DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION
DE LA VINGT ET UNIÈME LÉGISLATURE

14-15 GEORGE VI, 1950-1951

•

EN UN VOLUME (Y COMPRIS L'INDEX)
(SECONDE SESSION DE 1950)

DU 29 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 1950
PROROGATION LE 29 JANVIER 1951

VOL. CCLXXVI DE LA SÉRIE 1875-1950

•

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1951

MEMBRES DU CABINET

DU

TRÈS HON. LOUIS-S. ST-LAURENT

29 août 1950

Par ordre de préséance

Premier ministre et président du Conseil privé	Le très hon. LOUIS-STEPHEN ST-LAURENT
Ministre du Commerce	Le très hon. CLARENCE DECATUR HOWE
Ministre de l'Agriculture	Le très hon. JAMES GARFIELD GARDINER
Membre du ministère et ministre d'État	[1]L'hon. JAMES ANGUS MACKINNON
Ministre des Travaux publics	L'hon. ALPHONSE FOURNIER
Ministre de la Défense nationale	L'hon. BROOKE CLAXTON
Ministre des Transports	L'hon. LIONEL CHEVRIER
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	L'hon. PAUL-JOSEPH-JAMES MARTIN
Ministre des Finances et receveur général	L'hon. DOUGLAS CHARLES ABBOTT
Ministre du Revenu national	L'hon. JAMES J. MCCANN
Leader du Gouvernement au Sénat	L'hon. WISHART MCL. ROBERTSON
Ministre du Travail	[2]L'hon. HUMPHREY MITCHELL [3]L'hon. MILTON FOWLER GREGG
Ministre des Pêcheries	L'hon. ROBERT WELLINGTON MAYHEW
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	L'hon. LESTER BOWLES PEARSON
Ministre de la Justice et procureur général du Canada	L'hon. STUART SINCLAIR GARSON
Ministre des Ressources et du Développement économique	L'hon. ROBERT HENRY WINTERS
Secrétaire d'État	L'hon. F. GORDON BRADLEY
Ministre des Affaires des anciens combattants	[3]L'hon. MILTON FOWLER GREGG [4]L'hon. HUGUES LAPOINTE
Ministre des Postes	L'hon. GABRIEL-ÉDOUARD RINFRET
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	L'hon. WALTER EDWARD HARRIS
Ministre des Mines et Relevés techniques	[5]L'hon. GEORGE PRUDHAM

---

[1] Démissionnaire le 13 décembre 1950
[2] Décédé le 1er août 1950
[3] Nommé ministre du Travail le 7 août 1950
[4] Nommé ministre des Affaires des anciens combattants le 7 août 1950
[5] Nommé ministre des Mines et Relevés techniques le 13 décembre 1950

ADJOINTS PARLEMENTAIRES

G. J. McIlraith	Commerce
[1]Ralph Maybank	Mines et Relevés techniques
Paul-Émile Côté	Travail
Robert McCubbin	Agriculture
J. Watson MacNaught	Pêcheries
L. A. Mutch	Affaires des anciens combattants
J.-A. Blanchette	Défense nationale
James Sinclair	Finances
[2]George Prudham	Ressources et Développement économique
[3]W. M. Benidickson	Transports
[4]J.-G.-L. Langlois	Postes
[5]Jean Lesage	Secrétariat d'État aux Affaires extérieures
[6]R. O. Campney	Défense nationale
[7]E. A. McCusker	Santé nationale et Bien-être social

[1] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique le 24 janvier 1951

[2] Nommé ministre des Mines et Relevés techniques le 13 décembre 1950

[3] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Transports le 24 janvier 1951

[4] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Postes le 24 janvier 1951

[5] Nommé adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 24 janvier 1951

[6] Nommé adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale le 24 janvier 1951

[7] Nommé adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 24 janvier 1951

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur	L'hon. WILLIAM ROSS MACDONALD, C.R.
Orateur suppléant	J.-A. DION
Greffier de la Chambre des communes	LÉON-J. RAYMOND, O.B.E.
Greffier adjoint	E. RUSSELL HOPKINS, LL.B.
Sergent d'armes	Le lieut.-col. WILLIAM JOHN FRANKLIN, M.C., V.D.
Sergent d'armes adjoint	JOHN LAUNDY
Rédacteur des Débats et chef de la division des sténographes	EARL COURTNEY YOUNG
Rédacteur adjoint des Débats	T. S. HUBBARD
Rédacteur des Débats français et chef de la division des sténographes français	PAUL FRENETTE
Rédacteur adjoint des Débats français	ANDRÉ NAUBERT

Sténographes parlementaires: E. L. Featherston, C. L. Empringham, W. W. Buskard, D. R. Butt, W. F. Clinton, N. L. Price, J. G. Robertson

Assistantes des rédacteurs: Mesdemoiselles M. C. Black, Y.-Ph. Lavertu et P. Wetzel

COMITÉ PERMANENT DES DÉBATS

Président: M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT

MM. Boucher, Casselman, Henry, Knowles, Major, Murray (Oxford), Simmons, Smith (Calgary-Ouest), Valois, Viau

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt et unième législature

Orateur: L'hon W. Ross Macdonald

Abbott (l'hon. Douglas Charles). Saint-Antoine-Westmount

Adamson (Agar Rodney). York-Ouest

Anderson (Raymond Elmer). Norfolk

Applewhaite (Edward T.). Skeena

Argue (Hazen Robert). Assiniboïa

Arsenault (Bona). Bonaventure

Ashbourne (T. G. W.). Grand-Falls-White-Bay

Aylesworth (Wilbert Ross). Frontenac-Addington

Balcer (Léon) Trois-Rivières

[1]Balcom (Samuel R.). Halifax

Bater (Arthur James). The Battlefords

Beaudoin (Louis-René). Vaudreuil-Soulanges

Beaudry (Roland). Saint-Jacques

[2]Benidickson (William Moore) Kenora-Rainy-River

Bennett (Colin Emerson). Grey-Nord

Bertrand (Lionel). Terrebonne

Beyerstein (Hilliard Harris William). Camrose

Black (Donald Elmer). Châteauguay-Huntingdon-Laprairie

Black (Percy Chapman). Cumberland

Blackmore (John H.). Lethbridge

Blair (William Gourlay). Lanark

Blanchette (J.-A.). Compton-Frontenac

Blue (Donald B.). Bruce

Boisvert (Maurice). Nicolet-Yamaska

Boivin (Marcel). Shefford

Bonnier (J.-Arsène). Saint-Henri

Boucher (William-Albert). Rosthern

Bourget (Maurice). Lévis

Bradette (Joseph-A.). Cochrane

Bradley (l'hon. F. Gordon). Bonavista-Twillingate

Breithaupt (Louis Orville). Waterloo-Nord

[3]Breton (Maurice). Joliette-L'Assomption-Montcalm

Brisson (Lomer). Saguenay

Brooks (Alfred Johnson). Royal

Brown (Donald Ferguson). Essex-Ouest

Browne (William Joseph). Saint-Jean-Ouest

Bruneau (Raymond). Prescott

Bryce (William). Selkirk

Byrne (James A.). Kootenay-Est

Cameron (Allan John Patrick). High-Park

[4]Campney (Ralph Osborne). Vancouver-Centre

Cannon (Charles-Arthur-Dumoulin). Îles de la Madeleine

Cardiff (Lewis Elston). Huron-Nord

Carroll (William F.). Inverness-Richmond

Carter (Chesley William). Burin-Burgeo

Casselman (Arza Clair). Grenville-Dundas

Catherwood (A. Earl). Haldimand

[1] Élu le 19 juin 1950
[2] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Transports le 24 janvier 1951
[3] Élu le 3 octobre 1950
[4] Nommé adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale le 24 janvier 1951

CAUCHON (Robert). Beauharnois

CAVERS (Harry Peter). Lincoln

CHARLTON (John Alpheus). Brant-Wentworth

CHEVRIER (l'hon. Lionel). Stormont

CLARK (Stuart Murray). Essex-Sud

CLAXTON (l'hon. Brooke). Saint-Laurent-Saint-Georges

CLEAVER (Hughes). Halton

CLOUTIER (Armand). Drummond-Arthabaska

COLDWELL (M. J.). Rosetown-Biggar

CONACHER (Lionel P.). Trinity

CORRY (James Neilson). Perth

CÔTÉ (Alcide). Saint-Jean-Iberville-Napierville

CÔTÉ (Antoine-Philéas). Matapédia-Matane

CÔTÉ (Paul-Émile). Verdun-La Salle

COURNOYER (Joseph-Philippe-Gérard). Richelieu-Verchères

COURTEMANCHE (Henri). Labelle

COYLE (Charles Delmar). Elgin

[5]CRESTOHL (Leon D.). Cartier

CROLL (David Arnold). Spadina

CRUICKSHANK (George-A.). Fraser-Valley

DARROCH (Arnold). Wellington-Nord

DÉCHÊNE (Joseph-Miville). Athabaska

DECORE (John). Vegreville

DEMERS (Léopold). Laval

DENIS (Azellus). Saint-Denis

DEWAR (Austin Edwin). Qu'Appelle

DICKEY (John H.). Halifax

DIEFENBAKER (John George). Lake-Centre

DION (Joseph-Alfred). Roberval

[6]DOUGLAS (James Lester). Queens (Î.P.-É)

DREW (George Alexander). Carleton

DUBÉ (Paul-Léon). Restigouche-Madawaska

DUMAS (Armand). Villeneuve

[7]DUPUIS (Hector). Sainte-Marie

EUDES (Raymond). Hochelaga

EYRE (Karl A.). Timmins

FAIR (Robert). Battle-River

FAIRCLOUGH (Ellen L.). Hamilton-Ouest

FERGUSON (Julian Harcourt). Simcoe-Nord

FERRIE (Gladstone M.). Mackenzie

FLEMING (Donald Methuen). Eglinton

FOLLWELL (Frank S.). Hastings-Sud

FONTAINE (Joseph). Saint-Hyacinthe-Bagot

FOURNIER (l'hon. Alphonse). Hull

FOURNIER (Sarto). Maisonneuve-Rosemont

FRASER (Gordon Knapman). Peterborough-Ouest

FULFORD (George Taylor). Leeds

FULTON (Edmund Davie). Kamloops

GAGNON (Paul-Edmond). Chicoutimi

GARDINER (le très hon. James Garfield). Melville

GARLAND (John Richard). Nipissing

GARSON (l'hon. Stuart Sinclair). Marquette

GAUTHIER (André). Lac-Saint-Jean

GAUTHIER (J.-Léoda). Sudbury

GAUTHIER (Jules). Lapointe

GAUTHIER (Pierre). Portneuf

GEORGE (Edmund William). Westmorland

GIBSON (John Lambert). Comox-Alberni

GILLIS (Clarence). Cap-Breton-Sud

GINGRAS (Ernest-O.). Richmond-Wolfe

GINGUES (Maurice). Sherbrooke

GOODE (Thomas H.). Burnaby-Richmond

GOSSELIN (Henri-A.). Brome-Missisquoi

GOUR (Joseph-Omer). Russell

GOURD (David). Chapleau

GRAYDON (Gordon). Peel

[5] Élu le 19 juin 1950
[6] Décédé le 30 septembre 1950
[7] Élu le 16 octobre 1950

GREEN (Howard Charles). Vancouver-Quadra
[8]GREGG (l'hon. Milton Fowler). York-Sunbury

HANSELL (Ernest George). Macleod
HARKNESS (Douglas Scott). Calgary-Est
HARRIS (Joseph Henry). Danforth
HARRIS (l'hon. Walter Edward). Grey-Bruce
HARRISON (John H.). Meadow Lake
HATFIELD (Heber Harold). Victoria-Carleton
HEALY (Thomas Patrick). Sainte-Anne
HEES (George H.). Broadview
HELLYER (Paul T.). Davenport
HELME (Francis Heselton). Prince-Albert
HENDERSON (William James). Kingston
HENRY (Charles J.). Rosedale
HERRIDGE (Herbert Wilfred). Kootenay-Ouest
HETLAND (Joseph I.). Humboldt
HIGGINS (Gordon Francis). Saint-Jean-Est
HODGSON (Clayton Wesley). Victoria (Ont.)
HOMUTH (Karl). Waterloo-Sud
HOSKING (Henry Alfred). Wellington-Sud
HOUDE (Camillien). Papineau
HOWE (le très hon. Clarence Decatur). Port-Arthur
HUFFMAN (E. Blake). Kent (Ont.)
HUNTER (John William Gordon). Parkdale

JAMES (John Mason). Durham
JEFFERY (Alexander H.). London
JOHNSTON (Charles Edward). Bow-River
JONES (Owen L.). Yale
JUTRAS (René-Norbert). Provencher

KENT (William Richard). Humber-St. George's
KICKHAM (Thomas Joseph). Kings (Î.P.-É.)
KIRK (James Ralph). Antigonish-Guysborough
KIRK (Thomas Andrew Murray). Digby-Yarmouth
KNIGHT (Robert Ross). Saskatoon
KNOWLES (Stanley Howard). Winnipeg-Nord-Centre

LACROIX (Wilfrid). Québec-Montmorency
LAFONTAINE (Joseph). Mégantic
LAING (Arthur). Vancouver-Sud
[9]LANGLOIS (J.-G.-Léopold). Gaspé
LANGLOIS (Joseph). Berthier-Maskinongé
[10]LAPOINTE (l'hon. Hugues). Lotbinière
LARSON (Frederick Hugo). Kindersley
LEDUC (Edgar). Jacques-Cartier
LEFRANÇOIS (J.-Eugène). Laurier
LÉGER (Aurel-D.). Kent (N.-B.)
LENNARD (Frank Exton). Wentworth
[11]LESAGE (Jean). Montmagny-L'Islet
LITTLE (Walter). Témiscamingue
LOW (Solon Earl). Peace-River

MACDONALD (Albert Frederick). Edmonton-Est
MACDONALD (l'hon. William Ross). Brantford City
MACDONNELL (James MacKerras). Greenwood
MACDOUGALL (John Lorne). Vancouver-Burrard
MACINNIS (Angus). Vancouver-Est
MACKENZIE (Hugh A.). Lambton-Kent
MACLEAN (Matthew). Cap-Breton-Nord-Victoria
MACNAUGHT (John Watson). Prince
MACNAUGHTON (Alan Aylesworth). Mont-Royal
MAJOR (William-J.) Glengarry
MALTAIS (Auguste). Charlevoix
MARTIN (l'hon. Paul-Joseph-James). Essex-Est

[8] Nommé ministre du Travail le 7 août 1950
[9] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Postes le 24 janvier 1951
[10] Nommé ministre des Affaires des anciens combattants le 7 août 1950
[11] Nommé adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 24 janvier 1951

MASSÉ (Arthur). Kamouraska

[12]MATTHEWS (James Ewen). Brandon

[13]MAYBANK (Ralph). Winnipeg-Sud-Centre

MAYHEW (l'hon. Robert Wellington). Victoria (C.-B.)

MCCANN (l'hon. James J.). Renfrew-Sud

MCCUBBIN (Robert). Middlesex-Ouest

MCCULLOCH (Henry Byron). Pictou

[14]MCCUSKER (Emmett Andrew). Regina-City

MCDONALD (Wilfred Kennedy). Parry-Sound-Muskoka

MCGREGOR (Robert Henry). York-Est

MCILRAITH (George James). Ottawa-Ouest

MCIVOR (Daniel). Fort-William

MCLEAN (Andrew Young). Huron-Perth

MCLURE (W. Chester S.). Queens

[15]MCMILLAN (W. H.). Welland

MCWILLIAM (George Roy). Northumberland (N.-B.)

MONETTE (Marcel). Mercier

MOTT (William Malcolm). New-Westminster

MURPHY (Joseph Warner). Lambton-Ouest

MURRAY (Alexander Clark). Oxford

MURRAY (George Matheson). Cariboo

MUTCH (Leslie Alexander). Winnipeg-Sud

NADON (Joseph-Célestin). Gatineau

NIXON (George Ewart). Algoma-Ouest

NOSEWORTHY (Joseph W.). York-Sud

[16]NOWLAN (George Clyde). Annapolis-King

PARENT (Charles). Québec-Ouest

PEARKES (George Randolph). Nanaïmo

PEARSON (l'hon. Lester Bowles). Algoma-Est

PICARD (Louis-Philippe). Bellechasse

PINARD (Roch). Chambly-Rouville

POULIN (Raoul). Beauce

POULIOT (Jean-François). Témiscouata

POWER (l'hon. Charles Gavan). Québec-Sud

PROUDFOOT (John Hugh). Pontiac-Témiscamingue

[17]PRUDHAM (George). Edmonton-Ouest

QUELCH (Victor). Acadia

RATELLE (J.-Georges). Lafontaine

RICHARD (Clovis-Thomas). Gloucester

RICHARD (Jean-Thomas). Ottawa-Est

RICHARD (Joseph-Adolphe). Saint-Maurice-Laflèche

RILEY (Daniel Aloysius). Saint-Jean-Albert

RINFRET (l'hon. Gabriel-Édouard). Outremont-Saint-Jean

ROBERGE (Louis-Édouard). Stanstead

ROBERTSON (Frederick Greystock). Northumberland (Ont.)

ROBINSON (William Alfred). Simcoe-Est

ROCHEFORT (Joseph-Irénée). Champlain

ROONEY (James H.). St. Paul's

ROSS (James Arthur). Souris

ROSS (Thomas Hambly). Hamilton-Est

[18]ROUSSEAU (J.-H.). Rimouski

ROWE (l'hon. William Earl). Dufferin-Simcoe

ST-LAURENT (le très hon. Louis-Stephen). Québec-Est

SHAW (Frederick Davis). Red-Deer

SIMMONS (James Aubrey). Yukon-Mackenzie River

SINCLAIR (James). Coast-Capilano

SINNOTT (John Sylvester). Springfield

[12] Décédé le 25 novembre 1950
[13] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique le 24 janvier 1951
[14] Nommé adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 24 janvier 1951
[15] Élu le 16 octobre 1950
[16] Élu le 19 juin 1950
[17] Nommé ministre des Mines et Relevés techniques le 13 décembre 1950
[18] Élu le 16 octobre 1950

SMITH (Arthur LeRoy). Calgary-Ouest
SMITH (Donald). Queens-Shelburne
SMITH (John Eachern). York-Nord
SMITH (John James). Moose-Mountain
STANFIELD (Frank Thomas). Colchester-Hants
STEWART (Alan Carl). Yorkton
STEWART (Alistair McLeod). Winnipeg-Nord
STICK (Leonard T.). Trinity-Conception
STUART (Andrew Wesley). Charlotte
STUDER (Irvin William). Maple-Creek

THATCHER (Wilbert Ross). Moose-Jaw
THOMAS (Ray). Wetaskiwin
THOMSON (Walter Cunningham). Ontario
TREMBLAY (Léonard-David). Dorchester
TUSTIN (George James). Prince-Edward-Lennox

VALOIS (Philippe). Argenteuil-Deux-Montagnes
VIAU (Fernand). Saint-Boniface

WARD (William John). Dauphin
WARREN (Ralph Melville). Renfrew-Nord
WEAVER (George Dyer). Churchill
WEIR (William Gilbert). Portage-Neepawa
WELBOURN (John William). Jasper-Edson
WHITE (George Stanley). Hastings-Peterborough
WHITE (Harry Oliver). Middlesex-Est
WHITESIDE (Harry B.). Swift-Current
WHITMAN (Frederick Primrose). Notre-Dame-de-Grâce
WINKLER (Howard Waldemar). Lisgar
WINTERS (l'hon. Robert Henry). Lunenburg
WOOD (Robert James). Norquay
WRIGHT (Percy Ellis). Melfort
WYLIE (William Duncan). Medicine-Hat

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS REPRÉSENTÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt et unième législature

ACADIA. Quelch (Victor)

ALGOMA-EST. Pearson (l'hon. Lester Bowles)

ALGOMA-OUEST. Nixon (George Ewart)

[1]ANNAPOLIS-KINGS. Nowlan (George Clyde)

ANTIGONISH-GUYSBOROUGH. Kirk (James Ralph)

ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES. Valois (Philippe)

ASSINIBOÏA. Argue (Hazen Robert)

ATHABASKA. Déchêne (Joseph-Miville)

BATTLE-RIVER. Fair (Robert)

BEAUCE. Poulin (Raoul)

BEAUHARNOIS. Cauchon (Robert)

BELLECHASSE. Picard (Louis-Philippe)

BERTHIER-MASKINONGÉ. Langlois (Joseph)

BONAVENTURE. Arsenault (Bona)

BONAVISTA-TWILLINGATE. Bradley (l'hon. F. Gordon)

BOW-RIVER. Johnston (Charles Edward)

[2]BRANDON. Matthews (James Ewen)

BRANTFORD CITY. Macdonald (l'hon. William Ross)

BRANT-WENTWORTH. Charlton (John Alpheus)

BROADVIEW. Hees (George H.)

BROME-MISSISQUOI. Gosselin (Henri-A.)

BRUCE. Blue (Donald B.)

BURIN-BURGEO. Carter (Chesley William)

BURNABY-RICHMOND. Goode (Thomas H.)

CALGARY-EST. Harkness (Douglas Scott)

CALGARY-OUEST. Smith (Arthur LeRoy)

CAMROSE. Beyerstein (Hilliard Harris William)

CAP-BRETON-NORD-VICTORIA. MacLean (Matthew)

CAP-BRETON-SUD. Gillis (Clarence)

CARIBOO. Murray (George Matheson)

CARLETON. Drew (George Alexander)

[3]CARTIER. Crestohl (Leon D.)

CHAMBLY-ROUVILLE. Pinard (Roch)

CHAMPLAIN. Rochefort (Joseph-Irénée)

CHAPLEAU. Gourd (David)

CHARLEVOIX. Maltais (Auguste)

CHARLOTTE. Stuart (Andrew Wesley)

CHÂTEAUGUAY-HUNTINGDON-LAPRAIRIE. Black (Donald Elmer)

CHICOUTIMI. Gagnon (Paul-Edmond)

CHURCHILL. Weaver (George Dyer)

COAST-CAPILANO. Sinclair (James)

COCHRANE. Bradette (Joseph-A.)

COLCHESTER-HANTS. Stanfield (Frank Thomas)

COMOX-ALBERNI. Gibson (John Lambert)

COMPTON-FRONTENAC. Blanchette (J.-A.)

CUMBERLAND. Black (Percy Chapman)

DANFORTH. Harris (Joseph Henry)

DAUPHIN. Ward (William John)

[1]Élu le 19 juin 1950
[2]Décédé le 25 novembre 1950
[3]Élu le 19 juin 1950

DAVENPORT. Hellyer (Paul T.)

DIGBY-YARMOUTH. Kirk (Thomas Andrew Murray

DORCHESTER. Tremblay (Léonard-David)

DRUMMOND-ARTHABASKA. Cloutier (Armand)

DUFFERIN-SIMCOE. Rowe (l'hon. William Earl)

DURHAM. James (John Mason)

EDMONTON-EST. Macdonald (Albert Frederick)

[4]EDMONTON-OUEST. Prudham (George)

EGLINTON. Fleming (Donald Methuen)

ELGIN. Coyle (Charles Delmar)

ESSEX-EST. Martin (l'hon. Paul-Joseph-James)

ESSEX-OUEST. Brown (Donald Ferguson)

ESSEX-SUD. Clark (Stuart Murray)

FORT-WILLIAM. McIvor (Daniel)

FRASER-VALLEY. Cruickshank (George A.)

FRONTENAC-ADDINGTON. Aylesworth (Wilbert Ross)

[5]GASPÉ. Langlois (J.-G.-Léopold)

GATINEAU. Nadon (Joseph-Célestin)

GLENGARRY. Major (William-J.)

GLOUCESTER. Richard (Clovis-Thomas)

GRAND-FALLS-WHITE-BAY. Ashbourne (T. G. W.)

GREENWOOD. Macdonnell (James MacKerras)

GRENVILLE-DUNDAS. Casselman (Arza Clair)

GREY-BRUCE. Harris (l'hon. Walter Edward)

GREY-NORD. Bennett (Colin Emerson)

HALDIMAND. Catherwood (A. Earl)

HALIFAX. { Dickey (John H.)
[6]Balcom (Samuel R.)

HALTON. Cleaver (Hughes)

HAMILTON-EST. Ross (Thomas Hambly)

HAMILTON-OUEST. Fairclough (Ellen L.)

HASTINGS-PETERBOROUGH. White (George Stanley)

HASTINGS-SUD. Follwell (Frank S.)

HIGH-PARK. Cameron (Allan John Patrick)

HOCHELAGA. Eudes (Raymond)

HULL. Fournier (l'hon. Alphonse)

HUMBER-ST-GEORGE'S. Kent (William Richard)

HUMBOLDT. Hetland (Joseph I.)

HURON-NORD. Cardiff (Lewis Elston)

HURON-PERTH. McLean (Andrew Young)

ÎLES DE LA MADELEINE. Cannon (Charles-Arthur-Dumoulin)

INVERNESS-RICHMOND. Carroll (William F.)

JACQUES-CARTIER. Leduc (Edgar)

JASPER-EDSON. Welbourn (John William)

[7]JOLIETTE-L'ASSOMPTION-MONTCALM. Breton (Maurice)

KAMLOOPS. Fulton (Edmund Davie)

KAMOURASKA. Massé (Arthur)

[8]KENORA-RAINY-RIVER. Benidickson (William Moore)

KENT (N.-B.). Léger (Aurel-D.)

KENT (Ont.). Huffman (E. Blake)

KINDERSLEY. Larson (Frederick Hugo)

KINGS (Î. P.-É). Kickham (Thomas Joseph)

KINGSTON-CITY. Henderson (William James)

KOOTENAY-EST. Byrne (James A.)

KOOTENAY-OUEST. Herridge (Herbert Wilfred)

LABELLE. Courtemanche (Henri)

LAC-SAINT-JEAN. Gauthier (André)

LAFONTAINE. Ratelle (J. Georges)

LAKE-CENTRE. Diefenbaker (John George)

[4] Nommé ministre des Mines et Relevés techniques le 13 décembre 1950
[5] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Postes le 24 janvier 1951
[6] Élu le 19 juin 1950
[7] Élu le 3 octobre 1950
[8] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Transports le 24 janvier 1951

LAMBTON-KENT. MacKenzie (Hugh A.)

LAMBTON-OUEST. Murphy (Joseph Warner)

LANARK. Blair (William Gourlay)

LAPOINTE. Gauthier (Jules)

LAURIER. Lefrançois (J.-Eugène)

LAVAL. Demers (Léopold)

LEEDS. Fulford (George Taylor)

LETHBRIDGE. Blackmore (John H.)

LÉVIS. Bourget (Maurice)

LINCOLN. Cavers (Harry Peter)

LISGAR. Winkler (Howard Waldemar)

LONDON. Jeffery (Alexander H.)

[9]LOTBINIÈRE. Lapointe (l'hon. Hugues)

LUNENBURG. Winters (l'hon. Robert Henry)

MACKENZIE. Ferrie (Gladstone M.)

MACLEOD. Hansell (Ernest George)

MAISONNEUVE-ROSEMONT. Fournier (Sarto)

MAPLE-CREEK. Studer (Irvin William)

MARQUETTE. Garson (l'hon. Stuart Sinclair)

MATAPÉDIA-MATANE. Côté (Antoine-Philéas)

MEADOW-LAKE. Harrison (John H.)

MEDICINE-HAT. Wylie (William Duncan)

MÉGANTIC. Lafontaine (Joseph)

MELFORT. Wright (Percy Ellis)

MELVILLE. Gardiner (le très hon. James Garfield)

MERCIER. Monette (Marcel)

MIDDLESEX-EST. White (Harry Oliver)

MIDDLESEX-OUEST. McCubbin (Robert)

[10]MONTMAGNY-L'ISLET. Lesage (Jean)

MONT-ROYAL. Macnaughton (Alan Aylesworth)

MOOSE-JAW. Thatcher (Wilbert Ross)

MOOSE-MOUNTAIN. Smith (John James)

NANAÏMO. Pearkes (George Randolph)

NEW-WESTMINSTER. Mott (William Malcolm)

NICOLET-YAMASKA. Boisvert (Maurice)

NIPISSING. Garland (John Richard)

NORFOLK. Anderson (Raymond Elmer)

NORQUAY. Wood (Robert James)

NORTHUMBERLAND (N.-B.). McWilliam (George Roy)

NORTHUMBERLAND (Ont.). Robertson (Frederick Greystock)

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE. Whitman (Frederick Primrose)

ONTARIO. Thomson (Walter Cunningham)

OTTAWA-EST. Richard (Jean-Thomas)

OTTAWA-OUEST. McIlraith (George James)

OUTREMONT-SAINT-JEAN. Rinfret (l'hon. Gabriel-Édouard)

OXFORD. Murray (Alexander Clark)

PAPINEAU. Houde (Camillien)

PARKDALE. Hunter (John William Gordon)

PARRY-SOUND-MUSKOKA. McDonald (Wilfred Kennedy)

PEACE-RIVER. Low (Solon Earl)

PEEL. Graydon (Gordon)

PERTH. Corry (James Neilson)

PETERBOROUGH-OUEST. Fraser (Gordon Knapman)

PICTOU. McCulloch (Henry Byron)

PONTIAC-TÉMISCAMINGUE. Proudfoot (John Hugh)

PORTAGE-NEEPAWA. Weir (William Gilbert)

PORT-ARTHUR. Howe (le très hon. Clarence Decatur)

PORTNEUF. Gauthier (Pierre)

PRESCOTT. Bruneau (Raymond)

PRINCE (Î.P.-É.). MacNaught (John Watson)

PRINCE-ALBERT. Helme (Francis Heselton)

PRINCE-EDWARD-LENNOX. Tustin (George James)

PROVENCHER. Jutras (René-Norbert)

QU'APPELLE. Dewar (Austin Edwin)

QUÉBEC-EST. St-Laurent (le très hon. Louis-Stephen)

[9] Nommé ministre des Affaires des anciens combattants le 7 août 1950

[10] Nommé adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 24 janvier 1951

QUÉBEC-MONTMORENCY. LaCroix (Wilfrid)

QUÉBEC-OUEST. Parent (Charles)

QUÉBEC-SUD. Power (l'hon. Charles Gavan)

QUEENS (Î.P.-É.). [11]Douglas (James Lester) / McLure (W. Chester S.)

QUEENS-SHELBURNE. Smith (Donald)

RED-DEER. Shaw (Frederick Davis)

[12]REGINA-CITY. McCusker (Emmett Andrew)

RENFREW-NORD. Warren (Ralph Melville)

RENFREW-SUD. McCann (l'hon. James J.)

RESTIGOUCHE-MADAWASKA. Dubé (Paul-Léon)

RICHELIEU-VERCHÈRES. Cournoyer (Joseph-Philippe-Gérard)

RICHMOND-WOLFE. Gingras (Ernest-O.)

[13]RIMOUSKI. Rousseau (J.-H.)

ROBERVAL. Dion (Joseph-Alfred)

ROSEDALE. Henry (Charles J.)

ROSETOWN-BIGGAR. Coldwell (M. J.)

ROSTHERN. Boucher (William-Albert)

ROYAL. Brooks (Alfred Johnson)

RUSSELL. Gour (Joseph-Omer)

SAGUENAY. Brisson (Lomer)

SAINTE-ANNE. Healy (Thomas Patrick)

SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT. Abbott (l'hon. Douglas Charles)

SAINT-BONIFACE. Viau (Fernand)

SAINT-DENIS. Denis (Azellus)

SAINT-HENRI. Bonnier (J.-Arsène)

SAINT-HYACINTHE-BAGOT. Fontaine (Joseph)

SAINT-JACQUES. Beaudry (Roland)

SAINT-JEAN-ALBERT. Riley (Daniel A.)

SAINT-JEAN-EST. Higgins (Gordon Francis)

SAINT-JEAN-IBERVILLE-NAPIERVILLE. Côté (Alcide)

SAINT-JEAN-OUEST. Browne (William Joseph)

SAINT-LAURENT-SAINT-GEORGES. Claxton (l'hon. Brooke)

[14]SAINTE-MARIE. Dupuis (Hector)

SAINT-MAURICE-LAFLÈCHE. Richard (Joseph-Adolphe)

ST. PAUL'S. Rooney (James Hendrick)

SASKATOON. Knight (Robert Ross)

SELKIRK. Bryce (William)

SHEFFORD. Boivin (Marcel)

SHERBROOKE. Gingues (Maurice)

SIMCOE-EST. Robinson (William Alfred)

SIMCOE-NORD. Ferguson (Julian Harcourt)

SKEENA. Applewhaite (Edward T.)

SOURIS. Ross (James Arthur)

SPADINA. Croll (David Arnold)

SPRINGFIELD. Sinnott (John Sylvester)

STANSTEAD. Roberge (Louis-Édouard)

STORMONT. Chevrier (l'hon. Lionel)

SUDBURY. Gauthier (J.-Léoda)

SWIFT-CURRENT. Whiteside (Harry B.)

TÉMISCAMINGUE. Little (Walter)

TÉMISCOUATA. Pouliot (Jean-François)

TERREBONNE. Bertrand (Lionel)

THE BATTLEFORDS. Bater (Arthur James)

TIMMINS. Eyre (Karl A.)

TRINITY. Conacher (Lionel P.)

TRINITY-CONCEPTION. Stick (Leonard T.)

TROIS-RIVIÈRES. Balcer (Léon)

VANCOUVER-BURRARD. MacDougall (John Lorne)

[15]VANCOUVER-CENTRE. Campney (Ralph Osborne)

VANCOUVER-EST. MacInnis (Angus)

VANCOUVER-QUADRA. Green (Howard Charles)

[11] Décédé le 30 septembre 1950
[12] Nommé adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 24 janvier 1951
[13] Élu le 16 octobre 1950
[14] Élu le 16 octobre 1950
[15] Nommé adjoint parlementare au ministre de la Défense nationale le 24 janvier 1951

VANCOUVER-SUD. Laing (Arthur)

VAUDREUIL-SOULANGES. Beaudoin (Louis-René)

VEGREVILLE. Decore (John)

VERDUN-LA SALLE. Côté (Paul-Émile)

VICTORIA (C.-B.). Mayhew (l'hon. Robert Wellington)

VICTORIA (Ont.). Hodgson (Clayton Wesley)

VICTORIA-CARLETON. Hatfield (Heber Harold)

VILLENEUVE. Dumas (Armand)

WATERLOO-NORD. Breithaupt (Louis Orville)

WATERLOO-SUD. Homuth (Karl)

[16]WELLAND. McMillan (W. H.)

WELLINGTON-NORD. Darroch (Arnold)

WELLINGTON-SUD. Hosking (Henry Alfred)

WENTWORTH. Lennard (Frank Exton)

WESTMORLAND. George (Edmund William)

WETASKIWIN. Thomas (Ray)

WINNIPEG-NORD. Stewart (Alistair McLeod)

WINNIPEG-NORD-CENTRE. Knowles (Stanley Howard)

WINNIPEG-SUD. Mutch (Leslie Alexander)

[17]WINNIPEG-SUD-CENTRE. Maybank (Ralph)

YALE. Jones (Owen L.)

YORK-EST. McGregor (Robert Henry)

YORK-NORD. Smith (John Eachern)

YORK-OUEST. Adamson (Agar Rodney)

YORK-SUD. Noseworthy (Joseph W.)

[18]YORK-SUNBURY. Gregg (l'hon. Milton Fowler)

YORKTON. Stewart (Alan Carl)

YUKON-MACKENZIE RIVER. Simmons (James Aubrey)

[16] Élu le 16 octobre 1950

[17] Nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique le 24 janvier 1951

[18] Nommé ministre du Travail le 7 août 1950

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable W. Ross Macdonald, Orateur

Le mardi 29 août 1950

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION (SPÉCIALE) DE LA VINGT ET UNIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui avait été prorogé le 30 juin 1950, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session spéciale du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

VACANCES DE SIÈGES

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, depuis la dernière session, j'ai reçu des communications de députés m'informant que les vacances suivantes se sont produites à la Chambre des communes:

L'honorable Humphrey Mitchell, député de la circonscription électorale de Welland, décédé.

L'honorable Gaspard Fauteux, député de la circonscription électorale de Sainte-Marie, démissionnaire.

M. Gleason Belzile, député de la circonscription électorale de Rimouski, décédé.

En conséquence, j'ai transmis mes mandats au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre des brefs d'élection pour ces circonscriptions.

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, pendant l'intersession, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections des certificats de l'élection des députés suivants:

M. Samuel R. Balcom, dans le district électoral d'Halifax.

M. George Clyde Nowlan, dans le district électoral d'Annapolis-Kings.

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉS

M. Léon David Crestohl, député de la circonscription électorale de Cartier, est présenté par le très hon. L.-S. St-Laurent et le très hon. C. D. Howe.

M. Samuel R. Balcom, député de la circonscription électorale d'Halifax, est présenté par le très hon. L.-S. St-Laurent et l'hon. Robert H. Winters.

M. George Clyde Nowlan, député de la circonscription électorale d'Annapolis-Kings, est présenté par M. George A. Drew et M. P. C. Black.

LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

DISPOSITIONS VISANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS FERROVIAIRES ET LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND OUVRIER

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe), à présenter le projet de loi n° 1 prévoyant la reprise des opérations ferroviaires et le règlement du différend relatif aux conditions de travail entre les compagnies de chemin de fer et leurs employés.

Je ne soumets pas, cet après-midi, le bill traditionnel concernant la prestation des serments d'office. Je présente plutôt un bill concernant l'interruption des services de transport ferroviaire qui a fait suite au différend surgi entre les compagnies de chemin de fer et les syndicats représentant le person-

nel autre que celui du mouvement. La dernière fois qu'on a procédé ainsi, c'était en 1937, alors qu'au lieu de présenter le bill traditionnel, le premier ministre de l'époque a soumis comme bill n° 1, à l'ouverture de la session, le projet de loi portant modification de la loi relative à la succession au trône. Il est évident que notre première question à régler au cours de la présente session, c'est celle de la reprise, le plus tôt possible, des services de transport ferroviaire dans tout le pays. C'est pourquoi je demande à présenter ce bill au lieu du bill traditionnel qui ne dépasse pas le stade de la première lecture.

J'ai l'intention également de proposer que la Chambre ne s'ajourne pas, comme c'est l'habitude le premier jour, aussitôt après les cérémonies de l'ouverture, mais qu'elle continue de siéger ce soir. Je demanderai ce soir qu'on commence le débat sur la motion portant la deuxième lecture de ce projet de loi. Je ne pense pas que cette première lecture puisse faire l'objet d'une discussion, et je ne désire pas prolonger mes observations en ce moment; cependant, je ferai une déclaration complète à la Chambre lorsque nous reprendrons la séance après le dîner. Je demanderai ensuite à la Chambre d'étudier une motion spéciale touchant la procédure que nous devrions suivre. Tous les députés se rendent compte des inconvénients, pour ne pas me servir d'un terme plus énergique, que l'interruption des services de transport occasionne à mesure qu'elle se prolonge. Tous les députés, j'en suis certain, voudront étudier sérieusement, comme il convient, les mesures à prendre à cet égard, et tiendront à le faire aussi rapidement que les circonstances le permettront, afin que la décision des représentants de la population canadienne soit connue le plus tôt possible.

M. Green: Le texte du projet de loi est-il disponible?

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai le projet de loi auquel on a dû apporter certaines corrections typographiques. Nous pourrons en distribuer des exemplaires. La limite ayant été fixée à 7 heures et 45 minutes du soir, nous pourrons faire distribuer des exemplaires du bill à cette heure-là. Dans l'intervalle, j'espère recevoir de l'imprimeur quelques exemplaires, et en remettre un au chef de l'opposition (M. Drew) et aux chefs des autres groupes. J'ai demandé que les autres exemplaires ne soient pas distribués tant qu'il n'y en aura pas pour tous les membres de la Chambre. J'ai demandé qu'on s'en tienne rigoureusement à cette règle, car je ne puis voir pourquoi d'autres que les chefs des groupes devraient avoir la priorité et, surtout, malgré le vif intérêt qu'y attachent nos chers amis de la tribune des journalistes, je ne vois pas pourquoi on devrait leur en procurer un exemplaire tant que tous les membres de la Chambre n'en ont pas encore reçu.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il la permission de présenter ledit bill?

M. Knowles: Ne serait-il pas régulier, monsieur l'Orateur, de demander au premier ministre de nous expliquer brièvement le projet de loi?

Des voix: Non.

M. Knowles: C'est régulier.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois la brève explication complète quand je dis qu'il s'agit d'un bill tendant à exiger que les chemins de fer et leurs employés reprennent, le plus tôt possible, les services de transport.

M. Knowles: A quelles conditions?

M. Drew: Monsieur l'Orateur, il conviendrait peut-être, soit en ce moment, soit lors de la présentation de la motion subséquente tendant à modifier la procédure, d'indiquer la marche à suivre ce soir. Peut-être le premier ministre serait-il d'avis que c'est le moment opportun de le faire.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai eu des entrevues avec les chefs des divers groupes. Je leur ai assuré que nous désirions éviter, si possible, de consacrer du temps à la discussion de la procédure et que, à cette fin, nous nous efforcerions de satisfaire aux vœux de tous les députés et de les accommoder. J'ai l'intention de proposer la suspension temporaire des articles du Règlement auxquels on a dû surseoir à la session spéciale de 1939, afin de permettre l'examen des questions qui étaient alors si urgentes, puis, lorsque Son Honneur aura fait rapport du discours de Son Excellence, de proposer que le discours du gouverneur général soit étudié dès qu'on aura disposé du bill nº 1. En outre, je demanderais à la Chambre de consentir à siéger ce soir, ce qui serait conforme au Règlement, bien que ce soit contraire à la pratique. De plus, je demanderais à la Chambre de siéger de nouveau demain matin et demain soir, même si c'est mercredi, et chaque jour à onze, trois et huit heures, jusqu'à ce que nous ayons disposé du projet de loi, et d'appliquer ce régime même samedi, si c'était nécessaire, pour en disposer.

Je comptais proposer que la même règle s'applique à l'autre question dont il est fait mention dans le discours du trône, la situation internationale, que nous aurons à étudier. Cependant, on m'informe que bon nombre de députés ne désirent pas s'astreindre à trois séances par jour, sauf en ce qui

regarde la mesure législative d'urgence relative à l'interruption des services ferroviaires. Je ne veux pas demander à la Chambre de s'astreindre à une tâche que n'agréerait pas la presque totalité de ses membres. J'ai donc fait rédiger de nouveau ma motion de façon à ce qu'elle ne s'applique qu'à l'étude du projet de loi ayant trait à l'interruption des services ferroviaires et ne demande aux honorables députés de prendre quelque autre engagement qu'une fois cette tâche terminée et lorsqu'ils auront eu le temps de songer à ce qu'ils croient devoir faire dans l'intérêt public.

Pour ce qui est de la façon dont nous procéderons ce soir, je souligne qu'il s'agit d'un projet de loi extraordinaire, présenté au nom du premier ministre. Cependant, c'est après tout un bill qui, normalement, dans d'autres circonstances, devrait venir du ministère du Travail. Sans vouloir créer de précédent de nature à influer sur l'ordre de la discussion, je propose que, si le chef de l'opposition y consent,—car, selon la tradition, c'est lui qui a le droit d'être entendu immédiatement après les remarques du parrain d'une mesure ministérielle,—je ne tente pas de me charger de toute la présentation, mais que je n'en traite qu'une certaine partie et que je sois suivi par le ministre du Travail (M. Gregg), lequel exposera à la Chambre un compte rendu objectif des événements qui ont conduit à la situation actuelle qui nous donne à tous tant de préoccupations. Si cette façon de procéder est acceptée, la motion tendant à la deuxième lecture sera présentée en mon nom, mais le ministre du Travail aura l'occasion de terminer l'exposé à l'appui de la motion avant que tout autre membre de la Chambre demande la parole. Je suis persuadé que nous consacrerons une bonne partie de la soirée à ce travail. Si, ensuite, le chef de l'opposition ou d'autres membres croient que la mesure ne serait pas hâtée si on en poursuivait l'étude avant qu'ils aient eu le temps d'étudier plus à fond les termes mêmes de la mesure, je serai disposé à présenter une motion tendant à la suspension de la séance jusqu'à onze heures demain matin, alors que, je l'espère, nous pourrons étudier à fond la question en lui accordant toute l'attention qu'exigent son importance et son urgence.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): La proposition que vient de nous soumettre le premier ministre (M. St-Laurent) m'est entièrement acceptable. Étant donné que nous n'avons pas encore le bill imprimé et que les députés ne l'auront pas avant huit heures ce soir, il est essentiel, avant que les députés soient appelés à se prononcer sur le fond de cette mesure, qu'ils aient l'occasion de l'examiner et d'entendre les explications du premier ministre et du ministre du Travail (M. Gregg). La marche de nos travaux se trouverait donc grandement facilitée, si le premier ministre présentait d'abord la mesure et formulait les commentaires qu'il juge appropriés, après quoi le ministre du Travail pourrait nous donner des explications au nom de son ministère. Nous pourrions ensuite ajourner la séance; les députés pourraient ainsi examiner le bill à la lumière des renseignements communiqués à la Chambre.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, c'est bien étrange qu'un bill portant sur une question fort importante, laquelle depuis une semaine influe sur le pays tout entier, ne nous soit remis qu'un quart d'heure avant que la discussion soit amorcée! Le premier ministre (M. St-Laurent) aurait sûrement dû se mieux préparer avant de présenter le bill aux Communes! S'il veut que le bill soit vite adopté, il devrait nous donner au moins une heure, soit de huit à neuf, pour l'examiner. Quant à moi, je consens à prolonger la séance jusqu'à l'adoption de la mesure. On devrait toutefois nous donner plus d'un quart d'heure pour étudier une mesure qui peut fort bien être l'une des plus importantes jamais soumises à la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, si une partie suffisante de la Chambre partage les vues du préopinant,—dont j'apprécie fort l'intérêt,—je ne vois aucun inconvénient à retarder à neuf heures le moment où vous reprendrez le fauteuil après souper.

Des voix: Non!

Des voix: Huit heures!

M. Coldwell: Si nous remettons la séance à neuf heures, ne pourrions-nous pas la prolonger tant que le bill ne sera pas adopté? Chaque heure compte, pour ce qui est de la reprise de la circulation ferroviaire.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, le groupe que je représente approuve entièrement la façon de procéder que vient d'exposer le premier ministre. Puisque nous sommes réunis pour régler d'abord une crise très grave occasionnée par la grève des chemins de fer, chaque minute compte, et nous sommes prêts à accorder au Gouvernement tout notre temps de façon aussi continue qu'il le faudra pour adopter le bill, afin que les chemins de fer puissent circuler le plus tôt possible.

M. Drew: Comme on a proposé que je consente à la modification de la procédure ordinaire en vertu de laquelle j'aurais participé au débat ce soir, je fais remarquer que chaque minute est importante, que chaque

minute presse. Il est aussi de la plus haute importance qu'en notre qualité de représentants de la population du Canada en cette enceinte, nous sachions ce que nous devons étudier. Le meilleur moyen que nous ayons de le savoir, c'est que le Gouvernement présente le bill, en fournisse une explication et procure ensuite aux différents groupes de la Chambre l'occasion de l'étudier. Tout semble indiquer que le bill ne sera pas adopté ce soir. Il le serait de façon plus expéditive, j'en suis sûr, si nous en disposions ainsi que des explications dont nous avons besoin pour comprendre l'intention qu'a le Gouvernement en nous le présentant. Nous aurions ainsi l'occasion de l'étudier et de prendre une décision sur la ligne de conduite à suivre. Nous serons alors disposés,—j'en donne l'assurance au premier ministre et aux autres membres de la Chambre,—à siéger aussi longtemps qu'il le faudra et de façon aussi continue que le désirera tout membre de la Chambre.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il la permission de présenter ledit bill?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la 2e fois?

Le très hon. M. St-Laurent: Plus tard aujourd'hui.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

DISCOURS DU TRÔNE

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués un peu plus tôt qu'on ne le prévoyait, à cause de la désorganisation des moyens de transport ferroviaire par suite du différend entre les chemins de fer et les syndicats représentant les cheminots autres que le personnel du mouvement. On vous présentera sur-le-champ une mesure s'appliquant à cette situation.

Vous serez aussi appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

[M. Drew.]

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer de protéger notre nation et guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): De l'assentiment de la Chambre, je propose, appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe) que, pour la durée de la présente session, le Règlement de la Chambre soit modifié de la manière suivante:

1. La Chambre s'assemblera chaque jour, y compris le samedi, et les dispositions de l'article 2 du Règlement concernant l'ajournement de la Chambre le vendredi seront suspendues.

2. Le mercredi 30 août 1950 et chaque jour où la Chambre siégera subséquemment jusqu'à ce que le débat sur le bill no 1, loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, présenté aujourd'hui, soit terminé, la Chambre s'assemblera à onze heures du matin et, en plus de la suspension habituelle à 6 heures du soir, il y aura une autre suspension chaque jour de une à trois heures de l'après-midi.

3. Sera suspendu l'article 6 du Règlement relatif à l'ajournement de la Chambre à six heures le mercredi, alors que l'ordre du jour et la procédure des mercredis seront exactement les mêmes que les autres jours.

4. Les avis de motion du Gouvernement et les ordres du Gouvernement auront priorité sur toutes autres affaires, à l'exception des questions et des avis de motion demandant le dépôt de documents.

5. Seront suspendues les dispositions de l'article 15 du Règlement relatives à la considération des bills d'intérêt privé et public de huit heures à neuf heures du soir les mardis et vendredis.

6. Les articles 63, 80, 84, 102 et 122 du Règlement seront suspendus.

7. La disposition de l'article 46 du Règlement exigeant le consentement unanime de la Chambre sera suspendue lorsqu'il s'agira d'une question de nécessité urgente et immédiate.

8. Les articles 69 à 77 du Règlement, inclusivement tous deux, seront suspendus au sujet des bills publics présentés par des députés.

C'est à peu près la motion qui a été présentée en 1939. Les députés constateront, en examinant les articles dont il est question, que la motion a pour objet de nous permettre de considérer cette session comme une session spéciale afin d'examiner les questions dont il est fait mention dans le discours du trône.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi toutes les paroles du premier ministre. Si j'ai bien compris, la Chambre se réunira à onze heures, à trois heures et à huit

heures, jusqu'à ce que nous ayons terminé l'étude du bill nº 1. Puis, si nombre d'entre nous croient qu'il n'y a pas lieu de procéder ainsi...

Le très hon. M. St-Laurent: Il faudra ensuite proposer un nouvel ordre de la Chambre et prendre l'avis de la Chambre.

M. Coldwell: C'est tout ce que je voulais savoir.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION CONCERNANT LE DÉBAT SUR LE DISCOURS DU TRÔNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre), appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe), propose:

Que le débat sur le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit engagé dès qu'on aura disposé du bill no 1, loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi, entre les compagnies de chemins de fer et les employés, et que la mesure ait priorité sur toutes les autres, sauf la présentation des projets de loi.

(La motion est adoptée.)

TRANSFERT DE FONCTIONS

SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LOI DE LA MARINE MARCHANDE AU CANADA

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose deux exemplaires des décrets du conseil édictés en vertu de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Le premier décret transfère les fonctions du solliciteur général au ministre de la Justice, tandis que le second transfère les pouvoirs, fonctions et attributions prévus dans la Partie X de la loi de la marine marchande au Canada, 1934, et la responsabilité d'appliquer tous les règlements et ordonnances adoptés en vertu de ladite loi à l'égard du port d'Esquimalt (Colombie-Britannique), du ministre de la Défense nationale au ministre des Transports.

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, l'honorable J. J. McCann, ministre du Revenu national, et l'honorable F. G. Bradley, secrétaire d'État du Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: loi de la Chambre des communes.

FEU LE TRÈS HONORABLE W. L. MACKENZIE KING

HOMMAGE À UN ANCIEN PREMIER MINISTRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en nous réunissant aujourd'hui, à l'occasion de la session spéciale convoquée en vue de l'examen de problèmes très importants et très graves, à répercussions tant domestiques qu'internationales, nous déplorons la perte de trois Canadiens distingués dont les conseils, si nous avions pu y recourir, auraient pu nous aider à étudier ces problèmes.

J'obtiendrai certes, non seulement l'assentiment, mais l'approbation de tous les députés, je crois, si je répète à la Chambre, qu'il a dirigée pendant de si longues années, la déclaration que j'ai prononcée lorsque j'ai appris, le 22 juillet, le décès du très honorable William Lyon Mackenzie King; elle figurerait alors au compte rendu permanent du Parlement comme elle y aurait paru si elle avait été formulée au cours d'une session.

La déclaration a été diffusée en anglais et en français, dans la soirée du dimanche 23 juillet, par les réseaux nationaux de la Société Radio-Canada. En voici le texte:

Je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage à la mémoire du plus distingué des citoyens du Canada. Les amis de Mackenzie King savaient depuis quelque temps déjà que sa santé s'altérait, mais sa mort n'en reste pas moins un dur coup. Pour le Canada, elle marque la fin d'une ère que les historiens appelleront sûrement l'époque de Mackenzie King.

Pendant une génération après 1921, la personnalité de M. King a dominé tous les aspects de notre vie nationale. Il visait, comme homme public, trois grands buts: le premier, de donner au Canada son autonomie complète, sans détruire nos associations traditionnelles; le deuxième, de raffermir l'unité de la nation en respectant scrupuleusement les droits et les traditions de tous les éléments de notre population et en favorisant l'éclosion d'une fierté de bon aloi en notre patrie commune, en notre histoire commune et en notre citoyenneté commune; le troisième, de communiquer à tous les Canadiens le sentiment sincère de l'égalité, grâce à l'instauration de la justice sociale.

Pour atteindre ces objectifs, pour conserver ce qui était acquis, Mackenzie King a compris qu'il fallait dans le monde une paix durable. Il n'a jamais cessé de travailler à établir la paix et à diriger en ce sens tous nos programmes extérieurs.

Mais sa plus importante réalisation a été de diriger les affaires de notre pays au cours de la plus terrible guerre de l'histoire du monde. Pourtant, ceux qui ont été en contact le plus intime avec lui peuvent témoigner que durant les jours les plus sombres de la guerre il n'a jamais perdu foi en l'avenir ni perdu de vue les principaux objectifs de la vie publique.

Je ne tenterai pas de lui tailler sa place dans l'histoire du Canada, mais je suis persuadé que personne n'y occupera une position plus importante ni n'aura mérité plus de gratitude de la part de ses concitoyens.

Quant à moi personnellement, la mort de M. King laisse une profonde tristesse et un vide impossible à combler. Depuis le jour où je suis entré dans la vie publique, sa sagesse et ses conseils m'ont toujours été accessibles et toujours inappréciables. Rien de plus rassurant que de faire confirmer ses initiatives par un savoir et une expérience aussi vastes que les siens.

Le Gouvernement du pays a perdu aujourd'hui son conseiller le plus averti, et le peuple canadien, le plus grand de ses serviteurs.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la plupart des membres de la Chambre ne peuvent guère encore se faire à l'idée qu'un homme mêlé à la vie publique du Canada pendant si longtemps ne soit plus au milieu d'eux.

Personne, qu'il ait partagé ses opinions politiques ou approuvé son programme ou non, n'osera contester un seul instant que la Chambre possédait en M. King un des plus grands spécialistes en questions parlementaires que le Canada ait jamais eus. Il est certain que d'ici longtemps ses déclarations, concernant les devoirs des Chambres du Parlement et la procédure à suivre à la Chambre des communes, serviront de guide à beaucoup de ses membres.

Ses intimes ressentiront certainement une perte personnelle dans la disparition d'un homme qui a consacré presque toute sa vie à l'édification du parti qui jouissait de sa confiance. Il a contribué de cette manière à l'évolution de la démocratie dans notre pays.

Un des traits caractéristiques dont je me souviendrai toujours, c'est que, peu importe l'âpreté des divergences d'opinions en matières politiques ou autres questions importantes, il était toujours courtois, sympathique et disposé à traiter d'homme à homme. Beaucoup de membres de la Chambre des communes se rappelleront l'occasion où je l'ai rencontré pour la dernière fois. C'était lors de la réunion des membres de l'Association des journaux de l'Empire, qui s'est tenue à Ottawa il y a peu de temps. Pour tous ceux qui l'ont vu alors, il était évident que M. King était bien malade. Néanmoins, il s'est rendu à cette réunion afin de rencontrer ses amis de la presse du Canada et des autres pays du Commonwealth venus à Ottawa, et aussi afin de voir les membres de tous les partis qui s'étaient rendus là à cette occasion. Il a manifesté jusqu'à la fin cette amitié qui était sa plus belle qualité et tous ceux d'entre nous qui l'ont vu à cette occasion garderont un très bon souvenir de la façon avec laquelle il a cherché à maintenir ces liens d'amitié.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous nous joignons au premier ministre (M. St-Laurent) et au chef de l'opposition (M. Drew) pour dire combien nous apprécions les services que feu M. Mackenzie King a rendus au Canada et aux Canadiens. Il a donné un exemple à beaucoup de nos jeunes en ce qu'il a été de ceux qui se sont préparés consciencieusement dès leur jeunesse à une vie consacrée au service de tous. Durant sa vie publique, qui a duré environ cinquante ans, il a rempli pendant plus de 21 ans la plus haute fonction que le peuple canadien puisse confier à l'un des siens.

Comme l'a fait le premier ministre, j'ai rappelé sa mémoire, lors de mon passage à Calgary, en disant que cette mort marquait la fin d'une époque, celle de Mackenzie King. Je tiens à mentionner qu'au cours des treize années que j'ai siégé avec lui à la Chambre des communes, alors qu'il était premier ministre, il s'est toujours montré courtois, manifestant même parfois de l'encouragement à propos du travail que l'on s'efforçait d'accomplir à la Chambre. Il était souvent en désaccord avec nous sur les questions sociales et économiques, mais je le tenais personnellement en haute estime.

Il est une chose qu'il conviendrait peut-être de mentionner à cause du poste important qu'il occupait. Il était un peu solitaire. Je me rappelle que, la dernière fois que j'ai eu l'occasion de causer avec lui, il a dit en passant que depuis qu'il avait quitté la Chambre des communes, il éprouvait un isolement auquel il ne s'attendait pas en abandonnant ses fonctions publiques.

Nous rendons hommage à un homme qui a fait un apport considérable à notre vie nationale et qui visait certes à faire tout son possible pour assurer le progrès de la nation canadienne et préserver l'unité de nos divers groupes ethniques, but auquel devrait tendre tout bon citoyen canadien.

Au nom de mes collègues et de concert avec tous les préopinants, je tiens à dire combien nous apprécions la vie d'un Canadien imminent et combien nous sympathisons avec le parti qui est privé de la direction et des conseils que l'honorable Mackenzie King aurait pu donner à l'avantage de son pays qu'il a servi avec tant de distinction.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, le groupe dont je suis le chef à la Chambre s'unit aux autres afin de rendre hommage à la mémoire de feu William Lyon Mackenzie King. Nous regrettons sincèrement qu'au terme de sa carrière il n'ait pu jouir plus longtemps de la santé et de la liberté que lui laissait l'abandon des charges officielles afin de réaliser les projets qu'il voulait accomplir avant de disparaître de ce monde.

Nous devons tous regretter cette perte, non seulement parce que M. King n'a pas réalisé son rêve de vivre plus longtemps mais aussi

parce que nous serons privés du fruit que son expérience, son savoir et sa sagesse auraient produit durant ces dernières années.

Pendant cinquante ans, il a joué un rôle dans la conduite des affaires du pays. Plus que tout autre peut-être, il a orienté la marche de l'histoire du Canada. Voilà pourquoi il aurait pu rendre encore de grands services à ses successeurs, s'il avait été épargné. Je suis certain qu'il aurait donné le meilleur de lui-même.

J'ai eu l'avantage pendant quatre ans de faire partie de la Chambre en même temps que M. King. Durant cette période,—et surtout alors qu'il était premier ministre,—il a fait preuve envers moi de la plus bienveillante attention et de la courtoisie la plus constante. Nos vues différaient fort parfois et nous nous sommes opposés avec vigueur l'un à l'autre à l'égard du programme administratif, mais jamais ces divergences d'opinions n'ont poussé M. King à manifester de ressentiment personnel.

Dans les nombreux entretiens privés et officiels que j'ai eus avec lui, M. King a toujours fait preuve d'affabilité et d'un esprit de collaboration que j'appréciais hautement. On a dit de lui qu'il avait une main de fer dissimulée sous un gant de velours mais il n'est que juste d'ajouter que son inflexible volonté et sa fermeté de caractère étaient toutes deux tempérées par un sens profond des valeurs spirituelles. Le Canada a perdu en lui un de ses fils les plus éminents et le monde un grand homme d'État.

M. J. W. MacNaught (Prince): Je suis sûr de répondre au désir de mes électeurs en rendant un bref hommage à la mémoire de M. Mackenzie King. De 1919 à 1921, M. King représentait ici la circonscription de Prince dont j'ai l'honneur d'être le député. C'est à titre de représentant de Prince qu'il est entré à la Chambre comme chef de l'opposition. La population de l'Île du Prince-Édouard savait qu'elle avait en Mackenzie King un ami véritable. Il a toujours très bien compris les problèmes de l'île.

Je ne puis guère ajouter aux hommages qu'on a déjà rendus à la mémoire de cet homme à la fois grand et bon. Ses efforts en vue de parfaire l'unité canadienne figureront, j'en suis sûr, au premier rang de ses grandes réalisations. Sachant combien le Canada est difficile à administrer, il s'est toujours efforcé de se dresser une ligne de conduite propre à favoriser l'harmonie et la bonne entente entre les deux principales races du pays.

Mes commettants et toute la population de l'Île du Prince-Édouard regrettent le grand homme d'État disparu.

ÉLOGE DE DÉPUTÉS DÉFUNTS

FEU L'HON. HUMPHREY MITCHELL—FEU M. GLEASON BELZILE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tous les députés, j'en suis sûr, ont été aussi bouleversés que moi d'apprendre la mort subite de l'honorable Humphrey Mitchell, le 1er août dernier. Nous savions tous que sa santé avait été ébranlée mais tous ses amis, et cela comprend, je crois, chaque membre de la Chambre, espéraient que les quelques semaines de repos que M. Mitchell avait été obligé de prendre durant l'hiver auraient complètement rétabli sa santé. Les honorables députés le savent, M. Mitchell était toujours plein d'entrain et il n'a jamais été enclin à se plaindre. Depuis plusieurs mois cependant, il se ressentait du poids des lourdes responsabilités dont il s'est acquitté, en qualité de ministre du Travail, lorsqu'il s'est agi de mobiliser notre main-d'œuvre durant la guerre et, par la suite, d'appliquer les programmes d'embauchage de la période d'après-guerre.

L'intérêt qu'Humphrey Mitchell portait aux affaires publiques ne se bornait pas à la direction de son ministère. Il a toujours eu à cœur que le Gouvernement s'efforçât dans toutes ses mesures d'améliorer le sort des hommes et des femmes de la classe moyenne du pays. Pour moi personnellement, tout comme pour le Gouvernement, la mort de M. Mitchell est une perte particulièrement sensible. Lui et moi sommes entrés dans le cabinet en même temps et je sais avec quelle fidélité il a servi son pays d'élection et quel vide profond sa mort laissera au Parlement et dans la vie publique de la nation.

(Texte)

En apprenant la mort de M. H. Mitchell, non seulement ses concitoyens de langue anglaise, mais tous ceux qui parlent ma langue ont compris qu'ils venaient de perdre un véritable ami. Ses relations avec les membres des unions ouvrières de notre pays furent toujours marquées par une grande compréhension des aspects, quelquefois assez spéciaux, que présentaient nos problèmes et par un désir sincère de participer de façon efficace à leur solution.

Notre collègue, M. Gleason Belzile, député de Rimouski et adjoint au ministre des Finances, est disparu le 25 juillet 1950. Il était notaire, donc représentant d'une très vieille profession de la vie juridique dans la province de Québec. Sa mort prématurée mit fin à une carrière parlementaire brillante mais malheureusement bien trop courte.

En plus de subir les ravages matériels de l'incendie, Rimouski a dû endurer le désastre moral que lui a causé la perte de son représentant au Parlement de la nation.

Nous avons perdu en M. Gleason Belzile un citoyen auquel tenaient à cœur son héritage culturel et sa province, en même temps qu'il avait le sens du service dû à la nation. Telles sont les qualités pour lesquelles nous l'honorons, qualités que nous devons mettre en pratique nous-mêmes et enseigner à nos descendants tant que vivra la nation canadienne.

(Traduction)

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à ajouter un mot aux paroles que le premier ministre (M. St-Laurent) vient de dire sur le décès de M. Gleason Belzile. M. Belzile, la Chambre le sait, a été mon adjoint parlementaire pendant près de trois ans. Son état de santé, durant presque toute la durée de ses fonctions, a laissé beaucoup à désirer; cependant, sauf durant les derniers mois, cela ne l'a jamais empêché de consacrer tout son temps, tous ses efforts, aux intérêts de ses commettants et à ses autres fonctions publiques.

Comme l'a rappelé le premier ministre, M. Belzile était notaire de profession. Il était, je crois, de la troisième génération, dans sa famille, à exercer cette profession à Rimouski. Son fils aîné continue la tradition. L'expérience, les connaissances qu'il a acquises en qualité de notaire, outre ses autres qualités, lui ont permis d'être d'un précieux secours à moi-même et au ministère des Finances à l'égard des problèmes que le ministère est appelé à résoudre. C'est avec affection et gratitude que je me souviendrai toujours de l'aide qu'il m'a apportée personnellement et du grand service public qu'il a rendu au pays.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme tous les députés, c'est avec étonnement et émotion que j'ai appris la disparition si soudaine de M. Humphrey Mitchell. Plus que tout autre député peut-être, il était l'ami de tout le monde à la Chambre. Même si parfois il différait catégoriquement d'opinion avec d'autres députés, il n'hésitait pas à l'affirmer en termes très énergiques. Cependant, il n'a jamais perdu, à cause de la façon très claire dont il exprimait ses convictions, l'amitié ni la compréhension de ceux avec lesquels il différait d'avis.

Nous nous sommes tous rendu compte que rien ne l'offusquait plus que des remarques pouvant dénigrer le moindrement les traditions et la grandeur du Royaume-Uni. Cette attitude s'explique par ses antécédents et certains événements dont il parlait très peu, sauf lorsqu'il s'agissait de rappeler ces événements auxquels il avait pris part.

M. Humphrey Mitchell a servi, durant la première Grande Guerre, à bord d'un navire célèbre au cours d'engagements mémorables. Il faisait partie de l'équipage du croiseur anglais *Minerva* quand celui-ci a envoyé par le fond l'*Emden*, réputé corsaire allemand. Il était aussi à bord du même croiseur quand il a poursuivi et coulé le *Kœnigsberg* dans l'estuaire d'une rivière africaine. Il faisait partie de l'équipage des navires qui ont protégé les débarquements d'Anzacs aux Dardanelles. S'il a toujours exprimé avec conviction son profond attachement au Canada et sa loyauté envers la Grande-Bretagne, il n'a pas moins exprimé son affection pour les hommes qui, comme lui, avaient participé à ces engagements.

Parfaitement renseigné sur les problèmes qu'il était appelé à régler, M. Humphrey Mitchell a fait bénéficier le ministère du Travail des connaissances qu'il avait acquises pendant de longues années d'affiliation à son syndicat et en sa qualité de dirigeant de divers groupements ouvriers. En interprétant les problèmes dont il s'occupait, il exposait à la Chambre, chacun s'en souvient, une attitude bien équilibrée; il tenait toujours compte, d'une part, des liens qui l'avaient étroitement unis au mouvement syndical du Canada et, d'autre part, des devoirs qui incombaient au Gouvernement à l'égard des problèmes à envisager. Ces devoirs, il s'efforçait de les interpréter fidèlement. Il manquera à chacun d'entre nous. C'était un excellent citoyen, un excellent député et un grand serviteur du Canada.

J'en profite pour rendre hommage à l'autre représentant qui est mort depuis la fin de la dernière session. Le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre des Finances (M. Abbott) l'ont signalé, M. Gleason Belzile est fidèlement resté au poste alors que le mal dont il souffrait aurait pu le porter à se soustraire à l'exercice des fonctions si bien exposées par le ministre des Finances. La Chambre a bénéficié des vastes connaissances qu'il possédait sur sa région. Il a fidèlement servi le Gouvernement et la population. Nous nous unissons tous, j'en suis sûr, pour offrir nos profondes condoléances à sa veuve et à ses neuf enfants éprouvés par son décès prématuré.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous voulons, nous aussi, exprimer nos condoléances à Mme Mitchell et à ses fils, à Mme Belzile et à sa famille, à la suite de la disparition prématurée de leurs maris respectifs. En somme, M. Mitchell

et M. Belzile étaient encore dans ce qu'on considère normalement comme la force de l'âge. Leur mort subite attriste donc tous les membres du Parlement. J'ai vu M. Mitchell le jour de mon départ pour l'Ouest, vers la fin de juillet, près de l'endroit où nous passions l'été. Il paraissait alors jouir d'une excellente santé; c'était l'homme aimable et joyeux que nous connaissions tous. C'est donc dire le choc que nous avons ressenti en apprenant qu'il était disparu aussi subitement. Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew), sa participation aux débats, ses mots d'esprit, sa façon de présenter les choses nous manqueront. Nous nous rappellerons longtemps les services qu'il a rendus au pays durant les heures critiques de la guerre et, à vrai dire, durant toute la période pendant laquelle il a exercé ses fonctions. Ces fonctions de ministre du Travail, il les a remplies plus longtemps que tout autre, non seulement au Canada mais dans tout le Commonwealth. Nous nous unissons donc, non pas seulement pour rendre hommage à ses services, mais aussi pour exprimer nos condoléances à ceux qui lui survivent.

M. Belzile était plus jeune. Il se taillait une carrière brillante à la Chambre et, comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Abbott), il rendait de précieux services à cet important ministère. C'est avec chagrin que nous avons appris qu'au cours de sa maladie, sa femme et sa famille avaient souffert des ravages de l'incendie, durant le désastre de Rimouski. Je suis sûr que tous les députés se joignent à nous pour exprimer nos plus sincères condoléances aux femmes et aux familles qui pleurent la perte de ces deux députés.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, Humphrey Mitchell est une victime de la seconde Grande Guerre, durant laquelle il a porté de lourdes responsabilités. Il était on ne peut plus consciencieux, industrieux et méticuleux. Il s'est tout simplement tué au service de son pays. Je sais qu'il jouissait de l'entière confiance du premier ministre d'alors, M. Mackenzie King. Il en est d'ailleurs toujours demeuré digne en s'acquittant de ses responsabilités avec un notable succès. S'il l'avait su d'avance, je suis certain qu'il aurait été honoré de finir comme un blessé de guerre. Il a été Britannique de cœur, sans restriction et sans détour: c'était un adversaire infatigable de la dictature et de l'oppression sous toutes ses formes. Humphrey Mitchell avait un grand cœur, était l'ami sympathique par excellence, et sa loyauté de collègue et de membre de son parti mérite les plus hauts éloges. Toujours de bonne humeur, il avait une finesse d'esprit constamment en alerte. Les membres du Crédit social se joignent de tout cœur à leurs collègues de la Chambre pour exprimer leurs profondes condoléances à la famille éprouvée par sa disparition prématurée.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'orateur, le groupe des créditistes m'a demandé de dire quelques mots à l'occasion du décès de M. Belzile. Je ne l'ai pas connu intimement, mais mes rapports avec lui et l'activité que je l'ai vu déployer à la Chambre me portent à croire qu'il se rangeait parmi les députés les plus consciencieux. A plusieurs reprises, j'ai eu des entretiens agréables avec M. Belzile, pendant l'interruption de la séance pour le dîner, alors que nous causions, assis sur un banc, aux environs des édifices du Parlement. Il savait alors, je crois, qu'il était malade. J'ai constaté qu'il était modeste, sans prétentions, et qu'il ne faisait aucunement étalage de ses connaissances ni de sa compétence.

Ceux qui ont bien connu M. Belzile me disent qu'il étudiait sérieusement les problèmes qui se posent à la plupart d'entre nous à notre titre de représentants du peuple. Il tirait ses propres conclusions d'après sa conscience et en faisait profiter ses collègues. Je crois qu'on ne saurait mieux juger un homme que par sa vie et ses affections familiales. On me dit que sa famille était heureuse, ce qui veut dire que M. Belzile était un père affectueux pour ses neuf enfants et un bon et fidèle mari. Les créditistes s'associent à tous les membres de la Chambre dans le témoignage de sympathie que nous offrons à ceux qui pleurent le disparu.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, vous voudrez bien me permettre quelques brèves paroles. Lorsque l'honorable Humphrey Mitchell a été nommé ministre du Travail, je me suis levé pour féliciter feu le premier ministre d'avoir désigné un véritable ouvrier à la tête de ce ministère. J'ai alors énuméré ses états de service. Il éprouvait des difficultés; il n'obtenait pas l'appui des travailleurs, mais il l'a reçu plus tard lorsque, revenus à la raison, ils ont mesuré la valeur de celui qu'ils avaient pour les diriger. J'ai alors dit à la Chambre que, si le ministre du Travail voulait mettre son code en pratique et suivre l'éminent ouvrier de Galilée, il obtiendrait des réalisations sans pareilles au Canada. C'est ce qu'il a fait. A la fin de la dernière session, il m'a pris à part pour me demander si je me rappelais ce discours. Je lui ai répondu que je m'en souvenais et lui ai demandé où il voulait en venir. Il m'a alors répondu: "Ne serait-il pas stupide celui qui ne saurait pas à qui il se confie en ce qui concerne sa future demeure?"

Je crois que cette parole doit être dite, car peu importe ce qu'un homme possède ou ce qu'il fait: s'il n'a pas la foi en Dieu, il n'a pas grand chose.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je m'unis aux autres députés pour exprimer ma profonde sympathie au premier ministre et aux membres du gouvernement à l'occasion de la mort du ministre du Travail. Il descendait d'une bonne famille britannique. Franc et doué d'un bon naturel, il était l'ami de tous, comme vient de le dire le chef de l'opposition. Au cours de la dernière guerre, les fonctions de ministre du Travail étaient très difficiles. Si M. Mitchell a réussi à résoudre des problèmes très ardus, c'est parce qu'il était sincère; c'était un homme éminemment juste et honnête. Combien de membres du Parlement se rappellent avoir exposé une difficulté qui se présentait dans leur circonscription à Humphrey Mitchell et avoir reçu sa réponse coutumière: "Confiez-moi ça; je verrai ce que je puis faire." Il parvenait toujours à faire quelque chose pour aider l'homme de la rue ou quiconque lui demandait de l'aide. Il réussissait toujours à redresser les torts.

Je regrette de n'avoir pu assister à ses funérailles, qui ont été des plus impressionnantes. Cependant, j'exprime à Mme Mitchell et à ses fils ma plus profonde sympathie et je crois pouvoir ajouter la sympathie de tous les députés.

J'ai assisté aux funérailles de mon voisin et ami, feu le notaire Belzile, de Rimouski. Elles ont été très émouvantes. C'était un dernier hommage à un membre du Parlement qui avait accompli son devoir et qui possédait l'affection et la confiance de ses commettants. Des milliers de personnes remplissaient la cathédrale de Rimouski et paraissaient très attristées de la mort de leur représentant. Cette grande foule qui priait pour le député défunt m'est apparue comme la preuve que les membres du Parlement qui font leur devoir, comme le notaire Belzile, sont respectés et aimés de leurs commettants. J'exprime à Mme Belzile et à ses enfants la plus profonde sympathie de tous les députés.

M. Paul-Émile Côté (Verdun-La Salle): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'unir au premier ministre, aux chefs des groupes de l'opposition et aux autres qui ont rendu un si vibrant hommage à la mémoire du très honorable William Lyon Mackenzie King, chef vénéré de notre parti et leader de la Chambre pendant nombre d'années, ainsi que de M. Gleason Belzile, l'estimé et compétent adjoint parlementaire au ministre des Finances.

La Chambre comprendra sans doute, monsieur l'Orateur, que je désire profiter de cette occasion d'une façon spéciale afin d'exprimer mes regrets personnels à l'occasion du décès d'un personnage avec lequel j'ai été lié étroitement pendant presque trois ans. La Chambre a perdu un véritable ami loyal lorsque l'honorable Humphrey Mitchell est décédé. Il ne manquait jamais l'occasion de venir en aide à ses collègues. De plusieurs façons, sa forte personnalité et ses grandes qualités d'homme l'ont porté à un rang élevé en cette enceinte et l'ont fait aimer de chacun de nous. Dans les divers domaines où l'ont conduit ses tâches quotidiennes, tout sa vie, sa pensée et ses actes étaient d'abord motivés par sa bonté et son souci du bien-être de l'homme moyen. Pour ses collègues, sa carrière restera longtemps un exemple vivifiant d'altruisme, de courage et de patriotisme. Le décès de cet éminent ministre du Travail a privé son adjoint parlementaire d'un chef respecté et plein d'égards, d'un homme pour lequel il ressentait une grande admiration et une profonde affection.

FEU L'HON. P.-F. CASGRAIN

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de dire quelques mots d'un ancien membre de la Chambre. Le samedi 26 août mourait à Montréal un citoyen distingué qui a occupé le poste dont j'ai l'honneur d'être chargé. Je veux parler de feu le juge Casgrain.

Pierre-François Casgrain est né à Montréal en 1886. Il a été député à la Chambre des communes pendant plusieurs années. C'est en 1917 qu'il était élu pour la première fois, à titre de représentant de la circonscription de Charlevoix-Montmorency, qui, bien que modifiée quant à l'appellation et à l'étendue, l'a ensuite réélu lors de six élections générales, celles de 1921, 1925, 1926, 1930, 1935 et 1940. En 1936, il devenait Orateur de la Chambre et, en 1940, M. King l'invitait à faire partie de son cabinet à titre de secrétaire d'État. En décembre 1941, on le nommait juge de la cour supérieure de Québec. Ceux d'entre nous qui étaient députés lorsque M. Casgrain était Orateur se souviennent de l'impartialité avec laquelle il présidait à nos délibérations. C'était à une époque où le pays traversait de grandes difficultés économiques. Il s'est acquitté de sa tâche avec dignité, suivant en cela les meilleures traditions établies par ses prédécesseurs.

M. Casgrain est décédé après une très brève maladie. Son départ subit est une cruelle épreuve pour son épouse et pour sa

famille. Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour exprimer nos sincères condoléances à M^me^ Casgrain et aux membres de sa famille.

Le très hon. M. St-Laurent: Je sais que tous les amis personnels de feu le juge Casgrain,—ils sont encore très nombreux à la Chambre,—vous sont reconnaissants, monsieur l'Orateur, de cet hommage délicat que vous venez de rendre à sa mémoire et du témoignage de sympathie que vous venez d'adresser à sa veuve et aux membres de sa famille.

LE CABINET

ANNONCE DE NOMINATIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Ce que je vais annoncer, je m'en rends compte, ne ressemble guère à une primeur, mais je n'en crois pas moins devoir consigner au compte rendu la nomination de l'honorable Milton F. Gregg, le 7 août, au poste de ministre du Travail. Le même jour, l'honorable Hugues Lapointe est devenu ministre des Affaires des anciens combattants, tandis que le ministre de la Justice et procureur général assumait les fonctions dévolues au solliciteur général.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

DISPOSITION POURVOYANT À LA REPRISE DES OPÉRATIONS FERROVIAIRES ET AU RÈGLEMENT DU CONFLIT OUVRIER

Le très hon. L.-S. St-Laurent premier ministre) propose la deuxième lecture du bill n^o^ 1 pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du présent conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

—Monsieur l'Orateur, ce bill, comme l'indique le titre dont on vient de donner lecture, pourvoit à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit actuel relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés. L'objet de cette mesure est de résoudre ce qui équivaut à une crise nationale, mais elle ne vise nullement à pourvoir à quelque recours permanent en vue de régir les relations industrielles entre patrons et employés. La procédure normale en notre pays s'est élaborée au cours de bien des années, et se fonde sur le principe de la convention collective. Avec le temps sont nées des institutions qui ont démontré leur mérite dans l'économie nationale et, j'en suis sûr, aucun député ne désire agir de quelque façon qui puisse influer de manière permanente sur la procédure normale en vue du règlement de ces questions en traitant sur un pied d'égalité patrons et employés. Toutefois, le pays subit une interruption des transports ferroviaires qui, si elle continuait longtemps, paralyserait complètement l'économie du pays. Il n'y a peut-être pas d'autre pays au monde dont l'économie compte autant que celle du Canada sur le transport par chemin de fer. De fait, il suffit de passer en revue les années qui se sont écoulées depuis que les Pères de la Confédération ont cherché à faire une nation des colonies distinctes de cette partie septentrionale du continent nord américain pour se rendre compte que l'organisation des transports a réellement motivé la fusion de ces colonies séparées. Un arrêt du transport ferroviaire, même en temps de profonde tranquillité internationale, est de nature à provoquer un très grave dérangement au pays et, dût-il devenir tant soit peu permanent, nécessiterait une réorganisation complète des rouages économiques si essentiels à notre essor national. Il n'est pas exagéré, je crois, de dire que nous sommes aujourd'hui plus avancés que les Pères de la Confédération n'ont osé le prédire et que, en dépit des erreurs qui ont pu être commises au cours des dix dernières années, nous sommes plus avancés aujourd'hui que quiconque aurait osé le prédire il y a dix ans, et même que notre essor et nos progrès sont aujourd'hui plus sensibles que les plus optimistes auraient osé le prédire il y a cinq ans. Je ne prétends pas par là qu'aucune erreur n'a été commise; mais, en dépit des erreurs qui ont pu être commises, le pays a réalisé ses progrès qui témoignent éloquemment de la souplesse de caractère de notre population et de l'abondance de nos ressources naturelles.

Un arrêt prolongé pourrait ruiner le pays, du moins pour ce qui est de la ligne de conduite qu'il suit avec un succès si remarquable depuis la Confédération et pourrait fort bien entraîner de graves dangers et des maux réels non seulement pour nous-mêmes mais pour la cause de la paix qui repose sur la collaboration efficace du Canada et de toutes les nations pacifiques.

Je ne parlerai pas beaucoup de la situation internationale car j'estime que ce n'est pas le temps, au cours de cette session spéciale, d'étudier longuement ce point. Toutefois, à seule fin d'indiquer l'aspect qu'elle prend, aux yeux de notre population, il est utile, je crois, de nous rappeler que cette

situation est grave au point que le Gouvernement s'est cru motivé d'inviter nos jeunes gens du Canada à s'engager dans nos armées et à décider de se tenir prêts à risquer leur vie pour que le Canada fasse sa part dans les démarches requises en vue de maintenir la paix dans le monde. C'est une source de réelle satisfaction, je crois, pour les Canadiens en général, que de savoir que depuis l'incident de Corée, plus de 10,000 jeunes Canadiens se sont engagés à risquer leur vie pour que le Canada fasse sa part dans les efforts tentés en vue de maintenir la paix dans le monde et de faire obstacle à l'établissement de régimes totalitaires sur une étendue plus grande de notre globe terrestre que celle qui a le malheur présentement d'être soumise à ces régimes.

Cet après-midi, la Chambre a écouté un discours du trône qui ne renfermait, je crois, que quatre alinéas. L'un des alinéas annonce qu'on nous invitera à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale, car les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale. Le discours annonce également que nous serons invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du traité de l'Atlantique-Nord.

Tout député pourrait prédire aussi bien que moi que ces crédits seront sans doute très élevés. Rien ne sert d'affecter des crédits, si nous ne possédons pas les moyens de prélever les fonds nécessaires à nos engagements. Il est impossible de prélever des fonds de quelque manière que ce soit dans une économie paralysée par l'immobilisation de ses services de transport. Ce n'est pas tout. Ce n'est pas l'argent qui est nécessaire. Il s'agit de la formation de militaires et de la production de matériel de guerre, ce qui est impossible dans une économie paralysée par l'arrêt de ses services de transport.

Les chemins de fer sont un instrument essentiel de défense, de sécurité et de production dans notre pays. Ceux à qui incombe la responsabilité d'administrer les chemins de fer et ceux qui sont responsables des décisions des hommes qui assurent le fonctionnement des chemins de fer s'en rendent compte tout aussi bien que nous, j'en suis sûr. D'ailleurs, je l'ai constaté au cours des entretiens que j'ai eus avec leurs représentants. Les hommes qui chôment en ce moment affirment, comme ils l'ont affirmé par les déclarations qu'ont formulées leurs dirigeants et que les journaux ont publiées, qu'ils ne font pas la grève contre le Gouvernement et qu'ils ne la font pas contre le public. La situation est telle, cependant, que l'interruption des services de transport nuit inévitablement au gouvernement, pas à celui-ci, pas à un gouvernement de parti, mais au gouvernement du Canada et à la population du Canada. Je sais que cela est nettement compris et sincèrement déploré par tout le monde au Canada, y compris les administrateurs des chemins de fer et les préposés à leur exploitation normale.

Lorsque la grève a été annoncée, je me suis rendu compte, et tous les députés aussi, j'en suis sûr, que ceux qui l'ordonnaient et ceux qui répondaient à l'appel n'enfreignaient aucune loi applicable à leur cas. Ils agissaient de la manière qu'ils croyaient motivée en vue de protéger leurs intérêts; mais on a prétendu, et à mon sens il vaut la peine d'en tenir compte, que la revendication de ce qui normalement peut être un droit particulier peut parfois équivaloir à ce qui constitue un tort public. Et la revendication de droits particuliers peut parfois tellement nuire au bien public qu'il faut y songer sérieusement, parce que l'existence et la sécurité de l'État sont, pour chacun d'entre nous, la préoccupation première, celle qui prime toutes les autres.

Lorsque la grève a éclaté, j'ai fait une très courte déclaration. Je me suis efforcé de faire cette déclaration d'un ton aussi calme et égal que possible, parce que j'étais persuadé alors, comme je le suis en ce moment, qu'il n'existe aucune intention de ruiner notre nation et qu'on ne recourra à aucune conduite de nature à le faire. Le problème actuel sera résolu; il faut qu'il le soit. J'espère que pendant qu'il sera réglé, on ne fera ni ne dira rien sans nécessité qui soit de nature à rester sur le cœur de tout bon Canadien.

M. Homuth: Ce problème aurait dû être réglé.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que le Gouvernement s'est montré tout à fait respectueux des droits de toutes les parties intéressées. On a employé tous les moyens d'arbitrage et de médiation avant que le Parlement fût invité à intervenir. On a institué une commission de conciliation, ainsi que le prévoit la loi des enquêtes en matière de différends industriels. Lorsqu'il devint évident que la grève serait probablement déclarée, j'ai écrit une lettre, en termes que j'ai tâché de rendre courtois, pour demander s'il n'y aurait pas moyen de remettre la grève à trente jours, pour voir si, durant ce

temps, on pourrait apporter d'autres solutions. J'ai proposé que le Gouvernement nommât un médiateur qui s'emploierait à faire en sorte que les parties en cause trouvent, par convention collective, une solution qui préviendrait l'arrêt du service ferroviaire.

Les chefs des comités négociateurs des cheminots m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas consentir à ajourner la grève, mais, dans leur réponse, ils ont donné à entendre qu'ils accueilleraient favorablement, à ce moment-là, l'aide d'un médiateur. Le Gouvernement a alors désigné un homme en qui nous avions toute confiance. Après l'échec de sa tentative de régler la question, j'ai bien apprécié l'hommage que lui ont rendu les deux parties en cause. Elles ont reconnu sa compétence et son impartialité ainsi que le zèle qu'il avait déployé dans sa tentative d'en arriver à une entente.

Dès que la grève a éclaté, après l'échec de la médiation, je proposai aux représentants des parties en lice de s'entretenir avec le ministre du Travail (M. Gregg), le ministre des Transports (M. Chevrier) et moi-même. Les réunions ont eu lieu vendredi dernier. J'ai d'abord reçu la visite des représentants du comité négociateur des employés. Une dizaine sont venus à mon bureau, où nous avons étudié la question à cœur ouvert. Un peu plus tard le même jour, j'ai eu des entretiens aussi francs avec plusieurs représentants de la direction des chemins de fer.

On m'a demandé à cette occasion ce que j'attendais d'eux. Je leur ai répondu qu'ils en étaient au stade des négociations collectives, que je leur demandais uniquement de tenir compte de la gravité de la situation, au sujet de laquelle je leur avais exposé mes vues, et de faire de leur mieux afin de trouver une solution raisonnable du conflit. Je leur ai dit que je ne voulais pas les forcer à faire quoi que ce soit simplement parce que je pensais qu'il le fallait, mais que je tenais compte plutôt de ce qu'ils entamaient des négociations collectives. J'espérais, leur dis-je, que l'examen des faits que je leur avais exposés leur permettrait de s'entendre et d'en venir à une solution satisfaisante.

J'ai signalé,—aux deux parties,—que cette grève n'allait à l'encontre d'aucune loi; que ce n'était pas une grève visant à désorganiser l'économie nationale et que, de fait, il ne fallait pas qu'elle eût ce résultat, mais qu'il s'agissait plutôt d'un effort en vue d'en venir à une nouvelle entente concernant le fonctionnement de notre système de transport. Je leur ai dit qu'à mon avis les angoisses et la misère qu'entraînerait un prolongement de la grève ne faciliteraient aucunement la réalisation de cette nouvelle entente.

Je leur ai rappelé qu'à l'occasion du désastreux incendie de Rimouski, je m'étais rendu là-bas et j'avais constaté que le pont de la rivière Rimouski avait brûlé. C'était un pont plutôt étroit, leur dis-je, et une discussion s'était engagée sur la question de savoir si le nouveau pont devait être copié sur l'ancien ou s'il fallait en construire un qui pût suffire à l'accroissement de circulation sur cette route. On sait que cette route mène à la péninsule de Gaspé, très fréquentée par les touristes durant l'été. J'ai constaté avec plaisir, leur ai-je dit, qu'on n'avait pas attendu que la question du nouveau pont fût réglée mais qu'on avait pourvu à un passage provisoire, au moyen d'un détour assurant le libre mouvement de la circulation en attendant l'aménagement du pont permanent.

Je leur ai fait entendre que ce qui importait était l'adoption d'un palliatif qui permettrait la reprise de l'activité économique au Canada, en attendant de trouver une solution permanente qui assurerait le maintien des relations entre patrons et employés.

Je leur ai aussi fait remarquer,—ce qu'ils ont reconnu de part et d'autre,—que l'intérêt public exigeait la reprise de notre activité économique aussi rapidement que possible et que l'intérêt vital du Canada, comme membre de l'Organisation des Nations Unies et comme signataire de Pacte de l'Atlantique-Nord, exigeait que cette reprise ait lieu dans le plus bref délai possible.

Ce que j'ai appris dimanche m'a très vivement attristé; toutefois, j'ai apprécié la courtoisie dont les parties ont fait preuve en demandant à voir, dimanche, le ministre du Travail, le ministre des Transports et moi-même, afin de nous signaler qu'ils avaient fait, à leur avis, tout leur possible, mais en vain, pour mettre fin à la grève. J'ai apprécié à sa valeur leur courtoisie, ainsi que l'esprit qui les animait et leur a fait juger bon de nous présenter le rapport en cause.

Il devenait nécessaire de chercher une autre solution au problème à résoudre. Il faut que le transport ferroviaire reprenne. C'est une nécessité. Lorsqu'il devint manifeste que les parties elles-mêmes ne pouvaient trouver ni proposer une formule propre à résoudre le problème, nous avions déjà étudié la ligne de conduite à conseiller au Parlement advenant pareille situation.

Nous devons tous nous rendre compte cependant que, jusqu'au 22 août dernier, chacun était fermement convaincu que c'était là quelque chose qui ne pouvait arriver ici. Cependant, la chose s'est produite ici.

M. Homuth: Oh! non!

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député aura son tour un peu plus tard. Aurait-il la bonté de me laisser terminer l'exposé que j'essaie de présenter? A midi aujourd'hui, nous avons terminé la rédaction définitive du bill que vous avez sous les yeux, monsieur l'Orateur, qui est aussi entre les mains des honorables députés, et à l'égard duquel nous avons reçu beaucoup de conseils bénévoles. Nous avons accueilli avec gratitude beaucoup de ces conseils gratuits. En rédigeant le projet de loi, nous avons cherché à en faire un bill qui pût régler une situation critique sans servir de modèle à tout ce qui pourrait avoir un effet permanent sur la législation ouvrière du pays.

Les négociations ont permis de constater que les deux parties au litige avaient reconnu le caractère inévitable de certaines questions. L'une d'entre elles, c'est qu'il y a lieu de fixer immédiatement une date,—qui n'était pas exactement la même, pour chaque camp, —à laquelle entrerait en vigueur une hausse du barème des salaires des cheminots. L'augmentation devait compter au moins de la date de reprise du travail. Les chemins de fer ont fait une offre de 4c. l'heure, applicable à tous les ouvriers qu'ils estiment indispensables à l'exploitation des réseaux. Ils avaient compté exclure une catégorie de ceux qui s'étaient groupés pour appuyer une cause commune.

Nous avons eu beaucoup de mal à nous convaincre que nous devrions inclure la catégorie des employés d'hôtel dans une déclaration du Parlement voulant qu'il soit de l'intérêt national que tels ou tels services reprennent leur activité. Il nous a semblé très difficile de demander au Parlement de déclarer qu'il importait à tel point à l'intérêt national du pays que les employés d'hôtel retournent au travail, qu'il fallait leur appliquer la présente mesure,—qui nous répugne à tous, j'en suis sûr,—portant que tel ou tel groupe doit faire telle ou telle chose.

Il nous a été, d'autre part, signalé que tous ces syndicats ont fait cause commune et qu'à leurs yeux toute action qui ne s'appliquerait pas à chacun d'entre eux et à laquelle se soumettrait l'un d'entre eux passerait pour une trahison d'une partie de ceux qui se sont liés en vue d'un succès commun. Il ne leur paraissait pas équitable qu'un Parlement leur demandât d'agir de la sorte. En rédigeant notre projet de loi, nous en sommes venus, à regret, à la conclusion que c'était là un sentiment qui existait probablement chez les intéressés eux-mêmes et auquel il serait impolitique de passer outre. Aussi, en libellant le projet de loi, n'avons-nous pas tenté d'établir une distinction entre les services exploités par les compagnies de chemins de fer et alors visés par ceux qui avaient été partie aux négociations et faisaient la grève.

Nous avons en conséquence rédigé ce projet de loi portant que dans un délai de quarante-huit heures après son entrée en vigueur, chaque compagnie de chemins de fer doit reprendre l'exploitation des services ferroviaires et subsidiaires dont la grève existante a suspendu le fonctionnement et tout employé actuellement en grève doit retourner aux devoirs de son occupation auprès de la compagnie de chemins de fer qui l'emploie. Nous avons également cru qu'il serait sage, étant donné qu'on a reconnu qu'il devrait y avoir une augmentation des taux horaires à compter au moins de la date du retour des employés au travail, d'insérer dans la demande de retourner au travail une disposition portant qu'on leur accorderait au moins le minimum que les chemins de fer sont convenus de leur payer. Nous avons également prescrit dans la loi que ce minimum de quatre sous l'heure entrerait en vigueur à compter de la date de la reprise du travail.

Nous avons déclaré dans l'exposé des motifs ce qui suit:

> Considérant que les compagnies de chemins de fer et les agents négociateurs des employés semblent être convenus que les taux de salaire actuels doivent être augmentés et la semaine de quarante heures introduite, mais paraissent avoir été incapables de s'entendre sur le montant et la date d'effet de l'augmentation de salaire, ou la date à laquelle la semaine de quarante heures entrerait en vigueur ainsi que les conditions de son introduction;

La mesure prescrit que les sociétés et les employés doivent tenter d'aplanir ces difficultés et de combler l'écart existant entre les demandes et les offres. S'ils ne peuvent le faire eux-mêmes dans un délai de quinze jours, la mesure prévoit qu'ils choisissent un arbitre à cette fin et qu'ils conviennent d'être liés par les décisions de cet arbitre. S'ils ne peuvent tomber d'accord sur les arrangements intéressant toutes les autres questions en cours de règlement entre eux, s'ils ne peuvent s'entendre sur celui qu'il faut choisir pour décider entre eux, le gouverneur en conseil désignera un arbitre qui, avec la plus grande célérité possible, examinera, déterminera ces questions et en décidera. Ses décisions constitueront le fondement sur lequel les services continueront pendant la période à l'égard de laquelle les décisions seront rendues.

M. Green: C'est dire qu'il s'agit d'arbitrage obligatoire.

Le très hon. M. St-Laurent:. Il ne s'ensuit pas d'arbitrage obligatoire au sens ordinaire. Il ne s'agit pas d'arbitrage obligatoire en vue de prévenir une grève. C'est l'acceptation et la reconnaissance du fait qu'il doit y avoir

une décision à laquelle les parties n'arriveraient peut-être pas. L'intérêt public exige qu'on y arrive d'une autre façon et la seule façon est de recourir . . .

Une voix: A la contrainte?

Le très hon. M. St-Laurent:. A la contrainte? Je ne crois pas que ce sera de la contrainte; je pense que ce sera une décision.

L'hon. M. Rowe: Obligatoire, mais pas nécessairement de la contrainte.

Le très hon. M. St-Laurent: Si d'honorables députés s'y opposent, ils voteront contre le projet de loi. S'ils connaissent un autre moyen de faire fonctionner les systèmes de transport, ils le diront au cours du débat. S'ils ne connaissent pas d'autre moyen et s'ils veulent que les systèmes de transport cessent définitivement leur exploitation, ils le diront au cours du débat. S'ils le veulent, comme je ne suis pas sûr qu'il en soit ainsi . . .

M. Drew: Cette déclaration est absurde.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas . . .

M. Drew: Personne n'a laissé entendre rien de tel.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas que nous favoriserons nos intérêts ni ceux de nos concitoyens en nous engageant dans une discussion animée.

Je n'admets pas que ce soit établir l'arbitrage obligatoire dans notre code du travail; c'est le seul moyen que nous puissions trouver, à mon avis, de faire le détour nécessaire pour rétablir le fonctionnement normal des réseaux de transport canadiens.

Deux articles fort intéressants ont été publiés récemment par le *Times* de Londres,—je ne les ai pas en mains,—au sujet d'une méthode analogue adoptée en 1940 à titre de mesure législative d'urgence sur la proposition du secrétaire d'État actuel aux Affaires étrangères, M. Ernest Bevin. La mesure a été prorogée de temps à autre et elle est encore en vigueur; les congrès des syndicats ouvriers la discutent à leurs réunions annuelles mais jusqu'ici ils se sont abstenu d'adopter des vœux en vue du rappel de la mesure.

Nous avons hérité quelque chose de l'amour des Anglais pour la liberté individuelle mais nous avons aussi, je crois, hérité quelque chose de leur attachement pratique aux choses qui marchent et nous devons montrer que nous aussi, dans des circonstances difficiles, nous pouvons trouver quelque chose qui marche et qui ne causera pas un tort permanent à la liberté des Canadiens, épris de liberté.

C'est, pour ainsi dire, tout ce que renferme le bill. Une disposition subsidiaire prévoit qu'aucune société de chemins de fer, que personne agissant au nom d'une société de chemins de fer ne doit refuser de permettre à un homme de reprendre son travail ni le congédier parce qu'il a fait la grève.

Les personnes autorisées, au nom des employés, à envoyer des avis de grève sont tenues, en outre, de faire savoir à ceux à qui ils ont adressé de tels avis que ces avis sont devenus invalides par suite du bill à l'étude. Tous les Canadiens, je crois, ont été non pas surpris mais heureux de voir les déclarations des chefs syndicalistes sérieux, selon lesquelles les hommes retourneront au travail. Ce n'est pas une raison et cela ne justifierait pas l'adoption d'une loi plus désagréable que ne l'exige strictement l'urgence de la situation.

Sur nos instructions, les rédacteurs du projet de loi ont voulu éviter de rendre la mesure plus odieuse qu'il ne le faut absolument pour assurer la reprise des services ferroviaires. J'espère que lorsque la Chambre et l'autre endroit entreprendront d'examiner sérieusement la mesure, celle-ci, avec tout ce que la sagesse des deux Chambres pourra y insérer à titre de substitution ou de modification visant l'un quelconque de ses articles, sera tenue pour le verdict de tous les Canadiens, exprimé en cette enceinte par la voix de leurs représentants et pour la meilleure solution qu'exigent des circonstances regrettables pour la reprise de notre activité économique, sans laquelle il nous servirait de rien d'essayer de régler les autres problèmes dont parle le discours du trône et de jouer notre rôle dans ce que, à mon avis, nous considérons tous comme indispensable actuellement au maintien de la paix dans le monde.

Normalement, en proposant la deuxième lecture d'un bill du Gouvernement, il n'y a qu'un seul discours de prononcé du côté du Gouvernement, mais j'ai souligné cet après-midi que j'entendais traiter les grandes lignes du projet de loi et j'ai laissé entendre que la Chambre pourrait préférer, sans établir aucun précédent en ce qui concerne l'ordre du débat, entendre, de la bouche du ministre du Travail (M. Gregg), l'exposé objectif des différentes initiatives prises par les intéressés dans ce problème avant la présentation du bill en ce moment. Si tel est l'assentiment général, je propose, à moins que le chef de l'opposition (M. Drew), qui devrait actuellement avoir droit de parole, n'en décide autrement, que l'Orateur le donne au ministre du Travail.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je regrette que mes premières paroles en cette enceinte, à titre de ministre du Travail, doivent porter

sur une question d'une telle importance et de si grande urgence que celle que nous sommes appelés à étudier ce soir. Poursuivant les observations formulées cet après-midi, je tiens à rendre mon hommage personnel aux deux grands Canadiens qui ont été ministres du Travail durant leurs carrières respectives. Je crois que chaque membre de la Chambre peut, ce soir, se faire une idée claire de ce que serait l'attitude de M. King ou de M. Mitchell à l'égard du problème à l'étude s'ils détenaient encore le portefeuille dont j'ai hérité. Souhaitons que chacun d'entre nous à qui il incombe de poursuivre leur œuvre s'inspire de leur tolérance, de leur sens de fraternité humaine et de leur sagesse.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a fourni à la Chambre une explication complète des faits relatifs au bill nº 1. Il pourrait être utile à mes collègues, demain matin, si je soulignais quelques-uns des détails historiques se rattachant aux événements qui ont précédé et suivi le moment où les chemins de fer ont cessé de fonctionner.

Le 16 juillet 1948, des accords prévoyant une augmentation de salaire de 17c. l'heure à compter du 1er mars 1948 ont été conclus entre les principaux réseaux ferroviaires canadiens et les syndicats de cheminots tant nationaux qu'internationaux.

En 1949, des différends analogues sont survenus à la suite de demandes présentées le 16 juin par des groupements semblables de syndicats de cheminots aux divers réseaux ferroviaires canadiens en vue d'obtenir une augmentation des salaires et une réduction des heures de travail. L'un des différends impliquait quinze syndicats internationaux qui représentaient, par l'intermédiaire d'un comité mixte négociateur, quelque 90,000 travailleurs employés dans des services autres que ceux du mouvement, et le National-Canadien, le Pacifique-Canadien, l'*Ontario Northland Railway* et le *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*. Le second différend impliquait deux syndicats nationaux, représentant environ 34,000 travailleurs également employés, en grande partie, dans des services autres que ceux du mouvement, et le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et l'*Ontario Northland Railway*.

Des entretiens qui ont eu lieu entre les parties en cause durant l'été de 1949, ne donnèrent guère de résultats. Au cours des mois d'août et de septembre 1949, le ministère du Travail a tenu une série d'entretiens distincts avec les représentants des sociétés et des syndicats. Les efforts du ministère ont échoué. Le 27 septembre 1949, le ministre du Travail a reçu de MM. F. H. Hall et G. R. Pawson, président et secrétaire respectivement du comité négociateur représentant les syndicats internationaux, une demande officielle en vue de la nomination d'un arbitre qui aiderait aux parties durant le cours de leurs négociations. Le 7 octobre 1949, le ministre, agréant la demande, a nommé conciliateurs MM. MacLean, directeur des relations industrielles, à Ottawa, et H. R. Pettigrove, préposé aux relations industrielles, en les chargeant de conférer avec les parties au différend et de leur aider au cours de leurs négociations collectives.

Le 12 octobre 1949, le ministre a reçu une demande analogue de la part de M. S. H. Eighteen, alors secrétaire du comité mixte négociateur représentant les deux syndicats nationaux. Le ministre a mis à la disposition des parties en cause les services d'arbitrage du ministère. Il a chargé encore MM. MacLean et Pettigrove de conférer avec les parties à titre de conciliateurs.

Le 26 octobre 1949, les conciliateurs ont fait savoir au ministre du Travail que leurs efforts avaient échoué et qu'il subsistait entre les parties un différend fondamental sur toutes les questions.

Je cite un extrait de leur rapport:

> Vu l'attitude des parties en cause et le résultat des négociations collectives antérieures, le soussigné, avec l'assentiment de son collègue, M. Pettigrove, estime qu'il y a lieu de constituer une Commission de conciliation qui s'occuperait de toutes les questions qui font l'objet du différend en vue d'en arriver à une entente ou, à défaut, de vous soumettre un rapport en conformité des dispositions de la loi.

Conformément à la proposition des conciliateurs, le ministre établissait, le 28 octobre 1949, des commissions de conciliation et d'enquête en vue de régler les deux différends.

En ce qui concerne le différend intéressant les quinze syndicats internationaux, le ministre a nommé M. Isaac Pitblado, K.C., de Winnipeg, et M. Alfred J. Wickens, K.C., de Moose-Jaw, désignés par les patrons et les syndicats, respectivement.

A l'égard du différend intéressant les deux syndicats nationaux, le ministre a nommé MM. T. R. Meighen, K.C., et J. A. Coote, tous deux de Montréal et désignés par les patrons et les ouvriers, respectivement.

Son Honneur le juge J. O. Wilson, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, était nommé président de chacune des commissions de conciliation le 8 décembre 1949. En l'absence de vœux communs présentés par les autres membres de chacune des commissions, c'est le ministre qui a nommé le président.

Les deux commissions de conciliation se sont réunies en séances préliminaires au cours du mois de janvier et elles ont tenu d'autres

séances en février et en mars. A la mi-avril, le ministre a reçu les rapports majoritaire et minoritaire des deux commissions. Ces rapports ont été communiqués aux journaux le 15 avril 1950. On m'informe qu'à la même époque tous les députés en avaient reçu un exemplaire. Les députés qui le désirent peuvent s'en procurer à mon ministère. J'ai fait préparer un sommaire aussi concis que possible des rapports majoritaire et minoritaire présentés par la commission de conciliation. Il s'agit de trois pages environ. Aux députés de décider si je dois donner lecture du sommaire ou s'il suffit de le consigner au compte rendu.

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Gregg: Voici les vœux de la commission de conciliation en ce qui a trait au différend intéressant les syndicats internationaux:

(1) *Le rapport majoritaire,* qu'avaient signé le président et le représentant des sociétés, refusait de présenter des vœux touchant le relèvement général du barème des salaires.

Le rapport minoritaire, présenté par le délégué syndicaliste, proposait de faire droit à la demande des ouvriers d'une augmentation générale de 7c. l'heure, l'application de l'augmentation devant comporter certains ajustements afin de ne pas détruire l'équilibre aux paliers inférieurs.

(2) *Le rapport majoritaire* proposait de réduire à 44 heures la semaine de travail des employés autres que le personnel du mouvement, exception faite des employés des hôtels et du transport par eau, et de verser à ces employés, pour ces 44 heures, 106·63 p. 100 de leurs salaires horaires actuels. La modification devait entrer en vigueur le 1er août 1950. Cette proposition aurait eu pour effet de donner aux ouvriers des ateliers de réparation, qui jouissaient déjà de la semaine de 44 heures, une augmentation du salaire net, tandis qu'elle aurait réduit le salaire net des autres ouvriers dont la semaine de travail était jusque-là de 48 heures.

Le rapport majoritaire conseillait, en ce qui concerne les employés des hôtels, de rejeter la demande des syndicats, visant la semaine de 5 jours et de 40 heures.

Le rapport majoritaire déclarait également que les membres de la commission ne disposaient d'aucune preuve les autorisant à formuler des vœux relativement aux salaires et aux heures de travail des ouvriers du transport par eau.

Le rapport minoritaire proposait l'adoption de la semaine de 5 jours et de 40 heures sans réduction du salaire net à l'égard de tous les employés des compagnies autres que ceux du mouvement, y compris le personnel des hôtels et du transport par eau.

Voici les vœux de la Commission de conciliation qui a enquêté sur le différend intéressant les deux syndicats nationaux:

(1) Le *rapport majoritaire,* signé par le président et le représentant des compagnies, ne proposait aucun relèvement général du barème des salaires.

Le *rapport minoritaire,* soumis par le représentant des syndicats, ne conseillait aucune majoration générale du barème des salaires, mais proposait aux intéressés de poursuivre les négociations à l'égard des catégories d'employés moins bien rémunérés, en vue d'améliorer leur sort.

(2) Le *rapport majoritaire* proposait, à l'égard des employés autres que ceux du mouvement, le personnel des hôtels, du transport par eau, des wagons-restaurant et des wagons-lits étant excepté, de réduire la semaine de travail à 44 heures et de verser une rémunération égale à 106·63 p. 100 de leur présent salaire horaire à compter du 1er août 1950. Le vœu aurait eu le même effet que dans le cas du différend intéressant les syndicats internationaux.

Le *rapport minoritaire* proposait d'accéder à la demande des syndicats, qui réclamaient la semaine de 40 heures pour les employés rémunérés à l'heure, à l'exception du personnel des hôtels, ainsi que pour les employés de service 208 heures par mois et rémunérés au mois sans toutefois réduire le salaire net.

Quant au personnel des hôtels, le *rapport majoritaire* proposait de rejeter la demande des syndicats qui réclamaient la semaine de 5 jours et de 40 heures. Le *rapport minoritaire* conseillait de réduire la semaine de travail de ces employés à 44 heures en leur laissant la rémunération touchée pour 48 heures. Comme dans le cas du différend intéressant les syndicats internationaux, le *rapport majoritaire* déclarait que les membres n'avaient sous les yeux aucune donnée les autorisant à présenter des vœux au sujet des salaires et heures de travail du personnel affecté au transport par eau.

A l'égard de ces employés, le *rapport minoritaire* proposait que les sociétés et les syndicats poursuivent les négociations en vue de l'uniformisation des conditions de travail de toutes les catégories d'ouvriers faisant partie des équipes.

Le *rapport majoritaire* proposait que, dans le cas du personnel des wagons-restaurant et des wagons-lits, les heures de travail, de 240 qu'elles sont, soient diminuées à 224 heures par mois, les employés devant toucher à l'égard des nouvelles heures de travail une rémunération de 106·63 p. 100 de leur salaire horaire actuel. Comme il a été signalé plus haut, le *rapport minoritaire* proposait que le nombre d'heures soit fixé à 208 par mois sans entraîner de diminution du salaire net des employés.

Le *rapport majoritaire* recommandait le rejet de la retenue syndicale que demandaient les syndicats, mais le *rapport minoritaire* proposait l'établissement de ce régime.

Le 14 avril 1950, le ministère a fourni des copies authentiques des rapports des commissions à chacune des parties intéressées; il s'est informé si les vœux contenus dans les rapports étaient acceptables et si les différends seraient réglés en conséquence.

Le 24 avril 1950, les syndicats nationaux ont informé le ministre du Travail que les vœux contenus dans le rapport de la commission n'étaient pas acceptables aux employés intéressés.

Le 1er mai 1950, les sociétés ont informé le ministre qu'elles étaient disposées à accepter les conclusions du rapport majoritaire et à négocier un règlement sur cette base.

Le 11 mai 1950, les syndicats internationaux ont informé le ministre du Travail que les recommandations de la commission de conciliation n'étaient pas acceptables

aux employés intéressés et, le 12 mai, les deux groupes de syndicats ont fait part de leur décision de demander aux employés en cause d'exprimer leur consentement à suspendre leurs services, advenant le cas où leur comité négociateur n'en arriverait pas à un règlement avec les sociétés.

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous êtes sûr que c'est exact. Ce n'est pas ce que j'ai lu sur le bulletin de vote.

L'hon. M. Gregg: Il s'agit d'un résumé; ce n'est pas cité du document. Entre la dernière date mentionnée et le 8 août 1950, plusieurs entretiens ont eu lieu entre des hauts fonctionnaires des chemins de fer et le comité négociateur de chacun des deux groupes de syndicats intéressés dans les différends, en vue d'explorer les possibilités d'un règlement, mais sans succès.

Le 8 août 1950, on a demandé aux comités négociateurs des employés de s'entretenir avec les présidents des chemins de fer nationaux du Canada et du chemin de fer canadien du Pacifique, le 10 août 1950.

Conformément à cette invitation, les deux comités des syndicats ont eu des entretiens avec les présidents des deux sociétés plus tard dans la journée du 10 août 1950, mais n'en sont venus à aucune entente.

Les 17 et 18 août 1950, les fonctionnaires des chemins de fer ont eu de nouveaux pourparlers avec les comités représentant les deux groupes de syndicats, mais ils n'ont rien donné de plus.

Le 16 août 1950, le premier ministre a écrit aux parties aux différends, les priant de retarder la grève de trente jours et déclarant que le ministre du Travail désignerait un médiateur si les parties elles-mêmes ne pouvaient en venir à une entente le 22 août, date fixée pour la grève.

J'ai en main la lettre du premier ministre et les réponses à cette lettre. Je suis disposé à les lire ou, si la Chambre le préfère, à la déposer.

Des voix: Déposez-les.

L'hon. M. Gregg: Elles figureront au compte rendu.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle qu'elles soient déposées ou qu'elles soient lues?

Des voix: Déposées.

M. l'Orateur: Alors, il est convenu qu'on consignera les documents au hansard.

L'hon. M. Gregg: Voici la lettre du premier ministre aux parties en cause:

Cabinet du premier ministre

Ottawa, le 16 août 1950

Monsieur F. H. Hall, Président, Comité mixte négociateur, 509, University Tower, Montréal 2 (P.Q.)

[L'hon. M. Gregg.]

M. A. R. Mosher, représentant de la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer et autres transports et de la Fraternité des employés de messageries, 230, avenue Laurier-ouest, Ottawa (Ont.)

Monsieur Donald Gordon, président, chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal (P.Q.)

M. W. A. Mather, président du chemin de fer canadien du Pacifique, Montréal (P.Q.)

Messieurs,

La présente lettre, écrite au nom du Gouvernement du Canada, est une lettre conjointe puisqu'elle s'adresse aux parties intéressées dans le différend qui sévit actuellement entre les chemins de fer et les syndicats ouvriers représentant les employés autres que le personnel du mouvement.

Nous reconnaissons que les parties en litige désirent ardemment éviter une grève qui paralyserait tous les moyens de transport du Canada ainsi que les services connexes. Le Gouvernement estime qu'on ne devrait négliger aucun effort afin d'éviter une grève dont découleraient de si graves conséquences. Il est persuadé que tel est bien le sentiment de tout Canadien.

Le Gouvernement se rend compte que les négociations semblent, pour l'heure, avoir abouti à une impasse et qu'il est possible que les négociateurs ne réussissent pas à en arriver à une entente mutuellement satisfaisante avant l'heure fixée pour la grève.

La désorganisation des transports et autres services rendus par le rail au Canada constituerait un événement troublant même en temps normal, puisqu'elle entraînerait les conséquences les plus graves non seulement à l'égard des chemins de fer et de leurs employés mais aussi pour l'économie et le bien-être du pays tout entier. On ne saurait trop souligner l'importance d'éviter tout dérangement dans la direction de la circulation et toute interruption des autres services, vu les conditions actuelles et le danger de complications internationales.

Le ministère du Travail s'en est tenu à la coutume suivie d'ordinaire, en fournissant aux parties en litige les services de conciliation normalement accordés, aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Le Gouvernement a fermement espéré que les intéressés réussiraient à s'entendre sans qu'il ait à intervenir de nouveau. Même à l'étape actuelle, le Gouvernement et le public aussi, j'en suis certain, espèrent qu'ils reprendront leurs pourparlers et les poursuivront jusqu'à une heureuse conclusion. Cependant, compte tenu de tous les faits et vu la brièveté du délai, je vous exhorte, au nom même du Gouvernement, à retarder la grève de trente jours. Le Gouvernement est lui-même impuissant, sous le régime de la législation ouvrière actuelle, à imposer un règlement aux intéressés relativement aux divergences qu'accusent le rapport de la commission de conciliation et les réclamations du syndicat. Cependant, si les intéressés n'ont pas réussi à régler le différend avant le 22 août et si la grève est retardée, le Gouvernement désignera un commissaire spécial qui remplira les fonctions de médiateur.

Au nom du Gouvernement et dans l'intérêt du Canada tout entier, je vous prie de tout faire, dès maintenant, afin de régler vous-mêmes le différend ou, faute de règlement, de vous rendre à la présente requête de retarder la grève de trente jours, afin de permettre au commissaire spécial d'offrir ses bons offices.

Votre tout dévoué

(signé) Louis-S. St-Laurent.

Nous avons reçu les réponses suivantes:

Service des télégraphes du National-Canadien

Montréal, le 17 août 1950

Le très honorable Louis Saint-Laurent,
Premier ministre,
Ottawa.

Je réponds à votre lettre d'hier, adressée conjointement aux présidents des chemins de fer Nationaux du Canada et du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi qu'aux représentants des syndicats que concerne le différend actuel. Stop. Sauf le respect que nous devons à l'opinion du gouvernement dont vous vous êtes fait le porte-parole, le comité négociateur se voit forcé de refuser de remettre à plus tard la date fixée pour l'interruption du service. Stop. Toutefois, nous serons toujours à la disposition des chemins de fer pour entamer de nouveaux pourparlers avec eux, si ces pourparlers semblent devoir donner des résultats heureux. Stop. Une lettre suit qui confirmera ce télégramme.

Le président,

F. H. Hall.

Service des télégraphes du National-Canadien

Montréal, le 17 août 1950

Le très honorable Louis Saint-Laurent,
Premier ministre,
Ottawa.

Pour faire suite à mon télégramme de ce matin, notre comité a communiqué avec les compagnies de chemins de fer et leur a annoncé qu'il consentait à les rencontrer de nouveau. Nous attendons leur réponse.

Le président du comité négociateur,

F. H. Hall.

Grande Division

Fraternité canadienne des employés de chemins de fer et autres transports

Cabinet du président général

230, avenue Laurier-ouest,
Ottawa, Canada
le 17 août 1950.

Le très honorable Louis Saint-Laurent, C.R., M.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Monsieur le premier ministre,

La présente fait suite à votre lettre du 18 courant adressée conjointement à MM. F. H. Hall, Donald Gordon, W. A. Mather et à moi-même.

Nous agréons pleinement la demande de reprise des négociations tendant à régler le différend en cours. Notre comité négociateur consent volontiers à se réunir avec les administrateurs des compagnies de chemins de fer à Montréal, s'ils en font la demande, à une heure d'avis, ou ailleurs, aussi rapidement que le permettront les conditions du transport. Il est prêt à travailler sans relâche en vue d'en venir à un accord.

Si le gouvernement juge à propos de désigner un commissaire spécial, nous l'aiderons dans la mesure du possible afin d'en arriver à une entente satisfaisante. Nous sommes fermement convaincus qu'un médiateur compétent pourrait soit établir un point de départ tendant à un accord, soit décider de l'improbabilité d'en arriver à cette mesure d'ici la date fixée pour la grève.

Les communications qui me sont parvenues ce matin de toutes les parties du Canada, après publication de la demande du gouvernement, indiquent clairement que les ouvriers intéressés s'indignent beaucoup du retard et des accusations de déloyauté et de mauvaise foi que contient la propagande des administrateurs. Ils laissent entendre qu'ils n'accepteront pas d'autre délai.

Le Gouvernement n'ignore pas que près de quatorze mois se sont écoulés depuis que nous avons présenté nos revendications aux chemins de fer. Vu ces communications, je crains fort qu'on ne puisse remettre la grève à trente jours, tel qu'il est demandé, advenant l'impossibilité de nous entendre. Beaucoup dépendra, il va de soi, de la mesure où l'on réussira à établir un terrain d'entente avant l'après-midi du 21 août 1950.

Sincèrement vôtre,

(signé) A. R. Mosher.

Représentant de la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer et des autres transports et de la Fraternité des employés de messageries.

Service des télégraphes du National-Canadien

Montréal, le 17 août 1950

Urgent

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Réunion fixée pour quatre heures et demie cet après-midi avec le groupe de la F.C. des E. de C. de F. et autre réunion fixée pour neuf heures et demie demain matin avec les organismes internationaux.

Donald Gordon.
W. A. Mather.

Le 18 août 1950, M. W. A. Mackintosh, vice-principal de l'Université Queen's à Kingston, a été nommé médiateur par le ministre du Travail.

Voici les télégrammes adressés aux parties au litige:

Service des télégraphes du National-Canadien

Ottawa, le 18 août 1950.

MM. F. H. Hall, A.R. Mosher, Donald Gordon, W.A. Mather.

Vu la nature des réponses reçues des représentants des syndicats et le peu de temps disponible afin de régler le différend entre les chemins de fer et les syndicats représentant leurs employés, le gouvernement a autorisé le ministre du Travail à désigner comme médiateur un commissaire chargé d'enquêter sur les différends industriels. Le ministre a nommé M. W. A. Mackintosh, de l'Université Queen's. Le commissaire spécial part par train cet après-midi pour Montréal où il descendra à l'hôtel Windsor. La nomination du commissaire sera publiée à quatre heures cet après-midi.

Louis-S. St-Laurent.

Ottawa, 18 août 1950

MM. F. H. Hall, A. R. Mosher, Donald Gordon, W. A. Mather.

Conformément à la loi des enquêtes en matière de différends industriels et à la suite d'une décision gouvernementale, j'ai cet après-midi, chargé M. W. A. Mackintosh, de l'Université Queen's, de faire office de commissaire d'enquête industrielle à titre de médiateur afin d'aider à concilier les vues divergentes des sociétés ferroviaires et des syndicats représentant les employés. M. Mackintosh m'a prié de vous informer qu'il tiendra une première réunion préliminaire à l'hôtel Windsor de Montréal, le

samedi 19 août, à 10 heures du matin et qu'il vous saurait gré d'y assister, vous et vos collègues.

Le ministre du Travail,

Milton F. Gregg.

Tous les intéressés ont immédiatement exprimé le désir de reprendre les négociations sous la direction du médiateur, M. W. A. Mackintosh.

Les 19, 20 et 21 août 1950, avaient lieu à Montréal les réunions tenues en la présence du médiateur. Voici le rapport de M. W. A. Mackintosh. Avec la permission de la Chambre, je vais le consigner au compte rendu.

Des voix: D'accord!

M. Coldwell: La seule objection est que nous consignons au compte rendu un grand nombre de documents...

M. Smith (Calgary-Ouest): Comme nous n'aurons pas d'exemplaires du hansard à 11 heures, le ministre pourrait peut-être mettre à notre disposition, à ce moment-là des copies du rapport.

M. Coldwell: Le seul point que je soulève est que nous acceptons un grand nombre de documents sans qu'il en soit fait lecture. Je crois que nous posons un précédent que le Parlement a hésité à adopter dans le passé. Je le signale à l'attention de la Chambre.

L'hon. M. Gregg: Je suis à la disposition de la Chambre. Il me serait agréable d'en donner lecture. Pour répondre à la question de mon honorable ami, je dis que j'ai fait remettre des copies de cette partie aux chefs et si l'honorable député veut en demander aux pages, je suis certain qu'il peut s'en procurer d'autres à mon bureau.

Les 19, 20 et 21 août, des entretiens de médiation ont eu lieu à Montréal et M. Mackintosh a fait tenir le rapport suivant:

Ministère du Travail

L'honorable Milton F. Gregg,
Ministre du Travail,
Ottawa.

Cher M. Gregg,

Le vendredi 18 août, j'ai été nommé par vous commissaire, en vue de remplir le rôle de médiateur dans les deux différends entre les chemins de fer canadiens et les syndicats représentant les cheminots autres que le personnel du mouvement.

Je suis parti immédiatement pour Montréal et j'ai pris des dispositions pour m'y rencontrer avec les représentants des parties au différend à 10 heures samedi matin. Je leur ai expliqué ce que comportait, selon moi, mon rôle de médiateur, leur soulignant l'extrême gravité des conséquences qu'entraînerait une grève, vu surtout la situation internationale actuelle. J'ai fait en sorte de m'entretenir d'abord avec chaque partie séparément dans l'espoir que, plus tard, des réunions conjointes pourraient donner des résultats concrets.

[L'hon. M. Gregg.]

Les deux parties se sont mises entièrement à ma disposition, profitant de toutes les occasions possibles pour me faciliter la tâche. Toutes deux ont manifesté la plus grande sollicitude à mon égard.

Au cours des trois jours et des trois nuits dont je disposais, j'ai eu plusieurs fois des pourparlers avec chacune des parties et je me suis efforcé, par tous les moyens possibles, de régler le différend. En définitive cependant, mes efforts ont été vains.

Le différend n'a pas été réglé et les employés sont en grève. En l'occurrence, il ne servirait à rien de présenter un rapport officiel sur le fond des questions en jeu. Du reste, je n'ai pas à le faire, je crois. Il serait vraiment impossible à un médiateur, dont l'intervention s'est bornée à une courte période, de se prononcer en connaissance de cause à l'égard d'un différend qui revêt une grande complexité. Son rôle consiste plutôt à rechercher une solution pratique.

Pour votre gouverne, je vous adresse ci-joint copie de trois documents exposant les offres officielles soumises par les parties en vue d'en venir à une entente. Ces offres, dans l'ordre où elles ont été présentées, sont ainsi désignées par les parties:

Le premier est un mémoire du syndicat provenant des comités mixtes de négociation et portant sur les conditions grâce auxquelles une grève peut être évitée. M. Mackintosh dit que ce mémoire lui a été remis sous forme dactylographiée. Il se lit comme il suit:

Mémoire des comités mixtes de négociation sur les conditions grâce auxquelles une grève peut être évitée.

1. Une augmentation de salaire de 5c. l'heure à compter du 1er septembre 1950.

2. Une semaine de travail de 40 heures répartie sur 5 jours avec rémunération pour 48 heures à compter du 1er septembre 1951.

3. La semaine de 40 heures et de 5 jours de travail visera les employés d'hôtels et du service de navigation.

4. Le montant total d'argent pour l'augmentation de 5c. aux employés d'hôtels et du service de navigation devra viser ces catégories mais pas nécessairement sur une base proportionnelle.

5. A condition qu'un contrat de deux ans soit signé, il devra être versé à compter du 1er septembre 1950 une indemnité de vie chère de 1c. l'heure par point d'augmentation de l'indice du coût de la vie, le calcul devant être fait semestriellement.

6. La disposition d'exception pour cas de guerre ne s'appliquera que si le Gouvernement déclare l'existence d'une situation critique.

7. Les questions accessoires relatives aux règlements, etc., et l'application de la semaine de 5 jours et de 40 heures devront être approuvées en principe dans le sens de "l'Entente de Chicago".

8. Il devra être prévu à la nomination d'un comité mixte et d'un arbitre relativement à la question de la semaine de 5 jours et de 40 heures.

9. Les chemins de fer devront retirer leurs contre-propositions.

Le mémoire des chemins de fer au commissaire spécial formait le deuxième document. Il le décrit comme une déclaration, portant les initiales des présidents des deux principales compagnies, qu'on lui a transmise. En voici la teneur:

Mémoire à M. W. A. Mackintosh, commissaire spécial

Comme vous le savez, les chemins de fer, par leurs concessions successives, se sont efforcés de se rendre aux exigences des deux groupes syndicaux intéressés au présent litige. Leurs offres ont abouti aux propositions qu'ils ont soumises au comité de négociation le 10 août et dont des exemplaires ont été remis aux parties intéressées et à vous-même.

En préparant ce document, nous avons examiné tous les moyens possibles afin de conclure un contrat pour une durée d'un an seulement.

A votre demande, nous avons examiné avec soin la possibilité de prolonger la durée du contrat afin d'en élargir les cadres en y incluant des dispositions qui ne pourraient pas s'appliquer à un contrat de courte durée. Compte tenu de ces considérations, nous vous soumettons les conditions auxquelles les chemins de fer pourraient songer à la possibilité de conclure un contrat de plus longue durée.

Conditions d'un contrat de trois ans

1. Une augmentation de salaire de 4c. l'heure à compter du 1er septembre 1950, ladite augmentation devant être graduée comme il a été convenu de part et d'autre.

2. Une semaine de 5 jours et de 40 heures avec salaire pour 48 heures à compter du 1er octobre 1951, avec disposition à l'égard d'une période transitoire, mettons, de neuf mois après cette date, durant laquelle les taux punitifs de surtemps ne s'appliqueront qu'après 48 heures de travail par semaine.

3. Étant donné le contrat de trois ans, une disposition touchant l'indemnité de vie chère où il est prévu que chaque hausse de 1 p. 100 du coût de la vie au-dessus de l'indice au 1er octobre 1951, sera compensée par une indemnité de, mettons, 3c. l'heure.

4. Une disposition prévoyant que, si le gouvernement du Canada informe officiellement les sociétés et les syndicats que la situation internationale a créé un état de crise exigeant des efforts supplémentaires de tous les Canadiens, il est entendu que les syndicats renonceront aux amendes relatives au surtemps qu'on n'aurait pas considéré comme tel sous le régime des contrats en vigueur à la date de la présente entente.

5. Accord en vue de négocier de bonne foi des modifications aux contrats en vigueur dont parle l'offre faite par les chemins de fer le 10 août 1950, en ce qui a trait notamment aux règlements qui faciliteront l'introduction équitable et économique de la semaine de 40 heures. Faute d'entente au cours des six premiers mois de la période de transition à la semaine de 40 heures, les parties consentent à nommer un arbitre dont les décisions seront obligatoires.

6. Les employés des hôtels et du transport par eau ne seront pas visés par l'accord général, mais on prévoira une entente d'un an grâce à laquelle une augmentation de 2c. l'heure, en vigueur à compter du 1er septembre 1950, sera versée à une caisse commune et distribuée à ces employés après comparaison entre leur rémunération et celle d'ouvriers exerçant un emploi analogue.

Le mémoire suivant a trait aux conditions exposées oralement à M. Mackintosh par le comité conjoint de négociation comme base d'entente. Le mémoire contient les conditions suivantes:

Mémoire concernant les conditions de l'accord

(1) Une augmentation de salaire de 5c. l'heure, à compter du 1er septembre 1950. Il s'agit ici d'une hausse uniforme de 5c., sauf dans les cas où les syndicats et les sociétés en ont décidé autrement.

(2) Adoption de la semaine de 5 jours et de 40 heures, avec 48 heures de paie, à compter du 1er septembre 1951.

(3) Sous réserve d'un accord de deux ans, il sera versé une indemnité de vie chère, à partir du 1er janvier 1951, qui s'établira à 1c. l'heure par point d'augmentation qu'accusera l'indice du coût de la vie, cette hausse étant calculée deux fois par année en fonction de l'indice établi le 1er janvier 1951.

(4) Au cas où le gouvernement du Canada informerait officiellement les sociétés et les syndicats que l'état de crise né de la situation internationale exige des efforts extraordinaires de la part de toutes les industries et de tous les Canadiens, il est entendu que les syndicats renonceront aux amendes à l'égard du surtemps qu'on n'aurait pas considéré comme tel à la date du présent accord.

(5) Il sera pourvu à la nomination d'un comité conjoint et d'un arbitre en vue de régler les problèmes complémentaires concernant la semaine de cinq jours et de 40 heures et d'élaborer les règlements y afférents.

Les présents documents ont tous été présentés aux dernières heures du lundi 21 août ou aux petites heures de mardi. Ils ne constituaient des offres nouvelles qu'à l'égard de points sans grande portée. Dans une large mesure, ils précisent des points qu'on avait acceptés, au début, à titre provisoire et sous condition.

La tâche du médiateur a été rendue très difficile par suite: (1) du manque presque absolu de confiance entre les parties au différend; (2) du nombre et de la variété des syndicats qui composaient le groupe qui s'efforçait de négocier; (3) du très bas niveau d'efficacité des ententes collectives dans l'industrie en cause, et (4) de ce que la menace de plus en plus imminente de la grève portait à confondre les négociations véritables avec la tentative d'établir ses positions avant que le travail cessât.

Pendant la brève période de ma fonction, j'ai obtenu la collaboration empressée et efficace du sous-ministre du Travail et du directeur de la Division des relations ouvrières et de son personnel.

Bien à vous,

(signé) W. A. Mackintosh.

Je tiens ici, monsieur l'Orateur, à manifester ma reconnaissance et celle du Gouvernement pour la tâche que M. Mackintosh a accomplie. Que cette tâche n'ait pas été couronnée de succès immédiat, cela n'en amoindrit aucunement la valeur en vue d'un avenir plus lointain.

M. Diefenbaker: Il a été nommé trop tard.

L'hon. M. Gregg: Le 22 août 1950, une grève générale a commencé à 6 heures du matin, heure normale régionale. Le même jour, à 11 heures du matin, le premier ministre faisait la déclaration suivante:

Cabinet du Premier Ministre

Ottawa, le 22 août 1950

Le Gouvernement regrette que tous les efforts pour régler par contrat collectif le différend ouvrier survenu entre les compagnies de chemins de fer et les syndicats aient été vains et qu'une grève atteignant tout le pays ait été déclenchée.

En raison surtout des conditions mondiales actuelles, la suspension des services de chemins de fer et de télégraphe engendrera bientôt une crise grave et obligera le Gouvernement à agir en vue de protéger les intérêts essentiels de toute la population canadienne. Le Parlement qui, à cause de la situation internationale, devait se réunir à brève échéance, sera convoqué immédiatement afin que les représentants de toute la population puissent s'acquitter ensemble de leurs responsabilités vis-à-vis de cette situation.

Entre-temps j'espère que, malgré le désarroi et les pertes résultant de la grève, tous reconnaîtront que ces employés de chemins de fer n'ont enfreint aucune des lois qui les concernent.

Les employés de chemins de fer sont des citoyens canadiens qui ont toujours fait preuve d'un grand sens des responsabilités et de civisme et les mesures que prendra le Gouvernement auront pour but unique de protéger les intérêts essentiels de toute la population canadienne.

Dès qu'on aura pu voir dans le cours de la journée ou demain aux arrangements nécessaires pour le transport des députés, la proclamation fixant la date de l'ouverture du Parlement sera pubilée.

Le 24 août 1950, le premier ministre a invité par téléphone les deux principaux chefs des syndicats et les dirigeants des chemins de fer à le rencontrer à Ottawa en compagnie des ministres du Travail et des Transports, la réunion devant avoir lieu le 25 août 1950 à 11 heures du matin, et se continuer à 4 heures de l'après-midi.

Ladite réunion a eu lieu le 25 août et les parties en cause sont convenues de la poursuivre à huis clos le même jour, à 8 heures 15 du soir, dans l'espoir d'en venir à une solution.

Le 26 août, le représentants des syndicats et de la direction ont repris leurs séances, mais ils n'ont pu en venir à une entente.

Voici les déclarations qu'on a publiées:

Je m'en remets de nouveau à la Chambre, monsieur l'Orateur, pour ce qui est des déclarations que les parties en cause ont publiées. Si les honorables députés préfèrent qu'elles soient consignées au compte rendu, je me ferai un devoir de les consigner.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que les documents soient insérés dans le hansard?

Des voix: Adopté.

L'hon. M. Gregg: Voici le texte des déclarations:

Le *Citizen* d'Ottawa, le 28 août 1950

(Communiqué le samedi 26 août 1950)

DÉCLARATION DES SYNDICATS

Par la Presse canadienne

Voici le texte de la déclaration publiée samedi soir par les syndicats de cheminots après la rupture des négociations relatives à la grève générale des chemins de fer:

Ces 17 syndicats, dont 15 internationaux et 2 nationaux, ont prévenu les chemins de fer dès le

16 juin 1949 qu'ils demanderaient la semaine de 5 jours et de 40 heures ainsi que des augmentations de salaires de 7c. l'heure.

Les négociations et les diverses démarches qui les ont suivies n'ont pas su aboutir à un règlement. Les employés ont tenu un scrutin de grève et, en conséquence, ont quitté le service légalement et paisiblement.

Depuis deux jours et à la demande pressante du premier ministre, les syndicats ont consenti à rouvrir les discussions avec les chemins de fer.

Celles-ci ont pris fin sans produire des résultats.

Au cours des pourparlers, afin d'en arriver à un règlement et de faire reprendre le service ferroviaire, les syndicats ont fait d'importantes concessions, en signalant que 14 mois s'étaient déjà écoulés, durant lesquels la situation des employés continuait de s'aggraver.

"Demandes modifiées"

Les syndicats ont néanmoins modifié leurs demandes. Ils ont offert d'accepter une augmentation de salaire de 7c. l'heure à compter du 1er juin 1950 au lieu du 6 juillet 1949, et de retarder l'application de la semaine de cinq jours et de quarante heures jusqu'au 1er juin 1951. Ils ont ajouté à cela une période de transition de trois mois durant laquelle le salaire régulier serait versé jusqu'à 48 heures par semaine.

Une contre-proposition prévoyait un contrat de deux ans avec augmentation de 5c. l'heure à compter du 1er janvier 1950, une disposition visant le coût de la vie devant entrer en vigueur immédiatement. Aux termes de cette disposition, chaque point d'augmentation de l'indice du coût de la vie entraînerait une augmentation de 1c. l'heure.

Ces propositions allaient plus loin que les offres primitivement envisagées par les employés; elles donnent aux chemins de fer plusieurs mois pendant lesquels ils continueront à jouir des bénéfices que leur rapportent actuellement les tarifs ferroviaires plus élevés et la situation très prospère des affaires.

Les recettes des six premiers mois de l'année courante reflètent une situation fort satisfaisante.

Dès le début de ces négociations, les chemins de fer ont grandement exagéré le prétendu coût de la revendication des employés et de ses conséquences sur l'économie du pays.

Au cours des dernières négociations, tenues à la demande du premier ministre, les chemins de fer ont visé à s'assurer une position avantageuse plutôt qu'à effectuer un règlement équitable.

On s'en rend davantage compte si l'on considère qu'à la dernière réunion, qui vient de se terminer, ils avaient déjà préparé une déclaration publique, exposant leur attitude, bien que les négociations ne fussent pas rompues.

Nous sommes certains que les employés appuieront l'attitude de leurs représentants et continueront la lutte en vue d'obtenir un règlement équitable. Les chemins de fer n'ont jamais déclaré qu'ils étaient financièrement incapables de satisfaire aux demandes de leurs employés.

Le *Citizen* d'Ottawa, le 28 août 1950

(Publié le samedi 26 août 1950.)

DÉCLARATION DES CHEMINS DE FER

Par la Presse canadienne

Voici le texte de la déclaration que les chemins de fer ont publiée samedi soir, annonçant l'échec des négociations en vue de mettre fin à la grève du rail:

Conscients qu'ils étaient des effets désastreux qu'une grève des chemins de fer aurait non seulement sur l'économie du Canada, mais sur la situation internationale du pays, les administrateurs des chemins de fer, au cours de leurs entretiens avec le médiateur désigné par le Gouvernement,

M. W. A. Mackintosh, sont allés aussi loin que la prudence le leur permettait dans leurs efforts en vue de prévenir une grève.

La grève étant déclarée, le premier ministre a exhorté les représentants des employés et les directions à tenter de nouveau à en arriver à une entente, se rendant pleinement compte que la prolongation de la grève apporterait de dures épreuves à la population du Canada et nuirait gravement à l'accomplissement des devoirs qu'a le Canada en vertu de la Charte des Nations Unies et du Pacte de l'Atlantique-Nord.

Beaucoup de réunions ont eu lieu depuis lors et, bien que les directions aient sincèrement tenté de trouver une solution, nulle n'a été trouvée qui, à leur sens, pourrait être justifiée devant la population canadienne, qui, en dernière analyse, devra porter le poids qu'entraîneront les demandes des employés.

La question qui se pose à la population canadienne, c'est de savoir si les vœux soigneusement étudiés d'un tribunal arbitral constitué comme il se doit, doivent être tout à fait méconnus; si toute proposition de compromis doit être rejetée et si les conditions auxquelles doivent retourner au travail des employés engagés dans une entreprise publique essentielle doivent être dictées par eux seuls.

Devant ce problème, les directions des chemins de fer croient, comme le disait le premier ministre dans sa déclaration du 22 août, que les représentants de toute la population doivent agir collectivement pour s'acquitter de leurs responsabilités devant cette situation.

Les nouvelles négociations entre les directeurs des chemins de fer et les comités de négociations représentant les syndicats, qui ont été entamées vendredi et samedi, à la demande formelle du premier ministre, ont de nouveau abouti à une impasse à sept heures et demie ce soir.

Une offre concrète a été faite

Les chemins de fer ont fait une offre concrète de règlement, ainsi qu'il suit:

Une augmentation de salaire de quatre cents l'heure, à compter du 1er septembre 1950.

Une semaine de cinq jours et de 40 heures à partir du 1er septembre 1951.

Un contrat de deux ans entrant en vigueur le 1er septembre 1950.

Une entente fondée sur des principes jugés satisfaisants par le comité négociateur et pourvoyant à la négociation de modifications à certains règlements.

Une disposition relative à la rémunération au tarif ordinaire jusqu'à 48 heures par semaine advenant un état de crise nationale.

Un contrat distinct négocié pour un an et accordant une augmentation de deux cents l'heure à partir du 1er septembre 1950 viserait le personnel des hôtels et du transport par eau.

La commission de négociation a rejeté l'offre, réclamant ce qui suit:

Pour ce qui est des salaires, une augmentation de 7c. l'heure à partir du 1er juin 1950.

Une semaine de cinq jours et de 40 heures à compter du 1er juin 1951, et une période transitoire de trois mois durant laquelle la rémunération au tarif ordinaire serait versée jusqu'à 48 heures par semaine; tout accord devait inclure le personnel des hôtels et du transport par eau.

Il était également possible d'opter pour un contrat de deux ans rétroactif au 1er janvier 1950 et prévoyant, pour ce qui est des salaires, une augmentation de 5c. l'heure à condition, toutefois, qu'une disposition accordant l'indemnité de vie chère entre en vigueur immédiatement et autorise à majorer les salaires de 1c. l'heure chaque fois que l'indice du coût de la vie augmenterait d'un point.

Cette solution n'était pas acceptable aux chemins de fer.

M. Hall, M. Mosher et ses adjoints, les représentants des syndicats se sont rencontrés avec le premier ministre (M. St-Laurent), le ministre des Transports (M. Chevrier) et le ministre du Travail (M. Gregg) le dimanche 27 août à 11 heures et demi du matin; ils ont annoncé que les négociations en vue d'en arriver à un règlement avaient échoué. Des rapports analogues ont été reçus, le 27 août, des présidents des chemins de fer.

Monsieur l'Orateur, je n'ai fait que donner un aperçu de ces négociations. Je me suis abstenu entièrement de résumer les termes des diverses propositions, offres et contre-propositions formulées par l'une ou l'autre des parties sauf ceux qui ont été consignés dans un document officiel ou quasi officiel. J'ai rappelé l'historique du long processus des négociations collectives dans le cas présent. On y constate également un effort en vue de reprendre des négociations collectives maintes et maintes fois après un échec. A l'égard de toute cette longue période, je ne formulerai ce soir aucune autre observation. Je me bornerai à répéter ces paroles que le premier ministre a prononcées lorsqu'il a annoncé la convocation du Parlement cette semaine. Voici:

Les employés de chemins de fer sont des citoyens canadiens qui ont toujours fait preuve d'un grand sens des responsabilités et de civisme et les mesures que prendra le Gouvernement auront pour but unique de protéger les intérêts essentiels de toute la population canadienne.

Tous conviendront que le tort causé aux "intérêts vitaux de l'ensemble de la population canadienne" depuis une semaine ne peut continuer. Tous conviendront également, je l'espère, que, dans les présentes circonstances difficiles, les mesures adoptées doivent être justes et s'appliquer uniquement à la situation spéciale qui existe en ce moment. En outre, elles doivent préserver la liberté de conclure des ententes collectives. Le bill dont la Chambre est saisie y pourvoit. Je puis assurer à la Chambre qu'il a été étudié longuement et soigneusement par le premier ministre, par mes collègues du Gouvernement, par les fonctionnaires de mon ministère et par moi-même. Non seulement les principaux intéressés, mais la majorité de nos concitoyens reconnaîtront, je l'espère, que la mesure renferme des dispositions équitables.

M. Smith (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre, afin d'obtenir des renseignements supplé-

mentaires? Je prie le ministre de croire qu'il ne s'agit pas d'un traquenard que je lui tends. Il a dit que le nombre de personnes affiliées à certains syndicats en grève s'élève à 90,000. J'aimerais savoir le nombre de membres que comptent les associations en grève et le nombre de bulletins de vote déposés à l'égard de la grève.

L'hon. M. Gregg: Si l'on veut bien me permettre de répondre maintenant à cette question, je dois dire que ni le gouvernement, ni mon ministère ne possèdent de données quant au nombre de bulletins déposés.

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Je propose l'ajournement. Demain à onze heures, nous continuerons le présent débat jusqu'à ce qu'il soit terminé. Si nous le terminons demain, je demanderai à la Chambre qu'on passe aux autres étapes.

M. Coldwell: Aux autres étapes de la mesure à l'étude?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui. Dès que la Chambre aura disposé de cette mesure, nous passerons à l'examen du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture du Parlement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 9 heures et 25 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 août 1950

La séance est ouverte à onze heures.

LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

DISPOSITIONS VISANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS FERROVIAIRES ET LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND OUVRIER

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mardi 29 août, sur la motion du très honorable M. St-Laurent, proposant la 2e lecture du bill nº 1 qui pourvoit à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les membres de la Chambre, de même que, à mon avis, la population entière du Canada, se rendent réellement compte que nous nous sommes assemblés afin d'étudier le problème le plus grave en son genre auquel ait jamais eu à faire face le Parlement du Canada. C'est un problème qui exige, de notre part, célérité, franchise et bonne volonté. Comme on l'a déjà dit, ce n'est pas par une manifestation d'emportement que nous résoudrons le problème. De plus, la solution n'en sera satisfaisante que si nous faisons preuve de la plus entière franchise dans la discussion de la question et dans l'examen de l'effet et de la portée juridiques du projet de loi qu'on nous demande d'adopter.

Tous les députés, j'en suis sûr, sont désireux de prendre les mesures justes et appropriées qui s'imposent pour assurer aussitôt que possible la reprise des services ferroviaires au Canada. Toutefois, c'est avec le sentiment très net de notre grande responsabilité envers la population que nous devons aborder l'examen du bill, sachant que, dans notre vif désir d'agir avec diligence en face d'une situation urgente, nous nous exposons au danger inévitable d'adopter des mesures défectueuses, l'accord étant général sur l'objet de la mesure. Je veux croire qu'au cours de notre discussion aucun député qui remplit ses obligations à titre de représentant de sa circonscription et de la population du Canada ne sera soupçonné de vouloir retarder le moindrement la solution de ce problème extrêmement pressant.

Toute tentative,—je ne dis pas qu'on en fera une,—en vue d'empêcher une discussion franche et complète du bill et des circonstances qui le rendent nécessaire, sous prétexte que les critiques formulées s'inspirent du désir de retarder la solution du problème, serait, de soi, comme un défi à cette liberté parlementaire que nous devons protéger si jalousement dans les circonstances présentes. Nous ne saurions trop insister sur la gravité de la situation. De l'Atlantique au Pacifique, le mouvement normal de nos produits naturels, de nos marchandises, de notre outillage, de la production industrielle et des denrées d'usage quotidien dans tous les foyers canadiens est interrompu. En Colombie-Britannique, l'île de Vancouver est presque entièrement isolée de la terre ferme malgré le pont aérien qu'on a organisé là-bas. Les fructiculteurs, les cultivateurs, les bûcherons, les pêcheurs et nombre d'autres ouvriers sont sérieusement atteints et leur situation empire chaque jour. Voilà ce qui en est dans cette belle province. Des mines, des usines et d'autres entreprises qui emploient des milliers de personnes ont été forcées de fermer leurs portes.

Les provinces des Prairies sont aux prises avec un problème tout à fait spécial car, à moins que la grève ne cesse immédiatement, elles ne sauront que faire de leur immense récolte de blé. Ce n'est d'ailleurs pas le seul problème particulier qui se pose dans ces provinces où la longueur des distances rend les communications et le transport par autobus et automobiles plus difficile que dans les centres plus populeux. En Alberta, on a abandonné le travail à des centaines de puits de pétrole, ce qui entraîne du chômage et la diminution des approvisionnements de produits pétroliers. En Ontario, plusieurs industries importantes sont immobilisées, privant des milliers d'hommes et de femmes de travail. Les cultivateurs ne peuvent expédier leurs produits et certaines des plus belles récoltes jamais vues dans la province se gâtent. Il en va de même dans la province de Québec. Comme dans l'Ontario, les importantes usines de pâte et de papier poursuivent très difficilement leur exploitation, si importante pour l'économie du pays, qui fournit de l'emploi à des milliers de travailleurs.

Dans les provinces Maritimes, les entreprises normales sont grandement désorganisées car bien des endroits de ces provinces ont absolument besoin des services de chemins de fer. L'île du Prince-Édouard est à peu près isolée de la terre ferme, vu que le bac transbordeur ne peut être exploité qu'avec la permission des représentants de syndicats. Terre-Neuve est aussi aux prises avec des difficultés particulières. La situation s'agrave continuellement d'une extrémité à l'autre du pays; la population se rend compte que la prolongation de la grève entraînera un désastre dont on ne saurait prévoir l'ampleur.

Afin de sauvegarder les foyers de nos gens, une intervention s'impose au plus tôt. Tout député pourrait tirer de son expérience dans la région qu'il habite de nombreux exemples semblables à celui que j'ai mentionné. Qu'il me suffise, pour faire ressortir la gravité de la situation, de signaler qu'à l'heure actuelle les forces spéciales des Nations Unies ont été divisées en trois groupes, dépourvus, pendant un certain temps, de communications ferroviaires et privés d'une grande partie du matériel lourd. On ne saurait envisager une telle situation avec indifférence alors que, par tout l'univers, nos us et coutumes sont en péril.

Notre premier devoir, devoir qu'il nous incombe d'accomplir sans délai, c'est de prendre les mesures qui s'imposent afin de rétablir ces services indispensables aux Canadiens, en faisant justice à tous les Canadiens, oui, je le répète: à tous les Canadiens. Convoqués à l'improviste, nous ne saurions formuler un jugement sur les points en litige qui ont provoqué cette situation désastreuse. Ce que la population du Canada attend de nous, c'est que nous mettions les chemins de fer en branle le plus tôt possible. Telle est bien, à mon avis, l'intention de tous les députés. Comme groupe, ceux qui siègent en cette enceinte représentent tous les Canadiens. Peu importe le parti que nous appuyons dans notre région, nous représentons tout le pays. Nous avons donc le noble et lourd devoir de parler au nom de tous les Canadiens. Le bien-être et la sécurité de la nation canadienne constituent notre première responsabilité. Le bien-être de la population du Canada est-il menacé de cette façon ou de quelque autre manière, il incombe au Parlement et au Gouvernement, c'est-à-dire au pouvoir exécutif, de prendre les mesures qui sauvegarderont l'économie nationale et la sécurité du foyer de nos gens.

En s'acquittant de cette obligation, il est essentiel de protéger l'intérêt général du pays sans supprimer les droits fondamentaux d'une partie de la population. Bien entendu, c'est une tâche difficile. S'il en était autrement, nous ne serions pas ici aujourd'hui. La situation est si urgente, le problème à régler est si grave, qu'on réclame de la Chambre une action non moins rapide que prudente. Inutile de répéter que nous constituons le plus haut tribunal du pays, la suprême autorité de la population du Canada, autorité appuyée sur le vote démocratique et la décision du peuple. Les accusations venant de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre ne pourraient que compliquer le règlement du différend en cause. Il est très important de ne pas oublier que l'adoption du projet de loi qui nous est soumis à cette session spéciale ne tranchera pas la question. Il ne s'agit que d'un premier pas, dont le résultat, d'importance vitale, sera la reprise de l'activité ferroviaire. Souvenons-nous, cependant, qu'en prenant des mesures à cette fin, il ne faut poser aucun geste de nature à rendre encore plus difficile la solution de ce différend et l'établissement, au sein des services ferroviaires, de cet esprit de collaboration et de bonne entente dont dépend l'efficacité même de ce vaste réseau.

Il me semble essentiel de tenir compte de ce facteur en étudiant la mesure dont la Chambre est saisie. Il est clair que nous devons tout d'abord nous préoccuper de l'intérêt de la population. Cependant, il nous incombe aussi de nous assurer que nous ne léserons pas en agissant à la hâte, les droits traditionnels qui ont concourru au développement et à la solidité de notre édifice social, quelle que puisse être la nécessité de trouver promptement une solution à ce problème. En étudiant la mesure qui vise à mettre fin à cette situation désastreuse, il serait fort peu sage et très préjudiciable aux meilleurs intérêts des Canadiens de porter jugement sur des questions auxquelles on devra apporter une solution après l'adoption de cette mesure. Nous devons donc en aborder l'étude dans un esprit qui en facilitera la solution, non seulement dans l'intérêt des parties directement en cause mais dans celui de toute la nation. Je crois que nous servirons mieux les intérêts de tous les Canadiens si, quelles que soient nos opinions, nous attendons pour porter jugement que ceux qui ont la responsabilité de rendre d'autres décisions puissent y arriver froidement et calmement après que cette première mesure aura été prise. Il est à souhaiter, à mon sens, que nous ne perdions pas de vue cette considération. J'espère que, de leur côté, nos commettants n'oublieront pas la raison évidente et importante pour laquelle le Parlement s'abstient aujourd'hui de porter jugement, étant donné que nous serons appelés à confier à d'autres la responsabilité du règlement.

[M. Drew.]

Cela dit, il convient, je crois, de formuler certaines observations sur la mesure même et sur la responsabilité du Gouvernement qui, en somme, n'est que l'exécutif de la Chambre et qui, en vertu des principes à la base du gouvernement responsable, doit toujours agir en conformité de l'avis de la majorité des députés. Le Gouvernement devra assumer une bonne part de la responsabilité de cette grève. C'est la première grève générale du genre dans l'histoire du Canada, et il y a à cela une raison. Cette raison, le ministre du Travail (M. Gregg) l'a signalée hier soir quand il a récapitulé ici les événements. Ce n'est pas la première fois que les cheminots n'ont pas accepté la décision d'une commission de conciliation. Ce n'est pas la première fois qu'ouvriers et patrons n'ont pu s'entendre au cours de négociations précédant la date fixée pour une grève.

La raison pour laquelle il n'y a pas eu auparavant de grève de ce genre et de cette importance, est très claire. Elle ressort de la politique suivie au cours des années. C'est qu'à un certain point des négociations le gouvernement est intervenu afin de trouver une solution; c'est ce qui s'est produit en 1948 et en d'autres occasions. Nos ouvriers et notre population en sont venus à s'attendre à une intervention gouvernementale afin d'éviter une grève dans une situation de ce genre. Hier soir, le premier ministre a dit que personne ne s'attendait à cette grève. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le gouvernement se devait d'agir en tenant compte de la possibilité d'une grève. Se préparer à une éventualité de cette nature n'indique pas plus qu'on s'attend à une grève prochaine, que la précaution de faire son testament bien avant sa mort n'indique que l'on s'attend à mourir prochainement. Le gouvernement aurait ainsi agi avec sagesse et prudence.

Un ministère au moins a semblé prendre une attitude prudente. En effet, le ministre des Postes (M. Rinfret) a pris les mesures nécessaires afin de préparer le service des postes à fonctionner en cas de grève. Ce ministère a donc pris des dispositions extraordinaires en ce sens, depuis que la grève a éclaté. Je suis heureux que les honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre applaudissent à cette déclaration. En effet, il eût été bon que le reste du gouvernement suive précisément la même conduite. Que cette manière de régler ces différends soit sage ou non, que le Gouvernement actuel approuve ou non la façon dont ils ont été réglés dans le passé, il n'en reste pas moins vrai que le public en général, et, apparemment, le Gouvernement, se sont attendus jusqu'au dernier moment à une solution. Après tout, la pratique crée le précédent. Si le Gouvernement n'avait pas l'intention d'intervenir comme il l'a fait auparavant, il aurait dû alors le déclarer aux parties en désaccord, ainsi qu'à la population de notre pays en sorte qu'on aurait pu se préparer en vue de la situation présente.

De plus, si le Gouvernement estimait, comme il le fait maintenant, que notre économie nationale ne peut souffrir de ce genre de paralysie, c'est longtemps avant que la grève fût possible qu'il aurait fallu prendre les mesures nécessaires afin de la prévenir, pour que les travailleurs, la direction des chemins de fer et la population sachent à quoi s'en tenir. Après tout, la grève n'a pas été une surprise soudaine pour la population du Canada, sauf lorsqu'elle s'est effectivement produite. Le Gouvernement savait fort bien, comme d'ailleurs tous les Canadiens qui lisent les journaux, que les bulletins de vote pour la grève avaient été distribués au début de juin. La Chambre siégeait encore, et elle a continué de siéger trois semaines après la distribution des bulletins de vote. Si le Gouvernement avait l'intention de se départir de la coutume qu'il a établie, nous aurions pu étudier ce problème et siéger aussi longtemps qu'il fallait pour régler la question avec calme, sang-froid et de façon ordonnée. Prétendre que l'occasion ne nous a pas été donnée d'étudier une telle éventualité, signifie simplement que le Gouvernement estimait que ce problème pourrait se régler autrement que par le passé, à moins que le Gouvernement ne fût prêt à intervenir.

C'est à l'ensemble de la population canadienne que nous sommes comptables en premier lieu. Rappelons-nous cependant qu'il ne s'agit pas d'une crise provoquée par des gens qui désirent saboter ni détruire l'économie de leur pays. Aucun Canadien n'a oublié les fidèles et splendides services que les employés de chemins de fer ont rendus au pays durant la guerre. Aucun Canadien n'ignore la collaboration et la bonne volonté qui ont régné dans les grands réseaux ferroviaires du pays et qu'on a citées en exemple de ce que doivent être les relations entre patrons et ouvriers. En l'occurrence, il ne s'agit pas de tous les employés de chemin de fer du Canada. La grève ne s'applique pas aux préposés des services de circulation, mais aux employés de chemin de fer qui appartiennent à une catégorie différente. Ces gens aiment le pays, lui sont fidèles et le servent aussi bien que n'importe qui d'entre nous. Sans oublier qu'il faut tout d'abord servir la population en général, et tout en affirmant que la vie normale de nos gens ne doit pas souffrir de la désorganisation de ces

services de première importance et de la paralysie du transport par tout le pays, je déclare que, pour le bien du Canada, la solution choisie devra maintenir au sein de ces organismes ferroviaires la bonne entente du passé.

Les Canadiens, j'en suis sûr, veulent que les cheminots soient convenablement rémunérés et jouissent de conditions et d'heures de travail satisfaisantes. Je le répète, nul pays au monde ne dépend plus des chemins de fer, quant à son existence même, que le Canada. Nous ne représenterions pas aujourd'hui un pays aussi important et aussi étendu que le nôtre sans la promesse d'un chemin de fer intercolonial, le maintien de communications ferroviaires avec l'Île du Prince-Édouard et tous les services qui se rattachent aux lignes principales des chemins de fer proprement dits. L'idée de la Confédération ne se serait pas propagée de Terre-Neuve aux confins de la Colombie-Britannique sans l'extension à l'ouest des lignes ferroviaires transcontinentales, qui, véritables artères, font circuler le sang de la nation. Ces artères non seulement doivent jouir de quelque protection afin de fonctionner sans arrêt, mais elles doivent encore être en état d'accomplir leur tâche.

Sans vouloir d'aucune façon me prononcer sur le fond des questions en jeu, lesquelles devront être réglées ailleurs, je suis sûr que les cheminots tout autant que la population du Canada ne veulent pas que la même chose se répète. Je suis convaincu que les employés de chemins de fer, comme tous les autres Canadiens, ne veulent plus désormais se trouver dans la situation où ils sont aujourd'hui. Certes tous les Canadiens tiennent à ce qu'on prenne des mesures pour éviter que nous ayons encore à recourir aux mêmes moyens en cas de crise.

Nous n'avons eu que bien peu de temps à notre disposition pour étudier le bill dont nous sommes saisis. Le fait que le texte ne nous en a été soumis qu'à huit heures hier soir nous donne une idée de la hâte qu'on a mise à le rédiger. En conséquence nous n'avons pas eu autant de temps qu'il aurait fallu pour l'examiner. Par contre, nous reconnaissons tous que nous n'avons pas de temps à perdre. Hier encore, constatons-nous, on a apporté des modifications à la mesure. Il nous faut donc en examiner attentivement les dispositions.

Le bill lui-même procure un moyen de reprendre les opérations ferroviaires: c'est le premier désir de tous ceux qui sont ici. Après l'exposé et le titre donné au bill, la disposition importante stipule que les chemins de fer doivent reprendre leurs opérations et les employés doivent retourner à leur travail dans un délai de 48 heures après l'entrée en vigueur de la loi. Puis, l'article 3 du bill vise, du moins en partie, un des points en litige. L'article 4 assure simplement, du point de vue juridique, le maintien en vigueur des conventions. Vient ensuite l'article 5 qui à la lecture, a dû étonner la plupart des députés. De façon nette et sans réserve, l'article 5 décrète l'arbitrage obligatoire. Bon nombre de gens approuvent cette façon de procéder; c'est d'ailleurs un point de vue que chacun a le droit de partager et d'exprimer. Néanmoins l'arbitrage obligatoire, principe qu'on n'a pas jugé acceptable dans la législation ouvrière au Canada, ne devrait pas, selon moi, être présenté soudainement quand il s'agit de régler une crise de ce genre. Certains prétendront peut-être, ça s'est déjà fait d'ailleurs, qu'il n'est pas question d'arbitrage obligatoire dans l'acception ordinaire de l'expression, mais j'avoue que je ne saisis pas le sens de cette réserve.

Le Gouvernement nommera un arbitre si les parties au différend n'ont pu effectuer un règlement dans un délai de quinze jours, ou ne se sont nommé un arbitre d'un commun accord. L'arbitre aura le pouvoir d'examiner les questions en litige et de rendre une décision. Non seulement cette décision liera les parties en cause, mais le projet de loi leur enjoint de conclure une nouvelle convention collective conforme aux conclusions de l'arbitre.

La durée de la convention n'est pas déterminée. Il se peut que le Gouvernement sache qu'on s'est entendu sur d'autres points. S'il en est ainsi, je crois qu'on devrait en informer la Chambre. Si la mesure à l'étude est en quelque sorte une simple interprétation réglementaire d'une convention conditionnelle à laquelle elle doit donner suite, je crois que nous avons également droit de le savoir; dans le cas contraire, en effet, il serait difficile de s'expliquer tant la présence que l'absence de certaines dispositions.

Après un examen très attentif du bill, il me semble qu'on l'a rédigé en présumant qu'on n'aurait pas à invoquer les dispositions de l'article 5 relatives à l'arbitrage. Je ne vois rien de plus propre à provoquer précisément le genre de crise que personne ne désire, que d'admettre la nécessité pour le Gouvernement de nommer un arbitre revêtu des pouvoirs étendus, illimités, prévus à l'article 5. Il ne suffit pas de dire qu'aucun arbitre ne prendra certaines mesures. Aux termes de l'article, l'arbitre peut décréter que la convention sera établie pour vingt-cinq ans; il peut fixer les heures de travail et le salaire horaire; il peut arrêter toute condition de travail qu'il juge à propos; à cet égard, rien ne délimite ses pouvoirs, sa

décision lie les patrons et les ouvriers; ils doivent l'accepter. L'expression "arbitrage obligatoire" est ici modérée.

Un corps législatif de notre pays, qu'il soit fédéral ou provincial, ne songerait jamais à instituer systématiquement un tel mode d'arbitrage obligatoire sans définir les conditions dans lesquelles il doit être effectué.

La mesure est loin d'être complète. A huit heures ce matin, Radio-Canada a exposé les caractères du bill. "Le bill d'urgence, a dit l'annonceur, ne prévoit pas de peines pour le défaut de se conformer à ses dispositions".

Une voix: Il y a de quoi rire!

M. Drew: C'était, pour l'annonceur, une conclusion parfaite et logique. Elle n'est pas juste toutefois, puisque le bill comporte de très lourdes peines qui jouent automatiquement sans qu'elles soient énoncées dans le bill. Ceux qui étudieront le bill se rappelleront, je l'espère, qu'à l'égard d'un bill adopté par le Parlement ou par toute législature du Canada et qui ordonne à quelqu'un de faire quelque chose, il existe un article du Code criminel prévoyant des peines si le bill lui-même n'en prévoit pas. Je me permets de citer l'article 164 du Code criminel:

> Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement, celui qui, sans excuse légitime, désobéit à une loi du Parlement du Canada ou d'une législature du Canada, en faisant volontairement quelque chose qu'elle défend, ou en s'abstenant de faire quelque chose qu'elle prescrit de faire, à moins que quelque peine ou autre punition ne soit expressément prescrite par la loi.

Même si elle n'est pas dans le bill, cette disposition s'y rattache nettement. Il y a aussi lieu de se demander ce qui arrivera si les vœux de l'arbitre ne sont acceptables à aucune des parties au différend. Y aura-t-il un moyen de résoudre le problème? Niera-t-on aux cheminots le droit de faire la grève? Empêchera-t-on entièrement la direction de s'occuper de la question? C'est à prévoir, semble-t-il, à moins que les intéressés ne décident simplement d'agir quand même. Voilà un point que nous devons aussi examiner très attentivement.

Il y a ensuite un autre aspect à ne pas oublier. L'article 2 du projet de loi exige la reprise de l'exploitation des chemins de fer dans un délai de quarante-huit heures, et le retour des ouvriers au travail dans le même délai. Une fois la circulation rétablie, une fois les ouvriers de nouveau au travail, on se sera conformé à l'article 2. L'article ne renferme aucun pouvoir permanent; la population, les ouvriers, bref les gens doivent simplement compter que chacun observera les ententes conclues par suite de l'arbitrage, qu'elles soient acceptables ou non.

Il est presque inconcevable, monsieur l'Orateur, que le bill ait été présenté à la Chambre sous cette forme, à moins qu'on ne sache maintenant quelles mesures on entend prendre. Mais même si l'on croit que certaines mesures seront adoptées, on n'a pas raison de méconnaître les conséquences des répercussions possibles, s'il n'est pas donné suite à un tel accord.

On aurait pu traiter le sujet de bien d'autres façons. Chacun le reconnaît, toute méthode qu'on adoptera doit viser à parer à l'état de crise. Il faut examiner le bill en lui-même, et non d'après ce que le gouvernement espère qu'il arrivera, à l'insu de la Chambre et de notre population. Je n'affirme pas que la Chambre et notre population soient au courant. Je me borne à affirmer que si tel est le cas, nous devons étudier le bill en lui-même et de cette façon.

Le bill a été rédigé avec précipitation, comme le texte l'indique. A la séance d'hier après-midi, lors de la première lecture du bill, on a déclaré que moi, à titre de chef de l'opposition, et les chefs des autres partis à la Chambre nous recevrions un exemplaire du bill. Je l'ai reçu juste avant 6 heures tout comme d'ailleurs les autres intéressés. La plupart des honorables députés l'ont reçu à 8 heures quand nous nous sommes réunis. Ce n'était pas par suite d'une difficulté technique d'impression; c'était parce que le gouvernement était encore en train d'aviser aux mesures à prendre. Il est heureux que le gouvernement ait tenté de prendre une décision avant que nous abordions le bill. Mais cela révèle que nous devons examiner le bill avec minutie, en rejetant toute proposition portant que simplement parce que nous voulons le règlement immédiat de la grève, nous devons adopter n'importe quelle loi, si mauvaise soit-elle. Le problème revêt une portée beaucoup plus étendue que ne le suppose la question dont nous sommes saisis. Celle-ci fait partie intégrante de l'ensemble du probème inhérent à la surveillance des chemins de fer par l'État. Pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter chronologiquement aux différends de cette nature et aux exposés soumis, au cours des quelques dernières années, à la Commission des transports.

Une demande d'augmentation de salaires est présentée. Une fois que les commissions de conciliation ont soumis leur rapport et qu'une des deux parties au différend s'y est opposée, le gouvernement prend une décision et une nouvelle entente est conclue. Les chemins de fer demandent immédiatement un relèvement du tarif-marchandises, afin de poursuivre leur exploitation tout en compensant l'augmentation des salaires. L'application de ces augmentations du tarif-marchandises en-

traîne immédiatement, de par la nature même des choses, de nouvelles demandes de relèvement des salaires. C'est là le cours normal des choses en ce bas monde.

Les deux questions se tiennent. Personne, en cette enceinte, n'ignore que le tarif-marchandises et les salaires sont connexes et que la confusion, en matière de tarif-marchandises, engendre aussi la confusion en matière de salaires. La mesure à laquelle nous recourons ne peut amener la solution définitive qu'il faut cependant trouver. Ainsi que l'a indiqué, hier soir, le premier ministre (M. St-Laurent), il faut prévenir toute situation qui paralyse l'économie du pays; il importe aussi d'éviter toute situation susceptible, par suite de l'absence de lois appropriées, de rendre le Gouvernement incapable d'agir. De telles lois auraient pu être adoptées en juin dernier. Le Gouvernement a préféré laisser les événements suivre leur cours, quitte à convoquer le Parlement une fois survenue la situation. Puisque nous sommes réunis ici, il nous faut admettre que si la Chambre des communes accepte la proposition du premier ministre: savoir, qu'il faut trouver une solution qui ne dépende pas d'une situation comme celle où nous nous trouvons et qui soit juste tant envers les Canadiens qu'envers les ouvriers, la mesure à l'étude ou toute autre qu'on pourrait nous soumettre ici même ne saurait alors permettre de régler convenablement une situation comme celle que nous affrontons. A nous donc de trouver un moyen de portée plus vaste et plus efficace.

J'ai dit que ce n'était pas la seule façon de régler la situation. Évidemment, le Gouvernement s'en rend bien compte, puisqu'il a réglé autrement des problèmes de ce genre, quoique de moindre envergure. C'est pourquoi j'entends proposer et je propose effectivement, appuyé par l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough):

Que le bill no 1 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu d'examiner une mesure qui prévoirait la nomination d'un administrateur national afin d'assurer la reprise immédiate du service ferroviaire en attendant que le libre jeu des négociations collectives ait apporté une solution définitive au différend.

Personne, je l'espère, ne voudra prétendre que cela retarderait l'examen du problème. Je ne crois pas un seul instant que les légistes de la couronne n'ont songé à cette façon particulière de procéder. Je ne crois pas le moins du monde qu'ils n'aient pas songé à recourir à cette méthode plutôt qu'à celle de l'arbitrage obligatoire. Il serait déraisonnable de croire qu'ils ne l'ont pas envisagée, pour la bonne raison qu'ils s'en sont servis en d'autres occasions. Il est certain que le Gouvernement serait le dernier à prétendre qu'une méthode étayée sur des précédents aussi sérieux ne soit pas acceptable pour régler un problème de ce genre.

Je ne le propose pas comme une solution à long terme; je le propose comme un moyen de traiter ce problème particulier, conformément à l'objet même du bill. Je propose que soient maintenues les dispositions relatives au retour au travail ainsi que les autres dispositions pratiques du bill.

Les députés savent très bien que dans le débat précédant la deuxième lecture il n'est pas permis de proposer un amendement annulant ou modifiant certains articles. Je tiens à ce qu'on sache bien que nous appuyons cette partie du projet de loi ayant trait à la reprise du travail dans les quarante-huit heures tant par les chemins de fer que par le personnel. Nous approuvons aussi les autres dispositions qui ne sont pas opposées à une solution à longue échéance de ce grave problème, dans l'intérêt du peuple canadien.

Il serait très simple pour le Gouvernement de retrancher l'article 5 du bill pour le remplacer par un article que les légistes, j'en suis sûr, pourraient produire dans une demi-heure ou dans une heure,—il ne s'agit pas de le rédiger dans une demi-heure ou une heure, mais simplement de le sortir des dossiers,—et ensuite nous continuerions d'étudier la question.

Qu'il me soit permis d'ajouter que mes collègues et moi désirons aborder la question le plus tôt possible. Je propose une méthode qui, à mon avis, permettrait de la régler efficacement et dans le meilleur intérêt des Canadiens. De cette manière on pourrait conserver la bonne entente au sein d'un grand organisme qui est essentiel au bien-être de tout le Canada.

Je ne prétends pas,—et j'espère que personne ne soutiendra que mon amendement aurait cette portée,—qu'on devrait nommer un administrateur national pour une période indéfinie. Je propose simplement qu'on nomme un administrateur national qui restera en fonctions jusqu'à ce qu'on puisse recourir aux procédés ordinaires, reconnus. Le premier ministre a déclaré hier soir que c'est ce qu'il désire, et le ministre du Travail (M. Gregg) a abondé dans le même sens. S'il en est ainsi, je les prie d'adopter cette proposition qui vise à conserver ces méthodes et ces principes, ce que n'assure certainement pas la mesure à l'étude.

Nous pourrions entreprendre l'étude du projet de loi sans tarder si le premier ministre se montrait disposé à accepter cette modification, qui n'est en somme qu'un amendement. On peut dire avec raison qu'au moment de la deuxième lecture on étudie le principe dont

s'inspire une mesure. Si le principe dont s'inspire le projet de loi ne comportait que la reprise des opérations ferroviaires, tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, l'approuveraient sans hésiter un seul instant. Si le principe en jeu comportait uniquement le rétablissement de ces services qui sont si essentiels à la vie de nos familles et au fonctionnement de notre économie, personne ne songerait même à soulever de questions, et je crois que le bill aurait probablement été adopté à l'heure qu'il est. J'espère sincèrement que le premier ministre songera à la gravité de maintenir le projet de loi dont la Chambre est saisie. J'espère qu'il acceptera la proposition que j'ai formulée ou, s'il en connaît une meilleure, qu'il l'énoncera, mais je propose que nous siégions sans interruption jusqu'à ce que la mesure devienne loi. La question est urgente, mais rien ne peut être urgent au point que la solution d'un problème suscite de graves difficultés d'une autre nature, non seulement pour l'instant, mais pour des années à venir.

Il s'agit d'une heure grave dans l'histoire du Canada. Parce que nous n'avions pas de loi s'appliquant à une telle situation, parce que des déclarations émanant d'Ottawa ont porté les ouvriers, les patrons et le public à penser qu'on trouverait une solution à la dernière minute, nous nous trouvons dans une situation à laquelle le premier ministre ne s'attendait pas de nous voir acculés, ainsi qu'il l'a dit lui-même. Ne courons pas le risque de nous trouver encore dans cette situation. Le premier ministre a déclaré que des événements de cette nature ne doivent pas paralyser l'économie du Canada. Lorsque nous aurons disposé du projet de loi, cherchons ensuite à appliquer une méthode qui donnera suite à cette proposition froidement, calmement et compte tenu de la mesure à laquelle nous songeons. D'ici là, les droits de tous les Canadiens seraient protégés aux termes de l'amendement que j'ai proposé. On ne toucherait pas aux droits qu'a tout Canadien de travailler pour les chemins de fer. On ne porterait pas atteinte aux droits des organismes ferroviaires, ni aux droits depuis longtemps reconnus aux ouvriers et qui, chez nous, ont considérablement contribué par le passé à l'harmonie entre patrons et travailleurs.

Nous sommes parfois portés à exagérer le nombre des différends. Lorsqu'il y a grève, naturellement tout le monde s'en aperçoit. Ce dont souvent on ne s'aperçoit pas c'est le nombre beaucoup plus grand des solutions amicales, empreintes d'esprit de collaboration, obtenues grâce au régime de conventions collectives établi à la suite de longues années de tâtonnements. En réglant ce problème gardons-nous de créer pour une autre fois un problème aussi aigu.

Dans un esprit de bonne volonté, et afin de rétablir la circulation au plus tôt dans ces artères vitales de notre pays, nous pouvons résoudre le problème actuel tout en protégeant les droits de notre population, ceux de chaque partie de notre collectivité, tout en préservant l'exploitation efficace de nos grands réseaux ferroviaires et en assurant les meilleurs intérêts de notre nation qui nous est chère.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que tous les membres de la Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent, désirent voir la reprise immédiate de nos services de transport ferroviaire. Le chef de l'opposition (M. Drew) a signalé les difficultés qui assaillent aujourd'hui les producteurs des denrées. Qu'il me soit permis de dire que si les producteurs et les consommateurs souffrent de cette grande grève qui sévit dans le pays, les cheminots en souffrent eux aussi. La perte du salaire de ce nombreux groupe de citoyens canadiens est grave pour chacun d'entre eux. D'après les renseignements que je possède, je suis certain que les cheminots seraient fort heureux de reprendre leur travail demain et de faire fonctionner nos services de transports, s'ils avaient l'assurance que seraient étudiées maintenant des réclamations qu'ils considèrent judicieuses.

La situation dans laquelle la Chambre se trouve démontre l'éventualité que nous craignions si cette question était soumise au Parlement. Nous sommes saisis d'un projet de loi, auquel le chef de l'opposition propose une modification. Ces deux mesures, nous devons les étudier minutieusement afin d'en saisir toute la portée. Le projet de loi et le projet d'amendement signifient que nous avons devant nous un assez long débat. Or pendant que nous discutons, les services ferroviaires du Canada sont immobilisés. Les producteurs, les consommateurs ainsi que les ouvriers se voient privés des salaires, des services et des moyens d'existence que leur procurent les services de transport.

Il y a une semaine aujourd'hui, mon honorable ami, le député de Vancouver-Est (M. MacInnis), qui se trouve à mes côtés, me soulignait précisément la chose alors qu'il me parlait au téléphone, de Vancouver. Il me conseillait de me mettre en communication avec le premier ministre (M. St-Laurent), initiative que j'hésite toujours à prendre. Mercredi dernier, je disais au premier ministre qu'il fallait tenter, par tous les moyens, de régler la grève avant la réunion du Parlement, parce que nous prévoyions que la direction et le personnel des chemins de fer atten-

draient la décision de la Chambre avant de reprendre les négociations ou de chercher à en venir à une entente au sujet de la reprise de l'activité sur notre réseau ferroviaire. De fait, le premier ministre a adopté une de mes propositions, celle de réunir les chefs des syndicats ouvriers, afin de connaître leurs exigences minimums, et les administrateurs des chemins de fer, afin de se renseigner sur leurs concessions finales, en vue d'en venir à un accommodement. On a convoqué les deux groupes, vendredi, mais il n'y a apparemment pas eu d'entente. On a repris les pourparlers et le comité de négociation des syndicats a consenti certaines concessions. L'optimisme régnait samedi vers 4 heures et demie, du moins au sein des représentants syndicaux. Il est inexcusable qu'à 7 heures et demie le même soir, lors de la reprise des entretiens, alors qu'on allait préciser les positions respectives, le président des chemins de fer Nationaux ait brusquement mis fin aux pourparlers et supprimé toute possibilité de solution avant la réunion du Parlement. J'affirme catégoriquement que nonobstant l'espoir que nous placions en M. Donald Gordon à l'égard du bien des chemins de fer Nationaux et du pays en général, il s'est aliéné les cheminots par son offre finale antérieure et par son geste de samedi soir. A mon avis, il ne jouira plus jamais de leur confiance. Autrement dit, je crois qu'il ne peut vraiment plus être utile à titre de président des chemins de fer Nationaux.

Si j'ai fait part de ces brèves considérations, c'est que je ne m'engage dans ce débat qu'avec la plus vive appréhension. Ce bill ne me plaît pas. En parcourant l'exposé des motifs, j'ai cru que, les compagnies de chemin de fer et les représentants des syndicats ayant semblé reconnaître que les salaires doivent être relevés et la semaine de 40 heures inaugurée, on partirait de là pour proposer, dans la loi, un règlement au différend. Si je n'avais lu que l'exposé des motifs ou encore si la loi s'y bornait, on pourrait y trouver beaucoup de bon. Mais, comme le dit le chef de l'opposition, le bill va plus loin qu'on ne le croirait à prime abord. On remet en jeu des principes dont les cheminots ont obtenu la reconnaissance il y a longtemps déjà et qui ne concernent nullement le conflit actuel à l'égard des salaires et des heures de travail. Toutes les questions que les chemins de fer ou les employés voudront soumettre à l'arbitrage, advenant la nomination d'un arbitre, pourront revenir sur le tapis. Même les profanes, qui ne sont guère au courant des règles établies dans les entreprises ferroviaires, savent que ces règles sont reconnues depuis de longues années quoiqu'elles varient, par suite de circonstances différentes, d'un chemin de fer à un autre. Les administrateurs ont tenté d'étendre les pourparlers à ces règles déjà reconnues et je crois savoir que ce n'est que vendredi dernier qu'ils ont renoncé à cette tentative. Ils ont compris que si ces règles étaient remises en jeu,—je ne cite ce fait qu'à titre d'exemple, —il serait impossible d'en venir rapidement à une entente.

Comme membres de cette Chambre nous devons nous rappeler que ce bill, si le Parlement l'adopte, sera examiné soigneusement par les conseillers juridiques des deux parties en cause. Sans aucun doute, les avocats des compagnies de chemins de fer tireront partie de chacune des dispositions qui leur est favorable dans le bill à l'étude. Il me semble donc qu'au lieu d'assurer la reprise des services de transport ferroviaire et de favoriser une meilleure entente dans cette industrie afin que nous n'ayons plus à souffrir d'irruptions de ce genre, ce bill n'aura pour effet que de jeter de l'huile sur le feu, quel que soit le résultat de la grève, et nous serons harcelés de difficultés de toutes sortes pendant des mois et peut-être des années.

Puis, il y a aussi la disposition relative à l'arbitrage obligatoire qu'a relevée le chef de l'opposition. Dans notre pays démocratique, nous avons élaboré un code du travail et une façon de procéder qui a bien fonctionné jusqu'ici. Si la direction des chemins de fer s'était montrée plus conciliante et moins autoritaire, les négociations collectives auraient donné des résultats et cette grève aurait été évitée il y a plusieurs semaines. Néanmoins nous devons faire face à la situation. Or, à mon avis, la ligne de conduite suivie par le Gouvernement depuis la fin de la guerre et appuyée par une forte majorité de la Chambre est la cause de ces conflits. On s'est empressé de supprimer les régies salutaires à notre économie, régies qui, durant la guerre, ont bien fonctionné et ont empêché des conflits de cette nature. Au début, lorsque cela s'est produit, le ministre des Finances a dit à la Chambre qu'il espérait et croyait que l'indice du coût de la vie se stabiliserait entre 140 et 150, je crois qu'il s'est servi du nombre 145. Où en est aujourd'hui le coût de la vie? Comparativement à la période de base, il dépasse 167 et continue de monter. Deux groupes souffrent surtout chez nous de cet état de choses, tant à titre de producteurs que de consommateurs: ce sont les ouvriers industriels et les producteurs agricoles. Les producteurs payent plus cher leurs instruments, leurs approvisionnements et leurs réparations. Les ouvriers payent des loyers plus élevés, et des prix plus hauts à l'égard des vivres et des autres approvisionnements.

Voilà, parmi les consommateurs, les groupes qu'atteint au plus haut point le problème du transport. Tout comme nous avons lutté contre le tarif-marchandises injuste, tout comme nous continuerons de le combattre, nous lutterons contre l'imposition à aucun de nos employés des services de transport de conditions inférieures à la normale. Pas plus aux producteurs des provinces Maritimes, de la Colombie-Britannique ou des Prairies qu'aux membres faiblement rémunérés des syndicats ferroviaires nous n'avons le droit d'imposer une part injuste des frais de transport.

Il y a un malentendu très répandu au pays. Je le sais par la correspondance que j'ai eue au sujet de la grève. Bien des gens ont l'impression que c'est le personnel du mouvement, mieux rémunéré, qui est en grève. Tel n'est pas le cas. Les syndicats engagés dans la grève ne représentent pas les services du mouvement; ils sont formés des employés qui balaient les wagons, qui manutentionnent les marchandises c'est-à-dire ceux qu'on pourrait appeler les petites gens de nos entreprises ferroviaires. Ce sont eux qui font la grève afin de relever leur niveau de vie. Leur rémunération est inférieure à celle d'employés qui font un travail analogue dans les mêmes villes.

A mon avis, monsieur l'Orateur, la difficulté provient de l'inaptitude du gouvernement à protéger la population canadienne au cours de l'après-guerre, eu égard particulièrement à la hausse rapide du coût de la vie, hausse qui tient de l'inflation. Aucun groupe ne supportera longtemps les inconvénients que la situation actuelle cause aux groupes que j'ai mentionnés. L'examen du présent bill indique qu'il ne fera qu'accentuer le mécontentement et susciter la crainte qu'à l'avenir, on prenne ce caractère de contrainte pour un précédent. A mon avis, si on supprimait ces dispositions répréhensibles, le gouvernement constaterait qu'il obtiendrait un appui considérable en faveur de la reprise des services ferroviaires et des négociations au point qui avait été atteint samedi dernier.

En parlant de la semaine de quarante heures, je signale que le bill ne renferme aucune date qui indique quand elle sera inaugurée. De fait, tout le monde sait, à mon avis,—je crois que le premier ministre ou le ministre du Travail (M. Gregg) l'a mentionné hier,—que la semaine dernière, un écart de quelques mois seulement séparait les deux parties au litige. N'oublions pas qu'en ce qui a trait à la date à laquelle la semaine de quarante heures doit entrer en vigueur, les cheminots avaient fait une concession de plusieurs mois, comparativement à leurs premières revendications. Ils voulaient qu'elle fût inaugurée le 1er juin 1951 tandis que la direction avait proposé le 1er septembre de la même année. Le bill ne mentionne pas que la semaine de quarante heures entrera en vigueur le ou avant le 1er septembre 1951, date la plus éloignée. Le bill ne renferme rien à ce sujet et l'arbitre peut n'attacher aucune importance à la question. A mon avis, le chef de l'opposition a raison d'affirmer que l'article 3 du bill ne renferme aucune garantie réelle, si ce n'est d'une nature provisoire, relativement aux traitements.

Pour ce qui est de la semaine de quarante heures, l'entente prévoyait et prévoit encore que son application n'entraînera aucune diminution du salaire net, ce à quoi les chemins de fer ne se sont pas opposés. Le bill dont la chambre est saisie ne renferme aucune garantie à ce sujet. Par conséquent, malgré notre vif désir de voir les chemins de fer reprendre leur activité normale, tous les députés se doivent d'examiner la mesure avec soin et d'en comprendre la portée. A mon avis, le Gouvernement devrait suivre la discusion attentivement et prendre note des objections et des propositions présentées, puis s'engager à supprimer de la mesure, lors de l'examen en comité, les dispositions répréhensibles, afin de permettre aux députés de se prononcer en faveur de l'objet que vise le bill, savoir la reprise des services ferroviaires au pays. Je répète que même si nous adoptons une mesure prévoyant la reprise de ces services, et que si nous acceptons toutes les autres propositions qui nous seront adressées, afin de mettre fin à la grève des chemins de fer, nous ne résoudrons pas le problème du transport au pays.

A mon sens, il conviendrait que le parlement examinât, au cours de la présente session, l'ensemble de la question du transport au Canada. Il y aurait lieu d'adopter un programme national à l'égard du transport et d'établir un réseau national de transport, mais il ne serait pas nécessaire qu'il soit exploité entièrement par l'État. Cependant, ce régime devrait englober tous les modes de transport et assurer à toutes les régions du pays un service équitable moyennant un tarif juste et raisonnable. En même temps, il devrait permettre aux services de transport dans l'ensemble de toucher un revenu suffisant pour rémunérer convenablement leurs employés et supprimer les tarifs injustes qui s'appliquent présentement à certaines régions du pays.

Le projet de loi me déçoit. Lundi soir, je pensais que nous en obtiendrions de bons résultats. Je pensais que peut-être le premier ministre, puisqu'il a déclaré à la Chambre hier qu'il avait reçu de nombreux avis, en avait obtenu de bons des personnes au courant de l'opinion non seulement du public, mais des travailleurs en général. J'espé-

rais que si l'on donnait ces avis, on pourrait en voir les effets dans le projet de loi. A l'examen de la mesure, il semble qu'on n'ait pas accepté ces avis si on les a donnés, car je suis bien sûr que personne en contact étroit avec les ouvriers n'en approuverait les dispositions.

Je ne veux pas retarder l'examen de la mesure. La question, et ce sera mon dernier mot, intéresse les Canadiens au plus haut point. A prime abord, certains d'entre nous désiraient ardemment que le différend se réglât à la façon habituelle, et rapidement. Ni les chemins de fer, ni les cheminots, n'attendraient, croyait-on, que le Parlement se réunît pour étudier la question. Mais une fois le Parlement convoqué, il fallait sans doute compter que la direction des chemins de fer et les cheminots attendraient que le Parlement trouve une solution au différend. A mon avis, cette façon d'aborder le problème en a retardé la solution.

Selon moi, je le répète, le Gouvernement doit être tenu responsable de ce qui s'est passé et de ce qui se produit. L'ensemble de son programme économique a favorisé l'atmosphère qui a suscité la lutte entre patrons et employés, ceux-ci voulant encaisser des bénéfices ou les accroître et ceux-là désirant maintenir ou améliorer leur niveau de vie. Tant que durera une telle lutte, nous tournerons dans un cercle vicieux, la spirale des prix s'élevant sans cesse.

Je m'en tiens à ces remarques, monsieur l'Orateur. La Chambre doit examiner attentivement chaque aspect de la mesure à l'étude, ainsi que les propositions de l'opposition officielle. Elle doit s'efforcer de prendre une décision qui amènera sans retard la reprise de nos services de chemins de fer et qui, en même temps, assurera que les ententes collectives et la justice sociale demeureront des principes fondamentaux de notre mode de vie au Canada.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCE CONTINUE JUSQU'À L'ADOPTION DU BILL N° 1

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que l'honorable député de Peace-River (M. Low) prenne la parole, j'aimerais essayer de connaître le sentiment de la Chambre à l'égard de la proposition formulée par le chef de l'opposition (M. Drew) et le chef du parti cécéfiste (M. Coldwell). Ils ont proposé que la séance ne soit pas suspendue à une heure et à six heures aujourd'hui, jusqu'à ce que la question ait été réglée.

Des voix: Très bien!

[M. Coldwell.]

Le très hon. M. St-Laurent: Si tel est le désir des honorables députés, fort bien. J'ai demandé au greffier de préparer en bonne et due forme une motion qu'il faudrait adopter à cet égard. En voici le texte:

Que d'ici l'adoption du bill n° 1, loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, il n'y ait pas de suspension de la séance aujourd'hui à une heure et à six heures de l'après-midi, nonobstant les termes de toute ordonnance antérieure de la Chambre.

A mon avis, les honorables députés ne voudraient pas s'engager pour plus d'une journée ni s'engager à ne pas suspendre la séance si nous avions fini à six heures. Le libellé de la motion prévoit cette possibilité. Comme ce semble être le désir général des honorables députés de procéder ainsi, je demande, appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe), le consentement unanime de la Chambre afin de présenter la motion.

M. Drew: Puis-je demander si cette motion donne à entendre que le premier ministre accepte mon projet d'amendement?

Le très hon. M. St-Laurent: Non. A mon sens, elle donne à entendre que le Gouvernement ne peut sérieusement songer à accepter le projet d'amendement de l'honorable député.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

DISPOSITIONS VISANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS FERROVIAIRES ET LE RÈGLEMENT DU CONFLIT OUVRIER

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion du très honorable M. St-Laurent tendant à la deuxième lecture du bill n° 1, loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, à mon avis, toute personne apte à réfléchir doit se rendre compte que chaque heure d'inactivité des chemins de fer canadiens aggrave la tragédie dont sont victimes des millions de Canadiens à la suite de la paralysie totale de notre réseau ferroviaire. Les cultivateurs de l'Ouest, sans qu'ils y soient pour rien, sont obligés d'accumuler sur les lieux leur récente récolte de blé, qui y demeurera exposée aux éléments jusqu'à ce que les chemins de fer roulent de nouveau et la transportent. Il y a d'énormes pertes à prévoir. L'espace disponible pour l'entreposage de nos céréales est actuellement très

rare dans l'Ouest. De plus, les producteurs de bétail sont forcés de garder et de nourrir leurs animaux au delà de la période où ils sont prêts pour le marché, faute de moyens de les y conduire. Les fructiculteurs d'Ontario ne peuvent écouler leur abondante récolte de pêches sur leurs marchés réguliers; ils doivent s'en débarrasser comme ils peuvent sur le marché local, à moins de laisser cette denrée importante et précieuse se perdre sur ou sous les arbres, simplement parce que, les chemins de fer étant inactifs, ils ne peuvent vendre leurs fruits sur leurs marchés traditionnels.

Les cultivateurs forment environ un tiers de la population du Canada. Ainsi de quatre à cinq millions de ces gens subissent des pertes incalculables en ce moment, sans qu'il y ait faute de leur part, mais simplement parce que les administrateurs et les employés des chemins de fer se conduisent comme des enfants.

Des milliers d'ouvriers sont sans travail et sans salaire parce que des industries et des mines sont contraintes de suspendre leurs opérations. Ces gens n'ergotent pas au sujet des méthodes de contrainte ni sur le sens de la contrainte même. Ils savent très bien, comme les cultivateurs canadiens, que la direction et les employés des chemins de fer, en exerçant ce qu'ils considèrent comme des droits sacrés, leur infligent des pertes irréparables, les réduisent à l'oisiveté et frustrent toute la nation, à un moment de danger international extrême.

Il me semble donc, monsieur l'Orateur, que notre devoir, à titre de représentants du peuple souverain du Canada, est tout indiqué. Il nous incombe d'assurer la reprise des opérations ferroviaires le plus tôt possible. C'est ce que la très grande majorité des Canadiens attend de nous.

Mes collègues créditistes et moi-même, avons apporté au problème dont nous sommes saisis toute la sagesse et l'énergie dont nous sommes capables. Nous en sommes venus à la conclusion que nous ne possédons pas de meilleurs moyens de remettre nos chemins de fer en marche que ceux qu'expose le projet de loi à l'étude. A notre avis, la mesure contient beaucoup de dispositions justes et équitables, qui devraient suffire à réaliser le but unique pour lequel le bill a été rédigé. D'une façon générale, nous approuvons le principe dont s'inspire le projet de loi. Nous faisons quelques réserves touchant certains articles. En effet, nous croyons qu'ils ne sont pas clairs, sur certains points, notamment en ce qui regarde la durée des ententes qui pourront être approuvées par un arbitre et imposées aux chemins de fer et aux cheminots. Selon nous, un arbitre ne devrait pas avoir le pouvoir d'imposer aux chemins de fer et aux employés des ententes d'une durée, mettons, de cinq ou six années, si tel n'est pas le désir des parties en cause. Nous croyons aussi, monsieur l'Orateur, que l'arbitre ne devrait pouvoir trancher que les problèmes qui se posent actuellement. Il ne devrait pas toucher aux ententes de longue durée actuellement en cours, ou aux très nombreuses règles qui ont été établies au prix de tant d'efforts et de temps.

Nous ne trouvons pas que ce bill empiète de façon permanente sur les droits traditionnels ou sur les véritables libertés de tout citoyen canadien. Si nous trouvions qu'il en est ainsi, nous le combattrions de toutes nos forces. Comme par le passé, nous voulons nous appliquer à sauvegarder les libertés de nos gens. Il nous semble que parfois l'homme oublie que la véritable liberté c'est le droit qu'a toute personne de choisir de faire une telle chose ou de ne pas la faire, sans porter atteinte au même droit dont jouissent les autres. Il existe une limite à la souveraineté personnelle de chacun en ce monde. Et cette limite est atteinte lorsque le choix d'une ligne de conduite commence à amoindrir ou à nuire aux mêmes droits des autres personnes. Si tous les particuliers et tous les groupes de notre pays s'en tenaient à ce principe, le Canada serait vraiment une nation heureuse et unie. C'est précisément parce que ce principe de liberté a été violé, et qu'il l'est aujourd'hui, que les mesures législatives du genre de celle que nous discutons, deviennent nécessaires.

Nous ne croyons pas que le présent bill doive établir un précédent qui n'est pas souhaitable. Ce bill traite seulement la crise actuelle et il a un objet primordial: remettre en branle les trains dans l'intérêt de tous les Canadiens, afin que le Canada reste fort en ces temps de grande tension internationale. Même si nous voyons des lacunes dans certaines dispositions du bill, nous sommes prêts à appuyer le principe dont il s'inspire.

Je tiens maintenant à féliciter les syndicats ouvriers que touche la grève. Leurs membres ont eu lors du piquetage une attitude irréprochable, paisible en tous points. Le pays appréciera fort leur intention d'observer la loi. La sympathie qu'on leur accorde augmentera quand ils retourneront au travail afin de rétablir les services vraiment essentiels du transport ferroviaire.

Nous faillirions à notre devoir si nous ne signalions brièvement à la Chambre une question à laquelle est liée l'origine même de la grève des chemins de fer: les hausses successives du coût de la vie. La principale lacune du projet de loi c'est que le Gouvernement ne promet nullement de s'attaquer à la racine même du mal qui a causé tant de grèves par

tout le monde et la grève actuelle en particulier. Le temps n'est pas aux récriminations. Nous n'en formulerons point, quelle que soit la longueur du débat; nous estimons cependant qu'il faut réfléchir sérieusement à la question. Si la grève amène le Parlement et le pays à constater ce qui se passe vraiment, elle aura eu au moins un bon effet.

Un fait domine tous les autres. Les grévistes n'ont pas l'appui moral de l'ensemble du public, bien que tous les gens impartiaux reconnaissent qu'un grand nombre, sinon la plupart, des employés intéressés sont moins bien rémunérés que d'autres détenant des emplois analogues. A ce titre, ils ont droit à notre considération. Nous devons tous convenir que leur cause est juste. Dans ce cas, comment peut-on expliquer qu'elle ne soulève guère d'intérêt? Une des raisons principales, c'est que les consommateurs savent, malheureusement par expérience, que si l'on se rend aux demandes des grévistes, le coût de la vie, dont la hausse est, au dire des cheminots, la cause même de la grève, augmentera immédiatement. Ce résultat n'est pas inévitable mais il s'est produit invariablement dans le passé et il semble qu'on n'ait pris aucune mesure pour l'éviter. Je puis ajouter que les autorités ne semblent pas non plus disposées à intervenir.

Au fond, la difficulté tient à ce qu'on a laissé diminuer la puissance d'achat du dollar à un point alarmant. Dans une large mesure, cette baisse n'était pas nécessaire. La responsabilité en retombe entièrement sur le gouvernement du Canada car, sous le régime de notre constitution, c'est à lui seul qu'il incombe de dresser notre programme financier. De fait, le gouvernement actuel a toléré que la valeur du dollar baisse au point qu'il est devenu pour ainsi dire impossible aux Canadiens de presque toutes les classes de la société de se procurer les denrées indispensables et de s'assurer une modeste sécurité pour leurs vieux jours. Puis, en désespoir de cause, ces travailleurs syndiqués recourent souvent aux grèves afin d'obtenir un relèvement de salaire et de meilleures conditions de travail. Ils y sont forcés. Il semble que c'est leur unique recours. Cependant, les employés non syndiqués, en un mot tous les consommateurs, se trouvent entre l'enclume et le marteau.

Pour remédier à cette terrible situation, source du malaise ouvrier et de la crainte et de la déconvenue de la nation, il faudrait une intervention plus forte que celle que prévoit le bill. Il appartient au Gouvernement et au Parlement de trouver et d'appliquer un moyen juste, efficace, de surmonter la cherté sans cesse croissante de la vie et l'avilissement du dollar. Mais pour en arriver là il nous faudra abandonner les sentiers battus dans le domaine financier et économique. Il nous faudra recourir aux meilleurs cerveaux et aux efforts les plus hardis des deux Chambres pour tracer une nouvelle ligne de conduite. Dès que la mesure d'urgence sera devenue loi et que nos trains circuleront de nouveau, nous devrons donner aux cheminots et à tous les consommateurs du pays l'assurance que le Gouvernement agira de manière à rendre stable la valeur du dollar canadien et la valeur de la production elle-même comme recours nécessaire à notre subsistance. Rien ne contribuera autant au maintien de la justice sociale pour tous ni ne calmera davantage les esprits des ouvriers que la stabilisation du coût de la vie.

Si nous n'adoptons pas une politique de stabilité des prix et du coût des denrées, je prédis que le Canada se verra aux prises avec des conflits industriels sans cesse grandissants, et que l'avenir nous apportera une suite ininterrompue de désordres, de grèves et de luttes de classes.

Nous ne le voulons pas. Nous avons à portée de la main un moyen de remédier à la hausse vertigineuse du coût de la vie et à l'inflation. Au moment opportun au cours de la session, lorsque la crise ferroviaire aura été réglée, mais pas maintenant, notre groupe exposera en détail le mode d'escompte compensé des prix, propre à restaurer la pleine valeur de notre dollar et, en même temps, à stabiliser le coût de la vie à un niveau raisonnable. Nous démontrerons comment nous pouvons obtenir ces résultats urgents et très nécessaires sans recourir à des régies bureaucratiques ni arbitraires dont aucun ouvrier ni aucun consommateur canadien ne veut en matière de salaires et de prix.

Il se fait tard. Le Gouvernement et la Chambre auraient dû étudier le différend des chemins de fer il y a plusieurs semaines. Même à cet heure tardive cependant, je prie tous les députés de conjuguer leurs énergies non seulement pour mettre fin au différend actuel entre les administrateurs et les employés de chemin de fer, mais aussi pour trouver une formule permanente qui élimine les causes mêmes des différends ouvriers, qui donne justice et un traitement équitable à tous les Canadiens indépendamment de leurs occupations. Nous faillirons à notre tâche si nous ne réalisons pas cet objectif.

Deux moyens s'offrent aux Canadiens afin d'atteindre le but que j'ai proposé. Qu'ils exigent, d'une seule voix, que leur Gouvernement, le Gouvernement actuel, trouve et mette en œuvre un moyen efficace de résoudre le problème des prix que doit acquitter le consommateur, ou bien qu'ils nous por-

tent au pouvoir afin que nous accomplissions la besogne. La population a le choix. L'opposition officielle n'a pas aujourd'hui, que je sache, fourni la solution de ce grave problème d'où proviennent tous les différends ouvriers et les grèves.

Un mot seulement au sujet de l'amendement que je n'ai guère eu le temps d'étudier. Au vrai, je n'en ai pas encore reçu d'exemplaire. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition officielle ne s'assure pas qu'on a tiré assez d'exemplaires de ses amendements pour que nous puissions en prendre connaissance. Je ne suis donc pas en mesure de me prononcer à cet égard. A la lecture qu'on en a faite, cependant, j'ai été frappé de ce qu'il ne semblait fournir aucune solution. Les compagnies ferroviaires et les ouvriers ont été libres pendant quatorze mois de recourir à une entente collective, mais n'ont pas réussi à en arriver à des conclusions satisfaisantes. En outre, l'amendement proposé devait-il être adopté, les ouvriers n'auraient aucune assurance de toucher un salaire plus élevé afin de leur aider à faire face à la majoration actuelle du coût de la vie. La mesure, il ne fait aucun doute, prévoit pour le moins un commencement de solution aux termes de la disposition visant l'augmentation horaire de 4c. que prévoit l'un de ses articles. Avant d'avoir pu l'approfondir je ne saurais donc affirmer si nous serons en mesure de l'appuyer.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'espère m'exprimer clairement bien que brièvement, étant donné la nature urgente de la situation. A tout le moins, je m'efforcerai d'être bref.

Nous avons à l'étude un projet de loi tendant à mettre fin à l'interruption de travail qui paralyse les moyens de transport ferroviaire du Canada. Nous sommes tous d'accord quant au but à atteindre. Au fait, une partie de mes observations consistera en reproches à l'adresse du Gouvernement: apparemment il s'est à peine préoccupé du problème qui a entraîné la grève, et des événements survenus depuis qu'elle a été déclenchée.

La grève a commencé mardi dernier. D'après ce que m'ont appris la radio et les journaux,—les seuls interprètes des intentions du gouvernement,—ce dernier ne comptait rien faire jusqu'à la convocation des Chambres, une semaine après la déclaration de la grève. Ensuite, conformément aux méthodes posées dont se sert habituellement le Parlement pour régler les problèmes du genre, on entendait prendre les dispositions nécessaires pour mettre un terme à la grève.

A mon avis, la situation exigeait davantage. En outre, le Gouvernement n'aurait pas dû laisser passer une semaine sans agir puisqu'il lui fallait intervenir dans le différend tôt ou tard. Étant incapable de télégraphier à Ottawa,—c'est le moyen le moins coûteux et qui me plaît,—j'ai recouru au téléphone, autre bon moyen de communication pour m'aboucher avec le chef de notre groupe, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Avant de l'appeler, j'ai rédigé un petit exposé de mes opinions afin de les exprimer clairement et le plus brièvement possible. Je lui ai proposé d'entrer aussitôt en contact avec le premier ministre (M. St-Laurent) pour le prier de convoquer les représentants des syndicats et des sociétés ferroviaires et de demander aux ouvriers quelles étaient leurs demandes minimums et à la direction quelles étaient ses concessions maximums.

Le premier ministre, deux jours après mon appel demandant de communiquer avec lui, a convoqué les intéressés mais, à mon avis, il ne les a pas abordés avec l'empressement voulu. Il leur a recommandé de tâcher de régler ensemble la question. A mon sens, il aurait dû découvrir sans tarder le motif de leurs divergences, quitte à leur indiquer le moyen de régler leur différend, s'il y en avait. Si l'on avait procédé ainsi, je suis convaincu que le bill n'aurait pas sa raison d'être et que le différend aurait été réglé, car il ne se ramenait pas à grand chose. D'ailleurs, une fois les intéressés rendus chez le premier ministre, je suis presque certain que le conflit se serait atténué.

Il est un autre aspect qu'il ne faut pas oublier. L'ex-ministre du Travail est décédé. J'aurais dû, dès hier, profiter de l'occasion pour exprimer mon regret de sa disparition, parce que, bien que nous ayons presque toujours occupé, en cette enceinte, des banquettes opposées, nous étions très intimement liés et, je puis bien l'avouer maintenant, nous étions amis. La fonction de ministre du Travail n'est pas une sinécure; rares sont ceux qui recherchent le poste, parce que, quoi que fasse son titulaire, il se fait critiquer. L'ancien ministre du Travail, l'honorable Humphrey Mitchell, possédait une qualité importante: il connaissait les questions ouvrières; il connaissait également les ouvriers et savait ce qu'ils pensaient, et il savait aussi de quelle façon il faut aborder les patrons.

Je n'ai rien à dire, certes, du ministre actuel du Travail (M. Gregg) sauf qu'il est l'un des meilleurs hommes que je connaisse et qu'il a fait un excellent travail au ministère qu'il a dirigé avant celui-ci. Néanmoins, le Gouvernement compte sûrement dans ses rangs,—et je les connais,—des hommes qui connaissent le syndicalisme et qui auraient pu,

à la tête du ministère du Travail, agir de façon manifestement plus efficace, dans les circonstances présentes, que le ministre actuel. Encore une fois, je veux croire qu'il ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles. Je le tiens en très haute estime. Il semble qu'à tous les égards, le Gouvernement ait laissé la question traîner tout en sachant bien que tôt ou tard il lui faudrait s'en occuper. Et maintenant le Gouvernement s'en mêle au moment le plus difficile pour lui-même et pour le pays.

Voyons les événements qui ont précédé l'interruption du travail. Le contrat auquel les syndicats ouvriers étaient liés a expiré le 16 juin 1949. Vers cette date, les syndicats ont entamé des pourparlers avec les sociétés. Personne ne peut accuser les syndicats ouvriers en cause de n'avoir pas tout tenté en vue d'en arriver à une entente. Il me semble que les sociétés ont beaucoup tergiversé. Je me suis déjà occupé de négocier des contrats de travail. Ayant fait partie d'un syndicat qui a toujours fonctionné en vertu d'une entente, j'ai remarqué que, si une entente collective expire à une certaine date,—mettons le 16 juin 1949,—la nouvelle entente entre en vigueur le même jour. Il ne devrait pas avoir lieu de se demander quand certaines clauses entrent en vigueur. Il peut y avoir hésitation au sujet de la date à laquelle la semaine de quarante heures réparties en cinq jours sera appliquée, mais il ne devrait certainement y en avoir aucune au sujet de la date à laquelle doit entrer en vigueur une hausse de salaire accordée en vertu de la nouvelle entente. Elle doit s'appliquer le jour où l'ancienne entente expire et où la nouvelle commence. Sinon, les ouvriers travaillent une partie du temps en vertu d'une entente et une partie en l'absence de toute entente.

J'estime donc que les sociétés n'étaient pas de bonne foi dans leurs négociations. Si j'entretenais des doutes à ce sujet, ils ont été dissipés par la façon dont les compagnies ont agi lorsqu'elles se sont rencontrées ici après l'ajournement de l'après-midi, samedi dernier. Dînant à l'hôtel Lord Elgin, j'ai rencontré, sans l'avoir projeté mais simplement parce que, par coïncidence, ces gens mangeaient à cet endroit, un certain nombre de représentants des cheminots. Ils me parurent très optimistes quant à la signature très prochaine d'une entente. Ils comptaient être en mesure de parer à toutes les différences d'opinion qui existaient et en venir à un accord à la reprise de leur réunion, à sept heures et demie du soir. Il n'y eut pas poursuite, à ce moment, des discussions et des négociations qui étaient en cours lorsque la séance fut levée à quatre heures et demie. Le président du National-Canadien leur fit une déclaration dans laquelle il disait qu'il n'y avait plus de motifs de poursuivre les négociations.

Bien plus, il avait une déclaration dactylocopiée toute prête pour les journaux. Ainsi donc, de 4 heures 30 à 7 heures 30, au lieu de s'entretenir avec les représentants du Pacifique-Canadien, afin de savoir dans quelle mesure ils étaient disposés à accepter les demandes des cheminots, il examinait avec eux une déclaration par laquelle il annonçait aux journaux l'échec des pourparlers. Selon moi, une telle conduite équivaut à de la tromperie à l'égard, non seulement des ouvriers, mais aussi du Gouvernement du pays. A la vérité, il semble bien que le président du National-Canadien n'a pas été de bonne foi dans les négociations, voulant rejeter la question sur les épaules du Gouvernement, afin que celui-ci nommât un arbitre.

Je suis de l'avis de mon chef au sujet de M. Gordon. Je me mêle aux ouvriers; j'ai assisté aux réunions de comités de grève, dans ma propre ville de Vancouver, et jamais je n'ai vu les ouvriers si montés par suite des décisions et de l'attitude de leurs patrons, que les cheminots de ma province le sont contre M. Gordon. Ils n'ont pu avaler, entre autres, qu'il s'en vienne leur parler, non pas à la façon d'un conciliateur, comme on se parle d'homme à homme, mais comme à des enfants. Faites la grève, leur a-t-il dit, et vous le regretterez longtemps. Les ouvriers canadiens, les membres des syndicats ouvriers du pays, ne sont plus à l'âge où leur employeur peut venir leur dire ce qui vaut le mieux pour eux et que s'ils ne sont pas de cet avis, ils le regretteront amèrement. Il faudra au moins une génération de relations ouvrières harmonieuses pour réparer le mal qu'a fait le président du National Canadien qui occupe son poste depuis si peu de temps.

Examinons la mesure qui comporte deux aspects bien distincts. Elle enjoint aux cheminots de reprendre le travail et prévoit la nomination d'un arbitre à l'égard, non seulement, ainsi qu'on l'a mentionné, des questions d'heures et de salaire, mais de tout ce que peut comporter le différend. Ces aspects de la mesure ont un caractère coercitif.

Ces dispositions sont contraires au programme antérieur du Gouvernement en la matière, programme énoncé pour la dernière fois en juin de cette année, à la conférence de l'Organisation internationale du Travail, à Genève. Elles mettent en vigueur une politique qui répugne aux ouvriers libres de partout. On a fait observer que le bill ne vise qu'une situation particulière et qu'il n'influe pas sur notre loi des relations industrielles.

Néanmoins, les travailleurs s'inquiètent,—à mon sens, ils ont toutes les raisons de craindre,—que l'adoption du bill invite les employeurs à y voir un précédent et à ne plus vouloir négocier de bonne foi, chaque fois que les ouvriers présenteront une demande. En effet, les employeurs s'attendront qu'une disposition analogue s'appliquera à leur cas, c'est-à-dire qu'un arbitre sera nommé à qui incombera entièrement le soin de décider du droit des ouvriers.

Le Canada compte nombre d'excellents arbitres possibles, mais il en a eu déjà qui ne comprenaient pas les besoins de l'ouvrier et qui considéraient le travail comme une denrée. Ils ne pouvaient comprendre,—peut-être l'avaient-ils oublié,—que cette denrée ne se sépare point des êtres humains qui la fournissent, êtres humains qui ont des aspirations et des espérances, ainsi que des enfants à nourrir et à faire instruire. Ces choses, ils ne les ont pas comprises. Pour eux, l'ouvrier cesse d'être un homme comme les autres; leur seule pensée s'arrête au minimum nécessaire à l'ouvrier pour qu'il puisse travailler et se reproduire. C'est avec des hommes de cette trempe, qui feraient office d'arbitres, que les membres des syndicats ouvriers craignent d'avoir à traiter.

Je n'ai guère le temps d'étudier l'amendement, mais il accélérera la reprise de l'activité de notre réseau de transport; l'efficacité en a d'ailleurs été démontrée par le passé. Des régisseurs ont été nommés à différentes périodes, et je crois pouvoir affirmer que dans la plupart des cas ils ont accompli de bonne besogne. Comment voterai-je lorsque l'amendement sera mis aux voix? J'en déciderai après l'avoir approfondi; mais, je le répète, je le crois très utile. Ne fût-ce que pour voir les chemins de fer rouler de nouveau immédiatement et remettre en honneur le principe des négociations collectives libres, je serais prêt à bien des concessions.

On pourrait en dire davantage, mais je termine sur cette note. Jusqu'ici personne n'a prétendu que les demandes des cheminots étaient déraisonnables. Les chemins de fer Pacifique-Canadien et National-Canadien fonctionnent maintenant aux États-Unis sur la base de cinq jours et de quarante heures par semaine, et ils ne sont pas en faillite. De fait, leurs bénéfices nets, cette année, dépassent ceux qu'ils touchaient avant l'adoption de la semaine de quarante heures, et loin d'être beaucoup plus élevé le nombre de leurs employés a quelque peu diminué depuis que la semaine de quarante heures est en vigueur. Il leur est donc inutile de prétendre qu'ils ne sont pas en mesure d'en supporter le coût. Mais n'oublions pas que les tarifs-marchandises des chemins de fer canadiens viennent d'être majorés à deux ou trois reprises, et que leur situation financière est bien meilleure en 1950 qu'en 1949. Je ne m'attarderai pas à vous donner des chiffres actuellement, mais ils sont consignés et accessibles à quiconque veut les étudier.

Je le répète, la question actuellement en jeu, c'est celle de l'arbitrage obligatoire, c'est de remettre entre les mains d'un seul homme le pouvoir de déterminer les conditions de vie de centaines de mille hommes. Voilà à quoi je m'oppose.

M. David A. Croll (Spadina): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord féliciter le ministre du Travail (M. Gregg) et lui offrir mes meilleurs souhaits. Personne en cette enceinte n'envie la tâche qu'il doit affronter au moment où il assume ses nouvelles fonctions. Son poste exige deux qualités particulières, qu'il possède intégralement. Ce sont le courage et le libéralisme, au sens le plus étendu du mot; je suis certain qu'ils le soutiendront en ces moments très difficiles.

Nous sommes réunis ici pour faire face à une crise comme notre pays n'en a jamais connue en temps de paix. D'ordinaire, la tension et l'hostilité constituent l'atmosphère la plus défavorable qui soit au règlement d'un différend ouvrier, mais il nous faut agir sans tarder pour mettre fin à cette paralysie économique croissante. J'appuie, comme les autres membres de la Chambre, la reprise des opérations ferroviaires le plus tôt possible. Au cours de ses observations en cette enceinte, hier, le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré bien clairement que ce projet de loi ne doit pas constituer un précédent, que ce n'est pas de la contrainte au sens ordinaire du mot; qu'il n'est aucunement question de sanctions. Les journaux m'ont scandalisé il y a quelque temps en laissant entendre que les employés pourraient perdre leurs droits à la pension, leurs droits d'ancienneté ou même s'exposer à l'emprisonnement, comme le chef de l'opposition (M. Drew) l'a dit. Le premier ministre a établi bien clairement que le droit de recourir à la grève n'est aucunement compromis par le projet de loi à l'étude.

Ces paroles sont pour moi un réconfort. Pourtant, en principe, j'estime le bill dangereux, moins en raison de ce qu'il tend à réaliser maintenant qu'à cause de ce qui pourrait en résulter plus tard s'il était appliqué par d'autres. Nous avons tous entendu dire que la liberté syndicale est le fondement de la démocratie. Nous l'avons tellement entendu dire que ces mots ont perdu leur signification. Pour moi et beaucoup d'autres députés, je sais que ces mots demeurent littéralement et absolument vrais. Reconnaissons tout d'abord qu'il s'agit du

bill *ad hoc*, visant une fin précise, c'est-à-dire le règlement d'une grève déterminée. Reconnaissons qu'à cette heure tardive, à la lumière de tous les événements tragiques qui se sont déroulés, le Gouvernement n'envisage aucune autre ligne de conduite, dans l'intérêt national, que la promulgation de cette mesure. Cependant, on pourrait interpréter le projet de loi comme une mesure portant que les syndicats ouvriers, dans telles et telles circonstances, ne seront plus libres d'exercer leurs droits, que si, dans l'exercice de leurs droits juridiques et de leurs privilèges reconnus, ils mettent en danger un grand nombre de leurs concitoyens, le gouvernement du pays s'efforcera de les dépouiller de ces droits et privilèges.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je crois que le bill est mauvais. Il tend à détruire la démocratie. Je ne crois pas que nous puissions introduire dans ce domaine borné, pour une période restreinte et avec un objectif limité, un bill de ce genre sans nuire au concept du contrat collectif. Au début de mes observations, j'ai précisé que j'appuyais la partie de la mesure tendant à remettre les chemins de fer en marche, mais j'hésite à aller plus loin. Le projet de loi est imparfait en ce qu'il est loin de reconnaître les propositions minimums des chemins de fer. J'aurais pensé qu'il comporterait l'assurance d'une semaine de quarante-quatre heures à une date déjà déterminée. De toute façon, on aurait dû fixer un minimum à l'égard de la semaine de travail. A mon avis, il aurait dû assurer quarante-huit heures de salaire pour quarante heures de travail. Il faut reconnaître que le Gouvernement présente un projet de loi d'une portée plus étendue que celle des propositions des chemins de fer, que la mesure inclut le personnel des hôtels et du transport maritime. C'est tout à la louange du Gouvernement.

Il m'est difficile d'accepter la disposition à propos de laquelle des membres de cette Chambre ont parlé de "contrainte", d'autres de "décision". J'ai toujours cru qu'une autre solution était possible. Nous nous accordons tous à dire que les chemins de fer doivent reprendre immédiatement leurs services. Nous nous accordons tous à dire que les parties doivent reprendre les négociations; cependant il faut que les chemins de fer continuent à fonctionner pendant les négociations. Il me semble que si l'on n'arrive pas à s'entendre, nous pourrons aborder en janvier à notre retour ici, le problème qui se pose. Les parties au différend, la population et nous-mêmes auront alors retrouvé notre calme et nous pourrons aviser aux mesures qui s'imposent. Je suis certain qu'aucune intervention ne sera plus nécessaire, parce qu'il y aura eu une entente qui tiendra compte du temps au cours duquel les employés ont négocié. Si nous en jugeons par ce que nous avons lu dans les journaux et ce que nous avons entendu dans cette enceinte, il nous faut conclure que des erreurs ont été commises, et que les plus graves ont été celles de M. Gordon plutôt que celles des syndicats. A mon avis, il ne s'est guère montré adroit ou habile dans les négociations. Il a montré à plusieurs reprises qu'il était habitué de traiter avec un genre de personnes plus dociles que les syndiqués. Il jouait le principal rôle au cours des négociations et il a été maladroit.

Le compte rendu donné par les journaux de l'entrevue avec M. le professeur Mackintosh en dit long, à mon sens. D'après lui, les deux parties se seraient comportées comme des enfants. Voilà une accusation très grave à porter contre des adultes réunis afin de diriger des négociations importantes et de vaste portée. Son rapport, présenté à la Chambre hier soir par le ministre du Travail (l'honorable M. Gregg) nous a atterrés. On en parle à la page 21 du hansard. Dans les chemins de fer, les relations humaines et ouvrières se sont gâtées au point de projeter leur ombre funeste sur le recours aux conventions collectives. Dans son rapport M. Mackintosh affirme:

> La tâche du médiateur a été rendue très difficile par suite: 1) du manque presque absolu de confiance entre les parties au différend; 2) du nombre et de la variété des syndicats qui composaient le groupe qui s'efforçait de négocier; 3) du très bas niveau d'efficacité des conventions collectives dans l'industrie en cause, et 4) de ce que la menace de plus en plus imminente de la grève portait à confondre les négociations véritables avec la tentative d'établir ses positions avant que le travail cessât.

Nous envoyons des gens marchander et nous constatons qu'ils luttent avec les directeurs des relations extérieures pour voir qui serait l'auteur de la meilleure ou de la dernière déclaration, qui réussira à jeter le blâme sur l'autre. Ce n'est même plus de l'enfantillage, c'est de la négligence, ni plus ni moins. Comme mes collègues à la Chambre, je crois qu'un homme en particulier est responsable de cet état de choses.

Voyons un instant quels seront les effets du bill. Ni le Gouvernement, ni l'opposition d'aujourd'hui ne peuvent prédire quels seront les effets du présent bill, même si nous jugeons qu'il ne s'applique qu'à une grève particulière en 1950. Il nous appartient d'envisager l'avenir. Nous nous demandons si, plus tard, d'autres administrations moins amies des ouvriers que la nôtre, n'en étendront pas la portée. Ne cherchera-t-on pas à appliquer à d'autres syndicats le principe de l'intérêt public? D'abord dans le domaine du transport peut-être, puis au camionnage et aux marins? Ne se servira-t-on pas du même principe à

l'égard des autres industries qu'on pourra déclarer essentielles au public, telles que les grands abattoirs, les boulangeries ou les industries sidérurgiques ou minières?

Depuis quelque temps, une partie de la presse du pays prépare les esprits à accepter l'arbitrage obligatoire. Il semble qu'on doive commencer par les services d'utilité publique. Je crois que ces journaux trouveront dans l'article 5 du présent bill beaucoup de réconfort et d'appui. Ceux qui ont lu la *Gazette* de Montréal, ce matin, ont vu que l'article de fond déclare déjà:

L'heure viendra sûrement où il nous faudra étendre l'application de ce principe au delà du différend actuel de façon à englober tous les différends susceptibles de porter atteinte aux forces vives de la nation.

L'auteur songe à l'arbitrage obligatoire. Depuis quelque temps, d'autres journaux par tout le pays se sont exprimés dans le même sens, de sorte qu'il vaut mieux faire face à la difficulté dès maintenant et prendre nos positions. Nous ne devons rien négliger afin d'atteindre l'objectif que nous semble exiger l'intérêt public. A mon avis, l'abandon des conventions collectives en faveur de quelque autre solution, constituerait une véritable calamité nationale.

Le premier ministre m'a réjoui en affirmant que tel n'était pas le but du projet de loi. D'autre part, ne nous demande-t-on pas de nous engager sur une route qui ne mène ni au syndicalisme ni au régime démocratique auxquels nous sommes habitués? On peut évidemment contraindre les parties à se soumettre à certaines règles. On peut les forcer d'accepter à contre-cœur certains résultats. L'obéissance forcée engendre la résistance et l'hostilité et, loin de mettre fin aux différends ne crée que de nouveaux conflits. La contrainte ne supprime pas la cause d'un différend. Elle sème l'amertume et le ressentiment et, en fin de compte, aggrave précisément le mal qu'on croyait guérir. L'arbitrage obligatoire sonne le glas des conventions collectives. On dira qu'il s'agit d'une exception, fort bien, mais on n'en attaque pas moins à la base une liberté fondamentale. De par ses droits fondamentaux et de par la loi, l'ouvrier a le droit de refuser de travailler. L'exercice de ce droit est essentiel à la prospérité économique, car dans certains cas une grève nuit infiniment moins à un pays et à son industrie que la paix maintenue grâce à des lois tyranniques.

Monsieur l'Orateur, je voterai contre ce qui dans l'article 5 du projet de loi me paraît tendre à la coercition.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme d'autres députés qui ont pris part au débat, je déplore qu'une grève soit devenue nécessaire dans nos services de transport et je tiens, pour ma part, à ce qu'elle soit réglée le plus tôt possible. Mais j'approuve l'idée que vient d'exprimer le député de Spadina (M. Croll), idée qu'avaient également énoncée mon chef (M. Coldwell) ainsi que le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), savoir qu'il est dans l'intérêt public, qu'il est d'importance fondamentale qu'on respecte dans son intégrité le principe de la liberté des conventions collectives.

Malgré tous les ménagements dont on a usé, le bill qu'on nous a soumis n'en représente pas moins un grave empiètement sur ce principe. On aura beau nous rappeler que la mesure ne vise que la grève actuelle, elle établit quand même un précédent touchant le règlement de différends ouvriers par voie de conciliation obligatoire. C'est, à mon avis, exiger un prix trop élevé pour la solution des difficultés actuelles. Je suis convaincu qu'on aurait pu trouver d'autres moyens de régler ce différend. Il n'est pas trop tard. Fidèle aux meilleurs intérêts de la population canadienne, je ne puis faire autrement que m'opposer au principe de l'arbitrage obligatoire énoncé dans le bill dont nous sommes maintenant saisis.

Je tiens à dire en peu de mots que les demandes des ouvriers ou leurs réclamations, si l'on veut les désigner ainsi, sont très raisonnables et plus que motivées. Comme on l'a déjà dit, la semaine de travail de la plupart des cheminots n'a pas été modifiée depuis trente-deux ans. Ceux qui ont cherché à exposer au public le cas des employés de chemins de fer, ont fait remarquer que les salaires moyens, sans parler des plus bas, sont bien inférieurs aux salaires les plus élevés que touchent les employés de nos industries. N'allons pas embrouiller la situation en invoquant quelques-uns des salaires plus élevés que touchent certains employés qui assurent la marche des trains, car, dans ce conflit, il s'agit de tous les employés des chemins de fer et cela comprend un grand nombre d'employés faiblement rémunérés. En faveur des cheminots, on peut dire qu'ils se sont abstenus pendant longtemps de recourir au moyen qu'ils viennent de prendre. Si je ne me trompe, la dernière interruption des services ferroviaires pouvant être désignée comme grève remonte à 1919, soit il y a trente et un ans; même en cette occasion, bon nombre de ceux qui se sont mis en grève l'ont fait par solidarité ou en raison des circonstances particulières qui régnaient alors.

Bon nombre de cheminots estiment que c'est parce qu'ils ont fait preuve de tant de sérieux et d'un si vif désir d'éviter la grève, qu'on les a exploités et qu'ils n'ont pas obtenu les

améliorations auxquelles ils avaient droit en matière de salaires, de conditions et d'heures de travail. Sans m'arrêter trop longuement à cet aspect du problème, je signale que nous avons affaire à un groupe d'ouvriers responsables dont les demandes sont des plus raisonnables et des plus justes. Il y a également lieu de signaler qu'au cours des négociations qui ont eu lieu, tant à Montréal, avant le déclenchement de la grève, qu'à Ottawa, durant la dernière fin de semaine, les chefs ouvriers ont fait d'importantes concessions. Après avoir demandé d'abord une majoration de sept cents l'heure (certains syndicats ont demandé dix cents) à compter du 1er juillet 1949, ils en sont venus, afin de régler le différend, à accepter sept cents l'heure à compter du 1er juin 1950 ou cinq cents l'heure à compter du 1er janvier 1950, plus une indemnité de vie chère à compter du 1er septembre 1950.

Signalons également que, dans le premier avis qu'ils ont donné aux administrateurs, les cheminots ont demandé la semaine de cinq jours, de 40 heures, avec rémunération de 48 heures, à compter du 1er septembre 1949. Samedi dernier, ils étaient disposés à accepter un règlement de grève fondé sur la semaine de 40 heures à compter du 1er juin 1951 et prévoyant une période supplémentaire de trois mois au cours de laquelle ils n'exigeraient pas la rémunération du surtemps jusqu'à concurrence de 48 heures par semaine. En d'autres termes, ils ont retardé de deux ans la date sur laquelle ils insistaient d'abord pour l'entrée en vigueur de la semaine de 40 heures. Ces gens, à qui tous les partis de la Chambre ont rendu hommage, ont fait preuve, les faits en témoignent, de beaucoup de compréhension et d'une grande patience. En effet, s'il est un reproche qu'on puisse leur adresser depuis quelques années c'est celui d'avoir fait preuve de trop de patience et d'avoir, à cause de cette patience même, obtenu des résultats moins avantageux qu'ils ne méritaient.

En réponse à l'attitude prise par les ouvriers, en réponse à leurs exigences qui me paraissent justes et raisonnables, on leur a présenté le bill nº 1 qui les oblige à retourner à leur travail à certaines conditions. L'augmentation de quatre cents par heure est la seule garantie immédiate offerte par ce projet de loi. Je songe aux employés des ateliers Weston de Winnipeg, d'où je viens. Incidemment, ces employés observent la semaine de quarante heures. Les députés ne s'en rendent peut-être pas compte, mais en mai dernier la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, négligeant la convention qui exigeait une semaine de travail plus longue, a réduit les heures de travail à ses principaux ateliers, nommément aux ateliers Angus, Weston, Ogden et ainsi de suite. La compagnie a établi là la semaine de cinq jours et de quarante heures, mais au taux de la semaine de quarante heures. Incidemment, la semaine de quarante heures n'a nui à la compétence de personne. Il s'ensuit que ces employés, aux termes du projet de loi dont nous sommes saisis, seront priés de reprendre leur travail avec une augmentation de quatre cents pour leur quarante heures d'emploi, autrement dit $1.60 de plus par semaine. Le coût de la vie a presque augmenté dans cette proportion pendant qu'ils étaient en grève. Il serait sûrement indigne du Parlement de demander à ces employés d'accepter ce règlement et de retourner à l'ouvrage, lorsqu'ils ont attendu tant d'années un règlement plus convenable et fait preuve de patience depuis si longtemps.

Je sais que le projet de loi contient aussi une proposition tendant à soumettre à l'arbitrage les autres points en litige. En dernier lieu, la décision de l'arbitre est censée être sans appel. D'aucuns affirmeraient probablement que les employés sont priés de retourner à l'ouvrage, non seulement en considération du montant de $1.60 par semaine, dans le cas que j'ai mentionné, mais aussi avec l'espoir et la confiance de voir l'arbitre leur accorder une augmentation de salaire un peu plus élevée, peut-être même la semaine de quarante heures lorsque les circonstances le permettront. Mais, comme le chef de l'opposition, le chef de notre parti et le député de Spadina (M. Croll), et d'autres peut-être, l'ont déjà déclaré, les dispositions du bill établissent à l'évidence que l'arbitre aura le pouvoir de trancher toutes les questions en litige, une fois qu'il aura pris l'affaire en main.

Le paragraphe (1) de l'article 5 rend manifeste que tout conflit entre les parties, et que toute question n'ayant pas encore été réglée seront résolus par l'arbitre, dont la décision sera péremptoire. De fait, il n'y a pas même de garantie,—bien que je ne puisse imaginer qu'un arbitre ne reconnaisse pas la hausse de 4c.,—que la décision de l'arbitre comprendrait la hausse de 4c. qui est accordée à titre provisoire par le bill. Rien ne garantit que l'arbitre inaugurerait la semaine de quarante heures à la date la moins éloignée que les sociétés étaient disposées à accorder jusqu'à la rupture des négociations. Samedi dernier, les sociétés étaient disposées à inaugurer la semaine de 40 heures le 1er septembre 1951. A mon sens, le bill aurait dû fixer une date-limite précise afin d'assurer que l'arbitre fixe l'introduction de la semaine de 40 heures pas plus tard que cette date sinon à une date antérieure.

Tout comme à l'égard de l'augmentation de 4c. il n'existe aucune protection légale à

l'égard même de l'offre maximum présentée par les sociétés au cours des négociations. "Mais, dira-t-on, les sociétés ne reviendront certes pas sur leur offre!" Si j'ai bien compris les sociétés, à la façon dont elles ont agi pendant le différend, il est clair qu'elles auront une occasion, au bout de quinze jours, de faire passer l'offre de quatre cents parmi les questions contestées. Elles n'ont qu'à laisser la question en contestation et laisser à l'arbitre le soin de décider.

Je signale également qu'aucune des dispositions du bill ne prévoit que si l'arbitre admet la semaine de 40 heures la rémunération sera celle de la semaine de 48 heures. C'est à cette condition que les travailleurs demandent la semaine de 40 heures, depuis non seulement les douze derniers mois mais les cinq dernières années; ils ont fait savoir aux sociétés et au public qu'ils souhaitaient ce changement. Aucune des dispositions du bill ne garantit qu'à l'égard de la semaine de 40 heures ils toucheront la même rémunération que pour la semaine de 48 heures. Ce point inquiète les ouvriers que je représente.

D'autre part, rien dans le bill ne garantit aux travailleurs que la durée du contrat leur sera favorable ni même partiellement favorable. Cette question est l'une de celles qui ont fait l'objet du différend. Les employés réclamaient un contrat annuel, comme ceux qu'ils avaient signé par le passé. Les sociétés ont d'abord demandé un contrat de trois ans. Les cheminots ont cru qu'en accordant aux sociétés un contrat de trois ans, c'était leur donner l'occasion de jouir, au cours d'une période prospère, d'une augmentation de revenus auxquels eux-mêmes ne participeraient pas. Ils devraient alors se contenter, pour cette période de trois ans, de salaires inférieurs. Je crois effectivement qu'au cours des négociations qui ont échoué samedi, on en est arrivé à un certain compromis. Toutefois le bill porte qu'il appartient à l'arbitre de déterminer la durée du contrat. Une fois que les sociétés auront fait de cette question un point de litige, l'arbitre sera doublement fondé et doublement autorisé, si vous voulez, à trancher la question.

Puis, le bill ne renferme aucune disposition qui protège les cheminots contre une décision de l'arbitre portant qu'ils doivent accepter les dix modifications aux règlements que les sociétés réclament en guise de contreproposition. Je répète qu'on en est venu à un certain compromis à ce sujet. Cependant, les sociétés n'ont qu'à faire de la question un point de litige à la fin de la période de quinze jours, et laisser ensuite à l'arbitre le soin de rendre une décision au sujet de ces règlements. Une grande partie de la population ne comprend peut-être pas clairement les changements proposés aux règlements. On n'en saisit sûrement pas tout le sens ni toute la portée. Je tiens à souligner que les cheminots s'opposent vivement à ce qu'on adopte ces dix modifications aux règlements qui toucheraient diverses catégories d'entre eux. Il y est question, par exemple, de la longueur de l'apprentissage, du travail le dimanche et du surtemps, des chefs de gare qui doivent, en pleine nuit, aller à l'arrivée du train et d'autres questions semblables à l'égard desquelles, avec les années et grâce à des négociations plus ou moins satisfaisantes de part et d'autre, on avait réussi à s'entendre. Mais aujourd'hui, les sociétés ferroviaires proposent, comme prix d'une entente, des changements qui sont totalement en leur faveur.

Je le répète, quelle que soit la façon dont on ait abordé la question au cours des négociations qui se sont poursuivies jusqu'ici, lorsque seront repris les pourparlers, sous l'empire de la mesure à l'étude, les sociétés ferroviaires n'auront qu'à laisser traîner l'affaire comme sujet de différend jusqu'à la fin de la période de quinze jours et demander à l'arbitre de la trancher. On ne devrait pas, dis-je, demander au Parlement d'inviter les cheminots à retourner au travail, eux qui on tant fait pour l'économie du pays aussi bien pendant la guerre qu'en temps de paix, leur demander de reprendre leur tâche avec une augmentation de 4c. l'heure et le faible espoir qu'on règlera de façon raisonnable les autres points en litige. Prétendre que ce sera régler le problème et qu'en agissant de la sorte le Parlement a fait son devoir, c'est grandement se tromper.

Je prie les honorables députés de songer à ce qui se passera au cours des quelques mois qui suivront. Les ouvriers syndiqués reprendront leur travail assurés d'une augmentation de 4c. l'heure; ils ne seront pas satisfaits de ce qui les attend. Leur mécontentement se reflétera dans leur travail et peut-être même par le nombre de ceux qui reprendront le travail. Dans quelques mois, après avoir étudié les divers points faisant l'objet du litige, l'arbitre rendra sa décision. Je sais par expérience qu'il est peu probable que la décision de l'arbitre réponde aux réclamations justes et raisonnables des ouvriers. Ils devront néanmoins s'y conformer. Ces cheminots qu'on a tant louangés aujourd'hui se transformeront en ouvriers mécontents, convaincus qu'ils ont été trahis par le Parlement et du moins par le Gouvernement qui présente le bill à l'étude. Les députés qui désirent adopter la mesure en vitesse aujourd'hui regretteront alors d'avoir appuyé cette façon de régler le différend.

Pour ces motifs, j'estime que tous ceux d'entre nous qui s'intéressent, non seulement au bien-être des ouvriers canadiens, à ce que justice leur soit faite, mais encore à l'intérêt national, à la bonne réputation du pays, à la manière dont nous réglons ces problèmes, n'ont pas le choix: il leur faut voter contre le bill présenté par le premier ministre.

Nous sommes également saisis du projet d'amendement présenté par le chef de l'opposition (M. Drew). Il serait peut-être bon que je prenne un moment pour en donner lecture. Le voici:

Que le bill no 1 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu d'examiner une mesure qui prévoirait la nomination d'un administrateur national afin d'assurer la reprise immédiate du service ferroviaire en attendant que le libre jeu des négociations collectives ait apporté une solution définitive au différend.

A mon sens, la proposition du chef de l'opposition est fort sensée. Je songe, cependant, à l'effet qu'aurait une telle initiative sur les grévistes, si elle était formulée exactement dans les termes employés par le chef de l'opposition. Je n'hésite pas à dire qu'il nous faut tenir compte des opinions et des attitudes de ces citoyens sérieux, qui se sont comportés comme ils l'ont fait depuis des années et qui présentent maintenant des demandes claires, justes et raisonnables.

Les termes de l'amendement proposé par le chef de l'opposition ne prévoient en rien ce qu'on accordera immédiatement aux employés, si tant est qu'on leur accorde quelque chose. On n'y trouve aucune garantie que toutes les questions dont j'ai parlé comme devant faire l'objet d'un arbitrage obligatoire ne finiront pas par gâcher les négociations pour longtemps. L'amendement du chef de l'opposition, tel qu'il est rédigé et malgré toutes ses qualités, ne nous garantit pas que la compagnie ne continuera pas d'insister sur l'octroi d'une augmentation de salaire de pas plus de 4c. ou peut-être moins que cela.

Il ne garantit en rien que la compagnie accordera une semaine de quarante heures à partir du 1er septembre 1951, conformément à son offre de la semaine dernière. Aucune garantie que la compagnie proposera un salaire de quarante-huit heures pour une semaine de quarante heures, et j'appuie sur ce point car il ne suffit pas aujourd'hui d'obtenir seulement la semaine de quarante heures.

Les employés des principaux ateliers du Pacifique-Canadien dans tout le pays travaillent actuellement quarante heures par semaine, mais c'est une semaine de quarante heures comportant un salaire pour quarante heures de travail, soit une réduction du salaire net d'avant le mois de mai de cette année, en dépit de l'augmentation du coût de la vie.

Pendant que nous en sommes à la semaine de quarante heures, on voudra bien me permettre de signaler,—même s'il n'est pas nécessaire de plaider cette cause,—que de nos jours le rendement accru des ouvriers les autorise à réclamer une partie des bénéfices de ce rendement en ayant à travailler moins d'heures, en obtenant un relèvement de salaire. Disons aussi qu'avant longtemps les perfectionnements techniques sans cesse apportés aux opérations ferroviaires comme l'emploi des moteurs diesel, provoqueront certes du chômage, à moins qu'on n'y pare en diminuant le nombre des heures de travail.

Il ne s'agit pas d'une simple réclamation motivée par l'égoïsme; il s'agit d'un principe fondamental, car il est essentiel à notre progrès moderne de diminuer les heures de travail par semaine tout en relevant le niveau de vie des ouvriers dans notre économie nationale.

Les termes de la modification proposée ne renferment aucune garantie que les compagnies, sous le régime d'un administrateur national, verseraient le salaire de la semaine de quarante-huit heures en retour d'une semaine de quarante heures. Il n'y a aucune garantie que les compagnies ne soulèveraient pas de nouveau la question des modifications aux règlements qu'elles préconisent.

Mes relations avec les cheminots, surtout à Winnipeg où je me suis tenu en rapport avec eux la semaine dernière,—il y a d'ailleurs longtemps que je le fais,—me permettent de déclarer qu'ils s'opposent plus que d'aucuns s'en rendent compte aux modifications des règlements. Pour ce motif, il me semble qu'il y aurait lieu d'améliorer le projet d'amendement du chef de l'opposition. Je crois qu'on pourrait l'améliorer par un sous-amendement qui y ajouterait certains mots.

Je propose donc, appuyé par le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis):

L'addition, à la fin du projet d'amendement, des mots suivants:

"Il est prescrit cependant que l'administrateur sera chargé d'accorder immédiatement le maximum des concessions faites par les sociétés au cours des négociations, et que les négociations ultérieures au sujet du présent différend ne porteront que sur les questions *a*) d'une augmentation de salaire supérieure à quatre cents de l'heure, *b*) de l'adoption de la semaine de quarante heures comportant un salaire de quarante-huit heures de travail, avant le 1er septembre 1951 et *c*) de la retenue des cotisations syndicales."

On voit tout de suite que l'objet de mon sous-amendement est de remédier à ce qui m'a semblé une faiblesse de l'amendement présenté par le chef de l'opposition. D'abord,

il demande à l'administrateur d'accorder aux employés de chemins de fer, dès leur retour au travail, le maximum des concessions que les sociétés ferroviaires ont déjà consenties au cours des négociations. En ce qui a trait aux salaires, la concession maxima a été de 4c. l'heure, montant que reconnaît le projet de loi.

De plus, le sous-amendement veut que dans les négociations qui auront lieu à partir de maintenant cette augmentation de quatre cents soit considérée comme un minimum, et que, en outre, soit agréée l'intention manifestée samedi dernier par la compagnie d'accorder au minimum la semaine de quarante heures avec salaire de quarante-huit heures à compter du 1er septembre 1951, de façon qu'il ne soit plus possible de retarder plus longtemps.

Je signale qu'une des questions importantes qui a fait l'objet des réclamations de certains syndicats impliqués dans le différend et à laquelle on n'a pas apporté trop d'attention, est celle de la retenue syndicale. Je me contente de demander que cette question soit comprise dans les sujets que l'on pourra discuter de nouveau au cours des négociations qui auront lieu.

Le sous-amendement aurait aussi pour effet d'exclure actuellement des négociations la question de la modification des règlements. Comme j'ai beaucoup parlé des règlements, il conviendrait peut-être que je les consigne au compte rendu afin que les intéressés puissent les consulter. Voici les modifications que les compagnies ont proposé d'apporter aux règlements, à titre de contre-revendication:

La reconnaissance en principe par les syndicats, sous réserve de négociations quant aux détails, des modifications suivantes aux termes des conventions existantes:

1. Tous les employés ayant moins de six mois d'ancienneté seront considérés comme étant stagiaires;

2. Reviser les règlements de façon qu'ils prévoient qu'en cas de diminution des personnels, les employés concernés soient avisés aussi longtemps d'avance que possible.

A l'heure actuelle, la plupart des syndicats prescrivent dans leurs conventions que l'avis à donner doit être d'une période particulière. Ils savent, d'après l'expérience des syndicats dont les conventions ne contiennent pas cette disposition, que, "aussi longtemps d'avance que possible" peut parfois signifier seulement deux heures.

3. Modifier ou incorporer des règlements concernant les taux d'apprentissage et la durée de leur application.

L'effet de cette disposition est de prolonger la période de temps où les nouveaux employés reçoivent le salaire d'un apprenti avant de toucher celui d'un journalier.

4. Faire varier l'heure d'entrée en service afin de satisfaire aux exigences de l'exploitation.

5. Établir des périodes définies pour les repas afin de satisfaire aux exigences de l'exploitation.

Voilà de simples détails mais ce sont des dispositions litigieuses qui pourraient permettre aux sociétés de manquer d'égards envers leurs employés afin d'épargner quelques dollars.

6. Modifier les dispositions relatives au versement d'une fois et demie le salaire pour ce qui est du travail dominical proprement dit et instituer un congé tous les sept jours, qui ne serait pas nécessairement le dimanche.

Certains employés des chemins de fer tombent précisément sous un tel régime, mais la plupart reçoivent pour le travail accompli le dimanche un supplément de salaire qui leur est garanti par la loi ou par les ententes. Modifier la règle permettrait à la longue aux chemins de fer de supprimer le surtemps le dimanche.

Je continue:

7. Modifier les dispositions concernant les vacances payées, conformément à la réduction de la semaine de travail.

8. Modifier la règle concernant le surtemps à l'égard de ses agents de messagerie et de leurs aides en service à bord de trains.

9. Modifier la règle actuelle limitant les heures de travail le dimanche.

10. Modifier la règle régissant les employés des wagons-lits et des wagons-restaurants, de façon à prescrire qu'un chef de train sera désigné lorsqu'un convoi compte plus de trois et moins de huit wagons-lits et qu'un chef de train supplémentaire sera désigné lorsque le convoi compte plus de huit wagons-lits.

Je le répète, nous n'avons pas à entrer dans ces détails ici, mais je tenais à les consigner au compte rendu afin qu'il soit bien compris que les cheminots ne veulent pas que le différend s'étende à ces règles. Ils ne savaient pas, au début, si les compagnies de chemin de fer avaient réellement soulevé ces questions. A moins que le bill du Gouvernement ou l'amendement du chef de l'opposition n'élucide ce point et ne déclare expressément que ces questions ne sont pas en cause, il est possible que les chemins de fer insistent pour qu'elles soient remises en discussion.

En vertu du sous-amendement que je propose, une telle question ne pourrait être discutée et trois choses seulement devraient faire l'objet de pourparlers en vue de régler le différend. Tout d'abord, l'augmentation de salaire serait plus élevée que les 4c. que les sociétés ferroviaires avaient offerts au cours des négociations. En deuxième lieu, la semaine de quarante heures comportant le salaire d'une semaine de quarante-huit heures entre-

rait en vigueur avant le 1er septembre 1951, date déjà approuvée par les sociétés. En troisième lieu, viendrait la question de la retenue des cotisations syndicales.

Selon moi, l'amendement qu'a présenté le chef de l'opposition et qu'améliore le sous-amendement que je propose, appuyé par le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), constitue un bien meilleur moyen de régler immédiatement le différend que la mesure que soumet le Gouvernement.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement la lecture du sous-amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le député veut que l'administrateur reçoive instruction d'accorder immédiatement les concessions maximums qu'ont faites les compagnies de chemin de fer au cours des négociations. Les compagnies les ont faites en espérant qu'il y aurait entente, mais mon collègue sait bien que des concessions non acceptées ne lient personne. Les compagnies les ont soumises avec l'espoir qu'il y aurait accord parfait entre la direction et les employés.

Le député ajoute ensuite dans son sous-amendement que toute négociation subséquente et relative au présent conflit ne doit porter que sur la question d'un relèvement de salaire supérieur à 4c. l'heure. Il n'en spécifie pas le montant, de sorte que son sous-amendement n'apporte aucun changement à la situation. Le bill mentionne une convention collective entre la direction et les employés et une augmentation provisoire de salaire de 4c. l'heure, sous réserve de conventions subséquentes. Le sous-amendement préconise une augmentation de salaire supérieure à 4c. l'heure mais sans en spécifier le montant. Cela ne change absolument rien au bill: c'est superflu.

Le sous-amendement propose ensuite d'étudier la mise en vigueur de la semaine de 40 heures avec rémunération pour 48 heures de travail à une date antérieure au 1er septembre 1951. Ici encore, le sous-amendement est vague. L'arbitre ne reçoit aucune instruction précise. Le sous-amendement ne change donc rien au bill.

La troisième proposition que renferme le sous-amendement prévoit le prélèvement obligatoire des cotisations syndicales. C'est là une disposition à laquelle il y a fort à redire puisque feu M. Mitchell, qui était alors ministre du Travail, a réglé la question lors des délibérations du comité chargé d'étudier le code du travail.

M. Gillis: Non, il ne l'a pas fait.

M. Pouliot: L'honorable député a droit à ses opinions et j'ai les miennes.

[M. Knowles.]

M. Gillis: Je sais que l'honorable député veut l'exactitude et il est généralement exact. Le comité des relations industrielles a inséré cette disposition dans le code et c'est un député siégeant à l'arrière de la Chambre qui en a proposé l'exclusion. C'est la Chambre et non le comité qui l'a éliminée.

M. Pouliot: Je rappelle à l'honorable député que la disposition a été éliminée à la Chambre lorsque l'amendement qu'il a présenté a été rejeté. L'honorable député est libre de conserver ses opinions et je suis libre de garder les miennes. J'ai l'honneur de représenter plusieurs centaines d'employés ferroviaires que je considère un peu comme mes enfants. J'ai pour eux beaucoup de respect et d'admiration parce qu'ils sont excellents citoyens et accomplissent très bien leur travail. Je m'intéresse à eux, parce que c'est moi qui ai recommandé la plupart d'entre eux en vue de la position qu'ils occupent. Je suis en relations avec eux tous les jours et je suis aussi bien renseigné sur les questions ouvrières que tout député qui compte des cheminots dans sa circonscription, qui les reçoit et les écoute au lieu d'essayer de leur donner des directives.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre s'intéresse au bien-être des ouvriers de chemins de fer, mais il n'est pas le seul à s'y intéresser. Tous les membres du Parlement s'intéressent au bien-être des employés de chemins de fer, mais c'est le premier ministre (M. St-Laurent) qui, le premier, a témoigné de la profonde sollicitude qu'il leur porte. Il a pris la question à cœur et en a discuté tous les aspects avec les dirigeants des fraternités et des chemins de fer.

Je ne conçois pas qu'un député aussi intelligent que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre ait pu présenter un sous-amendement aussi futile. Je tiens le député en haute estime et j'admire ses talents, mais le sous-amendement qu'il a présenté est loin d'avoir le sens qu'il lui prête.

L'occasion me semble tout indiquée pour commenter l'amendement que propose le chef de l'opposition (M. Drew). Ayant suivi son discours avec la plus grande attention, j'estime qu'il constitue, sauf ses dernières observations, un des meilleurs discours de sa carrière. Il m'a semblé agir comme le peintre très doué qui, après avoir terminé un chef-d'œuvre, le détruirait d'un coup de pinceau, en l'occurrence, d'un geste d'éloquence.

Tout d'abord j'ai écouté le chef de l'opposition avec ébahissement, j'entends, avec admiration; mais, à la fin, j'ai éprouvé un sentiment de désappointement. Pourquoi? Pour l'excellente raison que voici. Après

s'être plaint de la coercition à laquelle on recourait contre les cheminots, il a proposé la coercition la plus outrée qu'on ait mise de l'avant depuis que nous nous sommes réunis. Le gouvernement veut nommer un arbitre si les employeurs et la main-d'œuvre ne peuvent en venir à une entente. C'est le remède qui s'impose. Nous avons toutefois à étudier une autre proposition qui remonte à l'époque de R. B. Bennett et de sir Edward Beatty, c'est-à-dire la fusion de tous les chemins de fer sous un seul administrateur.

M. Green: C'est faux.

M. Pouliot: Que Quadra reste bien tranquille.

M. Green: Tenez-vous en aux faits.

M. Pouliot: Moi j'y étais à ce moment-là mais non pas mon honorable ami. Je me souviens de la nomination des syndics des chemins de fer nationaux dans le but de fusionner les deux compagnies de chemins de fer et de la lutte faite par le parti libéral lorsque Bennett a tenté de fusionner les messageries, les compagnies des télégraphes et celles du téléphone. Aujourd'hui, il n'est plus question de nommer un arbitre mais un administrateur, un dictateur national, un homme qui serait maître des deux compagnies de chemins de fer. En ce qui concerne ces dernières, je m'en tiens à la vieille devise des libéraux: la collaboration, soit, mais jamais de fusion.

J'ai souvent entendu dire aux hommes qui s'occupent de chemins de fer que le parti tory est celui de la haute finance, qu'il agit en despote à leur égard, qu'il réclame une administration unique des lignes ferroviaires. Je m'imaginais que c'était là une histoire ancienne.

M. Green: C'est le parti libéral d'aujourd'hui.

M. Pouliot: Je demande de nouveau à Quadra de se taire.

M. Noseworthy: Le parti libéral prend sa place.

M. Pouliot: Comment le député de Vancouver-Quadra (M. Green) parle-t-il à travers son chapeau lorsqu'il a la tête découverte?

M. Green: C'est toujours ce que vous faites.

M. Pouliot: Je connais l'histoire du parti tory mieux que mon collègue ne connaît l'histoire de sa famille politique. Je siège ici depuis assez longtemps pour être au courant. J'ai combattu assez longtemps contre R. B. Bennet, Beatty et tous ceux qui voulaient la fusion des chemins de fer. Je puis affirmer à mon collègue que c'est grâce au parti libéral que nous avons encore deux chemins de fer, l'un la propriété de particuliers et l'autre régi par l'État. Autrement leurs parts auraient monté en flèche, et le Pacifique-Canadien aurait été régi par l'État tout comme le National-Canadien. Il n'y aurait pas eu de concurrence et une foule de gens auraient perdu leur emploi. Voilà pourquoi les employés de chemin de fer s'opposent à la fusion des sociétés ferroviaires. Voilà pourquoi les employés des chemins de fer, d'un bout à l'autre du pays, et la population du Canada en général s'offusqueront profondément de l'amendement proposé par le chef de l'opposition.

M. Green: Nous nous opposons à la fusion des chemins de fer, vous le savez.

M. Pouliot: C'est un enfant adopté. Laissez-le aux mânes de Bennett et de Beatty, et n'en parlez plus.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je sais que personne ne veut retarder la mise aux voix à l'égard de la question à l'étude.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Gillis: Vous avez pu vous en occuper pendant quatorze mois. Je puis me permettre, je crois, de prendre quelques minutes. Il y a certaines choses que je voudrais tirer au clair à l'égard du problème. Le député de Témiscouata (M. Pouliot) a exprimé l'avis que l'adoption de l'amendement et de l'annexe que nous proposons entraînerait le fusionnement des chemins de fer. Je voudrais que le député ou quelqu'un d'autre du même côté m'éclaire sur ce point. Pourquoi, au cours des négociations qui ont finalement échoué, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ont-ils exposé conjointement leur point de vue? Pourquoi M. Donald Gordon, qui est à la tête du National-Canadien, a-t-il agi en qualité de principal porte-parole des deux réseaux? Pourquoi ce mode de négociation? Je voudrais bien qu'on réponde à cette question. J'ai été stupéfié de constater qu'on procédait ainsi. C'est peut-être la raison fondamentale pour laquelle le National-Canadien, sous sa direction, n'a pu rien faire.

Une voix: Le Pacifique-Canadien.

M. Gillis: Je parle du National-Canadien. Si au cours des négociations le National-Canadien n'avait été lié aux problèmes du Pacifique-Canadien, à l'égard desquels M. Gordon n'était nullement autorisé à parler, il aurait peut-être été possible d'éviter de nous mettre dans le pétrin. A mon avis, le National-Canadien aurait pu en venir à une entente. Le député de Témiscouata m'a poussé à affirmer cela et, avant la fin de la discussion, j'aimerais qu'un membre de ce côté-là de la Cham-

bre me dise pourquoi le directeur du National-Canadien, qui est nommé par le Gouvernement, a été mêlé aux pourparlers du Pacifique-Canadien et qu'il s'est mis dans le pétrin.

M. Pouliot: Si mon honorable ami me le permet...

Une voix: Asseyez-vous!

M. Pouliot: Je lui répondrai immédiatement ou je le ferai lorsque nous serons saisis de l'amendement.

M. Gillis: Je préférerais que le premier ministre (M. St. Laurent) réponde.

M. Pouliot: L'honorable député m'a invité à répondre et j'ai accepté l'invitation.

M. Gillis: J'ai dit l'honorable député ou un autre.

M. Pouliot: Le premier ministre n'est pas responsable de mes paroles. C'est moi qui le suis.

M. Gillis: La réponse que vous me donneriez ne serait pas officielle.

M. Pouliot: Je ne prétends dire rien d'officiel, mais je pourrais répondre comme il faut à la question du député.

M. Gillis: Je n'en doute pas.

M. Pouliot: Très bien.

M. Gillis: Je ne me disputerai pas avec l'honorable député. J'ai pris la parole afin de formuler quelques remarques. A mon avis, il y aurait lieu de retirer le bill. Je suis convaincu que l'amendement présenté par le chef de l'opposition renforci par le sous-amendement que nous avons proposé constitue la façon la plus rapide d'amener les chemins de fer à reprendre leur activité. L'honorable député de Témiscouata a critiqué notre sous-amendement et l'a comparé aux propositions que renferme le bill. Notre sous-amendement présuppose le retrait du projet de loi. Si tous les députés désirent que les chemins de fer recommencent à fonctionner, —et c'est ce qui importe par-dessus tout en ce moment,—le meilleur moyen serait de retirer le bill. L'adoption de la mesure sans modifications pourrait avoir de très graves répercussions. De toute façon, je ne puis nullement l'accepter.

Qu'y a-t-il de si difficile, dangereux ou ennuyeux à remédier à une crise nationale au pays? A mon avis, le Canada est aux prises avec l'une des pires crises de son histoire. Nous sommes à mobiliser des troupes destinées à la Corée. Des milliers de soldats des Nations Unies sont sur la ligne de feu aux prises avec de nombreuses difficultés. Ils s'attendent que nous leur fournissions le matériel et les vivres nécessaires. La présente grève des chemins de fer est une bien mauvaise façon de prouver aux militaires auxquels nous demandons de quitter le Canada et de placer leur avenir entre nos mains, que nous leur fournirons le matériel afin qu'ils puissent s'acquitter du rôle qu'ils désirent assumer durant la crise internationale. A mon avis, la situation est plus grave que toutes celles que nous avons dû affronter au cours du dernier conflit.

On ergotera tant qu'on voudra sur le rôle d'un administrateur ou d'un régisseur, qu'on l'appelle comme on voudra, mais le ministre du Commerce (M. Howe) sait bien ce qui en est. Au cours du dernier conflit, il lui est arrivé, à maintes reprises, de déposer à la Chambre des décrets en vertu desquels on nommait un régisseur en charge d'une section de l'industrie du pays. Nous avons eu longtemps la régie de l'acier; la *Montreal Tramways* a également eu son régisseur. Il n'est survenu aucune friction, ni difficulté; tout s'est bien passé et la production n'a nullement été interrompue.

Pour ce qui est du bill à l'étude, je ne m'inquiète guère de ce qu'il peut signifier pour les intéressés immédiats. Ce n'est pas à la Chambre des communes qu'on peut, selon moi, rédiger un contrat de travail, ainsi que l'a souvent répété l'ancien ministre du Travail, et j'étais de son avis: c'est impossible. Adoptons la mesure dès maintenant et nous verrons la réaction de tous les syndicats ouvriers du pays. Aucun syndiqué quelque peu au courant du mouvement ouvrier et de son histoire n'acceptera la mesure dès qu'il constatera le stigmate de coercition qu'elle comporte. Les intentions du premier ministre sont bonnes, je crois bien, lorsqu'il affirme qu'il ne s'agit pas de coercition, mais d'un autre moyen. C'est peut-être ce qu'il croit, mais tel n'est pas mon avis. Nous posons un précédent dont s'inspirera l'industrie du pays lorsque les négociations deviendront quelque peu difficiles. La solution simple et facile alors, ce sera de suspendre les négociations, de jeter le problème entre les mains de Gouvernement et de faire adopter un bill. Nous posons ici un premier pas en ce sens. A mon avis, c'est inviter les grands secteurs de notre industrie, comme l'acier, le charbon et les autres qui n'ont jamais négocié de bonne foi, à éluder leurs responsabilités et à charger un tiers de prendre des mesures qui ne seraient guère populaires dans un cas donné.

Nous pourrions, je le suppose, ergoter là-dessus toute la journée, comme nous avons discuté ces questions il y a trente ans, mais pour ma part, je ne saurais retourner auprès de mes commettants, qui comprennent bien

la portée du bill à l'étude, pour leur dire que j'ai accepté une telle mesure, car ils savent l'effet qu'elle aura sur l'avenir des négociations collectives chez nous. Pour ma part, je crois que quelque chose ne va pas, que nous ne comprenons pas et que peut-être le premier ministre ne comprend pas. Le pays est inondé de propagande qui embrouille les esprits. On peut, comme le signalait ce matin le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), rencontrer des gens qui affirment que les grévistes gagnent actuellement de $300 à $500 par mois. Ce n'est pas vrai. Les employés que représentent les délégués syndicalistes ont fait preuve de patience et de résignation. Ils n'ont reçu qu'une seule augmentation depuis vingt-cinq ou trente ans, qui ne s'élevait qu'à environ $35 par mois. Leur salaire moyen est de beaucoup inférieur à la rémunération moyenne des ouvriers des industries canadiennes. J'ai sous les yeux les chiffres parus dans la *Gazette du Travail* d'octobre 1949, mais je vous en fais grâce.

Je comprendrais fort bien si les chemins de fer se prétendaient dans l'impossibilité de payer, mais tel n'est pas le cas. Dans la même édition de la *Gazette du Travail,* il est nettement démontré que la question d'aptitude à payer n'est pas du tout en jeu. Mais la propagande qu'on fait circuler souligne que si l'on se rend à ces demandes, cela signifie une augmentation des tarifs-marchandises, mais il n'en est pas ainsi non plus. Les chiffres qu'on trouve à la page 1208 de la *Gazette du Travail* démontrent que les bénéfices des chemins de fer, après la dernière augmentation des tarifs-marchandises, se sont accrus considérablement et augmentent sans cesse, tandis que les salaires des employés mal payés et économiquement faibles demeurent les mêmes depuis longtemps.

Les demandes des employés des chemins de fer sont entièrement motivées, et la ligne de conduite suivie par les chemins de fer au cours des négociations en l'occurrence est l'une des plus insensées que j'aie jamais vue. Je songe surtout à la façon dont ces négociations ont pris fin. M. Gordon, je dois l'avouer, m'a fort déçu s'il a pris l'attitude que lui ont prêtée les journaux, lorsqu'il a mis fin aux négociations. Pendant cinq semaines, lors de la dernière session, j'ai fait partie du comité des chemins de fer, de la marine marchande et des télégraphes que l'État exploite. Au cours des séances de ce comité, M. Gordon a fait sur moi une vive impression. A ce moment-là il a pris une attitude fort pratique, selon moi, lorsqu'il demandait une mise au point du régime financier du réseau, et ainsi de suite. Chaque fois qu'on soulevait une question touchant les employés du réseau il s'efforçait de les défendre de son mieux, à mon avis. J'ai donc été fort déçu de l'attitude qu'il a prise, si nous sommes bien renseignés, au moment où les négociations ont cessé, en s'associant au Pacifique-Canadien, et le reste. Il y a quelque chose qui ne va pas quelque part, je crois, et au sujet duquel on n'a pas renseigné les députés.

Les membres de la Chambre en général devraient accorder une certaine attention aux paroles du représentant de Spadina (M. Croll). L'intérêt personnel ne l'anime aucunement. Il est député ministériel, de même que bon avocat et capable de déceler les conséquences de cette mesure. A mon avis, il ne cherche pas à faire de la propagande en parlant ainsi. Le présent projet de loi constitue en quelque sorte une convention syndicale. Après une nouvelle période de négociations nous confierons le règlement de la question à un arbitre dont la décision sera définitive et obligatoire. Il pourra établir les termes de cette convention à son gré, et sa décision sera sans appel. Toutefois, l'application de cette convention syndicale constitue l'aspect le plus répréhensible de cette mesure. En ce qui concerne les chemins de fer l'application en sera confiée aux légistes de la couronne qui sont chargés d'appliquer le Code criminel. Cette procédure découlera automatiquement de l'adoption du projet de loi. Si nous agissons de la sorte aujourd'hui à l'égard du groupe considérable d'ouvriers en cause, combien de temps s'écoulera-t-il avant que les potentats de l'acier, de la houille et d'autres viennent nous demander d'adopter des mesures semblables dans leur cas?

A mon sens, la controverse actuelle peut avoir du bon si nous faisons attention à ce qui est arrivé et à ce qui se produit. A mon avis, elle signale la nécessité d'une revision de nos rouages de conciliation. J'ai dit maintes fois à la Chambre,—et j'en suis encore convaincu,—qu'il est inutile de confier une responsabilité à quelqu'un à moins qu'on ne lui accorde également l'autorité de s'acquitter de cette responsabilité. Je crois que nous avons accompli une belle tâche en rédigeant un code national du travail, mais il ne faut pas oublier que le projet de loi à l'étude supprime automatiquement plusieurs dispositions de ce code en tant qu'il s'applique au présent différend. En outre, je crois que nous avons bien agi en établissant un conseil national des relations ouvrières. Les membres qui le composent sont bien formés et fort compétents. En définitive, cependant, il me semble que les membres du conseil national des relations ouvrières auraient dû avoir le dernier mot à dire au sujet du présent différend ou de tout autre conflit qui revêt une telle im-

portance. On peut dépêcher Pettigrove. Je le connais bien, c'est un excellent conciliateur; il n'y en a pas de meilleur. On peut en charger Maclean, qui comprend parfaitement les problèmes des chemins de fer, puisqu'il a été pendant des années directeur d'un des syndicats; il accomplirait d'excellente besogne. Mais, quand un de ces hommes est chargé de régler un différend, il intervient uniquement auprès d'un autre pour qu'il prenne un parti; il n'a ni le pouvoir ni l'autorité de donner des directives qui peuvent être mises en vigueur. J'ai proposé, il y a longtemps, un amendement au code national du travail. Il me semblait que le Conseil national du travail devrait avoir le pouvoir, en présence d'un différend de ce genre qui constitue une menace à la sécurité du pays, de convoquer les deux parties au différend devant le Conseil national des relations ouvrières. Le Conseil aurait des pouvoirs semi-judiciaires et verrait à ce que les dispositions du code national du travail servent les intérêts économiques du pays. Le Conseil pourrait décider si M. Donald Gordon s'est ou non montré raisonnable, s'il a enfreint les règles ordinaires de la convention collective, il disposerait de certains pouvoirs lui permettant de faire jouer les rouages que nous offre le code national du travail. Aujourd'hui, personne ne peut prendre ces initiatives. M. Gordon, qui est un homme puissant, peut jeter son chapeau dans l'arène et régenter tout le monde. C'est à lui, aussi bien qu'aux syndicats, qu'il appartenait de régler le différend. Ils ne l'ont pas réglé. Ils ont rejeté cette responsabilité sur les épaules d'hommes qui n'ont eu que quelques heures pour préparer un projet législatif embrassant le pour et le contre d'un différend qui dure depuis quatorze mois.

Lorsqu'il faut quatorze mois à deux organismes composés d'hommes intelligents pour en venir à une entente sur les salaires et les conditions de travail, il y a quelque chose qui cloche de part et d'autre. Il y a quelque chose qui ne va pas quelque part. Je crois honnêtement que l'adoption de cette mesure n'aura d'autre effet que d'envenimer la situation.

Je crois que la façon dont le ministre du Commerce (M. Howe) a agi à maintes reprises au cours de la dernière guerre constitue le bon moyen de régler le problème. On devrait nommer un régisseur ou administrateur, peu importe le nom qu'on lui donne, et syndicats et directions devraient reprendre les négociations en prenant pour base le sous-amendement que nous proposons. Il me semble que, vu ce qui s'est produit ces deux dernières semaines, les directions et les syndicats pourraient arriver à une entente dans un délai raisonnable. Je ne puis comprendre qu'il y ait eu tant de délai et de confusion.

[M. Gillis.]

Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne veux pas retarder l'adoption du projet de loi. Je tiens à voir fonctionner nos chemins de fer. Je sais combien c'est essentiel. Je veux aussi dénoncer le principe contre lequel a combattu, au cours des 150 dernières années, le mouvement ouvrier, tant en Europe et en Grande-Bretagne qu'au Canada, c'est-à-dire le principe de l'arbitrage obligatoire. Je m'y oppose. A la lumière de la situation actuelle, je ne puis accepter le projet de loi comme solution au problème. Nous désirons faire œuvre utile, et la raison pour laquelle j'appuie la ligne de conduite proposée dans les deux dernières modifications, c'est que j'y vois le moyen le plus rapide d'atteindre notre but. Je crois que, par ce moyen, le gouvernement évitera beaucoup de difficultés à l'avenir.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, les arguments exposés aujourd'hui, surtout ceux de l'opposition, m'ont vivement intéressé. J'espérais que le Gouvernement chargerait au moins un de ses membres de répondre à certaines des affirmations mais tel n'a pas été le cas. S'il s'en est abstenu, ce n'est certes pas en vue d'épargner du temps mais pour d'autres motifs. Serait-ce que le Gouvernement ne peut faire face au bon sens ni au jugement dont l'opposition a fait preuve aujourd'hui de façon si marquée?

Tous veulent la fin du conflit actuel. Rien ne sert de le régler si la justice n'est pas respectée. Le bill,—je partage l'opinion de ceux à qui il s'appliquera,—n'est pas conforme à la justice. Une foule d'idées fausses circulent à l'égard de la grève. J'en signalerai quelques-unes car elles sont répandues avec beaucoup d'habileté. Jamais grève n'a suscité autant d'attaques contre les participants. Tous les journaux y sont allés de leurs commentaires; certains ont qualifié les grévistes de traîtres et d'autres, tel le *Financial Post*, les traitent tout bonnement de maîtres-chanteurs. Il semble que nul journal n'ait eu de bon mot à l'adresse des grévistes. Il en a été de même des commentaires radiophoniques. On a rapporté les misères de ceux que la grève atteignait indirectement mais on a passé sous silence le sort des grévistes.

A mon avis, il serait bon de signaler de nouveau à l'attention de la Chambre certains points concernant les conditions de travail des cheminots. Mon chef, et après lui le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), en ont abordé quelques-uns. On a cité des chiffres mais nous savons, après étude d'un document publié par le Gouvernement en octobre 1949, qu'on a effectué une enquête dans six indus-

tries, celles de l'exploitation forestière, des mines, de la fabrication, de la construction, du transport et des communications, et qu'on a établi un salaire moyen. Or cette moyenne dépasse de vingt-quatre ou vingt-cinq points le salaire versé à plusieurs des grévistes.

La Chambre se rappelle qu'en mars 1948 les cheminots ont obtenu une augmentation de salaire de 17c. l'heure. Depuis ce temps, l'indice du coût de la vie a monté de douze à quinze points. La demande initiale du syndicat portait sur une augmentation de 7c. l'heure et sur la semaine de 40 heures avec salaire de 48 heures. A mon avis, cette demande était raisonnable car, bien que les cheminots aient soumis ces réclamations il y a un an déjà, ils s'en tiennent encore aux mêmes demandes. Si nous nous fondons sur le coût de la vie, il faudrait leur accorder une augmentation de 12c. l'heure au lieu de la hausse de 7c. qu'ils réclament. On n'entrevoit encore aucun signe de répit dans la marche ascensionnelle des prix.

Si le Gouvernement se trouve aujourd'hui dans une impasse, c'est dans une large mesure parce qu'il a supprimé des régies que nous proclamions nécessaires et avantageuses. Il en est résulté une augmentation constante du coût de la vie, toujours suivie mais jamais précédée de la demande de salaires plus élevés. Les travailleurs du pays ne sont pas responsables de l'accroissement rapide du coût de la vie. On a déjà proposé au Gouvernement de maintenir les régies afin d'enrayer jusqu'à un certain point les demandes de relèvement des salaires. Le Parlement a été prévenu que nous aurions des conflits ouvriers si les régies étaient abolies et ces conflits surgissent aujourd'hui sous une forme très grave. De fait, la majorité des employés actuellement en grève ne touchent pas le salaire que le conseil du bien-être de Toronto juge suffisant pour une famille moyenne, non pas pour vivre avec confort, mais pour se procurer le strict nécessaire. Le Conseil prétend que le travailleur devrait toucher un salaire de $49.15 par semaine.

Il faut aussi se rappeler que, pour la plupart des cheminots, les heures de travail n'ont pas été modifiées depuis trente ans, bien qu'elles aient été réduites dans d'autres industries. Les chemins de fer et d'autres organismes ont cherché à nous faire croire que la semaine de quarante heures est loin d'être générale au Canada. Voici à ce sujet, une déclaration du ministère du Travail:

> La semaine de travail de cinq jours est courante dans toutes les villes sauf Halifax. Quatre-vingt-cinq pour cent des travailleurs de Toronto et de Vancouver, 77 p. 100 de ceux de Montréal, 54 p. 100 de ceux de Winnipeg et 24 p. 100 de ceux d'Halifax jouissent de la semaine de travail de cinq jours. Il n'y a qu'une faible proportion des employés d'usines de chacune de ces villes qui travaillent six jours entiers par semaine.

Il semble donc que les employés de chemins de fer ne demandent rien d'extraordinaire.

L'association des chemins de fer et les journaux nous ont dit que les chemins de fer ne peuvent payer les majorations qui ont été demandées. Les dirigeants des chemins de fer nous ont dit qu'il en coûterait plusieurs millions de dollars de plus. Ils estiment la dépense supplémentaire à beaucoup plus de 100 millions de dollars. Nous avons déjà constaté ce qui s'est produit aux États-Unis. L'an dernier, l'*Illinois Central Railway* a institué la semaine de cinq jours et de 40 heures. Le chemin de fer a dit qu'il lui en coûterait 14 millions de dollars l'année suivante. L'année s'est écoulée et nous savons que le coût additionnel a été de $500,000, comme la société l'admet. L'Association des chemins de fer des États-Unis a dit que la semaine de 5 jours et de 40 heures coûterait plus d'un milliard de dollars aux chemins de fer. Après un an, nous constatons que les recettes des chemins de fer, il s'agit de l'ensemble des chemins de fer, ont augmenté d'environ 30 millions de dollars tandis que leurs frais d'exploitation ont diminué de 5·7 p. 100. Voilà des exemples pratiques qui méritent, je crois, plus d'attention que les théories de l'Association des chemins de fer du Canada. Comme l'a signalé l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), certains employés du National-Canadien et du Pacifique-Canadien travaillent aujourd'hui aux États-Unis sous le régime de la semaine de 5 jours et de 40 heures et touchent la majoration de sept cents qui leur a été accordée l'an dernier. Nous n'avons pu juger de façon précise quelles ont été les conséquences financières de la mesure pour les chemins de fer intéressés, mais nous savons que les sociétés ferroviaires se refusent énergiquement à publier les chiffres relatifs à ces employés. Tout ce que nous savons c'est que les chemins de fer prétendent que la majoration demandée leur coûtera trop cher; toutefois, ils n'ont pas encore allégué leur incapacité de payer et, vu les chiffres publiés dans le *Financial Post*, il ne leur est pas très facile de le faire.

Si l'on compare le semestre se terminant le 30 juin de l'année courante et celui se terminant le 30 juin 1949, on constate que le Pacifique-Canadien a enregistré un bénéfice de $9,100,000 cette année au regard de 3 millions l'an dernier, ce qui constitue une augmentation imposante. Le National-Canadien a bénéficié d'une augmentation encore plus frappante, soit $16,500,000 cette année contre

1 million l'an dernier. Ces recettes supplémentaires proviennent en grande partie, il va sans dire, de la majoration du tarif-marchandises. Mais, comme je l'ai déjà affirmé à la Chambre, lorsqu'on considère les avantages que l'ouvrier retire de l'industrie et ceux qui échoient à l'actionnaire, il faut songer que ce dernier prête seulement son argent à l'entreprise, tandis que, trop souvent, l'ouvrier y sacrifie sa vie. Lorsqu'il s'agit d'évaluer les justes réclamations de l'un et de l'autre, il ne fait aucun doute que l'ouvrier mérite la préférence.

De toute façon, la situation actuelle indique que les compagnies ferroviaires peuvent se permettre d'accorder l'augmentation. Pendant l'étude de la mesure au comité, je saurais gré au ministre de bien vouloir nous renseigner sur les derniers bénéfices réalisés par les compagnies de chemins de fer.

Les compagnies de chemins de fer ont également affirmé que si nous accordons cette augmentation de salaires il nous faudra hausser le tarif-marchandises et que le coût de la vie en souffrira. Cet argument semble étrange lorsqu'on songe à la thèse soutenue par les compagnies de chemins de fer devant la commission d'enquête sur les transports. A ce moment, le Pacifique-Canadien réclamait une augmentation des tarifs-marchandises. A l'appui de sa demande, il assurait:

> Le tarif-marchandises peut avoir une certaine répercussion sur l'indice du coût de la vie, mais si elle se manifeste vraiment, elle est trop minime pour paraître à l'épreuve.

En d'autres termes, lorsque ce sont les chemins de fer qui veulent une augmentation du tarif-marchandises, le coût de la vie ne doit pas s'en ressentir sérieusement. Par ailleurs, lorsque les employés demandent une augmentation de salaires, le coût de la vie est censé en subir le contre-coup. A mon sens, l'attitude des chemins de fer révèle un certain élément d'hypocrisie.

M. Donald Gordon a déjà été rabroué aujourd'hui, et de bonne façon, je crois. D'après ma propre expérience toutefois, et à la suite des entretiens que j'ai eus avec les employés des chemins de fer dans ma propre ville et à Ottawa, je sais qu'on a raison d'affirmer que monsieur Gordon a trahi la confiance des syndicats ouvriers au National-Canadien. A l'avenir, il sera difficile de négocier une convention avec un homme qui a déjà menacé ces syndicats en juillet dernier.

D'après le député de Cap-Breton-Sud, également, les syndicats ouvriers ne toléreront pas de telles menaces de la part de qui que ce soit. Ayant obtenu leur indépendance par leurs propres efforts, ils ne permettront à personne de la leur ravir. Le même M. Gordon a déclaré en 1946, lors de la grève des aciéries, que le relèvement de salaire alors demandé par les ouvriers ruinerait presque notre économie. Il avait tort à cette époque, et il est fort possible qu'il se trompe encore aujourd'hui.

Le *Globe and Mail*,—je lis ce journal pour cette raison, entre autres, qu'il vilipende les ouvriers,—prétend que le mode de scrutin employé par le syndicat est digne d'un État policier, d'une dictature, du totalitarisme, parce que l'ouvrier doit y inscrire son nom. Voilà un autre cas où l'ouvrier a toujours tort quoi qu'il fasse. L'ouvrier inscrit son nom sur le bulletin de vote lequel est alors envoyé au président général qui seul le voit. Or, si les bulletins de vote n'étaient pas vérifiés avec soin et en secret, il y aurait danger que le syndicat soit accusé d'avoir compté des votes fictifs. C'est un de ces cas où l'ouvrier a toujours tort.

Et voici que le Gouvernement nous propose une seule solution à l'impasse où nous nous trouvons, solution inacceptable, semble-t-il, à tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, aux syndicats en cause même si ceux-ci obéissent à la loi et reprennent le travail, comme ils le feront, j'en suis sûr. On a vu aux détails avec soin. Le Gouvernement veillera peut-être à ce que les travailleurs obtiennent leur augmentation horaire de 4c. Toutes les questions contestées,—cela comprend peut-être tout,—si elles ne sont réglées au préalable, seront réglées par l'arbitrage et la contrainte. Les travailleurs obtiendront un jour la semaine de 40 heures, personne ne sait quand. Il n'est nullement question du prélèvement sur le salaire. Je ne saurais dire si c'est bien caractéristique de la ligne de conduite du parti libéral. J'ai toujours cru que le parti libéral favorisait les moins fortunés. C'est une bien maigre pitance qu'on leur donne et cela n'est pas suffisant. Le bill ne leur rend pas justice. Il est ordonné contre le travailleur. On joue contre lui avec des dés pipés. Le bill est injuste et je voterai contre.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il convient pour moi de prendre la parole, au cours du présent débat, de cette session spéciale. La situation qui règne actuellement au Canada par suite de l'échec où ont abouti les négociations en vue de régler le problème de la grève cause beaucoup d'inquiétude, beaucoup de difficultés aux gens que j'ai l'honneur de représenter. Les producteurs de blé de ma circonscription commencent maintenant leur moisson. Si les chemins de fer ne fonctionnent d'ici peu, les cultivateurs se verront contraints de battre le blé, le laisser sur le sol et souhaiter que la température soit assez clémente pour ne pas

le détruire. D'autre part, l'exploitation de la houille, dans ma circonscription est une industrie fort importante. A cause de la grève, les houillères ont cessé de fonctionner et bien des mineurs chôment. Il y a aussi deux petits points divisionnaires dans mon comté. C'est pourquoi j'affirme, monsieur l'Orateur, qu'il est de toute nécessité que la question se règle d'une façon ou de l'autre dans un bref délai.

Je félicite le chef de ce parti du discours qu'il a prononcé il y a quelques instants. Il a tenu le gouvernement actuel en grande partie responsable des mesures passées qui ont empiré l'économie du pays, entraînant ainsi la situation actuelle, qui, nous l'admettons tous, constitue une crise nationale. J'estime que lorsque le Parlement adopte des lois, le Gouvernement a le devoir de veiller à ce qu'elles fonctionnent bien. A mon avis, le problème dont nous sommes saisis relevait du Gouvernement, qui aurait pu éviter la nécessité de convoquer une session spéciale en ce moment afin de le régler.

Sitôt que je suis retourné dans ma circonscription, après avoir passé une couple de semaines seulement sur le littoral, les manchettes des journaux annonçaient qu'il y aurait convocation du Parlement. Si je ne m'abuse, les bulletins de la presse et de la radio ont mentionné mon nom parmi les députés introuvables. L'enfant perdu a été retrouvé. Je me suis immédiatement rendu ici pour l'ouverture du Parlement. Cela n'importe pas. Mais lorsque j'ai lu qu'on convoquerait le Parlement dans quelques jours, qu'on demandait aux députés de prendre l'avion en toute hâte, et qu'on chargeait certains hauts fonctionnaires de nous amener ici, je n'ai pu m'empêcher de penser que le gouvernement actuel avait failli à la tâche. J'ai alors songé qu'il devrait y avoir une autre grève que celle-là. J'ai pensé que les députés devraient eux aussi faire la grève et refuser de se rendre à Ottawa. Ils auraient dû dire qu'il incombait au Gouvernement de régler le problème, car c'est lui qui est responsable de la situation économique qui a entraîné la grève. Cependant, les députés n'ont pas l'habitude de faire la grève. Nous avons répondu à l'appel et nous sommes ici pour examiner la question.

Comme l'a signalé le chef de notre groupe, nous approuvons le principe dont s'inspire le bill. Je souligne qu'il a dit "le principe dont s'inspire le bill". Pour ma part, je n'approuve pas entièrement le projet d'amendement que présente le chef du parti conservateur. Il propose que la direction des chemins de fer soit confiée à un administrateur. Je ne comprends pas comment un administrateur, chargé de la direction des deux compagnies de chemins de fer, pourrait les administrer mieux qu'ils ne le sont présentement. Si le chef de l'opposition ou le représentant de la C.C.F., qui s'est prononcé en faveur de l'amendement, peuvent m'indiquer comment un administrateur serait en mesure de mieux gérer les chemins de fer que ne le font les sociétés durant les pourparlers, j'appuierai volontiers le projet d'amendement. Cependant, je ne vois pas comment ce serait possible.

La grève n'a pas lieu pour protester contre les administrateurs ni contre la façon dont les chemins de fer sont dirigés. Les grévistes réclament certaines modifications dans leurs contrats de travail. Un administrateur n'aurait pas le pouvoir de changer les ententes actuelles ni de les rendre conformes aux désirs des syndicats. Par conséquent, l'amendement n'a aucune valeur.

Bien que tous nous favorisions la libre entente collective, nous n'avons pas là le moyen de résoudre la difficulté, puisque les intéressés seront encore en face du dilemme. En outre, les syndicats ou les chemins de fer pourront, par leurs représentants, faire durer l'impasse presque indéfiniment. Si l'amendement primitif qu'a proposé le parti conservateur était adopté, la difficulté subsisterait, les ouvriers retourneraient au travail sans augmentation de salaire et sans prévoir de solution: l'impasse durerait indéfiniment. Je ne puis rien trouver de bon à l'amendement.

Sans vouloir blesser personne, je conviens que M. Gordon a pu rendre des services au pays dans le passé; mais si, d'après l'amendement, il doit demeurer le porte-parole des sociétés ferroviaires, pendant qu'un administrateur s'occupera de la direction, on reste en face d'une impasse. Les journaux ont rapporté que M. Gordon a abandonné les pourparlers et a ainsi à peu près saboté les négociations en cours. Je ne sais si c'est exact mais si ce l'est c'est malheureux, car ce n'est pas en quittant la salle qu'on résout les problèmes qui se présentent au cours des négociations. Nous sommes au courant de sorties qui ont eu lieu au cours de conférences bien plus importantes; nous avions cependant toujours cru qu'une telle stratégie en vue de saboter des pourparlers relevait des tactiques en vigueur chez les dictateurs russes. Je ne veux être désagréable envers personne. M. Gordon a accompli d'excellent travail et il est sans doute doué pour certaines tâches. Une fois le bill adopté, il serait peut-être sage de la part des chemins de fer de confier à d'autres le soin de négocier pour eux.

Un mot maintenant de la proposition de sous-amendement. Elle corrige en grande partie les traits inacceptables de l'amendement, mais à mon avis, la C.C.F. aurait mieux fait de la proposer après la mise aux voix de la proposition d'amendement.

Je dis que la proposition de sous-amendement corrige en grande partie les aspects de l'amendement auxquels on peut trouver à redire, mais il faudrait quand même nommer un administrateur. Qui serait-il? Je ne crois pas qu'on nomme l'homme auquel je songe, mais il reste toujours possible que le Gouvernement prie M. Gordon de remplir cette fonction. Cela, j'en suis sûr, ne plairait guère à mes amis de la C.C.F. Même si M. Gordon avait toutes les qualités pour faire un bon administrateur, il pourrait bien n'être qu'un médiocre négociateur.

Je passe maintenant à ce que certains honorables députés ont appelé l'effet obligatoire de la mesure à l'étude. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé par le représentant de Spadina (M. Croll) qui, dans la plupart des discours qu'il prononce en cette enceinte, se montre d'ordinaire très raisonnable et pratique. En outre, il a déjà détenu le portefeuille de ministre du Travail en Ontario et cela confère donc à ses paroles le poids d'une certaine expérience et de certaines connaissances.

J'approuve ce qu'il a dit de la semaine de quarante heures, et pour sauver du temps je ne répéterai pas ces observations. Au sujet des dispositions obligatoires qu'on pourrait trouver dans le projet de loi proposé, puis-je souligner que nous créditistes avons bien établi que nous formons un parti absolument opposé à la contrainte. La doctrine créditiste s'inspire essentiellement de la liberté de l'individu, de la liberté de la société et de la liberté d'action effective de la démocratie.

Je ne crois pas que personne en Chambre ou au pays puisse me contredire sur ce point. Nous avons toujours été ennemis de la contrainte. En régime créditiste, il n'y aurait pas besoin de contrainte; mais nous ne vivons pas sous un tel régime. Depuis que quelques-uns d'entre nous siégeons en cette Chambre, soit depuis plus d'une quinzaine d'années, nous avons dû appuyer des mesures destinées à s'adapter au système financier et économique actuel, qui nécessite une certaine mesure de contrainte. Cet appui, nous ne l'avons pas accordé parce que nous le voulions, mais parce que, si contraire qu'il fût à nos principes, ce nous semblait alors le meilleur parti à prendre, dans les circonstances.

Certaines de nos lois existantes renferment de nombreuses dispositions qui imposent des contraintes à d'autres industries. Examinons brièvement l'agriculture à ce sujet. On a établi un organisme connu sous le nom de Commission du blé. Elle fixe le prix que le cultivateur reçoit pour ses céréales. La loi de la Commission du blé comporte aussi certaines autres contraintes.

Le différend à l'étude porte sur la rémunération que la main-d'œuvre doit recevoir en retour de sa contribution à l'économie de notre pays. Il n'y a aucune différence dans le principe qui régit les revendications des ouvriers relativement à la vente de leur travail à un certain prix, et les demandes des cultivateurs de vendre leurs produits à tel ou tel prix. Mais le cultivateur n'a pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de déterminer le prix qu'il touchera pour son labeur et sa production. La Commission du blé établit le prix, puis le cultivateur doit l'accepter et s'en contenter. De plus la Commission fixe la date de la livraison du blé et paie le cultivateur quand elle veut, à des périodes déterminées, non pas au moment où le cultivateur voudrait être payé. Il y a là un élément de contrainte. Bien entendu il n'y a pas de grève à ce sujet, mais nous nous accommodons de cet état de choses sans considérer cette contrainte d'une façon grave. On pourrait en dire autant d'autres industries

Je ne m'oppose pas aux grèves. Représentant d'un grand nombre d'ouvriers, je sais qu'en définitive c'est la seule arme à leur disposition. Je ne voudrais nullement leur enlever le privilège de faire la grève. Mon chef vient de me chuchoter qu'en parlant ainsi j'exprime l'opinion de notre groupe. Puis-je signaler, cependant, qu'en dernière analyse une grève est en soi une contrainte. L'élément fondamental d'une grève est celui de la contrainte.

Les seules fois où nous avons accepté le principe de la contrainte sont celles où existait une crise nationale. Nous convenons tous, je crois, qu'il existe en ce moment une circonstance critique nationale.

Tandis que j'ai parlé du principe de la contrainte au cours de mes dernières observations, je travaillerai peut-être maintenant à détruire mon propre argument, alors que j'examinerai le projet de loi. Je ne puis y voir beaucoup de contrainte. Le Gouvernement a peut-être manipulé très adroitement le projet de loi, de manière à écarter autant que possible, toute disposition coercitive.

Le représentant de Spadina a parlé de l'aspect coercitif de l'article 5. Je ne traite pas cet article pour l'instant, parce qu'il faudra le faire à l'étape de l'étude en comité. Toutefois, je veux en lire une partie, afin de montrer qu'il ne contient rien qui sent la contrainte. Voici l'article:

Si, dans les quinze jours de l'entrée en vigueur de la présente loi, ou dans le délai prorogé que fixe le gouverneur en conseil à la demande conjointe d'une compagnie de chemins de fer et d'un syndicat, ces derniers n'ont pas pu s'entendre soit...

Cette disposition permet de continuer les négociations durant quinze jours et alors, si l'une ou l'autre partie se présente au gouvernement et dit: "Nous voulons plus de temps," le gouvernement peut répondre: "Si vous obtenez quelque succès, continuez et trouvez une solution." Si l'on revient pour dire que l'on a besoin d'un autre délai, on peut obtenir tout le temps dont on a besoin pour en arriver à un règlement, sans qu'il y ait de contrainte quelconque.

La question se présente sous un autre aspect. L'une ou l'autre partie, soit le syndicat soit la direction, a l'avantage d'imposer la nomination d'un arbitre. On peut rester dans une impasse durant quinze jours et l'une ou l'autre partie peut rejeter le choix qui est fait de l'arbitre et forcer le gouvernement à désigner un arbitre. Je ne vois pas où se trouve la coercition dont s'inspirerait le projet de loi.

Le chef de l'opposition (M. Drew) signalait ce matin que, bien que ce qu'il considère comme la partie obligatoire du bill ne comporte pas de sanctions, il en est impliqué en vertu de l'article 164 du Code criminel. Pour qu'une loi soit efficace, il faut nécessairement qu'elle prévoit des sanctions. La plupart des députés savent que dans la vie privée je suis pasteur. Je suis de ceux qui croient à l'enfer et j'en fais des sermons. Parfois, je prêche aux gens d'éviter l'enfer et, en certaines circonstances, je suis tenté de leur dire d'aller au diable. Je n'ai jamais dit à personne d'aller au diable, mais parfois je suis porté à dire au Gouvernement d'y aller.

Mettons qu'un bon dimanche je prêche un sermon qui soit si efficace que mes ouailles commencent à sentir le souffre de l'enfer. Mettons que je termine en disant: "C'est très bien, j'ai prêché sur l'enfer, mais ne vous inquiétez pas parce que personne ne doit y aller". Quelle sorte de prédicateur serais-je? Un tel sermon ne tiendrait pas debout.

M. Lapointe: Surtout la quête.

M. Hansell: Voilà peut-être l'un des meilleurs mots d'esprit que j'aie entendus depuis longtemps en cette enceinte. La quête ne tiendrait pas debout. Un prédicateur qui ferait un tel sermon ne mériterait certes pas de recueillir de dollars à la quête.

Notre groupe préconise l'exclusion de tout élément coercitif et la suppression des sanctions, énumérées à l'article 164 du Code criminel et exposées par le chef de l'opposition. Au moment opportun, nous proposerons d'inclure une disposition visant à suspendre l'application de l'article 164 du Code criminel dans le cas de la mesure à l'étude. Je ne m'imagine certes pas qu'en rédigeant le projet de loi, le Gouvernement avait l'intention d'invoquer l'article 164 du Code criminel. Je crois plutôt qu'il a pensé trouver la solution: l'arbitre jouerait son rôle, prendrait une décision équitable et l'état d'urgence serait supprimé.

Il faudrait à mon sens, établir une limite à la durée des conventions décidées par l'arbitre. C'est tout ce que j'ai à dire. Nous nous opposons aux pourparlers obligatoires mais nous appuyons de toutes nos forces le principe des négociations collectives menées librement. A notre avis, le projet de loi n'empiète pas sur ce principe.

Fait à signaler: le bill n'a trait qu'à la présente période d'urgence. En temps de guerre,—comme celle que nous venons de trouver,—nous approuverions des mesures de conscription semblables à celles du dernier conflit. L'existence d'un état critique au pays motiverait alors le recours à la contrainte. Je le répète, je ne vois aucun élément de coercition dans le projet de loi. Autre point: le bill ne s'applique pas à notre législation ouvrière: il n'a trait qu'à la période d'urgence actuelle, et reste sans effet sur les relations ou les lois ouvrières de l'avenir.

(Texte)

M. Paul-Léon Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois, depuis mon élection, que j'ai l'honneur et le plaisir de prononcer quelques mots dans cette Chambre. Si j'en ai aujourd'hui l'occasion, j'en suis reconnaissant aux électeurs du comté de Restigouche-Madawaska qui m'ont procuré cet avantage en me choisissant, le 24 octobre 1949, comme leur représentant.

Je suis heureux de prendre part à ce débat, car cela me donne l'occasion de remercier bien chaleureusement mes camarades de travail du National-Canadien de l'excellent esprit qu'ils ont manifesté depuis le début de la grève qui a frappé si durement les deux réseaux ferroviaires du Canada depuis le 22 de ce mois. Il est pénible de constater que le président du National-Canadien n'ait pas cru bon d'accepter la demande faite par les unions ouvrières à ces deux compagnies, car je suis persuadé que cette requête était justifiée.

Pour bien démontrer aux honorables membres de cette Chambre que les chefs des unions ouvrières ne demandent que justice

pour leurs membres, permettez-moi de donner ici un exposé des salaires payés aux employés:

Mécaniciens	$1.22	de l'heure
Aide-mécaniciens	.99	" "
Préposés à la réparation des bouilloires	1.22	" "
Aides aux préposés à la réparation des bouilloires	.99	" "
Nettoyeurs de wagons	.87	" "
Employés préposés à la réparation des wagons	1.15	" "
Aides préposés à la réparation des wagons	.87	" "
Télégraphistes	1.00	" "
Cantonniers	.86	" "
Cantonniers après 309 jours	.88	" "
Cantonniers après 3 ans	.90	" "
Travailleurs préposés à la réparation des ponts	.81	" "
Employés préposés à la réparation de la voie	.63	de l'heure, 10 heures par jour

Quand un employé ne travaille que huit heures par jour et paye une pension de $1.25 par jour, son salaire n'est pas exhorbitant en comparaison du coût élevé de la vie.

Voulez-vous savoir comment on se loge dans les wagons stationnés sur la voie ferrée? Vous n'avez qu'à vous rendre sur les lieux, entrer dans ces misérables réduits et constater que douze personnes couchent dans un wagon de 36 pieds de long par 8 pieds de large.

Il est vraiment pitoyable d'obliger des êtres humains à vivre dans de telles conditions.

Pendant que je traite de ce sujet, je désire aussi appeler l'attention de la Chambre sur le fait que le public en général signale qu'un autre groupe d'employés a été bien traité! Oui, ces employés sont bien traités, mais ils travaillent, en moyenne, de 40 à 50 jours par mois. Donnez-vous la peine d'étudier ce que gagnent ces employés par heure, et vous admettrez que leur salaire n'est pas considérable si l'on tient compte de la responsabilité que comporte chaque position. Je cite:

Mécaniciens de locomotive	$1.34	de l'heure
Chauffeurs de locomotive	1.10	" "
Conducteurs des trains	1.14	" "
Serre-freins	1.06	" "

D'après la statistique publiée dans la *Gazette du Travail*, pour le mois d'octobre 1949, l'indice de la moyenne des salaires payés par les chemins de fer, en 1949, était de 170.2 p. 100, tandis que celui de la moyenne des salaires payés, que l'on trouve, dans la liste détaillée des industries, était de 195·8 p. 100.

Les salaires payés aux employés de chemins de fer étaient donc de 25 points en dessous de cette moyenne, de 35 points inférieurs aux salaires payés par les manufacturiers et de 74 points moindre que les plus hauts salaires payés au Canada.

[M. Dubé.]

D'après les statistiques établies depuis l'augmentation du prix de transport des marchandises, la compagnie du Pacifique-Canadien avait encaissé un revenu net, au mois d'avril de cette année,—comparé aux recettes nettes du même mois l'an dernier,—de 103.5 p. 100; en mai, la proportion était de 130.4 p. 100 et en juin, de 206 p. 100. La compagnie du National-Canadien a retiré un revenu net de $16,494,000 pour le mois de juin 1950, en comparaison de $950,000 pour la même période l'an dernier.

Il est regrettable de constater que les employés de chemins de fer ne peuvent obtenir un salaire comparable à celui que touchent les employés des autres industries du Canada.

Je désire aussi signaler que certains employés de chemins de fer, aujourd'hui à leur retraite, ne reçoivent qu'une pension de $30 par mois. Pareille pension n'est certainement pas raisonnable si l'on se fonde sur le coût de la vie de nos jours.

En terminant, je tiens à affirmer que j'appuierai sans restriction le projet de loi proposé par le Gouvernement. Je le ferai parce que je crains, après avoir étudié le sous-amendement, que la nomination d'un régisseur à la tête des deux réseaux ferroviaires que nous avons au Canada, au lieu de celle d'un arbitre, n'entraîne la fusion prochaine de nos chemins de fer.

(*Traduction*)

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Comme l'ont signalé d'autres députés, la crise actuelle atteint toutes les classes de la population canadienne. Elle atteint certes les cultivateurs de l'Ouest comme aussi ceux de toutes les parties du pays. La marche des chemins de fer est nécessaire non seulement pour le transport de nos céréales et de nos produits animaux mais surtout pour assurer nos approvisionnement d'essence et de pièces de rechange afin que nous puissions rentrer nos récoltes. Les cultivateurs estiment que les chemins de fer devraient reprendre immédiatement leur service. Ils veulent, en outre, qu'on prenne des mesures pour empêcher qu'un tel état de choses ne se répète.

Après que le premier ministre (M. St-Laurent) eut annoncé que le Parlement serait convoqué immédiatement, certaines gens avaient l'impression que nous serions appelés à nous réunir au cours des prochaines quarante-huit heures. Apparemment, c'est ce que croyait le représentant d'Air-Canada avec qui je me suis entretenu. Il m'a assuré que l'ouverture du Parlement avait été fixée à mercredi dernier et que les autres députés avaient retenu leurs places en conséquence. J'ai donc retenu ma place pour mardi soir et

je suis arrivé ici mercredi dernier. S'il est vrai que la grève des cheminots touche de très près le cultivateur moyen, elle me touche d'encore plus près puisque j'ai dû laisser en plan chez nous une récolte qui, j'ai lieu de l'espérer, sera passablement bonne.

Si je prends la parole en ce moment, c'est parce que divers journaux rapportent depuis quelques jours qu'il existe une scission évidente au sein du parti cécéfiste dont certains membres qui représentent des circonscriptions agricoles seraient d'avis que la situation des syndicats de cheminots est déraisonnable. Je ferai quelques commentaires sur cette affirmation. C'est surtout pour ce motif que je tiens à dire quelques mots. Quant à moi, une des principales causes de la grève provient de ce que le Gouvernement a aboli la réglementation des prix avec un empressement que j'appelle désordonné, que le coût de la vie des travailleurs augmente presque de jour en jour et qu'il leur fallait agir afin de protéger leur niveau d'existence, ainsi que celui de leur famille. Toutefois, la tendance à l'inflation atteint les cultivateurs exactement de la même façon. Leurs frais de production s'accroissent presque journellement tandis que diminuent les prix d'un grand nombre de nos produits primaires.

Les cultivateurs savent que, vu leur importance, nos trains doivent circuler sur tous les réseaux. Ils savent aussi que les chemins de fer, chaque fois qu'ils s'adressent à la Commission des transports, obtiennent un relèvement du tarif-marchandises et cela de façon injuste pour d'autres. Les chemins de fer obtiennent tout ce qu'ils demandent de la Commission des transports. Les ouvriers voient les bénéfices des compagnies de chemins de fer s'accroîtrent rapidement, tandis que leur propre niveau de vie baisse. Ils sont donc d'avis qu'ils se doivent de prendre les grands moyens afin qu'ils puissent nourrir, habiller et loger convenablement leur famille. Nous voyons qu'en avril dernier, par exemple, le Pacifique-Canadien avait un revenu net de 103 p. 100 comparativement au mois correspondant de 1949. En mai, il était de 130 p. 100 et, en juin, de 206 p. 100. Le revenu net du National-Canadien jusqu'à juin 1950 a été de $60,500,000, contre $950,000 pour la même période de l'année dernière. La vérité c'est que les chemins de fer n'ont jamais été plus en mesure de payer des salaires raisonnables aux ouvriers. On l'a déjà signalé, ceux qui sont aujourd'hui en grève sont les employés ferroviaires les moins payés, ceux dont les salaires sont beaucoup inférieurs aux salaires versés dans bon nombre d'autres industries comparables.

Je crois que les cultivateurs et les ouvriers de tout le pays sont aujourd'hui dans une situation identique. Je ne crois pas qu'une mesure législative qui donne justice aux uns soit nécessairement injuste pour les autres. L'Association des cultivateurs de la Saskatchewan a publié une lettre circulaire portant la signature de son président, M. J. L. Phelps, et précisant l'attitude de cet organisme à l'égard de la grève actuelle des chemins de fer. En voici un alinéa:

> Nous estimons que la crise actuelle s'est produite parce qu'on n'a pas pris les mesures propres à assurer la stabilité nécessaire. A notre avis, le Gouvernement devrait prendre immédiatement une décision hardie, énergique. L'Association des cultivateurs de la Saskatchewan vous prie donc avec instance de veiller immédiatement à soumettre un programme aux membres de la Chambre des communes présentement convoqués en session spéciale afin de les saisir d'une proposition visant l'établissement immédiat d'une commission de stabilisation des prix au sein de laquelle l'industrie, les ouvriers et les cultivateurs auraient un nombre suffisant et proportionnel de représentants. Cette commission de stabilisation des prix serait chargée de procéder sans délai à la fixation des prix des articles manufacturés, des salaires, des heures de travail, des loyers, des bénéfices, ainsi que les prix des produits primaires du cultivateur,—y compris ceux de ces produits qui servent à la consommation nationale,—et ce, suivant une juste proportion des uns par rapport aux autres. Ladite commission de stabilisation des prix sera aussi chargée de reviser les prix de temps à autre en vue d'éliminer toute inégalité, de même que d'effectuer les rajustements rendus nécessaires par les changement d'ordre technologique.

Je fais miens les sentiments exprimés dans ce paragraphe. Si nos ouvriers doivent jouir de la paix industrielle et nos cultivateurs continuer à fournir une production maximum, chacun d'eux doit toucher un bénéfice équitable. Mais une régie quelconque s'impose. Sinon les grèves se continueront et le mécontentement régnera parmi les agriculteurs. Il m'est impossible d'appuyer le bill présenté au Parlement par le Gouvernement. A mon avis, il comporte deux dispositions principales. D'abord, les employés de chemins de fer doivent retourner au travail; ensuite, on devra soumettre le différend à l'arbitrage obligatoire. On a raison, en ce moment, d'ordonner aux ouvriers de reprendre leur occupation, mais je ne puis accepter les dispositions de la mesure relatives à l'arbitrage obligatoire.

Nous avons présenté une contre-proposition, sous forme de sous-amendement à l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Drew). Aux termes de son amendement les ouvriers ne recevraient pas tout ce qu'ils ont demandé. On se bornerait à leur garantir les concessions offertes par les compagnies ferroviaires en attendant des négociations sans entraves. Les ouvriers accepteraient sans doute une telle proposition et

retourneraient volontiers au travail, afin de collaborer aussi étroitement avec les compagnies de chemins de fer que par le passé. Trois négociateurs régleraient les autres questions.

J'ai le ferme espoir, monsieur l'Orateur, que le Parlement ne prendra en ce moment aucune mesure susceptible de priver les ouvriers, les producteurs ni aucune autre catégorie de gens, des privilèges dont ils jouissent et qu'ils ont chèrement payés. J'estime que les députés seraient bien avisés d'appuyer la proposition cécéfiste.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Un mot seulement avant le vote. Je ne veux pas retenir indûment l'attention de la Chambre, mais je crois avoir quelques remarques appropriées à formuler. J'affirme d'abord qu'à mon sens c'est sur le Gouvernement que retombe nécessairement la responsabilité de la crise actuelle. Il me semble que s'il s'était réellement rendu compte de la gravité de la situation, il serait intervenu il y a longtemps. L'opinion générale est que les chemins de fer doivent être remis en marche immédiatement, afin d'empêcher la désorganisation de notre économie nationale. Sans aucun doute, presque toutes les sphères de notre économie se ressentent des effets de la grève et de l'arrêt des chemins de fer.

J'hésite à employer les mots "par cette grève", car on pourra croire que je m'oppose à la grève. Monsieur l'Orateur, vous me permettrez d'expliquer très nettement qu'à mon sens l'ouvrier doit avoir le droit de faire la grève. C'est la seule arme que possède le travail contre l'industrie. Pour ce seul motif, je prétends qu'on ne devrait jamais priver les syndicats du droit de faire la grève. Toutefois, un lourd problème économique assiège toutes les classes de la population canadienne. On y a déjà fait allusion, mais je crois opportun d'y revenir.

L'agriculture sera gravement atteinte par cette interruption de service, particulièremen dans l'Ouest. Le temps de la moisson approche. De fait, il est presque arrivé. Advenant une disette d'essence qui paralyserait les moteurs on verra peut-être la perte de bien des boisseaux de blé. Les fermes n'ont pas non plus les entrepôts voulus pour emmagasiner la récolte prochaine. Voilà l'un des aspects seulement du problème auquel nous faisons face. Ses autres aspects touchent à peu près tous les secteurs de notre économie nationale. Un grand nombre de personnes chôment par suite de la grève. Il faut en blâmer les sociétés ferroviaires tout autant que les syndicats.

Je dois ici mentionner un moyen de transport qui accomplit présentement une tâche digne de mention; je veux parler de l'industrie du camionnage. A maintes reprises j'ai signalé cette industrie à la Chambre en insistant sur la nécessité d'assurer un bon service de camionnage pour résoudre les problèmes du transport. Le ministre des Transports (M. Chevrier) ferait bien de remarquer en l'occurrence le rôle éminent que jouent en ce moment les camionneurs. Ils transportent les marchandises nécessaires, notamment celles qui sont indispensables à nos forces de la défense afin d'assurer une formation convenable aux militaires qui ont offert leur vie pour la défense du pays. Les camionneurs jouent aussi un grand rôle en livrant des produits pharmaceutiques partout où l'on en a besoin au pays. Sachons les féliciter de ce rôle important qu'ils remplissent dans l'économie de notre pays.

Je le disais tout à l'heure, on ne saurait s'attendre que les syndicats et les grévistes soient seuls responsables des conséquences de la grève; il suffit de se rappeler que le gouvernement lui-même a contracté de graves responsabilités en permettant une telle hausse du coût de la vie. Quand les tarifs-marchandises ont monté, le Gouvernement n'a pas concerté ses efforts en vue de maintenir les prix à un niveau qui ne nuirait pas indûment à l'économie du pays. Quand on constate que le coût de la vie monte partout, sans que le travailleur ordinaire y soit pour quelque chose, il faut s'attendre à un bouleversement économique. Les victimes de la hausse du coût de la vie sont forcées de prendre des mesures pour s'y opposer. Dans ces conditions les ouvriers ne peuvent que réclamer un relèvement de salaire. Les cheminots qui réclament actuellement une majoration de salaire sont de ceux qui ne gagnaient pas assez pour faire face au renchérissement de la vie. Les syndicats de cheminots ne sont pas les seuls atteints par la hausse des prix. Tous les travailleurs canadiens en souffrent. Pourtant, le Gouvernement laisse faire et ne prend aucune mesure en vue d'aider ces hommes à assurer à leur famille un nivau de vie convenable. Comme c'est là une obligation directe du Gouvernement, c'est lui qui doit assumer le blâme en grande partie. Ne reprochons pas à ceux qui prennent part à la grève d'être la cause de la hausse des prix.

Je me permets de dire un mot, monsieur l'Orateur, du nouveau président du National-Canadien, M. Donald Gordon. M. Gordon est, à mes yeux, un administrateur très compétent. Il a rempli, au cours de la guerre, les fonctions de président de la commission des prix. En cette qualité, il a été, j'allais dire presque un dictateur. Il a fait d'assez bon travail. Comme vient de le signaler l'un

des députés, il a pris, à ce poste, certaines mauvaises habitudes. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement serait peut-être bien avisé, à l'occasion de toutes négociations futures entre les chemins de fer et les syndicats, de remplacer M. Gordon par quelqu'un d'autre. Il est clair, je crois, que les syndicats ne sont pas disposés à entamer d'autres négociations avec M. Gordon en tant que directeur de la société de chemins de fer. Je ne veux nullement dénigrer M. Gordon. J'estime cependant qu'en nommant quelqu'un d'autre à titre de négociateur, on faciliterait le cours des négociations.

Je dirai un mot du bill, puis de l'amendement et du sous-amendement. Le chef de mon parti a déclaré qu'en général nous appuierions le bill. Mais il n'a certes pas donné à entendre qu'il en accepterait toutes les dispositions. Il sera nécessaire, à mesure que nous examinerons le projet de loi, d'apporter ici et là aux divers articles du bill certaines modifications. J'ai un mot à dire au sujet de l'amendement. A mon avis, il ne résout pas le problème. En voici le texte:

Que le bill no 1 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu d'examiner une mesure qui prévoirait la nomination d'un administrateur national afin d'assurer la reprise immédiate du service ferroviaire en attendant que le libre jeu des négociations collectives ait apporté une solution définitive au différend.

L'amendement prévoit deux points. D'abord, la nomination d'un administrateur national. Qu'il me soit permis d'affirmer, monsieur l'Orateur, que certains des syndicats régionaux ne sont pas en faveur de cette idée. Je ne dis pas que cela soit vrai en ce qui a trait aux dirigeants des syndicats, mais certains des syndicats régionaux n'approuvent pas le projet. L'autre objection que je formule contre l'amendement consiste en ce qu'il n'aboutit à rien de décisif. Sans doute, on nommera un administrateur national, mais l'amendement ne prévoit pas qu'il faudra en venir à une entente à un certain moment. De fait, il implique que si l'on nomme un administrateur national, les syndicats seront contraints de s'en tenir à l'entente actuelle, sans recevoir aucune hausse de salaire, et que les négociations pourront se poursuivre pendant les dix années à venir. L'amendement n'apporte aucune solution.

Lors de la présentation du bill, la Chambre était unanimement d'avis que les chemins de fer devraient recommencer à rouler immédiatement et que les négociations devraient rouvrir. Nous avions quelque espoir que ces négociations seraient définitives. Je tiens à bien préciser une fois de plus que notre parti est entièrement acquis au principe des négociations collectives. Si nous pouvons accepter la parole du premier ministre,—à mon avis, nous le pouvons,—et croire qu'il était sincère lorsqu'il disait, en présentant le projet de loi, la mesure ne constituerait pas un précédent; elle ne s'appliquerait qu'à la présente situation critique. Je ne crois pas que nous puissions dire, à proprement parler,—et j'emploie l'expression à dessein,—qu'il s'agit d'une mesure coercitive. Il va sans dire que je m'oppose à toute mesure de cette nature.

Pour ce qui est du sous-amendement, je suis d'avis qu'il est inopportun. Je ne vois pas comment il peut se rattacher à la proposition d'amendement qui réclame la nomination d'un administrateur et non d'un arbitre. En somme, l'adoption du sous-amendement transformerait l'administrateur en arbitre, ce que ne désire pas, je crois, celui qui a présenté le projet d'amendement du parti conservateur. Je ne puis dire que je désapprouve les différents points que renferme le sous-amendement, à l'exception du dernier. C'est peut-être un oubli. Il est question, comme on le sait, de la retenue des cotisations des syndiqués. Je crois que celui qui a présenté le sous-amendement songeait aux déductions volontaires. Dans ce dernier cas, je pourrais l'approuver, mais non pas s'il s'agit de retenues obligatoires.

M. Knowles: C'est là l'une des choses réclamées par deux des syndicats.

M. Johnston: S'agit-il de prélèvements obligatoires ou volontaires?

M. Knowles: Volontaires.

M. Johnston: Il faudrait, dans ce cas, l'indiquer dans le sous-amendement. Si le sous-amendement en question s'appliquait à l'article 5 du projet de loi, je ne m'y opposerais pas. Le premier ministre (M. St-Laurent) ferait bien de nous dire si les conditions que comporte le sous-amendement seraient acceptables, advenant le cas où elles s'appliqueraient à l'article 5 du projet de loi. Sans doute le parrain consentirait-il à retirer dès maintenant le sous-amendement si le premier ministre lui assurait que les conditions qu'il contient seront incluses dans le bill.

Sans vouloir prolonger la discussion, je répète, cependant, que la mesure comporte deux aspects qui ne me conviennent nullement. Le premier, c'est la mise hors la loi de la grève. C'est une profonde erreur, selon moi, puisqu'il s'agit de la seule arme efficace que possède l'ouvrier. Le second qui est aussi très mauvais, c'est l'arbitrage obligatoire. Bien entendu, je ne suppose pas que la mesure comporte, en elle-même, l'arbitrage obligatoire, même si elle prévoit la nomina-

tion d'un arbitre, puisque, en vertu de l'article 5, on accorde un délai de quinze jours. Si les parties ne peuvent s'entendre au cours de cette période, elles peuvent s'adresser au gouverneur en conseil et obtenir une prolongation de la période. Le projet de loi prévoit donc amplement de temps pour négocier et je crois bien que c'est ce qui va arriver. Cependant, monsieur l'Orateur, le chef de notre parti a fait observer dans son discours que le problème ne serait pas réglé, même si le bill nº 1 est adopté. Cela ne réglera pas notre problème économique, le problème de la grève ni aucun des problèmes qui surgiront entre patrons et ouvriers dans toute autre industrie. A mon sens, nous devrions examiner ici une mesure qui tendrait à supprimer à l'avenir la nécessité des grèves. Il nous faut trouver moyen de hausser le niveau de vie de nos concitoyens plutôt que de subir une augmentation continuelle des prix, puisque cela ne règle pas la question. Je n'entends pas m'attaquer à ce problème, le chef de notre parti ayant indiqué que, le moment venu, il exposera de nouveau la méthode rationnelle de le résoudre. Encore une fois, monsieur l'Orateur, notre parti adoptera toujours le point de vue qu'il juge servir les intérêts des Canadiens.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, l'objet de notre présence ici, c'est de trouver quelque moyen, quelque méthode propre à faire reprendre leur activité aux chemins de fer; il ne s'agit certes pas de rédiger une convention collective. Il importe d'en tenir compte, je crois: d'ailleurs, c'est l'objet que nous devrions nous proposer durant la poursuite des délibérations à la Chambre. On s'est toutefois fort éloigné de ce but, et les débats se sont engagés un peu trop sur la question des articles que devrait contenir une convention. C'est pourquoi je me suis cru tenu d'exposer mon attitude en l'occurrence. Si la discussion n'avait pris une telle tangente, je ne me lèverais pas. Je n'avais certainement pas l'intention de le faire ni n'ai préparé de discours pour la circonstance. J'ai cependant quelques notes auxquelles je me reporterai. Elles ne sont pas en ordre et il se peut que mon discours soit un peu décousu, comme l'ont été certaines des observations formulées aujourd'hui.

Lorsque je dis que ce n'est pas pour rédiger ni pour conclure un accord que nous sommes venus ici, c'est parce que je sais que les cheminots que nous représentons,—un grand nombre d'entre nous comptent des cheminots parmi leurs commettants,—que les cheminots, donc, ne veulent pas ni ne s'attendent que nous élaborions un accord. Ils veulent que, le plus tôt possible, nous mettions au point une méthode qui fasse de nouveau rouler nos trains. J'ai assisté à une réunion des grévistes et j'ai demandé certains renseignements au sujet des salaires et ainsi de suite. Je savais que leurs salaires étaient, dans la plupart des cas, inférieurs à ceux des autres industries, surtout celles de la région où j'habite. Toutefois, je leur ai demandé de me fournir ces renseignements et il leur répugnait de me les communiquer vu que je désirais discuter leurs affaires. Ils ne le voulaient pas non pas parce qu'ils pensaient que leur rémunération se comparait favorablement à celles des autres industries mais plutôt parce qu'ils ne voulaient pas qu'on soulève cette question à la Chambre. Ils craignaient, comme bien d'autres, que la discussion se prolongerait tellement à la Chambre que les mesures assurant leur retour au travail s'en trouveraient retardées.

J'ai parlé des barèmes comparatifs de salaire, et je désire en dire encore un mot. Il n'est pas vrai que les employés de chemins de fer constituent une catégorie d'ouvriers bien rémunérés. On a perpétué cette fausseté peut-être, je crois, parce que les employés des services de la circulation reçoivent assez régulièrement un chèque de paie élevé. S'il en est ainsi, ce n'est pas parce que les barèmes de salaire sont élevés mais bien parce que les employés fournissent de longues heures de travail. Leurs barèmes de salaire ne se comparent pas, du point de vue du barème de base, à ceux de l'industrie. Ils peuvent se comparer, mais pas très favorablement, à ceux que versent l'industrie forestière et l'industrie minière; ils leur sont quelque peu inférieurs. On dit que ces employés, c'est-à-dire ceux des services de la circulation, jouissent d'un salaire élevé. C'est une fausseté que les honorables députés devront se rappeler, car je crois comprendre que des négociations auront lieu prochainement au sujet de ce groupe d'employés. A mon avis, le barème de salaires des grévistes est inférieur à la moyenne de la rémunération dans toutes les autres industries canadiennes. Je crois que leur cause est parfaitement justifiée et je suis certes disposé à les appuyer. Mais, comme je l'ai déjà dit, cette responsabilité n'incombe pas à la Chambre.

La responsabilité que comporte la déclaration d'une grève est très grave. Je reconnais la difficulté qu'ont éprouvés les chefs de ces grands syndicats et la responsabilité qu'ils ont partagée au moment où il ont dû déclarer la grève. Je suis sûr qu'ils l'ont fait parce qu'ils croyaient favoriser les intérêts de ceux qu'ils représentent et parce qu'ils avaient obtenu une très forte majorité,—environ

97 p. 100,—en faveur d'un tel geste, que personne ne pouvait laisser passer inaperçu.

On a dit que la méthode de vote employée n'a pas été démocratique. Je ne suis pas de cet avis. Comme les membres étaient disséminés d'un littoral à l'autre, il aurait été très difficile de surveiller le scrutin relatif à la grève si rien n'avait indiqué qui inscrivait son vote sur le bulletin. Lors de la réunion des grévistes, on m'a signalé que personne de la région ne savait comment les gens avaient voté; ce n'est pas dans ce dessein que la méthode a été adoptée. On n'a pas procédé de cette façon en vue de faire pencher le vote. Cependant, il me semble que si le vote avait été absolument secret, comme 97 p. 100 des ouvriers ont voté ainsi, sans aucun doute on aurait obtenu une majorité suffisamment élevée pour justifier une déclaration de grève.

Il y a une autre question, c'est-à-dire le rôle joué par les sociétés au cours des négociations, que je veux traiter. J'ai dit qu'il serait possible d'améliorer la façon dont les négociations ont été conduites. Cependant, c'est aux sociétés qu'il appartient de désigner leur négociateur. Les syndicats n'ont rien à voir au choix du négociateur par les sociétés. C'est l'affaire des sociétés. Si leur choix ne tombe pas sur un bon négociateur, tant pis pour elles. Ce n'est pas en vue de favoriser les syndicats que l'on choisit un habile négociateur. On le fait en vue de veiller aux meilleurs intérêts des sociétés. Je n'ai pas entendu dire que les négociateurs des syndicats aient demandé de changer le négociateur de la société ni déclaré ne plus vouloir négocier avec lui.

Je reviens au projet de loi. Peut-être que certains représentants des syndicats n'en conviendront pas, mais je crois que les employés qui demeurent dans ma région souhaitent vivement le règlement du différend, ou du moins la reprise du travail ainsi que celle des négociations. Telle a été l'impression que j'ai eue en assistant à leur réunion. Ils n'ont sûrement pas donné à entendre qu'ils désiraient retourner au travail sans être assurés que les conditions seraient améliorées, mais ils croient qu'ils devraient se remettre à la tâche le plus tôt possible et que les négociations devraient être reprises sans tarder. C'est pourquoi je suis disposé à appuyer le projet de loi présenté par le Gouvernement, bien que j'aie une certaine aversion pour l'article 5. Cependant, il est réconfortant de constater que les syndicats des cheminots peuvent faire la grève et recourir à cette arme économique très puissante. Immobiliser les chemins de fer durant une semaine, c'est se servir d'une arme économique très puissante qu'on n'a pas encore supprimée. Une fois le différend réglé, le présent bill ne sera plus en vigueur. Si les syndicats désirent entamer des négociations une autre année et si nous prenions pour attitude que les syndicats ne peuvent plus déclarer la grève, il nous faudrait de nouveau réunir le Parlement et peut-être suivre la même méthode,—à Dieu ne plaise!,—mais la chose est possible et le Parlement ne pourrait sûrement pas être convoqué plus vite qu'il ne l'a été en la présente circonstance. Ainsi, les ouvriers auraient encore le droit de recourir à l'arme dont ils disposent actuellement.

Le premier ministre juge inutile l'amendement présenté par le chef de l'opposition. Le sous-amendement qui en dépend doit donc être aussi sans valeur. Je ne crois pas me tromper en affirmant que les syndicats ouvriers ne demandent pas au Gouvernement de négocier un accord. Il serait injuste d'accroître le nombre des questions en litige. La question que j'ai à l'idée a été soulevée par les cécéfistes, et a trait à la déduction à la source des cotisations syndicales.

M. Knowles: Pas du tout, elle est à l'ordre du jour depuis quatorze mois.

M. Byrne: Je répète que je serai heureux de me faire le parrain de tout bill relatif à la retenue syndicale, si un syndicat ouvrier me le demandait. Mais puisque le Parlement, il y a moins de deux mois et demi, a défait par une large majorité une disposition relative à la déduction volontaire et révocable des cotisations, il serait déraisonnable en un moment aussi critique, en pleine grève des chemins de fer, d'entamer un débat sur une mesure que les deux tiers de la Chambre ont rejetée.

M. Knowles: Le député me permet-il une question?

M. Byrne: Volontiers. Là n'est point la solution et telle n'est pas la façon de régler le problème. Sans hésiter, j'appuie le projet de loi.

M. Knowles: Avant de s'asseoir, le député me permettra-t-il une question?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: L'honorable député a repris son siège. Apparemment, il ne veut pas répondre à la question maintenant.

M. Knowles: Je croyais qu'il avait dit oui.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Aux voix!

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Quelques brèves remarques à propos du sous-

amendement. Avant d'aborder ce sujet cependant, je tiens à dire que l'exposé des principes fondamentaux à l'étude que nous a fait cet après-midi le député de Spadina (M. Croll) est l'un des plus clairs et des plus justes que nous ayons entendus ici depuis longtemps. Avant d'entrer à la Chambre des communes, lui et moi avions déjà siégé en face l'un de l'autre ailleurs qu'ici. Il est toujours resté fidèle à ses idées. De son côté, il reconnaîtra, j'en suis sûr, que ce n'est pas la première fois que j'ai à examiner la question de la liberté des ententes collectives. J'ai toujours attaché beaucoup d'importance à l'acceptation de ce principe comme étant à la base des bonnes relations entre patrons et ouvriers.

Je comprends parfaitement le motif dont s'inspire le sous-amendement, mais je tiens à dire qu'il cherche à régler certaines questions qui font actuellement le sujet de conventions collectives libres. Tout en reconnaissant qu'en un cas particulier il soit bon de recourir à une mesure législative afin de rétablir un état de choses souhaitable, je prétends encore une fois, comme dans le cas du bill lui-même, qu'on pourrait poser un principe qu'il n'y aurait pas lieu d'appliquer en une autre occasion.

Depuis plusieurs années, il y a eu des conventions collectives libres entre les représentants des chemins de fer et les employés de nos grands réseaux. Il est grandement à souhaiter qu'on maintienne le principe de la convention collective libre. Je m'oppose à l'article 5 du bill parce que, entre autres choses, il impose des restrictions et accorde des pouvoirs qui vont à l'encontre de ce principe fondamental.

Je traiterai brièvement une autre question. Sérieusement ou non, plus d'un préopinant a donné à entendre que la nomination d'un administrateur constituerait un moyen de s'acheminer vers la fusion des sociétés ferroviaires. En guise de réponse à ce raisonnement fort spécieux, je signale que le Gouvernement actuel a suivi cette ligne de conduite sans que personne ait jamais prétendu qu'il poursuivait un tel but à l'égard des industries intéressées.

Pour les raisons précitées, non à cause des intentions ni de la valeur intrinsèque du sous-amendement, mais en raison du principe dont il s'inspire, je me vois contraint de m'y opposer.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): En réponse au chef de l'opposition (M. Drew) et à l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne), je rappelle à la Chambre, monsieur l'Orateur, que le sous-amendement ne vise pas à établir une convention. Le prélèvement des cotisations, auquel l'honorable député...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Coldwell: Je n'ai pas parlé sur le sous-amendement.

M. l'Orateur: C'est vrai. L'honorable député peut continuer.

M. Coldwell: Le prélèvement des cotisations auquel l'honorable député de Kootenay-Est s'oppose, a été demandé par au moins deux des syndicats négociateurs. Nous avons tenté de modifier l'amendement, parce qu'il demande aux hommes de retourner au travail sans la compensation à laquelle ils ont droit.

Le Parlement s'est assemblé pour étudier la problème et si nous demandons,—en réalité, si nous commandons,—aux syndiqués de retourner au travail, nous avons également le droit de déterminer le minimum des conditions auxquelles ils doivent le faire.

A notre avis, le projet de loi pèche sur les points que j'ai déjà signalés aujourd'hui, car bien que l'article 3 soit ainsi conçu:

> Les termes de chaque convention collective visée par la présente loi sont provisoirement modifiés sur-le-champ en augmentant de quatre cents l'heure chaque taux de salaire établi par la convention ou sous son régime...

...il ne donne pas suite au but exposé par le préambule qui équivaut tout autant à une entente, puis-je en assurer mon honorable ami, s'il appuie la mesure, que s'il votait pour le sous-amendement. Il est peu raisonnable de refuser d'appuyer la compensation que comporte notre sous-amendement pour appuyer ensuite le projet de loi lui-même qui ne prévoit qu'une protection très incertaine.

Le projet de loi ne donne pas suite à l'intention du préambule de fixer la date de l'entrée en vigueur de la semaine de quarante heures. La mesure est donc insuffisante et, comme je l'ai affirmé ce matin, elle nous répugne à plusieurs autres égards.

Je tenais à expliquer un point: nous ne rédigeons pas un accord, nous nous bornons à offrir une compensation aux ouvriers afin d'assurer la reprise des services ferroviaires et de leur permettre d'exercer leurs affaires comme à l'ordinaire.

(Le sous-amendement de M. Knowles, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Knowles
Bryce	MacInnis
Coldwell	Noseworthy
Gillis	Stewart (Winnipeg-Nord)
Herridge	Thatcher
Jones	Wright.—13.
Knight	

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Abbott	Drew
Adamson	Dubé
Anderson	Dumas
Applewhaite	Eudes
Ashbourne	Fair
Balcer	Fairclough, Mme
Balcom	Ferguson
Bater	Ferrie
Beaudoin	Fleming
Beaudry	Follwell
Benidickson	Fontaine
Bennett	Fournier (Hull)
Bertrand	Fraser
Beyerstein	Fulford
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Fulton
Black (Cumberland)	Gagnon
Blackmore	Gardiner
Blair	Garland
Blanchette	Garson
Blue	Gauthier (Lac Saint-Jean)
Boisvert	Gauthier (Sudbury)
Boivin	Gauthier (Lapointe)
Bonnier	Gauthier (Portneuf)
Boucher	George
Bourget	Gibson
Bradette	Gingras
Bradley	Gingues
Breithaupt	Goode
Brisson	Gosselin
Brooks	Gour (Russell)
Brown (Essex-Ouest)	Gourd (Chapleau)
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Graydon
Bruneau	Green
Byrne	Gregg
Cameron	Hansell
Campney	Harkness
Cannon	Harris (Danforth)
Cardiff	Harris (Grey-Bruce)
Carroll	Harrison
Carter	Hatfield
Casselman	Healy
Catherwood	Hees
Cauchon	Hellyer
Cavers	Helme
Charlton	Henderson
Chevrier	Hetland
Clark	Higgins
Claxton	Hodgson
Cleaver	Homuth
Cloutier	Hosking
Conacher	Howe
Corry	Huffman
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	Hunter
Côté (Matapédia-Matane)	James
Côté (Verdun-La Salle)	Jeffery
Cournoyer	Johnston
Courtemanche	Jutras
Coyle	Kent
Crestohl	Kickham
Croll	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Cruickshank	Kirk (Digby-Yarmouth)
Darroch	LaCroix
Dechêne	Lafontaine
Decore	Laing
Demers	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Denis	Langlois (Gaspé)
Dewar	Lapointe
Dickey	Larson
Diefenbaker	Leduc
Dion	Lefrançois
Douglas	Léger
	Lennard
Lesage	Richard (Gloucester)
Little	Richard (Ottawa-Est)
Low	Riley
Macdonald (Edmonton-Est)	Rinfret
Macdonnell (Greenwood)	Roberge
MacKenzie	Robertson
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	Robinson
MacNaught	Rochefort
McCann	Rooney
McCubbin	Ross (Souris)
McCulloch	Ross (Hamilton-Est)
McCusker	Rowe
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)	St-Laurent
McGregor	Simmons
McIlraith	Sinclair
McIvor	Sinnott
McLean (Huron-Perth)	Smith (Calgary-Ouest)
McLure	Smith (Queens-Shelburne)
McWilliam	Smith (York-Nord)
Major	Smith (Moose-Mountain)
Maltais	Stewart (Yorkton)
Martin	Stick
Massé	Stuart (Charlotte)
Maybank	Studer
Mayhew	Thomas
Monette	Thomson
Mott	Tremblay
Murphy	Tustin
Murray (Oxford)	Valois
Murray (Cariboo)	Viau
Mutch	Ward
Nixon	Warren
Nowlan	Weaver
Parent	Weir
Pearkes	Welbourn
Pearson	White (Hastings-Peterborough)
Pinard	White (Middlesex-Est)
Poulin	Whiteside
Pouliot	Whitman
Power	Winkler
Prudham	Winters
Quelch	Wood
Ratelle	Wylie.—229.

(L'amendement de M. Drew, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Adamson	Graydon
Argue	Green
Balcer	Harkness
Black (Cumberland)	Harris (Danforth)
Blair	Hatfield
Brooks	Hees
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Herridge
Bryce	Higgins
Cardiff	Hodgson
Casselman	Homuth
Catherwood	Jones
Charlton	Knight
Coldwell	Knowles
Courtemanche	Lennard
Coyle	Macdonnell (Greenwood)
Diefenbaker	MacInnis
Drew	McGregor
Fairclough, Mme	McLure
Ferguson	Murphy
Fleming	Noseworthy
Fraser	Nowlan
Fulton	Pearkes
Gagnon	Poulin
Gillis	Ross (Souris)
	Rowe

Smith (Calgary-Ouest)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright.—56.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Abbott
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Bater
Beaudoin
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Beyerstein
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blackmore
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Clark
Claxton
Cleaver
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Verdun-La Salle)
Cournoyer
Crestohl
Croll
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Decore
Demers
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Eudes
Fair
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fulford

MM:

Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Hansell
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Henderson
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
James
Jeffery
Johnston
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
LaCroix
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Lesage
Little
Low
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nixon
Parent
Pearson
Pinard
Pouliot
Power
Prudham
Quelch
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thomas
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood
Wylie.—186.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Smith (Calgary-Ouest): Je présume, monsieur l'Orateur, que vous faites allusion à la question principale?

M. l'Orateur: La question dont la Chambre est saisie concerne la motion tendant à la deuxième lecture du bill.

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): Je compte retenir votre attention et celle de la Chambre quelques instants seulement.

Une voix: Très bien!

M. Smith (Calgary-Ouest): Chez nous, la chasse aux canards n'ouvre que le 1er octobre. Je puis affirmer, monsieur l'Orateur, que je vous adresse la parole avec beaucoup de difficulté et, je l'espère, avec un peu d'émotion. Je veux tout d'abord revenir à la déclaration faite par mon chef au début lorsqu'il a affirmé que, en ce qui concerne les parties au différend, nous devrions, en exerçant toute la modération possible, nous abstenir de dire quoi que ce soit qui puisse donner lieu à une controverse ultérieure. Je dois avouer cependant que je regrette la façon dont M. Donald Gordon a été attaqué en cette enceinte. Je dis cela parce que je ne puis comprendre qu'on attaque de la sorte quelqu'un qui ne peut se défendre. De plus, je me refuse entièrement à condamner qui que ce soit sur la foi de rapports aussi vagues que ceux que nous avons jusqu'ici au sujet des négociations qui ont eu lieu. Pour ma part, d'après les faits soumis, je n'y vois que la répétition du cri de la tourbe: "Crucifiez-le". Je n'ai aucun préjugé ni pour ni contre M. Gordon. Si j'en avais, ce serait

probablement contre lui, car je suis de ceux qui ont été soumis à la rude épreuve de l'entendre chanter. Si l'on veut que nous fassions quelques observations sur la conduite de M. Gordon, je dirais pour ma part qu'il a peut-être brusquement mis fin aux négociations. Nous n'en savons rien, mais je sais que le comité négociateur des employés a rejeté l'offre du premier ministre d'un délai de trente jours.

Je tiens à dire que je voterai en faveur du projet de loi. J'adopte une attitude plutôt singulière; une attitude qui pour moi du moins est singulière. A mon avis, mon chef a prononcé ce matin un des meilleurs discours que j'aie entendus à la Chambre des communes. Je l'approuve entièrement. Vu qu'on a rejeté son amendement,—va sans dire que je l'ai appuyé,—je considère que la question d'importance primordiale est la reprise des opérations ferroviaires le plus tôt possible. Je déteste certaines des dispositions de la présente mesure. Qu'il soit dit à notre honte que nous n'avons aucunement contribué à la solution permanente de nos problèmes mais, comme on a disposé des amendements, il ne me reste plus qu'à appuyer le seul moyen que nous ayons d'assurer la reprise des opérations. Je ne réprouve pas les critiques dirigées contre le projet de loi; mais, à mon sens, la situation comporte tellement de danger que je ne pourrais me pardonner, même en dépit des critiques formulées par des gens non renseignés, si par mon vote je contribuais de quelque façon à retarder le fonctionnement de ces chemins de fer.

Personne ne me l'a proposé, mais je sais parfaitement que je pourrais avoir trouvé commode de m'absenter. Je termine en disant que ce n'est pas un crime de voter contre son parti. Je crois qu'une occasion s'est présentée aujourd'hui où plusieurs d'entre nous auraient pu le faire. Si c'est un crime contre le parti, je suis coupable. S'il n'en est rien, je déclare qu'à titre d'expédient, afin de faire fonctionner ces chemins de fer, j'ai l'intention de voter en faveur de la mesure, car c'est le seul moyen sûr que je connaisse pour les faire circuler demain ou après-demain. Je n'oublie pas que dans ma province six cents puits de pétrole sont fermés aujourd'hui et que presque toutes les opérations de forage cesseront par suite de la pénurie de tuyau d'acier. Je sais que, tandis que la récolte mûrit dans l'Ouest, il n'y a pas assez d'essence dans le pays et sûrement pas dans la province de l'Alberta pour moissonner cette récolte. Si ces céréales sont jetées sur le sol, je sais que l'excédent d'humidité que nous avons dans ma province les feront germer et qu'en un rien de temps elles commenceront à pourrir. Je renonce donc à un principe pour lequel j'ai longtemps lutté, mais je le fais à titre d'expédient et pleinement conscient qu'au moins nous serons sûrs que notre économie continuera de fonctionner.

M. J. A. Ross (Souris): Je ne retiendrai qu'un instant l'attention de la Chambre, afin de préciser mon attitude touchant le vote qui aura lieu tout à l'heure. Comme mon collègue qui vient de reprendre son siège, lorsque mon chef a exposé son point de vue ce matin, j'ai écouté le discours le mieux fait, sur n'importe quel sujet, de tous ceux que j'ai entendus dans cette enceinte depuis plus de douze sessions. Je crois qu'il a proposé un excellent amendement. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne me plaît pas; l'attitude du gouvernement ne me plaît pas non plus. Plusieurs ministres ont déclaré qu'ils s'attendaient que la grève éclate. Si le Gouvernement dans son ensemble s'attendait à la grève et ne désirait pas prendre lui-même les mesures nécessaires, mais voulait s'en remettre au Parlement, il me semble que le Parlement aurait dû être convoqué le jour où la grève a commencé. Voilà une chose qui me tient au coeur.

La grande majorité de nos citoyens ont bien hâte que la grève finisse et que l'activité reprenne sur nos grands réseaux ferroviaires. On veut aussi avoir une certaine assurance que la même chose ne se répétera pas prochainement. Parce que le projet ne contient aucune disposition à cet effet, la population sera désappointée. Je vous dirai pourquoi je voterai en faveur du bill. C'est que je connais un peu les problèmes de l'agriculture dans notre pays. Si tous les Canadiens souffrent des effets de la grève, je signale que dans l'Ouest nous avons une récolte par an et nous la faisons actuellement. Dans certaines régions des Prairies, les céréales se détérioreront à cause de la grève. Et cette culture constitue le gagne-pain de 90 p. 100 de la population de l'Ouest.

Qu'on me permette de faire une comparaison tirée de mon expérience personnelle. En 1942, j'ai combattu l'idée, que je jugeais saugrenue, d'un plébiscite; mais lorsque le projet du Gouvernement fut adopté, je me rendis dans ma circonscription et je fis tout mon possible pour obtenir la plus forte proportion de "oui" de tout le Canada. Voilà quelle est mon attitude. Comme le Gouvernement dispose d'une écrasante majorité, élue sous un régime électoral désuet, et comme nous avons fait de notre mieux pour améliorer le bill, je me crois tenu en conscience de l'approuver même si je ne le juge pas encore satisfaisant. Pour mettre fin à la grève et pour assurer le fonctionnement de notre

système de transport, je voterai en faveur de la mesure. J'espère qu'on ne faussera pas le sens de mes paroles. Je crois au régime du gouvernement d'un parti sous la surveillance d'une forte opposition officielle; mais puisque nous avons tout fait pour tenter d'améliorer la mesure, je me dois de prendre l'attitude que je viens d'exposer.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, non plus que le député de Calgary-Ouest (M. Smith), je ne retarderai pas longtemps la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Noseworthy: Je rappelle à ceux qui applaudissent que c'est leur manque de programme relatif au transport ferroviaire et à la régie des prix qui a placé le pays dans la confusion où il se trouve.

Des voix: Non, non!

M. Noseworthy: Je rappelle aussi aux honorables vis-à-vis qu'ils ont niaisé pendant quatorze mois, tandis que les membres des syndicats ouvriers cherchaient à négocier une entente avec les compagnies de chemins de fer, et qu'ils n'ont même pas bougé d'un pouce afin d'aider à la conclusion de cette entente. Je leur rappelle que même lorsqu'ils ont décidé de convoquer le Parlement il leur a fallu trois jours pour décider de quelle façon ils feraient venir les députés à Ottawa et huit jours avant de pouvoir rassembler tous les membres.

M. Pouliot: Ne montrez personne du doigt.

M. Noseworthy: Oui, ils ont pris presque huit jours, et maintenant ils chicanent à propos de quinze à vingt minutes. (*Rires.*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Noseworthy: Je regrette de ne pouvoir appuyer la mesure que soumet le Gouvernement. Je regrette aussi qu'on ait rejeté les remèdes proposés cet après-midi. On a déjà exposé les objections que soulèvent la mesure et le principe dont elle s'inspire, c'est-à-dire l'arbitrage obligatoire. Le projet de loi laisse les cheminots complètement à la merci d'un arbitre nommé par le Gouvernement. Ils reçoivent une augmentation provisoire de 4c. l'heure, mais, à part cela, peuvent-ils espérer que les sociétés ferroviaires qui ont tenu bon pendant quatorze mois seront disposées à faire des concessions, alors qu'elles sauront que dans quinze jours un arbitre nommé par le Gouvernement prendra la situation en main? Les cheminots se trouvent complètement à la merci de l'arbitre que nommera le Gouvernement.

M. Byrne: Un bon gouvernement.

M. Noseworthy: Tant mieux si tel est votre avis. Si les ouvriers se basent sur la façon dont s'est comporté, au cours des récentes négociations, le président du National-Canadien, qui a été nommé par le Gouvernement, pour savoir ce qu'ils peuvent attendre d'un arbitre nommé par le Gouvernement, leur grève aura été vaine du moment que le Parlement adoptera la mesure à l'étude. Ils auront combattu pour rien pendant quatorze mois et fait inutilement la grève.

Je propose en toute sincérité au Gouvernement de nous laisser savoir, dès maintenant et avant que nous votions sur la deuxième lecture du bill, s'il consent ou non à amender l'article 5 du bill de manière à le rendre plus acceptable aux grévistes. Avant la prise du vote, nous informera-t-il s'il est disposé à amender l'article 5? Je comprends qu'on le prie instamment d'apporter cet amendement depuis que nous avons reçu le projet de loi, hier soir. Si le Gouvernement consent à faire les modifications,—les membres du parti ministériel et les ministres du cabinet sont au courant des modifications requises,—alors nous pourrons appuyer le bill. Autrement, nous nous y opposerons.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes réunis ici dans un seul but. Remettre en marche les rouages de l'industrie qui dépendent de l'exploitation des chemins de fer. Je m'oppose aussi énergiquement que tout autre député à la contrainte dans les différends entre patrons et ouvriers, comme dans tout ce qui se rattache aux conventions collectives. Il arrive cependant qu'en vertu du principe démocratique suivant lequel on favorise ce qui est à l'avantage du plus grand nombre, nous ayons à décider si, en dépit du principe en jeu, nous devons appuyer une mesure qui aura comme résultat de remettre l'industrie en branle, ou s'il nous faut l'entraver et par là même forcer,—et j'emploie le mot "forcer" avec raison,—des milliers d'autres personnes à perdre leur gagne-pain parce que leur subsistance dépend des chemins de fer. A cause de ce seul principe, monsieur l'Orateur, j'accorde mon appui à la mesure.

M. G. S. White (Hastings-Peterborough): Je serai bref. De même que les deux ou trois membres de mon parti qui m'ont précédé, je m'inscris en faveur du projet de loi. Tout comme le député de Calgary-Ouest (M. Smith) l'a dit, maintenant que la question des amendements est réglée, les députés qui veulent la reprise de l'activité et le retour des ouvriers au travail n'ont rien d'autre à faire que d'appuyer la mesure. Je le fais à l'unique fin de ramener le plus tôt possible à la normale l'économie du pays. Mon vote ne signifiera en rien que j'approuve les méthodes adoptées par le Gouvernement ni le principe des négociations obligatoires.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Je voterai contre le bill car il n'est pas nécessaire à la remise en service des chemins de fer. Je ne trahirai pas les intérêts d'une partie de mes commettants, car je crains fort que le reste ne pense que si je puis abandonner un groupe, je puis abandonner tous les autres. Les cheminots de ma circonscription font partie de l'armature même du pays. Les priver des droits que leur accorde la loi dans le domaine des négociations, comme le fait aujourd'hui le Gouvernement, constitue un geste que toute personne droite et honnête se doit de condamner. J'aurai l'appui unanime des cultivateurs, des fabricants et de chaque habitant de ma circonscription, car elle se compose de citoyens équitables et honorables.

Ceux qui se prononceront en faveur du bill n'ont pas accordé l'attention voulue à tous les groupements de leur circonscription. On pourrait adopter d'autres méthodes en vue de la reprise des services ferroviaires. La guerre fait rage et des hommes donnent leur vie sur les champs de bataille aujourd'hui. Tout cela est conforme à l'effort de guerre du gouvernement actuel. Il lui faut convoquer les Chambres. S'il a des idées bien à lui, ce sont des idées ridicules qui mènent aux méthodes de la pression politique et de la chambre d'enregistrement. Aux prochaines élections, notre population dira aux libéraux sa façon de penser.

M. l'Orateur: Avant que le premier ministre prenne la parole, je dois informer la Chambre que s'il le fait maintenant, il mettra fin au débat.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne prendrai que quelques minutes du temps de la Chambre et n'essaierai point de commenter aucun des points qui ont été soulevés, car il me semble que tous les honorables collègues reconnaissent l'importance de mettre la résolution aux voix le plus tôt possible. Je désire toutefois ajouter ce qui suit, étant donné certaines des observations formulées au cours du débat.

Je crois inutile d'apporter une modification quelconque au projet de loi en vue d'assurer aux ouvriers que l'arbitre, quel qu'il soit, ne prendra aucune décision qui leur serait moins avantageuse que les propositions formulées au moment de la rupture des négociations samedi soir. Nous nous rendons tous compte qu'il ne suffit pas que les hommes se plient à la loi, mais qu'il est opportun de les voir retourner au travail dans un sentiment de sécurité sur l'issue équitable de la question. A cette fin, le Gouvernement sera en mesure de proposer un amendement au comité, visant à restreindre le champ de la discussion au différend sur lequel les parties étaient divisées au moment de la rupture des négociations; le tout évidemment sujet à toute restriction ultérieure de l'objet du différend que les parties en cause pourraient elles-mêmes déterminer au cours de la poursuite de leurs négociations lors de la nomination de l'arbitre.

C'est, j'en suis sûr, ce que tout arbitre ferait d'emblée, s'il est de la trempe de celui que choisirait un gouvernement consciencieux pour accomplir cette tâche difficile dont il faudrait s'acquitter dans le cas où malheureusement les parties ne pourraient s'entendre entre elles sur toutes les clauses de leur contrat collectif, ou sur le choix de l'arbitre qui aurait à se prononcer sur les points en litige subsistant encore entre elles; mais, pour qu'il soit bien clair que l'arbitre n'agirait pas autrement, le gouvernement sera disposé à proposer cet amendement à l'article 5 lorsque le bill sera étudié au comité.

Si les députés sont d'avis qu'il vaudrait mieux prévoir plus de quinze jours,—dans le projet de loi, il est question d'une période de quinze jours durant lesquels pourront se poursuivre les négociations, alors qu'il sera loisible aux deux parties de demander une prolongation de ce délai,—si le sentiment général est en faveur de la détermination immédiate d'un délai dépassant les quinze jours, sans qu'il soit nécessaire aux deux parties en cause de formuler une demande conjointe de prolongation, le gouvernement proposera d'étudier cette question lorsque l'article visé fera l'objet des délibérations du comité.

Je n'ai rien à ajouter pour le moment. Quand la Chambre se formera en comité et que l'article 5 sera appelé, je demanderai à l'un de mes collègues de proposer l'amendement qui a été rédigé.

M. Drew: Puisque les choses en sont rendues là, le premier ministre nous lirait-il l'amendement sur-le-champ?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Il est irrégulier d'étudier les articles d'un bill lors de la motion tendant à la deuxième lecture.

M. Drew: Si, aux fins de la discussion de la motion portant 2e lecture, le premier ministre, ou un autre, manifeste l'intention de proposer un amendement qui influerait sur la décision des députés, j'estime, monsieur l'Orateur, que les membres de la Chambre devraient savoir en quoi consiste ledit amendement. Cela n'entraîne pas l'examen d'un article du projet de loi, mais renseigne la Chambre sur ce qu'elle sera appelée à étudier lors de la présentation de l'amendement.

M. Fraser: Ce n'est que juste.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai dit ce que serait en substance le projet d'amendement. J'en ai le texte ici. Comme l'a signalé Son Honneur, il me faut le consentement unanime de la Chambre pour en faire connaître les termes. J'en puis donner lecture si tel est le désir des députés.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour en faire lecture?

Des voix: Adopté.

Le très hon. M. St-Laurent: En voici le texte:

Que l'article 5 soit modifié en insérant, à titre de paragraphe (3), le paragraphe suivant et en renumérotant les paragraphes (3), (4) et (5) comme paragraphes (4), (5) et (6):

"(3) En statuant sur une question visée par le présent article, l'arbitre la décide dans les limites des propositions qu'il juge avoir été faites par les compagnies de chemins de fer et les syndicats à l'égard de cette question lorsque les négociations ont cessé entre eux le vingt-six août mil neuf cent cinquante, ou avoir été faites par les uns ou les autres après l'entrée en vigueur de la présente loi, en tout temps avant qu'il ait été saisi de la question, et qui restreignent ces limites, mais l'arbitre, par sa décision, ne doit pourvoir à aucune réduction d'un taux de salaire établi selon l'article trois.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: Dois-je déclarer la motion adoptée?

M. Knowles: Sur division.

Des voix: Non!

Le très hon. M. St-Laurent: S'il y a opposition, nous allons savoir où s'établit la ligne de démarcation. Je demande que les "oui" et les "non" soient enregistrés.

M. l'Orateur: J'ai demandé qu'on fasse l'appel des députés.

(La motion de M. St-Laurent, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Abbott
Adamson
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Bater
Beaudoin
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Beyerstein
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blackmore
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Clark
Claxton
Cleaver
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Verdun-La Salle)
Cournoyer
Crestohl
Croll
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Decore
Demers
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Eudes
Fair
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fulford
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Hansell
Harkness
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Henderson
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
James
Jeffery
Johnston
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Lesage
Little
Low
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nixon
Parent
Pearkes
Pearson
Pinard
Pouliot
Prudham
Quelch
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
Ross (Souris)
Ross (Hamilton-Est)
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Calgary-Ouest)
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thomas

[M. Drew.]

Thomson
Tremblay
Tustin
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
White (Hastings-Peterborough)
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood
Wright
Wylie.—192.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Argue
Balcer
Black (Cumberland)
Blair
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fairclough (Mme)
Ferguson
Fleming
Fraser
Fulton
Gagnon
Gillis
Graydon
Green
Harris (Danforth)
Hees
Herridge
Higgins
Hodgson
Homuth
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Macdonnell (Greenwood)
MacInnis
McGregor
McLure
Murphy
Noseworthy
Nowlan
Poulin
Rowe
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
White Middlesex-Est).—47.

Le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2—*Reprise des services ferroviaires.*

M. Fleming: Le premier ministre voudrait-il commenter l'emploi du mot "reprendre" à la troisième ligne de cet article? Comme le point a fait l'objet d'une discussion plus tôt au cours du débat, il conviendrait que le premier ministre précise la portée de ce mot et nous dise si le passage en question permet une nouvelle interruption des services avant que les autres dispositions de l'accord entrent en vigueur.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas qu'on puisse entretenir de doute grave à cet égard. On exige que les services recommencent dans un délai de quarante-huit heures et que les employés retournent au travail. Je ne crois pas qu'on puisse être dans le doute au sujet de la portée de cet article.

Une voix: Les employés n'ont pas à attendre quarante-huit heures.

Le très hon. M. St-Laurent: Ils n'ont pas à attendre quarante-huit heures; ils doivent reprendre leur travail dans un délai de quarante-huit heures. J'espère que ce sera dans un délai beaucoup plus court. Je l'ai appris de sources que je juge sûres, aussitôt la loi mise en vigueur, les compagnies de chemin de fer ou les exploitants reprendront les services sans tarder.

M. Drew: Devons-nous conclure de ces paroles que le projet de loi est l'interprétation d'une entente à laquelle on est déjà arrivé.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, on n'en est arrivé à aucune entente. Bien entendu, personne ne peut s'engager quant à l'attitude que 125,000 autres hommes prendront, mais on m'a dit que lorsque le Parlement se serait prononcé, les Canadiens respectueux de la loi, tant à la direction que dans les services de l'exploitation, se conformeraient aux directives du Parlement.

M. MacInnis: Il n'y a pas lieu de se demander ce qu'on entend par le mot "reprendre" ici, parce qu'il est bien évident qu'en adoptant cette mesure nous interdisons ou mettons hors la loi les grèves du rail à tout jamais.

Des voix: Non!

M. MacInnis: Le premier ministre nie de la tête ou de tout son corps, mais voyons un peu ce qui est arrivé. Il y a eu une grève du rail qui a paralysé toute l'économie du Canada et il a fallu saisir le Parlement d'un projet de loi pour y mettre fin. Vu qu'on a procédé ainsi en cette occasion, qu'on a adopté cette méthode, y a-t-il un député en cette enceinte qui osera soutenir que le Gouvernement ou tout autre gouvernement, en présence de circonstances semblables, permettra que soit paralysée l'économie du pays comme on l'a fait, s'il peut recourir à une loi de ce genre à titre de précédent. (*Exclamations.*) Les honorables députés peuvent rire, mais étant donné tous les grands talents qui sont censés exister du côté du Gouvernement, je suis certain qu'on aurait pu trouver un meilleur moyen de régler le différend. C'est recourir sans pitié à la contrainte. Je déclare aux cheminots du Canada que, en ce qui les concerne, la liberté de négocier collectivement ne vaut que dans la mesure où les employeurs veulent négocier; mais dès que les employeurs cessent de négocier, on désigne un arbitre pour régler la question.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5—*S'il n'y a pas accord dans les quinze jours de l'entrée en vigueur de la présente loi.*

Le très hon. M. St-Laurent: Comme je m'y suis engagé lors de la motion tendant à la

deuxième lecture du projet de loi, je demanderai à mon collègue le ministre du Commerce de proposer la modification que j'ai alors lue, du consentement unanime de la Chambre.

Le très hon. M. Howe: Je propose:

Que l'article 5 soit modifié en insérant, à titre de paragraphe (3), le paragraphe suivant et en renumérotant les paragraphes (3), (4) et (5) comme paragraphes (4), (5) et (6):

"(3) En statuant sur une question visée par le présent article, l'arbitre la décide dans les limites des propositions qu'il juge avoir été faites par les compagnies de chemins de fer et les syndicats à l'égard de cette question lorsque les négociations ont cessé entre eux le vingt-six août mil neuf cent cinquante, ou avoir été faites par les uns ou les autres après l'entrée en vigueur de la présente loi, en tout temps avant qu'il ait été saisi de la question, et qui restreignent ces limites, mais l'arbitre, par sa décision, ne doit pourvoir à aucune réduction d'un taux de salaire établi selon l'article trois."

M. Knowles: Dispose-t-on copies de l'amendement?

Le très hon. M. St-Laurent: Je regrette; j'en avais trois mais j'en ai donné une pour le compte rendu, le greffier a l'original ainsi que l'autre copie.

M. Knowles: Il y a un point que je tiens à bien saisir. Je ne suis pas certain de me conformer au Règlement parce qu'il s'agit d'un nouveau paragraphe (3); je veux traiter l'aspect qui intéresse le paragraphe (1). Je ne crois pas enfreindre le Règlement. Selon le nouveau paragraphe (3), l'arbitre doit respecter ce qui était convenu samedi soir, mais le paragraphe (1) donne à l'arbitre le pouvoir de déterminer la période pendant laquelle la convention collective sera exécutoire. Je voudrais savoir si la limite s'appliquera aussi au point suivant, c'est-à-dire à la durée de la convention.

Le très hon. M. St-Laurent: Elle s'appliquera à l'ensemble de l'arbitrage et, si je ne m'abuse, les deux parties avaient alors, dans leurs propositions respectives, fixé deux ans à compter du 1er septembre 1950.

M. Knowles: En d'autres termes, l'amendement améliore l'article en quelque sorte pour autant qu'il restreint le champ où s'exercera l'arbitrage obligatoire. Je suis heureux, je n'hésite pas à le dire, que ce champ soit restreint. Toutefois, je dois souscrire aux paroles que mon collègue le député de Vancouver-Est vient de prononcer. Je ne puis laisser adopter l'article, même modifié, sans signaler que, même dans ce champ restreint, c'est encore l'arbitrage obligatoire qu'on impose. On fait toujours savoir aux cheminots du Canada qu'ils ont fini d'exercer leur droit de faire la grève.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Des voix: Oh non!

M. Knowles: C'est ce que dira le Parlement si le bill est adopté avec le présent article. J'approuve l'amendement. S'il faut que le bill et cet article soient adoptés, qu'ils le soient avec cet amendement. J'ai proposé antérieurement un amendement en ce sens. Je souligne toutefois que, même avec cette restriction, le principe fondamental dont l'article s'inspire reste vicieux et nettement incompatible avec l'un des droits fondamentaux en jeu dans toute convention réellement collective. Même si l'amendement est souhaitable, l'article modifié ne laisse pas d'être rebutant.

Le très hon. M. St-Laurent: Quelque député aimerait-il à proposer la substitution du mot "trente" au mot "quinze", à la ligne 32, la première ligne de l'article 5?

M. Green: Monsieur le président, je suis heureux que le premier ministre ait soulevé la question. Il en a parlé plus tôt au cours de ses observations. Il serait avantageux, je crois, de prévoir un délai plus long. A mon avis, cet article est celui qui prévoit l'arbitrage obligatoire. Je ne crois pas qu'il y ait de rouage constitué sous l'empire de nos lois par lequel l'arbitrage obligatoire puisse être juste pour les syndicats canadiens. On pourra par la suite instituer un genre de tribunal, mais il n'existe sûrement pas d'organisme de ce genre dans le moment. Je regrette beaucoup qu'on consigne aux statuts du Canada un bill renfermant une disposition qui prévoit l'arbitrage obligatoire. Maintenant que la Chambre a accordé la deuxième lecture à un bill qui contient une disposition aussi rigoureuse,—c'est, à mon avis, tout simplement une menace qui pèse sur l'ouvrier,—je demande avec instance qu'on prolonge le délai de quinze jours, dans l'espoir que la grève se réglera sans qu'on fasse effectivement appel à la disposition relative à l'arbitrage obligatoire. Une fois qu'on se sera servi de cette disposition, ce sera d'autant plus difficile d'empêcher qu'on ne l'utilise une deuxième fois. J'estime qu'on devrait prolonger le délai.

Le très hon. M. St-Laurent: Mon honorable ami fera-t-il une proposition en ce sens?

M. Green: Je propose la modification.

M. Knowles: Il vaudrait mieux adopter le premier amendement d'abord.

M. Fleming: Avant que la Chambre se prononce sur l'amendement proposé par le ministre du Commerce, j'aurais un mot à dire à ce sujet. A mon avis, nous sommes tous heureux que le premier ministre ait présenté cet amendement. Nombre de députés croient qu'on aurait dû annoncer sa présentation plus tôt. Cela tient à ce que cette mesure a été

conçue et rédigée en vitesse. En toute justice pour les députés, le premier ministre aurait dû indiquer bien plus tôt qu'il consentirait à proposer un amendement de ce genre. Nous lui savons gré de l'avoir présenté. Nous en sommes heureux, car il a au moins l'avantage de restreindre quelque peu le principe de valeur douteuse sur lequel se fonde l'arbitrage obligatoire, ce à quoi se sont opposés plusieurs députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Nous voyons l'amendement d'un bon œil pour autant qu'il restreint l'application d'un principe vicieux.

Il convient, il me semble, de songer un instant à la situation dans laquelle se trouvera l'arbitre en ce qui concerne certains aspects du différend qui, au premier abord, ne sont peut-être pas ceux que les honorables députés jugent les plus difficiles. A mon sens, il faut examiner à la fois l'article à l'étude et le troisième alinéa du préambule. Il semble que cet alinéa restreigne l'objet du différend aux heures et au barème de salaires. Voici:

> Considérant que les compagnies de chemins de fer et les agents négociateurs des employés semblent être convenus que les taux de salaire actuels devraient être augmentés et la semaine de quarante heures introduite, mais paraissent avoir été incapables de s'entendre sur le montant et la date d'effet de l'augmentation de salaire, ou la date à laquelle la semaine de quarante heures entrerait en vigueur ainsi que les conditions de son introduction.

Le premier ministre se souvient sans doute que le différend portait aussi sur d'autres questions. Si je suis bien renseigné, on a proposé, à la dernière réunion, que d'autres questions en litige fassent l'objet de négociations ultérieures; le premier ministre se souvient sans doute de ce à quoi je fais allusion. Le projet de loi devrait, selon moi, contenir des directives précises quant à la portée des devoirs de l'arbitre (sa tâche sera très difficile) à l'égard des autres questions en litige. S'il estime que le troisième alinéa de l'exposé des motifs restreint la portée de l'article 5, peut-être croira-t-il qu'il doit s'en tenir aux deux questions des heures du travail et du salaire. L'interprétation de la loi par rapport aux autres questions en litige pourrait donc provoquer de nouvelles difficultés. En toute justice pour l'arbitre et aussi pour les parties en cause, supprimons dès maintenant toute possibilité de mésentente future entre les parties.

Le très hon. M. St-Laurent: A mon sens, le comité ne saurait, en ce moment, dire exactement à quel point en étaient les propositions lorsque les négociations ont été interrompues. Toutefois, les services de presse des sociétés ferroviaires ont remis, samedi soir, la déclaration que le ministre du Travail a citée dans son exposé des faits, hier soir. Je ne sais pas si la déclaration est conforme aux souvenirs ou aux aveux du comité de négociation des employés. Cependant, une certaine déclaration voulait qu'il y eut entente en vue d'apporter des modifications à certaines règles, le comité de négociation ayant déclaré satisfaisantes les modalités de l'entente. Cette entente faisait, apparemment, partie des propositions discutées en vue d'en arriver à une entente collective, c'est-à-dire qu'elle était fondée sur des principes déclarés satisfaisants par le comité de négociation et destinée à apporter des modifications à certaines règles. Voilà l'explication du libellé de l'article 5 que nous proposons maintenant. Malheureusement, en cas de différend, l'arbitre devra se faire sa propre opinion quant à l'écart qui existait encore à l'époque.

M. Fleming: Tous les honorables députés, je crois, tiennent à fournir à l'arbitre, dans l'acquittement de sa difficile tâche, toute l'assistance possible, dans les directives que renfermera la mesure à l'étude. A première vue, le troisième paragraphe de l'exposé des motifs semble considérer les points en litige entre les parties comme restreints à ces deux-là seulement, c'est-à-dire les heures de travail et le barème des salaires.

Le très hon. M. St-Laurent: Il est une autre question dont ne parle pas le troisième paragraphe et qui ne figure pas dans les renseignements que j'ai pu recueillir à même les nouvelles de presse quant à la situation existant au moment de la rupture des négociations. D'après les communiqués de presse, la question de savoir s'il y aurait ou non prélèvement des cotisations syndicales ne semblait pas, apparemment, faire l'objet de pourparlers.

Ce point semble avoir disparu du champ de la discussion, même si on l'y trouvait auparavant. J'ignore si on l'a laissé tomber ou simplement réservé, pour le discuter après que les autres questions auraient été décidées. L'arbitre devra se renseigner. Il lui faudra s'assurer s'il est resté un point litigieux entre les parties ou s'il a été abandonné. Les termes généraux du troisième paragraphe embrassent toutes les autres questions, les conditions suivant lesquelles la semaine de quarante heures sera établie; tout cela est implicitement compris, selon les renseignements dont je dispose. Personnellement, si je remplissais le rôle d'arbitre et si l'on me prouvait que la déclaration publiée dans les journaux a de fait été remise par les négociateurs des chemins de fer,—je crois qu'elle portait une signature polycopiée du service de publicité des sociétés ferroviaires,—j'y verrais une déclaration liant les chemins de fer, et je l'interpréterais comme signifiant

qu'à ce moment leurs offres comportaient tout ce que la déclaration mentionnait. Elle tendait aussi à exposer quelle était à ce moment l'attitude du comité de négociation des employés. Je ne serais pas disposé, sans confirmation de la part des employés, à voir dans cette déclaration l'exposé de leur attitude. Je me sentirais obligé d'obtenir des employés une déclaration exposant leur attitude à ce moment. Il en a été question dans des déclarations qui ont été faites, ou qui ont été publiées dans les journaux, comme venant de certains d'entre eux, mais c'est là un point à éclaircir.

Pour ce qui est de l'attitude des chemins de fer, je ne crois pas que l'arbitre se heurte à de graves difficultés, car cette déclaration a été faite à ce moment-là, semble-t-il, par les services de presse des compagnies. J'imagine qu'elle n'aurait pas été faite si elle n'avait pas indiqué la véritable attitude prise par les représentants des chemins de fer à ce moment-là. Je ne donne pas à entendre qu'ils disaient: "Nous en sommes au point où nous sommes d'accord sur toutes ces choses". Ils s'arrêtaient à certains aspects dont il devait, selon eux, être fait mention dans l'entente générale, et cela indique sûrement les propositions qu'ils formulaient en vue d'une entente collective, à ce moment-là.

M. Fleming: Je ne m'étendrai pas sur cette question (*Exclamations.*) . . . Je tiens à dire à certains vis-à-vis qu'ils n'aident nullement à accélérer les travaux aujourd'hui. Je veux exposer la situation, comme je la comprends, et le premier ministre fera peut-être connaître ses vues. Si d'autres questions que celles du salaire et des heures de travail restaient dans le domaine de la contestation à cause de l'attitude prise par les parties à la dernière séance samedi soir, c'est à l'arbitre qu'il appartiendra de régler ces conditions, quel que soit le contenu du troisième paragraphe de l'exposé des motifs.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est bien exact.

M. le président: Avant de continuer, il convient d'étudier l'amendement proposé par le député de Vancouver-Quadra, soit la substitution du mot "trente" au mot "quinze" à la 32e ligne, la première du paragraphe (1) de l'article 5.

M. Green: Quelle est à cet égard l'opinion du premier ministre? J'ignore exactement quelle est son attitude. Il s'est montré exceptionnellement circonspect au sujet de l'amendement mais il voulait que je le propose. J'aimerais en connaître la raison.

Le très hon. M. St-Laurent: On ne semblait rien savoir de précis quant à la possibilité d'une entente. Le projet de loi ne devait pas, croyait-on, donner l'impression que nous ne désirions pas une solution rapide. Voilà pourquoi on a choisi quinze jours au lieu de trente. Maintenant que la Chambre veut que les parties se convainquent de la nécessité de reprendre au plus tôt les négociations collectives et qu'elles sachent qu'il importe de s'efforcer sérieusement de régler la question par le moyen de négociations collectives, maintenant que la crainte que nous entretenions lors de l'impression du bill à l'égard du facteur temps,—crainte qui a motivé le choix de quinze jours au lieu de trente,—s'est dissipée à la suite de l'attitude de la Chambre, il semble qu'un délai de trente jours pour la continuation des négociations n'entraînerait probablement aucune perte de temps. Vu le ton du débat qui s'est déroulé à la Chambre, je crois préférable de prescrire un délai de trente jours plutôt que de quinze jours. Je me réjouis de l'amendement proposé par le député de Vancouver-Quadra.

M. Harris (Danforth): Puisqu'il s'agit d'une mesure ministérielle et que nous sommes tous d'accord, le premier ministre pourrait peut-être prier un de ses ministres de proposer l'amendement.

Le très hon. M. St-Laurent: Si le député de Vancouver-Quadra préfère que quelque membre du parti officiel présente la motion. . .

M. Green: Non, j'ai moi-même proposé la motion.

Le très hon. M. St-Laurent: Il suffit, il me semble, que je me sois prononcé en faveur de la motion.

(L'amendement de M. Green est adopté.)

M. Knowles: Avant que l'article lui-même soit adopté. . .

M. le président: Il s'agit maintenant de l'amendement proposé par le ministre du Commerce.

M. Knowles: Mes observations conviennent également à ce sujet. J'ai suivi avec le plus vif intérêt les observations que vient de formuler le premier ministre relativement à la nature du débat touchant les modifications des règles. Je conçois qu'il ait éprouvé quelque difficulté à se prononcer catégoriquement, étant donné qu'il dispose d'une déclaration émanant des compagnies ferroviaires où il est question d'une proposition du syndicat, quoiqu'il ne semble muni d'aucun exposé de la proposition de cet organisme.

Je crois savoir ce qui en est mais je m'abstiendrai d'en faire part, de peur d'embrouiller la situation. Il importe de déclarer expressément que l'arbitre doit agir avec une extrême prudence à cet égard et établir clairement quelle était la proposition du syndicat. Je crois que les chemins de fer l'avaient acceptée. S'il est prouvé que tel est bien le cas,

toute discussion sur ce point cessera immédiatement en ce qui concerne le différend actuel.

Le fait que le premier ministre ait mentionné les déclarations soumises par les chemins de fer samedi soir dernier fait surgir une autre question qui se rattache au nouveau paragraphe (3), à caractère restrictif, que le ministre du Commerce a proposé ainsi qu'aux dispositions concernant les employés des hôtels et des services de transport par eau. Quelques-uns d'entre nous se sont gardés d'aborder la question au cours du débat parce qu'ils supposaient,—c'est du moins mon cas,—que le bill s'appliquait uniformément à tous les employés en grève. Par sa définition, le mot "employé" vise les employés de chemins de fer, tandis que l'expression "compagnie de chemin de fer" désigne les sociétés dont le nom figure à une certaine annexe. On trouve à cette annexe les noms d'hôtelleries et de sociétés de navigation et ceux de chemins de fer qui sont propriétaires de sociétés de navigation. Je signale la déclaration suivante formulée par les chemins de fer samedi soir quant au point où en étaient les choses à ce moment-là:

> Les employés d'hôtels et du service de la navigation seront visés par un contrat distinct d'un an et obtiendront une augmentation de salaire de 2c. l'heure à compter du 1er septembre 1950.

Voilà ce qu'auraient accepté ce soir-là les compagnies mais les syndicats n'étaient absolument pas de cet avis. Le premier ministre nous dit maintenant que ce nouvel alinéa comporte l'arbitrage dans les limites établies par suite des divergences d'opinion exprimées samedi soir, mais je croyais que le bill du Gouvernement visait ce point. Or le projet de loi stipule nettement que, quelque que soit l'entente conclue au sujet des salaires, de l'entrée en vigueur de la semaine de quarante heures et de la durée de la convention, tous les syndicats intéressés seront sur le même pied.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, la disposition que renferme l'article 3 du bill pourvoit à l'octroi provisoire de 4c. l'heure. La modification relative à l'arbitrage sur le point en litige entre les chemins de fer et leurs employés comporte une disposition par laquelle l'arbitre n'aura pas le droit de réduire le barème de salaire fixé par l'article 3. Voilà la seule restriction qui lui est imposée. L'autre point en litige, à savoir si la convention doit durer un an ou deux, n'est pas mentionné dans le bill.

M. Knowles: Je remercie le premier ministre de sa déclaration franche et nette. Il me fait plaisir d'apprendre que la disposition relative aux 4c. vise les employés d'hôtels et du service de navigation autant que tous les autres, bien que la déclaration des compagnies fasse mention d'une augmentation de 2c. Je dois lui dire néanmoins que je ne suis pas satisfait de ce que la loi...

Le très hon. M. Howe: Devons-nous vous satisfaire? Je croyais que vous étiez opposés au projet de loi.

M. Knowles: Le ministre du Commerce a raison, je m'oppose au projet de loi. Un des nombreux aspects du bill dont je suis mécontent, c'est qu'il établit une distinction injuste, entre les employés ferroviaires en général et les employés d'hôtels et du service de la navigation. Si l'arbitre peut maintenant accorder un contrat de deux ans aux employés ferroviaires et un contrat d'un an aux employés d'hôtels et du service de la navigation, s'il peut dorénavant accorder des majorations différentes à ces deux groupes, s'il peut accorder la semaine de 40 heures ou une autre période, je signale au premier ministre et aux membres libéraux de la Chambre que toute la mesure est fort peu satisfaisante et que des griefs existeront pendant longtemps.

M. le président: L'article ainsi modifié est-il adopté?

M. Drew: Non, les modifications apportées à l'article 5 ne l'améliorent pas. Elles tendent simplement à rendre un peu moins répugnant un article peu satisfaisant.

Le très hon. M. St-Laurent: Entendu.

M. Drew: Le premier ministre a dit: "Entendu". Je suis sûr qu'il convient...

Le très hon. M. St-Laurent: La mesure tout entière est répugnante.

M. Drew: Sans doute. Le premier ministre avait tout à fait raison d'affirmer qu'il n'avait pas d'opinion fixe puisque des modifications ont été apportées hier, qu'une autre est en voie d'être effectuée aujourd'hui et que, si le débat se prolonge un peu, vu les observations formulées en dehors de cette enceinte par l'une ou l'autre partie au différend, nous verrons sans doute d'autres modifications du projet de loi. On pourrait omettre cet article et obtenir les mêmes résultats en renvoyant les ouvriers au travail et en faisant fonctionner les services ferroviaires, tout en permettant aux négociations collectives de fonctionner normalement entre la direction et les importants groupements de cheminots qui ont, depuis nombre d'années dans ce pays, entretenu les relations les plus heureuses.

L'amendement dont nous sommes saisis constitue tout simplement une nouvelle tentative en vue de faire passer dans nos lois des principes nouveaux qui pourront, plus tard, servir de précédent. A ceux qui s'en rendent compte, le procédé déplaira beau-

coup. La disposition ne garantit pas à la population du Canada le fonctionnement ininterrompu des chemins de fer au cours des mois et des années à venir, pas plus qu'elle n'assure aux ouvriers le droit fondamental de conclure des conventions collectives, sur lesquelles doivent se fonder la bonne entente et la collaboration, quelles que soient les mesures provisoires auxquelles ont pourra avoir recours. Il ne semble pas douteux que la mesure soit adoptée dans sa forme actuelle, si l'on en juge d'après l'appui accordé au Gouvernement. Je tiens à le souligner nettement, la restriction imposée par cet article relativement à l'usage consacré des conventions collectives, non seulement ne satisfait pas les parties directement intéressées, mais elle déplaît également à la population du pays, étant donné que la mesure n'offre aucune garantie contre une répétition de ces événements. Elle n'offre aux employés aucune assurance que leurs droits seront sauvegardés à l'avenir.

M. MacInnis: Vu l'impatience des députés qui siègent avec le parti au pouvoir, monsieur le président, ce que je vais dire les concerne tout particulièrement. Je suis fort aise que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait souligné les pouvoirs qui permettent à l'arbitre d'établir différents barèmes de salaires pour des groupes à l'égard desquels le comité des négociations réclamait un barème identique. Il lui est loisible également de fixer un délai différent à l'échéance de toute convention collective qui pourrait être conclue. En effet, le président des chemins de fer Nationaux s'est efforcé, il me semble, de séparer quelques-uns des syndicats de l'important groupe qui procède actuellement aux négociations collectives afin de conclure avec eux des conventions distinctes. Le syndicat ouvrier a pour mission d'améliorer la puissance de marchandage des particuliers en les fondant en un seul organisme. Un autre moyen d'augmenter cette puissance de marchandage consiste à fondre divers syndicats en un groupe aux fins du marchandage. Il est évident que dans les récentes négociations le National-Canadien avait l'intention de séparer ces syndicats, afin de pouvoir négocier séparément avec chacun et conclure des conventions distinctes à échéance variée. De cette façon, les cheminots ne pourraient plus jamais présenter à la compagnie un front uni avec toute une série de conventions à échéance simultanée.

Je tiens à rappeler aux quelques députés ministériels qui se prétendent syndiqués et à ceux qui représentent des circonscriptions de syndicats ou d'ouvriers que les pouvoirs conférés à l'arbitre, à dessein ou non, sont de nature à affaiblir le mouvement des syndicats ouvriers en ce qui a trait à la négociation des conventions collectives.

M. Diefenbaker: C'est à l'égard de cet article que notre parti, par la voix de son chef, a adopté son attitude la plus énergique. A nos yeux, cet article constitue la mesure la plus directe qu'on ait prise en aucun pays (*exclamations*),—oui, malgré ce que le premier ministre a dit hier soir,—cet article, dis-je, constitue la mesure la plus directe qu'on ait prise en aucun pays pour conférer à une personne, à titre d'arbitre, le pouvoir absolu de trancher une question. C'est un pouvoir énorme qu'on place dans les mains d'un seul homme, dans le présent différend ouvrier. C'est un pouvoir qui par sa portée est inégalé, dans aucun autre pays au monde de gouvernement démocratique. Personne, ici, ne s'est jamais refusé à appuyer toute mesure tendant à assurer au pays un service continu de transports ferroviaires. Ce fut et c'est encore notre attitude. Personne n'a vu d'objection aux articles 1 et 2 ni au magnifique préambule. Mais nous nous opposons précisément au présent article, c'est-à-dire à l'attribution à une personne du pouvoir absolu et incœrcible de décider de questions syndicales et de changer, pour le règlement des différends ouvriers, une coutume qui existe depuis plus de soixante-six ans. A mon avis, si les discussions qui ont eu lieu sur le présent bill au cours des dernières heures entraînent l'institution d'un comité parlementaire afin de réexaminer et réaffirmer les principes qui président aux négociations collectives, les relations ouvrières en bénéficieront grandement. L'évolution exige certaines modifications. Lorsque le premier ministre s'efforce d'affirmer que l'article ne comporte pas l'arbitrage obligatoire, je déclare qu'il n'implique pas autre chose, et qu'il représente au pays un changement qui constituera un précédent auquel il faudra se conformer à l'avenir. C'est pour sauvegarder les principes des négociations collectives que le chef de l'opposition a proposé un amendement tendant à régler la grève au moyen d'une convention collective plutôt que de faire appel à une disposition dangereuse dans sa portée, dangereuse en raison du pouvoir absolu qu'elle confère à un seul homme.

Dans sa teneur actuelle, l'article accorde un pouvoir plus absolu qu'on n'en a jamais accordé; je l'affirme malgré les paroles prononcées par le premier ministre au sujet de la Grande-Bretagne, car j'ai cette loi sous la main. Le principe énoncé dans l'article constituera un précédent; le sentier d'aujourd'hui sera la grand route de demain. Sa portée est dangereuse pour l'avenir des négociations collectives et des relations qui, à mon avis, doivent exister entre la direction et

le travail. Inutile de demander de modifier l'article en question; mais ce sont de pareils articles qui, adoptés en un moment d'urgence, conduisent si souvent à la tyrannie. L'état d'urgence dure depuis des mois. Or, bien que cette nécessité urgente réclamât une intervention de la part du Gouvernement et que notre situation économique empirât de semaine en semaine, le Gouvernement prenait des vacances. Les renseignements que le ministre du Travail a communiqués à la Chambre hier soir révèlent que pendant des jours, en août, le Gouvernement n'a rien fait. Le Gouvernement n'a pas pris l'initiative que les Canadiens étaient en droit d'espérer. Après avoir vacillé et être resté dans l'inaction pendant des mois, le Gouvernement présente maintenant un article comme l'article 5 en raison de l'urgence de la situation. Elle est urgente, en effet. Dans ma province, la situation est aussi grave que dans toute autre partie du pays. Par suite de cette urgence qui, dans une très large mesure, est due à l'inaction du Gouvernement, on adopte maintenant un article comme l'article 5. On l'adoptera certes. Mais à compter d'aujourd'hui les négociations collectives seront un instrument qui ne deviendra peut-être qu'un souvenir.

M. Hansell: Quelques mots au sujet du principe des libres négociations collectives qu'ont attaqué les porte-parole du parti conservateur. Dans le discours que j'ai prononcé plus tôt, j'ai soutenu que le bill n'est pas réellement coercitif. La prescription de trente jours, et la période plus longue, fixée au besoin par décret du conseil, accorde le droit de libre négociation collective et impose aux deux parties au différend la responsabilité à cet égard. Ce n'est que si elles ne réussissent pas à s'entendre au moyen de négociations collectives qu'un arbitre sera nommé.

Il se pose à mon esprit un problème que je voudrais soumettre à mes amis conservateurs. Comme nous, ils sont les défenseurs de la liberté de négocier des ententes collectives. Il en va de même du Gouvernement et de la C.C.F. Cependant, quelle méthode proposeraient-ils si les libres négociations collectives échouaient?

M. Wylie: Ils n'ont rien à proposer.

M. Hansell: Le bill ne prévoit la nomination d'un arbitre que si les libres pourparlers collectifs échouent.

M. Noseworthy: Nous sommes heureux que le premier ministre ait présenté un amendement à l'article 5. Toutefois l'un des points les plus litigieux de la discussion a trait au statut de deux groupes d'employés: ceux des hôtels et ceux du service de navigation. Les syndicats ont réclamé pour ces employés exactement les mêmes conditions qu'à l'égard des membres des autres groupements. Vu la clause relative à l'augmentation de 4c., on espérait que cela avait été concédé aux syndicats. Les chefs syndicalistes qui ont négocié à cet égard, étaient bien d'avis, hier soir, lorsqu'on a distribué le projet de loi, qu'ils avaient gagné leur point.

Ils pensaient que l'une des concessions que leur accordait le projet de loi était qu'aucune distinction ne serait faite entre le traitement accordé aux ouvriers affectés aux hôtels ou au transport maritime et celui des membres des autres syndicats. D'après ce qu'a dit le premier ministre, tel n'est pas le cas. Que le premier ministre songe à soustraire du domaine des négociations que devra diriger l'arbitre, la question relative aux dix points et que le bill à l'étude prévoie le même traitement à l'égard des ouvriers affectés au transport maritime et aux hôtels qu'à l'égard des membres des autres syndicats. Tant qu'on maintiendra une telle distinction, le projet de loi ne peut satisfaire les cheminots. Tout en obéissant à la loi et en retournant au travail, ils n'agiront pas de bonne grâce, si, par hasard, on traite différemment des autres les groupes que je viens de mentionner.

M. Coldwell: Je crois qu'on devrait examiner la question de nouveau. Les syndicats qui ont pris part aux négociations avaient une représentation unique qu'ils se sont efforcés de maintenir jusqu'à la fin. Tout ce qui pourrait tendre à briser cette unité serait vivement réprouvé, j'en suis sûr, par les syndicats plus importants.

En réalité, lorsqu'on a proposé, au cours des négociations, de leur accorder moins qu'aux syndicats plus importants, ceux-ci ont pensé qu'il fallait exiger pour les petits syndicats autant que pour eux-mêmes. Toute distinction, j'en suis sûr, les froisserait profondément; elle ne serait qu'une autre occasion de malaise et de mécontentement.

Une certaine loyauté lie ces membres de syndicats qui ont travaillé ensemble par l'entremise de leurs groupements. Ils auraient cru, j'en suis convaincu, qu'accepter une entente qui ne comprendrait pas le groupement plus restreint de travailleurs constituerait un acte déloyal envers celui-ci. Le Gouvernement ferait mieux de faire jouir ce petit groupe d'employés de toute décision avantageuse aux syndicats plus importants.

J'ai entendu dire que les dirigeants des sociétés ferroviaires ont toujours estimé que, somme toute, la question était sans grande importance. De fait, en une certaine occasion, je l'ai entendu traiter de "petite bière". Si, à cause d'une minorité des syndicats représentés, nous ne savons pas leur accorder

justice et si nous donnons aux grands syndicats le sentiment d'une injustice commise envers cette catégorie d'employés qui avaient compté sur eux, cela tendra, je crois, à gâter à l'avenir les relations avec le public et avec les syndicats.

Le très hon. M. St-Laurent: Ils ne sont l'objet d'aucune injustice. Dans le bill qu'il a soumis au Parlement, le Gouvernement les a traités sur le même pied que les autres syndicats, c'est-à-dire comme un seul groupe; et tout ce qui lie l'arbitre à l'égard d'un seul le lie aussi à l'égard de ces deux petits syndicats comme envers les autres. Aussi l'arbitre devra-t-il étudier les différends entre les deux parties, mais de telle façon que personne ne puisse prétendre que ses pouvoirs l'autorisent à renverser leur décision, car il n'y est pas autorisé. Tout ce qui est prévu dans le statut l'est à l'égard de tous et chacun; le champ des négociations nouvelles entre les parties se restreint à l'objet de leurs divergences actuelles. Il peut arriver qu'elles s'entendent sur divers genres de contrats ou sur différents points. S'il leur est impossible d'en venir à une entente, l'arbitre devra trancher la question; mais il aura devant lui l'exemple des vœux adressés au cabinet et la décision du Parlement de ne prendre aucune initiative qui pourrait laisser à quelqu'un l'impression d'avoir été déloyal envers un camarade.

M. Knowles: Élucidons le point. Le premier ministre vient de dire que l'arbitre dans ses négociations avec les employés du service des hôtels et ceux du service de navigation sera lié de la même manière que dans ses négociations avec les autres employés. Cependant, si les parties ne consentent pas à effectuer un règlement identique pour les deux services il est évident qu'il a le pouvoir, aux termes de la présente loi, s'il en décide ainsi dans sa sagesse, ou autrement, d'accorder des augmentations de salaires différentes à ces groupes, de fixer des dates différentes quant à l'entrée en vigueur de la semaine de quarante heures pour l'un et l'autre groupe, et de décréter que la durée d'application des contrats pourra varier entre les deux groupes.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne voudrais pas engager une discussion sur ces détails, mais dans la proposition que nous avons faite au Parlement, et dans le projet de loi même, nous avons essayé de traiter tous les intéressés à ce différend comme un seul et même groupe. Nous avons déclaré que l'arbitre ne saurait annuler ce que nous prescrivons. Il lui faudra prendre la décision quant aux autres questions, c'est-à-dire au sujet de l'étendue de l'écart entre les parties, et des moyens à prendre pour le combler.

Par exemple, je n'aimerais pas me prononcer à mon titre d'avocat quant à savoir si l'attitude prise par les parties en cause au dernier moment permet à l'arbitre de décider qu'un groupe, peut-être celui des préposés aux wagons, obtiendrait tel barème, tandis qu'un autre groupe, celui des chaudronniers peut-être, en obtiendrait un autre. Je ne sais pas. Nous nous sommes efforcés de traiter comme une seule entité tout le groupe de grévistes, ceux qui ont quitté leur travail. Nous avons agi ainsi parce que nous avons cru qu'il serait malheureux de demander, au moyen d'une loi, qu'une partie d'entre eux agissent d'une manière qu'ils jugeraient déloyale envers leurs camarades.

M. Coldwell: Nous pouvons donc conclure que la mesure vise autant que possible à maintenir les syndicats comme une seule entité aux fins des négociations?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne m'exprimerais pas ainsi. Nous n'avons pas eu l'intention d'exiger qu'aucun syndicat adopte une ligne de conduite que ses membres estimeraient déloyale envers leurs camarades.

Mme Fairclough: Bien que j'aie eu l'honneur de seconder ce matin l'amendement proposé par mon chef, je me suis à dessein abstenue de parler à cette occasion dans l'espoir que les délibérations de la Chambre soient abrégées, et que nous en arrivions à une décision de bonne heure afin de remettre ces hommes au travail; tout bien considéré, tel est le souci de tous les citoyens à ce moment. Je ne puis m'empêcher de penser que la discussion qui se poursuit presque interminablement retarde la réalisation de l'ultime objectif.

Toutefois, nous en sommes arrivés à l'article du projet de loi qui a soulevé l'opposition de membres de mon parti. Même si la pilule est maintenant bien dorée, je dirais qu'elle n'a pas perdu toute son amertume et à mesure que le revêtement s'usera, elle se fera de plus en plus amère. Je ne puis comprendre comment les députés de la Chambre, quelle que soit leur affiliation, qui croient dans leur for intérieur à un régime de liberté d'entreprise, et je le vante sans restriction, puissent voter en faveur d'un article semblable; en effet, la disposition bouleverse les relations patronales-ouvrières qu'il a fallu cinquante ans à établir chez nous.

L'histoire ne se fait pas du jour au lendemain et les négociations ne s'écroulent pas du jour au lendemain. Je tiens à rappeler aux honorables députés que l'appétit vient en mangeant et que l'article 5 crée un précédent qui pourrait bien figurer dans toutes les

négociations ouvrières à l'avenir. A mon sens, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de grève au pays qui ne puisse être interprétée par un habile avocat comme une grève préjudiciable à la population. On pourrait toutes les interpréter ainsi parce qu'il n'y a jamais eu de grève qui n'ait nui à quelqu'un de quelque façon, même aux grévistes. Ceux-ci ne l'ignorent pas.

J'affirme que des membres de notre parti et d'autres ont qualifié cet article d'obligatoire et quoiqu'on ait tenté de le motiver, il n'en reste pas moins obligatoire. Je suis profondément convaincue à cet égard et je le suis depuis nombre d'années. Mes vues ne s'inspirent pas de mon attachement à mon parti. De fait, si mon parti avait jugé bon d'agir autrement, il faudrait quand même que je vote contre le projet de loi et contre cet article car je ne crois pas qu'il soit dans les meilleurs intérêts des principes que nous préconisons. Je ne crois pas qu'il fasse tant soit peu progresser l'histoire de nos négociations ouvrières, si je puis dire, ni de nos lois, qui ne peuvent exister que dans une démocratie libre, que nous aimons et que nous cherchons à sauvegarder en ce pays. C'est pourquoi je soutiens qu'il m'est impossible de voter en faveur de l'article 5.

M. Pouliot: Monsieur le président, chacun a droit à ses opinions. Le député d'Hamilton-Ouest sait pourtant que le *Journal* d'Ottawa est un bon journal conservateur, qu'il lui a consacré d'excellents articles. C'est un journal qui est bonnement et solidement conservateur et qui doit interpréter les déclarations des chefs. Il doit de plus connaître toutes les intentions du parti conservateur et tout ce qui se passe dans les coulisses de la salle des réunions intimes.

Une voix: Allons donc!

M. Pouliot: Les députés sont discrets mais ils doivent posséder une certaine intuition qui leur permette de savoir ce qui se dit dans le secret. Si les conservateurs sont des amis, ils doivent posséder quelque moyen de communiquer leurs programmes. Ils ne pourraient y réussir plus habilement ni plus efficacement que ne le fait le *Journal* d'Ottawa, auquel je suis abonné depuis de longues années.

Il existe un mot russe, un mot qui ne vient pas des bolchevistes mais qui remonte à l'ancien régime politique de la Russie. Le premier, il a servi à décrire un dictateur, un despote. Il est assez difficile à prononcer et je ne l'emploierai pas en ce sens aujourd'hui. Je ne l'aurais jamais employé si j'avais été chef de l'information du *Journal* d'Ottawa. Je ferai parvenir à la représentante d'Hamilton-Ouest mon exemplaire du *Journal* afin qu'elle puisse lire les deux manchettes de l'édition de cinq heures, fraîche sortie des presses. Tout d'abord: "Le débat retarde le bill visant la grève" et tout au-dessous, en gros caractères, le député aux yeux vifs pourra lire: "Drew veut qu'un tsar des chemins de fer prenne charge."

M^me^ Fairclough: On dit qu'il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. J'ai vu cet en-tête il y a plus d'une heure.

Une voix: Et vous avez fermé les yeux.

M^me^ Fairclough: C'est très juste; j'ai fermé les yeux, car je n'ai pas l'habitude de me laisser influencer par les en-têtes de journaux. J'ai lu l'article en entier et je conseille au député, qui est abonné au *Journal* d'Ottawa, d'en faire autant. S'il veut que je lui rende son journal, je le lui enverrai, en lui conseillant de lire cet article car, comme il le sait très bien, il est très rare que les en-têtes soient préparées par celui-là même qui a écrit un article. On s'est sans doute emballé dans la salle de rédaction et on n'a pas pu trouver de mot juste et court qui rendît l'idée à exprimer. Mais rappelons-nous que, dans l'histoire du monde, on a employé d'autres mots et d'autres noms, tels que ceux de roi et d'empereur, aussi bien que ceux de tsar et que ces noms ont valu aux chefs de quelques pays un certain degré d'opprobre. Je ne crois pas qu'on puisse extraire un seul mot d'une loi et dire que tous ceux qui sont visés par ce mot étaient des despotes ou des criminels.

Je n'excuse pas l'erreur évidente commise par le *Journal* d'Ottawa. Si le député veut bien prendre la peine de lire plus loin que la manchette, il trouvera la réponse qu'il a sans doute omis de lire.

M. Pouliot: Je ne prends pas la défense...

Une voix: Lisez-la.

Une voix: Prenez votre pilule.

M. le président: Il s'agit de...

M. Pouliot: Je ne prends pas la défense du *Journal* d'Ottawa, mais tout ce que j'ai à dire ..

M. Casselman: Le président a la parole.

M. Pouliot: Vous, les conseillers militaires.

M. le président: Il s'agit de se prononcer sur l'amendement.

M. Pouliot: Je vous remercie et je suis très peiné de ce que vous ne l'ayez pas dit avant que la représentante d'Hamilton-Ouest se lance dans une digression.

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté par 90 voix contre 34.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés

L'annexe A est adoptée.

Sur l'annexe B.

M. Higgins: Il y a un point sur lequel je désire un peu plus d'éclaircissement. Le premier ministre a exposé la situation des employés du service de la navigation, et je me demande s'il voudrait bien tirer de nouveau la chose au clair, assez du moins pour dissiper le doute qui me reste. Sont-ils compris parmi les autres employés de chemins de fer?

Le très hon. M. St-Laurent: Ils le sont.

M. Hansell: J'ai dit il y a une demi-heure que je convenais avec le chef de l'opposition que le bill ne prévoyait aucune peine, sauf celles que prévoit une autre loi, soit l'article 164 du Code criminel. J'avais l'intention de demander que soit ajoutée au projet de loi une disposition prévoyant que les dispositions de l'article 164 du Code criminel ne s'appliquent pas à la mesure à l'étude. Je ne veux pas insister, si le premier ministre peut nous promettre que le Gouvernement n'invoquera pas les dispositions de l'article 164 du Code criminel à l'égard de ladite mesure.

Le très hon. M. St-Laurent: Il faudrait méconnaître la réalité pour juger qu'une telle disposition pourrait être appliquée par les tribuneaux ou la police. Je ne crois pas qu'il soit à propos d'affirmer que le Parlement adopte quelque loi échappant à l'article 164 du Code criminel, mais croire que c'est une moyen efficace de faire exécuter la volonté du Parlement serait faire bien peu de cas de la réalité, à mon avis. Nous savons que lorsqu'une grande partie de la population est en cause,—comme c'est présentement le cas,—une telle mesure ne saurait s'appliquer. Toutefois je ne crois pas qu'il serait sage d'exclure cette possibilité. Il faut rapprocher l'article 164 de l'article 1035 où l'on prescrit que, dans tous les cas où le Code criminel prévoit la peine d'emprisonnement, si c'est une société qui fait l'objet de poursuites, le juge a plein pouvoir d'imposer une amende. A mon avis, il y a lieu de maintenir ces dispositions, car leur suppression pourrait donner à entendre que le Parlement ne tient pas à ce qu'elles soient appliquées et observées. Le seul moyen pratique d'assurer l'application de telles lois est de les appuyer sur l'opinion publique et sur le désir que nourrissent nos gens de voir fonctionner les institutions démocratiques.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du bill?

M. Knowles: Sur division.

[M. Pouliot.]

M. Drew: Sur division.

(Rapport est fait du bill sur division.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère obtenir l'assentiment de la Chambre à la troisième lecture du bill dès maintenant, afin qu'il soit transmis à l'autre endroit et qu'il y soit étudié immédiatement. Il se peut qu'il soit adopté dès ce soir. Maintenant que le sort en est jeté, je crois bien que personne ne s'opposera à l'adoption des formalités les plus rapides qui soient. Je propose la troisième lecture du bill.

M. l'Orateur: Monsieur Saint-Laurent propose la 3e lecture du bill. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je conviens que ce bill doit être adopté le plus rapidement possible. C'est pourquoi j'ai accepté avec d'autres de poursuivre l'étude de la motion tendant à la troisième lecture du bill. Je tiens cependant à éviter toute question portant sur les motifs des objections soulevées contre cette mesure. Ces motifs, déjà indiqués, figureront au compte rendu. Je n'ai pas l'intention d'entamer un débat sur le sujet, mais je me propose de présenter un amendement qui se passera de commentaires et qui nécessitera l'inscription d'un vote. Je propose, appuyé par le député d'Eglinton (M. Fleming):

Que le bill n° 1 ne soit pas lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin que l'article 5 en soit rayé.

Des voix: Mise aux voix!

M. l'Orateur: Doute-t-on que l'amendement soit recevable? Si personne n'en doute et si la Chambre désire qu'il soit mis aux voix, j'acquiescerai.

(L'amendement de M. Drew, mis au voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Fairclough (Mme)
Balcer	Ferguson
Black (Cumberland)	Fleming
Blair	Fraser
Brooks	Fulton
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Gagnon
	Gillis
Bryce	Graydon
Cardiff	Green
Casselman	Harris (Danforth)
Catherwood	Hees
Charlton	Herridge
Courtemanche	Higgins
Coyle	Hodgson
Croll	Jones
Diefenbaker	Knight
Drew	Knowles

Lennard
Macdonnell (Greenwood)
MacInnis
McGregor
Murphy
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Poulin
Ross (Souris)
Rowe
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est).—49.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Abbott
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Bater
Beaudoin
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Beyerstein
Blackmore
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Claxton
Cleaver
Cloutier
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Verdun-La Salle)
Cournoyer
Crestohl
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Decore
Demers
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Eudes
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)

MM:

Gauthier (Sudbury)
Gautnier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingras
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Hansell
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Henderson
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
James
Jeffery
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Lesage
Little
Low
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nixon
Parent
Pearson
Pinard
Pouliot
Prudham
Quelch
Ratelle
Richard (Gloucester)
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
St-Laurent
Shaw
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thomas
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood.—175.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur la troisième lecture du bill. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

M. l'Orateur: Le très honorable M. St-Laurent propose, appuyé par le très honorable M. Howe, que le bill nº 1 soit maintenant adopté et que le titre soit celui qui figure au *Feuilleton*.

M. Knowles: Sur division.

(Le bill est adopté sur division.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, bien que nous soyons convenus de siéger sans interruption jusqu'à onze heures, tous les députés désirent, je crois, que vous quittiez maintenant le fauteuil pour le reprendre peut-être à neuf heures et demie. Nous saurons, alors, si nous serons ou non convoqués à l'autre endroit. Si les députés y consentent, nous procéderons de cette façon. Comme il a été annoncé hier soir, évidemment, quand nous nous réunirons de nouveau à neuf heures et demie, le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session fera l'objet de notre examen.

M. Drew: Monsieur l'orateur, avant de lever la séance, il serait peut-être utile, afin de nous permettre d'étudier ce qui doit être exposé au cours du débat sur l'Adresse, de savoir quand le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) présentera son rapport, si celui-ci doit être abordé par voie d'une motion, quelle méthode, enfin, nous suivrons pour l'examen des questions militaires dont nous serons saisis.

Le très hon. M. St-Laurent: Sauf erreur, d'après la procédure traditionnelle, dès que

les motionnaires auront parlé, le chef de l'opposition sera appelé à prendre la parole. S'il veut, à ce moment, ajourner le débat, le parti ministériel n'y verra pas d'inconvénients. Nous tâcherons de faire ce qui semble convenir le mieux à tous les députés.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, il me semble que je ne me suis pas exprimé assez nettement. Je demandais quelle procédure on allait suivre dans la présentation à la Chambre du rapport du ministre de la Défense nationale. Je demande en particulier si, après la présentation du rapport, nous l'examinerons par voie de motion tendant à l'approbation ou par quelque autre procédure. Je pose la question parce qu'elle aura certainement des répercussions sur la marche à suivre lors du débat sur le discours du trône.

Le très hon. M. St-Laurent: Me serait-il possible d'avoir une brève entrevue avec les chefs des divers groupes afin de connaître leurs désirs à ce sujet? Quand nous reviendrons à 9 heures et demie, j'espère que nous aurons pu nous assurer de la procédure qui leur paraît la plus propre à accélérer l'étude des autres questions au sujet desquelles cette session a été convoquée.

M. Knowles: Il est probable que ce soir il y aura . . .

Une voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a le droit de poser sa question.

M. Knowles: Il est clair que lorsque nous reviendrons ce soir, à 9 heures et demie, il n'y aura vraisemblablement que les deux discours des motionnaires de l'Adresse.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est un point que j'aimerais discuter avec le chef de l'opposition et les chefs des autres groupes ou quiconque peut les représenter à l'entretien que nous pouvons tenir immédiatement.

M. l'Orateur: Avec le consentement unanime de la Chambre, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 9 heures et demie ce soir.

LA SÉANCE EST SUSPENDUE

A 7 heures et quart du soir, la séance est suspendue jusqu'à 9 heures et demie ce soir.

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 30 août 1950

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 30 août 1950, à 9 heures et 45 minutes du soir, pour donner la sanction royale à un bill.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J.-F. Delaute.

DÉCRETS DU CONSEIL

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCRETS ADOPTÉS DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 1950

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de revenir aux motions et de déposer la liste des décrets du conseil adoptés durant la période allant du 1er juin au 31 juillet 1950.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Durant l'heure du dîner, j'ai consulté les chefs des divers partis. Des entretiens que j'ai eus avec eux, j'ai conclu que la meilleure manière de traiter le discours de Son Excellence, ce serait de faire proposer et appuyer par les motionnaires la motion tendant à présenter une Adresse en réponse et de les faire suivre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui fournira un exposé de la situation internationale dont parle le discours du trône et par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui ferait à la Chambre l'exposé des mesures que le Gouvernement propose comme indispensables à l'accroissement de la sécurité nationale et de la collaboration internationale. A partir de ce moment, nous pourrons suivre l'ordre coutumier de participation au débat.

Vu que le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général doit arriver dans trois minutes, il serait opportun de différer le débat sur le discours du trône. Si c'est le désir de la Chambre, après cette longue journée de travail ardu, nous pourrions remettre l'étude de l'Adresse de Son Excellence à trois heures demain après-midi. Je crois que c'est probablement ce qui conviendrait le mieux à la majorité des députés.

CHAMBRE DES COMMUNES

INSTALLATION DANS LE RESTAURANT ET LA CAFÉTERIE D'UNE SONNERIE ANNONÇANT LES VOTES

M. l'Orateur: On m'a signalé que, lorsque la sonnerie a annoncé cet après-midi un vote à la Chambre, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et peut-être d'autres honorables députés se trouvaient au restaurant ou à la cafétéria et n'ont pu

entendre les cloches sonner. En conséquence je donnerai ordre d'installer une cloche tant dans la caféterie que dans le restaurant afin qu'à l'avenir tous les honorables députés puissent entendre la sonnerie annonçant un vote.

M. Bonnier: J'étais au restaurant. J'y ai entendu la cloche et j'ai quitté la table pour venir enregistrer mon vote.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je crois avoir l'ouïe assez sensible, mais je n'ai pas entendu la cloche.

SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat, et, de retour:

Monsieur l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaire, et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

(Sur la motion du très honorable M. Howe, la séance est levée à 10 heures et 5 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 août 1950

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORTS ET DOCUMENTS

(Pour la liste des rapports de ministères et autres, voir les *Procès-verbaux*, n° 3, du 31 août 1950.)

NATIONAL-CANADIEN

DÉCLARATION AU SUJET DE M. DONALD GORDON, PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux faire une brève déclaration au sujet du président des chemins de fer Nationaux du Canada. Hier, je me suis abstenu, et j'ai pressé mon collègue, le ministre des Transports (M. Chevrier), de s'abstenir de toute allusion à M. Donald Gordon parce que je ne croyais pas qu'aucune autre discussion au sujet de sa position n'accélérerait l'adoption de la loi que nous examinions. On a, de l'extérieur de la Chambre, fait certaines demandes au Gouvernement qui, je regrette de le dire, ont trouvé quelque écho ici. J'estime donc d'intérêt public d'affirmer la position du Gouvernement.

Les chemins de fer Nationaux du Canada appartiennent à la population canadienne, et la seule raison de leur existence comme réseau national est le service qu'ils rendent à la nation. Le Gouvernement a été heureux que M. Donald Gordon accepte d'en devenir président car, pendant et depuis la guerre, il a donné de nombreuses preuves qu'il comprenait ce que signifie faire passer avant tout l'intérêt du public canadien. Il serait sans doute le premier à reconnaître qu'il n'est pas parfait et que, comme nous, il commet parfois des erreurs; cependant, je suis convaincu que, chaque fois qu'il a pris une décision, il l'a crue fondée sur son devoir envers le public.

Au cours du présent différend, le Gouvernement a traité tous les ouvriers sur le même pied, par égard pour la loyauté les uns envers les autres des membres des syndicats intéressés, bien qu'il ait été impossible de trouver d'autres motifs primordiaux d'intérêt national d'agir ainsi. Je ne crois pas que ceux qui ont censuré M. Gordon s'attendent vraiment que le Gouvernement soit moins loyal envers un fidèle serviteur de l'État que les membres des syndicats ne le sont les uns envers les autres. Mais, afin de dissiper tout doute à ce sujet, je tiens à affirmer clairement que le Gouvernement conserve la même confiance dans l'attachement de M. Gordon à l'intérêt public et dans son aptitude à administrer le réseau national de chemins de fer; nous espérons qu'il continuera de le faire longtemps encore.

LES JUGES

COURS DE DISTRICT À TERRE-NEUVE—NOMINATION DE JUGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Avant de procéder à l'ordre spécial, je désire poser une question au ministre de la Justice. Comme le Code criminel du Canada est en vigueur à Terre-Neuve depuis le 1er août, quand le ministre se propose-t-il de nommer les cinq juges des cours de district?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): La question est à l'étude, et une déclaration suivra en temps opportun.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCES LE SAMEDI ET LES JOURS DE CONGÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Mardi dernier, on a adopté une motion touchant les heures de séance de la Chambre. A-t-on toujours l'intention de siéger le samedi? Je sais que cela a été définitivement décidé par la résolution adoptée par la Chambre, mais comme le bill n° 1 est adopté, je me suis demandé si on ne reviendrait pas sur cette décision.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le gouvernement n'a pas songé à demander à la Chambre d'abroger la résolution adoptée à ce sujet. Je crois que d'une façon générale les honorables députés désirent siéger samedi et également lundi.

TRANSPORT

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET CONTINENT—ÎLE VANCOUVER ET CONTINENT—INTERRUPTION DES SERVICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. MacNaught (Prince): Étant donné la récente interruption du service des transports entre l'Île du Prince-Édouard et le reste

du pays, service qui a été garanti aux termes du pacte fédératif, est-ce que le Gouvernement songera à prendre les moyens d'empêcher désormais la suspension de services aussi nécessaires?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je me ferai un plaisir de soumettre la question de l'honorable député à mes collègues afin qu'elle fasse l'objet d'une étude approfondie.

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): Quand le ministre des Transports étudiera le cas de l'Île du Prince-Édouard, je le prierais de s'occuper en même temps de l'île Vancouver, où nous avons à faire face à une situation très difficile.

L'hon. M. Chevrier: Je le ferai avec plaisir.

LE VAPEUR "QUÉBEC"

DESTRUCTION PAR L'INCENDIE—DEMANDE AU SUJET D'UN RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Puis-je demander au ministre des Transports s'il prévoit, au cours de cette brève session, pouvoir fournir à la Chambre un rapport sur l'incendie recent du navire de passagers *Québec*?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je ne prévois pas que nous en ayons l'occasion, car je doute fort que la commission établie aux termes de la loi de la marine marchande du Canada présente son rapport à temps. Cependant, si la Chambre siège encore quand elle présentera son rapport, je le déposerai avec plaisir.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE DU DISCOURS DU TRÔNE PROPOSÉE PAR M. CHARLES CANNON, APPUYÉE PAR M. C. E. BENNETT

La Chambre passe à l'examen du discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. Charles Cannon (Îles de la Madeleine): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je remercie sincèrement le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), en mon nom et en celui de mes chers électeurs des Îles de la Madeleine, de l'honneur qu'il m'a fait en me désignant pour proposer l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, en réponse au discours du trône, qu'il lui a plu de prononcer devant les deux Chambres à l'occasion de l'ouverture de cette session spéciale.

[M. MacNaught.]

Je sais qu'en me demandant d'exécuter cette agréable tâche il a voulu rendre hommage,—plutôt qu'à moi-même,—aux électeurs du beau comté des Îles de la Madeleine, qui ont assuré ce comté au gouvernement actuel, alors que, pour la première fois dans l'histoire, il élisait son propre représentant à la Chambre des communes du Canada.

Appuyé par l'honorable député de Grey-Nord (M. Bennett), j'ai l'honneur de proposer que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Gouverneur général du Canada et commandant en chef du Canada:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Comme nous pouvons le voir en lisant le discours du trône, nous avons été convoqués ici à une date plus hâtive que celle qui avait été anticipée pour la réunion des Chambres. Nous devions tout d'abord nous réunir pour étudier certaines mesures destinées à assurer la sécurité de la Nation et la collaboration internationale rendue nécessaire par les événements de la guerre en Corée et la situation internationale, de plus en plus grave, que reflète cette lutte. Nous avons aussi été convoqués à cause de l'état d'urgence causé par la grève des chemins de fer, qui a paralysé tout le pays et dont les effets désastreux se sont aggravés de jour en jour.

A cause de la gravité de l'heure, je n'ai pas préparé un long discours et l'on voudra bien m'excuser si je ne consacre pas tout le temps habituel à la préface.

Cependant je ne puis entrer dans le vif du sujet sans parler des grands deuils qui ont frappé le pays depuis que nous nous sommes séparés, il y a à peine deux mois.

Les mots me manquent pour décrire les sentiments de perte irréparable et de profonde tristesse qui ont accablé tout le pays lors de la mort, après une si courte maladie, du très honorable William Lyon Mackenzie King, qui a été premier ministre de notre pays pendant un plus grand nombre d'années qu'aucun de ses prédécesseurs des temps modernes, et qui a consacré les meilleures années de sa vie au bien-être de notre pays et au bonheur de la population. Le faisceau d'expression de regrets et de louanges qui s'est élevé de tous les coins du pays et de tous les partis politiques a prouvé d'une façon éclatante l'estime et l'affection même qu'avaient pour lui ses concitoyens. Ceux-là même qui l'avaient le plus durement com-

battu et critiqué pendant sa vie ont joint leurs hommages à ceux de tout un peuple. Ses œuvres sont telles que l'époque dans laquelle il a vécu sera connue dans l'histoire de notre pays comme l'époque Mackenzie King.

(Traduction)

Nous déplorons également le décès de l'honorable Humphrey Mitchell, qui nous a été ravi si soudainement. Il était vraiment un grand ministre du Travail et, particulièrement durant les années de guerre, alors que son ministère était chargé d'administrer le service sélectif et de tirer le meilleur parti possible du capital humain du pays, il a rendu d'inestimables services. Champion authentique des ouvriers, il faisait partie du Congrès des métiers et du travail et détenait une carte de membre du syndicat des électriciens. Il connaissait nos ouvriers, particulièrement nos ouvriers syndiqués. Ses sages conseils manqueront grandement au pays. Nous l'avons vu surtout en une période difficile comme celle que nous venons de traverser.

(Texte)

Nous avons aussi déploré la perte de l'honorable député de Rimouski (M. Belzile), l'adjoint parlementaire à l'honorable ministre des Finances (M. Abbott). Elu pour la première fois en 1945, il s'était rapidement distingué en cette enceinte et s'acheminait vers une brillante carrière parlementaire. Son étoile brillait de plus en plus et la mort, en nous l'enlevant, a ravi au pays un fils capable de lui rendre de grands services.

J'ajoute mes condoléances à celles qui ont déjà été exprimées en cette Chambre à l'occasion de ces grands deuils.

(Traduction)

Je tiens à souligner la nomination de l'honorable Milton F. Gregg au portefeuille important du Travail. Le Travail est toujours un ministère important, mais il l'est d'une façon toute particulière à l'heure actuelle. Tous s'accordent à reconnaître que, vu la situation qui existait à l'époque, cette nomination constituait un bel hommage aux qualités du ministre.

(Texte)

Je désire adresser mes plus sincères félicitations, de même que celles de mes électeurs, à l'honorable M. Hugues Lapointe, à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des Affaires des anciens combattants. Il était tout désigné pour ce poste par suite de ses brillants états de service en France, en Belgique et en Hollande durant la dernière guerre. Digne fils d'un célèbre père, il saura suivre son exemple et ses traces.

Monsieur l'Orateur, j'arrive de ma circonscription des Îles de la Madeleine, où j'ai séjourné quelque temps avec ma famille.

En général, la pêche n'a pas donné de bons résultats cette année. La pêche au homard a été satisfaisante, mais la pêche à la morue et au maquereau n'a pas été fructueuse durant les mois de juin et juillet, vu la mauvaise température qui a nui aux pêcheurs pendant la plus grande partie de ces mois.

Les revenus des pêcheurs ont très sérieusement diminué, et comme ils comptent sur ces recettes pour acheter le combustible et la nourriture dont ils ont besoin pour passer l'hiver, ainsi que leurs engins de pêche pour la prochaine saison, les pêcheurs des Îles de la Madeleine, qui constituent 85 p. 100 de la population, sont dans une situation difficile, qui pourrait même devenir alarmante. Ils ont déjà fait parvenir à l'honorable ministre des Pêcheries (M. Mayhew) plusieurs requêtes, dans lesquelles ils exposaient leurs difficultés et leurs besoins. J'ai donné mon appui à ces requêtes et, bien que les pêcheries dans la province de Québec relèvent des autorités provinciales, je suis convaincu que le gouvernement fédéral prendra, s'il le faut, les mesures nécessaires pour assurer que les pêcheurs des Îles de la Madeleine ne souffrent pas du froid ni de la faim cet hiver.

La présente session spéciale a été convoquée, tout d'abord, pour permettre au Parlement d'étudier les mesures à prendre pour assurer notre sécurité nationale, en face de la menace toujours grandissante du communisme, et pour lui permettre également de se prononcer sur le degré de coopération que nous devons apporter aux forces de l'organisation des Nations Unies qui combattent actuellement en Corée pour défendre la république coréenne contre leur sinistre et barbare agresseur.

Mais avant même que la date de la session ne fût déterminée, nous avons traversé une crise domestique qui a menacé la sécurité et le bien-être de la Nation d'une manière plus directe et plus immédiate encore que la première. Il est plus urgent de mettre ordre à nos propres affaires que de rétablir la paix ailleurs.

La grève des chemins de fer, qui vient de se terminer, menaçait la vie nationale. Elle menaçait de tarir les forces vives de la Nation en empêchant la circulation dans ses artères, lesquelles sont les voies des chemins de fer.

Tous les Canadiens étaient inquiets, angoissés même. Ils étaient consternés de voir ce qui se produisait. Ils se sont trouvés en face d'un état de chose qu'ils croyaient impossible. Il y a peu de temps, dans les derniers jours précédant le 22 août, date fixée pour le dé-

clenchement de la grève, les gens pondérés, les personnes sages et expérimentées à qui on demandait si la grève allait éclater répondaient que non. Elles disaient: les unions ouvrières et les chemins de fer ont à leur tête des hommes de jugement, des hommes de valeur, de bons Canadiens qui feront, de part et d'autre, les concessions nécessaires pour éviter cette catastrophe nationale.

Évidemment, on se trompait. Les concessions mutuelles nécessaires n'ont pas été faites. On n'a pas eu assez de largeur de vue pour placer le bien public au-dessus du bien particulier des unions ou des compagnies. On n'a pas détourné la catastrophe, on lui a permis de se produire sans se soucier des conséquences désastreuses qui en résulteraient pour le pays.

Je suis convaincu que la plupart des employés des chemins de fer ont été surpris et désappointés de voir éclater la grève. Un grand nombre de ceux qui ont voté pour la grève regardaient leur vote comme une menace qui ne se réaliserait pas mais qui était seulement destinée à forcer la main aux compagnies.

Le public ne se sent plus en sécurité. Il se dit: quelle est cette puissance monstrueuse qui a permis à quelques hommes, à une minime partie de notre population de paralyser la vie économique de la Nation, d'isoler des communautés entières, de priver les malades de soins médicaux, les enfants de leur lait, le marchand de son profit légitime, leurs frères ouvriers de leur gagne-pain et de leur salaire dans un grand nombre d'industries qui sont atteintes par la grève? Le Canadien dit: Il est temps de mettre un frein à cette puissance, de réglementer cette force qui ne peut se gouverner elle-même.

L'opinion publique n'a pas appuyé les grévistes, ce n'était pas une grève populaire. Même l'homme de la rue, qui n'a pas étudié la philosophie, se rend compte, par simple bons sens, que l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier. On reproche surtout aux intéressés de n'avoir pas voulu accepter la proposition du Gouvernement de retarder la grève de trente jours pour tenter d'en arriver à une entente. On s'est dit: trente jours, ce n'est pas si long. On aurait pu accorder ce dernier délai pour éviter ce désastre.

Ceux qui ont organisé la grève n'avaient pas l'intention d'aider le communisme, je le sais, même leurs chefs sont fortement opposés au communisme. Néanmoins, si les communistes avaient pu organiser une grève comme celle-ci, ils auraient interprété cela comme une immense victoire. Ils auraient acclamé une grève qui a paralysé les principaux moyens de transport de la Nation, les chemins de fer, sans lesquels le Canada n'aurait pas existé. Comme chacun le sait, la Confédération ne se serait pas réalisée sans les chemins de fer. Ce fut une des conditions principales de l'union des provinces de l'Est et de l'Ouest.

Rappelons-nous que les yeux du monde entier sont tournés vers nous, partout on s'est demandé ce que nous allons faire. Le peuple souverain, le maître de la démocratie, a aussi les yeux sur nous, et il veut que la solution trouvée à cette impasse soit juste, équitable et impartiale.

Dans la province de Québec, l'opinion publique a déjà accepté une loi défendant les grèves dans les utilités publiques. En 1944, la législature de cette province a adopté un projet de loi décrétant l'arbitrage obligatoire dans tout différend concernant les conditions de travail entre un service public et ses salariés et interdisant toute grève ou contre-grève au sein d'un service public en toute circonstance.

Cette loi impose de fortes amendes pour chaque jour que durerait une telle grève illégale. Elle est encore en vigueur et a donné de bons résultats. Elle a été adoptée par un gouvernement libéral reconnu par tous comme très sympathique aux syndicats ouvriers.

Cependant, notre gouvernement fédéral n'a pas voulu établir ce principe dans les lois ouvrières du pays. Il n'a pas voulu adopter une loi générale défendant les grèves au sein des services publics en rendant l'arbitrage obligatoire à ces derniers.

Dans le bill nº 1, qui a été présenté dans cette Chambre mardi dernier, et qui a été adopté par la suite, le gouvernement a trouvé, j'en suis convaincu, une solution équitable au problème immédiat.

Le parti libéral reste toujours attaché aux principes des ententes collectives et de l'arbitrage volontaire, mais, tous les moyens de conciliation et d'arbitrage ayant échoué dans ce cas particulier et le pays se trouvant paralysé par la grève, il fallait absolument trouver un moyen de faire fonctionner de nouveau les chemins de fer.

Le Gouvernement l'a trouvé dans cette loi qui ordonne aux compagnies de chemin de fer de recommencer l'exploitation de leurs réseaux et de leurs services subsidiaires tout en intimant aux employés de chemin de fer actuellement en grève l'ordre de reprendre le travail. Cette loi accorde à tous les employés une augmentation de salaire provisoire de quatre sous de l'heure et décrète que, si dans trente jours après l'entrée en vigueur de la loi, les compagnies et les employés ne se sont pas encore entendus quant aux termes et con-

ditions de travail des contrats collectifs régissant leurs emplois, ou sur la nomination d'un arbitre pour décider de ces termes et conditions, le Gouverneur en conseil nommera un tel arbitre. Cet arbitre décidera de toutes les questions sur lesquels on ne se sera pas encore entendus et qui doivent nécessairement être décidées pour conclure un contrat collectif. Ses décisions lieront les employés et les compagnies. S'il accorde d'autres augmentations de salaire, elles seront rétroactives au moins à la date à laquelle les ouvriers auront repris le travail à la suite de l'adoption du projet de loi dont je viens de vous parler.

Comme monsieur St-Laurent l'a signalé en cette Chambre, cette loi n'introduit pas le principe de l'arbitrage obligatoire dans nos lois ouvrières. Il s'agit de régler un cas d'espèce, de mettre fin à un désastre national au moyen d'une loi spéciale qui s'applique à ce cas seulement.

Cette loi n'attente pas aux libertés syndicales si chères à tous les Canadiens; elle ne lèse pas leur droit de grève. C'est là un droit reconnu dans toutes les démocraties et j'espère qu'il le sera toujours au Canada.

Cette loi est fondée sur deux principes: d'abord, la poursuite trop ardente des droits privés peut devenir un tort public, ensuite les droits de chacun doivent être limités par ceux des autres. L'abus des droits doit être réprimé.

Quand l'exercice d'un droit cause à la communauté un plus grand mal que celui dont souffriraient certains groupes par la limitation ou la restriction de ce droit, il faut le restreindre.

Voilà le but de cette loi. Elle n'est en vigueur qu'en autant qu'elle est nécessaire pour assurer la reprise de l'exploitation des chemins de fer et la solution de la crise immédiate.

Ici, je désire féliciter le Gouvernement d'avoir convoqué les Chambres pour faire face à ce problème. Nous voyons, dans ce refus du Gouvernement de prendre ces graves décisions sans consulter les représentants élus du peuple, la pratique de la véritable démocratie. Nos adversaires reprochent assez souvent au Gouvernement de diriger par décrets du Conseil. Voilà la réponse à ces observations; c'est notre présence ici aujourd'hui, les faits parlent par eux-mêmes.

Je constate avec plaisir que presque tous nos collègues sont présents ici aujourd'hui. Je suis convaincu que le public comprend au prix de quelles difficultés et de quels sacrifices personnels les députés ont répondu à l'appel malgré la grève.

Celui qui est venu de l'endroit le plus éloigné est probablement l'honorable chef de l'opposition. Je suis certain d'exprimer le sentiment unanime de la Chambre en disant que nous apprécions les difficultés qu'il a dû surmonter pour être avec nous aujourd'hui.

Le discours du trône mentionne aussi, monsieur l'Orateur, que nous avons été convoqués pour chercher les moyens à prendre afin d'assurer notre sécurité nationale contre la menace d'agression qui surgit en Orient et pour affermir la collaboration internationale requise par les hostilités en Corée ainsi que par la situation internationale de plus en plus grave que reflète cette lutte.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, le Canada est membre de l'ONU. Il a apposé sa signature à la Charte des Nations Unies en 1945, signature qui a été ratifiée par les deux Chambres du Parlement. En vertu de cette Charte, le Canada a assumé des obligations envers les autres pays signataires. Il s'est engagé à prendre des mesures collectives efficaces en vue de supprimer les actes d'agression, à accorder aux Nations Unies toute l'aide possible dans tout geste qu'elles poseraient, conformément à la Charte, et à accepter ainsi qu'à exécuter les décisions du Conseil de sécurité, en conformité de la Charte également.

Le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions concernant la situation en Corée, par lesquelles il a déclaré qu'il existe une violation de la paix en Corée. Il a qualifié les Coréens du Nord d'agresseurs et a recommandé, sous l'empire de l'article 39 de la Charte, que toutes les nations membres aident à la défense de la république de Corée. C'est la première fois, au cours de son histoire, que le Canada s'engage, par un pacte, à accorder de l'aide armée à une nation, soit au sein du Commonwealth britannique, soit ailleurs. Il ne fait aucun doute que cet engagement a été approuvé et ratifié sans réserve par la population du Canada.

Le Canada était représenté à la réunion de San-Francisco et à la signature de la charte par notre premier ministre (M. St-Laurent). La population du Canada a démontré qu'elle approuvait sans réserve ce qu'il a fait à cet endroit, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en l'élisant premier ministre par la plus grande majorité de notre histoire. C'est la première fois, également, que le Canada est appelé à faire honneur à l'engagement qu'il a pris d'apporter de l'aide militaire à un autre pays. Ferons-nous honneur à notre signature? Oui, certes, nous n'y faillirons pas dès cette première épreuve. La Chambre, j'en suis sûr, répondra elle aussi un oui retentissant, elle autorisera le Gouvernement à envoyer les troupes spéciales en Corée ou à les utiliser de façon à faire honneur

à toute autre obligation que nous avons contractée sous le régime de la charte des Nations Unies ou du pacte de l'Atlantique-Nord.

Monsieur l'Orateur, à la fin de la dernière session, la question de la Corée a été portée à l'attention de la Chambre. Les membres de tous les partis de l'opposition ont approuvé la décision de notre Gouvernement d'appuyer les Nations Unies qui recommandaient que les membres de l'ONU fournissent à la république de Corée l'assistance nécessaire pour repousser l'attaque armée qu'elle a subie et rétablir la paix internationale et la sécurité dans cette région.

D'ailleurs, il n'est que convenable que notre pays arme et envoie en Corée ceux de ses fils qui se sont engagés volontairement à défendre les citoyens de la Corée contre l'agression barbare dont ils ont été victimes.

Puis-je signaler ici, monsieur l'Orateur, combien j'ai été désolé de lire récemment dans les journaux l'appel lancé aux anciens combattants par le député de Kamloops (M. Fulton), leur demandant de ne pas s'engager comme volontaires pour le service militaire en Corée et demandant, en outre, au Gouvernement d'établir la conscription à cette fin.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le député se comporte de façon bien illogique. Ce sont des troupes d'expérience, formées et décidées qu'il faut en Corée. Il a dissuadé pareils soldats de s'engager comme volontaires et proposé qu'on envoie malgré elles des recrues non aguerries, dépourvues de formation et qui ne désirent même pas s'engager pour cette campagne. S'il avait systématiquement entrepris d'affaiblir et de saboter le corps spécial, il n'aurait pu faire mieux pour atteindre cette fin.

Le député de Kamloops a manqué de logique. Je peux apporter à l'appui de cette assertion un exemple tiré du compte rendu d'hier. Il a voté plusieurs fois contre ce qu'il appelait la contrainte obligeant des hommes à accepter la fixation d'une hausse de salaire de quatre à sept sous l'heure. Il était en ce cas opposé à la contrainte. Pourtant, il emploierait la contrainte pour envoyer des jeunes gens risquer leur vie en Corée alors que le Canada n'est même pas en guerre.

Mais il n'a heureusement pas réussi à affaiblir le corps spécial.

Nous savons que la campagne de recrutement de volontaires a eu beaucoup de succès, et le nombre dépasse déjà celui qu'avait d'abord fixé le Gouvernement.

La réponse spontanée de nos jeunes à s'engager dans la brigade spéciale organisée sous la direction du compétent ministre de la Défense nationale (M. Claxton), démontre toute la confiance qu'ils ont en lui et leur satisfaction du magnifique travail qu'il a accompli en unifiant le commandement des trois armes, en réorganisant, en modernisant et en coordonnant le quartier général de la défense. L'unification de nos trois armes s'est effectuée discrètement, sans bruit et sans controverse, d'une manière qui fait l'envie d'autres nations moins fortunées. De l'avis des représentants d'autres nations, nous disposons maintenant d'un état-major qui figure parmi les plus compétents et les mieux coordonnés de ceux de toute nation à l'Ouest du rideau de fer.

En conformité de la résolution de l'Organisation des Nations Unies, qui réclamait de l'aide pour la république de Corée, le Canada a déjà envoyé au combat trois destroyers. Il convient de signaler que le premier groupe armé canadien à participer au combat appartient à l'arme dans laquelle l'honorable représentant de Gaspé (M. Langlois),—dont la circonscription comprenait alors les Îles-de-la-Madeleine,—a servi au cours de la dernière guerre.

Le Canada a également expédié un certain nombre d'avions de transport du C.A.R.C. qui participent au maintien du pont aérien jusqu'au Japon. Notre réarmement s'effectue rapidement. On a placé d'importantes commandes d'avions et de canons des modèles les plus récents et on a pris des dispositions en vue de former, au Canada, 300 membres d'équipages aériens par année pour le compte du Royaume-Uni, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Italie et de la Norvège. Je profite de l'occasion, monsieur l'Orateur, pour féliciter le ministre de la Défense nationale de ces magnifiques réalisations.

(Texte)

Ce réarmement, pour lequel je viens de féliciter l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Claxton) pourra être requis en divers endroits pour nous permettre de remplir nos obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du Pacte de l'Atlantique. Tout ne sera pas nécessairement employé en Corée. Nous devrons peut-être faire face à des menaces venant d'ailleurs. Bien que nous soyons obligés de consacrer une partie de notre richesse nationale à ce réarmement, nous ne devons pas négliger la vigueur générale de notre économie ni le bien-être de notre peuple. Les communistes n'aimeraient rien mieux que de voir notre population malheureuse et divisée. Nous devons empêcher à tout prix qu'une telle situation ne se développe, car elle pourrait servir les fins de nos ennemis.

Il y a deux fronts dans cette lutte: le théâtre de la Corée et l'arène des Nations Unies à Lake Success. Je désire profiter de l'occasion pour offrir mes plus sincères féli-

citations à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aux différents délégués canadiens à l'Assemblée des Nations Unies, ainsi qu'aux représentants des grandes démocraties, la France, la Grande Bretagne et les États-Unis, de l'excellent travail qu'ils effectuent dans cette arène en répondant aux allégations mensongères de ceux qui appuient l'agresseur et en exposant la fausseté et la faiblesse de leurs arguments.

Les forces du bien doivent, plus que jamais, se donner la main pour combattre les forces du mal. Il est consolant de voir cinquante-trois nations unies sur cinquante-neuf condamner l'agresseur en Corée et de constater qu'un nombre toujours grandissant de nations offre d'envoyer des renforts aux troupes des Nations Unies.

Demandons-nous si ces grandes démocraties ne devraient pas tendre la main à l'Espagne et si le Canada ne devrait pas donner l'exemple dans cette voie. Je ne parle pas des Nations Unies, car toute démarche dans ce sens aux Nations Unies se heurterait inévitablement au *veto* habituel. Le Sénat des États-Unis a posé un geste d'amitié envers l'Espagne en lui votant un prêt récemment. Il me semble qu'en refusant l'alliance de ce pays contre le communisme, nous nous privons d'un allié qui pourrait être précieux à certains moments.

Je suis convaincu qu'en adoptant le bill nº 1, cette Chambre a pris hier une mesure efficace qui mettra fin à la paralysie nationale, résultat de la grève des chemins de fer.

Je suis également certain que cette Chambre est disposée à adopter les mesures nécessaires,—sur le plan international,—au maintien du degré de coopération requis pour faire face à la très grave situation qui existe en ce moment.

Sans aucun doute, les représentants du peuple canadien au Parlement de la Nation recevront l'entier appui de leurs concitoyens. Notre population désire que toutes les dispositions nécessaires soient prises afin que l'ordre règne au pays, que l'intérêt public soit protégé contre les actes égoïstes et inconsidérés de quelques-uns, et que le Canada, fort de sa vigueur de jeune nation récemment arrivée à un nouveau sommet d'indépendance et d'autonomie, respecte ses engagements et fasse honneur à ses obligations.

(*Traduction*)

M. C. E. Bennett (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire appuyer la motion de mon collègue, l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon), qui a proposé qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a gracieusement prononcé devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes à l'ouverture du Parlement.

Qu'il me soit d'abord permis de remercier le premier ministre (M. St-Laurent) du grand honneur qu'il a fait à ma circonscription de Grey-Nord en me choisissant pour appuyer la motion. C'est une tâche que tout d'abord je doutais grandement de pouvoir remplir et après avoir écouté l'éloquente adresse de mon collègue ce doute ne s'est aucunement atténué. Je le félicite chaleureusement de son splendide discours. Il s'est montré digne des traditions de sa famille, de son illustre grand-père, sir Charles Fitzpatrick, ministre dans le cabinet Laurier et ancien juge en chef du Canada, ainsi que de son père, feu le juge L.-A. Cannon, également de la Cour suprême du Canada.

On a rendu hommage à la mémoire du très honorable William Lyon Mackenzie King, de l'honorable Humphrey Mitchell et de M. Gleason Belzile.

Tous les Canadiens pleurent la disparition de M. King. Élu député pour la première fois en 1949, je n'ai pas eu le privilège, dont ont joui plusieurs membres ici présents, de siéger à la Chambre sous la direction de l'homme qui a été à la tête des affaires de notre pays plus longtemps que tout autre. J'ai souvent entendu des honorables députés parler de sa grandeur comme chef, de sa sagesse et de son charme personnel. J'ai été témoin du magnifique hommage que les Canadiens ont rendu à sa mémoire le mois dernier à Ottawa et à Toronto; tous mes commettants, pour ne pas dire tous les Canadiens, désirent s'associer à cette marque d'estime. Comme notre premier ministre l'a si bien dit:

> Le décès de M. King marque la fin d'une ère que les historiens appelleront sûrement l'époque de Mackenzie King.

J'ai eu la bonne fortune de siéger au cours des deux dernières sessions auxquelles feu l'honorable Humphrey Mitchell a participé. On a fait de grands éloges de l'excellente besogne qu'il a accomplie au poste de ministre du Travail du Canada depuis 1941, ainsi que des lourdes obligations qu'il a assumées avec tant de compétence pendant la guerre. A ce qu'on a dit à son sujet, je puis ajouter, à mon titre de nouveau député, qu'en M. Mitchell j'ai connu un gentilhomme chrétien, tout à fait sympathique. Nous nous rappellerons toujours son sens de l'humour, son sourire contagieux. Des novices comme moi se souviendront de ses conseils sympathiques et intelligents.

La Chambre des communes ne sera pas tout à fait la même sans lui. On me permettra d'offrir à Mme Mitchell et aux membres de sa famille mes condoléances les plus sincères.

J'aimerais aussi exprimer le profond regret que nous inspire le décès de M. Gleason Belzile, adjoint parlementaire au ministre des Finances; c'est une grande perte. Nous offrons nos sincères condoléances aux membres de sa famille et aux électeurs de la circonscription de Rimouski. Une carrière très prometteuse a ainsi brusquement pris fin.

Comme la présente session du Parlement est une session spéciale d'urgence et qu'on tient à se mettre à l'œuvre le plus rapidement possible, je me propose d'être bref en appuyant la motion à l'étude. Je renoncerai au plaisir traditionnel de souligner les beautés et les avantages de ma circonscription. Cependant, les honorables députés peuvent avoir l'assurance que j'ai la ferme intention, avant que la présente législature prenne fin, de les familiariser avec les réalisations des citoyens de Grey-Nord, les magnifiques campagnes de la baie Georgienne et des endroits comme Owen-Sound, Meaford et Thornbury.

Ce qui témoigne de l'importance de ma circonscription, c'est que le premier train de voyageurs à se mettre en marche lors de la fin de la grève, hier soir, a été celui de la ville d'Owen-Sound.

Cependant, je manquerais à mon devoir, même si l'on insiste beaucoup pour que la Chambre se mette immédiatement au travail au cours de la présente session, si je ne disais pas, dans mon premier discours, combien le comté de Grey-Nord a été fier et honoré lorsqu'il a appris l'entrée dans le cabinet de son fils très illustre, l'honorable Walter Harris, comme ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Cette session spéciale du Parlement a été convoquée en raison de deux cas de nécessité pressante: la grève des chemins de fer et la situation internationale. La mesure mentionnée dans le discours du trône relativement à la grève des chemins de fer a déjà été débattue et adoptée par la Chambre. Tous les députés, je le sais, regrettent sincèrement que les principes de la liberté des négociations collectives n'aient pu amener le règlement de la grève. On n'oubliera jamais, je l'espère, que le bill nº 1, portant sur cette crise, ne visait ni l'une ni l'autre des parties aux négociations: c'était une mesure que le bien-être de tous les Canadiens nous obligeait tout simplement à adopter.

Le dernier jour de la dernière session du Parlement, le premier ministre (M. St-Laurent) disait que, si la situation en Corée ou ailleurs s'aggravait et s'il devenait nécessaire pour le Canada de songer à prendre de nouvelles mesures, le Parlement serait convoqué. La situation en Corée s'étant aggravée, le Gouvernement a décidé de soumettre au Parlement ses plans en vue de l'expansion et de l'accélération de notre programme de défense.

Les Russes nous ont fait nettement comprendre que ces plans sont nécessaires. Non seulement ont-ils surveillé l'invasion de la Corée en se gardant bien d'intervenir, mais ils ont, par tous les moyens, cherché à faire échec aux mesures prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Et encore est-ce leur donner là le bénéfice du doute. Si nous nous imaginions encore que le Kremlin s'intéresse vraiment à la paix mondiale, notre dernier espoir s'est dissipé.

On sait qu'avant l'invasion de la République de la Corée du Sud une foule de preuves démontraient clairement que les Soviets tentaient par tous les moyens de fomenter le désordre et la confusion nécessaires à la propagation de l'idéologie communiste. Mais les peuples du monde libre espéraient quand même arriver, de quelque façon, à une entente pour assurer la paix et l'harmonie dans le monde avant qu'un conflit armé éclatât. Il va de soi que nous n'avons pas abandonné tout espoir de conclure un accord qui favoriserait la paix mondiale. Il reste fort possible que la défaite définitive des communistes en Corée décourage toute agression ailleurs et évite ainsi un troisième conflit mondial. A Londres, samedi dernier, M. Churchill affirmait:

> La seule façon d'en user avec la Russie, c'est de posséder une force quelconque supérieure à la sienne et d'agir ensuite avec raison et justice. Tel est le plan de la bataille pour la paix, le seul qui puisse réussir.

Le conflit de Corée a été important pour deux raisons au moins. D'abord, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, on a invoqué les principes de la sécurité collective. En second lieu, l'avertissement final a été donné à tous les pays du monde libre de se préparer avant qu'il soit trop tard.

C'est pour ces deux raisons que nous sommes réunis aujourd'hui: étudier notre état de préparation, notre défense et nos obligations à titre de membre de l'ONU et de pays signataire du pacte de l'Atlantique-Nord.

La façon de remplir nos obligations fera peut-être l'objet d'une discussion à la Chambre. Quant aux obligations elles-mêmes, l'accord devrait être général. Le pays a déjà approuvé le principe de la sécurité collective. Forts de cette approbation, nous avons envoyé des destroyeurs et une escadrille de transport aérien en Orient. Le recrutement dans les trois armes se fait à un rythme accéléré. Une brigade spéciale a été levée pour servir en Corée ou ailleurs. Il nous incombe maintenant de décider de quelle manière nous pouvons favoriser davantage la cause de la liberté, eu

égard à tous les facteurs qui entrent en jeu, notre défense, les autres foyers de troubles dans le monde et nos obligations envers tous nos alliés.

Avant le recrutement de la brigade spéciale, les forces canadiennes de temps de paix étaient organisées d'abord en vue de défendre l'Amérique du Nord puis, afin de fournir un noyau destiné à l'organisation et à l'administration de forces plus nombreuses advenant un état critique d'après cette conception, en cas de guerre d'agression, nous participerions à un conflit mondial. Il fallait concevoir ainsi notre défense nationale en temps de paix. Nous pouvions nous permettre davantage.

Nous nous voyons maintenant engagés dans ce qui est jusqu'ici une campagne isolée sur un théâtre restreint et, au cours de la session, le Gouvernement demandera d'approuver l'emploi de la brigade spéciale en Corée ou ailleurs comme le nécessiteront les circonstances. Je prends pour admis que le Parlement approuvera la mesure. La Corée a donc ajouté à nos forces militaires un nouvel élément qui sera probablement permanent, aussi longtemps qu'il y aura des foyers de trouble n'importe où au monde. Le Canada a, il est vrai, une brigade aéroportée complètement équipée et bien formée. Toutefois, formée dans le Nord en vue de la défense du continent, cette brigade a à jouer un rôle militaire trop spécialisé pour qu'il soit raisonnable de l'envoyer dans la péninsule de Corée.

Bien que la brigade spéciale ait été mobilisée à cause de l'invasion de la Corée, elle pourra plus tard nous aider à remplir nos engagements en vertu du traité de l'Atlantique-Nord qui, depuis l'invasion de la république sud-coréenne, revêt une importance plus grande encore. Si étrange que cela puisse paraître, l'invasion d'une république de l'Asie nous fait de nouveau concentrer l'attention sur le continent européen. Il y a quelques mois, la prudence pouvait nous motiver d'armer convenablement nos alliés européens, mais il importe maintenant que nous nous assurions qu'ils le sont, ce qui implique, il va sans dire, que nous devons aider ces alliés à réarmer.

L'Europe a suffisamment d'hommes, mais depuis la guerre elle n'a pas encore réussi à se rétablir intégralement du point de vue industriel. Il est militairement économique d'aider nos alliés dans leur programme de réarmement.

Au nom des habitants de Grey-Nord, je tiens à faire savoir au Gouvernement,—comme sans doute la plupart des honorables députés,—que la population appuiera toute mesure qu'il estimera nécessaire pour enrayer l'agression, où qu'elle se présente. Nous savons tous que les Canadiens sont las de la guerre. Après quelques brèves années de paix, il est malheureux que nous devions encore parler d'avions et de canons.

D'autre part, on est résolu, d'un bout à l'autre du pays, à mener l'entreprise à bonne fin. L'invasion de la Corée a raffermi nos sentiments. Je n'ai encore entendu aucun de mes commettants dire que la Corée est bien loin ou demander en quoi ce pays nous intéresse. Les sentiments de la population du Canada se sont reflétés dans le récent recrutement de la brigade spéciale, qui s'est effectué, avec personnel de remplacement complet, en l'espace de deux courtes semaines.

En cette heure de crise, je tiens à exprimer ma plus entière confiance en la direction du premier ministre et envers les membres de son cabinet. Jamais au pays un chef n'a obtenu aussi rapidement la confiance des gens. Le premier ministre (M. St-Laurent) et son cabinet ont dû prendre des décisions difficiles et complexes qui avaient une grande portée. Le pays les a appuyées entièrement.

Qu'on me permette d'exprimer en particulier la confiance que m'inspirent le ministre de la Défense nationale, dont le service est particulièrement touché par l'affaire de Corée, et le ministère qu'il dirige. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, le député des Îles-de-la-Madeleine l'a signalé, le ministère de la Défense nationale s'occupe, sous la direction du ministre, de réorganisation, de modernisation et d'unification. Quelques heures à peine après la décision du cabinet de former une brigade spéciale, le recrutement battait déjà son plein. Je suis persuadé que la brigade spéciale bénéficiera de la meilleure formation qui soit et du meilleur équipement. Les volontaires devaient certainement partager ma confiance. Les gens se sont réjouis d'apprendre, lorsqu'on a annoncé la formation de la brigade spéciale, quelle se composera de trois régiments de vieille date, le célèbre Royal Canadien, l'illustre Princesse Patricia et le renommé Royal 22e du Québec.

Comme je m'intéresse en particulier au Corps d'aviation royal canadien, je tiens à féliciter le ministre et son département d'avoir pris les mesures voulues pour maintenir notre aviation au niveau enviable qu'elle avait atteint durant la dernière guerre. La mise au point de l'appareil CF-100, désigné maintenant sous le nom de Canuck, modèle qui est incontestablement en avance de plusieurs années sur tous les autres avions à long rayon d'action pouvant opérer par tous les temps, a été couronnée d'un remarquable succès. On a intensifié le programme de production, par la *Canadair*

Limited de Montréal, des avions F-86 en annonçant cette semaine qu'on venait de placer l'une des plus importantes commandes du temps de paix comme du temps de guerre, commande qui se surajoute à celle de cent appareils de ce modèle déjà en voie de fabrication. On a acheté de la marine américaine 100 avions Mustang qui serviront à nos escadrilles de combat en attendant que les CF-100 et les F-86 soient prêts. Tous ces faits sont réconfortants pour les Canadiens qui ont une grande confiance dans notre Corps d'aviation.

Notre seul objectif, c'est la paix. Nous croyons que les nations peuvent vivre côte à côte dans l'harmonie. Nous continuerons de chercher par tous les moyens possibles à nous entendre avec le monde soviétique. Nos délégués à l'Organisation des Nations Unies continueront de manifester la patience presque inlassable dont ils ont fait preuve depuis quelques années. Autant que possible, nous laisserons toujours la porte ouverte aux négociations. Aucun homme sincère ne peut soutenir qu'il y ait au monde une seule démocratie qui veut la guerre.

Mais si l'Union soviétique ne comprend que la manifestation de la force, elle aura cette manifestation. Les alliés de l'Occident possèdent à un degré bien supérieur aux pays communistes les ressources, le pétrole, l'acier, la puissance industrielle, les connaissances techniques et le fruit des recherches scientifiques. Si la situation s'empire au point de déclencher une troisième guerre mondiale,—que Dieu nous en préserve!—nos populations ont le courage et la volonté de survivre.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon premier devoir, et c'est aussi un plaisir et un honneur, est de féliciter le motionnaire (M. Cannon) de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé (M. Bennett), de la façon dont ils se sont acquittés de cette mission, cet après-midi. Ils se sont exprimés avec une éloquence remarquable, ce qui est tout à leur honneur et à celui des votants qui ont eu la sagesse de les choisir comme membres de la Chambre des communes. Celui qui a appuyé l'Adresse mérite particulièrement des félicitations vu que c'est son discours de début comme député. Le député de Grey-Nord (M. Bennett), après avoir bien servi son pays durant la guerre, le sert aussi bien durant la paix. Je suis particulièrement jaloux de l'aisance et de l'éloquence avec lesquelles le motionnaire de l'Adresse s'est exprimé dans l'une comme dans l'autre de nos langues nationales. En l'écoutant, j'ai été tenté un moment de le féliciter de la même manière, mais je me suis rendu compte que si j'essayais de passer d'une langue à une autre, je ne pourrais le faire ni avec facilité ni avec éloquence parce qu'à mon grand regret, je ne suis pas bilingue, bien que je prétende l'être un peu plus qu'à demi en m'accordant tout le bénéfice du doute.

La Chambre s'attend sans doute que je lui parle cet après-midi de la situation internationale en général, que je lui fournisse certains détails sur les événements de Corée, que je passe en revue ce qui s'est déroulé depuis la prorogation du Parlement et les mesures que le Gouvernement a prises pour faire face à cette situation critique. Aujourd'hui, toute notre attention doit se concentrer sur la Corée. C'est là que la lutte engagée avec le communisme soviétique a éclaté le plus ouvertement au grand jour et que la nature de cette lutte a été le plus nettement révélée. L'agression commise contre la république de Corée a fait sonner l'alarme dans tous les pays du monde. A ce son impérieux, le Canada a accéléré ses propres préparatifs militaires et sa collaboration militaire avec ses alliés. C'est là également un des principaux motifs pour lesquels le Parlement a été convoqué en session spéciale.

Avant de parler de la Corée cependant, je veux jeter un rapide coup d'œil sur la scène internationale dont elle n'est qu'une partie. Je veux, en particulier, rappeler à la Chambre certains aspects de la menace à laquelle nous avons à faire face et que font ressortir les derniers événements de Corée. Dans le régime soviétique, issu du matérialisme marxiste et du mysticisme russe, ainsi que dans les desseins de ceux qui l'exploitent, il y a beaucoup d'éléments difficiles à comprendre pour toute personne pénétrée des traditions occidentales et habituée aux façons de penser occidentales. Nous en savons néanmoins, ou du moins nous devrions maintenant en savoir beaucoup à ce sujet. Il importe d'en garder fermement à l'esprit les principaux traits. Ce n'est que par le souvenir constant de la nature des forces que nous avons à combattre que nous pouvons nous mettre en mesure d'arrêter de sages méthodes pour leur tenir tête. Il faut connaître l'ennemi; c'est un principe qu'on enseigne à tout soldat. Ce principe a la même valeur dans cette pénombre entre la guerre et la paix que durant la guerre elle-même.

La première caractéristique de l'impérialisme communiste des Soviets que je voudrais souligner aujourd'hui, et nous savons plus que jamais à quoi nous en tenir à cet égard, c'est que son activité s'exerce à l'échelle internationale. Convaincus que leur régime d'esclavage est en opposition inéluctable avec les modes de gouvernement libre des autres

peuples, les maîtres du Kremlin étendent leurs calculs à toutes les parties du monde. Aujourd'hui, on se bat en Corée. Hier, il y avait de la tension en Perse, en Grèce et en Yougoslavie; un coup d'état en Tchécoslovaquie. Demain, il peut y avoir une agression contre l'Indochine, ou une guerre civile peut être fomentée en Allemagne. Les Soviets attaqueront là et quand les membres du Politburo jugeront les circonstances favorables à l'accomplissement de leurs desseins guerriers. C'est pourquoi nous devons avoir l'œil au guet et surveiller le danger qui peut surgir en n'importe quel coin du monde. Le foyer du conflit est maintenant en Corée, et il est juste que tous nos regards se portent sur la Corée. Cependant, en concentrant notre attention sur le problème que l'agression communiste y a soulevé, nous ne devons pas oublier qu'il existe d'autres points critiques où l'incendie peut éclater.

Le second aspect de la puissance soviétique qu'il ne faut pas perdre de vue, est que, si la Corée prouve que le communisme soviétique n'hésite pas à imposer sa volonté aux autres peuples par le moyen de l'agression à main armée, il peut aussi recourir,—et il le fait en réalité,—à d'autres moyens et à d'autres manœuvres. Les armes de la conspiration, de la subversion et de l'agitation populaire sont à sa disposition. Ce sont, de fait, ces armes qu'il tient de la main gauche, tout en brandissant l'épée de la main droite. Il n'est pas facile de faire pièce à ces autres armes, ou à un grand nombre d'entre elles. Elles travaillent souvent dans la clandestinité et dans l'obscurité. A la vérité, elles ne sont parfois jamais plus efficaces que lorsqu'elles agissent dans la clandestinité. Il est possible de les affronter et de les surmonter, comme de fait on y parvient, par l'initiative du monde libre, s'exerçant à un grand nombre d'endroits, notamment en Europe occidentale; cependant il est impossible de les vaincre par la seule action militaire. La puissance militaire est absolument indispensable, évidemment, mais il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus la complètent, si nous voulons arrêter la marche du communisme en tant que doctrine économique et sociale avant qu'elle ait atteint le point où l'agression armée semblera, aux membres du Politburo, susceptible de réussir.

Troisièmement, je ferai observer que nous devons avoir des idées nettes quant aux éléments d'une société libre qu'emploie et que pervertit le communisme soviétique pour assurer le succès de son programme d'oppression, de dégradation et d'expansion. L'une de nos principales difficultés, actuellement, vient de ce que le communisme a su assimiler à ses fins de bons motifs aussi bien que des mauvais. Évidemment, la promesse que fait le communisme de l'exercice illimité du pouvoir, sans responsabilité ni miséricorde, lui a attiré certains adeptes. D'autres étaient attirés par la fascination morbide qu'exercent les intrigues secrètes. Mais ce ne sont pas là les seuls désirs qu'assouvit le communime. Il prétend également satisfaire ceux qui vivent dans la misère et la privation, en leur offrant l'espoir d'une vie meilleure. Il n'est peut-être pas surprenant que beaucoup d'hommes vivant dans la misère, surtout dans les pays arriérés d'Asie, se soient laissés enjôler par ces promesses et qu'ils n'aient pas su observer que, chaque fois que le régime communiste russe s'établit quelque part, peu importe où, il est bientôt suivi de l'esclavage politique et moral.

De plus, le communisme est assez habile pour faire à l'occasion appel aux idéalistes sans jugement. C'est là un élément de son succès, même dans notre propre pays. Rien de plus diabolique que son aptitude à miner graduellement les aspirations généreuses, à finir par les pervertir, pour enfin les rendre complices de son propre programme totalitaire. Aussi, pour résister aux machinations de l'impérialisme soviétique, qui se sert du communisme comme d'un cheval de Troie, nous ferons bien de ne pas ignorer les promesses qu'il fait miroiter aux yeux des opprimés à travers le monde, à qui il promet,—promesses qui n'engagent à rien,—l'espoir d'une meilleure condition de vie. Aux idéalistes dont le jugement est inférieur à leur dévouement, il fait avaler ses desseins dégradants et avilissants sous couleur d'une société ordonnée et équitable. Aussi, pour nous des pays occidentaux, il ne suffit pas de mettre à nu la rouerie et la malice des protestations soviétiques, mais nous devons aussi satisfaire tangiblement aux perpétuels besoins des affamés de pain, de sécurité et de liberté que les communistes prétendent combler. Autrement, nous nous priverons de l'appui de plusieurs régions du monde, surtout de l'Asie, sur la collaboration de laquelle nous devons compter dans les jours à venir.

Voilà les principaux traits, je crois, de l'adversaire contre qui nous devons nous mesurer. Même ce court exposé que j'ai tenté d'esquisser du système soviétique et du fonctionnement de la machine soviétique donnera une idée, j'espère, de la portée et de la complexité de l'effort à fournir.

Pour vaincre un pareil ennemi, dont la propagande et l'espionnage envahissent toutes les parties du monde, et qui compte en définitive sur la force brutale de 170 divisions puissantes mais qui, en même temps, fait appel en crocodile, à des besoins réels et à d'honnêtes aspirations, nous devrons faire preuve de ressources et d'imagination ainsi

que de force. C'est donc sous ce jour que nous devons envisager la guerre de Corée en ce moment, bien que ces considérations ne doivent pas, à mon avis, diminuer notre anxiété au sujet de ces événements ni nous empêcher d'y parer. En Corée, de concert avec toutes les nations libres de l'univers, nous avons à faire face à un défi militaire bien évident, et avec elles nous devons relever ce défi. Il est significatif, je crois, que le communisme international ait choisi un pays asiatique comme le théâtre de la présente attaque. Les communistes ont peut-être pensé qu'ils y pourraient réaliser leurs desseins d'agression en s'exposant à un minimum d'intervention. La Corée est un pays fort éloigné, d'une importance stratégique minime et, en outre un pays divisé. Il était possible en Corée, comme on l'a pu ailleurs, de faire guerroyer des satellites, des troupes asiatiques seulement. Ainsi lors de l'intervention de l'ONU on pourrait représenter la guerre sous un faux jour, et on l'a fait, en disant que des forces populaires asiatiques combattaient contre celles de l'impérialisme capitaliste de l'Occident.

Je ne prétends pas,—bien entendu, personne ne le prétend,—que les affaires en Corée, même depuis 1945, ont été sans clairs ni ombres. Comme toutes les affaires humaines, elles ont été équivoques; mais peu à peu, au cours de ces événements équivoques, une question manifeste a surgi et peut-être devrais-je brièvement passer les faits en revue pour en retracer l'ascendance. Durant la seconde guerre mondiale les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine étaient publiquement convenus,—au Caire, je crois,—que la Corée, annexée par le Japon en 1910, redeviendrait État libre et indépendant à la fin des hostilités. Plus tard, l'Union soviétique a donné son adhésion à cette déclaration, maintes fois réaffirmée par la suite. Cependant, à la fin de la guerre, on a décidé, affaire d'avantage du point de vue militaire,—avantage malheureux en l'occurrence,—que les effectifs des États-Unis occuperaient la partie méridionale de la Corée jusqu'au 38e parallèle et que les troupes soviétiques occuperaient la Corée au nord de ce parallèle.

Aux premiers stades de cette occupation conjointe, les États-Unis ont cherché à s'entendre avec l'Union soviétique sur un projet tendant à établir un gouvernement provisoire pour la Corée entière. Cependant, tous ces efforts ont échoué presque entièrement à cause de l'intransigeance des autorités soviétiques. Devant ce manque de collaboration, les États-Unis ont décidé de déférer la question à l'Organisation des Nations Unies.

Cette décision fut prise en septembre 1947. En vue de susciter des conditions qui se prêteraient à la tenue d'une élection et à l'établissement d'un gouvernement, l'assemblée générale instituait cette année-là une Commission coréenne temporaire des Nations Unies, et le Canada en faisait partie. Toutefois, lorsque la Commission tenta d'entrer en relations avec les autorités soviétiques en Corée du nord, elle se heurta à un mur. Jamais on ne lui permit de visiter officiellement cette partie de la Corée. Dans ces conditions, on pouvait se demander si une commission de ce genre avait, en poursuivant son travail, quelque chance de réussir véritablement dans la partie sud du pays seulement. Je rappelle que le Gouvernement canadien a exprimé des doutes à cet égard à Lake-Success. Néanmoins, par une forte majorité, l'assemblée des Nations Unies décidait que la Commission devrait poursuivre son travail dans la région où on lui permettait d'exercer ses fonctions et qu'elle devrait particulièrement se mettre en devoir de tenir des élections libres qui eurent lieu au printemps de 1948. Le gouvernement élu en Corée par suite de ces élections n'était sûrement pas parfait, aucun gouvernement ne l'est, pas même notre Gouvernement actuel.

Néanmoins, après cette élection, il y eut formation du gouvernement de Corée qui résultait de la volonté de la grande majorité du peuple coréen. A ce titre, il avait droit d'être reconnu, et l'assemblée des Nations Unies lui accordait, le 12 décembre 1948, pleine reconnaissance. On a déclaré, et nous sommes liés par cette déclaration, que ce gouvernement était le gouvernement institué légalement de la république de Corée, et qu'il n'existait aucun autre gouvernement du genre. En même temps la commission temporaire était transformée en commission permanente pour la Corée. Le Canada n'a pas cherché à se faire réélire à cette commission reconstituée.

Pendant ce temps-là, les événements, dans la zone soviétique du nord, se succédaient dans l'ordre qui nous est devenu si familier. Les autorités d'occupation avaient réussi à organiser une administration fantoche, à endoctriner le peuple de propagande communiste et à entraîner une armée formidable. Jusqu'à quel point cette armée était formidable, nous ne l'avons appris qu'au cours des derniers mois. Nous connaissions l'existence de cette armée, mais nous ne savions pas à quel moment elle déclencherait les hostilités.

A la fin de 1948, les plans soviétiques en Corée du nord étaient suffisamment réalisés pour permettre aux troupes russes de se retirer et de confier les rênes du gouvernement à l'administration nord-coréenne.

[M. Pearson.]

L'armée nord-coréenne comptait dans ses rangs des anciens combattants de la guerre de Chine. Quelques mois plus tard, les forces d'occupation américaines se retiraient de la Corée, mais c'était un départ réel et non pas simulé. C'est ce régime de la Corée du Sud, établi sous les auspices des Nations Unies et reconnu par notre pays, qui était attaqué par les forces coréennes du Nord, le 25 juin. Cette attaque nous prit tous par surprise. M. Malik, le représentant soviétique au Conseil de sécurité, nous assure que c'est la Corée du Nord qui fut attaquée. Heureusement, il est facile de mettre a nu ses mensonges et ses faux témoignages car, au moment de l'attaque, siégeait à Séoul, capitale de la Corée du Sud, la commission indépendante et impartiale des Nations Unies, dont j'ai déjà parlé. Elle se composait de représentants d'Australie, de Chine, de France, de l'Inde, des Philippines, de la Turquie et de Salvador.

Après avoir communiqué la nouvelle de l'agression aux Nations Unies quelques heures après l'attaque, la commission présenta le lendemain un rapport plus complet et plus documenté qui se terminait par ces phrases catégoriques:

> La Commission n'a aucune preuve qui puisse justifier d'aucune façon les prétentions des nordistes. Tous les faits démontrent de plus en plus qu'il s'agit d'une attaque délibérée, coordonnée, préparée et lancée dans le secret.

A la lumière de cette preuve et d'autres témoignages recueillis alors et subséquemment par des observateurs indépendants, qui sont fondés sur un examen de la situation en Corée, fait sur place, je ne crois pas que nous ayons à nous occuper des histoires fantastiques d'agression de la part de la Corée du Sud que M. Malik et les autres défenseurs des Soviets ont lancées. Ils comptent, bien entendu, comme les Nazis auxquels ils ressemblent sous plusieurs rapports, sur la technique du "mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose". Si on me permet, monsieur l'Orateur, de m'approprier certaines paroles prononcées par le premier ministre d'Austalie, M. Menzies, lors de son passage chez nous récemment, les communistes auront de la difficulté à nous convaincre que c'est la mâchoire qui a fracturé le poing.

Si le problème que pose l'attaque sur la république de Corée est évident, notre obligation en vertu de la charte des Nations Unies l'est également. Je dois dire immédiatement que nous avons contracté cette obligation envers les Nations Unies seulement et en vue de notre propre sécurité. Dans le cas dont je parle, elle ne concerne que le rétablissement de la paix et la défaite de l'agression en Corée. L'intervention des Nations Unies vise à cela et à rien d'autre. Comment nous acquitterons-nous de ces obligations?

Dans l'esprit des auteurs de la Charte, les États membres devaient, sur les ordres du Conseil de sécurité mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, par suite d'ententes à conclure individuellement, certains de leurs effectifs nationaux en vue d'aider à repousser l'agression. Le comité de l'état-major militaire des Nations Unies devait élaborer les détails de ces ententes. Cependant, les représentants de l'Union soviétique ont complètement contrecarré les négociations au sein de ce comité de l'état-major militaire. En conséquence, dans cette crise, les Nations Unies sont restées dépourvues des effectifs dont elles auraient dû disposer si l'on avait mis à exécution l'intention des rédacteurs de la Charte. Cette omission n'a libéré de ses obligations aucun des membres de l'ONU, bien qu'elle ait sûrement préjudicié à la manière dont on pouvait satisfaire à ces obligations. Lorsque le Conseil de sécurité a décidé, comme il l'a fait le 25 juin, qu'une attaque armée dirigée contre la république de Corée par les forces de la Corée du Nord constituait une atteinte à la paix et qu'il a recommandé, comme il l'a fait le 27 juin, que les membres de l'ONU devaient fournir à la république de Corée l'aide qui pourrait s'imposer afin de repousser l'attaque armée et rétablir la sécurité et la paix internationales dans la région, notre obligation était évidente.

Avant la prorogation des Chambres, le 30 juin, trois jours après la décision du Conseil de sécurité, on nous annonçait ici que trois contre-torpilleurs canadiens partiraient incessamment pour le Pacifique occidental afin de se rapprocher des eaux où ils pourraient prêter assistance aux forces des Nations Unies en Corée, s'il le fallait.

Alors qu'ils étaient en route, le mode d'organisation de ces forces était déterminé au cours de discussions presque ininterrompues tenues à New-York et ailleurs. Nos représentants ont activement participé à ces réunions. Ils tenaient à s'assurer que les opérations militaires s'accompliraient vraiment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et sous la direction d'un seul commandement autorisé. La question était loin d'être théorique à nos yeux. Il s'agissait d'un principe fort important, qu'il fallait établir de façon satisfaisante non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir. Il a été reconnu lorsque, le 7 juillet, le Conseil de sécurité a adopté une résolution supplémentaire par laquelle il instituait un état-major unique et priait les États-Unis de choisir le commandant des forces dont pour-

raient disposer les Nations Unies. Nous avons fort bien accueilli cette décision qui plaçait les opérations de Corée sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies sans toutefois limiter les pouvoirs militaires dont tout commandant doit jouir pour vaincre.

Après l'adoption de cette résolution, on a mis à la disposition de l'état-major unifié des Nations Unies, le 12 juillet, ces trois destroyers canadiens qui se trouvaient alors à Pearl-Harbour. Nous voulions ainsi aider au rétablissement de la paix en Corée. Le 14 juillet, nous recevions une demande d'aide supplémentaire, cette fois, non pas du Conseil de sécurité, mais du secrétaire général de l'ONU. Quelques jours plus tard, le 19 juillet, le premier ministre (M. St-Laurent) annonçait que le Canada fournirait immédiatement une escadrille à long rayon d'action du C.A.R.C. pour le transport aérien sur le Pacifique. Ceux qui dirigeaient les opérations nous avaient informés qu'on avait besoin de ce type d'avions et non d'appareils de combat.

Le 7 août, après de nouveaux pourparlers non seulement à Ottawa mais aussi à Washington et à Lake-Success, et après ma visite à ces deux derniers endroits et à la suite de mes entretiens avec le secrétaire d'État américain et avec le secrétaire général de l'ONU, on annonçait que le Gouvernement avait décidé de recruter une brigade supplémentaire, désignée sous le nom de contingent canadien spécial et destinée à servir en Corée,—sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement,—comme partie des forces des Nations Unies là-bas, cette brigade devant être employée là où on la jugerait la plus utile lorsqu'elle serait prête à entrer en action. Je puis assurer à la Chambre,—mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) peut le faire avec plus d'autorité que moi,—que cette brigade est mise sur pied aussi rapidement que possible.

C'est le recours à cette force armée de la façon que je viens d'indiquer qui est une des raisons pour laquelle nous sommes réunis maintenant. Il s'agit de remplir, au moyen de l'intervention parlementaire, l'engagement que le premier ministre a pris envers la Chambre le 30 juin dernier.

Avec l'autorisation de l'Organisation des Nations Unies, ce sont surtout les États-Unis qui, outre la Corée méridionale elle-même, se sont chargés de repousser les troupes de la Corée septentrionale. Il est naturel qu'il en soit ainsi. Seuls parmi les pays anticommunistes, les États-Unis avaient en extrême Orient de forts contingents auxquels ils pouvaient recourir en Corée quand l'invasion a commencé. Puis, le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région leur imposait des obligations spéciales vu qu'ils étaient chargés de l'occupation du Japon. Il faut aussi se rappeler qu'ordinairement seules de grandes puissances comme les États-Unis ou le Royaume-Uni possèdent des armées de terre qui peuvent être transportées rapidement sur de lointains théâtres de guerre sans mettre en péril leur propre territoire ni les autres régions où elles ont des engagements pressants, comme la France en Indochine et l'Angleterre en Malaisie et à Hong-Kong. Des pays plus petits ou de population moyenne comme le Canada ne disposent pas, en temps normal, d'armée de terre efficace qu'ils peuvent affecter à la sécurité collective dans des circonstances comme celles qui ont surgi en Corée.

Bien plus, tous les membres des Nations Unies et, en particulier, les petits pays, présumaient, jusqu'à juin dernier, que l'Organisation des Nations Unies ne les appellerait pas à participer à une action militaire collective pour repousser l'agression à plusieurs milliers de milles de distance. Les articles de la charte destinés spécifiquement à assurer des sanctions militaires sont restés inopérants et n'ont même pas encore été invoqués. Vu l'usage que les Russes font du veto, il semblait également impossible au Conseil de sécurité de recourir aux sanctions militaires contre toute agression communiste. Ce qui s'est produit en juin au Conseil de sécurité, à cause de l'absence plutôt fortuite de l'URSS et de l'esprit d'initiative et de décision des États-Unis d'Amérique, a changé du tout au tout le caractère des Nations Unies, au moins pour le moment, et ce, pour le mieux.

Il aurait été peu pratique cependant et peu sage de la part de tout gouvernement de fonder ses préparatifs militaires sur la présomption qu'un tel changement allait se produire ou que les Nations Unies pourraient intervenir comme elles l'ont fait.

En réalité, le traité de l'Atlantique-Nord a été conclu en 1949 pour combler, au moins dans la zone de l'Atlantique-Nord, cette lacune de la charte créée par suite de l'impuissance à laquelle le Conseil de sécurité était réduit jusque-là d'assurer la sécurité collective. Ainsi se sont précisées nos obligations en matière de défense collective de la zone de l'Atlantique-Nord, la Russie soviétique n'étant pas là pour entraver ni faire échouer les décisions prises en vertu de ces obligations. Nous savions à quoi nous étions tenu en vertu de cette obligation. Mais nous ignorions, comme tous les autres pays d'ailleurs, les effets de nos obligations envers les Nations Unies.

Notre programme de défense jusqu'au mois de juin de cette année visait à tenir en disponibilité une petite armée régulière bien

dressée qui pourrait faire immédiatement sa part dans la défense de l'Amérique du Nord, surtout dans la région arctique, et qui pourrait, d'autre part, agrandir rapidement ses cadres dans le cas d'une guerre générale où le Canada serait obligé de se défendre en dehors de ses frontières. Fournir aux Nations Unies, à brève échéance, un corps expéditionnare capable de se déployer rapidement dans des régions éloignées où une agression aurait lieu, cela, je l'admets, ne faisait pas partie de notre programme ni de celui d'aucun autre pays.

Les États-Unis, jusqu'ici, ont donc presque seuls supporté tout le fardeau de l'assistance sur terre à la Corée du sud. Ils ont apporté leur assistance avec rapidité, avec beaucoup de courage et avec une efficacité croissante. Malgré les énormes difficultés qu'elles doivent surmonter, les troupes américaines ont, comme on sait, combattu magnifiquement non seulement dans l'intérêt de leur propre pays mais dans celui du monde libre en général. Aujourd'hui, cependant, elles commencent à recevoir le renfort d'armées de terre d'autres pays qui ont des troupes en extrême Orient. A ces renforts s'ajouteront, si le Parlement donne son approbation, les troupes spéciales canadiennes que nous avons levées en vue de faire honneur aux obligations que nous avons contractées à l'égard de la défense collective. C'est en Corée que nos obligations résident présentement, bien que nous ignorions où elles résideront dans les semaines à venir. Presque depuis le début, naturellement, les forces américaines ont reçu l'appui de détachements de la marine et de l'aviation fournis par d'autres membres des Nations Unies, y compris le Canada.

Cette force spéciale est unique en un sens parmi les offres de forces militaires qu'on a faites aux Nations Unies par suite de la guerre coréenne. Elle constitue, à mon avis, un exemple et un précédent dignes de considération. Si, de la même façon, d'autres pays réservaient une partie de leurs forces afin de pouvoir les mettre à la disposition des Nations Unies en vue de la défense collective, il y aurait, parmi le monde libre, prêts à se joindre à une force des Nations Unies, des contingents nationaux qu'on pourrait rapidement rassembler en cas d'une crise future. L'Organisation des Nations Unies serait ainsi munie de la force militaire que, dans la charte, on projetait de mettre à sa disposition mais que de fait, elle n'a jamais eue en raison surtout de l'attitude de la Russie.

A mon avis, c'est parce qu'il prévoit que l'agression effectuée en Corée peut être suivie d'autres attaques d'inspiration communiste ailleurs que le Gouvernement a décidé de demander que la brigade spéciale soit disponible non seulement pour le service en Corée, mais d'une manière générale, afin que nous nous acquittions de notre devoir en ce qui a trait à la défense collective, sous l'empire de la charte des Nations Unies ou du pacte de l'Atlantique-Nord.

On entretient déjà des craintes dans l'Iran, la Grèce, l'Autriche et l'Indochine, pays dans lesquels, pour le Politburo, les circonstances pourraient sembler favorables à une autre agression armée.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier surtout que ce qui s'est produit en Corée peut bien se répéter sur une plus grande échelle en Allemagne. La situation de ces deux pays, à première vue si différente, n'offre pas moins des points de comparaison frappants. L'un et l'autre sont divisés en deux par une ligne imaginaire; dans l'un et l'autre, la partie dominée par les Soviets dispose de forces armées puissantes, tandis que l'autre partie est à peu près sans défense et sujette à l'agression. Il devient de plus en plus évident, je crois, qu'il faut rétablir l'équilibre entre les forces militaires de l'est et de l'ouest de l'Allemagne. Il ne s'agit plus de se demander s'il faut réarmer l'Allemagne, car la région de l'Allemagne occupée par les communistes l'a déjà été par la Russie soviétique qui la domine.

Si l'on veut assurer la défense de l'Allemagne occidentale,—et elle importe sûrement à la défense de l'Europe occidentale,—nous devons lui fournir des armes et l'aider à se défendre; sinon, les autres nations occidentales devront assumer des responsabilités plus grandes qu'elles ne l'avaient encore prévu.

Le réarmement de l'Allemagne occidentale comporte des risques; les tristes expériences du passé nous ont appris que des Allemands armés peuvent constituer une menace. Cependant, ce danger existe déjà en Allemagne orientale; je crois que nous pouvons l'atténuer en Allemagne occidentale si cette région de l'Allemagne, et à la longue toute la libre Allemagne démocratique, peut être amenée à collaborer, efficacement et de plus en plus, des points de vue économique, militaire et, plus tard, politique, avec les autres nations de l'Europe occidentale.

C'est dans cette direction que se trouve le chemin de la sécurité. Cependant cette politique va naturellement soulever à son tour des problèmes et, malgré cela, je ne puis m'empêcher de croire qu'elle procurera seule des sauvegardes contre les dangers que comporte la permission de réarmer accordée à l'Allemagne occidentale, indépendamment de l'Europe occidentale, en présence de la situation encore plus dangereuse de la laisser sans défense en face d'une Allemagne orientale armée et dominée par la Russie.

L'alarme qui a sonné en Corée a rendu encore plus urgent le problème germanique. Elle a aussi conduit à une intensification des préparatifs au sein des pays associés sous l'empire du pacte de l'Atlantique-Nord en vue de consolider leur défense collective.

Les suppléants des ministres des Affaires étrangères, dont les pays sont membres du conseil de l'Atlantique-Nord, se sont réunis au cours des six dernières semaines, se montrant au fait de la gravité de la situation, et le conseil de l'Atlantique-Nord lui-même se réunira à New-York d'ici environ deux semaines pour prendre de très importantes décisions. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), exposera à la Chambre plus en détail les mesures que le Gouvernement propose en vue d'honorer nos engagements découlant du traité de l'Atlantique-Nord. Pour le moment, je n'en dirai pas davantage, si ce n'est que nous assumerons la part qui nous incombe du fardeau de la défense collective.

La situation qui règne dans le monde et la crise qui sévit en Corée nous forcent inévitablement, monsieur l'Orateur, à conclure que nous devons accroître nos propres préparatifs de défense et que nous devons aider nos alliés à accroître les leurs. Cette conclusion, le Gouvernement l'accepte, comme le démontreront les mesures qui seront présentées au cours de cette session spéciale et qui sont dictées par les impératifs de la sécurité nationale et, à dire vrai, de la survivance nationale.

Toutes ces mesures ne renferment aucune trace de desseins agressifs. En cette enceinte et au pays, nous ne croyons pas, j'en suis sûr, en la guerre préventive, en l'agression destinée à assurer la paix ou quoi que ce soit. Nous ne nous proposons pas non plus d'acquiescer en silence lorsque d'autres conseilleront cette ligne de conduite. Notre tâche consiste à jouer notre rôle,—rôle que nous fixons nous-mêmes après avoir consulté nos amis,—dans l'effort collectif des pays libres en vue de prévenir l'agression, si possible, en démontrant qu'elle ne pourrait pas réussir ou de la vaincre, si elle se produit.

Je tiens aussi à souligner que le Gouvernement n'a pas l'intention d'appuyer une ligne de conduite qui étendrait la portée du conflit actuel en Corée. Ce conflit, il faut le restreindre et le localiser, s'il est en notre pouvoir de le faire. Le Gouvernement n'appuiera pas, non plus, un programme qui fournirait à un autre une excuse pour l'étendre.

Cette attitude, croyons-nous, et la Chambre abondera sans doute dans notre sens, est la seule à tenir; d'abord, parce que nous devons tout faire pour réduire le risque d'une guerre internationale; puis, parce que nous croyons d'importance vitale de maintenir l'exceptionnelle unanimité avec laquelle les Nations Unies ont condamné l'agression contre la Corée du Sud; enfin, parce que nous devons maintenir une collaboration étroite entre les pays libres de l'Asie et le monde occidental. Nous avons compris les raisons de l'initiative du président des États-Unis,—qui a agi si courageusement et si sagement, si je puis dire, au cours de la crise coréenne,—en donnant l'ordre à la marine américaine de prévenir toute attaque contre Formose et en exhortant le gouvernement nationaliste chinois à Formose d'interrompre toute opération aérienne ou navale contre le continent. Cette décision nous a paru inspirée par le simple souci de prévenir l'expansion du conflit de la Corée. C'était une stratégie défensive et elle n'impliquait en rien, telle que nous l'avons comprise, des raisons politiques. Nous avons toutefois été intrigués, comme d'autres ont dû l'être, par les mesures militaires préventives prises par le gouvernement nationaliste de la Chine contre les concentrations communistes le long de la côte continentale, aussi bien que par les déclarations qu'aurait formulées le généralissime Chiang Kai-chek relativement à la "collaboration militaire" sino-américaine. Nous avons également été bouleversés par des déclarations qui nous semblent confondre la défense de la Corée, dont l'ONU s'est chargée, avec celle de Formose, que l'ONU n'a pas assumée; déclarations qui vont jusqu'à laisser entendre,—à tort, je crois,—que ceux qui cherchent à établir présentement une distinction entre ces deux cas sont des défaitistes et des pacifistes. En ce qui concerne notre Gouvernement, nous n'avons qu'à remplir les obligations que nous impose l'ONU en Corée ou ailleurs. Ces obligations ne comprennent pas, comme je les entends en ce moment, rien qui se puisse interpréter comme le rétablissement du gouvernement nationaliste chinois en Chine même, ni comme une intervention à Formose.

Il nous incombe donc de faire notre part pour vaincre l'agression en Corée, afin que la leçon de l'échec de l'agression à cet endroit soit comprise par ceux qui en ont besoin ailleurs. Nous devrions également hâter nos préparatifs militaires afin de pouvoir repousser tous actes semblables d'agression qui, si la présente leçon ne sert pas, pourront se produire ailleurs, car nous ne pourrons jamais espérer y parvenir seuls. Le programme d'expansion de la défense auquel nous participons nécessitera inévitablement un effort accru de la part du Canada, et nous devons être prêt à le fournir. J'imagine qu'il peut également entraîner un retard dans la réalisation de

certains des objectifs pacifiques en vue desquels nous avons travaillé. Mais nous ne devons pas perdre de vue ces objectifs ni abandonner nos efforts en vue de les atteindre. Rien n'accommoderait mieux les communistes si les démocraties occidentales devenaient lentes et apathiques sous le poids des armements, devenaient de plus en plus insensibles, s'atrophiaient petit à petit et, enfin, s'éteignaient comme les dinosauriens.

Pour réussir dans la lutte où nous sommes engagés, nous des démocraties occidentales devons être fidèles au principe de l'essor et du progrès qui fait partie intégrante de notre nature et de notre force. Tout d'abord, il est toujours plus difficile d'atteindre une cible mobile. Par le passé, nous avons prospéré et grandi parce que nous étions prêts à accepter le changement et à nous adapter aux nouvelles idées et aux nouvelles circonstances. Ce n'est qu'en continuant comme nous avons commencé que nos amis et nous pourrons nous préserver de la servitude et de la destruction. Par conséquent, nous ferons bien, à mon sens, de nous assurer que notre préoccupation véritable au sujet des dangers militaires actuels n'arrête pas notre progrès social. La défense militaire doit venir en premier lieu, bien entendu; mais le progrès économique et social fait également partie de la défense. Le fait d'allier ces deux éléments chez nous et dans les autres pays libres constituera une des plus importantes initiatives compensatrices de l'histoire; pour y arriver, il faudra sûrement des nerfs solides, une grande concentration d'esprit et beaucoup de travail ardu.

En outre, de même que nous avons appris, lentement et péniblement, à reconnaître les dangers que présentent de vastes abîmes économiques creusés entre divers secteurs de notre propre pays, ainsi nous faut-il comprendre maintenant qu'il est dangereux de souffrir de tels abîmes entre divers pays sans chercher à les rendre moins profonds. Cet effort, il faut le répartir sur plusieurs générations, mais il importe de le tenter dès maintenant: c'est ce que nous faisons. En effet, de même que la société d'un pays ne peut être saine si certains de ses membres n'ont qu'un niveau de vie inférieur à celui qui est nécessaire au maintien de la vie, ainsi est-il impossible de connaître un monde sain tant que des pays entiers souffrent de la faim et de la maladie, comme c'est actuellement le cas pour de vastes régions de l'Asie. C'est là le meilleur bouillon de culture du communisme. Il nous faut assécher ces marécages impaludés que constitue la pauvreté, si nous voulons que les nouveaux pays d'Asie connaissent la stabilité et la liberté. Si nous ne parvenons pas à les implanter là-bas, nous aurons peut-être de la difficulté à maintenir la stabilité et la liberté dans le reste du monde.

Il nous faudra également nous montrer prompts à comprendre, même si nous ne le partageons pas toujours, le point de vue des chefs de l'Asie sur les problèmes internationaux de l'heure. Ces chefs estiment, à bon droit, être mieux placés que tout Occidental pour étudier les problèmes de l'Asie et y proposer des solutions.

J'espère donc que, quand sonnera l'heure d'établir un règlement en Corée, nous pourrons faire appel à la sagesse des chefs de l'Asie. L'ONU, tant à l'Assemblée qu'à la Commission sur la Corée, a déjà accordé beaucoup de temps et de soin aux problèmes de la Corée. Néanmoins, à la lumière des événements qui se sont déroulés depuis le 25 juin, il est trop tôt pour discerner nettement la forme que prendra un règlement juste et permanent en Corée. Il n'est pas trop tôt, cependant, pour étudier les principes sur lesquels devrait se fonder un tel règlement. A mon sens, il faudra tenir compte de quatre principes. Le règlement devra d'abord supprimer toute possibilité d'une reprise de la récente attaque; il devra recevoir l'approbation des Coréens; il devra mériter l'appui de l'opinion asiatique et, enfin, il devra tenir compte des réalisations déjà accomplies sous les auspices de l'ONU dans l'établissement d'un gouvernement indépendant en Corée.

Le moment est venu d'étudier aussi par quel moyen on pourra en arriver à un règlement en Corée. Il me semble qu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale de l'ONU, à laquelle assisteront des représentants de tous les partis de la Chambre, on devrait instituer un organisme peu nombreux et le charger de proposer, pour la Corée, un règlement qui entrerait en vigueur après la défaite des forces coréennes. Cet organisme devrait comprendre une majorité de représentants asiatiques, bien qu'aucun des pays engagés dans la lutte en Corée ne puisse, bien entendu, se soustraire à la responsabilité de participer au règlement à un moment propice.

On sait que j'ai souvent le devoir de représenter le Canada à des conférences et à des réunions à l'étranger. Quand je rentre au pays, j'ai souvent l'impression que nos difficultés, en tant que nation, proviennent principalement de ce que nous sommes un pays heureux dans un monde malheureux. En réalité, ce n'est pas aussi simple que cela, bien entendu, comme les événements des dernières semaines l'ont démontré. Mais il y a tout de même un peu de vrai dans ce point de vue. C'est ainsi que, lorsque les problèmes lointains paraissent si complexes et si insolubles, on est inévitablement tenté de se réfugier

dans son indifférence et d'espérer s'en tirer sans agir ni souffrir. Une telle attitude serait funeste devant la menace qui se fait sentir contre notre sécurité, notre existence même. Pour affronter cette menace, il nous faut faire plus en vue de la défense que jamais par le passé en temps de paix. Ces efforts viendront en conflit avec la tranquillité et le confort de notre existence. Le fardeau accru ne nous écrasera point, car nous avons les reins assez solides, mais il nous forcera à répartir de nouveau la charge existante, qui augmentera, il va de soi, par suite du tragique de l'heure.

Officiellement, nous sommes en paix, mais, de fait, nous traversons la période indécise qui sépare la paix de la guerre. La paix ne règne certainement pas car un pays comme le nôtre, qui a tant à accomplir et qui peut espérer de si grandes choses, qui ne cherche noise à personne, doit consacrer, en temps de paix, le quart de ses revenus à sa défense. Ce n'est certes pas là la paix.

Nous sommes sur le point de traverser l'épreuve en quelque sorte la plus difficile qu'une démocratie puisse avoir à surmonter, en ce sens qu'il nous faudra fournir de bon gré les efforts qu'exigent notre sécurité et notre survivance sans être aiguillonnés par la fièvre et l'excitation ni même par l'enthousiasme que soulève une guerre réelle livrée sur les champs de bataille. Il nous faudra de l'initiative, de la patience, de la discipline et de la détermination, non pas cependant la patience de la résignation, la discipline de l'esclavage ni la détermination du désespoir mais celles que peut manifester un peuple libre qui accepte de payer cher sa liberté et qui présente un front uni. Le prix que nous, —et d'autres,—devrons verser peut nous paraître élevé mais il n'est rien s'il nous épargne la nécessité d'avoir à payer plus tard un prix infiniment plus coûteux en larmes, en vies humaines et en destruction. En résumé, notre but est de fournir l'effort le plus propre à nous assurer la paix.

M. Graydon: Le ministre me permet-il de lui demander des éclaircissements? Il nous parle du recrutement d'un contingent spécial. Peut-il nous dire si ce contingent spécial sera affecté exclusivement aux tâches que lui assignera l'Organisation des Nations Unies et s'il demeurera sous le commandement des Nations Unies ou s'il pourra servir aussi à d'autres fins?

L'hon. M. Pearson: Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, abordera ce point dans sa déclaration. Je lui laisse le soin de répondre à cette question.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Nous venons d'entendre

[L'hon. M. Pearson.]

du secrétaire d'État aux Affaires extérieures un magistral exposé de la situation internationale. Il m'incombe à mon tour de donner une idée de l'œuvre que le Canada accomplit en fonction des mêmes événements. L'exposé émane de la bouche de notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Il a parlé avec cette franchise et cette éloquence qui lui ont créé une réputation dans les chambres des organisations internationales et dans le monde entier. Il a haussé le nom du Canada dans les conseils internationaux où l'on travaille à édifier la paix comme d'autres ambassadeurs du Canada, les membres de nos forces armées, ont, en des circonstances graves, écrit le nom du Canada en lettres d'or pour que le monde entier les voie, les admire et les respecte.

J'ai le grand plaisir de féliciter les motionnaires (MM. Cannon et Bennett) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Avec une distinction dénotant qu'il est le digne fils d'un père hautement respecté, le parrain a traité nombre de sujets que je dois aborder aujourd'hui. Le deuxième parrain est même allé plus loin, et, à la lumière des services extrêmement remarquables qu'il a rendus pendant la guerre, au cours de laquelle il a obtenu le rang de capitaine de groupe, il a également traité plusieurs de ces questions. Si je ne m'abuse, le député de Grey-Nord (M. Bennett) est maintenant l'ancien combattant de l'aviation qui possède le grade le plus élevé à la Chambre. Je ne doute pas qu'en matière de défense, il nous fournira l'assistance effective que tout ancien combattant, y compris leur doyen, le député de Nanaïmo (M. Pearkes), a apportée dans les discussions qui ont eu lieu ici.

Pendant que je préparais mon discours, hier soir, monsieur l'Orateur, la radio apportait le bulletin des nouvelles de la journée. Il était normal de se représenter tant de monde aux écoutes, à Grand-Falls à Terre-Neuve, à Estevan, à Rimouski et à Niagara-Falls, tant d'auditeurs réjouis d'apprendre que les trains se mettraient en mouvement. Puis j'ai écouté M. Frank Hall et M. A. R. Mosher disant à leurs syndiqués, à travers l'espace et d'un ton grave de responsabilité, que la loi serait respectée. C'était une démonstration édifiante du régime démocratique, de la souveraineté de la loi, du pouvoir du Parlement et du bon sens du peuple canadien. Tous ceux qui étaient à la Chambre hier se souviendront de cette journée comme de l'une des plus importantes de l'histoire parlementaire. C'était le parlement qui effectivement constituait la grande tribune nationale.

J'imagine que mes collègues ont ressenti la même impression mais plus que jamais, hier,

je me suis laissé toucher par le sentiment de solidarité du parlement, au-dessus des questions de partis, de localités, de races, de langues ou de religions. Nous nous réunissions comme Canadiens pour résoudre un problème des plus difficiles. C'était le devoir de tous les membres élus par le peuple de s'attaquer à ce problème en tenant compte des intérêts divers, mais par dessus tout des intérêts majeurs de tout le peuple canadien. La présence à la Chambre des députés venant en si grand nombre des différentes parties du monde démontre notre sens des responsabilités et la gravité de l'heure.

Il me semble que M. King, qui était un grand parlementaire, aurait aimé voir ce triomphe du régime parlementaire. Il aurait aimé voir les connaissances, le bon sens, l'honnêteté évidente et la compétence de son éminent successeur et aussi, s'il m'est permis de le dire, sa grande patience. Je ne crains pas d'affirmer que le Canada a été fortuné d'avoir comme chef le premier ministre actuel (M. St-Laurent) au cours de la crise ferroviaire. Il a été notre chef à nous tous et j'ose dire qu'à chaque étape des négociations il connaissait mieux les deux côtés de la question que chacun ne connaissait le sien propre. Ce sont ses connaissances comme sa sagesse qui nous ont amenés à ce que nous espérons être la solution heureuse d'un problème très difficile.

Il me semble aussi que l'émission radiophonique d'hier soir a démontré l'étonnante unité et les belles qualités des Canadiens. Ils ont accepté de bon cœur et avec bonne humeur la lutte et les difficultés accrues que la grève avait occasionnées. Il y a eu peu d'amertume et de rancœur. Les gens ont su s'adapter avec souplesse et ingéniosité à la situation. Ce sont ces qualités de la population et le bon fonctionnement du parlementarisme démocratique qui nous ont démontré pourquoi nous devons nous préparer à n'importe quel prix à défendre notre pays. Nous tenons résolument à ce que ce soit nous et non les communistes qui dirigions le Canada. Il est évident que cela exigera des sacrifices.

Les événements des derniers mois ont révélé que les communistes sont prêts à courir de grands risques pour étendre leur domination. On dit parfois que les démocraties ont le choix entre les canons et la bonne chère. A mon avis, elles n'ont pas le choix. Nous devons poursuivre la mise en valeur de nos ressources, l'essor de notre économie, l'expansion du champ de toutes les libertés au sein de la nation et, en même temps, de concert avec d'autres nations, parer à la menace d'agression sur tous les fronts par le seul moyen qui peut l'arrêter, la force unie et aguerrie. Il ne suffit pas que les affaires suivent leur cours normal. Les affaires vont devenir beaucoup plus importantes que de coutume pour tous. Pour conserver notre liberté, nous devons travailler à l'affermissement de notre démocratie sur tous les fronts, contre toute attaque de l'intérieur comme de l'extérieur. Tout cela exigera de l'énergie et quiconque pense que nous pouvons y arriver sans que le bât nous blesse ne sait pas s'adapter à la marche des événements.

Les événements d'hier ont démontré autre chose. Fort de ma confiance dans notre population, confiance qui s'appuie sur ce qu'ont fait nos ancêtres en défrichant le pays, sur ce que d'autres ont fait au cours de la première et de la seconde guerre mondiale, sur le relèvement magnifique et les splendides réalisations des cinq dernières années, sur l'attitude de notre population en face de la grève et sur la façon dont elle s'est comportée jusqu'ici à l'égard de la guerre de Corée, je crois qu'aucun peuple n'est plus apte à se montrer à la hauteur des circonstances, quelle qu'en soit la portée, que le peuple canadien. Le travail que nous avons accompli dans les forces armées pour mettre en branle le programme accéléré, ainsi que la campagne de recrutement si bien réussie, ont démontré que nous étions à la hauteur de la tâche.

Quand, le 7 août, par l'arrêté ministériel C.P. 3860, le premier ministre (M. St-Laurent) annonça la création d'une unité spéciale, certains ont prétendu que cela ne marcherait pas, que ce n'était pas la meilleure initiative à prendre, qu'on avait tort de faire ceci ou de faire cela. Deux semaines plus tard, l'unité spéciale était complète; la plupart des recrues sont déjà équipées et s'entraînent dans les camps où, chose étonnante, elles sont prêtes à suivre le programme d'instruction accéléré; je n'ai jamais vu plus beau groupe d'hommes. Et de plus, au cours de la même période, nous avons recruté assez d'hommes pour fournir les renforts pendant la première année. Ils sont actuellement à l'instruction dans les magnifiques camps de Valcartier, Petawawa, Shilo, Currie et Wainwright, et aux écoles spécialisées où ils s'acquittent de leur tâche.

Quelle précieuse expérience en fait de mobilisation! Tout a bien marché, mais nous avons beaucoup appris. J'ai encore à l'ouvrage des équipes d'hommes qui étudient l'expérience des dernières semaines et qui cherchent à simplifier encore davantage la méthode de recrutement. Je suis toutefois en mesure d'affirmer qu'en cas d'urgence nous savons combien d'hommes, dans cha-

cune des trois armes, seront requis durant chacun des premiers douze mois. Nous savons quelle sorte d'hommes il nous faut, la fonction qui sera attribuée à chacun, la destination qui l'attend, l'équipement dont il sera muni et la façon dont il sera entraîné. Tout est prévu jusqu'au dernier homme. Ces chiffres et ces plans sont constamment revisés et, bien entendu, vu l'expérience acquise lorsque nous mobilisions 10, 15, 20 ou 30 p. 100, nous avons vu assouplir davantage le fonctionnement de notre mécanisme. Cependant, je crois qu'en général le rouage administratif a démontré qu'il pouvait s'adapter aux circonstances, car il a permis de recruter les troupes spéciales requises en l'occurrence.

Il s'agit d'une tâche particulière, comme l'ont signalé les trois honorables préopinants. Les plans ne prévoyaient pas que le Canada devrait maintenir une armée permanente de soldats de carrière prêts à intervenir dans les parties les plus éloignées du globe. Ce n'est pas le rôle ordinaire d'une puissance moyenne comme le Canada. Notre programme de défense ne le prévoyait pas; rien ne laissait entendre que nous aurions à assumer cette tâche et que nous devions nous y préparer.

Comme l'honorable représentant de Grey-Nord (M. Bennett) l'a dit, nos forces entrevoyaient, d'abord, la nécessité de défendre notre pays contre toute attaque directe et, en second lieu, celle de se préparer à fournir l'effort intégral qu'exigerait une guerre totale. De fait, les événements ont démontré qu'aucun pays, pas même la nation la plus puissante au monde, nos bons voisins les États-Unis, n'était prêt à se battre en Corée. Certains ont prétendu que nous aurions dû dépêcher sur les lieux des éléments de brigade aéroportés de l'armée permanente. Le 7 août, le premier ministre a expliqué pour quelle raison on ne devait pas agir ainsi, à son avis. Les éléments de brigade sont aussi bien formés que toute autre force de la même importance partout dans le monde. Ils sont formés spécialement pour défendre notre pays. Ce sont des éléments aéroportés. Au cours des manœuvres *Sweetbriar*, ils ont démontré qu'ils pouvaient vivre, combattre et travailler dans l'Arctique. Je ne crois pas qu'on ait sérieusement proposé d'envoyer ces effectifs en dehors du pays. Il n'est pas hors de propos de remarquer, même s'il n'en était peut-être pas toujours ainsi, que jusqu'ici les éléments correspondants des effectifs des États-Unis sont encore aux États-Unis.

On a donc décidé de constituer des effectifs spéciaux et, comme je l'ai signalé, nous les avons levés promptement. A la fermeture des bureaux hier soir, nous avions recruté un total de 8,272 hommes pour la brigade. Les trois bataillons d'infanterie ont dépassé leurs effectifs, mais ce n'est pas à dire que nous avons tous les hommes dont nous avons besoin pour tous les trois, car nous continuons de recruter des renforts suffisants pour la première année et nous avons également besoin de certaines catégories d'hommes, surtout des spécialistes, pour les autres unités du contingent. En outre, bien entendu, nous continuons de hâter le recrutement des forces actives de la marine, de l'armée et du corps d'aviation. Qu'on n'aille donc pas croire, parce que nous avons recruté les effectifs du contingent spécial et trois mille renforts, que nous nous arrêtons là en ce qui concerne le contingent spécial ou l'active. Nous poussons le recrutement dans les deux cas et nous aurons besoin d'autres hommes de certaines catégories parmi ces nouvelles recrues pour le contingent spécial.

Le choix des officiers supérieurs est fait. La réputation nationale de leur commandant, le brigadier John M. Rockingham, C.B.E. et deux fois D.S.O., donne une idée de leur valeur sur les champs de bataille. Les commandants d'unités choisis ne l'ont pas été, faute d'autres candidats. On procède avec rapidité au choix des autres officiers. L'effectif total de la brigade, y compris les renforts de première ligne, doit, selon les plans actuels, atteindre le chiffre de 6,775. Parmi les unités, on comptera trois bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie, un escadron de canons automoteurs et divers groupes d'ingénieurs, de techniciens de l'électricité et de la mécanique, d'attachés du corps médical, et des membres de tous les services nécessaires à un corps autonome. Les renforts se chiffreront par plus de 3,000.

L'équipement est celui que nous possédons, soit en général du type britannique. Nous nous procurons de plus certaines armes destinées particulièrement à la brigade. Nous accepterons volontiers de placer cette force sous la bannière des Nations Unies aux côtés de formations militaires armées de la même façon qu'elle ou de l'unir aux forces américaines et de lui donner de l'équipement américain, s'il paraît opportun d'agir ainsi.

M. Green: A-t-on songé à une division formée de troupes du Commonwealth?

L'hon. M. Claxton: Les militaires américains auront besoin de l'équipement produit par leur pays. Il nous faudrait d'ailleurs, tout probablement, plus de temps à nous familiariser avec ce genre de matériel. Voilà pourquoi nous comptons utiliser les armes employées par le Royaume-Uni. Quant à

l'idée d'une division de troupes du Commonwealth, il nous semble que toutes les forces militaires qui combattent en Corée doivent porter le nom de force des Nations Unies. Le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont offert des troupes terrestres. Déjà l'armée britannique compte des membres en Corée. Ces militaires utiliseront des armes du type britannique, du genre de celles que nous comptons employer. Si le commandement suprême juge opportun de grouper en une division toutes les troupes qui possèdent des armes du type britannique, troupes du Commonwealth et autres, fort bien. Nous sommes également disposés à accepter le contraire. Nous voulons collaborer dans la pleine mesure compatible avec le bon sens et nous voulons utiliser aussi efficacement que possible les forces dont nous disposons.

Dans notre situation actuelle,—heureusement ou malheureusement,—il nous faut accepter d'utiliser l'un ou l'autre de ces types d'équipement pendant assez longtemps encore. Dans le passé, nous nous en sommes passablement bien accommodés et il en sera de même à l'avenir. Logiquement, les pays de l'Amérique du Nord devraient peut-être s'efforcer d'utiliser de l'équipement nord-américain; mais il faudra encore beaucoup de temps avant qu'on réalise cet objectif. Bien que nous y tendions, il est sûr que nous ne l'atteindrons pas prochainement.

Ce contingent comprendra un élément appréciable de notre armée active: artillerie, canons automoteurs, transmissions, génie et ainsi de suite. En tout, plus de mille officiers et hommes passeront des forces actives au contingent spécial. Je tiens à souligner ici qu'il n'y a pas de différence entre les deux, puisque l'un et l'autre font partie de l'armée active canadienne et sont assujétis aux mêmes conditions de service, sauf que les membres du contingent spécial sont engagés pour dix-huit mois ou pour plus longtemps, au besoin, et qu'ils jouiront des mêmes privilèges que les militaires qui ont servi outre-mer durant la seconde Grande Guerre.

M. Pearkes: Les mille hommes dont parle le ministre sont-il compris dans les huit mille dont il a déjà été question?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Pearkes: C'est en plus.

L'hon. M. Claxton: Parfaitement, c'est en plus des 8,275 déjà enrôlés et à l'instruction. Ces hommes seront cependant compris dans l'effectif de 6,775 du contingent spécial et les 3,000 hommes et plus de renfort destinés à ce contingent.

Ce groupe de 1,000 hommes de l'armée active équivaudra à environ un cinquième des effectifs du contingent spécial et au quart des éléments de brigade. La place de ces hommes dans les éléments de brigade sera vite remplie afin de porter au maximum les effectifs aguerris des éléments de brigade de l'armée active.

Grâce à un certain nombre de circonstances, telles, la forte proportion des soldats aguerris venus de l'armée active ou des rangs des anciens combattants,—la proportion des anciens combattants étant de plus de deux cinquièmes,—la méthode adoptée pour l'instruction et la qualité du reste des hommes, ce contingent sera prêt plusieurs mois avant le temps qu'il aurait fallu prendre normalement pour l'instruction de troupes nouvellement levées. Nous comptons que le contingent aura terminé l'instruction fondamentale et avancée et pourra passer à l'instruction collective de brigade d'ici dix semaines. Comme le premier ministre le disait le 7 août, le contingent canadien spécial sera, moyennant l'approbation du Parlement, disponible pour servir en Corée, dans les cadres des armées des Nations Unies s'il peut servir très affacement de cette manière lorsqu'il sera prêt au combat.

En réponse au député de Peel (M. Graydon), je dirai que cette armée n'est pas exclusivement désignée pour servir aux côtés de celles des Nations Unies. Elle peut servir dans toute intervention à laquelle pourrait recourir le Canada en vertu du pacte de l'Atlantique-Nord. Elle est toujours disponible évidemment pour la défense du Canada et cette défense est comprise comme une des fins du traité de l'Atlantique-Nord.

M. Green: Quand cette armée sera-t-elle prête à servir?

L'hon. M. Claxton: On ne saurait le prédire maintenant. Tout dépend du temps qu'il faudra pour la transporter à l'endroit où elle recevra sa formation, la température de cet endroit, le genre d'exercices requis, la disponibilité de l'équipement et cinq ou six autres considérations. Cela pourrait se faire en plusieurs semaines ou quelques mois.

Outre cette armée spéciale, nous avons hâté le recrutement afin de remplir les rangs de ce contingent spécial et aussi afin d'ajouter de nouvelles batteries DCA. Du 20 juillet au 30 août, nous avons enrôlé 401 hommes dans la marine, 1,412 dans l'armée active, 218 dans le personnel volant et 281 dans les équipes de terre, ce qui représente un nombre de 499 hommes pour le C.A.R.C. ou un total de 2,312 hommes pour l'armée active et 8,272 pour le contingent spécial, soit en tout 10,584 hommes. Le 30 juin, le maximum

de l'effectif des trois armes était de 50,912 et le nombre d'enrôlés de 46,899. Nous avons accru le maximum des deux cinquièmes pour chacune de ces armes, ce qui porte le total à 69,160, dont 56,962 déjà enrôlés. Nous augmenterons encore le maximum de l'effectif pour l'armée. Naturellement, nos plans prévoient un équilibre entre le flot d'hommes prévu, l'équipement qu'il leur faut, les baraquements, la capacité des établissements d'instruction et enfin le matériel terminé, tels les navires et les avions.

A l'heure actuelle, environ 6,000 hommes suivent des cours d'officier, dont les normes sont aussi élevées, je crois, que dans n'importe quel autre pays.

Nous voulons que ce flot de recrues continue. Il n'y a aucun avantage à réduire encore les normes. Nous nous occupons beaucoup d'instruire les hommes dans l'armée même, mais nous ne pouvons faire davantage parce que ce serait trop long, trop coûteux et ce serait retenir des hommes qui pourraient servir à d'autres fins. Pour ce qui est des normes à l'égard du personnel navigant du C.A.R.C., on a donné à entendre que notre barrême d'exclusion était trop élevé. Je me suis occupé de la question moi-même à Toronto, samedi, à l'institut de médecine pour l'aviation. J'ai repassé, avec les spécialistes de l'établissement, les modes de sélection. On admet généralement, je crois, que dans ce domaine le Canada occupe l'un des premiers rangs. Nous avons mérité cette position avant la guerre, nous l'avons maintenu durant la guerre et affermie depuis. Je suis prêt à démontrer à tout député qui le veut que si nous augmentions la proportion d'hommes que nous engageons dans le personnel navigant de l'aviation, il en résulterait une de deux choses, souhaitables ni l'une ni l'autre.

En premier lieu, cela abaisserait les normes, et nous entendons avoir, pour le personnel navigant, les normes les plus élevées au monde. En second lieu, il en résulterait qu'une très forte proportion, près de cent pour cent, des groupes inférieurs d'hommes qui ont été acceptés ne pourraient compléter leur cours. Le programme a été conçu avec soin, et il est possible, avec une entière précision, de calculer d'avance la proportion d'hommes de chaque norme qui achèveront le cours et réussiront à faire partie du personnel navigant. Étant donné les frais élevés d'instruction de ce personnel qui s'élèvent probablement à plus de $25,000 à $30,000 par homme, et la perte de temps qu'elle implique, —nous visons à ce que la proportion la plus élevée possible des hommes complètent le cours,—nous estimons qu'il est opportun de garder un barrême d'admission élevé en ce moment pourvu que nous obtenions des hommes qui répondent aux normes élevées. Nous voulons également plus d'artisans pour les trois services, plus d'hommes ayant reçu une instruction poussée qui puissent entretenir et utiliser l'équipement très compliqué des armées d'aujourd'hui.

[L'hon. M. Claxton.]

Jusqu'ici j'ai parlé du programme en fonction surtout des effectifs, parce qu'en définitive, c'est ce qui compte. Cependant, les meilleurs hommes ont besoin du meilleur outillage et c'est ce que nous cherchons à leur fournir. L'accélération du programme annoncé au jour le jour depuis le 20 juillet, comprend une production poussée à une bien plus grande allure. Neuf navires sont en voie de construction pour la marine; un cargo brise-glace pour l'Arctique, trois vaisseaux antisubmersibles, quatre dragueurs de mines et un vaisseau garde-barrage. En ce moment, environ la moitié du travail confié aux chantiers maritimes canadiens provient de la marine. Nous accélérons notre programme et nous ajouterons d'autres navires antisubmersibles et d'autres dragueurs de mines. La Commission maritime et la Corporation commerciale canadienne sont à en fixer le nombre et à établir les chiffres de la production. Tous les navires seront les plus modernes du genre. Les navires de notre marine seront tous remis en service dès que les équipages seront formés et les navires eux-mêmes, réadaptés. Le programme de transformation des armements, de l'équipement et des installations à bord de nos dix destroyers progresse rapidement et nous cherchons à l'accélérer. Chacun sera pourvu des plus récents canons de 3 pouces, calibre 50, qui seront fabriqués par la *Sorel Industries Limited,* dans son important arsenal de Sorel, conformément aux ententes conclues avec la marine des États-Unis. Les pièces de défense contre les avions, et les submersibles subissent des modifications constantes, qui tiennent compte des plus récentes mises au point. Nous accroîtrons aussi sensiblement les stocks de munitions dont dispose présentement la marine. Nous avons acheté douze *Sea Furies* destinés au *Magnificent,* ce qui lui fournira, jusqu'en 1952, une réserve pour les opérations conduites avec effectifs de guerre.

Nous avons entrepris l'agrandissement des locaux dont dispose le magnifique centre d'instruction de Cornwallis, en Nouvelle-Écosse; nous agissons de même dans d'autres établissements essentiels. La difficulté de cette tâche pour la marine provient, je crois, de ce qu'actuellement la moitié du personnel est en mer. C'est là une proportion remarquable par rapport à tous les pays. On sait que les trois destroyers sont en Corée où ils accomplissent du bon travail.

Je tiens à consigner au compte rendu un message du général MacArthur conçu dans ces termes:

De la part des Nations Unies, heureux d'accueillir le détachement soumis à votre commandement pour service en vue de repousser l'agression en Corée. L'horaire projetée pour le départ promet prompte action et prouve bon entraînement de la marine royale du Canada.

Ce message était adressé au directeur des services navals. Pour ce qui est de l'armée, on semble croire qu'elle est traitée en parent pauvre en ce qui a trait au matériel. Croyez-moi, le chef de l'état-major général et ses conseillers n'hésitent pas à demander ce qu'ils jugent utiles d'avoir. Ces demandes sont étudiées et on leur donne suite de la même façon qu'à celles des autres armes. L'armée, toutefois, occupe une situation particulière. Nous possédons, soit dans nos réserves constituées en vue de la mobilisation, soit dans le matériel déjà distribué, une grande partie de l'équipement dont nous aurions besoin, si nous entrions en guerre, pour la première année d'hostilités. Il y a quelque temps, on me disait que, sur les 182 millions d'articles dont nous avions besoin, nous en avions 121 millions.

Depuis le guerre, dans la plupart des pays, on a commencé à produire en quantité, pour l'armée, moins de prototypes perfectionnés de matériel de guerre que pour les autres services. Nous ajouterons beaucoup aux armes antiaériennes et antichars, en partie en apportant des modifications qui nous donneront les modèles les plus perfectionnés de radar, d'appareils régleurs de tir et ainsi de suite, en même temps que des armes nouvelles. Nous achèterons aussi de grandes quantités de munitions et de véhicules automobiles. Nous nous procurerons les machines-outils nécessaires à la fabrication au Canada de modèles nouveaux d'automoteurs militaires. Pour l'armée, nous aurons besoin de beaucoup de logements supplémentaires, afin de loger un plus grand nombre de militaires et de remplacer des bâtisses qui ont servi plus longtemps qu'on ne l'avait prévu.

Outre l'armée active, nous prévoyons également un accroissement considérable du nombre des réservistes et de l'activité des forces de réserve des trois services, de l'armée en particulier. Actuellement, les forces de réserve de la marine, de l'armée et de l'aviation s'élèvent à 50,000 hommes. Ces troupes ont reçu une bonne instruction durant l'été. Elles disposent d'un matériel excellent. Nous améliorons les logements et nous lancerons une grande campagne de recrutement en septembre, au commencement de la période d'entraînement, afin d'accroître de beaucoup l'effectif des forces de réserve, notamment de l'armée de réserve.

C'est toutefois dans l'aviation que les chiffres nous frappent le plus, car c'est le domaine qui requiert le plus d'argent. Depuis la dernière session, *Canadair Limited* a produit le premier appareil F-86 fabriqué au Canada et que j'ai vu en action au mois d'août, tel qu'il avait été prévu. Nous avons doublé le rythme d'abord prévu de la production de ces apparels; nous avons placé une commande que les journaux, d'ailleurs assez habilement, ont établie à plus de trois cents. C'était là, je pense, la plus grande commande jamais passée au Canada en temps de guerre ou en temps de paix. La valeur en dépassait 100 millions de dollars. L'*A. V. Roe (Canada) Limited*, de Malton, est à produire le CF-100 ou *Canuck;* là aussi, nous sommes à doubler le rythme de production prévu.

Ces deux avions sont, croyons-nous, les meilleurs dans leur classe respective. A eux deux, ils fourniront au Canada une paire qui, à notre avis, n'aura pas son égale dans aucun autre pays du monde. Éventuellement, les deux appareils auront le moteur Orenda. A cette usine, nous avons quintuplé le rythme prévu de cette production. Nous estimons que ce moteur se révélera l'un des plus puissants et des plus efficaces moteurs à réaction jamais produits. Muni de ces moteurs, le *Canuck*, appareil bimoteur et biplace, aura une puissance équivalant à plus de 15,000 chevaux-vapeur.

La semaine dernière, nous avons pris des dispositions en vue de l'achat de 100 *Mustangs* des États-Unis afin d'accroître la puissance de combat de nos escadrilles jusqu'à ce que nous puissions leur fournir le matériel que nous aurons nous-même produit.

Cette mesure, comme toutes les autres, indique de quelle manière les États-Unis et le Canada collaborent étroitement non seulement en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord mais aussi dans ce que nous faisons en vertu du traité de l'Atlantique-Nord.

Nous avons entrepris un vaste programme continu de modification et de mise à point des aéronefs que nous possédons déjà. Nous aurons besoin de tous ces appareils pour exécuter le programme de formation accéléré entrepris en ce qui cncerne notre propre personnel volant,—ce qui nous demandera 25 avions par semaine,—de même que pour l'instruction que nous donnerons aux aviateurs des autres pays.

Lorsque je suis allé outre-mer en novembre dernier, j'ai eu des entretiens avec les ministres de la défense des autres pays intéressés afin de savoir s'ils désiraient entraîner leurs équipages d'aéronefs et leurs officiers militaires dans notre pays. On a bien accueilli cette offre et présentement nous avons à l'en-

traînement ici, ou nous aurons sous peu, des équipages d'aéronefs de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Norvège et d'Italie. Il se peut que d'autres pays soient représentés chez nous plus tard. Je sais de plus que les honorables députés apprendront avec grand plaisir que nous sommes convenus d'entraîner 150 pilotes et 50 navigateurs pour le Royaume-Uni. Le plan d'instruction des aviateurs du Commonwealth britannique a été l'une des meilleures contributions à la victoire. En vertu de ce plan, on a donné l'instruction à 131,000 membres d'équipages d'aéronefs pour le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont 71,000 étaient des Canadiens. Nous avons conclu des ententes semblables, non seulement avec le Royaume-Uni, mais avec d'autres pays, de sorte que nous pouvons mettre en œuvre le plan d'action et élaborer les méthodes pour accomplir la tâche sur une échelle beaucoup plus considérable, si la chose se révélait nécessaire.

Il convenait que les pourparlers que j'ai entamés au sujet de cette collaboration avec le Royaume-Uni aient eu lieu avec mon ami le très honorable Arthur Henderson et à la cérémonie d'inauguration de la grille à Trenton en septembre dernier qui, on se le rappellera, a commémoré l'établissement du plan de formation d'aviateurs du Commonwealth britannique. Le premier groupe de vingt-cinq membres d'équipage aérien arrivera le 15 janvier et sera suivi de groupes semblables toutes les six semaines. En outre, le corps d'aviation a un programme fort chargé en vue de la production d'appareils de radar et de T.S.F. Bien entendu, on pousse l'exécution de ce programme et on l'amplifie. Encore ici, dans le cas du corps d'aviation, nous augmentons considérablement le nombre des unités de réserve. Une nouvelle unité de radar sera établie à Toronto en septembre; d'autres le seront plus tard à Vancouver, Halifax et ailleurs, à la suite des très grands succès que nous avons obtenus dans la formation et le recrutement de l'unité au quartier général à Montréal, sous la direction du chef d'escadrille Patrick, ainsi que dans la majeure partie de la province de Québec.

Il est intéressant de remarquer que les exploits du corps d'aviation se constatent non seulement par ses excellentes réalisations en temps de guerre et en temps de paix, mais aussi par le travail de sa 426e escadrille dépêchée en Corée. J'ai en main un message parlant de ce travail, que je viens de recevoir du général L. S. Kuter, commandant du corps d'aviation M.A.T.S. des États-Unis. Ce message est le suivant:

Nous avons constaté avec plaisir le beau travail accompli par l'escadrille du C.A.R.C. qui livre des marchandises en extrême Orient, surtout si on le compare à ce qu'il s'était engagé à faire. Il y a lieu de féliciter la 426e escadrille de transport du magnifique effort qu'elle a fourni jusqu'à présent en ce qui concerne le pont aérien de Corée.

Si j'en avais le temps, je mentionnerais plusieurs autres questions relatives à la défense. L'organisation de l'industrie, cela va sans dire, se place au tout premier plan en une période comme celle-ci, alors que nous imprimons à notre production un mouvement si accentué. La question relève de mon collègue, le ministre du Commerce (M. Howe), qui vous fera part, plus tard, des dispositions arrêtées, de concert avec les États-Unis, en vue de la reprise de la collaboration étroite qui existait dans ce domaine pendant la dernière guerre. Ces dispositions permettront l'utilisation ordonnée des ressources industrielles de nos deux pays, les achats pour la défense s'équilibrant sensiblement de part et d'autre. Bien entendu, depuis la guerre, nous avons acheté des États-Unis beaucoup plus de matériel que nous ne leur en avons vendu. Personne n'ignore que notre productivité est bien grande. Les sept dixièmes des produits que nous avons fabriqués au cours de la dernière guerre ont été expédiés vers l'étranger.

Nous pouvons fabriquer presque n'importe quel produit, aussi efficacement et aussi économiquement que tout autre pays. Dans une large mesure, notre productivité est actuellement affectée aux approvisionnements civils. Cependant, nous placerons un nombre considérable de commandes supplémentaires pour l'approvisionnement de nouveau matériel de fabrication canadienne, non seulement pour notre usage mais aussi pour venir en aide à l'Europe occidentale, en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a mentionné que nous accorderions cette aide. Ce n'est pas le moment de s'étendre sur cette question, car le ministre des Finances (M. Abbott) présentera un projet de loi tendant à accorder des crédits supplémentaires pour les forces armées et de l'aide en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est à ce moment-là qu'il conviendra de traiter cette question en détail. Mais je tiens à dire en passant, comme l'a déjà fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que cette question fait partie du programme arrêté et je puis assurer aux honorables députés que le degré d'aide qui sera accordée sera très considérable.

A l'égard du Traité de l'Atlantique-Nord, il conviendrait peut-être que je mentionne sept façons dont nous travaillons ensemble. D'abord, pour ce qui est des plans de la

défense, ceux-ci sont établis sur une base régionale et pour les douze nations. En deuxième lieu, nous apportons notre première contribution à l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en assurant la défense du Canada. En troisième lieu, nous collaborons aussi avec les États-Unis en prenant et en exécutant des dispositions en vue de la défense de l'Amérique du Nord, à titre de membre du groupe nord-américain ainsi qu'avec les dix autres pays faisant partie du groupe de l'océan Atlantique-Nord. En quatrième lieu, nous avons offert de former des équipages aériens et des officiers de l'armée, offre qui a été accepté de tout cœur. Cinquièmement, nous collaborons des plus activement à l'échange de renseignements, à la création de nouvelles armes, etc., avec les autres pays. Sixièmement, nous formulons une importante offre de matériel, sur laquelle je reviendrai au cours de la session. Enfin, la question même du moral, du support moral, est fort importante car elle indique qu'il s'agit bien d'une association sans conditions.

Lors de la présentation d'un projet de loi des subsides par le ministre des Finances, les députés verront que les dépenses consenties par le Canada se compareront favorablement sous tous les angles à celles des pays de l'Europe occidentale. En général, dans la plupart des cas, les seuls pays qui proportionnellement dépasseront le Canada seront les États-Unis et le Royaume-Uni. Dans ces cas même, la marge sera fort diminuée.

Tout cela nous coûtera beaucoup plus cher. Avant de m'arrêter à cet aspect, je me permets quelques mots à l'égard des recherches faites en vue de la défense, qui prennent plus d'ampleur. Dans ce domaine comme dans celui des autres services, les crédits seront affectés au personnel, à l'outillage, aux laboratoires, aux immeubles, etc. Nous insistons sur les champs d'action où les Canadiens se sont déjà distingués: ballistique, explosifs, agents propulsifs, aérodynamique aux grandes vitesses, combustion au sein des moteurs à réaction, fonctionnement des aéronefs par basse température, médecine appliquée à l'aviation, défense contre les attaques biologiques ou chimiques, et bien d'autres réalisations du plus grand intérêt, qui, trop souvent, ne sont pas de toute tranquillité.

A l'égard des travaux de recherches concernant la défense, nous avons retenu les services de savants éminemment doués dans leurs domaines respectifs afin de pouvoir contribuer, par nos connaissances, notre expérience et nos découvertes, au fonds commun d'idées nouvelles.

Pour ce qui est de la défense civile, les ministres et fonctionnaires représentant les provinces se sont réunis ici la semaine dernière et, conformément aux décisions prises lors de pourparlers précédents, nous avons dressé ensemble un programme de collaboration. Les représentants provinciaux suivront deux cours initiaux qui doivent s'ouvrir à Borden en septembre.

Comme les députés s'en rendent évidemment compte, tout cela coûtera très cher. Cette année, le Parlement a voté en juin des crédits de 425 millions. Le coût estimatif du nouveau programme accéléré s'établira pour cette année, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1951, à 140 ou 150 millions de dollars. L'an prochain, il dépassera de beaucoup, croyons-nous, la somme de 225 millions et il faudra à peu près autant d'argent l'année suivante, à supposer bien entendu que notre programme demeure le même quant au chiffre des effectifs, au rythme de la production, aux projets de construction et ainsi de suite.

M. Green: Il s'agit là de sommes supplémentaires, n'est-ce-pas?

L'hon. M. Claxton: Ce sont tous des montants supplémentaires, indépendamment de toute aide aux pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord.

Si la situation internationale l'exige, nous pouvons accélérer ce programme en obtenant plus tôt du matériel de guerre, en faisant plus de construction, pourvu que l'argent soit disponible, et tout cela exigera évidemment des dépenses plus fortes et une plus grande mise à contribution de l'économie de la population civile. Comme l'embauchage est intégral ou presque et que la production nationale brute n'a jamais été aussi élevée, nous sommes arrivés au point où tout surcroît de production entraînera une tendance très forte à l'inflation. Cela signifie aussi que le recrutement des effectifs, la production du matériel ou de l'équipement ne pourront se faire qu'aux dépens de l'économie civile.

Vu les événements, chaque pays a agi dans le même sens que nous et dans ceux où le parlement s'est réuni, il y a eu des discussions et des rapports semblables à ceux qui ont lieu ici aujourd'hui. Nous avons suivi ces discussions avec grand intérêt. Quand le moment viendra de rendre compte et qu'on connaîtra ce qui a été fait, on constatera que le degré d'accroissement et d'accélération de notre programme nous permettra de dire que nous avons accompli une bonne tâche et fait notre part.

Je tiens à dire en terminant que nous avons pu compléter l'organisation d'après-guerre de nos forces armées plus tôt et de façon plus importante que la plupart des

autres pays, de sorte que nous possédons une organisation de base sur laquelle nous pouvons édifier notre armée. A mon avis, c'est une organisation qui fonctionne bien. Elle est bien aguerrie, loyale, bien instruite et d'un calibre élevé. L'organisation s'est poursuivie sans récrimination, sans démission, sans revirement d'attitude.

Nous avons établi des conditions uniformes de service, la nourriture, la solde, les pensions, le vêtement, l'hospitalisation, le logement pour gens mariés et toutes les conditions du service militaire se comparant favorablement à d'excellentes normes civiles.

Résultat pratique, avant la guerre de Corée, nous avons réussi à enrôler régulièrement les hommes dont nous avions besoin et, après l'ouverture du conflit coréen, grâce aux bases que nous avions jetées, nous avons pu accélérer notre programme en l'espace de quelques heures. En outre, nous avons eu sur toute la ligne et du commencement à la fin la collaboration la plus étroite et la plus satisfaisante des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que des pays du Commonwealth et des signataires du traité de l'Atlantique-Nord.

Le calibre de nos officiers est aussi élevé, je crois, que celui des officiers de tout autre pays et nous avons une organisation complète en vue de donner à nos officiers et à nos soldats l'instruction supérieure que nous souhaitons et que nous obtenons. Dans le domaine d'importance primordiale du perfectionnement des aéronefs, nous avons produit deux des meilleurs avions du monde dans leur catégorie, de même qu'un moteur très puissant.

Bien plus, nos troupes ont affiché les qualités que nous leur souhaitons.

Qu'il me suffise de rappeler aux honorables députés les opérations de sauvetage *Canon*, le splendide exploit du sauvetage de l'*Haïda*, les inondations de la vallée du Fraser et du Manitoba, les incendies de Rimouski et de Cabano, les manœuvres *Sweetbriar* ainsi que les trois destroyers et l'escadrille de transport qui se rendent en extrême Orient.

Cependant, ce qui est peut-être encore plus important, nous avons créé à un plus haut degré que dans tout autre pays, je crois, un esprit de loyauté et d'unité entre les officiers et hommes de la marine, de l'armée et de l'aviation à tous les échelons et dans tous les services, entre les membres de l'active et de la réserve et, à un degré extraordinaire, entre les services armés et la population civile.

L'attitude qu'on prenait autrefois à l'égard des marins et des soldats est chose du passé. Nos marins, nos soldats et nos aviateurs ont conquis l'estime de la nation. Je crois que le pays, parlant par la voix des membres du Parlement, appuiera les services armés et le Gouvernement dans les grands préparatifs que nous faisons, de concert avec les autres nations libres de l'univers, afin de démontrer que la vigilance est le prix de la liberté, et qu'il voudra faire les sacrifices nécessaires afin que nous puissions rester maîtres de notre cher Canada.

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent propose l'ajournement.

—Ma motion conviendra aux députés, je crois, puisqu'elle ne s'écarte pas de la procédure habituellement suivie le premier jour d'une session. Hier, nous avons dû consacrer notre temps à un problème qu'on ne prévoyait pas lorsqu'il a été décidé de convoquer une session spéciale. J'ai conclu de mon entretien avec les chefs des partis que nous pourrions ajourner à demain après-midi après les allocutions des quatre orateurs que nous devions entendre aujourd'hui. J'ai donc proposé l'ajournement jusqu'à demain à trois heures. Nous pourrons alors, croyons-nous, reprendre le débat actuel.

(La motion est adoptée et la séance est levée à six heures du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er septembre 1950

La séance est ouverte à trois heures.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT SUR LA CRISE DE CORÉE ET LE CANADA

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dépose sur le Bureau la version anglaise et française d'un rapport, intitulé: *Le Canada et la crise de Corée* et publié par le ministre des Affaires extérieures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCES LE SAMEDI ET LES JOURS DE CONGÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois des excuses à certains membres de la Chambre à propos des dispositions prises au sujet des séances de la Chambre, et je désire faire ces excuses publiquement. Ces honorables députés m'ont signalé une certaine ambiguïté dans ce que j'ai dit à ce propos mardi, et qui figure à la page 2 du compte rendu. Ils ont compris, me disent-ils, que je ne demandais pas à la Chambre de siéger demain si la mesure visant à la reprise de la circulation ferroviaire était adoptée.

Je regrette le malentendu sur ce point. Dans ce que je disais mardi, je n'entendais pas imposer mon point de vue au sujet de la meilleure façon de procéder. Je voulais au contraire m'enquérir d'une façon précise du vœu général des membres de la Chambre. Lundi, j'ai fait rédiger certaines motions à ce propos, et lundi soir, ayant eu l'occasion de m'entretenir avec le chef de l'opposition (M. Drew) et les chefs des autres groupes, je leur ai remis des copies du projet de motion qu'on avait préparé.

Le lendemain, on m'a signalé que les honorables députés ne tenaient pas à s'engager à siéger trois fois par jour plus longtemps qu'il ne faudrait pour adopter le projet de loi relatif aux chemins de fer. J'avais l'impression que c'était le seul point du projet de motion auquel on pourrait s'opposer. J'ai donc fait remanier la motion de façon à prescrire que les trois séances par jour ne durent que le temps nécessaire à l'adoption du bill concernant les chemins de fer. Je n'y ai apporté aucun autre changement.

Quand j'ai parlé dans le sens indiqué à la page 2 des *Débats*, je voulais signaler qu'on s'était opposé aux trois séances par jour qui, d'après la motion initiale, devaient se poursuivre même le samedi et que j'avais fait supprimer cette disposition, sauf pour ce qui était du projet de loi relatif à la grève. Certains honorables députés m'ont fait observer qu'ils avaient l'impression que j'avais tout supprimé à l'exception des dispositions régissant les séances régulières, et que je devrais consulter la Chambre avant de faire davantage à cet égard. Je ne m'en suis pas rendu compte. Quand j'ai présenté la motion, je l'ai lue telle qu'elle figure à la page 4 du hansard. J'avais l'impression que tous les députés en comprenaient le sens. On m'apprend maintenant que certains députés ne l'ont pas interprétée de cette façon. Je regrette infiniment que mes paroles qui figurent à la page 2 des *Débats* aient pu prêter à confusion. Je ne voudrais certes pas qu'on croit que je cherche à tirer parti d'un malentendu. J'espère bien que si quelqu'un voulait de nouveau s'informer du sentiment de la Chambre à cet égard, vous lui en donneriez la permission, monsieur l'Orateur. Naturellement, je souhaite que la décision reste la même et que la Chambre siège demain et lundi. De fait, j'ai eu hier matin une autre conférence avec les chefs de parti. Nous avons discuté l'opportunité de siéger lundi. Je crois me souvenir qu'effectivement nous étions convenus qu'étant donné que nous siégions samedi, le mieux était de siéger lundi, puisque c'est ce que nous faisons habituellement les jours de congé, sauf lorsqu'ils ont un sens religieux particulier.

J'espère donc que même si la question était de nouveau mise aux voix, la Chambre en arriverait à la même conclusion car, à mon avis, beaucoup de députés espèrent que nous pourrons terminer la semaine prochaine tous les travaux qu'il faut accomplir au cours de la session spéciale, sans trop nous presser d'ailleurs. Ce n'est pas la dernière fois que le Parlement se réunit. Mais afin que personne ne se croit lié à un engagement dont il n'aurait pas parfaitement compris la portée, si quelque député voulait que la Chambre se prononce de nouveau, j'espère, monsieur l'Orateur, que vous trouverez un moyen de l'autoriser.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): J'apprécie vivement les observations que le premier ministre (M. St-Laudent) vient de formuler. Il a rappelé ce qu'il a dit aux pages 2 et 3 du compte rendu; il semblerait en découler qu'après l'étude du bill nº 1, la question des séances de la Chambre serait de nouveau soumise à ses membres. Je ne refuse pas de siéger le jour de la fête du Travail et je ne m'oppose pas vivement à ce que nous tenions trois séances par jour. Je crois toutefois, monsieur l'Orateur, que vu l'importance des questions que nous sommes venus débattre ici il ne convient pas de les étudier dans une atmosphère comparable à celle qui entoure la moisson qu'on doit terminer avant la pluie menaçante.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ont prononcé chacun d'importants discours hier en cette enceinte. Ils ont traité les questions que nous aurons à étudier. Je présume qu'ils ont bien mûri leurs observations avant de les formuler; ils ont dû obtenir des fonctionnaires de leurs ministères respectifs une généreuse collaboration. Je crois que c'est trop demander aux membres de la Chambre, s'ils doivent étudier ces questions avec toute l'attention qu'elles méritent, et en tenant compte de ce que les jeunes gens de ce pays ont déjà commencé à sacrifier leur vie dans les combats actuels, de siéger huit heures par jour, six jours par semaine.

Je comprends que les députés désirent retourner à leurs foyers. Si on invoque ce motif, personne à la Chambre plus que moi n'a de raison de vouloir retourner chez lui. J'habite la plus belle province du Canada, où les pics altiers et les clairières d'un beau vert peuvent se voir de partout. Si les députés ont des doutes au sujet de ma province, il est indubitable que la ville où j'habite est la plus belle. Je ne tiens pas à entrer dans des détails personnels, mais l'atmosphère familiale chez moi est telle que c'est un plaisir d'être à la maison. Ainsi, pour toutes ces raisons, j'affirme que personne ne désire plus que moi retourner chez lui et jouir de la vie de famille.

Je soutiens que le Gouvernement ne se montre pas juste envers les Canadiens en nous demandant d'étudier ces questions à la hâte. Je ne tiens pas à dire quoi que ce soit de nature à irriter les députés ministériels au point qu'ils ne seront pas de mon avis, parce que ceux de mon groupe le sont, mais je prie ceux qui ne veulent pas ou ne croient pas opportun de discuter les questions dont nous sommes saisis, ou qui ne le veulent pas, de laisser les membres de l'opposition le faire. Je suis quelque peu étonné de voir des membres de l'opposition se plaindre si souvent de ce que le Gouvernement ne recoure pas aux services du Parlement, mais applaudir lorsqu'on dit que nous ne resterons ici que pendant une semaine.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Une voix: Qui l'a fait?

M. MacInnis: Vous êtes mieux placé que moi pour voir. C'est ce qui est arrivé lorsque le premier ministre a déclaré que nous pourrions terminer nos délibérations la semaine prochaine. Je demande au premier ministre de nous laisser au moins le samedi, afin que nous ayons un peu de temps pour étudier les importantes questions que ses ministres nous ont soumises hier.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de soumettre la question à une réunion de nos membres mais, d'après mes entretiens avec certains d'entre eux, je crois qu'ils partagent les sentiments exprimés par le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis). A leur avis, la Chambre a été saisie de questions qui requièrent un examen très approfondi. Nous ne dirons pas que nous ne devrions pas siéger samedi, car si dans sa sagesse la Chambre décide qu'il faut tenir une séance samedi, nous accepterons cette décision. Je signale que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier en groupe les discours énonçant le programme ministériel et prononcés hier.

Le très hon. M. St-Laurent: Aucune motion ne vous ayant été soumise, monsieur l'Orateur, je n'en ai pas à présenter.

(*Plus tard*)

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, on m'a prié de vous demander si vous accepteriez, sans avis préalable, une motion portant sur les travaux de la Chambre.

M. l'Orateur: Si je ne m'abuse, la Chambre tout entière estime qu'une motion devrait être acceptée, s'il en était présenté une. Comme on n'en a pas présenté, j'ai passé à l'autre initiative. Si je comprends bien, quand la Chambre lèvera la séance, aujourd'hui, elle s'ajournera jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

M. Coldwell: Je crois que la question a été tranchée un peu à la hâte. Accepteriez-vous, si je la proposais, une motion portant que la Chambre, après s'être ajournée à onze heures, ce soir, reprendra ses travaux à trois heures, lundi?

M. l'Orateur: Je suis à la disposition de la Chambre. La motion devrait être présentée du consentement de la Chambre. Le député a-t-il ce consentement?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: La Chambre me semble disposée à autoriser le député à présenter une motion relativement aux séances de demain.

M. Coldwell: Alors, monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre, lorsqu'elle lèvera la séance, aujourd'hui, s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à onze heures du matin.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Aux voix!

M. l'Orateur: M. Coldwell propose, appuyé par M. MacInnis:

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain à onze heures du matin.

M. Coldwell: Non, à trois heures.

M. l'Orateur: Je tiens à signaler aux honorables députés que les *Procès-verbaux* d'hier contiennent un avis de motion, au nom du premier ministre, ainsi conçu:

Que, à compter du lundi 4 septembre 1950, jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre s'assemblera à onze heures du matin, chaque jour de séance, et qu'en plus de la suspension habituelle à six heures du soir, il y aura chaque jour une autre suspension d'une à trois heures de l'après-midi.

M. Coldwell: Si la motion du premier ministre, dont nous serons saisis plus tard, est adoptée, elle éliminerait la mienne.

Le très hon. M. St-Laurent: A mon sens, l'honorable député pourrait rayer de sa motion toute mention d'heure au sujet de lundi, et dire simplement que lorsque la séance sera levée aujourd'hui, elle ne sera reprise que lundi...

M. Coldwell: Oui, lundi.

Le très hon. M. St-Laurent: ... sans préciser l'heure.

M. l'Orateur: Lorsque je lèverai la séance ce soir, si la motion du député de Rosetown-Biggar est adoptée et si la motion figurant aux *Procès-verbaux* n'est pas étudiée aujourd'hui, je devrai ajourner la Chambre jusqu'à trois heures lundi. Il vaudrait peut-être mieux étudier dès maintenant l'avis de motion du premier ministre, à propos des séances de la semaine prochaine, avant que nous abordions la motion de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell).

M. Smith (Calgary-Ouest): Pourquoi ne pas composer, afin de satisfaire tout le monde? En substituant "onze heures, lundi" à "trois heures, lundi", le député de Rosetown-Biggar appuiera l'avis de motion du premier ministre et nous accordera ce que nous voulons.

M. Coldwell: Bien que ce soit là une question distincte et qu'il nous faudra débattre quand nous étudierons la motion du premier ministre, j'agrée le choix de onze heures du matin, lundi; la motion sera donc acceptable à tous.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: La motion veut qu'après l'ajournement aujourd'hui, la Chambre reste ajournée jusqu'à onze heures du matin, lundi. Ceux qui sont en faveur voudront bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui sont opposés voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

M. Coldwell: C'est bien ce qui m'a semblé.

(La motion de M. Coldwell est rejetée.)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DES MOTIONS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre (M. St-Laurent) afin de savoir au juste ce que doivent comporter les séances de la semaine prochaine. Entend-on mettre les motions d'initiative parlementaire en délibération au cours de la session spéciale?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Nous n'avons pas l'intention d'étudier les propositions d'initiave parlementaire au cours de la session.

LES PRIX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'INTRODUCTION D'UNE MESURE VISANT LES RÉGIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au premier ministre? Peut-il nous dire si le Gouvernement a l'intention, à la présente session, de présenter une mesure ayant trait à la régie des prix?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à la question en ce moment. La question est à l'étude. Dès que nous aurons pris une décision, nous la ferons connaître.

TRANSPORT

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET CONTINENT—INTERRUPTION DES SERVICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'avais cru voir le ministre des Transports (M. Chevrier) à son siège mais même s'il est absent je pose ma question, car elle pourra servir d'avis. Elle se rattache à une question de pure forme qui figure à la page 83 du hansard et à laquelle le ministre a fourni une réponse assez vague.

Comme ma question a trait au transport, c'est au ministre des Transports que je l'adresse. N'est-ce pas le gouvernement fédéral plutôt que les chemins de fer Nationaux qui est responsable de la violation du pacte fédératif de 1873 entre l'Île du Prince-Édouard et le Canada ainsi que de l'immobilisation des vapeurs appartenant à l'État qui font le service entre l'île et le reste du pays?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question du député ne me semble guère pertinente.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'IMMOBILISATION DES NAVIRES CÔTIERS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—GRÈVE DU SYNDICAT DES MARINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Le ministre a-t-il quelque renseignement à fournir au sujet de l'immobilisation des navires côtiers causée par la grève des membres du syndicat international des marins en Colombie-Britannique?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Les fonctionnaires de mon ministère étudient actuellement cette question avec soin. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant, mais j'espère être en mesure de fournir plus tard des renseignements plus précis.

M. Graydon: Est-ce à dire que nous aurons une autre session spéciale?

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 31 août, sur la motion de M. Charles Cannon, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous avons été convoqués en session en vue de l'examen de deux problèmes urgents d'une extrême importance: d'abord, la grève des chemins de fer et les moyens de rétablir le transport ferroviaire; puis, la situation internationale et le devoir qu'elle nous impose d'organiser notre défense. Les deux problèmes exigeaient une étude immédiate. Le discours du trône n'est qu'un programme annonçant les deux importants sujets que nous sommes appelés à débattre. Le premier est réglé. Pour obtenir ce résultat, parce que le temps pressait et aussi, je suis porté à le croire, parce que le discours du trône ne faisait que mentionner le problème, on a retardé le débat sur l'Adresse afin de permettre aux honorables députés d'étudier immédiatement les dispositions pratiques que le Gouvernement prenait en vue de régler ce problème. Saisis d'une loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires, nous l'avons examinée. Cette façon de procéder a semblé recevoir l'approbation générale des membres de la Chambre.

Il reste un autre problème urgent à examiner et, à maints égards, il est encore plus important, en raison de sa portée ultime. Là encore, le discours du trône ne renferme qu'une allusion à la question fondamentale. Nous ne savons rien des détails qui nous seront soumis. Nous ne sommes donc pas en mesure, en ce moment, de dire ce que le Gouvernement a laissé entendre qu'il a l'intention ou n'a pas l'intention de faire. Nous savons simplement que nous serons saisis de la question.

Il m'a semblé que, suivant la procédure adoptée pour l'étude de la grève des chemins de fer, il vaudrait mieux discuter la loi de finance lorsque nous aurons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Nous pourrons ainsi en obtenir, au sujet de ces détails, l'exposé général qu'ils seraient prêts à donner au sujet des conditions et des propositions qu'ils avaient à offrir en ce qui a trait à cette situation.

En arrivant à la Chambre hier après-midi, j'espérais et je croyais qu'on procéderait de cette façon. Comme le discours du trône ne renferme pas les renseignements habituels, il m'a semblé que c'était là la meilleure façon de discuter la seconde de ces deux très importantes questions.

Il surgira sans doute d'autres points que les membres de la Chambre voudront aborder. Les journaux ont publié des nouvelles, provenant d'Ottawa et attribuées à des sources dignes de foi, selon lesquelles le Gouverne-

ment a l'intention de présenter certaines mesures destinées à enrayer la spirale inflationniste qui résulte de l'accroissement des dépenses de l'État et d'autres circonstances. L'augmentation rapide du coût de la vie et la grave menace d'inflation qui plane sur nous inquiètent grandement tous les Canadiens. A moins que le Gouvernement n'indique s'il se propose d'aborder ce problème et, le cas échéant, la méthode qu'il adoptera, les honorables députés sont incapables de savoir s'ils doivent soulever ces questions au cours du présent débat, ou attendre dans l'espoir que le Gouvernement présentera quelque mesure pour régler ces problèmes.

C'est pourquoi j'espérais que nous pourrions étudier les dispositions essentielles soumises par le Gouvernement avec le second de ces deux très importants sujets, comme nous l'avons fait à propos du premier. Cela réglé, le Gouvernement pourrait annoncer les mesures qu'il se propose de prendre en vue de faire face à toute situation résultant des nouvelles dépenses et des nouveaux impôts que le Parlement pourrait approuver.

Il me semble que ce serait là une façon plus régulière et plus expéditive de traiter les questions dont nous sommes saisis. Étant donné que le premier ministre (M. St-Laurent) doit prendre la parole, je propose qu'il considère s'il ne serait pas souhaitable d'ajourner le débat après que les chefs des groupes et lui-même auront parlé, et d'aborder alors l'étude de la mesure budgétaire; c'est, en somme, la mesure essentielle à l'occasion de laquelle il conviendrait le mieux de commencer la discussion de la situation internationale et de la défense nationale, sans traiter d'autres questions qui sont encore le sujet de nos conjectures, même s'ils sont d'une importance vitale, détournant ainsi notre attention du second des deux principaux sujets que nous sommes appelés à étudier.

On est consterné de songer que cinq ans à peine après la fin de la seconde Grande Guerre, alors que nous commencions à nous croire revenus à une vie à peu près normale, il nous faut faire face à la redoutable nécessité d'un vaste programme de réarmement destiné à parer à la menace d'un agresseur. Beaucoup voient en cette nécessité, urgente mais désagréable, les préliminaires d'une troisième guerre mondiale. Je suis fermement convaincu, pour ma part, qu'elle peut avoir un effet tout opposé et que la puissance militaire des nations libres peut devenir l'assise solide d'une période de paix plus longue pendant laquelle le bon sens fondamental de tous les humains aura le temps d'établir une meilleure compréhension et une meilleure tolérance mutuelle entre les peuples de nations dont les opinions s'opposent parfois, dans un monde que la science et des moyens de transport rapides ont rendu trop petit pour le genre de combat que nous pouvons déjà prévoir.

En examinant la question, en avisant aux mesures à prendre, sachons franchement reconnaître les faiblesses des nations libres. Il faut qu'avec l'impassibilité d'un chirurgien armé de son bistouri nous sachions tailler au fond des chairs, enlever toute trace d'inefficacité et revigorer, par tous les moyens possibles, les organismes qui auront un rôle à jouer dans l'effort commun en vue de préserver la paix dans le monde.

Jamais dans toute l'histoire du monde les démocraties n'ont-elles été dépassées en aussi grand nombre qu'aujourd'hui du point de vue des hommes, des armes et des engins de guerre. Il est essentiel de comprendre la réalité mathématique de cette menace pour calculer l'urgence et l'importance de faire face au problème.

Les Russes ont au moins 175 divisions entièrement mobilisées, dont au moins un tiers sont blindées ou mécanisées. En outre, la Russie a efficacement la haute main sur un nombre encore plus élevé de divisions mobilisées en Pologne, sous le commandement d'un maréchal russe, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Bulgarie, en Roumanie, en Chine, et, nous ne le savons que trop, en Corée. L'armée de terre de l'Axe en 1939, comparée à celle des démocraties, était relativement faible en regard de celle de la Russie aujourd'hui.

Étudions maintenant les chiffres qui ont été publiés de temps en temps au cours des récentes semaines sur la puissance de l'armée, de la marine et de l'aviation russes. Le nombre de chars de combat de ces seules divisions russes s'estime à 40,000. Ce qui veut dire, en chiffres, sept fois la puissance de l'armée américaine et près de sept fois celle qu'on prête à l'armée du Royaume-Uni. Encore tout récemment, le ministre de la Défence du Royaume-Uni estimait la force de l'aviation russe à 19,000 avions militaires, y compris les avions à réaction du dernier modèle, tant chasseurs que bombardiers. Il se peut que tous ces appareils ne soient pas encore entièrement prêts à servir bien que d'autre part des chiffres encore plus élevés aient été obtenus de sources dignes de foi.

La marine russe s'enrichit d'une flotte importante sous-marine, grâce à la collaboration des techniciens allemands que les Russes ont absorbés en Allemagne orientale. Des sources dignes de confiance estiment que la flotte de sous-marins compte présentement 360 unités, dont probablement au moins 200 sont des navires à grand rayon d'action et

capables d'atteindre une grande vitesse tant à la surface qu'en plongée. On calcule que certains de ces submersibles peuvent faire 20 nœuds, submergés, ce qui leur permettrait de parcourir au moins cinq fois la superficie que les sous-marins pouvaient couvrir au cours de la dernière guerre.

Ces chiffres ne visent que la Russie, et ne comprennent aucun des pays satellites, dont quelques-uns renferment de gigantesques fabriques de matériel de guerre. Je pense aux usines Skoda en Tchécoslovaquie, qui étaient parmi les plus considérables, sinon les plus considérables même de toute l'Europe. Il y a maintenant 2,800,000 hommes sous les armes pour assurer le fonctionnement de ces chars, de ces aéronefs, de ces sous-marins, de ces armes et de ces machines de guerre. On pense que la Russie en recourant à la mobilisation pourrait en quelques mois mettre sous les armes de cinq millions et demi à six millions d'hommes, et porter ses effectifs armés à environ 350 divisions.

J'ai cité tous ces chiffres parce que je crois qu'il est bon de les mettre en regard de ceux des nations libres, et afin de faire ressortir la réalité qui se pose à nous en étudiant les problèmes dont nous sommes saisis. C'est vrai que, ces quelques derniers mois, notre attention s'est concentrée sur la Corée et que nous allons continuer de penser à ce pays et au résultat des événements qui s'y déroulent, mais il ne faudrait pas pour autant oublier le grand berceau de la liberté dans notre civilisation occidentale, où les véritables questions en jeu devront peut-être se décider en fin de compte.

A l'heure qu'il est, en Europe occidentale, contre quelque quatre-vingts divisions russes, il n'y a pas plus de douze divisions de toutes les nations de l'Union occidentale. Il n'y a pas de quoi nous autoriser à nous contenter de rien moins qu'une certitude absolue en ce qui concerne les initiatives que nous prenons chez nous.

C'est au regard de ces réalités que nous et les autres nations libres devons reconnaître que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a donné hier les confiantes assurances qu'il nous a fournies. Il a créé l'impression que tout va bien, qu'il n'y a rien à faire qu'on ne fait pas maintenant pour préparer la défense de notre patrie et partager la cause commune de la liberté.

Nous ne sommes, il est vrai, qu'un pays de quatorze millions d'habitants. Il n'est pas question, pour nous, de jamais faire la lutte seuls. Mais, étant donné notre vaste capacité de production, ainsi que le calibre et les qualités de notre population, nous devons préparer notre propre défense et nous mettre en état d'assumer notre part de la responsabilité générale à l'égard de la paix, et ce d'une façon conforme à ces dures réalités. Les événements de Corée démontrent que nous sommes rendus au point où ce sont les armées sur pied, prêtes à servir immédiatement, qui détourneront les Russes de nouvelles agressions communistes et tous les peuples libres du monde devraient s'employer à conjurer la généralisation du conflit par tous les moyens que l'habileté et l'ingéniosité de l'homme peuvent mettre en œuvre.

Alors que nous étions réunis ici en juin dernier, nous avons accepté sans hésiter la décision de l'Organisation des Nations Unies de faire face collectivement à la situation en Corée. Cette décision n'a soulevé et ne soulève aucun désaccord. Dans ce débat d'ordre général, j'étudierai les mesures qu'il importe de prendre pour remédier à la situation à laquelle nous acceptons de faire face, à laquelle nous nous préparons à faire face.

Comme le disait hier le député qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Bennett), les événements qui se sont déroulés ces derniers mois ont mis fin à l'idée selon laquelle on pouvait se contenter pour nos forces de défense d'un simple noyau. Les Canadiens ont également appris que nous ne possédons pas de forces vraiment efficaces et capables de répondre à nos besoins en matière de défense. C'est à la lumière de ces connaissances que nous devons assumer la responsabilité non seulement de fournir des sommes supplémentaires en vue de la défense nationale, mais aussi, ce qui est probablement bien plus important, de nous assurer que l'argent qui sera dépensé sera sagement affecté à l'organisation militaire et à des munitions qui conviennent à la tâche qui nous incombe maintenant, à titre de membre de l'ONU, à titre de membre du pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord et en vertu de nos ententes conjointes avec le Commonwealth et les États-Unis. La scène internationale a bien changé depuis la fin de la session en juin dernier. Nous voyons sous un autre aspect notre place au sein du système collectif qu'ont établi les nations libres pour endiguer le flot du communisme dans la région de l'Atlantique et dans le monde entier.

Sans doute s'est-on trop fié au pouvoir de destruction de la bombe atomique. Nous savons maintenant que la bombe atomique ne saurait suffire à elle seule et qu'il existe maintenant un nouveau mode d'agression contre lequel il est impossible d'employer cette arme redoutable. D'autre part, on peut affirmer avec certitude que seule la bombe atomique accorde aux nations libres un moment de répit qui leur permettra de constituer une force militaire capable de rétablir et de maintenir la paix dans le monde entier. L'importance qu'attache la propagande russe à l'inter-

diction de la bombe atomique constitue la meilleure preuve que cette arme met un frein efficace aux armes russes. L'une des choses qui m'ont le plus frappé durant mon séjour en Europe ces dernières semaines, c'est l'importance que donne la propagande communiste à l'interdiction de la bombe atomique. Cette propagande est habile et subtile. En France, en Italie et ailleurs en Europe, des placards destinés à influencer la façon de penser des populations de chaque collectivité soulignent, de la façon la plus simple possible, la menace de la bombe atomique et cherchent à créer l'impression que cette arme fait partie d'un plan d'agression des États-Unis contre lequel les populations devraient se préparer.

Il serait bien peu sage que nous, ou les peuples des autres pays libres, ne tenions pas compte de l'existence de cette propagande habile, simple et continue. Je me souviens d'un placard où l'on voyait une mère sortant de sa maison en ruine, son enfant mort dans les bras. "Faites votre part pour proscrire la bombe atomique et pour réclamer que les impérialistes américains ne l'utilisent pas contre nous ni contre personne." Voilà tout ce qu'on avait écrit au bas de cette navrante photographie. C'est là un exemple du genre de propagande auquel on recourt. Il est facile de s'imaginer qu'elle porte fruit, surtout sur ceux qui ont été témoins des horreurs des deux grandes guerres. Par contre, il est très réconfortant de constater que, de l'avis de l'Organisation des Nations Unies, cette arme nous offre un moyen efficace de prévenir l'agression. J'ai confiance qu'en définitive la foi en l'ONU et la force des démocraties triompheront de cette propagande dont je viens de parler.

Ces faits ne font que confirmer qu'en ce moment nous jouissons en quelque sorte d'un sursis. Le temps est l'essence même de la paix. Ne nous contentons plus d'agir; agissons vite. Personne ne peut dire pour combien de temps encore nous pouvons compter sur la bombe atomique pour détourner tout agresseur mais, chose certaine, c'est qu'il vaut mieux risquer de se trop préparer que d'être pris au dépourvu. Toutefois, comme le disait hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), nous ne devons pas nous surcharger au point de compromettre notre économie car ce serait assurer aux communistes une victoire sans coup férir.

L'importante question qui se pose n'est pas tant de savoir ce que nous pouvons faire mais avec quelle rapidité nous pouvoir agir. Il ne s'agit pas tant de connaître ce dont le Canada est capable mais de s'assurer des moyens les plus rapides et les plus efficaces d'édifier notre défense. Il faut maintenant utiliser nos ressources dans le plus bref délai possible et sur ce point nous pouvons tirer des leçons des communistes. La façon d'agir des communistes a inquiété les gens qui vivent dans les pays libres. Leurs armées ont moins besoin d'approvisionnements et de matériel que les nôtres pour se déplacer. Elles savent profiter des circonstances plus que nous ne jugeons bon de le faire. Il en est ainsi non seulement de la Russie mais des pays satellites qui ont recouru aux armes, dans des guerres civiles ou autres.

Nous devons nous préparer à agir de même et organiser nos troupes avec ce que nous avons et ce que nous pouvons facilement obtenir. Nous comptons plusieurs unités aguerries au pays; nous avons le matériel. Nous devons donc recourir aux moyens les plus simples de mettre à profit ce que nous avons, tout en nous préparant pour l'avenir.

D'autre part, nous devons cesser, il me semble, de parler de pourcentages. A ma connaissance, les pourcentages n'ont jamais fait gagner une bataille. C'est ce que nous avons, ce que nous faisons, qui compte et non pas ce que peut être le pourcentage d'autre chose. Sans doute le pourcentage du revenu national, du budget national ou de ce que fait autrui comporte-t-il un élément de renseignement. Il peut représenter une forte somme d'argent, mais il ne révèle pas ce que nous voulons savoir. Il s'agit moins de savoir ce que nous pouvons faire que ce que nous pouvons ne pas faire. Les nations libres peuvent encore empêcher la guerre. Certes nous ne devons pas manquer la chance que nous avons de l'empêcher. Le temps est l'élément essentiel de tout ce que nous faisons pour la paix. Il ne s'agit pas de pourcentages, mais d'avoir ce dont nous avons besoin. Si nous manquons notre coup, la chance ne nous reviendra pas de notre vivant.

On me permettra de souligner que dans l'accomplissement de nos nouvelles tâches, nous avons l'impérieux devoir de tirer le maximum de rendement de chacun de nos dollars. Lorsque notre population a appris avec étonnement, il y a peu de temps, certains détails sur l'état réel de notre armée de défense, elle s'est inquiétée non seulement de l'insuffisance de nos moyens de défense, mais aussi de ce que nous ayons tant dépensé pour arriver à un si maigre résultat.

Le Gouvernement, il ne faut pas l'oublier, n'a jamais été empêché de dépenser les sommes qu'il a demandées aux fins de la défense. Au pays, aucun gouvernement n'a été aussi libre, en temps de paix, de faire les préparatifs de défense nécessaires. Aucun gouvernement canadien n'a dépensé, en temps de paix, aux fins de la défense, des sommes approchant celles que le Gouvernement actuel

a dépensées. Depuis la fin de la guerre, ces cinq dernières années, le Canada a dépensé pour la défense 1 milliard et demi. La population se demande ce qu'on a fait de cette somme. C'est le devoir de tout député de savoir ce qui en a été fait, de s'assurer qu'à l'égard des dépenses supplémentaires qu'on nous demande d'approuver, nous serons beaucoup mieux renseignés que nous ne l'avons été par le passé.

Nous n'avons jamais demandé au Gouvernement de se refuser le nécessaire. Nous lui avons demandé de charger une commission spéciale de la Chambre d'examiner les affaires du ministère de la Défense nationale afin que non seulement les dépenses mais l'organisation même de notre défense fasse l'objet d'une étude qu'on jugerait convenable à l'égard d'autres grandes entreprises que le Gouvernement mène au nom de la population canadienne. C'est pourquoi nous avons insisté pour qu'on institue une commission spéciale de la Chambre à l'égard de la défense nationale. Si ce comité eût existé, nous aurions tous été beaucoup mieux renseignés au sujet du véritable état de nos forces de défense que nous ne l'étions jusqu'au moment où, il y a quelques semaines, on a exposé la situation avec plus de détails. Maintenant qu'on va nous demander d'approuver une forte augmentation des dépenses, je presse en toute sincérité le premier ministre de reviser les vues qu'il a déjà exprimées et de nous assurer qu'il consentira à ce que soit nommé un comité spécial de la défense nationale.

Autant que je m'en souvienne, le seul motif du refus de constituer ce comité lorsqu'on l'a réclamé, c'est que ce serait contraire à la coutume parlementaire établie, et que ce serait attribuer aux membres de la Chambre des fonctions propres au Gouvernement. Déjà j'ai tenté de signaler, et je signale de nouveau, qu'à Westminster,—que nous avons encore l'habitude de présenter comme le modèle des parlements,—il y a un sous-comité de la défense qui est autorisé à mander des citoyens et à se procurer des renseignements au sujet des dépenses. Cette autorisation de s'enquérir du but des dépenses lui fournit l'occasion d'examiner l'organisation et les autres détails qui nécessitent ces besoins financiers. Toutefois, ce sous-comité n'a pas suffi entièrement aux membres de la Chambre des communes britannique. La plupart des honorables députés conviendront sans doute que M. Churchill possède quelque expérience parlementaire, et qu'il est en mesure d'évaluer les besoins de notre régime parlementaire au moins autant que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Je le dis sans acception de personnes car je veux seulement signaler que M. Churchill ne craint pas ce genre de comité autant que le ministre l'a indiqué à maintes reprises ici à la Chambre. Le 26 juillet dernier, M. Churchill signalait le besoin d'obtenir de plus amples renseignements que les Communes anglaises ne peuvent en obtenir par l'entremise du comité actuel, analogue à celui que nous réclamons. Il a souvent été dit qu'en agissant ainsi nous aurions tendance à procéder comme aux États-Unis. Il convient, il me semble, de signaler au premier ministre et à son collègue de la Défense nationale les vues exprimées en cette occasion par M. Churchill à l'égard de la méthode américaine. Voici ce qu'il disait des comités du Congrès:

> Les comités du Congrès, et surtout ceux de la Chambre des représentants, jouissent de pouvoirs très étendus qui leur permettent d'obtenir des renseignements pour les membres. Ils peuvent convoquer des généraux, des amiraux, des maréchaux de l'air et d'autres spécialistes,—seul le ministre intéressé peut s'opposer à ce qu'ils témoignent, mais il le fait rarement,—et les interroger publiquement ou secrètement. Il est incontestable que la Chambre des représentants des États-Unis s'acquitte de ses responsabilités envers ses commettants avec plus de vigilance et d'une façon plus conciencieuse que nos méthodes ne nous permettent de le faire. Comparativement à la Chambre américaine, la nôtre est très mal renseignée sur les questions de défense.

Alors, monsieur l'Orateur, si les membres de la Chambre des communes britanniques, y compris M. Churchill, sont un corps bien mal renseigné, avec la sous-commission sur la défense qu'ils possèdent, tout ce qu'il m'est possible de dire, c'est qu'on nous prive de tous les renseignements qui nous permettraient vraiment d'apporter autant que nous le devrions un sens averti à la discussion des plus importantes questions que nous pouvons jamais avoir à traiter.

Je réitère donc ma demande avec tout l'empressement que je puis y mettre et je prie le premier ministre de nous donner aujourd'hui l'assurance qu'un comité spécial de la défense sera formé, afin qu'à ce moment critique la question puisse être étudiée avec la plus grande objectivité. Je suis certain que le premier ministre et les membres de la Chambre constateront que ce comité, une fois constitué, travaillera dans l'harmonie, ne poursuivant d'autre but que celui d'introduire le maximum d'efficacité dans notre organisation de défense, quels que soient les crédits votés par le Parlement. En face de la pauvreté des renseignements communiqués aux membres de la Chambre, —la déclaration qu'a faite hier le ministre de la Défense nationale ne nous a rien appris de neuf,—j'irai plus loin et je proposerai que ce comité se réunisse immédiatement, et qu'au lieu d'être prorogée, cette session spéciale soit ajournée et reprenne son travail

pour recevoir un rapport de cette commission spéciale de la défense nationale à la date la plus rapprochée possible.

Une autre raison de permettre à ce comité de contrôler le plus étroitement possible les dépenses en cours et les dépenses supplémentaires que nous aurons à voter, c'est que l'accroissement rapide du coût de la vie et l'inflation qui règne en ce moment inquiètent tous les Canadiens non seulement en ce qui concerne les problèmes quotidiens de la vie domestique mais encore par la façon dont ils menacent l'efficacité de notre effort de défense. A mesure que le dollar perd de sa valeur réelle par suite de l'inflation, à mesure que la majoration du coût de la vie tend à déséquilibrer notre économie intérieure, nous devenons de moins en moins aptes, avec les dollars dont nous disposons, à remplir les lourdes tâches qui nous incombent. Comme l'ont signalé si pertinemment, hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), il faut absolument, dans le combat où nous sommes engagés, que non seulement nous nous préparions à nous défendre par la force des armes mais encore que nous préservions la sécurité de la vie domestique et la confiance de nos gens en notre régime démocratique. Cela fait aussi essentiellement partie de la victoire sur le communisme que la subjugation de l'agresseur.

Les dangers de l'inflation se sont manifestés dès le moment où le Gouvernement a dû consentir de lourdes dépenses pour satisfaire de nouvelles exigences militaires et pour acheter des approvisionnements de toutes sortes. Les dépenses du Gouvernement, ajoutées aux dépenses ordinaires, engendrent toujours des pressions inflationnistes. Et puisque de nouveau on exhorte le Gouvernement à augmenter ses dépenses pour faire face à la gravité croissante de la situation, ces pressions s'intensifieront. Le Gouvernement aurait pu prendre des initiatives, dans la mesure de ses pouvoirs, pour atténuer ces pressions. On aurait dû faire le nécessaire. On devrait encore le faire.

L'une des difficultés qui se présentent dans l'étude de ces initiatives, c'est qu'on ne nous a rien dit qui nous permette d'entrevoir dans quel sens le Gouvernement est préparé à agir. En effet, la réponse qui a été donnée à une question posée avant l'appel de l'ordre du jour laisse entendre que le premier ministre n'est pas encore prêt à déclarer si oui ou non il entend adopter certaines mesures à l'égard de chacune des nombreuses initiatives qu'on pourrait prendre dans une situation de ce genre. Aussi, est-il indiscutablement opportun de différer l'étude de cette question jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce renseignement. J'exhorte le premier ministre à nous exposer cet après-midi les plans que le Gouvernement a tracés en vue de régler la situation, qui deviendra de plus en plus menaçante à mesure que l'accroissement des dépenses gouvernementales augmentera les pressions qui déjà se font sentir.

Je sais que les difficultés sont grandes, et je donne l'assurance au premier ministre ainsi qu'aux membres du Gouvernement que nous tenons à collaborer avec eux de toutes façons en vue de résoudre un problème qui retentira sur la vie quotidienne du peuple canadien pendant bien des années. Mais nous ne pourrons collaborer que dans la mesure où nous pourrons fonder nos observations sur une connaissance authentique des mesures envisagées. La protection de notre économie fait partie intégrante du conflit dans lequel nous sommes engagés, à côté des autres démocraties. Dans ce cas, des renseignements complets apporteront une prompte collaboration, j'en suis certain. C'est sur cette base que nous pourrons serrer nos rangs et présenter un front uni touchant les questions qui préoccupent tous les foyers canadiens en ce moment. La guerre est la dernière chose que les Canadiens peuvent se permettre. La guerre est évitable et la bombe atomique nous laisse un répit. Les États-Unis, tout en possédant de vastes ressources industrielles, ne sont pas seuls. Nous en avons également qui sont hors de proportion avec notre population, comparativement à celles des autres nations de l'univers. Le Royaume-Uni de son côté possède la compétence et de vastes ressources industrielles, comme d'ailleurs les autres pays avec lesquels nous sommes associés dans cette tâche commune. En profitant de ce répit et en conjuguant leurs forces, les nations libres peuvent conserver cette paix qui est le désir le plus ardent de tous les Canadiens. Je suis fort optimiste aujourd'hui car, pour la première fois dans notre histoire, nous avons vu les nations libres de l'univers s'engager à résister collectivement à l'agression partout où elle pourra se produire contre les nations avec lesquelles elles sont associées.

Il est probable, étant donné l'énergie, la compétence et l'habileté que nous possédons, que si nous faisons ce que nous pouvons avec la plus grande célérité possible, les sombres nuages qui nous enveloppent se dissiperont pour laisser paraître les jours les plus brillants que le genre humain ait jamais connus. J'ai l'intention de proposer un amendement afin que nous puissions discuter certaines mesures. Vu qu'on s'est contenté de nous mentionner les deux mesures, il est bien difficile, je l'ai déjà signalé, d'en discuter les détails

maintenant. On nous présentera le bill de finance. Les détails de ce bill nous permettront d'examiner, sous les diverses rubriques, les propositions qui y sont contenues. J'ai l'intention de remettre jusqu'à ce moment la discussion de ces mesures. Il y en aura sans doute d'autres, au sujet desquelles il serait très utile que le premier ministre nous fournisse des renseignements aujourd'hui.

On a discuté plus tôt la question de savoir si la Chambre devait siéger à onze heures le matin, ainsi qu'à trois heures et à huit heures. Tous les députés, j'en suis sûr, veulent terminer les travaux de la présente session aussi rapidement que possible dans l'intérêt des Canadiens. Mais plus on tardera à nous donner des renseignements au sujet des questions que nous serons appelés à étudier, plus ce sera difficile de les examiner comme il convient si nous siégeons presque toute la journée. Sous notre régime parlementaire, il importe au plus haut point, lorsque la Chambre est saisie d'une proposition entièrement nouvelle, que les membres des différends partis aient l'occasion de se réunir et de la discuter. C'est pour cette raison et afin de terminer le plus promptement possible les travaux de cette session spéciale qu'il nous serait utile de connaître les détails au plus tôt.

J'ai dit que j'avais beaucoup d'espoir. Je crois que cet espoir s'est accru à la suite de quelques contacts que j'ai eus ces dernières semaines. L'état d'esprit des habitants de la Grande-Bretagne est remarquablement bon. Il en est de même en France et en Italie. Je crois que c'est le cas dans toute l'Europe occidentale, par suite de la fermeté avec laquelle on a collectivement fait face à l'agression. Si nous pouvons regarder plus loin que l'avenir immédiat, nous pouvons alors entreprendre notre tâche avec beaucoup de courage. A mon sens, un poème écrit durant la première guerre mondiale par M. Owen Seeman exprimait bien les sentiments de ceux qui envisagent maintenant l'avenir. Beaucoup d'entre vous se rappelleront ces vers. Pour moi, ils traduisent les sentiments que chacun d'entre nous éprouve en ce moment:

Ye that have faith to look fearless eyes
Beyond the tragedy of a world at strife,
And trust that out of night and death shall rise
The down of ampler life;
Rejoice, whatever anguish rend your heart,
That God has given you for a priceless dower,
To live in these great times and have your part
In Freedom's crowning hour;

Il se peut fort bien que "l'heure suprême de la liberté" soit imminente. C'est en vue d'établir le fondement du débat où nous étudierons, conformément à notre régime démocratique, l'état de nos affaires, que je propose, appuyé par le député de Peel (M. Graydon), la motion suivante:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: "Nous déplorons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su préparer convenablement la défense du pays ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse accélérée du coût de la vie."

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à titre de membre de la Chambre, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du chef de l'opposition (M. Drew). A titre de Canadien, je l'ai écouté aussi avec fierté, à cause du ton élevé des observations qu'il a formulées et de son désir manifeste de voir tous les Canadiens, à quelque parti qu'ils appartiennent, prendre courage en face de cette nouvelle situation qui unit les peuples libres du monde, en les groupant contre l'agression et en vue de la préservation de tout ce qui leur est cher.

On vient de me remettre le texte du projet d'amendement dont l'honorable député a jugé à propos de saisir la Chambre. Le projet d'amendement soulève une question qui importe, à mon sens, à la population du Canada. Ses représentants doivent l'étudier sérieusement et il convient qu'ils prennent une décision. Le projet d'amendement porte que les conseillers de Son Excellence n'ont pas su préparer convenablement la défense du Canada ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse accélérée du coût de la vie.

Ce sont là des questions d'un grave intérêt pour la population du Canada; et s'il est vrai que les conseillers de Son Excellence ont failli à la tâche à cet égard, il y aurait lieu de formuler une telle déclaration contre eux et de les relever de leurs fonctions. Personne ne saurait nier ce point. Mais la question se pose de savoir si, oui ou non, ils ont failli à la tâche de la façon mentionnée dans le projet d'amendement.

Sans doute, lorsque la nouvelle situation est survenue en Corée, le Canada ne possédait pas de forces armées sur pied, prêtes à faire face à la situation. Cela, nous l'admettons franchement, mais nous n'admettons pas que, par là, les conseillers de Son Excellence ont failli à la tâche de pourvoir suffisamment à la défense du Canada. Dans un récent numéro du *Times* de Londres, j'ai lu avec intérêt un compte rendu exact des événements qui se sont déroulés à cet égard. C'est avec plaisir que je me suis rendu compte que, par cet exposé, cet important journal informait la population du Royaume-Uni que, dès 1946, les représentants du Canada à l'Assemblée générale de l'ONU avaient préconisé la mise en œuvre des dispositions con-

tenues dans la Charte de San-Francisco et demandé que le Canada soit informé du rôle qu'on attendait de lui dans l'action concertée des Nations Unies en vue de prévenir ou de réprimer toute agression; mais il n'avait jamais été possible de donner suite à cette demande à cause de l'attitude d'un des membres permanents du Conseil de sécurité et parce que le Conseil de sécurité était l'organisme qui, en vertu de la Charte, avait reçu la principale responsabilité de maintenir la paix.

Le rapport mentionne ensuite que le Canada, de concert avec ses voisins du Sud, a alors établi des plans en vue de la défense immédiate du continent nord-américain, a en même temps travaillé à l'union des pays libres prêts à agir de concert pour se protéger mutuellement et, conformément à ces projets, mis en branle les rouages nécessaires à la création d'unités militaires aéroportées, parfaitement aguerries et mobiles, destinées à la défense du continent, ainsi que les rouages requis pour former un grand nombre d'officiers compétents et pour établir des cadres susceptibles d'être élargis rapidement en cas de conflit généralisé.

Mais la situation en Corée a placé les membres des Nations Unies dans une situation nouvelle et différente, tout à fait par hasard, car sans le départ, plusieurs mois auparavant, du représentant d'une des grandes puissances, le Conseil de sécurité n'aurait pu prendre aucune mesure effective lors de l'attaque militaire lancée contre la Corée. Ce représentant n'aurait certainement pas manqué d'opposer le veto de son pays à la résolution alors adoptée, veto qui a si souvent empêché l'action sur le plan international. Sans cette circonstance et sans l'exemple magnifique donné aux nations pacifiques de l'Organisation par les États-Unis d'Amérique, nous n'aurions pas été témoins d'un geste qui, je l'espère, démontrera que les nations pacifiques peuvent, en se fondant sur la charte des Nations Unies, agir de concert en vue de prévenir ou de réprimer l'agression ou toute menace contre la paix.

L'optimisme du chef de l'opposition quant à l'avenir m'a réconforté. Comme lui, j'espère et je crois qu'une ère de paix durable n'est peut-être pas éloignée. Selon une dépêche récente, un diplomate de longue expérience aurait affirmé que jamais depuis le début de la guerre sourde ne pouvait-on mieux espérer qu'aujourd'hui jouir de la paix pendant les dix prochaines années. Mais d'autres avaient ajouté: "Pourvu qu'il n'y ait pas de guerre d'ici une dizaine de mois". Je suis porté à croire que cette réserve renferme une bonne part de vérité. Les nations libres du monde sont actuellement soumises à une épreuve qui pourrait bien être décisive. Lorsqu'elles auront prouvé,—j'espère et j'ai confiance qu'elles le démontreront d'ici dix mois,—que l'union de leurs efforts peut mater l'agression, nous pourrons entrevoir, avec l'optimisme manifesté par le chef de l'opposition (M. Drew) dans son discours, une longue période sans conflit armé, sinon une période de paix intégrale, puisqu'il ne peut y avoir pour nous de paix complète pendant que nous sommes sous le coup d'une énervante guerre sourde.

Je ne saurais contredire le chef de l'opposition quand il affirme que nous jouissons d'un sursis. Ce répit tient sans doute à ce qu'on sait que nous possédons la bombe atomique et à ce qu'on craint que nous l'utilisions. Tous reconnaissent, je crois, avec le chef de l'opposition, que les agresseurs actuels en Asie ont imaginé une forme d'agression contre laquelle le recours à la bombe atomique ne se pose pas, et qu'il nous faut faire face à cette situation nouvelle.

Les conseillers de Son Excellence ont pris les mesures qu'ils jugeaient appropriées, c'est-à-dire qu'ils ont informé le Parlement qu'à leur avis il importe que le Canada participe à l'intervention des Nations Unies, intervention qui revêt une nouvelle forme pour faire échec à la nouvelle forme d'agression qui menace leur liberté et leurs institutions. C'est à la population, par l'entremise de ses représentants à la Chambre, de décider si, à son avis, les conseillers de Son Excellence ont failli à leur tâche à cet égard.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous a exposé hier de façon saisissante le fond de la question. Pour ses collègues du cabinet, cela ne comportait rien de nouveau. En effet, les renseignements qu'il a fournis hier à la Chambre nous avaient été communiqués au fur et à mesure des circonstances et ils ont motivé les décisions que nous avons dû prendre et les propositions que nous avons dû formuler.

Nous convenons avec le chef de l'opposition que ce qu'il importe à l'heure actuelle n'est pas tant de déterminer ce que nous pouvons faire mais avec quelle rapidité nous pouvons agir efficacement et comment nous pouvons, efficacement aussi, ajouter aux troupes dont les Nations Unies auront besoin pour démontrer que cette nouvelle forme d'agression ne peut se faire, ni ne réussira. Voilà pourquoi les conseillers de Son Excellence ont proposé la formation aussi rapide que possible d'une brigade spéciale constituée non seulement pour que le Canada puisse remplir ses obligations comme membre de

l'Organisation des Nations Unies ou comme un des pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, mais aussi pour servir spécialement dans ce domaine. La Chambre devra décider si nous avons agi de façon assez énergique, si c'était la bonne mesure à prendre en ce moment et si elle sera appliquée aussi rapidement que les circonstances le permettront.

Hier, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a révélé le nombre des jeunes Canadiens qui se sont engagés pour former et compléter les cadres de ce contingent. Si les choses ne vont pas assez vite au gré des députés, ce n'est certes pas faute d'empressement de la part des jeunes Canadiens qui serviront peut-être avec compétence, dévouement et héroïsme dans ce contingent.

Le chef de l'opposition dit que la Russie et ses satellites improvisent, que nous devons improviser et tirer avec le plus de célérité le meilleur parti possible des ressources dont nous disposons. Il appartient aux honorables députés de juger si nous le faisons. Je reconnais nos obligations, je reconnais nos responsabilités et j'ai confiance que nous convaincrons les représentants du peuple à la Chambre que nous nous en acquittons pleinement.

L'honorable député est revenu à la charge sur un point qu'il a soulevé à la dernière session du Parlement, soit l'établissement d'un comité de la défense nationale. Il a parlé aussi d'un récent discours de M. Churchill sur la façon dont le comité de la chambre des représentants des États-Unis obtient des renseignements et exerce son influence sur les mesures de défense de ce pays. J'ai, pour M. Churchill, beaucoup de respect, beaucoup d'admiration. Je crois, toutefois, qu'au Canada nous lisons peut-être avec un peu plus d'attention les journaux des États-Unis et nos propres journaux. Je serais bien surpris si le compte rendu de quelques-unes des séances des commissions de la Chambre des représentants des États-Unis avait créé, chez la population du Canada, une impression très favorable. Les Canadiens, je crois, seraient scandalisés si le ministre de la Défense nationale, comparaissant devant un de nos comités, jetait un coup d'œil autour de lui et demandait: "Eh bien, il n'y a pas d'espions du ministère des Affaires extérieures dans ce comité pour espionner ce que je vais dire?" Je ne veux critiquer le régime d'aucune nation amie. Je suis persuadé toutefois que les membres du gouvernement du Canada constituent essentiellement un comité de la Chambre des communes à l'égard de la défense, que chacun d'eux comprend ses obligations à titre de membre de ce comité. Je suis sûr que lorsque les membres de ce comité formulent des vœux, il n'y a pas de raison d'exclure de l'examen de ces observations aucun membre de la Chambre. Telle est notre façon de procéder. Nous soumettons les vœux ici. Tous les membres de la Chambre font partie du comité qui existe afin de représenter le peuple canadien, afin d'examiner minutieusement ces vœux et de s'assurer, chacun sous sa propre responsabilité, qu'ils constituent le bon moyen d'honorer les engagements du Parlement canadien envers le peuple canadien.

L'honorable député signale que, depuis juin, la situation a changé. Oui! elle a changé. Jusqu'à juin dernier ce que la Chambre avait à décider, c'était de savoir si la ligne de conduite générale suivie par le ministère de la Défense nationale afin d'instituer l'organisation qui serait la meilleure organisation possible en vue d'accomplir notre part dans la défense territoriale du continent nord-américain, sur terre, dans l'air ou sur mer, était l'organisation qu'il fallait. Il s'agissait de déterminer si nous faisions ou si nous ne faisions pas, aussi rapidement que les circonstances le permettaient, notre part dans l'armement conjoint des nations du pacte de l'Atlantique-Nord afin d'être en mesure de résister, ensemble, à toute agression perpétrée contre l'une d'entre elles.

Mais maintenant nous sommes en présence d'une nouvelle situation. Cette situation imprévue fournit l'occasion aux Nations Unies en tant que telles de démontrer ensemble et conformément aux dispositions de la charte leur empressement et leur aptitude à en appliquer les termes à cet égard, à enrayer une agression locale et à supprimer les menaces à la paix. Aucun des membres des Nations Unies ne prévoyait cette éventualité.

Il se trouvait alors dans la région immédiate des troupes terrestres des États-Unis d'Amérique. Elles y étaient à cause de l'obligation qu'elles avaient acceptée lors de la cessation des hostilités contre le Japon. C'étaient les seules troupes terrestres disponibles pour se porter à l'aide des armées sud-coréennes. Elles ont répondu à l'appel d'une façon admirable et héroïque qui, à mon sens, encourage les autres membres des Nations Unies à suivre leur exemple.

Tous les autres pays se trouvaient à peu près dans la même situation que nous. Des troupes du Royaume-Uni étaient alors à Hong-Kong, mais pour d'autres motifs.

Ces jours derniers on les a ajoutées aux troupes des États-Unis et elles seront remplacées à Hong-Kong par des militaires venus d'ailleurs.

Les uns peuvent avoir besoin d'un peu plus de temps que les autres pour se mettre en état de faire face à une situation inattendue et

imprévue. C'est aux membres du Parlement qu'il appartiendra de dire si nous prenons plus de temps qu'il ne faut. Si telle est leur conclusion, leurs responsabilités envers leurs commettants leur feront un devoir de le manifester dans leur vote.

Je ne crois pas qu'ils concluront que tel est le cas, non certes! et je ne crois pas qu'il leur sera possible de convenir, comme le déclare l'amendement, que les conseillers de Son Excellence n'ont pas su préparer convenablement la défense du Canada.

Les prix ont monté. Partout dans le monde, les prix ont monté. Je ne crois pas qu'il se trouve dans le monde un pays où il n'y ait pas eu plus d'inflation que dans cette partie du continent nord-américain qui va du golfe du Mexique au pôle nord. L'inflation s'y est fait sentir comme partout ailleurs. Au cours d'un entretien qui avait pour objet de me fournir les conseils qu'on est en droit de recevoir lorsqu'on est chargé des responsabilités qui incombent aux fonctions que je remplis, quelqu'un a affirmé que naturellement aucun pays ne peut s'attendre à échapper à l'inflation dans une mesure moindre que celle qui peut se produire aux États-Unis, mais qu'il était extrêmement important de faire tout ce qui doit être fait et d'éviter tout ce qui doit être évité afin que notre inflation ne soit pas pire que celle qui s'est produite au sud de la frontière. Jusqu'ici, elle n'a rien dépassé de ce qui s'est produit au sud de la frontière.

Cela pourrait arriver. En ce cas, ce serait un désastre. Ce serait une calamité. Nous devons assurément faire tout ce que permet l'ingéniosité de l'homme pour empêcher que cela se produise. Les dépenses actuellement prévues n'ajouteront pas beaucoup aux poussées inflationnistes. Il nous faut comprendre que les immobilisations de capitaux chez nous s'élèvent à plusieurs milliards. On consacre chaque année plusieurs milliards à l'amélioration d'usines et aux services permanents qu'exige la mise en valeur des ressources d'une nation jeune. Il faudra tirer à même notre production les armements dont nous aurons besoin, pour nous-mêmes ou pour nos voisins. Il faudra soit augmenter cette production, soit la détourner dans la mesure où une partie de cette production sera requise aux fins de l'armement.

Mais, de toute façon, cette fraction ne saurait atteindre 10 p. 100 du montant actuellement consacré aux immobilisations. Les pressions qui pourraient résulter de l'affectation au réarmement de moins de 10 p. 100 du montant des immobilisations n'ajouteraient pas beaucoup, j'en suis convaincu, aux autres pressions qui s'exercent sur les prix des denrées et services.

Les représentants du pays n'en doivent pas moins examiner attentivement la question. S'ils décident que nous avons négligé, ou négligeons encore, de prendre des mesures susceptibles d'enrayer le progrès de l'inflation ou l'augmentation du coût de la vie, ils se devront d'approuver le chef de l'opposition (M. Drew). J'ai bon espoir qu'ils n'en viendront pas à une telle conclusion.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a demandé si je ne pourrais pas dès maintenant fournir d'autres renseignements sur les intentions du Gouvernement. Je ne saurais lui donner des détails positifs, mais je suis en mesure de lui en communiquer l'ordre négatif. Je puis actuellement dire à la Chambre que nous n'entendons pas, au cours de la présente session, demander au Parlement d'adopter une loi qui nous autoriserait à imposer un système général de régie des salaires et des prix. Nous ne nous le proposons pas en ce moment. C'est une initiative qui relève normalement des provinces. Nous ne sommes pas encore convaincus que, vu la situation générale, nous serions motivés d'empiéter sur la compétence provinciale dans ces domaines.

Le ministère de la Justice a étudié d'autres dispositions, et je crois qu'il en a presque terminé l'examen; il s'agit de savoir si, en vue de prévenir l'inflation, on peut motiver l'adoption de certaines mesures qui n'empiéteraient pas sur la compétence générale assurée aux provinces par la constitution. Aussitôt qu'on y aura mis la dernière main, dans quelques heures ou dans quelques jours, le Parlement sera saisi de la question et aura à décider si nous avons été expéditifs, si nous avons agi avec toute la diligence voulue dans les circonstances.

Nous avons entendu des reproches comme ceux que cette motion renferme ou implique. A plusieurs reprises, on nous a accusés de ne pas avoir rempli convenablement nos obligations envers le peuple canadien. Lorsqu'on en a saisi le peuple, la question a été étudiée avec soin et le peuple a répondu en choisissant les membres qui le représentent à la Chambre des communes. La situation actuelle est fort semblable, bien qu'elle puisse sembler plus critique qu'elle ne l'a été parfois dans le passé. Il faudra juger la conduite des conseillers de Son Excellence d'après les mêmes normes rigoureuses et, je suis convaincu, qu'on l'approuvera tout comme on l'a fait par le passé.

M. Fleming: Le premier ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui, certes; une demi-douzaine, si l'honorable député le désire.

M. Fleming: Je n'en n'ai qu'une. Je désire savoir si au cours de la présente session on présentera des mesures concernant les communistes au Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Gouvernement n'a pas l'intention de demander au Parlement d'adopter des mesures de répression contre ces aveuglés, qui ne sont pas très nombreux au Canada, soit dit en passant avec plaisir. Nous croyons encore qu'il est préférable de rencontrer les communistes et de les combattre en plein jour plutôt que de les forcer à se terrer.

Je suis persuadé que le chef de l'opposition désire sincèrement collaborer. Je le remercie de ses assurances. Comme lui, je crois que la situation exigera des Canadiens les plus grands efforts. Nous devons tous faire notre part afin que règne au pays la confiance qu'il a observée au Royaume-Uni, en France et en Italie et afin que les peuples de tous les pays libres aient constamment l'impression qu'il est enfin possible, et qu'il sera possible, d'agir sur le plan international, de façon à nous garantir tous les avantages que le chef de l'opposition nous a si éloquemment décrits dans son discours.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui ont déjà félicité les motionnaires de l'Adresse. J'ai été fort heureux d'entendre le représentant de Grey-Nord (M. Bennett) prononcer son premier discours hier. Je le félicite de son débit et du sujet qu'il a traité. Le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) a parlé à la Chambre en maintes occasions, mais quand il a pris la parole hier il a sûrement grandi sa réputation d'orateur et de parlementaire.

Je suis désolé que nous ayons un débat sur l'Adresse comme celui qui se déroule. Il est assez difficile de traiter bien des problèmes dont la discussion s'impose en ce moment au cours d'un débat qu'ont véritablement amorcé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Je crois que ce fait a tendu à restreindre les cadres du débat de façon assez regrettable. Cependant, avec le temps, nous constaterons peut-être que le débat aura pris des proportions beaucoup plus considérables et il se peut que, contrairement à l'attente du Gouvernement, l'ajournement ou la prorogation de la Chambre en soit retardée. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi.

J'ai écouté avec un vif intérêt, hier, les exposés du ministre des Affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale. Les observations que le ministre des Affaires extérieures a formulées au sujet de la situation internationale ont particulièrement retenu mon attention. Je suis sûr qu'il n'existe aucune divergence d'opinions quant à la gravité de la conjoncture internationale ni quant à la détermination du Canada à jouer son rôle, à titre de membre de l'ONU, en vue de prévenir l'agression et de conjurer à jamais, nous l'espérons, les dangers d'une nouvelle guerre.

Cet après-midi, ma pensée s'est reportée sur les années qui se sont écoulées depuis que je siège ici, les années qui ont abouti à 1938, après que les Japonais eurent attaqué la Mandchourie, que Mussolini se fut jeté sur l'Éthiopie et que la guerre civile en Espagne eut provoqué l'intervention des dictatures allemande et italienne et, finalement, l'intervention de l'Union soviétique. Tous ces événements ont conduit à l'accord de Munich.

Je me disais que, si la Société des Nations avait été organisée comme l'est actuellement l'ONU, l'agression aurait pu être arrêtée à l'une ou l'autre de ces époques antérieures et nous aurions pu éviter la terrible guerre de 1939. Je dis "aurait pu" à dessein, car personne ne saurait dire ce qui serait advenu. Pendant toutes ces années, j'ai toujours cru que la Société des Nations aurait dû disposer d'une police qui aurait vu à l'exécution, sur le plan international, des décisions prises en vue de maintenir la paix. Comme bien d'autres, je devenais de plus en plus désillusionné durant ces années, car il nous semblait que la sécurité collective n'était en réalité qu'un vain mot et qu'il nous était impossible de compter sur l'initiative des chefs de nos grandes nations démocratiques, ni même sur le seul organisme que nous avions établi et qui semblait voué à un lamentable échec. Peut-être ne devrais-je pas dire que la Société des Nations a lamentablement échoué, car, en somme, ce sont les hommes d'État qui n'ont pas su faire triompher l'idéal dont elle s'inspirait.

Nous avons maintenant établi une autre organisation internationale. J'ai eu l'insigne honneur d'assister à la création de l'ONU à San-Francisco. Comme tous les délégués, du moins tous ceux des nations démocratiques représentées là-bas, j'avais l'impression que nous établissions le fondement sur lequel on élèverait, avec le temps, un édifice où l'humanité trouverait un abri et, en définitive, la paix universelle. Or voici que cinq ans plus tard à peine, notre pays, sans être engagé dans une guerre au sens ordinaire du mot, se prépare du moins à prendre part, en Asie, à des opérations de police en vue de repousser ceux qui se sont conduits comme des agresseurs à l'égard d'une nation reconnue et même établie par l'Organisation des Nations Unies.

Nous ferions bien de nous rappeler que la déclaration la plus frappante sur cette situation n'a pas eu pour auteur un homme d'État européen mais le chef d'un grand peuple asiatique, le pandit Nehru de l'Inde. Nous devons nous en pénétrer comme en saisir toute la population. Le courrier de ce matin m'a apporté plusieurs lettres expédiées par exprès et venant de personnes qui, s'étant vraisemblablement rassemblées,—ce que je ne puis affirmer,—m'ont exhorté d'appuyer la déclaration du pandit Nehru. Or, je crois que ce que nous avons fait jusqu'ici constitue une approbation de la déclaration du pandit Nehru sur la situation coréenne. Je ne vais pas citer des journaux capitalistes, socialistes ni autres. Je me reporte au service officiel d'information de l'Inde que nous fournit le haut commissaire de l'Inde, dont les bureaux se trouvent au n° 121 de la rue Slater à Ottawa. Il s'agit d'un communiqué spécial sur l'entrevue accordée aux journalistes hindous par le pandit Nehru qui a dit ce qui suit au sujet de la situation en Corée:

> Quand les troupes de la Corée du Nord ont envahi la Corée du Sud, tous les renseignements disponibles démontraient à l'évidence qu'il s'agissait bien d'une invasion en règle et concertée. Les conflits de frontière entre les deux pays aussi bien que les conflits internes ont influé sur la situation mais ils s'effacent devant la gravité de cette invasion concertée de la Corée du Sud.
>
> Dans ce monde victime d'un équilibre précaire, pareille invasion ou agression comportait les plus dangereuses possibilités. Si l'on permettait à cette agression de se poursuivre et de réussir, l'édifice de l'ONU s'effondrerait inévitablement et il en résulterait une guerre générale. L'ONU a pour principal objet de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. Si une agression a lieu et si l'agresseur méprise complètement les Nations Unies, il ne reste que deux choses à faire. L'Organisation des Nations Unies doit condamner l'agression et essayer d'y mettre fin ou en venir à la conclusion qu'elle a cessé d'être un instrument efficace de paix et laisser à la guerre le soin de régler tout conflit.
>
> Vu la nature des événements, le Conseil de sécurité ne pouvait donc que déclarer la Corée du Nord coupable d'agression et, pour ce motif, demander aux membres des Nations Unies de repousser cette attaque armée et de restaurer la paix internationale. Les motifs qu'on peut invoquer pour justifier cette agression et les circonstances qui ont pu la précéder peuvent avoir une certaine importance, mais ils ne peuvent faire oublier qu'il s'agit d'une agression bien préparée.

Le monde entier, y compris les peuples de l'Asie, de l'Europe et de tous les continents, désire la paix. Le monde réclame la paix. Que de choses nous pourrions faire si nous n'avions pas à affecter des millions et même des milliards de dollars aux préparatifs de défense et peut-être en fin de compte à la guerre. Nous pourrions consacrer ces vastes ressources à l'édification d'une société internationale où tous les hommes pourraient compter sur un niveau d'existence convenable et un degré raisonnable de sécurité. Je crois cependant que de nos jours le monde n'a jamais connu tant d'insécurité qu'aujourd'hui. Il y a quelques instants, le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé de la bombe atomique. Je ne doute pas que la population du monde entier craigne qu'un jour cette arme redoutable ne serve de nouveau à anéantir une forte partie de la population de certains pays. Je rappelle encore une fois que l'énergie atomique devrait, à notre avis, être assujétie à une régie internationale et que l'Organisation des Nations Unies devrait prendre les moyens d'assurer l'inspection suffisante, constante et sans restriction de toutes les usines productrices d'énergie nucléaire. C'est là-dessus évidemment que nous nous disputons avec l'Union soviétique qui, loin d'accepter ce mode complet d'inspection, ne consentirait qu'à un genre d'inspection restreinte et insuffisante.

Nous estimons qu'il est nécessaire de continuer à soutenir le principe de la sécurité collective parce que le Canada est une petite nation, qui compte 14 millions d'habitants disséminés dans la partie septentrionale d'un vaste continent. Nous ne pourrons continuer de jouir de la paix si nous comptons sur nos seules ressources pour nous défendre. C'est pourquoi il nous faut participer à des mesures de sécurité collective autant que nous le permettent nos ressources, notre puissance. J'estime, cependant, qu'il y a lieu de faire un reproche au Gouvernement pour la façon dont il s'est occupé de la situation en Corée. Le 12 juillet, M. Dean Acheson a fait savoir au monde que toute offre d'assistance militaire sur terre serait très utile. Deux jours plus tard, le secrétaire général de l'ONU a télégraphié à tous les pays membres, les priant, dans un appel pressant, de fournir des armées de terre pour aider à repousser les agresseurs en Corée au delà du 38e parallèle. Six pays ont immédiatement répondu. C'étaient, en partie, des membres du Commonwealth des nations auquel nous sommes associés, l'Australie, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande. Il y avait de plus la Turquie, la Bolivie et la Thaïlande.

Le Gouvernement aurait dû,—c'est un reproche que je lui renouvelle,—convoquer immédiatement le Parlement afin de régler la question de notre part d'assistance aux Nations Unies pour repousser l'agresseur en Corée. Le premier ministre n'a annoncé que le 7 août, près d'un mois à la suite du premier appel, le recrutement d'une brigade spéciale pour les Nations Unies et la réunion du Parlement dans six ou sept semaines, ce qui nous aurait conduits à la fin de septembre. A

cause d'un autre grave problème, le Parlement s'est réuni dans l'intervalle, et nous pouvons discuter maintenant et le problème de l'assistance aux Nations Unies et celui de notre propre défense.

La grande majorité du peuple canadien, j'en suis certain, désire aider les Nations Unies à mettre rapidement fin à l'agression perpétrée en Corée; j'ajoute que l'intérêt du monde entier exige que cette agression prenne bientôt fin. Si la guerre se prolonge en Corée, je crains que l'Organisation des Nations Unies ne perde la confiance de quelques-uns des petits pays. Ceux-ci peuvent imaginer leur propre territoire, objet d'une agression, et rétabli dans son indépendance et dans la paix seulement après des ravages et une guerre prolongée. J'estime donc que plus tôt nous assisterons efficacement les forces de l'ONU dans les circonstances actuelles, mieux ce sera pour cet organisme et pour la paix du monde.

La crise internationale résultant de l'agression en Corée a permis à la population canadienne de faire preuve d'unité dans une grande mesure. Je crois que tous les partis représentés à la Chambre se sont maintenant engagés à appuyer le principe de l'action collective, de la sécurité collective et tout ce que cela suppose. Pour notre part, comme nous l'avons déjà signalé, nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait agi promptement à l'égard de cette question. Aujourd'hui, nous estimons qu'il ne faut pas laisser à une seule nation, ou à une nation presque seule le soin d'assumer tout le fardeau de l'action policière nécessaire. Si une seule nation, les États-Unis par exemple, joue le principal rôle, il est fort probable que les propagandistes du communisme chercheront à faire croire aux nations de l'univers, et surtout de l'Asie, qu'il s'agit de menées de l'impérialisme américain. Il va sans dire qu'une telle affirmation serait absurde, étant donné la façon dont la situation actuelle a surgi et la manière dont toutes les nations non communistes ont élaboré afin d'enrayer l'agression. La participation active de plusieurs nations s'impose néanmoins afin de démontrer à l'univers, et surtout à l'Asie, qu'il ne s'agit pas d'une opération américaine, mais d'une police collective par l'ONU, appuyée par les membres des Nations Unies, et strictement conforme aux dispositions de la charte des Nations Unies.

Je proposerai au Gouvernement que nous fassions de nouveau ce que le Canada a fait à l'assemblée des Nations Unies en 1946 alors que le premier ministre actuel (M. St-Laurent) dirigeait notre délégation, dont j'avais l'honneur de faire partie, c'est-à-dire de demander que les états-majors des armées des grandes puissances, comme le prévoit la charte, se réunissent en vue de réaliser le but de celle-ci, et de mettre une véritable force de sécurité collective au service du Conseil de sécurité. Je sais qu'on peut me répondre immédiatement: oui, mais la Russie est une des cinq grandes puissances. Cela soulève des difficultés, c'est vrai. J'ignore durant combien de temps les autres nations du monde peuvent continuer de laisser une seule nation faire échec à la volonté de la grande majorité des nations. S'il est impossible de réunir les états-majors généraux de toutes les grandes puissances, les états-majors généraux des puissances qui s'uniront en vue d'une sécurité collective véritable devraient être convoqués.

L'objectif visé présentement en Corée est la défaite de l'agresseur. Cependant ce ne doit pas être l'objectif ultime. L'objectif ultime des Nations Unies est de favoriser en Corée l'établissement d'une nation unie, démocratique et libre. Cela veut dire faire une chose que nous avons jusqu'ici manqué de faire. Je ne citerai pas des passages d'articles écrits par des hommes qui n'ont pas de sympathie pour les idées communistes et qui ont paru dans des journaux de bonne réputation comme le *Guardian* de Manchester. L'une des choses que nous avons omis de faire, tant en Corée qu'ailleurs en Asie,—je crois que le ministre des Affaires extérieures y a fait clairement allusion hier,—c'est d'arrêter une politique qui gagnerait l'appui des paysans et des ouvriers, du peuple qui a été exploité et l'est encore par les gouvernements de ces pays arriérés. Malheureusement, il ne me semble pas que les objectifs économiques et sociaux de l'intervention des Nations Unies en Corée aient été formulés et présentés tel qu'ils auraient dû l'être.

Il y a deux ou trois semaines, j'écoutais, un soir, une émission, retransmise par Radio-Canada et provenant du réseau américain de la *Mutual Broadcasting*, au cours de laquelle quelques pseudo-experts de ce côté-ci de l'océan Pacifique s'adressaient aux différents correspondants de guerre au Japon. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt une voix canadienne, parce que c'était une bonne voix, celle de M. J. B. McGeachy, qui parlait de Toronto. Voici la question qu'il a posée à maintes reprises: "Quels sont les objectifs de la guerre de Corée? Que dit-on à la population coréenne?" La seule réponse qu'il ait pu obtenir, c'est que nous essayons d'atteindre certains objectifs militaires. Je savais, évidemment, que ce n'était pas là la véritable question de M. McGeachy. A moins de dire aux pays asiatiques que nous allons les déli-

vrer de l'oppression du propriétaire terrien, que le paysan possédera la terre afin d'en tirer subsistance et sécurité, que le couli ne sera pas exploité par l'industriel, que les chefs militaires et autres personnes du même acabit n'opprimeront plus le citoyen ordinaire, nous ne réussirons pas à remporter une victoire définitive contre la propagande et l'agression communistes dans les pays asiatiques.

Je déplore que nous n'ayons pas su offrir aux peuples de l'Asie la promesse,—et même plus que la promesse, mais une preuve tangible de notre intention de tenir cette promesse,—d'améliorer leur situation. Nous avons dit, je le répète cet après-midi, que seule la planification économique des ressources mondiales permettra d'asseoir la paix mondiale sur des fondations solides.

Je ne veux pas dire sous une seule autorité souveraine, mais à l'échelle régionale et de telle sorte que toutes les populations de l'univers puissent mettre leurs ressources en valeur et jouir de meilleures conditions de vie. La seule façon d'assurer une paix permanente dans le monde, c'est l'aide effective procurée à tous en vue d'élever partout le niveau de vie et un programme pratique destiné à accroître la productivité des pays arriérés dans le domaine technique, dans la mécanisation et ainsi de suite, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et ailleurs. Rien ne sert de proclamer que notre objectif consiste à refouler le communisme ou d'en prévenir l'expansion, si nous ne faisons rien de vraiment efficace pour en prévenir la diffusion. Les peuples affamés de la terre ne s'intéressent ni aux idéals démocratiques, ni aux régimes de gouvernement démocratique, ni à d'autres théories du genre; ce qui les intéresse, c'est de quoi se mettre sous la dent et ce qui peut produire un progrès économique. Aussi, l'aspiration de notre pays et d'autres pays comparables au nôtre doit-elle converger vers les moyens à prendre pour leur assurer les avantages du progrès, non seulement parce que tel est notre devoir moral, mais parce qu'il y va de notre propre intérêt dans le sens le plus égoïste du mot.

Nous avons évidemment observé ce qui s'est fait au cours des années, et je ne critiquerai pas tout, car il s'est accompli beaucoup de bon. Des initiatives heureuses ont été prises. Il y a le succès du plan Marshall à reconstruire l'économie européenne; la récente décision des nations parties au Pacte de l'Atlantique d'accroître leur collaboration économique, et j'espère qu'une telle décision sera réalisée; la participation des États-Unis et du Canada à l'organisation européenne pour la collobaration économique; l'accord international sur le blé; et, en général, le travail de la commission économique de l'ONU.

Ce sont tous d'excellents exemples de collaboration internationale,—entre les puissances démocratiques occidentales, devrais-je ajouter,—et sur une échelle que le monde n'a jamais connue par le passé. Je me borne à dire que nous devons continuer dans cette voie et faire encore bien davantage à l'avenir. Je crains que nous ne nous soyons un peu trop contentés de proclamer ces choses du bout des lèvres sans nous préoccuper de la réalité. Même hier, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), dans l'excellent discours qu'il a prononcé à la Chambre, parlait en ce sens, j'ai cru que nous avions déjà entendu bien des fois le Gouvernement et les ministres des Affaires extérieures nous dire que c'est ce qui s'imposait. Cependant, si nous examinons les propositions dont la Chambre est saisie, en quoi consistent-elles d'après l'exposé du Gouvernement? De ne rien négliger en vue de vaincre l'agresseur en Corée; d'affecter 150 millions de dollars de plus à la défense et, si j'ai bien compris le ministre de la défense nationale (M. Claxton) hier, dans son discours révélateur, nous dépenserons plusieurs centaines de millions de dollars de plus pour fournir des armes aux pays de l'Europe occidentale. Il se peut que tout cela soit fort nécessaire. Mais que ferons-nous pour relever le niveau de vie des peuples déprimés afin de triompher de la propagande communiste qui ne peut réussir que dans les pays où règne la pauvreté, la misère et le besoin? Cet aspect de la question ne cesse de m'impressionner. Nous faisons tout, sauf cela. Nous sommes prêts à affecter des millions de dollars aux armements et au reste, et nous devons les dépenser. Mais quelles mesures comparables prendrons-nous en vue de pourvoir à l'essentiel, comme chacun le réclame, c'est-à-dire en vue d'aider le plus rapidement possible à relever le niveau de vie des peuples déprimés d'Asie?

J'ai écouté le Dr Kagawa, grand chrétien japonais qui a tellement encouragé, depuis la guerre, l'établissement d'organismes démocratiques au Japon et qui a été membre du gouvernement japonais pendant quelque temps depuis la fin des hostilités. C'est le message qu'il a adressé aux églises chrétiennes du Canada pendant son séjour au pays il y a trois à quatre semaines. En effet, il a déclaré que si les nations occidentales avaient fait pour les paysans de la Corée du Sud ce qu'elles auraient pu et ce qu'elles auraient dû faire,—il a signalé, soit dit en passant, que nous l'avons fait au Japon en ce qui concerne le sol,—elles auraient eu l'appui des paysans

coréens et se seraient évitées peut-être la grande difficulté que la guerre leur pose en ce moment. J'affirme donc que nous devons considérer plus que les aspects militaires de la situation présente. Je sais que bien des gens ont insisté sur ce point, mais nous devons le faire comme nation.

J'ai recueilli quelques extraits, dont un ou deux valent la peine d'être consignés au compte rendu; je ne puis les citer tous. Je remarque que M. Herbert Morrison, lord président du Conseil au Royaume-Uni, parlant à Manchester quelques jours après cette agression, le 2 juillet 1950, a déclaré ce qui suit:

Bien que l'agression armée appelle la résistance armée, la voie à suivre par notre pays et par ceux de la même mentalité en vue d'anéantir les causes du communisme, c'est de réduire la sous-alimentation et la misère dont souffrent des millions de gens, particulièrement en Asie.

L'autre jour, à la conférence qui a eu lieu au lac Couchiching dans cette province, le secrétaire du haut commissaire de l'Inde au Canada, M. Banerjee, a déclaré:

Ce que nous désirons, se sont des mesures de guerre immédiates pour surmonter la pauvreté en Asie. En Corée, les Nations Unies n'ont pas hésité à intervenir immédiatement contre l'agression. Il faudrait immédiatement des mesures semblables, sur un pied de guerre, contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme.

Je souligne "sur un pied de guerre".

A la conférence de Colombo, à laquelle mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a pris part, le communiqué officiel en date du 14 janvier 1950 était rédigé en termes presque identiques:

Il a été reconnu que, eu égard aux changements apportés à la nouvelle situation qui découle des événements récents dans cette région, le progrès dépend surtout de l'amélioration de la situation économique. La conférence a bien compris à quel point l'heureuse application de programmes progressifs en cette région pourrait contribuer à la paix et à la prospérité de l'univers.

Ces beaux sentiments, nous les approuvons du bout des lèvres, mais c'est à peu près tout. Je voudrais traiter une couple d'autres questions, mais je devrai être bref, car mon temps de parole achève.

A propos de notre défense, je répéterai ce que nous avons souvent signalé et que d'autres députés ont signalé de temps à autre, mais au sujet de quoi les partis n'ont pas agi quand ils étaient au pouvoir. Le mercantilisme dans la production des munitions nous alarme. A la dernière session, nous avons condamné la suppression de la limite de bénéfice de 5 p. 100 sur la production ou la vente du matériel de guerre chez nous, en ce qui concerne notre programme actuel de défense. Puisque nous dépenserons 150 millions de dollars pour notre défense et plusieurs centaines de millions pour fournir du matériel à l'Europe occidentale, nous croyons qu'à la présente session nous devrions songer à la nationalisation de la production, —non pas nécessairement de l'industrie pour l'instant,—et de la vente des armements et des munitions. Nous devrions sûrement rétablir la taxe sur les surplus de bénéfices, afin de statuer sur les bénéfices excédentaires qu'on peut réaliser dans cette industrie et, pourrais-je ajouter, à la faveur de l'inflation qui règne présentement. En outre, il y a longtemps, à mon sens, qu'on aurait dû imposer une taxe sur la revalorisation injustifiable des biens durables.

En outre, il faut prendre les moyens d'enrayer la hausse du coût de la vie. A notre avis, nous n'y parviendrons qu'en revenant à une salutaire régie des prix et aux subventions indispensables, au moins pour ce qui est des nécessités de l'existence.

Est-il besoin de dire que je suis parfaitement d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand il affirme qu'il ne doit pas y avoir halte de notre propre progrès social? Si nous voulons que nos gens appuient notre grand effort de défense et, advenant un conflit, le grand effort de guerre que le pays pourrait être appelé à fournir, il ne faut pas que soient diminués les services sociaux déjà établis chez nous. De plus, la promesse tacite que renfermaient, par exemple, les vœux soumis par le comité des pensions de vieillesse, en juin dernier, doit être tenue en dépit des dépenses nécessitées par notre programme de réarmement.

Afin de mieux exposer notre point de vue à la Chambre, monsieur l'Orateur, je vais proposer un amendement au projet d'amendement soumis par le chef de l'opposition (M. Drew). Le projet d'amendement du chef de l'opposition se lit ainsi qu'il suit:

Nous déplorons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su préparer convenablement la défense du pays ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse accélérée du coût de la vie.

Nous désirons ajouter les mots suivants:

...en imposant la régie des prix et en fournissant les subventions nécessaires; nous déplorons en outre que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas inclus dans le programme de défense du Canada une aide économique importante pour les pays peu évolués, car la Chambre est d'avis que l'expansion du communisme ne saurait être enrayée par la seule action militaire, mais uniquement si l'on fournit, en outre, toute l'assistance possible en vue de réaliser le progrès économique et social dans ces pays.

Un programme économique, propre à satisfaire aux besoins de la population canadienne, s'impose à l'heure actuelle. Nous avons vu monter en flèche les prix des aliments indispensables. Le premier ministre affirme qu'a-

près tout nous sommes les voisins des États-Unis et que l'inflation chez nous n'a pas atteint un niveau plus élevé qu'aux États-Unis; il préfère donc attendre pour agir. Mais je tiens à signaler que jusqu'au moment où nous avons abandonné, avec trop de hâte, nos régies et nos subventions salutaires, le niveau des prix au pays était bien plus bas qu'aux États-Unis. Nous le voyons maintenant sur le point non seulement d'atteindre mais de dépasser, à certains égards, le niveau des prix provoqué par l'inflation aux États-Unis.

Depuis un jour ou deux, le prix du pain a augmenté de 1c. à Ottawa. Ce matin, la pinte de lait coûtait 1c. de plus. Je ne nie pas que le cultivateur ait besoin de ce supplément, je signale plutôt que les frais très majorés de production du cultivateur sont en fin de compte acquittés par le consommateur. Si nous disposions de bienfaisantes réglementations, ou si nous pouvions compter sur les subventions accordées à de telles denrées durant la guerre, nous pourrions maintenir les prix à un niveau qui permette l'achat d'aliments essentiels aux enfants du pays et sauvegarder notre avenir, car les enfants constituent les biens les plus importants et les plus précieux que nous possédions. Il faut donc conserver ce qui reste de la réglementation des loyers, surtout dans une ville comme Ottawa où les gens affluent par suite de notre programme de défense. Un jeune officier, parmi plusieurs, mon voisin à la campagne, jusqu'à ces derniers jours, ne sait pas, après avoir vainement attendu tout l'été, où il installera femme et enfants durant l'hiver. Il ne peut s'acheter de maison, non pas à cause de l'inflation mais par suite de la nature de ses fonctions. Il ignore la durée de son séjour à Ottawa. Bien d'autres en cette ville et ailleurs font face à la même situation.

Il nous faut une intervention efficace en vue de mettre fin à la fixation des prix et aux autres pratiques restrictives des monopoles et des coalitions. Ces jours derniers, nous délibérions ici sur la grève et nous nous plaignions de ce que les employés réclamaient une augmentation de salaire. Ils avaient observé tous les points de la loi avant d'en venir là, et finalement ils en sont venus à cette regrettable décision, regrettable pour nous tous; quelles que soient nos opinions sur la grève, elle s'est déclarée. Mais avant de recourir à ce grand moyen, il a fallu prendre certaines initiatives d'ordre juridique. Il est temps, il me semble, d'obliger les monopoles ou l'industrie à démontrer, au besoin, que les prix qu'ils établissent sont justes et convenables. Ainsi, le prix des pneus a subi deux hausses en quelques jours; cependant, on nous dit que l'usine Polymer dispose de fortes quantités de caoutchouc et nous savons que le pays reçoit toujours du caoutchouc de la péninsule de Malaisie.

Afin de prévenir les grèves regrettables qui se sont produites par le passé, notamment la dernière, on devrait consulter les représentants des syndicats ouvriers en vue d'arrêter un programme général en matière de salaires. Cela permettrait au pays de lutter plus efficacement contre la hausse des prix, tout en assurant aux travailleurs un revenu et un niveau de vie justes et convenables. Nous y sommes assez bien parvenus pendant la guerre. Pourquoi ne chercherions-nous pas à agir en ce sens maintenant?

Il m'a fallu parler brièvement de ces questions à la fin de mes observations, afin d'en saisir la Chambre, mais j'aurais préféré m'y arrêter beaucoup plus longuement. La guerre de Corée ne m'a pas permis de le faire. Qu'il me soit permis de dire, avant de terminer, combien je me suis réjoui hier lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), parlant de la situation en Corée, a affirmé catégoriquement que le Canada participe à l'action prise par les Nations Unies en Corée mais que nous ne sommes aucunement mêlés à la situation en Formose. J'affirmais il y a quelque temps et je répète que la seule chose à faire, et on aurait dû agir en ce sens il y a longtemps, c'est de dire à Chiang Kai-chek: "Sortez de Formose et n'y mettez plus les pieds" afin de finir par donner aux Formosans l'occasion de choisir leur propre forme de gouvernement, car il y a quelques dizaines d'années, ils étaient un peuple libre et indépendant.

Je ne puis discuter davantage cet aspect de la question, mais je tiens à dire que le ministre jouit au moins de l'appui de notre groupe pour ce qui est de l'attitude qu'il a fait connaître de temps en temps au sujet de Formose et des difficultés qui ont surgi à cet égard.

Je crois avoir exposé à la Chambre aujourd'hui non seulement mes propres vues, mais, puisque nous venons de tenir notre congrès général, les vues approfondies du mouvement dont, pour l'instant du moins, j'ai l'honneur d'être le porte-parole dans le présent débat.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, il sera bientôt six heures, mais je n'en prendrai pas moins la parole afin de ne retarder en rien les délibérations. Je me demande si vous ne pourriez pas, à six heures, oublier discrètement qu'il faut ajourner. Je pourrais ainsi, quelques instants à peine

après la fin normale de la séance, terminer mon discours au lieu de le diviser en deux. Je m'en remets à votre discrétion.

Des voix: D'accord.

M. Low: Je commence par les félicitations traditionnelles aux motionnaires qui, hier, ont prononcé d'excellents discours à la Chambre. Ces discours augurent un avenir brillant à ces deux jeunes. Je félicite particulièrement celui qui a appuyé l'auteur de la motion, vu que c'était son premier discours.

Les exposés présentés hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) indiquent nettement que le Canada fera bientôt face à la période peut-être la plus critique de son histoire. Il est vrai que nous ne sommes en guerre contre aucune nation en particulier mais le Canada ne s'est pas moins engagé à prendre les mesures que l'Organisation des Nations Unies peut décréter, ces mesures devant être prises collectivement par toutes les nations signataires de la charte de San-Francisco, du fait de leur participation à l'ONU. Nous nous sommes engagés à agir de concert avec les autres nations signataires pour résister à l'agression en Corée ou ailleurs.

Il convient de féliciter les États-Unis de la célérité avec laquelle ils ont agi après les actes d'agression de la Corée du Nord. Pour que nous puissions pleinement jouer notre rôle, à titre de nation, il faut évidemment que l'unité nationale soit à son point maximum. Malheureusement cependant, certains griefs nuisent gravement à la cause de l'unité. J'ai eu l'occasion cet été de faire un voyage de deux ou trois semaines à travers l'ouest du pays et je me suis entretenu avec beaucoup de gens. J'ai constaté que la population a des plaintes à formuler à l'égard de certaines questions de la plus haute importance, dont la principale est celle du tarif-marchandises.

Les gens de l'Ouest déplorent que le Gouvernement n'ait pas pris les mesures voulues pour faire disparaître les pénibles inégalités de traitement dont ils sont victimes à l'égard du tarif-marchandises. L'Est jouit d'un traitement de faveur. L'Ouest le sait et c'est ce qui le mécontente. Il ne sera satisfait que le jour où l'on abolira cette distinction injuste car cela le place dans une situation critique. Les gens de l'Ouest ne peuvent soutenir la concurrence avec le reste du pays par suite du régime actuel du tarif-marchandises. Le Gouvernement doit s'empresser de supprimer ces motifs de mécontentement s'il tient à l'unité canadienne pour faire face aux épreuves et aux difficultés des jours à venir.

Le second grief dont j'entends parler brièvement a trait au coût de la vie et aux prix. Avec le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) je suis d'avis qu'aujourd'hui tout démontre que le mercantilisme existe dans plusieurs domaines. Je ne prétends pas que ce mercantilisme existe chez le petit détaillant. Ce n'est pas mon avis, mais il y a lieu d'enquêter afin de s'assurer où se pratique ce mercantilisme.

Le Gouvernement devrait s'empresser d'instituer une telle enquête et de mettre fin à cette pratique. Nous espérons que le programme du Gouvernement pour comprimer l'inflation et la hausse du coût de la vie ne consistera pas uniquement à accroître les impôts. On peut conclure des paroles prononcées cet après-midi par le premier ministre (M. St-Laurent) qu'il peut en être ainsi. Mais il faut enrayer sérieusement et efficacement la hausse du coût de la vie. Nous avons à notre portée un moyen de résoudre le problème. Nous avons déjà exposé nos idées sur le sujet. Je ne puis admettre avec l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) que la solution du problème réside dans le rétablissement général des régies. Je ne crois pas que nous ayons besoin de recourir en ce moment à de telles mesures. Je propose cependant sérieusement et ardemment l'adoption d'un régime de subventions à l'égard de certains articles déterminés qui entrent dans le coût de la vie et le maintien à un niveau des prix au consommateur sans cependant porter préjudice aux producteurs des articles en cause.

Le Gouvernement est certes en mesure de prendre certaines dispositions à l'égard des impôts cachés qui inéluctablement haussent le coût de la vie et les prix d'achat au point de placer notre population dans une situation presque sans issue. J'espère que le Gouvernement, avant de présenter ses mesures fiscales, étudiera avec soin le problème du prix de la vie, que ces mesures,—qu'on doit, sauf erreur, présenter,—n'exigeront pas de la population des impôts qui auraient pour effet de faire monter vertigineusement les prix et hausser encore le coût de la vie.

Dans le splendide discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a prononcé hier, le meilleur peut-être que j'aie entendu de lui, il a signalé l'importance de comprendre notre ennemi. Il a donné ensuite quelques précisions sur les principaux aspects de l'impérialisme communiste soviétique. Le ministre, au cours de ses observations, a affirmé que nous devions nous attendre à des attaques de cet ennemi astucieux de l'humanité libre, dans toutes les parties du globe. Je reconnais, comme tous les députés sans doute, qu'il importe de connaître notre ennemi. Il est indispensable d'être aussi bien renseignés que possible sur lui, sur ses visées.

Il m'est venu à l'idée, depuis hier après-midi, qu'il est également important de comprendre comment les impérialistes communistes russes sont devenus nos ennemis. Il m'a semblé qu'il serait très utile de déterminer avec exactitude comment la Russie depuis 1917 est devenue si puissante, si belliqueuse. Voici une nation qui au début du siècle était une proie facile pour le Japon alors assez faible, une nation que l'on tenait, en 1914-1917, pour un mélange de groupes ethniques d'un bon naturel, laborieux, sans intention arrêtée et incapables, certes, de menacer qui que ce soit.

Comment cette étonnante transformation a-t-elle pu se produire au cours d'environ trente ans? L'accession de la Russie au titre de premier pays belligérant du monde résulte-t-il d'un développement accidentel ou provient-elle d'une ligne de conduite déterminée de la part d'intérêts puissants existant à l'intérieur autant qu'à l'extérieur de la Russie? Les faits que j'exposerai maintenant aideront peut-être à élucider la question, au moins dans une certaine mesure, et à y répondre partiellement.

Il ne faut sûrement pas nous demander simplement qui est notre ennemi. Ce ne sont certes pas les Coréens. A mon avis, les Coréens servent d'instruments et ils seront terriblement punis pour s'être prêtés à ce rôle. Dans un livre intitulé: *Regards dans le passé et vers l'avenir,* écrit par M. George Lansbury, ancien président du parti ouvrier britannique et publié en 1935, on trouve un exposé détaillé de la façon dont, même en 1907, un groupe de banquiers de Wall Street ont baillé des fonds à Lénine et à Trotsky. On y apprend que ces banquiers étaient d'anciens sujets allemands qui, sortis de leur pays, s'étaient établis dans Wall Street. Trotsky lui-même a admis la chose dans son histoire de la révolution de Russie.

En 1915, Paul Rodzianko a cité les paroles suivantes attribuées au président de la douma russe:

> Certaines gens favorisent la paix, mais ils craignent de l'affirmer. Raspoutine ne peut travailler pour la paix, car il est à la merci d'un groupe bancaire qui vit de la guerre.

Pourrait-il s'agir de la banque Dresdner et du groupe bancaire constitué par Jacob Schiff et Paul Warberg à New-York? Il existe des preuves réputées authentiques démontrant que la même clique a financé le Japon quand il a fait la guerre à la Russie au début du siècle.

Le rapport rédigé par le haut-commissaire français aux États-Unis, au début de 1919, qui se fondait sur des documents fournis par le service secret américain, démontre mieux que toute autre pièce à conviction que le groupe international a financé la révolution russe. Le rapport présentait des faits qui démontrent irréfutablement que la société *Kuhn, Loeb and Company,* de Wall Street, a fomenté et financé la révolution russe. Il affirmait également que le même groupe avait été chargé au préalable de l'industrialisation de la Russie. Il va sans dire que les Krupp, le trust général de la teinture, les Hugo Stinne et d'autres dirigeaient ou possédaient des établissements en Russie, dont la plupart étaient financés par le groupe international, y compris la banque Dresdner. Une bonne partie des capitaux ont passé en contrebande d'Allemagne en Suisse à une période où l'Allemagne se prétendait trop pauvre pour payer des réparations. On estime que de 19 à 30 milliards de marks,—le dollar valait alors 15 marks,—sont sortis d'Allemagne en contrebande au cours de cette période pour être placés dans des établissements industriels et des fabriques de matériel de guerre en Hollande, en Russie et en Suisse.

Un rapport publié dans le *Times* de New-York le 24 mars 1917 paraît prouver amplement que le groupe de banquiers internationaux de Wall-Street possédait des intérêts dans la révolution russe. M. George Kennan a rapporté à une réunion, tenue le même jour, que M. Jacob Schiff avait au prix de fortes sommes financé la propagande révolutionnaire auprès de 50,000 prisonniers de guerre russes au Japon dès 1905. Il est intéressant de signaler que cette réunion de New-York avait pour but de célébrer les débuts de la révolution russe, et au cours de cette réunion on a donné lecture d'un message de M. Schiff où celui-ci exprimait sa satisfaction de voir se réaliser "ce que nous avons souhaité et préparé durant tant d'années". J'imagine qu'il est surprenant pour un grand nombre qu'un homme, appartenant à la plus puissante institution bancaire au monde, puisse ainsi exprimer sa satisfaction lorsque la révolution russe a éclaté.

Veut-on d'autres preuves que ce groupe de financiers internationaux a financé la révolution? On les trouvera dans les documents saisis des bolchévistes par le gouvernement Kerensky et authentiqués plus tard par le rapport Sisson aux États-Unis. Ces documents révèlent que la banque de Warburg avait fourni de fortes sommes à Trotsky pour l'achat de munitions. Un examen attentif des déclarations officielles russes depuis 20 ans montre que le programme n'a pas changé et qu'il consiste dans l'emploi de la guerre comme moyen de favoriser la révolution mondiale.

Le 26 novembre 1920, Lénine proclamait:

> Notre salut serait plus facilement assuré si les puissances impérialistes se trouvaient engagées dans une guerre.

Le 21 février 1935, le bureau politique de l'Internationale communiste, après avoir entendu un discours de Staline, adoptait une résolution dont voici un passage:

Le bureau politique est nettement convaincu qu'une nouvelle guerre mondiale est absolument inévitable, mais l'explication qu'il en donne, c'est qu'il s'agit de la préparation évidente de la révolution mondiale. Pour assurer sa propre conservation et dans l'intérêt du mouvement révolutionnaire mondial, le gouvernement soviétique doit tout faire pour entrer dans le camp des États qui forment la coalition la plus puissante.

On trouvera exposé dans l'ouvrage *La Grève est un combat* l'un des plus éloquents témoignages de la politique russe. Cet ouvrage est de M. Lozovsky, qui plus tard était nommé chef du ministère des Affaires étrangères où il devint conseiller politique de M. Molotoff. De son propre aveu, son principal but dans la vie était de renverser les démocraties existantes au moyen de révolutions fomentées à la suite de la guerre. C'est en mars 1939, je crois, que le chef immédiat de Lozovsky au Comintern, Manouilski, déclarait, au congrès du parti communiste russe:

Cette guerre sera la plus juste et la plus sainte jamais livrée. Elle provoquera inévitablement une série de mouvements révolutionnaires chez l'ennemi et elle sèmera le désarroi et la démoralisation dans les rangs de l'impérialisme.

Évidemment, ce sont les démocraties qu'on accuse d'impérialisme. Voici une déclaration qui paraît,—à moi du moins,—encore plus remarquable, celle de Staline à une réunion du conseil bolchéviste, le 10 mars 1939:

La politique de non-intervention équivaut à une approbation tacite de l'agression et donne libre cours à la guerre; elle révèle un désir de voir les belligérants s'embourber davantage dans la guerre en ce sens qu'elle les pousse implicitement en quelque sorte à s'affaiblir et à se ruiner mutuellement jusqu'à ce qu'ils deviennent assez faibles pour qu'on entre ensuite en scène avec une force intacte, dans l'intérêt de la paix évidemment. On est ainsi en mesure de dicter les conditions de paix à des nations épuisées. Cette politique est peu coûteuse et elle convient à nos buts.

Je crois inutile d'indiquer de quelle façon la Russie a recouru et recourt encore à cette façon de procéder, et cela fidèlement et à la lettre. Cette déclaration de principes de Staline est l'expression parfaite des intentions de la Russie. Ce qui s'est produit est la mise en pratique presque exacte de ce qu'il avait déclaré en 1939. Cela n'explique-t-il pas aussi l'attitude très étrange de la Russie dans la guerre de Corée où, comme le ministre l'a dit hier, elle cherche à prouver que c'est la mâchoire qui a fracturé le poing. N'est-ce pas aussi un exemple parfait de ce que les communistes font dans ce pays comme dans d'autres sous prétexte d'établir la paix? Que penser des mouvements pacifistes qu'on lance au Canada et de ces individus de Toronto qui, pour toutes fins pratiques, se sont alliés avec Moscou? Cela me rappelle qu'en 1939, alors que le Canada se demandait si notre armée devait aller combattre Hitler en Europe, un agent de Moscou, Tim Buck, a déclaré qu'aucun homme ne devait être envoyé pour combattre le führer allemand. Comme cette guerre, disait-il, devait être une guerre impérialiste, nous ne devrions pas y prendre part. Toutefois, quand plus tard l'Allemagne a attaqué la Russie, Tim Buck a fait une de ses volte-face coutumières en réclamant que le Canada envoie tous les hommes et tout le matériel dont il disposerait afin de combattre Hitler. C'est toujours la même chanson, exactement comme Staline a parlé. Le même communiste et ses amis au Canada parlent maintenant de paix. Cela concorde avec les paroles de Staline, que je viens de rapporter. Il est facile de s'imaginer le genre de paix que recherchent ces gens.

La Russie n'en est pas à son premier pas vers la domination de l'Europe et de l'Asie conformément à la prédiction de Staline. Devant une telle situation et le grave danger, signalé hier par le ministre, d'un soulèvement en Allemagne occidentale, on ne saurait exagérer l'importance d'une prédiction publiée dans un journal anglais, le 16 septembre 1939, en ces termes:

L'attitude de la Russie à l'égard du régime d'Hitler va changer et l'Allemagne, face à un ennemi actif sur la frontière de Pologne, se trouvera prise entre deux feux, donc dans situation impossible à défendre. La désordre et la révolution éclatant en Allemagne renverseront un Hitler dégonflé. La reconstruction et un changement approprié dans le ton de la propagande, accessoirement peut-être au coup de fouet de la déflation financière, convaincront les Allemands que leur idéal est essentiellement le même que celui de maman Russie.

Nous avons cette déclaration sous les yeux depuis 1939. Je me demande quel cas nous avons fait de telles déclarations. N'est-ce pas là précisément ce qui est arrivé. Tous ces faits étant de notoriété publique, exposés hardiment en blanc et en noir au vu et au su de tout le monde, j'ai peine à comprendre que le président Roosevelt et M. Churchill se soient laissés si magistralement rouler et tromper à Yalta et à Potsdam. En face du programme si souvent et si ouvertement exposé de la Russie, pourquoi ont-ils permis à la Russie d'occuper seule pendant plusieurs semaines la ville de Berlin avant l'entrée des troupes alliées? Pourquoi ont-ils autorisé le partage de la ville de Berlin de manière à ne laisser aucune voie d'accès et rendu possible le blocus de la ville par les Russes en 1948-1949? Pour percer ce blocus, les députés se rappellent que les puissances occidentales ont

dû dépenser enormément d'argent, utiliser énormément de matériel et d'hommes, ce qui devait naturellement les affaiblir. Pourquoi a-t-il fallu tirer la ligne de démarcation, entre le secteur oriental et le secteur occidental de Berlin, de façon que toutes les centrales électriques qui alimentent la ville se trouvent dans la zone des Russes, ce qui permettait à ces derniers de tourmenter les citoyens du secteur ouest chaque fois qu'ils voulaient susciter un incident? Troisièmement, pourquoi Churchill et Roosevelt ont-ils permis le partage de l'Allemagne et de la Corée de façon qu'il soit possible de constituer dans ces deux pays de puissantes armées communistes? C'est de cette erreur terrible, que le ministre hier a qualifiée de malheureux avantage du point de vue militaire, que résultent directement l'agression en Corée et la situation qui règne en Allemagne orientale, situation qui constitue une menace constante de guerre et d'agression en Europe. En quatrième lieu, pourquoi Roosevelt et Churchill sont-ils convenus de démonter un si grand nombre d'usines allemandes en 1947 et 1948? J'ai déjà dit à la Chambre, je crois, que j'avais assisté au démontage de certaines de ces usines, dans la vallée de la Ruhr; quelques-unes ont été transportées en Yougoslavie, en Grèce, derrière le rideau de fer où la Russie a pu s'en emparer et les utiliser à sa guise. Le ministre a dit hier:

> Il ne s'agit plus de se demander s'il faut réarmer l'Allemagne, car la région de l'Allemagne occupée par les communistes l'a déjà été... Si l'on veut assurer la défense de l'Allemagne occidentale, nous devons lui fournir des armes et l'aider à se défendre.

A mon avis, il nous importe d'être bien prudents au sujet du réarmement de l'Allemagne, car je suis convaincu qu'une fois réarmé, ce pays recommencerait. On se souvient ensuite qu'un des principaux auxiliaires du président Roosevelt, l'homme qui avait effectivement préparé la conférence d'Yalta et qui se tenait aux côtés du président au cours de cette réunion décisive, s'appelait Alger Hiss. N'oublions pas non plus, qu'il y a près de deux ans, lorsqu'un tribunal reconnut en Hiss une des sommités du communisme aux États-Unis, M. Acheson, le secrétaire d'État actuel, l'a défendu en termes chaleureux. Je suis sûr qu'on pardonnera à quelqu'un de se demander si M. Acheson est lui aussi, volontiers ou malgré lui, un protégé de la bande de Wall Street qui s'évertue à stimuler la guerre et la révolution comme source de puissance et de profit.

Je me souviens d'un article écrit par nul autre que M. Walter Lippmann, paru dans le *Herald Tribune* de New-York du 27 juin 1932. Il y disait:

> Il est évident que M. Roosevelt n'est pas le chef des forces qu'il y a derrière lui; il sert d'instrument.

Un homme de jugement comme M. Walter Lippman avait certainement quelque bonne raison pour faire pareille déclaration. Je ne sais pas si elle était véridique mais, à mon avis, on peut assez facilement démontrer que les États-Unis sont le pays qui a le plus contribué à édifier la gigantesque machine de guerre industrielle de la Russie. Cela ne s'est pas fait avec l'approbation de l'ensemble du peuple américain pour lequel j'ai la plus grande estime possible, mais c'est indubitablement le fruit des intrigues d'un petit groupe qui était dans la position voulue pour dicter une ligne de conduite. A mon avis, il serait très utile et très révélateur de découvrir exactement qui a dicté la politique américaine à cet égard. Une étude minutieuse de l'histoire russo-américaine révélerait, j'en suis sûr, les véritables ennemis de la civilisation et je crois que nous devrions en faire la poursuite. On rapporte que Bertrand Russell aurait déclaré à Pâques 1939 qu'une guerre mondiale se déclencherait en 1939 et que les États-Unis et la Russie en sortiraient dictateurs du monde. Il a ajouté que le conflit ruinerait l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre. Je laisse les honorables députés juger par eux-mêmes si Bertrand Russell était au courant.

On pourrait en dire encore long pour démontrer comment la Russie est devenue une menace pour le reste de l'univers. Cependant, il convient que je résume en quelques mots notre attitude à l'égard de la présente situation, qui est sans contredit la plus dangereuse de notre histoire. Il nous faut y faire face coûte que coûte. Comme le ministre des Affaires extérieures, je suis d'avis que les mesures militaires seules ne suffisent pas à parer à ce grave danger. Ainsi que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, j'estime qu'il nous faut recourir à d'autres moyens et fournir toute l'aide possible aux autres régions de l'univers, afin de relever leur niveau d'existence.

Bien entendu, du point de vue militaire, le Canada devra pouvoir se défendre contre toute agression possible. Il devra aussi être prêt à s'acquitter des obligations qui lui incombent à son titre de membre de l'Organisation des Nations Unies, tant qu'il fera partie de cet organisme. En 1945, nous avons adhéré à la charte de San-Francisco. Par conséquent, tant que nous serons membres de l'ONU, nous devrons remplir tous les engagements que nous avons contractés. Il est infiniment regrettable que certains signataires de la charte n'aient pas respecté leurs

engagements; autrement, les États-Unis n'auraient pas eu à tenir seuls le coup en Corée, pendant de si longues semaines.

Les nations signataires de la Charte de San-Francisco font face à leur plus sérieuse épreuve. Il leur faut aujourd'hui montrer au monde qu'elles sont capables d'agir collectivement et efficacement pour repousser l'agression n'importe quand et n'importe où. Si elles ne le font pas, le conflit mondial se rapprochera nécessairement de nous et de beaucoup. Il est malheureux que les nations libres trouvent si difficile de collaborer dans l'intérêt de la paix mondiale et d'agir rapidement quand le danger se présente. Il est difficile de trouver la raison fondamentale de l'inaptitude des nations libres à prendre rapidement des mesures collectives. D'une façon générale, la démocratie est lente à tirer parti de toutes ses ressources. De plus, depuis plusieurs générations, tous les systèmes d'éducation des nations libres ont enseigné à la jeunesse l'art de la concurrence, négligeant presque complètement celui de la collaboration.

Inutile de rappeler aux députés que les nations ne sont que la somme totale des attitudes et des moyens des individus qui les composent. Pour que les nations du monde actuel puissent agir collectivement contre l'agression de manière à sauvegarder leur liberté et le genre de vie qui plaît à chacune, il leur faut voir que chacun de leurs citoyens apprenne l'art de la véritable collaboration. Je suis certain que le peuple canadien sera pleinement disposé à consacrer ses meilleurs efforts à relever le défi lancé à notre époque. Même si les décisions prises à cette session-ci devaient avoir, ce qui ne fait pas de doute, de profondes répercussions sur le niveau de vie et la vie de tous les Canadiens, je suis sûr que nos concitoyens assumeront leur fardeau sans murmurer, pourvu qu'on leur fasse comprendre que leurs griefs ont été redressés, dans la mesure du possible et que la cause pour laquelle ils combattent et travaillent est une juste cause. Assurons-nous qu'elle est juste.

Nous sommes disposés à appuyer le Gouvernement lorsqu'il veut organiser la défense du Canada, dans la mesure où l'on fera l'emploi le plus judicieux possible de toutes nos ressources. Chacun sait que le parti créditiste a toujours estimé que seule l'étendue de nos ressources totales pouvait restreindre nos efforts en vue d'assurer la sécurité à notre population et la paix au monde. On l'a déjà dit: ces ressources sont vastes. Nous estimons aussi qu'il faut, très vite, rendre le Canada aussi puissant que possible, prêt à faire face à toute éventualité. Selon nous, le premier ministre et ses collègues ont eu raison de ne pas envoyer en Corée la petite armée régulière que possède le Canada. Cette tâche revient à une force spéciale dont le caractère est tout différent. Avant d'obtenir des renseignements plus circonstanciés, je ne pourrai pas dire si la nouvelle force spéciale qu'on est à recruter conviendra ou non.

Je ne suis pas de ceux qui croient qu'une guerre est inévitable. Au contraire, je crois que le monde peut éviter une guerre générale, surtout si les nations libres du monde prennent efficacement action sur-le-champ pour maîtriser cette agression en Corée et voir à ce qu'une entente, conclue par la suite, soit acceptable à tous les Coréens. Je crois que si les pays libres du monde s'unissaient ainsi dans la formation d'une brigade d'honnêtes gens,—non pas une brigade militaire,—chargée de pourchasser et de mettre au blanc les vrais ennemis de la civilisation que l'on priverait de leurs moyens d'action, le monde pourrait établir une paix réelle et durable.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'appui de l'amendement proposé par le chef le l'opposition (M. Drew) cet après-midi, j'ai l'intention de démontrer que les conseillers de Son Excellence n'ont pas su préparer convenablement la défense du Canada. Je bornerai mes observations à la partie de l'amendement qui a trait à nos troupes de défense. Je ne traiterai pas la seconde, même si elle se rattache de près à la première partie de l'amendement, car d'autres après moi s'en chargeront.

Hier, nous avons écouté les discours de deux ministres. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a récapitulé divers événements qui ont conduit à l'agression en Corée, puis il nous a renseignés sur un ou deux aspects de la politique étrangère du Gouvernement. Je me rappellerai longtemps son discours à cause de la quantité et de la qualité des adjectifs dont il a parsemé ses observations.

Je remercie le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) des bonnes paroles qu'il a eues à mon égard. Dans un language clair et concis, comme il en a l'habitude, il a corroboré tous les communiqués de presse récents que son ministère avait préparés. Monsieur l'Orateur, ces discours ne sont pas assez étoffés. Les membres de la Chambre étaient en droit de s'attendre à beaucoup plus. Nous sommes venus de toutes les parties du Canada en surmontant de graves embarras et à un coût assez élevé pour le pays. Nous avions le droit de recevoir plus de renseignements con-

crets sur la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre en cette période critique.

Après sa récapitulation des événements qui ont abouti à la crise en Corée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a informés que l'invasion de la république sud-coréenne était un acte d'agression. C'est la vérité. J'aurais voulu qu'il eût souligné encore davantage que ce geste a été un acte d'agression non seulement contre un satellite des États-Unis, mais contre un pays auquel les Nations Unies s'intéressent de façon spéciale. Le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a souligné ce point cet après-midi. Je crois que c'est un des points saillants d'intérêt à cet égard, car ce sont les Nations Unies qui ont garanti l'indépendance de la Corée. A l'entrée du port d'Esquimalt, j'ai eu l'avantage d'assister au départ des trois destroyers canadiens, et de les voir s'éloigner sur les vastes eaux du Pacifique. J'en ai ressenti une vive émotion. La marine a accompli une tâche de premier ordre en apprêtant ces trois destroyers dans l'espace des quelques semaines qu'elle avait à sa disposition. Je crois qu'il a fallu changer le commandement de tous les navires. Il était essentiel que les équipages des navires soient complétés en retirant le personnel essentiel de l'*Ontario*, ainsi que d'autres navires et des établissements terrestres. Ces navires, il fallait les ravitailler. Cependant, ils sont partis à temps. Le moment a été magnifique pour ceux qui les ont vus partir.

Nous étions fiers de notre marine, fiers des marins qui partaient et fiers de ce que le Canada était résolu à jouer son rôle dans ce qui semblait être le premier effort de l'ONU en vue d'arrêter l'agression. Puis, quand les navires eurent disparu à l'horizon, ou un ou deux jours plus tard, quand nous avons vu le croiseur *Ontario* revenir au port d'Esquimalt, la population de la Colombie-Britannique s'est mise à réfléchir que le littoral occidental du pays resterait sans défense. Les seuls destroyers actifs étaient partis. L'*Ontario*, navire-école à l'équipage décimé, au personnel composé de réservistes, revenait. Si, aujourd'hui comme alors, des sous-marins ennemis apparaissaient dans ses eaux, l'*Ontario* devrait se retirer derrière les filets antisous-marins et rester dans le port d'Esquimalt. Ce serait pur suicide que de lancer contre des sous-marins ennemis ce navire-école privé de toute escorte de destroyers, de toute protection convenable. Le littoral occidental reste sans défense, je le répète, pour ce qui est de la marine.

Nous avons ensuite songé à la défense aérienne. Nous avons, à Vancouver, une escadrille régulière, qui a pour fonction d'effectuer des travaux de secours et de sauvetage en cas d'accidents survenus en mer. Nous possédons une escadrille de chasse auxiliaire dont le personnel se compose de gens qui, dans le cours ordinaire des choses, vaquent à leurs occupations civiles normales, accordant le temps qu'ils peuvent à leur formation de membres d'équipages aériens. Pour défendre les centaines de milles que compte le littoral dangereux et échancré de la Colombie-Britannique, on dispose de deux ou trois avions Vampire et de deux avions à réaction. Voilà la situation qui existe actuellement comme s'en rend maintenant compte la population de la Colombie-Britannique.

Quand on a signalé la situation au ministre de la Défense nationale, un communiqué de presse a déclaré que la marine américaine nous protégerait en cas de menace. Souvenons-nous toutefois que les unités principales de la flotte américaine du Pacifique croisent présentement en extrême Orient, près de la Corée, afin de patrouiller le détroit qui sépare la Chine continentale de Formose et de protéger les voies maritimes de cette région. Bien rares sont les unités en état de défendre le littoral de la Colombie-Britannique. L'autre jour, on nous a dit quelques mots des nouvelles escadrilles auxiliaires que le ministre se propose d'établir. J'ai écouté attentivement pour voir si les requêtes des anciens aviateurs de la Colombie-Britannique avaient été favorablement accueillies. Ils demandaient, entre autres, que ces nouvelles escadrilles auxiliaires comprennent l'escadrille que, depuis des années, la ville de Victoria suppliait le ministre de lui fournir. Mais il n'en a pas été fait mention. Je répète que le littoral de la Colombie-Britannique est sans défense et qu'il faut prendre sans délai les mesures nécessaires pour combler les lacunes. C'est imposer un trop grand risque aux gens de la Colombie-Britannique. Je sais qu'on dira que le littoral du Pacifique est la porte de derrière du Canada. La porte d'entrée aujourd'hui, c'est l'Atlantique, mais l'ennemi qui nous guette se dissimule dans les ruelles au lieu de se promener sur les grandes avenues du monde.

J'ai remarqué que, dans le reste de sa récapitulation, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) n'a rien dit de la requête urgente lancée par le général MacArthur et répétée, quelques jours plus tard, par l'ONU, réclamant l'envoi de forces terrestres sans délai pour aider les forces américaines dans la lutte pour la vie qu'elles livrent en Corée. Pourquoi le ministre a-t-il glissé cette requête des plus importantes? Il a fallu presque un mois au Gouvernement pour don-

ner suite aux appels pressants de notre grand voisin, vers lequel nous nous sommes si fréquemment tournés ces dernières années et sur l'aide duquel nous disions tant compter si jamais nous nous trouvions en mauvaise posture. Le Gouvernement a pris presque un mois à prendre la décision d'envoyer des troupes de secours: pourtant, l'appel était vraiment pathétique.

On nous a dit ensuite que l'armée n'était pas prête, que nous ne pouvions envoyer aucune formation militaire. Le ministre de la Défense nationale a déclaré que l'envoi de troupes destinées à faire la police en Corée au nom des Nations Unies, en opposition aux agresseurs, n'entrait pas dans les cadres de la défense nationale. Rien de tel n'avait été promis. Personne ne nous avait demandé d'être prêts à cet égard. Je n'admets pas qu'on l'ait affirmé. Le premier ministre (M. St-Laurent) lui-même, cet après-midi, a laissé entendre que de telles questions avaient été soulevées. Il a dit, en effet, que déjà, en 1946, on avait voulu connaître les directives spécifiques, quant au rôle du Canada, mais que de telles directives ne pouvaient alors être transmises.

Il n'y a pas encore un an, le ministre de la Défense nationale déposait son Livre blanc où étaient consignés les objectifs de défense pour le pays. A la page 11, où il est question du passé, il classe sous trois chefs les buts de la défense du Canada. Voici le troisième:

> De dresser, de concert avec d'autres nations libres, des plans de défense collective fondés sur l'effort individuel et sur l'aide mutuelle et intégrés à un mouvement conjugué en vue de préserver la paix et de contenir l'agression.

Je ne puis concilier ces deux déclarations ni comprendre pourquoi après la publication de ce document il y a un an, on n'a pas dressé nos plans en conséquence. Le ministre ne peut pas me faire croire que nos chefs d'état-major, à qui on avait donné des directives aussi précises et qui étaient au courant des événements survenus en Grèce, en Malaisie et en Indonésie, aient pu manquer à leur devoir au point de ne pas se préparer à l'éventualité d'un conflit comme celui qui se livre actuellement en Corée. Je connais ces hommes depuis des années. J'ai trop de confiance dans leur intégrité, dans leur loyauté et dans leur dévouement envers leur pays pour supposer qu'ils ont négligé de s'arrêter à un problème aussi élémentaire.

Le Gouvernement a décidé de recruter un contingent spécial. Il veut procéder lentement et choisit de créer au petit bonheur une armée entièrement nouvelle et improvisée, recrutée non pas parmi les militaires déjà habitués à servir sous leurs officiers mais parmi les civils, au sein de tel ou tel bataillon, ou parmi les anciens combattants ayant servi outre-mer, ou encore au sein de l'armée de réserve ou parmi les jeunes gens qui font partie du C.E.O.C. dans les universités.

La jeunesse canadienne a magnifiquement répondu à l'appel lancé. Mais qu'avons-nous obtenu? Un groupe d'hommes qui ont servi dans des régiments aux noms glorieux mais qui sont inconnus des commandants, officiers et sous-officiers de leurs propres unités spéciales. Quiconque a quelque expérience militaire vous dira qu'il faut du temps avant de fusionner de tels groupes d'hommes en une unité homogène de combat parce que c'est le travail d'équipe qui compte et non uniquement l'habileté personnelle au maniement des armes.

Le Gouvernement a créé une nouvelle armée de Kitchener . . .

L'hon. M. Claxton: La première n'était pas si mauvaise.

M. Pearkes: . . . avec toutes les erreurs qui ont été commises en 1914, alors qu'on avait recruté à la hâte. Nous avons maintenant une armée à double service. Ce n'est pas bon pour le ministre de dire qu'il n'en est pas ainsi; les conditions sont différentes.

On a parlé de la brigade aéroportée. Cette brigade se compose de magnifiques unités fières de leur long passé glorieux au service du Canada. Ces hommes ont les plus belles qualités physiques et morales. On ne saurait trouver de plus beaux types de jeunes Canadiens de l'Atlantique au Pacifique, mais il n'est pas bon, il n'est pas juste que le ministre leur confère une réputation d'efficacité qu'ils n'ont jamais eu la chance d'atteindre.

On a parlé du degré d'instruction qu'a reçu la brigade aéroportée. Il n'y a pas de quartier général. Aucun quartier général n'a été formé en vue de commander les diverses unités. Aucun état-major n'a été nommé. L'unité ne comporte aucun service des transmissions. Les unités n'ont jamais été rassemblées comme telles afin de participer à l'exercice collectif. C'est faire peser sur les épaules de ces hommes un fardeau injuste que de dire à notre population qu'ils forment une unité de manœuvre parfaitement exercée. Ce sont les plus beaux types d'hommes qu'il y ait au Canada, mais on n'a pas donné à la population une juste idée de leur situation. Formés aux exercices de l'unité, ils le sont. Ils sont prêts à manier les armes qui leur sont propres, mais ils n'ont reçu aucune instruction, pas même un commencement d'instruction, en tant que brigade aéroportée, ni en vue de manœuvres concertées où ils agiraient à titre d'unités de brigade. Le mieux qu'on pourrait faire, si ces hommes devaient aller au front aujour-

d'hui, serait de lancer ces unités ou sous-unités au combat par fragments. Ces hommes ne pourraient se battre de façon cohérente, parce qu'ils n'ont pas été formés à le faire en formation.

En outre, a-t-on les avions de transport ou d'escorte qui conviennent? Il n'est que juste, je crois, de rectifier l'impression créée par les paroles que le ministre a prononcées hier ou qu'on a pu en retirer.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a affirmé que d'autres actes d'agression pourraient être perpétrés. C'est très probable, à mon avis. Il a parlé d'autres agressions, d'autres Corées, peut-on dire, qui pourraient se produire dans diverses parties du monde, en Perse, en Iran, en Malaisie. Il n'a pas dit que de tels actes pourraient être commis contre le Canada. Il n'est plus le temps, le temps apparemment paisibles où insouciants nous pouvions croire qu'une attaque de diversion était la seule à craindre. Ce temps est révolu. Le Canada est vulnérable à des opérations beaucoup plus importantes qu'une attaque de diversion que pourraient enrayer quelques membres des corps francs du nord ou quelques centaines d'hommes de l'active.

Notre pays, c'est mon opinion réfléchie, est vulnérable. Il est éminemment possible, pour un ennemi impitoyable, de perpétrer contre des parties de notre continent un acte d'agression beaucoup plus grave qu'une attaque de diversion.

Vous vous demandez comment cela peut s'accomplir, vous trouvez que c'est impossible? J'ai signalé il y a un instant que nous n'avons aucune marine de guerre sur la côte du Pacifique. Cet océan est vaste et il y a beaucoup de temps lourd. Il n'est pas impossible pour un détachement d'une marine étrangère de traverser le Pacifique, sans être remarqué des troupes de garde disponibles, et d'atteindre la côte de la Colombie-Britannique avant qu'on ait pu lui opposer une résistance efficace, afin de débarquer des troupes à Prince-Rupert, par exemple. Vous riez? Puis-je rappeler aux députés que la marine américaine a eu beau surveiller de près l'île de Kiska dans les Aléoutiennes, la garnison japonaise s'est esquivée au nez même de la flotte américaine. Il n'y avait pas qu'une centaine d'hommes ou à peu près mais une couple de mille hommes. Et ils ne sont pas partis en sous-marin ni en bateau à rames mais dans des navires de guerre.

Ce sont des faits qu'il ne faut pas oublier. Les distances n'existent plus. L'ennemi, s'il est impitoyable et ne s'occupe pas outre mesure des pertes subies, peut débarquer de forts contingents aréoportés. L'adversaire que les Américains affrontent aujourd'hui est-il sensible ou non, aux pertes qu'il subit?

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a dit que l'armée de réserve a reçu une bonne formation durant l'été. Oui, monsieur l'Orateur, l'été a certes été favorable à l'instruction. Voilà ce qu'il aurait dû dire. Pourquoi les exercices d'été n'ont-ils pas été plus poussés? Le temps était favorable, les camps, l'équipement et les instructeurs nécessaires étaient disponibles. L'effectif des unités de réserve était incomplet.

Ici et là au pays certaines unités de réserve disposaient d'effectifs assez nombreux lorsqu'elles se sont rendues aux camps; d'autres, cependant, n'ont pas réussi à y amener le quart de leur effectif. Celui d'autres unités n'atteignait pas 10 ni même 5 p. 100. Je puis les indiquer ou du moins en nommer quelques-unes, car je les ai vues de mes propres yeux.

Une unité qui n'a pas réussi à former 10 p. 100 de son effectif n'est certes pas bien préparée. A mon avis, il est peu sage d'affecter des fonds à des unités qui ne peuvent atteindre les normes d'efficacité prescrites. Elles ne peuvent être en état de combattre dans un délai raisonnable après qu'une crise s'est produite. Il serait préférable d'envoyer les quelques membres de ces unités aux excellents centres de formation élémentaire et plus poussée établis au pays pendant le dernier conflit. Je ne crois pas que nous soyons motivés d'affecter des fonds à des unités de ce genre, ni que les avantages que le public en retire soient proportionnés aux dépenses à cet égard.

Ne pouvons-nous pas demander comment s'explique cette lacune qu'on constate dans tant d'unités? Je ne parle pas d'une région en particulier car j'ai reçu des renseignements de toutes les parties du pays. L'explication, monsieur l'Orateur, c'est que le Gouvernement n'a pas su faire comprendre à la population la gravité de la situation actuelle. Maints discours prononcés dans cette enceinte ont entretenu un esprit de suffisance qui a nui au recrutement des unités de réserve de nos services armés. J'interprète les remarques formulées cet après-midi par mon chef bien autrement que ne l'a fait le premier ministre (M. St-Laurent) qui a parlé dans la suite. Mon chef a donné un grave avertissement, formulant une fervente prière et exprimant sa confiance que si un changement se produit, si une collaboration véritable s'établit, si les peuples des pays libres se

rendent compte de la situation, il se peut qu'il ne se produise pas une troisième guerre mondiale.

Cependant, il y avait un "si" inquiétant. Il y a eu cinq ans d'efforts incessants tentés dans le dessein de bouleverser économiquement les démocraties; il y a eu cinq ans de révolutions fomentées qui ont établi des États satellites partout dans le monde; il y a eu cinq ans de violence et de meurtre dans les dépendances coloniales d'un grand nombre de démocraties. Tout cela aurait dû nous apprendre que nous sommes en face d'une conspiration froide et résolue, que ne gêne aucune obligation morale, et qui dispose d'un potentiel militaire englobant le tiers de l'humanité, d'une conspiration déterminée à détruire la démocratie et la foi chrétienne, ainsi que la religion juive, dans le dessein d'établir un État asservi au communisme sur toute la surface de la planète.

C'est une simple question de temps avant que le monde libre, s'il veut survivre, ait à relever le défi. On peut donc, ce me semble, classer sous trois rubriques les problèmes qui se posent au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et au Gouvernement. Primo, il y a la Corée d'aujourd'hui. A mon avis, nous avons manqué une occasion de montrer la voie au monde à cet égard. Je crains que la brigade ne soit prête ou trop tard ou juste à temps pour participer au défilé de la victoire.

Secundo, il y aura d'autres actes d'agression dans d'autres régions du globe, le Canada y compris. Pour faire face à cette agression, il nous faut des troupes, y compris une armée de terre, sur pied de guerre. Enfin, il y a une troisième étape. Il se peut, —c'est, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), ce que nous espérons,—que nous puissions éduquer les pays moins développés, les pays qui n'ont pas les mêmes avantages que nous, que nous puissions rehausser leur niveau de vie. Mais, comme l'a fait observer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cela prendra plusieurs générations. C'est bien mon avis.

Il est fort possible que la Russie croit travailler ferme à cette même fin, mais le temps travaille contre elle. Comme l'a dit mon chef, le temps presse. Je suis porté à croire que la Russie cherchera à amener la troisième étape à la première occasion, dès qu'elle sera prête. Elle ne tardera pas, parce que le temps est du côté des démocraties. Si l'étape finale devait venir, nous ne pouvons pas opposer un homme à un homme, nous ne pouvons pas armer avec des baïonnettes et des gourdins les soldats des démocraties et les opposer aux baïonnettes et aux gourdins aux mains des grandes masses humaines actuellement sous la coupe de la Russie.

Mais nous avons une arme dans laquelle nous dépassons la Russie: l'intelligence et l'aptitude de notre peuple à tirer parti des ressources industrielles du pays. Je suis convaincu que ce seront nos cerveaux et nos machines qui assureront finalement la victoire si nous sommes enfin réduits à cette dernière éventualité. Comme on l'a dit cet après-midi, il y a déjà plusieurs divisions russes déjà postées dans l'Europe occidentale. Il peut très bien arriver que ces divisions russes envahissent l'Europe occidentale. Dans ce cas, ce sera peut-être en notre région septentrionale du continent américain que s'établiront les aéroports et les arsenaux du monde, d'où s'envoleront peut-être les immenses flottes aériennes dans l'offensive finale qui reconquerra l'univers à la démocratie et au christianisme.

Il faut que nous nous préparions à ces trois éventualités. Il nous faut un jugement averti et un sens affiné des valeurs afin de ne pas surestimer l'une ou l'autre de ces possibilités. Je prétends que jusqu'ici le gouvernement n'a pas informé le pays soit de la gravité de la situation telle qu'elle existe dans le monde soit des faiblesses de nos forces défensives. C'est avec sincérité que je sympathise aux difficultés auxquelles doit faire face le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Sa tâche est extrêmement ardue. Bien que j'aie cru essentiel de dire ce que j'ai dit, je suis convaincu que nous devons sans restriction prêter main forte au gouvernement au pouvoir dans la réalisation de notre programme d'armement tel qu'il l'a tracé.

J'exhorte le ministre à ne plus jamais formuler de déclaration comme celle qu'il a faite à la Chambre hier. Tout ne va pas pour le mieux. Ce n'est ni par l'achat, aux États-Unis ou ailleurs, d'avions presque désuets ni par des affirmations exagérées quant à l'efficacité de notre équipement, aux normes élevées de l'instruction militaire et à l'excellence de nos troupes, qu'on remédiera à cet état de choses.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). J'espère qu'on ne considérera pas comme une critique mes observations sur le programme et la politique dont ils ont saisi la Chambre. A mon sens ces ministres se trouvent un peu dans la même situation qu'un pugiliste dans

une arène de combat. Ce sont eux qui doivent se battre; ce sont eux qui portent cette responsabilité. Lorsqu'un pugiliste est dans l'arène, il y a un second à ses côtes qui lui prodigue ses bons avis; il lui dit d'employer soit sa gauche, soit sa droite, et ainsi de suite. Cependant, celui qui se bat ne voit que les gants de son adversaire et n'est pas bien en mesure de suivre ces conseils. Toutefois, on voudra bien me permettre de faire quelques commentaires sur ces deux discours.

Nous ne sommes pas en réunion ordinaire du Parlement. Le Gouvernement nous a convoqués pour étudier deux questions urgentes. Nous avons réussi à en régler une. Le règlement ne me plaît pas entièrement. Enfin les trains roulent. A mon avis, toutefois, la cause fondamentale de la grève des cheminots existe encore, et elle persistera tant qu'on ne l'aura pas supprimée. La seconde question urgente, —il s'agit d'une situation critique,—a trait à la situation internationale et à ses répercussions sur notre pays. Cette question est loin d'être réglée.

Tout d'abord, je veux signaler la responsabilité qui incombe aux députés eux-mêmes. Cet empressement à terminer les travaux, afin de rentrer chez soi me déçoit un peu. On a peut-être divers motifs d'agir ainsi, mais le principal, je crois, c'est que nous cherchons encore à fonctionner avec un parlement du genre de celui qui était destiné à s'occuper de la situation existant en 1867. Les temps ont changé. L'administration d'une entreprise de quinze milliards de dollars par année pour le compte des Canadiens est une tâche continue, non pas une besogne qui ne requiert notre attention que pendant les quelques mois où nous sommes ici. Je ne crois pas que la plupart des membres du Parlement puissent continuer d'agir comme ils le faisaient il y a dix ou quinze ans, venir ici pour assumer quelque responsabilité pendant que la Chambre est en session. Nous ne dirigeons pas que le Canada; nous avons à nous occuper d'un "monde un". Si les membres de la Chambre entendent représenter leurs commettants comme il convient, les tenir au courant des conditions changeantes, il leur faut constamment étudier les événements qui se déroulent dans le monde en tant qu'ils concernent notre pays. Il appartient aux députés de décider s'ils vont diriger les affaires comme elles doivent l'être pour le compte des Canadiens, ou bien retourner chez eux et diriger un autre genre d'affaires pour leur compte. Au cours des quelques prochaines années,—du moins suivant ma manière d'envisager les événements qui se déroulent dans le monde,—il faudra l'attention constante des membres de la Chambre, beaucoup de lecture et d'étude de leur part afin de tenir nos gens au courant.

Si l'on n'en arrive pas là, les membres du cabinet ne dureront que quatre ou cinq ans. On ne peut guère durer plus que cela quand on fournit une somme de travail comme celle que les membres du cabinet fournissent depuis un certain nombre d'années. C'est physiquement impossible. Leur semaine de travail n'est pas de trente ni de quarante heures.

M. Fraser: Ne les flattez pas trop.

M. Gillis: On peut en dire autant de tout député qui prend sa tâche au sérieux. Il entre dans cet édifice dès neuf heures du matin pour n'en sortir qu'à onze heures et demie du soir: ce n'est pas une semaine de trente heures. Les députés qui sont ici depuis longtemps ont vu plusieurs membres du cabinet s'épuiser à la tâche.

Mais il y a plus. Non seulement nous surchargeons le cabinet, pour ce qui est des heures de travail et de l'urgence des affaires, mais nous nous en remettons aux fonctionnaires quant à l'administration du pays. Nous établissons, dans la coulisse, une bureaucratie qui, parce que nous ne consentons pas à demeurer ici, à accepter nos responsabilités, doit administrer le pays à la lumière de décisions que nous avons peut-être arrêtées il y a des mois et qui, parfois, ne s'appliquent plus aux problèmes de l'heure. Mieux vaudrait ne pas accepter la tâche de député, si l'on n'est pas disposé à y voir, étant donné le monde dans lequel nous vivons actuellement et les responsabilités qu'il nous faut accepter, un emploi à temps continu. Si un député vient siéger à Ottawa avec l'idée de rentrer chez lui au plus tôt afin de s'occuper de son commerce ou de ses affaires personnelles, il néglige ses devoirs et envers son commerce et envers le pays. Il faut en prendre son parti. Je ne suis sans doute pas la personne la plus intelligente du monde, mais je sais qu'il me faut passablement de temps pour bien comprendre les questions qui doivent faire l'objet de nos préoccupations. Je ne puis les comprendre du jour au lendemain et je crois que la plupart des honorables députés sont dans la même situation que moi.

Tel est donc notre premier devoir, surtout en présence de la situation internationale de l'heure. La Chambre devrait servir de trait d'union entre le Gouvernement et la population, car, en dernière analyse, c'est la population qui paiera les impôts, qui devra combattre, s'il faut, et qui devra produire le matériel nécessaire pour permettre d'engager la lutte. Elle devrait être informée, non sous forme de propagande mais en apprenant les faits tels qu'ils sont, car on ne saurait, aujourd'hui, leurrer les gens bien longtemps.

Puis, si nous sommes bien décidés à apporter notre contribution maximum à l'avenir et si nous voulons un programme international qui tienne compte des réalités, je crois qu'il nous faut mettre ordre à nos propres affaires car, à mon sens, ce qu'on fait sur le plan international dépend de ce qu'on fait chez soi. Si la confusion et le désordre règnent chez nous, nous ne pourrons pas apporter notre contribution maximum à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Je rappelle à cet égard la désorganisation profonde de notre économie, la semaine dernière. Ce n'est pas par plaisanterie qu'on l'a causée; les responsables sont des gens avertis. L'événement provient de ce que certains membres de la société touchaient encore des salaires insuffisants alors que le journal ou la radio leur disaient que le sucre se faisait rare, que les prix montaient: ceux du beurre, du thé, ainsi de suite. Les six derniers mois ont apporté une augmentation fantastique du prix des vivres que consomme le citoyen ordinaire. Or les quatre cinquièmes du revenu de la plupart des salariés passent à l'achat d'aliments essentiels. L'augmentation du coût des vivres a donc à elle seule imposé un écrasant fardeau aux producteurs de la richesse nationale. C'est ce groupe, cette tranche de la société, qui sans se soucier des affaires internationales, des guerres ni de quoi que ce soit, a déclenché la grève et a désorganisé l'économie du pays. En outre, nos difficultés ne s'arrêteront pas là, à moins que nous allions à la source du mal. Or cette source, c'est l'inflation. Il a fallu cinq ans d'efforts, de 1945 à maintenant, pour persuader certains syndicats des industries fondamentales de la nécessité de conclure des contrats de longue durée. A mon avis, les contrats d'un an ne valent rien. L'encre a eu à peine le temps de sécher que le conflit recommence. Certains syndicats l'ont compris. C'est ainsi que les mineurs, par exemple, ont signé un contrat de deux ans et les ouvriers de l'automobile une entente de cinq ans. Mais on n'a pas plus tôt réussi à envisager le problème sous son vrai jour que les prix recommencent à monter.

On entend dire partout que nous avons signé une entente parce que nous supposions que le gouvernement verrait au moins à maintenir les prix à un niveau raisonnable. Dès que nous nous engageons pour une période de cinq ans, les prix montent et nous perdons tout ce que nous avons pu gagner depuis deux ou trois ans. Mais tout syndicat qui se respecte doit rester fidèle à son contrat. S'il y a du malaise dans l'industrie de l'acier, c'est que la commission de conciliation n'a pas réussi dans ses efforts. L'acier est essentiel à notre économie. Un de nos premiers devoirs, c'est donc de nous assurer que notre régime économique ne sera pas bouleversé au point que nous nous trouvions incapables de remplir nos engagements dans le domaine international. Ces engagements ont un caractère pressant car nous ne sommes pas l'agresseur. Donc, si nous voulons jouer pleinement notre rôle sur le plan international, il faut que notre économie soit organisée méthodiquement de façon à nous assurer une production maximum. Il faut prévenir toute possibilité de désorganisation, ce qui n'est pas difficile puisque les rouages nécessaires à la régie des prix existent déjà. Il s'agit simplement d'y recourir sans oublier notre loi sur la taxation des surplus de bénéfices.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) dit qu'il veut plus d'impôts. Avec l'ascension rapide des prix, la population va se demander pourquoi les impôts sont accrus alors qu'on ne taxe pas les excédents de bénéfices. C'est là une mesure absolument nécessaire. Si nous voulons bien faire les choses à l'étranger commençons par mettre ordre à notre économie, afin de démontrer aux autres pays que nous savons gouverner notre barque.

M. Ferrie: Saignez à blanc le cultivateur: c'est la meilleure façon de le faire.

M. Gillis: Je parle aussi du cultivateur.

M. Ferrie: Vous voulez tout lui enlever.

M. Gillis: Il se tire passablement bien d'affaire. Des faits et des chiffres le démontrent. Je dis donc qu'il importe d'abord de mettre ordre à nos propres affaires.

J'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit le ministre au sujet de la défense nationale. Il a été mal avisé lors de la dernière session quand il a refusé de se rendre à la proposition d'instituer un comité de la défense nationale. A la suite des événements survenus depuis deux mois, le ministre aurait été en mesure de convoquer ce comité afin de partager la responsabilité pour ce qui est de l'accroissement du matériel de défense, et cela l'aurait soulagé d'un lourd fardeau. Appeler les membres de l'opposition à assumer une certaine responsabilité, c'est un assez bon moyen de les empêcher de récriminer. Le ministre ne l'a pas fait, mais il n'est pas trop tard pour cela. Je crois aussi qu'il a manqué de psychologie dans son exposé radiophonique concernant la nouvelle armée de défense. Il a dit, sauf erreur, que le contingent spécial ne serait pas tiré des troupes régulières. L'armée que nous avons maintenant au Canada, a-t-il dit, ainsi que l'aviation militaire, doit rester au Canada pour la défense du Canada. Le nouveau con-

tingent doit recevoir un certain degré d'instruction, puis être mis à la disposition de l'armée internationale.

Je sais que les intentions du ministre étaient excellentes, mais, dans tout le pays, on s'est dit, comme moi d'ailleurs: "Ce n'est pas un mauvais calcul". Nous avons rempli les bureaux de brigadiers et de généraux, nous avons mis sur pied au Canada une bonne armée professionnelle composée d'hommes sortis des universités. Nous leur avons fait suivre l'instruction depuis cinq ou six ans et, maintenant qu'il faut combattre, ces hommes vont rester au pays pour défendre le Canada. Nous allons envoyer au combat, après l'avoir revêtu de l'uniforme, le pauvre diable venu des rangs des chômeurs. Telle n'était peut-être pas la pensée du ministre, mais je lui assure que telle a été ma réaction et celle de l'ensemble des citoyens. J'ai entendu des réflexions de ce genre partout. Qu'on le veuille ou non, c'est manquer de psychologie.

En ce qui a trait à la défense, j'estime que nous avons failli à la tâche. Quand nous avons examiné la charte de l'ONU, à la Chambre, on nous a dit, en termes bien précis, que sous le régime de cet accord, les états-majors des divers pays se réuniraient afin de constituer un corps de police international. Je sais que cela ne s'est pas réalisé, l'URSS, sauf erreur, ayant tout fait pour y faire obstacle. Nous savons pourquoi la Russie a agi ainsi. De son côté, elle a organisé sa police dans nombre de pays. Elle s'est servi des pays satellites pour constituer des armées.

Pendant ce temps, au lieu d'agir au sein de l'ONU comme nous en étions convenus, le groupe du Commonwealth n'a rien fait. Pourtant nos obligations ne cessaient sûrement pas du moment que la Russie s'opposait à ce que nous fassions quelque chose. Il aurait fallu constituer ce corps il y a cinq ou six ans. Dès l'origine de l'affaire de Corée, notre pays, la Grande-Bretagne, les États-Unis et d'autres pays du Commonwealth auraient dû disposer d'un corps prêt à se rendre sur les lieux. J'ai été consterné, comme bien d'autres, que le Conseil de sécurité de l'ONU agisse avec tant de célérité. Quand il a été décidé définitivement qu'un acte d'agression avait été commis en Corée, aucunes troupes n'étaient prêtes pour se rendre sur les lieux. L'autre avait une armée prête, des chars de combat et de l'équipement. Les Nations Unies n'avaient rien, si ce n'est les troupes symboliques envoyées par les États-Unis.

Je crois que le Canada et les États-Unis sont tous deux coupables d'une grave négligence à l'égard de la défense nationale. Nous aurions dû disposer de forces armées déjà sur pied. Mais il ne sert à rien de s'éterniser sur les erreurs passées. Je le répète, nous devons nous rappeler que les conditions ont changé depuis dix ans au Canada. Qu'on lise l'ouvrage qu'a écrit M. Wendell Willkie après un voyage autour du monde. Il y affirme que toutes les nations sont solidaires et que ce qui se passe dans un pays a des répercussions ailleurs. Il est regrettable que M. Willkie soit mort, car il aurait pu rendre de précieux services à l'humanité. Son ouvrage démontre qu'il entrevoyait clairement l'évolution du monde.

Parce que nous sommes voisins des États-Unis et que nos frontières ne sont pas fortifiées, nous nous sommes endormis dans une attitude de tranquillité satisfaite. Nous n'avons à craindre aucune agression de ce côté, mais le monde n'est plus aussi vaste qu'il ne l'était. Bien que nous ne redoutions pas les États-Unis aujourd'hui, la Corée, la Chine, la Grèce, l'Allemagne et toute autre partie du monde d'aujourd'hui offre un terrain d'agression à n'importe quel moment où la guerre peut y surgir. Nous devons aussi reconnaître qu'il faut maintenir nos avant-postes vigilants et être prêts à aller à leur secours chaque fois que ce sera nécessaire.

La leçon qui se dégage de la Corée même mérite d'être retenue, à mon avis. Là, nous avons disposé de cinq ans. A la fin de la guerre, en 1945, l'ONU a divisé ce pays en deux ou, du moins, elle a exécuté les conditions de l'accord en constituant les sphères d'influence, la Russie étant d'un côté et les États-Unis de l'autre. Il y eut pendant cinq ans une Commission des Nations Unies dans la Corée. La Russie a agi suivant son programme, si elle veut dominer le monde. Elle a amené des techniciens, elle a organisé et formé une armée à laquelle elle a donné des canons et des munitions afin qu'elle se mette en marche lorsqu'elle serait prête.

D'autre part, qu'ont fait les États-Unis ou qu'avons-nous fait nous-mêmes? L'armée américaine est restée là pendant quelque temps. Elle a constitué des rouages quelconques. Elle a mis sur pied un certain gouvernement. Je ne veux pas trop la censurer car un pays dominé par le Japon depuis 1904 pouvait difficilement se former une idée des rouages de la démocratie ou de la pratique d'un gouvernement. Mais on a choisi ce qu'on pouvait et on a malheureusement choisi des gens qui avaient reçu une mauvaise formation de la part des Japonais lorsqu'ils occupaient cette partie du pays. Depuis la formation du gouvernement de la Corée du Sud, des gens comme nous et non pas des extrémistes ou d'autres du même genre ont beaucoup critiqué la façon dont les

choses se sont passées là-bas. Ainsi, au lieu d'implanter la démocratie dans le peuple on a cherché à l'imposer par les dirigeants. J'ai pris connaissance d'un rapport rédigé par un homme bien au courant, qui s'est rendu dans la région en qualité de spécialiste dans les questions syndicales, en vue d'établir là-bas le mouvement syndical sur lequel repose toute démocratie. Que s'est-il passé? Il a échoué. En Corée, tous ceux qui ne partageaient pas l'avis de Syngman Rhee étaient considérés comme communistes. Selon la partie du rapport que j'ai lue dans certains journaux américains, l'an dernier, où au cours d'une année, plus de 150,000 personnes ont été emprisonnées en Corée pour avoir exprimé des opinions que ne partageaient pas les dirigeants de la nation. Nous n'avons pas démocratisé le pays. En le quittant, nous avons laissé un peuple mécontent et sans protection. Nous subissons les conséquences de notre erreur. Voici, à mon avis, comment nous devrions procéder à l'avenir. Après avoir conquis un pays comme la Corée, au lieu de l'occuper et de chercher à imposer un gouvernement en s'adressant à la classe dirigeante, il faudrait implanter la démocratie chez le peuple. Comme l'a fait remarquer M. Stanley Earl, on ne peut répandre la démocratie en servant des cocktails ni en rencontrant l'association des banquiers. Il a pourtant constaté que c'est ce qui se passait là-bas. Il a abandonné finalement la partie et est rentré aux États-Unis il y a quelques mois. Voilà où en étaient les choses là-bas. Voilà pourquoi les effectifs symboliques que les Américains y maintenaient, ont rencontré tant de difficulté. Pour ma part, je crois qu'ils ont été victimes de sabotage du commencement à la fin. Beaucoup de choses auraient pu être évitées, si dès 1945, 1946 et 1947 ceux d'entre nous qu'animait un désir véritable d'implanter la démocratie dans ce pays, y étaient allés pour convaincre le peuple coréen, les paysans et les ouvriers coréens, que les Japonais depuis 1904 avaient exploités, maltraités et brutalisés, que c'est vraiment en libérateurs que nous étions venus chez eux et que nous avions l'intention d'établir dans leur pays une nation unie sous l'égide des Nations Unies. Ce n'est pas ainsi que l'on a agi. Il me semble que ces erreurs devraient nous profiter.

N'oublions pas que l'appel que la Russie lance aujourd'hui à l'homme de la rue n'est pas différent de celui d'Hitler. L'appel d'Hitler aux peuples opprimés était celui-ci: "Abandonnez votre liberté; en retour nous vous apporterons la sécurité." Voilà l'appel qu'il a lancé. Quand les peuples ont faim, quand ils sont jetés en prison et maltraités, ils sont prêts à tenter n'importe quoi. C'est pourquoi la Chine a capitulé aussi rapidement. Il faut qu'existe la volonté de combattre. Il faut que le peuple ait quelque chose à défendre.

[M. Gillis.]

Il ne suffit pas d'être opposé à quelque chose, de se dire l'adversaire du communisme ou du fascisme. Il faut quelque chose de positif. Ce qu'il faut, à mon avis, c'est d'aller là-bas, d'établir la démocratie, de rehausser le niveau de vie, de faire participer ces gens à un organisme mondial et de leur donner un mode de vie qu'il vaut la peine de défendre. Sinon, les jours à venir seront pénibles.

Mieux vaut se rendre compte,—je ne me fais pas d'illusions à ce sujet,—que pour le reste de notre vie nous connaîtrons des impôts élevés, des armées permanentes, non pas en vue de l'agression, mais en vue de nous défendre, car ceux à qui nous avons affaire aujourd'hui, c'est-à-dire l'Union soviétique, n'ont pas du tout l'intention de s'arrêter. Toutes les sornettes que débite son représentant à l'ONU, toute la propagande dont elle inonde le pays et qui réussit à convaincre un grand nombre de personnes n'ont aucune prise sur qui connaît le programme du parti communiste. Les communistes affirment catégoriquement et répètent depuis longtemps que le capitalisme et le communisme ne peuvent pas coexister dans le même monde. Il faut que l'un des deux disparaisse. Voici quelques chiffres que j'ai recueillis dans les journaux. C'est le ministre britannique de la Défense, M. Emanuel Shinwell, qui les a communiqués à la Chambre des communes de Grande-Bretagne. Il rapportait que la Russie a 2,800,000 hommes sous les armes, qu'elle maintient une armée de 175 divisions de l'active, dont un tiers mécanisées; qu'elle compte 19,000 avions militaires, y compris des avions à réaction du dernier modèle, tant bombardiers que chasseurs; qu'elle possède 25,000 chars; qu'elle pourrait doubler son armée permanente de 2,800,000 en appelant les réservistes; qu'elle dispose de forces navales considérables qui comprennent de puissantes flottes de sous-marins, dont beaucoup de modèle récent; enfin, qu'elle affecte non moins de 13 p. 100 du revenu national à ses forces armées. Ce n'est pas par plaisir qu'elle agit ainsi.

En plus de ce potentiel à l'intérieur des frontières de la Russie elle-même, il faut aussi tenir compte de ses pays satellites; la Russie traverse actuellement la période où elle ménage ses propres forces. C'est la phase dite des révolutions nationales, et le cycle prévu est bien suivi. Elle exerce son œuvre à l'intérieur des pays. Elle affaiblit ses victimes. La Russie tient ses propres troupes en réserve, mais elle emploie celles

de ses satellites. Elle est bien décidée à lutter en Corée jusqu'au dernier Chinois. Ce sera le même manège dans les autres pays; une fois qu'ils seront la proie de la confusion et de l'énervement, elle aura toujours à sa disposition sa puissante armée massée à l'intérieur de ses frontières. Telle est la situation, et mieux vaut l'envisager. Le ministre de la Défense nationale devrait aussi s'en rendre compte; les membres de la Chambre font mieux de le reconnaître afin d'y préparer leurs propres gens, car leur intelligente collaboration nous est essentielle. Soit que nous écrasions cette machine ou elle nous écrasera. C'est le fait brutal qui doit nous guider. Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et ceux qui ont parlé cet après-midi, ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, tiennent parfaitement compte de la réalité quand ils proclament que la force militaire n'est pas suffisante.

Il nous faut adopter un programme économique pour l'appuyer, parce que l'expédition de vivres en Asie et dans plusieurs parties de l'Europe est la meilleure arme que nous puissions employer en ces lieux. Si nous songeons que notre continent fournit de 40 à 45 p. 100 de la production mondiale actuelle et que nous n'avons que 7 p. 100 de la population pour la consommer, nous nous rendons compte que nous devons exporter les énormes excédents produits sur notre continent. Ces chiffres, même dans leur brièveté, révèlent également les pénuries presque complètes des choses essentielles à la vie qui se font sentir dans d'autres parties de l'univers. Quiconque sera le premier à fournir les vivres et les vêtements à ces gens recevra leur appui. Pour ce qui est des placements à longue échéance dans d'autres pays, peu m'importe que ce soit un cadeau car en agissant de la sorte nous prenons une assurance qui nous garantit de vivre la durée ordinaire d'une vie humaine et qui nous assure l'existence sur ce continent pendant les vingt-cinq ou trente prochaines années. Si nous ne donnons pas cette production, si nous n'aidons pas ces pays arriérés, quelqu'un se rendra chez eux et le fera à la pointe d'un fusil; ces gens se rendront par la force des armes dans la partie de l'univers que nous habitons et où il y a de quoi manger.

Nous ferions mieux d'apprendre cette leçon et de suivre l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et d'autres. Tenant compte de la réalité, ils ont déclaré que nous devrions nous mettre à l'œuvre, établir un programme économique et social puis l'étendre aux autres parties de l'univers qui en ont grandement besoin, afin que nous puissions jouir de leur amitié, éventuellement de leur appui, et faire face aux rouages que la Russie a mis au point pour détruire tout ce qui existe sur notre continent.

Les trois mesures qui s'imposent maintenant, monsieur l'Orateur, si nous sommes sérieux, c'est de nous départir de notre insouciance. Le temps n'est pas à l'insouciance. Chaque député doit se considérer comme un agent de liaison entre la Chambre des communes et ses commettants, qui paient la note. A nous de les renseigner sur ce que le Gouvernement fait et doit faire. Le Gouvernement doit immédiatement prendre des dispositions pour réglementer les prix. Autrement, il amorcera une série de réactions comme celle que nous avons eue chez nous l'autre jour en ce qui concerne l'acier, la houille et d'autres denrées essentielles. On peut y arriver, et très facilement encore. En outre, on devrait rétablir la taxe sur les excédents de bénéfices afin de maintenir au plus bas niveau possible tout relèvement qui peut s'imposer au chapitre de l'impôt sur le revenu personnel. Si l'on prend ces mesures immédiatement, si les membres de la Chambre des communes appuient cette ligne de conduite et s'acquittent de leurs fonctions de députés comme d'une tâche de tous les instants, ils seront d'un grand secours dans cette crise. Les députés doivent avoir des relations avec le public et le tenir au courant. Ils ne doivent pas oublier que de petits incendiaires sont toujours aux aguets chez nous. Leur but n'est pas d'exploiter une entreprise ni de s'enrichir. Ce qu'ils veulent, c'est détruire le pays, s'en emparer et remplacer le Parlement par une direction unique, celle de Tim Buck, qui nous dira quoi faire, et quand le faire. D'ici un an ou deux, il nous faudra agir avec réflexion, et nous efforcer de réparer les dommages causés par ceux qui, dans l'ombre, sapent nos institutions.

M. R. O. Campney (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, cinq ans se sont écoulés depuis la fin de la dernière guerre. Nous avons vécu dans un monde mû à la fois par l'espoir et par la crainte: espoir d'échapper aux horreurs d'une autre guerre, crainte d'y passer encore une fois de notre vivant. Parfois, c'est l'espoir, d'autres fois, c'est la crainte qui l'emporte. Depuis quelque temps, les démocraties redoutent la perpective terrible d'un autre conflit.

Il y a cinq ans, nous aurions pu, comme tout autre pays démocratique, adopter l'une de deux attitudes. Nous aurions pu affecter toutes nos ressources et tous nos revenus à des préparatifs de guerre, ou nous aurions pu ne rien faire de tel.

Je crois que tous les peuples démocratiques ont la guerre en horreur. Ils n'aiment pas se préparer à la guerre à moins d'y être forcés. La question de savoir si nous abordons le problème comme il convient revêt une importance de plus en plus grande. De mon vivant nous avons traversé deux guerres. Nous n'étions pas prêts à les livrer, quand elles se sont déclenchées. Nous savions que la guerre était possible, mais nous n'étions pas prêts quand elle a éclaté. Par contre, je crois que notre participation à ces conflits a valu celle de tout autre pays. En effet, si nous examinons la situation actuelle froidement, sagement, à la lumière des renseignements dont nous disposons et sans nous laisser aller à l'hystérie, habituellement marquée de beaucoup d'agitation qui ne règle rien, nous constatons que nous avons abordé le problème comme il convenait, selon un programme à longue portée. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Ce n'est pas sans malaise que j'ai entendu l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) faire ce qui m'a paru non une attaque injuste, mais une série d'observations pitoyables au sujet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, tout comme son prédécesseur, le premier ministre actuel (M. St-Laurent), au cours des quatre ou cinq dernières années, de fait depuis la fin de la guerre, a tenu notre pays au courant de la situation autant, tout au moins, qu'on l'a fait dans la plupart des autres pays. Ils ont veillé méticuleusement à ce que le public fût mis au courant de la moindre information qu'il était possible de lui donner.

A mon avis, un secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas plus qu'un autre le don de la divination. Il peut, tout au plus, tenir compte des événements à mesure qu'ils se produisent. Les Affaires extérieures n'ont rien de statique. Elles changent sans cesse du jour au lendemain. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a accompli un excellent travail en tenant la Chambre et le pays au courant de la situation. Il a fait même plus. La part qu'il a prise aux affaires de l'ONU est digne de mention et a contribué à la solution des problèmes mondiaux, si solution il y a; il a hâté nos préparatifs autant que tout autre ministre des Affaires étrangères. Il est renommé à l'ONU.

Au cours des deux ou trois dernières sessions, l'opposition n'a cessé de reprocher au ministre de la Défense (M. Claxton) de cacher les faits, de l'empêcher de tout connaître par le détail. La question se présente sous deux aspects bien différents. J'ai pris la peine de consulter le hansard du Royaume-Uni où il était question de crédits de guerre destinés à la marine, l'armée et l'aviation. J'en ai conclu qu'en général nous possédions beaucoup plus de renseignements que n'en obtient le parlement anglais. Le discours du ministre de la Défense, hier, a formé un exposé aussi au point, aussi complet et aussi précis que nous pouvions raisonnablement espérer dans les circonstances, sur nos projets relatifs à la brigade spéciale, à nos forces régulières, à notre armée de réserve, à notre marine et à notre aviation. A mon avis, l'exposé des faits pertinents a été aussi parfait que pouvait le faire tout ministre dans les circonstances.

Le député de Nanaïmo (M. Pearkes) nous a aussi reproché d'avoir tardé à prendre les mesures nécessaires au recrutement de cette armée spéciale pour servir en Corée ou au besoin n'importe où au monde. Le député a adressé de très beaux compliments aux militaires en tant que tels mais il a dit que cette armée spéciale était "une fusion de diverses unités" et a laissé entendre par là, comme j'en ai conclu moi-même, que nous ne devrions pas en être si fiers.

M. Ross (Souris): Il n'a pas dit cela.

Une voix: Il n'a rien dit de tel.

M. Campney: Je sais que plusieurs de ces hommes ont combattu durant la dernière guerre. De plus, le ministre a dit hier que leur instruction élémentaire serait terminée dans six semaines et, comme ils seront prêts à s'embarquer pour l'étranger avant la fin de l'année, cela m'indique clairement, tout d'abord, que le nombre des anciens combattants hâtera la formation de notre unité de combat, et qu'ensuite il y aura un premier groupe de techniciens pour les instruire car, après tout, la guerre a un caractère beaucoup plus technique qu'autrefois.

Je ne puis partager l'opinion de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) qui s'est exprimé en termes peu flatteurs au sujet du grand nombre de techniciens que compte notre armée. Jusqu'à ce que nous soyons réellement engagés dans un conflit, c'est, à mon avis, le genre de soldats que nous devons avoir à notre disposition. Si nous n'avons pas ces hommes sous la main, comment allons-nous instruire les unités que nous voulons expédier outre-mer pour participer au combat? Il me semble que le fait d'avoir à notre disposition un grand nombre de techniciens militaires démontre la clairvoyance du Gouvernement et, en particulier, du ministre de la Défense (M. Claxton). Comme ce dernier le disait hier, tous les services techniques sont bien dirigés par des hommes habiles, compétents et hautement spécialisés. Je ne puis concevoir rien de plus pratique.

C'est surtout vrai à l'heure présente, où nous en venons de plus en plus à juger nécessaire d'intensifier nos préparatifs en vue de notre participation éventuelle, si elle devient nécessaire et j'espère qu'elle ne le sera pas, à la guerre mondiale.

Je ne prétends pas être spécialiste en la matière. Toutefois, en me fondant sur les constatations que j'ai pu faire et sur les rapports que j'ai obtenus, il m'est impossible de partager ce que j'ai cru être l'avis du député de Nanaïmo qui, en termes peu flatteurs,—ce sont les mots justes, je crois,—a parlé de l'activité de notre armée de réserve.

M. Blackmore: Le député pourrait-il parler plus haut. J'ai beaucoup de difficulté à l'entendre.

M. Campney: Je crois savoir qu'au cours de l'année, l'armée de réserve a fait un progrès énorme pour ce qui est des engagements volontaires, du genre d'instruction, de l'assistance aux camps et autres initiatives pertinentes. Il n'y a pas si longtemps encore, le député de Nanaïmo voulait faire disparaître l'armée afin que nous ordonnions tous nos efforts vers l'expansion de l'aviation. Il semble, toutefois, s'inquiéter grandement de l'armée aujourd'hui. A mon avis, il faut maintenir l'équilibre entre les trois armes. Et c'est, je crois, ce que fait le Gouvernement.

La dernière session, j'ai eu l'honneur de présider une commission qui a étudié un bill sur l'unification des trois armes. La portée de la loi, la façon dont le Gouvernement et le ministre de la Défense nationale en particulier, ont abordé le problème, m'ont fort impressionné. Les personnes très compétentes qui ont voulu aider aux fonctionnaires permanents à réaliser l'unification voulue m'ont également fait une impression favorable. Ce travail, encore, a été effectué en prévision de ce qui pourrait arriver ou de ce que nous pourrions être appelés à faire.

Ce qui me frappe surtout, c'est que nous n'aimons pas la guerre. Nous sommes un peuple démocratique. Toutefois, à mesure que s'accroît notre conviction que la guerre peut se généraliser nous sommes prêts, compte tenu des ressources du pays, à accélérer notre préparation en prévision d'un conflit.

Je n'admets pas du tout, comme nous le reproche le député de Nanaïmo, que nous avons hésité avant de nous occuper de la question. A mon avis, tous les députés reconnaissent que seuls les États-Unis pouvaient sauver la situation immédiate lorsque la crise s'est produite en Corée, parce que des forces américaines se trouvaient dans le voisinage immédiat et avaient même, à un certain moment, occupé le pays en cause. C'est un axiome qu'en temps de crise, un pays n'engage pas ses troupes petit à petit ni sans leur donner une préparation suffisante. La situation s'est stabilisée et notre participation se fait par le moyen d'un détachement naval et par notre force aérienne. Dans un délai raisonnable, nous disposerons d'un grand nombre de soldats. Je suis sûr que si nos forces vont en Corée ou ailleurs, elles s'acquitteront bien de leur tâche, comme l'ont fait toutes les unités canadiennes au cours de notre histoire.

L'honorable représentant de Nanaïmo s'est passablement échauffé au sujet de ce qu'il a appelé un état de choses très grave sur la côte du Pacifique. Nous nous inquiétons tous de ce qui se passe sur le littoral du Pacifique tout comme nous nous inquiétons de l'ensemble de la situation qui a trait à la défense du Canada. Si je ne m'abuse, le programme de défense de la côte du Pacifique est coordonné avec celui des États-Unis et il embrasse la Colombie-Britannique, le Yukon ainsi que l'Alaska.

Je suis au courant des dispositions qu'on a prises et qu'on prend encore là-bas. Pour cette raison, je ne puis partager son opinion, lorsqu'il prétend qu'on a abandonné la côte du Pacifique et soutient que le littoral est sans défense ou que ses moyens de défense sont inférieurs à ceux du reste du Canada. En fait, ils sont peut-être supérieurs à tout ce qui existe dans le reste du Canada.

Sachons être pratiques. L'honorable représentant de Nanaïmo nous a presque conduits à lui seul à deux doigts d'un conflit avec la Russie. Seuls, nous ne pouvons espérer remporter la victoire contre ce pays. Nous ne pouvons que fournir notre apport, de concert avec les États-Unis, et tenir compte de tout conflit auquel les Nations Unies sont engagées à l'étranger. Il nous faut voir ces choses d'un point de vue pratique. A la vérité, il me semble que par déférence pour lui le représentant de Nanaïmo aurait dû adresser la plus grande partie de son discours au représentant de Kamloops (M. Fulton). Si le représentant de Nanaïmo reproche au ministre de la Défense nationale de n'avoir pas été assez loin, le représentant de Kamloops est d'avis que personne ne devrait s'enrôler dans la brigade spéciale pour servir en Corée ou ailleurs. Assurément, ils devraient s'entendre. En effet, il est évident que la politique du parti progressiste-conservateur manque d'uniformité.

A la lumière de la situation mondiale dont l'aspect se modifie continuellement, et des graves changements qui se produisent de jour en jour, je suis d'avis que notre Gouvernement a adopté une politique sage, intelligente et qu'il a mis le pays en état de mobiliser rapidement toutes les forces dont nous dis-

posons en vue d'affronter toutes les situations, dans le plus court délai et avec le moins de difficulté possible.

Je conviens avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud que, advenant un conflit général, une partie considérable de l'apport de notre pays à la cause commune serait du domaine industriel. Cependant, notre ancien ministre des Munitions et Approvisionnements étant encore au poste, je ne crois pas que l'honorable député de Cap-Breton-Sud ni moi-même ayons sujet de nous alarmer.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Comme l'a dit le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), la régie des prix s'impose. Hier, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a bien précisé que nous devons nous préparer sur le front économique. A mon avis, il devrait comprendre que la première condition de l'équilibre sur le front économique, c'est la régie des prix ou, du moins, la stabilité et l'équité des prix, qu'il faut assurer au moyen de régies ou autrement. Jusqu'ici, mes commettants sont restés complètement abasourdis de voir que le Gouvernement n'a pris aucune mesure, soit directement, soit en collaboration avec les provinces, pour faire face à la montée vertigineuse des prix. Il agit tout comme s'il vivait sur la planète Mars et comme s'il n'avait pas encore appris que les prix montent au Canada.

Il y a une limite que ne saurait franchir une situation aussi abominable. Quand les prix montent, même si certaines catégories d'employés peuvent faire la grève et obtenir une augmentation, la grande majorité de nos concitoyens ont un revenu plus ou moins fixe qui ne suffit pas du tout, lorsque les prix atteignent leur niveau actuel. Le Gouvernement semble toujours craintif. C'est ce qu'il y a d'étonnant. Il est au pouvoir depuis deux ou trois ans, mais il semble toujours avoir peur d'agir avec énergie et, pour employer une expression du terroir, d'y aller rondement et de produire des résultats. Il semble toujours avoir peur de dépenser un peu d'argent ou de prendre des engagements qui en coûteront. Il semble redouter les risques. Il veut toujours que ce soit un autre qui courre les risques.

On dirait que les cultivateurs doivent prendre tous les risques. J'en cite en exemple ceux de ma propre circonscription. Le gouvernement ne leur aide en rien. Il alourdit même leur fardeau en laissant, par exemple, hausser les tarifs-marchandises, donc le prix de tout le matériel de production, mais il ne lève pas le petit doigt pour les soulager. Nous en avons d'indiscutables exemples sous les yeux. Si cet état de choses s'étend à tout le pays, il faut certainement que ça change, et puis vite et du tout au tout. Sinon, le ministre de la Défense nationale ne pourra compter sur une situation économique permettant de supporter une autre guerre.

Il me semble que le gouvernement ne se rend pas bien compte, en dépit de ses efforts, de la rapidité avec laquelle l'envahisseur peut arriver. Supposons, par exemple, qu'une division russe aéroportée atterrisse au centre des provinces des Prairies. Nous n'en serons pas informés d'avance par la presse ni par radio. Nous apprendrons soudainement que quelques milliers d'hommes entièrement équipés s'y sont retranchés. Il faudra alors les en déloger.

A plusieurs reprises, le ministre a cherché à nous convaincre qu'il existe des forces prêtes à intercepter ces attaques. Cependant, quand on songe aux armées fantastiques que nous devrons peut-être affronter, dont on nous a parlé cet après-midi en faisant la revue des forces militaires de la Russie, je doute fort qu'il y ait des troupes au Canada capables d'arrêter pareille puissance. Bien entendu, le simple député comme moi qui n'a pas accès aux renseignements se trouve dans l'impossibilité de présenter un exposé clair, précis et satisfaisant, mais si j'en juge par l'animation apparente au pays, j'oserais dire que nous sommes la nation la plus paisible au monde qui se prépare à la guerre. Nous semblons dormir profondément.

Au lieu que tout soit en pleine activité, au lieu que les gens aient conscience qu'on se prépare à agir, on dirait que les gens se préparent à partir en vacances la semaine prochaine. C'est la situation que jai constatée partout au Canada. Étant donné pareil état de choses au pays, comment peut-on faire des préparatifs extraordinaires en vue d'intercepter toute attaque possible, comme le ministre nous a assuré que nous le faisions l'an dernier? Je ne puis concevoir que ce soit possible.

Je dois dire que je suis vraiment inquiet de la situation, de la possibilité d'une attaque-éclair, du genre de celle que les Allemands appelaient un *blitzkreig,* mais cette fois ce sera un *blitzkreig* de la troisième ou quatrième dimension. La teneur du projet d'amendement présenté par l'opposition a semblé chagriné un peu le premier ministre cet après-midi. Il a exprimé l'avis qu'il n'était pas très juste de dire que les conseillers de Son Excellence n'avaient pas préparé comme il convient la défense du Canada. Il semblait croire qu'ils n'avaient pas failli à la tâche.

Examinons la situation pendant quelques minutes, du point de vue du profane comme

moi qui jette des regards de tous côtés du pays et cherche à tirer une conclusion de ce qu'il voit. Prenons le cas du lait, par exemple. S'il est une denrée que le Canada est bien capable de produire, c'est le lait. Je crois qu'il n'y a probablement qu'un seul autre pays dans le Commonwealth britannique qui puisse produire du lait à meilleur compte. Qu'arrive-t-il au sujet du lait? Nous sommes censés être en bonne condition en ce qui concerne la guerre; nous sommes censés avoir beaucoup d'approvisionnements en main. J'ai remarqué, dans le *Citizen* d'Ottawa en date du 29 août 1950, une déclaration de la *Presse canadienne* ainsi conçue:

Les producteurs laitiers prétendent qu'une pénurie de lait est possible

Toronto: Les producteurs laitiers du Canada ont affirmé, hier, que plusieurs villes du pays manqueront peut-être de lait frais au cours de l'hiver par suite de la concurrence sans cesse grandissante que la margarine offre aux produits laitiers.

Dans un mémoire qu'il a soumis à la conférence des ministres provinciaux de l'Agriculture, le Conseil estime que l'affaiblissement constant de l'industrie laitière finira par amener des pénuries de lait, à moins que la fabrication et la vente de la margarine ne soient interdites.

Selon le mémoire, le beurre prend environ la moitié du lait produit au pays. Si la consommation de beurre diminue, la vente du lait diminuera dans les mêmes proportions. Une demande moindre entraînera la diminution des troupeaux, ce qui veut dire qu'on manquera de lait liquide pendant l'hiver où le rendement est faible et le prix plus élevé.

On dira que c'est là l'effet des forces naturelles; soit, mais ces forces naturelles ont, dans une large mesure, joué grâce au présent gouvernement. Selon le *Journal* d'Ottawa du 30 août 1950, soit le lendemain, le prix du lait devait monter d'un cent la pinte vendredi. La question a déjà été mentionnée aujourd'hui, mais on me permettra d'y revenir. L'article en cause est ainsi conçu:

On annonce aujourd'hui que le prix du lait, pour les consommateurs d'Ottawa, montera d'un sou.

Le président de l'Association des producteurs laitiers de la vallée de l'Outaouais, M. Gordon Grier, a déclaré que l'Office des produits laitiers de l'Ontario avait ratifié une nouvelle entente entre les producteurs laitiers locaux et les distributeurs, entente qui doit entrer en vigueur le 1er septembre.

C'est dire que les consommateurs d'Ottawa paieront 19c. la pinte le lait livré à domicile.

On a donné pour raison de la majoration, la première depuis novembre 1948, l'augmentation du prix des approvisionnements, de la machinerie, de l'outillage pour la livraison, des vaches laitières, de la provende de même que les augmentations de traitement accordées récemment aux employés.

Pour les producteurs laitiers locaux, l'entente comporte une augmentation de 15c. le 100 livres de lait livré aux fabriques de la ville, soit $4.20 au lieu de $4.05.

Les laiteries devront se charger du redressement du prix au consommateur. On suppose que le prix de produits tels le babeurre, le lait chocolaté et d'autres boissons au lait augmentera également.

Eh bien! le premier ministre (M. St-Laurent) demandera: "Que pouvons-nous y faire? C'est tout simplement un effet de lois naturelles." Presque toutes ces hausses de prix résultant directement de notre politique ministérielle. La hausse du prix des approvisionnements, de la machinerie, du matériel de livraison, etc., résulte dans chaque cas de la politique ministérielle. Et rien n'a été fait pour contrebalancer les méfaits de l'emploi de la margarine sur notre industrie laitière. Cette industrie, à mon sens, a toujours été dans une situation plus ou moins précaire parce que nous avons permis que soient dirigées vers les États-Unis tant de nos meilleures vaches laitières. Certains demanderont: "Comment empêcher cela?" Si nous voulions à tout prix établir au pays une industrie laitière qui produirait tout le fromage que nous pourrions consommer, nous prendrions les mesures qui s'imposent pour garder ces bonnes vaches au pays, car elles ont autant de valeur pour nous que pour les Américains. On ne fait rien, cependant, et il semblerait qu'on n'y peut rien.

Voici un simple exemple portant sur un seul cas. Mes commettants ne peuvent pas du tout comprendre que le lait qui, au cours de la guerre, s'est toujours vendu au consommateur au prix d'environ dix cents, se vend environ deux fois plus cher aujourd'hui. Et cela se passe au Canada, véritable pays de cocagne! Est-il quelqu'un qui, les yeux ouverts, prétendra que cet état de choses dénote que le Gouvernement s'est bien acquitté de ses responsabilités?

Sûrement il y a quelque chose qui cloche. Le grand mal, c'est que les consommateurs, torturés sans trêve par la nécessité de rejoindre les deux bouts sans excéder leurs maigres revenus, sont plongés dans l'incertitude et ne savent où donner de la tête. J'en connais plusieurs. Je sais ce qu'ils gagnent et je ne puis comprendre comment ils peuvent subsister. Le Gouvernement ne semble pas s'en préoccuper le moins du monde: c'est comme si ça ce passait dans la lune. Pour lui, tout est pour le mieux et rien ne justifie l'alarme. "Tout va bien, croit-il, nous accomplissons notre mission." Je n'en déclare pas moins qu'une telle situation est indigne d'un pays comme le nôtre.

Allons au concret. L'individu moyen, dit-on, doit consommer chaque jour une pinte de lait, le meilleur aliment qui soit. Pour que le père, la mère et un enfant, dans une famille, puissent consommer le lait requis, il leur faut payer chaque jour 57c., soit $17.10 par mois. Poursuivons nos calculs! le charbon, tout d'abord. Le prix est monté de façon fantastique. C'est un scandale: $25 la tonne à Ottawa, et cela dans un pays où le charbon est indispensable. Les loyers sont montés, et

l'idée même du terme à acquitter donne le vertige. Malgré cela, certains manquent quand même de logis. Sont-ce des conditions susceptibles de créer chez les gens le calme, la confiance et l'égalité de caractère requis pour mener la guerre? Peut-on dire que le Gouvernement a satisfait à ses obligations à l'égard de la défense du pays? Pour affirmer que le Gouvernment a fait tout son devoir, il faut donner aux mots de bien étranges acceptions.

Passons maintenant au prix du bœuf. Voyons ce qu'est ce prix au Canada, pourtant l'un des pays les mieux organisés pour la production de cette viande. Il est tellement élevé que plus des trois cinquièmes des familles canadiennes peut-être n'ont pas mangé de bœuf depuis un an. Elles n'osent pas en acheter. Même le prix des modestes hamburgers, dont on se contentait faute de pouvoir acheter d'autre viande, a monté au point qu'il vaut mieux ne pas y songer.

M. Hellyer: Et la viande de cheval?

M. Blackmore: Oui; on parle de viande de cheval et de bien d'autres choses. Qu'est-ce que cela veut dire? Que quelque chose ne va pas dans le cerveau des gens qui dirigent notre pays.

M. Hansell: Ils manquent de sens commun.

M. Blackmore: En effet. Les chevaux au moins ont l'instinct de retourner chez leur maître quand ils sont perdus ou à l'approche d'une tempête. Mais nos gouvernants n'ont pas assez de bon sens pour en faire autant. Comment pourrons-nous abaisser le prix du bœuf et le maintenir à un bas niveau? Je représente une circonscription d'éleveurs où il serait possible d'accroître sensiblement la production de bovins. Mes commettants toutefois craignent de se livrer à l'élevage parce que les frais sont trop élevés et qu'une baisse de deux ou trois sous dans un an pourrait les ruiner. Le Gouvernement ne peut-il pas leur offrir de conclure une entente avec eux et leur garantir que, quoi qu'il arrive, ils ne seront pas ruinés? Oh! non: cela exigerait beaucoup trop de bon sens de la part du Gouvernement. Il dit qu'il ne peut entreprendre pareille chose. Non, il laissera l'éleveur de bœufs supporter la charge, assumer la responsabilité, tandis qu'il adoptera des mesures qui hausseront les frais de production de tous côtés. N'est-ce pas admirable? Il ne peut assumer les risques mais l'éleveur de bœufs le peut. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dit ensuite aux gens,—sage conseil, peut-être, mais quelle blague,—de ne pas se débarrasser de leur bœuf.

Le très hon. M. Gardiner: La plus grande difficulté que j'ai éprouvée dans l'Ouest, c'est quand les producteurs ont cru que je cherchais à empêcher la hausse du prix du bœuf.

M. Blackmore: C'est parce qu'ils devaient payer un prix si élevé pour engraisser leurs bœufs dans leurs enclos ou sur leurs fermes et qu'ils auraient été ruinés si le prix avait été baissé comme il devait l'être. Le ministre le sait aussi bien que moi, de sorte qu'il n'y a pas lieu de discuter davantage ce point. J'ai de mes proches parents qui élèvent des bœufs. Ayant grandi dans ce milieu, je sais ce que coûte ce genre d'élevage. Je connais les risques que courent les producteurs de bœuf de boucherie.

Le point important, c'est qu'au Canada le bœuf est hors de prix et qu'il est impossible d'en accroître la production. Nous ne le pouvons pas parce que les producteurs n'osent pas s'y adonner vu que le Gouvernement insiste pour qu'ils assument tous les risques.

Le très hon. M. Gardiner: Il n'y a pas grand risque à produire du bœuf de boucherie à l'heure actuelle.

M. Blackmore: Je ne sais trop; samedi dernier, lorsque j'ai quitté ma circonscription, le prix du bœuf avait diminué de 2c. par suite de la grève des chemins de fer; cela pouvait causer la ruine de presque les deux tiers des producteurs de ma circonscription. Le ministre sait ce que cela représente à l'égard d'un bouvillon de mille livres.

M. Whitman: Cette diminution ne nous a pas encore atteints à Montréal.

M. Blackmore: J'expose ce qui est arrivé dans ma circonscription. C'est là qu'on produit le bœuf et non pas à Montréal.

M. Whitman: Mais ce sont les gens de Montréal qui le mangent, ou aimeraient en manger.

M. Blackmore: Nous nous préoccupons d'intensifier la production. C'est de cela que je parle et je signale ce qui s'est passé dans ma propre circonscription samedi dernier. Le Gouvernement, qui a laissé éclater la grève, a-t-il tenté quelque chose en faveur des cultivateurs menacés de perdre tout l'argent qu'ils ont affecté à la production du bœuf? Mais non, pas un mot au sujet du bœuf. Il y a le cas renversant du bœuf qui se vend si cher que les gens ne peuvent en acheter. Et pourtant les cultivateurs craignent d'en entreprendre la production. Le ministre veut ensuite nous faire croire que le Gouvernement s'est acquitté de son devoir en ce qui a trait à la préparation économique pour la défense du Canada.

Passons maintenant à la question du sucre. Il se trouve que j'ai fort à faire à ce sujet

parce que deux grandes sucreries sont établies dans ma circonscription et il s'y en ouvrira une autre cette année. Ce n'est malheureusement pas le Gouvernement qu'il faut remercier d'avoir stimulé l'expansion de cette industrie. Le sud de l'Alberta, monsieur l'Orateur, la région au sud de Calgary, peut produire tout le sucre dont le Canada aurait besoin et serait en mesure d'en fournir de fortes quantités à la Grande-Bretagne ainsi qu'à d'autres pays en cas de guerre. Pourtant, dans quelle situation nous trouvons-nous? Pendant la dernière guerre, nous avons restreint la consommation du sucre. Pour autant que je peux m'en rendre compte, nous avons effectivement expédié le sucre hors du pays, nous l'avons enlevé à la population. Nous parlions, afin d'inciter les gens à se priver de sucre, de cargos chargés de sucre qui avaient été coulés par des sous-marins.

Qu'avons-nous fait depuis la dernière guerre afin d'améliorer la situation? Rien, rien du tout. Sommes-nous prêts à faire quelque chose à l'heure actuelle? Rien du tout. Nous avons laissé le prix du sucre augmenter de 70c. les cent livres dans l'espace de la semaine dernière. Quelle façon de procurer du sucre à la population! Le Gouvernement dira sans doute qu'il faut laisser ces industries se tirer d'affaire seules. Elles réussiraient sans doute si le Gouvernement et d'autres organismes du pays cessaient de mettre des bâtons dans les roues. Avec tous les fardeaux dont on les accable, elles peuvent difficilement progresser. Si le Canada mettait en œuvre toutes ses ressources, sa production excéderait de beaucoup ses propres besoins. La récolte de betteraves sucrières atteint environ le quart de nos besoins. Cet après-midi, on a parlé du grand nombre de magnifiques submersibles construits par les Russes. Si le Canada a éprouvé de la difficulté à s'approvisionner en sucre dans certaines îles orientales au cours du dernier conflit, que se passera-t-il advenant une autre guerre? Cependant, le Gouvernement agit comme si une telle éventualité était impossible. A peine un mois après le déclenchement de nouvelles hostilités, le Gouvernement s'apercevrait que nos approvisionnements de sucre diminuent. Nos dirigeants lèveront les bras en disant: "Que pouvons-nous faire? Qui aurait pu prédire que les choses se passeraient ainsi?" N'importe quel enfant de quatorze ans de ma circonscription serait plus clairvoyant.

Nous prétendons être prêts à faire la guerre et nous être acquittés de nos engagements. Tous les députés et les membres du Gouvernement savent ce qui s'est passé durant le dernier conflit en ce qui concerne le sucre. Quand le Gouvernement décidera de nommer un régisseur du sucre, je l'exhorte, en passant, à ne pas choisir cette fois un homme dont la fonction principale est de ruiner l'industrie de la betterave à sucre, et qu'il faut surveiller à tout instant durant la guerre pour l'empêcher d'y arriver. Choisissez seulement un homme désireux de répandre chez nous l'industrie betteravière et de procurer du sucre à notre population. Au cours de la dernière guerre, nous avons eu, en 1942, l'occasion d'établir des raffineries, et ces établissements auraient été en production avant la fin des hostilités. Croyez-vous qu'il soit possible d'amener une de ces raffineries dans notre pays? Non. D'aucune façon. Pourquoi? Parce que nous avons signé en 1937 une entente nous interdisant d'accroître notre production de sucre. Dans notre sagesse, nous avons fait une pareille chose. Je suppose que cette entente dort quelque part dans les poussiéreuses archives. Disons-nous que le Gouvernement s'est acquitté de ses responsabilités? Chaque fois qu'il est question de guerre, la première chose dont la population s'inquiète, c'est du sucre. Nous n'avons rien fait pour assurer nos approvisionnements de sucre. Ceux qui le peuvent, ont acheté du sucre et vont continuer à en acheter. Sans aucun doute, si la guerre éclate, nous aurons une disette de sucre.

Étant donné la situation actuelle, à la lumière des renseignements communiqués à la Chambre au cours du débat, il y a apparemment quatre-vingt-dix chances sur cent que nous aurons la guerre avant longtemps. Je dirais plutôt qu'il faut parier à neuf contre un, et c'est un point de vue de gros bon sens. Je crois que le projet de résolution soumis par le chef de l'opposition mérite notre appui. Comme je viens de le dire, le Gouvernement ménage trop son encouragement aux producteurs. Nous prenons toujours pour admis que les producteurs peuvent se tirer d'affaire eux-mêmes, même si le Gouvernement non seulement leur impose de lourds fardeaux, mais encore leur met des entraves. Le Gouvernement aujourd'hui s'immisce dans les affaires des producteurs à un point tel qu'une personne douée d'une intelligence moyenne pourrait à peine le croire.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails mais arrêtons-nous un instant au blé. Le prix du pain a monté de 1c. Qu'allons-nous faire au sujet du blé? J'ai appris que les producteurs de blé de ma circonscription ont reçu avis qu'ils ne pourraient livrer que huit boisseaux par acre. C'est aujourd'hui, au moment où le Gouvernement se prépare à la guerre, qu'on édicte un tel règlement! Il est impossible pour celui qui a fait ce règlement de concevoir la détresse qu'il cause

chez les cultivateurs. Le prix du bois d'œuvre est plus élevé que jamais, plus qu'on n'aurait pu l'imaginer au Canada. Le prix de tout ce que le cultivateur emploierait pour se construire un grenier provisoire qui, somme toute, représenterait une perte sèche, est si élevé qu'il serait presque ruineux de l'essayer, même s'il pouvait se procurer les matériaux. C'est le temps de moissonner et pourtant, il lui faut empiler sur le chaume toute sa récolte, moins huit boisseaux l'acre. Le Gouvernement en assume-t-il la responsabilité. Oh! non, le Gouvernement ne peut pas faire ça, mais le cultivateur le peut, lui. Il peut accepter toutes les vicissitudes: grêle, sécheresse, toutes sortes de risques, le danger d'un fléchissement des prix et le reste. Il a les épaules larges. Faisons retomber sur lui toutes les responsabilités.

Le problème qui se posait aux cultivateurs à qui j'ai parlé avant de quitter ma circonscription avait de quoi les mettre au désespoir. Évidemment, la grève a aggravé la situation, mais rappelons-nous que même après la fin de la grève, il faudra une semaine ou dix jours avant qu'ils obtiennent des wagons pour expédier leur blé. Pour le cultivateur moyen, le problème est grave, un très grand nombre n'ayant pas de grenier où loger leur récolte.

Cela a déjà été mentionné mais peut-on s'imaginer pourquoi le prix du caoutchouc doit monter? Quand tout le monde doit se déplacer dans des véhicules aux roues caoutchoutées, une hausse du prix du caoutchouc signifie un accroissement du coût de revient pour chaque producteur du pays.

M. Hellyer: Cela dépend de la hausse du caoutchouc brut.

M. Blackmore: Nous fabriquons notre propre caoutchouc.

M. Hellyer: Nous n'utilisons pas uniquement du caoutchouc synthétique.

M. Blackmore: Supposons que nous ne l'utilisons pas uniquement. Si nous voulons que notre pays produise, il faut s'occuper des producteurs. Mais on dirait que le producteur fait l'objet de l'indifférence générale. Il est certain qu'une subvention comme celle qui a abaissé les prix et équilibré les choses durant la guerre donnerait actuellement le même résultat. Et pourtant, le premier ministre (M. St-Laurent) prétend que le Gouvernement a rempli tous ses devoirs en prenant des mesures pour défendre le Canada. Quand nous ne sommes peut-être qu'à deux ou trois semaines de la guerre, les initiatives se suivent qui jettent la confusion dans la production.

[M. Blackmore.]

M. Smith (Calgary-Ouest): Que reçoit le producteur de bétail sur pied dans votre région?

M. Blackmore: Il n'est pas question de ce qu'il reçoit pour son animal. Il est question de ce qu'il a dû payer pour le mettre sur pied.

M. Smith (Calgary-Ouest): Il n'a rien payé. Il l'a élevé. Il touche vingt-huit cents et demi.

M. Blackmore: Tel n'est pas le point; si l'honorable député en connaissait sur la production du bétail la moitié de ce qu'il sait sur l'équipe de football des Stampeders, il comprendrait.

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous ne savez pas ce qui est arrivé récemment au club de football.

M. Blackmore: Si les producteurs élèvent le bétail, c'est à un coût très élevé.

M. Smith (Calgary-Ouest): Ils font plus d'argent avec leur bœuf de boucherie de nos jours qu'ils n'en ont jamais fait par le passé chez nous. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet.

M. Blackmore: Nous ne prétendons pas le contraire, parce que les prix sont élevés. Cependant, si l'honorable député veut bien écouter, il entendra quelqu'un qui s'y connaît mieux que lui en la matière. Si les prix des bestiaux fléchissaient de deux ou trois cents la livre, ce serait la ruine de tous les éleveurs.

M. Smith (Calgary-Ouest): Balivernes.

M. Blackmore: Nous laisserons le règlement de cette question à plus tard. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet. Le coût de la provende. . .

M. Smith (Calgary-Ouest): Si le prix de vente d'un bœuf de mille livres fléchissait de 3c. la livre, vous n'en obtiendriez pas moins le prix le plus élevé que les éleveurs ont jamais touché.

M. Blackmore: Il ne s'agit pas du prix mais du coût de production. L'honorable député ne peut-il pas s'en rendre compte?

Voici mon point suivant. Le Gouvernement ne cesse de nous répéter que la régie des prix est de la compétence provinciale. Nous admettons que, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les prix sont un sujet que les provinces doivent régir. Mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne refuse pas au Gouvernement fédéral d'accorder aux provinces des subventions suffisantes pour leur permettre de s'occuper des prix, comme il l'a fait durant la guerre. Le premier ministre rit de cette assertion. Il

trouve que c'est une plaisanterie; mais c'est de lui qu'on rira, c'est certain. Il pense que le Gouvernement ne peut verser de subventions. Mais, avant qu'il ait passé bien d'autres années dans la vie publique au Canada, il découvrira une foule de choses qu'il ne sait pas encore au sujet des subventions.

Nous sommes à un point,—et n'en rions pas car ce serait le signe d'un grave danger,—où nous devons simplement recourir aux subventions, si nous voulons établir la parité des prix entre le producteur et le consommateur. Si les provinces doivent s'occuper de la question des prix, il leur faut obtenir l'appui financier du gouvernement central qui est capable de le leur fournir. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Les subventions ont coûté très cher durant la guerre. On nous a fourni les données à cet égard, mais je ne les ai pas sous la main en ce moment. Il en a coûté très cher durant la guerre pour subventionner les prix et en maintenir la stabilité. Et l'argent a été bien dépensé. La Chambre en a accordé maintes et maintes fois et les ministres compétents en ont reconnu la nécessité. Il sera tout aussi utile de dépenser des fonds aujourd'hui qu'il l'a été durant la guerre, car ces dépenses assureront une certaine stabilité tant aux consommateurs qu'aux producteurs. Mais aucune province ne peut fournir les fonds nécessaires au maintien d'une stabilisation des prix semblables à celle que le gouvernement fédéral a assurée pendant la guerre. Cependant, les provinces pourraient le faire si elles recevaient l'appui financier du gouvernement fédéral.

M. Sinnott: Le député voudrait-il répondre à une question?

M. Blackmore: Certainement.

M. Sinnott: Dans quelle mesure le producteur de blé a-t-il été subventionné?

M. Blackmore: Pendant toute la durée de la guerre, n'avons-nous pas versé des subventions considérables à l'égard du blé?

Une voix: Aucune.

M. Blackmore: De fait, le producteur de blé a subventionné le consommateur pendant toute la guerre.

M. Sinnott: C'est là où je voulais en venir.

M. Blackmore: Très bien. Le premier ministre ne veut pas que l'État verse des subventions à qui que ce soit. Cependant, il ne voit aucun inconvénient à ce que le cultivateur verse au consommateur des subventions qui se chiffrent par centaines de millions de dollars; cela lui est égal. Une des raisons pour lesquelles nous avons tant d'ennuis, c'est qu'un grand nombre de gens occupant des postes élevés, chez nous, ne se sont jamais donné la peine de réfléchir assez pour être logiques. Il est temps de réfléchir sérieusement et de regarder les faits en face. Sinon, nous ne nous acquitterons pas de nos responsabilités envers le pays. Si le gouvernement fédéral offrait aux provinces un appui financier destiné à assurer la stabilisation des prix, la constitution ne présenterait aucune difficulté.

Je voudrais maintenant consacrer quelques instants à l'aspect militaire de notre effort de guerre. Jusqu'ici, je n'ai traité que l'aspect économique. Je n'ai pas la prétention de me croire une autorité en matière de guerre. De fait, il vaut peut-être mieux ne rien connaître des guerres passées, car il semble que nous devons tout réapprendre en vue de la guerre que nous avons à livrer. Veut-on savoir ce que je pense de notre présent effort militaire? Notre effort de guerre me donne exactement la même impression que j'avais durant la drôle de guerre au début du dernier conflit. Tout le monde semblait s'avancer à tâtons dans un épais brouillard. Vous vous rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, les six ou huit premiers mois de cette guerre. Puis, tout à coup l'Allemagne nous a frappés comme avec une catapulte. Selon moi, nous préparons une drôle de guerre ou nous faisons des drôles de préparatifs. J'espère bien me tromper.

Au début du dernier conflit, on nous assurait que tout allait bien et que nous nous en tirerions bien. Il est vrai que nous nous en sommes tirés, mais on sait à quel prix.

Faisons face à quelques faits. Quelle armée possédons-nous, compte tenu de tous ceux qui sont à l'instruction et qui portent l'uniforme? Quelle en est l'importance, comparativement à la formidable armée russe? N'est-ce pas tragique? Qu'est-ce que le recrutement actuel vis-à-vis des forces russes? Effarant! Nous parlons de douze mille candidats. Pourtant quel nombre ne faudrait-il pas plutôt pour se préparer à combattre une armée comme celle de la Russie? On affirme: "Nous ne pouvons penser combattre à nous seuls la Russie!" Fort bien. Mais quinze ou seize pays aussi peu préparés que nous n'aurons pas plus de chance que nous seuls. C'est là le mal.

Prenons le nombre de soldats que les États-Unis peuvent effectivement envoyer au combat, ajoutons-y celui des militaires du Canada et des autres pays qu'on appelle démocratiques, qu'on se plaît à qualifier de libres, faisons le total et comparons avec les chiffres applicables à la Russie! Ces effectifs sont éparpillés de par le monde; ils doivent combattre comme nous "une drôle de guerre" et

doivent fournir les mêmes excuses que nous. Voilà ce que je veux signaler, je ne parle pas ainsi par plaisir: je ne tiens à être ni trop sévère ni injuste.

Je félicite le premier ministre de ce qu'il a fait jusqu'à présent: il a manifesté beaucoup de sagesse dans la conduite du pays depuis le début de la crise actuelle. Je n'en affirme pas moins ceci: le manque de préparation dont souffre présentement le pays est impardonnable. C'est fantastique. Si l'on songe à la main-d'œuvre et aux matériaux dont nous disposons, cet état de choses est tout simplement renversant. Connaissant la puissance de la Russie, l'état de ses préparatifs, la mentalité de ses chefs et le nombre de ses alliés, il est inconcevable, comme le disait cet après-midi le député de Peace-River (M. Low), que le Canada ait été pris au dépourvu. Je le répète, c'est inconcevable.

Rappelons-nous,—tous les membres du cabinet s'en rendent compte, j'en suis sûr,—que la Russie peut attaquer sur quatre fronts différents. C'est un fait qui, à mon avis, suffit à motiver l'attitude qu'a prise le premier ministre (M. St-Laurent). Comme nous le savons tous, le Canada est un des points principaux. Quelle belle idée par conséquent de transporter en Corée, c'est-à-dire loin du Canada, toutes nos forces combattantes. Rien ne pourrait plaire davantage aux Russes. La Russie peut aussi s'attaquer à la Turquie, pour passer de là en Palestine et aux puits de pétrole de l'Orient, qui sont, si je ne me trompe, son principal objectif puisque c'est surtout de ce produit qu'elle a besoin.

Imaginez! Toutes nos forces concentrées en Corée pendant que ce front reste à découvert! Il y a l'Europe occidentale dont Churchill a tenté désespérément de nous faire comprendre l'importance. Ses paroles ont suscité dans le monde le sentiment de l'importance de l'Europe occidentale. Imaginez qu'on envoie en Corée ou dans des pays voisins toutes nos troupes et que la Russie s'attaque au front occidental! Je voudrais que quelqu'un de vraiment perspicace dise quelques mots aux extrémistes des États-Unis qui ont tant à dire présentement. Nous pouvons nous compter heureux que le Gouvernement se soit occupé de la guerre aussi sagement jusqu'ici. Néanmoins, je ne suis nullement persuadé que le Gouvernement soit même venu près de remplir ses obligations en ce qui a trait à la défense du Canada.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. R. R. Knight (Saskatoon): Pour ma part, je n'étais pas d'avis que le présent débat dût se terminer ce soir. Je connais un ou deux autres députés qui désirent y prendre part. J'ai éprouvé quelque difficulté à prendre des notes tout en m'appliquant à écouter ce que disait le député de Lethbridge (M. Blackmore) au sujet de la différence entre le prix du bœuf et celui qu'on paie pour des animaux d'engrais et autres denrées. Toutefois, j'ai réussi, pendant son discours, à écrire quelques notes sur ce que j'aimerais à dire du moins jusqu'à onze heures.

Je sais que je ne me rends guère populaire auprès de quelques-uns de mes collègues en faisant cette déclaration mais je dois poursuivre. Je féliciterai d'abord, comme c'est l'usage, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du Trône. C'est une coutume fort agréable et peut-être utile pour nous, en ce sens qu'elle sert à promouvoir l'harmonie parmi ceux dont les convictions politiques les rangent des deux côtés de la Chambre ou, pour parler plus précisément, dans différents camps politiques, mais qui peuvent néanmoins, comme nous l'avons prouvé, travailler ensemble vers un but commun, dans un esprit de tolérance et de respect réciproques, esprit qui demeure une condition essentielle au succès d'une démocratie.

Nous avons été convoqués en session spéciale dans des circonstances de la plus haute importance pour la nation. Nous sommes sortis de la crise domestique qui appelait une solution immédiate, si bien que nos réseaux de transport sont en pleine activité et que les négociations se poursuivront dans une atmosphère sensiblement améliorée et certes clarifiée. Tous nous devons espérer qu'on en viendra rapidement à une entente complète et qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à l'arbitrage obligatoire que la plupart d'entre nous déploreraient.

Outre la grève du rail, une autre crise domestique préoccupe les gens de ma région et c'est l'inflation qui règne au pays et dépouille la population de sa puissance d'achat, du peu d'argent qui lui reste et fait monter verticalement le coût de la vie. On demande de plus en plus instamment au Gouvernement de faire quelque chose pour enrayer le mal. Si nous nous préoccupons des autres problèmes au point de négliger celui-là, nous pouvons nous réveiller en constatant qu'il a déjà pris des proportions telles qu'il menace tout l'équilibre économique de la nation.

Je signale, en passant, que le plupart des gens avec qui j'ai parlé estimaient que ce problème et la crise de Corée suffisaient pour motiver la convocation des Chambres non pas il y a quelques jours, mais il y a quelques

semaines. On estime que si le Parlement eût été convoqué comme il aurait dû l'être à mon avis, à l'égard de la situation en Corée, la grève des cheminots n'aurait pas eu lieu, ou elle aurait été réglée en un jour ou deux, comme les événements subséquents l'ont attesté. Le pays n'aurait pas été tenu pendant dix jours dans l'incertitude, son économie en danger.

A l'égard de tous ces problèmes, il y avait une certaine indécision et des ménagements de la part du Gouvernement; il adoptait une attitude expectante, l'attitude d'un Micawber, attendant un coup de veine qui supprimerait la nécessité de mesures positives et décisives.

Quant à la question de la Corée, le problème suivant sur ma liste, il existe, dans l'esprit de nos commettants, dans les circonscriptions représentées par tous les groupements politiques, une certaine confusion, voire même certaines appréhensions. Il serait bon, je crois, que quelqu'un examine ici la cause de certaines de ces appréhensions. Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ait dit hier, dans son discours, certaines choses qui tendront à apaiser les appréhensions que j'ai entendu exprimer.

Tout d'abord, notre groupement à la Chambre et la grande majorité de nos partisans, approuvent des mesures de police collective contre un agresseur.

Quelles sont certaines de ces craintes dont j'ai fait mention? On entend les gens les formuler. Que pensent-ils? Que disent-ils? Ce qu'ils disent intéresse tous et chacun de nous. Ne méprisons pas les opinions des minorités. Ce sont les opinions de gens honnêtes et sincères qui essaient d'échapper à la triste atmosphère d'une pénible guerre froide et espèrent goûter des jours de soleil, des jours de paix, et ne pas connaître les horreurs de la guerre totale. Ils veulent la paix. Et permettez-moi d'ajouter immédiatement que je ne parle pas ici de gens affiliés aux divers "fronts pacifiques" comme on dit, que ce soit les groupements de type inoffensif ou de type pernicieux. Il nous faut la paix, mais que ce soit une paix dont puissent jouir tous les hommes libres.

Je reviens à mes appréhensions: la plupart des gens avec lesquels j'ai causé redoutent surtout que ne se cristallise cet antagonisme qu'éprouve un grand nombre d'Asiatiques à l'égard de toute intervention venant de l'extérieur, même de la part des Nations Unies. Cet antagonisme est attribuable, entre autres motifs, à ce que certains pays n'ont pas reconnu le Gouvernement de la Chine lorsqu'on aurait dû le reconnaître, et cela, avant qu'il fût aucunement question de contrainte, ni de faire de cette reconnaissance un élément dans un marché. Parce que nous n'avons pas reconnu ce gouvernement,—et la reconnaissance n'implique aucune affection pour le régime,—nous avons fourni à Staline gratuitement un outil de propagande dont il se sert avec beaucoup d'habileté. Il se fait passer, en effet, pour le grand défenseur du peuple asiatique, pour le grand avocat de la reconnaissance officielle des gouvernements.

Je ne suis pas convaincu,—et ce n'est là qu'une opinion personnelle,—que ce qui était moralement juste il y a un an est maintenant moralement mauvais. Cette affirmation ne plaîra guère à mes amis libéraux, qui siègent en face, car elle donne à entendre que le Gouvernement, qu'ils appuient si assidûment, a alors commis une bourde. Je me permets de rappeler que ce n'est pas la première fois que mes honorables amis libéraux commettent une erreur. Cela m'est apparu évident il y a quelques instants pendant que j'écoutais le discours de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Je n'oublierai pas les applaudissements qu'ont fait retentir ce soir à l'occasion de ce discours mes amis du parti libéral ainsi que ceux du parti conservateur-progressiste, qui siègent à ma droite. Celui qui l'a prononcé est pourtant l'homme qu'ils qualifiaient de communiste, il y a un an ou deux, et particulièrement avant les dernières élections, bien qu'il fît partie de ce groupe.

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous ne vous opposez pas à ce que je le nie, n'est-ce pas?

M. Knight: On n'a peut-être pas porté l'accusation directe, mais on a laissé croire certaines choses à certaines gens; autant que je sache, on n'a à peu près rien dit pour réfuter cette allégation.

Le deuxième point dont il faut se souvenir, c'est que même la libération peut comporter de grandes souffrances pour les indigènes, lorsqu'elle implique l'emploi de bombardements sur une grande échelle. Le danger, c'est que l'action militaire, lorsqu'on la pousse assez loin et qu'on en fait le seul instrument de libération, peut aller à l'encontre de sa propre fin. Je souligne cette observation de beaucoup de mes collègues: l'intervention militaire doit s'accompagner d'assistance économique. Nous devons élever le niveau de vie des peuples asiatiques et manifester un désir sincère de les aider, non pas pour des motifs égoïstes mais par amitié. Autrement, ces peuples peuvent même, de leur plein gré, choisir de troquer leur liberté pour leur subsistance, et regarder avec méfiance ceux qui, selon leur point de vue borné, sont responsables de toute cette destruction.

J'ai été heureux d'entendre la déclaration du ministre relativement à Formose et d'apprendre qu'on établira une distinction entre la question de la Corée et celle de Formose. Les gens craignent que nous ne fassions par cette distinction. Je vois avec satisfaction que nous avons nos idées propres à cet égard. Appuyons, certes, le programme des Nations Unies, le programme collectif, mais n'allons pas devenir le satellite d'une autre nation en ce qui concerne notre point de vue à l'égard de cette question ou de toute autre.

Beaucoup de gens,—et j'avoue qu'en cette affaire du moins je suis du nombre,—ont appris avec quelque chagrin, lorsque nous avons décidé de dire collectivement: "Vous n'irez pas plus loin", et lorsque nous avons décidé de fixer une limite et d'ériger un mur de séparation, que Chiang Kai-chek a été le premier réactionnaire à se blottir derrière ce mûr et à en réclamer la protection.

La dernière cause de danger dont je vous parlerai, du moins la dernière dont je vous parlerai ce soir, c'est l'absence, semble-t-il, de tout programme officiel de réhabilitation et de rétablissement des peuples asiatiques en général. Et dans le cas présent je parle tout particulièrement de la Corée, et d'un assainissement de ce que le ministre a appelé hier un marais de paupérisme qu'à son avis nous devons assainir, si nous voulons des champs fertiles où puissent croître les idées démocratiques.

Le Gouvernement est enclin à parler beaucoup et à promettre la lune. Il se peut que comme certains de nos bons voisins il ne prenne pas ses engagements assez au sérieux. Il ne les tient pas toujours. Dans le cas présent il est essentiel, je crois, que nous prenions ces engagements et que nous les tenions dans notre propre intérêt, si nous ne le faisons pas pour d'autres raisons plus altruistes.

On nous a dit, et nous le croyons, que nous devons être forts. C'est une dure décision à prendre, vu certaines de nos croyances, quand nous nous rendons compte qu'il nous faudra peut-être recourir de nouveau à la guerre pour quelque cause ou pour quelque fin. Si l'occasion se présente, nous ne nous déroberons pas. Nous ne reculerons pas, s'il s'agit d'une intervention de la part de l'ONU, envers laquelle nous avons pris des engagements.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, il nous faudra élargir les cadres de nos services armés. Il nous faut également élargir ceux de notre industrie et accroître sa capacité de production et son rendement. Nous devons décentraliser l'industrie dans la mesure où les circonstances le permettent. Il doit sauter aux yeux de tous que la décentralisation s'impose à l'âge de la bombe atomique. Pendant que nous nous occupons de la guerre, nous ne devons pas négliger ce qui influe sur notre propre bien-être économique. Il nous faut construire autant de logements que possible et relever le moral de nos gens en éliminant les injustices; l'aide que nous accordons à nos vieillards, nos services sociaux, nos maisons d'enseignement, nos services médicaux, ne doivent pas, les premiers, souffrir de la guerre comme il arrive le plus souvent, l'histoire le démontre d'ailleurs. La tâche que nous entreprenons est immense. C'est à notre population, à notre Gouvernement qu'il appartient de le mener à bien. Cest une grande tâche, mais le Canada a démontré, par le passé, qu'il est en mesure de l'accomplir.

Nous nous sommes enfin, au Canada, débarrassés de ce sentiment d'infériorité dont nous étions pour ainsi dire affligés sans qu'il y eût de notre faute peut-être, mais plutôt par suite de causes historiques. Ce sentiment nous a nui dans des domaines comme ceux de l'art et de la littérature et nous a empêchés de prendre notre place au sein des nations du monde. Tant l'an dernier que cette année, nous avons pris des décisions qui proclament notre indépendance, une indépendance cependant qui n'est pas incompatible avec une association des plus étroites et des plus amicales avec les autres nations du Commonwealth ni même avec les autres pays du monde.

Si le ministre de l'Immigration a quelque chose à dire, qu'il prenne la parole maintenant, car en se contentant de faire des simagrées, il me fait perdre le fil de mes idées. Il semble vouloir dire qu'il ne me reste que cinq minutes. Comme j'ai dû subir des interruptions, vous pourriez déclarer, monsieur l'Orateur, qu'il est onze heures et nous dégager, le ministre et moi du même coup, d'une impasse. Je propose donc l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'honorable M. Fournier propose l'ajournement.

—Demain, nous continuerons le débat.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 55 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 2 septembre 1950

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCES DU MATIN À PARTIR DU LUNDI, 4 SEPTEMBRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'à partir du lundi 4 septembre 1950 et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre se réunisse à onze heures du matin chaque jour de séance, et qu'en plus de l'interruption habituelle à six heures du soir, il y ait une interruption, chaque jour, d'une heure à trois heures de l'après-midi.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, personne ne se soucie plus que moi de voir les travaux de la session spéciale se terminer le plus tôt possible. En cherchant à mettre fin rapidement à cette session spéciale, nous devons d'abord commencer par nous assurer que les affaires du pays reçoivent l'examen nécessaire. L'ordre du jour renferme des mesures et des motions qui auront de profondes répercussions sur l'économie canadienne et le bien-être général de tous les Canadiens. La nature et l'envergure de ces questions exigent qu'avant de se prononcer, chaque député les examine soigneusement.

Si la Chambre siège de onze heures du matin à onze heures du soir, cela ne veut pas dire que ses membres travaillent de onze heures du matin à onze heures du soir. Cela signifie que tout député qui désire comprendre les projets de loi présentés et les étudier avec l'attention qu'ils méritent, doit travailler de sept heures du matin jusque tard après minuit. Ces lois exigent en réalité une étude sérieuse. De plus, dans notre régime parlementaire, il importe que les membres associés à un parti se familiarisent eux-mêmes avec les projets de loi, mais il leur faut aussi le temps de les discuter et l'avantage d'échanger des opinions avec les collègues de leur parti.

C'est pourquoi, à mon avis, le travail de la Chambre s'effectuerait plus rapidement et d'une façon plus en rapport avec l'importance des questions dont nous sommes saisis, si nous siégions comme d'habitude l'après-midi et le soir, tout en laissant les matins libres pour l'étude des importantes motions et mesures soumises à notre examen.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cette motion pour les raisons que le chef de l'opposition (M. Drew) a indiquées, et pour celles qu'à formulées hier mon collègue de Vancouver-Est (M. MacInnis) à propos d'une autre question. Mais ce n'est pas tout. Je m'oppose à cette motion parce qu'elle résulte d'une tactique, qui indique le désir du Gouvernement non seulement de terminer la présente session au plus tôt mais de nous éloigner d'Ottawa. Cette attitude m'inquiète, monsieur l'Orateur. Je crains en effet, —et je crois que d'autres membres de la Chambre comprennent cette crainte,—qu'après notre retour chez nous il y a danger que d'autres crises surgissent. La situation internationale pourrait empirer ou la situation nationale pourrait exiger, en ce qui concerne les prix, par exemple, d'autres mesures que celles dont on pourra saisir la Chambre au cours de la présente session. Cependant, si les membres du Parlement sont rentrés dans leurs foyers, le Gouvernement serait incapable de faire face aux crises qui pourraient surgir.

Si la situation est tellement urgente, monsieur l'Orateur, non seulement devrions-nous étudier les questions avec plus de soin, comme l'ont déclaré hier le chef de l'opposition (M. Drew) et le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), mais on devrait nous dire clairement que si d'autres crises se produisent après que nous aurons disposé des questions pressantes, le Parlement sera convoqué de nouveau. J'imagine que le Gouvernement ne désire pas tenir une autre session spéciale; mais on pourrait peut-être, comme on procédait durant la dernière guerre, ajourner simplement la présente session. De la sorte, nous pourrions être rappelés en cas de crise. A moins que la situation mondiale ne se clarifie avant juin prochain, comme nous l'espérons tous, le même principe s'appliquera au sujet de la session de 1951. De fait, tant qu'une crise reste imminente chez nous ou dans l'univers, les représentants du peuple ne devraient pas avoir à subir l'impression qu'on se hâte de les éloigner de la capitale. Ou bien ils devraient demeurer sur place ou bien être susceptibles d'être convoqués facilement, pour s'occuper de la chose publique.

Pour ma part, je ne m'oppose pas à fournir de plus longues heures de travail que le Gouvernement veut exiger de nous, mais je crois

qu'en cette matière on devrait reconnaître la suprématie du Parlement. Quant à certaines des propositions que j'ai faites, il se peut que le premier ministre (M. St-Laurent) ne désire pas y répondre en ce moment. Cependant, il devrait, à mon sens, étudier la situation avec ses collègues du cabinet et informer la Chambre, le plus tôt possible, comment le Gouvernement se propose de régler les autres crises qui pourraient survenir, quand nous aurons réglé les questions à l'étude.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, notre groupe tient à faciliter au Gouvernement l'expédition la plus rapide possible des affaires de la Chambre. Nous estimons, cependant, que le régime de trois séances par jour ne nous permet pas d'accorder aux mesures dont nous sommes saisis l'attention qu'elles méritent. Disposés à appuyer le Gouvernement lorsqu'il s'agit de tenir deux séances le samedi et tous les autres jours de la semaine, nous le prions toutefois, pour les motifs déjà exposés, de songer à retirer cette motion à l'heure actuelle.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous avons entendu, monsieur l'Orateur, seulement trois députés, qui nous ont exposé trois points de vue plutôt différents. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne s'oppose pas aux longues heures. La motion à l'étude n'a pour objet que d'assurer de longues heures. Le député ne croit pas sérieusement, j'en suis sûr, que quelqu'un d'entre nous songerait à faire quoi que ce soit qui fût de nature à nous priver de sa compagnie à Ottawa; c'est là, cependant, un sujet qu'on pourra examiner en une autre occasion. Pour l'instant, il s'agit uniquement de décider si c'est le régime de trois séances par jour ou celui de deux séances qui nous permettra de travailler le plus efficacement. Selon le chef de l'opposition (M. Drew), nous pourrons nous acquitter mieux et plus rapidement de notre tâche en siégeant deux fois par jour. Un grand nombre de députés ne partagent pas cet avis. Nous désirons tous apporter aux questions à l'étude un examen convenable et sérieux, mais nous ne nous entendons pas tous sur la meilleure méthode à suivre pour en arriver là. Je crois que les divergences d'opinions devront être réglées de la façon ordinaire, c'est-à-dire par la soumission aux vues que partage la majorité des membres de la Chambre

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. St-Laurent) a affirmé qu'il n'avait entendu que trois députés se prononcer. Je n'avais pas l'intention de porter la parole, mais j'appuie tout ce que mon chef a dit. Je suis de ceux qui, cela va de soi, aimeraient être chez eux à cette époque de l'année, mais j'ai été élu député. Or, à mon humble façon, j'ai certes trouvé la dernière semaine éreintante puisque la Chambre se réunissait trois fois par jour. C'était sûrement pour une raison extrêmement importante, mais nous n'avions pas le temps d'étudier convenablement les mesures législatives dont nous étions saisis. C'était impossible, même pour ceux qui se contentaient de manger sur le pouce au lieu de prendre des repas réguliers. Lorsque nous avons été convoqués en session d'urgence au début de la semaine, le Gouvernement n'avait pas encore préparé les mesures qu'il avait l'intention de présenter. Il disposait de conseillers techniques, grand avantage dont nous ne bénéficions pas. Même lorsqu'on a demandé des renseignements hier, les membres du Gouvernement ont répondu qu'ils étaient à étudier plusieurs questions et n'avaient pas encore pris de décision à leur égard. La population comprendra donc sûrement que l'opposition est placée dans une situation bien plus difficile que les membres du Gouvernement à cet égard. Je suis persuadé qu'il est impossible d'accorder aux importantes mesures législatives dont nous serons saisis, toute l'attention qu'elles méritent, si nous devons nous réunir trois fois par jour. On a signalé que les divers groupements doivent tenir des réunions de parti. Le Gouvernement ignore encore quelles seront les mesures qu'il présentera. A cet égard, comme je me préparais à venir à Ottawa, quelqu'un me donnait la définition de ce que sont les députés: des personnes élues par le peuple pour le représenter au Parlement mais que le Gouvernement ne tient pas plus qu'il ne faut à voir à Ottawa, sauf quand il s'est mis les pieds dans les plats. C'est alors qu'il établit un pont aérien pour que les députés aident à le sortir du pétrin.

Comme l'un des préopinants, qui n'est pas de mon parti, je crois que la situation internationale est fort grave. Chacun sait toutefois, et il ne faut pas l'oublier, que le Gouvernement n'avait pas l'intention de nous convoquer avant la dernière semaine de septembre ou la première semaine d'octobre; c'est alors que nous devions aborder la question présentement à l'étude: la défense nationale et l'affaire de Corée. Le Gouvernement ne nous aurait convoqués que dans trois, quatre ou cinq semaines n'eût été la crise précipitée par la grève des cheminots. Il me paraît donc peu logique d'affirmer qu'il est indispensable de tenir trois séances par jour, ce qui nous empêcherait d'examiner les projets de loi présentés à la Chambre. J'espère que les députés tiendront compte de cet aspect, s'il faut mettre la question aux voix.

[M. Knowles.]

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Je n'ai guère de remarques à ajouter à celles que j'ai formulées hier mais je suis content que d'autres députés commencent à s'apercevoir que notre groupe avait raison. Qu'on se rappelle le barrage de "non" lancés des banquettes ministérielles, surtout de l'autre extrémité, lorsque notre proposition a été mise aux voix. Aujourd'hui cependant, la plupart des sièges sont vides. Ces gens tiennent à ce que les autres siègent le samedi pour s'occuper des affaires publiques mais eux ne s'en soucient guère. Ceux qui ne s'intéressent pas assez à la chose publique pour siéger assidûment à la Chambre devraient s'abstenir de voter quand il est question des heures de séance.

A mon avis, le chef de l'opposition (M. Drew) a tout à fait raison de dire que si la motion à l'étude est adoptée, nous n'aurons pas le temps d'examiner comme il convient les mesures qui nous sont soumises. Or ces mesures sont importantes. Il en est une qui figure à l'ordre du jour aujourd'hui que, pour ma part, je vois pour la première fois. Nous ne pourrons pas étudier convenablement ces mesures si nous siégeons de onze heures du matin à onze heures du soir. Je prie les députés de tous les partis de faire en sorte que nous ayons le temps d'accorder à ces questions toute l'attention qu'elles méritent.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Ayant hier présenté une motion relative aux heures de séance, monsieur l'Orateur, je tiens maintenant à déclarer simplement que je souscris aux paroles que le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) vient de prononcer. Je regrette de ne pas avoir, hier, demandé un vote inscrit. Les clameurs provenant des banquettes opposées, aujourd'hui désertes, étaient si fortes que je me suis immédiatement conformé à l'opinion de la Chambre en raison de la tempête de "non!" qui s'est élevée de ces banquettes. Ceux qui cet après-midi sont à leur poste peuvent à bon droit déplorer l'absence d'un si grand nombre de partisans du gouvernement en face de moi.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Je désire poser une question au premier ministre (M. St-Laurent) et il voudra bien croire, je l'espère, que je la pose en toute bonne foi. Nous comprenions tous parfaitement le pourquoi de trois séances par jour pendant que la grève des chemins de fer durait encore. C'était urgent, c'était nécessaire, et chaque heure comptait. C'est mon propre chef qui a proposé que nous renoncions à notre heure du déjeuner et que nous siégions sans interruption.

Mais pour ce qui est des questions dont nous sommes saisis en ce moment, nous avons raison de dire que, tout en étant très urgentes, elles ne le sont pas autant que l'était la mesure relative aux chemins de fer.

En deuxième lieu, je tiens à signaler que notre groupe partage franchement l'avis du chef de l'opposition, savoir qu'il nous est difficile d'étudier des mesures que le Gouvernement a dû considérer pendant des heures avec ses conseillers et qui nous sont ensuite soumises. Par contre, nous disposons de fort peu de temps et de moins de conseillers que n'en a le Gouvernement pour nous appliquer à l'étude de ces questions. Si nous n'avons pas habituellement trois séances par jour, c'est qu'il est admis que nous ne gaspillons pas notre temps à nous balader mais que nous le consacrons à étudier les mesures qu'on nous soumet. Je rappelle au premier ministre avec tout le respect et tout le sérieux possible, non seulement qu'on n'a pas dit pourquoi il y a lieu de s'écarter de la façon ordinaire de procéder du Parlement mais aussi que la semaine prochaine est particulièrement mal choisie pour ce faire, comme l'a signalé mon chef, vu la quantité exceptionnelle de problèmes angoissants et difficiles que nous aurons peut-être à étudier au cours de la semaine. Si la question était pressante au point qu'il fût impérieux d'en venir à une décision d'une heure à l'autre, mon chef n'aurait sans doute pas exprimé d'objection. Je le demande franchement et sincèrement au Gouvernement, pourquoi devons-nous, la semaine prochaine, nous écarter de la procédure parlementaire suivie par plusieurs générations? On n'a donné à ce sujet aucun motif que j'aie pu saisir. Pourquoi n'aurions-nous pas la semaine prochaine le temps que nous jugeons ordinairement nécessaire pour étudier les mesures dont nous sommes saisis et faire notre devoir?

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): J'ai rarement occasion de mettre en doute la sagesse du premier ministre (M. St-Laurent) et du Gouvernement. Cette sagesse, je ne la conteste pas aujourd'hui en particulier, mais je fais appel à la fois à sa prudence et à sa générosité en lui demandant de réfléchir un peu aux observations que nous venons d'entendre cet après-midi.

J'estime, à titre de simple membre du Parlement, que nous, députés, n'avons pas eu l'occasion d'étudier convenablement le programme chargé de mesures législatives qui nous est présenté et qui figurera au *Feuilleton* la semaine prochaine. Je serais reconnaissant qu'on nous accorde un peu plus de temps pour

l'étudier à fond la semaine prochaine plutôt que de nous astreindre à trois séances par jour.

M. Robert Fair (Battle-River): Moi qui siège ici depuis une quinzaine d'années, et qui ai souvent vu la Chambre perdre des journées entières à examiner des questions parfaitement insignifiantes sauf du point de vue politique, j'exhorte la Chambre à adopter des méthodes rationnelles.

Comme on vient de le dire, nous aurons à examiner bientôt des questions d'importance capitale pour le Canada. Je ne parviens pas à m'expliquer pourquoi il faut que la Chambre tienne trois séances par jour. Employons utilement et raisonnablement notre temps, au lieu de prononcer des discours politiques, des heures et des heures et même des jours ayant été perdus dans le passé. Je souhaite que nous adoptions un programme rationnel et qu'à compter de lundi, nous revenions aux deux séances par jour.

M. l'Orateur: Si le premier ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne veux aucunement déplaire aux membres du Parlement, et je suis encore d'avis que nous pouvons examiner ces questions d'une manière convenable et intelligente en siégeant trois fois par jour. Je reconnais, cependant, que les résolutions inscrites aux *Procès-verbaux* y figurent pour la première fois ce matin. Afin d'éviter tout ressentiment à cet égard, je propose qu'on m'autorise à remettre la motion à plus tard et à remplacer "lundi" par tout autre jour approprié. Lorsque les honorables députés auront eu plus de temps pour examiner ces résolutions, et nous les aurons mises à l'étude lundi, j'espère qu'ils changeront d'avis sur l'opportunité de consacrer d'autres matinées à ces consultations.

L'honorable député a dit que lorsque la Chambre ne siège pas le matin, la matinée n'est pas nécessairement perdue. Habituellement les comités se réunissent le matin. Aucun comité n'a été institué et aucun comité ne se réunit en ce moment. Je n'en dirai pas davantage pour l'instant. Les honorables députés préfèrent étudier les résolutions inscrites aux *Procès-verbaux* jusqu'à trois heures lundi après-midi...

M. Knowles: Réglons immédiatement la question par une mise aux voix.

Le très hon. M. St-Laurent: Si l'on réclame un vote à ce moment, le Gouvernement consent à le faire inscrire; cependant si on préfère ne pas se disputer et chercher plutôt la meilleure méthode possible d'étudier ces questions, il conviendrait peut-être de retarder de prendre une décision sur la motion jusqu'à ce que je demande qu'elle soit remise à l'étude. Si cela ne convient pas, je suis disposé à laisser prendre le vote. Mais si on le veut bien, je suis disposé à l'ajourner, pour la remettre à l'étude au moment opportun, soit mardi ou mercredi. En effet je suis convaincu que les honorables députés en viendront à la conclusion, après avoir étudié la question, que les trois séances par jour ne soulèvent plus les mêmes objections.

M. Diefenbaker: A la session spéciale de 1939, la séance s'ouvrait à trois heures, et nous étions en guerre.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a peut-être cet avantage sur moi que je n'y étais pas.

M. Diefenbaker: Je n'y étais pas non plus.

Le très hon. M. Howe: La session a duré cinq jours.

M. Drew: Je crois que les honorables députés sont aussi impatients que le premier ministre d'expédier les travaux de la Chambre. Il a été question de mettre aux voix la proposition du premier ministre, à moins qu'elle ne rencontre l'assentiment de la Chambre; j'avoue que cela ne m'a pas impressionné. Je ne suis pas favorable à un ajournement. A moins que la motion ne soit retirée, je propose qu'elle soit mise aux voix.

L'hon. M. Claxton: D'accord.

Le très hon. M. St-Laurent: D'accord.

(La motion du très hon. M. St-Laurent, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Anderson	Ferrie
Applewhaite	Fulford
Ashbourne	Gardiner
Balcom	Garson
Bater	Gauthier (Sudbury)
Beaudoin	Gauthier (Lapointe)
Boisvert	George
Bonnier	Gibson
Boucher	Goode
Bradette	Gregg
Bradley	Harris (Grey-Bruce)
Brown (Essex-Ouest)	Harrison
Byrne	Hellyer
Cameron	Helme
Campney	Henderson
Carroll	Hetland
Carter	Howe
Claxton	Huffman
Cloutier	Jutras
Corry	Kent
Crestohl	Kirk (Digby-Yarmouth)
Cruickshank	Lafontaine
Dechêne	Laing
Decore	Langlois (Gaspé)
Dion	Lapointe
Douglas	Larson

Lefrançois
Léger
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McCulloch
McCusker
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Mutch
Nadon
Pearson
Prudham
Ratelle
Rochefort
St-Laurent
Simmons
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (Moose-Mountain)
Stick
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Whitman
Wood.—88.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Adamson
Argue
Beyerstein
Blackmore
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Casselman
Catherwood
Charlton
Coldwell
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fair
Fraser
Fulton
Gagnon
Gillis
Graydon
Green
Hansell
Harkness
Harris (Danforth)
Hatfield
Hees
Herridge
Higgins
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Low
Macdonnell (Greenwood)
MacInnis
McGregor
McLure
Murphy
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Poulin
Quelch
Ross (Souris)
Stewart (Winnipeg-Nord).—45.

M. White (Middlesex-Est): J'ai pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. McCubbin). Eussé-je voté, je me serais prononcé contre la motion.

QUESTIONS OUVRIÈRES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DU SYNDICAT DES MARINS

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Même si les événements survenus durant la nuit ont devancé la nouvelle que je vais annoncer, je voudrais tenir la promesse que j'ai faite hier. La grève des employés des vapeurs de la côte du Pacifique s'est réglée. Un accord en date du 1er septembre et signé tard hier soir prévoit que le syndicat international des marins et les sociétés intéressées s'entendent sur les conditions de règlement prévues par la loi adoptée le 30 août, savoir, une augmentation de 4c. l'heure, entrant en vigueur immédiatement, et telles modifications des heures de travail que pourront obtenir, grâce aux pourparlers tenus en conformité de ladite loi, les employés du mouvement qui font partie du personnel des vapeurs côtiers. L'augmentation du salaire horaire s'applique au barème de surtemps. Les marins classés, de pont et mécaniciens, à bord des vapeurs côtiers du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, travailleront huit heures par jour, réparties sur au plus seize heures. Le service reprendra immédiatement. Les deux parties en cause ont rendu hommage à l'aide fournie par les fonctionnaires du ministère du Travail, en vue du règlement de la grève.

LE CHANGE ÉTRANGER

LE TAUX OFFICIEL DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je déside poser au premier ministre une question dont malheureusement il m'a été impossible de le prévenir. Elle découle de déclarations contenues dans les journaux canadiens d'aujourd'hui et de questions qui se posent tant à Londres qu'à New-York. Afin d'éclaicir la situation relative au change et d'empêcher le désarroi le plus complet, le premier ministre peut-il nous dire si le Gouvernement a l'intention de modifier le taux officiel du change du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le sujet que comporte la question du député n'a fait l'objet d'aucun examen.

LE BLÉ

QUESTION AU SUJET DU PAIEMENT FINAL POUR LA PÉRIODE QUINQUENNALE DE PARTICIPATION

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je désire poser une question au ministre du Commerce. Comme nous approchons de la période de distribution des versements correspondant aux certificats de participation délivrés à l'égard du blé vendu par les cultivateurs durant la période quinquennale de mise en commun, le ministre nous dirait-il quel montant par boisseau sera payé en sus du montant que contient la caisse commune en compensation des pertes subies par les cultivateurs durant cette période?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je l'ai dit à la dernière session, quand on aura vendu tout le blé recueilli

durant le programme quinquennal de mise en commun, la question du versement final sera étudiée. Jusque-là, il est impossible de considérer la question, puisqu'il n'y a aucun moyen de déterminer au juste quel sera en définitive le bilan.

M. Diefenbaker: Le ministre me permettra-t-il une autre question? A-t-il une idée de la date où aura lieu cette distribution? Il y a dans l'Ouest des régions où les cultivateurs demandent quand ils peuvent l'espérer. Le ministre a dit, je me le rappelle, que la répartition ne pourrait avoir lieu avant le 31 juillet; je voudrais savoir s'il peut préciser la date des versements.

Le très hon. M. Howe: A propos du dernier paiement à l'égard du blé, je crois avoir déclaré à la dernière session que j'espérais qu'on le verserait au cours de la présente année civile. Je crois avoir donné à entendre qu'après le 31 juillet, il faut un long délai pour la vente du blé. Comme les livraisons de blé en juillet se sont élevées à près de six millions de boisseaux par jour, mon honorable ami se rend compte qu'il faut un certain temps avant que ce blé soit vendu et expédié aux marchés mondiaux. Cependant, je compte que le règlement, en ce qui concerne les céréales secondaires mises en commun, aura lieu bien avant la fin de l'année.

M. J. A. Ross (Souris): Puis-je poser une autre question au ministre du Commerce? Peut-il nous dire quel était le report de blé le 1er août?

Le très hon. M. Howe: Suivant la statistique, le report de tout le blé au Canada était d'environ cent millions de boisseaux.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce. Étant donné que beaucoup de cultivateurs de l'Ouest canadien travaillent au battage, le ministre peut-il dire quand les prix des diverses catégories seront fixés et quand les sociétés d'élévateurs pourront payer les livraisons comptant?

Le très hon. M. Howe: Il y a deux ou trois jours, on m'a dit qu'on espérait fixer les écarts vers la fin de la semaine prochaine. Il est difficile cette année, en raison de l'incertitude au sujet de la qualité et de la quantité des diverses catégories, de fixer les écarts mais on compte le faire vers ce temps-là.

M. Argue: Lorsqu'on aura fixé les écarts, les élévateurs seront-ils en mesure de délivrer des chèques?

Le très hon. M. Howe: Oui.

[Le très hon. M. Howe.]

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 1er septembre, sur la motion de M. Charles Cannon, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, comme on l'a signalé dans le discours du trône, on a convoqué la présente session afin d'étudier deux questions, la grève des chemins de fer et nos problèmes de défense. L'affaire de Corée et la gravité extrême de la situation mondiale nous obligent à passer en revue nos moyens de défense. Non seulement est-il nécessaire d'en faire un nouvel examen, mais il est tout à fait évident qu'il faut les accroître considérablement, du point de vue tant des effectifs que de l'équipement. Je suis heureux de constater que le Gouvernement a déjà pris des mesures en ce sens.

Dès leur arrivée ici, tous les honorables députés se sont rendu compte que la situation internationale et les problèmes de la défense étaient les questions les plus importantes à étudier, mais la grève pressant le plus, nous l'avons abordée en premier lieu: c'est ce qui s'imposait. Dans le même ordre d'idées, on peut dire que deux grandes questions préoccupent les Canadiens, ou je devrais peut-être dire, les inquiètent. La première et la plus importante, c'est la crainte d'un nouveau conflit et de la dévastation et des souffrances qu'il occasionnerait. Puis, ils redoutent les tendances inflationnistes qui font constamment augmenter le coût de la vie et suscitent des difficultés de semaine en semaine en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement des familles. C'est le problème pressant de l'heure; nos concitoyens comptent donc que le Gouvernement prendra des mesures immédiates en vue de le résoudre. On a maintes fois répété, et je crois qu'il y a lieu de le redire encore, que l'inflation pèse le plus lourdement sur ceux qu'on appelle les collets blancs, commis de magasin, employés de bureau et autres employés de ce genre, ainsi que sur les gens à revenu fixe, notamment les pensionnés, mais aussi les personnes qui vivent de rentes ou d'autres formes d'épargne. Chaque augmentation du coût de la vie accentue la gêne dans laquelle se trouvent ces gens. La plupart d'entre eux ne peuvent rien faire pour améliorer leur sort. Il devient urgent de prendre des dispositions en vue de mettre fin à la baisse constante du pouvoir d'achat du dol-

lar, situation dont nous souffrons tous, mais qui est particulièrement difficile pour cet important secteur de notre population dont je viens de parler.

Un mot maintenant de la situation internationale, dont la gravité a été soulignée par tous ceux qui ont pris part au débat. En somme, la situation n'est pas plus grave qu'elle ne l'était il y a trois mois, mais la guerre de Corée l'a mise en lumière, en faisant comprendre aux peuples libres que les maîtres du Kremlin appliquent un programme de domination mondiale auquel ils ne mettront fin que le jour où une opposition suffisamment forte les persuadera que toute nouvelle tentative serait vraisemblablement vouée à un échec. L'ayant constaté et sachant que seul le réarmement du monde occidental peut sauvegarder la paix, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, de fait tous les pays du monde occidental, ont entrepris de vastes programmes de réarmement. Pour ce qui est du Canada, on peut avoir une idée de ses préparatifs en lisant les *Procès-verbaux* d'hier, qui sont à la disposition des députés aujourd'hui.

Dans le discours qu'il a prononcé au début du présent débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a parlé d'un sujet que plusieurs journaux commentent depuis quelque temps, c'est-à-dire que les événements du genre de ceux qui se déroulent actuellement en Corée pourraient fort bien se répéter ailleurs. Je ne doute pas que les Russes tentent de nous faire disperser nos forces sur des théâtres de guerre plutôt restreints afin de nous affaiblir. Le moyen de résister à ce genre d'agression constitue un problème extrêmement grave. Nous nous accordons tous à dire, je crois, que toute autre agression des communistes doit être empêchée, mais le monde occidental ne peut risquer d'engager ses forces ici et là dans les diverses parties du monde. Franchement, j'ignore comment ce problème doit être résolu, mais il faudra certainement prendre des décisions à cet égard. Le Canada ne peut certes pas envoyer de petits contingents à chaque endroit où la lutte peut s'engager, comme en extrême Orient, en Perse ou ailleurs. Autrement dit, pour rester forts chez nous, ce qui me paraît de première nécessité, nous ne pouvons pas envoyer des troupes partout où il y a des troubles dans le monde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre (M. St-Laurent) devrait nous en dire plus long sur la façon dont nous nous proposons de régler ce problème, qui semble inévitable. Il faudrait nous dire si le Gouvernement a, sur ce point, des idées précises.

Le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures révèle, à ma grande joie, que nous nous faisons maintenant de la situation internationale une idée beaucoup plus pratique que souvent par le passé. Ce qu'il a dit du réarmement de l'Allemagne le démontre particulièrement. Je signale à la Chambre que j'ai formulé la même proposition le huit juin dernier lors de l'examen des crédits de la défense. Je ne puis faire mieux que lire le texte de mes paroles d'alors. Je tiens à exposer de nouveau mon attitude et à formuler certains commentaires. Voici ce que j'ai dit, comme en fait foi le hansard à la page 3467:

> L'une des questions les plus importantes qui se posent relativement à la stratégie exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en vue de la protection de l'Europe occidentale, c'est de savoir ce que nous ferons de l'Allemagne occidentale. La Russie arme en ce moment les Allemands de la zone russe d'Allemagne. A mon avis, il incombe aux nations signataires du pacte de l'Atlantique de faire de même à l'égard de la zone occidentale, car si nous ne sommes pas disposés à armer les Allemands de notre zone, alors nous devons reconnaître qu'aucune partie de la zone occidentale ne peut être défendue. Dans toute guerre contre les Russes, nous devrons nous résoudre à la laisser envahir dès le début.
>
> Pour ma part, je crois qu'il est fort improbable que, sans les effectifs armés de l'Allemagne occidentale, on puisse réussir à défendre une seule des nations de l'Ouest de l'Europe, à l'exception de la péninsule,—l'Italie peut-être, plus probablement l'Espagne et, bien entendu, la Grande-Bretagne,—en raison de sa situation géographique. Mais, à part ces pays, il ne me semble guère probable que les pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, comme le donne à entendre la stratégie énoncée, pourraient échapper à l'occupation, à moins qu'on ne recoure aux nombreux effectifs de l'Allemagne occidentale.
>
> J'aimerais savoir si l'on a tenu compte de ce point lorsqu'on a formulé notre programme de défense et quelles ont été les conclusions à cet égard. Je sais que la question est fort épineuse et que la plupart des gouvernements de l'Ouest de l'Europe ne veulent pas s'engager sur ce point, car une foule de gens ont encore une peur mortelle d'une Allemagne réarmée. Cependant, à mon sens, c'est une des questions les plus importantes à envisager,—peut-être est-ce la plus importante,—si l'on entend donner suite à cette nouvelle stratégie.
>
> Si notre gouvernement a adopté une ligne de conduite à cet égard, il devrait la faire connaître à la Chambre des communes. Si nos chefs militaires ont un point de vue identique à celui que j'ai énoncé, on devrait nous le dire, et dans ce cas nous devrions nous efforcer, en tant que nation, de le faire accepter.

Évidemment, depuis ce temps, le Gouvernement en est venu à la conclusion que le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest est devenu une nécessité ou du moins qu'il importe de maintenir dans l'Ouest européen assez de troupes pour pouvoir défendre ce pays contre toute attaque de la part de la Russie. On se trompe, à mon avis. La question du réarme-

ment de l'Allemagne de l'Ouest est le point capital du programme de défense de l'Europe occidentale et même, pouvons-nous dire, de tout le monde libre. C'est seulement en réarmant l'Allemagne, en unissant ses forces avec celles des puissances occidentales, qu'on pourra sauver,—et ça n'est pas sûr,—l'Ouest européen de la conquête, si la Russie décide de plonger définitivement le monde dans une nouvelle guerre.

Mais je crains que sans une Allemagne réarmée,—de fait, j'en suis pour ma part convaincu,—il ne soit impossible de sauver l'Ouest européen. Le chef du parti conservateur-progressiste (M. Drew) a signalé hier la disparité qui existe entre les forces en présence dans cette région. Les puissances occidentales y disposent de 12 divisions contre 176 divisions russes. Il saute aux yeux par conséquent que nous sommes bien loin de pouvoir maintenir là-bas assez de troupes pour faire contre-poids aux effectifs et à l'équipement dont la Russie dispose et qu'elle peut faire entrer en action en très peu de temps.

Il y a un autre aspect de la question qui est peut-être encore plus important et que je tiens à signaler: savoir, que le réarmement de l'Allemagne occidentale serait, après la bombe atomique, le moyen le plus propre à détourner la Russie d'une tentative d'agression du côté de l'Ouest. En d'autres termes, ce serait de toutes les mesures permanentes auxquelles on a recours, la meilleure décision à prendre et le plus puissant moyen à utiliser pour empêcher la guerre.

Je suis désappointé de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas fait mention d'une autre question que j'ai abordée l'an dernier. Je veux parler d'une entente avec l'Espagne. Devant une menace de guerre, il est sage d'envisager les pires éventualités. Si, avant longtemps, les Russes envahissent l'Europe, rien ne peut les empêcher d'écraser en deux ou trois semaines l'Allemagne occidentale, la Belgique, la Hollande et la France. Ces pays n'ont pas ni ne peuvent obtenir les armées nécessaires. Le seul pays qui se puisse défendre avec les forces dont il dispose ou avec celles dont disposent les puissances de l'Ouest est l'Espagne. Je ne doute aucunement que ce pays puisse résister à l'agression. Peut-être serait-il possible de conserver aussi l'Italie, mais il est certes possible de défendre l'Espagne. Dans ce cas et advenant le pire, nous aurions une base pour les opérations aériennes contre les Russes et un endroit où rassembler les hommes et le matériel militaire en vue de reprendre, comme durant la dernière guerre, le terrain occupé par l'envahisseur. Il me semble que la question d'en venir à une entente avec l'Espagne prend aujourd'hui une extrême importance et mérite de faire l'objet d'une décision de la part du Gouvernement. Je suis heureux que le Gouvernement ait pris une décision qui s'imposait depuis longtemps, sur la question de l'Allemagne.

Pour ce qui est maintenant des problèmes de notre propre défense, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ont souligné qu'on n'avait jamais prévu que les Nations Unies prendraient des mesures d'ordre militaire. C'est pourquoi aucune armée canadienne n'a été préparée à un rôle de ce genre. Néanmoins, au moment de l'agression en Corée, nous n'avions pas de troupes, sauf sur mer, capables de combattre efficacement où que ce soit, y compris au pays même. J'ai pu constater que le sentiment général de la population de Calgary se traduisait par l'expression, la plus répandue après qu'on eût annoncé officiellement la formation des troupes de Corée, expression bien connue: "Trop peu! trop tard"! Que ces troupes soient ou non trop peu, je ne trancherai pas la question. La dispersion des forces est un aspect de première importance lorsqu'il s'agit de décider si des troupes peuvent être envoyées ou non dans un endroit tel la Corée. Je ne voudrais pas exprimer un avis sur cette question avant d'être mieux renseigné sur la situation, sur les effectifs que nous aurons probablement au cours des prochains mois.

Monsieur l'Orateur, notre réponse aux Nations Unies qui nous demandaient une armée de terre est certes venue trop tard. Cela est indiscutable. Elle est venue trop tard surtout si l'on considère la question du point de vue psychologique. La lenteur de notre réponse a fait beaucoup de tort parmi notre population, elle a beaucoup nui à notre réputation mondiale. Je crains fort que ce retard de près d'un mois n'ait donné l'impression que nos paroles courageuses, par le passé, à l'appui des Nations Unies, n'étaient que vaines paroles et que nous n'étions nullement prêts à leur donner suite. Il est clair, certes, que lorsque les Nations Unies nous ont demandé une armée de terre pour appuyer les opérations de Corée nous devions répondre par l'affirmative.

Dans les circonstances, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi on a attendu un mois avant de donner une réponse. Il eût sûrement mieux valu, à tous points de vue, affirmer que le Canada enverrait une armée de terre. A mon avis, il était clair que si nous voulions continuer à appuyer les Nations Unies, si cet organisme devait jouer un rôle efficace, nous devions répondre affirmativement. A quoi tient le retard d'un mois qui a créé une mauvaise impression au pays et à l'étranger? Il me semble que l'unique explication réside dans l'inaptitude du Gou-

vernement à prendre une décision. Il a manifesté la même tendance à maintes occasions. Il répugne au Gouvernement de prendre une décision qui pourrait parfois lui faire perdre quelques votes ici et là.

Je voudrais, à ce propos, affirmer que les Canadiens ont été scandalisés d'apprendre qu'après les déclarations rassurantes du ministre de la Défense nationale et du Gouvernement, après les fortes sommes affectées à la défense, nous n'avions aucune armée de terre à envoyer lorsque l'ONU en a demandé. Les Canadiens ne pouvaient admettre la chose en raison de l'impression contraire qu'on avait créée dans leur esprit. On leur avait dit que nous étions bien préparés, que nous disposions de forces de toute espèce. Si nous avions exposé les faits aux Canadiens, leur apprenant que, sauf peut-être un bataillon, nous n'avions aucune armée de terre prête à combattre n'importe où, y compris au Canada, le scandale aurait été beaucoup plus grand. Et voilà. A l'exception de ce bataillon, nous ne disposons d'aucune armée de terre en mesure de combattre n'importe où. Les Canadiens ne s'en rendent pas encore compte. Ils s'imaginent que nous avons les troupes nécessaires, mais que nous les gardons au pays pour assurer notre propre défense. Quand nous avons reçu la requête des Nations Unies, nous n'aurions pu envoyer que ce bataillon, car nous n'avions pas de troupes prêtes au combat. J'entends pas là des unités ayant des effectifs complets, entièrement équipées et armées. Seules de telles troupes sont prêtes au combat. Rien ne sert d'envoyer au front des troupes qui n'ont pas achevé leur instruction et qui ne sont pas complètement équipées.

Les seuls renseignements fournis à la Chambre ou à la population au sujet des troupes sont ceux qu'on a révélés le 8 juin dernier, soit environ un mois avant la requête de l'Organisation des Nations Unies réclamant des troupes de terre. Ce sont là les seuls renseignements que nous ayons obtenus au sujet des unités de terre qui, selon le Gouvernement, étaient en mesure de combattre. Je songe au groupe de brigade aéroporté. En réponse à une question que je lui ai posée, voici les renseignements que nous a fournis le ministre, le 8 juin, au sujet de ce groupe de brigade. L'extrait est tiré de la page 3487 des *Débats*:

> Il a demandé si les effectifs du groupe de brigade étaient complets. Ils sont complets dans la proportion de 80 p. 100. Je puis dire, étant donné que l'honorable député a déjà manifesté de l'intérêt pour cette question, qu'actuellement nous avons plus de parachutistes ayant terminé leur instruction qu'il n'en est descendu sur les Pays-Bas lors de l'invasion allemande en mai 1940.

Un groupe de brigade est composé de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment d'artillerie, d'une batterie antichars, d'une compagnie du génie, d'une compagnie des transmissions, ainsi que d'unités sanitaires et autres. Je sais qu'un bataillon avait ses effectifs au complet. Donc, si l'on prend pour acquis que l'ensemble de la brigade n'avait que 80 p. 100 de ses effectifs, il devait manquer à peu près 250 hommes à chacun des deux autres bataillons, c'est-à-dire qu'ils possédaient approximativement les deux tiers de leurs effectifs. Nous supposerons que toutes les autres unités possédaient les quatre cinquièmes de leurs effectifs, même si je ne crois pas qu'il en était ainsi. J'ai l'impression que la proportion était beaucoup plus faible que cela. De toute façon, telle est notre situation en ce qui regarde les trois bataillons de combat.

Comme l'a fait remarquer le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), on n'a jamais réuni les unités du groupe de brigade en vue de l'instruction. Aucun personnel instruit des transmissions ne dirige leurs opérations. Elles n'ont aucun personnel d'état-major, pas de commandant ni d'officiers d'état-major en état de remplir leurs fonctions. La brigade n'avait suivi aucun exercice de groupe et n'était pas en mesure, par conséquent, de participer à des opérations comme groupe de brigade. Il était impossible de l'envoyer en Corée, mais elle n'aurait pu davantage combattre dans notre pays, si la chose avait été nécessaire, lorsqu'on a demandé des troupes.

Je souhaite ardemment qu'elle soit maintenant en mesure de le faire, du double point de vue de l'effectif et du matériel. Je sais que du point de vue de la manœuvre, elle en est incapable, la brigade n'ayant pas encore subi d'instruction en tant qu'unité.

Comme beaucoup de ses collègues au Parlement, le ministre sait fort bien que, depuis plus de trois ans, j'ai souligné, à chaque débat sur la défense,—d'autres députés en ont fait autant,—que nous n'avons pas d'armée de terre à placer en lice. Ce n'est pas nouveau. On a signalé ce fait à chaque débat sur la défense depuis trois ans. Nous sommes revenus à la charge tant et plus. Nous avons fait observer que l'armée canadienne, dont le ministre établissait l'effectif, en chiffres ronds, à quelque 20,000 hommes, se composait surtout de services administratifs, d'hommes affectés à des services de toutes sortes, mais qu'en ce qui concerne une armée de combat, nous n'en avions pas.

Le point, c'est qu'on n'a jamais fait comprendre cette vérité à la population. Elle n'a pas pu la saisir. Elle a entendu les assurances que donnait le ministre, par tout le

pays: nous avions une armée de 20,000 hommes, la mieux entraînée, toutes proportions gardées, de toutes les armées du monde, bien équipée et ainsi de suite. Mais ce qu'on n'a pas dit aux gens, ce qu'ils n'ont pas compris, c'est que nous avions tout au plus trois à quatre mille hommes dans des unités de combat, que c'était là tout ce que nous avions de soldats prêts à combattre dans n'importe quelles circonstances et, en outre, que ces hommes n'avaient pas appris à combattre ensemble.

Telle était la situation et elle n'a pas changé depuis. Il est clair que nous n'avons aucune armée de terre prête à l'action. C'est une situation qu'il faut corriger, et corriger immédiatement.

Ce qu'on nous a servi est du calibre de la dernière partie de cette déclaration que je viens de lire:

> Je puis dire, étant donné que l'honorable député a déjà manifesté de l'intérêt pour cette question, qu'actuellement nous avons plus de parachutistes ayant terminé leur instruction qu'il n'en est descendu sur les Pays-Bas lors de l'invasion allemande en mai 1940.

Cette déclaration a connu une large diffusion. Tout le monde au pays se figurait qu'en 1940 les Allemands ont inondé les Pays Bas de leurs parachutistes, qu'il y en avait des milliers et des milliers. J'ignore si le ministre a voulu sciemment créer cette impression, mais c'est bien celle qu'il a produite.

Je répète donc que c'est là le genre de déclarations qu'il formule depuis deux ou trois ans. Il a déclaré à plusieurs reprises que la population pouvait se rassurer sur l'état irréprochable de nos forces de défense; c'étaient toutes des affirmations de ce genre.

On induit les gens en erreur. On leur communique des renseignemens tout à fait faux au sujet de la situation. Je puis difficilement comprendre pourquoi le ministre a agi de la sorte si souvent. Nous en avons eu un autre exemple dans le discours qu'il a prononcé avant hier, je crois, au cours du présent débat. Il a énuméré une liste du matériel qu'on avait commandé et de choses qu'on allait acheter et ainsi de suite, mais il a parlé en termes plutôt vagues sur l'excellence de notre situation. L'impression générale que ce discours a créée chez les personnes peu averties en la matière est sans doute que tout est entre bonnes mains; que les effectifs de la défense font des progrès splendides; qu'on obtiendra tout l'équipement et tous les hommes voulus, en somme, que tout va bien, que nous n'avons pas lieu de nous inquiéter au sujet de notre défense. C'est l'impression que ces gens auront, mais la situation est entièrement différente. L'autre jour, le premier ministre a dit, en répondant au chef de l'opposition (M. Drew), que le Gouvernement devrait démissionner, si les critiques que renfermait l'amendement étaient fondées. Il ne saurait y avoir de doute, à mon avis, que la critique au sujet de la défense est fondée. On n'a pas convenablement organisé la défense du pays, compte tenu des fonds votés à cette fin.

En d'autres termes, on n'a pas dépensé judicieusement les fonds que le Parlement avait votés pour la défense. On n'a pas réussi à nous donner les éléments d'effectifs de combat; c'est ce qu'il faut quand il s'agit de guerre. Toutes les autres choses à l'égard desquelles on a dépensé les fonds sont très utiles en elles-mêmes. Elles seraient indispensables si nous avions une armée de six ou sept divisions; mais elles n'assurent rien à des troupes terrestres, prêtes à intervenir avec des baïonnettes ou des mitrailleuses pour expulser tout envahisseur qui débarquerait dans notre pays.

Voilà pour le passé, monsieur l'Orateur. Mais c'est le présent et l'avenir que nous devons maintenant envisager. Tout d'abord, le Gouvernement doit être beaucoup plus franc qu'il ne l'a été par le passé, envers la Chambre et les Canadiens, en ce qui concerne l'état de notre défense. Nous avons maintes fois demandé l'établissement d'un comité de la défense, où nous pourrions connaître la situation exacte du point de vue de nos effectifs. Le besoin de cette organisme est maintenant plus grand que jamais. Aussi, j'aimerais réitérer ce que le chef de l'opposition a dit hier, c'est-à-dire qu'un tel comité devrait être constitué sur-le-champ et s'occuper immédiatement de déterminer quelle est la situation en ce qui concerne notre défense, ce qui s'impose pour rectifier notre situation et si l'on prend les dispositions voulues. Le fait est que nous n'avons pu y parvenir.

Le premier ministre a dit que la Chambre des communes constituerait un comité de la défense, que toute l'assemblée serait un comité de la défense. Il sait comme tout le monde que cette proposition n'a rien de pratique. Nous ne pouvons demander ici aux chefs militaires d'entrer dans le détail des questions intéressant la défense. D'ailleurs, il est nombre de points sur lesquels nous ne songerions même pas à les interroger publiquement. On n'a pas à démontrer qu'un examen convenable et complet des questions de défense ne saurait être entrepris à la Chambre des communes. Ce n'est pas là une proposition d'ordre pratique.

Le recrutement à l'égard de la brigade spéciale a été bon, ce dont je me réjouis. Nos hommes ont répondu à l'appel du gouvernement. Cet appel, pour une fois, était rédigé

en termes susceptibles de persuader les intéressés qu'on avait besoin d'eux. C'est ainsi qu'on aurait dû procéder par le passé, mais on ne l'a pas fait. Les appels lancés l'an dernier et l'année précédente à l'égard de l'armée régulière aussi bien que de l'armée de réserve n'étaient pas de nature à pénétrer le jeune homme moyen de l'urgence du besoin, à le convaincre que ses services étaient réellement requis. Aussi, les résultats ont-ils laissé à désirer.

Depuis deux ou trois ans, le ministre affirme sans cesse que l'armée obtient toutes les recrues dont elle a besoin pour les forces régulières, mais qu'elle souhaiterait en obtenir davantage pour les forces de réserve. A mon sens, l'armée n'a jamais eu tous les hommes qu'elle voulait. De fait, je sais qu'elle ne les a pas eus pour l'armée permanente et elle en a eu bien peu pour l'armée de réserve. Les hommes affectées à la réserve ont été recrutés, comme j'ai pu le constater assez longtemps, presque uniquement par des hommes qui faisaient déjà partie des unités. Les mesures prises par le Gouvernement n'ont eu que peu d'effet et n'ont attiré que de rares recrues. Ceux qui se sont joints à l'armée l'ont fait grâce à des efforts personnels. De fait, beaucoup d'unités de réserve, à l'heure actuelle, font des efforts désespérés pour obtenir des recrues. Elles emploient la corruption ou quelque autre moyen semblable; elles vont presque jusqu'à payer les hommes pour s'enrôler. Cette situation ne devrait pas exister au pays et je suis persuadé qu'il n'est pas besoin qu'elle existe. Il me semble que le Gouvernement devrait lancer un appel rédigé de telle façon, en indiquant l'urgence de l'heure, qu'il obtienne d'heureux résultats. Je suis persuadé que nos jeunes gens répondront à l'appel, s'ils sont convaincus que le pays a besoin d'eux, chose dont on ne les a pas encore convaincus.

Mais voilà, on ne l'a pas encore convaincu. La gravité de la situation internationale indique depuis longtemps que le Canada doit maintenir pour sa défense territoriale au moins une division de troupes régulières. Ce n'est là qu'un minimum. Je ne pense pas que le ministre me contredise à cet égard, compte tenu de la situation. Toutefois, c'est l'armée de réserve qui doit assurer la défense fondamentale du pays en cas de guerre généralisée. Elle ne le fera que si ses effectifs sont assez bien remplis.

Nos surplus d'armements utilisés durant la dernière guerre,—sans être les plus à la page, ils sont tout de même de modèle assez récent,—sont suffisants pour assurer la défense fondamentale du pays. Ce sont les hommes qu'il nous faut. Il incombe au Gouvernement de les obtenir, de les persuader de s'engager soit dans l'armée régulière, soit dans l'armée de réserve. Cette obligation n'a pas encore été remplie.

Le ministre nous a parlé en termes plutôt vagues de la magnifique formation donnée aux unités de réserve, aux camps d'été. Il a dit qu'elles seraient renforcées d'ici un an. Une déclaration aussi générale ne signifie rien. Pour moi comme pour la population du pays, c'est tout comme si le ministre n'avait rien dit et il est probable que les choses resteront où elles en sont. Ce que nous voulons savoir et ce qu'on devrait nous dire, c'est comment on s'y prendra pour renforcer ces unités. J'ai déjà signalé que le grand problème consiste à recruter des hommes. A quels moyens le Gouvernement se propose-t-il de recourir? Je répète que s'il n'a pas eu de succès dans le passé, c'est parce qu'il n'a pas su faire comprendre à la population la gravité de la situation. Or c'est une condition indispensable au succès.

Dans sa déclaration, le ministre a longuement parlé de l'augmentation des effectifs de notre marine. Il nous a dit combien de navires sont en service, combien sont en voie de construction, combien seront remis en service et ainsi de suite. Ces renseignements m'ont intéressé. J'espère qu'il ne se produira aucun retard évitable pour ce qui est de la construction des vaisseaux ou de la remise en service de ceux qui avaient été désaffectés.

Il ne suffit pas de dire avec optimisme qu'on fera ceci ou qu'on fera cela; il faudrait plutôt, à mon sens, nous donner des détails clairs et précis, par exemple, quant à la date approximative où ces projets seront réalisés. Il en va de même pour l'aviation. Le ministre nous a communiqué bien des chiffres à l'égard de l'augmentation de notre production de réacteurs et du nombre d'appareils à réaction dont nous disposerons. Mais quand aurons-nous ces appareils? Voilà ce que je veux savoir. Combien en aurons-nous à telle ou telle date?

Le ministre a dit que le Canada avait acheté cent *Mustangs* des États-Unis. Ces avions font de la bonne besogne quand il s'agit de mitrailler les troupes de terre et de soutenir étroitement l'infanterie. Ils ont été très utiles en Corée, parce que l'ennemi ne dispose pas d'avions de chasse à réaction pour les combattre. Si les Coréens du Nord avaient eu une escadrille d'avions à réaction, ils auraient descendu très rapidement les *Mustangs*.

L'achat de ces cent *Mustangs* a été judicieux comme mesure provisoire, mais on ne doit pas faire croire à la population du Canada qu'il s'agit d'un grand pas en vue de la défense du pays. Ces avions de chasse

combleront momentanément une lacune jusqu'au jour où nous aurons des avions de chasse à réaction, mais j'espère que le délai sera bref. Ils seraient de quelque utilité si nous possédions assez d'avions de combat à réaction pour faire face au nombre supérieur d'appareils ennemis à quelque étape que ce soit. Ils pourraient être utiles comme ils le sont en ce moment en Corée quand il s'agit de mitrailler les troupes de terre et de les harceler. Toutefois, n'allons pas croire que ces *Mustangs* sont des avions de combat capables de défendre le Canada contre un ennemi équipé d'armes modernes.

La Chambre n'a jamais vu d'objection à voter les crédits nécessaires à la défense. Les critiques relatives à la défense ont toujours porté sur la façon dont l'argent était dépensé et sur ce que nous obtenions en retour. Il est aujourd'hui manifeste qu'il n'était pas dépensé de la manière la plus sage et que nous n'en avons pas eu pour notre argent.

Il n'y a en ce moment aucun doute que la Chambre votera la semaine prochaine pour la défense les sommes considérables prévues aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Lorsque nous voterons ces crédits cependant, nous voudrons connaître par le détail les dépenses déjà engagées et le degré de protection que nous assureront ces crédits supplémentaires. Nous ne nous contenterons pas de déclarations vagues et générales.

Je le répète, le discours du ministre de la Défense nationale équivaut surtout à une énumération d'articles d'équipement. Comme on l'a fait remarquer par la suite, il ressemble à une réquisition de quartier-maître unie à l'énumération d'un groupe de mesures à prendre. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons savoir de façon très précise quelles sont nos réalisations et à quelles dates les autres articles du programme seront réalisés. J'entends les dates approximatives et non pas l'heure ni la minute.

Il nous faut ce renseignement quand la loi de finance nous sera soumise. Je n'entends pas en dire davantage pour l'instant sur la question de la défense, mais je me réserve certes le droit de poser des questions et je chercherai à obtenir tous les renseignements nécessaires, quand la loi de finance sera présentée à la Chambre.

M. George Prudham (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, sans poser au spécialiste en matière de défense nationale et d'affaires internationales, je ferai quelques observations sur la situation qui règne au pays en ce qui a trait à notre économie et à la production en général.

[M. Harkness.]

Durant ma jeunesse, j'ai appris un métier. J'ai manié des outils et suis fier de dire que je tenais une carte de syndiqué. Avec le temps, j'ai pu, lentement, constituer un capital d'exploitation et en arriver à compter à mon service plusieurs centaines d'employés. Je crois connaître, de première main, l'opinion du travailleur et je sais le problème des payes auxquelles il faut pourvoir.

A mon avis, l'homme moyen, de toutes les classes, est honnête et tient non seulement à s'assurer pour lui-même et sa famille un mode de vie convenable mais à contribuer véritablement au bien-être de son milieu et de son pays.

Le marasme des années 30 a répandu la peur du chômage. Au cours de ces années terribles et depuis, plusieurs idéologues de bonne foi ont prêché que la cause de nos ennuis, du chômage, était la surproduction. Avec l'avènement de la machine, l'application de nouvelles techniques, le travailleur pouvait s'attendre raisonnablement à profiter de certains avantages apportés par les nouvelles techniques, les nouvelles machines, et de l'épargne de temps réalisée.

Durant la guerre, la population s'est abstenue d'exiger des heures de travail plus courtes: elle s'est appliquée à fabriquer des armes, à fournir le nerf de la guerre. Malgré la forte réduction de la main-d'œuvre, la production du pays a atteint des sommets qu'on jugeait jusqu'alors inaccessibles. Après la guerre, avec le retour des hommes des forces armées, on a beaucoup redouté une autre période de chômage. Par suite surtout de cette crainte, les syndicats ouvriers et les membres d'autres classes ont commencé à envisager la possibilité de raccourcir les heures de travail afin de répartir parmi le plus grand nombre possible de gens les emplois qui s'offraient.

Depuis la guerre, nous avons joui d'une période d'embauchage presque intégral. La prospérité a été plus grande que jamais. Le Gouvernement, les syndicats ouvriers et les dirigeants d'entreprises peuvent se réjouir et se féliciter de ce que le Canada soit si bien passé d'une économie de temps de guerre à une économie de temps de paix. A mon avis, la réduction des heures de travail nous a fort aidés à atteindre l'embauchage intégral depuis la guerre. J'estime cependant que cette réduction comporte aussi des désavantages. Si on diminue la durée du travail et que le traitement demeure le même ou qu'il est haussé, le prix de revient et les frais pour le consommateur augmentent inévitablement.

L'embauchage intégral a diminué la concurrence à l'égard de la main-d'œuvre et, après la guerre, la forte demande de denrées

de consommation a aussi restreint la concurrence dans le commerce. Depuis la guerre, le nombre de commandes non remplies de biens de consommation et l'embauchage atteignent un niveau inconnu jusqu'ici, ce qui a entraîné un certain degré d'inefficacité dans notre régime de production et de distribution, inefficacité qu'avant la guerre la concurrence réduisait au minimum. Ces conditions ont contribué à accroître les prix que doivent payer les consommateurs.

D'autre part, partout au pays on a mis en œuvre des services sociaux hautement désirables, qui ont également contribué à accroître les prix exigés des consommateurs. Je ne critique aucunement ces services sociaux, qui sont des plus désirables. Le Canada possède d'immenses ressources et produit des vivres et d'autres marchandises que le reste de l'univers est prêt à acheter car il en a besoin. Nous commençons à jouir d'une certaine indépendance en ce qui concerne les articles manufacturés et, même abandonnés à nos propres ressources, je suis convaincu que nous pourrions continuer à relever notre niveau d'existence et à améliorer sans cesse nos services sociaux.

Cependant, le fait que nous nous sommes élevés au rang des plus importants pays du monde et que nous sommes en passe de devenir une nation de premier ordre, non seulement nous impose des obligations internationales, mais encore pousse d'autres nations à nous porter envie. Nous avons une faible population. Nulle part ailleurs dans le monde treize millions et demi d'habitants ne possèdent un plus riche héritage que le nôtre. Comme les autres parties du monde sont surpeuplées, les conditions de vie y sont inférieures à la normale, comparativement à notre niveau de vie. Il nous est donc impossible de nous soustraire à nos obligations.

La loi de la jungle est toujours en vigueur parmi les nations. Il se trouve encore des agresseurs qui convoitent la domination du monde. Nous avons peine à l'admettre, mais il nous faut quand même relever le défi et reconnaître que seules survivront les nations les mieux préparées. L'agresseur est déjà à l'œuvre. Déjà nos forces armées ont engagé le combat et subissent des pertes. Nous avons peine à nous rendre à l'évidence et à reconnaître qu'il va falloir non seulement mettre notre défense au point, mais encore nous préparer à affronter l'agresseur en d'autres endroits du monde.

Mon point, c'est que si avantageuses et souhaitables qu'aient été dans l'après-guerre des heures de travail plus courtes, il ne faut même pas y songer, à mon avis, lorsque notre survivance même est menacée. Selon moi, tout ouvrier doit toucher un salaire suffisant. Il faut récompenser, dans les domaines du travail et des affaires, l'industrie et le sens de l'économie, mais nous nous leurrons si nous croyons que nous pouvons travailler un nombre d'heures moindre et maintenir un niveau de vie plus élevé tout en défendant notre pays et en aidant à défendre les autres nations libres du monde. Nous sommes exposés à devoir, avant bien longtemps, défendre notre vie elle-même. Ne serait-il pas plus sage pour le pays, avant que nous nous trouvions au pied du mur, d'oublier les heures de travail plus courtes et de travailler quarante-quatre ou quarante-huit heures par semaine? A mon avis, la liberté ne s'achètera pas avec de l'argent, mais avec la production. Nous n'obtiendrons le maximum de sécurité nationale que si tous les groupes de la société fournissent leur plein effort en vue de produire. Je suis également convaincu qu'un accroissement de la production à ce moment-ci aiderait à freiner la montée des prix.

Il y a, je le sais, des honorables députés qui préconisent une réglementation sévère de notre économie. A mon avis, il existe de meilleurs moyens d'atteindre le résultat désiré. J'ai la conviction que la population du Canada pourrait y arriver sans contrainte et j'affirme qu'il faut éviter les régies aussi longtemps que possible.

Il est depuis longtemps admis que le moral d'une armée formée de volontaires est meilleur que celui d'une armée composée de conscrits. C'est la même chose quand il s'agit du moral de la population civile. Si nous pouvons fournir un effort total volontairement, ce sera bien mieux que d'y être forcés par une loi ou par la guerre.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré que les dix prochains mois seront les mois critiques. Je crois que si les Canadiens pouvaient renoncer à la réduction des heures de travail et se lancer dans une production totale, non seulement pourrions-nous maintenir notre niveau de vie actuel, mais nous augmenterions nos chances de défendre notre pays et de jouer notre rôle dans la défense du monde libre. A mon avis, plus vite nous le comprendrons, plus grandes seront nos chances de survivre. Je suis peut-être pessimiste, mais tel est mon sentiment. Les barbares nous observent avec mépris et rient dans leur barbe. Une grande proportion des peuples du monde vivent sous un régime policier. Il n'est pas question pour eux de la semaine de quarante heures. Les adversaires nous dépassent considérablement en nombre; mais nous avons pour nous notre anti-

tude et notre productivité industrielles, notre intelligence et l'avantage de vivre en pays libre.

A mon sens, les membres du parlement devraient souligner au peuple la gravité de la situation internationale et l'exhorter, pendant qu'il en est encore temps, à entreprendre un effort total.

A la page 99 du compte rendu du 31 août, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) disait ce qui suit:

> En de telles circonstances, on sera forcément tenté de se laisser aller à l'indifférence et à l'optimisme lorsque les événements qui se déroulent loin de nos frontières semblent si complexes, semblent échapper à notre action, et d'espérer qu'on pourra à la fois échapper aux obligations et aux malheurs. Une telle attitude serait fatale devant la menace qui pèse sur notre sécurité et notre survivance même. Pour affronter cette menace, nous devons fournir un effort de défense plus intense que jamais nous n'en avons consenti par le passé en temps de paix.

Le ministre parlait sérieusement et sincèrement en formulant cette déclaration.

Je suis convaincu que notre seul espoir de prévenir la guerre et d'y survivre, si elle se déclare un jour, c'est de travailler plus fort pendant de plus longues heures et d'accroître la production.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord féliciter les motionnaires (M. Cannon et M. Bennett) de l'Adresse en réponse au discours du trône. On voudra bien me permettre aussi de féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de l'exposé qu'il nous a fait jeudi de la situation en Corée ainsi que du bon travail qu'il a accompli dans son ministère en sa qualité de représentant de notre pays aux conférences internationales. Dans quelle mesure son travail aurait été meilleur s'il avait fait partie d'un gouvernement moins réactionnaire, seuls ceux d'entre nous qui le connaissent bien peuvent en juger.

Il nous a déclaré jeudi que, pour l'instant, nous devions concentrer notre attention sur la Corée. C'est là, dit-il, que la lutte contre le communisme soviétique se livre au grand jour et qu'on en a le plus clairement révélé la nature. Il a parlé aussi des événements qui ont abouti à la crise coréenne. Parce qu'il est important pour nous tous qui rencontrerons sans doute dans nos circonscriptions beaucoup de ces personnes bien intentionnées, —que le ministre a qualifiées d'idéalistes, et qui se soucient beaucoup de la crise que le Canada affronte à ce sujet,—j'ai l'intention de résumer de nouveau le cours des événements, même au risque de répéter certaines choses que le ministre a dites.

Une semaine exactement après que la Russie eut déclaré la guerre au Japon, en août 1945, le Japon a capitulé. La Corée est une des quelques régions que la Russie avait pu envahir durant cette semaine d'intervalle. La Corée est un pays de la superficie de la Grande-Bretagne et dont la population est de trente millions d'habitants. Elle avait perdu son indépendance et, pendant quarante ans, avait été un pays satellite du Japon. Alors que les Russes combattaient dans le nord en direction du sud du pays durant cette semaine précédant la capitulation, les troupes des États-Unis étaient débarquées en Corée et se battaient dans le sud en direction du nord.

Lorsque le Japon a reconnu sa défaite, on s'est alors demandé quelle armée accepterait la reddition des Coréens. On a résolu la question en tirant une ligne imaginaire à travers le pays au 38e parallèle de latitude. Cette ligne divise le pays de manière qu'environ vingt millions des trente millions d'habitants se trouvent au sud, mais la majeure partie des richesses minérales et industrielles sont situées au nord de ce 38e parallèle.

Dès décembre 1943, avant que la Russie ait intervenu dans la guerre, le Royaume-Uni et les États-Unis ont déclaré conjointement au Caire qu'en temps utile la Corée deviendrait libre et indépendante. La Russie s'est jointe au Royaume-Uni et aux États-Unis pour réaffirmer cette déclaration à Potsdam, en juillet 1945. Les hostilités terminées, les trois puissances se sont réunies à Moscou et sont convenues, en décembre 1945, d'établir une tutelle de la Corée assurée par quatre puissances, soit la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Chine et la Russie. Il était entendu qu'au bout de cinq ans le conseil de tutelle remettrait la Corée à un gouvernement coréen démocratique, indépendant. Tout d'abord, une commission mixte formée de représentants des États-Unis et de l'Union soviétique devait établir, en Corée, un gouvernement provisoire qui collaborerait avec le conseil de tutelle. L'Union soviétique, les États-Unis et le Royaume-Uni ont également signé cet accord de Moscou.

Puis les ennuis ont commencé. L'Union soviétique ne voulait pas accepter de Coréens comme membres du gouvernement provisoire, sauf s'ils étaient membres du parti communiste. En mai 1946, on renonçait à l'institution d'un gouvernement provisoire. Les États-Unis ont donc proposé une conférence de quatre Puissances sur la question de la Corée, mais Molotoff n'en voulut pas entendre parler. Les États-Unis ont alors soumis le problème à l'Assemblée des Nations Unies et, en novembre 1947, l'ONU décidait par un vote de quarante-trois voix, le bloc soviétique s'abstenant, qu'un gouvernement national

coréen devait être constitué et que les armées des deux puissances rivales devaient se retirer dans un délai de quatre-vingt-dix jours. Une commission provisoire de l'ONU était dépêchée sur les lieux, pour surveiller les élections.

A ce moment-là, un rideau de fer s'étendait sur la Corée. L'armée d'occupation soviétique refusa aux commissaires de l'ONU la permission de traverser le 38e parallèle. A partir de ce moment, le conflit cessa d'être entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, entre les États-Unis et la Russie, pour devenir un conflit entre l'Union soviétique et les Nations Unies. Ces dernières firent la seule chose qu'elles pouvaient faire, sauf envahir la Corée du Nord au moyen de troupes des Nations Unies; il n'en existait d'ailleurs pas. Le 10 mai 1948, les Nations Unies ont entrepris de tenir des élections dans le Sud en laissant des vacances à remplir plus tard par la tenue d'élections dans le Nord.

Dans l'intervalle, l'armée d'occupation soviétique avait formé en hâte un gouvernement pantin et avait lancé aux Sudistes un appel de boycotter les élections. En dépit de cet appel et malgré l'intimidation, 80 p. 100 des Sudistes qui avaient le droit de voter l'ont exercé. Des 300 sièges, 100 restés vacants, devaient être remplis plus tard par des députés du Nord. Trois mois après ces élections, en août 1948, les autorités soviétiques de la Corée du Nord et leur gouvernement pantin ont organisé des élections dans le Nord. Comme il arrive d'ordinaire dans ces circonstances, des communistes ou des sympatisants ont été élus.

Le pays comptait alors deux gouvernements qui tous deux prétendaient représenter la population tout entière. En décembre 1948, l'Assemblée générale de l'ONU reconnaissait le gouvernement de la Corée du Sud. Le bloc soviétique, bien entendu, s'y est opposé et a refusé d'accepter la décision de la majorité. Les deux armées d'occupation se sont retirées, les Russes, du Nord, et les forces de l'ONU, du Sud. Il n'est resté que les commissaires de l'Organisation, dont le rôle était d'unifier le pays sous un seul gouvernement démocratique.

Dans son premier rapport, en date du 1er septembre 1948, la commission annonçait à l'ONU l'échec de tous les efforts tentés pour entrer en pourparlers avec la Corée du Nord. Il ajoutait que les requêtes les plus courtoises en vue d'obtenir l'autorisation de visiter le nord du pays et d'entamer des pourparlers visant l'unification de la Corée sont restées sans réponse.

Après le retrait des armées des puissances protectrices, les deux gouvernements ont tenté d'obtenir des garanties d'assistance de la part des puissances rivales. En mars 1949, le premier ministre de la Corée du Nord s'est rendu à Moscou pour y signer un traité de collaboration économique et culturelle de dix ans avec la Russie de sorte que la Corée du Nord est entrée au sein de la famille communiste tout comme l'avait fait déjà l'Allemagne de l'Est. En janvier cette année-là, M. Rhee, premier ministre de la Corée du Sud, signait avec les États-Unis, une entente lui assurant la livraison d'armes sous la régime du programme de défense mutuelle.

Telle était la situation le 25 juin lorsque les troupes du Nord, abondamment pourvues d'armes russes modernes, ont franchi le 38e parallèle, frontière de la république de la Corée, dirigée par un gouvernement régulier. Ce gouvernement avait été établi à la suite d'élections libres surveillées par une commission de l'ONU, élections auxquelles devait participer la Corée du Nord. Les deux tiers de la population habitaient la région soumise à ce gouvernement, lequel était reconnu comme gouvernement légitime de la Corée par l'Assemblée générale des Nations Unies, par le Royaume-Uni et par onze autres nations. Il avait signé une entente avec les États-Unis à l'égard de la livraison d'armes.

Au nord du 38e parallèle, se trouve un gouvernement connu sous le nom de république démocratique du peuple de Corée, gouvernement communiste qui prétend être le gouvernement légitime de la Corée. Il avait été institué d'abord par les autorités de l'occupation russe qui, en mai 1948, avaient refusé aux dix millions d'habitants de cette partie de la Corée de prendre part à des élections tenues à la demande et sous la surveillance de l'ONU. Ce gouvernement n'a été reconnu que par l'Union soviétique et les membres du bloc soviétique. Il a signé un accord de dix ans en vue de la coopération économique avec l'Union soviétique.

Il y avait aussi dans ce pays la commission de l'Organisation des Nations Unies pour la Corée. Sa principale mission consistait à régler les divergences entre les deux gouvernements afin de faire de la Corée un pays démocratique uni. Dès que Washington eut appris que la guerre avait éclaté au matin du 25 juin , les autorités des États-Unis ont demandé au Conseil de sécurité de se réunir d'urgence, ce qu'il a fait le même après-midi. Chacun des onze membres du Conseil s'est rendu à cette réunion, sauf le délégué soviétique. Étaient présents les délégués du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France, de la Chine,—encore représentée par le gouvernement de Chiang Kai-shek,—de la Norvège, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Inde et de la Yougoslavie. Par neuf voix contre zéro, la Yougoslavie s'abstenant de voter, le Conseil de sécurité a ordonné la cessation immédiate

des hostilités. Le Conseil a dit au monde entier, qui en avait déjà l'impression, que cette intervention de la part de la Corée du Nord constituait une atteinte à la paix. Il a exigé la cessation immédiate des hostilités et a ordonné à toutes les troupes de la Corée du Nord de se replier sur le 38e parallèle. Puis dans un message qui passera à l'histoire, il a demandé à tous les membres de l'ONU "de venir en aide par tous les moyens possibles aux Nations Unies et de s'abstenir de le faire à l'égard des autorités de la Corée du Nord."

C'est en conformité de cette consigne que les superforteresses des États-Unis sont entrées en action dans la lointaine Corée et que la Marine royale a offert ses services au général MacArthur. Le Canada et d'autres membres des Nations Unies ont offert leur concours. Nous approuvons tous entièrement la mesure par laquelle l'Organisation des Nations Unies a tenté de mettre un terme à l'agression communiste. Comme l'ont signalé **à la Chambre, le printemps dernier,** un certain nombre de députés, il est très réconfortant de savoir que les nations libres apprennent à collaborer les unes avec les autres en vue d'apporter leur appui collectif à la défense de la liberté et au maintien de la paix.

Depuis la première guerre mondiale et la création de l'ancienne Société des nations nous nous sommes payés de mots au sujet d'une police internationale chargée d'empêcher l'agression et d'assurer le respect du droit parmi les nations. Pour la défense pure et simple de notre mode de vie nous voici amenés à commencer effectivement à fournir aux Nations Unies les forces militaires prévues dans la charte. Il est facile de critiquer la façon dont l'Organisation des Nations Unies a abordé le problème de la Corée ou tout autre problème international. L'ONU a probablement été aussi loin, elle a agi avec autant de célérité que les nations constitutives le permettaient. La constitution d'un monde où toutes les nations vivent en paix, l'une avec l'autre, l'objectif fondamental même de l'ONU, savoir le maintien de la paix et la prévention de la guerre, sont des buts toujours difficiles à atteindre. Ils le sont particulièrement quand l'une des plus grandes puissances militaires du monde, de concert avec ses satellites, se lance à la conquête du monde, sans se préoccuper le moindrement des règles du jeu, en ayant recours à tous les moyens capables de servir à ses fins.

Telle est la situation qui règne dans le monde où l'ONU essaie de fonctionner. Avec toutes ses imperfections, la démocratie, telle que nous l'entendons, est engagée dans une lutte à mort avec le communisme tout comme si nous étions effectivement aux prises avec la Russie dans une guerre mondiale. La lutte est engagée pour nous, pour ceux qui ont foi comme nous dans les parlements démocratiques, les syndicats ouvriers démocratiques et toutes les autres institutions que les peuples démocratiques ont établies. Le conflit a pour enjeu la survivance de ce mode particulier de vie. La question qui se pose à chacun de nous et à laquelle nous devons répondre est celle de savoir si le monde doit passer ou non sous la domination communiste.

Il n'y a personne qui, même avec une connaissance très superficielle du communisme, ne doute un instant que la conquête du monde pour cette doctrine ne soit le cri de ralliement des communistes à travers le monde entier. Est-ce ce monde que nous voulons ou voulons-nous conserver les meilleures de nos institutions démocratiques afin de travailler à les améliorer? Dans notre société, les forces qui, à travers les siècles, ont cherché à libérer de l'esclavage et de l'oppression les âmes et les corps des hommes et des femmes, ces forces, dis-je, affrontent une des crises les plus importantes de l'histoire. Nous traversons une des époques les plus décisives de l'histoire humaine. Notre succès ou notre échec dans cette crise déterminera si la civilisation, telle que nous la connaissons, survivra ou si l'histoire humaine est vouée à une autre ère de ténèbres. De fait, nous sommes en face d'une double menace: nous anéantirons-nous les uns les autres dans un conflit atomique ou, si nous survivons, resterons-nous libres ou deviendrons-nous esclaves d'âme et de corps?

Deux obligations incombent aux peuples libres d'aujourd'hui. D'abord préserver la démocratie et les institutions démocratiques, non pas parce que nous les jugeons parfaites, mais parce que nous croyons posséder, sous notre régime démocratique, la liberté et les occasions nécessaires de croître et de nous perfectionner; ensuite, éviter la catastrophe d'une autre guerre mondiale, atomique ou autre. Pourrons-nous nous acquitter de nos deux obligations en même temps? L'histoire le dira. Des millions de gens espèrent certainement et demandent au ciel que la guerre de Corée ne soit pas le début d'une guerre universelle.

Toutefois, il est également vrai que, si repoussante que puisse être la guerre, si coûteuse en vies et en souffrances humaines, il y a dans la vie certaines valeurs dont la grandeur dépasse la vie elle-même. Il y a des valeurs pour lesquelles des hommes et des femmes ont, au cours de l'histoire, consenti à sacrifier leur vie. Afin de faire face au danger que présenterait un monde dominé par le communisme, nous devons être prêts

à affronter la force avec la force lorsque c'est le moyen utilisé par l'ennemi, comme c'était le cas en Corée. A titre de nation, nous devons être prêts à faire tous les sacrifices qui seront nécessaires pour remplir nos obligations et à déployer tous les efforts possibles afin de sauvegarder notre mode de vie.

Comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), nous n'osons pas compter seulement sur la préparation militaire. Parlant à Manchester le 2 juillet, M. Herbert Morrison, du gouvernement travailliste britannique, disait:

> Je suis convaincu que seule une attitude ferme de la part des démocraties libres fera comprendre à ceux qui menacent la paix que l'agression ne profite jamais.

Puis, comme le ministre des Affaires extérieures l'a fait jeudi, il a donné de sages conseils:

> Bien qu'il soit nécessaire de répondre par les armes à l'agression armée, les nations qui partagent nos principes doivent s'efforcer de supprimer les causes du communisme en soulageant la famine et la misère dont souffrent des millions de gens, surtout dans toutes les régions de l'Asie.

Nous pouvons tous féliciter le Gouvernement des dispositions qu'il a prises en vue de recruter et d'équiper des troupes spéciales qu'il placera à la disposition des Nations Unies; nous pouvons aussi le féliciter d'avoir donné l'exemple aux autres pays en offrant à l'ONU de mettre ces troupes à sa disposition, afin qu'elle les utilise n'importe où. Cependant, nous aurions aimé que le Gouvernement se montrât plus empressé de donner suite au deuxième point mentionné par son ministre, savoir supprimer au pays et à l'étranger la cause du communisme. L'accroissement du coût de la vie au pays, le chômage qui a atteint des milliers de Canadiens l'hiver dernier, la déplorable situation qui existe depuis des années à l'égard du logement, le mercantilisme qui se poursuit présentement avec l'assentiment du gouvernement, la protection insuffisante contre la maladie et la vieillesse, sont des facteurs qui, chez nous, contribuent à la propagation du communisme et qu'il appartient au Gouvernement de supprimer.

Dans le domaine international, le refus de notre Gouvernement d'appuyer les projets de distribution de vivres aux peuples nécessiteux formulés par l'Organisation de l'agriculture et de l'alimentation, son opposition au projet des Nations Unies d'une action internationale visant à maintenir l'embauchage intégral, et la contribution négligeable que notre pays a faite jusqu'ici aux projets d'aide aux contrées économiquement arriérées, tout cela montre combien notre Gouvernement a failli à la tâche de répondre à l'urgent besoin d'une action collective dans cette sphère. En ne relevant pas le défi du communisme sur le front domestique, de façon à montrer que la démocratie peut de fait accomplir ce que le communisme ne fait que promettre, a encouragé la dissémination du communisme dans notre pays. Bien plus, la présence de l'indigence et de l'injustice sur une terre d'abondance et de liberté a inspiré à de nos concitoyens qui ne sont pas communistes une sympathie injustifiée pour le communisme.

La Russie et les autres pays communistes n'osent pas aujourd'hui révéler au monde les conditions actuelles de vie de leurs populations. Ils n'osent pas davantage permettre à leurs populations de connaître les conditions de vie dont nous jouissons sur ce continent. Ils sont forcés d'empêcher le reste du monde de connaître ce qui se passe chez eux et d'empêcher leurs populations de connaître ce qui se passe ailleurs en s'entourant, comme on dit, d'un rideau de fer. Nous n'avons que leurs promesses et peu de renseignements précis au sujet des conditions de vie au delà du rideau de fer. Si nous mettions plus d'empressement à partager avec les nôtres et avec les pauvres de toute la terre l'abondance que nous pouvons produire chez nous, le communisme n'aurait que peu d'attraits pour les Canadiens. Le malheur, aujourd'hui, c'est que des milliers de Canadiens ne savent trop que penser des promesses du communisme, en partie parce qu'ils manquent de renseignements au sujet de cette doctrine et en partie parce que nous n'avons pas su assurer à notre population le niveau de vie que nous pouvions lui donner.

Ainsi, des milliers de Canadiens ont signé la pétition visant à supprimer la bombe. Des milliers de Canadiens ont signé la pétition de bonne foi, mus par un désir sincère de maintenir la paix. Ils sont loin de connaître les efforts tentés par les Nations Unies en vue d'assurer l'interdiction de la bombe à la seule condition pratique: le contrôle par l'ONU, après inspection suffisante. Ces gens ignorent tout de la peine que s'est donnée la Russie pour faire échouer les efforts des Nations Unies. Comme chacun des députés en cette enceinte et, j'en suis sûr, comme tout bon Canadien, je veux l'abolition de la bombe atomique. Nous voulons nous assurer qu'on détruira les engins stockés en Russie aussi bien qu'ailleurs et qu'on prendra des mesures pour empêcher que la fabrication secrète de la bombe soit possible, où que ce soit. De plus, je suis sûr que nous serions tous heureux de voir adopter dans l'univers un programme effectif de désarmement en vue de rendre impossible toute guerre atomique ou autre. Nous devons toutefois tenir compte du

genre de monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. De la part des démocraties, ce serait certainement faire preuve de faiblesse que de se départir de l'arme atomique ou de toute autre arme jusqu'à ce que leur pire ennemi soit prêt à collaborer avec les Nations Unies pour empêcher la guerre.

Plusieurs de ceux dont j'ai parlé voudraient aussi que l'affaire de Corée se règle par le moyen de la conciliation. Comme bien d'autres Canadiens, je préférerais que toute dispute, soit intérieure, soit internationale, se tranchât, quand c'est possible, par la conciliation plutôt que par la force. A cet égard également, ce ne serait que signe de faiblesse que nous nous prêtions, pour le règlement de nos différends, à la conciliation aux seules conditions de l'ennemi.

Les agresseurs doivent apprendre que l'agression ne paie pas. Pour faire face au communisme sur tous les fronts et conserver notre mode démocratique de vie il nous faudra faire des sacrifices car toute cause digne d'être défendue a toujours exigé des sacrifices. Il faut commencer par rendre le fonctionnement de la démocratie si efficace chez nous que les gens se trouveront amplement justifiés de consentir les sacrifices nécessaires. Il ne faut pas non plus qu'ils retombent entièrement ni même en grande partie sur ceux qui s'enrôlent pour servir à l'étranger et sur leurs familles. Les affaires, l'agriculture et les ouvriers doivent tous porter leur part. Ces milieux, ainsi que notre presse, notre radio, nos églises et les autres grands organismes nationaux ont un rôle important à jouer dans ce que Dean Acheson appelle la diplomatie totale. Tous doivent convenir d'unir leurs efforts en vue de l'accomplissement de cette tâche capitale. Elle ne sera peut-être pas facile. M^me^ Dorothy Thompson, en écrivant à l'intention de la nation américaine il y a quelque jours, sur les progrès du communisme dans les pays asiatiques, disait:

> Nous avons déjà perdu l'Asie. Staline ne l'a pas conquise. Il veut que nous la gagnions pour lui.

On peut encore discuter quant à savoir si les démocraties ont perdu ou non l'Asie. Si nous n'y prenons pas bien garde, il est certain que nous la perdrons aux communistes. Nous pourrions encore la perdre même si nous remportions une victoire militaire en Corée.

Sur ce point, je vous citerai un bref extrait d'un article de rédaction publié dans le *Globe and Mail*, le quotidien national du Canada, le jeudi 17 août. Je cite l'article:

> La masse des Coréens, dont le pays a été dévisé provisoirement et artificiellement en partie nord et sud, n'a pas accueilli les Américains en "libérateur". La plupart les prennent pour des intrus et des impérialistes. La Russie les a assommés de propagande à cet effet et a su inspirer les Coréens du Nord à combattre avec enthousiasme. Au dire de journalistes de Tokio, non seulement la contre-propagande organisée par les États-Unis ou les Nations Unies est insuffisante, bien pis, il n'en existe pas. Personne ne répond aux Russes. Un correspondant américain, posté à Tokio, disait à la radio l'autre soir que ses collègues et lui-même étaient "excédés" de demander sans succès à l'état-major quel était son objectif militaire final. Quant aux intentions politiques de l'ONU en Corée, personne ne les a jamais définies.

[M. Noseworthy.]

L'éditorial poursuit:

> Il est donc logique pour les Coréens de supposer que la mission unique des Américains est de restaurer le groupement Syngman Rhee de Séoul. Ils savent que le régime était corrompu, qu'il maintenait l'oppression, traitait avec cruauté ses prisonniers politiques et refusait de réaliser ses promesses de réforme agraire et économique. Doit-on s'étonner que les masses coréennes n'aient pas accueilli les Américains avec des fleurs ni des chants de louanges?
>
> L'Occident,—ce qui signifie avant tout les États-Unis,—doit offrir aux peuples de l'Asie un programme et des espoirs aussi réconfortants que ceux que leur offre le communisme.

C'est ce point que j'aimerais signaler au ministre et, par son intermédiaire, à l'Organisation des Nations Unies, à son titre de représentant du Canada au sein de cet organisme. Il sera beaucoup plus difficile pour le monde occidental de faire accepter ce programme à l'Orient qu'il ne le sera pour la Russie de faire accepter le sien. Ce que les peuples d'Asie ont connu par le passé de l'impérialisme capitaliste occidental n'a pas été de nature à leur inspirer confiance dans les méthodes de l'Occident. Si nous ne voulons pas que l'Asie se tourne vers le communisme et que le sang se répande vainement en Corée, nous devons trouver un moyen de réparer le mal qu'on a fait par le passé et d'inspirer une certaine confiance à ces gens. C'est dire qu'il faudra aider à les délivrer de la famine et de l'oppression. Nous ne gagnerons pas la confiance des Coréens s'ils croient que nous avons l'intention d'y rétablir le régime de M. Rhee. Nous ne gagnerons pas non plus la confiance des Chinois s'ils s'imaginent que notre intérêt en Chine consiste à rétablir M. Chiang au pouvoir. Nous devons aider à la création de conditions économiques, politiques, sociales et psychologiques qui susciteront et raffermiront la confiance dans le mode démocratique de vie. Nous devons faire ce que nous pouvons pour aider ces gens à s'aider, même s'il faut leur donner des vivres, même s'il faut acheter leurs produits pour leur permettre de payer les nôtres en retour, et cela au risque que certaines de nos industries en souffrent. Ce sera une partie du prix que nous devons payer.

Je termine sur une note un peu plus optimiste. Tout n'est pas perdu et nous n'avons pas lieu de supposer que la démocratie continuera à céder du terrain au communisme. Les pays non-communistes groupent les deux tiers de la population du globe, ils disposent des trois quarts de la productivité économique du monde et ils sont assurés, du moins en puissance, de la prépondérance pour ce qui est de la force militaire. Leur niveau de vie est le plus élevé du monde et ils sont les mieux en mesure d'aider les régions peu évoluées à relever le leur. Ils ont pour eux l'attrait que garde toujours l'indépendance et le nationalisme et le plus grand attrait de tous: la liberté de l'homme. Ainsi épaulés, nous sommes assurés de la victoire, pourvu que nous réussissions à faire comprendre aux Orientaux, harcelés par le communisme, que nous cherchons à les garder libres et indépendants, que nous ne voulons ni faire leur conquête, ni leur imposer notre mode de vie, ni exploiter leurs ressources à notre avantage.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, le 18 août dernier, j'adressais au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) une lettre dans laquelle, à titre de membre de notre armée de réserve, je lui exposais pourquoi, à mon sens, nos armes sont actuellement totalement incapables de défendre notre pays. Je lui exposais également les moyens à prendre pour combler les lacunes. Comme le ministre ne m'a pas répondu, je lui rappelle les considérations que je mettais en relief dans ma lettre. J'espère qu'il me répondra ici même. Voici ce que renfermait ma lettre au ministre:

Il y a quelques jours, notre Gouvernement a autorisé la formation d'une brigade pour les Nations Unies. Cette initiative a reçu l'approbation de la grande majorité des Canadiens car elle nous permet de nous acquitter de nos obligations, à titre de membre de l'ONU.

Cette initiative est très importante. La suivante, qui l'est encore plus, sera de préparer une force armée qui nous permettra de défendre notre pays contre toute attaque qui pourrait être lancée, à tout moment, sur nos côtes.

Il est bien possible que notre pays devienne la Belgique de la troisième Grande Guerre. Le but, maintes fois reconnu, des communistes, c'est de dominer le monde, chose qui ne pourrait s'accomplir qu'après la défaite des États-Unis. Si ce dernier pays était attaqué, le Canada, vu sa situation, deviendrait un champ de bataille; c'est là une réalité que tout Canadien se doit d'envisager.

D'abord, contre quel genre de force armée nous faudrait-il lutter? La guerre en Corée nous a appris que lorsque les communistes se lancent à l'attaque, leurs armées sont bien formées, bien outillées, bien dirigées et leur nombre est suffisant pour soutenir le choc de l'attaque. S'ils attaquaient sur notre littoral de l'Ouest, ils le feraient en grand nombre et au moyen de matériel lourd. Les débarquements alliés en Sicile, durant l'été de 1943, donnent une idée de la facilité avec laquelle on pourrait lancer cette attaque d'une distance de plusieurs centaines de milles. Au cours de cette invasion, la première division canadienne s'était embarquée en Angleterre pour se rendre directement jusqu'au littoral sicilien, soit une distance de plusieurs centaines de milles. Une puissante flotte de sous-marins géants, tant russes qu'allemands,— nous savons que les communistes en ont une,— pourrait aisément protéger les troupes d'invasion.

De quels effectifs disposons-nous pour repousser, au besoin, une attaque de ce genre? La brigade qu'on recrute actuellement pour le service en Corée doit être utilisée ailleurs qu'au Canada. Lorsqu'elle aura quitté le pays, nous ne disposerons plus que d'une brigade de 4,500 hommes, soit moins du tiers d'une division, pour résister à un envahisseur.

Comme le signalait hier soir le député de Nanaïmo (M. Pearkes), cette brigade n'a pas même de quartier général et manque encore passablement de préparation avant qu'elle puisse entrer en action à titre d'unité.

Une telle armée ne pourrait longtemps résister à une armée du genre et de l'importance de celle qui pourrait prendre pied. Outre les éléments de brigade permanents dont je viens de parler, nous avons la réserve de l'armée active. Puisque les rangs de cette réserve ne sont remplis qu'au quart, que cette armée possède très peu de matériel et n'a jamais été formée en tant qu'unité complète de combat, il faudra de six mois à un an pour qu'une unité de réserve puisse aller au feu comme armée efficace de combat.

Avec quoi alors nous proposons-nous de repousser une attaque si elle survenait? Il est évident qu'à l'heure actuelle, nous n'avons formé aucun plan. Il est également évident que, sans un tel plan, nous nous berçons de chimères. Nous devons recruter, instruire et équiper une armée qui serait immédiatement en mesure de faire face à une attaque et de la retenir du moins jusqu'à l'arrivée de renforts de l'armée américaine. Pour cela, il nous faudrait au moins une division blindée ou une division d'infanterie appuyée par une brigade blindée. Afin de former et de maintenir une telle armée de manière qu'elle coûte le moins possible aux contribuables, je propose le plan suivant:

1. Il y a lieu d'étendre le programme de recrutement et d'instruction en vue d'inclure les volontaires d'un contingent spécial de réserve qui s'appellerait: "La réserve spéciale de l'armée active".

2. Les volontaires qui s'engagent suivront l'instruction aux conditions et moyennant la solde prévues pour l'armée active durant toute période que le ministère de la Défense nationale jugera nécessaire à leur aguerrissement.

3. Il y a lieu de remettre en vigueur une loi tendant à protéger ceux qui s'engagent en garantissant, en vue de l'instruction et du service militaire, leur libération de leur emploi actuel sans mettre en danger leur emploi ni leur ancienneté.

4. Des unités convenablement situées de l'armée actuelle de réserve seront choisies pour organiser de premiers bataillons ou régiments en qualité de réserve de l'armée active et maintenir leurs unités actuelles à titre de deuxièmes bataillons ou régiments de l'armée de réserve.

5. La période de leur instruction initiale terminée, les militaires seront versés à l'unité de réserve de l'armée active la plus près de leur foyer et poursuivront leur instruction de façon intermittente, tout en continuant de vaquer à leurs occupations régulières.

6. Les conditions de l'engagement seront de servir dans toute région suivant que le ministère de la Défense nationale le jugera nécessaire. Durant leur service ils seront assujétis aux règlements de l'armée active, y compris les pensions aux blessés.

7. La période d'instruction initiale terminée, les militaires devront toucher une rétribution de $30 par mois pour les officiers et de $20 par mois pour les hommes de troupe en plus de la solde prévue pour les périodes d'instruction intermittentes. Cette disposition rendra le service militaire plus attrayant tant pour les anciens combattants aguerris que pour les nouvelles recrues.

8. Les bataillons et les régiments de réserve de l'armée active devraient être pourvus d'un noyau de personnel à temps continu chargé de maintenir l'équipement, qu'on devrait obtenir le plus tôt possible et en quantité suffisante pour que les unités puissent se mettre sur un pied de guerre dès qu'elles sont appelées au service.

L'instruction initiale et l'équipement de ce corps coûteraient une somme énorme. Toutefois, les frais généraux requis pour maintenir les noyaux de personnel et garder l'équipement, plus la compensation annuelle, auraient pour résultat de constituer, avec un minimum de dépenses, un corps de défense efficace, capable d'entrer en activité à très brève échéance. Considéré comme partie intégrante de notre première ligne de défense, ce corps intéressera vivement des soldats d'un calibre supérieur, tout comme la solde provisoire pour le service discontinu attirera les recrues.

Je ne vois pas pourquoi on n'appliquerait pas aussi bien à la marine et à l'aviation le programme que je viens d'exposer au sujet de l'armée.

C'est le seul moyen de nous préparer à repousser toute attaque armée éventuelle lancée contre notre pays. C'est aussi le meilleur moyen de prévenir une attaque: seule la puissance de l'état de préparation peuvent arrêter les communistes. Si nous sommes forts et bien préparés, il est moins probable que nous soyons attaqués, comme comme nous risquons de l'être si nous restons faibles et vulnérables comme en ce moment.

Nous ne pouvons permettre que se répètent les événements du dernier conflit, alors qu'on a envoyé à Hong-Kong, et aussi comme renforts en Italie et dans le Nord-Ouest de l'Europe, des militaires sans formation et sans équipement suffisant. C'est maintenant et avant qu'il soit trop tard qu'il faut se préparer et s'équiper.

Je soumets ce programme de préparation au Gouvernement en ma qualité d'ancien combattant de la dernière guerre, de membre actuel de l'armée de réserve et à mon titre de Canadien désireux de voir le Canada rester libre. Je souhaite sincèrement que le ministre de la Défense nationale juge à propos de mettre en œuvre ce programme ou un meilleur, avant que nous soyons débordés par les événements internationaux.

L'hon. M. Claxton: L'honorable député dit-il qu'il m'a fait parvenir ce document?

M. Hees: Je l'ai envoyé au ministre, et j'ai reçu de son bureau un accusé de réception il y a environ dix jours. On y disait qu'il serait porté immédiatement à l'attention du ministre. Je n'ai reçu aucune réponse.

L'hon. M. Claxton: J'avoue que je l'ai reçu sous la forme d'un texte de radio-allocution. Je ne me suis pas rendu compte que c'était une lettre. Si c'était une lettre, je m'excuse auprès de l'honorable député. Je l'ai reçue sous forme de radio-allocution.

M. Hees: J'ai envoyé une lettre au ministre déclarant que telles étaient mes opinions et que je les avais exprimées dans une allocution à la radio, ce qui n'enlevait aucune valeur à mes recommandations. Je disais que j'aimerais à savoir ce qu'il en pensait et que j'estimais sincèrement qu'elles méritaient l'attention du Gouvernement. J'ai envoyé une copie de la même lettre au premier ministre (M. St-Laurent) pour recevoir une prompte réponse m'annonçant que ces questions seraient portées à l'attention du Gouvernement. Je rappelle tout cela à ce moment, parce que, selon moi, il s'agit de quelque chose d'extrêmement important. J'aimerais que le Gouvernement étudie ce plan et qu'il élabore soit un projet de même genre, soit un projet qui lui soit supérieur,—je ne m'enorgueillis pas du mien,—le plus tôt possible.

Mardi dernier, lorsque le premier ministre nous exposait la suite d'événements qui ont précédé la grève du rail, il nous a dit qu'au moment où elle avait éclaté la grève avait pris le Gouvernement par surprise et tout le monde aussi, croyait-il. Ce sont ses propres paroles, prononcées mardi dernier et consignées à la page 13 du hansard. Il a déclaré que la grève des cheminots avait pris le Gouvernement par surprise, parce que celui-ci ne croyait pas que cela pût se produire ici.

Cette façon de raisonner, appliquée à la défense nationale, nous mènerait à la catastrophe. Que cette façon de raisonner se retrouve au ministère de la Défense nationale, on en voit la preuve dans le discours que le ministre prononçait avant-hier, lorsqu'il affirmait que la situation était bien en main, telle qu'on pourrait la souhaiter, et qu'il laissait l'impression que personne au Canada n'avait raison de s'inquiéter.

L'hon. M. Claxton: Je n'ai rien dit de tel.

M. Hees: La question est très urgente. Nous sommes réunis ici pour entendre le Gouvernement nous exposer les plans qu'il a préparés en vue de pourvoir à la défense du pays. On l'a démontré, à mon avis, celle-ci est loin d'être assurée. J'exhorte le ministre de la Défense nationale et le premier ministre à présenter à la Chambre, le plus tôt possible, des plans acceptables en vue de la défense de la patrie.

M. H. A. MacKenzie (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, en me levant pour parler au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je songe que nous som-

mes en session spéciale du parlement convoquée pour étudier surtout deux problèmes urgents qui touchent le Gouvernement et la population du Canada. Comme l'un de ces problèmes a déjà été étudié, je voudrais maintenant formuler quelques observations sur notre politique étrangère, applicable en particulier à la situation existant en extrême Orient et en Corée.

Je dois avouer l'étonnement que j'ai éprouvé à entendre les collègues qui ont traité ce sujet avec autant de compétence. Me souvenant du vieil adage qui dit que moins on connaît une chose plus on est porté à en parler, je me l'appliquerai à moi-même en l'occurrence et serai bref.

J'ai écouté attentivement le discours prononcé en cette enceinte, jeudi dernier, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et l'ai lu depuis dans le compte rendu. A mon avis, c'est là un exposé complet de la situation existant en Corée et en extrême Orient, et tout homme raisonnable ne peut que l'en féliciter. Je tiens à souligner sa franchise et son analyse de l'état actuel de cette question. Le Canada a vraiment lieu de se réjouir d'avoir à un tel poste, en ce moment de crise mondiale, un homme dont le caractère, le sens de la diplomatie et la compétence sont aussi éminents.

Bien que j'aie passé plus de deux ans en Orient, je n'ai pas eu l'occasion de visiter la Corée, mais j'ai pu me rendre compte assez exactement de la situation dans ce pays. Un citoyen américain que j'ai très bien connu, marié à une Polonaise, habitait la Chine depuis plusieurs années et faisait un travail identique pour le compte de l'UNRRA à celui que j'y faisais. Après avoir passé un an à l'UNRRA, il a accepté un poste semblable du gouvernement des États-Unis pour faire le même genre de travail en Corée. Il a laissé sa famille en Chine et s'est rendu à ce poste. Cet homme est venu plusieurs fois à Changhaï pendant que je m'y trouvais en 1947, et, à l'occasion de ses visites en Chine, j'ai causé fréquemment avec lui de la situation en Corée.

Il a prétendu qu'elle était bien semblable à celle qui existait dans plusieurs parties de la Chine. Il était d'avis alors qu'on commettait une grave erreur en cherchant à diviser la Corée en deux parties. Les Coréens sont des Orientaux, qui possèdent plusieurs caractéristiques semblables à celles des Chinois, y compris la peau, les cheveux et d'autres traits. Leurs antécédents sont surtout ceux des Chinois.

La Corée est un pays relativement peu étendu dont les Japonais se sont emparés il y a une quarantaine d'années. Depuis trente-cinq ans, ils en sont devenus, pour toutes fins pratiques, les propriétaires. Le Japon était le maître et exploitait par tous les moyens possibles les Coréens qui étaient pour ainsi dire réduits au rôle d'esclaves. A la fin de la guerre, les commandants militaires, principalement ceux de la Russie et des États-Unis, divisèrent le pays en deux, la partie nord et la partie sud. Le 38e parallèle marquait la frontière entre les deux parties, n'est-ce pas? Les Russes avaient autorité dans la Corée du Nord et les Américains dans la Corée du Sud. Il faut se rappeler que le nord du pays renferme de vastes superficies de terrain accidenté. Bien que moins étendue, la Corée du Sud compte environ deux fois plus d'habitants. C'est au début de 1948 qu'on a tenu des élections libres et formé deux républiques séparées. On a commis ainsi une grave erreur, car peu de gens ne pouvaient concevoir pourquoi la Corée devait être divisée en deux. Si ce pays avait recouvré sa liberté en tant que république unique, la guerre aurait probablement été évitée.

Cependant, c'est une histoire du passé. Il s'agit maintenant de savoir comment régler la situation qui s'offre à nous. Après les élections de 1948, M. Syngman Rhee a été choisi comme premier président. C'était un patriote nationaliste qui avait fui la Corée près de 30 ans auparavant pour aller habiter les États-Unis. Il avait tenté d'établir une forme de gouvernement aux États-Unis, prétendant représenter la Corée. C'était un réactionnaire.

Avec quelques-uns de ses loyaux lieutenants, il a gouverné la Corée du Sud d'une main de fer et emprisonné des centaines de personnes, simplement parce qu'elles s'opposaient à son gouvernement ou le critiquaient. Il est devenu si impopulaire qu'il a été défait au parlement en mai cette année et n'a pu obtenir l'appui suffisant pour se maintenir au pouvoir. Ce n'est pas difficile de comprendre pourquoi les Coréens du Sud n'ont pas appuyé les armées durant la présente guerre, comme on s'y attendait, et ont laissé les États-Unis combattre seuls dans une large mesure.

Il est vrai qu'à titre de membres du Pacte de l'Atlantique, nous devons être prêts à repousser l'agression partout où elle se produit et que nous devons nous porter, le plus tôt possible, au secours des armées qui se battent en Corée du Sud. A cet égard, le Canada assumera ses responsabilités. Mais cela ne doit pas nous faire fermer les yeux sur la situation véritable en Corée. Le gouvernement n'y était pas satisfaisant, ce dont le Kremlin n'a pas manqué de tirer parti. La lutte y sera longue et ardue, mais la victoire ne fait pas de doute.

Un mot au sujet de Formose et de la Chine. Le ministre des Affaires extérieures nous disait ici, voici quelques jours, que le plus grave danger d'aggressions semblables à celle qui est survenue en Corée se trouvait en Allemagne, en Iran et en Indochine. Nous devons être prêts à faire face à de telles éventualités. Sans méconnaître ces risques, j'estime que Formose présente le plus grave danger, celui dont pourrait bien sortir une troisième mondiale.

Je connais quelque peu la situation qui existe là-bas, pour avoir passé deux ans en Chine. J'ai ici un témoignage du travail que j'ai accompli en Chine; il est signé du directeur général de l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies, à Washington. J'en ai un autre signé par un colonel qui était à l'époque l'inspecteur général et l'investigateur. J'en ai un autre, qui me vient du bureau de la Chine. J'hésite à consigner ces témoignages au compte rendu, mais je dois avouer que je suis fier de les posséder. De fait, j'en ai placé un, dans un cadre, au-dessus de mon foyer, chez moi.

Une voix: Consignez-les au compte rendu.

M. MacKenzie: L'histoire de Formose est bien triste. Pendant 50 ans, ce pays a été aux mains des Japonais qui ont exploité sa population tout comme ils avaient exploité les Coréens. Les Formosans sont d'origine chinoise. Nous avions institué 15 bureaux régionaux dans le territoire chinois afin d'aider au rétablissement des régions de la Chine, ravagées et dévastées par la guerre. Or un de ces bureaux avait été établi à Formose, pays qui compte environ 7 millions d'habitants. Je me souviens du nombre parce qu'il est environ la moitié du chiffre de la population du Canada. L'accord du Caire mentionnait spécifiquement que Formose devait, après la guerre, être remise à la République chinoise. Les Japonais le savaient fort bien et après la défaite de leur pays, ils quittèrent Formose pour rentrer au Japon.

Le président de la République chinoise, le généralissime Chiang Kai-chek, a nommé le général Chen Yi, son ami, gouverneur de Formose. Ce dernier a été acclamé à son arrivée à Formose. Pendant plusieurs années, Formose était célèbre grâce à ses exportations de sucre et de poisson. Ce poisson était mis en conserve par une main-d'œuvre formosane, puis exporté. On se plaignait, sur le littoral du Pacifique, il y a un certain temps, du poisson bon marché. Or, ce poisson venait surtout de Formose qui exportait aussi quantité d'ananas. Les Japonais avaient considérablement industrialisé le pays.

Les Japonais partis, le général Chen Yi prit le pouvoir, amenant avec lui quelques généraux mercenaires. Les faits déplaisent mais il faut les exposer. Le général Chen Yi a, tout d'abord, exproprié les meilleures terres de l'île, qui étaient fort étendues. Il prit charge de l'exportation du sucre et des autres denrées. En moins de six mois, la population mourait littéralement de faim. Les habitants demandèrent au général de leur donner de quoi manger car, même s'ils les avaient exploités, les Japonais les avaient nourris. Le général refusa et à sa demande deux bataillons de troupes de choc du gouvernement nationaliste massacrèrent de douze à quinze mille personnes parce qu'elles protestaient contre le manque de nourriture.

Au bout d'un certain temps, on rappela le général Chen Yi au combat en Chine continentale. Une fois le gouvernement nationaliste chassé du continent, des bruits coururent que le général avait collaboré avec les communistes et qu'il avait subséquemment été fusillé. Le mal était cependant fait. Les habitants de l'île étaient peu sympathiques à la cause nationaliste: c'est ce qu'ont rapporté bon nombre de spécialistes qui sont allés s'occuper du programme de remise en valeur. Une bonne part de la population de Formose n'appuie pas le gouvernement nationaliste chinois.

On a dit que si nous avions fourni à ce gouvernement des munitions, des armes et de l'équipement, la situation actuelle ne serait jamais survenue. C'est ce qu'on a affirmé maintes fois dans *Time* et dans *Life*. De fait, dans un numéro de septembre dernier de *Newsweek*, on trouve un assez bon compte rendu des erreurs commises à l'égard de Formose. Je ne dirai pas que nous n'avons pas appuyé le gouvernement nationaliste: nous l'avons fait de façon assez généreuse. Par l'entremise de l'UNRRA, nous lui avons fait parvenir des approvisionnements d'une grande valeur marchande pour plus de 600 millions de dollars. Ces approvisionnements étaient destinés au rétablissement de la population afin de lui permettre de reprendre une vie normale. Le gouvernement national était chargé de la distribution de ces approvisionnements, puisque c'est lui qui avait organisé la SINORRA. Nous avons secondé les efforts qu'il a fait pour venir en aide à la population. De fait, le programme de l'UNRRA était un plan Marshall en plus petit. C'était un plan préliminaire destiné à aider la population à revenir à la vie normale.

En septembre 1947, les manchettes de journaux anglais et chinois imprimés au Canada nous apprenaient que notre pays avait avancé 60 millions de dollars à la Chine. La nouvelle ajoutait que ce crédit devait servir à l'achat de bombardiers Mosquito fabriqués au Canada. Tout cela était évidemment publié

dans un but de propagande. A mon retour, j'ai constaté, après avoir été aux renseignements, que le Canada avait, en effet, prêté 60 millions à la Chine mais que celle-ci en avait fort peu dépensé pour l'achat de munitions et d'approvisionnements de guerre. Si je ne me trompe, elle n'a consacré à cette fin qu'environ 17 millions et n'a emprunté qu'un peu plus de 50 millions. Elle n'en a remboursé qu'une bien petite partie.

Les États-Unis ont fourni à la Chine de fortes quantités de matériel. A mon retour, je me suis présenté à Washington et me suis entretenu avec des fonctionnaires du secrétariat d'État. Au sujet de la situation en Chine, ils m'ont demandé d'où venaient les approvisionnements des communistes. Vous leur en avez fourni en abondance, leur ai-je dit; jusqu'ici, vous leur avez expédié des approvisionnements d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars. Tout en se refusant à admettre la chose, ils sont convenus qu'ils avaient expédié de fortes quantités de matériel. A tout événement, ils ont envoyé de grandes quantités d'approvisionnements de toutes sortes. Je soutiens que le gouvernement nationaliste ne pouvait absolument pas être restauré à moins qu'on ne prît en main toute l'affaire, ce que ne voulaient pas le Canada, les États-Unis ni les autres nations. Comme le dit un vieil adage, toute intervention dans une querelle de famille suppose d'abord qu'on unit la famille. Un tel résultat n'était pas facile dans un pays aussi vaste que la Chine.

Je soutiens donc que malgré tout l'appui possible, le gouvernement officiel n'a pas réussi. Je dois donc conclure, comme doivent aussi le faire le Canada, les États-Unis et les puissances occidentales, que nous avons appuyé en Chine un régime féodal corrompu, languissant et moribond qui ne pouvait absolument pas être restauré quoi qu'on fît. Je crois en effet que la chose est impossible.

L'autre soir, un film d'actualité qu'on passait dans une salle de cinéma m'a fort troublé. On montrait le général MacArthur que Chiang Kai-chek et madame Chiang accueillaient à Formose. Ils cherchaient, apparemment, à se faire beaucoup de publicité. On montrait les armes et les troupes de l'endroit. A mon avis,—et c'est l'un des plus grands dangers, je crois,—si nous tentons de rétablir ce régime ce serait désastreux.

Je tiens également à souligner la déclaration du Caire. On devait rendre Formose à la république de Chine. Elle faisait partie de l'ancien régime chinois et elle devait y être réintégrée. Or la situation qui règne est assez confuse. La Grande-Bretagne reconnaît le gouvernement communiste actuel de Chine qui domine presque toute la Chine, sauf Formose. D'après la déclaration que M. Churchill a signée, Formose devait être remise à la république de Chine. Les États-Unis reconnaissent en pratique le régime Chiang. Si les communistes attaquent Formose, il en résultera une situation extrêmement compliquée qui pourrait bien entraîner une guerre mondiale. C'est ce que je veux bien faire comprendre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), j'en suis sûr, est bien au courant de la situation. Il la connaît beaucoup mieux que moi. Toutefois, la question m'a préoccupé. Parce que je suis au courant de la situation et que je n'ignore pas tout des problèmes qui se posent, j'ai cru de mon devoir d'en parler, même si j'ai d'abord hésité à le faire.

Prenons le cas de la Mandchourie. On a prétendu souvent, ici et ailleurs, que les communistes ne commettent pas d'erreurs, que tous leurs mouvements sont méthodiques, leurs objectifs tout tracés. Je n'en suis pas si certain. Le dépouillement de la Mandchourie a été une de leurs graves erreurs. En 1945, ils ont démantelé une foule d'usines en Mandchourie et transporté les machines chez eux. Il y a de ces machines qui rouillent inemployées dans des champs, parce que les Russes n'avaient prévu aucun moyen de les utiliser. Ils ont ainsi suscité le ressentiment d'une grande partie du peuple chinois et créé de l'antipathie chez un grand nombre d'autres.

Je me demande combien de mes honorables collègues savent vraiment ce que c'est que d'avoir faim. Je doute qu'il y ait ici quelqu'un qui sache vraiment ce que c'est que la faim, la misère, le dénûment. J'imagine qu'il y a peu de gens au Canada qui le sachent. Pouvez-vous comprendre pourquoi les Asiatiques ont été attirés du côté de la Russie? C'est très facile. Des gens qui sont allés là me disent qu'une fois achevée la première angoisse causée par la faim, on est dans un tel état de dépression qu'on ne se soucie pas de ce qui nous arrive. On n'a pas le cœur d'entreprendre quoi que ce soit. Les peuplades asiatiques n'avaient donc en somme rien à perdre. Les communistes sont venus et leur ont promis une meilleure existence, un meilleur sort. On conçoit sans peine que le peuple ait accepté les promesses communistes. Cependant, les plans des communistes ne se sont pas réalisés, leurs promesses sont restées vaines; aussi, aujourd'hui la population murmure. Elle cherche maintenant quelqu'un qui l'aidera à se rétablir, à vivre plus convenablement qu'à l'heure actuelle. Le peuple est malheureux.

Je signale que les Chinois sont profondément religieux. D'aucuns ne partagent peut-être pas mon opinion à ce sujet. Ce sont des païens si l'on veut, mais ils n'en restent pas

moins très religieux. Ils n'accepteront pas la doctrine communiste qui leur est proposée et qui est appliquée ailleurs. Je sais que l'opinion que j'exposerai ne ralliera guère de suffrages à la Chambre, mais peu m'importe. Je crois que nous avons eu tort de les abandonner. Nous avons décidé de jouer à l'autruche et de n'entretenir aucune relation avec eux. Nous avons ainsi fait le jeu de la Russie, j'en suis convaincu. A mon avis, il serait extrêmement dangereux de restaurer le régime nationaliste, qui était corrompu et discrédité. Cela ne doit pas se répéter. Il y a également danger que la guerre totale éclate avec la Chine. Je crois qu'elle peut être évitée. Si nous provoquions et favorisions un état de choses qui entraînerait la guerre avec la Chine, ce serait un événement désastreux et l'un des pires échecs de la diplomatie.

La situation n'est pas brillante, mais elle n'est certainement pas désespérée. Mon temps de parole est à peu près écoulé. Cependant, je tiens à le déclarer, il n'y a personne ici qui soit mieux averti que moi de la grave menace du communisme. Nous devons affronter la situation avec courage. L'ennemi, sans scrupules, n'hésitera devant rien. J'ai confiance, comme vous d'ailleurs, j'en suis certain, en l'issue de la lutte. Selon moi, nous vivons aujourd'hui l'époque la plus grave et la plus critique de notre histoire. Toutefois, les canons ne sont pas le seul remède au communisme. Nous devons procurer aide et assistance, et nous préparer à fond à combattre le plus impitoyable des ennemis.

L'autre jour, le chef de l'opposition (M. Drew) a terminé son discours en récitant un petit poème. Il a probablement créé un précédent qui finira par devenir une scie. En voici un, je crois, qui a été récité par l'ancien premier ministre:

Abou Ben Adhem (May his tribe increase!)
Awoke one night from a deep dream of peace,
And saw within the moonlight in his room,
Making it rich and like a lily in bloom,
An angel writing in a book of gold.

Exceeding peace had made Ben Adhem bold;
And to the presence in the room he said,
"What writest thou?" The vision raised its head,
And, with a look made of all sweet accord,
Answered, "The names of those who love the Lord."

"And is mine one?" said Abou. "Nay, not so,"
Replied the angel. Abou spoke more low,
But cheerly still; and said, "I pray thee, then,
Write me as one that loves his fellow-men."

The angel wrote, and vanished. The next night
It came again, with a great awakening light,
And showed the names whom love of God had blessed;
And, lo! Ben Adhem's name led all the rest.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. MacKenzie.]

Reprise de la séance

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): La politique étrangère et son complément, le programme de défense, s'élaborent habituellement en fonction de risques pesés et mesurés. Cela se comprend car on ne saurait guère prévoir toutes les éventualités. Nous espérons donc que le jugement le plus averti, le plus solide a présidé à l'élaboration de nos calculs.

Je partage la crainte de l'honorable député de Lambton-Kent (M. Mackenzie) selon qui les États-Unis se sont fourvoyés à l'égard de Formose. A mon sens, examiner ici cette politique est juste et raisonnable, étant donné que nous en subirons directement le contre-coup, soit en qualité de proche voisin et de bon ami des États-Unis, soit au Conseil de sécurité.

J'ai toujours soutenu qu'à l'égard de la Chine notre politique devrait consister à garder ce pays neutre en cas de guerre, ouverte ou perlée. Je ne m'illusionne pas au point de croire que nous pouvons nous en faire un allié. Cependant, je n'arrive pas à me convaincre que la Chine soit à tout jamais sous la coupe de l'Union soviétique. J'ai peine à croire que le peuple chinois devienne l'instrument docile du Kremlin. Somme toute, les Chinois sont une nation fière autant qu'ancienne.

Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'ils se plieront spontanément au joug de la domination soviétique. S'il est de l'intérêt du monde occidental de viser, autant que possible, à garder la Chine neutre, je répète qu'à mon avis la politique américaine à l'égard de Formose a été une erreur, car on la croirait conçue dans le but d'exciter l'hostilité chinoise; elle pourrait nous causer des ennuis.

Je crois que les États-Unis ont pris l'un des plus gros risques de leur histoire en juin dernier, en essayant d'isoler Formose de la guerre civile qui sévissait sur le continent. Malheureusement, il a pu y avoir une part de bluff dans ce risque, car je doute fort que, si le régime de Peiping décidait de s'emparer de Formose par la force, les États-Unis possèdent actuellement les navires et les troupes suffisantes pour repousser une invasion. Dans les affaires internationales, on gaffe toujours en s'exposant à ce que son bluff soit relevé par l'adversaire.

Les gens craignent, non seulement en Asie, mais aussi dans le monde occidental, que les États-Unis, sous prétexte de défendre Formose, protègent en réalité Chiang Kai-chek. Ils se demandent avec anxiété, et non

sans raison, si les États-Unis n'ont pas orienté autrement leur politique. Il ne nous appartient pas ici de discuter les raisons de leur initiative. La plupart d'entre nous sont bien au courant des tensions et des pressions qui conditionnent la politique américaine. Ce qui nous inquiète, toutefois, c'est le résultat final.

La visite du général MacArthur à Chiang Kai-chek au commencement d'août m'a découragé. Elle n'a fait qu'accroître la crainte qui obsédait beaucoup d'Asiatiques au sujet de la politique des pays occidentaux à leur égard. Non seulement cette visite était mal inspirée mais ce qui est encore pire,—et je ne saurais dire si ce fut avec ou sans le consentement du secrétariat d'État,—peu de temps après on ne se contenta pas de prodiguer des avis à Chiang Kai-chek du quartier général du général MacArthur mais on lui fit parvenir aussi des approvisionnements. Il y a quelques jours, nous avons appris, fait extraordinaire, que le général MacArthur,—que je considère en ce moment non seulement comme un général américain mais comme le commandant des forces des Nations Unies, qui comprennent des forces du Canada, de sorte qu'il est comptable dans une certaine mesure au Canada,—cherchait à dicter la politique de l'extrême Orient. C'était une bévue que, bien entendue, les Soviets exploiteront à fond. Ce qui est regrettable, c'est que les bévues des Américains en extrême Orient ont été bien pires que leurs crimes. Ils l'emportent de ce côté sur les Soviets, car les crimes de ces derniers contre l'humanité sont impardonnables. Par contre, des observateurs autorisés sont d'avis que les États-Unis sont de nouveau mêlés aux ambitions de Chiang, et, s'il en est ainsi, les États-Unis joueront évidemment le rôle que l'Union des Soviets désire leur voir assumer. Un des buts des Soviets est d'isoler autant que possible les États-Unis de leurs amis et de leurs alliés. Je suis sûr qu'ils ne réussiront pas. Néanmoins, l'attitude à l'égard de Formose a peut-être indisposé les Hindous jusqu'à un certain point et sûrement rendu la situation du Royaume-Uni plus qu'incommode. Le Royaume-Uni a reconnu le régime de Peïping; il constate maintenant que son meilleur ami et bienfaiteur vient apparemment en aide à ceux qui lui sont opposés. On reconnaît facilement la position fâcheuse, je le répète, où se trouve le gouvernement anglais. Mais je crois que nous connaissons la politique de l'Union soviétique. Nous savons ce qu'elle voudrait que nous fassions. Je ne crois pas que nous nous leurrions au point de déserter les États-Unis. Il n'est que convenable, cependant, que les États-Unis sachent clairement et sans équivoque quelle est notre attitude.

Parlant de la possibilité d'une attaque des rouges contre Formose, le représentant de Lambton-Kent a dit, cet après-midi, qu'elle compliquerait les choses. Je crois que c'est un euphémisme remarquable. Je ne saurais imaginer d'éventualités plus redoutables, car les virtualités de la situation à Formose sont beaucoup plus dangereuses que celles de la situation en Corée. La Russie ne demanderait pas mieux que les États-Unis soient entraînés dans une guerre contre le gouvernement chinois. Cet état de choses servirait admirablement la politique russe et, malheureusement, les États-Unis semblent jouer un rôle conforme aux désirs des Russes.

Contrairement à bien des gens, je ne crois pas que la Russie soit prête, pour ma part, à une agression effective. La Russie n'a pas à se livrer à l'agression si elle peut amener les autres à livrer ses batailles, comme cela s'est produit en Corée, comme cela pourrait arriver si, par malheur, la guerre survenait entre les États-Unis et la Chine, si ceux qui ne favorisent pas le gouvernement de l'Indochine suscitaient une révolte, si les Bulgares poussaient encore plus loin leurs incursions isolées en territoire grec, comme cela pourrrait se produire aujourd'hui en Allemagne, où enfin nombre d'Allemands ne demanderaient pas mieux que de se faire les pantins des Russes pour, peut-être, attaquer l'Occident. En pareil cas, si nous prenions les armes pour défendre toutes ces zones dangereuses, nous nous trouverions si affaiblis, pendant que l'Union soviétique demeurerait forte et puissante, que le sort du monde occidental en serait précaire. Quand ce ne serait que pour cette raison, je me réjouis de ce que Formose doit être confiée à l'ONU, qui décidera des mesures à prendre à son endroit.

Mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a parfaitement raison de dire que l'expulsion de Chiang Kai-chek de Formose serait l'une des meilleures initiatives qu'on puisse prendre. Point n'est besoin de m'arrêter aux fautes de cet ancien chef de la Chine: le député de Lambton-Kent (M. Mackenzie) a très bien traité cet aspect de la question cet après-midi. Je suis convaincu que la tension diminuerait considérablement avec le renvoi de Chiang Kai-chek de formose. La tension diminuera certainement quand la question sera soumise à l'ONU et que les États-Unis accepteront les conseils de cet organisme.

Pour ce qui est de la Corée, la situation, bien entendu, est différente. Nul d'entre nous ne saurait douter de la correction ni de la droiture du geste que posent actuellement les

Nations Unies. Il y a nettement eu agression et, pour des raisons de sécurité collective, il fallait l'arrêter. Travaillant ensemble, les Nations Unies ont exercé une intervention policière pour l'arrêter et, bien que les nouvelles semblent un peu meilleures aujourd'hui que la semaine dernière, il ne faudrait pas, à mon sens, que nous nous montrions trop satisfaits, car je crains que les opérations là-bas ne durent plusieurs mois, longs et fastidieux.

Comme certains préopinants l'ont signalé, nous avons fait des bêtises en Corée, des bêtises qui nous ont coûté cher et nous en avons fait d'autres ailleurs en Asie. Nous avons donné notre appui à des forces réactionnaires. Nous l'avons accordé à des exilés que leurs compatriotes avaient presque oubliés. Nous avons appuyé des collaborateurs des Japonais et, bien que nos motifs fussent bons, il s'en est suivi de graves effets politiques.

Les Japonais possédaient, en tout, quelque 80 p. 100 des richesses de l'île lorsqu'ils en ont été expulsés. En Corée du Nord, centre industriel du pays, les Russes ont pris la direction des usines, des manufactures; ils ont organisé et syndiqué les ouvriers et leur ont donné l'espoir que tant d'Asiatiques recherchent aujourd'hui: l'espoir d'une vie meilleure. Malheureusement, en Corée du Sud, le sol est devenu la propriété de ceux mêmes qui avaient collaboré avec les Japonais. Or l'histoire révèle que dans un pays les détenteurs de la richesse deviennent vite les maîtres de ce pays. Pourquoi serions-nous donc étonnés de ce que les Coréens du Sud aient eu moins d'enthousiasme que ceux du Nord lors des récents combats?

Nous savons ce que nous avons à combattre. Pas de doute possible à cet égard; ce sont l'agression et l'impérialisme soviétiques. Ce qui importe plus encore peut-être, c'est que les gens sachent pourquoi nous combattons. Peu d'Asiatiques croient savoir pourquoi le monde occidental fait la lutte en Corée: ils connaissent la version russe. Tout le temps que M. Malik a occupé la présidence du Conseil de sécurité, il s'est adressé à l'Asie. A plusieurs points de vue, sa propagande a été bien plus efficace que la nôtre.

Le chef de notre parti disait l'autre jour avoir écouté sur le réseau de la *Mutual Broadcasting Company* la transmission radiophonique de conversations entre de supposés spécialistes ici sur le continent et des journalistes postés au Japon. J'en ai capté deux; chaque fois, M. J. B. McGeachy, de Toronto, était le représentant canadien de l'équipe. Chaque fois, il a demandé: "Pourquoi combattons-nous?" Chaque fois, on n'a rien répondu; ou bien la réponse fournie ne valait absolument rien. J'ose croire que ce n'est pas parce qu'il faut nécessairement

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

ramener Sygman Rhee au pouvoir. Je suppose que notre objectif n'est pas de ramener au pouvoir les collaborateurs mais plutôt d'assurer la liberté et, si nous le pouvons, l'unité de la Corée afin que les habitants de ce pays puissent vivre en paix, choisir eux-mêmes la forme de gouvernement qu'ils désirent et jouir de la liberté et d'une certaine sécurité. Tel est, je crois, le but de l'intervention des Nations Unies. Si c'est vraiment l'objet qu'elles ont en vue cependant, elles n'ont pas encore assez renseigné les peuples de l'Asie quant à leurs véritables desseins.

Dans son discours l'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a prononcé des paroles d'une profonde vérité quand il a dit (p. 93 du hansard, numéro du 31 août):

> La puissance militaire est absolument indispensable, évidemment, mais il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus la complètent, si nous voulons arrêter la marche du communisme en tant que doctrine économique et sociale.

Comme c'est vrai! Ce n'est pas la première fois qu'il parle ainsi,—j'ai moi aussi exprimé maintes fois cette même idée,—mais malheureusement en dépit de cet exposé du programme gouvernemental, il nous faut encore nous demander ce que le Gouvernement se propose de faire ou ce qu'il a fait jusqu'ici pour traduire en actes cette noble aspiration. Je n'ai entendu que de faibles applaudissements et l'action du Gouvernement se limite à ces paroles que je trouve dans le hansard. Le moment est venu, à mon avis, de mettre en pratique ce que prêche le ministre.

Ces jours derniers, le parti travailliste anglais publiait un document qui peut devenir officiel, c'est-à-dire dont le texte constituerait le programme du gouvernement anglais. Il s'agit de l'exposé d'un projet d'aide mutuelle universelle destiné à combattre la pauvreté partout où elle existe dans le monde. Il exprimait le vœu de voir tous les peuples libres collaborer à l'exécution de ce plan afin de relever le niveau d'existence dans le monde et de combattre le communisme grâce à ce moyen pratique et concret. L'abondance de pain détruira plus facilement le communisme que les canons. Ce fonds ou ce plan, peu importe son nom, est destiné à remplacer l'aide fournie par le plan Marshall quand celui-ci cessera d'être appliqué. Il a pour fin d'aider les régions moins favorisées à aménager des routes, des ponts, des usines et à former de bons artisans, d'irriguer le sol pour que celui-ci produise de bonnes récoltes propres à bien nourrir la population. C'est à l'exécution d'un plan de ce genre que nous pouvons jouer un rôle digne et magnanime.

Je reviens encore une fois à une proposition que faisait, l'an dernier, à la Chambre, le député de Rosetown-Biggar, et dont l'adoption peut encore nous éviter des ennuis. Mon collègue avait conseillé au gouvernement canadien d'entamer des pourparlers avec le gouvernement du Royaume-Uni afin de connaître quels vivres et quelles matières brutes essentiels nous pourrions lui fournir pour répondre à ses besoins. Les paiements s'effectueraient en livres sterling. Ainsi, on assurerait d'abord à nos producteurs primaires des Prairies et des autres provinces, à nos exploitants de la forêt et à nos pêcheurs quelques-uns des débouchés nécessaires à l'écoulement de leurs denrées. Cela permettrait aussi au Royaume-Uni de conserver le peu de dollars qui lui reste. Enfin, les livres sterling, au lieu de rester dans les banques de Londres à garantir la dette du Royaume-Uni au Canada, serviraient à l'achat de denrées pour les régions moins favorisées. Si nous suivions une telle ligne de conduite, nous ferions d'une pierre deux coups tout en exécutant le programme dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et plusieurs d'entre nous, j'en suis sûr, désirent la réalisation. On prétendra, certains l'ont déjà fait, sans trop insister cependant, que notre programme est coûteux. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a dit l'autre jour que le Canada devrait lever des impôts et je crois que personne ne se fait illusion à ce sujet. Les impôts sont inévitables et nécessaires; toutefois, il faut les lever avec justice et équité.

L'inflation, cet impôt invisible, enlève tant aujourd'hui à un grand nombre de nos travailleurs que si le Gouvernement les frappe d'un impôt direct leur niveau d'existence baissera bien au-dessous des normes que nous voulons voir exister au Canada. Ouvertement et à dessein, par son propre programme, le Gouvernement a décidé de laisser l'inflation s'accroître. Je crois que l'indice atteint aujourd'hui presque 170. L'inflation taxe les revenus des producteurs primaires et des ouvriers de notre pays.

Si de nouveaux impôts sont levés, comme il se doit, j'espère que ce ne seront pas des impôts indirects mais des impôts directs de façon que nous sachions ce que nous payons. J'espère également que ces impôts ne seront pas à la charge des citoyens les moins rémunérés. Toutefois, s'il est indispensable, en vertu des dispositions financières que nous devons prendre, d'imposer à ces gens une partie du fardeau, il ne serait pas juste, je crois, d'appliquer l'impôt à leur revenu. Si ces gens doivent payer quelque chose, qu'on procède comme durant la guerre, qu'on leur impose l'épargne obligatoire. Il ne serait pas équitable d'exiger des membres moins riches de la collectivité qu'ils aggravent leur fardeau.

Il y aura, évidemment, de nouveaux impôts à l'égard des sociétés. Cette année, du point de vue des bénéfices, sera peut-être la meilleure que les sociétés canadiennes aient connue. On exigera peut-être d'elles,—et je l'espère,—qu'elle paient un impôt sur les excédents de bénéfices. J'espère que cet impôt sera élevé. Il n'y a pas lieu, en effet, que les sociétés ou qui que ce soit puissent, à cause d'un état d'urgence nationale, réaliser des bénéfices excessifs. Tout impôt sur les excédents de bénéfices devra se fonder sur une certaine période qui devrait être celle de 1940-1944. Je ne crois pas, en effet, que nous devions permettre aux sociétés de plus profiter de cette période d'urgence que de la guerre.

J'ai parlé de l'inflation qui comporte des dangers, surtout lorsque nous cherchons à solliciter tous les appuis à la réalisation d'un but national. Un des dangers de la montée vertigineuse des prix, c'est celui de nouvelles revendications de la part des syndicats ouvriers en vue d'obtenir une hausse de salaire. Qui donc osera leur en faire un reproche lorsque tout coûte de plus en plus cher?

Il est naturel que l'ouvrier canadien compare son revenu à celui de son confrère aux États-Unis. Je suis allé plusieurs fois aux États-Unis depuis deux ou trois ans. Chaque fois, je profite de l'occasion pour m'informer des prix dans les magasins et les épiceries. A tout considérer, sauf certaines exceptions, les prix que paie l'ouvrier américain pour les produits dont il a besoin pour vivre sont plus bas que les prix payés par l'ouvrier canadien. Pourtant, il y a un écart considérable entre les salaires gagnés par les deux groupes.

A cet égard, j'aimerais citer les chiffres relatifs à 1946, année qui a suivi la guerre, ainsi que les données les plus récentes de 1950. Il est survenu d'importantes fluctuations de prix aux États-Unis de 1946 à 1950. Au cours de cette période, les prix de gros ont augmenté d'environ 26 p. 100 outre-frontière, tandis qu'au Canada ils ont augmenté de 47 p. 100. Comme il fallait s'y attendre, le relèvement des prix de gros a eu des répercussions sur le coût de la vie. Cependant, aux États-Unis, l'augmentation n'a atteint que 20 p. 100 tandis qu'au Canada elle a été de 33 p. 100. N'oublions pas qu'au Canada les salaires n'ont pas été relevés en proportion de cet accroissement.

Au cours de cette période, le salaire réel des ouvriers américains s'est accru d'environ $2.46 par semaine, tandis que celui des ou-

vriers canadiens n'a été relevé que de $1.25 par semaine. Certains diront sans doute qu'au cours de cette période les ouvriers canadiens ont obtenu des majorations de salaires plus élevées que jamais. C'est vrai et je ne le nie pas. En 1946, le salaire horaire moyen était de 70c., tandis qu'en 1950 il atteint $1.02, ce qui représente une augmentation d'environ 45 p. 100.

Cependant, quand nous disons que le revenu du salarié a augmenté, il ne faut pas oublier que le revenu non gagné par le travail a aussi augmenté. Les bénéfices des 450 sociétés mentionnées dans la revue statistique de la Banque du Canada ont augmenté ensemble de 66 p. 100. Si on veut que l'effort commun soit équitablement réparti, il faut que l'impôt frappant les sociétés soit de nature à convaincre le citoyen ordinaire que le revenu non gagné par le travail ne reçoit pas un traitement de faveur.

En même temps, notre parti croit essentiel de rétablir la régie des prix, mais non le régime rigide proposé aujourd'hui par le représentant d'Edmonton-Ouest (M. Prudham), mais d'une façon beaucoup plus sélective, comme il a été nécessaire de le faire aux débuts de la guerre. Non seulement la régie des prix s'impose, disons, dans le cas des choses nécessaires à la vie, mais encore il faudra accorder des subventions.

On répondra que la constitution ne nous accorde pas les pouvoirs nécessaires. Il faut se demander: sommes-nous en guerre, oui ou non? Du point de vue du droit, on peut alléguer que notre contribution aux opérations de Corée a uniquement pour fin de remplir nos obligations résultant de la charte des Nations Unies, et que, strictement parlant, nous ne sommes pas en guerre. Toutefois, il me semble que la brigade qui doit aller en Corée ne s'apercevra pas de la différence ni ne verra la distinction que pose cette subtile considération juridique. Voilà un point qu'il appartiendra peut-être aux tribunaux d'étudier.

Si nous ne sommes pas en guerre, du moins sommes-nous apparemment, d'après les avis de motions que le Gouvernement va nous présenter, dans un état d'appréhension. Il faudra prendre certaines mesures pour assurer la paix, l'ordre et la saine administration du pays. J'ai peine à croire qu'un tribunal, au Canada ou ailleurs, invaliderait une loi si, devant la menace d'une guerre possible, le Parlement décidait qu'il serait avantageux de rétablir la régie des prix et les subventions. La question constitutionnelle ne présente pas d'obstacle en ce moment. Le véritable obstacle, à mon sens, c'est le peu d'empressement du Gouvernement à établir cette réglementation nécessaire.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

C'est d'autant plus regrettable que les Canadiens ont besoin d'une certaine protection et que seul leur gouvernement, élu selon la formule démocratique, peut la leur assurer. Malgré les soucis que nous cause le coût d'une guerre appréhendée, il ne faudrait pas que la pensée de ces frais nous fasse oublier qu'un important secteur de notre population, nos vieillards, manquent encore de sécurité et qu'en régime démocratique chaque citoyen y a droit.

J'espère qu'on ne prétextera pas de ces affectations pour refuser la suppression de l'évaluation des ressources et l'amélioration du sort de nos vieillards. La responsabilité, ici, revient au Gouvernement: c'est lui qui supportera la réprobation ou qui recevra les éloges. Il aura certainement la réprobation pour partage, s'il n'épargne pas à nos vieillards une hausse indue du coût de la vie, en leur assurant la protection que constituent les régies et les subventions indispensables.

(*Texte*)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, je m'unis volontiers aux orateurs qui m'ont précédé pour offrir au proposeur (M. Cannon) de l'Adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé (M. Bennett) les félicitations d'usage. Je le fais, non seulement parce que la coutume le veut, mais parce que j'ai la conviction personnelle qu'ils se sont bien acquittés de la tâche difficile qu'ils avaient à remplir, prouvant ainsi qu'ils méritent bien la confiance qu'on leur a témoignée.

Le Canada affronte actuellement une situation difficile. Des événements importants et tragiques se déroulent à des milliers de milles de ses côtes, événements dont il n'a d'aucune façon été la cause. Un petit pays de l'Asie, la Corée, voit la guerre sévir sur son territoire. La cause physique de cette guerre réside dans le fait qu'après la cessation des hostilités mondiales, deux grandes puissances, toutes deux nos alliées, toutes deux intéressées à cette partie du monde,—la Russie et les États-Unis,—ont divisé arbitrairement en deux le territoire de ce pays. Ce partage fait de façon maladroite, artificielle et peut-être même un peu égoïste, a résulté en une invasion d'une partie du pays par l'autre partie.

L'invasion de la Corée du Sud par le peuple de la Corée du Nord n'est-elle pas tout simplement, au point de vue humain, un rapprochement, une accolade brutale, sans doute, de deux membres d'une même famille que leurs tuteurs avaient cru pouvoir tenir séparés pour les mieux exploiter?

Ce serait alors une guerre civile. Et dans ce cas, pourquoi nous mêlerions-nous de cette chicane de famille? N'est-il pas de notre devoir de laisser ces frères séparés veiller à leur rapprochement et à leur réunion à leur guise? Quand la Chine a été déchirée par une guerre civile intestine, nous ne sommes pas intervenus, pas plus que les États-Unis.

Mais à part la cause physique, une cause politique, sur laquelle le Canada n'a exercé aucune influence, a aidé l'avènement de cette guerre. C'est là que la propagande habile et bien dirigée entre en jeu. Elle tente de nous prouver,—elle a peut-être raison,—que sous la peau de la Corée du Nord se cache l'Ours moscovite, que c'est la guerre de l'idéologie communiste contre la démocratie et la liberté! De là, il ne reste qu'un pas à franchir pour en arriver à démontrer que le Canada est menacé, non seulement dans son intégrité territoriale, mais aussi dans sa liberté, ses convictions religieuses et son mode de vie. Et il faut voter des millions, prendre les armes, envoyer des bateaux, des avions, des hommes, une brigade spéciale pour aller arrêter la marche de l'ennemi commun et aider nos alliés, qui nous aideront à leur tour.

Aider nos alliés; j'en suis. Éviter l'isolationisme; j'en suis encore. Combattre le communisme; j'en suis toujours. Mais de quelle façon procéder?

Aller combattre le communisme au loin avec des armes, c'est peut-être bien; mais il eut été bien plus sage de commencer par le museler chez nous, en empêchant sa propagande de prendre pied et de se répandre, en refusant à ses zélateurs la facilité de se promener partout, de voyager, d'aller chercher leurs instructions dans les pays communistes et surtout le droit de se porter candidats aux élections. On affirmait dernièrement en cette Chambre que très peu de communistes vivaient au Canada; pourtant, lors de la dernière élection dans le comté de Cartier, au delà de 4,000 votes ont été accordés au candidat communiste. Et c'est pour cela que, pour ma part, j'aurais voulu,—je l'ai indiqué, en cette Chambre, au moyen d'un vote au cours de la dernière session,—que les œuvres communistes au pays fussent mises hors la loi.

Viser à rendre tous les peuples, heureux; faire en sorte de donner aux plus déshérités au moins le pain dont ils ont besoin pour calmer leur faim et leur rendre la bonne humeur; accorder aux diverses nationalités la facilité de se déployer selon la ligne normale de leurs aspirations nationales, religieuses et culturelles; aider les peuples à établir leur économie de telle sorte qu'ils ne soient pas toujours les valets d'un groupe de pays qui les subjuguent, les exploitent, en suscitant ainsi chez eux les sentiments de haine et de rancœur; voilà, monsieur l'Orateur, un exposé très incomplet et très imparfait des moyens qui, moins coûteux et moins inhumains que la guerre, n'en constituent pas moins la première et la meilleure arme contre le communisme.

Aider nos alliés dans cette guerre de Corée, très bien! Encore faudrait-il examiner la façon dont les choses se sont passées lors de l'agression. Cette étude nous permettrait de prévoir, en même temps, ce qui pourra se produire à l'avenir et, conséquemment, nous aiderait à déterminer l'attitude que nous devons prendre actuellement.

L'agression eut lieu le 25 juin. Le 27 juin, le président des États-Unis ordonnait de protéger et de soutenir les troupes du gouvernement de la Corée. Or, ce n'est que plusieurs heures plus tard, le même jour, que le Conseil de sécurité recommandait aux membres des Nations Unies d'accorder leur aide à la Corée. Par conséquent, il est indéniable que les États-Unis ont pris fait et cause en cette affaire avant d'en avoir reçu l'ordre du Conseil de sécurité. Quelqu'un doute-t-il de cela? Consultons la revue *Affaires Extérieures*, juillet 1950, page 268; nous y voyons que, de l'aveu même de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), —et je cite textuellement:

> Le gouvernement des États-Unis a adopté cette attitude de sa propre autorité.

N'y a-t-il pas là un grave danger d'abus de la part d'une nation qui exerce sa toute puissance et son immense influence au sein des Nations Unies?

Cette première décision prématurée était peut-être opportune. Qui peut affirmer qu'en, se renouvelant, elle le serait toujours? Il est possible qu'en d'autres circonstances, l'intérêt des États-Unis vienne en conflit avec celui des Nations Unies. Que se produirait-il alors, si la même action prématurée se répétait? Nous serions dans une impasse et, à cause d'un précédent, nous devrions suivre, marcher contre notre volonté, contre le bon sens et contre notre intérêt.

Aujourd'hui, il s'agit de la Corée, demain ce sera Formose. Que dire de Formose, que l'on se prépare à défendre, où l'on veut également tenter de sauver les débris de la Chine nationaliste dans son dernier retranchement, après avoir oublié de la défendre sur le continent, si l'on songe que le commandant en chef des Nations Unies vient de déclarer qu'une attaque contre Formose déclancherait la guerre générale? Après Formose, les

Philippines peut-être, l'Indochine, et que sais-je encore? Et pourtant, nous marcherons parce que, dit-on, nous sommes liés par notre signature.

Le Canada, pour aider ses alliés, n'aurait-il pu essayer autre chose que de se lancer tête baissée dans la bataille? N'aurait-il pu tenter d'user de son influence par des moyens pacifiques?

Il faut faire la police des nations, paraît-il? Depuis quand la police n'a-t-elle que le revolver comme moyen d'arrêter les bandits; et serait-il vrai qu'elle doit nécessairement tuer ceux qu'elle veut maîtriser? N'y a-t-il vraiment d'autre moyen pour éteindre l'incendie que de souffler sur le brasier?

Ce n'est pourtant pas ce que l'on a fait entendre dernièrement en d'autres circonstances. Si l'on consulte un ouvrage, publié par le ministère des Affaires extérieures, intitulé *Le Canada et les Nations Unies* 1949, on lit, à la page 18, des considérations générales d'où l'on extrait entre autres choses celle-ci:

...le Conseil de sécurité a été en 1949 l'instrument auquel les peuples ont eu recours pour régler trois situations extrêmement graves: celles de l'Indonésie, du Cachemire et de la Palestine... dans des circonstances extrêmement difficiles, le Conseil de sécurité a réussi à faire cesser les hostilités chaque fois qu'elles ont éclaté dans l'une quelconque de ces trois régions.

C'est en Indonésie que le Conseil de sécurité a agi avec le plus d'efficacité. Au début de l'année, une action militaire de grand style avait été engagée dans ce pays, et il semblait que seule une épreuve de forces pourrait, dans un délai imprévisible, apporter une solution aux problèmes politiques de cette partie du monde. Et pourtant, avant même la fin de l'année, la nation néerlandaise avait conclu avec la nation indonésienne un accord qui semble devoir assurer un règlement définitif.

Pareille attitude n'aurait pas été surprenante de la part du Canada; elle eut été même tout à fait conforme à ses engagements, puisqu'à la page 250 du volume que je viens de citer, je vois à l'annexe 7, qu'une résolution de l'Assemblée générale concernant les éléments essentiels de la paix, a été présentée le 1er décembre 1949; je vois également que le Canada a voté pour cette résolution. Je cite le paragraphe 11:

L'Assemblée générale invite toutes les nations à régler par des voies pacifiques les différends internationaux.

Ne pensez-vous pas que cela serait une excellente façon d'aider nos alliés? On me répondra que cela n'aurait servi de rien; peut-être, mais qui peut l'affirmer? Et on ajoute:

...dans trois situations extrêmement graves... où il semblait que seule une épreuve de forces pourrait apporter une solution...

Est-on certain que ce qui a si bien réussi en 1949 aurait apporté un moins bon résultat en 1950?

[M. Poulin.]

Ceci n'eut pas été suffisant, me dira-t-on encore! Peut-être. Le Canada peut faire mieux, personnellement, j'y consens. Je ne m'oppose pas à l'adoption de crédits militaires raisonnables; je ne suis pas opposé à l'enrôlement volontaire, même considérable, à condition que l'on garde ces soldats canadiens au Canada. Une expédition militaire à l'étranger coûtera énormément cher, particulièrement à cause des distances à parcourir. Or, les ressources financières du Canada ne sont pas illimitées, loin de là. On sait, pour l'avoir appris de façon cuisante, les répercussions que nous ont values les 15 milliards dépensés lors de la dernière guerre. Tous savent aussi que c'est le gagne-petit qui ressent le plus durement les effets des crises économiques qui sont nécessairement la rançon des dépenses exagérées.

On a dit que la liberté n'avait pas de prix. Cependant, c'est vraiment la payer trop cher que d'y mettre un prix qui nous jettera dans une situation économique telle qu'il nous sera impossible d'en jouir. Que penserait-on d'un père qui, pour libérer sa famille des misères d'un taudis, engloutirait toutes ses économies dans l'achat d'une demeure luxueuse qu'il lui serait impossible d'occuper à moins de priver ses enfants des choses essentielles à la vie? Il aurait certainement payé beaucoup trop cher une liberté dont sa famille ne pourrait jouir.

Il nous faut organiser notre défense militaire chez nous. Notre pays est immense, peu peuplé, longé de côtes très longues et très distantes les unes des autres; il est parsemé d'immenses régions incultes, dont une vaste région nordique difficilement accessible à l'ennemi sans doute, mais aussi difficile à défendre. Traversé par des voies navigables intérieures très longues et très importantes pour l'économie du pays, dont une partie est facilement accessible aux sous-marins ennemis, le Canada compte des villes populeuses et essentielles à cause de leurs industries qu'il lui faudrait pourtant presque déclarer villes ouvertes parce qu'il serait impossible de les protéger adéquatement.

Ce pays, tel que je viens de le décrire, a besoin de concentrer toutes ses énergies productrices. Je l'affirme sans crainte: le Canada n'a pas trop de l'habileté de tous ses soldats entraînés, de la force physique de tous ses jeunes gens, de l'expérience de tous ses hommes d'âge mûr, de la dextérité de toutes ses jeunes femmes, de la mise en valeur de toutes ses richesses pour conserver à nos concitoyens un niveau de vie économique convenable. Il lui faut tous ces atouts pour assurer notre propre protection et nous placer convenablement et efficacement dans cette "neutralité armée et bienveillante", qui a d'ailleurs si

bien servi la cause de nos alliés communs, quand elle était pratiquée par un puissant pays qui semble aujourd'hui ne pas vouloir en reconnaître l'opportunité et l'efficacité et qui, ce faisant, tourne si lestement le dos à son passé.

La défense de notre pays ne serait-elle pas le moyen le plus sûr et le plus pratique d'aider nos alliés et voisins les États-Unis?

On propose d'envoyer en Corée et n'importe où ailleurs où le Gouvernement le jugera à propos, une brigade spéciale composée de militaires canadiens. Je crois de mon devoir de m'opposer formellement à cela pour les raisons que j'ai données tantôt; nous en avons besoin pour la défense de notre pays et cela serait trop onéreux pour le peuple canadien.

Une autre raison, qui n'est pas la moindre, c'est que cette levée de volontaires amènera, tôt ou tard, la conscription pour le service en dehors du pays.

Je suis disposé à prêter au Gouvernement toutes les meilleures intentions possibles; je suis prêt à admettre qu'il est sincère en nous parlant de volontariat et qu'il ne veut pas actuellement conscrire nos jeunes gens pour les envoyer en dehors du pays. Cependant, quand la liste des volontaires sera épuisée, qui remplacera ces morts, blessés ou disparus, surtout si,—comme on peut le prévoir,—des expériences du genre Corée se répètent à plusieurs endroits dans le monde?

Les leçons du passé, celle du gouvernement conservateur durant la première grande guerre, celle du gouvernement libéral durant la dernière, prouvent que l'on peut facilement décider de quelle façon on fait la guerre au début mais qu'on n'est pas maître de la façon dont on la termine. Les promesses s'envolent, les remparts tombent et le peuple fait les frais de décisions inconsidérées, prises à la hâte dans l'enthousiasme du début et vite oubliées ou reniées dans la fièvre de la guerre.

La population de la province de Québec s'est prononcée sur la conscription en 1942. Même si l'occasion ne lui a pas été donnée de se prononcer depuis cette date, on a le droit de présumer qu'elle n'a pas changé d'idée depuis.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas insister davantage. J'ai défendu une idée,—ou du moins j'ai essayé très humblement de la défendre,—une idée qui, je le sais, n'est pas partagée par la majorité des membres de cette Chambre, mais elle l'est par la majorité des électeurs du comté de Beauce, qui m'ont demandé de venir les représenter au Parlement de leur pays!

J'ai traité d'un sujet brûlant, épineux et délicat. J'ai tâché d'être objectif et calme. Je me suis bien gardé de soulever les passions ou de réveiller de vieilles rancœurs. Quand mes électeurs liront mon humble discours,—s'ils veulent bien le faire,—ils se rendront compte que j'ai apporté à la Chambre, le respect, la dignité et la franchise qui caractérisent la belle population du comté de Beauce.

(Traduction)

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous avons été convoqués à cette session spéciale pour étudier deux questions très importantes, la grève des chemins de fer et la situation coréenne, dont la portée dépasse évidemment les affaires de la Corée même. La première de ces questions a été étudiée, et nous sommes en train d'examiner la seconde. Il me semble que ce n'est pas exagérer le sens des mots que de dire qu'il s'agit là pour nous d'un problème d'une extrême gravité. Je ne crois pas qu'on irait trop loin en disant même que c'est "une question de vie ou de mort". Et pourtant, quiconque était présent en cette enceinte cet après-midi à trois heures, et constatait que la moitié des députés étaient absents, aura dû s'étonner d'un tel état de choses dans les circonstances tragiques que nous traversons. Je ne jette pas la pierre aux absents. Peut-être, comme quelques-uns d'entre nous, croient-ils se trouver entre les mains d'un gouvernement qui ne tiendra aucun compte de la valeur de nos requêtes et qui refusera d'accéder à celles que présenteront ceux qui sont libres d'exprimer leurs vues. Mon véritable grief, c'est que, même sans un semblant de ce qu'on appellerait une raison,—la seule raison étant la volonté de la majorité, et nous savons tous ce que cela veut dire,—on rejette nos demandes. La majorité de ces députés n'étaient pas disposés à faire connaître leurs points de vue; ils avaient choisi de s'absenter aujourd'hui. A cela, je n'ai rien à ajouter.

J'en arrive à étudier maintenant le grave problème qui se pose à nous, c'est-à-dire celui de la Corée et tout ce qui en découle. Nous ne pouvons pas, bien entendu, le discuter sans que la question de la Russie se présente tout d'abord à nos esprit. Cependant, il serait sage, je crois, même si la Russie hante nos cerveaux, de ne pas avoir l'obsession de la Russie. L'honorable représentant de Lambton-Kent (M. MacKenzie) a fait des observations judicieuses cet après-midi en signalant un point que j'aime à me rappeler moi-même, et que M. Churchill a souvent fait remarquer: c'est que les Russes ne sont pas toujours aussi habiles que nous sommes portés à le croire. Eux aussi, ils ont leurs embarras. C'est pour cette raison que je n'aime pas que la guerre soit considérée com-

me un fait accompli. Je n'aime pas des déclarations comme celle qu'on a faite en cette enceinte hier au soir portant qu'il y a 99 chances sur 100 que la guerre éclate sous peu. Personne ne le sait. Je crois que les paroles employées par Churchill sont plus sensées. Il y a une semaine ce soir je l'ai entendu à un programme radiodiffusé de Londres. Il a déclaré que nous étions en grand danger, et bien qu'il n'ait pas ajouté alors ces mots de *Henry V*, je suis certain qu'il les a ajoutés depuis:

Gloucester, il est vrai que nous sommes en grand péril; nous devons donc être d'autant plus courageux.

Les paroles de Churchill sont d'ordre pratique. Il dit que nous jouirons peut-être d'un répit de quelques années, à cause de la bombe atomique; employons-les bien à nous préparer. A mon avis, c'est la tâche qui incombe à ceux qui sont ici.

Le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a fort bien dit, hier soir, que nous étions en quelque sorte des officiers de liaison entre la Chambre des communes et les citoyens canadiens. Il nous incombe particulièrement de nous assurer que nous pouvons nous élever à la hauteur de cet important défi à un moment où le danger est sûrement grave. Il nous faut également nous rappeler que, tout en nous préparant pour la guerre, nous devons, malgré les difficultés et les déceptions, chercher à atteindre tous les espoirs de paix. Rappelons-nous que, même dans la monarchie la plus absolue, le consentement des gouvernés n'est pas entièrement une fiction. En somme, de temps en temps, les journaux nous rapportent des actes de sabotage et du chômage volontaire. Pourquoi ces épurations dont on entend parler? Ce n'est pas parce que tout va bien, mais parce qu'il y a encore des gens qu'on juge déloyaux. Sans relâcher nos efforts en vue des préparatifs militaires, n'allons pas négliger ces autres éléments qui peuvent avoir une importance souvent difficile à concevoir.

Je veux dire quelques mots de la situation du point de vue militaire. Hier soir, le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a parlé de la situation dans le Pacifique. Je n'ai rien à y ajouter. Elle me semble lamentable à bien des égards, étant donné que l'issue des hostilités oscille de façon inquiétante et peut-être de façon incertaine, comme c'est le cas en Corée. Je doute que nous soyons contents de ce que pas un seul de nos hommes ne se trouve sur le champ de bataille,—je veux dire, sur terre, abstraction faite de nos effectifs de l'aviation et de la marine,—pour venir en aide à ceux qui sont dans une si mauvaise posture.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Je veux, ce soir, consacrer quelques minutes à l'Atlantique et à l'Europe occidentale. Je n'ai pas à rappeler toute l'importance que revêt pour nous, du point de vue économique, l'Europe occidentale, notre débouché traditionnel. Si l'Europe occidentale subissait des dommages irréparables, si son économie était détruite, ce pourrait être fort grave pour nous. Le mot "grave" est loin d'être assez fort en pareil cas. Je n'ai pas à rappeler non plus l'importance stratégique de l'Europe occidentale, mais j'en dirai un mot plus tard.

Cet été, j'ai eu l'avantage de passer deux jours à Strasbourg, au cours des réunions du Conseil de l'Europe. En deux mots, cet organisme est une sorte de parlement de l'Europe. Il n'a d'autres pouvoirs que ceux de formuler des vœux. Il est formé de représentants de tous les partis (c'est certes le cas pour l'Angleterre, et aussi, je crois, pour les autres États-membres) que comptent les divers parlements qui y sont représentés. Il était très intéressant d'assister aux réunions du Conseil et d'entendre les discussions. J'ai eu l'impression d'avoir devant moi des gens harcelés par l'inquiétude et l'incertitude, des gens qui ont besoin de toute l'aide que nous pouvons leur accorder. J'étais présent au moment de l'adoption du plan Schuman. Bien que ce plan nous ait semblé viser simplement la coordination de la sidérurgie, pour les Européens,—fait qui peut nous paraître étrange,—il représente en quelque sorte un nouvel évangile destiné à aider l'Europe à guérir des blessures séculaires et à lui assurer des jours meilleurs.

A ce propos, qu'on me permette de citer un passage où l'on expose, en un langage admirable, les idées mêmes que je désire exprimer. Il est extrait du numéro de juillet de la revue de la banque Lloyd et a été écrit par un éminent économiste qui a passablement d'expérience dans l'administration publique. Dans son article, il fait l'examen de la situation existant en Europe. Ma brève citation porte sur le fond même du problème actuel et résume une situation à laquelle notre pays doit faire face lui aussi et qui nous touche de très près. Ceux d'entre nous qui ont traversé l'Atlantique en quelques heures à bord d'avions du ministre du Commerce (M. Howe) se rendent compte que nous ne sommes plus, comme autrefois, éloignés de l'Europe. Nous comprenons trop bien le message qu'apportait au monde Wendell Wilkie dans son ouvrage *One World*. M. Robbins, dans ce numéro de la *Lloyds Bank Review*, déclare:

Le fait est que, dans l'état où se trouvent actuellement et où se trouveront dans l'avenir immédiat nos préparatifs militaires, les alliés de l'Europe occidentale, la Grande-Bretagne y comprise, ne pourront vraisemblablement pas, sans aide, résister à une invasion venant de l'Est, même si tous doivent combattre. Ce qui, jusqu'ici, a empêché les hommes du Kremlin de lancer leurs armées "à l'aide du malheureux prolétariat des nations de l'Ouest", c'est la crainte des ressources et de la puissance de pays situés au delà de l'Europe occidentale, car ces pays seraient inévitablement entraînés dans le conflit.

Et plus loin, il ajoute:

C'est l'opinion réfléchie de notre revue que le pacte de l'Atlantique a réalisé une association qui, si elle est poussée plus loin et convenablement consolidée, peut enrayer la marche de la barbarie triomphante et protéger la paix et la prospérité pour autant d'années que nous en pouvons raisonnablement entrevoir. Cette association peut devenir suffisamment forte puisqu'elle groupe la plus grande puissance industrielle de deux continents. Nous pouvons, pour notre part, y participer pleinement sans crainte de porter atteinte à nos relation actuelles avec d'autres pays... De plus, cette association s'étend aux principales nations qui partagent notre héritage spirituel car les États-Unis, tout comme l'Europe et le Commonwealth, sont les gardiens de la civilisation.

Ceci dit, j'aimerais citer une phrase ou deux d'un discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a prononcé en juin dernier. Cela se rattache au passage que je viens de tirer de la revue des événements publiée par la banque Lloyds. Parlant du pacte de l'Atlantique-Nord, le 5 juin 1950, voici ce qu'a dit le ministre:

La stratégie de l'Atlantique-Nord ne peut comporter, et le pacte ne s'en inspire en rien, une stratégie de libération après destruction et occupation. Elle ne pourrait offrir aucun espoir à l'Europe, car il se peut bien qu'il n'y ait rien à libérer, la prochaine fois.

Cela concorde exactement avec ce que j'ai entendu dire en France, il y a fort peu de temps. Les Français sont fatigués d'être libérés. Ils ne veulent plus que cela se répète. Si nous voulons qu'ils survivent, il faudra que les États-Unis, le Royaume-Uni et tout pays qui sera prêt, soient capables de les aider à temps. "A temps", et non pas après qu'ils ont été conquis.

La Chambre a approuvé le pacte de l'Atlantique. De fait, nous l'avons non seulement approuvé mais nous nous sommes bien vantés d'avoir grandement participé à sa préparation, nous l'affirmons du moins, et je n'ai aucun motif d'en douter.

Cependant il nous faudrait scruter les cœurs pour juger réellement des résultats obtenus. C'est un ancien premier ministre de France, M. Reynaud, je crois, qui, en peu de mots, a écarté la question affirmant que ce n'était que des paroles, rien que des paroles. J'estime que nous avons lieu d'approfondir la question et de demander à être bien renseignés sur ce qu'elle comporte, sur les objectifs à atteindre et sur les progrès déjà réalisés dans l'exécution du programme à longue portée.

En juin dernier, nous avons tous approuvé, je crois, le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous avons approuvé les objectifs proposés. Certains d'entre nous ont eu alors l'impression, moi du moins, qu'on ne semblait pas se presser suffisamment. Il a dit alors ou l'autre jour, je ne sais trop, qu'il faudra du temps pour exécuter certains projets. Après l'avoir écouté, je crois qu'au train où nous allons il faudra des mois ou même quelques années avant que la chose devienne très pratique.

J'espère, et c'est le seul but de mes observations ce soir, faire comprendre au Gouvernement qu'il doit mettre le Parlement au courant de la situation avant de l'inviter à voter de l'argent. Il doit nous fournir non pas simplement quelques déclarations générales que nous serions invités à accepter comme de bons enfants, mais les moyens de nous renseigner vraiment sur la situation.

Il est vrai que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a prononcé un discours qui renfermait, en premier lieu, une longue liste d'objets que nous avions ou que nous allions recevoir ou donner à quelqu'un d'autre. Cela m'a donné un peu l'impression d'une liste d'approvisionnements d'un quartier-maître. A mon avis, son discours ne pouvait pas plus aider quelqu'un qui aurait cherché à en arriver lui-même à une conclusion que la liste des approvisionnements d'un quartier-maître ne servirait, sans autre renseignement, à l'accomplissement d'une campagne. Comme je le dis, nous visons à en venir à une conclusion, après qu'on nous aura fourni des renseignements complets.

Je voudrais simplement vous rappeler de nouveau quelle est la situation. J'ai cité cet Anglais bien renseigné qui écrivait dans la *Lloyd's Bank Review*. Il expose,—et c'est un esprit bien renseigné,—l'extrême importance, selon lui, du Pacte de l'Atlantique. J'ai lu ensuite les paroles prononcées en juin dernier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui, à mon avis, confirment entièrement cette déclaration. J'en viens donc à un point qui me semble important: "Comment allons-nous obtenir ces renseignements?"

De l'avis de mon chef, il nous faudrait un comité. Or on nous l'a refusé. Je veux en dire quelques mots parce que je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mon attitude à l'égard de ce comité. Il a été faussement interprété, sciemment ou non. Je trouve la proposition non seulement raisonnable, mais

importante. Comme l'a souligné le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), hier soir, c'est une proposition qui aurait du venir du ministre de la Défense nationale. Je ne suis pas du tout sûr si, du simple point de vue du parti, nous devrions la présenter; car si l'on nous fait confiance entièrement, si nous obtenons les renseignements, il est évident qu'il y aura moins matière à critiquer plus tard. Mais ce n'est pas le temps d'en tenir compte. Nous devons, en ce moment, ne rien négliger pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

La raison pour laquelle je crois un comité de la défense opportun, la voici: nous comptons, des deux côtés de la Chambre, des hommes qui ont fait l'expérience de la guerre et dont le jugement est au moins aussi sain et averti que ceux qu'on peut trouver n'importe où au pays. Considérons ce qu'amènera l'établissement d'un comité de la défense. Précisons d'abord qu'il n'a jamais été question que ce fût un moyen destiné à diminuer la responsabilité du ministre, ni à empiéter sur les pouvoirs du cabinet. Mon chef l'a déclaré bien clairement lorsqu'il a soulevé la question. Mais je pose cette question à la Chambre. Est-il, oui ou non, opportun que, mettons, une douzaine de membres de la Chambre déjà expérimentés dans le domaine de la guerre,—et je présume qu'il s'agirait sans doute de ceux de la dernière guerre, dont l'expérience serait plus précieuse,—soient appelés à former un tel comité? Est-il, oui ou non, raisonnable qu'ils soient invités à faire partie d'un comité afin d'avoir,—et c'est là le point que je veux mettre en lumière,—l'occasion de consulter les spécialistes? Et voilà. A mon avis, si on faisait venir ces hommes et s'il y avait une réunion au cours de laquelle ils auraient l'occasion de discuter avec les techniciens, de les faire profiter de leurs connaissances, de leurs renseignements et de leur expérience, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) devrait être bien mieux en mesure qu'auparavant d'en venir à une décision. Voilà, à mon avis, ce que serait la commission. Il ne s'agit pas de diminuer l'autorité du cabinet. Nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, une conception aussi saine d'un gouvernement par le conseil des ministres que les membres de l'autre côté. Nous ne voulons lui apporter aucune modification. Nous y avons foi mais nous affirmons qu'il vaut la peine de suivre le précédent établi en Grande-Bretagne. Nous disons, en passant, qu'une commission de ce genre serait utile et qu'on devrait accepter le principe en jeu.

Voyons les raisons invoquées contre la commission. Adressons-nous d'abord au ministre de la Défense nationale. Il est naturellement incorrigible parce que c'est un converti. Il y eut un temps où il préconisait une commission. Il a écrit un article très éloquent sur le sujet. Mais il a changé d'avis. C'est un converti. Nous savons que les convertis risquent de devenir bigots. En ce qui a trait au ministre, je ne crois pas être injuste envers lui. Il ne nous a fourni aucune bonne raison. Il nous a avoué bien franchement qu'il avait changé d'opinion. C'est intéressant. Nous avons entièrement droit de penser que sa première opinion était aussi bonne que sa plus récente. Sauf erreur, il n'a allégué qu'un autre motif, et sans preuve, savoir, qu'il s'agissait vraiment d'amener le gouvernement à adopter les méthodes américaines. Jamais on n'a proposé rien de tel. Ce que j'ai préconisé tout à l'heure, c'est qu'on nous fournisse plus de renseignements. J'ai peut-être tort, mais je crois que c'est le moyen d'éclairer les esprits et d'aider le ministre lui-même.

Le ministre persistera-t-il à refuser? Alors il ne devra point s'étonner si les gens croient que, pour des raisons que je ne puis saisir, il veut empêcher des députés comme celui de Nanaïmo (M. Pearkes), qu'il a loué en pleine Chambre, d'aborder ces questions avec les spécialistes. Voilà qui est important. Nous n'avons pas cette occasion en comité plénier; or le ministre semble vouloir nous la refuser. Je ne puis comprendre pourquoi. Le député de Cap-Breton-Sud avait raison de dire que le ministre devrait se réjouir de cette occasion.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a ensuite exposé diverses raisons. Il n'aurait point acquis certes la réputation dont il jouit dans le monde juridique si devant les tribunaux il avait allégué des motifs du genre de ceux qu'ils nous a fournis. Les députés se rappellent que le premier ministre, parlant des remarques que mon chef a formulées à propos des commentaires de M. Churchill, a fait allusion à une réunion d'un comité aux États-Unis, où, si j'ai bien compris, le ministre de la Défense nationale aurait déclaré, après avoir jeté un coup d'œil autour de lui: "N'y a-t-il pas ici d'espions du ministère des Affaires extérieures chargés de prendre note de ce que je vais dire". J'ignore si le premier ministre n'a fait que nous décrire, à sa façon, ce qui s'est passé; mais, en tout cas, une saute de mauvaise humeur devant un comité américain n'infirme en rien la valeur de cette proposition. Je connais le ministre de la Défense nationale depuis nombre d'années et je doute fort qu'il puisse s'oublier à ce point en présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le premier ministre a déclaré également qu'il existe déjà un comité. Il a dit que le cabinet constituait un comité et que nous

avions en outre, évidemment, le comité plénier. Je ne m'arrêterai pas ici au rôle du cabinet à cet égard. Les membres de la Chambre ont plutôt l'impression que le cabinet prend des décisions et nous les soumet ensuite au lieu de nous donner d'abord l'occasion d'examiner un problème. Pour ce qui est du comité plénier cependant, nous en connaissons tous le principal point faible: l'impossibilité pour les députés de consulter directement les spécialistes et d'obtenir des renseignements des conseillers du ministre. Je ne m'explique pas pourquoi, cependant; j'espère donc que la question sera étudiée de nouveau et qu'on donnera suite à la proposition de mon chef en établissant un comité aux fins que j'ai tenté d'exposer.

Je tiens à parler d'une autre question, avant de prendre mon siège, celle de l'inflation et du coût de la vie dont fait mention notre amendement. Je serai bref, car nous croyons savoir que le Gouvernement soumettra des propositions à ce sujet. Je veux tout simplement signaler que le Gouvernement est sur le point d'aggraver l'inflation déjà alarmante en empruntant 300 millions de dollars des banques, ce qui constitue nettement, il va sans dire, la méthode d'inflation la pire qui soit. Il s'ensuit que nous n'obtenons pas cette somme des contribuables par des emprunts mais qu'elle est dépensée deux fois. Nous ne l'empruntons pas du public pour amoindrir d'autant ses moyens de dépense. Nous laissons l'argent entre les mains du public et nous obtenons des banques 300 millions de plus. A ce propos, qu'il me soit permis de lire un ou deux extraits du discours que prononçait à la Chambre, il y a près de onze ans, M. Ilsley dans son exposé budgétaire du 12 septembre 1939. Je le considère comme un exemple classique de la façon de traiter l'inflation. Je vais en lire un ou deux brefs extraits afin de démontrer que ce que nous faisons maintenant est exactement ce qu'il a critiqué en termes énergiques en 1939.

Je veux, avant de lire ces passages, rappeler à la Chambre qu'en 1939, nous venions à peine de sortir d'une période de faible embauchage pendant laquelle notre production avait été de beaucoup inférieure à son maximum. Je rappelle à la Chambre qu'on nous a fréquemment assuré,—et les affirmations étaient tout à fait justes,—que notre économie fonctionne à un niveau très élevé en ce moment. Ayant donné ces explications, je lirai les quelques observations. Le discours traite l'inflation. Devrait le lire quiconque veut avoir un exposé lucide des conséquences de l'inflation et des méthodes à employer pour la susciter. Je tire la citation de la page 145 du compte rendu du 12 septembre 1939.

L'inflation nous permettrait également d'affecter nos ressources à des fins de guerre. Nous pouvons créer de nouvelles disponibilités monétaires et les employer à effectuer des achats nécessaires.

Et plus loin:

Il faut donc convenir que l'inflation, comme méthode de financement d'une guerre, est de beaucoup la plus injuste et la plus inéquitable de toutes celles qui ont pour objet d'affecter la main-d'œuvre et les matières premières à des fins de guerre. C'est à peine déguiser une forme d'imposition très répréhensible.

Une dernière citation. L'orateur continue en disant que quand l'économie est au-dessous de son niveau normal, elle justifie un certain gonflement de crédit, comme le fait s'est produit à l'automne de 1939; mais c'était parce qu'il fallait stimuler le commerce, parce que l'activité industrielle avait diminué; c'était la parfaite antithèse de la situation actuelle. Voici donc la dernière citation que je vais vous lire:

Quand une économie est en pleine production et l'emploi en plein essor, le seul résultat d'une expansion monétaire et fiduciaire serait la hausse des prix sans l'accroissement de la production. A ce point se déclenche la spirale cumulative de l'inflation avec toutes ses conséquences funestes pour l'économie.

La décision à laquelle on recourt aujourd'hui ne tient aucun compte de la déclaration du 12 septembre 1939 et dont la logique me paraît pourtant indiscutable. La situation actuelle me semble en tous points semblable à celle dont il est fait mention dans les textes que j'ai cités. Malgré tout, la mesure à laquelle on recourt est exactement l'opposé de ce qui paraissait sage à ce moment-là.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir dire quelques mots qui se rattachent directement au sous-amendement proposé par mon chef, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). C'est que le sous-amendement renferme des propositions qui préoccupent fort une bon nombre de mes commettants. Je veux parler des propositions visant à assurer une certaine stabilité économique tant au pays qu'à l'étranger.

En parcourant ma circonscription depuis la clôture de la session à la fin de juin, j'ai constaté qu'un grand nombre de mes commettants s'inquiètent de ce problème. La hausse constante des prix les préoccupe. Ils demandent quel sera l'effet psychologique de ce problème sur les Canadiens. De plus, surtout depuis la guerre en Corée, ils voudraient bien qu'en plus de préparer la défense militaire du pays et d'honorer ses engagements envers les Nations Unies, notre Gouvernement collabore davantage avec les autres pays en vue d'assurer la stabilité économique dans les pays peu évolués.

On me permettra tout d'abord de lire l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Drew) et le sous-amendement de mon chef afin d'appeler l'attention de la Chambre directement sur ces questions. L'amendement du chef de l'opposition est ainsi conçu:

Nous déplorons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su préparer convenablement la défense du pays ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse accélérée du coût de la vie.

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar, notre chef, a ensuite proposé un sous-amendement dans les termes suivants:

En imposant la régie des prix et en fournissant les subventions nécessaires; nous déplorons en outre que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas inclus dans le programme de défense du Canada une aide économique importante pour les pays peu évolués, car la Chambre est d'avis que l'expansion du communisme ne saurait être enrayée par la seule action militaire, mais uniquement si l'on fournit, en outre, toute l'assistance possible en vue de réaliser le progrès économique et social dans ces pays.

Je le répète, les membres de notre groupe sont d'avis que notre sous-amendement offre un programme propre à assurer la stabilité économique tant au pays qu'à l'étranger. Avant-hier, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). J'ai constaté avec satisfaction que, suivant plusieurs déclarations qu'il a formulées à cette occasion, il doit accepter, en grande partie, le sous-amendement proposé par notre chef. J'ai trouvé très intéressantes ces paroles tirées de la page 93 du hansard:

Il est possible de les affronter et de les surmonter, comme de fait elles le sont, par l'initiative du monde libre, s'exerçant à un grand nombre d'endroits, notamment en Europe occidentale; cependant, il est impossible de les vaincre par la seule action militaire. La puissance militaire est absolument indispensable, évidemment, mais il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus la complètent, si nous voulons arrêter la marche du communisme en tant que doctrine économique et sociale avant qu'elle ait atteint le point où l'agression armée semblera, aux membres du Politburo, susceptible de réussir.

Voici où je veux en venir; malheureusement, nous avons maintes fois entendu de splendides déclarations de ce genre à la Chambre. Mais, jusqu'ici, nous ne voyons guère le Gouvernement se servir de son influence auprès de l'ONU ni au pays pour donner suite à ces paroles ronflantes, que nous approuvons pleinement. Le Gouvernement n'a pas appuyé la proposition relative à une mise en commun mondiale des vivres. Le Gouvernement n'a pas prêté l'oreille à la proposition des agriculteurs de notre pays ni de ceux du monde libre au sujet de la distribution des vivres dans les pays inexploités. Le Gouvernement n'a pas signalé aux Nations Unies que dans les pays arriérés, des placements, des prêts à faible intérêt et, au besoin, des dons d'outillage et le reste s'imposent.

A notre avis, on n'a rien fait pour convaincre les Asiatiques, les habitants des régions inexploitées du monde, que nous nous intéressons à leur bien-être et à leur sécurité économiques. Pour démontrer notre intégrité de façon concrète, le Gouvernement devrait élaborer et annoncer des plans en vue de la reconstruction et du rétablisement de la Corée du Sud, lorsque l'incident aura pris fin.

Je sais parfaitement que nous sommes une nation relativement petite, du point de vue de la population, mais je crois que le Gouvernement peut se servir de son influence et de son prestige auprès de l'ONU, et insister immédiatement sur la nécessité d'élaborer un programme pratique en vue de la reconstruction et du relèvement de la Corée du Sud; ainsi, nous prouverions à ces gens que nous sommes sérieux, que nous nous rendons compte de la nécessité de leur venir en aide et que nous avons l'intention d'appuyer un régime démocratique. Notre politique, à mon sens, devrait tendre à aider les peuples de l'Asie, en particulier, à se relever eux-mêmes. Ce continent dispose de ressources humaines énormes. Si nous abordons le problème de façon pratique, de concert avec les nations-sœurs de l'ONU, nous pourrons renverser les courants actuels en Asie.

Sans trop m'étendre sur le sujet, j'exposerai certaines mesures susceptibles d'application immédiate sans trop de frais pour le pays ni les Nations Unies. Il conviendrait de former en grand nombre de jeunes Asiatiques dans nos universités, nos écoles techniques et nos autres institutions du continent nord-américain. Nous créerions ainsi dans ces régions d'importants noyaux de gens formés selon les principes démocratiques de nos institutions et de notre mode d'administration. Nous devrions transmettre nos techniques industrielles à de grands nombres d'Asiatiques, et former des masses encore plus considérables à nos méthodes d'agriculture.

A mon avis, nous pourrions exécuter immédiatement ce programme sans qu'il nous en coûte trop cher dans l'ensemble. Les répercussions en seraient immenses, en ce sens que ces peuples sauraient que nous nous intéressons à leur sort et que nous sommes prêts à les aider à s'aider eux-mêmes. Lorsque ces pays, peu développés et à maints égards arriérés, auront établi chez eux un régime démocratique, ils auront besoin d'ingénieurs, d'hommes de science et de spécialis-

tes de l'agriculture. J'espère qu'on pourra répondre à leurs besoins dans un avenir rapproché.

Nous devrions aussi, à mon avis, mettre à leur disposition nos excédents de vivres et d'outillage industriel. On pourrait leur en fournir en abondance par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, par suite, je l'espère, des requêtes et de l'insistance du gouvernement canadien, d'une action collective de la part des Nations Unies. A mon avis, seule la stabilité économique peut assurer une sécurité collective durable. La phase militaire me paraît malheureusement nécessaire, mais passagère. Voilà tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Je mentionne cette question en passant parce qu'elle inquiète un grand nombre de mes électeurs. Quand la Chambre a adopté le pacte de l'Atlantique, le Gouvernement nous a appris qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un pacte d'aide militaire mais d'un accord d'aide économique mutuelle pour tous les pays signataires. Nous savons qu'on a accompli bien peu sous ce rapport.

Nous nous trouvons maintenant en face de l'affaire de Corée et de ses exigences immédiates d'ordre militaire. Notre groupe espère que le Gouvernement prendra l'initiative et recourra au prestige dont jouit le Canada en qualité de nation démocratique et progressive du monde occidental pour faire adopter ces principes par l'ONU.

Je parlerai brièvement de la deuxième partie de notre amendement qui se rapporte à la régie des prix et aux subventions. Cette question préoccupe de plus en plus un grand nombre de Canadiens qui sont en proie à des difficultés dans les conditions actuelles. J'ai lu avec intérêt l'amendement proposé par le chef des conservateurs-progressistes. A la lecture de cet amendement, on voit clairement que nos amis de droite ont changé de ton. Je le constate avec plaisir.

En parcourant le hansard de 1947, j'ai relevé avec intérêt un article du *Star* de Toronto cité par le grand-prêtre de la libre entreprise, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell). Voici la citation telle qu'il l'a faite alors:

> Il n'est pas toujours facile d'être aussi confiant que nous aimerions l'être au sujet des avantages de l'entreprise privée. S'il survient un léger recul des affaires, qui en bénéficiera? Est-ce les conservateurs-progressistes? Non, c'est la C.C.F. Il existe aujourd'hui des ententes en matière de prix. Il y a une foule de gens qui essaient d'extorquer tout ce qu'ils peuvent. Si les hommes d'affaires avaient réellement foi en la liberté, ils n'agiraient pas ainsi.

D'après ce qui est arrivé, il semble que des hommes d'affaires du pays n'ont pas foi en la liberté. Je poursuis la citation:

> Les socialistes disent que les prix sont à la hausse. Je dis que nous allons enrayer cette hausse au moyen de la production. Si nous n'y arrivons pas, tant pis.

Lorsqu'en 1946 et 1947, on examinait une loi relative aux pouvoirs d'urgence, nos amis à notre droite ont voté contre les régies et réclamé avec instance le retour à l'entreprise et aux marchés libres. Du point de vue de ces députés, leur attitude pouvait très bien se soutenir, car ils croyaient que c'était la seule solution à l'instabilité économique qui existait alors. Mais voyons les faits. N'oublions pas que le représentant de Greenwood a affirmé que nous guéririons ce mal par la production. Il voulait parler de la hausse des prix. Qu'est-il arrivé? Considérons les chiffres relatifs à la production industrielle et à la production agricole.

Les données que je me propose de fournir se fondent sur un indice de 100 calculé pour la période 1935-1939. L'indice de la production industrielle de 1947 est de 175.9; pour 1950, il est de 195.6. C'est une hausse considérable de la production industrielle. L'indice de la production agricole de 1947 est de 116 et, pour 1949, il est de 121.8. Je n'ai pu obtenir d'indice de la production totale du Canada pendant les années 1947 et 1950 mais, à mon avis, les chiffres de la production industrielle et de la production agricole traduisent assez bien l'augmentation accusée par la production totale du Canada de 1947 à 1950, augmentation qui, d'après le représentant de Greenwood, aurait entraîné une baisse des prix.

Que s'est-il produit? La *Revue canadienne de la statistique,* publiée par le Bureau fédéral de la statistique, nous fournit les chiffres suivants de l'indice du coût de la vie:

1935-1939	100
1947	135·5
1949	160·8
1er août 1950	168·5

Au lieu de diminuer à mesure que la production s'accroissait, les prix ont augmenté. Depuis l'incident de Corée, il s'est produit des fluctuations et de rapides majorations des prix. Les faits et les chiffres démontrent que l'argument avancé en 1947 par les conservateurs progressistes ne valait rien. Au contraire, ils ont démontré le bien-fondé de l'argument de la C.C.F., qui a constamment prétendu que la réglementation s'impose dans l'État moderne. Quelles que soient nos opinions personnelles, nous devons convenir que l'État doit exercer une suveillance croissante dans le monde industriel moderne.

Notre groupe s'intéresse à ceux qui bénéficieront de ces réglementations. Nous désirons que les régies et les restrictions soient à l'avantage de l'ensemble de la population.

Si la réglementation atteint ce but, elle devient de la démocratie sociale. Si, au contraire, les régies et les restrictions favorisent la minorité, l'État s'achemine vers le fascisme. Notre groupe s'est toujours fait le champion de la régie et de la réglementation par l'État en vue d'assurer à la plus grande partie de notre population, dans les circonstances actuelles, la stabilité et la sécurité. Je ne crois pas qu'aucun membre de la Chambre puisse douter qu'à ce point de vue notre programme n'ait été justifié.

Avant de terminer, je désire signaler la situation sérieuse provoquée par la hausse des prix. C'est avec plaisir que je constate que le champion de la libre entreprise qui siège de l'autre côté de la Chambre,—j'ignore le nom de la circonscription de Winnipeg qu'il représente,—écoute avec un intérêt évident. Espérons qu'il apprendra quelque chose.

M. Gibson: Il lit le journal.

M. Herridge: Je cite des chiffres que j'emprunte à une enquête conduite par le *Financial Post* qui, la plupart des députés l'admettront, je crois, fournit depuis toujours des renseignements passablement sûrs sur les questions financières, les prix, etc. Depuis le début des hostilités en Corée, les prix du pain, du sucre et de la viande ont monté. Que s'est-il produit dans le cas des vêtements? Voilà autant de choses qui touchent à la vie de la moyenne des citoyens de notre pays, en particulier cette partie de notre population dont les revenus sont relativement modiques. Le prix de la laine a augmenté de 10 p. 100 depuis l'ouverture des hostilités en Corée. Le prix du coton, 10 p. 100; celui des chaussures en caoutchouc, 10 p. 100; celui des chaussures, 10 p. 100; et le prix des meubles, 5 p. 100 en moyenne et en certains cas, 10 p. 100. Le prix de certains appareils électriques a augmenté de 20 p. 100.

Qu'est-il arrivé dans le cas des matériaux de construction qui intéressent tant d'anciens combattants et d'autres citoyens? Un grand nombre d'entre eux croyaient le moment enfin venu au début de cette année de commencer à se bâtir une maison, alors que les matériaux de construction étaient plus abondants. Que s'est-il produit dans ce domaine? Les prix des clous, de l'acier et des outils en acier ont augmenté en moyenne de 15 p. 100. La peinture a monté de 7½ p. 100 en moyenne. Que dire des sciages? Je m'y connais un peu, tout comme le représentant de Comox-Alberni (M. Gibson) qui est assis là-bas, à m'écouter avec grand intérêt. La vérité, c'est que le prix moyen du bois d'œuvre au Canada a tellement augmenté depuis six mois que le coût de construction de la maison moyenne est de $500 plus élevé. C'est grave, monsieur l'Orateur, pour ceux dont les ressources sont limitées. L'augmentation depuis le 1er avril varie d'après les localités et la sorte de bois...

M. Gibson: Qu'en est-il dans la vôtre?

M. Herridge: ...de 20 à 90 p. 100. Le 1er avril de cette année, le bois d'échantillon, après corroyage, se vendait en Colombie-Britannique $45 le mille. Aujourd'hui, certaines scieries le vendent $87 le mille.

Une voix: Honte!

M. Herridge: Cette hausse des prix a été provoquée surtout par la grande demande de bois aux États-Unis, bien que dans l'ensemble, les frais d'exploitation de ces sociétés et de fabrication du bois n'aient accusé qu'une augmentation relativement faible. Par suite du relèvement du tarif-marchandises, les frais de transport ont augmenté, nous le savons tous. Cela se reflète dans le coût de la vie pour l'homme moyen. Et maintenant le service téléphonique. Je n'ai pas les chiffres relatifs à la Colombie-Britannique, mais j'ai le *Financial Post* et je fournirai les chiffres afférents à l'Ontario. En Ontario, le prix des appels interurbains a monté de 20 p. 100 depuis quelques mois. Les appels locaux ont augmenté de 10 p. 100 et ainsi de suite.

J'ai mentionné quelques éléments essentiels et fondamentaux du coût de la vie: nourriture, meubles, vêtement, logement et transport. Tous accusent un accroissement rapide. Qu'en résulte-t-il? Non seulement l'instabilité économique, mais le déséquilibre psychologique. A mon avis, monsieur l'Orateur, une démocratie ne saurait fonctionner ni se développer d'une façon satisfaisante que si elle baigne dans une atmosphère de sécurité relative. En période d'insécurité, les extrémistes, de gauche et de droite, ont l'occasion belle de faire appel aux gens atteints par les circonstances. Ce dont la démocratie a le plus grand besoin, c'est d'une sécurité relative pour la grande masse de la population.

Quel a été sur les travailleurs l'effet de ce renchérissement de la vie? Les contrats syndicaux ont une durée d'un an, de deux ans et, dans certains cas, de trois à cinq ans. Comment s'attendre à la stabilité du travail, comment peut-on compter sur la paix ouvrière quand depuis trois, quatre, cinq, six mois tout au plus, nous avons eu de telles augmentations du coût de la vie? Voyez l'insécurité du salarié moyen. Voyez l'insécurité de tous les Canadiens, salariés, commerçants et

autres. Certains entrepreneurs présentent des soumissions exorbitantes parce qu'ils ne sont pas sûrs de ce que sera le prix des matériaux. Je connais un entrepreneur qui a présenté une soumission de $36,000 pour la construction d'un quai dans ma circonscription. Il fondait ses calculs sur le prix du bois d'œuvre au mois d'avril dernier, bois qui se vendait alors $45 les mille pieds. Les pilotis et le bois d'œuvre constituent la plus grande partie des matériaux employés à la construction d'un quai dans une région comme la mienne. S'il exécute l'entreprise aux prix actuels du bois, il peut perdre des milliers de dollars.

Cette situation vaut pour toute notre économie. Elle touche le salarié, l'homme d'affaire modeste, l'entrepreneur et tous ceux qui participent à la mise en valeur de notre pays. Que dire de nos vieillards pensionnés? Au cours de la dernière session, on a parlé de porter leur pension à $50 par mois. L'augmentation du coût de la vie aurait entièrement supprimé les avantages qu'ils auraient pu retirer de ce relèvement de $10. Quelle est la situation des invalides pensionnés qui ont reçu une augmentation de 25 p. 100 il y a un an ou deux? Il suffit de se rendre compte de l'augmentation du coût de la vie pour s'en rendre compte. Et les allocations aux anciens combattants? Certes le Parlement devrait faire quelque chose, étant donné la hausse du coût de la vie. Que dire maintenant des pensions industrielles? Beaucoup de gens retirent de petites pensions qu'ils ont acquises grâce à des dollars qui, il y a vingt, trente ou quarante ans, avaient une puissance d'achat de trois à cinq fois plus élevée que maintenant. Quelle est la situation de ceux qui, dans leur retraite, comptent sur des rentes viagères, des petites gens qui ont des revenus fixes de divers genres?

La situation est très grave, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas de doute là-dessus. Que nous aimions ou non l'idée des régies et des réglementations, si nous voulons que notre économie reste assise sur une base démocratique, si nous voulons que notre pays jouisse de la stabilité nécessaire, tant économique que psychologique, il faut absolument que le Gouvernement songe immédiatement et sérieusement à invoquer une mesure visant la réglementation des prix et les subventions. Je le répète, le temps a démontré que notre ligne de conduite était bonne à cet égard. Dans l'intérêt de tous les Canadiens, j'espère que ceux qui sont maintenant les libéraux et les conservateurs-progressistes repentants appuieront le projet de sous-amendement, lorsque la Chambre se prononcera.

(Texte)

M. J. G. Léopold Langlois (Gaspé): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, au début de mes remarques, de m'unir aux orateurs précédents pour féliciter le proposeur (M. Cannon) de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé (M. Bennett), des excellents discours qu'ils ont prononcés.

Mon honorable collègue des Îles de la Madeleine s'est particulièrement bien acquitté de sa tâche et je remercie avec lui le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) d'avoir accordé aux électeurs des Îles de la Madeleine l'honneur de voir, encore une fois, leur représentant dans cette Chambre, prendre la parole au cours de ce remarquable débat. En effet, c'est la seconde fois depuis cinq ans que le représentant des Îles de la Madeleine propose ou appuie l'Adresse en réponse au discours du trône. En 1945, lors de la première session du vingtième Parlement, j'avais moi-même l'honneur, à titre de représentant du comté de Gaspé, qui comprenait alors les Îles de la Madeleine, d'appuyer l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

L'autre motionnaire s'est également acquitté de sa tâche d'une façon admirable et je réitère mes félicitations à ces deux orateurs.

(Traduction)

Je désire aussi féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) du choix qu'il a fait des deux nouveaux ministres pour diriger le ministère du Travail et le ministère des Affaires des anciens combattants. Les ministres nouvellement désignés ont tous deux de remarquables états de service dans l'armée et la vie publique du Canada. Ils sont hautement qualifiés pour remplir leurs nouveaux postes. Je suis sûr d'exprimer l'opinion de la Chambre en leur souhaitant à tous deux tout le succès possible dans leurs nouvelles fonctions.

Maintenant que nous avons disposé de l'importante question de la grève des chemins de fer, l'attention de la Chambre se tourne vers les graves problèmes découlant de la situation internationale et de leurs conséquences sur les affaires du Canada.

Il a beaucoup été question, au cours du présent débat, de ces importants sujets. Je désire, monsieur l'Orateur, appeler particulièrement l'attention de la Chambre sur les observations formulées, hier soir, par le député de Nanaïmo (M. Pearkes). Je n'entends pas essayer de faire mieux que mon collègue de Vancouver-Centre (M. Campney), qui a remarquablement réussi à démolir les arguments du député dans les quelques minutes dont il disposait. Je tiens, cependant, à faire

part à la Chambre de l'impression que m'ont laissée ses observations. Après avoir blâmé le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) de priver le littoral occidental de toute protection par suite de l'expédition de trois destroyers en Corée, l'honorable député, au cours du même discours, a reproché au Gouvernement de ne pas avoir dépêché l'armée en Corée. Il m'est difficile, comme il l'est sans doute à la plupart des députés, de concilier les deux idées que le représentant de Nanaïmo a exprimées dans ce discours.

J'unis ici ma voix à celle du député de Vancouver-Centre pour demander à nos amis de l'opposition de chercher à s'entendre sur ce problème. Je prie le représentant de Kamloops (M. Fulton) de répéter en cette enceinte la déclaration qu'il a faite ailleurs, alors qu'il demandait aux ex-militaires de la dernière guerre de ne pas s'enrôler dans la brigade spéciale recrutée pour la Corée. Cette déclaration est en désaccord flagrant avec celle que formulait, hier soir, le critique,—peut-être devrais-je dire le spécialiste,—militaire de l'opposition, le député de Nanaïmo. J'espère que bientôt les deux députés conservateurs de la province de Québec interviendront dans le débat afin d'exposer, sur ce sujet, des avis que j'aimerais à connaître et que les gens de Québec, je pense, aimeraient aussi à connaître. Appuyeront-ils les déclarations de leur chef et celles de leur collègue, le député de Nanaïmo?

La situation internationale est grave et ne peut qu'influer sérieusement sur les affaires du pays. Les discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) m'ont réconforté. Ils nous ont exposé le programme de leurs ministères respectifs de façon aussi complète que nous pouvions raisonnablement l'espérer. Maintenant que nous savons quelles lignes de conduite ces ministères suivront, nous pourrons examiner les importantes mesures qui nous seront soumises d'ici quelques jours. Le député de Beauce (M. Poulin) a pris la parole, ce soir. Comme il a parlé en français, je commenterai son discours dans la même langue.

(Texte)

Ce soir, j'ai eu l'avantage d'entendre le discours prononcé par l'honorable député de Beauce (M. Poulin). Je crois lui rendre justice en déclarant que ce qui suit est un résumé, aussi complet que possible, des remarques qu'il a faites. L'honorable député a prétendu que la question de la Corée était une chicane de famille, qu'il s'agissait de deux groupes d'un même pays qui ne s'entendaient pas et qu'il s'agissait de rapprocher des frères séparés. J'emploie là les termes exacts dont il s'est servi lui-même.

[M. Langlois (Gaspé).]

Je crois nécessaire de rétablir les faits et surtout de lui faire remarquer que la Corée n'a pas été divisée en Corée du Nord et Corée du Sud d'un commun accord, de la part des États-Unis et de la Russie, comme il a semblé le laisser entendre dans ses observations. Quiconque a lu les faits mentionnés à ce sujet dans nos quotidiens depuis le commencement des hostilités est suffisamment au courant que telle n'est pas la situation. La Corée du Nord, tout le monde le sait, est sous la domination communiste. Il me semble inutile de citer les faits pour prouver cet avancé. Quelle est donc la politique du Gouvernement à l'égard de la Corée? Pourquoi le Canada participe-t-il à ces hostilités? Pour répondre à ces questions, qu'il me soit tout d'abord permis de citer un article paru dans *Le Droit* du mercredi 9 août. Cet article signé par M. Camille L'Heureux est intitulé: "Pour sauvegarder la paix". Je cite:

> Le premier ministre Saint-Laurent a annoncé, lundi soir, la politique que le gouvernement canadien suivra en vue de prévenir une nouvelle guerre mondiale et, si par malheur cette guerre nous est imposée, pour assurer notre liberté dans le cadre des Nations Unies et du pacte de l'Atlantique.
>
> Cette politique comporte la création d'une brigade spéciale par recrutement volontaire, laquelle permettra à notre pays de remplir ses obligations internationales envers les Nations Unies et à titre de signataire du pacte de l'Atlantique; l'accélération du recrutement pour le service actif dans les forces de l'air, de terre et de mer du Canada; l'augmentation de la production du matériel de guerre sous toutes ses formes: avions, bateaux, munitions.
>
> Sans hésitation, notre journal appuie, en principe, cette politique. Il en approuve également les modalités générales que le premier ministre a déjà fait connaître. Restent les détails. La session spéciale convoquée dans six ou sept semaines fournira l'occasion de les apprécier.

Et le journal ajoutait ceci:

> Ceux qui pensent qu'avec de simples désirs de paix ils éviteront la guerre ou soustrairont le reste du monde libre à l'esclavage soviétique se trompent. Tout en travaillant de toutes ses forces à résoudre pacifiquement les problèmes internationaux, il faut prendre les précautions nécessaires pour que notre faiblesse commune n'invite pas un agresseur à s'attaquer à nous.
>
> Politiquement parlant, la principale chance de paix du monde libre réside dans l'union de toutes ses forces au sein des Nations Unies et du pacte de l'Atlantique qui en est le complément. Le Canada est membre des Nations Unies et un des signataires de ce pacte. Il ne saurait maintenant refuser d'assumer, selon ses moyens, ses obligations. Aucune nation soucieuse de ses propres intérêts et des intérêts généraux du monde, en effet, ne doit se comporter en simple spectatrice dans une impassible neutralité devant la présente situation internationale. C'est ce que le gouvernement canadien, sous la direction de M. Saint-Laurent a compris avec raison.

J'ai lu cet article le premier parce qu'à mon avis il répond aux deux questions que je viens de poser. *Le Droit*, dans cet article, situe la question.

Dans un article subséquent, le même journal vient en contradiction flagrante avec les faits mentionnés ce soir par l'honorable député de Beauce.

Je réfère à un article du 18 août 1950 du même journal, sous la même signature, celle de Camille L'Heureux. Je cite:

L'attitude soviétique et celle de certains Canadiens sur l'action de police entreprise par les Nations Unies en Corée se ressemblent de très près.

Que prétend Moscou? Au début, en Corée, nous nous trouvions seulement devant une guerre civile. Il s'agissait d'une simple affaire de politique intérieure dans laquelle les Nations Unies, les États-Unis et tout autre peuple n'ont rien à voir. Dans la suite, Washington a commis une agression contre ce pays sous le couvert des Nations Unies. Il faut laisser les Coréens régler tout seuls leurs problèmes internes, afin de ne pas propager la guerre et compromettre la paix internationale.

Monsieur l'Orateur, je vous prie de remarquer la similitude entre ce que *Le Droit* donne comme étant la prétention de Moscou et le discours que mon honorable ami a prononcé ce soir.

Je continue la citation:

D'après la Russie soviétique, le Canada n'a donc rien à voir dans le conflit coréen. Par sa participation, il se mêle de ce qui ne le concerne pas, aussi bien que les États-Unis et les Nations Unies, et il risque ainsi d'agrandir le théâtre des hostilités.

Sous une forme à peu près identique, cette thèse se retrouve sur les lèvres de certains Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'ajoute que si cet article paraissait demain au lieu d'avoir été publié le 18 août, monsieur L'Heureux pourrait ajouter: ...et sur les lèvres du député de Beauce.

Et je continue de lire l'article:

Ainsi, depuis le commencement de l'invasion de la Corée du Sud par celle du Nord, nous entendons ou lisons des propos comme ceux-ci: le Canada n'a rien à faire dans ce conflit; il ne s'agit que d'une guerre civile; c'est une guerre entre deux antagonistes puissants; participer au conflit serait propager la guerre; le Canada doit pratiquer une politique de neutralité absolue ou de non-intervention.

L'honorable député de Beauce disait ce soir: Je ne m'oppose pas à ce que nous entraînions des soldats, à la condition que nous les gardions chez nous; politique de non-intervention signalée par *Le Droit*, politique d'isolation que combat l'article que je viens de citer.

Si les tenants canadiens de ces propos ont raison, c'est Staline qui défend alors le droit et le bien commun de la collectivité internationale, ainsi que l'intérêt général du Canada, dans l'affaire de Corée. Voilà la conclusion logique, mais fausse, qui découle de la similitude fondamentale des deux thèses en droit et en pratique.

Du même coup sont justifiées toutes les tactiques grâce auxquelles la Russie a imposé, par personnes interposées...

...et c'est bien ce qui est arrivé en Corée...

...sa domination, à la Pologne, à la Roumanie, à la Tchécoslovaquie, à la Hongrie et à l'Allemagne occidentale. Car ce sont toujours les mêmes principes que Moscou a invoqués: règlement d'un problème de politique purement intérieure, non-intervention des puissances étrangères et des Nations Unies, volonté de la majorité, mais, en réalité, de la dictature d'une minorité.

Le Droit représente un groupe d'hommes dont les idées,—tous le reconnaissent,—ne sont pas toujours d'accord avec celles du gouvernement avec lequel j'ai l'honneur de siéger ce soir. Tout le monde de ma province est également convaincu de l'indépendance et de la neutralité de ce journal au point de vue politique.

Si l'honorable député de Beauce nourrit encore des doutes sur le bien-fondé de la politique du Gouvernement au sujet de la question coréenne, qu'il me permette de le référer à un article de fond de *L'Action Catholique* de jeudi, le 31 août 1950, intitulé Pie XII et l'agression. Permettez-moi de citer une partie de cet article important:

Certaine agression constitue un attentat contre la Majesté de Dieu.

Voici tout d'abord le jugement de Pie XII sur la guerre d'agression. Dans ce discours de Noël 1948, le Pape affirme:

Toute guerre d'agression contre ces biens que l'ordonnance divine de la paix oblige sans conditions à respecter et à garantir, et donc aussi à protéger et à défendre, est péché, délit et attentat contre la Majesté de Dieu, créateur et ordonnateur du monde.

L'agresseur n'attaque donc pas seulement un autre État; il s'attaque à la majesté même de Dieu, à son ordre créé. Aussi bien de graves obligations découlent-elles de cette vérité première. Pie XII continue:

Un peuple menacé ou déjà victime d'une injuste agression, s'il veut penser et agir chrétiennement, ne peut demeurer dans une indifférence passive; à plus forte raison la solidarité de la famille des peuples interdit-elle aux autres de se comporter comme de simples spectateurs dans une attitude d'impassible neutralité.

J'appelle l'attention de l'honorable député sur le paragraphe qui suit:

Est donc d'ores et déjà condamnée l'attitude de ceux qui, de façon irréfléchie espérons-nous, combattent toute intervention du Canada dans les affaires internationales. Qu'ils méditent bien cet autre jugement du Saint-Père:

Qui pourra jamais mesurer les dommages occasionnés dans le passé par une telle indifférence, bien étrangère au sentiment chrétien, envers la guerre d'agression? Combien elle a fait éprouver plus vivement le sentiment du manque de sécurité chez les "grands", et par dessus tout chez les "petits"! A-t-elle en compensation apporté quelque avantage? Au contraire, elle n'a fait que rassurer et encourager les auteurs et les fauteurs d'agression, mettant chacun des peuples, abandonnés à eux-mêmes, dans la nécessité d'augmenter indéfiniment son armement.

Voici une dernière citation tirée du même journal, *L'Action Catholique*, numéro de ven-

dredi, le 1er septembre. Cet article est intitulé: "Le Canada et la Corée". J'omets la première partie de cet article, où le journal résume les faits qui ont déjà été établis par les articles du journal *Le Droit*, que je viens de citer. Après un sous-titre intitulé: "Il y a eu agression injustifiée" et un autre sous-titre: "L'intervention est logique", je cite:

Il nous paraît clair que le Canada, en vertu des principes chrétiens,...

...et j'appelle une fois de plus l'attention de l'honorable député de Beauce sur l'expression: en vertu des principes chrétiens...

...a l'obligation morale comme juridique d'intervenir; mais puis-je conclure rigoureusement qu'il doit intervenir militairement?

L'Église laisse aux États la liberté de déterminer la manière dont ils peuvent accomplir leur devoir. Il incombe au gouvernement canadien de décider de quelle façon il peut le mieux assurer la défaite de l'agression, la mise à la raison de l'agresseur. Et les citoyens ont pleine liberté d'exprimer leur opinion à ce sujet, pourvu qu'ils le fassent sans haine, sans passion, en respectant l'opinion des autres.

Pour notre part, nous ne pouvons trouver illogique que le Canada fasse sa part, même militaire...

...et je répète: "même militaire,"...

...pour contraindre l'agresseur, pourvu que nos gouvernants tiennent compte de nos possibilités réelles, des besoins de notre propre sécurité, et surtout pourvu que leur but ultime soit de prévenir la guerre et non de la précipiter afin d'en finir plus vite avec la Russie.

Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'il n'est pas dans mes attributions de donner des conseils à mon honorable ami de la Beauce. Cependant, je l'exhorte à lire bien attentivement les articles que je viens de citer. Il constatera que ses remarques de ce soir sont loin d'être conformes à l'opinion exprimée par ces deux journaux, dirigeants de l'opinion publique dans ma province et ailleurs au Canada où vivent des Canadiens de langue française.

Notre politique d'intervention en Corée, comme l'a expliquée le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), est la suite logique de notre participation à l'organisation et au fonctionnement des Nations Unies, comme elle est également la suite logique de notre participation à l'organisation, au fonctionnement et à la mise en pratique du traité de l'Atlantique-Nord.

En 1945, notre pays a joué un rôle de premier plan dans l'Organisation des Nations Unies. Notre ancien premier ministre et notre premier ministre actuel ont tous deux participé, d'une façon qui a fait l'honneur de notre pays à la première réunion de sa fondation à San-Francisco; c'était à la veille de l'élection générale de 1945.

La population de ma province ou celle de tout le pays a-t-elle condamné, en 1945, l'attitude de feu M. Mackenzie King et celle de notre premier ministre actuel, alors qu'ils venaient de prendre part à l'organisation des Nations Unies? Il me serait inutile de prouver que le peuple a amplement appuyé, lors des élections qui ont immédiatement suivi cette première conférence d'organisation, l'attitude de feu M. Mackenzie King, ainsi que celle du premier ministre actuel du pays.

En outre, lorsque le Canada a décidé de participer au pacte de l'Atlantique-Nord, le peuple de ma province a accordé son appui au premier ministre de ce pays dans l'attitude qu'il avait prise et nous devons être fiers du rôle que nous avons joué dans l'organisation de ce pacte d'amitié et d'aide mutuelle.

Au fait, le premier ministre actuel, au cours de l'année 1949, est allé visiter les électeurs de sa province de même que ceux de tout le pays et il leur a exposé les obligations qui en découlaient pour le Canada. Qu'a répondu le Canada? L'honorable député de la Beauce doit s'en rappeler, la réponse a été donnée d'une voix forte et unanime; au fait, le 27 juin 1949 le peuple canadien élisait, pour diriger les affaires du pays pendant un autre terme de cinq ans, le très honorable Louis St-Laurent, avec la plus forte majorité jamais accordée à un chef politique dans l'histoire du Canada.

Mon honorable collègue de la Beauce a prétendu ce soir exprimer et suivre l'opinion de ses électeurs de la Beauce. C'est un rôle bien facile à remplir. Cependant, quoique l'honorable député représente ici directement les électeurs de la Beauce, qu'il ne soit pas sous l'impression que son rôle finit là. Nous sommes ici pour participer à la direction des affaires de la nation canadienne. Il est vrai que nous représentons nos comtés respectifs, mais nous avons des obligations envers toute la population du Canada, tous et chacun de nous. Même si mon honorable collègue de la Beauce a l'impression que les électeurs de son comté pensent comme lui, il a le devoir de se préoccuper quand même de l'intérêt de tout le Canada.

Je fais remarquer à mon collègue qu'il fait plutôt partie d'un groupe d'opposition dans cette Chambre et que, comme tel, il a l'obligation de parler au nom de sa province dans les cadres de ce groupe d'opposition. Comme je suis sous l'impression qu'il existe, entre lui et les autres députés conservateurs de la province de Québec en cette enceinte, un certain lien, une certaine affiliation, je lui demande de conseiller à ses collègues des Trois-Rivières (M. Balcer) et de Labelle (M. Courtemanche), de se prononcer sur cette grave question. Je le disais tout à l'heure, en anglais, non seulement leurs collègues de la Chambre, mais toute la population de la province de Québec a le droit de savoir ce qu'ils pensent, a le

droit de connaître, une fois pour toute, qu'elle est leur attitude dans cette crise, dans cette grave situation.

Je mentionnais, il y a quelques instants, qu'à la suite des élections de 1945 et à la suite de celles de 1949 nous avons été en mesure de constater, grâce à la formidable majorité obtenue par le parti libéral, que le pays appuyait la politique sensée et logique que notre premier ministre avait exposée, au nom du Canada, aux Nations Unies et aux pays membres du pacte de l'Atlantique-Nord. Cette majorité, que le premier ministre a obtenue par tout le Canada, il l'a obtenue d'une façon plus éclatante que partout ailleurs dans la province de l'honorable député de la Beauce.

Monsieur l'Orateur, je sais que les électeurs de la province de Québec n'aiment pas la guerre. Pas plus que l'honorable député de la Beauce, je n'aime la guerre. Je n'ai pas besoin de lui rappeler que j'ai eu l'honneur de participer, durant cinq ans et quelques mois, au dernier conflit. J'abhorre la guerre, tout le monde abhorre la guerre, personne ne veut d'un nouveau conflit, mais comme le dit si bien dans son article le rédacteur en chef du journal *Le Droit*, lorsqu'on nous l'impose, nous avons l'obligation de nous défendre et de repousser l'agression quel que soit l'endroit de son origine.

C'est l'attitude que tout canadien bien pensant, doit adopter dans la situation actuelle. Il n'en existe pas d'autre.

Avant de terminer mes remarques, je désire signaler tout particulièrement la participation des forces navales du Canada à ce conflit.

Comme je disais il y a quelques instants, j'ai eu l'honneur de servir dans ce corps de nos forces armées durant le dernier conflit. J'ai toujours été fier de mon humble participation aux manœuvres de la Marine canadienne, et aujourd'hui je suis doublement fier d'avoir eu ce privilège, lorsque je constate que la Marine canadienne continue à jouer son rôle difficile en Corée. Elle poursuit la tradition, si chère au cœur de nos marins, d'être la première à l'action.

J'ai lu dans certains journaux, qu'on regrettait que le rôle joué par la Marine canadienne en Corée ne soit pas connu du public. Permettez-moi de rappeler à ceux qui s'en plaignent que la grande caractéristique de la Marine canadienne est d'être le service silencieux, "The silent Navy, as we say in English". Nous voulons conserver jalousement cette tradition, car les membres de la Marine canadienne trouvent la récompense immédiate à leur vaillance dans la satisfaction d'avoir accompli leur devoir et d'avoir, une fois de plus, porté bien haut le beau nom du Canada dans la participation de la guerre en Corée.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les trois unités de la Marine canadienne me rappellent cette vaillante participation de la même Marine, au début des hostilités de 1939 à 1945 alors que, presque seule,—surtout au début,—notre Marine canadienne assurait la protection de nos convois dans l'Atlantique Nord.

Ceux qui ont lu les mémoires du très honorable Winston Churchill ont constaté avec fierté, j'en suis sûr, à titre de Canadiens, que ce grand homme d'état a attaché une grande importance dans ses mémoires à cette participation de la Marine canadienne, lors du dernier conflit mondial.

Je suis assuré que mes anciens compagnons d'armes de la Marine canadienne continueront de nous faire honneur en Corée et ne cesseront d'être, par la suite, un sujet de légitime fierté pour le Canada.

(*Traduction*)

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Knowles
Beyerstein	Low
Blackmore	MacInnis
Bryce	Noseworthy
Coldwell	Quelch
Gillis	Shaw
Hansell	Stewart (Winnipeg-Nord)
Herridge	Thomas.—18.
Jones	
Knight	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Anderson	Drew
Applewhaite	Dubé
Balcom	Ferrie
Bater	Fournier (Hull)
Beaudoin	Gardiner
Benidickson	Garson
Boisvert	Gauthier (Lapointe)
Boucher	George
Bradette	Gibson
Bradley	Green
Brooks	Harris (Danforth)
Brown (Essex-Ouest)	Harris (Grey-Bruce)
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Harrison
Byrne	Helme
Campney	Henderson
Cardiff	Hetland
Carroll	Higgins
Carter	Huffman
Catherwood	Jutras
Claxton	Kent
Corry	Kickham
Coyle	Kirk (Digby-Yarmouth)
Cruickshank	Laing
Decore	Langlois (Gaspé)
Dickey	Lapointe
Dion	Larson
Douglas	Léger
	Lennard

Macdonald (Edmonton-Est)	Ross (Souris)
Macdonnell (Greenwood)	St-Laurent
MacKenzie	Simmons
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	Sinnott
McCulloch	Smith (Queens-Shelburne)
McCusker	Smith (Moose-Mountain)
McGregor	Stick
McWilliam	Stuart (Charlotte)
Maybank	Studer
Mayhew	Thomson
Mott	Tremblay
Murray (Oxford)	Viau
Mutch	Ward
Nowlan	Warren
Pearson	Weaver
Prudham	Weir
Richard (Ottawa-Est)	Welbourn
Riley	White (Middlesex Est)
Robinson	Whitman.—93.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour appuyer l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Drew), je tiens d'abord à féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Cannon) et celui qui l'a appuyé (M. Bennett). Je mesure la difficulté que la tâche présentait pour le député des Îles-de-la-Madeleine (M Cannon) et le représentant de Grey-Nord (M. Bennett), étant donné la façon dont le discours du trône s'écartait, cette année, de la formule habituelle. Il ne leur a pas été permis de prononcer les discours qu'on fait habituellement en pareille circonstance. Je crois donc pouvoir m'unir à tous nos collègues pour les féliciter de la façon vraiment excellente dont ils se sont acquittés d'une tâche particulièrement difficile.

Ainsi qu'on le sait, la session a été convoquée à deux fins seulement. La première a été atteinte: la grève des chemins de fer est réglée. Je puis dire que la façon dont les chefs syndicalistes se sont comportés après la décision du Parlement mérite bien des éloges. En ma qualité de nouveau Canadien, c'est avec le plus vif plaisir que j'ai constaté combien franchement les chefs syndicalistes ont accepté les directives du Parlement, une fois la décision rendue. Je suis sûr que toute amertume provoquée par la grève est aujourd'hui oubliée. Nous nous rendons tous compte, j'en suis certain, que les réclamations des syndiqués sont justes. D'aucuns estiment peut-être qu'ils n'auraient pas dû déclarer la grève, mais nous reconnaissons que leurs réclamations sont justes. Je crois que la plupart d'entre nous souhaitent que l'arbitre officiel tienne compte de ce facteur en rendant sa décision, si, par hasard, employés et patrons ne parvenaient pas à s'entendre.

J'espère que les demandes relatives à deux des syndicats en particulier, ceux du transport par eau et des hôtels exploités par les chemins de fer, ne seront pas négligées s'il devient nécessaire de régler le conflit par voie d'arbitrage. Le coût de la vie a grimpé vertigineusement et la puissance d'achat des travailleurs n'a pu le suivre. Il convient donc que les travailleurs attachés au transport par eau et au service des hôtels exploités par les chemins de fer bénéficient d'augmentations de salaires proportionnelles aux majorations accordées aux cheminots proprement dits.

Les marins m'intéressent particulièrement. J'ai quelque reste de compétence à cet égard car le hasard a voulu que j'occupe durant trois ans la présidence d'un syndicat connu sous le nom de *Newfoundland Seamen's Union*. La plus belle et la plus récente des provinces canadiennes, on le sait, est une île. La navette entre les chemins de fer s'effectue à l'aide de bacs transbordeurs. Je suis persuadé qu'il faut considérer le service de traversier entre Port-aux-Basques et Sydney-Nord, de même que le personnel qui l'assure, de la même façon que les autres services et employés du National-Canadien à Terre-Neuve. Les mêmes dispositions devraient s'appliquer aux autres navires à vapeur exploités par le National-Canadien sur notre littoral ou sur la côte canadienne du Pacifique. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet. La question est réglée et j'estime qu'elle l'a été d'une façon qui fait honneur non seulement au Parlement mais aux syndicats canadiens.

Il est malheureux que nous ne puissions résoudre avec autant de succès le second des problèmes pour lesquels la présente session a été convoquée. Il est vrai que nous avons introduit dans les relations ouvrières un nouvel élément qui ne plaît pas aux ouvriers et que mon chef a appelé, fort à propos, l'arbitrage obligatoire, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. J'espère, cependant, qu'on n'y aura recours qu'à l'égard du conflit actuel et que cette pratique ne s'étendra pas à d'autres cas. Si nous pouvions recourir au principe de l'arbitrage obligatoire à l'égard du second problème que nous avons à résoudre, tout le monde considérerait cette méthode comme un moyen juste et pratique de surmonter la difficulté. Malheureusement nous ne pouvons recourir à l'arbitrage. Il semble que la force soit le seul moyen de se protéger contre la menace qui pèse actuellement non seulement sur la Corée mais sur tout le monde civilisé.

L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous a fait un exposé très clair de la situation, puis le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a parlé à son tour. J'avoue en toute franchise, cependant, que la situation m'avait laissé l'esprit quelque peu confus quand j'ai quitté Ottawa après la prorogation du Parlement en juin dernier. J'avais cru comprendre, comme d'autres de mes collègues, que nos troupes de défense ne laissaient rien

à désirer. Si la situation semblait rose alors, elle ne l'est guère maintenant. La façon dont nous l'ont exposée le ministre de la Défense nationale, puis le député de Nanaïmo (M. Pearkes) et quelques autres démontre qu'il existe une grande divergence d'opinions et de points de vue à ce sujet. Quelqu'un doit se tromper. J'ignore qui se trompe, mais il doit y en avoir un.

Une voix: C'est vous qui vous trompez.

M. Higgins: Il est une chose dont nous sommes sûrs: c'est que les députés ont le droit de juger eux-mêmes de la déclaration plutôt extraordinaire,—elle l'était du moins, à mes yeux,—du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je l'ai écouté l'autre soir assez attentivement, comme tous l'ont fait j'en suis sûr, et je lis de nouveau le passage pour être bien sûr de l'avoir bien saisi. Voici les paroles que je relève à la page 97 du hansard:

> Notre programme de défense jusqu'au mois de juin de cette année visait à tenir en disponibilité une petite armée régulière bien dressée qui pourrait faire immédiatement sa part dans la défense de l'Amérique du Nord, surtout dans la région arctique, et qui pourrait, d'autre part, agrandir rapidement ses cadres dans le cas d'une guerre générale où le Canada serait obligé de se défendre en dehors de ses frontières.

Voici la partie importante de l'alinéa:

> Fournir aux Nations Unies, à brève échéance, un corps expéditionnaire capable de se déployer rapidement dans des régions éloignées où une agression aurait lieu, cela, je l'admets, ne faisait pas partie de notre programme ni de celui d'aucun autre pays.

C'est là, à mon avis, monsieur l'Orateur, une déclaration fort extraordinaire. Je ne blâme pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de n'avoir pas prévu la guerre de Corée. Toutefois, vu le tableau qui nous a été fait l'an dernier en juin et, je crois, en octobre 1949, lui et les membres du cabinet devaient s'attendre qu'un conflit, comme celui qui a été déclenché en Corée, éclatât quelque part. Il n'y avait aucun doute à cela. On s'attendait à des hostilités quelque part, parce que c'était au programme de la Russie. Et pourtant, aucune disposition n'a été prise en vue d'une telle guerre.

Des voix: Quelle guerre?

M. Higgins: Peu m'importe de quelle guerre il s'agissait. Il n'y a peut-être pas de guerre en Corée. Les membres du Gouvernement croient peut-être qu'il n'y a pas de guerre. Ce n'est probablement qu'un petit pique-nique qui a lieu là-bas.

Il me semble un peu extraordinaire, monsieur l'Orateur, de dire qu'aucun plan n'a été mis en œuvre en vue d'une telle éventualité; il fallait y songer, c'était l'opinion du ministre. Il a dû en être ainsi. Qu'a-t-on fait à cet égard? Rien.

Puis, comme en fait foi la page 102 du compte rendu, le ministre de la Défense nationale a dit:

> Ce n'est pas le rôle ordinaire d'une puissance moyenne comme le Canada. Notre programme de défense ne le prévoyait pas; rien ne laissait entendre que nous aurions à assumer cette tâche et que nous devions nous y préparer.

Il est difficile de concilier cette déclaration avec celle du motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Cannon) qui, ainsi que le rapporte la page 87 du hansard, affirme:

> Monsieur l'Orateur, le Canada est membre des Nations Unies. Il a apposé sa signature à la Charte des Nations Unies en 1945, signature qui a été ratifiée par les deux Chambres du Parlement. En vertu de cette Charte, le Canada a assumé des obligations envers les autres pays signataires. Il s'est engagé à prendre des mesures collectives efficaces en vue de supprimer les actes d'agression, à accorder aux Nations Unies toute l'aide possible dans tout geste qu'elles poseraient, conformément à la Charte, et à accepter ainsi qu'à exécuter les décisions du Conseil de sécurité, en conformité de la Charte également.

M. Robinson: Pourquoi ne pas nous faire part des observations que le Canada a formulées aux Nations Unies en 1946?

M. Higgins: Cette question intéresse sans doute vivement beaucoup de gens. Je leur suis reconnaissant de l'intérêt qu'ils y portent ainsi que de m'avoir écouté aussi attentivement. Compte tenu des observations de mon chef, et sachant le montant dépensé au cours des cinq dernières années,—je crois qu'il s'agit d'un milliard et demi,—il semble qu'on a commandé les marchandises, qui ont été payées, mais que personne n'a reçues. Qui est responsable de cet état de choses? Je n'en sais rien. Ce n'est certes aucun membre de notre groupe.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est onze heures. Je propose donc le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT, LE 4 SEPTEMBRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Le lundi 4 septembre 1950, les avis de motions du Gouvernement auront la priorité sur la motion tendant à présenter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours de l'ouverture de la session.

—Mon intention, en proposant cette motion actuellement, n'est pas de retarder le débat sur l'adresse, mais de fournir une occasion de mettre en délibération des motions requises avant la présentation des bills du Gouvernement, afin que la Chambre soit saisie immédiatement des recommandations de la couronne à leur sujet. Puis les résolutions qui suivront dans chaque cas auront évidemment pour objet de proposer que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen de ces résolutions.

Il semble probable que le débat sur l'adresse prendra fin dans le courant de la journée. S'il en est ainsi, le prochain article à l'ordre du jour une fois qu'on aura examiné les questions et des motions visant à la production de documents, serait l'étude de ces motions afin de permettre à la Chambre de se renseigner sur l'ordre des travaux.

M. Drew: Il me semble que ce n'est pas le moment d'entreprendre l'examen d'une motion de ce genre. Elle figure parmi les avis de motion du gouvernement, à la page 9 du *Feuilleton*. A mon avis, nous devrions suivre la procédure régulière.

M. l'Orateur: Je dois faire observer au chef de l'opposition que l'an dernier j'ai étudié la question. Il m'a semblé, comme il dit, qu'il y avait lieu d'en entreprendre l'examen plus tard. Cependant, le commentaire nº 132 de la 2e édition de Beauchesne est ainsi conçu:

Les motions qui peuvent être étudiées sous la rubrique des affaires de routine sont des motions qui ont trait à l'administration des affaires de la Chambre et à la discussion des rapports de comités.

La motion a nettement trait aux travaux de la Chambre. Il convient donc de l'examiner dès maintenant. A mon avis, le malentendu provient de ce que la motion figure parmi les avis de motion du Gouvernement. De fait, cependant, il ne s'agit pas d'avis de motion du Gouvernement au sens ordinaire de l'expression. Vu le commentaire que j'ai relevé dans la deuxième édition de Beauchesne et vu la coutume établie, j'estime qu'on devrait étudier la motion maintenant.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

FONDS À FOURNIR À SA MAJESTÉ POUR FINS DE DÉFENSE NATIONALE ET DE SÉCURITÉ

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide que des sommes n'excédant pas $142,200,300 soient accordées à Sa Majesté en vue de pourvoir aux dépenses des forces de défense canadiennes des armées de terre, de mer et de l'air.

Que Sa Majesté, en outre, peut contracter, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, des engagements relatifs aux dépenses des forces de défense canadiennes des armées de terre, de mer et de l'air pour les années futures, dont les montants n'excèdent pas $409,257,821, en plus du montant total des engagements déterminés dans l'annexe de la loi de finance nº 4, 1950;

La Chambre décide, de plus, que des engagements, n'excédant pas $5,310,000, en plus du montant des engagements déterminés dans l'annexe de la loi de finance nº 4, 1950, peuvent être contractés, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, pour des dépenses à l'égard d'entreprises, recherches et perfectionnement en matière de défense pour les années futures et, en outre, que des sommes n'excédant pas $2,000,000 soient accordées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, pour pourvoir aux dépenses des services sur terre de la Gendarmerie royale du Canada, en plus de toute autre somme accordée par le Parlement;

Et la Chambre décide, en outre, que des sommes n'excédant pas $300,000,000 soient accordées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes accordées par le Parlement pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'installations, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles de tout signataire du Traité de l'Atlantique-Nord, et la construction, l'amélioration et la réparation des installations, et l'acquisition, la transformation et l'entreposage de matériaux, d'approvisionnements et d'équipement, requis pour produire et rendre autrement disponibles ces équipement, approvisionnements, services et installations.

Il est prévu également que le gouverneur en conseil sera autorisé à lever, par voie d'emprunt

selon les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent requises, n'excédant pas en tout le montant de $300,000,000, aux fins de défrayer les dépenses susdites, le principal et les intérêts de tout emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payés à même ledit fonds.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES FORCES CANADIENNES DE DÉFENSE

MISE DES FORCES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les forces canadiennes:

1. Modifiant la loi sur la défense nationale en vue de prévoir que le gouverneur en conseil peut décréter l'établissement et autoriser le maintien de forces du service actif et peut placer les forces canadiennes en activité de service par suite d'une action entreprise par le Canada sous l'empire de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective;

2. Soustrayant certaines parties du personnel à l'application de la loi des pensions de la milice; et

3. Assurant aux anciens combattants de troupes désignées sous le nom de troupes spéciales, les avantages prévus par certaines mesures législatives applicables aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES MATIÈRES ESSENTIELLES À LA DÉFENSE

RÉGIE ET RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERVICES ESSENTIELS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation éventuelle des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale et aider les Nations Unies conformément aux obligations prises par le Canada; à prévenir, en outre, un désordre et une gêne économiques de portée nationale; avec pouvoir de nommer des adjoints et des conseillers auprès du ministre et de fixer la rémunération et les frais à leur verser.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

BILL DES SUBSIDES DE DÉFENSE—PROCÉDURE À SUIVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je demander au premier ministre une question relative à la procédure à suivre concernant la motion que le ministre des Finances (M. Abbott) a présentée ce matin? Étant donné que cette façon d'aborder les crédits de ce genre semble analogue à la pratique suivie dans le cas du bill concernant les crédits de guerre pendant le dernier conflit, le Gouvernement s'en tiendra-t-il également à la coutume de nous répartir ces différents postes avant l'examen du bill des subsides de défense? C'est, sauf erreur, la méthode qu'on a suivie durant l'autre guerre.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il n'y a pas de doute que des renseignements complets seront communiqués à la Chambre à ce propos. La Chambre veut-elle examiner la question à fond lors de l'étude du projet de résolution, ou préfère-t-elle adopter cette motion et discuter la question à l'occasion de la présentation du bill même, lorsque les députés auront le projet de loi en main? Voilà un sujet que nous pourrions étudier davantage.

M. Coldwell: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Comme je siégeais alors à la Chambre, je me rappelle qu'à l'occasion de l'étude du projet de résolution au comité, le ministre nous avait fourni un état polycopié, y proposant une ventilation des crédits. Il était entendu qu'on ne s'en tiendrait pas à cette répartition en tous points, mais nous avions une idée des montants qui seraient affectés à diverses fins. Si nous pouvions avoir un état polycopié lors de l'étude du projet de résolution au comité, ce serait beaucoup plus satisfaisant.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): On voudra bien me permettre d'ajouter un mot à la réponse du premier ministre. Cette affectation, en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, est en somme un crédit supplémentaire au crédit n° 202 du budget principal des dépenses, annexe de la

loi des subsides adoptée en juin dernier. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), s'efforcera sans doute de fournir un état détaillé, comme on l'a demandé, état qui sera probablement entre les mains des députés avant que la Chambre étudie le projet de résolution en comité.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le samedi 2 septembre, sur la motion de M. Charles Cannon, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de M. Drew.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné la demande du premier ministre et comme, je crois, l'ensemble de la Chambre souhaite que le présent débat ne soit pas trop long, je m'efforcerai de renfermer mes observations dans les limites les plus restreintes possibles.

Au cours des deux dernières sessions, la Chambre a affecté un temps considérable à faire en sorte que le Canada fût reconnu pleinement comme nation. Elle a adopté des mesures à cette fin et consacré de longs débats à la question. Les députés ont prononcé d'excellents discours pour féliciter le Canada d'avoir atteint à la qualité de nation. De même que plusieurs députés, j'étais fier de constater que le Canada était devenu une nation. Mais la qualité de nation comporte des obligations: obligations envers la défense et obligations à l'égard des engagements pris envers les autres nations.

Le Canada, nul ne l'ignore, s'est joint à d'autres pays pour signer la Charte des Nations Unies. Si je ne m'abuse, aux termes de la Charte des Nations Unies, les États membres, tout en n'y étant pas forcés, sont tenus de venir au secours de tout État membre en cas d'agression et même, si l'aggression a été reconnue par les deux conseils de sécurité, de fournir des troupes en vue de repousser l'agresseur. Cette obligation ne suppose aucune contrainte, mais on s'attend que les États membres y fassent honneur.

Le Gouvernement s'attendait sans doute à des troubles en Corée. Témoin le début du troisième paragraphe de la brochure intitulée *Le Canada et la crise coréenne*, publiée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson):

> Tandis que cet acte d'agression ouverte se produisait d'une façon inattendue, l'existence, le long du 38e parallèle, d'une situation équivoque qui constituait une menace contre la paix était connue des Nations Unies.

N'aurait-il donc pas fallu que le Canada fût prêt à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies? Que serait-il arrivé si, au lieu de la Corée, la Norvège avait été attaquée? Tout comme le Canada, elle est signataire de la Charte de l'Atlantique. Elle aurait bien pu être attaquée au lieu de la Corée. Le Canada aurait-il été plus en mesure de résister à l'agression en Norvège? Le Canada aurait-il même été en posture de résister à une attaque dirigée contre lui-même?

On a accusé mon parti d'être belliciste. Il ne l'est pas du tout! Il préconise plutôt l'état de préparation. Il estime que le pays doit être prêt à se défendre et à respecter les obligations qu'il a assumées envers les autres nations démocratiques encore libres.

Devant les détails fournis par mon chef sur l'armée russe et les lumineuses explications que nous ont données le député de Nanaïmo (M. Pearkes) et celui de Calgary-Est (M. Harkness) à l'égard de la puissance militaire du pays, peut-on affirmer que le Canada pourrait repousser une invasion de son territoire?

Le Gouvernement devait être au courant. Qu'a-t-il fait? Les ressources et la population de notre pays ne sont pas illimitées. N'aurait-on pu toutefois faire meilleur usage des sommes consacrées à la défense du pays? Je ne m'étendrai point sur la situation. Elle est manifeste. Je vais me contenter de lire un paragraphe du compte rendu du discours que mon chef prononçait le 1er septembre. C'est à la page 115 du hansard:

> Le Gouvernement, il ne faut pas l'oublier, n'a jamais été empêché de dépenser les sommes qu'il a demandées aux fins de la défense. Au pays, aucun gouvernement n'a été aussi libre, en temps de paix, de faire les préparatifs de défense nécessaires. Aucun gouvernement canadien n'a dépensé, en temps de paix, aux fins de la défense, des sommes approchant celles que le Gouvernement actuel a dépensées.

Il termine ainsi ce passage:

> C'est le devoir de tout député de savoir ce qui en a été fait, de s'assurer qu'à l'égard des dépenses supplémentaires qu'on nous demande d'approuver, nous serons beaucoup mieux renseignés que nous ne l'avons été par le passé.

Eh bien! les seules observations que j'ai à faire, et ce sera mon dernier mot, on les trouve dans ces paroles d'un membre haut placé du parti républicain américain:

> Le Gouvernement peut nous citer tous les chiffres qu'il voudra. Le public s'en bat l'œil. Il y a quelque chose qui a mal marché. On avait de l'argent. Où sont les canons, les chars de combat et les avions? C'est ce que le public veut savoir. Il n'acceptera pas de réponse mielleuse.

M. W. C. Thomson (Ontario): J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur le discours du trône. Je félicite de leurs allocu-

tions les deux motionnaires (MM. Cannon et Bennett) de même que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et celui des Affaires extérieures (M. Pearson).

Je tiens à dire immédiatement que mes collègues et moi avons une confiance absolue dans ces deux ministres. Nous sommes convaincus de leur intégrité, de leur compétence et de leur loyauté envers le Canada. Ceux qui affirment le contraire font tort à notre pays. Quiconque tente de les amener à dévoiler... (*Rires*).

M. Ross (Souris): Chut, chut!

M. Cleaver: Attendez que le député ait terminé sa phrase.

M. Knowles: La vérité finit toujours par percer.

M. Thomson: Ce sont toujours ceux qui ont la tête vide qui rient le plus fort. Quiconque, dis-je, tente de les amener à dévoiler des renseignements qui réconfortent l'ennemi et pourraient lui être utiles...

Une voix: Il faut bien s'en garder.

M. Thomson: L'un des préopinants a affirmé que son parti préconise la préparation à la guerre et donné à entendre que tel n'était pas le cas pour nous. Au contraire. Notre passé en est d'ailleurs garant. L'un des éminents représentants du parti en cause a proposé d'attendre que la conscription soit en vigueur et de refuser à nos jeunes gens le privilège de s'enrôler volontairement, le plus grand privilège dont puisse jouir un citoyen.

J'ai écouté ces connaisseurs en art militaire qui ont attaqué notre parti. La plupart ont été soldats comme je l'ai été et quelques-uns sont avocats comme moi. Sous ces deux rapports ils sont comme moi: ils s'y connaissent bien peu en fait de guerre. Par conséquent, en examinant cette question, je crois pouvoir parler en citoyen authentique du Canada qui ne craint aucunement les membres du parti en question et qui se trouve sur le même pied qu'eux.

J'ai la plus grande admiration pour la bravoure et la probité du député de Nanaïmo (M. Pearkes), mais j'ai remarqué à un point de son discours qu'il était illogique, comme cela peut nous arriver. Il a dit qu'en quittant Vancouver les croiseurs laissaient le pays sans protection parce qu'ils avaient à leur bord des troupes aguerries, puis il s'est empressé de dire que nous devrions expédier en Corée nos militaires aguerris. Puis, le député de Calgary-Est (M. Harkness), tout en prétendant qu'il ne savait rien au sujet des dépenses de la défense, a ajouté tout d'une haleine que nous dépensions sans discernement Comment a-t-il pu savoir l'usage que nous avons fait des crédits de défense s'il n'était pas au courant de ce qui se passait? Ce n'est là, en vérité, qu'un tissu de contradictions. C'est tout simplement une attaque d'un parti d'opposition, une tentative de sa part en vue de reprendre le terrain qu'il a perdu dans le débat sur les chemins de fer. Il fait du bruit et joue la pantomime pour regagner ses positions. Vu cependant les données de l'histoire et les réalisations du parti libéral, je le dis à la face de tout le pays, il ne pourra jamais y arriver.

Poursuivons donc le débat. Rendons-nous compte que nous avons tous à cœur les intérêts du Canada. Nous sommes ici en session d'urgence pour réaliser un objectif. Exécutons fidèlement notre programme, sans donner aucune satisfaction à l'ennemi, avec l'espoir que le cabinet formé de membres du parti élu par la population saura agir avec sagesse dans l'intérêt de notre beau pays.

Notre fidélité est incontestable; personne ne peut la mettre en doute et quiconque calomnie aujourd'hui le parti au pouvoir met en doute le discernement et la confiance de la population canadienne. Accomplissons notre devoir comme il se doit. Agissons suivant la justice, comme Dieu nous a enseignés à le faire, et le Canada traversera cette crise de façon décisive et glorieuse, tout comme il en a traversé d'autres.

(Texte)

M. Paul-Edmond Gagnon (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, le proposeur (M. Cannon) de l'Adresse en réponse au discours du trône s'est acquitté de sa tâche d'une façon éloquente et habile. Il a mentionné dans son intéressant discours, en parlant de la grève des chemins de fer, qu'il est plus urgent de mettre ordre à nos propres affaires que de rétablir la paix ailleurs. En effet, notre premier devoir est envers les habitants du pays.

L'esprit de charité, dont nos gouvernants semblent être débordés depuis quelque temps, doit d'abord et avant tout s'exercer au Canada. Il est bon d'honorer les engagements que nous avons pris, mais il faut garder la mesure, être prudent, surtout, pas de zèle. La gravité de la situation internationale nous y oblige plus que jamais.

Au début de la crise coréenne, le Gouvernement a paru enclin à demeurer dans l'expectative. Puis, il a annoncé que trois destroyers étaient mis à la disposition des Nations Unies, ensuite, quelques avions pour aider au transport des troupes, enfin, sous la poussée d'une opinion publique circonvenue et travestie par une campagne tapageuse dans les journaux, on a levé une brigade de volontaires. Nos gens, inquiets, se demandent avec anxiété où échouera maintenant la galère.

Ils savent, malheureusement trop bien, que le volontariat est le prélude de cette marche macabre qui s'appelle la conscription.

Les circonstances forceront le Gouvernement à imposer le service obligatoire, nul doute là-dessus.

Les guerres du passé l'ont hélas! prouvé amplement.

C'est pourquoi, je ne crois pas me tromper en affirmant qu'un très fort groupe d'excellents et braves citoyens anglais, français et néo-canadiens, non seulement n'approuvent pas notre nouvelle équipée militaire en Corée, mais qu'au contraire on s'y oppose vivement un peu partout, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre aussi bien que dans les autres circonscriptions électorales du pays. C'est la voix de cet élément important de notre population que je désire faire entendre aujourd'hui.

Le patriotisme, la bravoure, le courage, l'altruisme ne sont pas l'apanage exclusif des propagandistes de guerre et de ceux qui les écoutent.

Je sais bien des jeunes gens, des pères et des mères de famille qui seraient prêts à sacrifier leur vie pour la défense de notre territoire. Je connais nombre d'anciens combattants, ayant donné des preuves de leur héroïsme et de leur dévouement dans le passé, qui prendraient joyeusement les armes pour refouler l'envahisseur, mais qui ne veulent pas participer aux expéditions punitives des Nations Unies à l'autre bout de la terre.

En perdant la notion des distances, grâce à l'avion, il semble que certains hommes politiques de notre pays, de même que certains journalistes, ont aussi perdu la notion de la patrie et du sens commun.

Je dis à ceux qui veulent nous envoyer à la guerre, qui écrivent dans cette intention et qui votent à cette fin, d'y aller les premiers, de donner l'exemple. A eux seuls, ils pourraient former, peut-être, une autre brigade de volontaires.

Qu'on me comprenne bien: pour la protection de mon pays, pour garantir l'intégrité de ses frontières, pour le conserver libre, et assurer une vie heureuse à mes concitoyens, je suis prêt à tout. Mais avant de préparer à l'étranger des tombeaux pour notre jeunesse, j'ai raison de me demander si l'aventure en vaut la peine et si la récompense sera proportionnée aux sacrifices.

En vertu de quel protocole, de quelle loi ou de quelle entente le Canada est-il requis de prendre plus de responsabilités dans le domaine international que les pays de l'Amérique du Sud, que l'Inde ou que la Turquie?

Quelle sera la limite de notre contribution? Participerons-nous à tous les conflits mettant aux prises partisans de l'URSS et supporteurs des États-Unis? Nous battrons-nous jusqu'à l'extermination du dernier communiste sur la planète? Jusqu'à quand notre politique extérieure sera-t-elle aussi imprécise, aussi boiteuse et aussi servile?

Dans un pamphlet intitulé *La Paix ou la Guerre*, publié en 1945 par le Service d'information du Canada, je trouve la déclaration suivante:

Dans une même génération, l'homme a vu deux guerres mondiales s'abattre sur les peuples et la guerre a pris pour lui un sens tragique. Les inventions modernes, telles que la bombe-fusée et la bombe-atomique, l'ont bouleversé et il entrevoit avec horreur la possibilité d'une prochaine guerre qui déchirerait le monde et anéantirait l'humanité.

Il ne s'agit pas simplement pour l'homme de garder la paix, il lui faut édifier un monde et le conserver. Il n'y a qu'une alternative: le monde ou la guerre. L'homme a choisi de sauver le monde.

C'est à cette fin que des représentants des Nations Unies se réunissaient à San-Francisco et jetaient les bases d'un organisme international destiné à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Pour que leur œuvre soit puissante et féconde, ils ont mis en commun les espérances, les efforts et les projets de leurs pays respectifs et ils ont donné au monde la Charte des Nations Unies.

Cette charte renferme dans ses clauses les principes qui régissent les divers systèmes politiques, économiques et sociaux du monde actuel. Elle n'est certes pas sans défaut mais elle représente la pensée des peuples qui ont décidé de conserver la paix et, ce qui est plus, elle indique les moyens à prendre pour sauver la civilisation.

Cependant, la Charte, à elle seule, ne peut être une garantie de paix pour l'humanité. Il lui faut, pour accomplir sa tâche, compter sur l'aide et le soutien de toutes les nations unies et de tous les humains qui composent ces nations. Tous, hommes et femmes, il nous faut faire preuve de bonne volonté et travailler au maintien de la paix.

Les moyens ne manquent pas, à nous de les employer et de les faire fructifier.

En voici quelques uns:

Faire triompher l'entente mutuelle plutôt que la mésentente.

Rechercher ce qui unit et rejeter ce qui divise.

Voilà ce qu'on publiait en 1945:

Sauver le monde, conserver la paix, idéal envolé depuis longtemps.

Il est bon de se rappeler à l'heure où nous entrons dans une troisième guerre mondiale, que la deuxième guerre mondiale a coûté:

Au Commonwealth Britannique (jusqu'au 31 mai 1945), 434,885 morts ou portés disparus et 468,388 blessés.

Aux États-Unis (jusqu'au 15 août 1945), 296,352 morts ou portés disparus et 651,168 blessés.

A l'Union Soviétique (jusqu'à la victoire en Europe), de 12 à 15 millions de morts (militaires et civils).

Ces chiffres ne représentent qu'une partie des pertes subies.

On estime qu'il faudra plusieurs années pour faire le relevé complet des ruines amoncelées par la guerre. Quelques exemples nous donneront une idée de l'étendue du désastre:

En Grèce, du mois d'avril 1941 au mois de mars 1944, 1,085 villes et villages ont été détruits.

En Grande-Bretagne, un tiers des habitations a été endommagé ou détruit par les bombes.

En Hollande, il faudra au moins cinq ans pour remettre en valeur les régions inondées par la mer.

En Belgique, le dommage causé aux chemins de fer seulement s'élève à plus de 50 millions de dollars.

En U.R.S.S., 71,700 villes et villages ont été détruits.

"Quant aux dépenses" elles atteignent des chiffres presque astronomiques. Au Canada, elles s'élevaient, le 31 mars 1945, à plus de 15 milliards. On estime qu'avec cette somme, une famille sur deux au Canada aurait pu s'acheter une maison de $8,000, une famille sur deux aurait pu faire à sa maison des réparations d'entretien de $200 et chaque famille aurait pu se procurer:

Une automobile de $1,000; un refrigérateur de $200; une laveuse mécanique de $150; un appareil de radio de $100; un aspirateur de $50; une machine à coudre de $100; une cuisinière de $150; et un mobilier d'une valeur de $200.

Et la guerre de 1914 devait être la dernière. Les chefs du temps nous juraient qu'elle règlerait, une fois pour toutes, les problèmes qui bouleversaient le monde et qu'elle assurerait la permanence de la paix.

La grande tuerie de 1939 fut entreprise au nom de liberté, de la civilisation et de la chrétienté, contre le fascisme, l'hitlérisme et la barbarie, pour défendre l'intégrité du territoire polonais. Hélas! on en a vu de belles!

Ainsi, quand la Finlande luttait contre les Russes, en 1939, pour la liberté et pour sa survivance, les alliés, connaissant l'histoire héroïque de ce petit peuple, étaient remplis d'admiration et Churchill s'écriait:

Le service rendu par la Finlande à l'humanité est magnifique.

Elle avait la sympathie de tous ceux qui s'inclinent devant le patriotisme et nos dirigeants brûlaient de lui porter secours. Mais, quand Hitler déclara la guerre à Moscou et que l'ours moscovite devint notre comparse, on vit les mêmes peuples, qui hier chantaient la glorieuse épopée finlandaise, s'élever maintenant contre elle, parce que ravagée, meurtrie et vaincue, elle désirait maintenant rester neutre.

Elle fut alors traitée comme ennemie de la liberté, infidèle à son passé. Les alliés prirent le parti du monstre et l'on s'acharna sur la brebis égorgée.

La victoire devait apporter avec elle le triomphe de toutes les causes qui nous étaient chères; un paradis sur terre où tous les travailleurs trouveraient de l'emploi, tous les soldats un foyer. Tout cela était garanti aux combattants sur le front et aux civils de l'arrière. On sait ce qu'il est advenu de tous ces mirages, de toutes ces promesses.

Le peuple canadien ploie encore sous le fardeau des dettes de la dernière guerre; il se débat plus que jamais contre l'inflation qui engloutit ses épargnes petit à petit et la hausse du coût de la vie qui le ruine.

Aujourd'hui c'est la croisade contre le communisme. C'est, on le proclame, le combat décisif contre les idées subversives, à coup de canons et de mitraille. C'est la lutte contre une idéologie fausse, du pont des croiseurs aussi bien que du haut des airs. Au nom de la liberté, on massacre des civils en Corée, on tue des femmes et des enfants; au nom de la liberté toujours, on nous conduit à l'esclavage.

Quelle diabolique et meurtrière fumisterie.

On prend partie pour les Coréens du Sud dans leur guerre civile contre ceux du Nord et l'implantation d'un régime communiste, alors qu'on refuse de reconnaître et d'appuyer le gouvernement Franco, qui a été et qui est le rempart contre les sectaires de Moscou en Espagne et qui continue d'être en Europe le bastion des pays libres.

On recherche l'alliance de tous ceux qui font la lutte au communisme et on néglige un des meilleurs alliés qu'on puisse souhaiter: le Vatican.

A ce sujet, *The Ensign*, dans son édition du 17 juin 1950, écrivait:

Les hommes d'État du monde encore libre tentent désespérément de constituer en commun une défense contre les empiétements continus de la persécution communiste. Mobiliser des forces armées, accroître les dépenses du Canada pour la défense militaire, exiger un maximum d'efforts matériels de la part d'un jeune pays et refuser d'autre part de collaborer avec d'autres pays plus vieux, plus expérimentés, occupés également à mettre à contribution toute influence morale et spirituelle disponible, à savoir le Vatican, ce n'est pas témoigner d'un jugement très mûr. Quand tout ce qui est utile aura été fait, alors seulement pourrons-nous exiger de la population tous les efforts et les sacrifices nécessaires.

(Texte)

Le *Toronto Telegram*, de son côté, affichait son attitude en ces termes:

(Traduction)

C'est pour des motifs purement intéressés que le Canada devrait suivre l'exemple de Londres et de Washington. Le Vatican et l'Église catholique ont été un des solides remparts contre la diffusion du communisme. Le Vatican maintient un corps diplomatique vigilant et efficace. L'endroit représente donc un point d'écoute où un ministre du Canada obtiendrait, souvent avant qu'ils parviennent aux autres capitales, des renseignements authentiques d'importance vitale au sujet des événements internationaux. Au point où en est la "guerre froide", le Canada devrait sans

délai nommer un représentant. L'Église catholique a été une des forces directrices dans la lutte contre le communisme. Si on admet ce fait, il est ensuite facile d'attribuer à la nomination d'un représentant du Canada au Vatican une importance qui excède les avantages immédiats qui en découleraient pour notre service extérieur.

(Texte)

Quoique la propagande effrenée et tendancieuse du Gouvernement essaie de faire croire le contraire à la population, nous ne sommes pas tenus, en notre qualité de membre des Nations Unies, de fournir des effectifs militaires pour contrecarrer une agression, lorsqu'agression il y a, ce qui est loin d'être prouvé dans le cas présent. D'un autre côté, l'article I du Pacte de l'Atlantique prescrit que les nations signataires s'engagent à régler, par des moyens pacifiques, tout conflit international auquel elles seraient mêlées.

(Traduction)

Voici ce qu'on trouve dans un article écrit par Dorothy Thompson et publié dans la *Gazette* de Montréal du 1er septembre:

Mais dans l'hypothèse selon laquelle l'ONU se doit d'exécuter ses propres décisions, de quelle façon devrait-elle logiquement les exécuter? Si, comme la chose est actuellement prévue, elles doivent être exécutées seulement par l'offre volontaire de forces armées de la part des États Membres, ceux-ci accorderont ou retireront leurs armées suivant la situation qui existe chez eux.

Indépendamment des vues de M. Nehru sur la situation asiatique, un gouvernement qui craint l'éventualité d'une guerre à l'égard du Cachemire n'enverra probablement pas d'importants détachements armés en Corée; il en va de même de la France, qui ne dispose que de cinq divisions pour parer à la situation menaçante en Allemagne; et de la Suède qui craint un danger imminent dans la Baltique; de la Yougoslavie et de la Turquie qui sont dans une situation très précaire dans les Balkans et les Dardanelles respectivement. La Russie garde l'initiative et, malgré un idéalisme abstrait, les gouvernements prudents restreignent leur participation à la mesure de leur potentiel militaire, accordant la priorité à la défense de leur propre territoire.

Par conséquent, si les décrets de l'ONU ne peuvent être appliqués que par la diversion de troupes territoriales ou régionales, les pays intéressés devront les conserver ou une douzaine d'entre eux se rendront vulnérables pour en défendre un autre que les agresseurs décideront d'attaquer. Logiquement, un corps de police distinct devrait assurer l'application des décrets de l'ONU, corps qui serait comptable envers l'Organisation, payé par elle et composé, comme la plupart des corps d'aviation, exclusivement de volontaires attirés par leur allégeance aux Nations Unies, par une solde alléchante et la conviction qu'ils seraient en mesure, grâce à leurs armes modernes et à leur grande souplesse, de faire respecter l'ordre et le droit. L'une des principales faiblesses de l'ONU c'est d'être privée d'un corps de ce genre et de décréter des sanctions dont l'application n'est pas obligatoire.

Les Nations Unies sont une organisation chancelante, mal définie, incapable d'imposer des sanctions et qui ne peut rien mettre en vigueur. L'ONU sert mieux les fins des agresseurs qui connaissent bien ses faiblesses que celles de doctrinaires idéalistes prêts à risquer le sort de leur peuple dans l'intérêt d'un ordre international inexistant. Ce qu'il y a de plus alarmant, c'est qu'il n'existe aucune opposition nationale qui ne soit corrompue de sympathie pro-russe ou effrayée de prêter flanc à une telle accusation, lorsqu'elle soulève des questions fondamentales comme celles-là. On a l'impression d'être entraîné vers l'inconnu par un ennemi qui fait danser aussi bien ses amis que ses ennemis comme des marionnettes, alors qu'il n'existe personne, d'un patriotisme éclairé, doué de qualités intellectuelles et morales reconnues, vers qui le peuple puisse se tourner.

(Texte)

Si nous nous engageons, sous prétexte de faire la police dans le monde pour le compte des Nations Unies, à défendre tous les pays qui ne sont pas en mesure de lutter victorieusement contre la Russie, nous éparpillerons nos forces un peu partout sur la surface du globe et lorsque notre territoire sera directement menacé, nous n'aurons plus de soldats, ou nous n'en aurons pas assez pour assurer d'une façon effective la défense de nos frontières.

Il y a quelques années, le gouvernement canadien prenait ses ordres de la Grande-Bretagne; aujourd'hui, il les reçoit de nos voisins. Ainsi, notre politique extérieure continue d'être dictée par les chefs d'autres nations, qui nous forcent à imiter leurs moindres gestes et à nous faire jouer le rôle de la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf.

Le Canada se place aujourd'hui dans la position d'un État vassal attendant ses instructions d'un pouvoir dont l'autorité dépend des États-Unis...

...lit-on dans *Le Soleil*, organe du parti libéral, en date du 30 juin dernier, qui poursuit:

Ce syndicat des Nations Unies représenterait une autorité morale, s'il était véritablement voué à la défense du droit et de la justice. Malheureusement pour le monde, l'ONU n'a jamais été véritablement unie d'intention ni de fraternité. Elle se divise en deux camps aux intérêts matériels inconciliables. Et ce conflit d'intérêts est devenu inconciliable parce que, de part et d'autre, il n'y a plus de confiance possible entre Washington et Moscou. Une autorité morale infiniment supérieure à celle de ces deux puissances matérialistes les tient toutes deux en suspicion, bien qu'elle redoutât davantage le caractère impie de l'idéologie communiste.

C'est dans ces conditions équivoques que le Canada se tient prêt à prendre parti dans une guerre civile, où la Russie profite de la xénophobie d'une peuple de race jaune pour augmenter les embarras de l'alliance anglo-américaine. La cause immédiate de ce conflit fratricide vient de l'erreur volontaire de la Russie et des États-Unis qui ont cru profitable de diviser un pays jadis uni en deux républiques séparées par une frontière tracée arbitrairement et par les intérêts politiques de leurs soi-disant protecteurs.

En plus des motifs pacifiques et politiques qui devraient induire les Canadiens à ne se mêler point de cette affaire embrouillée, il y a celui du danger d'une rupture de principe entre les pays du Commonwealth. L'inde et le Pakistan ne tiennent pas à ce que la race blanche retarde l'émancipation complète de l'Asie. Si Londres oublie ce point de vue respectable, le Canada devrait faire en sorte de rester en bonne amitié avec deux peuples dont il acclamait naguère la libération de toute sujétion britannique. S'il passe outre à cette considération, la paix des consciences en sera troublée chez tous les Canadiens qui veulent échapper aux intrigues de la politique étrangère.

Le Pandit Néhru, à la tête d'un gouvernement à tendance socialiste, a refusé de prendre part au conflit coréen, ce qui ne l'empêche pas de se défendre contre les 70,000 communistes hindous dont 3,000 à 4,000 ont été emprisonnés. C'est surtout à la lutte contre la misière et la famine que le successeur de Gandhi emploie toutes ses forces.

En effet, la prospérité, c'est la mort du communiste. Je l'ai dit en cette Chambre et le répète. La formule magique capable d'élever un mur infranchissable contre le communisme, c'est l'abondance de biens et la disparition de la pauvreté.

Travail, logement, justes salaires pour l'ouvrier, marchés et prix convenables pour les produits agricoles. Ordre social et paix industrielle solidement établies. Respect et observance des lois religieuses et civiles. Triomphe de l'amour et de l'ordre sur la haine et l'anarchie. Voilà, à mon sens, la voie pacifique qu'il importe aux démocraties de suivre si elles veulent survivre.

Je vous le demande, messieurs, la dernière guerre a-t-elle amélioré le sort de l'humanité? Sommes-nous plus heureux qu'avant? Non, elle n'a rien réglé et celle que nous commençons actuellement, quelque cruelle et longue qu'elle soit, n'arrangera rien non plus.

Le 26 juillet dernier, dans une nouvelle encyclique, le Pape déclarait que:

La guerre n'apporte rien d'autre que des ruines, des morts et toutes sortes de misères.

Une fois de plus, on nous demande de lutter pour la démocratie et la liberté. Mais on doit se rappeler que la guerre nous enlève l'une et l'autre et que nous sommes obligés d'employer les tactiques dictatoriales de nos adversaires pour combattre à armes égales. Les régies, les décrets, les arrêtés de l'exécutif, dont nous avons été victimes de 1939 à 1945, sont les moyens classiques utilisés par les dictateurs pour écraser les volontés et faire d'un peuple libre un immense troupeau d'esclaves.

Depuis le début de l'affaire de Corée, les profiteurs sont à l'œuvre, le prix des denrées essentielles monte rapidement, les accapareurs sont contents, les fabricants de canons aussi.

C'est la prospérité factice et artificielle. Plus la guerre sera dure, plus il y aura de sang versé, plus il y aura de chacals qui s'enrichiront. Il faut des morts pour assurer le bien-être de certains vivants! Le Gouvernement veille au grain. Soyons tranquilles. Les crimes commis au nom de la liberté porteront leurs fruits amers.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a annoncé que nos préparatifs militaires coûteraient des centaines de millions aux contribuables canadiens.

Je suis surpris de voir que le Gouvernement trouve aussi facilement et aussi rapidement l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre, alors qu'il lui parait si difficile d'en trouver lorsqu'on lui demande des pensions plus généreuses pour les vieillards, des octrois indispensables pour la construction de quais ou d'édifices publics, des diminutions d'impôts.

Je désire rappeler ces paroles que prononçait en cette enceinte, le 30 mars 1932, le très honorable Mackenzie King:

(Traduction)

Le Canada ne dispose pas de ressources inépuisables; il est incapable de soutenir un effort indéfini. Nous avons à accomplir chez nous des tâches gigantesques, loger notre population, prendre soin de nos vieillards et des indigents, remédier à la sécheresse et au chômage, construire des routes, faire honneur à notre lourd fardeau de dettes, préparer la défense du pays et relever notre niveau de vie et de civilisation au point que notre degré actuel d'avancement nous permet d'atteindre. Nous ne disposons pas d'un excédent considérable de richesses qu'il nous soit possible d'affecter à ces fins; il nous faut, dans une mesure plus ou moins grande, choisir entre les tâches qui nous appellent chez nous et chercher à sauver l'Europe et l'Asie...

Les tâches qu'elles ont à accomplir chez elles constituent à la fois pour les démocraties et les dictatures l'épreuve décisive.

(Texte)

M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, disait à la même date:

Le temps est passé d'envoyer des corps expéditionnaires.

C'est sur ces pensées, monsieur l'Orateur, que je désire terminer mon discours.

(Traduction)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je commencerai par répéter certaines observations que j'ai formulées en juin dernier, au sujet de la situation internationale, dans le dessein de bien préciser l'attitude que je prends et le raisonnement que j'entends faire valoir.

Lorsque, en juin dernier, la crise coréenne a éclaté, le chef et le chef adjoint de notre parti étaient tous deux absents d'Ottawa. Notre chef se trouvait dans l'Ouest. Quant au

chef adjoint, il assistait à Genève aux réunions de l'Organisation internationale du Travail. En l'occurrence, mes collègues m'ont demandé de prendre la parole en leur nom, dans la mesure où il était nécessaire de faire connaître au Parlement notre attitude à l'égard de la situation coréenne. C'est ainsi qu'à trois reprises, durant la dernière semaine de la dernière session, j'ai brièvement commenté la question.

Je n'entends pas répéter tout ce que je disais alors, mais j'aimerais donner lecture de deux ou trois extraits des observations que je formulais le jeudi 29 juin et qu'on trouvera aux pages 4510 et 4511 du hansard. Je commençais par ces mots:

A la suite de la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite hier, j'ai exposé très brièvement les idées de notre groupe. Je constate, en consultant le hansard, que j'ai réellement résumé en une couple de phrases notre point de vue à l'égard de la situation actuelle. Je souligne de nouveau aujourd'hui que nous appuyons sans réserve le principe de la sécurité collective et que nous sommes prêts à l'appuyer jusqu'au bout.

Puis le paragraphe où j'exprimais notre satisfaction de voir que le Conseil de sécurité s'était réuni rapidement en vue de régler la situation en Corée:

En des circonstances aussi critiques, nous estimons, je le répète, qu'il est de la plus haute importance de sauvegarder le principe de la sécurité collective et de l'intervention collective. Un conflit entre deux puissances seulement, quelle qu'en soit l'issue, ne garantirait pas la paix du monde pour l'avenir. Même la sécurité collective n'offre pas de garantie absolue, mais elle est infiniment supérieure, à cet égard, à la sécurité due à la victoire d'une puissance sur une autre.

En terminant mon discours, je disais:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison de dire que le Gouvernement peut compter sur l'appui de tous les partis à l'égard de sa décision d'approuver sans discussion les mesures prises par l'ONU. C'est là notre devoir, dont l'accomplissement ouvre la porte à l'espérance. Si nous pouvons nous en tenir à ce principe durant la présente crise, et si nous parvenons à démontrer l'efficacité de l'action collective en vue du maintien de la paix, nous aurons peut-être réalisé beaucoup plus de progrès que nous n'aurions déjà osé l'espérer.

A cette même occasion, j'avais signalé que mon appui du principe de la sécurité collective n'avait rien de neuf, mais que je l'avais précisé plusieurs fois, particulièrement dans un discours prononcé en cette enceinte le 26 mars 1945. A ce moment-là, nous discutions l'envoi d'une délégation canadienne à la conférence de San-Francisco qui allait organiser les Nations Unies, et j'ai souligné alors qu'à mon avis nous devrions avoir le genre d'organisation internationale apte à édicter des lois internationales et munie de l'autorité voulue pour les appliquer. L'appui que j'accorde donc au principe de sécurité collective, dans cette période de crise, se fonde sur deux points: d'une part, le fait brutal: nous devons résister et arrêter l'agression si nous ne voulons pas périr. D'autre part, il me paraît extrêmement important que nous tendions à assurer le règne du droit dans les affaires internationales. Malgré les lacunes et les bévues de l'ONU, je crois que la décision collective prise par le Conseil de sécurité s'inspire de ce principe; je souligne en passant, monsieur l'Orateur, que ce point de vue, que j'ai eu le privilège d'exprimer au nom de mon parti ici même en juin dernier, a été depuis confirmé par le parti lui-même au cours du congrès national tenu à Vancouver en juillet cette année.

J'ai consacré ces quelques minutes, monsieur l'Orateur, à définir cette attitude afin qu'il n'y ait pas le moindre doute que les membres de notre groupe savent quelle doit être notre conduite en cas d'agression. Il faut y résister; il faut l'arrêter. Nous savons ce que nous voulons en ce qui concerne le respect de la loi dans les affaires internationales. Cependant, nous sommes également d'avis,—et c'est sur ce point que je désire insister,—qu'à moins d'appuyer les mesures militaires que nous sommes prêts à prendre pour résister à l'agression par d'autres mesures comme celles que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a préconisées à plusieurs reprises, —mesures que nous demandons depuis des années,—à mon avis les fonds que nous dépenserons et les vies que nous sacrifierons,—bien que ce soit regrettable de le dire,—l'auront été en vain. Si nous n'accompagnons pas nos mesures militaires d'un effort positif visant à mettre en valeur les pays peu évolués et à persuader les gens, particulièrement ceux d'Asie de même que ceux d'autres parties de l'univers, que les pays démocratiques valent mieux que ne le prétendent nos adversaires, nous pourrons gagner la guerre du point de vue militaire mais nous pourrons perdre la bataille que nous livrons pour améliorer le sort du genre humain et accroître sa sécurité.

Je sais que non seulement les membres de notre groupe, mais d'autres également, insistent sur ce point. On en entend parler toutes les semaines à la radio. Beaucoup de journalistes en parlent dans leurs écrits. Comme je l'ai déjà signalé, on en entend parler à la Chambre des communes, ainsi qu'en dehors du Parlement, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais que faisons-nous à cet égard en plus d'applaudir aux magnifiques déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le *Feuilleton* nous annonce les mesures que le Gouvernement se propose de prendre pour faire face à cette agression. Cependant, dans ces résolutions, je ne vois rien à l'appui des éner-

giques paroles qu'a prononcés le ministre, lorsqu'il a admis avec nous que l'action militaire était nécessaire,—qu'il n'y ait pas de doute là-dessus,—mais que l'action militaire seule ne suffisait pas.

Qu'il me soit permis de consigner de nouveau au compte rendu,—parce que je suis de cet avis et parce que je crois qu'elles doivent s'appuyer sur des actes, des mesures et des fonds votés par la Chambre,—certaines des paroles que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à prononcées. Je les trouve à la page 93 du hansard, en date du 31 août:

Il n'est pas facile de faire pièce à ces autres armes...

Il parle des armes des communistes.

...ou à un grand nombre d'entre elles. Elles travaillent souvent dans la clandestinité et dans l'obscurité. A la vérité, elles ne sont parfois jamais plus efficaces que lorsqu'elles agissent dans la clandestinité. Il est possible de les affronter et de les surmonter, comme de fait elles le sont, par l'initiative du monde libre, s'exerçant à un grand nombre d'endroits, notamment en Europe occidentale; cependant il est impossible de les vaincre par la seule action militaire. La puissance militaire est absolument indispensable, évidemment, mais il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus la complètent, si nous voulons arrêter la marche du communisme en tant que doctrine économique et sociale avant qu'elle ait atteint le point où l'agression armée semblera, aux membres du Politburo, susceptible de réussir.

J'ai applaudi à cette déclaration du ministre et j'y applaudis encore. Mais où sont ces programmes économiques et sociaux sagement conçus qui, il le reconnaît, doivent compléter l'action militaire, si nous voulons arrêter la marche du communisme? Le ministre ajoutait peu après (page 93 du hansard):

Aussi, pour nous des pays occidentaux, il ne suffit pas de mettre à nu la rouerie et la malice des protestations soviétiques, mais nous devons aussi satisfaire tangiblement aux perpétuels besoins des affamés de pain, de sécurité et de liberté que les communistes prétendent combler. Autrement, nous nous priverons de l'appui de plusieurs régions du monde, surtout de l'Asie, sur la collaboration de laquelle nous devons compter dans les jours à venir.

Je suis pleinement de cet avis. Cependant, nous sommes saisis de propositions tendant à la dépense de tout près d'un milliard de dollars, dont aucune partie n'est destinée à l'expansion économique des pays peu évolués. Aucune partie de cet argent ne servira de quelque façon importante à assurer l'exécution des mesures dont, prétend le ministre, doit s'accompagner l'action militaire. Après chaque guerre, notamment les deux dont a souffert notre génération, nous avons promis de faire mieux la prochaine fois, s'il devait y avoir une prochaine fois. Mais lorsque la prochaine fois arrive, nous ne manquons jamais

[M. Knowles.]

de dire que cette tâche urgente, la question militaire, terminée, nous nous occuperons de ces problèmes économiques et sociaux. Le ministre a parfaitement raison. Il ne s'agit pas de faire passer les buts économiques et sociaux après l'intervention militaire. Si l'on ne s'occupe pas des objectifs économiques et sociaux tout en prenant les mesures militaires, il sera peut-être trop tard pour les réaliser. C'est dès maintenant qu'il nous faut convaincre et les gens dont nous défendons la cause en Asie et ailleurs dans le monde, et notre propre population que nos idées en matière d'organisation économique et sociale sont indubitablement les meilleures, comme je le crois sincèrement, même si nos besoins sont encore abondants.

Pour ce qui est des objectifs, les vagues réponses aux questions sur les objectifs poursuivis en Corée, posées à ceux qui, en haut lieu, déterminent notre politique militaire et notre politique de guerre, dénotent qu'apparemment le sens en a été mal saisi. Nous reconnaissons le genre de déclarations qu'ont formulées certains chefs spirituels. Je songe, entre autres, aux questions posées dans un récent numéro de *The United Church Observer*, au sujet du but de notre participation au conflit en Corée. Le Gouvernement semble croire que parce qu'une guerre a éclaté, les autres problèmes devraient attendre leur solution.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait, il l'a déclaré nettement, qu'il n'en est rien. Il l'a calmement affirmé en l'absence de conflit et lorsque rien ne le commandait, et il l'a répété une fois la lutte grave engagée: sans unir à l'intervention militaire indispensable les autres mesures mentionnées, nous pouvons perdre le combat que nous menons en vue d'assurer la liberté au monde et de satisfaire la soif des peuples pour la liberté, l'aisance et la paix. J'en conviens, mais agissons.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ajoutait, comme en fait foi le hansard à la page 99:

En outre, de même que nous avons appris, lentement et péniblement, à reconnaître les dangers que présentent de vastes abîmes économiques creusés entre divers secteurs de notre propre pays, ainsi nous faut-il comprendre maintenant qu'il est dangereux de souffrir de tels abîmes entre divers pays sans chercher à les rendre moins profonds.

Notons-le bien, la déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas une déclaration de temps de paix; elle date du 31 août alors que la mort fauchait les combattants sur le front de Corée. Je partage entièrement son attitude. Il poursuit:

Cet effort, il faut le répartir sur plusieurs générations, mais il importe de le tenter dès maintenant: c'est ce que nous faisons.

J'avais osé espérer que cette courte phrase, —"c'est ce que nous faisons",—signifiait que lorsque seraient connues les mesures inscrites au *Feuilleton* au nom du Gouvernement, à l'égard de la situation internationale, certaines d'entre elles prévoiraient une aide économique en faveur des pays peu évolués. Il n'en est rien. Je continue la citation:

> En effet, de même que la société d'un pays ne peut être saine si certains de ses membres n'ont qu'un niveau de vie inférieur à celui qui est nécessaire au maintien de la vie, ainsi est-il impossible de connaître un monde sain tant que des pays entiers souffrent de la faim et de la maladie, comme c'est actuellement le cas pour de vastes régions de l'Asie. C'est là le meilleur bouillon de culture du communisme. Il nous faut assécher ces marécages impaludés que constitue la pauvreté, si nous voulons que les nouveaux pays d'Asie connaissent la stabilité et la liberté. Si nous ne parvenons pas à les implanter là-bas, nous aurons peut-être de la difficulté à maintenir la stabilité et la liberté dans le reste du monde.

L'unique thème de mon discours, c'est que, tout en approuvant sans réserve les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'attends encore qu'il inscrive au *Feuilleton* les mesures, autres que les simples préparatifs militaires, auxquelles, selon lui, il est temps de recourir dès maintenant et non lorsque le conflit sera terminé; c'est maintenant, en effet, que nous avons besoin de la confiance et de l'appui non seulement de la population canadienne mais de millions de gens d'Asie et d'ailleurs qui ne comprennent plus rien aux événements actuels.

Nous aimons à dire que notre intervention n'est qu'une opération de police. Nous n'avons pas déclaré la guerre. Je reconnais volontiers que c'est en cela que consiste la sécurité collective mais, poussant la comparaison un peu plus loin, je signale que, dans la vie civile, le recours à la police n'est pas le seul moyen dont nous disposons pour combattre le crime. Nous cherchons à réhabiliter les criminels. Nous imposons, évidemment, des peines mais nous consacrons aussi beaucoup de temps et d'efforts à tenter de supprimer les circonstances qui favorisent le crime. Il ne m'est pas nécessaire de m'étendre sur ce sujet car nous connaissons tous l'objectif vers lequel nous tendons. On devrait s'y prendre de la même façon sur le plan international.

Loin de moi toute idée de critiquer nos préparatifs militaires. Je l'ai déjà dit. J'ai déclaré bien clairement que moi-même, notre groupe et notre mouvement reconnaissent la nécessité d'une intervention militaire pour résister à l'agression: *a*) parce qu'il nous faut enrayer l'agression ou périr, et *b*) parce que nous nous conformons ainsi à une décision du Conseil de sécurité et que les décisions de cet organisme représentent ce qui, jusqu'ici, dans l'ordre international, peut le mieux se comparer à un principe de droit.

J'ai devant moi un exemplaire du très intéressant discours qu'a prononcé à Genève le ministre des Travaux publics (M. Fournier) en sa qualité de représentant du Canada à la onzième session du Conseil économique et social. Si je ne me trompe, c'était le 11 juillet dernier. Je l'ai lu avec grand intérêt, mais je dois signaler que, bien qu'il y fût question de l'aide aux pays peu évolués, le discours en reconnaissait seulement le principe et admettait simplement que le sujet mérite d'être étudié avec soin. Mais nous ne sommes saisis d'aucune mesure tendant à joindre à l'intervention militaire nécessaire la réalisation des autres propositions. Toujours la même chose: des paroles, pas d'actes.

Ayant suivi le présent débat, je ne puis contredire ceux qu'inquiète l'aspect militaire de la présente situation. Personne ne peut nier la terrible et sinistre éventualité qui nous menace si nous ne faisons la police ou, si l'on préfère, si nous ne recourons pas à une intervention militaire pour arrêter l'agression. Mais nous l'avons déjà fait deux fois au cours de notre existence pour la plupart d'entre nous et nous pouvons nous demander où tout cela nous conduira si, cette fois, nous n'ajoutons pas quelque chose de nouveau. Voilà mon point, monsieur l'Orateur. C'est le point qu'a soutenu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Intervention militaire, oui, mais nous devons y ajouter quelque chose de nouveau et cette méthode nouvelle consiste à persuader le monde, particulièrement l'Asie, que notre mode de vie lui offre quelque chose de concret et que nous pouvons lui aider de différentes manières et en particulier grâce à l'aide économique aux pays peu évolués. Le Parlement devrait, au cours de la session spéciale, non pas l'an prochain lorsque la guerre sera terminée, mais dès la présente session spéciale, suivre la ligne de conduite tracée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et voter immédiatement les crédits destinés à la réalisation d'un programme d'aide économique au bénéfice des pays peu évolués. Je crois aussi que d'autres mesures s'imposent. Un de mes collègues a préconisé l'autre jour la venue d'étudiants d'autres pays qui apprendraient chez nous nos coutumes, nos méthodes industrielles et agricoles, nos organisations syndicales et notre mode de vie démocratique.

En outre, nous devons étudier le problème extrêment important du soutien des nôtres. Ici encore, nous avons lieu de suivre la ligne

de conduite que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous traçait l'autre jour. J'aime la figure de rhétorique qui termine son discours.

Ces efforts viendront en conflit avec la tranquillité et le confort de notre existence. Le fardeau accru ne nous écrasera point, car nous avons les reins assez solides.

D'accord; j'approuve aussi la phrase suivante que je lis en entier:

Mais il nous forcera à répartir de nouveau la charge existante...

Je ne dois pas manquer de lire la phrase jusqu'au bout:

...qui augmentera, il va sans dire.

J'admets avec lui que le fardeau ne nous écrasera pas, j'admets que le fardeau accru augmentera la charge existante. Mais j'admets aussi,—et je souligne ces mots du ministre,—qu'il faudra peut-être répartir de nouveau la charge existante.

Monsieur l'Orateur, cela signifie que la présente session du Parlement doit s'occuper de la hausse des prix. Nous faillirons à notre mission si nous ne parons pas à l'inflation. J'ai lu avec intérêt la lettre que l'Association canadienne des consommateurs a adressée l'autre jour au Gouvernement, peut-être aussi au premier ministre lui-même, en vue de l'adoption de mesures nécessaires pour empêcher la hausse des prix. Dans cette lettre,—je ne l'ai pas ici,—si j'ai bonne mémoire, l'Association canadienne des consommateurs se disait heureuse que le Parlement ait été convoqué pour s'occuper des divers problèmes que pose la situation internationale. Or l'un des plus graves problèmes qui se posent, c'est celui de la hausse des prix. Jusqu'ici, tout ce qu'on a proposé pour résoudre le problème, c'est de mettre entre les mains du ministre du Commerce (M. Howe) de nouvelles régies, à l'égard des matières de base, peut-être quelque majoration des impôts. Mais on laissera les prix fluctuer selon les conditions économiques. Que les prix, par suite de ces propositions ou de l'absence de propositions tendent uniquement à monter encore, c'est indéniable. D'après le dernier rapport du Bureau de la statistique, en fin de semaine, l'indice du coût de la vie a atteint 168·5, le niveau le plus élevé de notre histoire. Et, à titre d'observation sur le sujet, le Bureau de la statistique affirme que l'indice du coût des aliments a atteint le niveau sans précédent de 216·7.

On vante beaucoup de nos jours la théorie économique d'après laquelle il faut réduire notre puissance d'achat afin de prévenir l'inflation; les ménagères de ma circonscription ne peuvent rien comprendre à ce genre de langage. Elles ne saisissent pas comment on peut restreindre le pouvoir d'achat lorsqu'elles n'ont pas suffisamment d'argent pour acheter les aliments requis pour leur famille, à des prix qui atteignent une cime de 216·7.

Comme d'autres membres de la Chambre, je m'efforce de me montrer bon mari lorsque je suis chez moi en faisant une partie des emplettes. Je suis étonné, comme bien d'autres députés, j'en suis sûr, des prix des produits que nous offrent les épiceries. J'ai réellement de la sympathie bien souvent pour les ménagères lorsque je les vois à un comptoir de boucher ou qu'elles examinent les rayons des épiceries, essayant de calculer comment acheter les morceaux et les aliments les moins dispendieux afin de tenir devant ces prix avec la puissance d'achat limitée qu'on leur laisse.

Je partage l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La seule difficulté, c'est qu'il devrait donner des leçons aux membres du cabinet, au lieu d'étayer de mots les prétentions du Gouvernement. Il a raison de dire qu'il y aurait lieu d'effectuer une nouvelle répartition des obligations. L'un des moyens pour le Gouvernement d'y arriver, serait de présenter, au cours de la présente session, une mesure permettant de réglementer les prix. Ainsi, au lieu de grimper du niveau actuel très élevé de 168·5 à l'égard de toutes les denrées, et de 216·7 à l'égard des vivres, l'indice pourrait commencer à descendre, ce qui permettrait à la population de subsister par ces temps de crise. Nous pourrons ainsi la convaincre que la démocratie est réellement le meilleur mode de vie.

Comme tous les députés, je connais bien le public. Il appuiera le gouvernement, le pays et l'ONU dans leurs efforts pour résister à l'agression, même si les prix poursuivent leur course folle. Le public les appuiera avec courage et esprit de sacrifice, même si on l'abandonne à son sort, car il se rend compte que, malgré tous ses défauts, la démocratie vaut encore mieux que le totalitarisme. Cependant, on pourrait relever son moral et accroître sa confiance en prenant les dispositions nécessaires pendant le conflit, sans attendre après la guerre, pour assurer la sécurité et la justice, et la véritable liberté chez nous.

Nous nous rappelons tous les paroles de M. Mackenzie King prononcés au début de la seconde guerre mondiale. Ce serait vain, disait-il, d'attendre que la guerre soit terminée pour nous occuper de mettre sur pied ou de fonder une nouvelle société. Il fallait y mettre la main immédiatement. A la bonne heure; je suis parfaitement d'accord avec le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand il insiste pour que le fardeau soit redistribué sans tarder,—sans attendre la fin de la

guerre,—afin que notre pays puisse faire sa part. Un des moyens est de prendre des mesures au cours de la présente session en vue de résoudre le problème si inquiétant de l'inflation.

De même, j'appuie sans réserve la demande pressante du chef de notre groupe, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), réclamant l'application immédiate du rapport de la dernière session sur les pensions de vieillesse. De voir le nombre de journaux, qui, d'un bout à l'autre du pays, ont demandé que soit réservé ce programme, à cause des dépenses accrues de notre défense nationale, a créé chez moi un impression désagréable. Je suis heureux, toutefois, de signaler que jusqu'ici il n'y a eu aucune déclaration de cette sorte pouvant être attribuée à une source officielle. Ces opinions n'ont encore été exprimées que dans les éditoriaux de journaux du genre du *Free Press* de Winnipeg. Cette attitude me paraît condamnable. C'est le moment de donner suite au rapport.

Je soutiens que nos gens ont parfaitement raison de prétendre que si l'on a su trouver de l'argent pour l'accroissement de nos préparatifs de défense, si l'on a su en trouver aussi pour des fins d'aide militaire aux autres signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, on peut en trouver de même pour aider économiquement les pays peu évolués et pour l'exécution d'un programme comme le programme de sécurité sociale exposé dans le Livre bleu présenté par le comité à la fin de la dernière session.

La somme d'argent que nécessiteront les divers programmes présentés avait abasourdi, je m'en souviens fort bien, des membres du comité. Ils estimeront toutefois que ces montants n'avaient pas de quoi les renverser, au regard de ceux que nous aurons à voter au cours de cette session-ci ou à ceux que pourraient encore coûter la situation actuelle dans le domaine international.

Même si le Gouvernement désappointe les Canadiens, même s'il ne prend pas de mesures en vue de donner suite au rapport, la population continuera d'appuyer la résistance à l'agression. Cela ne fait pas de doute. Mais, elle y mettra plus d'enthousiasme, elle se sentira plus assurée que le régime démocratique nous réserve un bel avenir si, cette fois-ci, quelque chose de neuf vient s'ajouter, si nous faisons en sorte de répartir le fardeau et d'élaborer une nouvelle société à l'instant même où les Canadiens doivent subir leur instruction militaire.

J'insisterai sur un autre point: il me paraît d'extrême importance que nous maintenions dans le meilleur état possible tous les rouages de notre démocratie et de nos institutions parlementaires. Nous sommes appelés à étudier, plus tard au cours de la session, peut-être aujourd'hui, peut-être demain, des mesures qui, c'est le moins qu'on puisse dire, demanderont au Parlement de confier au cabinet des pouvoirs assez étendus. J'admets que la situation exige des pouvoirs plus étendus. Mais je ne crois pas qu'elle nous autorise à y aller à la légère. N'oublions pas que c'est le régime parlementaire qui assure la solidité de la démocratie politique.

Les gens de nos circonscriptions respectives finissent toujours, de façon ou d'une autre, par nous tenir personnellement responsables des décisions du parlement, nous, les simples membres de tous les partis. Quand le Parlement est convoqué et prend des décisions, même si le peuple n'aime pas les décisions de la majorité, il les trouve plus acceptables que si elles étaient prises par le cabinet lui-même au moyen de décrets du conseil.

Pour cette raison, je soutiens que le Gouvernement devrait étudier avec le plus grand soin tout programme qui confierait des pouvoirs exagérés au cabinet, sans que le Parlement soit réuni ou sans qu'il soit nécessaire de le convoquer de temps à autre. Ce n'est pas le temps de passer outre aux procédés de la démocratie; ce n'est pas le moment d'abroger les droits du Parlement, dont le Gouvernement est comptable. Ne l'oublions pas. Nous cherchons à convaincre l'univers en ce moment que le régime démocratique et parlementaire est supérieur à tous les autres. Maintenons-le dans le meilleur état possible.

Au risque de me répéter, on voudra bien me permettre de me résumer en définissant mon attitude aussi clairement que possible. Dès le début de la crise de Corée, nous avons appuyé le principe de la sécurité collective. Nous avons demandé au Canada de se ranger avec les Nations Unies, et nous avons approuvé les mesures prises chez nous en réponse aux demandes de l'ONU. Cet appui s'accorde avec l'attitude que nous avons prise antérieurement portant que la sécurité collective et la règle du droit dans les affaires mondiales sont absolument nécessaires. Les membres de notre groupe ont clairement appuyé cette ligne de conduite tant à la Chambre des communes qu'au congrès que nous avons tenu depuis la fin de la dernière session.

Il faut que nous résistions à la présente agression. Mais nous sommes persuadés, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que, cette fois-ci, en résistant à l'agression, nous devons ajouter aux mesures militaires indispensables, au moins une assistance économique aux pays peu évolués, des moyens de convaincre la population de l'Asie et d'autres parties du monde que nous avons quelque chose de mieux, et, à l'arrière, un

effort déterminé en vue de faire comprendre à nos gens la supériorité de notre mode de vie.

J'ai déjà exposé des moyens de procéder sur le front domestique. Nous avons proposé des mesures à l'égard des prix déréglés, de la sécurité sociale, des mesures en vue d'assurer le bon fonctionnement de nos méthodes démocratiques et parlementaires durant cette période critique des annales de notre pays et du monde.

Nous traversons une période vraiment critique. Néanmoins, si nous nous inspirons des paroles du secrétaire d'État au Affaires extérieures, si le Gouvernement inscrit au *Feuilleton* un programme précis et défini, l'avenir de notre pays et du monde, j'en suis sûr, sera peut-être beaucoup plus brillant que les gens quelquefois n'osent l'espérer.

M. Decore: Quel est, d'après le député, le genre d'aide économique que nous pourrions songer à accorder à l'étranger, notamment aux pays d'Asie?

M. Knowles: Nous pourrions, par exemple, leur fournir du blé. Je songe également à d'autres formes d'aide. Ainsi que je l'ai déjà dit, nous devrions dépêcher là-bas des gens qui aideraient ces populations à comprendre nos rouages économiques et sociaux, des dirigeants agricoles et des organisateurs de syndicats. Autrement dit, nous devrions exporter, non seulement le mercantilisme que nous avons exporté par le passé, mais ce qu'il y a de mieux dans notre société.

M. Decore: On leur donnerait ce blé?

M. Knowles: Oui.

M. Fair: Toujours aux dépens du cultivateur?

M. Knowles: Non, au nom de toute la population.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je sais une coutume qui devient banale à force de se perpétuer. Néanmoins, étant donné les circonstances, je félicite le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Cannon) et celui qui l'a appuyé (M. Bennett). Ces deux messieurs sont des jeunes et, sans l'entrée de jeunes hommes au Parlement, le Parlement ne saurait s'acquitter de ses obligations ni exercer ses prérogatives. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le représentant d'Ontario (M. Thomson), qui a donné à la Chambre une brillante conférence sur les questions constitutionnelles et les fonctions de l'opposition. Son discours a été clair, précis, mais il a révélé une attitude qui, à mon avis, est la négation des principes démocratiques.

De fait, il m'a étonné quand il a déclaré qu'il fait grand état des conseils des ministres.

Remettons-nous en, dit-il, au conseil des ministres. On me dit qu'avant bien longtemps il deviendra chef de l'opposition à l'Assemblée législative d'Ontario. Le cas échéant, il devra modifier considérablement ses idées concernant le gouvernement. Je constate qu'en certains milieux on est d'avis que l'opposition est un groupe dont il faut s'accommoder à l'occasion. En écoutant l'honorable député, je me suis rappelé un exposé sommaire que M. Jennings fait des attributions de la Chambre des communes dans son monumental ouvrage: *Parliament*. J'aimerais le répéter, car il résume bien mon concept au sujet du Parlement. Voici ce qu'il écrit de la Chambre:

> Elle doit sa position en partie à ses grandes traditions. Elle a combattu des rois et les a chassés. Elle a levé une armée pour supprimer un roi et elle a été elle-même supprimée par son armée, mais elle a rappelé un autre roi et elle a pu renaître à l'endroit même de sa propre destruction. Elle s'est modifiée et réformée selon les besoins des siècles. Elle a été dirigée par les plus grands hommes auxquels le pays a donné naissance: Pitt et Pitt le second, sir Robert Peel, Disraeli et Gladstone, Lloyd George; elle a vu les plus beaux esprits et les meilleurs orateurs se faire la lutte; elle a, surtout, atteint le sommet de la liberté en écoutant des hommes tels que Charles James Fox, sir Henry Campbell-Bannerman, Lloyd George et MM. Ramsay Macdonald et Churchill, qui osaient être peu populaires et, selon le cliché, "peu patriotiques" parce qu'ils tenaient à dire la vérité telle qu'elle leur apparaissait.

En somme, c'est pour cela que le Parlement existe. Si nous devons nous fier au conseil des ministres, si nous devons le croire sur parole, mieux vaudrait que nous ne soyons pas ici. S'il en est ainsi, nous n'avons pas besoin du Parlement. L'empreinte de la démocratie n'est pas l'homogénéité politique, c'est plutôt le Parlement à l'œuvre, comme le signalait ces jours derniers le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), comme il l'était la semaine dernière alors que, en dépit des divergences d'opinion, le Parlement s'est prononcé avec vigueur et conviction. Sa célérité d'action nous a plus rehabilités dans l'esprit du public que tout autre événement ces dernières années.

Je sais que tout conseil de ministres longtemps au pouvoir a tendance à croire qu'il gouverne de droit divin, je sais qu'il ne voit pas l'opposition d'un bon œil. Mais un État gouverné par un seul parti n'est pas une démocratie. Seule une opposition vigilante, disposée à prendre l'attitude qu'elle croit nécessaire au maintien de la liberté, peut assurer la liberté.

De graves événements nous ont réunis. Si les paroles de l'honorable député d'Ontario ne dénotent pas l'attitude du Gouvernement, j'ai peine à comprendre pourquoi le premier ministre (M. St-Laurent) semble si désireux

de se débarasser du Parlement en ce moment. Pourquoi voulait-il à tout prix adopter ces jours derniers un programme différent de celui de 1939? Pourtant, cette année-là, un homme que le gouvernement a toujours qualifié d'homme politique hors pair, un homme qui, récemment décédé, est déjà passé à l'histoire du pays, a compris que pour remplir son rôle, l'opposition devait disposer d'heures raisonnables de travail, le Parlement se réunissant à des heures convenables. Il n'a pas mis au rancart le Règlement et la procédure ordinaire. Le premier ministre n'a pas fait preuve en l'occurrence de la collaboration qui s'impose, ni tenu compte des besoins de l'opposition, rouage si essentiel du régime parlementaire.

L'affaire de Corée est une preuve dramatique de la nécessité d'agir pour conserver nos libertés. Nos gens sont amplement persuadés que le communisme est rejeté sur le plan international. Ils connaissent les ravages qu'il a exercés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a rappelé dans une langue puissamment imagée que le communisme a avili la dignité de la personne humaine, supprimé la liberté et causé la déchéance des hommes et la soumission à ses desseins pervers.

Tout comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je crois le temps venu pour la nation, outre les mesures de défense matérielle, d'aller aux sources de vie spirituelle, et, pour chacun de nous, d'avoir la détermination active de préserver la liberté.

Le communisme, aujourd'hui agresseur en Corée, peut s'attaquer aussi à bien d'autres pays, notamment la Turquie, la Grèce, l'Allemagne de l'Ouest ou l'Indochine. La menace pèse sur toutes les régions où existent des États fantoches, car ces pays sont en quelque sorte des Corées en puissance.

Le Parlement, a maintenant l'occasion d'exprimer la volonté de la nation et d'agir avec force en accélérant ses efforts. Le député d'Ontario nous conseille de nous en remettre au conseil des ministres. N'étant guère au courant des questions de défense nationale, j'ai cru plus d'une fois que certains reproches allaient trop loin depuis une couple d'années. Je n'aurais jamais supposé qu'un gouvernement pouvait nous dire,—comme le gouvernement actuel nous l'a maintes fois répété,—que tout allait pour le mieux et que le pays était bien préparé, si cela n'était pas vrai. Mon honorable ami nous dit de nous en remettre au conseil des ministres.

Une voix: Et pourquoi pas?

M. Diefenbaker: Oui! Jamais nous ne ferons notre devoir de membres du Parlement,—je ne vise personne en particulier,—si nous nous contentons toujours de molles critiques. Le Parlement doit se faire entendre, mais seul le cabinet peut exécuter les volontés de la nation. A vrai dire, monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le gardien de notre liberté. Les députés ont de grandes obligations et un grand rôle à remplir. Je ne critique point pour le plaisir de le faire. (*Exclamations.*) Non, jamais. J'ai toujours observé ce principe à la Chambre. Je suis d'avis que les critiques de l'opposition doivent être pratiques. Je crois que le Gouvernement doit se montrer franc dans tout ce qu'il dit à la population, mais il ne l'a pas été l'an dernier, au chapitre de la défense nationale. Les faits sont peut-être désagréables. Le premier ministre s'est permis cette réflexion l'autre jour. L'art de diriger les hommes ne consiste pas uniquement à leur dire des choses agréables. Je ne ferai pas de longues citations, mais je sais que la population et les journaux du Canada qui appuient le Gouvernement ont fort critiqué la façon dont il a agi en l'occurrence. J'aimerais voir le premier ministre du pays, avec tout le prestige dont il jouit...

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: ...Oui, je lui ai toujours rendu cet hommage. J'aimerais qu'il soulevât l'opinion publique non pas pour l'affoler mais pour lui faire comprendre que c'est en étant bien déterminée et en prêtant toutes ses énergies au Gouvernement, qui est après tout le pouvoir exécutif, qu'elle pourra défendre son mode de vie, et que la guerre de Corée doit réveiller les esprits les plus léthargiques. Un cri d'alarme international vient de faire entendre aux nations libres que nous vivons dans un monde dangereux. Les événements de Corée ne font que souligner ce qu'a dit Churchill, il y a à peine trois mois, quand il a déclaré que la Grande-Bretagne traversait un danger plus grand qu'aux jours sombres de 1940.

C'est dans cet esprit que je veux faire aujourd'hui certaines propositions. Je parle en qualité de simple citoyen qui juge qu'on omet certaines choses qu'on pourrait faire. L'honorable préopinant a dit avec raison que l'Organisation des Nations Unies a fait un grand pas vers l'établissement du règne du droit. J'approuve la décision du Gouvernement de nommer des membres des partis d'opposition au nombre des délégués à l'Assemblée des Nations Unies, même s'ils ne sont en réalité que de simples conseillers. Je crois que les événements qui se sont produits chez les membres des Nations Unies au cours des dernières semaines ont beaucoup

favorisé l'établissement du règne du droit. La décision de l'Organisation des Nations Unies de repousser l'agression est un grand pas vers la réalisation du rêve que fait l'humanité depuis Grotius d'instituer effectivement un régime international de répression des méfaits des nations.

L'idée d'une force policière internationale remonte, je crois, à Castlereagh qui l'a formulée en 1816 au congrès de Vienne. C'est Alexandre 1er de Russie qui s'y est alors opposé. En 1945, j'étais à San-Francisco à titre très modeste. J'y ai assisté à l'édification de ce que je croyais devoir être un nouvel ordre mondial. Je me souviens des mots écrits au-dessus de l'entrée de la salle dans laquelle les Nations Unies se sont réunies et qui avait été construite après la première Grande Guerre. Ces mots étaient "Ce monument, éloquent d'espoirs réalisés et de rêves accomplis". L'Organisation des Nations Unies n'a pas réalisé ces grands espoirs, bien qu'elle ait accompli de grandes œuvres. La magnifique déclaration du préambule appartient encore au domaine de l'idéalisme. La force policière internationale qu'on devait constituer n'existe pas, parce que le droit de veto a empêché toute mesure de ce genre. Le règne du droit international, rêve qui date de mille ans, a été suivi du réarmement pour des fins d'agression par l'URSS et ses satellites. La paix est devenue en vérité le jouet du Politbureau. Combien différente serait la situation actuelle si seulement certaines paroles prononcées alors par M. Molotoff avaient été mises en pratique. Voici ce qu'il disait:

> C'est seulement si on établit des conditions de nature à nous assurer qu'aucune violation de la paix, qu'aucune menace de pareille violation ne restera impunie, et que l'adoption de semblables mesures répressives n'arrivera pas en retard que l'Organisation...
>
> Les Nations Unies.
>
> ...pourra s'acquitter de ses obligations en ce qui a trait à la cause de la paix. Le Gouvernement soviétique préconise sincèrement et fermement l'établissement d'une forte organisation internationale de sécurité. A la solution de ce grand problème, nous collaborerons entièrement avec tous les autres gouvernements qui se consacrent sincèrement à cette noble cause.

Telle était alors l'attitude de tous les pays. Telle est l'attitude actuelle des Nations Unies. C'est par la mesure prise à l'égard de la Corée que l'ONU a effectivement rempli ses engagements.

Puis-je me permettre de formuler une proposition à l'égard des Nations Unies? Nous savons tous que la décision du Conseil de sécurité au sujet de la Corée eût été impossible sans l'absence providentielle de l'URSS lorsque la situation s'est présentée. Quand le

[M. Diefenbaker.]

Conseil de sécurité ne prend pas les dispositions nécessaires, la charte permet, dans certaines circonstances, à l'Assemblée générale d'intervenir. Il faut ordinairement dix jours pour convoquer l'Assemblée. Elle a le pouvoir d'indiquer les mesures à prendre contre les agresseurs, après avoir déclaré qu'il y a eu agression. L'intervention exige le vote des deux tiers des membres. Un délai de dix jours est trop long dans un monde d'incertitude, et il conviendrait, il me semble, de modifier cette façon de procéder, attendu que la présence de l'URSS rend le Conseil de sécurité impuissant. Plusieurs nations ont des représentants permanents auprès de l'ONU; on pourrait les réunir en deux jours au lieu de dix.

Voici une autre proposition. Nous connaissons les réalisations de la commission à l'égard de la Corée ainsi que le rapport indiscutable qu'elle a présenté sur la question. Pourquoi n'établirait-on pas une commission permanente d'alerte, qui pourrait avertir du danger en Indochine, en Iran et en Yougoslavie? Une telle commission serait en mesure de soumettre les rapports si nécessaires à la préservation de notre liberté. L'ONU a accompli du bon travail, même si elle n'a pas toujours réussi. Il y a cinq ans, qui aurait cru qu'on pourrait aplanir les difficultés millénaires entre la France et l'Allemagne, difficultés qui ont engendré tant de guerres? Le plan Schuman repose sur le principe de l'existence des valeurs spirituelles dans les rapports internationaux. MM. Adenauer et Schuman ont accepté temporairement un projet qui peut signifier la fin des difficultés séculaires entre l'Allemagne et la France. Lorsque le ministre donnera la réplique, j'aimerais qu'il nous fasse part de la réponse de notre pays, lorsque le gouvernement Attlee lui a soumis le plan Schuman. Quelle a été notre attitude touchant l'appui accordé par la Grande-Bretagne au projet?

Après avoir entendu durant les années passées discuter au Parlement le problème de la sécurité collective, j'aborde la question de notre participation. Notre pays s'est-il acquitté de ses obligations comme il l'aurait dû? Alors que le ministre, selon son habitude, appuie toujours beaucoup sur le maintien des valeurs spirituelles et des grands principes, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le Parlement n'a jamais été saisi de la déclaration internationale des droits de l'homme. Pourquoi faut-il que le Canada, qui pourtant est un pays qui a à cœur le caractère sacré de la personne humaine, soit un des rares pays qui n'aient pas accepté la déclaration internationale visant au maintien de la liberté? Si le Canada ne peut accepter une déclaration

internationale, que ferons-nous si jamais il existe une convention internationale ayant force de loi?

Le premier ministre a toujours préconisé, de toute son autorité, la sécurité collective. Qu'est-ce que la sécurité collective? C'est plus que l'expression de son appui, plus que la participation aux conférences, plus qu'un gouvernement qui se balade dans tous les coins du monde. Le Gouvernement pourrait fort bien s'appeler le gouvernement des conférences. Le Gouvernement accepte le principe, mais qu'a-t-il fait l'an dernier, jusqu'à l'affaire de Corée, pour nous aider à nous acquitter de nos responsabilités? Le Gouvernement s'excuse maintenant en disant qu'il ne s'attendait jamais à cela. Le premier ministre, en 1948, a parlé des zones de friction dans le monde et de la nécessité de la sécurité collective, et deux ministres, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à se trouver dans l'obligation d'envoyer des troupes au delà de nos frontières. Que disait le ministre de la Défense nationale dans le numéro de juillet dernier de la revue *United Nations World*?

Le bon endroit pour défendre le Canada et le régime cher aux Canadiens, c'est aussi loin du Canada que possible.

Telle est, depuis toujours, l'attitude du Gouvernement. Qu'est-il arrivé en juillet 1950? Partout dans le pays le public s'est demandé ce que nous avions, lorsque le Gouvernement s'est vu inviter à éteindre le feu en Corée. Le Gouvernement a répondu qu'à sons avis il fallait éteindre l'incendie, mais que nous avions besoin de nos pompiers chez nous. Telle était l'attitude du Gouvernement et seule l'opinion publique l'en a fait démordre.

Depuis des années, j'entends les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre répéter que, bien que nous ayons dépensé un milliard et demi de dollars depuis 1945, nous n'en voyons guère les résultats. Dans la plupart des cas, ces résultats brillent par leur absence. Personne n'accusera le député de Nanaïmo (M. Pearkes) de parler en l'air. Personne dans le Commonwealth ne porte autant de décorations que lui; personne n'a vu sa collaboration aussi hautement reconnue par le gouvernement. Or, il a souligné à l'égard de la défense une situation à laquelle on ne peut répondre par une simple fin de non-recevoir. Le peuple du Canada veut savoir ce qui se passe. Le député d'Ontario prétend qu'une telle attitude sert les fins de l'ennemi. Aidons-nous l'ennemi en lui laissant connaître ce que tout le monde sait? Est-ce parce que le Gouvernement a peur des faits qu'il s'oppose sans cesse à la création d'un comité de la défense?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au moment de l'interruption de la séance, je traitais de façon générale la situation relative à la défense. Tout d'abord, abstraction faite de considérations de parti, je suis d'avis que la décision prise par le Gouvernement au sujet de Formose, que le secrétaire d'État a annoncée l'autre jour, est la seule qu'il pouvait prendre dans les circonstances, même si elle place les États-Unis dans une situation des plus préjudiciables, compte tenu du programme annoncé par le président des États-Unis.

Je passe à la question générale de la défense. La responsabilité des membres du Parlement, en somme, ne doit pas consister seulement à se réunir ici pour voter des fonds puis à s'entendre dire qu'on peut retourner chez soi. Il incombe au Parlement d'assurer aux Canadiens qu'on fera un usage efficace et judicieux de ces fonds. Le Parlement est intervenu, dans le cas d'une grève de chemin de fer. Avant la déclaration de la grève, si le Parlement avait été saisi de cette question, on aurait facilement pu éviter la crise économique et le bouleversement qui s'en est suivi.

Le Parlement a de la difficulté à obtenir des réponses à ses questions. Depuis plus d'un an et demi les membres de notre côté de la Chambre cherchent à se renseigner sur les obligations que le Canada a contractées en vertu de son adhésion à l'ONU et au pacte de l'Atlantique-Nord. Qu'attendent de nous les signataires du pacte de l'Atlantique? Nous incombera-t-il de fournir des hommes ou d'accroître et de mettre en valeur nos ressources naturelles? En somme, les Canadiens ont sûrement le droit de savoir en quoi le plan consiste.

Hier soir, tous les Canadiens ont dû écouter avec intérêt et fierté le discours que M. Ross Munro a prononcé à la radio au sujet de la Corée. Il a signalé les difficultés et parlé en connaissance de cause. Il a révélé des détails que nous ne savions pas, comme seul peut le faire un correspondant de guerre expérimenté. Si le programme ministériel consiste ou consistait à faire face à l'agression partout,—ce sont les paroles hardies et courageuses que le premier ministre (M. St-Laurent) a prononcées il y a deux ans,—pourquoi n'avons-nous que ces maigres effectifs, tout efficaces et bien formés qu'ils soient! Je le répète, qu'a produit la dépense

d'un milliard et demi de dollars? Qu'a-t-on réalisé en vue de défendre le Canada ou de lui permettre de s'acquitter de ses obligations pour repousser l'agression? Les Canadiens se demandent ce qui est advenu de ces centaines de millions de dollars. Le Parlement n'a jamais mis de bâton dans les roues. Quand on nous a dit que les dépenses s'imposaient, la Chambre en a approuvé la nécessité. Où sont les instruments de défense qu'on a achetés avec les fonds que le Parlement a votés? Le Parlement ne le sait pas encore. Le Parlement, gardien et rempart de la liberté du peuple, l'ignore.

L'amendement du chef de l'opposition (M. Drew) reflète nettement l'opinion actuelle du pays, me semble-t-il. On ne veut plus de ces assurances souvent fondées sur la déformation de la vérité, en matière de défense nationale. On cherche à obtenir, non pas de simples déclarations émanant du cabinet, mais les faits qui permettront de se former une opinion. Exagération? Je puis citer de nombreux journaux favorables au Gouvernement, qui, comme nous, se demandent si les explications du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ne constituent pas simplement des excuses. Voici ce que déclare la *Gazette* du 2 septembre. (*Rires*) Certains rient. Je citerai plutôt dans ce cas la *Free-Press*, le *Star-Phoenix* de Saskatoon et le *Leader* de Regina. Ce sont des journaux qui comprennent, comme le pays en général d'ailleurs, que tout ne va pas. Nous voulons tous pouvoir croire que tout va bien à cet égard. Pendant trois ans, le Gouvernement nous a déclaré que le pays était bien protégé. Pourtant, peut-on même oser penser à ce qui serait arrivé, si le Canada avait été attaqué, au lieu de la Corée. Voici l'opinion de la *Gazette* de Montréal sur la question:

> C'est d'autant plus étrange que M. Pearson et ses collègues ont maintes fois répété qu'il serait possible d'éviter une guerre générale si seulement on faisait en sorte de persuader la Russie communiste que les peuples libres sont déterminés à résister à ses actes d'agression méthodiquement échelonnés. Autrement dit, on s'est préparé à l'épreuve finale mais on n'a pas dressé de plans en vue de mettre sur pied la force combattante la mieux en mesure de prévenir cette catastrophe.

Dans un autre alinéa, l'auteur cite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> Je reconnais qu'il n'entrait pas dans nos plans de mettre, à un court moment d'avis, à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, une force expéditionnaire qu'on pût rapidement jeter dans le combat en des pays lointains où des actes d'agression auraient pu être commis.

A cet égard, l'article se termine par la remarque suivante:

> ...C'est une déclaration qui en dit long. Elle signifie qu'une bonne part des affirmations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), au pays et à l'étranger, n'étaient, en somme, que du camouflage diplomatique.

[M. Diefenbaker.]

Mes honorables amis se demandent ce qu'en disent les autres journaux. Ceux-ci parlent de l'inaction énergique du Gouvernement. C'est ainsi que le *Star-Phoenix* de Saskatoon estime que le Gouvernement s'est montré beaucoup trop mou.

M. Fulton: Ce journal est-il en bons termes avec le Gouvernement?

M. Diefenbaker: Oui. Il est plus qu'en bons termes avec le Gouvernement dans le résumé en question.

Nous lisons ce qui suit dans un autre éditorial du *Star Phoenix*:

> Nous avons le droit d'attendre du Gouvernement qu'il donne des directives. Jusqu'ici, il a très peu agi.

La *Free Press* de Winnipeg parle aussi de cette attitude hésitante. Voici ce qu'elle écrit:

> Après trois ans, le Canada ne possède pas une seule brigade en mesure de participer immédiatement au combat bien que, depuis lors, la Tchécoslovaquie ait disparu, que la Chine ait été avalée, qu'on se batte en Malaisie, en Indochine française et en Corée, qu'on assiste à des menaces manifestes chaque fois que le monde soviétique et le monde non soviétique viennent en contact.

La situation internationale exige l'action. Or, voici ce que nous dit le Gouvernement: "Donnez-nous l'argent, puis retournez chez vous."

M. Ross (Souris): Ôtez-vous de notre chemin.

M. Diefenbaker: Donnez-nous le pouvoir d'être tout puissants. C'est ce qu'exigent quelques-unes des propositions de résolutions inscrites au *Feuilleton*. Donnez-nous assez de pouvoir pour que nous soyons tout puissants et nous passerons de l'inaction des dernières années à l'action vigoureuse pour la sauvegarde du pays. Les Canadiens s'attendent aujourd'hui que la session ne se termine pas avant qu'on puisse dire à la population que le gouvernement a l'intention d'agir, que la période de l'imprévoyance est terminée, que les paroles courageuses du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) au sujet de la répression de l'agression, partout où elle se produira, se traduiront en actes.

Les Canadiens consentent à payer des impôts; ils accepteront même une hausse des impôts pourvu que les sommes perçues soient efficacement et effectivement dépensées afin d'assurer la défense à laquelle les Canadiens ont le droit de s'attendre. C'est à cette fin que l'opposition a demandé, l'année dernière, l'établissement d'une commission, semblable à la Commission Hoover des États-Unis, afin

de supprimer les dépenses inutiles, inopportunes et le gaspillage. Je pourrais, à cet égard, citer la *Free Press*. Voici ce qu'elle disait:

> La véritable économie est si mal vue à Ottawa que le Gouvernement refuse même d'instituer une commission parlementaire des crédits qui étudierait en détail le budget annuel, étude qu'on ne fait pas et qu'on ne peut faire actuellement.

Nous tenons à ce qu'il ne se dépense pas d'argent inutilement au pays, pendant que celui-ci cherche à assurer sa défense complète.

Au sujet de l'inflation dont a parlé le député de Greenwood (M. Macdonnell), quelqu'un osera-t-il nier que ce que demande aujourd'hui notre population, encore prête à se sacrifier comme d'habitude, c'est au moins la fin des profits exorbitants qui se font sur son dos? Nous avons la loi des enquêtes sur les coalitions, monsieur l'Orateur. Pourquoi ne pas s'en servir pour enrayer les excès qui se commettent dans ce domaine? Au lieu de l'utiliser comme un gourdin contre les profiteurs, le gouvernement se contente de la brandir comme on le fait d'une badine. Les Canadiens ne s'opposent pas aux profits raisonnables; mais ils veulent mettre un terme à l'orgie de bénéfices pour que se produise l'effort de guerre qu'on peut attendre du pays.

Un mot sur le rôle que devra jouer le Canada. S'agit-il pour nous de produire surtout du matériel de guerre? Devons-nous davantage nous concentrer sur la mise en valeur de nos ressources naturelles? Devons-nous fournir des hommes? L'édition de juillet de l'*United Nations World* contient un exposé des immenses ressources cachées de notre pays, ressources indispensables à l'élaboration et à l'expansion d'une défense complète et qui constitue une garantie que toute agression sera punie où qu'elle se produise dans le monde. Que faisons-nous aujourd'hui dans ce domaine de l'exploitation de nos richesses nationales? Je propose qu'au cours de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu dans deux semaines, la question soit étudiée en vue de la création au pays d'une commission fédérale-provinciale chargée de l'expansion et de la mise en valeur de nos ressources cachées,—le nerf de la dépense nationale,—telles que le cuivre, le pétrole, l'amiante, l'uranium et toutes les autres matières essentielles à la poursuite de la guerre, qui abondent chez nous et qu'il faut exploiter, surtout à un moment où elles commencent à se raréfier ailleurs.

Quelles mesures prend-on au sujet de la défense civile? Au congrès national des maires tenu à Saskatoon, et auquel j'ai assisté, on a conclu, après étude de la question, à la nécessité d'agir. On a établi une commission composée de représentants du Dominion, des provinces et des municipalités. Ce sont les municipalités qui en dernier lieu auront à en assumer l'exécution. En organisant la défense de notre pays, on devrait songer à faire retomber les frais de la défense civile sur l'ensemble du pays, car il s'agit d'un élément de notre défense nationale.

Au sujet de la mobilisation de l'armée de réserve, l'honorable représentant de Greenwood a fait certaines propositions à la Chambre samedi. J'ai entendu des membres de l'armée de réserve se plaindre d'être assujétis à l'impôt sur le revenu, quand ils consacraient leur temps et leurs énergies à ce service. On devrait les en exonérer. En prenant cette mesure, on les encouragerait et on leur montrerait que nous apprécions le service bénévole qu'ils fournissent.

Les Canadiens veulent plus qu'une assurance verbale. Ils veulent plus que les discours creux à l'égard de l'une des périodes les plus dangereuses de notre histoire. Ils veulent que le Gouvernement et le Parlement leur garantissent formellement que notre initiative sauvegardera la liberté jusqu'à la limite de nos moyens, que le Parlement sera dynamique, que les mesures prises assureront au pays le moral élevé qui règne lorsque les gens se rendent compte que rien n'est négligé pour faire face aux événements.

Les Canadiens craignent. En songeant à la Corée, ils se demandent que penser des déclarations optimistes des quelques dernières années. Le Gouvernement doit être tenu de rendre des comptes stricts. Les membres de l'opposition, ceux de tous les groupes de la Chambre ne peuvent faire les choses que le Canada réclame. Ce que nous pouvons accomplir, de fait, c'est d'exiger que le Gouvernement agisse. La session finie, nous pourrons être unis, sachant que si l'austérité règne une fois de plus au pays, c'est parce qu'elle est nécessaire à notre survie; nous pourrons alors exposer à nos gens, comme nous l'avons pu au cours de la guerre, la nécessité pour chacun d'accepter le sacrifice.

Nous voulons dire au pays et aux Nations Unies que nous ne nous contentons pas de déclarations optimistes, que le maintien de la sécurité collective exige plus que l'assistance à des réunions où s'énoncent de grands principes, trop souvent oubliés après le retour des délégués au pays.

Voici ce qu'a déjà dit M. Churchill:

En ce moment, l'homme domine les forces de la nature d'une façon qui dépasse les plus grands rêves du passé. Il lui est possible de régler avec facilité les problèmes matériels de l'existence, il a vaincu les bêtes sauvages et il a même arrêté le fléau des insectes et des microbes. L'âge d'or de la paix et du progrès l'attend: il n'a qu'à le vouloir. Il n'a qu'à conquérir son dernier ennemi, le plus terrible: lui-même. Avec de la prévoyance, de la foi et du courage, nous pouvons encore obtenir pour tous une victoire décisive.

Puissions-nous accepter nos responsabilités, assurer au Canada qu'on fera face à toute agression, et déclarer aux Nations Unies que nos engagements étant plus que des mots inscrits dans une charte idéaliste, nous agirons sans délai.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): je tiens en premier lieu cet après-midi, monsieur l'Orateur,—c'est pour moi un très grand plaisir,—à féliciter les deux motionnaires (MM. Cannon et Bennett) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont démontré une fois de plus la valeur de notre régime éducationnel libre. Leurs commettants doivent être fiers d'eux et la Chambre doit leur être reconnaissante de s'être aussi bien tirés d'affaire en si peu de mots.

La sécurité du Canada et la liberté de toutes les nations pacifiques étant en jeu, les membres du Parlement, dans l'étude de ces graves questions, devraient mettre de côté toute considération politique susceptible de porter à sous-estimer le danger qui nous menace. Je sais que la politique ne perd jamais sa place. Cependant, les hommes politiques éclairés peuvent parfois en suspendre momentanément le cours afin d'empêcher que nos ennemis puissent dire de nous qu'une période trop longue de liberté, de bonheur et de prospérité a affaibli notre confiance en nous-mêmes.

(Texte)

La guerre, c'est l'enfer. Nous croyions, en 1945, que les portes de cet enfer s'étaient refermées à tout jamais sur ceux qui avaient voulu y plonger le monde. Hélas! hélas! la mauvaise foi d'une partie contractante a empêché, jusqu'à maintenant, la victoire d'être couronnée par la sainte paix, dont l'humanité aurait tellement besoin pour libérer notre civilisation chrétienne du poids des misères sans nom et sans nombre dont deux guerres mondiales l'ont accablée. Tous savent pourtant que notre civilisation chrétienne est encore la plus belle, la plus effective et la plus propice à l'exercice de la religion, au maintien de la liberté et de la justice au sein des peuples.

Avant d'élaborer certains faits, qu'il me soit permis de redire, après plusieurs autres, ce que sont les buts de la Charte des Nations Unies afin que nous ne nous en éloignions pas durant le débat. Autrement, on pourrait les mal comprendre ou leur donner une interprétation qui brimerait notre réel désir d'éviter la guerre et de rechercher une paix définitive reposant sur l'amour, la charité et le droit, lesquels sont les principes de base, non seulement de la Charte des Nations Unies mais de toutes les religions de la terre.

Je trouve ces buts admirablement exprimés dans le préambule du traité de l'Atlantique-Nord, je cite:

Les États parties au présent traité,

Réaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements,

Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit,

Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique-Nord le bien-être et la stabilité, etc.

Les buts présents sont exactement dans le cadre des principes exposés ci-dessus et de ceux qui sont exposés dans le livre blanc intitulé: *Canada and the Korean Crisis* et que je cite:

(Traduction)

Le premier objectif de l'Organisation des Nations-Unies, c'est de préserver la paix et la sécurité internationales. A cette fin, les États-membres se sont engagés à prendre collectivement des mesures efficaces en vue de prévenir et de combattre toute menace à la paix et de résister à l'agression.

(Texte)

Que s'est-il produit en Corée?

Le 25 juin, une Commission représentant les Nations Unies en Corée du Sud avertissait le secrétaire général des Nations Unies que les troupes de la Corée du Nord avaient franchi les frontières de la Corée du Sud et l'envahissaient de l'Est à l'Ouest.

Le Conseil de sécurité s'est alors réuni pour prévenir ses membres qu'un conflit international de la plus grande gravité venait d'éclater. Les Nations Unies décidèrent d'intervenir, puisqu'il s'agissait d'une agression préparée de longue main, laborieusement et secrètement, contre un État membre des Nations Unies. On sait la suite des événements: envoi de troupes américaines; entrée et collaboration des nations membres de la Charte, participation, expéditions de secours variés, préparation urgente de nos moyens de défense.

En Corée, ce sont les Nations Unies qui sont forcées, en vertu d'un engagement sacré, de réprimer une agression au sens même

des termes de la Charte et de l'établissement du Conseil de sécurité. Le Canada, pays souverain et indépendant, n'est pas en guerre, mais il est tenu de participer en vertu de la convention de San-Francisco, à la défense collective de la paix violée dans cette partie du globe.

Dans le passé, le Canada s'est, de sa propre initiative, fait l'allié de nations menacées. Dans le présent conflit, le Canada est tenu, par les liens d'un nouveau droit international de préserver la paix du monde, d'intervenir là où la paix est menacée par l'agression.

On nous a suggéré et l'on nous conseille encore, en certaines parties du pays, de renier nos engagements, de rester chez nous, d'attendre le cours des événements, de laisser aux autres nations le soin de protéger seules la paix et de réprimer les agressions. Mais, monsieur l'Orateur, ceux qui professent cette doctrine du "restez chez vous et attendez" se rendent-ils compte que si jamais la Russie décidait de s'attaquer à notre patrie, les autres nations, liées par la Charte, pourraient nous manifester la même neutralité et le même désintéressement.

Tous les pays qui ont pris part au dernier conflit infernal étaient heureux d'apprendre que la signature de la Charte des Nations Unies était un fait accompli, la Russie la première. Chez nous, cette nouvelle a été accueillie par des prières d'action de grâces. Pourquoi, aujourd'hui, certains voudraient-ils que ce pourquoi nous avons rendu grâces à Dieu devienne un chiffon de papier?

Inutile d'insister. Notre peuple connaît la valeur de ce qui est en jeu, et, tout en désirant de toutes ses forces la paix, il subira avec grandeur et magnanimité le fardeau des plus grands sacrifices pour la plus grande des causes, le droit à tous et pour tous, ici et partout, de vivre libres selon la loi de Dieu et des hommes de bonne volonté.

La guerre, ça ne se veut pas. Cela se subit; on en souffre et on en meurt. Plaise à Dieu, dans ses desseins providentiels, de la tenir loin de nous.

(Traduction)

J'ai écouté avec étonnement et surprise les discours des députés de Beauce (M. Poulin) et de Chicoutimi (M. Gagnon). Ils ont droit d'exprimer leur opinion et notre parti reconnaît ce droit. Quant à moi, je m'indigne fort de l'expression d'une attitude qui est censée reposer sur l'amour de la patrie mais qui démontre pourtant un aperçu très peu sage des événements qui se déroulent dans le monde.

Un coup d'œil sur la mappemonde nous indique que la Russie a déjà absorbé la moitié de l'Europe, plus de la moitié de l'Asie. Nous voyons qu'elle vit d'intrigues et cherche par la persécution à détruire l'idéal de la chrétienté et des peuples démocratiques.

Que pouvons-nous faire? La réponse est toute trouvée pourvu que nous ayons foi aux destinées de notre pays. Pouvons-nous faire autrement que ce que nous faisons pour sauver un petit pays d'une sauvage agression? Nous démontrons au reste du monde et aux communistes que notre population a encore foi en Dieu et qu'elle est prête aux plus grands efforts pour sauver la liberté et édifier une paix durable.

Il ne peut y avoir de paix durable, tant que le monde fera face à une guerre froide. S'il y a guerre, ce ne sera pas parce que nous la désirons. Comme je l'ai dit, la guerre, c'est l'enfer. Demandons à Dieu qu'il nous aide à en fermer à jamais les portes et qu'il assiste les soldats dans la bataille de Corée. Cette lutte est la lutte du Canada, la lutte de la province de Québec, la lutte de tous ceux qui veulent survivre. Je ne suis pas de ceux qui attendraient d'avoir atteint le fond d'un rivière tourbillonnante avant de saisir solidement la main qu'on m'offre pour me sauver d'une mort certaine. La mort de l'âme est pire que celle du corps. C'est la perte de l'âme humaine qui attend tous ceux qui acceptent ou subissent contre leur gré le communisme.

J'ai causé avec plusieurs cultivateurs de ma circonscription et je peux vous assurer que j'interprète aujourd'hui leurs sentiments de crainte et d'espoir. Ils craignent de perdre ce qui a été si long à édifier, un pays libre et magnifique, un pays progressif, un pays uni. Ils espèrent que, grâce aux mesures prises par le Gouvernement que conduit avec sagesse son remarquable chef, le premier ministre (M. St-Laurent), en qui ils ont mis leur confiance, on sauvera tout.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le discours du trône, à cette session spéciale, renferme deux courts paragraphes, dont l'un a trait à la grève du rail et l'autre à la situation suscitée par l'agression en Corée du sud. Nous en sommes présentement à ce second paragraphe, ainsi conçu:

> Vous serez aussi appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

A ce paragraphe, l'opposition officielle a présenté une proposition d'amendement que j'entends appuyer et dont voici le texte:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: "Nous déplorons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su préparer convenablement la défense du pays ni prendre des mesures pour lutter contre l'inflation et la hausse accélérée du coût de la vie."

Disons tout d'abord qu'il est manifeste que les peuples du monde, y compris les Canadiens, vivent dans une ère nouvelle qu'on pourrait bien appeler l'ère coréenne. A mon avis, les députés feraient bien de méditer certains événements de nature à marquer l'ère nouvelle qui s'est ouverte si brusquement durant la dernière fin de semaine de juin.

Tout d'abord, nous pouvons nous attendre à tout instant à une agression ouverte de la part de la Russie ou de ses satellites. Les communistes défient, en Corée, l'ONU, les États-Unis et toutes les démocraties, y compris le Canada. Ils avaient probablement cru que ce défi ne serait pas relevé, mais il l'a été, au contraire, et immédiatement, par notre puissant voisin du Sud. Ce geste courageux mérite la gratitude de chaque citoyen de tous les pays démocratiques du monde. Parce que la Russie boudait et ne siégeait pas à la séance du Conseil de sécurité, les Nations Unies ont pu agir. C'est un fait qui m'inspire beaucoup d'espoir. Il me démontre que tous les gens stupides ne sont pas de notre côté. Nous pensons parfois que nous sommes seuls à commettre des erreurs. Mais voici que les communistes, auxquel nous attribuons parfois le monopole de l'intelligence, commettent une erreur grave comme celle de bouder le Conseil de sécurité en s'abstenant d'assister à ses séances, et permettent ainsi aux démocraties d'agir par l'intermédiaire de l'ONU.

Il ne saurait y avoir d'attaque de la part d'un pays démocratique, comme tous les membres de la Chambre le savent. S'il y a attaque, nous avons lieu de croire que les communistes la lanceront, et sans donner le moindre avertissement. Pas plus qu'aucune autre nation, nous n'aurons pas beaucoup de temps, si même nous en avons, pour compléter nos préparatifs. En d'autres termes, une attaque, dans cette ère nouvelle, ne doit pas étonner les Canadiens. Nous devons aussi nous attendre à trouver la Russie et ses satellites plus puissants et les démocraties plus faibles que nous ne le pensions, surtout en ce qui concerne les armées de terre.

Les démocraties ont accordé trop d'attention aux machines de guerre, je crois. Nous nous sommes contentés de penser que si nous avions l'équipement le plus moderne, des bombes atomiques en abondance, il n'y aurait pas lieu de craindre la guerre et, advenant un conflit, que nous pourrions remporter la victoire sans beaucoup d'effort. Cela nous rappelle la vieille histoire de la première Grande Guerre que vous et moi connaissons si bien, monsieur l'Orateur, la vieille histoire du "biffin". Il faut toujours qu'il y ait des gens assez braves pour aller dénicher l'ennemi dans son trou. J'espère que les démocraties se rappelleront cette vérité en ces jours sombres.

Nous ne pouvons espérer de paix véritable pendant longtemps, peut-être pas du vivant d'aucun député à la Chambre aujourd'hui. La présente législature ne connaîtra certes pas de paix véritable durant son existence. Il est clair que, pendant le mandat de la présente législature, il y aura ou bien une troisième guerre mondiale, ou bien une paix armée et que la guerre sera évitée uniquement parce que nous serons tellement puissants que les communistes n'oseront pas se battre. Il est évident qu'au cours de cette ère nouvelle nous devons être prêts à nous défendre à un moment d'avis et que nous devons nous tenir aux côtés,—je le répète, aux côtés, et non pas en arrière,—de nos amis. Si nous n'agissons pas ainsi, ce sera la mort ou l'esclavage des peuples démocratiques et la fin de la civilisation chrétienne.

Nous sommes réunis, au cours de cette session spéciale, à titre de représentants des Canadiens, pour étudier la ligne de conduite que le Canada doit suivre au sujet de l'affaire de Corée. Un article de fond, que la *Province* de Vancouver a publié il y a une semaine, a clairement énoncé notre devoir, à mon sens, dans la phrase suivante:

Des problèmes difficiles et urgents se posent au Canada; on ne peut les résoudre que grâce à une pensée claire et un franc parler.

Voici quelques pensées dont j'aimerais, aujourd'hui, saisir la Chambre et, d'une façon plus particulière, le cabinet, car le pays attend une direction de ses membres. D'abord les membres du cabinet devraient dire à la population toute la vérité, même si elle est désagréable. Qu'ils se rappellent le fameux discours que Churchill prononçait en 1940, alors qu'il rappelait à la population anglaise qu'elle ne pouvait s'attendre qu'à du sang, des sueurs et des larmes. Que les membres du cabinet, à partir du premier ministre (M. Strent), disent la vérité à la population. Vendredi dernier, à la Chambre, le premier ministre a prononcé des paroles qui ne satisfaisaient pas à ces exigences. C'est sans doute sous l'impulsion du moment qu'il a dit que la crise ne durerait que dix mois. Il a fait, je le sais, certaines réserves. Voici, toutefois, l'entête qu'on a pu lire dans un journal d'Ottawa:

Le premier ministre s'attend à dix mois de crise, mais il entrevoit une ère de paix durable.

Le premier paragraphe de l'article de ce journal se lit ainsi qu'il suit:

Le premier ministre St-Laurent a dit à la Chambre des communes, hier, que les prochains mois seraient des mois de crise, mais il espère et croit "qu'une ère de paix durable n'est peut-être pas éloignée".

Des articles semblables ont paru dans tous les autres journaux canadiens que j'ai eu l'occasion de lire depuis. Ces déclarations sont trompeuses; elles ne sont que vœux illusoires. Le danger qui nous menace n'a rien de temporaire. Il ne sera pas dissipé dans les dix prochains mois (nous serons bien fortunés s'il l'est dans dix ans). Si le premier ministre croit vraiment ce qu'il a dit, il est temps que le Canada ait un nouveau premier ministre.

Puis, il y a eu le discours du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), la semaine dernière. L'idée générale de ce discours se résumait à ceci: "Tout ira bien, pourquoi vous inquiéter? Ayez confiance en moi et tout ira bien". Depuis le début de la crise, le ministre a pris une telle attitude que, selon moi, la population canadienne doit bien se demander s'il a les qualités voulues pour être ministre de la Défense nationale. Il devrait se montrer bien plus réaliste dans la direction qu'il donne à la population canadienne. Ce dont le Canada a le plus besoin aujourd'hui, ce sont des chefs à la manière de Churchill et peu ont fait preuve de ses qualités jusqu'aujourd'hui.

La première raison pour laquelle on a convoqué la session spéciale, c'était de décider s'il fallait envoyer une armée de terre en Corée. Le Gouvernement a mis bien du temps à se décider. La session régulière, cette année, n'aurait pas dû être prorogée, mais, puisqu'elle l'a été, nous aurions dû être rappelés il y a plusieurs semaines. Jusqu'au moment de la grève du rail, le Gouvernement n'avait pas l'intention de convoquer le Parlement avant six ou huit semaines. Nous sommes de retour, cependant, et je suppose que le Gouvernement veut connaître nos vues à tous sur la question de l'envoi d'une armée de terre en Corée. Quant à moi, j'appuie cette initiative. Pendant plusieurs années, le Canada a cherché à tenir la guerre éloignée de ses frontières. Mon voisin, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), a cité, à cet égard, une déclaration du ministre de la Défense nationale, publiée dans l'*United Nations World*, numéro du mois de juillet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait une déclaration semblable le 31 août alors qu'il affirmait, dans un discours, que notre programme de défense était conçu de telle sorte qu'il était possible de lui faire subir une expansion rapide au cas où une guerre générale nous obligerait à aller défendre notre pays à l'étranger.

Je ne puis comprendre qu'un Canadien, qui connaît la guerre puisse s'opposer à un programme visant à garder les théâtres de guerre en d'autres pays. C'est le bon sens même. Puis, nous avions nettement l'obligation envers les Nations Unies d'envoyer des troupes en Corée.

Impossible autrement de mettre fin à l'agression. Seul la victoire des Nations Unies en Corée empêchera une troisième guerre mondiale. Je veux bien qu'on envoie des troupes; mais je déplore l'hésitation et les faux-fuyants du Gouvernement jusqu'au moment où il s'est décidé d'envoyer des troupes. J'ai ici une brochure révélatrice publiée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sous le titre *Le Canada et la crise de Corée*. On y raconte tout. Le 27 juin, le Conseil de sécurité adoptait sans retard une résolution dont le dernier paragraphe était ainsi conçu:

Recommande aux Membres des Nations Unies d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales.

Le 14 juillet le secrétaire général des Nations Unies envoyait au Canada et à tous les autres membres de l'Organisation une demande dont j'extrais le passage suivant:

...un urgent besoin d'une aide supplémentaire effective. Je serais en conséquence reconnaissant à votre Gouvernement de bien vouloir examiner la possibilité de fournir une telle aide, y compris des forces armées et particulièrement des forces terrestres.

Le 19 juillet, le premier ministre a fait à la radio une déclaration, mais il s'est gardé de répondre à cette demande de troupes terrestres. Il a dit que le Canada ferait du recrutement pour son armée active et qu'il enverrait des avions pour aider au transport des troupes américaines jusqu'au champ de bataille; mais il n'a pas soufflé mot du prompt envoi de troupes à la demande de l'ONU. Or le 21 juillet, le Canada adressait au secrétaire général des Nations Unies, une note où je relève l'étrange passage que voici:

Vous constaterez que dans la déclaration de M. St-Laurent...

On avait envoyé en même temps le texte de la déclaration du premier ministre.

...il est mentionné que le Gouvernement est disposé à étudier la question de la participation du Canada à une force des Nations Unies destinée à servir en Corée au cas où le Conseil de sécurité prendrait une décision à cet égard.

Bien que le Conseil de sécurité eût adopté une résolution le 27 juin, c'est-à-dire près d'un mois plus tôt, ce n'est que trois semaines après cette note que le premier ministre an-

nonça, dans un message radiophonique, la décision du Gouvernement d'envoyer des troupes terrestres en Corée. Mais il n'a pas dit qu'on enverrait là-bas un des bataillons de notre armée active, bataillons qui se composent pourtant d'hommes plus aguerris que ceux que nous pouvons recruter dans nos villes et nos villages. Quoique le temps pressât, on n'a pas dit non plus que nos troupes partiraient prochainement. Non. Il était question de lever un contingent spécial qui ne serait prêt à combattre que dans six mois ou plus. D'après ce que nous apprenons des membres du cabinet, il faudra encore au moins six mois avant que ce contingent puisse entrer en action.

Je vois dans les journaux du jour un article intitulé: "Demandes de soldats: MacArthur veut immédiatement plus de troupes." Le général y dit:

Mon plus grave souci est d'obtenir promptement des renforts afin de suppléer au nombre inférieur des forces terrestres sous mon commandement... Je crois de mon devoir de vous faire savoir qu'il nous faut ces renforts sans délai si nous voulons vaincre rapidement cette menace à la sécurité internationale.

Aujourd'hui, la radio nous apprend que nos alliés ont été repoussés sur une distance de plusieurs milles. La ligne de conduite du Gouvernement canadien se résume, en somme, à laisser les autres se battre pendant les six ou douze premiers mois. Sa conduite aurait été la même si l'agression avait été faite contre un membre signataire du pacte de l'Atlantique-Nord. Si nous n'avons pas d'armée à expédier en Corée, nous n'en avons pas plus pour porter secours à l'une des nations signataires du pacte, si elle était attaquée. Pourtant, le Canada a été le premier pays à signer ce pacte. Je me souviens qu'il s'en est glorifié. Avec quelle hâte a-t-il fait approuver ce traité à la Chambre afin que le Canada soit le premier à le signer! Je regrette donc les tâtonnements et les faux-fuyants du Gouvernement. Cette attitude ne concorde pas avec le courage du peuple canadien et elle est surtout regrettable, vu nos liens d'amitié avec nos voisins les États-Unis.

Je demande donc, monsieur l'Orateur, que les Canadiens servent dans une division du Commonwealth britannique et que le Gouvernement annonce une telle ligne de conduite avant la fin de la présente session spéciale. A ce sujet encore nous sommes témoins d'hésitations et d'atermoiements. Les Australiens et les Britanniques ont des troupes en extrême Orient. Les troupes britanniques sont déjà en première ligne ou le seront d'ici quelques heures en Corée. L'Australie avait des troupes dans l'armée d'occupation du Japon. Les troupes du Commonwealth britannique

[M. Green.]

ont au Japon une base à laquelle pourraient se rendre les troupes canadiennes. Le Canada cependant tire de l'arrière. Je veux citer quelques extraits des journaux, dont le premier date du 28 juillet, avant que le Canada décidât d'envoyer des troupes. En voici le premier alinéa:

Le gouvernement australien a officiellement et pleinement informé le gouvernement canadien de sa proposition de former une division du Commonwealth pour combattre en Corée, avant que rien ait paru dans les journaux, avons-nous appris aujourd'hui.

La proposition prévoit la participation d'autres troupes du Commonwealth au côté de celles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Aucune demande directe de participation cependant n'a été faite au Canada, bien que, il va de soi, les Australiens, tout comme les Américains, seraient heureux si des Canadiens allaient grossir les rangs des forces terrestres qui combattent en Corée.

Le 10 août, les journaux publiaient une nouvelle émanée d'Ottawa d'après laquelle le Gouvernement laisserait au Parlement le soin de décider aux côtés de quelles troupes les Canadiens combattraient. Quelques jours plus tard, le *Sun* de Vancouver, organe qui appuie le Gouvernement, publiait un article de fond qui exprime, je crois, l'opinion de tous les citoyens de la Colombie-Britannique. Sous le titre: "Une division du Commonwealth", l'article est ainsi conçu:

Et il n'y a pas de raison solide pour que le Gouvernement refuse que la brigade soit groupée avec d'autres unités du Commonwealth à titre de partie d'une division du Commonwealth. La chose paraîtrait sûrement naturelle pour la majorité des Canadiens.

Si la brigade spéciale est envoyée en Corée, à quel titre combattra-t-elle? Comme unité indépendante? C'est peu probable. Elle sera groupée en une division avec d'autres unités. Si ce doit être une division mixte, quelle meilleure idée que de lui donner un caractère qui tienne entièrement du Commonwealth?

Il y a un motif surtout pour lequel, puisque nous n'envoyons qu'une brigade, on devrait la grouper avec les brigades envoyées de l'Australie et de la Grande-Bretagne et avec l'artillerie de la Nouvelle-Zélande. Ce sont toutes des unités du Commonwealth, or nous sommes tous fiers d'appartenir au Commonwealth.

Pourtant, quand j'ai demandé, la semaine dernière, au ministre de la Défense nationale, si notre brigade ferait partie d'une division du Commonwealth, il a hésité et dit qu'elle serait munie d'équipement de type britannique; qu'il y aurait d'autres unités du Commonwealth qui disposeraient aussi d'équipement britannique, et que notre brigade servirait peut-être avec ces unités; mais qu'il valait mieux, à son avis, laisser la décision au commandant des Nations Unies. Si des députés veulent lire cette déclaration, ils la trouveront à la page 102 du compte rendu. A mon avis, le ministre de la Défense nationale espère que la brigade canadienne ser-

vira soit avec les forces américaines, soit avec une division envoyée par les Nations Unies. Nos troupes seront alors associées à des troupes envoyées de Turquie, par exemple, et de Thaïlande,—je ne ne veux pas manquer de considération à leur endroit,—et d'autres pays qui ont offert des troupes pour la guerre de Corée. Le Gouvernement ne semble tenir aucun compte de la tradition ni de l'histoire. Il y a trente-deux ans, certains d'entre nous ont participé à la bataille d'Amiens, le 8 août 1918. A côté de la deuxième division canadienne se trouvait une division australienne. On ne pouvait demander mieux, pour protéger son flanc. Quant aux Néo-Zélandais, je n'ai pas besoin de rappeler aux anciens combattants qui siègent ici, ce que les Canadiens pensaient d'eux. Il me suffit de citer un extrait d'un livre que M. Desmond Young vient de faire paraître au sujet du feld-maréchal Rommel. Nous y trouvons l'avis de ce grand commandant sur les Néo-Zélandais. J'y relève ceci:

Pour les Néo-Zélandais, individuellement et collectivement, il avait presque de l'affection.

Voilà le sentiment d'un grand capitaine allemand à l'égard de nos frères de Nouvelle-Zélande. Quant aux soldats de la Garde britannique, il n'est pas de meilleures troupes dans le monde moderne. Pour ce qui est du régiment écossais, dont la bravoure et l'audace sont légendaires, il est regrettable que la brigade spéciale du Canada ne compte pas de régiment écossais. Il en faudrait un pour représenter les Écossais du pays. Le Gouvernement oublie-t-il qu'il y a dix ans le Commonwealth britannique luttait seul contre l'ennemi et que pendant une année entière, si l'on excepte l'aide de la valeureuse petite Grèce, il a combattu sans alliés et a sauvé la civilisation? Pourtant, nous avons ici un ministre de la Défense nationale qui n'ose pas ou ne veut pas annoncer que des troupes canadiennes serviront dans la division du Commonwealth britannique.

L'une des plus grandes tragédies de l'époque, c'est que le commonwealth britannique n'est plus aujourd'hui une troisième grande puissance du monde égale aux États-Unis et à la Russie. Cela aurait pu être. Ce l'était lors de la cessation des hostilités en 1945. Mais le Gouvernement est le premier responsable de ce que le commonwealth n'est plus aujourd'hui au même niveau: dès 1944, quand feu M. King a dit qu'il n'y aurait plus de bloc du commonwealth s'il pouvait l'empêcher, le Gouvernement a relégué dans l'ombre le commonwealth britannique. A voir agir le cabinet, on dirait presque qu'il essaie de faire sortir en douce le Canada du Commonwealth.

M. Cleaver: C'est stupide de parler de la sorte.

M. Green: Si mon honorable collègue veut protester qu'il me réfute.

M. Cleaver: Je dis qu'une telle observation est stupide.

M. Green: Ce n'est pas tout. Le Gouvernement canadien devrait cesser de harceler,—et je dis bien "harceler",—le gouvernement américain au sujet de Formose. Le geste américain à l'égard de Formose est essentiel au maintien de la ligne de défense des démocraties dans le Pacifique. J'ai ici un communiqué sur le discours du général McArthur que le président l'a empêché de prononcer. Qu'y trouvons-nous? Le grand commandant, et, c'est bien le grand commandant de la région du Pacifique, trace la ligne de défense. Le communiqué porte:

Après la victoire dans le Pacifique au cours de la seconde guerre mondiale, MacArthur a dit que la frontière stratégique s'étendait dorénavant des eaux côtières de l'Amérique "de manière à embrasser tout l'océan Pacifique, qui est devenu un vaste fossé pour nous protéger aussi longtemps que nous en serons maître... Nous le maîtrisons jusqu'aux rives d'Asie au moyen d'une chaîne d'îles qui s'étend en un arc à partir des Aléoutiennes jusqu'au Mariannes, que nous et nos alliés libres détenons."

Cette chaîne naturelle constitue une ligne de défense facile à maintenir, a dit MacArthur, parce qu'elle assure la domination aérienne de "tous les ports asiatiques de Vladivostock à Singapour".

"Si nous restons maîtres de cette ligne, ajoute-t-il, nous pourrons avoir la paix... si nous la perdons la guerre est inévitable."

Si cette ligne est rompue, la ligne suivante de défense dans l'océan Pacifique sera non pas l'Alaska occidental mais l'Alaska oriental, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et la côte occidentale du Canada.

L'ONU devra étudier cette question sous peu. J'espère que le représentant du Canada aura au moins le bon sens et le tact de s'abstenir de faire chorus avec ceux qui attaquent les États-Unis au sujet de Formose.

Disons aussi que le Canada doit aider à assurer la stabilité dans la région du Pacifique. Il n'y a pas de sécurité collective dans le Pacifique. Juridiquement, les communistes peuvent y faire du grabuge sans violer un pacte qui, d'ordinaire, peut leur attirer des ennuis. Mettons qu'il y ait agression en Indochine, en Malaisie ou en Indonésie. Les Nations Unies ne pourront pas agir, car les Russes ont appris leur leçon; maintenant revenus au Conseil de sécurité, ils peuvent par leur veto empêcher un tel geste. Les démocraties ont été heureuses de pouvoir assurer une intervention en Corée, mais elles ne pourront pas prendre pareille mesure de nouveau par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. Le traité de l'Atlantique-Nord ne s'ap-

plique pas en ce cas, car il vise seulement à enrayer l'agression en Europe ou en Amérique du Nord.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures refusera encore de prendre mon conseil au sérieux, mais j'affirme une fois de plus que le Canada devrait donner le ton et demander l'établissement d'un pacte de défense du Pacifique. Ou bien, s'il ne le veut pas, qu'il prenne les devants et préconise une plus grande portée aux termes du traité de l'Atlantique-Nord, afin qu'ils visent l'agression dirigée contre une partie à ce traité, quelle que soit la région du globe où une telle agression ait lieu. En outre, il devrait préconiser que l'Australie et la Nouvelle-Zélande soient autorisées à signer le traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que toutes les autres nations démocratiques qui aiment à y adhérer.

Et puis le Canada doit avoir des effectifs plus considérables, bien formés, prêts à intervenir à un moment d'avis.

Disons-nous que c'est comme si nous avions un corps de sapeurs-pompiers dans nos propres villes, indépendamment des troupes qui se rendent outre-mer. Cela est d'importance vitale parce que le Canada lui-même peut être attaqué. Cette menace directe pèse actuellement sur nous et, si nous sommes attaqués, ce sera vraisemblablement sans avertissement. Cette situation durera tant que la paix armée continuera dans le monde.

Le nœud de la question, c'est le temps que prendra la mobilisation de nos divisions de combat et de nos unités telles que nos régiments de D.C.A. Je puis affirmer, je crois, que cela prendra des mois, sinon plus d'un an.

Il nous faut des plans, non seulement pour l'emploi de nos troupes, mais pour notre défense passive. Le ministre de la Défense nationale n'a pas dit un mot des plans arrêtés pour la défense passive du pays. Il nous faut des plans pour la mobilisation industrielle, l'accroissement de notre production agricole, la mobilisation de nos ressources financières. Il faut prendre les moyens d'extirper le mercantilisme. Le Gouvernement l'ignore peut-être, mais le pays souffre actuellement d'une vague de hausse exagérée des prix à laquelle nous devrons mettre fin au cours de la présente session. Tous ces plans devraient nous être exposés avant la prorogation.

Enfin, monsieur l'Orateur, tous les travaux de guerre contribueront à augmenter notre revenu national. C'est un aspect plaisant de cette sinistre situation. L'embauchage va atteindre prochainement un maximum. C'est le temps d'instituer un régime de pension à participation et d'abolir l'évaluation des ressources. Je me rends compte que nous ne pouvons le faire au cours de la présente session, mais nous le pourrons sûrement à la prochaine. Rappelez-vous qu'au cours de la seconde Grande Guerre nous avons pu accumuler un fonds d'assurance-chômage et établir solidement l'assurance-chômage.

J'espère qu'on ne tardera pas à réaliser cette initiative. Je la recommande car rien ne saurait maintenir plus haut le moral de la population canadienne en ces jours critiques.

J'affirme, enfin, que toutes ces mesures que le Canada doit prendre maintenant seront difficiles à réaliser. Elles exigeront de notre population des efforts et des sacrifices. Elles exigeront surtout du Gouvernement une sage direction. Les gens de la Colombie-Britannique sont plus inquiets que je ne les ai jamais vus de la façon dont le Gouvernement tâtonne depuis que le Canada fait face à la situation coréenne, depuis la dernière semaine du mois de juin. La population s'inquiète de ce que le Gouvernement ne fait rien en attendant de voir de quel côté se dirigera l'opinion publique.

En ces temps nouveaux, si le Canada veut survivre il faut que son Gouvernement se montre courageux, que ses programmes soient nettement définis. Il ne doit plus hésiter et doit être prêt en tout temps à montrer la voie à la population.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de participer si tôt au débat sur l'amendement. Toutefois, étant donné ce que le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a déclaré cet après-midi et, avant lui, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), je prends immédiatement la parole afin d'exposer l'attitude du Gouvernement à l'égard de certaines questions. Leurs affirmations ne représentent en rien la ligne de conduite du Gouvernement. Je m'arrête tout d'abord à l'affirmation du dernier orateur sur l'initiative à prendre par le pays, ce sont les termes qu'il emploie...

M. Green: Manque d'initiative plutôt!

L'hon. M. Pearson: ...à l'endroit d'un pacte du Pacifique. Il a déclaré que j'avais ri des idées qu'il entretient à l'égard d'un tel pacte. Je n'en ai pas ri et n'en aurais certes point le désir. Je respecte ses opinions sur cette question ou n'importe quelle autre. J'aimerais cependant qu'il explique une bonne fois par le détail ce qu'il entend par pacte du Pacifique.

Pour le moment, je vais essayer d'exposer, en langage précis, le programme du Canada à l'égard de ce pacte. J'ai déjà dit et je répète qu'à notre avis il serait imprudent pour nous, dans les circonstances actuelles, non seulement de prendre l'initiative d'un

pacte du Pacifique mais même de participer à une entente établie suivant la même formule que celle dont nous avons obtenu d'heureux résultats dans l'Atlantique-Nord. Tout d'abord, je rappelle qu'une formule qui convient à une région n'est pas nécessairement la plus efficace à l'égard d'une autre région. De plus, les conditions qui ont rendu opportune, voire nécessaire, la signature d'un pacte d'assistance mutuelle entre les pays de l'Atlantique-Nord n'existent pas actuellement à l'égard de la zone du Pacifique, comme en conviendront, j'en suis sûr, tous les députés.

Si la situation y est tout à fait différente, comme je le crois, nous n'avons pas pour le moment à prendre l'initiative à cet égard. Je prie le député de me dire s'il veut que le Canada, en adhérant à une entente du Pacifique, donne à tous les peuples asiatiques, c'est-à-dire à tous les pays de la zone du Pacifique, les mêmes garanties que celles qu'il a données à ses amis de l'Atlantique-Nord.

M. Green: Qu'on nous fasse part des projets à cet égard.

L'hon. M. Pearson: Sinon, quels États seraient exclus et quels autres seraient inclus? Il ne serait pas opportun, à mon sens, d'adopter cette ligne de conduite à l'égard de la sécurité dans le Pacifique. Sur ce point, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Inde nous approuvent et je ne vois pas pourquoi les gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande penseraient autrement.

Bien entendu, nous avons des obligations envers les régions du Pacifique. Les opérations où nous sommes engagés, en Corée, à titre de membre de l'ONU, indiquent en quoi consistent ces obligations et révèlent que nous les acceptons. Mais ajouter, aux obligations générales découlant de la charte des Nations Unies, des obligations spécifiques de défense mutuelle à l'égard d'autres États du Pacifique, ce serait de la part du Canada une ligne de conduite inconsidérée.

Au cours du présent débat, des membres de l'opposition officielle ont vertement critiqué le Gouvernement parce que, suivant eux, nous ne nous sommes pas acquittés efficacement de nos obligations aux termes de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la sécurité collective. Aucun membre du Gouvernement ni aucun membre de notre parti n'admettra cette accusation. On prétend que nous n'avons pas fait notre devoir au sujet de la Corée et de toutes les autres questions relatives à la sécurité collective en qualité de membre de l'ONU. Cette allégation, nous la repoussons énergiquement.

Les membres de l'opposition officielle nous reprochent de n'avoir pas rempli suffisamment nos obligations à cet égard. Certains députés indépendants nous ont reproché de leur côté d'avoir été trop loin. Comme de coutume, l'attitude que le Gouvernement a prise, n'en déplaise aux membres de l'opposition, se fonde sur la sagesse et l'efficacité dans l'exécution de ses obligations. Comme je l'ai dit l'autre jour, ce que nous faisons au sujet de la Corée, c'est uniquement à titre de membre de l'ONU. Quant aux reproches adressés au Gouvernement d'avoir été trop loin, reproches faits par des députés que je regrette de voir absents aujourd'hui, je répondrai simplement que nous n'avions pas le choix, puisqu'il nous fallait remplir nos engagements envers l'ONU et nos obligations en vue de notre propre sécurité. Nous étions tenus de nous joindre aux autres pays membres de l'ONU dans toute action décrétée par le Conseil de sécurité.

On a prétendu que nous aurions pu recourir davantage à la médiation et aux mesures pacifiques à l'égard du conflit de Corée. A mon avis, la proposition ne tient pas compte de la réalité. En effet, au début du conflit, l'agresseur a traité avec un souverain mépris les efforts tentés en ce sens. En l'occurrence, nous, et par "nous" j'entends ceux qui ont accepté la résolution du Conseil de sécurité, essayons de démontrer clairement que cette fois l'agresseur ne pourra pas détruire ses victimes l'une après l'autre, comme il a pu le faire en 1938 et 1939. Nous espérons que la leçon qui se dégage de cette décision portera fruit là où la chose est nécessaire et que nous ne serons pas priés de prendre plus tard des mesures plus énergiques contre les fauteurs de l'agression en Corée.

Enfin nous estimons que notre ligne de conduite à l'égard de la Corée favorise non seulement la défense du Canada mais aussi le maintien de la paix. Ceci m'amène à traiter un discours prononcé à la Chambre récemment par l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes).

M. Ferguson: Puis-je poser une question, pour ma propre gouverne? Le ministre affirme que le Gouvernement fait ce qui lui paraît approprié, compte tenu de nos engagements envers les Nations Unies. Pour ma propre gouverne, sinon pour celle de la population canadienne, en quoi consistent exactement nos engagements? Le public, les gens que je connais du moins, ne savent pas à quoi nous sommes liés. Aurait-on l'obligeance de me fournir quelques éclaircissements, ainsi qu'au public? Je serai ainsi en mesure de déterminer moi-même si nous remplissons nos engagements.

L'hon. M. Pearson: Dans mon discours, je m'efforcerai de répondre au député car il a

posé une question très importante. Je ne sais si je le contenterai, mais je ferai de mon mieux.

Dans un discours que j'ai trouvé très intéressant,—de fait, un discours qui, s'il renfermait moins d'adjectifs que le mien, contenait quelques noms dont, à mon avis, la Chambre se souviendra longtemps après avoir oublié mes adjectifs,—le représentant de Nanaïmo a demandé pourquoi j'ai tergiversé au lieu de traiter l'appel pathétique du général Mac-Arthur. D'autres députés ont soulevé le point cet après-midi. Bien, je n'ai pas tergiversé du tout à ce moment-là parce que ce n'était pas nécessaire, et parce qu'aucun appel de ce genre ne m'a été lancé.

L'appel auquel les députés songeaient peut-être, celui que d'autres honorables représentants ont mentionné, est celui que le secrétaire général des Nations Unies a lancé le 14 juillet. Cet appel, comme on l'a dit, est venu quelques semaines avant que le Gouvernement, pour y répondre, rende disponibles des troupes de terre en vue de leur emploi en Corée, ou plutôt prenne des mesures en vue de leur envoie en Corée.

Cette demande du secrétaire général a donc été formulée le 14 juillet. On a accusé le Gouvernment de tergiversation et d'indécision et de beaucoup d'autres choses, parce que nous n'aurions pas fait face à la situation d'une façon suffisamment expéditive et efficace. Quelles étaient donc nos obligations découlant de notre position au sein des Nations Unies? Qu'avons-nous fait pour remplir ces obligations?

Nos obligations découlant de la charte des Nations Unies, si je comprends bien, consistent à accepter la décision du Conseil de sécurité touchant l'emploi des troupes mises à la disposition des Nations Unies après entente militaire entre les pays visés par l'article 47 de la charte des Nations Unies. Si cette entente avait été conclue, nous aurions alors été obligés, par suite de la décision du Conseil de sécurité, après que cette décision eût été discutée avec nous, de mettre à la disposition du Conseil de sécurité les troupes désignées dans l'entente.

Il s'est trouvé que, pour des motifs déjà expliqués en cette enceinte, aucun État-membre de l'ONU n'a conclu de tels accords. Le gouvernement canadien, on l'a signalé, a pris des mesures dès 1946 en vue de faire comprendre aux Nations Unies l'opportunité de conclure un tel accord, mais aucun progrès n'était possible, l'URSS recourant au veto pour enrayer toute discussion y relative et les représentants de l'URSS interdisant par le veto toutes les propositions présentées au comité d'état-major. Nous n'avons donc pas, de ce côté, pris l'engagement précis d'envoyer à l'aide des Nations Unies des troupes visées par un tel accord.

Cependant cela ne nous libère pas de l'obligation générale qui nous incombe, en vertu de la résolution du Conseil de sécurité, de faire tout en notre pouvoir pour rétablir la paix et défaire l'agression. Cette obligation, nous devons l'assumer. Nous ne sommes pas expressément tenus à envoyer telle ou telle sorte de troupes, mais nous sommes dans l'obligation de faire ce que nous pouvons afin d'assurer la défaite de l'agression, une fois adoptée une résolution du Conseil de sécurité que nous avons acceptée, comme nous avons effectivement accepté la résolution du Conseil de sécurité du 29 juin.

Une fois cette résolution adoptée, nous nous sommes hâtés de fournir de l'aide à l'ONU. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous avons mis à sa disposition trois contre-torpilleurs. Peu après, soit le 19 juillet, le secrétaire général lançait l'appel dont on a parlé, en vue d'obtenir d'autre aide tangible, comme il dit,—je l'admets,—sous forme d'armée de terre.

Le premier ministre (M. St-Laurent) annonçait tout de suite après qu'une escadrille de transport serait mise à la disposition de l'ONU. Le gouvernement canadien n'avait pas alors la moindre intention d'offrir des troupes canadiennes de première ligne. Cette décision a été critiquée par des membres de l'opposition. C'est leur droit de critiquer s'ils le veulent; mais nous n'admettons pas qu'après avoir agi de la sorte nous soyons accusés d'avoir éludé nos obligations, surtout à la lumière de nos initiatives subséquentes.

Qu'avons-nous fait alors? Après avoir annoncé l'envoi de l'escadrille de transport du C.A.R.C., nous avons immédiatement entamé des pourparlers avec les représentants du commandement unifié, ainsi qu'avec le secrétaire général, afin de savoir ce qu'il en était en Corée et aussi de connaître la tournure probable des événements. Nous voulions savoir quel rôle pourraient jouer les troupes canadiennes et quel serait le rapport de notre participation sur terre, avec une expansion possible du conflit en Asie,—à Formose, par exemple,—et, notamment, quelle ligne de conduite adopterait le gouvernement des États-Unis dans une telle éventualité.

Quelle probabilité y avait-il que le conflit en Corée s'étendrait tellement que les troupes canadiennes destinées à ce pays pourraient être appelées à servir? Pour élucider ce point nous l'avons étudié avec les autorités à Londres, à Washington et à Lake-Success. Comme je l'ai dit l'autre jour, je

me suis rendu à Washington où j'ai eu des entretiens très intéressants et très utiles avec le secrétaire d'État. Je suis également allé à Lake-Success. C'est à la suite de ces discussions et des renseignements obtenus que nous avons décidé d'envoyer des troupes terrestres le 7 août dernier, moins d'un mois après que le secrétaire général eut adressé son appel aux membres des Nations Unies.

On a prétendu que c'était un geste dilatoire et inefficace de notre part. Comme l'honorable représentant de Nanaïmo l'a dit l'autre soir, nous aurions dû donner le ton au monde en cette affaire. Voyons un peu quelle autre mesure nous aurions pu prendre et comment nous aurions pu le faire. On me permettra de signaler en passant que ce n'est qu'une semaine ou dix jours après l'appel du secrétaire général que certains pays, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et d'autres commencèrent à mettre des troupes de terre à la disposition de l'ONU. Au nombre des pays qui ont répondu utilement à l'appel des Nations Unies, le Canada occupe une place enviable et n'a pas à s'excuser auprès de qui que ce soit de son geste.

A ceux qui nous blâment de ne pas faire assez, de ne pas agir assez promptement, il incombe de nous dire quelles mesures nous aurions pu prendre, quelle autre ligne de conduite nous aurions pu adopter. Le reproche émanait de l'autre côté de la Chambre. Le représentant de Nanaïmo a déclaré,—si j'ai bien compris son discours,—et d'autres honorables vis-à-vis ont répété que nous aurions dû envoyer des membres de notre armée permanente en Corée immédiatement pour participer à la guerre qui s'y déroule.

Ce n'est pas la ligne de conduite qu'ont suivie nos nations sœurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. De fait, ce n'est pas l'attitude adoptée par d'autres États membres de l'ONU qui étaient dans les mêmes circonstances que nous. Évidemment, on peut dire que le Royaume-Uni a suivi cette ligne de conduite, puisqu'il a envoyé en Corée deux bataillons de son armée régulière. C'est bien vrai. Le Royaume-Uni a pris ce parti peu après avoir d'abord décidé d'y dépêcher une brigade. Ce qui a porté le Royaume-Uni à agir de la sorte, c'est qu'il avait à Hong-Kong des troupes et une base de ravitaillement, où pourraient s'approvisionner les troupes envoyées d'Hong-Kong en Corée.

Qu'aurions-nous pu faire si nous avions envoyé tous nos effectifs permanents en Corée ou une partie de ces troupes, en réponse à la requête du secrétaire général de l'ONU? Un membre de l'opposition dit-il que notre brigade mixte permanente, bien formée, aurait dû être dépêchée sur-le-champ en Corée en tant que partie des effectifs des Nations Unies qui s'y trouvent? Si nous avions agi ainsi, l'inquiétude manifestée par le député de Nanaïmo au sujet de la défense du littoral du Pacifique serait bien plus grande qu'elle ne l'est actuellement. Nous aurions adopté une ligne de conduite que n'a suivi aucun autre membre de l'ONU. Pour revenir à l'idée selon laquelle nous devrions montrer la voie, nous nous serions placés bien en avant du défilé. En pareille matière, nous ne voulons sûrement pas nous mettre en situation aussi vulnérable.

Une autre solution a été mentionnée, cet après-midi, par le député de Vancouver-Quadra (M. Green). L'honorable représentant a dit que nous aurions dû envoyer une partie de nos effectfs permanents,—un bataillon, si je ne m'abuse,—sans doute à titre de participation symbolique à l'effort de l'ONU en Corée. Ce bataillon aurait participé à des opérations se déroulant à 7,000 ou 8,000 milles de sa base de ravitaillement. Je suis loin d'être spécialiste des opérations militaires, mais je ne crois pas qu'aucun spécialiste, de l'autre côté de la Chambre comme de celui-ci, ne songerait à proposer l'envoi immédiat en Corée d'un bataillon qui serait ravitaillé à partir d'une base située à 7,000 ou 8,000 milles de distance.

M. Fulton: Comment les trois destroyers sont-ils ravitaillés?

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pearson: C'est, à mon avis, l'honorable député de Calgary-Est (M. Harkness) qui, dans son intéressant discours l'autre soir, a le mieux répondu à cette proposition. Je crois que je rapporte bien ses paroles, telles qu'elles figurent au hansard, en disant qu'il a affirmé que le monde occidental ne peut risquer de disperser ses forces en diverses parties du monde. A mon sens, c'est un principe utile qu'il y aurait lieu d'appliquer non seulement à la Corée mais aux autres régions où des troubles pourraient se produire.

L'honorable député de Calgary-Est a ensuite demandé au Gouvernement s'il savait comment il ferait face à toute autre aggression du genre de celle qui est survenue en Corée. Je ne crois pas que nous serions plus en mesure de résister à toute autre agression par procuration,—c'est l'expression employée,—si au cours du présent conflit nous avions engagé nos troupes actives, dès le début, en Corée. Pourtant, comme la question est sensée, je crois que nous devrions tâcher d'y répondre.

C'est l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. Higgins), je crois, qui a soutenu l'autre soir que nous aurions dû disposer d'une force spéciale prête à s'acquitter des engagements que nous avons contractés envers les Nations Unies, ce qui nous aurait permis d'envoyer des troupes en Corée sans risquer de trop diminuer nos moyens de défense sur ce continent. D'autres honorables vis-à-vis ont demandé pourquoi nous n'avions pas établi de plans de ce genre. Comme j'ai tenté de le démontrer l'autre soir, aucun membre des Nations Unies, y compris les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, n'avait de plan de ce genre en vue de faire face à l'agression.

Pour des motifs qui me paraissent fort valables nous n'avions pas prévu une telle attaque. J'ai admis la chose et on a voulu en faire une montagne. Pourquoi n'avons-nous pas prévu le geste? Tout d'abord parce que nulle entente d'ordre militaire ne découlait de l'article 43 qui nous liait. Ensuite, il était difficile de penser que la Russie, membre du Conseil de sécurité, n'opposerait pas son veto à toute résolution prise par le Conseil de sécurité d'employer la force contre un État communiste. Voilà donc pourquoi, connaissant la faiblesse du Conseil de sécurité à cet égard, et sachant que les Nations Unies ne pourraient tout probablement pas respecter leurs obligations conjointes relativement à ce genre d'agression, du moins si elle était déclenchée par des pays communistes, nous avions plutôt, de concert avec d'autres pays, élaboré le pacte de l'Atlantique-Nord, de façon à déterminer nos obligations vis-à-vis de ces pays et à nous soustraire, à cet égard, à la menace du veto.

On a demandé cet après-midi si en vertu du pacte de l'Atlantique-Nord nous avons tracé un programme de défense contre l'agression. L'absence de préparation dans l'affaire de Corée signifierait, a-t-on déclaré, que nous ne serions pas davantage prêts si la Norvège était attaquée. J'affirme que la situation est entièrement différente. Depuis un an, pour donner suite à l'adoption du pacte de l'Atlantique-Nord, nous élaborons des plans de défense contre toute agression dirigée contre un membre quelconque du groupe de nations de l'Atlantique-Nord. On est à établir la part que prendra le Canada à l'exécution de ces projets. La question est à l'étude et, lorsque les pourparlers seront terminés, on fera part à la Chambre de leurs résultats.

Les députés se rendent compte, j'en suis sûr, qu'il est très difficile pour le moment, pendant que ces entretiens ont lieu, d'expliquer en détail le rôle que nous pourrons être appelés à jouer à la suite des obligations que nous avons contractées sous le régime du pacte de l'Atlantique. Il est possible d'affirmer ceci, toutefois, et le ministre de la Défense nationale ne m'en voudra pas de le dire: en attendant que les plans actuels aient été remaniés à la lumière des événements survenus depuis juin dernier, nos amis, les cosignataires du pacte, reconnaissent qu'advenant une attaque contre l'Ouest de l'Europe, nous aurions à lancer au combat nos troupes terrestres permanentes qui combattraient ainsi côte à côte avec les troupes américaines,—dans le cas d'une attaque directe venant du nord, les États-Unis se porteraient à notre aide,—et formeraient les cadres de forces armées plus nombreuses que nous recruterions en vue d'envoyer plus tard une force expéditionnaire défendre le Canada hors de nos frontières.

Le ministre de la Défense nationale a donné ces explications l'autre jour. Voici les engagements que nous impose le pacte de l'Atlantique-Nord. S'il se produit un changement,—il se peut qu'à la lumière des récents événements on nous assigne un autre rôle,—nous en ferons part à la population.

M. Hees: Le ministre me permettrait-il une question?

Une voix: Asseyez-vous.

M. Hees: Il est une question qui préoccupe tous les Canadiens mais qui demeure sans réponse. Le 7 août, le Gouvernement a averti l'ONU que nous étions prêts à envoyer une brigade en Corée ou ailleurs, là où il le faudrait. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas pris cette décision trois semaines plus tôt, le 19 juillet, alors qu'il avait averti pour la première fois le secrétaire général de l'ONU que nous ne répondrions pas à la requête pressante de forces terrestres?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je me suis appliqué à traiter ce point, mais je vois que cela n'a sans doute pas satisfait le député. J'ai dit que, dans l'intervale, nous avions cherché à nous renseigner à Washington, à Londres, à Lake-Success, et ailleurs évidemment, afin de savoir s'il existait quelque probabilité que le conflit de Corée s'étende à d'autres pays d'extrême Orient et, en particulier, quelle serait l'attitude des États-Unis à l'égard de la Chine communiste et de Formose, et autres renseignements de ce genre. Ces enquêtes ont été faites durant cet intervalle de temps et, quand elles ont été terminées, le Gouvernement a pris la décision qu'il a fait connaître le 7 août.

Pour ce qui est de la situation relative à l'Atlantique-Nord, je signale, comme je l'ai fait l'autre soir, que le Conseil de l'Atlantique-Nord doit se réunir à New-York samedi de

la semaine prochaine et que peut-être il prendra d'importantes décisions. Depuis quatre ou cinq semaines, les suppléants des membres du Conseil de l'Atlantique-Nord siègent presque continuellement à Londres pour reviser les plans d'approvisionnement, de renforcement des troupes existantes et d'aide mutuelle en tenant compte des événements survenus depuis juin. Ces réunions ont été empreintes d'un sentiment d'urgence qui n'existait peut-être pas avant juin. Dans ce cas, tous les membres du Conseil de l'Atlantique-Nord doivent assumer leur juste part de responsabilité. Il est indubitable cependant que ce que nous nous proposions avant juin de réaliser en moins d'un an, d'un an et demi ou de deux ans, nous nous apprêtons maintenant à le réaliser plus tôt. Ces préparatifs s'inspirent du désir, de la détermination, des pays de l'Atlantique-Nord de mettre des troupes sur pied au plus tôt en Europe occidentale.

A cet égard, la proposition formulée l'autre soir par l'honorable député de Calgary-Est (M. Harkness) m'a un peu alarmé. Je ne veux pas dénaturer ses paroles, mais, sauf erreur, il désespère presque de la défense des pays membres, situés en bordure de la collectivité de l'Europe occidentale. Il nous faudrait, dit-il, reculer jusqu'aux Pyrénées. Nous ne pourrons jamais fonder un réseau de défense de l'Atlantique-Nord dans de telles conditions. Si nous ne pouvons pas donner aux membres de la collectivité de l'Atlantique-Nord et de l'Europe occidentale l'espoir que, cette fois, il ne s'agira pas de les libérer, mais que l'ennemi peut être défait avant même d'occuper leurs territoires, nous ne serons pas dans une position aussi forte que nous devrions l'être pour résister à toute attaque au côté de nos alliés.

M. Harkness: C'est ce qu'il fallait faire, mais j'ai dit également qu'il ne fallait pas perdre de vue l'autre façon de procéder si nous n'agissions pas assez rapidement.

L'hon. M. Pearson: Oui, mais si je comprends bien la situation, rien ne serait aussi regrettable, présentement, que de donner l'impression que, sous l'empire du pacte de l'Atlantique-Nord, les pays de l'Europe occidentale peuvent être sacrifiés. Si nous voulons qu'ils nous aident,—et il est impossible d'assurer notre défense sans leur aide,—il faut leur donner l'impression que, cette fois-ci, la libération ne sera pas nécessaire.

Cet après-midi, le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a parlé de la constitution de ce qu'il appelle une division du Commonwealth britannique, dans laquelle servirait la brigade spéciale canadienne. Le ministre de la Défense, je crois, a bien fait connaître notre attitude à cet égard l'autre jour. La brigade du Canada est destinée à faire partie des forces des Nations Unies en Corée si, une fois son instruction terminée, c'est à cet endroit qu'elle doit aller. Il convient peut-être de rappeler de nouveau que la brigade est destinée non seulement à servir en Corée mais à remplir nos obligations à l'égard des Nations Unies où que ce soit. Si, au terme de l'instruction des troupes, c'est en Corée que nos obligations nous appellent, c'est là que nos troupes iront. Si ce n'est pas en Corée, elles iront ailleurs. A cet égard, nous avons promis de remplir nos engagements envers les Nations Unies ce que, sauf erreur, aucun autre membre de l'ONU n'a encore fait.

C'est une question qui, à mon avis, sera discutée à la prochaine assemblée des Nations Unies. En agissant comme nous l'avons fait, en ce qui a trait à la formation d'une brigade spéciale, nous croyons avoir lancé une chose dont la portée est beaucoup plus vaste que la crise coréenne. Nous croyons avoir commencé à constituer les forces de l'ONU, forces qui serviront non seulement en Corée mais ailleurs. Nous espérons qu'en fournissant leur apport à la Corée, les autres pays suivront la même méthode, de sorte que la prochaine fois que surviendra ce genre d'agression par un intermédiaire, il y aura, non seulement au Canada, mais dans d'autres pays, des forces pour résister à pareille agression. Naturellement, que nous mettions ainsi notre brigade spéciale à la disposition des Nations Unies, cela ne nous apprend pas à quel titre on l'utilisera en Corée, si elle y est envoyée.

Des honorables vis-à-vis ont demandé que la brigade soit incorporée à une division du Commonwealth britannique. Quant à moi, j'estime que les opérations militaires de Corée ne sont pas des opérations américaines. Ce ne sont pas des opérations du Commonwealth britannique, ni des membres du Commonwealth. Ce sont des opérations des Nations Unies. Nous avons mis la brigade à la disposition de l'ONU. Nous avons déjà discuté avec l'état-major conjoint en Corée,—ce qui signifie de fait Washington,—la meilleure façon d'utiliser la brigade en vue d'atteindre les fins que nous nous proposons tous. Si le Parlement du Canada approuve notre proposition qui consiste en ce qu'on utilise la brigade pour remplir un engagement des Nations Unies, l'état-major conjoint décidera de l'emploi de cette brigade. Si l'état-major conjoint est d'avis que la brigade canadienne, munie d'équipement du type britannique et habituée à combattre aux côtés des troupes du Commonwealth,—et comme l'a dit l'honorable député, elles ne sauraient servir avec de meilleures troupes,—devrait combattre avec les militaires du Commonwealth, c'est ce qui

se produira. Nos militaires seront très fiers d'aller rejoindre leurs camarades de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

M. Green: Quelles tergiversations!

L'hon. M. Pearson: Il ne s'agit aucunement de tergiverser. Au lieu de mettre cette brigade à la disposition des Nations Unies, l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) l'aurait offerte au Royaume-Uni. Ce n'est pas ainsi que nous avons procédé. Cependant, si la brigade était munie d'équipement américain, on pourrait peut-être l'utiliser plus efficacement d'une autre façon. Nous pouvons laisser à l'état-major conjoint le soin d'en décider; quelle que soit sa décision, le gouvernement canadien s'y conformera volontiers.

M. Ferguson: Puis-je poser une question?

Des voix: Oh! alors!

M. Ferguson. Ceux que la chose n'intéresse pas peuvent sortir. Si c'est leur seule façon de participer au débat, leur place n'est pas ici.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député demande à poser une question, il doit la poser et non pas s'adresser à la Chambre.

M. Ferguson: Voici la question que je veux poser au ministre. Si nos troupes doivent combattre sous les ordres du commandant désigné par l'ONU, qui est actuellement le général MacArthur, ce commandant demeure-t-il subordonné et responsable au président des États-Unis? Quand il formule une déclaration, est-ce dans l'intérêt de tous les membres de l'ONU, ou le président des États-Unis peut-il empêcher le commandant de parler n'importe quand?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le député soulève là une question en vérité importante et à laquelle il n'est pas facile de répondre. Cet après-midi, le représentant de Vancouver-Quadra a rendu au général MacArthur un éloquent hommage, et je m'y associe de tout cœur. Le général MacArthur agit actuellement on pourrait dire à double titre. Il est commandant des forces d'occupation américaines au Japon, et à ce titre il reçoit ses ordres du commandant en chef des États-Unis, qui est le président. Il a aussi reçu du Conseil de sécurité l'autorité de diriger les forces disponibles de l'ONU dans les opérations en Corée. A ce titre, il reçoit ses directives du Conseil de sécurité de l'ONU. La plus grande proportion des forces de l'ONU actuellement en Corée sont des forces américaines, et le général MacArthur commande aussi ces forces américaines, en suivant les instructions du président des États-Unis. Ces observations éclairent-elles suffisamment la question? Je me demande d'ailleurs s'il est possible de l'éclairer.

On a soulevé au cours du débat sur cette question d'autres points que je me dois de traiter, mais je m'efforcerai d'être aussi bref que possible. Ce matin, dans son éloquent discours, l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a fait deux commentaires très utiles. Ses observations portaient sur les améliorations à apporter à la procédure de l'assemblée de l'ONU de manière que, si, à un moment quelconque à l'avenir, un représentant de l'URSS se trouvait au Conseil de sécurité lorsque ce dernier serait saisi d'une question semblable à celle de la Corée, et s'il recourait au veto, l'ONU puisse encore maintenir la paix. Il a déclaré qu'on devrait améliorer la procédure touchant la tenue de sessions spéciales de l'Assemblée générale, et aussi qu'une commission de cette assemblée pourrait bien exister à titre d'organisme permanent chargé de l'examen des questions de paix et de sécurité. Ce sont deux bonnes idées. D'autres membres de l'ONU en ont déjà formulé de semblables ces dernières semaines, en prévision de la prochaine réunion de l'Assemblée. Nous les discutons avec des gouvernements amis et il se peut fort bien que, comme résultat de la prochaine réunion de l'Assemblée, on puisse réaliser certains progrès en ce sens.

Le représentant de Lake-Centre m'a aussi demandé carrément, ce matin, quelle attitude le gouvernement du Canada a prise quand on a annoncé le plan Schuman à Londres en mai dernier. Le plan Schuman, œuvre judicieuse et sagement conçue due à la politique française, n'intéressait pas directement notre Gouvernement. Bien que nous devions naturellement donner le ton chaque fois que c'est souhaitable, je ne crois pas que nous devions toujours, dans des questions de ce genre, fournir gratuitement nos avis à des pays dont la responsabilité en ces domaines est plus grande que la nôtre. Il nous fallait être plutôt prudent en ce qui regarde nos engagements envers le gouvernement du Royaume-Uni. Nous lui avons dit officieusement que, à notre avis, c'était un plan de grande portée, dont l'importance était peut-être plus grande du point de vue politique que du point de vue économique et que, quelles que fussent les difficultés économiques entravant sa réalisation,—un examen plus approfondi de ce plan a démontré qu'il serait très difficile de le mettre en œuvre,—il serait peu sage de la part d'un gouvernement de ne pas accepter le principe à la base de ce plan en vue de favoriser la coordination, politique et économique, des pays de l'Europe occidentale.

Il serait peu sage en particulier de ne pas faire tout ce qui est de nature à encourager les Français dans toute proposition qui peut apaiser le conflit séculaire entre les Français et les Teutons. En ce sens, nous sommes peut-être intervenus, mais c'est uniquement pour faire bénéficier le gouvernement du Royaume-Uni, s'il a jugé cet avis avantageux, de nos vues générales sur cette question. L'attitude que les gouvernements de l'Europe occidentale ont adoptée à la suite de cette proposition révèle qu'ils ont tous suivi cette ligne de conduite.

On a beaucoup parlé, au cours du débat, des belles déclarations que fait le Gouvernement et qui restent lettre morte. Pour ce qui est de la défense, je laisse au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) le soin de répondre à l'accusation. Pour ce qui est de l'information, je ne conviens pas,—je sais que mon collègue n'en conviendra pas non plus, —qu'on puisse nous accuser de ne pas fournir à la Chambre tous les renseignements que nous pouvons lui communiquer relativement aux questions qui relèvent de nous. En ce qui concerne les Affaires extérieures, je n'ai à m'excuser de rien à ce chapitre. Ainsi que le député de Vancouver-Quadra le disait cet après-midi d'un Livre blanc du ministère des Affaires extérieures qui lui a servi à développer sa thèse: "On y raconte tout". Je suis heureux de ce que cette publication lui ait été utile. Nous continuerons à l'avenir, comme par le passé, à lui communiquer tous les renseignements possibles, afin qu'il puisse développer sa thèse à la lumière de tous les faits. Un de ces jours, nous publierons peut-être un Livre blanc sur le Pacte du Pacifique et nous lui demanderons d'en écrire l'appendice.

M. Green: Les Livres blancs vous connaissent mieux que l'action.

L'hon. M. Pearson: On a prétendu, au sujet des aspects économiques et sociaux de la question, que nous parlons beaucoup plus que nous n'agissons. De fait, je me suis trouvé dans la situation heureuse, mais parfois embarrassante, d'avoir à écouter mes propres observations que citaient, en les approuvant à fond, certains membres du groupe cécéfiste. Je ne songe pas, naturellement, à retirer un seul mot de ce que j'ai dit dans mes discours, ni de ce qu'ont dit d'autres membres du Gouvernement, quant à l'importance d'une action économique et sociale accompagnant une action de défense. Les deux doivent aller de pair. Je l'ai dit l'autre soir et je tiens à le répéter, j'espère que nous n'en viendrons pas au point où nos travaux de défense soient de telle nature et de telle ampleur que nous ne puissions progresser au point de vue économique et social.

Mais on a affirmé, et cette critique était assez directe, que même si je propage l'idée de la nécessité d'appliquer ce principe dans nos rapports avec les autres pays, nous avions fait peu en ce sens à l'ONU. Je prierais les honorables députés de considérer ce que le Canada a accompli à l'ONU. Ils admettront, je crois, que nous avons plusieurs réalisations à notre honneur. Nous n'avons pas manqué non plus à nos obligations économiques et sociales dans l'assemblée mondiale. On sait ce que nous avons accompli en matière de secours d'après-guerre, de rétablissement et à l'égard des causes humanitaires. Nous étions un des trois principaux souscripteurs aux Fonds international de secours à l'enfance, de l'ONU. Nous avons participé activement à la mise au point du programme en quatre points. Dans nos crédits, l'an dernier, nous avons prévu une contribution provisoire à ce programme. Nous admettons que nous ne retirerions pas de grands avantages permanents si nous défaisions les armées communistes sur les champs de bataille, sans travailler à supprimer de ces pays les causes qui y ont facilité l'agression communiste. Nous devrons prendre des initiatives dans ce domaine et sans doute étudierons-nous cette question à la prochaine réunion de l'ONU. Je ne crois pas que le Canada se laisse devancer par les autres pays pour ce qui est du rôle qu'il jouera en ce domaine. Mais il est une chose que je voudrais signaler à certains honorables députés qui ont le plus critiqué à cet égard, particulièrement pour ce qui est de l'assistance au sud-est de l'Asie, assistance dont nous nous occupons activement à l'heure actuelle et au sujet de laquelle une conférence aura lieu à Londres dans quelques semaines, où assistera un membre du gouvernement canadien.

Nous devrions,—et nous le ferons sans doute,—travailler de façon appropriée au relèvement de l'Asie du Sud-Ouest et des autres pays économiquement faibles. Toutefois, ces pays doivent eux-mêmes faire leur possible pour élever le niveau de vie de leurs propres gens. Il leur faudra pour cela se constituer de solides gouvernements, des gouvernements aussi stables que les circonstances permettent. Il leur faudra aussi consacrer une partie de leurs ressources au perfectionnement économique et social. Les nations occidentales, qui font de lourds sacrifices en vue de combattre le communisme non seulement chez elles mais aussi chez les autres, sont fort peu réconfortées de constater que certains pays de l'Asie consacrent une forte proportion de leur budget non à l'amélioration du pays dans le

domaine social et économique mais à la défense proprement dite. Certains pays que nous voudrions bien aider consacrent plus de la moitié de leur budget à la défense nationale. S'ils réduisaient cette fraction au quart, par exemple, ils n'auraient pas autant besoin de notre assistance. Voilà des faits dont nous devons tenir compte quand il s'agit de les aider.

Je n'ai qu'une remarque à ajouter. Plus d'un député de l'opposition a accusé le Gouvernement d'avoir pris une attitude de suffisance et d'avoir, par ses déclarations à la Chambre et dans le pays, entretenu chez les Canadiens un sentiment de sécurité. Je ne sache pas que le premier ministre (M. St-Laurent), mon collègue de la Défense nationale (M. Claxton) ni moi-même puissions être accusés d'avoir formulé une seule déclaration qui fût de nature à donner à la population l'impression que, dans la crise que nous traversons, il n'y a nullement lieu de s'inquiéter. Nous savons quelles difficultés nous avons à surmonter. Je pourrais citer une multitude de déclarations du premier ministre et d'autres membres du cabinet dans lesquelles nous avons cherché à faire comprendre aux Canadiens la gravité de la situation actuelle. Des membres de l'opposition ont, eux aussi, mis la population en garde à cet égard.

Cet après-midi, le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a ouvertement critiqué le premier ministre, lui reprochant de s'être montré trop optimiste en déclarant vendredi dernier que nous traverserions d'ici dix mois la période critique et que si nous réussissions à la franchir sans encombre les perspectives deviendront plus encourageantes et que nous pourrons ensuite entrevoir une longue période indécise, une sorte de crépuscule entre la guerre et la paix. Qu'on me permette de dire qu'à mon avis le premier ministre a entièrement raison. Cela peut durer non pas dix mois, non pas huit mois, mais peut-être dix-huit. Mais les douze ou dix-huit prochains mois seront les plus dangereux. Si nous pouvons franchir cette période, nous aurons peut-être le temps de régler nos problèmes, même avec les populations qui se trouvent derrière le rideau de fer. Si la déclaration du premier ministre peut donner lieu à quelque faux sentiment de sécurité et jeter la poudre aux yeux de la population, que penser de celle qu'a faite en même temps le chef de l'opposition (M. Drew)? Je vais citer un passage de cette déclaration. Je n'y trouve rien à redire mais il se peut que le député de Vancouver-Quadra ne soit pas du même avis que moi. Comme en fait foi la page 118 des *Débats* voici ce qu'a dit le chef de l'opposition officielle:

J'ai dit que j'avais beaucoup d'espoir.

[L'hon. M. Pearson.]

Nous avons tous souscrit à ce vœu.

Je crois que cet espoir s'est accru à la suite de quelques contacts que j'ai eus ces dernières semaines.

Puis, il a ajouté avant de terminer:

Il se peut fort bien que l'heure suprême de la liberté soit imminente.

Ces paroles du chef de l'opposition sont nobles et encourageantes, mais pas plus que celles du premier ministre.

M. Drew: Je ne veux pas interrompre les observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), mais je ne voudrais pas laisser planer une impression inexacte à ce sujet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera le premier, je le sais, à convenir avec moi que ces paroles d'espoir étaient subordonnées à la condition que tous nous agissions maintenant avec la dernière énergie.

L'hon. M. Pearson: Je reconnais parfaitement, monsieur l'Orateur, que tel est le sens des paroles de l'hon. député. S'il veut bien parcourir la déclaration du premier ministre, cependant, et si l'honorable député de Vancouver-Quadra veut bien le faire également, ils constateront que toutes les paroles du premier ministre à cet égard sont aussi subordonnées à la condition que nous fassions tout notre possible et notre devoir.

Nous pouvons différer d'opinion, monsieur l'Orateur, sur la manière de réaliser ce programme, mais il n'y a aucune divergence d'opinion sur la nécessité de le réaliser. Notre meilleure garantie de paix réside aujourd'hui dans notre préparation. Nous l'avons tous dit si souvent que la chose devient banale, mais comme tant d'autres banalités, cette affirmation ne devient banale qu'à force d'être vraie. Si, du point de vue militaire, économique et social, nous pouvons nous armer au point de persuader un agresseur éventuel qu'il n'a rien à gagner mais tout à perdre d'une agression, alors nous pourrons avoir du temps, assez de temps pour prendre des mesures qui pourront nous assurer une paix plus stable. L'histoire de l'humanité démontre au moins ceci qu'une paix permanente ne se fonde pas sur la force des armes. Tout ce que nous pouvons espérer pour le moment c'est un délai. Nous ne le gagnerons que si nous pouvons persuader à notre agresseur éventuel,—nous, c'est-à-dire nous tous au pays et dans les autres pays,—que nous sommes assez forts pour résister à une agression.

Peut-être ne sommes-nous point assez forts aujourd'hui pour cela. Mais les peuples occidentaux possèdent un élément de force, indépendamment de leur puissance sur terre, sur mer et dans les airs. Nous sommes

forts à cause de nos applications scientifiques. C'est cet élément de force peut-être qui tient entre nous et l'agression. Tant que durera cet état de choses, nous serons peut-être à l'abri. Mais il ne peut durer toujours. Il nous faut constituer d'autres éléments de force. Si nous y réussissons, nous serons peut-être en sécurité. Si nous échouons, personne ne peut être tranquille quant à l'avenir. L'autre jour, on a demandé à un homme de science éminent, très éminent, un homme qui sait quelque chose non seulement de la science mais de la guerre, comment, à son avis, serait livrée la prochaine guerre. Aura-t-on une guerre à coup de poussoirs? Aura-t-on une guerre strictement scientifique, ou bien, une guerre comme nous avons eu l'habitude d'en avoir? Voici sa réponse: "J'ignore de quelles armes nous nous servirons lors de la prochaine guerre, mais je sais que les armes dont nous servirons après cela seront... des cailloux."

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, si je devais choisir un moment pour prendre part au débat, je ne choisirais certainement pas de parler à la suite d'un orateur aussi habile que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). C'est particulièrement vrai parce que je souscris entièrement à une grande partie de son discours. J'espérais parler après le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green). Je ne veux pas laisser entendre qu'il n'est pas bon orateur, mais, à mon avis, il prête peut-être plus le flanc à la critique.

M. Fulton: Fausse interprétation.

M. MacInnis: Je ne fais jamais de fausse interprétation. Sur certains points, l'honorable député donne prise à l'attaque. Cependant, je ne me proposais pas de profiter de cette faiblesse. J'allais mentionner seulement quelques points qui sont peut-être d'importance secondaire.

On a critiqué le manque de préparation du Canada en ce moment particulièrement difficile. C'est malheureux sans doute, mais je ne crois pas que cette circonstance puisse nuire à notre réputation. Nous sommes dans la position des pays occidentaux en ce qu'après la guerre, nous pensions pouvoir démobiliser nos armées, afin de consacrer notre temps et nos ressources à satisfaire aux besoins économiques et sociaux de notre peuple et, autant que possible, à ceux des autres peuples aussi. Voilà pourquoi, selon moi, si nous n'avons fait tout ce qu'il fallait faire, nous n'avons pas trop mal agi. C'est pour cela qu'en face de cette situation difficile, nous n'avons pas les armes et les hommes dont nous disposerions si nous nous étions appliqués, comme l'Union soviétique, à nous armer d'abord et à répondre après aux besoins économiques du peuple. Si nous tenons compte de ce principe, nous pourrons éviter certaines critiques. Cela s'impose, comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) avant de reprendre son siège, car nous sommes tous d'accord sur l'objet principal qui nous réunit ici. Il faut enrayer l'agression en Corée. Cette entente entre nous prime toutes nos divergences sur les détails, quelle que soit leur importance.

J'ai parlé de notre manque de préparation. Je tiens à signaler que je suis bouleversé d'entendre des Canadiens et des étrangers toujours rabâcher notre manque de préparation. Si l'Union soviétique prête attention à ce que nous disons,—et je l'espère,—elle doit être convaincue que nous sommes absolument incapables de nous défendre. Par conséquent, étaler notre faiblesse, c'est l'inviter à nous attaquer. A mon sens, nous devrions cesser de dire par tout l'univers que nous sommes mal préparés et nous mettre à l'œuvre afin d'édifier nos moyens de défense, tant militaires qu'économiques.

Quelques mots au sujet d'une autre question qu'a mentionnée l'honorable représentant de Vancouver-Quadra et de la réplique que lui a donnée le ministre des Affaires extérieures. Il s'agit du général MacArthur. Après les explications du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je suis parfaitement convaincu que le général MacArthur est un homme très important qui occupe un poste d'énormes responsabilités. Je suis sa carrière depuis longtemps. De fait, j'ai eu l'honneur de participer à une conférence où il a joué le principal rôle, et je suis certain que le général MacArthur est convaincu de recevoir des instructions d'une autorité supérieure à celle du président des États-Unis, et c'est parce qu'il le croit, qu'il s'y conforme.

Je désire commenter un point qu'a soulevé le représentant de Vancouver-Quadra à propos des régiments écossais, de leur place dans le détachement que nous enverrons en Corée, et de l'opportunité d'organiser une armée du Commonwealth. Je regrette qu'on soulève à ce moment des questions de cette nature. En effet, ce qui s'impose le plus aujourd'hui, c'est que les troupes qui combattent en Corée représentent uniquement les Nations Unies. La critique que l'on entend formuler partout est qu'il s'agit d'une guerre américaine. Pour répondre à cette critique et démontrer aux adversaires de la lutte à l'agression en Corée que tel n'est pas le cas, il faut faire de ces troupes, non pas une armée américaine ni du Commonwealth, mais une armée des Nations Unies, à tous égards.

Pour ce qui est de la place des régiments écossais, personne n'est plus fier d'eux que moi-même. Que ces militaires fassent partie d'un régiment distinct, où ils pourront jouer de la cornemuse, ou qu'ils combattent avec d'autres soldats dans l'armée de l'ONU, je suis certain qu'ils nous feront honneur, et voilà ce qui importe dans cette guerre.

Si je parle ainsi, c'est qu'actuellement nous sommes tous d'accord en ce qui a trait à la raison principale pour laquelle nous siégeons actuellement. Je ne suis pas pour m'engager dans des remarques qui pourraient laisser entendre que je diffère d'avis à ce propos, parce que ce ne serait pas le cas.

J'aimerais insister sur le point qu'a mis en lumière notre collègue de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) lorsqu'il a participé au débat l'autre soir. Selon lui, nous devrions faire comprendre aux Canadiens, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, pourquoi nous allons en Corée et pourquoi nous devons y rester jusqu'à ce que les agresseurs soient défaits. Nos concitoyens, j'en suis sûr, n'ont pas saisi le problème et une propagande active cherche à les embrouiller.

La veille de mon départ pour Ottawa, j'ai reçu un appel téléphonique d'un jeune homme qui voulait me voir. Il ne me disait pas le but de sa visite. Je lui ai fixé un rendez-vous, auquel il s'est rendu, accompagné de cinq ou six autres jeunes gens de vingt à vingt-sept ou vingt-huit ans. Il a déclaré que le but de sa visite était de connaître mon sentiment sur la guerre de Corée. J'ai vite appris qu'ils appartenaient à un mouvement de jeunesse communiste. Ce qui renverserait quiconque converserait avec ces jeune gens, c'est la force des arguments qu'ils invoquent sur la nécessité de ne pas aider les États-Unis dans la guerre civile de Corée.

Avant leur arrivée, quelqu'un d'autre avait déposé à ma porte un feuillet de la dimension d'une demi-feuille de journal. On y invitait les gens à signer la prétendue pétition de paix de Stockholm. Ces feuillets étaient déposés à la porte de chaque maison non seulement de Vancouver mais de toutes les villes du Canada.

A mon avis, le Gouvernement et ses partisans n'ont pas pris autant de temps à exposer la situation du pays que n'en ont dépensé ces gens à l'embrouiller par l'emploi de mensonges, de demi-vérités et de fractions de vérités. Je fais observer au Gouvernement qu'une telle mesure s'impose car, dans un pays démocratique, le matériel militaire, l'organisation militaire et les troupes de combat ne suffisent pas. Il nous faudra nous assurer la compréhension et l'appui de tous nos concitoyens, sans quoi il y aura confusion des esprits, ce dont nos adversaires sauront profiter en toute occasion.

[M. MacInnis.]

J'ai décidé de tenir ce propos parce que la lecture des communiqués des correspondants de guerre, en campagne, et des autres journalistes qui surveillent la situation, a attiré mon attention sur ce point. A mon avis, nous devrions sans tarder répondre à certaines des questions que se pose la population. Quelles sont nos intentions en Corée? Si nous réussissons à repousser les Nord-Coréens jusqu'au 38e parallèle, nous arrêterons-nous là ou irons-nous plus loin? Comme il s'agit de troupes des Nations Unies, nous n'avons peut-être pas le droit de tracer la ligne de conduite à l'armée des Nations Unies, quand elle atteindra ce point; toutefois le Gouvernement devrait dire ce qu'il en pense vraiment.

Thomas J. Hamilton, correspondant attitré du *Times* de New-York à Lake Success, soulève cette question dans un article que publiait le *News-Herald* de Vancouver, le 25 août. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

> On a prétendu que, lorsque toute la péninsule sera sous la domination des Nations Unies, il faudra alors tenir des élections afin de décider de la forme future de gouvernement en ce pays. Le discours d'Austin révèle que les États-Unis désirent qu'on les tienne, étant entendu que les pouvoirs de la République de Corée s'étendront automatiquement à la Corée du Nord.

A ceux qui pensent que les troupes des Nations Unies devraient franchir le 38e parallèle, je déclare que, si nous voulions déclencher une troisième guerre mondiale, ce serait le meilleur moyen de le faire. L'Union soviétique peut ne pas s'engager dans cette lutte tant qu'on ne cherchera pas,—si la tentative a lieu,—à traverser cette frontière. Mais personne n'est certes assez naïf pour s'attendre que l'Union soviétique abandonne toute maîtrise ou toute influence qu'elle estime avoir en vertu d'une entente ou d'un traité et qu'elle laisse les forces des Nations Unies passer le 38e parallèle. On devrait préciser ce point, à mon avis. Le Gouvernement devrait faire connaître son attitude à cet égard. Il devrait se prononcer clairement avant que nous demandions à nos hommes de s'engager.

A propos de la tenue d'élections dans toute la Corée, ce correspondant, dans le même article, déclare:

> Le difficile, c'est qu'il est bien probable qu'il en résulterait une majorité communiste, si les élections avaient lieu avant qu'on ait annulé les effets de la communisation de la Corée du Nord et qu'un programme de reconstruction, entrepris par les Nations Unies, ait calmé l'amertume de la Corée du Nord et de la Corée du Sud à la suite de la destruction de leurs maisons au cours de la libération par les forces des Nations Unies. En ce cas, le communisme gagnerait au moyen d'élections ce qu'il n'aurait pu obtenir par une invasion.

Ces observations sont importantes, en outre, parce qu'elles mettent en lumière un point sur lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a insisté vendredi et de nouveau aujourd'hui. Divers autres orateurs ont également signalé à la Chambre, à plusieurs reprises, qu'en cas de victoire par les armes, si nous ne faisons rien pour édifier l'économie de ce pays, pour libérer ce peuple de ses exploiteurs, nous perdrons la guerre, nonobstant toutes les victoires militaires que nous aurons pu remporter. Je fais donc observer au Gouvernement que ce sont des points importants.

Un mot au sujet d'une autre question qu'ont abordée, au cours du présent débat, un certain nombre d'opinants, notamment le député de Vancouver-Quadra (M. Green). Je veux parler de Formose. J'ai écouté avec intérêt l'exposé que nous a fait à ce sujet le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je partage entièrement, comme tous les membres de notre groupe d'ailleurs, les vues exprimées dans cet exposé. On a dit qu'on devrait enjoindre à Chiang Kai-chek de quitter Formose, afin de permettre à la population d'élire librement son gouvernement. C'est là un beau sentiment dont personne ne souhaite plus que moi qu'il y soit donné suite, mais cela n'arrivera pas. Chiang n'aurait pas sitôt quitté la place que les communistes y entreraient.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. MacInnis: Je le sais parce que c'est ainsi que procède partout l'agresseur communiste. Peu importe le genre de gouvernement qui serait élu à Formose. Il ne lui servirait à rien d'être progressiste, car il deviendrait alors plus urgent pour les communistes de le renverser. Celui qui ne le comprend pas ne comprend rien au communisme. La situation mondiale étant ce qu'elle est aujourd'hui, on ne pense plus que les nations peuvent faire ce que bon leur semble, sauf si elles sont assez fortes elles-mêmes ou si elles sont protégées par un groupe de nations fortes. L'Union soviétique, ses satellites et ses cinquièmes colonnes ne respectent pas l'intégrité des gouvernements comme peut s'en rendre immédiatement compte quiconque s'intéresse le moins du monde à l'actualité.

Je me trouvais aux réunions de l'Assemblée des Nations Unies en 1947 alors qu'on a institué la Commission pour la Corée malgré l'opposition des représentants du gouvernement soviétique et autres gouvernements communistes, y compris celui de la Yougoslavie. C'est à ce moment-là, si je ne m'abuse, qu'on a institué aussi une Commission pour la Grèce. Je me souviens aussi des critiques qui ont été adressées aux gouvernements anglais et américains, pendant quelque temps par la suite, parce qu'ils paraissaient appuyer un gouvernement réactionnaire en Grèce. Par un étrange phénomène, mais qui existe quand même, si un gouvernement réactionnaire ou conservateur,—j'emploie ce mot seulement pour dénoter un état d'esprit,—est soumis à une agression communiste, ce gouvernement tend à devenir plus réactionnaire.

De 1946 jusqu'à la tenue des récentes élections, le gouvernement grec a sans doute été assez réactionnaire pour satisfaire les plus réactionnaires. Mais on se rappellera que, dès que la Yougoslavie s'est brouillée avec le Kominform et a retiré son appui aux guérillas grecques, l'armée révolutionnaire s'est dissipée comme un brouillard au soleil et immédiatement après les Grecs ont tenu des élections dont le résultat a été de rejeter le gouvernement réactionnaire, à demi fasciste, pour en élire un plus à leur goût.

Je souligne ce fait pour démontrer qu'il ne faut pas espérer qu'un pays exerce vraiment les privilèges de la démocratie s'il ne se sent pas libre de le faire. La nature de la démocratie est telle qu'il arrive rarement qu'il existe entre les différents partis une cohésion suffisante pour faire face à une situation comme celle qui régnait en Grèce. Il arrive rarement en pareilles circonstances que le régime démocratique puisse servir à établir un gouvernement démocratique qui ne soit renversé par des dictateurs communistes. C'est un dilemme qu'affronte le monde occidental depuis la fin de la guerre et qui restera jusqu'au jour où la force cessera de servir à prendre la direction des gouvernements, autrement dit jusqu'au jour où l'impérialisme soviétique sera abouli.

Nous levons des troupes destinées à la lutte en Corée, fort bien; mais savent-elles pourquoi elles partent? J'ai ici un autre article de Roy Macartney, en date du 25 août. Voici ce qu'il dit des forces des États-Unis actuellement en Corée:

> Le soldat américain qui combat en Corée y est un solitaire au milieu d'étrangers à la figure fermée.
>
> Le paysan paraît peu se soucier de voir apparaître l'envahisseur. Il faut souvent lui faire évacuer de force le sol qui deviendra bientôt un champ de bataille.
>
> Rien n'indique que pour lui les Américains soient autre chose que des intrus qui dérangent sa morne vie.
>
> Les mots "démocratie" et "agression" signifient bien peu de chose, par exemple, pour le paysan pouilleux et affamé qui gît dans une mare d'eau au fond d'un cratère d'obus.

Avant que nos soldats quittent le Canada, on devrait leur expliquer, en un langage qu'ils peuvent comprendre, pourquoi ils vont combattre en Corée et, au besoin, y sacrifier leur vie. On devrait aussi expliquer aux

paysans coréens pourquoi nos soldats vont livrer la guerre chez eux et leur démontrer, par des actes et non par des paroles, que nous ne sommes pas des envahisseurs. Après la guerre, quand les Coréens du Nord auront été repoussés,—nous espérons qu'ils le seront,—le pays ne sera plus que ruines. L'Organisation des Nations Unies,—le Canada aussi puisqu'il en fait partie,—devrait, en plus de préparer des plans de défense, prévoir la reconstruction de la Corée à mesure que la ligne de combat se déplacera vers le nord. Les sommes que nous pourrons affecter à cette fin ne doivent pas être considérées comme un cadeau mais plutôt comme un placement au chapitre de la défense; d'ailleurs, c'est en réalité un placement puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous affirme que la victoire par les armes sera vaine, si nous n'améliorons pas la situation économique et sociale.

Qu'on se mette à la tâche sans retard. Qu'on explique aux contribuables pourquoi il est devenu nécessaire d'augmenter les impôts. Je suis sûr que si les faits sont bien exposés, les Canadiens accepteront de bon gré le relèvement des taxes. Il nous faudra envoyer là-bas des approvisionnements, des spécialistes et des techniciens. Nous devrions envoyer en Asie des gens qui connaissent un peu la population de cette partie du monde parce qu'il faut démontrer aux Asiatiques que nous sommes de leur côté, que nous vaincrons ou mourrons avec eux: c'est le prix de la survivance. Nous avons beaucoup de difficultés à surmonter parce que l'histoire de nos rapports avec l'Asie n'est pas agréable à lire. Il nous faudra agir rapidement.

Je veux maintenant parler brièvement de la situation au pays. J'ai passé à peu près quatre semaines à la maison, cet été, et il m'est arrivé alors d'aller aux provisions avec ma femme. Après avoir vu le prix des articles que nous voulions acheter et en pensant au grand nombre de ceux qui doivent se les procurer, alors qu'ils ont plus de bouches à nourrir avec moins d'argent, je sortais toujours du magasin étonné et inquiet. Je me suis demandé comment les gens se tireraient d'affaire. Un bœuf donne autant d'aloyaux qu'en 1937, mais je suis persuadé qu'il y a beaucoup moins de gens qui peuvent se permettre d'en acheter. Je sais que bien peu de salariés peuvent songer aux morceaux de choix. Si quelqu'un connaît des salariés qui peuvent se payer ce luxe, j'aimerais qu'ils m'indiquent comment ils peuvent y arriver.

M. Macdonnell (Greenwood): Pas seulement les salariés.

M. MacInnis: Je suis enclin à partager l'avis de mon collègue.

[M. MacInnis.]

M. Cardiff: Vous faites aussi bien, car vous n'avez pas le choix.

M. MacInnis: On a dit au cours du débat que pour abaisser les prix il serait bon que les ouvriers prolongent les heures de travail, et qu'au lieu de réclamer la semaine de quarante heures, ils devraient fournir 44 ou 48 heures de travail. J'accepterais la proposition à certaines conditions.

M. Cardiff: Au moins auraient-ils moins de temps pour dépenser leur argent.

M. MacInnis: Ils auraient moins de temps pour dépenser l'argent qu'ils gagnent. C'est vrai, mais il est également vrai qu'ils produiraient davantage pour faire dépenser les autres sans en bénéficier nécessairement eux-mêmes.

M. Gibson: Pour faire dépenser le pays.

M. MacInnis: Dites-moi qui constitue le pays.

M. Gibson: Le Gouvernement.

M. MacInnis: Non, le Gouvernement n'est pas le pays.

M. Brooks: Mais il pense qu'il l'est.

M. MacInnis: Comme le dit l'honorable député de Royal (M. Brooks), il peut le penser, mais il ne l'est pas. Je veux citer les paroles qu'a prononcées l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Prudham) et qui sont consignées à la page 165 du hansard:

> Ne serait-il pas plus sage pour le pays, avant que nous nous trouvions au pied du mur, d'oublier la diminution des heures de travail et de travailler 44 ou 48 heures par semaine? A mon avis, la rançon de la liberté ne sera pas l'argent, mais la production.

J'irai jusqu'à dire, avec mon honorable ami, que je suis convaincu, non pas seulement parce qu'une guerre fait rage, que le plus pressant besoin existant aujourd'hui, non seulement au Canada mais dans le monde entier, c'est d'accroître la production. Le besoin qui vient en second lieu c'est celui d'une meilleure distribution de la production. Car, à moins d'améliorer la distribution, nous ne pourrons profiter de la production. Aucun chef de syndicat ouvrier ni personne ne peut engager aujourd'hui les ouvriers à produire davantage, à moins de leur assurer que, non seulement en temps de guerre mais en temps de paix, plus ils travailleront plus ils obtiendront de biens et meilleur sera leur mode de vie. Tel n'a pas été le lot des ouvriers. Aussi loin qu'ils se souviennent, ils ont souffert de la pauvreté, non pas quand les produits étaient rares mais quand ils étaient abondants parce que c'est durant ce temps qu'ils

sont sans emploi, qu'ils sont forcés de vendre leur travail au prix que les employeurs veulent bien payer.

Assurez au travailleur que plus il produira, meilleur sera son niveau de vie; le plus de biens il possédera, meilleurs seront les vêtement qu'il procurera à sa famille, meilleure sera l'instruction qu'il pourra donner à ses enfants, et vous n'aurez pas d'ennui avec lui. Il n'y a pas d'autre moyen, j'en suis sûr, de combattre l'indigence des masses, non pas celle qui existe dans des régions éloignées ou des pays peu évolués, mais celle qui existe dans la masse de notre peuple. Il n'y a pas d'autre moyen de la combattre massivement que d'accroître la production des choses qui nous sont utiles et d'en assurer une plus équitable distribution. Je veux croire que, d'ici la fin de la session, la population du Canada aura de quelque façon l'assurance qu'elle pourra, avec ses salaires, acheter la semaine prochaine et les autres qui suivront autant que cette semaine-ci. Si nous n'agissons pas ainsi, nous rencontrerons beaucoup de difficultés. Il ne suffira pas de dire qu'il y a une guerre et qu'il faut être patriote. Nous avons suffisamment de ressources, d'habileté et de main-d'œuvre pour maintenir notre niveau de vie et nos services sociaux, tout en nous préparant à une guerre et même tandis que nous sommes engagés dans une guerre. Je ne dis pas que cela puisse continuer pendant longtemps. De fait, le monde fera bientôt face à une inaptitude à poursuivre une guerre en raison d'un manque de ressources attribuable au rythme auquel la guerre consomme certaines ressources essentielles. Mais nous avons au Canada les ressources voulues pour maintenir notre niveau de vie et améliorer celui des groupes les moins rémunérés, pour maintenir nos services sociaux et répondre aux besoins d'une guerre. Tout cela peut se faire si nous organisons de la façon voulue nos ressources humaines et matérielles. Autrement, je répète que nous aurons des ennuis.

Je voudrais appeler l'attention sur un communiqué de presse émis le 29 août, par le ministre du Travail (M. Gregg). Ce communiqué traite la situation améliorée de l'embauchage, particulièrement pour les hommes. Il renferme ensuite cet alinéa:

La situation de l'embauchage pour les femmes n'était pas tout à fait aussi avantageuse. Le 17 août, le Service national de placement avait en mains 56,000 demandes d'emploi de la part de femmes. Ce chiffre représentait 3·5 p. 100 des femmes qui font partie des effectifs ouvriers, et il dépassait de 14,600 femmes le chiffre de l'année dernière. La hausse du nombre de femmes qui cherchent de l'emploi s'explique en partie par une diminution de l'embauchage dans l'industrie textile et les industries de service, comparativement à l'année dernière, et partiellement par l'augmentation du nombre de femmes mariées qui cherchent maintenant de l'emploi.

Pourquoi les femmes mariées cherchent-elles du travail? La raison principale, c'est que le chef de famille n'a pas un revenu suffisant pour subvenir aux besoins des siens. Ce n'est peut-être pas toujours le cas, par exemple lorsqu'il n'y a pas d'enfants. Cependant, quand la famille compte des enfants, je suis convaincu que dans 999 cas sur 1,000 les mères préfèrent rester à la maison que de travailler dans une usine ou partout ailleurs.

Au début de la session, nous avons été saisis d'un différend ouvrier. J'ai toujours été fort étonné,—non pas seulement cette année ni au cours de la présente session,—de constater tous les rouages juridiques que les ouvriers doivent mettre en branle avant d'obtenir une hausse du prix de la denrée qu'ils ont à vendre, alors que certains peuvent si facilement accroître le prix de leurs marchandises. J'ai appris par les journaux que les fabricants de caoutchouc ont relevé le prix du caoutchouc à deux reprises depuis quelques semaines. Les prix des pneus pour voitures de promenade ont été majorés de 7 puis de 15 p. 100, tandis que ceux des camions ont augmenté de 20 p. 100. Autant que je sache, on n'a eu recours ni à la conciliation ni à l'arbitrage pour décider de l'opportunité ou de la nécessité de ces majorations. Les prix ont été majorés et nous avons été forcés de payer le prix exigé de nous. On ne s'est pas demandé dans quelle mesure ces majorations relèveraient le coût de la vie pour le reste des citoyens. Cependant, si l'ouvrier réclame une augmentation de 4c. l'heure, il lui faudra quatorze mois de pourparlers, des commissions de conciliation, etc., —s'il ne meurt pas avant,—et recourir à diverses mesures désespérées pour qu'on la lui accorde. Des majorations semblables atteignent le sucre, la viande et d'autres produits essentiels. J'aimerais savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre en vue de protéger la population. J'appuie toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires à l'égard de la Corée afin de protéger le reste de l'univers. Cependant, je ne crois pas que nous puissions agir ainsi au détriment de nos concitoyens.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Victor Quelch (Acadia): Lorsque le chef de notre parti a pris part au débat, il

a déclaré qu'il appuierait la levée d'une force spéciale destinée à être mise à la disposition du Conseil de sécurité en vue de remplir nos engagements généraux envers l'ONU. C'est surtout de cette question que je compte parler ce soir.

Tout d'abord, disons que notre parti n'a pas la moindre intention de chercher à tirer un avantage politique de la situation actuelle car nous la considérons comme trop sérieuse pour servir à cette fin. Nous estimons que tous les députés devraient en ce moment tout faire pour venir en aide au Gouvernement. De fait, mes observations ce soir seront pour une large part la répétition de discours prononcés dans ma circonscription, au cours d'une série de réunions tenues avant l'ouverture de la session.

Lorsque la Corée du Nord a attaqué la Corée du Sud, le secrétaire général de l'ONU a pressenti le premier ministre (M. St-Laurent) au sujet de l'envoi de forces de terre en Corée. Évidemment, nous le savons tous, le premier ministre a refusé d'envoyer des troupes d'infanterie à l'époque. Certains journaux canadiens et américains le lui ont sévèrement reproché. Néanmoins, j'estime que le premier ministre avait complètement raison en adoptant cette attitude, car nous n'avions alors qu'une seule brigade de troupes instruites. C'est très bien de dire que nous aurions pu faire davantage, mais nous devons envisager la situation telle qu'elle est et non pas telle qu'elle aurait pu être. Si nous avions envoyé en Corée une brigade qui, sur les champs de bataille, eût subi de lourdes pertes, nous n'aurions évidemment pas eu les renforts nécessaires pour combler les vides. Nous avons, d'autre part, pris des engagements définis en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, et cette brigade doit demeurer au Canada conformément à ces engagements et aussi pour assurer la défense du pays.

Je ne voudrais pas voir un autre Hong-Kong, où des hommes insuffisamment formés et équipés ont été lancés dans la bataille. Il me semble très important qu'aucun homme ne quitte le pays sans être convenablement instruit et équipé, avant d'avoir atteint ce degré de préparation.

On se souviendra qu'au moment de l'établissement de l'Organisation des Nations Unies notre parti a formulé des doutes sur son aptitude à maintenir la paix; et nous avons alors fourni plusieurs raisons à l'appui de notre scepticisme. Je veux en rappeler seulement une ou deux ce soir; ce sont des raisons qui, à mon avis, n'ont rien perdu de leur évidence.

Tout d'abord, il nous semblait que certaines des nations les plus puissantes qui appuyaient l'ONU manquaient soit de la volonté soit du désir requis pour exécuter les programmes absolument essentiels au maintien de la paix. J'ai écouté avec intérêt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) déclarer qu'on ne saurait espérer vaincre le communisme par la seule force des armes; qu'il faut aussi effectuer des réformes économiques et sociales et accorder de l'aide économique aux nations les plus faibles. J'approuve cette déclaration de tout cœur. Cependant, mon esprit se reporte à l'année 1944, alors que nous examinions des propositions concernant les programmes internationaux de finance et de commerce à instituer dans le monde d'après-guerre. Nous avons alors discuté ces questions au comité de la reconstruction et je me rappelle que le sous-ministre des Finances fut l'un des principaux témoins.

Nous soutenions qu'on devrait maintenir le prêt-bail et l'aide mutuelle dans le monde d'après-guerre afin d'aider au rétablissement des régions dévastées et que, cette tâche une fois accomplie, le monde occidental devrait accepter librement les exportations des nations européennes en échange de nos exportations à ces pays. Je me souviens que le sous-ministre critiqua alors ces propositions, les qualifiant d'idéalistes. Je me demande si des membres du Gouvernement adopteraient encore cette attitude ou appuieraient le sous-ministre des Finances en disant que ce serait agir en idéaliste que d'adopter cette attitude aujourd'hui? De fait, il me semble que le Gouvernement a déjà fait un grand pas dans cette voie.

Malheureusement, toutefois, nous sommes encore loin d'appliquer des mesures qui permettraient de distribuer les excédents aux nations nécessiteuses.

On se rappellera que la FAO a été établie sous l'égide de l'ONU. Divers membres de cet organisme ont souligné de temps à autre que jamais plus les nations ne toléreraient que des vivres soient détruits ni que la production en soit restreinte, tant qu'il y aurait des affamés dans le monde. Afin d'aviser à cette situation, la FAO a présenté une proposition qui aurait permis de distribuer les excédents de vivres aux nations nécessiteuses. L'institution proposée a reçu le nom d'Office international pour l'échange des produits. Malheureusement, la conférence de la FAO a rejeté la proposition. Malheureusement aussi, le Canada a voté contre le projet.

Pourtant, quelle est la situation? Même l'an dernier, les États-Unis avaient des excédents de vivres d'une valeur d'environ quatre milliards de dollars. Une grande partie de ces aliments ont pourri ou ont été détruits.

Même au Canada, on a demandé, ce printemps, aux cultivateurs de l'Ouest de réduire leurs emblavures de trois millions d'acres parce qu'il y aurait peut-être excédent de blé. Lorsque le président de la Commission du blé a témoigné devant le comité de l'agriculture, je lui ai demandé si, à son avis, il y avait danger d'un excédent de blé, compte tenu des besoins réels des nations du monde. Il a répondu que non, et il a ajouté que, eu égard à l'aptitude des nations à nous payer avec le genre de devises que nous voulions en échange de ce blé, il y aurait peut-être excédent.

Je cite cet exemple, à seule fin de démontrer que nous sommes encore loin d'avoir trouvé le moyen de faire parvenir nos produits alimentaires excédentaires aux peuples qui sont dans le besoin. Il est très bien de parler de la nécessité d'accroître la production dans le monde; mais à quoi sert d'accroître la production alimentaire si on ne prend en même temps des mesures pour que ces aliments soient distribués aux peuples qui en ont besoin? Imaginez la réaction des populations de l'Asie lorsqu'elles lisent qu'on accumule et qu'on laisse pourrir de forts excédents de vivres dans l'Occident, tandis que des millions d'hommes manquent de nourriture en Asie. A cet égard, les actions du Gouvernement sont moins éloquentes que ses paroles. En effet, lorsqu'ils ont été saisis de la proposition d'établissement d'un office international d'échange des denrées, les représentants du Gouvernement actuel l'ont rejetée, alors même qu'ils n'avaient à soumettre aucune autre proposition en vue de mettre à la disposition des pays dans le besoin nos excédents de denrées alimentaires.

Lors de l'établissement de l'Organisation des Nations Unies, il a beaucoup été question, tout comme aujourd'hui, de la sécurité collective que permettrait une telle organisation. J'estime que l'ONU ne nous offre pas la sécurité. Elle permet une action collective, ce qui n'est pas la même chose que la sécurité collective.

Même au moment où nous discutions l'établissement de l'Organisation des Nations Unies, il était de plus en plus évident que le monde tendait à se partager en deux camps bien distincts: le camp communiste et le camp anticommuniste ou, si l'on veut, démocratique. L'un et l'autre de ces camps faisaient tout en leur pouvoir pour s'assurer l'appui du plus grand nombre possible de nations. L'URSS comptait surtout, à cet égard, sur une action destinée à encourager les groupes minoritaires à renverser les gouvernements. Nous comptions principalement sur une forme de corruption économique, si je puis m'exprimer aussi crûment. Je veux dire par là que nous avons promis une aide économique aux pays avec lesquels nous signerions un accord. Aussi, au lieu que le monde soit un, comme on nous le prêchait il n'y a pas si longtemps, il est divisé en deux camps distincts, le camp communiste et le camp anticommuniste, chacun de ces camps s'efforçant par tout les moyens de renforcer ses armées.

Devant une telle situation, comment peut-on parler de sécurité collective? Nous en sommes presque revenus à la vieille idée de l'équilibre des puissances. Chacun de ces camps cherche à se constituer une puissance plus vaste que celle de l'autre. Si la guerre éclatait, est-il quelqu'un pour croire que les préparatifs ainsi faits assureront la sécurité? Que nous soyons vainqueurs ou vaincus, la guerre signifiera la destruction en masse des villes dans les deux camps et les morts se compteront par milliers ou par millions. C'est pourquoi le mot "sécurité" n'est pas du tout le terme propre à employer à l'égard de cette question.

On a accusé le Gouvernement de ne pas avoir fait les préparatifs nécessaires. Mais lorsque j'entends cette accusation, je ne puis m'empêcher de songer que le premier ministre (M. St-Laurent), alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait tout son possible pour que les États membres de l'ONU consentent définitivement à s'engager à fournir des forces armées pour constituer une force internationale et, jusqu'à cette année, aucune nation, semble-t-il, n'avait voulu s'y engager. Ainsi, principalement parce que l'ONU n'a pas réussi à former une armée internationale qui pourrait être mise à la disposition du Conseil de sécurité, nous avons conclu le Pacte de l'Atlantique, en vertu duquel douze nations se sont engagées à se prêter main-forte en cas d'agression. C'est en vertu de ce traité, bien entendu, que nous avons des engagements particuliers. Voilà, je le répète, l'une des raisons pour lesquelles, à mon sens, le premier ministre avait absolument raison de refuser d'envoyer en Corée la seule brigade dont nous disposions.

Ici et ailleurs, on demande souvent: "Pourquoi nous battons-nous en Corée?" J'avoue que la plupart des réponses ne me satisfont guère. Certains députés déclarent que c'est pour libérer la Corée. Est-ce vraiment la raison? Si on avait pu sonder sur ce point les Coréens, leur demander s'ils désiraient ou non notre intervention, je me demande s'ils auraient répondu oui, sachant que notre intervention allait amener la destruction généralisée de leurs villes, leurs villages, leurs chemins de fer et autres biens, de même que le massacre de milliers de civils. A ce prix

trop élevé, ils auraient tout probablement refusé de défendre leur "liberté". Même si, allant combattre là-bas, nous gagnons la guerre, qui leur assure qu'ils jouiront de la liberté? Non, nous combattons afin de chercher à assurer à l'Organisation des Nations Unies un prestige dont elle n'a jamais joui jusqu'ici. Il s'agit d'avertir les pays communistes qu'il y aura résistance armée à toute tentative de leur part contre n'importe quelle nation membre de l'ONU. Le geste protégera peut-être d'autres pays de l'agression. Il reste qu'à mon avis la Corée est le dindon de la farce.

Sans doute, comme on le dit, il vaut mieux combattre en Corée qu'au Canada. C'est bien ce que nous pensons, mais les Coréens voudraient bien, eux aussi, que la lutte se livre ailleurs que chez eux.

D'autre part, il nous faut éviter de disperser nos forces armées sur une trop grande étendue. Ce serait faire le jeu de la Russie. On a dit que les communistes ne s'imaginaient pas que l'Organisation des Nations Unies interviendrait en Corée. Mais le grand nombre des troupes communistes là-bas semble attester qu'on s'était pleinement préparé à cette éventualité, même si on la supposait peu probable. C'est peut-être exactement ce que les communistes désiraient, car il est possible que la guerre de Corée ne soit qu'une première étape, qui sera bientôt suivie d'autres invasions. Il faut donc nous rappeler que les troupes communistes seront peut-être lancées ailleurs et il nous faut maintenir nos effectifs pour faire face à cette éventualité.

Le premier ministre est porté à considérer les dix prochains mois comme les plus critiques et s'attend qu'ensuite il y ait une longue période de paix. Ayant rappelé ces paroles, cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait remarquer qu'en réalité le premier ministre partageait sur ce point l'avis que le chef de l'opposition (M. Drew) avait exprimé. J'espère que le premier ministre a raison de dire que, dès que la guerre de Corée sera conclue, nous pourrons entrevoir une longue période de paix. Mais si le conflit se termine en moins de dix mois, ce sera uniquement parce que l'URSS et la Chine n'y auront pas participé.

Si, par contre, ces deux pays appuient la Corée du Nord, personne, je crois, n'osera prétendre un seul instant que cette guerre sera finie dans dix mois. S'ils se tiennent à l'écart, cela voudra dire qu'à la fin de la guerre coréenne, les forces de l'URSS et de la Chine seront intactes. Ce serait donc pousser l'optimisme très loin que d'entrevoir une longue période de paix après la guerre de Corée, alors que les forces de ces deux pays demeureront intactes, à moins que, dans l'intervalle, nous soyons capables de conclure une meilleure entente avec ces pays.

Une démarche importante à faire est d'établir des mesures économiques et commerciales propres à assurer non seulement la plus forte production possible de vivres mais leur distribution parmi les populations affamées du monde. Puis, j'estime que le Gouvernement devrait mettre à exécution son programme d'irrigation. Je ne suis pas sans savoir qu'en bien des endroits on pense que la guerre ayant éclaté il faut accroître nos dépenses pour la défense, qu'il faut remettre à plus tard des entreprises telles que les travaux d'irrigation. Cependant, s'il importe à un si haut point de maintenir notre production de vivres au maximum, les travaux d'irrigation doivent être tenus pour l'un des moyens les plus efficaces de maintenir ce niveau élevé de production.

Je voudrais que les députés visitent, cette année, la circonscription d'Acadia. La région est de ce comté a toujours été considérée comme une région où la sécheresse est quasi permanente. Pourtant, pour la première fois depuis 1927, une récolte très considérable s'y annonce, récolte de vingt à quarante boisseaux à l'acre, tout simplement parce que nous avons eu beaucoup de pluie cette année. Voilà qui montre ce que pourrait donner l'irrigation du terrain. En effet, tant que la famine règnera dans quelque partie du monde, elle en fera un terrain propice à l'éclosion du communisme. Depuis cinq ans, nous avons beaucoup parlé de ce problème sans cependant en hâter beaucoup la solution, surtout en ce qui concerne l'Asie.

En d'autres termes, nous ne pouvons espérer fonder une paix durable sur la guerre économique qui fait rage depuis la fin de la seconde guerre mondiale, depuis cinq ans. Je conviens donc avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) que nous devons démontrer au monde ce que peut faire un pays démocratique favorisé de vastes ressources naturelles.

Certaines mesures s'imposent d'une façon absolue pour assurer le maximum de production essentiel à notre effort de guerre et au rétablissement de la paix. D'abord, il y a lieu d'établir immédiatement la régie des prix et un régime de subventions afin d'enrayer la hausse du coût de la vie et d'assurer des prix équitables aux producteurs primaires, ainsi que pour prévenir les différends industriels, car le coût élevé de la vie est sans doute l'une des principales causes des malaises ouvriers à l'heure actuelle.

Le gouvernement accuse beaucoup de progrès en ce qui a trait à ces entreprises; j'espère donc qu'il en poursuivra l'exécution,

même si la guerre devenait très intense. Autre point: des articles parus dans les journaux financiers affirment que parce qu'il nous faudra accroître nos dépenses en vue de la défense, les propositions relatives à la majoration de la pension de vieillesse devront rester en suspens. J'affirme que la nécessité de prendre soin des vieillards s'accroîtra d'autant, et que rien ne nous motive de retarder l'application des vœux formulés par le comité spécial chargé de faire enquête sur la sécurité des vieillards.

Qu'il me soit permis d'affirmer en terminant qu'un programme efficace d'expansion économique doit aller de pair avec un programme de défense efficace.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, tout comme les préopinants, j'offre, en premier lieu, mes félicitations aux motionnaires (MM. Cannon et Bennett) de l'Adresse. Je n'entends pas examiner la situation générale à l'égard de la défense nationale, comme l'ont fait certains des spécialistes qui m'ont précédé. Je laisse à ceux qui sont plus compétents que moi en la matière le soin d'étudier cet aspect de la question.

J'ai toutefois quelques observations à faire à la suite d'entretiens que j'ai eus avec des gens de ma circonscription. Je veux porter à l'attention du Gouvernement et de la Chambre en général leurs idées et leurs opinions. Si j'avais à choisir un sujet à traiter en ce moment, je m'arrêterais à un court article paru dans le numéro du 1er septembre du *Financial Times* relatif au discours du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), qui a donné le ton. En voici un extrait:

> Le ministre de la Défense nationale (M. Brooke Claxton), a donné le ton quand il a déclaré qu'il existe au pays peu d'objectifs qui semblent assez importants pour motiver une attaque atomique.

Cela me paraît une façon bien facile d'épiloguer sur une situation sérieuse. M'en servant comme sujet à mes remarques, je passe à certaines déclarations qu'ont faites d'autres orateurs. L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a dit, en effet: "Cessons de parler de notre manque de préparation. Mettons-nous à l'œuvre afin d'édifier nos moyens de défense." Je crois que ce sont là ses paroles. Mais voici la difficulté: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale affirment que c'est déjà fait. On constate donc ici une divergence d'opinion. Du moins, nous savons très bien qu'on a dépensé un milliard et demi. Or une brigade est à peu de chose près tout ce que nous avons à montrer pour justifier ces dépenses. Dans ma circonscription, les gens me demandent: "Qu'avez-vous fait de tout cet argent?" Ils se rendent compte qu'ils paient en impôt sur le revenu, impôt indirect et autre, un montant très considérable. C'est une des raisons pourquoi ils ont de la difficulté à payer les choses indispensables à la vie, vivres, logement et vêtement.

Qu'il me soit également permis de féliciter le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) du remarquable discours qu'il a prononcé à propos de l'état général de nos défenses, dans lequel il cherchait à faire comprendre à la Chambre et à la population du Canada la gravité de la situation, sans, toutefois, essayer de nous effrayer. Le ministre de la Défense nationale a prononcé à la Chambre un discours préparé avec soin et a, de propos délibéré, cherché à dissiper nos craintes et, si possible, à augmenter notre optimisme.

Je pose cette question: Churchill a-t-il nui à la cause en 1940 lorsqu'il avertissait la population de Grande-Bretagne qu'il n'avait à lui offrir que du sang et de la sueur, du travail et des larmes? Non, il la préparait aux difficiles années qui allaient suivre. Son avertissement a servi non seulement les Anglais mais tous les peuples du monde. C'est tout différent de ce qu'on nous raconte un peu partout. En outre, il y a la politique du silence. "Pour des motifs de sécurité, nous n'osons pas vous dire ce que nous faisons." C'est une excuse, une échappatoire qui permet au Gouvernement de se dérober à l'aveu de sa négligence, d'en éviter les conséquences.

La vérité, c'est qu'il n'ose pas dire la vérité. Jamais on n'a dépensé autant d'argent pour si peu de chose: un milliard et demi et les défenses du pays sont dans un état lamentable. Certains ministres ont parlé d'une manière abstraite. Si on me demandait si je sais ce qu'ils comptent faire, je ne saurais répondre. J'espère que quand j'aurai terminé mon discours, il ne pourra subsister aucun doute sur ce que j'ai voulu dire.

Les journaux du jour nous apprennent que nos dépenses au titre de la défense s'élèveront à au moins $625 millions. Je reviens encore sur ce point. Les gens se demandent ce qu'on fait de tout cet argent. Plusieurs ont l'impression que nous avons édifié une armée de salon et que nous devrons en organiser une autre avant de pouvoir aller en Corée. Le peuple, à mon avis, ne se plaint pas des taxes lorsqu'il sait que l'argent est dépensé à bon escient et pour des fins essentielles. Mais on doute fort qu'il en soit ainsi des dollars durement gagnés par les gens du peuple.

Au cours des trois ou quatre dernières sessions, le ministre de la Défense nationale

(M. Claxton) nous a dit que nos mesures de défense étaient suffisantes, que nous avions fait le nécessaire pour parer à toute éventualité. Nous lisons dans le *Saturday Night* du 22 août: "Il s'agit maintenant d'une défense réelle." D'un simple trait de plume, le ministre est supposé avoir fait le nécessaire. Personne, à mon sens, croit cela, pas même le rédacteur du *Saturday Night.*

Ce qu'il nous faut, c'est une défense aérienne véritable qui nous assurerait le plus moderne et le plus flexible réseau de défense. Notre protection aérienne actuelle est faible à en pleurer. Un article paru dans *Canadian Aviation* et reproduit dans le *Journal* d'Ottawa du 5 août 1950 renferme le passage suivant:

...les assurances publiques données par le ministre de la Défense, M. Claxton, portant que nous sommes en mesure de repousser toute invasion de notre territoire. Il est évident pour quiconque est le moindrement renseigné sur notre puissance aérienne que nos moyens immédiats de défense sont lamentables.

Et plus loin:

Dire que les manœuvres "Eagle" ne comprenaient qu'un bataillon, c'était dire que d'autres unités aériennes importantes se trouvaient ailleurs. Ce n'était pas vrai et ce ne l'est pas davantage aujourd'hui.

Les autorités de l'aviation doivent parler en connaissance de cause. On a réimprimé cet article à plusieurs reprises et je ne crois pas qu'on puisse en nier le contenu de manière à convaincre beaucoup de nos gens. Nous avons besoin d'avions de combat comme on en avait besoin à Pearl Harbour. Nous nous rappelons tous cette attaque sournoise. Eh bien! n'oublions pas que nous sommes vulnérables à de semblables attaques. Après qu'on nous a assuré au cours des deux ou trois dernières sessions que nos moyens de défense étaient suffisants, nous achetons maintenant 100 avions usagés désuets.

Il y a trois besoins principaux. Il nous faut, premièrement, des avions de combat; deuxièmement, une armée mobile pour protéger nos régions terrestres et, troisièmement, une flotte pour protéger nos très longues côtes. Le problème est difficile à résoudre, mais il faut l'affronter. Je devrais probablement donner plus de détails à propos de nos besoins en matière de défense. A cet égard, j'aimerais revenir sur une déclaration qui a été faite ici, portant qu'il n'y aurait pas beaucoup d'objectifs stratégiques au Canada qui vaudraient d'être attaqués par des bombes atomiques. Douze bombes bien placées pourraient causer des dégâts considérables en Ontario. Six pourraient anéantir nos entreprises hydroélectriques; trois pourraient paralyser notre industrie du pétrole, et trois pourraient embouteiller nos voies navigables de l'intérieur.

[M. White (Middlesex-Est).]

Le centre industriel du Canada serait immobilisé et les régions agricoles de la province revivraient l'époque de la traction chevaline. Il ne serait pas question pour nous de fournir des vivres à nos alliés, il s'agirait d'en avoir assez pour nous. L'hiver dernier, dans la région de London, une petite tempête de grésil a entravé la production agricole. La plupart des cultivateurs de l'Ontario se servent de l'énergie électrique pour leurs travaux; nous devons nous rendre compte combien nous sommes vulnérables à cet égard. Il n'y a d'installations antiaériennes à aucune de nos usines hydroélectriques, il n'y a pas non plus d'avions de combat dans le voisinage immédiat pour les protéger. Quelles perspectives!

Pour vous démontrer combien nous sommes insouciants au sujet de nos moyens de défense, qu'il me soit permis de mentionner que le 5 août, le lendemain des funérailles de l'honorable Humphrey Mitchell, j'étais à Ottawa et désirais soumettre une couple de questions au ministère de la Défense nationale ce matin-là. Mais, ni dans le bureau du ministre, ni dans celui du sous-ministre, on n'a répondu à l'appel téléphonique, et cela à un moment où nous étions pratiquement en guerre. Je sais que les fonctionnaires ont congé le samedi, mais il me semble qu'il devrait y avoir moyen de décaler les heures du personnel afin qu'il y ait quelqu'un au bureau pour répondre au téléphone.

Je désire féliciter le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) de l'appoint qu'il a apporté au débat. Nous apprécions tous à sa juste valeur son raisonnement pratique et sans apprêt, ainsi que la façon dont il sait mettre le doigt sur la plaie. Il a signalé quelques-unes des faiblesses qu'accuse notre économie. L'honorable représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) a naïvement admis que la loi sur la grève est une mesure coercitive. Bien que son parti ait tenté de le nier, cela n'en reste pas moins un morceau de brique dans une boîte de chocolat. En première page du *Globe and Mail* du 2 septembre, on peut lire cet en-tête: "Régie des prix restreinte".

Je me demande à quoi la régie des prix sera restreinte. A la main-d'œuvre et à l'agriculture? Pendant la dernière guerre, les ouvriers étaient tenus de fournir une bonne journée de travail et les cultivateurs, de fournir des œufs et du beurre en y mettant la quantité ou la pesanteur. Cependant, chemises et chaussures n'étaient pas de la même qualité qu'avant l'adoption de la régie des prix. On aurait aussi bien fait de laisser

doubler les prix que de nous offrir des chemises et des chaussures dont la qualité était réduite de moitié. Il n'y a pas si longtemps, nous avons eu un exemple de ce que j'avance. J'ai également ici une autre coupure du *Globe and Mail* d'hier. L'article en cause est intitulé:

Le coût de la vie atteint un nouveau sommet après avoir augmenté d'un point entier en juillet.

Vers la fin de l'article je relève le passage suivant:

Mais l'indice des prix agricoles canadiens est tombé de 154·3 qu'il était au 28 juillet à 142·7, le 4 août...

Pendant que tous les autres prix augmentaient, les prix agricoles, apparemment, descendaient. Le ministre du Commerce (M. Howe) et l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin) se rappelleront que, pendant qu'on était en train de conclure des marchés au sujet du blé d'hiver d'Ontario, le prix en a diminué de $2.10 à $1.65. On a conseillé aux cultivateurs de l'emmagasiner, de le conserver et que tout irait bien. Cependant, le prix du pain montait d'un cent la semaine suivante. Les gens étaient pris des deux façons. La guerre finie, on a dit aux cultivateurs, au cours de deux campagnes électorales, que l'Office du soutien des prix agricoles les aiderait à surmonter leurs difficultés. On n'a jamais tant mystifié la classe agricole de notre pays que lorsqu'on a adopté la loi sur le soutien des prix agricoles.

Le très hon. M. Howe: Les producteurs ont-ils tenté d'en faire usage?

M. White (Middlesex-Est): Vous savez très bien ce qui est arrivé.

Le très hon. M. Howe: Je n'en sais rien.

M. White (Middlesex-Est): C'est bien ce que les résultats indiquent.

Le très hon. M. Howe: Ceux qui se sont adressés à moi avaient certes besoin de conseils à l'égard de la vente de leurs produits.

M. White (Middlesex-Est): Si un cultivateur vendait ses choux ou sa laitue un sou de plus que le prix maximum, les journaux le piloriaient. A-t-on cependant harcelé de même façon ceux qui vendaient des produits de qualité inférieure comme étant de première qualité? Non. On parle beaucoup de la puissance d'achat du dollar, mais en 1949 le salaire horaire d'un ouvrier permettait d'acheter 42 p. 100 plus de fromage, 63 p. 100 plus d'œufs (au prix moyen et non au prix minimum) et 20 p. 100 plus de bacon qu'en 1939. Les impôts et autres prélèvements ont tellement diminué la valeur du dollar qu'il est fort difficile d'acheter ces denrées.

Que dire des règlements relatifs à bien des produits que le cultivateur doit acheter: provende, remèdes, etc.? Nos producteurs primaires sont tenus d'indiquer sur les contenants, et de façon assez précise, la composition des produits, mais ce n'est pas toujours le cas des denrées importées. Elles peuvent contenir par exemple, d'une à cinquante livres de sel. Les cultivateurs achètent à prix fort des produits dont ils ne connaissent pas la composition. Les fabricants étrangers devraient satisfaire aux mêmes conditions que les producteurs primaires.

Je n'entrerai pas dans plus de détails. Qu'il me suffise de dire que j'approuve l'idée qu'a exprimée le député de Cap-Breton-Sud, c'est-à-dire que nous devons aussi mettre ordre à nos propres affaires. Si nous voulons participer à une lutte d'idées, sachons nous y préparer militairement comme économiquement.

M. William Bryce (Selkirk): Je ne me propose pas de parler de la Corée. J'ai beaucoup lu au sujet de ce pays et j'ai eu de longues conversations avec le député de Lambton-Kent (M. MacKenzie) qui semble en savoir long sur la situation actuelle puisqu'il a déjà vécu en Corée. Pour ce qui est de la défense nationale, je ne m'y arrêterai pas même si, à titre d'ancien combattant, je suis mieux renseigné sur ce sujet que certains députés qui n'ont pas fait de service. J'ai beaucoup appris dans l'armée, trop peut-être.

J'entends traiter ce soir la question de la hausse du coût de la vie. La situation à cet égard me semble très grave actuellement au Canada. Ce problème éminemment important a toutes sortes de ramifications. On ne veut pas, je le sais, que je m'étende trop longuement sur cette question. Je me contenterai donc de commentaires sur le prix d'un ou deux articles, prix dont la hausse incommode fort beaucoup de mes commettants et moi aussi. Je veux parler des instruments aratoires. En 1946, j'ai traité la question du prix de ces machines à l'occasion de l'examen d'une motion de l'honorable J. L. Ilsley, alors ministre des Finances, tendant à majorer de 12½ p. 100 le prix de détail. Le ministre avait alors déclaré (hansard du 15 avril 1946, p. 910):

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre est convaincue qu'un relèvement de 12½ p. 100 des prix suffira pour permettre aux compagnies de poursuivre leur exploitation; elle est aussi convaincu que quels qu'aient été les bénéfices réalisés pendant la guerre, leurs bénéfices ont tellement diminué maintenant qu'il est certain que dans l'année qui va suivre, ils seront inférieurs aux bénéfices normaux, c'est-à-dire aux bénéfices moyens de la période 1936-1939.

A la même page, mes collègues trouveront, comme à la page précédente, deux communications, l'une de la *Cockshutt Plow Company* et l'autre de M. James S. Duncan, de la

Massey-Harris Company. Je vais en donner lecture pour la gouverne des députés qui n'ont pas eu l'occasion de les lire à l'époque. Voici la communication de la *Cockshutt Plow Company*:

L'augmentation récente de 12½ p. 100 des prix de détail des instruments aratoires est loin de suffire à défrayer la hausse du coût de la main-d'œuvre et des frais généraux, surtout depuis la fixation du prix maximum. Nous reconnaissons la nécessité des régies, mais elles devraient être justes et équitables. Il ne faut pas imposer aux fabricants d'outillage agricole une formidable augmentation du prix de revient sans leur permettre de modifier en conséquence le prix de vente. Sinon, l'industrie se trouvera dans l'embarras et sera incapable de donner le rendement nécessaire. Pour assurer l'efficacité de l'exploitation, notre société a besoin d'une augmentation de plus de 25 p. 100, ainsi qu'elle l'a démontré dans l'exposé soumis à la commission des prix et du commerce en temps de guerre. Le renchérissement autorisé par cet organisme ne suffit pas et, à moins qu'une subvention ne s'y ajoute, il ne garantira pas la sécurité de la compagnie. En conséquence, nous demandons respectueusement que la question des augmentations à l'égard des instruments aratoires soit remise à l'étude. Nous ne sommes pas en mesure de fabriquer à perte.

Voilà ce que prétendait la *Cockshutt Plow Company.* Je vais lire maintenant la communication de M. Duncan:

Sujet: décision récente quant aux prix des instrument aratoires. Décision de la Commission des prix très décevante, étant donné que le coût de production, ainsi que nous l'avons démontré, justifierait augmentation beaucoup plus considérable. Je me rends compte de vos difficultés et je sais que pour lutter avec succès contre l'inflation, tous doivent s'imposer des sacrifices. Cependant, le fait demeure que l'accroissement cumulatif du coût de production depuis la période de base ainsi que le relèvement prochain du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nous obligent à relever nos prix si nous voulons que notre exploitation reste appuyée sur de solides fondements. La récente augmentation de 12½ p. 100 ne peut être considérée que comme mesure de secours provisoire.

James S. Duncan.

On peut constater, à la lecture de ces deux lettres, que les représentants des sociétés essayaient de prouver qu'ils seraient ruinés s'ils n'obtenaient pas d'autres majorations. J'ai dit alors, comme on peut le voir au hansard du 22 mai 1946, que les actions de la société *Cockshutt Plow* étaient cotées à $7, tandis que celles de la société *Massey-Harris* l'étaient à $5.25. Le jour où je parlais à la Chambre, les actions de la société *Cockshutt* étaient montées à $16¾, tandis que celles de la société *Massey-Harris* atteignaient $17¼. C'est dire qu'au moment où la demande a été faite, les perspectives de bénéfices étaient meilleures que jamais auparavant. Je lis dans le *Financial Post* que les actions de la société *Cockshutt Plow* sont maintenant cotées à $18 et que celles de la *Massey-Harris* sont rendues à $32. Les deux sociétés sont donc en excellente posture financière.

Au début des années 40, on pouvait acheter un tracteur pour environ $1,200. Aujourd'hui, le même tracteur, ou à peu près, coûte $2,000. Au début des années 40, également, le prix d'achat d'une moissonneuse-batteuse était d'environ $1,800, tandis qu'aujourd'hui il s'établit entre $4,800 et $5,500. Certaines se vendent un peu moins cher, d'autres un peu plus cher. Examinons les recettes nettes de la société *Cockshutt Plow.* Elles s'élèvent, en 1945, à $266,159, en 1946, à $361,925, en 1947, à $731,439, en 1948, à $2,062,002, en 1949, à $3,070,013. Voilà la société qui avait besoin d'une majoration de plus de 12½ p. 100 pour maintenir son commerce sur une base solide.

Passons à la société *Massey-Harris.* Voici ce qu'ont été ses recettes nettes: 1945, $1,588,480; 1946, $2,125,570; 1947, $4,084,067; 1948, $9,044,761. A l'égard des onze mois suivants seulement, moins d'une année, elles ont été de $13,367,416. Si le Gouvernement permet un tel état de choses, il n'est pas digne d'être un gouvernement. C'est honteux de permettre qu'un tel état de choses subsiste. Certes, chacun a droit à une juste rétribution de son travail ou de l'argent qu'il place. Mais qu'une société qui réalise un million et demi en 1945 puisse réaliser 13 millions en 1949, c'est signe qu'il y a quelque chose d'essentiellement vicieux. Le parti libéral d'aujourd'hui n'est plus le parti libéral du temps de ma jeunesse. A cette époque, le parti s'occupait du moins favorisé; aujourd'hui, semble-t-il, il ne s'intéresse qu'aux grandes entreprises d'affaires et à rien d'autre. Malgré les dépenses que ces sociétés prétendent engager au chapitre de la main-d'œuvre et de la matière première, elles font plus d'argent que jamais. Certaines sociétés, je le sais, pour bien fonctionner, ont besoin de bénéfices. Il me semble néanmoins que leurs bénéfices sont plus élevés qu'il ne faut.

Tout le monde prétend que le cultivateur fait de bonnes affaires de nos jours. Si le cultivateur profite de l'occasion pour se pourvoir de nouveau de machines aratoires aux prix actuels, il lui restera peu pour les mauvais jours. Lorsque le blé se vendait un dollar le boisseau, le cultivateur pouvait acheter un tracteur pour $1,200. Aujourd'hui, alors que le blé se vend environ $1.50 le boisseau, ou n'importe quel prix que le ministre du Commerce (M. Howe) donnera, le cultivateur paie deux fois plus pour son tracteur. La même chose s'applique en ce

qui a trait aux moissonneuses-batteuses parce que le prix en est monté à deux fois et demi ce qu'il était pendant les premières années 40. Quand on parle de la prospérité du cultivateur, on songe toujours au prix du bœuf, au haut prix que le cultivateur reçoit pour le bétail. Si je ne m'abuse, le représentant de Lethbridge (M. Blackmore) et celui de Calgary-Ouest (M. Smith) ont, dans des observations sur les prix du bœuf, admis que le cultivateur recevait environ 28½c. la livre. Aucun n'a mentionné les prix des animaux mi-gras avant qu'ils soient engraissés.

M. Blackmore: Oh! oui, j'en ai parlé.

M. Bryce: Ils ont tous deux parlé des bovins élevés et engraissés au pâturage.

M. Blackmore: Non, j'ai parlé du prix de revient.

M. Bryce: Je suis heureux de l'apprendre. Je reconnais que le cultivateur touche plus que jamais pour ses bestiaux, mais n'oublions pas qu'il paie le foin $60 la tonne et que les autres provendes sont bien chères! N'oublions pas non plus que ce sont les abattoirs, et non le cultivateur qui fixent le prix des bestiaux. Ajoutons que les grands abattoirs ne se contentent pas pour cela de moindres bénéfices! Voici, selon une enquête sur les valeurs mobilières faite par le *Financial Post*, un état des bénéfices nets de la *Canada Packers*: 1945, $1,274,811; 1946, $1,816,781; 1947, $2,059,644; 1948, $2,182,300; 1949, $2,807,237 et, en 1950, les bénéfices atteignaient le chiffre le plus élevé, $3,480,212.

Je viens de démontrer que, dans les domaines dont j'ai parlé, aucune augmentation de prix ne s'imposait. Les sociétés en question n'avaient pas à se plaindre de petits bénéfices. Permettez-moi de vous donner encore quelques exemples, dont celui du sucre est le plus frappant. J'ai ici une coupure d'un journal de Winnipeg, mais j'ai oublié d'en noter le nom. Il s'agit du *Free Press* ou de la *Tribune*. Voici:

> Les prix augmenteront peut-être à Winnipeg comme ailleurs.
>
> Il semble bien, d'après les nouvelles de mardi concernant l'accroissement des frais dans d'autres villes, que le prix de certaines denrées et de certains services vont augmenter proportionnellement à Winnipeg.
>
> Une enquête conduite mardi a révélé la situation suivante à Winnipeg:
>
> Sucre: la majoration de 70c. les 100 livres survenue vendredi chez les distributeurs a entraîné mardi une augmentation d'un cent la livre pour les consommateurs.
>
> Beurre: Les exploitants de crémerie de Winnipeg ont déclaré que l'épuisement des stocks de beurre du gouvernement et l'augmentation du prix de la crème expliquent la hausse du prix de détail du beurre, qui se vendait mardi 57c. la livre, soit 2c. de plus que la semaine dernière.

Je suis certain que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sera enchanté de l'apprendre. Les boissons gazeuses se vendent maintenant 6c. la bouteille. Les coupes de cheveux et les resemelages sont à la hausse. Tout monte parce que les ouvriers veulent plus d'argent pour conserver leur niveau d'existence. Peu après la déclaration de la guerre en Corée, les journaux et la radio ont parlé d'une pénurie possible de sucre. Aussitôt les prix du sucre ont monté sous prétexte qu'il y avait pénurie. Au même moment, dans la presse et à la radio, le président Truman rassurait le public en disant qu'il y avait plus de sucre en entrepôt aux États-Unis que jamais il y en avait eu par le passé, et qu'en plus les États-Unis se trouvaient en état de produire plus de sucre que jamais. Ceux qui cherchaient à faire monter les prix avaient tenté de faire croire que la population pratiquait la resserre, ce qui était faux.

Selon moi, en ce qui regarde le sucre, le pain et d'autres denrées, nous voyons actuellement ceux qui contrôlent les marchés recourir à la tactique à laquelle a eu recours la société *Canada Packers* en ce qui concerne le beurre peu avant la formation par la Chambre du comité des prix.

Le président de la *Canada Packers* a avoué au comité que sa maison avait encaissé plus de dix cents par livre de beurre. Son unique excuse était que c'était là une bonne affaire. Que sa maison avait encaissé un demi-million de dollars de plus aux dépens des consommateurs, était une bonne affaire. Je ne puis me rappeler exactement les mots qu'il a employés. Il a dit de toute façon que sa société était en affaires pour acheter au plus bas prix et revendre au plus haut prix possible. Voilà le régime sous lequel nous vivons. Il appartient au Gouvernement d'intervenir pour qu'on n'exagère pas. Actuellement c'est ce qui se répète à mon avis pour ce qui est du sucre. Le Gouvernement a le devoir de légiférer en vue d'empêcher le consommateur d'être exploité par les faiseurs d'argent qui cherchent à tirer profit de la crise actuelle afin d'augmenter leurs bénéfices.

Les recettes de l'*Acadia Atlantic Sugar Refinery* montrent qu'elle réalise toujours un bénéfice appréciable, encore que, cette année, le bénéfice soit moindre que celui de l'an dernier. Voici les chiffres:

1946	$ 452,593
1947	424,891
1948	1,168,351
1949	883,480

Un autre exemple frappant, c'est ce qui est arrivé à la tablette de chocolat, que les enfants aiment tant. Durant la dernière guerre, sous prétexte de la rareté du sucre, on avait porté le prix à 7c. tout en réduisant la taille de la tablette. Récemment, le prix avait baissé à 5c., à la grande joie des enfants. Ce leur a été un rude coup, à partir du moment où la possibilité d'une guerre se précisait, de constater que la tablette de chocolat se vendait de nouveau 7c. sans que la dimension en ait changé. J'exhorte le Gouvernement, à cette session-ci,—j'insiste encore là-dessus,—à rétablir la réglementation des prix et à plafonner les prix non pas au niveau actuel, mais à un niveau antérieur de manière à supprimer les augmentations survenues depuis le début de la guerre de Corée. Je le presse d'agir ainsi; car, autrement, nous avons ce cercle vicieux: les prix montent, l'ouvrier devient mécontent, il perd son niveau de vie et demande une augmentation de salaire et tout recommence.

J'ai à ce sujet une opinion bien arrêtée; c'est pourquoi j'en parle ce soir de préférence à toute autre chose. Je ne songe pas seulement aux ouvriers ni aux cultivateurs, mais je pense surtout à tous ceux qui touchent une rémunération fixe: les milliers de fonctionnaires, les titulaires de la pension de vieillesse, de la pension ou de l'allocation d'ancien combattant, les milliers de mères qui attendent leurs allocations familiales des provinces, les aveugles pensionnés et ainsi de suite. Chaque hausse de prix réduit d'autant leur niveau de vie. J'espère que le programme recommandé par le comité de la sécurité sociale lors de la dernière session ne sera pas mis au rancart à cause des complications qui ont surgi sur le plan international. Je souhaite que le Gouvernement aille de l'avant dans l'application de ce programme et adopte le plus tôt possible les lois voulues pour débarrasser nos vieillards de l'odieuse évaluation des ressources.

Comme l'a dit le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), nos obligations internationales ne peuvent être mieux garanties que par une économie bien organisée à l'intérieur du pays.

En terminant, j'appuie les observations de l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) qui a parlé de la proposition présentée à la réunion de la FAO, celle qui conseillait d'établir un Office international pour l'échange des produits. Nous continuons de détruire nos excédents de vivres au lieu de les affecter à l'alimentation d'un monde affamé. Lorsqu'on étudiera de nouveau la question, j'espère que le Gouvernement s'y montrera plus sympathique, ou nous renseignera davantage à ce sujet, car c'est un bon moyen de favoriser la paix du monde.

[M. Bryce.]

(Texte)

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes au cours desquelles je retiendrai l'attention de cette Chambre, je serai obligé, je crains, de répéter quelques-uns des arguments qui ont déjà été apportés au cours du présent débat. A mon avis, l'importance de la question qui a été débattue exige que j'en dise quelques mots afin d'exprimer à la Chambre l'opinion que je crois générale dans ma circonscription.

De la dernière guerre, au cours de laquelle le Canada a fait un effort surhumain, est né un espoir bien légitime de paix chez tous les peuples du monde. C'est ainsi que, d'un bout à l'autre du pays, la population canadienne a acclamé la formation d'une association des nations libres du monde, c'est-à-dire l'organisme international qui est connu, aujourd'hui, sous le nom des Nations Unies.

Dès le début, le Canada a fait partie de cette association et a apposé sa signature à la Charte. A titre de signataire, notre pays a assumé des obligations, entre autres, il s'est engagé à appuyer les mesures de sécurité collective contre toute agression et à accorder toute aide qu'on pourrait exiger de lui pour assurer le maintien de la paix.

Lorsque le Canada s'est ainsi engagé en 1945, nous comptions bien que jamais notre pays ne serait appelé à tenir ces engagements, c'est-à-dire que nous ne serions jamais obligés, une fois de plus, de venir en aide à une démocratie qui serait victime d'une agression de la part de quelque horde de barbares.

Malheureusement, toutes les nations libres et démocratiques du monde nous prient déjà de leur aider à combattre une agression conçue, soutenue et dirigée par le dictateur Staline.

Evidemment, les Canadiens bien pensants ont dû éprouver un sentiment de profonde tristesse en constatant que si peu de temps après la Grande Guerre, notre pays se voyait déjà obligé de respecter des engagements contractés dans une atmosphère de confiance mutuelle et de paix véritable. Nous avions alors compté sans la politique inhumaine des dirigeants de l'U.R.S.S.

De nouveau, le monde entier est troublé par la guerre. Au mois de juin dernier, le Parlement décidait d'envoyer trois destroyers prêter main-forte aux autres unités navales des Nations Unies, déjà engagées dans le conflit coréen, ainsi qu'une escadrille d'avions de transport.

Aujourd'hui, notre Parlement est convoqué d'urgence, en session spéciale, pour approuver la décision du Gouvernement de recruter une brigade spéciale de cinq mille volontaires,

laquelle sera mise à la disposition des Nations Unies pour défendre la paix et résister à l'agression soviétique.

Je crois que, malgré son désappointement, la population canadienne ne peut faire autrement que d'accepter une telle décision.

Tout de même, beaucoup déplorent le fait que les États-Unis, nation qui jusqu'à date a pris les devants dans ce mouvement de résistance contre l'agression soviétique, aient rejeté l'offre de médiation du Pandit Nehru.

On pouvait douter du succès d'une telle intervention, mais tout de même, la personnalité du chef de l'Inde et l'importance politique de ce grand pays exigeaient que nous accordions plus de considération à cette offre de paix de la part d'un grand asiatique. Malheureusement il est trop tard pour remédier à cette erreur et, par conséquent, nous avons le devoir de participer à une guerre qui se livre actuellement à des milliers de milles de notre pays, je le conçois, mais, pour laquelle le Canada a été prié de faire sa part a titre de nation signataire de la Charte des Nations Unies. Cependant, il ne faudrait pas que le fait d'entraîner, d'équiper une brigade pour cette expédition lointaine, et d'établir notre défense nationale sur de meilleures bases, nous entraîne dans des dépenses qui ne seraient pas surveillées et seraient même exagérées ou nuisibles à l'économie du pays.

Evidemment, si notre population veut que notre pays honore ses obligations, elle désire également que son argent soit dépensé d'une manière réellement juste et raisonnable.

Franchement, de 1945 à aujourd'hui, le Gouvernement a bien peu à offrir, au point de vue de défense nationale, pour excuser le milliard et demi qu'il a engouffré durant cette période.

Certes, ces sommes furent votées par le Parlement, mais combien plus judicieuse la décision des chambres aurait été, si ces énormes dépenses avaient été étudiées par un Comité de la Chambre, comme c'est la pratique en Angleterre, aux États-Unis et dans bon nombre de démocraties. A mon avis, si la Chambre procédait à la formation d'un comité, nous pourrions nous passer de la tapageuse publicité qui suit toujours les séances des comités qui sont établis par nos voisins du Sud.

En plus de veiller à ce que cet argent soit sagement dépensé, je crois que notre population a également le droit de savoir si le Gouvernement a réellement l'intention de s'en tenir à son programme actuel ou si des surprises nous sont réservées.

Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a tenté de nous donner quelques explications sur le rôle que notre pays est appelé à jouer dans ce conflit. Malgré ces explications, je dois avouer que la situation me semble encore bien mal définie et plutôt nébuleuse. D'ailleurs, les États-Unis nous ont, à maintes reprises depuis le début de l'affaire coréenne, donné le spectacle d'une politique de tâtonnement, laquelle manquait de suite et de cohésion. Ainsi, nous voyons des divergences de vue s'élever entre le Président des États-Unis et son commandant en chef en Extrême-Orient. Par exemple, le chef de l'État-major de l'armée est obligé de rappeler un de ses propres généraux, le secrétaire d'État, M. Acheson, est forcé de différer publiquement d'opinion avec le secrétaire de la Marine. Nous constatons que, chez nos voisins du Sud, la politique n'est pas clairement définie, bien que leurs soldats continuent de perdre la vie en défendant une nation signataire du pacte des Nations Unies contre l'agression brutale soviétique.

Je crains fort que la même situation ne se présente de nouveau chez nous. Sans doute, je désire que notre alliance avec les États-Unis continue, mais je demande au Gouvernement de toujours être prudent en ce qui concerne la ligne de conduite que nos voisins du Sud tentent de nous faire suivre. Il ne faut pas que, sous prétexte de remplir nos obligations envers les Nations Unies, nous acceptions toutes les décisions des États-Unis. Nous devons conserver notre souveraineté intacte car, s'il est une chose à laquelle les gens de ma circonscription sont opposés, c'est bien l'union avec nos voisins du Sud.

On pourrait me répondre que la question n'est pas d'actualité. Toutefois, il ne faut pas oublier que notre politique doit être canadienne et s'assurer l'appui de toute la population canadienne.

Un pays comme le nôtre doit s'en tenir à ses obligations. Mais, je crois sincèrement que parmi les milliards que notre pays et les États-Unis seront appelés à dépenser pour s'armer, notre contribution à la paix mondiale serait de beaucoup plus efficace si cette participation militaire était accompagnée d'une offensive de paix de la part des grands peuples asiatiques que nous pouvons encore compter parmi nos amis. Je veux parler des Indes et du Pakistan, où la propagande russe n'a pas encore triomphé. Je demande au Gouvernement d'établir un système d'assistance ou de prêt-bail pour ces deux pays. Le Canada y compte deux grands amis: le Pandit Nehru et M. Liaquat Ali Khan, que la Chambre a eu l'honneur d'entendre. C'est pourquoi, je crois que les États-Unis et le Canada commettraient une grave erreur en négligeant de mettre à profit l'appui que ces deux grands démocrates peuvent apporter à la paix mondiale.

C'est avec effroi que l'on voit les États-Unis et notre pays dépenser des milliards pour les lancer plus tard en armes meurtrières contre les populations asiatiques.

Si, des milliards qui seront engloutis par suite de notre intervention en Corée, nous divertissions une partie pour nous faire, de ces centaines de millions d'Hindous, des amis imbus de reconnaissance pour leurs alliés de l'Ouest, nous aiderions encore plus la cause de la paix qu'en repoussant l'agression au moyen de notre intervention armée en Corée.

D'ailleurs, avec les peuples asiatiques composés de millions et de millions d'êtres humains, la politique des bombardements aériens et de la guerre de chars d'assaut ne nous mènera à rien. La bombe atomique, que nos alliés du Sud ont lancée sur deux villes japonaises, restera, à mon avis, une tache dans leur histoire.

Je crois donc sincèrement, comme chrétien et comme Canadien, que nous nous devons de faire l'impossible pour propager la paix, en même temps que nous demandons à notre jeunesse de s'enrôler pour repousser l'agression des bandits du Politburo. Dans la lutte contre l'idéologie du Kremlin, il n'existe pas de meilleur moyen de conquérir l'opinion publique que de relever le régime de vie des démocraties asiatiques, car nous devons prouver à la population entière du monde que notre régime de vie est vraiment supérieur à celui des soviets et que nous pouvons le faire rayonner chez tous les peuples amis.

Revenons maintenant à la situation intérieure du pays en face de ce conflit. Le Gouvernement doit aussi prouver à la nation que s'il a l'intention de combattre l'activité des communistes en Asie, il veut aussi empêcher le sabotage de la démocratie canadienne par les communistes ici même.

La plus élémentaire logique exige que le Gouvernement oublie les avantages électoraux qu'ont pu lui rapporter sa tolérance envers les communistes canadiens, et mette hors la loi, leur activité démoralisante, antireligieuse et antisociale. Autrement, on pourrait facilement douter de sa sincérité.

Les énormes dépenses qu'entraîneront notre participation aux hostilités nécessiteront l'imposition de nouveaux impôts. Alors, je veux, dès aujourd'hui, insister auprès du Gouvernement pour qu'il s'attaque d'abord aux grandes corporations avant de faire retomber le poids des impôts sur les individus. Avec le coût de la vie au niveau auquel il est aujourd'hui, je doute fort qu'il soit humainement possible au petit citoyen canadien de subir une nouvelle hausse d'impôts sur le revenu.

[M. Balcer.]

Au fait, puisque le Gouvernement n'a rien fait pour combattre la hausse toujours grandissante du coût de la vie, il n'a pas le droit de parer à son inaction par le seul procédé de l'augmentation de l'impôt sur le revenu. J'espère qu'il prendra d'autres moyens.

Souhaitons qu'au cours de la présente session, le Gouvernement saisisse le Parlement d'un plan bien ordonné pour combattre l'inflation et la hausse du coût de la vie. Cela s'impose. Si nous ne voulons pas voir la répétition de grèves comme celle qui vient de paralyser le pays, il faut s'attaquer sérieusement à ce problème.

En terminant, je rappelle encore une fois au Gouvernement que, pendant que nos jeunes gens iront prendre place parmi les nations libres du monde, nos troupes ne pourront afficher un drapeau distinctement canadien. Sans doute, ils auront le drapeau des Nations Unies, mais, à mon avis, le Gouvernement n'aura jamais de plus belle occasion de doter le pays d'un drapeau distinctif.

(Traduction)

M. E. W. George (Westmorland): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Cannon) et celui qui l'a appuyé (M. Bennett). Ils ont accompli d'excellente besogne. Leurs commettants peuvent être fiers de leurs porte-parole et avoir l'assurance qu'ils sont bien représentés.

Je dois également féliciter notre nouveau ministre du Travail (M. Gregg). Je suis sûr que tous ceux d'entre nous, surtout les anciens combattants, regrettent que M. Gregg quitte le ministère des Affaires des anciens combattants. Les ex-militaires canadiens ont reçu une meilleure formation et un meilleur traitement que ceux de tout autre pays. L'honorable M. Gregg a abandonné le poste de président de l'Université du Nouveau-Brunswick pour entrer dans le cabinet de feu M. W. L. Mackenzie King à titre de ministre des Pêcheries. Le décès prématuré de l'honorable H. F. G. Bridges avait causé cette vacance. Peu après, M. Gregg est devenu ministre des Affaires des anciens combattants. L'honorable M. Gregg vient du Nouveau-Brunswick, et il en est fier. Il en est aussi fier que nous le sommes. De fait, le Nouveau-Brunswick est presque une obsession chez lui.

Le décès prématuré d'un chef ouvrier devenu ministre du Travail (M. Humphrey Mitchell) a laissé ce poste vacant. La menace de grève des cheminots exigeait la nomination immédiate d'un ministre nouveau. Pour remplir ce poste en une période aussi critique, c'est un fils du Nouveau-Brunswick que le premier ministre (M. St-Laurent) a choisi,

l'honorable Milton F. Gregg, V.C., soldat, humaniste et homme d'État. On ne pouvait lui rendre meilleur hommage. L'intérêt qu'il porte au bien-être des anciens combattants et ses préoccupations humanitaires en feront un excellent ministre du Travail. Le nom de Gregg s'ajoutera aux noms des fils des provinces Maritimes qui ont travaillé à la grandeur du pays.

Je félicite également l'honorable Hugues Lapointe, devenu ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai fait la connaissance de "Bob" Lapointe alors que notre régiment était cantonné à Sussex (N.-B.). Nous nous sommes souvent revus depuis. Voici ce qu'écrit "Doug" How, de la *Presse canadienne*, dans la livraison de septembre du *Légionnaire*:

M. Milton F. Gregg, V.C., si paisible, si bon, si humain et si compétent, vient de quitter le ministère des Affaires des anciens combattants. Pour le remplacer, lui qui possédait tant de prestige, vient d'arriver "Bob" Lapointe; jeune, aimable, à l'esprit vif, il sait toute la valeur de son prédécesseur. C'est un ancien combattant de la seconde Grande Guerre, vétéran de la politique; comme les deux ministres prédécesseurs, il possède donc des antécédents militaires.

Nous souhaitons au nouveau ministre beaucoup de succès dans ses fonctions. Je suis sûr qu'il se taillera à la Chambre et au sein du Gouvernement une réputation égale à celle de son défunt père.

Je ne m'arrête que brièvement à la question de la défense nationale, laissant à des députés plus renseignés que moi le soin de traiter d'autres aspects de la crise actuelle. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), dans son très intéressant discours à la Chambre vendredi dernier, a fait la revue des événements qui ont précédé l'invasion de la Corée et l'intervention de l'Organisation des Nations Unies. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a exposé en détail les mesures prises par le Gouvernement et par son ministère pour donner suite aux engagements que le Canada a contractés en sa qualité de membre de l'ONU.

Dans son discours vendredi dernier, le député de Nanaïmo (M. Pearkes) a sévèrement blâmé le Gouvernement de l'insuffisance des effectifs de notre armée de réserve. Or la majorité des régiments qui sont allés au camp cette année comptaient plus d'hommes que jamais auparavant.

M. Fulton: Ridicule! Le député sait qu'il exagère.

M. George: De fait, la présence au camp a été, cette année, de 23·5 p. 100 plus élevée que l'an dernier. D'autre part, le nombre de ceux qui se rendent au camp n'indique pas nécessairement les effectifs actifs des unités de réserve. Dans le cas de mon propre régiment, le 8e Hussards P.L. (N.-B.), les hommes se sont rendus au camp en plus grand nombre que jamais. De fait, nous avons eu la plus forte unité de tout le pays à cet égard. Si les dates prévues pour le camp avaient été différentes, nous aurions pu en recevoir un nombre encore plus grand. Je suis sûr qu'il en va de même pour toutes les unités de réserve. Les dates du camp sont fixées par l'état-major général, qui tient compte de tous les facteurs en cause. Certaines unités doivent se rendre au camp les premières et d'autres, les dernières. Le député de Nanaïmo ne se montre pas juste, lorsqu'il formule une critique générale de l'armée de réserve en citant les pourcentages relatifs à quelques unités. Jamais le Canada n'a eu une aussi forte armée de réserve. Elle est instruite selon les méthodes les plus modernes et elle compte suffisamment de moniteurs, d'outillage et d'aménagements pour la formation d'hommes de métier et pour l'instruction en commun. L'autre jour je parlais de la réserve à un des commandants de région,—qui n'était pas du Nouveau-Brunswick,—et qui s'est déclaré surpris du nombre et du calibre de ceux qui s'inscrivaient comme réservistes. La réserve obtient les meilleurs de nos jeunes gens, et ce doit être vrai, j'en suis sûr, pour tout le Canada.

Certains préconisent l'entraînement obligatoire d'une armée de réserve mais le service militaire obligatoire ne fait pas partie du programme du Canada. Les chiffres récents sur l'enrôlement dans le contingent spécial et dans l'active dénotent que cela n'est pas nécessaire, pour le moment du moins. Au lieu de conseiller à nos jeunes de ne pas s'enrôler, certains membres de l'opposition devraient aider de toute manières au recrutement dans tous les services.

Toutes les unités de réserve travaillent et se forment en vue du jour où elles pourront être mobilisées afin de participer activement à la défense du pays. Trop de gens se figurent que l'armée de réserve n'est ni plus ni moins qu'un cercle d'amis. Dans notre propre unité, quand nous voyons clairement qu'un homme ne peut suivre l'instruction militaire, nous lui demandons de nous remettre son uniforme et nous le rayons des rangs, qu'il soit officier, sous-officier ou simple soldat.

A notre avis, il faudrait que, dans les conditions actuelles, les militaires de toutes catégories, depuis les commandants jusqu'aux bleus, changent nettement d'attitude à l'égard de l'administration de l'armée et l'instruction militaire. Nous devons tous accélérer un peu le rythme et abattre plus de travail qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans l'armée, en temps de paix. Pendant la seconde Grande Guerre

la milice active non permanente, qui constituait l'armée de réserve entre les deux guerres, s'est bien acquittée de sa tâche. L'armée de réserve d'aujourd'hui est mieux préparée que celle d'autrefois à rendre le même service.

Je voudrais enfin que les armes seules ne suffisent pas dans le conflit qui s'élève aujourd'hui entre deux modes de vie. Il faut que, dans le domaine économique, nous allions au secours des peuples qui se demandent aujourd'hui quelle voie choisir. Nous en avons peut-être le temps avant que nous ayons à leur procurer de l'assistance militaire, ou il se peut que nous ayons à les aider du point de vue économique en même temps que nous les aidons à raffermir leur défense. Même cela ne suffit pas. Afin de contre-balancer la propagande qui émane du Kremlin, il faut que nous disions aux peuples qui n'ont pas encore pris de décision que dans ce conflit mondial nous visons moins à résister au communisme qu'à lutter pour la liberté économique et politique.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, bien que le discours du trône, à l'ouverture de la présente session, vise moins de problèmes que d'habitude, je me crois autorisé à suivre l'usage traditionnel de féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Cannon et Bennett). Je tiens surtout à féliciter le premier de son étonnante facilité à s'exprimer dans les deux langues et non moins du fond de son discours.

Samedi après-midi, le député indépendant de Beauce (M. Poulin), au cours du débat sur les questions vitales soumises à notre étude, s'est fait le protagoniste d'une politique purement défensive de la part du Canada en s'opposant à l'envoi de toute aide pour résister à l'agression en Corée du Sud. Au moment où l'honorable député prononçait son discours, il y avait probablement des centaines de milliers de gens en Ontario et dans le Québec qui écoutaient le compte rendu radiophonique des deux batailles qui se livraient alors, l'une au parc Lansdowne d'Ottawa, et l'autre au Stadium de Montréal. On peut imaginer la consternation ou le plaisir que manifestaient les fervents des *Alouettes*, des *Rough Riders* ou des *Argonautes* à mesure que la fortune souriait à l'un ou à l'autre camp.

Mais en même temps, dans le sud-est de la lointaine Corée, il y avait, sur la ligne des dix yards, des troupes des Nations Unies, Coréens du Sud et Américains, qui, l'uniforme souillé au combat, épuisés, écrasés par l'ennemi plus nombreux, faisaient de leur mieux pour tenir cette ligne contre les féroces Nord-Coréens qu'appuyait la puissance de la Russie soviétique. Il m'a semblé alors que si, le samedi après-midi, il avait pu y avoir un reportage radiophonique de ce qui se passait en Corée du Sud, tous les députés, et notamment ceux du parti ministériel, manifesteraient aujourd'hui plus de hâte à envoyer de l'aide à ce petit pays investi.

La semaine dernière, la Chambre a entendu d'intéressants discours prononcés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le premier ministre (M. St-Laurent). Bien que je n'aie pas eu le plaisir d'entendre le premier ministre, j'ai suivi avec un vif intérêt les observations des deux autres ministres. J'éprouve toujours beaucoup de plaisir à suivre les discours pleins de grâce du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je crois qu'en cette dernière occasion le ministre de la Défense nationale l'a presque surpassé.

Si nous avions pu entendre une couple de Sud-Coréens,—par l'intermédiaire d'un interprète, bien entendu,—ou une couple de "G.I." des États-Unis nous donner dans leur langage simple un compte rendu de ce qui est arrivé dans leur région, lorsque les Nord-Coréens ont pratiqué une trouée de huit milles de longueur sur le flanc occidental de ce front de cent vingt milles, il n'aurait pas été bien difficile d'obtenir de l'aide pour la Corée du Sud. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures semble étonné que nous demandions, de ce côté-ci de la Chambre, d'envoyer de l'aide à ce pays.

Le Canada est maintenant une grande nation. Au cours de sessions antérieures, on nous a parlé de sa grandeur au point de nous en fatiguer. On semble avoir mis la pédale douce à ces déclarations en ce moment. On ne nous entretient pas de la prospérité, de l'importance du commerce ni de l'orthodoxie du programme financier de notre pays. Le Canada s'est acquis une réputation et une place enviables dans le monde, de beaucoup supérieure à celle que lui vaudrait normalement le seul chiffre de sa population, à cause de ses vastes ressources, de sa prospérité, de l'excellence de sa conduite dans les domaines financier, militaire et naval durant la dernière guerre, et surtout à cause des exploits de son corps d'aviation. Pour ces raisons et aussi parce qu'il est membre permanent de l'ONU et qu'il fait face au Pacifique aussi bien qu'à l'Atlantique, le Canada est intéressé aux affaires de l'Asie orientale à un point qu'il ne le cède qu'aux États-Unis en cette matière.

Au cours de la semaine écoulée, on a distribué un Livre blanc qui traite du rôle du Canada dans la crise coréenne et qui donne les détails de l'appel contenu dans le télégramme adressé par le secrétaire général de l'ONU au délégué permanent par intérim du Canada à cet organisme, en date du 14 juillet. Il est ainsi conçu:

J'ai été avisé qu'on a un besoin urgent d'une aide supplémentaire effective. Je serais en conséquence reconnaissant à votre Gouvernement de bien vouloir examiner la possibilité de fournir une telle aide, y compris des forces armées, surtout des forces terrestres.

Le 19 juillet, le premier ministre faisait une déclaration dans laquelle il disait:

Tenant compte des autres obligations relatives à l'affectation de l'armée de terre, le cabinet a décidé qu'il n'aurait pas raison d'expédier en Corée, à cette étape-ci, des éléments de première ligne de l'armée canadienne actuellement existants.

Le délégué permanent suppléant écrivait le 21 juillet:

En ce qui concerne la question des forces terrestres, le Gouvernement canadien est incapable à l'heure actuelle, pour les raisons indiquées dans une déclaration faite le 19 juillet par le premier ministre (déclaration dont vous trouverez ci-joint une copie), d'envoyer sur le théâtre coréen des éléments de première ligne de l'Armée canadienne active.

Nous faisons cas, monsieur l'Orateur, qu'on nous ait fourni une explication raisonnable des motifs pour lesquels le gouvernement canadien n'envoie pas d'armée de terre au secours de la Corée. Cet après-midi toutefois, en traitant une observation formulée samedi par le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le général MacArthur n'avait lancé aucun appel. Je crois rapporter fidèlement ses paroles quand j'affirme qu'il a dit qu'aucun appel n'était venu du général MacArthur. Le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui renferme le compte rendu, émanant de Lake-Success, d'un troisième appel lancé par le général. Le compte rendu se lit ainsi:

Le général Douglas MacArthur a insisté samedi pour qu'on constitue rapidement une armée de terre de l'ONU en vue de la guerre de Corée. Il a, dans un rapport aux Nations Unies, affirmé que la puissance de la marine et de l'aviation avait augmenté et qu'elle était plus efficace, mais il a ajouté: "J'attends avec la plus grande anxiété qu'on envoie rapidement des renforts à l'armée de terre de ce territoire, armée qui est actuellement surpassée en nombre par celle de l'ennemi... J'estime encore qu'il est de mon devoir de vous faire savoir que les renforts doivent arriver sans délai si on veut mettre fin rapidement à cette menace à la sécurité internationale".

C'est son troisième rapport. N'est-il pas tragique que, à la suite de ces appels répétés, le Canada ne soit pas prêt à fournir de l'aide? Ce n'est pas tant parce qu'ils ne voulaient pas envoyer de troupes que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et d'autres membres du Gouvernement ont été censurés; c'est plutôt parce que n'en ayant pas, ils ne pouvaient en envoyer. Mon collègue, le député de St-Jean-Est (M. Higgins) a signalé qu'advenant une attaque contre la Norvège, le Canada ne pourrait répondre aux engagements contractés en vertu de la charte de l'Atlantique, n'ayant point de troupes à envoyer. Il disait aussi que nous n'aurions pu en dépêcher à Terre-Neuve si, durant la grève des cheminots, l'île avait subi une attaque. Les gens critiquent parce que les ministres ont failli à leur devoir.

Je représente à la Chambre une circonscription composée de trois districts provinciaux: Ferryland, Placentia-St. Mary's et St-Jean-Ouest. Lors du plébiscite sur l'union au Canada, ces trois districts sont ceux où la majorité des votes opposés à la confédération a été la plus forte. Néanmoins, cet été, j'ai interrogé bon nombre de gens de cette région et leur ai posé deux questions: "Que pensez-vous de la guerre?" et "A votre avis, le Canada fait-il tout ce qu'il doit?" On me répondait invariablement: "Nous croyons que la situation militaire est très grave et que le Canada n'accomplit pas assez". L'opinion de ces gens est aujourd'hui celle des Canadiens de toutes les parties du pays. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dispose d'un personnel nombreux et compétent. Des diplomates, des ministres et des chargés d'affaires représentant le Canada dans quelque quarante pays, relèvent de lui. Il a aussi compétence sur nos délégués à l'ONU. Le Canada comptait même un représentant au sein de la Commission des Nations Unies pour la Corée et ce fonctionnaire relevait, indirectement du moins, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il pouvait donc obtenir de ces gens des renseignements de première main sur ce qui se passait dans le monde. Bien qu'il fasse signe que non, j'estime qu'il devrait être l'homme le mieux renseigné à la Chambre.

L'hon. M. Pearson: Je faisais signe que nous n'avions pas de représentant au sein de la Commission de Corée. Nous n'en avons plus depuis deux ans.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait être l'homme le mieux renseigné à la Chambre sur les questions internationales.

Des voix: Il l'est.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je suis content de l'apprendre.

Une voix: Vous le constaterez.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Il devrait apprendre de ses ambassadeurs pas mal de choses sur ce qui se passe à Moscou, à Colombo, au Cap et à Washington. Aussi, quand la Chambre siège, devrait-il lui révéler ce qu'il découvre d'important.

Une voix: Pourquoi?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): En janvier et février derniers, il s'est déroulé à Washington un débat précisément sur cette question de l'aide à l'extrême Orient et à la Corée. J'ignore si le ministre a lu le compte rendu de ce débat mais, quand il est revenu de son voyage d'extrême Orient et en a fait rapport à la Chambre le 22 février, il n'a pas dit un mot de ce très important débat qui avait eu lieu à la Chambre des représentants à Washington, bien qu'il ait consacré deux ou trois pages à son entrevue avec le général MacArthur. J'aimerais citer maintenant le sommaire des délibérations du Congrès de janvier à avril 1950 inclusivement. Il faut dire qu'un projet de loi avait été présenté afin de venir en aide à la Corée du Sud, mais que ce bill avait été rejeté par une voix. Présenté de nouveau sur les instances du sénateur Connally, il fut adopté par une forte majorité. J'attire l'attention de la Chambre sur ce qu'ont dit, au cours de ce débat, deux sénateurs républicains, bien que la mesure eût été présentée par les démocrates. Voici ce que je trouve à la page 57:

L'honorable William Lemke, républicain, dit que, à titre de membre d'un sous-comité visiteur, il est allé à Hong-Kong et en Corée. A Tokyo, l'état-major du général MacArthur a mis le groupe au courant du danger d'une troisième guerre mondiale, danger qu'il est inutile de se cacher. Il estime que "nous avons des obligations envers les Coréens que nous avons placés dans la situation où ils se trouvent et aussi que nous devons comprendre que votre guerre se déroule en Asie et non pas en Europe". Les visiteurs ont appris au quartier-général du général MacArthur que le partage de la Corée était très malheureux et dangereux pour l'Amérique. "Nous avons appris de façon non équivoque que la Russie fournissait des armes et donnait l'instruction militaire à la Corée du Nord, alors que nous faisions la même chose à l'égard de la Corée du Sud. Voilà la situation qui existe aujourd'hui là-bas". Les Coréens du Sud pouvaient se défendre à moins d'une intervention de la Russie. Cette intervention a marqué le début de la troisième guerre mondiale et il est inutile de se le cacher.

Voici comment se résument les observations de l'honorable Charles A. Eaton:

A son avis, la politique des États-Unis en Orient a été des plus désastreuse en ces dernières années. Il considère le petit groupe de défenseurs de la péninsule de Corée comme le dernier vestige, à l'heure actuelle, de l'emprise des États-Unis sur le continent asiatique. Les Coréens étaient des gens dignes; ils ont une glorieuse histoire. Pendant tout ce temps, l'ombre de la Russie pesait sur eux.

Parce que les États-Unis avaient à faire face à une menace universelle qu'il leur faudrait combattre tôt ou tard au prix de terribles sacrifices en hommes et en argent, le sénateur ne voulait pas que la Corée du Sud, seul point de toute l'Asie qui combattait encore pour sa liberté et avait le droit de s'attendre à l'aide américaine, se retirât de la lutte.

Je remarque que le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) est assis aux côtés du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il a accompagné à Colombo. Je crois même que le ministre est passé par Tokyo en rentrant au Canada. Les deux sont allés à Tokyo après ce débat et ont donc pu se renseigner à fond sur les événements de Corée. Or le ministre ne nous a donné aucun renseignement à ce sujet et il ne nous a jamais informé de la gravité de la situation existant là-bas.

Eu égard à l'importance du débat qui a eu lieu à la Chambre des représentants, je ne peux m'expliquer que le Gouvernement ait refusé d'accéder à la demande raisonnable présentée par les hommes d'expérience militaire de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'ils ont demandé l'institution d'un comité chargé d'étudier les crédits affectés à la défense. Ces crédits ont été présentés en larges tranches et il était impossible à aucun député de les analyser. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas consenti à ce qu'on établisse ce comité des dépenses. Nous aurions pu savoir si le pays obtenait pleine valeur pour les centaines de millions de dollars dépensés? Le printemps dernier, nous avons voté environ quatre cent millions de dollars et d'ici deux ans nous allons engager encore une centaine de millions. Le Gouvernement avait, à mon avis, une bonne raison pour refuser. Il ne voulait pas qu'on fasse venir ici des témoins afin de montrer comment le ministère de la Défense gaspille les deniers du peuple.

Si dans sa déclaration faite ici le représentant de Calgary-Est (M. Harkness) avait raison de dire que le Canada n'est pas en mesure d'envoyer plus d'un bataillon,—et personne ne l'a démenti,—j'affirme que le ministre devrait baisser la tête de honte. Le Gouvernement mérite, de la part du peuple canadien, la condamnation la plus sévère. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a parlé brièvement du rôle qu'à son avis, l'Allemagne devrait jouer dans la défense conjointe de l'Europe occidentale. J'ai entendu avec satisfaction ces observations du ministre.

J'ai formulé les mêmes observations il y a environ un an, bien que je ne me prétende pas très ferré sur les affaires internationales. Mais n'est-ce pas tout simplement du bon sens? Il y a dix ou douze ans, l'Allemagne était une des principales puissances militaires,

et aujourd'hui encore il y a en Allemagne occidentale des millions de soldats ayant reçu l'instruction militaire. Nous ne les empêchons pas d'être les spectateurs des événements qui se déroulent, mais nous n'avons rien fait jusqu'ici pour obtenir leur aide dans la défense de la culture occidentale contre la menace barbare de la Russie soviétique. Aux séances de l'ONU, à Lake-Success et ailleurs, des insultes s'échangent par-dessus la table entre les Russes et les autres. Tout en nous rendant compte de la puissance acquise par la Russie depuis 1945, nous n'avons pas, comme nous l'aurions dû, armé la population de l'Allemagne occidentale, pour en faire de vaillants alliés de notre défense. Heureusement que le chancelier actuel de l'Allemagne ne veut pas que son pays s'arme à titre de puissance indépendante, mais désire plutôt qu'elle soit associée aux pays européens dans la défense de l'Europe occidentale et de ce qui nous tient à cœur. Il est bon que le général Charles de Gaulle, ce brillant spécialiste des chars de combat durant la seconde Grande Guerre, ait déclaré que l'avenir du monde dépend, dans une large mesure, de l'association de l'Allemagne et de la France.

Le monde a, envers les États-Unis, une dette de gratitude, non seulement pour les immenses sommes que ce pays a envoyées à l'Europe pour en assurer le rétablissement, mais encore pour la protection militaire qu'il a fournie afin de nous permettre de continuer notre marche vers la prospérité et d'étendre notre sécurité sociale. Tout le monde semble s'en remettre entièrement à l'Oncle Sam. Est-ce vraiment raisonnable? Nous ne jouons pas tout notre rôle d'allié quand nous laissons les États-Unis porter tout le fardeau.

M. Wylie: Nous n'avons pas fait trop mal nous-mêmes.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le Canada n'a pas fait preuve de sagesse en laissant ses défenses se détériorer ou en en vendant le matériel à l'enchère.

Il y a une autre question, monsieur l'Orateur, que le représentant de Calgary-Est a abordée, et c'est celle de l'Espagne. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler. Les habitants de Terre-Neuve, ainsi que ceux des autres parties du Canada, se demandent pourquoi le gouvernement canadien est si pointilleux au sujet de ses relations avec l'Espagne. Pourquoi les gouvernements des autres pays font-ils tant de difficultés en ce qui concerne l'échange de représentants diplomatiques avec l'Espagne, quand ils acceptent de le faire avec la Yougoslavie? Si nous en jugeons par les nouvelles qui nous en viennent, la situation dans ce dernier pays n'est pas beaucoup meilleure que celle que nous croyons exister en Russie soviétique. Le général Franco, connu comme dictateur de l'Espagne, partage avec Chiang Kai-chek l'honneur d'être l'ennemi "numéro un" de la Russie. La Russie n'a jamais pardonné à Chiang Kai-chek d'avoir empêché la Chine de tomber entre les mains des communistes il y a plusieurs années. Lorsque j'entends les gens critiquer Chiang Kai-chek et le vouer à tous les diables, ils oublient, je crois, le bon gouvernement dont il a doté la Chine pendant plusieurs années. Nous n'avons pas été en butte à une infiltration communiste comme celle que la Chine a connue. Certains députés doivent se rappeler que, lorsque Chiang Kai-chek était au pouvoir en Chine, nos missionnaires et ceux des autres pays pouvaient poursuivre leur travail d'évangélisation sans craindre l'ingérence de l'État. Les conditions sont bien différentes aujourd'hui; cependant, les mêmes gens désirent que le gouvernement au pouvoir en Chine soit reconnu, tandis qu'on devrait écarter Chiang Kai-chek, qui a lutté si opiniâtrement contre les Japonais et qui a été notre allié pendant d'aussi longues années. C'est une étrange façon de concevoir la loyauté que d'abandonner ainsi la Pologne, tout d'abord, puis Chiang Kai-chek; et j'imagine qu'il y en a d'autres.

Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a parlé cet après-midi, il nous a soudainement rappelé que nous ne devrions pas placer trop de confiance dans les forces armées. Il l'a dit d'un ton si solennel qu'un instant j'ai pensé qu'il allait nous parler des forces spirituelles sur lesquelles nous devrions compter. Au lieu de cela, il en a étonné beaucoup quand il nous a dit que nous avons nos savants en qui avoir confiance. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas déplacé en cette Chambre, qui commence ses séances par une prière quotidienne, de rappeler que nous devrions tous nous sentir entre les mains de Dieu en ce moment. Nul ne sait ce qui arrivera dans le monde. Nous dépendons entièrement du Dieu tout-puissant. Nous devons tendre nos regards vers Lui, avoir foi en Lui et Lui demander de nous aider à faire ce qu'il faut dans cette situation tragique.

Pour l'Église catholique, c'est l'Année sainte. Des millions de personnes de diverses parties du monde sont allées à Rome voir et entendre le saint-père qui ne cesse de réclamer une paix juste et raisonnable. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous aurions plus de succès à la Chambre et au pays si nous mettions notre confiance dans la valeur spirituelle d'un appel au Dieu tout-puissant plutôt que dans le recours aux forces matérielles. Notre

confiance dans les forces matérielles a fait sombrer notre population dans l'apathie et l'ignorance. Elle se dit que tout va bien et ne songe qu'à s'enrichir. Elle ne pense pas à des besoins plus essentiels.

Quelle est aujourd'hui la situation internationale? Nous avons à faire face à un gouvernement soviétique, à l'attitude militariste et au programme impérialiste. Ce régime est matérialiste dans son mode de vie et sa doctrine, et athée quant à la religion. Il est entièrement opposé à tout ce que les chrétiens ont de plus cher. Bien qu'ils n'appliquent pas toujours l'évangile du Christ, les peuples des pays occidentaux d'Europe et d'Amérique ont de la vie une conception chrétienne.

Les buts de la Russie soviétique ne laissent aucun doute. On ne compte plus les livres russes où ils sont avoués. Aucun doute non plus quant aux moyens que les Soviets sont disposés à prendre pour atteindre ces buts. Ce qu'il veulent, c'est la domination sur les âmes et les corps. Le gouvernement de la Russie est actuellement aussi cruel et aussi impitoyable que ne le fût jamais le gouvernement de l'Allemagne nazie. Il veut, telle une araignée géante, prendre toutes les nations du monde dans la toile qu'il a filée pour elles. Staline, c'est l'araignée géante qui, du centre de cette toile, surveille les nations du monde qui vivent dans la gaieté, la frivolité et l'insouciance, oubliant leurs besoins les plus essentiels.

Dans toutes les régions de la terre, les agents de Staline pénètrent dans les endroits les plus secrets. Ils ont siégé dans cette enceinte. Ils se sont infiltrés dans les plus grands gouvernements du monde et ont obtenu des secrets qu'ils ont transmis de Washington à Moscou, pour les faire servir à notre ruine et à notre esclavage.

La semaine dernière ramenait deux anniversaires, que la Chambre n'a point signalés. Il y a onze ans, le 1er septembre, l'Allemagne envahissait la Pologne. Le 2 septembre 1945, le Japon se rendait aux États-Unis. Les six ans écoulés entre 1939 et 1945 ont été saturés de sang, de sueurs et de larmes. La Pologne, qui a alors été envahie et qui était l'une de nos braves alliées, est passée aux rangs de l'ennemi. Se demande-t-on comment il se fait que nous considérons la Pologne comme une ennemie, alors que les neuf dixièmes de sa population ne s'opposent pas à la civilisation occidentale? Ou comment le Japon, l'ennemi vaincu de 1945, soit aujourd'hui un futur allié possible? Ce pays comme l'Allemagne d'ailleurs, compte 80 millions d'habitants et pourrait fournir des millions de soldats aguerris et compétents susceptibles en cas de besoin de résister à l'agression soviétique.

D'autre part, la puissance de la Russie soviétique s'est accrue. A-t-elle négligé sa défense comme l'a fait le Canada? A-t-elle dispersé ses armées? Il semble que non, à en croire les sources de renseignements les plus autorisées ou les actualités filmées qui nous montrent Staline passant son armée en revue au square Rouge de Moscou: milliers de chars d'assaut, voitures blindées, canons, et centaines de milliers de jeunes soldats costauds, endurcis et bien armés. Où sont nos canons, nos blindés, nos chars d'assaut et nos troupes? Depuis mon arrivée au Canada il y a un an, je n'ai pas vu un seul char d'assaut ni un seul camion blindé. Les seuls défilés militaires que j'aie vus sont la cérémonie du dépôt des tambours et le défilé de l'ouverture du Parlement ici même sur la colline.

Ces questions sont extrêmement graves, et j'engage les députés à les prendre au sérieux. Ils prendront bientôt une attitude différente. Je ne sais pas ce qui nous attend, eux non plus. Ce sont des faits que je leur signale. Quand on entend dire par des capitaines de goélettes ou de vapeurs qui font la navette entre North-Sydney et Port-aux-Basques qu'ils ont aperçu des sous-marins près de nos côtes; quand un capitaine nous assure qu'il en a vu un à moins de cinquante verges de nous dans le détroit de Cabot pendant notre traversée; quand on lit dans les journaux que des sous-marins ont été aperçus au large de l'Australie et du Japon; quand on apprend des sources les plus autorisées que ce sont des sous-marins russes, il est temps de cesser de badiner et d'envisager les faits.

Enfin, monsieur l'Orateur, je pose la même question que le président des États-Unis: "Où en sont les affaires de la nation?" Où en est le Canada à l'heure actuelle? Le ciel vide et la mer silencieuse nous donnent la réponse. Il est déplorable que notre pays ait négligé ses préparatifs de défense. On peut tirer une certaine consolation de ce que le Gouvernement nous écoute enfin et qu'il ouvre les yeux. Espérons qu'il n'est pas trop tard.

(Texte)

M. Henri Courtemanche (Labelle): Monsieur le président, dans les remarques qui suivront, j'entends exprimer des opinions qui me sont personnelles et familières aux électeurs que je représente. J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du trône et l'exposé de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Claxton), en ce qui concerne les crédits de guerre que nous serons appelés à voter. Ce n'est d'ailleurs pas la

première fois que l'on nous parle d'accroître notre budget pour fins militaires. Je doute fort, cependant, que ces sommes colossales servent uniquement à la défense du pays. Un passé trop récent nous autorise à en douter. Je me souviens des années 1937-1938, où, à mesure que l'on approchait de septembre 1939, les budgets, pour la prétendue défense nationale, allaient en s'accroissant. Nous sommes payés pour savoir que ces sommes votées ont servi à nous entraîner dans une guerre où le Canada n'avait pas été attaqué.

En 1939, le Canada s'est jeté dans la guerre deux ans avant les États-Unis et nous n'avons rien récolté. Nous avons raison d'être inquiets; un orage, peut-être sans précédent, s'ammoncelle à l'horizon international. Les guerres pour l'extérieur se sont préparées par des armements dits de défense.

En Angleterre, aux États-Unis, il y a des ministères de la guerre. Au Canada, par contre, probablement par euphémisme ou bien en vue de dissimuler le véritable objet de ce ministère, nous n'avons qu'un ministère de la Défense nationale. C'est peut-être aussi pour donner l'impression que le Canada ne désire attaquer personne; pourtant, nous avons porté la guerre à des milliers de milles de distance à deux reprises, sans que nous fussions la cible d'aucune puissance. Jusqu'où ces budgets, dits de la défense nationale, nous conduiront-ils encore?

J'ai entendu les représentants de mon pays fulminer, après le cataclysme de 1914-1918, contre ceux qui nous avaient entraînés dans cette équipée... On leur en a fait un crime ... on a même créé une mentalité anti-guerre surtout dans la province de Québec, et, ceux-là mêmes qui ont dénoncé le fléau de la guerre ont fait pire.

J'ai encore présente à l'esprit cette déclaration de M. William Lyon Mackenzie King, rapportée dans le hansard du 24 mai 1938, aux Communes, à la page 3248. Je cite:

> Nous n'avons ni la puissance voulue pour attaquer d'autres pays pour servir nos propres intérêts, ni la volonté de le faire. Nous ne sommes pas non plus disposés à prendre part à des croisades sur d'autres continents... Il n'est pas en notre pouvoir ni avons-nous la compétence de régler les destinées de pays situés à des milliers de milles de nous. Il n'y a pas plus de probabilité que nous intervenions de notre propre chef en Europe que la Suède ou la Bulgarie, ou encore la Suisse, n'intervienne en Amérique.

Que disait, à sa suite, l'honorable Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice et père du ministre actuel des Affaires des anciens combattants, le 13 décembre 1938, à Québec? Je cite:

> Au lieu d'aller à la guerre en pays étranger, nous resterons ici et nous défendrons le Canada que nous aimons.

M. P. J. A. Cardin, ancien ministre des Travaux publics, ne disait-il pas pour surenchérir, à Saint-Henri, ce qui est rapporté dans le *Canada* du 17 janvier 1938? Je cite:

> Voilà dix fois que je le déclare: le Canada ne va pas participer aux guerres extérieures...Voilà dix fois que M. Mackenzie King le dit au Parlement canadien. Il l'a dit d'abord à Genève, à la face du monde entier et des représentants de l'Angleterre: le Canada ne sera pour rien dans les guerres en dehors du territoire canadien. Que voulez-vous de plus? Que voulez-vous de mieux... Les déclarations des ministres du gouvernement et de leur premier ministre sont là... les crédits militaires du gouvernement sont pour la défense du Canada purement et simplement... je me suis engagé personnellement contre toute participation extérieure...

Et M. Cardin ajoutait en terminant:

> Je suis pour la défense de mon pays 100 p. 100, 150 p. 100 même s'il y avait moyen; mais quand il s'agit d'autres nations en guerre, je suis zéro pour cela.

Voilà des déclarations bien explicites et pourtant, on nous a lancés dans des guerres à l'extérieur. Des milliers de morts l'attestent.

Dans la question qui nous intéresse présentement, quelle doit être notre attitude au sujet de la Corée? Avec le Dr Gordon Rothney, professeur d'histoire au collège Sir Georges William, dans une conférence qu'il prononçait, le 13 juillet 1950, au club Rotary de Montréal-ouest, je réponds:

> Le Canada est le pays qui aura le plus à souffrir d'une troisième guerre. Nous devons adopter une politique essentiellement canadienne et nous ne devons pas intervenir en Corée.

Si les États-Unis, pour des intérêts que je n'ai pas à discuter, ont jugé bon de se lancer tête baissée dans une affaire dont ils ne connaissent pas la nature, le Canada ne doit pas les suivre. Au risque même de me faire traiter de communiste ou de pro-communiste, j'ajoute que nous ne devons pas envoyer de forces expéditionnaires en dehors du pays, car l'expérience du passé prouve qu'elles conduisent directement à la conscription. La mobilisation pour l'extérieur appelle nécessairement la conscription à mesure que les besoins s'en font sentir. Nous devons éviter de nous mêler des conflits entre grandes nations et borner notre rôle à celui de médiateurs.

Je ne puis non plus, à la lumière des faits et m'inspirant des déclarations faites par les chefs libéraux depuis trente ans, approuver l'attitude prise par le Gouvernement dans la guerre de Corée. Les bureaucrates se réjouissent déjà de l'intervention des États-Unis en Corée, dans l'espoir qu'un troisième conflit mondial suivra et qu'ils

retrouveront leur puissance. Notre intervention signifie, à brève échéance, le régime des coupons de rationnement et des régies de toutes sortes. Notre économie sera encore désorganisée et c'est à se demander si le Canada se relèvera, cette fois-ci, de toutes ces macabres aventures.

La propagande libérale est déjà bien amorcée et l'on va même jusqu'à extirper de l'hymne O Canada, que pourtant ce Gouvernement ne veut pas reconnaître comme national, des strophes comme celle-ci: "Vous êtes nés d'une race fière," pour mieux arracher un consentement que la majorité bien pensante du pays ne veut et ne voudra jamais donner.

Oui, nous sommes nés de races fières et nous n'oublierons pas que nous avons été trahis. Nés de races fières, nous nous rappellerons que le sang de ce que nous avions de plus pur et de plus noble a coulé inutilement sur des terres étrangères, car deux guerres devaient nous délivrer des autres guerres...de celle-ci.

Conscient de refléter le volonté de la majorité des miens, je crois de mon devoir de m'insurger contre la participation du Canada à cette guerre où des co-nationaux s'entre-déchirent. N'allons pas lancer notre pays dans une autre catastrophe.

Mon attitude ne doit étonner personne. Je représente ici mes électeurs et ces derniers n'approuveront jamais une attitude qui semble devoir mener mon pays, notre pays, au désastre final.

Logiquement, comment devons-nous expliquer les volte-face du journal *Le Canada* depuis le 5 juillet 1950? Ce journal est pourtant réputé pour reproduire ce qu'il y a de plus libéral dans la province de Quebec! Le 5 juillet 1950, sous le titre: La Corée du Nord voulait l'unification amicale, on peut lire en éditorial ce qui suit:

Il est intéressant de rappeler que dix jours avant de déclencher son attaque-surprise contre le Sud, la Corée du Nord lançait une invitation aux autorités de Séoul, ainsi qu'aux membres de la Commission de l'ONU en Corée en faveur d'une unification pacifique du pays.

Rien n'est fait toutefois. Et le journal, après avoir parlé de la Corée du Nord, fortement soviétisée, écrit ceci au sujet de la Corée du Sud:

...où l'ancien chef nationaliste Syngman Rhee soutenu par les États-Unis avait instauré un régime dictatorial qui est devenu de plus en plus impopulaire. Washington avait même prévenu le président Syngman Rhee que les crédits alloués à la Corée du Sud seraient suspendus s'il n'adoptait pas une conduite démocratique, s'il ne remettait pas l'ordre dans les finances du pays.

[M. Courtemanche.]

Le 7 juillet 1950, le même journal dénonce les éléments politiques qui, en notre pays,

...sont prompts à exploiter des événements comme ceux-là pour réclamer que la nation soit mise sur un pied de guerre inutile et ruineux.

Le 11 juillet 1950, dans un éditorial, avertissement sur ce que pourrait nous coûter une nouvelle guerre.

Le 13 juillet 1950, changement radical. Sous le titre: "Nos destroyers vont servir la cause de la paix", un éditorial dans lequel on lit:

En intervenant aujourd'hui en Corée, la marine canadienne contribue à sauver le Canada d'une guerre d'agression dans l'avenir.

Le 25 juillet 1950, nouvel éditorial louant l'intervention du Canada et des États-Unis, en Corée. Par la suite, la ligne de conduite demeure la même. Ceux qui n'appuient pas l'intervention gouvernementale en Corée sont des communistes ou des pro-communistes.

Toutes ces déclarations me forcent à conclure que, plus que jamais, nous ne devons pas participer à cette équipée, pour les raisons suivantes:

Après une participation à deux grandes guerres, le Canada n'a pas les moyens de se lancer dans une troisième. Les deux guerres précédentes ont déjà coûté trop cher au peuple canadien; trop cher au point de vue argent, trop cher au point de vue hommes. La guerre de 1914-1918 a coûté un milliard 225 millions; la guerre de 1939-1945 a coûté 15 milliards 130 millions. De 1939 à 1945, un million de Canadiens ont été appelés sous les armes. N'est-ce pas trop pour nos moyens?

Evidemment, me dira-t-on, il y a le péril communiste. Mais, commençons par le combattre au Canada même, ce que nous négligeons de faire. D'ailleurs, pourquoi intervenir en Corée, alors que nous ne sommes pas intervenus ailleurs? Ce n'est pas la première conquête soviétique! Estoniens, Lettons, Lithuaniens, Polonais, Allemands, Autrichiens, Hongrois, Bulgares, Roumains, Chinois et autres ont été victimes de la terreur russe, de l'oppression communiste; et nous n'avons pas bougé. Pourquoi la Corée a-t-elle plus d'importance que les autres pays?

Au Canada, nous refusons encore de mettre le communisme hors la loi. Les émissaires de Moscou peuvent voyager à volonté, leur propagande est diffusée par les postes de Sa Majesté, et au besoin, en temps de campagne électorale, les libéraux acceptent l'appui communiste. Qu'ils se reportent à l'élection partielle de Grey-Nord! Et nous allons, du même souffle, dépenser des sommes fabuleuses et verser le sang de nos canadiens pour le combattre à l'étranger, alors que nous n'avons pas le courage de le détruire chez nous? C'est un non-sens, monsieur le président.

Rien, dans l'historique du conflit coréen, ne justifie notre intervention.

En réalité, après avoir été la remorque de Londres, nous voilà maintenant à la remorque de Washington. Nous voulons jouer à la grande nation, à la grande puissance, sans en avoir les moyens, ni l'intérêt.

Les leçons du passé sont-elles déjà oubliées? Les grandes puissances n'ont-elles pas été d'une révoltante ingratitude à notre endroit? Pensons donc à nous pour une fois.

Même si les députés canadiens-français libéraux ne disent rien, et de ce fait favorisent la participation, mes paroles expriment l'opinion générale du peuple canadien-français. *(Rires)* Rira bien qui rira le dernier!

Un député: Parlez pour vous-même!

M. Courtemanche: Il ne faut pas s'en étonner; nous sommes canadiens avant tout, et notre désir de paix, nous le tenons, notamment, des libéraux qui nous ont toujours dit qu'il fallait voter pour eux afin d'éviter la conscription et la participation aux guerres étrangères. Les libéraux n'ont cessé d'agiter le spectre de la conscription dans la province de Québec. Pourtant, ils se sont empressés de nous l'appliquer par la suite lorsqu'ils semblaient prendre plaisir à nous faire participer aux conflits étrangers.

En conclusion, permettez-moi de vous lire un article qu'a écrit Pamfil Saicaru, ancien député au Parlement roumain, dans son livre intitulé *Rien que des cendres*:

> Dans l'avenir prévisible, une guerre directe entre la Russie et les États-Unis est presque aussi impossible à réaliser qu'une bataille entre un éléphant et une baleine...?
>
> On a appris depuis cette époque que la Russie des Soviets ne respectait guère ses engagements. Cette tardive découverte n'est nullement flatteuse pour l'intelligence politique de l'Europe et des États-Unis. Elle témoigne du caractère superficiel et du manque de sérieux avec lesquels ont été affrontés les problèmes que soulevait la guerre, ainsi que les perspectives historiques du développement de l'Impérialisme russe, sous son nouvel aspect.

Nous du Canada, devons-nous faire les frais de ce manque de clairvoyance? Demeurons donc en dehors de ce conflit! Trouvons-nous assez de courage pour combattre le communisme ici même, d'abord. Nous sommes un peuple apparemment trop jeune pour avoir notre drapeau. Notre pays doit être également trop jeune pour participer à une tuerie qui peut devenir la plus sanguinaire de toutes celles que le monde ait jamais connues jusqu'ici.

M. Fulford: L'honorable député, qui vient de reprendre son siège, me permet-il de lui poser une question? Ce qu'il a dit représente-t-il la politique officielle du parti conservateur dans la belle province de Québec?

(Traduction)

M. Casselman: L'honorable député ferait mieux de s'asseoir.

L'hon. M. Chevrier: Le discours ne vous plaît donc pas?

M. Casselman: Tout autant qu'à vous.

(Texte)

M. Courtemanche: Si l'honorable député avait écouté le début de mon discours, il aurait compris ce que j'ai dit. J'ai dit exactement: Dans les remarques qui suivront, j'entends exprimer mes opinions personnelles, lesquelles sont familières et coutumières aux électeurs de la circonscription que je représente.

M. Langlois: J'espère que votre vote sera personnel aussi.

(Traduction)

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne puis à mon grand regret approuver les déclarations qui viennent d'être faites, bien que le préopinant ait parlé en toute sincérité.

Je prends part au débat sur l'affaire de Corée à un moment probablement le plus sombre de la campagne. Les derniers communiqués nous apprennent en effet que les communistes ont fait une avance de seize milles et demi sur un point du front et de douze milles sur un autre point. Mais, les dépêches contiennent une note plus inquiétante. Durant la guerre, nous étions habitués à certaines phrases des dépêches quand il s'agissait de nous laisser prévoir des revers. La note inquiétante des émissions radiophoniques et de dépêches récentes de l'ONU et des messages de Corée transmis par les ondes semblent, du moins à mes yeux, vouloir nous préparer à une évacuation possible. J'espère que les événements des prochains jours me prouveront que j'ai tort, mais telle est la situation inéluctable qu'on nous fait entrevoir ce soir.

Entre la fin de la dernière session et le commencement de celle-ci, un très habile homme d'État de l'Empire, le premier ministre de l'Australie, est venu à Ottawa. Il a fait un discours qu'il n'a malheureusement pas pu prononcer à la Chambre et dans lequel il a posé trois points principaux que devrait adopter tout gouvernement démocratique. Le premier était de nous préparer à combattre

pour la liberté; le deuxième, de continuer à développer notre économie et à améliorer la société et le troisième, d'empêcher l'inflation de nous détruire. Ce programme comporte un rude travail, un acroissement de production et la priorité du devoir national sur les droits et les plaisirs individuels. Ce n'est pas le genre de programme qu'un parti politique a intérêt à exposer au pays, mais à moins d'adopter un tel programme nous n'aurons aucun parti politique au Canada ni même le droit d'exprimer des opinions politiques. La vie politique n'est plus aujourd'hui un concours de popularité.

Nous parlons beaucoup de nos préparatifs militaires et d'ici un jour ou deux sans doute nous parlerons de l'augmentation de nos dépenses et de l'accroissement du fardeau des impôts qui s'ensuivra. Comparons nos réalisations passées à celles des autres nations de ce que j'appellerai la collectivité de l'Atlantique. La statistique qui va suivre vient de la Banque des règlements internationaux et exprime le pourcentage du revenu national affecté à la défense avant le conflit de Corée. Voici les chiffres:

	Pourcentage
Royaume-Uni	7·4
Pays-Bas	6·1
États-Unis	5·9
Turquie	5·8
France	5·0
Italie	3·8
Suède	3·6
Canada	3·0
Suisse	2·7
Belgique	2·5

Le Canada est presque le dernier sur la liste. Après la guerre de Corée, les dépenses engagées par les États-Unis et le Royaume-Uni pour la défense seront près d'atteindre 10 p. 100 de leur revenu national. Dussions-nous envisager des dépenses de 10 p. 100 de notre revenu national pour la défense, cela représenterait une somme d'un milliard à un milliard et demi par année. Ces chiffres sont de nature à nous dégriser, mais pourtant, c'est ce que dépensent les sujets de nos associés pour sauvegarder la liberté. Souvenons-nous, avant de trop nous vanter de nos efforts, de ce que nos associés accomplissent.

Je voudrais citer trois alinéas d'un article paru récemment,—je crois que c'est le 1er août,—dans l'*Economist* de Londres. On y écrivait:

> Il est vrai d'affirmer, à toutes fins pratiques, que l'effort de défense de la Grande-Bretagne a dépassé, compte tenu des ressources nationales, celui de n'importe quel des pays libres. Mais, mesuré en fonction des dépenses, il soutiendra la comparaison avec ces pays, même par rapport à l'échelle nouvellement projetée qui se fonde sur les préparatifs de défense américains.

[M. Rodney Adamson (York-Ouest).]

> C'est parmi les membres de la collectivité de l'Atlantique autres que les États-Unis et le Royaume-Uni que le principe du sacrifice égal exige des efforts beaucoup plus considérables.
>
> Que tous déplorent la tragique nécessité d'avoir à consacrer encore plus d'argent aux armements, inutile de le dire. Mais si l'une des nations libres était tentée de prétendre qu'elle ne peut pas y affecter davantage, il faudrait lui rappeler que l'Union soviétique, pays plus pauvre par rapport au nombre de ses habitants, réussit à y consacrer au moins 13 p. 100 de son revenu national, à en croire M. Shinwell. Certaines personnes bien renseignées ont même parlé de 17 p. 100. S'il est une chose que les nations libres ne peuvent pas se permettre, c'est que leur réponse soit périlleusement inégale au défi qui leur est lancé.

Au tournant du siècle, Kipling disait, au au sujet du Canada, dans son poème *Our Lady of the Snows*:

> Fille je suis dans la maison de ma mère,
> Mais maîtresse dans la mienne.

Le mot "maîtresse" a deux sens. Il a celui que Kipling lui prête et celui aussi de femme entretenue. A moins que nous ne soyons disposés à aller à part égale avec les autres nations de l'Atlantique, ce sera le deuxième sens du mot maîtresse qui s'appliquera à nous. Le rôle de femme entretenue ne convient pas au caractère héroïque et audacieux du peuple canadien.

La mauvaise publicité que nous avons eue ici et à New-York est attribuable à de nombreux facteurs. Un article de Blair Fraser, dans un récent numéro de *Maclean's*, ne saurait être considéré comme étant sympathique à l'administration actuelle. Au sujet de la réaction des États-Unis à notre conduite depuis l'ouverture des hostilités en Corée, il s'exprime en ces termes:

> Dans un discours prononcé le soir de l'appel de Trygve Lie, Mike Pearson a dit que l'envoi de trois destroyers de la part du Canada n'est pas "une participation purement symbolique". Il ne badinait pas. Si l'un des destroyers était coulé, les pertes de vie seraient plus considérables que le nombre d'Américains tués au cours du premier mois des hostilités.
>
> Cependant, on a répondu à cette observation avec aigreur à Washington. Un fonctionnaire du secrétariat d'État a fait, à ce propos, un jeu de mots ironique. On s'est immédiatement emparé de ce mot d'esprit et on peut dire que c'est la réponse officieuse des États-Unis à la déclaration de Pearson.

Les relations publiques de l'armée canadienne ont été extraordinairement ineptes. Au moment de la crise coréenne ce service a fait de la publicité au sujet de manœuvres exécutées par un officier et dix gradés et hommes de troupe qui éprouvaient des appareils dans l'Arctique. On les a désignées sous le nom de "Shoofly". Le communiqué de presse disait que d'après les officiers de l'armée ces manœuvres étaient désignées par

un nom approprié. Cette publicité est mauvaise du point de vue de la défense nationale, et elle est tout à fait déplacée à un moment où le monde libre doit se serrer les coudes. On a dit: "A quoi servira l'expédition de notre armée de terre en Corée?" Je me demande si le général MacArthur aurait bien accueilli même un bataillon de troupes canadiennes, à supposer qu'il lui eût fallu les ravitailler par l'entremise des services des États-Unis.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration extraordinaire à la Chambre cet après-midi. Il a dit que les Nations Unies n'auraient pu agir sans l'absence fortuite du délégué des Soviets de la réunion du Conseil de sécurité au moment ou la décision fut prise. Est-ce à dire qu'au cas où le délégué des Soviets aurait été présent et aurait recouru au veto pour empêcher l'intervention de l'ONU, que nous et le reste de l'univers libre serions restés oisifs, n'aurions rien fait et aurions laissé les Nord-Coréens communistes envahir la Corée du Sud? S'il en est ainsi, je demande qu'on revise immédiatement les engagements pris par les nations signataires du pacte de l'Atlantique de manière à surmonter cette difficulté.

On a beaucoup parlé de nos initiatives aux assemblées de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes le pays démocratique le plus bavard au monde. Nous pouvons parler d'une plus belle Utopie que presque tout autre membre de l'ONU. Mais, quand il s'agit d'agir, nous nous éclipsons tout simplement. Je parle de ce qui s'est passé à l'Organisation des Nations Unies, des gestes merveilleux que nous avons posés, s'il faut en croire la presse et la radio du Canada. Par exemple, il y a eu la résolution relative au génocide. Si un troisième conflit mondial éclate, à quoi servira la pieuse résolution concernant le génocide quand un bon tiers de la population du monde est exposé à la destruction?

En une autre occasion, M. Ilsley s'est rendu à une assemblée de l'ONU et, au cours d'une altercation, a lancé que le Canada était pacifiste. La presse et la radio ont exploité cette déclaration, comme s'il s'agissait de la seconde venue du Messie, et qualifié de merveilleuse cette idée de pacifisme. De tels propos ne tiennent pas compte de la réalité, monsieur l'Orateur; ils contribuent à détruire l'efficacité de l'ONU plus que tout ce que je pourrais imaginer. Quand le massacre commence, nous excellons. De fait, quand il s'agit de massacre, la puissance du Canada est égale ou supérieure à celle de toute autre nation. Si la population civile savait jusqu'où de paisibles jeunes Canadiens peuvent aller quand ils sont montés, elle serait étonnée. Peut-être vaut-il mieux qu'elle ne le sache pas.

Là où nous flanchons, c'est entre le moment où cessent les paroles et celui où commence le massacre. C'est malheureusement un legs politique qui nous fait perdre beaucoup de prestige et peut résulter en pertes de vies inutiles comme cela s'est produit à la suite de la révoltante mesure prise, au cours de la dernière guerre, sur la question des renforts. Je prends pour exemple le fait d'avoir manqué de remplir, du moins dans une modeste mesure, le devoir imposé aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France de fournir une partie des troupes d'occupation en Allemagne. Cela symbolise la politique suivie par le parti libéral depuis un quart de siècle, et qui peut se traduire par ces mots: "Ne nous engageons pas." Si nous avions rempli une partie de cette tâche, nous aurions maintenant des soldats et des officiers aguerris, qui seraient au courant des conditions et de la topographie de l'Europe et des endroits où la guerre pourrait éclater sur le vieux continent.

Nous disposerions aussi de renseignements d'ordre militaire que seule peut fournir une armée d'occupation. Nous craignons, pour des motifs d'ordre politique, de nous mettre en état de préparation. La Corée nous offre notre dernière chance de prévenir une troisième guerre mondiale. Si nous, les peuples libres, sommes chassés de la Corée, la Russie pourra déclencher la troisième guerre mondiale quand elle voudra et où elle voudra. La Corée est relativement aussi importante, —elle représente à peu près la même étape,— que l'occupation de la Rhénanie et la violation du traité de Locarno par Hitler. Si nous avions arrêté Hitler à ce moment-là, nous aurions probablement pu prévenir la seconde guerre mondiale. En laissant les forces du nazisme violer impunément et de façon aussi flagrante ce traité, nous leur permettions tout. Il en est de même pour la Corée. Si nous laissons les Russes,—et il s'agit bien des Russes, car le communisme ne connaît aucune frontière nationale,—occuper la Corée, la troisième guerre mondiale va fondre sur nous. La Corée est notre dernière planche de salut.

Je ne veux pas en étudier le détail, mais je souhaite que les députés lisent le rapport que le général MacArthur a remis à l'ONU et que le *Times* de New-York a publié hier. En trois endroits, il presse l'ONU de lui envoyer des forces terrestres. Il affirme que les forces américaines font face à un ennemi trois,

quatre et, en certains cas, même sept fois plus nombreux. Voici ce qu'il dit à la fin de son rapport:

> Mon plus grand souci est le prompt renforcement de nos forces terrestres actuellement surpassées en nombre par l'ennemi.

Notre liberté tire à sa fin.

Quelques mots sur la constitution d'un comité de la défense. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) bénéficie de l'aide d'un excellent comité, qui non seulement examine ses crédits mais qui peut questionner ses spécialistes. Les membres de ce comité sont donc au courant des problèmes auxquels le Canada fait face à l'étranger. Depuis la création du comité, dit-on, la Chambre des communes canadienne est devenue l'une des assemblées électives les plus au courant des affaires internationales. Voilà ce qu'a accompli le comité. On n'a pas vu des coupables partout. On entendait autrefois à la Chambre et ailleurs des observations comme celle-ci: "Pourquoi toutes ces ambassades? Qu'avons-nous besoin de ces somptueux immeubles à Paris, Rome ou Washington?" On n'entend plus ces récriminations parce que le comité a graduellement su renseigner la Chambre sur la nécessité des ambassades et des diplomates.

L'autre soir, le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé des accusations irréfléchies du sénateur McCarthy des États-Unis. Sa façon d'agir constitue une véritable "épreuve par la calomnie", de l'avis, du moins, de fonctionnaires du Secrétariat d'État, dont, en particulier, M. Lattimore. Le premier ministre ne se rend pas justice en prétendant que les membres de notre Chambre soient capables d'agir de la sorte.

Comme il est onze heures, monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacInnis: Quel sera le programme demain?

L'hon. M. Fournier: Nous continuerons le présent débat et, si c'est possible, nous le terminerons.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

LES IMPÔTS

QUESTION AU SUJET DE LEUR MODIFICATION AU COURS DE LA SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre des Finances? Est-il en mesure de dire à la Chambre si le Gouvernement se propose de modifier le régime des impôts dès la présente session?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je compte soumettre des propositions à la Chambre, lorsque nous l'inviterons à se former en comité des voies et moyens.

LE CODE CRIMINEL

ANALYSES CHIMIQUES DANS LES CAS D'ACCUSATION DE CONDUITE D'UNE AUTO PAR UNE PERSONNE EN ÉTAT D'IVRESSE—QUESTION AU SUJET DE LA MODIFICATION DU CODE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake Centre): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Songe-t-on à présenter un amendement au Code criminel en vue de pourvoir à des analyses chimiques et autres de nature semblable aux fins de la preuve dans le cas de gens accusés de conduire une auto pendant qu'ils sont en état d'ivresse?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Un de nos fonctionnaires supérieurs, M. Mundell, K.C., a été désigné pour s'occuper de cette question. Non seulement il l'étudiera à fond lui-même, mais il conférera personnellement avec les divers fonctionnaires compétents des ministères des procureurs généraux provinciaux, afin de nous préparer un rapport définitif complet sur la question. Il ne pourra sûrement pas présenter son rapport dès la présente session.

LE SAUMON

DEMANDE AU SUJET DE LA FERMETURE DE LA PÊCHE DANS LE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. On nous apprend du littoral de l'Ouest que la pêche au saumon dans le Fraser a été interdite indéfiniment. Le ministre des Pêcheries veut-il formuler une déclaration immédiatement à ce sujet?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Le saumon sockeye relève de la Commission internationale pour le saumon sockeye, à laquelle il appartient d'émettre une telle interdiction. Je n'avais pas compris que la pêche fût interdite indéfiniment. Je ne puis, cependant, en ce moment, donner à l'honorable député une réponse complète et satisfaisante. Hier c'était congé. Aujourd'hui nous tâchons d'obtenir une réponse complète de notre bureau de Vancouver. Je la transmettrai à l'honorable député plus tard dans la journée ou demain matin.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 4 septembre, sur la motion de M. Charles Cannon, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Drew.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance hier soir, j'allais parler de notre requête en vue de l'établissement d'un comité de la défense.

Le simple député a une double responsabilité envers ses commettants. Tout d'abord, il doit s'assurer qu'on dépense judicieusement les fonds votés par le Parlement. Mais, dans le cas de la défense, il a une responsabilité encore plus grande: il doit s'assurer que son pays est bien défendu.

Le ministre est comptable au cabinet. Sous notre régime parlementaire, le ministre est tenu de souscrire aux décisions du cabinet. Qu'elles soient bonnes ou non, il est obligé de les approuver et de les appuyer. Tel est le principe à la base de la solidarité ministérielle, une des clefs de voûte de notre régime démocratique. Pourtant, monsieur l'Orateur, il n'est pas impossible que le ministre ou le cabinet se trompe. La Chambre juge en dernier ressort des questions de défense. Néanmoins, par le passé, au cours de débats sur la défense du pays, on nous a communiqué des renseignements qui étaient loin d'être de nature scientifique ou même absolument exacts. Lors du débat sur la défense, le 9 juin, on nous a fourni

une liste du personnel au quartier général de la Défense: voilà, pour ainsi dire, les seuls renseignements précis que nous ayons obtenus. Le débat s'est d'abord poursuivi sur un ton digne et impersonnel mais il a vite dégénéré en un tohu-bohu analogue à celui qui règne dans une des pièces de Shakespeare.

Si le comité de la défense pouvait interroger le chef de l'état-major général ou son adjoint, de même que d'autres spécialistes, au lieu de se contenter des réponses que le ministre se croit peut-être tenu de donner afin d'appuyer le reste du cabinet, les renseignements obtenus seraient peut-être plus utiles.

C'est aux députés ordinaires, aux anciens combattants en particulier, qu'il incombe de demander quelles décisions ont été prises.

On y débattrait diverses questions, celle de savoir, par exemple, si l'armée canadienne doit se composer exclusivement de troupes aéroportées qui constitueraient en quelque sorte, une garde nationale mobile. Il faudrait à cette fin examiner le programme du Gouvernement; peut-être est-il approprié, mais quelles sont les autres solutions qui s'offrent à lui. A-t-on songé à la formation d'unités de troupes terrestres dont on pourrait disposer en cas de guerre? Ce point doit avoir été débattu à un niveau ou à l'autre de la hiérarchie et on a dû s'enquérir du pour et du contre. Il y a aussi la question des unités blindées, des dimensions des chars et des canons, et de l'utilisation des tanks britanniques ou américains. Voilà des points sur lesquels il faudrait renseigner la Chambre; on devrait en discuter dès maintenant. Il nous faut décider si nous choisirons le char *Patton* américain ou le *Centurian* britannique. Il ne faut pas attendre à le dernière minute pour en décider ou le faire précipitamment, car nous risquons ainsi de nous tromper. Il nous faut examiner soigneusement ces questions, non dans l'atmosphère politique de la Chambre des communes, même si le dernier mot revient à la Chambre à cet égard, mais au sein d'un comité parlementaire où les considérations d'ordre technique passent au premier plan.

Au cours de l'été, j'ai assisté avec d'autres députés, à une démonstration de la puissance du tir au camp Petawawa. Ayant demandé pourquoi on n'utilisait pas la principale bouche à feu cuirassée du char de combat, on m'a répondu que les projectiles étaient si vieux qu'il serait dangereux de s'en servir. Il me semble parfaitement inutile d'apprendre le maniement des chars si on ne peut se servir de leur principale arme.

Passons maintenant à la question de l'armée de réserve. Le ministre dit qu'on a eu une belle saison d'instruction militaire. Chaque chef de corps et la plupart des soldats que j'ai rencontrés m'ont dit que leurs unités étaient loin d'être au complet quand elles sont allées au camp d'entraînement. Où est la vérité? Quel est le rôle futur de l'armée de réserve? Voilà une question qui pourrait être discutée en comité afin qu'on arrive à une décision. Ce n'est pas une question politique; elle l'emporte sur toutes les considérations politiques puisqu'elle concerne la défense vitale du pays.

J'en arrive maintenant au F-86 et au moteur *Orenda*. Nous avons entendu parler tout récemment du moteur à réaction *Sapphire*, beaucoup plus puissant, et du nouveau *Meteor*. On devrait discuter ces questions car c'est aux représentants du peuple de décider s'il convient de modifier notre programme en fabriquant de nouveaux avions ou si ce changement exigerait trop de temps et coûterait trop cher.

La question des sous-marins a déjà fait l'objet d'une discussion depuis le début de la session. Le ministre dit qu'une petite nation dont la marine est modeste n'a pas de raison de se munir de sous-marins, que ce serait peu économique. Des officiers d'état-major du service naval m'ont dit que, pour le moins, ils ne partagent pas cette opinion. Je ne sais à quoi m'en tenir, mais j'ai l'avis catégorique de certaines gens qui devraient s'y entendre. Cependant, le ministre, qui doit appuyer le cabinet, prétend que le Canada est trop petit pour avoir des sous-marins; il serait peu économique et peu pratique pour une marine aussi modeste que celle du Canada de disposer de sa division sous-marine. Peut-être a-t-il raison. Toutefois, ne nous inspirons pas de considérations politiques. La question d'avoir ou non des sous-marins n'est pas d'ordre politique, mais elle intéresse foncièrement la défense de notre pays et doit, à mon avis, primer toute considération d'ordre politique.

Pour ce qui est de l'artillerie, quel est notre programme? Les industries canadiennes doivent-elles coordonner leur fabrication en matière d'artillerie avec les pièces de modèle américain ou de modèle britannique? C'est là une question qui se pose présentement aux industries. Certains établissements de mon comté se la posent.

Vient ensuite l'usage de l'arme absolue. Enseigne-t-on aux Canadiens l'emploi des armes absolues, des armes atomiques? Sinon, pourquoi? Aucun député n'est assez sot pour croire que si la guerre devient générale les armes atomiques seront inutilisées. Les troupes canadiennes ont joué par le passé le rôle de troupes de choc. Dans le cas d'un conflit général, hideuse perspective qu'il nous faut néanmoins envisager, on se servira de

ces armes; or nous serons peut-être appelés à faire partie de l'équipe qui les maniera.

L'instruction de troupes de montagne est une autre question qu'il importe d'étudier. La périphérie des pays situés derrière le rideau de fer est montagneuse. Nous sommes payés pour savoir que les troupes qui évoluent en haute montagne, celles qui ont l'avantage de pouvoir combattre dans les régions montagneuses, sont celles qui sortent vivants de la tuerie féroce et implacable qui se poursuit dans ce pays.

Le général Sherman ne s'est pas contenté de dire: la guerre, c'est l'enfer! Il a bien dit: la guerre, c'est l'enfer déchaîné! Les dépenses que nous serons appelés à engager serviront à des fins de destruction, de destruction infernale. On ne peut rien en dire de bon sauf qu'elles sont indispensables à la sauvegarde de notre liberté. Je demande la constitution d'une commission de la défense afin que les députés qui ont des obligations envers la population, soient en mesure de dire à leurs commettants que notre ligne de conduite à tel ou tel égard est sage parce que les chefs d'état-major ou les spécialistes du ministère de la Défense en auront exposé le pour et le contre. Bien que cette façon de procéder ne soit pas encore tout à fait satisfaisante,—aucun préparatif de guerre ne peut l'être,—c'est la meilleure des trois ou quatre façons de procéder qui s'offrent à notre choix.

Ce n'est pas, encore une fois, une question de politique. C'est quelque chose qui échappe à toute considération de parti. Chacun de nous a des obligations envers ses commettants; chacun de nous a, à l'égard du pays, le devoir de veiller à ce qu'on maintienne nos moyens de défense. J'espère qu'aucun membre de la Chambre ne rechignera lorsqu'il s'agira d'accorder au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) quoi qu'il demandera au nom de la défense. Mais si l'on ne nous renseigne pas, si nous sommes dans l'impossibilité de juger que telle ou telle mesure convient, nous constituerons une assemblée peu au courant, qui ne saura répondre à ses engagements envers ses commettants.

Si on nous demande de participer à la guerre totale, nous devrons combattre avec les méthodes scientifiques les plus impitoyables. C'est maintenant qu'il faut renseigner la Chambre sur les préparatifs que l'on fait. Autrement, ce sera la fin de notre vie comme peuple. Nous avons le choix entre l'héroïsme maintenant et l'esclavage plus tard.

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je prends part au débat ce matin, non en vue de répondre à aucun des discours antérieurs, mais plutôt afin d'exprimer mon opinion le plus franchement possible, comme je l'ai fait pendant la dernière guerre. Je voudrais citer les paroles que j'ai prononcées ici le 18 février 1937, alors que nous étudiions la question de hausser les crédits de la Défense nationale:

> Monsieur l'Orateur, chaque fois qu'il est donné à un homme public d'émettre une opinion, de formuler un programme sur une question d'importance vitale pour son pays, il doit le faire avec la plus grande sincérité. Le plaisir que peut causer la lecture des journaux remplis de son nom, les soucis d'une réélection, la récompense plus ou moins alléchante que son attitude vis-à-vis du parti politique qu'il appuie peut faire miroiter à son esprit, toute considération, enfin, d'intérêt personnel doit disparaître et devant son devoir de mandataire du peuple et devant son devoir de patriote.

Je constate avec plaisir que, cette fois, ces paroles n'ont pas provoqué de violente sortie contre l'honorable député de Portneuf. Durant la dernière guerre j'ai adopté une tout autre attitude. Je regrette d'avoir à dire qu'à cette époque j'ai dû abandonner mes bons amis et leur mener une lutte acerbe. J'ai censuré M. Lapointe, M. Cardin et bien d'autres. Heureusement, après la guerre, ils m'ont de nouveau accueilli dans leurs rangs. Je continue néanmoins de respecter l'opinion d'autrui, surtout de ceux qui ont participé au présent débat.

Quand la seconde Grande Guerre s'est déclarée, j'avais fait une promesse que je me suis efforcé de tenir, si pénible que ce fût. J'avais le sentiment d'être conséquent. Ne pouvant approuver la ligne de conduite adoptée par mon parti, j'ai traversé le parquet afin de mieux la combattre. Aujourd'hui je partage l'avis de mon chef et de tous mes amis libéraux.

J'ai écouté attentivement le discours qu'a prononcé hier soir l'honorable représentant de Labelle (M. Courtemanche). Je respecte ses opinions. Il exprimait, dit-il, les vues de ses commettants. J'ai cependant été fort étonné de l'entendre affirmer qu'il exposait l'opinion de la grande majorité des habitants de la province de Québec. Je crois en effet que ce territoire est un peu vaste pour être représenté par un seul député. Lorsque j'ai entendu citer MM. Cardin, Lapointe et King, je me suis demandé, je l'avoue, quelle attitude ils prendraient s'ils étaient encore parmi nous. Les ayant bien connus, je doute fort qu'ils se fussent opposés à la participation de notre pays à une guerre extérieure, surtout quand il s'agit de combattre le communisme, qui cherche à détruire les convictions profondes dont ils étaient animés.

Je me suis déjà opposé à la participation de notre pays à des guerres extérieures. Aujourd'hui, en ce qui regarde le commu-

nisme, je me suis fait le champion depuis quinze années de mesures destinées à le combattre. Afin de rester conséquent, je suis forcé d'encourager le gouvernement à combattre le communisme, que ce soit par la force armée ou par des armes morales ou spirituelles.

A la dernière session, un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), que j'ai écouté attentivement,—j'écoute toujours attentivement ses discours,—m'a frappé. Quand il a parlé de l'impérialisme communiste, on pouvait voir sourire certains députés. Mais je crois qu'il avait bien raison. Je me permets de citer un homme dont la plupart des membres de cette Chambre doivent avoir lu les œuvres, Karl Marx. Il est question de l'impérialisme russe, des ambitions expansionnistes de la Russie. Une dépêche à la *Tribune* de New-York, le 14 juin 1853, cite les propos suivants de Karl Marx:

La Russie maintient qu'elle ne nourrit aucun dessein d'annexion. Pour démasquer cette hypocrite prétention, il suffit d'énumérer les annexions effectuées par la Russie depuis l'époque de Pierre le Grand. Les territoires qu'elle a pris à la Suède sont plus étendus que les territoires actuels de la Suède. Ceux pris à la Pologne sont presque aussi étendus que l'Autriche.

C'est la même chose maintenant.

Les territoires que la Turquie a dû céder à la Russie dans les Balkans ont la superficie de la Prusse.

Personne ne peut prétendre que la Russie n'envahit pas actuellement l'Europe autant que l'Asie.

Les territoires que la Russie a obtenus en Asie de la Turquie sont aussi grands que l'Allemagne. L'étendue de leurs acquisitions de la Prusse est comparable à celle de la Grande-Bretagne.

Dans une autre dépêche à la *Tribune,* en date du 12 avril 1853, il écrit une phrase qui sert de leçon à la civilisation occidentale. Je cite:

La poltronnerie et la stupidité des nations occidentales fournissent des occasions à la Russie.

C'est encore vrai aujourd'hui.

Par suite de leur ignorance, les dirigeants occidentaux perdent la maîtrise de la situation. Leurs jalousies causent leur perte. Tout ce qu'ils font profite à la Russie...

C'est encore vrai aujourd'hui. Dans une autre dépêche à la *Tribune,* Karl Marx traite des dangers de l'agression russe.

Il est d'intérêt vital pour la Grande-Bretagne de demeurer l'adversaire convaincu et inflexible des projets d'annexion et d'expansion russes.

Quand M. Attlee a permis aux industries britanniques de guerre de fabriquer des armes pour la Russie, je me demande s'il a pensé à cela ou s'il a jamais lu ce qu'a dit Karl Marx à ce sujet en particulier. Marx continue ainsi:

[M. Gauthier (Portneuf).]

L'Angleterre ne peut se permettre de laisser la Russie s'emparer des Dardanelles et du Bosphore. Tant du point de vue commercial que politique, ce serait un coup funeste, pour ne pas dire mortel, à la puissance britannique. Une fois que la Russie se sera emparée de Constantinople... la Mer Noire deviendra un lac russe... Trébizonde, un port russe et le Danube, un fleuve russe.

Le Danube est déjà un fleuve russe.

Mais quand elle aura atteint cette phase de la conquête du monde, est-il probable que cette puissance gigantesque et toujours croissante se repose sur ses lauriers?

Je crois que Karl Marx avait raison. S'il envoyait aujourd'hui des dépêches à la *Tribune,* il serait forcé de dire la même chose sur l'impérialisme et l'expansionnisme communistes. Nous ne devrions pas être sceptiques à l'égard de l'initiative prise par le Gouvernement canadien en Corée actuellement, avertis que nous sommes depuis des siècles que la politique d'expansion poursuivie tant sous les tzars que sous les communistes russes demeure toujours celle de ce pays immense et si abondamment peuplé.

J'ai ici un résumé du chapitre 36 d'un ouvrage de George W. Keeton, spécialiste en questions asiatiques, et intitulé: *China, The Far East and the Future.* Ce résumé est trop long pour que je vous le lise en entier. Je ferai remarquer à la Chambre que, depuis 1567, la Russie a suivi la même politique sous les tsars et les communistes jusqu'à nos jours. Sous le régime des tsars, on a développé des effectifs militaires puissants sur les deux rives du Sakhalin. Ces moyens de défense sont bien établis et la Russie n'est pas loin d'avoir toute la puissance asiatique fermement en main.

C'est une des principales raisons pour lesquelles, de mon siège à la Chambre, je demande au Gouvernement d'aller de l'avant avec son programme d'intervention en Corée, et au Parlement de voter les crédits nécessaires afin de permettre à notre armée, à notre marine et à notre aviation de combattre le communisme en Corée et dans les autres pays asiatiques. Je le répète, je suis anticommuniste en temps de paix comme en temps de guerre. Si je prenais une autre attitude, j'agirais de façon tout à fait inconséquente par rapport à l'attitude que j'ai prise au cours des quinze dernières années. Je ne puis m'y résoudre.

Au cours du présent débat un député s'est demandé si vraiment l'agression était venue de la Corée du Nord. J'ai en main un document intitulé, *Le Canada et la crise coréenne,* où à la page 19, il est bien démontré que l'agression est venue de ce côté-là. Dans un câblogramme de la Commission des Nations

Unies pour la Corée, adressé au secrétaire général des Nations Unies, le 25 juin 1950, je trouve le passage suivant:

Le Gouvernement de la République de Corée fait connaître que le 25 juin, vers quatre heures du matin, des attaques massives ont été lancées par les forces de la Corée du Nord sur toute la longueur du trente-huitième parallèle.

On n'a pas nié cette déclaration. Toutes les dépêches de presse que nous avons pu obtenir depuis le commencement du grand conflit l'ont confirmée.

Je voudrais renvoyer l'honorable représentant de Chicoutimi (M. Gagnon) à *Relations* numéro du mois d'août 1950, où il pourrait lire *Conditions Internationales*, article du père Ledit qui est, je crois, spécialiste en affaires internationales. Il y déclare que, le 10 juin, trois représentants du Front patriotique de la Corée unie, qu'il appelle trois communistes de la Corée du Nord et dont il cite les noms, se sont rendus auprès de la Commission des Nations Unies pour la Corée afin de lui présenter une adresse du Front patriotique. C'était le 10 juin. Ces trois membres du Front communiste ont traversé la frontière et, deux jours plus tard, les forces militaires de la Corée du Sud les ont arrêtés. Dans ce document, l'honorable député verra que les Nord-Coréens demandaient la suppression du gouvernement établi de la Corée du Sud. En d'autres termes, ils suivaient la ligne de conduite des chefs communistes, de l'Internationale communiste, en ce qui concerne le renversement du gouvernement démocratique. C'est une autre raison de croire qu'il y a eu vraiment agression, car, à mon sens, on peut considérer le père Ledit comme un spécialiste en affaires internationales.

En outre, je voudrais renvoyer l'honorable député à un écrit du père Sauvé, spécialiste en questions relatives au communisme chez nous, qui, suivant *Le Droit* du 28 août 1950, déclarait:

(Texte)

Nos hommes d'État se rendent maintenant compte de la nécessité de regarder bien en face les hommes de Moscou. Ce qu'ils font aujourd'hui, ils auraient dû le faire il y a 20 ans, quand le régime communiste avait déjà dévoilé d'une façon claire et absolument évidente le sens de ses ambitions. Le pape Pie XI, en 1925, a écrit une encyclique pour mettre l'univers en garde contre l'athéisme de Marx, de Lénine et de Staline. Les gouvernements ont fait la sourde oreille à ses avertissements et ont continué de s'endormir plus profondément pendant que Moscou profitant de la léthargie politique universelle poussait plus avant la charrue de la révolution, charrue tirée par la haine et la violence. Le sillon tracé est incroyablement profond. Comment réagir vis-à-vis cette montée rapide du communisme? Dans le domaine spirituel, le message de Fatima a indiqué les moyens à prendre pour disposer à notre égard la miséricorde divine; dans le domaine économique, les relations entre le capital et le travail doivent nécessairement tenir compte davantage du véritable caractère de la personnalité humaine; dans le domaine social, le grand commandement évangélique de la charité chrétienne doit reprendre la première place. La lutte entre la charité et la haine est celle qui se fait actuellement pour la conquête du genre humain. L'Église compte sur tous ses fils pour assurer le triomphe des principes évangéliques et pour procurer au monde la paix dont il a tant besoin.

(Traduction)

De toute évidence, les faits l'ont maintes fois prouvé, le communisme veut détruire toute croyance en Dieu. On voudrait pourtant garder le silence car autrement il faudrait envoyer de l'aide à l'extérieur! Le communisme travaille au renversement de nos institutions par la force. Pourtant, on est prêt à le laisser étendre son autorité par le monde. Voilà qui n'est pas logique. Le chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Drew) appuie notre intervention en Corée. Comment donc le député de Labelle (M. Courtemanche) peut-il prendre contre cette participation une attitude aussi tranchée qu'hier soir et néanmoins, aux prochaines élections, qu'elles soient générales ou non, demander à ses commettants de le réélire puisqu'il jouit de l'approbation du chef actuel de l'opposition. Il y aurait là flagrante contradiction. Je respecte l'opinion du député et de ses commettants mais je mets en doute l'exactitude d'affirmations comme celle où il prétend exprimer les vues de la grande majorité des gens du Québec.

Je me souviens d'un fait significatif. Au cours de la dernière guerre, avant l'attaque lancée contre la Russie par Hitler, Tim Buck s'opposait à ce qu'il appelait "la guerre impérialiste". Une fois la Russie attaquée, cependant, il se mit à déclarer, aux Canadiens français en particulier,—j'ai le texte de certains de ses discours,—qu'il fallait participer à la guerre menée par les gens ordinaires maintenant que la Russie avait été envahie. Je ne voudrais pas que mon discours m'attire demain les félicitations de la *Tribune* de Toronto. Je ne dis pas que je n'ai pas reçu d'éloges de la part de ces gens lorsque je me suis opposé à notre participation à toute guerre extérieure au cours de la dernière Grande Guerre. Ces éloges ne m'ont pas plu; ils ne me plairaient pas aujourd'hui et j'espère ne pas recevoir l'appui de gens qui veulent renverser nos institutions. Je me souviens qu'à titre de membres du bloc populaire, nous avons reçu des visiteurs qui nous encourageaient à poursuivre nos programmes. Nous ne savions pas qu'ils étaient communistes, mais nous l'avons appris plus tard car, après que la Russie fut attaquée, ces visiteurs ne sont pas revenus. Ils étaient trop

occupés à demander à la population de combattre pour l'homme moyen. Je ne veux pas qu'ils viennent me voir demain pour me demander de m'opposer à notre intervention en Corée.

Je veux combattre les communistes n'importe où et partout où je les trouverai. J'ai un fils qui a atteint l'âge de s'enrôler et je sais ce que c'est que d'envoyer un fils à la guerre, même si c'est sur notre propre territoire. Je sais que mon fils n'hésiterait pas à s'enrôler, dès qu'il aura terminé ses études, dans six mois au plus tard. Je sais que, comme son père, il sera prêt à combattre les communistes n'importe où.

Mais revenons à la véritable question. C'est très bien de combattre les communistes par les armes, mais le véritable problème réside dans l'homme lui-même. Ce qu'il nous faut davantage, c'est le réarmement moral. L'homme sait à peine où il va. Comment peut-on s'attendre que la société se conduise bien si l'individu ne sait pas se conduire? La charité et la justice sont presque disparues de l'esprit des hommes. Comment la société peut-elle dévaloriser des vertus nécessaires et s'attendre que le monde pense et agisse sagement? Être bon envers les pauvres, c'est de la charité, mais respecter son voisin dans son esprit, dans sa pensée et dans ses actes, c'est de la charité aussi. Remettre à son voisin son dû, c'est encore de la charité. Si l'individu est charitable, la société et les nations du monde le seront aussi. Je crois que le mot "justice" est celui dont on a le plus déformé le sens de nos jours. On dit que la justice fait partie de la vie, mais dès que les intérêts personnels sont en jeu, la justice disparaît.

Comment la société et les nations peuvent-elles être justes puisqu'elles se composent d'hommes injustes? Dans le passé, l'extrême Orient s'est fait exploiter. Le manque de charité et de justice a caractérisé les sociétés commerciales sans scrupule des pays occidentaux qui ont exploité,—je dis bien, exploité,—ces Asiatiques. Et cela a duré un peu trop longtemps. Il est heureux que nous ayons eu là-bas des missionnaires qui, par leur bienveillance et leur esprit de justice, ont atténué le ressentiment des peuples de l'Asie. Si on les avait aidés davantage et si on avait mieux tenu compte de leurs observations, les nations asiatiques nous seraient beaucoup plus sympathiques. Un fait qui nous a été plus favorable, c'est que la justice était inconnue. Le nationalisme s'est développé au point de devenir extrêmement puissant en Chine et ailleurs en Asie. La Russie le sait et elle a agi en conséquence jusqu'à la réalisation de son objectif qui consistait à rallier l'appui du nationalisme asiatique pour étendre son hégémonie à cette partie du monde.

[M. Gauthier (Portneuf).]

J'ai ici un article de John Roderick. La Russie, dit-il, sait que le nationalisme est actuellement la force la plus puissante en Asie. Il déclare:

La Russie s'est rangée, en Asie, du côté d'une force qui, en ce moment, y est plus puissante que le communisme. Cette force, c'est le nationalisme...

Depuis plus d'un siècle, des millions d'Asiatiques à la peau jaune ou brune n'ont eu pour maîtres que des blancs. Ils sont maintenant engagés dans une lutte titanesque afin de briser les chaînes de la domination européenne.

En agissant ainsi, ils demandent au monde extérieur: "Êtes-vous avec nous ou contre nous"?

Les événements qui se déroulent en Asie depuis quelques années rempliront plusieurs pages des prochains manuels d'histoire.

1. L'Inde, sous-continent de 389 millions d'habitants pauvrement nourris et logés, a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne.

2. La Chine dont les 450 millions de coolis, de paysans et d'intellectuels forment le plus gros noyau de la population asiatique, a renversé la monarchie, adopté la république puis est maintenant sous la férule communiste.

3. Les Philippines ont obtenu leur indépendance des États-Unis.

Si les États-Unis et le monde démocratique ne surveillent pas suffisamment les Philippines, une guerre civile ne tardera pas à éclater.

4. L'Indonésie, une des régions les plus riches de la terre, est devenue un État souverain rattaché par des liens ténus aux Pays-Bas qui en ont été les maîtres pendant trois cents ans.

5. Le Japon, chef militant et soi-disant tête dirigeante de tous ces peuples, a été réduit par la guerre au rang de puissance secondaire.

Les pays qui n'ont pas réussi à secouer le régime colonial, tels l'Indo-Chine française et la Malaisie britannique, sont plongés à l'intérieur dans des révolutions sanglantes...

L'Union soviétique s'est habilement et effectivement immiscée dans leurs affaires. Elle s'est hautement prononcée en faveur du nationalisme asiatique.

Jusqu'à ces dernières années, aucun pays asiatique, ou peu s'en faut, n'a fait grand cas des avances de l'Ours russe.

Il y a deux ans, l'auteur a entrepris de longs voyages en extrême Orient. De tous les gens, grands ou petits, qu'il a rencontrés presque personne n'éprouvait autre chose que de la répugnance à l'idée de placer l'Asie à la remorque de la Russie.

A nous donc d'arrêter notre ligne de conduite. Nous connaissons les sentiments de l'Asie. Nous savons ce que signifie le nationalisme en Asie. Sachons faire face à la situation. Sachons fournir à la population mal nourrie et mal administrée de l'Asie tous les moyens de se relever, d'être traitée comme une population ordinaire, d'obtenir la sécurité, et non seulement la sécurité sociale dont on parle beaucoup trop, mais la sécurité morale, intellectuelle et spirituelle dont elle a tant besoin.

Ils mangent, mais ils pensent aussi; à nous de les amener à bien penser. A nous de leur faire comprendre qu'au sein de la civilisation occidentale ils ont des amis prêts à travailler avec eux, pour eux. Oui, le réarmement moral se poursuivra indéfiniment. Quand l'homme se sera retrouvé, quand il aura découvert ce qu'il est, ce qu'il doit être, souhaitons que le christianisme éclaire la voie, toujours. Mais il faut d'abord que l'homme se retrouve, qu'il se retrouve d'une autre manière. Pour le communiste, qui ne se conforme qu'à la morale du parti, tout est permis pourvu que le parti en tire un avantage dans un domaine quelconque, moral, spirituel, économique ou politique. Le communiste sait bien tout le tort que peut causer, chez les peuples démocratiques, certaines lectures, certains films immoraux. L'expérience lui a appris, je le répète, que le flot de divorces, dans nos pays démocratiques est nuisible à nos familles. Il sait que la famille est nécessaire pour constituer un peuple fort, démocratique. Comment pourrons-nous combattre victorieusement si nous ne nous améliorons pas? Le matérialisme est partout; il nous entoure. Je cite de mémoire ces paroles que M. King a prononcées quelques jours avant sa mort. A l'un de ses amis il a dit: "Si j'étais jeune, savez-vous ce que je ferais? Je serais porté à partir en croisade contre le matérialisme qui nous étreint à l'heure actuelle." Voilà ce qu'a dit M. King. Quand le député a cité M. King l'autre jour, je me suis demandé s'il connaissait ces paroles. Travailler, entrer en croisade contre le matérialisme, c'est là l'un des motifs de notre intervention en Corée.

Le matérialisme nous entraîne petit à petit mais sans arrêt. Nous ne nous en sommes pas rendu compte. C'est l'appel du communisme à nos sens qui nous séduit, et quand les sens ne sont pas affermis par la foi, ils perdent une partie de leur signification et de leur puissance. Comme l'affirme Mgr Sheen, les honnêtes gens ne combattront pas efficacement le communisme tant qu'ils n'admettront pas que la moralité doit se manifester dans toute sphère d'activité, notamment dans le domaine politique. Cela signifie que la moralité de l'individu doit se manifester simultanément et de la même façon, que l'individu soit engagé dans la politique ou dans tout autre ordre de vie. Voici ce qu'écrit R. H. Tawney dans *La Vie acquisitive*:

> Il n'y a rien, dans le monde moderne, qui cimente la morale de l'individu à la morale de la vie politique et de la vie économique.

Qu'il me soit permis d'affirmer, en terminant, monsieur l'Orateur, que ce ciment c'est l'espérance, la foi, la charité et la justice.

M. J. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à cette étape de la discussion, un député se rend compte que la Chambre ne prêtera pas à ses paroles toute l'attention qu'il souhaiterait. Je vais essayer de dorer la pilule en signalant que je m'efforcerai de ne pas dépasser dix minutes, dont les cinq premières seront les pires.

La tradition veut et c'est fort louable, que nous ne mêlions pas les questions politiques aux affaires extérieures. Aucun de nous ne voudrait accroître les difficultés du Gouvernement, surtout pas celles d'un ministre en l'occurrence le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que nous admirons tous. Malheureusement, le discours qu'il a prononcé hier renfermait un passage qui m'a frappé, parce que tellement inconséquent, dépourvu de sens pratique et semblable à une leçon scolaire, si oublieux des événements actuels, que je ne puis m'empêcher de formuler quelques remarques à ce sujet.

Le ministre nous a expliqué très clairement, en ce qui concerne l'envoi de nos troupes en Corée, qu'il avait été impossible, à cause du veto russe, de conclure une entente selon laquelle l'ONU aurait déterminé la participation de chaque nation. Il a ensuite ajouté très clairement et candidement, comme en fait foi la page 226 des *Débats*:

> Cependant, cela ne nous libère pas de l'obligation générale qui nous incombe, en vertu de la résolution du Conseil de sécurité, de faire tout en notre pouvoir pour rétablir la paix et défaire l'agression. Nous ne sommes pas expressément tenus d'envoyer telle ou telle sorte de troupes, mais nous sommes dans l'obligation de faire ce que nous pouvons afin d'assurer la défaite de l'agression.

Impossible de trouver une déclaration plus claire, et un engagement plus catégorique. "Nous sommes dans l'obligation de faire ce que nous pouvons afin d'assurer la défaite de l'agression." Voilà manifestement du gros bon sens, parce que toute autre attitude dénoterait un manque de sérieux de la part de l'Organisation des Nations Unies. Que s'est-il passé lorsque l'affaire s'est produite. Lorsque, en juillet, elle a été étudiée, y avait-il un seul État Membre des Nations Unies qui doutât de l'existence d'une agression à repousser? A la vérité, il était impossible d'entretenir un pareil doute. Le ministre a exposé clairement le principe dans les paroles que j'ai citées et la situation jusque là était parfaitement claire. Passons maintenant à ce que le gouvernement a fait bien qu'il eût sous les yeux cette lucide déclaration. Rappelons-nous qu'à ce moment la situation coréenne était déjà extrêmement grave. Nous nous demandions tous, même alors, ce qui allait arriver. Les Américains se battaient pour le moins dix contre un.

N'oublions pas non plus que bien indépendamment des troupes que nous pouvions envoyer, notre exemple importait. Beaucoup tergiversaient. Après tout, nous avons joué un rôle considérable. On nous estime beaucoup et l'envoi de troupes de notre part aurait un double effet. Il ne ferait pas qu'assurer la puissance matérielle de ces troupes à la bonne cause, mais encore il affermirait beaucoup le moral.

Or nous nous serions attendus, étant donné la clarté du principe énoncé par le ministre, la netteté de la situation, que le Gouvernement serait passé aux actes. Qu'est-il arrivé? A mon sens, monsieur l'Orateur, nous avons eu une période, qui a duré plusieurs semaines, pendant laquelle on a posé un tas de questions. Je reviendrai sur ces questions dans un instant, mais pour le moment j'aimerais rappeler les termes employés hier par le ministre.

> Nous avons immédiatement entamé des pourparlers avec les représentants du commandement unifié ainsi qu'avec le secrétaire général...

On pourrait presque citer Byron:

> Puis aussitôt, grand branle-bas.

Le ministre courait apparemment en tous sens, comme je l'ai dit. Il a commencé raide, mais tout ce que je peux dire, monsieur l'Orateur, c'est que par la suite il s'est calmé et diantrement! Lorsqu'il est entré en contact avec l'ONU, il ne s'agissait pas pour lui de trouver le moyen d'envoyer des hommes le plus rapidement possible, mais de poser toute une série de questions, dont certaines à tendances idéologiques et qui auraient été de mise dans un cours universitaire, mais non pas lorsqu'il s'agissait des événements internationaux du jour. On aurait dit qu'il cherchait à obtenir les meilleures notes possibles à titre de négociateur diplomatique. Son attitude d'alors m'a semblé être une pirouette diplomatique. Ça duré des semaines. Et pendant ce temps-là les Américains en Corée subissaient des attaques de plus en plus vives en épiant l'arrivée des renforts qu'ils espéraient.

Le ministre n'a oublié qu'une chose. S'il avait pu seulement alors conclure un armistice, ç'eût été si commode! Si au moins les hostilités avaient cessé et que le carnage avait pris fin durant que ces hautes questions de diplomatie, dont je parlerai maintenant, étaient en train de se régler, tout eût été pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il s'agissait d'abord de se rendre compte de la situation en Corée. On était à la mi-juillet, monsieur l'Orateur, et on désirait savoir ce qui se passait en Corée. Le premier passant que le ministre aurait rencontré aurait pu le renseigner sur la situation en Corée. Il aurait

pu lui dire: "Elle est difficile, très difficile." Cependant, je m'imagine qu'elle aurait été la réponse du pioupiou américain en Corée, si le ministre s'était adressé à lui. S'il avait répondu, son langage aurait été si violent que je ne voudrais pas essayer de l'imiter. Il aurait dit en substance: "La situation ici est très difficile; venez aussi rapidement que vous le pourrez." Il y avait lieu de se demander ensuite: "A quoi faut-il s'attendre en Corée?" Je ne sais trop ce qu'on voulait dire par cela, monsieur l'Orateur, mais de nouveau si on avait interrogé notre pioupiou il aurait répondu en termes clairs et simples. Il aurait dit: "La situation s'aggravera de plus en plus, et nous avons besoin de votre aide le plus promptement possible." Je suppose qu'on parle avec plus d'émotion quand les nouvelles sont mauvaises comme aujourd'hui. Les questions que je viens de poser sont hautement académiques, à effets de rhétorique, et j'imagine que le ministre n'a pas eu à parcourir le continent d'un bout à l'autre pour y obtenir une réponse.

Vient ensuite une question intéressante; nous entrons ici dans le domaine de la haute diplomatie où mon esprit ne fonctionne pas très clairement. Il me faut me reporter à ceux qui sont plus au courant que moi de ces sujets. A la question suivante il s'agit de l'usage que l'on ferait des forces canadiennes. Je crois que notre pioupiou aurait dit: "Nous voulons que les "individus" se battent." Mais je reviens à la charge: "A quoi fallait-il s'attendre?" J'ignore à qui on a adressé la question. Peut-être au général MacArthur. Il avait peut-être une opinion là-dessus; mais, de toute façon, voilà. C'est une autre des questions à l'égard desquelles on a passé des semaines à décider à quoi il fallait s'attendre. Pendant que nous étudions la situation en cette enceinte, on a l'impression qu'il est regrettable, et je m'exprime avec modération, d'avoir passé ces semaines dans l'inactivité.

Puis, nous en revenons à une de ces questions qui est vraiment d'un ton tellement élevé que je m'y perds. Voici: "En quoi l'aide que nous apporterions sur terre influerait-elle sur le conflit en Asie, advenant le cas où il s'étendrait à Formose, par exemple?" Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, nous voulions nous montrer très méticuleux dans nos relations diplomatiques. Cette minutie semblait plus importante que la dure tâche de la lutte. Certains d'entre nous croient que le rôle des soldats est encore de combattre, mais cette opinion ne semble pas générale.

Je ne me laisserai pas entraîner dans les complexités de l'affaire de Formose. Je sais

qu'il y a des difficultés. J'en reconnais l'importance, mais pourquoi consacrer du temps à cette question quand les Américains, repoussés, subissaient des pertes de jour en jour? Cet état de choses me rappelle un célèbre exemple. C'est un peu comme si, la maison de mon voisin étant en flammes, je lui dis que je ne lui prêterai pas mon boyau d'arrosage pour lui aider à éteindre l'incendie, à moins qu'il ne le branche sur le robinet de mon côté de la clôture. Nous nous disputions sur des considérations d'ordre technique,—des considérations importantes, si l'on veut,—nous faisions ce que j'appellerais des pirouettes diplomatiques.

La question suivante était celle de savoir où tendait la politique du gouvernement américain en la matière. Autrement dit,—c'est du moins ainsi que j'envisage la chose,—nous disions à Washington: "Si nous envoyons des soldats là-bas, faut-il redouter que vous posiez, en ce qui concerne Formose, des actes que nous ne saurions approuver?"

Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que si nous avions posé cette question aux Américains alors que leurs troupes livraient déjà le combat, elle aurait causé beaucoup d'aigreur. Cela n'était pas de nature à relever notre prestige aux États-Unis. Nous posions cette question alors que, je le répète, les soldats américains tombaient tous les jours sur les champs de bataille de Corée.

Puis, à la fin de cette période de deux semaines consacrée à poser des questions, nous en venions à une grande décision. On aurait pu s'attendre qu'elle nous porte à agir sans délai; mais non, nous avons simplement décidé que nous n'enverrions aucun des militaires formés en vue d'un rôle semblable, que nous allions recruter de nouvelles troupes, qu'il nous faudrait entraîner et qui ne seraient pas prêtes avant des mois. En d'autres termes, nous avons dit: "Tenez bon, nous arrivons... dans six mois environ."

Cette décision déplaît à beaucoup de Canadiens bien pensants, surtout à cause des nouvelles qui nous parviennent. Je crois que le nombre de mécontents ira augmentant et que le nombre d'indifférents sera réduit presque à néant. D'ici là, nous nous jetons corps et âme dans la diplomatie et il semble bien que c'est ce qui inquiète les diplomates.

L'hon. M. Pearson: Vos cinq mauvaises minutes sont terminées.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre me dit que mes cinq mauvaises minutes sont terminées. Monsieur l'Orateur, il me semble que le mieux que nous ayons à faire, c'est d'espérer que les nouvelles d'aujourd'hui ne seront pas aussi lourdes de conséquences qu'on le croit. Souhaitons que nous ayons au moins le temps de nous racheter et que nos hommes puissent, comme l'a dit l'honorable préopinant, se joindre aux autres membres des Nations Unies pour combattre pour les principes auxquels nous tenons.

Le ministre s'est donné beaucoup de peine hier, et ce matin les journaux lui ont prêté assistance, pour déclarer que nulle excuse n'était nécessaire. J'aurais préféré qu'on reconnût que tout n'était pas parfait. On pardonne toujours à quelqu'un qui dit: "Je n'avais pas tout à fait raison, mais j'ai profité de la leçon." Mais non, il n'y a pas eu d'erreur, et tout est bien! Le point de vue diplomatique est sauf,—un peu moins fier de la situation militaire,—mais "en tout cas, nulle atteinte n'a été portée à notre fierté diplomatique".

Je le répète, plusieurs d'entre nous pensent qu'une fois engagés dans la lutte, il importe de tenir bon, au lieu de perdre du temps en interrogatoires sur les vues entretenues à l'égard de la situation internationale, surtout lorsque le combat fait rage. Les Américains n'ont pas dû beaucoup priser la chose. Notre prestige auprès d'eux, me dit-on, en est considérablement diminué.

J'espère de tout cœur que notre conduite future sera plus pratique et plus en rapport avec la situation internationale et non simplement conforme aux vues doctrinaires du service diplomatique. J'espère que le ministre n'est pas aussi content qu'il paraissait l'être, que notre conduite sera modifiée et que nous n'aurons pas à nous excuser auprès des autres pays.

M. George H. Hees (Broadview): Encore plus que le député de Greenwood (M. Macdonnell), il me faut solliciter l'indulgence de la Chambre mais je m'engage à ne pas retenir son attention plus de cinq minutes.

Hier, au cours de son allocution, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a bien voulu me permettre de lui poser une question. J'ai fort apprécié sa courtoisie mais je crains de ne pouvoir accepter intégralement sa réponse. Je voulais savoir pourquoi on avait rejeté le 19 juillet la demande que l'ONU avait soumise le 14 à l'égard de l'envoi de troupes terrestres sur les champs de bataille de Corée et pourquoi on était revenu sur cette décision trois semaines plus tard. Le ministre a répondu que le Canada ne pouvait agir avant d'avoir été mis au courant des plans américains.

Comme l'a dit le député de Greenwood, le Gouvernement nous fait penser à quelqu'un qui, voyant brûler la maison de son ami, attendrait de connaître les plans de cet ami avant de tenter d'enrayer l'incendie. Quand

on voit un boxeur se faire rosser, on ne va pas lui taper sur l'épaule, entre deux rondes, pour lui demander quels sont ses plans.

Chacun sait qu'un boxeur doit veiller à trois choses: rester dans l'arène, éviter d'être mis hors de combat et chercher finalement à remporter la victoire. Voilà quels ont été les plans des États-Unis et des Nations Unies depuis que nos voisins sont entrés dans le conflit coréen, en juin dernier, au nom des Nations Unies. C'est afin de remporter la victoire que, le 14 juillet, le général MacArthur a réclamé instamment, par l'entremise de l'ONU, l'envoi de troupes terrestres; non pas des unités navales ni des avions de transport, mais des troupes de terre. Si, après trois semaines de participation à ce conflit de la part des États-Unis et des Nations Unies, le ministre ignorait encore leurs plans de campagne, il aurait dû, sur réception de la requête du 14 juillet, prendre l'avion pour Washington et Lake-Success afin d'obtenir les derniers renseignements sur ce qui se passait. Il serait revenu quelques jours avant que le cabinet annonçât sa décision, le 19 juillet.

C'est peut-être ce qu'il fait, car c'est ce qu'il fallait faire. D'après ce que constate la grande majorité de la population et d'après ce que je vois moi-même, rien ne retenait le Gouvernement de prendre, dès le 19 juillet, la décision qu'il a prise le 7 août, mais il ne l'a pas fait parce qu'il ne peut se décider à remplir ses obligations librement assumées en vertu de la charte de l'Organisation des Nations Unies. Cette indécision a été cause d'un délai humiliant de trois semaines, pendant lequel la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Turquie, la Thaïlande et autres pays ont tous accepté volontairement d'envoyer des troupes terrestres en Corée. Or, tous ces pays ont, à mon avis, autant sinon plus de responsabilités que nous, à l'intérieur de leurs frontières comme à l'étranger. Il serait intéressant de savoir, —mais je crains que nous ne le sachions jamais,—quelle pression ont exercée auprès du Gouvernement, l'ONU, les États-Unis et les membres du Commonwealth britannique, afin de l'amener à renverser sa décision du 19 juillet de ne pas respecter ses engagements, décision qui a beaucoup humilié la plupart des Canadiens. Comme on le sait, le 7 août il a décidé de se conformer aux engagements contractés.

J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), mais j'estime que cette fois-ci il n'a pas traité la question avec franchise. Il importe au plus haut point d'être francs si nous voulons que la Chambre prenne d'ici quelques jours des mesures qui sont si importantes pour le bien-être de la population. J'exhorte donc le Gouvernement à tenir compte de la requête de l'opposition, qui désire obtenir des renseignements en toute franchise,—ce qu'on n'a pas toujours fait par le passé,—afin de lui permettre de s'acquitter de sa tâche d'une façon efficace et satisfaisante.

[M. Hees.]

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, je désire formuler quelques observations avant la fin du débat. Les journaux du matin annoncent que la situation est grave en Corée et tous les honorables députés, j'en suis sûr, tiennent à savoir quelle sera la participation du Canada et quand elle se manifestera. Je ne blâme pas le Gouvernement d'avoir cru peut-être le 27 juillet que le problème n'était pas grave. Avant la fin de la session précédente, j'ai constaté, au cours d'un voyage aux États-Unis, que bien des gens y partageaient cet avis. Ils croyaient, semble-t-il, qu'il s'agissait plus ou moins d'une guerre de partisans, qui allait se régler au cours des deux ou trois prochains mois. Des gens m'ont exprimé l'avis que, par suite du débarquement de 2,000 fusiliers marins, l'affaire se réglerait en deux ou trois semaines. Lorsque j'ai dit que tout probablement les Nations Unies auraient à expédier 200,000 hommes en Corée pour régler la situation, on s'est moqué de moi. Les faits m'ont donné raison.

Nous nous rendons compte aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'une guerre de partisans et que nous avons affaire à une armée bien équipée et qui a reçu deux ou trois ans d'instruction militaire. Le Gouvernement doit se rendre compte que la situation est grave. Plus tôt nous pourrons expédier là-bas des troupes bien aguerries, mieux ce sera pour le monde entier. La situation ressemble à un incendie de forêt. On peut très souvent maîtriser un incendie de forêt si l'on s'y attaque assez tôt; toutefois, si l'on retarde il devient de plus en plus difficile à enrayer. A mon avis, notre participation doit être aussi efficace que possible et avoir lieu le plus tôt possible afin d'enrayer le conflit pendant qu'il en est encore temps et avant qu'il s'étende à d'autres pays de l'Asie.

Même pendant que le conflit dure, il ne suffit pas, à mon avis, d'apporter une aide uniquement militaire. A diverses reprises, le ministre des Affaires extérieures a affirmé que pour vaincre le communisme en Asie et ailleurs au monde, notre apport doit être non seulement militaire mais économique. Le Gouvernement, au cours de la présente session, ne nous donne nullement lieu de croire que nous ferons quoi que soit hors notre apport militaire. C'est ce qui m'inquiète.

Nous devrions nous appliquer à arrêter des plans très concrets afin de montrer que nous avons l'intention de faire quelque chose du point de vue économique.

A cet égard, j'ai une ou deux propositions à offrir au Gouvernement. L'une des raisons pour laquelle l'Inde est demeurée dans le Commonwealth britannique c'est que depuis 40 ou 50 ans, des jeunes hindous étudient dans les universités de la Grande-Bretagne. Ils étudient le fonctionnement des services publics et les méthodes démocratiques du pays. Plusieurs de ces jeunes gens sont entrés dans la diplomatie. Quoique opposés à plusieurs des procédés auxquels la Grande-Bretagne a eu recours dans l'Inde, ils reconnaissent la qualité fondamentale de ses méthodes démocratiques. Grâce à l'instruction qu'ils ont reçue dans les institutions anglaises, ces jeunes gens ont pu garder l'Inde dans les cadres du Commonwealth britannique des nations.

Qu'accomplissons-nous dans le même domaine? D'ici dix-huit mois, nous affecterons environ un milliard et demi à des fins militaires. Pourquoi ne consentirions-nous pas à dépenser cinquante millions, au cours des dix prochaines années, afin d'amener au Canada de jeunes Asiatiques, de les placer dans nos universités, nos industries, nos entreprises agricoles et nos syndicats ouvriers pour leur faire connaître notre mode de vie démocratique? Si nous pouvions faire venir 10,000 jeunes Asiatiques afin de les mettre à même de constater les avantages de la démocratie, et si les États-Unis suivant notre exemple, en recevaient 100,000, nous aiderions beaucoup plus, par ce moyen, à démontrer la valeur de la démocratie que par toute la puissance militaire que nous devrons utiliser au cours des deux ou trois prochaines années.

On dira que le projet appartient à l'avenir mais, pourquoi ne pas le mettre à exécution immédiatement? Pourquoi ne pas prouver à ces peuples que nous sommes sérieux? Pourquoi ne pas leur démontrer que nous sommes non seulement prêts à combattre pour la démocratie, mais prêts à leur montrer qu'elle fonctionne au pays? Nous ne devrions pas rougir de nos institutions d'enseignement, de notre expansion industrielle, de nos mouvements ouvriers et coopératifs. Si, au cours des cinq prochaines années, on faisait venir des jeunes Asiatiques afin de leur enseigner le fonctionnement de nos institutions et qu'on les renvoyait ensuite dans leur pays, on obtiendrait, à mon avis, de meilleurs résultats qu'en dépensant des millions de dollars à communiquer avec ces peuples par des émissions sur ondes courtes. Il est inutile de s'adresser à des gens qui ne comprennent pas les fondements de la démocratie, qui ne l'ont jamais vue fonctionner, qui n'ont aucune idée des avantages qu'elle présente. Quand nous pourrons leur montrer d'une manière pratique les institutions qui existent en Amérique du Nord, nous pourrons les convaincre qu'elles sont supérieures au communisme.

Que fait la Russie? Elle s'empare des jeunes gens des pays sous sa domination et les amène à Moscou afin de les endoctriner et de les convaincre que le communisme est supérieur à la démocratie. Malgré tout les nations démocratiques ne font rien en vue de neutraliser la formidable campagne de la Russie qui cherche à inculquer la doctrine communiste à ces peuples. Le seul moyen de démontrer les avantages de la démocratie c'est de poser des gestes concrets au lieu de se borner à en parler, comme nous le faisons depuis plusieurs années.

Nous déclarons que le communisme se propage en ces pays parce qu'on y souffre de la faim. Que faisons-nous pour combattre la famine? Nous avons terminé l'année avec une excédent de blé de 113 millions de boisseaux. La récolte actuelle est une des plus abondantes que nous ayons jamais eues. Nous aurons très probablement 500 millions de boisseaux de blé à vendre à l'étranger. Serait-ce trop demander au Canada que de lui proposer de mettre à la disposition des pays qui ont besoin de blé, 100 millions de boisseaux? Nous allons leur faire parvenir pour plusieurs centaines de millions de dollars de matériel militaire. Or ce matériel de guerre il nous faut le fabriquer. Il en résultera une pénurie de matières premières. Nous allons fabriquer ce matériel de guerre quand même, et je crois que cela s'impose. Toutefois, nous avons des denrées déjà produites, cent millions de boisseaux de blé. Ne devrions-nous pas les mettre à la disposition des pays auxquels nous nous apprêtons à fournir des armes, afin de nourrir une partie de leur population?

Nos agriculteurs ont récolté ce blé. On ne sait qu'en faire. Je ne doute pas que le Gouvernement ne soit assez bien avisé pour ne pas suivre cette ligne de conduite. Il aura certainement l'appui de la population, lorsqu'il annoncera que le peuple tout entier du Canada, non seulement la classe agricole, va faire un don de cent millions de boisseaux de bé. Nous pourrons alors prouver à ces pays que nous vivons sous un régime démocratique qui nous permet de produire en abondance. Bien plus, nous leur montrerons que non seulement nous pouvons produire, mais encore nous pouvons distribuer ce que nous produisons. Il ne suffit pas de produire du blé pour ensuite le laisser

pourrir. Il faut écouler notre production. Les communistes disent à ces gens, "Très bien, ils peuvent produire certaines choses, mais ils refusent de les distribuer, même à leurs propres citoyens. Encore moins les distribueront-ils aux gens qui crèvent de faim par ici."

Soyons pratiques. Ne nous contentons pas d'envoyer à ces peuples du matériel de guerre, ce qui, j'en conviens, doit se faire promptement. Montrons-leur, en même temps, que nous pouvons faire plus que cela, que nous pouvons leur prouver que la démocratie n'est pas un vain mot, que nous sommes prêts à partager avec eux les avantages qu'elle produit.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir abréger mes observations de la même façon que les derniers préopinants. Je ne voudrais pas, cependant, que le débat se termine sans que j'aie dit quelques mots. J'aurai peut-être l'occasion de dire un mot de questions évoquées au cours du débat, mais je présenterai peut-être mon opinion différemment. Je n'ai pu m'empêcher de ressentir quelque consternation au sujet des déclarations formulées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) dans son discours du 31 août. Bien préparé, le discours avait toute la vigueur des discours antérieurs de l'orateur, ce qui convient à la compétence habituelle du secrétaire d'État. Nous apprécions, j'en suis sûr, son travail, l'attitude qu'il adopte à l'égard d'un grand nombre de questions et son habileté à exprimer son opinion.

Je m'attacherai à cette partie du discours où le ministre déclare qu'il nous faut connaître notre ennemi. Il a ajouté que nous le connaissons maintenant mieux que jamais. Il parlait des ennemis que nous devrions connaître. Il devrait fournir, à cet égard, une explication plus détaillée. Quand donc est survenu cet accroissement de connaissances? Avons-nous, ces dernières semaines, appris plus de choses que nous n'en savions depuis des années?

Puis-je répéter ce qu'a dit le ministre? Il a dit que nous avions appris à connaître l'ennemi mieux que jamais. Je doute que ce soit là une appréciation exacte et objective de notre connaissance de l'ennemi. Nous avons toujours su que le communisme international est en branle pour s'emparer de l'univers. Ceux qui l'ignorent sont bien en retard dans leurs opinions à l'égard des événements mondiaux. Quant au communisme international, la situation n'a pas changé dans les derniers mois. Il est facile de s'en rendre compte en étudiant la doctrine

[M. Wright.]

de Karl Marx, une doctrine qui ne varie pas. Les tactiques du communisme sur le front mondial peuvent changer en apparence, mais les principes fondamentaux du marxisme ne varient point. L'aspiration du communisme, c'est de conquérir le monde.

Venons-en à un autre point du discours du ministre qui a été souligné à diverses reprises. A la page 93 du compte rendu, on lit:

> Il est possible de les affronter et de les surmonter, comme de fait elles le sont, par l'initiative du monde libre, s'exerçant à un grand nombre d'endroits, notamment en Europe occidentale; cependant il est impossible de les vaincre par la seule action militaire. La puissance militaire est absolument indispensable, évidemment, mais il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus la complètent, si nous voulons arrêter la marche du communisme en tant que doctrine économique et sociale.

On a déjà cité ce passage. Les préopinants ont admis que c'est essentiel, qu'il faut les affronter, et qu'il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus complètent l'action militaire. Ce n'est pas tout pour le ministre ou le Gouvernement d'affirmer ces vérités. Il faut encore passer à l'action. Je suis d'accord en cela avec l'honorable député de Melfort (M. Wright), qui a pris la parole avant moi. Le ministre n'a pas indiqué quel programme économique et social le Gouvernement entend mettre en œuvre. Ce n'est pas la première fois que nous entendons ces mots en cette enceinte. Durant la dernière guerre, le très honorable Mackenzie King tenait un propos semblable. Si on n'effectuait pas ces grands changements avant la fin de la guerre, dit-il, nous les attendrions en vain. On a répété cette phrase si souvent, je crois, qu'elle est devenue banale. Je demande maintenant à ses successeurs de nous dire quelles modifications ont été apportées aux principes fondamentaux du régime économique de notre pays avant ou dupuis la dernière guerre. On n'y a apporté aucun changement radical. Voici que maintenant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) fait une déclaration semblable. Est-ce que ce seront encore de vaines paroles qu'on ne traduira pas en actes?

Il incombe à notre Gouvernement de nous dire au cours de la présente session quels programmes économiques et sociaux sagement conçus il a l'intention de proposer, étant donné qu'il est d'avis que c'est par ces moyens qu'il faut combattre le communisme. C'est là le défi qu'il doit relever. En outre, je soutiens que la Chambre devrait refuser de voter un seul dollar pour faire face à cette situation, lorsqu'on déposera le bill des subsides, tant qu'on n'aura pas répondu à cette ques-

tion. Il est fort bien de prononcer ces paroles, mais qu'on nous dise quels changements nous devons espérer. Si je porte mes pensées vers un avenir prochain, je me dis que le budget spécial qu'on présentera pour couvrir ces dépenses sera conforme au programme économique que le Gouvernement a préconisé ces dernières années. J'ose prédire qu'il n'y aura pas de changements économiques et sociaux sagement conçus. A mon avis, nous devrions donc refuser de voter un seul dollar de plus tant que nous ne saurons pas quels changements on a l'intention de proposer. Un peu plus loin dans son discours le ministre, en parlant du communisme, s'est exprimé dans les termes suivants:

Il prétend également satisfaire ceux qui vivent dans la misère et la privation, en leur offrant l'espoir d'une vie meilleure.

Je reconnais que le ministre parlait des autres pays qui ont souffert de la dernière guerre et qui ont besoin d'aide; mais, dans notre pays, il existe une situation qui permet aux communistes de frapper l'imagination d'une grande partie de nos gens en formulant ces mêmes prétentions. Ils affirment pouvoir satisfaire ceux qui vivent dans la misère et la privation, en leur offrant l'espoir d'une vie meilleure. Songeons à nos vieillards pensionnés, par exemple. Je sais que le Gouvernement a lentement élargi son programme à cet égard; mais n'oublions pas que, du point de vue économique, la hausse du coût de la vie fait rétrograder peu à peu le vieillard pensionné, lui enlève graduellement les douceurs de l'existence et empire son sort petit à petit au lieu de l'améliorer. Quels changements bien conçus le Gouvernement propose-t-il pour diminuer l'attrait que le communisme exerce sur cet important groupe de notre population? En outre, il y a nos ouvriers. Dernièrement nous avons eu une grève et nous avons traversé une période de crise nationale. Pourquoi? A cause de la hausse du coût de la vie. Comment le Gouvernement se propose-t-il de faire face au défi du communisme? Nous voulons le savoir. Il ne faudrait pas dire, après la présente session, que les ministres de la couronne ne se sont payés que de mots. Nous voulons savoir.

A la page 93 du compte rendu, le ministre a ajouté:

Aussi, pour nous des pays occidentaux, il ne suffit pas de mettre à nu la rouerie et la malice des protestations soviétiques, mais nous devons aussi satisfaire tangiblement aux perpétuels besoins des affamés de pain, de sécurité et de liberté que les communistes prétendent combler.

Il faisait allusion à d'autres pays que le nôtre, je le sais, mais il n'en reste pas moins qu'une forte proportion de notre population tire le diable par la queue, dans un pays d'abondance. Ici encore, nous mettons le Gouvernement au défi de nous faire part des programmes économiques et sociaux sagement conçus qu'il a en vue. Qu'il nous en fasse part immédiatement, car, si nous attendons d'être rentrés dans nos foyers, il ne relèvera jamais le défi.

Le ministre a terminé cette partie de son discours en renforçant ses observations de ces mots: "Nous devrons faire preuve de ressources et d'imagination, ainsi que de force." Nous dira-t-il comment le Gouvernement entend en arriver là?

Je termine en exprimant mes sentiments sur l'envoi de troupes en Corée. Cette décision ne soulève chez moi aucun enthousiasme, bien que je ne m'y oppose pas. Je félicite le Gouvernement d'avoir agi promptement lorsque le problème s'est présenté, il y a un ou deux mois, alors que le Parlement siégeait. Nous avons envoyé là-bas quelques destroyers et du personnel naval et, plus récemment, une escadrille de transport aérien. Je félicite donc le Gouvernement d'avoir agi promptement et d'avoir indiqué que nous sommes disposés à nous acquitter de nos obligations aux termes de la Charte des Nations Unies. Toutefois, je ne puis partager l'enthousiasme de certains députés qui voudraient que nous nous empressions de jeter toutes nos forces dans la mêlée. Les États-Unis ont évidemment assumé une lourde part de responsabilité, je les prie donc de reconsidérer leurs propres actes au cours des deux Grandes Guerres alors que le Canada et les autres pays du Commonwealth ont été entraînés dans le conflit. Qu'est-il arrivé, au cours de la dernière guerre, lorsque Hitler a commencé à mettre l'Europe à feu et à sang? Lorsqu'il a envahi la Belgique et écrasé ce petit pays sous sa botte de fer, où étaient les Américains? La France a été conquise facilement; le miracle de Dunkirk a suivi, miracle en ce sens que les troupes britanniques ont réussi à effectuer leur retraite. Où étaient les Américains à cette époque?

Qu'est-il arrivé à l'Angleterre à ce moment-là? Les Américains se sont-ils portés à son secours? Non, ils se sont tenus de côté sans intervenir, ils ont vu l'Angleterre mordre la poussière et perdre son rang de grande puissance mondiale. Il a fallu Pearl-Harbour, pour amener les États-Unis à combattre. Non pas qu'il comprenaient à quel point importait la survivance de la population britannique, du Commonwealth, même de la démocratie. Telle était l'attitude des Américains durant la dernière Grande Guerre.

Analysons les victoires de la dernière Grande Guerre. Qu'il me soit permis de demander quelle nation y a gagné quelque chose. Une seule nation y a gagné, c'est la Russie. Les États-Unis ont remporté une victoire économique car des cendres du dernier conflit ils sont sortis la plus grande puissance économique que le monde ait jamais vu. Mais qu'est-il arrivé au Commonwealth britannique? Il était presque détruit, comme Commonwealth. La Grande-Bretagne elle-même? Elle a perdu sa grandeur; battue, elle devait compter sur cette grande puissance économique du monde. Tel a été le résultat de la dernière Grande Guerre.

Je connais la puissance de notre ennemi, mais je ne crois pas que par le passé nos diplomates aient su tirer tout le profit possible de leurs atouts. Il me semble impossible d'éviter à la longue une troisième Grande Guerre. La vérité n'est pas plaisante, mais à vrai dire, deux grandes puissances s'affrontent en vue de dominer le monde. La démocratie doit survivre et se révéler efficace afin de donner au monde la paix, la sécurité et la liberté. Ou alors le communisme et sa dictature matérialiste gouverneront le monde. Tel est l'enjeu. L'affaire de Corée n'est qu'une ride sur l'océan des forces en présence.

Il faut tout considérer à la lumière des menaces qui pèsent sur l'avenir. Il nous faut agir en conséquence. Je ne m'oppose pas à l'envoi de troupes mais je n'éprouve que peu d'enthousiasme pour le moment.

Je termine en demandant au Gouvernement quels changements économiques il veut apporter afin de rendre plus efficace la démocratie au pays même, de nous assurer la sécurité et la liberté que nous chérissons et de donner l'exemple au monde.

Des voix: Le vote!

(La motion de M. Drew, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Adamson	Diefenbaker
Argue	Drew
Aylesworth	Fair
Balcer	Fairclough, Mme
Beyerstein	Ferguson
Black (Cumberland)	Fulton
Blackmore	Gagnon
Blair	Graydon
Brooks	Green
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Hansell
Bryce	Harkness
Casselman	Harris (Danforth)
Catherwood	Hatfield
Charlton	Hees
Coldwell	Herridge
Courtemanche	Higgins
Coyle	Hodgson
Jones	Johnston
Knight	Shaw
Knowles	Smith (Calgary-Ouest)
Low	Stewart (Winnipeg-Nord)
Macdonnell (Greenwood)	Thatcher
MacInnis	Thomas
Murphy	Tustin
Noseworthy	White (Hastings-Peterborough)
Nowlan	White (Middlesex-Est)
Pearkes	Wright
Poulin	Wylie.—59.
Quelch	
Ross (Souris)	
Rowe	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Abbott	Gingues
Anderson	Goode
Applewhaite	Gour (Russell)
Ashbourne	Gregg
Balcom	Harris (Grey-Bruce)
Bater	Harrison
Beaudoin	Hellyer
Benidickson	Helme
Bennett	Henderson
Bertrand	Hetland
Blanchette	Hosking
Blue	Howe
Boisvert	Huffman
Boivin	Hunter
Bonnier	James
Boucher	Jeffery
Bradette	Jutras
Bradley	Kent
Brisson	Kirk (Digby-Yarmouth)
Brown (Essex-Ouest)	Lafontaine
Bruneau	Laing
Byrne	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Cameron	Langlois (Gaspé)
Campney	Lapointe
Carroll	Larson
Carter	Leduc
Cauchon	Léger
Cavers	Little
Chevrier	Macdonald (Edmonton-Est)
Claxton	MacKenzie
Cloutier	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Corry	McCann
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	McCubbin
Côté (Verdun-La Salle)	McCulloch
Crestohl	McCusker
Croll	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Cruickshank	McIlraith
Darroch	McIvor
Dechêne	McLean (Huron-Perth)
Decore	McWilliam
Denis	Major
Dewar	Maltais
Dickey	Massé
Dion	Maybank
Douglas	Mayhew
Dubé	Monette
Dumas	Mott
Eudes	Murray (Oxford)
Ferrie	Murray (Cariboo)
Fournier (Hull)	Nixon
Fulford	Pearson
Gardiner	Picard
Garland	Pouliot
Garson	Proudfoot
Gauthier (Sudbury)	Prudham
Gauthier (Lapointe)	Ratelle
Gauthier (Portneuf)	Richard (Ottawa-Est)
George	
Gibson	
Gingras	

Riley	Stuart (Charlotte)
Rinfret	Studer
Roberge	Thomson
Robertson	Tremblay
Robinson	Valois
Rochefort	Viau
Rooney	Ward
Ross (Hamilton-Est)	Warren
St-Laurent	Weaver
Simmons	Weir
Sinclair	Welbourn
Sinnott	Whiteside
Smith (Queens-Shelburne)	Whitman
	Winters
Smith (Moose-Mountain)	Wood.—147.
Stick	

M. Cardiff: J'ai pairé. Autrement, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Gillis: J'ai pairé avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. l'Orateur: Le scrutin porte sur la motion principale.

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Cannon est adoptée, sur division.)

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): En conformité de l'article 57 du Règlement, je propose:

Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): En conformité du même article du Règlement, je propose:

Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que M. Louis-René Beaudoin, député de la circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

La motion est adoptée.

La séance, suspendue à une heure et vingt minutes, est reprise à trois heures et vingt minutes.

FAIT PERSONNEL

LE VOTE SUR LA MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE

M. H. W. Winkler (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je n'étais pas présent pour inscrire mon vote avant la suspension de la séance parce que j'étais sorti de l'édifice du Parlement et l'horloge près de l'entrée principale indiquait qu'il était passé une heure. Si les horloges de l'édifice marquaient toutes la même heure, j'aurais été présent.

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

FONDS À FOURNIR À SA MAJESTÉ POUR FINS DE DÉFENSE NATIONALE ET DE SÉCURITÉ

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la proposition de résolution suivante:

La Chambre décide que des sommes n'excédant pas $142,200,300 soient accordées à Sa Majesté en vue de pourvoir aux dépenses des forces de défense canadiennes des armées de terre, de mer et de l'air.

Que Sa Majesté, en outre, peut contracter, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, des engagements relatifs aux dépenses des forces de défense canadiennes des armées de terre, de mer et de l'air pour les années futures, dont les montants n'excédent pas $409,257,821, en plus du montant total des engagements déterminés dans l'annexe de la loi de finance nº 4, 1950;

La Chambre décide, de plus, que des engagements, n'excédant pas $5,310,000, en plus du montant des engagements déterminés dans l'annexe de la loi de finance nº 4, 1950, peuvent être contractés, au cours de l'année financière expirant le 31 mars 1951, pour des dépenses à l'égard d'entreprises, recherches et perfectionnement en matière de défense pour les années futures et, en outre, que des sommes n'excédant pas $2,000,000 soient accordées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé pour pourvoir aux dépenses des services sur terre de la Gendarmerie royale du Canada, en plus de toute autre somme accordée par le Parlement;

Et la Chambre décide, en outre, que des sommes n'excédant pas $300,000,000 soient accordées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes accordées par le Parlement pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'installations, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles de tout signataire du Traité de l'Atlantique-Nord, et la construction, l'amélioration et la réparation des installations, et l'acquisition, la transformation et l'entreposage de matériaux, d'approvisionnements et d'équipement, requis pour produire et rendre autrement disponibles ces équipement, approvisionnements, services et installations.

Il est prévu également que le gouverneur en conseil sera autorisé à lever, par voie d'emprunt selon les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent requises, n'excédant pas en tout le montant de $300,000,000, aux fins de défrayer les dépenses susdites, le principal et les intérêts de tout emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payés à même ledit fonds.

—Le projet de résolution que je propose prévoit la présentation d'un bill spécial de finances comportant trois crédits de l'importance et aux fins indiquées dans la résolution. Il renfermera de même une disposition visant à autoriser le transfert de matériel et d'approvisionnements de défense nouvellement acquis ou tirés de nos réserves à tout pays allié aux termes du traité de l'Atlantique-Nord, aux conditions, s'il en est, que le Gouvernement pourra déterminer. D'autres dispositions relèveront les limites prévues dans le budget principal et la loi des subsides à l'égard des engagements contractuels qui ont trait aux dépenses concernant les forces de défense et les recherches en matière de défense pour l'avenir.

Le projet de loi, qui, conformément à la coutume suivie pendant la guerre, s'intitulera loi sur les crédits de défense, une fois adopté, prendra la place de la loi ordinaire des subsides et comportera une annexe fondée sur les prévisions étudiées au préalable au comité. A l'égard du projet de loi en cause, les membres de la Chambre auront l'occasion d'étudier le détail des affectations en comité, soit au stade de la résolution, soit pendant l'examen du bill même, comme ils l'ont normalement lors de l'examen des prévisions budgétaires. Les ministres responsables des crédits particuliers seront à la disposition du comité et pourront fournir en détail comme d'habitude les explications et les chiffres relatifs aux prévisions. Je m'en tiens donc pour l'instant à un bref exposé de la nature et des objets des principales dispositions de la mesure, attendant la motion qui invitera la Chambre à se former en comité des voies et moyens pour formuler les observations que je puis avoir à faire sur l'ensemble de la situation financière et économique, de même que sur les mesures qu'il semble nécessaire de prendre à cause de l'effort et des sommes considérables que nous devons maintenant consacrer à accroître la sécurité de la nation et même de notre mode de vie occidental.

Comme je l'ai expliqué à l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), le premier crédit demandé constitue, essentiellement, un crédit supplémentaire au poste du budget principal relatif aux forces de défense, le nº 202 de la page 31. La somme votée s'élevait à $384,932,304. Nous voulons y ajouter $142,200,200 aux mêmes fins,

[L'hon. M. Abbott.]

c'est-à-dire pour la Marine, l'Armée et l'Aviation. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) exposera, en comité, les fins détaillées auxquelles on entend affecter cette somme. Le ministre en a déjà donné un aperçu à la Chambre jeudi dernier. Le crédit nº 202, tel qu'il est libellé dans l'annexe à la loi de finances adoptée à la dernière session, prévoit une limite statutaire aux engagements contractuels qui peuvent être pris à l'égard de dépenses, dans les années futures, aux fins déterminées dans l'énoncé du crédit. Il est nécessaire maintenant d'étendre très considérablement cette limite afin de nous permettre de passer des commandes d'avions, de navires, de canons et d'autres articles nécessaires à la constitution d'une défense moderne. A la somme de $141,123,670 autorisée pour de tels engagements, nous voulons ajouter le montant énorme de $409,257,821. Nous comptons également relever les engagements futurs qui peuvent être pris à l'égard des recherches et du perfectionnement de la défense. Nous proposons d'ajouter une somme de $5,310,000 aux $3,057,800 autorisés au nº 203 du budget principal. Toutefois, nous ne demanderons, à cette fin, aucun comptant supplémentaire à l'égard de la présente année financière.

La somme de deux millions demandée pour la Gendarmerie royale du Canada n'a pas pour but d'accroître ni d'intensifier l'activité de ce corps policier au pays. Elle est simplement destinée à pourvoir aux frais occasionnés par le tranfert des fonctions de la police provinciale de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve à la Gendarmerie royale, conformément à des accords passés en août. Comme, en juin, il n'était pas sûr que ces ententes seraient conclues, le budget ne renfermait rien en vue de ces dépenses. Mais la chose s'est réglée depuis; or en raison de la situation internationale, il est très souhaitable que la force policière nationale, qui est avant tout chargée de la sécurité intérieure, surveille de près ces régions très vulnérables du littoral. Comme les provinces versent annuellement au gouvernement fédéral pour ce service $1,400 par agent de police, le revenu compensera une partie des dépenses.

L'affectation la plus considérable et la plus intéressante du nouveau budget, et elle se traduit dans cette résolution, c'est la somme de 300 millions destinés à la production d'équipement et de fournitures supplémentaires de défense, soit pour nos propres forces, soit pour celles de nos alliés aux termes du traité de l'Atlantique-Nord. Ainsi le Canada commencera à participer à l'accroissement sensible de la production de fourni-

tures et d'équipement de défense que le Conseil de l'Atlantique-Nord estime si urgente à l'heure actuelle.

Ces fonds serviront à la production de ce que le Gouvernement jugera le plus utile en ce moment à la cause commune, après avoir tenu compte des conseils et des renseignements fournis par les organismes appropriés, établis en vertu du traité. Ces articles pourront être cédés à nos propres troupes, pour leur permettre d'accroître leurs opérations et leurs stocks actuels, comme le prévoit notre programme de défense, ou pour remplacer l'équipement ou le matériel qu'elles pourraient mettre immédiatement à la disposition de nos alliés en Europe. D'autre part, si l'on croit que le meilleur moyen de servir la cause commune serait d'expédier ou de garder ces armes nouvelles en Europe chez nos alliés, nous les leur expédierons sans retard ni paiement. En ce moment, nous ne savons trop de quelles armes surtout on aura besoin, quelles sont celles que le Canada est le mieux en état de fabriquer, ni à quelles troupes il conviendrait de les affecter. Nous sommes certains toutefois que le Canada devra fournir ce montant, sinon davantage, d'ici un an ou un an et demi.

Le projet de loi prescrit que la partie inemployée de ces crédits ne tombera pas en déchéance à la fin de l'année, mais pourra être employée ultérieurement. Cette disposition a pour objet d'assurer qu'on pourra effectuer ces dépenses pour la production indispensable, sans retard ni tâtonnements, quel que soit le programme parlementaire le printemps prochain. Je tiens cependant à assurer à la Chambre qu'une occasion appropriée lui sera fournie de discuter l'objet de ces crédits au cours de la session de 1951, de sorte qu'un crédit automatiquement renouvelable de ce genre ne privera pas la Chambre de l'occasion de discuter ou de scruter ces dépenses.

Nous ignorons quelle partie de ces trois cent millions sera dépensée dès la présente année financière. Cela dépend du moment où les décisions nécessaires pourront être prises, les commandes distribuées et la production commencée. Le plus tôt sera le mieux, sans aucun doute. Je ne serais pas surpris qu'en avril au moins le tiers du montant ait été dépensé à bon escient.

Le projet de loi contiendra aussi une disposition accordant au gouvernement l'autorisation légale de transférer des approvisionnements et du matériel de la défense à d'autres pays membres de l'alliance de l'Atlantique-Nord. C'est là naturellement une politique parfaitement conforme aux intentions, à l'esprit et à la lettre du pacte; elle a été prévue à un moment donné lorsque nous avons pris ces engagements sérieux et vitaux. Cette autorisation permettra au gouvernement de désigner les forces armées auxquelles du matériel et des approvisionnements seront transférés, et de déterminer les conditions du transfert. Il nous est encore impossible de dire quels sont les pays qui auront besoin de ces approvisionnements et en quelles quantités. Cependant, tous nos alliés d'outre-mer, en particulier ceux du continent, ont bien besoin des armements que nous sommes en état de produire.

Comme le prévoit encore la résolution dont nous sommes saisis, nous voulons que le projet de loi comporte l'autorisation de contracter certains emprunts. Le montant dont nous avons besoin, est 300 millions, ce qui n'implique nullement que nous ayons l'intention de financer le programme actuel de production d'armements au moyen d'emprunts, comme l'a laissé entendre l'autre jour le représentant de Greenwood (M. Macdonnell). Loin de là! Je ne tiens pas à dire immédiatement ce que je dirai ou proposerai lors de la présentation de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens. Toutefois, je crois pouvoir dire opportunément à cette étape que je ne prépare pas pour l'année courante un déficit budgétaire, en dépit des fortes majorations des dépenses de la défense.

Les 300 millions que le Gouvernement serait autorisé à emprunter n'ont aucun rapport direct avec les 300 millions prévus au programme de production de matériel de défense, même si les deux montants sont identiques. De temps à autre, il nous faut l'autorisation de contracter des emprunts supplémentaires, d'ordinaire à courte échéance, étant donné que le moment où nous avons besoin d'espèces, y compris celles requises pour les prêts et placements, ne coïncide pas toujours avec le mouvement des recettes, d'une part, ni, d'autre part, avec le moment où il serait le plus profitable d'émettre des obligations en vue de l'obtention de fortes sommes. Presque toute loi des subsides renferme une disposition de ce genre.

Les dépenses afférentes à la défense posent aujourd'hui des problèmes très sérieux à tous les ministres des Finances. Nos dépenses au Canada ne sont ni plus lourdes ni plus difficiles que celles de nos alliés et nous pouvons y subvenir d'une manière ou d'une autre tout en maintenant un niveau de vie élevé et en ajoutant à notre capital productif. Toutefois, nous ne saurions éviter les frais réels que comporte la défense et nous ne pouvons pas nous payer, de façon tangible, un niveau de vie et d'expansion commerciale aussi élevé que nous l'avions espéré. Il nous faudra donc, dans une mesure considérable,

reviser nos plans. En ce moment, le Gouvernement est à reviser ses plans et programmes dans tous les domaines. Lorsque nous serons saisis de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, j'aurai, évidemment, à revenir là-dessus, ainsi que sur les répercussions du programme de défense sur les autres domaines.

Les crédits que nous demandons sont imposants, destinés qu'ils sont à financer un effort beaucoup plus considérable que tout autre que nous ayons envisagé, sauf en temps de guerre, mais ils ne sont toutefois pas excessifs au regard de la situation où nous nous trouvons. Les temps sont tragiques. Nous avons à lutter contre des hommes et des pays qui ne reculeront devant rien pour réaliser leurs fins, qui pour équiper de puissantes armées, feront travailler leurs gens jusqu'à épuisement, et priveront de l'essentiel des peuples déjà désespérément pauvres. Étant donné ces circonstances et la tragique urgence de la situation en présence de laquelle se trouve actuellement la civilisation occidentale, il nous faut agir dès maintenant en votant cet énorme surplus en crédits, en hommes et en matériel que requiert notre défense.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je sais que nous aurons l'occasion d'étudier en comité la motion dont la Chambre est maintenant saisie, mais avant de poursuivre mes observations je désire demander au ministre s'il ne pourrait pas déposer, pour la commodité de la Chambre, le détail des montants qu'on nous demande de voter dans cette mesure.

L'hon. M. Abbott: Je crois qu'il serait probablement plus utile de suivre la coutume, c'est-à-dire d'étudier les détails en comité. Si j'ai bonne mémoire c'est ainsi que nous avons procédé pendant la guerre. Lorsque la Chambre siégeait en comité, les ministres en cause donnaient un exposé détaillé des crédits qu'ils demandaient pour leurs ministères respectifs, et ils pouvaient, bien entendu, répondre, au stade de l'étude en comité, aux questions qu'on leur posait au sujet de ces détails. Il me semble qu'il serait de beaucoup préférable que nous procédions de la sorte. Toutes observations que les honorables députés pourraient désirer formuler sur des questions générales découlant de ces crédits, devraient être exprimées pendant que Votre Honneur est au fauteuil, mais il conviendrait de réserver l'étude détaillée des crédits jusqu'au stade de l'étude en comité du projet de résolution.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur . . .

[L'hon. M. Abbott.]

M. Drew: Je n'ai pas fini. J'ai posé la question avant d'aller plus loin

M. Coldwell: J'allais simplement faire part de ce que je me rappelais des cas passés.

M. Drew: Je préférerais continuer les observations qui devaient suivre la question. C'est parce que ce n'était pas la pratique suivie que j'ai posé la question. Chacun d'entre nous a exprimé l'espoir que les crédits demandés soient employés en vue de la paix et non de la guerre. Néanmoins, comme l'a signalé parfaitement le ministre des Finances (M. Abbott), le genre de préparatifs exigeant ces importantes sommes est identique à celui dont il était question durant la guerre, car il s'agit pas mal de la même question. En 1944, par exemple, le 11 février, le ministre des Finances de l'époque a présenté sa requête au moyen d'un projet de résolution analogue. Le ministre des Finances y proposait,—on le voit à la page 408 du compte rendu,—: "La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler *inter alia*" une foule de choses identiques à celles qu'on nous demande maintenant. Après avoir énoncé les fins générales, M. Ilsley a dit que ces questions seraient étudiées plus tard en comité. Ses paroles mêmes figurent à la page 410 du hansard du 11 février 1944:

> Afin de faciliter ces questions et ces commentaires, je consigne immédiatement au hansard la ventilation, par catégories principales de dépenses,. . .

Il déposa ensuite un état fort détaillé, en disant que ces détails permettraient au comité de procéder à un examen ordonné des crédits. Les points qui nous intéressent le plus sont ceux qui ont trait à la défense nationale. A l'époque M. Ilsley déposa, précisément à l'étape où nous en sommes, de nombreux détails relativement aux besoins de l'armée, de la marine, de l'aviation et des autres services. Les députés, ainsi renseignés sur les fins auxquelles l'argent était destiné, pouvaient poser des questions pertinentes. J'estime donc, monsieur l'Orateur, que nous devrions procéder de façon identique, même si cela doit retarder quelque peu la mise en délibération des crédits. Il ne devrait pas être difficile de se rendre à ce désir. Il est inconcevable que le Gouvernement nous saisisse ainsi de ce projet de résolution sans mettre à la disposition des députés le genre de renseignements qu'ils désirent posséder. Il est d'autant plus nécessaire pour nous d'obtenir ces renseignements que nous en sommes arrivés à cette étape-ci de la session spéciale sans avoir appris en quoi consistent les plans du Gouvernement en matière de défense. Toutes les observations formulées

jusqu'ici par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) se résument à ceci: le Gouvernement n'a aucun plan, il ne prépare rien.

Quant à nous, il nous semble qu'à la présente étape, les honorables députés devraient posséder les renseignements qui leur permettraient de poser des questions au sujet des crédits particuliers. Les choses se passent comme depuis le début du débat jeudi dernier. Le ministre de la Défense nationale a formulé les mêmes déclarations générales sans donner de renseignements précis sur l'état de nos forces de défense. Nous ne possédons pas ces renseignements. C'est donc une raison de plus de formuler dès maintenant une déclaration précise sur tous ces détails. On voudrait que nous nous formions en comité en ayant à deviner les questions que nous aurons à poser. On nous répétera encore une fois qu'on nous donne plus de renseignements qu'ailleurs ou que 95 p. 100 des renseignements figurent ailleurs, selon le cas. Mais nous ignorons quelles questions poser. Il appartient au Gouvernement, à titre de corps exécutif, de renseigner les députés. Je réitère donc ma demande de renseignements précis indiquant le but de ces crédits.

L'hon. M. Abbott: Je tiens à dire que, bien entendu, ni le Gouvernement ni, j'en suis persuadé, le ministre de la Défense nationale, ni quelque autre ministre, n'a le désir de ne pas révéler ces renseignements, mais le moment opportun de discuter les détails sera lorsque la Chambre sera formée en comité. Nous aurons au moins deux autres occasions de délibérer sur ce sujet. Nous nous formerons en comité pour étudier le projet de résolution. Je suppose qu'au début, comme on le faisait souvent sinon invariablement durant la guerre, les ministres distribueront des listes polycopiées où les crédits seront exposés en détail. Le comité peut les examiner par le détail au stade de résolution. Nous passerons ensuite au débat tendant à la deuxième lecture. Après le bill sera étudié article par article, de sorte qu'on pourra de nouveau parcourir tout le terrain. Or, afin d'expédier les affaires, je propose que nous nous fondions sur le précédent fort valable établi durant la guerre et que la Chambre se forme en comité afin d'aborder l'étude des détails.

M. l'Orateur: Allons-nous aborder l'étude de la résolution?

Des voix: Oui.

M. Coldwell: Je crois me souvenir nettement qu'on avait coutume durant la guerre de donner l'occasion aux députés d'examiner au préalable les renseignements fournis, afin de pouvoir poser subséquemment des questions plus opportunes. Si nous procédions de la sorte, la tâche n'en serait-elle pas facilitée?

L'hon. M. Abbott: La méthode a varié. Je n'ai présenté qu'une fois des crédits de guerre. C'était en 1945, alors que j'étais adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. J'ai pu confirmer mes souvenirs: les détails étaient fournis en comité. Je ne sais trop si ces données avaient été consignées au hansard. Si j'ai bonne mémoire, j'ai distribué des exemplaires polycopiés de cette ventilation, mais je ne sais si ces chiffres figurent au hansard. Quoi qu'il en soit, je me rappelle très bien la méthode suivie à cette occasion et je me propose de recourir à la même méthode.

M. Knowles: Certains d'entre nous ont fait des recherches, eux aussi, sur ce point. Sauf erreur, le ministre des Finances, M. Ilsley, avait fourni cette ventilation dès le début, mais la discussion eut lieu au moment de l'examen de la résolution en comité plénier. Les ministères ont été appelés à tour de rôle et les ministres ont répondu à nos questions. S'il persiste des doutes à cet égard, on n'a qu'à se reporter au hansard.

L'hon. M. Abbott: Si j'ai bonne mémoire, on n'avait pas adopté de méthode uniforme. Mon honorable ami a tout à fait raison de dire que le débat a eu lieu au moment où la résolution a été examinée en comité. Je veux dire qu'on ne s'en est pas tenu à une méthode uniforme pour ce qui est de la distribution du document polycopié. Je crois avoir raison sur ce point.

M. Ross (Souris): Je ne veux pas retarder nos délibérations mais je me refuse à prendre part à une discussion à l'égard d'un point que nous avons déjà réglé. Je veux être bien compris. J'approuve les observations que vient de formuler le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'étais ici quand M. Ilsley a présenté son projet de loi sur les crédits de guerre. M. Ralston était alors ministre de la Défense nationale. Je viens d'écouter très attentivement les explications du ministre, et il me semble que l'énorme somme qu'il sollicite n'est pas uniquement pour son ministère et celui de la Défense. Un ou deux autres ministères seront fort intéressés, directement ou non, à la dépense de cet argent. J'aurais certaines observations à formuler et certaines questions à poser au sujet de ces ministères. Si nous admettons que ce bill soit étudié en comité, j'espère qu'on n'appliquera pas trop strictement le Règle-

ment et que le ministre nous permettra de formuler toutes les observations et de poser toutes les questions que nous désirons, sans que nous soyons rappelés à l'ordre parce que l'autre point a déjà été réglé. Le ministre ne procède pas en tous points comme il l'a fait dans des occasions précédentes.

L'hon. M. Abbott: Puisque la Chambre n'est pas encore formée en comité, je ne crois pas être tenu de répondre à toutes les questions. Quand il s'est agi d'adopter des mesures sur les crédits de guerre, il y avait deux et jusqu'à trois ministres de la Défense. Il y avait aussi les crédits du ministère des Munitions et Approvisionnements, ceux de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et d'autres encore. Tous étaient compris dans une somme globale, mais chaque ministre a soumis les siens à mesure qu'ils étaient appelés. Je m'en souviens parfaitement.

M. Ross (Souris): Chaque ministère du Gouvernement.

L'hon. M. Abbott: Presque tous les ministères étaient en cause et ces états polycopiés fournissant une ventilation détaillée n'ont jamais été donnés d'avance. Pour répondre à l'honorable député de Souris (M. Ross), je puis, sans hésitation, l'assurer au nom de tous mes collègues intéressés, que tout député pourra poser au comité toute question qu'il jugera à propos de poser. Mes collègues fourniront tous les renseignements possibles de sorte qu'on ne tirera pas partie du Règlement pour restreindre le débat.

M. Drew: Je veux tirer les choses au clair. Le ministre a dit qu'on n'a jamais fourni de renseignements détaillés à ce stade. Je lui rappelle le passage que j'ai cité du hansard du 11 février 1944. M. Ilsley a alors déposé un état complet visant chaque ministère; le document couvre 9 pages de texte fin dans le hansard. La ventilation des dépenses de ces ministères révèle les fins auxquelles les diverses sommes sont affectées. Il n'est donc pas exact de dire que la chose est sans précédent. Il a été créé en vue, suivant l'explication de M. Ilsley, de rendre la discussion de ces questions plus méthodique au stade du comité.

M. Knowles: Et lorsque la Chambre s'est formée en comité, nous avons eu la même chose.

M. Low: Les ministres, je suppose, ont en main ces états polycopiés. Les membres de l'opposition en général aimeraient, semble-t-il, en obtenir des exemplaires afin de faire valoir leur opinion de façon sensée et de préparer convenablement leurs questions. Pourquoi le ministre, malgré notre désir d'avoir cet état avant l'examen en comité, adopte-t-il une telle attitude? S'il veut favoriser la poursuite ordonnée de la discussion, qu'il admette que la Chambre est libre de régler sa propre façon de procéder. Si nous voulons, d'un accord général, que cet état polycopié soit distribué avant l'examen en comité, que le ministre nous donne une bonne raison de répondre ou de ne pas répondre à notre désir.

M. Graydon: Avez-vous perdu la clef de ces valises?

L'hon. M. Abbott: Je suis convaincu que si nous étudions le détail des affectations en comité, l'examen en sera plus méthodique. Je conviens avec mon ami le chef de l'opposition que je n'aurais pas dû employer le mot "jamais". Cependant je crois avoir dit plus tôt que la procédure varie. A ce que je me souviens, on faisait d'habitude circuler un exemplaire polycopié du détail des affectations et peut-être un exemplaire imprimé, en certains cas, lorsque la Chambre était formée en comité. A mon avis, nous discuterons le détail des affectations plus rapidement et plus méthodiquement si nous attendons ce moment-là pour le distribuer. On ne manquera sûrement pas d'occasion d'en scruter chaque poste. Dans la mesure où l'exécution de la mesure dépend de moi, elle est la méthode qu'on devrait suivre, à mon avis. Je ne sais pas si les ministres en cause ont la ventilation des affectations. Je le suppose. Je l'ai donné à entendre récemment. J'espérais qu'on disposerait d'une ventilation polycopiée pour tous les membres, comme c'était la coutume pendant la guerre. J'espère donc que le ministère a des exemplaires à distribuer mais je n'ai pas vérifié.

M. Drew: Devons-nous comprendre que le détail n'est pas encore prêt à être distribué? L'est-il?

L'hon. M. Abbott: Je ne saurais dire si les chiffres sont disponibles.

M. Knowles: Sinon, comment le ministre a-t-il pu établir le total?

M. Drew: Sans nous écarter du sujet à l'étude, examinons la situation dans laquelle nous nous trouvons. La Chambre, ayant terminé l'étude de la première des deux questions très importantes, dont elle était saisie, est maintenant appelée à aborder des crédits supplémentaires qui porteront les engagements et les dépenses réelles pour l'année courante à $1,419,877,191. Jamais dans l'histoire du pays a-t-on envisagé des dépenses de cet ordre au cours d'une année dite de paix. Le Gouvernement devrait, en

ce moment, rechercher et accueillir favorablement la collaboration de tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre. Le meilleur moyen de l'obtenir c'est de fournir les renseignements qui leur permettront de collaborer et de discuter la question en connaissance de cause. C'est faire affront à la Chambre et à la population que de nous présenter une mesure tendant à porter à plus de 1 milliard 400 millions les dépenses globales relatives à la défense pour l'année courante, et ensuite dire, comme vient de le faire le ministre des Finances, qu'on ne sait si l'état sur lequel repose ces chiffres est disponible.

L'hon. M. Abbott: Vu que nous faisons tous une demi-douzaine de discours, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Avant que le ministre prenne la parole, je ferai remarquer aux honorables députés que nous ne procédons pas en ce moment comme de coutume. Je crois qu'on devrait régler cette question de la marche à suivre. Évidemment, je veux bien me conformer aux désirs de la Chambre, mais c'est à elle de décider sans plus tarder quelle procédure elle entend suivre, puis s'en tenir à sa décision.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, il me semble que nous ferions plus de progrès si le Gouvernement ou les ministres intéressés nous disaient franchement s'ils ont les détails des chiffres demandés ou s'ils ne les ont pas. S'ils ne les ont pas, inutile d'insister qu'ils nous les fournissent.

L'hon. M. Abbott: Parfaitement.

M. MacInnis: Ils ne peuvent toujours pas déposer des données qu'ils ne possèdent pas. Mais ils devraient dire à la Chambre ce qui en est, afin que nous puissions entreprendre l'étude de détails qu'ils possèdent effectivement. Je suis fatigué, à la fin, de cet étrange raisonnement d'après lequel on peut mieux étudier une mesure dont on ne sait rien avant qu'on ait à l'approuver. Je ne me rappelle pas ce qu'on nous a dit quand nous avons étudié le bill nº 1; en tout cas nous ne l'avons pas vu avant d'arriver à la Chambre à huit heures pour l'étudier.

Une voix: Au moment de sa deuxième lecture.

M. MacInnis: En effet. A coup sûr, le ministre des Finances (M. Abbott), qui, après tout, est un brillant jeune homme, ne dira pas à des bûcheurs comme moi,—moi aussi, à l'occasion, je sais me montrer passablement intelligent,—qu'il me suffit d'un coup d'œil pour comprendre et être en état de participer à la discussion. Ça ne se passe pas ainsi. Ça ne se passait pas ainsi du temps de M. Ilsley, le plus grand ministre des Finances que j'aie connu.

M. Ross (Souris): Non, certes.

M. MacInnis: Soyons francs. Que le Gouvernement soit franc envers la Chambre. S'il n'a aucune déclaration de ce genre à nous donner, qu'il le dise, nous nous y prendrons autrement.

L'hon. M. Claxton: Peut-être puis-je aider le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) en essayant de clarifier ce qui est, en somme, une pure question de procédure relativement aux travaux de la Chambre.

J'ai remonté jusqu'à 1941, 1942, 1943 et 1944, et je constate que, bien qu'il y ait eu quelques variantes, le ministre des Finances proposait une motion visant à la présentation du bill des crédits de guerre. Ensuite, la Chambre se formait immédiatement en comité et le ministre donnait la ventilation des crédits; ou bien, en d'autres occasions, comme en 1944, ainsi que l'a souligné le chef de l'opposition (M. Drew), au lieu de fournir une ventilation le ministre indiquait la répartition des crédits entre les ministères. C'est le cas qui s'est produit en 1944, comme en fait foi la page 410 du compte rendu, et qu'a mentionné le chef de l'opposition. Les crédits de la défense nationale furent alors répartis entre trois ministères: armée, marine, aviation, puis services divers. Il y avait une ligne pour chaque service. Ce n'est pas du tout une ventilation.

M. Drew: Mais oui, c'en est une.

L'hon. M. Claxton: Chaque autre ministère tenait dans une ligne, comme dans le cas de la marine, par exemple. Puis nous passons au ministère de la Défense nationale, à la page 411. Cette année-là, comme le chef de l'opposition l'a fait observer, on fournissait dans les formes habituelles une ventilation d'environ deux pages. Mais en 1941, 1942 et 1943, lorsque le comité était saisi des crédits, le ministre chargé de présenter le budget de son ministère en donnait la ventilation au comité. Il nous a donc semblé que c'était la méthode qui convenait. Si elle avait plu à la Chambre, nous aurions pu nous former en comité après avoir entendu l'exposé général. Une seconde après que la Chambre se serait formée en comité, la ventilation aurait été distribuée aux honorables députés. C'est, je crois, ce qu'ont fait, en 1941, 1942 et 1943, les ministres de la Défense.

M. Homuth: Le ministre ne peut pas donner cette ventilation parce qu'il ne l'a pas.

L'hon. M. Claxton: Évidemment nous l'avons.

M. Homuth: Pourquoi ne pas nous la communiquer alors?

L'hon. M. Claxton: Ce qui compte, c'est le moment où les députés l'obtiendront, afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre. A mon avis, la question n'a aucune espèce d'importance. Je ne vois pas pourquoi l'opposition insiste tellement. Mais, puisqu'elle y tient, donnons-leur cette ventilation et poursuivons nos travaux.

M. Drew: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale vient de dire qu'on a fourni tous les détails à la page 410 et qu'ils n'occupaient qu'une seule ligne.

L'hon. M. Claxton: Non. Le chef de l'opposition ne m'a apparemment pas entendu. J'ai parlé un peu après des renseignements fournis aux pages 411 et 412.

M. Drew: Non, ils sont donnés à la page...

L'hon. M. Claxton: Aux pages 411 et 412.

M. Drew: Oui; les détails sont très nombreux. Il ne s'agit pas seulement de lignes. Ils figurent dans la ventilation.

L'hon. M. Claxton: C'est précisément ce que j'ai dit.

M. Drew: Ils sont donnés dans une ventilation qui permet de poser des questions. C'est ce que nous devrions avoir maintenant. La ventilation a été fournie avant qu'il y ait discussion et avant que le projet de résolution soit étudié au comité.

L'hon. M. Claxton: C'est exactement ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle la motion?

Des voix: Adopté!

L'hon. M. Abbott: Nous attendrons pendant qu'on fait la distribution.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Dion.)

M. le président: La motion est-elle adoptée?

M. Drew: Non. (*Rires*) Il n'y a pas de quoi rire. Nous nous occupons de la survivance de notre pays. On traite la Chambre d'une manière qui laisse supposer que les membres du Gouvernement se croient très tolérants s'ils permettent même aux députés d'assister à l'examen des motions.

Je veux savoir d'abord si nous allons obtenir, à cette étape-ci et avant qu'aucune question soit posée, les détails que nous avons réclamés?

[L'hon. M. Claxton.]

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Drew: Dans ce cas, monsieur le président, voulez-vous faire procéder à la distribution immédiatement, avant que d'autres questions soient posées?

L'hon. M. Abbott: Il en sera fait ainsi, naturellement.

Des voix: Où cela se trouve-t-il?

L'hon. M. Claxton: Pendant qu'on distribue ces documents, peut-être serait-il utile au comité que je fasse un exposé général, qui pourra servir de base au débat.

M. Knowles: Avant que le ministre commence son exposé, j'aimerais savoir si nous obtiendrons des documents semblables à l'égard des autres sommes mentionnées dans le projet de résolution. Le document qu'on nous distribue en ce moment ne porte que sur la somme de $142,200,200. Obtiendrons-nous une ventilation semblable à l'égard des autres sommes,—qu'il s'agisse de dépenses ou d'engagements,—mentionnées au projet de résolution?

L'hon. M. Abbott: Si je puis me permettre de répondre à cette question, les crédits, ainsi que je l'ai mentionné dans mes observations préliminaires, visent le ministère de la Défense nationale. Le document qu'on distribue aux députés donne la ventilation, j'imagine, des sommes dont ce ministère aura besoin jusqu'au 31 mars, ainsi que des engagements supplémentaires.

Le deuxième crédit, par ordre d'importance, se chiffre par 300 millions et est destiné à l'aide mutuelle découlant du Pacte Atlantique. Évidemment, il ne peut y avoir de ventilation de ce crédit parce que nous ne savons pas encore ce que nous devrons fournir au juste.

Le troisième poste, au montant de 2 millions, est destiné à la Gendarmerie royale du Canada. Pour ce qui est de ce crédit, bien entendu, le ministre de la Justice se fera un plaisir d'en donner la ventilation à la Chambre.

Il se peut que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait une déclaration à formuler ou qu'il réponde à certaines questions au sujet du poste de 300 millions, mais, pour des raisons qui me paraissent évidentes, il ne saurait être question d'en fournir la ventilation. La ventilation visera le ministère de la Défense nationale.

M. Knowles: Et les crédits se rapportant aux engagements futurs?

L'hon. M. Abbott: Il s'agit également d'engagements futurs intéressant le ministère de la Défense nationale.

M. Knowles: Aurons-nous la ventilation de ces crédits?

L'hon. M. Claxton: On est actuellement à la distribuer.

M. Ross (Souris): Avant que le ministre continue, j'aimerais dire quelques mots, s'il ne s'y oppose pas, et les honorables députés pourront me faire taire en poussant des huées s'ils le jugent à propos. Je veux soulever précisément le point que j'ai tenté d'aborder avant que la Chambre se forme en comité. On sait que j'ai été empêché de dire ce que je voulais dire à ce sujet et de poser les questions que je voulais poser. Le ministre des Finances vient de dire que ce crédit ne se limite pas aux dépenses directes des ministères de la Défense Nationale et des Finances. Il ne convient pas d'aborder l'étude des achats effectués par le ministère de la Défense,—à mon avis, le ministère de l'Agriculture pourrait s'en inquiéter,—il ne convient pas de se lancer dans l'application des programmes de défense, d'acheter des vivres, etc., en se fondant sur la loi adoptée le 5 juin dernier, il y a donc trois mois, laquelle accorde au ministre du Commerce de bien vastes pouvoirs à l'égard des achats effectués pour le compte du ministère de la Défense nationale.

Un des articles de la loi énumère les produits agricoles que le ministre peut acquérir. Le ministère de la Défense nationale devra collaborer activement avec le ministre du Commerce, qui voit aux achats de la Défense nationale, et le ministre de l'Agriculture. Il serait bien irrégulier, me semble-t-il, que nous soyons empêchés d'aborder ce qui a trait à ces deux importants ministères au cours de l'examen de cet énorme crédit. Voilà pourquoi je voulais étudier la résolution pendant que l'Orateur était au fauteuil. On nous a fort restreints et à mauvais escient. Ce n'est pas juste envers les producteurs et les contribuables du pays en général.

M. Coldwell: J'allais poser une question analogue. Comment procéderons-nous? Je supposais que M. l'Orateur resterait au fauteuil alors qu'un débat aurait lieu. Cependant il y avait beaucoup de bruit et de confusion à la Chambre à ce moment-là. Au sujet du document qu'on vient de nous remettre, le député de Souris a raison de dire que nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner. Maintenant que cette étape est franchie, dois-je comprendre qu'on nous empêchera de commenter la situation actuelle en général ou l'ensemble des crédits? A cause de cette confusion, j'estime qu'on devrait permettre la discussion et nous accorder une certaine latitude.

Des voix: Non!

M. Coldwell: J'entends un député dire "non". Je lui rappelle que, dans la crise actuelle, il faut rallier la collaboration de tous les Canadiens et de tous les partis politiques. Ce serait une erreur, dans les circonstances présentes, de vouloir empêcher des députés de commenter la situation générale ou de s'attaquer aux propositions de finances. Ni le chef du Gouvernement ni le ministre des Finances ne voudraient aller jusque-là, j'en suis sûr. Quoi qu'il en soit, je voulais simplement que ce point fût élucidé afin que nous puissions poursuivre nos travaux.

M. Fleming: Me serait-il permis, monsieur le président, de soulever un point avant que vous fassiez connaître votre décision? On se demande jusqu'à quel point il est possible d'engager un débat général à cette étape. M. l'Orateur a laissé son fauteuil il y a environ trois ou quatre minutes à l'ébahissement de ceux qui siègent à cette extrémité-ci de la Chambre, parce que nous n'avons pas saisi un seul mot de ce qu'il a dit avant de se retirer. La raison pour laquelle nous n'avons pas saisi un seul mot de ce qu'il a dit avant de se retirer, c'est que les tenants du Gouvernement ont fait un tapage en règle. Monsieur le président, si ces messieurs n'ont d'autre chose à faire, ils devraient au moins contribuer au bon ordre de la Chambre en restant dehors, ou en s'abstenant de faire du vacarme. Nous devrions au moins savoir ce que M. l'Orateur a dit. Autrement, comment pourrions-nous nous acquitter de nos fonctions parlementaires?

Il n'est pas un député, dans ce coin-ci de la Chambre, qui ait entendu un mot, un seul mot de ce que M. l'Orateur a dit avant de quitter le fauteuil. Les députés qui siègent près du fauteuil et qui se trouvent être membres du parti ministériel peuvent tirer une certaine satisfaction de ce que, par leur conduite désordonnée en cette enceinte, par le tapage qu'ils ont fait, ils ont ainsi dérangé la procédure parlementaire alors qu'il s'agissait d'une question d'importance vitale.

M. Knowles: Monsieur le président, moi aussi, je déplore cet incident, mais j'aimerais formuler une proposition que le premier ministre et les autres ministres intéressés pourraient méditer. Maintenant que nous sommes formés en comité pour l'étude de la résolution, qui est assez longue, nous sommes parfaitement fondés à discuter la résolution tout entière. Nous nous intéressons également aux détails. Dans le dessein d'assurer le bon ordre de la discussion, je propose que, pendant une période de temps donnée, soit une heure ou deux, soit un jour ou deux, nous

entendions les honorables députés, en commençant par un représentant de chaque parti et ensuite les autres. Nous pourrions avoir alors une discussion générale, du genre de celle que nous aurions tenue si M. l'Orateur n'avait pas quitté le fauteuil.

Quand les députés seront convaincus d'avoir eu cette occasion, nous pourrons commencer l'étude des détails, article par article. Je crois que le député de Greenwood a voulu prendre la parole...

M. Macdonnell (Greenwood): En effet.

M. Knowles: ...quand l'Orateur a quitté le fauteuil. Le chef de notre parti était prêt à parler aussitôt après un membre du parti progressiste conservateur. Tenons-nous-en à cette entente, avec l'assentiment général.

L'hon. M. Abbott: A titre de ministre parrain du bill, je dirai que je trouve la proposition très heureuse. Il n'y a rien, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit, qui empêche n'importe quel député de formuler des observations d'intérêt général. On procéderait avec méthode si, pour ces remarques, on profitait, comme ça se fait parfois, de l'examen du premier crédit d'un ministère, celui qui au budget principal vise l'administration; ensuite on entrerait dans les détails. Si cette méthode convient à tout le monde, je la trouve, pour ma part, excellente et je crois qu'on devrait la suivre.

M. Graydon: J'aimerais soumettre une idée au ministre à ce sujet. Comme d'autres honorables députés l'ont fait remarquer, lorsque la Chambre étudie le projet de résolution en comité plénier, n'importe quel député peut traiter de façon générale quelque partie du projet de résolution. En ce cas, on devrait maintenant distribuer aux membres les détails de ces crédits pour chaque ministère pendant qu'on poursuit la discussion. Le ministre sera le premier à reconnaître le bien-fondé de cette demande. On devrait distribuer ces détails maintenant afin que nous ayons en main tous les renseignements.

L'hon. M. Abbott: Tous les détails sont distribués. Les seuls montants additionnels qu'on demande ont trait au (1) Ministère de la Défense nationale, engagements en espèces autorisés; (2) Ministère de la Justice, environ deux millions de dollars pour étendre le service de la Gendarmerie à la Colombie-Britannique et à Terre-Neuve; et (3) un crédit permanent de 300 millions de dollars afin de permettre la production, l'achat et probablement le don d'approvisionnements et d'équipement de défense.

La seule ventilation de ces détails a trait bien entendu au ministère de la Défense nationale. Je crois qu'on en fait la distribution présentement et que les députés pourront en faire l'étude. Tous les détails s'y trouvent, mais il n'y a pas de postes additionnels pour d'autres ministères du gouvernement, comme ce fut le cas pendant la guerre, c'est-à-dire pour l'agriculture, les finances et le reste. On ne demande pas de crédits additionnels pour ces ministères.

M. Knowles: Ces détails seront-ils consignés au hansard?

L'hon. M. Abbott: Je ne m'y oppose aucunement. Les voici:

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, 1950-1951
PROGRAMME AU COMPTANT

Détail	Montant
Marine	
Marine royale canadienne—	
Traitements et salaires des civils	$ 500,000
Solde et allocations	477,207
Voyages, transport, marchandises et messageries	399,250
	$ 1,376,457
Généralités—	
Acquisition, construction, achat, entretien, réparation et frais d'administration des propriétés	$ 2,791,000
Fournitures et services du personnel: denrées alimentaires, services et articles médicaux et dentaires, habillement et équipement personnel, matériel de caserne, de camp, d'hôpital et divers, blanchissage et nettoyage à sec	1,447,649
Fournitures et matériel: matériel de transmission et de T.S.F., munitions et bombes, armes, acquisition et construction de navires et d'avions de la marine, matériel mécanique, y compris véhicules et pièces de rechange, matériel de marine et d'avion	22,297,535
Frais de carburant pour navires, avions et outillage mécanique	835,989
Divers, y compris impressions, papeterie et matériel de bureau, matériel spécial d'instruction et films, recrutement, services de communications, services divers et autres articles non compris ci-dessus	787,500
	$ 28,159,673
Total, marine	$ 29,536,130
Armée	
Armée active du Canada	
Traitement et salaires des civils	$ 1,206,200
Solde et allocations	12,847,600
Transport, voyageurs et marchandises	6,253,270
	$ 20,307,070

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, 1950-1951
PROGRAMME AU COMPTANT

Détail

	Montant
Généralités—	
Acquisition, construction, achat, entretien, réparation et frais d'administration des propriétés	$ 9,050,933
Fournitures et services du personnel: denrées alimentaires; fournitures et services médicaux et dentaires, habillement et équipement personnel, matériel de caserne, d'hôpital, de camp et divers, blanchissage et nettoyage à sec	11,857,530
Fournitures et matériel: matériel de transmissions et de T.S.F., munitions et bombes, armes, outillage mécanique, y compris véhicules de transport et pièces de rechange, chars, véhicules blindés de combat et pièces de rechange, réparation à forfait des véhicules, des armes et du matériel technique par un entrepreneur civil	11,149,000
Frais de carburant pour outillage mécanique	373,700
Divers, y compris impressions, papeterie et accessoires de bureau, services de communication, frais de recrutement, divers frais non compris ci-dessus	1,233,000
	$ 33,664,163
Réseau routier du Nord-Ouest—	
Fournitures et matériel: outillage mécanique, y compris véhicules de transport et pièces de rechange	$ 200,000
Total, armée	$ 54,171,233

Aviation

Corps d'aviation royal canadien (effectif régulier)	
Traitements et salaires des civils	$ 744,720
Solde et allocations	2,808,464
Déplacement, transport, voyageurs et marchandises	1,165,600
	$ 4,718,784
Généralités—	
Acquisitions, construction, achat, entretien, réparations et frais d'administration des propriétés	$ 15,170,128
Fournitures et services du personnel, aliments, matériel et services médicaux et dentaires, vêtements et équipement personnel, matériel de casernes, camps et hôpitaux et divers, blanchissage et nettoyage à sec	5,229,246
Matériel et accessoires: matériel de signaleurs et de sans-filistes, munitions et bombes, matériel d'armement, outillage mécanique, y compris le transport motorisé et les pièces de rechange, aéronefs, moteurs et pièces de rechange, y compris revisions et matériel divers	31,719,964
Frais de carburant pour aéronefs et outillage mécanique	926,715

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, 1950-1951
PROGRAMME AU COMPTANT

Détail

	Montant
Divers, y compris impressions et papeterie, services de communication, matériel d'entraînement spécial, films et frais de recrutement	728,000
	$ 53,774,053
Total pour le Corps d'aviation royal canadien	$ 58,492,837
Total pour les services de défense, programme au comptant	$142,200,200

Marine

Généralités—	
Acquisition, construction et achat de propriétés	$ 5,545,000
Fournitures et services personnels: vêtements et effets personnels, matériel de caserne et d'hôpital, matériel divers	1,204,125
Matériel et accessoires: matériel de signaleurs et de sans-filistes, approvisionnement d'armes, acquisition et construction de bateaux et d'aéronefs, approvisionnements de navires et d'aéronefs	54,201,000
Divers, y compris matériel spécial de formation et films	100,000
Total des services navals	$ 61,050,125

Armée

Armée canadienne—Armée active—	
Voyages et transport	$ 107,000
	$ 107,000
Généralités—	
Acquisition, construction et achat de propriétés	$ 13,290,933
Fournitures et services personnels: vêtements et effets personnels, matériel de caserne, d'hôpital et de camp, matériel divers, fournitures et services médicaux et dentaires	8,185,000
Matériel et accessoires, matériel de signaleurs et de sans-filistes, munitions et bombes, matériel de guerre, transports motorisés et pièces de rechange, chars de combat, véhicules blindés et pièces de rechange, réparation de véhicules, matériel et approvisionnements	40,557,840
	$ 62,033,773
Réseau routier du Nord-Ouest—	
Acquisition, construction et achat de propriétés	$ 500,000
	$ 500,000
Total des services de l'armée	$ 62,640,773

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, 1950-1951
PROGRAMME AU COMPTANT

Détail	Montant
Aviation	
Généralités—	
Acquisition, construction, achat, entretien et réparation de propriétés	$ 44,083,660
Fournitures et services du personnel: vêtements et équipement personnel, matériel de casernes, d'hôpitaux et de camps et équipement divers	1,927,750
Matériel et accessoires: matériel de signaleurs et de sans-filistes, munitions et bombes, approvisionnements d'armes, transport motorisé et pièces de rechange; moteurs d'avions et pièces de rechange, remise à neuf des appareils et matériel divers	238,739,513
Divers, y compris les services de communication, le matériel spécial d'entraînement et les films	816,000
Total: Aviation	$285,566,923
Total: Services de la défense	$409,257,821
Recherches de la défense	5,310,000
Ministère de la Défense nationale, programme des années à venir	$414,567,821

M. Graydon: Quel est le montant attribué au ministre de la Justice?

L'hon. M. Abbott: Le détail des affectations est dans le bill. Il s'agit d'une somme estimative destinée à étendre les services de la Gendarmerie à la Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, de la même manière qu'ils l'ont été dans certaines autres provinces. Au lieu d'avoir leur propre police provinciale, ces provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral pour que la Gendarmerie royale remplisse les mêmes fonctions.

M. Graydon: Sur quoi se fonde le ministre de la Justice pour solliciter ce crédit?

L'hon. M. Abbott: Je fournirai ce détail quand le crédit sera étudié.

M. Graydon: Comme il s'agit d'un point important, nous devrions avoir les détails maintenant, alors que nous sommes saisis de la proposition de résolution générale.

L'hon. M. Abbott: Il s'agit d'un détail d'une ou deux lignes, comme on en voit dans le budget des dépenses. Le montant sera inscrit au nombre des crédits du ministère de la Justice et sera proportionnel à la population provinciale. Il s'agira d'un crédit supplémentaire afin de fournir des agents de la Gendarmerie royale à la Colombie-Britannique et à Terre-Neuve.

[L'hon. M. Abbott.]

M. Graydon: Sauf respect, je prétends qu'une ou deux lignes ne peuvent guère être considérées comme un détail.

L'hon. M. Abbott: Quand nous arriverons aux crédits relatifs à la Gendarmerie royale, le ministre de la Justice fournira plus de détails.

M. Green: Le ministre des Finances nous dira-t-il pourquoi ce poste relatif à la Gendarmerie royale est compris dans un bill de crédits de guerre? Tous les renseignements fournis jusqu'ici au sujet du service de police en Colombie-Britannique n'avaient rien de commun avec une mesure de guerre. Pourquoi ce poste figure-t-il maintenant dans un bill de crédits de guerre?

L'hon. M. Abbott: J'ignore si l'honorable député a écouté mes explications de tantôt. J'ai fourni sur ce point des précisions. J'ai expliqué qu'une entente a été conclue en août. Lors de l'adoption de la loi des subsides en juin, on ne savait pas quelle serait au juste la nature de l'entente. On ne prévoyait pas que d'autres crédits supplémentaires seraient présentés à la session actuelle. J'ai donc signalé que la chose n'intéressait pas directement la défense mais que, vu l'incertitude de la situation internationale, il était à souhaiter que notre Gendarmerie nationale ait un contingent en service dans nos deux provinces côtières. On a jugé commode d'inclure ce poste dans la mesure. J'ai expliqué cela dans mon discours.

M. Green: On l'a simplement ajouté parce que le Gouvernement veut faire approuver cette affectation.

L'hon. M. Abbott: L'argent doit être voté. Il pourrait être prévu par la mesure.

M. Coldwell: J'ignore si l'opposition officielle compte amorcer une discussion générale. Telle était, je crois, plus ou moins son intention. Je ne veux pas prendre les devants. Si l'opposition a l'intention de s'y mettre, j'attendrai. Sinon, je continuerai. J'ai quelques observations générales à formuler.

Des voix: Allez-y!

M. Coldwell: Je puis donc, je suppose, commencer mes observations. En premier lieu, je tiens à signaler que tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, approuveront, en général, les crédits dont le comité est saisi. Nous aimerions examiner le document qu'on fait circuler présentement afin de prendre connaissance du détail des affectations. Il n'est pas rigoureux, nous le savons. Nous aimons à nous renseigner sur les crédits que nous sommes appelés à voter.

Il s'agit d'une somme énorme. Je me reporte à 1939. Je me rappelle les crédits présentés cette année-là à la Chambre. Le budget spécial s'élevait à 100 millions. Nous avons autorisé la levée d'une autre tranche de 100 millions au moyen d'un emprunt. Il y avait donc en tout 200 millions en jeu quand nous avons déclaré la guerre en 1939.

Comme le chef de l'opposition l'a signalé, le total de nos dépenses cette année à l'égard de nos engagements pour la défense s'élèvent, en chiffres ronds, à 1 milliard 420 millions.

J'aimerais prendre ces chiffres les uns après les autres afin de bien les distinguer. Il y a une somme de 142 millions pour les forces des Nations Unies et pour la Corée. Vient ensuite la somme de 300 millions de dollars afin de fournir des armes à l'Europe. Il y a ensuite une somme de cinq millions pour des dépenses de recherches et de perfectionnement de défense. Il y a donc des crédits pour 447 millions à ces fins. Puis d'autres engagements pour un montant de 409 millions. Cela forme en tout des dépenses prévues à autoriser pour un montant de 856 millions. Si nous remontons à la dernière session du Parlement nous voyons qu'en juin nous avons approuvé un crédit de 420 millions de dollars pour les dépenses de l'année courante du ministère de la Défense. Nous avons aussi approuvé d'autres engagements d'un montant de 144 millions pour une certaine période de temps, ce qui portait à 564 millions de dollars les engagements pris en juin.

Si nous additionnons tous ces montants, nous voyons que, pour l'année courante, les dépenses et les engagements pour la défense s'élèveront à un milliard 420 millions de dollars dont 872 millions pour les dépenses engagées cette année. Comparons cette somme avec les crédits de 200 millions adoptés en septembre 1939. Nous verrons alors tout ce que cela coûte à l'heure actuelle pour la défense nationale et pour aider les Nations Unies à défendre le monde contre la menace d'agression.

La Chambre a droit à l'exposé le plus complet tant sur la nécessité d'engager ces dépenses,—le ministre des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale l'ont déjà fait dans une certaine mesure,—que sur la manière dont l'argent sera dépensé. Nous avons appuyé la proposition de l'opposition officielle relative à l'établissement d'un comité de la Défense nationale. Il est assez intéressant de remarquer que, le 20 mai 1940, feu M. Mackenzie King proposait un comité analogue. Parce que le Gouvernement refuse d'accepter une proposition analogue, je veux citer les paroles consignées à la page 50 du hansard de cette date. A propos d'une résolution analogue à celle dont nous sommes saisis, il disait:

> Il devrait y avoir un débat général sur le projet de résolution. Nous pourrions alors renvoyer les crédits à un ou des comités de la Chambre des communes dont les membres recevraient des renseignements qu'il ne serait pas à propos de porter à la connaissance du public en les publiant dans le hansard.

Plus loin, il ajoute:

> Je désire insister sur le fait que l'organisation de ces comités ne doit, en aucune façon, empêcher quelque député que ce soit de traiter un sujet qu'il désire porter à l'attention de la Chambre ou du pays, et j'assure les honorables députés que la nomination de ces comités ne servira pas de prétexte pour cacher des renseignements qu'il est nécessaire au public de connaître.

L'ancien premier ministre proposait de charger un comité, voire trois comités, de l'examen des questions relatives aux trois divisions des services de la défense, l'armée, l'aviation et la marine. Le premier ministre a ajouté:

> ...les fonctionnaires du ministère et du service intéressé sont tenus d'assister aux séances des comités...

Le 21 mai, le chef de l'opposition de l'époque, l'honorable R. B. Hanson, décédé, a demandé des précisions. Il hésitait à admettre la proposition de M. King. Il craignait que par suite de la communication de certains renseignements secrets les mains de l'opposition ne soient liées. En d'autres termes, le Gouvernement pouvait tenir pour secrets certains renseignements qui ne l'étaient pas aux yeux de l'opposition. Celle-ci aurait eu alors les mains liées.

Le 28 mai, j'ai réclamé la constitution du comité. M. King a fourni d'autres précisions. M. Hanson a alors fait savoir que l'opposition n'avait aucune idée faite sur la question. Mais des observations du premier ministre il avait apparemment tiré cette conclusion consignée au compte rendu du 28 mai:

> ...qu'il n'y a pas d'utilité à renvoyer le bill aux comités en question.

Je n'ai pas consulté les comptes rendus subséquents mais, pour autant que je m'en souvienne, on n'a pas présenté d'autres demandes de ce genre. On a fait autre chose. Le 4 mars 1941, on instituait un comité pour étudier les dépenses à même les sommes que le Parlement avait votées. En raison des fortes dépenses qui seront maintenant engagées, je propose à la Chambre qu'on institue pendant cette session ou à la première occasion lors de la prochaine session, un comité analogue afin d'examiner les dépenses faites par ces ministères. Le comité fonctionnerait à peu près comme a fontionné pendant toute la période de la Grande Guerre, le comité

spécial d'enquête sur les dépenses de guerre. Le 4 mars 1941, M. King proposait la résolution suivante:

Qu'un comité spécial soit institué pour étudier les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour les serviecs de défense, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, et pour indiquer, dans un rapport, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement, peuvent, le cas échéant, se réaliser, et que nonobstant l'article 65 du règlement, le comité se compose de vingt-quatre membres suivants:

Je ne m'attarderai pas à énumérer la liste des membres.

...et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire déposer des écrits et dossiers; à interroger des témoins et à faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Le Gouvernement et tous les membres de la Chambre étaient fiers du travail accompli par ce comité. Il n'a rien trouvé de travers dans les dépenses, mais l'existence même du comité et les dépositions des fonctionaires des ministères constituaient pour la Chambre et le pays une garantie que les dépenses seraient soumises à une certaine surveillance qui permettrait d'éviter le gaspillage.

Les crédits militaires autorisés par la loi de finances de 1940 ne dépassaient pas 700 millions; le bill à l'étude prévoit une dépense de 856 millions, par versements comptants ou sous forme d'engagements. Par conséquent, si la formation d'un comité s'imsait en 1940, elle s'impose bien davantage aujourd'hui puisque nous votons 150 millions de plus qu'au moment de l'institution du comité précédent. Ce montant s'ajoute aux fortes sommes prévues dans le budget principal dont j'ai parlé. J'aimerais naturellement que la proposition de l'ancien premier ministre soit mise en pratique et qu'on institue un comité afin d'examiner les dépenses de guerre. Puis-je affirmer aussi que le comité,—et j'en ai fait partie quelque temps, —siégeait non seulement en temps de session du Parlement mais même pendant l'intersession. A mon avis, le comité a suivi de près le travail des ministères et il a pu, de temps à autre, soumettre à la Chambre des renseignements précieux au sujet de la façon dont on dépensait les sommes votées.

De plus, conscient que le Canada doit, financièrement et par tout autre moyen, participer pleinement à cette tentative faite par l'ONU en vue de prévenir toute autre agression dans le monde, il y a, à mon avis, d'autres points à considérer que les sommes effectives qu'on va dépenser. Les dépenses sont énormes. J'ignore ce que le ministre des Finances va proposer lorsque la Chambre se formera en comité des voies et moyens; il va parler de hausse des impôts ou d'autres mesures de ce genre mais, en dépit de tout ce que nous pouvons faire, ces dépenses entraîneront fatalement l'inflation. Le pays souffre, dans le moment, du niveau des prix le plus élevé qu'on ait vu ici. Les hommes et les femmes se demandent comment ils vont payer leur loyer, vêtir les enfants et acheter le strict nécessaire. Qu'il me soit permis d'affirmer que même certains des pensionnés de l'État ou des bénéficiaires des allocations de l'État sont eux-mêmes dans une position très difficile, en vérité.

Ainsi, ce matin, j'ai reçu une lettre d'un ancien combattant de ma circonscription. Il va sans dire que je soumettrai le cas à l'attention personnelle du ministre. Cet ex-militaire m'a appris que son épouse travaillait et touchait un faible montant qui s'ajoutait à la pension mensuelle de $70 qu'il reçoit comme allocation aux anciens combattants; ces jours derniers, un inspecteur a informé l'épouse qu'il lui vaudrait mieux abandonner son travail, vu que sa rémunération excédait le montant le $260 autorisé en sus de l'allocation, si elle ne voulait pas que son mari perde son allocation. Cependant, pension et salaire eux étaient inférieurs à $100 par mois. Où qu'on vive au pays, ce montant est insuffisant pour permettre à des gens mariés, avec ou sans enfants, de vivre convenablement en ce moment, de payer leur loyer, d'acheter du combustible, des vêtements et des vivres aux prix élevés actuels.

Je signale au Gouvernement que notre groupe a fait part de son opinion à la Chambre en présentant un sous-amendement à la motion relative à l'Adresse. Nous sommes d'avis que le Gouvernement devrait demander l'autorisation d'appliquer certaines régies bienfaisantes. Nous avons appuyé l'amendement de l'opposition officielle,—qui protestait également contre l'inflation avec laquelle le pays est aux prises,—bien qu'elle n'ait aucunement indiqué les mesures qu'elle prendrait en vue d'enrayer l'inflation, de mettre un frein à la hausse des prix ou d'abaisser le coût de la vie. Les membres de leur groupe ont voté contre notre proposition qui prévoyait l'adoption de mesures de réglementation. Dans les circonstances je ne vois pas pourquoi le Gouvernement hésite à protéger la population contre l'augmentation du coût de la vie, au moyen de régies bienfaisantes ou de subventions, selon celles qui conviendraient le mieux dans les circonstances.

L'autre jour, le premier ministre a justifié le Gouvernement à ce propos en prétextant la tenue prochaine d'une conférence fédérale-provinciale. Cela voulait dire qu'il nous faut éviter de déplaire en ce moment aux premiers ministres des provinces. La population souffre cependant des conséquences de la hausse

du coût de la vie et s'attend que le Parlement prenne dès maintenant des mesures à ce sujet, puisque cela excède manifestement la compétence des provinces. Je ne parlerai pas du jugement que la Cour suprême, à la demande du Gouvernement, a rendu sur la régie des loyers. Elle a décidé que, étant donné le besoin d'habitations, etc., qui se fait sentir dans le pays, le Parlement peut en temps de crise, maintenir la régie des loyers. Cependant, les *Western Weekly Reports* publient dans leur édition de mai-août 1946, volume 2, page 6, le jugement rendu par lord Simon dans la cause du procureur général de l'Ontario contre la *Canada Temperance Federation* (1946). Voici ce que lord Simon a dit au Conseil privé:

De l'avis de leurs Seigneuries, la décision doit être fondée sur l'objet même de la loi. S'il s'étend au delà des affaires et des intérêts régionaux ou provinciaux et doit de par sa nature elle-même intéresser le dominion dans son ensemble...

Puis il donne plusieurs citations.

...elle ressortira alors au Parlement fédéral en tant que question intéressant la paix, l'ordre et la saine administration du Canada, même si, à d'autres égards, elle touche des questions expressément attribuées aux assemblées législatives provinciales. La guerre et la peste, évidemment, en sont des exemples. Il en serait de même aussi du trafic des boissons alcooliques ou des stupéfiants ou du port d'armes. Dans la cause Russell contre le roi, sir Montague Smith a donné comme exemple d'une loi fédérale valide une loi interdisant ou restreignant la vente ou la mise en vente de bétail atteint d'une maladie contagieuse.

Puis il ajoutait:

La validité de la loi n'est pas non plus atteinte, quand cela tient à sa nature même, parce que même là une assemblée législative provinciale peut toujours édicter une loi visant un aspect particulier de la même question, dans la mesure où elle intéresse particulièrement cette province.

Si je comprends le sens des mots anglais,—n'étant pas avocat, je ne prétends pas être spécialiste en interprétation de textes juridiques,—cela me paraît signifier que, là où une question intéresse tout le pays, même si elle vise les droits des assemblées législatives à l'égard de cette question en particulier, le pouvoir central peut légiférer, même si les provinces ont aussi le droit de légiférer dans ce même domaine. Voilà pourquoi le prétexte invoqué par le Gouvernement a fort peu de poids; c'est son devoir comme celui du Parlement de protéger la population contre la hausse rapide des prix survenue ces derniers mois, hausse qui s'accentue presque tous les jours.

Lors du débat sur l'Adresse, nombre de députés ont parlé de la majoration récente des prix du pain, du sucre et d'autres denrées alimentaires. Or, quelques-unes de ces denrées, comme le pain et la farine, sont sous la coupe de coalitions très puissantes au pays. Il en était question dans les deux rapports du commissaire des enquêtes sur les coalitions. Aussi, il me paraît être du devoir du Parlement de protéger la population contre l'inflation et le coût élevé de la vie dont elle est actuellement victime. Je répète que la Cour suprême donne au Parlement l'autorité de maintenir la régie des loyers dans une situation que, vu la pénurie de logement, on pourrait et même on devrait tenir pour critique. Quand nous votons des sommes de cette importance, dont une grande partie sera mise en circulation à travers le pays, même si le Gouvernement entend, par des taxes ou des épargnes obligatoires, retirer le plus possible de ce pouvoir d'achat, le danger persiste toujours que l'inflation s'accroisse. En vérité, si nous détournons la production des denrées essentielles aux Canadiens pour l'orienter vers la fabrication des munitions de guerre et du matériel indispensable aux forces armées il surviendra d'autres pénuries et les prix augmenteront encore, même si l'on restreint de certaine façon la somme d'argent en circulation. Depuis l'ouverture de la guerre de Corée,—les députés de la Colombie-Britannique le savent, et je suis sûr que mon collègue de Kootenay-Ouest pourra assurer le comité,—le prix du bois d'œuvre, déjà élevé, a atteint un niveau sans précédent dans la province, par suite des exigences des forces armées des États-Unis et de la demande de bois pour y satisfaire. Vu la pénurie de logement, voilà un exemple de l'effet qu'ont les exigences militaires sur les approvisionnements civils.

Ainsi, monsieur le président, nous avons le droit et le devoir d'insister de toutes nos forces auprès du Gouvernement pour qu'il prenne des mesures efficaces en vue de régir l'économie ou d'établir des subventions, afin de ramener les prix des denrées ordinaires à la portée du public. Sinon, il y aura de graves malaises industriels. C'est un mal que je voudrais éviter au pays, pour deux raisons. L'une c'est que ces événements nuiraient à la production d'approvisionnements nécessaires, non seulement aux fins de la défense mais, comme je l'ai dit, à toute la population. La seconde raison c'est qu'au cas où pareille situation surgirait, nous constaterions que les agents russes, le parti communiste, le parti progressiste-ouvrier, ou qu'on l'appelle ce qu'on voudra, dont les syndicats ont réussi à se débarrasser presque complètement, y pénétreraient de nouveau et y exerceraient une influence ou une pression qui éventuellement nous mettraient en face d'une situation identique à celle que nous avons dû régler la semaine dernière. Toutefois, il est bien

entendu que la grève de la semaine dernière n'était pas le fait d'éléments communistes ou subversifs chez nous; au contraire, elle découlait d'événements qui se sont déroulés pendant une période de quatorze mois.

Il y a une question qui me tracasse dans une certaine mesure au sujet de ces crédits. Bien que nous soyons obligés de voter ces fonds pour les fins de la défense,—et je ne critique pas cet objet,—je ferai remarquer que depuis la fin de la guerre nous n'avons rien fait qui vaille pour subvenir aux besoins des peuples déprimés dans cette partie de l'univers où l'activité communiste trouvera son principal champ d'action de nos jours; c'est-à-dire, en Asie. Je ne déprécie nullement l'appui que notre pays a accordé à l'UNRRA, l'aide mutuelle et tout le reste. A mon sens, le Canada a magnifiquement agi à cet égard, mais nous avons fait relativement peu pour les habitants des régions en proie au marasme, où se trouve le danger actuel. Je le répète, non seulement devons-nous accorder une aide appréciable à ces régions, mais cette nécessité s'impose. Nous ne pouvons nous attendre que les Anglais, les Hollandais ou les Américains agissent seuls. Il incombe à tous les membres des Nations Unies, y compris le Canada, de participer à cette grande croisade en vue de l'amélioration du niveau de vie chez les populations déprimées par la misère.

Il s'agit là, à mon sens, d'un problème tant économique que moral. Hier soir, j'ai lu un récent article du professeur Reinhold Niebuhr, que j'estime beaucoup. Dans cet article, intitulé: *Christianity and Crisis*, il s'exprime ainsi:

> Puisque le communisme n'est pas avant tout une force militaire, mais une force morale et politique, on aurait cru que les chrétiens insisteraient surtout sur les ressources morales, grâce auxquelles seules nous pouvons triompher du communisme, sans, bien entendu, nous relâcher en ce qui concerne nos défenses militaires contre les menaces militaires du monde communiste.

J'estime cette observation fort juste. La menace qui pèse sur nous est d'ordre idéologique. La véritable guerre se livre dans le domaine des idées. Je crains bien que nous ayons perdu cette guerre, car nous n'avons pas accordé assez d'attention au problème de la suppression de la pauvreté, de la misère et de la gêne chez les miséreux des diverses régions du globe. Aujourd'hui, parce que nous avons perdu la guerre idéologique,—ce n'est que pour un temps, j'espère,—nous sommes engagés dans une intervention policière organisée par l'ONU, intervention qui, souhaitons-le, ne dégénérera pas en troisième guerre mondiale.

[M. Coldwell.]

Pour ce qui est de notre groupe, je crois que nous avons su préciser suffisamment notre attitude. Nous sommes en faveur des crédits nécessaires à notre propre défense et à l'activité militaire de l'ONU actuellement engagée. Le recrutement de troupes devant constituer une brigade de l'ONU pour servir en Corée ou en tout endroit où les troupes de l'ONU devront faire face à une menace d'agression était une excellente initiative à prendre. Cependant, je regrette la confusion qui existait un peu partout dans les premières semaines de l'affaire de Corée, non seulement chez nous, mais parmi d'autres membres de l'ONU. En effet, il y a eu beaucoup de confusion. La population ignorait ce que le pays allait entreprendre et elle attendait impatiemment une déclaration qui, à mon sens, s'est fait un peu attendre. Nous sommes en faveur, je le répète, des crédits nécessaires à la défense nationale et aux initiatives de l'ONU auxquelles nous participons. Hier, en réponse à une question, le ministre nous disait qu'il lui faudrait, pour trouver ces fortes sommes, proposer de nouveaux impôts au cours de la présente session. D'après les observations qu'il a formulées cet après-midi, ces impôts seront importants, si nous voulons obtenir cet argent sans recourir aux emprunts. Que je rappelle ce que nous avons dit en des circonstances quelque peu semblables, au cours de la session de 1939. Lorsque le pays a déclaré la guerre, il m'a incombé de prononcer, à la Chambre et à travers le pays, des discours dans lesquels notre parti se déclarait disposé à appuyer l'effort de guerre, même si la question de la direction donnée au pays nous semblait soulever des doutes sérieux au sujet des grandes puissances qui nous appuient. L'attitude que nous avons prise à l'époque à l'appui de la guerre a été quelque peu critiquée depuis. Néanmoins, je veux consigner au compte rendu les paroles que je prononçais, au nom de notre groupe, au sujet d'un projet de loi semblable en 1939. On trouvera ces paroles à la page 59 du hansard de la session spéciale, en date du 9 septembre 1939. Je cite:

> Nous sommes convaincus qu'il existe des ressources encore inexploitées dont le Gouvernement pourrait se prévaloir, ou des ressources qui n'ont été que partiellement exploitées jusqu'ici. La réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, autorisée dans le dernier exposé budgétaire, devrait être annulée sur-le-champ...

Ces paroles se rapportent au budget du printemps de 1939, non au dernier budget.

> ...l'impôt sur les revenus les plus élevés devrait être immédiatement majoré et un impôt sur les bénéfices excessifs, accompagné d'une taxe sur les accroissements de capital, devraient être décrétés. Par taxe sur les accroissements de capital, j'entends

un impôt sur la plus-value des titres, actions, etc., résultant de la présente crise. Sagement appliquée, cette mesure empêcherait qu'on puisse s'enrichir grâce aux difficultés du moment et fournirait des recettes considérables. Ainsi que nous l'avons si fréquemment déclaré en cette enceinte...

C'est également ce que nous avons préconisé dernièrement et je le préconise encore cet après-midi en insistant davantage.

...la fabrication des armements, des munitions et du matériel de guerre devrait être étatisée. Si le Gouvernement ne désire pas s'aventurer aussi loin à l'heure actuelle, il devrait au moins placer ces industries de guerre essentielles sous la surveillance directe de l'État et en éliminer tout bénéfice privé.

C'est précisément ce que nous avons proposé au cours de la présente session. Il ne serait peut-être pas souhaitable d'étatiser ces industries,—on aurait dû le faire avant maintenant,—mais, comme je l'affirmais en 1939. en une telle situation où il ne serait peut-être pas sage de trop désorganiser l'économie nous pourrions au moins en étatiser les résultats, c'est-à-dire la production des fabriques de matériel de guerre.

Voilà quelques-unes des propositions que nous avons formulées en 1939 et elles sont tout aussi valables aujourd'hui. Certaines d'entre elles ont été graduellement mises en pratique et, maintenant que nous sommes dans une situation à peu près identique, j'espère que le Gouvernement étudiera l'opportunité de remettre ces mesures en vigueur.

J'ai formulé une déclaration quelque peu générale. J'ai tenté d'exposer à la Chambre au moins le point de vue de notre parti. Nous appuyons de tout cœur les mesures prises par l'ONU en Corée. Nous sommes tenus, en vertu de notre état de membre et aux termes de la Charte des Nations Unies, d'assumer cette responsabilité. Il se trouve que l'honorable député de Peel (M. Graydon) et moi-même avons été les délégués canadiens à la commission qui a écrit les chapitres 9 et 10 de la charte ayant trait aux affaires économiques et sociales. Comme moi il se souviendra de déclarations poussant l'ONU à faire plus que le monde n'avait auparavant pour porter assistance aux pays moins avancés. Bien peu a été fait à cet égard. Seuls certains États membres de la commission ont subséquemment accompli beaucoup, l'Angleterre notamment, dans ses colonies africaines et dans l'Inde, où les Anglais ont aidé à relever l'économie du pays et du Pakistan.

Je termine en signalant les points suivants. Nous appuyons les programmes du Gouvernement à l'égard de la défense nationale et du respect de nos obligations envers les Nations Unies. Nous lui recommandons toutefois de présenter à la Chambre les programmes d'envergure suffisante en vue de supprimer la pauvreté, la misère et le besoin en Asie, car ces maux sont les bouillons de culture par excellence du communisme. Nous demandons au Gouvernement de nous soumettre, s'il le faut, les projets de loi requis pour préserver le pays de l'augmentation du coût de la vie causé par l'inflation qui peut fort bien s'accroître à la suite des crédits mêmes que nous allons autoriser.

M. Low: Afin d'établir notre position, je ferai aussi une déclaration d'ordre général. Le Gouvernement ne me demande pas mon avis ni ne me versera de princiers honoraires pour ceux que je fournierai. Je n'en mettrai pas moins à profit mon expérience. Je tirerai quelques leçons de ce qui s'est passé au Canada durant le dernier conflit.

Tout le monde se rend compte qu'il nous est impossible de dissocier les considérations économiques des considérations militaires. De fait, nous devons tous reconnaître que des engagements militaires importants ont nécessairement de profondes répercussions sur l'économie de notre pays. Mes observations d'aujourd'hui porteront plus particulièrement sur le côté économique de la situation à laquelle nous aurons à faire face d'ici quelques années.

Lorsque le ministre des Finances a présenté ses crédits à la Chambre en juin dernier, j'ai eu l'impression que quelqu'un avait fait de son mieux pour réduire les sommes que le ministre devait juger nécessaires en vue d'assurer à notre pays des préparatifs militaires suffisants. J'ai dit, à cette occasion, que, de l'avis de notre groupe, quelqu'un avait opéré dans les dépenses des réductions qui ne semblaient pas justifiables. J'ai assuré au ministre que les créditistes réclamaient de plus forts crédits à cet égard. Je lui ai dit que si le Conseil du trésor ou quelque autre organisme lui refusait les sommes dont il avait besoin, il devrait en informer la Chambre. Il pouvait compter, lui ai-je dit, sur l'appui des députés pour obtenir tout l'argent dont il aurait besoin pour accomplir efficacement sa tâche. Je pourrais donc lui dire aujourd'hui: "Je vous l'avais bien dit". Quoi qu'il en soit, j'en viens au point que je me proposais d'aborder. Selon moi, le Conseil du Trésor a été mesquin et peu prévoyant. Il a inutilement rogné sur les crédits de défense qu'a dû réclamer le ministre en juin. La population du Canada reprochera donc longtemps au Conseil du Trésor son manque de clairvoyance. En réduisant à environ 425 millions les crédits du ministre, montant qui nous avait été soumis en juin, il a retardé

à un point dangereux les préparatifs de défense du pays. Si le Canada doit se préparer comme il se doit, il me semble, à la lumière de tous les renseignements qui nous ont été fournis, que le Gouvernement devra accroître considérablement, chaque année, ces crédits de la défense jusqu'à ce qu'ils atteignent au moins un milliard par an. Je ne vois pas comment ils pourraient être moindres. Ils pourraient même être plus élevés si la Russie, la Chine et d'autres nations qui voient d'un œil antipathique les pays occidentaux, paraissent devenir plus ouvertement hostiles au reste du monde.

S'il faut affecter un milliard de dollars à la défense, notre budget national annuel devra s'élever à près de 3 milliards de dollars, si nous voulons maintenir les services à leur niveau actuel. C'est une formidable somme d'argent. Toutefois, monsieur le président, cette somme ne dépasse pas les moyens de la population canadienne pour quelques années à venir, pourvu que la production nationale brute soit maintenue à un haut niveau.

Cette année, le ministre des Finances a prévu que le Canada produirait des biens et services d'une valeur de 16,250 millions de dollars. Ce chiffre considérable est encore bien inférieur à notre capacité virtuelle de production. Si nous intensifions nos efforts, si nous en voyons la nécessité et si nous tirons parti de tous les moyens d'accroître le rendement de nos usines et de notre main-d'œuvre, je suis convaincu que nous pouvons porter notre capacité de production à plus de 18 milliards de dollars par année. Il nous semble que le Gouvernement ne doit rien négliger pour porter la production de tous les biens et services au plus haut sommet possible, au maximum. Je ne sais si tout le monde comprend le sens de ce mot, mais je le trouve excellent.

Nous nous rendons compte que les articles essentiels, dont nous avons besoin pour être forts et nous défendre contre une agression éventuelle, doivent être au premier plan. Voilà ce qui doit être; même alors, cependant, il nous semble que, vu les progrès réalisés depuis 1939, le Canada a assez d'usines, de main-d'œuvre et de machines pour lui permettre d'accélérer sa production aux fins de la défense sans porter sérieusement atteinte, du moins pour l'instant, au niveau de la plupart des éléments essentiels au bien-être.

Si nous sommes engagés dans une guerre générale,—ce qu'à Dieu ne plaise; j'espère sincèrement que cela ne sera pas,—la situation évidemment peut se modifier fondamentalement. Je souligne, encore une fois, que le Canada peut porter sa production, aux fins de la défense, au niveau que j'ai dit, à un milliard, peut-être, chaque année, sans pour autant influer beaucoup sur le niveau de la plupart des articles indispensables à un mode de vie convenable.

Ce n'est pas uniquement parce que nous voulons maintenir le niveau de vie de notre population assez élevé que nous jugeons nécessaire de maintenir la production nationale brute à un niveau élevé, c'est-à-dire à un niveau plus élevé qu'à l'heure actuelle. Il existe une autre bonne raison: étendre autant que possible le champ d'imposition. Le ministre des Finances, j'en suis sûr, conviendra qu'il est beaucoup plus facile de tirer un revenu de la population du pays, afin non seulement de constituer une bonne défense nationale mais de bien faire fonctionner nos services de l'État, si la production nationale brute, tout comme le revenu national, se tient à un niveau élevé. Inversement, le ministre, comme tout le monde d'ailleurs, sait comme il est difficile de lever un revenu suffisant si le champ d'imposition tend à se restreindre de plus en plus.

Il me semble que lorsque nous sommes en face, comme aujourd'hui, d'une période de tension, nous devrions nous attacher, entre autres points, à garder le champ d'imposition aussi étendu que possible. Le seul moyen d'y arriver, c'est de maintenir notre production nationale brute et, comme je l'ai dit, le revenu national, à un niveau élevé. Il faut envisager et mettre en pratique tout programme susceptible de provoquer une hausse de la production de toutes sortes de biens et de services; je songe non seulement à ceux qui sont indispensables mais à d'autres dont le peuple a besoin pour maintenir un niveau de vie raisonnable.

D'autre part, j'estime qu'il incombe au Gouvernement et au Parlement actuel d'éviter d'appliquer toute mesure qui pourrait nuire à la production. C'est pourquoi nous devons, à mon avis, étudier soigneusement toute nouvelle forme d'impôt que le Gouvernement peut juger nécessaire. Bien entendu, il se peut qu'on ne songe pas sérieusement à de nouvelles mesures fiscales en ce moment. Le ministre des Finances aimerait peut-être utiliser au moins certains des excédents considérables accumulés pendant les quatre ou cinq derniers mois depuis la fin de la dernière année financière pour financer les engagements pris pour le reste de l'année financière en cours. Mais, en ce moment, il existe certainement au moins quelques mesures fiscales qui nuisent à un effort maximum tendant à porter la production au meilleur niveau possible. Je connais plusieurs, même un bon nombre de personnes, qui affirment qu'elles produiraient et qu'elles pourraient produire beaucoup plus d'articles, n'était-ce le peu

d'encouragement qu'elle trouvent du côté fiscal. Nous sommes convaincus que c'est un devoir presque sacré pour le Gouvernement de supprimer les mesures fiscales qui restreignent l'essor de la production ou, d'autre part, de les modifier de façon qu'elles ne découragent plus le producteur.

Pour ce qui est des impôts, monsieur le président, je signale au Gouvernement que les créditistes s'opposent catégoriquement à l'imposition de nouvelles taxes tant qu'on n'aura pas pris des mesures efficaces pour ramener les prix et le coût de la vie à un niveau pratique, surtout en ce qui concerne les gens à faible revenu.

Pour faire suite aux propos de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar et aux remarques que j'ai formulées récemment à l'égard d'une autre mesure, j'aimerais brosser un tableau. Nous devons nous attaquer sérieusement au coût de la vie si nous voulons éviter de nombreuses difficultés et le marasme, les différends ouvriers et toutes sortes d'autres problèmes. Voici le tableau. Je représente, comme on le sait, la circonscription de Peace-River en Alberta, région composée de forêts, de terres rocheuses et de plaines fertiles, région qui couvre le quart sinon le tiers de l'ensemble de l'Alberta. C'est une contrée très étendue. Cette année la moisson a été tardive. D'abord, les prévisions ont été très bonnes. Puis il y a eu sécheresse. Une bonne partie de la récolte a été endommagée dans certaines régions. A la suite de pluies tardives tombées après le 1er juillet, les perspectives se sont améliorées; mais la récolte est restée très en retard par rapport au temps normal de croissance. A la mi-juillet, à peu près au moment où la récolte devenait prometteuse, une grêle dévastatrice s'est abattue sur la région, fauchant littérallement la récolte, sur une étendue de quatre-vingt milles de long, de sept à huit milles de large en moyenne, atteignant jusqu'à seize milles en largeur. Comme je traversais mon comté en juillet, j'ai vu les dommages causés. Je sais combien cette grêle a été terrible, et combien la population en souffrira. Les agriculteurs étaient encore à évaluer les pertes causées par la grêle, qui s'abat rarement sur la région de la Rivière-la-Paix, lorsqu'à la mi-août la neige a couvert toute la région, couchant sur le sol les récoltes encore vertes. La neige atteignait jusqu'à quatre pouces d'épaisseur en certains endroits. Cette tombée de neige a été suivie par trois ou quatre nuits de gel. Les récoltes étaient encore vertes. Elles étaient encore au biberon, comme on dit là-bas, et tout le monde sait que cela veut dire. Les agriculteurs vont bien perdre probablement la moitié de leur production de l'année, sinon davantage.

Ces gens ont eu à supporter des dépenses considérables et, depuis la guerre, il leur a été impossible de faire des économies. Ils ont voulu remplacer les machines usées, qu'ils n'ont pu remplacer pendant la guerre. Ils ont voulu peinturer leurs étables, assurer l'entretien et faire les réparations qu'ils avaient dû remettre à plus tard, à l'époque où ils ne pouvaient se procurer les matériaux voulus. C'est donc dire qu'ils ne sont pas en mesure de subir ces lourdes pertes tout en faisant face au niveau de vie fantastique que nous connaissons maintenant.

Que feront-ils, lorsqu'il leur faudra payer $1 le morceau de bœuf de conserve qu'ils achetaient pour 10c. il n'y a pas si longtemps? Que feront-ils s'il leur faut continuer à payer des prix élevés pour tout ce qui entre dans le coût quotidien de la vie? Ils n'arriveront pas à joindre les deux bouts. Si le pays doit s'unir dans l'effort, s'il doit y avoir le moindre semblant d'égalité dans les sacrifices, comme ce devrait être le cas, le Gouvernement sera dans l'obligation de faire quelque chose pour ramener ces prix à un niveau abordable pour ces gens, notamment ceux des catégories à faible revenu et les cultivateurs éprouvés de la façon dont l'ont été cette année ceux de Rivière-la-Paix.

Je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député de Rosetown-Biggar. La population s'attend que le Gouvernement prenne au sujet du coût de la vie les mesures qui permettront d'assumer les obligations, tout en acceptant les sacrifices nouveaux dans une mesure raisonnable de confort. Il devrait être évident à chacun que si la production brute du Canada se maintient à un rythme élevé, disons, pour les besoins de la cause, à 18 milliards par année, ce qui n'est pas exagéré, un budget total de 3 milliards, dont 1 milliard serait consacré à la défense, ne serait pas hors de proportion, pour quelques années au moins. Ces 3 milliards en fonction des 18 milliards correspondant à la production brute du Canada tout entier ne constituent qu'un budget d'environ 16⅔ p. 100 de la production brute totale.

D'après mes lectures, je comprends que le budget que la Russie consacre aux armements atteint environ 13 p. 100 du revenu national depuis quelque temps. C'est une proportion assez notable à consacrer aux dépenses de guerre, mais il nous faudra faire quelque chose d'équivalent si nous voulons être en mesure de nous défendre contre des agresseurs de ce genre.

Mais il est évident que si nous laissons les taxes diminuer, ou même si nous laissons la production nationale demeurer au niveau actuel de 16 milliards de dollars, le pourcentage requis par le gouvernement fédéral peut facilement dépasser la norme et peser trop lourdement sur les épaules des contribuables.

Je constate que dans le projet de résolution il est question de conférer certains pouvoirs d'emprunt au Gouvernement. On les limite à environ 300 millions de dollars. Le ministre a déclaré cet après-midi, je crois, que la disposition concernant le pouvoir d'emprunt ne se rapportait pas directement aux crédits de la défense; il se peut qu'elle ait trait au remboursement d'obligations échues. S'il en est ainsi, mes observations ne seront peut-être pas tout à fait pertinentes; mais viendra un moment où les emprunts pour fins de défense non seulement pourront être nécessaires mais s'imposeront.

Si nous en venons au point qu'il soit nécessaire d'emprunter pour combattre l'inflation, je recommande instamment qu'on n'emprunte pas des banques à charte. Lorsque le représentant de Greenwood a participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône il a dit, je crois, qu'on s'attendait que le Gouvernement emprunte des banques. Ce serait de l'inflation de la pire espèce, parce que quand le Gouvernement emprunte d'une banque cette dernière crée de nouvelles devises et les remet au Gouvernement en échange des obligations qu'il a laissées en dépôt à la banque.

Ce serait sûrement une méthode fort inflationnaire qui, à notre avis, ne répondrait pas du tout à l'objet visé. Si l'on veut emprunter pour combattre l'inflation, il me semble que nous ne devrions pas être partie à un arrangement avec nos banques à charte pour obtenir un service que le Trésor public ou, encore, la Banque du Canada pourrait rendre tout aussi bien et à un coût beaucoup moins élevé.

Si le Gouvernement estime nécessaire de réduire le pouvoir d'achat potentiel afin de prévenir l'inflation, nous proposons qu'il songe au moins à un programme d'épargne obligatoire s'appliquant aux revenus supérieurs aux exonérations actuelles de l'impôt sur le revenu. Il ne sera certes pas sage d'assujétir à un programme d'épargne obligatoire les revenus inférieurs au niveau de l'exonération de l'impôt sur le revenu, car les personnes à faible revenu ont déjà assez de misère à faire face au coût élevé de la vie, sans leur imposer en outre un programme d'épargne obligatoire. Ceux dont le revenu est supérieur à ce palier peuvent sûrement assumer au moins une partie du fardeau que comporte un programme visant à combattre l'inflation.

Nous soutenons que, pour combattre l'inflation, un programme d'épargne obligatoire comme celui que nous préconisons vaudrait mieux que tout programme d'impôts considérables auquel le Gouvernement pourrait songer.

Nous sommes en faveur de l'institution d'un comité de défense tel qu'on l'a proposé. Nous avons voté en faveur de l'amendement proposé par le chef de l'opposition parce que nous étions convaincus de l'absolue nécessité d'un tel comité. A notre avis, c'est le seul moyen qui s'offre aux députés de surveiller de près les dépenses effectuées à même les crédits accordés et de se tenir au courant de la situation que nous réserve l'avenir. Nous estimons avoir droit à un tel comité et nous prions le Gouvernement de songer sérieusement aux demandes qui lui ont été faites en ce sens.

Aujourd'hui, dans ses observations préliminaires, le ministre a tenu à peu près ce langage: "Nous ne pouvons éviter les frais réels que comportent nos préparatifs actuels de défense. Nous devons tous reviser nos plans de quelque façon." C'est exact. Quiconque comprend la gravité de l'heure doit reconnaître que, dans une très large mesure, ces paroles du ministre sont justes. Notre effort en vue de la défense entraînera des conséquences désagréables. Il aura nécessairement des répercussions sur le niveau de vie de chacun de nous. Nous devons modifier notre façon de voir en conséquence. Il nous faudra également,—tous doivent le comprendre,—nous atteler à la besogne et renoncer aux congés dont nous avons joui depuis 1945.

Mais je tiens à ajouter que ce n'est pas une raison pour que le Gouvernement soit cruel au point de soumettre la population à une austérité qui n'est pas nécessaire. Nous en avons eu des exemples trop souvent par le passé. Nous appuierons le Gouvernement dans l'exécution de ces mesures qui établiront véritablement au pays l'égalité des sacrifices. Rien de moins ne nous satisfera. Je ne comprends pas pourquoi on devrait considérer que le Canadien ordinaire devrait s'imposer des sacrifices plus que ceux qui sortent de l'ordinaire. Il faut que tout le monde soit sur le même pied. Il me semble que tout programme ayant rapport à l'économie canadienne et à notre situation en matière de défense doit tenir compte de ce principe, c'est-à-dire la répartition aussi générale que possible des sacrifices afin qu'ils soient partagés également.

Que ce soit bien compris, nous ne voulons pas qu'on applique au pays un programme aussi insensé à l'égard du sucre, que celui qu'on a appliqué au cours de la dernière guerre. Nous ne voulons pas qu'un R.S. Noble occupe la position de dictateur d'où il pourra refuser aux Canadiens le droit de fabriquer leur propre sucre. C'est ce qui s'est produit au cours de la dernière guerre sans nécessité et dans le seul intérêt des quelques personnes qui voulaient profiter de la guerre et qui en ont profité. Nous demandons qu'on ne permette pas la répétition de la même chose au cours de la présente crise. Il faudrait persuader nos gens de produire au pays même le plus de sucre possible afin de satisfaire aux besoins du Canada. On peut y réussir sans que les services essentiels à la défense en souffrent.

De même pour les matières grasses. Durant la guerre, nous étions en mauvaise posture à cet égard; nous avons laissé certaines raretés d'huiles essentielles se produire sans raison. Nous avons manqué de perspicacité, pendant qu'un certain individu cruel et rempli de lui-même occupait un poste important et imposait au pays un régime d'austérité parfaitement inutile. Le Conseil de recherche a démontré que le pays peut produire toutes les huiles essentielles et toutes les graisses comestibles dont il a besoin à partir de plantes aussi dédaignées que la navette, l'herbe à la violette ou ce qu'on appelle la monnayère. Nous devrions nous arrêter aux avis des chercheurs du Conseil et nous préparer par la dissémination des renseignements nécessaires parmi les producteurs, de façon à pouvoir fournir la semence, afin d'exploiter des ressources qui nous viennent de l'étranger. Il en est de même d'autres produits essentiels à l'existence.

En terminant, je tiens à dire que nous approuvons cette demande du Gouvernement et que nous sommes disposés à lui accorder les fonds nécessaires pour qu'il assure la sécurité de notre pays dans la pleine mesure compatible avec nos ressources et notre capital humain. Le groupe du Crédit social appuiera le ministre, mais il lui demande en retour de favoriser la formation d'un comité afin que, dans l'intérêt de la population, nous puissions scruter sans cesse le bon emploi des fonds et nous assurer que nous sommes en possession de tous les renseignements nécessaires pour en arriver à des décisions judicieuses.

M. Brooks: Je n'entends pas parler au nom de mon parti comme le chef de la C.C.F. proposait que quelqu'un d'entre nous le fît. N'ayant pas pris part au débat sur l'Adresse, je profite de l'occasion pour formuler quelques observations. Je signale que la population de ma circonscription et de ma province se préoccupe beaucoup de la situation actuelle. Comme d'habitude, j'en suis sûr, elle est prête à faire sa pleine part lorsque l'occasion s'en présentera.

Ma circonscription a été plus directement atteinte par la guerre de Corée que la plupart des autres du pays, car l'une des premières victimes canadiennes de ce conflit a été un jeune homme de ma région. Nous avons appris avec regret, il y a quelques jours, que quatre jeunes gens avaient perdu la vie au camp de Petawawa. Un de ces jeunes hommes habitait tout près de ma propre ville. J'ai écrit une lettre de sympathie aux parents et je sais que tous les députés veulent s'unir à moi pour offrir leurs condoléances non seulement aux parents de ce jeune homme mais à ceux de ses compagnons qui ont péri avec lui.

La résolution à l'étude prévoit de fortes dépenses. Le débat de ces derniers jours m'a convaincu que des députés de toutes les régions du pays approuvent le Gouvernement de dépenser de fortes sommes; mais, à leur avis, il faut veiller à ce qu'elles soient employées judicieusement de manière que nous en ayons pour notre argent.

Le chef de la C.C.F. a parlé de la situation qui régnait en 1939 à la veille de la dernière guerre mondiale. Je me rappelle les débats qui se sont déroulés car j'étais alors membre de la Chambre. Il existait à cette époque de fortes tendances isolationnistes ici et là au pays. Le chef de la C.C.F. se demandait si le Parlement devait vraiment approuver des dépenses pour fins militaires. Après les débats des derniers jours, il nous faut tous reconnaître qu'aujourd'hui ces tendances isolationnistes existent à peine au Canada. Je ne vois pas comment ce sentiment pourrait subsister en face de la menace qui plane sur notre liberté.

Le chef du groupe créditiste a parlé d'égalité de sacrifices. Quiconque a lu l'histoire des deux dernières guerres conviendra qu'il n'y a pas eu alors égalité de sacrifices au Canada. Si le pays est de nouveau appelé à supporter des fardeaux aussi énormes que ceux des deux dernières guerres, il doit y avoir égalité de sacrifices, non seulement à l'égard des choses qu'a mentionnées le chef du parti créditiste, mais aussi à tous les autres égards.

La tournure de la guerre en Corée nous cause aujourd'hui de vives inquiétudes. Nous ignorons si la situation s'aggrave d'heure en heure et s'il y aura un nouveau Dunkerque. Nous espérons que la chose ne se produira pas, que les Nations Unies

pourront conserver leurs positions et libérer enfin la Corée du Sud. Quoi qu'il arrive, la guerre de Corée n'aura pas été vaine. Dût-elle aboutir à un échec immédiat, nous en aurons retiré de grands enseignements.

Nous avions maintes leçons à apprendre et, à mon sens, ni le Canada, ni aucun autre pays démocratique, n'aurait appris ces leçons s'il n'y avait été contraint par la manière dont les événements se sont déroulés en Corée. La première leçon à apprendre, c'est que les pays communistes avec la Russie à leur tête sont prêts à combattre partout et que les nations démocratiques doivent se préparer à les repousser partout.

Nous avons appris également que l'Organisation des Nations Unies n'a par elle-même que très peu de valeur sans une armée ni une force policière capable d'exécuter ses desseins et de résister à l'agression partout où elle peut se produire. En 1945 et 1946, nous étions tous heureux et fiers de la formation de l'Organisation des Nations Unies. La guerre qui a éclaté en Corée nous en a révélé les faiblesses. Je suis convaincu que sans la guerre de Corée nous ne serions pas prêts aujourd'hui à nous défendre contre le communisme qui, nous le craignons fort, peut nous attaquer. La guerre de Corée nous a également appris, je crois, que le matériel des nations communistes, fourni en grande partie par la Russie, n'est pas inférieur à celui des pays démocratiques. Malheureusement, on a constaté que le matériel russe utilisé en Corée du Nord est supérieur à bien des égards au matériel américain. Les chars de combat russes se sont révélés supérieurs aux chars de combat américains. Il est étonnant que sachant cela,—et on le savait il y a plusieurs mois,—on n'ait pas amélioré davantage les chars de combat fabriqués aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays.

Nous avons appris aussi que les lances-fusées antichars, l'arme que les troupes américaines ont employée au début de la guerre, ne suffisaient pas à arrêter les chars de combat des Coréens du Nord. Ces faits font ressortir l'importance, au moment où nous votons des millions, de ne pas affecter nos deniers à l'achat d'armes d'une qualité inférieure, qu'il s'agisse de chars de combat, de canons, d'avions ou de quoi que ce soit. Obtenons toujours ce qu'il y a de mieux afin de pouvoir le disputer avec des pays qui, s'ils entrent en guerre, disposeront, comme ils l'ont démontré, de ce qu'il y a de mieux.

A mon avis, cette guerre nous a également appris, plus que tout autre guerre, que les peuples de l'Asie,—les Chinois, les Coréens et autres que, dans notre ignorance, nous méprisions plus ou moins,—ne sont pas, contrairement à notre idée, des hommes inférieurs, du point de vue du physique et de la valeur guerrière. C'est une leçon qu'il est très prudent d'apprendre. J'entendais l'autre jours le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dire que nous devrions connaître notre ennemi, ou du moins, connaître les communistes. Nous devrions certainement les connaître et connaître aussi la valeur des hommes que nous pouvons être appelés à combattre en Asie, en Afrique, ou en n'importe quel pays.

La guerre de Corée nous a également enseigné que la bombe atomique, dont les États-Unis étaient censés avoir eu la possession exclusive pendant si longtemps, ne constituait plus une défense contre la guerre. On n'a pas employé de bombe atomique dans la guerre de Corée. Nous avons appris que la Russie possède aussi la bombe atomique, bien que nous ne connaissions pas le nombre de ces bombes qu'elle peut avoir. Il serait donc extrêmement imprudent que le Canada ou tout autre pays démocratique se fie à la bombe atomique pour sa protection.

Les débats nous ont également appris que même si un pays dépense de fortes sommes, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est prêt pour la guerre. Des arguments qu'on a exposés pendant les derniers jours, je n'en répéterai qu'un seul. C'est qu'après avoir, au cours des dernières années, dépensé un milliard et demi, lorsque la guerre s'est déclenchée, nos préparatifs se résumaient à peu de chose C'est pourquoi j'affirme que le milliard et demi qu'on projette de dépenser devra être utilisé avec économie et rendement; il devra être affecté aux choses dont nous avons besoin si, en vérité, nous devons en avoir besoin plus tard.

Le ministre du Commerce considérera sans doute comme de la rengaine les remarques que je me propose de faire au sujet des munitions et du matériel de guerre. J'ai soulevé la question durant la dernière guerre. Nous nous apprêtons à dépenser un autre milliard et demi. Par le passé, j'ai demandé au ministre du Commerce de voir à répartir également dans toutes les régions du pays les fonds affectés aux munitions et au matériel de guerre. Je ne puis oublier,—et les habitants des provinces Maritimes ne peuvent également l'oublier,—la façon dont nous avons été négligés pendant le dernier conflit. Nous ne souhaitons pas la guerre. Cependant, nous savons, d'après les crédits que nous votons, que des millions de dollars seront dépensés au Canada. Je suis d'avis qu'une partie de ces fonds devrait être dépensée dans les

provinces Maritimes et dans l'Ouest, et non pas surtout dans le Québec et l'Ontario.

Le ministre dira sans doute que les provinces Maritimes ne disposent pas de l'énergie électrique ni des usines nécessaires. Je me permets de signaler au ministre que nos provinces ont accru leur puissance hydro-électrique depuis la guerre. Je lui rappelle également que, durant le conflit, le Gouvernement a dépensé des millions de dollars dans la province de Québec afin de l'aider à accroître son potentiel hydroélectrique pour produire des munitions. Ce n'est pas par égoïsme que nous demandons à fabriquer du matériel de guerre dans les provinces Maritimes. Comme diverses régions du Canada peuvent être bombardées, il serait sage de disséminer un peu partout nos arsenaux et usines de munitions au lieu de les concentrer dans quelques grandes villes. Ainsi disséminées à travers le pays, il y aurait moins de danger que toutes nos usines soient détruites.

Je puis aussi mentionner les effets de la dernière guerre sur l'expansion du commerce et de l'industrie après les hostilités. Dans les provinces d'Ontario et de Québec, des entreprises commerciales ont acheté pour une bagatelle d'importantes fabriques et usines. En conséquence, ces provinces ont eu encore l'occasion de faire de nouveaux progrès, pendant que les autres provinces se trouvaient placées dans une situation encore plus désavantageuse. J'espère que le ministre s'en souviendra, lorsqu'il élaborera des plans en vue de la fabrication d'autres armements et approvisionnements de guerre avec l'argent qu'on doit voter.

Après la dernière guerre, nous espérions tous qu'il n'y aurait plus de guerre. Cependant, il me semble parfois que nous avons dû souffrir un peu de cécité au cours des trois ou quatre dernières années, ne nous apercevant pas de l'expansion prise par la Russie et d'autres pays communistes. Il s'en est suivi que nous avons démoli et rasé la plupart des camps militaires que nous avions à travers le pays. Nous avons appris que les armées chinoises et coréennes utilisent en ce moment des approvisionnements de guerre fournis à la Russie au cours de la dernière guerre par la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis. Les pays communistes gardaient tous ces armements, pendant que nous, au Canada, nous nous en débarrassions. Pour ce qui regarde Sussex,—je demeure dans cette ville, —il reste encore un embryon de camp. On peut aussi récupérer quelque chose à Debert, Windsor, Fredericton et ailleurs au Canada probablement. Je suis d'avis que le Gouvernement serait bien avisé de se rendre compte s'il n'y aurait pas moyen de récupérer quelque chose dans les divers camps.

Encore une fois, monsieur le président, je n'avais pas compté parler longtemps. Je voulais seulement signaler ces quelques questions au Gouvernement. Je puis lui assurer qu'en ce qui concerne mes commettants et, j'en suis sûr, la population du Nouveau-Brunswick, ils sont disposés à tout faire pour appuyer l'effort que nous consentons pour répondre à la menace que le communisme fait aujourd'hui peser sur nous.

M. Ross (Souris): Je tiens à appuyer les deux préopinants, mon collègue de Royal et le chef du parti créditiste, l'honorable député de Peace-River, au sujet de l'égalité des sacrifices. Je m'unis aussi à ce qu'ils ont dit et à ce que disent beaucoup de Canadiens à l'égard de la déception que nous avons ressentie quand, après avoir voté de grosses sommes à la dernière session, nous avons appris que nous n'étions pas mieux préparés à faire face aujourd'hui à ce grand danger. La population en a éprouvé une profonde déception.

On peut invoquer de diverses façons cette question de l'égalité des sacrifices; on peut aussi n'en pas saisir le sens. Il n'y a aucune comparaison, je le sais bien, entre le sacrifice que consentent les jeunes gens qui combattent sur terre, sur mer ou dans les airs et celui de ceux qui, restant chez eux, cherchent à les appuyer. Je dois avouer, cependant, que les sacrifices ont été loin d'avoir été égaux durant la dernière guerre, guerre dont le souvenir reste frais à la mémoire. Il est certain qu'il n'y a pas eu égalité de sacrifices parmi les diverses catégories de citoyens. Je n'ignore pas combien il est difficile de régir l'économie de la nation en temps de guerre, mais on a permis beaucoup d'inégalités durant le dernier conflit. De fait, le Gouvernement a permis que quelques-unes de ces inégalités subsistent dans l'après-guerre.

La mesure à l'étude aujourd'hui comporte une somme très considérable d'argent. La motion se divise en cinq paragraphes pour atteindre un total de $858,768,021. Étudions pour le moment le quatrième paragraphe de cette motion. Je remarque que dans chaque page de cette ventilation qu'on nous a distribuée, il est question d'aliments, et c'est sur ce point que je veux insister un peu.

D'abord, je tiens à appuyer les observations du préopinant, quand il exhorte le ministre du Commerce, dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard du matériel de défense, à utiliser son influence en vue de répartir l'industrie dans tout le Canada, afin de la décentraliser. Nous n'avons pas oublié que, sous

le présent régime, de fortes sommes ont été votées au cours de la dernière guerre pour favoriser l'expansion industrielle; mais cette expansion a surtout eu lieu dans les régions les plus peuplées, c'est-à-dire dans les deux provinces d'Ontario et de Québec. Je puis toutefois assurer au ministre que, dans l'Ouest canadien, il y a plusieurs localités où l'on trouve l'une à côté de l'autre et la matière première et l'énergie électrique suffisante pour la façonner. L'absence de ces doubles ressources a servi souvent de prétexte pour justifier le peu d'expansion industrielle qu'on favorisait dans l'Ouest. Maintenant que nous avons dans l'Ouest aussi bien l'énergie électrique que les matières premières à transformer, j'espère que les ministres responsables en ce domaine ne l'oublieront pas et ne perdront aucune occasion de décentraliser l'industrie.

Outre qu'il y ait là un principe de saine économie, étant donné le genre de guerre dont nous risquons d'être témoins si une troisième guerre éclatait, ce qu'à Dieu ne plaise! il est encore plus important, comme on l'a dit à maintes reprises, de décentraliser et la population et l'industrie.

Si nous revenons à la question des denrées alimentaires, je constate qu'il ne fait pas bon de rappeler à la Chambre que, au cours des dernières années de la guerre et pendant celles qui suivirent jusqu'en 1948, les producteurs agricoles de notre pays ont subventionné les consommateurs tant ceux du Canada que ceux de la Grande-Bretagne jusqu'à concurrence d'un montant deux fois plus considérable que celui dont il est question dans le projet de résolution. C'est là en soi une grande inégalité de traitement. Après la guerre, le Gouvernement a pris des risques relativement à la plus importante denrée alimentaire que nous produisons: le blé. J'ai entendu le ministre de l'Agriculture soutenir maintes fois que le blé renferme plus de valeur nutritive que tout autre denrée alimentaire au monde, et que sa manutention est plus facile. Je partage cet avis. Au nom de notre Gouvernement et agissant pour le compte du ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture a passé un contrat avec la Grande-Bretagne, qui couvrait une période de quatre ans et qu'on devait exécuter au moyen d'une période quinquennale de mise en commun. C'était certes engager la production des années à venir et prendre un risque à ce sujet, car la plus forte partie des 600 millions de boisseaux en cause n'avaient pas été produits. On n'avait même pas encore semé.

Le Gouvernement et le ministre n'argumentent pas aujourd'hui comme ils l'ont fait en ce temps-là. Je n'accepte pas tout ce qu'imprime le *Free Press* de Winnipeg, mais son numéro hebdomadaire du 26 juillet publie un article renfermant un résumé de tous les discours que le ministre de l'Agriculture et les autres intéressés ont prononcés sur le sujet, chaque année depuis 1946. On a signé le contrat. L'article est intitulé: "Le dernier des accords bilatéraux sur le blé". Sans vouloir en donner lecture, je puis dire qu'il révèle des circonstances très intéressantes.

Le très hon. M. Howe: Si l'honorable député me permet une question, je lui rappellerai que le contrat en cause portait sur la vente des récoltes de 1946, 1947, 1948 et 1949. Comment peut-il rattacher cette vente à un sacrifice de guerre?

M. Ross (Souris): J'y arrive, pourvu que je n'enfreigne pas le Règlement. J'aurais parfaitement respecté le Règlement si M. l'Orateur avait été au fauteuil; c'est le point que j'ai cherché à faire ressortir cet après-midi. Bien plus, le ministre a promis un règlement au cours de la présente année civile en ce qui concerne cette période quinquennale de mise en commun. Je ne sais pas comment il y parviendra, mais j'aurais une question à lui poser plus tard à ce propos. Je signale, cependant, que le ministre a dit que les sacrifices des producteurs canadiens de blé ont permis la réalisation de ce contrat. On peut trouver cette déclaration dans le hansard.

Le très hon. M. Howe: Était-ce des sacrifices de guerre?

M. Ross (Souris): Certains étaient des sacrifices de guerre, d'autres n'en étaient pas. J'ignore si le ministre était à son siège quand j'ai commencé mes observations, mais j'ai précisé qu'il s'agissait des dernières années de la guerre et de celles qui ont suivi. Quoi qu'il en soit, nous avions cet accord, dont le Gouvernement devra s'occuper cet automne. Le ministre est précisément celui de qui relève la question. J'ignore comment il effectuera ce règlement. Nous savons que la caisse commune accusait un solde de 5c. ou 6c. le boisseau à la fin de la dernière année-récolte, le 31 juillet 1949. En outre, je suppose que la dernière campagne agricole, celle de 1949-1950, viendra grossir la caisse. Je reprendrai mon siège, si le ministre tient à dire au comité que l'État n'ajoutera rien à l'argent des producteurs qui se trouvera dans la caisse commune à la fin de l'année. J'aimerais obtenir une déclaration du ministre.

Le très hon. M. Howe: Si le député peut rattacher de quelque façon ses observations à la résolution à l'étude, j'étudierai volontiers la question à fond.

M. Ross (Souris): Le 5 juin dernier, voici trois mois aujourd'hui, nous adoptions le bill nº 302, qui accordait au ministre de vastes pouvoirs en matière d'achats de défense. Il était question, dans ce bill, d'animaux, de produits agricoles et de denrées alimentaires. Le ministre en conviendra, comme il reconnaîtra que la petite ventilation qu'on nous a remise aujourd'hui et que je tiens à la main renferme, à chaque page, la rubrique "denrées alimentaires" relativement à chacune de nos armes.

Le très hon. M. Howe: Nous essayons de dépenser l'argent le plus sagement possible.

M. Ross (Souris): Je n'ergote pas là-dessus. Je dis que, par suite des pertes graves que les producteurs de blé ont subies par le passé, bon nombre d'entre eux, moi compris, craignent l'avenir que leur réserve le Gouvernement, vu surtout la ligne de conduite qu'il suit aujourd'hui à l'égard du blé. Je signale que, durant la période de mise en commun dont j'ai parlé, les producteurs ont subi une perte de plusieurs centaines de millions de dollars. Une mise au point s'impose.

Le très hon. M. Howe: Combien ont-ils perdu entre 1930 et 1935?

M. Ross (Souris): Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je parle d'une question à laquelle le ministre a été mêlé et qu'il lui appartient maintenant de régler, puisque la Commission canadienne du blé relève du ministère du Commerce. J'ai déjà dit où l'on peut voir des extraits de discours que le ministre de l'Agriculture a prononcés en diverses circonstances: à Portage-la-Prairie en 1946, à Dauphin en 1947, et ici même en diverses circonstances. Quant au ministre qui vient de reprendre son fauteuil, il affirmait en juin dernier que le contrat conclu avec la Grande-Bretagne avait été décevant et qu'il n'y aurait plus de règlement à l'égard de ce contrat. Sans citer davantage le *Free Press*, je puis dire que dans de nombreux articles ce journal a reproché au syndicat du blé et à certaines gens d'avoir réclamé ce contrat. Je ne suis pas en mesure de dire s'ils l'ont réclamé, mais j'ai devant moi un éditorial tiré de *The Country Guide* d'août 1950. J'en connais bien le rédacteur.

M. le président: A l'ordre! Je crois que l'honorable député devrait limiter ses observations plus directement au principe dont s'inspire le projet de résolution.

M. Ross (Souris): Merci, monsieur le président. Je crois que nous reconnaissons tous que les cultivateurs ont ainsi subi de lourdes pertes et je puis laisser de côté le passé pour parler du présent.

Le ministre du Commerce, qui vient de se rasseoir après m'avoir posé quelques questions, a annoncé, à la dernière session, que le gouvernement, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, écoulerait la récolte de blé de l'année civile 1950 au prix de $1.40 le boisseau, livré à Fort-William. C'est un cinquième de moins que l'an dernier. Notez bien qu'il s'agit d'une denrée alimentaire. En dépit de cette réduction amenée par l'action du Gouvernement, j'ai signalé que durant plusieurs années le ministre de l'Agriculture a affirmé que le prix du blé servait de base au prix des autres denrées agricoles car ce prix était universellement reconnu.

Vous pouvez comprendre, monsieur l'Orateur, ce qui peut arriver en une période comme celle-ci, où le ministre du Commerce jouit de pouvoirs si étendus pour acheter les vivres. L'établissement et le maintien du prix des denrées agricoles en se fondant sur le prix fixé pour le blé par le Gouvernement, prix abaissé du cinquième, jettera le pays dans le chaos. On ne le fera peut-être pas, mais la loi permet de le supposer. Voilà ce que je voulais signaler. J'ai ici un article digne de foi, tiré d'une revue consacrée aux marchés. Le 1er août, à North-Portal (Dakota-Nord), un cultivateur américain, d'un côté de la rue, recevait $2.31 le boisseau, pour la nouvelle récolte, tandis que dans le même village le cultivateur canadien recevait $1.32½ le boisseau, soit une différence de $1.07½. Pourquoi? A cause de la loi existante, telle qu'elle est appliquée durant la présente année civile.

J'ignore si la mesure autorise le Gouvernement à faire les rajustements qu'il espérait effectuer pendant l'année civile en cours, nous disait-il, à l'égard des paiements relatifs au blé. Sinon, le Parlement n'aura pas l'occasion d'adopter de loi avant sa prochaine session, c'est-à-dire avant la prochaine année civile, à l'égard de ces paiements. On pourra peut-être y pourvoir par décret du conseil cependant. J'ignore ce qui en est, et je ne sais si le bill à l'étude vise ces ajustements. Pas un cultivateur de l'Ouest ne sera satisfait si le prochain paiement, c'est-à-dire le dernier pour ce qui est de cette mise en commun, n'atteint pas au moins 25c. le boisseau. C'est le montant qu'on s'attend d'obtenir à la suite des conditions dont le ministre du Commerce, que nous venons d'entendre, est responsable.

Je parlais du prix du blé pour cette année. Nous commentons, au cours du débat actuel, les difficultés de l'heure présente. Cet après-midi, les chefs des deux autres partis ont long-

temps parlé de l'inflation, et je suppose qu'ils se conformaient au Règlement. Je puis donc dire, à mon tour, que le producteur de blé en sait aussi long que n'importe qui sur l'inflation et sur les frais de production. Depuis deux ans, ces frais, pour ce qui est du tarif-marchandises, ont augmenté de 45 p. 100. Depuis deux mois, le prix du bois utilisé pour réparer les fermes a monté de plus de 37½ p. 100.

Récemment, le prix des pneus de tracteurs et d'automobiles a été haussé d'un cinquième. On peut s'imaginer dans quelle posture cela place les producteurs de denrées alimentaires, quand le Gouvernement régit leurs prix en ordonnant une baisse de 20 p. 100, tandis que presque tous les jours il permet la hausse de toutes les autres denrées. Il y a des marchands qui ont en magasin nombre de ces articles dont ils majorent périodiquement le prix. La situation devient impossible. Voilà le point que je tenais à faire ressortir. J'espère que le ministre du Commerce se montrera assez juste, après m'avoir posé tant de questions, pour me dire s'il est possible d'utiliser une partie des fonds sollicités en vertu de la mesure, afin d'effectuer un rajustement du versement à l'égard du blé puisqu'il a dit vendredi dernier à la Chambre, de même qu'à la dernière session, que ce paiement s'effectuerait cette année, afin de tout liquider. J'espère qu'il fera cette déclaration; ce ne serait que juste.

Je ne tiens pas à retarder plus longtemps le comité. Comme tant d'autres l'ont signalé ici, personne, à mon souvenir, n'a refusé un seul crédit pour la défense, et j'en suis à ma treizième session. Le Gouvernement a largement obtenu l'argent qu'il demandait. Je tiens à dire que les gens de ma ville m'ont arrêté dans la rue pour me demander où étaient passés les centaines de millions de dollars que nous avions votés pour la défense, lors de la dernière session, puisque nous n'étions pas plus prêts que cela à aider la Corée quand l'ONU nous a demandé de l'aide.

Je signale simplement ce que disent les gens de chez nous. Ils n'arrivent pas à comprendre ce qui se passe. Jusqu'ici nous n'avons pas pu obtenir des ministères les renseignements nécessaires. J'espère que nous en obtiendrons davantage. J'espère que nous ne verrons pas, dans nos préparatifs de défense, les inégalités que nous avons connues, tant au cours de la dernière guerre que durant les années qui l'ont suivie. J'espère que le Gouvernement essaiera d'assurer à un plus haut degré la parité pour tous les producteurs du pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Ross (Souris).]

Reprise de la séance

M. Knowles: Monsieur le président, pendant que nous en sommes à l'étape de la discussion générale du projet de résolution, je voudrais formuler quelques observations. La Chambre, la chose est claire, a appuyé l'attitude du Gouvernement quant à ses obligations à l'égard des Nations Unies; l'agression doit être enrayée. Ayant adopté cette attitude, il s'ensuit que nous devons maintenant appuyer les mesures présentées en vue de faire les fonds de cet effort. Il n'en découle pas que nous nous abstiendrons de demander des précisions sur le détail des propositions financières dont nous sommes saisis et sur le bill qui suivra. Nous surveillerons l'exactitude des estimations et verrons à ce que l'argent soit dépensé à bon escient.

La question que je veux soulever relève peut-être du ministre des Finances,—d'ailleurs la résolution est inscrite à son nom.—plutôt que du ministre de la Défense nationale. Il est clair que, depuis le début de la crise de Corée, soit la fin de juin, le Gouvernement a songé dans une certaine mesure aux dispositions à prendre sur le front militaire. Certains autres députés ne sont pas sûrs que le Gouvernement ait examiné même l'aspect militaire de la question avec toute la minutie qu'il aurait fallu. Néanmoins, nous avons au moins la preuve ici qu'on a pris certaines mesures à l'égard de cet aspect de la question.

Il s'est écoulé quelque temps, cet après-midi, avant que nous obtenions la ventilation des chiffres contenus dans la résolution et même les chiffres obtenus n'étaient pas répartis en postes très petits. Néanmoins, les renseignements qu'on nous a fournis portaient à croire qu'on avait dressé quelques plans en ce qui a trait aux mesures à prendre pour approvisionner les forces armées, en munitions, etc., afin de répondre aux engagements que nous avons contractés envers les Nations Unies.

Voici ma question: s'est-on appliqué à prévoir de la même façon les mesures qui s'imposeront afin de faire face aux répercussions qu'aura cette forte somme d'argent sur l'économie du pays? La résolution dont nous sommes saisis implique les conséquences que pourra avoir près d'un milliard de dollars sur notre économie. Je sais que le ministre des Finances va signaler que moins de la moitié de cette somme sera dépensée sous forme d'argent comptant au cours de l'année financière actuelle, que l'autre demi-milliard sera plus ou moins affecté à des engagements, ce qui permet au Gouvernement de passer immédiatement des contrats.

On ne sait pas exactement combien d'entreprises on adjugera, ni dans quelle mesure le Gouvernement épuisera ces engagements, mais le maximum est possible et, à mon avis, l'adjudication de contrats destinés à être acquittés dans l'avenir ressemble d'une manière frappante à un achat à tempérament. L'inflation s'ensuivra de la même manière que si l'on mettait effectivement de l'argent en circulation. C'est une bonne chose que de mettre un milliard de dollars supplémentaires en circulation pourvu qu'on puisse le contrebalancer par un accroissement équivalent de la production et qu'on prenne les mesures requises pour s'assurer qu'il ne causera pas une inflation temporaire qui pourrait nuire gravement au bien-être de la population.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il semble y avoir un grand vide entre les plans élaborés à l'égard de l'aspect militaire de la situation et le manque de préparation à l'égard de l'autre aspect du problème. Le Gouvernement a inscrit au *Feuilleton* un autre projet de résotion destiné à accroître les pouvoirs du ministre du Commerce. C'est la solution que le Gouvernement offre au problème, mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Je ne m'y attarderai donc pas pour l'instant. Je signale toutefois qu'à mon avis cette conduite ne résoudra en rien les difficultés.

La mise en circulation de cet argent créera, si on ne l'accompagne de mesures appropriées, une forte pression inflationiste. A moins qu'on ne décide de réglementer les prix, cette pression accroîtra sans doute sensiblement le coût de la vie de l'ensemble de la population. Je lance un nouvel appel en faveur de la régie des prix, avant qu'ils atteignent de nouveaux sommets. Je le ferai brièvement, mais il semble qu'il soit nécessaire de le répéter chaque jour de la présente session, afin de faire comprendre au Gouvernement que, s'il fait des préparatifs d'ordre militaire, il doit aussi élaborer des plans dans le domaine économique. Sinon, nous serons peut-être aux prises avec une inflation effrénée semant la consternation et la confusion dans le peuple, à son détriment et à celui de nos préparatifs de défense. C'est pourquoi on devrait songer sérieusement au rétablissement immédiat de la régie des prix et à l'octroi des subventions indispensables, afin que le programme d'urgence exposé dans la résolution ne produise aucun effet désastreux sur notre économie, ni ne jette le désarroi dans notre effort de défense.

A mon sens, il faut faire quelque chose au sujet des loyers. Nous connaissons la situation actuelle, c'est-à-dire que nous savons que la loi actuelle expire de bonne heure l'an prochain. Dans l'intervalle, on a autorisé certains importants relèvements; ils existent déjà. Il est donc temps, à mon avis, d'examiner la question de la régie des loyers et de s'assurer qu'aucune nouvelle augmentation ne marquera cet élément du coût de la vie par suite de la mise en circulation du milliard environ que vise le projet de résolution.

De même, et je vous fais grâce des détails, je suis fortement convaincu que le Gouvernement devrait dès maintenant, sans attendre d'être débordé par les événements, consulter les dirigeants des organisations agricoles, d'un côté, et les dirigeants des syndicats ouvriers, de l'autre, en vue d'élaborer un programme acceptable touchant les prix minimums des produits de la ferme, de même que les salaires des ouvriers, afin que ceux-ci ne reçoivent pas des salaires trop minimes pour pouvoir joindre les deux bouts, et qu'en même temps nous soyons protégés contre les dangers de l'inflation et les souffrances qu'elle entraîne.

Je pourrais proposer d'autres mesures. De fait, ces dernières ont été exposées cet après-midi par le représentant de Rosetown-Biggar, le chef de notre groupe. Comme je l'ai dit, et je veux tenir ma promesse, je n'ai pas l'intention de parler longtemps, mais il me semble que le Gouvernement, bien qu'il doive consacrer beaucoup de temps à la préparation minutieuse de notre défense,—et certains députés exigeront qu'il accorde encore plus de temps à cette question,—devrait en même temps se préoccuper de l'aspect économique du problème, en s'attachant surtout à la nécessité de sauvegarder le niveau d'existence des gens.

Un mot encore avant de reprendre mon siège. On peut non seulement soutenir de façon irréfutable que si, à cette fin très nécessaire, nous avons pu trouver un tel montant,—nous pouvons également trouver des fonds pour appliquer un programme de sécurité sociale comme celui que proposait, l'an dernier, une commission parlementaire spéciale,—mais encore que, pour atténuer l'effet qu'aura sur notre économie un programme de défense d'un million de dollars, pour l'empêcher de nuire au niveau de vie de beaucoup de nos concitoyens, nous devons dès maintenant prendre des mesures en vue de maintenir élevé notre niveau de vie.

L'un des moyens qu'on pourrait prendre sans tarder en vue d'atteindre cet objectif,—soit dit en passant, ce serait là une mesure de défense aussi bien que de justice sociale et d'humanitarisme,—serait de donner au moins suite très prochainement au programme proposé en cette enceinte à la dernière session, en ce qui regarde l'octroi d'une

pension aux septuagénaires, sans estimation des ressources, ainsi que l'octroi d'une pension aux vieillards de 65 ans.

J'en reste là. Néanmoins, j'estime qu'en toute justice pour les contribuables, le Gouvernement devrait examiner la question très sérieusement.

M. Pearkes: Monsieur le président, on nous a parlé, cet après-midi et ce soir, des répercussions qu'aura sur l'économie générale du pays l'accroissement des dépenses afférentes à la défense. Je crois que, tous, nous avons été impressionnés par les difficultés qui se posent actuellement au pays à cet égard.

Me permettra-t-on de faire observer que le temps fuit rapidement. Pendant le dîner, la radio annonçait que les forces américaines avaient dû évacuer un poste de commande à l'extrême droite de la ligne de résistance. Je parle de la ville et de l'aéroport de Pohang. Que ce soit vrai ou non, je ne saurais dire, mais c'est là ce qu'annonçait la radio. Je n'en parle que pour faire comprendre aux membres de la Chambre des communes la terrible gravité de la discussion.

Pour ce qui est du projet de résolution, il s'agit surtout de savoir si les crédits qu'on demande maintenant, si les plans que doit nous soumettre le Gouvernement sont suffisants pour faire face à la situation et s'ils arrivent assez tôt pour nous permettre d'avoir des troupes instruites avant que la situation soit désespérée. Je prie donc le ministre de la Défense nationale de nous dire s'il est prêt à nous indiquer en détail comment il se propose de dépenser cet argent.

L'hon. M. Claxton: Monsieur le président, on voudra bien me permettre de dire en commençant que je prise hautement l'attitude tout à fait pratique qu'ont adoptée les préopinants. Je m'étais proposé de faire une déclaration au début de notre discussion au comité, mais d'autres honorables députés ont manifesté le désir de prendre part à la discussion et ainsi, comme il convenait, je leur ai cédé la place.

Je n'avais pas l'intention de traiter certaines des questions plutôt controversables qu'on soulève en ce moment, mais je crois que la courtoisie envers les honorables députés qui ont abordé ces questions m'oblige à en parler.

Tout d'abord, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, dans son discours utile et pratique de façon générale, a parlé de la proposition que M. King avait faite en 1940 relativement à l'institution d'un comité concernant les crédits de la défense. Je n'ai pas eu l'occasion de consulter le compte rendu sur ce point mais, apparemment, on n'a pas donné suite à cette idée; on l'a plutôt transformée en la proposition, acceptable à la Chambre, de constituer un comité des dépenses de guerre.

Si j'ai bien compris le représentant de Rosetown-Biggar, il aimerait que les deux comités existassent, mais il serait très heureux qu'on établit celui qui examinerait les dépenses. Je dois assurer au comité que nous ne nous sommes jamais opposés, ni le Gouvernement ni moi-même, à l'examen, le plus approfondi possible, des dépenses relatives à la défense. Nous avons toujours pensé que les rouages ordinaires de la vérification des comptes et la possibilité de les soumettre au comité des comptes publics en assuraient un examen suffisant. S'il n'en est pas ainsi, on devrait étudier la question davantage.

Il est à peu près exact de dire que le Gouvernement n'a jamais vraiment rejeté l'idée suivant laquelle il devrait exister un comité ou un examen des opérations de défense analogue à ce qui existe au Royaume-Uni. J'ignore si mes collègues ou si la Chambre pourraient accepter cette proposition. Mais, jusqu'ici, nous n'avons pas été saisis d'une question de cette nature.

Les députés, je le sais, suivent de près les débats de Westminster. Je les ai maintes fois cités, les députés s'en souviennent, en disant mon admiration pour la façon dont on procède là-bas. Il est exact qu'on y possède une commission parlementaire des crédits et il est non moins exact que cette commission dispose d'une sous-commission qui étudie les crédits des services de la défense, de l'approvisionnement et ainsi de suite. Mais cette commission diffère passablement de celle qu'envisagent les députés qui ont préconisé d'en instituer une ici. La commission parlementaire des crédits qui a siégé, au Royaume-Uni, au cours de la session de 1950 avait été instituée en vertu d'un ordre de la Chambre daté du 17 mars 1950 et ainsi conçu:

> Le comité spécial nommé pour examiner, quand il le jugera bon, les crédits présentés à la Chambre, ainsi que pour indiquer sous quelle forme les crédits devraient être présentés pour qu'on en fasse l'examen et pour signaler, à l'égard de ces postes, les économies réalisables, le cas échant, si elles sont conformes au programme que supposent ces crédits.

Je tiens à souligner les mots "si elles sont conformes au programme que supposent ces crédits". Autrement dit, au Royaume-Uni, la commission parlementaire des crédits et sa sous-commission chargée des questions de défense et autres n'ont pas étudié des questions d'ordre administratif, mais bien des mesures susceptibles d'améliorer la présentation des crédits ou de permettre des économies, but éminemment louable. Nous avons

cru que ces fins pourraient être aussi facilement atteintes, sous notre régime, au comité des comptes publics.

J'ai devant moi le rapport de la Commission parlementaire des crédits pour la session de 1950, qui n'est peut-être pas le dernier rapport publié. Ce rapport indique qu'on a étudié les réponses des ministères au douzième rapport de la session de 1948-1949 et il traite plusieurs questions ayant trait à la défense. La première de ces questions se rapporte à la vente du matériel excédentaire et des immobilisations. Puis, la Commission étudie un mémoire du ministère de la Défense et formule des vœux. Ensuite, il s'agit du programme de vente du matériel de guerre. En troisième lieu, vient la vente des éléments d'actif stable. En quatrième lieu, il s'agit du logement à Londres. En cinquième lieu, du logement de gens de passage. En sixième lieu, de la disposition des immeubles réquisitionnés. En septième lieu, de la façon de disposer des terres réquisitionnées. Le même rapport contient une réponse du ministère à une demande de renseignements contenue dans le 17e rapport de la session de 1948-1949 sur les crédits de la défense et ayant trait au personnel du quartier général du ministère de la Guerre et de la remise à neuf des véhicules à roues au cours des années d'après-guerre. Je crois que c'est le seul sujet sur lequel le comité de la défense a présenté un rapport cette année.

Je vous dis donc, ainsi qu'au comité et au pays, que ce travail est tout à fait différent de celui qu'ont proposé jusqu'aujourd'hui ceux qui préconisent l'institution d'une commission des crédits de la défense ou de la défense en général. Il s'agit là d'une adaptation de l'ancien régime de Commission parlementaire des crédits dont le Parlement du Royaume-Uni a disposé durant quelques années avant la seconde Grande Guerre et qu'on a ressuscité au cours des sessions de 1948, 1949 et 1950. Je le répète, ce genre de commission est bien différent de tout ce qu'ont proposé les honorables députés en cette enceinte.

Dans son discours, ce matin, le député d'York-Ouest indiquait toute l'étendue de ces divergences d'opinion: il a répété l'affirmation si fréquente des membres de l'opposition, savoir qu'ils voulaient avoir leur mot à dire lors de l'établissement des programmes. Il a laissé entendre ce matin qu'ils voudraient déterminer si une arme est préférable à une autre, par exemple, s'il nous faudrait posséder ou non des sous-marins, et le reste. Il allait peut-être plus loin que ne le voudraient certains, mais les exemples cités n'en indiquent pas moins ce que préconise l'opposition. Si je me trompe, je serai heureux de modifier mon avis sur leurs propos. Le hansard semble indiquer cependant que c'est bien là ce que veut l'opposition.

Rien dans mes lectures ne m'a montré que la Commission des crédits du Parlement de Westminster a abordé de tels sujets. On y a débattu des détails relatifs à l'économie, les méthodes d'examen des crédits et autres sujets analogues qui pourraient le mieux s'étudier par la méthode que nous avons établie au comité des comptes publics. La lecture du compte rendu, l'examen des listes de spécialistes appelés pour témoigner au comité montre que nul chef d'état-major n'a parlé de programmes d'ensemble, de stratégie, d'opérations, de rapports du service de renseignements ou de questions analogues. De très hauts fonctionnaires sont cependant venus répondre à des questions relatives aux méthodes administratives ou à la comptabilité. Ce sont des sujets relativement peu importants, bien que toute question relative aux dépenses publiques soit importante. On ne voit pas au Royaume-Uni de méthodes d'examen du genre de celles que préconisent le député d'York-Ouest et d'autres membres de l'opposition.

Il est vrai que certaines critiques ont été formulées à l'égard de la méthode suivie en Grande-Bretagne. Comme l'a fait remarquer le chef de l'opposition, certaines de ces critiques émanaient de nul autre que le très honorable Winston Churchill. Le chef de l'opposition a cité un discours prononcé par M. Churchill le 26 juillet. Il est vrai que l'opposition conservatrice au sein du comité a tenté d'effectuer un changement mais elle ne voulait pas étendre le champ d'action de cet organisme dans le sens maintes fois proposé ici par des députés de l'opposition qui voudraient que le comité s'occupât également des principaux points du programme gouvernemental; elle voulait plutôt qu'on lui conférât des pouvoirs à peu près analogues à ceux qu'exerçait notre comité des dépenses de guerre durant le dernier conflit. Ce changement a été proposé par un membre du comité mais on l'a rejeté et les choses en sont restées là.

Certes, le chef de l'opposition au Royaume-Uni, tout comme certains députés d'en face, estime qu'il faudrait aller plus loin et il n'hésite pas à le dire. Des gens plus renseignés que moi sur la procédure parlementaire pourraient peut-être trouver quelque moyen de régler cette question à la satisfaction de tous. Je tiens à souligner de nouveau un point sur lequel le premier ministre s'est exprimé clairement au cours du débat sur l'Adresse. Parlant au nom du cabinet, le chef du Gouvernement a déclaré que nous

ne voyions aucune raison d'accepter une proposition comme celle qu'a formulée le député d'York-Ouest.

Je n'ai pas lu le texte dans les *Débats* mais il me semble qu'il a dit que les simples députés devraient être en mesure d'obtenir des renseignements afin de pouvoir décider du programme de défense qu'il convient d'adopter quant au matériel, aux sous-marins et aux avions, de l'utilisation de chars blindés et le reste. Ici se pose un principe assez fondamental. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je suis toujours d'avis qu'il est très important de tenir compte de ce principe lors de l'examen de ce sujet extrêmement difficile. Sans vouloir offusquer aucun député, je rappelle au député d'York-Ouest qu'il n'a pas été élu par la population du Canada pour prendre de telles décisions.

M. Gibson: Que Dieu en soit loué!

L'hon. M. Claxton: Sous notre régime de gouvernement, le peuple élit un certain nombre de députés au Parlement et, à même le groupe qui a obtenu la majorité au cours des élections générales, le Gouverneur général choisit un premier ministre qui est appelé à former un gouvernement. Le premier ministre constitue son cabinet qui est solidaire pour ce qui est des opinions et de la responsabilité; en outre, il est comptable envers la population par l'entremise de la Chambre des communes.

M. Ferguson: Parlez-nous un peu plus de l'armée plutôt que de la façon de former un gouvernement.

L'hon. M. Claxton: Je crois que personne encore ne désire renverser le régime qui a si bien fonctionné et que la population du Canada, après nous avoir élus pour former la majorité, s'attend que nous aurons un gouvernement responsable au Parlement et par lui à elle-même des mesures administratives du genre de celles qui visent la défense. Je ne connais aucun moyen pour une chambre de 262 membres de choisir entre l'avion F-86, le Vampire ou le Meteor. Je ne connais aucun moyen de le faire. Nous croyons avoir le meilleur mode de gouvernement au monde et ce mode exige que le gouvernement, responsable à la population par l'entremise du Parlement, prenne ses décisions en se fondant sur l'avis de ses conseillers. Il s'ensuit que si la confiance dans le Gouvernement est mise en doute, la Chambre accepte ou rejette ces décisions et la population fait de même. Je crois que c'est là un exposé plutôt fidèle de ce qui est un principe assez important du gouvernement parlementaire.

[L'hon. M. Claxton.]

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre me permet-il une question? Je tiens à ce qu'il juge ma question sincère. Comment se fait-il que le régime que nous proposons sommairement,—je ne prétends pas que ce soit exactement le même,—semble fonctionner si bien au ministère des Affaires extérieures et pourtant semble impossible à appliquer au travail du ministère de la Défense nationale?

M. Maybank: On ne détermine là aucune ligne de conduite.

L'hon. M. Claxton: Pour être bien conséquent, il faudrait, je crois, suivre la même méthode à l'égard de tous les ministères. Toutefois, j'estime que si nous avons réussi sans trop de difficultés en procédant de cette façon pendant quelques années, cela tient à la nature du service des relations extérieures. Je crois, cependant, en toute sincérité, qu'en procédant de la même manière à l'égard de l'autre ministère, nous risquerions fort de nous heurter à de graves difficultés.

M. Macdonnell (Greenwood): Pourquoi?

L'hon. M. Claxton: D'abord, le service des affaires extérieures n'a pas à s'occuper de quelque 56,000 hommes de l'armée permanente, 50,000 de la réserve, 24,000 civils; il n'influe pas dans une telle mesure sur la vie intérieure du pays. Il n'y a pas, non plus, trois armes qui ne sauraient, comme on sait, être pleinement satisfaites des crédits qui leur sont affectés à moins d'arrêter au préalable, en toute confiance, ensemble et avec leur ministre, un plan que le Gouvernement, de tous les conseils disponibles, juge le plus opportun.

Je pourrais aller plus loin. A l'heure actuelle, nos rapports avec d'autres pays, les signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, le Royaume-Uni et les États-Unis, les programmes que nous étudions avec eux en vue de la défense se fondent sur une très grande confiance. Ce n'est qu'en maintenant cette atmosphère que nous pouvons élaborer un tel programme. Il est donc particulièrement important que nous, en quelque sorte les derniers associés de cette série de sociétés, soyons extrêmement prudents à l'égard de ce que nous disons, de ce que nous faisons.

M. Macdonnell (Greenwood): Ces paroles ne s'appliqueraient-elles pas aux Affaires extérieures?

M. Drew: C'est là que cela commence.

L'hon. M. Claxton: Oui, et, à mon avis, il se peut que les Affaires extérieures puissent se prêter à ce régime parce qu'il n'y est pas question d'armes, ni d'unités, ni de l'ampleur

possible d'attaques possibles. Il ne s'agit ni de l'importance ni de la valeur relative de l'équipement ni des perfectionnements; voilà des questions qui exigent le plus grand secret que nous partageons avec d'autres pays. A mon avis, la situation à ce point de vue est bien différente dans les deux cas.

M. Macdonnell (Greenwood): N'y a-t-il pas de secret au ministère des Affaires extérieures?

L'hon. M. Claxton: Oh! oui, évidemment; mais on peut, à ce ministère, user de discrétion d'une façon qui n'influe pas tellement sur notre économie ni sur nos relations avec les autres pays. L'honorable représentant de Greenwood, qui m'a posé ces questions parce qu'il est sérieux, devrait, comme il l'a certainement fait, consulter les délibérations du comité spécial des crédits de la Chambre des communes anglaise ainsi que les débats de la Chambre des communes de Westminster afin de constater combien le comité des crédits ou la Chambre, à Westminster, fournit des renseignements, qui ne sont pas donnés ici. Je lis le compte rendu de ces débats à mesure qu'il nous arrive. J'ai été intéressé d'entendre certains honorables vis-à-vis affirmer que, dans le discours que j'ai prononcé la semaine dernière, je n'avais pas fourni beaucoup de renseignements réels ni de faits.

J'ai ici cinq exemplaires du hansard de Westminster, que les honorables députés peuvent consulter. Il s'agit du compte rendu du débat sur les crédits de la défense l'an dernier. Je signale aux honorables députés que mon discours et celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures renferment beaucoup plus de renseignements, de faits et de chiffres qu'on en donne habituellement à Westminster.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est peut-être pour cela qu'ils sont dans le pétrin.

L'hon. M. Claxton: Libre à l'honorable député de l'affirmer. En tout cas, chez nous au Canada, nous ne sommes dans aucun pétrin qui puisse être imputé soit au public canadien soit au gouvernement actuel.

Les membres de l'opposition ont aussi formulé à l'occasion d'autres propositions. L'an dernier, certains députés nous ont proposé d'instituer une commission royale d'enquête sur l'administration publique. Un autre député a parlé d'un comité de spécialistes et, si je ne m'abuse, même cette semaine, quelqu'un a parlé de la commission Hoover. Si nous jugions que ce genre d'organisme puisse être utile, nous y songerions sérieusement. Je me demande combien d'honorables députés ont pris connaissance du rapport du comité de travail sur l'organisation de la sécurité nationale, publié en janvier 1949 en appendice au rapport de la commission Hoover. A deux ou trois reprises quelqu'un ici a parlé de ce rapport connu aux États-Unis sous le nom de rapport Eberstadt. Si certains députés l'ont lu et sont au courant de notre organisation de défense, ils savent sans doute qu'il renferme vingt-cinq propositions concernant l'organisation de la sécurité nationale.

Nous l'avons parcouru et mes conseillers me disent, et je suis d'accord avec eux, qu'avant la rédaction du rapport, déjà quinze de ses propositions étaient en vigueur chez nous. Trois étaient appliquées en partie; cinq ne pouvaient l'être ici, à cause des exigences de notre constitution, et nous nous opposerions catégoriquement à l'application d'une autre.

Je propose donc que cette question, de quelque autre forme de procédure, soulevée déjà à trois reprises au cours de la dernière session et rejetée autant de fois, n'accapare plus l'attention de la Chambre qui s'est réunie pour étudier les plus importantes questions,—je crois pouvoir l'affirmer sans exagération,—qu'elle ait eu à débattre depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Je traite ces points parce que des députés les ont soulevés sérieusement, et régulièrement. Cependant, il me semble que nous devrions plutôt étudier les questions pour lesquelles la session a été convoquée, et qui, comme on les trouve exposées dans le discours du trône, comprennent tout d'abord le différend ouvrier. Nous avons déjà disposé de ce problème. Venaient ensuite l'étude de la situation internationale ainsi que l'étude de notre programme de défense et de ses conséquences financières et juridiques. Comme nous avons déjà consacré plusieurs jours à l'étude de ces sujets, nous devrions, il me semble, aborder le problème de la défense.

Si je comprends les points de vue des honorables députés, exposés au cours du débat, ainsi qu'au cours de la session, il n'y en a pas un seul qui ne se rende compte de l'extrême, de l'effroyable gravité de la situation. Je crois qu'en fait tous les membres de la Chambre reconnaissent que notre pays doit affecter plus de crédits à la défense, et accroître ses moyens de défense. Ce sera augmenter notre part au prix qu'il faut payer pour compter sur la paix. Comme le premier ministre, le chef de l'opposition, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et presque tous les députés qui ont participé à la discussion l'ont fait observer, nous ne nous préparons pas ici à la guerre. Nous faisons de notre mieux pour empêcher la guerre, en décourageant l'agression. Nous essayons d'y

parvenir en participant au programme collectif destiné à assurer la sécurité des pays qui, comme nous, estiment que la liberté vaut tous les sacrifices.

Ainsi que l'indique le projet de résolution, le crédit supplémentaire pour les forces de défense est de $142,200,200. C'est là ce qu'on pourra dépenser, si le bill des subsides est adopté, en sus des crédits votés en juin à l'égard de l'année 1950-1951. Ce montant comprend des crédits visant les dépenses supplémentaires occasionnées par la présence des destroyers dans les eaux coréennes, le pont aérien organisé par le C.A.R.C. entre l'Amérique et le Japon, le nolisement d'avions des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et le recrutement, l'instruction, l'équipement et l'emploi de la force spéciale de l'armée canadienne. Il comprend, en outre, cette partie du programme accéléré qui, d'après nos prévisions, exigera des dépenses durant le reste de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1951.

Il faut se rendre compte qu'il n'est pas facile de prévoir exactement ce que coûtera chacun de ces postes durant les derniers mois de la présente année financière. Ce dont la Marine aura besoin dépendra surtout du prix des munitions et du combustible, ce qui, par contre, dépendra de l'étendue des opérations des navires. De même, les prévisions visant le personnel dépendent du recrutement.

Les dépenses de l'aviation dépendent du rayonnement des opérations aériennes; les dépenses d'équipement et de construction dépendent de l'importance des travaux qui peuvent s'effectuer pendant la période comptable. Il est absolument impossible de calculer avec exactitude le coût de nos opérations navales en Corée, et du pont aérien entre le Japon et les États-Unis, les frais de location de la flotte aérienne du Pacifique-Canadien ou de l'organisation de la force spéciale de l'Armée canadienne, mais on peut certainement évaluer ces dépenses à près de 40 ou 50 millions et même plus si les circonstances l'exigent; tout dépend du rayon des opérations. De plus, depuis la déclaration que le premier ministre a formulée à la Chambre, le dernier jour de la dernière session, on a fait accélérer la livraison d'avions, de moteurs, d'appareils de radar et de T.S.F. et d'autres genres de matériel que notre industrie produit en grande quantité et très efficacement.

Dans le domaine de la construction,—et il nous faut beaucoup de constructions nouvelles,—nous sommes restreints par des facteurs tels que la disponibilité des matériaux et de la main-d'œuvre et la nécessité de répondre aux besoins essentiels de la population civile à qui il faut des habitations, les centrales hydroélectriques et autres ouvrages.

Outre les 142 millions requis au comptant, le bill autorise aussi à engager pour l'avenir la somme $417,567,828; à ce propos, j'aimerais signaler une erreur typographique qui s'est glissée dans les feuillets polycopiés qu'on a distribués. L'erreur porte sur les deuxième et troisième postes relatifs au programme des années futures en ce qui concerne la marine; il y a eu transposition des chiffres. Ainsi à la deuxième ligne, au lieu de $4,854,125 on devrait lire $1,204,125; ensuite à la troisième ligne, au lieu de $50,551,000 on devrait lire $54,201,000. Évidemment, les totaux sont les mêmes.

Je tiens à signaler que nous ne pouvons dépenser aucune partie de ce montant autorisé sans obtenir une nouvelle autorisation du Parlement. Les seuls fonds que nous pourrions dépenser aux termes de ce crédit sont les 142 millions de dollars en espèces, si on les vote, et encore seulement la partie de ce montant qui sera effectivement dépensée relativement à l'année financière 1950-1951, qui se termine le 31 mars 1951. Toute partie qu'on ne dépensera pas au cours de ladite année tombera en annulation. Le montant autorisé nous permet de passer des contrats en vue de l'acquisition d'équipement et de la construction, dont l'exécution s'étendra au delà de l'année financière courante.

Si je passe à la répartition de cette somme de 142 millions de dollars, je constate qu'elle est divisée entre les services ainsi qu'il suit: marine, $29,536,130; armée, $54,171,233; aviation, $58,492,837.

Les honorables députés se rappellent sans doute que la Chambre a voté un montant de 425 millions de dollars, compris dans le budget principal des dépenses. Si nous ajoutons à cette somme le crédit supplémentaire dont il est question ici nous obtenons un total de 567 millions de dollars, soit le montant en espèces dont nous demandons au Parlement d'autoriser la dépense cette année.

Un honorable député a parlé de dépêches portant sur d'autres dépenses relatives à la défense que renferment les crédits d'autres ministères. Il faudrait peut-être tenir compte de certains de ces postes quand on tentera d'évaluer les impôts qu'exigeront nos dépenses relatives à la défense, surtout au regard des dépenses que d'autres pays affectent à leur défense. Je dois avouer que de telles comparaisons ne me plaisent guère, ne serait-ce qu'en raison de l'impossibilité de les établir de façon équitable. D'ailleurs, on peut être à peu près certain qu'elles provoquent des

instances et des récriminations entre nations qui devraient collaborer entièrement. Si toutefois on tient à faire de telles comparaisons, on devrait tâcher de les établir sur une base juste, et tenir compte de tous les éléments. Dans ces conditions, je crois que les Canadiens et les citoyens des autres nations constateront que nous faisons notre juste part.

Certains de ces postes, d'ordinaire légitimement considérés comme frais de défense dans le budget des autres pays, mais que nous n'avons pas inclus dans nos prévisions budgétaires ni dans les affectations concernant la défense, ont trait, entre autres choses, aux logements de militaires mariés, construits par la Société centrale d'hypothèques et de logement et payés à même le crédit nº 562. Ces dépenses s'élèvent à soixante millions de dollars durant l'année courante. L'usine d'énergie atomique de Chalk-River est surtout établie à des fins civiles, mais je sais qu'en quelques pays les sommes affectées à des piles semblables sont considérées comme des dépenses de défense. Dans ce cas-là nous avons dépensé huit millions de dollars. Viennent ensuite les dépenses que le ministère du Commerce effectue pour le compte de *Canadian Arsenals*, $2,900,000, et pour le compte de la Corporation commerciale canadienne, $900,000; la part que le ministère de la Défense nationale doit assumer des dépenses générales de l'État, soit $2,300,000; une partie des dépenses du ministère des Transports au chapitre des services météorologiques, des aéroports, des appareils destinés à faciliter la navigation, et autres services semblables, $26,300,000; une partie des sommes que le ministère de la Justice consacre à la sécurité, 18 millions. Ces divers chapitres de dépenses forment un total d'environ 120 millions de dollars. Sauf pour fins de comparaison avec les pays qui tiennent compte de ces dépenses, nous n'avons pas à inclure ces sommes dans notre budget de défense. Cependant, si nous en tenons compte, nous constatons que les dépenses engagées au chapitre de la défense s'élèvent à plus de $50 pour chaque homme, femme et enfant du pays. Ces dépenses représentent environ 30 p. 100 du budget global du gouvernement fédéral et 6 p. 100 du revenu national estimatif de 14 milliards.

Nous n'aimons pas, je le répète, ces comparaisons. Cependant, comme il en a été question ici, aujourd'hui je crois, je signale que les comparaisons doivent se faire sur une base juste et semblable, qu'elles doivent tenir compte, non seulement des dépenses effectuées, mais des méthodes de comptabilité adoptées par chaque État, des différences qui existent entre les États fédéraux et les États unitaires, des entreprises qui diffèrent suivant les modes de transport et de communication de chaque pays, et ainsi de suite. Oui, quelque mode de comparaison qu'on emploie, les derniers renseignements dont nous disposons indiquent que nous dépensons notre juste part, que ce soit au point de vue de la recette nationale, du budget national ou de la dépense par habitant, au regard de ce que dépensent nos associés du Traité de l'Atlantique-Nord. Nous dépensons moins que les États-Unis et le Royaume-Uni, mais ce crédit, s'il est adopté, contribuera largement à combler la différence. Ces chiffres représentent ce que le Gouvernement considère comme une juste proportion du revenu total et du budget national du Canada à affecter actuellement aux fins de défense.

Je n'ai pas fait mention ici, bien que j'en aie tenu compte dans l'estimation, d'une partie d'un autre crédit visée par le présent projet de résolution, soit les 300 millions à voter en vue d'aider à fournir du matériel, des aménagements, des services, et le reste, aux nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Le ministre du Commerce donnera des précisions à l'égard de ce crédit, mais je suis persuadé qu'il ne m'en voudra pas de déclarer qu'on ne peut pas encore en donner les détails ici, ainsi qu'il a été dit aujourd'hui. Il n'est pas mentionné clairement non plus quelle proportion de ce montant sera dépensée au cours de la présente année financière. Il est presque certain que ce sera moins de 100 millions. Je devrais dire en passant que le but de ce crédit est non seulement de fournir de l'aide, sous forme de matériel, à nos alliés en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord, mais d'instituer des moyens d'instruction militaire. Nous avons déjà largement pourvu aux moyens d'instruction militaire, comme je l'ai souligné dans ma précédente déclaration, peut-être même à des moyens supplémentaires d'instruction. Peut-être y inclura-t-on le transfert à nos alliés de quantités de matériel de mobilisation dont nous disposons déjà.

J'ai déjà déclaré ici que nos magasins contiennent de grandes quantités de matériel militaire de type récent, utilisé à la fin du dernier conflit et disponible en cas d'alerte. Au cours de pourparlers sur la défense conjointe avec les autres signataires du traité de l'Atlantique, il se peut que nous décidions, compte tenu des circonstances, que ce matériel serait plus utile à notre défense et à la leur s'il servait à certains pays d'Europe ou d'ailleurs que s'il restait en entrepôt au Canada. La question fait l'objet d'un examen très sérieux.

Prenons le chiffre qui figure au budget principal, soit 425 millions, ajoutons-y le crédit supplémentaire de 142 millions et nous arrivons au total de 567 millions. Voici comment le montant est partagé entre les trois armes, les autres crédits n'entrant pas en ligne de compte: marine, 111 millions; armée, 184, millions, aviation, 227 millions. La proportion des sommes consacrées uniquement aux trois armes, abstraction faite des frais d'administration, de recherche, des versements aux pensionnés, etc., donne le pourcentage suivant: marine 21·3 p. 100; armée, 35·3 p. 100; et aviation 43·4 p. 100. On m'assure que, toute proportion gardée, notre pays dépasse de beaucoup tous les autres quant à la somme consacrée à l'aviation. Ce partage conforme aux exigences stratégiques, représente l'apport le plus efficace que nous pouvons fournir à nos alliés. Il convient bien, de plus, à l'esprit et à la tradition des Canadiens qui sont certes portés vers l'aviation.

Les chiffres correspondants, pour ce qui est de la part affectée à l'aviation dans le budget de la défense nationale, sont de 34 p. 100 pour les États-Unis, de 29 p. 100 pour le Royaume-Uni, de 30 p. 100 pour la France et de 43·4 p. 100 pour le Canada.

Voici, envisagée sous un autre aspect, la répartition des sommes demandées aux fins de la défense nationale. Le crédit supplémentaire de 142 millions de dollars se subdivise ainsi: solde et allocations, 11·15 p. 100 ou 16·1 millions; salaires et traitements des civils, 1·8 p. 100 ou 2·5 millions; équipement, 45·8 p. 100 ou 65·3 millions; propriétés, 18·9 p. 100 ou 27 millions; autres frais, surtout la pension, 21·9 p. 100 ou 31·2 millions. La répartition du crédit global de 567 millions pour l'année qui se terminera le 31 mars 1951 entre ces diverses rubriques, donne les proportions suivantes: solde et allocations, 24·29 p. 100 ou 138·3 millions; salaires et traitements des civils, 7·40 p. 100 ou 42·1 millions; équipement, 30·28 p. 100 ou 172·4 millions; propriétés 14·27 p. 100 ou 81·3 millions; recherche, 4·25 p. 100 ou 24·1 millions; autres frais, 19·51 p. 100 ou 111 millions; total, 100 p. 100 ou 567 millions.

Afin que les députés puissent connaître les principales catégories de dépenses de la Défense durant la période d'après-guerre, j'ai fait préparer un tableau donnant la ventilation sous les rubriques déjà mentionnées pour les années 1947-1948, 1948-1949, 1949-1950 et 1950-1951 jusqu'à la fin de juillet. J'aimerais déposer ce tableau au compte rendu. Il intéressera les députés parce qu'il montre le partage des dépenses entre l'armée de terre, de mer et de l'air, le service de recherche pour la défense, les pensions, gratifications et le reste, non seulement pour chacune des années précitées qui sont les seules complètes de la période d'après-guerre, mais aussi pour jusqu'au 31 juillet 1950. Ce dernier montant, de $968,066,826 est ainsi réparti: 18·92 p. 100 pour la marine, 37·61 p. 100 pour l'armée de terre, 34·20 p. 100 pour l'aviation, 5·17 p. 100 pour les recherches en vue de la défense et 4·10 p. 100 pour les pensions, gratifications, etc.

M. le président suppléant: Le ministre a-t-il la permission de consigner le tableau au compte rendu?

Des voix: Adopté.

L'hon. M. Claxton: Le voici:

RÉPARTITION DES DÉPENSES RELATIVES À LA DÉFENSE

PAR SERVICE	1947–1948		1948–1949		1949–1950		1950–1951 (au 31 juillet 1950)		Total	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Marine	43,719,402	22·31	44,649,774	16·61	73,399,656	19·07	21,401,616	18·08	183,170,448	18·92
Armée de terre	84,421,749	43·07	101,823,251	37·88	135,729,583	35·27	42,207,293	35·65	364,191,876	37·61
C.A.R.C.	58,232,530	29·71	90,196,790	33·55	136,375,960	35·43	46,314,097	39·12	331,119,377	34·20
Recherches pour la défense	6,024,020	3·07	16,032,519	5·97	22,388,829	5·82	5,598,505	4·73	50,043,873	5·17
Pensions, gratifications, etc.	3,601,500	1·84	16,102,479	5·99	16,974,980	4·41	2,862,293	2·42	39,541,252	4·10
	195,999,201	100·00	268,804,813	100·00	384,879,008	100·00	118,383,804	100·00	968,066,826	100·00
PAR CATÉGORIE										
Solde et allocations	74,117,126	37·82	87,504,363	32·56	108,548,332	28·19	40,633,240	34·32	310,803,061	32·11
Traitements et salaires des civils	30,155,330	15·38	34,097,490	12·68	40,114,285	10·43	12,542,656	10·59	116,909,761	12·08
Matériel	27,434,844	14·00	35,863,915	13·34	74,404,697	19·33	26,644,045	22·51	164,347,501	16·98
Propriétés	21,862,968	11·16	42,150,027	15·68	62,665,301	16·28	12,723,923	10·75	139,402,219	14·40
Recherches	6,024,020	3·07	16,032,519	5·96	22,388,829	5·83	5,598,505	4·73	50,043,873	5·17
Tous autres frais:										
Nourriture, habillement et équipement personnel, etc.	8,567,828	4·37	13,062,627	4·86	30,214,599	7·85	9,302,787	7·86	61,147,841	6·32
Voyages, déplacements, transport et messageries	8,709,077	4·44	11,578,591	4·31	14,325,580	3·72	4,020,277	3·40	38,633,525	3·99
Combustible pour aéronefs, navires, véhicules motorisés, etc.	4,438,947	2·26	7,652,293	2·85	8,702,602	2·26	1,956,044	1·65	22,749,886	2·36
Contribution de l'État au fonds de pension des forces permanentes et paiements en vertu des Parties I à IV de la loi des pensions de la milice	7,722,306	3·94	13,623,782	5·07	14,057,820	3·65	1,637,424	1·39	37,041,332	3·82
Divers et autres crédits	6,966,755	3·46	7,239,206	2·69	9,456,963	2·46	3,324,903	2·80	26,987,827	2·77
	195,999,201	100·00	268,804,813	100·00	384,879,008	100·00	118,383,904	100·00	968,066,826	100·00

Lorsque nous arrivons à la répartition des montants affectés aux diverses catégories, nous constatons que les chiffres sont en effet répartis entre: solde et allocations, traitements et salaires des civils, matériel, propriétés, recherches, vivres, vêtements, équipement personnel, etc., frais de voyage et de déplacement, transport et messagerie, combustible pour navires et aéronefs, pensions et autres postes. Il est intéressant de signaler aux honorables députés que, durant la période en cause, nous avons dépensé environ 54 p. 100 à l'égard des hommes, c'est-à-dire l'équipement, la solde, les allocations, les pensions, les vivres, les vêtements et autres frais qui correspondent au coût de la main-d'œuvre dans une entreprise commerciale. Ayant comparé ces chiffres à ceux des dépenses engagées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et ailleurs, je constate que c'est une assez bonne moyenne. Nous dépensons beaucoup moins pour les hommes et beaucoup plus pour le matériel qu'un grand nombre de pays et nous croyons que c'est la bonne méthode à suivre, qu'il y a lieu de ne rien négliger pour améliorer l'équipement.

Les biens immobiliers font l'objet d'une demande importante au sujet de laquelle les honorables députés voudront sans doute d'autres éclaircissements. Pour les 3½ ans, la demande s'élève à $139,402,219 et équivaut à 14·4 p. 100 du chiffre total des dépenses.

Ce montant de $139,402,219 est de nouveau réparti entre: acquisition, construction et achat de propriétés, $72,510,470; entretien et réparations, $32,027,525; frais d'exploitation, $32,866,242; loyer des immeubles, etc., $1,997,952.

Les honorables députés demanderont peut-être pourquoi ces dépenses considérables à l'égard de biens immobiliers. Je puis fournir au comité une ventilation plus détaillée révélant qu'une somme d'environ 29 millions a été affectée à l'aménagement de logements pour militaires mariés. Une partie au moins de cette dépense est attribuable à l'expansion des forces armées du Canada depuis le début de la seconde guerre mondiale et aussi à la nature du climat canadien. Nos troupes ne peuvent servir sans un abri l'hiver. Or, une bonne partie des bâtiments du temps de guerre ont été construits pour durer bien moins longtemps qu'ils n'ont duré. Une très grande partie de ces bâtiments de temps de guerre ont été utilisés, entretenus ou reconstruits. D'autres ont été cédés.

En réponse au député de Royal, je dirai que le problème des propriétés et de leur vente fait, depuis la fin de la guerre, l'objet d'un examen constant. Nous avons essayé de vendre le plus tôt possible toute propriété dont, à notre avis, nous n'aurions pas besoin en cas de mobilisation. Nous avons essayé de nous débarrasser le plus rapidement possible de tout le matériel inutile en cas de mobilisation. A cet égard, le travail accompli par mes prédécesseurs, par le ministre du Commerce en particulier, a certainement été à l'avantage de la population. Nous avons gardé le moins possible de matériel inutilisable; ce dont nous avions besoin a été gardé en état de servir. Nous avons bien entretenu ce matériel. A défaut, nous aurions été forcés de dépenser beaucoup plus pour abriter nos militaires.

Il serait peut-être utile, pour les députés, que je consigne au compte rendu la ventilation des dépenses au chapitre des propriétés à l'usage de l'Armée.

Si les députés le veulent, je suis prêt à le faire.

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Claxton: Voici le tableau:

VENTILATION DES DÉPENSES À L'ÉGARD DE PROPRIÉTÉS—ARMÉE

—	1947-1948	1948-1949	1949-1950	1950-1951 31 juillet 1950	Total
	$	$	$	$	$
Acquisition, construction et achat de propriétés	7,216,008	23,295,663	36,215,118	5,783,681	72,510,470
Entretien et réparations	5,574,493	7,880,396	14,618,078	3,954,588	32,027,555
Frais de service	8,562,297	10,356,604	11,178,940	2,768,401	32,866,242
Location d'immeubles, etc	510,170	617,364	653,165	217,253	1,9979,52
	21,862,968	42,150,027	162,665,301	12,732,923	139,402,219

On remarquera que le premier poste, qui est de $72,510,470, a trait à l'acquisition, la construction et l'achat de propriétés. Sur cette somme, en plus de ce qu'a utilisé la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministère a dépensé 29 millions pour fournir des logements au personnel marié des forces armées. Quand je suis entré en fonctions, j'ai remarqué, à la fin de 1946 et au début de 1947, qu'à moins de fournir au personnel marié des logements qui leur offriraient raisonnablement de commodités, notre armée régulière disparaîtrait. Nous avons donc accéléré l'exécution du programme au point que le nombre de logements en construction ou qui sont inscrits à un programme approuvé de construction pour cette année dépasse 10,000.

A la même somme de $72,510,470, nous avons prévu de nouvelles constructions pour un certain nombre d'établissements différents tels que le stockage de munitions du bassin Bedford, la caserne permanente d'Halifax, les propriétés de l'Amirauté britannique à Terre-Neuve pour 7 millions, l'expansion des aéroports de Rivers, Summerside, Centralia et Trenton pour plus de 5 millions.

J'espère que mes explications répondent dans une certaine mesure à la question de l'honorable représentant de Royal au sujet de la construction. Je me permets maintenant de faire le rapprochement avec la situation de la main-d'œuvre qui influe grandement, il va sans dire, sur la construction. Pendant qu'on cherche les renseignements, j'aimerais ajouter un mot au sujet du programme d'équipement et ce qu'il exige en fait de construction et de dollars, afin de démontrer qu'il en coûte beaucoup plus cher maintenant d'équiper des troupes qu'en 1939 ou que durant la seconde Grande Guerre. Je crois que les honorables députés ne se rendent pas pleinement compte du coût très élevé du matériel militaire actuel.

J'ai récemment annoncé que nous avions pris des dispositions en vue de faire fabriquer par la *Sorel Industries Limited* un certain nombre de canons de 3 pouces, calibre 50, munis d'appareils de pointage et de radar, destinés aux contre-torpilleurs et aux navires antisubmersibles. Chacun de ces canons coûte environ $400,000. La pièce navale équivalente employée au cours de la dernière guerre, c'est-à-dire le canon jumellé de 4 pouces, marque 19, muni d'appareils de contrôle du tir, coûtait $170,000. Cependant, la nouvelle pièce est plus efficace contre les avions aussi bien que pour le tir de surface et elle est considérée comme essentielle.

Pour ce qui est des torpilles, durant le dernier conflit une torpille de 21 pouces, marque 19, coûtait $15,000 tandis qu'une torpille dirigée dernier cri coûte $100,000.

Quant aux contre-torpilleurs, la construction au Canada à la fin de la seconde guerre mondiale d'un de ces navires de type *Tribal* coûtait $8,200,000. En y comprenant le coût de l'armement et des approvisionnements, le prix total s'élevait à $9,700,000. Aujourd'hui, un bâtiment de ce genre coûte certainement 25 p. 100 de plus.

M. Brooks: Que coûterait-il s'il était construit en Angleterre?

L'hon. M. Claxton: Le ministre du Commerce pourrait répondre à cette question. C'est lui qui s'occupe de ces questions. Toutefois, je crois que, si nous pouvions en obtenir livraison, le prix en serait moins élevé.

M. Brooks: Cinquante pour cent.

L'hon. M. Claxton: Non, pas 50 p. 100.

Le très hon. M. Howe: Environ 70 p. 100 du coût au Canada.

L'hon. M. Claxton: De plus, il pourrait être très difficile d'obtenir la livraison; enfin, nous tenons, naturellement, à ne rien négliger pour édifier et maintenir une industrie navale dans notre pays.

Voici encore, fourni par le Corps d'aviation royal canadien, un état comparatif du coût des principaux éléments entre la fin de 1945 et aujourd'hui. En 1945, un avion d'école élémentaire, comme le *Tiger Moth*, coûtait environ $7,000, tandis qu'aujourd'hui, le *Chipmunk*, qui remplit une fonction analogue, coûte $12,000. L'avion de haute école, le *Harvard*, se vendait autrefois $41,000; il en coûte aujourd'hui $60,000. Évidemment on a remplacé le moteur à pistons par le moteur à réaction dans les chasseurs. Le prix, de $90,000 qu'il était, est maintenant d'environ $450,000. Les quadrimoteurs de transport coûtaient, en 1945, environ $600,000. Aujourd'hui, ils coûtent 1 million ou plus. Le plus souvent, plus d'un million.

Les moteurs des avions de chasse, autrefois à pistons, sont devenus des moteurs à réaction. Le prix du moteur est passé de $8,000 à environ $65,000, soit le prix actuel d'un moteur à réaction.

On pourrait citer des chiffres correspondants pour presque toutes les pièces de matériel. Prenons le cas du fusil. Le prix moyen, durant la seconde Grande Guerre, s'établissait

à $37, tandis qu'aujourd'hui il est de $54. Autrefois, les balles ·303 se vendaient $50 le mille, tandis qu'aujourd'hui la même quantité coûte $75. Durant la seconde Grande Guerre, un canon de campagne coûtait $18,200; il coûte maintenant $37,000. En ce qui concerne le camion de trois tonnes, l'ancien prix était de $2,350, le nouveau est de $4,500. Un char du modèle *Ram* qui, durant la seconde guerre, pouvait s'acheter au prix moyen de $61,836, se vend aujourd'hui plus de $200,000. Les honorables députés constateront donc qu'une part considérable de l'accroissement des dépenses afférentes à la défense est attribuable à l'augmentation du prix du matériel.

J'ai parlé des frais de construction et de la nécessité d'assurer l'entretien et la construction de bâtiments destinés à loger un personnel plus nombreux. Toutefois, le poste le plus important qui explique cette augmentation, c'est l'accroissement de l'effectif de l'armée active. L'effectif de nos forces actives en 1939, en 1947 et au 31 août 1950 s'estimait conformément au tableau suivant (on tiendra compte que les chiffres relatifs à la force spéciale ne s'appliquent qu'à l'année courante):

	1939	1947	31 août 1950 (estimation)
Marine royale canadienne	1,585	7,193	9,332
Armée canadienne (active)	4,169	15,563	21,809
Armée canadienne (force spéciale) ..			8,389
Corps d'aviation royal canadien ...	2,191	12,626	17,549
	7,945	35,302	57,079

Les députés constateront qu'entre 1947 et le 31 mars 1950 l'effectif de nos forces actives est passé de 35,382 à 57,079, soit une augmentation de plus de 66 p. 100. L'effectif de nos forces actives s'est accru de 66 p. 100, tandis que celui de nos forces de réserve a augmenté davantage au cours de cette période.

J'ai essayé de fournir aux députés autant de faits et de chiffres que possible; peut-être leur serait-il utile d'avoir un autre tableau indiquant le total des budgets des dépenses principaux et supplémentaires pour cette année ainsi que les chiffres relatifs à la période d'engagement et aux années à venir. Je le consignerai au compte rendu si c'est le désir du comité.

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Claxton: Voici le tableau:

[L'hon. M. Claxton.]

Total des budgets principaux et supplémentaires des dépenses, 1950-1951

Services de défense	Espèces	Engagements 1950-1951	Années futures
Marine			
Budget principal	82,000,000	14,895,696	35,984,000
Supplémentaire ..	29,536,130	.....	61,050,125
	111,536,130	14,895,696	97,034,125
Armée			
Budget principal	130,000,000	13,000,000	24,205,000
Supplémentaire ..	54,171,233	.....	62,640,773
	184,171,233	13,000,000	86,845,733
Aviation			
Budget principal	169,000,000	25,350,000	80,924,670
Supplémentaire ..	58,492,837	.....	285,566,923
	227,492,837	25,350,000	366,491,593
Administration			
Budget principal	3,932,304	.....	10,000
Supplémentaire ..	.....	.....	.....
	3,932,304	.....	10,000
Services de défense (sommaire)			
Budget principal	384,932,304	53,245,696	141,123,670
Supplémentaire ..	142,200,200	.....	409,257,821
	527,132,504	53,245,696	550,381,491
Recherches de défense			
Budget principal	23,925,361	1,000,000	2,700,000
Supplémentaire ..	.....	.....	5,310,000
Autres crédits			
Budget principal	16,142,335	.....	.....
Supplémentaire ..	.....	.....	.....
	16,152,335	.....	.....
Total M.D.N.	567,200,200	54,245,696	558,391,491

Comme les honorables députés le comprennent, nous avons d'autres détails concernant les crédits qui forment ce montant de 142 millions de dollars. Je puis leur assurer que le Conseil du trésor et nous-mêmes avons fait tous les efforts possibles en vue de présenter les crédits sous une forme qui leur permettrait de les bien comprendre. La présente forme s'inspire du modèle employé pendant la guerre; nous l'avons simplifiée à cause de la difficulté de faire des précisions exactes, mais depuis la fin de la guerre nous l'avons amplifiée de nouveau. Comme les honorables députés, je suis d'avis que nous devrions donner encore plus de détails et les rendre plus intelligibles sans compromettre la sécurité. Nous travaillons en ce sens et si la session n'avait pas été convoquée si soudainement nous aurions probablement réussi à donner une nouvelle forme à ces crédits pour les présenter à cette session.

Les honorables députés ne désirent pas, je crois, que je revienne sur les déclarations que j'ai faites ou sur la discussion qui a eu lieu pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Personne n'est excusable de ne pas connaître le rôle assigné aux forces armées du Canada depuis la seconde guerre mondiale. Comme je l'ai dit la semaine dernière, il n'était pas dans les attributions de notre armée de constituer une police de métier professionnelle qui interviendrait dans les autres pays à la suite d'événements qui pourraient y surgir.

Certains députés ont dit que nous savions ou que nous aurions dû savoir que la Corée du Nord susciterait l'agression. C'est très flatteur pour le Canada, quand les faits indiquent clairement que les États-Unis ne le savaient pas. En déclarant que nous aurions dû nous y préparer, ils insinuaient que, à défaut de consultations avec les États-Unis et les membres de l'ONU, nous aurions dû prendre sur nous de nous préparer pour cette opération. A mon sens, ce n'est pas tenir compte de la réalité.

Maintes et maintes fois, le rôle de nos effectifs de défense a été exposé et expliqué au Parlement. Ces effectifs, de l'avis de nos conseillers, devaient suffire pour repousser toute attaque que nous croyions alors possible de diriger contre le Canada et pour assurer les rouages d'organisation, d'administration et de formation indispensables à l'effort maximum advenant la guerre totale. Tous savent qu'aucun pays n'a prévu que l'affaire de Corée éclaterait comme elle l'a fait. Par suite des événements, nous avons accéléré notre programme; mais je puis vous assurer que, même auparavant, nous en hâtions l'exécution autant que nous le permettaient les fonds à notre disposition.

Le député de Peace-River a dit que nous devrions adopter comme norme d'assurer au Canada toute la sécurité que ses ressources et son capital humain peuvent lui permettre d'espérer. C'est là l'objectif visé. C'est une bonne norme. Cependant, tout le monde sait que notre économie n'est pas exclusivement sur le pied de guerre. Si nous prévoyions la guerre cette année, nous pourrions accélérer davantage le programme de fabrication d'avions et affecter à cette fin une plus forte proportion du revenu national, nous pourrions instituer trois équipes et prendre d'autres dispositions de ce genre. Peut-être faudra-t-il en venir là.

Nous fabriquons les avions du modèle que nous croyons nécessaire. Nous fabriquons les navires du modèle que nous croyons utile. Nous ajoutons à nos approvisionnements de matériel militaire, de munitions, de radar, de T.S.F., de véhicules à moteur, d'armes antichars, et nous activons le travail le plus possible. Toutefois, je ne saurais dire au comité que nous serons dans un état de préparation complète le mois prochain. Personne n'en croit rien.

D'aucuns nous ont accusé de faire preuve d'un optimisme béat et nous avons eu parfois à faire face à des critiques et des accusations qui, dans les circonstances, ne nous semblaient pas motivées. L'optimisme béat, je puis l'assurer au comité, je ne l'ai rencontré ni au ministère de la Défense nationale, depuis que j'y suis, ni chez les membres du Gouvernement. Il s'agit ici d'une entreprise intéressant le bien-être et la sécurité de tous les Canadiens et c'est imprégnés de cette idée que nous nous en chargeons.

M. Drew: Monsieur le président, comme l'a affirmé ce soir le ministre de la Défense nationale, nous étudions présentement une question de la plus grande importance pour tous les Canadiens. On nous demande d'approuver actuellement le principe selon lequel il serait opportun que la Chambre autorise des dépenses et approuve des engagements qui, avec les mesures que nous avons approuvées au cours de la dernière session, porteront à peut-être plus d'un milliard 400 millions de dollars le montant global que le pays s'est engagé à affecter à la défense nationale, au cours de la présente année financière, sous forme de dépenses réelles ou d'engagements conclus. Évidemment, ce qu'il importe à tous de savoir, c'est: que fera-t-on de cet argent. Ni les Canadiens ni les habitants de tous les autres pays libres ne pourront, grâce au nombre de dollars, de livres, de francs ou de toute autre devise qu'ils dépensent, conserver leur liberté qu'ils risquent tant de perdre aujourd'hui. Ce qui comptera, c'est la force armée dont ils feront montre en vue de sauvegarder la paix.

Ce n'est que dans la mesure où les Canadiens et les habitants des autres pays avec lesquels nous serons associés montreront qu'ils veulent avec le plus de rapidité, le plus d'adresse et le plus d'efficacité possible, fournir ces forces armées qui, collectivement, peuvent garantir le maintien de notre liberté, que nous pourrons espérer continuer de vivre dans une paix relative devant la menace que nous voyons de toutes parts dans le monde aujourd'hui.

Pendant le débat sur l'Adresse, alors que la question était à l'étude, j'ai pris la parole immédiatement après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, et avant le premier ministre. J'ai exprimé la détermination de l'opposition tout entière,—je ne crois pas me tromper en

disant "l'opposition tout entière",—d'aider le Gouvernement de toute la mesure de ses forces. J'ai toutefois signalé que l'opposition ne pourrait fournir l'aide qu'elle voulait tant offrir ni se former une opinion conforme aux faits que si le Gouvernement nous faisait assez confiance et nous communiquait tous les faits requis pour prendre une décision.

J'ai également dit mon espoir que le premier ministre étudie de nouveau notre demande d'un comité de la défense. J'ai proposé que la Chambre, au lieu d'être prorogée, s'ajourne tôt afin que ce comité de la défense puisse entrer immédiatement en fonction, étudier la situation, et présenter le plus tôt possible un rapport qui nous permît d'en venir à des conclusions valables, grâce aux renseignements supplémentaires dont nous disposerions alors. J'ai de plus exprimé l'espoir que nous recevions beaucoup plus de détails que le ministre de la Défense nationale ne nous avait fournis quelques instants auparavant. Je déplore l'indifférence du Gouvernement devant ces propositions.

Le ministre de la Défense nationale nous dit ce soir qu'à la dernière session on a réclamé à trois reprises l'établissement d'un comité de la défense, qu'à trois reprises également la Chambre a rejeté cette proposition, et que par conséquent il ne faudrait plus en entendre parler. A mon avis, cependant, les raisons que nous a exposées le premier ministre contre l'établissement de ce comité ne sont guère dignes de sa longue expérience juridique qui lui permet de saisir la portée des faits et de fonder son argumentation sur les faits. Il a dit qu'en somme c'est à la population du Canada à décider si elle est satisfaite de son gouvernement, et que c'est aux représentants du peuple à la Chambre de se prononcer. S'ils estiment que le Gouvernment a failli à sa tâche, ils n'ont qu'à agir en conséquence. Le premier ministre sait très bien ce que fera en l'occurrence l'énorme majorité dont il dispose.

Nous n'avons que trop souvent la preuve que les députés ministériels, à une ou deux exceptions près, ne veulent pas appuyer leurs arguments par leur vote. Il y a quelques jours à peine nous avons eu l'exemple d'un député qui s'est opposé ouvertement à une certaine ligne de conduite et a ensuite voté en faveur de ce qu'il venait de condamner. Je ne mentionne ce fait que pour une raison. Quand il nous dit que la Chambre constitue un comité capable d'étudier ces questions, le premier ministre ne doit pas s'attendre que nous le prenions au sérieux. Or c'est de choses sérieuses qu'il s'agit. Le chef du Gouvernement sait très bien qu'il n'existe aucun moyen efficace d'étudier à fond ces questions à la Chambre à cause du grand nombre de députés et aussi parce qu'on ne peut assigner de témoins pour se renseigner sur les faits qui nous sont indispensables pour comprendre sur quoi se fonde cette demande d'une importante somme supplémentaire.

La Chambre se forme en comité mais ce comité est bien différent de ceux qui ont été si utiles dans d'autres cas. Comme on l'a déjà fait remarquer, l'idée de convoquer des comités pour examiner les détails de l'organisation et des travaux des différents ministères ne comporte pas quelque nouveau procédé inconnu qui serait appliqué à l'égard du ministère de la Défense nationale. Cette façon de procéder a fort bien fonctionné quand l'examen a porté sur le ministère des Affaires extérieures. Or, s'il est un ministère qui possède des secrets, c'est bien celui des Affaires extérieures qui, par le fait même de ses relations internationales, doit tenir des entretiens d'une nature fort confidentielle. Après tout, s'ils sont approuvés, les avis au Gouvernement de la part du ministère des Affaires extérieures servent de base aux projets plus vastes en vue de la défense nationale du genre de ceux que nous examinons.

Cette idée de comités ne se confine pas uniquement aux affaires extérieures. Le ministre de la Défense nationale signale la difficulté qu'aurait un comité quand il s'agit d'étudier des problèmes qui visent cinquante mille hommes, mais a-t-il oublié que nous avons un comité des chemins de fer? J'ai toujours cru que les chemins de fer employaient beaucoup plus que cinquante mille hommes. Quand il indique les difficultés d'instituer un comité qui serait chargé d'examiner les initiatives de gens qui sont classés dans des services différents, comme dans le cas de l'armée, de la marine et de l'aviation, oublie-t-il qu'au ministère des Transports nous avons l'occasion d'examiner des questions relatives aux chemins de fer, aux navires, aux aéronefs et à la foule des entreprises connexes qui relèvent de ce ministère? Non, monsieur le président, cet argument ne tient pas debout. D'autres ministères s'occupent de quelques-uns des principaux aspects de l'économie nationale, de l'agriculture et d'autres domaines essentiels d'activité. Chaque année, le Parlement démontre, par le travail de comités qui préparent des vœux, qu'aucun des arguments présentés ne vaut à l'encontre de la constitution d'un comité de cette nature.

Quand, à titre de membres du Parlement, nous sommes appelés à nous occuper de ces questions, nous devons avoir à notre disposition les renseignements nécessaires pour fonder nos décisions. Le 1er septembre, com-

me on peut le voir à la page 120 du compte rendu, le premier ministre a dit:

Le Chambre devra décider si nous avons agi de façon assez énergique, si c'était la bonne mesure à prendre en ce moment et si elle sera appliquée aussi rapidement que les circonstances le permettent.

A la même page, il a dit également:

C'est à la population, par l'entremise de ses représentants à la Chambre, de décider si, à son avis, les conseillers de Son Excellence ont failli à leur tâche à cet égard.

Comment les représentants du peuple à la Chambre ou la population que nous représentons peuvent-ils savoir à quoi s'en tenir à moins que nous obtenions beaucoup plus de renseignements que le ministre de la Défense nationale ne nous en a fournis jusqu'ici tant dans son discours de ce soir que dans celui de l'autre jour. Il nous a donné encore ce soir une multitude de pourcentages et répété à quel point nous sommes admirables. Les honorables députés savent comment les Canadiens savent s'acquitter de leur devoir lorsqu'ils ont la chance d'y mettre toute leur énergie et leur habileté. Nous sommes ici pour nous assurer que les Canadiens appelés à participer à notre régime de défense auront la chance de déployer l'efficacité, l'énergie et l'esprit que possèdent, nous le savons, nos jeunes Canadiens. C'est une tâche que nous ne pouvons accomplir cependant sans avoir beaucoup plus de renseignements que nous n'en possédons en ce moment. J'invite les honorables députés non seulement à se remémorer ce que le ministre a dit ce soir, mais à lire attentivement le hansard au cours de la matinée et à juger ce qu'ils ont appris de l'état réel de préparation et d'organisation de nos forces de défense qu'ils ne connaissaient déjà ce soir à leur entrée à la Chambre. Les paroles du ministre ne nous ont apporté aucun nouveau renseignement sur notre degré de préparation à la tâche que nos troupes doivent accomplir, ni sur le programme de défense nationale dont l'exécution absorbera cette forte somme d'argent.

A propos d'un des pourcentages qu'il a fournis, le ministre a affirmé qu'il était intéressant de noter que nous avions dépensé 54 p. 100 pour le personnel. Il remarquait ensuite que nous avions dépensé moins pour le personnel et plus pour le matériel que nombre de pays. Réfléchissez bien sur ces paroles: "Nous avons dépensé moins pour le personnel et plus pour le matériel que beaucoup de pays". Elles sont significatives, n'est-ce pas? Elles nous apprennent tout ce que nous voulons savoir. Naturellement, cela ne nous apprend rien du tout, monsieur le président, sauf que si nous avons dépensé davantage pour le matériel et moins pour le personnel que nombre de pays, si ces pays ont une certaine défense nationale, chaque membre devrait demander ce qu'on a fait de cet argent. Qu'a-t-on fait du milliard et demi dépensé pendant les cinq dernières années? Si nous avons dépensé davantage, pour le matériel et moins pour le personnel, c'est étrange qu'on ait si peu de résultats à montrer aujourd'hui. Où sont les avions de première ligne, les avions de chasse, les bombardiers, le personnel navigant stratégique? Les députés savent qu'ils n'existent pas. On accélère la livraison des nouveaux avions, nous dit-on; mais nous ne les avons pas. Où sont les véritables troupes, prêtes à entrer en action, qu'auraient dû nous fournir ces énormes dépenses, chiffre qu'on n'a jamais approché, ou dont on n'a jamais rêvé au cours de n'importe quelle période de cinq ans de temps de paix au pays? Nous savons seulement combien d'unités étaient prêtes à entrer en action.

Le ministre de la Défense nationale s'est élevé contre une opinion qui lui a paru donner à entendre que le Gouvernement aurait dû prévoir l'attaque de Corée.

J'ai suivi la discussion avec attention et je n'ai entendu aucun député dire que le Gouvernement aurait dû savoir que la Corée serait attaquée. On a cependant signalé que s'il avait vraiment mis en œuvre les plans qu'il prétendait élaborer, nous aurions été mieux préparés à repousser toute attaque de ce genre. Je ne songe pas uniquement à la Corée comme théâtre possible d'opérations. Supposons qu'une attaque analogue se soit produite dans une mesure ni plus grande ni moins grande, dans une autre région à laquelle nous sommes intéressés en raison de nos obligations résultant du pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord. Notre situation n'aurait pas été différente. Nous n'étions aucunement mieux préparés à assumer les obligations qui découlent du pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord que nous ne l'étions pour répondre à la requête formulée dans la résolution de l'ONU. Il convient donc de se demander pourquoi nous étions dans cette situation et quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour y remédier, de manière à utiliser à meilleur escient les fonds qu'on dépensera à l'avenir et à bien former les unités qu'on recrutera.

J'aurais cru que le ministre de la Défense nationale imiterait les ministres de la Défense nationale d'autres pays et affirmerait que comme nous avions foi dans la paix et que nous ne prévoyions pas les difficultés qui ont surgi, nous n'avons pas fait les préparatifs qui s'imposaient. Il aurait dû ensuite nous indiquer quelles mesures il entendait pren-

dre pour faire face à la nouvelle situation, puis nous exposer un nouveau plan d'amélioration du matériel et des troupes dont nous disposons.

Ne restons pas enchaînés au passé. N'allons pas ici répéter: "Comme il était au commencement, comme il est maintenant et comme il sera toujours." Il nous faut ici être prêts à faire preuve de ces qualités d'initiative, d'ingéniosité et d'originalité qui sont la marque distinctive du régime de liberté que nous cherchons à préserver. La dernière guerre a nettement révélé que ceux dont l'esprit est libre, dont les facultés ne sont pas bridées, peuvent trouver, inventer de nouvelles choses et créer de nouvelles organisations plus rapidement, avec plus de succès et d'habileté que ceux qui ont été soumis à la direction fortement centralisée et toute-puissante de l'État totalitaire. Loin de donner plus d'efficacité en temps de guerre, comme nous l'avons constaté, le pouvoir centralisé des nazis et des fascistes en donnait moins, parce que l'ingéniosité, l'initiative, la clairvoyance, l'énergie et l'esprit des peuples libres étaient absents.

Notre tâche est de montrer qu'en qualité de peuple libre, nous pouvons faire face à cette menace terrible et que nous pouvons utiliser les esprits libres à mettre sur pied des forces qui pourront agir le plus tôt possible, en plus de celles que nous possédons déjà, et de les accroître ensuite aussi rapidement que possible. Nous possédons de vastes quantités d'armes portatives, mitrailleuses, mortiers, grenades et autres armes d'infanterie. Nous avons des pièces de 17, de 25, de 5·5 et de 3·7 en nombre suffisant pour constituer des unités d'artillerie dotées d'une puissance de tir très grande. Nous avons du matériel de génie dans les salles d'exercice et dans les entrepôts de tout le pays. Nous avons des chars de combat, des véhicules blindés et du matériel de transport. Nous avons, à dire vrai, de grandes quantités d'armes, de matériel et de fournitures d'une grande utilité, même s'ils ne sont pas ce qu'il y a de plus récent et du modèle que nous considérerions comme idéal dans deux, trois ou quatre ans d'ici.

Même s'il n'est que trop vrai que l'entraînement des réservistes a été décevant, comme l'a déclaré si catégoriquement et si justement le représentant de Nanaïmo, nous avons néanmoins, chez nous, des hommes entraînés qui, sans faire partie de l'armée permanente, appartiennent ou n'appartiennent pas à l'armée de réserve mais qui pourraient jouer un rôle dans les unités que nous pourrions former avec les armes et le matériel dont je parle.

[M. Drew.]

L'honorable député de Broadview a proposé un plan. On en a proposé d'autres à la Chambre. Comme le signalait le représentant de Broadview, il ne prétendait pas que son plan n'était susceptible d'aucune amélioration. Il l'a simplement proposé en disant: "Qu'on nous présente quelque chose de mieux, mais qu'au moins il y ait un plan afin que nous sachions qu'il se fait quelque chose".

Si nous apprenions ce soir, monsieur le président, qu'un débarquement avait eu lieu sur la côte nord-ouest du Canada, nous agirions aussi rapidement que possible pour improviser une défense. Nous oublierions les pourcentages; nous ne nous préoccuperions pas de savoir si chaque unité avait tout le matériel dont elle est censée être munie. Nous irions au plus pressé afin de rassembler une force de combat qui s'opposerait à une telle menace, sachant fort bien que malgré tout l'argent que nous avons dépensé, nous n'avons pas encore l'effectif de troupes permanentes qu'il faudrait à cette fin.

Si nous étions prêts à le faire dans ces circonstances, pourquoi ne ferions-nous pas quelque chose d'équivalent à ce moment où nous savons tous les peuples libres si imminemment exposés? Et nous savons aussi que le principal espoir que nous avons de ne pas nous voir l'objet d'une telle invasion, par mer ou par air, de ne pas être attaqués, nous ou tout autre pays libre par la Russie, c'est la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les pays libres démontreront qu'ils sont prêts à utiliser les moyens à leur disposition afin de former des forces capables de tirer parti de ce matériel le plus tôt possible.

Cela ne requiert pas l'organisation d'effectifs permanents sur une grande échelle, mais du million de militaires qui n'ont quitté l'uniforme que récemment encore; il nous reste assez d'hommes et de femmes bien entraînés pour qu'il soit pratique, possible et raisonnable de former des effectifs en se servant de ce qui est à notre portée. Que ce soit là une proposition conforme au plan arrêté par le ministère de la Défense nationale, encore une fois je répète qu'il s'agit tout au moins d'un conseil. Au nom de tout ce que nous avons de plus cher, cessons de tergiverser et envisageons la funeste réalité qui nous menace; insistons pour que le Gouvernement nous dise l'usage qu'il entend faire du matériel, des armes et des effectifs militaires qui existent au pays.

Le ministre de la Défense nationale nous a dit de nouveau que tout va bien; que nous n'avons aucune raison d'instituer un comité pour obtenir des renseignements. Tout n'a pas été pour le mieux. Nous avons entendu le soldat le plus expérimenté qui soit à la Chambre, et j'oserais dire, au Canada, nous

déclarer il y a quelques jours que l'instruction de nos troupes de réserve est en grande partie inefficace à cause du faible pourcentage de réservistes qui se rendent au camp. Dans ce cas il convient de se servir des pourcentages parce que toute unité de réserve qui se rend au camp d'exercices avec moins de 25 p. 100 de son effectif autorisé ne reçoit pas 25 p. 100 de sa formation; le pourcentage est probablement beaucoup plus faible. Il se peut d'ailleurs qu'on ne fasse rien d'utile, parce qu'un grand nombre de députés savent que toute unité au camp doit affecter un minimum d'hommes aux travaux de routine. Parfois il ne reste presque personne pour recevoir l'instruction. Dans bien des cas c'est exactement ce qui se produit.

Nous n'avons pas gaspillé des milliers de dollars, mais bien des millions de dollars chez nous en donnant une instruction inefficace de ce genre. Qu'on n'aille pas dire que par ces paroles je condamne ceux qui revêtent l'uniforme pour se rendre au camp. Au contraire, ils sont grandement dignes d'éloges puisque dans ces conditions ils trouvent encore assez de courage pour se rendre au camp.

Les salles d'exercice ont été les centres où l'on a maintenu vivant l'esprit de nos grands organismes non permanents. On a donné l'instruction militaire dans ces salles d'exercice établis d'un bout à l'autre du pays. C'est utile. Mais, monsieur le président, au moment où, de plus en plus conscients des réalités,—il faudra que le Gouvernement le soit encore plus qu'il ne l'a démontré,—nous parlons d'une attaque immédiate possible, de la défense de notre territoire, et de l'espoir de sauvegarder la paix en établissant des plans effectifs de défense, c'est tragique que d'envisager la possibilité de continuer de déverser l'argent à pleines mains pour une instruction militaire inefficace comme celle-là, quand il nous incombe de tirer parti de tous les fonds que nous dépensons, car c'est en soi un élément de la lutte.

Beaucoup d'entre nous ont dû être étonnés hier soir, quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme en fait foi la page 228 du hansard, a déclaré:

> Les députés se rendent compte, j'en suis sûr, qu'il est très difficile pour le moment, pendant que ces entretiens ont lieu, d'expliquer en détail le rôle que nous pourrons être appelés à jouer à la suite des obligations que nous avons contractées sous le régime du pacte de l'Atlantique. Il est possible d'affirmer ceci, toutefois, et le ministre de la Défense nationale ne m'en voudra pas de le dire: en attendant que les plans actuels aient été remaniés à la lumière des événements survenus depuis juin dernier, nos amis, les cosignataires du pacte, reconnaissent qu'advenant une attaque contre l'Ouest de l'Europe, nous aurions à lancer au combat nos troupes terrestres permanentes qui combattraient ainsi côte à côte avec les troupes américaines,—dans le cas d'une attaque directe venant du nord, les États-Unis se porteraient à notre aide,—et formeraient les cadres de forces armées plus nombreuses que nous recruterions en vue d'envoyer plus tard une force expéditionnaire défendre le Canada hors de nos frontières.

Vu toutes les déclarations formulées au sujet de notre participation à un programme de sécurité collective, c'est là un bien étrange exposé de l'attitude du Canada. Nos troupes permanentes se porteront à l'aide des États-Unis, ou les troupes américaines nous aideront à défendre le nord du continent. Autrement dit, selon notre programme de sécurité collective, nous restons au Canada et nous comptons que d'autres membres du Pacte de l'Atlantique se porteront à notre secours. Je ne puis croire que ce soit là l'idée de la sécurité collective qui a été exposée au pays. En tout cas, c'est une idée différente de celle qu'on nous a exposée par le passé.

Je ne puis m'empêcher de rapprocher ces paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,—savoir que ces troupes permanentes formeraient les cadres de forces armées plus nombreuses que nous recruterions en vue d'envoyer plus tard une force expéditionnaire défendre le Canada hors de nos frontières,—de celles qu'a prononcées le ministre de la Défense nationale, lorsqu'il a affirmé que le meilleur endroit, dans l'esprit des Canadiens, pour défendre le Canada, c'est le plus loin possible de nos rives. Le ministre de la Défense nationale a également dit que nous devons maintenir une armée sur pied et les moyens nécessaires à la mise en valeur, le plus rapidement possible, de notre potentiel intégral. Ces choses-là, on nous les a dites en mars, non pas en juin mais en mars. Je ne puis non plus m'empêcher de songer aux paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de les comparer avec la récente déclaration selon laquelle notre armée permanente restera au pays pour servir de noyau à une force expéditionnaire qui ira défendre le Canada à l'étranger. Je ne puis m'empêcher de comparer cette déclaration avec les autres paroles qu'il a prononcées et qui semblaient avoir tant d'effet à l'époque. Je n'en ai pas le texte devant moi, mais je ne crois pas qu'il les mette en doute si j'en répète la substance. Il nous a dit à cette époque qu'il ne serait jamais plus possible à une nation d'établir sa puissance derrière le rempart et les sacrifices des autres.

S'il en est ainsi, sa dernière déclaration est étrangement incompatible avec les paroles qu'il a prononcées à cette époque. Voilà encore une raison pour laquelle nous devrions vraiment savoir de quelles forces nous dispo-

serons et quels nouveaux plans nous possédons. Le seul plan qu'on nous laisse entrevoir c'est de continuer à employer la même méthode peu satisfaisante qui nous a fait comprendre avec stupeur notre manque de préparatifs au moment de l'épreuve.

Voilà certes une question que tous pourraient débattre avec l'espoir de faire des progrès au lieu de songer uniquement à n'employer que des tactiques d'obstruction et à empêcher l'accomplissement d'autres choses que le peu qu'on nous propose.

C'est dans la mesure où ils seront rassurés que les députés approuveront les crédits proposés. Ils ne veulent pas faire d'obstruction. Nous n'en avons pas moins le devoir de nous renseigner avant notre départ sur les projets élaborés en vue d'assurer la sécurité du pays au cours des tout prochains mois.

Le premier ministre a dit que les dix prochains mois seraient fort importants. J'ignore s'il faut interpréter littéralement cette affirmation, mais il signifiait sans doute que, selon lui, la période critique est la toute prochaine. Dans ce cas, nous n'avons pas le droit de quitter le Parlement pour cinq mois si nous ne sommes pas certains que les dix prochains mois seront consacrés entièrement à déployer tous nos efforts.

Le ministre de la Défense a étrangement interprété notre demande de création d'un comité. Je ne me souviens pas que personne ait affirmé que le comité de la féfense devrait avoir le pouvoir de déterminer le programme du ministère de la Défense. Le comité des affaires extérieures ne dicte pas la conduite à tenir au ministère des Affaires extérieures, ni, non plus, le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, au ministère des Transports!

Ce comité pourrait s'enquérir des faits, étudier l'organisation de nos forces armées, assigner comme témoins les chefs d'état-major, les principaux officiers ainsi que des techniciens autres que des fonctionnaires afin de les interroger et de formuler des vœux au Gouvernement à l'égard de détails qui seraient évidemment subordonnés à l'application du programme général, lequel relève du Gouvernement, ainsi que tout le monde le reconnaît.

On a aussi allégué à maintes reprises que l'établissement de ce comité servirait la cause de l'ennemi; mais il est bien difficile de s'imaginer que le Kremlin puisse se fonder sur nos débats pour déterminer sa ligne de conduite. Du reste, tous les membres de la Chambre tiendraient évidemment à empêcher que des renseignements secrets ne parviennent à l'ennemi. Je suis convaincu que dans les cas où il serait clair qu'il y a vraiment de bonnes raisons pour ne pas répondre à une question, le député intéressé n'insisterait pas. Ne nous imaginons pas cependant que les Russes n'en connaissent pas beaucoup plus long que les membres de la Chambre, par exemple quant au nombre d'avions que nous possédons ou quant au bon ou au mauvais état de ces appareils.

Une voix: Alors, ils ne doivent pas en savoir long.

M. Drew: C'est vrai, mais ils savent combien nous avons d'hommes et de véhicules. Nous ne leur avons pas opposé beaucoup de difficultés et ils ont eu accès aux renseignements. Ils les ont obtenus. Mais ce que nous tenons à savoir, c'est comment nous allons utiliser nos moyens de défense. Ce qui nous fera le plus de bien et ce qui fera le moins de bien à l'ennemi, c'est de voir qu'il existe un pays comme le Canada, qui n'a que 14 millions d'habitants mais qui a prouvé sa vigueur et sa force, un pays qui sait ce qu'il veut et qui entend faire bon usage de ce qu'il a. Je ne vois rien qui puisse moins rassurer l'ennemi que cela.

Collectivement, nous voulons que le Kremlin sache ce que lui réserve chaque nation libre. Évidemment, nous ne pourrons jamais remporter seuls la victoire mais c'est parfois un quart-arrière léger qui joue un rôle très important quand il a une ligne solide devant lui. Nous n'avons aucune raison de pousser trop loin la modestie au sujet du rôle que les jeunes Canadiens ont joué dans l'aviation lors des deux guerres mondiales. Ils n'ont eu d'égaux dans aucune autre nation. Les hommes et les femmes de nos trois armes ont déployé les qualités qu'ils possèdent. Nous n'avons pas à y insister et le ministre de la Défense nationale n'a pas besoin de souligner ces qualités. Elles appartiennent à l'histoire qui en perpétuera le souvenir et font partie de nos traditions.

Ce qui importe, c'est de faire en sorte que ces qualités, ce tempérament, cette compétence et cette initiative puissent s'affirmer. Sans décider directement des résultats, nous pouvons jouer un rôle très important dans la formation de l'équipe. Ce que nous ferons de concert avec tous les autres, peut fort bien faire pencher la balance du côté de la paix. C'est ce que nous désirons tous.

Nous n'avons en main aucun véritable renseignement. J'espère que le ministre de la Défense nationale ne nous répétera pas que nous en avons plus que tous les autres. Il nous parle du Royaume-Uni. Or il sait parfaitement qu'un sous-comité de la défense siège d'une année à l'autre au Royaume-Uni et qu'il assume chaque année certaines tâches déterminées. Il s'apparente au service de

vérification sur place d'une maison commerciale. Il scrute divers genres d'activité chaque année et donne avec le temps des résultats très satisfaisants, bien que les députés estiment là-bas également qu'ils n'obtiennent pas tous les renseignements auxquels ils ont droit.

Si le ministre de la Défense nationale croit sérieusement qu'il n'y a pas lieu de débattre ces questions ouvertement à la Chambre des communes, il y a une solution au problème. Je n'aime pas à confronter deux hommes. Le député de Nanaïmo peut cependant être considéré comme un spécialiste de premier ordre en la matière. Le député nous a dit que l'instruction de l'armée de réserve ne produit pas de résultats et que d'autre part notre armée active n'était pas de taille à faire face à un ennemi éventuel pour notre défense ici au pays même, non pas à l'extérieur.

Il faut que ces questions soient étudiées. Si elles ne peuvent l'être ouvertement, elles peuvent l'être d'une autre façon. Étant donné cette répugnance qu'on a toujours à nous donner des renseignements, je propose que la Chambre tienne une session secrète afin que les députés qui sont au fait, et il y en a plusieurs, de la gravité de la situation à maints égards, de la façon dont on gaspille l'argent, puissent présenter un témoignage fondé sur leurs connaissances personnelles. Nous pourrons alors exiger que ces fonds soient utilisés convenablement.

Il m'est impossible de proposer un amendement à ce stade de l'examen en comité. D'ailleurs, le pourrais-je cela ne ferait aucune différence parce que le Gouvernement décidera si cela doit être fait. Il faut reconnaître ceci. Certains ne prendront jamais la question au sérieux comme on peut le constater à voir ces ministres qui trouvent cela drôle et qui se tiennent présentement juste en dehors des limites de cette enceinte. Je veux croire que les autres prendront la chose au sérieux. Cette insouciance, ce bavardage et ces rires pendant qu'il est question de la survivance de la liberté suffisent pour démontrer combien il importe de rendre la Chambre et la population conscientes de l'importance de la tâche qui nous attend.

Une voix: Nommez-les?

M. Drew: Puisque vous voulez les connaître, le ministre du Commerce, le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale sont les trois auxquels je faisais allusion. En temps de guerre, les gens avaient des raisons de s'opposer à ce qu'on tienne des séances secrètes. On a dit que des renseignements obtenus au cours d'une telle séance avaient été divulgués, mais il serait bien différend d'en tenir aujourd'hui. Tout ce qui sera communiqué ne sera pas remis aux journaux du pays; même s'ils obtenaient les renseignements, ils ne les répandraient pas. Ils sauraient que tout ce qui leur parviendrait serait d'ordre secret. Il est hors de doute que la presse du pays reconnaît l'extrême importance des questions à l'étude.

Si nous devons prendre au sérieux l'idée que ces questions ne peuvent se discuter à la Chambre, pour ce motif alors, et pour ce motif seulement, j'exhorte le Gouvernement à nous assurer que nous tiendrons une session secrète au cours de laquelle on pourra discuter à fond l'état de notre défense nationale. Chaque député qui est personnellement au courant de la situation, et il y en a un bon nombre, pourra soumettre au ministère de la Défense nationale, au Gouvernement et aux membres de la Chambre des propositions relatives aux mesures à prendre, et il pourra aussi obtenir des renseignements que, selon toute apparence, on ne lui fournira pas ici.

En formulant ma proposition, je prie le ministre de la Défense nationale de se rappeler que les membres de la Chambre désirent vivement collaborer afin qu'on prenne les mesures qui s'imposent. Nous ne désirons aucunement ressasser les choses du passé; nous souhaitons seulement qu'on s'efforce à l'avenir d'éviter les erreurs du passé. La Chambre compte plusieurs vaillants députés qui ont servi dans les différentes armes et qui pourraient constituer un comité aussi efficace que celui de tout autre corps législatif de la collectivité des nations libres. Nous pourrions confier l'étude de la question à ces députés que nous autoriserions, au cours de la session secrète, à obtenir les renseignements; nous pourrions agir au cours d'une session ordinaire. Ce serait la deuxième étape.

Il faut d'abord prendre des mesures qui nous permettraient d'obtenir les renseignements que nous ne possédons pas en ce moment et que l'ensemble de la Chambre pourrait examiner en vue d'affermir nos moyens de défense.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'entre dans le débat à ce moment, non pas pour justifier mes collègues, les ministres du Commerce, des Finances et celui de la Santé et du Bien-être social de l'accusation plutôt ridicule de suffisance que leur a lancée le chef de l'opposition. En effet, leur état de service suffit à les justifier. Je prends part à la discussion simplement pour répondre à une question soulevée par l'honorable député qui vient d'adresser la parole.

Il a rappelé des paroles que j'ai prononcées ici hier en leur donnant une interprétation complètement différente de leur sens ordinaire. J'espère pouvoir le montrer dans deux ou trois minutes. Il a en même temps repris l'interprétation erronée que leur a donnée ce matin la *Gazette* de Montréal dans une manchette. Naturellement, les manchettes ne sont pas ce qui importe le plus, comme l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) l'a fait remarquer l'autre jour. Cette manchette était la suivante:

L'armée permanente du Canada jouera un rôle casanier dans une guerre future.

En vue de justifier cette manchette, on rapportait dans le corps de l'article des paroles que j'ai employées, paroles que l'honorable député qui vient de parler, a reprises. Il serait peut-être bon que je les répète à mon tour: J'ai dit. . .

Il est possible d'affirmer ceci, toutefois: en attendant la révision des plans actuels...

Je parlais de la révision des plans de défense par le Conseil de l'Atlantique-Nord.

...notre rôle, en ce qui concerne la défense collective en cas d'attaque contre l'Europe occidentale serait, sur terre, d'employer nos forces permanentes à aider les troupes des États-Unis et, s'il s'agissait de repousser une attaque venant du Nord, de nous faire aider par les forces des États-Unis et d'employer nos forces...

C'est-à-dire nos forces permanentes.

...comme cadres d'une armée plus nombreuse que nous recruterions en vue d'envoyer plus tard une force expéditionnaire défendre le Canada hors de nos frontières.

Je soutiens que fonder la manchette "L'armée permanente du Canada jouera un rôle casanier dans une guerre future" sur ces mots, c'est interpréter tout de travers ce que j'ai dit. J'essaierai d'expliquer ma pensée. J'ai dit que le premier rôle d'une force permanente, en attendant que le Conseil de l'Atlantique-Nord ait repris l'examen du rôle de cette force et des autres forces armées, —cet examen se poursuit actuellement,—serait de défendre le Canada contre toute attaque directe dirigée contre nous. Il n'est pas un seul député, j'en suis sûr, qui s'opposera à ce que l'armée permanente du Canada reste au pays pour remplir ce rôle, puisque c'est là sa principale tâche. J'ai dit également,—je supposais évidemment que le Canada ne serait pas directement attaqué en même temps,—que le rôle de cette force serait de servir de noyau à un contingent expéditionnaire, conformément à notre méthode traditionnelle. Le ministre de la Défense nationale et d'autres membres du cabinet l'avaient dit déjà, avant moi. C'est notre ligne de conduite reconnue, à l'égard de l'armée, depuis la fin de la guerre. Ça n'est donc pas du nouveau et rien ne peut d'aucune façon justifier l'interprétation qu'en a donnée il y a quelques instants le chef de l'opposition.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, cette session du Parlement a été convoquée à un moment de crise à la fois domestique et internationale. Nous avons vite réglé le problème intérieur. Quand nous avons été invités à écouter le discours du trône, je ne crois pas qu'un seul membre de la Chambre se soit étonné d'entendre les mots suivants:

Vous serez aussi appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

Ne croyez-vous pas que, depuis que ces mots ont été prononcés, la situation internationale ait sérieusement empirée? Le chef de l'opposition a proposé une modification à l'adresse, dans laquelle il révoquait en doute la suffisance des mesures prises par le Gouvernement pour défendre le Canada. Au cours du débat qui a suivi, le premier ministre a demandé à tous les membres de la Chambre d'étudier si ces mesures avaient été suffisantes et si les initiatives qui ont été prises et les plans qui se dressent avaient été élaborés assez rapidement pour faire face à la situation en Corée tout en assurant la défense du Canada.

Les fonds qu'on nous demande de voter seront affectés à l'exécution des mesures qu'on nous recommande. Nous avons entendu, ce soir, un discours du ministre de la Défense nationale. Mais j'ai eu beaucoup de difficulté à y découvrir en quoi consistent les mesures destinées à la défense de notre pays. D'après les observations qu'il a formulées à la Chambre jeudi dernier, j'ai lieu de croire qu'il existe des plans qu'il hésite à faire connaître à la Chambre. Le 31 août il a exposé les mesures qu'on prenait, et il a parlé de l'expérience acquise par ses officiers d'état-major pendant ce qu'il a qualifié de mobilisation partielle de ces derniers jours. Puis il a continué, comme on peut le voir aux pages 101 et 102 du hansard, dans les termes suivants:

Je suis toutefois en mesure d'affirmer qu'en cas d'urgence nous savons combien d'hommes, dans chacune des trois armes, seront requis durant chacun des premiers douze mois. Nous savons quelles sortes d'hommes il nous faut, la fonction qui sera attribuée à chacun, la destination qui l'attend, l'équipement dont il sera muni et la façon dont il sera entraîné. Tout est prévu jusqu'au dernier homme.

Tels sont les plans secrets que le ministre de la Défense nationale ne semble pas disposé à révéler à la Chambre. Mais comment pouvons-nous juger que les plans nous permettent de faire face avec célérité à la situation et qu'ils sont assez efficaces pour assurer la défense de notre pays, si l'on ne nous dit pas combien de temps il faudra pour mobiliser ces troupes et quand les divisions de notre armée pourront entrer en campagne pour défendre le Canada?

Au cours de la dernière session, un partisan du gouvernement libéral nous affirmait qu'on ne pouvait lui dire qu'il n'existait pas de divisions,—il employait le pluriel,—de jeunes Canadiens prêtes à entrer en campagne le lendemain. Le ministre de la Défense nationale, qui était à la Chambre à ce moment-là, n'a pas cherché à nier cette affirmation. Veut-il créer chez la population l'impression que nous disposons de divisions prêtes à défendre le pays? Ce ne saurait être exact. Ce que nous voulons savoir, c'est dans quel délai, s'il survenait une situation critique, le pays disposerait de troupes suffisantes et prêtes à en assurer la défense.

On nous dit que nous avons une brigade aéroportée. J'ai déclaré ici, au cours de la présente session, que la brigade aéroportée n'est pas entraînée en tant que formation. La brigade aéroportée n'a jamais été groupée. Elle n'a jamais, je le répète, été entraînée en tant que formation et elle manque de plusieurs des éléments essentiels à une formation de combat. Ni commandant ni personnel n'a été nommé jusqu'ici pour diriger toutes les unités de cette formation de façon qu'elles fonctionnent comme un tout bien ordonné.

On a parlé d'une expérience ou épreuve effectuée dans le Nord en hiver il y a un an, c'est-à-dire l'exercice *Sweetbriar*. Sans doute y a-t-il eu des sous-unités de la brigade aéroportée qui se sont très bien acquittées de leurs fonctions et ont prouvé que, pourvu que la brigade soit bien formée et que toutes les unités jouissent des mêmes occasions que celles qui ont pris part à cet exercice, elle pourrait bien s'acquitter des tâches qui lui seraient confiées. Mais à ce moment-là toutes les unités de la brigade n'avaient pas subi leur entraînement aérien. Depuis l'exercice *Sweetbriar* l'entraînement s'est poursuivi et d'autres hommes ont été formés. On a incorporé des recrues sans aucune formation. J'ignore quelles normes s'appliquent aux diverses unités de la brigade, mais, une fois de plus, j'affirme que les termes ronflants que le ministre applique au degré de compétence atteint par la brigade, quant à son rôle de force aéroportée chargée de la protection de nos frontières septentrionales, dépassent la vérité. Je ne veux nullement attaquer le caractère individuel des officiers, sous-officiers et soldats qui composent ces unités: ce sont des hommes de haut calibre. Ils n'ont toutefois pas encore pu vraiment travailler comme un tout, comme une brigade. Sans chef, sans état-major, sans unités de signaleurs, sans un nombre suffisant de manœuvres dans des conditions identiques à celles où il faudrait combattre, elles ne sont vraiment pas prêtes à faire face à un moment d'avis aux alertes possibles.

On nous a ensuite parlé des unités de la réserve dont les cadres élargis serviront pour toute opération à laquelle le Canada pourra participer hors de son territoire. Nous venons d'apprendre que c'est l'armée active qui rendra possible cette expansion. Il m'est très difficile de concilier ces deux objectifs, celui d'être prêts, à un moment d'avis, à défendre notre frontière du nord, et celui de pourvoir à l'expansion de forces armées dont on pourra avoir besoin pour enrayer tout acte d'agression contre notre frontière nord ou pour prendre part à toute expédition de plus grande envergure, outre-mer. Il ne sera pas facile à un simple noyau de troupes de défendre nos immenses territoires du nord et en même temps de former les unités de plus en plus nombreuses de notre armée de réserve et de les préparer à accomplir cette tâche encore plus difficile.

Songeons un peu aux opérations qui se sont déroulées depuis quelques mois en Corée, pays septentrional montagneux aux espaces limités. Nous avons entendu parler des tactiques auxquelles a recouru ce satellite de la Russie soviétique, qui a tellement compté sur les infiltrations, contournant les flancs des troupes des États-Unis et des Nations Unies. Ce n'est pas une brigade qui opère aujourd'hui en Corée. Environ cinq divisions de troupes américaines et cinq divisions de Sud-Coréens prennent part à l'action en plus de quelques éléments des forces des Nations Unies. Nous avons donc là quelque dix divisions qui combattent sur un front extrêmement étroit quand on le compare aux espaces immenses du nord de notre pays. Quelque peu important que soit un raid de diversion, une brigade se perdrait dans les vastes étendues du Nord. Si plus d'une poignée de troupes russes débarquaient sur nos rivages du nord du pays, soit par air soit par eau, il faudrait plus d'une brigade pour neutraliser une telle agression.

Songeons donc immédiatement à lever des troupes supplémentaires. Advenant une attaque, la première mesure à prendre serait de mobiliser les autres éléments de l'armée canadienne. Combien faudrait-il de temps

pour que ces troupes soient prêtes? Voilà une question à laquelle j'aimerais que le ministre réponde. S'il estime que ce serait renseigner l'ennemi, siégeons à huis clos, comme mon chef l'a proposé, et le ministre pourra nous confier les plans qu'il a enfouis dans les replis de son esprit.

Puis, nous passons aux autres services. Dans le discours qu'il a prononcé le 31 août, le ministre nous a dit que neuf navires destinés à la Marine royale canadienne étaient en voie de construction. Quelques-uns de ces navires sont d'une importance vitale; ce sont les nouveaux chasseurs de sous-marins. Quand ces navires seront-ils prêts? Comme je l'ai signalé l'autre jour, nous manquons, sur le littoral du Pacifique, de protection navale. Il faut tout faire pour accélérer la construction de navires qui remplaceront nos destroyers partis. Quand ces navires seront-ils prêts. Voilà ce que nous voulons savoir. Le ministre peut-il nous le dire? Il ne nous a pas dit quand ces nouveaux navires seront prêts. Quant aux $477,000 qu'on destine au personnel naval, cela me laisse froid. Ce montant permettra-t-il de constituer des équipages pour ces navires cette année? Ces navires seront-ils prêts cette année? Je crains que non.

On nous a dit un peu plus tard qu'on était à rénover les dix destroyers; ils avaient été gardés en réserve. Accélérera-t-on la rénovation afin que ces navires soient prêts à entrer en service prochainement? Dans le cas de l'affirmative, prévoyons-nous dans ces $477,000, des réserves suffisantes pour les équipages que nécessiteront les dix destroyers, en plus des nouveaux navires qui sont en chantier ainsi que les navires qui sont en service aujourd'hui? Nous ne le savons pas. Il faudra inévitablement des effectifs de recomplétement pour les équipages des destroyers qui naviguent actuellement dans les eaux coréennes. Je sais qu'il a fallu muter des marins d'autres navires ou de bases navales afin que l'équipage de ces destroyers soit au complet avant leur départ. Ce n'est pas déraisonnable. Il faut s'y attendre. On ne peut maintenir en tout temps un effectif de guerre à bord des destroyers et autres navires. Cela démontre que lorsque semble régner la paix et la sécurité il est inévitable que les effectifs navals tombent à un niveau inférieur à ceux qui seraient normalement nécessaires en temps de guerre.

On a parlé de l'achat d'avions, y compris 100 Mustangs, et de l'expansion du programme de construction d'appareils F-86 et CF-100, mais on n'a pas dit quand ces avions seraient disponibles. On a dit que l'on formait actuellement les équipages aériens à raison de 25 hommes par semaine. A la dernière session, j'ai fait remarquer quelles étaient, selon moi, quelques-unes des pires lacunes de notre programme d'instruction des aviateurs. L'une était le manque de jeunes pilotes. Les sept ou huit méthodes auxquelles nous avions recours pour apprendre au jeune homme son métier de pilote, nous donnaient, je crois, environ 250 nouveaux pilotes chaque année. Aurons-nous assez de pilotes compétents pour manœuvrer nos nouveaux appareils de chasse? Aurons-nous également assez d'équipages aériens et un personnel d'entretien suffisant? Aurons-nous à temps ces hommes dont nous avons besoin? Serons-nous prêts, lorsque nous recevrons nos nouveaux appareils, ceux de l'aviation et ceux de la marine?

On nous a parlé des nouveaux appareils que nous allons obtenir pour compléter l'armement du *Magnificent*. Il faudra en augmenter le personnel. Nous voulons que le ministre nous donne une assurance explicite et qu'il nous indique les dates auxquelles ce personnel, ce matériel et ces nouveaux avions seront prêts à défendre le pays. Si le ministre n'est pas disposé à nous communiquer ces renseignements publiquement, qu'il se rende à la demande du chef de l'opposition et qu'il convoque une séance à huis clos durant laquelle il pourra avec franchise faire connaître ces renseignements à la Chambre, sans qu'il y ait danger de coulage dont pourrait profiter un ennemi qui ne dispose pas déjà des renseignements que nous, les représentants du peuple, ne possédons pas en ce moment.

Les projets de résolution dont nous sommes saisis nous apprennent que de fortes sommes d'argent seront accordées aux différents services. Lorsque nous entreprendrons l'examen des divers postes, je ne sais pas comment nous procéderons; je ne sais pas si nous étudierons chaque détail des divers feuillets du document que nous avons reçu, comme, par exemple, le traitement des fonctionnaires civils, tant; soldes et allocations, tant; tant pour la marine, tant pour l'armée et tant pour l'aviation. Les examinerons-nous de cette façon, ce qui nous permettrait de poser des questions au ministre et d'apprendre de lui comment on entend dépenser ces fortes sommes? Adopterons-nous, au contraire, la méthode employée à la dernière session du parlement au moment où nous votions les crédits figurant sous ces mêmes rubriques? A ce moment-là, le montant total afférent aux forces de défense figurait sous une seule rubrique, sans ordre précis et sans indication de chaque détail. Cela nous permettait de poser à un certain moment une question

portant sur le réseau routier du Nord-Ouest et, un instant plus tard, de demander des renseignements au sujet du personnel militaire, du matériel de l'aviation ou des logements dont disposait la marine. J'espère qu'il sera possible d'examiner ces postes un à un et que nous aurons l'occasion de poser les questions pertinentes.

Une voix: Onze heures.

M. Pearkes: Il existe d'autres points que je veux soulever à propos de nos engagements relatifs à l'avenir. Il est maintenant onze heures. Je propose donc, monsieur le président, que vous fassiez rapport de l'état de la question et que vous demandiez l'autorisation de siéger de nouveau.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Green: Que ferons-nous demain?

L'hon. M. Fournier: Nous poursuivrons ce débat.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

69263—21½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

ANNONCE DE LA PRÉSENTATION LE JEUDI 7 SEPTEMBRE

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, demain soir, à huit heures, je compte proposer que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, afin de présenter certaines propositions budgétaires.

ROUTE TRANSCANADIENNE

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Monsieur l'Orateur, je dépose la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse relativement à la route transcanadienne.

M. P. C. Black (Cumberland): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire où en sont les dispositions en vue de la signature des ententes avec la Nouvelle-Écosse et le Québec, dont il est question dans le dépliant déposé à propos de l'aménagement de la route transcanadienne dans ces provinces. Si cette entente avec la Nouvelle-Écosse n'a pas été signée, le ministre peut-il expliquer ce long retard?

L'hon. M. Winters: La Nouvelle-Écosse et le Québec n'ont pas encore signé l'entente. Quant aux motifs, je crois que les provinces sont mieux en mesure de fournir les renseignements.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

OBLIGATION DE LA VICTOIRE

M. Fair:

1. Pendant la deuxième guerre mondiale, combien de particuliers ont acheté des obligations au cours de chacune des campagnes d'emprunt de la Victoire?

2. Au cours de chaque campagne, quelle a été la valeur totale des obligations achetées *a*) par les particuliers, *b*) par les banques?

3. Quelle est la valeur des obligations ci-dessus mentionnées actuellement détenues *a*) par les particuliers, *b*) par les banques?

M. Sinclair:

1. Nombre de demandes reçues au cours de la campagne générale de ventes et de la campagne d'épargne sur les salaires

1er emprunt de la Victoire (1) ..	959,030
2e emprunt de la Victoire	1,673,480
3e emprunt de la Victoire	2,024,718
4e emprunt de la Victoire	2,661,068
5e emprunt de la Victoire (1) ..	3,025,357
6e emprunt de la Victoire	3,070,601
7e emprunt de la Victoire (1) ..	3,320,580
8e emprunt de la Victoire	3,172,575
9e emprunt de la Victoire	2,941,560

(1) Y compris les demandes de conversion.

2 *a*) Valeur au pair des obligations achetées durant la campagne générale de vente et la campagne d'épargne sur les salaires

1er emprunt de la Victoire (1) .$	313,983,650
2e emprunt de la Victoire ..	335,638,200
3e emprunt de la Victoire ..	374,613,950
4e emprunt de la Victoire ..	529,500,000
5e emprunt de la Victoire (1) .	641,865,500
6e emprunt de la Victoire ..	641,460,900
7e emprunt de la Victoire (1) .	801,765,850
8e emprunt de la Victoire ..	831,920,800
9e emprunt de la Victoire ..	1,226,354,550

b) Valeur au pair des obligations achetées par

	La banque du Canada (2)
1er emprunt de la Victoire (1) .$	7,000,000
2e emprunt de la Victoire ..	1,700,000
3e emprunt de la Victoire ..	—
4e emprunt de la Victoire ..	—
5e emprunt de la Victoire (1) .	72,000,000
6e emprunt de la Victoire ..	—
7e emprunt de la Victoire (1) .	42,500,000
8e emprunt de la Victoire ..	—
9e emprunt de la Victoire ..	—

	Les banques à charte
1er emprunt de la Victoire (1) .$	42,200,000 (2)
2e emprunt de la Victoire	115,800,000
3e emprunt de la Victoire	500,000
4e emprunt de la Victoire	500,000
5e emprunt de la Victoire (1) .	67,700,000 (2)
6e emprunt de la Victoire	—
7e emprunt de la Victoire (1) .	38,700,000 (2)
8e emprunt de la Victoire	—
9e emprunt de la Victoire	—

(1) Y compris les demandes de conversion.

(2) Ce sont toutes les demandes de conversion; il n'y a pas de demandes en espèces.

3. Le Gouvernement n'a pas de données là-dessus. Les rapports de la Banque du Canada et des banques à charte indiquent le montant de toutes les obligations d'État et obligations garanties par l'État détenues par ces institutions.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—ENQUÊTES ET RAPPORTS

M. Coldwell:

1. Le 1er janvier 1950, combien y avait-il d'enquêtes en cours sous le régime de la loi des enquêtes sur les coalitions et où en est actuellement chacune de ces enquêtes?

2. Combien d'enquêtes a-t-on commencées depuis cette date?

3. A-t-on présenté des rapports au ministre en vertu de l'article 10 *e*) de la loi des enquêtes sur les coalitions?

L'hon. M. Garson:

1. Le 1er janvier 1950, deux enquêtes préliminaires étaient en cours, qui ont abouti à des études formelles. L'une d'elles en est actuellement à l'étape de l'audition des témoins et l'autre à l'étape où l'on donne aux parties l'occasion de se faire entendre avant qu'on tire des conclusions.

2. Depuis le 1er janvier 1950, une enquête préliminaire a été ouverte, qui a abouti à une étude formelle; elle en est maintenant à l'étape de l'audition des témoins.

1 et 2. En plus de ce qui précède, un grand nombre de cas en sont à diverses étapes de l'enquête préliminaire, mais on ne sait pas encore s'il peut en résulter des études formelles.

3. Non.

PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE—ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE DE BOËTTE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

1. Quel est le nombre des installations frigorifiques servant à l'entreposage de boëtte, dont on a autorisé la construction à Terre-Neuve, au cours de la présente année financière?

2. Sur ce nombre, combien en a-t-on construit ou combien sont en voie de construction?

3. Quel est l'emplacement ou quel sera l'emplacement de ces entrepôts et quel sera le coût de chaque entrepôt?

L'hon. M. Mayhew:

1. On n'a pas encore autorisé la construction d'installations frigorifiques devant servir à l'entreposage de la boëtte. Les crédits de 1950-1951 prévoient la construction de trois installations d'entreposage de la boëtte. On est actuellement à en établir les plans et devis.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Selon les plans, il y aura un entrepôt à La Scie (dans la région de la côte nord-est), un deuxième à Winterton (baie Trinité) et un troisième dans la région de la côte nord-ouest. Le coût de chaque entrepôt est estimé à 60,000 dollars.

LES TROUPES SPÉCIALES DESTINÉES À SERVIR EN CORÉE

M. Jones:

1. Quel est le barème de solde de chaque grade ou de chaque rang dans les troupes spéciales destinées à servir en Corée?

2. La solde diffère-t-elle de celle que reçoivent les membres des forces armées régulières du Canada?

3. Dans le cas de l'affirmative, à quels égards?

4. Les militaires canadiens des forces armées régulières peuvent-ils s'engager comme volontaires dans l'armée de Corée?

5. A-t-on conclu des arrangements avec des groupements bénévoles, tels que la Légion canadienne, l'Armée du Salut, le *Y.M.C.A.*, etc., en vue du divertissement des militaires canadiens de l'armée de Corée?

6. Dans le cas de l'affirmative, quels arrangements a-t-on conclus et avec quels groupements?

M. Blanchette:

1. Le barème de solde pour les troupes spéciales destinées à servir en Corée est le même que celui qui s'applique à l'armée canadienne (service actif). On trouvera à la page suivante un tableau indiquant le barème de la solde et des allocations pour les membres de l'armée canadienne (service actif).

2 et 3. Malgré l'identité du barème de la solde et des allocations, pour ce qui est des troupes spéciales et de l'armée régulière, on n'opère pas de déductions pour les fins de la pension dans le cas des troupes spéciales.

4. Les membres du service naval et du corps d'aviation ne peuvent pas s'engager comme volontaires dans le corps spécial. Quant à l'armée terrestre, la question des engagés volontaires ne se pose pas, les membres de l'armée canadienne (service actif) s'étant engagés à servir n'importe où. Tous ceux dont on a besoin pour les troupes spéciales y sont attachés.

5. Non.

6. Nous prenons des mesures pour fournir des préposés au service de bien-être, ainsi que des subalternes dans divers quartiers des troupes spéciales. Ce personnel pourra fournir des douceurs et d'autres services de bien-être à l'usage de ces troupes dans leurs quartiers au Canada, et le service de bien-être requis, au cas où ces troupes iraient servir en dehors du pays.

TABLEAU INDIQUANT LES SOLDES ET ALLOCATIONS NORMALES ET LES CONDITIONS DANS LESQUELLES ON LES VERSE AUX MEMBRES DES FORCES ACTIVES DE L'ARMÉE CANADIENNE (ARMÉE PERMANENTE D'APRÈS-GUERRE)

BARÈME MENSUEL DES SOLDES ET ALLOCATIONS NORMALES

Grade	Solde du grade	Soldes de groupes				Allocation de subsistance	Allocation de logement	Allocation de nourriture	Allocation distincte de famille
	Base	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4				
Lieutenant-général	$747					$102	$72	$20	$87
Major-général	660					100	70	20	85
Brigadier	578					98	68	20	83
Colonel	434					94	64	20	79
Lieutenant-colonel	323	NE S'APPLIQUE PAS AUX OFFICIERS				88	58	20	73
Major	278					83	53	20	68
Capitaine	213					73	43	20	58
Lieutenant (d'officier breveté de 1re classe)	203					73	43	20	58
Lieutenant	181					73	43	20	58
Sous-lieutenant	153					55	25	20	40
Officier breveté (1re classe)	146	$4	$12	$20	$28	70	40	20	55
Officier breveté (2e classe)	131	4	12	20	28	65	35	20	50
Sergent d'état-major	116	4	12	20	28	65	35	20	50
Sergent	101	4	12	20	28	60	30	20	45
Caporal	88	4	12	20	82	54	24	20	39
Soldat (1re classe)	79	4	12	20	28	54	24	20	39
Soldat (formé)	72	4	12	20	28	54	24	20	39
Soldat (de base)	68	NE S'APPLIQUE PAS AUX SOLDATS (de base)				54	24	20	39

PARTICIPATION DE TROUPES CANADIENNES À LA CAMPAGNE DE CORÉE

M. Wright:

1. Le Canada a-t-il reçu des demandes en vue de la participation des armées de terre canadiennes à la campagne de Corée?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient les effectifs demandés?

3. De qui a-t-il reçu ces demandes?

4. A quelle date a-t-il reçu ces demandes?

5. Quelle a été la réponse à ces demandes?

6. Avant de mettre des destroyers et des escadrilles de transport aérien à la disposition des armées des Nations Unies en Corée, y a-t-il eu échanges de vues *a*) avec les Nations Unies, *b*) avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique?

L'hon. M. Pearson:

1. Oui.

2. Non spécifié.

3. Nous avons reçu du Secrétaire général de l'ONU, le 29 juin (transmission des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité le 27 juin), et le 14 juillet, des communications demandant la participation de troupes canadiennes à la campagne de Corée.

En outre, le 12 août, le gouvernement américain, au nom du Commandement unique, a sondé le gouvernement canadien ainsi que d'autres gouvernements qui avaient appuyé la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, le 12 août, pour savoir s'il serait possible aux troupes terrestres du Canada de prendre part à la campagne coréenne avec les troupes de l'ONU.

4. Voir réponse au nº 3.

5. En réponse à la communication transmise le 29 juin par le Secrétaire général, une communication du gouvernement canadien faisait savoir à cet organisme que le Gouvernement canadien mettait trois destroyers à la disposition du Commandement unique (voir le document publié par le ministère des Affaires extérieures sous le titre: *Le Canada et la crise coréenne*, appendice 12). A la communication transmise le 14 juillet par le Secrétaire général, le Gouvernement répondit le 21 juillet en transmettant une copie du discours prononcé à la radio par le premier ministre le 19 juillet. Dans cette allocution, celui-ci annonçait que le Canada consentait à envoyer une escadrille d'avions de transport aérien. Une autre réponse a été adressée au Secrétaire général le 14 août, avec le texte de l'allocution que le premier ministre prononça à la radio le 7 août, et dans laquelle il annonçait qu'on allait recruter un corps spécial canadien, pour permettre au Canada de remplir ses obligations en vertu de la charte des Nations Unies et du pacte de l'Atlantique-Nord. Enfin, on a informé le Secrétaire général le 11 août que le Gouvernement avait décidé, avec la collaboration des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, de mettre à la disposition de l'ONU les services de voyageurs du service régulier des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien entre Vancouver et Tokio. Les documents mentionnés figurent aux Appendices 14, 15, 18, 20 et 21 du Livre blanc.

En réponse au sondage fait le 12 août par le gouvernement des États-Unis, le gouvernement canadien l'a informé que le premier ministre avait traité le sujet de la participation des troupes terrestres canadiennes à la campagne de Corée dans l'allocution qu'il prononça à la radio le 7 août, pour annoncer le recrutement d'un corps spécial canadien.

6. (*a*) Oui.

(*b*) Oui. Dès le début, des échanges de vues ont eu lieu avec le gouvernement des États-Unis et autres gouvernements, sur la question de savoir quelles forces aériennes, navales et terrestres le gouvernement canadien pourrait fournir à l'ONU pour service en Corée.

LE DROIT DE DOUANE DONT LES ÉTATS-UNIS FRAPPENT LES IMPORTATIONS DE CUIVRE

M. Catherwood:

1. Le droit de douane de 2c. la livre sur le cuivre exporté aux États-Unis d'Amérique est-il encore en vigueur?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on exposé certains faits au gouvernement des États-Unis en vue de la suppression de ce droit?

L'hon. M. Pearson:

1. Oui. L'application du droit avait été suspendue du 30 avril 1947 au 30 juin 1950. Le Congrès est saisi d'un bill tendant à proroger cette suspension. L'impôt est entré en vigueur le 1er juillet 1950.

2. Nous n'avons pas fait de représentations officielles.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

BLÉ—VENTES EN GRANDE-BRETAGNE EN 1949-1950 ET CONSOMMATION DOMESTIQUE

M. Fair:

1. Au cours de la campagne agricole 1949-1950, quelle quantité de blé a-t-on livrée en vertu de l'accord britannique sur le blé?

2. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

3. Au cours de la même période, quelle quantité de blé nº 2 a-t-on vendue?

4. A quel prix moyen le boisseau a-t-on vendu ce blé?

5. Au cours de la même période, combien de boisseaux de blé destiné à la consommation canadienne les meuniers ont-ils reçus?
6. A quel prix le boisseau a-t-on vendu ce blé?

IMPÔTS SUR LE REVENU DES CULTIVATEURS —POURSUITES

M. Diefenbaker:

Dans chaque province, depuis le 1er janvier 1950, combien a-t-on intenté de poursuites contre des cultivateurs relativement à de prétendues infractions à la loi de l'impôt sur le revenu et quel a été le nombre des cultivateurs trouvés coupables?

ACHATS PAR L'ÉTAT OU LE C.-N. À DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS

M. Knowles:

Au cours des trois dernières années, quelque ministère du Gouvernement ou les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils effectué des achats des sociétés suivantes: *a*) La *Northwestern Brass Company*, *b*) La *Dominion Wheel and Foundries Limited*, *c*) *T. McAvity and Sons*, *d*) La *Montreal Locomotive Company*, *e*) La *Canadian Locomotive Works*, *f*) La *Canadian Car and Foundry Company*, *g*) La *Bird-Archer Company*?

POSTES—"VILLES PATRONALES"

M. Benidickson:

1. Pour les fins de service postal, qu'entend-on par villes patronales?
2. A la lumière de cette définition, quels endroits au Canada le ministère des Postes désigne-t-il comme villes patronales?
3. Parmi ces endroits (s'il en est), lesquels jouissent, entièrement aux frais du ministère des Postes, des services postaux, tels que livraison du courrier, bureaux de poste et personnel?
4. Le ministère des Postes a-t-il imposé aux habitants des villes patronales la condition qu'il n'assumera pas les frais postaux. Dans le cas de l'affirmative, quand?
5. Depuis l'imposition d'une telle condition, y eut-il des exceptions et à quels endroits?
6. Le ministère a-t-il le pouvoir d'imposer cette condition *a*) aux termes de la loi, *b*) en vertu de règlements postaux ou *c*) d'arrêtés en conseil?

BLÉ—LIVRAISONS, VENTES ET COURS, EN 1949-1950

M. Ross (Souris):

1. Entre le 1er août 1949 et le 31 juillet 1950, combien de boisseaux de blé les producteurs ont-ils livrés à la Commission canadienne du blé?
2. Entre le 1er août 1949 et le 31 juillet 1950, combien de boisseaux de blé la Commission canadienne du blé a-t-elle vendus?
3. Quel a été le prix moyen par boisseau du blé vendu au cours de cette période?

DEMANDE DE DOCUMENT

"SALAIRES ET EMBAUCHAGE DANS L'INDUSTRIE DU TRANSPORT"

M. Knowles:

Copie du mémoire intitulé: Salaires et embauchage dans l'industrie du transport, préparé par le ministère du Travail, division de l'Économique et des Recherches, et daté du 26 octobre 1949, ainsi que copie de tous autres mémoires plus récents et traitant le même sujet en la possession du ministère du Travail.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE LORSQUE LA CHAMBRE SE FORME EN COMITÉ PLÉNIER—LE SILENCE EST DE RIGUEUR LORSQUE LA MOTION EST PRÉSENTÉE

M. l'Orateur: Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais dire quelques mots. On m'a signalé, et je le constate aussi d'après le hansard d'hier, dont on vient de me remettre un exemplaire, que l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming) a prétendu hier après-midi qu'au moment ou j'ai quitté le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour étudier un projet de résolution dont le comité est saisi présentement, quelques députés des deux côtés de la Chambre ne m'ont pas entendu poser la question habituelle: "Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion?" Il se peut qu'il y ait eu alors à la Chambre du bruit qui n'avait pas entièrement cessé quand je me suis levé pour poser la question.

Cette conduite est contraire au paragraphe (2) de l'article 12 du Règlement qui est ainsi conçu:

> Lorsque l'Orateur met une question aux voix, il est interdit à tout député de sortir de la Chambre, d'aller d'une place à l'autre de l'enceinte, de faire du bruit ou de troubler les délibérations.

M'eût-on alors signalé qu'on n'avait pas bien saisi la question, je l'eusse répétée. Je demande à tous les honorables députés de garder désormais le silence quand l'Orateur mettra une question aux voix, et je prie ceux qui n'entendent pas les paroles de l'Orateur, de l'indiquer à ce moment. Je suis assuré que tous les honorables députés voudront bien m'accorder leur entière collaboration sur ce point.

DÉTROIT DE CANSO

DATE DE MISE EN ADJUDICATION DE LA CONSTRUCTION DU PONT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. Black (Cumberland): Je voudrais demander au ministre des Transports quand le pont qu'on doit ériger sur le détroit de Canso sera mis en adjudication et quel est le motif d'un si long délai?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Voici. Les plans dressés par les ingénieurs qu'a choisis le gouvernement viennent juste d'être terminés. Ces plans ont été soumis au National-Canadien et à la province de la Nouvelle-Écosse pour qu'ils les examinent et nous fassent part de leurs obser-

vations. Jusqu'à ce que nous les ayons reçues, je ne serai pas en mesure de dire quand le pont sera mis en adjudication.

LES PÊCHERIES

FERMETURE DE LA PÊCHE AU SAUMON DANS LE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Richmond (M. Goode) m'a demandé, hier, si je formulerais une déclaration sur la pêche au sockeye dans le Fraser, en Colombie-Britannique.

Cette année était celle du cycle où devait s'effectuer la montaison du sockeye né du frai de 1946. Une des espèces, la montée de la rivière Adams, allait, prévoyait-on, revenir au réseau du Fraser en volume considérable, vu les fortes bandes qui étaient parvenues jusqu'aux frayères en 1946. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. De fait, on estime que la montaison n'atteindra même pas le cinquième de celles de 1942 et 1946, autres années semblables du cycle.

La Commission internationale pour la pêche au saumon dans le Pacifique est l'organisme conjoint qui, en vertu du traité conclu entre le Canada et les États-Unis, est chargé de la conservation et de l'amélioration des montées du sockeye dans le Fraser. La Commission a surveillé la situation de près, afin de permettre au saumon de cette espèce d'atteindre les frayères, pour que la montaison en soit bonne en 1954. La Commission internationale du saumon a pris des mesures destinées à permettre au poisson de remonter vers les frayères et à assurer aux pêcheurs canadiens une prise de sockeye comparable à celle des pêcheurs des États-Unis. Elle a, à cette fin, fermé les eaux du détroit de Puget à la flotte de pêche des États-Unis. Cette interdiction est entrée en vigueur le 30 août, à 9 heures, pour être maintenue jusqu'au 6 septembre, alors que le sockeye aura traversé les eaux américaines.

Le ministère a appris jeudi après-midi qu'à cause de cette faible montaison de poisson (celle de la rivière Adams), et dans l'intérêt de la préservation du poisson, le commissaire a décrété qu'à compter de huit heures le matin du jeudi 7 septembre jusqu'au 12 octobre, la pêche sera interdite dans le Fraser, y compris le golfe Georgia, sauf que durant cette période on pourra employer des filets de huit pouces ou plus.

Les pêches canadiennes peuvent se poursuivre dans le détroit de Juan-de-Fuca et dans la partie du golfe de Georgia connue sous le nom de région 18 (île Pender). Il est peu probable qu'on puisse prendre du sockeye dans les régions où la pêche est encore permise puisque la montaison de la rivière Adams a déjà passé dans ces eaux. On continuera dans ces régions à pêcher d'autres espèces que le sockeye.

Il est impossible d'en arriver à des conclusions sur les causes de la grave faillite de la montaison de la rivière Adams, en 1950, avant qu'on ait analysé les données sur la prise et le passage. On rapporte au ministère que, cette année, le banc de poisson passé aux frayères des premières montaisons du sockeye vers le réseau du Fraser avait été satisfaisant, et d'après les rapports, les frayères sont bien garnies.

Jusqu'au 30 août, les pêcheurs américains avaient pris 1,191,000 sockeyes parmi les montaisons du réseau du Fraser. La prise canadienne jusqu'au 4 septembre a été de 736,000 poissons. On espère que cette différence de 455,000 poissons, sera quelque peu réduite lorsque la pêche canadienne du sockeye reprendra le 2 octobre.

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

FONDS À FOURNIR À SA MAJESTÉ POUR FINS DE DÉFENSE NATIONALE ET DE SÉCURITÉ

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 5 septembre, sur la résolution de l'honorable M. Abbott tendant à attribuer à Sa Majesté certaines sommes en vue de la défense et de la sécurité nationale.

M. Pearkes: Monsieur le président, à la fin de la séance d'hier soir, j'ai dit que je poserais certaines questions au ministre de la Défense nationale quant aux montants destinés aux forces armées pour ce qui est de nos engagements futurs et ceux aussi de cette année.

La résolution porte le total des engagements pour la marine, l'armée et l'aviation à $409,257,821, dont $5,310,000 pour les recherches. C'est une somme énorme. Ce n'est que depuis quelques années que le Parlement est prié d'accorder des crédits sans connaître en même temps le détail des prévisions. La coutume veut normalement que tous ces détails soient fournis. Au cours de la dernière session, on a demandé 144 millions en vue des engagements futurs, et l'année précédente, quelque 145 millions. On ne nous a pas encore rendu de comptes sur la façon dont cette somme d'environ 290 millions a été dépensée; nous ignorons même si on a utilisé une partie seulement ou la totalité de ces fonds. Le ministre de la Défense nationale

devrait nous expliquer ce qu'il a fait de cette somme de 290 millions avant de demander à la Chambre de lui voter une autre somme de plus de 400 millions et de lui donner de nouveau carte blanche. J'espère qu'il pourra non seulement nous renseigner sur la part qu'il a dépensée à sa guise jusqu'à maintenant mais aussi nous indiquer à quelles fins il croit avoir besoin de cette nouvelle somme de plus de 400 millions de dollars.

L'énorme budget de notre défense nationale inquiète la population. De plus, les événements récents semblent indiquer que, même après avoir dépensé tant d'argent, nous ne disposons pas de forces armées suffisantes pour répondre à la demande,—que nous n'avions pas prévue, je le reconnais,—adressée à notre pays. On doute que nos effectifs actuels puissent suffire pour accomplir la tâche qui leur a été assignée.

Au cours de la présente session, je me suis permis de douter que notre brigade aéroportée soit vraiment aussi prête que le suppose la population en se fondant sur les dires du ministre de la Défense nationale et de députés ministériels. Je lisais ce matin dans un journal une déclaration que formulait hier même le brigadier Rockingham au sujet de l'efficacité de cette brigade aéroportée.

N'oublions pas que la brigade aéroportée est notre unique armée jugée capable d'agir sans délai si le Canada était attaqué. Je ne parle pas d'agression en dehors du Canada. Le ministre nous a dit que cette brigade ne pouvait être envoyée ailleurs parce qu'elle était notre seule unité prête à résister à une agression, même à une attaque de diversion. En parlant du 22e Régiment de la province de Québec qui fait maintenant partie de l'active, le général de brigade Rockingham, commandant de la force spéciale pour la Corée, aurait, selon la *Gazette* de Montréal, prononcé hier à Québec les paroles suivantes:

Le premier bataillon...

C'est-à-dire le bataillon régulier.

...du 22e a été concentré comme bataillon à Valcartier pour la première fois depuis plusieurs années.

Ce bataillon fait donc partie de la brigade aéroportée qu'on s'attend être capable de faire immédiatement face à l'ennemi. Pour la première fois depuis plusieurs années, il est maintenant concentré à Valcartier pour suivre les exercices. En parlant des troupes de ce bataillon, le général de brigade Rockingham ajoute:

Les troupes parachutistes qui suivent l'instruction à Rivers (Manitoba) et le détachement de Saint-Jean (Québec) ont été rappelés. Cette décision vient de ce que l'unité mère,...

Le Royal 22e régiment de l'armée active,

...sera chargée de donner l'instruction aux renforts destinés au bataillon du contingent spécial.

J'ai répété hier ce que j'ai dit la semaine dernière: la brigade aéroportée n'est pas prête à agir immédiatement en groupe pour la défense du Canada. J'ai dit que les hommes pourraient participer au combat d'une façon fragmentaire et non pas combattre dans les cadres d'une unité cohérente, parce qu'ils n'ont jamais suivi l'instruction ensemble et, pour ce motif, ne peuvent accomplir un travail d'équipe. J'ai signalé que certains éléments de la brigade manquent encore. La déclaration du brigadier Rockingham confirme mes avancés et même renchérit sur ce que j'ai dit en signalant qu'un des bataillons, loin d'avoir participé à titre d'unité au travail d'ensemble de la brigade, n'a même pas suivi l'instruction collective à titre d'unité.

Il est donc évident que la brigade aéroportée a besoin d'une autre période d'instruction avant d'être prête à agir comme brigade. Le ministre de la Défense nationale nous dira-t-il dans combien de temps, à son avis et de l'avis de ses conseillers militaires, la brigade aéroportée sera en mesure de combattre d'une manière concertée et non pas par fragments à titre d'unités séparées?

J'aimerais également savoir quelles mesures on prend en vue d'accélérer cette instruction supplémentaire. Les observations du brigadier Rockingham confirment celles que j'ai formulés hier. J'ai signalé l'extrême difficulté qu'aurait un corps de troupes à remplir un double rôle, voir à la protection de notre frontière septentrionale en même temps qu'à l'expansion de notre réserve.

Il est évident que l'instruction du Royal 22e, qui avait pour but de le préparer à ce qu'on tient pour son rôle principal, collaborer avec d'autres unités de la brigade aéroportée, a été interrompue afin que le régiment, retiré, puisse se consacrer à l'exécution de son rôle secondaire, pourvoir à l'expansion du deuxième bataillon du régiment, son apport aux troupes spéciales organisées présentement pour la Corée.

Hier soir, au cours de la discussion, j'ai posé plusieurs questions. Pour les résumer en peu de mots, je rappelle qu'en ce qui a trait à la marine, la population veut savoir quand seront prêts les neuf ou dix navires en voie de construction. Elle veut savoir quand seront prêts les nouveaux navires antisous-marins destinés à remplacer, à la défense du Canada, les navires de la Marine royale canadienne partis pour l'extrême Orient. Elle veut

savoir quand sera terminée la remise en état des dix destroyers, quand les équipages instruits pourront monter ces navires.

En ce qui a trait à l'armée, je veux savoir quand la brigade aéroportée sera prête, à titre de brigade, de formation et non pas de petits détachements, à combattre pour la défense du Canada, si le besoin s'en fait sentir? J'ai demandé quand le personnel de l'armée de réserve sera en mesure de fournir non seulement les effectifs accrus en vue de la défense du pays mais également les forces d'outre-mer qui seront peut-être requises si on nous demandait, dans un avenir rapproché, d'accomplir des opérations conformément aux désirs de l'ONU ou aux accords conclus en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord. Quelles mesures prend-on afin de préparer suffisamment les forces de réserve, de manière à pouvoir dans un délai raisonnablement court, les envoyer en campagne, avant ou après qu'une crise aurait effectivement surgi? Le ministre a affirmé qu'il avait fait déterminer exactement les effectifs nécessaires pour la marine, l'armée et l'aviation. La population désire obtenir l'assurance que ces troupes seront disponibles dans un délai raisonnable. D'autre part, elle voudrait aussi savoir si les plans actuellement en vigueur ne peuvent permettre de former les militaires ou de fournir l'équipement nécessaire à la mobilisation des unités de réserve dans un délai raisonnable. En l'occurrence, le public aimerait savoir quelles dispositions prend le Gouvernement en vue de combler ces lacunes. Rien ne sert d'affirmer qu'on lancera une campagne de recrutement pour l'armée de réserve. Il existe d'excellentes unités de réserve, mais dans plusieurs l'instruction laisse à désirer, l'effectif de plusieurs est incomplet. Certaines n'ont même pas le quart de leur effectif autorisé. Je sais les difficultés que pose le recrutement. Le ministre devrait nous informer des mesures qu'il prend et de la situation actuelle de l'armée de réserve.

Pour ce qui est de l'aviation, on nous a dit que le Gouvernement a commandé de nouveaux avions, des CF-100, F-86, des Mustangs et d'autres avions destinés au *Magnificent*. Nous aimerions savoir quand ils seront achevés et prêts à servir. Nous voudrions aussi savoir quand on pourra les livrer aux escadrilles du C.A.R.C. ou au *Magnificent*. Nous aimerions également savoir quand nous aurons assez de pilotes capables d'utiliser ces avions.

J'ai voulu résumer quelques-unes des questions dont les députés doivent connaître les réponses pour se conformer aux instructions du premier ministre. Il leur a demandé d'étudier les mesures du Gouvernement afin de décider d'eux-mêmes si elles sont suffisantes et assez promptes. Je sais que dans le public et même au Parlement on dira que si ces renseignements sont communiqués à la Chambre et publiés dans les journaux, ce sera enfreindre la sécurité du pays et communiquer des renseignements qui pourraient être utiles à un ennemi éventuel s'il ne possédait pas déjà ces renseignements. Nous avons proposé deux solutions possibles. Mon chef a demandé à plusieurs reprises la création d'un comité auquel ces renseignements pourraient être fournis. Le Gouvernement a repoussé cette proposition. Mon chef a alors formulé la seule autre solution pratique que je puisse imaginer et qui permettrait aux députés d'obtenir les renseignements qu'ils sont absolument obligés de connaître. Il a demandé que la Chambre se réunisse en séance secrète, où le ministre de la Défense nationale puisse répondre à toutes questions sans crainte d'enfreindre aucun des règlements essentiels de la sécurité du pays.

L'hon. M. Claxton: Je traiterai aussi rapidement que possible quelques-uns des points soulevés par le représentant de Nanaïmo. Peut-être répondrai-je partiellement à ses instances, et réussirai-je également à verser les renseignements au compte rendu si je lui fournis le résumé le plus bref possible de ce qui se fait en vue d'accélérer l'expansion de nos forces armées. Ces renseignements ont déjà été fournis. J'aurais peut-être dû les communiquer de nouveau hier avec mon exposé mais j'ai pensé que c'était inutile. Vu les observations de mon honorable ami, je crois qu'il y aurait lieu de le faire maintenant. Traitant brièvement les trois services, je fournirai les renseignements que j'estime nécessaires, et je passerai ensuite à quelques autres points.

Je commence par la Marine royale canadienne.

1. Effectifs. Le maximum de 9,600 officiers et marins a été augmenté de 40 p. 100, pour atteindre au total 13,440. Le recrutement en vue d'atteindre ce total s'établira à 240 hommes au plus par mois, chiffre prévu qui se fonde sur l'accroissement des installations d'instruction.

2. Lorsque le programme de mise en activité des vaisseaux sera terminé, les 13,440 hommes se répartiront également entre les services de combat et les services de terre auxiliaires. On estime partout que c'est là une répartition avantageuse.

3. Vaisseaux. Nous avons entrepris de construire un brise-glace, trois vaisseaux antisous-marins, quatre dragueurs de mines

et un garde-barrage. A ceux-là, nous ajouterons d'autres navires antisous-marins, dragueurs de mines et gardes-barrages. Le ministère de la Défense nationale en a recommandé le nombre à la Commission maritime et à la Corporation commerciale canadienne, qui sont à examiner la possibilité de passer des commandes et de faire commencer les travaux immédiatement. Nous ne pouvons dire quel temps il faudra. Il faudrait savoir d'abord combien de temps prendra la préparation des plans des nouveaux navires, et, en second lieu, combien vite les chantiers maritimes peuvent s'outiller et commencer à construire ces vaisseaux d'un type compliqué. On perd le moins de temps possible, mais il est évident que la construction de ces navires ne pourra commencer avant 1952 pour se continuer ensuite.

M. Black (Cumberland): Le ministre pourrait-il nous dire, maintenant ou un peu plus tard...

L'hon. M. Claxton: Je voudrais bien, si possible, terminer mon exposé sommaire.

M. Black (Cumberland):... nous dire où ces navires seront construits.

L'hon. M. Claxton: Je puis le dire dès maintenant. Les nouveaux navires anti-sous-marins seront construits aux chantiers de la *Halifax Shipyards,* de la *Canadian Vickers* et de la *Burrard Dry Dock Company.* Les dragueurs de mines seront construits à la *Saint John Dry Dock Company,* au Nouveau-Brunswick, à la *Davie Shipbuilding Company,* de Lévis, à la *Port Arthur Shipbuilding Company* et un au *Victoria Machinery Depot,* sur la côte occidentale. Le gardien-barrage sera construit par la firme *George T. Davie and Sons,* de Lauzon. Ces navires seront construits le plus vite possible, et tout est prévu pour que les équipages y montent à mesure que les vaisseaux seront terminés.

Les autres navires maintenus en réserve par la Marine canadienne, deux destroyers, une frégate et quatre balayeurs de mines seront mis en service, de même peut-être qu'un croiseur supplémentaire. On aura donc en service un porte-avions, un ou deux croiseurs, dix destroyers, cinq frégates, sept balayeurs de mines et un brise-glace.

M. Harkness: Le ministre peut-il nous dire quand ces navires seront mis en service?

L'hon. M. Claxton: Non, je ne le puis.

4. Équipement. Les dix destroyers seront munis de l'armement le plus récent, canons de trois pouces, calibre .50, et dispositifs contre sous-marins. Aux navires qui seront en service, une fois le programme réalisé, s'ajouteront les nouveaux vaisseaux dont j'ai parlé. C'est le programme actuellement en cours, mais rien n'oblige à le maintenir tel quel: on l'amplifiera et le modifiera au besoin.

Puis, l'Armée canadienne.

1. Effectifs. Les effectifs qui sont actuellement de 23,034, sont portés à 30,800, soit une augmentation de 40 p. 100; ils seront encore augmentés par suite des renforts à la brigade spéciale de l'armée canadienne. L'accroissement des effectifs permettra de porter aux chiffres prévus le nombre des membres de la brigade de l'armée active, de compter sur deux batteries de D.C.A. de plus et de fournir les renforts nécessaires à la brigade spéciale pendant un an.

2. L'Équipement. Il y aura modernisation du matériel de D.C.A., achat de pièces de rechange supplémentaire pour...

M. Ferguson: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Claxton: J'aimerais communiquer ces renseignements dès maintenant; l'honorable député pourra poser sa question plus tard.

En ce qui concerne le matériel, il y aura modernisation du matériel de D.C.A., achat de pièces de rechange pour véhicules de combat blindés et d'outils pour la production au Canada de véhicules actuellement fabriqués aux États-Unis, achat de pièces d'armement, en particulier des appareils pour diriger le tir des batteries de D.C.A., achat d'équipement pour les services de signaux et des sans-filistes, et achat de vêtements et autres articles à l'usage du personnel.

Corps d'aviation royal canadien.

1. Effectifs. L'effectif a été augmenté de 18,278 à 24,950, ce qui est une augmentation de 40 p. 100. Nous comptons recruter le personnel navigant à raison de 150 toutes les six semaines, et nous espérons trouver tous les mois 450 membres du personnel au sol. Aux termes de l'ancien programme, nous recrutions, tous les mois, 100 hommes pour le personnel au sol et 40 pour le personnel navigant.

2. Défense aérienne. Le nombre d'escadrilles d'interception initialement prévu a été triplé. Nous nous proposons en outre de former des escadrilles disposant de leurs effectifs complets, avions et hommes, au lieu de la moitié ou des deux tiers seulement de leurs effectifs de combat.

3. Opérations en mer. On a transformé ou l'on est à transformer des escadrilles de Lancaster en vue de les affecter aux opé-

rations en mer. On les munira de leurs pleins effectifs de combat. L'escadrille de transport à long rayon d'action comprendra douze avions North Star au lieu de huit. Pour le transport à rayon d'action moyen, on ajoutera six avions Dakota à chaque escadrille et on espère équiper plus tard une autre escadrille avec des avions américains.

4. Instruction militaire. On prend des mesures pour former pour le Canada plus de trois fois autant d'équipages aériens qu'actuellement; tous cela s'ajoute à la centaine d'élèves des pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord et aux deux cents qui nous viendront du Royaume-Uni.

5. Équipement. Construction à un rythme grandement accéléré d'avions F-86 et CF-100 et de moteurs Orenda, par la *Canadair Limited*, et achat, à titre de mesure provisoire, et prise de livraison de 100 Mustang.

Les députés connaissaient déjà ces faits et ces chiffres, mais je tenais à les leur rappeler. A la lumière de ces données, je puis maintenant examiner à fond un ou deux points soulevés par les députés d'en face.

Le député de Broadview a proposé un nouveau genre d'unité militaire au Canada. Il l'a fait de façon sensée et sérieuse. Si je l'ai bien compris, il propose que nous recrutions, soit une division blindée, soit une division d'infanterie en plus d'une brigade blindée. Toutes les recrues suivraient une instruction militaire soutenue assez longtemps pour devenir des troupes aguerries. Elles retourneraient ensuite à leurs emplois dans la vie civile où elles constitueraient une réserve spéciale de l'armée, les officiers devant toucher comme provision $30 par mois et les soldats, $20. Dans le temps dont il disposait, le député n'a pu exposer tous les détails de son plan au sujet de cette force.

Il s'agit d'abord de voir si une telle force serait souhaitable, même si on pouvait la recruter, et ce qu'elle accomplirait. Les députés savent que, d'après l'organisation de notre armée, une division d'infanterie comprend environ 20,000 officiers et hommes de troupe. Pour former une telle unité ou tout corps de troupes considérable, il faut pour la formation et l'administration, un instructeur par recrue. C'était la proportion ordinaire durant la guerre dans notre armée comme dans d'autres. Nous réduisons parfois le nombre mais d'ordinaire il demeure à peu près le même. Pour assurer la formation de 20,000 hommes il faudrait donc environ 10,000 hommes de plus, ce qui veut dire que nous aurions 30,000 hommes pour l'instruction et l'administration de cette division, ou dans la division elle-même. Ces 30,000 hommes viendraient sans doute s'ajouter à l'état-major général, à l'intendance, au service technique de l'électricité et de la mécanique et aux autres services nécessaires au maintien des autres troupes que nous avons au Canada. Je ne crois pas qu'on prétende un seul instant que cette division comprendrait toutes les troupes disponibles. Elles s'ajouteraient en somme à celles que nous avons aujourd'hui. C'est un vaste programme, dont le coût estimatif supplémentaire, estimation difficile à cause de bien des facteurs impondérables, s'établirait à environ 50 ou 60 millions de dollars par an.

Une difficulté surgit, car dans l'exécution du programme que fait-on à l'égard des officiers, sous-officiers et techniciens, dont l'instruction exige ordinairement plus d'un an? Elle prend moins de temps, il est vrai, en temps de guerre. Ces hommes doivent-ils faire partie de la division, suivre l'instruction avec elle et rentrer ensuite dans la vie civile? Vient ensuite la question de savoir à quoi servirait la division? J'en arrive ici à l'analyse du genre de troupes dont nous avons besoin au Canada pour la défense du Canada. La question a été traitée à maintes reprises, mais je veux y revenir brièvement.

L'honorable député de Broadview a parlé d'opérations amphibies de grande envergure avec débarquement sur littoral nord-ouest de l'Amérique du Nord. On peut s'attendre à tout, car tout est possible à un moment ou à un autre dans la guerre moderne. Sans porter la moindre atteinte aux mesures de sécurité, je puis assurer à l'honorable député et à la Chambre que nous ne prévoyons pas du tout une telle éventualité dans un avenir prochain. Les allusions qu'on a faites à ces plans dans des publications des États-Unis et l'étude du genre de défense que les États-Unis eux-mêmes jugent nécessaires en Alaska semblent indiquer qu'ils ont la même conception des choses. Ils ne croient pas à la probabilité d'une invasion de pareille envergure, nous non plus. Il a été assez difficile de lancer une opération amphibie d'envergure à travers le passage étroit du golfe de Gascogne et la Manche, même en s'y préparant pendant au moins deux ans et même avec l'appui d'une aviation de supériorité écrasante. Cependant, il est fort peu probable que le seul agresseur qui pourrait tenter une opération de ce genre, le fasse en ce moment avec les vaisseaux de surface et autres qu'il possède à notre connaissance.

L'ampleur de l'attaque qu'on pourrait diriger contre notre continent variera, bien entendu, avec le temps, et elle change constamment. Le risque d'une attaque ou d'un raid de diversion n'était pas considérable il y a trois ans, mais cette possibilité existe

aujourd'hui. Cependant, on ne prévoit pas que son envergure puisse faire plus que de nous obliger à garder sur le continent nord-américain des forces plus considérables que nous en aurions maintenues ici autrement. En d'autres termes, nous ne pensons pas qu'il soit possible actuellement au seul agresseur prévisible d'effectuer une opération de débarquement et une attaque, soit par la voie des eaux soit par la voie des airs, d'une ampleur suffisante pour lui permettre de tenir longtemps une partie assez considérable de notre continent. Je dois expliquer bien clairement, comme je l'ai fait maintes fois, que les conditions de la guerre moderne rendent tout à fait impossible à un pays de trois milions et demi de milles carrés de se mettre à l'abri d'une attaque. Le Royaume-Uni n'a pu y arriver même avec toutes les ressources dont il disposait durant la seconde guerre mondiale. Malgré un écran de radar, des avions de chasse et d'héroïques équipages aériens, une forte proportion d'avions allemands ont pu s'infiltrer. Et il en a été ainsi chez l'adversaire. Il nous est donc absolument impossible de songer à constituer des moyens de défense qui nous protégeraient contre toute attaque aérienne. On ne peut s'y arrêter. Ce serait une mauvaise tactique militaire. La chose est impossible. Je l'ai signalé une douzaine de fois.

Mais ce que nous pouvons faire, c'est de rendre cette attaque aussi difficile que possible en établissant des postes de radar aux abords de notre pays et en les appuyant d'escadrilles de chasse. On est en voie d'en établir. Un secret que l'ennemi veut connaître plus que tout autre, c'est l'emplacement des postes de radar. Comme les députés le savent, à l'heure qu'il est, le radar ne fonctionne que jusqu'à l'horizon mathématique. On ne peut donc pas munir d'un écran de radar toute l'Amérique du Nord. Il faut placer ces postes à des points importants et vulnérables. Il est extrêmement important que leur emplacement ne soit pas divulgué officiellement. Nous ne l'avons jamais rendu public. Après que certains détails eurent paru dans les journeaux, j'ai, récemment, exposé pourquoi il importe que la presse ne fournisse pas de détails sur l'emplacement exact de ces stations.

Chacun sait que certaines constructions s'élèvent en divers endroits. Nous ne pouvons garder cela secret, mais ce n'est pas la même chose que révéler officiellement leur emplacement exact. En effet, communiquer ainsi certains détails, non seulement renseigne notre seul ennemi possible, mais lui permet,—ce qui revêt une extrême importance, —de contrôler l'efficacité de ses services des renseignements, de vérifier lesquelles de ses sources sont certaines et lesquelles ne le sont pas. Voilà pourquoi nous ne rendons pas public l'emplacement exact de ces stations. Quoi qu'il en soit, ce travail se poursuit à un rythme accéléré. Si les vastes régions de l'Amérique du Nord permettent difficilement de prévenir un raid, elles favorisent, par contre, la défense en profondeur. On reconnaîtra l'avantage d'une telle situation, si l'on sait celui que nous a valu, aux jours les plus sombres de la guerre, la distance des vingt milles de la Manche. Exception faite pour le détroit de Béring, nous comptons partout des centaines, sinon des milliers de milles de distance, de sorte que nous avons de bonnes chances d'abattre tout avion qui est signalé. Nos chances sont bien meilleures que lorsqu'il s'agit de courtes distances, pourvu que nous disposions d'un réseau de détection et d'interception. Ce réseau, bien entendu, nous sommes à le constituer le plus rapidement possible. Cependant, comme je le signalais l'an dernier, il ne faudrait pas croire que ce genre de défense est encore bien avancé chez nous.

M. Brooks: Puis-je poser une question au ministre? Le Canada se tient-il pleinement responsable de la défense de son territoire au moyen du radar?

L'hon. M. Claxton: Jusqu'aujourd'hui, c'est nous qui nous sommes chargés d'établir un réseau de défense au moyen du radar. Mais je crois qu'il est bien évident que tout réseau de radar destiné à la défense du Canada servira tout aussi bien à la défense des États-Unis et que ce pays s'intéresse au plus haut point à ces installations. Il se peut fort bien que nous et les Américains travaillions ensemble à l'établissement et à l'exploitation de quelques stations au Canada. C'est le bon sens même. Les Américains, vu l'importance de leur pays, s'intéressent au moins autant que nous à la défense de l'Amérique. Il ont autant d'intérêts à rendre leur propre défense efficace au Canada ainsi qu'aux États-Unis.

M. Ferguson: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Claxton: Je vous en prie.

M. Ferguson: On porte l'armée à 30,000 hommes, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: L'effectif en a été porté à 30,000; mais, afin de tenir compte des engagements nouveaux,—force spéciale et renforts requis à cette fin,—nous l'accroîtrons tout probablement bientôt.

M. Ferguson: Pour le moment, les effectifs sont de 30,000.

L'hon. M. Claxton: Exact.

M. Ferguson: Une division compte 20,000 hommes?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Ferguson: Nous possédons donc une division?

L'hon. M. Claxton: Mais non.

M. Ferguson: Une division complète?

L'hon. M. Claxton: Certes non. La Chambre sait le rôle attribué maintes fois à l'armée canadienne: fournir les effectifs requis pour repousser ce qu'on estime être le genre d'attaque possible contre le pays, et fournir les cadres, la formation et l'organisation administrative requis pour porter à son maximum quand il le faudra l'effort de guerre total.

M. Ferguson: Voilà où je voulais en venir! Il y a là une division complète de 20,000 hommes et 10,000 militaires destinés à servir de noyau.

L'hon. M. Claxton: Non, nous n'avons pas de division.

M. Ferguson: L'armée compte bien 30,000 hommes?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Ferguson: Je ne connais pas bien les choses militaires, je veux me renseigner. Une division se compose de 20,000 hommes. Les 10,000 hommes qui restent, une fois la première division formée, serviront-ils, au besoin, de noyau en vue de la formation d'une autre division? Je suppose que c'est ainsi qu'on procède.

L'hon. M. Claxton: Tel n'est pas du tout le cas. Voici ce que...

M. Ferguson: Nous n'avons pas une seule division?

L'hon. M. Claxton: Évidemment non, mais...

M. Ferguson: J'interroge le ministre. Il a dit, n'est-ce pas, que nous n'avons même pas une division? Je veux qu'il me réponde.

L'hon. M. Claxton: Je m'efforce de fournir une réponse; si le député veut bien me laisser la parole, je vais essayer de le renseigner.

M. Ferguson: Que le ministre me reprenne, si j'ai tort.

L'hon. M. Claxton: Les députés savent qu'une division est une unité de combat relevant d'un même commandant et formée et équipée en tant qu'unité principale sur le champ de bataille. Jamais durant la deuxième Grande Guerre nous n'avons eu plus que six divisions à la fois. Pour appuyer ces unités qui se composent de 120,000 hommes quand leurs effectifs sont au complet, il nous a fallu, à un moment ou à un autre, maintenir entre 500,000 et 600,000 hommes derrière les lignes. Une division, évidemment, se compose de tant de bataillons d'infanterie, d'artillerie, de signaleurs, d'ingénieurs et ainsi de suite.

M. Ferguson: Je sais qu'une division se compose d'environ 30,000 militaires de tous grades.

L'hon. M. Claxton: De vingt mille.

M. Ferguson: Oui, de vingt mille.

L'hon. M. Claxton: Or, nous n'avons pas une division à l'heure actuelle. Nous n'avons jamais cherché à en avoir une en temps de paix et j'ai expliqué pourquoi je ne jugeais pas nécessaire ni possible, pour la défense du Canada, d'avoir une division de ce genre en temps de paix.

S'il m'est permis de poursuivre mon exposé, je vais parler d'un autre point découlant de la proposition du député de Broadview. La division que propose le député se composerait de quelque vingt mille hommes qui, à la fin de leur période d'instruction militaire, ce qui prendrait certainement plus de sept mois, retourneraient à la vie civile. Ils ne feraient plus partie d'une division existante mais presque sur le point de l'être. Jusqu'à quel point? Tout dépendra depuis combien de temps elle a suivi les exercices. Sa préparation au combat diminuera donc à mesure que le temps s'écoulera. Le député désirerait sans doute que d'autres groupes subissent successivement l'instruction afin de former des divisions, ce qui accroîtrait les dépenses et nécessiterait plus d'effectifs que ceux dont nous pouvons disposer à cette fin au Canada.

Pour ce qui est d'une division destinée à servir à l'étranger, nous aimerions certes, si la chose était possible, en avoir une sur pied. Je n'ai cependant pas les ressources voulues à cette fin, et je ne sache pas qu'il soit possible en ce moment de réaliser la chose au Canada. Nous nous acheminons assez rapidement vers cet objectif cependant, puisque les éléments de brigade comprennent trois bataillons d'infanterie et d'autres unités propres à constituer un bon contingent de combat. Le contingent spécial comprend des éléments de brigade assez considérables et de plus des renforts de près de 60 p. 100. Ces effectifs, unis aux éléments de l'armée active, artillerie, transmission, génie et autres, forment un groupe d'hommes qu'on pourrait rassembler très rapidement et instruire en

formation. Ce groupe représente à l'heure actuelle les trois quarts de l'effectif d'une division.

Je le répète, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire, à l'heure actuelle, de constituer au pays une division pour notre défense.

M. Diefenbaker: Que voulait dire le ministre en disant qu'il n'avait pas, en ce moment, les ressources nécessaires à cette fin?

L'hon. M. Claxton: Il faudrait beaucoup plus d'argent et un flot beaucoup plus considérable de recrues. Il faudrait également...

M. Ferguson: Estime-t-on nécessaire, pour la défense du Canada ou pour remplir nos obligations à l'égard des Nations Unies, de constituer une division? Je pose la question en toute sincérité. Je ne pose pas de questions sans motifs sérieux. Estime-t-on qu'une division soit nécessaire à la défense du Canada? Le ministre a dit que non. Faudrait-il, à son avis, que nous ayons une division, une unité de combat forte, complète pour remplir nos obligations eu égard à la situation internationale? Estime-t-on que nous devrions avoir une telle division pour remplir nos engagements à titre de membre de l'ONU?

L'hon. M. Claxton: Nous pénétrons dans un domaine difficile. D'autres pays entrent en jeu. Mais le député...

M. Ferguson: Non, notre pays.

L'hon. M. Claxton: Naturellement, la question met en cause le pays, mais elle met également en cause d'autres pays. Si nous devons avoir une division pour combattre à l'étranger, cela fait entrer d'autres pays en ligne de compte. Il s'agit de savoir comment nous pouvons, le plus utilement possible, employer les ressources dont nous disposons pour venir en aide aux pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Si ces pays ont des troupes mais qu'elles manquent de l'équipement que nous possédons ici, il paraît judicieux de collaborer avec eux en leur envoyant le matériel qui leur manque pour équiper leurs troupes. C'est un des motifs pour lesquels nous demandons ce crédit de trois cents millions.

Le maintien d'une division canadienne en Europe épuiserait les ressources du pays à un point dont la Chambre des communes ne peut se faire qu'un aperçu. Cela impliquerait un envoi continu de fournitures, de renforts, des méthodes de réforme, d'échange, de congés et autres choses semblables.

De ce temps-ci, les États-Unis, nation la plus puissante de la terre, n'ont pas, en dépit de toutes leurs ressources, beaucoup de divisions en Europe. Eu égard à l'apport du Canada et au meilleur mode de participation qui s'offre au pays, cela dépasserait les bornes que nous ayons en ce moment une armée et que nous équipions une division en Europe.

M. Ferguson: Je n'ai pas parlé de l'envoyer en Europe. J'ai dit qu'elle serait disponible au Canada comme unité combattante complète et pourrait être envoyée n'importe où, au besoin, pour nous permettre de remplir nos engagements. Le ministre croit-il que ce serait opportun?

L'hon. M. Claxton: Toute mesure de nature à accroître la puissance de nos troupes et nos moyens de défense contre l'ennemi serait opportune. Cependant, ce qui est opportun doit aussi être possible et avantageux, compte tenu des autres usages possibles de nos ressources, de nos hommes et de nos fonds.

A mon avis, en ce moment, il serait de beaucoup préférable d'accroître notre aviation, puis de l'armer, de l'équiper et de la former, que de constituer une division qui resterait au Canada. Les honorables députés savent sans doute qu'une division blindée du genre qu'a mentionné l'honorable représentant de Broadview exigerait un équipement considérable. On dit qu'aux États-Unis il faudrait 500 millions pour équiper d'armes les plus modernes une de leurs divisions blindées, qui sont organisées à peu près comme le serait une division canadienne. On m'apprend qu'il coûterait 100 millions pour équiper une division d'infanterie.

Comme je l'ai dit au comité hier, nous avons beaucoup de matériel. On est à se demander s'il ne serait pas plus avantageux pour la défense de notre pays et des nations libres de l'Atlantique Nord, ainsi que de la liberté en quelque partie du monde que ce soit, de confier ce matériel aux pays européens, au lieu de le garder dans nos réserves de mobilisation. Car alors nous nous trouverions sans matériel en attendant la livraison du matériel de remplacement que nous allons faire fabriquer au Canada ou acheter à l'étranger.

L'honorable représentant de Nanaïmo a formulé des remarques judicieuses, je crois, à propos de la compétence de nos troupes des groupes de brigade. Il a dit qu'ils n'ont encore été soumis à aucun exercice d'ensemble. Cela est exact. Je dois dire qu'on ne songe pas actuellement à les utiliser au Canada en qualité de groupe de brigade, de formation autonome. Cela sera souhaitable dans l'avenir et, par conséquent, on leur donnera ce genre d'instruction.

Naturellement, le groupe de brigade possède un état-major. Des députés ont dit qu'il ne possédait qu'un seul bataillon bien

aguerri. Je leur suggère de dire cela au Royal Canadian Regiment et au 22e. Les Princess Pats ont été les premiers à subir leur formation de parachutistes. Cependant, l'instruction des autres régiments se poursuit graduellement et les progrès sont très encourageants.

M. Green: Y a-t-il un commandant de groupe?

L'hon. M. Claxton: Oui, le brigadier Kitching. Le brigadier Gibson le remplacera prochainement. L'état-major est celui d'une brigade. D'après l'honorable député de Nanaïmo, le brigadier Rockingham aurait dit que pour la première fois depuis bien des années, le 22e régiment se trouve entièrement à Valcartier. Chacun sait que le 22e se trouvait en partie à Valcartier, en partie à Québec et en partie à Saint-Jean. Divers pelotons et compagnies ont subi leur instruction à Churchill, Rivers et aux États-Unis, mais le régiment ne s'est jamais trouvé à Valcartier en tant que tel durant l'été. Cependant, la raison pour laquelle le brigadier Rockingham a parlé ainsi, c'est que nous transportons à Valcartier, où nous comptons établir l'unité en cet endroit et à Québec, toute la compagnie du 22e qui se trouve à Saint-Jean. Nous avions conçu ce projet il y a longtemps. Cela permettra de réunir toute l'unité. Mais, depuis quelque temps déjà, on s'entraîne à Valcartier.

On a aussi parlé de l'instruction des réservistes. A mon sens, ni le chef de l'opposition ni aucun autre député n'estiment que le travail accompli par les forces de réserve soit, en aucune façon, du temps perdu. Cependant, c'est la conclusion qu'on aurait pu tirer de leurs observations. Personne, je crois, ne peut nier que la qualité de l'instruction dans l'armée de réserve est bien différente de ce qu'elle était avant la guerre. Le temps passé au camp sert beaucoup plus utilement les réservistes puisque, n'ayant pas à s'occuper des besognes administratives et ménagères, ils peuvent consacrer tout leur temps à l'instruction.

Je l'ai dit hier, le nombre de ceux à l'instruction a augmenté notablement, comme celui des hommes de la réserve. En 1947 et en 1948, il y avait 4,538 hommes à l'instruction dans les camps militaires, mais cette année ce nombre atteint presque 12,000. C'est une proportion importante de l'armée de réserve. Elle se compose surtout d'officiers, de sous-officiers et d'artisans, dont l'instruction est actuellement le premier de nos soucis.

Plusieurs députés ont proposé que le nombre en soit augmenté. Personne ne le verrait d'un meilleur œil que moi-même. Nous avons tout fait pour en accroître le nombre, et le résultat, c'est qu'il a triplé dans les trois dernières années. Mais nous voulons l'augmenter encore. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour permettre aux hommes de se rendre aux camps d'instruction. Ils ne se font pas prier, mais il leur est difficile de quitter leurs familles ou de trouver les loisirs voulus. Nous avons approché personnellement tous les employeurs canadiens afin de nous assurer de leur collaboration, et je dois dire que presque sans exception elle nous est acquise. Le résultat de ces démarches auprès des employeurs, c'est que le nombre des hommes poursuivant leur instruction dans les camps militaires a augmenté de 4,530 à près de 12,000 cette année. Nous en voulons encore plus.

Nous désirons maintenir le barème du recrutement pour les trois armes et à cette fin il faut compter sur la collaboration de toute la population. Je demande tout particulièrement aux honorables députés de collaborer à cette tâche. Il ne sera pas facile de maintenir un flot de recrues pour l'aviation de 150 par six semaines, de la qualité et du type que nous exigeons. Il faudra faire une campagne intense de recrutement et insister constamment sur l'importance et la nécessité de renforcer nos forces aériennes à cause de la gravité de la situation. A ce sujet, on me permettra de dire que les commentaires comme ceux que nous avons entendus à l'égard des événements passés, ou les manchettes comme celles que nous avons vues dans les journaux d'hier, ne faciliteront pas ce travail. Nous croyons que les députés en général, les membres de l'active ainsi que ceux de la réserve, les citoyens animés de civisme font l'impossible pour nous obtenir des recrues, et je suis certain qu'avec cette collaboration nous obtiendrons tous les hommes nécessaires.

M. Gillis: Monsieur le président, la procédure que nous suivons ce matin ne donne aucun résultat et nous perdons notre temps. C'est fort regrettable. Nous avons en main deux séries de crédits qui ne nous disent rien, ou du moins rien que nous puissions étudier spécifiquement. La première a trait au programme au comptant qui forme un total de $142,200,200. Je suppose que ce montant représente les besoins immédiats, ce que le ministre désire obtenir tout de suite. La seconde série a trait au programme des années futures et représente un total de $414,567,821. J'imagine que ces affectations sont nécessaires pour nous préparer à une guerre qui aura lieu plus tard.

La discussion de ce matin révèle clairement la nécessité d'un comité de la défense. Je

ne crois pas que le débat de ce matin ait fourni beaucoup de renseignements. Il a plutôt tendu à créer la confusion au pays. On ne peut, à la Chambre des communes, discuter ces crédits, ni élaborer des plans de défense du pays en présence du ministre, si ce n'est en s'inspirant de l'esprit de parti. Bon gré mal gré, c'est précisément de cette manière que nous ferons notre examen. Le ministre pense que toute opinion exprimée par les députés qui siègent de ce côté-ci est une critique de la ligne de conduite du Gouvernement. D'autre part, l'opposition estime qu'elle est tenue de relever toutes les lacunes possibles.

Il y a un an, ainsi qu'à la présente session, nous avons proposé, de ce côté-ci, la constitution d'un comité de la défense. A mon avis, il vaudrait mieux charger un comité de la défense d'étudier les questions que nous nous efforçons d'examiner, le personnel, les besoins militaires et ainsi de suite. En effet, nous pourrions discuter indéfiniment sans en arriver à aucune conclusion. Au cours de la dernière session, on a présenté un bill sur la défense qui aurait exigé un long examen à la Chambre s'il n'avait préalablement été étudié en comité. La mesure a été renvoyée à un comité sur la défense qui a fait un excellent travail. Il a limité la discussion aux considérations essentielles et tiré une conclusion. Mais ce qui importait surtout, c'était que des représentants de l'armée, de la marine, de l'aviation, qui pouvaient parler en connaissance de cause, avaient été appelés à venir renseigner le comité. La situation qui règne ne rend pas justice au ministre; il n'est pas juste envers lui-même. Le genre de discussion que nous avons eue ce matin à la Chambre n'aboutit à rien. Je sais encore moins qu'à l'ouverture de la session si nous avons une marine, une armée ou une aviation.

J'aurais une foule de questions à poser, mais je ne veux pas les poser au ministre à la Chambre parce qu'à mon avis, ce serait injuste. J'aimerais interroger des représentants de la marine, de l'armée et de l'aviation qui ont pour fonction de s'occuper de défense et d'attaque. A mon avis, nous devrions instituer un comité de ce genre.

Le deuxième point auquel je songe consiste en ce que ce sera le ministre du Commerce qui dépensera toutes les sommes que nous votons en vertu de ces crédits. Bien que nous votions de l'argent pour la marine, l'armée et l'aviation, étant donné que le ministre du Commerce a été choisi comme acheteur autorisé pour le compte de la défense, c'est son ministère qui va dépenser les sommes. Nous devrons adresser au ministre du Commerce la plupart des questions que nous aurons à poser. Je veux formuler quelques observations à ce propos. Il est facile de fournir de l'argent lorsqu'on l'a en mains, mais ce n'est pas seulement en votant des crédits que nous combattrons en Corée ni ailleurs. Il faut utiliser l'argent d'une certaine façon.

A nous de repasser brièvement notre conduite depuis 1945. J'ai toujours pensé qu'il était plutôt insensé de démonter notre matériel lorsque la dernière guerre était censée être terminée. La guerre n'a jamais pris fin. Le feu n'a jamais cessé. Seuls les ennemis ont changé. La guerre s'est poursuivie. En face de cette situation, nous nous sommes hâtés de mettre au rebut nos navires marchands, de détruire notre aviation, de laisser tomber nos casernes et de nous débarrasser de ce que nous appelions matériel de guerre excédentaire. Nous avons mis au rebut du matériel militaire valant des millions de dollars, que nous pourrions fort bien utiliser maintenant. Nous l'avons vendu à peine au dixième de la valeur qu'il avait alors. Ce matériel n'existe plus. Tout le monde avait tellement hâte de revenir à ce qu'on appelle l'économie libre. C'est ce que nous avons fait, mais il nous faut maintenant recommencer au même point qu'en 1939, quand nous avons décidé de mettre le pays sur un pied de guerre.

Pourquoi n'adopterions-nous pas simplement un décret du conseil pour confier à la libre entreprise et à ses dirigeants le soin d'assurer la défense future de nos institutions? Laissons-les organiser et faire la prochaine guerre et nous verrons ce qui arrivera. Bien des gens s'opposent au dirigisme et au socialisme. Ils se rendent maintenant compte que les gouvernements doivent, bon gré mal gré, recourir au dirigisme et s'ingérer de plus en plus dans la vie économique de la nation. Voilà où nous nous acheminons. Il nous faut recommencer à neuf. Nous allons nous emparer de l'économie canadienne et établir certaines régies afin de remettre le pays sur un pied de guerre.

Je suis d'avis qu'il faudrait en premier lieu retirer du parquet de la Chambre et de l'arène politique la discussion portant sur l'organisation de la marine, de l'armée et de l'aviation et sur nos préparatifs de défense ou d'attaque. Pourquoi ne pas instituer un comité où nous pourrions convoquer les chefs des divers ministères et discuter ces questions avec les hommes chargés de ces responsabilités? Je crois que cette façon de procéder nous libérerait de la politique.

J'ai un vœu à formuler à l'adresse du ministre du Commerce. Il pourra en tenir compte lorsqu'il entreprendra de nous cons-

truire de nouvelles casernes, une nouvelle marine, etc. Après la dernière guerre, nous avons mis à la ferraille notre marine marchande. Pourtant, elle avait bien mérité de nous. Elle constituait l'axe de ravitaillement entre notre continent et les champs de bataille du monde. Sitôt la guerre terminée, nous nous en sommes débarrassé. Nous ne l'avons pas très bien traitée et nous allons en avoir besoin de nouveau. Elle sera aussi importante lors du prochain conflit qu'au cours du dernier. Nous entreprenons de construire des navires. Nous n'aurions pas dû nous défaire de ceux que nous possédions à la fin de la dernière guerre. Pourquoi ne pas les avoir gardés en réserve au moins quelques années?

Une des premières choses à faire ce serait de dire à ceux que nous enrôlerons dans la marine marchande, que nous les traiterons de la même manière que le personnel de nos forces armées. En effet, les enseignements du passé sont encore très frais à la mémoire de ceux qui seront appelés à manœuvrer nos navires marchands. Disons-leur que nous allons leur accorder les mêmes avantages qu'aux anciens combattants, qu'ils auront tous les droits et privilèges des anciens combattants de la dernière guerre. Voilà ce qu'il importe de faire en premier lieu. En effet, la marine marchande est un complément très important de nos services armés.

En planifiant la production nationale, nous avons, à mon avis, commis une erreur durant la dernière guerre, soit dit pour la gouverne du ministre du Commerce. Nous avons trop concentré l'établissement des usines et des magasins dans les provinces centrales. Cette erreur nuit à l'équilibre économique du pays en temps de paix. En outre, c'est assurément une erreur que d'avoir une trop forte centralisation des usines de guerre en un point où il est facile de les détruire. Puisque nous avons à remettre sur pied notre machine de guerre, nous devrions cette fois songer à la décentralisation. Je rappelle au ministre la laminerie de Sydney (Nouvelle-Écosse), démolie à la fin de la dernière guerre. Elle avait fait du bon travail en fournissant la tôle destinée à la construction maritime, dont nous importons les neuf dixièmes des États-Unis. La tôlerie n'est plus qu'un squelette. De mon vivant, on l'a outillée deux fois. Durant la dernière guerre, elle disposait d'un outillage récent, employait 600 hommes et accomplissait de la bonne besogne. On m'a appris qu'elle a été vendu au gouvernement tchécoslovaque et qu'elle se trouve maintenant derrière le rideau de fer. La structure de l'édifice est toujours là, cependant, et le Gouvernement pourrait étudier l'opportunité de l'outiller de nouveau.

Maintenant, j'aborderai un sujet qui intéressera au même titre les ministères du commerce et des transports. Au cours de la dernière guerre, nous avons étudié à la Chambre, de temps en temps, l'embouteillage dans le détroit de Canso. Le député de Cumberland a de nouveau soulevé la question ce matin. On nous disait qu'aussitôt la guerre finie, on ferait quelque chose à ce sujet. Nous nous rappelons très bien les difficultés de transporter le charbon en remontant le Saint-Laurent, à cause de cet embouteillage. Nous n'avons pas oublié non plus tout l'argent dépensé pour établir des services auxiliaires à Pointe-du-Chêne en vue de compléter ce projet, car il y avait des sous-marins dans le Saint-Laurent. Personnellement, je crois qu'on devrait considérer cette entreprise comme un projet de guerre. Un tiers de l'acier primaire du Canada provient de l'île du Cap-Breton, et beaucoup de notre charbon vient aussi de là. Ces deux denrées sont essentielles en tout temps, mais particulièrement en temps de guerre; aussi devrions-nous prendre immédiatement, à mon sens, les mesures voulues pour améliorer les conditions de transport à cet endroit, afin de faciliter l'accès, le plus tôt possible, à ces matières premières.

Ce matin le ministre a déposé la correspondance échangée entre la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral au sujet de la route transcanadienne. Nous ne l'avons pas vue; je ne sais en quoi elle consiste, mais à tout événement l'accord a trop tardé. La route transcanadienne comprend l'entreprise du pont de Canso que le gouvernement provincial a arrêtée, de fait, parce qu'il désirait qu'il soit conforme à la largeur de la route transcanadienne. Si l'accord est maintenant une réalité, vu son importance advenant une crise, je crois que nous devrions procéder immédiatement à la construction du pont. D'aucuns diront, il faudra y mettre trois ans, ou cinq ans, mais on sait qu'il n'y a pas de pires temporisateurs au monde que nous. Je me rappelle qu'en 1942, pendant la dernière guerre, j'ai demandé la construction du pont. On m'a répondu qu'il faudrait cinq ans pour exécuter les travaux, que leur coût s'élèverait à 56 millions de dollars, et le reste. J'ai mis la main sur une étude que la *Waddell-Hardesty Company* de New-York avait faite de cette entreprise en 1906. Lorsque j'ai discuté le sujet, pendant la guerre, cette société a envoyé un ingénieur éminent, M. W. J. Kemp, qui passa quelques jours avec moi à reviser les plans et à mettre les estimations du coût

[M.. .Gillis.]

à point. Il m'a dit alors que sa compagnie pourrait construire un pont sur le détroit de Canso en six mois si elle en obtenait le contrat. Il a ajouté que sa société jouirait d'une priorité aux États-Unis en ce qui concerne l'acier requis, parce que les Américains étaient postés à Terre-Neuve alors et désiraient qu'on améliorât ces moyens de transport. Comme Terre-Neuve fait partie du Canada maintenant et que les échanges commerciaux entre cette île et la terre ferme se sont accrus, il est tout à fait nécessaire d'établir les meilleurs moyens de transport possibles dans cette région afin de faciliter le mouvement des grandes quantités de houille et d'acier qui sont essentielles à l'économie générale du pays. Je suis d'avis qu'on devrait envisager la réalisation de ce projet comme une nécessité de guerre.

M. Blackmore: Avant que le député passe à un autre sujet, puis-je lui demander à combien M. Kemp a estimé le coût de l'entreprise de Canso?

M. Gillis: Il l'a alors évalué à environ vingt millions de dollars. Le chiffre définitif établi par le Gouvernement a été de treize millions et demi, de sorte que son estimation ne s'en écartait pas beaucoup.

En outre, j'aimerais dire au ministre de la Défense nationale que l'organisation et le traitement de l'armée de réserve laissent beaucoup à désirer, comme c'est le cas depuis toujours. J'ai toujours considéré la réserve comme la base de l'armée de l'avenir, lorsqu'il deviendrait nécessaire d'en avoir une. Dans la région que j'habite et où, je crois, la proportion des enrôlements durant les deux dernières guerres s'est comparée favorablement avec celle des enrôlements dans les autres parties du Canada, la réserve n'a même pas d'endroit où s'exercer. On nomme quelques officiers, on ramasse quelques hommes, puis on les laisse à eux-mêmes. A Sydney, à Glace-Bay et dans diverses autres villes, des officiers de la réserve m'ont souvent dit qu'ils veulent savoir s'ils ne pourraient pas obtenir un édifice quelque part, où ils pourraient dresser leurs hommes le soir et, au moins, avoir un abri et une salle où manœuvrer pendant qu'ils reçoivent leur formation. Il n'y a absolument rien.

Vu la situation faite à l'homme moyen dans l'armée de réserve, je me demande souvent comment on parvient à obtenir des recrues. Ainsi, un capitaine touche, je crois, $280 par année, somme à même laquelle il doit acquitter le prix de son uniforme. On lui confie le soin d'un matériel d'une valeur de $50,000 ou $60,000, dont on le tient responsable. Il lui faut acquitter l'impôt sur le revenu à l'égard de sa solde de $280, qui le fait souvent passer à un palier supérieur d'imposition. Aussi, je le répète, je me demande pourquoi on s'engage dans la réserve. Ceux qui le font sacrifient au moins $1,000 par année, sans compter la responsabilité dont ils se chargent et les loisirs auxquels ils doivent renoncer. Il faudrait apporter d'importantes modifications aux dispositions actuellement en vigueur. Si l'armée de réserve avait été convenablement établie et convenablement traitée, nous y aurions trouvé immédiatement, pour la Corée, des troupes formées et prêtes à entrer en campagne. Je dis donc au ministre que ces dispositions devraient être revues immédiatement.

Mes demandes les plus pressantes, cependant, c'est au ministre du Commerce que je les adresse. Dans la dépense de tout cet argent pour la construction d'usines, l'achat d'outillage et les diverses entreprises dont il s'est occupé au cours de la dernière guerre, il verra, je l'espère, à ce que tout ne soit pas centralisé dans une seule région, où il suffirait d'un avion qu'on n'a pu intercepter pour que tout saute en un jour. Je n'envisage plus la situation à la lumière des événements de Corée: il est trop tard pour cela. L'avenir ne s'annonce pas trop brillant, car il peut surgir autre chose de la guerre de Corée. Nos préparatifs ne doivent pas se borner à une situation temporaire. Gardons-nous d'un optimisme facile. Que nos préparatifs aient un caractère permanent, qu'ils soient ce qu'il y a de mieux, sans être gênés par des considérations d'ordre monétaire.

Je tiens à signaler au ministre de la Défense nationale une autre chose qui ne favorise pas le recrutement. J'ai déjà reçu des lettres de jeunes gens qui se sont enrôlés; ils m'informent que l'état des casernes dans lesquelles ils débutent, est pitoyable. La nourriture est peu appétissante et insuffisante. Les casernes sont malpropres et en désordre. Lorsqu'un jeune homme prend la peine d'écrire à ses parents pour leur dire de telles choses, la situation doit être bien triste. Je demanderais au ministre de se rendre compte dans quelles conditions ces soldats doivent vivre, du moins dans le district nº 6, car c'est de là qu'émanent ces plaintes. Ce sont les petits détails qui impressionnent. Je crois que de façon générale si on s'occupe des petits détails, les questions importantes se régleront d'elles-mêmes.

Il est survenu un incident à Petawawa, il y a quelques jours, qui n'est pas de nature non plus à favoriser le recrutement des volontaires. Quelles doivent être les impressions d'un père ou d'une mère, dont le fils songe peut-être à s'enrôler, lorsqu'ils lisent dans les journaux que cinq ou six jeunes

gens on été blessés ou tués en subissant leur instruction au camp? Ma première impression a été que les instructeurs étaient trop jeunes; on avait confié de nouvelles recrues à deux jeunes de 21 ans. Mais, à mon sens, là où on a fait montre de pure négligence, c'est lorsqu'on s'est servi dans les manœuvres de vraies munitions, particulièrement de bombes lourdes à mortier, munies de capsules-amorces, qu'on a distribuées à des tout jeunes gens qui n'y connaissaient rien. Il me semble que quelqu'un devrait recevoir une semonce pour cette négligence. De tels incidents ne favorisent pas le recrutement, car les parents hésitent à laisser leurs fils s'enrôler après avoir lu ces nouvelles dans les journaux. Des ex-militaires plus âgés devraient servir de moniteurs, des gens psychologiquement stables et adaptés à la tâche, et non des enfants comme ceux qui ont eu un rôle à jouer dans cette affaire.

Nous pourrons prélever toutes les sommes requises, mettre sur pied une excellente armée et parfaitement réussir en ce point, mais en fin de compte l'organisation de la production au pays importe autant que tout autre aspect militaire. Si ces rouages ne sont pas au point et ne fonctionnent pas sans heurts, nous n'irons pas loin. Je signale aux ministres du Travail et du Commerce,—tous doivent s'y mettre et non un seul,—qu'il faut le plus tôt possible placer les industries fondamentales du pays sous l'empire d'un code national du travail. Nous avons dû le faire durant la guerre, et il importe de le faire encore. L'ennemi, le communisme, est parmi nous. J'ai toujours pensé que les communistes ne pouvaient affaiblir notre société que dans le domaine des industries fondamentales. S'ils s'y infiltrent et si du jour au lendemain ils les sabotent comme en France ou ailleurs, le Gouvernement sera à peu près impuissant.

Sauf erreur, les houillères, la sidérurgie, les chemins de fer relèvent d'un tel code, mais le transport par eau, les abattoirs et l'industrie de l'auto devraient aussi y être soumis. Le Gouvernement devrait former sans délai des conseils industriels dans ces industries. L'industrie du bâtiment en compte un, qui fonctionne fort bien. Les représentants des syndicats, des employeurs et du Gouvernement pourraient se réunir et aider à dresser les plans touchant la production. Ces représentants pourraient servir d'agents de liaison et renseigner les ouvriers sur ce qui se passe. On aurait donc ainsi en quelque sorte des ambassadeurs au sein des employés. N'oublions pas que le malaise actuel est causé surtout par les soupçons et par la crainte. Les conseils d'administration ont confiance dans leurs représentants et les syndicats aussi. Si les délégués syndicaux peuvent retourner auprès des employés pour leur dire que telle décision a été prise pour telle et telle raison, les choses iront beaucoup mieux car les ouvriers participeront ainsi pleinement à la lutte contre le communisme. A mon avis, on prendrait une excellente initiative en demandant, par l'entremise du ministère du Travail, la collaboration des industries fondamentales en vue de la préparation des plans de façon que les travailleurs assument leur part de responsabilité.

[M.. .Gillis.]

Ça n'est pas difficile, il me semble. L'idée n'est pas nouvelle puisqu'elle a déjà été mise en pratique par le ministère fédéral du Travail pendant la dernière guerre et même avant, à l'égard des métiers de la construction. Ceux-ci délibèrent et s'adressent ensuite au ministre du Travail et à ses fonctionnaires pour le règlement de leurs problèmes. C'est pourquoi on entend rarement parler de difficultés dans cette industrie. Il faudrait profiter de l'occasion pendant qu'on est à dresser des plans. Je sais que les ouvriers sont en faveur de cette idée ainsi que l'attestent les lettres qu'ils m'ont écrites et les conversations que j'ai eues avec eux. Je ne veux pas lire ces lettres ni citer de noms mais j'estime qu'on devrait donner suite à cette idée dès maintenant.

J'ai cru devoir formuler ces observations, étant donné le cours qu'a pris le débat au sujet de l'organisation de notre défense. Je ne crois pas que cette organisation puisse se faire ici, mais nous pourrions la discuter en comité. Ayant fait partie du dernier comité de la défense avec le député de Nanaïmo, je me suis fort bien entendu avec lui. Il était alors tout simplement le député de Nanaïmo qui exprimait des opinions sensées sur ce qui se passait. Les représentants de l'armée, de la marine et du corps d'aviation m'ont grandement impressionné. Ils savaient dissiper tous les soupçons et toutes les inquiétudes au sujet de certaines dispositions que j'aurais combattues pendant des semaines sur le parquet de la Chambre. Grâce à ces hommes renseignés et capables de me fournir de bonnes réponses, mes soupçons se sont vite dissipés. La même chose s'applique à la défense. Nous manifestons des inquiétudes parce que nous ne savons rien. Nous exprimons nos soupçons, ce qui a pour effet d'en créer au dehors. Cela porte préjudice à ce que nous voulons faire accepter.

Le ministre a eu tort de chercher à répondre, ce matin, aux questions relatives à l'effectif de l'armée. La chose n'a rien à voir aux crédits à l'étude qui ont pour objet de trouver où loger l'armée, la vêtir, l'équiper, etc., si nous en levons une. Le député de

Nanaïmo devrait obtenir une réponse à sa question sur l'effectif de l'armée, mais pas ici. Je ne vais pas sermonner le ministre mais je ne crois pas qu'il doive donner une telle réponse à la Chambre. Pour ma part, j'aimerais que cette réponse soit donnée en comité. Je voudrais être en mesure de dire exactement à mes commettants, à mon retour parmi eux, quel est le programme du Gouvernement et que, pour ma part, je juge ce programme juste et nécessaire en raison de la situation internationale. Je voudrais pouvoir assumer mes responsabilités en qualité de citoyen, confiant que le Gouvernement fait tout son possible. Je ne puis le faire si mes espoirs sont déçus, si je ne connais pas ni ne comprends la ligne de conduite suivie. Il me répugne d'exprimer une opinion pour ou contre le Gouvernement à moins d'être parfaitement sûr qu'elle est fondée. Je crois qu'il y a lieu de former le comité en cause le plus tôt possible, et de lui assigner son travail, non pas pendant que la Chambre siège, car l'heure est trop grave. Au besoin, le comité serait ici en permanence et siégerait avec les dirigeants du ministère de la Défense et le ministre qu'il aiderait de son mieux.

Nous ne voulons pas la répétition de ce qui s'est produit en Corée. Nous avons là la preuve de notre stupidité. Si un événement de ce genre survient ailleurs, nous voulons être capables d'intervenir avec des troupes bien aguerries qui sauront pourquoi elles combattent, et enrayer immédiatement l'agression. La chose n'est possible que si la population comprend ce qui se passe et fait confiance à ceux qui sont aux postes de commande. Trève de chicane, la situation est trop grave. J'invite le ministre à conférer avec les chefs du Gouvernement, avec le ministère de la Défense sur l'à-propos de s'adjoindre ces hommes. Nous sommes contribuables, nous sommes citoyens et nous voulons combattre le communisme. Nous voulons faire ce qui convient et nous voulons aider. La seule façon dont les membres de la Chambre peuvent aider, c'est en siégeant à une commission parlementaire, non pas en vue de prendre part à l'élaboration du programme gouvernemental mais afin de faire bénéficier le Gouvernement de leur avis. Celui-ci pourrait discuter ces opinions avec les personnes compétentes et préparer des plans en conséquence.

L'hon. M. Claxton: Monsieur le président, l'honorable député a parlé de l'accident très regrettable survenu à Petawawa. J'en suis profondément chagriné. Il y aura à cet égard enquête minutieuse. Des rapports que j'ai obtenus jusqu'ici, rien indique de la négligence de la part de qui que ce soit. Jusqu'ici, il semble que l'accident soit attribuable à l'explosion prématurée d'un obus de mortier dans le canon de l'engin. On me dit que ce genre d'accident ne s'était pas produit auparavant, depuis la fin de la seconde Grande Guerre, parmi les troupes à l'entraînement au Canada. L'accident était imprévisible. Le rapport qui fera suite à l'enquête nous apprendra quelles mesures il y aura lieu de prendre pour empêcher que la chose ne se reproduise. Dans l'intervalle, on n'utilise pas ce projectile.

Le député a soulevé un autre point qui, je l'admets, m'a fort surpris. Il a reçu, dit-il, des lettres de pères de soldats engagés dans nos troupes spéciales. On se plaint de la nourriture, de la saleté des casernes et ainsi de suite. J'ai eu beaucoup affaire avec nos forces armées. J'ai parlé aux hommes, dans le particulier. J'ai parlé à d'autres qui ont connu nos camps. Jamais, je l'avoue, je n'ai reçu de plaintes. Comme on sait, une foule de plaintes, quand il y en a, sont exposées dans les journaux ou par lettre. Ces plaintes n'ont pas encore été portées à ma connaissance. Je serai heureux, néanmoins, de m'occuper de la chose. Si le député veut bien me donner la lettre ou le nom de l'endroit, si d'autres députés ont des plaintes du même genre à me soumettre, je m'occuperai de la question. Nous voulons que nos hommes soient pourvus de ce qu'il y a de mieux. Nous avons réussi, je crois, à leur donner une bonne nourriture, de bons vêtements et de bons abris. S'il y a des lacunes quelque part, je prie les députés de me le faire savoir; j'ordonnerai qu'on mène une enquête approfondie sur-le-champ.

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai déjà retenu l'attention de la Chambre pour dire ce que je pensais de l'institution d'un comité; c'est pour cette raison seulement que je serai bref. De plus, par crainte de ne pas être à la hauteur du sujet, j'hésite à le traiter après les excellentes observations qu'a formulées le représentant de Cap-Breton-Sud. Mais je prends la parole simplement parce qu'il me semble qu'on ne parvient pas, d'une manière ou d'une autre, à agir avec bon sens.

Apparemment, nous, de ce côté de la Chambre, sommes incapables de convaincre le ministre qu'en proposant l'institution du comité, nous n'avons pas de noires intentions. D'autre part, on a formulé des reproches auxquels le ministre s'efforce de répondre d'une façon qui ne nous donne pas satisfaction. Il se peut que nous ayons tort, je ne discuterai pas du tout ce point. J'affirme seulement que le discours rempli de gros bon sens que vient de prononcer le représentant de Cap-Breton-Sud fournit au ministre l'occasion de

se tirer de l'embarras où il se trouve parce qu'il nous donne des bribres de renseignements au lieu de l'exposé d'ensemble que nous voulons.

Qui ferait partie de ce comité? Probablement des membres des divers partis, reconnus pour leur expérience dans le domaine militaire, et dont la loyauté serait incontestable.

Il faut tenir compte d'une autre appréhension du ministre. Sauf erreur, il a dit hier que les gouvernements échangeront des renseignements secrets qui ne pourront être dévoilés. Croit-il que quelqu'un chercherait à lui faire dévoiler des renseignements de cette nature? Je suis convaincu qu'il ne le pense pas. Si nous ne saisissons pas l'occasion de créer ce comité, qui nous permettrait de collaborer et de convaincre la population de notre désir de travailler ensemble, nous continuerons à perdre inutilement notre temps, comme l'a signalé l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud. Il en sera ainsi tant que les choses en resteront où elles sont.

M. Blackmore: Le ministre pourrait-il nous dire dans quelle mesure on pourvoit aux besoins des militaires à cet égard? On se propose d'accepter un grand nombre d'hommes dans nos troupes. Or on m'apprend que les logements disponibles ne suffisent pas aux militaires déjà engagés. Je me demande quelles dispositions on prendra en vue de loger les hommes mariés qui s'enrôlent dans nos troupes en vertu du programme annoncé par le ministre.

L'hon. M. Claxton: Actuellement on ne songe pas à construire dans les centres urbains des logements pour le personnel des forces armées, excepté dans des circonstances absolument extraordinaires lorsque la Société centrale d'hypothèques et de logement constate que le besoin de logements pour le personnel des forces armées persistera et que les logements civils dont on pourra disposer, seront insuffisants. Rockcliffe est un endroit de ce genre; nous avons dû déjà y construire, je crois, 134 maisons. Un autre groupe de 174 est en voie de construction et on entreprendra, aussitôt que possible, la construction de 300 maisons. Dans les centres isolés, toutefois, nous cherchons à assurer des logements à tous les hommes mariés qui en ont besoin. Nous suivons ce programme depuis 1947. Ainsi, avec les maisons déjà construites ou dont la construction a été approuvée, et qui seront construites avec les crédits de cette année, nous aurons à la disposition du personnel des forces armées 10,773 maisons.

Nous avons accordé la priorité à certains endroits, comme Goose-Bay et Shilo, où il y a assez de logements pour accommoder tous (ou presque tous) les hommes mariés qui en ont besoin, et l'on comble rapidement cette lacune. Dans d'autres centres, où les effectifs ont été modifiés d'une façon considérable, comme à Petawawa, bien que nous ayons construit un grand nombre de maisons, il nous faut en construire encore davantage, ce que nous nous empressons de faire. Nous maintiendrons l'entente en vertu de laquelle une grande partie du programme de construction du ministère de la Défense nationale est exécutée par la Société centrale d'hypothèques et de logement qui en acquitte les frais, ce qui nécessitera un règlement plus tard entre les deux services. D'après la ligne de conduite suivie, c'est le ministère de la Défense nationale lui-même qui s'occupe de la construction dans les centres isolés, tels Whitehorse, parfois Churchill, Yellowknife et ainsi de suite, où les prix sont élevés et où la Société centrale d'hypothèques et de logement ne peut pas assurer l'inspection, les services réguliers, et ainsi de suite.

Voilà, dans ses grandes lignes, le tableau. Nous avons, je crois, réussi à faire face à la pénurie dans une large mesure. Nous avons fait, en trois ans, ce qui faisait primitivement l'objet d'un programme visant six ou sept ans. Nous donnons suite cependant à ce programme et, bien que nous puissions continuer à souffrir de la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, ces obstacles pourront, à mon sens, être surmontés.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. Graydon: Le ministre sait que nos réservistes se sont plaints de l'impôt qu'ils doivent acquitter sur leur revenu. Pour bien des gens, cette question peut sembler insignifiante; mais le moral des troupes vaut qu'on en recherche la solution et le problème mérite que nous y réfléchissions sérieusement.

Non seulement les membres de la réserve sont-ils tenus de payer l'impôt sur le supplément de revenu qu'ils gagnent ainsi, mais, comme on l'a souligné ce matin, ce supplément leur vaut parfois d'atteindre un palier supérieur d'impôt. En certains cas c'est toute une partie de la solde qui y passe. Le ministre a-t-il soumis cette question au ministre du Revenu national? Et avec quels résultats?

D'autre part, le gouvernement a-t-il songé à quelque moyen de rétribuer d'avantage ceux qui accomplissent un si beau travail dans les forces de réserve? Tous les députés s'accorderont avec moi pour reconnaître que la solde qu'ils touchent ne peut aucunement

être considérée comme une rétribution raisonnable pour les services qu'ils rendent en temps de paix.

Je me demande si nous ne sommes pas trop enclins à considérer comme tout à fait normal et ordinaire le travail accompli par les membres de la réserve. Il n'est pas spectaculaire, mais le Parlement devrait reconnaître qu'ils ont maintenu la veilleuse allumée entre les deux guerres. On oublie trop souvent le rôle que joue notre réserve dans l'effectif de l'armée. J'espère que le Parlement ne l'oubliera pas et qu'il reconnaîtra de façon tangible l'excellence du travail accompli.

L'hon. M. Claxton: J'approuve tout ce que l'honorable député a dit. Nous avons insisté sur l'importance de l'armée de réserve et le magnifique effort qu'elle fournit. Comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, la question de l'exonération de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne la solde et les allocations des officiers et soldats de la réserve a été étudiée à plusieurs reprises. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le revenu pour l'État est négligeable tandis que la somme d'ennuis que cette exonération occasionnerait est très considérable. En tant que moyen de stimuler l'intérêt que l'on prend aux forces de réserve, je serais heureux que l'on imagine une façon d'exonérer de l'impôt sur le revenu la solde et les allocations des réservistes de la marine, de l'armée et de l'aviation.

Tout revenu devrait être assujéti à l'impôt: voilà le principe général qu'a adopté le Gouvernement et qui a reçu l'assentiment général. J'ai dit en différentes occasions aux représentants des associations de la réserve et aux députés que s'ils peuvent trouver quelque formule, autre qu'une exonération statutaire, qui pourrait atteindre le même but, je le soumettrais volontiers au ministre des Finances et à celui du Revenu national. Des fonctionnaires du ministère et des comptables du dehors ont examiné diverses propositions dans le cas des membres de la réserve mais aucune n'a été soumise jusqu'à maintenant. Il semble que, pour accorder une telle exonération, il faudrait modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas été en mesure d'accepter cette proposition. Cependant, je puis assurer au député de Peel et aux autres que tout régime proposé en vue de reconnaître comme il convient, du point de vue monétaire, les services excellents et désintéressés des officiers de la réserve, recevra l'examen le plus approfondi possible.

Depuis le changement apporté à l'échelle de la solde en 1946, nous avons placé les membres de la réserve et ceux de l'active exactement sur le même pied en ce qui concerne la solde, les allocations et les conditions de service. Nous estimons assez important de maintenir cette similitude. Si des députés peuvent formuler des propositions pratiques sur d'autres dispositions qu'il y aurait lieu de prendre dans le sens indiqué par le représentant de Peel, nous les accueillerons avec plaisir. L'honorable député peut avoir l'assurance que la question fait l'objet d'un sérieux examen.

M. Graydon: Le service dans la réserve n'est qu'intermittent. Les réservistes ne servent, notons-le bien, qu'à demi-temps. A cause de cela, pour les civils qui en font partie, c'est une source de dérangement considérable. En ce moment où le besoin d'effectifs de réserve est si grand, le ministre pourrait songer à prendre des dispositions en vue de leur faire verser un supplément, pour rétribuer les fonctions qu'ils accomplissent ainsi à demi-temps. Ainsi que le sait le ministre, ceux qui, dans la vie civile, travaillent ainsi de façon intermittente touchent habituellement un salaire plus élevé que les gens qui sont employés à la semaine, au mois ou à l'année. Il existe une distinction entre l'emploi discontinu des réservistes et l'emploi continu des membres de l'active. Je crois qu'on a tout intérêt à le reconnaître.

Je ne prétends pas,—ni personne d'ailleurs, j'imagine,—que les gens s'inscrivent dans la réserve pour le revenu qu'ils peuvent en tirer. De fait, un grand nombre de gens perdent de l'argent en participant à cette formation. Il convient, il me semble, de mettre fin à une situation où des milliers de gens perdent de l'argent parce qu'ils tiennent à s'acquitter de leurs obligations de bons patriotes.

J'estime donc qu'il y a lieu de reconnaître de quelque façon le travail qu'accomplissent ces gens imbus de patriotisme. Il est vrai que leur travail n'est pas toujours spectaculaire, qu'il comporte beaucoup de tâches dures et monotones, mais ils font beaucoup pour assurer, en temps de paix, la sécurité de leurs concitoyens.

L'hon. M. Claxton: Nous étudierons certainement la question.

M. Blackmore: A une heure, je demandais au ministre des renseignements au sujet des logements mis à la disposition des militaires mariés. Il m'a donné une réponse d'ordre général qui semble satisfaisante, mais plus tard je lui poserai probablement d'autres questions à ce sujet. On m'a signalé plusieurs plaintes et, en particulier, une rumeur dont le ministre devrait être saisi. J'ai préparé à cet égard dix-sept questions que je me propose de poser au ministre. Je lui

ferai tenir copie de ces questions afin qu'il puisse faire préparer les réponses. Voici les questions:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il fait affaires avec une société connue sous le nom de *Maritime Construction Company Limited,* située à 209, Édifice Shelley, Vancouver (C.-B.)?

2. Le ministère de la Défense nationale ou un de ses agents a-t-il accordé à cette société l'entreprise du logement des hommes mariés du C.A.R.C., à l'aéroport de Sea-Island?

3. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

4. Pour combien de maisons?

5. Pour être livrées à quelle date?

6. Les maisons ont-elles été livrées à cette date?

7. A-t-on demandé des soumissions par avis public en vue de la construction de ces maisons?

8. Dans le cas de l'affirmative, combien de sociétés ont fourni des soumissions et quelles sont ces sociétés? Quel était le montant de la soumission de chacune?

9. Pour quelles raisons le ministère a-t-il décidé d'accorder ce contrat à la *Maritime Construction Company*?

10. A quelle date cette société a-t-elle été constituée en corporation?

11. Quel est le capital autorisé de la société?

12. Quel capital a été souscrit?

13. Quels sont les noms, adresses et professions des membres du conseil d'administration et des actionnaires?

14. A quelle date a paru dans la *Gazette de la Colombie-Britannique* l'avis de constitution en société et quels buts la société annonçait-elle?

15. Quel était le capital acquitté de la société lors de l'adjudication de l'entreprise de construction d'habitations à Sea-Island?

16. Les sociétés constituées en corporation de la Colombie-Britannique doivent-elles déposer chaque année des rapports sur leur état financier, le nom des actionnaires et des directeurs, etc.?

17. Le registraire des sociétés commerciales de la Colombie-Britannique déclare-t-il que la *Maritime Construction Company Ltd* n'a pas respecté le règlement de son service à cet égard?

Le ministre peut-il étudier la chose et faire part de ses découvertes au comité avant de terminer la fin de l'examen de son budget?

L'hon. M. Claxton: C'est le ministre des Ressources et du Développement économique qui a compétence en cette affaire, car c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui, le 20 juillet 1949, a accordé l'entreprise de construction de 35 maisons, en ce qui a trait au programme de 1949-1950. La construction est censée être terminée mais les maisons n'ont pas été acceptées. J'appellerai l'attention de mon collègue sur les questions posées par l'honorable député.

M. Hees: Avant l'interruption de la séance à midi, nous avons eu le plaisir d'entendre un des discours les plus pratiques et les plus sensés qui aient été prononcés ici depuis mon entrée à la Chambre. Je veux parler du discours de l'honorable député de Cap-Breton-Sud. Personne ne peut dire qu'il s'est inspiré de considérations politiques en présentant sa proposition, qui avait déjà été soumise par d'autres membres de l'opposition touchant la formation d'un comité de la défense. Comme il l'a signalé, le présent débat pourrait bien s'éterniser.

Le Gouvernement semble avoir l'impression qu'il perdra du prestige s'il se rend à une proposition de députés de l'opposition; c'est pourquoi il nous faut toujours revenir à la charge pour nous efforcer d'obtenir autant de renseignements que possible. Comme le disait notre collègue ce matin, ce n'est pas une façon bien pratique de nous acquitter de nos très importants devoirs de membres de la Chambre. Le Gouvernement ferait un beau geste en acceptant la proposition qui lui a été formulée ce matin en toute sincérité. Il relèverait son prestige auprès de la population s'il acceptait parfois de céder aux instances d'une opposition unanime.

En attendant que le comité soit institué, s'il l'est jamais, nous devons continuer de poser indéfiniment des questions pour essayer de nous renseigner. Peut-être suis-je un peu plus en mesure que certains députés de comprendre les problèmes que pose l'armée de réserve parce que j'en fais partie; je dois dire cependant que je n'ai encore rien appris de notre programme de préparatifs grâce auquel le pays serait capable de se défendre avec succès contre toute attaque éventuelle. J'ai essayé de comprendre. J'ai écouté consciencieusement tout ce qui s'est dit et je ne suis pas plus renseigné qu'à mon arrivée à la Chambre il y a plus d'une semaine.

Ce matin, le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'à son avis et à l'avis de son ministère, nous n'avons pas besoin d'une division pour assurer la défense du Canada. Il a dit que des éléments de brigade suffisieurs plaintes et, en particulier, une ru-Nous avons appris également que les éléments de brigade ont un double rôle à jouer. Ils ont pour mission d'instruire les troupes sup-

plémentaires qu'on pourrait lever pour servir ailleurs. Je ne crois pas que ces éléments puissent se conserver en état d'alerte et prêts à servir en formation tout en étant disséminés entre plusieurs centres en vue d'instruire les autres. La chose me semble simplement impossible. Supposons un instant que ce soit possible. Quand les éléments de brigade seront-ils prêts à agir en formation, à combattre en qualité de brigade? Pour me renseigner sur ce point, j'ai posé ce matin la même question à l'honorable député de Nanaïmo. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, qu'il est l'un de nos plus éminents spécialistes à l'égard des questions militaires. Il estime, à supposer que nous commencerions nos préparatifs dès maintenant, qu'il faudrait peut-être deux mois avant que la formation soit en mesure de combattre en tant que brigade.

Je voudrais savoir du ministre, en premier lieu, quand le groupe de brigade sera prêt à combattre en tant que brigade. Je voudrais parler également de la constitution d'autres formations. Que la brigade de Corée ne soit pas la dernière formation, vu la situation internationale, que nous ayons à lever, cela, je crois, ne fait aucun doute pour les députés. Nous avons des obligations à l'égard de l'ONU et du pacte de l'Atlantique-Nord. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous l'a exposé, en juin dernier, les pays signataires du pacte Atlantique, à une réunion à laquelle il venait d'assister, ont établi, en tant que principe fondamental, qu'à l'avenir la constitution de forces derrière le rempart de pays envahis ne sera plus permise. En d'autres termes, les signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, qui peuvent être appelés à fournir des troupes en cas d'agression, devront, à l'avenir, tenir ces troupes en disponibilité.

Le rôle de l'armée permanente consistera, nous dit-on, à demeurer au Canada pour y instruire et préparer des troupes destinées à servir au pays ou dans d'autres parties du monde. Or, si nous sommes appelés à lever d'autres troupes, cela prendra au moins six ou huit mois comme pour la brigade de Corée. D'après le plan que j'ai soumis au ministre de la Défense nationale, nous aurions, à n'importe quel temps, une division instruite, prête et maintenue à un minimum de frais pour le contribuable. Le ministre ne juge pas que l'idée soit bonne. C'est pourquoi je lui demanderai ensuite si l'on envisagera la nécessité d'un délai de six à huit mois chaque fois que nous serons invités à fournir des forces armées pour remplir les engagements que nous avons envers les Nations Unies, ou à titre de signataire du Pacte de l'Atlantique-Nord.

Je veux parler, en troisième lieu, de l'armée de réserve. Tout membre des troupes de réserve nous dira qu'il faudrait un minimum de neuf mois à un an pour préparer une division de la réserve à combattre en tant que formation. Ce que je cherche à connaître, ce sont les plans du ministre en ce qui a trait à la constitution du matériel et du personnel de notre division actuelle de réserve. Il a parlé d'activer, cet automne, la campagne de recrutement. A titre de membre de la réserve, j'ai participé à des campagnes de recrutement pendant les trois dernières années et j'ai le regret d'affirmer qu'elles n'ont rapporté à peu près aucune nouvelle recrue. C'est pourquoi, comme troisième question, je veux demander au ministre en quoi consistent les nouveaux projets de recrutement pour nos troupes de réserve et quels plans nous avons pour l'équipement de ces troupes?

L'hon. M. Claxton: Je répondrai aux questions de l'honorable député dans l'ordre inverse où il les a posées. Les faits contredisent ses dernières remarques au sujet du résultat pitoyable du recrutement de la réserve. En janvier 1948, l'armée de réserve comptait 33,369 hommes, tandis qu'en juillet 1950 ses effectifs étaient de 44,314, soit une augmentation d'environ 30 p. 100. En outre, la proportion des membres qui effectivement subissent l'instruction complète s'est accrue dans une mesure encore plus grande, comme l'indiquent les chiffres cités par l'honorable représentant de Westmorland. Je ne partage donc pas l'opinion des honorables députés qui semblent désespérer de nos troupes de réserve. Je suis d'avis qu'elles font de bonne besogne. En les encourageant et en les aidant par tous les moyens possibles, elles continueront d'attirer un nombre suffisant de militaires pour leur permettre d'atteindre les normes que nous visons et qui correspondent à celles de l'armée active. Un petit nombre d'unités ont presque atteint ces normes, ce qui démontre qu'elles sont réalisables.

Lors des deux dernières Grandes Guerres, c'est surtout l'armée de réserve qui nous a fourni le noyau de nos troupes. C'est encore la façon de procéder; nous pouvons cependant le faire beaucoup plus rapidement, car nous disposons de troupes plus efficaces et d'un plus grand nombre d'officiers, de sous-officiers et de spécialistes physiquement aptes et compétents. Nous pouvons aussi procéder beaucoup plus rapidement parce que nous

pouvons fournir aux troupes le matériel nécessaire à leur instruction; nous avons aussi, comme je l'ai déjà indiqué, le matériel qui suffirait, dans une large mesure, croyons-nous, à l'armée canadienne pendant la première année d'une guerre totale. La situation est donc entièrement différente de ce qu'elle était entre les deux guerres, ou avant la première guerre; mais avec une collaboration accrue, il sera possible de résoudre ce difficile problème. Je suis sûr qu'on y arrivera en s'occupant davantage de nos troupes de réserve. Si, comme l'a dit l'honorable représentant de Peel, il y a moyen d'offrir de meilleurs motifs d'encouragement, alors qu'on nous les indique afin que nous les étudiions.

Le député a déclaré que le rôle de la force permanente est de rester au pays afin de s'entraîner. Cette assertion requiert quelques explications. L'armée permanente ne comprend pas uniquement le groupe de brigade; elle comprend aussi tous les officiers et les hommes des quartiers généraux qui s'occupent d'administration et d'instruction, ceux qui ont été détachés auprès des unités de réserve, les hommes du génie, ceux du service technique de l'électricité et de la mécanique, etc., qui possèdent l'équipement et la formation voulus pour organiser et faire fonctionner les services militaires. Elle comprend aussi toute l'organisation nécessaire à la formation des officiers, des sous-officiers et du personnel de la réserve. Nous trouvons dans le personnel affecté à l'instruction un grand nombre d'hommes,—un plus grand nombre que dans le groupe de brigade,—qui consacrent tout leur temps à l'accomplissement de leur tâche, et qui continueraient de s'occuper d'instruction advenant une crise.

Actuellement, le groupe de brigade lui-même fait autre chose que de se tenir prêt à défendre le pays, ce qui est la tâche qui lui incombe; il participe en plus à la formation de la force spéciale. Comme cela se voit, bien qu'une tâche puisse nuire à l'autre, le groupe de brigade les remplit toutes les deux, ce qui, selon moi, est inévitable dans le cas de l'armée régulière et de celle de réserve. Les forces régulières doivent remplir la double fonction d'être prêtes à se porter immédiatement à la défense du pays et d'aider à l'instruction des recrues. Si la menace d'une attaque immédiate contre le Canada disparaissait, si elle paraissait moins imminente qu'on ne l'avait craint, les éléments de brigade des forces actives seraient évidemment, en cas d'urgence, prêts à servir à l'étranger. Ils deviendraient également disponibles à mesure qu'on formerait d'autres hommes pour prendre la place de ceux-là. Il est donc tout à fait faux de prétendre que nos troupes permanentes ne doivent pas quitter le Canada. Cela ne correspond pas du tout aux projets que nous avons rendus publics.

Quant au temps qu'exige l'instruction d'une unité, cela dépend, évidemment, de l'état de formation de l'unité au moment où commence la période d'aguerrissement intensif et des autres conditions existant alors. Il est tout à fait possible que les éléments de brigade puissent aller au combat très rapidement, en beaucoup moins de deux mois. Je dois avouer, cependant, que je partage entièrement l'avis du représentant de Nanaïmo, selon qui ce n'est pas à souhaiter. D'après lui, il serait raisonnable de leur donner une période d'instruction de deux mois, si possible. Sinon, les éléments de brigade pourraient entrer en lice plus tôt.

M. Hees: Je repose mes questions au ministre, puisqu'il n'a pas répondu à celles auxquelles il devait répondre. Le ministre avait dit qu'il commencerait par la fin. Ma dernière question se lisait, en partie: quels plans le Gouvernement a-t-il arrêtés en vue du réarmement des divisions de réserve?

L'hon. M. Claxton: J'avais cru répondre à cette question; il me semble que j'ai déjà parlé du matériel. Nous avons distribué, soit aux unités de l'active ou de la réserve, soit aux magasins de mobilisation, la plus grande partie du matériel qui leur sera nécessaire pour combattre durant la première année d'une guerre éventuelle. Nous manquons de certains articles, mais une partie de ces crédits servira à combler les vides. Il y a d'autres articles que nous n'avons pas l'intention d'acheter, vu qu'ils ne sont pas assez nécessaires pour justifier, à notre avis, la dépense qu'ils comportent. Je le répète, nous avons déjà une grande proportion du matériel requis pour les troupes que nous aurions à mobiliser aujourd'hui en cas d'urgence.

M. Hees: J'ai demandé au ministre si nous devions compter sur une période de six à huit mois avant que nos troupes soient prêtes à satisfaire aux obligations que nous avons contractées aux termes du Pacte de l'Atlantique ou de la Charte des Nations Unies. Le ministre a répondu en disant que si à l'avenir le pays n'est exposé à aucun danger les petits éléments de brigade, qui sont la seule défense que possède notre vaste pays, pourraient être détachés ailleurs. Je ne conçois pas, et lui non plus, j'en suis sûr, que le temps viendra où nous aurons besoin de nos troupes dans d'autres parties du monde au point de justifier l'envoi hors du pays des faibles éléments de brigade que nous possédons. Aussi, je répète ma question: devons-nous

toujours prévoir une période de six à huit mois avant que soient prêtes les forces qu'on pourrait nous demander de fournir à titre de membre du Pacte de l'Atlantique ou de l'ONU, ou y a-t-il une autre façon de préparer ces troupes?

L'hon. M. Claxton: On doit fonder la réponse à cette question sur des suppositions et des hypothèses. Où la guerre aura-t-elle lieu? Dans quelles conditions se battra-t-on? Si l'on peut répondre à ces questions, je suis certain que des officiers d'état major compétents pourront élaborer les plans. Je pourrais également procéder par hypothèse, mais la Chambre n'y gagnerait rien. Tous se rendent compte que l'instruction des soldats requiert du temps. Il n'y a pas de secret à ce sujet. La formation de recrues, qui n'ont reçu au préalable aucune instruction, exige au moins trois mois avant qu'on puisse les faire participer aux manœuvres de brigade et aux exercices plus avancés. Les honorables députés reconnaîtront, j'en suis certain, que cette première phase exige au moins trois mois. Il faut ensuite six mois et plus pour les mettre en état de combattre en tant que division. Ces faits ne sont pas des secrets.

M. Hees: Si j'en juge par les observations du ministre, il faudra toujours de six à huit mois, ou davantage, avant que nous puissions remplir tout engagement militaire futur, comme dans le cas de la Corée, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: Nous n'avons contracté aucun engagement de nature militaire jusqu'à présent. Nous avons jusqu'ici élaboré avec d'autres pays alliés des plans fondés sur les aptitudes et les besoins des pays intéressés. Telle est la situation en ce moment. Je ne puis que dire aux honorables députés ce qu'ils savent déjà: le temps requis pour former les soldats varie selon les circonstances.

M. Hees: Puis-je poser une dernière question...

M. le président: Le député de Kootenay-Ouest a la parole.

M. Hees: C'est ma dernière observation.

M. le président: Le député de Kootenay-Ouest.

M. Herridge: Quand nous avons abordé cette question en comité, j'avais cru comprendre que les députés auraient la permission de formuler des observations générales sur ce qu'on pourrait appeler l'article nº 1 et de poser ensuite des questions sur les différents articles des annexes. Plusieurs d'entre nous attendent depuis quelque temps l'occasion de placer un mot. Je serai bref. Je ne puis traiter ces importantes questions militaires aussi bien que le représentant de Nanaïmo, ou encore notre spécialiste en la matière, le député de Cap-Breton-Sud. Mais je tiens à formuler quelques observations auxquelles j'ai pensé après avoir lu le projet de résolution, étant donné que je connais la situation existant au pays et que j'ai une idée de l'opinion des gens sur les problèmes de cette nature. Cette dépense imprévue placera, sur les épaules des Canadiens, de nouveaux fardeaux: des impôts inévitables et, peut-être, des hausses de prix ainsi que des pénuries.

Les membres de notre groupe appuient l'opposition officielle; elle soutient que, afin d'assurer une économie saine et la plus grande collaboration possible au pays, il faut un comité de la défense. Je ne crois pas qu'un grand nombre de députés, à l'exception de deux peut-être, soient en mesure de traiter les problèmes militaires sur une vaste échelle ni ne désirent que des questions secrètes soient soumises à la Chambre. Cependant, la grande majorité des députés peuvent discuter la manière dont on dépense, les prix de revient, les contrats et d'autres questions du genre, sujets qui, à notre avis, pourraient être étudiés avec avantage par un comité de la défense. Les membres de l'opposition pourraient ainsi obtenir les renseignements qu'ils désirent et aussi venir en aide au ministre.

Les dépenses d'ordre militaire sont un peu plus difficiles à vérifier que celles des autres ministères du gouvernement. Si le ministère des Travaux publics, par exemple, construit un quai ou un immeuble, nous avons des signes concrets, que tous peuvent comprendre, de la façon dont l'argent a été dépensé. Les dépenses militaires sont un peu différentes. C'est en raison de cette différence entre les dépenses civiles et les dépenses militaires et, si je puis dire, de la nature intangible qui caractérise parfois ces dernières, qu'il est plus nécessaire que jamais d'instituer une commission parlementaire de la défense.

Le public va exiger, cette fois, que l'État obtienne la pleine valeur des sommes affectées à la défense nationale. Je songe ici à certains incidents dont j'ai été témoin au cours de la dernière guerre. L'expansion des services de défense entraîne malheureusement de l'irréflexion en certains milieux. Le ministère de la Défense a un noyau d'officiers sérieux et pratiques, mais, avec l'expansion des services, il court inévitablement le risque d'en compter de moins sérieux. Ainsi, au cours de la dernière guerre, me rendant de Vancouver à l'intérieur de la Colombie-Britannique, je voyageais dans un train où se

trouvait un officier supérieur. Il occupait un wagon-salon et jouissait de tout le confort additionnel que cela suppose. En atteignant une petite ville où il lui fallait prendre le train d'intérêt local pour un parcours d'une vingtaine de milles, il s'aperçut qu'il n'y avait ni wagon-lit, ni wagon-salon, ni fauteuils. Son billet avait été payé par les contribuables pour son voyage de Vancouver jusqu'à l'endroit où il se rendait. Le chef de train lui dit: "Monsieur, il va vous falloir monter dans un wagon ordinaire." L'officier supérieur répondit: "Je ne voyage pas en wagon ordinaire." Il demanda par téléphone un wagon pour se rendre jusqu'à destination. Cela veut dire qu'un wagon a parcouru une distance de quarante milles aux frais des contribuables parce que ce fier officier ne voulait pas voyager en wagon ordinaire avec de petites gens comme moi et bien d'autres.

Les incidents de ce genre ne sont guère de nature à soutenir le moral de notre population. Le chef de train, le personnel du train et tous les voyageurs de cette voiture ont été témoins oculaires mais dégoûtés de cet incident. Je tenais simplement à donner un exemple de la façon inconvenante dont on dépense les deniers publics en de telles circonstances.

Je tiens à mentionner en passant la question des voitures et des véhicules militaires. Je suis persuadé que le ministre n'épargnera rien pour réprimer ce genre d'étourderie. Je ne dis pas que la chose se passe actuellement, mais je raconte mes expériences. Nous savons tous que par le passé les membres de nos forces armées, particulièrement les officiers, ont eu tendance à se considérer presque comme une caste séparée du commun des mortels. Ils considéraient que le colonel avait la prérogative de faire conduire sa femme par son chauffeur lorsqu'elle se rendait à un thé ou à quelque autre endroit. J'espère qu'on ne permettra plus de tels abus, cette fois. M^me^ Dupont ne verra pas la chose d'un bon œil, si elle se rend compte qu'elle contribue par ses impôts à payer le transport de la femme du colonel à un thé.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je n'ai jamais goûté à ces thés-là.

M. Herridge: Il s'agit de ces charmantes réunions mondaines distinguées auxquelles assistent les "bleus". Voilà des faits qui influent défavorablement sur l'opinion publique, c'est pour cela que je les cite.

Une autre fois, j'aperçois un gros camion militaire chargé d'équipement, de literie, etc. Je demande ce que c'est et j'apprends qu'un groupe d'officiers partaient à la chasse pour la fin de semaine. Le camion, le chauffeur et l'essence étaient fournis par le public. J'espère que le ministre va réprimer les abus de ce genre. Ces quelques exemples constituent, je le sais, des infractions aux règlements, mais si nous voulons nous assurer la collaboration démocratique de la population, il faut lui prouver que le ministère emploie à bon escient les sommes dépensées. Ces quelques exemples n'ont guère d'importance; n'empêche que le citoyen moyen en conclut que les fonds publics sont gaspillés. J'espère que le ministre exercera à cet égard la plus stricte surveillance et fera en sorte que ces choses ne se produisent plus, car l'acquittement des impôts coûte des sacrifies de la part du public.

Le député de Cap-Breton-Sud déclare avoir entendu dire que dans certains camps la nourriture n'est pas bonne. Pour ma part, j'ai appris tout récemment et de source presque directe que la situation n'est pas satisfaisante à cet égard à Petawawa. Je ne puis en répondre mais on me dit que ce sont les fournisseurs de l'armée de réserve qui sont maintenant chargés de préparer les repas du contingent spécial. Il existe beaucoup de mécontentement. Je pourrais citer bien d'autres exemples mais je ne veux pas retarder nos délibérations. J'engage le ministre à veiller même à ces petits détails afin de démontrer aux Canadiens que son ministère y pense à deux fois avant d'autoriser des dépenses, petites ou grandes. Je le répète, ces faits, si secondaires qu'ils soient, donnent l'impression que le ministère de la Défense nationale a tendance à gaspiller les fonds publics.

Avant de reprendre mon siège, je veux dire quelques mots au sujet de la nécessité d'obtenir la collaboration du public en vue de parer à la crise actuelle par des moyens foncièrement démocratiques. Les membres de notre groupe estiment qu'à cette fin le Gouvernement se doit, étant donné que le fardeau devient de plus en plus lourd à porter pour la population, de ne rien négliger pour protéger le niveau d'existence des Canadiens. Si les prix ont augmenté depuis le début de la guerre de Corée, ce n'est certes pas parce que les salaires ont monté. Les prix ont augmenté pour deux raisons: la cupidité pure et simple et la crainte de disettes. J'espère qu'avant la fin de la session le Gouvernement prendra des mesures pour protéger la population. On réclame de plus en plus au Canada le rétablissement de la réglementation des prix et le paiement de subventions.

Les syndicats ouvriers réclament cette mesure. Les associations de consommateurs expriment vigoureusement leur avis à ce

sujet. J'ai lu dans le *Citizen* de ce matin que le conseil exécutif de la Légion canadienne à Québec se propose de présenter au congrès national de la Légion canadienne une requête dans laquelle il priera le Gouvernement de rétablir la régie des prix qui s'impose. En outre, j'ai rencontré bon nombre de petits hommes d'affaires qui avaient déjà réclamé en chœur la libération des régies, qui m'avaient écrit ou sont venus me voir pour me dire qu'ils voulaient cette abolition des régies parce que, disaient-ils, cela leur permettrait de mieux gérer leurs entreprises. Or, voici qu'ils reviennent à la charge: "Juste ciel, me disent-ils, il faut imposer quelque régie afin que nous sachions où nous en sommes." "Nous étions mieux sous la régie des prix, m'ont dit des amis que j'ai dans l'industrie du bois de construction et autres industries, beaucoup mieux que dans la situation instable où nous sommes".

En terminant, j'exhorte de nouveau le Gouvernement à songer à l'institution d'un comité de la défense, comme l'ont proposé plusieurs autres députés, afin d'assurer une sage économie dans les dépenses du pays pour fins militaires. Grâce à cette sage économie, il recevra l'appui général de la population. Je demande aussi, comme je l'ai fait lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, d'adopter une loi afin de protéger le niveau d'existence de la population.

M. Fulton: Les observations et les critiques que je vais formuler, monsieur le président, s'inspirent de ce que nous traversons une véritable crise dont tous ne mesurent peut-être pas la gravité et que nous courons certainement au désastre si nous ne prenons pas des mesures plus énergiques que celles que fait prévoir le programme du Gouvernement. Je me fonderai sur les déclarations du premier ministre, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et sur les opinions exprimées par d'autres partisans du gouvernement, en particulier, par l'honorable député de Portneuf. Outre ces déclarations, la tournure actuelle des événements de Corée confirment bien mon impression, c'est-à-dire que nous sommes menacés d'une catastrophe.

L'autre jour, le premier ministre déclarait que dans dix mois nous pouvons être en face de la guerre. Il ne voulait pas dire d'un autre acte isolé d'agression; ses paroles avaient un autre sens. Il a ajouté, il est vrai, que si nous échappons à la guerre d'ici dix mois, nous pourrons peut-être alors espérer la paix. Le seul sens que ses paroles pouvaient avoir, d'après leur contexte, c'est qu'un danger réel de guerre d'ici dix mois plane sur le monde.

Quant à la situation en Corée, il faut la considérer à la lumière des paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, auxquelles nous souscrivons tous. Un agresseur qui chaque fois commet impunément ses actes est stimulé par son succès et les multiplie de plus en plus. Nous admettons cette opinion. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admettra sans doute que si les événements de Corée atteignent le dénouement qui, malheureusement, s'annonce à l'heure actuelle, soit la défaite des troupes de l'ONU, la situation internationale sera infiniment plus grave.

Les porte-parole du côté du Gouvernement, appuyés par tous les députés qui ont pris la parole, ont rappelé notre devoir, celui de collaborer à enrayer cette agression, de remplir notre rôle à titre de membres de l'ONU afin de préserver la paix. Je n'ai donc pas l'intention de m'étendre sur ce qui a déjà été dit. Il est évident que tous les députés, toute la population,—sauf peut-être les quelques communistes que nous pouvons compter au Canada,—appuient cette attitude, estiment, à l'unanimité, qu'il importe, cette fois-ci, de bien nous inspirer de la leçon du passé et d'agir avant qu'il soit trop tard. Cette menace, il faut y faire face. Toute mesure utile en vue non seulement de nous préparer à affronter cette menace mais de décourager tout agresseur éventuel recevra l'appui cordial de toute la population du pays. A cet égard, j'estime que nous ne faisons pas assez.

D'abord, l'étude de notre situation en matière de défense indique que nous n'obtenons pas pleine valeur pour notre argent. Il est vrai que, cette année, nous nous proposons d'affecter une forte somme, soit 1,400 millions. Mais si nous comparons la valeur obtenue pour l'argent qu'on nous demande de dépenser cette année avec la valeur obtenue pour les mêmes sommes pendant les années de guerre, nous voyons tout de suite que la comparaison est extrêmement défavorable et qu'elle porte à croire que, de fait, nous n'obtenons pas pleine valeur pour notre argent.

Pendant la guerre, nos dépenses militaires ont atteint un sommet en 1943. Si les honorables députés veulent bien se reporter à la page 410 du compte rendu du 11 février 1944, et consulter le tableau alors présenté par le très honorable M. Ilsley, ils verront que pendant l'année 1943-1944, nous avons dépensé pour la défense 3,824 millions. En 1944-1945, nous avons dépensé 3,619 millions. Voilà le total de ce que le Gouvernement affectait à la défense. Cette année, nous y affectons un peu plus du tiers de ce que nous avons dépensé au cours de l'année de pointe du dernier conflit. Si on considère ensuite le réel effort de guerre alors déployé par le Canada,

effort évalué d'après une norme immédiatement disponible,—c'est-à-dire le nombre d'hommes sous les armes,—on constate que les trois services comptaient au maximum, 780,000 hommes et femmes. C'est le plus grand nombre d'hommes que nous ayons jamais eus sous les armes. Ce sommet avait été atteint en 1943. Il est vrai que la marine avait atteint son effectif maximum en 1944 mais l'armée et l'aviation avaient atteint les leurs en 1943. Le nombre maximum d'hommes sous les drapeaux avait été de 780,000. A l'heure actuelle, d'après les chiffres que le ministre a fournis, l'effectif maximum visé pour les trois services est de 69,160. Or, l'autre jour, le ministre nous a dit que l'effectif réel était de 56,962. L'armée de réserve compte environ 60,000 hommes, de sorte que nous disposons présentement de 120,000 militaires, dont la moitié constituent notre réserve. Même si nous incluons les troupes de réserve, le nombre des militaires n'atteint qu'environ le septième des troupes durant la guerre, mais nous leur affectons le tiers du montant global de nos dépenses d'alors. En outre, si nous tenons compte de l'énorme gaspillage inévitable d'hommes et d'équipement...

L'hon. M. Claxton: Les dépenses varient entre un sixième et un septième.

M. Fulton: Le ministre pourra faire la mise au point quand il prendra la parole. Je cite les chiffres que j'ai vus.

L'hon. M. Claxton: Cette année, les dépenses s'élèvent à 567 millions.

M. Fulton: Non. Les chiffres mentionnés, ajoutés au montant qui figure dans les crédits et les autres engagements...

L'hon. M. Claxton: Les sommes prévues pour ces engagements ne peuvent être dépensées cette année.

M. Fulton: Mais nous cherchons à obtenir l'autorisation de les dépenser dès la présente année financière.

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Fulton: Oui. Nous demandons durant la présente année financière l'autorisation de les dépenser.

L'hon. M. Claxton: Dans l'avenir.

M. Fulton: Certaines dépenses ont déjà été approuvées; d'autres le seront cette année. Comme nous l'a dit le ministre, l'an prochain les dépenses supplémentaires seront beaucoup plus considérables. Cette année, on nous demande donc l'autorisation de dépenser 1,400 millions, nous disant que dans les prochaines années, on nous demandera l'autorisation de dépenser davantage.

Au cours de la guerre, jamais le montant des dépenses militaires, tous les services compris, n'a excédé, en une même année, 3,824 millions.

L'hon. M. Claxton: Mais l'honorable député...

M. Fulton: Le ministre aimerait peut-être répondre ultérieurement. Il me serait vraiment très agréable de l'écouter, si tel est son bon plaisir et si mes chiffres ne sont pas exacts. Si nous retranchons 17 millions ou à peu près, que nous pouvons, je crois, isoler des autres crédits de cette année, puisqu'ils sont affectés uniquement aux troupes de réserve, et si nous retranchons environ 60,000 hommes qui appartiennent à la réserve, nous constatons que nos effectifs actuels atteignent à peine un quinzième des effectifs que nous avions durant l'année de guerre où nous en avions le plus, tandis que les dépenses atteignent la même proportion, c'est-à-dire le tiers.

Si nous comparons l'effectif actuel des forces permanentes à celui de l'armée au plus fort de la guerre, nous constaterons que nous n'avons aujourd'hui qu'un quinzième des hommes et que les dépenses n'atteignent que le tiers de ce qu'elles étaient. Ou, d'après les chiffres fournis par le ministre,—je n'admets pas leur exactitude,—les dépenses s'établiraient à sept fois moins. Ainsi donc, sept fois moins d'argent pour un effectif réduit au quinzième.

On voit donc que l'examen des chiffres, en vue de savoir si nous faisons un effort proportionné à nos ressources, démontre clairement que nous n'obtenons pas la pleine valeur de notre dollar de défense, à comparer à la valeur reçue durant la guerre de 1939-1945.

L'honorable député de Kootenay-Ouest vient de parler de la tendance, en temps de guerre, à relâcher le contrôle des dépenses. Je ne dirai pas que c'est tout à fait juste, mais il faut certainement se rappeler qu'en temps de guerre, l'objectif principal, c'est de gagner la guerre. Le contrôle des dépenses à cette fin se fait moins sévère qu'il n'est censé l'être en temps normal. Cette année, du moins jusqu'à présent, nous étions supposés revenir au contrôle rigoureux des dépenses et aux mesures d'économie du temps de paix. Les ministres ont évidemment soutenu que pas un sou n'est dépensé inutilement ni gaspillé. C'est bien ce qui permet de prétendre que si l'on compare les dépenses et ce que nous en obtenons en retour, le dollar consacré à la défense a perdu de sa valeur.

Un reproche que je puis faire, c'est qu'en présentant la ligne de conduite du Gouvernement on parle beaucoup et on agit peu. On nous soumet des prétendus programmes d'augmentation du nombre des recrues, mais on ne nous dit pas quand ils doivent être réalisés.

Tout à l'heure comme ce matin, très poliment d'ailleurs, le ministre a fermement refusé de nous dire quand nous pourrions nous attendre que nos forces seraient prêtes. Pareille situation s'est déjà produite ailleurs. Je n'ai pu m'empêcher de chercher un précédent. Je crois en avoir trouvé un qui n'est pas mal et qui est d'un homme d'État qui vivait il y a plusieurs milliers d'années.

L'autre jour, nous avons entendu le représentant de Greenwood nous parler de l'attitude prise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand l'ONU chercha à obtenir des troupes pour la guerre en Corée. Il nous a raconté ce qui s'était passé entre le moment de cette demande et celui où le Gouvernement prit sa décision.

L'honorable député nous a montré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendant d'une conférence à l'autre, et il en a fait une peinture tout à fait exacte. J'ai sous la main des paroles prononcées par un orateur plusieurs centaines d'années avant Jésus-Christ, quand son pays se trouvait dans une situation identique à la nôtre. Je les trouve fort appropriées en ce moment. Je cite:

Cependant, veillez, Athéniens, à ce que nos délégués ne se contentent pas de faire des discours, mais puissent fournir des preuves convaincantes que nous sommes allés de l'avant comme il sied à notre pays et que nous avons engagé le combat. Les paroles sans les actes sont vaines et inutiles, mais tout particulièrement celles de notre pays; car plus nous sommes censés exceller dans cet art, plus on se méfiera de nos discours. Il faudra montrer que de grandes réformes et de grands changements se sont opérés en vous; contribuer et payer de votre personne, et agir promptement avant qu'on s'occupe de vous.

Et plus loin il ajoute:

En outre, vous devez observer, Athéniens, qu'un décret ne vaut rien si vous n'êtes pas prêts à exécuter ce que vous décidez. Si des décrets pouvaient par eux-mêmes vous contraindre à accomplir votre devoir, ou à exécuter ce qu'ils prescrivent, vous n'auriez pu, s'ils étaient nombreux, vous en tenir à rien ou à peu de choses, et Philippe ne vous aurait pas insulté si longtemps. S'il avait suffi de décrets, il aurait été châtié depuis longtemps. Mais le cours des choses est tout autre. Dans l'ordre chronologique, les discours et les scrutins précèdent l'action; mais du point de vue des résultats, l'action l'emporte de beaucoup sur les deux autres. C'est l'action que vous voulez; les autres, vous les avez.

Peut-être les paroles qui suivent s'appliquent-elles davantage à la situation:

Nous tous, Athéniens, sommes à blâmer. En effet, alors que nous devrions nous opposer à une puissance ambitieuse par des faits et gestes, non pas par des paroles, nous, hommes des tribunes populaires, reculons devant notre devoir, qui consiste à marcher et à conseiller, de crainte de vous déplaire; nous nous bornons à déclamer contre l'odieuse, l'atroce conduite de Philippe. Vous, de l'Assemblée, bien que vous soyez mieux renseignés que Philippe pour argumenter avec justesse, ou saisir l'argument d'un autre, pour l'arrêter dans l'exécution de ses desseins, vous n'êtes pas du tout préparés. Le résultat est inévitable, j'imagine, et peut-être juste. Chacun réussit mieux selon le soin qu'il a apporté à se préparer: Philippe dans l'action et vous, dans l'éloquence. Si vous vous contentez encore de recourir aux meilleurs arguments, la chose est facile et ce n'est pas embarrassant.

M. Darroch: Voilà qui arrêtera les Russes.

M. Fulton: L'orateur que je cite est Démosthène. Il exhortait ses compatriotes d'Athènes à prendre des mesures efficaces, au lieu de se contenter d'adopter des résolutions ou de rendre des décrets. Je ne crois pas nécessaire d'ajouter que ses compatriotes eurent à se repentir de n'avoir pas suivi ses conseils.

Peut-on dire que nous plaçons vraiment le pays en état de repousser l'agression à un moment d'avis? Je rappelle que c'est là le genre d'agression contre lequel des opinants siégeant de l'autre côté nous ont mis en garde. Voyons les objectifs restreints dont le ministre nous a donné un aperçu ce matin. Il nous a dit que les effectifs maximums des trois armes ont récemment été relevés de 40 p. 100. Ceux de la Marine royale canadienne ont été portés à 14,440, alors qu'ils étaient, en chiffres ronds, de 9,000, je crois. L'augmentation est donc de 5,000. Il nous a annoncé qu'on se propose de recevoir 240 recrues par mois. Si mon calcul est exact, cela signifie qu'il s'écoulera deux ans moins un mois avant que la marine atteigne ses effectifs maximums.

Le ministre ne nous a pas dit à quel rythme on s'attend à recevoir des recrues dans l'armée, bien que les effectifs maximums aient été relevés de quelque 7,000 hommes. Il nous a appris qu'on se proposait de porter l'élément de brigade à ses effectifs de temps de guerre, mais il a omis de nous dire quand on compte en arriver là.

Il nous a dit que les effectifs de l'aviation ont été portés de 18,000 à 24,000, en chiffres ronds, soit une augmentation de 6,000. Il nous a dit aussi qu'on a l'intention d'accepter les recrues à raison de 150 toutes les six semaines. Si mon calcul est exact, cela signifie qu'il faudra quatre ans et demi pour enrôler les 6,000 hommes supplémentaires qu'il faudra pour compléter l'effectif autorisé de l'aviation.

Nous devons supposer que le chiffre des effectifs a été augmenté parce qu'on croit que nous devrons soutenir une agression; de nos jours, c'est la seule raison qui puisse expliquer qu'on ait pris une telle mesure.

S'il en est ainsi, il me semble qu'on devrait nous dire si nous agissons avec assez de rapidité et si nous faisons tout notre possible pour nous préparer à repousser l'agression. Il nous faudra quatre ans et demi, dans le cas de l'aviation, notre service le plus important, pour que nous atteignions l'objectif fixé.

M. Sinnott: Voulez-vous la conscription?

M. Fulton: Le ministre devrait nous donner l'assurance qu'il pourra atteindre l'objectif fixé. Peut-il donner au Parlement l'assurance définitive et concrète que les objectifs fixés seront atteints? J'aimerais qu'il nous expose au long les mesures qu'il entend prendre pour que son assurance soit valide.

Nous ne prenons pas les meures qui s'imposent à l'égard de notre potentiel humain, le plus important des problèmes à résoudre. Les paroles du ministre appuient mes dires. Je cite à cette fin le hansard, page 104:

Jusqu'ici, j'ai traité le programme en fonction surtout des effectifs, parce qu'en définitive, c'est ce qui compte.

Je partage l'opinion du ministre. Je vais maintenant exposer un point de vue personnel et non celui d'autres personnes ou organisations. A quoi sert d'élaborer des programmes et de formuler de rassurantes déclarations si nous manquons d'effectifs? Revenons aux explications que donnait ce matin le ministre au sujet d'une division. Sauf erreur, il a dit que posséder une division serait bien beau; mais que nos ressources actuelles ne nous le permettaient pas. En réponse à d'autres questions, il s'est expliqué en disant qu'il faudrait des crédits beaucoup plus abondants et un enrôlement beaucoup plus considérable. Cette affirmation est exacte. Il faudrait certainement fixer beaucoup plus haut les objectifs dont le ministre nous a fait part.

Le ministre nous a dit, on s'en souvient, qu'il serait bon de tenir une division sur pied pour résister à l'agression. Serait-ce trop d'une division pour faire face à la crise que nous a exposée le Gouvernement? Il est certes temps que nous nous préparions à lever des troupes à un moment d'avis et une division ne serait pas de trop. Je n'exprime ici que mon point de vue, que j'ai déjà exposé récemment, en déclarant qu'en somme la défense militaire du Canada est une obligation nationale qui doit être répartie également et équitablement entre tous les citoyens, chacun faisant sa part.

Certains disent que le moment est mal choisi d'aborder le problème des effectifs et que c'est nuire à notre pays que d'en parler. Je ne suis pas de cet avis. Ce problème s'est posé déjà et, en refusant d'en reconnaître l'existence, on a fait beaucoup plus de tort que si on l'avait abordé à temps.

Les députés qui siégeaient ici de 1939 à 1945 savent quel tort on a causé à l'unité nationale en refusant de s'attaquer à cette question avant qu'il fût trop tard pour la régler avec justice et impartialité.

Tout ce que je veux dire, c'est que, lorsque notre existence nationale même est menacée, nous ne devons pas nous dérober à nos responsabilités ni refuser de reconnaître que le devoir de protéger la sécurité du Canada incombe à tous les citoyens. Cette obligation nationale doit retomber également sur tous les membres de la collectivité canadienne. A mon avis, la seule solution consiste à adopter une loi répartissant également ce fardeau entre tous les Canadiens. Plus tard, au besoin, on pourra se prévaloir de cette loi.

La simple adoption de cette mesure de conscription n'implique pas la levée immédiate d'une forte armée permanente en temps de paix. Cela veut dire simplement que, grâce à l'inscription de cette mesure au recueil de nos lois, le Gouvernement, en cas de menace à la sécurité nationale, sera capable de lever toutes les troupes nécessaires par les moyens les plus efficaces et les plus justes. Devant la menace qui existe, nous ne devons pas tarder davantage à nous préparer en adoptant une loi de conscription dès l'instant. Et si, comme le premier ministre nous en a fait voir la possibilité, une guerre éclatait d'ici dix mois, nous serions en mesure d'agir sans délai, avec équité et justice, à l'égard de tous nos citoyens.

Le principe n'est pas nouveau. Il est en honneur dans d'autres pays démocratiques. Ce n'est pas un principe nouveau, et ce n'est pas manquer de patriotisme que de le rappeler, puisque nous devons en tenir compte. Tout en m'excusant de ne pas exprimer mes idées aussi bien que je le pourrais, j'invoque de nouveau à l'appui de ma thèse le témoignage de Démosthène que j'ai déjà cité. J'invoque son témoignage, parce que la situation de nos deux pays est exactement la même. S'adressant à ses concitoyens précisément au sujet de la levée de troupes, Démosthène disait:

Car tous les hommes appuient et respectent ceux qu'ils voient prêts et déterminés à fournir l'effort nécessaire. Si vous adoptez maintenant ce principe, Athéniens...

Il s'agit des préparatifs sur le plan national.

...bien que vous ne l'ayez pas fait auparavant, et si, chaque homme qui le peut et le doit, est prêt à offrir sans réserve ses services à l'État, le riche à verser son apport, l'homme valide à s'engager; en un mot, si vous voulez devenir vos propres maîtres et que chacun cesse d'espérer ne rien faire lui-même, tandis que le voisin fera tout pour lui, avec la permission du ciel, vous vous ressaisirez, vous reprendrez ce que vous avez perdu et châtierez Philippe.

C'est maintenant qu'il faut agir. A mon avis, si nous étudiions le problème dès maintenant, d'une manière équitable et impartiale, cela n'entraînerait aucun retard, ne nous ferait perdre aucun avantage. Les mêmes problèmes se posaient dans les temps passés. Démosthène a dit:

Sur cette force qui, à mon avis, peut vous tirer de vos difficultés, sur le montant, les provisions d'argent, la méthode la meilleure et la plus rapide (à mon avis) de fournir tous les articles indispensables, je tenterai de vous renseigner maintenant... Quand vous aurez tout entendu, décidez; ne préjugez pas. Que nul ne pense que je retarde nos travaux, puisque je conseille une force entièrement nouvelle.

Il dépasse un peu tout ce qui a été proposé ici.

Non pas ceux qui crient, vite! aujourd'hui même! tenez-vous en à la question; (car nous ne pourrons pas, avec notre armement actuel empêcher ce qui est arrivé); mais celui qui montre quelle doit être cette force qu'il nous faut pour tenir jusqu'à ce que nous ayons décidé de terminer la guerre ou que nous ayons vaincu nos ennemis, combien puissante elle doit être et comment nous la constituerons...

Il ajoute encore:

Cela vous aidera, Athéniens, dans vos délibérations sur la guerre et tous ses préparatifs, que vous teniez compte de la situation du pays ennemi et que vous considériez que Philippe, grâce aux vents et aux saisons de l'année, prend l'initiative dans la plupart de ses opérations, surveillant les vents alizés... A cet égard, nous devons faire la guerre non pas avec des troupes levées à la hâte (ni ne devons-nous être en retard sur tout), mais avec une armée et une puissance permanentes.

Je ne peux me résigner à appuyer quoi que ce soit qui conduise à un régime de double armée, ou qui aurait pour résultat les erreurs, les situations tragiques et les désastres,—j'appelle cela un désastre pour l'unité nationale, de toute façon,—auxquels nous avons eu à faire face pendant la dernière guerre. J'ai dit que j'exprimais ma propre opinion. Je ne pourrais souffrir de nous voir engagés dans une voie qui, à mon avis, entraînerait inévitablement les mêmes erreurs, c'est-à-dire de nous voir soudainement face à face avec un problème alors qu'il est trop tard pour examiner les choses avec sincérité, sans parti pris, avec calme. Voilà pourquoi je me suis senti obligé d'exprimer mon avis dès ce moment.

Je remercie le comité de la considération et de la courtoisie avec lesquelles il m'a écouté. Je suis bien sûr que, comme j'apprécie la manière de voir de ceux auxquels j'adresse la parole, ainsi ils comprendront que j'apprécie l'attention avec laquelle ils m'ont écouté aujourd'hui.

L'hon. M. Claxton: Monsieur le président, l'honorable représentant de Kamloops a établi, en fonction du nombre d'hommes, quelques comparaisons entre les dépenses maximums relatives à la défense pendant la dernière guerre et celles d'aujourd'hui. Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier toutes les données mais le chiffre qu'il a utilisé pour les dépenses actuelles de la défense était de 1,500 millions.

M. Fulton: 1,400 millions.

L'hon. M. Claxton: 1,400 millions, ce qui comprend naturellement des engagements pour les années futures, engagements pour lesquels on ne peut rien dépenser du tout cette année. Sa comparaison est donc fausse à 300 p. 100 près.

M. Diefenbaker: Quelle partie ne peut être dépensée cette année?

L'hon. M. Claxton: Nous ne pouvons dépenser cette année que les crédits approuvés par le Parlement, soit 567 millions.

M. Fulton: Que fait-on de la somme de 300 millions, qui constituera un crédit quand nous l'aurons votée?

L'hon. M. Claxton: Les sommes destinées aux années futures devront être incluses dans les crédits de ces années-là.

M. Fulton: Ce n'est pas indiqué de cette façon dans la résolution.

L'hon. M. Claxton: Qu'avez-vous dit au sujet des autres 300 millions?

M. Fulton: Une somme de 300 millions affectée à la défense sera dépensée par d'autres services.

L'hon. M. Claxton: Et vous l'avez incluse?

M. Fulton: Je ne songe pas uniquement aux engagements concernant l'avenir. La somme sera dépensée aux fins de la défense, tout comme les lois sur les crédits de guerre permettaient à d'autres ministères que celui de la Défense nationale,— le ministère des Munitions et Approvisionnements par exemple, —de dépenser des fonds de ce genre.

L'hon. M. Claxton: Le député ne s'était pas exprimé clairement; l'erreur est donc moins importante que je ne l'ai indiqué. Il m'a sans doute mal compris ce matin quand j'ai dit que le rythme prévu du recrutement est de 150 dans le cas du personnel navigant et de 450 dans celui du personnel de terre. Il a donc fait une erreur de 300 p. 100 quand il a parlé du rythme d'expansion.

M. Fulton: Il faudra quand même deux ans.

L'hon. M. Claxton: Oui. Il faudra aussi deux ans et même davantage pour fournir

des appareils aux équipages aériens. L'honorable député veut avoir l'assurance que nous pourrons atteindre ces objectifs. Qu'il sache qu'au rythme actuel du recrutement, nous pourrons les atteindre beaucoup plus tôt que nous ne le prévoyions.

M. Knight: Le manque de cohésion est un des désavantages d'un débat de ce genre. En effet, nous n'avons aucun article pour nous guider. Le débat erre d'un sujet à l'autre au gré de chaque orateur. Le représentant de Kamloops a soulevé une question d'une très grande importance. Je désappointerai peut-être, si je me permets de traiter un sujet comparativement peu important, bien que je ne pense pas qu'il soit particulièrement négligeable.

Il aurait peut-être mieux valu que je présente mes observations à la suite de celles de mon collègue, le représentant de Kootenay-Ouest, ou peut-être après celles du représentant de Peel, qui a parlé tantôt de la façon dont sont exploitées certaines gens à la faveur même de leur conduite patriotique. Le représentant de Kootenay-Ouest a dit qu'on dilapide parfois les sommes destinées aux dépenses militaires. Le représentant de Kamloops a parlé de mobilisation. Je veux parler durant quelque temps, si possible, de ce qui revient en somme à la mobilisation de la richesse en temps de guerre, et des conséquences que cela produit sur ceux dont l'argent est ainsi dissipé. En d'autres termes, je veux parler des effets que produiront sur l'économie du pays, qui souffre déjà d'inflation, ces dépenses formidables.

De par sa nature même, cela doit accentuer le mouvement inflationniste d'une économie déjà parvenue au point dangereux, où les prix sont beaucoup trop élevés. A mon avis, le Gouvernement devra trouver un moyen d'enrayer l'inflation. On a beaucoup parlé de la gêne qu'a éprouvée jusqu'ici la population du Canada. Ce sont surtout les membres de notre parti qui ont tenu ces propos, mais il s'en est trouvé aussi parmi les membres des autres partis qui n'ont pas la langue dans la poche. Les Canadiens dont le revenu est modeste ou même moyen ont dû réduire leur niveau de vie. La faible puissance d'achat de notre argent a durement frappé ceux dont le revenu est fixe, comme les titulaires de pensions militaires, de pensions de vieillesse, les fonctionnaires et ainsi de suite. Beaucoup de gens dont on dit souvent qu'ils sont d'humble condition ont dû recourir à leurs épargnes pour subvenir aux exigences du moment. Un grand nombre de mes connaissances ont attiré mon attention sur ce fait. Dans certains cas, ils ont abandonné une police d'assurance et, évidemment, la liquidation des obligations de guerre est un moyen courant de se procurer des espèces. Les salariés ont de plus en plus de peine à faire face, avec ce qu'ils touchent, à l'accroissement du prix des denrées indispensables à la vie d'une famille. En 1948, la commission royale des prix déclarait que la situation de la plupart des travailleurs était probablement aussi bonne qu'en 1945. C'était peut-être vrai à l'époque, même si, notons-le, on ne l'affirmait pas catégoriquement. Je doute, cependant, que, depuis lors, l'augmentation des salaires ait correspondu à la hausse du coût de la vie. Selon moi, les prix ont maintenant pris les devants sur les salaires et traitements. Il en est certainement ainsi en ce qui concerne les catégories de gens dont j'ai parlé: veuves, titulaires de l'allocation aux anciens combattants ou d'une pension, et autres.

Je crois que ce que j'ai dit s'applique largement aux agglomérations urbaines, mais la même situation existe parmi les localités rurales, à cause de la hausse énorme du coût de la production agricole. Cette hausse inquiète les cultivateurs; j'ajoute qu'à mon opinion plusieurs de ces relèvements qui se succèdent depuis le début des hostilités en Corée ne sont en rien justifiés. Songeons, par exemple, à la hausse du prix du sucre, dont les stocks sont actuellement plus considérables qu'ils ne l'ont jamais été dans le monde. Les cultivateurs doivent payer leur outillage plus cher. Mettons que vous croisiez aujourd'hui sur une route de la Saskatchewan un cultivateur qui a dans son camion une moissonneuse-batteuse. Si vous lui demandez combien il l'a payée, il vous dira probablement que le prix a frisé les $5,000; le coût de l'huile, de la ficelle d'engerbage et des réparations s'est également accru.

Les cultivateurs organisés, comme de raison, réagissent. Je crois que l'augmentation des prix a accentué l'activité des syndicats de cultivateurs dans la province de Saskatchewan. Ils ont fini par se rendre compte, je crois, que leur situation rappelle celle de la main-d'œuvre; ils l'ont admis dans leurs discours et dans leurs brochures.

Ils demandent un redressement, une régie quelconque des prix, et réclament qu'ils se fondent, au moins sur la parité. J'espère que le Gouvernement jugera à propos de prendre les mesures nécessaires à l'établissement de la parité équitable. Cependant, si nous en jugeons par le passé, le Gouvernement s'en abstiendra, mais il présentera certes des mesures anti-inflationnistes afin de réglementer les dépenses. Nous pouvons prédire, je sup-

pose, qu'on relèvera les impôts sur les revenus et qu'on aura peut-être recours à la taxation des surplus de bénéfices.

J'en arrive maintenant au point que je désire tout particulièrement traiter aujourd'hui. On devrait effectuer des opérations de financement au pays afin de retirer de la circulation une partie des fonds additionnels qu'ont accumulés certains éléments de la population pendant ces périodes de guerre et de rumeurs de guerre. Si le Gouvernement ne peut nous assurer une certaine stabilité des prix pendant une période d'années, il éprouvera peut-être de la difficulté à financer ses besoins au pays en temps de paix, l'achat des obligations de l'État n'étant pas alors stimulé par le patriotisme plus en évidence en temps de guerre. Bien entendu, le mobile du patriotisme pousse presque tous les gens à acheter des obligations de guerre en ces temps de crise nationale.

Un examen de la question des obligations ne saurait manquer d'intérêt. Je ne m'y connais pas beaucoup, mais comme bien d'autres j'ai cru qu'il était de mon devoir d'acheter une ou deux obligations de petite coupure pendant la guerre. Ce matin, j'ai consulté l'*Annuaire du Canada* à ce sujet; j'ai constaté que le prix des obligations qui s'échelonne de $100 à $104, a varié très peu.

Il y a environ deux ans, on a cessé de soutenir les obligations, le cours en est alors revenu à $102. J'imagine que la moyenne serait inférieure à ce niveau. Bien entendu, ces obligations avaient une valeur au pair de $100. Je me suis ensuite renseigné sur le coût de la vie durant la même période. La base étant établie à 100 en 1939, j'ai constaté que l'indice a atteint 119 en 1945, 144 en 1947, 159 en 1948, 160·8 en 1949 et 168·5 au mois d'août 1950, point le plus élevé de notre histoire. Évidemment, nous n'avons pas encore les données relatives à l'année entière. Quant à l'indice visant l'alimentation, il s'établit à 216·7. J'ajoute que de nos jours, alors qu'il faut, pour s'assurer l'indispensable, étirer les salaires, on en consacre la majeure partie à la nourriture.

Voici où je veux en venir. Celui qui a acheté une obligation de guerre de $100 vers 1942 et qui la vend aujourd'hui obtient environ $100 ou $102. Mais, s'il se rend dans un magasin avec cet argent, il ne peut y acheter des vivres que d'une valeur d'environ $50, eu égard aux prix de 1942. Autrement dit, même si l'on y ajoute l'intérêt reçu dans l'intervalle, la somme touchée pour l'obligation est loin d'égaler, en puissance d'achat, le placement initial. Lorsque le Gouvernement nous demande de souscrire ces obligations afin d'accomplir notre devoir de patriotes, c'est précisément ce que nous faisons. Nous agissons avec désintéressement, nous accomplissons notre devoir de patriotes, non seulement en prêtant au Gouvernement, mais en lui accordant des fonds pour les dépenses de guerre.

Voilà un point qu'il convient, je crois, de signaler à la Chambre. Même des enfants peuvent comprendre cela. On m'a raconté l'autre jour que dans une famille amie de la mienne, une fillette a encaissé en certificat d'épargne de guerre qui lui avait coûté 4 dollars. Elle a reçu 5 dollars. Cependant, même cette fillette a pu se rendre compte, quand elle a dépensé l'argent, qu'elle aurait pu obtenir davantage avec ses quatre dollars, au moment où elle a acheté le certificat d'épargne. Je tenais à le signaler au Gouvernement. Sans doute, ce sont là de petites choses, mais c'est toute la population qui s'en ressent.

Pour ce qui est des vastes dépenses projetées, nous comprenons leur nécessité. Je crois pouvoir dire que nous appuierons le Gouvernement à cet égard. En face de la situation internationale, nous avons décidé qu'il nous faut être forts. Il faut de la force pour maintenir la neutralité entre combattants dans une guerre qui ne nous intéresse qu'indirectement. Notre force nous permettrait peut-être de rester neutres. En effet, les combattants sauraient qu'ils feraient bien de ne pas violer cette neutralité, de ne pas transformer notre pays en champ de bataille. Cela dit, j'ajoute qu'il nous faut être forts pour exécuter l'engagement que nous avons pris envers l'ONU de repousser l'agression partout où elle surgirait. Il nous faut être forts pour remplir nos obligations à l'égard de ceux vers qui nous nous tournerions si nous avions besoin d'aide pour défendre le pays.

A mon sens, le député de Labelle (M. Courtemanche) a adopté une attitude peu conforme à la réalité. Bien qu'il siège avec les conservateurs, ses opinions semblent différer de celles du député de Kamloops (M. Fulton), qui vient de participer au débat. Le député de Labelle n'a guère de prises sur le réel, s'il s'imagine que nous pouvons assurer seuls la défense de notre territoire contre tout envahisseur. Ne se rend-il pas compte que nous ne saurions résister seuls à certaines grandes nations? Comment pourrions-nous nous attendre qu'un pays se porte à notre défense si nous ne lui rendions pas la pareille, si nous ne remplissions pas nos engagements envers ce pays Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Étant donné ces raisons, bien que nous détestions la guerre, nous sommes disposés à appuyer le Gouvernement, même pour ce qui est de ces énormes sommes d'argent.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question qui découle de la déclaration qu'il a formulée cet après-midi au sujet de nos engagements militaires. Il a affirmé que le Canada n'en a pas en ce moment. N'en a-t-il pas en vertu du pacte atlantique? Si ma mémoire est bonne, lorsque nous avons été saisis de cette question l'automne dernier, on nous a certifié qu'en vertu de certains engagements, le Canada était tenu de s'acquitter de ses responsabilités. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) me fait tenir l'article 5 du pacte qui est ainsi conçu:

> Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties...

Les parties s'engagent à travailler ensemble en vue de prendre les mesures qui peuvent être jugées nécessaires.

Un autre motif encore milite en faveur de l'établissement d'un comité de la sécurité. Je n'exposerai point de nouveaux arguments à cette fin, car toutes les raisons ont été présentées. Rien ne prouve autant la nécessité d'un tel comité que l'article publié dans le *Journal* de ce soir. Alors que le Parlement siège et que la Chambre demande des renseignements, le *Journal* annonce que le Gouvernement vient d'autoriser la formation d'un escadron de chars d'assaut afin d'appuyer les trois bataillons d'infanterie du contingent spécial que le Canada fournira à l'armée de l'ONU. Le journal dit que l'organisation vient de commencer au camp Borden.

L'hon. M. Claxton: La nouvelle n'a rien de bien spécial.

M. Diefenbaker: Je veux faire part au ministre d'un autre détail. Il s'agit de la solde versée aux aviateurs, des équipages de terre et de l'air, qui participent au pont aérien du Pacifique-Nord, en direction du Japon. Bon nombre de ces aviateurs sont de ma province. Il me semble y avoir injustice, car ces hommes sont payés en devises américaines mais au cours canadien du change. Les Canadiens, pour le même travail, reçoivent 10 p. 100 de moins que les Américains. Détail insignifiant, fort bien, mais ce sont des détails qui agacent. Ces gens participent à l'effort commun des Nations Unies, qu'ils soient Américains ou Canadiens. Pourtant les Canadiens reçoivent moins. Le ministre a-t-il pris des mesures afin que la solde soit égale?

L'hon. M. Claxton: Oui, dès que ces hommes ont été envoyés aux États-Unis avant leur départ pour le Japon, on a abordé immédiatement la question du versement d'allocations supplémentaires pour compenser l'écart relatif au change. Le ministère de la Défense nationale a adressé une note au Conseil du Trésor en vue de pourvoir à l'uniformisation des soldes, compte tenu des écarts de change et ainsi de suite. De fait, les officiers et les hommes du C.A.R.C. toucheront à l'étranger l'équivalent mathématique de la solde et des allocations auxquelles ils auraient droit au Canada. Il faudra peut-être à cette fin faire un nouveau rajustement des allocations à l'égard des hommes en service dans les eaux du Japon et de la Corée ou sur le sol coréen.

M. Diefenbaker: En fera-t-on autant pour toutes les forces armées?

L'hon. M. Claxton: Ce problème, non seulement nous l'avons envisagé, mais nous nous en occupons activement. Si j'ai mon mot à dire à cet égard, je demanderai que tout ajustement soit rétroactif de façon que les hommes ne perdent pas un sou.

Autre point. Je suis content de voir entrer à la Chambre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), car le problème des engagements, politiques et autres, auquel je veux m'arrêter, se rattache à notre politique extérieure. Le député se rappelle que lorsque cette question est venue sur le tapis,—elle a été abordée à deux ou trois reprises,—on éprouvait de la difficulté à établir une distinction entre les engagements politiques et les engagements militaires. Si je ne me trompe, le Canada est convenu, sous le régime du pacte de l'Atlantique-Nord, qu'un acte d'agression contre une nation en particulier serait considéré comme un acte d'agression contre toutes les nations signataires.

Nous devons donc prendre des mesures afin de pouvoir résister à toute agression.

Voilà un engagement politique auquel le Gouvernement fera honneur. Nous soumettrons au Parlement les mesures jugées nécessaires à l'exécution de cet engagement. Toutefois, cela diffère du tout au tout d'un engagement militaire spécifique, mot pris ici dans son sens militaire, c'est-à-dire l'engagement de troupes à l'action, ici ou partout ailleurs. De tels engagements militaires n'existent pas. S'il y en a, cela dépendra de ce qui résultera des entretiens qu'ont en ce moment les pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord. Voilà la situation.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est ici, il complétera ce que je viens de dire, du point de vue de nos relations extérieures.

L'hon. M. Pearson: Je ne sais trop ce que je pourrais ajouter à ce qu'a dit mon collègue, le ministre de la Défense nationale.

Évidemment, je puis vérifier l'exactitude de ce qu'il a dit au sujet de notre engagement en vertu du traité de l'Atlantique-Nord. Je pourrais aussi mentionner encore, bien que je l'aie fait hier, nos engagements en vertu de la charte des Nations Unies, parce qu'il en a été question au cours du débat de cet après-midi.

M. Diefenbaker: Je parlais du traité de l'Atlantique-Nord.

L'hon. M. Pearson: Oui, mais il a été également question ici cet après-midi des engagements prévus aux termes de la charte des Nations Unies. C'est de ceux-ci que je vais parler d'abord. L'engagement que nous avons pris en vertu de la charte des Nations Unies, c'est-à-dire aux termes de l'article 43 de la charte, je le disais hier, n'a pas été exécuté, parce qu'aucune entente militaire n'a été réalisée en vertu de cet article. L'engagement que nous avons pris aux termes de la charte des Nations Unies au sujet de l'envoi de forces militaires pour remplir nos obligations est donc exactement le même que celui du Brésil, de l'Afrique du Sud, des États-Unis ou de tout autre pays-membre, soit celui de faire notre possible pour donner suite aux demandes d'aide présentées par une institution des Nations Unies, ce que nous sommes convenus de faire.

La charte ne détermine pas comment nous allons le faire. L'attitude de la Russie ayant démontré l'impossibilité de donner suite aux accords prévus à l'article 43, j'espère que nous trouverons une formule différente, peut-être dès la prochaine assemblée, formule à laquelle l'URSS ne pourra pas faire obstacle. Pour ce motif, le précédent que nous avons établi—je crois que c'est un précédent—en désignant nos forces militaires pour exécuter les engagements pris envers les Nations Unies, sera peut-être suivi dans d'autres pays de mesures analogues, de sorte que nous aurons un embryon d'armée des Nations Unies, un contingent national destiné à donner suite à des engagements précis. La chose est cependant du domaine de l'avenir.

Quant à nos obligations à l'égard du traité de l'Atlantique-Nord, comme le député l'a signalé, nous sommes engagés, en général, à faire ce que nous pouvons pour enrayer toute agression contre un pays signataire. Tel est l'engagement politique que nous avons pris et auquel nous devons faire honneur. La façon de remplir cet engagement politique au moyen d'une aide militaire fait présentement l'objet d'un examen par des organismes appropriés dirigés par le conseil de l'Atlantique-Nord.

L'étude de la question se poursuivait, au printemps dernier, quand j'ai assisté à la réunion du conseil de l'Atlantique-Nord. Les spécialistes militaires des organismes du conseil de l'Atlantique-Nord préparaient diverses dispositions en vue d'arrêter certains plans détaillés qui permettraient à chaque membre du groupe de savoir précisément quelles seraient ses obligations militaires dans le cas d'un appel à un engagement politique. L'agression de Corée a influé sur ces travaux en ce sens qu'ils ont été pressés et que les plans arrêtés ont été modifiés cet été de façon qu'ils soient plus étendus, plus vastes, et qu'ils soient appliqués plus vite.

J'avais espéré, au cours de ce débat, pouvoir présenter à la Chambre un bref compte rendu des discussions tenues à Londres par les suppléants, parce qu'elles ont justement trait à la question d'engagements relatifs aux forces militaires et aux forces de ravitaillement. Mais les suppléants n'ont pas encore achevé leurs discussions. Quand elles seront terminées, on les soumettra au conseil de l'Atlantique-Nord qui se réunira à New-York, dans une semaine à compter de vendredi prochain. Toutefois, les suppléants ont achevé leurs discussions d'été, à Londres, la semaine dernière, et l'habile président des suppléants, le délégué des États-Unis, a fait une déclaration à la fin des discussions. A mon avis, la déclaration est assez importante et elle pourrait être consignée au compte rendu. Le 4 septembre, il a dit ce qui suit:

> Les suppléants du conseil de l'Atlantique-Nord ont, samedi, ajourné leurs séances jusqu'au 13 septembre 1950 alors qu'ils se réuniront à New-York, avant la réunion du conseil de l'Atlantique-Nord.
>
> Les suppléants du conseil ont dressé des plans en vue de l'exécution et du financement d'un programme de priorité de production. Ils ont proposé à leur gouvernement de passer immédiatement,—jusqu'à utilisation complète du potentiel existant,—des commandes pour certains articles désignés de l'équipement, dont on a un besoin urgent pour les forces prévues en vertu de plans approuvés de défense. Ce programme de priorité sera incorporé aux plans futurs à longue échéance relatifs à la production et au financement de matériel militaire.
>
> Avec l'aide des organismes appropriés établis en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, les suppléants ont entrepris l'étude pressante des mesures qui s'imposent, en premier lieu pour affermir l'organisation militaire de l'alliance et, en second lieu, pour effectuer une juste répartition des dépenses et assurer l'emploi le plus efficace et le plus économique des ressources collectives des douze pays pour la défense de la région de l'Atlantique-Nord.
>
> Les suppléants ont étudié les rapports présentés par les signataires à l'égard de l'accroissement projeté de leurs mesures de défense.

Parmi ces rapports, il y avait celui du suppléant canadien, notre haut-commissaire à Londres. Je poursuis la lecture de la déclaration de M. Spofford:

> Ils se sont rendu compte qu'il reste encore beaucoup à faire et que les nations devront accroître leurs efforts et accepter d'autres sacrifices. Néanmoins, les suppléants ont constaté avec plaisir

les mesures que prennent les gouvernements membres, mesures qui démontrent qu'ils sont décidés à affermir les moyens de défense des puissances occidentales.

Je ne puis guère ajouter à ce bref communiqué. La semaine prochaine, à New-York, les membres du conseil examineront à fond le travail des suppléants. Si la Chambre siège encore après la réunion du conseil, je lui ferai volontiers part des résultats de cette étude.

M. Diefenbaker: Je ne doute pas, monsieur le président, que les remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'aient intéressé vivement les membres du comité. Cependant, il n'a fait que souligner combien il est nécessaire pour le Parlement et la population de connaître les principales obligations que nous impose le traité de l'Atlantique-Nord.

En juillet, l'*United Nations World* a traité d'une façon générale la part que prend notre pays. Il a dit notamment, et je cite un passage d'un article du rédacteur-en-chef:

> Il y a trop longtemps qu'on ne prête pas suffisamment attention au Canada dans l'évaluation du potentiel de l'Amérique du Nord en ce qui a trait à la paix ou à la guerre. Les ressources et le potentiel américains ont monopolisé l'attention. En effet, les réalisations des États-Unis sont sensationnelles.

Voici ce qu'il dit ensuite du Canada:

> S'il convient de rendre à César ce qui appartient à César, personne, cependant, ne peut se faire un tableau exact du continent nord-américain sans ajouter les ressources du Canada à celles des États-Unis.
>
> Du point de vue de la superficie, le Canada se classe au deuxième rang, depuis que l'URSS a commencé à rogner la Chine...
>
> On peut épousseter le bon vieux terme "inépuisable" et l'employer pour décrire les richesses minérales du Canada. On n'a fait jusqu'ici que sonder les possibilités et déjà la liste comprend de l'or, de l'argent, du cuivre, du nickel, du platine, de l'uranium, du radium, du cobalt, du cadmium, du tungstène, du magnésium, du mercure, de l'amiante, du pétrole, du fer et du charbon.

L'*United Nations World* énonce le principe de la mobilisation de la main-d'œuvre et des ressources matérielles des pays qui ont signé le traité de l'Atlantique-Nord. Il est étonnant de voir que même aujourd'hui le ministre peut encore nous dire qu'aucune décision n'a été prise quant aux responsabilités des divers pays signataires du pacte.

C'est pour cela que, l'autre jour, j'ai posé une question au sujet de l'objectif du Canada. Quels plans le Gouvernement a-t-il tracés? Quel rôle allons-nous jouer dans la tâche commune, celle de prévenir l'agression. Fournir de la main-d'œuvre? Accroître notre production industrielle ou mettre en valeur nos ressources naturelles? Il est certain que la lecture de l'article paru il y a trois ans

dans le *Saturday Evening Post* fournit matière à réflexions. A cette époque, M. Averell Harriman, secrétaire du Commerce aux États-Unis, disait, au sujet de son pays:

> Nous avons tellement exploité nos ressources naturelles, que nous sommes en train de devenir un pays dépourvu.

Les États-Unis ont un potentiel industriel capable d'expansion. Au cours de la dernière guerre, le Canada a fait aussi des pas de géant dans ce domaine; mais nous avons aussi des besoins sans lesquels le potentiel militaire du Canada et de toutes les nations parties au pacte nord-atlantique ne saurait atteindre son maximum.

Je l'ai déjà dit et je le répète, il est temps que le Gouvernement expose ce qu'on attend du Canada. Puisque nos forces armées sont restreintes au minimum, et compte tenu de la situation internationale, il est naturel de se demander s'il a été convenu qu'au lieu de forces armées, le Canada fera sa part en exploitant davantage ses ressources minières ou celles qui sont encore cachées dans le sol, et qui n'attendent que d'être mises en valeur. Comme les ressources naturelles et leur administration sont du ressort des provinces, j'ai proposé qu'au moment de la tenue de la conférence fédérale-provinciale soit préparé un programme en vertu duquel on intensifierait et l'on accélérerait l'exploitation de nos ressources, particulièrement notre fer, notre pétrole et notre houille, et les autres minéraux nécessaires aux progrès du pays.

Nous posons des qusetions et nous obtenons les renseignements que le Gouvernement daigne nous communiquer et juge à propos de nous fournir. Cependant, personne à la Chambre des communes ne sait ce que chacune de ces nations doit produire ou fournir en cas d'agression. De fait nous pouvons dire que personne au Parlement ne le sait, car le ministre affirme qu'il n'existe pas de plan d'ensemble dans l'esprit du Gouvernement ni dans celui des nations qui sont parties au traité de l'Atlantique-Nord.

Le Gouvernement ferait un grand pas s'il disait à la nation que nous devrons soit fournir des hommes, bien que le chiffre de notre population ne soit que d'environ 14 millions d'habitants, soit, par ailleurs, à la résistance à l'agression, fournir surtout les ressources que nous possédons et sans lesquelles on ne saurait effectuer de mobilisation en vue de la défense ou de la guerre totale. Nous n'avons jamais eu d'occasion plus favorable de ce côté.

La perspective de l'exploitation du pétrole dans ma province, en Saskatchewan, nous a inondés de droits pétroliers détenus et régis par des Américains venus chez nous. Nous avons eu ces ressources potentielles, et cependant les Canadiens ne les ont pas mises

en valeur. Doit-on exploiter maintenant ces ressources? Quelle collaboration existera-t-il et quelles mesures prendra-t-on pour que les États-Unis, avec leurs vastes possibilités industrielles, disposent de ces ressources, advenant une agression dirigée contre l'Amérique du Nord ou un pays signataire du traité de l'Atlantique-Nord? Quelles dispositions prendra-t-on en vue de mobiliser ces ressources?

C'est un sujet sur lequel nous voulons tous obtenir des renseignements. Chaque député pourra ensuite décider de l'attitude qu'il prendra au sujet de la question du capital humain et de la nécessité d'assurer des effectifs en vue de maintenir notre mode de vie. J'espère qu'avant longtemps le Gouvernement sera en mesure de faire une déclaration à cet égard. J'ai les *Débats* sous les yeux. En 1945, on a demandé au Gouvernement quant il en arriverait à une conclusion.

La menace du veto dont disposent les cinq Puissances et dont se sert surtout l'une d'elles, a réduit la puissance de l'ONU.

M. Pouliot: L'opération s'est faite sans douleur.

M. Diefenbaker: C'est là une des meilleures descriptions que j'aie entendues. L'effort du Canada s'accomplira-t-il sans douleur? L'honorable député peut invariablement forger des expressions qui, en deux mots, en disent long. Les deux mots qu'il vient de prononcer renferment une question que nous avons posée.

Quel sera notre effort? Sera-t-il simplement agréable? Portera-t-il sur le capital humain, sur l'industrie? S'il doit porter sur le capital humain, certaines questions surgissent immédiatement. S'il doit porter sur la mise en valeur de nos ressources, en vue de mettre à la disposition des pays non-possédants ces ressources naturelles dont il y a ici abondance et que nous n'avons pas encore exploitées, il faut le dire à la population, pour qu'elle puisse accomplir ce qu'on attend d'elle. Le premier ministre a dit que d'ici une dizaine de mois,—ce sont là des paroles frappantes,—notre mode de vie sera peut-être en danger. On ne pare certes pas au danger que peuvent nous réserver les dix prochains mois quand on nous dit, comme l'a fait, cet après-midi, le ministre de la Défense nationale, que l'argent que nous sommes maintenant appelés à voter ne sera pas dépensé, pour une bonne part, avant deux ans, sinon plus.

L'hon. M. Claxton: Je dois dire que si la somme de 567 millions prévue dans le projet de loi est votée,—et on nous a assuré qu'elle le sera,—elle sera dépensée, prévoyons-nous, d'ici le 31 mars 1951. Les engagements à l'égard de contrats portant livraison après cette date entraîneront des dépenses qui ne seront pas effectuées au cours de la présente année financière, mais qui s'étendront sur une période de deux ou trois ans. Ces dépenses seront défrayés au moyen de crédits au comptant à l'égard de ces années-là. Telle est la situation et je crois que l'honorable député la comprend très bien. Je voulais cependant éviter tout malentendu.

L'honorable député a demandé si on s'attendrait que nous fournissions des hommes ou des ressources. Bien entendu, c'est au Parlement et au gouvernement canadien qu'il appartiendra d'en décider. Nous nous rencontrerons, comme nous nous rencontrons tous les jours, avec des représentants des autres pays pour débattre la meilleure façon de parer à la menace qui plane sur nous. S'il se produisait une situation critique dans un avenir prochain, nous disposons d'un plan qui nous permettra de préparer notre défense de façon, croyons-nous, à parer à la situation promptement et efficacement, à la lumière des circonstances qui existeront. Les pourparlers apporteront des améliorations et des modifications. Il n'y aura jamais de plan militaire définitif parce qu'on ne peut en établir dans un monde changeant.

Il faudra que nous puissions innover et modifier sur une grande échelle. Tout dépendra des mesures qu'il nous faudra prendre dans les circonstances. Je crois que l'honorable député comprend qu'il ne saurait y avoir de plan définitif, mais on modifiera des mesures pratiques de temps en temps, selon les circonstances de l'heure.

M. Diefenbaker: Un programme pourvoit-il en collaboration avec divers pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord à la mise en valeur des ressources d'un quelconque des États participants afin d'assurer la production des matériaux de guerre nécessaires?

Le très hon. M. Howe: Je me permets de répondre, car la chose est un peu de ma compétence. Le continent dispose d'une foule de ressources employées dans la conduite de la guerre; or, pour la plupart, une commission internationale conjointe s'occupe d'assurer des approvisionnements suffisants. Sauf erreur, une vingtaine de ces commissions s'occupent, présentement, d'autant de ressources. Mon ami a mentionné le pétrole. Pendant la dernière guerre, le pays a fourni 5 p. 100 de notre pétrole: nous nous préparons à en fournir 35 p. 100. Depuis la fin de la guerre, on a augmenté la production de bon nombre de fournitures d'importance stratégique, tandis qu'on étudie les problèmes que d'autres présentent afin de s'assurer que les approvision-

nements suffisent à la conduite de la guerre. Mon ami n'insinuait pas, je l'espère, que notre participation à la défense de l'Europe consisterait à fournir uniquement le matériel.

M. Diefenbaker: Je m'informais simplement du programme.

Le très hon. M. Howe: Je me souviens d'un entretien que ma femme et moi avons eu, en France, avec un ménage français. Nous parlions de la guerre et la femme de notre hôte a dit: "J'aimerais un conflit où l'Amérique du Nord combattrait et où nous fournirions les munitions." Nul pays, j'en suis sûr, ne priserait le rôle mentionné par l'honorable député de Lake-Centre. Je rappelle au député que dans la défense de l'Europe, notre rôle consiste à fournir et des hommes et du matériel.

M. Diefenbaker: Qu'on ne se méprenne pas sur mes vues à ce sujet. Je cherchais à connaître l'opinion du cabinet à cet égard après avoir entendu les remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Green: On devrait exposer très clairement les obligations du Canada dans l'intérêt de notre propre population et de celle des autres nations signataires du pacte de l'Atlantique-Nord. J'ai eu l'impression, lorsque la Chambre a approuvé ce traité, que nous serions tenus d'intervenir, advenant une attaque contre n'importe quel pays signataire. Voici le texte de l'article 5 du traité:

> Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties...

Autrement dit, une attaque contre un des pays de l'Europe serait considérée par le Canada comme une attaque dirigée contre lui.

> ...et, en conséquence, elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la Partie ou les Parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres Parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée,...

Ces mots sont très importants.

> ...pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique-Nord.

Il est ensuite question de la formation du Conseil de sécurité. Chaque nation partie au traité semble donc être tenue de fournir des combattants si l'une des nations est attaquée. Les déclarations qu'ont faites, cet après-midi, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, semblent avoir jeté quelque doute à ce sujet.

L'hon. M. Claxton: Pas le moindre doute.

[Le très hon. M. Howe.]

M. Green: Je veux leur exposer clairement le problème. Advenant ce soir une attaque contre l'Allemagne occidentale, attaque qui serait dirigée contre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, vu que ces pays ont des troupes en Allemagne occidentale, le Canada serait-il tenu d'intervenir immédiatement et d'envoyer des troupes? Dans le cas de l'affirmative, ne sommes-nous pas tenus de fournir des troupes pour combattre en Europe et aussi, en vertu de notre participation à l'Organisation des Nations Unies, ne sommes-nous pas tenus de fournir des troupes pour combattre en Corée? Puis-je obtenir une réponse à ces questions de la part de l'un ou l'autre des ministres?

L'hon. M. Pearson: Je me ferai un devoir d'essayer de répondre à la question de l'honorable député de façon à dissiper tout doute dans son esprit ou dans celui de tout autre au sujet de nos obligations à cet égard. L'honorable député a lu dans le traité de l'Atlantique-Nord l'article qui nous impose des obligations. Si un membre du groupe de l'Atlantique-Nord est attaqué tous les membres du groupe le sont.

M. Green: Y compris le Canada?

L'hon. M. Pearson: Y compris le Canada. Si une telle attaque se produit, j'estime que le Gouvernement aura le devoir de convoquer immédiatement le Parlement pour lui apprendre qu'une attaque a été commise contre un membre du groupe de l'Atlantique-Nord et donc contre le Canada. Le Parlement déciderait alors si oui ou non le Canada avait été l'objet d'une attaque. S'il décidait que l'attaque avait eu lieu et que nous étions en guerre, c'est la coutume pour les Canadiens, lorsqu'ils sont attaqués, de riposter avec du matériel et des hommes.

M. Green: Le ministre peut-il répondre à ma deuxième question? Si une telle attaque était lancée contre l'Allemagne occidentale ce soir, serions-nous obligés de combattre là ainsi qu'en Corée?

L'hon. M. Pearson: Je croyais avoir nettement établi ce point. En cas d'attaque contre l'Allemagne occidentale où le Canada serait engagé par la décision de son Parlement et en vertu des engagements qu'il a pris aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord, il nous faudrait fournir des hommes et du matériel. Mais, si je comprends bien, cela ne nuirait pas aux obligations que nous avons en Corée à l'heure actuelle. Il nous faudrait soutenir deux attaques, une en Europe puisque nous sommes signataires du pacte atlantique et une en Corée puisque nous sommes membres de l'ONU.

M. Hees: Lorsque j'ai pris la parole plus tôt au cours de l'après-midi, j'ai demandé au ministre s'il répondrait à la question suivante: étant donné la situation internationale, dont on a exposé la gravité cet après-midi, et nos obligations assumées en vertu de la charte des Nations Unies et du pacte de l'Atlantique-Nord, il semble fort possible que nous ayons à fournir, plus tard, d'autres troupes en plus de la brigade de Corée. Le ministre de la Défense nationale a dit que dans le cas d'un conflit l'armée permanente aurait pour rôle d'instruire les autres troupes. Elles ne seraient donc pas disponibles pour le service à l'extérieur. Si nous sommes engagés dans le conflit de Corée, la brigade de Corée y sera en service. Je voudrais savoir du ministre quelles dispositions le Gouvernement a prises en vue de fournir les troupes que nous serons appelés à fournir, étant donné qu'il faut un intervalle de six à huit mois pour préparer la brigade de Corée. Si nous n'avons pas de troupes instruites, il nous faudra de six à huit mois pour les préparer. Avons-nous pris des dispositions pour éliminer cet intervalle de six à huit mois ou comptons-nous prendre ce temps chaque fois qu'on nous demande de l'aide sous l'empire du pacte de l'Atlantique ou de l'ONU?

J'ai posé une autre question à laquelle on n'a pas répondu. Le 26 juin dernier, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale si, à son avis, nous avions besoin d'une division pour la défense du pays. Le ministre a répondu non, le ministère jugeant bien suffisants les éléments de brigade que nous avions. Il appert, maintenant, que nous n'avons jamais eu d'éléments de brigade proprement dits.

Nous avons trois bataillons aéroportés qui n'ont jamais fait d'exercice ensemble, qui n'ont pas de quartier général ni de service de transmissions. Il faudrait plusieurs semaines,—le représentant de Nanaïmo estime qu'il faudrait près de deux mois,—pour que les éléments de brigade puissent combattre en tant que formation. Ainsi, du 26 juin jusqu'aujourd'hui, nous n'avions pas les éléments de brigade que le ministre m'a alors assuré, en cette enceinte, que nous avions, parce qu'ils ne constituaient pas une unité de combat efficace. Je veux également lui demander combien de temps il faudra pour que les éléments de brigade soient prêts à combattre pour la défense du Canada en tant qu'unité.

L'hon. M. Claxton: Les deux questions ont été posées antérieurement et je crois y avoir répondu le plus complètement possible. Je tenterai toutefois un autre effort. La période qui sera nécessaire pour préparer une division dépend de circonstances que je ne peux prévoir actuellement. Nous estimons cependant que le temps requis diminuera régulièrement avec l'accroissement du recrutement et de la formation des troupes tant de l'armée active que de l'armée de réserve. La période nécessaire dépendra du moment où nous commencerons.

M. Hees: Quand commencera-t-on? Voilà ce que je veux savoir.

L'hon. M. Claxton: Nous n'avons pas l'intention, pour l'instant, de lever une division. Cela ne fait pas partie de notre plan. Je l'ai signalé à l'honorable député et à l'ensemble de la Chambre, en indiquant nos raisons d'agir ainsi. Cependant, si les circonstances changent et si nous décidons de lever une division en temps de paix, nous pourrons plus facilement la mettre sur un pied de guerre au cours d'un conflit. Si nous décidons de ne pas lever de division en temps de paix, mais d'attendre que survienne une crise, alors le temps qu'il faudra pour la mobiliser dépendra du moment où nous prendrons la décision et de l'étape où en sera la formation de l'armée active et de la réserve à ce moment-là.

Encore un mot au sujet du maintien d'une division au Canada. L'honorable député a formulé une proposition sérieusement; je la traite de la même façon en me prévalant des conseils des membres de l'état-major général. J'ajoute un point que j'estime important. Si le Canada maintenait une division complète au pays, pour qu'elle soit en mesure de combattre au moindre signal, il faudrait que tous ses éléments se trouvent au même endroit, pour assurer la continuité de l'instruction. L'honorable député en convient sans doute. Nous aurions donc en temps de paix environ 20,000 militaires, plus le personnel d'administration et d'instruction dont le nombre serait peut-être de 10,000, plus les femmes et les personnes à charge, ainsi que tous les services auxiliaires et autres qui sont indispensables à une agglomération. Par conséquent, si nous voulions garder tous les membres d'une division au même endroit au Canada, afin que, maintenus à l'instruction, ils soient prêts à combattre à n'importe quel moment, nous créerions une agglomération de plus de 30,000 personnes, ce qui n'est pas peu dire.

Il faudrait dans ce cas un grand nombre de maisons et de services. J'ai visité aux États-Unis des villes où des divisions sont postées, Fort-Benning, par exemple, et ce sont de très grands centres. Si nous ne maintenons pas à l'instruction la division dans son entier, elle cesse alors d'être une division prête à combattre au moindre signal. La

défense du Canada n'exige pas, à la bien considérer, la présence d'une division entière à un ou plusieurs endroits du pays. Elle exige des éléments de groupe de brigade dans l'état d'instruction qu'ils ont atteint aujourd'hui. Plus tard, le groupe de brigade recevra durant un mois ou deux l'entraînement dont il a besoin pour pouvoir combattre immédiatement dans cette formation. Cela ne semble pas nécessaire aujourd'hui. Nous croyons que le temps des hommes est mieux employé autrement.

Si les éléments de division, dont a parlé l'honorable député, sont dispersés à travers le pays sous forme de groupes de brigade, de bataillons, de régiments d'artillerie, etc., il n'y a guère avantage à leur donner le nom de divison dans les circonstances qui existent aujourd'hui et qui existeront demain. Comme je l'ai fait observer, nous comptons aujourd'hui dans les services actifs les trois-quarts des éléments d'une division. Ces effectifs se trouveront réduits lorsque les troupes qui se préparent à combattre sous le drapeau des Nations Unies auront été rassemblées et auront quitté le pays, si nous prenons cette décision, comme nous nous y attendons.

Mais dans l'intervalle, le recrutement aura continué. C'est pourquoi j'affirme que le désir de l'honorable député que nous possédions une division sur pied est partiellement réalisé par la situation actuelle qui se modifiera et s'améliorera sans cesse. Nous ne voulons pas rester où nous en sommes. S'il se produit une situation où nous jugions nécessaire et souhaitable d'affecter nos hommes et nos ressources à d'autres fins, il va de soi que le changement voulu sera effectué.

Pour ce qui est de la proposition selon laquelle nous devrions disposer d'une division, je ne voudrais pas faire de comparaisons avec les autres pays, mais je rappelle au comité que le chef de l'opposition a dit qu'il y avait douze divisions en Europe occidentale et j'ose dire que les honorables députés doivent savoir combien il s'en trouve dans chacun des divers pays de l'Europe occidentale, y compris le Royaume-Uni. En temps de paix, dans un pays comme le Canada, une division sur pied constituerait une entreprise considérable. Vouloir en entreprendre la formation représenterait un progrès notable. D'autre part, l'active et la réserve constituées comme elles le sont présentement nous assurent la plupart des avantages que comporterait une division sur pied de guerre.

Un dernier mot à ce sujet, pour demander aux honorables députés où nous en serions aujourd'hui si, en 1946, au moment de la réorganisation de l'armée, nous avions adopté cette proposition.

M. Hees: La situation n'est pas du tout la même.

L'hon. M. Claxton: C'est vrai, mais elle peut changer à tout moment. Il nous fallait alors commencer à élaborer l'organisation, le personnel administratif et instructeur, les écoles militaires nécessaires à l'édification de nos forces armées. Cette besogne s'est accomplie et, parce qu'elle s'est accomplie, nous avons pu recruter, équiper et commencer à instruire les troupes destinées à la Corée en très peu de temps. Je soutiens que l'organisation de l'active et de la réserve, et leur accroissement actuel démontrent que nous avons établi des rouages fondamentaux qui conviennent au pays, qui nous permettront de procéder à une allure accélérée ou au ralenti, selon que l'exigeront les circonstances, notre appréciation des besoins et la disponibilité des ressources. Les circonstances changeront de temps à autre, nous obligeant ainsi à modifier et à améliorer nos préparatifs de défense. Si de telles modifications et améliorations semblent avantageuses, si elles semblent constituer une bonne façon de dépenser les dollars que nous consacrons à la défense, je puis assurer aux honorables députés que nous les entreprendrons volontiers.

M. Fulford: Je me demande si le ministre nous dirait quelles mesures on a prises à l'égard de l'instruction spéciale des officiers. Durant la dernière guerre, comme plusieurs députés le savent, le plus important centre d'instruction des officiers au Canada se trouvait à Brockville. Ce camp militaire devait devenir bien de surplus de guerre vers la fin de cet été et passer à la Corporation des biens de la couronne, mais très récemment on annonçait qu'il serait rayé de la liste des biens de surplus. Il est naturel qu'une localité où se trouvait durant la guerre un camp qui vient d'être rayé de la liste des biens de surplus, soit impatiente de savoir ce qu'il en adviendra. Dans le cas de Brockville, plusieurs des bâtiments sont en bon état; d'autres, dans un état relativement bon; enfin, comme on s'en doute, d'autres, qui avaient été construits pour seulement une dizaine d'années, ne sont plus propres à rien. Il est évident que nous avons hâte de voir rouvrir ce camp. Il est intéressant de rappeler que ce camp d'instruction dont je parle a été dirigé durant plus d'un an par un homme de la distinction du ministre actuel du Travail. Nous aimerions bien savoir exactement ce que le ministre de la Défense a l'intention de faire à l'égard de l'instruction spéciale des officiers.

L'hon. M. Claxton: Les honorables députés connaissent sans doute le plan concernant la formation des officiers en temps de paix, en vertu duquel les étudiants reçoivent une instruction les destinant à l'une quelconque des trois armes. Les vingt-sept universités collaborent magnifiquement à l'exécution de ce programme. En vertu de ce plan, les étudiants fournissent une somme supplémentaire de travail pendant l'année académique puis consacrent tout leur temps à cette formation pendant trois ou quatre mois d'été, de sorte qu'à la fin de leurs études académiques ils ont obtenu un diplôme universitaire et l'équivalent d'une année d'instruction pratique. Ce plant fonctionne admirablement dans les trois armes.

Nous avons, en outre, les collèges militaires, connus sous le nom de R.M.C. et de Royal Roads, où l'on forme des sujets pour les trois armes. On y donne un cours de quatre ans et, si les étudiants sont inscrits dans les divisions techniques, on les envoie, aux frais de l'État, suivre les cours de la dernière année dans une université. Ces deux méthodes donnent les mêmes résultats du point de vue de la compétence acquise; les élèves-officiers de deux catégories travaillent ensemble l'été. Il y a aussi un troisième plan en vertu duquel on forme des officiers dans les unités des régions militaires et avec d'aussi bons résultats. Ces plans sont très souples, de sorte qu'on peut acquérir la même compétence de différentes manières. Nous avons plus de 6,000 officiers à l'instruction en ce moment d'après ces différents plans, de sorte que nous répondons dans une très grande mesure aux besoins actuels de chaque localité et aussi, à un moindre degré, nous édifions une réserve d'officiers brevetés d'un bout à l'autre du pays. En cas de crise, ce régime nous permettrait de faire face au premier choc et nous donnerait le temps d'accélérer la formation en vertu de mesures comme celles que nous avons adoptées durant la seconde guerre mondiale, soit à Brockville soit à d'autres endroits qu'on pourrait choisir, où nous pourrions faire suivre des cours accélérés d'environ six mois aux officiers et où nous les formerions le plus rapidement possible. Dans le cas des officiers des services techniques, nous avons l'intention de recourir largement à la formation pendant le travail lorsqu'ils auront terminé leur instruction élémentaire.

Nous n'avons pas décidé si l'établissement de Brockville serait rouvert à cette fin; mais, en attendant les événements, nous y gardons le camp. Le R.C.R. a été à ce camp jusqu'à l'an dernier; il est maintenant à Petawawa. Il était en excellentes relations avec la ville de Brockville et je crois qu'on a eu du chagrin, de part et d'autre, lorsque l'unité a dû partir.

M. Fleming: Aucun député n'ignore, j'en suis sûr, que le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont de lourdes responsabilités. C'est une des raisons pour lesquelles, en participant aux débats de la session spéciale, les membres de l'opposition officielle ont toujours manifesté le désir d'être pratiques, de collaborer et de faire œuvre utile. Je déclare au ministre de la Défense nationale qui, je crois, a donné le ton en rejetant une proposition très utile en vue de favoriser cette collaboration, qu'il n'est pas trop tard pour revenir sur son attitude relativement à cette proposition. Je n'insiste pas sur ce point, qui a été discuté à fond. Cependant, je demande au ministre s'il croit faire œuvre utile en refusant obstinément, semble-t-il, d'accepter une formule qui a donné d'heureux résultats en d'autres domaines et qui, à mon sens, peut se révéler efficace et à l'avantage du Parlement et du pays dans le domaine de la défense nationale. Il est paradoxal que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit assis aux côtés du ministre de la Défense nationale, qui refuse nettement que soit instituée une commission parlementaire pour l'étude des questions intéressant la défense nationale, étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est l'un des ministres qui ont beaucoup fait pour accroître l'efficacité de certaines commissions parlementaires. Vous le savez bien, monsieur le président, aucun comité permanent de la Chambre n'a mieux fonctionné que le comité des relations extérieures. A mon avis, on peut facilement mettre les deux en parallèle. Un tel principe a d'excellents résultats pour ce qui est des affaires extérieures. Il inspire un grand esprit de collaboration chez les députés qui tiennent à se sentir unis en ce domaine. Pourquoi certains ministres en reconnaissent-ils si peu le mérite qu'ils refusent de l'appliquer à la question de la défense nationale? Aux demandes répétées tendant à la création d'un comité capable d'accroître la compétence de la Chambre en des temps aussi critiques, on a opposé un refus fondé sur de bien faibles motifs, motifs qui témoignent bien peu de la perspicacité des ministres qui les ont allégués. Même à ce stade du débat, j'adjure le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) d'étudier de nouveau la question. Quel bien le premier ministre (M. St-Laurent) fait-il au pays ou au Parlement en lançant des défis ou en faisant des menaces pour impressionner ses

députés comme il l'a fait la semaine dernière, alors qu'il a dit: "Si nous avons été lents à réarmer le pays et à le préparer à traverser la crise actuelle, qu'on nous enlève le pouvoir par voie de scrutin." Il a poursuivi ses observations en déclarant qu'on ne formerait pas de comité par l'entremise duquel la Chambre pourrait se renseigner pour juger si le Gouvernement a rempli ses devoirs à l'égard de la défense du pays. Une telle attitude empêche la Chambre de tenir compte des renseignements dont elle dispose lorsqu'elle doit répondre à cette importante question.

Je me propose de traiter aussi directement et aussi brièvement que possible deux ou trois des aspects les plus importants de notre défense nationale et d'aborder ensuite succintement deux sujets auxquels personne ne s'est encore arrêté, que je sache, au cours du débat actuel. Tout d'abord, j'exhorte les membres du cabinet à présenter une déclaration conjointe sur la gravité de la crise que nous traversons. En écoutant le premier ministre à la Chambre la semaine dernière, il m'a semblé, comme à tous les autres députés je crois, qu'il saisissait l'extrême gravité de la situation. A de certains moments, il n'employait que des superlatifs. J'ai eu l'impression qu'il comprenait que nous traversons une période extrêmement critique. Cependant, bien que j'aie écouté attentivement les remarques du ministre de la Défense nationale, il m'a été impossible d'y trouver quoi que ce soit qui pût indiquer que son attitude était la même que celle du premier ministre. Si j'ai bien interprété les paroles du chef du Gouvernement, le moment est très grave pour le Canada et pour les autres pays libres. Si je m'en remets cependant au ministre de la Défense nationale, il nous reste beaucoup de temps pour tenter des expériences car nos décisions finales ne sont pas encore prises. Nous nous tenons en état d'alerte afin de pouvoir, au besoin, nous adapter aux circonstances. Apparemment, le moment n'est donc pas encore venu pour le Gouvernement de s'attaquer à un problème réel. Pour ma part, je voudrais que le ministre de la Défense nationale, dont les responsabilités sont très lourdes, on le sait, nous donne, par ses propos, l'impression qu'il saisit l'extrême gravité et l'extrême urgence de la situation dans laquelle se trouve le Canada.

Au moins la situation coréenne a-t-elle exposé au grand jour le danger d'agression. Il y en a eu ailleurs. Pour être juste et précis, on ne saurait dire que le Gouvernement n'a pas été prévenu de la nécessité de nous préparer à une situation comme celle que nous affrontons. Il est parfaitement évident que les membres de la Chambre sont tout disposés à voter des crédits pour la défense du Canada. Il y a quelque divergence d'opinions sur l'étendue des engagements et sur la question de savoir dans quel sens accorder de l'aide. Jamais, ni même dans le cas présent, un député a prétendu qu'il fallait lier les mains du Gouvernement dans cette situation. Si le Gouvernement veut bien nous admettre dans ses confidences, nous demander quel montant d'argent il faut pour faire face aux exigences de la défense nationale, les députés ne lésineront pas, du moment que la Chambre obtiendra les renseignements désirés et qu'elle aura l'assurance que la populaiton du Canada obtiendra la valeur réelle des dépenses à encourir. Dans ses mémoires de guerre, Churchill a dit:

> Il vaut beaucoup mieux que les partis ou les hommes politiques perdent le pouvoir que de mettre en péril la vie de la nation. De plus, il n'apparaît nulle part dans notre histoire qu'on ait opposé un refus à tout gouvernement qui demandait au parlement et à la population l'adoption des mesures nécessaires à la défense du pays.

Ces paroles s'appliquent bien à l'attitude de la Chambre.

J'ai dit, monsieur le président, que la population et, je l'espère, la Chambre, veulent obtenir le plein rendement de chaque dollar affecté à la défense nationale. Dans ses mémoires de guerre, M. Churchill dit également:

> Qu'on n'entrave pas le travail des ministères en temps de crise; qu'on leur laisse leurs responsabilités, mais qu'on leur demande promptement compte de tout manque d'économie.

Forts de cette parole du grand chef militaire, nous avons droit de demander promptement compte au Gouvernement de tout manque d'économie. C'est précisément ce que la Chambre essaie d'accomplir en ce moment et certes ce que les membres de l'opposition tentent de faire au milieu de difficultés et d'obstacles qui naissent de ce que, pour divers motifs, on nous refuse des renseignements auxquels nous avons droit.

Le ministre de la Défense nationale ne voit-il pas qu'aucun parti ne veut se montrer injuste au sujet des préparatifs qu'il peut nous montrer, et qui ont coûté ses fortes sommes d'argent rudement gagné par les contribuables canadiens? Il nous laisse dans l'ignorance et à moins que nous obtenions beaucoup plus de renseignements que nous n'en avons obtenus jusqu'ici, nous ne pouvons, en nous fondant sur le passé, que conclure qu'il n'a pas tiré tout le parti possible de l'argent dépensé. La population canadienne n'a pas reçu, contre l'argent qu'elle a dépensé pour la défense nationale, ce dont elle était en droit de s'attendre. Pour bien comprendre ce qu'exige la situation, quelles troupes nous devons constituer, je voudrais

que le ministre de la Défense nationale,—je ne veux pas faire de critique malveillante,—s'exprime beaucoup plus clairement au sujet de nos engagements. Il ne s'agit pas de faire des jeux de mots. Dans une situation comme celle-ci, quand le Parlement est appelé à voter d'énormes sommes d'argent, ce n'est pas le temps certes de faire des jeux de mots. Il faut que le Gouvernement s'exprime clairement, de façon compréhensible en des termes qui ne prêtent à aucun malentendu, à aucune équivoque.

Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale a dit que nous n'avions aucun engagement militaire. N'aurait-il pas mieux valu dire que nous n'avions aucun engagement militaire, sauf les engagements très nets que nous avons pris sous le régime du traité de l'Atlantique-Nord. Le 3 avril 1950, à son retour de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, on a demandé au ministre des précisions sur nos engagements. La question de l'instruction de militaires, ici au pays, pour les autres pays signataires du traité de l'Atlantique a été soulevée. On lit ces paroles du ministre à la page 1518 du compte rendu:

> Nous avons nos obligations en vertu du traité. La seule autre consiste dans l'offre que j'ai faite, et qu'on est en voie d'accepter, au sujet de la formation de soldats de l'armée de terre et d'aviateurs. Il n'y a pas d'autres engagements spécifiques.

N'ergotons pas au sujet des engagements spécifiques. Il est question ici d'engagements importants et nets par lesquels le Canada s'est lié. Si ce ne sont pas des engagements pris par le pays, nous ne jouissons pas actuellement des avantages qu'aux termes du traité de l'Atlantique-Nord, nous croyions posséder en ce qui a trait à la défense du Canada. Nous n'avons pas signé le pacte uniquement en vue de céder quelque chose. Nous l'avons signé, convaincus que nous obtiendrions par là de grands avantages pour la défense du pays.

N'amenuisons pas ces engagements, car peut-être voudrons-nous,—et plus tôt que nous voudrions le croire,—réclamer les avantages d'engagements pris par d'autres pays signataires du traité.

J'ai parlé de l'attitude de la Chambre. Tant qu'on ne nous prouvera pas pleinement le contraire, nous pouvons seulement conclure que le Gouvernement a été lent et que son attitude a été caractérisée par l'inertie. Monsieur le président, je citerai de nouveau M. Churchill:

> Des motifs généreux, entravés par l'inertie et la timidité, ne sont pas de taille à affronter la méchanceté armée et résolue.

Le Canada et les autres pays libres sont aujourd'hui en face de la méchanceté armée et résolue. En ce cas, les motifs nobles, généreux, entravés par l'inertie et la timidité, ne suffisent pas. Au Gouvernement donc de se dépouiller de cette inertie et de cette timidité.

Il va sans dire que nous ne songeons pas uniquement à la défense du Canada par le Canada. Nous devons tenir compte de toutes les mesures propres à assurer la défense du pays. Les discussions du Conseil de l'Atlantique-Nord et les déclarations d'éminents hommes d'État représentant les nations libres, semblent démontrer à l'évidence que les peuples libres se préparent collectivement à parer à l'agression. Les communiqués publiés après la dernière réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord semblaient indiquer des préparatifs collectifs pour la défense collective. Le ministre de la Défense nationale peut-il donc me dire si les mesures particulières auxquelles songe le Gouvernement canadien,—et je n'entends pas des mesures d'ordre général,—ont été prises après consultation avec les autres signataires du traité de l'Atlantique-Nord? La forme particulière que revêtent nos préparatifs de défense résulte-t-elle de consultations avec les autres nations membres de l'alliance de l'Atlantique-Nord?

J'aborde maintenant un sujet qui, je crois, nous touche directement. Nous sommes très loin de la Corée, mais les événements qui s'y sont produits ont fait sentir leurs effets partout au Canada. Comment les troupes nord-coréennes ont-elles pu franchir le 38e parallèle et inonder la Corée méridionale? Comment a pu se produire ce qui semble être de notre part un désastreux échec des services de renseignements? J'ignore qui avait mission de renseigner notre pays sur la situation. C'est peut-être que notre Gouvernement ne dispose pas des services nécessaires pour se renseigner sur ce qui se passe dans le monde aux divers points critiques. C'est peut-être que nous devons nous en remettre aux services de renseignements des États-Unis pour ce qui regarde certaines régions et à ceux du Royaume-Uni pour ce qui regarde d'autres régions. Quoi qu'il en soit, nous sommes directement touchés. En effet, nous avons été témoins d'un lamentable échec des services de renseignements en Corée, et nous en subissons en partie les conséquences.

Nous savons que M. Dulles se trouvait en Corée quelques jours seulement avant que les troupes de l'agression passent la frontière. Il a fait une inspection, parlé aux gens du pays et, apparemment, il est revenu sans avoir la moindre idée de l'imminence de l'agression qui allait se produire. Peut-être que d'autres pensaient encore au bruit que la Russie a fait retentir lorsqu'elle s'est reti-

rée de Corée, fait assez singulier, le jour de Noël 1948. En relisant, à la lumière des événements survenus par la suite, certaines coupures de journaux, j'ai été étonné de voir que, dès le 10 mai, non pas une personne sans titre, mais un membre du gouvernement de la République de la Corée du Sud formulait une déclaration dans laquelle il avertissait les nations du monde que l'agression allait bientôt éclater en Corée. Il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne*, émanant de Séoul, en date du 10 mai. Elle est brève et se lit ainsi:

Le ministre de la Défense de la république indépendante de la Corée du Sud, M. Sihn Soung Mo, avertissait aujourd'hui que les forces communistes de la Corée du Nord menaçaient d'envahir la république du Sud.

M. Sihn a déclaré aujourd'hui que les bulletins de renseignements indiquent que les forces du nord se dirigent vers le 38e parallèle. Il donnait la ventilation des forces dont dispose la Corée communiste.

Selon lui, l'armée de la Corée du Nord compte 183,000 hommes instruits. Elle possède 173 avions, 173 chars et 32 navires de guerre. En outre, elle dispose de 9,000 guérilleros, outre la police communiste et des unités de jeunesse. Ces forces, a ajouté M. Sihn, comprennent environ 25,000 Nord-Coréens qui ont combattu avec les communistes chinois et qui sont maintenant revenus chez eux prêter main-forte aux forces communistes de leur pays.

C'était un avertissement venant, le 10 mai dernier, du ministre de la Défense de la République de la Corée du Sud, six semaines avant l'agression. On a apparemment fait la sourde oreille à cette mise en garde opportune. Les populations des pays libres, y compris la nôtre, se sont depuis ressenties des effets désastreux de l'agression qui s'est déclenchée; et ces effets désastreux sont au moins partiellement attribuables, d'une part, à une funeste absence de renseignements, ou, d'autre part, à ceux qui n'ont pas agi en conséquence.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Fleming: Monsieur le président, immédiatement avant l'interruption de la séance je parlais de ce qui me semble être la négligence lamentable du service des renseignements avant que les forces communistes violent le 38e parallèle en Corée, agression mémorable, qui s'est produite il y a exactement dix semaines. Voilà qui est d'une importance capitale pour le Canada aussi bien que pour les autres nations libres de l'univers, comme je le faisais remarquer.

Dans le monde, bon nombre de régions, d'endroits sont exposés. Si l'agression peut frustrer le Canada de son droit à la paix et de ses espérances de paix, il incombe pour le moins à ceux qui dirigent les destinées de notre pays d'employer toute leur intelligence à empêcher que l'adversaire ne triomphe des forces de la liberté par surprise, comme il l'a fait au début de la présente campagne de Corée.

J'aborde maintenant, une autre question, la préparation industrielle. Dans les plans que nous tracerons en vue de pourvoir à la défense du Canada sur une échelle beaucoup plus considérable que tout ce que nous avons fait ces dernières années, les honorables députés tiendront compte, j'en suis certain, de l'importance d'une préparation complète sur le front industriel également. Bien que nous nous préoccupions d'accroître la production de toutes les denrées et de tous les articles essentiels qui serviront à nous outiller et, dans la mesure où nous serons appelés à le faire, à outiller les autres nations libres en vue de la défense, n'oublions pas qu'il faut également veiller à ce qu'aucun rouage de la production d'articles de première nécessité ne soit détraqué. Il serait désastreux si la Russie ou un des ses satellites recevait directement ou indirectement du Canada des denrées qui pourraient aider un pays à commettre une agression contre le monde libre. Cet état de choses exige un examen très minutieux des denrées que nous exportons, quelque soit leur destination, afin de nous assurer qu'il n'y a pas de fuites, directes ni indirectes, au profit des forces de l'agression, dans quelque partie du monde que ce soit, d'articles susceptibles d'aider les agresseurs.

Mais il ne s'agit pas seulement de la production du Canada. On nous dit que le Canada et les États-Unis se préoccupent du problème, non seulement en ce qui les regarde eux-mêmes, mais en ce qui a trait au rendement d'autres nations et surtout du Royaume-Uni. Bien entendu, ce sujet a retenu l'attention des Anglais dernièrement. M. Churchill le leur a signalé, quand, dans un violent discours, il a affirmé que des usines du Royaume-Uni expédient à la Russie des machines-outils susceptibles d'aider considérablement les Russes dans leur expansion industrielle. Il a parlé d'outils qui servent à la fabrication et à la réparation des chars de combat, en insistant pour qu'on interdise ce genre d'exportations.

Je m'empresse d'ajouter un mot au sujet d'une question qui intéresse les Anglais. Nous ne voulons pas que l'étranger intervienne chez nous. De même que nous aimons conduire nous-mêmes nos affaires, ainsi devons-nous nous abstenir de nous mêler de celles des autres. Il convient donc que le

Parlement du Canada se garde de discuter des questions n'intéressant que le Royaume-Uni.

Mais la présente question n'intéresse pas le Royaume-Uni. Le projet de résolution à l'étude invite le Parlement à voter des sommes n'excédant pas 300 millions de dollars prises à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes accordées par le Parlement, pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'installations, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles de tout signataire du Traité de l'Atlantique-Nord. Ce texte place le sujet dont j'ai parlé dans le cadre des questions qui intéressent le Parlement du Canada et qu'il peut pertinemment étudier.

Je n'oublie pas non plus que puisque les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord ont mis en commun plans et efforts de défense, une question de cette nature doit intéresser tous les pays qui y ont donné leur adhésion. Nous avons appris ces derniers jours qu'au cours des sept premiers mois de l'année, les exportations du Royaume-Uni à l'Union soviétique ont doublé par rapport à celles de 1938. On s'attend qu'au 1er janvier, elles se chiffreront par 11 ou 12 millions de livres sterling. Nous avons appris, de plus, que le gros de ces exportations se composait de machines légères et lourdes. Jusqu'en juillet dernier, cette catégorie de marchandises représentait parmi l'outillage total £5.600.000 sterling. Elles comprenaient des machines-outils, des compresseurs à air et à gaz, des bouilloires, des générateurs électriques, des excavateurs et des machines électriques.

La réponse de M. Attlee à M. Churchill revient à dire que le gouvernement britannique n'a pas l'intention d'élever un "rideau de fer" commercial entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Les échanges en question s'effectuent à la suite de traités commerciaux entre la Russie et l'Angleterre. En échange de ce qu'elle a envoyé à la Russie, l'Angleterre a reçu des aliments et des sciages.

Les Russes, dit-on, achètent du câble, du fil, des instruments scientifiques, des médicaments, des produits pharmaceutiques, des teintures, des sacs, etc. Ils n'ont commandé ni biens de consommation, ni articles de luxe. Toutes les acquisitions russes sont de nature à accroître la production industrielle de l'URSS et par le fait même sa puissance militaire.

Le maintien de la liberté en Europe occidentale et en Amérique même nous touche de trop près pour que nous fermions les yeux sur cette affaire. Je suis persuadé que le fait a donné lieu à discussion. Si notre gouvernement et le gouvernement anglais n'ont pas étudié conjointement l'affaire, il me semble que notre pays devrait protester énergiquement. Le gouvernement américain se préoccupe sans doute beaucoup de cette pratique. Nous devrions en faire autant. Il est tout aussi important que nous nous préparions nous-mêmes sur le plan industriel à accroître notre production, comme le propose la résolution. Il n'est pas plus important d'étendre la production que de s'assurer qu'aucun produit industriel des pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, pays qui ont à tenir tête à un si formidable agresseur, ne passe entre les mains d'ennemis éventuels et ne contribue à accroître leur puissance militaire ou leur soif de conquête.

La population a été stupéfaite de constater cet été que le Canada était complètement pris au dépourvu par l'acte d'agression perpétré dans la zone du Pacifique. Je suis sûr qu'elle a été rudement secouée en apprenant que le Canada n'était pas du tout préparé à faire face à cette crise et qu'il ne pouvait répondre aux appels de plus en plus fréquents, celui par exemple qui lui est venu des États-Unis, le 17 août, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, pour l'engager à concentrer ses efforts sur les unités militaires déjà existantes plutôt que sur le recrutement et la formation de troupes spéciales pour la guerre de Corée. On insistait surtout sur la nécessité d'une aide immédiate. Les Canadiens ont dû certes être consternés d'apprendre que le Canada était incapable de répondre à cet appel.

A nous de veiller à ce que le Canada soit prêt à se défendre. Qu'importent les défis que doivent relever notre pays et les autres nations libres du monde! Notre responsabilité comme membres du Parlement est de voir à ce que le Canada ne soit plus de nouveau pris à l'improviste. Il faut que, dans cette crise, le Parlement agisse,—son premier devoir serait d'instituer un comité de défense nationale,—et n'abdique ni ses responsabilités ni ses fonctions. Je supplie le Gouvernement de ne pas rendre le Parlement impuissant en lui cachant les renseignements. Il faut que le Parlement canadien soit l'âme d'une nation consciente du danger qui menace les peuples libres de la terre.

Nous ne nous préparons pas uniquement à la guerre: nous préparons un ordre de choses qui pourrait l'éviter. Ceux qui connaissent la mentalité des Russes savent parfaitement qu'ils ne respectent que la force. Toute faiblesse en face de la puissance du Kremlin n'est qu'une incitation à l'agression de sa part, ce qu'ont démontré hors de tout doute les événements des derniers mois. En

devenant plus forts et en aidant les autres pays libres à le devenir, nous prenons le premier moyen évidemment nécessaire pour sauvegarder la paix mondiale.

Ce n'est pas pour larmoyer qu'en terminant je répète ce qui suit: je ne crois pas que les nations libres puissent combattre complètement la menace du communisme qui se fonde sur un matérialisme athée, par le recours à une autre forme de matérialisme. Il faudra quelque chose de plus fort pour repousser la menace du communisme matérialiste. La liberté est un grand héritage que les Russes ne possèdent pas. C'est le moment ou jamais d'insister auprès de la population pour qu'elle ne considère pas la liberté comme chose établie. Il y a une autre ressource que seules possèdent les nations libres: ce sont les valeurs spirituelles sur lesquelles repose la démocratie. Il existe une force que les communistes ne pourront jamais écraser: notre croyance invincible et notre confiance dans ces forces spirituelles qui finiront par vaincre toutes les autres sur la terre.

M. Noseworthy: Au sujet du problème à l'étude et de la présente crise, j'ai souligné avec quelque insistance la semaine dernière que nous ne pouvons ni n'osons compter sur les seules mesures militaires. Je suis un peu troublé qu'on n'ait pas plus parlé au cours du débat d'autres armes contre le communisme. L'honorable préopinant a parlé de certaines armes dont disposent les nations libres, mais il n'a fait aucune mention du grand facteur qui rend aujourd'hui le communisme attrayant à la grande masse de la population asiatique. Je veux dire que le monde occidental n'a pas montré à ces gens que le régime démocratique en honneur en Occident peut répondre à leurs propres besoins et non pas servir la cupidité et le lucre du monde occidental.

Je veux dire quelques mots de l'aspect militaire du problème, parce que je me rends compte, comme tous les honorables députés, que, vu la situation internationale et le danger qui nous menace, des préparatifs militaires suffisants s'imposent.

Il faut se servir de la force,—je l'ai dit la semaine dernière,—pour enrayer une agression quand l'agresseur choisit cette arme, comme c'est le cas en Corée. Pour résister, il faut opposer à la force une force plus grande encore. C'est pourquoi, comme tous les autres députés, je ne puis faire autrement qu'appuyer les mesures présentées par le Gouvernement en vue d'accroître nos forces militaires. J'appuie ces mesures même si, à mon avis, ce ne sont que demi-mesures, que bouche-trous. Elles ne peuvent, de soi, nous donner la victoire dans la longue lutte qui s'annonce contre le communisme.

Étant donné l'importance d'être prêt, du point de vue militaire, je dois m'unir à ceux qui ont reproché au Gouvernement de ne pas avoir été prêt, comme on a pu le constater au début de l'affaire de Corée. Quand le Conseil de sécurité a réclamé de l'assistance militaire, j'ai été étonné d'apprendre que nous étions en mesure de fournir si peu d'aide. Dans la déclaration qu'il a faite en juin dernier, le premier ministre nous a assuré que si les Nations Unies avaient besoin de plus d'aide que les navires promis par le Gouvernement, le Parlement serait convoqué pour approuver l'envoi de troupes. Je ne m'étais jamais figuré qu'il faudrait que le Parlement se réunisse afin d'autoriser le Gouvernement à engager et à lever les forces qu'on enverrait en Corée. Je présumais tout bonnement que grâce au milliard et demi environ affecté à la défense nationale depuis la dernière guerre, nous étions actuellement beaucoup mieux préparés que les faits ne le révèlent. Les membres de la Chambre dont les déclarations ont un certain poids à cause de leurs états de service et de leur expérience dans le domaine militaire, ont accusé le Gouvernement de ne pas avoir eu, lorsque la guerre de Corée a éclaté, de troupes suffisamment formées ou organisées pour pouvoir entrer immédiatement en action, soit en vue de défendre le Canada, soit afin de remplir nos engagements envers les Nations Unies ou envers nos alliés, de par le traité de l'Atlantique-Nord.

Ni le ministre ni le Gouvernement n'ont, à ma connaissance, réfuté l'accusation. Le ministre a apporté nombre d'excuses mais, à mon avis, les contribuables canadiens, ou du moins les représentants qu'ils ont élus à la Chambre, ont le droit de savoir un peu en quoi consistent nos forces militaires et ce qu'on a accompli en ce qui a trait aux préparatifs militaires à même le milliard et demi voté par le Parlement au cours des dernières années.

A mon avis, si le ministre croit qu'il ne peut, au cours d'une session publique, pour des motifs de sécurité, fournir le genre de renseignements que réclament les membres de l'opposition, le gouvernement devrait se rendre à la demande du chef de l'opposition,—que j'approuve,—et tenir des séances secrètes. Elles se sont révélées fort utiles durant la dernière guerre. Je ne crois pas qu'on nous ait fourni, au cours des séances secrètes auxquelles j'ai assisté, des renseignements qu'on n'aurait pu tout aussi bien donner au cours d'une séance publique. Cependant, nous avons

obtenu des renseignements beaucoup plus détaillés que nous ne pouvions en obtenir durant les séances publiques.

Autant que je sache, les sessions à huis clos n'ont pas nui à la sécurité nationale. De fait, les membres de l'opposition et beaucoup des députés ministériels ont jugé que le gouvernement leur faisait confiance, tenait compte de la dignité des députés et de leurs responsabilités envers leurs commettants. Le cabinet de l'époque n'adoptait pas une attitude d'omniscience ni d'omnipotence, comme le fait le cabinet actuel, dans ses rapports avec la Chambre. Il ne se croyait pas le seul groupe à posséder toutes les connaissances possibles sur un sujet donné. Il ne s'affublait pas non plus du degré de toute-puissance que semble assumer le présent gouvernement.

Je soutiens que le Gouvernement, s'il lui est impossible de répondre aux questions si judicieuses et si précises que lui ont posées les membres de l'opposition, devrait alors sans aucun doute y répondre en une séance secrète de la Chambre, profitant de notre présence ici. Les membres de la Chambre ont droit d'exiger ces renseignements. Autrement, ils ne sont que des machines à voter les décisions du cabinet. Je le répète, monsieur le président, il n'est pas dans l'intérêt de la bonne administration du pays que la population soit portée à conclure que le Gouvernement ne tient pas à révéler certaines choses touchant les dépenses de la défense nationale. Il est certain que telle est l'impression que créent à travers le pays le ministre de la Défense nationale et les autres membres du cabinet en repoussant la demande, que les membres de l'opposition ont formulée, visant à l'établissement d'un comité parlementaire ou la tenue d'une séance à huis clos du Parlement, ce qui permettrait au Gouvernement de fournir plus de renseignements et aux membres de la Chambre d'apprendre ce que le Gouvernement fait des crédits qui lui sont votés.

L'organisation elle-même du ministère de la Défense nationale, avec ses ramifications étendues, comme l'a signalé le ministre de la Défense nationale hier, est une raison pour que le Parlement suive avec le plus de soin possible les dépenses de ce ministère. A l'extérieur, on a l'impression que le ministère de la Défense nationale est celui où de vastes sommes d'argent sont gaspillées. Un certain gaspillage est probablement inévitable dans les dépenses de guerre quelles qu'elles soient. D'une manière assez générale, les Canadiens reconnaissent qu'au cours du dernier conflit, même si tout scandale public a été évité, on a littéralement gaspillé des millions de dollars en dépenses de guerre. Voilà qui démontre que le Parlement ne doit laisser passer aucune occasion de collaborer avec le Gouvernement, afin que nous en ayons pour notre argent.

A propos du délai qui s'est écoulé entre la date où le Conseil de sécurité a demandé de l'aide et le moment où le Gouvernement s'est finalement décidé à lever des troupes de terre pour la Corée, je me borne à dire que jusqu'ici aucun motif valable n'a été donné au Parlement pour l'expliquer. Il est vrai que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a fourni certaines raisons; mais, sauf le respect que je lui dois, je dois dire qu'elles n'étaient pas très convaincantes. Je me suis même demandé si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était lui-même convaincu de leur valeur. Le Gouvernement, me semble-t-il, se préoccupait plus des répercussions politiques que pourrait provoquer une intervention rapide que des exigences de la situation. C'est possible et, à mon avis, la Chambre a droit à plus de renseignements qu'elle n'en a obtenu jusqu'ici.

Passons maintenant, pour quelques instants, de l'aspect militaire à celui qu'a souligné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il a dit que la seule puissance militaire ne nous garantissait pas la victoire dans la crise présente. Ces dernières années, une multitude de gens de tous les coins du monde ont embrassé le communisme parce qu'il leur permet d'espérer atteindre à une des libertés que l'humanité recherche depuis le début de son histoire: la liberté de manger à sa faim. Pour avoir su promettre de faire disparaître la faim dans le monde, le communisme a su attirer des millions de misereux. C'est par une promesse semblable que fascistes et nazis ont pu, durant les années 30, se gagner l'appui de millions de personnes en Europe centrale. Pour les faméliques de tous les pays et de toutes les époques, qui voient leurs enfants souffrir de la faim, l'assurance de manger revêt une importance primordiale. Aux yeux d'un peuple famélique, la liberté du parlement, la liberté de la presse, la liberté des réunions, la liberté de l'entreprise et même la liberté religieuse cèdent toutes le pas à la liberté de se nourrir. C'est parce que le communisme a toujours promis et promet encore de libérer de la faim ceux qui acceptent son régime,—ce que, incidemment, le capitalisme impérialiste n'a pas réussi en Asie pendant le dernier siècle,—que des millions d'Asiatiques se tournent non pas vers la démocratie, mais vers le communisme. Nous n'avons qu'à lire l'histoire du caoutchouc ou du pétrole ou de n'importe quel de nos grands empires industriels établis sur l'oppression des peuples orientaux et l'exploi-

tation de leurs ressources naturelles, pour nous rendre compte pourquoi il est si relativement facile pour la Russie aujourd'hui de persuader les Orientaux qu'elle vient à eux en libératrice, que les pays occidentaux ont été et sont encore leurs oppresseurs. Ce que les peuples orientaux désirent aujourd'hui, ce n'est pas tant de se libérer de leurs propres despotes que de l'oppression et de l'exploitation occidentales. Notre problème à nous, des démocraties occidentales soucieuses de maintenir le degré relatif de démocratie que nous avons pu atteindre, c'est de réparer en Orient, le plus tôt possible, les injustices que nous avons commises à l'égard de ces peuples depuis un siècle. Nous n'avons pas un autre siècle pour y réussir. Nous n'avons pas même un demi-siècle. Nous serons chanceux si nous avons encore dix ans pour faire l'ordre dans notre propre maison et pour convaincre les peuples orientaux que la démocratie que nous vivons peut s'adapter à leur vie quotidienne. Aussi longtemps que les profits économiques de la démocratie ne serviront qu'au bénéfice d'un groupe privilégié relativement restreint, quand des millions d'êtres humains, outre-mer, et des centaines de mille dans notre propre pays, consacrent toutes leurs énergies à vivoter, toutes nos belles phrases ronflantes sur la liberté démocratique n'auront pas beaucoup d'influence, et même très peu d'effet contre le communisme.

A mon sens, le communisme est une impasse où une partie importante du genre humain recherche à l'aveuglette un meilleur mode de vie; c'est une aspiration que la divinité insuffle en quelque sorte à l'être humain. Si le genre humain ne se détruit pas lui-même au cours d'un conflit atomique,—et j'ai trop confiance dans la sagesse de l'homme pour croire qu'il est stupide au point d'agir de la sorte,—je pense qu'à la longue l'humanité reviendra à une route directe qui la rapprochera davantage de sa destinée éternelle.

En terminant, monsieur le président, on me permettra de dire que si nous pouvions vaincre la Russie dans un conflit atomique ou autre de façon aussi décisive que nous avons défait l'Allemagne et l'Italie dans la dernière guerre, nous ne ferions qu'écorcher le serpent: nous ne le tuerions pas. Comme le chef de notre groupe, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, l'a dit ces jours derniers, le communisme est une doctrine; or on ne saurait détruire une doctrine avec des balles. Il nous faudra, par quelque moyen, montrer à ceux que le communisme attire, que notre mode de vie peut les rendre plus heureux sans les priver de la liberté à laquelle ils aspirent, et sans exiger d'eux le sacrifice d'avantages matériels que le communisme peut leur offrir. Le Gouvernment pourrait donner le ton à l'univers à la prochaine assemblée des Nations Unies en se montrant disposé à favoriser, par l'entremise des commissions et conseils appropriés de cette organisation, la suppression de la pauvreté et de la famine; il s'agirait de proposer des mesures qui aideraient les pays peu évolués de l'univers à exploiter leurs ressources à leur propre profit. Ce qu'il nous faut, ici au pays, pour remporter la victoire sur le communisme et pour nous armer convenablement dans ce conflit, c'est que le Gouvernement présente des mesures législatives qui nous permettent de faire face aux prix qui montent en flèche, des mesures qui préviendront tout mercantilisme indu à l'égard des 800 millions de dollars que nous sommes invités à voter à la présente session.

Si l'on croit que cette question n'est pas importante, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les journaux d'aujourd'hui. J'ai ici une série de coupures du *Globe and Mail* de Toronto qui donnent une idée assez exacte de la situation dans laquelle nous nous trouvons présentement. Au sujet de la crise internationale, cette manchette, en première page: "Le flanc des Nations Unies enfoncé". En deuxième page, un article sur un bombardier "rouge" qui a été abattu hier, alors qu'il attaquait les forces des Nations Unies. Un autre article, dans le même journal, porte sur les mesures que prend la Chine communiste en vue d'influencer les Tibétains et d'obtenir leur appui. Nous lisons plus loin que les New-Yorkais prennent la situation au sérieux au point de restreindre l'usage de la sirène, dans leur ville, à la seule signalisation des raids aériens. Voilà le monde tel que nous le décrit un seul numéro d'un seul journal.

Passons à la situation économique. Voici un en-tête: "M. Abbott dit que le bill de défense modifiera le niveau de vie." Un autre article nous apprend que les anciens combattants demandent la révision de la loi des pensions par suite de la cherté de la vie. Un autre article encore, toujours dans le même journal, mentionne que les ouvriers unis de l'automobile veulent obtenir les salaires en vigueur aux États-Unis. Les prix augmentant, les ouvriers commencent à s'inquiéter et demandent avec instance des salaires suffisants. Un autre titre annonce: "Les employés du service de la circulation du rail réclament une augmentation de 30 p. 100; une première demande est adressée au Pacifique-Canadien." C'est un indice du mécontentement qui se manifeste autour de nous aujourd'hui; il démontre la nécessité d'adopter, au cours de la présente session, quelque mesure législative qui remédiera à cette situation économique.

[M. Noseworthy.]

Passant à un autre aspect du même problème, nous lisons dans les journaux qu'en Angleterre un congrès des syndicats ouvriers, qui représente quelque 8 millions de membres, a applaudi le premier ministre, M. Attlee: il demandait au congrès que les syndicalistes ouvriers consentent des sacrifices dans l'intérêt de la sécurité. Il fut aussi acclamé que s'il avait accordé une hausse de salaire à chaque ouvrier et ouvrière en Grande-Bretagne. Pourquoi? Je crois que nous en trouvons la réponse dans un court paragraphe du même article, qui est ainsi conçu:

Le premier ministre a promis que le Gouvernement ferait tout son possible pour voir à ce que les sacrifices consentis en vue d'assurer la sécurité du pays soient équitablement répartis.

Je crois, monsieur le président, que tout ce que réclame le public canadien si on lui demande des sacrifices, d'envoyer ses fils combattre, par exemple, ou d'abaisser le niveau de vie, c'est que ces sacrifices soient partagés équitablement parmi toute la population. Les gens ne veulent pas que, de nouveau, la plupart d'entre eux se sacrifient tandis qu'un petit nombre de personnes accumulent des millions par le mercantilisme. Nos gens ne veulent plus qu'on exige d'eux des sacrifices dans de telles circonstances. Ils répondront à l'appel que lance le Gouvernement dans cette crise, comme ils y ont répondu au cours des années 40. Mais pour nous assurer leur appui, nous du Parlement devons leur donner quelque assurance que des mesures seront prises pour enrayer la hausse du coût de la vie et prévenir le mercantilisme.

M. Blair: Monsieur le président, je veux saisir la Chambre d'une autre question relative à la défense du pays. Personne ne l'a soulevée, il s'agit de la défense civile. Je ne veux nullement alarmer la population du pays, mais il est indéniable que les méthodes de guerre ont changé, tellement que la population civile peut être considérée comme en première ligne de combat. En Angleterre durant le dernier conflit, la population civile a profondément souffert bien avant que l'armée aille au front. On disait même en plaisantant:" Enrôlez-vous pour fuir le danger." L'armée a plus tard combattu et a subi de lourdes pertes mais les souffrances de la population civile n'en ont pas été moins lourdes.

Depuis deux ou trois jours, on parle ici de la défense du Canada. Il est question de bataillons, brigades, divisions, avions, etc., et bien des députés se préoccupent avec raison de la défense du pays. Aucun pays, cependant, ne peut vraiment être protégé si les autorités n'ont pas tenu compte de la population civile. Ce matin les nouvelles de Radio-Canada, transmises à huit heures, annonçaient que le maire de Windsor entretient des craintes très graves à l'endroit de cette grande ville industrielle. Un peu plus tard, les journaux m'apprenaient que les gens se préoccupent de la défense civile. Le *Globe and Mail* consacrait au township d'York, situé au nord de Toronto, un article qui paraissait sous la rubrique: "York consacre $15 à la défense contre la guerre atomique". Ce n'est pas une plaisanterie. La lecture de l'article vous convaincra du contraire. Ces gens veulent des directives de la part du Gouvernement. Voici l'article:

Le conseil du township d'York s'est arrêté hier à la défense des habitants du township en cas d'un raid atomique sur la région. Les conseillers sont convenus de faire venir douze exemplaires, à $1.25 l'un, de la nouvelle brochure qu'a publiée la Commission de l'énergie atomique des États-Unis; l'ouvrage porte sur les effets des armes atomiques. On distribuera ces brochures aux conseillers, à la police, aux services d'hygiène et d'incendie.

Dans le même journal, sous la manchette: "Le chef veut participer à la défense passive", figure une dépêche de la *Presse canadienne* en date du 5 septembre.

Le chef du service des incendies, M. Robert C. McRonald, de London (Ontario) a demandé aujourd'hui que la *Dominion Association of Fire Marshals* soit associée au programme canadien de défense passive.

Au cours de son allocution présidentielle, il a déclaré:

Un organisme comme le nôtre, chargé de la protection de la vie et de la propriété en temps de paix, est assurément tout désigné pour servir en cas de crise nationale.

On ajoute:

Soulignant l'importance des services municipaux de lutte contre les incendies, au sein du programme de défense passive du Canada, il a déclaré qu'une alliance entre l'association et l'organisme chargé de l'exécution des plans d'Ottawa favoriserait la formation d'une unité forte et compacte, prête à agir au premier signal.

Au cas où cette alliance se concrétiserait, il faudrait de toute nécessité que l'administrateur du programme national de défense tint l'association au courant des dernières découvertes à l'égard des armes atomiques, biologiques et chimiques.

Sous réserve des règlements de sécurité, ces données seraient communiquées aux divers endroits "qu'on jugerait exposés à une attaque", dit-il.

Je me rappelle que l'an dernier on a posé une question au ministre au sujet de nos préparatifs militaires et de la formation donnée à la population civile à cet égard. Si j'ai bonne mémoire, il a répondu que si les autorités se mettaient immédiatement à organiser la défense passive et à former la population, l'enthousiasme des gens s'atténuerait, les exercices perdraient de leur nouveauté et on en viendrait à ne plus se soucier des préparatifs.

La question est trop sérieuse pour cela. Si la situation mondiale s'est aggravée au point de nécessiter à la Chambre des communes un débat sur la défense du Canada et les préparatifs militaires, cette question est également importante; il faut, en outre, que la population civile dispose aussi quelque moyen de se protéger. Le Canada pourrait bien se trouver dans la même situation que l'était l'Angleterre lors de la dernière guerre, ou encore la Belgique ou la Pologne. La population civile pourrait souffrir et l'armée, étant occupée ailleurs, ne pourrait peut-être pas veiller sur elle. De fait, si l'armée était à repousser un envahisseur, ses ambulances de campagne, son corps médical et ses hôpitaux de campagne seraient trop occupés pour prodiguer des soins à la population civile. De plus, il serait difficile d'étendre ces soins à tout le pays dans des régions qui pourraient être bombardées ou dans des centres industriels soumis à un bombardement intense.

Je répète que je soulève cette question pour qu'on l'étudie, non pas avec l'intention d'alarmer notre population. Toutefois, c'est un problème de la plus haute importance à l'heure actuelle. Je sais que le Gouvernement a désigné le général Worthington, éminent soldat, pour accomplir quelque travail dans ce domaine, mais je trouve qu'en ce moment nos préparatifs sont vagues. Nous avons appris aujourd'hui, par la radio et la presse, que trois municipalités demandent qu'on leur donne quelques directives et qu'on prenne des mesures à cette fin.

Le problème intéresse tous les Canadiens. Si nous envoyons notre armée au combat pour la défense du Canada sans avoir fait les préparatifs que nécessite aujourd'hui la guerre et si la population civile en souffre, c'est que notre programme de défense est loin d'être complet. Les deux aspects du problème sont presque aussi importants l'un que l'autre.

Je veux faire brièvement le tableau de ce qui peut arriver en cas d'invasion du pays. La guerre par la voie des airs comporte un triple danger. Il nous vient immédiatement à l'esprit le danger dont l'honorable préopinant a parlé, celui des bombardements. On peut utiliser à cette fin les bombes explosives, dont la puissance d'explosion, formidable instrument de guerre, détruit la propriété. On peut aussi recourir à une autre forme de bombardement au moyen de la bombe atomique. Tous les membres du comité sont au courant des dommages que la bombe explosive a causés à Londres au cours de la dernière guerre; je me contente donc de dire quelques mots de la bombe atomique.

Nous avons eu deux exemples des ravages de la bombe atomique parmi la population civile, un à Hiroshima et l'autre à Nagasaki. Certaines leçons se dégagent de ce qui s'est produit à ces endroits. Ces leçons visent la défense de la population civile. Non seulement la force d'explosion de la bombe atomique a-t-elle détruit une vaste région, mais les rayons que cette explosion a dégagés ont causé de terribles brûlures à la population habitant le périmètre extérieur de la zone bombardée. Les habitants du périmètre extérieur de cette zone qui ont échappé aux brûlures ont souffert quelques semaines ou quelques mois plus tard d'affections vagues et inusitées du sang sous forme d'anémie et de leucémie. Dans nos préparatifs à venir nous devons donc tenir compte de ces deux genres de bombes.

L'usage de la bombe explosive qui peut, vu sa puissance très destructive, causer des dégâts matériels et des pertes de vie, poserait, pour les autorités municipales, un problème énorme. La situation est toute différente en ce qui a trait à la bombe atomique. Les particularités de cette arme exigeraient des préparatifs d'un autre genre. Les médecins peuvent difficilement traiter certains effets qui durent longtemps après l'explosion de la bombe.

Il y aurait lieu de tenir compte également d'un autre aspect. Il s'agit de la guerre aérienne, la guerre bactérienne. Elle peut s'exercer de diverses façons. On en a beaucoup parlé; ce n'est pas une question qu'il faut traiter à la légère. Un ennemi qui lancerait une attaque bactérienne tenterait, apparemment, de contaminer notre population civile, de paralyser notre vie industrielle en rendant malades les travailleurs, les ouvriers de nos usines. D'autre part, il se peut que la guerre bactérienne vise notre approvisionnement en vivres, en eau, ou autre chose de ce genre. Mais un point ressort nettement en ce qui concerne la guerre biologique. On tenterait de contaminer notre population à l'aide de quelque organisme qui épargnerait l'ennemi mais qui rendrait nos gens invalides du moins pendant quelque temps. Il serait facile pour un ennemi d'infecter la population du Canada. Du coup nombre de nos usines cesseraient de fonctionner, si les ouvriers attrapaient une des maladies qui peuvent être propagées de cette façon. Je ne m'étendrai pas sur la question des germes qu'on pourrait utiliser, mais elle mérite d'être étudiée.

La guerre chimique est tout à fait possible. Dans nos régions très peuplées, la guerre chimique pourrait faire une multitude de victimes. Il faudrait par conséquent former dans une certaine mesure la population à ce genre de guerre. Il faudrait l'aider d'une certaine façon en lui fournissant des masques à gaz, en lui montrant comment ranimer les asphyxiés et secourir les gazés.

J'ai mentionné les trois possibilités dans une guerre aérienne ou dans une invasion, notamment l'emploi des gaz, la guerre biologique, l'emploi de la bombe explosive et de la bombe atomique.

Le pays devrait être prêt à se défendre contre ces menaces. Les mesures de défense devraient nous pousser à accroître les installations dont nous disposons pour le traitement des blessés. Nos hôpitaux sont encombrés. Ces hôpitaux et leur personnel médical ne pourraient certes s'occuper des victimes d'une attaque concentrée par les gaz ou les bombes. Il faudrait donc prendre d'autres dispositions.

Ce qui importe avant tout, il me semble, c'est de renseigner la population. Les conseils municipaux et les maires savent ce qui peut se produire, et ils attendent de l'aide et des instructions du Gouvernement. Nous devrions sans tarder former de nombreux secouristes qui puissent donner les premiers soins aux blessés, aux brûlés et autres victimes de la guerre moderne.

Il faut beaucoup de temps pour former le personnel nécessaire à ce genre de travail. Il est bien beau d'affirmer que nous prendrons telle ou telle disposition si les circonstances l'exigent. On ne peut cependant pas enseigner le secourisme du jour au lendemain. Si nous voulons être prêts à assurer les soins nécessaires à la population civile, nous devrions tout de suite former le personnel requis et prendre des dispositions pour le soin des blessés. Il importe alors que nous prenions certaines mesures en vue de l'hospitalisation des victimes, en sorte que toutes les municipalités se préparent à traiter les victimes ailleurs que dans les hôpitaux, car les hôpitaux sont remplis.

On devrait songer à utiliser le sous-sol des églises, ou d'autres endroits qui soient à l'abri dans une certaine mesure, pour y donner les soins d'urgence, car, je le répète, il ne faut pas compter sur les hôpitaux. Les mesures prises par les municipalités pourraient être dirigées par le conseil municipal. Ce qui importe, c'est de former dans chaque municipalité un personnel compétent et de trouver un endroit où traiter les victimes.

Cela m'amène à aborder la question des soins à donner aux victimes. Une des premières considérations qui me viennent à l'esprit, est la constitution d'une banque du sang suffisante aux besoins de la région. A la dernière guerre, on s'est préparé dans une certaine mesure, mais, en ce qui regarde les banques du sang, elles étaient destinées aux troupes expéditionnaires, bien qu'elles aient aussi servi en partie à notre population.

On pourrait reprendre cette œuvre et faire quelque chose pour reconstituer les banques du sang, si importantes pour le traitement des blessés, surtout de ceux que nous aurions durant une guerre où il y aurait des victimes des bombardements. Lorsqu'un bombardement a fait des blessés, la première chose à faire est de leur donner une transfusion, avant de tenter une opération.

Il faudrait aussi dresser des plans pour l'évacuation des grands centres afin de savoir où envoyer la population. Ce n'est pas tout de dire qu'il faut, par exemple, évacuer la ville d'Ottawa. Encore faut-il savoir où. On ne pourrait pas envoyer les gens dans les villes environnantes parce qu'elles souffrent d'une pénurie de logements et qu'il n'y aurait pas de place pour loger l'excédent de population.

Il faut donc agir. En cas de bombardement, il faudrait des abris. La bombe atomique oblige à modifier la construction des refuges. Déjà, aux États-Unis, le gouvernement a publié des brochures et donné des directives à la population. J'ai vu, dans un journal, d'excellents plans de construction d'un abri et, notamment, d'un abri qui assurerait une protection efficace contre la bombe atomique.

Il est également important que le Gouvernement choisisse des régions ou des dépôts pour l'entreposage de nourriture, et particulièrement pour conserver les stocks de produits pharmaceutiques et de matériel médico-chirurgical. Il devrait y avoir ici et là des établissements principaux chargés de fournir ce matériel afin que chaque ville soit en mesure d'en obtenir en cas d'urgence.

J'ai parlé de la contamination des aliments par la guerre biologique. Il est important de protéger les approvisionnements d'eau et d'entretenir une collaboration étroite entre la population et les laboratoires bactériologiques. Cette collaboration serait essentielle si l'ennemi tentait de contaminer les approvisionnements de lait ou d'eau ou de semer la contagion dans les troupeaux du pays. Les services vétérinaire et médical devraient être prêts à cette éventualité. La question est très importante, non moins que tous les plans que nous pourrions dresser pour l'avenir en ce qui concerne la résistance à opposer à toute force armée qui pourrait envahir notre pays.

Au congrès de Victoria, le chef du service des incendies de London a fort opportunément soulevé la question de la défense. Il songeait naturellement à la protection contre les incendies et au danger que pourrait constituer une cinquième colonne qui chercherait à saboter nos grandes industries. Il pourrait aussi y avoir danger d'incendies allumés par les bombes, comme en Angleterre pendant la dernière guerre. On devrait donc préparer

la population civile à faire sa part. Cette division de la défense passive pourrait être mise sur pied en peu de temps. Je prie donc le Gouvernement de prendre des mesures en vue de défendre la population contre la guerre chimique et les bombes, dont j'ai parlé. D'excellents organismes comme la Croix-rouge et l'Association ambulancière Saint-Jean auraient besoin de temps pour former leur personnel, préparer les approvisionnements et, de façon générale, se mettre en état de lutter contre pareil état de choses si notre pays était victime d'une invasion.

N'oublions pas qu'il est tout aussi important de protéger la population civile, ceux qui produisent les denrées alimentaires et qui travaillent dans les industries, que de protéger les armées en campagne. Les conditions de guerre ont changé, et cette question est maintenant d'importance capitale.

Je ne parlerai pas longuement sur le sujet. Mais, après avoir lu, ce matin, que les autorités municipales demandent de l'aide, et étant donné qu'on ne prend aucune mesure à cet égard, j'ai cru de mon devoir de faire quelques observations. Peut-être a-t-on établi un plan ou une organisation; mais, même si l'on pouvait mettre ce plan en œuvre, il resterait encore certains problèmes à résoudre.

Le ministre a parlé, ce matin, du temps qu'il faut pour former des soldats. Il faudrait encore beaucoup plus de temps pour former un personnel efficace qui pourrait s'occuper de problèmes de ce genre. Le ministre a dit que ces hommes finiraient peut-être par devenir négligents dans leur travail, s'ils subissaient une longue formation et qu'aucun désastre ne survienne. Je ne crois pas que les Canadiens cesseraient d'être enthousiastes, s'ils en voyaient la nécessité.

N'oublions pas que le personnel deviendrait d'autant plus efficace que sa formation durerait longtemps. Il ne s'agirait pas simplement de lui donner un cours de secourisme, mais une instruction lui permettant de s'occuper efficacement des victimes.

Je laisse au Gouvernement le soin d'étudier la question et j'affirme à tous les membres de la Chambre que ce sujet est tout aussi important que les autres questions étudiées. Espérons qu'on n'aura jamais besoin de recourir au personnel compétent ni aux mesures de défense dont j'ai parlé. Si l'on a à s'en servir, ce ne sera pas une arme dispendieuse. D'autre part, la formation reçue par ces gens leur servira toute leur vie. Rien ne sera perdu. Cependant, l'État devrait indiquer la voie, au lieu de se contenter de dire vaguement, à l'occasion, qu'il s'en occupe.

[M. Blair.]

Ce matin, le député de Cap-Breton-Sud a parlé de l'accident survenu à Petawawa. Je n'étudierai pas une question qui fait l'objet d'une enquête de la part des autorités, mais je dis que ces militaires devraient suivre des cours semblables à ceux qu'on donne en vue de prévenir les accidents dans l'industrie. La familiarité engendre le mépris et il arrive que ceux qui manient les explosifs deviennent négligents. Je me rappelle les mortiers de tranchée de la première Grande Guerre. Personne ne savait s'ils allaient partir ni où ils iraient. Je ne blâme personne à cet égard, mais il faudrait apprendre au personnel qu'il manie des matières dangereuses.

Deux autres accidents sont survenus non loin d'Ottawa. Un élève des écoles secondaires a eu les yeux crevés par une grenade, à Hog's-Back. J'ignore comment il se fait que la grenade se trouvait là,—je ne crois pas que personne le sache,—mais elle provenait des magasins de l'armée. Le tribunal a décidé que l'armée n'est pas responsable. Il n'en reste pas moins que ce garçon est aveugle pour la vie. Il n'y a pas longtemps, deux enfants se faisaient blesser à l'œil et recevaient de graves brûlures près du camp de Petawawa. J'ignore comment l'accident s'est produit, mais il n'en reste pas moins que ces deux enfants ont été gravement blessés.

Il faudrait exercer une surveillance plus étroite sur le matériel militaire. Un garçonnet devenu aveugle à Ottawa, deux enfants blessés à l'œil et brûlés à Petawawa, quatre soldats tués et les deux autres blessés au camp de Petawawa, voilà un nombre assez imposant de morts et de blessés en temps de paix. Après la dernière guerre, il s'est produit de nombreux accidents parce que des soldats avaient rapporté diverses armes au pays; or ces accidents se produisent encore.

Les armes dangereuses causeront toujours des accidents mais, je le répète, on devrait exercer une plus étroite surveillance sur ceux qui les manipulent. L'honorable député de Cap-Breton-Sud a signalé ce matin que seuls des instructeurs compétents ou des hommes qui se rendent compte du danger que présentent les armes qu'ils manipulent devraient s'en occuper. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

La possibilité d'invasion au pays et nos préparatifs de défense ont fait l'objet d'un débat. Il me semble que nous devrions étudier sérieusement aussi les mesures qu'il y a lieu de prendre à l'égard de la population civile. J'espère que nous n'aurons jamais besoin de mettre en pratique les propositions que j'ai formulées. Je souhaite que cet organisme n'ait jamais l'occasion de se mettre

à l'œuvre, mais nous devons nous préparer en vue de ce qui pourrait arriver à notre population civile.

L'hon. M. Claxton: Nous apprécions tous l'intérêt que le député de Lanark porte à la santé et au bien-être. Je me permets une ou deux brèves observations. Afin de dissiper l'impression que les explosifs utilisés par l'armée ont causé de nombreux accidents parmi les civils, je souligne que depuis 1939 il n'y a eu que vingt accidents de ce genre. Quatre ont été attribués à la négligence de l'État, qui a alors versé des compensations. Dans d'autres cas, il n'existait pas de responsabilité juridique mais morale: les réclamations comportaient donc un appel à la générosité. On a alors accordé certaines indemnités. Le dossier est excellent, si l'on songe qu'il y avait des milliers d'endroits où les explosifs à grande puissance étaient utilisés.

Le député a proposé que des officiers jouissant d'une formation semblable à celle des spécialistes en prévention des accidents industriels assistent aux exercices où des munitions de combat servent. D'après mon expérience, en de telles circonstances, un officier chargé de la sécurité doit se tenir avec chaque groupe. Rien ne m'indique qu'aucun officier de cette classe n'était pas sur les lieux lors du regrettable accident de Petawawa. Le député était peut-être absent quand j'ai fourni à la Chambre les renseignements dont je dispose sur la cause de l'accident.

La défense passive est évidemment une question importante. Nous avons tenu récemment, avec les provinces, une conférence qui a abouti à une entente portant sur la responsabilité et les mesures à prendre. Les résultats en ont été communiqués aux provinces qui sont sans doute à les étudier. Je ne veux pas entrer dans les détails, car les renseignements échangés étaient confidentiels; mais je signale que, bien que le gouvernement fédéral accepte une large part de responsabilité pour ce qui est de l'organisation en ce domaine, il n'en reste pas moins que les éléments de réalisation de la défense passive relèvent nécessairement des autorités régionales.

Je ne prétends pas que la responsabilité en retombe entièrement sur les autorités locales mais je dis simplement que les moyens de défense dont nous disposons, services de police et de lutte contre les incendies, etc., sont liés à la vie quotidienne de la collectivité. L'expérience que nous avons acquise à l'occasion des inondations en Colombie-Britannique et au Manitoba et des incendies de Rimouski et de Cabano, nous permet d'affirmer que le meilleur moyen pour les autorités fédérales, par l'entremise de nos forces armées, de s'acquitter de leurs fonctions, c'est d'aider et d'appuyer les autorités civiles dans leurs domaines respectifs.

Mais en temps de guerre la défense passive est un tout autre problème. La nature du désastre auquel on est exposé n'est pas la même du tout. Le gouvernement fédéral doit accepter, et accepte de fait, l'obligation de dresser les plans généraux; mais l'entente qu'on est à négocier avec les provinces indique qu'elles aussi accepteront leurs responsabilités et s'entendront à leur tour avec les municipalités.

C'est un principe qui mérite toute notre attention en ce moment. Plus tard il faudra peut-être modifier la répartition des tâches mais, pour l'instant, le meilleur moyen pour le gouvernement fédéral de s'entendre avec les municipalités, qui doivent être chargées de la défense passive, c'est d'agir de concert avec les provinces et par leur entremise. Voilà le principe sur lequel nous nous sommes fondés pour étudier cette question avec les provinces, mais nous n'avons pas reçu un exposé complet de leurs vues.

On a parlé de trois formes que peut prendre la guerre: A, B et C. Le Canada a probablement accompli autant de travail que n'importe quel autre pays pour se défendre contre la guerre biologique et chimique. Le conseil de recherches pour la défense se tient bien au courant de la plupart des découvertes dans ce domaine. Il a même pris les devants. Pour ce qui est de la guerre atomique, le député a sans doute lu plusieurs rapports sur ce sujet; je puis lui assurer que, grâce à l'expérience acquise par les enquêtes que nous menons à Chalk-River, dans le domaine de la défense passive, nous sommes bien renseignés sur les perfectionnements réalisés jusqu'à présent et nous en avons tenu compte. Le député peut être certain que nous examinerons soigneusement son point de vue et que nous y donnerons suite D'ici quelques semaines, sinon quelques jours, les provinces nous communiqueront leur point de vue sur nos entretiens. Elles en feront part aux municipalités; je suis sûr que les résultats seront ceux que le député souhaite.

M. Graydon: A-t-on mis à l'étude un programme de défense passive du continent intéressant à la fois les États-Unis et le Canada? En fin de compte, les bombes ne respecteront pas les parallèles de latitude.

L'hon. M. Claxton: Oh! oui, en effet. On est convenu, d'abord, d'échanger les renseignements, et puis, de coordonner les mesures prises par les deux pays. Les ententes proposées aux provinces prévoient une étroite collaboration, au gré des intéressés, entre les collectivités voisines, par exemple, entre

Windsor et Détroit. Cette collaboration comportant la coordination des mesures prises par les organismes de la province et ceux de l'État sera ensuite coordonnée par les gouvernements fédéraux intéressés.

M. Graydon: Ce problème est-il de la compétence de la commission mixte permanente de la défense des deux pays?

L'hon. M. Claxton: La commission mixte permanente de la défense s'occupe de l'examen de préparatifs à long terme et d'autres sujets du genre. Elle a été saisie de ce problème, mais ce sont les gouvernements intéressés qui y voient directement.

M. Harkness: C'est avec le sentiment d'avoir été profondément frustré dans mes espoirs que je participe ce soir au débat sur la défense. J'ai suivi de façon presque continue la discussion qui s'est déroulée sur le discours du trône et la crise actuelle. Il s'agit d'un débat confus et diffus qui ne fournit guère de renseignements précis. Le ministre ne s'est pas attaché à répondre aux questions qui se posent dans l'esprit des députés et de la population. La façon dont le débat s'est poursuivi, les maigres réponses qu'il a apportées aux questions que pose la population, sont la meilleure preuve qu'il serait opportun de constituer un comité de la défense. Le discours que le député de Cap-Breton-Sud a prononcé ce matin m'a paru un modèle de bon sens à cet égard. Il a signalé combien il était vain de poursuivre un débat de ce genre si nous voulions obtenir des renseignements utiles sur la défense.

Voyons quelles sont ces questions qui se posent dans l'esprit des Canadiens à l'égard de la défense. En premier lieu, après un intervalle de cinq années et après des dépenses d'un milliard et demi, engagées depuis la dernière guerre afin précisément de pourvoir aux besoins de nos forces armées, pourquoi n'avions-nous pas de troupes disponibles, de troupes constituées prêtes à combattre? On n'a pas encore répondu à cette question. Le ministre ne nous a pas dit, de façon précise, où est passé cet argent, pourquoi il a été dépensé.

Une autre question se pose également. Quels éléments déterminés de défense les dépenses considérables qu'on nous demande apporteront-elles? Quel sera l'effet de ces dépenses? Qu'obtiendrons-nous effectivemet pour ce qui est de gens qui peuvent combattre, qui seront prêts à combattre pour la défense du Canada? A mon avis, le peuple canadien s'intéresse avant tout à sa propre défense. Il veut ensuite qu'on réponde à l'appel des Nations Unies, qu'on fasse honneur aux engagements contractés sous l'empire du pacte de l'Atlantique, etc. Il veut que nous répondions à tous nos engagements, qu'ils soient déterminés ou d'ordre général, mais il veut avant tout qu'on lui assure que nous avons les troupes nécessaires pour défendre le pays.

S'il croyait tant soit peu que nos préparatifs de défense étaient suffisants, sa confiance a subi une rude épreuve au cours du dernier mois et demi. J'estime qu'en ce moment, le premier devoir du Gouvernement est de faire savoir nettement et avec précision quels effectifs nous avons, quels effectifs nous aurons pour les six prochains mois ou pour la prochaine année, période après laquelle on espère, d'après les renseignements généraux que nous avons reçus, que l'état de préparation de la défense du pays aura atteint un point raisonnable. Au contraire, le ministre répète la devise du célèbre M. Coué: chaque jour et à tous points de vue, nous allons de mieux en mieux. Tout ce que le ministre dit est sur ce ton. La méthode est usée. Nous ne voulons plus rien entendre de ce genre-là. Nous en savons déjà trop, surtout lorsqu'on manque de troupes de combat pour appuyer de telles paroles.

Le ministre a dit aujourd'hui que nous ne pouvons maintenir une division au Canada et, sauf erreur, il a ajouté en ce moment. Il nous a donné deux raisons. La première, c'est que la chose n'est pas nécessaire et, la seconde, que nous ne pouvons pas nous le permettre. Pour ce qui est de la première raison, il a affirmé au cours de la journée, qu'il serait très heureux d'avoir une division si nous pouvions pratiquement la constituer. Il n'a pas dit qu'elle serait nécessaire, mais il a avoué qu'il serait heureux de l'avoir. Je soutiens qu'elle est nécessaire. En raison de la situation mondiale actuelle, je suis d'avis qu'une division de troupes,—et par là j'entends des troupes régulières prêtes à combattre au besoin,—s'impose pour la défense du Canada. Nous avons besoin d'une division si nous voulons remplir nos engagements quels qu'ils soient, particuliers ou généraux peu importent les termes. Nous savons, d'après ce qu'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que nous avons déjà contracté des engagements.

Si nous voulons faire honneur à ces engagements, il semble bien que nous devions posséder sur pied de guerre des forces armées plus considérables que celles que nous avons en ce moment; je ne doute pas que presque tout le monde au pays soit convaincu que nous avons besoin d'un plus grand nombre de troupes seulement pour assurer la défense de notre pays.

En second lieu, le ministre a prétendu que nous n'avions pas les moyens de maintenir une division, qu'il en coûterait trop, qu'il nous faudrait vingt mille hommes, et dix mille autres pour s'occuper d'eux. Je ne sais où il a pris le chiffre de vingt mille hommes. A moins que je ne me méprenne, les effectifs d'une division se rapprochent bien plus de quinze mille que de vingt mille hommes. En ce qui a trait aux dix mille hommes additionnels, voilà une des difficultés de l'organisation de notre défense depuis de nombreuses années. Nous avons depuis longtemps un personnel d'état-major et administratif considérable qui aurait pu s'occuper d'un nombre d'hommes beaucoup plus grand que celui de nos effectifs passés. C'est pourquoi je doute sérieusement que le chiffre que le ministre a mentionné soit requis. Il est vrai, il s'est contredit en affirmant que nous étions actuellement en passe d'avoir une division, si l'on tient compte de la brigade aéroportée, de la brigade spéciale et de certaines autres unités actuellement sur pied. La seule raison pourquoi nous n'avons pas une division sur pied au pays sans qu'il y ait lieu de dépenser un cent de plus, est que le personnel de nos quartiers généraux et de nos services administratifs nous coûtent des sommes excessives. Allez aux quartiers généraux de la défense nationale ici à Ottawa, à ceux de n'importe quelle région ou district militaire, et vous vous demanderez ce que tous ces gens-là font. Il y a là hypertrophie; c'est indiscutable. Il est incontestable qu'en réduisant le quartier général et les services administratifs, nous pourrions, avec le même montant et peut-être avec moins, disposer d'une division sur pied. Nous aurions pu l'avoir au moment où le conflit coréen a éclaté. Ce n'est pas le montant des affectations qui est en jeu, mais l'emploi rationnel des crédits votés.

A ce propos, il peut être instructif de jeter un regard sur les unités de combat que nous possédions en 1938 et 1939, juste avant la guerre. Quand on pense à cette période, on dit, d'une façon désinvolte: "Nous n'avions rien alors. Nous sommes tellement plus prêts aujourd'hui que nous l'étions alors". De fait, du point de vue des unités de combat, nous avions exactement ce que nous avons aujourd'hui. Nous en possédons aujourd'hui une ou deux de plus, c'est tout. Nous avions les trois bataillons d'infanterie, les deux régiments de cavalerie, tels qu'ils existaient alors; nous avions un régiment d'artillerie et quelques éléments de génie et ainsi de suite. Fondamentalement, les unités de l'armée régulière, les vrais combattants, étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Il est vrai que ces unités ne comptaient pas alors autant d'hommes que maintenant, mais même là, autant que je sache, nous n'avons qu'une seule unité dont l'effectif soit complet, à moins que les circonstances aient changé depuis quelques mois. Quand nous prenons les dépenses consacrées à la défense en 1938 et 1939, le nombre d'hommes engagés dans les forces régulières à cette époque et que nous les comparons à l'effectif actuel des forces permanentes et aux affectations destinées à la défense, il nous étonne de constater que nous n'avons pas plus d'unités de combat que nous n'en avions alors, pas plus d'hommes instruits capables de partir avec une baïonnette et d'infliger des pertes à un ennemi, s'il s'en présentait un. Nous avons plus de gens dans nos unités et c'est tout. Même là, l'effectif de ces unités n'est pas complet.

A plusieurs reprises, au cours des deux ou trois derniers jours, nous avons entendu le ministre répéter de combien d'effectifs l'armée de réserve s'était accrue depuis trois ans, que le pourcentage en avait augmenté de tant, et ainsi de suite. Je suis renseigné sur un bon nombre d'unités de réserve dans ma propre province, et, à mon avis, elles ne sont pas actuellement aussi préparées à l'action qu'elles l'étaient en 1939. En fait, la plupart des unités que j'y connais personnellement ne sont pas aussi bien instruites qu'elles l'étaient alors; elles ne pourraient former le noyau ni d'un régiment ni d'un bataillon, ni de tout autre corps d'armée. Je ne veux pas jeter le blâme exclusivement sur le ministère de la Défense. La reconstitution de ces unités, après la guerre, ne pouvait se faire en un jour, car c'est un travail difficile. La même chose s'est produite après la première guerre mondiale; il a fallu quelques années pour réorganiser et instruire les unités de réserve. Je blâme toutefois le gouvernement de n'avoir pas pris des mesures énergiques pour les pourvoir en hommes. La seule chose qui en assurera le succès et l'efficacité, c'est la quantité des recrues qui les composeront, ainsi que les officiers et les sous-officiers aptes à les instruire; et c'est justement ce qui n'a pas été fait.

Je blâme le Gouvernement de ne pas avoir pris des mesures plus énergiques en vue de compléter les effectifs de ces unités. D'ailleurs, les observations qu'on a faites ces jours derniers n'indiquent aucunement qu'il y aura de grands changements à cet égard. Le ministre s'est contenté de dire qu'on allait accroître les unités de la réserve. Comment le fera-t-on? Quels plans précis a-t-on élaborés afin de compléter les effectifs de ces unités? Quelles mesures précises prendra-t-on à cette fin? De fait, l'une des difficultés qu'on rencontre à certains endroits, c'est qu'il y a un

trop grand nombre d'unités, comme je l'ai fait remarquer il y a deux ou trois ans. Certaines localités en comptent un si grand nombre qu'il est impossible de trouver assez d'hommes pour chacune d'elles, car il n'y en a pas suffisamment de l'âge et du type requis. Il y aurait avantage à réduire le nombre d'unités à certains endroits, à les fusionner de quelque façon, afin d'utiliser plus efficacement les services des hommes disponibles pour l'armée de réserve.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit essentiellement de trois questions. La première a trait à l'armée régulière et à l'expansion à lui donner. La deuxième intéresse la réserve, dont je viens de parler. La troisième porte sur la défense passive, dont a fait mention le représentant de Lanark. L'an dernier et de nouveau cette année, nous n'avons cessé de poser des questions afin d'arracher très difficilement au ministre quelques bribes de renseignements. Je propose que nous procédions autrement et que le ministre, peut-être pendant que se déroulera le débat sur l'exposé budgétaire, se mette au travail et couche par écrit, dans une forme précise, tous les renseignements qu'il croit pouvoir nous donner, tout d'abord sous la rubrique "effectifs réguliers" comprenant la marine, l'armée et le corps d'aviation, puis sous celles de la réserve et de la défense passive. S'il pouvait se présenter à la Chambre avec un état assez concis et bien disposé, renfermant tous les renseignements qu'il croit possible de nous fournir à cet égard, je crois qu'il hâterait beaucoup l'étude de cette question. En ce moment, nous ne pouvons que lui arracher quelques maigres renseignements bribe par bribe. Cela ne nous avance pas beaucoup.

J'aimerais dire quelques mots des forces régulières. Il est arrivé, comme on pouvait s'en douter il y a un an, que la marine a été la seule de nos armes à disposer d'unités prêtes à entrer en action. Trois destroyers ont été dépêchés en Corée, tandis que d'autres unités se trouvent dans nos eaux territoriales ou en croisière d'instruction. La marine a été le seul service prêt à agir, ce dont je la félicite. Je suis heureux de ce qu'un service ait disposé d'unités prêtes à aller au combat. J'espère que les navires qu'on est à construire et que, nous dit le ministre, nous commencerons à obtenir en 1951 ne se feront pas trop attendre. "En 1951" me semble une date un peu indéfinie. Nous n'aurons pas trop à nous plaindre si nous obtenons ces navires au début de 1951, qui commence dans quatre mois. J'aimerais, cependant, que le ministre fût un peu plus précis. Au lieu de nous dire simplement qu'ils seront livrés en 1951, il devrait préciser le mois de leur livraison.

[M. Harkness.]

Lorsque le ministre parlait des destroyers et des autres navires qu'on s'apprête à mettre en service,—ceux qu'on conserve, comme disent les gens, dans la naphtaline,—il a dit qu'on les armerait assez rapidement. Il n'a pu, quand je l'ai interrogé à ce sujet, préciser la date de leur mise en service. Ces navires existent. Il s'agit simplement de les remettre en état et d'y installer un nouvel armement. Par le passé, dès qu'un navire était mis en service, le ministère de la Défense s'empressait de l'annoncer en sonnant la trompette. Pourquoi le ministre ne peut-il nous dire quand ces navires, qu'on est en train de réarmer, seront remis en service? A quoi bon nous dire qu'ils seront remis en service, si ce n'est que dans un an ou deux. Pourquoi ne peut-on pas nous dire quand ils seront remis en service? Je ne puis voir aucune raison de sécurité ni d'autre raison qui fasse garder le silence là-dessus.

J'ai déjà parlé de l'armée assez longuement, mais au cours de la discussion cet après-midi, au sujet des engagements et de la possibilité que nous soyons tenus, aux termes du traité de l'Atlantique-Nord, d'envoyer des troupes dans tout pays qui puisse être attaqué, je me suis rappelé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) avait commencé à traiter cette question il y a quelques jours. Au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai demandé quelle serait l'attitude du Gouvernement au sujet de la dispersion de nos forces dans l'éventualité où des incidents semblables à celui de la Corée se produiraient en divers pays. Je crois qu'il était essentiel pour nous d'envoyer des troupes en Corée. Je regrette seulement que nous ayons pris si longtemps à l'annoncer. Mais cela ne signifie pas nécessairement que nous devons envoyer des troupes en tout pays où le trouble éclatera. De fait, ce serait, à mon sens, le meilleur moyen de nous affaiblir que d'envoyer, mettons, 6,000 hommes en Corée, 1,000 à Formose, 2,000 en Indochine, 3,000 en Perse, etc. Nous devrions suivre un programme à cet égard, et le Gouvernement devrait faire connaître sa ligne de conduite au sujet de l'envoi de troupes ici et là, où il surviendra des troubles.

Je le répète, le ministre a entrepris de répondre à cette question au cours de son discours mais une autre question l'a interrompu et il n'a pas pu terminer son explication. J'aimerais connaître son avis et savoir s'il existe à cet égard un programme défini.

L'aviation n'était pas en meilleure posture que l'armée lors de l'attaque contre la Corée. Nous ne disposions d'aucune escadrille d'interception ni de formation de bombardiers

susceptibles d'être dépêchées au combat. Nous avons envoyé une petite escadrille de transport, que nous avons augmentée de quelques avions nolisés du Pacifique-Canadien. Nous n'avons pas fait plus, car nous ne possédions pas d'effectifs prêts au combat. On apprend maintenant la mise en œuvre d'un programme d'expansion du matériel aéronautique. Nous devrions savoir plus exactement quand il portera fruit. Le ministre, sauf erreur, a dit que les escadrilles d'interception seraient triplées. Quand? Le député de Kamloops (M. Fulton) signalait cet après-midi que le rythme prévu par le ministre ne porterait les effectifs aériens au sommet désiré que dans quatre ans et demi. C'est bien différent de ce que le ministre dépeignait: triplées les escadrilles d'interception; accrues de tel ou tel pourcentage les autres escadrilles; quintuplé le rythme de production des moteurs Orenda, etc. C'est magnifique quand on ne s'arrête pas à la question, mais ça ne veut rien dire. Nous n'avons pas besoin de telles statistiques. Ces comparaisons avec les chiffres antérieurs, ces déclarations générales ne valent rien.

Pour ce qui est des forces de réserve, je crois en avoir dit assez long. Un mot maintenant au sujet de la défense passive. Comme le ministre le sait, je réclame des mesures concrètes à cet égard depuis deux ou trois ans. J'ai appris avec plaisir, par les journaux, qu'une conférence fédérale-provinciale avait eu lieu à ce sujet. En parcourant la liste des crédits qu'on nous demande de voter, je ne vois aucun article qui se rapporte à la défense passive. Il y a quelques instants le ministre nous a dit que cette question relèverait vraisemblablement des autorités locales. J'espère que le gouvernement fédéral ne s'en remettra pas uniquement aux municipalités ni aux provinces, sans pourvoir à une autorité centrale. S'il veut assumer sa part de responsabilité, il lui faudra demander des crédits à cette fin. Je le répète, ceux qu'on vient de nous soumettre ne renferment aucun poste concernant la défense passive. Le ministre pourrait sans doute nous expliquer pourquoi. Comment finance-t-on la défense passive, pour ce qui est de la part du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Claxton: Je puis répondre immédiatement à cette dernière question. Ces dépenses sont payées à même le crédit afférent à l'administration du ministère. Déjà, devrais-je ajouter, des représentants des provinces ont accepté d'assister à un cours de défense passive contre la radiation, qui sera inauguré à Borden ce mois-ci. Les cours se succéderont sans interruption jusqu'au printemps. Nous établirons également à Borden ou à Meaford une école de défense passive à l'usage des représentants provinciaux et municipaux. Cette institution sera modelée sur celles de Grande-Bretagne. Les préparatifs vont bon train.

Quant à quelques-unes des autres questions qu'a soulevées le député, il est revenu sur ce que j'ai déjà expliqué dans le présent débat comme dans d'autres. Je ne reviendrai donc pas là-dessus. Il a parlé de la mise en service progressive des navires. Un des navires qui était en réserve lors de l'incident coréen a été depuis armé. C'est le *Nootka*. D'autres, comme le *Crusader*, le *Crescent* et l'*Iroquois*, le seront à tour de rôle dès qu'ils auront complété leurs rajustements et auront recruté et formé des équipages ou qu'ils les auront pris ailleurs. Le recrutement et l'instruction des équipages est une entreprise progressive. Plus tard, évidemment, viendront la fabrication et l'installation de nouveaux canons. Ces canons seront fabriqués à Sorel.

Quant à la question du montant dépensé pour l'administration et le personnel d'état-major, je rappelle au comité que c'est la deuxième fois qu'on parle à ce sujet du manque d'économie de la part du ministère de la Défense nationale.

M. Harkness: J'en parle depuis trois ans.

L'hon. M. Claxton: Je sais, et tous ceux qui ont traité cette question, tant du côté du Gouvernement que de celui de l'opposition, en ont parlé à chaque session. C'est certainement une question de la plus haute importance. Je l'ai déjà signalé, des équipes de la Commission du service civil, le Conseil du Trésor et des experts ont examiné la composition de l'état-major du quartier-général et ordinairement ils en ont augmenté le nombre au lieu de le diminuer. Pour ma part, j'ai effectué un bon nombre de réductions, comme l'ont fait aussi les officiers, et nous travaillons constamment en ce sens. Par ailleurs, vu les nouveaux engagements qu'entraînent les négociations entamées avec des pays amis comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Organisation du traité de l'Atlantique (NATO), et les autres, l'état-major doit compter un nombre de membres considérable.

J'ai fait également des comparaisons avec le quartier-général d'autres pays dans une situation comparable à la nôtre, et pris tous les autres moyens propres à assurer une réduction des frais généraux. Une fois ou deux, nous avons fait simplement une coupe générale; d'autres fois, nous avons procédé d'un bureau à un autre. C'est une lutte qui se poursuit dans chaque ministère et service

de l'État, lutte que nous n'abandonnons pas. Toutefois, je le répète, je ne puis faire que mon possible pour continuer ce travail dans le sens que propose l'honorable député. Je puis lui assurer que j'ai reçu l'entière collaboration des trois armes et du ministère. En comparaison avec les autres pays, la proportion des frais généraux par rapport aux diverses opérations est à peu près la même, bien que notre pays soit plus petit.

Quant aux unités de réserve, le député estime qu'il devrait y en avoir moins.

M. Harkness: En certains endroits.

L'hon. M. Claxton: Oui, en certains endroits. C'est une opinion, évidemment, qu'il faut prendre très au sérieux. Le député a une longue expérience de ces questions. Il comprendra toutefois comme moi la difficulté d'y donner suite. Tout d'abord, certaines unités qui ne sont pas actives présentement pour une raison ou pour une autre, certaines circonstances locales, l'absence d'un commandant convenable ou quelque autre motif de ce genre, peuvent être appelées à entrer en activité dans un avenir rapproché et constituer par la suite le noyau d'une bonne unité. Et même s'il n'en est pas ainsi, elles peuvent servir de cadres. Des ex-officiers et des hommes, inscrits sur la liste générale de la réserve, viendront aider l'unité à s'organiser dans un cas d'urgence. En général, nous avons donc pour ligne de conduite de ne pas abolir les unités. Si elles sont inactives, si elles ne valent pas d'être maintenues, n'ayant pas reçu l'appui nécessaire, nous les laissons inactives mais nous donnons à l'officier général commandant ou au commandant de la région le pouvoir de s'entendre avec les autorités locales, les anciens officiers de l'unité en vue de remettre l'unité en activité. Cette façon de procéder nous paraît sage.

En ce qui a trait au C.A.R.C., auquel il faudrait quatre ans et demi pour recruter le nombre voulu d'hommes au rythme que j'ai indiqué, l'honorable député était peut-être absent lorsque j'ai entrepris de rectifier l'affirmation du député de Kamloops.

M. Fulton: Nous avons admis que ce serait plutôt près de deux ans.

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Fulton: C'est tout de même deux ans.

L'hon. M. Claxton: Le député nous accuse, d'une façon générale, de répéter sans cesse qu'il y a amélioration constante, affirmation qu'il dit ne vouloir plus entendre. Je ne sais vraiment que répondre à ce sujet, car, selon moi, telle est bien la situation; d'ailleurs, les chiffres le démontrent. Je n'ai jamais prétendu qu'il n'y avait pas lieu d'aller plus vite, ni de chercher à faire le mieux possible. A cet égard, le député et moi sommes presque d'accord.

L'honorable député a affirmé de nouveau que nous devrions avoir des troupes de combat pour participer à la guerre de Corée. La question a été expliquée au moins une douzaine de fois, du point de vue du ministère des Affaires extérieures et du mien. On a énoncé très nettement à la Chambre que précisément ce que l'honorable député réclame . . .

M. Harkness: Excusez-moi, monsieur le président; je ne crois pas que le ministre veuille dénaturer mes paroles. Je n'ai pas demandé pourquoi n'avions-nous aucune troupe de combat à envoyer en Corée? J'ai dit que je voulais savoir pourquoi il n'y avait pas de troupes de combat pour combattre au Canada ou ailleurs.

L'hon. M. Claxton: J'ai pensé que l'honorable député parlait de la Corée. J'ai cru que c'était le sens de ses paroles. Si j'ai fait erreur, je ne puis que répéter que nous estimons jusqu'ici que nous avons des troupes de combat nécessaires à la défense du Canada. D'après les renseignements dont nous disposons, ces troupes suffisent aux besoins actuels.

M. Jones: J'aimerais dire quelques mots de la défense passive dont ont déjà parlé deux préopinants. J'approuve entièrement les remarques de l'honorable représentant de Lanark qui nous a fait bénéficier de sa compétence. Il nous a exposé les dangers que comporte une guerre atomique, bactériologique ou autre. Comme il a compétence pour traiter ces questions, je le laisserai s'en occuper. Je me contente d'appuyer ses paroles et de signaler que nous devrions en tenir compte.

Les remarques du ministre m'ont intéressé. Le soin d'assurer la défense civile serait donc laissé plus ou moins aux provinces et aux municipalités. L'expérience nous a démontré, à l'égard des secours aux indigents, des pensions de vieillesse et le reste, que cette situation laisse fort à désirer. Ce n'est qu'un moyen d'en rejeter la responsabilité sur d'autres. A mon avis, le gouvernement fédéral aurait tort de ne pas en prendre la direction et de ne pas indiquer aux provinces et aux municipalités quel sera leur rôle, au lieu de les laisser prendre l'initiative. Je sais que le ministre n'entendait pas donner à ses paroles le sens qu'il leur a donné; d'autre part, je suis convaincu qu'il ne se rend pas compte de la gravité de la situation.

Comme l'a fait remarquer le représentant de Lanark, il faut du temps pour préparer

la défense passive. Ce point est important. Cependant le présent budget de la défense ne comporte aucune sorte de crédit destiné à la défense civile, pas un cent, si je ne fais erreur. Le ministère ne s'est donc pas encore rendu compte de ce besoin urgent. Le ministre nous a dit que nos préparatifs de défense passive sont en partie secrets et que certains renseignements ne peuvent être divulgués. Je me contenterai de faire observer qu'on ne devrait pas entourer de secret une question aussi importante pour la population civile de notre pays que celle de sa propre défense. Voilà une chose qu'on ne peut tenir secrète. Plus on fournira de renseignements aux intéressés, plus on les préparera, le mieux ce sera pour eux.

Le ministre sait aussi bien que moi ce qui s'est produit en France durant la dernière guerre. Il sait que la population, qui manquait de chefs, de préparation et de défense passive, prise de panique, a fui d'une ville à l'autre, encombrant les routes, nuisant au mouvement des troupes, et trouvant la mort par dessus le marché. La même chose peut se produire dans notre pays; la même panique peut s'emparer de la population. Je sais que l'on dit que cela ne peut arriver ici, que la Russie est trop loin. Qu'on me permette toutefois de rappeler qu'il y a quelques années un groupe d'aviateurs russes a survolé toutes la région septentrionale du Canada pour atterrir aux États-Unis avec des avions bien moins perfectionnés que les appareils que la Russie possède aujourd'hui. On a fait cela, et si on l'a fait une fois, on peut le faire encore. N'induisons donc personne en erreur; ne soyons pas trop confiants et ne disons pas que cela ne peut arriver chez nous.

J'estime que la défense passive est aussi importante que l'action militaire. Durant la prochaine guerre, où qu'elle ait lieu, les civils se trouveront en plein champ de bataille, en plein dans l'objectif visé, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, peu importe. C'est pourquoi il faut songer à la défense passive, en collaboration avec la défense militaire du pays. Les mesures de défense passive devraient s'appliquer immédiatement. Il faudrait commencer le recrutement et l'instruction de gardiens et agents de la défense passive, afin qu'ils aient quelque connaissance des communications, téléphones, télégraphes, radio et des transports, par route, par rail et par air et qu'ils se préparent à maintenir les approvisionnements d'éclairage, d'énergie, de pétrole, d'essence, de charbon, de bois et le reste.

Comme l'a souligné le député de Lanark, on devrait se préparer à trouver des endroits où stocker des aliments en vue de leur distribution ultérieure. La grève des chemins de fer nous a forcés de constater que quelques-unes de nos villes canadiennes ne reçoivent leurs provisions qu'une fois la semaine. Après quelques jours de grève, une ville demandait des provisions dont elle commençait à manquer. Une autre semaine de grève aurait davantage accusé cette lacune, et l'on aurait eu la preuve évidente que très peu de villes canadiennes ont des provisions pour plus d'une à trois semaines, en cas de détresse ou de guerre.

L'organisation de la défense passive aurait pour mission de dresser la liste des approvisionnements disponibles et de les emmagasiner à des endroits commodes en cas de besoin. Elle s'occuperait aussi de l'eau, des mesures sanitaires et d'hygiène et ainsi de suite. J'en fais la proposition parce que, si on pose un premier pas, je suis sûr qu'avant longtemps les autorités recevront toute l'assistance dont elles ont besoin de la part de clubs comme le Rotary, le Gyro, le Kiwanis et autres. Les membres de ces clubs ne demandent pas mieux que d'aider et de se former; ils seraient prêts à s'organiser et à se soumettre à la discipline qu'exige la défense passive.

Le ministre connaît mieux que nous la gravité de la situation, parce que l'importance des crédits qu'on nous demande de voter est une preuve de la gravité extrême de la situation internationale. Le représentant de Lanark a également fait remarquer qu'il est possible de sous-estimer le danger de la bombe atomique. Il n'en coûterait pas cher de renseigner le public par l'entremise de la presse, de la radio, ou de conférences, comparativement à la valeur des résultats acquis pour la protection de nos gens. Je n'en dirai pas davantage sur cet aspect de la question car on l'a bien exposé.

Je soutiens que nous ne devrions pas compter que le Canada jouit de l'immunité contre la guerre, et que nous devrions nous rappeler que nous sommes dans la zone dangereuse. Il pourrait en résulter une situation chaotique chez nous si on ne nous prépare pas en vue d'une attaque de l'ennemi contre notre pays.

A la lecture des propositions qu'on a faites en vue de financer la défense militaire de notre pays, j'ai été quelque peu alarmé d'y voir figurer un poste d'environ 28 millions de dollars destinés à l'achat de biens immobiliers. Le ministre peut-il me dire si ces fonds, ou une bonne partie de ce montant, serviront à l'achat de nouvelles propriétés, ou si les anciennes que nous avons utilisées pendant la dernière guerre serviront de nouveau pendant la prochaine.

Durant la dernière guerre, le Canada avait assez de propriétés, à mon sens, pour for-

mer l'armée la plus considérable que nous ayons jamais eue, peut-être plus considérable que celle que nous espérons former en ce moment. Je ne puis donc absolument pas comprendre pourquoi il serait nécessaire d'avoir un crédit de vingt-huit millions de dollars pour acquérir encore des propriétés.

Si l'on veut se servir des vieilles propriétés, je conseille au ministre d'y faire effectuer un examen en règle, surtout sur les vieux champs de tir, afin de s'assurer qu'il ne reste pas dans le sol de munitions non explosées. Je sais qu'on impute à la négligence les accidents survenus à Petawawa et en d'autres camps, comme à celui de Vernon. Celui-là, on l'a désaffecté, on l'a abandonné, puis on l'a entouré d'une clôture en fil métallique. Ici et là, à tous les milles ou à peu près, on a érigé des signaux de danger au lieu de supprimer le danger que présentent les bombes chargées enfouies dans le sol. Qu'est-il arrivé? Longtemps après la fin des hostilités, trois jeunes gens se sont rendus dans la région et, en creusant, ont frappé une de ces bombes. Ils ont été tués tous les trois. Le ministère ne veut accepter aucune responsabilité. J'ai soumis la question au ministre. Je dois dire qu'il a fait tout son possible, mais le service du contentieux refuse toujours d'admettre toute responsabilité. Ces trois garçons ont perdu la vie en partie à cause de la négligence du ministère de la Défense nationale et parce qu'il ne s'est pas assuré que ces bombes chargées ne détoneraient pas. Avant d'utiliser ces camps de nouveau, on devrait les parcourir avec des détecteurs de mines, particulièrement dans les zones de l'objectif et de l'emmagasinage, afin de prévenir toute explosion de ce genre.

On me permettra de parler maintenant de l'armée de réserve, dans laquelle j'ai servi pendant la dernière guerre. Si le ministre veut obtenir une meilleure collaboration des soldats et des officiers de la réserve, il devrait mieux rémunérer le temps qu'ils y consacrent. Je sais qu'on leur tient compte du temps qu'ils passent à l'exercice, mais il leur arrive d'être sur les lieux une ou deux heures avant qu'il commence. D'aucuns doivent parcourir dix ou douze milles pour se rendre à la salle d'exercice. La collaboration serait meilleure, s'ils touchaient une compensation à l'égard du temps qu'ils mettent pour se rendre à la salle d'exercice et en revenir, ainsi que du temps pendant lequel ils attendent que l'exercice commence.

A mon sens, la solde que touchent les réservistes devrait être déductible aux fins de l'impôt sur le revenu. La somme, qui n'est pas considérable, ne peut, sauf erreur, être séparée du revenu de l'intéressé; cependant, si elle était considérée comme une dépense deductible, elle le serait. Je puis assurer au ministre, après d'autres députés, que l'argent que touchent les réservistes en retour des services qu'ils rendent est loin de couvrir les dépenses qu'ils ont à effectuer pour assister à l'exercice, notamment s'ils habitent à dix milles de la salle d'exercice.

En terminant, je tiens à affirmer que le chef de l'opposition a rendu un grand service à la population du Canada lorsqu'il a demandé que soit tenue une session secrète afin que nous puissions entendre la vérité au sujet de la Corée. Ainsi que d'autres députés, j'ignorais tout de la situation à mon arrivée et je ne suis guère mieux renseigné aujourd'hui. Je n'ai pas appris beaucoup de choses parce qu'on ne nous a rien révélé. En toute justice pour les députés qui viennent de loin et qui, pendant cinq ou six mois, perdent contact avec le Gouvernement, il faudrait que cette session secrète ait lieu. On devrait nous dire la vérité, si amère soit-elle. Si l'on nous dit toute la vérité, la vérité toute nue, nous serons mieux en état de servir notre pays. Il appartient au Gouvernement de montrer qu'il a confiance en nous au lieu de nous traiter comme si nous étions des enfants. J'exhorte le ministre à étudier sérieusement la proposition formulée par le chef de l'opposition.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Au cours de la discussion de ces projets de résolution, il a été évident qu'on a porté beaucoup plus d'attention au rôle de l'armée canadienne. Je tiens à rappeler qu'au commencement de la session, qui a été convoquée au début de la dernière guerre, le chef de l'opposition a signalé que le Canada pourrait bien alors être attaqué par le Nord. Étant donné les grands progrès réalisés dans le domaine de l'aviation, une telle invasion paraît encore plus possible aujourd'hui; il ne s'agirait probablement que d'un raid de diversion dont l'armée n'aurait pas à s'occuper longuement.

Un grand danger menacera le pays surtout s'il participe à une guerre européenne: les sous-marins. Quel que soit le rapport entre nos forces et celles des autres pays, il n'en reste pas moins que nos ennemis éventuels possèdent de nombreux sous-marins. Le sous-marin d'aujourd'hui dépasse beaucoup en puissance ceux des deux Grandes Guerres. Son activité peut s'étendre cinq fois plus loin, dit-on, que celle des sous-marins de la dernière guerre.

Je me permets de rappeler deux ou trois incidents survenus lors du récent conflit sur les côtes de Terre-Neuve. Un jour d'été, un ou plusieurs sous-marins ont pénétré dans

la baie Conception où mouillaient, près de Belle-Isle, trois ou quatre navires venus chercher du minerai de fer destiné à North-Sydney. En présence de milliers de personnes, ces navires à l'ancre ou amarrés au quai furent coulés. Moins de trois milles plus loin croisait une corvette et l'aéroport de Torbay se trouvait à quatre ou cinq milles: pourtant les sous-marins ont pu s'échapper.

Je me demande si l'on entend affecter une part de ces crédits à l'amélioration des méthodes de repérage des sous-marins. Je me suis trouvé sur les lieux peu de temps après que ces navires eurent coulé et j'ai vu les vaisseaux qui tentaient de repérer les submersibles. C'est une baie peu profonde et l'incident a eu lieu quatre ou cinq milles en deça des promontoires; pourtant on n'a pas pu y apercevoir les sous-marins. S'il est impossible de les repérer dans des eaux si peu profondes, qu'arrivera-t-il quand ils disposeront de beaucoup plus d'espace pour se cacher? J'espère que le service de recherches a étudié les moyens de mieux repérer les sous-marins.

Il nous faudra transporter par convois en Europe, comme on l'a déjà fait, des troupes et des approvisionnements. On sait qu'un convoi doit adopter la vitesse du plus lent des navires et qu'il constitue la principale cible des sous-marins. Il faut que nous disposions de puissants moyens de repérage et que nous ayons des avions et des chasseurs de sous-marins prêts à se lancer à leur poursuite. La marine canadienne au large de Saint-Jean, et le corps d'aviation royal canadien sur l'océan, ont réussi à protéger les convois à destination de l'Europe.

Il y a deux régions particulièrement dangereuses. La première est celle du cap Race, point où passent, à l'aller et au retour, la plupart des navires qui voyagent entre l'Europe et l'Amérique. On y voit souvent passer plusieurs gros navires. On peut craindre que des groupes de sous-marins ne s'y tiennent à l'affût. Le détroit de Belle-Isle est un autre endroit dangereux.

Comme nous avons appris que des sous-marins auraient été vus au large des côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et dans le détroit de Cabot, nous devrions avoir une patrouille pour surveiller les sous-marins. Il faut se rappeler que quelques heures après le début de la dernière guerre, l'*Athenia* a été coulé en plein Atlantique. Si un ennemi devait attaquer le Canada ou quelque pays de l'Europe, il n'annoncerait pas à l'avance ce qu'il veut faire, mais placerait des sous-marins là où ils peuvent causer le plus de tort.

J'aimerais aussi parler d'un autre sujet qu'a mentionné le député de Cap-Breton-Sud dans son excellent discours de ce matin. Le député a parlé de nos marins du commerce. Ces hommes ont toujours soutenu que leurs griefs étaient bien fondés. Ayant couru des risques aussi grands sinon plus grands que les membres de la marine ou de l'armée, ils n'ont pas obtenu les mêmes considérations. Même s'ils étaient blessés, ils n'avaient pas droit à une pension. Je crois que les membres de la marine marchande des États-Unis qui ont servi durant la guerre ont été traités sur le même pied que les marins de la flotte.

Je prie le ministre de considérer d'un œil favorable le cas de ces hommes. Leur courage est indéniable, car plusieurs sont retournés à leur poste même après avoir échappé à la mort jusqu'à quatre fois. La marine du commerce est un service très important et ses marins méritent une compensation et autres gratifications.

M. Ferguson: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour signaler au comité qu'il y a vingt ans, un dimanche après-midi, on m'a fait visiter une école communiste de la ville de Toronto où au moins 150 enfants, de six à quatorze ans, apprenaient sous la conduite de maîtres communistes à se moquer de leurs parents, à vénérer l'État russe et à perdre toute confiance dans la puissance du grand empire britannique. Dans cette école, on pouvait voir des portraits de Staline, ornés de drapeaux rouges. Les parents de ces enfants y jouaient aux cartes ou simplement causaient entre eux.

Ces enfants d'il y a vingt ans sont aujourd'hui des hommes et des femmes de 26 à 34 ans. Sans aucun doute, plusieurs d'entre eux, après être allés à cette école à un âge où ils étaient si facilement impressionnables, se sont rendus à Moscou pour compléter leur instruction dans l'art de la propagande et apprendre à combattre sournoisement leur propre pays. Ces hommes et ces femmes sont au large dans toutes les régions du Canada. Le Gouvernement ne saurait manquer d'être au courant du fait que je signale. S'il ne l'est pas, il devrait l'être. Je n'ai jamais eu l'occasion de visiter les écoles communistes de Montréal, mais je suis sûr qu'elles existent, qu'elles ne manquent pas de fournitures et sont fréquentées à l'année longue par un grand nombre. Voilà les faits.

Mes commettants et les vôtres comptent sur nous, membres du Parlement, pour juger de la possibilité d'une attaque du monde communiste contre le Canada. Nous ne sommes pas venus participer à la session simplement pour écouter le programme bâclé par le ministre de la Défense nationale et nous dire en conscience qu'il offre les solutions que la population attend. Ce ne sont pas

là les questions que nos commettants nous demandent; cette vérité s'applique à tous les députés.

Notre population se rend compte que la seule raison pour laquelle des traîtres à notre pays ont été condamnés au pénitencier de Kingston pour espionnage, c'est que les Russes avaient enfoncé la porte d'un appartement de la ville d'Ottawa. Ce n'est pas par suite d'une dénonciation de notre service des renseignements ni d'une mesure du gouvernement libéral. Il a fallu que les Russes enfoncent une porte. Un homme a dû s'échapper de l'ambassade russe, supplier qu'on le protège. Pourtant un membre très important du Gouvernement a ordonné, à l'époque, que le jeune homme retournât à son ambassade. Il ne voulait nullement avoir affaire à lui. Le Gouvernement a tiré de la capture des espions beaucoup de mérite. Il n'a fait que les juger et, à mon avis, les condamner à une peine bien insuffisante après que les Russes eurent pratiquement livré leurs espions aux portes de nos prisons.

Pourquoi avoir fait des dépenses énormes pour réunir les députés en cette session? Pour régler une grève déjà réglée? A voir l'expression sur la figure des membres du parti libéral, sur celle surtout des ministres, on pouvait conclure d'avance que quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le résultat ne serait autre: les hommes reprendraient leur travail; ils continueront de travailler. La grève est réglée à la satisfaction des travailleurs en cause. On aurait pu obtenir ce même résultat sans faire venir les députés des milliers de milles à très grands frais.

On nous dit maintenant que la situation qui existe en Corée est une autre question importante. Si un député en sait plus long sur la situation coréenne, depuis qu'il est ici, que ce qu'il a lu dans les journaux, s'il sait pourquoi nous devons voter plus ou moins d'armes, je voudrais qu'il me fasse part de ce qu'il sait. Rien n'a été divulgué ici qui puisse nous porter à croire que nous n'avons pas tous les services nécessaires pour faire face à la situation la plus récente. A propos de gens qui ont une formation communiste au Canada, je voudrais pouvoir, possédant de la Russie la même connaissance qu'ils ont du Canada, être envoyé en mission dans ce pays, afin de dynamiter leurs chutes Niagara trois semaines avant une attaque. Je voudrais qu'on me donne le grand honneur de faire sauter un canal semblable au canal Welland. Je le dynamiterais certainement. Il n'y a actuellement aucune garde pour protéger cette artère vitale de l'industrie. On n'exerce aucune surveillance autour de la centrale électrique de la Niagara, ni des nouvelles centrales qui ont récemment commencé à fonctionner en Ontario, ni ailleurs, d'un océan à l'autre. Il n'y a aucune garde pour le canal Welland, ni pour le canal Sault. Néanmoins, on nous convoque ici pendant une crise et on nous incite presque à croire qu'il puisse y avoir quelque motif qui nécessite des dépenses énormes. Le Gouvernement tente de nous faire comprendre que les Russes sont sérieux. Nous n'avons pas une division de 30,000 hommes; nous n'avons pas une brigade pour la guerre de Corée. Personne ne nous a dit quels minimes préparatifs on avait fait pour défendre le Canada.

Je ne suppose pas qu'on puisse disposer d'un seul des hommes bien formés de la force permanente pour surveiller convenablement la propriété. Je ne suppose pas qu'à même le petit nombre de soldats formés, on puisse disposer de la poignée d'entre eux qui serait nécessaire pour surveiller le canal Welland ou la centrale électrique de la Niagara. Crise! Comment la population pourrait-elle être convaincue que ces dépenses sont nécessaires et que le Canada joue le rôle qui lui revient comme membre de l'ONU en cette heure de crise, puisqu'on ne s'occupe pas de questions de ce genre? Nos commettants sont des gens ordinaires et non des devins. Ils ont donc raison d'être perplexes. Ils ignorent complètement ce qui se passe. Ils se croient en toute sécurité parce que ce noble parlement canadien est en session, bien qu'il perde son temps.

Des voix: Très bien!

M. Ferguson: Je siège sûrement du côté le plus populaire de la Chambre et si je perds mon temps je suis en bonne compagnie. Les 190 membres du parti libéral m'approuvent, je puis vous l'assurer.

Une voix: Nous nous taisons.

M. Ferguson: Aucun journal ne peut dire à la population où nous en sommes. Je ne prends pas la parole à la seule fin de m'entendre parler ni pour plaire aux honorables députés. Je m'efforce d'exprimer les opinions et les sentiments du Canadien moyen. C'est ce que je crois faire lorsque j'affirme que les Canadiens seront lancés dans une autre guerre sans trop savoir pourquoi, un peu comme en 1914 et en 1939.

Une voix: Ils nous ont fait honneur.

M. Ferguson: Ils nous ont fait honneur; et vous n'étiez pas le seul à nous faire honneur. Il est probable que vous ne serez pas le dernier à partir cette fois encore. Je crois que les Canadiens vont s'embarquer dans une guerre contre la Russie, avec la preuve évidente que nous possédons de l'attitude de ce

pays à l'égard du reste du monde, et la raison de combattre l'ennemi sera la plus troublante que jamais peuple n'a eue. Le recrutement aujourd'hui, tant pour les forces permanentes que pour la brigade de Corée, est une honte, à comparer aux trente mille hommes recrutés, équipés et dirigés sur Salisbury-Plain en moins de trente jours, en 1914. Cela tient à ce que, même si nos jeunes gens sont tout aussi prêts à combattre pour défendre leur pays qu'il l'étaient en 1914, ils ne voient pourquoi ils s'engageraient. Ils n'en comprennent pas la nécessité. Cet état de choses est attribuable à la léthargie du Gouvernement. Le seul fait d'avoir convoqué ici les membres du Parlement ne constitue pas pour les jeunes Canadiens une raison de s'engager dans les forces armées. Il est temps que quelqu'un ici parle franchement et n'ait pas peur que M. Joe Staline puisse apprendre quelque chose qu'il ne sait pas déjà si nous voulons nous tirer de l'effroyable bourbier dans lequel nous pataugeons.

Je ne parle qu'au nom de celui qui n'est pas satisfait des actions du cabinet canadien. J'espère que celui-ci communiquera aux journaux une déclaration qui fera comprendre aux Canadiens que nous ne sommes pas seulement attaqués par des communistes à l'étranger, mais que nous sommes attaqués, à l'intérieur du pays, par une armée de communistes bien instruits et qui, j'ai le regret de le dire, sont Canadiens de naissance.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Knowles: N'était-il pas entendu qu'une fois la discussion générale terminée, nous passerions à l'examen des articles?

M. le président: Je propose qu'on étudie la motion paragraphe par paragraphe. Les chiffres qui ont été donnés sont simplement des renseignements complémentaires; ils ne sont pas contenus dans la résolution. Je crois que la meilleure façon de procéder serait d'appeler le premier paragraphe et de l'étudier.

M. Knowles: Je pensais clairement convenu, hier, après la réponse du premier ministre à ma question posée il y a un ou deux jours, que nous suivrions la pratique adoptée dans les dernières années de la guerre au sujet de résolutions semblables. Je me rends compte, évidemment, que plusieurs députés ici présents n'y étaient pas alors et qu'ils tiennent peut-être a suivre une autre méthode, mais celle-là semblait satisfaisante. Ce que nous faisions alors est très clair. Inutile de prendre le temps de le lire, mais j'ai ici les volumes du compte rendu ainsi que les références. Nous avions alors un débat général, puis, tel que convenu, nous prenions chacun des articles dans la ventilation qui nous était distribuée par le ministre des Finances. Il est évident que c'est une motion qui nous est soumise; et pour bien accuser la distinction, le compte rendu ne dit pas "adopté" après chaque article; il dit simplement: "L'article est adopté". Nous les prenions un par un, par ordre, et si c'est nécessaire que je me reporte...

L'hon. M. Fournier: Personne ne s'y oppose. Pourquoi ne pas aller de l'avant?

M. Knowles: M. le président vient justement de proposer d'étudier la résolution paragraphe par paragraphe, en mentionnant que les chiffres qui nous ont été communiqués par le ministre ne sont que de simples renseignements. Je propose de suivre la pratique adoptée en 1943 et en 1944 en particulier, c'est-à-dire d'étudier la résolution paragraphe par paragraphe, si l'on veut, mais qu'à l'égard des chiffres correspondants à chacun de ces paragraphes, nous les examinions un par un selon leur ordre dans la ventilation fournie par le ministre.

L'hon. M. Fournier: J'accepterai toute méthode qui nous permettra d'aller de l'avant. Les observations qu'on vient de faire ne sont d'aucune utilité en ce qui concerne le débat. Si l'honorable député désire poser des questions, pourquoi ne le fait-il pas?

M. Knowles: Je m'efforce de faciliter la marche du débat. Il y a déjà quelque temps que je songe à faire cette proposition, et maintenant que la discussion générale est terminée nous pourrions peut-être...

M. Macdonnell (Greenwood): Non, elle ne l'est pas.

M. Knowles: ...nous pourrions entreprendre l'étude de ces postes un à un, de sorte qu'après l'adoption de chacun nous saurions que nous avons progressé dans cette mesure.

M. le président: Il appartient au comité de décider s'il étudiera ces montants poste par poste, mais en ce moment la Chambre n'est saisie que du projet de résolution.

M. Macdonnell (Greenwood): Voici un point qui découle d'une déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite cet après-midi au cours de la discussion générale. Si je l'ai bien compris,—et soit dit en passant le ministre m'a semblé interpréter cet article exactement,—il a dit en réponse à une question du représentant de Vancouver-Quadra qu'en vertu du pacte de l'Atlantique, il faudrait, advenant une attaque contre une autre nation, réunir notre

Parlement afin de déterminer s'il y avait eu une attaque et qu'alors nous pourrions à notre gré étudier les mesures à prendre. Est-ce bien ce que le ministre a dit? En ce cas, je veux lui poser une question. A mes yeux, cette manière d'agir diffère totalement des intentions et des projets de l'Organisation des Nations Unies. On a bel et bien proposé qu'il devrait y avoir une répartition définie des forces que devraient fournir les diverses nations, mais le veto russe a empêché de donner suite à la proposition. Si j'ai raison jusqu'ici, le ministre pourrait-il me dire comment il se fait que, aux termes du pacte de l'Atlantique, on se contente d'une entente qui me semble non seulement beaucoup moins efficace, mais tellement inefficace, dirais-je, que je ne crois pas que les nations de l'Europe occidentale la jugent très utiles pour elles? M'étant rendu en France il y a trois semaines, je me suis fait une idée de l'anxiété qui existe. Il me semble,—et j'aimerais que le ministre nous fasse connaître son avis à ce sujet,—que la méthode qu'il a exposée cet après-midi entraînerait tellement de délais et d'incertitudes qu'elle serait inopérante du point de vue de l'effort commun.

L'hon. M. Pearson: J'ai cherché à expliquer ce point cet après-midi; mais je veux bien essayer de nouveau, si l'honorable député a le moindre doute sur le sens de mes paroles.

M. Macdonnell (Greenwood): Je croyais avoir compris le ministre.

L'hon. M. Pearson: La situation prévue en vertu de la Charte des Nations Unies n'était pas la même que celle qui existe maintenant en vertu du pacte atlantique. L'article 43 de la Charte des Nations Unies porte que les États Membres s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation, certaines forces militaires jugées nécessaires à la défense contre l'agression. Notre pays, de même que les autres membres de l'ONU, a accepté cette charte, avec une seule réserve, savoir, que, si nous ne faisions pas partie du Conseil de sécurité,—où nous aurions un mot à dire pour déterminer si agression il y a,—et si nos forces devaient être utilisées, nous serions consultés au Conseil de sécurité avant qu'elles le fussent. Telle était l'entente qui existait en vertu de la Charte des Nations Unies et qui a été rendue inopérante par suite du veto de l'URSS.

Dans le Traité de l'Atlantique-Nord, nous avons reconnu qu'une attaque contre un État Membre est une attaque contre tous les États Membres. Quant à savoir si attaque il y a, c'est aux membres du groupe, individuellement et collectivement, qu'il appartient de la déterminer. Ce n'est pas nous qui en avons décidé ainsi, mais tous les membres du groupe atlantique. Une attaque contre un État Membre constitue une attaque contre tous les États Membres, mais chaque État se réserve le droit de décider si attaque il y a. Le pays qui décide en ce sens est tenu de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à cette attaque, qui constitue une attaque contre lui-même.

S'il reste quelque chose à dire, je serai heureux de fournir une explication plus complète, mais je crois avoir bien précisé la situation. C'est l'arrangement qu'ont accepté tous les signataires du Pacte, y compris les pays européens.

M. Brooks: La décision de la majorité jouerait-elle? Supposé qu'une nation décide qu'il n'y a pas eu attaque, alors que toutes les autres décident qu'il y en a eu une. Une nation pourrait-elle se dérober, pendant que les autres agissent?

L'hon. M. Pearson: Voici ce qu'il en est: chaque nation décide si l'obligation qu'elle a assumée en signant le Pacte s'applique à l'égard d'un incident en particulier. Il appartient à chaque nation de déterminer si tel incident en particulier l'engage, en vertu de l'obligation qu'elle a contractée.

M. Macdonnell (Greenwood): J'avais donc bien saisi les paroles du ministre cet après-midi et je lui sais gré de les avoir répétées. Je crois que la seule chose qu'il me reste à dire, c'est que lorsque nous avons été saisis de cette question il y a plusieurs mois, vu que notre imagination n'était pas très vive, nous n'avons peut-être pas apporté à ces problèmes l'attention minutieuse que nous aurions pu leur accorder. Je suppose aussi que c'est tout ce que nous pouvions obtenir. J'ignore s'il serait juste de poser cette question au ministre, il vaudrait donc mieux que je me contente d'exprimer mon propre espoir. A la lumière de la grave réalité, nous voyons bien mieux aujourd'hui qu'il y a des mois, ce qui semble une lacune évidente dans le Traité de l'Atlantique comparativement aux buts qu'on espérait atteindre grâce à l'ONU. J'espère, si l'espoir est possible, que le Pacte pourra être renforci.

L'hon. M. Pearson: Je n'admets pas du tout qu'il existe une lacune dans l'obligation que nous avons prise en signant le pacte atlantique, comparativement avec l'obligation que nous avons contractée aux termes de la Charte des Nations Unies. Les pays qui ont signé le Pacte de l'Atlantique sont un groupe de nations qui ont confiance les unes dans les autres et dans leur volonté de résister collectivement à toute agression. Je crois que tout membre du groupe atlantique a aussi confiance que, si un membre du groupe était

attaqué, tous les autres membres considéreraient une telle attaque non provoquée et, si la chose était nécessaire et si les faits l'exigeaient clairement,—les faits l'exigeraient clairement s'ils étaient les mêmes qu'en Corée,—ils prendraient les mesures qui s'imposeraient.

M. Macdonnell (Greenwood): Je poserai auparavant une autre question. Si l'ONU avait donné suite à l'idée originairement prévue pour l'article, tout pays attaqué pourrait compter avec certitude sur l'assistance des autres pays, alors qu'aujourd'hui rien de tel ne serait certain?

L'hon. M. Pearson: Telle n'est pas la situation à mon avis. Même si l'article 43 de la Charte des Nations Unies avait été adopté, le Conseil de sécurité n'en aurait pas moins eu à décider de l'existence de l'agression. N'importe quel membre du Conseil aurait pu opposer son veto à la décision prise. Nous sommes en meilleure posture sous l'égide du Pacte de l'Atlantique que nous n'eussions été sous la protection du Conseil de sécurité, même si l'article 43 avait pris effet, car le Conseil se compose de cinq membres permanents tous autorisés à opposer leur veto, l'un de ces membres étant la Russie.

M. Adamson: Le ministre a répété que c'était là une faiblesse fondamentale, que si la Russie avait eu un représentant à la réunion et utilisé son droit de veto, rien dans la Charte des Nations Unies ne nous aurait permis de prendre des mesures contre l'agression en Corée. Est-ce la bonne interprétation?

L'hon. M. Pearson: Du point de vue juridique, on le sait, le représentant de la Russie aurait pu opposer son veto à la résolution du Conseil de sécurité, s'il avait été présent lorsqu'il a été question de décider s'il y avait eu agression. On ne peut donner suite à aucune résolution de ce genre sous le régime de la charte des Nations Unies. Mais l'ONU a d'autres moyens d'action que le recours au Conseil de sécurité. On peut convoquer une session spéciale de l'Assemblée et adopter certains vœux qui ne lient pas les États-membres mais que ceux-ci peuvent accepter. On aurait pu recourir à cette méthode, si les membres de l'ONU l'avaient voulu.

M. Adamson: Je suis heureux d'apprendre que l'ONU dispose de moyens détournés d'empêcher l'agression.

Pour ce qui est du pacte de l'Atlantique, quels rouages a-t-on établis en vue de l'utilisation des forces armées que les pays signataires pourraient mettre à la disposition de la collectivité s'ils constataient qu'un membre du groupe a été victime d'une agression et s'ils décidaient, en vertu de leurs pouvoirs souverains, de se porter à son aide? Ces forces armées seraient-elles placées sous le commandement du feld-maréchal Montgomery ou, sinon, qui les commanderait?

L'hon. M. Claxton: On a établi des rouages très complexes. Le traité de l'Atlantique-Nord s'étend à cinq groupes régionaux, y compris celui de l'Ouest européen qui correspond à l'union occidentale. Aux fins de la préparation des plans, la zone de l'union occidentale relevant du général Montgomery est l'agent correspondant pour l'organisation afférente au pacte de l'Atlantique-Nord. Le Canada est directement intéressé à deux de ces groupes, celui de la zone nord-américaine et celui de la zone de l'Atlantique-Nord. Nos officiers s'entretiennent avec ceux des autres pays, puis examinent des plans en vue de notre propre défense. Les cinq groupes communiquent leurs considérations à un groupe permanent qui comprend les chefs d'état-major des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France ou de leurs représentants, sous la présidence des États-Unis. Ils font rapport aux chefs d'état-major des douze nations et ceux-ci font rapport à leur tour aux ministres de la défense.

Depuis l'organisation des pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, ces groupes travaillent ensemble dans leurs régions respectives. Ils évaluent les besoins, les sources disponibles de défense et ils discutent ensemble les plans de défense et, comme nous l'avons dit en maintes occasions à la Chambre, ils arrêtent un plan d'ensemble. D'après ce plan qui a été soumis au conseil des ministres des Affaires étrangères en mai dernier, d'autres développements ont eu lieu depuis. Comme l'a rappelé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une commission de députés siège en permanence. Une autre réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères sera tenue en septembre et il y aura une réunion des ministres de la défense à Washington au mois d'octobre. La procédure suivie pour tracer des plans et en arriver à des considérations concrètes est très complète, même presque trop complète. Nous avons songé à la simplifier.

Le seul endroit où un commandant a été nommé est l'union occidentale, groupe du traité de l'Atlantique-Nord chargé d'organiser la zone de l'Europe occidentale. On ne sait pas encore si l'on nommera d'autres commandants avant une crise. Il va sans dire qu'on peut le faire très facilement par voie d'entente. Même si aucune nomination n'est faite d'avance, on peut s'entendre sur le candidat à nommer.

M. Adamson: On tente de former un comité des chefs d'état-major et d'amorcer le travail de l'organisme coordonnateur. Je présume que ce sont là certains des sujets qui seront débattus samedi.

L'hon. M. Claxton: On a institué, en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, un comité des chefs d'état-major appelé comité militaire. Il s'est réuni souvent et compte un groupe dirigeant appelé groupe permanent, composé des chefs d'état-major, ou de leurs représentants, des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Il fait rapport au comité militaire, et le comité militaire fait rapport aux ministres de la défense.

M. Macdonnell (Greenwood): A propos de la défense, j'ai été heureux d'entendre le ministre nous dire que peut-être l'organisation était-elle trop complète par en haut. Cela peut devenir comme l'armée canadienne qui compte un personnel de 15,000 hommes dans les services de l'instruction et de l'administration et seulement 5,000 combattants.

Je voulais revenir aux paroles du ministre des Affaires extérieures. A mon avis, c'est parce que les œuvres qu'on attendait de l'Organisation des Nations Unies ont été rendues impossibles par suite du droit de veto que le ministre, dans la réponse qu'il m'a donnée, appuyait l'idée selon laquelle le pacte de l'Atlantique serait réellement plus efficace que l'ONU.

Je reviendrai maintenant sur ce point et je donnerai mon opinion pour ce qu'elle vaut. Si le ministre est satisfait de la situation actuelle dans laquelle, comme il l'a affirmé, les peuples ont confiance les uns dans les autres, convaincus qu'ils prendront les mesures qui s'imposeront en temps de difficulté, j'aime beaucoup un pareil esprit. Mais d'autre part, vu l'état de choses actuel, je préférerais de beaucoup, et je regrette que le ministre n'admette pas cette manière de voir, qu'on travaillât davantage à arrêter nettement les mesures à prendre lorsque surviendra une crise.

L'hon. M. Pearson: Il n'y aurait qu'une seule autre façon de procéder sous le régime du pacte de l'Atlantique-Nord, tel que je l'entends. Ce serait de laisser au conseil de l'Atlantique-Nord le soin de déterminer, par une majorité des voix, quand a lieu une agression. La minorité serait liée à la décision. Nous n'avons pas encore atteint ce point en aucun comité international du genre. Si une agression du genre de l'attaque en Corée a lieu, aucun des signataires du pacte de l'Atlantique-Nord n'aura, je crois, d'hésitation ni de doute.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre en est à la détermination de l'agression. Ce dont je parle, c'est des mesures à prendre une fois l'agression définie.

L'hon. M. Fournier: Monsieur le président, j'ai une motion à présenter avant onze heures. Si le comité y consent, je proposerai que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau.

Des voix: Entendu.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT LE JEUDI 7 SEPTEMBRE 1950.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, ce matin, mon collègue, le ministre des Finances (M. Abbott), a annoncé son intention de proposer que la Chambre se forme en comité des voies et moyens à huit heures demain. Nous constatons que cela est impossible, à moins de présenter la motion suivante avec la permission de la Chambre. Je propose donc, appuyé par le ministre de la Justice (M. Garson):

Que l'article 28 du Règlement, concernant le comité des voies et moyens, soit suspendu le jeudi 7 septembre 1950.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Drew: Il est entendu que nous adopterons la motion à la seule fin de permettre au ministre des Finances (M. Abbott) de présenter son budget demain soir à huit heures.

L'hon. M. Fournier: Cela est entendu, monsieur l'Orateur. Je crois que l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell) proposera le renvoi de la discussion à une séance ultérieure. Demain, nous poursuivrons la discussion sur la résolution et, si elle est adoptée, nous aborderons l'étude du bill.

(La motion est adoptée.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CAMPAGNE DE CORÉE—RECRUTEMENT MILITAIRE

M. Knight:

1. Dans chaque district de recrutement, quel a été le nombre des candidats au service dans les troupes canadiennes que l'on est en voie d'organiser pour servir en Corée?
2. Dans chaque district de recrutement, combien a-t-on refusé de candidats, du 23 juin au 1er septembre?
3. Dans chaque district de recrutement, pour quels motifs a-t-on refusé des candidats et combien en a-t-on refusé pour chacun de ces motifs?

M. Blanchette:

1 et 2.

Force active de l'Armée canadienne:

		Demandes	Rejets	Enrôlements
No 1 PD	Halifax	382	222	160
No 2 "	Fredericton	139	34	105
No 3 "	Québec	139	64	75
No 4 "	Montréal	333	167	166
No 5 "	Kingston	93	45	48
No 6 "	Toronto	277	150	127
No 7 "	London	232	120	112
No 8 "	Winnipeg	97	29	68
No 9 "	Regina	52	16	36
No 10 "	Calgary	96	14	82
No 11 "	Vancouver	126	44	82
No 12 "	Saint-Jean (T.-N.) . .	30	19	19
No 1	A.A.U., Ottawa	208	120	88
Total.		2,204	1,044	1,160

Force spéciale de l'Armée canadienne:

		Demandes	Rejets	Enrôlements
No 1 PD	Halifax	1,118	551	567
No 2 "	Fredericton	933	317	616
No 3 "	Québec	464	264	200
No 4 "	Montréal	2,717	945	1,772
No 5 "	Kingston	509	203	306
No 6 "	Toronto	2,916	833	2,083
No 7 "	London	759	234	525
No 8 "	Winnipeg	456	108	348
No 9 "	Regina	346	134	212
No 10 "	Calgary	701	225	476
No 11 "	Vancouver	486	96	390
No 12 "	Saint-Jean (T.-N.) . .	365	167	198
No 1	A.A.U., Ottawa	1,213	517	696
Total.		12,983	4,594	8,389

A ce qui précède s'ajoutent des demandes en nombre très considérable concernant le recrutement dans la Force active de l'Armée canadienne et dans la Force spéciale de l'Armée canadienne; ces demandes ne sont pas comprises ici parce qu'elles n'ont pas conduit leurs auteurs à s'enrôler dans les forces militaires.

3. La compilation des données relatives aux motifs des refus sera faite aux quartiers généraux de la Défense nationale dès que les différents centres de recrutement auront transmis les renseignements nécessaires.

BUREAU DE POSTE DE ST. THOMAS (ONT.)

M. Coyle:

1. Quel sera l'emplacement du nouveau bureau de poste à St. Thomas (Ontario)?
2. Quand commencera-t-on les travaux?
3. Quel en est le coût estimatif?

L'hon. M. Fournier:

1. A l'angle sud-est des rues Gas et Mondamin, St. Thomas.
2. Pas avant 1951.
3. Le coût estimatif est de $800,000, environ.

PRIX—POURCENTAGE DES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS, DENRÉES ET SERVICES DIVERS

M. Fair:

A l'égard de juillet 1950, comparativement à juillet 1946, quel a été le pourcentage *a*) de l'augmentation, *b*) de la diminution du prix des articles suivants: tarif-marchandises, tarif-voyageurs, moissonneuses-batteuses, laboureuses ¾, moissonneuses-lieuses à moteur 10', moissonneuses-lieuses à traction animale 8', charrues à quatre socs, faucheuses 5', blé, porcs, serrurerie de bâtiment, installations d'éclairage, ficelle d'engerbage, essence, huile à tracteur, coût de la vie, moissonneuses-batteuses à levier 7', presses à foin?

M. McIlraith: De juillet 1946 à juillet 1950, le pourcentage de l'augmentation nette a été de 41·2 en ce qui regarde les tarifs-marchandises réguliers, ainsi que les tarifs-marchandises spéciaux, excepté les articles suivants:

1) Charbon et coke, augmentation de 40 cents la tonne.

2) A l'exception des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau.

3) A l'exception des céréales et de la farine destinées à l'exportation et transportées au littoral du Pacifique à partir des prairies.

4) Tarifs des céréales et de leurs dérivés destinés à la consommation nationale pour ce qui est du transport dans les provinces de l'Ouest, ainsi que les tarifs des céréales de provende.

5) Tarifs conjoints internationaux.

6) Tarifs forfaitaires ou en transit.

7) Tarifs d'exportation et d'importation de pair avec des tarifs des marchandises à destination, ou en provenance, des ports d'entrée des États-Unis.

8) Tarifs convenus.

La seule diminution a été la suppression du tarif différentiel des montagnes le 25 avril 1949 (auparavant un mille de voie en montagne équivalait à un mille et demi de voie dans les prairies, en ce qui a trait aux tarifs).

	Pourcentage de l'augmentation
Moissonneuse-batteuse, 6 pieds	40·1
Tracteur, 4 cylindres, pneus à 4 plis ..	44·7
Lieuse à céréales, 8 pieds, 4 chevaux	29·0
Charrue bisoc	36·8
Faucheuse, 5 pieds	22·4
Blé manitobain, nº 1 du Nord, livré à Fort-William ou Port-Arthur	64·8
Porcs, à Winnipeg	74·6
Ficelle d'engerbage	135·8
Essence destinée à la ferme	18·3
Appareils et accessoires d'électricité ..	56·3
Quincaillerie	56·5
Coût de la vie dans les villes	33·9
Lieuse à moteur, 10 pieds ..	Non disponible
Essence à tracteur	Non disponible
Moissonneuse-batteuse à levier, 7 pieds	Non disponible
Presse à foin	Non disponible

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

"UNITED EMERGENCY FUND FOR BRITAIN"

M. Coldwell:

1. Le *United Emergency Fund for Britain* avait-il été autorisé par quelque ministère du gouvernement fédéral?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on terminé la vérification des recettes et des dépenses?

3. Quelles étaient ces recettes et ces dépenses et quelles sommes a-t-on versées en secours d'urgence à la Grande-Bretagne?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

[M. McIlraith.]

INONDATIONS

VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE—RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures,—il pourra peut-être me répondre demain,—si on a reçu un rapport de la Commission conjointe internationale en ce qui a trait aux voies et moyens possibles afin de prévenir d'autres inondations dans la vallée de la rivière Rouge.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons reçu, à ma connaissance, aucun rapport mais j'irai aux renseignements afin de donner demain à mon honorable ami une réponse précise.

TARIF-MARCHANDISES

MAJORATION ACCORDÉE AUX CHEMINS DE FER —APPEL DES PROVINCES AUPRÈS DU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le 24 juin, divers gouvernements provinciaux ont protesté contre la hausse du tarif-marchandises et ils en ont appelé au conseil des ministres. A-t-on pris quelque décision en la matière?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Non.

M. Diefenbaker: Aucune réponse?

L'hon. M. Chevrier: Aucune décision.

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

FONDS À FOURNIR À SA MAJESTÉ POUR FINS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NATIONALE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 6 septembre, sur la résolution de l'honorable M. Abbott qui tend à fournir à Sa Majesté certaines sommes pour fins de défense et de sécurité nationale.

(Texte)

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur le président, j'ai deux suggestions à faire: la première a trait à un Irlandais qui est un grand homme. Je veux parler du Gouverneur général, en sa qualité de commandant en chef des armées canadiennes. C'est un général de renom, peut-être le plus illustre que nous ayons dans le moment dans l'univers, et j'espère que, dans les circonstances

actuelles, le Gouvernement lui demandera de rester au Canada pendant plusieurs années encore.

Ma deuxième suggestion se rapporte aux lieutenants-gouverneurs. Il y a déjà bon nombre d'années, j'ai suggéré que les positions de lieutenants-gouverneurs soient abolies et que chacun d'eux soit remplacé par le juge en chef de chaque province. A ce moment-là, M. Woodsworth dirigeait son parti. Il m'a dit que c'était une suggestion admirable, et j'ai reçu des centaines de lettres de félicitations et d'encouragement.

Si je n'ai pas persisté à prêcher ces idées, c'est précisément parce que j'avais reçu une lettre d'un des amis de ma famille, le lieutenant-gouverneur Henry G. Carroll, de Québec; par considération personnelle pour lui, j'ai cessé d'en parler. Depuis, il y a eu le major-général Fiset, dont la famille est très liée à la mienne. Il a représenté le comté voisin de Rimouski, il était lui-même un de mes amis personnels et il a été lieutenant-gouverneur de la province de Québec pendant dix ans. Son terme achève.

J'ai eu d'autres amis personnels parmi les lieutenants-gouverneurs: il y avait l'honorable W. G. Clark, de Fredericton, un ancien député qui faisait parti du comité du Service civil et qui m'a rendu bien des services; l'honorable W. D. Ross qui a été lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario et aussi l'honorable Bernard, lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Édouard, dont le terme est sur le point de finir.

Il est impossible d'être tout à fait indépendant, parce que souvent nous sommes liés par l'amitié et empêchés d'exprimer des sentiments personnels, des convictions profondes précisément à cause de l'amitié qui nous lie à certaines personnes.

Nous aurons bientôt de nouveaux impôts. Il s'agira de faire des dépenses nouvelles pour la guerre. On pourrait pratiquer l'économie et aider aux provinces à économiser en abolissant les positions de lieutenants-gouverneurs et en les remplaçant chacun par le juge en chef de chaque province. Le Gouvernement fédéral ferait ainsi des économies considérables, et les provinces feraient également de très grandes économies.

Les positions de lieutenants-gouverneurs appartiennent à un autre âge. Nous n'en avons plus besoin, et les magnifiques demeures qu'ils occupent pourraient être employées, comme Chorley Park et les châteaux de Regina et d'Edmonton, au bien-être social, pour les vétérans, les enfants infirmes ou autres œuvres sociales. Je reviendrai à ce sujet à la prochaine session, mais j'offre tout de suite cette suggestion à la meilleure considération possible de mes collègues de la Chambre des communes.

Je n'ai pas parlé beaucoup, et j'ai écouté les nombreuses suggestions que les députés de tous les groupes de la Chambre ont faites avec sincérité depuis le commencement de ce débat de très grande importance. Les discours que je n'ai pas entendus ici, je les ai lus avec intérêt et je veux féliciter tous mes collègues. Je leur dirai en terminant que j'ai confiance en la sagesse collective du gouvernement dirigé par le premier ministre actuel. Pendant vingt-cinq ans, j'ai voulu avoir un chef à mon goût; je ne l'ai eu que tout dernièrement et je suis satisfait de l'avoir. S'il laisse la politique, je la laisserai moi aussi pour finir d'écrire les mémoires de feu Mackenzie King, dont la carrière appartient maintenant à l'histoire.

(Traduction)

M. le président: A l'ordre! A la fin de la séance n'était-il pas entendu que nous examinerions la résolution et les chiffres fournis, alinéa par alinéa?

M. Diefenbaker: Avant de prendre une décision à cet égard, je tiens à formuler une ou deux observations. Depuis plusieurs jours déjà, nous discutons le problème de la défense du pays et celui du rôle que nous jouons ou que nous devons jouer par suite des engagements pris à titre de membres des Nations Unies et de signataires du pacte de l'Atlantique-Nord. Les impôts seront considérablement majorés afin d'acquitter le coût des dépenses projetées. Du moins, c'est ce que les gens concluent en se fondant sur les observations de plusieurs ministres. Pourtant, certaines questions demeurent encore sans réponse. La Chambre entière, abstraction faite des partis, assume d'immenses responsabilités lorsque la situation est aussi critique qu'aujourd'hui. Il faut mobiliser non seulement les énergies spirituelles du pays, mais aussi nos forces matérielles. Chaque jour, nos idéals sont attaqués par ceux qui trouvent dans le communisme la réponse à tous les problèmes, et ces derniers jours nous avons peut-être fini par nous rendre compte de la responsabilité qui pèse sur le Parlement. Durant la fin de semaine, j'avais l'occasion de relire les discours de Sheridan et de Fox pendant l'époque napoléonnienne. On a beau réagir contre le pessimisme; mais quand on se souvient qu'au temps de Napoléon les guerres et les menaces de guerre se prolongeaient parfois durant vingt ans, on se demande, devant la lenteur avec laquelle procède le communisme dans le monde aujourd'hui, si plusieurs enfants qui naissent de nos jours ne seront

pas enrôlés avant le règlement des comptes entre les forces respectives des deux doctrines antagonistes.

Au sujet de la mobilisation des forces morales de la nation, je pense à ce qui se fait aux États-Unis. Il n'y a pas de jour où nous n'entendions parler de cette propagande communiste en faveur de la proscription de la bombe atomique, de la paix internationale, et ainsi de suite. Nous trouvons dans nos journaux des annonces destinées à miner notre moral. Hier soir, j'étais impressionné en lisant quelles mesures prennent les États-Unis à ce sujet. Elles consistent à combattre par la vérité la campagne de mensonges soviétiques, et c'est un homme du prestige du général Eisenhower qui n'a pas craint de mettre son nom de l'avant dans la croisade américaine de la liberté, pour citer les mots d'un premier-Montréal paru dans le *Star* d'hier soir.

Le général Eisenhower a exprimé la colère que soulève, chez les peuples épris de liberté, la campagne de calomnie et de mensonge à laquelle se livrent les Soviets.

Voici ce qu'il disait:

Nous nous moquons des mensonges des Soviets et nous ne nous y laissons pas prendre, mais des millions de gens ne peuvent, comme nous, s'en moquer. Les mensonges répétés finissent par être crus, comme sous le régime d'Hitler. En Europe et en Orient, il doit y avoir des millions de gens qui croient que les démocraties occidentales sont décadentes et corrompues, comme le prétend Staline.

Et un peu plus loin:

Telles sont les idées que la croisade de liberté est appelée à combattre. Ses artisans sont convaincus qu'un effort soutenu finira par faire entendre de la multitude les arguments en faveur de la liberté. Puisse-t-il en être ainsi! Il s'agit ici d'un mouvement auquel peuvent adhérer tous ceux qui sont épris de liberté. C'est un effort collectif destiné à faire triompher la vérité.

Le premier ministre devrait prendre l'initiative d'une telle campagne au Canada, afin de mieux faire comprendre à nos gens le sens de la liberté et de les mettre en mesure de répondre à la propagande qui, chez certains des nôtres, rend moins vive la soif de la liberté. D'aucuns pourront le nier, mais telle est bien la situation. Ce serait là une mobilisation spirituelle. En une heure comme celle que nous traversons, il y a lieu pour les nations démocratiques de secouer leur torpeur spirituelle et morale. Il faut pourtant qu'il y ait en outre un réarmement général, au point de vue matériel. Depuis des jours nous discutons la situation du Canada. Je ne voudrais pas que nous nous laissions aller aux récriminations au sujet du passé. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un défi comme nous n'en avons jamais vu. Les nouvelles de Corée ne devraient pas semer la terreur dans nos cœurs; elles devraient éveiller en nous un esprit de résolution. Les Canadiens en général sont prêts à secouer leur torpeur; ils veulent bien payer plus d'impôts pourvu que les dépenses supplémentaires se traduisent par des choses matérielles nécessaires à notre défense.

[M. Diefenbaker.]

Depuis plusieurs jours, on pose des questions à la Chambre. L'honorable député de Nanaïmo a exposé ses vues au pays et à la Chambre et lorsqu'il prend la parole, les Canadiens partout se rendent compte qu'il parle avec autorité. Il nous a exposé la situation comme il la comprend. C'est un homme qui a occupé tous les grades de l'armée, à partir de celui de simple soldat jusqu'à celui de général, auquel le Gouvernement a confié des responsabilités supplémentaires au cours de la dernière guerre. D'autres ont parlé après lui. Aujourd'hui, après un débat de trois ou quatre jours, les Canadiens se demandent comment nous avons placé le milliard et demi que nous avons déjà dépensé. Qu'est-ce qui indique que cet argent a été sagement dépensé pour la mobilisation et la défense du pays? Nous n'avons plus le temps aujourd'hui de considérer les choses à loisir comme nous le faisions ces derniers mois ou ces dernières années, à l'égard de nos prépartifs. Nul d'entre nous ne voudrait rien faire qui puisse saper le moral de la nation, mais nous voulons savoir ce que nous ignorons actuellement, c'est-à-dire que les dépenses supplémentaires seront faites le plus sagement et le plus efficacement possible.

Qu'avons-nous obtenu? Quelles réponses avons-nous eues depuis deux ou trois jours aux questions posées par le chef de l'opposition ou par les députés de Vancouver-Quadra, de Calgary-Est et d'autres circonscriptions? Quels renseignements nous a-t-on communiqués? Invariablement on nous répond par des comparaisons ou par des chiffres. Quand on part d'un très petit chiffre, il est facile de le tripler. On peut toujours signaler avec fierté que, selon la statistique,—en somme, on s'en est tenu jusqu'ici à la statistique exclusivement,—tel ou tel chiffre a été triplé. Mais l'important c'est de savoir de quel point nous sommes partis. Peu importe qu'on ait triplé ou quadruplé, cela ne nous dit pas grand chose. S'il survient un conflit entre des comparaisons et la statistique d'une part et des chars d'assaut de l'autre, les chances de succès de la statistique et des comparaisons sont très minces. Or c'est tout ce qu'on nous sert depuis plusieurs jours bien que nous n'ayons demandé que deux choses.

Nous avons d'abord demandé l'établissement d'un comité de la défense et cette proposition a été appuyée par des membres de tous les partis de l'opposition. Que nous a-t-on répondu? On a commencé par nous dire que la formation de cet organisme irait à l'encontre de la coutume constitutionnelle. Je ne veux pas me reporter au passé mais je tiens à signaler que le ministre de la Défense nationale, avant son entrée dans le cabinet, était de ceux qui réclamaient le plus résolument l'institution de comités de ce genre.

La seule réponse, c'est que cela n'est pas conforme à la pratique constitutionnelle et que nous ne voulons pas copier les États-Unis. Le comité qu'on nous refuse ferait pourtant œuvre utile. Quel mal y aurait-il à ce que des hommes expérimentés, comme j'en vois de tous côtés ici, entre autres celui qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'ex-ministre de l'Air et le député de Spadina, et il y en a plusieurs autres qui se sont distingués, fassent partie de ce comité? Ne pourraient-ils pas prouver à la nation que les données fournies par le ministre ne suffisent pas? Les Canadiens n'acceptent plus à la lettre les déclarations qu'on nous fait. Ils se demandent: "Où en sommes-nous?" Sommes-nous préparés? On nous a refusé cela.

A la proposition de tenir une séance à huis clos, on nous a opposé un refus. Il est intéressant d'examiner cette question de séances à huis clos. Il est de fait qu'au début du régime parlementaire, personne n'avait la permission d'assister aux séances dans les tribunes réservées au public. Leur présence ne devait pas entraver les travaux du Parlement. Quand on lit l'histoire d'Angleterre on voit que, sous Charles 1er, chaque fois que Hampden et les autres grands réformateurs se levaient pour prendre la parole aux Communes, il y avait, dans les tribunes, un représentant du roi qui faisait un geste montrant le cou de celui qui avait la parole. Cela avait souvent pour résultat très efficace de le réduire au silence. Avec les années, le régime a changé, de sorte qu'aujourd'hui le public a accès aux tribunes. Les membres de la Chambre sont libres, sans contrainte et ne sont plus gênés par l'attitude d'un monarque ni de personne. La tradition veut que ce résultat découle de l'emploi d'une simple formule. La formule, employée depuis bien des années, est la suivante: "J'aperçois des étrangers". Et voilà.

Nous avons d'abord demandé des renseignements et invariablement on nous a dit que nous obtenions de tels renseignements. Si nous demandons où nous en sommes, on nous répond que la révélation de ce renseignement aiderait l'ennemi. Personne ne le veut. La création d'un comité de la défense aurait réglé le problème. Une session à huis clos servirait une double fin. Elle permettrait aux membres de la Chambre, dont le loyalisme ne se borne pas à la place qu'ils occupent en cette enceinte, de poser librement des questions. Durant la guerre, nous avons eu des séances de ce genre et jamais à ma connaissance une seule indiscrétion n'a été commise. Si M. Churchill a raison et si la situation mondiale est si grave qu'il l'a prétendu le 26 juillet,—les événements des trois ou quatre derniers jours ont certes dû mettre fin à toute idée d'atermoiement ou de temporisation,—il faut recourir à une méthode du genre de celle que j'ai indiquée, si nous voulons obtenir les renseignements que nous réclamons.

On demandera sans doute au public d'accepter de nouveaux impôts, au moment où le coût de la vie est au niveau le plus élevé de notre histoire. Les spécialistes du côté du Gouvernement nous ont affirmé il y a deux ans que l'indice du coût de la vie se fixerait à 147 environ. Il ne cesse de grimper. Aussi, la population, tout en acceptant des impôts, exige, comme c'est son droit, de meilleurs résultats de ces 500 ou 600 millions de dollars qu'elle n'en a eu du milliard et demi dépensé à date. Nous pouvons certes lui dire que la statistique ne ment pas; mais la population ne saurait se contenter de chiffres; elle veut que le Gouvernement montre de façon tangible ce qu'il a accompli avec l'argent. Je sais que dans les temps que nous traversons le pays nous tient rigoureusement comptables.

Je me rappelle ces paroles de M. Churchill que je cite en terminant:

> Le premier ministre et son parti ont eu des pouvoirs, des hommes et de l'argent qu'aucun gouvernement en temps de paix n'a pu avoir.

Comme cela est bien vrai! Pourtant, d'ici quelques jours, on nous demandera encore plus de pouvoirs, d'accorder à certains ministres des pouvoirs inégalés.

Je répète les paroles de M. Churchill:

> Si le Gouvernement avait demandé davantage, le Parlement lui aurait accordé davantage et nous l'aurions appuyé entièrement.

En terminant, il dit:

> Cela ne signifie pas que nous ne nous efforcerons pas d'aider le Gouvernement,... à l'égard de toute mesure, même impopulaire, qu'il pourra proposer et qui nous paraîtra tendre purement à assurer notre survivance nationale.

Nous voulons, pour le compte du peuple canadien, l'assurance qu'on nous refuse. Quand on songe qu'après la guerre nos

corvettes ont été vendues à prix dérisoire, et qu'elles ont été revendues à bénéfice énorme par l'acheteur, on est porté à douter de la sincérité de l'attitude prise aujourd'hui. Ces faits poussent l'opposition à adopter une attitude défiante afin de remplir ses devoirs envers le peuple du Canada. Je répète ce qui a été dit. Donnez-nous l'assurance, faites savoir au Canada que vous ferez plus que dépenser de l'argent et promettre d'en dépenser davantage. Faites-lui savoir que la lenteur avec laquelle on a procédé à nos préparatifs pendant l'année dernière, alors que tous pouvaient se rendre compte de la présence du communisme dans tous les pays, cette lenteur, dis-je, a apporté des résultats. La population a le droit de demander que les gardiens de notre liberté fournissent au Parlement les renseignements que jusqu'ici, sauf pour des généralités, on nous a refusés.

M. Drew: Monsieur le président, la discussion sur la motion dont nous sommes saisis a englobé de nombreux aspects de la défense nationale. Comme l'a dit le représentant de Lake-Centre, le problème ne se rapporte pas seulement aux préparatifs militaires. Elle a trait aux valeurs spirituelles. Elle se rapporte à la puissance interne des nations. Elle touche la détermination de toutes les nations, désireuses de préserver leur liberté, d'employer à cette fin toute leur puissance.

Hier soir, nous avons entendu en cette enceinte un discours qui nous exposait en termes très clairs le besoin d'étendre nos préparatifs de défense de manière à englober aussi la défense civile. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur l'excellente et très complète analyse qu'on nous a présentée sur la question. Je me permets cependant de signaler que le gouvernement se contente de formuler des déclarations de nature générale sur la défense, sans offrir rien de concret au sujet d'un des éléments essentiels du problème d'ensemble.

Il y a moins de vingt-quatre heures, beaucoup d'honorables députés se sont rendu compte d'un autre aspect du problème. Sans oublier les forces armées de la Russie communiste et de ses satellites, le Canada et d'autres nations ont été l'objet,—moins chez nous qu'ailleurs, je l'avoue,—d'une propagande constante destinée à saper notre conviction dans le bien-fondé de notre cause. Hier après-midi, bon nombre de députés, sinon tous, ont reçu un parfait exemple de propagande communiste, se cachant sous le voile d'un nom respectable. Je suis certain que cette publication a été adressé à tous les députés, même s'ils n'ont pas tous eu l'occasion d'en prendre connaissance. J'ai ici une publication intitulée: *The Protestant;* en grosses lettres au-dessous de ce titre, je lis ces mots: "Du gros bon sens au sujet de la Corée". Cette brochure d'une présentation attrayante et qui sans aucun doute ne se donne pas pour rien, est, du commencement à la fin, de la propagande communiste évidente. En page frontispice, nous pouvons lire le nom du rédacteur-en-chef, des rédacteurs-adjoints et des conseillers de la rédaction. Au nombre de ces derniers, nous trouvons une longue suite de noms précédés du mot "révérend". Nous y voyons le nom du révérend Hewlett Johnston. Il y en a qui croient qu'on n'a rien à gagner à exprimer son indignation lorsqu'un homme qui porte le vêtement qui distingue les ordres sacrés du reste de la population, se mêle innocemment ou non de ce genre d'occupations. Je ne crois pas que cet homme qui a l'air d'un saint, se mêle de ces occupations innocemment. En faisant ces remarques, je me contenterai de dire ceci. En ma qualité de membre de l'Église d'Angleterre je ne puis m'empêcher d'exprimer mon regret que cette grande Église laisse à un homme de sa hiérarchie remplir de hautes fonctions qui lui permettent de continuer ce genre de propagande.

Je pourrais nommer d'autres personnes qui manifestent une singulière sympathie pour le point de vue de la Russie et un manque singulier de sympathie pour ceux qui ont tant fait pour sauvegarder la véritable liberté du monde. Je lis le nom de Leslie Roberts, mais, dans ce cas-ci, il n'est pas précédé du mot "révérend".

Je me demande s'il s'agit de ce M. Leslie Roberts qui écrit dans des publications canadiennes et autres et qui se donne pour Canadien. Il serait intéressant de le savoir. Néanmoins, qui qu'ils soient, ces gens propagent la plus vile espèce de propagande communiste, parce qu'elle se défend d'en être. Je conseillerais à ceux qui ont ce livre de lire, à la page 21, le sous-titre "Maturité spirituelle de l'URSS". Ces dignes pasteurs, dont les noms figurent parmi ceux des rédacteurs adjoints, ce M. Leslie Roberts, qui qu'il soit, et d'autres nous demandent, à nous et aux autres Canadiens, de croire en la maturité spirituelle de l'URSS. Je ne donnerai pas lecture de tout l'article, encore qu'il en vaille la peine. Il commence par cet intéressant paragraphe:

> Logiquement, M. Jacob Malik n'aurait pas dû retourner au Conseil de sécurité avant que celui-ci ait étanché la plaie dont il saignait à mort. Cette plaie mortelle, c'est son refus de recevoir la députation chinoise. Et pourtant, M. Malik est revenu. Le délégué des États-Unis, M. Austin, prétend que M. Malik est revenu pour mettre obstacle à d'autres décisions de l'ONU à l'égard de la Corée. La seule raison qu'on ait de créer des obstacles, c'est afin de gagner du temps. Or ce n'est pas l'URSS qui a besoin de temps. C'est

[M. Diefenbaker.]

l'Occident. C'est la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis et l'Allemagne occidentale qui, tous, s'aperçoivent qu'ils ne sont pas prêts à affronter ce qu'ils appellent l'assaut russe. Le Canada a besoin de six ou huit mois pour préparer même sa brigade spéciale de 5,000 hommes destinés à combattre en Corée, pour ne pas parler des préparatifs qu'il fait de concert avec les États-Unis. L'Ouest a besoin de temps non pas pour la Corée seulement, mais pour dépenser les milliards américains à tout ce qui intervient dans une guerre moderne.

Puis l'article expose la thèse communiste et poursuit:

Pour répéter ce qu'on ne répétera jamais assez, de même qu'en 1939 notre espoir était de voir les nazis tourner leurs armes vers l'Est et la Russie se défendre jusqu'à se faire finalement égorger par eux, ainsi de nos jours, en 1950, nous espérons que la Russie attendra bien patiemment que nous soyons prêts à l'égorger.

Quel espoir! Quelle déclaration, monsieur le président, issue de quelqu'un qui se prétend apôtre de la liberté! Quelle bourde de la part de gens qui se targuent de dire la vérité! C'est là le genre d'endoctrinement qu'on fait circuler tous les jours parmi notre population!

Je lirai le dernier paragraphe de cette partie de l'ouvrage, afin de souligner le genre de propagande qu'on fait auprès de nos Canadiens:

Il nous paraît évident qu'en renvoyant Malik à l'ONU, l'URSS a fait preuve, devant l'histoire, de son sens pondéré des responsabilités, de sa maturité, de sa patience en face des outrages et de son attachement à une paix mondiale fondée sur la justice.

Voilà ce que peuvent nous servir ces gens qui ont le culot de se dire "protestants"! La paix, certes! Tous les hommes désirent la paix, y compris les habitants de la Russie. Les petites gens de Russie désirent autant que nous vivre en paix dans leurs foyers. Cependant, quand on songe à cela et à la vaste campagne de propagande que la Russie finance, je crois qu'il est nécessaire que nous répétions sans cesse, avec l'espoir que ces paroles finiront par atteindre ces gens, que notre lutte n'est pas dirigée contre le peuple russe, mais contre le communisme et contre ce genre d'esclavage totalitaire. En outre, nous combattons le monstre du communisme avec l'espoir que nous conserverons notre propre liberté et que, dans les jours à venir, l'exemple de notre puissance incitera le peuple Russe à secouer le joug et à conquérir la liberté que ses sacrifices pour sa patrie dans les heures difficiles lui ont mérité aux yeux de tout l'univers.

Il ne s'agit pas d'une lutte contre des êtres humains. Il y a des Russes chez nous qui sont devenus partie intégrante de notre régime libre auquel ils ont foi; nous ne pouvons qu'espérer que nos efforts en ce moment servent à éclairer ceux qui sont assujétis à cette force cruelle d'oppression.

La paix, certes! Tout le monde la désire, et c'est à cause de cela que nous trouvons ce mot sur les lèvres de ceux qui innocemment cherchent à atteindre cette fin, mais qui malheureusement, dans bien des cas, agissent sous la dictée de gens qui favorisent l'agression. Aujourd'hui, des députés ont reçu des messages du Congrès canadien de la paix, répétant le mot abject des communistes. Je veux tout de même souligner que bien de ces gens qui distribuent aujourd'hui dans cet édifice, aux députés et à d'autres, des circulaires renfermant ces odieux mensonges, sont, à mon avis, tout à fait aveuglés. Beaucoup d'entre eux, bien entendu, ignorent les conditions qui existent en Russie. Ce pays est assez éloigné d'eux pour qu'ils ne puissent comprendre comme comprend Hewlett Johnson. Un grand nombre d'entre eux désirent ardemment la paix, mais on en fait les instruments innocents de ceux dont le sinistre dessein est de détruire notre régime.

La présence, parmi ces personnes, de gens qui ne sont évidemment pas communistes est une raison pour laquelle nous ne pouvons pas nous abstenir de tenir compte de cette propagande ni de l'effet irrésistible de la répétition constante du mot "paix". A la deuxième page de cette circulaire, qu'on distribue aujourd'hui, je trouve le passage suivant:

A notre avis, la seule façon d'empêcher que le Canada ne soit entraîné dans des dépenses militaires plus considérables et plus écrasantes, et, en définitive, dans un conflit militaire, c'est que le Parlement du Canada propose au Conseil de sécurité des Nations Unies:

(1) La cessation des hostilités en Corée et la cessation des raids aériens dirigés contre la population civile de la Corée;

(2) Le retrait de toutes les troupes étrangères de la Corée;

(3) L'audition immédiate par le Conseil de sécurité des Nations Unies des deux parties au conflit coréen;

(4) L'admission d'un représentant de la République populaire de Chine aux Nations Unies et la reconnaissance par le Canada de la République populaire de Chine.

N'est-il pas étrange que ces gens se disent membres du Congrès canadien pour la paix et ne voient que ce qu'aperçoivent les yeux du Kremlin, qu'il ne leur vienne même pas à l'esprit de dire que la Russie ferait bien d'arrêter le combat en Corée en cessant d'approvisionner ses pantins de la Corée du Nord de chars de combat, de mitrailleuses et autres armes qui mettent le pays à feu et à sang? Ils tiennent le langage même des communistes, ce qui m'amène une fois de plus à parler d'un sujet sur lequel les opinions diffèrent, quoique sincèrement.

Les divergences d'opinions tiennent, je le sais, aux moyens à prendre pour s'attaquer au problème. Nous avons proposé que des lois soient adoptées qui visent le cœur même de cette perfidie. Nous n'avons jamais réclamé ni proposé de mesures contre les malheureux innocents qui suivent les directives communistes de ce genre. Mais nous avons dit que, par l'entremise de nos tribunaux, en recourant à nos voies judiciaires régulières et en nous gardant bien de tout procédé arbitraire, nous devrions venir à bout, grâce à nos lois, des traîtres qui dirigent cette propagande.

Il y a peut-être d'autres moyens efficaces d'en ariver là. On a proposé aux États-Unis d'exiger que tous les organismes communistes, quels que soient leurs noms, s'inscrivent comme agents d'une puissance étrangère et d'imposer des sanctions à ceux qui ne révèlent pas leurs relations déloyales.

Bien entendu, je reconnais et j'ai souligné que c'est au Gouvernement, puisqu'il administre, qu'il appartient de prendre une décision sur la façon d'accomplir ces choses, mais devant les jours de péril qui nous attendent, devant les preuves convaincantes de la façon dont ce genre de propagande peut jeter le doute dans l'esprit des habitants des autres pays et du nôtre, de nouveau je préconise fortement qu'à titre d'initiative destinée à combattre la menace du communisme, nous adoptions des lois conformes à nos principes traditionnels de justice, lois que seuls nos tribunaux pourraient mettre en vigueur et qui viseraient les traîtres eux-mêmes et non les innocents et égarés qui les suivent.

Je préconise l'adoption de telles lois parce qu'à l'époque où les gens songeront au véritable apport qu'ils devront fournir d'une façon ou d'une autre, les gens seront plus susceptibles de se laisser prendre par la propagande de ce genre. Je ne me suis servi que des exemples dont nous avons été saisis depuis vingt-quatre heures pour démontrer ce qui me semble être la nécessité de prendre des mesures en ce sens.

Je tiens à ajouter que, de l'avis de certains, des propos de ce genre sont de nature à provoquer les incertitudes que nous cherchons à éviter.

Comme bien d'autres députés, j'ai grandement apprécié l'excellent discours du représentant de Cap-Breton-Sud. En termes simples et clairs, il a résumé les points sur lesquels nous avons insisté. Nous demandons la tenue d'une séance à huis clos parce qu'ainsi tous les députés, les ministres compris, pourraient examiner la question avec franchise, et mieux saisir les problèmes auxquels nous devons faire face; nous pourrions nous unir plus étroitement pour examiner ces mesures que nous ne le saurions alors que nous sommes privés de renseignements nécessaires. Cette séance à huis clos ne serait nullement un subterfuge par lequel nous tenterions d'enlever au Gouvernement une part de ses responsabilités.

Nous demandons simplement au Gouvernement de nous accorder sa confiance entière et de nous transmettre les renseignements qui nous permettraient, au cours des débats publics dont le compte rendu est diffusé par tout le pays, d'examiner les mesures proposées plus en connaissance de cause que nous ne le saurions maintenant. Malheureusement, on ne nous fournit pas cette occasion et l'on ne nous promet pas de séance secrète. Il me faut donc fournir des exemples spécifiques qui démontrent qu'une séance à huis clos est maintenant plus nécessaire que jamais, à cause des prétendues explications du ministre de la Défense nationale.

Qu'on me permette de citer un exemple. Dans le *Journal* d'Ottawa, numéro d'hier après-midi, on déclarait en manchette que le Canada envoyait des chars de combat en Corée. Le député de Lake-Centre a cité un passage de cette nouvelle, que voici:

> Le *Journal* a appris aujourd'hui que le Gouvernement avait autorisé la mise sur pied d'un escadron de chars pour appuyer les trois bataillons d'infanterie qui composeront le contingent spécial fourni par le Canada à l'ONU. On procéderait actuellement à l'organisation de cet escadron au camp Borden.

Or, si je ne me trompe, le ministre de la Défense nationale a donné au comité l'impression que cette nouvelle n'était pas fondée. Je suis convaincu qu'elle renferme une part de vérité et je ne puis m'expliquer pourquoi le ministre cherche à donner l'impression que la nouvelle est sans aucun fondement. Il se peut que l'en-tête choisi ne soit pas approprié, que le mot "chars" ne convienne pas ou que les dimensions attribuées aux chars ne soient pas les bonnes, mais ce qui importe, c'est de savoir s'il y a actuellement au camp Borden, ou s'il y avait là il y a quelques jours, des éléments des Strathconas et des Dragoons qu'on a réunis en formation d'escadron pour en faire une unité du corps blindé. Si tel est le cas, les membres du comité ont le droit de le savoir. Il se peut qu'on ait exagéré mais cette nouvelle doit renfermer au moins un fond de vérité. Or, sauf erreur, le ministre aurait dit qu'il n'y a rien de vrai là-dedans. Je suis convaincu du contraire, car le journaliste qui a écrit la nouvelle est un homme digne de foi qui a dû se fonder sur des faits.

J'admets que cela peut parfois faire naître des difficultés. Le ministre de la Défense nationale a tellement poussé les scribes de

son ministère à lui faire de la publicité qu'il lui est extrêmement difficile de noter tout ce qu'on raconte au public sur l'activité imaginaire de quelques-unes des unités de la défense. A propos de ce cas en particulier, il n'a peut-être pas fait signe à ses fonctionnaires de ne rien dire. Cela faisait peut-être partie d'un programme plus vaste qu'on n'a pas su arrêter à temps, vu que la session a été convoquée avant la première semaine d'octobre, comme il était d'abord entendu.

Le ministre de la Défense nationale a cherché à créer l'impression qu'un comité de la défense nationale serait inefficace et contraire à la responsabilité ministérielle. Par ses paroles, il a contribué à créer l'impression que le comité des crédits des Communes anglaises ne soumet aucune propositinn d'ordre général ou importante. De fait, c'est le contraire. Avec d'autres députés, j'ai signalé que le sous-comité de la défense nationale est un des nombreux sous-comités du comité des crédits. Il y a eu une semaine vendredi, un des sous-comités a présenté un important rapport appuyé par des députés des deux côtés de la Chambre et qui révèle avec quelle efficacité ces commissions parlementaires peuvent travailler en faisant abstraction de leur allégeance politique. J'ai ici en main le numéro du 25 août du *Standard* de Londres. Voici la manchette de la page 2:

On dit au cabinet de réduire le personnel des relations extérieures. Toutes les publications sont-elles nécessaires?

L'article explique que, la veille, le comité des crédits avait publié un rapport qu'il avait présenté au Gouvernement et aux membres du Parlement, conseillant des coupes rigoureuses dans la publicité non nécessaire. L'article poursuit:

Au sujet du service des relations extérieures du *War Office* et du ministère de l'Air, le comité est d'avis que des officiers en activité de service inspireront probablement plus confiance à une recrue éventuelle qu'un journaliste dont la connaissance du service militaire en temps de paix peut être superficielle.

On propose donc que ces deux services adoptent la méthode de l'Amirauté et affectent des officiers au service des relations extérieures en province et à l'étranger. On estime que ce serait plus économique et plus efficace.

Ce n'est là qu'un seul des nombreux vœux formulés. Je fais observer que beaucoup des personnes chargées des relations avec le public, chez nous, sont des hommes compétents, qui ont servi aux armées. Cela touche au vif de toute la question de diffusion de propagande, qui se fait sans que le nom d'un ministre y soit attaché, afin de lui permettre de dégager sa responsabilité. Cela laisse, dans l'esprit du public, une impression qui, souvent, ne correspond pas à la vérité toute nue. A mon sens, le comité a établi la preuve de son utilité. Je suis bien sûr que ce qui s'est produit là-bas se répéterait ici, si nous avions un comité en mesure d'étudier les rouages publicitaires du ministère de la Défense nationale qui cherche à laisser l'impression illusoire qu'il y a eu activité dans beaucoup de domaines où, effectivement, il n'y a eu que paresse. Un tel comité permettrait aux membres de tous les partis de se réunir et de finir par s'entendre à l'égard des questions importantes. C'est pour cela que nous proposons l'établissement d'un comité de la défense nationale.

Lorsque nous voyons de telles affirmations publiées au grand jour, lorsque nous constatons qu'on les appuie, nous gardons la conviction qu'il faudrait une séance à huis clos pour discuter tout cela.

Nous pourrions parler à cœur ouvert, et aller au fond de quelques-unes de ces questions en discutant ce que nous savons, non pour le bénéfice des communistes du Canada, ni au profit du Kremlin, comme on le dit parfois, mais à l'avantage des représentants du peuple afin qu'ils puissent prendre une décision en pleine connaissance de cause.

La discussion d'hier a démontré aussi pourquoi nous devrions avoir une séance à huis clos. Comme la situation s'aggrave dans le monde, on a proposé de former au moins une division. Cela est sans doute matière d'opinion. Les opinions devraient être exprimées de part et d'autre de façon à renseigner les députés eux-mêmes afin que chacun sache à quoi s'en tenir, ce qu'il ne peut savoir en ce moment à moins que le Gouvernement ne soit prêt à fournir ces renseignements dans une séance publique ou ne juge que ces renseignements doivent rester secrets. On peut voir encore comment les réponses indirectes du ministre de la Défense nationale créent de fausses impressions. Quand on lui a fait observer que notre armée active pour la défense du Canada devrait compter au moins une division, le ministre de la Défense nationale a répondu qu'il ne croyait pas que nous puissions maintenir une division outremer. Personne ne l'a proposé, mais c'est ce que les journaux ont conclu tout naturellement de la déclaration du ministre.

Nous avons parlé de la défense fondamentale du pays. Nous éprouvons beaucoup d'inquiétude au sujet de ce qui se passe en Corée. Nous nous demandons anxieusement quelles mesures nous pouvons prendre afin de remplir tout engagement que nous pourrions accepter, mais, à mesure que les débats se poursuivent, nous sommes de plus en plus inquiets de la défense fondamentale du Canada. En réponse aux affirmations faites

hier, le ministre a dit que la formation d'une division ne donnerait pas satisfaction parce qu'il faudrait la garder tout entière au même endroit. Pourquoi? Il ne l'a nullement expliqué. Il ne serait pas nécessaire de garder la division tout entière au même endroit parce que les éléments de brigade dont il a parlé si longtemps ne sont pas tous au même endroit. Il affirme pourtant qu'on les forme d'une manière efficace bien que les trois bataillons soient dispersés à travers le pays et qu'ils n'aient jamais été rassemblés en formation de brigade pour y recevoir l'instruction propre à l'armée active.

Chaque argument que le ministre a présenté en ce qui a trait à la formation des éléments de brigade démontre pourquoi il ne serait pas nécessaire de garder toutes les troupes au même endroit, si on devait effectivement instruire une division au pays. De fait, le ministre sait, comme un grand nombre des autres membres de la Chambre, qui possèdent une véritable expérience, que les éléments de brigade constituent le groupe fondamental; que si l'on organise et forme des éléments de brigade à travers le Canada, il est possible, dans une période relativement courte, de les rassembler et de leur donner la formation divisionnaire, pourvu qu'ils aient reçu, en tant qu'éléments de brigade, une instruction efficace, de nature à leur donner une connaissance appropriée des fonctions plus grandes qui leur incombent. La façon dont le ministre évite cette question particulière est une autre raison de tenir une séance secrète, afin que nous puissions parler en termes clairs et précis au ministre et ne pas le laisser se retrancher derrière ce voile de discrétion, dans la crainte que nous fournissions des renseignements au Kremlin.

Il y a une autre raison de tenir une session secrète et, à mon avis, elle est très importante. Le ministre n'a cessé de souligner que toutes ses décisions se fondaient sur l'avis des chefs de l'état-major. Les députés sont sans doute impressionnés de l'entendre dire que les chefs de l'état-major en sont venus à certaines conclusions. Nous respectons beaucoup l'opinion de ces officiers hautement compétents et possédant une longue expérience militaire dans les diverses armes, comme nous respectons également celle de leurs subalternes. Le ministre de la Défense nationale a-t-il suivi les conseils des chefs de l'état-major? Il y a lieu de croire qu'il ne les a pas suivis entièrement, comme semble l'indiquer une dépêche parue dans le *Journal* d'Ottawa, le 21 mars 1950. Elle est analogue à celles qui ont paru un peu partout au pays au moment où les Canadiens faisaient des conjectures sur l'importance du budget national. Je me contente de donner lecture d'un paragraphe de l'article:

> Le montant global est fort élevé, comme d'ailleurs les frais de la défense, mais ce n'est un secret pour personne à Ottawa qu'on a sensiblement réduit les crédits des trois services avant de les présenter à la Chambre.

Le *Financial Post* dans son édition du 4 mars 1950 publie un article sous la signature d'un homme qui a prouvé sa compétence en rédigeant plusieurs importants rapports qui ont fait le sujet de débats, dans cette enceinte. Je veux parler de M. Kenneth Wilson. Cet article traite la défense nationale. Je cite le passage suivant qui se trouve précédé du sous-titre: "Vif débat sur la défense":

> Le débat a été particulièrement vif quand il a porté sur les crédits de la défense. Tous les services ont présenté des arguments puissants et convaincants en vue d'accroître les dépenses au cours de l'année 1950-1951. Ils ont appuyé ces arguments par des demandes d'argent destiné au paiement de matériel déjà commandé, qu'on s'était engagé à payer au cours d'années précédentes et qui sera livré en 1950-1951. De même, on a signalé les exigences accrues de la guerre froide en raison des engagements assumés par le Canada en vertu du pacte de l'Atlantique-Nord. Ce qui s'est produit de fait a été une réduction considérable des programmes de défense...

Les commentaires de ces reporters compétents n'ont pas été démentis. Quelles raisons a-t-on invoquées en demandant d'accroître nos engagements? Nous aimerions le savoir. Que les chefs d'état-major nous disent si c'est l'insuffisance de nos effectifs de défense qu'ils ont signalée, l'insuffisance des fonds affectés à cette fin et la nécessité d'intensifier l'instruction militaire. A moins qu'on nous affirme le contraire, je crois que cette conclusion découle logiquement de ces rapports.

Le ministre a bien raison de dire que nous voulons économiser les fonds publics. Oui, les Canadiens veulent que se pratique l'économie, et il y a quantité de moyens que le gouvernement aurait pu prendre à cette fin. Il aurait ainsi sauvé beaucoup plus de millions que n'en ont demandé les chefs de personnel pour préparer la défense du Canada. Si le ministre de la Défense nationale a, en cette occasion, fait prévaloir son jugement personnel sur celui des chefs d'état-major, comment pouvons-nous savoir qu'il n'en fait pas autant aujourd'hui? Il a été signalé que nous devrions nous satisfaire d'une brigade aéroportée, des forces auxiliaires et de la force spéciale. Comment savoir si cette proposition est encore aujourd'hui ce qu'il propose comme exigence immédiate de la défense du pays. Nous ne le savons pas, et nous ne pouvons pas le savoir, à moins d'avoir l'occasion d'entendre le témoignage des intéressés.

Ils pourraient comparaître devant nous au cours d'une séance secrète. Nous pourrions entendre leurs témoignages. Ils pourraient répondre à nos questions et nous faire connaître les faits. Dans son exposé, le ministre de la Défense nationale, à maintes reprises, nous a fourni les meilleures raisons de ne pas tenir de séance à huis clos et de ne pas constituer de comité de la défense nationale. J'espère que personne n'ira croire qu'on peut choisir entre l'un et l'autre. Tous deux sont essentiels. Il nous faut une séance à huis clos pour connaître les besoins immédiats. Il nous faut aussi un comité de la défense qui siège sans interruption à partir d'aujourd'hui en vue d'examiner l'état de nos défenses de manière à persuader les députés de tous les partis qui ont quelque expérience militaire que tout se passe bien et que tout est conforme aux programmes exposés par le Gouvernement.

En plusieurs occasions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a employé une expression fort séduisante. Il a parlé de la zone crépusculaire entre la paix et la guerre. Monsieur le président, il ne devrait pas nous parler du crépuscule, mais bien du demi-sommeil auquel se livre paisiblement le Gouvernement et qui, malheureusement, dans le cas présent, n'est pas suivi des résultats heureux qui d'ordinaire accompagnent cet état.

Les honorables députés tiennent à collaborer à la solution de ce problème. Lorsque l'honorable représentant de Lake-Centre a déclaré ce matin que nous voulions unir nos efforts à ceux du Gouvernement pour assurer le bien-être du Canada en nous préparant à faire face à la présente crise, j'ai entendu d'aucuns déclarer, en des termes qui ne seront probablement pas rapportés dans le hansard, que nos critiques n'indiquaient pas un désir de cette nature. Nos critiques tendent à assurer l'examen d'un des plus importants problèmes dont la Chambre sera jamais saisie, celui de la défense de notre pays et de la survivance de notre liberté. On a fait tant de déclarations enthousiastes qu'il est bon d'examiner ces questions sous leur vrai jour. Beaucoup de Canadiens ne savent pas quelle est la force numérique d'une brigade. Si nous en jugeons par la propagande qui a porté là-dessus, d'aucuns sont d'avis qu'une brigade doit représenter au moins la moitié de l'armée russe. De fait une brigade, peu importe son efficacité, n'est qu'une unité militaire relativement faible, et les éléments de brigade dont nous parlons tant ne comprennent pas plus de quatre mille soldats prêts à combattre. Il faut mettre ce nombre d'hommes en regard de ceux d'autres pays avec lesquels nous pourrons avoir à traiter de diverses façons.

Le ministre de la Défense nationale s'est servi, en plus d'une circonstance, d'une expression très générale: il a dit que notre effort vaut ou dépasse celui de plusieurs pays. Il a employé ces paroles hier soir encore. Nous ignorons quels sont ces nombreux pays. Nous ignorons si cette affirmation embrasse la Russie, auquel cas la comparaison serait un peu difficile. De fait, si notre effort valait celui de la Russie, nous aurions d'ici six mois et compte tenu de notre population, quatorze divisions prêtes à engager le combat et quatorze autres prêtes à être mobilisées et munies de tout le matériel nécessaire.

Qu'on n'aille pas prétendre, ici ni ailleurs, que je propose la mobilisation sur une si vaste échelle. Cependant, quand le ministre nous affirme que notre effort,—un corps spécial et un élément de brigade,—est comparable à celui de nombreux pays, il est clair qu'il n'entend pas la Russie, ni aucun de ses satellites, ni aucun des pays dont les préparatifs atteignent une telle envergure. Il ne saurait être question pour nous de songer à transformer le pays en un camp armé de cette ampleur, mais nous devons comprendre que le seul moyen que nous ayons d'opposer à un capital humain aussi énorme une force comparable, c'est de donner à notre production industrielle et à la formation des personnels de nos trois armes une efficacité si supérieure à celle de tout ennemi possible, que nos effectifs moins nombreux vaudront ceux des autres pays.

J'ai voulu donner des raisons pour motiver la tenue d'une séance à huis clos. J'ai formulé ma proposition au début afin que le Gouvernement puisse l'étudier avant qu'on lui demande de prendre une décision. On à maintes fois réitéré cette demande mais le Gouvernement l'a rejetée. C'est pourquoi, monsieur le président, je propose une mise aux voix, en vertu d'un règlement établi à cette fin. Il s'agit d'un règlement ancien et traditionnel établi au temps de Charles 1er et dont a déjà parlé un grand spécialiste des usages parlementaires, l'honorable député de Lake-Centre. Il est une expression qui nous vient de cette époque alors qu'elle servait à d'autres fins. C'est une motion que le président doit mettre aux voix; j'espère que lorsque seront prononcées ces paroles archaïques et étranges, les gens qui occupent les tribunes ne croiront pas que nous avons l'impression que certains de ceux qui, innocemment ou autrement, ont distribué des imprimés communistes, ne devraient pas comme les autres jouir du droit de prendre place dans les tribunes de la Chambre.

Avant que je prononce les paroles, je tiens à attirer votre attention, monsieur le prési-

dent, à la page 3 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, troisième édition, et particulièrement à l'article 13 du Règlement qui est ainsi conçu:

Si tout membre remarque la présence d'étrangers, l'Orateur ou le président (selon le cas) mettra immédiatement aux voix que les étrangers reçoivent l'ordre de se retirer, sans permettre aucun débat ni amendement; pourvu que l'Orateur, ou le président, puisse, quand il le juge opportun, ordonner l'exclusion des étrangers.

Cette formule ancienne ne s'applique pas aux étrangers; elle constitue plutôt la façon reconnue de demander officiellement la tenue d'une séance à huis clos. Je signale un précédent: elle a servi aux Communes anglaises, le 27 juin 1950. A cette occasion on a eu recours à la même règle que la nôtre. Quand M. Churchill l'a invoquée, la question de savoir s'il y aurait séance secrète a été mise aux voix. En vertu de la même règle, conformément à la même tradition et pour les mêmes fins, je prononce l'expression traditionnelle: "J'aperçois des étrangers".

Le très hon. M. St-Laurent: Afin de dissiper tout malentendu, reprenons les faits. Si j'ai bien compris, le chef de l'opposition désire la tenue d'un vote sur la déclaration qui exige l'exclusion des étrangers de l'enceinte de la Chambre. Selon la règle, le président du comité peut mettre la question aux voix, mais en comité il est impossible de tenir un scrutin inscrit. Pour régler la question de manière à insérer convenablement le vote, je proposerais que le comité s'ajourne et que rapport soit fait de l'état de la question. Puis, l'Orateur étant au fauteuil, le député répéterait sa déclaration de façon que le tout pût être consigné de la manière régulière au compte rendu de la Chambre.

M. Drew: D'accord, monsieur le président. Je propose donc que vous quittiez le fauteuil et que le comité fasse rapport de l'état de la question.

M. Coldwell: Je pose la question de privilège. Le Règlement prescrit que la motion soit mise aux voix sur-le-champ. Je ne crois pas que nous observions le Règlement en recourant à une entente de cette nature, qui place beaucoup de députés dans un dilemme. Ceux d'entre nous qui sont en faveur d'une session secrète peuvent ne pas approuver cette façon de procéder. Bien des députés sont donc dans l'embarras. J'aimerais discuter le point avec mes collègues. Je signale que le Règlement est clair à cet égard. Il prescrit que la Chambre doit être saisie immédiatement de la motion.

Le très hon. M. St-Laurent: J'avais l'impression que le chef de l'opposition ne s'opposerait pas à la présentation d'une motion invitant le comité à lever la séance et à faire rapport de l'état de la question; j'imaginais qu'il entendait exposer de nouveau son attitude afin que le président pût se prononcer.

M. Drew: Je ne voudrais pas qu'il y eût mésentente à propos de ce qui n'est, en somme, qu'une expression d'opinion sur une question de procédure. Strictement parlant, je crois que la motion doit immédiatement être mise aux voix. Si tel est l'avis de la Chambre et du chef de la C.C.F., je n'ai pas le droit, je le sais, d'insister sur ma proposition.

M. Coldwell: Je voudrais avoir l'occasion de discuter cette motion avec mes collègues; je n'insiste donc pas. Mais le Règlement est clair à cet égard.

M. le président: Les députés consentent-ils à l'unanimité à ce que le président fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau aujourd'hui?

Des voix: Entendu!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

CHAMBRE DES COMMUNES

VOTE SUR L'EXPULSION DES ÉTRANGERS

M. George A. Drew (chef de l'opposition): En conformité de la coutume établie et de l'article 13 du Règlement, commenté à la page 3 de la troisième édition de Beauchesne, je répète les mots que j'ai employés pendant que nous siégions en comité: "J'aperçois des étrangers."

M. l'Orateur: A l'ordre! M. Drew ayant observé la présence d'étrangers, est-ce la volonté de la Chambre que les étrangers reçoivent l'ordre de se retirer? Que ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés.)

M. l'Orateur: Qu'on fasse l'appel nominal.

(Et les députés ayant été convoqués.)

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est la première fois qu'il m'est donné de m'occuper d'une question de ce genre. J'espère m'acquitter convenablement de la tâche qui m'incombe. Le chef de l'opposition (M. Drew) me signale la présence d'étrangers. La Chambre désire-t-elle que nous leur ordonnions de sortir?

Tous ceux qui favorisent leur expulsion voudront bien se lever.

(La motion tendant à ordonner l'expulsion des étrangers à la Chambre, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Adamson
Argue
Balcer
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Cardiff
Casselman
Catherwood
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fair
Fairclough, Mme
Ferguson
Fleming
Fraser
Fulton
Gagnon
Gibson
Gillis
Graydon
Green
Hansell
Harkness
Harris (Danforth)
Hatfield
Hees
Higgins
Hodgson
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
MacInnis
McGregor
McLure
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Poulin
Pouliot
Quelch
Ross (Souris)
Shaw
Smith (Calgary-Ouest)
Stanfield
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright
Wylie.—64.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Abbott
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Bater
Beaudoin
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Blue
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Chevrier
Clark
Claxton
Cleaver
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Verdun-La Salle)
Crestohl
Croll
Darroch
Decore
Demers
Dewar
Dickey
Dion
Douglas
Dubé
Dumas
Eudes
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Henderson
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
James
Jeffery
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Lefrançois
Lesage
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Macnaughton
McCubbin
McCulloch
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Maybank
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Nixon
Parent
Pearson
Picard
Pinard
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood.—156.

M. Herridge: J'ai pairé avec l'honorable député de Fraser-Valley.

M. l'Orateur: En conformité du vote de la majorité des membres de la Chambre, je ne donnerai pas aux étrangers l'ordre de se retirer.

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

FONDS À FOURNIR À SA MAJESTÉ POUR FINS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NATIONALE

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Dion, et passe à la suite de la discussion sur la résolution de l'honorable M. Abbott tendant à fournir à Sa Majesté certaines sommes pour fins de défense et de sécurité nationale.

L'hon. M. Claxton: Nous pouvons juger du sérieux de la proposition sur laquelle la

Chambre vient de se prononcer et aussi de celle qui tend à créer un comité de la défense par une des raisons invoquées par le chef de l'opposition à l'appui desdites propositions. Il se fonde sur une manchette erronée publiée hier soir dans le *Journal* d'Ottawa et dont le chef de l'opposition lui-même a reconnu l'erreur dans son propre discours. Voici la manchette:

Un escadron canadien de chars de combat pour l'ONU
Véhicules prêts dans l'Est

Le journal ajoute:

Les nouvelles machines égalent ce que les Soviets ont de mieux
Le char de combat "Centurion"...

Puis:

Le *Journal* a appris aujourd'hui que le Gouvernement avait autorisé la constitution d'un escadron de chars de combat destinés à renforcer les trois bataillons d'infanterie des troupes canadiennes spéciales de l'ONU et que cet escadron était en voie de formation à camp Borden.

L'unique escadron de chars de combat serait équipé, dit-on, du Centurion anglais, nouveau char de combat genre porte-mitrailleuse.

L'essentiel de la nouvelle, évidemment, c'est qu'il y aurait des chars de combat, des chars canadiens, à l'appui des troupes canadiennes spéciales en Corée et que le Gouvernement avait déjà rendu une décision en ce sens. Comme je l'ai dit au député de Lake-Centre, cette nouvelle n'est pas fondée. Dans mon discours du 31 août 1950, j'ai dit ce qui en était. J'ai dit, comme on peut le voir à la page 102 du compte rendu:

Parmi les unités, on comptera trois bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie, un escadron de canons automoteurs.

C'est sans doute ce à quoi songeait le *Journal*, mais il y est question de "chars de combat". La nouvelle n'est donc pas exacte. Le chef de l'opposition, traitant la nouvelle du *Journal*, a apporté la rectification qui s'imposait; mais en même temps il a détruit le fondement de son argument en vue d'une session secrète...

Des voix: Non!

L'hon. M. Claxton: ... ainsi qu'en vue de la constitution d'un comité de défense à ce point de vue. Cela indique également, monsieur l'Orateur, la mesure exacte où nous renseignons la Chambre. En effet, je peux, à mon avis, dire sans crainte d'être démenti, et le compte rendu confirme mon avancé, que nous avons, dans la mesure la plus complète possible, je crois, fourni nombre de faits de nature à faire connaître la situation, la force et le programme d'instruction des forces armées du pays. Pas une seule fois, au cours de la session actuelle, n'ai-je fait allusion à la sécurité ni à la discrétion. A mon avis, on ne pourrait jamais dire que nous ayons cherché à éviter une question. J'ai répondu aux questions aussi complètement et aussi franchement que possible. Si les honorables députés lisent le compte rendu, ils verront qu'on ne tient aucun compte de nombreux faits de ce genre qui ont été exposés. On se plaint ensuite de ne pas avoir de renseignements.

[M. l'Orateur.]

M. Drew: Monsieur le président, prenant la parole sur un fait personnel...

Des voix: Il est une heure.

M. le président: A l'ordre!

M. Drew: Je pose la question de privilège. Le ministre de la Défense nationale a sans doute le droit de fournir les explications qu'il estime appropriées. Il est cependant difficile de commenter, sans enfreindre le Règlement, ses dernières remarques. Selon lui, on peut juger du sérieux de notre proposition qui réclame, en se fondant sur cette déclaration, une séance secrète et l'institution d'un comité de la défense. Il a ensuite donné l'impression que cette déclaration cherchait à induire en erreur. Ce sont des paroles comme celles que vient de prononcer le ministre de la Défense nationale qui motivent la tenue d'une séance secrète et l'institution d'un comité de la défense nationale.

Une voix: Posez votre question de privilège.

M. Drew: Hier, le ministre de la Défense nationale a dit que les rumeurs n'étaient pas fondées. Il vient de démontrer qu'elles le sont et que les coupables devraient nous révéler les faits, au lieu de profiter du secret pour se dérober.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. Coldwell: Monsieur le président, je n'avais rien à ajouter à la discussion, ce matin, à propos de l'expulsion des étrangers, et la question est maintenant réglée, mais je dois dire que nous nous trouvions aux prises avec un dilemme, car j'estime qu'à la dernière session, certaines des questions posées et des réponses fournies à ces questions enfreignaient presque les mesures de sécurité. Encore une fois, la question est réglée, mais j'ai autre chose à dire.

Vu la présence ici d'une certaine délégation qui distribue une pétition pacifiste, il serait bon, à mon avis, de consigner au compte rendu un paragraphe ou deux du rapport du secrétaire général des Nations Unies, qui vient d'arriver. Je crois que c'est l'Union soviétique, M. Gromyko lui-même, qui a

désigné M. Trygve Lie à son poste actuel et que, lors de sa nomination, les délégués de l'Union soviétique et leurs amis à la première session de l'Assemblée avaient chaleureusement appuyé M. Lie. Le rapport annuel de M. Trygve Lie porte la date du 12 juillet 1950. Si quelqu'un voulait faire comparaître un témoin au sujet de la situation coréenne, il n'en trouverait pas de plus sérieux à cet égard que le secrétaire général de l'ONU, qui a commencé par être socialiste et ministre des Affaires étrangères de Norvège en même temps que candidat désigné par l'Union soviétique au poste qu'il occupe présentement. Voici ce qu'il dit:

L'attaque lancée contre la République de Corée par les forces nord-coréennes est la dernière et la plus grave d'une série de crises dangereuses issues pour la plupart de l'impossibilité d'en arriver à un règlement des problèmes d'après-guerre, et la faillite qui en est résultée dans l'établissement d'un régime de sécurité collective fondée sur le consentement universel. Le gouvernement de la République coréenne a été choisi à la suite d'élections tenues en Corée du Sud sous les auspices de l'ONU. Il a été reconnu par l'Assemblée générale, à sa troisième séance, comme le seul gouvernement légal de la Corée. A maintes reprises l'Assemblée générale a demandé aux États membres et à tous les Coréens de collaborer entièrement au travail de la commission des Nations Unies pour la Corée. Elle leur a demandé de s'abstenir de toute initiative dérogatoire à l'objet de la résolution de l'Assemblée, de rétablir d'une façon pacifique l'unification de la Corée sous un gouvernement démocratique librement élu.

Mépriser les Nations Unies en recourant à la force armée dans les circonstances qui règnent en Corée, constitue une très grave menace à la paix internationale, plus grave encore que le différend de Berlin où l'on n'a pas eu recours à la force armée.

L'ONU n'avait en l'occurrence qu'une chose à faire: agir rapidement et fermement. C'est ce que fit le Conseil de sécurité. Le Conseil a stigmatisé les hostilités comme rupture de la paix, aux termes du chapitre VII de la Charte et a sommé l'agresseur de cesser le feu dans les vingt-quatre heures après leur déclenchement. Deux jours plus tard, comme les hostilités se poursuivaient en dépit de la sommation du Conseil de sécurité de cesser le feu, le Conseil est intervenu de nouveau.

Il n'avait pas à sa disposition les forces prévues aux termes de l'article 43 en vue de faire observer ses décisions.

Nous savons pourquoi:

Au lieu, il a recommandé que "les membres de l'Organisation des Nations Unies fournissent à la République de Corée l'aide dont elle pourrait avoir besoin pour repousser l'attaque armée et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région".

Les États-Unis d'Amérique, et d'autres pays, fournissent de l'aide à la République de Corée, sous forme de matériel militaire et de contingents de troupes. Au moment de terminer mon rapport annuel, ces troupes combattent, au nom des Nations Unies, en vue d'aider la République de Corée à repousser l'agression et à rétablir la paix et la sécurité internationales en Corée. Sur la recommandation du Conseil de sécurité, elles combattent sous le commandement unifié du commandant désigné par les États-Unis d'Amérique. De plus, le conseil a permis à ces troupes des Nations Unies de déployer le drapeau de l'Organisation des Nations Unies. Les États-Unis ont été priés de faire rapport des mesures prises sous le commandement unifié.

Rien de plus concluant, à mon avis, que cette déclaration du secrétaire général de l'ONU. Sa position l'oblige à rester neutre dans les différends entre nations jusqu'à ce que surgisse une situation clairement prévue dans la Charte. L'ONU est intervenue à la suite d'événements de cette nature. A mon sens, beaucoup de ceux qui importunent les membres du Parlement aujourd'hui et qui appuient la propagande qu'on fait d'un bout à l'autre du pays contre les efforts que nous tentons pour faire face à l'agression sont soit très ignorants soit aveuglés. Lorsque j'ai vu le rapport du secrétaire général,—soit dit en passant je l'ai vu pour la première fois aujourd'hui,—j'ai pensé qu'il serait peut-être bon de consigner au compte rendu la mention de la Corée.

En ce qui concerne mon parti, je ferai remarquer qu'au congrès que nous avons tenu il y a environ cinq semaines, nous avons rejeté à l'unanimité une requête nous demandant d'approuver une pétition du genre de celle que j'ai mentionnée, et nous l'avons qualifiée de document mis en circulation par un organisme du front communiste, comme je crois qu'il l'est. On me permettra d'ajouter qu'il ne s'ensuit pas que toutes les personnes qui s'occupent de cette campagne sont des communistes, loin de là, mais plusieurs ont été induites en erreur par ce groupe particulier et par cet organisme. Tandis que j'y suis, qu'il me soit permis de dire que j'ai appris qu'on a donné avis à certaines gens qui occupent des locaux à Uplands d'avoir à quitter immédiatement les lieux afin de les mettre à la disposition du ministère de la Défense nationale. Je ne doute pas qu'on ait besoin de ces immeubles, mais j'espère que le ministre et le Gouvernement ainsi que les autorités municipales, étant donné la sérieuse pénurie de logements à Ottawa, conjugueront leurs efforts afin que ce groupe de personnes au nombre de 100 et plus et composé surtout de familles, n'ait pas à souffrir à cause des besoins de la défense nationale.

Je croyais également avoir apporté un document d'un caractère plus grave. Je viens de recevoir une lettre renfermant une copie d'une communication envoyée à certains employés de la *Steel Company of Canada*, à Hamilton, informant les hommes qui se sont enrôlés qu'ils ont perdu tous leurs droits d'ancienneté; les prestations de la caisse de bienfaisance de la société et leurs droits à leur emploi. Il me semble qu'on nuit ainsi au recrutement. Je serai heureux de donner

la lettre au ministre. Cet état de choses fait ressortir qu'on devrait établir une mesure du genre de celle que le Gouvernement, je crois, se propose de présenter, mesure qui devrait avoir un effet rétroactif de manière à atteindre les personnes qui se sont démises de leurs emplois pour entrer dans l'armée des Nations Unies ou autres effectifs du Canada. Je le répète, j'avais l'intention d'apporter la lettre, mais apparemment j'ai apporté un autre document.

J'ai remarqué que le représentant de Lake-Centre, au cours de ses observations ce matin, a parlé de la situation tragique que nous subissons et manifesté l'espoir que les enfants qui grandissent dans nos foyers ne seraient pas appelés, une fois parvenus à l'âge d'homme, à revêtir l'uniforme pour participer à une autre guerre. Je crois que nous partageons tous l'espoir qu'il a exprimé. Il a établi une analogie entre l'époque des guerres napoléoniennes et la longue période de lutte d'aujourd'hui. Il y a en effet certains points de ressemblance entre cette ère et notre époque. Une révolution avait eu lieu, qui était bien vue des progressistes de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'ailleurs. Elle se transforma en simple tentative, de la part d'un grand général, de domination mondiale par la force des armes. Les deux révolutions présentent des caractéristiques communes. Je suis convaincu, comme nous avons maintes et maintes fois cherché à l'exposer à la Chambre,—j'espère que l'idée est généralement reçue,—que le monde ne connaîtra pas la paix tant que nous n'aurons pas supprimé les véritables causes de la guerre et le bouillon de culture de la propagande que nous qualifions actuellement de communiste.

L'avenir ne nous apportera la paix que si nos initiatives et nos dépenses d'ordre militaire s'accompagnent, ici comme dans d'autres pays, d'initiatives et de dépenses tendant à supprimer la pauvreté, la misère et le besoin dans le monde, surtout, à l'heure actuelle, dans le sud-est de l'Asie. J'insiste sur ce point, car la conjoncture actuelle risque de nous le faire perdre de vue. Je suis sûr que la situation qui existe actuellement en Asie n'aurait pu se produire s'il n'y avait eu, avant la guerre, les nombreux antécédents que nous savons ni si, après le conflit, nous nous étions mieux employés à relever le niveau de vie chez les populations pauvres de cette partie du monde. Ce ne sont pas tant nos institutions démocratiques ni nos idées qui intéressent ces populations que les moyens de manger à leur faim et d'avoir un foyer où élever leurs enfants convenablement.

[M. Coldwell.]

Il me semble que nous ne devons pas, sous aucun prétexte, perdre cela de vue à l'heure actuelle. Étant donné le clair énoncé sur les causes des difficultés de l'heure au point de vue militaire, que nous a donné M. Trygve Lie, nous ne devons pas oublier que les pays chrétiens, qui jouissent d'un niveau de vie élevé, ont le devoir d'aider les peuples déprimés du monde à accroître leur niveau de vie. Ils pourront ainsi faire face à la véritable menace qu'est la dictature totalitaire, aussi cruelle que toute autre de l'histoire, qui cherche à étendre sa puissance sur le monde entier.

M. Ross (Souris): J'aimerais poser au ministre une question découlant des comptes rendus contradictoires publiés dans les journaux, des déclarations formulées en cette enceinte et de la grande difficulté que nous éprouvons actuellement à obtenir des renseignements sur notre défense. Au cours de la dernière session du Parlement, on a déposé un rapport indiquant que les divers ministères de l'État comptent quelque 330 fonctionnaires des relations extérieures qui coûtent cher aux contribuables. J'aimerais savoir combien de fonctionnaires des relations extérieures sont employés dans les divers services du ministère de la Défense nationale et quel montant les contribuables doivent verser annuellement à leur égard.

L'hon. M. Claxton: Il me semble que cette question est de celles que nous pourrions étudier, si nous procédions à l'étude du projet de résolution, article par article. Si le comité et le président y consentent, ce serait peut-être la meilleure façon de procéder, conformément à la proposition formulée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. C'est avec plaisir que je répondrais alors à la question.

M. Ross (Souris): Je ne vois pas de poste à cet égard. J'ai pensé que la question relevait du crédit d'administration et que le ministre, assisté de ses collaborateurs, pourrait me fournir ces renseignements.

M. Green: Je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question de plus sur le traité de l'Atlantique-Nord. Ce pacte ne s'applique qu'à l'agression en Europe ou en Amérique du Nord. Si on proposait qu'il s'applique à l'agression partout au monde, quelle serait l'attitude du Gouvernement? De la sorte, toute agression contre les États Membres de la zone du Pacifique amènerait l'exécution du traité. Advenant une telle modification, les nations démocratiques qui ne participent pas au traité de l'Atlantique-Nord pourraient être invitées

à le faire, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple. Que penserait le gouvernement canadien d'une telle modification?

L'hon. M. Pearson: La question est de grande envergure. Il s'agirait d'étendre la portée du traité de l'Atlantique-Nord afin de l'appliquer à tout membre de l'ONU qui en exprimerait le désir. Il s'appliquerait alors au monde entier, ou du moins à toute partie du monde qui voudrait devenir partie contractante. Le caractère du traité de l'Atlantique-Nord en serait entièrement modifié car, au lieu de ne s'appliquer qu'à une région déterminée du monde et de ne comporter que des obligations définies, il engloberait tout pays désireux d'y participer. Je ne crois pas qu'une telle expansion soit opportune en ce moment. C'est du moins ce qu'en pensent tous les représentants actuels des pays de l'Atlantique-Nord.

Mais évidemment, cela ne veut pas dire que nous ne nous reconnaissons aucune obligation de sécurité mutuelle à l'égard des membres de l'ONU qui ne sont pas parties au traité de l'Atlantique-Nord. Le fait que nous soyons intervenus en Corée, c'est-à-dire très loin de la zone de l'Atlantique-Nord, à titre de membre de l'ONU, signifie que nous acceptons l'obligation d'assurer mutuellement la sécurité d'autres parties du monde et non pas seulement des pays de la zone de l'Atlantique-Nord.

On a donné à entendre une ou deux fois que l'objectif dont a parlé notre collègue, soit étendre la portée des obligations prévues par le pacte de l'Atlantique à une plus vaste région, pourrait être réalisée par un protocole à la Charte qui résulterait en une obligation spécifique d'assurer la sécurité de la part de ceux qui l'ont adopté.

Nous aurions alors un traité dont la portée s'étendrait bien au delà de la sphère de l'Atlantique-Nord. Cette question sera discutée à la prochaine réunion de l'assemblée de l'ONU. En attendant, je le dis de nouveau, le fait d'avoir accepté de défendre la paix contre l'agression dans un pays de la région du Pacifique comme la Corée indique que nos obligations sont plus grandes que celles que nous impose le traité de l'Atlantique-Nord.

M.Green: Oui, mais cette décision a été prise à l'égard de la Corée parce que la Russie s'est abstenue de mettre son veto au plan. Ayons conscience des réalités. Si quelque autre région de l'Asie est envahie, il est tout probable que la Russie s'opposera à toute demande d'intervention de la part des Nations Unies, de sorte que le ministre ne nous apprend rien de nouveau en nous disant que, dans le cas de la Corée, il y a eu intervention. Le gouvernement canadien entend-il étendre les dispositions du traité de l'Atlantique-Nord de manière à permettre la résistance à toute agression n'importe où au monde?

L'hon. M. Pearson: Je crois pour ma part qu'il serait fort peu judicieux d'étendre les obligations du pacte de l'Atlantique-Nord de façon qu'il pourvoie à l'éventualité que mentionne le député mais, à la prochaine réunion, la délégation du Canada se fera un plaisir de discuter ce point d'ordre général avec les autres délégations. La question est même à l'ordre du jour. Il s'agira de rendre plus strictes les dispositions de sécurité prévues dans la charte afin de tenir compte de l'éventualité dont a parlé le député, c'est-à-dire le veto par lequel l'URSS contrecarre le Conseil de sécurité et le rend inopérant. Quel parti prendre? J'ai signalé hier que peut-être, dans les circonstances dont parle l'honorable député, l'Assemblée prendrait-elle une décision à la place du Conseil de sécurité. Le problème sera probablement débattu à la prochaine réunion et le Gouvernement devra alors exposer clairement son attitude à l'égard d'une telle proposition. Je ne saurais fournir d'autres précisions sur le sujet en ce moment.

M. Graydon: Il y a des gens qui voudraient que les démocraties recourent à certaines mesures de sécurité collective en vue d'enrayer l'agression partout, où qu'elle se produise. Ce serait passer outre aux décisions du Conseil de sécurité qui semble aujourd'hui paralysé. Plusieurs propositions en ce sens ont été formulées et elles me paraissent justes. Je voulais cependant poser une autre question au ministre. Maintes fois, on a dit au cours de différents débats que l'intervention militaire, si importante et décisive soit-elle, ne suffit pas, que la situation qui règne surtout en Asie, appelle une intervention analogue dans les domaines économique et financier. Les pays du Commonwealth réunis à Colombo ont créé un comité consultatif qui a siégé à Sydney et aux séances duquel notre ministre des Pêcheries a assisté il n'y a pas très longtemps. Il me semble cependant que nous avons besoin de quelque chose de plus. Je me demande si le ministre a songé à ce que le Canada prenne les devants afin d'instituer un mode d'entraide Asie-Amérique. Je sais que le président des États-Unis a beaucoup accompli, sous le régime du programme d'assistance technique aux pays peu évolués de l'Asie. Je sais également que notre pays a fourni environ $850,000 pour venir en aide aux pays de l'Asie. C'est une bagatelle, une goutte d'eau dans la mer, pour ainsi dire. Néanmoins, c'est un pas dans la bonne voie, même si c'est un pas hésitant.

Toutefois, il me semble qu'aucune de ces mesures ne tend à établir une ligne de conduite déterminée, bien conçue,—pour employer l'expression du ministre,—à l'égard des problèmes des pays asiatiques. Il y a de bonnes raisons pour que le Canada prenne les devants en vue d'établir une telle ligne de conduite. J'aurais voulu que le Gouvernement prenne avant aujourd'hui l'initiative de réunir en une conférence tous les pays intéressés afin que les pays de l'Asie, les États-Unis et le Canada puissent en venir à une entente, préliminaire à un pacte économique,—qu'on l'appelle comme on voudra,—sous l'empire duquel notre assistance à l'Asie serait coordonnée. Aujourd'hui, c'est par bribes que nous donnons de l'assistance. C'est l'ONU, il est vrai, qui se charge en partie d'appliquer le programme en quatre points. Nos $850,000, je suppose, sont utilisés de la même façon. Au sein des Nations Unies, cependant, il faut compter la Russie, ses satellites et tous les autres pays. C'est un problème, à mon avis, du Pacifique. Les démocraties devraient s'efforcer de quelque façon d'aider la population de l'Asie à se tirer d'affaire dans le bourbier, le chaos des conditions économiques, fertile foyer de communisme.

Je voudrais qu'en vue d'aborder hardiment le problème, le Canada collabore en particulier avec l'Inde. Je ne crois pas que la ligne de conduite actuelle réponde du tout à la situation. A mon avis, les pays asiatiques ne jugeraient que les plans actuels,—si on peut dire que ce sont des plans,—soient le moindrement suffisants. Quand on exécute un tel travail par bribes, il y a toujours le sentiment qu'après tout, ce n'est peut-être que pour des motifs temporaires. Si nous voulons aider réellement les peuples de l'Asie, ayons un plan déterminé. Bien qu'on puisse s'opposer à ce que le Gouvernement s'oriente vers un pacte militaire du Pacifique,—il y a, je l'imagine, de forts arguments en faveur des deux côtés de la question,—il est sûr que rien n'empêche notre pays de participer à un accord quelconque au sujet du Pacifique, accord qui aurait trait à une assistance économique réciproque.

J'ai toujours été d'avis que ce grand sous-continent qu'est l'Inde sera un des remparts de la démocratie en Asie, et je ne puis que souhaiter un resserrement des liens entre le Canada et l'Inde. A mon avis, le rapprochement du Canada et de l'Inde, et éventuellement des États-Unis, nous aidera à résoudre un grand nombre de nos problèmes relatifs à la paix ou à la guerre. Le ministre se souviendra peut-être que dans un discours que j'ai prononcé pendant la dernière session, j'ai demandé au premier ministre du Canada de nous orienter en ce sens. Je lui ai proposé de visiter lui-même l'Inde, de rendre ainsi la visite faite au Canada par le premier ministre Nehru.

Le très hon. M. St-Laurent: Quand?

M. Graydon: On ne m'a jamais demandé de préparer l'itinéraire du permier ministre, mais si nous convenons de nous réunir, je crois que je le pourrais.

Le très hon. M. St. Laurent: Il nous faudrait la collaboration d'un grand nombre d'autres.

M. Graydon: Si le premier ministre était prêt à partir, nous pourrions nous y mettre dès maintenant, mais il ne dit pas cela. Je sais qu'il est très occupé; toutefois, il me semble que la visite du premier ministre du Canada au premier ministre de l'Inde serait de nature à produire beaucoup de bons effets. Elle contribuerait, je crois, à consolider les relations entre notre continent et le grand continent asiatique. J'espère que le gouvernement profitera de l'occasion qui, je crois, se présente à nous de consolider les liens qui nous unissent aux peuples asiatiques et d'encourager ces peuples à croire que la Russie et ses satellites ne sont pas, après tout, les seuls pays dont ils peuvent attendre secours, direction et appui. Nous devrions nous efforcer sincèrement ici de montrer aux pays asiatiques qu'ils n'ont pas besoin du régime de la dictature pour mettre leurs ressources en valeur, mais que la démocratie va leur donner l'économie qui assurera à leurs populations un relèvement de leur niveau de vie.

L'hon. M. Pearson: J'ai cru que peut-être je pouvais répondre à la question soulevée par le représentant de Peel. Je présume que tous les membres de la Chambre partagent son avis sur l'opportunité de consolider nos relations avec l'Inde et d'aider l'Asie d'une façon générale. Il vaudrait peut-être mieux ne point le dire, mais le premier ministre est loin d'être indifférent à l'idée de rendre à M. Nehru sa visite, si la situation le permet. Je crois qu'il n'aurait qu'à se féliciter, dans ce cas, s'il amenait avec lui, à titre de conseiller parlementaire, le représentant de Peel.

Les relations entre notre pays et l'Inde sont de plus en plus importantes, et nous faisons de notre mieux pour les raffermir. Je crois qu'elles n'ont jamais été aussi étroites ni aussi amicales. Par exemple, à propos des événements de Corée, nous nous sommes tenus en contact intime avec le gouvernement de l'Inde, surtout en ce qui regarde le règlement des problèmes politiques après la cessation des hostilités. Si nous

pouvons aider à raffermir ces relations, nous le ferons volontiers. En ce qui concerne l'aide économique à l'Asie, je reconnais, nous reconnaissons tous avec l'honorable député l'importance d'une telle assistance ainsi que l'importance d'élaborer un programme quelconque. C'est le but que nous avons cherché à atteindre, nous et les divers gouvernements du Commonwealth.

L'honorable député sait que nous avons participé à une conférence tenue le printemps dernier à Sydney (Australie). Une conférence sur l'aide au Sud et au Sud-Est de l'Asie s'ouvrira à Londres le 25 septembre, c'est-à-dire dans quelques semaines. Il s'agit d'une conférence du Commonwealth qui poursuivra les travaux commencés à Sydney. Le Gouvernement y sera représenté par un ministre, mon collègue des Pêcheries, qui a déjà prouvé l'intérêt qu'il porte à la question et qui a beaucoup fait pour en assurer le succès. Les autres gouvernements du Commonwealth enverront, je l'espère, des ministres pour les représenter. Comme l'a signalé l'honorable député, le Commonwealth ne peut régler le problème à lui seul. Il ne faut pas l'oublier. A cette fin, les gouvernements du Commonwealth sont entrés en relations avec les gouvernements de l'Asie qui ne font pas partie du Commonwealth, afin de savoir s'ils aimeraient participer au programme. Durant les mois qui se sont écoulés depuis la conférence de Sydney, nous, —c'est-à-dire les gouvernements du Commonwealth,—avons demandé aux gouvernements des pays du Commonwealth et des autres pays de l'Asie de nous dire quels sont leurs besoins et comment nous pouvons les aider. Ce travail s'est accompli par l'entremise d'un bureau central établi à Colombo (Ceylan). La question sera discutée à Londres.

Nous savons également qu'en la matière le Commonwealth ne peut agir indépendamment de l'ONU, ni indépendamment de l'aide unilatérale que les États-Unis ont fournie. Les gouvernements intéressés du Commonwealth, et le nôtre, ont communiqué avec le gouvernement des États-Unis afin de voir comment nous pouvons nous associer à ses efforts, et comment nous pouvons faire concorder ce programme avec celui de l'ONU. Je rapporte ces faits pour la gouverne des honorables députés qui se rendent bien compte de la gravité et de l'importance de ce problème. Nous avons affecté presque $850,000 à la réalisation du programme de l'ONU et presque $400,000 au programme du Commonwealth, ce qui fait un total d'environ un million et quart de dollars. Ce montant peut sembler minime à la lumière de l'ampleur du problème. Si tous les membres de l'ONU étaient prêts à contribuer un montant égal, je crois que les contributions reçues en argent et en services seraient suffisantes pour nous permettre de nous attaquer sérieusement à ce problème. J'ai déjà dit, comme d'autres honorables députés d'ailleurs, que si nous ne faisions rien en vue d'améliorer les conditions sociales et économiques en Asie, nous pourrions constater qu'une victoire militaire contre les forces communistes serait en somme une victoire stérile.

M. Green: La conférence qu'on doit tenir à Londres suscite-t-elle des difficultés? Les journaux d'hier publient une dépêche émanant de Londres selon laquelle quatre puissances asiatiques ne font aucune mention d'aide. Il est signalé que les pays non compris dans le Commonwealth ont été priés de formuler des propositions et de répondre au plus tard le 1er septembre, mais, apparemment, aucune n'a été reçue. Par exemple, le deuxième paragraphe du communiqué porte:

> La conférence débutera d'ici quelques heures, demain, mais aucune réponse n'a été reçue du Siam, de l'Indonésie, de la Birmanie et des trois États associés d'Indochine.

Il y a lieu de se demander, semble-t-il, s'il intéresse ces pays d'obtenir de l'aide de cette nature. Le ministre peut-il nous dire ce qui en est?

L'hon. M. Pearson: Je crains de ne pas connaître tous les détails en ce moment. Il est vrai, je crois, que certains gouvernements asiatiques, qui ne sont pas membres du Commonwealth, n'ont pas encore répondu à l'invitation qu'on leur a faite de participer à la réalisation de ce programme. Il se peut qu'ils préfèrent bénéficier de ce programme d'aide par l'entremise d'un organisme de l'ONU et non pas d'une conférence du Commonwealth comme celle-ci. Je suis certain qu'on pourra trouver le moyen de concilier ces deux méthodes.

M. McIvor: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais ce qui se passe aujourd'hui stimulerait l'admiration que tout vrai Canadien éprouve pour notre mode de gouvernement démocratique. Nous avons ici un gouvernement et une opposition qui travaillent ferme afin de trouver le meilleur moyen de maintenir la paix au Canada et de l'assurer au monde entier. Dans les tribunes, nous en avons qui ne sont pas de notre avis. J'espère que le jour viendra où, en Russie, le rideau de fer sera détruit et que des centaines de citoyens canadiens pourront prendre place dans les tribunes du Kremlin, tout comme de jeunes Canadiens sont présents aujourd'hui dans les

tribunes de la Chambre. Ces jeunes peuvent croire que nous nous trompons. Pour ma part, je sais que j'ai raison.

Le grand Maître a dit: "Heureux ceux qui procurent la paix". Nous recourons aux meilleurs moyens à notre disposition pour maintenir cette paix. Le Maître a dit aussi:

...et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se retournant, ils ne vous déchirent.

Lorsque les prêteurs d'argent ont profané le temple de Jérusalem, il les en a chassés parce qu'ils n'y avaient pas d'affaire. Voici quelle est la situation au Canada. Certains traitent Dieu comme un mythe, tandis que d'autres n'ont pas honte et sont fiers de croire en Dieu. Nous croyons que Dieu est le seul espoir du monde.

M. le président suppléant: Le comité serait-il maintenant prêt à se conformer à la proposition formulée hier par le député de Winnipeg-Nord-Centre en vue d'étudier cette résolution article par article? C'est la pratique suivie durant la dernière guerre à l'égard des résolutions semblables. Cela convient-il au comité?

M. Macdonnell (Greenwood): Avec votre permission, monsieur le président, je formulerai quelques brèves observations sur la situation générale. Depuis plusieurs jours le débat se prolonge sur ce sujet de grave importance, mais je ne crois pas que nous ayons encore obtenu du ministre une déclaration claire et saine à l'égard de nos préparatifs de défense; je veux dire une sorte d'inventaire de la question. Pour ma part au moins, je trouve difficile de m'en faire une idée nette. Bien que j'hésite à le dire, j'ai, bien malgré moi, de plus en plus l'impression, que les exigences que comporte le maintien d'une position politique sont tellement importantes qu'elles menacent, semble-t-il, de rejeter dans l'ombre la gravité de la situation.

J'ai sous les yeux le compte rendu des débats parlementaires qui se sont déroulés à Londres le 26 juillet et du discours prononcé alors par M. Shinwell. J'aimerais lire un court passage de ce discours, car il me semble s'appliquer un peu à notre situation. Après avoir parlé de ce qui s'est fait les premières années après la guerre, il a déclaré:

Il n'y a pas de doute que, durant ces premières années, le Gouvernement a pris toutes les mesures auxquelles on pouvait s'attendre.

Puis, il a ajouté:

Peu après, cependant, des tendances évidentes ont démontré que nos espoirs seraient trompés.

[M. McIvor.]

En outre, il a dit:

Quoi qu'il ait pu arriver par le passé, c'est la situation présente qu'il nous faut affronter.

Pour revenir à mon sujet, je veux exposer brièvement au comité comment j'envisage la situation. Le ministre déclare qu'il nous a fourni une foule de renseignements; dans un sens, c'est vrai. Mais ces renseignements nous viennent par bribes, ne se rattachent à rien et, du moins pour ce qui me concerne, ne nous donnent pas une vue d'ensemble de notre situation véritable.

Le ministre ne pensera pas, j'en suis sûr, que je veux faire des personnalités ni que mon exemple s'applique à lui, sauf d'une façon bien générale, si je dis songer ici à un des professeurs que nous avions au collège et qu'un autre ne pouvait souffrir. Il était plein de renseignements de toutes sortes, mais l'autre disait: "Quand cet homme sait quelque chose, il a le don de créer l'impression que cela ne vaut pas la peine d'être connu." Tout ce que je veux dire par là, c'est que le ministre a beau nous communiquer des brins d'information,—sur les avions rapides, le logement pour le personnel marié, le corps spécial qui ira en Corée,—je ne parviens pas à obtenir un bon et simple tableau de notre situation actuelle. Voici ce que j'ai à dire à ce sujet. Si je fais erreur, le ministre s'empressera de me le dire.

Je limite mes remarques à l'armée de terre. Sauf erreur, nous comptons trois bataillons d'infanterie et deux régiments d'artillerie. Les bataillons d'infanterie sont parfois désignés sous le nom de brigade aéroportée. Pour ce qui est de leur état de préparation, je rappelle les termes qu'a employés, l'autre jour, le député de Nanaïmo. Après avoir fait les plus grands éloges des membres de la brigade aéroportée, il a dit, comme en fait foi le hansard, à la page 134:

Il a été question du degré d'instruction reçu. Il n'y a pas de quartier-général. Aucun quartier-général n'a été formé en vue de commander les diverses unités. Aucun état-major n'a été nommé. L'unité ne comporte aucun service des transmissions. Les unités n'ont jamais été rassemblées comme telles afin de participer à l'exercice collectif. C'est faire peser sur les épaules de ces hommes un fardeau injuste que de dire à notre population qu'ils forment une unité de manœuvre parfaitement exercée.

Je tiens à dire un mot de l'armée de réserve. Si je suis bien au courant de l'état de notre réserve, bien qu'elle soit composée d'excellents hommes que nous devrions admirer pour l'esprit de civisme trop peu répandu dont ils font preuve, les rapports sur l'entraînement au camp et autres n'en indiquent pas moins que beaucoup de ces unités sont très peu organisées; je crois

qu'il faudra bien du temps avant que la réserve puisse accomplir beaucoup; ce serait folie de s'attendre à autre chose. Quant à la force spéciale, je n'en dirai mot. Je crois qu'on a bien exposé la situation de cette force armée.

J'ai seulement quelques mots à ajouter. Il se trouve actuellement au pays plusieurs dizaines de milliers d'hommes qui possèdent une expérience militaire considérable, beaucoup plus considérable que la mienne. J'ignore leurs sentiments, mais quant à moi lorsqu'on me demande de croire que ces 5,000 hommes qui, nous dit-on, sont insuffisamment formés, peuvent répondre aux besoins de l'heure, je trouve cela, pour dire le moins, si peu convaincant que j'ai peine à comprendre qu'un homme sérieux comme le ministre puisse l'affirmer. Pourtant hier soir, je crois, en réponse à l'honorable député de Calgary-Est qui avait posé une question au sujet de l'allégation selon laquelle nous nous améliorerions de jour en jour, et comme en fait foi la page 382 du hansard, le ministre a dit:

> Selon moi, telle est bien la situation; d'ailleurs, les chiffres le démontrent. Je n'ai jamais prétendu qu'il n'y avait pas lieu d'aller plus vite, ni de chercher à faire le mieux possible.

Et plus loin il ajoute:

> Je ne puis que répéter que nous estimons jusqu'ici que nous avons les troupes de combat nécessaires à la défense au Canada. D'après les renseignements dont nous disposons, ces troupes suffisent aux besoins actuels.

Je le demande encore une fois à ceux qui ont quelque expérience militaire, ou même simplement à tout homme sensé, qui croit ou peut imaginer, devant l'éventualité qu'on vient de nous décrire comme possible, que ces effectifs de moins de 5,000 hommes qui, pardessus le marché n'ont pas complété leur instruction militaire, pourront suffire à la tâche? Je ne mets pas en doute la véracité des renseignements que le ministre nous a communiqués et qu'il tenait de son état-major; mais je veux lui poser une question. Est-il absolument sûr que ces hommes compétents lui ont dit, en pleine connaissance de cause, que ces forces armées,—dont le nombre me semble insignifiant,—peuvent suffire aux besoins de l'heure? Ne posaient-ils pas mentalement certaines réserves? N'estimaient-ils pas qu'il serait préférable qu'on disposât d'effectifs plus nombreux mais qu'il faudrait bien se contenter de ceux qu'on a, faute de pouvoir obtenir mieux? En dépit des éloges de députés renseignés à l'égard de la compétence des conseillers du ministre, si ceux-ci ont vraiment déclaré, sans aucune réserve et en pesant leurs mots, que ces forces peuvent suffire à assurer la défense du Canada, je dois avouer bien franchement que force m'est de rejeter leur déclaration: aucun homme sensé, à mon avis, ne saurait l'accepter.

Il y a autre chose. Hier soir, parlant de l'Alliance de l'Atlantique-Nord (en somme, cette alliance et la question de nos forces de défense sont intimement liées), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 388 du compte rendu:

> Une attaque contre un État Membre constitue une attaque contre tous les États Membres, mais chaque État se réserve le droit de décider si attaque il y a. Le pays qui décide en ce sens est tenu de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à cette attaque, qui constitue une attaque contre lui-même.

J'ai posé une question au ministre de la Défense nationale. En voici une autre: ses conseillers lui disent-ils que nos troupes lamentablement trop peu nombreuses suffisent non seulement à la défense du Canada mais à l'acquittement de nos engagements que nous a si soigneusement exposées le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? J'espère que ces chiffres seront notés par chaque ancien combattant et, en particulier, par tous ceux qui possèdent quelque connaissance en questions militaires, et par tout citoyen sérieux du Canada qui, en songeant à ce qui se passe dans le monde, se demande s'il peut accepter ou si nous devons accepter sans réserve la déclaration que le ministre nous a faite.

M. Higgins: Je ne veux pas retarder la réponse à la question que vient de poser mon collègue, mais en ajouter une autre à la sienne. Le ministre est-il en mesure de nous exposer ses plans en vue de la défense de Terre-Neuve?

L'hon. M. Claxton: Si je ne me trompe, Terre-Neuve après la première guerre mondiale n'avait aucune troupe de défense. Quand la deuxième guerre a éclaté, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada se sont entendus pour se charger de la défense de Terre-Neuve en y envoyant des troupes en nombre suffisant et, en réalité, plus que suffisant. Leur collaboration a permis d'utiliser l'importante base de St-Jean comme point de ralliement des convois se préparant à traverser l'Atlantique. Là encore, on a assez bien réussi. Il est vrai que les sous-marins ont causé certaines pertes dans cette région, mais elles ont été moins élevées, à mon avis, que celles qui se sont produites sur le littoral du Canada d'alors. Après ma visite du 1er juillet de l'an dernier, nous avons reconstitué le *Royal Newfoundland Regiment* en qualité d'unité de l'armée de réserve, créé un régiment d'artillerie et établi une division de la réserve navale. Les choses ont bien

marché à Saint-Jean et il y a des sous-unités d'infanterie et d'artillerie à Grand-Falls et à Corner-Brook où nous avons aménagé dernièrement d'excellentes salles d'exercice après y avoir transporté les hangars de Gander. Je tiens à exprimer nos remerciements à l'*Anglo-Newfoundland Development Company Limited* de Grand-Falls et à la *Bowaters Limited* de Corner-Brook de la concession du terrain nécessaire à l'aménagement de la salle d'exercice et, à plusieurs égards, de leur précieux concours à l'organisation de ces unités.

J'ai assisté à Terre-Neuve à un défilé de ces unités et j'ai constaté qu'ils font de rapides progrès. J'ai vu partir le premier groupe d'artillerie, avant son départ pour Petawawa où il a suivi l'exercice et donné une excellente impression. Je n'ai pas le dernier rapport, mais il est fort possible que le régiment de Terre-Neuve ait gagné cette année le concours de Petawawa.

Quant à l'unité d'infanterie, dont la renommée remonte à la première guerre mondiale, elle a fait très bonne figure au camp de l'armée de réserve en Nouvelle-Écosse. En outre, des corps de cadets établis pour la marine, l'armée et l'aviation civiles collaborent étroitement avec des organisations civiles comme le *Lions club*, les sociétés religieuses et autres et comptent un effectif d'environ 1,200 membres. Ce nombre s'accroît. Un excellent travail s'accomplit dans ces domaines.

Dans les cadres de l'active, nous avons établi là un commandant de l'air, qui était principal officier militaire de l'île, le brigadier Mike Dunn, de Cornwall. Les députés de Terre-Neuve reconnaîtront sans doute qu'il a fait un excellent travail. Il a l'appui du commodore Bidwell, de la marine, et du commandant d'escadre Wurtele, de Montréal. Il y a une section d'établie à l'égard du service de vols et de sauvetages de l'aviation. Depuis ma visite à Terre-Neuve, cet été, on me dit qu'une vedette à moteur est arrivée de même que deux ou trois petits navires destinés à l'instruction.

Parmi les crédits que nous demandons, dans ce bill, certains sont destinés à la défense de nos côtes, à Saint-Jean, défense qui reçoit la plus haute priorité au Canada à cause du grand rôle qu'elle a joué au cours de la seconde Grande Guerre. Le programme, à l'égard des années futures, prévoit des dispositions de ce genre. A l'heure actuelle, il n'est pas dans notre propos d'établir des effectifs considérables de défense statique dans l'île. D'autre part, en juillet, quand j'étais sur les lieux, j'ai étudié avec l'officier général commandant de la région nord-est des États-Unis, le major-général Whitton, certaines dispositions à prendre pour la défense locale. On travaille à l'organiser sur les lieux. Récemment, nous avons pris d'autres dispositions dans le même sens à l'égard de Goose-Bay. Il y aura du nouveau à cet endroit.

J'affirme simplement en terminant que nous avons obtenu la collaboration la plus étroite de la part du gouvernement provincial et des citoyens de Terre-Neuve, ainsi que de la part des forces armées des États-Unis que commande le major-général Whitton.

M. Gibson: Le ministre a présenté un exposé d'ensemble au sujet de la défense de l'Est. Je sais que, par la voix du représentant de Nanaïmo, on a porté à l'attention de la Chambre le sentiment de quasi-appréhension qui existe en Colombie-Britannique. Dans cette province, à cause des montagnes Rocheuses qui nous séparent de la protection que l'Est du pays semble fournir, nous nous sentons légèrement isolés.

Je me demande si le ministre a des plans en vue de la réorganisation de l'aviation à Tofino, Port-Hardy et Comox, ainsi que de la station navale de Comox. L'endroit compte deux magnifiques aéroports, des hangars ainsi que passablement d'abris pour la formation de troupes. En vertu du programme actuel, est-on arrivé à des plans au sujet de ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre?

L'hon. M. Claxton: En ce qui a trait à l'expansion de l'aviation, comme nous avons acquis des États-Unis une centaine d'avions Mustang, nous mettrons plus d'appareils aux mains de l'escadrille auxiliaire de Vancouver. Le chef de l'état-major de l'aéronautique militaire est à examiner si ce sera des appareils Mustang ou des Vampire, mais on constituera et on accroîtra graduellement l'escadrille.

Nous sommes aussi à installer à Vancouver, dans l'immeuble Quadra que nous avons récemment acheté, une importante unité de radar de réserve. Nous établissons aussi d'autres stations de radar en Colombie-Britannique.

Pour ce qui est de l'accroissement des opérations aériennes, une escadrille maritime destinée à la surveillance de la mer, sera immédiatement mise en disponibilité en Colombie-Britannique. Nous aménagerons aussi un nouvel aéroport, probablement en Alberta, pour aider à l'instruction des membres de la R.A.F. qui viendront du Royaume-Uni pour s'entraîner au Canada. Ces mesures affermiront les moyens de défense du littoral du Pacifique.

L'honorable député de Nanaïmo a dit que le départ de nos trois destroyers pour la Corée nous laissait sans défense. Nous ne

croyons pas que leur départ nous rend plus vulnérables; nous estimons plutôt que notre protection s'en trouve accrue. Cependant, nous enverrons de la côte de l'Est au littoral du Pacifique un destroyer, qui sera plus tard suivi par un second, pour prendre la place de ceux qui sont partis et aussi pour assurer leur relais au besoin. En outre, nous équiperons d'autres destroyers sur le littoral du Pacifique de sorte que prochainement les moyens de défense y seront doublés et non diminués.

Pour ce qui est des autres mesures de défense là-bas, les honorables députés ont réclamé la formation d'escadrilles auxiliaires à Victoria. Le corps d'aviation s'est renseigné à fond sur la possibilité de le faire à un coût raisonnable. La chose est encore possible. Cependant, les autorités estiment que nous pouvons à meilleur compte affecter un plus grand nombre d'avions et d'aviateurs à d'autres régions plus importantes. C'est là la seule raison pour laquelle nous n'avons pas encore doté Victoria d'une escadrille régulière. Cependant, on y songe sérieusement.

M. Pearkes: Il m'est agréable d'apprendre qu'on acheminera deux contre-torpilleurs vers la côte du Pacifique très prochainement, en vue de remplacer les trois unités qui sont parties pour la Corée.

L'hon. M. Claxton: Pour remplacer les navires actuellement en Corée à l'expiration de leur période de service, quelle qu'en soit la durée, suivant le nombre des engagements auxquels ils auront participé ou la quantité de munitions qu'ils auront dépensées, etc., nous enverrons au moins trois contre-torpilleurs ou d'autres navires dont aura besoin le commandement unifié. Nous n'avons pas l'intention de remplacer les trois contre-torpilleurs par deux.

M. Pearkes: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Je suppose que les contre-torpilleurs qui sont envoyés sur la côte du Pacifique y arriveront avant le retour de nos trois unités actuellement dans les eaux coréennes, ou qu'après le retour de celles-ci, ils resteront sur la côte du Pacifique. Je suis naturellement fort déçu d'apprendre que le ministre ne peut trouver le moyen d'affecter immédiatement une escadrille auxiliaire à Victoria. De l'avis de certains, on peut donner l'instruction aux aviateurs à meilleur compte ailleurs; c'est là affaire d'opinion, mais le ministre s'est sans doute renseigné à fond sur la question. Je ne crois pas que les citoyens de Victoria exigent beaucoup plus que le privilège de disposer d'une escadrille auxiliaire. Je signale que le club d'aviation de Victoria compte au delà de 200 membres. Le ministre nous a donné un faible rayon d'espoir en disant que la question est encore à l'étude. J'espère que ses conseillers se rendront compte de l'urgence de la situation et que le ministre sera prochainement en mesure d'autoriser la formation d'une escadrille.

J'ai posé plus tôt diverses questions qui, selon moi, auraient fourni aux honorables députés une notion plus claire de l'état des défenses du Canada. J'ai demandé quand certains vaisseaux actuellement en voie de construction seraient prêts à servir, quand d'autres vaisseaux qu'on est à réarmer pourraient reprendre le service, quand les avions nouveaux dont on nous a parlé seraient prêts et quand certaines unités militaires pourraient entrer en campagne. Le ministre a répondu que, pour diverses raisons, il ne peut pas fournir ces renseignements. Ce matin, il a déclaré qu'il ne refusait pas, pour des motifs de sécurité, de répondre à une seule des questions posées. Force nous est de croire le ministre sur parole et de supposer qu'il ne peut pas prévoir, pour plusieurs des raisons qu'il a invoquées, les dates où seront prêts les nouveaux navires qu'on est à construire, les navires qu'on est à réarmer ou les nouveaux avions.

J'ai posé une autre question à laquelle le ministre n'a pas répondu. Je lui ai demandé de nous indiquer quelle proportion des crédits d'engagement, votés dans le budget des dépenses de l'an dernier et de l'année précédente avaient été utilisée, ainsi que la façon dont on avait dépensé ces crédits. Le budget des dépenses pour l'année 1950-1951 renfermait une somme de $141,123,670 affectée à la marine, l'armée et l'aviation et réservée aux engagements à venir. Dans mes observations antérieures, j'avais parlé d'un chiffre plus élevé parce que j'avais inclus un poste relatif aux recherches. Puis, dans le budget des dépenses de 1949-1950, la somme de $45,555,382 était affectée aux engagements futurs. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire quelle partie de cet argent, que j'ai qualifiee de blanc-seing, a été dépensée. Peut-il nous indiquer l'affectation de cet argent?

L'hon. M. Claxton: Lorsque nous obtenons l'autorisation de prendre des engagements pour une année ultérieure, aux termes d'un crédit voté par le Parlement, cela nous autorise à conclure des contrats visant la fourniture d'avions, de navires, de vêtements et ainsi de suite. Nous passons ces contrats. Sur livraison de la marchandise, au moment d'en acquitter le prix, nous le faisons à même un crédit approuvé par le Parlement à l'égard de l'année de livraison de cette marchandise. Ainsi donc, le Parlement peut contrôler étroitement chaque année les crédits en espèces et aussi, évidemment, les crédits d'engage-

ment, de telle sorte qu'à l'égard des crédits d'engagement visant les années futures, il peut exercer un double contrôle.

Répondre à la question de l'honorable député nous obligerait à repasser tous les crédits qui figurent parmi les crédits d'engagement visant les années futures que comportait le budget des dépenses pour l'année 1949-1950, afin de voir lesquels de ces crédits ont été acquittés à même les sommes votées pour l'année 1950-1951. Ces recherches ne sont pas difficiles, mais elles ne fourniraient aucun renseignement utile. Elles indiqueraient seulement qu'à même les crédits d'engagement demandés en 1949-1950, nous aurions dépensé tant de millions de dollars en 1950-1951. Si les honorables députés tiennent à ce renseignement, nous pourrons facilement l'obtenir.

M. Knowles: L'auditeur général vérifie-t-il ces transactions d'une manière particulière?

L'hon. M. Claxton: Le contrôleur du Trésor s'assure que nul engagement relatif soit à l'année en cours soit à l'avenir n'est effectué sans autorisation. En outre, la dépense, lorsqu'elle est consentie, est visée par le crédit que le Parlement a approuvé. L'auditeur général fait une vérification complète.

M. Knowles: Nous voudrions savoir si l'auditeur général s'assure que nulle autorisation d'effectuer une dépense ne sert deux fois. A mon sens, voilà ce qu'il faut vérifier.

L'hon. M. Claxton: Le contrôleur du Trésor s'en assure d'abord. Quand les sommes ont été versées, l'auditeur général fait de même. Je crois pouvoir donner cette assurance au député.

Quant aux engagements autorisés pour l'avenir, je signale au député de Nanaïmo que le budget principal de cette année comporte à cette rubrique la somme de $144,181,470. Lors de l'exposé budgétaire, nous prévoyions que $50,720,525, payables en 1950-1951, seraient acquittés à même les crédits votés par le Parlement pour l'année suivante; $41,210,945 en 1952-1953; $27,375.000 en 1953-1954; $24,875,000 en 1954-1955. Cependant, il est bien entendu que si nous accélérons la réalisation de ce programme il nous faudra puiser les fonds nécessaires pour y faire face dans les crédits d'engagement pour chaque année.

Quant à la situation à Victoria, je ne puis qu'ajouter que, si nous n'avons pas établi d'escadrille auxiliaire, ce n'est pas faute d'initiative de la part des citoyens de cette ville ni de la part du corps d'aviation. C'est simplement une question de possibilités plus grandes ailleurs, car à Victoria il y a pénurie relative de recrues pour équipes au sol comparativement à d'autres endroits du Canada où les sources d'approvisionnement sont plus abondantes.

Je fournis maintenant certains renseignements à l'honorable député de Souris au sujet des officiers aux relations extérieures dans les forces armées, comme il l'a demandé. On emploie vingt civils sous la direction du service des relations extérieures. Leurs traitements forment un total de $48,531.83. D'autres dépenses encourues par ce service portent ce montant à $100,485. Il ne comprend pas la solde et les allocations de 22 officiers et de 14 soldats des forces armées.

M. Fair: Pendant bon nombre d'années un des plus beaux parcs nationaux du Canada était situé dans ma circonscription; on le désignait alors parc national Buffalo. Il se trouvait aux confins de la ville de Wainright. Avec le temps, les circonstances ont changé, et le parc national Buffalo a fait place à un camp militaire. Lorsque le parc renfermait des centaines de bisons, d'élans, de daims et d'autres animaux, il n'y avait pas de pénurie de logements. Nous n'avions pas de difficulté; mais en ce moment, comme on établit ce que je crois être un camp militaire permanent, il y a pénurie d'habitations. Les autorités de la ville de Wainright aimeraient obtenir des renseignements et de l'aide, du genre qu'on en donne à d'autres camps militaires ici et là au pays. La ville vient de parachever un nouvel aqueduc et un nouveau système d'égouts. Elle vient de terminer la construction d'un nouvel hôpital pour les civils et les militaires. La ville a également de nombreuses écoles qui dispensent une bonne instruction aux enfants des civils et des militaires. Mais elle manque d'habitations. Beaucoup d'officiers qui se rendent au camp et y restent des mois aimeraient amener leurs familles, mais cet avantage leur est refusé, parce que les logements sont insuffisants. J'aimerais savoir du ministre si l'on prend des dispositions à cet égard. J'aimerais savoir également si le Gouvernement songe à construire des maisons pour loger les officiers à ce camp.

L'hon. M. Claxton: Oui, la question fait l'objet d'un sérieux examen. On a envoyé un rapport à ce sujet.

M. Murphy: J'aimerais que le ministre fasse une déclaration à propos d'une région très importante du Canada, en ce qui concerne son rôle dans la défense du pays intéressé. Il s'agit de ce qu'on appelle communément "la vallée de la chimie au Canada". Comme chacun le sait, c'est l'endroit où est

établie la *Polymer Corporation* qui a fourni un apport si important durant la dernière guerre. Il ne fait aucun doute que, si une autre guerre ou même la seule défense du pays l'exigeait, cette usine serait en mesure d'accélérer sa production. Le ministre sait sûrement qu'elle fabrique quantité de produits pouvant servir à la défense, sans compter ceux qu'elle fabriquait au cours de la dernière guerre. La région compte toujours d'autres industries très importantes qui y étaient exploitées pendant le dernier conflit et qui ont beaucoup contribué à l'effort de guerre. Je ne suis pas le seul député à s'inquiéter d'une façon toute particulière au sujet de cette région. Je ne me préoccuperais pas du sort de la raffinerie de pétrole qu'y exploite l'*Imperial Oil Company*, par exemple, n'était que tout ennui subi par cette raffinerie paralyserait sérieusement la société Polymer. Il va de soi qu'on doit prendre tous les moyens de parer à des ennuis de ce côté-là. Le ministre, quand il prendra la parole, nous dira-t-il les plans qu'on songe à mettre en œuvre pour assurer la défense de cette région?

Sérieusement, je crois que l'ancienne salle de cinéma qui sert actuellement de manège n'est pas de nature à mieux assurer la défense de la région. Je serais le dernier à réclamer des dépenses non absolument nécessaires à notre présent effort de défense, mais j'estime que la protection d'une région aussi importante exige que le ministre songe à remplacer le présent manège par un autre plus important et plus convenable. Je lui demande une déclaration au sujet de l'utilisation du camp Ipperwash, à quelque trente milles de Sarnia, ainsi que de l'opportunité d'aménager un aéroport ou un champ d'atterrissage dans les environs de Sarnia, en vue de faciliter la défense des diverses industries qui auraient un grand rôle à jouer dans tout effort de guerre.

L'hon. M. Claxton: Il va de soi qu'on reconnaît le besoin de protéger autant que possible cette importante région de l'Ontario occidental. Les derniers crédits et les crédits supplémentaires prévoient d'autres travaux dans cette région. L'aménagement d'une salle d'exercice et d'un champ d'aviation à Sarnia n'est pas prévu, mais il existe un réseau de champs d'aviation au nord-est et au nord-ouest qui aideraient à la défense de cette région.

Quant à la salle d'exercice, nous avons une liste interminable comprenant de 75 à 100 villes du Canada où nous souhaitons construire des salles d'exercice parce qu'elles aideraient beaucoup les unités de la réserve. C'est tout simplement une question de priorité. A l'heure actuelle, nous n'affectons pas plus d'argent qu'il ne faut à la construction de salles d'exercice et je crains que Sarnia ne figure pas sur la liste pour l'année courante.

M. Murphy: Étant donné la déclaration du ministre, je tiens à lui demander sérieusement si la société Polymer, au capital de 60 millions, qui est si essentielle aujourd'hui et qui, je m'y attends, continuera de l'être...

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Murphy: ...ne mérite pas plus de considération qu'on ne lui en accorde, selon les paroles du ministre.

L'hon. M. Claxton: Je puis assurer au député qu'un manège militaire établi à Sarnia n'aiderait à rien.

M. Murphy: Il ne s'agit pas spécifiquement d'un manège, mais bien de la protection de la région. S'il faut une salle d'exercice, fort bien, qu'on en aménage une. Il peut ne pas être nécessaire de procéder à cette construction pour protéger la région. Cependant il ne faudrait pas se contenter d'une défense passive de la région.

L'hon. M. Claxton: Je n'ai rien dit qui ait trait à la défense passive. Nous avons en vue un système de défense pour la région, nous le voulons efficace, dans la mesure du possible, car nul écran de radar ni d'interception ne peut être parfaitement efficace. C'est une des régions qu'on juge à la fois vitales, vulnérables et importantes. De concert avec nos amis américains, nous accordons à cette question, au point de vue militaire, toute l'attention qu'elle mérite.

M. Murphy: A ce propos, le ministre n'a pas fait mention du camp d'Ipperwash, situé à quelques milles seulement de la ville. Peut-il nous dire si on utilisera ce camp prochainement? Je n'ai pas tout dit ce que j'avais à dire au sujet de la défense passive car on m'a interrompu. Une petite ville comme Sarnia ne peut, à elle seule, entreprendre de préparer convenablement la défense de la région. C'est pourquoi je demande au ministre de songer sérieusement à lui fournir une aide supplémentaire, non pas parce que Sarnia se trouve dans ma circonscription mais parce que cette ville compte beaucoup d'industries très importantes pour notre effort de guerre et pour la défense de notre pays.

L'hon. M. Claxton: Comme le député le sait, on utilise actuellement le camp d'Ipperwash pour les cadets. Les militaires canadiens y sont passés en grand nombre cet été. J'ai moi-même visité le camp et mon fils y a reçu son instruction militaire pendant la

guerre. Je connais donc très bien l'endroit. Nous maintenons ce camp et nous nous en servons pour l'armée de réserve et pour les cadets. C'est un endroit particulièrement important puisque nous y avons mené des expériences concernant la formation de jeunes hommes de métier dont on voulait faire des cadets. L'expérience a duré deux ans. Douze cents garçons des écoles industrielles de l'Ontario y ont suivi un cours de cadets de six semaines. On insistait particulièrement sur des matières comme l'entretien des véhicules à moteurs et la T.S.F. L'entreprise a réussi et l'expérience se poursuit.

M. Murphy: Au sujet de la défense de cette région, le ministre a mentionné le radar. Peut-il dire à la Chambre quel autre appui nous recevrons quand la défense passive sera inaugurée?

L'hon. M. Claxton: Comme je l'ai fait remarquer, la défense passive est du ressort conjoint de l'État, des provinces et des municipalités. Elle a pour fin d'amoindrir l'effet d'une intervention ennemie sur la population civile et les immeubles. Comme il est tout naturel, les organismes de la défense passive doivent être surtout dirigés par des civils et s'occuper du travail ordinairement confié à des municipalités, comme le service de police, la lutte contre les incendies, avec l'appui de troupes et les ressources du gouvernement fédéral et de ceux des provinces. Cela diffère totalement de la défense du pays contre les raids aériens, mission exclusivement confiée à la force armée. Sous ce dernier rapport, nous prenons les mesures propres à protéger la région dont parle le député.

M. Coldwell: Peu après la reprise de la séance, cet après-midi, j'ai parlé d'une lettre que j'avais égarée. Je veux maintenant la porter à l'attention du ministre car je la juge fort importante. Certains employés de la *Steel Company of Canada* s'étant enrôlés, ont reçu la lettre recommandée suivante:

The Steel Company of Canada Limited
Usine d'Hamilton

Expédié par poste recommandée
Date: le 17 août 1950

Cher monsieur,

Nos dossiers révèlent que votre emploi au service de notre société a pris fin, et que le dernier jour où vous avez travaillé pour nous est le 11 août 1950.

La présente lettre recommandée a pour objet de vous informer que vous avez perdu votre ancienneté et que vous n'avez plus droit aux allocations si vous êtes membre de notre plan d'allocations au bénéfice des employés de la société, ou si vous êtes admissible à notre régime de pension.

Pour *The Steel Company of Canada, Limited*
(Signé) A. D. Martin,
Division de l'embauchage

[L'hon. M. Claxton.]

M. Gibson: C'est là la formule de lettre ordinaire, n'est-ce pas?

M. Coldwell: Je ne puis dire, mais en supposant que ce soit une formule de lettre, je signale que c'est quelque chose de nature à nuire à l'enrôlement d'autres employés. Je désire soumettre la lettre à l'attention du comité et du ministre afin que celui-ci nous dise, après en avoir pris connaissance, quand les employés seront protégés. Je présume que la décision aura un effet rétroactif à la date d'organisation du contingent des Nations Unies. J'invite le ministre à faire une déclaration cependant afin que je puisse expédier un exemplaire du hansard pour convaincre ceux qui me demandent des renseignements.

L'hon. M. Claxton: Je suis toujours heureux d'aider un député, le député de Rosetown-Biggar surtout, à contenter ses commettants avec un exemplaire du compte rendu. Si les circonstances sont telles que le député les expose, si la personne s'est engagée, ce cas sera prévu par le bill qui sera présenté conformément à l'alinéa 3 de la résolution inscrite à mon nom, le numéro 4 du *Feuilleton*. Nous comptons demander au Parlement de proroger, à compter du 5 juillet 1950, l'application des dispositions de la loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils.

M. le président suppléant: Comme je l'ai expliqué il y a un instant, si nous sommes prêts à procéder à l'examen de la mesure article par article, j'appellerai le premier article, qui a trait à une somme de $142,200,200 prévue au premier alinéa. Le comité veut-il procéder de cette manière?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Claxton: Faites une répartition. Appelez d'abord l'affectation de $1,376,457 à la marine. Appelez ensuite les autres articles de la même manière. De cette façon, je crois, nous hâterons nos travaux.

M. Harkness: Avant que nous passions à l'examen des articles, je voudrais rappeler une question que j'ai posée, samedi dernier et hier encore au secrétaire d'État aux Affaires extérieures afin de savoir quelle ligne de conduite le Gouvernement compte suivre lorsqu'il s'agit d'engager nos troupes à servir, par fractions, en quelque conflit, ici ou là dans le monde. Le ministre, dans son discours du 4 septembre, a commencé de répondre à ma question. Il a dit, comme on peut le lire à la page 227 du compte rendu:

Je crois que je rapporte bien ses paroles, telles qu'elles figurent au hansard, en disant qu'il a affirmé que le monde occidental ne peut risquer de disperser ses forces en diverses parties du monde. A mon sens, c'est un principe utile qu'il

y aurait lieu d'appliquer non seulement à la Corée mais aux autres régions où des troubles pourraient se produire.

L'honorable député de Calgary-Est a ensuite demandé au Gouvernement s'il savait comment il ferait face à toute autre agression du genre de celle qui est survenue en Corée. Je ne crois pas que nous serions plus en mesure de résister à toute autre agression par procuration,—c'est l'expression employée,—si au cours du présent conflit nous avions engagé nos troupes actives, dès le début, en Corée. Pourtant, comme la question est sensée, je crois que nous devrions tâcher d'y répondre.

Je crois que les pensées du ministre étaient alors un peu confuses. Il a passé à d'autres points et nous n'avons jamais obtenu de réponse. Je me demande s'il pourrait nous répondre maintenant.

L'hon. M. Pearson: Je veux bien essayer de rassembler mes idées et de répondre sur-le-champ. Le point soulevé par l'honorable député est, certes, très important. Que ferons-nous si le genre d'agression qui s'est produit en Corée se répète dans d'autres parties du monde? Deux voies s'offrent naturellement aux membres de l'ONU pour faire face à la situation. D'abord, prendre la même mesure qu'ils ont prise à l'égard de la Corée: le Conseil de sécurité adopte une résolution, les membres qui l'acceptent prennent les mesures qu'elles peuvent pour en appliquer les termes, en laissant chaque membre en particulier à même de déterminer au moment opportun la manière d'agir. L'autre voie consiste à organiser une force armée des Nations Unies, formée de contingents nationaux réservés à cette fin par les États Membres. Si cette mesure était possible,—et elle sera discutée à la prochaine assemblée,—chaque État Membre de l'ONU qui participerait à ce plan réserverait une partie de ses forces nationales pour constituer une protection contre toute agression qui pourrait se produire dans n'importe quel pays au monde.

Ces forces nationales iraient au combat après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité et se rendraient à n'importe quel endroit que pourrait indiquer la résolution. Je ne vois pas comment on pourrait procéder autrement que par l'une ou l'autre de ces deux méthodes. On a déjà eu recours à la première. Si nous disposions des ressources,—et un petit pays aurait beaucoup de difficulté à trouver les ressources nécessaires à réprimer l'agression partout dans le monde en même temps,—à défaut d'une guerre générale nous pourrions recourir à la première méthode. Il vaudrait mieux que toutes les nations réunissent leurs ressources et en mettent quelques-unes à la disposition des Nations Unies afin qu'elles puissent les utiliser en temps de crise.

M. Harkness: Si j'ai bien compris le sens des paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada a adopté comme ligne de conduite de préconiser à l'ONU la formation d'un corps de police qui serait disponible pour réprimer une agression n'importe où.

L'hon. M. Pearson: Oui, mais je tiens à m'exprimer très clairement afin d'éviter tout malentendu. Il y a deux sortes de corps de police internationale. D'abord l'ONU pourrait recruter des membres dans les pays qui font partie de l'Organisation; ce genre de corps de police serait régi et administré par l'ONU même. Ce serait une sorte de légion internationale à la disposition de l'ONU. Ce corps ne serait pas constitué de contingents nationaux, mais de particuliers recrutés dans les États membres.

Il y a aussi l'autre corps de police formée des contingents nationaux mis à la disposition des Nations Unies, que les Nations Unies commanderaient et dirigeraient en vue de la mise en pratique de ces résolutions visant les actes d'agression. Ce dernier projet intéresse présentement, entre autres, notre gouvernement. En effet, il est de nature à assurer une action plus rapide.

M. l'Orateur suppléant: Au sujet de l'étude du premier crédit dont j'ai parlé il y a un instant, lequel figure au premier paragraphe et s'élève au montant de $142,200,200, nous pouvons nous conformer à la suggestion du ministre et étudier successivement les affectations de la marine, d'abord, puis celles de l'armée, ensuite, et, enfin, celles de l'aviation. Comme on sait, ces renseignements détaillés ont été consignés au compte rendu de mardi. Plaît-il à la Chambre d'accepter cette suggestion?

M. Knowles: C'est-à-dire que nous allons étudier les crédits un à un.

M. l'Orateur suppléant: Le premier crédit est celui de la marine, $29,536,130.

M. Knowles: Je croyais que vous vouliez dire chaque crédit séparément, et non le grand total.

M. l'Orateur suppléant: Je crois que nous nous comprenons très bien. Le crédit que je mets en délibération et au sujet duquel je cherche à connaître le sentiment de la Chambre, est celui de $142,200,200. Si le comité est disposé à approuver ce crédit, très bien.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Pour le cas où le consentement ne serait pas unanime, le ministre a proposé que nous examinions

d'abord les affectations de la marine. Le montant total pour ce qui est de la marine est de $29,536,130.

M. Knowles: Monsieur le président, je propose,—croyez-moi, c'est afin d'épargner du temps,—que vous nommiez séparément les postes dont le total se chiffre par 29 millions. Je n'ai que deux ou trois questions à poser. L'une porte sur le deuxième poste, une autre sur le quatrième, et je crois en avoir une à poser au sujet du cinquième.

L'hon. M. Claxton: Pourrions-nous commencer par le total de $1,376,457?

M. Knowles: Pourquoi ne pas commencer par les $500,000?

L'hon. M. Claxton: Ce n'est pas ainsi que nous procédons pour les crédits ordinaires.

M. Knowles: Le ministre a raison, ce n'est pas ce que nous faisons au sujet des crédits ordinaires, mais c'est ce que nous avons fait en 1943 et 1944, quant aux bills relatifs aux crédits de guerre.

L'hon. M. Claxton: Allons-y; poursuivons.

M. Knowles: J'ai pensé que ce serait le moyen le plus rapide d'examiner ce crédit.

M. le président suppléant: Si cette méthode plaît au comité, je mettrai en délibération les $500,000 affectés à la Marine royale canadienne, aux traitements des fonctionnaires.

Défense nationale—Programme au comptant—Marine—Traitement des fonctionnaires, $500,000.

M. Harkness: Je me demande pourquoi ce poste accuse une plus forte augmentation que le suivant, qui vise la solde et les allocations. Je conçois que la solde et les allocations augmentent, étant donné que le ministre nous a appris que la marine allait engager 240 recrues par mois. Je me demande pourquoi les salaires et traitements des employés civils augmenteraient encore plus que la solde et les allocations.

L'hon. M. Claxton: Surtout parce qu'il comprend des ouvriers de chantiers maritimes, des ouvriers en construction et autres de même nature. Il faudra agrandir Cornwallis afin de pouvoir y loger le nombre accru de recrues à l'instruction. Il y aura beaucoup plus d'activité dans les chantiers maritimes parce qu'il faudra réparer, réarmer et transformer des navires.

(Le crédit est adopté.)

Marine—
Soldes et allocations, $477,207.

M. Knowles: Je désire poser une question au ministre au sujet des allocations aux personnnes à charge. Ma question pourrait peut-être comprendre les deux autres armes également. Au cours de la guerre, il y avait un service distinct connu sous le nom de Commission des allocations familiales qui s'occupait de ces questions. Après la guerre on a aboli cette commission et on a confié son travail au ministère en général, je crois. A-t-on rétabli la commission des allocations familiales? Quelle est la situation quant à la remise de ces allocations aux familles des soldats, c'est-à-dire est-ce que les chèques parviennent aux intéressés, aux familles des soldats qui sont maintenant en service actif? Y a-t-il eu du retard, et dans le cas de l'affirmative en a-t-on eu raison?

[L'Orateur suppléant.]

L'hon. M. Claxton: Il n'y a eu aucun retard. Au contraire, nous avons songé qu'en vertu des règlements, prescrivant que les allocations aux personnes mariées correspondant aux allocations familiales de guerre ne doivent être accumulées que mensuellement, certains membres mariés des forces armées pourraient se trouver dans une situation embarrassante. Nous avons donc autorisé les payeurs par tout le pays à émettre le montant maximum payable, même jusqu'à concurrence du plein montant que le soldat avait gagné jusqu'au moment du paiement. Il n'y a eu aucun retard.

M. Knowles: Les allocations d'ayants droit dépendent-elles de la délégation de solde, comme c'était le cas durant la guerre?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Knowles: Où se trouve l'échelle des allocations d'ayants droit?

L'hon. M. Claxton: C'est l'échelle régulière de la solde et des allocations établie pour l'armée active. On l'a maintes fois consignée au compte rendu. Elle figure également dans le Livre blanc. Je puis le donner de nouveau si les députés le désirent.

M. Pearkes: N'y a-t-il pas une différence fondamentale entre la situation durant la guerre et la situation actuelle? Pendant les hostilités, toutes les troupes étaient en activité de service, mais les hommes à bord des trois destroyers envoyés en Corée ne le sont pas. Je donne un exemple précis, afin de démontrer qu'il peut en résulter de la gêne. Un membre de la marine royale canadienne, qui est marié, mais qui a moins de vingt-trois ans et ne touche pas la solde et les allocations accordées à un homme marié, peut être en mesure de faire vivre sa femme quand il est posté au Canada. Lorsqu'il est en activité de service à l'étranger, sa femme ne retirerait pas d'allocation, tandis que s'il avait été placé en activité de service, elle pourrait toucher l'allocation accordée aux personnes mariées.

L'hon. M. Claxton: Il n'y a pas de différence entre la solde et les allocations payables aux hommes qui sont de service, particulièrement en Corée, et celles qu'on accorde aux soldats qui servent au pays, sauf comme je l'ai indiqué hier, c'est-à-dire que nous avons adressé un mémoire qui, je crois, règlera le cas des écarts des changes. Sauf cette exception, les hommes en activité de service ne recevront pas de solde ni d'allocations différentes de celles que touchent les sommes qui ne sont pas en activité de service. Je tiens à dire à l'honorable député que le Gouvernement a l'intention, si le bill qui doit suivre devient loi, de mettre en activité de service tous les militaires qui sont à l'étranger,—qu'ils servent dans la marine, l'aviation ou le corps spécial,—et, peut-être, d'étendre cette disposition à certains de ceux qui sont au pays. La seule conséquence juridique de cette mesure, c'est, me dit-on, que le principe de l'assurance s'appliquerait à eux et que les dispositions relatives à la discipline les viseraient comme s'ils étaient en activité de service.

M. Pearkes: Cela n'atteindrait-il pas les militaires mariés n'ayant pas atteint l'âge auquel l'allocation des hommes mariés est autorisée en temps de paix, dans la Marine royale canadienne, alors que, pendant la guerre, quand les troupes sont en activité de service, aucune restriction n'existe, je crois, quant à l'âge auquel peut être versée l'allocation des hommes mariés?

L'hon. M. Claxton: Il n'existe aucune restriction, quant à l'âge, pour ce qui est du versement de l'allocation des hommes mariés aux membres du corps spécial.

M. Pearkes: Non.

L'hon. M. Claxton: Nous l'avons précisé dans nos annonces en vue du recrutement. C'est la ligne de conduite que nous avons suivie.

Pour ce qui est des membres de l'active, il se présente une grande variété de cas. Tous les ex-militaires ont invariablement droit à l'allocation des hommes mariés, de même que ceux qui se sont enrôlés jusqu'à une certaine date. Il peut se trouver, dans l'armée active, un certain nombre de militaires qui ne touchent pas l'allocation familiale, bien qu'ils soient mariés, parce qu'ils n'ont pas atteint l'âge prescrit. Je crois que leur nombre est assez restreint.

M. Pearkes: Mais il y en a qui font partie de la marine royale canadienne. Je ne parle pas de la force spéciale, je parle uniquement de la marine.

L'hon. M. Claxton: On est à étudier leur cas.

M. Pearkes: Il existe quelques cas.

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Pearkes: Je parle des membres de la marine royale canadienne qui font actuellement du service dans les eaux coréennes. Seront-ils mis en activité de service et s'occupera-t-on des personnes à leur charge même si à l'heure actuelle ces marins sont trop jeunes pour recevoir les allocations?

L'hon. M. Claxton: Nous sommes à étudier cette question et nous cherchons à établir les circonstances du cas moyen afin de le régler convenablement.

M. Knowles: Quel service ou département du ministère s'occupe maintenant de ces questions? Autrement dit, quel service correspond à la Commission des allocations familiales de la seconde Grande Guerre?

L'hon. M. Claxton: Il n'existe pas de commission. Pour ce qui est de l'échelle de la solde d'après-guerre introduite en 1946 à l'égard de la force permanente des trois armes, j'ai trouvé le tableau de cette échelle de solde. On l'a déposé le 6 septembre au cours de la présente session, c'est-à-dire hier, et il figure à la page 327 du hansard. On voit dans ce tableau que l'échelle est prévue pour l'armée; la même échelle est prévue pour les grades correspondants dans la marine et l'aviation et les allocations familiales sont payables à tous les militaires mariés qui ne vivent pas au quartier.

(Le crédit est adopté.)

Marine—Généralités—

Acquisition, construction, achat, entretien, réparation et frais d'administration des propriétés, $2,791,000.

M. Pearkes: Je veux formuler une observation. Elle intéressera tous ceux qui, voyageant en Colombie-Britannique, constateront la dévastation produite à l'entrée du club des trois armes à Royal-Roads, du fait qu'on y a construit des habitations. La perspective et les magnifiques arbres ont été remplacés par un désert. A la place des arbres imposants s'élèvent des maisons de style fort différent des autres habitations du quartier. La ville de Victoria de même que les gens des environs ont déploré le geste et baptisé l'endroit Claxtonville.

L'hon. M. Claxton: Je me dois de signaler que plusieurs de nos villages militaires m'ont demandé la permission de donner mon nom à leur collectivité. Cet honneur revient selon moi aux défunts; plusieurs raisons m'en convainquent.

M. Pearkes: Ce n'est pas parce qu'ils sont fiers de cet endroit qu'ils le nomment ainsi.

L'hon. M. Claxton: Si la session se termine à temps, j'assisterai à l'ouverture de Royal-Roads; j'y verrai ce qui en est et je tâcherai de régler la question.

M. Pearkes: Il est trop tard.

L'hon. M. Claxton: J'avais évidemment entendu parler de cette affaire. La difficulté tenait en l'occurrence à ce qu'il était impossible de trouver des terrains assez vastes pour y construire toutes ces maisons. Je m'entretiendrai de la question avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et j'essaierai autant que possible d'y faire rétablir l'ancien ordre de choses.

M. Harkness: Le ministre peut-il nous dire à quels immeubles supplémentaires cette somme de $2,791,000 sera affectée? On nous a donné passablement de détails il y a deux mois environ au sujet de ce même crédit, en ce qui concerne les dépenses régulières.

L'hon. M. Claxton: Oui. Dépôt central d'entreposage, devant être aménagé dans le voisinage de Montréal: $300,000; école de Nanoose, achat du terrain et plan préliminaire: $250,000; transmetteur de radio, Churchill, $80,000; postes radiophoniques supplémentaires et expansion de stations existantes, $260,000; Halifax, Stadacona, $50,000; Esquimalt, nouvelles casernes: H.M.C.S. *Naden*, $1,000,000. Je suis sûr que le député de Nanaïmo sera heureux d'apprendre qu'on a reconnu la nécessité de ces aménagements.

M. McCusker: Il obtient beaucoup plus qu'il ne mérite.

M. Graydon: Je le nie.

L'hon. M. Claxton: Bassin de Bedford, début de la construction d'un édifice pour la manutention des munitions, $100,000; Kamloops et Nanoose, dépôt de munitions et d'armes $100,000; fonds destinés à l'emplacement d'autres dépôts de munitions, côte occidentale, $50,000; Terre-Neuve, fonds destinés à trouver des emplacements, arpentage et plans du dépôt, $50,000. Défense du côté de la mer (il est peut-être inutile de mentionner ces postes un par un) $90,000. Installation d'équipement en vue de l'instruction dans des écoles de spécialistes, $225,000.

M. Gibson: Le ministre a-t-il fait mention de Nanoose?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Gibson: Que va-t-il faire là?

M. Graydon: Il s'en va à Nanoose.

[L'hon. M. Claxton.]

L'hon. M. Claxton: Il s'agit de l'achat d'un terrain pour y ériger un établissement qui ne servira qu'en cas d'urgence.

M. Gibson: N'avez-vous pas un établissement à vingt milles de là, à Comox?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Gibson: Cet effectif sera-t-il en activité?

L'hon. M. Claxton: Advenant une guerre, l'effectif de Comox serait en activité. Je discuterai la chose avec l'honorable député personnellement.

M. Graydon: Nous devrions tous être mis au courant.

L'hon. M. Martin: Oh! non; ce serait trop long.

M. Fulton: Le ministre a parlé d'un montant de $100,000 pour un magasin d'armes du service naval à Kamloops. Je me demande s'il s'agit d'un programme accéléré à cause de la guerre ou si l'on saisit l'occasion d'obtenir un peu plus d'argent, parce que des levés étaient en voie d'exécution avant le 25 juin en vue de l'agrandissement du dépôt.

L'hon. M. Claxton: Nous allons acheter pour le service naval une quantité considérable de munitions à même ce poste et les engagements pris pour l'avenir. Nous aurons besoin d'agrandir les magasins à cause de l'accélération du programme.

(Le crédit est adopté.)

Marine—

Fournitures et services du personnel: denrées alimentaires, services et articles médicaux et dentaires, habillement et équipement personnel, matériel de caserne, de camp, d'hôpital et divers, blanchissage et nettoyage à sec, $1,447,649.

M. Knowles: Puis-je poser une question d'ordre général au ministre à l'égard de cette somme? N'est-il pas vrai qu'avant la présentation du total global de $142,200,200 au Parlement, les fonctionnaires du Conseil du Trésor en ont étudié le détail tout comme s'il s'était agi de la préparation des estimations annuelles des ministères?

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Knowles: On peut donc dire qu'à l'égard d'une somme réduite à $1,447,649, les fonctionnaires du Trésor ont reçu une ventilation plus détaillée et qu'ils ont vérifiée?

L'hon. M. Claxton: Oui, dans le détail. Évidemment, si la somme est prévue, le Conseil du Trésor donnera de nouveau son approbation avant que les dépenses soient engagées.

M. Knowles: Le Conseil du Trésor s'efforce-t-il de tenir le ministère dans les limites ou près des limites prévues? Il ne s'agit pas de

limites dans le même sens que celles qui nous sont présentées dans le budget principal. Vous obtenez une somme globale de $142,200,200 pour des affectations plutôt générales. Le Conseil du Trésor oblige-t-il le ministère à se tenir dans la limite des affectations particulières, en ce qui a trait aux dépenses effectives?

L'hon. M. Claxton: Oui, comme tous les autres ministères. On procède de la même façon à l'égard de ces crédits qu'à l'égard des crédits principaux. Il y a une seule différence, que nous avons déjà expliquée et qui tient à ce que nous avons des crédits principaux unifiés si considérables: seul le Conseil du Trésor peut effectuer des transferts d'un poste principal à un autre, si au cours de l'année nous avons besoin d'argent pour quelque chose plus que pour une autre. On suit cette même méthode à l'égard des autres ministères.

M. Knowles: Mais il faut quand même un décret du conseil, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: Cela exige une délibération du Conseil du Trésor.

M. Knowles: A ce que je me souviens des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, une fois le crédit voté, le ministère doit soumettre un plan au Conseil du Trésor et, pour dévier de ce plan, le ministère a besoin d'une autorisation.

L'hon. M. Claxton: C'est exact.

M. Knowles: Mon autre question . . .

L'hon. M. Claxton: Je ne dirais pas que c'est un décret du conseil. A mon avis, telle n'est pas la manière. Il faut qu'il y ait, dans les cas qui se présentent, une délibération du Conseil du Trésor, comme à l'égard des autres ministères, sauf que nos crédits sont beaucoup plus élevés.

M. Knowles: En d'autres termes, quelle que soit la procédure exacte appliquée à l'égard des sommes votées, même dans les crédits principaux, elle s'applique à l'égard des crédits qui nous intéressent actuellement.

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Knowles: Même jusqu'aux détails de peu d'importance?

L'hon. M. Claxton: C'est exact.

M. Knowles: Voici mon autre question: comment procède-t-on pour l'achat du matériel visé par ce crédit? Prenons n'importe quel poste, par exemple: "habillement et équipement personnel". Passe-t-on des contrats? Invite-t-on des soumissions? De quelle manière procède-t-on?

L'hon. M. Claxton: Comme pour les autres ministères, le ministère de la Défense nationale transmet une réquisition au ministre du Commerce, qui est l'agent chargé de faire les achats pour le compte de la Défense nationale, mais ce terme décrit mal ses fonctions. Le ministre du Commerce, par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne, qui est son instrument d'achat, invite des soumissions lorsqu'il y a lieu d'en demander. On procède de la même façon à l'égard des aliments, des vêtements et le reste. Autant que je me souvienne, on a toujours demandé des soumissions.

(Le crédit est adopté.)

Marine—

Fournitures et matériel: matériel de transmission et de T.S.F., munitions et bombes, armes, acquisition et construction de navires et d'avions de la marine, matériel mécanique, y compris véhicules et pièces de rechange, matériel de marine et d'aviation, $22,297,535.

M. Harkness: C'est un crédit important pour le compte de la marine; il englobe la majorité des dépenses à ce poste. Le ministre peut-il nous en donner la ventilation, surtout en ce qui concerne le montant affecté à ce que nous pourrions appeler le matériel de combat, les navires et les avions?

M. Knowles: Le ministre peut-il nous donner une ventilation complète de ce crédit d'environ 22 millions?

L'hon. M. Claxton: Matériel de transmissions et de T.S.F., $2,752,000; munitions et bombes,—nous entrons ici dans un domaine,—mais, je continue.

M. Ferrie: Non!

L'hon. M. Claxton: Munitions et bombes, $4,150,000; approvisionnements de matériel de guerre, $5,850,000; acquisition et construction de navires et d'avions, 2 millions de dollars; réparation et entretien des navires et des appareils, $1,575,000; matériel mécanique, y compris véhicules et pièces de rechange, $753,000; matériel de marine et d'aviation, $5,216,760; total, $22,297,535.

M. Pearkes: L'achat de douze appareils *Sea-Furies* est-il compris dans ce montant?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Catherwood: Que comprend ce crédit? Comprend-il des dragueurs de mines, des corvettes et des frégates? Le ministre peut-il nous en donner la ventilation?

L'hon. M. Claxton: Je l'ai donnée à la Chambre à plusieurs reprises. Je le fais de nouveau.

M. Catherwood: Le genre de navires?

L'hon. M. Claxton: Oh oui! Je crois l'avoir donné huit ou neuf fois déjà, mais je le communiquerai de nouveau. Il vise le brise-glace qui servira de bateau de transport dans l'arctique et qu'est à construire la *Sorel Industries.* Il vise les trois vaisseaux anti-sous-marins. J'ai dit hier où ils seraient construits. Il y a aussi les quatre dragueurs de mines. Là encore, j'ai indiqué hier le lieu de construction. Il y a le vaisseau garde-barrage à l'égard duquel j'ai fourni les mêmes renseignements hier. Ces navires coûteront au total environ 40 millions. Ils constituent la moitié de tous les navires en voie de construction dans les chantiers canadiens. En outre, nous accélérons le programme en construisant d'autres navires antisous-marins, d'autres dragueurs de mines et vaisseaux gardes-barrage. Comme je le disais hier, la Commission maritime et la Corporation commerciale canadienne ont pris en délibéré le nombre et le mode de production de ces navires. Je n'ai pas indiqué les délais prévus de production, omission qu'on me reproche, parce que nous ne les avons pas encore établis. C'est tout ce que j'en sais.

M. Fulton: Le ministère ou le gouvernement ont-ils confié la production des bombes et munitions à leurs propres établissements ou les achètent-ils de maisons privées?

L'hon. M. Claxton: Le ministère ne dispose d'aucun outillage pour la construction des munitions et des bombes, si ce n'est un outillage expérimental ou de recherche. Les commandes sont passées en plus grande partie à *Canadian Arsenals Limited,* qui en assure la livraison. Dans le cas de bombes et de munitions d'un type spécial, que la *Canadian Arsenals Limited* ne peut pas produire avantageusement, elle nous en prévient et aide la corporation commerciale canadienne à se procurer ces articles des arsenaux qui sont en mesure de les produire.

M. Fulton: La *Canadian Arsenals Limited* fabrique-t-elle la majeure partie des bombes et munitions employées par le ministère?

L'hon. M. Claxton: Jusqu'à présent, oui.

M. Graydon: Puisque nous en sommes à la *Canadian Arsenals Limited,* j'aimerais poser une question au sujet de l'établissement de Lakeview (Ontario). A-t-on élaboré un plan ou un programme quelconque en vue de son expansion?

[M. Catherwood.]

L'hon. M. Claxton: Il faudrait adresser la question à mon collègue du Commerce. J'ai l'impression que l'usine et l'outillage sont plus que suffisants pour répondre aux besoins éventuels que nous prévoyons en vertu du programme actuel ou de tout autre programme. A cet endroit, nous avons un excellent personnel qui servira de noyau au personnel, probablement accru, qu'il faudra employer en raison de l'augmentation du travail qu'occasionnera l'exécution de ce programme. On utilisera aussi l'équipement et les installations qui s'y trouvent.

M. Graydon: La fabrique d'armes portatives à Lakeview ou à Long Branch était fort considérable; je me demande si le Gouvernement songe à reprendre ce genre de fabrication à l'établissement en question?

L'hon. M. Claxton: On a soumis une proposition aux nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord. En vertu de cette proposition présentement à l'étude, nous affecterions à même ce montant de 300 millions de dollars qui sera voté aux termes du projet de loi, la majeure partie du matériel qu'il faut, puisé dans le matériel à la mobilisation, pour équiper une division complète. Si l'on accepte cette proposition, le Canada sera dépourvu de cet équipement; et c'est une indication assez intéressante de ce qui passe pour nos besoins en matière de défense présentement. Je le répète, nous proposons effectivement de livrer à d'autres nations deux tiers de l'équipement d'une division parce que nous croyons qu'il peut servir plus utilement qu'au Canada. Les honorables députés doivent être mis au courant; voilà qui est contraire aux propos alarmistes qu'on a tenu ici au sujet de la défense du Canada.

Si cette proposition est acceptée et si on prend des dispositions pour transférer ce matériel, après que les pays intéressés et les nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord auront étudié la question, nous en serons privés. Il nous faudra en entreprendre le remplacement, ce qui nous obligera à produire et acheter beaucoup. Du matériel fabriqué au Canada remplacerait une partie aussi considérable que possible de celui que nous aurions cédé. Si la proposition est acceptée, il faudra probablement produire de nouveau au Canada une grande quantité de matériel militaire de toutes sortes.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le ministre peut-il me dire à peu près combien son ministère dépensera cette année pour les appareils de radar?

L'hon. M. Claxton: Non; je ne le peux pas, ces dépenses sont réparties entre cinquante ou soixante postes. De nos jours, un na-

vire,—je n'en indique pas le type,—peut avoir jusqu'à vingt-cinq appareils différents de radar. L'artillerie et le corps d'aviation s'en servent, tant de l'air vers le sol que du sol vers l'air, pour la direction du vol, l'interception et plusieurs autres fins. La variété en est infinie. Il faudrait examiner les crédits de presque tous les services pour établir le nombre de ces appareils. Le prix des appareils commandés dépasse vingt-cinq millions de dollars; en outre, nous nous les procurerions presque entièrement au Canada.

M. Graydon: J'aimerais me renseigner au sujet des dispositions prises en vertu de l'accord de Hyde-Park intervenu entre les États-Unis et le Canada. Il se peut que le sujet ait été discuté alors que j'étais absent. Je souhaite obtenir, de l'un ou de l'autre des ministres qui dirigent l'étude de la présente mesure, des explications sur la situation actuelle. Les derniers renseignements que je possède au sujet des dispositions de Hyde-Park ou de leur modification, c'est que, le 1er juillet dernier, il a été convenu d'affecter 25 millions de dollars, en devises des États-Unis, à l'achat de matériel de guerre et autre au Canada. Cette disposition a peut-être été étendue ou modifiée depuis. Me rappelant la magnifique collaboration dont ont fait preuve nos deux pays pendant la dernière guerre, en vertu de l'accord de Hyde-Park, je me demande si les deux gouvernements ont pris des mesures concrètes en vue de la coordination de la production du matériel de guerre sur une base semblable à celle qui existait pendant le dernier conflit.

L'hon. M. Claxton: On est à mettre au point des dispositions en ce sens. Les détails en sont presque tous réglés. Je sais que le ministre du Commerce sera en mesure de faire une déclaration quand la Chambre sera saisie du crédit qui relève de lui.

M. Fulton: Quand le ministre a dit, il y a quelques instants, que nous avions offert de mettre à la disposition d'autres pays de l'Atlantique-Nord une bonne partie du matériel nécessaire à une division, il a ajouté que c'était là un commentaire intéressant à l'égard de certaines observations formulées au sujet de la défense du pays. Qu'a-t-il voulu dire? Que le Gouvernement estime que, n'ayant pas à garder le matériel nécessaire à une division, nous pouvons en disposer?

L'hon. M. Claxton: La signification est tout à fait évidente. Cela signifie que les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord étudieront si ce matériel pourra être employé plus avantageusement en Europe pour la défense des pays du Traité de l'Atlantique-Nord, y compris notre pays, ou s'il devrait être employé au Canada.

M. Fulton: Le ministre a affirmé ensuite qu'il nous faudra nous occuper de remplacer ce matériel. Veut-il dire que, si nous envoyons du matériel pour moins d'une division, il ne nous restera presque pas de réserve de matériel au Canada?

L'hon. M. Claxton: Il nous en restera autant de moins.

M. Fulton: Nous n'en serions pas encore au point où nous pourrions équiper une division sur-le-champ?

L'hon. M. Claxton: C'est l'un des points qu'il nous faudra discuter avec nos associés. S'il nous faut procéder ainsi, il faudra que ce soit de concert avec eux et il leur faudra considérer les risques aussi bien que nous. Nous discuterons la chose de part et d'autre. Si, après cette discussion, on décide que nous ne courrions pas un bon risque en procédant ainsi, il se peut que nous décidions de ne pas le faire.

M. Fulton: Je ne me suis peut-être pas exprimé assez clairement. J'avais compris que nous étions à étudier la possibilité d'offrir ce matériel nécessaire à la plus grande partie d'une division.

L'hon. M. Claxton: La partie du matériel d'une division entière.

M. Fulton: Si la proposition est acceptée et qu'on décide de la mettre à exécution, nous serons donc dans une position où nous ne pourrions plus équiper une division au Canada. En d'autres termes, nous n'aurions plus d'approvisionnements?

L'hon. M. Claxton: Si on les expédie à l'extérieur, nous ne les aurons plus mais il nous resterait encore une quantité considérable de matériel.

M. Fulton: Nous en resterait-il assez pour une division, après avoir expédié à l'extérieur la quantité qu'on songe actuellement à envoyer?

L'hon. M. Claxton: Il nous resterait plus de matériel que cela. Si nous envoyions du matériel pour deux divisions, nous en aurions d'autant moins.

(Le crédit est adopté.)

Marine—Frais de carburant pour navires, avions et outillage mécanique, $835,429.

(Le crédit est adopté.)

Marine—Divers, y compris impressions, papeteries et matériel de bureau, matériel spécial d'instruction et films, recrutement, services de communications, services divers et autres articles non compris ci-dessus, $787,500.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Passons aux crédits de l'armée.

Armée—Armée active du Canada: Traitement et salaires des civils, $1,206,200.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Armée active du Canada: Solde et allocations, $12,847,600.

M. Harkness: Quelle fraction des $12,847,600 est destinée à la brigade spéciale? Le reste doit-il s'appliquer aux nouveaux membres de l'armée régulière?

L'hon. M. Claxton: Dix millions iront au contingent spécial.

M. Catherwood: A-t-on étudié la possibilité d'accroître la solde de base des recrues?

L'hon. M. Claxton: Non, pas en particulier. Nous étudions de façon générale la possibilité de majorer la solde aux divers échelons.

M. Catherwood: Le recrutement n'en serait-il pas favorisé si on y voyait?

L'hon. M. Claxton: C'est fort possible. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, le gouvernement s'est efforcé de maintenir les soldes, les allocations, les pensions, le vêtement, le transport, les vivres et tous les autres frais, qui ensemble constituent l'équivalent du salaire ou du traitement dans la vie civile, à un niveau comparable à ce que recevrait un civil bien éduqué et bien instruit. Tel est notre principe. L'augmentation du coût de la vie modifie les données mais, sauf erreur, la solde, les allocations, le vêtement, la pension, les aliments, le transport du personnel, les frais médicaux et tout ce qui équivaut au traitement ou au salaire d'un civil, se chiffrait l'an dernier en moyenne par $2,682 pour les non-gradés de la marine, de l'armée et de l'aviation. Le chiffre ne tient pas compte des officiers. C'est une excellente rémunération. La pension est fort élevée. Il n'y a rien de mieux nulle part ailleurs.

M. Pearkes: Le chiffre de 10 millions de dollars que nous a fourni le ministre est-il exact? Il ne resterait que $2,800,000 pour l'augmentation des effectifs de l'armée active et pour les nouveaux soldats que le ministre s'attend de recruter pour l'armée de réserve, grâce à la campagne dont il vient de parler. Ce solde n'est pas très élevé.

L'hon. M. Claxton: C'est pour le reste de l'année seulement. On avait pourvu, dans les crédits principaux, à une augmentation régulière des effectifs de l'armée active au cours de l'année, à un rythme mensuel prévu. Cette somme ne représente donc que la différence entre le barème projeté d'augmentation et le nouveau rythme accéléré.

(Le crédit est adopté.)

[L'hon. M. Claxton.]

Armée—Armée active du Canada: Transport, voyageurs et marchandises, $6,253,270.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—

Acquisition, construction, achat, entretien, réparations et frais d'administration des propriétés, $9,050,933.

M. Harkness: Le ministre peut-il nous indiquer les principaux postes dont se compose ce crédit, c'est-à-dire les principaux travaux visés?

L'hon. M. Claxton: Cela prend plusieurs pages. Il y a $160,000 pour garage d'entretien à Petawawa; $160,000 pour un nouveau garage à Shilo; $100,000 pour Wainwright. Les députés tiennent-ils réellement à ce que je lise tous ces postes?

M. Harkness: Je veux les principaux. D'après ce que le ministre a lu, il s'agit de montants tous à peu près semblables?

L'hon. M. Claxton: Je peux donner les crédits de plus d'un million de dollars. La somme de $1,940,000 servira à l'achat de maisons préfabriquées et autres matériaux de ce genre à divers endroits plutôt isolés; Northern Housing Construction, $3,632,633. Il y a ensuite la rénovation d'édifices pour le contingent spécial de l'armée canadienne. Ces hommes seront logés à Valcartier, Petawawa, Shilo, et aux casernes Currie de Wainwright. Viennent ensuite $750,000 pour des logements additionnels; $350,000 pour transformer et rendre habitables en hiver des immeubles destinés au contingent spécial; $250,000 pour des modifications et réparations peu importantes aux camps de l'armée active destinés à l'accroissement des effectifs: cela représente un montant d'un million et demi. En outre, la somme de $858,000 servira à l'entretien d'autres immeubles, ce qui forme en tout la somme de $9,050,933.

M. Harkness: Je crois comprendre qu'environ le tiers du plus gros montant, celui du trois millions environ, est destiné à des habitations dans le nord du pays. Est-ce parce que la situation s'est aggravée ou simplement parce qu'on accélère le programme déjà mis en œuvre? Je me demande si le ministre peut nous dire où se trouvent ces habitations. S'il juge bon de ne pas dévoiler l'endroit pour des motifs de sécurité, je n'insisterai pas, mais, autrement, peut-il nous dire où se trouvent ces logements?

L'hon. M. Claxton: A divers endroits. Il y a d'autres logements à Whitehorse, Churchill et ailleurs.

M. Harkness: La première partie de ma question est restée sans réponse. Est-ce le résultat de la situation plus critique qui

existe aujourd'hui ou simplement la continuation du programme d'habitation déjà en voie d'exécution.

L'hon. M. Claxton: C'est la continuation et l'accélération du programme.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—

Fournitures et services du personnel: denrées alimentaires; fournitures et services médicaux et dentaires, habillement et équipement personnel, matériel de caserne, d'hôpital, de camp et divers, blanchissage et nettoyage à sec, $11,857,530.

M. Harkness: La majeure partie de cette somme est-elle nécessaire à la création du contingent spécial, ou doit-on en affecter une partie considérable à l'armée régulière et à l'armée de réserve?

L'hon. M. Claxton: Elle est presque entièrement destinée au contingent spécial mais elle comporte également la continuation et l'accélération d'un programme d'accumulation de certaines fournitures essentielles comme le drap. Nous poursuivons donc notre programme d'approvisionnement.

M. Harkness: C'est à quoi je veux en venir. Le ministre nous dira-t-il quelle proportion doit servir à l'accumulation de matériel et quelle somme est destinée à servir immédiatement au contingent spécial?

L'hon. M. Claxton: A la vérité, il est assez difficile de répartir toutes ces sommes entre l'active et les troupes spéciales parce qu'elles vont aux mêmes dépôts. Évidemment, les troupes spéciales font partie de l'active, de l'armée canadienne. Huit millions des quelque 11 millions sont destinés aux troupes spéciales.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—

Fournitures et matériel: matériel de transmission et de T.S.F., munitions et bombes, armes, outillage mécanique, y compris véhicules de transport et pièces de rechange, chars; engins blindés et pièces de rechange, réparation à forfait des véhicules, des armes et du matériel technique par un entrepreneur civil, $11,149,000.

M. Fulton: Le ministre peut-il nous dire quels chars on achète ou fabrique?

L'hon. M. Claxton: Pas des chars, des pièces de rechange pour chars.

M. Fulton: C'est chars qui est écrit. Je lis: "Véhicules de transport et pièces de rechange, chars."

L'hon. M. Claxton: Le député, ayant été major de l'armée du Canada, doit reconnaître ici la singulière façon de placer le déterminatif après la virgule. Il s'agit de pièces de rechange pour chars

M. Fulton: Oh! non, il en est question immédiatement après "engins blindés et pièces de rechange". Cependant, si le ministre affirme qu'il ne s'agit pas de chars de combat, j'accepte sa parole.

L'hon. M. Claxton: C'est le terme employé dans le budget pour ce genre de dépenses, mais il s'agit de chars, d'engins blindés et de pièces de rechange. Les pièces de rechange sont destinées aux chars.

M. Fulton: Par conséquent, vous n'achetez aucun char?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Harkness: Le ministre pourrait-il nous donner la ventilation de ce crédit? J'aimerais surtout savoir quelle partie de ce montant sera affectée au nouveau matériel de combat, à l'exclusion des pièces de rechange et autres articles du même genre.

L'hon. M. Claxton: Matériel de transmission et de T.S.F., $736,000; munitions et bombes, $1,000,000; matériel de guerre $237,000; équipement mécanique, y compris véhicules de transport et pièces de rechange, $8,165,00; vient ensuite le poste que nous examinons, chars, engins blindés et pièces de rechange, $500,000; réparations de véhicules, d'outillage et de matériel, $511,000.

M. Harkness: Dans le discours qu'il a prononcé le 31 août, le ministre a dit qu'un escadron d'autocanons serait compris dans la brigade spéciale. Ces derniers jours, les journaux ont beaucoup parlé d'un escadron de chars de combat. Lorsque le ministre a fait son discours, j'ai cru qu'en parlant d'un escadron d'autocanons, il a voulu dire une batterie d'autocanons antichars, comme on en trouve ordinairement dans une formation de ce genre. A la suite des débats qui ont eu lieu depuis et des articles qu'ont publiés les journaux, dans lesquels on a fait continuellement usage du mot "escadron", j'ai pensé que le ministre avait employé ce mot délibérément, et non par erreur. Toutefois, je présume que cet escadron d'autocanons n'est pas un escadron de chars de combat, mais une batterie, comme nous l'avons toujours appelé jusqu'ici, d'autocanons antichars.

L'hon. M. Claxton: C'est bien cela!

M. Harkness: C'est à cause de cela que j'ai pensé demander au ministre de préciser sa pensée à propos de cet escadron et de nous dire s'il s'agit de ce que nous avons toujours appelé une batterie d'autocanons antichars, ce qui est l'unité que j'ai commandée durant la guerre. S'il en est ainsi, pourquoi a-t-on employé le mot escadron? Pour presque tous ceux qui ont fait du service dans l'armée au cours de la dernière guerre, "escadron" signi-

fie une formation du corps blindé; un certain nombre de chars de combat; une unité du génie détachée auprès du corps blindé, etc.

L'hon. M. Claxton: Ayant fait partie, non pas du corps blindé, mais d'un autre service, je dois avouer que la nomenclature ne m'est pas familière. Après avoir préparé les notes de mon discours, je les ai fait reviser par des fonctionnaires du ministère, qui n'y ont apporté aucun changement. J'ai donc supposé qu'elles étaient exactes. J'ai probablement employé le terme "escadron" parce qu'il s'agira là d'un des éléments composant la force spéciale qui sera constituée par des membres de l'active, c'est-à-dire d'un des régiments blindés.

M. Harkness: Faut-il comprendre que cet escadron de canons automobiles n'est pas une batterie antichars; qu'il est en réalité une sorte d'unité blindée? En ce cas, ce serait une innovation.

L'hon. M. Claxton: Je ne crois pas qu'il y ait là innovation. L'unité dispose des canons, à projectile de 17 livres, montés sur chenilles.

M. Harkness: Apparemment, il s'agit d'une arme comme celle que nous avons bien connue, c'est-à-dire la pièce de 17 dite M-10 montée sur châssis *Sherman,* et ainsi de suite.

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Harkness: Le ministre peut-il nous dire alors si la ligne de conduite adoptée consiste à faire de telles formations des unités du corps blindé ou si elles continueront d'être des unités de l'artillerie? Autrement dit, je ne suis pas sûr d'avoir compris s'il s'agit d'unités de l'artillerie ou d'unités du corps blindé.

L'hon. M. Claxton: C'est une unité qui, par son origine, est blindée, mais qui servira dans la force spéciale en tant qu'unité de l'artillerie.

M. Harkness: A mon avis, nous nous éloignons un peu de la question. L'unité sera-t-elle connue comme unité de l'artillerie ou unité du corps blindé? Nous pourrons peut-être nous entendre, par la réponse à la question ainsi posée.

L'hon. M. Claxton: Elle deviendra une partie de la force spéciale. Elle proviendra de l'une de nos unités du corps blindé. Les hommes porteront les insignes de leur unité primitive, à moins que, plus tard, nous ne décidions de faire porter la même insigne à toute la force spéciale, ce qui, à mon avis, n'est guère probable. Les hommes porteront sur l'épaule l'attribut de la force spéciale, mais ils joueront le rôle et porteront le titre d'unité de l'artillerie dans cette force. Qu'importe? A moins que l'honorable député et moi-même ne voulions engager une controverse entre corps blindé et artillerie.

M. Harkness: La question n'a peut-être pas une grande importance, mais elle a suscité une certaine confusion, comme on peut le voir dans les journaux des deux derniers jours. J'estime donc qu'il y aurait lieu d'y faire la lumière. En outre, je sais que, depuis quelque temps déjà, on se demande si les unités de ce genre, c'est-à-dire l'artillerie antichars automobile qui se compose essentiellement de chars devrait continuer à faire partie de l'artillerie ou si elle devrait être versée au corps blindé. Je me demandais si ce n'était pas un premier pas dans cette voie. C'est pour cela aussi que je posais ma question. Cherche-t-on à verser l'artillerie antichars au corps blindé et à cesser d'y voir des unités d'artillerie?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Knowles: Quand nous avons étudié un poste semblable à l'égard de la marine, le ministre a dit au représentant de Kamloops que le ministère achetait la plus grande partie des munitions et des bombes de la *Canadian Arsenals.* A ce sujet je désire poser deux questions. Qu'entend-il par la plus grande partie, est-ce 51 ou 90 p. 100, ou un chiffre entre les deux? Mon autre question a trait à l'équipement motorisé, aux engins blindés, et ainsi de suite. Dans quelle mesure le Gouvernement fabrique-t-il ce matériel dans les établissements qu'il possède?

L'hon. M. Claxton: Nous ne fabriquons aucun équipement motorisé lourd. Ce ne nous serait pas avantageux. Quant à la proportion des munitions fabriquées par la *Canadian Arsenals,* je répondrai que nous en obtenons de beaucoup la plus grande partie. Il y en a cinquante à soixante catégories différentes, de sorte qu'il ne serait pas possible ni avantageux de les spécifier ici maintenant. Je pourrais indiquer la proportion exacte à l'honorable député s'il le désire, mais je puis lui assurer que c'est une proportion très considérable. La *Canadian Arsenals Limited* fabrique tout ce qu'elle peut, et nous n'achetons à l'étranger que ce qu'elle ne peut fabriquer ou ce qu'il n'est pas avantageux pour elle de fabriquer. Toutes les munitions qu'on achète au Canada en ce moment viennent de la *Canadian Arsenals Limited,* me dit-on.

M. Knowles: Alors la fabrication de ces engins blindés et de cet équipement motorisé ne pourrait être entreprise avantageusement par le Gouvernement?

L'hon. M. Claxton: En effet, car les quantités ne seraient pas suffisantes et les périodes d'activité sont trop courtes. Il faut bien le remarquer, je parle en ce cas de cette catégorie de matériel. Si nous entreprenions de fabriquer 50,000 jeeps, je crois que ce ne serait pas avantageux. A mon avis, les sociétés Ford, General Motors, Chrysler ou Willys peuvent les produire à bien meilleur compte que tout gouvernement au monde. Quant aux véhicules militaires lourds et aux engins blindés, il ne nous est pas du tout avantageux de les fabriquer au Canada.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—
Frais de carburant pour outillage mécanique, $373,700.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—
Divers, y compris impressions, papeterie et accessoires de bureau, services de communication, frais de recrutement, divers frais non compris ci-dessus, $1,233,000.

M. Harkness: J'ai deux ou trois questions à poser au sujet de ce poste. Comme en fait foi la page 101 du hansard, le ministre a déclaré:

...en cas d'urgence nous savons combien d'hommes, dans chacune des trois armes, seront requis durant chacun des douze premiers mois. Nous savons quelle sorte d'hommes il nous faut, la fonction qui sera attribuée à chacun, la destination qui l'attend, l'équipement dont il sera muni et la façon dont il sera entraîné. Tous est prévu jusqu'au dernier homme.

Le ministre sait-il où se trouvent les hommes, notamment les officiers et les spécialistes? Voici un cas concret qui s'est présenté en Alberta au cours des deux ou trois derniers mois. Il s'agissait de trouver un certain nombre d'officiers d'artillerie habitant la province, afin de déterminer s'ils pourraient assumer certains postes dans l'armée de réserve. On voulait renforcer l'armée de réserve et en accroître l'efficacité. On s'est aperçu qu'il n'existait aucune liste de ces officiers au quartier général de la région de l'Ouest, pas plus, apparemment, qu'à Ottawa. Une des premières choses à garder dans les dossiers, c'est, il me semble, l'endroit où se trouvent les hommes, particulièrement ceux qui possèdent des aptitudes acquises au cours de cinq ou six ans de formation, pendant et depuis la dernière guerre. Le ministre devrait voir immédiatement à faire dresser une liste portant les noms, les aptitudes et les adresses de ces hommes. Cette liste serait particulièrement utile en cas de crise.

Outre les officiers, il y a, bien entendu, la main-d'œuvre spécialisée. Le recrutement de cette main-d'œuvre a toujours été difficile, ainsi que le sait le ministre. Dans l'armée de terre,—il en était sans doute de même dans les autres armes,—nous manquions toujours de certains spécialistes. Il serait utile, advenant une crise, de posséder une liste des divers spécialistes, avec leur adresse et autres détails pertinents. Le ministre peut-il nous dire s'il s'est fait quelque chose en ce sens? Lorsque nous avons voulu obtenir une telle liste, nous avons constaté, je le répète, qu'il n'en existait pas, du moins relativement aux officiers d'artillerie.

L'hon. M. Claxton: Lorsque j'ai repris l'examen des plans de mobilisation des trois armes au cours des trois dernières semaines, on m'a assuré que non seulement nous possédions des listes mais les noms de tous les principaux officiers ainsi que ceux des officiers relativement subalternes. Ils étaient tous alignés. Le quartier général de la région l'ignore peut-être. C'est le renseignement qu'on m'a fourni. De toute façon, je puis assurer à l'honorable député que nous nous occupons activement de cette question.

Pour ce qui est des spécialistes, il n'y aurait pas d'avantage à établir la liste des mécaniciens à Ottawa. Ces renseignements peuvent se procurer dans les provinces, dans les bureaux de placement, etc. On a, toutefois, procédé à de minutieux relevés pour indiquer nos besoins et ceux de l'industrie et nous les connaissons bien. Au début, il n'y aurait pas de difficultés à cause de la pénurie soit d'officiers soit de spécialistes parmi ceux qui s'engageraient dans l'armée; nous en aurions en surabondance. La difficulté serait d'empêcher de se joindre à l'armée ceux qu'on ne désire pas. Puis, après le début, il y aurait pénurie de spécialistes et il faudrait en former un grand nombre.

M. Harkness: A ce sujet, je le répète, je me suis rendu compte qu'il n'existe pas de liste d'officiers d'artillerie en Alberta car j'ai essayé de m'en servir à l'égard de la réserve. S'il existe des listes à Ottawa, comme on l'a assuré au ministre, je demanderais qu'on fournisse ces listes aux quartiers généraux des diverses régions afin que les unités de la réserve puissent s'en servir.

L'hon. M. Claxton: Excellente idée!

M. Harkness: Une unité de réserve qui aurait besoin de sept ou huit officiers pourrait obtenir la liste, choisir les noms des personnes compétentes de la région et s'assurer si elles sont disponibles.

L'hon. M. Claxton: C'est une bonne idée. Je ne voulais pas donner à entendre que la

liste allait jusqu'aux capitaines et lieutenants. Ce serait une bonne idée. Nous la mettrons en pratique.

M. Pearkes: Manque-t-on d'hommes de métier en ce qui a trait au contingent destiné à la Corée?

L'hon. M. Claxton: Oui, nous voudrions en avoir un plus grand nombre.

M. Pearkes: Comment concilier ce fait avec la déclaration que vous venez de faire, savoir, qu'au début, il n'y aurait pas pénurie de spécialistes.

L'hon. M. Claxton: Je ne doute aucunement que, si la guerre éclatait et que si la liberté en était l'enjeu, nous n'aurions aucune difficulté au début pour ce qui est du nombre de spécialistes qui s'engageraient. Plus tard, cependant, leur nombre pourrait devenir insuffisant.

M. Pearkes: Est-ce ce qui s'est produit à l'égard du contingent de Corée?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Harkness: A la page 104 du hansard, le ministre déclare:

Il n'y a aucun avantage à réduire encore les normes.

Je désire lui demander jusqu'à quel point cette réduction s'est produite jusqu'ici.

L'hon. M. Claxton: Tout dépend, aux divers stades du recrutement, du nombre de recrues dont on a besoin, du nombre de candidats et des postes à remplir. Les normes ont varié suivant les circonstances. Règle générale, pour ce qui est des métiers de base, on exige une épreuve M de 130 dans l'armée de terre et l'équivalent dans la marine et dans l'aviation, où les épreuves d'aptitudes sont différentes. On exige aussi l'équivalent de l'instruction de huitième année. Pour le contingent spécial, on a réduit les normes et on n'exige qu'une épreuve M de 85, tout comme on faisait à l'égard des recrues de l'armée de terre à la fin de la seconde Grande Guerre. Voilà quelles sont les conditions fondamentales. Pour les catégories d'hommes spécialisés, de sous-officiers et d'officiers, on exige évidemment des notes beaucoup plus élevées; sinon, leur recrutement ne nous serait guère avantageux.

M. Harkness: Exige-t-on certaines normes d'instruction, ou seulement l'épreuve M, des recrues du contingent spécial?

L'hon. M. Claxton: L'épreuve M seulement.

M. Harkness: Rien d'autre pour ce qui est l'instruction?

[L'hon. M. Claxton.]

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Harkness: Pour ce qui regarde les spécialistes, le ministre a dit que l'on exige plus de compétence. Je veux savoir si cette déclaration regarde à la fois la brigade spéciale et l'armée permanente. En est-il ainsi?

L'hon. M. Claxton: C'est exact.

M. Harkness: A ce propos, le ministre peut-il nous dire si l'on exige plus de compétence en ce qui a trait à la spécialisation ou à l'instruction générale? Je pose cette question parce que quelques-uns des meilleurs mécaniciens d'automobile que j'ai rencontrés, soit dans l'armée soit dans la vie civile, avaient laissé l'école à la deuxième ou la troisième année.

L'hon. M. Claxton: Il s'agit presque uniquement d'aptitude.

M. Harkness: Je crois que les deux meilleurs mécaniciens d'automobile avec qui j'ai eu affaire, n'avaient aucune instruction. L'un était le mécanicien de ma batterie. C'était un sergent-mécanicien. Il a passé deux ou trois ans avec moi outre-mer. L'armée voulait toujours me l'enlever. D'après les gens de l'armée cet homme ne pouvait pas être chef mécanicien. Son niveau d'instruction était trop faible, les résultats de son test-intelligence, trop décevants, et ainsi de suite. J'ai dû travailler pendant deux ans ou plus pour obtenir que cet homme restât dans l'unité. On cherchait constamment à me l'enlever pour le renvoyer au Canada. Il était considéré comme trop stupide, même si c'était le meilleur mécanicien que j'aie vu dans l'armée. Les gens du Service technique de l'électricité et de la mécanique,—de fait, c'est par leur entremise que j'ai pu conserver cet homme,—ont déclaré que c'était le meilleur mécanicien de moteurs d'automobiles de la division. Ils ont écrit des lettres à cet effet. Enfin, le quartier général et le dépôt central ont fini par se persuader que cet homme pouvait rester et ont appuyé la demande. Je le répète, il a fallu environ deux ans de bisbille et de difficultés pour les convaincre.

Je constate que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration hoche la tête. Je suppose qu'il a éprouvé les mêmes difficultés. Ce dont j'aimerais être convaincu, c'est qu'une telle situation ne se répète pas actuellement et qu'un homme qui est bon mécanicien de moteurs d'automobile, bon cuisinier ou quoi que ce soit peut s'engager dans les forces armées sur la foi de sa compétence. Peu importe qu'il ne soit jamais allé à l'école, pourvu qu'il soit excellent cuisinier et qu'il puisse préparer un meilleur dîner que n'importe qui dans l'armée. Peu me chaut qu'il

sache lire ou écrire, à condition qu'il sache faire la popote. Il en va de même des mécaniciens et autres artisans. Malheureusement, par suite des chinoiseries administratives qui caractérisent l'armée, et, je crois, la plupart des ministères de l'État, il semble qu'on ne tienne pas compte de ces facteurs. On établit une norme, et on prescrit qu'il faut un minimum de 110, de 85 ou de je ne sais combien de points au test-intelligence, et qu'il faut avoir fait sa huitième ou sa neuvième année, enfin l'année prévue. Le candidat qui n'a pas l'instruction requise se fait caler. On dit qu'on ne peut pas le prendre, qu'il n'est bon à rien, qu'il est inutile, alors qu'en réalité dans son domaine particulier ce serait le meilleur candidat au Canada.

M. le président suppléant: L'honorable député de The Battlefords.

M. Harkness: Le ministre nous dira-t-il quelque chose de ce qui se fait déjà?

L'hon. M. Claxton: La note prévue pour le test-intelligence par lequel on détermine les aptitudes fondamentales s'établit à 85; pour les aptitudes nécessaires à l'exercice de certains métiers, la note est plus élevée. Une expérience durement acquise, le gaspillage de fortes sommes en vue de l'instruction d'un personnel qui n'avait pas la compétence voulue pour en tirer parti, nous ont appris que ce programme donne de bons résultats.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Réseau routier du Nord-Oouest—
Fournitures et matériel; outillage mécanique, y compris véhicules de transport et pièces de rechange, $200,000.

M. Bater: Le poste a trait au réseau routier du Nord-Ouest, et il comprend les fournitures et le matériel; l'équipement motorisé, y compris les véhicules de transport et les pièces de rechange. J'aurais probablement dû prendre la parole lorsque la discussion a porté sur le chapitre intitulé: *Acquisition, construction, achat, entretien, réparations et frais d'administration des propriétés.* Cependant voici où je veux en venir.

Je prie le ministre d'étudier sérieusement la question du rattachement de la route n° 5 à ce réseau routier du Nord-Ouest. Je lui conseillerais de faire le raccordement de Winnipeg à Edmonton. Je ne songerais pas alors à l'aménagement d'une route transcanadienne ni de la route Yellowhead. Je la désignerais sous le nom de route de défense du Pacifique nord-ouest. Si l'on reliait cette grand route au réseau routier qui s'étend de Winnipeg à Edmonton, par la route n° 5, le pays y trouverait un grand avantage, car elle traverse deux régions qui pourront être d'une très grande importance pour notre pays dans un avenir prochain, comme tous le reconnaîtront sans doute. Je veux parler des deux grandes régions pétrolifères de Lloydminster et d'Edmonton. Non seulement cette route aurait un caractère stratégique et servirait à transporter les troupes et l'équipement militaire, mais on pourrait l'utiliser avantageusement au transport du pétrole de ces deux grands centres pétroliers.

L'hon. M. Claxton: Les habitants de ces régions, y compris l'honorable député, nous ont signalé la chose. Je me ferai un plaisir d'examiner cette question avec mon collègue, le ministre des Ressources et du Développement économique.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Corps d'aviation royal canadien (effectif—régulier)—
Traitements et salaires des civils, $744,720.
Solde et allocations, $2,808,464.
Déplacement, transport, voyageurs et marchandises, $1,165,600.
Total, $4,718,784.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—
Acquisitions, construction, achat, entretien, réparations et frais d'administration des propriétés, $15,170,128.

M. Hansell: Quelques mots seulement au sujet de ce poste. Je m'intéresse à la question, car ma circonscription à elle seule a eu six écoles d'aviation et quelques terrains auxiliaires d'atterrissage. J'aimerais poser une couple de questions à propos de ce crédit. Auparavant, toutefois, puis-je signaler au comité que le total des fonds affectés à la contruction,—dans notre programme actuel,—pour l'armée de terre, de mer et de l'air est d'environ 27 millions de dollars. Si on y ajoute nos engagements futurs de 63 millions, on obtient en chiffres ronds 90 millions de dollars. Cette somme représente une foule d'édifices et de réparations. Cette partie du programme amoindrira la construction de maisons pour les civils et d'établissements industriels jusqu'à concurrence d'environ 90 millions de dollars. Il devient donc nécessaire d'établir chez nous une réglementation concernant les matériaux de construction. Les logements sont toujours rares.

Voici ma question. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'aménager de nouveaux terrains d'atterrissage et d'autres édifices nécessaires à ces endroits? Ou bien utilisera-t-on ceux qui ont servi durant la dernière guerre? J'ai dit tantôt que ma circonscription a eu environ six de ces terrains d'atterrissage. Certains d'entre eux ont été presque totalement désaffectés, d'autres l'ont été en partie, tandis qu'une couple sont encore passablement in-

tacts. Si je pose cette question, c'est que ces écoles d'instruction aérienne sont plus ou moins voisines de certaines collectivités, qui se ressentent de cette présence. Nos gens voudraient savoir si l'on utilisera de nouveau, sous une forme ou sous une autre, ces mêmes écoles d'instruction aérienne.

L'hon. M. Claxton: Pendant la guerre, le pays comptait plus de deux cents de ces écoles, dans lesquelles de vastes capitaux étaient engagés. A l'heure actuelle, il en reste une vingtaine. Il y a donc, à travers le pays, quelque 190 de ces écoles que les collectivités avoisinantes aimeraient voir fonctionner de nouveau. Lorsqu'il s'agira de décider lesquelles fonctionneront de nouveau, nous avons l'intention de choisir, dans la mesure du possible, les endroits où il existe déjà un terrain d'atterrissage. Pour ce qui est de l'aéroport qui reprendra prochainement son activité, en Alberta, nous songeons à un terrain d'atterrissage qui existe déjà et où l'on est à étudier si, du point de vue des facilités de l'endroit et autres détails de ce genre, c'est bien l'emplacement qui convient. Nous croyons que l'endroit répond au besoin. Sauf erreur, cet école se trouve dans le sud de l'Alberta.

M. Hansell: Voilà qui éveille notre curiosité, mais je ne demande pas au ministre de nous dire de quel endroit il s'agit, s'il n'est pas disposé à nous communiquer le renseignement.

L'hon. M. Claxton: Notre choix n'est pas arrêté définitivement, mais des officiers examinent le local là-bas.

M. Hansell: Ah! oui.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—
Fournitures et services du personnel, aliments, matériel et services médicaux et dentaires, vêtements et équipement personnel, matériel de casernes, camps et hôpitaux et divers, blanchissage et nettoyage à sec, $5,229,246.

M. Blackmore: Avant d'adopter ce crédit relatif aux fournitures du personnel, je rappelle au ministre qu'hier, comme en fait foi la page 346 des *Débats*, je lui ai posé une série de questions au sujet des affaires de la *Maritime Construction Company, Limited*. Il allait prier un de ses collègues d'y répondre. Si ce ministre est présent, aurait-il l'obligeance de me fournir une réponse?

L'hon. M. Claxton: J'ai déjà signalé ces questions au ministre des Ressources et du Développement économique. Il me dit qu'il faudrait obtenir de Vancouver la réponse à la plupart de ces questions. Nous en informerons l'honorable député le plus tôt possible.

[M. Hansell.]

M. Pearkes: A propos des approvisionnements et de l'équipement, le ministre a dit, le 31 août, comme en fait foi la page 105 du hansard:

C'est toutefois dans l'aviation que les chiffres nous frappent le plus, car c'est le domaine qui requiert le plus d'argent.

Ces postes s'élèvent à $31,719,000. Ce ne sont pas des chiffres très frappants. Si ce crédit vise tous les articles, y compris les avions, il ne semble pas que nous aurons bien des avions cette année.

L'hon. M. Claxton: Nous n'en aurons pas beaucoup cette année, en effet.

M. Pearkes: Le ministre peut-il nous dire combien?

L'hon. M. Claxton: Probablement un, deux ou trois, ou à peu près. La fabrication du F-86 a commencé en août 1949 et, au rythme prévu de production, le premier avion devait être prêt en août 1950. C'est ce qui s'est réalisé. A partir de là, la production sera constamment accélérée, mais, règle générale, la production d'un avion au complet prend dix-huit mois.

M. Pearkes: Lorsque le ministre dit "cette année" il veut dire...

L'hon. M. Claxton: L'année civile. A la fin de l'année civile les choses commenceront à aller assez vite.

M. Pearkes: Le poste en question ne vise-t-il que l'année civile en cours?

L'hon. M. Claxton: Non, la présente année financière. Quand j'ai dit "cette année," je songeais à l'année industrielle. A la fin de l'année financière, ils seront terminés. La somme requise en vertu de ce programme pour l'achat d'avions (CF-100 et F-86), de moteurs et ainsi de suite, est de 25 millions de dollars. C'est la somme prévue en sus des prévisions à même les 425 millions. A l'égard des années futures, le montant est de 220 millions.

M. Pearkes: Je le conçois à l'égard des années à venir, mais ce qui m'occupe c'est la situation présente. Cette somme de 25 millions pour de nouveaux avions n'est guère impressionnante. Si cette somme s'applique non seulement à l'année civile mais également à l'année financière, on ne peut guère s'attendre que notre programme de production d'avions soit bien activé. Telle est la somme qu'on prévoit. Il ne sera peut-être pas nécessaire d'y ajouter. Le ministre ne pourra peut-être pas dépenser plus. Je crois, néanmoins, que c'est presser bien lentement le programme. On devrait prévoir davantage. S'il est possible d'accroître davantage notre

production, ou même d'acheter d'autres appareils encore, il y aurait lieu à mon avis de mettre en disponibilité plus d'argent afin de faire face à la situation. La prochaine année financière commence dans six mois.

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Pearkes: Ce me paraît bien long avant qu'on puisse accélérer la réalisation du programme. Ce qui me préoccupe surtout, c'est le nombre d'avions qui seront disponibles.

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Green: Quelle est la situation en ce qui a trait aux avions de transport? Des gens qui doivent s'y connaître en la matière me disent que les appareils de ce genre, actuellement disponibles, sont presque tous utilisés, et qu'il serait très difficile d'accroître la capacité de transport, soit pour les troupes, soit pour n'importe qui, en cas de crise. On me dit également que d'autres pays, tels les États-Unis et la Grande-Bretagne, prévoient une réserve assez considérable d'avions de transport et de pilotes, mais apparemment, aucune mesure de ce genre n'a été prise au Canada.

L'hon. M. Claxton: Toutes proportions gardées,—je ne devrais peut-être pas employer ce mot,—je dirai que notre situation relative au transport est meilleure que celle du Royaume-Uni, étant donné que nos vastes espaces et nos grandes distances requièrent des moyens de transport beaucoup plus considérables. Mais, comparativement aux États-Unis, nos moyens de transport sont inférieurs. Nous voudrions en avoir davantage et notre programme prévoit, non pas cette année, mais dans l'avenir, l'acquisition d'avions de transport supplémentaires.

Nous envisageons aussi très activement la possibilité de fabriquer un nouveau type d'avion de transport au Canada, appareil qui ressemblerait partiellement au C-82 ou au C-119 des États-Unis, avions d'un type unique au monde. Nous avons assez d'avions pour répondre aux besoins ordinaires et nous en avons assez pour accomplir le genre d'opération qu'il faudrait vraisemblablement effectuer. Nous disposons d'une réserve d'avions civils que nous pourrions mobiliser et utiliser au besoin. Nous aimerions cependant avoir plus d'appareils de transport; dès que nous saurons à quoi nous en tenir sur ce genre d'avions, nous examinerons sérieusement la possibilité d'en fabriquer, en plus des autres modèles que nous fabriquons déjà. Cependant, ce serait une entreprise ruineuse, car les besoins du Canada ne sont pas assez grands pour que nous puissions les fabriquer avec profit et les autres pays n'auraient pas les dollars pour nous les acheter. Si les nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord trouvent le moyen d'utiliser un genre d'avion que nous pouvons fabriquer. Comme nous le pouvons, il serait grandement à notre avantage d'en entreprendre immédiatement la fabrication pour leur compte et notre propre usage, de sorte que les uns et les autres bénéficieraient d'une production en grande quantité.

M. Harkness: Le coût des 100 Mustang que nous avons achetés aux États-Unis figure-t-il à ce crédit?

L'hon. M. Claxton: Oui.

M. Blackmore: J'ai quelque peu l'impression, depuis que nous discutons nos préparatifs de défense, que le ministre manque de fonds. Si, par hasard, le Conseil du Trésor cherche à décider à la place du ministre combien nous devons affecter à la défense du Canada, je m'élève contre cette ingérence à cause de l'urgence de la situation actuelle. Dans les circonstances, nous devrions accorder toute liberté au ministre de la Défense nationale et personne ne devrait chercher à lui dicter la ligne de conduite en matière de défense.

L'hon. M. Claxton: Il ne reste qu'un seul crédit. Ne pourrions-nous pas en disposer?

M. Fulton: Il y a des engagements.

L'hon. M. Claxton: Je sais que nous avons beaucoup travaillé. Cela aiderait certainement d'autres ministres.

M. Fulton: Il y a ensuite des engagements.

L'hon. M. Claxton: Si l'on soulève des questions au sujet des engagements, alors nous ne pouvons pas en disposer.

(Le crédit est réservé.)

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Le premier ministre peut-il nous dire de quoi s'occupera la Chambre ce soir, si, après l'exposé budgétaire, nous pouvons disposer de cette matière?

Le très hon. M. St-Laurent: Si après l'exposé budgétaire et, je présume, après le renvoi à plus tard de la suite du débat sur l'exposé budgétaire, on avait disposé de cette question avant onze heures, nous mettrions à l'étude la résolution suivante inscrite au nom du ministre de la Défense nationale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je présente la motion habituelle:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que le Chambre se forme en comité des voies et moyens.

A peine cinq mois se sont écoulés depuis la dernière fois que j'ai proposé à la Chambre de se former en comité des voies et moyens mais, vu les incidents de ces deux derniers mois, la motion à propos de laquelle je prends la parole ce soir n'est pas inattendue. Les événements qui se sont déroulés depuis le 25 juin ont donné lieu à de nouvelles situations telles qu'elles exigent une importante revision du chiffre des recettes et des dépenses prévues antérieurement. Il m'incombe donc d'en faire part à la Chambre et de proposer les mesures qui répondent au nouvel état de choses.

Mes honorables collègues se souviennent sans doute qu'en mars dernier le chiffre des dépenses totales prévues pour l'année s'élevait à 2,410 millions de dollars. A cause du prix plus élevé des matériaux et de la main-d'œuvre, le coût de bon nombre de nos entreprises de construction a déjà augmenté, de sorte que, même sans tenir compte des frais de la défense, nous devrons acquitter d'autres dépenses imprévues. J'estime cependant que nous réussirons à compenser ces augmentations, autres que celles qui ont trait à la défense, au moyen d'un programme d'économie que nous sommes à élaborer et dont je parlerai tantôt. Bref, exception faite des dépenses plus fortes au titre de la défense, le chiffre des prévisions budgétaires reste toujours fixé à 2,410 millions de dollars.

Par suite des exigences de la défense et d'autres dépenses connexes, il semble maintenant inévitable qu'il faille ajouter de fortes sommes à ce montant. La Chambre est priée d'approuver des dépenses supplémentaires qui s'élèveront à 144 millions de dollars pendant l'année financière en cours et de voter, en outre, 300 millions de dollars aux fins tant de la production de l'équipement militaire que des services connexes; nous utiliserons nous-mêmes une partie de cet argent, tandis que le reste servira à nos alliés européens, aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord. Il est impossible, en ce moment, de calculer avec exactitude quelle portion de cette dernière somme sera dépensée avant le 31 mars. Dans la mesure où la production canadienne se chargera des besoins de nos associés européens, le rythme de la production ainsi que la rapidité avec laquelle nous dépenserons cet argent dépendront des décisions prises quant aux besoins les plus pressants. Pour l'instant, j'estime que nous dépenserons 100 millions de dollars avant le 31 mars. Il se peut que nous dépassions ce montant. A vrai dire, vu la gravité de la situation, nous nous efforcerons d'accélérer, par tous les moyens, le programme de production aux fins de défense.

Si on réunit les sommes attribuées à la défense du pays et à la production de guerre, il faut ajouter au moins 244 millions de dollars aux dépenses déjà prévues pour l'année financière en cours, de sorte que le chiffre de 2,654 millions de dollars représente l'évaluation la plus exacte que je puisse fournir du montant qui sera dépensé durant cette période.

Afin de donner une idée plus juste de nos perspectives financières, il y a peut-être lieu de porter le regard au delà de l'année financière actuelle et d'inviter la Chambre à songer à nos dépenses probables de l'année suivante. Il n'y a pas à se le cacher, nous devons maintenant prendre des mesures de défense, tant pour notre propre compte que de concert avec les pays adhérant au Pacte de l'Atlantique-Nord, mesures qui entraîneront des dépenses annuelles d'environ un milliard. Tous les partis représentés à la Chambre ont donné leur appui à la ligne de conduite sur laquelle se fonde ce programme. Il est donc évident que le budget fédéral tout entier subira une nouvelle augmentation au cours de l'exercice 1951-1952. Les recettes que j'ai prévues à la fin de mars se fondaient sur certaines hypothèses que j'ai très nettement exposées à l'époque. J'ai cru alors que la pression inflationniste se produisant sur notre continent, à la suite du fléchissement de 1949 aux États-Unis, avait perdu de sa force et que les pronostics de l'année en cours indiquaient en général un niveau des prix ferme ainsi qu'une expansion normale ou modérée de l'activité économique. Il semblait alors que notre production nationale brute dût, en 1950, dépasser celle de 1949 de 1 ou 2 p. 100; mes prévisions des recettes à venir se fondaient donc sur ces pronostics. Quelques-uns de mes honorables adversaires ont opiné que je faisais preuve de trop d'optimisme. Au fait, la reprise s'est effectuée avec une rapidité surprenante aux États-Unis, et les tendances économiques, durant notre deuxième trimestre, au Canada, particulièrement dans le domaine des immobilisations de capital, ont accusé une amélioration supérieure à celle que j'avais prévue. Avant même le début de l'affaire de Corée,

il semblait que nos recettes dussent cette année être supérieures de 1 ou 2 p. 100 à celles que j'avais prédites.

Depuis le 25 juin, le rythme de l'activité s'est accéléré de nouveau; l'embauchage et le rendement ont augmenté, de même que le niveau général des prix, de sorte que je puis maintenant prévoir une hausse de 7 p. 100 des recettes provenant de notre régime fiscal actuel, comparativement à mes prévisions de mars dernier. A cette date, j'ai établi notre revenu à 2,430 millions de dollars. Aujourd'hui, la meilleure évaluation que je puisse faire établit le produit de nos impôts actuels et autres recettes à un total de 2,610 millions. Je dirais que plus de la moitié de cette hausse de 180 millions résulte d'une augmentation de l'embauchage, de la production et du commerce; un peu moins de la moitié vient par ailleurs de la majoration des prix.

Par conséquent, compte tenu des prévisions que je fais aujourd'hui au sujet des dépenses ainsi que de mes pronostics quant aux recettes découlant de notre régime d'impôt actuel, nous aurons au cours de cet exercice financier à envisager un déficit d'environ 44 millions de dollars.

Notre programme national, que tous les partis représentés à la Chambre appuient dans ses grandes lignes, tend à assurer trois buts. Tout d'abord, nous devons obtenir une sécurité militaire plus élevée, sans quoi tout le reste pourrait devenir inutile. En deuxième lieu, nous désirons maintenir une liberté politique et individuelle de haute qualité. Nous voulons enfin favoriser la stabilité et le progrès économiques, tant au point de vue national que pour assurer des normes d'existence individuelles améliorées et constantes. Chacun de ces trois objectifs est aujourd'hui menacé par les forces du mal qui sont déchaînées sur le monde.

Notre programme de sécurité militaire est peu compliqué. Nous le réaliserons en augmentant nos forces de défense, en envoyant une aide opportune à nos partenaires du pacte de l'Atlantique et en faisant tout en notre pouvoir pour donner suite aux principes sur lesquels reposent les Nations Unies.

Mais, à titre de ministre des Finances, je m'occupe du programme économique. Dans son exposé budgétaire classique de septembre 1939, M. Ilsley, alors ministre suppléant des Finances, a posé des principes généraux qui doivent régir les finances de guerre. Bien sûr, nous ne sommes pas en état de guerre, (nous gravissons, sur le sentier de la paix, une colline de difficultés, mais les problèmes que nous devons résoudre ne diffèrent pas de ceux qui se posaient à mon prédécesseur il y a onze ans. Deux des principes énoncés à l'époque sont particulièrement applicables aujourd'hui. Le premier porte que la méthode du "paiment au fur et à mesure" doit s'appliquer autant que le permettent les possibilités politiques et administratives. D'après le deuxième, le choix ou l'adoption de méthodes inflationnistes de financement constituerait la plus inéquitable de toutes les façons de répartir les frais qu'entraîne toute augmentation marquée des dépenses d'État.

En 1939, la Chambre se le rappelle, le monde sortait de la longue crise économique et, au Canada comme ailleurs, un marasme accusé régnait dans l'économie, vu que les ressources en hommes et en matériel étaient peu ou point utilisées. Il était donc tout indiqué de recourir pour commercer au crédit bancaire afin de stimuler sans retard l'accroissement de la production. Mais, aussitôt que le stimulant eût produit son effet, on se mit à accroître les impôts de façon progressive et marquée, et on prit des mesures efficaces en vue de mobiliser les épargnes réelles de la population, grâce à des campagnes successives d'emprunts de la victoire. Mais dans une guerre totale,quand on approche l'étape de la mobilisation complète, il arrive un moment où les dépenses absorbent une si forte partie de la production nationale qu'il devient impossible de les défrayer entièrement par les impôts et par la mobilisation directe des épargnes réelles, alors que les obligations rentrent en nombre croissant dans les banques et que le produit sert à l'achat d'articles de consommation courante. C'est alors qu'il devient nécessaire d'appuyer les mesures fiscales par des régies directes étendues: régies des prix et des salaires, régies de la production et de la distribution, régies des placements et de la main-d'œuvre, régies par le rationnement et les priorités. Mais, même dans les meilleures conditions, les régies ne peuvent guère que momentanément contenir la pression exercée par la demande et, à moins que la suppression des régies ne s'accompagne de l'abondance croissante des biens, il se produit plus ou moins d'inflation.

Je l'ai affirmé il y a un instant, notre problème financier actuel ressemble un peu à celui de septembre 1939 tout en présentant de très importantes différences. Nous entrons dans cette nouvelle période en nous rendant raisonnablement compte de nos tâches immédiates, alors que notre économie fonctionne presque à plein rendement. Nous nous trouvons dans une situation qui n'engendre pas l'intense ferveur patriotique qu'allume un véritable état de guerre, et qui pourra couver

pendant longtemps. De plus contrairement à ce qui s'est produit en 1939, les États-Unis, qui, possèdent de vastes ressources, n'ont pas attendu une couple d'années pour participer, au premier plan, à l'exécution d'un programme efficace en vue d'assurer la paix par la force. La situation actuelle ne comporte pas de période provisoire permettant d'établir un programme financier d'application facile; au contraire, elle exige un programme anti-inflationniste prompt et efficace.

En vertu du programme de défense et de politique étrangère dont la Chambre est saisie, nous serons obligés de doubler à peu près nos dépenses au chapitre de la défense et de la production militaire. Il nous faudra donc affecter à notre programme de défense, y compris l'aide accordée en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, deux fois ce que nos sources de production peuvent fournir en fait de matériel, d'équipement, d'habileté technique et de travail. Notre économie ne saurait s'accommoder d'une telle hausse. Toutefois, malgré nos efforts en vue d'augmenter la production, nous devons pourvoir au moins à une partie de cette augmentation en vue de satisfaire les besoins de la défense, en cessant ou retardant la fourniture de biens et services dont la population du pays bénéficierait autrement.

Le contre-coup de notre programme de défense plus vaste se fera beaucoup plus sentir sur les mises de fonds que sur les biens ordinaires de consommation quotidienne. Les mises de fonds ont été très fortes depuis quatre ans et le rythme actuel de la construction et des placements atteint un niveau sans précédent. A la vérité, c'est surtout cette autre hausse soudaine des immobilisations et de la construction qui, au cours du deuxième trimestre de l'année en cours, a suscité de nouvelles pressions inflationnistes, tant au Canada qu'aux États-Unis. Une forte proportion de nos dépenses supplémentaires en matière de défense servira à construire et à remplacer de l'outillage, et à produire du matériel dans lequel entrent de fortes quantités d'acier, de bas métaux et des matériaux de construction et exigeant beaucoup de main-d'œuvre spécialisée. Ce programme concurrencera les placements non absolument nécessaires et, s'il le faut, obligera à les mettre de côté.

Dès qu'il se rendit compte, au début du mois d'août, de combien il fallait augmenter nos dépenses en matière de défense, le Gouvernement a donné l'ordre d'examiner de nouveau tous les autres programmes de dépenses, surtout ceux qui avaient trait aux entreprises de construction et aux importants achats de matériel, afin de savoir lesquels pouvaient et devaient être diminués ou retardés. Il va sans dire que la plupart de nos entreprises de construction de cette année sont déjà en cours. On a donc décidé qu'il serait plus avantageux de les terminer presque toutes, dans les cas où les travaux sont déjà commencés ou, encore, dans les cas où les entreprises ont été adjugées. Il semble possible, cependant, de remettre à plus tard l'exécution de bon nombre d'entreprises ou d'achats considérables au compte de divers ministères. En outre, par suite de la difficulté d'obtenir des emplacements, de préparer les plans et d'adjuger les entreprises à un prix convenable, le programme de construction sera, dans son ensemble, de beaucoup inférieur au total que prévoyait le budget principal des dépenses.

[L'hon. M. Abbott.]

Ce n'est pas là le seul domaine où, par suite de priorité, on remet à l'étude certaines initiatives et dépenses. Outre les immobilisations, j'espère qu'il sera possible de restreindre certains programmes en cours et d'effectuer d'autres économies. J'assure à la Chambre qu'on essaiera davantage de réaliser des économies et que, lors de la préparation du budget des dépenses de l'an prochain, on s'en tiendra à une norme rigoureuse de nécessité.

A cette même fin, j'exhorte les autorités publiques ainsi que l'entreprise privée à reviser soigneusement leurs programmes courants et futurs de construction et de placements de manière à s'en tenir à ceux qui s'imposent dès maintenant.

D'aucuns prétendront peut-être que ces fortes sommes ajoutées à notre budget de la défense ne semblent pas si importantes au regard de l'ensemble de notre production nationale. En un sens, ils ont raison. En doublant notre programme antérieur de défense, nous n'exigerions qu'une nouvelle tranche de 3 p. 100 de notre production nationale brute. Or de telles exigences, lorsque l'économie est loin d'être exploitée à fond, ne provoqueraient que peu de tendances à l'inflation; mais lorsqu'elles frappent une économie qui fonctionne déjà à plein rendement, elles pourraient vraisemblablement provoquer une poussée inflationniste, à moins qu'elles ne soient contre-balancées par les mesures que nous préconisons.

Or l'inflation ne se réduit pas à une simple question d'arithmétique ni de pourcentages. C'est aussi une question de psychologie et de comportement. Un stimulant modéré vers l'inflation, en accroissant les craintes des consommateurs et des hommes d'affaires, peut porter les consommateurs à acheter sans compter et les industriels et les commerçants à accroître indûment leurs inventaires de matériaux et de fournitures.

La cause fondamentale d'une période soutenue d'inflation, c'est l'existence d'un flot continu de revenus utilisables, plus considérable que celui des marchandises et des services disponibles aux prix courants. Quand existe un tel déséquilibre, les gens, dépensant cet excédent de revenus, provoquent la hausse des prix des marchandises disponibles. Le meilleur moyen de réprimer l'inflation est donc d'accroître, si possible, le flot de marchandises disponibles et, au besoin, de détourner vers une autre fin l'excédent de revenus.

Le principe fondamental d'un programme anti-inflationniste c'est de porter la production au maximum, de réduire au minimum les pertes et le gaspillage, et de payer au fur et à mesure. On pourra défrayer une partie du nouveau programme de défense en utilisant à fond les ressources productives actuellement oisives ou incomplètement exploitées; mais les ressources de ce genre ne sont pas considérables. On peut en réaliser une autre partie en éliminant le gaspillage sous toutes ses formes et en augmentant l'efficacité et la production. Là, je crois qu'il y a beaucoup à faire. Cependant, il faudra nécessairement, pour en exécuter une partie, supprimer d'autres formes de dépenses. Plus nous pourrons accroître l'efficacité et la production, moins le véritable fardeau que comporteront ces dépenses supplémentaires pèsera sur nos épaules.

Le programme du paiement au fur et à mesure comporte pour le gouvernement l'obligation d'acquitter pleinement ses dépenses au moyen d'impôts et d'autres revenus budgétaires. En raison de la plénitude de l'emploi et de l'activité des affaires à l'heure actuelle, c'est le seul programme financier de bon aloi. Ce serait manquer du sens de responsabilité et induire le public en erreur que de négliger de prendre de telles mesures.

Beaucoup de députés nous exhortent à appliquer de nouveau les régies directes, à imposer le plafond général des prix et à remettre les subventions en vigueur. Le premier ministre a déjà dit à la Chambre que nous n'avons pas l'intention, dans les circonstances,—telles qu'elles nous apparaissent,—d'adopter pareille ligne de conduite en ce moment. Les régies directes, je l'ai déjà signalé, ne constituent pas un remède en elles-mêmes; de fait, elles font parfois plus de tort que de bien. Le mieux qu'on puisse en attendre, c'est qu'elles contiennent pendant quelque temps la poussée de la demande; elles ne refoulent pas cette poussée, pas plus qu'elles ne s'attaquent à la racine du mal. Leur véritable rôle est d'appuyer et d'étayer ou, si l'on veut, de protéger les flancs du programme fiscal et monétaire, lorsque nous avons atteint le point de saturation en matière d'imposition.

La Commission royale d'enquête sur les prix, dans son rapport de l'an dernier, arrivait à la même conclusion générale, lorsqu'elle affirmait:

> On ne doit pas compter sur la réglementation générale des prix comme un important moyen de stabiliser les prix en temps de paix... Il est possible qu'une réglementation sélective soit utile dans des cas exceptionnels. Toutefois, la réglementation des prix, sous quelque forme que ce soit, ne peut pas tenir lieu de mesures destinées à équilibrer l'ensemble de l'offre et de la demande: elle masque l'inflation et ne supprime pas la cause du mal.

Deuxièmement, s'il est vrai que la réglementation directe peut d'abord s'appliquer sur une base sélective, il est non moins vrai que, lorsque la poussée de l'inflation se maintient, il faut l'étendre rapidement jusqu'à ce qu'elle finisse par embrasser tous les aspects de l'économie: prix, salaires, traitements, approvisionnements, production, distribution, répartition et rationnement. A l'égard de tout programme de régies directes, l'appétit vient en mangeant.

Enfin, tout régime général de régies directes, même s'il est appliqué habilement et honnêtement, exige une vaste et onéreuse bureaucratie. Les gens n'aiment pas les régies; nous ne devons donc pas oublier que, sauf en temps de crise grave, ils s'opposent aux régies, cherchent à s'y soustraire et à s'y dérober. On ne saurait mettre de telles régies en vigueur si les gens n'en veulent pas; mais, durant la guerre, alors que la mort nous guettait, les gens se sont sousmis à cet enrégimentement auquel ils ont accordé de tout cœur et volontairement leur approbation et leur appui.

De plus, si ces régies sont acceptables et efficaces en temps de crise grave, il ne faut les appliquer qu'en ces circonstances. Dans des conditions moins graves, la régie directe des prix, des salaires, de la production et de la distribution (ces éléments sont inséparables) est incompatible avec une société et une économie libres. J'avoue que je suis quelque peu surpris de constater que certains de mes honorables amis s'opposent sincèrement et fortement à un certain degré de contrainte à l'égard de la détermination des salaires des cheminots, puis ensuite préconisent la réimposition des régies directes. Par principe, je partage leur aversion pour ce qui est du premier cas, mais je ne puis partager leur enthousiasme ni comprendre leur logique pour ce qui est du second.

En dernier lieu, je tiens à dire, sans vouloir déprécier d'aucune façon l'œuvre magnifique qu'ont accomplie en temps de guerre M. Donald Gordon et ses collègues, que le succès de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'aurait pu être

réalisé sans trois conditions. Tout d'abord, nous avons appliqué un vigoureux programme anti-inflationiste fondé sur l'établissement du plus d'impôts possible et appuyé par de puissantes invitations à l'épargne. Ensuite les États-Unis ont suivi durant la guerre des méthodes analogues aux nôtres. Enfin, nous avons joui de l'appui général de la population. Le député de Rosetown-Biggar nous propose d'agir indépendamment de ce qui se fait aux États-Unis. Il a cité la disparité des prix entre les États-Unis et le Canada, surtout en 1946 et en 1947. Pendant presque toute cette période, j'ai dû assumer à cet égard les responsabilités politiques; je puis donc parler d'expérience. La suppression soudaine des réglementations aux États-Unis, au milieu de 1946, a énormément compliqué, du double point de vue des difficultés techniques et du coût financier, les mesures de la libération graduelle. Ce n'est que de justesse que nous avons évité l'échec complet et que nous avons réussi à opérer une retraite bien ordonnée.

La Commission royale d'enquête sur les prix a reconnu ce fait dans son rapport, s'il m'est permis de le citer de nouveau:

"Parce que le Gouvernement a réussi à empêcher l'augmentation des prix au Canada, même pendant une brève période, alors que les prix grimpaient aux États-Unis, plusieurs personnes en ont conclu qu'il aurait pu maintenir indéfiniment les prix à peu près au niveau de 1945. Le témoignage des principaux fonctionnaires intéressés indique clairement que le maintien de toute la réglementation nécessaire en vue d'atteindre cet objectif aurait entraîné des problèmes insurmontables d'administration et d'application. Les réglementations du temps de guerre ont été efficaces non seulement en raison de l'écart relativement faible entre les prix du Canada et des États-Unis, mais aussi parce que la très grande majorité de la population les appuyait.

Malgré toutes ces difficultés et contretemps, le rapport entre les prix de vente et de revient au pays, une fois le rajustement d'après-guerre effectué, se maintenait à des niveaux assez raisonnables. En 1949, nous semblions près de réaliser un équilibre nouveau et assez satisfaisant. Ironie du sort, tout comme nous pensions avoir retrouvé un sain équilibre, nous voici de nouveau forcés de modifier notre position.

Comme l'a dit le premier ministre, le Gouvernement entend combattre le mouvement inflationniste que peut provoquer notre programme intensifié de défense nationale surtout par des mesures fiscales que compléteront d'autres mesures jugées appropriées.

En ne tenant pas compte des récentes augmentations de prix, dans l'établissement des valeurs d'emprunt à l'égard de nouvelles habitations, la Société centrale d'hypothèques et de logement a déjà fait en sorte de limiter la valeur hypothécaire, car l'entrepreneur ou l'acheteur, financé par la Société, devra maintenant fournir un versement initial plus élevé pour contrebalancer la hausse du prix de la main-d'œuvre et des matériaux survenue depuis quelques mois. Dans certains cas, on devra différer les travaux. Cela aura pour effet d'atténuer la demande de matériaux et de main-d'œuvre dans un domaine, celui de la construction, où les besoins de la défense seront particulièrement pressants. Dans d'autres cas, le versement initial plus élevé absorbera une partie de la puissance d'achat et réduira l'hypothèque à l'égard du revenu futur.

Pour ce qui est des prêts touchant l'amélioration des fermes, on entend réduire la proportion des dépenses envisagées qui doit être financée sous le régime de la loi et accélérer le remboursement des prêts par des méthodes judicieuses et pratiques.

A cette même fin, il a été décidé de présenter un bill autorisant le Gouvernement à restreindre le crédit à l'égard des biens de consommation. Depuis deux ans, le volume des achats à tempérament et d'autres formes du crédit accordé au consommateur a pris une expansion très rapide. Le montant du versement initial a diminué et les versements ont été échelonnés sur une plus longue période. Tous reconnaissent que ces méthodes par lesquelles on anticipe sur son revenu favorisent l'inflation. Nous demanderons au Parlement d'autoriser le Gouvernement à imposer des restrictions à cette forme d'expansion du crédit; voilà qui sera dans l'intérêt de la stabilité économique et qui permettra à l'autorité fédérale de remplir les responsabilités qu'il lui faut assumer pour la réglementation de la monnaie et du crédit.

Ces régies et toute autre réglementation indirecte qui deviendra opportune soutiendront notre programme principal qui envisage un budget parfaitement équilibré; en outre, l'ensemble de ce programme attaquera à sa source l'inflation naissante. De cette façon, et certainement à ce stade de nos affaires, nous pourrons éviter une grande variété de régies directes, avec le caporalisme et toutes les décisions bureaucratiques et arbitraires qu'elles entraînent. Toutefois, mon collègue, le ministre du Commerce, demandera au Parlement de lui conférer des pouvoirs spéciaux auxquels il pourra recourir, s'il y a lieu, pour réglementer la distribution des matériaux essentiels afin de répondre aux exigences plus fortes de la défense et aux besoins essentiels des civils. Je ne me propose pas d'en dire davantage pour le moment sur la nature de ce projet de loi.

Les sociétés, organismes, institutitons et particuliers peuvent tous servir leur propre intérêt en même temps que l'intérêt commun en suivant des méthodes analogues et logiques. Le Gouvernement s'efforcera de conserver de l'ordre dans ses affaires. Si d'autres veulent faire de même, les nouvelles poussées inflationnistes pourront être enrayées et le seront effectivement.

Il est clair évidemment qu'aucun pays ne peut se mettre complètement à l'abri des poussées inflationnistes qui ont leur origine en dehors de ses frontières. Grâce à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, de grands progrès sont en voie de réalisation en matière de défense sur le plan international en vue d'assurer la sécurité au moyen de la collaboration effective. Il importe que des progrès analogues aient lieu dans les domaines économique et financier si nous voulons éviter les difficultés et les dangers qui porteront gravement préjudice à la défense. Même si chaque pays doit prendre lui-même les mesures propres à enrayer les poussées inflationnistes qui prennent naissance à l'intérieur de ses frontières, nous ne pouvons échapper à l'influence prédominante des États-Unis ni aux répercussions, sur tous les autres pays, de leurs initiatives économiques. Pour ce motif, nous accueillons avec joie l'exposé politique qu'a fait sur ce point le président des États-Unis.

Le fardeau accru des dépenses relatives à la défense, qui pèse lourdement sur tous les pays par suite des nouvelles manifestations de l'impérialisme russe levant le masque et s'affichant maintenant au grand jour, exige de saines mesures économiques; chaque pays a donc le devoir de parer promptement et efficacement aux poussées inflationnistes qui naissent dans la sphère de sa compétence.

Je reviens maintenant à notre propre situation. Comme je l'ai déjà expliqué, nous prévoyons que nos recettes, en vertu du présent programme fiscal, seront cette année de 2,610 millions de dollars. J'ai évalué les dépenses à 2,654 millions. D'après ce calcul, le déficit prévu serait de 44 millions. Je suis donc tenu de proposer à la Chambre des mesures promptes et efficaces en vue de couvrir les dépenses prévues pour l'exercice en cours.

Ma première proposition vise l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Actuellement, le taux en est de 10 p. 100 sur les premiers $10,000 et de 33 p. 100 sur le reste. Nous nous proposons d'augmenter ces deux taux de 5 p. 100, c'est-à-dire de les porter à 15 et 38 p. 100, respectivement. La modification entre en vigueur à compter du 1er septembre et s'applique donc à la part correspondante des bénéfices de toute société dont l'année financière se termine après cette date. Je prévois que cette modification fera augmenter les recettes de 13½ millions durant le reste de l'exercise financier et de 85 millions sur une période de 12 mois entiers. Je ne propose aucune autre modification des impôts visant les bénéfices des sociétés ni aucune modification de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Nous avons, il va sans dire, songé à rétablir la taxation des surplus de bénéfices mais, à mon avis, tous les députés de tous les partis, qui ont pu se rendre compte des effets de notre impôt du temps de guerre sur les excédents de bénéfices, conviendront qu'il n'y a pas lieu de recourir à cet impôt dans les circonstances actuelles. Pour qu'il soit juste et efficace, l'impôt sur les excédents de bénéfices doit se fonder sur une période de base récente, qui représente les conditions normales d'exploitation à l'égard des diverses catégories d'affaires, tandis qu'un impôt calculé d'après la moyenne des bénéfices réalisés depuis trois ans, ne rapporterait probablement, d'ici une couple d'années, qu'un très faible revenu. Mais l'objection la plus sérieuse qu'on puisse apporter en ce moment à la taxation des surplus de bénéfices, surtout si l'impôt est élevé, c'est qu'il porte la direction des sociétés à la prodigalité et au gaspillage tandis que, je le répète, ce qu'il nous faut surtout, ce sont l'efficacité et la production maxima. Mes collègues ont sans doute tous eu connaissance de tels cas de gaspillage et de prodigalité. D'autre part, malgré nos meilleurs efforts en vue d'élaborer un régime d'imposition des surplus de bénéfices qui soit aussi juste que possible, cette mesure ne manquerait pas de donner lieu à de graves injustices. Dans les conditions que crée une guerre totale, nombre d'entreprises seraient contraintes de s'accommoder de ces inégalités et privations. Il me répugne, d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, d'imposer une réglementation aussi sévère.

A noter qu'il existe aussi un impôt provincial sur le revenu des sociétés et que les sociétés des deux provinces centrales du pays devront acquitter un impôt global de 22 p. 100 sur les premiers $10,000 de revenu imposable, et de 45 p. 100 sur le solde. Ce sont là des taux très élevés tant pour les bénéfices entiers que pour les augmentations de bénéfices. Vu ces motifs, nous en sommes venus à la conclusion que, dans les circonstances, un impôt sur les bénéfices excédentaires ne serait pas à recommander du point de vue économique, ni utile du point de vue fiscal.

Je n'ai pas proposé d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers car je tiens compte de ce que le coût de la vie s'est accru d'environ 3½ p. 100 depuis un an; en outre, rien ne nous assure que les prix ne continueront pas leur ascension. De plus, je tiens à

éviter la majoration de tout impôt qui tendrait d'une façon ou d'une autre à amoindrir la production, l'efficacité et le rendement. Bien que nos taux de l'impôt sur le revenu des particuliers soient de beaucoup inférieurs au maximum du temps de guerre, ils ne représentent pas moins un lourd fardeau. A mon avis, nous devrions donc réserver pour plus tard cette importante source de revenus accrus.

En second lieu, je propose quelques augmentations à l'impôt dont sont frappées les boissons alcooliques. Les résolutions que je dépose aujourd'hui prévoient une majoration de $1 par gallon d'esprit de preuve pour les spiritueux et de 5c. la livre pour le malt employé dans la production de la bière. Cette hausse portera les taux actuels à $12 le gallon et à 21c. la livre respectivement. Des modifications correspondantes atteindront les droits douaniers perçus sur ces articles. Elles devraient assurer un revenu accru de 10 millions de dollars durant le reste de l'exercice financier en cours et d'environ 22 millions de dollars pendant une année complète. Je n'entends proposer aucun relèvement de l'impôt sur le tabac, qui est déjà très élevé. Puisque, aux États-Unis, l'impôt sur le tabac est beaucoup moins élevé, nous nous exposerions à bien des difficultés si nous accroissions davantage cet écart.

J'en viens maintenant à l'impôt sur les denrées. Les députés se souviennent que, dans l'exposé budgétaire de mars 1949, nous avons grandement simplifié notre régime fiscal à l'égard des denrées. Au lieu d'une multiplicité de catégories de denrées et de tarifs d'imposition, nous avons fait une nouvelle répartition de toutes les denrées et rangé les impôts en trois groupes principaux. Premièrement, le groupe comprenant la bière, le vin, les spiritueux et les tabacs qui sont grevés d'impôts spéciaux et très élevés; deuxièmement, le groupe assujéti à la taxe générale de vente; et troisièmement un groupe de denrées, notamment les radios, les automobiles, les pneus, les fourrures, les bijoux, les produits de beauté, et ainsi de suite, qui sont grevés d'un impôt supplémentaire de 10 p. 100. J'ai déclaré à l'époque que grâce à ce régime modifié et simplifié nous aurions "un mode d'imposition des denrées qui pourra s'adapter aux exigences fiscales variables, au moyen d'additions ou de suppressions à la liste des denrées, ou bien de hausses ou de baisses des taux généraux en vigueur." Nos besoins fiscaux exigent maintenant que nous tirions plus de revenus de ce domaine.

En choisissant les mesures précises à proposer à la Chambre, nous nous sommes efforcés d'éviter celles qui provoqueraient une hausse importante du coût des denrées essentielles que doit acheter quotidiennement le consommateur. Aussi je ne propose pas de changement dans le taux ni dans l'application des taxes générales de vente; mais je dois signaler, en passant, que nos taxes de vente actuelles, surtout avec leur exemption presque totale à l'égard des vivres, du combustible et des matériaux de construction, ne méritent pas toutes les critiques qu'on leur a adressées. Les majorations d'impôts à l'égard des denrées que nous proposons porteront sur des produits non strictement essentiels ou sur des biens qui ne modifient pas sensiblement nos conditions d'existence; dans la plupart des cas, il s'agit de marchandises dont on peut d'ordinaire différer l'achat.

Nous demandons donc à la Chambre de porter à 15 p. 100 le barème de l'impôt à l'égard de tous les biens actuellement soumis aux 10 p. 100 supplémentaires. De même, nous demandons à la Chambre d'allonger la liste des produits soumis aux 15 p. 100 supplémentaires. La liste des biens qu'on ajoutera à cette catégorie frappée d'un impôt de 15 p. 100 englobe les appareils électriques ménagers (à l'exclusion des poêles, des lessiveuses et des glacières), les motocyclettes et certains articles de sport. La résolution contient la liste complète. Ces changements d'impôt à l'égard des denrées augmenteront nos revenus de 17 millions cette année et de 34 millions en une année complète.

Enfin, en cherchant des sources de recettes aussi équitables que productives, nous sommes revenus aux boissons gazeuses, aux bonbons et à la gomme à mâcher. Je me rends compte que de tels impôts seront plutôt mal accueillis en bien des milieux; eu égard à l'époque où nous vivons, il me semble cependant juste et raisonnable de demander à ces catégories de consommateurs de fournir une large part des sommes nécessaires à la défense. Je propose donc l'imposition d'une nouvelle taxe de 30 p. 100 à l'égard du prix de vente à la fabrique de toutes les boissons gazeuses, des bonbons et de la gomme à mâcher. On prévoit que le prix des denrées de cette catégorie qui se vendent généralement 5c. au détail, en sera augmenté de 1c. Le revenu que nous allons en retirer est estimé à environ 18 millions de dollars pour le reste de l'année en cours, et à 48 millions au cours d'une année complète.

En vertu des résolutions budgétaires que je dépose, toutes les modifications à l'égard de l'impôt sur les denrées entreront en vigueur à partir de minuit ce soir, tandis que l'impôt accru sur le revenu des sociétés sera perçu à compter du 1er septembre 1950.

Toutes les modifications à l'égard de l'impôt apporteront au Trésor des recettes supplémentaires d'environ 59 millions, durant le reste de l'année financière en cours, et d'environ 190 millions au cours d'une année complète. Pour la gouverne des députés et avec leur assentiment, je désire insérer dès maintenant au compte rendu un bref tableau qui donne, en résumé, les effets, à l'égard des recettes, de toutes les propositions que je soumets.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le tableau soit consigné au hansard?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Abbott: Voici le tableau:

Augmentation du revenu par suite des modifications d'impôts projetées

	Reste de l'année financière en cours	Dans une année complète
Impôt sur le revenu des sociétés	$ 13,500,000	$ 85,000,000
Boissons alcooliques	10,100,000	22,100,000
Taxes spéciales d'accise de 15 p. 100	17,300,000	34,400,000
Boissons gazeuses	8,500,000	24,000,000
Bonbons et gomme à mâcher	9,500,000	24,000,000
Total	$ 58,900,000	$189,500,000

M. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre a-t-il mentionné la crème glacée avec les eaux gazeuses?

L'hon. M. Abbott: Non. Elle relève de la taxe de vente générale. Elle n'a jamais été comprise dans la catégorie spéciale de 10 p. 100.

M. Cruickshank: La margarine est-elle frappée d'impôt?

L'hon. M. Abbott: Non.

Par suite de ces modifications, j'estime que nos recettes budgétaires pour l'année qui se terminera le 31 mars 1951 s'établiront à 2,669 millions de dollars. Si les dépenses n'excèdent pas le montant de 2,654 millions dont j'ai parlé, je prévois un léger excédent de quelque 15 millions pour l'année.

Je termine en soulignant la position forte et saine de notre économie canadienne et notre aptitude incontestable à assumer les obligations qui se présentent, et à nous en acquitter. Nous devons satisfaire à de nouvelles exigences très lourdes. Au chapitre de l'expansion, elles nous obligeront à remettre à plus tard certaines dépenses que nous voudrions engager, qui constitueraient de bons placements à long terme, mais qui doivent faire place maintenant à des dépenses qui contribueront plus directement à l'affermissement de notre sécurité nationale.

Notre situation budgétaire est solide; notre crédit n'a jamais été aussi bon. Les députés ont constaté que le mois dernier nous avons pu rembourser un emprunt de 100 millions, 4 p. 100, aux États-Unis, dix ans avant l'échéance; nous en avons payé la moitié comptant et en fondant de nouveau le solde de 50 millions à raison de 25 ans au taux net d'environ 2·69 p. 100. On me dit qu'aucun emprunt étranger n'a jamais été placé sur le marché de New-York à des conditions aussi favorables.

M. Smith (Calgary-Ouest): Payable à New-York?

L'hon. M. Abbott: Oui, à New-York. C'était un prêt new-yorkais qu'on remboursait.

Nous espérons que le cours des affaires internationales, ces deux ou trois prochaines années, ne nous obligera pas à relever nos engagements bien au-dessus de la limite envisagée. Les impôts modifiés dont j'ai donné un aperçu ce soir nous vaudront des recettes d'environ 2,800 millions en une année complète. Ce n'est pas un fardeau bien léger mais il n'est pas au-dessus de nos forces et il n'est pas à un niveau susceptible de nuire gravement à notre initiative et à notre production. Si, malgré tous nos efforts, nous sommes appelés à supporter d'autres fardeaux encore, nous comptons toujours procéder en payant autant que possible au fur et à mesure. C'est en suivant cette ligne de conduite saine et honnête qu'au moyen de nos programmes financiers nous contribuerons le plus efficacement possible à la réalisation des trois objectifs que j'ai mentionnés, la sécurité nationale, la liberté politique et personnelle, la force et la stabilité économique.

RÉSOLUTIONS

Loi de l'impôt sur le revenu

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer:

Que, à l'égard du revenu d'une société, à compter du 1er septembre 1950, le taux d'impôt soit porté de 10 à 15 p. 100 sur le revenu ne dépassant pas $10,000, et de 33 à 38 p. 100 sur le revenu dépassant $10,000.

Loi sur la taxe d'accise

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et de statuer que:

1. La taxe d'accise sur les articles mentionnés à l'annexe I de la Loi, présentement établie à dix pour cent, soit portée à quinze pour cent.

2. Il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de quinze pour cent sur les articles suivants:

a) appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures; chauffe-plat; cafetières; fers à friser ou frisoirs; laveuses de vaisselle; mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et broyeuses d'aliments; cireuses et polisseuses de planchers; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux; fers à repasser et repasseuses; presse-fruits; bouil-

loires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grille-pain de toutes sortes, nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers;

b) armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières;

c) motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoirs aux bicyclettes, mais à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;

d) bâtons et balles de golf;

e) cannes à pêche et moulinets.

3. Il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur les boissons carbonatées, les eaux gazeuses, les boissons non fermentées à base de jus de fruits (à l'exclusion des boissons comprenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent de jus pur du fruit) et les boissons qui leur ressemblent et toutes les autres eaux gazeuses composées ou mélangées, placées dans des bouteilles ou autres contenants pour la vente.

4. Il soit imposé, prévelé et perçu une taxe d'accise de cinquante cents la livre sur le gaz carbonique et les préparations semblables servant à la gazéifaction des boissons non alcooliques.

5. Il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur le bonbon, le chocolat, la gomme à mâcher et les confiseries qui peuvent être classées comme bonbons ou des succédanés des bonbons.

6. Toute loi fondée sur la présente résolution entrera en vigueur le 8e jour de septembre 1950.

Loi de l'accise, 1934

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de l'accise, 1934, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de onze dollars à douze dollars le gallon esprit-preuve.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de neuf dollars à dix dollars le gallon esprit-preuve.

3. Que le droit d'accise sur le malt soit porté de 16c. la livre à 21c. la livre.

4. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution entre en vigueur le 8e jour de septembre 1950.

Le tarif des douanes

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier le tarif des douanes, et de statuer:

1. Que l'Annexe A du tarif des douanes soit modifiée par la suppression des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels qui suivent:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux numéros 156 et 156b du tarif des louanes, $7 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout, 30c. le gallon.

et par la substitution des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels que voici:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux divers postes du no 156 du tarif des douanes, $8 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout, 40c. le gallon.

2. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution soit censée être entrée en vigueur le 8e jour de septembre 1950, et s'être appliquée à toutes les denrées énumérées dans cette résolution, qui ont été importées ou sorties d'entrepôt pour fins de consommation à compter de cette date, et s'être appliquée aux denrées importées antérieurement au sujet desquelles on n'a fait aucune inscription pour fins de consommation avant cette date.

[L'hon. M. Abbott.]

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous savons tous avec quelle compétence et quel sens du devoir le ministre des Finances s'acquitte de ses fonctions publiques. J'ajoute cependant que notre régime parlementaire libre, quelque étrange que cela puisse sembler, permet de façon assurée aux divergences d'opinions, même très marquées, de s'exprimer sans rancœur. A cet égard, le ministre des Finances occupe sans contredit le premier rang. Il m'excusera donc, si, ce soir, en des circonstances que, pour ma part du moins, je considère comme extraordinaires et graves, je m'écarte quelque peu du genre de bref discours qu'on a l'habitude de prononcer un pareil cas et si je parle d'autre chose que des idées énoncées dans son discours. Je crois qu'il ne m'en voudra pas de traiter d'abord la situation en général.

Il y a un peu plus de deux mois, nous étions encore en cette enceinte et nous venions justement de voir l'incident de la Corée jeter sur le monde entier, sur la situation étrangère une lueur semblable à celle d'un éclair dans la nuit. Nous étions forcés de nous rendre compte d'une chose que nous aurions dû savoir longtemps auparavant, c'est-à-dire que nous faisions face à de nombreux et graves dangers. C'est dans ces circonstances que nous sommes réunis ce soir. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce que la population souhaite le plus, c'est d'être renseignée. Elle veut connaître la gravité de la situation et c'est de ce sujet que je me propose de parler brièvement.

Elle sait que le Gouvernement n'avait pas l'intention de convoquer si tôt le Parlement pour étudier la situation internationale, que s'il a changé d'idée c'est à cause de la grève des cheminots. Elle se demande à quel point la situation est grave. Il est de la plus haute importance que nous le sachions. S'agit-il de quelque chose qui,—le ministre, je crois, l'a donné à entendre ce soir,—offre une certaine difficulté mais une difficulté que rien ne nous permet de croire insurmontable, s'agit-il de graves problèmes qui tiennent au fondement même de notre mode de vie? Jusqu'ici nous n'avons reçu aucune indication utile. L'opposition est prête à appuyer, voire à réclamer toute mesure destinée à affermir la sécurité du pays. Nous sommes venus ici résolus d'aider autant que possible; nous pensions que le Gouvernement nous mettrait dans le secret dans la mesure où la chose serait nécessaire. Mais nous n'avons pas été accueillis avec cette attitude. Au lieu d'être franc à notre égard, on rechigne. Aucune proposition de notre part ne peut être acceptée. Tout ce que le Gouvernement a fait doit être tenu pour bien fait et approuvé en tant que tel.

Des critiques pénétrantes n'ont eu aucune réponse, comme si elles ne valaient pas la peine qu'on y réponde! Nous avons reçu l'assurance futile que tout allait bien. Au lieu de donner l'alarme comme Churchill et Shinwell ont fait en Angleterre, on nous dit que tout va bien. On veut nous faire croire que moins de 5,000 hommes, constitués en armée permanente, sont capables, au pays, de veiller à notre défense.

Nous sommes atterrés du peu qui a été accompli avec tout ce qu'on a dépensé, et d'autant plus atterrés devant l'optimisme béat manifesté pendant des jours de discussion. Nous ne sommes pas les seuls à avoir des questions à poser et il vaut autant que le Gouvernement le sache. Cet après-midi, un citoyen qui possède une certaine expérience militaire m'a d'abord demandé si j'étais fort en arithmétique. Il ne me connaissait pas très bien, monsieur l'Orateur. Puis: "S'il faut un milliard et demi, m'a-t-il dit, pour mettre une brigade sur le papier, combien faut-il d'argent pour mettre une division sur le terrain?" A mon avis, si on nous pose des questions de ce genre, c'est la faute du Gouvernement. On n'aurait pas eu à les poser s'il avait adopté une attitude différente.

Ce soir le ministre des Finances (M. Abbott) vient au bâton.

Une voix: Bravo!

M. Macdonnell (Greenwood): Il participe à notre partie. Le ministre des Finances vient au bâton et, à notre avis, il a déjà deux prises contre lui avant de commencer.

M. Graydon: Il a frappé une balle nulle.

Une voix: Mais il frappera un coup de circuit.

M. Macdonnell (Greenwood): Reste à voir. A mon avis, le ministre n'a rien fait pour nous rendre conscients de l'état de crise, pas plus d'ailleurs que les autres ne l'ont fait, bien que j'estime que cela s'impose. "Sur le sentier de la paix une colline de difficultés." C'est une belle phrase, mais elle n'indique pas que la présente session soit différente d'une autre. Quand le ministre des Finances a prononcé son discours je me suis demandé si j'avais la berlue. Ne sommes-nous pas stupides, me suis-je dit, de croire que nous vivons dans un monde dangereux? Les situations que des hommes sérieux perçoivent et prennent tant à cœur sont-elles imaginaires? Se peut-il que nous nous réunissions ici pour entendre le ministre exposer des arguments plaisants et affirmer que nous aurons facilement raison des difficultés, que nous ne serons pas dérangés et que rien ne se produira si nous suivons ses sages conseils, que nous ne saurons même pas qu'il y a quelque chose de travers dans le monde en ce moment.

Cela me semble une bien mauvaise façon d'envisager les choses. Je souhaiterais de tout cœur vivre dans pareil monde, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Je me borne à quelques commentaires sur les propositions du ministre. Il a parlé de payer "au fur et à mesure". Tout homme sensé favorise cette méthode. Nous l'approuvons tant qu'elle reste praticable.

Lorsque le ministre a parlé d'économiser, mon espoir a grandi. Le début de sa première phrase semblait indiquer que ça y était. Il a dit: "Nous nous en tiendrons à une norme rigoureuse de nécessité l'an prochain." En d'autres termes, c'est apparemment trop dur pour s'y mettre dès maintenant, nous attendrons à l'an prochain; peut-être n'en aurons-nous aucunement besoin l'an prochain.

L'hon. M. Abbott: Il a dit davantage; il a dit que nous faisions aussi quelque chose immédiatement.

M. Macdonnell (Greenwood): Le coût de la vie inquiète tout le monde; la ménagère, qui songe aux prix astronomiques qu'on lui demande aujourd'hui, ne se sentira pas grandement réconfortée de s'entendre dire par le premier ministre (M. St-Laurent), selon que le rapporte le compte rendu à la page 121:

> Les dépenses actuellement prévues n'ajouteront pas beaucoup aux poussées inflationnistes.
>
> Mais, de toute façon, cette fraction ne saurait atteindre 10 p. 100 du montant actuel consacré aux immobilisations.

Je n'ai pas le moindre doute que ceux qui se plaignent du coût de la vie, après avoir lu cette phrase du premier ministre, vont souhaiter que la situation tourne pour le mieux.

Divers éléments entrent dans le coût élevé de la vie, mais je n'ai pas l'intention de traiter cette question bien longuement ce soir. La quantité de numéraire en circulation en est une cause qu'on ne saurait apprécier avec une exactitude mathématique, mais qui n'en est pas moins d'une très grande efficacité. Ce soir, le ministre nous a lu certaines maximes qu'il a tirées de l'excellent exposé budgétaire de 1939. Il a cité des observations fort sages au sujet de l'inflation. Si le Gouvernement les avait mises en pratique pendant ces années, nous n'aurions probablement pas été en butte aux difficultés qu'ont suscité les prix élevés dont je vous ai parlé, à tout événement pas dans la même mesure. Je vous indiquerai une cause que presque tous connaissent. Je veux parler des disponibilités

monétaires. En raison de la facilité toujours plus grande avec laquelle on pouvait se procurer des fonds, les disponibilités se sont multipliées environ quatre fois au cours des dix dernières années, tandis que l'accroissement correspondant dans les marchandises disponibles n'a pas été tout à fait du double. Si c'était une simple question d'arithmétique, —ce qui n'est pas le cas, évidemment,—les prix auraient automatiquement doublé.

Je sais que plusieurs autres éléments entrent en jeu, mais je me contenterai de signaler non seulement que nous avons eu de l'inflation par le passé mais que nous maintenons ce régime maintenant. Nous empruntons encore des banques, et bien que le ministre m'ait expliqué l'autre jour qu'il s'agissait d'une mesure provisoire, néanmoins nous aurons cet argent en main, sans diminuer d'aucune façon la puissance d'achat ordinaire du consommateur. On a beau dépenser, il y a toujours des disponibilités. Le Gouvernement dépense les fonds qu'il emprunte, et les particuliers qui autrement prêteraient leur argent, en dépensent également, et c'est ainsi que le coût augmente. Il est fort regrettable qu'on n'ait pas déjà pris des mesures visant à restreindre la puissance d'achat du public au moyen d'emprunts.

Il revient encore à dire, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement ne prend pas vraiment la situation au sérieux. C'est simplement un incident. Il y a une couple de mois, les journaux ont rapporté que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) avait parlé de l'incident de Corée. Ce n'était qu'un incident. Eh bien! monsieur l'Orateur, c'est un incident peu ordinaire. Il suscite une foule de conséquences qui paraîtront très graves. Je le répète, il me semble que le Gouvernement ne nous dit rien de la véritable gravité de la situation.

Quelques observations encore. Le ministre n'a pas parlé du mercantilisme. S'il l'a fait, je n'en ai pas saisi un mot. Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait un grand nombre de profiteurs. On devrait s'en occuper, cependant. Si l'on nous faisait bien sentir la gravité de l'heure, je crois que ceux qui voudraient profiter de leurs marchés seraient très peu nombreux, s'ils savaient qu'ils vivent dans un monde rempli de dangers où les gens peuvent être appelés à risquer leur vie. C'est un domaine où le Gouvernement n'a pas donné la directive morale qu'il pourrait donner.

Quant aux impôts, voici tout ce que j'ai à dire. Je suis heureux que le ministre se soit borné à taxer surtout les articles de luxe. Je regrette que le représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) ne soit pas content d'une partie des impôts, mais je crois que le régime est bon. Enfin, je suis d'avis que nous devrions chercher par tous les moyens à obtenir des impôts de ceux qui réalisent des bénéfices, si équitables soient-ils, sur les contrats de guerre. Puis, il reste un principe général que je veux énoncer. Quant au reste, on devrait taxer le plus grand nombre possible, mais suivant l'aptitude à payer.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

(Sur la motion de M. Macdonnell, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

FONDS À FOURNIR À SA MAJESTÉ POUR FINS DE DÉFENSE NATIONALE ET DE SÉCURITÉ

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion, et reprend l'examen de la résolution de l'honorable M. Abbott tendant à attribuer à Sa Majesté certaines sommes en vue de la défense et de la sécurité nationale.

Aviation—Généralités—

Matériel et accessoires: matériel de signaleurs et de sans-filistes, munitions et bombes, matériel d'armement, outillage mécanique, y compris le transport motorisé et les pièces de rechange, aéronefs, moteurs et pièces de rechange, y compris revisions et matériel divers, $31,719,964.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—

Frais de carburant pour aéronefs et outillage mécanique, $926,715.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—

Divers, y compris impressions et papeterie, services de communication, matériel spécial d'instruction, films et frais de recrutement, $728,000.

M. Ross (Souris): J'ai demandé au ministre, cet après-midi, de nous indiquer quelle rémunération est versée aux officiers de relations extérieures des trois armes. Comme il n'existe aucune rubrique spéciale à cet effet, je me permets de supposer que le crédit est compris dans celui-ci.

L'hon. M. Claxton: J'ai fourni le renseignement cet après-midi.

M. Ross (Souris): J'ai dû m'absenter un moment.

M. Drew: Ce dernier crédit me permet de formuler une dernière observation à l'égard de ces prétendus postes. Je n'ai posé aucune question à leur sujet, sachant que la façon dont on procède ne nous permet pas d'obtenir des renseignements précis si les questions posées se rapportent uniquement aux détails figurant dans l'explication de ces supposés crédits. Ce ne sont pas des crédits, ce sont des rubriques indiquant la répartition de sommes fabuleuses. Passons outre; mais je

tiens à déclarer qu'en franchissant ce stade, comme celui de la discussion générale, nous avons conscience que le Gouvernement, caché derrière le paravent d'un groupe majoritaire qui semble vouloir ne poser aucune question individuelle en vue d'obtenir des détails, se refuse à fournir au reste de la Chambre des renseignements qui devraient accompagner le détail des crédits qui sont présentés.

(Le crédit est adopté.)

Défense nationale—Programme des années à venir—
Programme des années à venir—Marine—Généralités—
Acquisition, construction et achat de propriétés, $5,545,000.

(Le crédit est adopté.)

Marine—Généralités—
Fournitures et services personnels: vêtements et effets personnels, matériel de caserne et d'hôpital, matériel divers, $4,854,125.

M. Knowles: Le ministre n'a-t-il pas apporté une correction à ce crédit et au suivant lorsque les tableaux nous ont été remis? Je constate qu'à la page 285 du hansard du 5 septembre, ce sont les chiffres non corrigés qui figurent.

L'hon. M. Claxton: J'ai envoyé une note au rédacteur des *Débats* à ce sujet.

(Le crédit est adopté.)

Marine—Généralités—
Matériel et accessoires: matériel de signaleurs et de sans-filistes, approvisionnements d'armes, acquisition et construction de bateaux et d'aéronefs, approvisionnements de navires et d'aéronefs, $50,551,000.

(Le crédit est adopté.)

Marine—Généralités—
Divers, y compris matériel spécial d'instruction et films, $100,000.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Armée canadienne—Armée active—
Voyages et transport, $107,000.

M. Knowles: Pourquoi un crédit comme celui-ci est-il inscrit au chapitre des engagements futurs? Je comprendrais qu'on en prenne en vue de l'achat d'approvisionnements, mais ici on affecte, pour l'avenir, $107,000 aux voyages et au transport.

L'hon. M. Claxton: C'est afin de transformer deux wagons de chemin de fer en wagons-hôpital.

M. Knowles: C'est en réalité un crédit d'immobilisation?

L'hon. M. Claxton: Non, de transformation.

M. Pearkes: Normalement, ce crédit ne devrait-il pas être inscrit au chapitre des fournitures?

L'hon. M. Claxton: Nous transformerons les wagons qui appartiennent aux chemins de fer. Par conséquent, cette future dépense doit figurer sous la rubrique transport.

M. Fraser: Quand ils seront transformés à qui appartiendront-ils, à l'État ou aux chemins de fer?

L'hon. M. Claxton: Ils appartiennent aux chemins de fer mais nous payons le coût de transformation.

M. Fraser: Le Gouvernement en paiera-t-il alors la location?

L'hon. M. Claxton: Oui, et nous les utiliserons.

M. Fraser: Seront-ils remis aux chemins de fer quand vous en aurez fini?

L'hon. M. Claxton: Oui, mais cela n'arrivera jamais.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—
Acquisition, construction et achat de propriétés, $13,290,933.

M. McLure: De quelles propriétés fait-on l'acquisition?

L'hon. M. Claxton: J'ai mentionné certaines de celles qui figurent dans les réquisitions courantes en espèces. Voici quelques-uns des postes considérables:

Picton, construction d'une caserne.	$ 560,000
Petawawa	560,000
Barriefield	560,000
Shilo	560,000
Victoria	410,000
Picton	180,000
Shilo	230,000
Victoria	140,000
Honoraires de consultation	150,000
Edmonton, entrepôt d'intendance	900,000
Ateliers de l'armée	350,000
Travaux de mise en valeur à Churchill	450,000
Construction de logements du Nord	6,440,933

Ces postes et d'autres forment le total de $13,290,933.

M. Pearkes: Y a-t-il un rapport entre l'accroissement des logements maintenant requis et l'augmentation du personnel?

Ainsi, fournissez-vous des logements au personnel de la brigade spéciale mise à la disposition de l'ONU?

L'hon. M. Claxton: Non, pas du tout.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—Fournitures et services personnels: vêtements et effets personnels, matériel de caserne, d'hôpital et de camp, matériel divers, fournitures et services médicaux et dentaires, $8,185,000.

(Le crédit est adopté.)

Armée—Généralités—Matériel et accessoires: matériel de signaleurs et de sans-filistes, munitions et bombes, matériel de guerre, transports motorisés et pièces de rechange pour chars de combat, engins blindés et pièces de rechange, réparation de véhicules, matériel et approvisionnements, $40,557,840.

M. Fulton: Je désire revenir à la charge au sujet des chars de combat. Cet après-midi, lors de l'étude du crédit du programme au comptant, le ministre nous a dit que rien n'y était prévu pour les chars de combat. Nous retrouvons ici les mots "chars de combat". J'espère qu'il ne faut pas en déduire que rien n'est prévu au présent crédit pour l'achat de chars de combat, car je crois fermement qu'il devrait y avoir une affectation à cette fin.

L'hon. M. Claxton: Il n'y a rien pour les chars de combat.

M. Fulton: Alors, à mon sens, ce crédit devrait y pourvoir. Cet après-midi, nous avons discuté si, de fait, le Canada fournissait une formation de chars de combat pour accompagner la force spéciale qu'on est en train de recruter pour les Nations Unies. Je ne connais pas les faits, mais le *Journal* d'Ottawa, numéro de ce soir, contenait un article dont l'auteur, je suppose, était au courant de la discussion qui a eu lieu en cette enceinte cet après-midi. En voici le titre:

Un escadron de chars de combat pour les Nations Unies s'entraîne sans chars de combat.

Le premier paragraphe de cet article est ainsi conçu:

L'escadron blindé canadien, qui reçoit actuellement son instruction au camp Borden, et qui est autorisé comme partie de la force canadienne spéciale pour les Nations Unies, constitue "absolument et parfaitement" un escadron de chars de combat, a-t-on affirmé aujourd'hui dans les milieux militaires, à Ottawa.

Il est possible que ces mots signifient que c'est un escadron tiré d'une unité blindée ou de chars de combat, mais au sens ordinaire des mots,—et je ne puis que supposer que si ces mots ont été employés par des militaires, c'est dans cette acception,—il s'agirait d'un escadron qui sera muni de chars de combat. Cette signification se précise, car on ne songe sûrement pas à envoyer la force spéciale au combat sans blindés pour l'appuyer. C'est sur quoi se fondaient la discussion de cet après-midi et l'article du *Journal*.

Nous avions certes le droit de penser que le contingent irait au combat assuré de la protection des blindés. On devrait nous dire si, assez tôt au cours de sa formation, le contingent va s'unir, pour les exercices, au corps blindé qui devra l'appuyer au combat. Je ne pose pas à l'expert en prétendant que personne tant soit peu familier avec les premiers principes de la tactique n'ignore que l'infanterie et les blindés qui la protègent doivent travailler de pair le plus tôt possible. Je suis donc étonné d'entendre le ministre affirmer que rien n'est prévu pour les chars de combat. On devrait nous assurer que des blindés appuyeront au combat la brigade spéciale que nous destinons à la Corée. Si on ne le promet pas, nous devons nous opposer fortement à cette décision. Il faudrait aussi que ce soit au moins un régiment et non un escadron. Quelles sont les intentions du Gouvernement à cet égard?

L'hon. M. Claxton: Je crois avoir été clair. Je reprendrai toutefois mes explications. La brigade comprendra trois bataillons d'infanterie et d'autres éléments, y compris un escadron de canons automoteurs, que fourniront le *Lord Strathcona Horse* et le *Royal Canadian Dragoons*. Les recrues spécialement choisies utiliseront les véhicules à moteur et serviront les pièces de 17, qui lanceront des projectiles de type plutôt nouveau, croyons-nous. Tel est le programme. Le député de Calgary-Est et moi-même, lui familier avec les blindés, moi, avec les canons il y a plus longtemps, avons pu différer d'idée quant au nom à choisir, mais c'est de cette façon qu'il fonctionnera.

Je crois savoir que l'armée du Royaume-Uni songe à ranger ses unités antichars parmi les blindés plutôt que dans l'artillerie. En pareil cas, nous ferons de même sans prendre de décision finale quant à la question de savoir si cette méthode est la bonne. J'ai peut-être eu tort de parler d'artillerie, mais ces unités fonctionneront comme l'artillerie durant la seconde Grande Guerre.

M. Fulton: Je ne voudrais pas me mêler à un débat visant à déterminer si les canons automoteurs doivent être rangés au sein de l'artillerie ou parmi les corps blindés. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si notre contingent de Corée comptera comme partie intégrante une formation blindée avec laquelle il collaborera. Je conclus des remarques du ministre qu'on a décidé, jusqu'ici du moins, de ne pas former d'unité blindée, ni escadron ni régiment, en vue de l'intégrer à ce contingent. J'ose dire qu'à mon avis on a commis une erreur. Je voudrais demander au ministre s'il peut nous révéler les projets qu'on a formés qui permettraient à cette brigade de s'entraîner dès le début aux côtés d'un corps blindé avec lequel elle collaborera et combattra. Je le répète, j'espère qu'on ne se contentera pas de moins d'un régiment mais, même si l'on ne forme qu'un escadron, je vou-

drais savoir quels sont les plans des autorités pour ce qui est de l'instruction militaire.

L'hon. M. Claxton: C'est ce que nous examinons activement avec le commandement unifié afin de savoir, si nous décidons d'envoyer un contingent en Corée, si une unité blindée est requise et où elle pourrait être le plus efficacement instruite. C'est ce que nous étudions diligemment à l'heure actuelle. Je vous prie de croire que les fonctionnaires du ministère comprennent parfaitement la nécessité d'une collaboration étroite, comme vous dites, et c'est ce que nous étudions de près.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Cet après-midi, le ministre a parlé de canons quand il expliquait à mon collègue, le député de Saint-Jean-Est, en quoi devait consister la défense de Terre-Neuve. Ces canons seront-ils compris dans le programme de défense?

L'hon. M. Claxton: Je n'ai pas mentionné un seul canon à Saint-Jean.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Si j'en parle, c'est parce que le ministre doit savoir que des canons ont été enlevés des forts aux abords de Saint-Jean.

L'hon. M. Claxton: Pas tous. J'ai vu ceux qui restaient en place et ils ne doivent pas être très efficaces.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Ils n'avaient été placés là que depuis cinq ou six ans quand on les a enlevés. A-t-on l'intention de les remplacer?

L'hon. M. Claxton: Pas maintenant.

M. Pearkes: On nous a expliqué que ces dépenses engagées pour l'avenir s'appliquent à une période d'un an, deux ans ou plus encore. On nous dit maintenant qu'il n'est pas du tout question d'acheter des chars de combat. Je ne parle pas de l'achat de chars de combat pour la brigade spéciale des Nations Unies qui peut aller en Corée ou ailleurs, mais bien de l'acquisition de chars de combat pour la défense du Canada. Certes, nous voulons mettre sur pied une armée munie des armes les plus perfectionnées. Or une telle armée comporte de fortes unités blindées pour appuyer l'infanterie et les autres armes. Ne prenons-nous aucune disposition pour nous assurer des chars de combat aux fins de la défense du Canada ou en vue de remplir tout autre engagement éventuel? Dans le cas de la négative, c'est qu'on estime sans doute, je ne puis présumer autre chose, que nous avons à l'heure actuelle un nombre suffisant de chars de combat. J'invite donc le ministre à dire à la Chambre quel genre de chars de combat nous avons actuellement au Canada et quel en est le nombre.

L'hon. M. Claxton: Je ne crois pas que l'honorable député insiste réellement pour obtenir une réponse à cette question. Nous avons depuis la fin de la seconde guerre mondiale un très grand nombre de chars de combat Sherman qui ont subi certaines modifications. C'est un modèle moyen, très bon pour la manœuvre dans certaines régions du Canada. Sur une vaste étendue de notre territoire, ces chars ne peuvent cependant pas manœuvrer plus que d'autres chars de combat de dimensions moyennes. Les ponts ne peuvent les porter, comme nous l'avons constaté lors de plusieurs déplacements à travers le Canada. Nous ne prévoyons pas avoir besoin d'un grand nombre de chars de combat pour la défense du Canada. Nous avons surtout besoin d'une bonne infanterie, d'un réseau de transport aérien et de bonnes niveleuses mécaniques. C'est ce qu'a révélé l'exercice *Sweetbriar*.

Quant à l'achat de chars de combat à l'avenir, cela dépendra de l'argent que le Parlement mettra à notre disposition et du rôle que nous aurons à jouer. Nous songeons à acheter des chars de combat, mais pas cette année ni l'année prochaine; nous nous procurerons les modèles les plus récents. Peut-être les honorables députés jugeront-ils que nous avons été sages de ne pas acheter de chars de combat l'an dernier ni cette année, mais d'utiliser plutôt ceux que nous avons en très grand nombre, acquérant à cette fin et pour les garder en état de servir des pièces de rechange, des moteurs, etc.

M. Pearkes: J'avais l'impression que le char de combat Sherman allait être considéré comme désuet. Si le ministre ne peut pas nous dire combien de chars de combat nous avons et de quel modèle ils sont, peut-il du moins nous dire quand nous avons obtenu nos derniers chars? Avons-nous seulement les chars de combat qui nous restent de la dernière guerre ou bien en avons-nous acheté d'autres?

L'hon. M. Claxton: Il s'agit de nouveaux chars de combat achetés des États-Unis en vertu de dispositions extrêmement favorables. Certains de ces chars ont beaucoup servi à l'instruction; ils ne sont plus en très bon état. D'autres fonctionnent bien. L'amélioration des chars fabriqués, depuis, de notre côté du rideau de fer n'a pas été assez sensible pour que nous soyons motivés, au niveau actuel des prix, d'affecter une partie des crédits de la défense à l'acquisition de nouveaux chars.

Nous espérons obtenir, plus tard, quelque chose d'approprié à nos besoins.

M. Pearkes: Le ministre a dit qu'il s'agissait de chars de combat neufs. Quand l'étaient-ils?

L'hon. M. Claxton: En 1946 et 1947.

M. Pearkes: Nous avons acheté ces chars en 1947?

L'hon. M. Claxton: En 1946 et 1947.

M. Fulton: Le ministre peut-il nous dire quelque chose du réarmement des chars de combat au moyen de canons de char d'un nouveau modèle?

L'hon. M. Claxton: Non. Il n'a pas été jugé à propos de le faire.

M. Brooks: Les chars sont donc du même modèle que ceux qui ont été utilisés au cours de la dernière guerre?

L'hon. M. Claxton: A la fin même de la guerre.

M. Brooks: Et on les utilise surtout pour des fins d'instruction?

L'hon. M. Claxton: Exclusivement, ici au pays.

M. Harkness: En parlant, il y a quelques instants, de ce que pourrait comporter l'élément blindé des troupes destinées à combattre en Corée, le ministre a dit quelque chose qu'il devrait expliquer; autrement, la discussion qui a eu lieu ici risque de rester fort équivoque. Il a dit: si ces troupes sont envoyées en Corée. Je me demande s'il voudrait ajouter un mot d'explication à ce sujet.

L'hon. M. Claxton: L'attitude du Gouvernement a été exposée bien clairement.

M. Harkness: C'était la première fois que j'entendais le mot "si" en ce qui a trait à l'envoi de troupes en Corée.

L'hon. M. Claxton: Si je n'avais pas employé cette restriction, quelque membre de l'opposition aurait prétendu que nous nous engagions au sujet de ces troupes avant que le Parlement ait approuvé quoi que ce soit.

M. Harkness: Je ne comprends pas pourquoi le ministre s'échaufferait au sujet de la question. Il m'a semblé qu'il valait mieux dissiper tout équivoque dès maintenant plutôt que de la laisser faire l'objet d'une discussion plus tard. Je ne vois pas qu'il y ait là, pour le ministre, de quoi se monter.

L'hon. M. Claxton: Je ne me monte pas. Je suis simplement ennuyé d'entendre répéter sans cesse les mêmes questions.

M. Harkness: Le ministre est loin de l'être autant que nous et autant que la population l'est, j'en suis sûr, de la façon dont il se dérobe constamment à nos questions. Revenant au crédit à l'étude, je veux savoir si le ministre pourrait nous donner une ventilation ou une idée générale du but pour lequel on dépensera cette somme.

[L'hon. M. Claxton.]

L'hon. M. Claxton: Matériel de transmissions et de T.S.F., $1,703,300; munitions et bombes, $9,784,000; outillage mécanique, y compris véhicules de transport et pièces de rechange, $19,950,000; chars, véhicules blindés de combat et pièces de rechange,—de nouveau avec la restriction que j'ai signalée à l'honorable député de Kamloops,—$300,000; réparation des véhicules, des armes et du matériel, $2,492,000. Le montant global est de $40,557,840.

M. Harkness: Dans son premier discours le ministre a parlé de l'achat de nouvelles armes tant pour les troupes destinées à la Corée que pour l'armée régulière, je crois. Peut-être voudrait-il faire quelques commentaires ou nous fournir des renseignements à ce sujet. Dans le cas de l'affirmative, nous aimerions savoir si ces nouvelles armes serviront à l'artillerie ou à l'infanterie, ou obtenir d'autres renseignements de cette nature.

L'hon. M. Claxton: Je puis indiquer quelques articles aux députés: lance-fusées et pièces de rechange, $20,000; obusiers de montagne et pièces de rechange, $15,000; pièces de rechange d'armes portatives, $10,000; matériel et pièces de rechange d'artillerie, $25,000; machines-outils, $75,000; accessoires de machines-outils, $25,000; programme de perfectionnement des pièces lourdes antiaériennes, $9,000,000; plateformes de pointage, $22,500; matériel d'artillerie et le reste, $100,000. J'ai indiqué certains articles du crédit qui s'élève à $9,784,000. Le poste le plus important est celui qui a trait aux appareils de conduite du tir antiaérien. J'ai déjà dit que nous disposons d'un grand nombre de pièces de D.C.A. du modèle le plus perfectionné utilisé à la fin de la seconde Grande Guerre. Si nous les utilisons pendant cette période transitoire, il faut s'en servir le plus efficacement possible, ce qui suppose l'emploi de nouveaux pointeurs automatiques et appareils de radar. L'addition de ces appareils à chacun de ces canons entraîne une forte dépense. Nous espérions pouvoir ajouter une partie seulement de ces appareils. En attendant la mise au point de nouvelles armes, nous ne croyons pas qu'il vaille la peine de courir le risque que nous avons couru déjà, en sorte qu'une plus grande partie de ces transformations restent en suspens pour l'instant.

M. Harkness: Je n'ai pas insisté auprès du ministre pour qu'il nous fournisse sur les

armes nouvelles des renseignements détaillés qu'il ne croit pas prudent de nous communiquer, et je ne le fais pas non plus actuellement. Dans son premier discours, le ministre a dit qu'on allait mettre sur pied deux nouvelles batteries antiavions. Peut-il nous dire si ces batteries de D.C.A. seront des batteries lourdes ou des batteries légères? S'il préfère ne pas répondre, cela me sera égal.

L'hon. M. Claxton: Ce seront des batteries lourdes.

M. Harkness: Le ministre nous a aussi annoncé que nous aurions de nouveaux engins antichars. C'est là un domaine auquel je m'intéresse particulièrement. S'il peut nous dire quelque chose à ce propos, il me sera agréable de l'entendre.

L'hon. M. Claxton: Nous espérons obtenir de nos amis quelques appareils lance-fusées. Nous travaillons nous-mêmes sur un ou deux engins antichars d'un genre spécial.

M. Fulton: A propos de chars de combat, je crois qu'il est possible de formuler une importante critique relative à nos préparatifs de défense. On nous a dit ce soir que seulement $300,000 sur $40 millions destinés aux armements doivent être affectés aux chars de combat, et la plus grande partie de cette somme doit servir à l'achat de pièces de rechange.

Le ministre nous a dit que nous n'avions pas de chars de combat du dernier modèle, que nous utilisions encore les Sherman. Sans vouloir déprécier les bons services rendus par le Sherman, on ne trouverait pas beaucoup de membres d'unité de chars de combat qui ne reconnaîtraient pas que les chars allemands étaient supérieurs aux nôtres.

A la lecture de l'interrogatoire des généraux allemands au moment des procès pour crimes de guerre, et d'autres qui furent capturés, on a certes l'impression nette et alarmante que si les Russes l'emportaient sur les Allemands dans un domaine, c'était celui des chars de combat. Voici maintenant que nous avons à combattre un ennemi qui l'emportait sur notre ennemi de la dernière Grande Guerre qui, de son côté, nous était supérieur au chapitre des chars de combat. Nous combattons l'ennemi le plus impitoyable auquel un pays puisse être appelé à faire face non pas avec des armes qui viennent en second lieu mais en troisième lieu du point de vue de l'efficacité. Nos engagements futurs, qui s'étendront comme on nous l'a dit sur une période de probablement plus de trois ans, entraîneront la dépense de $300,000 au chapitre des engins blindés. C'est tout ce qu'on affecte à cette fin.

L'hon. M. Claxton: Ce n'est pas cela du tout. Si l'honorable député me permet de l'interrompre, je lui ferai remarquer que nous demandons $300,000 pour dépenses courantes au comptant et $300,000 pour engagements pour les années à venir. Dans le prochain budget nous demanderons peut-être l'autorisation de dépenser 5 millions de dollars au chapitre des engagements à venir. En ce moment nous ne désirons que donner des commandes pour pièces de rechange...

M. Fulton: Des pièces de rechange pour chars.

L'hon. M. Claxton: En effet. Nous espérons prendre livraison d'environ la moitié de ces pièces de rechange cette année et des autres l'an prochain.

M. Fulton: J'espère qu'à l'avenir le ministre demandera beaucoup plus de fonds pour ce matériel de guerre. Ce n'est pas critiquer à tort et à travers, à mon sens, si je dis que les chars de combat ne sont pas réarmés avec certains canons dernier modèle qui, autant que nous sachions, existent. Les nouveaux canons sont de beaucoup supérieurs à ceux dont était muni le Sherman vers la fin de la dernière guerre. Puisqu'on nous dit que les régiments blindés du Canada ne doivent pas faire partie du contingent envoyé en Corée ni des effectifs des Nations Unies, puisque nous savons qu'ils ne disposent pas des derniers modèles de chars et comme on nous dit que leurs exercices se font avec le vieux Sherman, puisque les engagements de cette année ne s'élèvent qu'à $300,000, tout ce que nous pouvons dire à regret, c'est que nos régiments blindés doivent simplement s'en tenir à des soins d'entretien.

M. McLure: Étant donné, monsieur le président, le lancement de ce gigantesque programme en vue de la fabrication d'armes portatives et d'autres fournitures, je désire signaler au ministre que la dernière guerre a déterminé une expansion industrielle qui s'est centralisée dans le Québec et l'Ontario. Aujourd'hui, nous devrions songer que cette centralisation ne doit pas se reproduire au détriment des provinces Maritimes. Moins de 1/10 p. 100 des fonds votés pour l'achat d'armes portatives et de matériel a été dépensé dans ma province. Toute province aurait pu avoir une usine prête à fabriquer ces articles à bref délai. Il était impossible d'obtenir une commande.

Au cours de l'année écoulée, ma province n'a reçu qu'une seule petite commande, dont l'exécution, selon les autorités, ne laissait rien à désirer. Comme je le disais tantôt, la part touchée par ma province, au cours

de la dernière guerre, représente moins de 1/10 p. 100 de l'argent dépensé dans l'Ontario et le Québec. Nous pouvons fabriquer ce matériel tout aussi bien que les autres provinces, quoique peut-être pas en aussi fortes quantités. Au cas où il songerait au contraire, j'exhorte le ministre, quand viendra le moment de lancer ce vaste programme, d'en décentraliser l'exécution, afin que les provinces Maritimes retirent quelques avantages de la fabrication d'un matériel qu'elles sont parfaitement en mesure de fabriquer.

M. Green: Le ministre pourrait-il nous dire les plans qu'on a arrêtés en vue de la protection des villes et autres endroits importants contres les attaques aériennes? Je ne veux pas connaître le détail des mesures prévues à cet égard, mais je désire savoir si cette protection sera assurée par des unités de l'armée de réserve ou si l'on a l'intention de la confier à des membres de l'armée active. Ce qui m'inquiète, c'est le temps qui s'écoulera avant que le plupart des unités puissent entrer en action. Nous vivons une époque où l'ennemi peut entrer en action très rapidement et sans aucun avertissement. Tout semble indiquer qu'il s'écoulera plusieurs mois avant que nos troupes soient en mesure de combattre. Ce point est particulièrement important dans le cas d'un régiment d'artillerie antiaérienne.

Si les unités de la réserve sont censées être responsables de notre défense antiaérienne, possèdent-elles le matériel nécessaire à cette fin? Remplit-on leurs cadres en entier et leur donne-t-on l'instruction qui leur permettra de bien remplir leurs fonctions? Il me semble que dans ce domaine on n'y aura guère de temps de faire des préparatifs.

L'hon. M. Claxton: Monsieur le président, s'il y avait une sorte de dictateur bienveillant à la direction de toute l'activité que déploient les nations du Traité de l'Atlantique-Nord en vue d'assurer leur défense, comme on l'a presque proposé au cours de la présente discussion, je me demande combien d'unités de D.C.A. il affecterait au Canada, compte tenu des besoins réels des fronts actifs de défense ailleurs. Nous possédons au Canada, cependant, une quantité considérable d'artillerie lourde antiaérienne. Nous avons commencé et nous hâtons le recrutement et l'instruction de batteries supplémentaires.

M. Green: De la réserve ou de l'active?

L'hon. M. Claxton: Des batteries de l'active, des batteries constamment en service. Une partie des effectifs de l'artillerie de D.C.A. répartie au pays et postée aux centres les plus importants sera prête à entrer immédiatement en action, en collaboration avec l'armée permanente régulière. Les plans établis prévoient alors le remplacement de ces unités par des unités de réserve déjà constituées et plus ou moins préparées au combat. Les unités de l'active pourraient alors être dépêchées ailleurs. La défense antiavions du pays, à l'aide d'artillerie, n'est pas bien forte. Aucun pays qui ne compte que treize millions et demi de population ne saurait en posséder. Ce que nous avons a été disséminé en vue de servir à la formation des soldats de l'active assistés au début de membres de la réserve. Peu à peu ensuite, les soldats de l'active seraient remplacés par des membres de la réserve et pourraient être transférés ailleurs.

M. Green: Dans les unités de D.C.A., accepte-t-on toutes les recrues requises pour compléter des effectifs?

L'hon. M. Claxton: C'est bien ce qu'on fait.

M. Hatfield: Le ministre a parlé des ponts du pays et de la nécessité de les rendre capables de supporter les autocanons. Que se propose de faire à cet égard le ministère de la Défense?

L'hon M. Claxton: Ce crédit ne suffirait pas si l'on voulait reconstruire tous les ponts du Canada afin de pouvoir y faire passer des chars de trente ou de quarante tonnes.

M. Hatfield: Comment déplacera-t-on ces canons?

L'hon. M. Claxton: Je viens de l'expliquer.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Armée—Réseau routier du Nord-Ouest—
Acquisition, construction et achat de propriétés, $500,000

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—
Acquisition, construction, achat, entretien et réparation de propriétés, $44,083,660.

M. Catherwood: J'aurais peut-être dû demander le renseignement que je désire au moment de l'examen du premier crédit. Quoi qu'il en soit, voici ma question: le ministère de la Défense nationale se propose-t-il de rouvrir l'aéroport de Dunnville, qu'on avait utilisé durant la dernière guerre?

L'hon. M. Claxton: Non.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—
Fournitures et services du personnel: vêtements et équipement personnel, matériel de casernes, d'hôpitaux et de camps et équipement divers, $1,927,750.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—
Matériel et accessoires; matériel de signaleurs et de sans-filistes, munitions et bombes, approvisionnements d'armes, transport motorisé et pièces de rechange; moteurs d'avions et pièces de rechange, remise à neuf des appareils et matériel divers, $238,739,513.

M. Pearkes: Voici un crédit énorme comportant une somme de $238,739,513. Je crois que le comité a le droit à une ventilation de ce montant; on devrait lui dire quels avions on entend se procurer avec ces fonds et vers quel temps on s'attend de les obtenir.

L'hon. M. Claxton: C'est sans doute la seule question à laquelle je n'ai pas répondu, n'est-ce pas?

M. Fulton: Oh non! Attendez un peu.

L'hon. M. Claxton: Est-ce bien la seule question à laquelle je n'ai pas répondu?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

L'hon. M. Claxton: Je le crois. Je les ai toutes prises en note.

M. Fulton: Alors le ministre ne peut nous dire combien de chars de combat nous avons au Canada.

Une voix: Pourquoi le dirait-il?

L'hon. M. Claxton: Je pourrais vous le dire sans hésiter si vous voulez le savoir. Le voulez-vous?

Des voix: Non.

M. Fulton: J'ai posé la question.

L'hon. M. Claxton: Assumez la responsabilité de me le demander et je prendrai celle de vous le dire.

M. Fulton: Le ministre nous ayant déjà placés dans la même position, voici ce que je tiens à dire. Nous avons demandé de former un comité de la défense et nous avons sollicité un séance à huis clos.

L'hon. M. Claxton: Prenez-en la responsabilité.

M. Fulton: Voici ce que je veux dire. On nous demande de voter de fortes sommes pour le matériel de guerre. J'estime que nous avons le droit de savoir comment l'argent sera dépensé. Je sais qu'un grand nombre de députés partagent cette opinion. Nous n'avons pas voulu courir le risque de porter atteinte à la sécurité. Avant de nous demander définitivement de voter l'argent cependant, on devrait nous dire exactement à quoi il sera dépensé. Voilà pourquoi un bon nombre de députés et moi-même avons prétendu que si la révélation de ces détails mettait en cause notre sécurité, le seul moyen pour nous d'obtenir ces renseignements sans porter atteinte à la sécurité consistait à créer un comité de la défense ou à tenir une séance à huis clos. On nous a refusé les deux. Si donc les réponses aux questions portent atteinte à la sécurité, la responsabilité en retombe sur le gouvernement et non pas sur ceux qui posent les questions. (*Exclamations.*) J'ai posé la question, il appartient au ministre de décider s'il doit ou non y répondre.

L'hon. M. Claxton: C'est en raison de cette responsabilité que la proposition a été rejetée. Pour ce qui est des chars de combat, si l'honorable député veut la réponse, je puis certes la lui donner. Nous avons plus de 300 chars de combat de modèle Sherman au Canada.

La question des avions en appelle une autre. Monsieur le président, il est juste, je crois, de dire que jusqu'ici, je n'ai refusé de donner aucun renseignement pour des motifs de sécurité? Est-ce exact?

Une voix: C'est exact.

L'hon. M. Claxton: Si cela n'est pas exact, qu'on le dise.

Une voix: C'est exact.

L'hon. M. Claxton: C'est exact. Que le compte rendu alors en fasse foi. Je me suis efforcé de répondre à chaque question posée par les députés vis-à-vis. Les seules fois que je n'ai pas donné les renseignements voulus c'est quand je ne les avais pas moi-même parce qu'ils n'existaient pas, par exemple, les renseignements à l'égard de notre programme de construction navale, bien qu'à l'égard de ces renseignements la question de la sécurité pouvait se poser.

Pour ce qui est du rythme de notre production d'avions, du nombre d'appareils que nous aurons, nous en sommes au point, je crois, où la population n'aimerait pas que ces renseignements soient divulgués.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Claxton: Toutefois, si le comité y tient, je les donnerai.

Des voix: Non! non!

L'hon. M. Claxton: Je suis bien fatigué de me faire accuser de ne pas donner de renseignements quand maintes et maintes fois nous en avons donné.

Le très hon. M. Howe: Nous le sommes tous.

M. Fulton: Il y a eu une autre question à laquelle le ministre a prétendu ne pas pouvoir répondre pour des motifs de sécurité. C'est la question relative aux installations de radar.

L'hon. M. Claxton: Oh! non!

M. Fulton: Ainsi, ce n'est pas la seule question à laquelle il n'a pas répondu.

L'hon. M. Claxton: Oh! non!

M. Fulton: Certes oui!

L'hon. M. Claxton: Non! non! J'ai dit qu'il faudrait beaucoup de temps pour déterrer les crédits relatifs à environ cinquante directions de sociétés, afin de connaître la nature des commandes d'appareils de radar. Je ne ferais certainement pas connaître les modèles à l'honorable député.

M. Fulton: Le ministre a dit qu'il ne nous indiquerait pas les emplacements.

L'hon. M. Claxton: Le chiffre global que j'ai donné était de plus de 25 millions.

M. Fulton: Et le ministre a dit qu'il ne pouvait nous révéler l'emplacement des installations parce que c'était un renseignement que l'ennemi pourrait aimer connaître, et je suis d'accord.

L'hon. M. Claxton: C'est exact.

M. Fulton: Il y a une autre question à laquelle il n'a pas répondu, et je suis sûr que le compte rendu démontrera qu'il y en a encore d'autres. Ainsi, le ministre manque un peu d'exactitude quand il dit que c'est la seule question à laquelle il n'a pas répondu.

L'hon. M. Claxton: C'est bien, il y en a alors deux.

M. Harkness: Il y a aussi la question des nouvelles armes.

L'hon. M. Claxton: Les nouveaux engins antichars. Trois alors. Autant vaut les indiquer toutes.

M. Drew: S'agit-il d'une vente à l'enchère?

Une voix: Je le crois.

M. McCusker: S'il en était ainsi nous pourrions acheter plusieurs d'entre vous à bon compte.

M. Hatfield: Le ministre peut-il nous dire combien il y a d'aéroports militaires dans un rayon de 100 milles de Montréal, l'une de nos plus grandes villes?

L'hon. M. Claxton: Il y a celui de Saint-Hubert, où se trouvent les avions de chasse et l'escadrille d'interception. C'est le seul en ce moment, mais il y en aura un autre à Uplands, un autre,—dont j'ignore l'étendue,—à Bagotville, à Chatham et ainsi de suite.

M. Hatfield: Quelle est l'importance de ces aéroports?

L'hon. M. Claxton: Ils sont amplement suffisants. Nous les agrandissons.

[M. Fulton.]

M. Hatfield: Les plus gros avions peuvent-ils les utiliser?

Des voix: Adopté.

M. Pearkes: Monsieur le président, j'ai demandé la ventilation de cette énorme somme, qu'on nous demande d'approuver. Je regrette que la question ait importuné le ministre de la Défense nationale au point de le dégoûter. Qu'il me soit permis de lui rappeler qu'aujourd'hui de nos jeunes gens affrontent la mort. Nous ne devons pas traiter cette question à la légère. Si le ministre est d'avis qu'il ne peut nous donner ce renseignement pour raison de sécurité, j'admettrai son point de vue. Je n'ai pas une seule fois insisté auprès du ministre pour qu'il nous fournisse des renseignements qu'il ne croyait pas devoir nous communiquer. J'ai souligné ce point dans chacun des discours que j'ai prononcés au cours de la présente session. Pas une seule fois n'ai-je demandé des renseignements qui puissent servir à l'ennemi. Cependant je suis d'avis que lorsqu'il s'agit d'une importante somme d'argent,—et c'est une somme énorme, $200 millions environ,—le ministre devrait nous en donner la ventilation si la chose était possible. Nous ne pouvons obtenir cette ventilation en comité; nous ne pouvons l'obtenir en séance spéciale. J'accepte les explications du ministre, lorsqu'il nous affirme que pour des raisons de sécurité, il ne peut nous la donner. Ne l'oublions pas, c'est un blanc-seing que nous lui donnons lui permettant de dépenser cette somme. J'espère qu'il la dépensera à bon escient, à aussi bon escient et aussi économiquement que possible.

L'hon. M. Claxton: Je félicite l'honorable député de son attitude. Je dirai en réponse au représentant de Kamloops que nous n'avons pas refusé de donner des renseignements au sujet du coût du principal matériel de radar. Ce que j'ai dit, c'est qu'il ne serait pas prudent,—je crois que les honorables députés l'admettent,—de révéler la situation et la disposition des endroits. Il faut en convenir. Je n'ai pas refusé . . .

M. Fulton: Nous n'avons pas insisté sur ce point.

L'hon. M. Claxton: Si je puis répondre au représentant de Nanaïmo, je lui ferai remarquer qu'on a annoncé notre production actuelle d'avions. Nous produisons des F-86, et le montant affecté à cette production comprend des sommes additionnelles pour l'outillage des CF-100, et des Mustang achetés des États-Unis. On affectera aussi un montant considérable à l'achat d'équipement motorisé, y compris des véhicules de transport

et des pièces de rechange, des moteurs, du matériel, de l'outillage et d'autres articles de ce genre; mais la plus forte partie sera sans doute affectée aux F-86 et aux CF-100.

Je ne prétends pas le moindrement que la révélation de ces renseignements nuira à notre ennemi éventuel ni ne l'aidera de façon importante, si ce n'est qu'elle lui permettra de dire exactement à quel genre de force aérienne d'interception il aura à faire face d'abord s'il attaque notre continent, et à quel moment elle sera prête. Elle lui indiquera de plus si son service de renseignements est efficace, exact, sûr, et quels sont les officiers de ce service auxquels il peut se fier. J'oserais dire que toute personne intelligente au Canada et une bonne partie de la presse ont déjà établi l'importance de ce programme d'après le nombre de dollars en jeu. Cependant, la situation est un peu différente quand on communique ces renseignements officiellement à la Chambre, je crois.

Cependant, comme les journaux l'ont signalé, le programme relatif aux F-86 assure la production de plus de trois cents appareils à un rythme aussi accéléré que nous pouvons le réaliser avec trois équipes par jour travaillant sur un pied de guerre. A tout bien considérer, ce rythme de production est excellent. Le programme concernant les CF-100 comportera un nombre très considérable d'avions et encore plus de moteurs du type Orenda. Ces deux programmes nous procureront les avions et les appareils permettant la liaison du sol avec les avions en vol et les équipages aériens, qui devraient accomplir la tâche que nous envisageons, mais ce ne sera pas pour cette année. Il faudra un certain temps.

Je suis disposé à fournir aux députés les autres détails qu'ils veulent, soit ici, soit privément. Cependant, ces observations devraient leur révéler que c'est là une accélération considérable de notre programme. J'ai vu les programmes de certains autres pays. Bien entendu, le nôtre ne se compare pas avec celui des États-Unis; mais il est très important comparé à celui d'autres pays.

Les ententes que nous avons conclues avec les nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord nous permettront, espérons-nous, d'en élaborer de nouvelles en vue de la production d'autres avions de ces types ou de types différents, ainsi que d'autre matériel, avec les 300 millions de dollars que le crédit assurera.

Tout ce que je puis ajouter, c'est que nous avons à nous louer du travail accompli par le ministère du Commerce, particulièrement par le ministre qui est ici, en vue de mettre au point cet avion et ce moteur, pour ne pas mentionner le C.A.R.C. ni les industries intéressées. Nous croyons avoir une bonne équipe.

(Le crédit est adopté.)

Aviation—Généralités—

Divers, y compris les services de communication, le matériel spécial d'instruction et les films, $816,000.

(Le crédit est adopté.)

Recherches de la défense, $5,310,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

M. Knowles: Le projet de résolution comporte deux autres crédits, dont celui de la Gendarmerie royale du Canada. Je n'ai pas de question à poser au sujet de ce crédit (je le mentionne au cas où quelqu'un désirerait demander des renseignements), mais j'en ai une relativement au paragraphe où il est question de la somme de 300 millions destinée à l'aide prévue en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord.

M. Green: Le ministre de la Justice veut-il expliquer ce crédit de deux millions de dollars? Apparemment, il repose sur une entente conclue entre le Gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique en vue de faire assurer la police de cette province par la Gendarmerie royale du Canada.

L'hon. M. Garson: Il repose sur une entente conclue non seulement avec la Colombie-Britannique mais avec Terre-Neuve, entente qui vise à mettre ces deux provinces exactement sur le même pied que les provinces Maritimes et celles des Prairies. Lorsque ces ententes seront terminées, la Gendarmerie royale du Canada se chargera du travail des gouvernements fédéral et provinciaux dans huit provinces du pays. Le montant de ce crédit, comme l'a dit mon honorable ami, est de deux millions. Je ne citerai que des chiffres ronds. Ce chiffre comprend la somme de $300,000 destinée à Terre-Neuve et celle de $1,700,000 destinée à la Colombie-Britannique. De ces montants, dans chaque cas, les sept dixièmes environ seront consacrés au paiement des salaires, traitements, pensions, vêtements et allocations particulières de toute sorte au personnel lui-même. Le reste contribuera à défrayer le coût du transport, etc.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, l'entente aura pour effet qu'au lieu d'avoir neuf détachements dans les centres importants de cette province comme auparavant, nous en aurons 122 qui s'occuperont non seulement de maintenir l'ordre public, sous la direction du procureur général de la Co-

lombie-Britannique, mais d'appliquer toutes les lois fédérales à chacun de ces 122 endroits, alors qu'auparavant nous n'en comptions que neuf. L'accord est une source d'économie et de satisfaction pour les deux provinces en cause. Il prévoit, comme dans le cas des autres provinces, le versement de $1,400 par année pour chaque policier ou officier en service dans la province. Sauf erreur,—et je ne crois pas me tromper de plus de quatre ou cinq mille dollars,—nous toucherons ainsi quelque $770,000 de la somme de $1,700,000; ce chiffre dépasse légèrement l'apport du gouvernement fédéral, une fois que sera déduite du montant inclus dans le $1,700,000 la somme de $200,000 environ par année qui servira à acquitter le matériel destiné à la police, l'équipement et les motocyclettes, par exemple, que nous avons pris à notre compte.

M. Green: Le budget principal contenait-il un crédit à cet effet?

L'hon. M. Garson: Non. Les pourparlers ne faisaient que s'amorcer. Je pense même que c'est le député de Vancouver-Quadra, ou du moins un député de Vancouver, qui, à la dernière session, a demandé où en étaient les négociations. Je lui avais répondu, je crois, qu'elles n'en étaient qu'au début et qu'on pouvait difficilement savoir quand les questions de détail qui se présentent nécessairement dans un projet de ce genre seraient résolues. De fait, ce n'est qu'au début de cette semaine que le commissaire de la Gendarmerie est revenu à Ottawa après un assez long séjour en Colombie-Britannique durant lequel il a travaillé à tout mettre en marche.

M. Green: Il ne s'agit nullement ici de crédits de guerre, n'est-ce pas?

L'hon. M. Garson: Non. Un mandat du gouverneur général est le seul autre moyen qui s'offrait à nous. Étant donné que le Parlement devait se réunir, nous avons cru que ce serait déroger à la pratique constitutionnelle que de recourir à un mandat du gouverneur général quelque temps à peine avant que les Chambres soient en mesure d'exercer leur privilège traditionnel de voter les crédits.

(L'alinéa est adopté.)

Et la Chambre décide, en outre, que des sommes n'excédant pas $300,000,000 soient accordées à Sa Majesté, à même le Fonds du revenu consolidé, en plus de toutes autres sommes accordées par le Parlement pour la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et d'installations, pour l'usage des forces de défense du Canada et de celles de tout signataire du Traité de l'Atlantique-Nord, et la construction, l'amélioration et la réparation des installations, et l'acquisition, la transformation et l'entreposage de matériaux, d'approvisionnements et d'équipement, requis pour produire et rendre autrement disponibles ces équipement, approvisionnements, services et installations.

[L'hon. M. Garson.]

M. Knowles: N'est-il pas exact de dire que les dispositions du bill permettront au Gouvernement de dépenser cette somme de 300 millions quand bon lui semblera? Il peut tout dépenser, n'est-ce pas, au cours d'une seule année financière ou répartir la somme sur deux ou trois ans?

Le très hon. M. Howe: Cette somme de 300 millions servira à fournir des armes et des munitions aux pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord et le crédit sera valable tant qu'il n'aura pas été entièrement dépensé.

M. Knowles: Cela diffère quelque peu des crédits ordinaires. Nous adoptons fréquemment des lois qui autorisent des paiements annuels statutaires et nous adoptons constamment des mesures de finance qui pourvoient à la dépense de deniers durant une année financière. En l'occurrence, nous votons 300 millions de dollars qui seront utilisés quand on le jugera à propos.

Le très hon. M. Howe: A chaque session du Parlement, nous soumettrons un rapport sur les engagements pour l'année suivante. Il s'agit d'engagements à long terme. Comme la fabrication d'avions et de canons exige beaucoup de temps, il est nécessaire que ceux qui organisent la défense de l'Atlantique-Nord sachent exactement sur quoi ils peuvent compter de la part du Canada durant une certaine période. Les États-Unis ont suivi la même façon de procéder. Ce pays a voté quatre milliards pour la même fin et de la même manière.

M. Knowles: Nous sommes saisis de deux montants: l'un de 300 millions, somme que nous votons; l'autre, le chiffre estimatif mentionné par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire et qui pourrait bien s'élever à 100 millions au cours de l'année financière. Puis-je demander au ministre du Commerce ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si ces deux montants ont été arrêtés après consultation avec les autres pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord ou si l'on y tient compte de ce qui sera probablement discuté à la réunion qui s'ouvrira la semaine prochaine?

Le très hon. M. Howe: Des entretiens se poursuivent depuis longtemps en vue de déterminer ce qu'exige la défense de l'Atlantique-Nord au chapitre des munitions et le degré de priorité à accorder à divers besoins. Les entretiens en sont arrivés au stade d'une décision sur le genre de munitions que chaque pays doit fournir. Le comité de répartition se réunit à Londres lundi prochain et le

Canada y sera représenté comme il l'a été à toutes les réunions de ceux que le problème intéresse. Le Canada offrira des genres de matériel qui ont la plus haute priorité et des genres qui entrent dans les cadres de notre programme de production. Nous avons offert, par exemple, des munitions de guerre, appareils de radar, véhicules d'un certain modèle et d'autres articles du genre que, à tout événement, nous devons produire pour nos propres troupes et que nous sommes parfaitement en mesure de fabriquer pour d'autres pays. Jusqu'à ce que cette répartition soit faite, je ne crois pas que personne puisse donner le montant approximatif qui sera dépensé au cours de l'année financière parce qu'il dépendra beaucoup des décisions prises à la réunion et du genre de production qui sera confié au Canada.

M. Fulton: S'il était décidé que le matériel nécessaire à la majeure partie d'une division dont a parlé cet après-midi le ministre de la Défense nationale doive être fourni à nos alliés de l'Atlantique-Nord, le coût de ce matériel serait-il imputé sur cette somme de 300 millions? Qu'adviendrait-il à cet égard?

Le très hon. M. Howe: Le prix de l'équipement de la division versée dans un compte de réserve et utilisé pour remplacer cet équipement de l'armée canadienne. C'est l'une des dispositions de l'offre.

M. Fulton: Ce serait une partie des 300 millions. Ce prix serait imputé sur ces 300 millions de dollars?

Le très hon. M. Howe: Provisoirement.

M. Harkness: Le pouvoir statutaire de fournir aux signataires du pacte de l'Atlantique-Nord ou à d'autres pays alliés de l'équipement que nous avons est-il prévu dans le bill de la défense nationale et le bill sur les achats de défense que nous avons adopté l'an dernier? Ce crédit est-il destiné à remplacer cet équipement, pour l'armée canadienne, et à d'autres achats?

Le très hon. M. Howe: Le bill prévoit des pouvoirs à cette fin. Les autres bills dont il a été question le prévoient également. Quand, par le passé, un pays a eu un besoin pressant de matériel, nous avons, du consentement de l'armée, pris ce matériel de notre stock. Nous avons placé l'argent en garantie, remplacé le matériel que nous avons réintégré. Les lois antérieures, je crois, permettent cette transaction. Le présent bill l'autorise sûrement.

M. Black (Cumberland): Le ministre pourrait-il nous donner des précisions sur la ligne de conduite qui sera suivie à l'égard des fortes dépenses que nous approuvons.

Mon compagnon de pupitre, le représentant de Royal, a présenté la question à la Chambre et au Gouvernement. Il a souligné combien il était nécessaire, opportun et équitable de répartir ces commandes dans les provinces Maritimes et les autres. Le représentant de Cap-Breton-Sud et celui de Queens ont aussi signalé, et, à mon avis, les membres de la Chambre l'admettent en général, que bien que les provinces Maritimes méritent beaucoup de la Confédération, leur situation n'a pas été très bonne pendant la dernière guerre.

Il y a aussi la question de disperser les usines dans les parties éloignées du pays. Les députés que j'ai mentionnés, et d'autres peut-être, ont soumis le problème à la Chambre. Le ministre de la Défense nationale n'a rien répondu, pas plus que le ministre du Commerce, jusqu'ici. J'aimerais que le ministre nous assure de quelque façon qu'il reconnaîtra les aptitudes des provinces Maritimes ainsi que l'opportunité, du point de vue de l'équité et de la dispersion des usines, de passer à cette partie du pays une proportion raisonnable des commandes.

Le très hon. M. Howe: Je dirai tout d'abord qu'à moins que le programme qu'on envisage maintenant ne soit considérablement accru, il est improbable de construire de nouvelles usines. Il a été nécessaire, au cours de la dernière guerre, d'édifier notre potentiel de production mais, à l'heure actuelle, nous sommes en mesure de produire beaucoup plus que ne semble l'exiger le programme que nous nous sommes tracé. Cependant, si nous tenons surtout compte du prix et de la qualité en accordant les contrats de munitions, nous reconnaissons, en pratique, qu'il est souhaitable de distribuer les commandes à travers le pays. Nous accordons souvent une prime à l'égard de la production dans les provinces Maritimes. Le programme varie, mais nous adoptons souvent cette façon de procéder. Si nous estimons que certaines régions du Canada n'obtiennent pas une part raisonnable des contrats,—et cela vaut non seulement à l'égard de la présente crise mais en tout temps,—nous nous renseignons sur la cause et s'il s'agit d'une raison d'ordre géographique, nous accordons une compensation sous forme d'allocation spéciale.

M. Black (Cumberland): Je sais gré au ministre de ses paroles. Je suis convaincu qu'il s'efforcera d'appliquer cette ligne de conduite. Comme je l'ai signalé, pendant la dernière guerre et depuis, il y a eu beaucoup de mécontentement au sujet de la répartition des commandes. Le ministre a parlé de la qualité des articles provenant des provinces Ma-

ritimes. Je puis sans doute affirmer sans crainte d'être contredit que la qualité et la valeur des articles produits dans ces provinces pendant la dernière guerre étaient égales sinon supérieures à la production de toute autre région du Canada. Lors des séances du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, il nous a fait plaisir d'entendre des fonctionnaires compétents, qui s'occupaient des commandes, affirmer que la production des provinces Maritimes était supérieure à celle de toute autre région du pays, quant à la qualité et à la valeur. Je songe à M. R. P. Bell qui a formulé cette affirmation à maintes reprises devant les membres du comité secret.

Je tiens à donner au ministre l'assurance que l'industrie privée des provinces Maritimes s'est acquittée avantageusement des entreprises qu'elle avait assumées, et a rempli les commandes qui lui avait été confiées. J'accepte la déclaration du ministre qui nous dit qu'il examinera avec soin les demandes que plusieurs députés lui ont adressées.

M. Green: Une partie du prix coûtant de ce matériel sera-t-elle remboursée à notre pays ou s'agit-il tout simplement d'un don? Je désire aussi savoir si notre pays reçoit du matériel d'autres pays de l'alliance de l'Atlantique-Nord.

Le très hon. M. Howe: Il est fort possible que du matériel des autres pays soit attribué au Canada, ce qui pourrait aider à compenser les $300 millions que le Canada verse à la caisse commune. Dans certains cas, nous nous chargeons de l'instruction pour le compte d'autres pays, et ces services nous seront rétribués à même cette somme.

M. Green: Qui voit à la distribution du matériel? Est-ce le conseil de l'alliance de l'Atlantique-Nord?

Le très hon. M. Howe: Oui, mais nous prenons la décision définitive. Un comité, présidé par M. Charles Spofford du gouvernement des États-Unis s'est adjoint des sous-comités qui déterminent quels pays semblent le mieux en état de produire telles ou telles munitions. Ce comité nous fera part d'un vœu portant que nous devrions fabriquer certaines munitions. Le Canada sera représenté au sein du comité qui prendra cette décision. Nous avons plusieurs spécialistes en munitions à Londres, qui s'occupent de ces questions. Ainsi, d'après les vœux de ce comité, nous choisirons probablement les munitions que nous désirons fabriquer.

M. Green: Déciderons-nous à quels pays nous expédierons les munitions, ou déciderons-nous simplement de fournir une certaine quantité d'équipement?

[M. Black (Curberland).]

L'hon. M. Pearson: Le comité composé des délégués des membres du conseil de l'Atlantique-Nord, et ses sous-comités, mettent au point une méthode qui permettra de déterminer les besoins qu'on tâchera de condamner avec la capacité de production des divers pays. Si le présent crédit est adopté, nous serions peut-être invités à affecter une partie de l'équipement fabriqué au moyen de ces fonds, à certains pays, mais ce ne serait qu'un vœu que ce comité présenterait à notre gouvernement.

M. Green: Pouvons-nous expédier de l'équiment à tout pays du Commonwealth? Par exemple, pouvons-nous fournir du matériel militaire à l'Australie ou à la Nouvelle-Zélande?

Le très hon. M. Howe: Non, ni à l'Australie, ni à la Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'une production destinée aux pays de l'Atlantique-Nord.

M. Brooks: Y a-t-il une entente portant que certains pays fourniront des hommes, tandis que d'autres fourniront des armes et du matériel?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Brooks: On a mentionné l'autre jour que la chose était possible.

L'hon. M. Claxton: Non, il n'existe aucune entente de cette nature.

M. Green: Le projet de résolution à l'étude prévoit que le matériel sera utilisé par les forces de défense du Canada. Cette disposition semble accorder l'autorisation de fournir de l'équipement aux forces du Canada. On serait porté à croire que ces fournitures seront assurées en vertu des crédits réguliers adoptés par la Chambre. Pourquoi recourir à cette disposition afin d'autoriser la fourniture d'équipement pour le Canada?

Le très hon. M. Howe: Pour deux ou trois raisons. Si la guerre se livrait au Canada, les nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord pourrait fort bien juger que le Canada aurait plus besoin que tout autre pays, du matériel qu'il mettait en commun. En outre, cette disposition nous autorise à produire du matériel pour remplacer celui que nous avons envoyé aux autres pays. Par exemple, je pourrais mentionner l'équipement pour la division dont on a fait mention ici.

M. Green: Nous ne pouvons pas procéder autrement? Ne pouvons-nous pas recourir à l'autre mesure?

L'hon. M. Claxton: Aucun autre crédit ne nous fournirait l'argent nécessaire à cette fin.

(L'alinéa est adopté.)

Il est prévu également que le gouverneur en conseil sera autorisé à lever, par voie d'emprunt selon les dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la somme ou les sommes d'argent requises, n'excédant pas en tout le montant de $300,000,000, aux fins de défrayer les dépenses susdites, le principal et les intérêts de tout emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payés à même ledit fonds.

M. Knowles: Cet alinéa autorise le gouverneur en conseil à emprunter des sommes ne dépassant pas 300 millions. J'ai deux ou trois questions à poser à ce sujet. De qui cet argent sera-t-il emprunté? Dans quel délai pourra-t-il être emprunté? Les mots "pour défrayer les dépenses susdites" visent-ils uniquement les dépenses ou les dépenses et les engagements?

Le très hon. M. Howe: Le ministre des Finances a fourni des explications à ce sujet. Il a signalé que presque toutes les lois de finance adoptées à la Chambre comportent le droit de contracter des emprunts. Il s'agit ici d'emprunts provisoires, destinés à assurer des fonds pour la période entre le moment où l'argent sera dépensé et celui où le revenu fiscal viendra remplacer cet argent. C'est une autorisation de contracter des emprunts provisoires. Ainsi que l'a dit le ministre des Finances, nous avons adopté un programme de paiement au fur et à mesure, de sorte que nous ne recourrons à ce pouvoir d'emprunt que pour faire face à une situation provisoire.

(L'alinéa est adopté.)

M. McCusker: Avant que rapport soit fait du projet de résolution, je suis persuadé que les honorables députés consentiront à ce que je prenne quelques instants pour féliciter le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la façon dont ils ont répondu aux nombreuses questions, souvent répétées, découlant de la présentation de ces crédits supplémentaires. Beaucoup d'entre nous, j'en suis sûr, comprennent mieux ainsi l'ONU et le traité de l'Atlantique-Nord. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a clairement expliqué nos obligations et nos engagements. Je tiens, en outre, à féliciter le ministre de la Défense nationale de sa grande patience et de la clarté qu'il a mise dans ses réponses aux questions qu'on lui a posées Il a convaincu la Chambre qu'il connaît à fonds tous les rouages de son vaste ministère et je suis persuadé que la population du Canada est du même avis.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'hon. M. Claxton (au nom de l'honorable M. Abbott) demande à déposer le bill n° 2, loi octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationale.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LOI CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES

MISE DES FORCES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure concernant les forces canadiennes:

1. Modifiant la loi sur la défense nationale en vue de prévoir que le gouverneur en conseil peut décréter l'établissement et autoriser le maintien de forces du service actif et peut placer les forces canadiennes en activité de service par suite d'une action entreprise par le Canada sous l'empire de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective;

2. Soustrayant certaines parties du personnel à l'application de la loi des pensions de la milice; et

3. Assurant aux anciens combattants de troupes désignées sous le nom de troupes spéciales, les avantages prévus par certaines mesures législatives applicables aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

M. Pearkes: Le ministre a-t-il des explications à donner?

L'hon. M. Claxton: Le projet de loi qui sera fondé sur la résolution tend à donner suite aux autres décisions de la Chambre. La loi sur la défense nationale que la Chambre a adoptée à la dernière session ne comporte la mise en activité de service des troupes qu'en "cas d'urgence", que la loi définit ainsi "guerre, invasion, révolte ou insurrection, actuelle ou prévue". Le bill a pour but de prévoir la mise en activité de service de l'armée canadiene, non seulement en cas d'urgence mais aussi à la suite de mesures prises par le Canada en vertu de la charte des Nations Unies, du traité de l'Atlantique ou de tout autre instrument relatif à la défense collective auquel pourrait souscrire le pays.

La mise en activité de service est peut-être un geste d'ordre technique; elle se rattache à l'application du principe de l'assurance, sous le régime de la loi canadienne des pensions, et à l'application du code disciplinaire ainsi qu'aux dispositions concernant la libération des forces armées.

Le deuxième objet du bill est d'étendre aux membres de tout contingent spécial les avantages spéciaux que confèrent aux anciens combattants diverses lois, notamment la loi du service civil, la loi de la pension du service

civil, la loi de l'assurance-chômage, la loi des pensions, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la loi sur l'assurance des anciens combattants, la loi sur les indemnités de service de guerre, la loi du ministère des Affaires des anciens combattants, la loi sur la réadaptation des anciens combattants, la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, la loi des allocations aux anciens combattants et la loi sur la réintégration dans les emplois civils. Dans la pleine mesure possible, le statut de ceux qui s'enrôleront dans tout corps désigné comme corps spécial, sera le même que celui des anciens combattants de la seconde Grande Guerre, toutes les conditions étant égales par ailleurs.

Le troisième objet du bill est de soustraire les membres du contingent spécial à l'application de la loi de la pension des services de défense. On estime que s'ils s'enrôlent à une fin particulière, pour une période spéciale de dix-huit mois, ou pour plus longtemps, puisque cette période peut être prolongée, ils jouiront d'avantages spéciaux sous le régime de la charte des anciens combattants, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas assujétis aux prélèvements habituels à l'égard de la pension, comme le sont les membres des forces armées, et qu'ils n'auront pas droit non plus à la pension à moins qu'ils ne passent plus tard dans l'armée active du Canada. L'objet général du bill est donc de placer les membres de la brigade spéciale et ceux qui pourront leur être adjoints plus tard sur le même pied ou à peu près que les membres de l'armée canadienne d'outre-mer à la fin de la seconde Grande Guerre.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): La résolution étant conçue en termes assez vagues et assez généraux, il vaudrait mieux sans doute, pour faciliter nos travaux, que nous différions la discussion générale jusqu'au moment où nous aurons sous les yeux le texte du bill.

Je veux soulever un seul point. Durant la dernière session, le Parlement a adopté la loi sur la défense nationale. Quand le bill a été présenté à la fin de la session, on a apporté plus de quarante modifications à la loi primitive. Le texte de cette loi n'ayant pas encore été distribué aux députés, il leur serait difficile de discuter ces modifications, alors qu'ils n'ont pas encore en mains la loi modifiée. Je prie le ministre de faire de son mieux pour que le texte de cette loi nous soit remis avant de discuter les nouvelles modifications.

L'hon. M. Claxton: Certainement. Si cela n'a pas encore été fait, je verrai à ce qu'il le soit. Je ne crois pas me tromper en disant que le bill que la Chambre a adopté l'a été aussi à l'autre endroit, sans modification.

[L'hon. M. Claxton.]

M. Pearkes: Mais nous avons apporté quarante modifications et je ne puis me les rappeler toutes.

L'hon. M. Claxton. Même s'il n'y a pas suffisamment d'exemplaires pour tous, les députés qui ont conservé des exemplaires du bill adopté par la Chambre verront qu'il est identique à la loi. Toutefois, je ferai mon possible pour que tous les députés qui en désirent en aient des exemplaires.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le débat principal devrait sans doute avoir lieu lors de l'examen du bill; toutefois, la résolution à l'étude renferme une ou deux dispositions qui me semblent sans précédent au Parlement. Je parle, en particulier, de celle qui confère au gouverneur en conseil le droit de mettre les troupes canadiennes en activité de service par suite de toute décision prise par le Canada en vertu de la charte des Nations Unies, du traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre instrument de défense collective auquel le Canada pourrait être partie. Cela me paraît un pouvoir étendu qui dépasse de beaucoup ce que la Chambre a jamais envisagé. Peut-être suis-je dans l'erreur, mais j'ai été frappé à la lecture de la résolution de constater qu'elle avait une portée plus étendue que tout ce que le Parlement avait prévu.

Pour l'instant, nous sommes engagés dans une intervention policière des Nations Unies et évidemment nous sommes tenus de prendre certaines décisions aux termes du pacte de l'Atlantique. Mais même le pacte de l'Atlantique-Nord réserve, je crois, à chaque pays le droit de décider ce qu'il entend faire. Il me semble que la résolution va plus loin et donne au gouverneur en conseil un droit que seul le Parlement devrait exercer. Peut-être mon interprétation est-elle fausse et la résolution n'est-elle pas d'une portée aussi étendue qu'il m'a semblé. C'est un point que je signale au ministre afin que, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, nous puissions en étudier cet aspect plus à fond.

Je suis certes heureux que les avantages qu'une certaine législation accorde aux anciens combattants de la seconde Grande Guerre soient accordés également aux membres de ces troupes spéciales. Je rappelle encore une fois que de la guerre il ne résulte peut-être pas beaucoup d'avantages. L'un des bons résultats de cette guerre, cependant, c'est que les jeunes ex-militaires ont eu les moyens de perfectionner leur instruction, de suivre des cours d'enseignement technique ou supérieur. Voilà, je crois, qui a été un résultat avantageux de la seconde Grande Guerre. Tous les députés, j'en suis, de tous les partis, seront également heureux

qu'une disposition analogue soit incluse dans cette mesure. Je ne sais que dire de la disposition qui soustrait le personnel à l'application de certains avantages dont bénéficient habituellement les militaires. Il se peut que ces troupes, que les plus jeunes soldats, soient en service pendant longtemps. Il se peut que la situation internationale reste assez menaçante, mais j'espère que ce n'est pas inévitable. Il nous faudra maintenir une armée des Nations Unies, surtout si les pays membres viennent à lever des troupes spéciales aux mêmes fins que nous avons levé, récemment, ces troupes. Si tel est le cas, j'estime que les membres de ces troupes spéciales devraient avoir droit à une pension à leur licenciement.

Voilà les points que je veux soulever en ce moment. Comme je l'ai dit au début, il se peut que certaines opinions que j'ai formulées à l'égard des dispositions prévues par la résolution ne soient pas très bien fondées. Je les ai formulées, cependant, en vue de porter ces divers aspects à l'attention du ministre et du Gouvernement. C'était mon seul dessein à cette étape des délibérations.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement pour appuyer les paroles du chef de notre parti. Je voudrais surtout souligner un point que j'ai pu relever dans le compte rendu pendant que le chef de notre parti traitait le sujet qui nous intéresse le plus, notamment l'autorité du Parlement à l'égard de l'envoi de troupes à l'étranger. Hier, au cours du débat, on a posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce propos. Il a laissé entendre clairement que si un autre membre du groupe de l'Atlantique-Nord était attaqué, je cite les *Débats*:

> Le Gouvernement aurait le devoir de convoquer immédiatement le Parlement, de lui déclarer que comme un membre du groupe de l'Atlantique-Nord avait été attaqué, le Canada avait donc subi une agression. Le Parlement déciderait ensuite si oui ou non le Canada avait été l'objet d'une attaque.

J'ai cité les paroles prononcées hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme en fait foi la page 362 du compte rendu.

Le ministre admettra, à mon avis, que la question nous préoccupe considérablement. Nous reconnaissons que l'exécutif a besoin de pouvoirs afin d'agir promptement lorsque c'est nécessaire. Toutefois, je suis sûr que des membres du parti ministériel partagent avec nous la volonté de ne pas permettre que pour des motifs de convenance, on fasse fi de nos principes démocratiques et parlementaires fondamentaux. J'aimerais, si c'est possible, qu'on élucide ce point ce soir. Pourrions-nous savoir si l'autorité conférée au gouverneur en conseil lui permet simplement de mettre les forces canadiennes en activité de service à la suite de ces engagements, ou si elle lui permet de les envoyer en dehors du Canada à la suite de ces obligations? J'espère que la première hypothèse est la bonne. Nous pourrions alors étudier davantage la question en comité plénier. J'ai cru bon de soulever le point que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé afin que, si c'est possible, nous élucidions ce soir cette très importante question.

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je prendrai la parole de nouveau afin de répondre à cette question. Il ne s'agit pas d'un nouveau principe mais d'un nouveau cas auquel on peut appliquer un vieux principe. En vertu de la loi telle qu'elle existait depuis 1867, le gouverneur en conseil pouvait mettre les forces du Canada en activité de service soit au pays soit à l'étranger, mais il lui fallait convoquer le Parlement dans les dix jours suivants, je crois. Il ne pouvait recourir à cette mesure qu'en cas d'une crise qu'on définissait comme une guerre, une émeute, une invasion, réelles ou appréhendées.

Le bill ajoute une autre circonstance dans laquelle nous pourrons agir ainsi, c'est quand il s'agira de donner suite à des mesures prises par le Canada en vertu du traité de l'Atlantique-Nord ou de toute autre entente semblable de sécurité collective qui peut être conclue par le Canada. Quand nous disons "conclue par le Canada", il existe une convention de notre constitution, qui, je crois, est extrêmement bien établie, selon laquelle aucune entente de ce genre ne peut être conclue ni ne sera conclue,—elle peut l'être mais ne le sera pas,—ni ratifiée sans le consentement du Parlement. Le bill a donc pour objet d'étendre le nombre de circonstances que nous pouvons considérer comme critiques, de manière à inclure les cas où nous nous porterions à l'aide de nos voisins conformément à la charte des Nations Unies.

M. Knowles: Mais il faudrait quand même convoquer le Parlement dans les dix jours?

L'hon. M. Claxton: Absolument.

(La motion est adoptée, puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Dion.)

Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.

L'hon. M. Claxton demande à déposer le bill no 3 concernant les troupes canadiennes

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

M. Knowles: A la prochaine séance.

M. l'Orateur: A la prochaine séance de la Chambre.

LOI SUR LES MATIÈRES ESSENTIELLES À LA DÉFENSE

RÉGIE ET RÈGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERVICES ESSENTIELS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation éventuelle des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale et aider les Nations Unies conformément aux obligations prises par le Canada; à prévenir, en outre, un désordre et une gêne économiques de portée nationale; avec pouvoir de nommer des adjoints et des conseillers auprès du ministre et de fixer la rémunération et les frais à leur verser.

M. Knowles: Disons qu'il est onze heures.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, j'ai des observations assez longues à formuler à propos de ce projet de résolution, mais je puis les présenter aussi bien lors de la présentation du projet de loi.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de déclarer qu'il est onze heures.

Le très hon. M. Howe: Je ne m'y oppose pas, si tel est l'assentiment de la Chambre. Je propose, monsieur l'Orateur, le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. Howe propose la levée de la séance.

L'hon. M. Fournier: Demain, nous poursuivrons l'étude de ce projet de résolution. Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du bill nº 2, intitulé loi octroyant à Sa Majesté une aide pour la défense et la sécurité nationales, et à la deuxième lecture du bill nº 3, loi concernant les forces canadiennes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et 45 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 septembre 1950

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

MODIFICATION DE LA TAXE D'ACCISE—INCLUSION DES FOURRURES DANS LA RÉSOLUTION MODIFICATRICE

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans mon exposé budgétaire d'hier soir, j'ai annoncé que la taxe d'accise de 10 p. 100 serait portée à 15 p. 100 à l'égard de certains articles, les fourrures étant comprises dans la liste. Je m'aperçois qu'à cause d'une faute de copiste aucune mention n'a été faite des fourrures dans le projet de résolution que j'ai plus tard déposé. Je tiens donc à donner un avis formel que le projet d'amendement de la loi sur la taxe d'accise portera de 10 à 15 p. 100 la taxe d'accise sur les fourrures, à compter de ce matin.

M. Macdonnell (Greenwood): Une mesure rétroactive!

CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS

DISPOSITION PROVISOIRE VISANT LA RÉGLEMENTATION

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 4, visant l'adoption de dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs.

M. Knowles: Explications!

L'hon. M. Abbott: Monsieur l'Orateur, comme le titre du projet de loi l'indique, le but de la mesure est d'accorder au Gouvernement l'autorisation de restreindre les dépenses en limitant le montant de crédit qui peut être accordé aux consommateurs pour l'achat de marchandises. L'application de cette mesure serait conforme, en somme, à la méthode adoptée au cours de la guerre en vertu des règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

PIERRES TOMBALES

INSCRIPTION DU NOM DES UNITÉS—LIVRE DU SOUVENIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le printemps dernier, au cours de la session, il a bien voulu nous assurer qu'il prendrait en considération la requête touchant l'inscription du nom des unités sur les pierres tombales des membres de nos forces armées inhumés outre-mer et qu'il nous ferait part des résultats dès qu'on aurait enquêté à ce sujet. Peut-il nous dire où en sont les choses à cet égard, et si une décision a été prise?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Oui, certainement. On a constaté que la pratique actuelle a été adoptée à la suite d'instructions données en 1946 avant que je devienne ministre de la Défense nationale. Si étrange que cela puisse paraître, il se peut qu'il y ait eu malentendu à cet égard. Lorsque je m'occupai de la question, je m'aperçus qu'on avait déjà érigé environ quatre mille pierres tombales sur lesquelles n'apparaissait pas le nom des régiments. Ceux qui avaient servi dans certaines formations, par exemple, les régiments de blindés et d'infanterie, considéraient ce détail des plus importants. Dans le cas de l'artillerie qui se trouve mêlée à tous les régiments, on semble ne pas se soucier de ces indications.

J'ai donc donné ordre de graver sur toutes les pierres tombales subséquemment érigées le nom des divers régiments de blindés et d'infanterie, si glorieux, auxquels ceux qui reposent dans ces cimetières appartenaient. Quand la tâche sera terminée, nous changerons ou modifierons les pierres tombales déjà en place sur lesquelles ne figureraient pas, conformément à leur désir et aux volontés des familles en cause, les noms des régiments historiques dans lesquels ils ont servi. Nous avons donc pris des mesures en ce sens.

Bien plus, je me suis alors enquis de la situation relativement au Livre du souvenir de la seconde Grande Guerre, en voie de préparation. Les mêmes instructions s'appliquent là. La question m'a aussi porté à voir s'il y aurait moyen d'indiquer en français les détails relatifs à chaque militaire canadien-français et au nom de son régiment. Ce n'est pas facile, car les noms ne révèlent pas toujours clairement s'il s'agit d'un francophone. Quand il est certain que le soldat défunt était canadien-français, nous indiquons en français tous les détails qui peuvent être traduits en cette langue.

LE BLÉ

DEMANDE D'AUGMENTATION DU PAIEMENT INITIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): A cause de ce qu'annoncent les journaux à propos de l'écart entre les prix des différentes catégories de blé, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Je remarque que les écarts sont très appréciables. Or une bonne part du blé qu'on récoltera cet automne dans l'Ouest sera de catégorie inférieure. Je veux donc savoir si le ministre songera prochainement à accroître le paiement initial afin d'atténuer les pertes subies par suite de la gelée, à supposer bien entendu que nous vendions encore le blé au prix maximum, ou à peu près, fixé sous le régime de l'accord international à l'égard du blé.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): D'après les dispositions prises à l'égard de la mise en commun, j'ai dit que les paiements initiaux seront versés au fur et à mesure des ventes, et je puis assurer à mon honorable ami que c'est ce que nous ferons.

M. Coldwell: Dois-je comprendre qu'un paiement initial sera fait? Veut-il dire des paiements provisoires?

Le très hon. M. Howe: C'est exact: des paiements provisoires seront effectués.

ÉDIFICES PUBLICS

CHARLOTTETOWN (Î. P.-É)—QUESTION SUR LES PROGRÈS DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Le ministre des Travaux publics fera-t-il une déclaration sur les progrès de la construction de l'édifice de l'État à Charlottetown?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Dès que j'aurai étudié la déclaration faite, hier soir, par le ministre des Finances, je préparerai une déclaration au sujet de cet édifice.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il nous dire si des mesures, outre celles que nous connaissons, seront présentées au cours de cette session?

[L'hon. M. Claxton.]

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne voudrais pas être trop catégorique à ce sujet, parce que je n'ai pas vérifié les indications données, mais il me semble que nous avons indiqué déjà tout ce qui reste à soumettre, sauf peut-être quelque résolution ou disposition relative à des allocations parlementaires. En tout cas, je vérifierai et, si je constate que je n'ai pas été précis, je demanderai à fournir à mon honorable ami une réponse plus précise.

LOI SUR LES MATIÈRES ESSENTIELLES À LA DÉFENSE

RÉGIE ET RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERVICES ESSENTIELS

La Chambre reprend la suite de l'examen, suspendu le jeudi 7 septembre, de la motion du très honorable M. Howe invitant la Chambre à se former en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation éventuelle des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale et aider les Nations Unies conformément aux obligations prises par le Canada; à prévenir, en outre, un désordre et une gêne économiques de portée nationale; avec pouvoir de nommer des adjoints et des conseillers auprès du ministre et de fixer la rémunération et les frais à leur verser.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le projet de loi sur les matières essentielles à la défense, fondé sur la présente résolution, prévoit la réglementation, au besoin, de la production, de la fourniture, de la distribution, de l'utilisation et des prix des matériaux et services essentiels.

Le projet de loi a surtout pour objet de permettre au Gouvernement d'assurer sans délai ni sérieux bouleversement l'exécution du programme militaire et des engagements internationaux du Canada en vue des préparatifs de défense. La mesure lui permettra, en particulier, de réglementer au besoin la distribution des matériaux essentiels, tel l'acier, et des services essentiels, telle l'énergie électrique, dont les approvisionnements peuvent être insuffisants pour répondre à la fois aux exigences militaires et aux besoins civils croissants.

Nous entrons dans une période où il nous faudra employer une plus forte partie de nos ressources pour nous mettre en état de préparation. Nous pourrons y arriver non seulement par nos propres efforts, mais grâce aux programmes de défense fort intensifiés des États-Unis et d'autres pays membres des Nations Unies et signataires du Pacte de l'At-

lantique-Nord. Si considérables que soient les ressources du Canada, elles ne pourront peut-être pas répondre, dans tous les domaines et en tout temps, aux besoins de la défense et des civils. En pareil cas, on s'attend que l'industrie elle-même prenne l'initiative de résoudre le problème. En certains domaines, les producteurs ont déjà recours au rationnement volontaire de matériaux essentiels. Toutefois, en raison de la gravité de la pénurie, ou de contrats liant les fournisseurs, le Gouvernement pourrait avoir à réglementer la distribution de manière à répondre aux besoins vraiment essentiels. C'est à pareille éventualité que nous nous préparons. Le projet de loi sur les matières essentielles à la défense, une fois adopté par le Parlement, conférera au Gouvernement le pouvoir de régler le problème de la répartition des matériaux et services essentiels lorsque ce problème se posera.

Si j'examinais notre situation économique à l'heure présente et nos prévisions pour les prochains mois cela faciliterait peut-être l'examen du bill.

On se rappelle que le 31 mars dernier, j'ai fait à la Chambre un exposé de la situation et des perspectives économiques. J'ai prédit que l'année 1950 serait, du point de vue de l'activité économique, une année exceptionnelle. La situation, à la vérité, est encore plus favorable que je ne l'avais prévue. Ayant déjà été accusé d'optimisme, j'ai peut-être été trop enclin à négliger certains facteurs favorables à l'époque.

Il est manifeste maintenant que le niveau de nos exportations, en 1950, sera sensiblement plus élevé qu'en 1949. Cela est lié à une hausse des prix, qui a eu lieu cette année. D'autre part, le volume des exportations a beaucoup augmenté. Au cours de la présente année, l'accroissement du volume de nos ventes aux États-Unis fera plus que compenser la diminution de nos exportations outre-mer. Chaque année, depuis la fin de la guerre, nous avons maintenu saine notre balance générale des paiements. Le grave problème qui se posait il y a trois ans était celui du déficit considérable que nous accusions à l'égard de notre commerce avec les États-Unis. Les recettes courantes de notre commerce avec le Royaume-Uni et d'autres pays outre-mer auraient plus que suffi, en 1947, à combler notre déficit vis-à-vis des États-Unis. Mais le sterling était inconvertible en dollars. Aussi, a-t-il fallu réduire périlleusement notre réserve d'or et de dollars. Depuis 1947, nous avons réussi à réduire notre déficit commercial vis-à-vis des États-Unis à un niveau bien supportable même dans les circonstances présentes. En 1947, notre déficit, au poste de notre commerce courant avec les États-Unis, s'élevait à près d'un milliard de dollars. En 1949, il avait baissé à 400 millions environ, soit à moins de la moitié du niveau de 1947. Il est manifeste maintenant que, en 1950, nous réduirons peut-être notre déficit commercial vis-à-vis des États-Unis à beaucoup moins de la moitié du niveau de 1949.

Nous avons visé, dans nos programmes, à maintenir élevé le niveau d'ensemble des échanges commerciaux et à redresser en même temps la balance défavorable de notre commerce payable en dollars. Nous avons aussi aidé le Royaume-Uni et d'autres pays de la zone du sterling à améliorer la balance du commerce courant qu'ils pratiquent avec le Canada. En travaillant, par des programmes rigoureux, à économiser et à acquérir des dollars, la zone du sterling a considérablement réduit les déficits accusés par son commerce avec le Canada; à tel point qu'on peut espérer qu'elle commence à adoucir les régies établies pour des fins de balance de paiements. Il y a des signes évidents d'adoucissement de ces régies, moins rapide toutefois que nous l'aurions souhaité.

Donc, tout en maintenant et même en accroissant, au cours de cette période difficile, le niveau général de notre commerce extérieur, nous avons réussi à atteindre une balance plus saine avec nos deux principaux clients, qui sont aussi nos principaux fournisseurs. Il est hors de doute que notre commerce extérieur est dans une saine situation.

En ce qui a trait aux placements privés et publics et à la mise en valeur des ressources, une enquête effectuée au milieu de l'année a donné des résultats impressionnants: les dépenses en immobilisations s'élèveraient pour 1950 à 3·7 milliards, soit près d'un demi-milliard de plus que celui des exportations. Si ce programme se réalise, il sera de 8 p. 100 supérieur à celui de l'année dernière.

Tout porte à croire que 1950 sera une année de pointe pour l'industrie de la construction. Nous nous attendons qu'on érigera de nouvelles constructions pour une valeur de 2·4 milliards, ce qui représente la majeure partie du programme de placements et que, de plus, on exécutera des travaux de réparation et d'entretien pour environ 700 millions, ce qui donne un chiffre global de 3·1 milliards.

La plupart des placements, soit environ 70 p. 100, sont attribuables à l'initiative privée. Ils résultent des économies personnelles de millions de Canadiens. Si des députés désirent obtenir plus de détails au sujet des placements faits par les Canadiens, mon ministère est à préparer une étude intitulée:

Placements privés et publics au Canada, de 1926 à 1950, qui sera bientôt prête pour la distribution.

En raison de la forte demande générale pour les produits canadiens à l'étranger, des placements constants et de l'expansion de nos ressources, cette année le niveau de prospérité au Canada est plus élevé que jamais. Ce qui plus est, cette prospérité est générale dans le pays. Au début de l'année, j'ai dit que la valeur de la production nationale brute atteindrait probablement 16·3 milliards en 1950, soit 2 p. 100 de plus qu'en 1949. Il semble maintenant que l'ensemble de notre production nationale dépassera 17 milliards en 1950. C'est un événement économique de la plus haute importance, qui résulte, dans une large mesure, d'une récolte des plus abondantes. Les derniers chiffres du Bureau fédéral de la statistique prévoyaient une récolte de blé d'environ 540 millions de boisseaux, soit environ le double de l'an dernier. Bien que la gelée et d'autres éléments puissent quelque peu diminuer cette énorme récolte, il est à peu près certain que cette année la récolte sera sensiblement supérieure à celle de l'an dernier. C'est dire que les cultivateurs canadiens participeront amplement à la prospérité canadienne. Il en va de même des commerçants et des ouvriers car, jusqu'à la grève des cheminots, la production et l'embauchage atteignaient un niveau sans précédent.

J'ai exposé dans les grandes lignes la situation économique actuelle du Canada, afin de démontrer la difficulté que comporte l'addition d'un programme de défense,—avec ses besoins de main-d'œuvre et de munitions,—à une économie qui fonctionne presque à plein rendement. La nécessité de mesures législatives destinées à permettre la répartition des matériaux et des services d'ordre stratégique entre les besoins civils et ceux de la défense doit être évident. En 1939, les préparatifs de guerre du Canada ont débuté à un moment où l'activité économique de notre pays était au ralenti. En 1950, ces préparatifs s'imposent à un moment où notre économie fonctionne presque à plein rendement.

Notre génération peut encore espérer éviter une guerre générale. Cependant, si nous voulons la prévenir, nous devrons nous faire à l'idée qu'il faut garder notre sang froid et nous lancer dans une longue période de préparatifs militaires et économiques. Nous devons constituer nos forces armées dans l'espoir que notre puissance actuelle et potentielle décourageront l'agression et ainsi préviendront une guerre générale. Nous devons en même temps maintenir un niveau convenable de vie qui soit compatible avec les besoins de la défense. Nous devons montrer au monde que les démocraties libres peuvent être à la fois prospères et fortes.

Je crois que le peuple canadien a manifesté clairement sa volonté au cours des trois derniers mois: nous devons être prêts à résister à l'agression, et ce dans le cadre des Nations Unies.

Les préparatifs de défense comportent deux aspects. L'un comprend les préparatifs militaires. Mes collègues, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) ont traité cet aspect. L'autre comprend les préparatifs économiques.

Se préparer économiquement, ce sera accomplir chez nous ce qui est de nature à nous donner la force physique et morale nécessaire pour faire face aux besoins de la production et de la distribution et affronter la menace toujours présente de l'inflation.

Pour en arriver là, il nous faudra accroître la production des biens et des services essentiels, en tirant parti des meilleures initiatives que l'industrie canadienne puisse fournir, des aptitudes scentifiques et techniques qui caractérisent nos hommes de profession libérale, et de l'habileté très grande de notre classe ouvrière.

Une fois que les biens et les services nécessaires sont produits, nous devons faire en sorte qu'ils soient distribués de la façon la plus avantageuse. Cela signifie s'assurer que tout le matériel et les services essentiels, requis pour la production des approvisionnements de la défense, soient disponibles et qu'il en reste suffisamment pour répondre aux besoins principaux de la population civile. Pour atteindre cet objectif, il faut que le gouvernement et l'industrie collaborent. Le gouvernement a besoin, de plus, de l'autorisation appropriée afin de prendre les mesures nécessaires.

Il faut, enfin, éviter l'inflation désordonnée, ainsi que le déséquilibre des salaires et des prix et le malaise qu'elle entraîne. Le bon sens et l'esprit de sacrifice, de la part de tous les Canadiens, peuvent faire beaucoup pour éviter des excès tout à fait inutiles. Comme je l'ai déjà expliqué, nous n'avons jamais été plus prospères. Nous n'avons jamais eu tant de biens et de services, ni jamais n'avons-nous été mieux en mesure d'en accroître le nombre. Les accapareurs, ceux qui augmentent les prix en prévision d'une économie dirigée, se nuisent et nuisent à la localité qu'ils habitent. De fait, ils contribuent directement à un état de choses qui peut rendre nécessaire l'introduction de régies qui, sans cela, pourraient être évitées.

Personne ne sait au juste ce qui peut se passer d'ici 18 mois. Je suis convaincu que si les Canadiens de tous les échelons de la société nous prêtent leur entière collaboration, nous pouvons venir à bout du problème qui se pose maintenant à nous, sans instituer la réglementation générale de la seconde Grande Guerre. Voilà pourquoi nous demandons les pouvoirs de réserve dont parle le projet de résolution que la Chambre étudie présentement.

Je passe maintenant aux répercussions possibles du programme de défense plus vaste sur l'économie du Canada.

Tout d'abord, les propositions ministérielles dont la Chambre sera saisie auront pour effet de doubler les dépenses du Canada au titre de la défense et des préparatifs militaires. Ce montant couvrira l'accroissement des dépenses destinées à assurer au Canada des forces de défense plus puissantes. Il défrayera également les approvisionnements plus abondants en matériel militaire et en munitions à l'usage du Canada et des autres pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. En outre, nous prévoyons que d'autres États-membres, notamment les États-Unis, achèteront au Canada les approvisionnements de défense et les matières d'importance stratégique qu'exigera la production du matériel militaire dans ces pays eux-mêmes.

L'effort entrepris par les Canadiens pour préparer leur défense sera le plus intense de leur histoire, exception faite de celui de la dernière Grande Guerre. On peut en dire autant du peuple américain et de la plupart des pays démocratiques. Le Canada entend faire toute sa part en vue de contribuer à la préparation défensive du monde démocratique. Nous avons déjà discuté avec les États-Unis et avec d'autres pays signataires du Pacte de l'Atlantique-Nord les mesures à prendre en vue d'intensifier la production du matériel et des armements de défense de tout genre afin d'en pourvoir nos alliés ainsi que nos propres forces.

Comme les députés le savent, les États-Unis et le Canada ont étroitement collaboré, durant la deuxième guerre mondiale, pour tirer le meilleur parti possible du potentiel de guerre du continent nord-américain. Depuis la fin de la guerre et à mesure que s'envenimait la situation internationale, nous avons cherché les moyens de poursuivre cette coopération entre nos deux pays et de travailler ensemble à orienter nos économies respectives vers le meilleur état possible de préparation. Nous envisageons un programme d'après lequel chaque pays accentuera l'exploitation de ses ressources et de sa main-d'œuvre spécialisée dans les domaines où il excelle. Nous espérons voir sortir de ces discussions un programme commun de défense et de contrôle à l'égard des matériaux et des services essentiels, chaque pays poursuivant les mêmes fins par les moyens les plus conformes à sa situation économique à ses institutions, à son ambiance et à la mentalité de sa population.

En déterminant les efforts de préparation défensive requis de notre économie canadienne, il est important de ne pas perdre de vue trois facteurs.

D'abord, notre potentialité industrielle est telle que nous pouvons produire une quantité de matériel militaire et de munitions bien supérieure à celle que pourraient utiliser nos propres forces armées. Pour tirer tout le profit possible de notre production industrielle orientée vers la défense, il nous faut connaître les besoins militaires de nos amis et de nos alliés avant de nous lancer dans une production de vaste envergure. Ce ne sera qu'après avoir connu les intentions de ces autres pays que nous serons en mesure, conformément aux décisions de chacun, de fabriquer des navires, des canons, des avions et des munitions.

En second lieu, notre programme de préparatifs, bien qu'il soit considérable comparativement à nos programmes de temps de paix du passé, ne comportera encore au cours de la prochaine année ou des prochains 18 mois,—exception faite d'un crise majeure,—que l'utilisation d'une faible proportion de la capacité de production du Canada et de son rendement, soit peut-être de 6 à 7 p. 100 de notre production nationale brute. Les besoins de l'étranger que nous devrons satisfaire, même s'ils sont sensiblement plus considérables que nous ne le prévoyons en ce moment, n'absorberont tout probablement au cours de cette période qu'une petite proportion de la production industrielle du Canada. Nos préparatifs pendant cette période, y compris les exigences des pays étrangers, absorberont donc, semble-t-il, moins de 10 p. 100 de notre produit national brut. C'est une proportion sensiblement moins élevée que celle de la dernière guerre. En 1943 et en 1944, lorsque notre effort a atteint son maximum, nous avons directement ou indirectement consacré environ 42 p. 100 du rendement national brut à la poursuite de la guerre.

En troisième lieu, la capacité et les biens de production, ainsi que la compétence des Canadiens sont beaucoup plus considérables qu'ils ne l'étaient il y a dix ans lorsque la production industrielle s'accroissait rapidement au point de devenir un des éléments décisifs de la victoire dans la seconde guerre mondiale. Le Canada est maintenant beaucoup plus en mesure de produire des biens de

meilleure qualité et d'une plus grande complexité, tant pour la paix que pour la guerre.

Toutefois, il y a une différence importante entre la situation actuelle et celle qui prévalait en 1939 et pendant la première année du dernier conflit. L'industrie canadienne ne fonctionnait pas alors à plein rendement, qui permettait d'accroître le programme. Présentement, l'industrie canadienne fonctionne presque à pleine capacité, de sorte que la répercussion du programme accru de défense, bien que faible comparativement, se fera sentir dans une certaine mesure, surtout en ce qui concerne certains matériaux essentiels à la défense.

On estime que la production nationale brute du Canada, en 1950, exprimée en dollars fermes, c'est-à-dire compte tenu des fluctuations de prix, dépasse de 12 p. 100 celle de 1943 et de 75 p. 100 celle de 1939. La production industrielle au milieu de 1950 était supérieure de 1 p. 100 à celle de 1943 et de 84 p. 100 à celle de 1939. Il s'agit de dollars fermes. L'industrie de l'automobile a fabriqué 233,000 voitures au cours des sept premiers mois de 1950, soit plus du double du nombre de véhicules obtenus pendant les mois correspondants de 1943 et de 1939.

De même, la production de matériaux stratégiques est beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était lorsqu'elle a atteint son point culminant durant la guerre ou auparavant. Par exemple, la production d'acier en lingots est estimée à 3,150,000 tonnes en 1950, soit 11 p. 100 de plus qu'en 1943 et 110 p. 100 de plus qu'en 1939. La production d'aluminium, s'établissant à 415,000 tonnes courtes cette année, dépasse de 67 p. 100 celle de 1943 et de 400 p. 100 celle de 1939. La production d'énergie électrique atteint une moyenne quotidienne de 144 millions de kilowatt-heures en juin 1950, soit une augmentation de 29 et de 92 p. 100 respectivement sur les mois correspondants de 1943 et de 1939. La production canadienne de pétrole brut était insignifiante avant et pendant la guerre. Mais les données les plus récentes que j'ai pu obtenir démontrent que la production s'établit à 85,000 barils par jour, ce qui représente le quart de nos besoins domestiques. On entrevoit encore d'autres progrès importants en ce qui concerne le pétrole brut.

Ces exemples révèlent combien la production s'est déjà accrue. La perspective d'une nouvelle expansion démontre que le Canada peut déployer de plus grands efforts en vue de ses préparatifs, tout en laissant d'importantes ressources à l'usage des civils. Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer de l'accroissement des dépenses pour la défense, ni d'en exagérer les conséquences sur l'économie canadienne. Certains éléments, il est vrai, s'en ressentiront. Mais si les particuliers et les gouvernements collaborent, il n'y a pas de raison que les Canadiens ne maintiennent pas un niveau élevé de vie, tout en étant préparés comme il convient à défendre leur mode d'existence contre l'agression.

J'ai fait une longue étude de la situation économique et des conditions matérielles que le Gouvernement prévoit pour un avenir rapproché. Le Gouvernement se rend compte que certains éléments de l'économie seront tellement éprouvés que, dans l'intérêt de la sécurité nationale, l'État devra intervenir; en outre, il a des obligations internationales à remplir: voilà pourquoi il demande les pouvoirs discrétionnaires exposés dans le projet de résolution dont la Chambre est saisie.

Le moment ne se prête pas à un examen des diverses dispositions du bill; cependant, les députés voudront peut-être que je donne, à la fin de mes observations, un bref aperçu de la portée générale du bill.

La principale autorisation que nous demandons vise la répartition de tout matériel et service essentiel que pourra désigner, à l'occasion, le gouverneur en conseil. Il pourra se faire, et se fera sans doute, une répartition importante grâce à la collaboration spontanée du monde des affaires, sans que l'État ait à intervenir. Toutefois, là où les relations contractuelles ou d'autres exigences rendent nécessaires les directives de l'État, le présent bill, quand il deviendra loi, nous permettra de rendre des décrets en ce sens, si le besoin s'en fait sentir.

A cet égard, je puis dire que j'ai reçu, ces derniers mois, un grand nombre de messages de particuliers éminents et de syndicats ouvriers importants, m'assurant qu'ils sont disposés à faire tout en leur pouvoir pour aider le gouvernement à atteindre un état de préparation économique satisfaisant. Inutile de dire que nous leur sommes sincèrement reconnaissants de ces offres d'assistance et de collaboration.

Le projet de loi prévoit également l'autorisation de régir les prix de tout matériel et service essentiel. Cette disposition constitue en somme une autorisation de réserve, indépendamment de la réglementation de la répartition. Si ceux qui s'occupent de la fabrication, de la vente ou du commerce d'un matériel ou d'un service essentiel réussissent à maintenir les prix à un niveau convenable, la réglementation des prix ne sera peut-être pas nécessaire, même si celle de la répartition le devenait. Cependant, s'il n'en était pas ainsi, nous ne pourrions permettre que la demande de prix excessifs annule les effets de la répartition des services et du matériel nécessaires aux fins de la défense.

A cet égard, il est un point que je tiens à élucider. Bien que nous voulions surtout obtenir le matériel et les services nécessaires à l'exécution de notre programme de préparatifs militaires, il nous faut l'autorisation de régir la production, l'approvisionnement, l'usage et les prix du matériel et des services essentiels, sous toutes leurs formes. Car, s'il est impossible d'accroître la production ou l'approvisionnement, ce n'est qu'en ne satisfaisant pas entièrement aux besoins civils non indispensables qu'on pourra satisfaire à la demande militaire croissante.

Nous croyons que, sauf en cas de circonstance très critique, les pouvoirs conférés par la loi seront suffisants pour résoudre le problème que nous prévoyons. Il se peut que d'ici 18 mois le Canada soit en butte à des difficultés plus graves encore que nous ne prévoyons à l'heure actuelle. En ce cas, nous exposerions la situation au Parlement et demanderions l'autorisation supplémentaire pour faire face à la situation. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de nous laisser aller ni attirer avant l'heure vers l'établissement d'un ensemble de régies générales qui conviendraient particulièrement à une situation critique bien plus grave que les difficultés qui nous assaillent en ce moment.

J'espère que le projet de loi auquel donnera lieu ce projet de résolution, obtiendra l'approbation des honorables députés.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Au point où nous en sommes, monsieur l'Orateur, il est difficile de déterminer exactement la manière dont on a l'intention de poursuivre les buts généraux que le ministre a ébauchés. Il y a cependant un point qui soulève immédiatement une question, notamment l'affirmation du ministre d'après laquelle nous devons avoir le pouvoir de réglementer tous les domaines de la production. Même s'il ne s'agit que du stade initial, il serait utile, à mon avis, qu'on développât l'affirmation de façon à nous faire savoir exactement de quelle manière on compte réaliser le projet.

Le très hon. M. Howe: La Chambre ne siège pas à titre de comité, monsieur l'Orateur. Pourrait-on réserver la question jusqu'à l'étude au comité? Je suppose que si je parle maintenant, je mettrai fin au débat.

M. Drew: D'accord!

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): La déclaration faite ce matin par le ministre est fort importante. Elle me rappelle qu'en 1939 la Chambre a été saisie d'un bill sur les munitions et les approvisionnements. En écoutant ce matin le ministre, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il réclamait nombre des pouvoirs que comportait le bill de 1939, mais j'ai constaté de fort importantes exceptions.

Le projet de loi fondé sur la résolution réclamera l'autorisation de réglementer les approvisionnements et les services essentiels. Le ministre a expliqué la signification donnée à l'expression "approvisionnements et services". Il a parlé des approvisionnements industriels nécessaires à la fabrication de munitions de guerre pour nous et pour nos amis d'outre-mer. Il a dit que les services seraient surtout les services d'électricité et d'autres de même ordre. J'en déduis donc que le projet de loi a surtout pour objet de pourvoir à notre propre défense et à celle de nos alliés. Afin d'atteindre cet objectif, nous a-t-on dit, les industriels, bien que laissés à peu près à leur initiative, devront collaborer avec le gouvernement qui prévoit que l'industrie aura besoin de directives sur des points importants.

Toute le Chambre est d'avis, je le crois, que le Gouvernement et le ministre doivent avoir le pouvoir de déterminer à cette fin la répartition des approvisionnements et des services. Toutefois, si, comme il l'a dit, nous nous engageons dans une longue période de guerre et d'activité économique en vue de la défense, il faudra pourvoir à plus de mesures que celles que laisse prévoir la résolution.

J'ai constaté avec plaisir que le ministre n'envisage pas comme probable,—il confirme en cela les déclarations du premier ministre (M. St-Laurent), du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et d'autres qui sont au courant de la situation,—l'éventualité d'un conflit général immédiat. J'espère sincèrement,—même si les perspectives actuelles ne sont guère encourageantes,—que nous pourrons traverser les quelques prochaines années et en venir finalement à une entente qui nous permettra d'éviter une guerre universelle. Pour le moment cependant, je reconnais que nous devons unir nos efforts à ceux d'autres membres de l'ONU pour bien montrer que nous sommes déterminés à résister à l'agression. Cela signifie évidemment qu'il nous faudra aider nos associés et nous préparer nous-mêmes en nous renforcissant de façon que tout agresseur éventuel sache que nous sommes prêts à résister à l'agression.

Au sujet de la préparation économique dont il a parlé ce matin, le ministre espère qu'on la réalisera au pays même grâce à l'organisation non seulement de notre économie mais aussi de nos ressources morales. Je suis d'accord avec lui sur ce point mais j'ajoute immédiatement qu'en 1939, afin de pouvoir compter sur l'appui moral de la population, le Gouvernement avait fourni des garanties et présenté des lois assurant à la population

qu'elle serait protégée contre l'inflation que pourrait entraîner l'extraordinaire activité économique qui résulterait vraisemblablement des préparatifs de défense et de la poursuite de la guerre.

Il est bien beau d'assurer la distribution des biens essentiels à l'industrie afin d'en tirer le meilleur parti possible, mais il faut également prendre bien soin de recourir à une mesure analogue pour assurer au grand public les articles dont il a besoin pour son foyer et sa famille.

Le ministre dit que nous devons éviter l'inflation désordonnée, mais où en sommes-nous en ce moment même? Il y a déjà sérieuse inflation du prix des articles de consommation courante. Quand le ministre des Finances (M. Abbott) nous a dit, il y a plus de deux ans, que nous avions probablement atteint le sommet et que le niveau des prix se stabiliserait à 145, nous étions d'avis que ce niveau était trop élevé. Toutefois, le rapport le plus récent du Bureau fédéral de la statistique donne comme indice actuel 168·5, et je suppose que l'indice du mois d'août, quand il sera publié, sera encore plus élevé que celui du mois de juillet que je viens de donner.

S'il est vrai que la population du Canada n'a jamais tant eu de denrées et de services à sa disposition, il doit exister quelque facteur qui est la cause de cette augmentation considérable du coût de la vie depuis ces dernières années. Le ministre a parlé des accapareurs, mais je prétends qu'il y a aussi des profiteurs. C'est l'accaparement et le mercantilisme que nous dénonçons à la Chambre des communes. Comme nous l'avons constaté, surtout durant la deuxième Grande Guerre, il a fallu plus que dénoncer les gens qui s'y livrent: mais présenter une mesure afin de régir le niveau des prix des denrées courantes et aussi d'empêcher que le pays lui-même fût soumis à des dépenses exagérées par suite du mercantilisme dans le domaine des produits essentiels. Grâce à la loi qu'elle avait alors adoptée, la Chambre a voulu y mettre un frein dans les premières années de la guerre.

Ce matin, sachant qu'on allait aborder l'étude de ce sujet, j'ai ouvert les débats de 1939 et lu la résolution annonçant l'établissement du ministère des Munitions et des Approvisionnements. La résolution que l'on a adoptée alors, et celle que nous discutons aujourd'hui, se ressemblent. Cependant, à ce moment, le premier ministre d'alors, M. Mackenzie King, fit remarquer que nos lois pourvoyaient déjà à une mesure qui n'a plus cours aujourd'hui, celle établissant une commission des achats de la défense, qui visait à restreindre les bénéfices à 5 p. 100.

M. Knowles: Pourquoi ne l'avons nous plus?

M. Coldwell: On l'a mise de côté, pour les motifs indiqués à la Chambre par le ministre des Munitions et des Approvisionnements, y compris la difficulté de se procurer certains approvisionnements essentiels à cause de cette restriction. Cependant, il est intéressant de voir ce qui a été fait alors dans des circonstances semblables. Voici ce que disait M. Mackenzie King, le 12 septembre 1939, comme en fait foi le compte rendu à la page 179:

> Les honorables députés se souviennent qu'à l'époque où fut constituée la commission des achats de la défense, le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie), répondant à une question précise, déclara...

Il a ensuite cité ces paroles que M. Mackenzie prononça, lors de l'établissement de l'organisme en question:

> Le mesure à l'étude n'est que pour le temps de paix...

La mesure à l'examen, aujourd'hui, évidemment, est une mesure présentée en temps de paix. Le premier ministre de l'époque a poursuivi la citation:

> ...et j'espère qu'elle servira longtemps en cette qualité. En cas de conflit, on prendrait immédiatement d'autres dispositions, je n'en doute pas.

M. Mackenzie King a ajouté:

> Il était surtout question, à ce moment-là, d'empêcher tout bénéfice excessif résultant des préparatifs de la défense.

Ce que je veux signaler, ce matin, c'est qu'aucune loi présentement n'empêcherait la réalisation de bénéfices excessifs fondés sur les préparatifs de la défense. On se rappelle qu'à la dernière session, nous avons tenté de faire modifier le bill dont nous étions saisis en vue de limiter les bénéfices à 5 p. 100, proposition qui fut écartée. D'autre part, nous avons invité le Gouvernement à proposer, s'il le jugeait utile, un autre moyen d'empêcher le mercantilisme. Nous n'avons toutefois, dans nos statuts, à l'heure actuelle, aucune loi à cette fin. M. Mackenzie King a continué en ces termes:

> Le ministre des Finances de l'époque, M. Dunning, exposa divers moyens de contrôler les bénéfices en cas de guerre. Au cours du même débat, ce dernier déclara:
>
> "Bien entendu, si la guerre éclatait,—Dieu nous en garde,—et si nous nous trouvions de ce fait dans une situation où il nous faudrait tenir compte des résultats de l'inflation causée par la guerre sous une forme ou une autre, il nous faudrait élaborer, indépendamment de cette mesure, des méthodes de contrôle des bénéfices qui ne s'appliqueront pas seulement aux achats du ministère de la Défense nationale. Nous devrons sans aucun doute en arriver à cela."

Bien entendu, c'est ce que nous avons fait durant la seconde Grande Guerre. En ce

moment, la situation au pays diffère grandement de celle de 1939. Les honorables députés se rappellent sans doute, que, même en 1940, à un moment donné, environ 400,000 Canadiens émargeaient à l'assistance publique, un grand nombre étant sans emploi. Comme l'a signalé le ministre ce matin, l'industrie fonctionnait au ralenti.

Nous avons actuellement atteint probablement un des plus hauts niveaux d'embauchage dans l'histoire de notre pays en temps de paix; on peut dire, en outre, que nos rouages industriels sont pleinement utilisés en ce moment. Le chiffre même que le ministre nous donnait ce matin de la valeur de la production nationale cette année, alors qu'elle atteint un niveau sans précédent, indique qu'il n'y a ni pénurie de main-d'œuvre ni excédent d'outillage industriel.

C'est pourquoi il me semble que si nous voulons actuellement protéger le pays, abstraction faite de la population, contre des dépenses excessives au chapitre du matériel requis pour la défense nationale, il aurait fallu soumettre à la Chambre des mesures de bien plus grande portée que celle que nous étudions. Le ministre nous disait, ce matin, que nous n'avons jamais eu à notre disposition autant de marchandises et de services. Comme je l'ai dit, il reconnaît qu'en dépit de ce fait il y a eu des accapareurs, et, comme je l'ai dit aussi, je me doute bien qu'il y a eu même des profiteurs.

La mesure dont la Chambre est saisie ne prévoit ni ne garantit aucune réglementation, si ce n'est la régie des matériaux essentiels à la défense. Cependant, le Gouvernement peut-il nous dire ce qu'il entend faire au sujet des approvisionnements essentiels à la subsistance et au bien-être des masses? Nous ne pouvons pas compter exclusivement sur le matériel de guerre pour notre défense. Comme le ministre l'a fait remarquer, il nous faut enrégimenter les ressources morales de notre pays et, pour y arriver, il nous faudra nous assurer que nous possédons des approvisionnements suffisants et répartis de manière à permettre aux gens de jouir d'un niveau de vie raisonnable et convenable.

J'ai surveillé les journaux ces derniers temps et j'ai constaté la situation embarrassée des pays d'Europe qui ont supprimé les régies. Par exemple, pendant longtemps on a cité la Belgique comme un exemple des bons résultats que la suppression des régies avait donnés; mais, aujourd'hui, la Belgique souffre gravement de l'inflation. Dans certains cas, les approvisionnements sont si difficiles à obtenir que le gouvernement de la Belgique se prépare à établir le rationnement et les régies dans une certaine mesure.

L'honorable député de Vancouver-Est me rappelle qu'actuellement, il y a beaucoup de chômage en Belgique. C'est ce qu'il a appris au moment où il exerçait les fonctions de conseiller auprès de la délégation à la conférence de l'OIT, à Genève, il y a deux ou trois mois. C'est pourquoi je soutiens que, même si la mesure accorde à certains égards de vastes pouvoirs au ministre, elle ne confère pas au Gouvernement les pouvoirs essentiels en vue de protéger la population contre l'état de choses que je viens de mentionner.

Une défense efficace, selon le ministre, exige la collaboration de l'industrie et de toute la population. Je tiens à rappeler au Gouvernement que cette collaboration ne peut s'obtenir que par l'absence de mécontentement. Le malaise industriel qui aboutirait à des grèves vouerait à l'échec les préparatifs de défense auxquels songe le ministre. Rappelons-nous aussi qu'en ce qui concerne la population agricole il y a eu, dans certains cas, fléchissement des prix. Dans les régions que représentent en cette enceinte certains d'entre nous, le prix initial du blé est de beaucoup inférieur à celui de l'an dernier. Maintenant que se dessine la perspective d'une mauvaise récolte, les bénéfices ne suffiront peut-être pas à répondre aux besoins de la population à un moment de grande inflation des prix, alors que nous pouvons prévoir une aggravation nouvelle de nos difficultés de ce côté, si les préparatifs de défense provoquent des pénuries.

Le ministre a dit que les besoins que laissent présager notre réarmement et l'aide que nous accorderons à nos amis d'outre-mer n'exigeront pas plus de 10 p. 100 de notre produit national brut. Il a signalé que, durant les pires années des hostilités, il a fallu parfois en affecter 40 p. 100 aux fins de guerre. En outre, si nous comparons 1939 à la situation présente, nous constatons qu'un dixième a actuellement beaucoup plus d'importance pour notre économie générale que la part attribuée en 1939, en raison de la différence qui existe dans la disponibilité de la main-d'œuvre et de l'usage des machines. Très peu de nos usines ont des machines inactives à l'heure qu'il est.

M. Smith (Calgary-Ouest): L'honorable député me permet-il une question? Je crois que la proportion de 40 p. 100 s'applique à 1943 et non pas à 1939.

M. Coldwell: Ce que j'ai dit indiquait, je crois, qu'il s'agissait de l'année 1943. J'ai ajouté que, si nous comparons 1939 à 1950, nous constatons que nous avions des machines et des personnes inactives en 1939. Par

conséquent, une proportion du dixième actuellement, alors que les machines et la main-d'œuvre sont pleinement employées, a beaucoup plus d'importance contre l'inflation que ne pouvaient en avoir, en 1939, les mesures prises à l'époque, alors que nous pouvions disposer et de main-d'œuvre oisive et de machines inactives. C'est le point.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je m'excuse.

M. Coldwell: Peut-être ne me suis-je pas exprimé clairement. Je comprends pourquoi l'honorable député a demandé des précisions.

Mes remarques démontrent que nous avons besoin de mesures de réglementation plus efficaces que celles que nous avions en 1939. Cependant, en 1939, les préparatifs de défense et de participation à la guerre s'accompagnaient d'amples propositions destinées à prévenir le mercantilisme et à maintenir le niveau des prix. Rappelons que le Gouvernement a dit nettement, à l'époque, qu'il n'entendait pas souffrir le mercantilisme, qu'il appliquerait l'impôt sur les excédents de bénéfices afin d'empêcher qui que ce fût de profiter indûment de la guerre. Même ces mesures n'ont pas empêché certaines gens de profiter considérablement de notre effort de guerre. Étant donné l'intérêt que j'ai porté à la question pendant la guerre, j'ai noté ce qu'a dit le ministre, ce matin, au sujet de l'industrie de l'aluminium. Pendant la guerre, nous avons fait des concessions énormes à l'*Aluminium Company of Canada*. Cette société a aménagé, à Shipshaw, des installations hydroélectriques dont les ingénieurs peuvent être très fiers. Je ne critique pas ceux qui ont réalisé une aussi magnifique entreprise; il n'en reste pas moins que nous avons acquitté les trois cinquièmes des frais.

Le très hon. M. Howe: Puis-je faire une mise au point? L'entreprise d'aluminium ne nous a rien coûté. Jamais nous n'avons versé quoi que ce soit à l'*Aluminium Company of Canada*, tant pour la construction de centrales que pour des mises de fond. Tout ce que nous avons consenti à cette société au chapitre de la dépréciation accélérée, nous le retrouvons largement dans les impôts additionnels que nous percevons.

M. Coldwell: Très bien, mettons que l'entreprise ne nous a rien coûté. Cependant, la dépréciation accélérée et spéciale a permis à l'*Aluminium Company of Canada* d'ajouter aux frais de production et au bénéfice normal, de telle sorte que les deux tiers de l'entreprise de Shipshaw et la totalité du matériel nouveau ne lui ont rien coûté. Parlant de mémoire, car je ne m'attendais pas que le ministre abordât cette question ce matin, je crois que la dépréciation spéciale et accélérée se chiffrait par environ 170 millions de dollars. Je me souviens bien des déclarations formulées à la Chambre lorsqu'on critiquait cette entente. On nous a dit, pour motiver les énormes concessions consenties à cette importante société, que la plus grande partie du nouvel outillage, notamment la nouvelle centrale d'énergie, serait excédentaire après la guerre et ne servirait pas. Certains d'entre nous ont allégué qu'étant donné la vulgarisation des métaux légers il n'y aurait probablement pas d'outillage en excédent. De fait, si les renseignements que je possède sont exacts, la société a accru son outillage depuis un an ou deux.

Je tiens à dire au ministre que je ne critique pas l'excellente besogne qu'a accomplie cette société pour le pays au cours de la guerre, ni l'excellent travail qu'elle va faire maintenant, je l'espère. Ce que je tiens à signaler, c'est que, tandis que nous demandions à la population et particulièrement à nos jeunes gens de faire des sacrifices, la façon dont nous avons procédé durant la guerre n'en a pas moins permis à certaines sociétés importantes,—j'en ai mentionné une, et il y en a d'autres,—de tirer d'énormes bénéfices des malheurs de la guerre. Il en a été ainsi dans le cas des industries de l'acier, du nickel et d'autres qu'on pourrait mentionner.

Le très hon. M. Howe: J'aimerais, si je le puis, fournir à mon ami la véritable explication. Si l'*Aluminum Company of Canada* avait su ce que l'avenir lui réservait, et qu'elle connaît maintenant, elle n'aurait jamais décidé d'amortir, par amortissement accéléré, son capital comme elle l'a alors fait. Il est vrai que la société a adopté un plan triennal d'amortissement accéléré; il en est résulté que la société ne peut plus rien imputer sur l'amortissement et tout bénéfice réalisé est assujéti à la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés.

M. Coldwell: Je ne contesterai pas le point. En dépit des rires, je n'en signalerai pas moins qu'à l'encontre de la population du pays et des jeunes qui sont partis à la guerre, l'*Aluminum Company of Canada* n'a pris aucun risque. Elle était assurée d'une garantie tant pour les prix que pour les quantités, et les pays alliés déposaient les fonds. La situation a changé (et c'est ce que je veux mettre en lumière) mais ce n'est pas une raison, alors que nous commençons des préparatifs en cette période de défense, de reprendre les méthodes de l'autre guerre et de commettre les fautes qu'à mon avis nous

avons commises. Je déclare, aussi, qu'il est très bien de réglementer les répartitions et les approvisionnements industriels, mais qu'il est du devoir de la Chambre et du Gouvernement d'assurer à nos gens les aliments et les autres approvisionnements à des prix qu'ils peuvent verser.

La mesure à l'étude est très importante. J'ai signalé que nous sommes loin de nous engager aussi à fond qu'en 1939 alors que, comme je le disais l'autre jour, nous avions voté une somme beaucoup moindre que celle qu'on nous demande maintenant. Je suis convaincu que la Chambre accordera au ministre l'autorité demandée à l'égard de la répartition du matériel ainsi que de la réglementation des prix des approvisionnements et services essentiels aux fins de la défense nationale. Nous allons plus loin cependant. Pourquoi, demandons-nous, vouloir réglementer le prix des approvisionnements et services essentiels à la défense si l'on refuse d'assurer une certaine protection aux hommes et aux femmes qui travaillent dans nos industries, qui produisent des vivres sur nos fermes, en un mot à tous ceux qui par leur travail assureront le succès de notre activité industrielle pendant cette période de préparation militaire? J'ajoute que lorsque nous détournons des approvisionnements et des machines du domaine civil pour les faire servir à des fins militaires nous affaiblissons la production civile, particulièrement à un moment où cette production est à son plus haut niveau. Je signale donc au ministre que, bien que les pouvoirs qu'il demande soient nécessaires dans les circonstances actuelles, le Gouvernement devrait faire beaucoup plus. Il devrait voir à l'établissement de réglementations suffisantes et appropriées, lesquelles, aux dires du premier ministre en 1939 et comme l'affirmait M. Dunning un peu plus tôt cette année-là, je crois, seraient indispensables si nous avions à nous préparer à un conflit armé ou à livrer une guerre.

J'ai voulu formuler ces critiques immédiatement parce que j'ai été frappé par les lacunes que contenait la déclaration du ministre quand il a soumis ses propositions à la Chambre.

M. Sinnott: Après avoir écouté attentivement le député de Rosetown-Biggar, j'aimerais lui poser une question. Propose-t-il que le Gouvernement impose la régie générale des salaires et des prix?

M. Coldwell: Je propose que le Gouvernement convoque les producteurs du pays, que ce soit les producteurs agricoles ou les salariés, afin de discuter avec eux quel niveau ils jugent raisonnable et convenable à l'égard tant de la production que des salaires. Durant la guerre, il n'a pas été difficile aux salariés de s'entendre et de régir les salaires. Il n'y a eu ni grèves ni dislocations importantes. Je remarque que les honorables vis-à-vis croient tout comme nous qu'il vaut mieux se dispenser de contrainte quand c'est possible; je n'ai aucun doute que la solidarité des travailleurs, vu la nécessité d'empêcher l'agression à l'heure actuelle, nous permettrait de conclure des ententes convenables avec eux en vue de la régie volontaire des salaires.

Quant à l'industrie et aux autres facteurs de notre économie, la situation diffère quelque peu. Il est impossible d'obtenir la solidarité des milliers de producteurs et de distributeurs de toutes sortes de denrées de la même manière qu'on obtient celle des groupements organisés, les cultivateurs, par exemple, et des salariés syndiqués. C'est cependant de cette façon que nous pourrions en arriver à une décision avantageuse à l'ensemble du pays.

M. Sinnott: Même après cette longue réponse à ma question, je ne saisis pas encore très bien si le député propose ou non une régie générale des salaires et des prix.

M. Coldwell: Ce n'est pas ma faute si le député ne me comprend pas.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Les propositions du Gouvernement touchant les domaines dont le ministre a parlé feront l'objet d'un examen plus efficace, monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre sera saisie du bill fondé sur la présente résolution. Toutefois, je veux formuler immédiatement certaines observations très brèves.

Vu la gravité de la situation internationale et l'à-propos d'accélérer l'exécution du programme de préparatifs du Canada pour parer à toute éventualité, on se rend aisément compte qu'il est plus ou moins raisonnable de conférer au ministre les pouvoirs prévus dans le projet de résolution. Certes, il est fort à souhaiter que le gouverneur en conseil puisse prendre toute décision nécessaire pour éviter la dislocation éventuelle de nos préparatifs de défense et sauvegarder la sécurité nationale. Il est également souhaitable que le Gouvernement soit en mesure de prêter main-forte aux Nations Unies conformément à ses obligations. Mes collègues et moi-même avons toujours souligné la nécessité pour le Canada de faire honneur aux engagements

pris envers les Nations Unies. Il importe aussi je crois que le Gouvernement puisse sur le plan national prévenir tout désordre économique ainsi que la misère. Enfin, nous jugeons nécessaire qu'il puisse recourir aux services des personnes dont il a besoin pour la réalisation d'un tel programme.

Cela, je le souligne, ne signifie pas nécessairement que nous approuvons tout ce que le Gouvernement compte faire ou peut faire en vertu de la mesure dont nous sommes saisis. Si le ministre, si le Gouvernement avaient le dessein de se lancer immédiatement, tête baissée, dans un programme rigoureux de réglementation, de répartition, de fixation des prix, j'hésiterais beaucoup à me prononcer comme je le fais présentement. Toutefois, le ministre a bien dit qu'il s'agissait d'une mesure de réserve, qu'il ne prévoyait aucune application rigoureuse ni immédiate. Il s'est servi de plusieurs expressions qui ont toutes le même sens. Il a dit: "Au besoin". Une autre fois: "Si la chose est nécessaire". Et encore: "Si la mesure s'impose". Le ministre a particulièrement désigné l'acier et l'énergie électrique en tant que ressources dont il faudrait s'occuper assez tôt sous l'empire du programme.

Monsieur l'Orateur, nous sommes persuadés que si les circonstances exigent des dispositions assez sévères, en conformité de la mesure, le Parlement doit être bien renseigné et appelé à participer à la mise à exécution de ses dispositions, surtout si elles doivent être rigoureuses.

Le ministre a signalé l'amélioration de notre position commerciale. Il a déclaré que la valeur de notre production brute nationale, en 1950, s'élèvera, on le prévoit, à près de 17 milliards de dollars. Nous croyons être aujourd'hui beaucoup plus en mesure de pouvoir, sans peut-être faire appel au degré de réglementation rigoureuse qui s'imposait pendant la dernière guerre, faire face aux éventualités qui peuvent surgir. Il est hors de doute que pour ce qui est du commerce et de la production nationale, nous sommes en bien meilleure posture aujourd'hui que nous ne l'étions pendant les premières années 40, alors que nous avions à affronter une guerre sans merci. De plus, nous ne pouvons oublier qu'aujourd'hui, sauf en théorie, le Canada n'est pas encore en guerre.

Au cours de ses observations, le ministre n'a presque jamais séparé la préparation militaire de la préparation économique. Il a parlé de besoins militaires et de besoins civils. Je suis, moi du moins, particulièrement heureux que le Gouvernement insiste autant sur les besoins civils. Nous avons toujours soutenu que seule la stabilité économique du pays, et elle se fonde sur des conditions permettant à la population de jouir d'un niveau de vie optimum, fera du Canada un pays fort. En outre, lorsqu'il existe un haut degré d'unité dans la nation, il faut l'attribuer à l'application d'une saine politique économique. Le ministre a souligné que si l'industrie canadienne pratique la maîtrise d'elle-même, il nous sera peut-être possible d'éviter une grande partie de la réglementation rigoureuse qui, autrement, serait nécessaire. Nous partageons certes l'espérance du ministre et nous nous joignons à lui pour demander à l'industrie son entière collaboration afin d'éviter que la réglementation des prix et de la répartition des approvisionnements soit aussi rigoureuse qu'auparavant. Je suis personnellement convaincu que pour éviter au Gouvernement la nécessité d'aller trop loin dans ces domaines, l'industrie canadienne pourrait jouer un grand rôle.

Pour ce qui est de nouvelles usines de matériel de guerre, j'ai été fort impressionné hier d'entendre un honorable député parler de la nécessité de décentraliser ces usines au Canada. Certaines gens espèrent que des industries s'établiront dans leur région du pays, mais ce n'est pas pour cette raison que je souhaite sincèrement que la décentralisation soit possible. Du seul point de vue de la sécurité, advenant une guerre à laquelle nous pourrions être appelés à participer, il faudrait décentraliser le plus possible l'industrie de guerre canadienne. Ainsi, il serait plus facile d'effectuer la décentralisation au cours des années à venir, surtout en raison de l'expansion de l'industrie pétrolière dans l'ouest du pays. L'existence de cette source d'énergie devrait pousser le Gouvernement à prendre des mesures afin que la majeure partie de notre industrie de guerre ne se trouve pas dans les deux provinces centrales.

En outre, si le Gouvernement étudiait ma proposition avec bienveillance, il pourrait réaliser d'importantes économies. La troisième raison, qui est importante sans toutefois l'être autant que les deux premières, c'est qu'il est plus équitable envers la population de décentraliser l'industrie, même en temps de paix, mais surtout en temps de guerre, lorsqu'elle peut prendre un essor rapide. Les remarques de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) au sujet du mercantilisme m'ont quelque peu intéressé. Le représentant de Peace-River (M. Low) en a aussi parlé. Il nous semble clair, même si le Canada, strictement parlant, n'est pas actuellement en guerre, qu'il commence à y avoir du mercantilisme chez nous, et dans des domaines bien différents de celui de la fourniture du matériel de guerre. Je pense surtout à ceux qui s'occupent des besoins de la popu-

lation civile. Presque partout au Canada, on discerne des signes de mercantilisme. Si le mercantilisme se fait sentir alors que notre pays n'est pas encore engagé dans la guerre totale, il est bien plus probable qu'il prenne pied si nous nous trouvons jamais plongés dans une guerre totale. Il me semble que le Gouvernement a le devoir de faire enquête, en ce qui a trait à beaucoup de denrées, sur l'écart entre le prix coûtant et le prix fixé au consommateur.

Il est malheureux que se soit le petit détaillant du coin qui doive porter le coup d'un grand nombre des critiques que provoque la hausse des prix. Je prie instamment le Gouvernement, s'il tient à s'assurer l'appui entier de la population, d'entreprendre immédiatement une enquête sur l'écart des prix. L'occasion de le faire est probablement meilleure aujourd'hui qu'elle ne le sera dans quelques mois d'ici, parce que nous pourrons alors nous trouver engagés dans une guerre totale. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de retenir plus longtemps l'attention de la Chambre. J'ai signalé deux points importants, la décentralisation de l'industrie et l'évident écart des prix.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, les observations du ministre à l'égard de la nécessité de la mobilisation de nos ressources et, notamment, de la coordination de la mise en valeur économique, au Canada et aux États-Unis, m'ont fort impressionné. En plus d'une occasion, j'ai préconisé la nécessité de saisir du problème que comporte la mise en valeur, si nécessaire en temps de guerre, des ressources cachées du Canada la conférence fédérale-provinciale qui doit s'ouvrir bientôt, dans le dessein d'en arriver à une entente entre le gouvernement central et les provinces, aux termes de laquelle la mise en valeur de nos ressources recevra toute l'attention qu'elle mérite. Cela garantirait non seulement la disponibilité mais encore l'exploitation de plusieurs denrées si nécessaires et si rares dans les autres pays.

Il est difficile, cependant, de discuter un projet de résolution comme celui dont la Chambre est saisie avant de connaître la mesure qui en découlera. Je ne conviens pas avec le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) que le projet de résolution, dans sa forme actuelle, ne confère pas de vastes pouvoirs. Chacun d'entre nous veut la mobilisation de nos ressources, en vue du maintien de la liberté. Nous ne pouvons pas compter entièrement sur le principe historique, selon lequel la tyrannie se fait toujours anéantir à la fin et le bien finit toujours par l'emporter sur le mal, et nous abstenir de transformer nos ressources en potentiel assez puissant pour garantir notre liberté. De même, l'histoire démontre que le Parlement est, intrinsèquement, la meilleure arme pour la préservation de la liberté. Si le projet de résolution va aussi loin que l'indique le libellé, on est à établir en ce moment une véritable dictature économique. Les pouvoirs ainsi conférés aux ministres, à moins d'être assujétis au contrôle sévère et à la surveillance vigilante du Parlement, constitueront un renoncement, de la part du Parlement, à beaucoup de ses importantes fonctions.

Je sais ce qu'on va répondre à cela. Au témoignage de l'histoire, il faut souvent sacrifier ce qui symbolise la démocratie afin d'affronter les dangers qui la menacent.

Néanmoins, et sans vouloir m'opposer maintenant au projet de loi,—sans les faits, il est impossible de le discuter,—je souligne qu'en réalité, cette mesure tend à donner au gouverneur en conseil un blanc-seing formel à l'égard de pouvoirs économiques presque sans limite et même à l'égard du droit de légiférer sans restrictions. Lisons le passage suivant:

> ...un projet de loi en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à prendre des mesures destinées à empêcher la désorganisation possible des préparatifs de défense nécessaires pour sauvegarder la sécurité nationale...

En interprétant cette résolution, le ministre en a souligné l'importance; de fait, il a dit que nous devions nous préparer à une longue période d'austérité, si l'on peut dire, afin de faire face à la situation internationale, et qu'il y faut les pouvoirs de réserve nécessaires. Le ministre du Commerce a répondu au premier ministre (M. St-Laurent) qui, l'autre jour, a parlé comme si le danger qui nous menace n'était qu'une question de dix mois, quand, en fait, il a dit qu'il se pouvait que les Canadiens connaissent de plus sérieuses difficultés dans les dix-huit prochains mois. Le ministre nous a lu aujourd'hui un message qui fait appel au sens des responsabilités du Parlement. Il a en même temps demandé que soient conférés au gouverneur en conseil des pouvoirs dont la portée est énorme et qui, pour la plupart, devraient s'exercer par le Parlement.

Je termine mes observations par ces paroles, car on ne saurait examiner une question si ce n'est en connaissance de cause. Cependant, si on donne suite aux termes génériques employés, le Parlement conférera au gouverneur en conseil des pouvoirs énormes qu'il pourra exercer indépendamment du Parlement.

Je le répète, je n'ai pas, en ce moment, l'intention de m'opposer à la résolution, mais je tiens à signaler qu'elle est rédigée en termes assez étendus pour rendre omnipotent le gouverneur en conseil et constituer un trans-

fert, du Parlement au gouverneur en conseil, du contrôle parlementaire, simplement parce que l'efficacité exige qu'on lui confère ces pouvoirs. Je suis toutefois d'avis qu'on peut maintenir l'efficacité sans priver le Parlement de ses droits.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espérais, monsieur l'Orateur, qu'à la présente session du Parlement le Gouvernement profiterait de l'expérience du passé pour présenter un bill approprié concernant la régie de notre économie à l'avantage de la population.

Quand je dis que j'espérais un bill approprié, je songe à deux choses. D'une part, il y a les contrariétés que le Gouvernement a éprouvées et que l'honorable préopinant, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), a mentionnée, c'est-à-dire qu'on l'a critiqué sur le parquet de la Chambre d'avoir sans mesure recouru à des pouvoirs illimités au moyen de décrets du conseil. Le Gouvernement a parfois signalé qu'une partie de la Chambre l'incite à utiliser certains pouvoirs à l'avantage du public et qu'on le blâme de recourir arbitrairement à de vastes pouvoirs.

Il me semble que le Gouvernement, pour sortir de ce dilemme, quand il demande les pouvoirs nécessaires, devrait en énoncer tous les détails dans les mesures soumises au Parlement. Je crois comprendre que le représentant de Lake-Centre est de cet avis. Il ne s'oppose pas au principe voulant que le Parlement accorde des pouvoirs au Gouvernement, s'il y a lieu de le faire; mais il dit que nous ne devrions pas lui donner carte blanche et que nous devrions connaître la nature des pouvoirs que nous lui accordons. Mon ami et moi ne serions probablement pas d'accord sur la nature précise et les détails des pouvoirs à accorder, mais nous sommes au moins unanimes à dire que nous devrions connaître ces pouvoirs.

M. Diefenbaker: Et nous ne devrions pas accorder des pouvoirs illimités.

M. Knowles: Mon collègue dit que nous ne devrions pas consentir au Gouvernement des pouvoirs illimités, des pouvoirs qui lui permettraient plus tard de soutenir qu'ils l'autorisent à poser des actes auxquels personne ne songeait en les lui accordant. Je suis d'accord avec mon collègue sur ce point. D'autre part, il me semble que, comme je l'ai déjà dit, on pourrait obvier aux inconvénients que lui et moi signalons, en précisant, dans un bill d'attente, la nature exacte des pouvoirs, pour utilisation au besoin, que le Parlement consent au Gouvernement.

Voici l'autre point auquel je songeais quand j'ai dit que la présente mesure devrait être établie sur une base convenable. Le Gouvernement possède une expérience considérable quant à la nécessité de réglementer notre économie en temps de guerre, dans la période de transition qui suit la guerre et dans la période du crépuscule, comme il l'a appelée, qui se place entre la guerre et la paix. Étant donné cette expérience, la décision qu'il prend à l'heure actuelle me paraît indéfendable.

Nous ne pouvons, dans le présent débat, étudier le discours que le ministre des Finances (M. Abbott) a prononcé au cours d'un autre débat, qu'il a engagé hier soir. Cependant, les mêmes intentions et la même attitude ont été exposées au Parlement par le ministre du Commerce (M. Howe) dans le discours qu'il a prononcé ce matin. Le Gouvernement a décidé qu'il ne s'aventurera pas, en ce moment, dans le domaine de la régie générale de l'économie et particulièrement dans le domaine de la régie des prix. Le Gouvernement a clairement établi, par la voix de plusieurs de ses ministres, qu'il ne juge pas la situation assez grave pour qu'il prenne de telles mesures et que, d'une façon ou d'une autre, les choses s'arrangeront avec le peu d'intervention dans notre économie nationale que propose le ministre du Commerce. Il semble que le ministre et le Gouvernement croient que cette intervention ne devrait pas, en ce moment, dépasser la régie de la distribution des matières fondamentales.

Au moment opportun, monsieur l'Orateur, certains d'entre nous appelleront comme témoins, pour faire entendre l'autre son de cloche, des membres du Gouvernement, anciens et actuels, notamment M. Isley, qui en avait si long à dire au sujet de l'utilité pour notre économie, au cours de la seconde Grande Guerre, de notre régime de régie des prix qui relevait de sa compétence. Je rappelle aux députés ministériels qu'il se vantait à ce moment-là d'avoir donné au Canada un régime de réglementation qui comptait parmi les meilleurs en vigueur chez les alliés durant la seconde Grande Guerre. Il soutenait que non seulement ce régime épargnait, au chapitre des dépenses personnelles, des sommes énormes à la population, mais qu'il diminuait les frais du Gouvernement quant à la poursuite de la guerre proprement dite. Nous n'étions pas les seuls à affirmer la chose: le Gouvernement s'en faisait gloire.

Une fois la guerre finie, M. Ilsley a bien voulu nous révéler quelle était la proportion entre les sommes épargnées et les frais que représentaient l'application de la réglementation des prix et le paiement de subven-

tions. Je n'ai pas les chiffres exacts mais, si j'ai bonne mémoire, le rapport était d'un à douze et demi. Autrement dit, pour chaque dollar consacré à l'application de la réglementation des prix et au paiement de subventions, le pays en général a épargné au chapitre des dépenses personnelles ou de celles de l'État la somme de $12.50. Le Gouvernement ayant obtenu pareils résultats, je m'étonne de ce qu'en période aussi critique, alors que le monde est sur le bord de l'abîme, il prétende que nous n'avons, à vrai dire, pas de raison de nous alarmer, que nous pouvons nous contenter de cette négligeable intervention dans le fonctionnement de notre économie.

Le discours du ministre du Commerce et ceux d'autres membres du Gouvernement me donnent l'impression que les autorités se rendent compte du mouvement qui se dessine au sein de la population en faveur d'une intervention directe contre l'inflation. L'autre jour, j'ai parlé de la requête adressée au Gouvernement à ce sujet par l'Association canadienne des consommateurs. Je crois que la Légion canadienne a demandé le rétablissement de la réglementation des prix. De leur côté, les associations ouvrières de tout le pays, qui connaissent les problèmes du petit salarié et savent quelles difficultés les ménagères éprouvent à joindre les deux bouts, réclament avec insistance cette même mesure. Même les journaux financiers reconnaissent que la population demande de plus en plus des mesures directes à l'égard de la hausse des prix et que le Gouvernement devra s'attaquer à ce problème.

Commentant l'attitude des autorités fédérales au sujet de la réglementation des prix, un journal du matin déclare, dans un article, que nous pouvons nous attendre que les prix continuent de monter pendant toute l'année 1951. Quelle perspective! C'est un état de choses trop grave pour que le Gouvernement s'abstienne d'y remédier, caractéristique des mesures présentées jusqu'ici au cours de la session.

Le chef de notre groupe l'a signalé, nous nous souvenons fort bien ce que déclarait le ministre des Finances (M. Abbott), il y a quelques années. Il nous a assuré que le coût de la vie se stabiliserait aux environs de 145. Stabilisation bien étrange, puisque l'indice du coût de la vie a maintenant atteint le chiffre sans précédent de 168·5. Et, comme je l'ai indiqué l'autre jour, il ne s'agit que de l'indice moyen. Enfin, la denrée qui touche de plus près la population, c'est-à-dire la nourriture, coûte maintenant 216·7 alors qu'elle n'était qu'à 100 entre 1935 et 1939.

Quand nous parlons de la nécessité de régir les prix, ce que réclame avec plus d'insistance que jamais la population, nous songeons à autre chose que le besoin de joindre les deux bouts pour vivre. Cette question a une influence directe sur la lutte dans laquelle nous sommes engagés. C'est une lutte bien réelle, et je ne veux pas uniquement parler de la lutte qui se déroule sur les champs de bataille de Corée, je veux parler de la guerre des idées. Derrière le conflit militaire est celui de l'idée démocratique et de l'idée totalitaire. J'exhorte donc encore une fois mes collègues à se demander sérieusement si nous accordons suffisamment d'attention au conflit idéologique et si nous ne perdons pas la guerre des idées.

Tous ceux d'entre nous qui ont dû rencontrer les gens qui se sont présentés hier à cet édifice n'ont pu s'empêcher de constater la détermination avec laquelle ils répandent l'idée qu'ils ont épousée, même si nous jugeons qu'ils sont fourvoyés. Dans le monde entier, il y a des gens qui sont dans l'erreur, qui en viennent à croire que d'une manière ou d'une autre le communisme, même s'il est totalitaire, même s'il est essentiellement opposé à la liberté et à la démocratie, leur offre des avantages plus considérables et plus réels que le régime démocratique. Nous devons, je crois, monsieur l'Orateur, démontrer au monde le bien-fondé de notre idée, de notre conviction que le régime démocratique et libre est le meilleur. Nous avons à démontrer cette idée à la population asiatique, à celle du monde entier. Nous avons aussi à la faire accepter par nos propres citoyens. Je répète ce que j'ai dit l'autre jour, tant je suis persuadé que c'est vrai, que même si la hausse des prix est effrénée, même si le Gouvernement abandonne la population à son sort dans le domaine social et économique, les Canadiens resteront fidèles au Gouvernement qu'ils ont élu, ils appuieront les Nations Unies envers lesquelles le pays a des engagements, ils sauront mener le conflit à bonne fin, mais pas avec le même esprit, avec le même moral que s'ils étaient convaincus, non pas d'une manière passive, mais positivement, par de nouvelles mesures, que notre régime démocratique n'est pas seulement un héritage reçu de nos pères et de nos grands-pères, mais un bien auquel nous reconnaissons une réelle valeur, qu'il vaut la peine de défendre et pour la défense duquel, au besoin, il vaut même la peine de combattre.

Il me semble que c'est bien là le nœud de la situation qui existe dans le monde en général, et chez nous en particulier. Nous reconnaissons ce qu'il y a de mal dans ce que nous combattons, mais il y a une limite à la lutte que le peuple peut livrer contre un mal quelconque. Il faut soutenir son moral; maintenir la ferveur, si l'on veut, découlant de la conviction que l'on a à combattre pour une bonne cause. Les Canadiens n'auront pas cette ferveur, monsieur l'Orateur, ni cet excellent moral si la hausse des prix devient astronomique, si la valeur des salaires décroît et si le niveau de vie fléchit.

En plus de tout ce que le ministre du Commerce désire obtenir, comme la collaboration de l'industrie, des capitaines de l'industrie qui offriront bénévolement leurs services, des syndicats ouvriers et le reste, je soutiens que le Gouvernement devrait chercher à obtenir l'adhésion et l'approbation complète des Canadiens à notre mode de vie, à notre conception de la démocratie et de la liberté. Et que cette liberté soit l'affranchissement de tous les genres de tyrannie, en particulier la tyrannie économique à laquelle sont en butte tant d'entre nous. Je suis d'avis que la question des prix constitue l'un des principaux éléments de cette lutte. Que les prix nous échappent, que l'inflation nuise à notre économie, non seulement du point de vue du Gouvernement, mais du point de vue également de la population, et l'ennemi qui nous affronte,—l'idéologie que nous combattons, —aura, dans notre milieu même, un avantage énorme.

Cette question de la mobilisation de l'appui moral, de la confiance et des convictions de notre population, je l'envisage avec on ne peut plus de sérieux, d'intérêt. Nous ne réussirons pas avec des sermons, des discours, même comme celui que je fais présentement. Ce qui peut, en somme, convaincre la population, c'est de voir qu'on prend des mesures pour l'aider et la protéger. Les prix exorbitants nuisent au moral, tandis que toute mesure prise par le Gouvernement en vue de réglementer les prix et protéger le niveau de vie de la population aura pour effet de susciter cet appui fervent, pour notre régime démocratique, cette conviction qu'il nous faut à l'heure actuelle.

Il ne s'agit pas uniquement, sachons bien le comprendre, d'un conflit de dix mois. Il ne s'agit même pas d'un conflit qui durerait,—à Dieu ne plaise,—les années que nous serions en guerre, comme le disait l'autre jour le député de Lake-Centre. Il s'agit du conflit très ancien de deux idées fondamentales: l'intelligence, l'esprit et la vie de l'homme doivent-ils être libres de la tyrannie sous toutes ses formes, ou seront-ils réglementés par quelque dictateur? C'est la question qui se pose. Notre opinion ne fait aucun doute. Toutefois, nous risquons de perdre cette liberté politique et spirituelle que nous avons acquise par le passé si nous permettons à la tyrannie économique de dominer, d'anéantir nos moyens de gagner notre vie et enlever à nos gens leur conviction à l'égard du mode de vie que nous défendons.

[M. Knowles.]

Je presse le Gouvernement d'examiner à nouveau la question. Je lui demande de ne pas la considérer comme une question politique ni de tenir compte que c'est nous, de ce coin, qui la réclamons. Je rappellerai au Gouvernement toutes les organisations que j'ai mentionnées qui demandent la régie des prix et j'insiste afin qu'il envisage la question en fonction des temps critiques où nous vivons. Si, à l'égard de ce problème et d'autres, nous faisons de notre mieux pour éviter de saper notre front national, je suis persuadé qu'il viendra peut-être un jour ou notre peuple non seulement dira, mais sera convaincu que notre mode démocratique, notre mode libre, est celui qu'il désire, et pour lui-même, et pour tous les peuples de la terre.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion.)

M. Green: Apparamment, le ministère du ministre a effectué une enquête poussée, non seulement sur les conditions qui existent dans le moment au Canada mais encore sur celles qu'on prévoit pour les mois futurs. Il importe qu'il nous dise si, à son avis, il sera possible de maintenir le coût de la vie au niveau actuel ou si on s'attend qu'il va continuer de monter.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, il est assez difficile de prévoir l'accroissement du coût de la vie. La récente augmentation résulte, dans une large mesure, de la majoration du prix des vivres. Le prix de la viande y est pour beaucoup. Au cours du dernier mois à l'égard duquel les chiffres sont disponibles, je crois que l'indice du coût de la vie a augmenté d'un point, tandis que l'indice du coût des produits agricoles a grimpé de deux points et demi.

Il me semble que le prix élevé de la viande n'est qu'une situation temporaire. La loi de l'offre et de la demande entrera sans doute en jeu. Je suis certain que le prix élevé du bétail et du porc entraînera une augmentation de la production, ce qui apportera un correctif. Des forces opposées entreront peut-être en jeu.

La mesure a pour objet d'empêcher que les achats aux fins de la défense ne fassent monter les prix. En d'autres termes, si, à des fins de guerre, nous réduisons les approvisionnements au point de rendre le reste insuffisant aux besoins du pays, nous prendrons sur nous de fixer les prix des marchandises destinées à la consommation et d'en effectuer la distribution. Le bill a pour objet de diminuer autant que possible l'effet de la guerre sur le niveau des prix. Toutefois, quels seront les effets de la pression générale qui s'est exercée jusqu'ici? C'est ce que je n'oserais pas prédire.

M. Green: Je crois que si l'autorisation doit être limitée aux achats de guerre, elle n'est pas assez étendue pour nous permettre de faire face à la situation actuelle. Il n'y a pas le moindre doute que, dans tout le pays, ceux dont le revenu est fixe sont menacés de strangulation économique. Par exemple, parlons du bœuf,—le ministre vient justement d'en parler,—et du bois d'œuvre. Ce n'est pas la loi de l'offre et de la demande qui a fait monter les prix de ces deux articles à un niveau inabordable; c'est qu'on en a beaucoup expédié aux États-Unis.

Le très hon. M. Howe: Mais c'est toujours la loi de l'offre et de la demande sur le plan international.

M. Green: A mon avis, ces envois y sont pour beaucoup. Il est certain que dans plusieurs cas, on a augmenté sans nulle raison le prix du bois d'œuvre. Il faut mettre un frein à ces hausses. La majoration des prix a placé les habitations à un prix inabordable. Dans un état de crise comme celui que nous traversons, le Gouvernement n'oserait pas ne pas intervenir à l'égard du prix de denrées comme le bœuf et le bois d'œuvre. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'agir pour remédier aux prix élevés des denrées de ce genre?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, mon honorable ami est un avocat aussi compétent qu'expérimenté. Il doit se rendre compte des restrictions juridiques dont il faut tenir compte. Le Canada est un État fédératif, et le gouvernement fédéral ne peut régir les prix qu'en invoquant la loi sur les mesures de guerre après avoir déclaré un état de crise. Je me rappelle les longues discussions qui se sont renouvelées d'année en année, pendant lesquelles les membres de l'opposition nous reprochaient d'avoir alors outrepassé nos pouvoirs en maintenant l'existence d'un état de crise. Sauf à l'égard de la régie des loyers, nous avons cédé à la pression de l'opposition et nous ne pouvons plus maintenant nous immiscer dans le domaine du niveau des prix intérieurs, sauf en ce qui concerne les loyers.

M. Green: Que dire du pouvoir de répartition?

Le très hon. M. Howe: Le pouvoir de répartition que confère le bill est exclusivement relié à la défense. Sauf dans le cas de défense, nous n'avons pas le droit d'affecter les denrées à des fins civiles. Le Gouvernement à le droit légal de défendre la patrie. Le ministère de la Justice a décidé que nous sommes juridiquement autorisés à agir dans le sens prévu par cette mesure. Le ministre de la Justice a aussi déclaré que nous ne pouvons pas aller plus loin, à moins d'invoquer la loi des mesures de guerre.

Le député de Rosetown-Biggar a comparé la situation en 1939 à celle de 1950. Je ferai remarquer qu'en 1939 le Canada avait déclaré la guerre à l'Allemagne. La loi des mesures de guerre avait été mise en vigueur; elle donnait au Gouvernement le pouvoir d'adopter et de mettre en vigueur à peu près n'importe quelle loi qu'il jugeait opportune. A l'heure actuelle, nous n'avons pas invoqué la loi des mesures de guerre, car nous n'avons déclaré la guerre à aucun pays. Nous sommes d'avis que la situation actuelle ne justifie guère l'application de cette loi sous prétexte d'une guerre prévue. Voilà du point de vue juridique la différence entre la situation de 1939 et la situation actuelle.

M. Coldwell: Je le sais bien. J'ai cité les paroles prononcées en 1939 par M. Dunning. Je soutiens que pour nous donner les pouvoirs nécessaires, le Gouvernement pourrait présenter une loi d'ensemble sur les pouvoirs, indépendamment de la loi des mesures de guerre.

Le très hon. M. Howe: Nous avons obtenu beaucoup d'avis contraires.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. Green: Monsieur le président, avant l'interruption de la séance, je signalais au ministre du Commerce la hausse des prix du bœuf et du bois d'œvre. Cette hausse, à mon avis, tient surtout à nos ventes de ces denrées aux États-Unis. Le Gouvernement, dit-il, n'y peut rien, et le ministre a mentionné quelques raisons. Mais n'est-il pas autorisé, aux termes de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, à régler la situation? Que le ministre nous dise également si le Gouvernement compte attendre jusqu'à la prochaine session, probablement en janvier 1951, pour

intervenir directement au sujet des prix. Je me demande parfois si le ministre se rend bien compte jusqu'à quel point le prix des denrées alimentaires écrase les Canadiens. Hier, j'ai reçu une lettre d'une ménagère fort sérieuse de ma circonscription. Elle écrit:

Nous espérons ardemment que vous ferez tout en votre pouvoir, au cours de la présente session, pour demander au Gouvernement d'enrayer la hausse des aliments essentiels. Les œufs sont encore montés; une augmentation du prix du lait est imminente, et maintenant c'est le pain. Les bonnes viandes sont déjà hors de la portée du budget familial moyen. Comme d'habitude, toute la gêne qui accompagne l'inflation atteint les pauvres, déjà désavantagés dans "la bataille des ménagères" par des logements médiocres qui ne renferment guère ou pas d'espace pour l'entreposage, d'appareils frigorifiques, ni même de fours permettant de cuire du bon pain.

C'est là un problème dont le règlement ne devrait pas être remis à l'an prochain. Je prie le ministre de nous dire si le Gouvernement se propose d'y voir dans l'intervalle.

Le très hon. M. Howe: Juste avant le lunch, je crois, je signalais l'absence de mesures législatives nous autorisant à agir en ce sens. Le présent cas illustre les difficultés que présente l'administration de la chose publique au Canada lorsque l'opposition, pendant quatre ou cinq ans, s'élève contre le maintien des régies, pour ensuite demander, dès l'abandon des régies et des pouvoirs d'urgence, que nous exercions des pourvoirs d'urgence que nous avons abolis à la suite de leurs instances.

M. Green: Mais il existe maintenant une nouvelle situation urgente.

Le très hon. M. Howe: Nous estimons que c'est toujours la même situation urgente. La hausse du coût de la vie n'a pas commencé ces dernières semaines; l'inflation en cours ne résulte pas seulement de la guerre de Corée. Le député a parlé de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, mesure dont l'objet n'a jamais été la réglementation des prix. Si l'approvisionnement posait un problème aigu, nous pourrions recourir à la loi sur les permis d'exportation et d'importation, en vue d'empêcher l'exportation de denrées dont le pays aurait un besoin urgent. Mais ce n'est pas là ce que propose le député. Il veut que cette loi serve à provoquer, au pays, une surabondance de bois suffisante pour amener la chute des prix. Ce n'est pas du tout la même chose.

Si on me permet de faire le philosophe un instant, je vais exposer le résultat de mon expérience en matière de régie des prix. Je ne me prétends pas plus fin qu'un autre, mais je crois avoir acquis plus d'expérience en matière d'administration de la régie des prix que tout autre membre de la Chambre. A mon sens, la régie des prix n'est efficace que si elle s'applique de façon générale. En novembre 1941, nous avons institué ce genre de régie des prix. Nous avons immobilisé le prix de tout, sauf le blé. Nous avons bloqué les salaires et les traitements. Autrement dit, nous avons rendu impossible tout changement dans le prix de ces services. Ce régime a réussi pendant environ deux ans et demi. J'ai l'impression qu'il a été de beaucoup plus efficace que tout autre régime de régie des prix en n'importe quel autre pays. Il n'a pu tenir cependant lorsque nous ne pouvions plus maîtriser la situation ouvrière et il nous a fallu abandonner les régies à l'égard de la main-d'œuvre. Ce régime a donné d'heureux résultats peut-être parce que nous étions en guerre, parce que les Canadiens étaient considérablement atteints de la fièvre de la guerre et que les sacrifices étaient à l'ordre du jour. Je crois qu'au cours de cette période presque toutes les familles du Canada comptaient un fils au front.

Dans de telles circonstances, nous avons réussi à établir des régies des prix efficaces, mais sans l'état de choses du temps de guerre, je doute qu'une loi puisse faire accepter une régie des prix efficace. Il est probable que la régie d'une, deux ou trois denrées manquerait son but en provoquant la hausse des prix d'autres denrées. Le projet de loi fondé sur la résolution vise à restreindre les effets des achats de guerre sur l'armature des prix. Je crois que dans ce domaine il sera raisonnablement effectif. De fait, j'espère fort qu'ayant le pouvoir de réglementer les prix, nous n'ayons pas à en user. Le projet de loi mentionne les produits comme l'acier. Je suis persuadé que nous n'aurons pas à régir la production d'acier. Le Canada ne compte que quatre ou cinq aciéries primaires. Depuis des années, elles collaborent activement avec le ministère. A mon avis, les prix sont demeurés plus stable dans ce domaine que dans tous les autres. Tout me porte à penser que si nous disons aux producteurs d'acier primaire quelles sont les intentions et les besoins du gouvernment en ce qui a trait à la guerre, et aux besoins des consommateurs, ils vont collaborer entièrement.

C'est prodigieux ce qu'on peut obtenir grâce à des entretiens et au désir qu'a l'industrie canadienne de collaborer avec le Gouvernement. Je recevais hier à mon bureau douze ou quatorze représentants des marchands de ferraille du pays. Ces gens font le commerce de rebuts d'acier, de métaux non-ferreux, de chiffons et de papier. C'est une importante industrie et toute fluctuation chez elle influe sur le prix des produits ouvrés. Nous avions certaines difficultés au sujet de cette industrie. J'ai convoqué ces gens. Nous avons tenu une franche discussion et nous nous sommes en-

tendus pour que l'état de choses qui nous inquiétait soit modifié par l'industrie elle-même. Je suis persuadé qu'il le sera.

Il me semble qu'un mot du Gouvernement a plus de poids quand il est appuyé par une loi qu'on peut appliquer dans les cas où la stricte observance ne suffirait pas.

M. Green: Le ministre peut-il nous nommer quelques-uns des autres principaux articles qui seront visés par la loi? Il a parlé de l'acier et de la ferraille. N'a-t-il pas d'autres exemples à l'idée?

Le très hon. M. Howe: La loi s'appliquera à tous les cas où des achats à des fins de guerre réduiront les approvisionnements civils normaux, ce qui pourrait très bien arriver pour le cuivre ou le zinc. On rationne déjà le nickel, à la suite de consultations entre le producteur et le Gouvernement. Le rationnement s'étend au Canada et aux États-Unis.

M. Green: Et le bois d'œuvre?

Le très hon. M. Howe: Il se peut fort bien qu'il soit compris parmi ces articles.

M. Fleming: S'attend-on à une pénurie de main-d'œuvre à la suite de l'expansion industrielle qu'on envisage en vue de répondre à nos besoins à l'égard des préparatifs militaires?

Le très hon. M. Howe: Le député parle de l'expansion de l'industrie. Lorsque les usines fonctionnent à plein rendement et qu'il n'y a pas de chômage, on ne peut superposer l'industrie de guerre à l'industrie civile qu'en déplaçant une certaine part de la main-d'œuvre civile. Je le répète, à moins que la situation ne devienne beaucoup plus grave, je ne prévois pas l'aménagement de nouvelles usines ni l'expansion des installations actuelles. Dans les circonstances présentes, notre tâche consiste à satisfaire les besoins du pays en renonçant à la production civile non essentielle plutôt qu'en tentant d'accroître la productivité canadienne. Voilà comment j'interprète la situation actuelle.

M. White (Middlesex-Est): Afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet de la déclaration que le ministre a faite au chef des cécéfistes relativement à l'indice du coût de la vie, je rappellerai, si mes souvenirs sont exacts, que juste avant l'interruption de la séance, le ministre a déclaré que l'indice général du coût de la vie s'est accru d'un point, tandis que l'indice agricole du coût de la vie a monté de deux points et demi au cours du dernier mois pour lesquels la statistique était disponible.

Le très hon. M. Howe: L'indice des prix agricoles.

M. White (Middlesex-Est): Oui. J'ai ici le dernier bulletin sur l'indice du coût de la vie, publié le 2 septembre. Je ne veux que relever ce passage:

> ...mais l'indice des prix de la ferme a baissé de 154·3 qu'il était le 28 juillet à 142·7 le 4 août.

C'est le dernier mois pour lequel nous ayons des rapports.

Le très hon. M. Howe: Je parlais du coût de la vie pour le mois d'août. J'ai vu les chiffres mais ils n'ont peut-être pas encore été publiés.

M. White (Middlesex-Est): La difficulté provient de ce que les consommateurs paient plus cher les aliments, tandis que les cultivateurs obtiennent moins pour leurs produits. Voilà ce dont se plaignent les membres de la C.C.F. et plusieurs autres. Je ne veux pas qu'on pense dans le public que ce sont les cultivateurs qui touchent ces prix forts, car ce n'est pas vrai.

M. Darroch: Monsieur le président, depuis mon arrivée à la Chambre j'ai constaté que celui qui, pour la première fois, prend part aux délibérations, si l'on peut appeler cela une participation, fait d'abord, selon l'usage, l'éloge de la circonscription qu'il représente. Toutefois, comme il s'agit d'une session spéciale, je vais me priver de ce plaisir. Qu'il me suffise de dire ce que je ne puis cesser de répéter, que la population de Wellington-Nord est d'avis qu'elle demeure dans la plus belle circonscription de la plus belle province du plus beau pays au monde, et je suis parfaitement de son avis.

Je désire exposer les motifs pour lesquels j'appuie le projet de résolution. Je le fais en qualité de cultivateur de l'Ontario. Je ne prétends pas me faire le porte-parole de l'ensemble des agriculteurs du pays. Je ne suis pas assez au courant de leur situation pour cela. Toutefois, ayant passé toute ma vie dans un rayon de quelques milles de la ferme sur laquelle je vis aujourd'hui, et ayant fait partie pendant environ neuf ans du conseil de comté où j'ai rencontré des cultivateurs de toutes les régions de l'Ontario qui venaient y discuter les questions intéressant le comté, je crois connaître assez bien les problèmes qui se posent aux cultivateurs ontariens, si jamais je puis espérer les connaître.

Plusieurs députés ont prétendu qu'il y a lieu d'étendre la portée de la mesure à l'étude afin qu'elle atteigne plus directement les contribuables. Je n'ai pu saisir si ceux qui préconisent de plus amples régies estiment

qu'elles doivent entrer en vigueur immédiatement ou plus tard. Je ne sais s'ils veulent la stabilisation générale ou seulement partielle. J'ai remarqué que ce matin l'honorable député de Rosetown-Biggar a nettement esquivé une question d'un honorable député de notre groupe lui demandant s'il était en faveur de la stabilisation immédiate des salaires. Je ne comprends pas très bien, je le répète, quelles régies on préconise, outre celles que prévoit la mesure à l'étude. Sauf erreur, il s'agirait de la stabilisation générale et immédiate des salaires et des prix. Or, à ce point de vue, j'ai quelques propositions à formuler.

Nous avons été convoqués surtout pour nous occuper de la crise nationale résultant de la grève des cheminots. Le Gouvernement a présenté le bill nº 1. Avant de venir ici, j'ai eu l'avantage de m'entretenir avec un groupe de cheminots de ma circonscription et d'apprendre d'eux pourquoi ils estimaient qu'ils avaient droit à un relèvement de salaire, à une diminution de leurs heures de travail. Ces gens ont jugé assez satisfaisante la mesure présentée par le Gouvernement. Ce ne sont pas des travailleurs migrants, ce sont des citoyens bien établis, qui ont une maison et ainsi de suite. Ils estimaient leur réclamation bien fondée. Le premier ministre a affirmé qu'ils n'avaient nullement violé la loi. J'ai été heureux d'entendre le ministre du Travail l'affirmer à Toronto, à l'occasion de la Fête du Travail. Le différend n'étant pas encore réglé, il serait extrêmement injuste à l'égard de ces gens, d'immobiliser les salaires dès maintenant, comme on l'a proposé. C'est un aspect, à mon avis, dont il faut tenir compte.

De temps à autre nous entendons formuler des plaintes au sujet du prix de la vie, du prix de la nourriture. En ma qualité de cultivateur, je tiens à signaler certaines choses que le public consommateur semble avoir perdu de vue depuis longtemps. Tout d'abord, depuis bien des années, le consommateur est habitué à obtenir sa nourriture à bon marché. Les gens qui achètent la nourriture ne l'admettront probablement pas. Il reste néanmoins que depuis bien des années la population a pu acheter de la nourriture qui se vendait à un prix inférieur au prix de revient. Si le cultivateur avait calculé son prix de revient, comme tout autre industriel, il aurait accusé un lourd déficit. On nous a, de temps à autre, accusés de frauder l'impôt sur le revenu; nous répondons toujours que nous ne savons où nous en sommes, que nous ne sommes pas très bons comptables; à mon avis, c'est le cas de la plupart des cultivateurs. Toutefois, nous commençons maintenant à établir plus exactement nos prix de revient et, par suite de ces calculs, je ne crois pas que la production alimentaire ait augmenté du tout dans la province. En d'autres termes, nous commençons à nous apercevoir que nous avons, pendant longtemps, vendu à des prix inférieurs aux prix de revient.

Une des caractéristiques du prix de revient à laquelle presque personne n'a songé, c'est le rôle joué par la ménagère sur la ferme mixte ordinaire de l'Ontario. Comme j'ai pu, avant de partir, achever mon battage, mes céréales étaient donc entrées quand je suis venu ici. Mais, pendant le battage, nous travaillions de sept heures du matin jusqu'à huit heures et demie du soir. Cela signifie qu'il fallait quelqu'un d'autre pour faire le train, le matin, l'après-midi et le soir; dans la plupart des cas, c'était la ménagère qui y voyait. Demandez à un cultivateur combien d'argent lui rapportent ses porcs: il calculera d'abord combien il a payé la provende; il ajoutera ensuite $4 ou $5 pour son propre travail, et $10 ou $12 pour d'autres frais. Mais j'imagine qu'il ne songera pas un instant aux heures de travail de son épouse. A cet égard, nous, cultivateurs, sommes très injustes envers nos femmes. J'estime qu'il faut tenir compte de leur besogne, surtout de nos jours où on parle tant de salaires et d'heures de travail.

Bien des gens demandent une réduction des heures de travail et une augmentation du salaire net. Je le dis tout de suite, moi je veux bien. Je crois fermement, en matière de salaires, aux principes que nous avons si souvent entendu énoncer par feu l'honorable Humphrey Mitchell, qui avait l'habitude de se déclarer favorable aux plus hauts salaires possibles. Je tiens à ce qu'on sache que je partage entièrement ce point de vue. Je n'en veux à personne qui demande une semaine de travail de quarante heures avec un salaire réel de quarante-huit. Si cette demande est réalisable et si l'industrie peut supporter le fardeau, très bien, je ne m'y opposerai jamais. Toutefois, à mon avis, voici la grande question. Pour ce qui regarde le coût des biens de consommation, je me demande si l'on songe à ce que coûteraient les produits alimentaires, si les agriculteurs de l'Ontario décidaient tout à coup de ne plus travailler que quarante heures par semaines. Je pense aux heures de travail fournies par la moyenne des ménagères à la campagne, en plus des heures consacrées aux travaux ordinaires du ménage. On peut dire sans crainte de se tromper que les femmes de cultivateurs fournissent au moins quatre heures de travail par jour en dehors de la maison. L'agri-

culteur moyen de l'Ontario travaille toujours au moins dix ou peut-être douze heures; j'admettrai volontiers que les conditions ont changé au cours des toutes dernières années par suite de l'électrification des centres ruraux dans tout l'Ontario et j'admettrai volontiers que les agriculteurs ne travaillent pas aussi longtemps qu'autrefois.

Une voix: Sans rémunération supplémentaire.

M. Darroch: Nous ne nous occupons pas des heures supplémentaires. Disons que le cultivateur travaille dix heures par jour, et ajoutons à ce chiffre les quatre heures par jour que fournit sa femme; cela nous donne quatorze heures par jour. Pas besoin d'être un Einstein pour faire ce calcul. La majorité des agriculteurs de ma circonscription, s'ils adoptaient la semaine de quarante-heures, auraient fini leur semaine de travail le mercredi soir. Je n'en veux nullement à ceux qui peuvent obtenir la semaine de quarante heures, si leur industrie peut le supporter. Cependant je crois qu'il faut avoir du bon sens. Ceux qui ont obtenu ces salaires et ces heures de travail, devraient se rendre compte qu'il ne faut pas s'attendre à une baisse des prix des denrées agricoles.

Depuis le début de la session, monsieur le président, on s'est beaucoup plaint au sujet du bœuf. Il semble que certains s'inquiètent du prix qu'on le paie maintenant. Je sais que lorsque ma femme se rend chez le boucher, elle ne peut acheter beaucoup de bœuf pour deux dollars. Le prix actuel résulte de bien des choses. Depuis quelques années, j'ai vendu du bétail sur le marché de Toronto pendant au moins quarante semaines chaque année. Parfois je n'en ai pas beaucoup, mais il m'arrive de constater, à la fin de la semaine quand mon banquier m'appelle, que j'en ai trop et qu'il est arrivé trop tard sur le marché. Je suis certain que le prix actuel du bœuf résulte d'une pénurie. Quelle en est la cause?

Je crois que plusieurs raisons expliquent cette pénurie. Une des plus importantes est sans doute l'interdiction de sortie longtemps imposée aux producteurs canadiens de bœuf, afin de les empêcher de vendre leurs produits sur les marchés mondiaux, où ils auraient pu toucher un prix plus élevé qu'au Canada. Je crois que les cultivateurs ont agi ainsi par esprit de patriotisme. Même si certains ont protesté, dans l'ensemble les cultivateurs canadiens ont accepté de bon gré de vendre leurs produits à un prix inférieur au prix coûtant. Les producteurs de blé diront sans doute qu'il en fut de même à l'égard du blé; je n'en sais rien. Je parle de la situation en Ontario, dont je suis au courant. En raison de cet état de choses, les cultivateurs n'ont pas augmenté leurs troupeaux de bestiaux.

Nous devons nous rappeler aussi que nous avons maintenant au Canada deux millions de bouches de plus que nous n'en avions alors. N'oublions pas, en outre, que la population de nos voisins d'outre-frontière a augmenté de plusieurs millions depuis la guerre. Depuis que le Gouvernement nous a permis l'accès au marché américain, notre bétail obtient un bon prix. Nous avons probablement vendu nos animaux de boucherie plus vite que nous n'aurions dû. Tout se résume à une question de dollars et de cents. Le cultivateur peut aujourd'hui réaliser $300 de la vente d'une taure que, normalement, il aurait conservée en vue de l'élevage. Les cultivateurs ne font pas couvrir leurs taures, ils les expédient au marché. Jour après jour, je vois passer, en vue de l'abattage, des wagonnées de taures Holstein ou de boucherie qui, en temps ordinaire, seraient restées sur la ferme. C'est dire que notre production de bétail n'augmente pas.

Je rappelle ces faits à ceux qui prétendent que le prix du bœuf est actuellement trop élevé. Autant que je puisse voir, deux ou trois choses peuvent se produire. Il nous faudra soit payer le bœuf plus cher, soit en manger moins, ou encore subir les deux inconvénients à la fois. A mon avis, il ne serait pas juste de choisir un secteur agricole en particulier et de lui reprocher la cherté de son produit, tout en ne parlant pas du reste des produits agricoles. Je veux bien de la réglementation des prix, pourvu qu'elle soit générale. Sinon, je n'admets pas une plus large mesure de réglementation que n'en prévoit le projet de résolution à l'étude.

Je n'entrevois aucun fléchissement immédiat du prix des denrées alimentaires produites sur les fermes de l'Ontario. N'oubliez pas qu'il nous faut payer les salaires en vigueur dans les centres urbains. Si j'engage un homme, il faut que je lui assure les commodités voulues et que je lui garantisse des heures de travail à peu près équivalentes à celles qu'il peut trouver en ville. Autrement, je dois me priver de ses services. Je ne critique pas les salaires. Mon expérience dans l'engagement des hommes, tant pour le travail de la ferme que pour chauffer un camion, m'a appris que celui à qui vous payez un bon salaire vous donnera une bonne journée de travail, mais qu'il n'en est pas ainsi quand vous lésinez sur ses gages. J'approuve les salaires raisonnables, mais je réclame l'équité et demande qu'on donne une

chance aux cultivateurs d'Ontario. J'imagine qu'il y a ici d'autres députés qui pourraient citer des exemples semblables dans leur province.

J'ai dit qu'on devrait tenir compte du coût de production. On pourrait faire à ce sujet une comparaison entre le prix des eaux gazeuses et celui du lait. Le lait se vend aujourd'hui environ vingt cents la pinte. J'ai lu dans les journaux des protestations à l'égard de ce prix qu'on prétend trop élevé; mais si l'on tient compte du coût de production, on verra que le lait devrait se vendre trente cents la pinte, soit le prix des eaux gazeuses. Je ne prétends pas déconseiller la consommation d'eaux gazeuses ni insinuer qu'elles ne contiennent aucune valeur nutritive ou que quelques députés ne s'y intéressent pas de près. Je me contente de citer cet exemple à l'appui de ma thèse selon laquelle, si le cultivateur établissait son prix sur le coût de production, comme le fait le manufacturier, le lait coûterait plus cher que les eaux gazeuses.

J'approuve le projet de résolution dont la Chambre est saisie ainsi que la mesure qu'on proposera, car à mon avis il ne serait pas équitable envers l'agriculture ontarienne de maintenir les prix des produits agricoles à leur niveau actuel. J'ai entendu des gens déclarer qu'on devrait interdire l'expédition du bœuf aux autres pays. Je soutiens qu'aucun gouvernement ne pourrait nous empêcher de profiter du marché des États-Unis qui nous est si accessible, ni ne pourrait justifier une interdiction de cette nature à moins d'être prêt à y substituer une forme de subvention indemnisant le cultivateur de la perte d'un débouché d'exportation.

On me permettra d'ajouter que toute subvention aux producteurs équivaut en somme à une subvention au consommateur. Il en résulte que la denrée en question se vend moins cher au détail. Cependant, si le Gouvernement se trouvait obligé dans un avenir prochain de fixer les prix à cause d'une crise, je puis lui assurer, de la part des cultivateurs de l'Ontario, qu'il y a au moins un élément de l'industrie au Canada qui lui accordera son entière collaboration.

Mme Fairclough: Monsieur le président, en étudiant ce projet de résolution les honorables députés reconnaîtront, je crois, que l'harmonie dans l'industrie joue un grand rôle lorsqu'il s'agit de mener à bonne fin des plans comme ceux que le ministre envisage.

Comme je représente une circonscription composée surtout d'ouvriers industriels, j'ai éprouvé une vive inquiétude, hier, en entendant les observations du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) au sujet d'une lettre adressée aux employés de la *Steel Company of Canada* qui se sont enrôlés. Je crois que l'honorable député serait le premier à vouloir connaître la vérité à ce sujet. Vu que les remarques formulées à ce propos ne sont pas tout à fait exactes, je crois qu'on devrait y apporter une rectification ici même.

La lettre circulaire dont le député a parlé hier est celle que la *Steel Company of Canada* utilise pour mettre fin à l'emploi des inconstants, c'est-à-dire des ouvriers, qui ne se présentent pas au travail, qui ne mettent pas en règle leurs livrets d'assurance-chômage de la façon régulière, dont personne ne connaît les allées et venues, et le reste. En temps utile, la *Steel Company of Canada* envoie cette lettre circulaire pour informer ces gens qu'ils ne sont plus au service de la société, que leurs droits d'ancienneté sont annulés et ainsi de suite. On n'a jamais eu l'intention d'adresser cette lettre à un employé qui s'était engagé dans le contingent destiné à la Corée. Tout employé ayant informé la société qu'il se proposait de s'enrôler ou que son enrôlement était la raison pour laquelle il ne se présentait pas au travail n'aurait jamais reçu cette lettre. Aux employés de la *Steel Company of Canada* qui ont donné cet avis, on a dit, au moment où ils ont quitté leur emploi, que la ligne de conduite de la société au sujet de leur réintégration n'était pas encore fixée et qu'ils en seraient prévenus dès que la décision serait prise. On n'a pas mis fin à l'emploi de l'ouvrier en question; on n'a pas non plus annulé ses droits d'ancienneté.

Il est bon que ces détails soient connus et il conviendrait qu'ils fassent l'objet d'une publicité semblable à celle qu'ont reçue les observations formulées, hier, par l'honorable député.

Je reviens à la lettre en cause. Si un employé se présente à la société pour lui exposer les motifs pour lesquels il n'est pas venu travailler,—circonstances échappant à sa volonté, maladie ou autres raisons semblables, —il est réintégré dans son emploi. Telle est la ligne de conduite que la société a suivie par le passé. Si un ouvrier quitte le travail sans faire part à personne de ses intentions et si, comme cela arrive, ses camarades signalent son départ au chef de service, il se peut fort bien qu'il reçoive une telle lettre. Cependant, si celui qui a reçu la lettre en cause avait exposé à la société, comme il aurait dû le faire, dans quelles circonstances il a quitté son travail, le point aurait été réglé immédiatement. Il convient que le compte rendu mentionne que les renseignements qui y ont été consignés hier ne sont pas exacts à cet

égard. Je suis sûr que le représentant de Rosetown-Biggar sera le premier à se réjouir des précisions que je viens d'apporter.

M. Coldwell: Oui, monsieur le président, je suis parmi les premiers à me réjouir de cette rectification, mais je dois donner des explications. La lettre qu'on m'a adressée était accompagnée d'une autre lettre des directeurs du syndicat qui m'informaient que la question avait été soumise à la compagnie et que cette dernière avait répondu que c'était là la méthode suivie et qu'elle ne pouvait pas agir autrement avant que le gouvernement fédéral ait adopté des mesures législatives pour protéger les employés qui s'étaient enrôlés. Voilà, en somme, le contenu de la lettre jointe à celle que j'ai reçue du secrétaire du syndicat.

Mme Fairclough: Cette explication, monsieur le président, ne s'accorde pas du tout avec les renseignements que je possède. Je tiens à citer un passage d'une nouvelle de la *Presse canadienne*. Voici:

> Après qu'on eût appris que cet homme s'était enrôlé, il reçut une autre lettre contenant le passage suivant: "Nous ne connaissons pas encore la ligne de conduite à suivre à l'égard des employés qui s'engagent dans les forces armées. Nous conservons la liste des noms de tous les jeunes gens qui se sont enrôlés et lorsqu'une ligne de conduite aura été établie, nous saurons à quoi nous en tenir".

M. Benidickson: C'est précisément ce que l'honorable député de Rosetown-Biggar a dit.

M. Coldwell: Voilà votre confirmation, monsieur le président.

Mme Fairclough: Je tiens à protester, monsieur le président. Si la ligne de conduite n'est pas encore tracée, comment peut-on l'énoncer? La direction de la compagnie m'assure qu'elle n'a pas l'intention de priver maintenant ni plus tard, de leurs droits d'ancienneté, ces employés qui servent leur pays. Je suis persuadée que plusieurs autres membres de la Chambre connaissent la réputation dont jouit cette compagnie et sont indignés des sous-entendus que soulève cette question.

M. Gillis: Je n'avais pas l'intention de participer à cette discussion, mais je suis quelque peu au courant de la question à l'étude. L'honorable représentante défend avec enthousiasme la réputation de la *National Steel Company*...

Mme Fairclough: Non, de la *Steel Company of Canada.*

M. Gillis: ...la *Steel Company of Canada,* devrais-je dire. Elle juge qu'il faut croire ces gens sur parole. Dans un tel domaine cependant, et connaissant cette société comme je la connais, je ne me fie pas du tout à ce qu'elle affirme.

Si le gouvernement fédéral veut que les jeunes qui s'enrôlent jouissent de quelque protection, il devra agir en ce qui a trait à la loi sur la réintégration dans les emplois civils. Hier soir, j'ai organisé une réunion entre deux des principaux chefs du syndicat de l'automobile, qui se trouvaient à Ottawa pour traiter la question, et certains fonctionnaires supérieurs du Gouvernement en vue de discuter les modifications à apporter à la loi sur la réintégration dans les emplois civils pour que les membres de leur syndicat qui se sont enrôlés puissent bénéficier de quelque protection. Non seulement ces gens veulent-ils une modification mais de plus ils demandent qu'elle soit rétroactive au 1er juin de cette année. Il semble que les ouvriers de l'auto soient dans la même situation que ceux de l'acier ou d'autres industries. Sous sa forme actuelle, la loi n'offre aucune protection aux jeunes qui s'enrôlent dans nos forces armées. Il faut la modifier. Les ouvriers de l'auto qui se sont enrôlés s'exposaient au même risque. Rien ne leur était garanti. Ils ne recevaient qu'une note mettant fin à leur emploi, de sorte que leurs droits relatifs à l'ancienneté et à la pension de même que tous les autres avantages qui leur étaient acquis devaient prendre fin à cette date, à moins que le Gouvernement ne modifiât la loi pour l'étendre au contingent de Corée et lui donner un effet rétroactif à compter au moins de la date d'ouverture des hostilités.

Le ministre du Travail ou le ministre des Affaires des anciens combattants, de qui la question relève, devraient faire une déclaration à cet égard. C'est le ministère du travail, je crois, qui applique la loi sur la réintégration dans les emplois civils mais le ministère des Affaires des anciens combattants a aussi sa part de responsabilité à cet égard. Afin d'élucider ce point qui inquiète beaucoup de jeunes qui se sont enrôlés ou qui seraient disposés à le faire, le Gouvernement devrait leur assurer que la loi sera modifiée de façon à les protéger.

Autant vaut, pendant que j'ai la parole, dire quelques mots de la proposition à l'étude. J'aurais préféré attendre que le bill nous fût soumis afin de pouvoir en prendre connaissance mais, d'autre part, le fond de la question ne présente pas de difficulté. Il devrait être facile au ministre de répondre à toutes les questions qui peuvent se rattacher à la mesure à l'étude car ce n'est pas la première fois qu'il dirige l'examen d'une

résolution comme celle-ci. Voilà pourquoi je traite la question maintenant au lieu d'attendre la présentation du bill.

Il y a deux ou trois questions qui m'ont été inspirées par le discours du ministre. Je voudrais qu'il les pèse bien afin qu'il ait le temps de modifier le bill avant de le présenter s'il le juge insuffisant. En agissant ainsi il éviterait toute autre discussion.

Un premier point que je signale, c'est que la résolution ne propose rien de spécifique mais dit simplement que le ministre a le droit de protéger l'économie du pays et de prendre toutes les mesures propres à édifier notre défense selon que l'exigera la situation. Elle l'autorise à engager des adjoints et à fixer leur rémunération.

Nous savons que, lors de la dernière guerre, le ministre a fait tout cela. Il s'est adjoint des collaborateurs et a nommé des régisseurs à titre bénévole. Ce que je veux faire ressortir, c'est que par ce système les industriels du pays étaient complètement protégés étant donné que les régisseurs réglaient le commerce de la denrée fabriquée par leur propre industrie. Ils avaient même un représentant direct qui faisait les lois convenant à son entreprise.

Il touchait un dollar par année du Gouvernement, mais il était rémunéré d'une foule d'autres manières. Il bénéficiait d'allocations assez convenables pour ses dépenses, et sa propre société lui versait également son salaire. Il travaillait, en premier lieu, pour sa société, il exerçait ses fonctions de régisseur dans l'intérêt de sa société et veillait à ce que les intérêts de cette dernière fussent bien protégés. Donc cet homme qui travaillait pour le compte du Gouvernement était chargé de régir la denrée que sa société produisait et, dans la répartition des matériaux, pouvait favoriser sa propre maison. Peut-être sera-t-il nécessaire de recourir de nouveau à ces mesures, et le ministre n'y manquera pas, mais je ne voudrais pas qu'il procède exactement de la même façon. J'estime que celui qui produit, l'ouvrier d'usine ou le travailleur de la ferme, est aussi important que celui qui a placé de l'argent dans l'industrie.

Si le ministre juge nécessaire de recourir à la même organisation que durant la dernière guerre, je lui propose de s'adjoindre des représentants de ceux qui produisent réellement. Je ne prétends pas que le ministre doive les nommer à des postes permanents. Je crois cependant qu'il devrait procéder comme je l'ai proposé l'autre jour. Le ministère du Travail est l'un des plus importants de l'État. Surtout en temps de guerre, il a des problèmes formidables à résoudre. Des ennuis surgissent de tous les côtés. Pour assurer la production, le ministère doit fonctionner de façon assez uniforme.

[M. Gillis.]

En vertu de la présente mesure, il incombe au ministre du Commerce de réorganiser l'économie du pays, de la faire fonctionner, de l'ordonner suivant ce que lui semble exiger la situation. S'il s'en tient à la marche suivie au cours de la dernière guerre, il invitera, en vertu de la mesure, les représentants de l'industrie à faire connaître leurs besoins. Il demandera leur collaboration. Déjà, le ministre a donné à entendre qu'il obtenait une collaboration entière. C'est prodigieux, dit-il, à quel point l'industrie est prête à collaborer. Parfait. Il lui a démontré, au cours de la dernière guerre, qu'il pouvait collaborer avec elle. Cette fois la tâche sera plus facile. Le ministre, cependant, n'a pas sollicité le concours des petites gens, les travailleurs. Ceux-là, il ne les a pas fait venir pour leur dire: "Nous comptons modifier l'orientation de l'économie du pays. Vous êtes une partie des rouages. Vous avez des syndicats bien constitués, assez bien dirigés. Nous voulons votre collaboration. Aidez-nous à faire le changement."

Sans qu'il soit nécessaire d'appliquer à ces représentants le nom de régisseurs, j'ai proposé au ministre, l'autre jour, de constituer des conseils industriels dans les industries de base, de l'acier, du charbon, de la conservation de la viande et ainsi de suite. Il suffirait d'inviter un ou deux représentants du syndicat à venir, avec l'employeur, conférer avec le ministère du Travail. Ces représentants, grâce à ce contact direct, seront en mesure d'exposer aux syndicats précisément ce qui a été fait et pourquoi. A ma connaissance, cela ne s'est pas fait, par le passé, et cela ne se fait pas aujourd'hui. J'en ai parlé en effet, il n'y a pas très longtemps, avec des personnes pas mal sérieuses, des chefs de syndicats. Comme l'ennemi que nous combattons aujourd'hui s'est déjà infiltré dans le pays, comme il place ses agents et organise ses cellules dans cette classe de la société parce que c'est là qu'il peut nous nuire le plus, il faudrait prendre quelque mesure en ce sens. Le ministre et les industriels peuvent être de bons organisateurs; ils peuvent mettre sur pied d'excellents rouages de production, mais celui qui dirige les ouvriers qui les actionnent peut susciter des ennuis à sa guise empêchant les rouages de fonctionner à plein rendement. Ça peut devenir fort embarrassant.

Vu l'existence de ces cellules et l'agitation qu'y mènent leurs agents, les dirigeants des syndicats qui ont à combattre cet état de choses sont, pour ainsi dire, réduits à l'impuissance, comme des spectateurs. Ils ne peuvent parler à leurs gens avec autorité, ni avec le respect qu'ils commanderaient s'ils

avaient voix au chapitre, s'ils étaient associés à l'entreprise. Accordez ce rang aux chefs des syndicats et ils pourront parler avec autorité, ils seront en mesure d'avoir beaucoup plus d'emprise sur les gens pour lesquels ils travaillent. Je prie le ministre d'y réfléchir.

S'il est obligé d'utiliser les pouvoirs que la loi lui accorde, je l'invite à associer les producteurs aux rouages qu'il organise pour les services de production. A mon avis, la chose est absolument nécessaire.

J'aimerais formuler une autre observation. Il s'agit de l'aménagement de nouvelles usines, quand il le faut, ou de la transformation de l'industrie à des fins de guerre. Les faits se passent de commentaires. L'industrie a été entièrement concentrée dans les deux provinces centrales. J'ai signalé que ce n'était pas approprié en temps de paix, mais ce l'est encore moins advenant une guerre comme celle avec laquelle nous serons peut-être aux prises. Il n'est sûrement pas sage de concentrer la production de guerre dans un même endroit, où elle peut être anéantie du soir au lendemain.

Le ministre a signalé que le revenu national est d'environ 16 milliards et qu'il atteindra probablement 17 milliards cette année. Il suffit de considérer un moment notre puissance de production pour se rendre compte qu'elle est concentrée en grande partie dans les deux provinces du centre. Il n'y a rien dans l'Est, bien qu'il y ait beaucoup d'espace là-bas. Si l'on veut fabriquer des bombes et des obus, des armes portatives et des canons, il serait logique de les produire le plus près possibles des centres d'approvisionnement en matières premières. C'est la façon la plus économique de procéder. S'il s'agit de faire la guerre en Europe, la route d'expédition la plus courte pour ce genre de matériel, à l'intention de l'Europe ou des autres membres de l'alliance atlantique, est par la voie de l'Atlantique-Nord, et les ports les plus rapprochés sont ceux d'Halifax et de Sydney. Dans l'île du Cap-Breton surtout on est à proximité de la houille, de l'acier et des moyens de transports.

Tout pourrait se faire au même endroit. Les provinces maritimes ont un surplus considérable de main-d'œuvre qui ne veut pas s'expatrier. Nos ouvriers veulent rester chez eux. Le gouvernement pourrait faire d'une pierre deux coups: décentraliser avantageusement les moyens de production et, en même temps, procurer du travail à des gens qui en ont manqué depuis la fin de la guerre, ainsi qu'aux centaines de jeunes qui sortent des écoles et qui ne savent où s'établir, si ce n'est en allant en dehors de leur province.

On trouve abondamment matières premières et main-d'œuvre dans les provinces Maritimes, pour ainsi dire aux portes de l'Europe, en sorte que la production peut être expédiée également à d'autres nations libres de l'alliance atlantique.

C'est au ministre que la tâche incombe, cette fois-ci, et il profitera des leçons de la dernière guerre. On pouvait nous pardonner alors quelques erreurs, mais nous n'aurons pas d'excuse à offrir aujourd'hui. Je suis porté à croire que cette fois-ci le matériel de guerre et les usines de guerre ou serviront effectivement ou resteront prêts à servir et cela durant longtemps. Je suis tenté de regarder tout cela comme une organisation permanente, parce que la situation internationale n'est pas encourageante, et le malaise ne se dissipera pas rapidement.

Je m'exprime ainsi parce qu'il y a dans les provinces Maritimes des personnes raisonnables, qui collaboreront avec le ministre, si on leur en donne l'occasion.

Autre point inquiétant, les prix exorbitants. Il est étonnant de voir ce que peut faire la machine publicitaire, une fois qu'elle est branchée, qu'elle a le voltage voulu et qu'elle est orientée dans la bonne direction. Nous sommes partis d'Ottawa à la fin de juin, au moment où le conflit coréen venait d'éclater. La première émission radiophonique que j'ai écoutée après mon départ d'Ottawa m'a appris que les Canadiens accaparaient le sucre, accaparaient ceci et cela, ce qui provoquait une hausse des prix Voilà autant de sottises que pas un membre du comité, s'il est sensé, ne voudra croire. Quelle quantité de produits la population peut-elle accaparer.

Le très hon. M. Howe: Une quantité incroyable.

M. Gillis: Le revenu de quatre Canadiens sur cinq est tel qu'ils vivent de semaine en semaine. Ils peuvent se permettre trois repas par jour, ils peuvent peut-être payer leur loyer, mais ils n'ont pas les moyens d'acheter de meilleurs vêtements. Que peuvent-ils accaparer? S'il y a de l'accaparement, c'est parmi les classes riches, parmi ceux qui veulent remplir leur cave, et je ne prétends même pas que ce soit le cas.

Quand on crie à l'accaparement, ce n'est qu'un prétexte à dissimuler ce qu'a fait, par exemple, la *Canada Packers*, qui entreposait encore récemment plusieurs millions de livres de beurre jusqu'à ce que le prix en augmente. Ce cri lancé permettait à l'accapareur de se mettre à l'abri pendant qu'il créait une pénurie artificielle afin de faire monter les prix.

En même temps qu'on criait à l'accumulation et que les prix s'accroissaient, le président Truman, à la radio, mettait toute la population américaine en garde contre la panique et l'exhortait à ne pas monter les prix. Il n'y a pas pénurie; il y a plus de sucre en entrepôt, aux États-Unis et au Canada, qu'il n'y en a jamais eu dans l'histoire des deux pays, et les disponibilités n'en ont jamais été aussi grandes.

Néanmoins, on en a prétendu inévitable la hausse du prix. Nous savons pourquoi. Une ou deux personnes contrôlent le sucre en ce pays; ils tirent les ficelles. Ils peuvent créer des pénuries à leur goût. Ils sont en mesure de créer des pénuries artificielles et de monter les prix à leur gré. J'espère que le ministre ne tombe pas dans le panneau, au sujet de l'accaparement, car tout l'accaparement que peut se permettre le citoyen moyen de chez nous n'influe que peu sur la situation générale.

Le ministre ne désire pas établir de régie des prix, et je ne le voudrais probablement pas davantage si j'avais à diriger son ministère. Cette mesure occasionnerait beaucoup de travail, imposerait une lourde responsabilité, et exigerait l'assiduité au bureau et l'application à la tâche. Cependant, je n'ai pas besoin de rappeler aux honorables députés les avantages que nous ont valus les régies pendant la dernière guerre, car le ministre des Finances en a parlé.

Au début de la seconde guerre mondiale, le ministre des Finances de l'époque, M. Ilsley, a déclaré de son siège à la Chambre des communes que la régie des prix constituait le pire régime jamais connu au monde, mais par la suite il a dû y recourir. L'esprit de sacrifice n'a pas donné de bons résultats au début de la dernière guerre, de sorte que le Gouvernement a dû imposer les régies. Puis, vers la fin des hostilités, aux honorables députés qui siègent à ma droite, et qui réclamaient la suppression des régies, le retour à l'entreprise libre, la hausse des prix, la diminution des salaires et le reste, le ministre des Finances déclarait que les régies sont le meilleur régime inventé jusqu'alors par les hommes, et que par ce moyen on avait épargné des millions et des millions de dollars aux Canadiens. Il avait les faits et les chiffres en main pour le démontrer.

Si le Gouvernement ne veut pas régir les prix, le meilleur moyen qui lui reste est de les maintenir à bas niveau. Il faut que les prix soient maintenus à un niveau peu élevé. Nous avons fait l'expérience de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Je sais que le ministre ne voudrait pas fixer à un pourcentage exorbitant la marge de bénéfice qu'on pourrait réaliser. Peut-être pourrait-il prendre comme base l'année 1944 ou 1945 pour déterminer le bénéfice qui serait raisonnable. A mon sens, même la base établie à cette période serait trop élevée. Cependant, il pourrait choisir celle-là s'il le voulait. Tout bénéfice dépassant cette marge serait considéré comme excédent. Il serait inutile de relever les prix, car l'excédent serait prélevé. On ne serait pas porté à hausser les prix, s'il fallait verser le supplément en impôts.

Je déclare sérieusement au ministre que la plupart des industries essentielles du pays ont l'impression d'avoir atteint un point de stabilisation, l'an dernier. Nous constatons qu'un groupement, comme celui des ouvriers de l'automobile, a conclu un contrat de cinq ans. Il n'est pas facile de lier l'ouvrier moyen à un contrat de cinq ans. Ce contrat renferme une clause prévoyant les fluctuations du coût de la vie, mais les ouvriers ne sont pas en mesure de négocier au sujet de la hausse des prix.

Il y a également d'autres syndicats qui, voici quelques années, ont conclu de bonne foi des contrats collectifs à long terme destinés à favoriser la stabilisation de notre économie. C'est ce qu'ont fait les mineurs, en se liant en vertu d'un contrat de deux ans, qui ne comportait pas de clause ascensionnelle. Ils doivent s'en tenir à ce contrat. Ils croyaient se protéger en se liant ainsi pour deux ans, mais la hausse du coût de la vie a rogné leurs salaires.

Il va y avoir du mécontentement dans ces industries. C'est le point que je cherche à faire comprendre. Dans l'industrie de l'acier de base, par exemple, les employés sont sur le point de signer un contrat. Ils vont hésiter à en signer un de deux ans, comme ils en avaient l'intention, parce qu'on ne leur a pas donné l'assurance que les prix ne monteront pas.

On ne peut stabiliser une économie partiellement de paix et partiellement de guerre à moins d'adopter quelque mesure qui promette aux ouvriers la stabilisation des prix. Il n'est pas exact de dire que, si nous n'avions pas supprimé les régies pour réduire la pression et diminuer la tension, l'après-guerre immédiat aurait été très difficile. La pression était considérable, en effet. Nous nous rappelons toutes les industries qui voulaient accroître leurs bénéficies à la faveur de la pénurie de biens de consommation.

On a exercé beaucoup de pression politique alors, et les gens tiraillaient le ministre de tous côtés. A mon avis, il n'en serait résulté, du point de vue de notre économie, que des avantages. J'estime que jamais autant que de 1945 à maintenant nous n'aurions eu be-

soin d'un régime de réglementation des prix et de subventions. La libération rapide qui a eu lieu aux États-Unis a eu son effet ici à cause de nos rapports étroits avec ce pays. Je voudrais toutefois qu'on répondît à la question suivante. Depuis la guerre, de combien de points l'indice du coût de la vie a-t-il grimpé en Grande-Bretagne? Et pourtant, en Grande-Bretagne, on a maintenu les régies. Je le sais parce que j'ai vu la statistique il y a un an. De 1945 jusqu'au milieu de l'an passé, le coût de la vie, en Angleterre, n'a monté que d'un point. Le nôtre n'a pas cessé d'augmenter. De plus, les augmentations de salaires se sont succédées les unes aux autres là-bas. Les prix ont été maintenus à un bas niveau grâce à des subventions. L'Angleterre a certes réussi, et malgré toute la propagande, toutes les balivernes qu'on lit à son sujet dans les journaux américains, elle a, depuis la fin de la guerre, progressé plus que tout autre pays, grâce aux rouages qu'elle a institués. C'est un fait. N'oublions pas que la Grande-Bretagne a été dévastée par la guerre. Comparons la Grande-Bretagne à la France, à la Belgique et aux autres pays qui ont été dans la même situation.

La Grande-Bretagne doit exporter environ la moitié de sa production pour survivre. Je ne dis pas ces choses à des fins de propagande, car je suis Canadien et j'ai l'intention de vivre dans mon pays. Je veux qu'on établisse les meilleurs plans possibles pour la population canadienne et j'affirme que nous pourrions apprendre beaucoup des expériences tentées en Grande-Bretagne. Certains prétendent que nous ne pouvons pas instituer la régie des prix car elle aurait tel ou tel effet. Néanmoins la tendance est vers la régie des prix. Donc, plus nous étudierons la question, le mieux ce sera pour nous.

Il faut maintenir les prix à un niveau assez bas si l'intention est de signer des accords avec les ouvriers syndiqués du pays. Il faut empêcher les prix de monter. Le député ministériel qui vient de parler pour la première fois à la Chambre,—je le félicite de son discours initial,—a abordé une foule de questions qui reviennent sur le tapis à la Chambre depuis dix ans. Il a affirmé que le député de Rosetown-Biggar avait esquivé la question de réglementation des salaires. C'est inexact. Les parlementaires plus expérimentés témoigneront que depuis dix ans nous avons maintes fois officiellement exposé notre programme à cet égard. Nous ne nous dérobons pas à la question de la réglementation des salaires. De fait les salaires sont déjà réglementés. Il faudrait établir un mode approprié de réglementation des prix qui allât de pair avec une certaine réglementation des salaires. Les deux sont inséparables; nous n'y pouvons rien.

Les prix des denrées agricoles sont fixés par les organismes de l'État, qui font les versements initiaux et accordent des subventions, qu'il s'agisse de fruits, de blé, ou d'autre chose. A mon avis, pas un seul cultivateur du pays ne voudrait supprimer ce régime. Les cultivateurs savent au moins à quoi s'en tenir. Ils connaissent le prix que leur rapportera leur récolte. Ils ont une idée de l'organisation des marchés. Les commissions qui leur rendent ces services sont composées de gens compétents.

Les consommateurs ont le droit d'exiger que le Gouvernement les protège dans une certaine mesure, car que servirait aux employés de presser leur patron de leur accorder une hausse de salaire de 10c. l'heure si par ailleurs John Smith, administrateur de la *Canada Packers*, fait monter le coût de la vie du double? Ils toucheraient donc en réalité 10c. de moins qu'au début. Il faudrait qu'un membre éclairé du Gouvernment établît une ligne de démarcation où doit s'arrêter cette anarchie économique. Si le Gouvernement n'est pas disposé à rétablir la réglementation des prix; s'il ne veut pas contenir la hausse au moyen de subventions; s'il n'entend pas ralentir la course aux bénéfices exorbitants, il lui faudra incontestablement présenter une mesure législative contre les profiteurs.

Le prix du sucre a monté de 3·1 depuis le début de la guerre de Corée. C'est du vol, ni plus ni moins. Cette hausse n'était certes pas motivée par la situation financière des sociétés canadiennes qui font le commerce du sucre. En outre, ce geste n'est pas patriotique. L'industrie en cause n'accorde certainement pas au Gouvernement l'appui dont il a besoin. Si les autorités ne peuvent obtenir cette collaboration de bon gré, il leur faudra sévir contre les profiteurs. Il serait bon de relire le rapport de la Commission d'enquête sur les prix afin de se remémorer les manœuvres qu'elles a mises à jour. C'est ainsi que la *Canada Packers* a avoué qu'elle avait du beurre dans ses entrepôts. Ses représentants disaient: "Mais oui, nous avons fait monter le prix et nous nous sommes ainsi assurés des bénéfices supplémentaires d'une couple de millions. Que voulez-vous, ce sont les affaires et nous n'avons enfreint aucune loi." La seule différence entre eux et Al Capone, c'est qu'il y avait une loi contre Capone et qu'il était armé. Il lui fallait courir des risques. Mais c'est du vol dans les deux cas, sauf que dans un cas c'est du vol légalisé.

M. Knowles: C'est l'impôt sur le revenu qui l'a perdu.

M. Gillis: Je sais que le ministre est au courant de ces choses aussi bien que moi. Qu'il sache bien que, pour notre part, nous considérons les régies nécessaires. S'il est prêt à présenter une mesure à cet effet, si le besoin s'en fait sentir, il aura notre appui même s'il n'a pas celui des autres, quand il s'agira d'appliquer ces régies et de voir à ce qu'on agisse comme il convient. Je lui donne ma parole que nous l'aiderons de toute manière. La dernière fois, seuls l'industrie et le Gouvernement y ont vu. Cette fois-ci, que l'industrie, le Gouvernement et le travailleur s'en mêlent. Organisons des rouages qui suppriment tout soupçon; voyons à ce que le travailleur soit aussi représenté afin qu'il puisse participer à la marche de l'économie du pays et sache ce qui se passe dans les coulisses. Il pourra alors dire à ses compagnons qu'il était présent, qu'il accepte ce qui a été décidé, que cela doit se faire et que c'est la bonne manière d'agir. Ses compagnons le respecteront parce qu'il aura gagné du prestige, qu'il sera au courant et saura ce qui se passe. Il pourra alors parler à ce gringalet loquace qui représente l'Oncle Joe au Canada.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, l'honorable préopinant a abordé bien des questions. J'aime toujours ses discours, parce qu'ils sont ceux d'un homme pratique. J'essaie aussi d'être pratique. J'aimerais corriger cependant une ou deux impressions qu'il a gardées de la dernière guerre. Certains des régisseurs de l'industrie étaient à notre service à titre bénévole; toutefois, ils n'avaient aucune responsabilité à l'égard de leurs propres industries. Nous n'avons pas suivi une telle ligne de conduite. Un représentant de l'industrie du ciment régissait l'acier, un fabricant de verre régissait la houille et un banquier régissait le pétrole. Nous n'avons pas choisi un représentant de l'industrie en cause pour la régir. Durant la guerre, nous n'avons rien négligé pour obtenir la participation des ouvriers à la régie d'État. L'honorable député se rappelle que nous avons essayé, avec un certain succès d'ailleurs, d'organiser dans les usines des conseils mixtes de patrons et ouvriers. Je crois qu'un bon nombre sont encore sur pied. Nous n'avons pas réussi à les organiser dans toutes les usines. Il fallait que les relations fussent bonnes à l'usine entre patrons et ouvriers, pour nous permettre d'instituer de tels conseils, et l'harmonie ne régnait pas dans tous les établissements.

Nous avons convoqué les conseils ouvriers en conférence à Ottawa pour étudier avec eux les problèmes d'ordre général. Si nous avons à faire face à la même situation, nous nous inspirerons de l'expérience acquise au cours de la dernière guerre et, je l'espère, nous ferons mieux encore. Nous nous sommes alors rendu compte, comme nous le faisons maintenant, qu'il nous faut compter tout autant sur la collaboration des ouvriers que sur celle des patrons pour assurer le maximum de production.

[M. Knowles.]

Je ne suis pas sûr de pouvoir parcourir le même terrain que le député en ce qui a trait à la réglementation des prix au cours de la dernière guerre. Je répète, le député est un homme pratique puisqu'il admet qu'il est impossible de réglementer les prix à moins de réglementer également le prix de la main-d'œuvre en général. La réglementation des prix et des salaires a été instituée en 1941. Mais la grève des travailleurs de l'acier, en 1944, a eu pour effet de tout faire sauter. La mesure n'a jamais été efficace après cet événement. Le point que je veux souligner, je l'ai déjà soulevé. Pour établir une réglementation efficace, la collaboration de toutes les classes de la population est indispensable. Or le seul moment où nous pouvons espérer l'obtenir, c'est quand existe la contrainte du temps de guerre. Nous n'avons eu aucune difficulté à obtenir la collaboration de tous les citoyens durant la période qui s'étend de novembre 1941 jusqu'au début de 1944. La situation devenait de plus en plus tendue; des déviations se produisaient; on perpétrait ou on accentuait des injustices. Il fallait que tout saute un jour, et c'est la grève de l'acier qui a réellement mis fin à la réglementation des prix au pays. La régie des prix existe encore au Royaume-Uni, dit le député; oui, mais elle s'y accompagne de la régie des salaires. On y a bloqué les salaires mais, sur la foi de certains rapports, ce pays est aujourd'hui en face d'une situation dans laquelle des poussées commencent à s'exercer à un point que le régime pourrait bien crouler. La régie des prix n'est pas une voie dans laquelle on doit s'engager à la légère, et je crois sincèrement que la mesure à l'étude représente la limite pratique dans laquelle nous pouvons, dans les circonstances présentes, imposer la réglementation de la distribution et des prix.

M. Diefenbaker: J'ai une seule question à poser au ministre. On a beaucoup parlé de la réglementation des prix et, à mon avis, les débats d'aujourd'hui ont présenté le Parlement sous son meilleur jour. La discussion a été pleinement un échange d'opinions, d'une façon qui devrait être plus caractéristique du Parlement qu'elle ne l'est. Le ministre a parlé de la mobilisation du pays et si cette résolution se traduit de fait dans la loi, il aura tous les pouvoirs nécessaires. Je me propose maintenant de lui poser une question que bien des gens se posent: il s'agit des producteurs de blé des Prairies.

Pour ce qui est de l'accord conclu avec l'Angleterre, on a de fait fixé et maintenu le prix du blé à un niveau inférieur au prix qu'on aurait pu obtenir sur le marché mondial. Le ministre sait que depuis un an et demi, les gens se demandent si l'on prendra des dispositions en vue de compenser les cultivateurs des bas prix dont ils ont dû se contenter par suite de la réglementation des prix du blé en vertu de l'accord passé avec la Grande-Bretagne. Les cultivateurs ne sont pas les seuls à se poser la question. Elle a fait l'objet de discussions lors de congrès politiques, qui ont adopté des propositions à cet égard. Je crois donc qu'il faudrait y répondre dès maintenant. Les gens veulent savoir si l'on prendra des mesures,—et le cas échéant lesquelles,—en vue de dédommager les cultivateurs de l'Ouest qui, pendant bon nombre d'années,—et je ne veux aucunement entamer une discussion,—ont dû se contenter, à l'égard du blé, de prix inférieurs au cours mondial. L'autre jour, j'ai posé une question au ministre à ce sujet. Compte tenu de ce que chaque groupe de la population doit être traité équitablement si nous voulons mobiliser la nation, je prie le ministre de nous dire quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour ajouter, de manière à dédommager les cultivateurs, au montant qui figure à leur crédit dans la caisse. Personne ne connaît ce montant, mais si on se fonde sur les méthodes ordinaires de calcul, rien ne laisse prévoir que, une fois déduits les frais d'exploitation que la commission peut raisonnablement encourir, la somme versée dépassera 10c. le boisseau. Un montant supplémentaire sera-t-il accordé ou en est-il question?

Le très hon. M. Howe: Je l'ai dit à plusieurs reprises, le Gouvernement sera en état d'effectuer le dernier versement des sommes détenues dans la caisse, sitôt que le blé aura été vendu et que nous saurons ce qui doit être payé. Je trouve difficile à comprendre cette idée de compensation. Mon honorable ami parle des cinq meilleures années que nos agriculteurs ont connues durant les périodes de paix de notre pays, en ce qui regarde les paiements relatifs au blé. Je pourrais lui faire part de ce que la Grande-Bretagne pense de la situation, s'il voulait m'écouter. Ce n'est peut-être ni le temps ni l'endroit de traiter ce sujet; peut-être vaudrait-il mieux attendre le moment où il sera question des organisations agricoles. Jusqu'ici, le Gouvernement n'a jamais été accusé d'injustice envers les producteurs de blé de l'Ouest du pays, et lorsque la caisse pourra être liquidée, je crois que mon honorable ami se rendra compte que le Gouvernement saura se montrer équitable à l'endroit des agriculteurs.

M. Diefenbaker: Peut-on espérer quelque compensation?

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami est libre d'entretenir n'importe quels espoirs.

M. Drew: Comme je l'ai dit déjà, monsieur le président, je crois qu'il serait préférable d'entreprendre l'étude détaillée de ce sujet lorsque le bill aura été déposé. Toutefois, je souligne certains aspects de la résolution qui, je crois, devraient éveiller l'intérêt des députés et les amener, lorsque nous serons saisis du bill, à examiner avec beaucoup de soin l'étendue exacte des pouvoirs que le projet de loi confère.

Voici où nous en sommes. A un moment où nous nous voyons débarrassés des dernières régies de la dernière guerre, on nous demande, non seulement de songer au réarmement, d'assurer les fonds à cette fin et les hommes nécessaires, mais aussi d'accorder certains pouvoirs absolus qu'on nous dit nécessaires à l'exercice très efficace de notre activité industrielle ou autre, afin de nous préparer sur une plus vaste échelle à nous défendre.

On a généralement reconnu que la partie du régime à laquelle nous nous opposons est la régie de l'économie du pays par l'État. Bien que certains éléments de la collectivité aient approuvé une forme particulière de réglementation, il n'en reste pas moins qu'on a généralement reconnu qu'il n'est pas désirable de placer toute l'économie du pays entre les mains du Gouvernement. Presque tout le monde convient que la meilleure façon de protéger notre régime, c'est de lui laisser sa liberté. Cette liberté doit s'appliquer à toute activité humaine, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle soit légale et conforme aux meilleurs intérêts de la population. Pour ce motif, nous devons, me semble-t-il, examiner avec le plus grand soin ces dispositions législatives qui, une fois de plus, assujétiront aux vastes pouvoirs du Gouvernement la vie quotidienne de nos gens.

Ce qui m'a impressionné, dans l'explication que nous avons entendue aujourd'hui, c'est la ressemblance entre certaines déclarations d'hier et d'aujourd'hui, tant à l'égard de l'ensemble des préparatifs de défense que de l'affectation des sommes requises aux fins du programme de défense. Les membres du cabinet ont protesté lorsqu'on a donné à entendre qu'en présentant sa cause à la Chambre, le Gouvernement avait manifesté de l'insouciance. Nous avons entendu formuler cette critique à plusieurs reprises, au mo-

ment où nous examinions le projet de résolution ayant trait à la défense nationale. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de discuter le financement du programme dont on nous a saisis hier soir, mais de nouveau le Gouvernement s'est fait reprocher son insouciance. Nous sommes aujourd'hui saisis d'une déclaration générale ayant trait à la nécessité d'assurer la répartition efficace des ressources et des approvisionnements, afin de rendre notre production industrielle et autre le plus efficace possible, dans le dessein d'accroître notre puissance nationale en vue de parer à la menace qui pèse sur nous. Encore une fois, cependant, on semble vouloir faire croire à la Chambre et au pays que, en dépit du sérieux de la situation, la gravité du danger ne justifie pas l'emploi de mots réalistes ni des exhortations aux Canadiens en vue de les mettre au courant des indescriptibles menaces qui pèsent sur leurs têtes.

Il est vrai que le ministre de la Défense nationale a parlé du péril communiste. Mais ses commentaires laissent l'impression que nous jouons notre rôle dans la défense collective de la liberté en organisant une brigade de l'armée active pour protéger le Canada et une brigade spéciale destinée à l'ONU. Nous nous contentons de moins de 10,000 combattants quand nous sommes en face d'un adversaire qui a plusieurs millions d'hommes dont l'instruction est poussée et qui sont armés jusqu'aux dents. Même dans le cas du budget qui nous a été soumis et qui reflète la reconnaissance partielle de cette menace, bien qu'il comporte des dépenses élevées, il nous décrit l'effort à fournir comme une colline de difficultés sur le sentier de la paix. Qu'en termes élégants ces choses sont dites, quand il s'agit du danger à envisager, de la menace implicitement soulignée dans les mots du premier ministre lorsqu'il admettait que les dix prochains mois pourraient constituer la période vraiment critique.

Le ministre de la Défense nationale reconnait-il quelque part dans son discours que notre sort pourra se décider d'ici dix mois? Où dans le discours du ministre des Finances reconnait-on la gravité de ce problème? Le ministre du Commerce nous laisse-t-il entrevoir l'existence d'une menace comme celle que nous ont révélée les événements tragiques de Corée au cours des dernières semaines? Le ministre du Commerce ne nous a laissé aucun doute que les pouvoirs conférés par le projet de loi, que nous n'avons pas encore vu, seraient étendus et absolus. Il a laissé entendre que ces pouvoirs étaient nécessaires à l'accomplissement de la tâche qui s'impose à notre pays. Les honorables députés, à quelques rares exceptions près, s'il y en a, sont disposés à appuyer toute mesure législative appropriée visant à renforcer la défense de notre pays, tant du point de vue militaire que du point de vue économique. Cependant, ici encore on nous dit que quelle que soit l'ampleur de ces pouvoirs, il n'existe pas réellement de crise qui nous porte à les considérer comme une mesure qu'il faudra appliquer afin d'accomplir cette tâche. Le ministre du Commerce, après avoir reconnu que ces pouvoirs sont étendus, a fait remarquer que le Gouvernement sera mieux placé pour négocier avec les fabricants et les autres s'il dispose de ces pouvoirs.

Je crois que ce sont les termes mêmes que le ministre a employés. Du moins j'en donne une interprétation exacte. Un mot du Gouvernement est plus efficace si, pour l'appuyer, il y a un pouvoir qui peut s'appliquer. Nous reconnaîtrons tous qu'il en est ainsi. Ce que le ministre déclare en réalité en employant ces paroles, c'est: Donnez-moi une massue et je ferai la besogne." Au moment, monsieur le président, où nous tenons à sauvegarder notre régime démocratique parlementaire, je prie instamment les membres de la Chambre d'y songer quand nous serons saisis du projet de loi. En accordant des pouvoirs au gouvernement ou à un de ses membres, nous éprouvons de l'inquiétude au sujet de la possibilité d'adopter une loi qu'on se propose uniquement d'employer comme une massue, même si l'on n'a pas l'intention d'utiliser la massue sauf comme une menace. J'espère que le projet de loi déterminera le mode d'application des pouvoirs et conservera le plus possible au Parlement cette responsabilité qui fait essentiellement partie du régime démocratique que nous voulons préserver.

Nous n'avons nullement l'intention de voter contre la résolution, qui pour le moment est couchée en termes généraux. Avant que soit franchi le stade de la résolution et alors que nous attendons la distribution du projet de loi lui-même, je prie le Gouvernement, quelle que soit actuellement la teneur du bill, de reconnaître qu'un aspect de la protection de la liberté démocratique consiste à conserver au Parlement lui-même son autorité et sa responsabilité.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. Le très honorable M. Howe demande à déposer le bill n° 5 concernant les matières et services essentiels aux fins de la défense et de la sécurité nationale.)

La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA 2e LECTURE DU BILL Nº 3

L'ordre du jour appelle:

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose la deuxième lecture du bill nº 3, loi concernant les forces canadiennes.

M. Drew: J'avais l'impression que nous passerions d'abord au bill nº 2.

L'hon. M. Claxton: Aucun ordre n'avait été prévu à cet égard, hier soir, monsieur l'Orateur.

M. Drew: Oh oui!

L'hon. M. Claxton: Voici ce qu'a dit le ministre des Travaux publics (M. Fournier), page 458 du hansard:

> Demain, nous poursuivrons l'étude de ce projet de résolution. Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du bill nº 2, intitulé loi octroyant à Sa Majesté une aide pour la défense et la sécurité nationales, et à la deuxième lecture du bill nº 3, loi concernant les forces canadiennes.

Il a évidemment énuméré les bills l'un après l'autre mais sans indiquer lequel passerait le premier. Le fait est que l'autre Chambre attend qu'on lui soumette des projets de loi. Or il est très important, pour des raisons qui sautent aux yeux, qu'on prenne aussitôt que possible les mesures qui découlent du bill nº 3. Il conviendrait au Sénat qu'on lui soumît le bill aujourd'hui car il pourrait en entreprendre l'étude. De plus, on pourrait prendre plus tôt les mesures prévues par le projet de loi.

M. Drew: Je ne veux pas soulever une objection uniquement parce qu'on nous a dit que le bill nº 2 serait étudié le premier, encore que nous ayons de bons motifs de nous en tenir à cette façon de procéder. Cependant, nous avons un autre motif de nous en tenir au programme tracé: c'est que le bill nº 3 est la conséquence de l'adoption du bill nº 2. L'ordre qu'a suivi la discussion est celui qui serait adopté si nous passions maintenant à l'étude du bill nº 2. Je ne connais pas les raisons,—que le ministre a invoquées sans toutefois les exposer,—pour lesquelles il est si urgent d'aborder maintenant l'étude du bill nº 3.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, j'appuie les remarques du chef de l'opposition (M. Drew). Vu la façon dont nous sommes talonnés à cette session-ci, ceux de nous qui souhaitent participer à l'étude de ces projets de résolution et de ces bills peuvent difficilement se préparer à la discussion. Quand nous apprenons, le soir, qu'on suivra vraisemblablement tel ou tel ordre, nous cherchons, naturellement, à nous préparer suivant l'ordre dans lequel les bills ou les projets de résolution nous seront soumis.

J'ignore à quels travaux de la Chambre le Gouvernement pourrait passer, mais j'aimerais que le débat fût retardé, mettons à huit heures, afin que nous puissions réunir la documentation nécessaire. Certains d'entre nous ne disposent pas, eux, de service de recherche pour les aider à se préparer.

L'hon. M. Claxton: Nous consentirions volontiers. Il conviendrait mieux au Sénat de recevoir au plus tôt un bill. Nous pensions qu'il serait plus facile de lui faire parvenir le troisième bill que le deuxième. Mais si on y voit le moindre inconvénient, nous suivrons l'ordre indiqué hier soir.

LOI SUR LES CRÉDITS DE DÉFENSE

MESURE OCTROYANT UNE AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

L'hon. Brooke Claxton (au nom du ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº 2, mesure octroyant à Sa Majesté une aide pour la défense et la sécurité nationales.

M. Drew: Avant de parler de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre s'il a l'intention de formuler une autre déclaration, maintenant que nous sommes saisis du projet de loi.

M. Knowles: Le ministre au nom duquel le projet de loi est inscrit est absent.

L'hon. M. Claxton: Pas de déclaration maintenant.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Le projet de loi dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, met sous forme de mesure législative les buts contenus dans le projet de résolution dont nous avons été saisis durant quelques jours et qui a donné lieu à un débat prolongé sur nos problèmes de défense nationale. Bien que le projet de loi soit inscrit au nom du ministre des Finances (M. Abbott), il présente à la Chambre, de fait, des propositions qui ont été exposées par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton).

L'examen précédant la deuxième lecture porte sur le principe dont s'inspire le projet de loi. Or en l'occurrence, le principe, c'est de faire les fonds du programme de réarmement et de l'expansion des services militaires qu'exige la crise internationale qui se précise de plus en plus depuis deux mois. A mon avis, la plupart des députés croient, au fond, qu'il faut appuyer toute mesure destinée à assurer la participation du Canada aux plans de sécurité collective que le Parlement a approuvés.

Toutefois, les députés doivent s'assurer par tous les moyens en leur pouvoir que l'argent fourni à cette fin servira de la façon la plus efficace à la préparation des moyens de défense que nécessitent la situation internationale. Je n'ai pas l'intention d'insister davantage sur les détails déjà longuement discutés. Je signale, cependant, que nous ne sommes pas encore en mesure de dire quel est en ce moment le véritable état de nos préparatifs ni de savoir, quand ces fortes dépenses auront été approuvées, si elles serviront de la façon la plus efficace à la préparation de nos moyens de défense.

En juin dernier, la Chambre a approuvé la résolution qu'avait adoptée le Conseil de sécurité, savoir que les membres de l'ONU devraient intervenir conjointement afin de repousser une agression en Corée et appliquer les principes énoncés dans la charte des Nations Unies. Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agit. En ce moment, il ne s'agit pas tant du genre d'armée qu'il faut envoyer en Corée. Nous reconnaissons maintenant que nous n'avions pas suffisamment de forces terrestres et aériennes ni pour le service au Canada ni ailleurs, au moment où l'agression a débuté.

A l'égard de la défense du Canada et de tous nos autres engagements, nous convenons donc que nous devons faire le nécessaire pour que le programme de défense soit réalisé avec toute la célérité possible tant pour assurer la défense du Canada que pour nous permettre de remplir les obligations prévues dans l'exposé des motifs du projet de loi.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a signalé que trois fois au cours de la dernière session nous avons réclamé la création d'un comité de la défense nationale. Il y voit une raison de n'en plus parler. A mon avis, la situation dans laquelle nous nous trouvons cet été est la meilleure preuve du besoin d'un comité de ce genre. Si un tel comité avait été institué lorsqu'il a été proposé en juin dernier, pour ne pas dire plus tôt, comme la proposition en a été faite à plusieurs reprises, les honorables députés seraient beaucoup plus renseignés sur l'état réel de notre défense. Cela est passé. Il nous faut cependant en tenir compte jusqu'à ce que nous ayons l'assurance qu'on prend des mesures propres à empêcher la répétition du même ordre de choses. Il n'y a qu'un moyen d'avoir cette assurance, c'est de créer maintenant un comité de la défense nationale qui pourra examiner le programme à huis clos ou publiquement suivant ce qu'il aura décidé et obtenir les renseignements qui lui permettront de faire rapport au Gouvernement et à la Chambre de l'état réel de nos troupes de défense. En fin de compte, l'état de nos troupes de défense relève de la compétence du Parlement et non seulement du Gouvernement.

Si les nouvelles que nous apportent les journaux et la radio exposent fidèlement la situation internationale, nous fermons les yeux sur la réalité quand nous acceptons de ne constituer, au cours des mois critiques qui s'en viennent, que deux brigades, l'une pour le service spécial et l'autre pour la défense du Canada, d'accroître lentement la puissance du Corps d'aviation royal canadien, qui jouit de la priorité en tant que principal élément de nos préparatifs de défense.

Il n'existe pas de sentiment de l'urgence des choses dont tous les événements témoignent. La question de la Corée est présente à l'esprit de chacun de nous. N'oublions pas, toutefois, que l'Allemagne peut devenir une autre Corée, mais sur une plus grande échelle. Les conséquences seraient beaucoup plus étendues que celles des événements de Corée.

Il existe d'autres endroits où les troubles pourraient éclater d'un moment à l'autre. Notre espoir est de démontrer, le plus tôt possible, qu'ici et dans les autres pays, nous nous préparons avec une rapidité et une détermination capables de convaincre les dirigeants du Kremlin. Peut-on croire que les gens du Kremlin soient très émus d'apprendre que dans quelques mois nous disposerons d'une brigade spéciale? Au regard de leurs 175 divisions intégralement mobilisées, de leurs 350 divisions capables d'entrer en activité à très brève échéance, une seule brigade spéciale, composée de trois ou quatre mille combattants, peut-elle donner l'impression que nous nous appliquons avec hâte, vigueur et détermination à nous acquitter de nos obligations collectives pour la sauvegarde de notre liberté et de celle des autres? Telle est la situation en face de laquelle nous nous trouvons. Nous ne pouvons aller plus loin que le Gouvernement n'est prêt à aller. Toutefois, nous pouvons chercher à lui faire comprendre que cette fonction ne lui appartient pas exclusivement, que chaque Canadien a le devoir de préserver la liberté, et que chaque Canadien s'intéresse directement et profondément à ce qu'on prenne des mesures suffisantes.

D'autres gouvernements qui suivent les mêmes pratiques constitutionnelles que nous respectons ont, pour tenir leurs membres renseignés, adopté la même méthode. Le régime de comité n'est pas nouveau. Nous l'appliquons à l'égard de nombreux ministères et, loin de penser que le ministère de la Défense nationale doive échapper à la pratique générale,—si d'autres n'y échappaient pas,—ce ministère est, à mon avis, un de

ceux qui devraient être aidés de la surveillance constante et des propositions émanant d'un comité de ce genre.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a affirmé, à d'autres occasions, que lorsque des membres de partis différents se réunissent dans un comité de ce genre, ils ont une tendance évidente à oublier les différences de parti et à travailler de concert afin que le comité donne le plus de rendement possible. Je suis convaincu qu'un comité de ce genre, composé de représentants des deux côtés de la Chambre,—de députés ayant de l'expérience dans les divers éléments des services armés,—présenterait, la plupart du temps sinon toujours, des rapports et des vœux unanimes. Le comité étant composé d'hommes ayant de l'expérience dans le domaine militaire, la Chambre pourrait être assurée que les programmes énoncés par le Gouvernement sont mis en œuvre de la façon la plus efficace possible et que les fonds sont dépensés judicieusement.

Les députés souhaitent qu'on prenne ces dispositions le plus tôt possible. Ils voteront sûrement les crédits nécessaires. J'estime, cependant, que tous les membres de la Chambre devraient chercher un moyen pratique d'obtenir le plus de renseignements possibles au sujet de la question la plus importante dont nous soyons saisis.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, afin de permettre à tous les membres de la Chambre de se renseigner directement sur la question, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker):

Que le bill nº 2 ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre, tout en étant toujours prête à pourvoir aux besoins de notre défense nationale et à honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou d'autres ententes analogues visant à la défense collective que pourra conclure le Canada, regrette les circonstances qui ont entouré la présentation et l'étude de cette mesure, à savoir que le gouvernement a refusé et refuse encore d'autoriser la Chambre à instituer au cours de la présente session du Parlement un comité spécial sur la défense nationale, afin que la Chambre puisse ainsi constater les besoins et les exigences en ce qui a trait à ladite défense nationale et à l'acquittement de nos obligations susmentionnées.

Monsieur l'Orateur: La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur l'amendement. Je doute fort que l'amendement soit régulier. Cependant, je le mets aux voix, car la Chambre semble vouloir se prononcer par un vote.

(La motion de M. Drew, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Hees
Aylesworth	Herridge
Balcer	Higgins
Black (Cumberland)	Jones
Blair	Knight
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Knowles
Bryce	Lennard
Catherwood	Macdonnell (Greenwood)
Coldwell	MacInnis
Courtemanche	McLure
Diefenbaker	Murphy
Drew	Noseworthy
Fairclough, Mme	Nowlan
Ferguson	Pearkes
Fraser	Smith (Calgary-Ouest)
Fulton	Stanfield
Gibson	Stewart (Winnipeg-Nord)
Gillis	Thatcher
Green	Tustin
Harkness	White (Middlesex-Est)
Harris (Danforth)	Wright.—43.
Hatfield	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Abbott	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Anderson	Fulford
Applewhaite	Gardiner
Ashbourne	Garland
Balcom	Garson
Bater	Gauthier (Lac Saint-Jean)
Benidickson	Gauthier (Sudbury)
Bennett	Gauthier (Lapointe)
Blackmore	Gauthier (Portneuf)
Blanchette	George
Blue	Gingras
Boisvert	Goode
Boivin	Gour (Russell)
Boucher	Gourd (Chapleau)
Bradette	Hansell
Bradley	Harris (Grey-Bruce)
Brisson	Hellyer
Brown (Essex-Ouest)	Helme
Bruneau	Hetland
Byrne	Hosking
Cameron	Howe
Campney	Huffman
Carroll	Hunter
Carter	James
Chevrier	Jeffery
Claxton	Johnston
Cleaver	Jutras
Cloutier	Kent
Corry	Kirk (Digby-Yarmouth)
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	Lafontaine
Côté (Matapédia-Matane)	Laing
Côté (Verdun-La Salle)	Langlois (Gaspé)
Crestohl	Lapointe
Croll	Larson
Cruickshank	Leduc
Darroch	Léger
Dechêne	Lesage
Decore	Little
Denis	Low
Dewar	Macdonald (Edmonton-Est)
Dickey	MacKenzie
Dion	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Douglas	MacNaught
Dumas	Macnaughton
Fair	McCann
Ferrie	
Fournier (Hull)	

McCubbin
McCulloch
McCusker
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Mayhew
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Nixon
Pearson
Poulin
Proudfoot
Prudham
Quelch
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomas
Thomson
Tremblay
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Welbourn
Whiteside
Whitman
Winkler
Wood
Wylie.—142.

M. Brooks: J'ai pairé avec l'honorable député de Gloucester (M. Richard). Eussé-je voté, je me serais prononcé pour l'amendement.

M. Henderson: J'ai pairé avec le représentant d'Hastings-Peterborough (M. White). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas retarder longtemps les travaux de la Chambre, mais je tiens à exposer de nouveau notre attitude à l'égard du programme de réarmement. Nous appuyons l'effort que tente le Gouvernement en vue de pourvoir à la défense du pays et d'aider les nations qui se sont alliées à nous par les Nations Unies, en vue d'empêcher l'agression dans le monde. Plusieurs fois en cette enceinte, mes collègues et moi avons exposé notre point de vue au Parlement. Selon nous, personne ne doit, en aucune circonstance, tirer profit de la fourniture des armes et munitions de guerre. Évidemment, beaucoup de députés qui n'appuient pas le parti cécéfiste ont partagé ce point de vue.

Je regrette beaucoup qu'après la dernière guerre des mesures n'aient pas été prises par le Gouvernement pour conserver l'outillage de production que le pays avait payé et qui nous aurait permis de réaliser le programme d'armement sur une base surtout nationale. Je me rends compte que le fait de se présenter à la Chambre en ce moment pour demander la nationalisation des fabriques, industries et de tout ce qui concourt à la production de ce que l'on considère normalement comme munitions de guerre, retarderait l'effort que nous voudrions voir s'accomplir le plus tôt possible. C'est pourquoi j'insiste pour qu'à l'égard des fortes dépenses que nous consacrerons au réarmement, la Chambre exhorte le gouvernement à nationaliser au moins la production et la vente de ce que j'appellerais les principaux armements et les principales armes de guerre.

[M. l'Orateur.]

Nous avons déjà fait de grands pas en ce sens, je suis heureux de le dire. Comme l'a indiqué le ministre, c'est la *Canadian Arsenals Limited* qui fabrique si efficacement le gros de nos obus, de nos bombes et ainsi de suite. Cette société appartenant à l'État, il n'est pas un particulier qui en tire un bénéfice. Depuis longtemps la population manifeste une volonté de mieux en mieux arrêtée de mettre fin, un jour ou l'autre, aux profits réalisés à cause la guerre. Encore une fois, je regrette qu'à la fin de la dernière guerre, au moment où nous avions l'occasion de conserver la propriété et le contrôle de ces secteurs de l'industrie qui fabriquaient des armes et des munitions, nous n'ayons pas profité de l'occasion pour prendre une mesure qu'à mon avis beaucoup de députés et assurément tous les membres de notre parti estiment avantageuse. On se rappellera les longs et énergiques discours prononcés par plusieurs membres de la Chambre lorsque le projet de loi concernant les achats de la défense y a été étudié. Je me rappelle tout particulièrement avoir entendu le ministre qui en dirigeait l'étude, feu le très hon. Ian Mackenzie, déclarer le 10 mars 1939, comme on peut le voir à la page 1798 du compte rendu, ce qui suit:

> Le Gouvernement, s'il m'est permis de parler en son nom, croit au principe de l'égalité de sacrifice; il croit qu'en temps de guerre des hommes ne devraient pas être tenus de sacrifier leurs vies pendant que ceux qui leur fournissent les instruments de destruction sont en mesure même de réaliser des bénéfices indus.

Plusieurs honorables députés partageaient ces sentiments. A la dernière session, nous avons essayé de faire insérer dans le projet de loi sur les achats de la défense une dispodéfense limitant les bénéfices réalisés sur la production d'armes. Selon le ministre du Commerce (M. Howe), cette disposition ne pourrait pas être appliquée entièrement. C'est possible, mais on aurait pu au moins en accepter le principe, et on aurait pu essayer d'appliquer une régie qui aurait éliminé la critique qui de toute nécessité surgira si nous permettons de réaliser des bénéfices sur la production des matériaux et des engins de guerre. Je demande maintenant à la Chambre de reconnaître le principe selon lequel au moins la production et la vente des principales armes et des munitions seraient assujéties à une régie nationale, et à ce sujet je

dirai qu'on devrait les "nationaliser". Je me rappelle qu'à la même page du hansard M. Mackenzie a ajouté:

Le Gouvernement a pris la détermination qu'en temps de paix, alors que l'industrie privée doit être utilisée, la réglementation la plus stricte possible des profits soit appliquée tant dans l'intérêt des contribuables que par déférence pour l'horreur que le public manifeste à l'égard des profits réalisés sur des produits qui causent la destruction des vies humaines et la misère parmi les nations.

Je ne consignerai pas au compte rendu toutes les citations qu'on a versées au hansard, surtout celles du représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) durant la dernière session, lorsque nous avons discuté une proposition semblable. Les archives sont là. Ceux qui veulent lire les citations qu'il a données peuvent le faire. Je rappelle, bien entendu, qu'il a cité de longs extraits d'articles écrits par le chef actuel de l'opposition (M. Drew) et, en particulier, d'une série d'articles intitulés "Marchands de mort". Je me souviens qu'un ancien chef de l'opposition, le Dr Manion, lorsque la guerre a éclaté en 1939, a formulé d'intéressantes observations en ce sens, après avoir parlé d'une déclaration qu'il avait faite avant la convocation du Parlement. M. Manion a aussi cité des extraits de cette déclaration qu'il avait communiquée aux journaux une couple de jours avant l'ouverture de la session, pour annoncer qu'il appuierait les mesures de guerre contre Hitler. Comme en fait foi la page 17 du hansard, en date du 8 septembre 1939, il a dit:

D'un autre côté, en accordant cette coopération, nous devons tous être fermement déterminés à empêcher tout profit excessif. Il ne faut pas que des individus retirent des bénéfices ni s'enrichissent, tandis que d'autres offrent leur vie.

Puis, commentant ce passage à la Chambre, il a ajouté:

Je le répète, ce principe est pour moi peut-être le plus important que le Gouvernement puisse adopter en se prévalant de cette coopération. Je crois que tous les Canadiens désirent le voir appliquer et qu'ils le désirent ardemment. Ils croient que tout bénéfice excessif réalisé par quiconque à une époque telle que celle-ci est en quelque sorte de l'argent taché de sang. L'idée de voir des gens s'enrichir des souffrances de leurs compatriotes répugne à tous. J'affirme que cela ne devrait pas être permis et qu'on devrait l'empêcher au moyen d'un contrôle rigide et absolu.

C'est aussi notre avis. Nous avons, à la Chambre, demandé la restriction des bénéfices et la réimposition, à la présente session, de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Le budget déposé hier soir ne renferme aucune disposition en ce sens. Je n'ai pas l'intention de dénoncer le budget en ce moment; un de mes collègues le fera quand l'occasion s'en présentera. Je tiens à exposer à la Chambre, en termes aussi énergiques que possible, le sentiment d'un grand nombre de Canadiens qui estiment que, si nous devons faire des préparatifs de défense et demander à un grand nombre de nos jeunes hommes et même, en mettant les choses au pis, de nos jeunes filles de revêtir de nouveau l'uniforme pour repousser l'agression, il nous faut faire en sorte que personne ne s'enrichisse à la faveur de la guerre.

Afin de mieux saisir la Chambre de ce sentiment, je propose, appuyé par le député de Melfort (M. Wright):

Que le bill nº 2 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la production et la vente de munitions et d'armes devraient être nationalisées.

Je ne tiens pas à retarder nos travaux, mais j'ai cru qu'ayant exprimé ces vues aussi fréquemment et aussi énergiquement que nous l'avons fait, il convenait de soumettre la question à la Chambre sous la forme d'une proposition d'amendement. Bien que le projet de résolution porte, comme le veut le Règlement, que le bill ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, le mot "maintenant" est le mot dominant. Si le projet d'amendement est rejeté, tant pis. Dans ce cas, nous pourrons passer immédiatement à la deuxième lecture du bill, mais j'espère que le projet d'amendement recevra l'appui des députés.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve les expressions employées par le chef du groupe cécéfiste au sujet du mercantilisme à l'égard des besoins de notre pays pour assurer sa défense. Le texte du projet d'amendement, toutefois, donne lieu à une difficulté que je tiens à signaler. Le projet d'amendement demande l'étatisation de la production des munitions et armements. Comme l'a si bien dit l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), je préconise depuis assez longtemps déjà l'élimination des bénéfices de la fabrication des armes qui ne doivent servir qu'à des fins militaires.

M. Coldwell: C'est le but de ce projet d'amendement.

M. Drew: Je comprends que c'est là le but du projet d'amendement et c'est pour cela que j'ai dit que j'approuve ce but. Je n'ai pas modifié les vues que j'ai déjà exprimées au sujet de la réalisation de bénéfices particuliers, spécialement ce qu'on peut appeler le mercantilisme, à l'égard d'armes dont la vente ne pourrait être soumise à la concurrence. Après tout, ce ne sont que les gouvernements qui achètent des fusils, des mitrailleuses, des pièces d'artillerie, des sous-marins et des armes de ce genre. Je crois au régime de la

concurrence libre et je crois que ce qui protège ce régime, c'est la concurrence. Lorsque les seuls acheteurs de ce genre de produits sont les gouvernements, je ne crois certes pas que ces produits devraient donner lieu à des bénéfices.

J'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion à diverses occasions sur ce genre de production, surtout en ce qui a trait au domaine international. Je me rappelle qu'une des sociétés parmi les pires à cet égard était une société industrielle qui ne vendait qu'aux gouvernements dans le monde entier. La société en cause ne faisait face à aucune concurrence car elle détenait les brevets fondamentaux. Elle vendait avec la plus grande désinvolture à son propre gouvernement, à l'Allemagne, à l'Italie, au Japon et à tous les autres pays. Je n'en parle qu'à titre d'exemple: il s'agit de l'*Electric Boat Company* qui a maintenant la propriété exclusive d'une usine de Montréal, laquelle appartenait à l'État il y a à peine quelques années. Je m'oppose à ce genre d'affaires en un tel domaine. En dépit de la vigueur de mes opinions à cet égard, et bien que je sois fortement convaincu qu'avant notre départ nous devrions avoir l'assurance, —grâce à une loi ou autrement,—que des mesures efficaces seront prises pour empêcher les bénéfices excessifs, surtout lorsqu'il s'agit d'exploiteur de guerre sur le plan international, je me vois forcé de voter contre cet amendement car il contient les mots "munitions et armements" et une définition précise de ces mots embarrasserait les autres produits fabriqués dans des usines qui produisent également autre chose, produits qu'à mon avis, on ne pourrait efficacement faire entrer dans un programme de production nationale.

M. Solon E. Low (Peace-River): Je crois devoir exposer clairement, en quelques mots, l'attitude de notre groupe à l'égard de l'amendement dont la Chambre est saisie. Nous approuvons dans une large mesure les sentiments qu'a exprimés le chef de la C.C.F. avant de présenter son amendement, car nous avons toujours cru qu'il importe de nous efforcer par tous les moyens possibles de bannir de nos entreprises de guerre toute idée de bénéfice. Ce n'est que par ce moyen qu'il nous sera possible, en définitive, de supprimer la guerre. Aucun doute n'est possible à cet égard. Nous voulons qu'on prenne toutes les mesures voulues pour empêcher les usines de munitions et les fabricants d'armes de réaliser des bénéfices exorbitants. Nous estimons cependant que la nationalisation de la production et de la vente des armes et munitions ne nous permettrait pas nécessairement de réaliser le but louable envisagé dans l'amendement. Nous avons acquis assez d'expérience pendant la dernière Grande Guerre, pour ce qui est de la fabrication et de la vente des armes et des munitions, pour savoir que les gouvernements, quand ils s'engagent dans ce domaine, doivent souvent faire appel à des sociétés particulières pour l'administration des usines, car il leur est impossible d'obtenir un bon rendement si rien ne stimule l'ardeur au travail. Cependant, il est possible à mon avis, sans aller jusqu'à l'étatisation, de poser certaines limites aux bénéfices réalisés à l'égard de la fabrication et de la vente d'armes et de munitions.

Il me semble que notre attention devrait plutôt se porter du côté de ceux qui manipulent le change international et qui, par leurs manœuvres, peuvent entraîner des pays dans une guerre. Je suis convaincu pour ma part que leurs opérations sont une cause beaucoup plus fréquente de conflit et de rivalité entre les nations que ne l'est la fabrication des armes. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons appuyer l'amendement bien que nous en approuvions le but.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire à ce sujet. Je remarque que les deux derniers préopinants ont dit qu'ils étaient sympathiques à l'objet de cet amendement. Pourtant, pour les motifs qu'ils ont donnés, ils croient devoir voter contre. Il a fallu plusieurs années avant de reconnaître l'avantage d'étatiser la production des balles et des bombes. J'étais content hier. Il m'a fait plaisir que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) declare que la plupart de nos balles et bombes sont fabriquées dans des arsenaux de l'État. On a déjà évidemment approuvé ceux qui cherchaient à ce qu'il en soit ainsi à cet égard. Nous devons donc faire de même pour tous les autres engins de guerre, surtout quand il s'agit de fabrication de canons, de chars de combat, de véhicules blindés et le reste.

Le chef de l'opposition (M. Drew) s'est opposé à notre amendement parce que plusieurs des armes dont j'ai parlé, entre autres les véhicules blindés et les chars, sont fabriqués dans des usines qui, en temps de paix fabriquent d'autres genres de véhicules ou qui, même en temps de guerre, en fabriquent pour des fins civiles aussi bien que militaires. Nous reconnaissons cette difficulté, surtout maintenant où nous avons à exécuter un programme de défense. C'est la raison de l'importance que nous donnons à notre motion relative à la production et à la vente des munitions et armements. La motion ne comporte pas la prise de possession de toute usine qui fabrique certaines munitions en

même temps que des articles nécessaires en temps de paix. Nous prétendons cependant que toute usine directement engagée dans la fabrication de munitions et armements devrait être nationalisée et placée sous la régie de l'État. De même, la vente de ces articles au Gouvernement devrait être rigoureusement réglementée par l'État afin d'éliminer tout mercantilisme dans ce domaine où, comme l'a signalé le chef de l'opposition, la concurrence est absente.

Nous nous réjouissons de l'accueil sympathique que notre point de vue a reçu. Toutefois, nous estimons qu'à ce tournant de l'histoire de l'humanité notre point de vue doit susciter plus que de la sympathie. Peut-être le meilleur moyen d'éliminer toute guerre serait-il, comme l'a dit l'honorable député de Peace-River (M. Low), d'en éliminer tout élément de profit. Quand le ferons-nous? Après la sixième ou la septième guerre mondiale? Lorsqu'il sera trop tard? C'est le moment d'agir à cet égard et il faut plus que de la sympathie. Pour ceux qui partagent notre point de vue, c'est le moment de montrer qu'ils veulent d'autres mesures en vue d'éliminer les profits réalisés à la suite de la guerre et de placer la fabrication et la vente des munitions et armements sous la régie absolue de l'État.

Avant de terminer, je veux consigner au compte rendu un autre passage des débats de la session de septembre 1939. Je n'étais pas député alors mais je me rappelle bien d'avoir écouté, de la tribune du sud, lorsque j'étais visiteur, ce long discours du premier ministre de l'époque, M. Mackenzie King. Je cite ces paroles consignées à la page 24 du hansard de cette session-là:

> Je passe à la question des bénéfices excessifs. J'ai déjà déclaré que rien à mon sens ne saurait être plus vil, que de chercher à profiter des sacrifices des autres. Si les lois et les autres mesures que le Gouvernement proposera et cherchera à appliquer ne sont pas assez rigoureuses pour mettre fin à ces exactions, j'espère que les honorables membres de la Chambre nous signaleront la chose, ainsi qu'au pays tout entier, et nous indiqueront ce qu'il y aurait lieu de faire pour y mettre un terme. Il y a des choses qui sont très difficiles à accomplir. Malheureusement la nature humaine est faible, et nous y trouvons du mauvais comme du bon. Il est parfois difficile de triompher du monde interlope et de ses méthodes. J'ajouterai, cependant, que peu m'importe la haute idée qu'un particulier puisse avoir de lui-même ou que d'autres ont sur son compte, ou de sa situation, s'il cherche à faire des profits excessifs pendant cette crise, il s'abaisse au niveau de la pègre et il devra être traité comme l'un de ceux qui sont un danger pour tout ce qui est sacré dans les relations humaines.

Voilà encore un exposé bien net de notre attitude envers laquelle les deux préopinants étaient favorablement disposés. Si les députés sont si convaincus, nous devrions tous, je crois, prendre des mesures dans le sens de celle que prévoit l'amendement proposé par le chef de mon parti.

M. Smith (Calgary-Ouest): Le député permet-il une question?

M. Knowles: Oui.

M. Smith (Calgary-Ouest): Considère-t-il les camions ou les jeeps utilisés par l'armée comme des armes ou munitions de guerre aux termes de la résolution? Les considère-t-il comme munitions ou armes? Dans le cas de l'affirmative, la proposition semble inacceptable.

M. Knowles: Il me semble que nous devrions examiner cette question d'une façon pratique. Nous voulons qu'on procède de cette façon lorsqu'il s'agit d'articles servant exclusivement à la guerre..

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question à l'honorable député? Connaît-il des profiteurs qui ont fabriqué des munitions durant la dernière guerre? Pourrait-il les nommer?

M. Gibson: Très bien!

Des voix: Non!

K. Knowles: Je renvoie la question à plus tard.

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, quand les membres de la C.C.F. commencent à parler de mercantilisme, ils perdent le sens pratique. En toute justice envers eux, j'ajoute qu'ils s'en rendent sans doute compte. Ayant eu récemment l'occasion de modifier après environ dix-sept ans, le manifeste de Regina, ce parti a soudainement découvert que les profits, les bénéfices, n'ont rien d'exécrable. Il lui a fallu dix-sept ans pour en venir à cette conclusion. Or j'ai l'impression qu'au bout de dix-sept autres années le parti va probablement modifier sa constitution et déclarer que le sexe est une chose qui va durer, ou quelque autre avis de ce genre. Il sait très bien qu'il nous faut des armements et que le meilleur moyen de les obtenir au meilleur compte possible, c'est de donner à un fabricant quelque raison d'en entreprendre la fabrication. A mon avis, la seule norme de valeur qui peut s'offrir au Gouvernement, c'est de trouver un vrai fabricant doué de quelque aptitude, qui, en additionnant ses chiffres à la fin de l'année, se dira que s'il a fait des bénéfices en produisant ce matériel, il a dû être raisonnablement compétent.

Il ne s'agit pas de mercantilisme. La différence entre mercantilisme et profit est évidente pour tous. A mon avis, il n'est pas juste de chercher à rattacher les profits au mercan-

tilisme afin de leur donner l'apparence de quelque chose d'illégitime. J'espère sincèrement que tout manufacturier qui produira du matériel de guerre au Canada accusera des bénéfices, car, en ce cas, je suis confiant que le ministre des Finances (M. Abbott) et le ministre du Revenu national (M. McCann) lui enlèveront la plus grande partie et qu'ils lui en laisseront tout juste assez pour qu'il continue à travailler dur.

M. P. T. Hellyer (Davenport): L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé du sens des réalités. J'aimerais lui poser deux questions d'ordre pratique. D'abord, que ferait-il de ces usines en temps de paix? En second lieu, céderait-il à l'influence politique exercée par les ouvriers de ces usines et leur verserait-il, dans l'intervale des guerres, un salaire leur permettant de ne pas se rouiller dans la fabrication des bombes, un peu à la façon dont on paierait les sténographes parlementaires entre les sessions, afin de leur permettre de pratiquer leur sténographie?

M. Knowles: Ne soyez pas ridicule.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Je me demande s'il faut répondre aux questions passées par le député de Davenport. En effet, elles ne sont pas pertinentes. Mon honorable ami veut-il dire que nous devons toujours fournir des commandes aux usines qui fabriquent des munitions, ou qu'elles doivent fonctionner en temps de paix? Je lui signale que ce sont là deux points de vue différents. Nous demandons aux jeunes gens,—et nous ne prenons que les meilleurs qui se présentent,—de donner leur vie sur les champs de bataille, que ce soit ce genre d'action policière que nous avons actuellement, ou que ce soit une guerre déclarée à un pays ennemi. Si ceux qui se battent n'ont pas besoin du stimulant des bénéfices, pourquoi faudrait-il que ceux qui fabriquent, dans la sécurité de leurs établissements, les munitions et les approvisionnements destinés aux engins dont se servent les soldats, soient graissés avec soin au moyen de bénéfices encourageants?

Le représentant de Comox-Alberni (M. Gibson) dit que nous manquons de sens pratique quand nous parlons de bénéfices. Peut-être que nous manquons autant de sens pratique quand nous parlons de bénéfices que le représentant de Comox-Alberni en manque lorsqu'il parle de salaires et de gages, parce que nous constatons que les gens manquent ordinairement de sens pratique quand ils parlent de choses qui ne les concernent pas directement, et s'imaginent qu'ils sont privés de quelque chose parce que d'autres savent être pratiques.

Au début du conflit coréen, j'ai été pénétré d'horreur en constatant... Je ne sais trop quel terme employer.

M. Stick: N'importe quel fera l'affaire.

M. MacInnis: ...en constatant la satisfaction apparente que manifestaient certains coins du pays, à la nouvelle que les États-Unis allaient passer des contrats de guerre chez nous. Assurément, notre économie ne va pas si de telles commandes nous réjouissent. Nous devrions avoir la décence de cacher notre plaisir, même si nos embarras sont tels que les commandes de guerre nous soient agréables.

Rappelons-nous que la grande masse des pères et mères dont les fils sont les vrais combattants de cette guerre-ci ou de toute autre voient avec horreur des gens réaliser des bénéfices de la fourniture des moyens qui servent à leur défense et à la destruction des autres.

Apparemment, il est bien difficile de distinguer entre munitions et armements de guerre, car la guerre exige tant de choses qu'il est difficile de tracer la ligne de démarcation. Mais je suis persuadé que la liste est longue des denrées qui pourraient entrer dans la catégorie visée par l'amendement à l'étude. Tant que nous n'aurons pas la volonté de faire une chose, il y aura toujours des obstacles, mais dès que notre volonté sera arrêtée, les difficultés s'évanouiront.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Dans toute l'histoire, je ne crois pas qu'il se trouve un caractère plus odieux que le profiteur, qu'il s'agisse du baron déprédateur d'une époque révolue, de l'entrepreneur malhonnête de la guerre de Crimée, ou du grand capitaine de guerre au cours des plus récentes hostilités en Asie. Aussi, je partage le souci qu'implique cette modification de prévenir tout profit exorbitant dans la fabrication des armes et du matériel de guerre et de nationaliser la production des munitions de guerre. Mais je trouve très difficile d'établir une ligne de démarcation. La guerre moderne requiert tant de produits divers que je crois très délicat de décider que telle ou telle production est exclusivement consacrée à la guerre.

Je pense en ce moment à l'industrie des produits chimiques. Dans ma circonscription se trouve un établissement d'explosifs qui prépare des détonants destinés à des travaux de paix et qui, en temps de guerre, met ses connaissances et son habileté technique au service de la production d'explosifs destinés à des fins civiles et militaires. On pourrait citer le cas des industries fores-

tières qui participent intimement à notre effort de guerre, et toutes les industries rattachées à la fabrication des divers genres de véhicules, de leurs pièces, et ainsi de suite. Beaucoup sont étroitement mêlées à la production des armements; ces industries, qu'il faut maintenir en temps de paix, afin de produire les denrées alors indispensables, peuvent s'outiller en très peu de temps en vue de la production des armements.

Le principe des bénéfices provenant de la fourniture des armements me répugne. Sans doute, il y a l'attrait des profits, mais même les soldats ont d'autres motifs pour les guider en temps de guerre. C'est Shakespeare qui parlait de chercher une renommée éphémère jusque dans la gueule des canons. C'est pourquoi, pour des motifs d'ordre pratique, je ne puis pas appuyer le projet d'amendement à l'étude.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur. après avoir entendu les observations que le représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) vient de faire, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre la parole afin de raconter un fait dont j'ai eu connaissance au cours de la dernière guerre.

Un fabricant m'a demandé si je pouvais lui obtenir un rendez-vous avec un des hauts fonctionnaires à Ottawa qui s'occupait de l'approvisionnement de munitions, afin de voir s'il pourrait contribuer à l'effort de guerre. Par l'entremise du ministre des Munitions et Approvisionnements de l'époque, je lui ai obtenu une entrevue. Nous nous sommes rendus à l'édifice de la Cour suprême où nous avons vu un monsieur qui, de son côté, nous a dirigés vers les chefs de ce service.

Ce fabricant s'occupait de la production de matrices. On lui a montré un modèle et, après l'avoir examiné, il a déclaré: "Je crois qu'il est possible de fabriquer cette matrice à un coût moins élevé. Combien la payez-vous? Si j'ai bonne mémoire, on a répondu qu'elle coûtait $14.37. Il a alors fait observer qu'en procédant d'une certaine façon, elle pourrait se vendre à meilleure compte; puis, il a ajouté qu'il pourrait la fabriquer à un peu plus de $7 l'unité. Quelques semaines plus tard, il obtenait un contrat à ce prix.

Au début, le coût des matrices s'établissait à un peu plus de $7 chacune, mais après avoir lancé la production il les fabriquait à un peu plus de $4, en permettant à sa société de ne réaliser qu'un léger bénéfice.

C'est ce que visent la plupart des fabricants du Canada. Évidemment je parle des établissements reconnus qui ont cherché à produire la meilleure qualité de ces armes au plus bas prix possible afin d'éviter le relèvement des impôts, et à maintenir bas le prix de revient des munitions.

Toutefois, il me semble que le Gouvernement ne devrait pas accorder de contrats à ceux qui ne sont pas établis ou qui n'ont jamais fabriqué de munitions ni autres engins de guerre. Je ne puis voter en faveur de l'amendement parce que je connais les réalisations des fabricants, lors des deux Grandes Guerres. Si la production était régie par l'État, les munitions nous coûteraient un prix exorbitant et je suis convaincu que n'importe quel fabricant accomplira un meilleur travail.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur...

Une voix: Encore?

M. Gillis: Oui, encore. Si certains ne prononçaient pas de discours provocateurs et ne portaient pas d'accusations stupides, d'autres ne parleraient pas. Nous avons siégé ici pendant toute la dernière guerre, mais heureusement quelques-uns d'entre nous ont bonne mémoire.

Je crois que l'honorable représentant de Peterborough-Ouest (M. Fraser) est sincère dans ce qu'il affirme.

M. Fraser: Je sais que c'est la vérité.

M. Gillis: Mais ce n'est pas conforme aux faits.

M. Fraser: Je sais que c'est vrai.

M. Gillis: Vous lisez très peu; je crois que c'est vrai.

Il est peut-être déplorable que le mot "nationalisation" soit employé dans le projet d'amendement, car il déclenche une série de réactions dans l'esprit de certains députés, comme celui de Comox-Alberni (M. Gibson). Le projet d'amendement présuppose la régie et la propriété d'État. Je sais que l'honorable député ne veut certes pas que le Gouvernement s'empare de son industrie de bois d'œuvre ni de son entreprise baleinière. Il préfère les exploiter lui-même, et je ne l'en blâme pas.

L'emploi du mot "nationalisation", je le répète, est peut-être malheureux, car il doit être appliqué à la fabrication de l'acier, de petits accessoires, d'une foule d'articles qui entrent dans la fabrication des armes. Dans le présent cas, le mot n'est peut-être pas employé correctement.

Tous les députés, je crois, souhaitent que soient restreints le plus possible les bénéfices provenant de la fabrication d'armes. Le ministre du Commerce (M. Howe) veut qu'on lui nomme des sociétés qui se sont enrichies pendant la guerre. Il était alors ministre des

Munitions et Approvisionnements. C'est lui qui donnait les contrats. Il devrait donc être mieux renseigné là-dessus que n'importe lequel d'entre nous.

Qu'on mette en regard les bilans de diverses sociétés pour les années 1939 et 1945. On verra tout l'argent qui a été gagné. La société Massey-Harris, par exemple, en a gagné beaucoup. Cependant, quand on demande qui a fait des bénéfices excessifs pendant la dernière guerre, il faut immédiatement définir ce qu'on entend par "bénéfices excessifs". Aucune de nos lois ne renferme cette définition. Le fabricant peut obtenir tout ce que l'acheteur consent à lui payer sans qu'on puisse l'accuser de faire des bénéfices excessifs.

Je suis persuadé que durant la dernière guerre l'*International Nickel* a réalisé de très gros bénéfices. Je sais que les aciéries canadiennes ont fait des bénéfices que je considère exorbitants, dans une situation critique. Je me souviens parfaitement que, juste avant l'invasion de l'Europe, le président de la *Falconbridge* a formulé une déclaration publique devant son conseil d'administration dans laquelle il a affirmé que c'était avec plaisir qu'il annonçait,—cette déclaration a été publiée dans les journaux,—que son usine de Norvège, sous la domination allemande, fonctionnait à plein rendement. De plus il s'est dit heureux d'annoncer que, la guerre terminée, la compagnie recevrait sa part des bénéfices, qui étaient mis de côté, et qu'elle bénéficierait de l'accroissement de la production en Norvège. Autrement dit, il se réjouissait des grandes quantités de nickel produit par ses usines en Norvège et qui, sous forme de balles, allait tuer les jeunes Canadiens lorsqu'ils traverseraient la Manche. C'est le président d'une vaste industrie qui a formulé cette déclaration au milieu d'une guerre. Cette déclaration s'inspirait de l'idée de bénéfices.

Est-il besoin de mentionner l'*Aluminum Company of Canada?* De fait, le bilan de toutes les entreprises importantes qui ont affecté leurs usines à la fabrication de matériel de guerre indique qu'elles ont fait beaucoup d'argent. On ne pourrait pas dire cependant, qu'elles faisaient du mercantilisme car nous n'avons pas défini ce mot.

Quelle est la meilleure façon de procéder? La nationalisation n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux parce que, comme je le pense, nous tombons ici dans le domaine des matières premières. Où faut-il établir la ligne de démarcation pour ce qui est des armements? Commençons par inclure les avions, les chars de combat et peut-être les sous-marins. Limitons les restrictions à trois ou quatres matériaux de guerre essentiels et disons qu'à l'égard de ces matériaux nous interdisons tous bénéfices excessifs à l'heure actuelle.

Les députés veulent aussi savoir ce qu'on fera de ces usines et de cet outillage une fois la guerre finie.

Des voix: Il est six heures.

M. Gillis: Dix ou quinze minutes me suffiront. Je puis terminer dans quelques minutes.

Des voix: Il est six heures.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) dit qu'il peut terminer en quelques minutes.

Des voix: Il est six heures.

Des voix: Continuez.

M. Knowles: Veut-on un vote à l'heure du souper?

M. Gillis: Je ne veux pas manquer de bonne volonté: je tiens à terminer au plus tôt pour partir à la fin de la semaine prochaine. Mon ami nous dira-t-il ce que nous ferons de l'usine et de l'outillage? Au début de la dernière guerre, le revenu national s'élevait à environ deux milliards et demi. A la fin du conflit, il avait atteint 10 milliards à peu près. L'accroissement de la capacité de production, cause de l'augmentation de notre revenu national, provenait en grande partie de la création par le Gouvernement de nouvelles industries destinées à des fins de guerre. La paix revenue, les nouvelles industries de guerre ont été transformées à des fins de paix.

Notre revenu national atteint maintenant, nous dit le ministre, le chiffre d'environ 17 milliards. Les usines et l'équipement acquis durant la guerre et affectés ensuite à la production du temps de paix ont donné de l'essor à notre économie, ont relevé le chiffre de notre revenu national et sont directement la cause de l'état de choses qui règne au Canada en ce moment. Mais il a fallu une guerre et la pratique des placements d'État pour réaliser cette expansion. Le Canada est un jeune pays en voie de croissance qui ne manque pas d'espace pour son expansion. J'entrevois le moment, assez rapproché je crois, où le pays comptera une population de 50 millions. Tout ce que nous aménagerons aujourd'hui,—usines, équipement, et le reste,— pourra donc nous servir plus tard. Il n'est pas nécessaire de maintenir ces installations uniquement pour le temps de guerre.

Nos jeunes gens ont profité de la formation spécialisée qu'ils ont acquise pendant la guerre. Tout ce que je réclame pour le

moment, c'est qu'on bannisse les bénéfices de nos entreprises de guerre. Il nous faut préciser que nous tenons à ce que personne ne profite indûment de la fabrication de bombes, d'avions et d'articles d'équipement militaire. Lorsqu'on mettra à exécution le plan concernant l'aménagement de nouvelles usines, on devrait les disséminer ici et là au pays,—je le dis pour la gouverne de mon honorable ami,—et pratiquer la décentralisation en établissant les installations à des endroits où il sera possible de les utiliser une fois la guerre terminée, tout comme on l'a fait après la dernière guerre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Victor Quelch (Acadia): Lorsque la Chambre est saisie de résolutions de ce genre, monsieur l'Orateur nous entendons invariablement des réflexions d'un caractère très peu pratique. On prétend, par exemple, que personne ne devrait avoir la faculté de bénéficier de la guerre. Je me demande si c'est vraiment cela qu'on veut dire. Lorsqu'on se rappelle la triste situation, la misère qui régnait durant les années 30 et qu'on la compare à la prospérité qui a caractérisé les dernières années de la guerre et surtout les années d'après-guerre, lorsqu'on se rend compte que cette prospérité est pour une bonne part la conséquence de la guerre et des marchés illimités qu'elle a ouverts à notre production, qui prétendra qu'il n'aurait pas fallu permettre de prospérer à ceux qui ont en effet bénéficié de la guerre? Les membres de notre armée s'en porteraient-ils mieux si la population civile était contrainte à vivre en état de pauvreté au lieu de pouvoir bénéficier de la guerre?

L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) s'élève contre les bénéfices que les fabricants d'armes peuvent réaliser sur les armes et les munitions dont se servent les soldats lorsque ces derniers font le sacrifice de leur vie pour leur pays. Dans ce cas, où allons-nous tirer la ligne? Si les fabricants d'armes à l'usage de nos soldats ne sont pas autorisés à réaliser des bénéfices, pourquoi permettrions-nous aux confectionneurs de réaliser des bénéfices sur les uniformes des soldats? Pourquoi permettrions-nous au fabricant des chaussures que nos soldats portent de réaliser un bénéfice? Pourquoi permettrions-nous au fabricant de chapeaux, de camions, au producteur des vivres destinés au soldat de réaliser un bénéfice? Il semble impossible d'établir une ligne de démarcation en raisonnant de cette manière.

Il y en a qui pensent que le fabricant d'armes cherche à provoquer la guerre pour le profit qu'il en tire. Cette opinion a été exposée à la Chambre maintes fois. Je ne crois pas qu'elle vaille en ce qui concerne notre pays. Ici, les fabricants d'outillage, en temps de paix, transforment leurs usines, à la demande surtout de l'État, afin de fabriquer des armes. Quand ces industriels fabriquent de l'outillage, ils réalisent un bénéfice. Pourquoi exigerions-nous d'un fabricant d'outillage agricole qu'il se mette à produire des armes sans bénéfice pendant que d'autres établissements continuent de produire à profit des articles de temps de paix? Adopter une telle attitude, c'est ne pas tenir compte des faits.

Plusieurs parlent de la nécessité d'adopter en tant que principe l'égalité du service et du sacrifice. Nous souscrivons à ce principe mais nous le tenons pour inapplicable. Il est impossible de comparer le service d'un soldat, sur le champ de bataille, avec la vie que mène une autre personne au Canada. Les deux ne se comparent pas. Impossible de comparer les saletés, la boue, les souffrances que doit endurer un soldat avec le genre de vie que mène un travailleur au pays. Comment pouvons-nous alors parler d'égalité de service et de sacrifice?

D'autre part, si nous voulons réellement appliquer le principe dans toute la mesure possible, nous serions, à mon avis, motivés de demander aux ouvriers industriels d'accepter, pendant une guerre, le même salaire que reçoit le soldat, et de travailler autant d'heures par semaine que le soldat lorsqu'il est sur le champ de bataille. Il n'y a pas de journée de six heures ni de semaine de quarante heures dans le service actif. Le soldat se bat souvent sept jours par semaine, car au milieu d'une bataille, personne ne tient compte du dimanche. Mais alors, le sort du soldat serait-il amélioré si on adoptait le principe? Je n'ai jamais entendu les soldats demander qu'on mette l'idée en pratique. Je souligne simplement qu'il est impossible d'appliquer le principe général de l'égalité de service et de sacrifice. A mon avis, si nous voulons appuyer le plus possible nos troupes, il faut veiller à porter au maximum le rendement de la production du matériel de guerre. Quelqu'un peut-il soutenir que pendant la guerre, sous la régie et la direction du gouvernement, l'entreprise privée ne s'est pas très bien acquittée de sa tâche en ce qui a trait à la production du matériel de guerre? Personnellement, je ne suis pas du tout convaincu que la nationalisation de l'industrie entraîne une augmentation de rendement ni qu'elle permette de produire plus économi-

quement. Je ne pense pas qu'on en trouve de preuves dans l'histoire.

Si, comme je le crois, l'amendement vise à appuyer nos troupes, il faudrait tenir compte de ce qui suit. Tout d'abord, nous devrions vraiment défrayer nos dépenses au fur et à mesure. Sinon, qu'arrivera-t-il? Un militaire combattra outre-mer pendant quatre ou cinq ans puis, à son retour au pays, il devra commencer à acquitter les frais de la guerre. A mon avis, le service outre-mer représente, de la part du militaire, un effort suffisant à la guerre; à son retour, toutefois, il est grevé d'impôts pour le reste de ses jours, impôts qui aident à acquitter les frais de la guerre à laquelle il a participé. Peut-être n'est-il pas possible de faire la guerre sans s'endetter, mais il devrait au moins être possible d'exempter le militaire, à son retour, d'acquitter la partie des impôts destinée à payer pour la guerre. En outre, pendant la guerre, l'impôt devrait être strictement proportionné à l'aptitude des contribuables à l'acquitter, afin de maintenir les bénéfices à un niveau équitable. Il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le rétablissement du militaire à son retour. En règle générale, je crois que nous avons passablement bien réussi dans notre programme de réadaptation après la dernière guerre, même si nous eussions pu faire davantage.

En terminant, je signale qu'à mon avis la nationalisation de l'industrie n'aidera pas le militaire ni n'assurera un bon rendement ni une production économique.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à cette discussion, mais je me sens obligé de répondre à l'accusation proférée par le très sympathique représentant de Comox-Alberni (M. Gibson), ainsi que, à ma grande surprise, par le représentant d'Acadia (M. Quelch), à savoir que notre groupe ne fait pas preuve de sens pratique en proposant l'amendement.

Je veux être aussi court que possible. Qu'on me permette de demander d'abord si c'est manquer de sens pratique que de proposer que, lorsqu'un homme offre sa vie pour la défense de sa patrie, d'autres particuliers ou groupe de particuliers ne tirent pas parti de la situation pour encaisser des bénéfices excessifs, c'est-à-dire devenir des profiteurs de guerre, comme on dit? Manquent-ils d'esprit pratique ceux d'entre nous qui expriment sur cette importante question une opinion, partagée sans aucun doute par un grand nombre de Canadiens? Le représentant d'Acadia et moi, nous appartenons à la même association d'anciens combattants, et j'ai beaucoup d'estime pour lui; cependant, je suis certain qu'il se rappellera que la Légion canadienne a adopté une proposition conçue en termes très énergiques demandant que la guerre cesse d'être une source de bénéfices; à la vérité, elle a adopté un vœu proposant la mobilisation de la richesse et des hommes, pour assurer la conduite efficace et équitable de la guerre. Les propositions adoptées alors à cet égard avaient pour seul objet de supprimer le mercantilisme dû à la guerre. Un grand nombre d'Églises canadiennes ont adopté des propositions appuyant en principe le projet d'amendement que nous présentons maintenant à la Chambre. Est-ce manquer de sens pratique que de tenir compte de l'opinion d'un grand nombre de nos ecclésiastiques? Je suis bien sûr, monsieur l'Orateur, que s'il était possible de recueillir l'avis des mères canadiennes qui ont des fils d'âge militaire, afin de savoir si elles seraient disposées à appuyer l'amendement, nous obtiendrions une importante majorité. Est-ce là manquer de sens pratique, monsieur l'Orateur?

Évidemment, je sais que certains groupements s'y opposent. Je suis sûr que l'Association canadienne des industriels et l'Association canadienne des marchands de bois n'en veulent pas. Je me rappelle qu'en septembre 1945, quand le Gouvernement proposait de proroger les mesures visant l'habitation du temps de guerre, pour répondre aux besoins des anciens combattants, la seule association qui ait protesté contre l'ingérence de l'État dans le domaine du logement a été l'Association canadienne des marchands de bois. Je suppose qu'elle adoptera la même attitude à l'égard de la modification que nous proposons. Notre parti se rend compte des difficultés que ce genre de résolution crée pour un gouvernement capitaliste, de la difficulté qu'il éprouvera à y donner suite entièrement sous un régime capitaliste. Nous la présentons à la Chambre à titre de principe à consacrer. C'est un principe qu'appuient un grand nombre de Canadiens.

Je ne prétends pas le moins du monde que nous puissions nationaliser toutes les industries qui concourent à la production de guerre. Il y en a trop et elles sont fort dispersées. Je soutiens, à l'instar du député de Vancouver-Est (M. MacInnis), du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), du député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), qu'en vue de démontrer que le Parlement est tenant de ce qu'on appelle généralement l'égalité des sacrifices, qu'il doit être prêt à appuyer ce principe et à proposer au Gouvernement

de donner suite à cette résolution aussi souvent que c'est possible dans les circonstances actuelles.

Le député d'Acadia (M. Quelch) a souligné la prospérité que la guerre a apportée à la plus grande partie des Canadiens. J'y vois une preuve indiscutable des lacunes de notre régime. Malheureusement, pour la plupart des Canadiens, à l'exception de ceux qui ont perdu des leurs outre-mer et de ceux qui y ont combattu, la guerre a pris le sens de période de prospérité relative. C'est pourquoi, au cours de nos délibérations sur ce bill ou sur d'autres, nous entendons des députés proposer ou du moins laisser entendre que leur circonscription devrait obtenir une industrie de guerre. Ils entrevoient dans la guerre et les préparatifs de guerre la prospérité qu'ils entraînent au lieu d'y voir une tragédie pour la nation et pour le monde. Le député d'Acadia a souligné la prospérité dont la guerre a fait profiter toute la population canadienne. Ce qu'elle a apporté à tous les Canadiens, aux salariés, c'est un niveau de vie relativement convenable. Cette résolution ne vise pas la grande masse du peuple dont les conditions d'existence se sont améliorées, mais elle vise les monopolisateurs qui ont abusé de leur contrôle des ressources, des procédés industriels et de l'outillage pour réaliser des profits exorbitants dans l'exécution des commandes de guerre. Voilà les gens que vise cette résolution.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que si nous examinons le bilan de la plupart des Canadiens et le bilan des quelques sociétés que vise le présent projet de résolution, nous verrions quel groupe dispose de réserves et qui a injustement bénéficié de certains aspects de la production de guerre. En toute justice, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous reconnaissons que le Gouvernement a accompli de l'excellente besogne, dans l'ensemble, à l'égard de la production de guerre. Nous l'admettons comme l'admettent, je crois, la plupart des gens. Lorsque la production de guerre atteint un niveau élevé, il est difficile d'empêcher ici et là des bénéfices excessifs, dans le régime capitaliste. A mon sens, il n'est que juste de dire qu'en proposant cette modification du projet de loi, c'est comme principe que nous le présentons à la Chambre des communes, confiants que les députés l'appuieront comme principe. Nous indiquerons ainsi à la population que nous nous opposons à ce qu'on réalise des bénéfices excessifs aux dépens du pays et des hommes qui consentent à servir comme volontaires pour défendre leur pays et ce que nous entendons souvent appeler la civilisation chrétienne.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre de me ranger pour un instant parmi les idéalistes. Au cours de la discussion, avant l'interruption de la séance, les honorables préopinants qui ont parlé en faveur de l'amendement ont semblé enclins à condamner les profiteurs. L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a raison de dire que le patriotisme est un mobile suffisant pour le jeune homme qui sacrifie sa vie sur le champ de bataille, et que ce devrait être une inspiration suffisante pour ceux qui fabriquent les engins de guerre nécessaires à la défense du pays. Cependant, il sait comme tout le monde que les fabricants exigent des bénéfices pardessus le marché. De fait, ils ont refusé au début de la dernière guerre ce que j'estimais des bénéfices raisonnables pour la fabrication de munitions. Je ne saurais trop blâmer le profiteur individuel, car les bénéfices sont le mobile du régime sous lequel nous vivons. S'il est légitime de réaliser des bénéfices de 5 p. 100, si c'est faire de bonnes transactions que de réaliser des bénéfices de 5 p. 100, n'est-ce pas en faire encore de meilleures que de les porter à 10 p. 100? De fait, il n'existe pas de loi que je sache qui interdise la réalisation de bénéfices.

Il y a un aspect de la question qu'on n'a pas suffisamment traité au cours du débat, je crois, et c'est que l'idée même de la guerre peut devenir plus acceptable, plus agréable aux gens, simplement parce qu'elle permet de réaliser ces bénéfices. En d'autres termes, c'est une situation qui permet la réalisation de bénéfices. Pour ma part, je suis d'avis que la guerre est un malheur qui ne devrait profiter à personne.

Depuis que les hostilités sont commencées en Corée, j'ai souvent entendu dire,—comme la plupart des députés l'ont entendu aussi, j'en suis sûr: "C'est malheureux; mais ce qu'il y a de bon, c'est que les affaires sont meilleures". Qu'il me soit permis de répéter les mots de mon collègue en disant que j'ai également le plus grand respect pour le représentant d'Acadia (M. Quelch), mais il m'a un peu étonné. J'ignore s'il s'est écarté de sa façon habituelle d'envisager les choses avec bon sens; c'est affaire d'opinion. Il a énoncé une vérité: la prospérité économique dont a jouie l'ensemble de la population a été le résultat de la guerre. Ce qu'il faut redouter à cet égard, c'est que les jeunes acceptent la guerre comme un moindre mal que la crise. L'acceptation de cette idée pourrait entraîner un déplorable amoindrissement de la résistance à la guerre.

Bien qu'on nous accuse d'être idéalistes, je ne suis pas encore prêt, malgré le sens pra-

tique dont font preuve le ministre du Commerce (M. Howe) et d'autres à la Chambre, à abandonner mes idées. J'aimerais que certains députés me disent où finit l'idéalisme et où commence le sens des réalités. Je pourrais affirmer, même au risque de provoquer des sourires en cette Chambre si pratique, si sensible à la réalité que l'idéalisme est peut-être le vrai sens pratique.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur le projet d'amendement. Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés)

M. l'Orateur: Qu'on fasse l'appel nominal.

L'amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Knowles
Bryce	MacInnis
Coldwell	Noseworthy
Gillis	Stewart (Winnipeg-Nord)
Herridge	Wright.—12.
Jones	
Knight	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Abbott	Chevrier
Anderson	Claxton
Applewhaite	Cleaver
Ashbourne	Cloutier
Balcom	Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Bater	Côté (Matapédia-Matane)
Benidickson	Côté (Verdun-La Salle)
Bennett	Courtemanche
Beyerstein	Crestohl
Black (Cumberland)	Cruickshank
Blackmore	Darroch
Blair	Dechêne
Blanchette	Decore
Blue	Denis
Boisvert	Dewar
Boivin	Dickey
Boucher	Dion
Bradette	Douglas
Bradley	Drew
Brisson	Dubé
Brooks	Dumas
Brown (Essex-Ouest)	Fair
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Ferrie
Byrne	Fournier (Hull)
Cameron	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Campney	Fraser
Carroll	Fulford
Carter	Garland
Catherwood	Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)	McIlraith
Gauthier (Sudbury)	McIvor
Gauthier (Lapointe)	McLean (Huron-Perth)
Gauthier (Portneuf)	McWilliam
George	Major
Gibson	Maltais
Gingras	Martin
Goode	Massé
Gour (Russell)	Mayhew
Gourd (Chapleau)	Monette
Hansell	Mott
Harkness	Murphy
Harris (Danforth)	Murray (Oxford)
Harris (Grey-Bruce)	Nixon
Hees	Nowlan
Hellyer	Pearkes
Helme	Pearson
Hetland	Poulin
Howe	Proudfoot
Huffman	Prudham
Hunter	Quelch
James	Ratelle
Jeffery	Riley
Johnston	Robertson
Jutras	Robinson
Kent	Rooney
Kickham	St-Laurent
Kirk (Digby-Yarmouth)	Shaw
Lafontaine	Simmons
Laing	Sinnott
Langlois (Gaspé)	Smith (Calgary-Ouest)
Lapointe	Smith (Queens-Shelburne)
Larson	Stewart (Yorkton)
Leduc	Stick
Léger	Stuart (Charlotte)
Lennard	Studer
Lesage	Thomas
Little	Thomson
Low	Tremblay
Macdonald (Edmonton-Est)	Tustin
Macdonnell (Greenwood)	Valois
MacKenzie	Ward
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)	Warren
MacNaught	Welbourn
Macnaughton	White (Middlesex-Est)
McCann	Whiteside
McCulloch	Whitman
McCusker	Winkler
	Winters
	Wood.—156.

M. l'Orateur: Je déclare le projet d'amendement défait. La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion primitive, tendant à la deuxième lecture.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, au cours des trois derniers jours, nous avons eu un long débat sur la résolution qui a précédé le projet de loi à l'étude. Nous avons obtenu des renseignements, plutôt d'ordre statistique, par le lent et pénible procédé des questions et réponses. Hier soir, le député de Regina (M. McCusker) a remercié le ministre, au nom de la Chambre, de la patience avec laquelle il a répondu aux nombreuses questions qu'on lui a posées. Je suis sûr qu'aucun député ne voudra rien retrancher aux paroles que l'honorable représentant a employées.

Le ministre a certainement fourni un effort considérable ces deux ou trois derniers jours, car il lui a fallu répondre avec soin et discrétion à plusieurs questions. D'autre part, tous les députés impartiaux reconnaîtront que l'opposition avait une fonction à remplir et qu'elle a fait de son mieux pour s'en acquitter avec les seuls moyens qui lui sont permis. Sans la compétence, la persévérance et la patience avec lesquelles des députés comme celui de Kamloops (M. Fulton), de Calgary-Est (M. Harkness), de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et nombre d'autres ont présenté leurs questions, je me demande comment la Chambre aurait pu obtenir les renseignements qui lui permettraient de prendre une décision à l'égard des crédits sur lesquels nous devons voter.

Le prestige de la Chambre et la dignité du Parlement n'ont en rien diminué au cours des débats de ces deux ou trois derniers jours. C'est la méthode démocratique, et le prestige des institutions démocratiques a été rehaussé au cours des quelques derniers jours parce que des hommes ont exprimé ouvertement et sans crainte leurs opinions.

Il appartient maintenant aux membres de la Chambre d'analyser les renseignements qu'on leur a communiqués, d'examiner et de scruter les données afin d'en arriver à une conclusion et de se faire eux-mêmes une idée de la puissance et de l'efficacité de nos effectifs militaires.

Un fait ressort nettement de ces données: on a laissé nos effectifs diminuer quant à leur nombre et quant à la quantité et à la qualité de leur équipement à ce point qu'on ne peut raisonnablement s'attendre qu'ils assurent la sécurité de notre pays et qu'ils nous permettent de prendre la place qui nous revient parmi les nations du monde dans la lutte pour la répression, la prévention et l'enrayement de l'agression.

A cet égard, c'est l'histoire qui se répète puisque depuis des siècles les nations démocratiques agissent toujours ainsi et, dès le moment de la victoire, réduisent leurs effectifs jusqu'à ce qu'une nouvelle crise surgisse. Alors, une fois de plus, elles se hâtent de reconstituer leurs forces armées.

Si l'on avait fait preuve de plus d'énergie dans la réorganisation et le maintien de notre armée après la dernière guerre, si l'on avait voté plus de fonds durant les cinq dernières années, nous aurions eu plus de troupes prêtes à faire face à la situation qui s'est produite cet été. On ne saurait nier que notre parti a sans cesse préconisé le besoin de troupes de défense plus nombreuses. Il se peut que les quelques mois qui suivront nous causent de graves inquiétudes. Le premier ministre (M. St-Laurent) lui-même a fait remarquer que dans un délai de dix mois nous saurons probablement à quoi nous en tenir. Durant cette période, notre armée de défense sera encore faible. On n'aura pas encore ressenti le résultat du programme d'accélération.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous a révélé que, durant l'année, nous ne pouvons compter que sur deux ou trois avions de plus. Les recrues qui entreront dans les rangs ne seront pas des hommes entraînés: ils devront suivre une période d'instruction militaire. Les unités, à mesure que les cadres se rempliront, devront acquérir une formation plus avancée avant d'être prêtes à se battre comme équipe. Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew), nous ne savons combien de temps il nous reste.

Je déplore que nous n'ayons pas reçu de plus amples renseignements; nous avons cependant de la situation une idée assez nette pour juger de nos besoins. J'espère qu'on saura faire un usage efficace et économique des deniers votés en tenant compte des trois aspects du problème. Vient d'abord le conflit coréen qui n'est qu'un incident de la crise internationale. J'espère qu'il ne dégénérera pas en ce que j'appellerais un ulcère espagnol. Durant les guerres napoléonniennes, les opérations menées dans la péninsule ibérique ont drainé les ressources militaires de la France au point qu'on a appelé cette campagne un ulcère. En vérité, les opérations militaires qui se déroulent en extrême Orient pourraient fort bien dégénérer de la même façon et drainer les ressources des pays démocratiques vers ce pays lointain au point d'affaiblir notre aptitude générale à parer à toute éventualité.

Le second aspect de la crise, comme on l'a dit, est la possibilité d'autres actes d'agression. Le troisième aspect ou la dernière phase serait la guerre générale. Il faut tenir compte de ces trois aspects ou phases et conserver à leur égard un certain équilibre dans la répartition de nos deniers et ressources. Compte tenu de ces facteurs, nous nous rendons tous compte de la nécessité d'aider de nos ressources et de notre matériel, dans la mesure où nous pouvons le faire sans trop affaiblir notre propre puissance, les autres nations qui partagent notre point de vue.

Maintenant que le débat sur la résolution, est terminé, que les amendements proposés ont été rejetés, nous sommes prêts à voter les sommes nécessaires à la réalisation du programme proposé par le Gouvernement. C'est le devoir de tous les députés, je crois, de tous les partis, non seulement de voter des

crédits mais de favoriser le programme de recrutement et les autres dispositions en ce sens afin que le pays reprenne au plus tôt une bonne partie du terrain perdu ces dernières années.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. Green: Monsieur le président, le bill a pour objet, essentiellement, de nous permettre de venir en aide aux troupes d'autres pays qui combattraient à nos côtés dans le cas d'une guerre générale. Si je le comprends bien, il nous autorise à venir en aide uniquement aux pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord.

L'hon. M. Claxton: Je pensais que nous étions à étudier le bill ayant pour objet de fournir certaines sommes d'argent.

M. Green: C'est bien celui-ci, le bill n° 2. L'autorisation de venir en aide aux troupes d'un autre pays ne vise que les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Je propose au ministre qu'on examine la possibilité de modifier le bill de façon à permettre au Canada d'aider un autre pays du Commonwealth. Par exemple, le Canada n'a pas actuellement le pouvoir de fournir ce genre d'assistance à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Inde ni au Pakistan, bien qu'il soit autorisé à aider l'Italie qui, après tout, est notre ennemi d'autrefois, et d'autres pays de l'Europe. Nul doute qu'advenant une troisième guerre mondiale, les autres pays du Commonwealth tels l'Australie et la Nouvelle-Zélande combattraient à nos côtés.

Je propose en toute sincérité au ministre de consentir à ce qu'on modifie le bill de façon à permettre au Canada d'aider les nations sœurs du Commonwealth. Dans le moment, le Royaume-Uni est le seul membre du Commonwealth auquel nous puissions venir en aide, parce que le Royaume-Uni et le Canada sont les deux seuls pays du Commonwealth qui ont signé le Traité de l'Atlantique-Nord. A mon avis, la modification apportée pourrait figurer à l'article 3 par la simple addition des mots "et les forces armées de toute nation du Commonwealth britannique".

L'hon. M. Claxton: Je n'ai pas discuté la proposition d'amendement avec mes collègues du cabinet. mais elle dépasserait la portée de ces dispositions. Nous sommes d'avis que le principal centre de difficultés, celui où la menace est plus forte, est la région de l'Atlantique-Nord. Je crois que tous les députés en conviennent, malgré l'importance que revêt la Corée. Nous sommes d'avis qu'il faut accorder de l'aide là où on en a le plus besoin. Nous n'avons reçu aucune demande d'aide de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ni de l'Afrique du Sud; je ne crois pas que ce soit au nombre des questions pratiques qui se posent en ce moment.

M. Green: L'Australie et la Nouvelle-Zélande enverront des troupes en Corée; c'est en Asie que la guerre a lieu en ce moment.

L'hon. M. Claxton: Mais...

M. Green: C'est moi qui ai la parole.

L'hon. M. Claxton: Je m'excuse; je croyais que le député avait terminé ses remarques.

M. Green: Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne demande pas les pouvoirs nécessaires pour aider ces nations sœurs. Si l'on n'insère pas une disposition en ce sens dans le bill, le Gouvernement ne pourra pas leur accorder d'aide de ce genre, même si nos troupes combattent aux côtés des militaires australiens. Libre au Gouvernement de décider ensuite s'il y a lieu de leur fournir du matériel; à moins d'insérer cet amendement, le Gouvernement ne pourra accorder d'aide de ce genre.

L'hon. M. Claxton: L'honorable député de Vancouver-Quadra propose que nous insérions dans le bill une disposition qui nous permettrait d'aider l'Australie, qui ne nous a jamais demandé de secours. J'ignore ce que l'honorable député pense de la fierté de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, mais je suis certain qu'elles en ont beaucoup.

Je me demande également comment cette disposition cadrerait avec le présent régime de sécurité collective. Nous avons pourvu à l'envoie de troupes en Corée; l'Australie a fait de même. L'Australie est vitalement intéressée à ce qui se passe en extrême Orient, comme nous d'ailleurs. Je ne voudrais pour rien au monde qu'on fasse des comparaisons entre ces pays et le nôtre, car nous maintenons les relations les plus amicales qui soient avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et tous les pays du Commonwealth. Je n'ai jamais entendu proposer que l'Australie reçoive de l'aide de notre part en temps de paix; de même, je n'ai jamais entendu proposer que nous nous portions au secours de la Nouvelle-Zélande en temps de paix. Je me demande ce qu'on penserait de cela dans ces pays. Ce sont des peuples joliment fiers.

M. Green: Quels pays ont demandé notre aide? Le ministre dit que ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande ne l'ont fait. Je le comprends, mais quels pays ont demandé que nous les aidions de cette façon?

L'hon. M. Pearson: Je puis peut-être répondre à cette question. Les pays signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, en le signant, sont convenus de s'entraider. Ce pacte s'inspire du principe de l'effort individuel et de l'aide mutuelle. Voilà sur quoi il s'appuie. L'article constitue un des moyens d'appliquer ce principe. Je crois comprendre que l'honorable député a proposé que le projet de loi soit modifié dans le sens indiqué en vue de fournir ce genre d'aide mutuelle à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Cela exigerait une modification de l'article 3 tel qu'il est maintenant rédigé. Abstraction faite de la difficulté signalée par le ministre de la Défense nationale, savoir, que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'union sud-africaine n'ont jamais donné à entendre qu'elles désiraient cette sorte d'aide, nous pourrions tenir cette difficulté pour visée par le paragraphe (4) de l'article (3), qui est ainsi conçu:

Pour l'application du présent article, l'expression "Traité de l'Atlantique-Nord" comprend tout autre instrument semblable que le Canada peut souscrire pour la défense collective.

Ainsi donc, s'il surgit une situation à propos de laquelle nous désirons consulter les autres dominions du Commonwealth ou à propos de laquelle ceux-ci désirent entamer avec nous des pourparlers au sujet d'une aide mutuelle de ce genre, ce serait prévu aux termes du paragraphe (4) de l'article à l'étude.

M. Green: Ne faudrait-il pas un pacte militaire, que le Parlement aurait à sanctionner, avant que ces consultations puissent avoir lieu en vertu du paragraphe (4) de l'article 3?

L'hon. M. Pearson: Il faudrait un arrangement intergouvernemental de ce genre, qui, sans doute, serait signalé au Parlement, mais l'article pourrait servir à cette fin si les autres gouvernements du Commonwealth et le nôtre voulaient l'y employer.

L'hon. M. Claxton: Je crois qu'on devrait souligner que jusqu'à présent personne dans le monde entier n'a proposé que le Canada devrait fournir des armes et du matériel à l'Australie.

M. Green: Le bill donne évidemment au Gouvernement le pouvoir d'aider certains pays. Comme nous le savons tous, le Pacte de l'Atlantique-Nord représente pour ceux qui l'ont négocié un moyen de prévenir une troisième guerre mondiale, ou, si elle se déclare, de la gagner. Il n'y a pas de doute que les autres pays du commonwealth y seront entraînés avec nous; je ne vois donc pas pourquoi nous ne nous assurerions pas en même temps le pouvoir de leur fournir du matériel à eux aussi.

L'hon. M. Claxton: Nous leur avons fourni beaucoup d'aide durant la dernière guerre; s'il en vient une autre dans laquelle ils seront entraînés pour combattre à nos côtés, c'est certain que nous leur donnerons encore toute l'aide que nous devrons donner.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Sur l'article 4—*Le gouverneur en conseil peut autoriser un organisme de l'État à acheter, etc., des approvisionnements, etc., pour le gouvernement des États-Unis d'Amérique.*

M. Harkness: Je crois que c'est la première fois qu'il est question d'un organisme d'État autorisé à acheter pour le compte du gouvernement des États-Unis. Je n'y vois aucun inconvénient, mais je n'ai pas l'impression d'avoir déjà entendu parler de la chose. Le ministre nous expliquerait-il pourquoi il est nécessaire de faire figurer cette disposition dans ce projet de loi-ci?

L'hon. M. Claxton: Nous sommes en pourparlers presque depuis 1938 avec les représentants du gouvernement des États-Unis relativement aux accords visant l'achat de matériel de défense. Cela remonte au moins jusque-là. Il n'est pas nécessaire que je rappelle l'évolution par laquelle nous sommes arrivés à la déclaration de Woodbridge et de Kingston en 1938, d'Ogsdenburg en 1940 et de Hyde-Park en 1941. Nous en avons obtenu de magnifiques résultats pendant la guerre. Il s'agissait d'une mesure en vertu de laquelle nous mettions nos ressources en commun; d'une mesure en vertu de laquelle les achats des États-Unis au Canada ont dépassé les nôtres chez eux. En 1945, à la suite d'un échange de notes, à un moment ou j'étais secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, nous sommes convenus de maintenir ce régime. Le 12 février 1947, le premier ministre annonçait à la Chambre, et le président en faisait autant à Washington, que cet accord serait perpétué; depuis nous continuons de l'appliquer.

Il n'y a eu aucune difficulté à ce sujet. Cette question est plutôt complexe en temps de paix, mais depuis la guerre je crois qu'en général nous avons acheté autant de fournitures militaires des États-Unis qu'ils en ont achetées de nous, sinon davantage. Nous sommes d'avis que ce serait une excellente chose que de réaliser l'équilibre dans ce domaine ou même d'aller plus loin et, comme on l'a maintes fois préconisé à la Chambre, de considérer la puissance industrielle de l'Amérique du Nord comme un élément qui peut être mobilisé en cas d'agression contre l'un ou l'autre pays. On a travaillé en ce sens, et mon collègue le ministre du Com-

merce en est arrivé à une entente en vertu de laquelle nous espérons que les États-Unis pourront acheter de très fortes quantités de matériel militaire au Canada. Nous espérons et nous prévoyons qu'ils achèteront de nous autant de matériel de guerre que nous en achetons d'eux. Nous pensons que dans leur intérêt, dans l'intérêt de la paix et des nations signataires du traité de l'Atlantique-Nord, ils devraient faire davantage. Dans ce cas, il serait peut-être à souhaiter que, pendant un certain temps, afin de nous conformer aux lois des États-Unis, les achats que la Corporation commerciale canadienne effectuerait par l'intermédiaire du ministre du Commerce pour le compte du gouvernement canadien, soient financés pendant une courte période ou une période plus longue, jusqu'à la livraison. C'est une disposition visant à faciliter le régime même à la réalisation duquel tous consacrent leurs énergies et songent depuis longtemps.

M. Harkness: Comme je crois l'avoir signalé au début, je ne demande pas mieux que les États-Unis achètent du matériel de guerre de nous. J'ai simplement demandé pourquoi cette disposition figure dans le bill, puisque le projet de résolution ne la mentionnait pas. J'imagine qu'on l'insère ici parce qu'il est nécessaire de puiser certains montants au Fonds du revenu consolidé afin d'acheter ces fournitures. Alors, lorsqu'elles sont cédées aux États-Unis, cet argent est remboursé.

L'hon. M. Claxton: C'est exact.

M. Fulton: J'aimerais poser une question à propos de l'article 3, qui a été adopté assez rapidement. Je ne veux nullement entamer un débat sur l'exposé budgétaire, mais je veux savoir si j'ai bien compris ce qu'on a dit au cours de cet exposé hier soir. Cette année, on ne prévoit dépenser que 100 millions des 300 millions de dollars que l'article 3 autorise à affecter aux engagements futurs, n'est-ce pas?

Le très hon. M. Howe: C'est exact, pas plus de 100 millions.

M. Higgins: Les mots "en qualité de mandant ou de mandataire" employés ici semblent quelque peu contradictoires. Le ministre nous dirait-il ce qui en est?

Le très hon. M. Howe: La Corporation commerciale canadienne peut remplir les deux rôles. Ainsi, ayant reçu une commande de canons, elle en a confié l'exécution à la *Sorel Industries*. Dans ce cas, elle est, j'imagine, mandataire. Toutes les commandes de munitions qui nous viennent des États-Unis sont transmises à la Corporation commerciale, qui les confie à des entreprises canadiennes.

[L'hon. M. Claxton.]

M. Higgins: En pareil cas, elle n'est pas mandant, mais simple mandataire.

Le très hon. M. Howe: En pareil cas, elle est mandataire. D'autre part, il arrive parfois que le Gouvernement ait en entrepôt des denrées que les Américains désirent acheter. Nous agissons alors en qualité de mandant.

M. Higgins: Tout cela me semble bien compliqué. Je ne vois pas comment le gouvernement du Canada peut agir en qualité de mandant pour le compte du gouvernement des États-Unis.

Le très hon. M. Howe: Si nous vendions des marchandises que nous possédions, nous les vendrions à titre de mandant.

M. Fraser: La Corporation commerciale canadienne les vendrait à titre de votre mandataire.

M. Knowles: Les mots "mandant ou mandataire" désignent-ils le Gouvernement ou la Corporation?

Le très hon. M. Howe: Ils désignent le gouvernement canadien qui, en vertu de ce projet de loi, peut être soit mandant soit mandataire.

M. Higgins: On devrait retrancher le mot "mandant".

Le très hon. M. Howe: Mettons que nous vendions des marchandises appartenant au gouvernement canadien. Dans un tel cas, il serait difficile de dire que nous sommes mandataires. Nous ne pourrions pas être mandataires et vendre nos propres marchandises.

(L'article est adopté.)

L'article 5 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la 3e fois?

Des voix: Maintenant.

D'autres voix: A la prochaine séance.

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, le bill ne pourrait-il pas être lu dès maintenant? Le Sénat attend des travaux. Le bill a été adopté. Nous avons eu un débat très complet. Avec l'indulgence des honorables députés, pourquoi le bill n'irait-il pas au Sénat ce soir?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Abbott propose que le bill soit maintenant lu pour la 3e fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.)

LOI CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES

MISE DES FORCES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose la 2e lecture du bill n° 3, concernant les forces canadiennes.

M. Green: Le ministre formulera-t-il une déclaration?

L'hon. M. Claxton: J'en ai formulé une hier soir. Elle était brève, mais j'espère qu'elle était juste et suffisante pour expliquer les fins générales du projet de loi.

Tout d'abord, il faut noter que la loi canadienne, en vigueur depuis 1868 et incorporée à la loi concernant la défense nationale adoptée par le Parlement à la dernière session, donne au gouverneur en conseil le pouvoir, en cas d'urgence, de mettre les forces armées canadiennes en activité de service, soit au pays, soit ailleurs. Dans toute l'histoire de la Confédération, on n'a probablement eu recours à ce pouvoir que deux fois. Lors de la rédaction de la nouvelle loi concernant la défense nationale, nous avons pensé que la Chambre voudrait maintenir en vigueur cette disposition, et on en a conservé la majeure partie. Ce qui la rend importante du point de vue du pays, c'est que, chaque fois que nos forces armées sont mises en activité de service soit au pays, soit à l'étranger, il est nécessaire de convoquer le Parlement en deçà de quinze jours, disposition qui préserve un point fondamental de notre constitution, c'est-à-dire l'autorité des représentants du peuple sur les forces armées. Si la Chambre ne m'avait entendu à satiété, ces trois ou quatre derniers jours, je pourrais établir en détail l'historique de cette disposition, de la plus haute importance, qui remonte à fort loin tant en Angleterre qu'au Canada. Je ne le ferai point.

Je partirai de 1868, me contentant de dire que, dans le nouveau bill, nous nous sommes efforcés de respecter le principe. Je crois que nous y avons réussi. Nous avons tenu compte de ce que le délai de quinze jours pouvait être plus long qu'il ne fallait pour convoquer le Parlement et l'avons réduit à dix jours. Dans le cas de la présente session, les députés, avec un entrain magnifique, sont partis de tous les coins du pays et même de l'Europe afin de se réunir. Ils l'ont fait en moins de dix jours.

On estime cependant qu'une période de dix jours est satisfaisante et c'est pourquoi la loi prescrit que le Parlement doit être convoqué au cours des dix jours qui suivent la décision du gouverneur en conseil de mettre en activité de service un contingent quelconque de nos forces armées. Mais la loi déclare également que cette décision ne peut être prise qu'en cas de circonstances critiques. A l'alinéa *1*) de l'article 2, on donne la définition suivante de l'expression "circonstance critique":

...guerre, invasion, émeute ou insurrection, réelle ou appréhendée.

Lorsqu'il est devenu nécessaire de mettre certaines de nos troupes en activité de service hors du pays, en vertu de la charte des Nations Unies, nous étions dans l'alternative de ne pas considérer cette mission comme service actif, aux termes de la définition, ou de déclarer qu'il y avait "circonstances critiques", c'est-à-dire guerre, invasion, émeute ou insurrection. La guerre de Corée peut être très dure,—elle l'est assurément pour les combattants,—mais du point de vue juridique, on doit la considérer non comme une guerre mais comme un acte d'agression. C'est pourquoi nous avons cru qu'il y avait lieu de modifier la loi. On propose donc qu'en plus de pouvoir mettre des troupes canadiennes en activité de service par suite de "circonstances critiques", aux termes de la définition, le Gouvernement soit également autorisé par la Chambre à en faire autant, au besoin, à la suite de toute décision prise par le Canada sous le régime de la charte des Nations Unies, du traité de l'Atlantique-Nord et de tout autre instrument analogue signé par lui et concernant la défense collective.

Comme l'admettent maintenant tous les partis et certainement le nôtre, notre constitution exige, comme on l'a dit hier soir, que nous ne prenions pas une telle décision sans consulter le Parlement. L'adoption de tout instrument auquel le Canada pourrait souscrire pour la défense collective s'applique à l'instrument d'un accord international signé pas nos représentants mais qui ne sera ratifié qu'après que le Parlement aura examiné et approuvé cet instrument. Le Gouvernement a toujours adopté cette ligne de conduite, certainement dans le cas de la charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord dont il est surtout question. L'objet de cette disposition n'est donc pas d'étendre le principe dont s'inspire la loi existante mais d'élargir le domaine dans lequel cette loi peut devenir opérante afin de tenir compte de la situation. Cela se rattache aux articles 2 à 6 inclusivement, lesquels s'enchaînent.

L'article 7 stipule ce qui suit:

Le gouverneur en conseil peut, par règlement, décréter que l'ensemble ou l'une quelconque des dispositions législatives énoncées dans l'Annexe s'applique, de la manière qu'il peut prescrire,

a) A des personnes ou à toutes personnes qui, postérieurement au cinq juillet mil neuf cent cin-

quante, ont été nommées, transférées ou affectées à un contingent désigné par le gouverneur en conseil comme contingent spécial, aux fins du présent article.

Le gouverneur en conseil a déjà désigné "force spéciale" celle que nous avons levée et dont le total des recrues, sans tenir compte des affectations de membres de l'active, à cinq heures hier soir, se chiffrait par 8,763. Plus tard, le Gouvernement a l'intention, si le bill est adopté, de donner la désignation de "forces spéciales" à d'autres éléments militaires qui peuvent effectivement participer au combat en Corée ou y participer à l'avenir, afin de recourir à l'article 7. Mais il faudra, comme le savent les députés, agir avec prudence car, à notre sens, il importe d'accorder à tous les officiers et hommes de troupe engagés expressément dans les forces spéciales tous les avantages applicables aux termes de la charte des anciens combattnts. Tous n'ont pas droit ou n'auront peut-être pas droit, selon la durée de leur service, aux avantages découlant de la charte des anciens combattants comme il est indiqué dans les lois énumérées dans cette annexe.

Les membres de l'armée active, c'est-à-dire de l'armée permanente ou régulière comme on l'appelle, auront pendant qu'ils seront en activité de service avec le contingent spécial à l'étranger, le même traitement qu'aujourd'hui; ils jouiront aussi, s'ils y sont admissibles à leur retour, des avantages prévus aux termes de la charte des anciens combattants. Nous prévoyons cependant que beaucoup de ces hommes, étant soldats réguliers, membres de l'armée permanente, ne seront pas admissibles à bien de ces avantages. Il faudra beaucoup de travail non seulement de la part des dirigeants du ministère des Affaires des anciens combattants et du ministère de la Défense nationale, mais de la part de ceux qui enquêteront sur les cas particuliers à mesure qu'ils surgiront, pour distinguer les différentes catégories et déterminer les droits de chacun de façon à rendre justice à tous et à réaliser la promesse du Gouvernement suivant laquelle les hommes qui s'engagent dans le contingent spécial jouiront d'un traitement analogue à celui des anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Nous désirons obtenir, en vertu du bill à l'étude, l'autorisation de résoudre par règlement, à mesure qu'ils surgiront, les cas éventuels,—nous croyons qu'ils ne seront pas très nombreux,—et à donner suite à telles parties de la loi qui sembleraient indubitablement applicables; puis, à la prochaine session du Parlement, nous inviterons le nouveau comité des affaires des anciens combattants à arrêter et à soumettre à la Chambre une méthode suivant laquelle un tel arrangement serait mis au point.

Il faut tenir compte d'une foule de circonstances. Il nous a été tout à fait impossible, ces trois dernières semaines, de rédiger un projet de loi sur le traitement à accorder à certaines catégories d'anciens combattants de l'active et de civils qui s'engagent soit dans l'active, soit dans les troupes spéciales. C'est pourquoi il nous semble que la meilleure façon de procéder serait de demander aux députés le pouvoir de nous occuper des cas qui se présenteront dans l'intervalle,—il n'y en aura sans doute pas beaucoup,— jusqu'à ce que la Chambre se réunisse de nouveau. Après quoi nous pourrions confier l'examen de la question à une commission parlementaire où les divers partis seraient sans doute représentés en grande partie par d'anciens combattants, devenus spécialistes en la matière. La commission entendrait,— du ministère des Affaires des anciens combattants, de la Défense nationale, des groupements d'anciens combattants et de toute personne intéressée,—des observations quant aux modifications à la loi qui s'imposent.

En général, nous visons tout d'abord à constituer une seule armée. Il n'y aura aucune différence entre l'active et les troupes spéciales, sauf en ce qui a trait à la période d'engagement et à certains aspects qui s'y rattachent. En second lieu, nous voulons nous assurer, pour autant que la chose est possible et pour autant que les députés le jugent convenable, que les officiers et les soldats des troupes spéciales jouissent d'avantages semblables, quant à leur nature, à leur étendue et à leur application, à ceux dont ont bénéficié les anciens combattants sous l'empire de la charte des anciens combattants, à la fin de la seconde Grande Guerre. Cela comprendra naturellement,—et les lois sont énumérées dans l'annexe,—les avantages de la réintégration dans les emplois civils, question soulevée aujourd'hui par le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). Si la loi actuelle sur la réintégration dans les emplois civils n'englobe pas le cas qu'il a mentionné, ou même si elle l'englobait, à mon avis, il faut avant tout discuter la question soit avec le ministère des Affaires des anciens combattants, soit avec le ministère de la Défense nationale, mais, en dernier lieu, avec la Commission des Affaires des anciens combattants que nous projetons de constituer pour qu'elle s'occupe de semblables questions.

Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit à ajouter sur le sujet. Par suite de l'adoption du bill, par les deux Chambres, le

cas échéant, nous mettrons en activité de service des éléments de l'armée active du Canada, acte qui entraînera certaines conséquences que j'ai mentionnées hier soir. Cela leur donnera droit aux avantages de la disposition relative à l'assurance, pourvu qu'ils constituent une force spéciale. Cela leur donnera droit, dans certaines provinces, de faire un testament d'une nature spéciale. S'ils commettent certaines infractions, ils seront passibles d'une peine spéciale. Je ne sache pas qu'il y ait d'autres conséquences que celles que j'ai mentionnées. Il y en a certaines autres, mais, comme les honorables députés peuvent s'en rendre compte, elles n'impliquent, tout importantes qu'elles puissent être, aucune grande question de principe, eu égard aux conséquences juridiques du bill s'il prend force de loi.

J'ose dire, monsieur l'Orateur, qu'il nous faut poser ce geste en vue de faire tout notre possible pour aider les forces armées qui combattent à nos côtés sous l'égide de la charte des Nations Unies. Je suis certain que c'est là le premier projet de loi de ce genre, couché en des termes qui donnent aux mesures prises en vertu de la charte des Nations Unies ou sous l'autorité du Pacte de l'Atlantique-Nord un caractère équivalent à des mesures d'urgence. A ce point de vue, nous innovons et traçons une voie que d'autres pays suivront peut-être, nous l'espérons.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Le discours du trône nous annonçait que nous serions saisis de mesures visant à accroître la sécurité nationale et la collaboration internationale. Il précisait que les hostilités en Corée rendaient ces mesures nécessaires. Le bill à l'étude est, semble-t-il, celui qui vient donner suite à cette intention. La plupart des députés, je crois, sont venus assister à la présente session en pensant qu'on leur demanderait d'adopter une mesure autorisant l'envoi de la brigade spéciale en Corée ou ailleurs, pour y combattre sous le drapeau de l'ONU. Le bill à l'étude étend la portée des dispositions qui autorisent le gouverneur en conseil à mettre en activité tout service, élément, unité ou partie de toute force armée du Canada, non seulement pour la défense du Canada en cas de crise, mais aussi en vue de collaborer avec les Nations Unies ou d'exécuter des engagements pris en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord ou tout autre engagement qui peut être contracté. Je crois que le point essentiel qu'il faut se rappeler, c'est que le projet de loi accorde au gouverneur en conseil le pouvoir de mettre des troupes en activité de service, afin qu'elles combattent sous l'étendard des Nations Unies. Cependant, autant que je puisse voir, le bill ne renferme aucune disposition qui accorde l'autorisation d'envoyer la brigade spéciale en Corée ni ailleurs. Si l'on décide à un moment donné de la placer en activité de service afin de l'envoyer en Corée ou ailleurs, il me semble qu'il sera nécessaire de convoquer le parlement dans un délai de dix jours, afin qu'il accorde son assentiment, à moins qu'une mesure spéciale soit présentée au cours de la présente session.

J'ai été un peu surpris aujourd'hui d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) déclarer qu'il ne prévoyait la présentation d'aucune autre mesure, à l'exception d'un bill d'ordre administratif visant les indemnités parlementaires. Si je fais erreur, j'espère qu'on me le signalera, mais j'ai l'impression que, même si nous étendons présentement la portée de l'article 32 de la loi de la défense nationale,—afin de permettre au gouverneur en conseil de mettre des troupes en activité de service,—l'article 33 n'est aucunement révoqué ni modifié. Selon l'article 33, lorsque des troupes sont mises en activité de service, le Parlement doit être convoqué dans un délai de dix jours.

Des unités de la marine royale canadienne, trois contre-torpilleurs, sont dans les eaux de Corée depuis beaucoup plus de dix jours. Ces unités ne sont pas encore en activité de service. Elles accomplissent leur mission de police sous l'égide des Nations Unies tout en demeurant, comme l'on dit, en service: la loi de la Défense nationale a établi une distinction entre "service" et "activité de service". Ces unités des forces actives ou régulières du Canada, sont toujours en service; elles deviennent en activité de service seulement lorsqu'elles sont déclarées en activité de service par un décret du gouverneur en conseil confirmé par le Parlement.

Voici donc la première question que je désire poser: le Gouvernement se propose-t-il de présenter au cours de la session une mesure visant directement à placer en activité de service la brigade spéciale qui doit être envoyée soit en Corée soit ailleurs en vue de collaborer avec les autres forces des Nations Unies? Il ne me semble pas que le bill nº 3, dans sa forme actuelle, donne au gouverneur en conseil l'autorisation nécessaire de mettre en activité de service les forces que nous avons actuellement en Corée, et la brigade spéciale qui pourrait y être envoyée plus tard. J'espère que cette question sera élucidée. L'affaire ne me semble pas claire actuellement. Comme je l'ai dit, tant que l'article 33 de la loi de la Défense nationale ne sera pas abrogé,—et je ne crois pas que le Parlement consente à abroger cet article,—il me semble qu'une loi spéciale est

requise pour accorder l'autorisation nécessaire en vue de déclarer ces forces en activité de service.

Il n'y a pas nulle part de définition très claire du service actif. Il existe des règlements régissant les troupes en activité de service, mais ni dans le bill à l'étude ni dans la loi de la défense nationale ne trouve-t-on la définition de service actif. Encore une fois, il existe des règlements prescrivant quelle doit être la conduite des troupes en activité de service, mais de celle-ci, point de définition.

A mon avis, la situation s'est compliquée, par suite de l'introduction de l'expression "en activité de service" qui s'applique à l'état général des troupes de l'active, mais qui pourrait s'appliquer aussi aux troupes de réserve mises en activité de service, mais seulement du consentement des militaires eux-mêmes. Toutefois, je ne voudrais pas compliquer la discussion en insistant davantage là-dessus.

Le point suivant que j'aimerais commenter, c'est celui des avantages qui seront accordés au personnel de la brigade spéciale. Si ce personnel bénéficie des diverses mesures visant les anciens combattants, il est très regrettable, à mon avis, que les journaux en aient déjà communiqué la nouvelle sous forme de communiqués de presse et de déclarations formulées hier par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui faisait savoir que le personnel de la brigade jouirait des avantages des diverses lois qui forment ce qu'on appelle la charte des anciens combattants.

Le bill décrète,—j'incline à croire que c'est juste, puisqu'un examen plus approfondi de la question s'impose, de toute évidence,—que les dispositions de ces lois peuvent être appliquées, par décret du conseil, aux membres de la brigade spéciale. Comme le ministre l'a signalé, il y a lieu d'étudier davantage quelles lois du code des anciens combattants il convient d'appliquer. Il est contestable que des troupes engagées pour une courte période, pour dix-huit mois seulement, reçoivent les mêmes avantages que des troupes qui se sont engagées pour ce qui paraît maintenant avoir été un conflit beaucoup plus grave, peut-être, que le conflit de Corée. C'est pourquoi il me semble opportun de déterminer plus précisément dans quelle mesure les avantages prévus par le code des anciens combattants s'appliqueront aux membres de la brigade spéciale. Je répète qu'à mon avis on a été malavisé d'annoncer prématurément que les hommes auraient droit à ces avantages. Nous pourrions nous trouver dans une situation analogue peut-être à celle qui s'est présentée après la seconde Grande Guerre, relativement aux pompiers. S'étant imaginés qu'on leur avait fait certaines promesses, ils ont plus tard été désappointés de voir qu'on ne les tenait pas.

J'estime donc prudent que nous examinions davantage la question et que nous ne décidions pas trop vite d'accorder tous ces avantages au personnel de l'armée spéciale. En terminant, je dirai que je n'ai pu m'empêcher de sourire quand j'ai vu l'enthousiasme avec lequel le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est montré prêt à constituer une commission qui s'occupera d'un autre ministère que le sien.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a très bien éclairci un certain nombre de questions relatives au bill, et sa portée sur la situation actuelle. Cependant, comme l'a fait remarquer le député de Nanaïmo (M. Pearkes), il y a quelques aspects de la situation qui n'ont pas été élucidés comme ils devraient l'être avant la fin de la session.

Le ministre de la Défense nationale a souligné que le principal objet du bill, c'est d'autoriser le gouverneur en conseil à recruter des troupes spéciales en vue de nous acquitter des engagements que nous avons pris envers les Nations Unies aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord, ou de tout autre engagement que nous pourrions prendre. Il a aussi clairement défini que son objet était d'autoriser le gouverneur en conseil à mettre ces forces, ou tout autre force, en activité de service, afin d'honorer des engagements que nous pourrions avoir contractés aux termes de la Charte des Nations Unies, du traité de l'Atlantique-Nord ou de tout autre accord analogue sur la sécurité collective.

Nous ne pouvons qu'approuver ces divers objectifs. C'est la conséquence de l'appui donné par le Parlement à celui que le gouvernement a garanti aux Nations Unies au nom du Canada. En passant, signalons que nous appuyons également l'objet du bill dans la mesure où il vise à étendre à ceux qui s'enrôlent dans ces forces certains avantages figurant actuellement dans nos statuts. Mais la question qui n'a pas été éclaircie comme elle aurait dû l'être, est celle qu'a traitée le député de Nanaïmo et dont a parlé le ministre, c'est-à-dire la portée de l'article 33 de la loi sur la défense nationale sur la présente situation, et vice versa.

L'honorable représentant de Nanaïmo a laissé entendre qu'on ne pourrait agir de telle ou telle manière si l'article 33 n'était pas abrogé. J'ai été heureux de l'entendre ajouter en toute hâte qu'on ne doit pas abroger l'article 33. Le ministre de la Dé-

fense nationale a déclaré bien clairement que non seulement l'article 33 continuera de figurer dans notre recueil de lois comme mesure qui date de loin, mais qu'on en avait légèrement amélioré la rédaction, en ce sens qu'on avait réduit de 15 à 10 jours la période au cours de laquelle on doit convoquer le Parlement. Cette modification a été apportée, je crois, par le comité qui a étudié le projet de loi à la dernière session.

Le ministre de la Défense nationale n'aurait pas mal fait de nous donner l'exposé historique qu'il s'était proposé de faire.

L'hon. M. Claxton: Non, je n'en avais pas l'intention, mais j'aurais pu le faire.

M. Knowles: Je n'ai pas les notes que le ministre aurait pu avoir, ni ne suis-je au courant de ses intentions, mais je m'étais proposé de le faire. Vu ce qu'on vient de dire j'abrégerai mes observations à ce sujet, mais je suis d'avis que, nonobstant nos préoccupations à l'égard d'autres questions, il est important que nous consacrions une certaine attention aux procédés de notre démocratie parlementaire. Comme la Chambre siège toute la journée, je n'ai pas eu le temps de remonter jusqu'à 1066; mais, en butinant dans la bibliothèque aujourd'hui, j'ai trouvé que la disposition maintenant contenue dans l'article 33 de la loi sur la défense nationale est dans le recueil des lois sûrement depuis 1904. Elle y était peut-être avant cela.

Lorsque le Parlement a inséré cet article, en 1904, dans ce qui était alors la loi de la milice, on a demandé d'où venait cette idée. La réponse à la question était évidente: l'article se trouvait dans la loi de la milice du Royaume-Uni. De fait, on avait posé la question à sir Frederick Borden, ministre de la Milice, qui dirigeait alors l'étude du projet de loi concernant la milice. C'est M. R. L. Borden qui y a répondu en disant que la disposition insérée dans le bill concernant la milice du Canada était semblable à l'article 19 de la loi de 1882 sur la milice, adoptée par le Parlement de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Cet article 19 est ainsi qu'il suit:

> Lorsque Sa Majesté ordonne d'appeler la milice en activité de service, si le Parlement est alors séparé par un ajournement ou une prorogation qui n'expirera pas dans les dix jours, il doit être lancé un proclamation le convoquant dans un délai de dix jours...

Cela, bien entendu, vise la Grande-Bretagne.

> ...et le Parlement se réunira et siégera, en conséquence, le jour fixé par cette proclamation, et il continuera de siéger et d'agir comme s'il s'était trouvé ajourné ou prorogé jusqu'au même jour.

Ce langage,—les mots "en activité de service" remplacent "ordonne d'appeler",—se retrouve dans l'Acte de la milice du Canada, adopté en 1904 et qui constitue le chapitre 23 du Statut de la même année. Voici l'article 71 de cette loi:

> Lorsque le gouverneur en conseil mettra la milice, ou quelque partie de la milice, en activité de service, si le Parlement n'est pas alors en session par suite d'un ajournement ou d'une prorogation à une date ne devant pas arriver avant dix jours, il sera lancé une proclamation convoquant les Chambres dans le délai de quinze jours, et le Parlement, en conséquence, se réunira et siégera le jour fixé par cette proclamation, et continuera à siéger et à agir comme s'il avait été ajourné ou prorogé au jour en dernier lieu mentionné.

Lors de la révision des statuts du Canada, en 1906, le même texte a été conservé dans l'Acte de la milice, qui constitue le chapitre 41 des Statuts revisés du Canada, 1906. Cette disposition reste l'article 71 et elle est rédigée dans les mêmes termes exactement que dans le Statut de 1904, que je viens de citer. Lorsque les statuts ont été revisés de nouveau, en 1927, on a gardé les mêmes mots et inutile de les lire. Cette année, cependant, au mot "milice" on a substitué d'autres termes appropriés à la situation qui existe de nos jours. Maintenant l'article 33 de la loi sur la défense nationale est ainsi conçu:

> Lorsque le gouverneur en son conseil met la milice, ou quelque partie de la milice, en activité de service, si le Parlement n'est pas alors en session par suite d'un ajournement ou d'une prorogation qui ne doit pas prendre fin dans dix jours, une proclamation est lancée convoquant les Chambres dans le délai de quinze jours, et le Parlement, en conséquence, se réunit et siège le jour fixé par cette proclamation, et continue à siéger et à agir comme s'il avait été ajourné ou prorogé jusqu'à ce jour-là.

La disposition s'appuie sur l'histoire et la tradition. Cette année, lors du remaniement de la loi concernant la défense nationale et de la nouvelle ratification que lui donnait le Parlement, la seule modification qu'on y a apportée est celle dont il a été question, savoir, que le délai prescrit pour la convocation des Chambres diminuait de quinze à dix jours. En étudiant la question, j'ai appris avec intérêt ce que j'aurais peut-être dû savoir, c'est-à-dire que le délai est prescrit par la loi. Je me souviens très bien des discours de M. King, en particulier de ceux des années qui ont précédé immédiatement la seconde Grande Guerre, où il déclarait qu'advenant un conflit, le Parlement serait convoqué et déciderait s'il fallait ou non placer l'armée du pays en activité de service et envoyer des troupes outre-mer. Il me semblait alors que ce n'était là que la promesse du premier ministre de l'époque. J'apprends aujourd'hui que sa promesse était bien nette et catégorique, mais elle était de plus fondée sur les exigences de la loi.

Les députés se souviennent qu'en 1914 la guerre a éclaté le 4 août. J'ai consulté le hansard, les journaux et les archives en date de ce jour et constaté que le 4 août 1914, le cabinet a décidé de placer quelques-unes des troupes du pays en activité de service; puis, il a émis le même jour une proclamation convoquant le Parlement pour le 18 août, soit quatorze jours plus tard, en deçà donc de la limite de quinze jours. De même, le 1er septembre 1939, l'attaque allemande contre la Pologne déclenchait la guerre. Le même jour, l'armée canadienne était mise en activité de service. Au cours de la même réunion, le cabinet, qui avait approuvé le décret destiné à placer l'armée d'alors en activité de service, adoptait un autre décret qui autorisait une proclamation par laquelle le Parlement était convoqué pour le 7 septembre.

J'ai ici le texte des décrets du conseil que M. King a déposés sur le bureau de la Chambre le jour de l'ouverture du Parlement en septembre 1939. Ces décrets sont très nombreux mais il y avait, entre autres, ces deux-là du 1er septembre. Au cours du débat cette année-là, M. King avait fait la revue des événements et avait informé la Chambre que la milice avait été mobilisée avant le premier septembre 1939, sous le régime de la loi d'alors, mais qu'elle n'avait pas été mise en activité de service avant cette date, jour où le cabinet s'était réuni pour décider de convoquer le Parlement durant la période prescrite qui était alors de quinze jours.

Au cours de ce même débat, M. Ian Mackenzie, alors ministre de la Défense nationale, avait clairement expliqué ce point. Avant le premier septembre il pouvait, en sa qualité de ministre de la Défense, mobiliser la milice; mais celle-ci ne pouvait être mise en activité de service qu'une fois que le cabinet avait pris la décision, prescrite par la loi, de convoquer le Parlement en deça de quinze jours. Il me semble que ce n'est pas uniquement affaire de tradition ni d'histoire. On ne peut pas non plus me reprocher de m'attarder à des subtilités car il s'agit d'un principe qui est à la base même de notre conception de la démocratie parlementaire. Comme je l'ai dit en d'autres occasions, le Parlement est plus près du peuple que ne peut évidemment l'être le cabinet. La population du pays regarde les 262 membres du Parlement, députés de l'arrière-plan pour la plupart, comme ses représentants. Notre population croit dans son for intérieur que le cabinet seul ne devrait pas prendre de décisions importantes ni d'intérêt majeur sans convoquer le Parlement.

[M. Knowles.]

Il est vrai que la loi dont je viens de parler n'exige pas que le Parlement approuve la décision du Gouvernement de placer les troupes en activité de service. Tout ce que la loi prescrit c'est, semble-t-il, que le Parlement siège dans les quinze jours, maintenant dix jours, après la proclamation qui place les troupes en activité de service. M. King a dit en 1939 que le Parlement déciderait si le Canada entrerait en guerre. Il a dit que le Gouvernement avait pris sa décision mais que le Parlement devrait exprimer son point de vue en accordant ou en refusant son appui au Gouvernement sur cette question. Je me rappelle la très intéressante altercation qui eut lieu quand le docteur Manion fit remarquer à M. King qu'il avait dit, dans son discours à la Chambre, une chose qui n'était pas indiquée dans le discours du Trône. Le docteur Manion voulait savoir si cela comportait un vote de défiance dans le Gouvernement et M. King a répondu par l'affirmative en disant que la Chambre prendrait sa décision en approuvant ou en rejetant une motion de défiance dans la ligne de conduite que le Gouvernement avait énoncée par la bouche du premier ministre.

Nous entrons dans une ère nouvelle. Certains progrès sont manifestes; par contre, à bien des points de vue, la situation est plus grave et plus critique que jamais. Je me demande ce que nous réserve un monde où il n'y aurait plus de déclarations de guerre comme en 1914 et 1939, mais des interventions policières en vertu de la charte des Nations Unies ou du traité de l'Atlantique-Nord. En réalité, nous avons la promesse assez claire qu'aucune intervention n'aura lieu en vertu du traité de l'Atlantique-Nord sans la décision du Parlement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous l'a rappelé clairement l'autre jour lorsqu'il a dit qu'avant un acte d'agression contre un de nos alliés du traité de l'Atlantique-Nord, le Gouvernement convoquerait le Parlement en vue de décider des mesures à prendre dans les circonstances.

Mais, où sommes-nous à l'égard du contingent spécial que nous levons? Où en sommes-nous à l'égard de tout acte d'agression qui peut se produire lorsque nous ne sommes pas en session? J'espère que la chose ne se produira pas mais nous devons parer à une telle éventualité. Comme l'a signalé l'honorable député de Nanaïmo, il peut arriver que nous rentrions chez nous à la fin de la présente session sans connaître le programme du Gouvernement au sujet du contingent spécial. Je veux croire que nos paroles auront pour effet d'amener le Gouvernement à faire une déclaration bien nette. En effet, si les troupes spé-

ciales ne sont pas encore en activité de service et que le Gouvernement décide de les faire entrer en activité après notre départ, le Parlement, sous l'empire de la loi, doit être convoqué dans un intervalle de dix jours.

Le Gouvernement peut éviter cela en faisant entrer les troupes en activité de service avant notre départ. Supposons qu'il en soit ainsi. Qu'arrivera-t-il alors si une agression se produit ailleurs qu'en Corée? Le Gouvernement devrait nous mettre au courant franchement, sans détours à l'égard de ces questions. La loi ne dit pas que le gouverneur en conseil met des troupes en activité de service pour un endroit particulier. Supposons que par décret du conseil, le Gouvernement ait pris les dispositions nécessaires au sujet de la Corée et que dans quelques mois on ait besoin de troupes ailleurs. Comme les troupes canadiennes ont été mises en activité de service pour une région particulière pendant la session du Parlement, pourront-elles être envoyées ailleurs? Il ne devrait pas en être ainsi. On l'a indiqué clairement, notre participation au conflit coréen relève des Nations Unies. Nos engagements découlant du traité de l'Atlantique-Nord sont d'un caractère différent. Ces jours derniers, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé clairement que le Parlement serait convoqué si nous étions appelés à contracter des engagements en vertu du traité de l'Atlantique-Nord. Comme je l'ai signalé, les troupes sont déjà en activité de service; les légistes du ministère de la Justice pourraient décider qu'il n'est pas nécessaire de convoquer le Parlement, mais je désapprouverais cette façon d'agir.

Je crois qu'il importe d'élucider ce point. Le Gouvernement devrait nous faire entièrement confiance et nous dire quels sont ses plans à l'égard des troupes qu'il lève en ce moment. A mon avis, nous devrions obtenir le même genre de déclarations précises que par le passé, et nous y avons droit, afin de savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à l'égard du Parlement pour ce qui est de l'avenir.

Il ne faut voir aucune critique dans ces remarques en ce qui regarde le passé. On s'est conformé à la loi en 1914; le Parlement a été convoqué dans un délai de quatorze jours après que l'armée eut été déclarée en activité de service. En 1939, le Parlement a été convoqué dans un délai de sept jours après la mise en activité de service de l'armée. La situation actuelle n'est pas la même; mais au moins le Gouvernement a convoqué le Parlement. On peut dire, comme je le crois, qu'il aurait dû être convoqué plus tôt. Jusqu'ici, on n'a rien à redire aux relations entre le Gouvernement et le Parlement en ce qui regarde la mise sur pied de guerre de l'armée, qu'il soit question d'une guerre déclarée ou d'une opération de police, et je crois très important de maintenir ce rapport entre le Gouvernement et le Parlement et entre le Parlement et la population. Comme je l'ai dit, je suis d'avis que l'article 33 est indispensable à notre démocratie parlementaire et au maintien des droits de notre peuple. Il m'est agréable que le réprésentant de Nanaïmo se soit hâté d'ajouter que cet article ne devrait être ni abrogé, ni révoqué, ni modifié d'aucune façon. Je crois aussi qu'il devrait être respecté, non seulement pour ce qui est de la lettre, mais encore en ce qui concerne l'esprit. Jamais en aucun temps il ne devrait être question de tirer parti des circonstances en vue de contourner l'esprit de cet article, qui déclare clairement, comme il a stipulé depuis un temps immémorial, que la mise en activité de service de l'armée nécessite sans conteste la convocation du Parlement. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit d'entrer en guerre, que ce soit une guerre traditionnelle avec déclaration, ou une opération policière de sécurité collective, c'est au peuple lui-même par l'entremise de ses représentants au Parlement à qui il appartient de prendre une importante décision de ce genre.

Les paroles que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a prononcées ce soir et les observations formulées antérieurement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre (M. St-Laurent) indiquent que tous trois sont d'accord avec moi sur ce point. Je n'insiste donc pas davantage. J'ai pensé que nous serions peut-être tellement pris par d'autres questions au cours de la présente session que ce point ne serait pas élucidé au grand jour. J'espère qu'avant notre départ,—soit ce soir, soit plus tard au cours du débat ou au cours de la session, mais bientôt,—on aura soin de préciser la responsabilité nette et importante du Gouvernement envers le Parlement, responsabilité qui est plus grande que jamais lorsqu'il s'agit de mettre nos forces en activité de service.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): A mon avis, il y a lieu d'éclaircir la situation dès maintenant, afin de dissiper partout tout malentendu ou tout sentiment de malaise. Une fois le bill adopté et entré en vigueur, le Gouvernement a l'intention de respecter et l'esprit et la lettre de l'article 33, dans la mesure où est exposé son programme à l'égard de la Corée. Si la force spéciale, laquelle, évidemment, n'est pas créée uniquement à cause de l'incident coréen, devrait servir ailleurs, si elle devait, par exemple, remplir un rôle policier de caractère militai-

re, le Gouvernement entend prendre une décision, mais il convoquerait immédiatement le Parlement, l'informerait de sa décision et lui laisserait le soin d'approuver ou de désapprouver cette décision. C'est là, à mon avis, le seul moyen qui permette de donner aux Canadiens le sentiment qu'ils reçoivent de leurs représentants la protection qu'ils en attendent.

Je suis heureux que l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'aient fourni cette occasion de tirer la chose au clair. Le bill a pour objet de permettre la mise en activité des forces canadiennes afin de donner suite aux obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, lorsque nous, du Parlement, reconnaissons que nous sommes moralement tenus de remplir ces obligations. Le bill permet aussi de mettre les forces canadiennes en activité de service en vue de donner suite aux obligations découlant du Traité de l'Atlantique-Nord, puisque nous avons contracté ces obligations du consentement de la population canadienne, par l'entremise de leurs représentants réunis en cette enceinte.

Telle est la situation, et je ne crois pas que personne aille jusqu'à prétendre qu'on doive s'écarter d'aucune manière, ni de l'esprit ni de la lettre. S'il devenait nécessaire, comme il peut arriver, de contracter des engagements encore plus précis à l'égard des membres du Traité de l'Atlantique-Nord ou des Nations Unies, ces obligations plus précises pourraient exiger quelque modification de la ligne de conduite actuelle; mais un tel changement devrait être soumis à la Chambre et approuvé par elle avant qu'un gouvernement soit justifié d'agir autrement qu'il n'est prévu. C'est notre intention de demander que cette mesure reçoive la sanction royale, non pas le dernier jour de la présente session du Parlement mais à un moment qui permette d'accomplir les formalités requises. Il est prévu que les arrêtés ministériels applicables à ce cas spécial soient déposés, que la session soit ajournée. Si le gouvernement doit subséquemment prendre des initiatives en vue d'honorer des engagements analogues, il devra évidemment assumer la responsabilité de prendre une décision, mais il va de soi qu'il lui faudrait s'en remettre au Parlement, dans le délai prévu de dix jours, en vue de la ratification ou de la désapprobation de cette décision.

Voilà, j'en suis certain, de quelle façon chacun désirerait que ses représentants s'occupent de questions de ce genre, et quels rapports tous les partis voudraient voir exister entre le Gouvernement et le Parlement. De façon générale, c'est la division exécutive qui doit prendre la décision, mais celle-ci ne peut être prise que sous réserve de ratification par le Parlement au cours de la brève période prévue par l'article 33. C'est alors qu'il se prononce sur la décision prise, soit qu'il continue sa confiance au Gouvernement qui a pris la décision, soit qu'il l'empêche d'y donner suite.

M. Green: Puis-je demander au premier ministre si le Parlement adoptera une résolution autorisant l'envoi de troupes en Corée?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, car ce serait prendre une initiative qu'on n'a jamais prise jusqu'à présent. Le Gouvernement annonce son programme au Parlement et lui demande les voies et moyens nécessaires à son exécution. C'est pour cette raison que nous avons présenté notre bill de subsides. Si le Parlement n'autorise pas les voies et moyens d'exécuter le programme, il ne peut être exécuté. Si le Parlement, par ailleurs, exprime sa désapprobation de la conduite du Gouvernement au moyen d'une motion de défiance, le Gouvernement doit évidemment démissionner et laisser le soin à un autre groupe de former un Gouvernement pour exécuter la volonté du peuple canadien telle qu'elle est exprimée par ses représentants au Parlement.

M. Fulton: Déposera-t-on un décret du conseil?

Le très hon. M. St-Laurent: On déposera un décret du conseil. Il se peut que ce décret, pour que l'opération s'effectue plus commodément, soit rédigé en des termes plus généraux que si c'était possible en ce moment, par exemple, afin d'énoncer que les trois destroyers qui mouillent dans les eaux coréennes seront les seules unités de la marine servant là-bas. Il se peut que l'on juge avantageux de ramener un de ces destroyers, ou plus d'un et de les remplacer par un autre. Afin de rendre la chose possible et d'apporter les changements que les circonstances prescriraient, il se peut que les termes du décret du conseil doivent être plus larges que l'énumération de ceux qui doivent servir immédiatement. Je déclare à la Chambre que le Gouvernement n'outrepassera pas les buts qu'il a énoncés, sans convoquer le Parlement de nouveau pour statuer sur sa décision.

Il y a un autre point que le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a soulevé. Je crois que tous les membres du Gouvernement sont de son avis. Ces dispositions des lois existantes, qui doivent s'appliquer aux hommes enrôlés dans le contingent spécial, ne peu-

vent être appliquées sans une étude spéciale de chacune d'elles. Voilà pourquoi la mesure prescrit qu'on recourra à des décrets du conseil, mais ces décrets ne seront pas permanents. Ces décrets du conseil ne vaudront pas après la prochaine session du Parlement. Nous l'avons exprimé ainsi afin de préciser que, à la prochaine session, il nous faudra demander au Parlement de dire si les prescriptions des décrets du conseil suffisent ou vont trop loin. Les dispositions des décrets n'auront qu'une application provisoire, jusqu'à ce que le Parlement ait eu l'occasion de statuer spécifiquement sur chaque détail exprimé dans les règlements.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas prudent, dans le court espace de temps dont nous disposions, de chercher à soumettre un code complet des parties qui s'appliqueraient et de la façon dont elles s'appliqueraient. Nous avons cru qu'il nous faudrait établir ce code par décrets du conseil, de sorte qu'il serait disponible si l'application en était requise par toute personne s'étant enrôlée, mais qu'il n'aurait pas force de loi au delà de la durée de la prochaine session du Parlement. A la prochaine session, il devra y avoir une loi et chaque ligne des règlements sera soumise à l'approbation du Parlement. Je suis convaincu que nous maintiendrons, sans l'affaiblir aucunement, le principe traditionel de la responsabilité du Parlement envers la population du Canada à l'égard de toutes ces questions.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'un des points exposés par le député de Nanaïmo (M. Pearkes) avait trait à l'effet de cette loi par rapport aux dispositions primordiales de l'article 33 qui demandent la convocation du Parlement dans un délai de 10 jours, s'il ne siège pas alors. Si j'ai bien compris le point qu'il a exposé, il s'agit de savoir si l'adoption de cette loi règle toute question au sujet de l'envoi de la force spéciale en Corée. Si j'ai bien compris les paroles du premier ministre, des décrets du conseil seront déposés en temps utile, avant la fin de la présente session.

J'avais l'impression, lorsque le Parlement a été convoqué aux fins particulières d'approuver le geste du Gouvernement, qu'il y avait quelque motion exécutoire ou quelque autre disposition qui portait sur ce sujet en particulier. Il me semble que le point soulevé par le député de Nanaïmo, c'est de savoir si nous sommes saisis d'un projet de résolution exécutoire ou si cette loi contient une disposition qui règle cette question. Mais le premier ministre vient de dire qu'il sera déposé des décrets du conseil. Je me demande si cette façon de procéder est conforme aux exigences de l'article 33.

Le très hon. L.-S. St-Laurent: J'aurai l'occasion de parler de nouveau lorsque nous serons formés en comité.

M. Drew: Je me permets de proposer qu'il serait opportun, compte tenu de la nature de la question et si la Chambre le veut bien, que le premier ministre réponde maintenant afin que la discussion se fasse méthodiquement.

M. l'Orateur suppléant: Le premier ministre a-t-il la permission unanime de la Chambre?

Des voix: Oui.

Le très hon. M. St-Laurent: Voici ce qui en est, à mon sens, de la position constitutionnelle. Le parlement n'a pas à prendre de mesure spécifique sous forme de décision dans l'affirmative. C'est le corps exécutif du gouvernement qui doit prendre la décision, laquelle doit être transmise au Parlement. La division est connue et le Parlement doit, en déça de la période indiquée à l'article 33, être mis en mesure d'empêcher l'application de la décision, en adoptant à l'égard du Gouvernement qui l'a prise les mesures qu'il juge opportunes. La loi ne déroge nullement à l'article 33. Elle ne nuit en rien à son application. Elle permet simplement au gouverneur général en conseil de placer certaines unités ou parties des forces armées en activité de service. Que cette mesure ait trait au service au pays ou à l'étranger, l'article 33 s'applique dès qu'elle est prise.

Avant la fin de la dernière session, le Gouvernement a fait part au Parlement de son intention d'envoyer dans les eaux coréennes des unités navales, s'il paraissait opportun d'agir ainsi. Nous avons annoncé au Parlement qu'elles avaient quitté leur base, sur la côte du Pacifique, et se dirigeaient déjà vers leur destination et que s'il fallait prendre n'importe quelle autre décision de caractère différent, le Parlement serait convoqué afin de prendre les mesures opportunes. Par la suite, on a fourni des escadrilles de transport à des fins analogues à celles auxquelles servent constamment ces escadrilles au Canada même ou au-dessus de l'Atlantique pour nos propres services armés. Mais lorsqu'on a décidé d'ajouter ces modes de participation à l'action demandée par les Nations Unies, on a annoncé la décision de lever une brigade spéciale. On pouvait le faire sans mettre ce contingent spécial en activité de service. Nous nous sommes rendu compte cependant que les

dispositions de l'article 16 de la loi de la Défense nationale nous empêchaient de mettre ce contingent en activité de service, et c'est pourquoi le Parlement a été convoqué. On a annoncé au Parlement que la ligne de conduite du Gouvernement consistait à recruter cette brigade ainsi que les renforts nécessaires et à leur donner l'instruction militaire requise afin qu'il nous soit possible de nous acquitter des obligations que le Canada pourrait avoir à assumer soit sous le régime de la charte des Nations Unies soit en vertu du pacte de sécurité de l'Atlantique-Nord. Nous avons également déclaré que nous nous proposions, lorsque ces troupes terrestres seraient prêtes à entrer en action, de les faire participer à la campagne de Corée si, à ce moment-là, c'est à cet endroit qu'elles pourraient être de la plus grande utilité pour répondre aux besoins de l'ONU.

Les préparatifs se continuent et nous supposons encore que c'est en Corée que cette brigade pourra rendre les plus grands services à l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle sera prête à entrer en action. Nous avons donc demandé au Parlement de nous fournir les moyens de mettre ce programme à exécution. Si les circonstances venaient à changer et si l'on constatait qu'il vaut mieux assigner une autre tâche à ce contingent au moment où il sera prêt à entrer en action, le Gouvernement devra tenir compte de ce fait et convoquer le Parlement, après qu'il aura pris une décision, afin de la lui communiquer. Il devra alors s'en remettre au Parlement qui approuvera ou renversera sa décision.

C'est non seulement la manière dont les dispositions de l'article 33 devraient s'appliquer mais aussi, sous notre régime constitutionnel, la façon traditionnelle pour les gouvernements et le Parlement de régler ces questions. Il convient de répéter que notre Gouvernement n'agira pas autrement.

M. Pearkes: Le premier ministre (M. St-Laurent) me permet-il de lui poser une question?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui.

M. Pearkes: Il est évident qu'il faudra accorder beaucoup de latitude dans les arrangements qui seront pris. Avant d'ajourner, le Parlement aura-t-il l'occasion de voir et de discuter le décret du conseil qui doit placer cette brigade en activité de service?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne sais trop de quelle façon cette occasion sera fournie, mais l'article 33 exige que cela se fasse de telle façon que, si le Parlement juge que ce n'est pas la bonne manière de procéder, il a le droit d'exprimer son point de vue et de le faire prévaloir.

M. Pearkes: En d'autres termes, nous aurons l'occasion d'étudier ce décret du conseil?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Parlement siégera et j'estime que ce doit être lorsque le Parlement peut, s'il le juge à propos, exprimer sa désapprobation.

M. Knowles: Puis-je poser ma question au premier ministre?

Le très hon. M. St-Laurent: Pourquoi ne pas attendre que nous soyons en comité?

M. Knowles: Serait-il préférable que je le fasse lorsque le comité fera l'examen de l'article 1?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre n'est pas encore formée en comité.

L'hon. M. Fournier: Non. Que la Chambre se forme en comité.

M. Knowles: Puis-je poser ma question dès maintenant afin qu'elle suive de près les paroles du premier ministre? J'attendrais volontiers si la Chambre se formait immédiatement en comité, mais d'autres prendront sans doute la parole. D'abord, je remercie le premier ministre de sa déclaration. C'est une déclaration qui s'imposait; elle n'en est pas moins une assurance des plus importantes qu'il ait données au Parlement. Voici: même si le décret du conseil mettant ces troupes en activité de service est rédigé en termes généraux sans faire mention de la Corée, est-il bien entendu qu'il ne vise que la Corée et que l'assurance donnée par le premier ministre vaut, quel que soit le texte du décret du conseil?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui.

M. Knowles: J'espère que ce oui est consigné au compte rendu.

Mme Fairclough: J'ai deux ou trois questions à poser au ministre. Il s'agit des hommes engagés dans les troupes spéciales de Corée. Le ministre, au cours de ses observations, a parlé de guerre ou d'acte d'agression. Pour les femmes qui restent au foyer, la désignation importe peu. Le résultat, en fin de compte, est le même. Elles restent au foyer où elles vivent et élèvent leur famille avec ce qu'on a prévu pour leur soutien.

Je voudrais savoir du ministre si l'allocation familiale de base est la même que durant la dernière guerre, soit, je crois, $30. Ajoute-t-on un supplément à l'égard de chaque enfant? Dans le cas de l'affirmative, combien

ajoute-t-on? Quelles mesures a-t-on prises en vue d'assurer la délégation obligatoire de solde à des ayants droit? Je me suis efforcé d'obtenir le renseignement du commandement central du district militaire où se trouve ma circonscription. On m'a dit que des dispositions étaient prises pour assurer la délégation obligatoire de solde aux ayants droit.

J'ai à mon bureau des documents relatifs à deux ou trois cas dans lesquels il n'y a eu aucune délégation de solde à l'épouse d'un engagé, et, dans un cas au moins, il en est résulté qu'elle s'est trouvée dans des conditions pénibles. Dans un autre cas, on m'a donné à entendre,—je dois admettre qu'on ne m'a pas fourni de preuves, mais on me l'a néanmoins affirmé,— que cette femme avait reçu l'assurance que la délégation de solde serait faite en sa faveur. Toutefois, comme les dispositions n'étaient pas encore entièrement prises, le chèque avait été envoyé à son mari. J'aimerais demander au ministre si les dispositions relatives au soutien des ayants droit des hommes engagés dans l'armée spéciale sont exécutées, et si la délégation obligatoire de solde, au cas où elle serait exécutée, est envoyée directement aux ayants droit?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je crois qu'il serait mieux de lire le bill pour la deuxième fois, et que la Chambre se forme ensuite en comité où on pourra répondre à ces questions.

Mme Fairclough: Je soulèverai avec plaisir la question lorsque la Chambre sera formée en comité, mais je ne pouvais trouver d'article aux termes duquel je croyais pouvoir la soulever convenablement. C'est pourquoi je l'ai mentionnée maintenant.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): On peut poser n'importe quelle question à l'article 1.

M. l'Orateur suppléant: Le Règlement interdit de poser des questions à l'étape de la deuxième lecture.

M. Higgins: Je voudrais poser une question, qu'il n'y a peut-être pas lieu de poser maintenant. Étant donné que le premier ministre a parlé de la gravité du moment, se propose-t-on d'ajourner une fois que les travaux de la Chambre seront terminés?

Le très hon. M. St-Laurent: Je me suis déjà prononcé.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

L'hon. M. Claxton: En réponse à la question de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest, je signale qu'une question analogue a été posée hier; la réponse figure en partie à la page 419 des *Débats*. L'honorable député en a sans doute pris connaissance. L'armée inaugure la délégation de solde obligatoire. On n'a pas encore déterminé les montants. Nous n'avons aucunement l'intention de rétablir l'ancien régime des allocations familiales. Le régime actuel d'allocations distinctes de famille est beaucoup plus satisfaisant, croyons-nous, et mettra les membres des forces spéciales sur le même pied que ceux de l'armée active.

Mme Fairclough: J'admets avec le ministre que les dispositions antérieures sont loin d'être suffisantes dans les conditions actuelles. Dois-je comprendre qu'aucune disposition n'a été prise et qu'en ce moment il n'y en a aucune en vigueur?

L'hon. M. Claxton: Elles sont en vigueur actuellement.

Mme Fairclough: Que reçoit une femme en plus du tarif de base pour chaque enfant?

L'hon. M. Claxton: Jusqu'ici, il n'y a que le supplément versé aux gens mariés qui ont des enfants, mais il n'y a aucun supplément en ce qui regarde chaque enfant. Jusqu'ici, on procède de la même façon que dans le cas des forces actives.

Mme Fairclough: J'avoue que l'on n'a pas encore répondu à ma satisfaction. J'ignore le montant, et j'ignore si la délégation est obligatoire pour les enrôlées, et si, dans ce cas, le montant est versé directement à l'épouse?

L'hon. M. Claxton: Le barème des soldes et celui des allocations distinctes de famille ont été consignés au compte rendu le 6 septembre 1950 à la page 327.

Mme Fairclough: Le point que je signale particulièrement est que, selon les renseignements que je possède, les chèques ne parviennent pas directement aux épouses. Le ministre peut-il me donner l'assurance qu'ils leur parviennent?

L'hon. M. Claxton: Les neuf dixièmes des hommes ne se sont enrôlés que depuis deux semaines, mais comme je l'ai indiqué hier soir, nous avons, autant que nous l'avons pu, fait pression auprès des officiers payeurs afin qu'ils versent l'allocation distincte de famille même avant le jour où, en vertu des règlements de paie existants, il y a lieu de

les payer. De fait, je crois avoir enfreint les règlements de paie dans le sens préconisé par l'honorable député.

Mme Fairclough: Je l'espère bien. Si les neuf dixièmes des hommes ne se sont enrôlés que depuis deux semaines, Hamilton doit être au premier rang des enrôlements, car, d'après ce que j'ai appris, un certain nombre se sont enrôlés depuis plus de deux semaines. Certaines femmes ont dû s'adresser au service de l'assistance de la ville d'Hamilton afin d'obtenir une aide qui leur permette d'attendre qu'elles aient reçu du Gouvernement l'allocation qui leur revient du fait de l'enrôlement de leur mari.

M. Fulton: Le ministre pourrait-il nous expliquer plus clairement pourquoi on estime que la définition de crise, dans la loi sur la défense nationale, ne vise pas la situation à laquelle nous devons faire face?

L'hon. M. Claxton: Tout ce que je puis dire à l'honorable député, c'est que, de l'avis du Gouvernement et de ses conseillers juridiques, il ne s'agit pas ici d'une guerre, d'une invasion, d'une émeute ni d'une insurrection.

M. Fulton: Cela veut dire, me semble-t-il, que nous ne prendrons pas part à une guerre en Corée.

L'hon. M. Claxton: Non; nous serons appelés à mettre fin à un acte d'agression; nous allons essayer d'y mettre fin.

M. Fulton: Comment?

L'hon. M. Claxton: De la même façon, espérons-nous, que les autres forces qui combattent là-bas. Voilà pourquoi nos troupes doivent se rendre en Corée.

M. Fulton: J'aimerais savoir ceci: le Gouvernement n'estime-t-il pas que les troupes qui se trouvent en Corée font la guerre?

L'hon. M. Claxton: Certainement qu'elles font la guerre, mais, autant que je sache, pas une nation n'a encore déclaré la guerre à une autre. Nous ne serons pas les premiers à prendre cette initiative.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—*Dispositions relatives à la libération.*

M. Pearkes: Étant donné les conditions nouvelles et très difficiles de ces engagements militaires, qui ne constituent pas une guerre, je ne peux m'empêcher de penser qu'une définition du service actif s'impose. Ce n'est pas tout de parler de résistance à un acte d'agression. Nous avons résisté à un acte d'agression en 1914, quand le Corps expéditionnaire britannique a été envoyé dans les Pays-Bas. Il est certain qu'il y avait eu déclaration de guerre, mais il n'y en a pas eu en Corée. Par ailleurs, il est bien difficile de croire que les troupes américaines qui combattent en Corée ne sont pas en activité de service. Pourtant, nos troupes seront apparemment mises en activité de service, mais ne seront pas en guerre. Tout cela est si compliqué! Je le répète, il y aurait lieu de donner une définition de ce qu'on entend par activité de service.

L'hon. M. Claxton: Les troupes à cet endroit sauront qu'elles sont en activité de service.

M. Pearkes: Ce n'est pas une réponse. Il ne s'agit pas de ce que les troupes savent, car elles peuvent penser qu'elles sont en activité de service. Apparemment les destroyers canadiens ont lancé des obus en territoire ennemi et, d'après les rapports des journaux, des membres de l'effectif des destroyers sont débarqués et ont effectué des opérations de commandos. C'est bien de l'activité de service, mais ces marins n'ont pas été mis en activité de service. Ils pensent naturellement qu'ils le sont, mais ils ne le sont pas encore. S'ils sont en activité de service on aurait dû convoquer le Parlement dans un délai de dix jours. Je ne cherche pas à compliquer les choses, mais je demande ce que je crois être nécessaire maintenant, c'est-à-dire, une définition nette de ce qu'on entend par l'activité de service.

L'hon. M. Claxton: L'honorable député ne voudrait pas que je laisse entendre que peut être n'est-ce pas une bonne chose de faire étudier le bill par un comité parlementaire parce qu'un comité du parlement l'a bel et bien étudié; en outre, l'honorable député en était un membre honoré et utile, mais l'expression n'a pas été définie. Cependant, il sait que cette expression se trouve depuis toujours dans la loi de guerre qui figure dans nos recueils depuis si longtemps, qu'elle est dans nos lois, dans les *King's rules and regulations* à l'usage des forces de Grande-Bretagne et du Canada, et dans tous les autres textes militaires.

On n'a pas jugé opportun, jusqu'ici, de définir cette expression. C'est une de celles que tous trouvent difficile à définir, si difficile que nous ajoutons, ce soir, un cas où nous pensons qu'il s'agit d'activité de service et où nos troupes devraient aller, si c'est l'intention du Gouvernement.

Je me rends compte de la difficulté de l'honorable député. Lorsque j'ai discuté le projet de loi avec mes fonctionnaires, nous avons longuement étudié la question, tout comme l'a sans doute fait l'honorable député durant ses trente-cinq ou quarante ans

de service. Cependant, à la fin, nous avons pensé qu'il valait mieux laisser l'expression telle quelle.

M. Green: N'a-t-on pas mis les trois destroyers en activité de service?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Green: Je ne puis comprendre pourquoi, en vertu de la loi sur la défense nationale, ils ne devraient pas être traités de la même manière que les troupes.

L'hon. M Claxton: Non; ils le seront maintenant. Mais le ministère de la Justice m'a fait part qu'il était tout à fait possible de les envoyer en Corée sans les mettre en activité de service

M. Pearkes: C'est qu'ils sont membres de l'élément actif de la marine.

L'hon. M. Claxton: En effet, ils doivent aller là où on les envoie.

M. Pearkes: Ils sont maintenant en service.

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Pearkes: Mais je suppose que la brigade spéciale, faisant partie de l'élément actif de l'armée, pourrait également être envoyée en Corée, en service, et livrer de durs combats là-bas, et être considérée comme n'étant pas en activité de service. C'est bien compliqué.

L'hon. M. Claxton: En effet.

M. Fulton: Si la guerre ou l'état de guerre n'a pas été déclaré,—c'est actuellement le cas, sauf erreur,—qu'arrive-t-il lorsque des membres de l'une de nos trois armes sont faits prisonniers alors qu'ils prennent part à la guerre ou aux hostilités? Qu'arrive-t-il s'ils sont faits prisonniers par l'ennemi, ou celui à qui nous livrons la guerre, bien que nous ne soyons pas en guerre? Dans les circonstances, quelle est la situation d'un prisonnier?

L'hon. M. Claxton: Sauf erreur, les forces des Nations Unies, combattant sous un commandement unifié et composées principalement de forces des États-Unis, observent les règles de la guerre; une demande a été adressée à l'ennemi d'en faire autant. La situation est, je dirais, incertaine.

M. Fulton: Nous avons demandé, je crois, que les règlements de guerre soient appliqués, ou mis en vigueur, bien que nous ne soyons pas en guerre. Je ne vois pas comment nous pouvons nous attendre que les Coréens du Nord, qui ne comprennent probablement pas les subtilités juridiques, acquiescent à cette demande, à moins que nous ne soyons disposés, aux fins des forces des Nations Unies, de prendre la disposition logique de restreindre l'agression en disant que nous devons être en état de guerre jusqu'à ce que l'agression soit restreinte ou terminée.

L'hon. M. Claxton: J'ignore où veut en venir l'honorable député.

M. Fulton: C'est, je le soutiens, un point important. Quel sera le statut de nos gens qui peuvent être faits prisonniers et tomber ainsi entre les mains de l'ennemi, si notre situation vis-à-vis de l'ennemi n'est pas définie? Quelles lois de guerre ou de paix, internationales ou autres, pourrons-nous invoquer à l'égard du traitement des prisonniers? Nous ne sommes pas en paix avec les Coréens.

L'hon. M. Claxton: Voulez-vous, à cause de cela, que nos forces n'y aillent pas?

M. Fulton: Plaît-il?

L'hon. M. Claxton: Voulez-vous, à cause de cela, que nos forces n'y aillent pas?

M. Drew: Voyons, voyons!

M. le président: A l'ordre!

M. Fulton: Tout ce que je puis dire, c'est que cette observation . . .

M. le président: A l'ordre! La discussion n'a absolument aucun rapport à l'article.

M. Fulton: Bien des discussions ont eu lieu à l'endroit du statut du personnel de notre marine déjà rendu là-bas. C'était l'objet de mes observations.

M. le président: Cela ne se rapporte pas à l'article 3.

M. Fulton: Le débat ouvert sur le sujet m'a paru avoir trait à la question de savoir si ce personnel était ou non en activité de service. Voilà l'aspect du problème que je voulais élucider. Quant aux dernières observations du ministre, je me borne à affirmer qu'elles me paraissent peu dignes de lui. Il ne les aurait pas formulées s'il n'avait été, dirais-je, soumis à une grande tension mentale ces trois derniers jours. Je pense néanmoins que la question est posée de bonne foi et mérite une réponse sérieuse car, à mon avis, tant que nous n'aurons pas décidé si la guerre existe ou non, nous ne parviendrons pas au cœur de la question.

L'hon. M. Claxton: Monsieur le président, personne ne m'a jamais dit que j'avais commis une erreur parce que j'étais sous le coup d'une forte tension. Je puis assurer à l'honorable député que j'ai fait cette observation simplement parce qu'il m'a semblé vouloir s'éterniser sur un point qui, premièrement, ne se rapporte pas à l'article à l'étude et qui, deuxièmement, a déjà été réglé. Je croyais

avoir dit que la question de savoir comment ces troupes qui combattront en Corée seraient considérées par l'ennemi était à l'étude, que les unités de l'ONU observaient les règles de la guerre et que les autres points faisaient encore l'objet de discussions.

M. Fulton: Le ministre ne nous l'avait pas dit, je crois.

(L'article est adopté.)

Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés.

Sur l'article 7—*Extension de la législation sur les anciens combattants.*

M. Brooks: Nous avons entendu ce soir une déclaration qui plaira aux membres du comité, je crois. On nous a dit que les hommes de la marine, de l'aviation et de l'armée seraient bien traités. Il y a aussi un autre groupe qu'on aurait dû compter au nombre des services armés durant la dernière guerre. Le ministre se souvient sans doute de nos réclamations à cet égard. Je crois savoir que déjà l'ONU a nolisé quatre navires de notre marine marchande pour le transport de troupes, de munitions et d'approvisionnements en Corée. Quelle attitude le Gouvernement prendra-t-il à l'égard de la marine marchande? En l'occurrence, sera-t-elle considérée comme la quatrième arme du service? J'ai ici un vœu transmis au ministre des Transports. Il vaudrait peut-être mieux que j'en lise le texte afin d'étayer ma question.

La communication dont je parle est du 23 août dernier; elle a été adressée au ministre des Transports (M. Chevrier) par le secrétaire général des anciens combattants de la marine marchande du Canada. Voici:

Attendu que le Gouvernement, dans ses annonces demandant pour l'armée de terre, de mer et de l'air des recrues qui prendront part au conflit coréen, promet à ses hommes tous les avantages mentionnés dans la charte des anciens combattants;

Attendu que quatre navires marchands du Canada, montés par des Canadiens, ont déjà été mis à la disposition des Nations Unies et servent déjà dans cette guerre sans que l'équipage jouisse d'aucun des avantages de rétablissement prévus à la charte des anciens combattants;

Attendu que la guerre moderne avec ses avions à long parcours, ses sous-marins plus rapides et ses bombes atomiques, présente un danger plus grand qu'auparavant pour les marins marchands;

Il est résolu de prier le Gouvernement de modifier la charte des anciens combattants afin d'inclure les marins marchands qui seront tenus de servir dans la guerre de Corée et dans toute guerre future.

Une escadrille du C.A.R.C. accomplit déjà le même travail que ces hommes de la marine marchande. Il est temps que ces marins sachent à quoi s'en tenir quant à leur statut.

L'hon. M. Claxton: Autant que je sache, aucun membre de la marine marchande n'est directement intéressé.

[M. Clatxon.]

M. Green: Il y a quatre navires.

M. Brooks: On a nolisé quatre navires.

L'hon. M. Claxton: Nolisé, oui. Mais la question devra être tranchée par mon collègue le ministre des Transports. On devra la lui soumettre ainsi qu'au ministre des Affaires des anciens combattants et au comité que nous nous proposons d'établir. Il n'y a aucune disposition à cet égard dans la présente mesure.

M. Brooks: La question a fait l'objet d'un examen de la part du ministre des Transports, du ministre des Affaires des anciens combattants et du Gouvernement au cours de la dernière session et je suis d'avis que ces hommes ont été traités bien chichement. J'espère que cette fois on fera plus de cas de leurs réclamations.

M. Green: Je crois qu'il y a lieu de tenir compte de la proposition de l'honorable député de Royal. Les lois énumérées dans l'annexe au bill n° 3 renferment certaines dispositions à l'égard de quelques membres de la marine marchande de la dernière guerre. Certains d'entre eux qui touchent une pension ont certains droits aux termes de ces lois. Je crois qu'il y a déjà quatre navires montés par des Canadiens qui servent dans les eaux coréennes. Le Gouvernement serait donc bien avisé d'étudier l'à-propos d'étendre à ces hommes l'application de la mesure. J'espère qu'il décidera de les faire bénéficier des avantages prévus dans ces lois.

Une autre question se pose. J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un jeune homme qui songe à s'engager dans un des contingents, mais se demande si l'on appliquera intégralement les dispositions de la loi sur la réintégration dans les emplois civils pour protéger ceux qui s'engagent dans l'armée. Aux termes de l'article 7, le Gouvernement n'a qu'à invoquer une partie de la loi à l'égard des hommes qui font partie du nouveau contingent. Je crois qu'il serait utile d'obtenir du Gouvernement l'assurance que les dispositions de la loi sur la réintégration dans les emplois civils s'appliqueront intégralement aux hommes qui s'engagent dans un des contingents destinés à la Corée. Ils veulent évidemment savoir s'il en est bien ainsi avant de s'enrôler. Ils ne voient aucune raison de quitter leur emploi s'ils ne jouissent pas de la protection de cette loi.

L'hon. M. Claxton: Le bill, évidemment, prévoit que le gouverneur en conseil peut appliquer les avantages de la loi aux classes visées à compter du 5 juillet de cette année, date de l'envoi des navires en Corée. Nous voulons examiner plusieurs dispositions de la loi afin de les appliquer précisément aux cas

auxquels songe le député. Nous avons donné cette assurance publiquement et nous y donnerons suite. Il se peut que certaines dispositions de la loi sur la réintégration dans les emplois civils ne soient pas applicables. C'est ce qu'on m'a fait savoir. Toutefois, nous nous en tiendrons rigoureusement au principe dont s'inspire la loi, à son sujet, afin que les hommes qui quittent un emploi pour s'engager dans les troupes spéciales soient réintégrés dans leur emploi civil.

M. Green: En ce qui a trait à la loi des pensions, les dispositions relatives à l'assurance s'appliqueront-elles, à compter du 5 juillet, à toutes les troupes qui seront mises en activité de service?

L'hon. M. Claxton: Sûrement à toutes les troupes mises en activité de service pour service à l'extérieur. Quant aux autres, cela reste à voir.

M. Harkness: Si j'ai bien compris le ministre et le premier ministre, ces diverses lois relatives aux anciens combattants seront rendues applicables, intégralement ou en partie, en vertu de règlements ou de décrets du conseil. Le ministre peut-il nous donner une idée quand seront publiés ces règlements et ces décrets afin que les hommes qui se sont engagés, leur famille et le public en général sachent à quoi s'en tenir?

A mon avis, l'impression générale qui s'est répandue dans le pays, par suite des bulletins de presse, etc., c'est que le code des anciens combattants adopté après la dernière guerre, serait applicable aux membres de la brigade de service spécial ainsi qu'à ceux des autres armes qui étaient en activité de service. Comme l'a signalé le premier ministre, il se peut que certaines dispositions ne leur soient pas applicables. C'est pourquoi, plus tôt on déterminera clairement la situation, mieux ce sera pour le Gouvernement, les hommes eux-mêmes et le public en général. Peut-on nous dire approximativement quand il sera possible de mettre le public au courant de ces renseignements?

L'hon. M. Claxton: J'admets qu'il est très important que cela se fasse aussitôt que possible. La publicité mentionnée par l'honorable député a commencé avec la demande de recrues qui a paru dans les journaux des 7 et 8 août. L'annonce était ainsi rédigée:

> Avantages propres aux anciens combattants: réintégration dans les emplois civils et autres avantages appropriés, sous le régime de la charte des anciens combattants, telle que le Parlement l'a accordée.

On se propose de mettre immédiatement en vigueur des mesures comme la loi sur la réintégration dans les emplois civils, car il y aurait à cela avantage même pour ceux qui font partie de la force spéciale depuis deux ou trois semaines seulement. Il faut absolument que la loi entre en vigueur immédiatement. Pour ce qui est des autres avantages, la question est plus compliquée et il faudra quelque temps pour mettre les dispositions au point. Cependant, en ce qui concerne la loi sur la réintégration dans les emplois civils, il faut qu'elle entre en vigueur immédiatement et c'est ce que nous ferons.

M. Brooks: Ne faudrait-il pas aussi que la loi des pensions entre immédiatement en vigueur?

L'hon. M. Claxton: Elle sera rétroactive au 5 juillet. Je conviens cependant que les dispositions relatives aux pensions devraient entrer en vigueur immédiatement.

M. Pearkes: Pourrait-on songer à appliquer les mesures à l'intention des anciens combattants au personnel civil des services de transport aérien? Au cours de la dernière guerre, il y a eu de la difficulté au sujet du service de livraison d'avions.

L'hon. M. Claxton: Cette question relève de mon collègue, le ministre des Transports. Il est ici et a entendu la proposition de l'honorable député. Il l'examinera certainement.

M. Gillis: Je ne suis pas satisfait de l'attitude du ministre à l'égard de la marine marchande. Nous avons discuté la question durant la dernière guerre et à plusieurs reprises depuis. A mon avis, les membres de la marine marchande ont été bien mal traités pendant et après la dernière guerre. Cette fois, il faudrait rectifier cet état de choses.

L'hon. M. Claxton: On ne peut s'en occuper dans ce projet de loi.

M. Gillis: On peut s'en occuper dans ce projet de loi. L'article 7 accorde au gouverneur en conseil le droit de modifier n'importe quelle loi regardant le rétablissement, les pensions, etc., dans son application au personnel. Des modifications peuvent maintenant être apportées par décret. Si le gouverneur en conseil le désire, il peut, par décret, étendre les avantages de ces lois à quiconque a pris part à la guerre. Je crois que cela devrait être fait dans le cas de la marine marchande. Nous ne nous engageons pas dans un conflit qui doit cesser demain. Nous élaborons des plans de longue durée en vue de combattre dans n'importe quelle partie du monde. Je ne prévois pas que l'on se battra au Canada. On pourra aller en Europe. Il faut maintenir entre notre pays et la Corée un axe de ravitaillement très considérable, et nous ne transporterons pas

des approvisionnements jusque-là par avions. La marine marchande va certainement jouer un rôle dans les guerres à venir.

Nous rappelant la façon dont le personnel de la marine marchande a été traité après la dernière guerre, comparativement au personnel des services armés, je crois que nous devrions apporter un correctif à la situation. On allègue toujours que l'armée est serviteur de l'État, j'en conviens, et que les membres de la marine marchande sont les employés de sociétés de navigation. Les compagnies de navigation privées les ont exploités aux fins de la guerre, mais n'ont rien fait pour eux, une fois la guerre terminée. Je connais des jeunes gens qui ont perdu les jambes pendant qu'ils servaient dans la marine marchande et qui n'ont jamais reçu de membres prothétiques. Aujourd'hui, beaucoup ont besoin d'être hospitalisés à cause de la misère qu'ils ont endurée pendant qu'ils faisaient la guerre, mais ils n'ont aucun recours.

Si nous prévoyons que nous aurons à employer la marine marchande durant la prochaine guerre, nous devrions en faire un service auxiliaire de la marine de guerre, au lieu d'en considérer le personnel comme des employés des compagnies de navigation privées. Ils devraient, en montant sur ces bateaux, toucher la solde des marins et avoir reçu quelque instruction. Puis, lorsque la prochaine guerre serait terminée, il faudrait les traiter comme la quatrième arme du service. Je laisse le ministre à méditer cette proposition. A mon avis, il ne suffit pas de dire qu'ils ne peuvent pas être assujettis à la loi ni être considérés comme des militaires, car sans une marine marchande compétente et efficace, on ne saurait faire la guerre en Corée ni ailleurs. Comment y transporterait-on ses approvisionnements? Cependant, la marine de commerce devra être mieux traitée qu'elle ne l'a été durant le dernier conflit. Le moyen d'y arriver, à mon avis, c'est d'en faire un service auxiliaire de la marine et de la reconnaître comme la quatrième arme des forces armées. Peut-être le Gouvernement n'est-il pas en mesure maintenant d'agir en ce sens, mais, d'après l'arrangement provisoire, le gouverneur en conseil peut édicter des règlements. Je crois comprendre qu'à la prochaine session, le comité des affaires des anciens combattants s'attachera à la rédaction d'un nouveau bill. Mais dans l'intervalle, je voudrais que le ministre et ses conseillers étudient l'opportunité d'appliquer à ces hommes, comme je l'ai proposé, la législation relative aux anciens combattants.

L'hon. M. Claxton: Je puis dire à l'honorable député que, même si, comme il le sait et comme il l'a fait observer, le bill à l'étude ne vise que les forces canadiennes, sa proposition a déjà fait l'objet d'un examen, de la part de la Commission maritime, du ministère des Transports et du ministère de la Défense nationale. Nous sommes à en faire un examen sérieux en prévision d'une nouvelle crise.

M. MacInnis: A mon avis, on a trop critiqué la façon dont les hommes de la marine marchande ont été traités durant la dernière guerre pour que la question puisse se régler sans faire l'objet d'un examen plus approfondi. Si le bill à l'étude ne renferme aucune disposition en ce sens, il faudrait en présenter un autre à cette fin. Il n'y a pas de raison pour que les marins du commerce ne jouissent d'aucune protection, pas plus qu'on ne devrait laisser sans protection le personnel des autres services. Étant donné qu'il est onze heures, monsieur le président, j'estime qu'il vaudrait mieux réserver l'article.

L'hon. M. Claxton: Je demande au comité de nous aider à faire adopter le bill ce soir. Les honorables députés nous ont beaucoup aidés et nous en sommes rendus au dernier article. La Chambre reconnaîtra, je crois, que la marine marchande n'a rien à voir au bill à l'étude. J'ai d'ailleurs donné l'assurance que la question est à l'étude. Le Sénat siégera demain. Je demande donc à mon honorable ami s'il ne serait pas possible de faire adopter le bill ce soir.

M. MacInnis: Je viens à l'instant de demander au ministre si le Gouvernement présentera un autre bill à l'égard des marins du commerce. A mon avis, il est moins important de songer à ce qui fait l'affaire du Sénat ou de la Chambre que de s'occuper du bien-être de ces hommes. Si je voulais tout particulièrement que cette question soit discutée davantage, c'est parce qu'au cours des quelques dernières semaines j'ai soumis un cas au ministre des Transports, dont je m'occupe depuis quatre ou cinq ans. Il s'agit d'un matelot, d'un jeune homme au physique superbe, qui est tombé au fond de la cale d'un navire et s'est fracturé la colonne vertébrale. Il ne touche pas de pension, rien du tout. Comme je pensais pouvoir lui obtenir la permission de suivre des cours de formation professionnelle, j'ai soumis son cas au ministre des Transports il y a quelques semaines. Il manque six ou sept ou onze jours à la période de service requise de ce jeune homme pour le rendre admissible; il y a une ou deux autres questions, et parce qu'il n'a pas rempli ces conditions de peu d'importance,—dans certains cas il lui était impossible de le faire,

—il ne peut même pas être admis aux cours de formation professionnelle. Telle est la situation à laquelle est exposé tout matelot à bord de nos navires.

Plus tôt au cours de la discussion, lorsque le représentant de Royal a soulevé la question, le ministre de la Défense nationale a répondu que ces hommes n'étaient pas encore en cause. Je crois savoir que bien que ces navires aient été nolisés, ils ne sont pas encore en service, et que peut-être cette question n'était pas très urgente. Je crois que la question presse maintenant, parce que si ces hommes ne sont pas compris ils ne jouiront d'aucune protection s'il leur arrive un accident ou un autre malheur quelconque.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8—*Entrée en vigueur.*

M. Fulton: Le premier ministre peut-il me dire si l'on a l'intention de donner aux décrets du conseil plaçant les effectifs en activité de service un effet rétroactif à la date où la loi est censée être entrée en vigueur?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas que nous ayons ce droit. Je ne pense pas que nous puissions leur donner un effet rétroactif sans insérer dans la mesure une disposition spéciale, explicite. C'est une question que le ministère de la Justice devra examiner. Nous avons l'intention d'aller aussi loin que possible afin de rendre ces dispositions opérantes. Il sera possible de rendre certaines de ces dispositions opérantes, aux termes de l'article 7, à compter du 5 juillet, date qu'a mentionnée le ministre, je crois. Cependant, je n'aimerais pas à dire que nous pourrions chercher à déclarer que ces hommes seront censés avoir été en activité de service depuis cette date. C'est une question que devra étudier le ministère de la Justice.

L'hon. M. Claxton: Mais, en ce qui concerne les avantages dont on peut jouir en vertu de la mesure, une disposition prévoit la rétroactivité au 5 juillet.

M. Fulton: Je sais qu'il est passé onze heures, mais la question est fort importante. Autant que je me rappelle, les avantages prévus en certains cas étaient proportionnés à la durée de l'activité de service, et nous avons déjà des membres de la marine là-bas.

L'hon. M. Claxton: Voilà pourquoi on a fixé au 5 juillet la date à compter de laquelle le gouverneur en conseil peut mettre l'annexe en vigueur.

M. Fulton: Ainsi il est très clair que, bien qu'il ne soit pas possible, en vertu des décrets du conseil mettant les forces en activité de service, de rendre la mesure rétroactive jusqu'au 5 juillet, néanmoins tous les avantages découlant de cette mesure législative seront rétroactifs, même si la loi mère qu'on applique maintenant peut les faire dépendre de la durée de l'activité de service?

L'hon. M. Claxton: C'est absolument juste, dans la mesure où ces avantages seront accordés au personnel de la force active, car seul le personnel de la force active est à l'étranger aujourd'hui.

(L'article est adopté.)

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois, puis adopté.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, nous étudierons les projets de loi suivants: bill no 5, concernant les matières et services essentiels à la défense et à la sécurité nationales, bill no 4, tendant à établir des dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs. Quand ces deux bills auront été adoptés, nous ajournerons la séance.

M. Drew: Quand le bill no 5 sera-t-il prêt?

L'hon. M. Fournier: S'il ne l'est déjà, il sera parvenu aux cases demain matin, me dit-on.

L'hon M. Claxton: Je remercie les honorables députés de leur collaboration.

(A onze heures dix minutes, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 9 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

À PROPOS D'UN ARTICLE DE LA "GAZETTE" DE MONTRÉAL, LE 9 SEPTEMBRE

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. D'après un article paru ce matin en première page de la *Gazette* de Montréal, les membres du Parlement réclament une pleine indemnité pour la session au lieu d'une allocation quotidienne. Voici le passage que je tiens à signaler:

Ces démarches en vue d'obtenir plus que les $25 présentement versés aux députés, chaque jour au cours de la session spéciale, sont, de fait, une initiative de certains députés cécéfistes. L'un deux a recommandé que d'une façon ou d'une autre l'indemnité parlementaire de $4,000 soit versée.

Le premier ministre (M. St-Laurent) connaît mes vues: si la session est ajournée et non prorogée, le versement de l'indemnité devrait être suspendu durant l'intersession, et le solde versé quand la session sera terminée après la reprise des séances l'an prochain. Cependant il n'est que juste qu'à la prorogation de la courte session actuelle, les députés qui ont été incommodés touchent l'allocation habituelle de $25 par jour. Si le Gouvernement estime qu'ils ont droit à l'allocation pour quelques jours de plus parce qu'ils ont répondu à son appel et sont arrivés à Ottawa avant le début de la session, nous n'y trouverons rien à redire. Mais je veux qu'on sache qu'aucun membre de la C.C.F. ne m'a abordé pour me demander de réclamer pleine indemnité parlementaire pour la session actuelle, car je m'oppose à cette idée.

Mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déclaré ici que, pendant la crise actuelle, la Chambre ne devrait être qu'ajournée mais il a ajouté, je crois, que, d'accord avec le premier ministre, il n'estimait pas que cet ajournement dût comporter le paiement de la pleine indemnité parlementaire à l'égard de la courte session spéciale.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RÉPIT AFIN D'ÉTUDIER LES MESURES LÉGISLATIVES—SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Avec votre consentement, monsieur l'Orateur, il serait opportun de soulever la question qui me préoccupe en ce moment. Les députés sont venus ici afin d'appuyer, hâter et faciliter l'adoption de tout ce qui pourrait être fait pour nous permettre de jouer notre rôle dans la tâche commune en vue de sauvegarder la paix. En des occasions antérieures, on s'est demandé s'il était bien nécessaire, à ce stade des travaux, de se réunir à onze heures du matin. En premier lieu, il n'était pas prévu que nous dussions nous réunir si tôt pour discuter ces questions. Nous aurions probablement dû siéger beaucoup plus tôt, mais il n'en est pas moins vrai que telle n'était pas l'intention du Gouvernement.

Voici maintenant qu'on nous presse comme s'il était urgent que nous terminions nos travaux dans un délai prescrit. Nous sommes aujourd'hui appelés à étudier deux mesures d'une très grande importance qui auront des répercussions profondes sur notre économie nationale. Or les projets de loi à l'étude ont été distribués aux députés qui ont eu la chance d'être là pour les recevoir (je le répète) tout juste avant 10 heures ce matin. Vu l'importance des mesures dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, je propose au premier ministre que, du consentement de la Chambre, nous suspendions la séance jusqu'à 3 heures cet après-midi. Cela nous donnerait à peine le temps nécessaire pour examiner ces projets de loi et la portée de mesures qui auront des répercussions si profondes sur la vie quotidienne de chacun de nos citoyens.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): La protestation du chef de l'opposition (M. Drew) est de celles auxquelles nous sommes disposés à nous rallier. Si la séance doit être levée, je propose au chef de l'opposition et au premier ministre (M. St-Laurent) que nous la reprenions avant trois heures, mettons à deux heures. Cela nous donnerait tout de même plus de temps pour étudier ces mesures.

M. Drew: Je ne veux pas m'étendre longuement sur ce que j'ai dit. Je prie toutefois instamment le premier ministre de ne pas compliquer dès le début la discussion d'une question très importante en suscitant de vives protestations contre ce que nous prétendons être l'inconvenance d'avoir à examiner ces bills dans un si court délai.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je suis certain que personne ne voudrait qu'on adopte des mesures de ce genre sans avoir eu le temps de les examiner suffisamment. D'autre part, l'idée que la Cham-

bre s'ajourne jusqu'à trois heures cet après-midi nuirait à certains projets provisoires que nous espérions pouvoir réaliser. On me dit qu'il se peut qu'à l'autre endroit on ait examiné avant midi et 45 le bill relatif aux forces de défense et que, dans le courant de la matinée, une lettre de l'Hôtel du Gouvernement soit livrée à l'Orateur pour l'informer que le député du Gouverneur général sera présent à midi et 45, afin de donner la sanction royale à cette mesure.

Si on estime qu'il faut prendre le temps d'examiner les termes de ces projets, même s'ils ressemblent beaucoup aux termes des résolutions qui les ont précédés, conviendrait-il aux députés que la séance soit levée et que nous la reprenions à l'appel de l'Orateur mais simplement pour nous rendre à l'autre endroit en vue de la sanction royale? Nous pourrions ensuite nous réunir à trois heures cet après-midi afin d'aborder les travaux ordinaires de la Chambre.

M. Knowles: Le ministre du Commerce (M. Howe) avait-il l'intention de prononcer un discours à la motion tendant à la deuxième lecture du bill nº 3?

Le très hon. M. Howe: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'autre discours à faire que celui que j'ai prononcé.

M. Knowles: Ma raison de poser la question est évidente car, si le ministre a l'intention de prononcer un discours, autant vaudrait le faire tout de suite.

Le très hon. M. St-Laurent: Plairait-il aux députés que nous nous réunissions sur convocation de l'Orateur, afin de nous rendre dans l'autre Chambre, et que nous nous réunissions ensuite à trois heures cet après-midi?

M. Drew: Cela nous conviendrait.

Le très hon. M. St-Laurent: Alors je propose . . .

M. l'Orateur: Je me demande si la Chambre consentirait à ce que nous passions d'abord à l'ordre du jour?

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas avoir l'air de trop insister, mais je signale que ces questions revêtent une très grande importance. Ceux qui seront appelés à les examiner, en assumant les responsabilités parlementaires qui leur incombent, doivent examiner les termes et la portée des mots employés à l'égard de ces deux questions. Vous comprenez, monsieur l'Orateur, que si nous passions maintenant à l'ordre du jour, nous pourrions mettre quelque temps à discuter des sujets qui n'ont rien à voir à ces questions.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Puis-je demander au premier ministre (M. St-Laurent) si les dispositions que nous prenons au sujet des séances, signifient que nous allons revenir ici pour siéger jusqu'à onze heures ce soir? Hier soir le leader suppléant de la Chambre a dit que les deux projets de loi seraient étudiés ce matin, en sorte que, si nous en terminions l'examen cet après-midi ou ce soir, la Chambre s'ajournerait pour le reste de la journée.

L'hon. M. Fournier: C'est exact.

M. Gillis: Je me rends compte des difficultés dans lesquelles se trouve le chef de l'opposition. Cependant, il y a beaucoup d'autres députés qui, se fiant à l'horaire indiqué hier soir, ont pris des engagements en dehors de la Chambre. Pour ma part, je préférerais qu'on poursuive maintenant les travaux de la Chambre, et que nous nous en tenions au programme arrêté hier soir.

Je sais que ces projets de loi sont sérieux et importants; mais ils ne contiennent rien de nouveau. Ils sont une modification de mesures qui ont déjà eu cours au pays. C'est dommage que le chef de l'opposition n'ait pas été ici en 1939, 1940 ni 1941. Or, comme il n'y a rien de nouveau dans ces mesures, je consens à les étudier dès maintenant. Je ne voudrais pas siéger ici ce soir de six à onze heures. Ce qui me convient le mieux, c'est de terminer cette affaire immédiatement, afin d'être libre ce soir.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens autant que tout le monde à obtenir un répit, mais je crois que le premier ministre (M. St-Laurent) conviendra que le Parlement ne devrait pas avoir à adopter les projets de loi plus vite qu'on ne peut les imprimer.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, ayant soulevé la question, je ne voudrais pas échauffer la discussion. Je suis étonné, je dois le dire, qu'un député qui, normalement, aborde si sensément les questions ait pu formuler des observations aussi dénuées de sens pratique. Il ne s'en rend peut-être pas compte, mais même si je n'étais pas ici alors, je sais lire. Je suis au courant de la discussion qui a eu lieu et c'est pourquoi je tiens, comme tous mes collègues, à collationner le libellé de ces deux projets de loi avec l'ancien et à me fonder sur les décisions juridiques qui ont influé sur l'interprétation qu'il faut donner maintenant de ces mots. Somme toute, j'entends, pour ma part, m'acquitter de l'obligation qui m'incombe de prendre en cette enceinte des décisions en connaissant bien l'effet des mesures que nous aurons à discuter.

Sans en dire plus long pour l'instant, je ferai observer au premier ministre que ce serait un affront au Parlement et à la population que d'adopter ces mesures maintenant, quand la majorité des députés n'a pas encore eu l'occasion de les lire. Beaucoup de ceux qui s'inquiètent de ce qu'on travaille en vitesse n'ont pas encore lu le texte.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Je ne me lève, monsieur l'Orateur, que parce que j'ai à formuler une meilleure proposition que les précédentes. C'est d'abord de remercier le premier ministre pour sa bonne volonté évidente d'ajourner jusqu'à trois heures, sous réserve d'un appel du président pour la raison qui a été donnée; puisqu'il est très clair que nous serons encore ici la semaine prochaine, il n'y a pas de motif qui empêcherait le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et d'autres députés qui ont pris des rendez-vous agréables pour ce soir,—je regrette de n'en pas avoir,—de s'y rendre si nous ajournions tout simplement à six heures.

Le très hon. M. St-Laurent: Lorsque les honorables députés auront eu le temps de lire ces projets de loi et de les comparer aux observations qu'on a faites, j'espère que d'ici six heures nous pourrons exécuter le programme annoncé par le leader de la Chambre hier soir.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle que nous levions maintenant la séance et que nous nous réunissions de nouveau à l'appel de l'Orateur.

Des voix: Adopté!

(La séance, suspendue à onze heures et demie du matin, est reprise à midi et 45 minutes.)

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 9 septembre 1950

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 9 septembre 1950, à 12 heures et 45 minutes de l'après-midi, pour donner la sanction royale à un bill.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
J. F. Delaute.

La major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat. Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi concernant les forces canadiennes.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

ALASKA

CHEMIN DE FER RELIANT LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question découlant d'une nouvelle parue dans les journaux de ce matin, où figure une déclaration du sénateur Magnuson, de l'État de Washington. Il y est dit que:

Le ministère américain des Affaires étrangères a informé le gouvernement canadien de son intention d'entamer ce mois-ci des pourparlers sur des propositions relatives à la construction en territoire canadien d'un chemin de fer jusqu'à l'Alaska.

Le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont ces pourparlers?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): D'après les renseignements dont je dispose, cette nouvelle n'est pas tout à fait juste. J'aimerais étudier la question et donner, lundi, une réponse plus réfléchie.

M. Graydon: La nouvelle est donc fondée?

PASSEPORTS

CANADIENS EN VISITE DANS L'U.R.S.S.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Maltais (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je veux poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à l'égard d'une nouvelle parue dans les journaux d'hier, mandant qu'un certain nombre de jeunes Canadiens sont actuellement en Russie pour des motifs déterminés. Je voudrais savoir si ces jeunes Canadiens ont reçu des passeports, en particulier Guy Caron, de Montréal?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député a eu l'amabilité de me prévenir de sa question. J'ai fait effectuer des recherches. L'article de presse dont il est question mentionne six personnes qui feraient partie d'un groupe

parti pour la Russie. Mon ministère n'a délivré aucun passeport en vue de faciliter les voyages en URSS. L'examen des dossiers des six membres du groupe mentionné par le député révèle que quatre d'entre eux ont reçu des passeports en 1948, 1949 et 1950. Ces passeports, de type ordinaire, permettaient d'aller dans tous les pays, aucun pays en particulier n'était mentionné. Rien dans nos archives n'indique que les deux autres membres aient reçu des passeports. La personne mentionnée, Guy Caron, a présenté, le 31 mai 1950, une demande de passeport valide pour tous les pays.

M. Graydon (Peel): A la suite des discussions qui ont eu lieu, au cours de la dernière session, au comité des affaires extérieures, le Gouvernement a-t-il songé à rendre plus difficile l'obtention de passeports aux personnes comme celles dont on a fait mention ici et aux communistes notoires afin de les empêcher de se rendre, à volonté, dans les pays situés derrière le rideau de fer?

L'hon. M. Pearson: Un comité est à étudier sérieusement cette question. Des restrictions comme celles que l'on vient de proposer entraînent des difficultés évidentes. De plus, même si on refuse d'accorder un passeport, cela ne veut pas dire nécessairement que la personne intéressée ne puisse se rendre en Russie. La question est à l'étude et nous avisons aux moyens de mettre fin à ces voyages que font des communistes, entre le Canada et l'URSS, à des fins subversives.

M. Coldwell: Faut-il un passeport à quelqu'un qui veut quitter le Canada? N'est-ce pas plutôt le pays où il s'en va qui décide si le Canadien sera accepté sans passeport?

L'hon. M. Pearson: Une des difficultés vient de là. Un citoyen canadien n'a pas besoin de passeport pour quitter le pays; il lui faut un visa du pays étranger où il désire aller mais ce n'est pas du tout la même chose.

M. Graydon: Le passeport remis à un citoyen canadien ne porte-t-il pas une sorte de sceau que le détenteur pourrait présenter sous un faux jour?

L'hon. M. Pearson: En délivrant un passeport, nous ne croyons pas conférer au détenteur un statut ni des privilèges spéciaux. Quoi qu'il en soit, la question est à l'étude.

ASSURANCE-CHÔMAGE

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Le ministre du Travail (M. Gregg) n'étant pas à son siège, puis-je demander à son adjoint si le rapport de la commission consultative sur l'assurance-chômage qui a été déposé hier sera imprimé et distribué?

M. P.-E. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): Je demanderai au ministre s'il y a moyen d'accéder à cette demande.

LES INONDATIONS

VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE—DÉCLARATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a demandé si j'avais reçu de la Commission conjointe internationale un rapport relatif aux moyens de prévenir d'autres inondations de la vallée de la rivière Rouge. Qu'il me soit permis de répondre à sa question dès maintenant.

Bien que le rapport n'ait pas encore été reçu, je profite de l'occasion pour faire une courte déclaration à ce sujet. Le 29 juin dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) a averti le premier ministre Campbell, du Manitoba, que le Gouvernement chargerait le ministère des Ressources et du Développement économique d'entreprendre des études de génie en vue de réduire les risques d'inondations, et cela en consultant la Commission conjointe internationale, le gouvernement du Manitoba et les autorités locales. Ces arrangements ayant été pris, le ministère des Ressources et du Développement économique a commencé à faire des levés et des enquêtes. On a fait en sorte d'assurer des relations suivies entre le ministère des Ressources et du Développement économique et la division canadienne de la Commission conjointe internationale en vue de l'organisation et de l'exécution des enquêtes et études à entreprendre. Tous les renseignements résultant des études faites du côté canadien seront fournis à la division canadienne de la Commission conjointe internationale quand celle-ci examinera l'aspect international des problèmes que lui ont confiés en 1948 les gouvernements des États-Unis et du Canada.

Les organismes intéressés ont entretenu des rapport suivis et des plus actifs. La dernière réunion a eu lieu à Winnipeg en fin de semaine entre des représentants de la Commission conjointe internationale, la commission chargée de la surveillance des travaux d'endiguement, le gouvernement provincial et le ministère des Ressources et du Développement économique.

M. Knowles: Le ministère des Ressources et du Développement économique est-il en relations avec le département correspondant des États-Unis, autrement que par l'intermédiaire de la Commission conjointe internationale?

L'hon. M. Pearson: Je crois que la liaison est assurée uniquement par la Commission conjointe internationale.

COMMISSION MARITIME CANADIENNE

DEMANDE D'EXEMPLAIRES IMPRIMÉS DU RAPPORT ANNUEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Le ministre des transports me dira-t-il si des exemplaires imprimés du rapport annuel de la Commission maritime canadienne sont disponibles? Il a déposé, au début de la semaine, un rapport dactylographié, mais j'estime ce rapport assez important pour motiver la distribution d'exemplaires le plus tôt possible.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Nous n'avons pas encore de rapports imprimés. J'espère que nous les recevrons la semaine prochaine. Nous les ferons alors parvenir aux honorables députés.

LOI SUR LES MATIÈRES ESSENTIELLES À LA DÉFENSE

RÉGIE ET RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERVICES ESSENTIELS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la deuxième lecture du bill n° 5 concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationales.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Vu les heures de séance du Parlement, il devient très difficile, monsieur l'Orateur, d'étudier et de débattre comme il convient les questions d'une complexité déroutante dont nous sommes présentement saisis. Le parlement se réunissant à 11 heures, ne peut faire un examen sérieux d'un projet de loi produit à 10 heures et 51 minutes. Nous avons eu hier des explications du ministre du Commerce (M. Howe); toutefois, nous n'avons que depuis quelques heures à peine le bill lui-même qui ajoute à ce que le ministre a dit précédemment. Vu l'importance du projet de loi et de même l'importance d'un bon nombre de ces mesures, il faudrait, pour que le Parlement s'acquitte comme il convient de son devoir et que ses membres soient plus qu'une machine à approuver les décisions du cabinet, consacrer plus de temps aux délibérations et à l'examen des questions. La majorité parlementaire a parlé cependant et nous devons nous conformer à la ligne de conduite qu'elle a dictée. Le débat sur le projet de loi devant toutefois rester d'ordre général, j'estime que nous pouvons prendre une certaine latitude à l'égard de ces dispositions nouvelles qui auront pour effet de modifier profondément notre économie.

J'ai demandé en d'autres occasions, ces jours derniers, quel était, en général, le programme du Gouvernement. Vise-t-il la main-d'œuvre? La production industrielle? L'expansion et la mise en valeur de nos ressources naturelles? Vise-t-il les trois objectifs à la fois? Quelles sont nos obligations à l'égard du pacte atlantique et de la charte de l'ONU? Invariablement on donne pour réponse que rien n'a encore été décidé. Monsieur l'Orateur, comme on sait, de temps à autre, certaines déclarations émanent d'Ottawa, de sources présumées non officielles mais compétentes, anonymes ou pseudonymes. Invariablement ces sources exposent à l'avance l'attitude du Gouvernement. Vers le 19 août, une nouvelle émanée d'Ottawa, non officielle mais faisant foi, donnait à entendre que le rôle que le Canada était appelé à jouer en vue de la défense de l'Atlantique-Nord consistait peut-être à produire avec diligence du matériel pour les signataires européens du traité. Le *Star-Phoenix* de Saskatoon, dans son numéro de cette date, affirme que nous pouvons être assez sûrs...

...que la nouvelle est fondée: elle est bien compatible avec les déclarations officielles, les conférences tenues ces dernières semaines, sans exception les réunions des suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord, à Londres, et de la commission mixte sur la mobilisation industrielle, à Ottawa.

Et voici ce qu'on peut lire dans l'*Economist* de Londres:

Contre l'armée de première ligne dont dispose la Russie, l'Europe occidentale a, au plus, douze divisions et moins de six milles avions.

Je cite de nouveau le même article:

Sauf l'avance qu'ont les États-Unis en ce qui a trait à la fabrication de bombes atomiques, arme dont les répercussions sur le cours stratégique d'une guerre avec la Russie sont tout à fait inconnues, l'Occident est aussi inférieur à la Russie quant aux forces de première ligne qu'il l'était en 1939 par rapport à l'Allemagne.

Le même éditorial signale ensuite que dans la mobilisation du pays en vue de la défense totale ainsi que dans l'exécution des engagements contractés sous l'empire de divers traités, ce sont les priorités nécessaires pour assurer la production de matériel de défense de guerre qui seront soulignés. J'estime qu'en ce moment, le Canada tout entier est prêt,—

on l'a déjà affirmé et je crois qu'on peut le répéter,—à de grands sacrifices matériels pour assurer sa survivance; mais le pays demande que dans cette mobilisation, dont la mesure présente est une partie, le Gouvernement pratique l'économie la plus rigoureuse en ce qui a trait aux dépenses relatives aux édifices publics, etc. En vérité, un des meilleurs exposés des mesures qu'il faudrait prendre a été présenté par M. Bernard M. Baruch, dans un discours prononcé à Washington, en juillet dernier, devant le comité sénatorial de la banque et de la monnaie. Soulignant d'abord le danger dans lequel nous nous trouvons, il disait ceci:

Tous les habitants de notre pays et des autres nations auraient vécu sous une menace constante.

C'est-à-dire si l'Organisation des Nations Unies n'avait pas agi.

L'Amérique s'est élevée contre l'agression et le chantage international. Quel qu'en soit le prix, je suis certain que le peuple américain mènera la lutte jusqu'au bout, à condition qu'on lui dise ce qu'on attend de lui et pourquoi.

Il a ensuite indiqué certaines mesures qui s'imposent, puis il a poursuivi en ces termes:

Rien ne saurait favoriser davantage l'économie dans l'administration que des mesures tendant à enrayer immédiatement l'inflation. Dans les circonstances actuelles, il conviendrait d'éliminer toutes les dépenses gouvernementales qui peuvent être remises à plus tard. A mesure que les prix augmentent, la valeur réelle de chaque dollar voté par le Congrès diminue, de sorte qu'il faudra voter d'autres milliards pour acheter les mêmes articles. La dette nationale s'accroîtra inutilement.

Comme le joueur de fifre de la légende, l'inflation peut entraîner et, de fait, entraîne à leur perte les gens qui l'appuient ou qui la tolèrent. M. Baruch formule enfin des propositions qu'on pourrait si bien appliquer chez nous à l'égard de l'organisation de la mobilisation totale et de l'élimination du mercantilisme. Comme ce serait nécessaire aujourd'hui! Je répète, comme je l'ai fait antérieurement, que la loi des enquêtes sur les coalitions devrait s'appliquer contre ceux qui, actuellement ou en tout temps, abusent des Canadiens au détriment de tout le pays.

M. Baruch parle ensuite de différer les dépenses moins essentielles. La lecture des comptes publics nous convainc, et je pourrais en parler longuement, qu'il faut éliminer les frais non nécessaires de déplacement et autres. La promesse de le faire l'an prochain ne répond en rien aux exigences du jour.

Finalement, il dit que nous devrions renforcir l'Organisation des Nations Unies en coordonnant nos efforts avec les siens en vue d'une commune défense de la paix. Il faudrait aider plus vite à réarmer les pays qui veulent résister à l'agression.

En termes généraux, c'est un exposé de la situation à laquelle nous avons à faire face

aujourd'hui. Je sais dans l'intérêt de ce qu'on appelle un gouvernement *compétent*,—je souligne le mot "compétent",—on évite souvent le Parlement. Au cours des dix derniers jours, le Parlement a démontré, je crois, qu'il est efficace, qu'il est compétent, et qu'il est disposé à agir si on lui fournit l'occasion et les directives nécessaires. La lecture de ce projet de loi me rappelle la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, adoptée en 1945 et maintenue en vigueur jusqu'en 1947 et en 1949. Au moyen de décrets du conseil on avait conféré des pouvoirs immenses au gouvernement. Personne ne prétend que ses membres sont de réels dictateurs, mais quiconque jouit de pouvoirs illimités, soustraits au contrôle d'un parlement vigilant, est enclin à réclamer des pouvoirs encore plus étendus.

Il y a à peine quelques mois, le ministre du Commerce (M. Howe) a demandé des pouvoirs qui l'autorisent à réglementer dans une grande mesure la production en vue des besoins de la défense. Voici maintenant que nous sommes saisis d'un autre projet de loi réclamant des pouvoirs illimités, plus étendus encore que tous ceux qu'on a demandés à la Chambre jusqu'à présent, à mon avis. Le bill débute par un exposé, au préambule, de sentiments très nobles, mais il n'y est pas question, comme à l'ordinaire, de l'existence d'un état de crise. Cependant, sans cette déclaration les tribunaux ne peuvent affirmer que le Parlement a le droit d'empiéter sur les droits des provinces. Toutefois, monsieur l'Orateur, comme vous le voyez, le Gouvernement ne pouvait pas déclarer dans le préambule qu'il existe un état de crise, car jusqu'à présent toutes ses mesures sont fondées sur ce qu'il n'en existe pas en ce moment. Ce n'est qu'après une dizaine de mois que la situation pourra empirer au point de devenir critique. Le peu d'empressement que le Gouvernement a mis à convoquer le Parlement, jusqu'au moment de la déclaration de la grève, démontre qu'il ne considérait pas la situation critique.

Venons-en maintenant aux pouvoirs. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je me reporterai aux articles d'une manière générale afin d'étayer la thèse que je me propose d'exposer à la Chambre. D'après le projet de loi, l'expression "fins de défense" signifie ce qui a pour objet d'assurer la disponibilité et l'utilisation de matières ou services essentiels pour répondre aux besoins des forces de défense du Canada et garantir la sécurité nationale; l'expression "matières essentielles" signifie les matières et substances que le gouverneur en conseil désigne à l'oc-

casion, d'après l'article trois, comme indispensables aux fins de défense. L'article 3 est ainsi conçu:

Le gouverneur en conseil peut, à l'occasion,

a) Désigner comme essentielles les matières ou substances qui, à son avis, sont indispensables aux fins de défense;

b) Désigner comme services essentiels l'exercice de telles activités commerciales... qu'il estime indispensables à la production, à l'emmagasinage ou à la distribution suffisante de matières essentielles...

Le pouvoir prévu dans cet article est un pouvoir absolu: celui de régir la production, l'emmagasinage et la distribution de toute denrée à laquelle le Gouvernement, dans sa sagesse, décide d'étendre la portée du bill. A notre avis, ce pouvoir est trop vaste. Il donne à penser que les produits agricoles, le blé par exemple, pourront être déclarés matières essentielles aux fins de la défense. Cela fait, le ministre aura le pouvoir absolu d'exiger de quiconque produit, transforme ou possède des matières essentielles, ou a sous son contrôle ces matières ou en fait le commerce, qu'il les vende ou en dispose au prix que fixera le ministre. C'est confier à un ministre de la couronne un pouvoir et un droit de regard qui, si aucune disposition ne vient les définir, sont trop étendus.

Nous sommes disposés, comme le reste de la population, à accorder au Gouvernement les moyens d'agir, mais des moyens mieux définis que dans les termes généraux de l'article 4 du projet de loi. Ces termes généraux requièrent quiconque fournit, produit ou traite quelque matière, d'agir dans le sens que lui ordonne le ministre, aux conditions et de la manière que prescrit ce dernier. Enfin, comme si ce pouvoir n'était pas suffisant, le ministre peut prendre, relativement à la production, à la fourniture et à la distribution de matières ou services essentiels, toutes autres mesures qui pourront être autorisées par arrêtés ou règlements du gouverneur en conseil.

Le Gouvernement obtient ainsi la haute main sur toutes les ressources naturelles du pays, un ministre de la couronne ayant le pouvoir absolu de déterminer quand, où, à quel prix et dans quelles circonstances on disposera de matières désignées comme essentielles à la défense.

C'est un pouvoir énorme et il est de ceux qui, croyons-nous, devraient être restreints, qui ne devraient pas être illimités. D'aucuns diront: "Aux jours de tension et de difficultés, ne devrions-nous pas être prêts à abandonner les droits parlementaires?" Ce à quoi je pourrais répondre: oui, dans l'ordre naturel des choses, le Parlement et la population entière doivent confier à l'exécutif beaucoup de ces pouvoirs démocratiques, comme gage de sécurité pour ainsi dire. Mais comme on l'a affirmé à la Chambre des communes anglaise, le Parlement doit s'assurer que le pouvoir absolu ne sera pas confié à une seule personne.

Avec le temps, le pouvoir du cabinet s'est accru, particulièrement depuis 1914. Notre génération a connu deux guerres. Le cabinet, aujourd'hui est plus puissant qu'au temps de Walpole. Le Parlement, avec le temps, s'est démis, soit intentionnellement soit inconsciemment, de beaucoup de ses prérogatives et aujourd'hui il se trouve trop souvent dans la situation que le professeur Dawson, dans son ouvrage intitulé: *Le gouvernement démocratique au Canada,* a décrite en ces termes:

Il semble donc que la Chambre des communes ait dégénéré au point qu'elle n'est plus guère qu'un organisme dont le rôle se borne à ratifier les propositions du cabinet ou qu'une Chambre représentative dont le cabinet se sert comme d'un écran pour masquer le fait qu'il exerce effectivement l'autorité suprême en matière politique. Ce n'est plus le cabinet qui est responsable envers les Communes mais, à toutes fins pratiques, ce sont les Communes qui sont maintenant responsables envers le cabinet. Bien qu'en réalité les choses ne soient pas aussi simples, cette déclaration, tout exagérée qu'elle soit, n'en renferme pas moins une bonne part de vérité.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais un éminent professeur d'économie politique.

Qu'on me permette de citer un autre de ces éminents professeurs sur l'autorité desquels on s'est maintes fois appuyé en cette enceinte, M. Lower, de l'Université Queen's. De fait, la premier ministre (M. St-Laurent) l'a déjà cité pour me réfuter. Dans un mémoire qu'il a soumis au comité spécial des droits de l'homme et des libertés fondamentales le 6 juin, M. Lower déclarait:

Le corps exécutif moderne tout-puissant: J'ai dit précédemment que nous en étions venus à un point où le corps exécutif jouit d'une puissance extraordinaire et, à certains égards, n'est responsable envers personne. Bien des gens voudraient peut-être s'élever contre cette affirmation mais je ne puis la discuter à fond ici, faute d'espace. Quoi qu'il en soit, j'estime que, dans la vie parlementaire moderne, le corps exécutif, c'est-à-dire le cabinet, représente une telle concentration de pouvoirs qu'il peut la plupart du temps imposer ses volontés non seulement à chaque député en particulier mais à l'ensemble du Parlement. De plus, le corps exécutif est en rapports si lointains avec le citoyen ordinaire que l'idée de gouvernement responsable perd énormément de sa force. On a dit, et avec raison selon moi, que le système de gouvernement du Canada revient à l'élection, tous les cinq ans, d'une régime quelque peu apparenté à la dictature.

Heureusement pour le Canada, les dictateurs que nous portons au pouvoir ne possèdent pas plusieurs des caractéristiques normalement attribués aux dictateurs. De là vient notre liberté.

Il dit ensuite:

Celui qui est au pouvoir veut toujours accroître sa puissance, veut toujours un glaive coupant pour trancher les difficultés du jour. Ce n'est que naturel. Il est souvent difficile d'apporter des raisons valables contre des mesures susceptibles d'accroître l'efficacité. Ceux qui sont habitués à évaluer la portée de telles mesures sur le plan social et historique savent que l'efficacité donne souvent le coup de grâce à la liberté.

En accordant les pouvoirs que demande le projet de loi, le Parlement abdique au ministre et au Gouvernement pleins pouvoirs sur toute la production et toute la distribution au pays d'articles jugés nécessaires à notre défense. De tels pouvoirs méritent un examen. Ces pouvoirs doivent être soigneusement indiqués, car nous avons déjà vu au Canada qu'on en avait fait, à l'occasion, un usage qui allait à l'encontre des droits des particuliers et du pays.

Parce que nous comprenons notre devoir de veiller à ce que le Gouvernement ait les moyens d'agir en cas de crise, nous sommes d'avis qu'au lieu de conférer des pouvoirs aussi vastes, sans surveillance ni entraves, leur recours devrait être soumis à des restrictions raisonnables afin qu'on n'en abuse pas. La seule surveillance que nous puissions exercer, c'est que chaque arrêté ou règlement établi par le gouverneur en conseil en vertu des articles 3, 4 ou 10:

...doit être immédiatement publié dans la *Gazette du Canada*. Il doit être présenté au Parlement dans un délai de dix jours après sa publication si le Parlement est alors en session, ou, si ce dernier n'est pas alors en session, dans les dix jours de l'ouverture de la session suivante.

Je crois qu'il y a lieu d'adopter une disposition aux termes de laquelle la Chambre des communes aurait l'occasion d'étudier à n'importe quel moment après l'ouverture de la session, une motion portant examen à nouveau de tout pouvoir exercé en vertu de la présente loi. En d'autres termes, au point où en sont les choses, nous n'aurons que des renseignements. Nous n'aurons pas à la Chambre des communes le pouvoir de dire qu'il y a eu abus des prérogatives que nous avons concédées.

Le ministre ne s'est pas contenté de ses pouvoirs étendus. Il est même allé plus loin dans la rédaction du projet de loi. La loi prévoit l'adoption de règlements. Or, les règlements sont l'œuvre des dirigeants des ministères et, règle générale, sont approuvés par décret du conseil. Toutefois, pour contourner la nécessité de recourir à des règlements, voici une disposition qui confère au ministre des pouvoirs exagérés. Voici en effet le texte de l'article 4, paragraphe (2):

Sous réserve des règlements, s'il en existe, le Ministre peut par arrêté, selon qu'il le juge nécessaire pour les fins de la présente loi,...

[M. Diefenbaker.]

Suit l'énumération de tous ces pouvoirs extraordinaires. En d'autres termes, s'il existe des règlements, le ministre est lié; mais s'il n'y en a pas, il agit simplement par arrêté, au gré de sa fantaisie et de son autorité, sans égard à aucune autre considération.

Nous voulons tous assurer l'exercice du maximum de pouvoir en cas d'urgence. Tous les membres de notre groupe soutiennent que l'heure est critique. Dans l'abdication que le Parlement fait de ses pouvoirs et de son contrôle cependant, nous demandons que les pouvoirs du ministre et du gouverneur en conseil aux termes de la loi soient circonscrits au point que le Parlement sache à l'égard de quelles denrées ils doivent s'exercer. Après ce qui s'est passé ces dernières années, je ne crois pas que les cultivateurs des Prairies aiment que le Parlement mette entre les mains du Gouvernement le pouvoir de vendre leur blé au prix que peut fixer le ministre. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. C'est ce que nous faisons en vertu de la mesure. Nous autorisons le ministre à déclarer nécessaire une denrée, à en fixer le prix, à déterminer les modalités de sa production, où on doit la produire et en quelle quantité. Certes, le blé et les autres denrées alimentaires sont des produits nécessaires à la guerre comme à la défense.

Au lieu d'accorder au ministre le pouvoir général de réglementer l'ensemble de notre production industrielle et agricole,—ce qu'il fera sans que le Parlement puisse intervenir,—nous avons le droit de lui demander à quels produits il songe. Le Parlement devra se contenter d'apprendre de quelle manière on s'est servi de ces pouvoirs. Il apprendra ce qui s'est fait. Mais aucune disposition ne donne, comme la législation anglaise, le droit aux députés de présenter une motion tendant à retirer ce pouvoir au ministre, ou à le restreindre à l'égard d'une denrée en particulier. C'est pourquoi, sans entrer dans les détails, qui pourront être examinés en comité, et afin de montrer que nous sommes conscients de la nécessité de pouvoirs, mais non de pouvoirs absolus, je propose, appuyé par le chef de l'opposition (M. Drew):

Que le bill no 5 ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre tout en étant prête à adopter les mesures appropriées en vue de prévenir les difficultés et le désordre économiques qui pourraient atteindre tout le pays, et à prévoir la réglementation nécessaire de la production, la distribution et l'emploi des matières ainsi que des services pour des fins de défense, regrette les circonstances qui ont entouré la présentation et l'étude de la mesure, à savoir que le Gouvernement n'a pas su indiquer ni déclarer la crise nationale sur laquelle il voudrait se fonder pour présenter ce bill, ni n'a précisé quels matières et services seront assujétis aux dispositions du bill.

Sous le régime des pouvoirs accordés dans ce bill, il y a atteinte à l'autorité conférée aux provinces. La question d'accorder ces pouvoirs aurait dû être soumise à la conférence fédérale-provinciale, dans le dessein d'atteindre l'unité et la collaboration qui nous assureront les meilleurs préparatifs possibles de défense. Le bill à l'étude, où aucun état d'urgence n'est déclaré entraînera dans une large mesure la réglementation de la propriété et des droits civils, qui relèvent des provinces. Le bill ne désigne ni ne circonscrit aucunement l'étendue des pouvoirs accordés, il ne les indique même pas.

De l'avis de l'opposition officielle, bien que des mesures s'imposent, l'inflation poursuit sa marche et les prix montent sans cesse. Le Gouvernement attise les flammes de l'inflation en empruntant et en effectuant des dépenses inutiles. Pendant que ces choses se passent, le Gouvernement se contente de dire qu'il imposera certaines restrictions au crédit, puis, en vertu de la présente mesure, qu'il confiera au ministre des pouvoirs arbitraires, illimités et inusités, afin qu'il prenne toutes les dispositions qu'il estime nécessaires à la réglementation du prix des produits agricoles au Canada, à la vente desdits produits et à la réglementation de la production industrielle. Malgré tous ces pouvoirs, le bill ne prescrit aucune disposition relative à la main-d'œuvre nécessaire à l'application de la prétentieuse déclaration que renferme le préambule.

Je propose donc la motion dont je vous ai saisi, monsieur l'Orateur, dans l'espoir que le Gouvernement, tout en réclamant des pouvoirs d'urgence en ce moment, ne demandera pas au Parlement d'abandonner toutes ses prérogatives au cabinet, et surtout à un ministre car, si le parlement est prêt à renoncer à ses droits et traditions dans l'intérêt de notre survivance, le parlement doit quand même rester le gardien des droits de la nation. Il n'en sera ainsi que si la mesure que nous adoptons permet d'exercer une surveillance sur ceux qui seront chargés de la réglementation, de façon à assurer au parlement sa suprématie.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): N'eût été le discours que vient de prononcer le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker), je n'aurais pas participé à la discussion. Je veux, d'abord, féliciter ce dernier de l'imposante suite d'arguments qu'il a déroulée ici cet après-midi. On me permettra de dire que je n'ai jamais vu le député en si belle forme. La structure de son argumentation est d'une grande beauté architecturale; elle est très imposante. Le seul point faible est que, préoccupé par la beauté de l'édifice, l'orateur ne s'est pas appliqué suffisamment à lui donner une fondation solide. En effet, il a établi sa thèse sur des faits et certains points de droit qui sont tous, je dirais, inexacts.

L'honorable député a d'abord dit que la mesure vise à accorder des pouvoirs illimités, comme jamais on ne l'a fait dans cette enceinte. Je bornerai mes remarques aujourd'hui strictement à l'aspect juridique du sujet. Je n'aborderai aucune des raisons fondamentales motivant l'adoption du bill, exposées d'une façon si convaincante par mon collègue, le ministre du Commerce (M. Howe). Mais, en ce qui concerne le point de vue juridique, on conviendra, je crois, qu'agissant en vertu de pouvoirs demandés et obtenus par le gouvernement de sir Robert Borden en 1915 et en vertu des pouvoirs que lui conférait la loi des mesures de guerre, lesquels pouvoirs étaient infiniment plus vastes que ceux que prévoit la présente mesure, le Gouvernement a dirigé les affaires du pays d'une façon qui n'a pas trop déplu à la population et qui n'a pas détruit l'autorité du Parlement. Lorsque nous avons entendu, comme nous avons tous dû le faire à un moment ou à l'autre, les intermirables réquisitoires contre le prétendu abus des pouvoirs conférés par la loi des mesures de guerre, que nous ont adressés les honorables membres de l'opposition et l'honorable député lui-même, plus intarissablement que tous les autres, il nous semble que nous n'avons en aucune façon restreint les pouvoirs du Parlement.

Mon honorable ami prétend qu'en raison de l'adoption de la mesure à l'étude, le Parlement n'aurait plus la faculté de révoquer en doute la légalité des décrets édictés par le Gouvernement sous le régime de cette loi. C'est le raisonnement le plus faible à l'appui de sa thèse. En effet, il doit savoir qu'à une réunion ultérieure du Parlement, celui-ci peut, si le Gouvernement a adopté des décrets sous le régime de la mesure à l'étude ou en vertu des pouvoirs plus vastes que lui attribue la loi des mesures de guerre, amener la chute du ministère qui a abusé des pouvoirs qui lui étaient délégués, en présentant un amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône. Mon honorable ami doit le savoir; c'est l'ABC de la procédure constitutionnelle, et, comme me le rappelle mon collègue le ministre de la Santé nationale (M. Martin), la même occasion se présente au cours du débat sur le budget, de même que dans d'autres circonstances.

Prétendre ce qu'un écolier de dixième année n'aurait pas fait, prétendre, dis-je, que le Parlement, après avoir délégué ses attributions, ne pourrait en contrôler l'exercice par la surveillance qu'il exerce sur l'exécutif,

c'est choisir, à mon sens un fondement inadmissible et bien fragile pour y ériger les monumentales accusations qu'il vient de lancer contre le Gouvernement.

Mon honorable ami dit que ce sont là des pouvoirs immenses, plus étendus que ceux que n'a jamais accordés aucun Parlement auparavant. Durant les deux guerres mondiales, les Gouvernements d'alors, simplement par arrêtés ministériels, et non pas par une loi visant expressément une certaine question ou un certain problème comme c'est le cas ici, ont établi toute une législation en vue d'imposer des réglementations de toutes sortes et de tout genre, sur l'ensemble de notre économie.

Ils ont suivi cette ligne de conduite en vertu d'une loi adoptée par le Parlement en 1914, sur l'instance du gouvernement conservateur de sir Robert Borden, et couchée en des termes dont la portée ne pouvait être plus vaste, à mon sens.

M. Diefenbaker: Vous parlez de la loi des mesures de guerre?

L'hon. M. Garson: Oui. Voici comment se lit l'article pertinent de la loi des mesures de guerre:

Le gouverneur en son conseil a le pouvoir...

Je demanderai à l'honorable député de bien écouter les mots qui apparemment lui ont complètement échappé, vu le raisonnement qu'il a formulé...

M. Diefenbaker: Non! non!

L'hon. M. Garson: Il y est dit:

Le gouverneur en son conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édicter quand il y a lieu les arrêtés et règlements...

A quel propos? Au sujet des matières essentielles? De la monnaie et du crédit? Non, à propos de sujets bien plus importants.

...qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendee de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada.

En vertu de la loi des mesures de guerre, le gouverneur en conseil peut établir les arrêtés et règlements qu'il veut, qu'il juge à propos. Comment l'honorable député a-t-il étayé sa thèse? Je lirai l'article qu'il n'a pas mentionné, article qui énonce l'objet du bill:

4. (1) Le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser les actes et choses, et établir à l'occasion les arrêtés et règlements, qu'il juge nécessaires...

Y a-t-il un point à cet endroit? Non.

...aux fins de la présente loi, pour contrôler et réglementer la production, le traitement, la distribution, l'acquisition, la disposition ou l'emploi de matières essentielles, ou la fourniture ou l'utilisation de services essentiels.

[L'hon. M. Garson.]

En d'autres termes, les pouvoirs que le Gouvernement assume en vertu de la mesure, ou qu'il se propose d'assumer, ne sont pas tout à fait illimités comme ils l'étaient aux termes de la loi des mesures de guerre. Au contraire, ils visent uniquement les matières essentielles. Si j'ai bien compris mon honorable ami, il aurait voulu nous faire croire, parce que l'expression "matières essentielles" est définie:

...les matières et substances que le gouverneur en conseil désigne à l'occasion, d'après l'article trois, comme indispensables aux fins de défense.

...que le Gouvernement peut, de façon arbitraire et irréfléchie, désigner n'importe quelle denrée comme matière essentielle.

Le député doit savoir, s'il comprend la responsabilité ministérielle sous le régime anglais,...

M. Diefenbaker: C'est ce que nous voulons conserver: la responsabilité ministérielle.

L'hon. M. Garson: ...que le gouverneur en conseil doit exercer des pouvoirs de ce genre sans perdre de vue ses obligations. Si mon honorable ami doute que le présent gouvernement se soit acquitté de ses fonctions sans perdre de vue ses obligations, il n'a qu'à examiner les faits. Il verra que, jouissant, pendant de nombreuses années, de pouvoirs infiniment plus vastes, nous les avons exercés avec un tel sens de nos obligations, que la population a montré, il y a eu un an en juin, qu'elle ne jugeait pas nos actes comme ceux d'un gouvernement désireux de démolir les droits du Parlement.

M. Drew: Quelle conduite lamentable.

L'hon. M. Abbott: J'en ai vu de pires dernièrement.

M. Drew: Vous avez bien raison; nous vous avons entendu.

L'hon. M. Garson: Je ne crois pas que nous ayons lieu de nous plaindre de mon honorable ami le chef de l'opposition. Après tout, nous lui sommes bien reconnaissants d'être l'un des meilleurs atouts que le parti libéral possède au pays.

M. Drew: Toujours la politique!

L'hon. M. Garson: Le député de Lake-Centre a été, en vérité, bien inexact dans son discours aujourd'hui, mais ce n'est que lorsqu'il expose son attitude par écrit qu'il atteint vraiment le comble de l'inexactitude. Voici le projet d'amendement qu'il propose à la Chambre:

Que le bill no 5 ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre, tout en étant prête à adopter les mesures appropriées en vue de prévenir les difficultés et le désordre économiques qui pourraient atteindre tout le pays, et à prévoir la réglementation nécessaire de la production, la distribution et l'emploi des matières ainsi que des services pour des fins de défense, regrette les circonstances qui ont entouré la présentation et l'étude de la mesure,...

Écoutons bien ceci:

...à savoir que le Gouvernement n'a pas su indiquer ni déclarer la crise nationale sur laquelle il voudrait se fonder pour présenter ce bill, et n'a pas précisé quels matières et services seront assujétis aux dispositions du bill.

Qu'il me soit permis de répondre à l'apostrophe que me lançait tantôt le chef de l'opposition de ne jamais manquer l'occasion de faire de la politique. Or, à un moment aussi critique, et à propos d'une affaire aussi importante, le député de Lake-Centre voudrait faire entrer dans la discussion la question des droits provinciaux. Selon lui, en ne proclamant pas un état d'urgence nous avons empiété sur les droits provinciaux. En plus d'être hors de propos et malicieux, l'argument est tout à fait inexact du point de vue juridique, car rien dans cette affaire ne nous a forcés de proclamer un état d'urgence.

Si nous avions vraiment recherché toutes les grandes prérogatives que l'honorable député nous accuse de rechercher, qu'y aurait-il eu de plus simple que d'invoquer l'application de la loi adoptée sous le régime de sir Robert Borden? Qu'est-ce qui aurait pu nous empêcher de déclarer l'existence d'un état de "guerre appréhendée"? Il n'aurait pas été déraisonnable de nous assurer, à l'aide d'un décret du conseil, tous les pouvoirs que nous confère cette loi. Nous nous en tenons aux dispositions que comporte la mesure à l'étude, au lieu de recourir à celles de l'ancienne loi. Nous aurions peut-être dû y recourir, vu que le député nous reproche de faire précisément ce que nous nous efforçons de ne pas faire.

M. Diefenbaker: On aurait dû, dans une déclaration, faire part de la gravité de la situation...

L'hon. M. Garson: J'ai écouté le député avec grand intérêt et j'espère qu'il m'écoutera à son tour. J'aurais cru qu'un avocat aussi éminent que le représentant de Lake-Centre aurait constaté de lui-même, en lisant le préambule, que la loi se fonde sur les motifs qui y sont exposés et non sur la déclaration de l'existence de circonstances critiques ni d'un état de guerre appréhendée. La simple lecture du préambule permet de se faire une idée exacte du fondement constitutionnel de la loi. Ça n'est donc pas compliqué. Je cite:

Considérant que les Nations Unies, dont le Canada fait partie, ont estimé nécessaire, dans l'intérêt de la paix mondiale, de prendre des mesures pour repousser une agression non provoquée et pour écarter la guerre;

Considérant que le Parlement du Canada a approuvé l'action entreprise par le Canada, dans l'accomplissement de ses obligations selon la Charte des Nations Unies, en vue d'aider à l'exécution des mesures adoptées par les Nations Unies;

Considérant qu'une action efficace du Canada, afin de sauvegarder la sécurité nationale et d'aider les Nations Unies en conformité de ses obligations, comporte la nécessité de pourvoir aux préparatifs de défense dans une mesure sensiblement accrue;

C'est une proposition bien simple. Nous l'avons examinée, discutée et expliquée. C'est précisément ce que mes honorables amis ont discuté si énergiquement et si longuement depuis l'ouverture de la session. Le préambule ajoute:

Considérant que l'acier et d'autres matières, ainsi que l'énergie électrique et d'autres services, seront requis d'urgence pour lesdits préparatifs de défense et que, d'après ce qui est prévu, la fourniture de ces matières et services peut être insuffisante pour répondre à ces besoins de même qu'aux exigences du commerce normal;

Combien de fois les membres du parti de mon honorable ami ont insisté sur les faits mentionnés dans ce préambule. Je continue la citation:

Et considérant que, pour éviter une désorganisation possible de ces préparatifs de défense, atténuer la perturbation du commerce normal ainsi occasionnée et empêcher un désordre et une gêne économique d'une portée nationale, il est essentiel dans l'intérêt du Canada tout entier de pourvoir au contrôle et à la réglementation de la production, de la distribution et de l'emploi de ces matières et services...

En rédigeant le bill nous n'avons pas même jugé nécessaire d'empiéter de quelque façon que ce soit sur les domaines réservés à la compétence des législatures provinciales. Nous légiférons carrément et nettement en conformité des dispositions de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui précise clairement les pouvoirs du Parlement fédéral, soit en matière de commerce et de défense. Voilà le fondement de l'autorité du Parlement, et voilà l'explication du grand mystère qui semble intriguer l'honorable député, l'absence de toute mention d'une crise.

Si nous avions voulu, dans les circonstances, obtenir de vastes pouvoirs nous aurions pu le faire, je le répète, au moyen de l'autre mesure législative. Si nous avions tenté, comme cherche à l'insinuer l'honorable député, à envahir la sphère de compétence des provinces, quel moyen plus simple pouvions-nous employer que de déclarer qu'il y avait menace de guerre? Nous ne l'avons pas fait. Toute personne raisonnable conviendra que nous n'avons pris que les mesures nécessaires

pour parer à la situation, grave j'en conviens, que nous traversons. Les pouvoirs que nous demandons sont beaucoup moindres que ceux que nous avons déjà exercés avec beaucoup de jugement et de discrétion, et pour l'exercice desquels nous avons reçu l'approbation, non seulement du Parlement, mais de la population canadienne.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans un vif intérêt que nous avons entendu les arguments exposés par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et le ministre de la Justice (M. Garson). Il est bien vrai qu'il s'agit d'un bill important. Le préambule énonce que le bill s'impose à cause d'un certain état d'urgence qui existe dans le domaine de notre défense. Des mesures analogues, comme on l'a signalé, ont été adoptées pendant les deux guerres sous l'empire de la loi des mesures de guerre de 1914.

Je comprends pourquoi le Gouvernement n'a pas voulu proclamer de nouveau la loi des mesures de guerre. Cela eût été reconnaître l'existence d'un état de guerre appréhendée. Déclarer qu'il existe un état de guerre appréhendée à l'heure actuelle, ce serait donner à la population du Canada et des autres pays en général une impression tout à fait fausse. A mon avis, ce serait donc une erreur que de proclamer cette loi à l'heure actuelle, alors que nous conservons l'espoir d'empêcher la guerre.

D'autre part, j'admets, avec le député de Lake-Centre, que de telles mesures devraient être prises sous l'empire d'une loi complète. Il aurait fallu adopter une loi à cet égard. Depuis le début de cette courte session, nous avons parlé de l'état d'urgence qui existe. Nous aurions pu adopter une loi, un peu différente de la loi des mesures de guerre, qui aurait reconnu l'existence d'un état d'urgence en vertu duquel le Gouvernement aurait reçu certains pouvoirs statutaires que mentionne le projet de loi.

Si notre Cour suprême a déclaré valide notre législation relative à la régie des loyers à cause de l'existence d'un état d'urgence dans le domaine de l'habitation, si lord Simon, dans une décision qu'il a rendue il y a quelques années à l'égard de la loi de la tempérance au Canada, a reconnu l'existence d'un état d'urgence et d'autres circonstances, il existe sûrement à l'heure actuelle un état d'urgence qui aurait motivé le Gouvernement de présenter une loi lui accordant le pouvoir statutaire qu'il cherche présentement à obtenir par bribes.

D'après le ministre de la Justice, la Chambre devrait, en conférant les pouvoirs demandés, tenir compte des événements passés. Après avoir joui de pouvoirs étendus sous l'empire de notre législation d'urgence du temps de guerre, le Gouvernement a reçu l'appui de la population aux élections de 1949. Mais je rappelle à mon honorable ami qu'après l'élection, l'été dernier, la confiance qu'avait le peuple canadien à l'égard du Gouvernement, et peut-être du ministre, a été sapée lorsqu'il a tenu secret le rapport relatif à l'industrie de la meunerie. Je porte la chose à l'attention du ministre en raison de la façon dont il s'est placé, avec le Gouvernement, sur un piédestal de droiture sans le mériter entièrement, à mon avis.

Les pouvoirs demandés dans cette mesure sont, à vrai dire, très vastes. Je ne nie pas que le Gouvernement ait besoin, à l'heure actuelle, d'amples pouvoirs de ce genre. En écoutant le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker), je me demandais comment on pourrait accorder les pouvoirs au Gouvernement, et comment la Chambre pourrait, en même temps, les restreindre. Il m'a semblé que l'idée serait vraiment difficile à traduire dans une loi. En somme, on l'a déjà dit, le Parlement accorde des pouvoirs par cette mesure; puis, le ministre ainsi que le Gouvernement seront comptables envers le Parlement, lorsqu'il se réunira, de l'usage qu'ils en auront fait. En d'autres termes, le Gouvernement doit rendre compte de ses actes au Parlement et les soumettre à une enquête parlementaire si le Parlement y tient. La chose pourrait se faire par l'intermédiaire d'un des comités appropriés ou d'une commission spéciale de la Chambre, et même, comme je le disais l'autre jour, par l'établissement d'un comité un peu analogue au comité d'enquête sur les dépenses de guerre. Cela fournirait quelque moyen d'examiner l'usage que fait le Gouvernement de ce pouvoir. Il y aura aussi plus tard l'appel au peuple, mais je conviens, comme l'a signalé l'honorable représentant de Lake-Centre, que nos élections sont passablement éloignées les unes des autres. Parfois, au bout de cinq ans, quelque question peut surgir sur laquelle une presse influente, appuyant un parti politique, pourrait retenir l'attention du peuple, afin de lui faire oublier les fautes dont le Gouvernement se serait rendu coupable durant la première partie de son mandat de cinq ans.

Je sais que le temps de guerre et les périodes troublées comme celle que nous traversons en ce moment exigent des décisions rapides que le Parlement ne peut prendre. Nous devons tous tenir compte de ce fait. Le Parlement ne peut prendre à un moment d'avis les décisions qui s'imposent. Pour s'en rendre compte il suffit de songer à la lenteur dont ont été empreintes les décisions que nous avons prises au cours des deux dernières semaines, décisions qui étaient d'une importance capitale pour le pays. Il faut

donc accorder l'autorité de prendre sans délai les décisions qui s'imposent et que le Parlement ne peut prendre. Je suis donc d'avis que nous devons accorder au Gouvernement des pouvoirs du genre de ceux que renferme le bill. J'aurais cependant préféré que nous adoptions une loi des pouvoirs d'urgence, ou une mesure du genre, sur laquelle l'exercice de ces pouvoirs se fonderait.

L'honorable député parle des pouvoirs très étendus que laisse prévoir la mesure. D'autre part, bien que le préambule ne fasse pas partie de la loi, le préambule et les articles du bill indiquent cependant certaines restrictions. On mentionne l'acier et l'énergie électrique. Il semble que le Gouvernement n'ait pas l'intention d'aller beaucoup plus loin. J'imagine qu'il ne chercherait pas, en vertu de la présente mesure, à réglementer toute la production agricole du pays, par exemple. Il est concevable que le bill accorde ce pouvoir, mais je ne crois pas que le Gouvernement y ait recours. Disons tout de suite qu'avant bien des mois nos agriculteurs auront peut-être à se féliciter de ce que nous ayons certain projet d'envergure nationale de mise des produits sur le marché, certaine entente internationale regardant la vente de nos céréales. On me permettra une courte digression. Même si je ne crois pas que les cultivateurs des Prairies aient obtenu le juste bénéfice qu'ils s'attendaient de toucher en vertu de la disposition conditionnelle de l'accord britannique sur le blé, je n'en suis pas moins certain que la grande majorité d'entre eux souhaitent que nous continuions, au moyen d'une commission, à leur assurer un marché ordonné. J'aimerais que les producteurs eux-mêmes aient une meilleure représentation à cette commission; néanmoins, ils ne veulent pas revenir au chaos qui régnait dans la vente de cette denrée sur les marchés libres de notre pays et du monde. Je suis certain de parler ici au nom de la majorité des agriculteurs de l'Ouest du Canada, quelles que soient leurs affiliations politiques.

C'est pourquoi je ne crois pas que le Gouvernement se propose d'exercer des pouvoirs de ce genre en invoquant la présente mesure. Mes objections ne sont pas les mêmes. Je ne crois pas que la mesure ait une assez grande portée. Le Gouvernement se fait donner le pouvoir de réglementer certaines matières essentielles, l'acier, l'électricité, etc. Le Gouvernement s'attribue le pouvoir de régir les matières premières de l'industrie. Cela pourra provoquer de nouvelles pénuries. J'aurais voulu que le Gouvernement ait présenté une loi garantissant aux Canadiens qu'ils pourront acheter leurs approvisionnements à des prix raisonnables. Déjà nous sommes atteints par une grande inflation du coût de la vie. A cette session-ci, alors que l'indice du coût de la vie approche de 170,—il était de 168·5 pour juillet et les prix continuent de monter, nous dit-on, —nous n'avons absolument rien fait pour protéger nos gens en ce moment de crise. Ce qui me déplaît dans la mesure, c'est qu'elle procède petit à petit et ne vise que certains genres d'industries, alors que la nation réclame à grands cris qu'on la protège contre les prix élevés des denrées de consommation qui ont cours depuis un ou deux ans. Il y a deux ans, s'il m'est permis de le répéter, le ministre nous disait que le coût de la vie se fixerait probablement aux environs de 145. Aujourd'hui, l'indice est de 168·5.

L'hon. M. Abbott: Je me demande si mon honorable ami me permet de l'interrompre. Je l'ai déjà fait. La déclaration dont il parle a été formulée au cours d'une conférence de presse tenue à l'étage supérieur, il y a trois ans, au moment de mon retour d'Angleterre. L'expression que j'ai employée, c'est que nous serions chanceux si l'indice se stabilisait entre 140 et 145. C'était, évidemment, un espoir que je formulais. Je ne voulais pas faire de prédiction au sujet de ce chiffre-là ni d'un autre et je ne l'ai pas fait.

M. Coldwell: J'accepte évidemment la rectification, et je suis heureux que le ministre l'ait faite; mais je traduis simplement l'opinion du ministre à ce moment-là.

L'hon. M. Abbott: En effet.

M. Coldwell: Et le ministre confirme que c'était alors son opinion. Je ne vois pas grand différence à ce qu'il l'ait formulée à une conférence de presse ou ailleurs.

L'hon. M. Abbott: Je n'ai exprimé qu'un espoir.

M. Coldwell: Puis-je ajouter que lorsque nous avons vu cette déclaration, nous avons partagé cet espoir. Je dirai même au ministre qu'à mon sens il était du devoir du Gouvernement de ne pas se contenter de nous donner un espoir; il aurait dû assurer aux Canadiens quelque protection à ce moment où ils en ont tant besoin.

On a dit tout à l'heure que la part du Canada dans ces préparatifs urgents de défense serait surtout d'ordre économique. Je n'y trouve rien à redire, car je crois que nous sommes probablement mieux outillés et plus éloignés des régions de dévastation probable que la plupart des pays, et que nous contribuerons surtout du matériel. Mais si nous devons fournir une collaboration effi-

cace et soutenue en ce domaine, il nous faut prévenir l'agitation, les désordres, les grèves, le mécontentement, et ainsi de suite. Déjà, comme le savent tous les députés sans distinction de partis, la hausse des prix cause un malaise croissant et une demande accentuée de salaires plus élevés. L'accroissement des salaires amène l'augmentation du coût de production; l'augmentation du coût de production fait monter le prix des denrées; la montée du prix des denrées accentue la demande de salaires plus forts, et ainsi de suite. C'est un cercle vicieux, qu'à mon sens le Gouvernement se doit de briser par une surveillance intelligente et démocratique.

Je dirai au Gouvernement que de sources sûres j'ai appris, de gens d'Ottawa, que déjà, au cours des dernières semaines, les détaillants et les grossistes ont éprouvé beaucoup de difficulté à placer des commandes, pour livraison immédiate, de certaines marchandises, comme des bottines et des souliers, des textiles et autres denrées. Le sentiment règne que le niveau des prix est incertain. Les fabricants sont convaincus que les prix vont monter, et c'est pourquoi les détaillants trouvent difficile de placer des commandes, pour livraison immédiate, à l'égard de quelques-unes de ces marchandises. Ce que je dis au Gouvernement aujourd'hui, parce qu'on peut encore le faire à l'occasion de ce bill et c'est peut-être la dernière qui s'en présentera, c'est que je suis déçu que rien ne soit encore fait au cours de la présente session pour protéger la famille ordinaire de l'augmentation considérable du coût de la vie; ç'aura été la grande lacune du Gouvernement au cours de cette session. Nous avons appuyé toutes les mesures que le Gouvernement a présentées en matière de dépenses pour fins de défense, de plans de défense, d'aide destinée aux forces de l'ONU qui combattent en Corée. Nous continuerons cet appui, même si nous sommes mécontents de ce que le Gouvernement ne se soucie guère du bien-être du père de famille et des citoyens en général qui souffrent de la cherté de la vie.

Le projet de loi à l'étude ne fait qu'accorder au ministre le pouvoir de poser certains actes pour notre défense. Ce qu'il nous faudrait, c'est un vaste projet de loi prévoyant toutes les mesures que le Gouvernement peut prendre. A cet égard, je partage les vues du député de Lake-Centre. D'autre part, le bill devrait autoriser le Gouvernement à prendre les moyens qui s'imposent pour protéger la population à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur du pays. Mais le Gouvernement n'a pas pris l'initiative d'une telle mesure et le Règlement interdit à tout autre parti, malheureusement, de le faire, car cela entraînerait la dépense de fonds publics. Nous appuierons donc la mesure, car nous croyons que le Gouvernement a besoin de ces pouvoirs, mais il devra en rendre compte au Parlement. Le Gouvernement a fait faux bond à la population en ce qu'il ne nous a pas soumis de mesures,—celle-ci aurait pu être du nombre,—destinées à prévenir le mercantilisme, à enrayer la hausse des prix et à empêcher le grand effort que nous poursuivons pour la liberté du monde de compromettre le niveau de vie de nos gens.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, il me suffira de quelques instants pour faire une déclaration générale sur le bill nº 5. Nous avons toujours détesté des mesures de ce genre, parce qu'elles accordent trop de pouvoir à une personne ou à un petit groupe et qu'elles peuvent entraîner une véritable dictature, si jamais on penchait de ce côté. Cependant, au cours des périodes difficiles comme celle que nous traversons, nous sommes d'avis que le conseil exécutif a besoin de pouvoirs pour aviser de façon expéditive à tout ce qui est de nature à causer du danger ou menacer la paix et la sécurité de nos gens.

Nous savons, monsieur l'Orateur, que les sentiments des gens n'ont pas encore changé au point d'obtenir une collaboration entière et volontaire au sujet de questions que le Gouvernement doit régler promptement. Tant que ce changement ne s'opérera pas et que le Gouvernement ne pourra pas compter sur cette collaboration entière et volontaire du peuple, qui doit exister lorsqu'il impose des restrictions et recourt à l'austérité, il lui faudra ces pouvoirs. Je ne suis pas de ceux qui craignent qu'un membre du conseil exécutif s'arroge des pouvoirs dictatoriaux. Je ne l'ai jamais redouté. On a reproché au ministre du Commerce (M. Howe) de vouloir de tels pouvoirs. Ceux qui l'accusent ainsi doivent le connaître mieux que moi.

M. Coldwell: Ou le connaître moins bien.

M. Low: Peut-être, mais ce fait d'une évidence irréfutable me console. Bien qu'en vertu de ce projet de loi nous déléguions de vastes pouvoirs au conseil exécutif, les prérogatives du Parlement n'en restent pas moins intactes. Tant qu'il en sera ainsi le Parlement pourra, le moment venu, demander compte à tout ministre ou à tous les ministres, qui auront abusé ou fait un mauvais usage des pouvoirs conférés en vertu de mesures législatives comme celle qui est à l'étude. Nous avons toujours veillé jalousement sur les prérogatives du Parlement. Nous avons toujours cherché, dans tous les gestes posés, à les conserver intactes.

Nous continuerons de le faire car c'est la base même de la démocratie. Cependant, nous devons reconnaître qu'en périodes de tension et de difficultés comme celles de l'heure actuelle, il nous faut conférer au conseil exécutif le pouvoir d'agir promptement, même si les mesures qu'il doit prendre ou estime devoir prendre dépassent les limites de son autorité, de l'avis de l'homme moyen.

On voudra bien me permettre maintenant, monsieur l'Orateur, de dire quel danger comporte le genre de mesure que nous étudions présentement, sans qu'il soit nécessaire que je répète tout ce qu'on a dit à la Chambre cet après-midi. Voici en quoi consiste le danger: nous ne sommes pas officiellement en guerre; il est simplement sous-entendu, mais non déclaré nettement qu'un état de crise existe; or nous craignons que les pouvoirs étendus du Gouvernement ne servent de précédents en ce qui concerne l'application de régies économiques à des périodes où il n'y aurait pas de guerre, et où l'état de crise n'existerait que dans l'esprit de ceux qui formeraient alors le conseil exécutif. C'est la seule crainte que j'éprouve au sujet de cette mesure. Si j'en juge d'après mes souvenirs ou d'après l'histoire, je ne crois pas qu'un gouvernement ait jamais demandé des pouvoirs aussi étendus sans déclarer l'existence d'un état de crise. Or, en ce crépuscule, comme on a souvent désigné cette période, ou comme le ministre des Finances (M. Abbott) l'a qualifiée l'autre soir dans son exposé budgétaire, en ce moment où nous devons gravir une rude montée sur le sentier de la paix, nous craignons que le Gouvernement ne veuille utiliser des pouvoirs de cette nature sans avoir de véritables raisons d'y recourir. C'est la seule crainte que me hante. Il nous semble, cependant, que pour le moment nous n'avons pas le droit de combattre la mesure. Nous reconnaissons que la situation actuelle est extraordinaire. On nous a placés pour ainsi dire dans la même situation que celle où des agresseurs placent d'autres nations depuis plusieurs années, c'est-à-dire que nous avons à livrer la guerre, bien qu'elle n'ait pas été déclarée. Nous en sommes là. Nous ignorons ce que l'avenir immédiat nous réserve. Nous supposons qu'au cas où il surviendrait des difficultés, nous devrons accorder au gouvernement de l'heure les pouvoirs suffisants pour agir dans l'intérêt de la nation; nous supposons aussi que les membres du gouvernement seront sages et modérés, dans l'application de toute disposition du bill. Autrement, nous tenons à leur assurer que nous n'épargnerons rien pour les censurer de la seule façon qu'on puisse le faire aujourd'hui, c'est-à-dire de les mettre à la porte lorsque l'occasion s'en présentera. Ce n'est pas là une menace, c'est une promesse.

Bien que nous détestions ce genre de mesure législative, nous ne la combattrons pas à l'étape où nous en sommes. Nous sommes disposés à appuyer le Gouvernement à se préparer à accomplir une tâche.

Je souligne un dernier détail. Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) affirme que la portée de la loi est insuffisante. Je n'en suis pas si sûr. A mon avis, la portée est bien suffisante. Elle donne au ministre du Commerce (M. Howe) et au ministre des Finances (M. Abbott) ou à toute personne désignée par le Gouvernement pour remplir cette tâche, le pouvoir d'établir la réglementation des prix ou toute autre mesure jugée essentielle par le Gouvernement, mais elle n'autorise pas toutefois le Gouvernement à accorder des subventions en vue de porter secours à la population dans le domaine de la réglementation des prix et celui du coût de la vie. Voilà une lacune, une lacune que nous déplorons.

M. MacInnis: La loi n'a donc pas une portée suffisante.

M. Low: A notre avis, il faudrait donner ce pouvoir au Gouvernement ou du moins le Gouvernement devrait le prendre en même temps, soit par la présente mesure soit par une autre.

M. Coldwell: C'est bien aussi ce que je pense.

M. Low: Il le faudrait. De tels pouvoirs sont essentiels au bien-être de plusieurs milliers de Canadiens, en particulier ceux dont les revenus sont fixes: vieillards pensionnés, retraités de l'industrie, et autres.

M. Bryce: Et les fonctionnaires publics.

M. Low: Oui, et les fonctionnaires publics.

Ces gens devraient pouvoir compter que le Gouvernement est autorisé à verser des subventions en vue d'aider à l'abaissement du coût de la vie. Nous prions le Gouvernement de demander de quelque façon ce pouvoir avant la fin de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je me propose de traiter deux points soulevés dans l'amendement qui nous est soumis. Mais je voudrais tout d'abord m'arrêter aux buts généraux du bill. A l'examen précédent la deuxième lecture, c'est du principe dont s'inspire une mesure que nous avons à nous occuper. Or, dans ce cas-ci, ce principe consiste, au fond, à conférer au Gouvernement des pouvoirs exceptionnellement vastes pour lui permettre de parer à un état de choses qui

peut influer sur notre économie par suite de nos préparatifs de défense. Depuis qu'il est question, ici à la Chambre, de la situation internationale et des mesures qu'on a prises ou qu'on n'a pas eu soin de prendre à cet égard, nous nous sommes efforcés de souligner que la situation actuelle est beaucoup plus grave que ne l'a reconnu le Gouvernement dans ses déclarations à la Chambre. En dépit des sommes énormes que nous avons votées en approuvant un bill, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a voulu donner l'impression qu'une expansion lente et limitée de nos effectifs militaires, réalisée suivant une méthode qui déjà s'est révélée insuffisante pour répondre aux besoins de l'heure, convient dans les circonstances. Pour le ministre des Finances (M. Abbott), la crise actuelle n'est qu'une colline de difficultés que nous gravissons sur le sentier de la paix. Le ministre du Commerce (M. Howe) est d'avis qu'en raison de notre grande puissance de production, nos préparatifs de défense ne peuvent nuire à la vie normale de la population. Quand et dans quelle déclaration de la part des ministres de la couronne qui nous ont présenté des mesures propres à faire face à la situation, avons-nous entendu un seul appel vibrant au patriotisme de notre population lui demandant de se serrer la ceinture afin de faire face à une des plus grandes épreuves qu'elle devra surmonter?

Nous espérons que les moyens adoptés en définitive seront d'une nature tellement pratique, vigoureuse et générale que la manifestation de notre volonté de tirer parti de nos vastes ressources conjuguées empêchera les gens du Kremlin de commettre d'autres actes d'agression et sauvegardera la paix pour laquelle toutes les personnes prient, aujourd'hui, dans leur foyer. Nous avons voulu faire ressortir ce point de vue. Malheureusement, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) a énoncé trop clairement le point de vue exprimé par quelques-uns des membres du Gouvernement ou, du moins, l'impression qu'avaient laissée leurs paroles, quand il a dit à Vancouver, le 1er août: "Nous voulons que la population continue son existence normale."

Il incombe à tout député sérieux de dire, —et cela, sans hésiter,—que les Canadiens ne pourront pas continuer leur train de vie habituel par suite des mesures dont nous sommes saisis. On demande aux Canadiens d'accepter des fardeaux et des responsabilités dont l'objet est de sauvegarder la paix et d'établir les fondements de notre sécurité future. Cependant, dire que nous pouvons déployer les efforts qu'on réclame et qu'on réclamera encore plus intensément l'an prochain, sans que nos gens en souffrent dans

[M. Drew.]

leur vie journalière, c'est non seulement les induire en erreur, mais c'est leur donner une fausse assurance qui ne cadre pas avec l'effort que nous serons tous appelés à fournir. Nous admettons volontiers qu'il est essentiel que le Gouvernement prenne ces mesures. Il le faut bien pour empêcher que le désordre économique et la misère n'étreignent la population. Nous acceptons à cet égard l'objet des termes de la résolution préliminaire à la présentation du projet de loi.

Comme je le disais hier, pendant l'examen de la résolution, chacun de nous doit avoir à cœur de s'assurer de toute manière que, même si nous concédons ces pouvoirs bien définis, nécessaires au Gouvernement, nous n'abdiquons pas nos fonctions en qualité de membres de l'autorité suprême du Canada, et que, à titre de Parlement, nous ne donnons de blanc-seing à aucun gouvernement.

Le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) a dit qu'à son avis la portée du projet de loi est insuffisante. Sans porter la moindre critique sur son interprétation, ni sur son jugement, je crois que cette expression d'opinion révèle un peu la difficulté qu'il nous faut surmonter en étudiant avec pareille précipitation une mesure de si haute importance. Le bill à l'étude permet au Gouvernement de s'immiscer dans toutes les sphères de l'économie nationale et de la vie de notre population. Il ne vise pas que la production industrielle, ni celle de l'électricité et des services, comme on pourrait le croire à la simple lecture. Il va infiniment plus loin. Après avoir défini certains sujets visés, il dit que l'expression "services essentiels" signifie:

L'exercice de telles activités commerciales, y compris la réalisation et la distribution d'énergie électrique...

...que le gouverneur en conseil peut désigner, à l'occasion. Mais on voit, au titre des définitions, que les matières essentielles prévues par la loi signifient les matières et substances que le gouverneur en conseil désigne à l'occasion, d'après l'article 3, comme indispensables aux fins de défense.

Monsieur l'Orateur, l'article 3 lu en regard de cette définition signifie que le gouverneur en conseil peut exercer un pouvoir à l'égard de toutes matières, toutes substances que le pays produit.

Au cours de la dernière guerre, les denrées alimentaires, les produits de la forêt et des articles en grande partie de ce genre étaient tenus pour matières et substances essentielles aux fins de la guerre. Dans plusieurs décrets du conseil adoptés sous le régime de la loi des mesures de guerre, on considérait ces produits comme essentiels à la

défense. J'estime donc que le bill s'applique à toute notre production, à toute l'activité de nos gens à l'égard de notre production.

A la simple lecture du projet de loi, on constate que ses dispositions permettent de réglementer les divers produits agricoles, leurs catégories et leurs prix, dès qu'ils sont déclarés nécessaires à la défense du pays. Je crois également que les pouvoirs prévus dans le bill embrassent, outre d'autres questions, la réglementation des salaires et l'affectation de la main-d'œuvre. Selon moi, et, si j'ai bien compris, telle est aussi la manière de voir du représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et de ceux qui pensent comme nous, si on entend s'occuper de ces questions, il faudrait l'indiquer. Si le projet de loi doit embrasser ces questions, il faudrait l'y indiquer bien clairement. Nous devrions savoir si on entend ou non s'occuper de la régie des prix, de l'inflation et des autres problèmes connexes.

A mon avis, il est très difficile, sinon impossible de dire ce que le Gouvernement peut se proposer de faire sous le régime du bill, tel qu'il est actuellement conçu. Naturellement, le ministre du Commerce (M. Howe) a affirmé, en le présentant, qu'il espère ne pas être appelé à y recourir. Il veut l'avoir afin de pouvoir prendre certaines dispositions et laisser entendre doucement qu'il est autorisé à les faire exécuter si on ne s'y conforme pas.

M. Diefenbaker: Tout comme il a agi envers le ministre de la Justice (M. Garson) relativement au rapport sur les coalitions.

M. Drew: A mon avis, ce n'était pas doux.

L'hon. M. Abbott: L'affirmation est également gratuite, je crois.

M. Drew: Nous croyions alors que c'était gratuit, mais cela a produit des résultats.

L'hon. M. Abbott: Je songeais aux remarques de l'honorable député.

M. Smith (Calgary-Ouest): Dispensons-nous de gros mots.

M. Drew: Nous avons exhorté la Chambre à prendre des mesures qui tiennent compte de la gravité des temps que nous traversons. On a écrit bien des articles et prononcé bien des causeries à la radio, mais, à mon avis, tous devraient être tenus de prendre connaissance du compte rendu de la causerie que prononçait, dimanche soir dernier à Radio-Canada, M. Ross Munro, ainsi que de l'article publié dans *Life*, et reproduit le 2 septembre dans le *Journal* d'Ottawa. L'article, intitulé: "La bataille de la crête sans nom", a été rédigé par M. James Bell, qui décrit la lutte acharnée pour l'une des crêtes d'importance stratégique pour l'issue de la guerre de Corée. J'ai été surtout impressionné par une expression employée dans l'article. L'auteur rapportait les paroles d'un officier du nom de Craig au sujet de la situation. Après avoir relaté certains incidents tragiques dont il avait été témoin, il s'exprime en ces termes:

> Nous allons le prendre ce terrain, mais il va nous falloir le payer très cher.

Monsieur l'Orateur, il parlait d'une hauteur sans nom de la lointaine Corée. Ses fusiliers marins se sont lancés à l'assaut pour la première fois et la plupart ne sont pas revenus. Cependant, il ajoute: "Nous allons le prendre, ce terrain, mais il va nous falloir le payer très cher."

Arrêtons-nous un instant pour nous demander ce que ce terrain signifie pour chacun de nous. L'enjeu de la lutte qui se poursuit là-bas n'est pas ici un morceau de terre. L'enjeu de la lutte est un grand principe, un principe qui pour la première fois de l'histoire a trouvé son expression pratique, alors que des nations libres se sont liées dans le dessein de préserver leur liberté. Jamais auparavant nous n'avions été témoins d'intervention conjointe de cette nature sous l'égide d'une organisation comme celle des Nations Unies.

Hier encore le secrétaire général des Nations Unies a souligné l'importance des événements qui se déroulent là-bas. Je ne rapporte pas ses paroles textuellement, mais elles veulent dire que si nous réussissons en Corée, nous accomplirons un pas de géant en vue de décourager l'agression partout ailleurs. Il a dit aussi que si nous n'étions pas intervenus ensemble là-bas, nous aurions vu les agressions se succéder partout dans le monde. Il aurait pu ajouter, en termes clairs et précis, que si nous échouons dans notre tentative en vue d'enrayer l'agression par le moyen d'une intervention commune,—à Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi,—il sera alors extrêmement difficile de convaincre n'importe quel des satellites du Kremlin qu'il est dangereux d'exécuter les ordres de Moscou.

Certes, il y a des territoires en jeu dans ce conflit, mais ce ne sont pas autant ceux de la Corée que ceux qui entourent les foyers des Canadiens et des habitants de tous les pays du monde. Ce que décide ce conflit, c'est la question de savoir si le centre même de notre vie libre, si les foyers où notre jeunesse reçoit son éducation et apprend à faire face à l'avenir jouiront de la sécurité sous un régime démocratique et libre ou si ces territoires de chez nous et d'ailleurs tombe-

ront entre les mains des tenants de la plus vile forme d'esclavage jamais connue ici-bas.

Voilà l'enjeu. Il s'agit de savoir si, un jour, nous verrons les commissaires du peuple entrer dans nos foyers pour nous dire comment nous allons vivre ou si nous pourrons continuer de considérer ces foyers comme des endroits où la liberté trouve son expression la plus pleine, dans son sens le plus acceptable.

Voilà l'enjeu et nous devons mesurer toutes nos actions à l'importance et à la portée de cet enjeu. L'enjeu ne se limite pas à la guerre de Corée; il se dresse devant nous, dans tous les coins du monde. Nous avons exhorté et nous exhortons encore le Gouvernement à tenir compte de cette réalité, c'est-à-dire à reconnaître à la crise que nous traversons un caractère de gravité qu'il ne lui a pas attribué. Ceci dit, quelle que soit l'importance que nous accordions à une situation critique, si vif que soit notre désir d'en voir définir le caractère de gravité, nous ne serions pas excusables d'appuyer des bills qui font fi des principes fondamentaux du Parlement, qui passent outre aux responsabilités des députés, qui dérogent de quelque façon à l'autorité et à la responsabilité constitutionnelles du Parlement.

On a fait observer que le bill ne déclare pas un état de crise. Je ne relèverai pas les propos de celui qui a pris la parole après l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) car ils ne le méritent pas; mais je signalerai un bill adopté par le Gouvernement en 1945 et qui est devenu la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales. Cette mesure établissait les fondements de vastes pouvoirs transitoires selon une formule analogue à celle qu'on nous demande maintenant d'approuver. Dans bien des cas, les termes employés se ressemblent beaucoup.

Dans ce bill, la nature de l'état d'urgence était définie et déclarée dans le préambule qui, après avoir signalé que certains arrêtés ministériels avaient été adoptés conformément à la loi des mesures de guerre, se lisait ainsi:

> Et considérant que les circonstances critiques nationales résultant de la guerre se sont continuées depuis la reddition, sans conditions, de l'Allemagne et du Japon et se prolongent encore; considérant qu'il est indispensable, dans l'intérêt national, que certains pouvoirs transitoires demeurent susceptibles d'exercice par le gouverneur en conseil durant la continuation des conditions exceptionnelles consécutives à la guerre et qu'il est préférable que ces pouvoirs transitoires soient désormais exercés en vertu d'une autorisation spécialement accordée à cet égard par le Parlement, au lieu d'être exercés selon la Loi des mesures de guerre.

C'est exactement la mesure que nous étudions. La loi a été amenuisée chaque année, de telle sorte qu'il n'y reste que quatre pou-

[M. Drew.]

voirs transitoires. Le même gouvernement qui présente ce bill au Parlement, et demande des pouvoirs semblables mais encore plus étendus qu'il ne l'étaient aux termes de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, a jugé opportun, alors, de définir et de déclarer l'état d'urgence qui justifiait cette mesure.

Notre thèse n'est pas quelque chose dont on peut disposer comme on a voulu le faire. Nous ne la présentons pas dans le seul dessein de soulever les problèmes d'un genre ou d'un autre. Je le répète, tout député a le droit de s'offusquer lorsqu'on donne à entendre, après qu'il a soutenu, à l'égard d'une mesure de ce genre, une thèse qui n'est pas conforme aux vues exprimées par le gouvernement, lorsqu'on donne à entendre, dis-je, qu'il présente cette thèse dans un dessein sinistre ou occulte.

Le bill récapitule les événements qui se sont déroulés. Il rappelle que le Parlement a sanctionné le geste du Canada lorsque celui-ci s'est acquitté des obligations contractées en vertu de la Charte des Nations Unies. On dit que le Canada, aux fins de sauvegarder la sécurité nationale et d'aider les Nations Unies, entreprend certains préparatifs de défense; que l'acier et d'autres matières, ainsi que l'énergie électrique et d'autres services seront requis d'urgence, mais on n'y déclare aucunement que la situation qui y est décrite constitue un état d'urgence ni une situation qui nécessite l'abandon de l'attribution ordinaire des pouvoirs constitutionnels.

Si la simple énumération d'événements, quelle que puisse être leur importance, justifie à un moment donné de déclarer qu'il est désirable que le gouvernement fédéral prenne certaine mesure; si cette assertion vaut en droit, alors j'affirme que notre constitution est devenue un simple chiffon de papier. Il suffit de rapporter des événements, de déclarer qu'il est opportun de prendre certaines mesures pour que le Gouvernement intervienne dans tout domaine, qu'il soit compris dans l'article 91 ou dans l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou dans les vastes pouvoirs non attribués que renferme cet acte.

Il me semble déplorable de présenter un projet de loi d'une portée aussi vaste, tout juste avant la conférence où le gouvernement fédéral se réunira avec les représentants des provinces pour y discuter en commun des questions fédérales-provinciales, parce que le bill à l'étude n'énumère aucun des sujets qu'il vise. Comme le Gouvernement, aux termes de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances cri-

tiques nationales, a désigné les sujets visés par les vastes pouvoirs que cette mesure conférait, personne ne prétendra qu'il n'est pas possible de désigner les matières et les services auxquels s'appliqueront les dispositions de la mesure à l'étude. L'article 2 de la loi en question se lit ainsi qu'il suit:

Le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser tels actes et choses, et établir à l'occasion tels arrêtés et règlements qu'il juge, en raison de la continuation des circonstances critiques nationales résultant de la guerre contre l'Allemagne et le Japon, nécessaires ou opportuns

a) Pour pourvoir aux forces armées du Canada, et les entretenir, durant l'occupation du territoire ennemi et la démobilisation, ainsi que pour la réadaptation des membres desdites forces;

b) Pour faciliter le rajustement de l'industrie et du commerce aux besoins de la collectivité en temps de paix;

c) Pour maintenir, contrôler et réglementer les approvisionnements et services, les prix, les transports, l'usage et l'occupation de propriétés, les loyers, l'emploi, les traitements et les salaires afin d'assurer la stabilité économique et une transition ordonnée aux conditions du temps de paix;

d) Pour aider au soulagement de la souffrance, de même qu'au rétablissement et à la distribution de fournitures et services essentiels dans toute partie des territoires de Sa Majesté ou dans les pays étrangers que la guerre a plongés dans une grande détresse, ou

e) Pour continuer ou discontinuer, de façon ordonnée, selon que les circonstances critiques le permettent, les mesures adoptées au cours et en raison de la guerre.

Si c'était possible en 1945 d'énumérer les sujets, les matières et les services qu'une loi de cette nature devait viser, c'est également possible maintenant. A mon sens, c'est beaucoup plus important, car nous revenons à un régime que nous croyions avoir abandonné il n'y a pas très longtemps. Le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré qu'il désapprouvait et détestait les régies. La Chambre est saisie d'un projet de loi qui prévoit les mesures les plus absolues de réglementation à l'égard de tous les aspects de notre vie quotidienne et de l'économie de notre pays, mais elle ne précise pas les actes qu'on doit accomplir ni les sujets qu'on visera. C'est une mesure qui, à notre avis, exige une définition et une rédaction soignées.

Bien entendu, le ministre du Commerce a dit que, si le projet de loi était adopté, il le considérerait simplement comme une mesure lui accordant un pouvoir discrétionnaire. L'expression sert souvent à propos d'autres pouvoirs. Certains prétendent que si l'idée que le ministre aura exprimée tout doucement, n'est pas exécutée promptement, il prendra les grands moyens. Celui qui se ressent de l'exercice de ce pouvoir agira probablement avec plus d'empressement. Le ministre dit que ce pouvoir s'assimilera en quelque sorte à une massue dont il se servira pour obtenir des résultats.

Le très hon. M. Howe: Ce sont vos paroles, non pas les miennes.

M. Drew: Je donne une interprétation simple et claire de la pensée du ministre. Il dit réellement sa pensée, savoir qu'il tient à disposer d'un tel pouvoir afin d'être en mesure d'avertir ceux avec qui il traitera: "Faites ceci, sinon!" Est-ce là le règne de la loi, même en présence d'une crise? Alors que la plus grave question de l'heure est le choix entre deux régimes, l'un fondé sur la liberté et l'autre sur l'esclavage, nous devrions voir à ce que le pays ne soit pas administré selon la formule "Faites ceci, sinon!".

Je ne veux pas blesser le ministre en employant cette expression. Le bill qu'on nous demande d'adopter sera opérant pour quiconque pourra diriger le ministère. Si l'on n'a pas l'intention d'appliquer la mesure, on nous demande alors d'adopter un bill qui restera lettre morte. Selon la *Free Press* de Winnipeg, livraison du 26 août, le ministre du Commerce, dans un discours prononcé à Toronto, aurait dit:

Ceux qui s'imaginent que nous donnons tête baissée dans l'économie dirigée de ces années-là...

Il s'agit des années de guerre.

...se trompent. Ceux qui thésaurisent, ceux qui haussent les prix en prévision d'une économie dirigée, nuisent à eux-mêmes et à la collectivité au sein de laquelle ils vivent.

Tous appuieront la dernière partie de cette déclaration, mais le sens du discours du ministre a été résumé dans l'en-tête d'un article publié le même jour dans le *Free Press* de Winnipeg, qui disait que le ministre du Commerce niait le recours prochain aux régies. S'il en est ainsi, la situation à l'égard de ce projet de loi ne s'en trouve pas améliorée. Cela signifie tout simplement qu'au lieu d'être gouvernés par la loi nous serons gouvernés par le chantage, ni plus ni moins.

On ne dira pas: "Voici la loi que nous avons éditée en termes clairs et faciles à comprendre." On dira plutôt aux producteurs, cultivateurs, industriels ou autres: "Si vous ne suivez pas nos directives, nous adopterons un décret du conseil qui s'y rapportera, nous fondant sur nos pouvoirs fort vastes et presque illimités." Voilà qui est absolument contraire aux principes fondamentaux du droit et à la responsabilité du Parlement en ce qui touche les lois qu'il adopte.

Oui, nous appuyons les mesures qui empêcheront le coût de la vie de monter, qui préviendront l'inflation et qui permettront au ministre de faire face aux exigences de nos

préparatifs de défense! Non seulement nous l'approuvons sans réserve, mais nous insistons pour que des mesures efficaces soient prises. Cela dit, nous demandons instamment que la mesure adoptée soit conforme à nos traditions, à l'expérience acquise durant la dernière guerre et aux déclarations fréquentes du ministre lui-même, qui veut que la population sache à quelles réglementations on aura recours. Pour ce motif, je prie fortement la Chambre de remettre à plus tard la deuxième lecture du bill afin que le Gouvernement réexamine la question et présente une mesure dans laquelle il définira ce qu'il estime être l'état d'urgence et, comme en 1945 dans un cas analogue, il déclarera qu'il y a état d'urgence. Nous proposons aussi que, tout comme le faisait l'article 2 de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, le projet de loi indique avec précision les questions, les services et les matériaux auxquels il s'appliquera.

Nous sommes bien prêts à appuyer des mesures efficaces. Nous souhaitons, toutefois, que le Gouvernement se rappelle ses propres déclarations au sujet de son expérience des régies, et que, dans le cas présent, il se montre disposé à revenir sur sa décision et à nous soumettre une mesure législative efficace qui lui permette de faire face à la crise que nous traversons, mais qui ne dépouille pas le Parlement de son autorité sur les lois et qui fasse respecter la loi dans le pays.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): J'appuierai le projet de loi, moi aussi. Je ne m'alarme pas autant que le chef de l'opposition (M. Drew) à l'idée de conférer à un gouvernement élu par le peuple les pouvoirs nécessaires pour parer à la crise actuelle. Sous notre régime démocratique, il nous faut accorder au Gouvernement des pouvoirs d'urgence dans le cas d'une crise nationale. Tant que le Gouvernement devra se présenter devant le peuple pour se faire réélire et tant qu'il lui faudra, pour gouverner, l'appui de la majorité de la Chambre, nous ne mettrons pas en danger l'existence de la démocratie en conférant ces pouvoirs.

Je ne m'étonne pas d'entendre les députés de l'opposition s'élever contre la réglementation. De fait, j'ai trouvé un peu étrange que le chef de l'opposition officielle se prononce sans la moindre réserve en faveur de régies propres à enrayer la hausse des prix et à favoriser la production des denrées nécessaires à la poursuite de la guerre. J'en ai été d'autant plus étonné que je me rappelle l'attitude que son parti exposait, ces jours derniers, à l'égard du sous-amendement dans lequel nous demandions l'établissement de régies et le versement de subventions expressément en vue d'enrayer la hausse du coût de la vie. Pendant trois ans durant la guerre, j'ai écouté, ici à la Chambre, les discours de députés conservateurs condamnant toutes les régies que le Gouvernement établissait. J'ai entendu aussi leurs plaidoyers en faveur de la suppression des régies dès la fin des hostilités. Aux élections de juin 1949, leur opposition à l'égard des régies et leurs discours en faveur de la suppression de toute réglementation ne les ont pas mieux servis que, nous, notre attitude en faveur des régies. Leur programme ne répondait pas aux désirs du public. Dans le cas de notre parti, on ne saurait dire si la population jugeait notre programme acceptable ou non. Une chose est pourtant certaine: ce n'est pas le public en général qui réclamait l'abandon des régies immédiatement après la guerre. En 1947, un sondage de l'opinion publique avait révélé que 76 p. 100 des gens interrogés étaient en faveur du maintien des régies qui ont tellement contribué au maintien des prix durant la guerre. La clameur contre les régies n'a pas été lancée par les salariés, les mères de famille ni les gens moyens. Elle est venue de cette classe de la société qui devait profiter le plus de cette suppression des régies. L'opposition officielle et les journaux qui l'appuient se sont faits les porte-parole de ceux qui réclamaient cette suppression.

C'est vrai que durant la guerre des gens ont grommelé contre les régies. Les commerçants maugréaient contre la paperasserie administrative et je conviens qu'il y en avait plus que de raison. Mais ceux qui ont le plus maugréé ne sont pas les gens des classes moyennes, les salariés, les mères de famille, tous ceux qui forment le gros de la population. Chacun reconnaissait que les régies en temps de guerre étaient salutaires à notre effort de guerre et qu'elles ont certainement été dans le meilleur intérêt de la population.

Certaines personnes craignent que les régies exercées par un gouvernement élu par le peuple nous privent de notre liberté. La seule liberté que contrecarreront les régies, c'est la liberté des hommes puissants et influents de hausser les prix et d'exploiter le plus possible leurs concitoyens. Tout gouvernement a le devoir de protéger la majorité de notre population qui est à la merci de ceux qui l'exploitent. D'aucuns prétendent que les prix élevés d'aujourd'hui sont dus à la majoration des salaires, au faible rendement de la main-d'œuvre, à la rareté et quoi encore. Quand il y a rareté, réelle ou artificiellement causée par ceux qui régissent une denrée, les prix montent. Il ne s'agit pas du coût de production, mais simplement de tou-

cher les plus forts bénéfices. Les fabricants refusent aujourd'hui de fixer le prix de marchandises à livrer plus tard, parce que les prix sont à la hausse. D'ici deux semaines, ils pourront majorer leur prix, non pas que les frais de production auront augmenté au cours de ces deux semaines, car il ne s'agit pas de proportionner les prix au coût de revient, mais bien de réaliser les plus forts bénéfices possibles.

Certains prétendent que le coût élevé de la vie est dû aux salaires élevés et à la faible production par heure-homme. Je veux dire quelques mots de cette théorie qu'échafaudent depuis quelque temps les journaux partisans de l'opposition officielle de même que ceux qui appuient le Gouvernement. C'est un filon de propagande qu'exploitent ceux qui sont payés pour le faire afin de répandre cette impression parmi le public. En réalité, ceux qui touchent des traitements et salaires reçoivent aujourd'hui une plus faible proportion des dollars dépensés dans le commerce qu'en 1938, soit un an avant la guerre. Le Bureau fédéral de la statistique rapporte dans les comptes nationaux des revenus et dépenses que sur chaque dollar versé en 1938 par le commerce et l'industrie du pays, 36c. a été payé en traitements et salaires. Or, en 1948,—la situation n'a sans doute guère changé aujourd'hui,—les traitements et salaires n'absorbaient que 35c. sur chaque dollar versé par le commerce et l'industrie. En d'autres termes, les traitements et salaires représentent aujourd'hui une plus faible proportion qu'en 1938 de tout dollar payé par l'industrie et le commerce.

D'autre part, en 1938, les bénéfices des sociétés étaient de 7c. pour chaque dollar versé par le commerce. En 1948, ils étaient de 11c. Aujourd'hui, à l'égard de chaque dollar versé par le commerce et l'industrie, les salaires sont de 1 p. 100 inférieurs à ceux de 1948. En 1948, les bénéfices des sociétés étaient environ de 4 p. 100 plus élevés.

Je citerai un autre exemple tiré des chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Je veux montrer que la hausse des salaires et la faible productivité ne sont pas la principale cause de la hausse actuelle du prix de la vie. Si le nombre 100 s'applique à l'année 1938, les traitements et salaires, en 1948, ont atteint 302, soit un niveau à peu près trois fois plus élevé qu'en 1938. De la même façon, les bénéfices des sociétés, en 1948, ont atteint 468, soit un niveau près de cinq fois plus élevé qu'en 1938. La moyenne des dépenses globales engagées par le commerce et l'industrie, en établissant à 100 celles de 1938, s'élevaient, en 1948, à 312. Les salaires à 302, étaient un peu inférieurs à la moyenne; les bénéfices des sociétés d'autre part étaient de beaucoup supérieurs à la moyenne.

Un tableau publié ici par le Bureau fédéral de la statistique montre clairement l'effet des régies au cours des premières années 40. Au cours de ces années, qu'on désigne sous le nom d'années réglementées, les salaires et traitements se sont maintenus autour de 4 milliards. En 1942, 1943 et 1944, ils se tenaient juste au-dessous ou juste au-dessus de 4 milliards. En 1948, ils étaient juste au-dessus de 6 milliards. Ils avaient donc augmenté d'un tiers depuis 1938. Pendant ces années de régies, soit 1941, 1942, 1943, et 1944, les bénéfices des sociétés se sont maintenus autour du milliard. En 1948, ils ont dépassé deux milliards. Ainsi, en 1948, la somme globale des bénéfices des sociétés avait plus que doublé comparativement à ceux de 1938. En 1948, les traitements et salaires, comparativement à ceux de 1938 étaient tout juste d'un tiers plus élevés.

Voici un autre exemple tiré d'un tableau publié par la Banque du Canada et ayant pour titre: *Bénéfices, statistiques relatives à 450 sociétés, bilan sommaire.* Le revenu net, après paiement d'impôts, de ces 450 sociétés, au cours des années de régies 1941, 1942, 1943 et 1944, s'échelonnait entre 235 millions et 263 millions. C'était un bénéfice plutôt constant pour ces quatre années. En 1949, le revenu net se chiffrait par 499 millions, plus de deux fois ce qu'il était au cours de la période des régies. Cette statistique démontre nettement que le commerce et l'industrie, plus que les salaires et traitements, ont bénéficié de l'abandon des régies. La même statistique renferme une ventilation par classes. J'en extrais quelques chiffres. Sous le régime de la réglementation, pendant les premières années 40, les actionnaires des industries alimentaires et de la transformation des denrées ont dû se contenter d'un revenu net annuel de sept à huit millions. En 1948 et 1949, elles ont réussi à obtenir un peu plus de treize millions. Considérons ensuite les industries textiles primaires. Elles ont dû se contenter, au cours des années de régie, d'un revenu annuel de trois à quatre millions. En 1949, elles ont reçu dix millions. Je constate que l'industrie de la pâte de bois et du papier, qui n'a probablement pas la tâche facile en temps de guerre, a dû, au cours des années 1942, 1943 et 1944, se contenter d'un revenu net de neuf à douze millions. En 1948, elle a reçu 64 millions et, en 1949, elle recevait encore 54 millions. Les industries du fer et de l'acier qui, pendant les années de régie, recevaient de douze à treize millions, ont reçu en 1948, 25 millions. L'industrie de l'outillage électrique qui, pendant les

années de régie, recevait huit millions, a reçu 21 millions en 1948. Voilà le revenu net reçu par les actionnaires de ces industries. Dans l'industrie des métaux non-ferreux, le revenu net est monté de 70 millions, pendant les années de régie, à 111 millions en 1948. Il y a ensuite un cas remarquable, celui du commerce de détail et des industries de service. C'étaient les industries dont l'actif dépasse $200,000. Ce n'était pas la petite épicerie du coin, ni les petits indépendants. C'était les chaînes de magasins, les grands magasins. Pendant les années de régie, ces commerces ont reçu un revenu net de six millions par année; mais, en 1948, ils ont reçu jusqu'à seize millions.

A mon avis, la hausse du coût de la vie ne résulte pas entièrement de l'augmentation des salaires ni de la diminution du rendement des ouvriers, mais plutôt de la perte de bénéfices qu'on veut faire compenser par les consommateurs. N'oublions pas que le consommateur canadien contribue aux bénéfices de la même façon qu'il acquitte l'impôt au gouvernement. Les bénéfices sont puisés dans le gousset du consommateur tout comme les impôts sont perçus par le gouvernement canadien.

En terminant, monsieur l'Orateur, je souligne que la principale cause de l'accroissement du coût de la vie n'est pas le relèvement des salaires ni la diminution du rendement par homme-heure. A moins que la situation en 1950 ne soit très différente de celle de 1948 et 1949, l'industrie et le commerce dépensent moins aujourd'hui en gages et en salaires qu'en 1938. Les chiffres démontrent aussi que les bénéfices des sociétés sont, dans la plupart des cas, le double, non pas de ceux de 1938, mais de ceux des années de guerre, durant lesquelles les régies étaient en vigueur. Ils montrent, en outre, que ceux qui ont bénéficié de la levée des régies n'ont pas été les salariés de notre pays mais les actionnaires.

De même que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), ce qui me déplaît du projet de loi, c'est qu'il ne déclare pas d'une façon suffisamment explicite,—de fait, je me demande s'il en est même question,—que le ministre aura le pouvoir de réglementer, au besoin, tous les prix sans exception. Le chef de l'opposition officielle nous dit que le bill accorde au ministre exactement ce pouvoir. J'espère qu'il en est ainsi. Cependant, le projet de loi me plaîrait bien davantage, si le ministre nous assurait qu'il lui donne le pouvoir de réglementer tous les prix sans exception, lui permettant ainsi de mettre un frein à la

hausse du coût de la vie qui, aujourd'hui, gruge de plus en plus le salaire de nos travailleurs.

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): Je n'ai pas souvent pris la parole au cours de la présente session de la Chambre des communes. De fait, mon assistance aux séances n'a pas été régulière, pour des raisons qui, à mon avis, sont évidentes à tous. Cependant, les députés n'ont pas à s'inquiéter, étant donné que le correspondant du *Globe and Mail* s'est chargé de surveiller leurs mœurs, du point de vue de l'assistance aux séances. Il publie votre nom quand vous n'êtes pas là. Afin qu'il soit parfaitement renseigné au sujet de samedi dernier, j'aimerais lui faire savoir que j'assistais à une partie de football, que se disputaient les équipes d'Ottawa et d'Hamilton. J'ai fort prisé la partie. Je le répète, j'y ai assisté un samedi après-midi. Je ne traiterai qu'un seul détail du bill dont nous sommes saisis. Je le fais pensant être utile au ministre de la Justice et au procureur général du Canada (M. Garson), qui sans doute est responsable de la mesure qu'on nous présente.

M. Knowles: Il est aussi Solliciteur général.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je le sais, mais c'est lui qui vous laisse sortir de prison lorsque vous devriez y rester. C'est lui qui a les clefs.

Je reconnais, avec le chef de mon parti, que le bill attribue une très grande portée au principe du gouvernement par décret du conseil. Je l'ai lu avec soin et je me suis reporté à quelques autorités. J'entends faire bénéficier la Chambre,—ce n'est peut-être pas le mot juste,—de mon point de vue sur ce que veut le droit à l'égard des questions de ce genre. Toutefois, je signale auparavant que le bill présente peut-être certains avantages indirects que nous ne prévoyons pas en ce moment.

Ainsi, aux termes de la mesure à l'étude, le ministre sera autorisé à édicter des règlements en vue d'interdire une grève qui nuirait aux Canadiens. Il sera autorisé à régler un autre problème qui nous bouleverse depuis longtemps, savoir, les pourparlers relatifs aux tarifs-marchandises qui se poursuivent et qui sont la chose la plus futile et la plus sotte que je connaisse. Ces pourparlers ont beaucoup profité à certains avocats, mais ils n'ont rien donné à personne d'autre. Le conseil privé du Canada est présentement saisi d'un appel. C'est l'appel le plus absurde dont j'aie jamais entendu parler. J'ai assisté à quelques-unes de ces réunions il y a tellement longtemps que je n'ose pas préciser. Qu'arrive-t-il: un jour, vous y verrez Jones et Smith,—je me suis élevé au poste de ministre un peu vite, je

sais,—et le lendemain, Brown et Robinson, tandis que Jones et Smith n'y seront plus, et pour d'excellentes raisons: ils s'occuperont de l'administration de leurs ministères et des affaires du pays. En conséquence ces appels des décisions de la Commission des transports du Canada au conseil privé du Canada sont, à mon avis, la méthode la plus futile et la plus stupide qu'on ait jamais adoptée en vue de résoudre un problème.

En d'autres termes, les chemins de fer ont besoin d'un certain montant de revenu. Ils ne peuvent l'obtenir que des taux exigés. Je ne puis concevoir pourquoi on ne peut pas déterminer ce montant, établir le coût de l'exploitation d'un chemin de fer, et lui permettre de réaliser un certain pourcentage de bénéfices, soit élaborer un plan de ce genre. Je parle de ces choses parce qu'au cours des discussions relatives à la grève, nous n'avons pris aucune mesure visant à résoudre le grave problème que constituent les impasses dans le domaine ouvrier.

Je ne veux aucun mal au ministre du Commerce (M. Howe), mais il a maintenant l'occasion de s'occuper de situations de cette nature. S'il me consultait, je pourrais sûrement lui donner d'excellents conseils sur ce que la Chambre des communes devrait faire. Je crois que ce ne serait pas mal du tout de faire fonctionner quelque peu la règle du droit à l'égard de ces questions. Personne n'en souffrirait beaucoup et nous pourrions obtenir des résultats. Mais il semble accueillir des difficultés avec plaisir. Il pourrait au moins régler promptement quelques problèmes de plus comme ceux que j'ai mentionnés, car je suis sûr qu'il est expéditif. Qu'il ait tort ou raison, c'est une tout autre affaire. Sa plus grande qualité est peut-être la célérité. Ce n'est pas une mauvaise qualité: lorsqu'il se trompe, il s'en aperçoit vite. Je suis sûr que ces collègues lui sont d'un grand secours en le plaçant sur la bonne voie, une fois qu'ils lui ont démontré la bonne voie. Mais, à cause de son état d'esprit, il lui faut une démonstration; les arguments ne suffisent pas.

A propos du bill à l'étude, je m'en tiens à un détail. J'ai dit tantôt que j'adopte cette attitude afin de faire œuvre utile. Personne n'a refusé ni ne refusera d'admettre ce dont nous avons besoin en cette circonstance critique. N'ayons pas peur d'employer l'expression. C'est uniquement pour cela que nous sommes ici. Nous avons été convoqués à une session d'urgence, à une session spéciale.

Sauf le respect et les égards que je dois au poste élevé qu'il occupe, je dis au ministre de la Justice que, du point de vue constitutionnel, le bill à l'étude ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit, qu'il sera infirmé si l'on se donne la peine de l'attaquer.

Le très hon. M. Howe: Opinion sans valeur.

M. Smith (Calgary-Ouest): Avis donné à première vue, serait une meilleure expression à employer. Il se peut que la lecture de la cause relative à la loi de tempérance du Canada confirme tout ce que j'avance. Si le ministre veut de la lecture délassante, il en trouvera là.

Le très hon. M. Howe: Toutefois, on ne vous comptera rien pour votre avis.

M. Smith (Calgary-Ouest): Il ne faut jamais désespérer. Puisque le ministre va tout régir, je ne manquerai pas de lui soumettre mes honoraires.

Voici la base que je pose. Les obligations ont beau être internationales, elles ne changent rien à la loi fondamentale du pays. Ainsi en a décidé le Conseil privé. Cela ne fait aucun doute. Le jugement remonte à 1937. Il n'a pas été modifié depuis. La loi va si loin, que le Parlement ne peut pas restreindre les droits des provinces même s'il y a état d'urgence: il lui faut déclarer par une loi un état d'urgence. Telle est assurément la situation. La décision prise par le Conseil privé lors de la cause relative à la loi de tempérance du Canada, revenait presque à dire que si le Parlement du Canada déclare, de fait, qu'il existe une situation critique, c'est inutile de prétendre qu'il n'en existe pas. Le Conseil privé n'a peut-être pas exposé la situation aussi simplement que moi, mais telle est la loi au Canada aujourd'hui.

Dans son discours, le ministre de la Justice (M. Garson) s'est montré fier et a félicité son ministère d'avoir trouvé un autre moyen d'intervenir dans les pouvoirs des provinces. Le ministre hoche la tête.

L'hon. M. Garson: Dans le plan horizontal. Je ne voudrais pas passer pour avoir partagé les vues de mon honorable ami.

M. Smith (Calgary-Ouest): Si le ministre la hochait un peu plus souvent dans d'autres sens, il aurait peut-être meilleure mine. A mon humble avis, la seule façon dont le Parlement puisse intervenir dans la compétence des provinces, c'est d'affirmer spécifiquement qu'il le fait à cause de l'existence d'une situation critique. Si nous agissions ainsi, si nous disions qu'il nous faut prendre ces mesures à cause de l'existence d'une situation critique, personne ne pourrait sérieusement prétendre qu'il n'existe pas de situation critique.

Telle est la décision du Conseil privé et telle est la loi du pays. J'affirme, en toute impartialité, que cette loi se fonde sur l'existence d'une crise nationale. Dans ce cas, pourquoi ne le dit-on pas? Pourquoi a-t-on peur de déclarer que nous traversons une crise?

J'ai dit que je m'efforcerais de formuler des propositions pratiques. Pour que la mesure à l'étude donne des résultats, il faudra que le Gouvernement aille aussi loin que je le lui ai conseillé. Les considérations énumérées au troisième alinéa ne peuvent suffire. Je cite:

> Considérant qu'une action efficace du Canada, afin de sauvegarder la sécurité nationale et d'aider les Nations Unies en conformité de ses obligations, comporte la nécessité de pourvoir aux préparatifs de défense dans une mesure sensiblement accrue.

Pour ce qui est du point de vue juridique, il aurait pu s'agir tout autant de beurre, de cuir ou de n'importe quoi. Il n'en reste pas moins que, pour être efficace, une loi doit être explicite. Il est évident que les décrets du conseil empiètent sur les droits des provinces. Enfin, je répète que le Parlement ne dispose, à mon avis, d'aucun moyen de limiter la compétence des provinces, sauf dans le cas de circonstances critiques. Si une crise existe, le Parlement doit déclarer l'état d'alerte, non pas comme point de droit mais comme question de fait.

Si nous reconnaissons ce fait, le Gouvernement peut alors agir presque à sa guise. Je prie le ministre d'accepter ma proposition, non pas que je sois réputé comme jurisconsulte en droit constitutionnel, car je ne le suis pas. Il me semble qu'on a quelque peu exagéré au Canada l'expression "jurisconsulte en droit constitutionnel", puisque les causes portant sur des points de droit constitutionnel sont très rares. On pourrait les lire toutes dans une soirée.

On veux maintenant accomplir de façon irrégulière ce qui pourrait être accompli de façon régulière en suivant la méthode que j'ai proposée. Nous voulons atteindre par des moyens détournés un but que nous ne tenons à atteindre par des procédés simples et directs. Je ne veux offusquer personne, le ministre moins que tout autre, en employant ce terme, mais je dois avouer que la présente mesure cherche à accomplir par des faux-fuyants ce que nous pourrions accomplir de façon franche et directe.

L'hon. M. Garson: L'honorable député me permet-il une question? A-t-il l'impression que le Parlement a le pouvoir de passer des lois concernant la défense et le commerce?

[M. Smith (Calgary-Ouest).]

M. Smith (Calgary-Ouest): Concernant le commerce?

L'hon. M. Garson: Et la défense. Le Parlement a-t-il le pouvoir d'adopter des lois concernant la défense et le commerce?

M. Smith (Calgary-Ouest): Mais oui. Cependant, disons aussi...

L'hon. M. Garson: Cela suffit. Vous avez répondu à la question.

M. Drew: Non, il n'y a pas répondu.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je vais vous faire hocher la tête dans l'autre sens. Le Parlement a le pouvoir de le faire dans certaines limites déterminées. Il en a le pouvoir à l'égard des droits douaniers, des chemins de fer. Mais il ne peut s'emparer de l'aciérie d'Hamilton. C'est ici que les provinces entrent en jeu. La province peut me déposséder de ma maison pour la donner à un autre, mais le gouvernement fédéral n'a pas ce droit. La province a le pouvoir de s'emparer du commerce de l'un pour le passer à l'autre. Le gouvernement fédéral ne le peut pas.

Le très hon. M. Howe: C'est la loi qui existe à Calgary, je crois.

M. Smith (Calgary-Ouest): C'est la loi de Calgary; et je ne sais pas pourquoi, pendant toutes ces années, elle a pu échapper à l'esprit du ministre du Commerce, car c'est aussi la loi universelle de l'Empire britannique. Toutefois, c'est avec plaisir que je l'ai entendu m'interrompre, parce qu'il y eut un temps où je craignais pour lui. Il vient de nous montrer qu'il n'est pas trop vieux pour apprendre. A mon avis, il devrait peut-être cesser de consulter le ministre de la Justice, quand il s'agit de savoir comment il peut intervenir et abolir les pouvoirs des provinces.

Le très hon. C. D. Howe (Ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés comprennent l'importance du rendez-vous de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et que tous nos meilleurs vœux l'accompagnent. Nous ne voudrions pour rien au monde le lui faire manquer. Je propose donc que nous ajournions la discussion.

(Sur la proposition du très honorable M. Howe, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

DÉFENSE NATIONALE

CAMPAGNE DE CORÉE—DÉCRET DU CONSEIL PLAÇANT EN ACTIVITÉ DE SERVICE OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE DES FORCES CANADIENNES

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 32 de la loi de la Défense nationale, modifiée par le bill adopté aujourd'hui, un décret du conseil a été édicté cet après-midi et je m'imagine que certains députés voudraient en prendre connaissance le plus tôt possible.

Il s'agit du décret C.P. 4365, du 9 septembre 1950. En voici le texte:

Afin que les officiers et hommes de troupe des forces canadiennes, dont le nombre ne doit en aucun temps dépasser 15,000, puissent participer le plus efficacement possible à l'action entreprise par les Nations Unies en vue de rétablir la paix dans la république de Corée, les éléments de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien qui sont désignés dans la loi de la défense nationale comme étant les forces régulières sont, par les présentes, mises en activité de service.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose le renvoi de la suite du débat.

—Lundi, nous reprendrons le débat sur le bill nº 5 et nous passerons ensuite à la discussion qui précède la deuxième lecture du bill nº 4. Si nous terminons ces travaux, nous reprendrons le débat sur le budget.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 6 heures et 5 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

COMMISSION POUR L'EXTRÊME ORIENT

RAPPORT DE SES INITIATIVES, DU 24 DÉCEMBRE 1948 AU 30 JUIN 1950

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je dépose des exemplaires anglais et français du troisième rapport du secrétaire général de la Commission pour l'extrême Orient, pour la période allant du 24 décembre 1948 au 30 juin 1950.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

ENTREPRISE D'IRRIGATION ET DE FORCE MOTRICE SUR LA SASKATCHEWAN-SUD

M. Diefenbaker:

Au cours de chaque mois, depuis le 1er avril 1950, quelle somme a-t-on dépensée pour l'entreprise d'irrigation et de force motrice sur la Saskatchewan-sud?

M. McCubbin:

1950	
Avril	$90,448.75
Mai	25,541.33
Juin	54,284.53
Juillet	39,090.38

DRAGAGE À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

1. Au cours de la présente année, a-t-on effectué des travaux de dragage à Terre-Neuve?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits et où doit-on entreprendre d'autres travaux d'ici la fin de la saison?

L'hon. M. Fournier:

1. Le *General Curie* est le seul dragueur employé à Terre-Neuve cette année.

2. Il a fait du dragage dans le havre de Bonavista du 13 mai au 1er septembre dernier. Il doit se rendre immédiatement à Catalina où il fera des travaux jusqu'au 25 septembre. De là il se rendra à Fortune, où le dragage se poursuivra tant que le temps le permettra.

HANGAR DU C.A.R.C. À SASKATOON—LOUÉ POUR EN FAIRE UN MUSÉE

M. Knight:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il loué un hangar appartenant au Corps d'aviation royal canadien à Saskatoon aux fins d'y installer un musée de véhicules démodés? Dans le cas de l'affirmative, à qui et quel en est le loyer?
2. En vertu du bail, à qui incombe la responsabilité *a*) des réparations, *b*) de l'entretien, *c*) des frais d'assurance?
3. Est-ce un bail mensuel ou annuel?
4. Le locataire a-t-il porté plainte ou fait rapport relativement à l'état des immeubles? Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions a-t-on prises?
5. Quel est l'état général de l'immeuble?

L'hon. M. Chevrier:

1. Un hangar du ministère des Transports à l'aéroport a été loué à la *Western Development Museum Board*, à raison de $212.42 par mois "afin de permettre la création d'un musée de pièces relatives à la colonisation de l'Ouest, qui renfermera les plus anciens modèles d'instruments aratoires et de véhicules".

2. *a*), *b*) et *c*), au locataire.

3. Voir réponse au nº 1.

4. Oui, le locataire s'est plaint de l'état du toit et a demandé qu'on l'exempte de loyer pendant un an, afin de lui permettre d'effectuer les réparations nécessaires. Le ministre l'a informé qu'il ne pouvait faire une exception de ce genre.

5. A l'exception du toit, l'immeuble est censé être en bon état.

LOCAL OCCUPÉ PAR LE GOUVERNEMENT À KINGSTON

M. Knowles:

1. Le ministère du Revenu national occupe-t-il un local dans l'édifice situé à l'angle des rues King et William, à Kingston (Ontario)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la superficie du local loué, quel en est le loyer mensuel et à qui verse-t-on ce loyer?
3. L'édifice situé à l'angle des rues King et Clarence, à Kingston (Ontario), autrefois occupé par la division de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu national, est-il actuellement inoccupé?
4. Quelle distance y a-t-il entre cet édifice et celui dont il est fait mention au nº 1?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui, au nº 243 est de la rue King.

2. *a*) 3,704 pieds carrés; *b*) $479.17 par mois; *c*) *The Empire Life Insurance Company.*

3. Oui.

4. Deux pâtés de maisons et demi.

AÉROPORT DE GANDER (T.-N.)—PISTES D'ENVOL

M. Higgins:

1. A-t-on pris des dispositions pour prolonger les pistes d'envol à l'aéroport de Gander?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle en sera la longueur et quand les travaux commenceront-ils?

L'hon. M. Chevrier: On est à préparer les plans et devis en vue de porter la longueur d'une piste à 8,600 pieds et d'accroître sa

résistance de façon qu'elle puisse supporter un poids de 150,000 livres. On prévoit que les travaux commenceront au printemps de 1951, dès que le temps sera favorable.

LA GENDARMERIE ROYALE À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. Combien d'anciens employés du service préventif des douanes à Terre-Neuve ont permuté dans la division de la marine de la Gendarmerie royale du Canada, à la suite de l'union de Terre-Neuve au Canada?
2. Quel est le nombre actuel de ces employés?

L'hon. M. Garson:

1. Treize en tout.
2. Huit (quatre ont quitté le service et un cinquième est passé à la Division des douanes).

GENDARMERIE ROYALE À TERRE-NEUVE—NAVIRES PATROUILLEURS

M. Higgins:

1. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle un navire patrouilleur stationné à Halifax?
2. Dans le cas de l'affirmative, de quel type est ce navire ?
3. Combien de navires patrouilleurs de la Gendarmerie royale du Canada sont stationnés à Halifax?
4. De quel type sont ces navires?

L'hon. M. Garson:

1. Oui, durant l'été.
2. Du type "Fort".
3. Trois; mais ces navires patrouillent dans les eaux intérieures, dans le golfe Saint-Laurent par exemple et dans la zone d'Halifax.
4. Deux sont du type "Commissioner" et un du type "Detachment".

QUAI DE L'ANSE PORTUGAL (T.-N.)

M. Higgins:

Quelles mesures a-t-on prises en vue de réparer le quai de l'anse Portugal, à Conception-Bay, dans le district de Saint-Jean-Est (Terre-Neuve)?

L'hon. M. Fournier: Notre ministère n'a pris aucune mesure en vue de la réparation de ce quai servant au bac transbordeur qui se rend à l'île Bell. Le circuit du bac se trouvant entièrement dans la province de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral ne se reconnaît pas tenu d'entretenir les quais.

COMMISSION DU BLÉ—VENTES ET PRIX DE L'ORGE ET DE L'AVOINE

M. Diefenbaker:

Combien de boisseaux *a*) d'orge, *b*) d'avoine, ont été vendus par la Commission canadienne du blé, au cours de chaque mois, entre avril et juillet, inclusivement, et quel a été le prix moyen de vente par boisseau au cours de chaque mois?

M. McIlraith: La Commission canadienne du blé n'ayant pas encore établi son bilan définitif à l'égard de la dernière année-récolte, nous ne pouvons fournir les chiffres demandés. Nous n'y verrions aucun inconvénient s'ils étaient prêts.

M. Diefenbaker: C'est étrange.

(La question est rayée.)

MINISTRE DU COMMERCE—PUBLICATION "PRIX ET INDICE DES PRIX"

M. Balcom:

1. Le ministère du Commerce publie-t-il un opuscule intitulé: *Prix et indice des prix*?
2. Quand en a-t-il commencé la publication?
3. Quel a été le tirage mensuel de cette publication au cours de 1950?
4. Combien en a-t-on imprimé d'exemplaires depuis la publication du premier fascicule?
5. Quel est le coût total annuel de la rédaction et de l'impression d'une telle publication?
6. *a*) Quel est le coût de l'abonnement annuel? *b*) Quel est le prix d'un exemplaire?
7. Quelles ont été les recettes provenant de cette publication au cours des années terminées le 31 mars 1949 et 1950?

M. McIlraith:

1. Oui: *Prix et indice des prix.*
2. En 1923.
3. 1,500 exemplaires.
4. Nous n'avons pas de données à cet égard.
5. La préparation des stencils et de l'impression coûte environ $1,266 par an.
6. *a*) $2.
   b) 20c.
7. Les recettes provenant des publications du Bureau fédéral de la statistique ne sont pas versées à un compte distinct.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

SERVICE CIVIL—PERSONNEL DE LA DÉFENSE PASSIVE

M. White (Middlesex-Est):

Combien de personnes le Service civil a-t-il employées comme membres du personnel de la défense passive *a*) au cours de l'année précédant le 30 juin 1950, *b*) depuis le 30 juin 1950 jusqu'à ce jour?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

INDUSTRIE DES ALLUMETTES—QUESTION AU SUJET DE POURSUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je désire poser au ministre de la Justice une question à propos d'une nouvelle parue dans le *Standard* de Montréal annonçant, samedi, la possibilité de poursuites contre une prétendue coalition des allumières. Quel genre de poursuites doit-on intenter?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): A cette question du député, fondée sur un rapport de journal que je n'ai malheureusement pas lu, je puis répondre que nous avons écrit au procureur général de la province de Québec pour lui faire remarquer que, tout en ayant la compétence pour intenter nous-mêmes ces poursuites, nous aimerions le faire en son nom s'il désire que nous procédions de cette manière. Après avoir conféré avec nous, il a dit qu'il préférait qu'il en soit ainsi. Nous avons donc, avec l'aide de nos avocats, M^es^ J. G. Ahern, C.R., et Guy Favreau, agi en collaboration avec le bureau du procureur général de Québec. La nouvelle du journal dont fait mention le député rapportait les démarches que je viens de mentionner.

M. Diefenbaker: Puis-je poser une autre question? A propos de ses travaux et enquêtes, la Gendarmerie royale agit-elle sous les directives du ministère de la Justice ou du procureur général de Québec?

L'hon. M. Garson: J'imagine qu'en l'espèce elle agit en collaboration avec notre propre conseiller juridique. Pour la forme, toutefois, et afin de respecter la priorité de la province dans ce domaine, l'action est intentée au nom du procureur général de Québec, mais c'est nous qui préparons la cause. Je pense donc que les instructions données à la Gendarmerie royale dans ce cas viennent directement ou indirectement de notre avocat.

ALASKA

RÉSEAU FERROVIAIRE JUSQU'À LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Samedi, j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) une question découlant d'une déclaration qu'aurait faite le sénateur Magnuson de l'État de Washington à l'égard du projet d'aménagement d'un chemin de fer reliant l'Alaska et les États-Unis et passant par le Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il aujourd'hui fournir des précisions à ce sujet?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure de répondre à cette question dès demain.

TRAVAUX PUBLICS

QUESTION RELATIVE À TOUTE MODIFICATION DE PROGRAMME—BUREAU DE POSTE À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics (M. Fournier). Peut-il nous donner prochainement une idée des modifications apportées au programme du ministère relativement à l'érection des édifices publics à la suite des décisions annoncées par le ministre des Finances? Peut-il nous dire, en particulier, si l'érection du nouveau bureau de poste à Winnipeg aura lieu?

M. Sinclair: Pratiquons l'économie.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): La question fait l'objet d'un sérieux examen et pour l'instant je ne puis me prononcer. Lorsque j'en serai venu à une décision, je ferai certainement une déclaration à la Chambre.

LES PRODUITS ESSENTIELS

DÉPÊCHE RELATIVE AUX DÉBATS DU SAMEDI 9 SEPTEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. Le premier alinéa d'une dépêche de la *Presse Canadienne* relative aux débats de samedi est ainsi conçu:

> La Chambre des communes a passé trois heures samedi à débattre une motion de l'opposition visant à étouffer un bill du Gouvernement qui avait pour objet de constituer des pouvoirs de réserves étendus en matière de réglementation des produits "essentiels" à la réalisation du programme de réarmement du Canada.

Des voix: Très bien!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: Monsieur l'Orateur, ces interruptions témoignent de la nécessité de rectifier l'impression fausse que donne la dépêche. (*Rires.*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: Avec la véracité habituelle de la *Presse Canadienne,* la nouvelle interprète ensuite, avec exactitude, l'effet de la motion et cite certaines affirmations qui ont été faites. Il n'y a pas lieu de nous élever contre l'interprétation qui ne vise qu'à expliquer la motion. Les députés savent, cependant, qu'une motion de ce genre tend à faire comprendre au Gouvernement la nécessité de retenir le bill, de le reviser et de le présenter sous une forme compatible avec les vœux qui ont été formulés. Étant donné ce premier alinéa de la nouvelle, je veux citer brièvement ce que j'ai dit samedi, comme le compte rendu en fait foi à la page 539. Voici:

> Je me propose de traiter deux points soulevés dans l'amendement qui nous est soumis. Mais je voudrais tout d'abord m'arrêter aux buts généraux du bill. A l'examen précédant la deuxième

lecture, c'est du principe dont s'inspire une mesure que nous avons à nous occuper. Or, dans ce cas-ci, ce principe consiste, au fond, à conférer au Gouvernement des pouvoirs exceptionnellement vastes pour lui permettre de parer à un état de choses qui peut influer sur notre économie par suite de nos préparatifs de défense. Depuis qu'il est question, ici à la Chambre, de la situation internationale et des mesures qu'on a prises ou qu'on n'a pas eu soin de prendre à cet égard, nous nous sommes efforcés de souligner que la situation actuelle est beaucoup plus grave que ne l'a reconnu le Gouvernement dans ses déclarations à la Chambre.

Je fais ensuite allusion à certains détails, et je poursuis ainsi:

Comme je le disais hier, pendant l'examen de la résolution, chacun de nous doit avoir à cœur de s'assurer de toute manière que, même si nous concédons ces pouvoirs bien définis, nécessaires au Gouvernement, nous n'abdiquons pas nos fonctions en qualité de membres de l'autorité suprême du Canada, et que, à titre de Parlement, nous ne donnons de blanc-seing à aucun gouvernement.

Je signale simplement, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un genre de motion qui a maintes fois été accepté par le Gouvernement et par nombre d'autres gouvernements qui existent en vertu d'une constitution analogue. Après cette acceptation, ils décidaient de retarder la lecture du bill, de le reviser et de lui donner une teneur compatible avec les vœux formulés.

Nous avons présenté des propositions relativement à la façon dont le bill à l'étude réaliserait le but et la fin qui semblent compatibles avec notre constitution; tel était l'objet de la motion.

LES INONDATIONS

MANITOBA—INTERPELLATION AU SUJET DU DERNIER PAIEMENT AUX FINS DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement fédéral a-t-il conclu une entente avec le gouvernement manitobain au sujet du dernier paiement à la caisse de secours à l'égard des inondations du printemps dernier, des mesures de prévention et le reste?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Il n'y a rien de nouveau à ce sujet. Nous avons versé au Manitoba un acompte sur les douze millions et demi votés à la dernière session par le Parlement. Il n'y a pas eu d'autres pourparlers au sujet du paiement final à être versé.

M. Knowles: Pas même de nouveaux pourparlers?

L'hon. M. Abbott: Le montant voté était généreux.

[M. Drew.]

LOI SUR LES MATIÈRES ESSENTIELLES À LA DÉFENSE

RÉGIE ET RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERVICES ESSENTIELS

La Chambre reprend la suite de l'examen, suspendu le samedi 9 septembre, de la motion du très honorable M. Howe proposant la 2e lecture du bill n° 5 relatif aux matières et services essentiels aux fins de la défense et de la sécurité nationale.

Des voix: Aux voix.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur . . .

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est moi qui ai ajourné le débat . . .

M. Macdonnell (Greenwood): Je croyais que le ministre ne désirait pas prendre la parole.

Le très hon. M. Howe: Je ne suis pas aussi vif que mon honorable ami. Monsieur l'Orateur, je voudrais dire seulement quelques mots au sujet de l'amendement présenté par l'opposition conservatrice. J'ai été frappé par une déclaration de son chef (M. Drew) à la *Presse canadienne*. Il a dit à cette agence de presse qu'elle a tort de prétendre que l'amendement de l'opposition ne coulerait pas le projet de loi. L'adoption de la proposition ne coulerait pas seulement le bill, mais renverserait le Gouvernement.

Une voix: Quel grand bienfait ce serait!

M. Drew: C'est un bienfait pour tout le pays que nous ne pouvons encore espérer.

Le très hon. M. Howe: A mon sens, la *Presse canadienne* ne devrait publier ni une rectification, ni la déclaration du chef de l'opposition, selon laquelle sa proposition d'amendement ne tuerait pas le bill, puisque, évidemment, elle aurait précisément cet effet.

M. Graydon: Le ministre aurait-il l'intention de contrôler la presse au moyen du bill?

Le très hon. M. Howe: Je dois avouer que la tournure que prend la discussion m'étonne beaucoup. Le bill lui-même prévoit la répartition des matières essentielles à la défense du Canada, lorsqu'il y a pénurie, et la fixation des prix des matières ainsi réparties, afin que les pénuries ne provoquent pas d'augmentation dans les prix.

La proposition d'amendement attaque le bill de deux façons opposées. Tout d'abord, elle affirme que nous devrions déclarer un état de crise. Il n'y a qu'une raison à cela: un état d'urgence créé par une guerre appréhendée, ce qui justifierait l'application de la

loi de 1914 sur les mesures de guerre. Cette loi donnerait au gouvernement fédéral la priorité sur les attributions provinciales et lui permettrait de prendre toute initiative qu'il jugerait essentielle à l'administration des affaires de l'État en période d'urgence.

L'amendement ajoute que le Gouvernement s'attribue des pouvoirs beaucoup trop vastes. Il prétend que si nous voulons assurer la distribution des matières essentielles à la défense, il nous faudra énumérer dans le bill celles qui feraient l'objet de ce contrôle; que si nous avons l'intention de décider qu'il y a pénurie de tels produits, nous devrions le décider dès maintenant; que si nous nous trompons à l'égard d'une matière qui peut se raréfier, nous n'y pourrons rien par la suite.

M. Macdonnell (Greenwood): Foutaises.

Le très hon. M. Howe: L'amendement laisse l'opposition conservatrice en mesure de dire à la *Canadian Corps Association* qu'elle désire faire adopter telle loi, et ne veut pas restreindre les pouvoirs du gouvernement, mais invoquer la loi des mesures de guerre et permettre au gouvernement de faire le nécessaire. Elle pourrait dire à l'Association canadienne des manufacturiers qu'elle a essayé de prévenir l'assujétissement des industries à coups de massue. Je crois que c'est là un des slogans de l'opposition. L'opposition ajouterait que par cette loi, le gouvernement devrait déclarer quelles matières seront assujéties à la régie et les y soumettre dès maintenant afin que l'industrie sache, où elle en est. Voilà quels seraient les résultats de l'amendement.

Certains emploient un langage plutôt singulier. L'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) s'est servi du vieux cliché: "On outrepasse et on méconnaît les droits du Parlement". Pour démontrer à quel point on outrepasse et on méconnaît les droits du Parlement, je signale qu'au cours des douze derniers mois le Parlement a siégé en septembre, octobre, novembre, janvier, février, mars, avril, mai, juin et août. En d'autres termes, dix mois sur douze, mais le député prétend qu'on méconnaît les droits du Parlement.

Le député a également affirmé, je crois, que nous empiétons sur les libertés fondamentales et les droits de l'homme en nous attribuant le pouvoir de répartir les matières et de fixer les prix.

M. Diefenbaker: Je n'ai jamais fait de déclaration de cette nature.

Le très hon. M. Howe: Je croyais que l'honorable député l'avait affirmé.

M. Diefenbaker: Lisez mes observations.

Le très hon. M. Howe: Je croyais pouvoir trouver ces paroles dans les observations de l'honorable député. S'il ne les a pas prononcées j'en suis très heureux.

M. Diefenbaker: Lisez-les.

Le très hon. M. Howe: Je dois affirmer que ce n'est pas exactement ce que nous faisons. Si nous agissons en ce sens, ce n'est que dans une très faible mesure, eu égard à la situation dans laquelle se trouve le pays.

On a prétendu que la mesure à l'étude permet à l'État de s'emparer des chemins de fer pour régler la grève des cheminots. Elle ne permet pas à l'État de s'emparer de quoi que ce soit. Elle l'autorise, il est vrai, à répartir les services ferroviaires, pourvu que ces services existent. Autrement dit, si, les chemins de fer fonctionnant normalement, il est nécessaire de transporter du blé plutôt qu'autre chose, du papier-journal, par exemple, l'État peut ordonner aux chemins de fer d'assurer ce transport. Mais rien, dans le projet de loi, n'autorise l'État à s'emparer des chemins de fer, rien ne lui permet de s'immiscer dans une grève semblable à celle dont le Parlement s'est occupé au début de la présente session. S'il arrivait qu'un tel pouvoir fût prévu dans le projet de loi, le Gouvernement n'y recourrait sûrement pas. Il a, on le sait, d'autres moyens de régler les différends ouvriers et rien, dans le projet de loi, n'est de nature à modifier la façon dont il a toujours procédé en pareille matière.

On nous dit que le bill à l'étude empiète sur la compétence des provinces. Le représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) a même affirmé qu'il ne peut être constitutionnel, parce que nous n'avions pas le droit de porter atteinte à la compétence des provinces. Je crois qu'il a pris dix bonnes minutes pour exposer sa thèse. J'ai dit que son opinion était celle de l'homme de la rue. Il a rétorqué en soutenant que je donnais mon avis à première vue. Cependant, en présentant le projet de loi, le Gouvernement n'a pas l'intention d'empiéter sur les droits des provinces. Advenant l'adoption d'un arrêté qui violerait les droits provinciaux, la partie lésée peut en appeler aux tribunaux. La Cour suprême du Canada sera prompte à abroger un décret si, de fait, il enfreint les droits des provinces.

Le Gouvernement est avisé par le ministre de la Justice et ne peut manquer d'accepter l'opinion du ministère de la Justice...

M. Drew: Oh!

Le très hon. M. Howe: ...qui a jugé le bill constitutionnel. Le Gouvernement a le droit de présenter des mesures visant la défense

nationale. De même, il a le droit de décréter des mesures ayant trait uniquement au commerce dans le pays. Pour l'instant, le Gouvernement est parfaitement satisfait de s'en tenir à l'exercice de ce droit restreint; il est d'avis que la situation de la défense ne justifie aucun autre droit pour le moment.

M. Diefenbaker: Que veut dire le ministre par ces mots: "ne justifie aucun autre droit pour le moment"?

Le très hon. M. Howe: Aucun droit d'empiéter sur la compétence des provinces.

Nous constatons que l'opposition conservatrice réclame instamment une grande action militaire. Elle insiste pour faire accroître énormément le nombre d'hommes affectés à la guerre. L'honorable député de Kamloops (M. Fulton) préconise la conscription immédiate de notre jeunesse et, cependant, nous constatons...

M. Fulton: Fait personnel! Le ministre ne trouvera nulle part pareille déclaration. Il ne peut pas non plus donner à ma déclaration cette interprétation sans en modifier le sens du tout au tout.

Le très hon. M. Howe: J'ai écouté avec la plus grande attention la causerie radiophonique du député de Kamloops, et j'en ai lu le compte rendu avec soin. Il réclamait avec instance la conscription et conseillait aux guerriers d'expérience de ne pas s'engager dans l'armée avant que la conscription soit établie. Le député devrait peut-être faire une autre mise au point avant que nous acceptions sa rectification.

Voici où je veux en venir. L'opposition exige l'accroissement de notre action militaire. Les colonels du parti conservateur voudraient que nous transformions immédiatement le Canada en un camp militaire; cependant toutes les mesures...

M. Drew: C'est absolument faux.

Le très hon. M. Howe: Telle est votre déclaration; je formule maintenant la mienne.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député de Kamloops parlait-il au nom du chef de l'opposition?

Le très hon. M. Howe: Je tiens à signaler que les honorables vis-à-vis s'opposent fortement à toutes les mesures que nous adoptons en vue de mettre le pays sur un pied de guerre, même la mesure modérée que nous étudions actuellement.

Le Congrès américain vient d'adopter une mesure dite loi de 1950 sur la production pour la défense. Elle accorde priorité aux répartitions et au droit de réquisition quand l'exige la défense nationale, à l'expansion de la production, au pouvoir d'établir des stocks, aux accords volontaires entre le patronat et les ouvriers à l'égard des prix et des salaires, à la réglementation des prix et des salaires, au rationnement à l'échelon du consommateur si la régie des prix et la réglementation des salaires manquent leur but, au règlement des différends ouvriers au moyen de conférences libres, à la réglementation du crédit accordé au consommateur, à la réglementation d'une partie du crédit applicable aux valeurs immobilières. Voilà un bill analogue que le Congrès américain vient d'adopter. A mon avis, l'opposition ne peut prétendre que le Canada va plus loin que ne se pensent justifiés d'aller en un tel temps de crise ceux qui portent la responsabilité du gouvernement aux États-Unis.

M. Coldwell: D'après le ministre, le bill à l'étude serait de même nature que celui que les États-Unis ont adopté. N'est-il pas entièrement différent en ce sens qu'il ne donne pas au gouvernement le pouvoir de réglementer les prix?

Le très hon. M. Howe: La loi américaine porte le titre de loi de 1950 sur la production pour la défense.

M. Coldwell: J'aimerais savoir quelle est la portée de ce bill. Je voudrais ardemment, dans une certaine mesure du moins, la réglementation des prix. Or le bill ne prévoit rien à cet égard.

Le très hon. M. Howe: Je pourrais peut-être aborder cet aspect de la question quand je mettrai fin au débat sur le bill, à supposer que le Gouvernement ne soit pas renversé lors du vote sur l'amendement. Il me semble avoir dit tout ce qui s'impose, à ce stade du débat.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, comme le ministre du Commerce (M. Howe), j'ai peu de choses à dire. Ayant écouté attentivement ses considérations, j'ai constaté avec intérêt qu'entre autres choses il possédait des connaissances juridiques. N'est-il pas, après tout, doué de nombreux talents et de multiples qualités? Nous devrions tous être heureux de le voir apparaître dans un nouveau rôle et le ministre de la Justice (M. Garson) doit en être particulièrement content.

Le ministre a commencé par dire qu'il s'agit de la répartition des matières essentielles. Après avoir donné lecture d'un ou deux courts articles du bill, j'aimerais demander, comme je le ferais à toute personne raisonnable et sensée, si elle peut concilier ce qu'a dit le ministre avec les deux ou trois courtes phrases que je vais lire. En voici une:

Le ministre peut par arrêté... déterminer les quantités, la manière, les conditions et les circonstances en lesquelles des matières essentielles peuvent être produites, traitées, utilisées, acquises ou aliénées...

Par "matières essentielles", on entend les matières et substances que le gouverneur en conseil désigne à l'occasion. Il n'est donc pas nécessaire que j'aille plus loin, car il est facile de se rendre compte que les pouvoirs dont il est question dans cette mesure sont vraiment extraordinaires. Le ministre a dit,—il a parfaitement raison,—que nous ne cessons de réclamer avec insistance l'intervention du Gouvernement. Nous sommes raisonnables et nous avons déclaré clairement que nous voulons conférer au ministre des pouvoirs suffisants. Mais, au fait, on a maintenant pris l'habitude de ne pas s'occuper du tout des propositions que soumettent des députés à la Chambre. Il suffirait de le vouloir qu'il serait très facile au Parlement de s'entendre sur la définition des matières qui sont essentielles. Nous pourrions écarter cette mesure par trop générale mais, je le répète, on a maintenant pris l'habitude de ne faire à peu près aucun cas des amendements proposés. Le Gouvernement finit par s'en tirer avec l'aide de sa majorité écrasante. Il suffit de bien peu d'expérience parlementaire pour saisir la différence entre le Parlement actuel et le précédent.

Je le répète, nous estimons sincèrement que le ministre devrait avoir certains pouvoirs spéciaux dont, du reste, il userait avec jugement, croyons-nous. Mais des pouvoirs suffisants ne sont pas des pouvoirs illimités. Or, à toutes fins pratiques, ce sont des pouvoirs illimités que ceux dont il est question dans la mesure à l'étude.

Nous luttons pour la défense de notre mode de vie auquel nous associons l'idée de liberté que nous ne voulons pas courir le risque de perdre. Il va de soi qu'on pourrait facilement accepter notre projet d'amendement si l'on était disposé à discuter la situation d'une manière raisonnable. Il n'y a que deux obstacles à cette acceptation, d'abord, le fait qu'il est bien plus facile de réclamer des pouvoirs illimités que de définir l'étendue de l'autorité nécessaire, et, ensuite, chez le ministre, une soif insatiable de pouvoir.

Le ministre demande des pouvoirs illimités. Au lieu de se contenter de ce qui a été proposé ce matin, il assume ici des pouvoirs suivant un nouveau mode. Sauf erreur, il a dit ce matin qu'il n'exercera pas tous ces pouvoirs qu'on peut lui confier en toute sécurité. Ce qu'il nous présente en réalité est une "mise en demeure". Les membres de la Chambre et notre population n'aiment guère, je crois, ce mode de "mise en demeure". C'est, nous le savons, un procédé qui a été fort en honneur en Allemagne chez les nazis et qui est aujourd'hui en honneur en Russie.

Ne nous abusons pas, le bill brandit une menace, prétend que, si on ne fait pas telle chose, il en résultera ceci ou cela. Le ministre emploie cette forme de mise en demeure, et il nous a affirmé qu'il voulait ces pouvoirs et qu'il se proposait de s'en servir. A mon avis, c'est un argument révoltant à émettre dans toute assemblée libre.

Des pouvoirs de ce genre présentent de grands attraits du point de vue politique. N'oublions pas que, soit dit sans exagération, le ministre a l'économie du pays dans le creux de sa main. Il y aura toutes sortes de contrats directs sur lesquels se fonderont des contrats indirects. Le nombre de gens qui, dans la poursuite de leurs entreprises, dépendront réellement du ministre et du Gouvernement, doit être pris en sérieuse considération. Ce ne sont pas les membres de la Chambre des communes que je cherche à impressionner, mais la population canadienne. On peut imaginer le ministre se disant: "Avec ce pouvoir, je peux rendre mon parti virtuellement invincible." Rappelons-nous que le ministre ne sera pas le seul à l'exercer. L'autorité ira aussi aux satellites moins importants, qui dépendront tous de pouvoirs émanant du ministre, pouvoirs de s'ingérer dans les affaires et d'y exercer une influence. De fait, il n'est pas exagéré d'affirmer que tant que cette mesure figurera au recueil des lois, la population subira un grand nombre d'influences, et que tout ce qu'elle obtient est attribuable à l'obligeance du ministre du Commerce.

On semble porté à croire, dans certains milieux, qu'en vertu de cette disposition de l'article 9 qui exige la publication de ces arrêtés, le Parlement aurait en quelque sorte la haute main. Je veux croire que nous ne nous illusionnerons pas aussi bêtement.

Ce matin, le ministre a dit que le Parlement gardait ses prérogatives puisqu'il était appelé à siéger la grande partie de l'année. Il m'importe peu que le Parlement soit appelé à siéger toute l'année trois fois par jour: les pouvoirs accordés au ministre l'autorisent à agir. Après qu'il aura agi, comment pourrons-nous, des jours, des semaines ou même un an après la publication d'un arrêté, mettre de l'ordre dans ce qui a été fait? Soyons justes, honnêtes envers nous-mêmes. On passe outre aux prérogatives du Parlement, et je me demande si on ne passe pas outre également à celles du cabinet en accordant au ministre bien des pouvoirs que lui seul peut exercer.

Une voix: Ce brave C.D.!

M. Macdonnell (Greenwood): Oui, ce brave C.D. Je pourrais le proclamer avec le député si le ministre voulait se contenter de pouvoirs d'une étendue raisonnable.

Une dernière observation. Il convient de signaler qu'un nouveau principe libéral prévoit des pouvoirs illimités, eux-mêmes fortifiés par la menace "sinon...". La franchise du ministre est désarmante lorsqu'il admet qu'il est inutile de perdre le temps de la Chambre à exposer des principes politiques, et que seul un sot s'y laisserait prendre. Il est idiot de parler ainsi. Il existe encore des gens, même au sein du parti libéral, qui s'intéressent aux principes politiques. Ce nouveau principe politique qui prévoit des pouvoirs illimités,—même si la Chambre l'adopte,—ne saurait qu'annuler notre rôle. A mon avis, si le ministre reçoit ces pouvoirs, ici et là au pays, des gens viendront à s'intéresser graduellement à cette question.

Voilà pourquoi j'ai retenu l'attention de la Chambre quelques moments. A mon avis, si le nombre des citoyens qui s'intéressent à la question n'est pas suffisant, nous constaterons peut-être un jour qu'en défendant la liberté nous avons perdu une bonne partie de notre liberté.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur... (*Exclamations*)

Des voix: Aux voix!

M. Fleming: Je remercie les tenants du Gouvernement de leur encouragement, mais je crois pouvoir m'en dispenser, compte tenu de ce que j'ai à dire au sujet du bill. Je les prends en pitié car ils n'ont rien de mieux à faire à la Chambre. Quand un ministre prend la parole, leur seule fonction semble consister à applaudir, mais quand la parole est à un membre de l'opposition ils ne cessent de l'interrompre. Ils sont beaucoup à plaindre de se trouver dans cette situation.

M. Bradette: Appitoyez-vous sur votre propre sort.

M. Fleming: Je parle pour ceux qui n'ont pas le courage de le faire.

Une voix: C'est juste. (*Rires*)

Une autre voix: Vous êtes membre du parti conservateur.

M. l'Orateur: Mettons fin aux plaisanteries et laissons l'honorable député poursuivre ses remarques sans l'interrompre.

M. Fleming: La Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi d'une gravité extrême. Au cours de la présente session, nous avons étudié des questions primordiales. A la vérité, on peut dire, je crois, que les mesures dont la Chambre a été saisie sont d'une façon générale beaucoup plus importantes que celles qu'il arrive ordinairement au Parlement d'examiner en temps de paix. Et la mesure dont la Chambre doit maintenant étudier le principe, n'est certainement pas la moindre de celles que nous avons débattues depuis que nous sommes réunis de nouveau. Dans ses conséquences poossibles sur certains aspects des conditions économiques nationales, elle peut être la plus importante que nous ayons à discuter durant la session spéciale.

Tout en tenant compte de l'importance d'une mesure de ce genre, on n'oublie pas que notre population est disposée à s'imposer des sacrifices en vue de défendre la liberté; on n'oublie pas la nécessité d'agir avec promptitude en vue de régler des problèmes pressants; on n'oublie pas, sans nul doute, la détresse dans laquelle un grand nombre de Canadiens sont aujourd'hui menacés de se trouver, par suite de la hausse du coût de la vie et du coût de nos préparatifs de défense qui sera infiniment plus élevé que tous ceux que nous avons faits jusqu'ici.

Tenant compte de ces circonstances, nous avons, à titre de membres du Parlement, un devoir fondamental à remplir envers nos institutions et la population de notre pays. La crise passera, mais nos institutions parlementaires doivent demeurer. Aucune défaillance n'est ici permise. Il nous faut absolument l'intégrité des principes parlementaires à la lumière desquels nous nous efforçons de résoudre les problèmes nationaux.

J'ai écouté avec quelque intérêt les observations formulées ce matin par le ministre du Commerce (M. Howe) au sujet du bill et de l'amendement proposé au nom de l'opposition officielle par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). J'aurais été porté à croire que s'il s'agit là d'une mesure dont l'urgence est telle qu'on l'a décrite, elle n'eût pas requis les termes outrés que le ministre a employés pour l'appuyer. Je ne vois aucune raison de recourir à des paroles aussi immodérées. Je crois que le ministre a démontré très clairement par sa susceptibilité qu'il se rend compte que le bill a une portée beaucoup plus étendue, que ce bill lui donne à lui-même et au Gouvernement des pouvoirs beaucoup plus vastes qu'on ne l'a laissé entendre à la Chambre

En parlant de crise nationale, je n'entends pas relever la façon dont le ministre du Commerce a traité les aspects juridiques de la question. Il est possible que je revienne sur la façon dont le ministre de la Justice (M. Garson) a traité ce sujet dans son discours de samedi dernier. J'ai tout de même plusieurs points à souligner sur la question d'urgence.

Le premier, c'est que pour donner au Parlement le pouvoir d'adopter une mesure de ce genre, il faut qu'il y ait effectivement une crise nationale. Si l'argument avancé samedi par le ministre de la Justice signifie que le Parlement, en temps normal, sans qu'il existe une situation d'urgence nationale, a le droit d'adopter une loi du genre de celle qui nous est soumise, je déclare, avec tout le respect que je lui dois, que je ne suis pas de son avis. Je doute beaucoup que le ministre puisse citer, à l'appui d'une telle proposition, une autorité constitutionnelle de nature à impressionner beaucoup la Chambre. La vérité, c'est que rien dans l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'attribue au Parlement le pouvoir d'édicter une loi d'une portée aussi vaste que celle-ci. C'est pourquoi je soutiens qu'il faut un état de crise nationale pour que le Parlement soit autorisé à régler la situation.

J'ai examiné le texte du bill, les considérants surtout, pour voir si le projet de loi déclarait clairement qu'il existe une situation critique nationale, afin de permettre au Parlement d'adopter la mesure, mais j'ai cherché en vain. Nulle part la mesure n'affirme-t-elle l'existence d'un état de crise nationale. Puisque le bill et sa constitutionnalité doivent se fonder sur l'existence d'une circonstance critique nationale, il est non seulement souhaitable mais essentiel que le Parlement affirme, en termes explicites et clairs, qu'à son avis, une telle circonstance critique nationale existe effectivement.

Les tribunaux et notamment le Conseil privé ont, par des décisions rendues expressément au sujet de cette question, déclaré que si un état de crise nationale existe vraiment, les tribunaux ne scruteront pas trop attentivement une déclaration du Parlement selon laquelle une circonstance critique nationale existe effectivement. Encore faut-il que le Parlement affirme clairement qu'à son avis, il existe vraiment un état de crise nationale. Sans cela, les tribunaux ne prendront pas pour admis que tel est l'avis du Parlement. Si, de l'avis du Gouvernement, une circonstance critique nationale existe effectivement et si tel est l'avis du Parlement, pourquoi le Gouvernement ou le Parlement hésiteraient-ils à le dire en termes exprès?

Je suis fatigué de voir le Gouvernement chercher à ménager, à cet égard, et la chèvre et le chou. Le Parlement siège depuis deux semaines maintenant, et je suis certain que ceux qui liront le compte rendu de la présente session, au cours des années à venir, ne manqueront pas de constater la cacaphonie des déclarations que les ministres ont faites au sujet de la crise nationale. Après les avoir écoutées, et elles sont variées à l'infini, on est porté à se demander s'il existe véritablement une crise nationale du point de vue du Gouvernement.

Je me rappelle que le premier ministre (M. St-Laurent), il y a eu une semaine vendredi, a parlé en termes graves du danger que notre pays pourrait avoir à affronter d'ici dix mois. Ces paroles laissent entendre que le premier ministre considère qu'une crise nationale existe présentement. Puis nous avons écouté le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) à plusieurs reprises la semaine dernière, mais je défie tout député à la Chambre, qui l'a entendu, de dire qu'à son avis le ministre soutenait qu'une crise nationale existe aujourd'hui. Non, le ministre de la Défense nationale est plutôt convenu que nous faisons face à ce problème à mesure qu'ils se présentent sans changer d'allure, et que tout va bien. Nous n'avons pas de plans très définis, mais c'est merveilleux, car si nous n'avons pas de plans nous ne pouvons pas commettre d'erreur. Nous traitons les cas à mesure qu'ils se présentent. Il s'agit en quelque sorte d'une préparation que l'on varie à mesure que les événements changent. On ne peut certes pas conclure des paroles que le ministre de la Défense nationale a prononcées la semaine dernière qu'il est d'avis qu'une crise nationale existe réellement.

Il y a également eu le discours du ministre des Finances (M. Abbott), jeudi soir, la semaine dernière. Bien entendu, le Gouvernement ne peut vaincre si rapidement des habitudes aussi invétérées; nous avons donc entendu des déclarations du genre de celles que nous font, d'ordinaire, les membres du cabinet, toujours optimistes: tout va bien, l'économie du pays est foncièrement saine, nous jouissons d'une prospérité sans précédent, tout le monde est cousu d'argent, et toute la ritournelle.

Le ministre du Commerce ne pouvait tenir un langage beaucoup moins pétillant d'enthousiasme. Lors de son discours, quand il a présenté la mesure à l'étude, au stade de la résolution s'il vous plaît, il a rappelé une fois de plus à la population la solidité fondamentale de l'économie du pays, et déclaré que tout le monde travaille et est heureux, et que l'économie est on ne peut plus prospère.

Or, existe-t-il, oui ou non, une crise nationale? Dans le cas de l'affirmative, que le Gouvernement ait le courage et la fermeté de le dire. Qu'il manifeste ce courage en allant plus loin et en invitant le Parlement à déclarer sous une forme législative l'existence de cette crise nationale. Pourquoi pas? Si elle existe, une telle déclaration s'impose afin d'autoriser pleinement le Parlement à

légiférer en se fondant sur l'existence d'une circonstance critique nationale. Cette déclaration pourrait avoir des effets très utiles et très profitables en bien des milieux. Mais le Gouvernement ne l'a pas fait. Son abstention et son omission signifient quelque chose, à mon avis. Je suis prêt à dire catégoriquement, monsieur l'Orateur, qu'à moins que le Gouvernement ne soit disposé à déclarer qu'une crise nationale existe, à moins qu'il ne soit disposé à inviter le Parlement à formuler une telle déclaration, le Parlement, en entreprenant l'examen de cette mesure, outrepasse sa compétence législative.

D'autre part, si une crise existe vraiment, que le Parlement le déclare. Nous saurons alors comment le Parlement devrait aborder l'étude des problèmes qui se posent à lui au cours de cette importante session. Je n'ai pas un caractère soupçonneux, mais j'ai une assez bonne idée pourquoi le Gouvernement néglige nettement d'inviter le Parlement à déclarer qu'une crise nationale existe de fait. Je crois que le ministre de la Justice (M. Garson) n'a pas été trop discret samedi, lorsqu'il a hasardé certaines observations sur la loi des mesures de guerre. Je vous affirme, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, que le Gouvernement se refuse à inviter le Parlement à déclarer qu'il existe une circonstance critique parce qu'il craint les répercussions politiques que comporterait la création d'une situation législative où la loi des mesures de guerre pourrait être en vigueur.

Le très hon. M. Howe: Peut-être en vue d'éviter qu'un dur coup soit porté à l'industrie.

M. Fleming: Ce qu'on appelle rose, sous n'importe quel nom, serait aussi suave. Le ministre du Commerce veut dorer la pilule, tout en renforçant le remède qu'elle renferme. Je veux que le Parlement et la population sachent quel amère et puissant remède a préparé le ministre du Commerce quand, armé du pilon et du mortier, il a trituré les ingrédients du bill, pour nous servir l'œuvre d'art discutable que voici.

Autre observation au sujet de l'existence de circonstances critiques. Sans être, je le répète, d'un naturel méfiant, je ne puis méconnaître la façon dont le Parlement a été traité ces dernières années. Je ne puis oublier la facilité, pour ne pas dire l'empressement, avec laquelle le Gouvernement a saisi et conservé certains pouvoirs aux dépens du Parlement. Même le léopard ne peut changer ses taches du jour au lendemain. Elles sont trop accusées pour cela. L'amour du pouvoir a trop souvent été le mobile des actions du Gouvernement, pour que je puisse croire qu'il en va différemment à l'égard de la mesure à l'étude.

On ne saurait oublier que le Parlement n'a pas eu trop de difficulté, par le passé, à faire accepter du présent ministre du Commerce des pouvoirs que le Parlement voulait à tout prix lui confier.

Une voix: Il adore cela.

M. Fleming: Dans les protestations du ministre au cours des débats auxquels la présente mesure a donné lieu, je n'ai relevé aucun de ces indices de répugnance invincible à accepter le pouvoir. J'invite ceux qui croient au Parlement comme institution à étudier attentivement les dispositions du projet de loi. Il est bien regrettable, bien désappointant que ceux qui appuient le Gouvernement aient gardé le silence absolu depuis le commencement de la session. Presque sans exception, du côté libéral, tous les discours ont été prononcés par les ministres. Si les simples députés, qui appuient le Gouvernement, croient que c'est là le genre de mesure législative que le Parlement devrait adopter, qu'ils le disent. Qu'ils ne gardent pas le silence. Qu'ils se rendent compte de leurs responsabilités, à titre de députés, et qu'ils fassent connaître leur avis à l'égard de ce projet de loi. Quant à moi, je respecterai leurs opinions franches et sincères, qu'ils partagent mes vues ou non, mais qu'ils ne gardent pas le silence. Qu'ils fassent connaître leurs opinions, s'ils en ont.

A la lecture de l'important bill nº 5, on ne peut s'empêcher d'être impressionné par l'ampleur des pouvoirs qu'il est proposé d'accorder au gouverneur en conseil.

Le ministre du Commerce peut invoquer tous les arguments qu'il voudra, comme il l'a fait ce matin, pour tâcher de convaincre la Chambre que le bill ne contient pas tellement de choses mais que, même s'il en contenait, il laissait entendre que nous devrions nous fier au Gouvernement. Il n'outrepasse, lui, aucun pouvoir; mais que les députés examinent franchement et soigneusement les dispositions de la mesure. Qu'ils constatent d'abord qu'elle ne contient aucune restriction réelle à l'égard des denrées ni des services sur lesquels le gouverneur en conseil peut appliquer ses pouvoirs. C'est légiférer à l'eveugle que d'adopter ce projet de loi tel quel. Quant aux matières et services sur lesquels s'appliqueront ces pouvoirs et quant à leur étendue, c'est donner au Gouvernement carte blanche. Qu'on ne se contente pas de la déclaration apaisante et doucereuse du ministre du Commerce, pour se prononcer, sans avoir lu le texte du bill. Que tous constatent

que, par cette mesure, nous confions de nouveau des pouvoirs dictatoriaux au ministre. Je défie n'importe quel membre de la Chambre de démentir cette déclaration.

Le projet de loi, si les deux Chambres l'adoptent, revêtira le ministre du Commerce de pouvoirs presque illimités. Il redeviendra, comme par le passé, le dictateur absolu de l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Ferrie: Il a fait du beau travail.

M. Fleming: Le sténographe parlementaire ne manquera pas, je l'espère, de signaler que certains partisans du Gouvernement ont applaudi à l'idée de créer, suivant l'interprétation que j'ai donnée du bill à l'étude, une dictature économique dont le ministre du Commerce serait la cheville ouvrière. J'invite donc la population à se rappeler l'attitude des partisans du Gouvernement à la Chambre, dont certains applaudissent à l'idée de créer au Canada une dictature économique sous la direction suprême du ministre du Commerce.

M. Sinnott: L'honorable député ne voudrait pas lui imposer un rôle contraire, n'est-ce pas?

M. Fleming: Peu importe, à mon avis, que ce soit l'honorable député de Springfield (M. Sinnott) qui assume deux rôles, ou le ministre du Commerce qui en assume cinquante.

Examinons les pouvoirs que comporte le projet de loi. Qu'on lise les dispositions des articles 3 et 4, qui renferment l'essentiel de la mesure. Aux termes de ces articles, le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, désigner comme essentielles les matières ou substances qui, à son avis, sont indispensables aux fins de la défense, et désigner comme services essentiels l'exercice de telles activités commerciales, y compris la réalisation et la distribution d'énergie électrique, qu'il estime indispensable à la production, à l'emmagasinage ou à la distribution suffisante de matières essentielles ou, d'autre façon, aux fins de la défense.

Comme si cela ne suffisait pas, l'article 4 étend comme il suit la portée des pouvoirs:

Le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser les actes et choses, et établir à l'occasion les arrêtés et règlements, qu'il juge nécessaires aux fins de la présente loi, pour contrôler et réglementer la production, le traitement, la distribution, l'acquisition, la disposition ou l'emploi de matières essentielles, ou la fourniture ou l'utilisation de services essentiels.

Vient ensuite une énumération des dispositions qu'il peut prendre s'il le juge à propos:

a) Requérir toute personne qui produit ou traite des matières essentielles, ou qui fait le commerce de semblables matières, ou en a en sa possession ou sous son contrôle, de fournir pareilles matières ou d'en disposer ou d'agir à leur égard de la manière que le Ministre peut prescrire et en y accordant, sur ses autres opérations, la priorité que celui-ci détermine;

b) Exiger qu'une personne qui produit ou traite des matières essentielles les produise ou les traite de la manière que le Ministre peut fixer et en y accordant, sur ses autres opérations de production ou de traitement, la priorité que celui-ci prescrit;

c) Déterminer les quantités, la matière, les conditions et les circonstances en lesquelles des matières essentielles peuvent être produites, traitées, utilisées, acquises ou aliénées, soit de façon générale, soit au cours des périodes prescrites par le Ministre, et, à ces fins, il peut astreindre des personnes à obtenir des permis;

d) Requérir quiconque fournit un service essentiel de le fournir aux personnes que le Ministre peut déterminer, et dans la mesure et aux conditions que celui-ci prescrit;

e) Établir les restrictions et conditions d'après lesquelles un service essentiel peut être fourni ou utilisé, soit d'une façon générale soit pendant des périodes déterminées par le Ministre, et, à ces fins, astreindre des personnes à obtenir des permis;

f) Fixer les prix maximums, en déterminant le prix de vente ou la majoration, auxquels une personne peut vendre ou offrir en vente des matières essentielles ou des services essentiels, et les conditions d'une telle vente ou mise en vente; et requérir tout vendeur de rembourser à l'acheteur toute somme ou cause ou considération reçue au delà d'un prix de vente maximum ainsi fixé;

Ce n'est qu'un petit nombre des pouvoirs, monsieur l'Orateur. Le temps est trop court, à ce stade, pour lire la liste entière. Un membre peut-il, à la lecture des dispositions du bill, nier que si on accorde au ministre des pouvoirs aussi étendus, il tiendra l'économie du pays dans le creux de sa main? Nous, de l'opposition progressiste conservatrice, avons affirmé que si le Gouvernement veut exposer clairement la mesure dans laquelle il existe un état d'urgence, nous sommes tout à fait prêts à ce qu'on exprime dans une loi, d'une façon parlementaire appropriée, les pouvoirs clairement définis et nécessaires pour faire face à la situation d'urgence, dans la mesure où elle existe. Mais nous nous refusons soit à abdiquer simplement nos fonctions en tant que membre de la Chambre des communes du Canada, et à livrer tous ces pouvoirs, soit à y renoncer en faveur du ministre du Commerce.

Je demande aux honorables députés de continuer à examiner l'exposé des motifs que renferme le bill. Souvenez-vous, monsieur l'Orateur, que l'existence d'un état d'urgence national, non pas futur mais actuel, constitue le seul motif constitutionnel possible auquel le parlement puisse faire appel pour entreprendre de s'occuper de mesures de ce genre. Ce serait tout à fait contraire à la constitution si, en prévision d'un état d'urgence national qui pourrait surgir au cours des six prochains mois, le Parlement accordait aujourd'hui au

Gouvernement des pouvoirs qui entreraient en vigueur le jour où un état d'urgence national se présenterait. Une pareille ligne de conduite serait illégale, elle serait absolument inconstitutionnelle. Et pourtant, monsieur l'Orateur, tel est précisément ce que vise le bill à l'étude.

Regardez l'exposé des motifs. J'ai déjà montré qu'on n'y trouve aucune trace d'une affirmation nette selon laquelle il existerait actuellement un état d'urgence nationale. Au quatrième alinéa de l'exposé des motifs, on déclare que l'acier et d'autres matières, ainsi que l'énergie électrique, peuvent être insuffisants,—on ne dit pas qu'ils le sont,—pour répondre aux besoins. Puis le dernier alinéa contient l'affirmation suivante:

...pour éviter une désorganisation possible de ces préparatifs de défense, atténuer la perturbation du commerce normal ainsi occasionné et empêcher un désordre et une gêne économiques d'une portée nationale, il est essentiel dans l'intérêt du Canada tout entier de pourvoir au contrôle et à la réglementation de la production, de la distribution et de l'emploi de ces matières et services;

Mais que fait le ministre du Commerce en demandant au Parlement de se prononcer de cette façon? Il dit que ces pouvoirs ne seront pas exercés immédiatement, mais qu'ils seront disponibles en cas de crise nationale. J'estime donc que ces énoncés et les paroles du ministre se contredisent. Le ministre du Commerce ayant demandé au Parlement d'approuver les dispositions de la mesure, il lui demande donc de sanctionner une mesure fondamentalement déshonnête. Si le ministre du Commerce avait raison, la façon dont le préambule est rédigé est erronée et le Parlement n'a pas le droit d'approuver des dispositions de ce genre. Il est absolument contraire aux principes fondamentaux de la constitution du pays de créer des pouvoirs qui ne seront utilisés que s'il survient une crise nationale, sans déclarer l'existence actuelle d'une telle crise. Je signale à la Chambre que si la majorité des députés veulent légalement conférer ces pouvoirs dictatoriaux au ministre du Commerce, il faut déclarer qu'une crise nationale existe et qu'elle exige que le Parlement confère ces vastes pouvoirs au ministre.

Mais on n'en a rien fait. Le Gouvernement n'a pas trouvé le courage de le déclarer. Ce que l'on demande au Parlement d'accomplir de cette façon boiteuse, c'est de statuer qu'en cas de crise nationale avant sa prochaine réunion, il disposera de ce pouvoir à cause de l'existence d'un état national de crise, même si nous ne déclarons pas dès aujourd'hui l'existence d'une crise. Cela, monsieur l'Orateur, c'est de la législation foncièrement malhonnête. Le Conseil privé a reconnu que l'existence d'un état de crise nationale permet au Parlement d'empiéter sur la compétence normale des provinces en conformité du partage des pouvoirs constitutionnels établi par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je suis convaincu qu'il n'a jamais voulu par là permettre au Parlement d'abdiquer le droit et le devoir de déclarer l'existence d'un état de crise nationale comme le propose le projet de loi, au bénéfice du gouverneur en conseil, c'est-à-dire du ministre du Commerce, confiant en même temps à celui-ci, et aux dépens des provinces, des pouvoirs constitutionnels très étendus.

"Mais, dira-t-on, une situation critique peut surgir subitement; il faut la prévoir." A ceux qui raisonneront ainsi, je rappelle que le Canada, il y a deux semaines et demie, s'est brusquement trouvé aux prises avec un état de crise nationale, qui avait pris la forme d'un arrêt complet des chemins de fer. A cette occasion, le Gouvernement a convoqué le Parlement. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le Parlement peut être convoqué en vue de régler toute situation critique nationale qui exige l'exercice de pouvoirs plus vastes que ceux que, comme l'indique la proposition d'amendement de l'opposition, nous consentons à attribuer, afin de régler toute situation critique dont le Gouvernement est disposé à démontrer l'existence. Nous posons comme condition de notre acceptation que la loi définisse clairement ces pouvoirs et que ceux-ci ne servent pas d'occasion de faire renoncer le Parlement à ses prérogatives, au bénéfice d'un ministre de la couronne.

Le Parlement peut se réunir à la hâte. On a cessé de croire que le Parlement n'est pas apte à répondre aux exigences d'une circonstance critique nationale. Le C.A.R.C., Air-Canada et les autres moyens de transport qui ont servi à amener les députés à Ottawa ont montré l'erreur de ce sophisme qui a si bien servi les intérêts politiques du Gouvernement, à sa grande satisfaction jusqu'ici. J'invite la Chambre à examiner avec calme et impartialité la proposition d'amendement présentée au nom de l'opposition officielle par l'honorable député de Lake-Centre et à apprécier la véritable portée des pouvoirs qui seront conférés au gouverneur en conseil aux termes du projet de loi à l'étude.

Notre projet d'amendement se lit ainsi qu'il suit:

Que le bill no 5 ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que la Chambre, tout en étant prête à adopter les mesures appropriées en vue de prévenir les difficultés et le désordre économiques qui pourraient atteindre tout le pays, et à prévoir la réglementation nécessaire de la production, la distribution et l'emploi des matières ainsi que des services pour des fins de défense, regrette les circonstances qui ont entouré la présentation et l'étude de la mesure, à savoir

que le Gouvernement n'a pas su indiquer ni déclarer la crise nationale sur laquelle il voudrait se fonder pour présenter ce bill, ni n'a précisé quels matières et services seront assujétis aux dispositions du bill.

Monsieur l'Orateur, il serait relativement simple, si le gouvernement voulait le faire, d'énumérer ces denrées et services essentiels que visera le projet de loi dans l'intérêt des préparatifs de défense. Les députés n'ont qu'à lire le bill nº 4; je n'entends pas discuter ce bill actuellement. Je ne l'évoque que pour illustrer la façon dont, quand le Gouvernement le désire et quand la Chambre le requiert, il est facile de définir l'objet des pouvoirs à étendre. Je ne suis pas convaincu de l'opportunité générale des dispositions du bill nº 4 à ce sujet, mais au moins il constitue une réponse à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas moyen de procéder autrement, qu'il est impossible d'énumérer les pouvoirs requis pour affronter la situation, qu'on ne peut déterminer les denrées et les services qui devraient faire l'objet de ces pouvoirs et qui disent que tout ce que nous avons à faire, c'est de confier pêle-mêle à un tout-puissant ministre de la couronne tout ce qui peut faire l'objet d'un pouvoir. Dans son propre bill nº 4, le Gouvernement donne la réponse à une telle prétention.

M. Diefenbaker: Et dans le préambule du bill.

M. Fleming: Dans le préambule du bill vous trouverez des dispositions auxquelles le Gouvernement pourrait utilement recourir comme guide ou précédent dans la rédaction du bill nº 5, s'il était fermement résolu à associer véritablement le Parlement à l'exécution des propositions qu'on devra élaborer afin de faire face à la situation. Le Parlement est censé être souverain. Toutefois, le Gouvernement ne veut même pas s'associer le Parlement, car rien ne satisfera son désir d'accroître ses pouvoirs si ce n'est une abdication complète de la part du Parlement.

Qu'aucun député ni aucun citoyen de notre pays ne se méprenne au sujet de l'attitude de l'opposition officielle. Nous avons déclaré plusieurs fois au cours de la présente session que nous sommes prêts à collaborer avec le Gouvernement dans la mesure ou une crise nationale existe. Nous sommes prêts à lui conférer les pouvoirs requis pour y faire face, sous une forme législative appropriée, en conformité de la pratique parlementaire reconnue. Nous sommes disposés à collaborer et à conférer des pouvoirs correspondants aux besoins réels, mais nous ne sommes pas prêts à voir le Parlement se suicider au moment où, plus que tous les autres, nous devrions proclamer à l'univers que la procédure et les institutions parlementaires sont la voie et les moyens qui garantissent notre liberté.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention, monsieur l'Orateur, les arguments des membres du parti conservateur-progressiste au sujet des aspects constitutionnels et parlementaires de la question. Je tiens autant que n'importe qui à la responsabilité du Gouvernement envers le Parlement. Autant que quiconque je suis prêt à insister pour que le Parlement connaisse toujours la portée complète des mesures qu'il adopte, surtout quand ces mesures accordent des pouvoirs au Gouvernement. A cet égard, nous avons déjà signalé que nous voulons du ministre une déclaration précise sur la signification du projet de loi et celle qu'il ne faut pas lui attribuer. De fait, c'est le sens de la question que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posée il y a un instant au ministre du Commerce (M. Howe). Le ministre a promis de répondre à la question lorsqu'il mettrait fin au débat sur la motion principale.

M. Fleming: Voulez-vous que le projet de loi énonce ces précisions?

M. Knowles: Je lui demande de ne pas oublier de parler de cette question quand il mettra fin au débat sur la motion principale.

J'allais dire que je suis sincèrement disposé à tenir pleinement compte de l'intérêt que les conservateurs-progressistes portent aux aspects constitutionnels de la question, de leur désir de maintenir le Gouvernement sous la dépendance du Parlement. Je me demande néanmoins si les députés qui siègent à ma droite ne dénoncent pas aussi le bill parce qu'ils n'aiment pas, d'une façon générale, que le commerce et l'industrie soient menés par l'État, comme ils disent parfois.

Le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) préfère "réglementés"; d'accord, mais l'autre phrase traduit les sentiments des adversaires de cette réglementation, et c'est pourquoi je l'ai employée.

Notre attitude, dans cette affaire, est bien nette. Pendant la seconde Grande Guerre, nous avons, dans l'intérêt de la population, appuyé l'assujétissement de notre économie à des régies. Nous avons insisté pour que ces régies, particulièrement où elles étaient nettement nécessaires, fussent maintenues dans la période de paix qui a suivi la seconde Grande Guerre. Donc, lorsque nous demandons la réimposition de la réglementation des prix, supprimée à tort, et trop à la hâte, nous ne faisons que maintenir la ligne de conduite que nous avons toujours préconisée.

Pendant les années de paix, lorsque nous avons demandé le maintien ou la réimposition de la réglementation des prix, nous étions d'avis que la constitution permettait au Parlement fédéral d'agir en ce sens. L'ancien député de Kindersley, M. Frank Jaenicke, a maintes fois étudié ici l'aspect juridique de la question, en citant, notamment, la décision du Conseil privé relativement à la cause de la loi de tempérance du Canada, décision selon laquelle le Parlement a le droit de s'occuper de toute question qui, de par sa nature même, intéresse tout le pays.

Nous avons toujours soutenu, même lorsqu'il n'y avait pas de loi des mesures de guerre, qu'étant donné cette décision et parce que la question intéresse vivement toute la population canadienne, le Parlement a le droit de légiférer dans le domaine de la régie des prix.

Quant à l'argument invoqué par les honorables députés qui siègent à ma droite au sujet de la nécessité, pour le Gouvernement, de déclarer qu'il existe une situation critique avant qu'il puisse légiférer dans ce domaine, je ne crois pas cette ligne de conduite nécessaire. La décision dont j'ai déjà parlé et que nous avons citée en maintes circonstances depuis la fin de la seconde Grande Guerre me paraît suffisante pour que le Parlement fédéral agisse, à l'égard de cette question, dans l'intérêt de toute la population.

J'aurai moi-même quelques mots à dire au sujet des questions constitutionnelles, monsieur l'Orateur, mais je veux faire ressortir que la question importante pour le Parlement et la population, c'est de savoir quelle sera l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette question. J'espère que le ministre de la Justice (M. Garson) accordera son attention aux arguments que je vais exposer au sujet de la constitution. En tout cas, je voudrais bien que le ministre du Commerce fasse, à l'égard de cette question, une déclaration précise en réponse aux questions que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar lui a posées, car il est très clair, tant les prix montent et nous échappent, que rien ne préoccupe autant les gens que la nécessité d'une intervention du Gouvernement visant à protéger leur niveau d'existence.

Quelques observations maintenant à l'égard de la discussion qui a eu lieu sur les aspects constitutionnels de la question. Tous tant que nous sommes nous respectons la constitution du pays. Il le faut, si l'on a, comme moi, le respect de la loi. Il ne faut donc pas en parler en termes irrespectueux. Nous n'en croyons pas moins qu'on pourrait l'améliorer. La constitution devrait être mise à jour de façon qu'elle réponde aux besoins de 1950 plutôt qu'à ceux de 1867. Mais ce que je reproche au Gouvernement, à cet égard, c'est de se servir de la constitution comme d'un prétexte quand il ne veut pas adopter telle ou telle ligne de conduite et de la mettre complètement au rancart quand cela peut servir ses intérêts. Voyons ce qui est arrivé cette fois. Quand nous avons réclamé le rétablissement de la régie des prix, le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit que le Gouvernement y avait réfléchi et avait conclu qu'en rétablissant les régies il empiéterait sur les droits provinciaux. En d'autres termes, ce serait violer la constitution. Et c'est au nom de la constitution qu'on refuse la régie des prix, mesure que la population demande avec instance. Mais, quand le Gouvernement décide qu'il veut certains pouvoirs, comme ceux que contient le bill qui nous est soumis et qui permet de régir les prix de certaines denrées et de certains services, le ministre de la Justice prétend à son tour que le Parlement a le droit d'agir ainsi dans les domaines de la défense nationale et du commerce, comme il est indiqué dans l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

J'aimerais que le ministre de la Justice m'explique comment la réglementation du commerce confère à l'autorité fédérale le droit de régir les prix de l'acier et de l'électricité, sans lui conférer celle de régir le prix du pain, qui a dernièrement augmenté de façon concertée d'un bout à l'autre du pays.

Il me semble que le Gouvernement a manifesté le même mépris de la constitution quand il a présenté un bill relatif aux achats à tempérament. Le ministre des Finances (M. Abbott) a avoué que cette régie était en vigueur durant le conflit grâce à la loi des mesures de guerre. Or, le ministre des Finances nous apprend maintenant qu'il présente sa mesure en invoquant la compétence du Parlement fédéral en matière de monnaie et de crédit. En l'entendant affirmer cela, un doute m'est venu à l'esprit, si bien que j'ai pensé qu'il serait bon que je consulte l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'ai constaté que l'article 91 ne dit pas que le Parlement du Canada exerce une régie sur la monnaie et le crédit, mais, comme le spécifie la 14e catégorie de l'article 91, il s'agit du "numéraire et de la frappe de la monnaie".

Le ministre des Finances a dit que le bill a pour objet de parer à l'inflation. Il n'avait pas besoin, à mon avis, de citer correctement ou non l'article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il avait parfaitement droit de dire que le problème de l'inflation est, de sa nature, un problème important qui intéresse toute notre population. A ce point de vue, il avait le droit de présenter la mesure.

C'est une toute autre question, cependant, de savoir si nous l'approuvons. Telle est mon opinion au sujet de tout ce qui intéresse la constitution. Le Gouvernement jette du discrédit sur la constitution en la traitant de cette manière, le premier ministre affirmant d'une part que la régie des prix est impossible parce que anticonstitutionnelle et, d'autre part, que le Gouvernement doit présenter un bill prévoyant le recours aux régies des prix que le ministre du Commerce jugera à propos d'établir soit, pour le moment du moins, la seule régie des prix de l'acier et de l'électricité.

On ne peut avoir raison dans les deux sens. Je ne veux pas étayer les prétentions des honorables députés qui siègent à notre droite et d'après lesquels il y aurait lieu de déclarer que le pays traverse une crise. J'ai déjà dit qu'une telle mesure n'était pas nécessaire en 1947, 1948 et 1949, lorsque nous demandions la régie des prix en temps de paix. Je crois cependant que le Gouvernement devrait cesser d'interpréter la constitution en deux sens contraires, comme il le fait au cours de la présente session.

Notre attitude est nette. Le bill nous déplaît, non pas parce qu'il omet de déclarer qu'il y a urgence, mais parce qu'il ne prévoit pas une réglementation suffisante de notre économie en vue du bien général dans l'état de crise où nous nous trouvons déjà, ni ne détermine avec précision les pouvoirs que se donne le ministre.

Par moments, j'examine le bill et me dis que tout probablement il donne au ministre le pouvoir d'intervenir dans le domaine de la réglementation des prix en général; puis, il me semble aussi que l'exposé des motifs, dans son contexte du moins, devrait aborder la question, bien que, d'après le manuel de M. Beauchesne, les exposés des motifs importent peu pour ce qui est des lois. Il faudrait donc aussi, je suppose, se fonder sur ce que le ministre nous a dit de l'objet de la mesure, et sur ce qu'il peut encore nous déclarer à cet égard. A tout événement, nous approchons de la fin de cette importante session spéciale sans que la population ait reçu l'assurance qu'on prendra des mesures pour protéger son niveau de vie.

Un mot encore et j'aurai fini. On s'étonne parfois que nous parlions tant de liberté tout en préconisant la réglementation. Pour que le peuple puisse jouir véritablement de la liberté, il est indispensable qu'il soit libre, du point de vue économique, soustrait à la pauvreté, aux souffrances que la tyrannie économique impose si souvent à nos gens.

Ce n'est pas la réglementation de la personne que nous voulons, mais la réglementation des forces économiques, de notre ordre économique afin que nos gens puissent jouir de la liberté dans le domaine économique.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): L'examen du bill à l'étude a été marqué, monsieur l'Orateur, de beaucoup d'emportement. Je voudrais maintenant, en ce qui a trait à la mesure, soumettre au Gouvernement, et surtout au ministre du Commerce (M. Howe), quelques propositions qu'on voudra bien, je l'espère, examiner de près. J'ai confiance aussi que, par suite de mes propositions, le Gouvernement songera à l'opportunité de modifier le bill.

En premier lieu, je demande avec instance qu'on y inscrive, sous forme d'annexe, une liste des matières et des services qui seront considérés comme essentiels et qui deviendront par conséquent assujétis aux pouvoirs énoncés dans le bill. On devrait peut-être aussi ajouter à la liste les pouvoirs conférés au cabinet par le bill. Je ne prétends pas que ce soit le cas en ce moment, mais le bill prêterait beaucoup moins le flanc à la critique s'il renfermait la liste des matières et des services que le Gouvernement juge essentiels. S'il y avait une guerre et qu'il deviendrait par conséquent encore nécessaire d'englober une liste beaucoup plus considérable matières essentielles, la difficulté serait résolue du fait qu'il faudrait, à tout événement, faire immédiatement appel à la loi des mesures de guerre.

En outre, le Parlement se réunira de nouveau dans quatre mois environ. Il suffit donc de nous occuper de la période s'étendant de la mi-septembre à la mi-janvier, mettons. Ce n'est pas la même chose que s'il fallait adopter une mesure qui viserait une période d'un an ou même plus. Au cours de la présente session, il suffit que le Parlement prenne des dispositions visant les quatre ou cinq prochains mois.

Le préambule du bill indique une des matières essentielles ainsi qu'une catégorie de services essentiels. Je prie les honorables députés de se reporter au quatrième paragraphe du préambule, que voici:

> Considérant que l'acier et d'autres matières, ainsi que l'énergie électrique et d'autres services, seront requis d'urgence pour lesdits préparatifs de défense et que, d'après ce qui est prévu, la fourniture de ces matières et services peut être insuffisante pour répondre à ces besoins de même qu'aux exigences du commerce normal;

Le rédacteur du projet de loi a décidé, contrairement à l'usage, d'indiquer une matière et un service essentiels. Puisqu'il en est ainsi, je trouve étrange que le bill ne renferme pas une annexe énumérant les matières et services de cette nature. Au con-

traire, le bill accorde un pouvoir général au cabinet, lui permettant de déclarer que toute matière ou tout service est considéré comme essentiel et qu'il est, par conséquent, assujéti aux dispositions de la présente mesure.

Je n'ai pas eu l'avantage de vérifier la mesure législative adoptée aux États-Unis. Cependant, le gouvernement de ce pays, je crois, a au moins précisé les matières particulières auxquelles elle s'applique. J'ai ici un exemplaire de *U.S. News & World Report*, édition du 8 septembre. Je lis à la page 23 le passage suivant:

> Une nouvelle liste officielle des matières jugées "actuellement essentielles" nous permet de prévoir celles que la régie frappera tout d'abord. La liste, publiée par la *General Services Administration*, comprend onze articles: aluminium, ciment, cuivre, plomb, cuir, sciages, papier, caoutchouc, acier, laine et zinc.

L'autre jour, lors de l'étude de la résolution qui a précédé la présentation du projet de loi, j'ai demandé au ministre du Commerce quels articles il avait en vue. On peut trouver sa réponse à la page 477 du compte rendu. Elle se lit ainsi:

> La loi s'appliquera à tous les cas où des achats à des fins de guerre réduiront les approvisionnements civils normaux, ce qui pourrait très bien arriver pour le cuivre ou le zinc. On rationne déjà le nickel, à la suite de consultations entre le producteur et le Gouvernement. Le rationnement s'étend au Canada et aux États-Unis.

J'ai ensuite demandé si le bois de construction sera inclus. Le ministre a répondu:

> Le bois pourrait bien être une de ces denrées.

J'exprime de nouveau l'espoir que le Gouvernement songera à joindre au bill une annexe énumérant les matières et services qui, croit-il, seront essentiels d'ici quatre mois. Il y a lieu, évidemment, en rédigeant un projet de loi, de faire ce qui convient, mais, en outre, une telle annexe se motiverait pour deux autres raisons. La première, c'est qu'on redige les lois pour diriger les Canadiens. Les gens ont le droit de connaître exactement les dispositions de la loi. Il est peu sage de les tenir dans le doute car, s'ils connaissent l'existence de pouvoirs généraux, ils ne savent pas au juste comment ces pouvoirs s'appliqueront.

Les Canadiens ont droit à une loi précise et définie, surtout lorsqu'elle prévoit des sanctions. Le projet de loi à l'étude en prévoit. Comme le ministre le disait lui-même l'autre jour, la loi sera une menace sur la tête des gens. Lorsqu'une loi comporte des sanctions, il faut qu'elle soit précise. Elle ne doit pas consister en généralités.

Le bill à l'étude est loin d'être clair. Encore une fois, il n'énumère pas les matières et services visés. Il accorde au ministre du Commerce des pouvoirs très généraux. Je

[M. Green.]

n'ai pas l'intention d'en donner lecture, mais les honorables députés pourront les trouver au deuxième paragraphe de l'article 4.

Non seulement le bill confère ces pouvoirs généraux au ministre, mais il les attribue aussi à quiconque il décide de nommer pour les appliquer. On lit, par exemple, au paragraphe (2) de l'article 5:

> Le Ministre peut autoriser des personnes à agir en son nom et sous ses contrôle et direction, dans l'exercice des pouvoirs que la présente loi ou des règlements lui attribuent.

Si j'interprète bien ce paragraphe, je comprends qu'un administrateur ou un régisseur nommé par le ministre du Commerce peut édicter une ordonnance qui aura le même effet que si elle était rendue par le ministre. En d'autres termes, le ministre n'aura même pas à l'approuver; elle peut être arrêtée par ses fonctionnaires. Bien qu'il soit prévu que les ordonnances arrêtées par le Gouvernement aux termes des articles 3, 4 et 10 devront être versées au dossier ou publiées, il n'est rien prévu à l'égard des ordonnances arrêtées par le ministre ou l'un de ses fonctionnaires. Les ordonnances rendues conformément au paragraphe (2) de l'article 4 n'ont pas à être publiées dans la *Gazette du Canada* ni déposées au Parlement. Ces ordonnances particulières sont précisément celles que nous devrions vérifier avec le plus de prudence, car ce sont elles qui imposeront à Jean Chose ou à Baptiste Quiconque la ligne de conduite qu'il devra suivre. Je répète que le bill ne prévoit en rien la publication ni le dépôt à la Chambre de ces ordonnances.

Le projet de loi n'est pas rédigé en termes précis comme les Canadiens sont en droit de s'y attendre. Je le répète, c'est une mesure à caractère de contrainte, et on peut dire, je crois, que c'est en quelque sorte une épée de Damoclès. Le ministre du Commerce a exposé son attitude au sujet de ce projet de loi bien franchement le 8 septembre, comme on peut le voir à la page 477 du hansard. Je cite:

> Il me semble qu'un mot du Gouvernement a plus de poids quand il est appuyé par une loi qui peut être appliquée dans les cas où on ne répondrait pas comme il convient à l'appel.

Il venait d'expliquer que règle générale il est possible d'en arriver à des ententes satisfaisantes avec les hommes d'affaires au cours d'entretiens particuliers, mais le ministre a ajouté qu'il désirait obtenir ces pouvoirs afin que les Canadiens sachent qu'une épée de Damoclès les menaçait s'ils n'acceptaient pas les termes imposés par le ministre ou par ses conseillers. Qu'il n'y ait pas doute à ce sujet, cette mesure en est

bien une de contrainte, et en principe les mesures de ce genre sont vicieuses. Cependant si elle s'impose, qu'on en précise bien les termes dans le texte afin que les Canadiens visés sachent exactement quelles sont leurs obligations.

Quelques mots seulement au sujet du Parlement et des mesures de ce genre. Durant la dernière guerre, on a en somme méconnu le Parlement. Le pays était gouverné à coups de décrets. Je reconnais qu'une telle intervention était nécessaire. Maintes fois l'opposition s'est abstenue de critiquer les mesures ministérielles, par crainte de nuire à l'effort de guerre. Il était bien naturel que tous les membres du cabinet qui ont servi durant la guerre, tous les partisans du Gouvernement et, jusqu'à un certain point, tous les membres de l'opposition perdissent un peu du respect qu'ils avaient pour le Parlement avant les hostilités.

Il fallait s'y attendre sous la pression de la guerre. Malheureusement, le Parlement a perdu beaucoup de son prestige et de son pouvoir. Il a été une des victimes de la dernière guerre. Ne l'oublions pas. Depuis 1946, nous sommes aux prises avec ce qu'on a appelé une guerre froide. Nous nous engageons maintenant dans une autre époque, que j'ai appelée l'ère coréenne l'autre soir et que les journaux, ainsi que je l'ai remarqué, désignent sous le nom de guerre brûlante. De la guerre froide nous sommes passés à la guerre brûlante. D'après la revue dont j'ai cité des extraits tantôt, on s'attend que la guerre brûlante dure au moins cinq ans, si nous n'avons pas une troisième guerre mondiale.

Quelle qu'en soit la durée, nous sommes sûrement dans une période qu'on peut à juste titre appeler une guerre brûlante. Le Gouvernement a dit que ce n'est pas le temps de recourir à la loi des mesures de guerre. Les ministres ont pris garde de ne pas aller jusque-là; mais, durant cette ère de guerre brûlante, il est absolument nécessaire de maintenir le prestige du Parlement et le respect qu'on lui doit dans tout le pays. Si nous ne sommes pas prudents, en ces jours d'inquiétude, nous nous exposons à prendre des mesures qui détruiront complètement l'utilité du Parlement au Canada. Il y a beaucoup plus de danger que la chose se produise maintenant que ce n'était le cas en 1939, alors que la guerre a éclaté par suite des événements des dix années antérieures.

On n'en use pas honnêtement avec le Parlement dans le projet de loi à l'étude. On nous demande d'adopter une mesure répressive qui est mal définie. Cette mesure, qu'on nous demande d'adopter à la hâte, causera un tort considérable au Parlement et à la population.

En terminant, j'exhorte le premier ministre et les autres membres du cabinet à songer à ajouter au bill une annexe énumérant les matières et services qui seront régis au cours des quatre prochains mois. En supprimant l'aspect le plus désagréable de la mesure, cette initiative contribuerait beaucoup à conserver au Parlement le respect de la population.

(L'amendement de M. Diefenbaker, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Adamson	Green
Balcer	Harkness
Black (Cumberland)	Harris (Danforth)
Blair	Hees
Brooks	Higgins
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Hodgson
Casselman	Homuth
Catherwood	Lennard
Charlton	Macdonnell (Greenwood)
Coyle	McGregor
Diefenbaker	McLure
Drew	Nowlan
Fairclough (Mme)	Smith (Calgary-Ouest)
Ferguson	Tustin
Fleming	White (Hastings-Peterborough)
Fulton	White (Middlesex-Est).—33.
Graydon	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Abbott	Decore
Anderson	Dewar
Applewhaite	Dion
Argue	Douglas
Ashbourne	Dubé
Bater	Dumas
Benidickson	Fair
Bennett	Ferrie
Bertrand	Fournier (Hull)
Beyerstein	Gardiner
Blackmore	Garland
Blanchette	Garson
Boisvert	Gauthier (Sudbury)
Boivin	Gauthier (Lapointe)
Boucher	George
Bourget	Gibson
Bradette	Gillis
Bradley	Gingras
Brisson	Gingues
Brown (Essex-Ouest)	Goode
Bruneau	Gourd (Chapleau)
Bryce	Hansell
Campney	Harris (Grey-Bruce)
Carroll	Harrison
Carter	Healy
Cavers	Hellyer
Clark	Helme
Coldwell	Henderson
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	Herridge
Côté (Matapédia-Matane)	Hetland
Crestohl	Huffman
Darroch	Hunter
Dechêne	Jeffery
	Johnston
	Jones

Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Digby-Yarmouth)
Knight
Knowles
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Larson
Léger
Little
Low
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker
McIlraith
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Massé
Mayhew
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Nixon
Noseworthy
Pearson
Picard
Pouliot
Quelch
Riley
Roberge
Robertson
Robinson
Rooney
St-Laurent
Shaw
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Stewart (Yorkton)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomas
Tremblay
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whiteside
Whitman
Winkler
Winters
Wood
Wright
Wylie.—136.

M. l'Orateur: Je déclare le projet d'amendement défait. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

Des voix: Aux voix!

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) afin de lui permettre de transmettre mes hommages au congrès de la légion canadienne à Winnipeg.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion principale

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce s'était engagé à répondre à certaines questions avant de clore le débat.

L'hon. M. Fournier: Ne pourrait-il pas y répondre lorsque la Chambre sera formée en comité?

M. Knowles: Non, je crois qu'il vaudrait mieux y répondre au cours du débat tendant à la deuxième lecture.

Des voix: Il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à la mise aux voix?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je signale de nouveau au ministre de Commerce (M. Howe) qu'il a promis ce matin de répondre aux questions du genre de celles du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), au terme du débat tendant à la deuxième lecture du bill. Je pourrais peut-être résumer les questions qui se posaient à nos esprits, afin que le ministre y réponde de façon complète. Nous voudrions connaître les points par lesquels le bill à l'étude ressemble à la loi américaine dont il nous a parlé ce matin et ceux par lesquels il en est différent. Le ministre pourrait aussi nous faire part de l'interprétation donnée par le Gouvernement aux dispositions relatives aux matières et aux services essentiels. Nous aimerions, en outre, l'entendre dire qu'il aura le pouvoir de déterminer les prix maximums de ces matières et services essentiels. La question qui nous occupe est celle-ci: quelle limite a-t-on déterminée? Par exemple, les aliments entreront-ils dans la catégorie des matières essentielles et le ministre pourra-t-il par le fait même en fixer le prix? Même si ce n'est pas là le sens que le ministre et le cabinet donnent au projet de loi, ou du moins, si ce n'est pas l'emploi qu'ils projettent d'en faire, nous voudrions savoir si à leur avis, le texte de la mesure est tel que s'ils le voulaient, ils pourraient s'en servir à de telles fins, le jour où ils arriveraient à croire la chose nécessaire.

Que le ministre nous dise donc franchement et simplement quel usage le Gouvernement entend faire de cette mesure, quel usage il n'entend pas en faire. Et s'il a d'autres renseignements pertinents à communiquer, afin que nous sachions quelle est l'attitude du Gouvernement à l'égard de la régie générale des prix, qu'il nous les communique tout de suite.

M. l'Orateur: Si le ministre du Commerce (M. Howe) prend la parole, il mettra fin au débat.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Au cours du débat plutôt long auquel a donné lieu la mesure à l'étude, on a abordé à peu près toutes les questions. Lorsque j'ai pris la parole pour traiter l'amendement, j'ai dit que je fournirais plus de détails au sujet du bill adopté récemment par le Congrès américain pour conférer au président des pouvoirs à peu près analogues à ceux que comporte le projet de loi dont nous sommes saisis. Je n'ai pas sous la main le texte du bil américain, car nous n'en avons pas encore reçu d'exemplaire ou du moins on ne m'en a pas encore remis. Nos représentants à Washington nous en ont cependant donné un résumé et je fonderai mes explications sur ces notes. L'objet de la loi est de

faciliter la production des denrées et services nécessaires à la sécurité nationale au moyen d'un régime de priorités et de contingentement à l'égard des matières et services. Le bill pourvoit à une aide financière pour assurer l'accroissement de la productivité et des approvisionnements, à une réglementation plus rigoureuse du crédit et à un règlement concernant la spéculation à l'égard des transactions sur les denrées.

L'article 101 du bill confère au Président le pouvoir d'exiger l'acceptation de contrats et leur exécution conformément au régime de priorités et celui de répartir les matières et services en vue de favoriser la défense nationale.

L'article 102 interdit l'accaparement à des fins personnelles, commerciales ou domestiques ou dans le dessein de revendre à des prix plus élevés que le prix du marché, tout article désigné par le Président comme étant rare.

L'article 103 prévoit une amende d'au plus $10,000 pour infraction à la réglementation visant l'accaparement.

L'article 201 confère au Président le pouvoir de réquisitionner des usines et autres aménagements, y compris des denrées, en vue de la Défense nationale, de payer ces installations et de les rendre aux propriétaires sur paiement de la valeur raisonnable de la propriété, une fois que l'État n'en aura plus besoin. Si le dédommagement fixé par le Président n'est pas acceptable, les propriétaires peuvent se contenter des trois quarts de la somme établie et instituer une poursuite afin de régler le montant du dédommagement.

Les articles 301 et 302 confèrent au Président l'autorité de consentir des prêts, directement ou par garantie de prêts particuliers, en vue de l'expansion aux fins de la défense. L'autorité requise pour ainsi fournir ou débourser des fonds peut être déléguée par le Président à des "organismes garants", tels que départements ou organismes comme ceux de l'Armée, du Commerce, etc., qui sont chargés d'assurer ce qu'il faut pour la défense nationale.

L'article 303 permet au Gouvernement d'acheter des matières dont il y a pénurie, comme les métaux, minéraux et combustibles liquides, et de rechercher, extraire et transformer des minéraux et métaux essentiels. Voilà qui comporte le droit de transporter et d'entreposer des matières ainsi que d'en assurer la transformation et le raffinage.

Article 304: Le montant total de l'emprunt ne devra jamais dépasser $600 millions. De plus, des montants ne dépassant pas $1,400 millions pourront être votés en vue de pourvoir à l'application des articles 302 et 303.

Les articles groupés sous la rubrique de stabilisation des prix et salaires confèrent au Président le pouvoir de régir les salaires et les prix, exception faite surtout des prix et loyers des biens immobiliers, des exigences de couverture à l'égard de tout échange de denrées, des taux ou honoraires pour services professionnels, des taux imposés à tout voiturier public ou service d'utilité publique. Je signale que ce sont là des exceptions auxquelles ne s'appliquent pas les dispositions de la loi.

L'article 401 précise les objectifs de la stabilisation des prix et salaires, par exemple, empêcher l'inflation, éliminer le mercantilisme et la resserre, maintenir l'équilibre entre la puissance d'achat et l'offre de biens de consommation et de services.

L'article 402 revêt le Président du pouvoir d'approuver les programmes et accords volontaires adoptés par les commerçants, les cultivateurs, les ouvriers et les consommateurs en vue de stabiliser les prix et les salaires. Dans la mesure où ces programmes ne réussissent pas, le Président a le pouvoir d'instituer la régie sélective des prix que doit accompagner la régie des salaires au sein de l'industrie dont le produit est assujéti à la régie des prix. Si la régie des prix devient générale, la régie des salaires doit l'être également.

Les salaires doivent être stabilisés au niveau payé durant la période du 24 mai 1950 au 24 juin 1950 inclusivement. Le paragraphe (3) *d*) établit des règlements étendus à l'égard du prix des denrées agricoles.

L'article 403 prévoit que si le Président juge nécessaire d'imposer la régie générale des prix et des salaires à une partie importante de l'économie nationale, il appliquera une telle régie et un tel rationnement à l'échelon de la vente au détail des articles de consommation destinés aux usages ménagers et personnels, par l'intermédiaire d'un organisme indépendant constitué à cette fin.

Les articles 404 à 409 ont trait, surtout, au règlement régissant les protestations à l'égard de cette partie de la loi et les infractions.

M. Drew: C'est l'article 401 qui constitue la principale partie du dispositif, n'est-ce pas? C'est cet article qui détermine la stabilisation économique...

Le très hon. M. Howe: Oui, en ce qui a trait à la réglementation des prix et des salaires.

Il y a ensuite la question du règlement des différends ouvriers. Cette partie de la loi porte sur des méthodes effectives à prendre pour régler les différends ouvriers qui nuisent à la défense nationale. Le Président a le pouvoir de convoquer, à des conférences volontaires, le patronat, les ouvriers et les repré-

sentants du gouvernement et du public et de prendre les mesures arrêtées à ces conférences.

Quant à la réglementation du crédit au consommateur et du crédit à l'égard d'immeubles, le conseil des gouverneurs du *Federal Reserve System* a le pouvoir de maintenir la réglementation du crédit au consommateur jusqu'à ce que le Président décide qu'une telle réglementation n'est plus nécessaire mais en aucun cas la date ne doit dépasser le 30 juin 1951. Le député sait que le ministre des Finances présente un bill analogue.

Article 602; en vertu de cet article, le Président est autorisé à établir des règlements en ce qui a trait au crédit à la construction de biens immobiliers. Il y a ensuite des dispositions générales.

L'alinéa *a*) de l'article 703 autorise le Président à déléguer tout pouvoir ou toute autorité qui lui sont conférés par cette loi à tout employé ou à tout organisme du gouvernement, notamment toute agence de nouvelles. De plus, l'article autorise le Président à constituer de nouveaux organismes selon qu'il le juge nécessaire. Le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) sera scandalisé de cette disposition.

M. Diefenbaker: Non. Cela établit le pouvoir en détail.

L'hon. M. Abbott: Le ministre parlait de délégation de pouvoirs.

Le très hon. M. Howe: L'honorable représentant de Lake-Centre s'est opposé à cela.

L'article 712 constitue une commission mixte du Congrès qui s'appellera Commission mixte de la production pour la défense, chargée d'étudier les programmes de cette loi, d'en faire la critique et de faire rapport sur l'état des travaux.

Article 716; les titres I, II, III et VII se terminent le 30 juin 1952, mais, après le 30 juin 1951, ils sont en vigueur seulement dans la mesure nécessaire pour exécuter les contrats signés avant le 1er juillet 1951. Les titres IV, V et VI se terminent le 30 juin 1951.

Voilà les notes que j'ai à ce sujet. L'honorable député a aussi demandé jusqu'à quel point la présente mesure permettrait de réglementer efficacement les prix et à l'égard de quels articles nécessaires à la défense il pourrait y avoir pénurie. Il s'agirait à cet égard de savoir si tel ou tel article est acheté en grande quantité aux fins de la défense et si ces achats entraînent une pénurie. Il sera assez facile de savoir si les achats de certains articles pour la défense en font monter le prix. En l'occurrence, le bill permettrait au Gouvernement d'en fixer le prix, afin d'éviter l'exploitation qui pourrait résulter des achats de l'État pour la défense.

[Le très hon. M. Howe.]

M. Coldwell: Le ministre est-il d'avis que ces achats influeront seulement sur très peu d'articles, et non sur les denrées agricoles, par exemple?

Le très hon. M. Howe: Il s'agira encore de savoir si l'armée peut acheter beaucoup de vivres sans créer une pénurie ni favoriser la hausse des prix. Cette façon de procéder atteint les vivres tout autant que les autres marchandises.

M. Coldwell: Et les vêtements.

Le très hon. M. Howe: Oui, les vêtements. Toute marchandise que le gouvernement peut acheter.

M. Fraser: Surtout les conserves.

Quelques voix: Les clous.

M. Drew: D'après l'interprétation du ministre, ce sera la situation du moment qui décidera de l'application de la loi. Toutefois, je crois qu'il l'a indiqué très clairement, si la demande est assez forte pour provoquer une pénurie, la mesure s'appliquera, dans ce cas, aux denrées alimentaires et autres qui pourraient se trouver en quantité insuffisante. Est-ce exact?

Le très hon. M. Howe: J'aimerais qu'il ne soit question que d'une demande créée par les achats des trois services, les achats de la défense. A mon sens, si la demande devient très vive pour les articles que nous n'achetons pas en quantité pour la défense, les dispositions de la mesure ne s'appliqueront pas à l'article en cause.

M. Drew: Je n'insiste pas. En effet, il est impossible de dire au juste ce que l'on achètera à un moment donné. Si, par suite d'importants achats pour la défense, il survenait une pénurie qui réduirait les chances de pourvoir les fournitures nécessaires à la défense, la mesure s'appliquerait alors à la denrée particulièrement concernée. Est-ce raisonnable de le penser?

Le très hon. M. Howe: Certainement.

M. Drew: Est-ce exact?

Le très hon. M. Howe: C'est exact.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

M. Drew: Sur division.

M. l'Orateur: Adopté sur division.

(La motion est adoptée, sur division; le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé*

M. Diefenbaker: Maintenant que la Chambre a entendu l'explication du ministre, je suis encore plus persuadé que les critiques formulées par l'opposition sont justes. Le ministre nous apprend qu'il existe une loi analogue aux États-Unis. Il nous présente le résumé de la mesure adoptée, ces deux derniers jours, par le Congrès des États-Unis. En ce qui concerne cet exposé, le point le plus intéressant établit le bien-fondé des critiques de l'opposition. En effet, aux États-Unis, la loi comprend des pouvoirs complets; elle comporte, si j'ai bien compris, environ 800 articles qui précisent en détail les pouvoirs conférés au Président par le Congrès des États-Unis, qui limitent ces pouvoirs à l'autorisation législative figurant dans la loi Au contraire, nous accordons au ministre des pouvoirs entiers et libres de tout contrôle. C'est ce que nous avons soutenu depuis le début de la discussion.

Quelqu'un disait samedi qu'on pourrait protester contre toute mesure qui outrepasserait les pouvoirs conférés au ministre dans ces termes généraux. Or nous savons par expérience que toute protestation de ce genre prenant forme d'amendement à l'Adresse en réponse ou formulée en comité des subsides ou autrement, prendrait l'allure d'un vote de défiance et, en tant que tel, serait d'avance battue. Aussi, ces pouvoirs constitutionnels, dont le ministre de la Justice a dit tant de bien, ne sont en réalité que trompe-l'œil et duperie.

Le bill ne permet aucune répression possible des pouvoirs absolus du ministre. Il nous est arrivé de donner au ministre des pouvoirs qu'il a appliqués sous forme de décrets ministériels au point de priver des citoyens des garanties que comporte la règle du droit. Je n'entrerai pas dans les détails, à moins d'y être forcé. Toutefois, en voici un exemple. Un décret rendu aux termes des pouvoirs généraux que le Parlement avait accordés au gouvernement durant la guerre nommait un régisseur. En vertu de ce décret, toute personne comparaissant devant le régisseur en vue de témoigner n'aurait droit à aucune des garanties constitutionnelles et ne pourrait retenir les services d'un avocat. Il prévoyait que, si injustes que fussent les actions du régisseur, le témoin n'avait aucun droit de recours.

Les membres de la Chambre des communes désirent faire tout ce qu'ils peuvent pour aider à la mobilisation de notre pays afin d'en assurer la défense. Dans le présent débat nous ne nous opposons pas aux pouvoirs nécessaires que le ministre demande, mais plutôt aux pouvoirs absolus qui lui permettront de refuser à quelqu'un le droit d'en appeler aux tribunaux et, s'il le désire, le droit à l'égalité aux termes de la loi.

Le ministre disait tantôt que le représentant de Lake-Centre se serait opposé à certaines dispositions. Non, nous n'y trouverions pas à redire si dans la présente mesure on garantissait à l'individu le droit d'en appeler au tribunal, droit que reconnaît la loi des États-Unis, dont le ministre vient de soumettre des extraits au comité.

En vertu de la loi des États-Unis, si le Président pose un acte qui, selon la loi, constitue un déni de justice de l'avis d'un citoyen de ce pays, il a le droit d'en appeler aux tribunaux. Aux termes de la loi des États-Unis, quand le Président enjoint à une personne ou à une société de faire quoi que ce soit, ou de vendre à un prix qu'il établit lui-même, l'intéressé peut recourir soit à l'arbitrage soit aux tribunaux, en vue de sauvegarder ses droits.

En somme le projet de loi, sous sa forme actuelle, accorde les pouvoirs extraordinaires que le ministre ou le gouverneur en conseil doivent exercer sans que personne ait le droit de protester devant les tribunaux contre toute injustice découlant de ces dispositions. Nous voulons bien accorder des droits; mais, en les accordant, il importe de saugegarder, aux termes de la loi, le droit dont jouit le particulier de se protéger contre le caprice ou l'injustice auxquels peuvent se laisser aller le ministre, son successeur ou le gouverneur en conseil.

Nul ne s'oppose à ce que des pouvoirs soient accordés à l'exécutif en ce moment, pourvu que les membres du Parlement sachent quels pouvoirs ils accordent. Fait digne de mention, le ministre n'a pu fournir d'assurance, ni n'en a fourni, au sujet de l'établissement d'un régime de réglementation des prix. De fait, il a signalé qu'en vertu de la mesure à l'étude il n'aura pas ce pouvoir. Si je l'ai bien compris, il pourra simplement intervenir à l'égard d'une denrée nécessaire à la défense. Si l'on exige un supplément de prix, ou si une pénurie se produit, alors il pourra intervenir.

Tel n'est pas la signification des articles, interprétés au sens ordinaire des mots. Ils accordent au ministre le pouvoir absolu de poser tous les actes qu'il estime nécessaires, dans les limites de la mesure. L'interprétation que recevront ces dispositions sera celle que le ministre leur donnera. Les limites que connaîtront ses pouvoirs seront celles dont il décidera lui-même. Le particulier, —et ces dispositions visent le particulier, —dont les droits sont lésés ne pourra formuler plus qu'une objection. On lui refuse

l'accès aux tribunaux, refus que mêmes les pouvoirs conférés au Président des États-Unis ne prévoient pas.

Le Parlement a le droit de refuser d'accorder au Gouvernement les pouvoirs dont l'interprétation dépendra du caprice d'un ministre. Les pouvoirs qu'il lui accorde devraient être définis de façon qu'ils se comprennent immédiatement. La mesure adoptée aux États-Unis permet aux intéressés de se reporter à la loi pour y prendre connaissance des pouvoirs reconnus au Président. Ici, personne ne pourra savoir où finissent les pouvoirs de portée générale accordés en vertu de la mesure à l'étude. Peu importe jusqu'où le ministre poussera l'interprétation de ses pouvoirs, lui seul décidera que sa décision est péremptoire. Les tribunaux ne pourront restreindre son action ni protéger les intéressés, si injuste que puisse être le décret rendu. Par invoquer le décret, j'entends qu'on dira à un particulier: "Vous vendrez à tel ou tel prix", et à un autre, s'occupant de la même industrie: "Vous vendrez à un prix moindre". Lorsqu'il est prévu des pouvoirs en vertu desquels un ministre de la couronne peut distinguer entre les particuliers d'une même catégorie, accorder certains droits aux uns et les refuser aux autres, aucun député ne saurait prétendre que le Parlement devrait accorder de tels pouvoirs.

Nous sommes d'accord sur le but à atteindre. Nous voulons que soient prises immédiatement toutes les mesures nécessaires en vue de mobiliser la nation. Le ministre de la Justice a fait une découverte samedi. Il a découvert la loi des mesures de guerre que connaissent tous les Canadiens. Il a dit: "Pourquoi ne nous servirions-nous pas de la loi des mesures de guerre? Pourquoi agir en vertu d'une mesure telle que le présent projet de loi?" A quoi je réponds que la raison pour laquelle la loi des mesures de guerre n'a pas été invoquée, c'est que, l'eût-on fait, on aurait soulevé la question de la mobilisation de la main-d'œuvre. Si le ministre doit posséder le pouvoir d'indiquer à tel ou tel industriel quels produits il doit fabriquer ou que la production de tel article doit être accrue, il lui faut le pouvoir de régir et répartir la main-d'œuvre afin d'obtenir la production nécessaire.

Je le répète, si on s'était fondé sur la loi des mesures de guerre, il aurait fallu régler également le problème des effectifs humains. Pour ce motif, on a choisi la méthode présentement à l'étude. On nous présente une mesure qui, prétend-on, ressemble à celle qui accorde certains pouvoirs au Président des États-Unis, mais qui diffère autant du projet de loi américain que le jour de la nuit. D'une part, le Président reçoit des pouvoirs sur lesquels les tribunaux ont compétence, des pouvoirs que détermine le Congrès. D'autre part, le bill à l'étude confère au gouverneur en conseil et au ministre des pouvoirs indéterminés, non interprétés, ni commentés ni limités, des pouvoirs auxquels les particuliers ne peuvent s'opposer. Après avoir accordé au ministre ces pouvoirs immenses, le bill porte,—et cela pour dissiper tout malentendu,—que le ministre pourra recevoir, dans le domaine de la production, des approvisionnements, de la répartition et de l'utilisation des matières et des services essentiels, les pouvoirs supplémentaires que pourront lui conférer les décrets et ordonnances.

Le débat en cours, qui a permis aux membres des deux côtés de la Chambre d'exposer leurs points de vue, a de fait nettoyé l'atmosphère. A ce stade, je voudrais poser une question au ministre. On a affirmé en certains milieux que le Président a reçu les pouvoirs que lui confère le bill afin que les gouvernements des États-Unis et du Canada puissent prendre les mesures requises pour mettre en valeur les ressources hydroélectriques de la voie du Saint-Laurent. A-t-on élaboré des plans ou se prépare-t-on à entreprendre des travaux à cet égard, afin de coordonner les économies du Canada et des États-Unis et afin de s'assurer la possession d'une réserve suffisante d'énergie en vue de l'expansion industrielle qui s'impose tant entre les deux pays?

Le très hon. M. Howe: J'éprouve toujours le plus grand plaisir à écouter les discours éloquents de mon honorable ami. On ne peut jamais l'accuser de logique. Qu'on le mette sur une piste et le voilà lancé; avec force détails et une éloquence des plus convaincantes, il sait développer une idée, mais il ne se borne jamais à suivre une voie. Il vient de présenter un amendement engageant le Gouvernement à déclarer l'état d'alerte. Mais il faudrait pour cela qu'il y eût état de guerre appréhendée.

M. Diefenbaker: Il y a plus que cela.

Le très hon. M. Howe: Je ne connais pas d'autres circonstances critiques que l'état de guerre appréhendée. Il nous demande en outre d'invoquer la loi des mesures de guerre. Comme le savent les députés, c'est sous l'administration de sir Robert Borden que cette loi a été adoptée en 1914. Or cette loi,—je parle en connaissance de cause, puisque je l'ai appliquée pendant plusieurs années,—accorde au Gouvernement des pouvoirs dont je n'ai jamais aperçu la limite, si tant est qu'ils aient une limite. Elle prescrit simple-

ment que le Gouvernement peut prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires à la poursuite de la guerre et à la stabilité de l'économie civile.

Le député affirme ensuite que le Gouvernement n'a pas invoqué la loi des mesures de guerre parce qu'il lui faudrait régler la question des ressources humaines. Qu'il me permette de lui dire que nous l'avons réglée, cette question, et réglée, je crois, à la satisfaction de la population, quoi qu'en pense le député de Kamloops. Le député ajoute que nous devrions indiquer dans ses moindres détails exactement ce que nous nous proposons de faire. Il nous demande d'indiquer dès maintenant s'il y aura pénurie de clous. Je mentionne la chose, à cause de l'intérêt soutenu que le député de Peterborough-Ouest porte au sujet. Il dit que nous devons décider si le cuivre deviendra rare ou s'il en sera de même de tout ce qui peut nous venir à l'esprit en ce moment. A moins de prévoir la rareté d'une denrée, on n'y pourra rien plus tard. Si un produit n'est pas classé maintenant parmi ceux à l'égard desquels il y aura pénurie probable, la loi future ne nous permettra pas de remédier à la situation. Je ne puis indiquer au député quels produits deviendront rares.

M. Diefenbaker: Personne ne vous l'a demandé. Nous voulions simplement savoir quels seront vos pouvoirs.

Le très hon. M. Howe: Ces pouvoirs sont assez bien définis. Le député prétend qu'ils sont illimités, mais ils comportent certaines restrictions. L'une d'elles prescrit que je ne puis empiéter sur la compétence ni l'autorité des gouvernements provinciaux. Le député sait fort bien que l'autorité des gouvernements provinciaux touche bien plus à la vie des particuliers que la compétence du gouvernement fédéral. Je vois que l'honorable député sourit. Si quelqu'un peut démontrer qu'en vertu de la mesure à l'étude nous empiétons sur les pouvoirs des provinces, il peut s'adresser à la Cour suprême du Canada pour obtenir une décision qui annulera toute mesure prise en vertu du projet de loi. Quiconque sait quels sont ses droits sait cela.

M. Diefenbaker: Je ne sais pas qui le ministre vise lorsqu'il parle de sourire; j'écoutais ses observations.

Le très hon. M. Howe: C'est le jeune député qui représente une circonscription de Toronto et qui a fait de longs commentaires sur le bill. J'espère que, lorsqu'il aura l'âge et l'expérience de l'honorable député de Lake-Centre, ces dispositions ne le feront pas sourire. C'est peut-être trop espérer, car ce n'est pas lui l'inventeur du bouton à quatre trous.

Mon honorable ami demande si, en vertu de la mesure, le Président entend aménager la voie fluviale du Saint-Laurent. Tout ce que j'en sais me porterait à répondre que c'est peu probable.

On a toujours considéré qu'un traité était nécessaire avant de pouvoir procéder à la canalisation, et je crois que la situation actuelle ne change rien à cette opinion.

M. Fleming: Je vais poser au ministre une question simple, si toutefois nous pouvons nous placer sur un plan assez simple pour un échange d'idées entre nous, car il semble croire qu'il faut nous placer sur un plan plutôt simple.

Le très hon. M. Howe: Allez-y assez simplement.

M. Fleming: Je vais poser la question à sa haute intelligence, à sa sagesse d'arrière-saison. Existe-t-il aujourd'hui au Canada une crise nationale?

Le très hon. M. Howe: Peut-être les tribunaux sont-ils de cet avis, monsieur le président, mais le Gouvernement n'a jamais dit cela, sauf à l'égard de la régie des loyers.

Une voix: Pourquoi la session a-t-elle été convoquée?

M. Fleming: Le ministre dit que le Gouvernement n'a jamais dit cela. Nous le savons fort bien. Tout le monde peut constater que le bill n'en fait aucune mention ni dans la version anglaise ni dans la version française. Je persiste donc à poser à son auguste intelligence une question simple émanant d'un esprit simple (*Exclamations*) que le ministre semble juger bien jeune et pas encore mûr. Je crois cependant qu'il s'agit d'une question très simple pour sa brillante intelligence. Je ne demande pas si le Gouvernement a dit ou n'a pas dit qu'il en est ainsi. Je demande si le Gouvernement est d'avis qu'il existe aujourd'hui une crise nationale.

Le très hon. M. Howe: Un seul pouvoir peut le déterminer, les tribunaux.

M. Fleming: Non! non!

Le très hon. M. Howe: Le député a demandé si, du point de vue juridique, il existait au pays un état d'urgence. Que le député le demande aux tribunaux. Je crois pas que même lui connaîtrait le fondement du jugement. Devant les tribunaux du Manitoba, le gouvernement a dit qu'il existait un état d'urgence et le tribunal supérieur de la province a dit que non. Il en est appelé présen-

tement de la décision auprès de la Cour suprême. Quand ce tribunal aura rendu sa décision, nous saurons peut-être s'il existait au pays, il y a un an, un état d'urgence. Les tribunaux, sans doute, seraient très heureux d'étudier toute demande du député en vue de déterminer s'il existe ou non un état d'urgence.

M. Fleming: Voilà un témoignage éclatant des idées extrêmement confuses du Gouvernement à l'égard de ce problème. Nous siégeons depuis deux semaines. Nous avons été convoqués en une session d'urgence afin, nous a-t-on dit, de faire face à une crise. On pouvait s'attendre que cette crise soit l'indice d'un état d'urgence national. La validité, la constitutionnalité de mesures telles que celle dont nous sommes saisis dépendent sûrement de l'existence d'un état d'urgence national.

Le très hon. M. Howe: Une autre opinion sans valeur.

M. Fleming: Le ministre semble très peu disposé à accepter des renseignements, mais il aurait pu consulter le ministre de la Justice. Apparemment il ne le consulte plus depuis qu'il est allé jusqu'à lui dire comme à un enfant, il y a un peu moins d'un an, comment se conduire, et de ne rien affirmer à la Chambre. Maintenant que le ministre du Commerce a assumé les fonctions du ministère de la Justice en plus de celles de son propre ministère, et qu'il entreprend d'interpréter la loi relative à la constitution, j'aimerais lui demander de quelle source, sauf l'existence d'un état d'urgence national, le Parlement tire son pouvoir de légiférer au sujet des termes de ce bill qui empiète certainement sur un domaine des provinces, celui de la propriété et des droits civils.

Le très hon. M. Howe: Comme je l'ai déclaré antérieurement, le Gouvernement est lié par les opinions du ministre de la Justice; je prie donc mon collègue d'exprimer son avis sur la situation.

L'hon. M. Garson: J'ai écouté cet échange de vues avec un vif intérêt. Si je puis exprimer mon opinion, le ministre du Commerce est, à mon avis, meilleur avocat que l'honorable député d'Eglinton, malgré sa toge garnie de mouton.

M. Drew: Depuis quand êtes-vous capable de juger?

M. Fleming: Est-ce une peau de chèvre qui garnit la sienne ou une peau de loup?

L'hon. M. Garson: Peu importe, ce qui compte c'est l'intelligence. Plusieurs ont souligné l'importance de déclarer, dans la mesure à l'étude, l'existence d'un état de crise. Je ne partage pas la plupart des arguments avancés sur ce point par les honorables députés de Lake-Centre et d'Eglinton. L'énoncé des principes juridiques fait par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui lui non plus n'est pourtant pas avocat, est beaucoup plus solide. Je n'en suis cependant pas étonné.

M. Smith (Calgary-Ouest): Au nom de Samuel Goldwyn, excluez-moi.

L'hon. M. Garson: Je ne voulais pas commenter le jeu de l'honorable député de Calgary-Ouest, car, l'autre soir, il était dans une situation trop avantageuse. Il a exprimé son opposition, mais il n'était pas à la Chambre pour entendre les arguments de ceux avec lesquels il différait d'opinion. Il ne serait pas tout à fait juste de le placer dans la même catégorie que les autres. Je ne m'étonne pas que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre ait présenté un exposé assez juste des principes juridiques en jeu car, comme il l'a indiqué, il a obtenu ses renseignements de l'ancien représentant de Kindersley (M. Jaenicke), qui est un avocat très versé dans les questions constitutionnelles, si j'en juge par les discours qu'il a prononcés en cette enceinte.

Je crois que l'erreur de mes honorables amis du parti conservateur a été de ne pas continuer à lire les causes qui font loi en matière de droit constitutionnel. Les décisions qu'ils ont mentionnées auraient été jugées parfaitement acceptables, à propos du bill à l'étude, il y a dix ans. Depuis, d'autres décisions ont été rendues qu'apparemment ils n'ont pas pris la peine de lire. Cela explique, je crois, leur théorie sur l'état de crise nationale. Qu'ils me permettent de les référer aux paroles exactes que lord Simon a prononcées en rendant la décision du Conseil privé dans la cause du procureur général de l'Ontario c. la *Canada Temperance Federation*. Je ne citerai pas de longs passages du jugement. Toutefois, voici ce que lord Simon dit au sujet de savoir si une question relève de la compétence du gouvernement fédéral ou de celle des provinces:

> De l'avis de leurs seigneuries, l'objet lui-même de la loi nous fournit le véritable critère: si la loi a une portée s'étendant au delà des soucis et des intérêts locaux ou provinciaux, et par sa nature elle-même intéresse le dominion dans son ensemble (par exemple, l'aéronautique et la radio), elle est alors de la compétence du Parlement fédéral à titre de question intéressant la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada...

C'est-à-dire que même dans les cas où les termes eux-mêmes des catégories spécifiques énumérées à l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne s'appli-

queraient pas, le point peut encore relever de la compétence fédérale.

...même si, sous un autre aspect, elle peut toucher aux domaines particulièrement réservés aux provinces.

Ainsi, la propriété et les droits civils.

M. Diefenbaker: La Cour d'appel du Manitoba, province qu'habitait le ministre, n'a-t-elle pas été saisie de la question? Ne s'est-elle pas prononcée dans le sens contraire?

L'hon. M. Garson: J'ai un grand respect pour la Cour d'appel du Manitoba, mais je crois toujours que lord Simon est une autorité assez solide en ce qui concerne la question dont je parle présentement.

M. Drew: Il sera heureux de le savoir.

L'hon. M. Garson: Lord Simon ajoute:

La guerre et la peste, évidemment, en sont les exemples. Il en serait de même du trafic des boissons alcooliques ou des stupéfiants, ou du port d'armes.

Dans la cause Russell contre la Reine, sir Montague Smith donne comme exemple de loi fédérale valide celle qui défend ou restreint la vente ou la mise en vente de bétail atteint de maladie contagieuse.

Je prie mes honorables amis d'écouter particulièrement ce qui suit:

La validité de la loi n'est pas non plus atteinte, quand cela tient à sa nature même, parce que même là une assemblée législative provinciale peut toujours édicter une loi visant un aspect particulier de la même question, dans la mesure où elle intéresse particulièrement cette province.

Ainsi donc, en rédigeant le projet de loi à l'étude (cette mesure ne reflétait pas nécessairement mon opinion personnelle, bien que, dois-je dire, je me rallie pleinement à l'avis des légistes), le ministère de la Justice a jugé que, dans les circonstances actuelles, le Parlement et le Gouvernement doivent préparer la défense du pays et qu'il est de la compétence du Parlement d'adopter une loi accordant au Gouvernement et au ministre du Commerce les pouvoirs que comporte nécessairement la défense du pays.

En outre, nous avons jugé, comme l'auraient fait sans doute tous les membres de la Chambre, que lorsque l'activité économique et industrielle est intense, lorsqu'il y a une vague de prospérité, si à tout cela s'ajoutent de vastes préparatifs de défense non seulement chez nous mais dans nombre d'autres pays, il est presque inévitable que cette activité bouleverse le commerce normal. Les représentants de Lake-Centre et d'Eglinton reconnaîtront que la conduite ordonnée du commerce dans l'ensemble du Canada incombe certes au Gouvernement et au Parlement, et non pas à une province, quelle qu'elle soit. On pourrait donc défendre la constitutionnalité de cette loi en invoquant cet argument.

On pourrait aussi la défendre en recourant aux termes qu'on trouve dans la déclaration de lord Simon, c'est-à-dire en tant que loi en vue de la paix, de l'ordre public et de la bonne administration, qu'il y ait dans le préambule ou non une déclaration portant qu'un état de crise existe au Canada.

L'honorable représentant de Lake-Centre m'a posé une question...

M. Diefenbaker: Le ministre me permet-il de lui en poser une autre?

L'hon. M. Garson: Un instant; il m'a demandé d'indiquer la date de ce jugement. C'est en 1946. Si je ne m'abuse, je suis certain qu'après réflexion, l'honorable député conviendra avec moi que c'est encore la cause qui fait autorité en la matière.

M. Diefenbaker: La Cour d'appel du Manitoba n'a pas été de cet avis.

L'hon. M. Garson: Mon ami dit que la Cour d'appel du Manitoba n'a pas été de cet avis; mais, lorsque cette décision a été rendue, le Conseil privé avait la priorité sur la Cour d'appel du Manitoba. Le député en conviendra également, je crois.

M. Diefenbaker: Cet étalage d'emphase ne répond pas à la question. J'ai demandé au ministre si, en vertu du projet de loi sous sa forme actuelle, le Gouvernement est autorisé à établir un plafond général des prix pour les motifs qu'il a avancés, c'est-à-dire, lorsque la situation devient tellement grave du point de vue économique qu'elle atteint tout le pays, si les pouvoirs sont alors accordés à l'autorité fédérale afin qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires pour protéger le pays. Aux termes actuels du projet de loi, et sans qu'on déclare l'existence d'une crise, le ministre ou le Gouvernement a-t-il le pouvoir de fixer les prix?

L'hon. M. Garson: Monsieur le président, je dis au pied levé,—c'est une opinion personnelle,—que le Gouvernement et le ministre n'ont pas le pouvoir de réglementer quoi que ce soit, sauf quand il s'agit d'assurer des matières et services essentiels de défense à notre pays. Quant au pouvoir d'établir un plafond général des prix, tout dépendra si cette mesure, dans les circonstances que nul ne peut prévoir, devient essentielle pour s'assurer les matières et services de défense dont le Canada aura alors besoin.

M. Fleming: Puis-je poser au ministre de la Justice une question simple, que le patriarcal ministre du Commerce a adroitement évitée? Peut-il nous dire si, de l'avis du Gouvernement, il existe actuellement, au pays, un cas de nécessité d'ordre national?

L'hon. M. Garson: Je m'oppose à la question, car elle est tout à fait étrangère au sujet à l'étude, précisément pour la raison citée par mon honorable ami, savoir que nous n'appuyons pas la présente mesure sur la déclaration d'un état d'urgence. Je serai heureux d'exposer mon point de vue au député en particulier, pour satisfaire sa curiosité, mais ma réponse n'aurait pas d'autre objet, car la question n'a rien à voir au sujet à l'étude.

M. Fleming: Apparemment, elle n'a rien à voir à aucun des sujets dont la Chambre a été saisie au cours de la présente session. Voici deux semaines que nous sommes réunis ici en session dite d'urgence, pour étudier des questions qu'on nous disait rattachées à des circonstances critiques d'ordre national, mais le ministre de la Justice n'est pas disposé à déclarer si, de l'avis du Gouvernement, il existe actuellement, au pays, un cas de nécessité d'ordre national. Je lui dirai...

Une voix: Attention!

M. Fleming: Le ministre de la Justice a parlé d'étude. Je crois qu'il a commencé à étudier le droit trop tard et qu'il aurait eu avantage à étudier plus et à commencer plus tôt. Je tiens à lui dire que le principe qu'il a tenté de trouver dans la déclaration de lord Simon n'a rien à voir à la question que nous avons soulevée à l'égard du présent bill, du préambule et de sa légitimité. Le ministre ferait bien de se hâter de trouver quelque preuve de l'existence d'un état d'urgence national, s'il veut que cette mesure législative tienne et s'il veut diriger les affaires au pays et à l'étranger, car il faudra qu'on donne aux gens certaines assurances à l'égard de leurs droits pour ce qui est de leurs contrats commerciaux. Il lui faudra trouver de meilleures raisons que celles qu'il nous a exposées cet après-midi.

M. Graydon: J'ai écouté le ministre de la Justice nous expliquer avec force détours quels seront les effets du bill sur le simple citoyen. En écoutant la discussion sur la question de savoir si le Gouvernement fédéral pourrait instituer un régime de régie des prix dans certaines circonstances, je me suis demandé comment je pourrais, dans les termes qu'a employés le ministre, répondre au marchand dans une campagne de ma circonscription qui me demanderait: "Qu'est-ce que le Gouvernement a fait? A-t-il adopté quelque mesure qui lui permette d'imposer la régie des prix et des salaires?" Je ne pourrais pas me servir des mots que le ministre a employés. Le marchand ne les comprendrait pas plus que moi. Je tiens à savoir du ministre, au cas où on me poserait cette question, si je puis dire qu'en certaines circonstances le Gouvernement a le pouvoir d'imposer la régie des prix et des salaires.

L'hon. M. Garson: Je crois qu'une vingtaine de mots suffiraient à l'honorable député pour répondre à une telle question. Le Gouvernement pourrait imposer ces régies s'il le fallait en vue d'obtenir des denrées et services essentiels, et seulement à l'égard des denrées et services essentiels à la défense.

M. Hodgson: De grâce, répondez à la question.

M. Knowles: J'aimerais poser certaines questions peu compliquées au ministre de la Justice. Tout d'abord, je voudrais m'arrêter, en vue de la préciser, à la question de la réglementation des prix, telle que l'établit le bill à l'étude. Il semble bien arrêté dans l'esprit du Gouvernement que le critère choisi est de se demander si telle ou telle denrée est ou non essentielle à la défense. Supposons que le Gouvernement, en vue de la défense, pour approvisionner les troupes, achète de grandes quantités de bœuf. Mettons que ces achats fassent monter le prix du bœuf. La loi à l'étude donnerait-elle au Gouvernement le pouvoir d'établir un plafond au prix du bœuf tant pour ce qui est des achats effectués par le Gouvernement que pour les achats effectués par les consommateurs?

L'hon. M. Garson: A mon avis, une telle situation autoriserait sans doute le ministre à utiliser les pouvoirs que lui donne la mesure à l'étude.

M. Knowles: Autrement dit, la réponse est affirmative.

L'hon. M. Garson: A cet égard je ne veux induire personne en erreur par de fausses interprétations qui pourraient découler,—la chose se produit souvent,—de réponses fournies à des questions purement hypothétiques. Le député qui me pose la question sait fort bien qu'une denrée peut devenir rare,—prenons l'exemple qu'il a donné, le bœuf,—par suite des besoins des forces armées, mais que les mesures susceptibles d'êtres prises conformément à la loi en cause n'en demeurent pas moins soumises aux difficultés économiques et aux problèmes d'ordre fiscal qui se posent normalement. Voilà donc pourquoi,—et quiconque connaît bien le mécanisme de l'application des réglementations en témoignera,—il serait extrêmement difficile de prendre une denrée en particulier et de la soumettre, en vertu de la loi, à des réglementations, même si seule elle était

devenue rare. La décision relèverait donc, bien entendu, du ministre du Commerce dont la compétence à cet égard me paraît fort bien établie depuis des années.

M. Knowles: Le ministre vient de nous dire qu'il est difficile de fixer un prix maximum à l'égard d'un ou deux produits seulement. Or, d'après les renseignements qu'on nous a fournis, on projette de n'appliquer le bill à l'étude qu'à une ou deux denrées comme l'électricité et l'acier.

J'ai à poser une autre question que le ministre pourra juger hypothétique mais qui me paraît concrète. Mettons que les achats du Gouvernement à des fins de défense absorbent beaucoup d'acier, entraînant une disette de réfrigérateurs, de poêles électriques et d'autres produits analogues dont le consommateur a besoin, et qu'en conséquence les prix montent, le ministre aura-t-il le pouvoir, sous le régime de la mesure à l'étude, d'établir des prix maximums à l'égard de ces denrées?

L'hon. M. Garson: A mon sens, la réponse est affirmative.

M. Diefenbaker: Comment?

L'hon. M. Garson: La réponse serait affirmative. Le député émet une simple hypothèse; il demande si le ministre aurait le pouvoir de prendre une mesure donnée. Je lui dis que oui. Mais c'est une tout autre question que celle de savoir s'il doit ou non, dans les circonstances, recourir à cette mesure. Quoi qu'il en soit, la réponse à la question posée est, à mon avis, affirmative.

M. Knowles: Je suis content de cette réponse brève et franche à ma question.

M. Fleming: Une réponse simple, défardée.

M. Knowles: S'il faut admettre qu'en certains cas, le ministre peut, sous l'empire de cette loi, fixer un maximum au prix du bœuf et, en d'autres circonstances, fixer le prix maximum de glacières et cuisinières électriques, qui établit la limite et à quel niveau? C'est peut-être une bonne chose, comme le fait notre parti, de voter en faveur de ce bill. Il démontrera peut-être éventuellement qu'il comporte le pouvoir de régir les prix, comme nous le demandons au Gouvernement.

M. Fleming: Il comporte tous les pouvoirs.

M. Knowles: Autre question: si, par hasard, le bill n'établit pas une ligne de démarcation ni ne confère le pouvoir de tout embrasser, comme on pourrait le penser d'après ce que j'ai dit, le ministre n'a-t-il pas, dans ses observations de cet après-midi, établi le droit du parlement fédéral d'adopter une loi qui conférerait au Gouvernement des pouvoirs de cette nature? Je remercie le ministre du compliment qu'il m'a adressé quand j'ai cité le jugement de lord Simon. Je suppose naturellement que ce compliment comporte aussi l'acceptation de mon point de vue. En voulant répondre aux arguments des conservateurs progressistes portant qu'il n'était pas nécessaire de déclarer l'existence d'une crise,—et je partage son avis,—il a semblé, en vérité, fonder le pouvoir du gouvernement fédéral d'adopter la mesure sur le principe établi par lord Simon, soit l'intérêt national que comporte le problème à résoudre. Voici donc ma question que j'essaie de résumer simplement: si le bill ne prévoit pas le pouvoir de régir les prix, n'est-il pas clair cependant, d'après les paroles que le ministre de la Justice (M. Garson) a prononcées cet après-midi, que le gouvernement fédéral a maintenant le pouvoir de présenter, à son gré, un projet de loi à cette fin?

L'hon. M. Garson: C'est là un corollaire qui ne découle pas nécessairement de ma réponse pour la raison que voici. Nous affirmons, au point de vue constitutionnel, la validité du projet de loi dont la Chambre est saisie...

M. Knowles: Entendu.

L'hon. M. Garson: ...pour les motifs que j'ai exposés il y a quelques instants: il vise à assurer les matériaux de défense au moment où le Canada en a beaucoup besoin, ainsi qu'à empêcher les complications commerciales à un moment où il est fort probable qu'elles surgiront. Ce n'est pas à dire cependant que, lorsque la nécessité de la défense ou des circonstances anormales n'existent pas, le parlement fédéral puisse, en temps de paix, adopter des lois à l'égard des questions qui relèvent ordinairement du gouvernement provincial. Ce n'est pas d'un point abstrait, hypothétique, qu'il faut envisager la question. Le bill est valide, au regard de la constitution, parce que nous avons les données concrètes sur lesquelles se fonde le pouvoir constitutionnel. Le député aurait tort, toutefois, de conclure qu'en temps de paix normal, le Parlement ait le droit d'intervenir et d'adopter une mesure en vue d'instituer la réglementation générale des prix.

M. Knowles: Dois-je comprendre,—je veux croire que le ministre ne cherche point à battre les buissons,—que le ministre de la Justice, dans une certaine mesure, fonde la validité du bill sur l'existence de circonstances anormales en ce moment?

L'hon. M. Garson: C'est exact.

M. Knowles: Très bien; nous allons alors cesser pour l'instant de discuter si on avait, il y a deux ou trois ans, le pouvoir de présenter ou de maintenir la réglementation des

prix. Nous consentirons à ne pas avoir la même opinion sur le sujet; mais si, en ce qui a trait au bill, le caractère anormal de l'époque où nous vivons sert de fondement à l'adoption d'une mesure du genre de celle qui est à l'étude, ne peut-il servir de fondement aux dispositions supplémentaires que nous demandons au sujet de la régie des prix.

L'hon. M. Garson: Voilà une autre question hypothétique, monsieur le président.

M. Knowles: Elle est d'une grande réalité pour les ménagères du Canada.

L'hon. M. Garson: C'est exact. Je dirais: pas nécessairement; il ne faut pas croire que je cherche à esquiver la question, mais je n'ai pas l'habitude, contrairement à certains députés oppositionnistes, de donner des opinions à brûle-pourpoint sur des problèmes de cette importance. Supposons qu'on donne ordre au ministère de la Justice de faire enquête sur la validité, du point de vue de la constitution, d'un plafonnement général des prix dans les circonstances actuelles.

Il nous faudrait reprendre le problème et examiner par quelles méthodes nous pourrions présenter un bill viable. Il ne s'ensuivrait pas nécessairement de ce que nous pourrions motiver le bill en ce qui a trait à la défense, au commerce, à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du pays que nous pourrions motiver une réglementation générale des prix, à l'heure actuelle. Je n'exprimerais certainement pas une opinion sur une question de ce genre sans l'avoir examinée avec beaucoup plus de soin.

M. Diefenbaker: Avez-vous obtenu l'opinion de vos légistes?

L'hon. M. Garson: On nous a demandé de rédiger la mesure et c'est ce que nous avons fait. Nous la croyons convenable et valide, quoi qu'en pensent les honorables représentants d'Eglinton et de Lake-Centre.

M. Stuart (Charlotte): J'ai suivi la discussion au sujet de la réglementation des prix. Je n'ai que deux questions à poser au ministre. J'ai aussi suivi la longue argumentation des membres de l'opposition qui prétendent que le Canada se laisse grandement influencer par les États-Unis. Le ministre est-il d'avis que nous pourrions établir la régie des prix au Canada si les États-Unis ne prenaient pas de dispositions analogues? Nous serait-il possible de maintenir la régie au Canada si les États-Unis n'agissaient pas de même?

Le très hon. M. Howe: Je ne sais si j'ai la compétence voulue pour répondre à cette question. Comme je l'ai dit déjà, selon moi, il serait impossible de maîtriser les prix dans notre pays, à moins que la règlementation ne s'applique à tous les prix sans exception ainsi qu'aux salaires. Il serait très difficile de maintenir une régie générale, si une hausse des prix se faisait en même temps sentir aux États-Unis. Cependant, nous avons réussi cela en 1942 et 1943. La situation est bien différente aujourd'hui. Nous nous y prenons à un niveau beaucoup plus élevé, à un niveau d'inflation. Serait-il possible de réglementer les prix avec succès, actuellement, alors qu'il n'y aurait pas de contrôle économique aux États-Unis? J'en doute beaucoup.

M. Diefenbaker: Je veux citer une seule autorité. Lorsque le ministre a repoussé de la façon cavalière qu'on lui connaît, les opinions autorisées que nous lui avons citées, il n'a pas songé à la décision de notre Cour suprême sur la régie des loyers. Je signale cette décision à l'attention de la Chambre, Rapports de la Cour suprême, 1950, page 124. Le ministre a dit que la théorie de l'état de crise ne s'applique plus, que nous devrions mettre nos lectures au point. Tout ce que j'ai à faire, monsieur l'Orateur, c'est de citer le jugement du juge en chef Rinfret à la page 130, où il est question de l'état de crise, et de citer également le jugement de M. le juge Kerwin, page 133.

Selon le ministre, il ne peut pas, en exprimant à brûle-pourpoint son avis, nous dire si le Gouvernement central pourrait établir le plafonnement général des prix, eu égard aux circonstances économiques existant présentement chez nous. Le ministre me dira-t-il si le libellé du bill l'autorise à plafonner les salaires? Je songe surtout à l'alinéa (i) du paragraphe (2) de l'article 4 qui, après avoir exposé les divers pouvoirs, déclare:

> Accomplir, en ce qui regarde la production, la fourniture, la distribution et l'utilisation de matières essentielles ou de services essentiels, les autres choses qu'un arrêté ou règlement du gouverneur en conseil peut autoriser.

Le ministre croit-il que le Gouvernement a tous pouvoirs, en vue d'assurer la production du matériel de défense ou de denrées nécessaires, de fixer les salaires, en ce qui concerne les employés de l'industrie?

Le très hon. M. Howe: Le bill parle de matières et services. Il ne dit pas articles et choses. Il ne nous autorise pas à fixer le prix des glacières ou autres articles du genre. Il vise les matières et services et non pas les salaires. Si nous fixions les salaires, nous le dirions dans le texte du projet de loi. Si mon honorable ami se donnait la peine de lire et de réfléchir au lieu de poser des questions, il pourrait, à mon avis, réduire de beaucoup la durée de la discussion.

M. Diefenbaker: C'est l'attitude ordinaire du ministre. Le Parlement lui porte ombrage. C'est le pouvoir qu'il désire. Il a le complexe du pouvoir.

Le très hon. M. Howe: Verbiage!

M. Diefenbaker: Le ministre ne parlait pas pour rien dire quand il privait les citoyens du pays des privilèges ordinaires auxquels ils ont droit dans toute enquête.

Le très hon. M. Howe: C'est une phrase bien compliquée.

M. Diefenbaker: Il ne parlait pas pour rien dire quand il disait aux Canadiens: "Vous pouvez témoigner, mais, quoi que vous disiez, vous ne serez ni défendu ni protégé." Ce n'était pas parler pour rien dire quand, par décret du conseil, il interdisait à tout citoyen du pays d'en appeler aux tribunaux de quelque irrégularité dont il aurait pu être l'objet. Nous avons le droit d'obtenir ce renseignement. C'était une simple question que je posais au ministre de la Justice. Il prête main-forte au ministre du Commerce, et c'est à cause de cela que j'ai posé ma question. Je la pose encore une fois au ministre de la Justice. Il a mentionné qu'il ne donnait pas d'opinions à l'improviste. Je lui demande s'il n'a pas obtenu une opinion des conseillers juridiques de la couronne, au cours des trois derniers mois, sur le droit d'imposer un plafonnement des prix au Canada.

L'hon. M. Garson: Si on veut bien me permettre de répondre aux observations de l'honorable député dans l'ordre où il les a faites, je dis tout d'abord que je suis heureux qu'il ait soulevé cette question et qu'il ait fait certaines remarques au sujet de la question d'une crise nationale, parce que je n'ai certes pas voulu laisser entendre par aucune de mes paroles, aujourd'hui, que cette doctrine ne pourrait pas s'appliquer en ce moment dans certaines circonstances.

M. Diefenbaker: Vous avez repoussé la question de la crise.

L'hon. M. Garson: Je vous demande pardon. L'honorable député a le don d'interrompre sur des subtilités au moment stratégique. Je disais, et je maintiens que la doctrine de l'état de crise nationale ne s'applique pas de façon concluante aux circonstances qui entourent le cas présent, ni qu'elle ait le sens que lui donnent les honorables représentants de Lake-Centre et d'Eglinton.

Quant à sa deuxième question relativement aux salaires, s'il veut bien examiner la disposition qui porte sur l'interprétation et y lire la définition des services essentiels, il y trouvera la réponse à sa question. A propos de la troisième question, je ne sache pas qu'on ait obtenu d'opinion de cette nature, mais je serai très heureux de vérifier et de m'en assurer.

M. Knowles: C'est fort intéressant. Il y a à peu près une demi-heure, lorsqu'on a posé au ministre du Commerce certaines questions de caractère juridique ou constitutionnel, il a répondu que le Gouvernement était lié par la décision du ministère de la Justice et que c'est au ministre de la Justice qu'il fallait adresser ces questions. Ainsi, après avoir interrogé le ministre de la Justice pendant une heure, nous apprenons de sa bouche qu'en certaines circonstances,—et je souligne ces mots,—que le projet de loi à l'étude accorderait au ministre du Commerce le pouvoir d'établir des prix maximums à l'égard du bœuf, des réfrigérateurs et des cuisinières électriques. Or, le ministre du Commerce, qui a dit que le Gouvernement se trouvait lié par la décision du ministère de la Justice, déclare que cette réponse est fausse.

M. Fraser: Il ne sait pas ce qu'il a.

M. Knowles: Qui démêlera tout cela?

Le très hon. M. Howe: Les règlements se fondent sur les recommandations du ministre du Commerce.

M. Diefenbaker: Le ministre ne sera que l'interprète.

M. Knowles: Oui, n'en doutons pas, mais la décision finale sera prise par le ministre du Commerce.

Une voix: Il va s'en occuper.

M. Knowles: La claque ne manque pas de se faire entendre quand on parle ainsi du ministre du Commerce. Dans un certain nombre de cas, le bill confie les pouvoirs au ministre lui-même. Pour le reste, il les attribue au gouverneur en conseil. Nous savons, pour en avoir lu, que les décrets du conseil sont invariablement rendus sur la recommandation du ministre. Nous aurons donc soit une ordonnance émise directement par le ministre du Commerce, soit un décret du conseil rendu sur sa recommandation. Je m'en tiens à ce que disait tantôt le ministre, savoir que le Gouvernement devra respecter la décision du ministère de la Justice. D'autre part, le ministre de la Justice a déclaré ici que, dans certains cas, le bill à l'étude accorde au Gouvernement le pouvoir de plafonner les prix du bœuf, des glacières et des poêles électriques. C'est bien ce qu'il a clairement dit.

L'hon. M. Abbott: Le ministre du Commerce aussi.

M. Green: J'ai compris aux paroles que le ministre du Commerce a prononcées il y a un instant, qu'il songe aux matières premières, telles que l'acier, dont il est question dans la liste. L'autre jour, il a mentionné aussi le cuivre, le zinc et le nickel. Les honorables députés se rappelleront que j'ai proposé ce matin d'inclure une annexe dans le bill, qui contiendrait la liste des diverses matières visées par le bill et d'ajouter, si on le désire, une disposition supplémentaire stipulant que le gouverneur en conseil peut ajouter des matières à la liste. Le ministre du Commerce consent-il à accepter ma proposition?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Green: Pourquoi pas?

Le très hon. M. Howe: Le projet de loi me semble bien sans le changement.

M. Green: Je crois que nous avons le droit de nous faire expliquer pourquoi le ministre ne juge pas à propos d'ajouter une annexe.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami propose que nous ajoutions quelque chose au bill et que nous ajoutions autre chose plus tard. Je soutiens qu'il vaudrait mieux les ajouter toutes plus tard lorsque nous aurons une meilleure idée des matières qui nous manqueront. Nos vues sont différentes et je crois que le moyen que je propose est le plus pratique.

M. Green: Le Gouvernement se propose donc d'ajouter à la loi la liste des matières essentielles?

Le très hon. M. Howe: Non, pas dans la loi.

M. Green: Lors d'une session subséquente?

Le très hon. M. Howe: La liste est établie par voie de règlements.

M. Green: A une séance ultérieure de la Chambre?

M. Knowles: Par décret du conseil.

Le très hon. M. Howe: On déposera les décrets de temps à autre; je veux dire que les règlements seront déposés.

M. Green: Le ministre nous dira-t-il quelles matières et quels services, selon lui, le projet de loi devrait viser?

Le très hon. M. Howe: En ce moment, il me semble que le projet de loi ne devrait rien viser.

M. Green: Même pas l'acier, ni l'énergie électrique?

[M. Knowles.]

Le très hon. M. Howe: Les producteurs en assurent eux-mêmes fort bien le contingentement.

M. Green: Il n'y a donc aucune raison d'appliquer maintenant la loi à des matières ou à des services?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Wright: Je ne suis pas avocat, mais je voudrais poser au ministre de la Justice une question, lui demander un renseignement que bien des gens veulent obtenir. Il semble que, sous le régime de la loi à l'étude, le ministre puisse déclarer qu'une denrée est devenue rare et qu'il puisse juger nécessaire de recourir aux pouvoirs que lui conférera la loi en vue d'enrayer la hausse du prix de cette denrée. Le producteur aura-t-il, dans ce cas, le droit d'en appeler à la Cour suprême pour lui demander de statuer s'il y a effectivement rareté de ce produit?

Le très hon. M. Howe: Non. Le ministre de la Justice pourra se prononcer sur la question mais, à mon avis, si l'on s'en remet à l'esprit de la loi, la décision du Gouvernement portant qu'une denrée est rare est sans appel.

M. Fraser: C'est le cabinet qui joue le rôle de tribunal.

M. Knowles: Qu'en pense le ministre de la Justice?

L'hon. M. Abbott: C'est une simple question de fait.

L'hon. M. Garson: Je suis entièrement d'accord avec le ministre du Commerce. Comment pourrait-on en appeler à un tribunal sur une question de fait comme celle-là? On pourrait conclure de certaines remarques que nous avons entendues cet après-midi que le citoyen est sans défense aucune contre l'invasion de ses droits par exercice exagéré de pouvoirs de la part du Parlement ou du gouverneur en conseil. Comme on a prétendu qu'en proposant l'adoption de ce bill, nous outrepassons nos pouvoirs, il est bon de faire remarquer que la question peut être soumise aux tribunaux, et ils décideront si nous l'avons fait. De même, si dans quelque décret rendu sous l'empire du bill, le gouverneur en conseil outrepasse ses pouvoirs, on peut en appeler aux tribunaux. Toutefois, en ce qui concerne les pouvoirs discrétionnaires du ministre, il n'existe pas de droit d'appel auprès des tribunaux.

M. Wright: Le ministre a dit que le seul appel que peut interjeter le producteur, c'est au sujet de la validité de la loi elle-même.

L'hon. M. Garson: Oui.

M. Wright: De la validité de la mesure.

L'hon. M. Garson: Oui.

M. Wright: Si cette loi est réellement constitutionnelle en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le producteur ne peut interjeter appel à propos d'une décision particulière?

L'hon. M. Garson: C'est exact.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le président, de l'avis du ministre, il n'y a aucune denrée qui ne soit régie par l'industrie elle-même. Au témoignage du ministre également, le Canada subit l'influence des changements qui surviennent dans les prix aux États-Unis. Il sait sans doute que depuis environ un mois les prix ont monté aux États-Unis et qu'il y a pénurie de certaines matières. Nous dira-t-il s'il y a eu des hausses de prix depuis quelques mois à l'égard des matières qu'il juge essentielles et s'il y a pénurie de matières essentielles, tels le bois, le caoutchouc et l'acier?

Le très hon. M. Howe: Depuis 3 ou 4 ans, il n'y a eu aucune hausse du prix du caoutchouc produit au Canada. Le caoutchouc synthétique se vend toujours le même prix depuis 1946. Quant au caoutchouc naturel, qui n'est pas produit ici, j'imagine que le prix en est déterminé par le cours du caoutchouc brut en extrême Orient. Je ne vois pas comment le gouvernement canadien pourrait réglementer le prix du caoutchouc brut.

Pour ce qui est de l'acier, le prix en est très stable. Peut-être de légers changements se sont-ils produits depuis quelques mois, mais je n'en connais pas d'importants.

Quant au prix du bois, je rappelle qu'il est soumis aux conditions du marché d'exportation et que les prix accusent une hausse beaucoup trop rapide à mon avis.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je crois que l'an dernier l'industrie du bâtiment souffrait de la pénurie de plusieurs produits, entre autres, du ciment. Y a-t-il aujourd'hui pénurie de ciment?

M. Fraser: Oui.

Le très hon. M. Howe: Oui; j'imagine qu'on ne peut obtenir tout le ciment qu'on veut pour une cave, mais la défense peut compter, au besoin, sur d'amples approvisionnements de ciment. L'écart est faible entre une quantité suffisante de ciment et une quantité légèrement insuffisante.

M. Fraser: L'offre et la demande.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, le comité a été un peu contrarié de ce que la question fasse l'objet de la moindre discussion. Pourtant, les réponses que nous avons reçues démontrent que le comité a besoin de beaucoup plus de renseignements qu'il n'en a eu. A l'égard d'une disposition importante du bill, les ministres du Commerce et de la Justice ont donné des réponses diamétralement opposées. Le ministre du Commerce dit que le bill ne peut empiéter sur les droits des provinces, tandis que le ministre de la Justice, avec raison, cette fois, nous a dit le contraire.

L'hon. M. Garson: Je proteste contre cette observation qui travestit ce que j'ai dit.

M. Drew: Le ministre de la Justice se rend compte sûrement que la mesure vise la propriété et les droits civils. Il l'a donné à entendre dans son discours.

L'hon. M. Garson: Le député montre bien ... j'allais dire qu'il déraisonne, mais ce serait peut-être un peu dur. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique expose les questions qui relèvent des gouvernements fédéral et provincial. Certaines questions, les faillites, par exemple, relèvent du gouvernement fédéral, tandis que d'autres, telles la propriété et les droits civils, relèvent des provinces. Lorsque le Parlement du Canada adopte une loi en matière de faillite, qui porte inévitablement sur la propriété et les droits civils, la méthode n'est pas considérée comme un empiétement sur l'autorité législative des provinces en ce qui a trait à la propriété et aux droits civils. Si, dans l'application de cette loi fédérale, les droits en matière civile et de propriété sont, pour autant qu'ils soient visés par l'objet même de la faillite, restreints dans une certaine mesure, il n'y a pas là empiétement des droits provinciaux.

C'est seulement par ce genre d'affirmation que mon honorable ami peut m'attribuer des paroles que je n'ai certainement jamais prononcées, et on ne pourrait aucunement en déduire que nous avions la moindre intention d'empiéter sur les droits des provinces. Nous cherchons simplement à veiller aux approvisionnements essentiels à la défense du pays ainsi qu'à protéger notre commerce contre l'inflation. Ce sont deux problèmes à l'égard desquels, bien qu'ils puissent intéresser la propriété et les droits civils, nous pouvons légiférer sans empiéter aucunement sur les droits des provinces.

M. Drew: Le ministre de la Justice répondra-t-il à une question directe? Cela englobe-t-il la réglementation des salaires ainsi que l'orientation de la main-d'œuvre?

L'hon. M. Garson: J'ai déjà répondu à la question. Comme je l'ai proposé à l'honorable représentant de Lake-Centre tout à l'heure, si l'honorable député veut bien se

reporter à l'alinéa *c*) de l'article 2, qui a trait aux services essentiels, je crois qu'il y trouvera la réponse à sa question.

M. Gibson: Les députés posent de nombreuses questions qui pour la plupart,—et je ne voudrais aucunement blesser le chef de l'opposition ni les distingués avocats qui siègent parmi nous,—n'ont aucune portée pratique. Peut-être ai-je tort de le dire car, après tout, je ne suis pas avocat mais exploitant forestier. Je suis certain qu'en cas de crise les gouvernements provinciaux seront extrêmement heureux qu'on empiète, et promptement, sur leurs prérogatives. Quand je rentrerai dans ma circonscription, je serai fort aise de pouvoir dire à mes commettants que le Gouvernement a le pouvoir de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire face à toute éventualité.

M. Drew: Monsieur le président, la réponse que vient de donner le ministre de la Justice démontre bien qu'il évite de fournir des explications précises. En disant qu'on trouvera la réponse à l'alinéa *c*) de l'article 2, il sait fort bien qu'il ne répond pas à la question. Je lui ai demandé si les dispositions du bill peuvent s'appliquer aux salaires, à la répartition de la main-d'œuvre et le reste.

L'hon. M. Garson: J'ai renvoyé mon honorable ami à l'alinéa *c*) de l'article 2. En effet, j'ai cru que la lecture de cette disposition suffirait pour répondre à sa question. Si cela ne suffit pas, j'aurai plaisir à consacrer une partie du temps du comité à lui en épeler tous les mots afin d'être sûr qu'il comprendra. Voici le paragraphe (2) de l'article 4:

(2) Sous réserve des règlements, s'il en existe, le ministre peut par arrêté, selon qu'il le juge nécessaire pour les fins de la présente loi,

d) Requérir quiconque fournit un service essentiel de le fournir aux personnes que le ministre peut déterminer, et dans la mesure et aux conditions que celui-ci prescrit;

Si le mot "service" désigne le travail d'un particulier, il serait alors possible, je suppose, que l'on eût ainsi l'autorisation de règlementer les salaires, comme le pense le chef de l'opposition. Cependant l'article d'interprétation, l'article 2, déclare:

Dans la présente loi,

c) "Service essentiel" signifie l'exercice de toute activité commerciale...

Non pas travailler pour un salaire, mais exercer une activité commerciale.

...y compris la réalisation et le distribution de l'énergie électrique, que le gouverneur en conseil désigne à l'occasion, d'après l'article trois, comme indispensable pour la production, l'entreposage ou la distribution de matières essentielles.

Comme je l'ai laissé entendre il y a quelques moments, la lecture de l'article "Interprétation" indique très clairement que le

[L'hon. M. Garson.]

pouvoir du ministre de requérir les services s'applique aux services d'une grande société et non à ceux de tel ou tel employé de cette société.

M. Drew: Chacune des réponses du ministre fournit un motif de poser de nouvelles questions. Évidemment, sa réponse est absurde. Tout d'abord, rien dans le bill ne précise l'interprétation dans le sens qu'il a indiqué. Voilà simplement un exemple du genre de mesure qu'on nous demande d'adopter, sans nous donner d'explications satisfaisantes. L'alinéa *b*) de l'article 2 se lit:

"Matières essentielles" signifie les matières et substances que le gouverneur en conseil désigne à l'occasion, d'après l'article trois, comme indispensables aux fins de défense.

Puis le sous-alinéa (i) du paragraphe (2) de l'article 4 se lit ainsi qu'il suit:

Sous réserve des règlements, s'il en existe, le Ministre peut par arrêté, selon qu'il le juge nécessaire pour les fins de la présente loi,

(i) Accomplir, en ce qui regarde la production, la fourniture et l'utilisation de matières essentielles ou de services essentiels, les autres choses qu'un arrêté ou règlement du gouverneur en conseil peut autoriser.

Le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre à prendre des mesures à l'égard de tout ce qui pourrait accessoirement ou partiellement entrer dans la production de denrées essentielles, ce qui comprend toute matière qui pourrait, au Canada, être désignée comme indispensable. Dans sa réponse, le ministre n'a nullement tenu compte de cet aspect de la question.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): L'alinéa *g*) de cet article se lit ainsi qu'il suit:

g) "prix" comprend un taux ou des frais relatifs à quelque service:

Le mot "service", dans cet alinéa, ne s'appliquerait-il à celui que rend l'ouvrier d'une usine?

L'hon. M. Garson: Il le pourrait en l'absence de l'article interprétatoire, mais celui-ci définit très clairement, à l'alinéa *c*) de l'article 2 l'activité qui répond à "service essentiel".

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Cet alinéa dit "tout service".

L'hon. M. Garson: Service est toujours service aux termes de l'alinéa *c*) de l'article 2.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Mais je lis ici:

"prix" comprend un taux ou des frais relatifs à quelque service:

Il n'est pas question de service essentiel ni de services relatifs à aucune matière essentielle, il n'est question que de service. Je suis

bien prêt à suivre le ministre dans sa citation de l'alinéa *f*) du paragraphe (2) de l'article 4 qui prescrit que le ministre peut par un arrêté:

Fixer les prix maximums, en déterminant le prix de vente où la majoration...

Si l'on substitue à "prix" les mots "taux ou frais", l'alinéa se lit alors:

f) Fixer les taux ou frais maximums, en déterminant le prix de vente ou la majoration, auxquels une personne peut vendre ou offrir en vente des matières essentielles ou des services essentiels, et les conditions d'une telle vente ou mise en vente; et requérir tout vendeur de rembourser à l'acheteur toute somme ou cause ou considération reçue au delà d'un prix de vente minimum ainsi fixé.

Est-ce qu'on ne comprend pas ainsi des services qui pourraient être rendus relativement à la production de matières essentielles?

L'hon. M. Garson: Pour répondre net, non.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): On voudra bien me permettre de supposer un cas, de recourir à une hypothèse parce que le projet de loi est tellement succinct, résumé, que nous ne saurions l'étudier autrement qu'en posant des questions hypothétiques. L'acier est censé être une denrée essentielle, mais il n'est que le produit d'une usine. Avant l'acier on a le fer en gueuse, et avant cela on a le minerai de fer. La production du minerai de fer sera-t-elle réglementée? Est-ce qu'on ne considérera pas cette matière également comme une matière essentielle? Est-ce qu'on ne réglementera pas aussi le travail des milliers d'ouvriers qui extraient le minerai de fer des mines afin de régir le prix de l'acier?

Le très hon. M. Howe: Si l'honorable député veut bien me le permettre, je lui répondrai en deux mots que nous n'avons pas l'intention de recourir à la loi pour réglementer les salaires. S'il veut bien accepter ma parole, continuons.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Le gouverneur en conseil peut désigner les matières et services essentiels.*

M. Adamson: Je désire poser une question au ministre relativement à l'alinéa *b*) de l'article 3. Un certain nombre d'industriels de ma circonscription sont venus me demander ce qu'ils devraient faire, et ce que le Gouvernement exigerait probablement d'eux en cas de crise. Je n'ai pu que leur répondre d'écrire au ministre du Commerce.

Le très hon. M. Howe: Excellent conseil.

M. Adamson: Peut-être, mais ce n'est pas très satisfaisant, car certains d'entre eux ont d'importantes questions à régler. Je crois qu'on aiderait aux industriels si on leur disait quels sont les rouages à suivre pour se lancer dans la production de matériel de guerre. J'ai un cas en particulier où il s'agit d'un fabricant d'appareils électroniques. Je ne mentionnerai pas son nom, mais c'est un des plus grands fabricants en Amérique du Nord, et il a une succursale aux États-Unis. Des représentants de l'usine canadienne sont venus me voir pour me demander s'il est possible que le Gouvernement veuille que leur société fabrique des appareils électroniques. Ils veulent savoir s'il est possible que le Gouvernement leur demande de fabriquer le matériel qu'ils produisent aux États-Unis, des fusibles de précision et beaucoup d'autres articles très techniques.

Le très hon. M. Howe: Pourquoi ne le leur avez-vous pas dit?

M. Adamson: Je ne suis arrivé qu'aujourd'hui. J'ai une lettre dans mon bureau; je puis la montrer au ministre. Tel est l'embarras où se trouvent un grand nombre d'industriels. Ils ne savent que faire. J'aimerais savoir s'il existe des rouages en vue de l'inscription des moyens de production. Les articles que les industries fabriquaient après la dernière guerre sont probablement bien connus. Mais, depuis ce temps, une foule de nouvelles industries ont surgi et beaucoup d'anciennes industries ont changé leurs procédés de fabrication. Elle peuvent réaliser une grande variété d'articles et en plus grande quantité. Quelles mesures prend-on pour prévenir les industries qui seront peut-être appelées à produire un certain matériel de guerre?

Une déclaration du ministre sur les rouages disponibles renseignerait les industriels sur ce qui les attend et sur les mesures qu'ils doivent prendre en l'occurrence. Ainsi que le sait le ministre et que devrait le savoir tout député, l'industriel qui veut s'outiller en vue de la fabrication d'un matériel de guerre donné doit s'y prendre d'avance et disposer de fortes sommes. Il faut prendre les moyens d'éviter de longs retards dans ce domaine. Le ministre nous rendrait donc service en nous exposant les mesures que doivent prendre les industriels susceptibles d'être invités à fabriquer du matériel de guerre.

Le très hon. M. Howe: Je suis heureux de pouvoir résoudre le problème de mon collègue. Il existe un organisme connu sous le nom d'Association canadienne de préparation industrielle. Il compte un grand nombre de membres et dispose d'un budget considérable. Servi par un secrétariat et des directeurs compétents, cet organisme fonctionne aux fins mêmes qu'a mentionnées mon collègue. Si ce dernier veut bien conseiller à tous les industriels qui s'adresseront à lui

à cet égard, de demander une carte de membre à l'Association de préparation industrielle, ses ennuis seront finis.

M. Adamson: Où sont les bureaux principaux de l'Association de préparation industrielle, et quels en sont les directeurs?

Le très hon. M. Howe: Il me semble que les industriels qui s'adresseront à vous le sauront. Moi, je l'ignore, mais mon bureau peut vous renseigner.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4—*Le gouverneur en conseil est investi de pouvoirs de réglementation et de contrôle.*

M. Diefenbaker: Nous nous rendons compte que toute proposition faite est expédiée vite, mais je répète quand même ce que nous avons déjà affirmé, c'est-à-dire que le présent article accordera de vastes pouvoirs au ministre en matière de réglementation, ou à défaut, de décrets qu'il pourra juger nécessaires. Après tout, le Parlement doit avoir pour fonction d'empêcher l'exercice de pouvoirs illimités au détriment des droits des particuliers. J'espère que le ministre de la Justice appuiera la proposition que je vais formuler, car, après tout, il est le gardien de la conscience du roi.

M. Gauthier (Sudbury): De quoi le député est-il le gardien?

M. Diefenbaker: Conscient de mes devoirs de membre du Parlement, je me refuse à accorder des pouvoirs illimités. Déjà le ministre de la Justice nous a parlé de la nécessité d'assurer le respect de la loi. L'amendement que je veux lui demander d'accepter ne peut nuire en rien au pouvoir du ministre du Commerce de prendre les mesures nécessaires pour préserver nos moyens de défense en prévision de l'avenir. On devrait donc protéger les droits du citoyen dans l'exercice des pouvoirs que comporte l'article à l'étude et on ne devrait pas lui refuser le privilège d'en appeler aux tribunaux. Quoi que fasse le ministre,—il vient de nous dire que c'est lui qui interprétera la loi,—tout particulier qui se croit lésé devrait avoir le droit de porter sa cause devant un tribunal. Cela ne nuirait en rien au ministre dans l'exercice de ses pouvoirs et protégerait le particulier contre toute mesure arbitraire en enlevant au ministre le pouvoir d'établir des distinctions injustes. Le Parlement britannique s'est déjà prononcé en faveur du principe dont s'inspire mon amendement et il y est pourvu dans les articles de la loi américaine que le ministre nous a lus au sujet des pouvoirs conférés au président Truman. On y autorise le recours aux tribunaux.

[Le très hon. M. Howe.]

Je propose d'ajouter à l'article 4 un paragraphe (3) ainsi conçu:

Aucun décret ni règlement rendu sous le régime du présent article ne prive quiconque se croit lésé par ledit article du droit de recourir aux tribunaux appropriés.

Je prie le ministre de la Justice, particulièrement, de même que le ministre du Commerce d'assurer que les pouvoirs accordés au ministre ne fassent aucune injustice aux particuliers.

L'hon. M. Garson: Je serais fort heureux de donner suite aux vœux du député, mais, de fait, la loi, sous sa forme actuelle, protège le citoyen à l'égard de presque tout ce qui vise son amendement que voici:

Aucun décret ni règlement rendu sous le régime du présent article ne prive quiconque se croit lésé par ledit article du droit de recourir aux tribunaux appropriés.

M. Diefenbaker: Si le ministre veut le modifier afin de tenir compte de la situation...

L'hon. M. Garson: Oui, mais il y a trois cas où le particulier peut se sentir lésé. Il peut affirmer que le bill lui-même lèse ses droits et qu'il est hors de la compétence du Parlement.

M. Diefenbaker: Je n'ai pas dit le contraire.

L'hon. M. Garson: Il pourra se croire lésé, prétendant que le décret du conseil dépasse les pouvoirs conférés au Gouvernement par le bill.

M. Diefenbaker: Il a déjà ce droit.

L'hon. M. Garson: Oui. Le troisième cas est celui d'un citoyen qui s'estimerait lésé parce qu'il n'accepterait pas la décision administrative du ministre à l'égard d'un service de défense ou d'une denrée servant à des fins de défense. Pour ce qui est des deux premiers cas, le député conviendra, j'en suis sûr, qu'en l'absence de toute disposition portant qu'aucun décret rendu sous le régime de cette loi ne peut être annulé par une ordonnance de *certiorari*, il est possible d'en appeler aux tribunaux. Pour sa propre protection, le citoyen peut s'adresser aux tribunaux.

Seul le citoyen qui se croit lésé par la décision même du ministre, à l'égard par exemple du prix fixé ou pour un autre motif analogue, ne peut en appeler aux tribunaux. Ce cas n'est pas prévu. Je parle sous réserve mais je crois qu'on n'a pas inclus de disposition comme celle que préconise le député dans la plupart des décrets du conseil rendus sous le régime de la loi des mesures de guerre, laquelle conférait des pouvoirs beaucoup plus étendus que le projet de loi à l'étude. Quant il s'agit, comme dans ce cas-ci, d'approvisionnements de la défense, et vu surtout que le ministre et le Gouvernement

ont déjà démontré au cours d'une période de huit à dix ans qu'ils peuvent administrer avec la plus grande compétence une mesure de ce genre, il est très souhaitable que les décrets qu'il rend soient en quelque sorte sans appel afin que les approvisionnements et les services puissent être mis à la disposition de la nation aussi rapidement que possible. Pour cette raison, je regrette de ne pouvoir faire autrement que de m'opposer à l'amendement.

M. Diefenbaker: Je reviens au point que nous avions soulevé au début. En réalité, nous conférons des pouvoirs absolus hors d'atteinte de la surveillance des tribunaux. D'après cet article, le seul droit que possèdent les tribunaux est celui de déterminer si le Parlement a ou n'a pas le pouvoir d'adopter cette loi. A part cela, le ministre obtient des pouvoirs absolus et qui ne sont soumis à aucun contrôle. Je m'attendais que le ministre, qui a toujours été un oracle quand il s'est agi de défendre le droit, aurait compris que personne ne conviendrait avec lui qu'on ne s'est jamais plaint d'injustice durant les dix années dont il a parlé. Je pense ici à un exemple: c'est celui du décret du conseil qui a privé les particuliers de leurs droits constitutionnels. Toute illégale que soit cette façon d'agir de la part du Gouvernement, l'individu n'avait pas ces droits.

Au ministre qui dit ne pas accepter l'amendement, je lui donne comme réponse celle d'un des grands libéraux qui a pris récemment la parole à la Chambre des Lords. Je veux parler du marquis de Reading qui a dit ceci:

> La liberté individuelle existe depuis si longtemps comme monnaie courante dans ce pays que nous sommes parfois portés à oublier qu'elle peut être lentement et furtivement supprimée, qu'elle peut être amoindrie sans qu'il y paraisse et délibérément falsifiée sans qu'on s'en aperçoive au premier coup d'œil.

Puis il parle de la tendance contre laquelle, nous, de l'opposition, avons mis la Chambre en garde, celle de confier au pouvoir exécutif des pouvoirs illimités. Tout arrêté du ministre, quel qu'il soit, est inattaquable devant les tribunaux. Pour empêcher tout particulier lésé par la loi de recourir à la justice, le ministre n'a qu'à insérer une telle disposition dans les règlements, et le tour est joué. Le ministre dit que les mesures de défense sont impossibles à appliquer sans ces pouvoirs arbitraires. Or, le président des États-Unis, malgré son prestige et son autorité, n'a, aux termes des lois de défense des États-Unis, que des pouvoirs restreints et les tribunaux peuvent encore décider si justice sera rendue. La reconnaissance du droit d'appel aux tribunaux ne portera aucune atteinte à l'efficacité des préparatifs de défense et protégera les droits des particuliers. Je cite un autre témoignage de lord Reading, témoignage qui a reçu à la Chambre des Lords l'appui de plusieurs juristes libéraux de marque:

> Il ne m'appartient pas aujourd'hui de plaider qu'il y a eu conspiration pernicieuse de la part de qui que ce soit pour tenter, à dessein, de ruiner les libertés personnelles. Le processus a été graduel, furtif, fortuit, presque involontaire, mais malheureusement insidieux et menaçant par l'accumulation de ses effets.

Il termine par ces mots:

> Ces tendances...

Il s'agit des excès en ce qui a trait à l'empiétement illégitime sur le pouvoir.

> ...malheureusement, ne sont pas un aspect nouveau de notre vie. Elles se rattachent maintenant à cet état spécial d'urgence qui résulte de deux guerres, longues, ardues et variables. Mais rien ne nous oblige à les laisser se perpétuer indéfiniment sans tenter de les restreindre dans des limites raisonnables.

Je n'ai rien à ajouter à cette protestation. Monsieur le président, le Parlement, en somme, accorde au pouvoir exécutif, au ministre en particulier, le droit d'obliger un tel à vendre à tel prix, un autre à vendre à un autre prix et ainsi de suite. Quel que soit le préjudice que ces gens subissent, le droit d'en appeler contre la fixation du prix leur est, de fait, refusé en vertu des pouvoirs que nous conférons.

M. Coldwell: Puis-je poser une question soit au député de Lake-Centre, soit au ministre de la Justice? J'incline à appuyer, dans une grande mesure, ce que le député de Lake-Centre a dit. L'amendement, cependant, aurait-il pour effet de permettre à une société puissante d'en appeler aux tribunaux et de retarder, jusqu'au moment du jugement, l'exécution de préparatifs de défense? Je ne peux concevoir qu'un petit particulier entreprenne la chose car il n'aurait probablement pas l'argent ni ce qu'il faut encore pour aller devant les tribunaux. Mais, une société puissante? Cela peut-il arriver? J'aimerais avoir la réponse avant qu'on me demande de me prononcer.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, je réponds négativement à l'honorable député. Il s'agit simplement d'un moyen par lequel, après l'événement, lorsque l'ordonnance aura été rendue, on assurera l'égalité pour chacun sous l'empire de la loi.

M. Coldwell: Mais, dans l'intervalle, il devrait se conformer à la directive.

M. Diefenbaker: Il doit se conformer à toute directive donnée par le ministre, mais il lui reste le droit d'appel devant les tribunaux.

M. Knowles: En d'autres termes, pourrait-il lui être enjoint de ne pas se plier à l'ordonnance?

M. Diefenbaker: Non.

M. Coldwell: Le ministre de la Justice admet-il cette opinion?

L'hon. M. Garson: Je ne crois pas, bien que les termes employés par mon honorable ami soient équivoques. Toutefois, il affirme qu'il est disposé à accepter toute modification que nous pourrions proposer.

M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Garson: Voici le texte de l'amendement:

Aucun décret ni règlement rendu sous le régime du présent article ne prive quiconque qui se croit lésé par ledit article du droit de recourir aux tribunaux appropriés.

En d'autres termes, à moins qu'on restreigne sensiblement la portée de la disposition actuelle, toute personne pourra soumettre aux tribunaux toute question de droit ou de fait...

M. Diefenbaker: Non.

L'hon. M. Garson: ...qui pourrait surgir à l'égard du présent article. Si l'on interprète le texte, au sens strict, la disposition pourrait certes comporter les dangers que vient de signaler le chef de la C.C.F. (M. Coldwell). De fait, advenant une crise et un état d'urgence, dans un an mettons, qui nous obligerait à invoquer la présente loi, nous priverions peut-être de leurs droits certaines importantes maisons,—et dans la plupart des cas il s'agira d'importantes sociétés,—qui fourniraient ces denrées en grande quantité au Gouvernement; mais cela ne porterait guère à conséquence s'il s'agissait de sauvegarder l'intérêt national dans un temps de danger et de crise. J'ai dit, et je répète, que la présente loi sauvegarde les droits des particuliers contre les abus de l'autorité constitutionnelle et qu'ils peuvent en tout temps porter plainte devant les tribunaux. Aucune disposition de cette loi ne les en empêche, par suite de pouvoirs excessifs que pourrait s'arroger soit le gouverneur en conseil, soit le ministre.

M. le président: L'amendement de l'honorable représentant de Lake-Centre est-il adopté?

M. Knowles: Avant de mettre l'amendement aux voix, monsieur le président, pourrait-on réserver l'article, afin de permettre au ministre et à ses légistes de le rédiger de façon à donner suite à ce qui a été convenu.

M. Diefenbaker: Que le ministre laisse ses légistes le rédiger.

[M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Garson: Il me sera agréable de le faire. Cependant, quelle que soit la façon dont il pourrait être rédigé, il reste toujours vrai que pour obtenir une production rapide de matériel de guerre et de services, il faut éviter d'intenter en même temps, d'un tribunal à l'autre, d'interminables poursuites au sujet des prix, ainsi de suite. Mon honorable ami a dit que le Gouvernement n'est sujet à aucune sanction. Il n'en est certainement pas ainsi. Les gouvernements doivent se faire élire. Il leur faut agir avec justice envers les intéressés, s'ils veulent être ramenés au pouvoir.

(L'amendement de M. Diefenbaker est rejeté.)

M. Green: Quel effet auront, sur la loi des enquêtes sur les coalitions, les dispositions du bill à l'étude?

M. Drew: C'est-à-dire, le ministre la respectera-t-il?

M. Graydon: Attention! il y a ici un piège.

L'hon. M. Garson: La loi des enquêtes sur les coalitions a été rédigée et adoptée dans le dessein d'empêcher des ententes illégales visant à fixer les prix. Cette loi joue surtout lorsque le marché est dominé par les acheteurs. En ce cas, un grand nombre de personnes tiennent à vendre des denrées dont il y a pléthore, tandis que les acheteurs sont peu nombreux et ne disposent que d'une faible puissance d'achat. Autrement dit, lorsqu'il y a tendance à la baisse, il est plus probable que les commerçants cherchent à protéger les prix contre un nouveau fléchissement que ce ne l'est dans une situation comme celle que nous connaissons maintenant, où la demande est forte et où il y a pénurie dans plusieurs domaines, de telle sorte que la loi économique de l'offre et de la demande tend à faire monter les prix indépendamment de toute coalition visant la fixation de ces prix.

On a déjà,—je crois que c'est l'honorable député de Lake-Centre,—relevé l'opinion selon laquelle il y aurait lieu de se servir de la loi des enquêtes sur les coalitions comme d'un moyen de fixer ou de réglementer les prix. Cependant, la seule majoration de prix qui puisse être atteinte par le jeu de la loi des enquêtes sur les coalitions, c'est celle qui se produit par suite d'une entente illégale aux termes de la loi. Si le prix monte, pour des raisons économiques ou pour des raisons qui n'ont rien à voir avec une coalition illégale, la loi des enquêtes sur les coalitions ne joue pas. Si le bill est adopté, ce dont je suis sûr, on verra à ce que les approvisionnements de défense soient obtenus

équitablement, tandis que la loi des enquêtes sur les coalitions ne pourrait s'appliquer qu'à ces approvisionnements à l'égard desquels on prétend ou on croit que certaines personnes du métier ont conclu une entente illégale en vue de maintenir leur prix.

M. Green: Supposé que le ministre du Commerce ou un de ses fonctionnaires autorise, en vertu du projet de loi, certaines maisons d'affaires à fixer un prix accru, pourrait-on alors intenter des poursuites aux termes de la loi des enquêtes sur les coalitions?

L'hon. M. Garson: Je parle de mémoire, mais si je me souviens bien, le délit prévu par la loi des enquêtes sur les coalitions est celui d'avoir conclu une entente en vue de fixer les prix, au détriment de l'intérêt public. Advenant des poursuites intentées aux termes de la loi, le prévenu obtiendrait son acquittement s'il pouvait démontrer que, de fait, il agissait conformément à une directive du ministre aux termes de la loi ou de l'administrateur en vertu d'un règlement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et qu'il croyait agir dans l'intérêt public. S'il réussit à convaincre le tribunal, lors du procès, il sera acquitté.

M. Green: Ainsi cette loi l'emporterait sur la loi des enquêtes sur les coalitions?

L'hon. M. Garson: Il est improbable que cette dernière entraîne l'invalidité d'une disposition, à moins que ne se pose la question d'une entente illégale aux termes de la loi des enquêtes sur les coalitions. Si un cas se produisait où il y eût un certain rapport entre les deux lois, et si l'accusé avait agi selon les directives du ministre aux termes de la loi et pouvait en établir la preuve à la satisfaction de la cour, je crois qu'il aurait là une bonne défense. Il pourrait prétendre qu'il a agi dans l'intérêt public, bien qu'il puisse y avoir eu entente qui autrement serait inadmissible aux termes de la loi des enquêtes sur les coalitions.

M. White (Middlesex-Est): D'après les observations qu'on a faites cet après-midi, le ministre aurait dit que les denrées agricoles seraient assujéties à une régie, au besoin.

Le très hon. M. Howe: Non, il ne l'a pas dit.

M. White (Middlesex-Est): Ne niez pas de la tête. Il a dit que le bœuf le serait.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas dit cela.

M. White (Middlesex-Est): Élucidons ce point. C'est ce que je veux savoir.

L'hon. M. Garson: Je n'ai pas voulu jusqu'ici retarder les travaux du comité pour parler de cette question, mais je devrais probablement en parler maintenant. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre m'a demandé si, en vertu de cette mesure, il serait possible de fixer un prix maximum, d'établir un plafond des prix. Un des pouvoirs qu'elle prévoit est la fixation d'un prix maximum. Je réponds ainsi à la question de savoir si la mesure permet au gouverneur général en conseil d'agir ainsi.

Le ministre compétent a dit que le Gouvernement n'a pas l'intention de recourir à l'établissement d'un plafond des prix. C'est donc la déclaration qui servira de règle. En effet, tous mes honorables amis savent que nous adoptons une mesure autorisant le gouverneur général en conseil à édicter des décrets du conseil et qu'une fois ces décrets du conseil édictés, le ministre a le pouvoir de rendre un décret ministériel. C'est le décret ministériel qui atteint le citoyen, c'est-à-dire le décret ministériel rendu en vertu d'un décret du conseil, lequel est édicté aux termes de la loi. Par conséquent, il ne s'ensuit pas nécessairement que le pouvoir de fixer les prix, contenu dans la loi, apparaîtra dans un décret atteignant le citoyen sous forme d'un plafond des prix.

Le très hon. M. Howe: Je crois que la mesure va un peu plus loin. La loi permettra de régir les prix si les achats pour la défense suscitent une pénurie. Dans ce cas, elle prévoit que le gouverneur général en conseil peut définir le produit comme matière essentielle de défense et en fixer le prix.

Avant que mon honorable ami commence à poser des questions, voudrait-il répondre à celle-ci? Connaît-il un seul produit agricole dont il risque d'y avoir pénurie par suite des achats pour fins de défense?

M. White (Middlesex-Est): Le bœuf.

Le très hon. M. Howe: Quelle quantité de bœuf l'armée achètera-t-elle?

M. White (Middlesex-Est): Voici la situation. A la lumière des déclarations faites cet après-midi, on peut dire que tout produit agricole que le ministre jugera apte à faire l'objet d'achat pour fins de défense pourra être assujéti à la régie des prix. Le ministre a ensuite ajouté que les salaires échapperont à la réglementation. Comment les cultivateurs pourront-ils concilier ces deux façons de procéder?

Le très hon. M. Howe: Que le député essaie.

M. White (Middlesex-Est): Je serais bien en peine, car les denrées que produit le cultivateur. . .

Le très hon. M. Howe: Je ne crois pas les cultivateurs si stupides.

M. White (Middlesex-Est): . . .seront assujéties à la régie des prix, tandis que celles qu'il doit acheter ne le seront pas.

Le très hon. M. Howe: Je n'ose croire que les cultivateurs sont aussi stupides que le laisse entendre le député.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre a oublié le paragraphe (2) de l'article 4 qui est ainsi conçu:

> Sous réserve des règlements, s'il en existe, le Ministre peut par arrêté, selon qu'il le juge nécessaire pour les fins de la présente loi,

...prendre certaines dispositions. Le ministre a tout ce pouvoir, s'il n'existe pas de règlement.

M. Fleming: Si le ministre de la Justice avait fait partie de la Chambre plus longtemps et s'il avait connu le Gouvernement au cours de la dernière législature, il n'écarterait pas tant à la légère les questions qu'on soulève.

En expliquant les termes de la mesure, il a dit cet après-midi que le bill pourrait s'appliquer au bœuf. C'est un exemple qu'on lui a donné directement et il a répondu que oui; les pouvoirs conférés par cette mesure pourraient s'appliquer au bœuf et à certains autres produits déjà mentionnés, soit les poëles et les glacières. Il s'est prononcé catégoriquement en se basant sur son interprétation du bill et en tenant compte probablement de l'avis des conseillers juridiques de la couronne. Le ministre du Commerce voudrait passer outre à cette déclaration en disant qu'on ne peut pas imaginer de situation où nous agirions ainsi. Nous n'en avons pas l'intention. J'espère que le Parlement n'a pas pour fonction d'accorder des pouvoirs plus vastes que ceux dont on a démontré la nécessité.

Je me souviens fort bien d'une déclaration que faisait ici, en 1946 je crois, l'honorable M. Ilsley, lors de la présentation du bill sur le contrôle des changes. Il a alors catégoriquement affirmé à la Chambre que la loi ne s'appliquait pas aux mouvements des denrées et qu'on ne s'en servirait pas non plus pour les réglementer. Il a dit qu'elle ne touchait que les mouvements de capitaux. Pourtant, ceux d'entre nous qui étaient ici en novembre 1947 ont vu le gouvernement répudier cette déclaration et utiliser les pouvoirs que lui conférait la loi aux fins mêmes pour lesquelles il avait promis de n'y pas recourir. Aujourd'hui la situation est analogue. Le ministre de la Justice affirme que les pouvoirs accordés par la loi peuvent s'appliquer au bœuf, aux glacières, aux lessiveuses et aux cuisinières électriques. Le ministre du Commerce ne nie point que les pouvoirs aillent aussi loin, il dit simplement: "Vous n'osez pas croire que nous nous en servirions!" Je crois toutefois que ceux d'entre nous qui ont vu le Gouvernement briser ses propres promesses et traiter comme un chiffon de papier ses propres déclarations à la Chambre ne se contenteront pas des simples affirmations de cet après-midi. J'espère que la Chambre n'adoptera pas de tels articles, de tels bills, sans leur ajouter les restrictions voulues.

Pourquoi le ministre du Commerce insiste-t-il pour faire accepter à la Chambre un bill qui lui confère des pouvoirs infiniment plus vastes que ceux dont il oserait prétendre ici avoir besoin et pourquoi le Parlement renoncerait-il en même temps à exercer son autorité à l'égard de la situation actuelle?

L'hon. M. Fournier: Adopté.

Le très hon. M. Howe: Aux voix!

M. Fleming: Il est une autre question qu'on aimerait à poser au ministre du Commerce si jamais il acquiert du respect pour le Parlement et pour les institutions parlementaires. Dans un parlement élu, il n'est pas dans son élément.

Le très hon. M. St-Laurent: Allez dire cela à ses électeurs.

M. Adamson: Le ministre m'a fourni une réponse plutôt extraordinaire. De fait, il était même quelque peu irrité de constater que, simple député que je suis, j'aie eu des entretiens avec des industriels de ma circonscription, industriels qui sont désireux de savoir...

Le très hon. M. Howe: Je ne m'explique pas que des industriels de votre circonscription aient à s'entretenir avec vous de questions comme celles-là.

M. Adamson: Le ministre ne fait que révéler son attitude à l'égard des modestes députés. Selon lui, les députés du côté libéral doivent applaudir, ceux du côté conservateur garder le silence, et laisser un seul homme façonner l'aspect industriel du pays: lui-même. Voilà ce dont nous nous plaignons. Voilà le danger que présente le présent projet de loi. Quand je lui demande qu'est-ce que l'Association de préparation industrielle et quels en sont les dirigeants, il me répond: "Je l'ignore". Cependant, cette association est chargée de la préparation industrielle au pays. Je lui demande ce qu'est cette association, d'où elle sort, quel pouvoir elle a, où est son siège social, il me répond: "Je l'ignore". Il doit le savoir. Je lui demande de répondre au comité.

Le très hon. M. Howe: Bien des gens le savent. Mon secrétaire le sait, une foule de gens de mon personnel le savent, mais moi je ne le sais franchement pas. Si je connaissais l'adresse, je la donnerais, mais je l'ignore.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 5—*Adjoints et conseillers auprès du Ministre.*

M. Knowles: Voici ce que je tiens à savoir sur l'article 5: les dispositions de la loi du service civil s'appliqueront-elles à l'égard de ces nominations?

Le très hon. M. Howe: Aucune loi n'y pourvoit. En pratique, la Commission du service civil est toujours consultée au sujet de la nomination de fonctionnaires. C'est elle qui fixe les traitements appropriés et nous acceptons son avis.

M. Knowles: Je suis heureux de l'apprendre. Il me semble, toutefois, que la mesure devrait le préciser. Je sais que parfois nous avons des articles du genre de celui-ci qui renferment la réserve suivante: "Nonobstant les dispositions de la loi du service civil." Dans le cas qui nous occupe, cela semble plutôt équivoque; en réalité, la chose est laissée à la discrétion du ministre.

M. Sinnott: L'honorable député d'York-Ouest se plaint de ce que les pouvoirs du ministre du Commerce sont trop étendus. A-t-on quelque doute sur la manière dont le ministre a dirigé son ministère durant la dernière guerre? Le projet de loi vise à lui conférer les mêmes pouvoirs et je ne crois pas que personne doive s'en plaindre.

(L'article est adopté.)

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés.

Sur l'article 9—*Publication des arrêtés et règlements.*

M. Green: Il y a lieu je crois d'amender l'article de façon que soient publiés et déposés les arrêtés du ministre. L'article est ainsi conçu:

Chaque arrêté ou règlement établi par le gouverneur en conseil en vertu des articles trois, quatre ou dix doit être immédiatement publié dans la *Gazette du Canada*. Il doit être présenté au Parlement dans un délai de dix jours après sa publication, si le Parlement est alors en session, ou, si ce dernier n'est pas alors en session, dans les dix jours de l'ouverture de la session suivante.

On observera, toutefois, que le paragraphe (2) de l'article 4 n'est pas assujéti à la disposition relative à la publication. La Chambre n'aurait donc pas les moyens de se renseigner sur les arrêtés rendus par le ministre sous l'empire de cet article. Sous le régime d'une mesure de ce genre, ce sont précisément ces arrêtés qu'il importe de publier.

C'est pourquoi, je propose:

Que l'article 9 du bill no 5 soit modifié par l'addition, après le mot "dix" de la ligne 41 dudit article, des mots suivants:

"Ou par le ministre ou toute personne en son nom en vertu de l'article 4."

L'amendement aurait pour effet de faire publier les arrêtés rendus par le ministre. La population saurait alors ce qui se fait.

Le très hon. M. Howe: Nous sommes passés par là au cours d'une guerre mondiale. Je suis passé par là, mais peut-être pas le député. Il est inutile et presque impossible de publier toutes les directives administratives émises de jour en jour dans l'application des régies. Il faudrait, pour publier les directives des régisseurs, déposer, pour ainsi dire, chaque lettre qui se rapporte à l'application des régies. Le député se rendrait compte, à voir le volume de correspondance qu'exige l'application d'une régie, qu'il est impossible de donner suite à sa proposition.

M. Green: Il ne s'agit pas de déposer de la correspondance; le projet d'amendement mentionne seulement les arrêtés.

Le très hon. M. Howe: Les directives, les arrêtés.

M. Green: Mon projet d'amendement mentionne seulement les arrêtés. Le dépôt des décrets du conseil adoptés par le cabinet serait assez peu compliqué; car il s'agirait surtout des décrets du conseil relatifs à la désignation ou à la description de certains articles en qualité de matières essentielles. La partie effective du bill consiste en ce qu'on accorde au ministre le pouvoir de prendre certains arrêtés. A mon avis, on devrait rendre public tout arrêté pris par le ministre, par opposition aux lettres qu'il écrirait aux sociétés commerciales. J'admets qu'il serait insensé de demander la publication de la correspondance. Mais les arrêtés, quand il y en a, devraient être publiés et déposés au Parlement.

Le très hon. M. Howe: Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons soutenu une grande guerre, en tenant pour admis qu'il n'était pas nécessaire de déposer ces arrêtés. Personne n'a paru en souffrir beaucoup. Nous commençons une autre période qui peut devenir très grave. Je ne suis pas disposé à obliger chaque administrateur et chaque régisseur à déposer tout arrêté qui sera pris au nom du ministre, parce que la chose ne me paraît pas nécessaire. Je crois d'ailleurs que mon jugement en la matière est bien supérieur à celui de mon honorable ami.

M. Green: Nous avons entendu le ministre du Commerce formuler des remarques de ce

genre toute la journée. Je signale, par votre entremise, monsieur le président, que le ministre du Commerce n'a guère ajouté à sa réputation aujourd'hui en adoptant une attitude dictatoriale et en faisant preuve d'un manque complet de maîtrise.

M. le président: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur l'amendement?

M. Green: Le ministre du Commerce, ou son collègue de la Justice, pourrait-il me dire comment un député peut se renseigner sur les décrets adoptés en vertu de la présente mesure, qui accorde de vastes pouvoirs à un ministre? Comment un député pourra-t-il savoir quels décrets ont été édictés?

Le très hon. M. Howe: Il peut demander à la Chambre des communes un ordre de dépôt de documents.

M. Knowles: Les décrets, ordonnances et règlements édictés en vertu de la présente mesure seront-ils assujétis aux dispositions de la loi adoptée à la dernière session au sujet de la publication des décrets, ordonnances et règlements?

L'un des trois ministres présents pourrait-il répondre à ma question?

Le très hon. M. St-Laurent: Cette loi sera d'une application générale après sa mise en vigueur. Cependant, la proclamation n'en a pas été faite et une codification des arrêtés qui existent est en voie de préparation. Pour le moment, m'assure-t-on, l'intention est de la faire proclamer le 1er janvier.

M. Green: Doit-on conclure qu'à ce moment, les décrets adoptés sous l'empire de cette mesure seront publiés?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, pas plus qu'on ne rendrait publics les détails d'une transaction dans laquelle un ministère aurait acheté une paire de lacets.

M. Green: Il n'y a pas lieu pour le premier ministre de s'emporter.

M. le président: L'amendement est-il adopté?

Quelques voix: Oui.

Quelques voix: Non.

M. le président: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare l'amendement défait. L'article 9 est mis aux voix.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le président, je me demande si le paragraphe (2) de l'article 4 n'accorde pas au ministre certains pouvoirs d'ordre général qui nécessitent de publier certaines choses. En plus des directives particulières touchant le rationnement, les permis et les prix maximums, il y a des questions de nature générale qui peuvent s'appliquer à tout le pays. Il me semble que tout ce qui est de nature générale devrait être publié.

L'hon. M. Garson: Si j'ai bien compris, mon honorable ami a demandé s'il ne serait pas possible d'édicter des règlements de nature générale aux termes du paragraphe (2) de l'article 4. Je crois que si l'honorable député veut bien relire l'article, il constatera que le paragraphe (1) de l'article 4 prévoit les décrets du conseil de nature générale et que le paragraphe (2) du même article se limite aux ordonnances ministérielles rendues à l'égard de transactions dont le ministre est saisi.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je n'ai peut-être pas eu le mot juste lorsque je comparais le paragraphe (2) au paragraphe (1). Toutefois, en examinant par exemple, l'alinéa *d*), nous constatons que le ministre peut...

...requérir quiconque fournit un service essentiel de la fournir aux personnes que le ministre peut déterminer, et dans la mesure et aux conditions que celui-ci prescrit.

Cela ne veut pas dire nécessairement qu'une seule personne sera requise de fournir ce service. Cela peut s'appliquer, par exemple, à l'industrie de l'électricité. Il peut y avoir deux ou trois centrales au même endroit et l'ordonnance sera de nature générale. Ainsi, en ce qui concerne l'industrie sidérurgique, le prix maximum de ce produit ne serait-il pas le prix maximum partout au Canada? Ce prix ne serait-il pas fixé par une seule ordonnance? Durant la dernière guerre, me semble-t-il, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a rendu des milliers d'ordonnances, qui ont paru dans une publication de l'État. Lorsque l'intérêt général est en jeu, il doit, n'est-ce pas, y avoir un endroit où le public peut apprendre ce qui se passe. Prendra-t-on des mesures à cette fin?

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami ne convient-il pas que le bill, tel qu'il est présentement rédigé, comporte une disposition en ce sens? Le paragraphe (1) de l'article 4 se lit ainsi:

Le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser les actes et choses, et établir à l'occasion les arrêtés et règlements, qu'il juge nécessaires aux fins de la présente loi, pour contrôler et réglementer la production, le traitement, la distribution, l'acquisition, la disposition ou l'emploi de matières essentielles, ou la fourniture ou l'utilisation de services essentiels.

A mon avis, cette disposition prévoit que tous les décrets du conseil de nature générale qui s'appliqueront à tout le pays, mettons,

ou à une partie du pays, prendront la forme d'un décret adopté par le gouverneur en conseil, tandis que le paragraphe (2) doit se limiter aux restrictions prévues par le libellé de ce paragraphe, qui se lit ainsi qu'il suit:

Sous réserve des règlements, s'il en existe, le Ministre peut par arrêté, selon qu'il le juge nécessaire pour les fins de la présente loi...

... faire certaines choses en conformité de ces règlements généraux.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Supposons qu'il n'y ait pas de règlement et que le ministre prenne une initiative.

L'hon. M. Garson: S'il n'existait pas de règlement, je suis bien sûr que le ministre, comme d'habitude, en ferait adopter un et le mettrait ensuite à exécution.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Il n'est pas obligé de le faire.

L'hon. M. Garson: Je crois que si, et je suis bien sûr qu'il entend le faire.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 10—*Date d'expiration.*

M. Fleming: Je proteste énergiquement contre l'article étant donné qu'il prévoit que la loi n'expirera pas avant le 31 juillet 1952, soit dans près de deux ans. La seule disposition en vertu de laquelle elle puisse prendre fin, c'est qu'elle peut être abrogée plus tôt, si le gouverneur en conseil l'ordonne. Il y a une autre disposition ainsi conçue:

...si le Sénat et la Chambre des communes, au cours de la durée d'application de la présente loi, communiquent respectivement des adresses au gouverneur général, demandant que la présente loi soit maintenue en vigueur durant une période supplémentaire, et si le gouverneur en conseil l'ordonne, la présente loi demeurera en vigueur pendant la période supplémentaire en question.

Quel contrôle le Parlement exercera-t-il sur l'application de cette loi s'il adopte cet article dans sa forme actuelle? Il en découle qu'on ne pourra aucunement contraindre le Gouvernement à saisir le Parlement de cette loi ni de son application avant le 31 juillet 1952. Dans l'intervalle, le Parlement se sera départi entièrement de son contrôle sur l'application de cette loi. Le ministre du Commerce a dit qu'il ne demandait que des pouvoirs de réserve; il a ajouté qu'il n'avait besoin présentement d'aucun des pouvoirs conférés par le bill et qu'il pourrait ne pas en avoir besoin. Cependant, on maintiendra ces pouvoirs en vigueur pendant presque deux ans sans que la Chambre ait l'occasion d'exiger du Gouvernement qu'il lui fasse rapport de l'application de la loi, ni de se prononcer sur la nécessité de maintenir en vigueur ces pouvoirs absolus.

Je soutiens que le Parlement ne devrait pas songer un instant à légiférer en des termes aussi absolus et pour une période aussi longue. En second lieu, je déclare au comité que c'est une mauvaise idée que de vouloir proroger des lois au moyen d'adresses adoptées par les deux Chambres. C'est dire que le Gouvernement, en cherchant à maintenir ces pouvoirs absolus, demande simplement à la Chambre d'adopter un projet de résolution. La Chambre n'a pas alors l'occasion, comme le lui accorde normalement un projet de loi, d'examiner la mesure. Quand on présente un bill, le parrain fournit des explications lors de la première lecture, les députés ont l'avantage de le discuter à l'occasion de la motion portant deuxième lecture, de l'étudier plus à fond en comité et de le débattre encore à l'étape de la troisième lecture. Suivant la procédure proposée, la Chambre n'aura qu'une occasion d'étudier le maintien de ces pouvoirs absolus et c'est maintenant.

A mon sens, cette façon de procéder en vue du maintien de ces pouvoirs ne suffit pas à sauvegarder le droit de regard du Parlement. Il me semble que la ligne de conduite régulière que la Chambre doive suivre, c'est d'insister pour qu'on rende compte de l'application de la loi à la prochaine session du Parlement et que le projet de loi soit assujéti à une limite qui assure cette reddition de comptes. En conséquence, je propose l'amendement suivant:

Que l'article 10 du bill soit modifié par la radiation de tous les mots qui suivent les mots "trente et un" et leur remplacement par les mots: "mars mil neuf cent cinquante et un".

L'article se lirait ainsi qu'il suit:

La présente loi expirera le trente et un mars mil neuf cent cinquante et un.

Si le Gouvernement demande ensuite que lui soient conservés ces pouvoirs, le Parlement pourra le faire, mais il pourra aussi les lui retirer ou les laisser expirer.

(L'amendement est rejeté.)

L'article est adopté.

Sur le titre.

M. Hansell: Avant que le titre soit adopté, il est un point que je tiens à élucider. Pendant que les avocats discutaient avec acharnement, cet après-midi, je me suis efforcé de garder mon siège. J'ai maintenant l'occasion de prendre la parole. Il a été beaucoup question d'empiétement sur les droits des provinces. J'aimerais, à ce sujet, poser une question qui intéresse ma circonscription et ma province. Les ressources naturelles du pays relèvent actuellement des provinces. J'aimerais que le ministre nous exposât son point de

vue quant à l'exercice de régies en matière de production et de distribution du pétrole.

Le très hon. M. Howe: Comme je l'ai signalé à diverses reprises, la seule raison qui motiverait l'exercice des régies en vertu du bill à l'étude serait la pénurie d'approvisionnements provenant des achats pour fins de défense nationale. S'il y avait pénurie de pétrole au pays, il serait peut-être nécessaire de réglementer ultérieurement la distribution de ce produit en vertu des dispositions du projet de loi, mais pourquoi affirmer qu'il y aura pénurie de pétrole quand rien ne nous porte à le croire actuellement?

(Le titre est adopté.)

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Drew: A la prochaine séance.

M. Carroll: Monsieur l'Orateur, pourrai-je parler lors de la discussion tendant à la troisième lecture?

M. l'Orateur: Lorsque nous passerons à la troisième lecture du projet de loi, l'honorable député aura l'occasion de parler.

LOI SUR LE MAINTIEN DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

DÉPÔT D'UN DÉCRET DU CONSEIL PROLONGEANT LE DÉLAI PRÉVU POUR LES NÉGOCIATIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si la Chambre y consent, j'aimerais revenir aux motions, afin de déposer un décret du conseil. Les journaux ont signalé que les chemins de fer et le Comité de négociation des ouvriers du rail ont demandé que soit prolongé de 30 à 45 jours le délai prévu pour les négociations qui, affirment-ils, ne peuvent se terminer dans la période de 30 jours. Leur demande a été reçue par le Gouvernement qui l'a favorablement accueillie et je désire déposer le décret du conseil qui prolonge de quinze autres jours ce délai.

M. Knowles: Le premier ministre (M. St-Laurent) pourrait-il m'indiquer la date du décret? En d'autres termes, quelles sont les dates de la période provisoire visée par le décret du conseil?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne saurais l'affirmer trop catégoriquement. Si j'ai bonne mémoire, le bill a reçu la sanction royale le 30 août. Si nous ajoutons trente jours à cela, la période s'étend jusqu'au 29 septembre; le présent décret ajoute quinze jours à cette période.

[M. Hansell.]

LE CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS

DISPOSITIONS TEMPORAIRES POUR LE RÉGLEMENTER

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº 4 établissant des dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs.

—Monsieur l'Orateur, il me semble indiqué de formuler quelques brèves observations sur le bill en question.

Lorsque j'ai exposé à la Chambre nos projets en matière d'impôts, l'autre jour, j'ai mentionné certaines mesures indirectes qui pourraient s'imposer afin d'appuyer le programme fiscal adopté par le Gouvernement en vue de combattre l'inflation. Une de ces mesures, ai-je alors indiqué, résiderait dans l'adoption d'une loi qui permettrait au Gouvernement de restreindre le volume du crédit aux consommateurs. Le bill en est rendu, à la Chambre, au stade de la deuxième lecture.

Il a pour but d'autoriser le Gouvernement à restreindre les dépenses en limitant le crédit dont disposent les consommateurs en vue de l'achat de marchandises. En temps normal, cela va de soi, le gouvernement fédéral n'interviendrait pas dans ce domaine. Cependant, notre expérience et celle d'autres pays, durant la seconde Grande Guerre, nous ont révélé que l'accroissement du pouvoir d'achat des consommateurs peut exercer une forte poussée vers l'inflation et augmenter la demande de matières essentielles, et, de la sorte, s'opposer au programme national ainsi qu'aux mesures prises contre l'inflation dans d'autres domaines. Nous ne pouvons courir un tel risque. Nous demandons donc le pouvoir de réglementer le crédit aux consommateurs afin de protéger les programmes élaborés en vue de fortifier le crédit et les devises, de façon à pouvoir mettre en vigueur les mesures nécessaires quand il faudra le faire sans délai.

Bien que, de toute façon, le Gouvernement eût probablement songé à demander cette autorisation, à titre de précaution, le volume du crédit aux consommateurs a, de fait, eu tendance à augmenter considérablement en ces derniers temps. Les honorables députés ont peut-être pris connaissance d'un récent bulletin du Bureau fédéral de la statistique indiquant le volume des prêts consentis par des sociétés de crédit par acceptation et de prêts. D'après les chiffres publiés, le volume global du financement, par des sociétés de crédit par acceptation et de prêts, d'achats à tempérament de biens de consommation, a dépassé de 55 p. 100, en 1949, le chiffre correspondant de 1948. Fait également révélateur, les soldes non encore remboursés à ces sociétés représentaient, à la fin de 1949, 65 p. 100 de plus que le chiffre correspondant de 1948.

M. Adamson: Le ministre peut-il nous indiquer le total?

L'hon. M. Abbott: J'ai ici le détail, que je pourrai communiquer au moment de l'examen du bill en comité, si le député le désire.

M. Adamson: Le chiffre global me suffirait pour maintenant.

L'hon. M. Abbott: Je me demande si le député voudrait me permettre de compléter mes brefs commentaires explicatifs. Je retrouverai ensuite le chiffre demandé car je l'ai dans mes notes.

Un autre bulletin du Bureau fédéral de la statistique sur le commerce de détail nous renseigne sur les tendances plus récentes. Entre le premier trimestre de 1949 et celui de 1950, les ventes au comptant des magasins de détail ont augmenté de 4 p. 100. Entre ces deux trimestres, les ventes à tempérament ont, par contre, augmenté de près de 27 p. 100. Durant les sept premiers mois de 1950, le financement des ventes de nouvelles voitures automobiles, ventes comprises dans le total des ventes à tempérament au détail, a augmenté de 104 p. 100, par rapport à la même période de 1949.

L'expansion récente du crédit aux consommateurs s'explique en partie par la disponibilité accrue des marchandises qui sont ordinairement achetées à crédit. Mais, même compte tenu de cet élément, cette expansion est très forte et indique assez clairement que les consommateurs achètent de plus en plus à crédit au lieu d'acheter à même leur revenu courant ou leurs économies.

Dans le projet de loi maintenant soumis à la Chambre, nous demandons l'autorisation de réglementer trois genres de transactions à crédit. Il y a d'abord la vente à tempérament, genre d'affaire que connaissent bien, j'en suis sûr, tous les députés. C'est la plus importante forme de crédit aux consommateurs et celle qui indique la plus grande fluctuation.

Le deuxième mode est celui de la vente au compte courant. Ordinairement, la quantité de marchandises achetée sous un tel régime ne varie pas rapidement, mais il est nécessaire d'assumer le pouvoir de réglementer le paiement de telles ventes; sinon, ce mode d'achat pourra servir à contourner et à annuler les restrictions imposées à l'égard des ventes à tempérament.

Enfin, il est nécessaire d'assumer le pouvoir de réglementer le remboursement des prêts effectués pour financer l'achat de biens de consommation. Ces prêts ont les mêmes conséquences que le crédit pour la vente à tempérament et doivent être traités de la même manière.

L'objet de la mesure n'étant que de restreindre le volume du crédit au consommateur, l'autorisation requise est restreinte à la réglementation du financement des biens achetés à crédit soit à tempérament, soit au compte courant, ainsi que du remboursement des prêts relatifs à l'achat de marchandises. Les honorables députés se rappellent que le moyen principal de réaliser les restrictions nécessaires à l'égard du crédit au consommateur durant la seconde guerre mondiale a consisté à exiger un versement minimum au comptant et à réduire la longueur de l'échéance du solde à acquitter. Les événements ont prouvé que c'était un mode de surveillance efficace et il est probable qu'on y aura de nouveau recours si la nécessité s'en fait sentir.

Je ne tenterai pas pour le moment de donner un exposé complet de l'application du règlement concernant le crédit au consommateur durant la seconde Grande Guerre. Il n'est pas sans intérêt, cependant, de signaler que si les ventes au détail ont augmenté, au total, de 36 p. 100, de 1941, année où le règlement sur le crédit au consommateur est entré en vigueur, et 1945, les ventes à tempéramment, durant la même période, ont baissé de 41 p. 100. Cette diminution des ventes à tempéramment n'est pas attribuable uniquement au règlement. Il y eut, en effet, une diminution sensible de la production d'articles habituellement vendus à tempérament. Le règlement, néanmoins, a eu un effet restrictif sur la demande à l'égard de certains genres d'articles. Parce qu'il tendait à limiter le crédit disponible, le règlement a eu pour effet de diminuer la quantité d'argent permettant d'obtenir la quantité limitée de produits disponibles durant la guerre. Un personnel assez restreint a pu appliquer les mesures sans heurts, et, je le crois du moins, d'une manière efficace.

Je tiens à signaler, également, qu'en vertu de la mesure le Gouvernement peut désigner les articles de consommation ou les catégories d'articles de consommation auxquels les restrictions s'appliqueront, et en modifier la liste de temps à autre. La mesure est donc assez souple pour s'adapter aux circonstances.

Grâce à cette souplesse de la mesure, il sera possible d'appliquer les dispositions restrictives dans les cas où elles peuvent le mieux favoriser l'effort national. Par exemple, il sera possible d'appliquer les restrictions, en premier lieu et le plus rigoureusement, aux modes de paiements de ces articles de con-

sommation dont la fabrication concurrence le plus directement, quant à la main-d'œuvre et aux matériaux, l'exécution du programme de défense. Nous pourrons de cette manière venir à l'appui d'autres mesures directes ou indirectes visant à restreindre la consommation civile. En d'autres termes, la réglementation du crédit au consommateur peut servir non seulement de mesure pour combattre l'inflation mais également de moyen approprié d'appuyer notre effort national.

A maints égards, j'aurais préféré présenter un bill qui eût énoncé les diverses restrictions qu'il faudra peut-être imposer. Pour des raisons que, j'en suis sûr, la Chambre comprendra, la chose est impossible, et, en vérité, elle serait à mon sentiment très inopportune. A mon avis, ce serait une erreur d'établir dans une loi les restrictions déterminées qu'il faudra peut-être imposer plus tard et qui pourraient inciter le public à effectuer par anticipation des achats à crédit.

La nécessité de réglementer le crédit au consommateur dépend dans une certaine mesure, mais non en entier évidemment, de la conduite des vendeurs et des acheteurs eux-mêmes. Dans les circonstances actuelles, les tentatives faites par les vendeurs en vue d'exercer une forte pression sur leurs clients en leur offrant des conditions faciles auraient pour seul résultat d'accroître la poussée de l'inflation et de rendre les restrictions inévitables et urgentes. De la même façon, j'espère que, dans leur propre intérêt ainsi que dans l'intérêt public, les consommateurs réfléchiront avant de contracter à l'égard d'articles de consommation, de nouvelles dettes qu'ils pourraient éviter.

La réglementation du crédit au consommateur est, je le répète, une partie du programme du Gouvernement qui vise à parer aux tendances à l'inflation déterminées par les dépenses croissantes pour la défense. De soi, cette réglementation serait utile pour restreindre une demande excessive. Alliée au mode de paiement au fur et à mesure du Gouvernement et à d'autres mesures subsidiaires, cette réglementation peut contribuer encore plus efficacement à stabiliser et à renforcer l'économie nationale.

L'honorable représentant d'York-Ouest (M. Adamson) a demandé, je crois, la valeur, en dollars, des prêts au détail consentis en vue de l'achat de biens de consommation. Selon les chiffres dont je dispose, en 1948, les sociétés de crédit par acceptation ont financé l'achat au détail d'articles de consommation d'une valeur de $122,522,000; en 1949, ce chiffre s'élevait à $190,574,000, soit une augmentation de 55½ p. 100. Le solde impayé de denrées de consommation financées par les sociétés de crédit par acceptation s'établissait à $70,451,000 à la fin de 1948 et à $115,977,000 à la fin de 1949, soit une augmentation de 64·6 p. 100.

M. Knowles: Le ministre peut-il me dire si ces chiffres comprennent les sommes empruntées des banques en vue de l'achat de biens de consommation?

L'hon. M. Abbott: Je me trompe peut-être, —et je fournirai des renseignements plus précis au comité,—mais je crois que l'état qu'on m'a fourni ne vise que les sommes avancées par les sociétés de crédit par acceptation, et non les sommes que les particuliers peuvent avoir empruntées aux banques pour financer l'achat de denrées de consommation.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, selon moi, nous avons ici un projet de loi très important et très utile quoiqu'il soit incomplet. Le ministre des Finances, comme je l'ai remarqué, a dit que, tout en présentant le bill avec hésitation, il eût tout de même préféré une mesure dans laquelle certains articles sont désignés. Je profite de cette occasion pour le déclarer, je suis convaincu depuis bien longtemps qu'il faudrait soumettre à la Chambre une mesure réglementant d'une façon complète les achats à tempérament. Si j'en parle, ce n'est pas simplement parce qu'en ce moment une mesure de ce genre combattrait l'inflation. La mesure actuelle est de nature à donner ce résultat bien qu'elle soit incomplète. En effet, elle permet à ceux qui ont un compte en banque d'acheter n'importe quoi.

L'hon. M. Abbott: Elle contient une disposition qui l'interdit dans le cas où un emprunt est contracté.

M. Coldwell: Oui, mais si l'acheteur dispose de l'argent comptant nécessaire, cela le dispense d'emprunter. Il faut faire appel à ses bons sentiments pour l'empêcher d'acheter. Ce que j'ai à l'esprit, c'est que nous avons besoin d'une mesure qui interdirait l'achat à tempérament comme il se pratique chez nous, permettant de verser d'abord un à compte de 10 p. 100, ou moins, pour souvent perdre, après d'autres versements, ce que l'on voulait se procurer. Je ne crois pas que notre loi protège l'acheteur aussi bien que celle des autres pays. En Grande-Bretagne, je crois, il faut un ordre de justice pour rentrer en possession de marchandises après paiement d'un certain montant.

Un certain nombre de ces sociétés qui vendent actuellement divers produits, des meubles, des radios par exemple, et certaines des grandes sociétés à succursales multiples, ne s'intéressent pas autant, me dit-on, à la

vente des meubles et articles semblables qu'aux prêts qu'ils peuvent consentir. Une personne s'engage à payer, pendant une longue période de temps, à un taux relativement élevé. Après tout, le taux d'intérêt légal sur les petits prêts est de 18 p. 100, ce qui est relativement élevé. Nous voyons encore les annonces que font paraître certaines bijouteries, qui invitent les gens à verser un petit paiement initial ridiculement minime et à acquitter le solde en dix-huit ou vingt-quatre mois. L'acheteur veut peut-être se procurer un certain article. Il n'y a pas de bonne raison pour qu'il ne l'achète pas, quand le paiement semble d'une facilité si attirante. Le malheur, c'est que très souvent les gens ne se rendent pas compte qu'ils versent un intérêt aussi élevé. A cause de cela, ils sont, dans certains cas, incapables d'acheter une plus forte proportion de nourriture ou d'autres denrées indispensables à la vie, dont leur famille a besoin. Nombre de personnes achètent divers articles ménagers, également à un taux d'intérêt élevé.

Je ne voudrais pas retarder les travaux de la Chambre, mais je profite de l'occasion pour signaler cet état de choses au Gouvernement. A mon avis, le moment est venu de reviser ces achats à tempérament, et de prendre à ce sujet les mesures que nous avons prises il y a quelques années à l'égard des petits prêts. Nous avons adopté une loi qui assurait une certaine protection,—insuffisante à mon avis, et à un taux d'intérêt encore trop élevé,—mais qui améliorait la situation antérieure. De petits marchands m'ont dit qu'ils avaient bien du mal à porter le fardeau que leur imposent ces grandes sociétés qui s'intéressent davantage à l'intérêt que leur rapporte le solde impayé et qui sont capables de financer ces prêts. A mon avis, le Gouvernement devrait s'occuper de cette question.

Quant au bill à l'étude, la Chambre devrait, à mon avis, l'appuyer aux fins prévues, même s'il ne remplira pas complètement ces fins, car, outre ceux qui achètent à tempérament, il y a ceux qui puisent à leurs épargnes pour acquitter le prix de ces marchandises. L'objection que je faisais valoir contre l'achat à tempérament ne vaut pas dans le cas de ceux qui achètent avec leurs épargnes ou leurs ressources personnelles. Ceux qui ont de l'argent seront libres de s'acheter une couple d'autos ou de glacières électriques, utilisant ainsi des matières dont il y a pénurie. Le seul recours en pareil cas, c'est de faire appel à la grande publicité et solliciter l'appui de ces gens dans la lutte contre l'inflation. Encore une fois, je signale au Gouvernement que nous avons besoin d'une loi permanente qui protégera les gens contre les taux d'intérêt exagérés et contre la perte de l'article acheté s'ils n'ont pas les moyens d'acquitter les versements. On peut prétendre, évidemment, que la perte de l'article acheté peut être considérée comme une question intéressant la propriété et les droits civils, et que les provinces ont, à cet égard, des obligations. N'empêche que si nous pouvions régir les taux d'intérêt, nous pourrions atteindre notre but par des moyens indirects. J'attire là-dessus l'attention du Gouvernement.

M. Adamson: Je ne veux pas retarder l'adopton du bill. De fait, je suis enclin à l'appuyer. Le ministre nous dira-t-il si les chiffres qu'il vient de citer proviennent d'un communiqué général émanant du Bureau fédéral de la statistique ou d'un communiqué spécial préparé pour la gouverne du ministre?

L'hon. M. Abbott: Sauf erreur, je crois qu'on trouvera ces renseignements dans un communiqué général, monsieur l'Orateur. Ils se touvent dans un mémoire que j'ai fait préparer pour ma propre gouverne, mais j'ai vu ces chiffres dans les journaux un jour ou deux avant d'obtenir ce mémoire, de sorte qu'ils ont dû faire l'objet d'un communiqué général. Il se peut que certains des chiffres que j'ai sous la main ne se trouvent pas dans ce communiqué, mais lorsque nous étudierons la mesure en comité j'aurai d'autres données qui, je l'espère, me permettront de répondre à ces questions.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, la nécessité d'une mesure de ce genre me paraît évidente vu que l'expansion des dépenses pour la défense sera sans doute plus considérable que ne le sera le ralentissement de notre économie, c'est-à-dire si nous continuons d'accroître nos dépenses pour la défense même après la fin de la guerre en Corée. Il faut bien le remarquer, je ne prétends pas du tout qu'il n'y a pas lieu de prendre ces dispositions. De fait, j'estime essentiel d'y recourir. Il sera donc sans doute nécessaire de réglementer les dépenses des civils pour marchandises de consommation. Cependant, il n'est pas hors de propos de rappeler qu'il y a quelques mois seulement le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) a prévenu les Canadiens qu'il leur faudrait tempérer leur pratique de l'épargne et accroître leurs achats, si nous voulions éviter une crise à cette

époque. Si j'en parle, c'est pour indiquer qu'il devait alors se manifester chez nous un ralentissement important de la demande par rapport à l'offre.

Maintenant la situation semble complètement changée, vu qu'il nous faut accroître nos dépenses de guerre. Prenons bien garde cependant de ne pas réduire les dépenses essentielles au maintien du niveau élevé de la production de vivres. Autrement, nous affaiblirions non seulement notre économie en général mais notre effort de guerre.

Je n'ai jamais aimé la coutume générale de l'achat à crédit ou à tempérament. Après tout, l'industrie a pour fonction de produire et de vendre, non de financer la vente, comme elle le fait dans la vente à tempérament. Toutefois, comme le pouvoir d'achat effectif ne suffit pas en temps normal à absorber la production globale du pays, les denrées s'accumulent et les excédents se multiplient. C'est pourquoi l'industrie, désireuse de se débarrasser de ses produits, les vend à crédit ou à tempérament. La seule solution au problème serait, évidemment, de prendre les moyens d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs jusqu'à ce qu'ils puissent acheter toute la production du pays. La vente à crédit n'est pas et ne peut pas être considérée comme une solution. En effet, à moins que des mesures ne soient prises pour accroître le pouvoir d'achat des consommateurs, la situation ne peut que s'aggraver, vu que la vente à tempérament augmente nécessairement le prix de revient et, partant, le prix de vente.

J'espère que les règlements qui seront établis en vertu de l'article 3 seront assez souples pour tenir compte des cas de besoin réel. Je songe particulièrement aux jeunes ménages. C'est très bien pour la majorité d'entre nous qui, au cours des cinq dernières années, ont eu l'occasion d'acheter les objets dont ils avaient besoin, des objets qu'on ne peut pas considérer comme absolument essentiels, mais que tous veulent posséder aujourd'hui. Bon nombre de nos jeunes fonderont un foyer n'ayant pu accumuler les choses dont ils ont besoin, ils voudront acheter certains objets comme des appareils frigorifiques, des laveuses mécaniques, et le reste, bien qu'ils ne possèdent pas le plein montant nécessaire. Lorsque ces règlements seront établis, j'espère qu'ils seront assez souples pour tenir compte de cette catégorie de gens et de certains cas où, pour cause de maladie, des gens ayant eu de lourdes dépenses médicales ne peuvent payer au comptant tous les objets qu'il leur faut acheter.

Si ces règlements ne sont pas suffisamment souples, ces gens risquent de tomber entre les mains des usuriers. Il y a quelques années, nous avons modifié la loi sur les petits prêts et je crois que nous l'avons améliorée. Mais il existe plusieurs sociétés qui ne fonctionnent pas en vertu d'une charte fédérale; or, nous le savons tous, lorsque les gens tombent entre leurs mains, ils en voient de dures et les objets qu'ils achètent de cette façon leur coûtent beaucoup plus cher. Nous irions à l'encontre du bien du pays si, appliquant plus strictement ces dispositions, nous placions les jeunes dans l'impossibilité d'acheter ce dont ils ont besoin et les forcions par conséquent à s'adresser aux sociétés de petits prêts. Je suppose que l'article 3 permettra de soumettre à la réglementation les sociétés de petits prêts. D'autre part, il sera fort difficile, je crains, de réglementer les prêts consentis par certains spécialistes de l'usure qui n'agissent que dans l'ombre et, de la sorte, à l'abri des réglementations générales édictées par le Gouvernement.

Un autre problème se présente, celui du cultivateur, qui peut se voir obligé d'emprunter afin de faire face aux frais d'exploitation. On prétendra peut-être encore ici que les cultivateurs ne devraient pas être forcés d'emprunter, les prix agricoles ayant été assez fermes par le passé. D'autre part, toute personne tant soit peu au courant des problèmes de la culture, spécialement de celle des céréales, sait quels énormes risques court le cultivateur. Elle sait que la sécheresse, la gelée ou la grêle peuvent ruiner les récoltes deux ou trois ans de suite et empêcher le cultivateur d'acquitter au fur et à mesure ses frais d'exploitation. Il lui faut alors emprunter, ou acheter à crédit des marchands locaux l'huile, l'essence et le reste. S'il ne peut le faire et s'il ne peut emprunter l'argent nécessaire à l'achat de l'essence requise pour son tracteur, il ne pourra mettre sa terre en jachère d'été. Nous nuirions donc de fait à l'efficacité de l'exploitation de la terre.

D'après ce que rapportent les journaux, le Gouvernement aurait l'intention de restreindre l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je crois savoir qu'on ne modifiera pas effectivement la loi mais qu'on donnera instructions aux banques de limiter le nombre de prêts qu'elles consentent sous le régime de cette mesure. Je conçois qu'il puisse être nécessaire de poser des conditions plus rigoureuses à l'égard de ces prêts mais, par ailleurs, le Gouvernement commettrait une grave erreur s'il cherchait à resserrer la loi de façon à réduire la durée des prêts.

On sait que, dans le cas des cultivateurs, il faut tenir compte de la nature des travaux agricoles quand il s'agit de déterminer la durée de remboursement. Autrefois, les banques prêtaient habituellement à trois mois;

mais ces prêts sont absolument inutiles pour les cultivateurs à cause de la périodicité qui caractérise l'exploitation agricole. On sème au printemps mais on ne peut récolter avant l'automne. Si donc on prête de l'argent au cultivateur au printemps, il faut lui donner, pour le remboursement, assez de temps pour qu'il puisse d'abord vendre sa récolte, car autrement on le forcerait à l'écouler à un moment peut-être inopportun et on désorganiserait la vente méthodique des récoltes au pays. Ces prêts nuiraient non seulement à l'exploitation agricole mais à la vente des récoltes. Je n'en dirai pas plus long mais j'espère que le ministre, soit avant l'adoption du bill soit au stade du comité, nous fournira quelques détails sur les dispositions que comporte l'article 3.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'admets qu'en ce moment le Gouvernement doit recourir à divers moyens afin d'empêcher l'inflation et la hausse du coût de la vie. Il nous a déjà fait part de divers moyens grâce auxquels il espère faire face à la hausse sans cesse accentuée des prix. Nous savons que certains pouvoirs sont conférés au ministre du Commerce (M. Howe); nous savons que le Gouvernement songe à la majoration de certains impôts; nous savons qu'en plus de cette mesure, le Gouvernement, comme l'a annoncé, l'autre soir, le ministre des Finances (M. Abbott), propose de soumettre des mesures à peu près semblables contre l'inflation. Nous devons donc non pas regarder uniquement le bill ni nous demander seulement si ses dispositions combattront effectivement l'inflation mais bien décider si, conjointement avec d'autres moyens auxquels le Gouvernement a recouru ou se propose de recourir, le bill maintiendra réellement le niveau des prix de façon équitable.

J'approuve les observations formulées un peu avant six heures par notre chef quand il a dit que le pays a grandement besoin d'autre chose qu'un bill qui ne fait qu'augmenter le versement initial et abréger la période de remboursement des achats à tempérament. Il faut empêcher, dit-il, que des sociétés forcent la vente et tentent ainsi de mettre en circulation des articles qui, tous en conviennent, ne sont pas nécessaires. Des dispositions, ajoute-t-il, s'imposent et devraient être prises en vertu du bill à l'étude en vue de réduire le taux élevé d'intérêt exigé aujourd'hui sur les prêts à court terme. Nous savons que le taux maximum est de 18 p. 100 par an. C'est certes très élevé. Le taux d'intérêt courant des diverses maisons qui vendent des articles à tempérament, comme Eaton et Simpson, est bien près du maximum de 18 p. 100 par an.

En présentant le projet de loi cet après-midi, le ministre a fait certaines observations. Il a signalé, en particulier, qu'en 1945 les achats à tempérament accusaient une réduction de 41 p. 100 sur ceux de 1941, sans doute par suite des restrictions imposées à l'égard de ce mode d'achat. C'est vrai, je n'en doute pas. Toutefois, si le Gouvernement imposait la régie fédérale des prix, la population pourrait se contenter d'acheter un peu moins à tempérament. Je pourrais analyser certains chiffres que j'ai notés au cours des observations du ministre. Il a dit, par exemple,—il rétablira les faits si je fais erreur,—que durant le premier trimestre de 1950 les achats au comptant accusent une augmentation de 4 p. 100 sur ceux du trimestre correspondant de 1949; au cours du même trimestre de 1950 cependant, comparativement à celui de 1949, les ventes à tempérament ont augmenté de 27 p. 100.

Le ministre a dit que le bill visait les ventes au compte courant et à tempérament. Il n'a pas toutefois parlé de la situation présente en ce qui a trait aux ventes au compte courant. J'ai ici une publication du Bureau fédéral de la statistique qui s'intitule: "Le crédit à l'acheteur au détail." On y voit que durant le premier trimestre de 1950,—la publication détermine le pourcentage des ventes au comptant, à tempérament et sur compte, par rapport au volume global des ventes au détail,—le volume des ventes à tempérament s'est accru, tandis que celui des ventes sur compte a baissé à peu près dans la même proportion comparativement à la période correspondante de 1949. Les chiffres suivants sont en fonction de la somme de $100. Pour $100 dépensés au détail, durant le premier trimestre de 1943, $63 ont été payés comptant. Durant le premier trimestre de 1949, la somme versée comptant était de $62.90. Le comptant n'avait donc diminué que de 10c. En 1950, le comptant versé pour achats au détail s'est élevé à $60.70. Il y a donc eu une diminution de 20c. seulement comparativement à l'an dernier et de 30c. seulement comparativement à 1948. En d'autres termes, la proportion des sommes versées comptant par le public pour des achats au détail était presque aussi élevée, durant la première partie de 1950, que durant la première partie de 1948 ou de 1949.

Je sais qu'on peut fournir des données statistiques pour prouver que les ventes à tempérament ont augmenté. Évidemment elles vont croissant, et il en est ainsi des ventes au comptant. La principale raison qui explique cette double hausse consiste en ce que les prix et le volume ont monté. Ainsi, même si la même proportion de $100 est dépensée en espèces, les ventes totales en espèces monteront parce que la valeur totale des ventes en dollars est montée.

Si on compare les achats à tempérament effectués au début de 1950 avec ceux de 1949, on constate que pour chaque $100 dépensé dans le commerce de détail, $9.10 étaient affectés à des achats à tempérament. La proportion n'est pas très élevée, elle est inférieure à 10%, et le chiffre n'est que de $1 supérieur à celui de l'année précédente.

Si on considère les ventes sur compte, on constate qu'au début de 1950, pour chaque $100, la somme versée était de $28.20 mais que pour la même période de 1949, elle était de $29. En d'autres termes, au début de 1950, pour chaque $100 dépensé dans le commerce de détail, les ventes à tempérament avaient monté de $1 et les ventes sur compte avaient diminué de 80c. C'est pourquoi ne peut, à mon avis, établir le bien-fondé de son affirmation, quiconque dit que les achats à tempérament ont monté considérablement et que c'est ce qui explique la forte hausse des prix.

Si on compare les indices du début de 1950 avec l'indice de base, calculé pour l'année 1941, on constate que les ventes à tempérament ont, en 1950, augmenté de 41 p. 100 comparativement à 1941, et les ventes au comptant, de 77 p. 100. En d'autres termes, les sommes liquides dont disposent les consommateurs canadiens à l'heure actuelle exercent, comparativement à 1941, une poussée beaucoup plus grande sur les prix que l'accroissement des achats à tempérament.

Il me semble que si le Gouvernement désire réellement freiner la hausse des prix, le meilleur moyen n'est pas d'empêcher d'une façon générale les achats à tempérament, ni même de les restreindre dans une large mesure, mais plutôt de diminuer le montant que les Canadiens doivent verser pour les marchandises.

Une voix: Voulez-vous l'épargne obligatoire?

M. Argue: J'y arrive. Le ministre nous a fait connaître ses propositions financières pour les prochains mois. Elles comportent certains relèvements d'impôt. La plupart des taxes sont de nature régressive, mais aucun Canadien n'aura un revenu moins élevé dans deux mois par suite d'une modification de l'impôt sur le revenu. Quand la session prendra fin, celui qui a un revenu de $50,000 ne paiera pas plus d'impôt qu'avant la présente session. Cependant, les petites gens, ceux qui doivent acheter à tempérament s'ils veulent posséder certains articles, devront s'en priver en partie par suite des restrictions qu'imposera la mesure aux achats à tempérament. Je soutiens qu'il eût été aussi facile de combattre l'inflation et beaucoup plus juste de relever l'impôt des gens à revenu élevé et de ne pas incommoder ceux qui doivent acheter des marchandises à tempérament.

[M. Argue.]

Dans ma circonscription, un grand nombre de gens, je regrette de le dire, sont forcés d'acheter à tempérament. Plusieurs ménagères que je connais, ont gardé quelques dindes au cours des mois d'été, quelques vaches laitières, une cinquantaine de poules et se sont acheté une lessiveuse automatique au prix de $150 ou de $200. Elles l'ont achetée à tempérament. Ces gens n'ont pas beaucoup d'argent, et la politique financière que le Gouvernement a adoptée à cette session-ci, n'est pas de nature à leur en donner davantage.

Par ailleurs, les riches agriculteurs, qui possèdent trois sections de terre, font de grosses récoltes et n'auront pas moins d'argent qu'auparavant par suite de modifications apportées à l'impôt sur le revenu. Les ménagères de familles pauvres ne pourront acheter la lessiveuse mécanique dont elles ont besoin, ni les vêtements nécessaires à leurs enfants pour les mois d'hiver. En effet, elles seraient obligées d'acheter des articles à tempéramment. Par contre, les femmes dont les maris ont de gros revenus, ne trouveront rien de changé à la paie de ceux-ci, après déduction de l'impôt sur le revenu. Comme par le passé, ces ménages pourront s'acheter deux lessiveuses mécaniques, deux glacières électriques et deux nouvelles voitures chaque année, s'ils croient qu'ils ne peuvent mieux dépenser leur argent.

Je ne m'oppose pas à un bill de ce genre, pourvu qu'il s'accompagne de mesures destinées à protéger le niveau de vie des Canadiens. On a pris, en 1941, des mesures en vue de réduire les achats à tempérament. Mais, la même année, la régie des prix entrait en vigueur au Canada, le premier ministre d'alors annonçant la nouvelle en octobre. L'une des raisons pour lesquelles il a annoncé la réglementation des prix, c'est, sans doute, parce que l'indice du coût de la vie avait monté rapidement en 1941, si rapidement même, que pendant les huit premiers mois de l'année, il avait augmenté de 5·4 points.

Nous assistons présentement à une session spéciale du Parlement. En 1950, pour les mêmes huit mois, l'indice du coût de la vie a monté non pas de 5·4 points, mais de 7·5. La hausse du coût de la vie, en 1950, a été plus forte qu'en 1941. En 1941, le Gouvernement avait restreint les achats à tempérament et les ventes sur compte. La même année, il mettait en vigueur la réglementation des prix afin de protéger les salaires et les niveaux de vie des cultivateurs et des ouvriers industriels.

A cette session-ci, cependant, le Gouvernement n'entend pas demander à celui dont le revenu est le plus élevé au Canada de verser un dollar de plus au Trésor, sous forme d'impôt sur le revenu, mais il prend des mesures qui auront peut-être pour effet d'empêcher les gens à faible revenu d'acheter les denrées indispensables à la vie et de se payer quelques douceurs.

Le ministre des Finances, en annonçant ce projet de loi, a déclaré qu'on prendrait des mesures semblables en vue de diminuer les sommes mises à la disposition des cultivateurs en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Le ministre voudra bien me permettre de lui dire que cette loi a profité réellement aux cultivateurs des Prairies, tout en ne faisant aucun tort aux banques. Ces dernières ont prêté 62 millions de dollars pour fins d'améliorations agricoles depuis le commencement des opérations jusqu'à la fin de 1949, et bien que le Gouvernement ait garanti ces prêts jusqu'à concurrence de 10 p. 100 des pertes globales, soit un montant de $600,000 pendant cette période, il n'a été obligé de rembourser aux banques qu'un peu plus de $10,000 tellement les opérations effectuées aux termes de cette loi jusqu'à la fin de l'année dernière ont été heureuses.

Ce fut une excellente mesure législative dans l'intérêt des banques. Les cultivateurs de l'Ouest en ont bénéficié, mais je tiens à signaler au ministre des Finances une pratique qui en est résultée dans la Saskatchewan à l'égard de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et que le ministre lui-même ignore peut-être. Ce renseignement m'a été confirmé par beaucoup de cultivateurs de ma localité, cet automne, ainsi que par d'autres personnes de tout repos dans des localités de ma province à des centaines de milles de la mienne.

Voici ce que bon nombre de cultivateurs ont constaté à l'égard de cette loi: mettons que l'un d'entre eux se présente à la banque pour obtenir un prêt destiné à des améliorations agricoles. S'il s'agit d'une somme de $3,000, disons, pour acheter un tracteur, le gérant de banque lui demandera de verser $1,000 et lui prêtera la différence, soit $2,000. La garantie de la banque, aux termes de la loi, c'est de conserver un privilège sur le tracteur de ferme. En plus de cette garantie sous forme de privilège sur la machine dont le cultivateur, a déjà versé le tiers avant de l'obtenir, le Gouvernement garantit les banques contre 10 p. 100 du total des pertes éventuelles; c'est un montant qui, jusqu'à la fin de 1949, représente soixante fois celui des pertes subies par les banques sous le régime de cette loi. En plus de la protection que la garantie de 10 p. 100 accorde à la banque, en plus du nantissement que les instruments aratoires du cultivateur constituent dans certaines régions, les banques exigent que les cultivateurs déposent les titres à leurs fermes avant de leur consentir des prêts. C'est une honte.

Je connais un jeune homme de 35 ans, marié sans enfants, qui possède un titre incontesté à sa ferme. Sa femme est une institutrice qui touche un revenu de son côté. Il possède toutes les machines agricoles requises. En plus de la terre qu'il a, il en loue d'autres. Au mois de juillet cette année il avait 700 acres en blé, qui promettaient de lui donner une récolte comme il n'en avait jamais obtenue auparavant, soit de 30 à 40 boisseaux l'acre. Il s'est présenté à la banque afin d'obtenir un emprunt en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue de s'acheter une nouvelle moissonneuse-batteuse combinée. Il possédait le montant requis pour faire le versement initial, mais le banquier lui dit: "Je vous prêterai l'argent requis si vous m'apportez le titre incontesté à votre ferme et le déposez à la banque." Le cultivateur refusa, ne voulant pas qu'on lui passe une camisole de force de ce genre; il se disait que, plus tard, s'il voulait accroître son exploitation, ou s'il était malade, il ne pourrait se procurer les fonds nécessaires sans avoir remis au banquier le titre incontesté à sa propriété.

Ce cas n'est pas isolé; c'est la pratique générale suivie dans ma région et dans bon nombre d'autres. Il en est résulté que presque toutes les moissonneuses-batteuses neuves vendues cet automne dans cette localité l'ont été à tempéramment par le marchand qui a assumé le risque. Les marchands ont fourni ces appareils aux cultivateurs et ont financé les achats parce que les cultivateurs n'ont pu se procurer de fonds en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Le ministre a dit qu'il songera peut-être non seulement à accroître le montant au comptant que le cultivateur devra fournir afin d'obtenir de la banque un prêt dont il se servira pour l'achat d'un instrument mais à abréger la période pendant laquelle il devra le rembourser. S'il agit ainsi, j'espère qu'il examinera cette pratique et que, s'il constate qu'elle est telle que je l'ai signalée, il prendra des mesures pour que les banques ne demandent pas de garanties inutiles et non motivées. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est une bonne loi, mais les méthodes suivies lui enlèvent de la valeur.

Pour revenir au projet de loi visant à resserrer le crédit aux consommateurs, je suis heureux d'entendre le ministre dire qu'il y aura peut-être recours à l'égard d'articles déterminés. J'en conclus qu'il veut dire que si les réfrigérateurs sont rares et que les cuisinières électriques sont abondantes, le versement initial dans le cas des réfrigérateurs sera peut-être plus considérable que le versement initial à l'égard des cuisinières électriques. J'espère que c'est ce qu'il a voulu dire, car c'est une bonne ligne de conduite à suivre. Mais, il faudrait prendre des dispositions efficaces afin d'empêcher un accroissement énorme du coût de la vie; on n'a adopté aucune mesure en vue de prévenir l'inflation et de réduire le revenu des gens à l'aise; or, si la mesure à l'étude est la seule à laquelle le Gouvernement songe, il réussira peut-être jusqu'à un certain point à enrayer une hausse des prix, mais les Canadiens à faibles revenus devront réduire encore davantage leur niveau de vie. A mon avis, ce serait l'injustice même.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots au sujet de la deuxième lecture du bill visant l'établissement de dispositions temporaires pour la réglementation du crédit aux consommateurs. L'achat à tempérament m'a toujours intéressé, car je le considère comme l'un des maux les plus répandus du capitalisme moderne. Je dis immédiatement que j'appuie le bill en principe, bien que je déplore les faiblesses contre lesquelles s'élevait, cet après-midi, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell).

A mon sens, l'achat à tempérament sur une courte période est un procédé qui permet aux personnes à revenu restreint d'acheter aujourd'hui le luxe d'hier en engageant le salaire de demain. Si l'achat à tempérament a beaucoup augmenté ces dernières années, il a une origine assez éloignée. Je lisais il y a quelque temps qu'on possède des documents établissant nettement que l'achat à tempérament se pratiquait dès les débuts de l'empire mésopotamien. Très répandu en France à l'époque d'avant la révolution, il a connu un certain succès en Angleterre, au XVIII[e] siècle. A l'époque, il servait surtout à l'achat de meubles. Au XIX[e] siècle, il est encore assez peu répandu aux États-Unis. C'est, semble-t-il, la société *Singer* qui, la première, pratiqua la vente à tempérament sur une vaste échelle, après amélioration des premières inventions. A compter de ce moment-là, la vente à tempérament s'étend aux livres, aux pianos, aux orgues et autres articles semblables.

[M. Argue.]

Jusqu'à l'établissement de l'industrie de l'automobile la vente à tempérament était limitée dans une large mesure aux articles de ménage, aux objets utiles. C'est en 1912 que la vente à tempérament atteignait les vastes proportions que nous voyons aujourd'hui grâce aux sociétés de finances. Nous avons la *Commercial Credit Company,* fondée en 1912, la *General Motors Acceptance Corporation,* fondée en 1919, la *Commercial Invesment Trust,* fondée en 1915, l'*Universal Credit Corporation,* fondée en 1928, et ainsi de suite. Il existe aujourd'hui au Canada et aux ÉtatsUnis des milliers de sociétés de finances établies dans toutes les villes, grandes et petites, et presque dans tous les villages. Je sais qu'en Colombie-Britannique il se trouve des sociétés locales, fondées par de petits groupes de gens de l'endroit qui veulent profiter des besoins en récoltant les bénéfices que procure l'exploitation d'une société de finances.

Sauf erreur, c'est après la première Grande Guerre que la vente à tempérament a connu un grand essor alors que l'industrie de l'automobile s'est lancée dans ce domaine. J'ai lu que c'est à cette époque que cette coutume est devenu tout à fait respectable. Il semble qu'auparavant il n'était pas tout à fait respectable d'acheter des marchandises à tempérament, car d'ordinaire, on était alors considéré comme faisant partie des basses classes de la société, si l'on achetait à tempérament.

Acheter à tempérament est une façon de s'endetter, opération financière parfaitement justifiée, je suppose, dans certains cas. C'est motivé s'il s'agit d'acheter de l'outillage agricole ou autre en vue de la production, si le placement est susceptible de rapporter. C'est motivé lors de l'achat de certains objets destinés à la maison, puis si les conditions et la teneur du contrat sont appropriées et si l'acquéreur jouit d'un revenu assuré qui lui permet d'effectuer chaque versement sans trop de difficulté.

L'achat à tempérament, tel qu'on l'a pratiqué au Canada ces dernières années, a causé de graves soucis à bien des Canadiens qui ont été exploités par des gens qui connaissaient trop la faiblesse humaine. Alors que je visitais une certaine famille, un de ces parasites ambulants que sont les vendeurs d'ouvrages imprimés est arrivé. Soit dit en passant, c'était une famille canadienne-française; le vendeur a pu convaincre la mère de famille d'acheter une série de volumes fort coûteux en lui affirmant qu'ils seraient fort utiles pour enseigner l'anglais aux enfants L'ensemble se vendait tout près de $200. La mère a signé le contrat mais le mari une fois

arrivé s'est bien vite demandé où il se procurerait l'argent nécessaire. Les époux auraient bien voulu alors annuler le contrat. La question des achats à tempérament mérite une attention sérieuse de la part des gouvernements fédéral et provinciaux; ces achats plongent dans de grandes difficultés une foule de braves gens qui, semble-t-il, ne savent pas bien compter. Les tenants de la vente à tempérament avancent certains arguments en faveur cette méthode. Je vais les exposer. Je fournirai ensuite les motifs qui militent contre. Les grandes sociétés commerciales, qui, comme je l'ai dit, abusent de la faiblesse humaine, avancent, en faveur de l'achat par paiements différés, les arguments suivants:

1. Que cette pratique favorise l'épargne. Mais elle ne favorise l'épargne que chez les gens qui sont déjà économes.

2. Qu'elle permet à ceux qui n'ont pas d'argent comptant d'acheter, quelques mois plus tôt qu'elles ne pourraient le faire autrement, des articles qui agrémentent l'existence et leur rendent la vie plus facile.

3. A tort ou à raison, on prétend que la vente à tempérament a ouvert une nouvelle source de crédit. Grâce à des mesures législatives et à des restrictions appropriées, cette nouvelle source de crédit peut être avantageuse, mais, à mon avis, telle qu'on la pratique au Canada actuellement, elle présente certains dangers.

4. L'industrie a trouvé dans la vente à tempérament un moyen d'accélérer la distribution en temps de crise. Je crois que cette pratique a effectivement ce résultat pour une courte période.

5. On recourt aux sociétés de finances pour l'achat et le paiement d'une forte proportion des automobiles. Les ventes se sont donc accrues et la production en série est devenue possible. Les sociétés prétendent que l'augmentation du nombre de ventes fait baisser les prix. Cependant, à mon avis, l'augmentation du nombre de ventes n'est que provisoire et ne peut se produire qu'une seule fois. De plus, tout accroissement anormal est suivi d'une diminution correspondante lorsque, pour une raison ou pour une autre, les affaires ralentissent et le niveau de l'embauchage baisse.

6. Pour ceux qui y ont recours, l'achat à tempérament avance de quelques mois le relèvement du niveau d'existence.

7. L'achat par versements échelonnés influe temporairement sur l'embauchage. Ces ventes à tempérament ont accru de beaucoup le nombre des travailleurs à mesure qu'elles augmentent, mais seulement pour une courte période.

8. Ces ventes incitent les ménages à équilibrer leur budget, habitude devenue courante dans bien des foyers, si bien que les gens sont forcés de calculer afin d'effectuer leurs versements.

9. Le commerçant, s'il ne recourt pas aux ventes à tempérament mais s'en tient aux comptes courants, risque de voir ces comptes courir indéfiniment ou n'être jamais acquittés.

10. Cette méthode de financer les achats permet de percevoir facilement les paiements. Cela évite les démarches en vue d'obtenir le crédit et la sécurité voulue pour effectuer l'achat. Le vendeur tient compte de tout cela dans le contrat que signe l'acheteur.

Ces arguments semblent excellents de prime abord, mais il existe d'excellents motifs à l'encontre de certains modes d'achat à tempérament à cause des abus. Ils sont nombreux:

1. Incontestablement, l'achat à tempérament encourage plusieurs consommateurs à encourir une dette inutile.

2. L'achat à tempérament tend à rendre certaines gens prodigues.

3. L'achat à tempérament conduit à de folles dépenses, en particulier, à l'achat de fourrures, de bijoux et d'articles superflus que les gens ne devraient pas acheter avant d'avoir l'argent pour les payer au comptant. Plusieurs achètent ces articles à crédit et, en fin de compte, on multiplie les folles dépenses.

4. La qualité des marchandises achetées à tempérament n'est pas toujours la meilleure. C'est généralement admis de ceux qui ont étudié un peu la question.

5. N'ayant qu'à verser un faible montant au comptant le client estime que son placement est peu considérable. Lorsque le versement au comptant équivaut au tiers du prix total cependant, comme le prévoit le bill sans doute, le client y pense deux fois avant de courir le risque de perdre à la fois son argent et la marchandise faute de paiement.

6. Les achats à tempérament ont diminué le volume des épargnes.

7. Il y a des magasins dont les méthodes de vente à tempérament sont très douteuses. C'est une raison pour laquelle des mesures législatives s'imposent.

8. L'achat de certains articles à tempérament tend à retarder les paiements échus à l'égard d'autres comptes. Nous connaissons tous des gens qui achètent à tempérament des bijoux, des fourrures et d'autres articles et qui font attendre l'épicier et le quincailler.

9. La vente à tempérament augmente beaucoup les frais de distribution au pubic.

10. Certaines de nos industries sont sans doute préjudiciées aux dépens d'autres. Monsieur l'Orateur, il est étrange de constater que certaines gens pressées par la concurrence du marché, la sollicitation des vendeurs, l'âpreté des sociétés de finances à toucher des intérêts exorbitants, ne peuvent résister à s'acheter à crédit des bijoux, des fourrures et d'autres articles superflus, comme je l'ai signalé. Certaines gens, encore, achètent ces articles à tempérament, ces mêmes qui se plaignent du prix du beurre, article nécessaire dans toutes les maisons.

Je le répète, il importe que les gouvernements fédéral et provinciaux étudient la question des achats à tempérament. C'est un mal social beaucoup plus grave que les députés ne croient. J'appuie donc de tout cœur les observations formulées par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) cet après-midi. A mon avis, le mode actuel d'achats à tempérament, que stimule la réclame de tous genres, à la radio et dans les journaux, atteste, dans une certaine mesure, d'un affaiblissement de la volonté de la part de certains exploitants de ce domaine.

J'ai quelques propositions à faire. J'ai exprimé mes opinions sur ce mal, car le problème avec ses anomalies est véritablement un mal financier. En premier lieu, il importe, je crois, d'adopter une loi fédérale qui s'appliquerait à l'ensemble de la question des ventes à tempérament, aux contrats, aux taux d'intérêt, à la reprise de possession et ainsi de suite. Peut-être aurions-nous dû nous inspirer de la loi adoptée en Grande-Bretagne en 1937. Vers ce temps-là, le Parlement britannique a approfondi ce problème, à cause des nombreux abus. A mon avis, ce qui s'impose d'abord, c'est une loi fédérale. Les gouvernements provinciaux et la population elle-même auraient ensuite leur rôle à jouer. Nous savons que le coût de l'instruction augmente dans les provinces. On accomplit actuellement beaucoup de bon travail: meilleur matériel scolaire, amélioration des programmes. Je crois toujours cependant, comme je l'ai déclaré en plusieurs occasions, que nos écoles, à beaucoup de points de vue, ne préparent pas notre jeunesse à la vie, aux réalités de la vie. A mon avis, monsieur l'Orateur, il faudrait enseigner aux enfants de chaque classe de nos écoles et aux étudiants de nos universités, à comprendre l'arithmétique: je rencontre bien des gens qui, achetant à tempérament, ne s'y entendent pas en arithmétique élémentaire. Ils ne savent pas ce à quoi ils se sont engagés, ils ne se rendent pas compte de la somme que certaines sociétés leur prennent. Nous avons des classes qui sont formées à rédiger de la publicité, mais, à mon avis, il faudrait d'abord leur enseigner à comprendre suffisamment l'annonce.

[M. H. W. Herridge.]

De plus, j'estime qu'à ce propos, les gens auraient, par l'intermédiaire de diverses organisations, telles les syndicats ouvriers, les groupements coopératifs, les associations de cultivateurs et de consommateurs, l'occasion de porter à l'attention de leurs députés la véritable situation en ce qui a trait à l'achat à tempérament des articles de consommation. Le public devrait soumettre son opinion aux gouvernements fédéral et provinciaux. Les pères du mouvement coopératif ne cherchaient pas la voie facile. Leur méthode était la plus saine et la plus durable qui puisse accroître la puissance d'achat du consommateur. Les premiers pionniers du mouvement coopératif, et tous ceux qui y ont adhéré depuis, ont fondé leur mouvement sur la base solide qui consiste à payer au fur et à mesure, et c'est pourquoi, à mon avis, le mouvement coopératif est solide. Je suis convaincu que plus nous aurons de sociétés coopératives au pays, plus nous aurons de caisses populaires dans lesquelles on enseigne aux gens à économiser et à fonder le crédit sur l'économie, moins nous aurons besoin du commerce à tempérament.

Je crois qu'il faudrait éduquer la masse au moyen d'associations populaires. Si nous favorisons l'expansion du mouvement coopératif et des caisses populaires, nous mettrons efficacement fin au régime d'achat à tempérament qui prend chez nous des proportions déraisonnables. Plus il y aura de coopératives de crédit, caisses populaires, moins il y aura d'achats à tempérament.

Dans les questions de ce genre, je crois que nous pourrions suivre le conseil de saint Paul: n'ayez de dettes envers personne. M'est avis que bien des gens ne tiennent pas compte de ce sage conseil. Avant de terminer, j'aimerais dire quelques mots du bill. Je poserai peut-être quelques questions lors de l'examen en comité. Je me propose d'appuyer la mesure car j'estime qu'elle s'inspire d'un bon principe. Cependant, je ne crois pas qu'elle soit de portée assez étendue. Il me semble tout d'abord qu'elle devrait toucher les taux d'intérêt. L'honorable préopinant a fait observer que celui qui a l'argent en poche peut acheter n'importe quoi. Et il a bien raison de le dire. Les gens sans le sou sont forcés d'acheter à tempérament,—surtout ceux qui gagnent peu et qui, souvent sont obligés de se passer inéquitablement d'articles dont ils auraient grand besoin. A mon sens, pour que le bill soit efficace et équitable, il devrait comporter le rationnement de toute marchandise dont il y a pénurie.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour le moment. Cependant, je tiens à le répéter, si la mesure s'impose dans les circonstances actuelles, nous ne faisons par ailleurs qu'effleurer la question. Je prie les membres de la Chambre d'apporter quelque attention aux torts causés à un grand nombre de nos foyers par le régime anormal de ventes à tempérament que nous avons, ainsi que par l'abus que font de la loi actuelle certaines sociétés de crédit par acceptation et celles qui sollicitent l'achat à tempérament. Ensuite, nous espérons que nous serons bientôt prêts à aborder l'étude d'une question d'un grand intérêt pour les gens à revenu modique.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas longtemps les travaux de la Chambre. Mon principal motif de prendre la parole ce soir, c'est de m'assurer qu'il n'y aura pas de malentendu quant à l'attitude de la C.C.F. à l'égard de cette question. Le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a dit à la Chambre, avant six heures, que nous appuyions la mesure, mais cela ne suffit pas. Le député d'Assiniboïa (M. Argue) s'est déclaré de l'avis du représentant de Rosetown-Biggar, puis il a prononcé un long discours, de vingt-cinq minutes, pour prouver que tout ce que disait l'honorable député de Rosetown-Biggar n'était pas vrai et qu'en réalité, la mesure était absolument inutile.

M. Sinclair: Quelle est votre attitude à vous?

M. Gillis: J'ai écouté le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). J'admire sa clarté, son langage pittoresque. Son attitude à ce sujet ne faisait pas de doute. Pendant que nous en sommes au principe à la base du bill, j'ai cru devoir prendre quelques instants afin de faire savoir à la Chambre non seulement que je fais mienne la ligne de conduite exposée par le représentant de Rosetown-Biggar à l'égard de la mesure à l'étude, mais encore afin d'indiquer les motifs pour lesquels je me range à son avis.

Quant au bill en question, c'est une bonne mesure législative du temps de paix, mais on doit l'élaborer avec prudence. On devrait la proroger qu'il y ait guerre ou non. Ce qui constitue l'esclavage de l'homme actuellement, c'est que, tout en travaillant pour un revenu ou un salaire moyen d'environ $2,000, et tout en s'endettant jusqu'à concurrence ici de $2 par mois et là de $2 par semaine; il reste, par suite de l'accumulation de ces dettes, esclave de son gagne-pain. Il perd son indépendance ainsi que son but dans la vie. Je me suis toujours astreint à n'acheter que ce que j'avais les moyens de payer comptant. Quand je ne les avais pas, je m'en privais tout simplement. Je tiens à conserver mon indépendance et à ne pas me mettre un joug de dettes autour du cou.

Comme le disait le député de Kootenay-Ouest, telle a été la base du mouvement coopératif, non seulement en Grande-Bretagne mais au Canada et partout où le régime a pris racine. Il consiste à donner à l'acheteur le plus de denrées et de service possible pour le dollar qu'il dépense. Avec les années, ce système d'achat à tempérament a grandi. Le député d'Assiniboïa dit que le taux d'intérêt atteint environ 18 p. 100. Il n'est pas du tout question de l'intérêt. Les contrats que vous signez comportent des frais de service, et ils représentent jusqu'à 28 p. 100 et non 18. Les Canadiens qui habitent des régions industrielles, surtout depuis la fin de la guerre, savent que des magasins comme Eaton et Simpson s'installent dans une localité; leurs annonces informent la ménagère, chaque jour, qu'ils ont un plan d'achat budgétaire grâce auquel elle peut acheter des lessiveuses, des chesterfields ou n'importe quoi qu'elle n'a pas les moyens de payer comptant. Vous faites un premier versement et la marchandise vous est livrée; vous payez ensuite $5 ou $2 par mois. Le résultat, c'est que le petit marchand, l'armature de la localité, qui a érigé un commerce en fournissant un service raisonnable, est éliminé du commerce.

Il ne peut lutter contre ce genre de financement. Il végète et voit les magasins *Eaton's, Simpson's* ou d'autres magasins à succursales s'accaparer du commerce, tandis qu'il paie les impôts et soutient la collectivité. Non seulement la vente à tempérament cause-t-elle du tort à l'ouvrier qui, par ce mode d'achat, perd peut-être le quart de son revenu annuel, mais à toute la collectivité, de la façon que je viens d'exposer, car ce mode de vente atteint les petits commerçants.

Les frais d'intérêt ne sont pas très élevés par eux-mêmes, mais ces frais ne sont pas des frais d'intérêt tels que nous les entendons. On les appelle frais de service à l'égard du contrat ou frais d'administration ou quelque chose de ce genre.

En outre, ces puissantes sociétés ne se contentent pas de réaliser des bénéfices de cette manière; elles établissent des sociétés de finance qui leur appartiennent. Vous pouvez vous présenter chez elles et y emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de 6 ou 7 p. 100. Cependant, lorsque vous achetez à tempérament chez ces gens d'après une plan budgétaire, vous payez de 18 à 20 p. 100 de frais de service à l'égard de ces contrats. Il y a longtemps qu'on aurait dû examiner cette question et prendre des mesures en

vue de protéger le public qui apparemment ne se rend pas compte qu'on l'exploite.

L'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a insisté sur l'importance du mouvement des caisses populaires. Je m'y suis toujours intéressé et j'ai aidé à le propager en Nouvelle-Écosse. Les abus dont nous avons parlé ce soir nous ont poussé à instituer les caisses populaires et les coopératives. Dans les centres où une caisse populaire existe, on n'a pas besoin de mesure de ce genre. L'argent des gens reste dans cette localité et sert à leur accorder du crédit.

Je puis me présenter à une caisse populaire quand je suis chez moi et obtenir un prêt de $100, $200 ou $300. J'emprunte la somme de moi-même et des gens de l'endroit. Quand j'ai obtenu les fonds, je puis acheter au comptant. De le sorte, j'épargne ces frais de service de 18 p. 100 ou quel que soit l'intérêt qu'on exige. C'est autant dans ma poche. En outre, ce prêt que j'obtiens de ma caisse populaire est assuré. S'il m'arrive quelque chose avant le remboursement complet, l'assurance que nous avons à cet égard,—assurance qui ne nous coûte rien sauf qu'elle est payée à même les profits de la caisse populaire,—amortit la dette et double la part de capital social qui revient au bénéficiaire. L'ouvrier y trouve un stimulant à l'épargne. Plus il épargne, plus est grande la protection dont jouit son bénéficiaire du fait de l'assurance. S'il emprunte, il ne court pas de risque. Il ne laisse de dette à personne s'il meurt. La dette est également assurée.

C'est le genre d'organismes qu'on devrait encourager et favoriser. Quand un groupe de personnes travaillent ainsi dans une localité à établir leur propre crédit, l'argent reste dans la localité. Il est dépensé à l'amélioration de l'endroit. On a un sentiment d'indépendance quand on s'affranchit des usuriers qui exploitent les emprunteurs et des institutions comme celles dont nous parlons ce soir.

Je m'arrête. Je pourrais parler longtemps sur cette question, car elle me tient à cœur. Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a bien raison de dire que l'achat à tempérament, sous sa forme actuelle et tel qu'il est favorisé par les plus importantes entreprises du pays, est l'un des plus grands maux du régime sous lequel nous vivons, un mal qui frappe particulièrement le groupe de ceux qui gagnent $2,000 ou moins par année. C'est le groupe, et il est nombreux, qui se fait le plus exploiter.

A mon sens, la mesure à l'étude ne saurait être détachée de toutes celles que nous avons prises en vue de la défense. Cependant, elle reste insuffisante. Ce n'est qu'une mesure de réserve. Avant qu'on ait à l'appliquer, nous aurons sans doute l'occasion de l'étudier à une autre session, car je ne prévois pas d'autre inflation sensible d'ici-là. L'inflation est déjà trop avancée, mais je crois que les mesures arrêtées parviendront à l'enrayer. Je ne crois pas que l'économie soit considérablement ébranlée au cours des quelques prochains mois.

Au cours de l'application de cette mesure, j'espère que, cette fois, le ministre des Finances (M. Abbott) demandera à quelques-uns de ses spécialistes d'étudier la situation, non à titre de mesure de guerre contre l'inflation, mais parce que c'est une mesure nécessaire à notre stabilité économique: elle protégera les petits salariés et sauvegardera les intérêts des petits commerçants et des petits hommes d'affaires qui sont atteints plus durement peut-être que le salarié moyen lorsque ces puissantes entreprises établissent dans une collectivité ce mode d'achat contre lequel ils ne peuvent pas lutter. Ils paient les impôts, soutiennent en partie la collectivité tandis qu'ils végètent et voient l'argent disparaître d'une collectivité après l'autre, centralisé quelque part et déposé dans une institution de gestion ou une institution semblable. La région où ces sociétés de finances fonctionnent y perd autant. Je crois que la présente mesure devrait en être une de temps de paix. Si elle n'est pas de la compétence du gouvernement fédéral lorsqu'il n'existe pas de situation critique, il me semble que les provinces devraient s'en occuper et fixer une limite quelque part.

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): Je serai bref. Je suis dans ce procès ce qu'on pourrait appeler une pièce à conviction en faveur de l'achat à crédit. Je parle d'expérience. Si je n'avais pu acheter à crédit quand je me suis marié, ma femme et moi-même devrions encore coucher sur un lit de fer et utiliser pour la cuisson un feu allumé dans la cour de la maison. Nul doute à cet égard. Ceux qui m'ont fait crédit ont pris un risque: je leur en ai su gré depuis. Tout ce que nous possédons chez nous a été acheté à crédit et n'a été payé totalement qu'au bout d'une fort longue période de temps.

Je reconnais toutefois que dans toute affaire les abus se glissent finalement. C'est un fait, ils surviennent. Les gens dont le député de Cap-Breton-Sud parlait, ces gens qui réalisent des gains de 12 ou 24 p. 100 par année, doivent sûrement être empêchés de poursuivre leur activité. Ce sont des excroissances nuisibles sur une industrie honnête tout comme les anatifes qui s'attachent à la coque des meilleurs vaisseaux. Quelque bonne que soit la meilleure entreprise, elle est victime

de ces maux. Tel semble être notre régime de vie économique.

Je lisais aujourd'hui un journal de ma ville; on y parlait d'une maison de jeu. Un échevin comparait les exploitants de cet établissement à des sangsues. Il disait qu'on devrait les ligoter et les jeter hors de la ville. Je connais cet échevin. Je ne dirai pas qu'on aurait dû en faire autant de lui il y a quelque temps mais il est maintenant très dévoué au bien public. J'ai des amis parmi ces gens qui sont à la tête de maisons de jeu. Lorsqu'ils retiennent les services d'avocats, ils n'hésitent pas à payer les honoraires. Ils ne demandent pas de crédit. Franchement, je puis dire que je me suis très bien tiré d'affaires avec eux. Je mentionne ce fait à l'adresse surtout de mon ami le ministre de la Justice (M. Garson) afin qu'il sache que ma clientèle est variée. Je ne suis pas un avocat spécialisé, comme lui, en droit constitutionnel, expression, soit dit en passant, dont il n'a appris le sens que depuis son arrivée à Ottawa.

J'approuve les restrictions qu'on impose aux gens malhonnêtes de toutes les classes de la société. Mes amis des maisons de jeu sont maintenant des gens respectables. Ils ont fait beaucoup d'argent et maintenant, —j'allais dire qu'ils sont échevins mais ce n'est pas vrai,—ce sont de dignes membres de la collectivité. Mais ne perdons pas la tête et ne condamnons pas tous ceux qui prêtent aux gens qui ont besoin de fonds. Il y a beaucoup d'excellents établissements de prêts. J'entendais tout à l'heure le député déplorer le sort du petit commerçant à qui des gens plus puissants causent des difficultés. Je veux lui parler du petit marchand. Cela est vrai dans l'Ouest comme partout ailleurs au Canada. Qu'a fait le petit marchand? Il a droit de suffrage, il est père de famille, qu'importe: je vais dire ce que je pense.

Plusieurs éléments contribuent au coût élevé de la vie. Il y a le produit brut ou le produit agricole, comme vous l'entendrez, puis il y a les salaires qui contribuent aussi à la hausse du coût de la vie, en dépit de ce qu'a prétendu, l'autre soir, le député d'York-Sud (M. Noseworthy). Il peut continuer à fumer ce tabac qu'il aime; il peut lui durer longtemps mais la fumée l'aveugle et l'empêche de bien voir que toutes ces choses entrent dans le coût de la vie.

Pour moi, le principal ennui provient de ce qu'un groupe recherche quelque protection dans son propre intérêt, le groupe ouvrier, par exemple. N'allez pas croire, en parlant de grèves, que j'étais d'avis que les employés de chemins de fer étaient trop payés. Néanmoins, remontons au producteur et au cultivateur. J'ai lu dans le journal de ma ville que, lors de la grève des employés de chemins de fer, le président du syndicat des cultivateurs d'Alberta avait dit ceci: "Il faut arrêter cette grève parce que le cultivateur va toucher 1c. à 2c. de moins pour son bœuf." Celui-ci obtient déjà trop: cela ne fait aucun doute. Quand le bœuf se vend un dollar la livre, gare aux ennuis; et quand le bœuf sur pied se vend 28½c. la livre, on a de la viande de bœuf à un dollar.

M. Ferrie: Que dire du temps où il se vendait 1c. la livre?

M. Smith (Calgary-Ouest): J'en mangeais davantage et Dieu bénisse celui qui était capable de produire cette denrée à 1c. la livre! Voilà tout!

M. Cruickshank: Que dire des avocats?

M. Sinnott: Il n'y a aucun tarif maximum pour les avocats. Que dire des avocats?

M. Smith (Calgary-Ouest): Oui, que dire des avocats? Je n'ai jamais connu personne qui eut plus besoin d'un avocat que l'honorable député. Je reviens aux autres éléments. Le coût exorbitant de la vie vient de ce qu'ils sont réunis. Passons au marchand détaillant. Mes amis de ma propre ville, et ils sont nombreux, ne sont pas sans reproche.

Rappelons-nous, monsieur l'Orateur, que durant la guerre nous avons pris l'habitude de déterminer des marges de bénéfices à l'égard des diverses denrées alimentaires que nous achetions. Quelqu'un a-t-il dit en Angleterre? C'était exact à Calgary. Le ministre du Commerce (M. Howe) n'a pas encore découvert que c'est au Canada, mais c'est vrai, il n'y a à cela aucun doute. Nous avons ensuite pris l'habitude des majorations, habitude qu'ont prise également les grossistes en denrées alimentaires. Nous en sommes venus au point où un article se vendant un dollar a, par suite de l'inflation et pour une raison ou pour une autre, subi une majoration de 10 p. 100. Lorsque le même article se vend deux dollars et rapporte un bénéfice de 20c., il y a quelque chose qui cloche. Il s'agit de nos amis les marchands, qui ont beaucoup d'amitié pour nos épouses et qui font leur commerce au téléphone; ils ne nous donnent même pas le nombre de livres de viande que nous achetons. Tout ce que nous obtenons c'est le prix.

L'autre jour, j'ai eu à faire une course pour le service culinaire de ma famille. Au magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, j'ai acheté quelques grands sacs de papier. On m'avait chargé de les acheter. Il pleuvait à verse. Il s'agissait de sacs qu'on met à l'intérieur des seaux de ménage. On leur

donne un nom plus élégant aujourd'hui; quand j'étais jeune, on les appelait des seaux de ménage. Aujourd'hui, ce sont des poubelles. J'en ai acheté quinze que j'ai payés 25c. Les sacs n'ont pas duré éternellement. On mange trois fois par jour chez moi. De fait, nous en avons manqué. Ma femme a donc téléphoné à notre épicier. Je faisais l'indiscret et j'écoutais. Ma femme a demandé de ces sacs à l'épicier. Ce dernier en avait à vendre à raison de 3c. chacun. Ma femme lui dit que cela lui paraissait bien cher. A quoi l'épicier a répliqué que le prix du papier avait monté. Quelques minutes plus tard, l'épicier rappelait pour avouer qu'il s'était bien trompé. Tout ce que les marchands peuvent nous dire aujourd'hui, c'est que les prix ont monté. Nous paraissons tous nous contenter de telles affirmations. Nous ne demandons pas la cause de la majoration. Nous apprenons que le prix d'un article a monté. "Bon! disons-nous, nous voilà frais encore!"

Nous examinons des bills qui ont trait au crédit au consommateur et l'autre bill que, en vertu du règlement de la Chambre, je n'ose même pas mentionner. Je ne peux le désigner par son numéro, mais il s'agit de celui dans lequel le ministre de la Justice (M. Garson) a renfermé plus de loi que Blackstone ne l'a jamais fait. Il n'y avait pas moyen d'en douter. J'en aime la nouveauté. On aime un nouvel article; les idées du ministre étaient nouvelles, mais, quand on les applique, on constate que les vieilles idées sont infiniment meilleures que la lame tranchante qu'il a placée dans son idée. Vous savez très bien que si on s'en sert pour trancher un morceau de savon, c'en est fini de la lame. Tel est le genre de loi qu'il a présenté tout récemment à la Chambre.

Revenant une fois de plus, monsieur l'Orateur, au point que j'exposais antérieurement, je suis disposé à ce qu'on réduise le crédit. Je n'en sais pas assez long sur l'inflation pour comprendre toutes les raisons qui la produisent. Mais si les gens, comme le disait le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), tombent dans les griffes des usuriers, car à mon avis, c'est la sorte de gens dont il parlait, j'admets avec lui que la mesure est utile en temps de paix et en temps de guerre. Je m'y connais un peu à ce supet. J'en ai fait envoyer deux en prison. Je ne les ai pas vus dernièrement mais j'espère qu'ils y sont encore, car on ne peut prendre la cause d'hommes qui abusent du petit salarié, lié corps et âme par des hypothèques sur biens meubles et toute autre sorte d'hypothèque, et exposé à des recours rapides s'il manque à ses engagements.

Je vois passer des femmes à l'étage où j'ai mon bureau, tenant à la main leur salaire de la semaine. Ces types, au sourire aimable et aux paroles doucereuses, se montrent très gentils quand ils leur demandent de signer sur le pointillé. Ils se tiennent au poste comme Simon Legree, et la pauvre emprunteuse se présente tandis que son mari est au travail. Je hais, j'exècre et je méprise ces gens autant que mon collègue, mais je n'aime pas que l'on condamne à tort à la Chambre des communes les prêteurs raisonnables.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Bien qu'approuvant presque entièrement le projet de loi, j'aimerais soumettre une proposition au ministre. Pour cela, je voudrais avoir l'éloquence du député de Calgary-Ouest (M. Smith). Ce dont je veux parler, c'est de ceux qui font l'article de porte en porte. A Toronto, et il en est sans doute de même dans la plupart de nos grandes villes, les ménagères qui restent seules à la maison pendant que leur mari travaille, reçoivent chaque jour de nombreux vendeurs qui offrent toutes sortes d'articles, depuis les livres jusqu'aux appareils de ménage.

Une voix: Les brosses Fuller.

M. Adamson: Oui, mais elles sont très utiles. Un avocat de mes amis a dit à sa femme récemment de prendre note de tous les articles qu'on cherchait à lui vendre en une semaine, afin de savoir combien il lui en coûterait pour se les procurer. Or si cette femme avait acheté tous les articles qui lui furent offerts durant la semaine, elle aurait dépensé $350.

Et il ne s'agit que d'une semaine. Certaines marchandises étaient offertes moyennant un dollar, cinq dollars ou seulement contre la signature de l'intéressée, les paiements étant ensuite échelonnés sur une longue période. Je signale au ministre qu'il y aurait peut-être moyen de restreindre ces ventes à main forcée de porte en porte. Quand le mari se rend à l'ouvrage, l'épouse reste seule pour faire les corvées de la maison. Ces vendeurs cherchent par tous les moyens à la convaincre d'acheter des articles qu'elle n'aurait pas songé à acheter si on ne l'avait importunée. Il y a sûrement bien des gens qui ont acheté, en se laissant ainsi influencer, des articles qu'ils ne veulent pas et qui grèvent leur budget hebdomadaire.

Ces problèmes de la vie urbaine m'ont frappé. Je me rends compte que dans une certaine mesure, la vente relève de la compétence provinciale. Cependant on peut se demander si les dispositions monétaires de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne pourraient s'y rapporter. De toute façon, l'expansion du crédit peut tout aussi bien pousser à l'inflation que l'expansion monétaire elle-même.

A ce point de vue, un grand nombre de familles verront considérablement s'alourdir le fardeau de leurs obligations. Elles se verront le soir obligées de payer ce qu'elles ne voulaient pas, à la vérité ce qu'elles n'avaient pas, le matin. Cette pratique non seulement provoque l'inflation, mais encore elle provoque la colère des maris. Ceux-ci, ayant peiné toute la journée, reviennent à la maison le soir pour constater qu'un vendeur a passé et que leurs femmes ont acheté quelque chose pendant qu'ils étaient à gagner le pain quotidien. A leur retour à la maison, ils y ont trouvé quelque chose qu'ils ne voulaient pas, qu'il leur faudra des mois pour payer. On pourrait s'entendre avec les provinces, il me semble, en vue d'exiger un permis des vendeurs de ce genre.

Je sais bien que notre régime économique exige que la marchandise soit vendue, que le vendeur, en temps normal, aille chercher des commandes. Nous nous rendons compte que la fonction du vendeur est importante. Aujourd'hui, cependant, à cause des poussées inflationnistes et de la hausse constante du coût de la vie, j'estime que les ministres de la Justice (M. Garson) et des Finances (M. Abbott) pourraient se concerter,—avec plus de succès, je l'espère, que n'ont pu le faire cet après-midi le ministre de la Justice et le ministre du Commerce (M. Howe),—afin de voir s'il ne serait pas possible de conclure avec les provinces une entente en vertu de laquelle on pourrait restreindre, tout le temps que durera la crise actuelle, la tendance à acheter des biens dont on ne veut pas.

Je me rallie entièrement au principe dont s'inspire le projet de loi. Les dettes en souffrance, y compris les miennes, me font peur. Beaucoup de gens versent une part de plus en plus grande de leur revenu sous forme de frais fixes. En période d'expansion économique, au moment où s'exercent de puissantes pressions inflationnistes, c'est là un des grands problèmes. Sans prétendre qu'elles détruiront l'économie, j'affirme que l'homme moyen éprouve de plus en plus de difficultés à maintenir son foyer et à joindre les deux bouts à chaque jour de paie, qu'il arrive à la fin de la semaine ou à la fin du mois. J'accueillerais volontiers toute mesure qui allégerait, en ces temps difficiles, le lourd fardeau de la vie chère, qui pèse sur les épaules du chef de famille ordinaire.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois; puis la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

L'hon. M. Abbott: Monsieur le président, bon nombre de questions ont été posées au cours du débat sur la motion portant deuxième lecture à l'égard de la façon dont serait appliquée cette mesure. Permettez-moi d'abord d'exprimer ma satisfaction de voir que le principe dont s'inspire le bill ait reçu un appui unanime, avec cette restriction qu'en certains cas on en a jugé la portée trop restreinte. De toutes les parties de la Chambre, les honorables députés s'accordent toutefois à approuver le principe dont découle le bill.

M. Macdonnell (Greenwood): Le député de Calgary-Ouest a-t-il donné son entière approbation?

L'hon. M. Abbott: J'ai dit que, dans certains cas, il y a eu approbation restreinte, mais je serais porté à croire que le principe dont s'inspire le bill a reçu l'appui général. Le député de Cap-Breton-Sud a souligné quelque divergence d'opinion parmi les membres du parti cécéfiste.

Le représentant de Kootenay-Ouest a si bien répondu à quelques-uns des points soulevés par le député d'Assiniboïa que je ne crois pas nécessaire d'y répondre moi-même.

Le député d'Acadia m'a demandé dans quelle mesure on avait l'intention de donner suite au projet de loi. Comme je prévoyais que la Chambre adopterait un bill de cette nature, j'ai demandé à mes fonctionnaires de faire un relevé des méthodes en vigueur en ce qui concerne les ventes à tempérament et les tendances récentes dans les diverses entreprises de vente au détail. Lorsque le Gouvernement aura obtenu ce relevé il pourra examiner dans quelle mesure il devrait établir des règlements visant à régir le crédit aux consommateurs.

Beaucoup d'honorables députés se rappellent sans doute qu'au cours de la guerre nous avons adopté une mesure de réglementation en vertu de la loi des mesures de guerre, en confiant l'application à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. L'ordonnance nº 225 constitue la codification finale des ordonnances concernant le crédit aux consommateurs. Elle est assez volumineuse; il y a tout lieu de croire qu'en ce moment il ne sera pas nécessaire de réglementer le crédit aux consommateurs sur une aussi vaste échelle que pendant la guerre. Le Gouvernement a certes l'intention de recourir à la sélection. Comme certains orateurs l'ont fait remarquer, il se peut qu'on ne soit obligé d'appliquer des restrictions qu'à l'égard de certaines catégories de marchandises et de varier le montant du versement initial en fonction du coût total. On règlera ces détails

quand on aura reçu le relevé auquel j'ai fait allusion.

Soit dit en passant, je signale qu'il conviendrait que les associations commerciales et autres au courant des problèmes techniques en jeu me fassent des observations ou en formulent aux fonctionnaires de mon ministère, afin que nous puissions bénéficier de l'aide qu'elles peuvent être en mesure de nous fournir dans la rédaction de ces règlements. Je ne crois pas pouvoir indiquer maintenant en détail comment et jusqu'à quel point les pouvoirs d'autorisation prévus dans la mesure s'appliqueront, mais les principes généraux dont on s'inspirera sont ceux qui ont été appliqués à l'égard de la mesure semblable de réglementation en vigueur pendant quatre ou cinq ans au cours de la dernière guerre.

M. Fleming: Le ministre pourrait-il indiquer quel genre d'organisme il se propose d'établir au sein de son ministère, pour appliquer la mesure?

L'hon. M. Abbott: Je puis en donner une idée générale. Quand nous avons appliqué l'ordonnance pertinente durant la guerre, le personnel n'a jamais compris plus de 30 ou 40 fonctionnaires. Nous avions un bureau principal à Toronto qui comptait un directeur, quatre enquêteurs, un conseiller juridique et un personnel peu nombreux de sténographes et de commis. D'autres fonctionnaires, surtout des enquêteurs, étaient employés dans les grandes villes comme Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, London, Winnipeg et ainsi de suite.

Les entretiens préliminaires que j'ai eus avec les fonctionnaires de mon ministère qui se sont occupés de ces choses pendant la guerre me donnent à penser qu'il ne sera pas nécessaire, au début, d'établir des rouages considérables. Il suffira probablement d'un nombre restreint de fonctionnaires au ministère des Finances, à Ottawa, et d'un certain nombre d'enquêteurs dans quelques-unes des grandes villes que j'ai mentionnées.

M. Knowles: J'aimerais savoir dans quelle mesure le bill à l'étude se rattache à celui que nous avons étudié cet après-midi, étant donné que le préambule en semble dépendre de la teneur du préambule de l'autre bill. Ce qui me porte à demander ce renseignement, c'est que la validité de mesures de ce genre a donné lieu à un long débat cet après-midi. C'est aussi qu'on a déclaré, cet après-midi, que ce sont les besoins de défense qui détermineront quelles matières seront frappées par l'autre bill. Le préambule du bill à l'étude rattache ce dernier à l'autre bill. J'aimerais savoir si les catégories de denrées qui seront assujéties à la mesure seront soumises à l'épreuve dite des besoins de défense.

[L'hon. M. Abbott.]

L'hon. M. Abbott: Je réponds d'abord à la première question posée par mon honorable ami au sujet du préambule du bill que nous avons étudié cet après-midi; le préambule du bill à l'étude a été rédigé ainsi afin d'éliminer la nécessité d'énumérer les circonstances exposées dans le préambule de l'autre bill dont l'application est semblable à celle du présent bill. Pour ce qui est de sa seconde question au sujet des marchandises visées, c'est-à-dire les marchandises de consommation à l'égard desquelles le crédit sera limité, ces marchandises ne seront pas, ni en général ni en particulier, de la même catégorie que celles que vise le bill de la répartition des matières et services que nous avons étudié cet après-midi.

Comme il est énoncé dans le préambule, le but principal de la présente mesure est de lutter contre les poussées inflationnistes qui existent actuellement et qui peuvent s'accroître considérablement. Le présent bill est un des moyens que le Gouvernement propose d'employer pour les restreindre. Mon honorable ami aura vu à la lecture du préambule de ce bill, qu'il y est question d'enrayer l'expansion de la circulation monétaire et du crédit, qui favorisent l'inflation. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Gouvernement est responsable de la circulation monétaire.

Je n'aborderai pas les aspects constitutionnels du bill à l'étude. Je ne suis pas spécialiste du droit constitutionnel; je m'occupe plutôt d'impôts, mais je tiens à dire que le droit constitutionnel offre d'excellentes occasions de formuler des assertions car il est très difficile à quiconque de prouver qu'on a tort. Pour ce qui est de beaucoup d'autres branches du droit, il faut établir tôt devant les tribunaux qu'on a tort ou raison, mais il n'en est pas de même à l'égard du droit constitutionnel. On peut affirmer avec assez de hardiesse qu'une chose est constitutionnelle ou qu'elle ne l'est pas et il est peu probable que la chose soit vérifiée dans un avenir immédiat.

Dans un tel cas, je préfère me conformer à la loi et suivre l'avis,—que je dois respecter,—des légistes de la couronne s'ils m'affirment que le projet de loi ne dépasse pas les attributions juridiques du Parlement. Or, c'est ce qu'ils me déclarent.

M. Knowles: Il me vient à l'idée que le ministre des Finances s'est plaint de ce que les arguments présentés par l'opposition de la Chambre étaient des arguments purement assertifs. Il semble maintenant exister une nouvelle forme de législation, la législation par assertion. L'exposé des motifs présenté au début du bill m'a intéressé pour deux raisons au moins. Il semble bien, tout d'abord, que ces bills établissent de nouveaux fondements en matière législative. Si le Gouver-

nement juge qu'il n'a pas le pouvoir d'intervenir dans certains domaines, et si, d'autre part, le Gouvernement ne veut pas déclarer qu'il y a état d'urgence ni fonder ses lois sur ce fait, il semble vouloir se tirer d'affaire avec un préambule spécial. Le préambule devient ainsi la base du projet de loi que le Gouvernement veut faire adopter.

M. Graydon: C'est de la législation par préambule.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre du Commerce nous assure que la loi est excellente. Que veut-on de plus?

M. Knowles: Le ministre des Finances est avocat et il déclare uniquement que le Gouvernement a raison.

L'hon. M. Abbott: J'ai dit que je m'appuyais sur le droit que me reconnaît la constitution de m'en remettre à l'avis des légistes de la couronne qui, dans le cas présent, estiment que la mesure que j'ai présentée n'outrepasse pas les pouvoirs du Parlement.

M. Fraser: Le ministre a dit qu'il lui fallait suivre leur avis.

M. Graydon: Le député parle-t-il du ministre de la Justice? Je lui conseille de se tenir sur ses gardes.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est le ministre de la Justice que mentionnent les statuts revisés.

M. Knowles: Je passe à l'autre point auquel je voulais m'arrêter. Dans le préambule, le Gouvernement se dit d'avis que les préparatifs de défense accroîtront le pouvoir d'achat et la demande de biens de consommation et, du même coup, restreindront la quantité de marchandises disponible pour les besoins ordinaires ou civils. Il ajoute que cela pourra déclencher un mouvement inflationniste contre lequel il est opportun de prendre certaines mesures. Je suis sûr que notre insistance sur ce point, au cours de la présente session spéciale, commence à lui porter sur les nerfs. Nous continuerons cependant d'insister là-dessus jusqu'au bout. Si le Gouvernement admet, comme il le fait dans le préambule, que ce sont là des facteurs inflationnistes pouvant hausser le coût de la vie et, pour ce motif, juge à propos de présenter une telle mesure législative, j'estime qu'il a le pouvoir de recourir à la régie des prix et d'apporter une solution directe au problème.

M. Quelch: J'aimerais que le ministre nous rassure au sujet de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Sauf erreur, on songe à augmenter le montant du paiement au comptant et à raccourcir la période durant laquelle le prêt peut être remboursé. Le ministre se rend compte qu'en pareil cas il serait très difficile pour le petit cultivateur ou même pour l'exploitant d'une ferme moyenne, de remplir ces conditions. Si l'on veut réduire le nombre de prêts consentis en vertu de la loi, ne serait-il pas préférable de rendre beaucoup plus rigoureuses les conditions d'admissibilité à un prêt? En d'autres termes, pour obtenir un prêt destiné à l'achat d'une machine aratoire ou à une amélioration agricole, le cultivateur serait obligé de convaincre le directeur de la banque que l'article en cause est absolument essentiel à la bonne exploitation de la ferme. Le droit au prêt une fois admis, j'estime qu'il n'y a pas lieu de rendre plus rigoureuses qu'aujourd'hui les conditions de remboursement. Le ministre le sait, les instruments aratoires coûtent bien cher. Il peut être très difficile pour l'exploitant d'une ferme petite ou moyenne de payer un fort acompte et de rembourser en moins de deux ans le solde d'un prêt ayant servi à l'achat d'une moissonneuse-batteuse automotrice de $5,000 ou d'un tracteur de 3 ou 4 mille dollars. Il serait certes préférable de rendre plus rigoureuses les conditions d'admissibilité au prêt.

L'hon. M. Abbott: Comme le député peut s'en rendre compte, nous n'en sommes pas à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. L'autre soir, au cours de mes observations sur les dispositions budgétaires, j'ai déclaré qu'en vertu du programme de restrictions modérées au crédit, que le Gouvernement estime opportun d'appliquer, afin d'empêcher de nouvelles hausses de prix, la question des prêts consentis sous l'empire de cette loi serait étudiée de nouveau en vue de rendre les conditions un peu plus rigoureuses. Rien n'a encore été décidé quant à la façon de procéder. Je serai très heureux d'étudier le point soulevé par le député d'Acadia.

M. Argue: J'ai une question à poser au ministre au sujet d'un aspect que j'ai signalé dans mon discours. Le ministre s'en rappellera peut-être, mais cela importe peu. Il s'agit des garanties que les directeurs de banque de chez moi et je crois d'autres parties de la Saskatchewan semblent exiger de plus en plus, en sus des garanties prévues par la loi, des cultivateurs qui veulent acheter une machine agricole. On exige du cultivateur qu'il dépose à la banque ses titres fonciers. Ces titres doivent être incontestés. L'une des dispositions de la loi prévoit, en certains cas, un mort-gage et une hypothèque. Mais il s'agit ici de prêts à l'égard desquels la banque ne peut exiger une hypothèque ni un mort-gage. Le ministre est avocat. Je voudrais qu'il me dise pourquoi un directeur de banque exige d'un cultivateur qu'il dépose ses titres fonciers.

L'hon. M. Abbott: Je ne connais pas les circonstances particulières dont parle le représentant d'Assiniboïa. Je ne suis pas trop au courant non plus de l'application détaillée de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ainsi que sur les méthodes pratiquées par les banques. Je peux me renseigner sur les conditions dont parle le député. En général toutefois, les banques ont le droit de demander et elles demandent des garanties supplémentaires dans le cas des gros emprunts effectués sous le régime de la loi. Elles en acceptent de divers genres, et je suppose que la mesure dans laquelle elles exigent des garanties dépend de l'évaluation du crédit du requérant ainsi que du risque qu'elles encourent au point de vue du crédit. Je ferai quelques enquêtes afin de me rendre compte si la pratique dont parle le député est répandue.

M. Argue: Je remercie le ministre de sa réponse. Qu'il sache que, selon mon interprétation de la loi, si un cultivateur obtient un emprunt de plus de $2,000 pour plus de cinq ans, la banque peut exiger des garanties sur l'emprunt.

L'hon. M. Abbott: Sous forme d'hypothèque; c'est exact.

M. Argue: Autrement, aux termes de la loi, la banque ne peut exiger ces garanties.

L'hon. M. Abbott: Elle n'y est pas tenue. L'honorable député sait sans doute qu'en général la loi des banques ne permet pas aux banques de prêter sur la garantie d'une propriété foncière. Cette disposition de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles constitue à cet égard une exception à la règle en permettant de prendre cette garantie supplémentaire.

M. Argue: Je crois que le ministre n'a pas bien saisi le point. J'ai dit qu'en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, si le prêt est supérieur à $2,000 et si la période de remboursement est de cinq ans ou plus, la banque peut accepter ce genre de garantie. Dans les cas auxquels je songe, cependant, la période de remboursement est de beaucoup inférieure à cinq ans. Sauf erreur, en vertu de la loi, les banques ne peuvent accepter ce genre de garantie; au lieu de prendre une hypothèque sur la ferme, elles demandent au cultivateur de déposer à la banque son titre foncier pendant la durée de son emprunt. Les cultivateurs estiment que cette façon de procéder correspond à une hypothèque, car ils n'ont plus le titre entre les mains. Ils ne peuvent vendre la terre avant d'être rentrés en possession du titre. Ils ne peuvent non plus hypothéquer la terre à moins d'avoir le titre que détient la banque.

[M. Argue.]

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): On voudra bien me permettre quelques mots à ce sujet. Je veux parler, d'abord, de l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles à Terre-Neuve. Le gouvernement provincial a récemment adopté trois mesures législatives. L'une regarde les prêts aux agriculteurs en vue de l'amélioration de leurs exploitations; la seconde vise à aider les pêcheurs, et la troisième regarde les prêts industriels. Dans chaque cas, un montant considérable a été autorisé. On y a institué ce qu'on appelle des banques et désigné des gérants. Le but est de prêter aux cultivateurs et aux pêcheurs pour leur permettre d'acheter du matériel.

Par exemple, le pêcheur qui désire une embarcation assez considérable, munie d'un moteur de $1,000 par exemple, peut obtenir un prêt de la commission des prêts. Je crois que ce projet de loi particulier s'applique à ces prêts. C'est pourquoi je veux signaler au ministre les trois nouvelles commissions de prêts instituées à Terre-Neuve. Elles ne font que commencer à fonctionner. A Terre-Neuve, nous ne sommes pas des millionnaires. Il convient d'apporter un peu d'encouragement aux pêcheurs et aux agriculteurs. De fait, l'industrie de la pêche s'est maintenue traditionnellement par le moyen du crédit. Le négociant emprunte de la banque, disons, de $10,000 à $30,000, pour acheter des marchandises. Par ailleurs, il vend ces marchandises aux pêcheurs à crédit, sans exiger de garantie. La saison de pêche commence en juin. Les pêcheurs commencent à vendre leur poisson à la fin d'août, ou bien en septembre ou en octobre. A la fin de la saison, ils paient les approvisionnements qu'ils ont achetés. Je demande au ministre de ne pas perdre de vue la situation à Terre-Neuve, parce qu'on y a besoin de crédit.

L'hon. M. Abbott: C'est assurément ce que nous ferions. Voilà qui appuie le point que je faisais valoir. Tenant compte de la situation, nous donnerons suite au projet de loi d'une façon rationnelle. S'il est évident que l'application générale des conditions de crédit en ce qui concerne l'achat des biens de consommation serait impossible dans les circonstances exposées par l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, nous ne les appliquerions pas alors à ce genre de transaction.

M. Graydon: J'aimerais demander au ministre si la mesure à l'étude est, de quelque façon, comparable à la mesure proposée aux ÉtatsUnis.

L'hon. M. Abbott: On me dit que oui. Assurément, le but général des deux mesures est identique, encore que le mode d'applica-

tion puisse varier. Nous avons acquis pendant quatre ou cinq ans une forte somme d'expérience. Nous en tirerons profit. Cependant, le but des deux mesures est identique.

M. Coldwell: Avant l'heure du dîner, j'ai critiqué l'achat à tempérament. Je sais bien que certains achats doivent se faire à compte et qu'il est avantageux de pouvoir répartir les paiements sur une certaine période de temps. Je songe en particulier à la façon dont plusieurs chefs de famille de la ville d'Ottawa et d'ailleurs achètent le charbon. Il est avantageux pour le pays, que les gens achètent leur charbon au début de l'automne ou même durant l'été et échelonnent les paiements durant l'hiver. J'ai été heureux d'entendre le ministre nous dire, juste avant que je me lève, que l'application de la loi serait rationnelle. J'aimerais qu'on ne l'oublie pas. A mon avis, il n'est pas un seul marchand de charbon dans la ville qui exige les taux d'intérêt dont j'ai parlé avant le dîner. Je crois qu'il est de l'intérêt de l'économie du pays et de la prolongation de la période d'activité minière, de permettre aux gens d'acheter leur charbon durant l'été ou de bonne heure à l'automne, et de le payer au cours de l'hiver, sans cependant avoir à verser un fort intérêt. Je sais que les marchands de charbon n'exigent pas des taux élevés.

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami se souviendra sans doute que, durant la guerre, une disposition correspondant à l'article 2 de l'ordonnance visant le crédit aux consommateurs exemptait les combustibles de toute sorte de l'application de cette ordonnance. L'objet essentiel de cette régie est de déterminer le versement initial minimum et la période de temps maximum sur laquelle les autres versements doivent s'échelonner.

Illustrons ce principe en rappelant que durant la guerre le versement minimum au comptant, dans le cas des automobiles et de la plupart des autres marchandises, était d'un tiers, les autres versements devant s'échelonner sur une période de dix-huit mois. Dans le cas de la plupart des autres marchandises, l'acompte était d'un tiers et la période maximum de crédit était de six mois, par exemple, pour les vêtements, sauf la fourrure, dix mois pour toutes les autres marchandises dont le solde financé était inférieur à $500 et quinze mois lorsque le solde financé dépaissait $500. Je ne veux pas dire que ce sera nécessairement les mêmes proportions qu'on adoptera dans les circonstances, mais quelque chose d'équivalent.

M^me^ Fairclough: Monsieur le président, j'espère que le ministre tiendra compte de la situation d'un grand nombre de familles qui ont a souffrir de la pénurie de logements qui existe dans quelques-unes de nos municipalités encombrées. Je suis certain qu'il est bien au courant. Autrefois, ces gens louaient des appartements, mais ils ne peuvent plus en trouver et doivent acheter des maisons à des prix beaucoup plus élevés que ceux qu'ils pourraient se permettre en temps ordinaire. Il en résulte que leurs maisons sont grevées de lourdes hypothèques. Plusieurs de ces maisons sont situées dans la périphérie des villes ou dans de nouvelles régions et leurs propriétaires doivent assumer de lourdes charges à l'égard des services municipaux. Bon nombre d'entre eux ont quitté des appartements munis de cuisinières, de glacières, et le reste, de sorte qu'il leur faut installer ces appareils dans leurs nouveaux foyers. Le fardeau est écrasant. On pourrait faire des observations semblables à l'endroit des automobiles, car dans bien des cas les gens qui travaillent en ville sont obligés de s'acheter une maison à une distance assez considérable de leur travail pour se loger. J'espère que le ministre tiendra compte de tous ces facteurs en établissant les règlements d'application de cette mesure.

L'hon. M. Abbott: Il le fera.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre a répondu a presque toutes les questions que j'avais l'intention de poser, mais pourrait-il nous indiquer en termes généraux si le Gouvernement a songé à un chiffre relativement à la réduction des achats, ou si les résultats obtenus pendant le guerre doivent constituer la norme que nous montrera l'importance de ceux que donneront ces restrictions.

L'hon. M. Abbott: C'est presque impossible dans le cas des mesures indirectes de réglementation. On les établit, mais on ne peut en estimer les effets. On sait qu'elles produisent des effets, mais ce n'est pas la même chose que donner un ordre à quelqu'un qui descend la rue. Il suffit de bloquer la rue, personne ne peut passer. On reconnaît que les mesures fiscales et les mesures comme celle-ci sont efficaces, mais il est impossible d'en prédire les effets. Cet après-midi, j'ai cité des chiffres indiquant une diminution des ventes à tempérament entre 1941 et 1945, mais ces données ne prouvent pas de façon concluante que les ventes ont diminué sur toute la ligne. Peut-être y a-t-il eu d'autres facteurs en jeu. Les prix ont peut-être changé, les disponibilités monétaires étaient peut-être plus grandes et ainsi de suite. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les personnes au courant de ces choses, économistes et autres ayant qualité pour juger, conviennent que les mesures de

cette nature ont des effets nettement anti-inflationnistes. Il n'est vraiment pas possible d'en préciser exactement la portée.

M. Macdonnell (Greenwood): Une autre question seulement. On m'a signalé qu'il y a environ 90,000 maisons en construction. La plupart seront probablement occupées par des jeunes qui débutent dans la vie. Peut-être était-il opportun de rayer les cuisinières de la liste d'articles imposables que le ministre a mentionnés jeudi dernier. On me fait remarquer qu'il serait bon qu'une réglementation rigoureuse des achats à tempérament ne vienne pas neutraliser les effets de l'exonération de l'impôt. Ce sont des gens qui auront besoin d'acheter à tempérament. Il ne serait pas opportun, à mon avis, que seuls les gens qui peuvent payer comptant puissent se procurer des cuisinières.

L'hon. M. Abbott: Je reconnais que les règlements devraient être rédigés de façon à mettre les articles indispensables de ce genre à la disposition des gens qui ne peuvent se les procurer à moins qu'on ne leur ouvre un crédit convenable. L'objet de la mesure à l'étude est, comme pendant la guerre, de prévoir le versement d'un paiement initial convenable et une période de temps convenable au cours de laquelle le revenu futur pourra être engagé.

M. Adamson: Les règlements dont le ministre a parlé sur l'achat des automobiles, etc., pendant la guerre, ont-il donné lieu à de nombreux griefs?

L'hon. M. Abbott: Non, c'est à peu près la seule régie dont l'application ne nous a pas causé d'ennuis. Aucun milieu ne nous a adressé de nombreux griefs à cet égard. Les vendeurs de ces denrées semblaient satisfaits. Les sociétés de crédit par acceptation qui faisaient l'escompte des effets semblaient assez satisfaites. Les consommateurs n'ont fait entendre aucun grief. Je puis dire, je crois, que c'est là une des mesures de réglementation qui ne nous a causé à peu près pas d'ennuis.

M. Graydon: Je voudrais satisfaire ma curiosité au sujet du crédit par acceptation à l'égard des automobiles. Le ministre a-t-il des chiffres indiquant quel est le versement initial moyen au Canada?

L'hon. M. Abbott: On me dit que nous ne disposons pas de ces renseignements, mais c'est l'une des choses que nous avons demandées et que nous devrions obtenir au cours du relevé dont j'ai parlé il y a quelques minutes.

M. Argue: J'ai devant moi des chiffres tirés du bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique, numéro du 5 septembre. Au cours des sept premiers mois, cette année, le nombre des ventes des voitures neuves a atteint 267,000 ce qui représente une valeur de 518 millions de dollars. De ce nombre, 78,000 ventes ont été financées au montant de 108 millions. Autrement dit, seulement le cinquième de la valeur totale de toutes les ventes des voitures neuves effectuées au cours des sept premiers mois, cette année, a été financé. Parmi celles qui ont été financées, la consultation rapide des chiffres m'apprend qu'environ les trois quarts de la valeur de ces automobiles ont été financés, soit environ $1,500 par automobile. Le financement total de toutes les automobiles n'a été que de 20 p. 100.

Je tiens à signaler ces chiffres au ministre pour corroborer ce que j'ai tâché de démontrer lors de la discussion tendant à la deuxième lecture du projet de loi, c'est-à-dire que même si nous donnons à cette mesure un effet rétroactif à l'égard des automobiles, nous n'atteindrons, à moins que j'interprète mal les chiffres, que 20 p. 100 des voitures qui ont été achetées à tempérament. Il s'agit, bien entendu, d'acheteurs qui ne disposaient pas du plein montant de l'achat et c'est pourquoi j'espère que le ministre agira avec précaution à l'égard de la présente mesure.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Fleming: L'article 2 contient quatre définitions ou prétendues définitions. Ces définitions portent sur les expressions suivantes: "vente sur compte", "marchandises de consommation", "contrat de vente conditionnelle" et les mots "vendu au détail". De ces quatre expressions, trois sont données comme définitions. Toutefois, l'article ne définit pas les marchandises de consommation. Il est tout simplement dit au paragraphe *b*) que "marchandises de consommation" signifient toute marchandise ou catégorie de marchandises que le gouverneur en conseil déclare être des biens de consommation pour l'application de la présente loi. Le ministre nous a fait entrevoir les difficultés qu'il a dû surmonter afin de rédiger une mesure qui indiquerait clairement à quelle catégorie de marchandises s'appliquerait la loi. Il reconnaîtra toutefois que ce genre de définition est bien peu satisfaisant. La Chambre a donc lieu d'exiger du ministre une définition aussi précise que possible des biens auxquels la loi s'applique. On a par exemple posé des questions au sujet de certains matériaux de construction, indépendamment de leur emploi dans les habitations. Tout ce qui, par opposition aux biens immobiliers, peut se classer dans le groupe des biens mobiliers paraît tomber sous l'effet possible de cette disposition.

L'hon. M. Abbott: L'observation de mon ami est fort judicieuse. Nous avons longuement considéré la question. La définition, comme il dit, ne mérite guère ce nom. Nous l'avons adoptée parce que nous voulions donner à la loi une grande élasticité. Le décret en vigueur durant la guerre comportait, comme la Chambre s'en souvient, un paragraphe (2), qui déclarait que le décret s'appliquait à tous les biens utilisés en ce moment à l'exception de . . . Suivait alors une longue liste d'exceptions. On constatera que la portée donnée au décret était assez étendue.

J'ai dit dans ma déclaration générale, tantôt, qu'avant de rédiger le règlement, il nous faudra posséder plus de renseignements sur la portée à donner au décret. Nous avons donc inclus dans la loi une disposition donnant au gouverneur en conseil les pouvoirs discrétionnaires requis pour déterminer les biens qui entreront dans la classe des biens de consommation. Il est juste de supposer que le gouverneur en conseil sera lié par cette définition générale. Mais il faut reconnaître qu'elle manque de précision. Le décret du conseil qui sera rendu en conformité du paragraphe *b*) devra mentionner nommément ces denrées. Aux termes d'un autre paragraphe, cette liste devra être publiée dans la *Gazette du Canada* et être déposée sur le bureau de la Chambre de sorte qu'elle sera disponible tout comme l'étaient durant la guerre les ordonnances de la Commission des prix. Pour le moment, je me contente de répéter qu'il importe, à notre avis, de donner à la loi beaucoup d'élasticité. C'est pour cette raison que la définition est conçue en termes généraux si bien qu'elle n'est pas, strictement parlant, une définition.

M. Fleming: Comme le ministre l'a rappelé, le principe dont s'inspire la mesure s'est imposé à l'approbation de la Chambre. Néanmoins on ne peut s'empêcher de signaler que les dispositions de cette mesure ne sont pas de celles qu'on devrait demander au Parlement d'accepter. Si le bill devient loi, la Chambre n'aura plus aucune occasion, d'ici deux ans, de décider dans quelle mesure ses dispositions doivent être appliquées aux denrées et aux catégories de denrées. Pour ce qui est de l'application de la loi, nous nous en remettons exclusivement au gouverneur en conseil à l'égard de la réglementation afférente à tous les biens et effets. La loi ne comporte aucune limite. Pour ma part, j'envisage donc avec appréhension une mesure d'une portée aussi vaste et aussi illimitée.

L'hon. M. Abbott: Je saisis bien le point que soutient le député. J'avoue, et je me fonde sur mon expérience, qu'il est difficile sinon impossible d'appliquer des régies de ce genre sans accorder suffisamment de discrétion au pouvoir exécutif. A mon point de vue, voilà un des aspects désagréables des mesures de régie. Je ne les aime pas en tant que telles. Je n'ai pas confiance en elles comme telles, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Cependant, quand il faut y recourir, un des désavantages, si c'en est un,—peut-être mes amis du parti C.C.F. ne conviendront pas qu'il existe quelque inconvénient à cela,—ou encore une des caractéristiques de ces mesures est qu'il faut accorder suffisamment de discrétion au pouvoir exécutif et aux personnes que celui-ci désigne pour les administrer afin de les rendre aussi supportables que possible pour la population. Une latitude est nécessaire et on ne saurait trop nettement la définir. Il peut surgir bien des embarras à moins que le Parlement ne siège continuellement afin d'apporter des modifications de jour en jour. Voilà, à mon sens, un des aspects inévitables de ces régies.

M. Gibson: De temps à autre depuis le début de la session, le Gouvernement a donné à entendre qu'il y aurait peut-être avantage à restreindre les immobilisations dans l'industrie canadienne. Le ministre a-t-il songé à l'à-propos d'accorder des permis éventuels dans ce domaine; dans ce cas, il ne s'agirait pas de restreindre seulement les opérations de pur détail.

L'hon. M. Abbott: Le projet de loi ne vise pas, il va de soi, ce genre de régie et je ne tiens pas à me laisser entraîner en ce moment dans un débat sur les régies discrétionnaires. Certes, l'expérience nous a démontré durant la guerre que la régie concernant les biens de production, c'est-à-dire, les produits du bâtiment, ne pouvait s'exercer que grâce à l'autorisation accordée à un ministre ou à un fonctionnaire de délivrer un permis d'ériger tel ou tel immeuble.

C'est une régie extrêmement difficile à appliquer. Je sais qu'on accuse souvent mon collègue le ministre du Commerce de vouloir s'arroger de vastes pouvoirs; je n'ignore pas cependant qu'il frémit à la pensée d'avoir à distinguer entre les gens et à décider s'il y a lieu de construire un magasin ou une usine ici ou là. C'est donc la régie la plus difficile à appliquer et peut-être celle qui peut entraîner le plus d'injustices. C'est pourquoi je préfère, pour ma part, les régies indirectes dont l'application et les effets sont impersonnels. Il se peut que leur application entraîne certaines injustices mais elles ne dépendent pas du seul caprice d'un particulier ni d'un régisseur. C'est pourquoi je tiens à recourir à la méthode indirecte aussi longtemps qu'elle peut être raisonnablement efficace. Comme je l'ai dit au cours de mon exposé budgétaire, l'autre

soir, dans le cas d'une guerre générale, des mesures plus directes s'imposeront peut-être et la population les acceptera probablement. C'est l'une des raisons, toutefois, pour lesquelles le Gouvernement, jusqu'ici du moins, n'a pas jugé à propos d'instituer des mesures de réglementation directe dans le domaine des immobilisations.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Règlements.*

M. Fleming: Le paragraphe (1) de l'article 3 renferme trois alinéas qui ont chacun un objet distinct. Le ministre, cet après-midi, a dit que le bill visait trois choses. En premier lieu, les ventes à tempérament, puis les ventes sur compte et enfin un aspect dont je ferai mention dans un instant.

Les dispositions renfermées dans les alinéas *a*), *b*) et *c*), paragraphe (1), article 3, semblent avoir pour but de viser les trois questions que le ministre a signalées cet après-midi. Je souligne que les alinéas *a*) et *c*) se rapportent à des questions qui paraissent liées les unes aux autres; mais l'alinéa *b*) traite une question qui ne semble pas se rattacher aux alinéas *a*) et *c*). L'alinéa *a*) a trait au paiement de marchandises de consommation vendues au détail en vertu d'un contrat de vente conditionnelle ou de toutes marchandises vendues au détail sous le régime d'une vente sur compte. L'alinéa *c*) a trait au remboursement de prêts dont le produit sert au paiement de marchandises de consommation achetées au détail par l'emprunteur. Je mentionne, monsieur le président, que ces deux alinéas semblent avoir ceci de commun: c'est le but de l'emprunt et non la garantie qui est le facteur dominant. Mais on constate que l'alinéa *b*) traite le remboursement de prêts intégralement ou partiellement garantis sur des marchandises de consommation achetées au détail par l'emprunteur. Il me semble que cette disposition fait de la garantie et non du but de l'emprunt le facteur principal. Eu égard à cette considération, je me demande si le ministre juge strictement nécessaire l'alinéa *b*), paragraphe (1), article 3? Cet après-midi, au cours de ses remarques, il a dit, sans doute au sujet de l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 3 qu'il faut obtenir le pouvoir de réglementer le remboursement des prêts destinés à financer l'achat de denrées de consommation. Les prêts de ce genre ont le même effet que les achats à tempérament et il faut les traiter de la même façon. Il n'a rien ajouté à cela. A mon avis, monsieur le président, il y a une différence entre l'alinéa *b*) de l'article 3 et les alinéas *a*) et *c*) du même article.

[L'hon. M. Abbott.]

L'hon. M. Abbott: L'honorable député a parfaitement raison. Voici quel est l'objet de l'alinéa *b*), paragraphe (1) de l'article 3. Quand une personne obtient un emprunt en vue d'acheter au détail certains biens de consommations, l'alinéa *b*) suppose que l'emprunt a été fait en vue de l'achat de ces articles; comme pendant la guerre, les règlements prescriront que les dispositions de la loi ne s'appliqueront pas aux emprunts ainsi contractés. Le décret en vigueur durant la guerre prescrivait que les dispositions de la mesure ne s'appliquaient pas à un prêt consenti à un emprunteur, qui signe une déclaration attestant que l'argent emprunté ne servira pas, en totalité ou en partie, à l'achat de marchandises, ni au remplacement d'argent utilisé pour l'achat de marchandises; le décret interdisait à quiconque de faire une fausse déclaration à cet égard. Si un emprunteur achète au détail des denrées de consommation et les utilise ensuite comme sécurité pour obtenir un emprunt, le présent article permettra de supposer que l'emprunt a été contracté afin d'acquitter, totalement ou partiellement, le prix des marchandises en question. L'emprunteur pourrait toutefois déclarer sous serment au prêteur que tel n'est pas le cas, que le prêt n'est pas destiné à l'achat des marchandises; nous avons suivi cette pratique durant toute la guerre. Les services des prêts personnels des banques exigeaient de l'emprunteur une déclaration attestant que le prêt sollicité n'était pas destiné à l'achat à terme de marchandises, contrairement aux dispositions de l'ordonnance visant le crédit au consommateur. Il est certain que les occasions de se soustraire au règlement ne manquaient pas, qu'il était impossible de faire respecter celui-ci universellement. Cependant, on a supposé, a qui, je crois, correspond à la réalité, que les gens sont honnêtes pour la plupart et n'aiment pas faire de fausses déclarations. On m'a dit que l'application du règlement et sa mise en vigueur ont donné des résultats raisonnablement encourageants.

L'alinéa *c*) naturellement regarde directement un prêt, servant à payer des marchandises de consommation achetées au détail par l'emprunteur. Il se passe d'explication. Le point, que mon honorable ami a soulevé, non sans à propos, est quelle est la différence entre *b*) et *c*)? C'est ce que j'ai essayé d'expliquer.

Je demanderai à un de mes collègues de proposer un amendement à cet article. Lors de la rédaction du bill, en vue de lui donner un effet restrictif, nous avons parlé du remboursement du prêt, sans indiquer que la restriction devrait s'appliquer au prêt lui-

même. Mon amendement vise à ajouter à la fin du paragraphe (1) de l'article 3 les mots suivants:

Et à l'égard du montant du prêt mentionné aux alinéas b) et c).

L'hon. M. McCann: J'en fais la proposition.

M. le président: L'amendement est-il adopté?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Avant qu'il le soit, j'ai une observation à faire au sujet de l'alinéa c). Dans la ville de Québec, la semaine dernière, 2,000 personnes se sont réunies pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation des caisses populaires par M. Alphonse Desjardins, au début du siècle. J'aimerais, pour ma part, rendre hommage à la grande valeur sociale du travail accompli par M. Desjardins et ses successeurs.

Je sais que le mouvement des caisses populaires ou coopératives de crédit a une longue histoire, qui remonte aux Monts-de-Piété du moyen âge, à ceux des banques Raiffeisen et Schulze en Allemagne au cours du siècle dernier. Nous avons, à Terre-Neuve, emprunté la coopérative de crédit ou la caisse populaire de la Nouvelle-Écosse et je puis affirmer que le mouvement a fait beaucoup de bien à la province. Il me semble qu'on devrait étudier la possibilité d'exclure les sociétés de crédit ou caisses populaires de l'application de cet article, car l'argent qu'elles prêtent leur appartient en propre; il ne crée pas d'autre argent comme celui qu'on emprunte de la banque. Si quelqu'un s'adresse à la banque pour contracter un emprunt, le banquier fournit le montant de l'emprunt désiré, tandis que si quelqu'un s'adresse à une caisse populaire ou à une société de crédit, il transforme lui-même en emprunt son propre argent aussi bien que celui de ses voisins, et cette opération ne met pas de nouvel argent en circulation. Je crois que tout le monde reconnaît ce principe. Le ministre en tiendra peut-être compte en élaborant les règlements.

M. Wright: Je désire poser une question au ministre sur le même sujet soulevé par le député de Saint-Jean-Ouest. Celui-ci voulait savoir si l'alinéa c) s'appliquerait aux prêts consentis à leurs membres par les caisses populaires. Le gouvernement a-t-il l'intention d'édicter, en vertu de cet article, un règlement qui porterait atteinte aux prêts des coopératives de crédit à leurs membres?

L'hon. M. Abbott: Durant la guerre,—à mon avis, la même ligne de conduite s'appliquerait ici,—tous les prêts consentis par des particuliers ou des institutions de prêts étaient assujétis à la règle suivante: l'emprunteur devait déclarer que la somme empruntée ne servirait pas à l'achat de biens de consommation en contravention des conditions prescrites dans l'ordonnance relative au crédit aux consommateurs telle qu'elle était rédigée à cette époque. Évidemment, nous n'avons pas encore édicté de règlement aux termes de la mesure à l'étude. Sauf le respect que je dois à l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, je ne vois que peu de différence dans l'effet anti-inflationiste des prêts, que le prêteur soit une banque ou un particulier, une caisse populaire ou quelque autre institution de crédit, si le particulier emprunte de l'argent au lieu de dépenser son propre argent.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre a-t-il réellement étudié ce point? Je le répète, les économistes reconnaissent que dans ce cas on ne crée pas de nouveaux fonds comme lorsque l'emprunt est obtenu de la banque.

L'hon. M. Abbott: Je ne tiens pas engager une discussion avec l'honorable député sur les questions monétaires, mais la banque non plus ne crée pas de nouveaux fonds. Toutefois, c'est une question que nous n'aurons pas à discuter ce soir, j'espère.

M. Quelch: Est-ce que l'article 3 c) s'applique exclusivement aux institutions de prêt de tous genres, ou simplement aux prêts entre particuliers?

L'hon. M. Abbott: Ce sont les sociétés de prêts régulières, les institutions de prêts qui sont visées. Je doute fort que nous puissions appliquer une mesure de ce genre aux transactions privées entre particuliers. A ma connaissance, on n'a pas cherché à l'appliquer aux particuliers pendant la guerre.

M. Quelch: Pour ma part, je crois que ce serait une excellente chose.

L'hon. M. Abbott: Les termes de l'ordonnance étaient certes assez étendus pour les comprendre.

M. Knight: Les restrictions aux ventes à tempérament auront pour effet de pousser de plus en plus les gens à s'adresser aux sociétés dites de petits prêts. Je veux signaler au ministre certaines méthodes adoptées par ces gens surtout en ce qui a trait à la réclame. Il y aurait lieu, à mon avis, d'imposer certaines restrictions aux manœuvres auxquelles ces gens ont habituellement recours. On affirme que le montant exact de l'intérêt que verseront les emprunteurs sera de tant par année. A mon sens, on devrait insister pour que ces compagnies de prêt mentionnent dans leur réclame, non pas

les divers montants qu'il faut rembourser mensuellement, mais le taux d'intérêt annuel qu'elles exigent.

Comme le ministre est sans doute au courant, ces sociétés annoncent dans les journaux ou autrement qu'elles sont disposées à prêter $100, par exemple, moyennant douze versements de $9 chacun. Les gens qui ont recours à ces prêts ne sont pas toujours forts en arithmétique et, lorsqu'ils voient qu'il est fait mention de douze versements de $9 chacun, servant à rembourser $100 pendant un an, ils concluent sur-le-champ,—et je crois que c'est naturel pour eux,—qu'ils paient 8 p. 100 par année. De fait, ils ne se sont pas servi des $100 pendant douze mois. mais ils ont disposé de $50 pendant douze mois ou de $100 pendant six mois, quelle que soit la façon dont on expose la situation. Si les gens savaient les taux d'intérêt qu'ils versent, ils n'emprunteraient pas aussi facilement. C'est un point que le Gouvernement devrait étudier.

Pendant que j'ai la parole, puis-je mentionner une question dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire la pratique d'exiger des bonis à l'égard des prêts.

Je ne relaterai pas de nouveau, ce soir, le triste cas de la femme qui, ayant emprunté $3,500, fut forcée de signer une première hypothèque de $4,000 sur la maison achetée avec les $3,500. Autrement dit, il lui faudra verser, pendant les vingt prochaines années, un intérêt sur $500 qu'elle n'a pas empruntés. J'ignore si le ministre considère de tels agissements comme de nature à favoriser l'inflation. Quoi qu'il en soit, il faudrait y mettre fin.

M. Fleming: Je n'ai rien à dire au sujet du projet d'amendement, mais j'ai quelques observations à formuler sur le paragraphe (3). Pour ce qui est du paragraphe (1), j'aimerais savoir quand la mesure entrera en vigueur. Ainsi, à l'alinéa *a*), il est question de paiement des marchandises de consommation vendues au détail. Cette disposition s'appliquera-t-elle aux marchandises vendues avant l'entrée en vigueur de la loi?

L'alinéa *b*) a trait au remboursement de prêts intégralement ou partiellement garantis sur des marchandises de consommation achetées au détail par l'emprunteur. La loi s'appliquera-t-elle aux prêts effectués avant la date d'entrée en vigueur de la loi? Puis, a-t-on l'intention de l'appliquer aux marchandises achetées avant l'entrée en vigueur de la loi? L'alinéa *c*) a trait au remboursement de prêts. A-t-on l'intention d'appliquer la disposition aux prêts consentis avant la date d'entrée en vigueur de la loi?

[M. Knight.]

L'hon. M. Abbott: Il ne peut certes pas être question d'effet rétroactif à l'égard des prêts. Il vaut mieux l'avouer franchement, je n'envisageais pas d'effet rétroactif autrement. S'il devenait évident que par anticipation générale des présents règlements, un grand nombre de contrats faux étaient conclus, il serait peut-être nécessaire de songer à une autre date. Mais je puis dire franchement, je crois, que nous n'avons pas l'intention en ce moment de donner effet aux nouveaux règlements à une date antérieure à celle où ils seront adoptés et publiés. Telle est notre intention actuelle; je n'ai pas lieu de croire qu'elle sera modifiée.

M. Fleming: Le ministre a parlé de prêts. J'ai aussi demandé des renseignements sur l'achat des marchandises mentionnées à l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 3. Doit-on comprendre aux paroles du ministre que la présente loi ne s'appliquera pas aux marchandises achetées avant son entrée en vigueur?

L'hon. M. Abbott: Exactement. Tout achat de bonne foi effectué avant l'entrée en vigueur des règlements ne sera pas atteint.

M. Hatfield: En vertu de la loi sur les petits prêts, le Parlement a-t-il permis aux sociétés de prêts d'exiger un intérêt de 22 p. 100?

L'hon. M. Abbott: Je devrai me renseigner sur ce point. Je ne puis exprimer une opinion au pied levé quant à ce que prescrit la loi sur les petits prêts. Je la consulterai volontiers cependant afin de me rafraîchir la mémoire.

M. Fleming: Par l'article 3 (3), on demande au Parlement de conférer au gouverneur en conseil le pouvoir de prescrire une amende ou une période d'emprisonnement pour violation d'un règlement et de déterminer si la peine doit être infligée sur déclaration sommaire de culpabilité ou après déclaration de culpabilité sur un acte d'accusation, ou soit après une déclaration sommaire de culpabilité ou après une déclaration de culpabilité sur un acte d'accusation. Je sais que plus loin on pose une limite à l'amende et au terme d'emprisonnement à l'égard d'une violation d'un règlement mais j'affirme que le Parlement a tort d'accorder le droit de déterminer des peines de ce genre, qu'il s'agisse d'amende ou d'emprisonnement.

Je reconnais que les pouvoirs conférés à l'égard des amendes et de l'emprisonnement comportent des restrictions; mais je n'en tiens pas moins à m'opposer à une mesure qui vise à accorder, à une autorité autre que le Parlement, le droit de déterminer les peines dans

les cas de violation d'une loi adoptée par le Parlement ou d'une loi que le Parlement a autorisé le gouverneur en conseil à édicter, par voie de règlement.

S'il est possible de fixer une limite à une amende ou à un terme d'emprisonnement imposés pour infraction à cette loi, les légistes seraient certainement capables d'indiquer en termes clairs le maximum des peines à imposer pour infractions aux règlements. A mes yeux, voilà une mesure fausse en principe que le Parlement ne devrait pas adopter.

M. Macdonnell (Greenwood): Je partage entièrement l'avis de l'honorable député d'Eglinton sur ce point, et j'espère que le ministre en fera l'examen.

L'hon. M. Abbott: Comme l'a signalé l'honorable député d'Eglinton, les peines qui peuvent être imposées sont restreintes. Les restrictions prévues ici sont inférieures à celles que renfermaient les articles généraux relatifs aux peines concernant les ordonnances de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. La raison pour laquelle on s'en tient ici à la discrétion du ministre, discrétion s'exerçant par voie de règlement, est de maintenir le principe de la souplesse et de mitiger des dispositions autrement rigides qu'il serait nécessaire d'insérer dans le projet de loi.

Dans les cas où il y aurait violation flagrante des règlements, mettons, par exemple, qu'une société de prêt ou un autre vendeur fasse de la réclame qui enfreigne les règlements le gouverneur en conseil peut juger approprié de recourir à un acte d'accusation en conséquence duquel la peine serait plus grave. D'autre part, une violation commise plus ou moins par mégarde ferait l'objet d'une poursuite par voie de condamnation sommaire, ce qui entraîne une peine plus légère.

S l'on admet en principe qu'il y a lieu d'imposer cette réglementation, l'exécutif devrait alors, à mon avis, faire usage d'une certaine discrétion. Et si l'on détermine des peines maximums et des peines minimums, ce n'est pas enfreindre sérieusement les sains principes parlementaires que de laisser la prudence dicter des règlements qui détermineront la catégorie dans laquelle se rangeront les diverses classes d'infraction. Voilà le raisonnement qui a présidé à la rédaction de l'article sous cette forme-ci. C'est la raison pour laquelle, après y avoir réfléchi, j'estime avantageux de libeller l'article ainsi.

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

L'article 4 est adopté.

Sur l'article 5—*Expiration.*

M. Fleming: Je n'ai pas l'intention de fatiguer le comité avec de longs raisonnements ni de répéter ce que j'ai dit cet après-midi à l'égard d'un article analogue d'un autre bill, mais je prie le ministre de songer à réduire la période prévue. Il a mentionné ce soir certaines choses, notamment qu'il ne compte pas nécessairement appliquer immédiatement la mesure. Le ministre n'a pas encore décidé jusqu'à quel point il exercera ses pouvoirs à l'égard d'un vaste domaine qui tombe sous le coup de la loi. Pour ces motifs, il me semble avantageux de ressaisir le Parlement de la mesure avant l'expiration du jour-limite prévu à l'article 5.

Adopter cet article, cela voudrait dire que le Parlement n'aura pas l'occasion d'examiner la question avant deux ans. Les divers facteurs dont j'ai parlé et d'autres qui ont surgi au cours du débat font, à mon avis, qu'il serait avantageux que le Parlement surveille de plus près l'application de la loi et les résultats de cette application que ne le permet la période de deux ans. Je prie donc le ministre d'abréger la période prévue par l'article à l'étude.

Cet après-midi, j'ai soulevé un second point. Je ne crois pas qu'une Adresse constitue un moyen approprié de proroger une mesure de ce genre. En effet, elle prive les honorables députés de l'occasion que la procédure normale leur fournit, de discuter la question aux diverses étapes de l'examen d'un bill. Celle-ci se trouve sujette à une décision imprévue survenant après l'étude à une seule étape de la procédure.

L'hon. M. Abbott: Cette question de procédure est une affaire d'opinion. Mon honorable ami et moi pouvons différer d'avis. Il a droit à son opinion, et j'ai droit à la mienne. La façon ordinaire de procéder dans le cas d'une mesure de ce genre, et je parle en particulier de la loi sur le contrôle des changes, est de ne pas fixer une date d'expiration, mais de laisser au Parlement toute discrétion en vue de lui permettre d'abroger la loi au moment où il le juge opportun. Dans le présent cas, comme dans celui de la loi sur le contrôle des changes, on a cru bon d'indiquer une date d'expiration.

Il est toujours loisible à un honorable député, qui n'a plus confiance au Gouvernement, de fonder une motion de défiance,—lors de l'Adresse ou en une autre occasion appropriée,—sur l'opportunité de révoquer la loi ou sur l'allégation qu'elle est mal appliquée. Pour ce qui est des occasions de discuter la question, je signale que l'application de la mesure relèvera du ministre des Finances. Je devrai demander des crédits pour l'appliquer. Ceux qui désirent poser des

questions seront parfaitement libres de le faire. Je ne vois pas pourquoi nous insérerions, comme le propose l'honorable député, une date d'abrogation antérieure au 31 juillet 1952.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

L'hon. M. Abbott propose la 3e lecture du bill.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon M. Fournier propose l'ajournement.

M. Knowles: Quel est le programme de demain?

L'hon. M. Fournier: Demain, nous proposerons la 3e lecture du bill no 5. Nous continuerons ensuite le débat sur le budget.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures 35 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1950

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je dépose sur le Bureau le rapport annuel du commissaire aux enquêtes sur les coalitions, par l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1950.

ASSURANCE-CHÔMAGE

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Paul-É. Côté (adjoint parlementaire au ministre du Travail): Samedi, le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a demandé si le rapport du comité consultatif sur l'assurance-chômage serait imprimé et distribué. Je puis l'informer que le rapport a déjà été polycopié pour distribution aux sociétés et particuliers qui en ont demandé des exemplaires. Il reste encore un certain nombre d'exemplaires que nous pouvons distribuer tout de suite. S'il en faut d'autres, nous en ferons tirer et distribuer promptement sur demande. Le ministère du Travail ne se propose pas d'imprimer ce rapport ni d'en faire une distribution générale.

LE BLÉ

QUESTION AU SUJET DU CLASSEMENT DE LA RÉCOLTE DE 1950-1951—CATÉGORIES ÉTABLIES POUR LES PREMIERS PAIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question à la suite du mécontentement parmi les cultivateurs des Prairies par suite du fait que leur blé a été classé dans des catégories inférieures. Le ministre est-il en mesure de faire une déclaration à ce sujet? J'aimerais aussi savoir s'il fera enquête afin d'abolir toute injustice qui pourrait exister?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): A ce propos, monsieur l'Orateur, je ne puis que donner lecture d'un rapport que j'ai soumis au cabinet sur la situation dans l'Ouest. En voici le texte:

Par l'intermédiaire des sociétés d'élévateurs, la Commission canadienne du blé a obtenu de ses représentants régionaux les prévisions du classement de la récolte de 1950:

Chiffre estimatif des livraisons sur la ferme

N° 1 du Nord	23,000,000
N° 2 du Nord	55,000,000
N° 3 du Nord	98,000,000
N° 4 du Nord	60,000,000
N° 5, N° 6 et provende	124,000,000
Total	360,000,000

Une proportion de 49 p. 100 seulement de ce total tombera dans les catégories meunières ordinaires n^{os} 1, 2 et 3 du Nord, comparativement à 84 p. 100 des mêmes catégories l'an dernier.

A cause de la forte augmentation de toutes les catégories inférieures au n° 2 du Nord, la Commission canadienne du blé recommande d'accroître sensiblement l'écart entre les prix de chaque catégorie à l'égard du versement initial au producteur en tenant compte des prix probables auxquels il faudra vendre les catégories en cause. Le montant du versement initial est fixé pour la campagne agricole, bien que le prix de vente réel de chaque catégorie puisse varier suivant les conditions du marché. Les versements de participation peuvent équivaloir pour les producteurs au produit réel des ventes de chaque catégorie, pourvu que l'écart des prix aux producteurs ne soit pas en premier lieu trop restreint. En présentant ses vœux à l'égard de l'écart relatif aux versements initiaux, la Commission laisse prévoir, au meilleur de son jugement, les prix auxquels le blé des diverses catégories pourra se vendre.

Quand j'ai reçu le rapport de la Commission pour la mise en commun, j'ai demandé à la Commission d'étudier la question des catégories avec les syndicats de blé, car je tenais à connaître le sentiment des chefs autorisés des coopératives agricoles. C'est ce qu'elle a fait, et plus tard elle a fait savoir que les catégories établies agréaient aux chefs des coopératives qu'on avait consultés.

Je ferai observer au député que si les catégories se révèlent trop étendues, elles seront rectifiées dès que nous connaîtrons la façon dont le blé est accueilli sur le marché. Je signale d'autre part au député qu'en raison de la forte prédominance du blé n° 3 et du

blé n° 4 du Nord sur les n°s 1 et 2 du Nord, si les catégories ne sont pas assez étendues pour intéresser les acheteurs aux n°s 3 et 4 du Nord, nous vendrons tout notre n° 1 et n° 2 du Nord mais il nous restera, invendue, une quantité considérable du blé n° 3 et n° 4 du Nord, catégories qu'on ne peut guère utiliser sans la mélanger avec une certaine quantité des catégories supérieures.

M. Diefenbaker: Je remercie le ministre de ces précisions. La décision a-t-elle un effet rétroactif jusqu'au début de l'année commerciale?

Le très hon. M. Howe: Oui. Aucun versement n'a été fait, ni ne pouvait être fait, avant la fixation de l'écart.

M. Wright: Le ministre peut-il consigner au compte rendu une déclaration relative aux écarts entre les prix des diverses catégories?

Le très hon. M. Howe: Avec plaisir. Voici:

La Commission canadienne du blé a annoncé les écarts suivants pour la campagne agricole 1950-1951:

	Versement initial
Blé dur no 1 et no 1 du Nord	$1.40
No 2 du Nord	1.37
No 3 du Nord	1.30
No 4 du Nord	1.22
Blé no 5	1.12
Blé no 6	1.06
Blé de provende	1.00

Dans chaque catégorie, le blé gourd se vend 4c. de moins.

Blé *durum*, 1950-1951

Versement initial	
Blé *durum* ambré no 1 C.W.	$1.40
Blé *durum* ambré no 2 C.W.	1.37
Blé *durum* ambré no 3 C.W.	1.25
Bué *durum* ambré no 4 C.W.	1.22

Dans chaque catégorie, le blé gourd se vend 4c. de moins.

DÉFENSE NATIONALE

ARMÉE DE RÉSERVE—ENRÔLEMENT DES PERSONNES QUI NE SONT NI DES CITOYENS CANADIENS NI DES SUJETS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Puis-je poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale? Les personnes qui habitent le Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni sujets britanniques ont-elles le droit de s'engager dans l'armée de réserve?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Puis-je considérer la question comme un préavis et donner la réponse plus tard?

[Le très hon. M. Howe.]

LOI SUR LES MATIÈRES ESSENTIELLES A LA DÉFENSE

RÉGIE ET RÉGLEMENTATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES ET SERVICES ESSENTIELS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la troisième lecture du bill n° 5 concernant les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationales.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. W. F. Carroll (Inverness-Richmond): Si je prends la parole à l'étape de la troisième lecture, ce n'est pas en vue de me conformer à la demande, je dirais même aux ordres d'un des députés torontois qui voulait l'autre jour que ses collègues à la Chambre prennent part à la discussion et expriment leur avis sur la mesure à l'étude. A mon sens, il s'agissait bien d'un ordre plutôt que d'une proposition. En somme, il invitait les députés à s'organiser en une sorte de société de discussion.

Le député voulait aussi que les honorables députés lisent le bill et se renseignent sur ses dispositions. Je ne crois pas que le député ait le droit de poser au directeur de conscience et de rappeler aux membres de la Chambre les responsabilités qui leur incombent.

Monsieur l'Orateur, si je prends maintenant la parole, c'est surtout parce qu'hier matin j'ai reçu une lettre d'un homme d'affaires de la Nouvelle-Écosse, où il me disait: "J'espère que vous ne minerez pas la confiance que notre pays a toujours eue dans l'honnêteté, l'habileté et la compétence administrative du ministre du Commerce."

Au cours de l'étude du projet de loi, des dards et des flèches empoisonnés, et tout ce que l'on veut, ont été dirigés contre le ministre du Commerce que l'on a appelé de différentes façons. On l'a appelé en particulier "dictateur". Il y a diverses façons d'expliquer le mot "dictateur", et parfois, vous savez, les dictateurs peuvent être très utiles à notre pays.

Je ne crois pas que les insinuations de certains membres qui siègent de l'autre côté de la Chambre ont été faites de propos délibéré afin de dissiper ou de miner la confiance de la population dans le ministre du Commerce. Cependant tout dépend de la façon dont elles ont été formulées. Je ne crois pas qu'il soit possible aux membres ordinaires de la Chambre de rétablir cette

confiance, après qu'elle aura été dissipée ou minée, en faisant des discours élogieux à l'adresse du ministre du Commerce. Pour cette raison, et aussi parce que le hansard circule dans toutes les parties du pays, surtout parmi la jeune génération, qui n'est pas au courant de ce qu'a fait le ministre du Commerce dans les autres domaines, je veux consigner au compte rendu un éditorial qui paraissait hier, 11 septembre, dans le *Journal* d'Ottawa. Je ne crois pas que l'on puisse regarder le *Journal* comme un chaud partisan du Gouvernement.

Une voix: C'est tout le contraire.

M. Carroll: Non, je ne dirais pas ça. Je crois qu'au cours des ans, et surtout durant la guerre, ce journal a fait preuve d'indépendance, qu'il s'est montré juste envers le Gouvernement. L'éditorial se lit ainsi:

M. C. D. Howe s'est vu confier la tâche de fournir les matières et services qu'exige notre programme de préparatifs militaires; il demande au Parlement de lui conférer les pouvoirs nécessaires au bon accomplissement de sa tâche.

Le Parlement, nous en sommes sûrs, accordera à M. Howe ce qu'il demande, c'est-à-dire des pouvoirs de réserve qui l'autoriseront à requérir les matières et services essentiels à notre effort de défense, y compris le pouvoir de réglementer tous les aspects de la production, de la fourniture et de la distribution des produits essentiels à la défense. Car si nous estimons, comme nous le devons, que l'heure est critique, que le problème ne se borne pas uniquement à ce qu'un ministre, il n'y a pas longtemps, qualifiait maladroitement d'"incident" coréen, il est indispensable que nous ayons quelqu'un qui soit muni des pouvoirs que demande M. Howe.

Nous ajoutons, et sans ambages, qu'il n'est personne au pays de plus apte que M. Howe à s'acquitter de la besogne qui lui a été confiée. On en trouve la preuve dans le travail vraiment magnifique qu'il a accompli en qualité de ministre des Approvisionnements durant la seconde Grande Guerre. M. Howe est parfois accusé d'indifférence à l'égard du Parlement,—c'est un reproche que nous lui avons nous-mêmes adressé,—mais cela n'atténue en rien le respect qu'il inspire à son pays et au Parlement lui-même par sa compétence administrative, son énergie et le dévouement à son devoir. De fait, en songeant à ce que représente pour M. Howe sa nouvelle tâche et ses conséquences, beaucoup regrettent que le reste de nos préparatifs de défense nationale ne tombe pas entre des mains aussi fermes et compétentes que celles de M. Howe.

Et, quoiqu'on puisse penser de M. Howe qu'il aime la puissance et voudrait se libérer des entraves parlementaires, il faut reconnaître qu'il n'est pas si loin qu'on pense d'aborder sa tâche, animé d'un bon esprit démocratique. Témoin, sa déclaration, la semaine dernière, à la Chambre:

"Il se peut que d'ici 18 mois le Canada soit en butte à des difficultés plus graves encore que nous ne prévoyons à l'heure actuelle. En ce cas, nous exposerions la situation au Parlement et demanderions l'autorisation supplémentaire pour faire face à la situation. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas l'intention de nous laisser aller ni attirer avant l'heure vers l'établissement d'un ensemble de régies générales."

Je ne lirai pas le dernier paragraphe de l'éditorial, car le monsieur de qui il y est question est parfaitement capable de dire ce qu'il pense à qui que ce soit.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à adopter la motion?

M. Green: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.)

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

EXPOSÉ DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 7 septembre, sur la motion de l'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, en ouvrant le débat jeudi dernier, en réponse au ministre, j'ai dit que le budget avait créé l'impression chez moi que le Gouvernement faisait preuve d'insouciance et ne se rendait pas compte de la gravité de la situation. Les quelques jours écoulés depuis n'ont fait que confirmer cette opinion. Je crois que le ministre des Finances (M. Abbott) s'est fait enlever ses moyens par d'autres ministres, à savoir par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Ils ont déterminé l'allure, monsieur l'Orateur, et comme je le disais, une allure au ralenti que le ministre des Finances a adoptée.

Je me rends compte que la toile de fond du budget est presque plus importante que le budget lui-même; je me propose d'en parler brièvement ainsi que de la situation générale qui nous a amenés ici.

Nous avons été convoqués en session d'urgence. Durant le débat sur la crise ferroviaire, on avait vraiment l'impression qu'il existait un état d'urgence. Depuis lors, ce sentiment s'est dissipé peu à peu, puis il a fini par disparaître complètement. Au lieu de sonner l'alarme, on nous a donné une directive hésitante et incertaine. L'action étant retombée dans l'ordinaire, le présent budget est le dénouement approprié. Il s'agit d'un budget à responsabilité limitée dans un monde, hélas! où la responsabilité est illimitée. Tout va au train habituel, subordonnément, bien entendu, à l'autorité du ministre du Commerce (M. Howe).

La conduite du Gouvernement depuis juin dernier me rappelle celle du gouvernement britannique immédiatement avant la guerre qui a commencé il y a dix ou onze ans. Les ministres traversaient et retraversaient l'Eu-

rope en toute hâte. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a fourni le même spectacle, bien que je ne sois pas sûr qu'il ait transporté un parapluie: cette coutume n'est pas aussi répandue sur notre continent. Néanmoins, nous y avons vu pour une bonne part la répétition de ce qui s'est passé il y a onze ans.

A cet égard, j'ai ici un article, tiré de la *Free Press* de Winnipeg, dont on me permettra de citer un bref passage. Intitulé: "Tâche inachevée" et portant sur le discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé à la Chambre, cet article renferme le passage que voici:

Ce qu'il y a de regrettable dans le discours de M. Pearson, c'est qu'il donne à penser, probablement sans que le ministre l'ait voulu ainsi, que la politique du monde occidental consiste à attendre passivement le cours des événements. Ainsi que le sait bien M. Pearson, on se préoccupe beaucoup en ce moment, au ministère des Affaires étrangères des États-Unis, des lignes de conduite à adopter à l'égard de l'extrême Orient.

Quand nous nous sommes réunis ici, je le répète, la population s'attendait qu'on l'invitât à consentir des efforts et des sacrifices. Elle a été étonnée de constater qu'on n'en faisait rien, exception faite pour Rockingham et ses hommes, qui, un jour, seront prêts pour le service en Corée. Il n'y a pas eu d'appel pressant en faveur du dévouement à la chose publique. Mais la situation actuelle ne cause, que je sache, aucun inconvénient sérieux.

De fait, ce sont les enfants qui portent maintenant le principal fardeau, à leur insu peut-être. Mais pour les autres, les choses vont leur train. Je le répète, nous nous conduisons beaucoup comme le gouvernement britannique, la population britannique et nous-mêmes nous sommes conduits au cours des mois avant juin 1940. Nous nous en souvenons tous, nous étions tous responsables de l'état de choses. Nous étions dans un état de léthargie; il nous semblait que les choses pouvaient attendre. Durant la première année de la guerre, nous ne nous sommes pas pressés. Nous nous rappelons tous, bien entendu, qu'en juin 1940 ce fut la débâcle.

Le minitre des Finances a même revisé le *Voyage du Pèlerin* de Bunyan. J'ai appris avec intérêt qu'il avait lu le *Voyage du Pèlerin* par sa mention de la colline des difficultés. Mais en consultant le *Voyage du Pèlerin,* je me suis rendu compte que la colline des difficultés de Bunyan était une colline véritable à la montée raide et ardue. Mais le ministre en possède évidemment une version revisée, car il a dit que la montée de la colline n'est ni raide ni ardue. Il en a adouci la pente de sorte que même un octogénaire pourrait en faire l'ascension à pied sans la moindre difficulté.

Une voix: Un tracteur-niveleur.

M. Macdonnell (Greenwood): Je crois qu'il est juste d'affirmer que les députés sont arrivés ici prêts à des mesures énergiques. Souvent les gens pensent que nous sommes incapables d'agir vigoureusement, mais je crois qu'ils commettent ainsi une injustice envers nous. Mais nous avons découvert que nous étions dans l'erreur. On nous a répondu qu'il n'y avait pas lieu de nous inquiéter. On nous a dit: "Et après?"; le ministère n'avait pas pour fonction de préparer des troupes pour le combat. De fait, il semble que les centaines de millions de dollars ont été affectés à d'autres fins; nous ne savons pas clairement à quelles fin si ce n'est pour constituer un personnel administratif suffisant.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a ensuite dit avec éloquence et énergie que nous avions assumé des obligations, de grandes obligations, sous le régime du pacte de l'Atlantique, et qu'une attaque contre l'un d'entre nous serait une attaque contre tous. Puis il a ajouté:

Chaque pays s'est individuellement engagé à prendre toutes les mesures possibles pour repousser une telle attaque, qui serait une attaque contre lui-même.

Ce sont des paroles qui sonnent bien. Cependant, on ne nous donne aucune idée des mesures susceptibles d'être prises. Elles ne semblent pas relever de la diplomatie et pour autant que nous puissions savoir, elles ne concernent nullement les militaires. M. Truman semble avoir une idée différente. Nous pourrions peut-être lui demander de la transmettre à notre ministre.

Je vais lire à cet égard un passage tiré du *Journal* d'Ottawa, édition du 7 septembre. Il a déjà fait l'objet de commentaires favorables ce matin à la Chambre. Voici:

Le problème que posait pour nous la Corée et notre participation pour la forme à cette affaire, n'était pas celui du lieu ni du moment de l'intervention promise mais bien celui de savoir si nous avions assez de troupes pour promettre d'en envoyer.

Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, le Gouvernement a contracté des engagements envers l'ONU et les membres de l'alliance atlantique, soutenant qu'il traçait la voie aux membres de cette alliance. Se fondant sur ces engagements et les déclarations du Gouvernement, le Parlement a voté un milliard de dollars pour y donner suite, un milliard affecté à la défense.

Par conséquent, il ne s'agit pas de savoir maintenant si le Gouvernement a élaboré des plans à l'égard de la Corée ni s'il prévoyait ce qui s'y passe, ou encore s'il se croyait engagé de quelque façon à l'égard d'une

région en particulier. Ce qu'il faut se demander, c'est comment il a employé le milliard de dollars qui lui fut accordé afin de contracter des engagements n'importe où.

Le fait brutal qui ressort du débat actuel, c'est que ni le premier ministre (M. St-Laurent), ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), ni le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) n'ont pu démontrer que le Canada dispose d'effectifs suffisants pour prendre le moindre engagement où que ce soit ni même pour défendre le pays en cas d'attaque.

Dans les circonstances, on se demande si le ministre des Finances était vraiment sérieux quand il a dit:

Notre programme de sécurité militaire est peu compliqué. Nous le réaliserons en augmentant nos forces de défense, en envoyant une aide opportune à nos partenaires du pacte de l'Atlantique et en faisant tout en notre pouvoir pour donner suite aux principes sur lesquels reposent les Nations Unies.

Si l'on en juge pas les ministères de la Défense et des Affaires extérieures, ce programme n'aboutira nulle part. J'espère que nous n'aurons pas à citer le passage bien connu de Macbeth:

Tomorrow, and tomorrow, and tomorrow,
Creeps in this petty pace from day to day,
To the last syllable of record time.

Le ministre des Finances,—ah! le pauvre garçon,—doit sans doute accepter le point de vue de son collègue de la Défense nationale et croire que chaque jour, tout va de mieux en mieux, que nous avons les troupes nécessaires pour défendre le pays et que, selon ce qu'on nous informe, ces troupes suffisent aux besoins actuels. En l'occurrence, nous pouvons pardonner au ministre des Finances de s'en tenir à ses déclarations coutumières: contentement de soi, solide position budgétaire, niveau du crédit plus élevé que jamais, sécurité nationale, liberté politique et individuelle, puissance et stabilité économiques.

Tout cela et, en plus, la liberté. Tout cela à bon marché. Quel monde tranquille! Quelle guerre calme! Nous avons tous la sensation agréable de jouer sur la scène mondiale, de remplir un rôle important et de donner le ton en ce qui a trait au pacte de l'Atlantique et tout cela sans effort ni inconvénients réels. Quelle consolation s'il pouvait en être ainsi! Truman devrait être rassuré à ce sujet puisqu'il semble avoir l'idée saugrenue qu'il faut appuyer ses paroles par des actes.

En réalité, il doit y avoir des gens qui croient que, loin d'être critique, la situation favorise l'embauchage ainsi que la hausse des salaires et des bénéfices.

Passons très brièvement en revue la situation depuis l'agression de la Corée. Cette attaque soudaine en juin a réellement réveillé le monde. Jusque-là, il semblait que les diverses nations étaient presque paralysées en face de la Russie, un peu à la manière des gens cloués sur place en présence de quelque animal sauvage. Enfin, il a semblé que les actes et non plus les mots allaient être à l'ordre du jour. Comme il arrive si souvent, M. Churchill a fort bien traduit, le 27 juillet à la Chambre des communes britanniques, le changement qui se produisait, lorsqu'il s'est exprimé dans les termes suivants:

Il y a à peine deux mois, l'atmosphère était très différente. Toutes ces questions semblaient bien à tort étrangères à la politique coutumière et à la vie quotidienne. Aujourd'hui elle hantent l'esprit de tout citoyen réfléchi et patriote et le préoccuperont de plus en plus à mesure que les mois passeront.

Dommage que M. Churchill n'ait pu nous tenir ici ce langage! Peut-être aurait-il pu nous aiguillonner.

Dans certains milieux cependant, on est passé aux actes. Aux États-Unis, la réaction a été, puis-je dire, prompte et électrisante. On a décidé de ne pas suivre la politique funeste de 1937, 1938 et 1939; de ne pas attendre que chaque pays soit écrasé l'un après l'autre, mais d'agir. Peut-être à l'avenir remercierons-nous M. Truman de son courage bien plus que nous ne l'imaginons maintenant. A tout événement, le monde libre l'a acclamé et personne ne peut douter que M. Truman ait montré à la population l'exemple à suivre, surtout grâce aux dernières mesures dont nous entendons parler depuis un jour ou deux. Je veux parler, en particulier, du projet de mettre sur pied une armée internationale pour défendre l'Europe. Quiconque a passé quelque temps en Europe récemment sait à quel point cela s'impose.

Je voudrais de nouveau citer M. Churchill, qui s'exprimait de la façon suivante au sujet de la bombe atomique des États-Unis:

Sans elle, nous serions plus que jamais privés de moyens de défense. Selon moi, c'est une pensée terrifiante. En 1940, j'avais bon espoir que nous gagnerions la bataille aérienne... et j'étais convaincu que si nous la gagnions la marine pourrait prévenir l'invasion ou la repousser jusqu'à ce que nous puissions réunir ici une puissance aérienne suffisante pour nous tirer d'affaires, même si nous devions lutter seuls. Cependant, je n'ai plus maintenant le même sentiment de sécurité.

Puis il a ajouté, d'une façon bien caractéristique:

Nous ne devons jamais désespérer, nous ne devons jamais abandonner la partie... mais je préviens la Chambre que nous devrons en 1950 et 1951 faire face à d'aussi grands dangers qu'il y a dix ans.

Et le continent européen? Il est facile de se figurer quels sont les sentiments de gens qui, lorsqu'ils se couchent le soir, ne savent pas si durant la nuit ils entendront des chars de combat russes. J'ai entendu un Danois exprimer son inquiétude et dire que la

Russie était à quinze minutes seulement de son pays. J'ai eu l'avantage de passer deux jours au Conseil de l'Europe, que Churchill a réellement crée. C'est un parlement d'Europe placé sous la présidence de M. Spaak, de Belgique, et composé de personnalités parlementaires de divers partis qu'on trouve dans les pays libres. J'ai assisté au débat sur le plan Schuman. Ce plan fourmille de difficultés d'ordre pratique. Je mentionne cela simplement en vue de citer une ou deux personnes qui ont participé à la discussion et afin de montrer leur état d'esprit. Le plan Schuman nous a toujours paru une mesure destinée à rationaliser la production du fer et de l'acier, mais, dans l'esprit des Européens, on considère le plan comme une nouvelle doctrine, comme un moyen de mettre fin aux rivalités séculaires de l'Europe, et particulièrement au conflit entre la France et l'Allemagne. Bien que cela puisse nous paraître un rêve, c'est un rêve qui fait beaucoup réfléchir. Un Italien a parlé du plan en ces termes:

Une utopie, diront certains; mais, en ce moment critique, n'avait-on pas à choisir entre l'utopie et la mort?

Puis, le Danois dont j'ai parlé il y a quelques instants s'est écrié:

Le vote en faveur de la motion de M. Churchill...

Pour une armée européenne.

...avait démontré qu'on se rendait compte que la préparation au moment opportun constitue le seul moyen de résister à un danger imminent.

Et puis:

Si les pays de l'Europe occidentale veulent prévenir l'anéantissement de leur civilisation commune, il est indispensable qu'ils mettent en commun leurs ressources.

Je voudrais, en quelques mots, rappeler ce que représente pour nous l'Europe, en premier lieu du point de vue des affinités, puis, du point de vue économique et enfin du point de vue stratégique. Il est juste, je crois, de dire que bien des Canadiens ont des amis, des parents dans les pays qui sont situés de l'Atlantique à la Russie, de la Méditerannée à l'Arctique. Il existe des liens d'amitié, de parenté non seulement avec la France et le Royaume-Uni, mais avec l'Italie, les pays scandinaves et, en somme, tous les pays.

Du point de vue économique, il suffit de rappeler que dans une grande mesure notre économie suppose la continuation du commerce avec l'Europe. Cette partie de notre économie serait sans grand fondement si, l'Europe abattue, le commerce avec elle prenait fin.

Du point de vue stratégique, il suffit de songer à la situation où nous nous trouverions, en Amérique du Nord, si les ressources industrielles, en ce qui a trait à la production de l'acier surtout, allaient servir aux forces communistes.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

En face d'un tel danger, les mesures que nous prenons ne semblent pas raisonnables. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce qui a déjà été dit. J'estime, toutefois, que constituer une armée de terre de 5,000 hommes ne résout guère le problème. Même si nous y ajoutions une autre brigade, cela ne serait pas encore sérieux. Nous n'avons pas le droit de supposer que nos préparatifs ne visent qu'une attaque surprise suivie d'une fuite précipitée.

Comme on le dit des autruches, dans le péril, nous nous enfouissons la tête dans le sable. Je crois comprendre que c'est une calomnie envers cet oiseau. Cependant, c'est bien ce que nous faisons. Nous pouvons aussi nous rappeler notre vieil ami *Micawber*. Je crois que nous avons affiché jusqu'ici une conduite désappointante. Nous avons été indécis durant des semaines en ce qui regarde les troupes de terre, puis nous avons pris une décision qui ne peut être mise en vigueur avant des mois. Nous n'en savons pas davantage. Naturellement, je ne l'oublie pas, le représentant d'Ontario (M. Thomson), a dit que nous ne devons exposer ouvertement la conduite des ministres. Nous ne savons pas ce que nous aurions découvert, si nous l'avions fait; mais c'aurait pu être bien désappointant. Je doute que les Russes en auraient été grandement impressionnés.

Le ministre de la Défense nationale a dit que nous allions de mieux en mieux. Il est vrai qu'une comparaison ne vaut que par son point de départ, comme on l'a fait remarquer. Si vous partez de rien, n'importe quoi fournit un point de comparaison et est déjà infiniment mieux. Si nous partons de presque rien, et c'est de là que nous sommes partis et nous ne faisons que commencer, nous pouvons évidemment alors faire une comparaison encourageante. Je crois que le citoyen moyen a plus de bon sens que cela. Je crois qu'il se demande et continuera à se demander où ont été engloutis ces centaines de millions. Qu'avons-nous à montrer? Personne n'est prêt à entrer en campagne.

Notre seule réalisation, c'est la constitution d'un personnel administratif. Quinze mille employés du personnel administratif contre 5,000 combattants. C'est assez pour nous faire repousser toute pensée d'accroître le nombre des combattants. Supposé que nous ayons 10,000 combattants et qu'il faille 30,000 employés du personnel d'administration. Je suis peut-être injuste car, à mon

sens, le personnel administratif n'augmenterait pas tellement. De fait, je suis d'avis qu'il n'a pas trop à faire en ce moment et qu'il pourrait s'occuper de troupes plus nombreuses, lorsqu'elles seront prêtes à aller au combat.

De nouveau, monsieur l'Orateur, afin de ne pas lasser mes auditeurs par l'expression de mes opinions personnelles, j'aimerais citer un journal dont on peut dire, selon moi, qu'il ne critique pas trop souvent le Gouvernement, même si, entre les élections, il conserve un degré d'indépendance que j'aimerais voir plus généralisée. Le 4 août, le *Free Press* de Winnipeg écrivait:

La crise coréenne a mis à jour l'insuffisance totale de nos défenses, ainsi que de celles des États-Unis et des autres pays libres.

Le 4 septembre, le même journal écrivait:

Il n'y a pas de solution facile au dilemme causé par l'erreur monumentale que les nations occidentales ont commise en désarmant pendant que la Russie profitait des cinq dernières années pour moderniser ses forces. La puissance nécessaire pour contre-balancer l'actuelle prépondérance de la puissance russe ne pourra s'obtenir que par un maximum d'efforts de la part de tous les pays libres. Or il est évident que même, maintenant, nous ne nous préparons pas à fournir cet effort maximum.

Il y a aussi une dernière citation du *Free Press* dont je voudrais parler. Après avoir exposé les chiffres vraiment astronomiques des préparatifs militaires des États-Unis, le *Free Press* souligne qu'ils correspondent à presque 14 p. 100 du rendement annuel. Puis, après avoir fait la part des choses en ce qui nous concerne, après avoir admis qu'évidemment un pays riche peut y consacrer un plus haut pourcentage qu'un petit pays, le *Free Press* conclut toutefois que proportionnellement on ne peut nier que "le programme canadien de défense en fonction de nos moyens est bien au-dessous de celui de notre voisin".

C'est une déclaration modérée, car même si nous augmentions à un milliard de dollars nos dépenses de défense, le pourcentage s'en établirait à 5 p. 100 de notre revenu national brut contre 14 p. 10 aux États-Unis. Ne nous étonnons pas si notre attitude n'a pas soulevé beaucoup d'enthousiasme aux États-Unis. On peut exprimer et citer bien des opinions, mais je me contente de citer ce passage d'un écrivain bien connu qui, je crois, ne passe pas nécessairement pour un fervent de notre parti, ni peut-être d'aucun parti. Je parle de Blair Fraser. Commentant les impressions de Washington à notre égard, voici ce qu'il écrit dans l'édition du 1er septembre de *Macleans:*

J'ai causé avec plusieurs personnes qui sont revenues tout récemment de Washington... Elles rapportent toutes, après avoir étudié attentivement la situation, qu'on est désappointé à Washington. Les Américains avaient pensé qu'ils pouvaient compter surtout sur le Canada, mais ils sont d'avis que nous ne les avons pas secondés.

Il signale plus loin les observations d'un visiteur de retour chez lui:

Le climat dans les deux capitales est aussi différent que celui de l'équateur l'est de celui du pôle nord. Au Sud on travaille sous une pression extrême. Au Nord le dicton "les vacances comme à l'ordinaire" semble à l'honneur. Les Américains ne peuvent comprendre cette attitude.

Je doute fort que les délibérations de ces deux dernières semaines à la Chambre leur aient permis de mieux nous comprendre. Comme je crois que Churchill avait raison de dire que les questions de sécurité nationale occupent l'esprit de toutes les personnes qui réfléchissent, je puis difficilement concevoir que le budget aide grandement à résoudre le problème. Ce n'est à vrai dire qu'un bouche-trou. Le *Free Press* de Winnipeg semble aussi de cet avis. Voici ce qu'il dit le 9 septembre:

Les mesures qu'on a proposées en vue de combattre l'inflation constituent certes le point le plus faible du budget. A ce sujet les paroles de M. Abbott l'emportent sur ses actes.

Plus loin, le journal parle de la réduction des dépenses administratives inutiles comme la meilleure façon d'enrayer l'inflation. Puis il ajoute:

Tant que l'État dépense ces sommes considérables, il fait directement concurrence au reste du pays en ce qui concerne la main-d'œuvre et les matériaux.

Bien entendu, l'aubaine de 180 millions de dollars dont le ministre a profité atténue le problème qui se posait immédiatement à lui. Je ne crois pas que ses prévisions budgétaires aient été excellentes puisqu'il s'est trompé d'autant; néanmoins, l'activité commerciale aux États-Unis a probablement été plus intense qu'on ne le prévoyait et, soit dit en passant, a libéré le ministre du problème du dollar, comme elle libère M. Cripps. L'exposé du ministre a surtout consisté en un essai sur l'inflation et le coût élevé de la vie. A cet égard, je rappelle le dicton bien connu: "C'étaient de belles phrases, bien débitées"; mais j'ajoute que ce serait mieux d'y donner suite.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement des nouveaux impôts. J'ai déjà approuvé le programme du paiement au fur et à mesure. J'ai déjà déploré que les nouveaux impôts atteignent les enfants et les ménagères; mais je n'insiste pas sur ce point, car je m'intéresse plus à ce que le budget ne prévoit pas, ce qui est beaucoup, qu'à ce qu'il contient, car ça se résume à peu de choses. C'est surtout à d'autres égards que je censure le budget. Tout d'abord, l'attitude du ministre, quand il

a parlé du coût élevé de la vie, m'a semblé peu sympathique et cavalière. Il n'a pas indiqué, si l'on excepte la restriction du crédit aux consommateurs, de moyen efficace de faire face à la situation.

Le ministre a avoué franchement, hier soir, qu'il est difficile de mesurer l'effet quantitatif de la mesure visant le crédit aux consommateurs. Cependant, nous convenons tous que c'est un pas dans la bonne voie. Cela dit, il me semble que la question a été traitée à la légère. Rien n'indique que le ministre y ait vu un grave problème. Il est vrai que le ministre se trouve sur un terrain dangereux quand il parle de ces questions, car son poste le place dans une situation difficile: il lui faut émettre des prophéties ou exprimer des espoirs. Sans doute, les espoirs d'un ministre sont à peu près la même chose que des prophéties. Le ministre a donc émis des prophéties et exprimé des espoirs qui n'ont pas été très près de la réalité. Voyons ce qu'il a à dire pour rassurer le consommateur inquiet. D'abord, comme en fait foi le hansard, à la page 435, il dit:

> La cause fondamentale d'une période soutenue d'inflation, c'est l'existence d'un flot continu de revenus utilisables, plus considérable que celui des marchandises et des services disponibles aux prix courants.

Le ministre doit en savoir quelque chose. En effet, les revenus utilisables, n'est-ce pas précisément ce que le Gouvernement s'est employé à créer depuis quatre ou cinq ans? La création de revenus utilisables a été l'une de ses grandes entreprises. Après avoir énoncé un programme comportant certaines restrictions à l'égard de la construction de maisons d'habitation et de l'amélioration des fermes, le ministre ajoute:

> L'ensemble de ce programme attaquera à sa source l'inflation naissante.

J'aime le mot "naissante". Il nous vient immédiatement à l'idée quelque chose qui commence, qui en est à ses débuts. Où donc le ministre était-il ces dernières années? L'inflation s'est accrue constamment; il n'y a pas eu de recul du tout; cependant le ministre nous parle d'inflation naissante.

Je ne dois pas oublier le premier ministre (M. St-Laurent) qui a eu une parole réconfortante à l'adresse du consommateur. Il a dit que la hausse des prix n'était pas aussi forte qu'aux États-Unis et que les pressions ne seraient pas sensiblement augmentées par les dépenses actuellement envisagées. Je doute que ces paroles soient réconfortantes pour le consommateur. Mais si elles ne suffisent pas, je puis ajouter que le premier ministre a dit que, de toute façon, les dépenses ne pourraient pas atteindre le dixième des dépenses actuelles en immobilisations.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Je me demande si les consommateurs porteront grand intérêt à ce discours sur les immobilisations. Après tout, son problème n'a pas trait aux capitaux mais aux revenus. Nous connaissons tous la question classique: "Lequel de vous donnera une pierre à son fils s'il lui demande du pain?" J'ai l'impression que certains consommateurs préféreraient une pierre à une simple formule économique. La pierre peut avoir une certaine utilité dans quelques cas mais une formule économique ne peut guère rendre service au consommateur moyen.

Je ne vois d'ailleurs rien qui motive la supposition du premier ministre, savoir que la poussée n'augmentera pas: tout me porte à croire le contraire. Je citerai, si on me le permet, un économiste américain bien connu, Slichter, d'Harvard, qui écrivait en août dernier:

> Rien ne nous assure que le gouvernement puisse empêcher l'affaire de Corée et ses suites de faire monter les prix de 10 à 20 p. 100.

Une brève citation, maintenant, tirée du *Herald Tribune* de New-York, édition du 10 septembre:

> Les prix d'à peu près tous les produits à l'exception des aliments ont soit augmenté soit donné tous les signes d'une poussée ascensionnelle, la semaine dernière...

Je lis plus loin:

> En moins d'une semaine, le prix de centaines de produits ont grimpé, les tissus de laine peignée au tétraéthyle de plomb utilisé dans l'essence en passant par les roulements à billes. Les bas métaux ont suivi l'ascension des prix du zinc et du cuivre. La ferraille a augmenté, de même que le ciment. Partout dans le monde occidental, l'inflation produite par la guerre a causé autant de difficultés que le communisme.

Je pourrais en lire plus long mais je fais grâce à la Chambre. Je dois avouer que cet optimisme injustifiable m'inquiète car, à mon avis, à moins qu'on ne prenne des mesures énergiques, nous serons en butte, pendant la durée de la guerre sourde, à une poussée inflationniste aussi aiguë qu'en plein temps de guerre.

Que faudrait-il faire? La première réponse que nous donne évidemment tout économiste, où même simplement toute personne sensée, c'est que, par suite des dépenses exceptionnelles que la guerre occasionne, il nous faut réduire nos autres frais. En mars dernier, le ministre des Finances a déclaré carrément qu'il nous était impossible de réduire effectivement nos dépenses. "Ne nous berçons pas d'illusions, disait-il, en nous imaginant que nous pourrions de cette façon abaisser appréciablement le chiffre de notre budget", c'est-à-dire en pratiquant l'économie dans l'administration publique et en améliorant le rendement du fonctionnarisme. Aujourd'hui cependant, il parle sur un ton différent:

J'espère qu'il sera possible de restreindre certains programmes en cours et d'effectuer d'autres économies.

Ces paroles semblent marquer un progrès mais ne nous réjouissons pas trop vite. Ça n'est pas pour le moment. Oh non! Voyons ce qui vient ensuite. "L'an prochain, ajoute le ministre, on s'en tiendra à une norme rigoureuse de nécessité." Voilà un point intéressant car jusqu'ici la nécessité n'a jamais servi de norme. Quelle était donc la norme, si ce n'était pas la nécessité? Je m'abstiendrai de toute réflexion railleuse que le député de Comox-Alberni (M. Gibson) se permettrait sans doute, lui. Je me contente, pour ma part, de demander au ministre de nous dire sur quelle norme on s'est fondé jusqu'ici.

Maintenant, je tiens, dans un esprit de collaboration, à offrir quelques propositions au ministre. Qu'il cherche à savoir ce que le ministère de la Défense nationale dépense en publicité. Si je ne me trompe, un comité de Grande-Bretagne a récemment condamné ce genre de dépense. Si nos comités étaient dignes de respect, ce qu'ils ne sont pas, un d'entre eux pourrait étudier cette question mais, comme cela est impossible, je fais cette proposition au ministre avec toute la bienveillance dont je suis capable.

En deuxième lieu, j'aimerais savoir combien le ministère de la Défense affecte à de l'aide de l'extérieur en ce qui a trait aux travaux de génie et aux plans? Il a pourtant un gros personnel du génie. Je mentionne ces questions qui regardent le ministère de la Défense nationale, puisque c'est surtout de lui dont nous avons parlé au cours de cette session. Cependant, il est un autre ministère dont j'aimerais parler en passant.

Il est plutôt étonnant d'avoir à mentionner ce ministère à ce sujet. Le ministère des Postes a apparemment son bureau publicité. Il semble avoir un problème au sujet des articles qu'il vend; il n'est peut-être pas sûr qu'ils trouveront preneur. A la vérité, il croit devoir agir comme les autres ministères. Le ministre devrait donc aussi examiner la question de ce côté-là.

Je reviens maintenant au grand remède contre la hausse des prix, c'est-à-dire l'adoption de mesures efficaces contre l'inflation. Une dépêche de Washington du 7 septembre nous apprend qu'à sa cinquième assemblée annuelle, le Fonds monétaire international a exprimé la crainte que "les dépenses en vue de la défense vont occasionner une inflation mondiale." Le rapport ajoute:

Le danger d'inflation persistera aussi longtemps que les dépenses de l'État et les immobilisations des particuliers continueront au rythme actuel.

Le problème est grave et appelle une solution immédiate. Je me demande parfois si le ministre, qui s'est habitué à l'inflation pendant tant d'années et qui est pour ainsi dire saturé de l'esprit inflationniste, sera vraiment capable de prendre des mesures contre l'inflation. Il ne trouvera pas irrespectueux, j'en suis sûr, que je compare sa situation à celle d'un ivrogne invétéré qui veut s'engager à ne plus boire. Pis encore, il me semble qu'immédiatement après avoir pris son engagement, il a bu encore un coup, puisqu'il n'a eu rien de plus pressé que de recourir encore une fois à une des pires formes d'inflation, l'emprunt bancaire, dont il a cependant dénoncé les inconvénients dans son discours. Il m'a expliqué privément que ce n'est pas réellement ce qu'il semble...

L'hon. M. Abbott: Pas privément, mais publiquement.

M. Macdonnell (Greenwood): ...mais que c'est l'inflation sous sa pire forme; ce que je lui renvoie. Ironie du sort, le ministre est lui-même un des grands bénéficiaires de l'inflation en ce moment puisque, nous a-t-il dit, près de la moitié des 180 millions qu'il a obtenus pour le Trésor provient de la hausse des prix. Je ne veux pas dire que le ministre va faire monter les prix si haut qu'il pourra satisfaire à toutes les exigences budgétaires de cette façon. Il n'est pas sans intérêt, cependant, d'observer, qu'il en sera l'un des premiers bénéficiaires.

D'autre part, il n'y a aucun indice du remède efficace: l'emprunt sur le marché libre, remède qui diminue effectivement la puissance d'achat. En toute franchise, je ne parviens pas à comprendre la sérénité du ministre. J'aime certes la tranquilité, la sérénité, mais non la tranquilité qui provient de la léthargie. Rien ne nous permet de croire que le ministre est conscient de la gravité de la situation, du moins rien à ma connaissance. Il se peut, évidemment, que nous n'ayons pas réussi à le mettre au pied du mur. Avec un peu de persévérance, nous obtiendrons peut-être beaucoup plus d'éclaircissements.

L'hon. M. Abbott: Il est très transparent.

M. Macdonnell (Greenwood): De fait, il est renversant d'entendre le ministre parler de l'inflation naissante. Depuis bien des années, le feu de l'inflation brûle gaiement. Le danger qui nous menace, à l'heure actuelle, c'est qu'activé par ce souffle puissant, l'incendie ne dégénère en une conflagration qui nous fasse beaucoup de tort. Je ne fatiguerai pas les députés à rappeler ce que j'ai dit l'autre soir. Il reste que ces dernières années, soit depuis 1938, le somme d'argent disponible, les moyens de payer, ont quadruplé tandis que durant la même période la quantité de produits disponible n'a même pas doublé. Nous

avons continué, sans nous arrêter, à accroître la somme d'argent disponible alors qu'aux États-Unis, ces deux dernières années, du moins, on a cessé de l'accroître. La somme a diminué.

Cette énorme somme d'argent en circulation a produit ses effets durant ces années-là. Elle n'a que trop bien maintenu le niveau élevé des prix. La production aurait infiniment mieux réussi à réduire les prix sans cette disponibilité d'argent surabondant. Soulignons un seul point: le Gouvernement, non content de la vague de prospérité qui a suivi la guerre, a soufflé sur le feu pour l'embraser davantage. Comme on l'a signalé, son programme de dépréciation accélérée est une des initiatives qui a fort contribué à accroître les placements et, comme je l'ai dit, à maintenir la vague de prospérité. Il y avait évidemment toujours la Banque du Canada dont les pouvoirs pouvaient donner suite à cette ligne de conduite. Le résultat, c'est que nous voici en face d'une vague de prospérité due à la défense, à la suite de celle d'après-guerre, et je vois là une situation terriblement lourde de conséquences, dont nous ne semblons pas nous rendre compte. J'ai déjà parlé de ce que disait M. Slichter du danger qui menace les États-Unis.

En face de tout cela, j'ai de la difficulté à comprendre l'attitude du ministre. Les mesures prises en vue de mettre un frein à la période de grande activité d'après-guerre me paraissent tout aussi efficaces que les 5,000 hommes, incomplètement préparés et fournis par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), afin de nous protéger dans ce monde dangereux. En voyant tout cela, monsieur l'Orateur, et à la pensée des demi-mesures prises, le meilleur réconfort que je puisse trouver consiste à remercier Dieu de ce que Truman soit là.

L'hon. M. Abbott: La nouvelle devise du parti conservateur!

M. Sinclair: Une nouvelle devise tory: "A bas Drew; vive Truman."

M. Macdonnell (Greenwood): Sachez, monsieur l'Orateur, le chagrin que j'éprouve à formuler ces reproches. C'est seulement quand cela va mal et que la situation est alarmante que j'ose affirmer des choses semblables. Mais je ne veux pas terminer sur un ton qui tient uniquement de la critique. Bien que le Gouvernement ne fasse aucun cas de nos opinions, nous devons nous engager et nous nous engageons à faire tout en notre pouvoir pour prêter main-forte, espérant qu'avant longtemps, le Gouvernement se rendra compte de l'insuffisance totale des mesures qu'il a prises et qu'il améliorera la situation.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Je ne saurais faire mieux que de citer de nouveau un extrait du même discours de M. Churchill, prononcé dans des circonstances quelque peu analogues. Je prie les honorables députés de remarquer les sentiments qui l'animaient alors; ils reconnaîtront, j'en suis sûr, qu'il avait le droit de s'exprimer comme il l'a fait. Après l'avertissement dont j'ai donné lecture tout à l'heure, il a dit:

> C'est avec beaucoup de regret que je prononce ces paroles à la Chambre et que je me rappelle qu'il y a à peine cinq ans ce mois-ci nous vivions en sécurité et respectés. Tout le fardeau ne revient pas à notre pays, ni à son gouvernement... Néanmoins, je signale qu'une lourde responsabilité leur incombe. Le premier ministre et son parti ont disposé de plus de pouvoirs, d'hommes et de fonds que tout autre gouvernement en temps de paix. S'ils en avaient demandé davantage, le parlement les leur aurait accordés et nous l'aurions appuyé entièrement... Cela ne signifie pas que nous ne nous efforcerons pas d'aider le Gouvernement,—bien qu'il ne tienne aucun compte de nos désirs ni de nos opinions,—à l'égard de toute mesure, si impopulaire soit-elle, qu'il pourra proposer et qui, nous l'admettons, visera uniquement à assurer notre survivance nationale.

Je ne saurais mieux faire, monsieur l'Orateur, que de répéter ces paroles après M. Churchill. Bien que nous ayons été désappointés et frustrés, notre devoir de citoyen nous pousse à démontrer que malgré nos divergences d'opinions, nous avons des intérêts communs qui priment tout.

J'en ai dit assez, monsieur l'Orateur, pour montrer qu'on est fort mécontent de ces mesures expérimentales, de ces demi-mesures, de ce budget à responsabilité limitée qui ne rime à rien et ne règle rien. Je propose donc, appuyé par le représentant de Calgary-Ouest (M. Smith):

> Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par les suivants:
> "La Chambre regrette que, tout particulièrement en ce moment où les Canadiens sont accablés sous le lourd fardeau de la hausse des prix des nécessités de la vie et font face à des dépenses extraordinaires pour la défense nationale, le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de diminuer les dépenses non essentielles et d'améliorer l'efficacité générale de l'administration."

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Je désire me joindre aux autres, monsieur l'Orateur, pour féliciter le ministre des Finances (M. Abbott) de l'aisance et de la facilité avec lesquelles il présente des budgets, qu'ils soient bons ou mauvais. Je le félicite de son débit, de son art d'intéresser ses auditeurs. Je ne puis, toutefois, le féliciter des mesures annoncées par son budget.

A plusieurs reprises, pendant son discours, le ministre a tenté de nous persuader que le Gouvernement s'intéressait vivement à l'avenir. Il nous a dit que le Gouvernement avait

la situation bien en main, que les mesures qu'il se propose de présenter suffiront à freiner la tendance à l'inflation qui se manifeste aujourd'hui. Cependant, même s'il est convaincu que tout va bien, il a fait plusieurs admissions. L'honorable préopinant (M. Macdonnell) en a déjà relevé quelques-unes. Comme en fait foi la page 437 du hansard, le ministre a dit:

Rien ne nous assure que les prix ne continueront pas leur ascension.

Je soupçonne que cela veut dire que le ministre est absolument convaincu qu'une nouvelle hausse des prix se produira. En 1947, il nous a dit que, selon lui, l'indice des prix allait se stabiliser à 145 environ. En 1948, il prévoyait une baisse des prix. En 1949, il espérait que les prix baisseraient. Aujourd'hui, l'indice des prix au Canada s'établit aux environs de 170 et il est certain qu'il montera plus haut. Pourtant, le ministre a répété souvent, l'autre soir, que le Gouvernement prenait des mesures suffisantes pour régler la situation. Cette affirmation n'était pas plus fondée que ses prédictions. Il nous a dit:

Enfin, en cherchant des sources de recettes aussi équitables que productives, nous sommes revenus aux boissons gazeuses, aux bonbons et à la gomme à mâcher.

Ce qui est équitable, dans la pensée du ministre, c'est de taxer de nouveau les rares douceurs que peuvent encore se permettre les enfants. Certains parents approuveront son geste; d'autres le désapprouveront. Il reste que, ces enfants obtenant leurs sous de leurs parents, cet impôt porte atteinte à des revenus déjà peu luisants. Ce qui est équitable, d'après le ministre, c'est de laisser intacts les bénéfices sans précédent réalisés par les sociétés et de percevoir environ 18 millions de dollars durant l'année financière à même les bonbons, les boissons gazeuses et la gomme à mâcher. Encore une fois, voilà une autre charge pour la famille à faible revenu. Le malheur, c'est qu'on aurait pu, sans trop les priver, imposer les particuliers et l'industrie.

Nous partageons l'avis formulé par le ministre dans son analyse de la spirale inflationniste. Il connaît les réalités de la vie, du moins à cet égard, quand il nous dit que l'inflation surgit lorsque les disponibilités en argent l'emportent sur les disponibilités en marchandises. Cependant, après avoir posé des prémisses aussi logiques et aussi sensées, il met au rancart la bonne vieille raison et continue son chemin sans s'en soucier davantage. On nous dit que le programme de la défense, appuyé par tous les partis à la Chambre, absorbera deux fois plus de matériaux, d'approvisionnements et d'hommes qu'on ne l'avait prévu. Il nous dit que l'accroissement des dépenses pour la défense accélérera probablement l'inflation à moins qu'on ne prenne des mesures pour l'en empêcher. C'est une vérité de La Palisse. Bien entendu, c'est ce qui arrive. En doublant la production pour la défense, on réalisera des denrées supplémentaires afin de répondre aux besoins de guerre, non pas en vue de la consommation. Je ne trouve pas à redire à cette production, mais il est certes évident que ce qui est dépensé à la satisfaction de ces besoins représentera une autre somme dans notre économie, avec laquelle on réclamera des marchandises qui ne sont pas disponibles, ce qui ne peut manquer d'intensifier l'inflation. Le ministre affirme que ces dépenses additionnelles de près d'un demi-milliard de dollars augmenteront l'inflation, à moins qu'on ne la neutralise. Qu'est-ce que le Gouvernement propose? Bref, il intensifie l'inflation d'environ 500 millions de dollars et, pour la contre-balancer, établit des impôts d'environ 200 millions. La connaissance la plus élémentaire de l'arithmétique démontre l'inanité d'un tel programme. C'est recourir délibérément à l'inflation. Une telle politique fiscale doit entraîner une misère inouïe chez tous les Canadiens.

Quand le ministre dit que l'ensemble de son programme attaquera l'inflation naissante à sa source, il se trompe peut-être, mais il ne trompe sûrement pas les ouvriers ni les cultivateurs de tout le pays, car l'inflation dont nous sommes témoins est loin d'en être à ses débuts. C'est une cruelle réalité pour des millions, mais on la neutralisera. Le Gouvernement a un plan, un programme. Et comment réduira-t-il le pouvoir d'achat? En enlevant le bonbon aux enfants; en imposant une taxe de 5 p. 100 sur les bénéfices des sociétés commerciales, ce qui ne fait qu'exciter la cupidité des industriels, comme nous avons pu le constater, le lendemain de l'exposé budgétaire, aux bourses de valeurs dans tout le pays.

Bien entendu, le Gouvernement a d'autres plans pour enrayer l'inflation. Le malheur, c'est qu'ils sont aussi inefficaces et aussi injustes que ceux que j'ai mentionnés. On ajoute une taxe de 5 p. 100 sur les automobiles. Est-il quelqu'un pour croire que cette taxe dissuadera les gens de s'acheter une nouvelle voiture? Je suis convaincu que ceux qui projetaient d'acheter une voiture ne modifieront pas leur projet pour autant.

On veut également dissuader les consommateurs de recourir à l'achat à tempérament. Cependant, comme il a été signalé hier, on n'adopte pas des moyens qui seraient justes pour toutes les classes de la société. Ceux,—

et c'est la majorité,—qui ne gagnent pas assez pour vivre ne pourront recourir à l'achat à tempérament; mais ceux qui sont plus fortunés ne souffriront guère des nouvelles dispositions. Il convient, nous le reconnaissons, de restreindre l'achat à tempérament, mais non d'une façon aussi injuste. La seule façon de le restreindre comme il convient, c'est de l'interdire.

A la page 437 du hansard, je relève cette naïveté du ministre:

> Les sociétés, organismes, institutions et particuliers peuvent tous servir leur propre intérêt en même temps que l'intérêt commun en suivant des méthodes analogues et logiques. Le Gouvernement s'efforcera de conserver de l'ordre dans ses affaires. Si d'autres veulent faire de même, les nouvelles poussées inflationnistes pourront être enrayées et le seront effectivement.

Par le passé j'ai accusé le ministre de mettre les mots dans un certain ordre pour en faire un espoir louable, mais maintenant il passe de l'espoir à la réalité. Je crois que la plupart des Canadiens veulent faire ce qui est juste. Malheureusement dans toute société il se trouve une minorité qui veut tirer tous les avantages possibles d'une crise pour en profiter personnellement. La situation ne sera pas différente et j'avertis dès maintenant le ministre que ses espoirs seront inéluctablement frustrés.

Le ministre affirme que l'accroissement de notre programme de défense nuira sensiblement aux dépenses en immobilisations. Pour empêcher cela, il se fie à un espoir, à une prière et au ministre du Commerce. Si les dépenses en immobilisations sont limitées de façon à donner la préférence aux préparatifs de défense, alors la méthode de procéder serait d'imposer des taxes sur les bénéfices excédentaires que l'industrie réalise maintenant. Nous, du parti cécéfiste, demandons une augmentation considérable des impôts des sociétés, nous demandons l'augmentation des impôts des particuliers dont le revenu est élevé, car nous croyons que c'est un des meilleurs moyens de limiter l'inflation que nous envisageons. Nous nous opposons maintenant et nous nous opposerons l'an prochain à toute tentative d'imposer des taxes aux particuliers qui ne touchent qu'un faible revenu car le Gouvernement leur a déjà imposé un assez lourd fardeau par ses programmes propres à favoriser l'inflation.

L'hon. M. Abbott: Le député me permet-il une question? Je ne veux point l'interrompre inutilement, mais qu'entend-il par revenus élevés?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Tout revenu qui dépasse $3,500.

L'hon. M. Abbott: Merci.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ou même $3,000. On peut avec raison nous demander en quoi consiste notre programme. Je tiens à établir une fois de plus la position qu'adoptait notre parti au moment de la convocation des Chambres. Nous avons demandé le rétablissement de la réglementation du prix des produits essentiels à la vie, et l'adoption s'il le fallait d'un programme pratique de subventions.

Nous avons demandé qu'on empêche toute autre augmentation générale des loyers.

Nous avons demandé des mesures efficaces pour empêcher les monopoles et les cartels de fixer les prix et de recourir à toute autre manœuvre restrictive.

Nous avons proposé la tenue de conférences avec les représentants des syndicats ouvriers afin d'établir un programme général de salaires qui puisse mieux empêcher les prix de monter tout en assurant aux ouvriers un revenu juste et convenable.

Nous avons demandé la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg et la suppression de toute spéculation sur les denrées alimentaires.

Nous avons réclamé un programme de prix minimums à l'égard des produits agricoles ainsi que le versement de subventions, au besoin, et nous avons demandé que ce programme, dont l'objet serait d'assurer aux cultivateurs leur juste part du revenu national, soit préparé en collaboration avec les représentants des associations agricoles.

Nous avons réclamé de nouvelles mesures en vue d'enrayer la poussée inflationniste, notamment: l'intervention de la Banque du Canada en vue d'empêcher les banques de prêter à l'excès; la restriction du crédit commercial et des achats à tempérament; l'augmentation de l'impôt qui frappe les sociétés et les hauts salariés; le rétablissement de la taxe sur les surplus de bénéfices, avec augmentation graduelle prononcée.

Évidemment le ministre n'est pas tenu d'accepter nos idées car il a son propre programme. Il n'en refuse pas moins d'imposer des taxes qui, à notre avis, sont nécessaires pour enrayer l'inflation. Il refuse de combattre une poussée inflationniste devenue évidente. On ne peut donc accuser le Gouvernement d'imprévoyance.

Je reproche au Gouvernement de manquer à ses obligations dans son programme budgétaire. Sa négligence à cet égard tient à ce qu'il ne rétablit pas la réglementation des prix ni le versement de subventions malgré les dangers qui menacent, au pays même, notre économie. Au cours de la session de

1941-1942 (p. 4237 du hansard), M. Ilsley citait, en les approuvant, les paroles suivantes de M. Bernard Baruch:

L'autre point que je veux soulever est celui-ci: la réglementation des prix est essentielle si nous voulons que les traitements des fonctionnaires et les crédits de l'État aient un sens. Qu'adviendra-t-il des instituteurs, des anciens combattants, des bénéficiaires des assurances sociales, des gendarmes, des pompiers, des centaines de milliers de fonctionnaires relevant de l'administration fédérale, des États, des comtés, des villes, si l'on permet la hausse désordonnée des prix? Les gouvernements fédéraux, des États et des villes augmenteront-ils les traitements des fonctionnaires afin de leur permettre de faire face à l'accroissement du coût de la vie? Ou bien se proposent-ils de laisser ces fonctionnaires à la merci de circonstances fortuites?

Encore une fois, de ces crédits, une certaine partie est votée pour des canons, des chars d'assaut et des avions. Avant qu'on ait eu le temps de les fabriquer, les prix ont monté, de sorte que pour produire le même nombre de chars d'assaut, de canons et d'avions, il faut demander des crédits supplémentaires. Beaucoup de membres du Congrès, qu'inquiète le chiffre élevé des dépenses de l'État, recommandent l'économie dans les dépenses non affectées à la défense. J'affirme à ceux-là que rien ne contribuerait davantage à effectuer des économies dans les frais de l'administration civile que le fait de prévenir l'inflation.

Il est possible d'économiser des milliards, 20 p. 100 des crédits ou davantage. Il n'y a pas de meilleure forme d'économie que la réglementation des prix.

Voilà ce que pensait le Gouvernement, il y a dix ans. De son côté, M. King, en annonçant la régie des prix dans son discours du 18 octobre 1941, a dit:

Nous sommes entrés dans une période d'embauchage intégral. La tendance à la hausse des prix est devenue trop répandue et trop forte pour être enrayée efficacement par la régie des prix de quelques denrées.

Ces paroles ont été prononcées après que l'indice du coût de la vie eut monté à 115·8. Aujourd'hui, il est presque de 170 mais notre très puissant gouvernement reste indolent. En 1941, on jugeait les régies nécessaires afin d'enrayer la tendance à la hausse. Depuis la fin de la guerre, les régies ont été abandonnées, si bien que le coût de la vie a presque doublé depuis 1941. Malgré cela, le Gouvernement refuse d'agir.

Il invoque comme un de ses arguments favoris que les régies augmenteraient les impôts parce qu'il faudrait recourir à des subventions. Il oublie que l'inflation est infiniment plus onéreuse. A ce sujet, je vais citer ce que disait M. Donald Gordon,—que j'approuve à l'occasion,—au cours d'une émission radiophonique, le 4 novembre 1946:

Le versement de subventions n'a pas fait que changer l'argent de poche, mais a fait réaliser de véritables économies à la population canadienne. Sous la régie des prix, la subvention versée au producteur primaire empêche l'accumulation des frais de vente du produit lorsqu'il passe par les mains du grossiste et du détaillant pour arriver au consommateur. En réalité, les subventions ont coûté aux contribuables canadiens beaucoup moins que le supplément qu'autrement ils auraient eu à payer en tant que consommateurs.

Si l'on veut un autre témoignage, la Commission des prix et du commerce, dans le rapport qu'elle a soumis au Parlement le 1er mai 1943, déclare que les frais d'administration et les subventions s'élèvent à environ 78 millions de dollars, du 1er novembre 1941 au 1er mars 1943. Le coût de la vie n'a monté que d'un point au pays pendant la même période. Aux États-Unis, il accusait une hausse de près de douze points. Le rapport ajoute:

Estimant à environ 35 millions de dollars par an ce que coûte à l'ensemble de la population canadienne chaque hausse d'un point de l'indice du coût de la vie, on calcule que sans le plafond des prix les biens de consommation auraient coûté environ 350 millions de plus au Canada durant les seize derniers mois.

On ne peut donc alléguer les frais qu'entraînent les régies et les subventions à cette heure où l'inflation nous menace.

Le ministre des Finances tente de motiver son inaction en signalant qu'il faut nous mettre à la remorque des États-Unis, et faire comme eux. En 1941, nous étions assez indépendants pour agir de notre propre initiative lorsque notre intérêt national a été mis en jeu. Nous avons besoin aujourd'hui de cette même indépendance. En 1941, nous avons établi des régies bien avant les États-Unis. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions procéder de la même manière. Dire qu'il faut nous mettre à la remorque des États-Unis, ce n'est guère sérieux.

Un autre motif aussi mal fondé qu'on invoque, c'est que les gens n'aiment pas les régies. Je ferai observer au Gouvernement que les gens aiment encore moins l'inflation. Le ministre a l'avantage d'avoir la mémoire courte. En décembre 1947, c'est-à-dire bien avant l'existence d'une crise comme celle qui sévit, à une époque où les prix étaient sensiblement moins élevés et où le Gouvernement abandonnait les régies, les enquêteurs Gallup ont demandé: "Estimez-vous que le Gouvernement devrait établir de nouveau la régie des prix?" Remarquez bien que les prix d'alors étaient sensiblement inférieurs aux prix actuels. Soixante-seize pour cent des personnes qui ont donné leur opinion ont répondu affirmativement. Le peuple canadien acceptera aujourd'hui sans aucune répugnance les régies nécessaires. Il porte le fardeau des erreurs fiscales du Gouvernement, et sait ce qu'il lui en coûtera.

Le ministre fait ensuite une autre déclaration qui tient très peu compte de la réalité. Il dit que...

...la régie directe des prix, des salaires, de la production et de la distribution est incompatible avec une société et une économie libres.

Je me rends compte qu'une phrase pareille ne doit pas résister devant un examen sérieux, mais considérons-la un instant. Notre économie libre est criblée de cartels et de monopoles qui déterminent les prix et concluent des ententes spéciales. La concurrence, au sens classique du mot, n'existe pas. Celle que nous voyons ne se trouve pas parmi les géants de l'industrie. Ils ont appris leur leçon et ils ne perdent pas leur temps à se faire de la concurrence. Ils se répartissent le marché et déterminent les prix entre eux. Ils ont remarqué que la concurrence coûtait trop cher. Mais il n'y a pas un de leurs chefs qui ne nous rappelle constamment la valeur et la beauté de la concurrence, dans une société libre, concurrence, naturellement, à l'avantage des autres. C'est l'autre, le petit commerçant du coin, le propriétaire de petite usine, l'artisan et l'ouvrier qui est censé se livrer à la concurrence.

L'idée d'une économie libre n'est qu'un mythe. L'espoir qu'on exprime d'y revenir n'est qu'une expression de nostalgie pour une époque révolue impossible à ressusciter, car elle n'a jamais existé. Et la libre société? Elle existe dans une certaine mesure, et nous voulons la conserver et l'améliorer. Cependant, comme l'a signalé l'autre jour l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), la liberté ne peut être que relative. Son argument vaut la peine d'être répété. Dans notre sorte de société, la seule denrée que l'ouvrier peut vendre est son travail; il ne peut relever librement le prix de sa denrée. Il est assujéti à la réglementation. Il lui faut recourir à la négociation, à l'arbitrage et suivre toutes les étapes prévues par la loi. Son patron n'est assujéti à aucune restriction de ce genre. Il peut relever le prix de ses marchandises quand bon lui semble. Personne ne l'en empêche.

La situation est la même dans l'agriculture. Le cultivateur est évidemment libre, mais il ne jouit d'aucune liberté au point de vue économique. Il ne peut demander pour ses produits le prix qu'il veut. Auparavant, il lui fallait vendre ses céréales à la Bourse des céréales et se contenter du prix qu'on lui accordait. Aujourd'hui, il vend des bestiaux aux salaisons et accepte le prix qu'on lui fixe, pendant que les salaisons se réservent le droit de vendre aux consommateurs à un prix qu'elles jugent avantageux. Ce secteur de notre économie n'est pas soumis à beaucoup de règlement.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

L'homme moyen qui ne dispose d'aucun pouvoir économiquement ne jouit d'aucune liberté au point de vue économique. C'est dans cette mesure que la liberté est absente de notre société. Le ministre trouverait peut-être profit à analyser le fonctionnement de notre société d'un peu plus près avant de se permettre des assertions comme celles-là. Il constaterait, ce que nous, cécéfistes, avons constaté nous-mêmes, que notre démocratie vaut décidément la peine d'être gardée, mais qu'elle a aussi certainement besoin d'être améliorée.

Les membres du Gouvernement ont leur propre philosophie de la politique. Ils y tiennent aussi sincèrement que nous tenons à la nôtre. Ce qui nous distingue, ce n'est pas le désir d'atteindre un idéal commun, mais les étapes nécessaires pour y arriver. On pourrait dire que nous finirons un jour par atteindre le but, mais comme lord Keynes a dit: "Nous finirons tous par mourir," et c'est ce qui me rend impatient.

Le grand élément de faiblesse du libéralisme politique, c'est son adhésion à des idéaux dont il ne tient pas compte, le plus souvent, dans la pratique. Je reconnais encore une fois que l'idéal que nous poursuivons est celui de tous les députés. Un soldat de Cromwell disait en 1647:

Vraiment, je pense que le plus pauvre diable d'Angleterre a sa vie à vivre, tout autant que le plus grand seigneur.

Langue archaïque, peut-être, mais pensée fondée. Cet espoir n'est pas le fait des Anglais ni des Canadiens seulement; il est commun à toute l'humanité, cette même humanité qui aujourd'hui se trouve engagée dans la lutte contre l'idéologie soviétique. La doctrine communiste triomphe là où nous échouons. La raison en est évidente. Elle emploie des phrases qui touchent le cœur des hommes de tous les pays. L'homme souhaite ardemment, désespérément même, obtenir justice et sécurité, avoir le sentiment de la valeur de la personne humaine, être traité en être humain, quelles que soient la couleur de sa peau ou ses croyances religieuses. Le communisme a entrevu ces aspirations; il promet de les combler, même si ces promesses, il n'entend pas les tenir. Je l'ai souvent dit, le communisme profite de nos plaies sociales, de la sous-alimentation, des taudis, de la pauvreté, des préjugés de race. Il exploite nos faiblesses à ses propres fins, avec un cynisme complet. Pourtant, les peuples désavantagés voient dans ses promesses leur seul espoir, car ils savent distinguer entre la vertu qu'affiche l'Occident et les gestes qu'il pose. La démocratie a manqué à ses engagements envers eux.

La guerre actuelle ne se gagnera pas seulement par les armes. La puissance des richesses ne peut, à elle seule, l'emporter sur l'adversaire. Il faut recourir à la justice. Il faut persuader les gens qu'ils ne sont pas simplement les dents d'engrenage d'une monstrueuse machine anonyme qui seront mises au rancart après avoir servi. Il faut leur faire savoir qu'ils ne sont pas de misérables créatures dont la seule fin est d'être exploitées au profit des autres. Il faut leur dire qu'ils sont des êtres humains dignes d'égards, dont le plus humble doit jouer un rôle important dans la société. Mais il faut renforcer nos paroles par l'action. Permettez-moi de citer un autre grand homme du temps de Cromwell, Gerrard Winstanley, qui disait:

J'affirme (et je vous défie de prouver le contraire) que la terre a été créée pour être un trésor commun de bienfaits pour tous sans exception. Ceci étant vrai, et ça l'est, personne alors ne devrait être seigneur ou propriétaire au-dessus des autres, mais libre est chaque homme, chaque femme de vivre libre, sur la terre.

Voilà en résumé l'éternelle recherche de la justice, de l'équité dans nos relations avec nos concitoyens, de l'égalité d'avantages et de l'égalité de sacrifice. Cependant, même si les députés d'en face approuvent comme moi ces quelques dernières paroles, le ministre a indiqué l'abîme qui nous sépare. On nous a dit qu'un impôt sur les excédents de bénéfices, surtout si le taux en est élevé, porte les gens à l'extravagance et au gaspillage dans la gestion des sociétés. Puis le ministre a ajouté qu'à son avis un impôt élevé sur les excédents de bénéfices empêcherait la production d'atteindre son maximum et nuirait à l'efficacité. L'heure est critique. De nombreux orateurs à commencer par le premier ministre ont insisté sur ce point. Nous tenons en Corée par un fil. Personne ne sait où la prochaine attaque inspirée par le Kremlin se produira. La menace d'agression nous oblige contre notre gré à modifier entièrement notre mode de vie. Les pays occidentaux seront en butte à la plus vive incertitude encore longtemps. La nécessité d'assurer la sécurité de notre pays prime toutes les autres considérations. Elle devrait figurer au premier plan dans l'esprit de tous. Le patriotisme n'est pas toujours le dernier refuge du bandit, comme M. Johnson l'a dit, c'est aussi un mobile qui porte les gens à donner ce qu'il y a de mieux en eux. J'aurais donc cru qu'à un moment où les besoins de notre pays sont si pressants que même l'industrie aurait compris la nécessité d'impôts fortement accrus sans penser que ce serait une invitation au gaspillage ni à l'extravagance. Cependant, le ministre des Finances (M. Abbott) n'est pas de cet avis. Il dit que nous n'obtiendrons pas une production maximum si nous supprimons l'aiguillon que représentent les bénéfices.

M. Sinclair: Et M. Hugh Dalton?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): A-t-on mentionné M. Hugh Dalton?

M. Sinclair: Oui, que dire de M. Hugh Dalton?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Il parlait durant les années de paix; nous sommes presque en guerre aujourd'hui.

M. Sinclair: Il parlait à titre de chancelier de l'Échiquier du gouvernement travailliste.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je parle à une époque de crise. Voilà une appréciation extraordinaire de la situation; pourtant je la crois exacte. C'est ici que l'injustice et l'immoralité fondamentale du programme ministériel deviennent évidentes. Nous devons donner à l'industrie l'aiguillon que représente les bénéfices afin qu'elle produise les articles dont nos soldats auront besoin pour survivre. Nous demandons à ces hommes de s'enrôler pour se battre et, au besoin, de mourir pour le Canada. C'est le patriotisme qui les anime. Nous leur demandons de tout donner pour nous, mais nous ne le demandons pas à l'industrie. Le patriotisme porte à donner sa vie dans un cas, mais il ne suffit pas à déterminer l'industrie à donner une part de ses bénéfices dans l'autre. Le patriotisme porte un groupe à mourir, mais il n'est pas assez puissant pour permettre à l'industrie de fournir les armes qui pourraient lui conserver la vie, à moins qu'elle ne réalise des bénéfices suffisants. Le capital est sacré. Les hommes peuvent disparaître.

L'attitude du Gouvernement est immorale. Elle est horriblement injuste. Elle désavantage le pauvre et protège le riche. Elle attaque le faible et défend le fort. Elle partage nos gens en deux groupes: les choyés et ceux qui ne le sont pas, ceux qui doivent payer le prix et ceux qui réalisent les bénéfices.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue):

Que l'amendement soit modifié par l'addition des mots suivants:

"Nous regrettons en outre que le Gouvernement ait négligé de protéger la population du pays contre le mercantilisme en n'imposant pas de taxe sur les surplus de bénéfices."

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, notre groupe est d'avis qu'en général le ministre des Finances (M. Abbott) a fait preuve d'une louable modération dans la préparation de son exposé budgétaire. A plusieurs aspects, les dispositions budgétaires répondent à peu près à la situation. Il m'a

surtout fait plaisir de noter l'étroite similitude des idées exprimées par le ministre avec celles dont j'ai fait part à la Chambre le 5 septembre.

A l'égard de cinq ou six principes financiers et économiques, nous avons exprimé des idées presque identiques. J'en conclus que le sympathique ministre s'achemine graduellement vers le créditisme.

L'hon. M. Abbott: Que le député ne conclue pas à la légère.

M. Low: Moi, je ne deviens pas libéral, à coup sûr. Ce serait trop horrible! J'en frémis rien qu'à y penser. Quoi qu'il en soit, je tiens à rendre à chacun son dû. Je félicite donc sincèrement le ministre de la modération et du sens des réalités dont il a fait preuve relativement aux mesures fiscales qu'il a jugé nécessaire de prendre à l'heure actuelle. Je suis sûr, comme je l'ai toujours été depuis que je fais partie de la Chambre, que le ministre des Finances cherche à accomplir son devoir, tel qu'il l'entend, quelle que soit la situation que doive affronter le pays.

Bien entendu, nous gardons suffisamment le sens des réalités pour comprendre que le présent budget n'est que l'ombre de celui beaucoup moins modéré, qui nous sera soumis si la situation internationale ne s'améliore pas sensiblement d'ici un an. Il nous faut donc entrevoir des temps plus difficiles.

Le ministre a consacré une bonne partie de son exposé budgétaire à la situation économique au pays. L'importance, du point de vue économique, de la question que je vais traiter me permet de l'aborder ici. Notre but,—c'est, j'en suis sûr, celui que visait le ministre dans son exposé budgétaire,—est de rendre le Canada si fort, qu'il sera en mesure de faire face à tout ce que lui réserve l'avenir.

Lorsque je dis "si fort", je songe plus particulièrement à la force économique. Je tiens à traiter ce sujet brièvement, car, à mon sens, il faudra l'étudier aussitôt que possible si nous voulons assurer au pays la force économique dont il a besoin pour accomplir la tâche qui lui incombe. Je songe aux houillères et à l'absence de programme national en matière de charbon. J'aimerais que le ministre transmette la substance de ce que je vais dire au ministre des Transports (M. Chevrier) et au ministre du Commerce (M. Howe).

Les chemins de fer viennent d'annoncer qu'ils ont annulé les tarifs-marchandises spéciaux à l'égard du charbon transporté des houillères de l'Ouest vers les débouchés ontariens. On l'ignore peut-être en général, mais depuis nombre d'années le charbon jouit d'un tarif-marchandises spécial de $8.40 la tonne pour ce qui est du transport de ce produit entre l'Alberta et les débouchés ontariens. Ce tarif est environ $4.70 de moins que le tarif régulier pour le même transport. D'après les renseignements que je possède, les chemins de fer se préparent à augmenter le tarif de $4.70 la tonne en deux tranches successives de $2.35 chacune. Cela porterait le tarif à $13.10, soit le tarif régulier pour le transport du charbon entre les houillères albertaines et l'Ontario.

J'appelle l'attention du ministre sur le fait suivant. Rien ne saurait mieux supprimer les débouchés que l'Ontario offre à la houille de l'Alberta que la mesure projetée. La mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel dont dispose l'Ouest nuira sensiblement, il est raisonnable de le penser, à l'exploitation houillère en vue de ce marché. Plusieurs milliers de mineurs perdront peut-être le seul emploi auquel ils soient préparés, du moins c'est le cas d'une forte proportion d'entre eux. On estime à 200,000 le nombre de Canadiens qui auraient à souffrir advenant l'adoption d'une telle mesure.

Puisque, en 1947, alors qu'il était ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, c'est le ministre du Commerce qui a établi l'Office fédéral du charbon, il me semble important de formuler à l'intention de cet organisme un programme pratique et de nature à stabiliser l'industrie de la houille en vue d'assurer au Canada la force et la sécurité dont il a besoin. A mon avis, une industrie de la houille stable et prospère au pays même est pour nous tous de la plus grande importance, alors surtout que nous faisons face à de graves difficultés et que nous nous voyons forcés de tout tenter pour créer une économie qui résistera aux tensions et aux heurts d'une période d'alerte. Qui sait si le pays ne devra pas dépendre uniquement de ses propres réserves de combustible? Cela se peut fort bien. Je demande au Gouvernement de songer à la situation dans laquelle nous nous trouverions si nous laissions l'industrie de la huille tomber dans le marasme et les mineurs s'établir dans d'autres professions. La situation serait alors fort grave.

Il me semble que l'Office du charbon et la Commission des transports feraient preuve de bien peu de prévoyance s'ils autorisaient une augmentation de $4.70 la tonne à l'égard de la houille transportée d'Alberta et Ontario. Certes on pourrait aussi accuser le Gouvernement de manquer de clairvoyance s'il retardait la préparation et l'exécution d'un programme vraiment national à l'égard de la houille. J'engage les membres du cabinet à accorder à cette question l'attention la plus sérieuse afin de raffermir l'économie canadienne de façon que nous puissions triompher des difficultés actuelles.

Quelques observations maintenant au sujet des dispositions fiscales du budget. Nous ne trouvons guère à redire aux propositions budgétaires. Le ministre a jugé nécessaire de réduire dans une certaine mesure la puissance d'achat des Canadiens surtout en vue d'enrayer l'inflation. Il nous semble qu'il soit allé chercher l'argent dont il a besoin, là où cet argent se trouve. Il n'a pas alourdi le fardeau du citoyen moyen. Il a évité de lever des impôts qui feraient monter les prix et par conséquent aussi le coût de la vie qui, Dieu le sait, est déjà beaucoup trop élevé depuis quelque temps, dans une large mesure à cause des lourds impôts qui frappent nos produits aux stades de la fabrication, de la transformation, de la distribution et de la vente.

L'augmentation des impôts ne découragera vraisemblablement pas l'effort de production. Ayons soin d'éviter cet écueil dans l'intérêt d'un effort militaire efficace aussi bien que dans l'intérêt de la population. Ce qui nous plaît surtout, c'est que le ministre n'a pas majoré l'impôt sur le revenu des particuliers. En effet la grande majorité des Canadiens éprouvent déjà assez de peine à joindre les deux bouts par suite de la hausse anormale du coût de la vie. Toutefois, il nous est difficile d'expliquer pourquoi le ministre a augmenté les taxes sur les bonbons, la gomme à mâcher et les boissons sucrées. Il n'avait pas besoin du revenu de ces taxes pour équilibrer son budget parce que le montant que l'on compte obtenir d'ici la fin de l'année financière est presque exactement le montant du surplus qu'il avait prévu pour l'année qui va expirer le 31 mars prochain. Il semble donc s'agir plutôt d'une taxe vexatoire destinée à nous faire entrevoir l'époque de privations qui s'en vient. J'aimerais discuter brièvement ce point avec le ministre.

Voici une friandise que je vais faire parvenir au ministre. On dirait Ichabod Crane qui voudrait se faire passer pour le géant Goliath. C'est une tablette de chocolat au lait, dite *Molly-O,* fabriquée par la maison McCormick de London. C'est un article qu'il vaut réellement la peine de voir. Le lendemain de l'exposé budgétaire, le boutiquier qui avait cet article en magasin le vendait 8c. Lorsque nous lui avons dit qu'il pouvait en imposer aux enfants, mais pas à l'acheteur adulte, il nous l'a cédé pour 7c. Je l'ai pesé. Il pèse à peine plus d'une once, tout enveloppé. D'après mes calculs, la maison McCormick extorque $1.12 la livre pour cette piécette de chocolat. Le meilleur *Laura Secord* se vendant 90c. la livre, il devient évident qu'il y a du mercantilisme quelque part. Je n'accuse pas la maison McCormick, mais j'invite le ministre à bien examiner cet article que je vais lui envoyer. C'est tout juste bon pour agacer les dents. Le ministre n'a-t-il pas honte de frapper d'un impôt supplémentaire d'un cent une misérable petite chose anémique comme celle-là?

L'hon. M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je vais sans doute goûter davantage cet envoi que la boîte de viande de cheval que j'ai reçue un jour de l'autre côté de la Chambre.

M. Low: Le ministre, dans son exposé, a prévu, pour la prochaine année complète, des affectations d'environ un milliard à la défense. Si cette somme est nécessaire, il faudra accroître considérablement les recettes. S'il devient indispensable de porter à près de 3 milliards nos recettes budgétaires annuelles, je conseille fortement au ministre de recourir à un régime d'obligations-impôt ou, comme je l'ai exposé l'autre jour, à un régime d'épargnes obligatoires, plutôt que de majorer l'impôt sur le revenu et de diminuer l'abattement prévu par la loi de l'impôt sur le revenu. Ces obligations-impôt ou ces épargnes obligatoires auraient, pour avantage, de réduire effectivement l'excédent ou le surplus de la puissance d'achat pendant que durera l'état d'urgence. Puis, par la suite, elles constitueraient, entre les mains du Gouvernement, des moyens de combattre le marasme économique dès que les signes en sont visibles. D'ailleurs, les épargnes obligatoires me paraissent beaucoup plus efficaces que les obligations ordinaires qui peuvent facilement s'ajouter à la somme d'argent actif du pays. Les obligations-impôt ou ce que nous appelons les épargnes obligatoires, ne le peuvent pas. Il y a donc un avantage. Je le fais observer au ministre parce qu'à mon avis il est essentiel d'amener nos gens à fournir un effort total en supprimant ou en allégeant autant que possible le fardeau des impôts qu'ils supportent.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. Low: Dans ce débat et dans d'autres qui l'ont précédé, on a beaucoup parlé des hauts prix des matières indispensables ainsi que du coût élevé de la vie. On a parlé aussi du mercantilisme. J'aimerais à exposer de nouveau nos opinions à cet égard. Nous avons déjà dit combien nous regrettons que, dans le programme destiné à faire face à la crise actuelle, le Gouvernement n'a pas prévu quelque disposition ou quelque rouage en vue de mettre un frein à la hausse du coût

de la vie, mais je crois devoir revenir sur des points qui nous semblent très importants en ce qui a trait à cette sérieuse question.

A la suite de ce que j'ai dit ce matin au sujet des tablettes sucrées et autres produits de ce genre, qu'il me soit permis d'affirmer qu'à mon avis, le public pourrait par lui-même contribuer considérablement à maîtriser le coût de la vie si, lorsqu'il a des preuves évidentes de mercantilisme ou de prix déréglés, il s'abstenait simplement d'acheter le produit. Je ne connais pas d'entreprise qui puisse durer tant soit peu si elle n'a pas de clients. Sans conseiller le boycottage de tel ou tel article, j'ai l'impression que si la plupart des gens avaient le bon sens de ne pas payer les prix qui lui sont demandés, bien souvent la leçon serait salutaire, et le coût de la vie serait peut-être abaissé.

Nous avons un programme en quatre points qui permettrait de régler la situation sans imposer la régie générale. Les arguments du ministre m'ont semblé assez bien fondés, surtout au point où nous en sommes. Nous jugeons tout d'abord que le régime des rabais compensés, c'est-à-dire la méthode des subventions, serait avantageux, surtout à l'égard de certaines denrées de consommation très courante. Nous estimons qu'il en résulterait une diminution générale du coût de la vie, même si le régime n'était appliqué qu'à un assez petit nombre de marchandises. Comme on l'a signalé ce matin, les frais d'application d'un programme de ce genre seraient sûrement négligeables si l'on tient compte du grand bien qui en découlerait.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que si le Gouvernement ajoutait au régime des rabais compensés des dispositions destinées à rectifier les anomalies de notre politique commerciale, et à rétablir un meilleur équilibre commercial, il favoriserait grandement l'abaissement général du coût de la vie. Chacun conviendra sans doute que tant que nous chercherons à maintenir une balance commerciale favorable en vendant à l'étranger plus de marchandises et de services que nous n'en importons au Canada, nous contribuerons inévitablement à accroître le coût de la vie en créant une pénurie de certains articles. Par exemple, en 1949, les divers services de l'État ont déclaré que nous avions une balance commerciale favorabel d'un peu plus de $260 millions. Comme on peut voir, cette politique contribue d'un côté à créer une pénurie de marchandises, car elle canalise un pourcentage anormalement élevé des meilleurs produits de notre pays. En temps de paix, en particulier, ces produits que nous exportons en grand nombre, bois de construction, bœuf, etc., et qui ont pour but de nous rapporter de précieux dollars américains, produisent cet effet. Quand nous n'importons pas, en même temps, des marchandises en vue de payer celles que nous avons exportées, nous contribuons naturellement à créer de la pénurie. Au dire de certains députés, et le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) est de ceux-là, la cause véritable de l'inflation est une expansion monétaire. Mais, de fait, c'est notre politique commerciale qui est en partie à blâmer et qui concourt à provoquer de l'inflation ou à relever le coût de la vie.

Avant d'aller plus loin, je tiens à faire observer que si nous équilibrions plus soigneusement notre politique commerciale, en sorte que nos exportations soient compensées par des importations suffisantes pour en acquitter le paiement en entier, il nous serait moins difficile de réglementer le coût de la vie. Nous croyons que le Gouvernement n'a pas su tirer profit autant qu'il l'aurait pu des occasions qui se sont offertes ces dernières années, pour équilibrer notre commerce, ou au moins lui assurer un meilleur équilibre qu'en ce moment. Par conséquent, il est responsable, dans une certaine mesure, de l'inflation que peut nous apporter l'excédent de nos exportations sur nos importations.

Troisième point: le Gouvernement devrait, il me semble, examiner soigneusement notre régime fiscal afin de découvrir quels sont les effets des divers impôts sur les prix et sur la production. Pour faire suite à son enquête, il devrait, selon moi, afin de réduire le coût de la vie, abolir ou du moins modifier les impôts qui, manifestement, ont fait monter les prix.

Voici un quatrième point important du programme. Comme le ministre, qui a si bien présenté son exposé budgétaire, nous estimons que le Gouvernement devrait supprimer tout ce qui nuit à la production intégrale et favoriser notre production par tous les moyens, afin de produire le plus de biens et de services possible de tous genres. Il nous faut une commission analogue à celle qu'a nommée le président Hoover aux États-Unis en 1934. Cette proposition, nous l'avons déjà faite. La commission serait chargée à la fois d'enquêter sur le potentiel de productivité du Canada et sur les raisons qui empêchent le revenu national de jamais atteindre la production nationale brute. Quand nous les aurons découvertes, il me semble que le ministre sera en bien meilleure posture pour déterminer l'assiette des impôts lorsque, dans les années à venir, il aura effectivement besoin d'énormes recettes pour faire face à ce que peut réserver la situation mondiale, sans priver les Canadiens des services qu'ils

désirent. C'est pourquoi nous préconisons la création d'une commission chargée de calculer notre potentiel de productivité et aussi une commission d'enquête qui étudierait les possibilités de réaliser des économies dans les dépenses d'administration.

L'autre jour, j'avais la satisfaction d'entendre le ministre, dans son exposé budgétaire, admettre qu'en certains cas le gouvernement pourrait épargner de l'argent. Je suis convaincu que parfois les ministres eux-mêmes sont trop prêts de ces questions pour les distinguer clairement, et il serait alors opportun de confier à quelqu'un de moins étroitement attaché à l'administration la tâche d'enquêter et de faire rapport sur les économies qui pourraient s'y réaliser.

Je ne veux pas dire par là, monsieur l'Orateur, que les dépenses sont exorbitantes, mais chacun sait qu'il y a des cas où le Gouvernement peut économiser afin de restreindre les dépenses requises par les services ordinaires de l'État.

Nous comprenons qu'en une époque comme celle-ci, il y a lieu de mettre au point notre économie. Il est clair aussi qu'une bonne partie de ces mises au point doivent s'effectuer dans le domaine de la finance. Il nous faut certes envisager de façon pratique des facteurs qui contribuent à l'inflation et dont on a parlé si souvent. Aucun projet d'ordre financier n'aurait probablement une plus grande importance pour les gens que la stabilisation de la valeur du dollar canadien, et le Gouvernement ne pourrait pas en entreprendre de plus important pour le pays. De façon générale, lorsqu'il y a plus d'argent que de marchandises disponibles il est nécessaire de retirer l'excédent de puissance d'achat de la circulation au moyen d'impôts ou de la vente d'obligations, de préférence par la vente d'obligations-impôt, à notre avis.

Ce que nous préconisons, c'est qu'en période où la puissance d'achat est faible, l'administration fasse en sorte de créer et de dépenser assez de devises nouvelles dans le pays pour assurer la stabilité de notre dollar. On a permis à la valeur du dollar de se déprécier d'une façon plutôt dangereuse, et c'est à cause de cette dépréciation que tant de gens, ceux par exemple dont les revenus sont fixes, ne peuvent payer les prix exigés pour ce dont ils ont besoin.

Pendant que je parle de disponibilités monétaires, monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je consigner au compte rendu quelques faits intéressants. Le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) a très souvent parlé des disponibilités monétaires du Canada. Il a souvent signalé que le Gouvernement aurait dû depuis longtemps appliquer un régime de déflation afin de remettre notre économie au point et d'abaisser les prix. Il en a parlé longuement ce matin; et aussi en d'autres occasions. Cette fois, il a mentionné l'exposé budgétaire que l'ancien ministre des Finances (M. Ilsley) a présenté le 12 septembre 1939. A cette époque il nous fallait déployer un véritable effort de guerre. L'honorable député et le ministre des Finances ont déclaré que cet exposé budgétaire de M. Ilsley a été classique en son genre. Je veux citer deux brefs extraits de ce discours, que je trouve aux pages 145 et 146 du hansard du mardi 12 septembre 1939.

Dans le premier cas, M. Ilsley avait énoncé les différents moyens que le Gouvernement pouvait employer afin d'obtenir des revenus lui permettant de faire un effort total de guerre:

> L'inflation nous permettrait également d'affecter nos ressources à des fins de guerre. Nous pouvons créer de nouvelles disponibilités monétaires et les employer à effectuer les achats nécessaires. En ce cas-ci, comme dans les autres, ce qui sera affecté aux fins de la guerre privera quelqu'un. Au lieu d'effectuer un prélèvement sur le particulier sous forme de taxe ou d'emprunt, nous mettrons notre monnaie nouvelle en concurrence avec l'ancienne monnaie qu'il détient et nous le priverons de marchandises et de services en forçant une hausse des prix à son détriment.

Plus loin, il a déclaré:

> Ce n'est pas à dire qu'une expansion de crédit minime et soigneusement réglée ne puisse pas être opportune au début de la guerre, pour favoriser l'accroissement de la production et des emplois. Il faut qu'elle soit peu considérable et soigneusement contrôlée, car ses effets, qui n'apparaissent peut-être pas immédiatement, sont cumulatifs et autrement il serait peut-être impossible de les maîtriser.

Vous aurez noté, monsieur l'Orateur, que M. Ilsley se montre très prudent quant à l'emploi de ce qu'il se plaît à appeler le mécanisme de l'inflation, c'est-à-dire la création, par l'État, d'un pouvoir d'achat qui est mis en circulation pour servir à l'achat des produits dont le pays a besoin, en l'occurrence, pour des fins de guerre.

En 1939, pour lancer l'effort de guerre, stimuler la production et ainsi de suite, l'État a créé et mis en circulation environ 200 millions de dollars. Cet argent n'ayant pas été emprunté, il n'a pas été nécessaire de verser, de ce fait, aucun intérêt.

Les députés seraient sans doute curieux de savoir jusqu'où le Canada est allé en matière d'expansion du crédit. D'après les observations que M. Ilsley formulait en 1939, cette expansion devait être peu considérable et soigneusement contrôlée; elle devait être arrêtée dès que les rouages de l'économie nationale seraient en bonne voie et que le chiffre de l'embauchage augmenterait. Les faits et les chiffres que je vais maintenant consigner

au compte rendu sont loin de concorder avec l'opinion que M. Ilsley exprimait dans le discours dont je viens de citer deux passages.

Jusqu'où le Canada est-il allé en matière d'expansion du crédit, depuis que ce discours a été prononcé? Le meilleur témoignage que j'aie pu trouver, ce sont les bilans et rapports de la Banque du Canada. J'ai ici le rapport du mois de mai cette année et j'y relève des chiffres intéressants.

En 1939 le total des dépôts dans les banques à charte du Canada se chiffrait par $2,914,000,000. En avril 1950, le total de l'approvisionnement en argent, c'est-à-dire le total de l'argent déposé dans les banques du Canada atteignait $8,137,000,000. C'est une augmentation de $5,223,000,000. D'où vient cette énorme expansion depuis 1939? Elle vient, premièrement, de ce que les banques à charte ont acheté des obligations grâce à l'expansion du crédit, ce qui n'a pas été rare du tout. C'était en somme accorder au Gouvernement de nouveaux pouvoirs d'achat après que le Gouvernement eut déposé dans les banques ses obligations à l'égard desquelles il verse un intérêt aux banques; deuxièmement, de prêts consentis au Gouvernement, gagés sur des billets du trésor; troisièmement, de prêts consentis aux producteurs en vue d'accroître le crédit, et, enfin, quatrièmement, de l'accumulation de dépôts étrangers, chacun étant relativement peu important.

Peut-être ne puis-je mieux expliquer ce qui s'est passé au pays depuis 1939 dans le domaine des devises et de l'accroissement du crédit qu'en citant des extraits du même rapport de la Banque du Canada, de mai 1950, notamment le décompte qui est fait à la page 75 des sommes détenues par le public en général à titre de disponibilités. Ces valeurs disponibles se partagent en devises, sous forme de billets ou de numéraire; comptes en banque actifs; comptes en banque inactifs; et valeurs du gouvernement canadien: obligations et billets du Trésor.

Le 31 décembre 1938, peu de temps avant les hostilités, le total de toutes ces espèces de valeurs disponibles se chiffrait à 5,778 millions de dollars. En 1950, elles atteignaient 18,077 millions de dollars. Toutes ces valeurs et toutes ces disponibilités ne sont pas sorties du chapeau d'un prestidigitateur. On les a créées durant la période comprise entre 1938 et 1950; or elles ont augmenté de 12,289 millions de dollars.

Cet accroissement formidable ne peut s'expliquer que par la création d'une nouvelle puissance d'achat par les gouvernements et par les banques, car il n'aurait pu être réalisé autrement. Oui, de 1938 à 1950, les gouvernements et les banques à charte du pays ont accru notre puissance d'achat de 12,289 millions de dollars. Je n'en reconnais pas moins qu'il eût été impossible d'obtenir ce résultat sans la collaboration des producteurs. Évidemment les producteurs ont fait leur part en affectant les prêts à la production de denrées et de services et ont ainsi contribué au maintien du crédit et des devises sur une plus grande échelle.

Cette expansion de 12,289 millions depuis 1939 donne l'impression que la déclaration que formulait M. Ilsley le 12 septembre 1939 s'inspirait de la crainte plutôt que de la connaissance des faits. Voici ce que disait l'ancien ministre des Finances (p. 146 du hansard):

> Cependant, dès que l'augmentation des emplois et de la production sera en bonne voie et certes avant qu'elle approche de ses limites, il faudra arrêter une nouvelle expansion de l'émission de monnaie et de crédit pour éviter le péril d'une inflation progressive.

Je ne prétends pas que ces 12 milliards, 289 millions de dollars de disponibilités de valeurs de l'État représentent une puissance d'achat effective; pas du tout. Mais il est vrai que ces 12 milliards, 289 millions ont été créés sous forme de puissance d'achat effective depuis 1939, et c'est avec ces disponibilités qu'on a acheté les valeurs représentées par cette somme.

Il est donc vrai de dire que, depuis 1939, il y a eu pas moins de 12 milliards, 289 millions de dollars pour fin d'expansion de la monnaie et du crédit par l'entremise du système bancaire. Comme je l'ai déjà signalé, pour quiconque est imbu de l'idée d'abondance, de l'idée que le Canada peut produire et distribuer des denrées et des services au fur et à mesure de ses besoins, et cela jusqu'à concurrence de 12 milliards, 289 millions de dollars, cette somme n'est pas du tout étonnante. Mais, à coup sûr, le ministre des Finances songeait en 1939 plutôt à la rareté qu'à l'abondance.

Enfin, je voudrais savoir quelle serait la différence entre l'expansion de la monnaie au moyen de la vente d'obligations aux banques à charte, méthode fort en honneur durant la seconde guerre mondiale, et la création par le Gouvernement de monnaie supplémentaire, méthode dite inflationniste, et l'affectation de ladite monnaie à l'achat des matières dont l'État a besoin.

C'est là une question sérieuse qui mérite une réponse. La seule différence, à mon avis, c'est qu'en fin de compte, lorsque nous recourons à la méthode des obligations et de la banque à charte pour accroître nos disponibilités en monnaie, la population ne cesse de verser de fortes sommes en intérêts aux banques à charte. Notre population

pourrait réaliser des économies considérables, d'abord, en intérêt et aussi en impôt, si le Gouvernement voulait créer lui-même la monnaie supplémentaire qu'il lui faut. Un organisme de l'État pourrait exercer un contrôle beaucoup plus étroit sur ces disponibilités monétaires et nous ne serions pas constamment menacés d'une inflation sérieuse ni d'une grave déflation.

En terminant, je dirai un mot de l'intéressante déclaration que le ministre a faite dans son exposé budgétaire au sujet du programme que le Gouvernement,—peut-être à juste titre,—entend appliquer durant cette période de crise. Les députés créditistes ont écouté avec un vif intérêt l'exposé de ce programme que le ministre appelle programme de paiement au fur et à mesure. Voici en quels termes il le définit:

Le programme du paiement au fur et à mesure comporte pour le Gouvernement l'obligation d'acquitter pleinement ses dépenses au moyen d'impôts et d'autres revenus budgétaires. En raison de la plénitude de l'emploi et de l'activité des affaires à l'heure actuelle, c'est le seul programme financier de bon aloi. Ce serait manquer du sens de responsabilité et induire le public en erreur que de négliger de prendre de telles mesures.

Le ministre des Finances et le député de Greenwood ont tous deux cité un passage du discours prononcé en 1939 par l'ancien ministre des Finances, M. Ilsley. Tous deux semblent tenir ce discours pour un classique, dans la mesure surtout où il expose le programme de paiement au fur et à mesure. Comme on peut le voir à la page 187 du compte rendu du 2 septembre, le député de Greenwood a dit ceci à une séance antérieure:

L'orateur . . .

Et il se reportait au discours prononcé par l'ancien ministre des Finances:

. . . continue en disant que quand l'économie est au-dessous de son niveau normal, elle justifie un certain gonflement de crédit, comme le fait s'est produit à l'automne de 1939; mais c'était parce qu'il fallait stimuler le commerce, parce que l'activité industrielle avait diminué; c'était la parfaite antithèse de la situation actuelle. Voici donc la dernière citation que je vais vous lire:

Il a ensuite puisé la citation suivante dans un discours de M. Ilsley:

Quand une économie est en pleine production et l'emploi en plein essor, le seul résultat d'une expansion monétaire et fiduciaire serait la hausse des prix sans l'accroissement de la production. A ce point se déclenche la spirale cumulative de l'inflation avec toutes les conséquences funestes pour l'économie.

Ayant achevé la citation, l'honorable député concluait par ces mots:

La décision à laquelle on recourt aujourd'hui ne tient aucun compte de la déclaration du 12 septembre 1939 et dont la logique me paraît pourtant indiscutable. La situation actuelle semble en tous points semblables à celle dont il est fait mention dans les textes que j'ai cités. Malgré tout, la mesure à laquelle on recourt est exactement l'opposé de ce qui paraissait sage à ce moment-là.

J'ai pour l'honorable député de Greenwood de l'affection et une grande estime. C'est un homme aimable et sa compagnie me plaît. J'espère que nous aurons toujours l'occasion de fréquenter des hommes aussi intelligents. Mais, d'après ce que j'ai pu lui entendre dire si souvent en cette enceinte, au sujet de la politique financière, je ne puis que remercier le ciel à genoux de ce qu'il ne soit pas ministre des Finances. S'il l'était, je suis sûr qu'il aurait mis toute sa compétence à l'application de mesures destinées à réduire la puissance d'achat des Canadiens.

En d'autres termes, je suis convaincu qu'il aurait présenté depuis longtemps un programme de déflation. D'après le régime actuel, le seul moyen d'y arriver c'est d'imposer à dessein aux Canadiens une politique de chômage. Il n'y a pas d'autre façon. J'espère que l'honorable député ne deviendra jamais ministre des Finances tant qu'il conservera son attitude actuelle ou, du moins, tant qu'il ne sera pas débarrassé de la fausse idéologie de la circulation restreinte qui l'oblige à songer continuellement à limiter l'argent disponible plutôt que d'accroître la production de denrées et de services. Je suis convaincu que le coût élevé de la vie en ce moment ne résulte pas, dans une mesure appréciable, du volume de puissance réelle d'achat au Canada. Je crains de m'être un peu trop éloigné de mon intention première, qui était de commenter la politique plutôt mystérieuse que le ministre des Finances appelle programme de paiement au fur et à mesure.

De quoi s'agit-il au juste? Voilà ce que j'essaie de découvrir. On attribue cette politique à M. Ilsley. Les honorables députés peuvent lire ce qu'il disait à ce sujet. Je ne m'attarderai pas à citer ses paroles, qui sont consignées dans les *Débats* du 12 septembre 1939. Il y a deux façons d'envisager ce programme de paiement au fur et à mesure. La première, c'est du point de vue de la nation par rapport aux autres nations. Si nous n'empruntons pas à l'étranger, si nous vivons en nation indépendante, je crois que nous pouvons dire que nous suivons un programme de paiement au fur et à mesure.

L'autre façon est d'équilibrer parfaitement les dépenses et les recettes de l'État. Ce dernier moyen semble être celui dont a parlé M. Ilsley; il songeait à un programme qui permettrait de payer les dépenses de guerre en recourant à la fois aux impôts ainsi qu'à des emprunts auprès de la population et des banques à charte. Les chiffres que j'ai cités montrent jusqu'où nous avons poussé cette

politique d'emprunt, qui ne peut certainement pas porter le nom de politique de paiement au fur et à mesure. S'il est vrai que M. Ilsley avait mis en vigueur une politique de ce genre, je pose cette question: comment se fait-il que la dette nationale ait augmenté depuis 1939 d'environ 12 milliards?

Le fait est que ni le présent gouvernement ni aucun autre, si ce n'est le gouvernement de la province d'Alberta, n'a adopté de politique de paiement au fur et à mesure. Je parle ainsi sérieusement. Le gouvernement de cette province a réellement maintenu ses dépenses dans les limites de ses revenus budgétaires. Au cours des treize dernières années, c'est-à-dire depuis 1937, il n'a pas emprunté un seul dollar de personne. De plus, au cours de cette période, il a remboursé 50 millions de sa dette. Voilà vraiment une politique de paiement au fur et à mesure.

M. Blackmore: Cette politique a été mise en vigueur avant que l'on découvre du pétrole.

M. Low: C'est une politique à laquelle je souscris entièrement. Je voudrais que le ministre l'adopte.

L'hon. M. Abbott: La province d'Alberta n'a pas à faire la guerre.

M. Low: Le Gouvernement dispose des rouages voulus pour y réussir sans dépenser un centin et le ministre le sait bien. J'ai eu à faire dans l'élaboration du programme de l'Alberta. Nous y étions en guerre, une guerre contre la pauvreté. De plus, je suis convaincu que le Gouvernement pourrait et devrait appliquer un véritable programme de paiement au fur et à mesure, s'il recourait au pouvoir souverain que lui attribue la constitution en vue de créer l'argent dont il a besoin pour maintenir l'économie du Canada puissante et saine, pour assurer aux Canadiens le bonheur, des emplois et la sécurité.

En terminant, disons que s'il appliquait et suivait scrupuleusement cette ligne de conduite, les impôts au Canada pourraient devenir un instrument qui servirait à prévenir l'inflation en retirant toute puissance d'achat inutile ou excessive.

M. L.-Philippe Picard (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, la session parlementaire se poursuit inexorablement vers une fin très prochaine, et il me vient à l'esprit cette question, qui a dû se poser à d'autres députés, de savoir si je remplirais mieux mon devoir en approuvant en silence les décisions du Gouvernement en vue de hâter le plus possible la fin de nos séances, ou en formulant mes observations, pour ce qu'elles valent, à l'égard des mesures très importantes prises par le Gouvernement dans la crise actuelle et que nous avons été priés d'appuyer, ce que nous avons déjà fait par nos votes antérieurs.

Pour ma part, il me semblerait manquer à mon devoir envers mes électeurs si je ne formulais pas, dans un moment comme celui-ci, les quelques observations qui me viennent à l'esprit.

Quant au pouvoir exécutif, il a accompli son devoir, quand, après mûre délibération, nanti de renseignements plus abondants qu'il n'a voulu ou apparemment pu nous en donner dès le début, il a proposé à la Chambre une série de mesures. Nous, qui formons le pouvoir législatif, avons été requis de donner force de loi à l'application du programme que le Gouvernement a jugé opportun d'adopter et on nous demande maintenant d'approuver les moyens de faire face aux besoins financiers de l'administration.

Si recommandable que soit le désir d'éviter la temporisation et d'expédier les travaux de la Chambre, ce contre quoi personne ne saurait s'élever, je suis convaincu que ce désir n'a pas pour objet de restreindre en quoi que ce soit la complète expression de leurs opinions de la part des représentants élus par le peuple, à ce moment où des mesures d'une telle importance leur sont soumises. Autrement, ce serait contribuer à détruire les objectifs mêmes que nous prétendons vouloir atteindre, c'est-à-dire la protection de nos libertés démocratiques.

C'est donc avec le vif sentiment de remplir la tâche que m'ont confiée mes électeurs que j'utiliserai le temps à ma disposition sans me reprocher de retarder, peut-être quelque peu, l'adoption de mesures qui ratifieront les dispositions urgentes qu'on a déjà prises. Leur application n'en sera pas retardée ni compromise même si les membres de l'exécutif sont retenus un peu plus longtemps dans l'enceinte de cette assemblée et ne peuvent retourner immédiatement à l'intimité de leurs bureaux départementaux.

Je ne chercherai pas comme les honorables députés qui m'ont précédé à critiquer les résolutions budgétaires, ni n'ai-je l'intention, à ce stade des délibérations, de faire de longues observations quant aux mesures qu'on devrait prendre l'an prochain pour faire face aux immenses dépenses que nous serons peut-être appelés à effectuer. Le pays a fait un bon accueil au budget dans sa forme actuelle. C'est un budget de taxes de luxe. Il est vrai, comme certains l'ont dit, qu'il peut ne pas suffire à réprimer les tendances inflationnistes, mais nous devrions comprendre qu'il s'écoulera un certain temps avant

que les sommes affectées au réarmement atteignent le stade de la circulation. L'économie nationale n'en ressentira pas les effets avant que nous ayons eu l'occasion d'étudier le budget de l'an prochain.

A l'égard de l'an prochain, je propose seulement qu'on n'abaisse pas les niveaux du revenu exempté de l'impôt; de cette manière, ceux qui n'ont pas été en mesure de se constituer des réserves pour les mauvais jours ou qui ont touché des salaires moins élevés ces deux dernières années, ou qui ont même été sans emploi, pourraient avoir l'occasion au cours des années à venir de se rattrapper et d'atteindre une moyenne raisonnable de revenu pour une période de cinq ans.

J'ai l'intention aujourd'hui d'examiner la situation mondiale qui a rendu ce budget nécessaire et qui a motivé en partie notre convocation à Ottawa. Je considère qu'ainsi je suivrai la tradition selon laquelle un député peut, pendant le débat sur le budget, aborder tout problème qui a influé sur la présentation des résolutions budgétaires. Que nous le voulions ou non, il faut reconnaître que nous, membres de la Chambre des communes, prenons aujourd'hui des mesures positives en vue de lancer de nouveau le Canada dans des aventures militaires. Le sort en est jeté et nous nous préparons contre la possibilité d'une guerre. Bien entendu, comme toujours, nous sommes imbus de l'idéal le plus noble: le maintien de la paix. Nous appliquons simplement le vieux principe que nous avons tous appris à l'école: *Si vis pacem, para bellum*, si tu veux la paix, prépare la guerre. Cependant, il est avéré que les préparatifs n'ont jamais empêché la guerre; mais on peut remarquer qu'ils l'ont parfois retardée et qu'ils ont placé les nations qui y ont recouru dans une meilleure posture lorsque la guerre est venue.

Néanmoins, ne nous faisons pas d'illusion. Durant la présente session, nous sommes dans la même situation que les parlements qui ont siégé en 1900, en 1914 et en 1939. La seule différence, c'est que cette fois-ci on ne doit pas déclarer la guerre; mais nos actes auront sur la vie du pays la même portée que ceux des législateurs qui siégeaient ici à la veille de la guerre en Afrique du Sud et des deux guerres mondiales. A mon sens, nous rendrions un mauvais service au Gouvernement et au pays si nous ne nous rendions pas compte de l'importance de nos actes et si notre conduite pouvait porter le Gouvernement à croire que c'est avec enthousiasme et gaieté de cœur que nous appuyons ses décisions. C'est avec la plus profonde répugnance que je vois le Canada se plonger, aux côtés des deux grands empires de langue anglaise et en tête de la plupart des autres nations de l'univers, dans les stades préliminaires d'une troisième guerre mondiale.

Toutefois, je n'appuierais pour rien au monde les vues exprimées par certains députés et selon lesquelles, au lieu de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer notre sécurité, nous devrions attendre pour agir que nos rives soient menacées. Il est évident qu'il serait alors trop tard. Les leçons de la dernière guerre, de même que la marche des événements en Europe à la fin des hostilités, devraient suffire à nous faire comprendre que notre sécurité est liée à celle des autres pays démocratiques. Il est non moins évident que nous avons le devoir d'appuyer toutes les mesures destinées à renforcer notre position et à démontrer aux agresseurs possibles que, de concert avec d'autres nations libres, nous sommes résolus à agir conjointement et solidairement en vue de résister à toute tentative, d'où qu'elle vienne, d'engloutir le monde pièce à pièce, comme l'a tenté Hitler pendant la dernière guerre et comme l'a fait depuis la fin de la guerre, par des voies détournées, l'Union soviétique.

A quelques exceptions près,—elles sont, heureusement, remarquablement peu nombreuses,—nous sommes tous d'accord sur ce point. Là où nous différons d'avis, c'est sur la façon d'en arriver là, sur les meilleures méthodes à prendre pour servir le bien commun et assurer notre propre sécurité. Quelle est la situation actuelle? En une heure de crise, alors que le monde a presque perdu tout espoir de voir la paix solidement établie, qu'il s'inquiète de ce que demain lui réserve, le Canada doit de nouveau décider la voie qu'il suivra. Cette fois, les buts formulés des pays démocratiques sont plus près que jamais de leurs buts réels. Il est notoire que, dans toute guerre, comme dans les agissements des êtres humains en général, il y a les buts formulés, ceux qu'on proclame qui sont nobles et méritent l'appui, et il y a les buts réels, moins nobles et qui ne coïncident pas toujours avec les premiers. Dans la guerre sud-africaine, par exemple, les buts formulés étaient très nobles et les buts véritables l'étaient moins, comme l'ont démontré beaucoup d'historiens; mais, dans les circonstances actuelles, les buts formulés, c'est-à-dire la défense de la démocratie et de nos libertés, se rapprochent plus des buts véritables: la défense de nos propres intérêts.

Il est vrai qu'il y va de la survivance de notre mode de vie et cela comprend plus de choses qu'on ne le croirait au premier abord. Notre niveau de vie même, notre bien-être économique sont en jeu, car nous sommes une nation exportatrice et, si le monde était

dominé par la Russie soviétique, notre situation serait peut-être plus mauvaise que dans un monde influencé par les États-Unis. Il est vrai aussi, nous devons en convenir, que la lutte qui menace de se répandre dans le monde entier, se livre entre deux grandes puissances impérialistes. L'une vise à l'expansion et à la suprématie économiques, tandis que l'autre a deux buts: répandre la domination communiste afin d'aider les Soviets à dominer le monde.

Le rêve dont s'accompagnait l'institution de l'organisation des Nations Unies, il y a cinq ans, s'est vite dissipé lorsque le manque de collaboration de la Russie est devenu évident. Mais la faiblesse de cet organisme international remonte plus loin, aux concessions consenties à Yalta et à Potsdam et au droit de veto qui était considéré comme sacré non seulement par la Russie mais par chacune des cinq grandes puissances qui en jouissaient. Soyons francs à cet égard. Les États-Unis ne veulent pas plus que la Russie que les petites nations leur tracent leur ligne de conduite. Si les États-Unis croyaient qu'ils seraient mis en minorité systématiquement à l'ONU, ils ne seraient pas plus contents que la Russie l'est actuellement et ils pourraient agir autrement.

Comme nous ne pouvons compter sur les rouages de l'ONU pour préserver la paix mondiale et comme l'Union soviétique semble déterminée à étendre sa domination au monde entier soit directement soit par l'intermédiaire de ses satellites ou par l'œuvre des partis communistes d'autres pays, soumis à la volonté de Moscou, nous devons plus que jamais comprendre que seule l'action collective assurera la sécurité. C'est à la poursuite de cette fin que le Gouvernement a engagé le Canada, et aux dernières élections, la population a catégoriquement approuvé les décisions du Gouvernement.

Après une certaine période de discussion à l'ONU, nous en sommes venus au point où il nous faut nous préparer à respecter nos engagements. Le Canada, a-t-il été dit, n'a jamais pris d'obligations précises pour ce qui est des Nations Unies. C'est exact, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) l'a reconnu. Nos obligations les plus précises sont celles que nous avons assumées aux termes du pacte de l'Atlantique. Elles non plus ne sont pas bien déterminées, mais il n'en reste pas moins qu'on a accepté certaines obligations morales au nom du pays. Leur manque de précision n'en fera qu'augmenter la responsabilité du Gouvernement lorsqu'il faudra en fixer l'étendue. Voilà pourquoi le Gouvernement devrait être des plus prudents dans son approbation des propositions qu'on lui fait et dans son attitude devant les problèmes de ce genre à mesure qu'ils se présentent.

[M. Picard.]

C'est en préparant le pays à faire face à toute éventualité que le Gouvernement peut le mieux s'aquitter de sa responsabilité. Il serait donc insensé de se lier par de lourds engagements au bruit de la première salve tirée en Corée. L'ensemble de la population approuvera l'expansion de nos services armés; les sommes qu'on affecte à cette fin sont comme une première prime d'une police d'assurance qui nécessitera le paiement de bien d'autres primes au cours des années à venir.

Le principe de la sécurité collective comporte, pour celui qui l'a accepté, l'obligation de se préparer à se défendre lui-même et partager la tâche commune. Cette tâche peut exiger la présence de nos troupes à plus d'un endroit si, comme on peut s'y attendre, le mouvement d'expansion soviétique s'étend à tous les points où il est à craindre. Serait-il sage, dans les circonstances, comme le voudraient certains députés de l'opposition, de concentrer une trop forte part de nos effectifs à un endroit seulement? C'est à ceux sur qui retombe la responsabilité qu'il appartient d'en décider. C'est pourquoi un mot de prudence n'est peut-être pas déplacé. Il est également possible que le gouvernement américain ait fait pression auprès du gouvernement canadien afin d'obtenir des engagements considérables et déterminés. Le ton de maintes publications, tant américaines que canadiennes, reflète cette possibilité. La revue *Time* renfermait, il y a quelques semaines, l'affirmation suivante:

> Le gouvernement canadien a, la semaine dernière, cédé devant la clameur croissante qui insiste sur l'envoi d'une armée de terre canadienne qui combattrait aux côtés des forces américaines, en Corée... La pression diplomatique exercée sur le Gouvernement d'Ottawa s'est accrue, de concert avec les réclamations du public. L'ambassade des États-Unis à Ottawa et l'ambassade du Canada à Washington ont demandé si instamment une armée de terre canadienne qu'à Ottawa certains hauts fonctionnaires susceptibles s'en sont offusqués.

Le *Financial Times* de Montréal, livraison du 8 septembre, renfermait un article signé V.A.B., qui contenait l'affirmation suivante:

> Les États-Unis ne sont pas trop satisfaits de l'attitude prise jusqu'ici par le Canada à l'égard de la situation coréenne. Ils n'en parlent pas trop mais ils ont, en général, le sentiment de porter la majeure partie du fardeau. Ils n'aiment pas cela et qui peut les en blâmer?
>
> Il faudra faire un peu plus qu'une démonstration symbolique d'assistance avant qu'on en finisse avec cette affaire.

M. Gauthier (Portneuf): Qui a dit cela?

M. Picard: L'article est signé "V.A.B.". Il s'agit, il va sans dire, de suppositions et d'opinions exprimées par des journalistes. Ce sont néanmoins des suppositions logiques et des opinions qui sont partagées par plusieurs. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi le

Canada suivrait aveuglément la ligne de conduite tracée par les États-Unis à l'égard de toutes les questions, pas plus qu'il n'aurait dû suivre antérieurement celle de la Grande-Bretagne et je ne puis croire un seul instant que le présent Gouvernement adopterait librement cette politique. Certains honorables députés seront peut-être étonnés, mais je leur assure que je ne m'exprime pas ainsi par antagonisme envers les États-Unis. Au contraire, je n'aurais pas les objections qu'ont certains membres de la Chambre, à ce que les provinces canadiennes deviennent des États de l'union. Du point de vue économique, je crois que ce serait peut-être plus avantageux pour nous si tous les gens vivant au nord du Rio-Grande étaient citoyens d'une seule grande nation unie. Dans les circonstances actuelles, nous devons faire face à peu près aux mêmes difficultés que les citoyens américains, sans toutefois jouir de tous les mêmes privilèges. Cependant, c'est là une tout autre question qui m'est venue à l'esprit en songeant à la possibilité que le Canada devienne satellite des États-Unis.

Si nous voulons garder nos institutions parlementaires telles qu'elles sont aujourd'hui; si nous voulons rester une entité nationale distincte, ne nous contentons pas de mots, mais recourons aux actes. D'un autre côté, si nous devons recevoir nos directives de Washington, envoyons-y nos représentants et devenons Américains. Un grand nombre de citoyens de ce pays-là, en particulier ceux qui s'opposent à la présente administration, prétendent que Washington n'a eu depuis la guerre aucune politique étrangère précise, qu'au mieux, les États-Unis ont eu une politique d'expédients. Il est évident que le gouvernement des États-Unis s'est montré hésitant, que pendant l'après-guerre sa politique d'extrême Orient a été marquée d'un grand nombre d'erreurs regrettables.

Quels que soient les responsables de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, il est clair qu'elle provient des menées expansionnistes des Soviets et de leurs satellites, qui n'ont pas eu, pour contre-poids, une attitude suffisamment prudente de la part des États-Unis. Quoi qu'il en soit, nous avons aujourd'hui à faire face à une situation qui ne nous laisse aucun choix. Nous sommes obligés d'entreprendre un programme de préparation, et nous semblons tous d'accord sur ce point, sauf quelques exceptions.

Il est intéressant, tout de même, de constater que chez nous les événements se sont succédés de la même façon qu'aux deux dernières guerres: d'abord, de la propagande de presse, puis les journaux tories insistant pour que nous prenions les devants sur tous les autres. On a procédé de la même façon cette fois encore, à l'occasion de cette nouvelle crise. Les États-Unis avaient à peine décidé d'intervenir en Corée, et la proposition américaine n'était pas encore acceptée par les Nations Unies que la presse anglo-canadienne réclamait déjà notre entrée immédiate dans la lutte.

De même, à la première occasion, nous avons entendu les chefs tories reprocher au Gouvernement ce qu'ils ont appelé l'insuffisance des mesures prises et la négligence du Gouvernement à envoyer toutes nos troupes combattre en Corée. Toujours fidèles à eux-mêmes, tous leurs amis du Québec ont, à l'exception d'un seul, proclamé la théorie de la non participation et reproché au Gouvernement d'avoir trop poussé les préparatifs militaires. La même double tactique adoptée jusqu'ici par ce parti est encore en évidence. En 1939, le seul conservateur québecois à la Chambre, l'honorable député de Gaspé (M. Roy) a refusé d'adopter l'opinion de son parti. Il a également pris le Gouvernement à partie pour avoir trop fait, pendant que ses chefs reprochaient au Gouvernement sa négligence et son manque d'énergie. L'honorable député de Labelle (M. Courtemanche) a fait la même chose cette année. Je dois dire, cependant, que le ton général du discours prononcé le 1er septembre par son chef et du discours que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) a prononcé le 4 septembre font plus honneur à son parti que le sien. Mais il est évident qu'une fois de plus, fidèles à leurs traditions, les conservateurs du Québec ont un programme différent de celui de leurs collègues des autres provinces. La tendance générale du parti, cependant, a été de demander que le Canada se jette tête baissée dans la mêlée, qu'il s'engage plus à fond que tout le monde.

Quant au Gouvernement, son attitude a été clairement définie par le premier ministre et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les chefs du Gouvernement, fidèles à la tradition libérale, n'ont pas perdu le nord. Ils ont étudié bien à fond les mesures qui se recommandaient dans l'intérêt du pays, compte tenu des obligations contractées aux termes de la Charte des Nations Unies et du Pacte de l'Atlantique-Nord. Nous avons ratifié les décisions qu'ils ont prises jusqu'à présent à cet égard, et le temps est maintenant venu pour nous de leur fournir les moyens d'y donner suite. A mon avis, les discours prononcés à la Chambre par le premier ministre, le 1er septembre, et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 31 août et le 4 septembre, méritent d'être

largement diffusés, car on y trouve un exposé clair et complet de l'attitude du Canada et des décisions du Gouvernement.

Nous avons approuvé l'envoi de trois destroyers et d'une escadrille aérienne de transport, ainsi que le recrutement de certains effectifs de terre, qui répondent jusqu'à présent à nos obligations envers l'ONU. Des membres de l'opposition ont critiqué l'insuffisance de cette participation. Quant à moi, je partage l'opinion formulée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 4 septembre, quand il disait:

> Au nombre des pays qui ont répondu utilement à l'appel des Nations Unies, le Canada occupe une place enviable et n'a pas à s'excuser à qui que ce soit de son geste.

Si nous examinons les engagements pris par les autres membres de l'ONU qui ont répondu à l'appel du secrétaire général, nous constatons que le Canada, comme d'habitude, a fait plus que la plupart des autres, bien entendu à l'exception des États-Unis, dont les forces engagées en Corée ne sont pas comprises dans la liste que je vous communiquerai incessamment. J'ai tiré ces renseignements de rapports et de mémoires présentés par le secrétariat de l'ONU jusqu'à la dernière semaine d'août. Voici quels sont ces engagements: le Royaume-Uni, 4,000 hommes de troupe au sol, plus deux bataillons déjà en poste à Hong Kong; l'Australie, 4,000 soldats; la Nouvelle-Zélande, 4,000 hommes de troupe; la Chine nationaliste a offert trois divisions, qu'on n'a pas acceptées jusqu'à présent: les Pays-Bas, deux bataillons; les Philippines, 5,000 soldats; le Canada, 5,000 ou 6,000 hommes de troupe, chiffre qu'on a maintenant porté à 15,000; la Bolivie, trente officiers de l'armée de terre; la Thaïlande, 4,000 soldats; la Belgique, des forces d'infanterie non spécifiées; le Salvador, des volontaires qui recevront leur instruction aux États-Unis; le Panama, des volontaires en nombre indéterminé; la Turquie, 4,500 hommes de troupe de combat; la France, 800 fantassins.

Voici quels sont les engagements relativement aux forces navales et aériennes: le Royaume-Uni, forces navales non déterminées, notamment des porte-avions; l'Australie, trois navires de guerre et une escadrille de chasse; le Canada, trois contre-torpilleurs et une escadrille d'avions de transport; la Nouvelle-Zélande, deux frégates; les Pays-Bas, un contre-torpilleur; la Norvège, des navires marchands en nombre indéterminé; la France, un aviso de 1re classe; l'Afrique du Sud, une escadrille de chasse; la Belgique, transport aérien, non spécifié; la Chine nationaliste, navires d'escorte et transport aérien, non encore acceptés.

[M. Picard.]

En ce qui concerne l'aide économique et médicale, nous avons les engagements suivants: Danemark, unité d'ambulanciers; Nicaragua, vivres et matières premières; Philippines, produits pharmaceutiques, pansements et vivres; Suède, hôpital de campagne; Libéria, caoutchouc naturel d'une valeur de $10,000; Israël, aide médicale; Liban, $50,000 en secours de guerre; Inde, unités d'ambulanciers et de chirurgiens; Panama, terrains de manœuvres et bases aériennes.

Ces données devraient servir de réponse à ceux qui pensent que nous n'avons pas assez fait; elles devraient démontrer que le Canada, suivant sa tradition, a de nouveau donné le ton. Je ne puis m'empêcher de noter que les effectifs de 6,000 hommes que nous avons d'abord entrepris de former ont été portés à 15,000 hommes. Nos stratégistes n'oublieront pas, je l'espère, que d'autres situations peuvent surgir qui exigeront notre collaboration ailleurs et qu'il serait peut-être sage de régler notre action en fonction, non seulement des Etats-Unis, mais aussi des cinquante-trois autres membres de l'ONU.

Le premier principe de la sécurité collective est d'assurer, dans une certaine mesure, la défense de son propre pays, surtout lorsque, comme dans notre cas, il peut être l'un des endroits sensibles.

Les engagements financiers que nous avons approuvés la semaine dernière comportent un poste qui m'inquiète un peu. Je veux parler de la somme de 300 millions de dollars destinée à venir en aide aux signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. S'agit-il là du point de départ d'un nouveau programme de prêt-bail semblable à celui qu'on a appliqué pendant la dernière guerre? Le 5 septembre, comme en fait foi le hansard, à la page 307, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) disait avec réserve:

> Je n'ai pas fait mention ici, bien que j'en aie tenu compte dans l'estimation, d'une partie d'un autre crédit visée par le présent projet de résolution, soit les 300 millions à voter en vue d'aider à fournir du matériel, des aménagements, des services, et le reste, aux nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord.

Je me demande à quels pays cet équipement sera donné. A ceux qui en ont le plus besoin? A ceux dont le niveau de vie est le plus bas et qui éprouvent le plus d'ennuis, ou à ceux qui insistent le plus, à ceux qui ont les meilleurs porte-parole à Ottawa? Je me demande aussi combien de pays, à part les États-Unis, joueront le rôle du Père Noël à l'égard des autres nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Je me demande, en outre, si nous n'établissons pas ainsi un précédent qu'il faudra suivre de temps en temps. Pouvons-nous recommencer à nous montrer généreux? Quels effets notre budget subi-

ra-t-il par suite de cadeaux de 300 millions de dollars? Je tiens à souligner que j'appuie le principe de la sécurité collective et je crois que nous sommes obligés d'en partager le fardeau; mais je songe aussi au fardeau que devront porter les contribuables canadiens si nous continuons de nous comporter en millionnaires simplement parce que nos voisins sont de vrais millionnaires.

Je tiens à mentionner en passant, monsieur l'Orateur, une déclaration anonyme qui a été distribuée par la poste et par des particuliers et qui était censée représenter les vues d'une députation de jeunes de la province de Québec au sujet de l'envoi de troupes en Corée et de l'attitude du Gouvernement devant la présente crise.

Je crois qu'il serait utile que la jeunesse, et toute la population de ma province, soit mise en garde contre cet écrit. C'est un bel exemple de la propagande communiste dictée par Moscou, savamment conçue pour dénaturer les faits. Certains des arguments invoqués pour conclure que le Canada devrait complaisamment se tenir à l'écart et ne rien faire, sont précisément les arguments qui m'inciteraient à appuyer tout programme de préparatifs militaires. Je cite:

Nous aimons notre pays, notre province.

C'est ce qu'affirme la déclaration, qui poursuit:

Nous savons que nous avons des responsabilités: consacrer nos énergies à rendre notre pays plus beau, à y rendre la vie meilleure et plus heureuse par notre travail.

C'est là le but que tous les Canadiens visent, mais afin que chacun puisse de la sorte accomplir sa tâche, nous devons assurer la sécurité au pays, et le meilleur moyen est l'action collective. La déclaration continue:

Nous ne pensons pas que le meilleur moyen d'utiliser nos vies soit de les offrir sur les champs de bataille de pays étrangers, pour des intérêts étrangers.

C'est triste, il est vrai, que les jeunes, pleins de force et de santé, soient appelés à la défense du pays; mais c'est rendu nécessaire par les maîtres des auteurs de la déclaration, à cause de leurs agissements partout dans le monde, du maintien de millions de soldats sous les armes, en Russie, et de la façon dont ils arment et forment des masses de partisans fanatiques en d'autres pays. Quand ils parlent d'intérêts étrangers, ils veulent comparer le présent état d'alerte à la guerre sud-africaine ou à la première Grande Guerre, qui, dans l'esprit de bien des gens de ma province, ont été de celles où les soldats canadiens ont combattu plus pour défendre ce que j'appellerais des intérêts étrangers que pour la sécurité du pays. Pourtant je suis convaincu que les gens ne peuvent être ainsi trompés aujourd'hui; ils se rendent compte que, même si le Canada doit porter sa part du fardeau sur des champs de bataille étrangers, c'est parce qu'il comprend qu'à l'heure actuelle seule la défense collective peut assurer la sécurité individuelle.

La conclusion de cette déclaration est telle que je puis l'approuver à la lettre mais en donnant à chacun des mots son sens véritable:

Nous demandons donc aujourd'hui: *pas de vies canadiennes pour la Corée—mais une politique canadienne indépendante qui aide à conserver la paix dans le monde.*

"Aucune vie canadienne pour la Corée", j'en suis, car je soutiens que si des Canadiens sont tués là-bas, ils mourront non pas pour la Corée mais pour le Canada afin que ce qui se passe en Corée nous soit épargné.

"Une politique canadienne indépendante", j'en suis encore. C'est en toute indépendance que nous devons déterminer notre ligne de conduite, comme tous les autres pays signataires du pacte de l'Atlantique, comme tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont répondu à l'appel, convaincus que nous sommes de ne conserver notre indépendance que si nous pouvons nous libérer des menaces et du chantage des Soviets.

"Une politique qui aide à conserver la paix dans le monde". De nouveau j'en conviens, parce que je considère que la meilleure chance que le monde a d'éviter une guerre est de montrer aux Soviets que toutes les autres nations au monde qui jouissent encore de la liberté résisteront collectivement.

Une période d'apaisement n'a donné aucun bon résultat. Chaque nouveau mouvement en vue d'étendre l'influence soviétique en Europe par l'intervention déguisée des Russes a été suivi de nouvelles intrigues et a révélé de nouvelles ambitions. Militairement, la Russie est aujourd'hui plus puissante que tout autre pays, et ses amis aimeraient sans doute que les autres nations ne soient pas en mesure de faire face à la puissance soviétique et de la repousser, si elle est un jour déchaînée.

Il est bon de savoir que des copies de cette déclaration ont été distribuées un peu partout, bien que la poste ne nous l'ait apportée qu'aujourd'hui. Cette même déclaration a été distribuée dans nos villages et ailleurs. Voici ma réponse à ces pacifistes: Que la Russie laisse entrer à l'intérieur de ses frontières des commissions de l'ONU afin de vérifier ses armements. Que la Russie donne au monde l'assurance et la preuve qu'elle désarme et le reste du monde ne parlera plus d'armements. Il ne sera plus question de

s'armer. Que la Russie accepte le principe de la surveillance et de l'inspection des entreprises d'énergie atomique dans les limites de son propre territoire, et alors les États-Unis pourront accepter de détruire leurs bombes. Répondons à ceux qui se font chez nous les apôtres de la paix que si la Russie veut rester proportionnellement aussi désarmée que le Canada l'est aujourd'hui, nous croirons alors à la sincérité de ces apôtres canadiens de la paix.

Je ne crois pas qu'il soit sage de fonder notre attitude dans la présente crise sur le seul domaine des idées, bien que ce domaine ait beaucoup d'importance à nos yeux. Le maintien de notre sécurité, de notre niveau d'existence et même de notre mode de vie peut être considéré comme plus important par notre jeunesse. D'ailleurs, pour être franc, je ne crois pas que la guerre qui se déroule en Corée vise surtout à doter les Coréens d'institutions libres et démocratiques. C'est peut-être un objectif, comme je l'ai déjà dit, mais si c'est le seul objectif de la destruction qui fait présentement rage dans la Corée du Sud, il ne se réalisera guère puisque, la guerre finie, il ne restera pas grand chose à démocratiser.

Les Russes ne pouvaient choisir de meilleur endroit pour obtenir une idée de la façon dont les Américains réagiraient devant leur guerre par procuration. Je suis porté à croire qu'il y a à peine un an, les autorités américaines n'avaient jamais songé à l'idée de défendre la Corée du Sud. S'il en était autrement, il serait difficile d'expliquer leur manque de préparation. Que les Américains aient soudainement changé d'idée, cela paraît évident et nous sommes aujourd'hui tous sujets à souffrir à cause de leurs bévues antérieures. Ce qui est triste, c'est que nous ne pouvons éviter d'être entraînés dans ce gâchis.

La politique américaine à l'égard de Formose est d'autant plus surprenante. Nous devons tous l'admettre, bien que nous éprouvions tous de la sympathie pour eux. Pendant que Chiang était encore le maître de parties considérables du territoire de la Chine, il est devenu de bon ton, à Washington, de jeter du discrédit sur le gouvernement de Chiang, à cause de son peu d'efficacité, en raison de la corruption de certains de ses hauts fonctionnaires, et du manque de pratiques et de tendances démocratiques; et on ne l'a pas ou presque pas aidé quand on pouvait encore espérer qu'il tiendrait ferme.

Maintenant qu'il ne détient plus que Formose, maintenant que Mao a réorganisé ou réorganise le continent, les États-Unis veulent défendre Formose et refusent de se rendre à l'évidence des changements qui se sont opérés en Chine continentale.

Sur ce point également, n'allons pas nous illusionner. Ce qui est survenu en extrême Orient est plus qu'une manœuvre dont la Russie est complice. Ce qui s'est produit en extrême Orient depuis la fin de la guerre ne serait pas arrivé si la population n'y avait pas contribué.

Personne ne devrait être accusé d'accepter la propagande soviétique parce qu'il reconnaît ces faits. Walter Lippmann et plusieurs autres observateurs impartiaux des affaires internationales sont de cet avis depuis longtemps, mais ils ne sauraient être accusés d'avoir des tendances communistes.

Si, dans cette crise, seule l'invasion de la Corée du Sud avait motivé la décision du Canada, je serais beaucoup moins enclin à approuver ces mesures; mais personne ne peut ignorer que l'incident coréen n'est qu'un sondage et peut être le prélude de plusieurs tentatives semblables d'expansion de la part de la Russie soviétique. Ce qui m'incite davantage à approuver les mesures qui nous ont été soumises, c'est qu'elles font partie d'un programme de préparatifs inévitables, quand on tient compte des circonstances actuelles dans le monde, et chacun le comprendra.

D'aucuns, je le sais parfaitement, n'éprouvent pas grand enthousiasme au sujet de l'aventure de Corée, envisagée strictement en elle-même; mais personne ne peut fermer les yeux à la réalité de la situation en général.

Toutes les nations de l'univers qui aiment leur mode de vie et s'en préoccupent doivent prendre les mesures nécessaires pour chercher à le défendre. Qu'elles ne se laissent pas conduire aveuglément par des officiels américains à l'esprit troublé, c'est une tout autre affaire, comme je l'ai mentionné il y a un instant; que toutes les nations doivent faire de leurs propres intérêts leur premier objectif, c'est évident, mais il appartient à ceux à qui on a confié la direction du pays de considérer, de peser et de décider, comme Laurier l'a fait en 1900. Pour ma part, j'ai plus confiance dans le premier ministre et ses principaux collègues, que dans les chefs du parti tory pour ne pas perdre de vue les véritables perspectives, et ne pas lancer le Canada dans des aventures périlleuses et injustifiées.

J'ai plus de confiance dans la décision du premier ministre quant aux mesures à prendre pour assurer la sécurité et la prospérité du Canada.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Je n'ai pas l'intention de m'arrêter aux observations

de l'honorable préopinant sur la guerre de Corée ni sur la participation du Canada à cette guerre. J'ai déjà traité la question depuis le début de la session, et mon attitude reste la même. J'aimerais cependant analyser certaines réflexions que nous venons d'entendre. Nous devons nous rendre compte très clairement que la guerre de Corée ne nous laisse pas le choix d'une décision. Notre signature à titre de nation libre et de membre des Nations Unies exige, si elle signifie quelque chose, que nous nous acquittions de nos responsabilités et que nous fassions notre part pour repousser l'agression en Corée.

Aucun Canadien, de quelque région qu'il vienne, ne peut se soustraire à ce devoir. C'est une question non seulement d'honneur national mais de survivance. Si nous triomphons en Corée, nous pouvons encore, c'est triste à dire, avoir une guerre générale, mais si nous perdons la guerre en Corée, une guerre générale éclatera sûrement. Pour ce motif, j'estime que la décision du Gouvernement, même si elle est tardive et insuffisamment énergique, n'est pas moins nécessaire. Je ne conçois pas qu'un gouvernement librement élu au Canada renie de solennelles obligations, ni ne soit assez stupide pour croire que nous ne sommes pas tenus, dans l'intérêt de notre existence même, de repousser ou d'aider à repousser l'agression en Corée. La Corée, c'est une éruption à travers le rideau de fer, à la façon d'un furoncle sur la peau; il ne faut pas oublier cependant que le rideau de fer s'étend à près de 20,000 milles de frontière, soit de la Corée jusqu'à la Finlande, et que des éruptions peuvent s'y produire à tout moment.

Il appartient aux autres nations libres de défendre une partie considérable de ce dangereux périmètre. Le Canada n'a rien entrepris à d'autres points de ce grand périmètre. Aucunes troupes canadiennes ne renforcent nos alliés pour l'occupation de l'Allemagne. D'ailleurs il ne s'agit plus d'occupation mais de défense de l'Europe. Nous n'avons participé à aucune des opérations dans le sud-est de l'Asie et le long de la frontière qui sépare le monde libre du monde asservi.

Si nous n'acceptons pas de remplir notre rôle, en tant que nation adulte, par des actes et non par de vaines paroles, on nous retirera, —et je regrette de le dire,—de force, le droit d'exister en tant que nation libre. Il n'y a aucune autre issue. Il y a un dicton qu'on trouve dans la Bible, je crois, et que je paraphraserai un peu. Quand j'étais enfant je parlais comme un enfant; aujourd'hui je suis un homme et je mets de côté les enfantillages.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Je n'en suis pas bien sûr!

M. Adamson: Eh bien, cette idée puérile, apparemment celle du ministre, qu'il est possible de nous isoler, de ne pas nous occuper de sauvegarder la paix collective du monde, est l'une de celles qu'il faut écarter. Il y a moins d'un mois, un homme éminent, le premier ministre d'Australie a prononcé un discours à Ottawa. Il a parlé des démocraties, ou si l'on préfère, des nations libres. La démocratie est devenu un mot tellement déprécié par suite des abus qu'en a fait le parti communiste qu'il me semble préférable d'employer l'expression "nations libres" à l'égard des pays où l'individu jouit de la liberté.

M. Menzies a donc déclaré que nous avions une triple tâche: nous préparer à résister à l'agression, développer notre économie et empêcher l'inflation de nous détruire. C'est de ce dernier aspect que je veux parler. Le ministre des Finances (M. Abbott) a reconnu l'existence du problème lors de la présentation de son budget que j'appellerai budget des boissons carbonatées. Il a institué des impôts somptuaires, des impôts sur les boissons gazeuses et sur des articles évidemment non essentiels.

J'ai pensé qu'il s'était rappelé,—à tout événement je le lui rappelle à l'instant,—un poème de G. K. Chesterton dont deux strophes se rapportent au problème. Voici la première:

Feast on wine or fast on water
And your honour shall stand sure,
God Almighty's son and daughter
He the valiant, she the pure;
If an angel out of heaven
Brings you other things to drink,
Thank him for his kind attentions,
Go and pour them down the sink.

Voici la dernière strophe que je paraphrase quelque peu:

As for all the windy waters,
They were rained like tempests down.
When good drink had been dishonoured
By the tipplers of the town.
When red wine had brought red ruin
And the death-dance of our times.
Heaven sent us Coca Cola
As a torment for our crimes.

Ces modifications fiscales secondaires, nous pouvons les considérer comme des palliatifs provisoires, avec le même esprit badin que G. K. Chesterton dans son poème. Mais en tant que mesures destinées à parer à l'inflation, à résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui elles sont,—je me permets de le faire observer en toute déférence pour le ministre,—à peu près inefficaces.

L'inflation, c'est uniquement un rapport entre les produits disponibles et l'argent disponible. L'inflation ne tient à rien d'autre

qu'à une dislocation de ce rapport, bien que le député de Peace River (M. Low) prétende qu'un accroissement de la quantité d'argent disponible qui ne correspondrait à un accroissement de la quantité de produits disponibles, déterminerait toujours, où que ce soit, l'inflation. Si vous avez $10 et cent pommes de terre, le rapport entre ce $10 et ces cent pommes de terre est de tant. Si vous avez $100 et mille pommes de terre, le rapport est le même. Mais si vous avez $20 et cent pommes de terre, le rapport entre votre argent et vos pommes de terre est tout à fait différent. Voilà plus ou moins ce qui est arrivé à notre économie depuis la guerre. La circulation monétaire par rapport aux approvisionnements de marchandises a fléchi dans la proportion d'environ deux à un. Au lieu d'avoir $10 par cent pommes de terre, nous avons maintenant $40 par deux cents pommes de terre, et c'est ainsi que nous avons maintenant entre les dollars et les pommes de terre un rapport hypothétique de cinq à un, au lieu de dix à un, comme en 1939. Donc, en théorie du moins, le dollar achète la moitié moins qu'avant la guerre.

Nous constatons, toutefois, des causes atténuantes. Mais si nous considérons les stocks de marchandises, l'augmentation de la circulation monétaire et l'augmentation du coût de la vie, nous constatons que le rapport est le même que celui du cas hypothétique que j'ai cité à propos de pommes de terre. Ce simple exemple montre clairement ce qui s'est produit chez nous.

La guerre provoque toujours l'inflation, parce que les biens produits sont destinés à la destruction et non à la consommation. C'est un trait caractéristique essentiel de la guerre; les biens sont détruits, mais l'argent qui a servi à les produire, demeure. Par conséquent, l'argent augmente et les approvisionnements de biens de consommation n'augmentent pas.

Selon lord Keynes, les dépenses de l'État sont destinées à maintenir l'embauchage intégral. C'est de l'inflation progressive et continue. L'application de cette théorie au moment où le gouvernement fédéral affecte plus d'argent à la défense nationale a semé le vent qui deviendra la tempête de l'inflation.

Je présenterai dans un instant une proposition au ministre. Actuellement, cependant, nous voyons l'indice du coût de la vie tourner autour de 170, le total des devises en circulation atteindre quatre milliards et demi, notre production doubler celle d'autrefois, ce qui établit entre l'argent en circulation et la production un rapport de deux à un. Dans l'industrie, les salaires approchent de $1.50 l'heure. Pour les métiers spécialisés, c'est beaucoup plus que cela. La viande se vend $1 la livre et le prix des autres denrées augmente de façon correspondante. C'est dire que si nous voulons éviter ce que je redoute le plus, il faudra des mesures énergiques. De telles mesures s'imposent si nous ne voulons pas que les salaires atteignent $5 l'heure. Le chiffre n'est pas exagéré puisque j'ai vu qu'à un certain endroit aux États-Unis, les artisans spécialisés touchent $4.50 l'heure.

A mesure que les prix montent, il y une grande proportion de la population du pays qui appréhende une ruine complète. A moins de réussir de quelque façon à arrêter l'inflation, nous ne pourrons sauver le régime économique que nous appelons libre. A moins que l'économie tout entière ne soit contrôlée, les régies ne régleront pas le problème. Si toute l'économie, y compris les prix, les salaires et tout ce que nous achetons, vendons ou produisons, n'est pas réglementée, nous ne vivons plus dans un monde libre. C'est une des choses contre lesquelles nous luttons. Je le répète, si nous ne pouvons empêcher l'inflation d'atteindre son maximum, notre société libre n'existe plus. Les députés doivent savoir que l'abécédaire communiste, les écrits de Lénine, déclare qu'un moyen certain de détruire le monde libre du capitalisme, c'est en ayant recours à l'inflation. Il est donc de la plus grande importance de lutter efficacement et sans délai contre ce dangereux déséquilibre.

Ce problème comporte deux aspects principaux. D'une part, il faut réduire l'argent en circulation. Imposer des taxes au moyen de l'épargne obligatoire et élever le taux des banques est certes une méthode. Mais si vous restreignez la circulation de l'argent par de telles méthodes arbitraires, vous nuisez grandement à la population; tout régime canadien librement élu qui agirait ainsi y succomberait. La déflation désorganiserait sérieusement l'économie, surtout pour l'ouvrier rétribué à tant de l'heure. Aussi, il ne peut être question au Canada de recourir aux méthodes utilisées dans les pays soumis à la dictature.

D'autre part, la lutte contre l'inflation consiste à augmenter la production du pays. Mais si notre production a augmenté, notre productivité n'a pas augmenté aussi rapidement que la quantité d'argent en circulation. L'écart entre ces deux facteurs sert à mesurer l'inflation dont nous souffrons aujourd'hui. Ce sont là des considérations qu'il faut comprendre. Seules une efficacité plus grande et une plus grande ardeur au travail, peuvent entraîner une productivité plus forte.

On peut quand même comprimer les disponibilités monétaires de diverses manières. Le Fonds monétaire international a décidé de maintenir le prix statutaire de l'or à $35, exprimé en dollars des États-Unis. A mon sens, c'est une tentative malavisée de la part du Fonds monétaire international en vue de combattre l'inflation. Néanmoins il a pris cette mesure et en conséquence on a fui le dollar américain dans une mesure considérable au cours des quelques derniers mois. La sortie d'or de Fort Knox peut obliger les États-Unis à cesser de prétendre que leurs devises sont encore à base d'or, et même empêcher les détenteurs étrangers de devises américaines, soit des gouvernements soit des particuliers, de les convertir en or. Ces dernières semaines, les achats faits par les États-Unis sur le marché des valeurs au Canada représentent des sommes considérables. Les ressortissants des États-Unis ont acheté des quantités énormes de titres canadiens et il y a lieu de croire que c'est là un autre symptôme du problème qui se pose à ce pays.

Nous avons relâché nos régies et nos restrictions en ce qui concerne l'achat de marchandises des États-Unis. Par suite de la présente guerre, et pour d'autres motifs, notre commerce avec les États-Unis devient de plus en plus équilibré. Nous avons, et nous aurons progressivement de plus en plus de matières premières, de métaux et d'autres choses essentielles à l'économie des États-Unis. J'entrevois donc le jour où la balance du commerce aura une tendance contraire et jouera en notre faveur. L'achat continu de matières nécessaires au maintien de la paix contribuera beaucoup à la solution du problème que la pénurie de dollars chez nous pourrait poser. Soit dit en passant, j'ai été heureux d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) déclarer l'autre jour que le Gouvernement ne modifierait pas le taux du change entre le Canada et les États-Unis.

Pour ce qui concerne ma proposition de diminuer le numéraire en circulation, j'engage le ministre à établir un marché à terme pour l'or afin que les Canadiens puissent acheter maintenant de l'or livrable en 1952, c'est-à-dire à la date ou après la date d'expiration statutaire de la mesure d'urgence que nous avons adoptée au cours de la présente session. L'or dont la livraison doit être acceptée dans deux ans sous forme d'or monnayé, le serait sans aucune restriction imposée au propriétaire quant à son usage. Le Gouvernement pourrait donc utiliser cet or pendant deux ans sans avoir à payer d'intérêt et ces gens qui veulent ainsi assurer leur sécurité future verseraient au Gouvernement une sorte de dédommagement à cette fin et jouiraient de la sécurité que donne la possession d'or. Le Gouvernement se bornerait à émettre une promesse de payer tant d'onces d'or à telle date déterminée. En outre, l'excédent monétaire qui cause aujourd'hui tant de difficulté serait tout employé à l'achat de certificats à terme pour de l'or. Ainsi, on épuiserait sans peine l'excédent actuel de puissance d'achat qui exerce une si forte pression sur les marchandises rares de consommation et les biens durables. Les recettes ne seraient pas négociables ni ne pourraient être non plus obtenues par emprunts à la banque; elles seraient comme nos titres bancaires provisoires. Ce régime aurait pour effet de créer une force de stabilisation de notre monnaie. La production d'or au cours du premier semestre de l'année est de 2,200,000 onces. La production atteint un rythme d'environ quatre millions et demi d'onces par année. Si l'on affectait à l'achat deux millions d'onces d'or, au prix fixé par la loi, soit $38 l'once, il en résulterait une réduction immédiate des disponibilités monétaires de 75 à 80 millions de dollars grâce à un moyen volontairement appliqué. Étant donné le bill concernant le crédit aux consommateurs, que la Chambre a adopté hier soir, je crois que ce régime contribuerait beaucoup à atténuer l'inflation.

Si notre commerce avec les États-Unis est équilibré, le Gouvernement ne pourrait mieux employer l'or que de le faire servir à assurer cette protection contre l'inflation. Dans deux ans, ou au cours de la période de crise, on réduirait sans peine nos disponibilités monétaires d'une somme de plus de 150 millions de dollars, si l'on utilisait la moitié seulement de notre production d'or. L'opération se ferait volontairement et le Gouvernement pourrait utiliser l'argent sans intérêt pendant deux ans. Les détenteurs de titres provisoires ne pourraient emprunter contre la garantie de ces fonds; ils ne pourraient ainsi intensifier l'inflation.

Ce plan contribuerait énormément à diminuer la pression que subissent les biens de consommation. Le particulier y trouverait une assurance contre l'inflation. Le Canada et les autres signataires de l'accord relatif au Fonds monétaire international ayant décidé de maintenir l'or à son prix officiel actuel, nous n'avons pas à examiner la question de savoir si la valeur de l'or augmenterait ou diminuerait.

Un autre groupe de gens à bénéficier d'une telle initiative serait celui des détenteurs de polices d'assurance. Ceux dont la police expire dans deux ans retireraient de grands avantages à être payés en or à son expiration. Les représentants des sociétés d'assurance,

témoignant devant une commission parlementaire au cours de la dernière session, nous disaient qu'ils devaient, en vertu des contrats intervenus, payer les assurés en dollars, quel que fût le pouvoir d'achat du dollar au moment du paiement de la police. Nous aurions donc, ici encore, une sauvegarde contre la diminution, à l'échéance, de la valeur des polices d'assurance. Le commerce retirerait de grands avantages, si les particuliers et les sociétés du pays pouvaient acheter de l'or en toute liberté.

La proposition que j'ai formulée n'aiderait à résoudre qu'un aspect du grave problème. Notre productivité doit être accrue. L'approvisionnement d'argent doit être restreint. Si ces mesures ne sont pas prises, l'inflation détruira irrévocablement tout notre régime économique. C'est là le but des communistes. Nous pouvons nous mettre dans une situation impossible en régissant les salaires, en limitant les achats, en régissant les prix et en assujétissant notre économie à une réglementation si rigoureuse que nous détruirions notre liberté. Nous pouvons risquer de voir la destruction de notre économie par l'inflation ou nous pouvons prendre volontairement les mesures nécessaires pour éviter les deux éventualités épouvantables que nous envisagerons à l'avenir.

M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient que je dise quelques mots à l'occasion de cette discussion sur le budget. La présente session est bien remarquable à un point de vue: les discours de l'opposition ont été fort nombreux et ceux des députés ministériels l'ont été relativement peu. Comme le signalait ce matin l'honorable représentant d'Inverness-Richmond (M. Carroll), ce n'est pas là un indice de manque d'intérêt, mais un indice que le parti libéral appuie solidement le programme du Gouvernement. Nous n'avons donc pas besoin de faire plus que d'appuyer ses programmes par nos votes. Quelque admirable que soit ce programme de modération pour la plupart des députés, je suis irrité d'entendre certains des arguments exposés parce que les membres de l'opposition ont libre cours dans le débat. J'ai l'intention de consacrer mes observations aux discours prononcés par le critique financier officiel du parti conservateur et par le nouveau critique financier du parti cécéfiste.

Quand le député de Greenwood (M. Macdonnell) a parlé après la présentation de l'exposé budgétaire, jeudi soir, et de nouveau ce matin, j'ai eu l'impression, comme ont dû l'avoir la plupart des députés qui ont entendu le critique financier du parti conservateur, que nous avions déjà entendu le discours, car il a été comme d'ordinaire tout entier enveloppé d'une atmosphère de rêves évanouis, bien compréhensible. N'avait-il pas à faire à grand train la critique d'un budget qui, une fois de plus, entre le moment de la présentation et celui de son discours, s'était révélé fort acceptable à la population? Un tel arrière-plan ne pouvait qu'inspirer le désappointement.

Le député a eu recours quand il a parlé du ministre à une comparaison tirée du base ball. Comme nous sommes en une ville pleine d'enthousiasme pour le football, la plus enthousiaste du pays, peut-être, je me servirai, si on me le permet, d'une comparaison tirée de ce jeu. Le député joue magnifiquement le rôle d'un "quart-arrière du lundi matin". Après les joutes, le lundi matin, les spécialistes des bureaux, derrière leur tasse de café, jouent toujours la partie beaucoup mieux que ne l'a fait le quart-arrière de l'équipe locale, le samedi après-midi, surtout si cette équipe a perdu. Ce matin, le député de Greenwood nous a donné une démonstration de ce jeu de quart-arrière de lundi matin.

Une certaine caractéristique de ses discours ne manque jamais de m'intéresser. Je l'ai écouté ce matin et je me suis reporté à des discours d'années antérieures afin de me rafraîchir la mémoire. Sous ce rapport, le hansard rend de grands services. Je constate que le député a une façon agréable d'aborder son sujet, un peu comme beaucoup d'entre nous aux assemblées politiques. Il commence par une petite anecdote puis il s'engage à fond. Avant de prononcer son discours sur l'exposé budgétaire, il rencontre toujours quelqu'un qui, tout en parlant de choses et d'autres, fait un réquisitoire accablant contre le gouvernement. J'ai souvent souhaité que ces hommes avec lesquels il s'entretient se fassent élire députés conservateurs, car s'ils parlent aussi bien que le collègue les fait parler dans ses anecdotes, leur présence ici renforcerait sensiblement l'opposition. Je vais lui emprunter sa méthode et parler d'un homme qui m'a raconté récemment une petite anecdote. C'était un conservateur et l'avenir de son parti l'inquiétait. S'étant rencontré avec un député conservateur, il lui a demandé quel était le programme actuel du parti. Comme la petite Audrey, le député conservateur, au lieu de répondre, n'en finissait plus de rire.

Si les députés de l'opposition veulent d'autres exemples, je puis leur en citer à profusion. Ils sont venus ici sans aucun programme à l'égard de la grève des cheminots; ils ont donc porté des coups dans tous les sens. Les députés ministériels ont surveillé le chef de l'opposition (M. Drew) pendant le débat et

pendant le vote à l'égard de la grève et ont entendu les députés conservateurs déclarer, l'un après l'autre, qu'ils avaient leurs propres idées à ce sujet et qu'ils voteraient en conséquence pour le Gouvernement. Il aurait valu la peine de venir ici uniquement pour voir la physionomie du chef de l'opposition, qui entendait les déserteurs, mais n'osait pas se retourner pour constater quels étaient les autres transfuges. Par la suite, le député de Labelle (M. Courtemanche) s'est déclaré franchement isolationniste contre toute aide à l'ONU. Deux conservateurs indépendants de la province de Québec, le député de Chicoutimi (M. Gagnon) et le député de Beauce (M. Poulin) se sont dits ouvertement isolationnistes. Ils peuvent fort bien ne pas se nommer conservateurs, mais ils se sont certainement opposés au programme libéral et ils ont voté et agi en conservateurs. Nous avons un nouvel isolationniste à la Chambre dans la personne du député de Kamloops (M. Fulton), qui a publiquement engagé les non-combattants à ne pas s'enrôler pour aller se battre en Corée. Il y a un moment, j'ai entendu les propos du député d'Eglinton (M. Fleming) qui se prétend un des grands érudits en droit constitutionnel. J'ai un petit problème juridique qu'il pourrait bien résoudre. Quelle différence y a-t-il entre un autre conservateur, le maire d'une ville qui incite la population à ne pas s'inscrire en temps de guerre, ce qui le conduit dans un camp de concentration, et un membre du Parlement qui incite les anciens combattants à ne pas s'enrôler pour défendre une cause commune?

Mais revenons aux problèmes financiers. J'ai dit que le député de Greenwood avait une tâche difficile. Elle l'était d'autant plus que, ce matin-là, le journal généralement reconnu comme le porte-parole officiel du parti conservateur, le *Globe and Mail*, publiait un éditorial où il demandait au ministre des Finances (M. Abbott) de n'apporter aucun changement à l'échelle des impôts, de ne rien modifier au budget, mais de continuer comme auparavant, même si cela entraînerait un léger déficit. Le soir même, le ministre faisait son exposé budgétaire et, de nouveau ce matin, le critique financier officiel de l'opposition, donnant l'autre point de vue conservateur, a laissé entendre qu'il fallait démontrer qu'une crise existait et que de plus forts impôts étaient nécessaires.

Je me rends compte une fois de plus, au sujet des discours antérieurs de l'honorable député, qu'une bonne mémoire offre certains avantages. Il y a deux ans, lorsque le ministre continuait, parce que la prospérité régnait, la sage politique fiscale d'une imposition assez élevée par suite de la guerre, afin de drainer l'excédent de la puissance d'achat au moment où il y avait pénurie de marchandises, et afin de payer les dettes contractées durant la guerre, l'honorable député, je me le rappelle, tenait un langage fort différent. A-t-il demandé alors de relever le niveau de l'impôt? Non, il a dit que le ministre extorquait l'argent du public. Les membres du parti tory appelaient cette sage politique un vol flagrant. Aujourd'hui, c'est différent; l'honorable député a changé d'idée; tout comme le parti conservateur qui change si souvent de programme qu'il nous est difficile de savoir quelle est sa ligne de conduite officielle à un moment donné.

Vient ensuite le cri de guerre de l'économie. Lors de la dernière session, j'ai siégé au comité des comptes publics avec l'honorable député, le chef de l'opposition et un grand nombre d'autres membres de l'opposition. Après un examen très minutieux des comptes publics, examen fait avec toute l'habileté et les lumières dont on disposait, je n'ai entendu qu'une proposition d'ordre pratique en matière d'économie. Elle était de l'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher) au dire duquel nous pouvions économiser 2 millions de dollars tous les 10 ans en éliminant le recensement des Prairies qui a lieu entre les recensements réguliers. Je dois admettre toutefois que ce matin l'honorable député de Greenwood a soumis une nouvelle mesure d'économie. Il songe à supprimer le service de publicité du ministère des Postes. J'ai pris le temps de me renseigner sur le travail de ce service de publicité. C'est un service très restreint, qui renseigne la population sur le tarif postal, sur la date où il faut poster les colis de Noël, sur la sorte de courrier qui peut être expédié par avion, sur le genre de courrier qui doit être affranchi d'un timbre de poste aérienne, sur ce qui peut être expédié par avion au tarif ordinaire. Abolir un tel service utile de renseignement ce serait le genre de mesures d'économie que le député de Greenwood proposait ce matin pour résoudre plusieurs de nos problèmes fiscaux.

La raison pour laquelle il lui est si difficile de trouver des moyens de réaliser des économies, c'est le travail très strict du Conseil du Trésor. Tous les députés, je crois, ont eu affaire au Conseil du Trésor. Nous avons tous eu de ses projets qui auraient été fort utiles pour nos commettants mais qui n'ont pu se réaliser, le Conseil du Trésor ayant refusé de les approuver. Et malgré ce souci d'économie, je constate que, dès que le ministre des Finances (M. Abbott) eût annoncé qu'à titre de mesure supplémentaire nous ne donnerions pas suite à plusieurs projets d'immobilisations, le député junior de Queens (M. McLure) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont voulu savoir si la mesure

visait le bureau de poste prévu pour leur ville. On veut toujours que l'économie commence dans la circonscription d'un autre.

L'honorable député a ensuite traité l'exposé budgétaire présenté au printemps, où le ministre estimait qu'il y aurait un excédent de 20 millions. L'excédent actuel est naturellement de beaucoup supérieur à ce chiffre. Il diminuera à la fin de l'année financière parce que la perception des impôts se fait à bonne heure et que nos fortes dépenses se font tard; mais même dans ces conditions, on estime que nous finirons avec un excédent de l'ordre de 180 millions. Il est toujours difficile de faire des estimations. Il est passablement facile d'évaluer nos dépenses avec assez de précision, comme nous l'avons fait, car ce sont des questions qui dépendent de nous-mêmes. Il est toutefois très difficile d'évaluer les revenus alors que les sources effectives de ces revenus sont sujettes à des forces auxquelles notre Gouvernement ou tout autre ne peuvent rien. C'est pourquoi le ministre des Finances a fait ce qu'aurait fait tout homme d'affaires avisé: pour prendre un parti sûr, il a surestimé ses dépenses et sous-estimé ses recettes, ligne de conduite fort prudente.

Une fois de plus, à ce sujet, j'ai consulté ma mémoire et j'ai pensé que l'honorable député lui-même nous avait certainement fourni des prévisions. J'ai donc lu les *Débats* passés. En effet, il est sûr que, le printemps dernier, alors que le ministre annonçait sa prévision budgétaire de 20 millions, l'honorable député avait quelque chose à dire là-dessus. Aujourd'hui, il accuse le ministre d'avoir été trop prudent et d'avoir un excédent beaucoup plus considérable que celui qu'il prévoyait au printemps. Toutefois, se moquant alors de l'excédent prévu de 20 millions, le critique financier disait, comme on peut le voir à la page 1566 du compte rendu:

> ...pourvu que le chômage ne s'étende pas trop et que le fléchissement du commerce ne soit pas trop accusé.

Voilà ce qu'il prédisait le printemps dernier. Il ne croyait même pas que l'équilibre s'établirait. Un dernier fait et j'en ai fini avec l'honorable député. Il affirme que nous ne sommes pas conscients de la gravité de l'heure, que nous faisons preuve d'un optimisme béat, que tout est beaucoup mieux à Washington. Encore une fois, une de ces personnes qu'il rencontre lui a dit que quelqu'un de Washington était renversé de voir combien la façon d'envisager les faits à Ottawa diffère de celle de Washington. Canadien, j'ai reçu ma formation aux États-Unis. J'aime beaucoup les Américains, mais je n'hésite pas à dire que si cette même personne s'était rendue d'Ottawa à Washington en 1914, 1915, 1916 ou au printemps de 1917, ou encore en 1939, 1940 ou 1941, elle aurait été renversée et stupéfaite de tout l'écart qu'il y avait entre l'attitude de la capitale du Canada et celle de la capitale des États-Unis. Quand ils ont été prêts, les Américains ont, à leur manière, participé à ces guerres. Nous ferons notre part tel que nous l'entendrons, parce que nous n'avons jamais failli à notre tâche, à l'occasion d'aucune guerre.

Je passe maintenant aux observations formulées par le nouveau critique financier du parti C.C.F. Je me servirai ici de la même analogie du base-ball que le représentant de Greenwood. Il disait du ministre que lorsqu'il est venu au bâton, il avait deux prises contre lui, du moins aux yeux des conservateurs. C'était bien vrai. Mais heureusement, le parti conservateur du Canada n'est pas encore au pouvoir. Toutefois, le dernier critique financier du parti C.C.F., son lanceur, a apparemment été retiré parce qu'au cours des années antérieures, il s'était trop fait battre par les députés ministériels. Après les piètres efforts de son lanceur suppléant, ce matin, nous admettrons tous qu'il a mis trop de temps à se réchauffer avant d'entrer au jeu. Il n'avait que trois sujets, dont les deux premiers avaient été mentionnés sans cesse sur les tribunes cécéfistes: la réglementation des prix, l'impôt sur les excédents de bénéfices et un nouveau sujet: l'impôt sur le revenu des particuliers est trop bas. Je traiterai spécialement le sujet parce que c'est un nouveau programme officiel du parti C.C.F.

Je voudrais examiner ces questions, mais non à la façon d'un économiste, car je n'en suis pas un. J'aimerais les examiner en utilisant les termes employés par deux membres de l'opposition, qui semblent renseigner leurs commettants mieux que les autres députés. Je songe aux honorables députés de Calgary-Ouest (M. Smith) et de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), qui ont l'art de parler de manière à se faire comprendre de la masse. Aujourd'hui, je voudrais les imiter, si je le puis, en parlant de la régie des prix et de l'impôt sur les excédents de bénéfices en termes que pourront comprendre les habitants de ma circonscription, en grande partie industrielle.

Je commence par les prix. Qu'est-ce qui fait monter les prix? La C.C.F. a toujours une réponse facile: le mercantilisme, du moins lorsqu'il s'agit de compagnies. Cependant, quand les cultivateurs touchent des prix plus élevés et vendent leur bétail sur pied 28½c. la livre, ce qui, selon l'honorable représentant

de Calgary-Ouest, entraîne un prix de détail d'un dollar la livre, il ne s'agit pas, bien entendu, de mercantilisme, car la C.C.F. n'oublie pas que ces gens sont cultivateurs. C'est donc, aux yeux de ce groupe, qu'ils profitent du marché favorable ou qu'ils reprennent ce qu'ils ont perdu pendant les années 30. A mon sens, il existe une meilleure réponse formelle à cette question, et c'est celle des économistes: si les prix montent, c'est que l'argent en circulation est plus abondant que les marchandises disponibles. C'est peut-être vrai en théorie, mais la ménagère de ma circonscription n'y comprend rien, car elle n'a pas trop d'argent et, d'autre part, les magasins sont remplis d'articles qu'elle voudrait bien se procurer.

Passons maintenant à la cause qui, selon moi, a provoqué la hausse des prix au cours de cette dernière période. Autrefois, naturellement, sous un régime d'économie libre, les choses se passaient différemment. Lorsque les prix montaient, la consommation diminuait et les marchandises invendues s'accumulaient. D'autres manufacturiers, voyant une occasion de profits, se sont mis à produire davantage. La loi de l'offre et de la demande jouait et les prix baissaient. Cependant, nous ne vivons plus sous un régime d'économie libre, à cause des misères économiques dues à la dernière guerre; nos dépenses relatives aux industries de guerre et au matériel de guerre au cours des prochaines années feront davantage constater que notre économie n'est plus libre.

Lorsque nous dirigeons tant d'ouvriers et de matières premières vers un effort de guerre improductif dans le sens ordinaire du mot, alors que les stocks sont devenus insuffisants, deux forces entrent en jeu: l'une, la demande de biens dont il y a pénurie, ce qui fait monter les prix; l'autre, qui les fait aussi monter, est celle de la main-d'œuvre, par suite des réactions provoquées par les prix élevés sur la main-d'œuvre. Il est naturel que les prix élevés poussent le ménage ouvrier à tenter de se procurer plus d'argent en vue de faire face à la hausse, et nous avons ainsi cette double cause qui fait monter les prix des marchandises qui se trouvent en quantité insuffisante.

Revenons maintenant aux éléments du coût des denrées chez nous: d'abord, c'est évidemment le coût de la matière première entrant dans le produit; ensuite, le coût de la main-d'œuvre; enfin, le coût de l'établissement et de l'installation qui réunissent matière première et main-d'œuvre pour donner le produit fini. Un quatrième élément peut intervenir: parfois le bénéfice,—si la demande du produit est bonne,—et parfois la perte. Ce sont là les quatre éléments du coût de nos denrées ordinaires de consommation.

Je parlerai surtout des denrées de consommation parce qu'elles intéressent davantage le ministère des Finances, et des biens de production dont a parlé le ministre du Commerce (M. Howe). Voyons-les à la suite. Si le prix de ces biens augmente, il est naturel que le prix du produit ouvré augmente aussi.

Commençons par le coût des matières premières. Le rapport Curtis donnait une analyse intéressante des matières premières qui composent ce que nous appelons ordinairement les biens de consommation. Au Canada, 30 p. 100 des matières premières qui servent à la fabrication des biens de consommation sont d'origine étrangère. Le Gouvernement ne peut en rien régir le prix de ces denrées. Si elles proviennent de pays où il n'existe pas de réglementation des prix, ceux-ci seront élevés, évidemment. Si l'inflation règne dans ces pays, les 30 p. 100 coûteront de plus en plus cher. Nous ne pouvons espérer régir le prix de ces 30 p. 100 du coût des matières premières à moins que ces pays n'adoptent également la régie des prix. Voilà pourquoi les observations formulées au début de la discussion restent si justes. Le Canada ne peut espérer avoir une régie efficace des prix à moins que son grand voisin du sud en fasse autant. C'est pour cela que durant la dernière guerre notre régie des prix a réussi, et ce serait encore plus vrai aujourd'hui. L'économie américaine, grâce à son immense productivité et au plan Marshall, exerce une influence dominante sur les prix mondiaux. Et c'est là, aujourd'hui, la première difficulté, à cause des 30 p. 100 de matières premières provenant surtout des États-Unis, en partie de la Grande-Bretagne et en partie d'autres parties du monde, où les prix sont plus élevés.

Voici la deuxième. Ce ne sont pas seulement les prix des importations provenant de l'étranger qui augmentent le coût des matières premières. Ce sont nos propres exportations à ces pays étrangers. Un bon exemple, c'est le bois de construction dans ma propre province. Les États-Unis offrent actuellement un prix très élevé pour le bois de la Colombie-Britannique, qui y est en grande demande. Il est normal que si nous maintenons le commerce libre entre nos deux pays, le prix au Canada suivra le prix élevé d'exportation. Si vous passez à la province voisine, l'Alberta, le même cas se présente à l'égard du bœuf. Voici un fait qui m'amuse. Il y a aujourd'hui des députés qui se plaignent du prix du bœuf, quelques-uns d'entre eux, l'an dernier

ou l'année précédente, tonnaient à tue-tête contre l'embargo sur les expéditions de bœuf aux États-Unis.

Puis les coûts de la matière première, les premiers coûts, ont un troisième effet sur les prix des denrées et c'est évidemment les frais que représentent nos énormes immobilisations. Depuis la fin de la guerre, les placements ont été très considérables dans de nouvelles fabriques, de nouvelles mines, de nouveaux puits de pétrole, des édifices publics et privés nouveaux, toutes choses qui dans notre économie grandissante sont nécessaires pour créer les nouveaux emplois dont notre pays a besoin et qu'il désire afin de mettre pleinement en valeur ses ressources. Cependant, ces entreprises se font concurrence les unes aux autres non pas tant en ce qui concerne les denrées de consommation qu'en ce qui a trait à la main-d'œuvre qui, autrement, servirait à la production des denrées de consommation. Aucun Canadien n'osera soutenir, même en face de la hausse des prix attribuable à l'exécution de ce vaste programme d'immobilisations, qu'il n'en valait pas la peine; en effet, il a stimulé l'embauchage et nous sommes prêts sur le front industriel comme jamais nous ne l'avons été.

La main-d'œuvre est le second élément principal qui influe sur le coût de la production. Le premier et le plus évident est le coût direct de la main-d'œuvre qui varie. Si je puis me servir d'une des principales industries de ma circonscription comme exemple, je vous parlerai des scieries. En somme, le bois d'œuvre est une chose importante au Canada. Les exploitants dans ma circonscription estiment que le coût direct de la main-d'œuvre absorbe environ 40 p. 100 des frais de production du bois d'œuvre dans une scierie. Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi le coût des matières premières et de l'outillage. Les billes constituent les matières premières. Le coût des billes fournies par les camps de bûcherons représentent pour l'exploitant de scierie le coût des matières premières. Les exploitants forestiers répartissent de nouveau leurs frais en deux éléments: les frais d'acquisition des droits de coupe et ceux de la main-d'œuvre. Mon ami le député de Comox-Alberni (M. Gibson), qui doit être au courant, me dit que de nos jours, dans un camp moderne de bûcherons, le coût de la main-d'œuvre représente environ la moitié des frais de production. Il y a aussi les frais de la main-d'œuvre employée à la fabrication des machines de la scierie. Si l'on ajoute les frais directs de la main-d'œuvre dans les usines et ceux qui entrent dans les matières premières utilisées, les usines et l'outillage nécessaire à la production, on constate qu'ils représentent en général au moins la moitié du prix de revient définitif d'un produit vendu sur le marché de consommation.

Bien entendu, certains disent qu'on peut régir les prix sans réglementer les frais de la main-d'œuvre. Il est très difficile de prouver à une personne réfléchie comment on peut y arriver, puisque les frais de la main-d'œuvre constituent un élément si important du prix définitif de la denrée. Cependant, deux éléments concourent à accroître les frais relatifs à la main-d'œuvre. Il y a d'abord la spirale: les prix élevés poussent les ouvriers à réclamer des augmentations de salaires afin de compenser la hausse des prix; de nouveau les prix montent et le mouvement recommence. C'est comme la poule et l'œuf. Tout dépend du point de vue. Nous le savons et les familles d'ouvriers canadiens le savent encore mieux que nous. Les ouvriers syndiqués ont eu de la chance. Ils ont fait preuve de bon sens en s'affiliant à des syndicats qui leur ont obtenu des augmentations nécessaires de salaires. Les employés de bureaux et les gens à revenu fixe sont les plus à plaindre, car ils ne possèdent pas le même pouvoir de marchandage, ils sont seuls à combattre la spirale.

Ce n'est là qu'une des raisons qui influent sur l'accroissement des frais relatifs à la main-d'œuvre. La demande au pays et à l'étranger à l'égard de certains produits fait monter le coût de la main-d'œuvre. A cause de l'important marché d'exportation, les scieries, les exploitants forestiers et les papeteries de la Colombie-Britannique, par exemple, font présentement de bonnes affaires et les ouvriers qui y sont employés le savent. Les tenants de la démocratie estiment que les patrons et les ouvriers doivent les uns et les autres bénéficier des fruits de cette production supplémentaire. Les ouvriers réclament des augmentations de salaires parce que les affaires vont bien, même s'ils n'en ont pas autant besoin, par exemple, qu'un pensionné. Comme les sociétés qui les emploient font de bonnes affaires, veulent éviter les grèves et maintenir le niveau de leur production, elles ne s'opposent pas autant au relèvement des salaires qu'un employeur qui ne réalise pas de bénéfices. Ainsi, à cause de la demande croissante à l'égard du bois de la Colombie-Britannique, les salaires montent dans l'industrie intéressée et dans les autres industries le barème des salaires est établi en grande partie par les salaires des bûcherons, des ouvriers des scieries et de ceux des fabriques de pâte de bois et de papier. D'autres groupes de travailleurs et d'employés de bureau réclament les mêmes augmentations de salaire que les bûcherons, que leurs patrons puissent ou non leur payer les mêmes salaires. Voilà

d'autres causes d'inflation qui font monter le prix de notre main-d'œuvre et celui des denrées.

Dans l'Est, la demande pour les automobiles suscite la même tendance à la hausse. Le représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a dit ce matin que les automobiles neuves étaient en grande demande dans notre pays, Il s'ensuit que les fabricants font de bonnes affaires et veulent produire. Les établissements sont florissants. Leurs employés disent de même: "Nous devrions avoir notre part des bénéfices supplémentaires que vous encaissez", ce qui est légitime. Cette fois encore, la situation de la main-d'œuvre dans l'industrie, pour ce qui est de l'Est du pays, est déterminée par les accroissements de salaire accordés aux ouvriers de l'automobile, à cause des bénéfices réalisés par les fabricants. Voilà les deux causes d'inflation qui font augmenter le prix de la main-d'œuvre, le désir des gens d'obtenir de meilleurs salaires, à cause de la majoration des prix et le désir bien humain de participer aux bénéfices.

Il y a des gens dans notre pays qui profitent de toutes les occasions, pour préconiser la réglementation des prix, sans jamais parler de régie des salaires. On en a donné ici un exemple, il n'y a pas très longtemps, comme en fait foi le compte rendu à la page 467. Les honorables députés auraient avantage à lire ce passage.

L'honorable député de Springfield (M. Sinnott), cultivateur qui représente des cultivateurs, a posé au chef de la C.C.F. une question bien simple. Il a demandé si la C.C.F. préconisait actuellement la réglementation générale des prix et des salaires. Au lieu d'un bref oui ou non, il y a deux paragraphes qui constituent le plus bel exemple de dérobade, de ménagement de la chèvre et du chou qui ait jamais paru au hansard. Puis, en fin de compte, notre cultivateur de Springfield se plaignant de n'avoir reçu ni un oui ni un non, le chef de la C.C.F. a répondu:

> Je n'y peux rien, je le crains, si l'honorable député ne me comprend pas; ce n'est pas de ma faute.

Ce n'est assurément pas de sa faute s'il ne comprend pas. Le chef de la C.C.F. a pris soin, en lui répondant, de faire en sorte qu'il ne comprenne pas. Il ne s'est pas prononcé au sujet de la régie des salaires en disant que, durant la guerre, les ouvriers avaient appliqué la régie de leur propre initiative. On se souviendra qu'au début de la guerre nous avons reçu la magnifique promesse qu'il n'y aurait pas de grèves, mais une fois qu'il devint nécessaire d'imposer la régie des prix, il a fallu régir les salaires. Le travail a collaboré, mais pas volontairement. Le barème des salaires était établi par le Conseil national du travail en temps de guerre, qui se composait de représentants des employés, des employeurs et de la population, par l'entremise du gouvernement. C'est pourquoi, lorsqu'il parle de régie des prix sans parler de la régie des salaires ni d'une réglementation efficace des prix, j'affirme qu'il tire la pipe des Canadiens.

Je dis qu'en ce moment il est extrêmement difficile d'organiser une régie des prix qui peut fonctionner d'une façon aussi pratique que durant la dernière guerre, car, d'abord, nous n'avons aucun contrôle sur le prix de 30 p. 100 des matières de base utilisées dans les biens de consommation, et surtout parce que les Canadiens ne sont pas apparemment, disposés à accepter la régie des salaires qui devrait s'ensuivre inévitablement. Une régie effective des prix exige d'ailleurs plus que cela. On peut avoir de bons règlements, mais il faut des gens compétents pour les appliquer. C'est ce que nous avons eu durant la dernière guerre. Quelle que soit leur compétence, ce ne sont pas des fonctionnaires qu'il faut en l'occurrence, car ils sont trop éloignés des problèmes fort techniques de la production et de la vente.

Appliquer une régie arbitraire des prix à travers le pays, c'est essayer d'endiguer de puissantes forces économiques qui ont eu libre cours et se sont adaptées, chaque jour, d'innombrables façons, à chaque opération commerciale effectuée au pays. Si l'on veut ériger un barrage assez ferme pour les retenir, il faut l'outillage voulu, c'est-à-dire des gens très au courant des problèmes industriels ainsi que des forces à régir. Durant la guerre, ils furent convoqués ici, les uns à un dollar par année, les autres moyennant traitement, et ils ont accompli un travail magnifique à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Mais en dépit de leurs connaissances et de leurs autres mérites, tout n'a pas été sans complications. Il me vient à l'esprit le cas de la lingerie de bébé. Il n'y en avait plus au Canada parce que le prix fixé à leur égard était disproportionné à celui des vêtements d'enfants et d'adultes. Et le fabricant ne disposant que d'un stock limité de tissus et d'un personnel restreint, trouvait plus pratique d'en confectionner des habits d'enfants et d'adultes.

En deuxième lieu, pour assurer une régie efficace des prix, il faudrait recruter un groupe de ces hommes excessivement compétents qui se trouvent dans l'industrie d'un bout à l'autre du pays. Nous avons bénéficié de leurs services en temps de guerre. Je ne sais pas s'ils seraient aussi disposés et aussi empressés à venir; quand le monde des af-

faires au pays devra faire face à de graves problèmes, à mesure qu'approchera l'heure de jouer cartes sur table avec la Russie, d'autres hésiteront à venir ici pour une autre raison.

Pendant la guerre, nous avions Donald Gordon, de la Banque du Canada, qui obtenait d'excellents résultats parce qu'il avait le courage de faire face aux fabricants et de leur dire: "Tel est le prix; c'est ce qu'on a décidé, et il n'y a rien à faire". Il jouissait également de la confiance et de l'estime des hommes d'affaires avec lesquels il venait en contact et qui savaient qu'il rendrait de sages et équitables décisions. Donald Gordon a accepté un autre poste, où il s'efforcera de nouveau de représenter les Canadiens. Il cherchera à assurer le succès de l'exploitation du National-Canadien et à maintenir les tarifs-marchandises à un niveau qui permettra aux consommateurs et aux cultivateurs de notre pays de mieux se tirer d'affaires. Lors des négociations avec les syndicats ouvriers, les chefs de ceux-ci ont parlé au nom de leurs membres, tandis que Donald Gordon a cherché à remplir la tâche qu'on lui a confiée, celle d'enrayer la hausse des frais et donc des tarifs aux chemins de fer Nationaux dont l'exploitation est déficitaire, soit dit en passant, comme tout autre directeur aurait essayé de protéger les intérêts de sa société.

Mais qu'est-il arrivé? Les membres de l'opposition à la Chambre l'insultent et l'injurient, y compris le chef de la CCF. A mon sens, un des plus beaux gestes dont j'aie été témoin depuis que je siège en cette enceinte c'est celui qu'a posé le représentant de Calgary-Ouest (M. Smith), lorsqu'il a rendu un courageux hommage à M. Donald Gordon. Si des gens qui cherchent à leur manière à accomplir leur tâche pour enrayer l'inflation, —et le problème qui se pose aujourd'hui est fort difficile,—doivent être l'objet d'insultes et d'injures à la Chambre des communes, où ils n'ont pas le droit de réplique ni de demander justice, je ne crois pas qu'il soit bien facile de faire venir à Ottawa les personnes compétentes et les spécialistes dont nous avons besoin pour appliquer la régie des prix, comme nous en avons eu durant la dernière guerre.

Il y a une troisième condition requise à la régie efficace des prix; c'est probablement la plus importante de toutes. Nous aurons beau adopter de bonnes mesures législatives, comme durant la dernière guerre, et compter sur les services d'administrateurs expérimentés, à moins que les Canadiens ne reconnaissent les besoins et l'urgence de la situation, le programme est voué à l'échec avant même qu'on commence à l'appliquer.

Les Canadiens ont été parfois accusés, surtout par des journalistes qui écrivent des articles savants dans les journaux, de manquer d'imagination et de pittoresque. Cependant, il y a une caractéristique que je remarque chez les Canadiens. Ils ne veulent pas se faire mener inutilement. Il n'y a pas de sacrifice que les Canadiens ne feront pas pour leur pays, une fois qu'ils seront convaincus de sa nécessité. Mais le Canadien éprouve une aversion extrême et naturelle pour l'enrégimentement inutile, pour les tyrannies peu nécessaires. Une des raisons de notre succès dans la guerre, c'est que la population savait que les régies étaient essentielles et la protégeaient. La guerre était notre affaire à tous. J'ai été à même de constater personnellement que l'acceptation de ces régies par la population a été beaucoup plus générale ici qu'en Grande-Bretagne ou qu'aux États-Unis. Le marché noir, par exemple, était très peu répandu chez nous. Il était d'un bon patriote de se soumettre à la loi; tricher n'était pas reconnu de bon ton. Aujourd'hui, cependant, je ne constate pas que la population, en face de prix assez élevés et d'un approvisionnement encore assez abondant, est disposée à accepter un programme de régies, qui comprendrait, nécessairement, celle des salaires.

On a parlé de l'indice du coût de la vie, qui a atteint 168. Examinons la situation un instant. Ce chiffre de 168 repose sur le coût moyen de la vie entre 1935 et 1939. Rappelons-nous quelle était la situation en 1935 et 1939. En 1935, le pays passait par la pire crise de chômage qu'il eût jamais connue. Même en 1939, selon une commission royale, 17 p. 100 des gens aptes au travail étaient sans emploi.

Les prix étaient bas, je le sais. Le beurre se vendait 23c. la livre, mais l'ouvrier moyen n'avait pas l'argent pour en acheter. Cependant, je ne me sers pas de cet indice comme critère, ni mes commettants d'ailleurs. Combien de fois ne m'a-t-on pas dit dans les scieries et les fabriques de papier de ma circonscription, que, si les prix élevés étaient la rançon de l'embauchage intégral et d'un niveau de vie bien meilleur, on était disposé à acquitter cette rançon. Il n'est pas un seul ouvrier canadien de ma connaissance qui désirerait revenir, non seulement aux prix de 1939, mais à l'embauchage et aux salaires de cette année-là.

Il me semble que le moment est venu de choisir une base plus récente. Nous avons fini la guerre. Nous avons traversé la période de reconstruction d'après-guerre et de nouveau l'avenir s'annonce sombre. Il me semble que le moment est venu de recommencer. Nous pourrions peut-être prendre comme base de l'indice le mois d'août 1950 pour les prix et les salaires. Je crois qu'ainsi nous

nous rendrions mieux compte des changements qui pourront intervenir dans le coût de la vie et les salaires au cours des prochains mois.

Ensuite, le nouveau critique financier des cécéfistes est revenu sur cette vieille rengaine: l'impôt sur les excédents de bénéfices. Cela fait un bel effet, dans les discours prononcés du haut des tribunes, bien entendu. Mais je me demande si les cécéfistes partagent encore l'avis d'un homme qui était déjà considéré comme une haute autorité en matière de finance et de socialisme, ou ont-ils modifié leurs vues depuis qu'ils ont décidé de rédiger de nouveau la manifeste de Regina?

Je veux parler de M. Hugh Dalton, chancelier de l'échiquier dans le gouvernement travailliste en Angleterre, professeur à l'école des sciences économiques de Londres, école qui a formé plusieurs économistes cécéfistes. Mais l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), lorsque je l'ai interrompu ce matin à ce sujet, dit que l'opinion de Dalton sur les excédents de bénéfices ne vaut qu'en temps de paix.

Je tiens à consigner de nouveau au compte rendu, car, elles s'y trouvent déjà, les paroles que le chancelier de l'échiquier du gouvernement travailliste a prononcées en 1945, à la Chambre des communes britannique, de la suppression de l'impôt sur les excédents de bénéfices, l'impôt y a été supprimé par un régime travailliste, un an avant que nous le supprimions ici. M. Dalton a dit:

> Cette taxe, la taxe sur les surplus de bénéfices, au taux de 100 p. 100, est l'impôt par excellence au cours d'une guerre courte; mais à mesure que la guerre se prolonge et à plus forte raison quand survient l'après-guerre, elle devient de moins en moins satisfaisante quant à son aspect général et à son incidence. C'est d'après les bénéfices normaux d'une année donnée que les surplus sont calculés en vue de l'impôt. Plus l'année choisie pour fixer la norme des bénéfices recule dans le temps, moins la taxe frappe avec justice les diverses classes d'entreprises; avec les années, en outre, le fardeau injuste imposé aux entreprises à normes plus élevées s'appesantit de plus en plus.

Je souligne une fois de plus ce point à l'attention de la Chambre, car il a soulevé ce matin la question de gaspillage excessif:

> De plus, dès que les bénéfices normaux ont été réalisés, la taxe favorise des dépenses extravagantes, le gaspillage et même la malhonnêteté, car sans ces dépenses, ce serait le Trésor et non les propriétaires de l'entreprise qui encaisserait l'argent. Dans de telles circonstances, la taxe décourage l'initiative et l'exploitation efficace.

Bien entendu, une façon facile d'évaluer la taxe sur les surplus de bénéfices est de se reporter aux événements de la dernière guerre. Quand une société réalisait plus qu'un certain montant de bénéfices, tout l'excédent était prélevé avec des résultats bien naturels, car les administrateurs des sociétés ont tous les mêmes réflexes que l'ouvrier ordinaire. Dans un chantier de construction navale de ma circonscription, les absences étaient plus nombreuses quand on ne prélevait que 45 p. 100 de la rémunération du temps supplémentaire. Les ouvriers disaient qu'ils ne voulaient pas travailler pour Ilsley. Mettons qu'au lieu de laisser aux ouvriers plus que la moitié de la rémunération pour temps supplémentaire, on ait tout pris à titre d'excédent de salaires, à combien de surtemps aurait-on pu s'attendre de la part des travailleurs?

Le critique officiel de la C.C.F., parlant de l'impôt sur le revenu personnel, a déploré que le Gouvernement n'ait pas relevé cet impôt et il a annoncé que son parti est en faveur de son relèvement à l'égard des revenus personnels de plus de $3,000, soit $57.60 par semaine. Je sais que la plupart des ouvriers spécialisés de ma circonscription, ainsi qu'un grand nombre de cultivateurs des provinces des Prairies, j'en suis sûr, tombent dans cette catégorie et apprendront avec intérêt la proposition. Cette observation, venant d'un membre de la C.C.F., est donc très intéressante.

Qu'on me permette de revenir, en terminant, sur un point du budget. On a dit avec raison que le programme du Gouvernement consiste à payer les dépenses au fur et à mesure. Je répète que nous espérons suivre le programme que nous avons établi. Nous avons relevé l'impôt qui frappe les sociétés. Voyons ce que comporte ce changement. Dans huit des dix provinces, on prélève 43 p. 100 des bénéfices et dans les deux provinces centrales, 45 p. 100. La population du Canada reçoit 45 p. 100 des bénéfices de toutes les sociétés pour le paiement de la pension de vieillesse, des allocations familiales et ainsi de suite. Mais évidemment, si les sociétés subissent des pertes, tant pis pour elles. Elles partagent les bénéfices, mais elles se chargent de toutes les pertes.

Puis, nous avons accru la taxe sur les boissons alcooliques. Ceux d'entre nous qui font un usage modéré des spiritueux, ne seront pas trop malheureux, tandis que les gros buveurs remercieront le Gouvernement de rendre plus difficile l'achat de l'alcool.

D'un autre côté, nous n'avons pas touché à l'impôt sur le revenu des particuliers parce que nous avons jugé qu'il ne serait pas bon d'agir de la sorte en ce moment. Nous n'avons pas touché aux exemptions des taxes fédérales sur les aliments, les matériaux de construction et les combustibles. Nous n'avons pas touché à la taxe sur les ventes, mais nous avons majoré de 5 p. 100 celle qui frappe certains objets de luxe.

En d'autres termes, nous n'avons pas touché à ce qui intéresse de plus près l'humble citoyen. C'est Hermann Goering qui disait que le peuple allemand devait choisir entre des canons ou du beurre. Nous croyons que, grâce à une sage administration, nous pouvons avoir les deux, peut-être pas beaucoup de beurre, mais tout de même un peu. Par contre, nous avons imposé une taxe sur les bonbons et, s'il faut choisir entre des canons ou des bonbons en ce moment, je crois que le pays répondra: "Ayons des canons".

Donc, en dépit des protestations au sujet des boissons gazeuses, je ne crois pas que cette taxe a été mal accueillie au pays. Je sais que les cultivateurs, entre autres, en seront contents parce que la seule chose qu'un enfant peut acheter aujourd'hui avec une pièce de 5c. c'est un cornet de crème glacée, ce qui aide l'industrie laitière.

Je veux faire encore quelques observations. J'ai appris avec intérêt l'été dernier que le parti de la C.C.F., jugeant que le manifeste de Regina ne plaisait guère à la population canadienne, annonçait que l'intérêt politique l'obligeait à en refondre le texte. Il n'était plus hostile au capital, disait-il. Il voulait dire le capital de spéculation; il n'était hostile qu'au capital monopolisateur.

Aujourd'hui cependant, l'honorable député de Winnipeg-Nord a tout oublié cela, car il nous a servi ses diatribes coutumières contre le capitalisme. Il n'est évidemment que sincère avec lui-même car l'ancien manifeste renferme des mots qui seront biffés du nouveau, soit que la C.C.F. n'aura de repos que lorsqu'elle aura extirpé le capitalisme.

Il a parlé de l'achat à tempérament, qualifiant d'une "injustice criarde" le bill qui vient d'être adopté. Il était à la Chambre hier soir, pendant l'examen de la mesure; il n'a cependant rien proposé contre la disposition nécessaire pour restreindre l'achat à tempérament. D'autre part, deux de ses collègues, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et celui de Kootenay-Ouest (M. Herridge) ont approuvé publiquement la mesure. Un trait caractéristique de la C.C.F., c'est de ne jamais recourir à ceux de ses membres qui ont des connaissances pratiques des problèmes à l'étude. Nous savons que l'honorable député d'Yale (M. Jones) et celui de Moose-Jaw (M. Thatcher) ont plus d'expérience dans le domaine de l'achat à tempérament que tous les autres qui en connaissaient les défauts et les avantages; mais ils n'ont pas participé à la discussion.

Qu'a fait le Gouvernement jusqu'ici pour enrayer l'inflation? Le meilleur moyen de le déterminer c'est de consulter le rapport de la commission royale sur l'écart des prix, de rappeler ce qu'on y conseillait de faire et de signaler ensuite ce qui a été fait par le Gouvernement.

Tout d'abord, le Gouvernement peut instituer des impôts élevés afin de laisser de moins en moins d'argent à dépenser entre les mains des gens. C'est ce que nous avons fait. D'après le député de Greenwood (M. Macdonnell), nous devrions prendre plus d'argent du contribuable, bien que cette politique "privait des gens", il y a deux ans. C'est ce que nous avons fait sûrement et c'est ce que nous faisons de nouveau de manière à satisfaire à nos besoins.

On recommande ensuite de mettre un frein aux emprunts d'argent et aux immobilisations de capitaux. Nos restrictions aux achats pour la consommation, aux emprunts relatifs à l'habitation et aux emprunts pour les améliorations agricoles constituent un pas dans cette voie.

On recommande de favoriser l'épargne. C'est ce que nous avons fait au cours de la dernière guerre en émettant des obligations de la victoire, et la population ayant contracté l'habitude de l'épargne l'a conservée depuis la guerre par l'achat des obligations d'épargne de l'État.

On recommande ensuite de remettre à plus tard les immobilisations. C'est ce que nous ferons malgré les protestations du député de Queens (M. McLure) et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui voudraient que nous donnions suite aux entreprises prévues pour Winnipeg et Queens et que nous pratiquions l'économie ailleurs. En dernier lieu, il y a la question de la réglementation générale des prix et des salaires. J'affirme que, lorsque le moment sera venu, nous réglerons cette question comme nous l'avons fait durant la dernière guerre.

Je me suis rendu à la bibliothèque où j'ai lu le compte rendu de 1939 qui est très en vogue ces jours-ci; j'ai lu avec intérêt le discours prononcé par l'honorable H. H. Stevens, le critique financier de l'époque. Dans son habile discours il exprimait l'espoir que le gouvernement bénéficierait de l'expérience acquise au cours de la guerre de 1914. A cette époque, le Canada, bien entendu, n'avait jamais livré la guerre. Nous n'avions pas d'expérience et le gouvernement a commis de très graves erreurs; il y a eu plusieurs affaires scabreuses. Le gouvernement, bien entendu, pouvait bénéficier de l'étude des faits.

Au cours de la dernière guerre, notre production industrielle a été magnifique. Les Canadiens ont été fiers de leur effort de guerre, de leur production industrielle et agricole. Aujourd'hui, nous sommes encore dans une situation différente. En 1939, notre

industrie n'était pas très grande, mais elle a subi pendant la guerre et au cours des quatre dernières années, un essor énorme. Nous sommes donc mieux préparés. Et, en plus, nous avons au Parlement aujourd'hui parmi les membres du Gouvernement des hommes qui détenaient des postes de commande dans la mise en œuvre de notre très important effort de guerre, non pas des hommes ignorants des exigences de la guerre, comme en 1914, ou n'en ayant qu'une connaissance théorique comme en 1939, mais des hommes ayant une connaissance pratique de la chose pour avoir dirigé notre dernier effort de guerre.

En premier lieu, et le plus important, vient le premier ministre (M. St-Laurent) qui était ministre de la Justice. Vient ensuite le ministre auquel je suis adjoint, qui a servi sous M. Ilsley et qui s'est occupé du fonctionnement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Durant cette période, nous avons amélioré considérablement notre production de vivres en vue de venir en aide aux alliés. Ce travail s'est fait sous la conduite de l'infatigable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner).

Enfin, notre dernier grand actif. Ce matin, en me rendant à la bibliothèque, j'ai croisé un éminent homme d'affaires, conservateur, qui a déjà été membre conservateur de la Chambre. "Je suis heureux, m'a-t-il dit, que le Parlement ait adopté le bill de M. Howe hier soir. Le monde des affaires comme la population ont en M. Howe la plus grande confiance après ce qu'il a fait." La réunion de ces éléments nous permet d'envisager l'avenir avec espoir.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) de la présentation de son discours, mais je ne puis me rallier à certaines des affirmations qu'il y a incluses. Je ne les aborderai point par le détail mais je voudrais rectifier deux ou trois de ses déclarations qui donnent à la Chambre une idée absolument inexacte des faits. Parlant du comité des comptes publics, il a dit que lors des réunions les membres de ce comité avaient eu tout le loisir désirable d'examiner les comptes publics. Il sait pourtant à quoi s'en tenir à cet égard. Il sait que le comité des comptes publics n'a pas été convoqué par le Gouvernement, mais bien par le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) qui, écrivant une lettre au président du comité, le député de Bellechasse (M. Picard), a demandé la convocation du comité des comptes publics en vue de l'examen des dépenses du gouvernement dans le domaine de la défense. Le comité s'est réuni, et, de façon fort habile, on lui a fait prendre la tangente en direction . . .

Une voix: Oh non!

M. Wright: . . . de l'étude du mode de présentation des crédits. Les neuf dixièmes des réunions ont été consacrés au choix de la méthode de présentation des crédits lors de la prochaine session.

M. Cruickshank: Non!

M. Wright: Le député faisait partie du comité. Il sait que c'est vrai. Il ne peut soutenir le contraire.

M. Fraser: Le député n'assistait pas aux séances.

M. Cruickshank: J'y ai assisté plus souvent que mon collègue.

M. Wright: Monsieur l'Orateur, si vous pouvez contenir le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank), je pourrai peut-être poursuivre mes remarques. Le député de Coast-Capilano a traité les divers éléments qui entrent dans le coût de production. Je reconnais avec lui qu'il y a trois éléments principaux: la matière première, la main-d'œuvre et le coût de l'usine et de l'outillage. Le député a ajouté que le coût énorme des nouvelles usines construites pendant la guerre et de l'outillage obtenu pendant cette même période a contribué à faire monter les prix. Je suis d'accord avec lui. Si les chiffres que nous a communiqués le ministre du Commerce (M. Howe) sont exacts,—ils le sont, je crois, —on a affecté, au Canada, pendant la guerre, quatre ou cinq milliards de dollars à l'aménagement de nouvelles usines et à l'achat d'outillage.

Or c'est la population qui en a acquitté intégralement le coût. Quiconque a lu la formule des contrats afférents à la production de matériel de guerre sait qu'ils renfermaient une disposition garantissant un prix suffisant pour couvrir le coût de l'usine et de l'équipement, sous forme d'une dépréciation spéciale. En conséquence, les nouvelles usines et le nouvel outillage sont entièrement payés et ils l'ont été par la population du pays au moyen de taxes ou de prêts du Gouvernement. Or toutes ces usines et cet équipement sont maintenant la propriété de particuliers.

Tout ce qu'une telle usine a produit depuis avec son outillage s'est vendu à un prix qui a permis aux intérêts particuliers d'obtenir ce qu'ils appellent un bénéfice raisonnable, alors qu'en fait cette usine et cet outillage ont été payés par la population du Canada. A leur retour, les anciens combattants qui voulaient s'établir à leur compte ont dû payer des prix qui ont permis aux intérêts particuliers d'obtenir un bénéfice raisonnable avec cette usine

et cet outillage payés par le public. Comme l'a dit le député de Coast-Capilano, voilà une des explications du coût élevé de la vie. J'en conviens.

Ce député a dit ensuite que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) n'avait pas répondu à celui de Springfield (M. Sinnott) qui s'était enquis de notre ligne de conduite à l'égard des salaires. Le député de Coast-Capilano a cité un extrait du discours du représentant de Rosetown-Biggar mais il n'a pas cité le passage que voici et que je trouve à la page 469 des *Débats* du 8 septembre 1950:

Je propose que le Gouvernement convoque les producteurs du pays, que ce soit les producteurs agricoles ou les salariés, afin de discuter avec eux quel niveau ils jugent raisonnable et convenable à l'égard tant de la production agricole que des salaires.

C'est-à-dire la régie des salaires et des prix domestiques. Nous ne sommes pas en faveur de stabiliser les salaires ni les prix des denrées agricoles à un niveau préjudiciable aux salariés comme aux producteurs primaires. Nous sommes en faveur de la régie des salaires et des denrées de la ferme. Dans tout régime économique avancé, c'est l'unique moyen de se montrer juste entre les diverses classes du pays.

M. Sinclair: Dommage qu'il ne l'ait pas dit.

M. Wright: Il l'a dit; je cite ses paroles.

M. Knowles: C'est précisément la phrase qui précède celle que vous avez citée. Lisez-la.

M. Wright: Je n'avais pas l'intention de faire ces observations, mais j'ai cru qu'elles s'imposaient à la suite des paroles de l'honorable député de Coast-Capilano. Même si l'on est boursier Rhodes, on y gagne à ne pas montrer qu'un côté de la médaille et...

M. Cruickshank: C'est la première fois que je partage votre avis.

M. Wright: ...si l'on veut faire une affirmation, il faut être prêt à l'appuyer sur des faits. Je veux rendre hommage au ministre du Commerce. Il est, je crois, le seul ministre qui ait envisagé d'une façon pratique, au cours de la session, les problèmes qui intéressent son ministère. Il a présenté à la Chambre une mesure qui reconnaît la gravité de la situation mondiale. Il a demandé le pouvoir d'imposer les régies s'il juge la chose nécessaire. Qu'il exerce ou non ces pouvoirs, il les a pris, de sorte que, advenant une crise, il pourra les exercer en vue de parer à toute éventualité. Lisons ce que le sympathique ministre des Finances (M. Abbott) disait, comme en fait foi la page 437 du compte rendu. Il affirmait ceci:

Le fardeau accru des dépenses relatives à la défense, qui pèse lourdement sur tous les pays par suite des nouvelles manifestations de l'impérialisme russe levant le masque et s'affichant maintenant au grand jour, exige de saines mesures économiques; chaque pays a donc le devoir de parer promptement et efficacement aux poussées inflationnistes qui naissent dans la sphère de sa compétence.

Il reconnaît que les poussées inflationnistes existent et qu'elles ne disparaîtront pas. Que se passe-t-il dans le monde? La situation coréenne est-elle simplement un incident, quelque chose qui prendra fin dans six ou sept mois? Si je lis l'histoire des dernières années, je ne peux être optimiste à ce point. A mon avis, la situation coréenne est simplement un autre incident dans une longue suite d'événements. Si nous devons nous occuper efficacement de cette suite d'événements, il faudra que nous soyons prêts à voir à autre chose qu'à l'incident de la Corée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous a affirmé que si nous voulons la paix dans le monde, les démocraties doivent montrer qu'elles sont fortes. Nous avons entendu la même affirmation de la part du *State Department* des États-Unis, de la part du ministre de la guerre de la Grande-Bretagne. Et nous l'avons entendue de la part de presque tous les pays qui ont signé le Traité de l'Atlantique-Nord.

Contre quelle puissance devons-nous lutter? Selon le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et d'autres spécialistes en questions militaires, la Russie a présentement sur pied quelque 175 divisions. En juin dernier, les démocraties disposaient d'environ vingt divisions. Si nous devons opposer la force à la force, n'allons pas croire un seul instant que l'affaire de Corée sera le seul incident du genre, ni que nous pourrons assurer la paix d'une manière efficace au Canada en enrayant l'agression. Voici comment j'envisage la situation mondiale actuelle: pendant les dix ou vingt prochaines années, nous travaillerons à accroître la puissance militaire et économique des démocraties afin qu'elles puissent parer à toute menace. A mon avis, si nous voulons le faire efficacement, nous devrons adopter les régies nécessaires et consentir les sacrifices qui s'imposent.

Je ne vois pas quels sacrifices le présent budget impose à la population, afin de surmonter les difficultés avec lesquelles le monde est aux prises. Voici comment le ministre des Finances s'est exprimé en s'élevant contre l'imposition des régies, comme en fait foi la page 435 des *Débats*:

En dernier lieu, je tiens à dire, sans vouloir déprécier d'aucune façon l'œuvre magnifique qu'ont accomplie en temps de guerre M. Donald Gordon

et ses collègues, que le succès de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre n'aurait pu être réalisé sans trois conditions.

Je prie les honorables députés de prendre note de ces trois conditions.

Tous d'abord, nous avons appliqué un vigoureux programme anti-inflationniste fondé sur l'établissement du plus d'impôt possible et appuyé par de puissantes invitations à l'épargne.

Si la situation mondiale est sérieuse aujourd'hui, pourquoi le gouvernement ne suit-il pas cette politique?

L'hon. M. Abbott: Il la suit.

M. Wright: La suit-il? Je n'en ai trouvé aucun indice dans le budget. Je n'ai vu aucun indice de l'établissement du plus d'impôt possible, accompagné de puissantes invitations à l'épargne.

L'hon. M. Abbott: Nous payons tous nos comptes et encaissons un léger excédent.

M. Wright: Le ministre a continué en ces termes:

...Ensuite les États-Unis ont suivi durant la guerre des méthodes analogues aux nôtres....

Hier, le ministre du Commerce (M. Howe) nous a expliqué la teneur du nouveau bill, adopté par le Congrès des États-Unis, et qui accorde certains pouvoirs au Président. Ces pouvoirs sont beaucoup plus étendus que ceux qu'a demandés le ministre des Finances en vue de réglementer les prix. S'en servira-t-il, jusqu'à quel point s'en servira-t-il, nous le verrons bien. Il reste certain que le ministre des Finances n'a même pas demandé l'imposition des régies nécessaires. Le ministre a poursuivi en disant:

Enfin nous avons joui de l'appui général de la population.

Apparemment, le ministre estime que les Canadiens en général n'appuieraient pas les régies. J'ai lu hier un compte rendu de la réunion du Congrès des métiers et du travail, tenue à Montréal samedi. Les délégués réclamaient la régie des prix. Le Congrès canadien du Travail a demandé la régie des prix.

L'hon. M. Abbott: Les cultivateurs de votre circonscription la demandent-ils?

M. Wright: Oui. Je donnerai lecture d'une lettre à ce propos. Le travail réclame la réglementation des prix.

L'hon. M. Abbott: J'ai demandé à l'honorable député si les cultivateurs de sa circonscription la réclamaient.

M. Wright: Oui, ils la demandent. J'ai ici une lettre de M. J. L. Phelps, président du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan.

M. Ferrie: Ça, pour un ouvrier, c'en est un.

L'hon. M. Abbott: Habite-t-il Tisdale?

M. Wright: Voici ce qu'il écrit au sujet de la réglementation des prix. Voici le point de vue officiel de l'association des cultivateurs de la Saskatchewan et, si je ne m'abuse, la Fédération canadienne des agriculteurs a proposé la régie des prix.

L'hon. M. Abbott: Si tel est le cas, je n'en ai pas été informé.

M. Wright: Voici ce que dit M. Phelps dans sa lettre du 25 août 1950:

Nous croyons que la présente situation résulte de ce qu'on n'ait pas pris les mesures propres à assurer la stabilité nécessaire. Nous estimons que le Gouvernement devrait prendre immédiatement une attitude ferme et décisive. Le syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan vous exhorte donc, avec toute l'insistance possible, à songer a soumettre immédiatement un plan aux membres de la Chambre des communes qui est actuellement convoquée en session spéciale. L'objet en serait de créer immédiatement une commission de stabilisation des prix, formée de membres qui représenteraient, dans une proportion suffisante, l'industrie, le travail et les cultivateurs. La jonction de cette commission de stabilisation des prix consisterait à fixer immédiatement les salaires, les heures, les loyers, les profits et le prix des produits usinés ainsi que primaires, y compris ceux de l'agriculture, destinés aux consommateurs canadiens...

M. Ferrie: Le même homme était mêlé à l'affaire du bois d'œuvre, en Saskatchewan, et quel fiasco il a fait!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Wright: Si le député veut bien se retenir un peu, il pourra ensuite prononcer le discours qu'il voudra. Je sais que ce sera un brillant discours. La lettre continue:

...en rapport équitable les uns avec les autres et que de plus on confie à cette commission de stabilisation des prix la tâche de reviser, de temps à autre, les prix aux fins d'éliminer toutes les disproportions et d'effectuer les mises au point nécessaires, résultant de changements d'ordre technologique.

En d'autres termes, il demande la régie des prix.

M. Cruickshank: L'honorable député me permet-il une question?

M. Wright: Si le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) veut bien patienter un peu, il pourra poser sa question quand j'aurai fini. Cet organisme réclame l'établissement de la régie des prix. Il demande qu'on rétablisse l'équilibre dans notre économie afin que les rapports soient plus équitables entre ces différents éléments. Que fait-on de la société des consommateurs, celle que son propre ministère a aidé à créer pendant la guerre afin qu'elle l'aide à maintenir la régie des prix? L'autre jour elle a demandé au ministre de rétablir les régies. Les culti-

vateurs insistent également. Les ouvriers et les consommateurs réclament les régies. Quels sont ceux qui s'y opposent?

M. Bryce: Les fabricants.

L'hon. M. Abbott: Tous ceux qui sont assujétis à des régies, y compris les cultivateurs.

M. Wright: Non. L'Association des manufacturiers ne réclame pas les régies. La *Canadian Chamber of Commerce* ne désire pas qu'on les maintienne. L'Association des banquiers ne veut pas de la régie des prix. Elle n'en veut pas parce qu'elle les régit elle-même et qu'elle ne veut pas se départir de ce privilège. Cependant, si le ministre est sincère quand il dit qu'il est prêt à rétablir les régies des prix quand on le demandera, je puis lui assurer que cette demande existe. Je suis certain qu'une enquête Gallup faite au Canada aujourd'hui sur la régie des prix démontrerait que 75 p. 100 des Canadiens en désirent le rétablissement.

Une voix: Pas les cultivateurs.

M. Wright: Oui. Je viens de vous faire part de l'opinion officielle de l'organisme des cultivateurs en Saskatchewan, et je pourrais en citer d'autres.

L'hon. M. Abbott: Quel devrait être le prix du bœuf?

M. Ferrie: Demanderiez-vous au Gouvernement d'interdire les expéditions au marché des États-Unis?

M. Wright: Le prix du bœuf importe peu aux cultivateurs pourvu qu'il soit proportionné au prix des choses qu'ils doivent acheter. Ne vous y trompez pas. Il en est de même des autres denrées qu'ils vendent. Tout ce qu'ils veulent, c'est un juste rapport. Je puis affirmer au ministre qu'en 1944 et 1945, sous le régime de la réglementation des prix, il existait, entre les prix agricoles, les salaires et les autres éléments de notre économie, un meilleur rapport qu'il n'en a existé depuis. C'est pourquoi on réclame la réimposition de la régie des prix. Ce ne sont pas là questions à traiter à la légère. Nous devons leur accorder toute l'importance qu'elles méritent, si nous voulons accomplir la tâche qui nous incombe et assumer notre juste part des obligations des démocraties. A moins d'instituer une certaine réglementation et de procéder à certains rajustements, nous ne pourrons jamais fournir un effort maximum.

Je passe maintenant à d'autres observations du ministre, qui n'ont pas laissé de m'étonner. A l'entendre, je me demandais s'il n'était pas devenu conservateur. Je cite la page 436 des *Débats*:

[M. Wright.]

Ces régies et toute autre réglementation indirecte qui deviendra opportune soutiendront notre programme principal, qui envisage un budget parfaitement équilibré; en outre, l'ensemble de ce programme attaquera à sa source l'inflation naissante. De cette façon, et certainement à ce stage de nos affaires, nous pourrons éviter une grande variété de régies directes, avec le caporalisme et toutes les décisions bureaucratiques et arbitraires qu'elles entraînent.

J'ai pensé entendre le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). "Décisions arbitraires, caporalisme, bureaucratie!" N'est-ce pas le régime que le prédécesseur du ministre, M. Ilsley, a appliqué au pays pendant la guerre?

L'hon. M. Abbott: Oui, durant la guerre.

M. Wright: Eh bien, j'ai moi-même entendu le ministre affirmer en cette enceinte que ce n'était ni de la bureaucratie ni de l'enrégimentation.

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami ne m'a jamais entendu dire cela. J'ai dit que c'était de l'enrégimentation et qu'il faut recourir à la bureaucratie en de telles circonstances. Il n'y a rien d'autre à faire. Si mon honorable ami peut trouver au compte rendu un passage où j'ai dit autre chose, je serais heureux qu'il en donne lecture.

M. Wright: Si c'était de la bureaucratie, elle a au moins produit des résultats et elle a permis un effort de guerre commun. Si le ministre croit que nous n'avons pas besoin aujourd'hui d'un tel effort ou que les démocraties n'ont pas besoin d'unité, qu'il continue à s'occuper de choses futiles comme il le fait actuellement. Si les autres démocraties suivent son exemple, nous nous trouverons bientôt entre les mains de l'oncle Joe.

Je ne veux pas m'étendre sur cette question, mais je tiens à mentionner la déclaration formulée à la Chambre par le ministre du Commerce à l'égard des prix du blé et de l'écart entre les diverses catégories de blé. Le ministre a signalé que nous aurions tout probablement, cette année, quelque 23 millions de boisseaux de blé n° 1, 55 millions de boisseaux de blé n° 2, 99 millions de boisseaux de blé n° 3 et 184 millions de boisseaux de blé n° 4 et des catégories inférieures, soit un total de 361 millions de boisseaux dont environ la moitié appartiendra à la catégorie n° 4 ou à une catégorie inférieure. Le ministre a aussi indiqué l'écart entre les catégories et, à mon sens, l'écart tient compte de la réalité, étant donné la quantité de blé inférieur qu'il faudra vendre durant la prochaine année-récolte. Bien que cet écart puisse être fondé sur les faits, il n'en signifie pas moins une diminution énorme de la puissance d'achat des producteurs de blé de l'Ouest du pays. J'ai fait quelques calculs fondés sur ces écarts. L'an

dernier, le versement initial à l'égard du blé n° 1, livré à Winnipeg, était de $1.75; cette année, il sera de $1.40. L'an dernier, le versement initial consenti pour le blé n° 2 était de $1.72; cette année, il sera de $1.40, soit le même montant que pour le n° 1. Pour les classes inférieures, cependant, l'écart augmente. L'an dernier, le versement initial quant au n° 3, à Fort-William et Port-Arthur, était de $1.70; il sera cette année de $1.30. Pour le blé n° 4, l'an dernier, le versement initial était de $1.65 à Port-Arthur; cette année, il ne sera que de $1.22. Le n° 5 valait $1.55; le chiffre n'atteindra cette année que $1.12. Le n° 6 a diminué de $1.51 à $1.06. Le blé de provende se vendait $1.49 l'an dernier; le prix ne sera cette année que d'un dollar. Autrement dit, dans le cas des qualités inférieures, l'écart a augmenté et les prix versés à leur endroit seront considérablement plus bas que ceux de l'an dernier.

La décision est logique, compte tenu de la grande quantité de blé de qualité inférieure qu'il faudra vendre. Toutefois, le fait n'en demeure pas moins que le producteur de l'Ouest recevra pour le blé qu'il aura vendu un prix moyen d'environ 25c. moins élevé que celui de l'an dernier, par suite de la qualité inférieure du blé et des écarts plus marqués. Le versement initial baissera de 35c. Quand le cultivateur de l'Ouest livrera sa récolte à l'automne, il recevra donc 60c. de moins par boisseau lors du versement initial. Une différence de 60c. le boisseau, à l'égard d'une quantité de 361 millions de boisseaux, représente un fléchissement de 216 millions de dollars de puissance d'achat comparativement à l'an dernier. En outre, le cultivateur avait touché l'an dernier des paiements à l'égard de livraisons antérieures. J'ai ici le rapport de la Commission du blé pour l'année 1948-1949. Voici ce que j'y relève:

> Durant l'année-récolte 1948-1949, la division des paiements s'est occupé du redressement de 20 p. 100 autorisé à l'égard du blé livré à la Commission entre le 1er août 1945 et le 31 mars 1949 de même qu'à l'égard des paiements antérieurement autorisés. Durant l'année 1948-1949, elle a émis 1,365,559 chèques à des producteurs pour une somme globale de $220,681,269.95.

Pour ce qui est du paiement initial, il y a donc diminution de 216 millions de dollars. Il ne reste qu'un paiement à effectuer et j'y reviendrai plus tard. On note également une diminution de 220 millions de dollars pour ce qui est des sommes reçues à l'égard des certificats, de sorte que les cultivateurs de l'Ouest auront cet automne 436 millions de dollars de moins que l'an dernier pour l'achat de denrées et de services.

Le très hon. M. Howe: Si le député veut bien me permettre de l'interrompre, je lui ferai remarquer que le prix de vente du blé ne sera pas nécessairement beaucoup plus bas parce que le paiement initial est moins élevé. Il doit aussi tenir compte de ce que la récolte a été beaucoup plus abondante cette année, et qu'en définitive le cultivateur touchera passablement plus que l'an dernier.

M. Wright: Oui, j'allais le dire; j'ai les chiffres sous la main. Mais au moment où le ministre m'a interrompu, je parlais de la somme que les cultivateurs de l'Ouest auront à leur disposition cet automne.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Wright: Monsieur l'Orateur, avant le dîner, je parlais de la situation financière des cultivateurs de blé de l'Ouest par suite des grosses gelées qui avaient abîmé la récolte de cette année et aussi des prix réduits et du classement inférieur des blés. Le ministre du Commerce (M. Howe) m'a interrompu pour me faire remarquer que les livraisons de cette année seraient plus considérables que celles de l'an dernier. Je lui ai signalé que je montrais le côté débit du tableau et que je donnerais plus tard le côté crédit pour ensuite indiquer le bilan déficitaire de l'agriculture des Prairies par suite des prix courants et des conditions actuelles de la récolte. J'ai donné l'écart entre les prix de l'an dernier à Fort-William et ceux de cette année. J'aimerais maintenant donner le prix moyen que touche le cultivateur de l'Ouest en prenant les prix des différentes qualités de céréales vendues à Regina, endroit où s'applique le tarif-marchandises de 20c. dans l'Ouest, et qui représente le prix moyen que recevrait le cultivateur.

A Regina, le cultivateur touchera cette année pour le blé n° 1 $1.23½ comparativement à $1.57½ l'an dernier. Comme je l'ai déjà signalé cependant, la majeure partie de la récolte ne sera pas supérieure à la catégorie n° 4, d'après les chiffres donnés ce matin par le ministre du Commerce. Le blé n° 4, se vend $1.05½ comparativement à $1.48½ l'an dernier, tandis que le blé de provende se vend cette année 83½c. le boisseau comparativement à $1.32½ l'an dernier.

Compte tenu des versements effectués l'an dernier, ces chiffres comportent pour les producteurs de céréales de l'Ouest une perte de puissance d'achat de quelque 416 millions de dollars, seulement à l'égard du blé.

Pour ce qui est de l'orge, la majeure partie de la récolte de l'Ouest a été l'an dernier de très bonne qualité et rangée dans la caté-

gorie de l'orge de maltage; elle s'est vendue en majeure partie au moins $1.40 le boisseau. En réalité, je constate par une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de ma propre ferme que notre orge qui a rendu l'an dernier en moyenne 40 boisseaux à l'acre et s'est vendue dans la catégorie nº 2 canadien du Nord, se rangera cette année dans la provende nº 2 et se vendra moins de 70c. le boisseau, soit environ la moitié moins cher. La perte subie à l'égard des céréales secondaires par rapport à l'an dernier sera donc d'environ 50 millions de dollars.

L'an dernier, des versements ont été effectués dans l'Ouest, sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à l'égard d'une partie de région en Saskatchewan et en Alberta où la récolte a été mauvaise. Les cultivateurs ont touché 22 millions de dollars. Cette année, bien que la valeur des récoltes soit assez faible, les versements seront très modiques. Comme on sait, l'assistance à l'agriculture des Prairies se fonde sur le nombre de boisseaux récoltés. Si, dans un township donné, le rendement moyen dépasse 8 boisseaux à l'acre, il n'y a pas de versements sous le régime de la loi. Cette année, on s'attend à recevoir très peu.

Si on fait l'addition des chiffres que j'ai cités, on constate que cette année les cultivateurs de l'Ouest, eu égard au versement initial de cette année et à celui de l'an dernier, et à cause des autres éléments mentionnés, auront, en puissance d'achat, environ 508 millions de dollars de moins. Je puis donc assurer au ministre des Finances (M. Abbott) que pour ce qui est des cultivateurs de l'Ouest, ils n'exerceront pas beaucoup de pression sur ses prix.

L'hon. M. Abbott: La tendance à l'inflation ne sera pas aussi forte cette année?

M. Wright: Comme l'a affirmé le ministre du Commerce, la production s'est accrue cette année. L'année dernière, on a livré environ 318 millions de boisseaux à la Commission canadienne du blé. Cette année, on estime que les livraisons s'élèveront à environ 361 millions de boisseaux, soit une hausse approximative de 40 millions de boisseaux. A $1.05 le boisseau, cela représente environ 45 millions de dollars. Vient ensuite un certain versement que le Gouvernement peut se proposer d'effectuer en vertu du programme quinquennal de mise en commun. D'après des chiffres contenus dans le rapport de la Commission canadienne du blé que j'ai ici, il resterait 5c. à 6c. à verser, en vertu du programme. Si s'était 5c., comme il y a environ 1·4 milliard de boisseaux de blé à l'égard desquels cette somme sera versée, cela représenterait approximativement 70 millions. Nous avons donc 101 millions à déduire du chiffre de 508 millions ou, en chiffres ronds, la puissance d'achat des cultivateurs de l'Ouest sera cette année d'environ 400 millions inférieure à celle de l'année dernière.

A mon avis, ces chiffres devraient inciter le Gouvernement à prendre l'une des deux mesures suivantes. Ou bien veiller à ce que le versement final à l'égard du programme quinquennal de mise en commun soit sensiblement plus élevé que la somme censée disponible en vertu du programme ou bien veiller à accroître le prix initial à l'égard de la récolte de cette année. Le prix initial indiqué par le gouvernement est de $1.40 le boisseau. Le Gouvernement devrait adopter une de ces deux lignes de conduite. Ou bien il devrait au moins s'assurer que les articles que le cultivateur doit acheter pour produire cette récolte sont maintenus à un prix raisonnable et équitablement en rapport avec le prix de ce qu'ils achètent.

Quiconque veut se donner la peine d'établir un petit calcul peut comparer la situation actuelle avec celle de 1939, les prix des articles que le cutivateur doit acheter avec ceux qu'il payait durant la période de 1935-1939. L'indice du coût actuel est d'environ 200. Il était de 196, d'après la dernière donnée que j'ai vue; il s'est accru depuis lors. Autrement dit, pour produire un boisseau de blé aujourd'hui, il en coûte deux fois plus au cultivateur que durant la période de 1935-1939. D'après ces données, cependant, le prix que nous recevrons à l'égard de ce blé cette année sera en moyenne $1.05 le boisseau. Il ne faut donc pas calculer longtemps pour constater que, du point de vue de la puissance d'achat, ce montant de $1.05 actuellement n'équivaut qu'à environ 60c. en 1939. Les producteurs de céréales de l'Ouest sont donc cette année au même point qu'en 1939.

Le ministre m'a demandé si, à mon avis, les cultivateurs de ma circonscription favorisent la réglementation. Je suis convaincu qu'ils la verraient d'un bon oeil. L'état dans lequel ils se trouvent résulte de la suppression des régies. Quand nous avions les régies, en 1944 et 1945, leur puissance d'achat relative était sensiblement supérieure à celle d'aujourd'hui. Peu à peu leur situation se gâche, car, depuis deux ans, elle est graduellement pire qu'en 1944 et 1945.

Je suis d'avis que le document dont j'ai donné lecture et qui émane des cultivateurs unis de la Saskatchewan, reflète bien l'opinion de la majorité des cultivateurs de l'Ouest. Ils veulent une économie comportant un rapport équitable entre la puissance d'achat des agriculteurs, le salaire versé aux

employés et les bénéfices réalisés par l'industrie canadienne. Ils ont d'ailleurs fait connaître leur attitude en appuyant la ligne de conduite du Gouvernement au sujet de la Commission du blé, et en appyant l'accord international sur le blé. Ils l'ont dit, chaque fois qu'ils ont eu l'occasion de manifester leur foi en un régime économique régi par la réglementation indispensable. En effet, comme je l'ai dit avant le dîner, ils savent que lorsque le gouvernement abolit les régies d'autres s'emparent du contrôle de l'économie et la dominent, non pas dans l'intérêt général, mais dans l'intérêt particulier de leur secteur restreint. C'est ce qui me fait dire qu'en vue d'assurer dans le monde les conditions indispensables qui procureront aux pays démocratiques la puissance qu'il leur faut dans la situation actuelle, on ne peut faire autrement que d'instituer les régies nécessaires afin que notre pays puisse donner son rendement maximum de production. Chose certaine, si l'agriculteur de l'Ouest est laissé dans la situation où va le placer la récolte de cette année, il ne pourra produire autant qu'il le devrait. Par ailleurs, tous les autres secteurs de notre économie ont besoin, pour assurer leur production, de se trouver dans un rapport convenable vis-à-vis des autres secteurs. Voilà la politique de notre groupe. Nous ne demandons qu'un rapport convenable. Nous ne demandons pas l'enrégimentation; nous nous contentons de demander l'établissement des régies nécessaires dans une économie démocratique afin de produire les meilleurs résultats dans l'intérêt de tous.

M. J. S. Sinnott (Springfield): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de mon sujet, j'aimerais rendre hommage au représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair). Il a prononcé, à mon avis, un de ses meilleurs discours. Il a démontré à la Chambre qu'il est renseigné, lucide, bien au courant des affaires de son ministère. A mon avis, cela fait honneur à ses électeurs que d'avoir un tel homme pour s'occuper ici de leurs affaires.

Nous avons entendu les critiques de salons et de coins de rue, à qui notre régime démocratique et le Gouvernement ne plaisent pas, se plaindre de ce que le Parlement agit trop lentement, manque d'efficacité et est incapable d'interventions énergiques. A mon avis, on peut et on doit faire observer qu'en plus de régler d'autres questions importantes, la présente session d'urgence a nettement démontré que cela n'est pas vrai et qu'elle a donné le démenti à ces critiques malveillantes.

Le Gouvernement et la Chambre ont prouvé depuis la date de la rentrée, le 29 août, que le Parlement peut agir, qu'il a effectivement agi aussi rapidement et avec autant de compétence que tout autre gouvernement dans n'importe quel pays.

Il est vrai qu'il nous a fallu tenir trois séances par jour et que, à cause de cela, beaucoup d'entre nous avons été très occupés, mais je dois reconnaître que les trois séances quotidiennes ont fait avancer les affaires de l'État à un moment où une intervention prompte était d'importance capitale. En réglant les questions d'importance vitale dont la Chambre est saisie, le Gouvernement s'est mis en mesure d'assister à la conférence provinciale et d'examiner le programme général de sécurité sociale qui, espérons-nous, naîtra de cette très importante conférence.

Il n'y a pas un seul membre de la Chambre, j'en suis sûr, qui ne déplore l'interruption d'un réseau national de transport par suite de la grève des chemins de fer. Comme la direction et le personnel ont échoué sur les récifs de la mésentente, c'est à la Chambre des communes et au Gouvernement que fut laissée la tâche de remettre les trains en marche. A mon avis, le premier ministre (M. St-Laurent), le ministre du Travail (M. Gregg) et leurs collègues,—sans oublier le ministre de la Justice (M. Garson), ni le ministre des Transports (M. Chevrier),—ont rendu un service signalé au pays, grâce à l'action qu'ils ont prise en mettant fin à la grève et en préparant le terrain pour de nouvelles négociations entre les syndicats et les directeurs.

Je n'ai pas réussi à comprendre la tactique de l'opposition; si on y avait donné suite, elle n'aurait rien réglé; elle aurait au contraire prolongé cette situation extrêmement grave et cette paralysie de notre économie nationale.

Je suis fier de me joindre à d'autres députés pour féliciter notre ministre des Finances (M. Abbott) de son budget d'urgence qu'il nous a soumis jeudi soir. Il y a trouvé des moyens de prélever des fonds en vue de remplir les obligations du Canada aux termes de la charte des Nations Unies et du traité de l'Atlantique-Nord, tout en gênant le moins possible la productivité du pays.

Nous pouvons affirmer en toute vérité que nos commettants sont à la fois heureux et reconnaissants de ce que le budget qu'on vient de présenter ne comporte pas de relèvement d'impôt sur le revenu personnel. Toute augmentation de l'impôt sur le revenu aurait suscité un refus compréhensible de la part des ouvriers de faire des heures supplémentaires de travail, puisque par ce moyen ils seraient devenus imposables à un échelon supérieur. On se rappelle que, pendant la seconde guerre mondiale, des ouvriers refusèrent de faire du surtemps en prétextant qu'ils ne

voulaient pas travailler pour M. Ilsley, vu que les impôts étaient élevés. Je suis convaincu que la production pendant la seconde Grande Guerre en a souffert. Je suis certain que le maintien du *statu quo* en ce qui concerne l'impôt sur le revenu personnel signifiera un accroissement de production de tous les matériaux quand on en aura besoin.

Beaucoup de gens regrettent qu'on ait augmenté les taxes qui frappent les eaux gazeuses, la bière, les spiritueux, les tablettes de chocolat, les bonbons, la gomme à mâcher, et quelques autres boissons. Je n'ai aucune critique à formuler au sujet de ces denrées, mais je ne pense pas que nous souffrions soit de payer la taxe additionnelle soit de réduire notre consommation de l'article assujéti à l'impôt.

Les Canadiens pour la plupart approuveront le ministre des Finances d'avoir relevé l'impôt exigé des sociétés, de l'avoir porté, dans certains cas, de 10 à 15 p. 100 et, dans d'autres, de 33 à 38 p. 100.

Partout les ménagères et même encore plus les jeunes mariés et les fiancés priseront le geste du ministre des Finances qui n'a pas frappé d'un impôt additionnel les glacières ni les cuisinières électriques, ni les lessiveuses mécaniques. Ce ne sont certes pas des articles de luxe, car on en a besoin dans tous les foyers. Ces gens peuvent maintenant songer en toute confiance à s'établir. Nous avons entendu les honorables vis-à-vis réclamer l'établissement d'une réglementation des prix semblable à celle que nous avons connue pendant la seconde Grande Guerre. Nous avons entendu le ministre des Finances (M. Abbott) et le ministre du Commerce (M. Howe) donner les motifs pour lesquels on ne réimpose pas cette réglementation à l'heure actuelle.

Je crois ces motifs solides, d'autant plus qu'ils représentent l'opinion réfléchie d'hommes qui comptent, en matière de réglementation des prix, une expérience de plusieurs années. Ils en connaissent le pour et le contre. Je suis donc disposé à m'en remettre à leur opinion, tout autant que l'est, j'en suis sûr, la population en général.

Le vendredi 8 septembre, je demandais au chef de la C.C.F. si son parti était disposé à se prononcer en faveur de la régie des prix et des salaires. J'en ai reçu une réponse si longue et si vague, qu'il est manifeste que le parti socialiste représenté à la Chambre n'est pas disposé à se prononcer en faveur de la réglementation générale des prix et des salaires, qu'il préfère attendre les événements.

La question a été mentionnée à la Chambre juste avant la suspension de la séance pour le dîner. Voici, comme en fait foi la page 469 du compte rendu, la question que je posais au député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef de la C.C.F.:

Après avoir écouté attentivement le député de Rosetown-Biggar, j'aimerais lui poser une question. Propose-t-il que le Gouvernement impose la régie générale des salaires et des prix?

Voici maintenant la réponse complète de l'honorable député:

Je propose que le Gouvernement convoque les producteurs du pays, que ce soit les producteurs agricoles ou les salariés, afin de discuter avec eux quel niveau ils jugent raisonnable et convenable à l'égard tant de la production que des salaires. Durant la guerre, il n'a pas été difficile aux salariés de s'entendre et de régir les salaires. Il n'y a eu ni grèves ni dislocations importantes. Je remarque que les honorables vis-à-vis croient, tout comme nous, qu'il vaut mieux se dispenser de contrainte quand c'est possible; je n'ai aucun doute que la solidarité des travailleurs, vu la nécessité d'empêcher l'agression à l'heure actuelle, nous permettrait de conclure des ententes convenables avec eux en vue de la régie volontaire des salaires.

Quant à l'industrie et aux autres facteurs de notre économie, la situation diffère quelque peu. Il est impossible d'obtenir la solidarité des milliers de producteurs et de distributeurs de toutes sortes de denrées de la même manière qu'on obtient celle des groupements organisés, les cultivateurs, par exemple, et des salariés syndiqués. C'est cependant de cette façon que nous pourrions en arriver à une décision avantageuse à l'ensemble du pays.

J'ai ensuite formulé la remarque suivante:

Même après cette longue réponse à ma question, je ne saisis pas encore très bien s'il propose ou non une régie générale des salaires et des prix.

M. Knowles: Quelle a été la réponse?

M. Sinnott: J'ai lu le discours du chef des cécéfistes en entier et je n'ai pu y découvrir s'il favorisait la réglementation des prix et des salaires. Lorsqu'on le lui demande, il répond: "Je propose que le Gouvernement réunisse les producteurs de notre pays". Ce n'est pas là son programme, ce n'est qu'une simple proposition. Mais ce n'est pas le programme de son parti. Il ne fait que proposer cela au Gouvernement, à titre d'amorce politique.

Le programme de l'opposition officielle à l'égard de la question de la réglementation des prix est encore plus vague que celui des cécéfistes. Le parti tory, le parti qui durant tout l'après-midi a harcelé le Gouvernement pour obtenir la suppression de plus en plus rapide des régies, semble maintenant se rapprocher de la théorie de la réglementation des prix et lorsque, l'autre jour, j'ai vu le chef de l'opposition (M. Drew) serrer la main du député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) après son discours sur les régies, je me suis dit: Quels étranges camarades! Les mêmes gens qui étaient mécontents du programme de déréglementation ordonnée que le Gouvernement a suivi entre 1945 et

1950, réclament maintenant la restauration du programme auquel ils se sont si fortement opposés. Nous nous demandons bien ce que leurs adhérents disséminés dans quelques régions du pays penseront de cette volte-face. Peut-être le chef de l'opposition et ses collègues ont-ils enfin décidé d'abandonner le programme de leur parti...

Une voix: Encore?

M. Sinnot: ...pour lui donner la nouvelle silhouette, comme les cécéfistes l'ont fait de temps en temps.

Les mesures présentées au cours de cette session d'urgence et que nous avons discutées, sont précises, conformes à la réalité et répondent à ce qu'exige la très grave situation internationale que nous devons affronter.

Par le passé, monsieur l'Orateur, jamais je n'ai hésité ni à la Chambre ni lors des réunions de mon parti à m'opposer aux mesures législatives qui ne m'inspiraient pas confiance. Je n'ai point partagé le point de vue du Gouvernement quant à son programme à l'égard du pétrole et du gaz. J'ai maintenu mon attitude jusqu'au moment où le premier ministre (M. St-Laurent) nous a assuré que s'il était possible d'aménager le pipe-line au pays même, on le ferait.

Les interruptions et les bruits qui proviennent de l'autre côté de la Chambre doivent s'interpréter selon l'esprit qui les anime. Un tonneau vide sonne creux.

M. Sinclair: C'est la voix de l'expérience.

M. Sinnott: Les projets de loi annoncés lors du discours du trône, projets dont la Chambre a subséquemment été saisie, ne peuvent susciter l'opposition d'aucun citoyen sensé.

Il faut respecter les divergences de vues lorsqu'elles sont sincères, mais il serait vraiment disgracieux de faillir aux obligations que nous avons assumées sur le plan international lorsque nous avons participé aux accords pris sous le régime de la charte des Nations Unies et du traité de l'Atlantique-Nord.

La loi sur les crédits de défense porte sur les conditions actuelles et sur les moyens de résoudre les difficultés qu'elles posent. Le nom du Canada jouit déjà d'une réputation enviable grâce aux opérations de nos destroyers dans les eaux coréennes et à la participation de nos avions au pont aérien du Japon et de Corée. Si le Gouvernement avait besoin de savoir si la population approuve la création d'un contingent spécial, il a certes reçu cette approbation depuis les centres de recrutement de Terre-Neuve jusqu'à ceux de l'île Vancouver. Des jeunes gens vigoureux, alertes et patriotes se sont rendus en grand nombre à ces bureaux pour prendre les armes et s'en aller défendre la liberté que le Canada s'est gagnée au cours des deux Grandes Guerres. Ils sont prêts à défendre cette liberté n'importe où, dans n'importe quel pays où se commet l'agression. Ils se rendent compte que, pendant qu'ils sont absents du Canada, il importe que des troupes aguerries et expérimentées y restent pour défendre le pays contre toute agression. Je suis sûr que nous appuierons tous la décision du Gouvernement de renforcer nos moyens de défense de façon que nous puissions faire face aux conditions nouvelles et à la crise de plus en plus aiguë que nous traversons.

J'ai suivi les débats qui ont eu lieu à la Chambre depuis une semaine et j'ai constaté que les critiques formulées par l'opposition manquent étrangement de logique. Il semble qu'au lieu de se concerter dans leurs critiques, les membres de l'opposition aient suivi le vieux proverbe: "Chacun pour soi et Dieu pour tous".

Le député de Nanaïmo (M. Pearkes) porte ses coups dans une direction et son collègue de Kamloops (M. Fulton) s'engage, lui, dans la voie de la conscription. Nous voyons le chef de l'opposition (M. Drew) approuver l'intervention militaire du Canada en Corée et le député de Labelle (M. Courtemanche) se ranger du côté des isolationnistes. Nous voyons quelques députés du parti conservateur se hasarder à préconiser une régie des prix, tandis que d'autres gardent un silence farouche.

Nous avons entendu l'opposition réclamer un comité sur la défense qui serait composé des membres de tous les partis. Que penserait la population de leurs représentants à qui elle a confié la tâche d'administrer ses affaires si ceux-ci se rendaient à la requête de l'opposition qui demande de faire partie d'un comité de la défense nationale et qui s'évertuerait à brouiller les affaires de l'État?

Une voix: Ils ont fait assez d'embrouillamini.

M. Sinnott: C'est quand le baril de bière est vide que l'esprit s'embrouille. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) mérite d'être loué d'avoir gardé son sang-froid devant ceux qui l'accusaient de refuser de renseigner la Chambre alors qu'il donne toujours les renseignements qu'il possède. Sa patience en face de ces accusations plutôt absurdes nous démontre qu'un cerveau calme dirige l'expansion de nos forces de défense, cerveau qui ne se laissera pas embrouiller par des harcèlements politiques ni des propos inconsidérés.

Au cours du débat, deux représentants des provinces Maritimes et, sauf erreur, un autre de ma province ont préconisé la décentralisation de la fabrication à des fins de guerre. Dans la guerre totale, la décentralisation de l'industrie de guerre s'impose absolument si les attaques aériennes de l'ennemi sont intenses. Il va sans dire que le Canada ne mobilise pas plus ses ressources industrielles en vue de la guerre totale qu'il ne mobilise à cette fin ses disponibilités en hommes. Il peut donc se faire que ces demandes adressées au ministre du Commerce soient prématurées. Si, toutefois, nous avions à l'avenir le malheur d'être forcés à participer à une autre guerre totale, je recommanderais au ministre la décentralisation de l'industrie de guerre. Il n'y a personne au Canada qui sache mieux que lui où sont situées nos ressources nationales ni qui connaisse mieux les moyens d'en tirer parti à des fins de paix ou de guerre.

Durant la seconde guerre mondiale, nous avions au Manitoba, aux limites de ma circonscription, à Transcona, une fabrique d'explosifs qui ne le cédait à aucune autre en efficacité et en puissance de production. Si les circonstances exigent l'aménagement d'autres usines du genre à l'avenir, je puis assurer au ministre que ma province peut fournir l'énergie électrique ainsi que les hommes et les femmes nécessaires à l'exploitation d'un tel établissement.

Je ne veux pas reprendre mon siège sans rendre hommage au premier ministre. Aucun citoyen du Canada n'a travaillé plus ferme ni plus généreusement aux intérêts de la population canadienne. A la fin de la dernière session, la plupart d'entre nous avons pu bénéficier d'un congé ou au moins d'un changement d'horizon et de travail. Il est bien malheureux, alors qu'il avait bien besoin de vacances, qu'il ait été rappelé maintes fois à Ottawa pendant qu'il était à sa villa d'été. Finalement, il a dû abandonner l'idée de prendre quelques jours de détente bien méritée. Il lui incombait de prendre les décisions définitives au sujet de la grève des cheminots et de la convocation du Parlement pour aviser à la situation en Corée. Ces deux décisions étaient des plus difficiles et des plus compliquées. Je crois,—et les Canadiens en général croient,—que, non seulement il en est venu à la meilleure décision possible dans les deux cas, mais qu'il a concilié les opinions divergentes et, ainsi, fait progresser la grande cause de l'unité nationale chez nous.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'ai lu, déjà, avec un certain intérêt, un article dans lequel on signalait qu'il est toujours possible de déterminer la mentalité d'une époque à la phraséologie qui la caractérise. Ce n'est pas le discours du préopinant que je vise mais la façon dont le ministre des Finances (M. Abbott) s'est exprimé pour nous présenter l'autre soir son budget tablette de chocolat-eaux gazeuses. J'ai cru discerner, dans la façon de construire la phrase, un peu l'intérêt du Gouvernement. Car on peut, avec de belles phrases, embrouiller d'importantes questions. Pour des gens perspicaces, toutefois, les belles phrases éventent la mêche.

J'ai écouté le ministre l'autre soir, et j'ai lu le texte de son discours. J'ai quelques observations à faire au sujet de certaines phrases dont il s'est servi. Je veux croire que si je cite les phrases du ministre, pour fonder mes observations, on ne dira pas, pour autant, que mon raisonnement est faible. Le ministre a signalé la nécessité de maintenir la paix par la force. On a prononcé des phrases de ce genre maintes et maintes fois au cours de la présente session. Si on étudie le sens d'une telle affirmation on constate qu'elle ne peut signifier qu'une chose, la guerre.

Impossible de maintenir la paix par la force. Car la force est un élément de guerre. La paix véritable ne se fonde que sur une chose, le contentement des nations; or on ne peut par la force assurer le contentement. Quand il est question de paix et de guerre ce ne sont pas des principes matériels qui sont en jeu, mais des principes de vie qui ne souffrent aucune contrainte. Le ministre, je l'espère, peut suivre ma pensée. C'est comme un époux qui se servirait d'un gourdin pour contraindre sa femme à l'aimer. On ne peut agir ainsi; c'est une méthode qui ne donne pas de résultat. Peut-être des députés l'ont-ils essayée. En ce cas, je suis sûr qu'ils ont dû être fort déçus. Ce n'est pas par la force qu'on peut maintenir le contentement, la paix du cœur et de l'esprit entre les nations.

Le ministre a déclaré, en outre, qu'"une nouvelle manifestation de l'impérialisme russe est maintenant évidente et démasquée". Ce n'est sûrement pas ce que le ministre entendait dire lorsqu'il a prononcé cette parole. Si telle était son idée, il s'expose à commettre une des pires gaffes dont un homme public se soit jamais rendu coupable. Le ministre n'a certainement pas voulu dire que l'ouverture des escarmouches de Corée constitue la nouvelle manifestation de l'impérialisme russe qui est maintenant évidente et démasquée. Le ministre le sait certainement depuis nombre d'années. Quiconque a étudié Marx, Engels et la stratégie communiste mondiale sait qu'il n'y a pas de nouvelle manifestation et que l'impérialisme n'a pas récemment été mis à découvert ni démasqué.

Avant la guerre et pendant les années de guerre, nous, de ce coin de la Chambre, nous sommes levés maintes et maintes fois afin de lancer un avertissement au sujet des dangers d'une agression communiste dans le monde. Maintes fois nous avons fait une mise en garde contre les fronts communistes qui se constituaient au Canada et ailleurs dans le monde démocratique et libre. Nous avons à maintes reprises signalé ce danger. Il est certain que personne qui occupe un poste aussi important que celui que détient le ministre des Finances n'aurait pu être induit en erreur. Pourtant on constate que certains grands hommes ont, peut-être par la force des circonstances,—je ne saurais dire,—été entraînés à commettre des erreurs et à poursuivre certaines lignes de conduite qui nous ont mis en face du dilemme actuel.

L'autre jour, je lisais le compte rendu d'un incident survenu en Grande-Bretagne. Le chef d'un groupement communiste connu sous le nom de front de la libération, Anthony Gannon, a rappelé à M. Churchill certaines choses qu'il a dites pendant la guerre au sujet de la Russie. Nous avons peut-être raison de nous alarmer des paroles que M. Churchill a alors prononcées. Voici ce qu'il a dit: "Que Dieu vous bénisse Staline"; "Staline le grand"; "Ce grand guerrier bourru"; "Le cœur me saigne quand je pense à la Russie"; "Leur parole est sacrée". Ce ne sont pas là les paroles des communistes, mais bien celles qu'a prononcées jadis M. Churchill. N'est-ce pas renversant que certains de nos grands hommes aient parlé ainsi en temps de crise sachant fort bien qu'un jour les nations libres devraient mettre un frein à l'agression communiste? Il est bien triste que ce soit les communistes eux-mêmes qui nous rappellent nos paroles d'autrefois.

Qui le ministre croit-il leurrer en disant que cette nouvelle manifestation de l'impéréalisme russe est maintenant connue et démasquée? Il a aussi employé une autre phrase qu'on s'est plu à répéter ces jours derniers. Elle constitue sans doute le point culminant des discussions qui ont eu lieu au cours de la présente session spéciale. Le ministre a dit que nous ne sommes pas en guerre. mais qu'il y a sur le sentier de la paix une colline de difficultés. Qui cherche-t-il à tromper? Il est facile de parler ainsi, de recourir aux subtilités pour dire que nous ne voulons pas déclarer la guerre, qu'il serait dangereux de le faire, mais que nous mobiliserons des troupes pour les envoyer sur la ligne de feu, afin d'enrayer l'agression communiste.

C'est très bien de faire de belles phrases pour endormir le peuple sans difficulté. Le ministre a donc dit que nous ne sommes pas en état de guerre, mais que nous franchissons une colline de difficultés sur le sentier de la paix. Je ne crois pas que ce tour de force littéraire puisse induire en erreur. Demandez donc aux soldats américains en Corée si oui ou non nous sommes en guerre. Lorsque nos dix ou quinze mille hommes arriveront là-bas, vous leur demanderez si oui ou non nous sommes en guerre. L'opposition, nos amis conservateurs en particulier, et le gouvernement se sont livré une bataille de mots. Il s'agissait de savoir si le gouvernement devait ou non déclarer l'existence d'un état de crise. Le gouvernement affirmait que déclarer un état de crise équivaudrait à laisser entendre que nous sommes en guerre. Mais quoi, alors? On aime à dire que nous ne sommes pas en guerre, que nous franchissons une colline de difficultés, tout en nous acheminant vers la paix, et que nous allons envoyer nos troupes là-bas pour se mesurer avec l'ennemi. Ce n'est pas conséquent.

Je désire exposer à la Chambre mon point de vue sur la situation. Voici comment je la vois. Mon opinion se fonde en partie sur ce que nous avons un budget de guerre de 3 milliards, 400 millions de dollars, comprenant en chiffres ronds un milliard de dollars pour la défense seulement. Peut-on dire qu'il faut tout cela simplement pour envoyer de dix à quinze mille hommes en Corée?

Nous avons discuté un projet de loi qui confère au ministre du Commerce (M. Howe) des pouvoirs de réglementation illimités. Prétend-on que ce soit nécessaire pour envoyer quelque dix ou quinze mille troupes en Corée? Pourquoi avons-nous voté des crédits d'engagements destinés à faire face à certaines éventualités possibles?

Selon moi, monsieur l'Orateur, voici ce qu'il en est. Lorsque le Gouvernement a décidé d'envoyer des troupes en Corée, il a, naturellement, convoqué le Parlement, à cause de la promesse du premier ministre (M. St-Laurent) qui s'était engagé à ne pas envoyer de troupes à moins de convoquer le Parlement. Le Gouvernement devait décider si les Canadiens accepteraient une économie du temps de guerre en vue d'appuyer les efforts des Nations Unies. Autrement dit, il devait décider si la population avait assez confiance en l'Organisation pour accepter l'économie d'une nation en guerre. L'autre jour, le chef de l'opposition (M. Drew) y est allé carrément lorsqu'il a déclaré que le grand principe en jeu ne se limitait pas à la Corée, que nous étions engagés dans un grand conflit mondial. Si j'ai fidèlement reproduit

ses paroles dans mes notes, il a dit: "C'est un grand principe que celui qui veut que les nations libres s'unissent pour préserver leur liberté". Ailleurs il a dit: "Il lui faut être ou régime de liberté ou régime d'esclavage". Je crois que le ministre des Finances en conviendra. A mon tour je pose la question suivante: la grande lutte engagée entre les nations libres et les autres grandes forces qui voudraient imposer au monde un régime d'esclavage se borne-t-elle à ce que j'appellerais l'attraction secondaire qu'on nous présente actuellement en Corée?

La réponse semble facile à trouver. Mon opinion personnelle, c'est que les lois que nous avons été appelés à adopter durant la présente session, ainsi que le budget du ministre des Finances, constituent les premiers préparatifs en vue de ce qui peut devenir une guerre mondiale. A mon avis, prétendre que la situation n'est pas aussi grave serait rester bien en deçà des phénomènes possibles.

Je passe maintenant à une autre question qui, à mon sens, doit être soulevée de nouveau. Je ne critiquerai pas le budget trop sévèrement; au contraire, je crois que le ministre a fait preuve de beaucoup de bon sens en nous soumettant un tel budget par les temps qui courent. Je prévois que les membres du Parlement font aussi bien de se préparer à étudier des budgets plus austères que celui-ci à leur retour en janvier prochain, si les choses continuent au même train dans le monde. Je l'ai déjà dit, on peut actuellement douter que les gens soient prêts à accepter que l'économie interne du pays soit placée sur un pied de guerre. Nous n'avons pas encore parfaitement saisi la portée du conflit coréen, que j'ai appelé une attraction secondaire.

On a souvent répété ici que le coût de la vie monte toujours. Je ne m'étendrai pas sur ce point; nous le connaissons bien. De ce coin-ci de la Chambre, notre voix s'est souvent élevée pour proposer une politique monétaire qui, à notre sens, orienterait l'économie du pays de manière à éviter l'inflation; mais je dis que lorsque l'inflation est la conséquence directe des agissements des profiteurs, ceux-ci doivent être punis sévèrement. Lors de la récente grève des chemins de fer, j'ai déclaré que certaines industries au Canada avaient profité de la situation pour relever délibérément les prix exigés des consommateurs, bien qu'il n'y eût pas de pénurie des denrées qu'elles vendaient. On peut agir de la sorte en temps de crise nationale, quand le pays traverse une période de conflit.

Il y a quelque temps j'ai lu un article écrit par un économiste des États-Unis qui traitait la question du dollar américain. Je ne me rappelle pas exactement dans quelle publi-

cation je l'ai lu, car je n'ai pas le temps de marquer ni de classer toutes ces choses et, comme on ne nous donne pas assez d'aide pour le faire, nous devons nous fier à notre mémoire. A tout événement, cet économiste disait que si l'inflation du dollar américain continuait à la même allure que depuis les années d'avant guerre, en 1999, soit à la fin du siècle, le dollar américain vaudrait moins de 5c. Je ne sais trop quelles mesures le gouvernement des États-Unis prendra à ce sujet. S'il en est ainsi, un complet qui se vend $50 maintenant se vendrait $1,000 à la fin du siècle. Une chemise qui coûte $5 aujourd'hui coûterait alors $100. Oh!, dira-t-on, dans cinquante ans nous ne serons plus de ce monde. Diminuons la période à dix ans; au rythme de progression actuel, ce complet se vendra $200, tandis que la chemise coûtera $20.

Ce problème intéresse de prime abord les États-Unis, mais je pourrais me rapprocher un peu plus de chez nous.

L'autre jour, nous pouvions lire dans le *Citizen* d'Ottawa, qu'un journaliste attaché à ce journal avait trouvé des renseignements plutôt intéressants dans un numéro du *Citizen* remontant à 1879, soit il y a soixante-dix ans. Je crois que tous les députés ont dû lire cet article. Le journaliste nous y disait que les chemises se vendaient, à l'époque, 75c. et les vestons $4.25. Si l'on établit le calcul soigneusement, en tenant compte des prix actuels et de l'inflation graduelle qui s'est produite au cours des ans, les Canadiens paieront, à la fin du siècle, un complet $410 et une chemise $132.

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous n'aurez même pas une chemise.

M. Hansell: C'est bon! Ne vous emballez pas! D'ici dix ans, si l'inflation se poursuit au même rythme que depuis 1879, un complet nous coûtera de $130 à $140. Il est une chose, cependant, qui me paraît étrange et c'est ici que je déplore le programme financier ou monétaire de l'État. Alors que les machines soulagent nos ouvriers et devraient nous fournir des denrées à bien meilleur compte que ne le faisait, il y a des années, le travail à la main, il nous faut payer énormément plus cher la production à la machine. Me dira-t-on pourquoi il en est ainsi? Physiquement, la question reste sans réponse. Seul le programme monétaire de l'État nous fournit l'explication.

Un dernier mot, monsieur l'Orateur, et je termine. J'ignore quel sera l'effet de la crise à laquelle notre nation fait face et du programme actuel du ministre des Finances sur une mesure que nous attendons avec

plaisir, c'est-à-dire sur la mesure ayant trait à la sécurité sociale, que la Chambre étudie depuis assez longtemps. On nous a dit au cours de la dernière session qu'il coûterait environ un demi-milliard de dollars pour mettre en vigueur un régime de pension de vieillesse suffisant, ou mettons, partiellement suffisant. J'espère que la crise actuelle ne nous a pas fait perdre de vue cet objectif. Si le ministre des Finances répond à ma question ou si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) parle au cours du présent débat, il me semble qu'ils devraient nous dire si nous pouvons nous attendre que le Gouvernement poursuive le programme qu'il a tracé, c'est-à-dire l'adoption de mesures législatives convenables en matière de sécurité sociale. Cette mesure est-elle en suspens? Pouvons-nous espérer qu'elle sera présentée prochainement?

Une fois de plus, je veux élever la voix en faveur de nos amis, les nombreux incurables du pays. Le ministre compatit à leur misère, j'en suis sûr, comme nous tous d'ailleurs. Il reconnaîtra, j'en suis certain, que leurs besoins sont plus pressants que ceux mêmes des vieillards pensionnés, si pressants soient-ils. J'ignore quels espoirs on peut vraiment donner à ces infortunés. Il importe qu'au plus tôt le Gouvernement entre en pourparlers avec les gouvernements provinciaux et décide d'agir en vue du bien-être de ces infortunés.

Je ne connais pas le programme complet de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Une bonne partie du temps sera probablement consacrée à démêler l'écheveau constitutionnel et à s'entendre sur certains changements à apporter à cet égard. J'ignore si les incurables se préoccupent beaucoup des subtilités constitutionnelles qui opposent les uns aux autres les gouvernements, mais je me permets quand même les observations suivantes. Le Gouvernement a certainement la responsabilité d'aider ceux qui sont dans l'impossibilité absolue de s'aider eux-mêmes. Je prie une fois de plus le Gouvernement d'inscrire au programme de la prochaine conférence le problème des incurables du pays. Si c'est impossible, s'il ne peut inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine conférence, je le prie de ne pas remettre à plus tard qu'à la prochaine session la présentation de mesures destinées à donner au moins une chance à ces pauvres infortunés.

Nous avons maintes et maintes fois répété qu'on a beaucoup d'argent à dépenser à des fins de guerre mais qu'on n'en a plus quand il s'agit de répondre à des besoins essentiels du temps de paix. Retombrons-nous dans la même erreur? Certes non. Nous avons démontré que le Canada est capable de satisfaire à ces besoins si le Gouvernement veut bien présenter des lois pour aider ceux qui sont incapables de gagner leur vie.

Je n'en dis pas plus long pour le moment. Je n'entends pas critiquer sévèrement le budget. A mon avis, il comporte un élément de stratégie: on commence par user de ménagements; on prépare insensiblement la voie mais, si éventuellement la lutte s'engage à fond entre les deux grandes forces, dont l'une cherche à dominer le monde, et dont l'autre lutte pour survivre, il faudra passer par de terribles épreuves.

Je ne sais trop comment envisager l'avenir si vraiment une autre guerre universelle surgit. J'espère que cette guerre n'aura pas lieu. Nous espérons que la ligne de conduite des gouvernements canadien, britannique et américain, nous permettra d'éviter une lutte ouverte entre ces deux grandes forces. Nous comptons qu'on y parviendra. Demandons à la divine Providence de nous épargner ce conflit. Que chacun s'efforce de mettre de côté les considérations politiques et fasse tout ce qu'il peut pour faire régner la paix parmi les hommes.

M. G. C. Nowlan (Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, comme député de première année, on ne saurait s'attendre que je déploie autant de force de persuasion que le député de Springfield (M. Sinnott), ni que je m'exprime avec autant d'éloquence que le député de Macleod (M. Hansell). Personne ne soutiendra, je l'espère, que puisque je ne leur donne pas la réplique, c'est donc que je souscris à leurs prétentions. Si j'ai bien entendu ce qu'a dit le député de Springfield, il a, dans un moment d'exubérance, qualifié de "baril de bière vide" un des abstèmes reconnus de la Chambre. C'est par cela qu'on peut peser le calibre de ses arguments. J'ai aussi remarqué, qu'il a, du moins par déduction, critiqué le chef de l'opposition (M. Drew) d'avoir adressé la parole au député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), de s'être associé à lui ou de lui avoir serré la main. Inutile de vous dire, monsieur l'Orateur, ni à personne de ma province, que le député de Cap-Breton-Sud est reconnu comme un des porte-parole des provinces Maritimes. Le prestige qu'il a acquis est peut-être dû surtout à ce qu'il a exprimé des sentiments et des désirs qui auraient dû être mieux exprimés par les députés ministériels.

Sans partager entièrement les sentiments exprimés par l'honorable préopinant, je suis sûr que, vu l'importance des problèmes financiers de l'heure, tous font écho au désir qu'il a formulé de tout faire pour améliorer le sort

des gens dont il a parlé dans la dernière partie de son discours. Tous, j'en suis sûr, nous avons reçu chaque jour des lettres d'infirmes et d'incurables nous faisant des appels pathétiques qui nous brisent le cœur. Nous espérons que le Gouvernement trouvera bientôt, sinon maintenant, le moyen de venir en aide à cette catégorie de citoyens.

Je conviens avec l'honorable député que le débat sur le budget se déroule dans une atmosphère irréelle. Surveillant depuis quelques jours le travail du ministre des Finances (M. Abbott) et celui du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et me rappelant les jours où ils participaient à de grandes entreprises, alors que nous partagions certaines responsabilités et certains risques, j'ai pensé à la question que nous avons alors posée: "Papa, qu'avez-vous fait durant la Grande Guerre?" Nous croyions que la plus belle et la plus fière réponse était celle-ci: "J'ai servi dans l'artillerie".

L'hon. M. Abbott: Bravo!

M. Nowlan: Cette fois-ci, je le soupçonne, quand on demandera à la nouvelle génération ce qu'elle a fait durant la troisième guerre ou la guerre de Corée, elle répondra qu'elle a payé 10c. une tablette de chocolat. Cela me paraît être la mesure... (*Rires*). J'ai entendu les observations qu'on a faites de l'autre côté. Même si on ne les prend guère au sérieux, il y en a qui doutent de l'opportunité d'imposer les tablettes de chocolat qui comptent dans la vie de nos enfants aujourd'hui. L'impôt sur les tablettes de chocolat et les boissons gazeuses a été accru de 30 p. 100; sur les spiritueux il a été accru de 10 p. 100. Voilà ce qui explique en partie cette atmosphère d'irréalité dont il y aurait lieu de parler.

Nous avons eu un bel exposé d'une économie prospère. Le ministre des Finances, avec raison, je crois, dans une certaine mesure, a signalé que nous jouissons d'une prospérité presque inégalée. L'embauchage est excellent, les salaires et les revenus sont élevés dans toutes les parties du pays. A tel point qu'hier nous avons examiné des mesures législatives en vue de restreindre les achats à crédit de gens dont plusieurs ne sont pas dans des circonstances particulièrement avantageuses. C'est sans doute un moyen d'enrayer les forces qui agissent autour de nous.

N'ayant pas de classeur, comme le député qui m'a précédé, je ne me souviens pas exactement où j'ai relevé le chiffre, peut-être inexact, que je vais citer. En tout cas, je l'ai extrait d'un éditorial qui a paru au cours des derniers jours dans l'un de nos grands journaux. On affirmait que les traitements versés par le gouvernement en 1949 s'élevaient à plus de 313 millions, tandis qu'en 1939, il y a dix ans, ils n'étaient que de 77 millions. Vous voyez là, monsieur l'Orateur, la poussée de l'inflation. A mon avis, c'est une question qui peut influer sur notre économie et réduire la pression qui s'exerce dans le sens de l'inflation.

Parlant d'économie stable, j'ai aussi remarqué dans la presse d'hier que les producteurs laitiers du Canada avaient reçu en juin 1950 au delà de 3·5 millions de moins que ce qu'ils ont reçu en juin 1949. Il n'y a pas beaucoup d'économie stable en ce cas, monsieur l'Orateur. Je me demande beaucoup plus de combien leurs frais se sont accrus comparativement à juin 1949. Je ne suis pas renseigné au sujet de l'industrie laitière du centre du Canada, mais je connais celle de l'Est. Je sais que les gens qui habitent les parties éloignées du pays acquittent des frais plus élevés de transport par chemin de fer, etc., qu'ils sont plus éloignés des marchés que les autres régions du pays et qu'ils ont constamment à faire face à la poussée de la hausse des frais et de la diminution des revenus. Ces facteurs menacent l'industrie à tel point que beaucoup de ceux qui s'y adonnent actuellement pourraient être bientôt forcés de l'abandonner. Si cela arrivait, je n'ai pas besoin de laisser entendre à personne quelles en seraient les conséquences pour l'industrie laitière du pays entier.

Ce soir je ne parlerai pas de généralités. Je voudrais traiter une question qui, à mon avis, intéresse l'Est du pays et surtout la Nouvelle-Écosse et ma circonscription. Il est sans doute vrai que la situation économique est fort satisfaisante dans certains endroits du pays. Il est également vrai que l'accroissement des dépenses du gouvernement et des dépenses qui découleront nécessairement de la production de guerre, mettra plus d'argent en circulation dans le centre du Canada et divers autres endroits au pays. Je signale, cependant, que l'Est ne bénéficiera pas de ces dépenses relatives à la guerre.

La situation est entièrement différente de ce qu'elle était après 1939, alors que d'importants convois quittaient les ports du littoral de l'Atlantique. En faisant une randonnée sur les routes de ma province on pouvait apercevoir 200 ou 300 navires formés en convois, ancrés dans un port de l'Est du Canada et attendant le moment de partir pour outre-mer. Les chantiers maritimes et navals, ainsi que toutes les industries de l'Est, travaillaient jour et nuit afin d'approvisionner et de ravitailler ces vaisseaux. Ces jours ne reviendront pas malgré la crise et la colline de difficultés dont a parlé le ministre.

Nous devrons accepter notre part des frais, sans toutefois retirer des dépenses de guerre des bénéfices correspondants, si nous pouvons employer le mot bénéfices. Je songe particulièrement à une industrie de ma circonscription: la culture de la pomme qui a débuté il y a plus d'un siècle dans la vallée d'Annapolis. Il y a à peine quelques années, elle était la plus importante de l'Empire britannique. Jusqu'au début de la dernière guerre, nos producteurs exportaient plus de pommes que toute autre région de fructiculture du Commonwealth britannique. Quelle est aujourd'hui la situation dans cette région? Cette industrie a été victime de la guerre. Le Gouvernement s'en est rendu compte et a eu recours à plusieurs mesures, et somme toute, de manière équitable et suffisante.

Puis vint la fin des hostilités. On espérait que l'industrie serait rétablie. Mais qu'arriva-t-il? Par suite des difficultés de change et du problème monétaire, cette industrie se trouve de nouveau privée des marchés qui formaient son héritage traditionnel et pratiquement son unique débouché. Voici la situation où se trouvent aujourd'hui les fructiculteurs de la vallée. L'augmentation des tarifs-marchandises les empêche d'expédier leurs produits aux autres régions du pays et les règlements régissant le change les empêchent d'exporter. Nous sommes donc réduits au marché restreint des provinces maritimes, avec, peut-être, quelques maigres débouchés dans l'est du Québec et à Montréal.

Les fructiculteurs sont placés ce soir devant un angoissant dilemme. Les fruits pendent encore aux arbres. Toute la question est de savoir s'il faut ou non les cueillir. S'ils se décident à les cueillir, qui assumera alors les frais, le coût de la main-d'œuvre, celui des récipients, de l'entreposage? S'ils optent pour ne pas les cueillir, la récolte gèlera aux arbres d'ici quelques jours, ou quelques semaines, au plus. Comme je l'ai dit, une partie seulement de la récolte peut être vendue sur place. Voilà la décision que les producteurs ont à prendre, et je suis d'avis que c'est une décision qui réclame conseil et assistance de la part du Gouvernement du pays.

Je ne dis pas cela pour critiquer. Tous ceux qui se trouvent ici depuis trois semaines se sont rendu compte que tous les députés ont dû travailler sous pression. Entre parenthèses, j'espère que nous n'aurons plus à travailler dans les mêmes conditions, car un député ne saurait, à pareil régime, s'acquitter convenablement de ses fonctions. Si le simple député s'est fait pousser dans le dos, je conçois combien plus remplie a dû être la journée des ministres.

Cependant, il faudra prendre une décision avant longtemps. L'an dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré, en réponse à une interpellation, que l'industrie fructicole avait droit à un prix de soutien. A mon avis, la question fait l'objet d'une loi. Il faut que dans l'Est nous sachions bientôt quelles mesures on entend prendre, afin que nous puissions décider si la récolte doit être cueillie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a souligné à diverses reprises l'importance et la nécessité d'exporter des marchandises vers les pays moins favorisés que le nôtre. Je crois que nous nous accordons tous sur ce point. Nous nous rendons tous compte que, même en franchissant les collines de difficultés, comme il se peut que nous le fassions, nous ne vaincrons pas le communisme ni ne le supprimerons par des bataillons ou des baïonnettes. Nous n'y parviendrons qu'en améliorant les conditions de vie et le niveau de vie dans le monde entier.

L'exportation des aliments est un moyen,—si faible soit-il,—d'y parvenir. Dans la région dont je parle, des aliments d'une valeur de centaines de mille, peut-être de millions de dollars, se perdront peut-être au cours des quelques semaines à venir. Je propose qu'on prenne les mesures voulues en vue de mettre en conserve une proportion considérable de ces fruits jusqu'ici exportés en Grande-Bretagne; qu'on les mette en boîtes et qu'on les expédie outre-mer, gratuitement s'il le faut, aux régions affamées où triomphe le communisme. Je puis assurer à la Chambre que le communisme n'a aucune prise sur des estomacs pleins, et particulièrement sur ceux qui sont gavés de tartes aux pommes confectionnées avec des pommes en boîtes de la Nouvelle-Écosse. C'est surtout vrai s'il s'agit de tartes aux pommes comme celles que je mange chez moi.

Je ne veux pas engager une discussion sur des problèmes locaux, car je me rends compte du danger qu'il y a de susciter toute une série de réactions à la Chambre en portant la discussion sur des questions d'intérêt local. Je ne voudrais aucunement agir de la sorte, et c'est pourquoi j'ai essayé de traiter les questions intéressant ma région non seulement du point de vue des cultivateurs de cet endroit mais au nom de tous ceux de l'Est, en général. Nous sommes prêts à payer toute notre part du coût de l'édification et du maintien du Canada, comme nous l'avons toujours fait par le passé, bien que nous ayons trouvé le fardeau lourd.

Une voix: Ontario et Québec.

M. Nowlan: Ontario et Québec, vos cours d'eau du centre, et tout le reste. Nous aurons à faire face à des frais qui ne seront pas sans importance. Cependant, je ferai remarquer au ministre des Finances (M. Abbott),—et je sais qu'il est au courant de la situation,—que s'il veut maintenir par tout le pays l'équilibre économique essentiel, s'il veut s'attaquer à la misère où elle se trouve et s'il veut que la population l'appuie loyalement afin de gravir les collines dont il a parlé l'autre soir, —parce qu'on en rencontrera plus d'une dans ce sentier,—il lui faudra édifier l'économie de notre pays de manière que les habitants des provinces de l'est qui n'ont pas profité des dépenses relatives à la défense ou à la guerre, puissent recevoir un dédommagement sous une autre forme. L'un de ces moyens,—et je sais que le ministre de l'Agriculture s'en rend compte,—l'un des importants moyens à prendre pour y parvenir consisterait à aider l'industrie agricole dans l'Est de la manière que j'ai indiquée ce soir, et d'autres façons que je pourrais indiquer si je le désirais.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord remercier le représentant d'Annapolis-Kings (M. Nowlan) de venir à mon secours.

M. Macdonnell (Greenwood): Vous n'en avez guère besoin.

M. Gillis: Je n'ai pas cru que c'était un si grand crime, de la part du chef de l'opposition (M. Drew), de me serrer la main. Nous faisons ce geste très souvent. J'espère que nous pourrons toujours le faire à la Chambre des communes, malgré nos divergences de vues sur les questions politiques.

Je ne m'étonne pas non plus lorsque le représentant d'Annapolis-Kings vient à ma rescousse. Il agit ainsi pour deux motifs: premièrement, parce qu'il est de la Nouvelle-Écosse, titre qui a des racines plus profondes que la politique; deuxièmement, il y a vingt ans, nous avons beaucoup travaillé ensemble à résoudre les difficultés d'ordre économique auxquelles les anciens combattants étaient aux prises. Nous nous entendons sur bien des points.

Je ne retiendrai pas la Chambre bien longtemps. Je prends la parole ce soir pour tenter de rétablir les faits, car je crois que le représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) a embrouillé les choses cet après-midi. Je sais que le ministre des Finances (M. Abbott) et le représentant de Coast-Capilano veulent éviter tout malentendu. Ce n'est pas le moment, à mon sens, d'embrouiller inutilement les choses. Elles le sont déjà assez, mais, quand je constate qu'on cherche délibérément à donner une nouvelle entorse à la vérité, je trouve que c'est impardonnable.

Quelques observations d'abord à l'adresse de l'honorable député pour la façon dont il a critiqué le discours qu'a prononcé, cet après-midi, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart). La critique était bien imméritée, car notre collègue de Winnipeg-Nord cherchait à se rendre utile. Notre parti ne compte pas de spécialistes, ni de critiques financiers proprement dits. La plupart de ses membres sont sortis de la dure école de l'expérience. Mais l'existence même du parti proteste contre l'inactivité des vieux partis politiques. En effet, s'ils s'acquittaient convenablement de leur tâche, nous n'aurions pas raison d'être ici. Notre présence est la preuve patente du mécontentement d'un important secteur de la population.

J'aurais été tout disposé à ne pas toucher à l'étude de l'exposé budgétaire qu'a faite, cet après-midi, le député de Winnipeg-Nord. Je ne veux pas en parler davantage car je crois qu'un examen minutieux de l'exposé du ministre des Finances (M. Abbott) révélera que dans son analyse de la situation telle qu'elle est actuellement et telle qu'elle pourra devenir, il a donné à la Chambre beaucoup de renseignements qui portent à réfléchir. Mais, je le répète, si j'adresse la parole ce soir c'est principalement pour rétablir les faits.

A mon avis, l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) est resté au-dessous de lui-même cet après-midi. Il nous a appris qu'il s'est rendu à la bibliothèque pour faire des recherches minutieuses sur l'historique des impôts sur les excédents de bénéfices et qu'il en a conclu que le pays n'a pas besoin de ces impôts, que ceux-ci ne seraient pas à leur place au pays. Il a fondé son argument sur une déclaration formulée par M. Hugh Dalton, il y a environ trois ans, alors qu'il était chancelier de l'échiquier dans le gouvernement britannique.

L'honorable député n'est pas remonté bien loin. Je suppose qu'il a trouvé ce qu'il cherchait, mais lorsqu'on cherche une chose assez longtemps on s'expose à la trouver, qu'elle soit exacte ou fausse. Je me suis rappelé une histoire que ma mère me racontait quand j'étais petit. Deux prisonniers occupaient la même cellule. Lorsque le premier regardait par les barreaux de la prison, il voyait de la boue, mais lorsque l'autre regardait par le même endroit il voyait des étoiles. Tout dépend de ce qu'on cherche à voir. Je crois que l'honorable représentant de Coast-Capilano était dans cette situation cet après-midi lorsqu'il était dans la biblio-

thèque. S'il avait été à la recherche de la vérité, lorsqu'il consultait le compte rendu, il aurait pu l'y trouver. Sans se préoccuper des avantages ni des inconvénients de la situation actuelle, il ne cherchait qu'à faire flèche de tout bois dans le domaine politique contre le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), qui, lui, s'est efforcé d'agir avec bonne foi. Afin d'apporter les rectifications nécessaires, je citerai certains extraits d'une étude faite en vue d'établir l'opportunité de la taxe sur les surplus de bénéfices en Grande-Bretagne et au Canada. J'ai ici un extrait du discours prononcé par sir Stafford Cripps le 18 avril 1950 lors de la présentation de son budget. Je le cite:

> Environ 55 p. 100 de tous les bénéfices des sociétés commerciales doivent passer au trésor de l'État; au moins la moitié de ce qui reste est probablement transformée en nouvelles immobilisations, d'une façon ou d'une autre. Les trois quarts des bénéfices globaux sont donc déjà consacrés à des fins économiques de caractère essentiel, que nous devrions quand même poursuivre avec d'autres ressources financières quelconques. Un quart seulement sert à la consommation individuelle, et de ce quart même, une partie peut être frappée de surtaxe...

Un impôt de 55 p. 100 à l'égard des bénéfices des sociétés me paraît passablement élevé. Pour ce qui est des méthodes fiscales, j'ai d'autres renseignements que j'ai puisés dans ce même discours de sir Stafford Cripps. Si quelqu'un doute de leur exactitude, il n'a qu'à s'adresser au Bureau britannique de l'information à Ottawa où il pourra très facilement les vérifier. La Grande-Bretagne prélève une taxe de 10 p. 100 à l'égard des dividendes non distribués et de 30 p. 100 à l'égard des dividendes distribués dans le cas des sociétés britanniques dont les bénéfices dépassent £2,000, soit environ $6,600 au cours actuel du change. Une fois ces dividendes distribués, toutes les sociétés sont assujéties à un impôt de 45 p. 100 sur le revenu.

On a donc, en tout, une taxe de 55 p. 100. Voyons maintenant quel est l'impôt canadien correspondant afin de déterminer s'il serait possible d'imposer au Canada une taxe sur les surplus de bénéfices ou si l'analyse faite cet après-midi par le député de Coast-Capilano est exacte. D'après l'appendice au budget du 28 mars 1950, le chiffre global des bénéfices des sociétés au Canada, en 1949, s'est établi à 1,914 millions de dollars et les taxes perçues des sociétés au cours de cette même année se sont élevées à 673 millions, soit 35 p. 100.

L'hon. M. Abbott: C'est-à-dire la taxe fédérale seulement.

M. Gillis: En somme, le gouvernement fédéral frappe d'un impôt de 35 p. 100 les bénéfices des sociétés, alors que cet impôt est de 55 p. 100 en Grande-Bretagne. A mon avis, il y a lieu d'imposer une certaine taxe sur les bénéfices des sociétés canadiennes. Je tiens simplement à rétablir les faits à ce sujet, vu ce qu'a dit le député de Coast-Capilano qui est l'adjoint parlementaire du ministre. Je sais que celui-ci tient à être juste. Je ne crois pas que le député se soit fait valoir quand il a tenté de prouver que nous étions insensés, que nous divaguions et autres compliments de ce genre, parce que nous avions prétendu qu'il était possible d'imposer une taxe sur les excédents de bénéfices afin d'enrayer l'inflation.

Je tiens aussi à rétablir les faits au sujet de l'imposition d'une régie sur les prix. Il semble y avoir confusion à ce sujet. Certains prétendent que cette régie n'est pas nécessaire en ce moment. Le ministre du Commerce a demandé l'adoption d'une mesure de réserve à laquelle il pourrait recourir si les conditions au pays l'exigeaient. Il ne sera peut-être pas obligé d'y recourir d'ici longtemps.

C'est, je crois, la hausse désordonnée des prix qui crée le problème le plus grave. Je doute qu'il y ait au pays un facteur plus alarmant. On a parlé ce soir de la grève des chemins de fer et je n'y reviendrai pas parce qu'elle est partiellement réglée et que, je l'espère, elle ne reprendra pas. Je crois que la cause profonde de cette grève est la hausse désordonnée des prix et l'absence de toute tentative por l'enrayer. Les négociations ont traîné en longueur; je suis passablement sûr cependant que la décision prise par les hommes en cause visait à signaler la gravité de la situation créée par le coût exorbitant de la vie.

M. Smith (Calgary-Ouest): Cela ne fait aucun doute.

M. Gillis: Le ministre a dit nettement qu'il ne songe pas à imposer la régie des prix. Quel mal y aurait-il à ce que le ministre des Finances prît une décision analogue à celle qu'a prise le ministre du Commerce et demandât une mesure législative de réserve qu'il pourrait appliquer si les prix n'étaient pas raisonnables? Si nous avions la mesure, elle pourrait entrer en vigueur du jour au lendemain. Le ministre toutefois ne possède aucun moyen du genre et il ne peut enrayer l'inflation sans invoquer la loi des mesures de guerre. J'estime qu'il aurait dû prendre la précaution d'adopter une loi de réserve.

Comparons ce qui s'est produit au Canada et au Royaume-Uni au point de vue du coût de la vie de juin 1945 à juin 1950. Les chiffres officiels sont les suivants: à l'égard du Royaume-Uni, le chiffre 100 s'applique au mois de juin 1945. En juin 1950, l'indice

était de 114. L'indice canadien, en juin 1945, était de 119·5. En juin 1950 il avait grimpé à 165·4. L'augmentation, en Grande-Bretagne, a été de 14 points ou de 14 p. 100. Au Canada, de 45·9 points, soit de 38 p. 100. Il y a ici une différence considérable. En Grande-Bretagne, la régie des prix existe de même que la régie des salaires. Sans doute, on réclame dans ce pays des redressements de salaires. Mais la Grande-Bretagne a dû faire face à beaucoup plus de difficultés que nous. Elle a dû se relever des ruines de la guerre. Néanmoins, la statistique que j'ai citée démontre qu'en mettant en œuvre les régies du temps de guerre, le pays a équilibré les problèmes, les a répartis sur tout le pays, a réussi à empêcher le prix de la vie de monter. La statistique démontre sûrement que ce pays a réussi à tenir les prix dans des limites raisonnables; en même temps il a institué, à titre d'autre mesure pour combattre l'inflation, un impôt sur les excédents de bénéfices.

Le ministre des Finances (M. Abbott) est sans doute beaucoup mieux versé en économie que moi. Il connaît beaucoup mieux que moi les rouages de la finance. S'il met en circulation les sommes que nous avons affectées à la défense, s'il adapte le quart de nos usines, mettons, à la production du matériel de guerre, s'il restreint pour autant la production d'articles de consommation, il n'obtiendra qu'un résultat, les prix grimperont.

L'hon. M. Abbott: Si on prenait toutes ces mesures, les impôts seraient plus élevés qu'actuellement.

M. Gillis: A mon avis, le ministre devrait au moins disposer d'une loi de réserve de façon à pouvoir l'appliquer si la nécessité le motivait. Dans le cas contraire, si tout le monde est bon, si chacun reconnaît l'existence du problème et s'efforce de maintenir les prix dans des limites raisonnables, le ministre ne sera pas obligé alors de se servir de la loi. Il y a un autre point que je voudrais établir avant de terminer. A mon avis, l'espérance du monde futur réside dans l'Organisation des Nations Unies. J'ai entrevu,— comme à peu près tous ceux qui ont pris part à l'institution des Nations Unies, je crois,— que cet organisme deviendrait, à une époque quelconque de l'avenir, le noyau d'un gouvernement mondial. A mon avis, chacun reconnaît aussi que le monde s'est contracté au point où cette forme de gouvernement s'imposera.

Bien que nous rendions beaucoup d'hommages peu sincères à l'ONU et à ses œuvres, nous n'acceptons pas de façon bien pratique nos engagements envers cette organisation. Nous n'y donnons pas beaucoup suite. Par exemple, il y a un rapport intitulé *Mesures nationales et internationales en vue de l'Embauchage intégral*, rédigé par un groupe de spécialistes de l'ONU. Le rapport traite le problème qui consiste à hausser les niveaux de vie ainsi que les mesures à prendre à cette fin. On constatera aux pages 64 et 65 du rapport que la commission de spécialistes des Nations Unies est d'avis que si l'on veut maintenir l'embauchage intégral, relever le niveau d'existence et enrayer l'agression et la dissémination du communisme, il faut que chaque nation consente à collaborer financièrement à un programme à long terme de relèvement économique dans les pays peu évolués. La commission souligne clairement que cela s'impose.

La situation qui existe présentement au Canada, aux États-Unis et dans chacun de ces pays n'est qu'un symptôme de la maladie. On ne peut guérir une maladie en traitant les symptômes. C'est précisément ce que nous avons fait durant la dernière guerre et nous semblons nous acheminer de nouveau vers la guerre. Il faut s'attaquer à la maladie elle-même; dans le présent cas c'est la sous-alimentation. Des millions de personnes crèvent de faim. Leur situation est sensiblement pire que lors de la dernière guerre car les habitants de la plupart de ces pays produisaient certaines denrées et vivaient assez bien. Aujourd'hui, leur pays est dévasté, écrasé et morcelé. On y trouve de nombreux enfants invalides et bien des gens démoralisés. On ne peut guère compter sur eux.

A mon avis, il appartient au continent nord-américain de redonner au monde de demain l'espoir de la paix et de l'ordre. Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, le continent contient 7 p. 100 de la population de l'univers, mais fournit 45 p. 100 de la production mondiale. Je crois que le potentiel de production est d'environ 57 p. 100 de la capacité mondiale, et nous aurons un jour dix pour cent de la population du globe. Je ne crois pas qu'il soit possible de convaincre la population du Canada et des États-Unis de faire don de certains de leurs produits. Tout le monde fait grise mine à cette idée et répond qu'il faut payer l'impôt. Si vous pouvez présenter la chose comme un placement qui paiera des dividendes directement à la nation dans l'avenir, je crois alors qu'il vous sera possible de faire accepter l'idée à la population du Canada et des États-Unis. Je ne crois pas que les pays dévastés tiennent à recevoir la charité. Je suis d'avis qu'ils veulent que notre continent leur fasse des prêts et placent des capitaux chez eux. Ils désirent disposer eux-mêmes de l'argent, avec l'aide technique que nous pourrions leur apporter, et bâtir leur avenir de leurs propres mains.

A moins d'en venir à une politique de cette nature, il me semble que nous continuerons à traiter les symptômes, sans nous attaquer à la racine du mal. Je ne connais pas de projet plus pratique que celui qu'a soumis M. Walter Reuther, président du syndicat des *United Auto Workers*. Au nom de son organisation, M. Reuther a proposé aux États-Unis de mettre à la disposition des Nations Unies 13 milliards par année durant les cent prochaines années. Il a recommandé l'institution d'une commission économique dans le cadre des Nations Unies, ayant pour tâche d'utiliser ces sommes au relèvement économique des pays arriérés. Il a signalé, en outre, qu'un tel montant semble renversant, mais qu'il ne constitue qu'environ 1 p. 100 du montant dépensé par les États-Unis durant la dernière guerre, qui n'a rien réglé. Si l'ONU doit jouer le rôle que nous attendons d'elle à l'avenir, il lui faut des ressources. Il faut de la probité de la part des personnes chargées de l'administration.

Il y a à peine quelques semaines, le parti travailliste britannique a présenté une proposition analogue, visant un programme mondial d'assistance. Sa proposition correspondait, dans ses grandes lignes, à celle de M. Reuther, mais elle ne précisait pas la somme à consacrer à l'ONU. Le parti travailliste a posé ce geste. Il a reconnu qu'une mesure de ce genre s'impose. A mon sens, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne perdrait pas son temps s'il présentait à la Chambre un exposé concret de ce que le Canada peut verser en ce moment. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de faire autrement. Nous démontrerons ainsi que nous avons compris qu'une telle assistance constitue une des principales armes pour empêcher les guerres à l'avenir. Nous montrerions que nous sommes prêts à collaborer avec la Grande-Bretagne à l'application de son programme mondial d'assistance, que nous sommes disposés à examiner les propositions des ouvriers de l'automobile. Nous sommes disposés à suivre les recommandations de nos propres spécialistes qui siègent à la commission des Nations Unies; nous sommes prêts, n'importe quand, à participer, par l'intermédiaire des organismes établis par l'ONU, à tout programme de placements à long terme destiné à la mise en valeur des pays arriérés.

A mon avis, un tel programme s'impose si nous ne voulons pas pousser plus loin dans la voie où nous sommes présentement engagés, si nous ne voulons pas aboutir dans le pétrin où nous nous sommes trouvés la dernière fois. Nous avons maintenant l'ONU par l'intermédiaire de laquelle nous pouvons agir, et je crois que nous devons nous servir de cette institution. En dépit de l'obstruction de la Russie depuis sa création, l'ONU, à mon sens, a accompli un beau travail. Vous pouvez vous imaginer quelles seraient les tensions qui déchireraient aujourd'hui le monde, désorganisé, incohérent et bouleversé comme il est, si nous n'avions pas un organisme comme celui des Nations Unies qui essaie au moins d'aplanir ces difficultés sur le plan international.

Non seulement le plan Marshall a été un palliatif très efficace, mais il a aussi produit un soulagement. J'ai entendu de très vertes critiques de la part de pays qui recevaient de l'aide en vertu du plan Marshall, mais qui prétendaient que ses rouages administratifs n'étaient pas à point et qu'en définitive peu de secours était accordé au citoyen moyen, qui demeurait affamé et à moitié vêtu. Cette période est terminée, mais grâce au plan Marshall et à l'UNRRA, je crois que nous avons acquis assez d'expérience sur le plan international pour être en mesure d'établir un organisme, au sein des Nations Unies, non seulement apte à fournir de l'argent et des marchandises, mais aussi à envoyer des techniciens qui contribueront à inculquer à ces pays les principes démocratiques en commençant par le commencement.

M. Smith (Calgary-Ouest): L'honorable député me permet-il une question? Je puis lui assurer qu'il s'agit simplement d'obtenir des renseignements. D'après le plan qu'il a formulé et en tenant compte de la population, il en coûterait au Canada 1 milliard 300 millions de dollars par année pendant cette période d'années. Quelle différence y aurait-il entre cette manière de se procurer les fonds et l'aide fournie par le plan Marshall? Quelle différence y aurait-il entre ces deux plans?

M. Gillis: La différence, c'est que l'aide accordée en vertu du plan Marshall est limitée; elle prendra fin complètement d'ici un an. Tout comme Walter Reuther et le parti travailliste anglais, je vous parle en ce moment d'un plan d'ensemble qui remplacerait le plan Marshall dès que ce dernier cesserait d'accorder de l'aide. Je le répète, l'aide fournie par le plan Marshall prend la forme de secours; c'est un don. Je crois que le moment est venu où les pays membres de l'ONU devraient, par l'entremise de cet organisme et sous sa surveillance, mettre des fonds à la disposition des pays peu évolués où le communisme bat son plein et continuera de réussir à moins que nous ne venions à leur aide. L'apport des pays serait déterminé au pro rata de leurs populations respectives. En plaçant ainsi des capitaux dans ces pays nous nous assurons leur collaboration. Nous

avons un personnel compétent que nous pouvons leur prêter, et si ce programme est exécuté honnêtement, il nous donnera les résultats que nous en espérons. Je veux parler de tout ce qu'on dit au sujet de l'unité dans le monde, de la fraternité des hommes, de l'aide que nous devons apporter à notre voisin, et autres maximes de cette nature. Si nous ne réalisons pas ce programme nous resterons où nous sommes, et nous n'avancerons à rien. Nous avons fait la guerre et pensé ensuite qu'elle était bien terminée, mais on n'a pas cessé de se battre depuis 1939. Les hostilités se poursuivent encore et ce n'est que par un organisme de cette nature que nous pourrons espérer mettre fin sur le plan international aux maux dont nous souffrons.

M. Smith (Calgary-Ouest): Je ne trouve pas à redire aux observations de l'honorable député. J'incline à partager son opinion, mais j'essaie de trouver la différence entre ce plan prévoyant une dépense de 1 milliard 300 millions de dollars et le plan Marshall, en vertu duquel on dépense des miliards.

M. Gillis: Je croyais avoir expliqué cette différence il y a un instant. Je ne veux vraiment pas analyser les rouages du plan Marshall, car on pourrait dire une foule de choses qu'on ne voudrait pas. Le plan Marshall et l'UNRRA ont été de nouvelles tentatives. Voilà les problèmes qui se posent à nous dans toutes les sphères de la société. J'ai déjà dit à la Chambre que nous avons mis fin à l'ancien ordre de choses en 1939. Il n'y a pas d'histoire pour nous guider dans la nouvelle période. Nous abordons le problème que comporte la création d'organismes mondiaux. Il ne s'agit plus d'un problème national; ce sont les influences de l'extérieur sur notre pays qui nous causent d'aussi grandes perturbations. Nous pouvons commettre des erreurs. On en a commis beaucoup en appliquant le plan Marshall; néanmoins, tous ces efforts nous servent de guide pour l'avenir. L'ONU a de quoi travailler et, à mon avis, c'est une bonne organisation. Mais il lui faut des fonds et un personnel.

Nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à songer à la Corée. L'ONU était chargée d'arrêter l'agression; mais, quand l'agression s'est présentée, elle n'avait pas beaucoup de moyens à sa disposition pour l'arrêter. Ce rapport indique que ceux qui l'ont rédigé ont mûri la question. Ils ont déterminé les rouages à mettre en œuvre, mais les cinquante-neuf membres de l'ONU doivent fournir les fonds aux organismes et sous-organismes qu'ils ont institués pour l'exécution de la tâche qu'ils envisagent d'accomplir en vertu de la Charte. A moins que nous ne lui fournissions des fonds à placer, par son entremise, dans les pays peu évolués, l'ONU ne pourra exercer la fonction qu'elle peut accomplir. A mon avis, seule l'ONU nous permettra de diminuer les tensions et d'apaiser les troubles que nous constatons dans certains pays et qui sont à l'origine du malaise et des difficultés dont nous souffrons.

Je tenais à dire ces choses, car le moment est venu de s'en préoccuper. Je ne suis pas parfaitement renseigné sur ces questions. Le ministère des Finances et d'autres services de l'État comptent des spécialistes. Si, en exprimant ces opinions à la Chambre, opinions qui sont le résultat de la lecture de déclarations formulées par des gens qui se spécialisent dans ces questions, nous amenons ces spécialistes à réfléchir et à élaborer des mesures législatives dans le sens que nous avons indiqué, nous nous serons acquittés de nos obligations de députés.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je crois que je puis dire en toute vérité que je n'ai pas trop retenu l'attention de la Chambre au cours de la présente session. Me serait-il donc permis de parler cinq minutes ce soir afin de signaler au ministre combien certains aspects du budget m'ont déçu.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je désapprouve catégoriquement la taxe sur les eaux gazeuses et les tablettes de chocolat. On s'attend, je crois, que cette taxe rapporte quelque 18 millions de dollars. Je crois également que si le Gouvernement imposait une taxe de 50 p. 100 sur les 50 millions de livres de graisse pour essieux qui se vend sous le nom de margarine, il prélèverait la même somme d'argent. J'aimerais entendre tout député d'une circonscription rurale de l'Ontario ou du Québec qui désapprouverait cette proposition. Qu'on impose la taxe à la source. Il n'y a que cinq fabricants de graisse qui détiennent un monopole dans le commerce de l'importation des huiles, des déchets de poisson et d'autres produits en vue de la fabrication de ce succédané du beurre pur. Que le Gouvernement grève la margarine au lieu de taxer nos enfants.

M. Ferguson: Et la taxe sur le whisky?

M. Cruickshank: Je l'approuve de tout cœur. Je ne cacherai pas que j'en achète un peu moi-même, même si les sténographes du hansard m'écoutent, mais quiconque peut se payer le luxe d'une bouteille de whisky, peut bien payer l'impôt quel qu'il soit, ou bien s'en passer. Je serai très bref. Je n'imiterai pas le député de Toronto qui a parlé trois

fois, quarante minutes chaque fois, sur un ton des plus ennuyants, de la voix la plus monotone et sans dire rien d'utile. Il a parlé trois fois. Je ne prendrai que cinq minutes. Monsieur l'Orateur, je veux vous faire part d'une chose. J'ai formulé mes objections au ministre des Finances (M. Abbott) mais je sais qu'il n'y attachera guère d'importance. Il regrettera un jour, pour ce qui est des agriculteurs du Québec qu'il représente ici, d'avoir été cause de la ruine de 500 exploitants de fermes laitières par suite du monopole de la production de ce prétendu succédané du beurre qu'il accorde à cinq fabriquants de graisse. Les députés qui représentent les circonscriptions rurales de l'Ontario auront aussi raison de s'en souvenir. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est absent, mais j'aimerais lui exposer un vœu. L'un des plus beaux camps militaires du pays et même de l'Amérique du Nord se trouve dans ma circonscription. Nos troupes, nos troupes régulières en particulier, se recruteront beaucoup plus facilement si nous fournissons un plus grand nombre d'habitations pour les militaires mariés. Même si nous devons regretter que certains d'entre nous n'aient pas reçu l'illumination de la grâce, c'est le désir de la plupart des hommes de se marier, surtout s'ils veulent faire partie de nos troupes. A peu près 165 habitations ont été construites à Chilliwack ou dans le voisinage, l'an dernier. Il faudrait doubler ce chiffre. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je voudrais exposer ces faits au ministre des Finances car après tout le ministre de la Défense nationale n'a rien à voir là-dedans: c'est le Conseil du Trésor qui a le dernier mot à cet égard.

Les loyers sont beaucoup trop élevés. Un plus grand nombre de ces jeunes gens déjà mariés ou qui veulent se marier s'enrôleraient dans l'armée régulière si l'on diminuait de moitié ces loyers exorbitants. En somme, le gouvernement canadien ne loue pas de maisons dans un but lucratif ou, s'il le fait, il devrait cesser cette pratique. Le gouvernement ne se livre pas à ce genre d'entreprise. Je conseille au ministre des Finances de réduire de moitié, à compter de demain, le loyer qu'on exige de ces hommes mariés.

Je ne lis pas chaque jour un discours de quarante minutes préparé sous forme de notes comme le fait un député de Toronto. J'ai remarqué cependant, dans le numéro d'aujourd'hui du *Journal* d'Ottawa, l'en-tête que voici:

Une veuve de guerre et six enfants vivent à même une maigre pitance de $31 par mois.

Une nouvelle comme celle-là n'est guère de nature à favoriser l'enrôlement dans l'armée canadienne ni dans n'importe quelle autre armée. J'imagine que la nouvelle est fondée. Nous n'avons donc pas lieu de nous enorgueillir des millions et des milliards que nous dépensons à d'autres fins,—dont une part dans ma propre circonscription, ce dont je me réjouis,—nous n'avons pas lieu, dis-je, de nous enorgueillir puisqu'une veuve de guerre et ses six enfants doivent subsister à même une maigre pitance de $31 par mois. Je ne veux pas accaparer plus longtemps le temps de la Chambre, monsieur l'Orateur. Je désapprouve totalement les propositions du budget qui taxent les boissons sucrées et les tablettes de chocolat. Le ministre connaît mon opinion à ce sujet. Je désapprouve cette taxe au nom de la circonscription que je représente.

M. Low: Laquelle?

M. Cruickshank: Je mentionne rarement le nom de Fraser-Valley à la Chambre. Mais quand on vend du bois commun de construction de troisième qualité à $87 les mille pieds,—et il y a ici plusieurs députés qui, comme moi, s'y connaissent en bois,—et quand le bois ordinaire de première qualité est à $106 les mille pieds, et c'est exactement le prix auquel se vend le bois en Colombie-Britannique, province qui produit plus de la moitié du bois de construction au Canada, et quand on m'apprend qu'il faut taxer de 1c. les bouteilles de boissons carbonatées et les tablettes de chocolat des enfants afin de prélever 18 millions de dollars, alors que 50 millions de livres de graisse pour essieux sont produites cette année au Canada pour nuire à 500 producteurs laitiers, et alors que le bois se vend $106 les mille pieds, je regrette de ne pouvoir approuver pareil budget.

A mon avis, le jeune ministre et son jeune adjoint parlementaire ont fait de l'excellent travail. On a fait, ce soir, certains reproches à mon collègue, le député de Coast-Capilano (M. Sinclair). Je ne m'inquiète pas de lui, sachant bien qu'il est capable de croiser le fer avec n'importe quel député. Monsieur l'Orateur, je tiens à affirmer, en termes énergiques, que le Gouvernement et le ministre ont commis, en ce qui a trait à cet impôt insensé et futile, une erreur monumentale; mais ils laissent quand même cette graisse pour essieu concurrencer les laitages au point que le producteur est forcé d'abandonner la partie; ils laissent vendre le bois n° 1 commun à raison de $106 le mille pieds sans le frapper d'un impôt sur les excédents de bénéfices.

J'ai dit en une autre circonstance que je n'ai jamais lu un de mes discours, ni ne le ferai jamais.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le dernier débat dans lequel l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) était engagé et auquel j'ai eu l'honneur de participer est celui que lui-même a appelé le débat obstructionniste sur les pipelines. Il n'est nullement question d'obstruction, je puis vous en donner l'assurance, monsieur l'Orateur. Je suis parfaitement convaincu que la plupart des députés estiment qu'ils ont accompli leur tâche et que le moment est venu de mettre fin aux discours et de rentrer chez soi. C'est, je crois, l'opinion générale. Cependant, les honorables députés peuvent-ils conserver cette opinion après avoir pris connaissance d'une nouvelle parue ce soir dans le *Journal*, ou après avoir lu des passages du discours du très honorable Winston Churchill reproduits de l'agence Reuter dans le *Journal* de ce soir et soulignés dans le communiqué de la *Presse canadienne* qui n'est pas encore publié. Pour la gouverne des honorables députés qui estimaient, comme moi je l'avoue, que le moment était venu de rentrer chez nous, que nous avions à peu près terminé le travail que nous avions à accomplir ici et que nous pouvions fort heureusement réserver nos billets pour jeudi, je pose la question suivante: Vu la nouvelle parue dans la journal de ce soir, les honorables députés sont-ils disposés à modifier leur attitude? Je ne me propose pas de lire l'article en entier, mais voici le communiqué de l'agence Reuter daté du 12 septembre, à Londres, et reproduit dans le *Journal* d'Ottawa:

M. Winston Churchill a réclamé au Parlement, aujourd'hui, la constitution d'une armée européenne d'au moins 60 à 70 divisions en vue d'établir un front de quelque sorte en Europe.

M. Winston Churchill a parlé au cours du débat portant sur le nouveau programme triennal de réarmement. Notre approbation, a-t-il dit, ne constitue pas un vote de confiance dans le gouvernement, encore moins dans la façon dont il s'occupe des affaires militaires.

"Nous devons constituer aussi rapidement que possible une armée européenne comprenant au moins 60 ou 70 divisions, afin d'établir un front quelconque en Europe et de combler ce que j'ai appelé la brèche effroyable qui marque la protection de l'Europe occidentale contre la ruée communiste vers la mer", a-t-il dit.

Churchill laissait entendre que trois divisions en Allemagne et une division et demie ou deux disponibles en Grande-Bretagne ne lui paraissaient pas constituer un apport proportionné de la part de ce pays, même si on tient compte qu'il a encore des obligations importantes outre-mer.

Churchill a dit ceci: "Si l'on pouvait déployer une armée de 60 à 70 divisions le front béant qu'est notre front oriental, on diminuerait sensiblement si on ne supprimait pas la plus grande menace d'une guerre mondiale pour les trois ou quatre prochaines années."

[M. Cruickshank.]

"Cela donnerait sans aucun doute aux démocraties occidentales la meilleure chance de revenir aux relations normales entre États et nations. Personne ne peut dire si nous en aurons le temps."

Ce sont là les paroles attribuées à M. Churchill par l'agence Reuter. J'ai vu une dépêche de la *Presse canadienne* selon laquelle il a exhorté le Canada à envoyer deux ou trois divisions en Europe. Ces déclarations et les nouvelles parues ce soir dans le *Journal*, comme "La situation en Europe peut retarder la prorogation de la Chambre", exigent que les députés soient renseignés sur la situation. Voici un autre extrait du *Journal*:

Les députés, qui s'attendaient de quitter la capitale au cours de la semaine, seront peut-être retenus à Ottawa pour examiner une mesure autorisant l'envoi d'armes et de militaires en Europe, avons-nous appris aujourd'hui d'une personne bien au courant de l'avis du conseil des ministres.

Les plus anciens députés me disent qu'il ne s'agit peut-être que d'un canard de journaliste, mais je ne saurais me prononcer. L'article poursuit:

Les nouvelles de Washington laissent prévoir que les États-Unis demanderont peut-être au Canada d'envoyer une division afin d'affermir la défense de l'Europe occidentale.

Bien qu'aucune demande officielle n'ait encore été formulée, on s'attend qu'elle le soit lorsque les ministres des Affaires étrangères se réuniront vendredi et samedi.

Devant un aussi clair exposé des faits, monsieur l'Orateur, et s'il est possible que semblable demande soit présentée vendredi ou samedi, pour ma part, je n'hésite pas à le déclarer ce soir, je suis en faveur de prolonger la session. A mon avis, le Parlement ne devrait pas s'ajourner, tant qu'aucune décision précise n'aura été prise, dans l'éventualité d'une requête de cette nature. En effet, jusqu'ici on ne nous a soumis aucun plan de mobilisation, si ce n'est un plan destiné à alimenter les effectifs engagés dans l'épisode coréen, comme dit le gouvernement. On ne prévoit aucun plan de mobilisation générale. Étant donné les émouvantes remarques de M. Churchill et la requête qui pourrait être présentée cette semaine, il sera très difficile aux honorables députés de se sentir pleinement satisfaits de retourner chez eux à la fin de la semaine.

Je me contente de formuler ces observations; c'est au Parlement qu'il appartient d'agir. Je n'y suis pour rien et je ne voudrais pas qu'il en fût autrement. Quelqu'un qui est au courant devrait nous faire une déclaration et nous dire si cette requête sera ou non présentée, et s'il est ou non probable que notre pays soit prié de recruter trois divisions de campagne. Il ne semble pas convenable, pour dire le moins, que les honorables députés ne soient pas au fait de la situation et

qu'on ne leur fournisse aucun renseignement sur les mesures qui sont prises. Je crois que le premier ministre (M. St-Laurent) se doit de nous mettre au courant. J'ai lu et je lui ai entendu dire que, le cas échéant, ce serait le Parlement qui déciderait et que cela voudrait dire que celui-ci se réunirait de nouveau. A mon avis, il serait ridicule de proroger aujourd'hui pour reconvoquer le Parlement dans trois ou quatre jours d'ici. Je soutiens que nous devrions continuer de siéger jusqu'à ce qu'on se soit prononcé, pour ou contre, sur cette demande, qui sera vraisemblablement présentée.

Tous les honorables députés ne partagent peut-être pas cet avis. De fait, ils peuvent pencher dans le sens opposé. En ce qui concerne le budget à l'étude, la plupart des députés n'ont pas fait connaître leur point de vue. Au fond de leur cœur, ils sont contents que le Gouvernement ait demandé si peu. La raison en est évidente. Elle est de nature égoïste et personnelle. En effet, chacun d'eux n'aura pas à verser un supplément d'impôts. Cependant, monsieur l'Orateur, si nous sommes honnêtes envers nous-mêmes à cet égard, si nous voulons vraiment être honnêtes et dire ce que nous pensons du budget, nous ne pouvons que répéter ce qu'on a déjà dit. La Chambre a déjà entendu les observations que je formule. Je suis convaincu qu'il ne s'agit que d'un budget de boissons gazeuses, si l'on veut. Ce n'est ni plus ni moins que cela. C'est un peu de sirop calmant pour la population du Canada.

Le ministre des Finances (M. Abbott) peut, dans sa sagesse,—loin de moi de mettre sa sagesse en doute,—croire que c'est suffisant; mais est-là une attitude raionnable à prendre? Est-ce une attitude irréprochable à tenir en ce moment envers la population du pays, dans les circonstances que nous traversons? Peu me chaut ce que dit le Gouvernement. Vous l'avez entendu de ce côté-ci de la Chambre au cours de tout ce débat et à chaque jour de la présente session: nous sommes dans la situation la plus grave que jamais n'a connue l'histoire du pays.

Je ne suis pas sorcier, ni financièrement ni autrement. Il n'y a que deux façons de faire plus d'argent: en gagnant davantage ou en économisant davantage. Je crois que tous admettent qu'il nous faut plus d'argent pour tenir nos engagements. Nous ne faisons que le strict nécessaire pour obtenir les fonds qu'il nous faut et que réclame le présent budget. Nous ne faisons que le strict nécessaire pour tenir nos engagements. Nous ne sommes pas à la hauteur de la nation que nous prétendons constituer. Nous ne faisons pas plus que si nous n'étions qu'une petite colonie.

Même si le conflit coréen n'est qu'un épisode de la vie canadienne actuelle, il nous reste à remplir nos engagements à l'égard de nos cosignataires du pacte de l'Atlantique-Nord et à l'égard de nos cosignataires de la charte des Nations Unies. Bien que très peu versé en finances, après avoir attentivement écouté ce qui s'est dit à la Chambre et avoir lu ce que je n'ai pas entendu, je répète que le Gouvernement n'a pas en mains aujourd'hui les fonds suffisants pour permettre au pays de faire honneur à ses obligations. Il y a deux façons d'en obtenir. L'une, c'est d'augmenter les impôts. Ici, monsieur l'Orateur, quelle que soit notre satisfaction à voir le budget tel qu'il est, nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il a été très sciemment taillé à des fins politiques.

Ne nous leurrons pas à ce sujet. Trop de ministres de la couronne nous signalent le danger qui nous menace. Nous avons eu trop d'avertissements quant aux intentions de l'URSS de l'autre côté du monde. Personne ne nie que la Russie désire dominer l'univers par tous les moyens, bons ou mauvais. Personne n'en doute. Qu'est-ce qui empêche les Russes de dominer toute la terre? Ce sont surtout les puissances de l'Ouest. Le seul apport véritable que le Canada puisse fournir consiste à accroître son matériel de guerre et ses effectifs militaires le plus possible.

J'ai entendu beaucoup de critiques au sujet des remarques du représentant de Kamloops (M. Fulton). Je ne fais aucun commentaire; mais, aux honorables députés qui reviendront à la Chambre des communes dans six ou sept mois d'ici, je conseillerais de se demander si le représentant de Kamloops avait tort ou raison.

Je dis que le budget est trop insignifiant. Que devrait-on faire à ce propos? Comme je l'ai dit tantôt, l'exposé budgétaire nous a fourni un calmant qui ne permet pas aux Canadiens de se rendre compte de la situation. Ce qu'il faut, c'est une secousse, une vraie secousse sous forme d'une forte augmentation des impôts. Autrement, si l'on ne relève pas les impôts, on laissera nos gens traverser une période de demi-sommeil dans ce crépuscule de paix.

Nous devrons faire face à un budget accru l'an prochain; il n'y a pas de doute là-dessus. Pourquoi n'aurions-nous pu avoir d'augmentation dès maintenant? Pourquoi n'aurions-nous pu nous préparer à l'importante différence entre la situation actuelle et celle à laquelle nous pouvons nous attendre en mars prochain?

Une voix: Une élection partielle s'annonce.

M. Higgins: Le député a peut-être raison. Je ne suis pas encore assez au courant de la

politique au Canada pour me prononcer là-dessus. Venant d'une honnête petite province, Terre-Neuve, je ne puis croire que le ministre des Finances (M. Abbott) et le cabinet se laissent influencer par une élection complémentaire. On conçoit difficilement que des choses semblables puissent arriver dans le monde. Il n'y a rien d'impossible, cependant.

Quoi qu'il en soit, on apprend à tout âge. Pour ce qui est de la hausse des impôts, j'estime, pour reprendre une vieille expression qui s'employait autrefois à Terre-Neuve, qu'il faut bien marcher quand c'est le diable qui mène. Le diable est certes celui qui mène dans le présent cas et il nous faut marcher. Personne ne peut méconnaître les fortes sommes qui se dépensent actuellement, au pays, pour le luxe. Personne n'ignore que tout ce luxe rend nos gens mous. Je ne dis pas qu'ils font des bêtises, mais ils veulent se la couler douce. Leur mode de vie serait vite modifié, si par hasard,—ce n'est pas impossible,—un pays comme la Russie dominait le Canada. Notre mode de vie changerait alors du tout au tout.

Sauf le respect que je dois au Gouvernement et à ceux qui l'appuient, c'est pour cette raison que je crains que, même si le budget a été bien accueilli, il ne répond pas à la situation actuelle. Il ne répond sûrement pas à la situation que nous devons envisager aujourd'hui. J'affirme, et je crois qu'on a déjà dit que le seul moyen qui nous permettra d'écarter ce que l'avenir nous réserve, c'est de faire des préparatifs maintenant avant qu'il soit trop tard.

A n'en pas douter, il est plus tard qu'on ne le croit, pour employer un banal dicton. A mon avis, il est plus tard que la plupart d'entre nous ne le croient en cette démocratie occidentale, beaucoup plus tard qu'on ne le croit. La seule solution, c'est de faire tout ce que nous pourrons afin de nous préparer le mieux possible dans le peu de temps qu'il nous reste.

Des membres de l'opposition officielle et des deux autres partis de l'opposition ont critiqué, avec à propos, les dépenses faites par le passé en vue de la défense. A mon avis, les dépenses courantes et futures en vue de la défense recevront sans aucun doute l'appui de la Chambre des communes. La véritable raison pour laquelle se plaignent les membres de notre parti et, je crois, des deux autres partis, c'est qu'il y a eu trop de gaspillage et qu'on fait sans cesse des dépenses sans réelle nécessité. Je tiens à parler particulièrement du projet d'amendement qu'a proposé à ce sujet l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell).

La Chambre sait qu'une des façons de faire de l'argent, c'est d'économiser. Le principe s'applique à l'administration de la chose publique. J'approuve entièrement le projet de supprimer les entreprises publiques non nécessaires à la défense et celles qui n'aideront pas à la production de richesses pour le pays. A cet égard, je me permets de signaler deux points qui méritent d'être portés à l'attention de la Chambre. Je me sers, je le reconnais, des termes employés par un journal que je lisais aujourd'hui.

Jusqu'à présent, le débat s'est maintenu à un niveau élevé et sauf pour ce qui est des pommes, n'a touché en rien les questions provinciales. J'ai à l'idée deux sujets qui, quoique provinciaux de nature, n'en doivent pas moins être soulevés à la Chambre à cause des besoins de la défense et des dépenses qu'ils occasionnent.

Depuis que je suis député, j'ai rappelé au ministre la nécessité d'allonger les pistes de l'aéroport de Gander. Chaque fois que je l'ai fait, ni le ministre des Transports (M. Chevrier) ni le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) n'ont semblé croire nécessaire de s'en occuper. Ce n'est qu'hier qu'on a répondu à la question que j'avais posée relativement à l'allongement des pistes de l'aéroport de Gander. Je pose de telles questions depuis novembre dernier.

Voici ma question telle qu'elle apparaît à la page 551 du hansard:

1. A-t-on pris des dispositions pour prolonger les pistes d'envol à l'aéroport de Gander?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle en sera la longueur et quand les travaux commenceront-ils?

Et voici la réponse que m'a fournie le ministre des Transports (M. Chevrier):

On est à préparer les plans et devis en vue de porter la longueur d'une piste à 8,600 pieds et d'accroître sa résistance de façon qu'elle puisse supporter un poids de 150,000 livres. On prévoit que les travaux commenceront au printemps de 1951, dès que le temps sera favorable.

Je ne puis croire que le ministre est sérieux quand il me répond qu'une seule piste sera prolongée et que les travaux ne commenceront que le printemps prochain. Cette déclaration revêt un caractère extraordinaire, étant donné la nécessité de prendre certaines mesures de défense à l'aéroport de Gander. Une piste ne suffit pas; il en faudrait au moins deux pistes transversales en prévision des changements de direction du vent car, tout comme à la Chambre, il arrive que le vent change à Gander.

C'est un article d'un grand quotidien, le *Journal* d'Ottawa, qui a attiré particulièrement mon attention sur cette question. Je cite:

On pourra recevoir les plus gros appareils
Vaste aéroport comparable à celui de Dorval

On a déposé au Bureau du cadastre d'Ottawa un avis d'expropriation de 3,800 acres, environ

six milles carrés, au sud et à l'est de l'aéroport actuel d'Uplands.

L'expropriation permettra de décupler la superficie de l'aéroport et d'en faire un des plus vastes au Canada.

Uplands pourra se comparer à Dorval, à Goose et à Gander et pourra accueillir les plus gros avions.

Et plus loin:

Un des principaux projets consiste dans l'agrandissement et le renforcement des pistes d'envol d'Uplands en vue de pouvoir y recevoir les plus gros avions actuellement en service.

Cela comprend le gigantesque DC-6, le Stratocruiser Boeing et des avions du modèle North Star et Constallation qui sont trop gros pour les atterrissages à horaire fixe sur les pistes actuelles de cet aéroport.

Le journal ajoute que cela coûtera cinq millions. Un plan assez détaillé accompagne l'article et, dans la note explicative, on dit que le nouvel aéroport sera dix fois plus grand et pourra recevoir une escadrille d'avions de chasse pour la protection de la capitale. Étant nouveau venu à la Chambre et à Ottawa, je me rends compte de l'importance d'Ottawa et je sais que c'est une belle ville, mais est-il vraiment nécessaire d'agrandir à ce point l'aéroport d'Uplands quand celui de Gander, essentiel à la défense du pays, n'aura pour toute amélioration que le prolongement d'une piste d'envol, et cela pas avant 1951? Si cette façon de procéder est logique, alors je suis aussi fou que la plupart des gens le pensent, mais je ne puis voir la logique de l'affaire. Voilà un autre exemple de la dépense superflue des fonds de l'État.

Une voix: Gestion libérale.

M. Higgins: Cela peut être libéral si l'on veut parler du Gouvernement, mais certainement pas libéral en étendue. Je suis heureux de voir le ministre des Travaux publics (M. Fournier) à son siège, parce qu'il y a une question que je veux porter à son attention. Elle a trait également aux dépenses qui devraient être faites pour fins de défense. Comme le savent le ministre et un bon nombre d'honorables députés, nous avons à Wabana, dans l'île Bell, la plus grande mine de fer de l'Empire britannique. Cette mine, en exploitation depuis 50 ans, a produit une quantité formidable de minerai de fer. Elle continue de produire en abondance. La chose a déjà été portée à l'attention de la Chambre; toutefois, je la signale de nouveau en raison de nos mesures actuelles de défense.

J'ai demandé à maintes reprises que soit réparée la jetée qui seule relie l'île Bell à la terre ferme. Le 16 juin dernier, j'ai signalé les raisons pour lesquelles les travaux de réparation s'imposaient et le ministre des Travaux publics a dit qu'ils seraient exécutés. Rien n'a cependant été fait. En août, le premier ministre Smallwood, de Terre-Neuve, dans un communiqué aux journaux, a blâmé l'ingénieur résidant du ministère de ce que les travaux n'étaient pas exécutés. Il a dit que l'ingénieur empêchait l'exécution des travaux et qu'il fallait le révoquer. Le ministre était absent et je ne l'en blâme pas, mais je suis sûr qu'il y avait au moins un ou deux adjoints dans le ministère. Sans prendre la défense de M. Miller, je dois dire que je l'ai trouvé très empressé et intéressé à son travail à Terre-Neuve. Je crois que l'accusation était inutile et imméritée.

Hier, j'ai obtenu une réponse à une question quelque peu semblable à celle que j'ai posée le 16 juin et à laquelle le ministre a répondu que les réparations seraient faites. J'ai demandé quelles dispositions étaient prises en vue de la réparation du quai de l'anse Portugal. Or, la réponse du ministre consignée à la page 552 du hansard, est la suivante:

Notre ministère n'a pris aucune mesure en vue de la réparation de ce quai servant au bac transbordeur qui se rend à l'île Bell. Le circuit du bac se trouvant entièrement dans la province de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral ne se reconnaît pas tenu d'entretenir les quais.

Le gouvernement fédéral se tiendra-t-il responsable de tout ralentissement de notre production de minerai de fer? Ou le gouvernement provincial s'en tiendra-t-il responsable? Le ministre des Travaux publics sera-t-il responsable ou sera-ce encore ce pauvre M. Miller, qu'on a accusé de tant de choses? Je n'ai pas à m'excuser de soulever à la Chambre une question qu'on peut tenir pour provinciale, au cours d'un débat qui s'est maintenu à un si haut niveau.

A mon avis, ces questions sont d'une importance essentielle pour notre programme de défense. Il faudrait prendre des mesures précises à l'égard de l'aéroport de Gander et du quai de l'anse Portugal, indispensable à l'existence de dix mille insulaires, occupés à produire du minerai de fer pour la défense. Prétexter que le quai est affecté à un transbordeur provincial, cela ne suffit pas. C'est un motif qui ne tient pas debout.

Il peut être juste d'affirmer que les transbordeurs publics provinciaux ne sont pas du ressort fédéral, mais les deux petits navires qui font le service entre l'île Bell et l'anse Portugal n'appartiennent pas à cette catégorie. Je demande au ministre d'examiner à nouveau la question afin de savoir s'il ne peut faire quelque chose pour le quai de l'anse Portugal.

(*Jeu de mots intraduisible.*)

M. Higgins: Je crois avoir dit autant que je peux dire et j'ai probablement exaspéré un grand nombre de députés. Je ne m'en excuse nullement. J'ai dit ce que j'étais décidé à dire et je remercie les honorables députés de m'avoir écouté. A mon avis, il est temps que nous discutions carrément ces questions.

Je ne crois pas que personne ne soit froissé d'entendre exposer la vérité: il existe un véritable état d'urgence au pays. A ce que je connais du peuple canadien, connaissance peut-être un peu nouvelle bien que mon esprit ne soit pas embrouillé par mon séjour prolongé dans les bois, je sais que si on lui expose les faits, il est prêt à en tenir compte et à faire tout en son pouvoir afin d'aider le pays à fournir un réel apport au Commonwealth britannique des nations, à nos associés dans l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai encore la malchance d'être le dernier à prendre la parole ce soir, à un moment où mes collègues souhaitent que le débat prenne fin. Cela ne m'empêchera pas de prononcer mon discours, à condition que les députés, y compris Votre Honneur, veuillent bien m'écouter avec indulgence. Je n'ai pas beaucoup de compliments à adresser au ministre au sujet du budget

L'hon. M. Abbott: Je vous écouterai quand même.

M. Blackmore: De ce point de vue mon discours différera sans doute quelque peu de celui de plusieurs préopinants. Avant d'aborder mon sujet, j'aimerais répéter les remarques que formulait cet après-midi l'honorable représentant de Peace-River (M. Low). Il avait envie de se jeter à genoux pour remercier la Providence de ne pas nous avoir donné un régime conservateur qui chercherait à faire la guerre d'après les principes conservateurs. Tous ces messieurs, y compris celui qui vient de reprendre son siège, ont déclaré qu'il faudrait se serrer la ceinture et imposer toutes sortes de restrictions. Je suis d'avis que les quatre cinquièmes des Canadiens se demandent déjà avec beaucoup d'inquiétude comment ils réussiront à boucler leur budget familial l'an prochain. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'entretenir le moindre doute à ce sujet. Si les honorables députés s'informent franchement auprès de leurs commettants quand ils seront de retour chez eux, ils ne tarderont pas à constater ce que leurs gens pensent des prix exorbitants qu'on exige pour le charbon et plusieurs autres objets de première nécessité. Ils se rendront compte de ce qu'ils pensent des loyers exorbitants qu'on leur demande, et des sommes presque inconcevables que coûte la construction d'une maison aujourd'hui, dans un pays qui produit en abondance les matériaux de construction.

Ce sont là seulement deux ou trois petites choses. Dire comme l'ont fait le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) et d'autres députés, qu'il faudrait imposer de nouvelles taxes et que nous devrions avoir une déflation en plus, c'est presque un affront à notre population et semer la détresse et la consternation dans le cœur de nos gens. C'est si tragique, si fantastique, si inconcevable. Voilà toute la question. Je vais dans un instant citer des passages de l'excellent discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Howe) l'autre jour, afin de montrer combien il serait inconcevable pour le Canada de connaître actuellement la déflation, les privations, la pénurie, l'austérité, choses qui semblent hanter l'esprit des honorables députés conservateurs-progressistes.

Leur chef n'a rien dit de précis à ce sujet. C'est un beau parleur, mais j'éprouve beaucoup de difficulté à lui faire exprimer une opinion arrêtée à l'égard de n'importe quel aspect de la vie publique canadienne. C'est peut-être parce que je n'ai pas l'habileté qu'il faut pour interpréter ses propos, mais c'est comme ça. J'ai pour les conservateurs le plus grand respect. Je comprends l'attitude du parti. C'est exactement celle de nos aïeux, mais quelle différence entre le monde d'aujourd'hui et celui de l'époque où ils abattaient eux-mêmes les arbres dont ils construisaient leur maison. Ne disposant ni des progrès techniques ni des outils modernes ni des avantages que nous possédons aujourd'hui, ils devaient se faire à tout propos un complexe de pénuries et se montrer d'une économie intransigeante.

C'est l'inaptitude d'un grand nombre de nos contemporains à comprendre la répercussion que l'invention et l'usage des machines, la découverte de l'énergie solaire et le progrès technologique ont eue sur notre civilisation qui a mis le Canada, ainsi que tant d'autres nations du monde, en face des dangers qui les menacent en ce moment. C'est donc en toute franchise et avec la plus grande sympathie pour le ministre que je dirai que je n'ai presque rien à reprocher à son exposé budgétaire, qu'au contraire celui-ci mérite des louanges en tant qu'exposé conçu en fonction du complexe des pénuries. D'autre part, en tant qu'exposé budgétaire présenté durant une ère d'abondance, on pourrait formuler à son endroit beaucoup de critiques, mais bien peu d'éloges.

Une voix: Plus haut!

M. Blackmore: Les députés là-bas ne se rendent pas compte de ce qu'ils demandent.

Une voix. Foncez, foncez!

M. Blackmore: Voici une déclaration générale que je recommande aux membres de la Chambre avec la plus grande gravité. Les programmes du ministre ne peuvent vraisemblablement pas rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible chez nous. Je suppose que d'une façon générale tous les députés de tous les partis conviennent que ce qui est matériellement possible devrait être financièrement possible. Les membres du cabinet l'ont souvent répété durant la seconde Grande Guerre, mais pas une seule fois, durant le conflit, le cabinet n'est venu près de rendre financièrement possible au Canada ce qui était matériellement possible. Le financièrement possible, il l'a mesuré au montant d'argent qu'il pouvait soutirer des gens au moyen d'impôts sur les tablettes de chocolat, les cornets de crème glacée, toutes sortes de menus et de gros articles. Il croyait que c'était ça, le financièrement possible, mais le matériellement possible au Canada, nous ne sommes jamais venus près de l'atteindre. Nous ne sommes même pas venus près d'atteindre ce qui est matériellement ou financièrement possible en ce moment.

Nous examinerons cinq ou six problèmes qui se posent au Canada aujourd'hui et nous verrons si le ministre ne reconnaît pas qu'en somme il y a quelque chose qui cloche sérieusement quelque part. Je rappellerai à la Chambre le cas bien évident que le représentant de Peace-River (M. Low) a signalé cet après-midi. Il a fait observer qu'au Canada de 1939 à 1950 quelqu'un, ou quelques organismes, ont créé du numéraire au montant de 12 milliards de dollars, et que le programme du gouvernement libéral a mis ce fardeau de 12 milliards sur les épaules des Canadiens. Si l'on ne modifie pas le programme financier de notre pays nos enfants et tous leurs descendants devront à tout jamais porter ce fardeau et acquitter l'intérêt sur cette dette.

Une voix. Honte!

M. Blackmore: Quiconque peut entendre ma voix en ce moment voudra-t-il me dire dans ses moments de lucidité si une guerre qu'on a livrée avec le sang, les sueurs et les pleurs de presque toutes les familles du pays n'a pas été soldée avec ce sang, ces sueurs et ces pleurs? Lorsque nous prenons les ressources naturelles de notre pays et les transformons en de vastes engins de guerre avec lesquels nous renversons l'ennemi, est-ce qu'on osera me dire que nous n'avons pas payé cette guerre? Si nous examinons cette question du point de vue du bon sens le plus élémentaire pourquoi, en plus de payer cette guerre le prix terrible que représentent le sang, les sueurs, les larmes et les ressources naturelles, devrions-nous, ainsi que les enfants de nos enfants, être grevés d'une dette de 12 milliards de dollars?

Me dira-t-on que ce n'était pas matériellement possible d'éviter cela au Canada? On n'a pas rendu financièrement possible ce qui l'était matériellement au Canada. Lorsque les Indiens faisaient la guerre en parcourant les plaines, les collines et les forêts, ils gagnaient leurs guerres grâce à leur sang, leurs sueurs, leurs pleurs et les ressources naturelles dont ils disposaient; mais ils ne devaient rien à personne quand leurs guerres étaient finies.

M. Low: Ils n'avaient pas alors de ministre des Finances.

M. Blackmore: Avec toute notre intelligence et notre civilisation, avec toutes les machines à notre disposition, pourquoi ne ferions-nous pas aussi bien que les sauvages?

M. Knowles: Il n'y avait pas non plus de Division des Affaires indiennes à cette époque.

M. Blackmore: Envisageons la situation en tant que représentants sérieux, en cette heure fort grave. On semble beaucoup plaisanter; il y a déjà vingt ans qu'on abuse de ce côté. Trêve de légèreté, c'est le temps d'agir avec bon sens. Quand une question reste sans réponse, n'essayons pas d'en rire. Il n'y a pas de quoi rire. Il n'y aura pas de quoi rire au cours des années à venir. Si la dette du pays s'accroît encore de 12 ou 20 milliards de dollars durant les cinq prochaines années, où serons-nous? Les mesures du ministre des Finances endetteront le pays de 20 milliards, comme celles de M. Ilsley l'ont endetté de 12 milliards.

C'était pour livrer une guerre, que nous avions déjà payée. L'honorable député reconnaîtra que, d'une façon générale, bien que nous ne nous soyons pas arrêtés aux détails techniques, j'ai su faire ressortir mon argument, savoir que les programmes du ministre ne peuvent rendre financièrement possible ce qui est physiquement possible au pays. Au lieu d'une dette de 12 milliards, c'est un crédit de 12 milliards que nous aurions dû avoir. Nous aurions dû avoir 12 milliards d'actif, tout comme nous avons des milliards d'immobilisations dans nos grandes entreprises industrielles. Ces immobilisations représentent un avoir, bien entendu, mais ce fardeau financier qui pèse sur nos épaules ne nous permet guère de jouir de

toutes les bonnes choses que produisent nos efforts.

L'exposé budgétaire n'est donc pas très brillant à une époque d'abondance et de modernisation comme celle-ci. Il aurait déjà laissé à désirer il y a soixante-quinze ans; aujourd'hui, il est plus qu'insuffisant. Bien entendu, nous allons maintenant entendre une foule de sottises au sujet de la monnaie fictive, comme si le dollar qui nous a servi à livrer la dernière guerre n'était pas de la monnaie fictive.

Une voix: Cela tient aux mesures prises par le premier ministre de l'Alberta.

M. Blackmore: Le député ne m'apprend rien, car je sais tout ce qu'a fait le premier ministre de l'Alberta.

Une voix: Alors, ne vous étonnez pas d'une telle remarque.

M. Blackmore: Je les relève chaque fois que je les entends car elles indiquent que quelque chose fait défaut chez leur auteur, voilà tout. Je sympathise avec vous, j'ai pitié de vous et je veux vous remettre sur la piste avant que vous commettiez trop d'erreurs. Qu'il me soit permis de signaler que le dollar même avec lequel vous avez livré la dernière guerre a perdu plus que la moitié de sa valeur en dix ans. Vous ne croyez pas que c'est de la monnaie fictive? En plus des dettes, du sang, de la sueur, des larmes et de la perte en ressources matérielles que nous avons connus au cours de la dernière guerre, la valeur de notre dollar est réduite de plus de la moitié.

M. Low: C'est de la monnaie ferme!

M. Blackmore: Et l'on appelle cela de la monnaie ferme! Est-il chose plus drôle? La situation vaut la peine d'être étudiée et je voudrais que tous y songent sérieusement car nous sommes sur le point de commettre une autre bêtise colossale en matière de finances, comme nous en avons commis une en 1939. C'est très évident.

Je ne citerai qu'un seul exemple des lacunes de notre régime. Tous les honorables députés sont au courant de la crise du logement qui sévit par tout le pays. Pourquoi le coût des logements a-t-il augmenté énormément? Pourquoi songeons-nous aujourd'hui à payer entre $7,000 et $10,000 pour une maison neuve alors qu'il y a dix ans nous pouvions en acheter une au prix de $2,500 ou $3,000? Quelle en est la cause? Si ce n'est pas le régime financier, qu'est-ce alors? Nous possédons les matières premières et la main-d'œuvre, tout comme il y a dix ans; nous possédons de plus des machines et des talents que nous n'avions pas alors. Si l'accroissement fantastique du coût de tout ce qui touche à la construction n'est pas directement et entièrement causé par notre régime financier, qu'on en trouve la cause! Qu'on vienne ensuite nous l'expliquer!

Voici un exemple de ce qui se passe au Canada même pendant que nous sommes en session spéciale. Il s'agit d'un soldat qui s'est magnifiquement conduit durant la seconde Grande Guerre. C'est un tout jeune sergent qui a une femme, un enfant de trois ans et un bébé. Je m'intéresse particulièrement à son cas parce qu'il est né à Lethbridge, où je demeure. Il vient d'être transféré d'un camp de l'aviation dans lequel il possédait un logis quelconque. Voici la lettre que m'a écrit sa femme, le 7 septembre. Je l'appellerai "Tim" afin de lui conserver l'anonymat, et je remplacerai le nom de la ville par la lettre X. Je cite la lettre:

> Tim a pu louer une cabine dans un camp de touristes de la ville X, à cinq dollars par jour. Nous y demeurons depuis une semaine. Personne ne veut ici de gens avec des enfants. Personne n'a de pitié: les loyers sont exorbitants. Tim a trouvé une maison meublée, à sept milles de la ville; le loyer est de $75 par mois.

Que peut-on imaginer de pire que cette histoire d'un sergent, qui peut-être devra sacrifier sa vie d'ici un mois, qui s'efforce d'élever des enfants dont on fera des combattants au cours d'une terrible guerre future qu'entraînera le programme appliqué par les gouvernements, qui ne peut se trouver de logis à l'endroit où il est transféré et qui obtient finalement un logement au prix de $75 par mois, à sept milles de la ville où il est posté, cependant que le ministère de la Défense ne s'occupe aucunement de son cas! Que peut-on imaginer de pire? Soutiendra-t-on qu'il est physiquement impossible d'empêcher de telles choses de se produire au Canada? Si elles sont devenues financièrement nécessaires, c'est à cause des méthodes auxquelles recourent le ministre des Finances et les partis libéral et conservateur dans notre pays.

Et ce ne sont pas seulement les hommes mariés parmi notre personnel militaire qui sont en butte à semblables difficultés. Nos civils, d'un littoral à l'autre, sont actuellement en proie aux mêmes inquiétudes. Ne prétendons pas que ceux qui ont établi le programme financier de notre pays connaissaient même les rudiments nécessaires à l'administration d'un pays comme le nôtre en une ère d'abondance. J'en dirai plus long demain sur ce sujet, monsieur l'Orateur.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

TERRES TERRITORIALES

RÈGLEMENT CONCERNANT LA VENTE, LA LOCATION OU AUTRE ALIÉNATION

M. George Prudham (adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique): Au nom du ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters), je demande à déposer des exemplaires du règlement édicté par le gouverneur en conseil ainsi que des exemplaires de tout décret ainsi rendu à compter du 14 février au 1er juin 1950, autorisant la vente de terrains ou la concession de titres à des terrains, comme l'exige l'article 75 de la loi concernant les terres publiques, chapitre 113 des Statuts revisés du Canada, 1927, suivant la liste ci-jointe. La loi concernant les terres publiques a été abrogée par la loi sur les terres territoriales le 1er juin 1950.

LE TRÈS HON. EMANUEL SHINWELL

ANNONCE DE LA VISITE AU CANADA DU MINISTRE DE LA DÉFENSE DU ROYAUME-UNI

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de confirmer la nouvelle que le très honorable Emanuel Shinwell, ministre de la Défense du Royaume-Uni, a accepté mon invitation de visiter le Canada avant la réunion des ministres de la défense à Washington le 16 octobre. Nous espérons que M. Shinwell arrivera au Canada le 11 octobre et y séjournera jusqu'au 13. Durant son séjour, il visitera un certain nombre d'établissements de la défense.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS—INDUSTRIE DE LA PÂTE DE BOIS ET DU PAPIER

M. Coldwell:

1. Le Gouvernement a-t-il commencé une enquête sur l'industrie de la pâte de bois et du papier ou à l'égard d'un secteur de cette industrie sous le régime de la loi des enquêtes sur les coalitions et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?
2. A-t-il terminé cette enquête?
3. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et quelles en sont les conclusions?
4. Sinon, pour quelles causes ?

L'hon. M. Garson:

1. La coutume veut qu'on ne réponde pas aux questions de ce genre à moins que le commissaire ait présenté un rapport aux termes de la loi. Cette coutume, établie de longue date, l'ex-commissaire, M. F. A. McGregor, en a donné l'explication dans la déclaration qu'il formulait devant le comité spécial de la Chambre des communes le 16 février 1948. Voici ce qu'il disait:

"J'espère que le comité ne me demandera pas de parler des enquêtes que nous menons actuellement ou des industries et sociétés intéressées ni de fournir de renseignements à ce sujet. Cela pourrait porter un grave préjudice à ceux dont nous examinons la conduite, certains éléments du public n'étant que trop disposés à conclure, sans bonne raison, qu'une enquête implique nécessairement la culpabilité. Nous avons pris pour principe de ne jamais divulguer de renseignements au sujet des enquêtes que nous menons à l'égard d'une certaine industrie, tant que nous n'avons pas fini notre travail et que le résultat de l'enquête n'a pas paru sous forme de rapport imprimé.

Le commissaire désigné aux termes de la loi des enquêtes sur les coalitions n'a présenté aucun rapport à l'égard de l'industrie mentionnée ni d'aucun secteur de cette industrie.

2, 3 et 4. Voir réponse au no 1.

EMPRISONNEMENT D'UN GROUPE DE BAPTISTES, À VAL-D'OR

M. Catherwood:

Quelles dispositions, s'il en est, ont été prises par le ministère de la Justice en vue d'enquêter sur l'emprisonnement d'un groupe de Baptistes à Val-d'Or (Québec)?

L'hon. M. Garson: Aucune disposition n'a été prise. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'administration de la justice, qui comprend l'application du droit criminel et le maintien de l'ordre dans la province, est une attribution exclusive du gouvernement provincial et des municipalités créées conformément aux lois provinciales. Les autorités fédérales n'interviennent pas dans ce domaine, où chaque province exerce une autorité souveraine.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—CAMPAGNE DE 1949—APPELS

M. Diefenbaker:

1. Dans chacune des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, quelle somme a-t-on dépensée, sous le régime de la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à l'égard de la récolte déficitaire de 1949?
2. Dans chacune desdites provinces, combien de municipalités ont reçu des allocations totales ou partielles, à la suite de la récolte déficitaire de 1949?
3. Dans chaque province, depuis le 1er janvier 1950, combien a-t-on interjeté d'appels ou de plaidoyers en contestation à la Commission de revision et combien ont été approuvés?

M. McCubbin:

1. Manitoba, $326,809.30; Saskatchewan, $15,370,261.64; Alberta, $6,325,343.25.

2. Manitoba, 19 municipalités; Saskatchewan, 210 municipalités; Alberta, 70 municipalités.

3. Manitoba, un appel ou plaidoyer en contestation; approuvé: néant; Saskatchewan, trente-sept appels ou plaidoyers en contestation; vingt et un approuvés; Alberta, trois appels ou plaidoyers en contestation; trois approuvés.

BEURRE—VENTES DES STOCKS ENTREPOSÉS

M. Diefenbaker:

1. Quelle quantité de beurre possède actuellement le gouvernement?
2. Depuis le 1er juillet, a-t-on vendu du beurre provenant des stocks du gouvernement?
3. Dans le cas de l'affirmative, à quels pays?
4. Quel a été le prix net touché à cet égard, au cours de chaque mois, depuis le 1er juillet?

M. McCubbin:

1. 33,543,981 livres.

2. Oui. Tout le reste du beurre de 1949, s'élevant au total de 9,785,602 livres, a été vendu aux commerçants canadiens en juillet et en août.

3. Voir réponse au nº 2.

4. En juillet, 50·29 cents; en août 50·02 cents. Ces prix correspondent aux ventes de beurre de 1949 et comprennent les réductions prévues pour diminution de qualité résultant de l'entreposage, ainsi que les frais de manutention supplémentaire par suite du prélèvement des échantillons en entrepôt en vue du classement, du mélange, etc.

POMMES DE TERRE—COURS ET PRIX DE REVIENT

M. Hatfield:

1. Quel est le prix courant actuellement versé aux producteurs du Nouveau-Brunswick pour 165 livres de pommes de terre?
2. Quel est, actuellement, le coût moyen de production et de vente, pour 165 livres de pommes de terre, au Nouveau-Brunswick?

[L'hon. M. Garson.]

3. Quel est le prix courant actuellement versé aux producteurs de l'Île du Prince-Édouard pour un boisseau de pommes de terre, rendu au marché?
4. Quel est, actuellement, le coût moyen de production d'un boisseau de pommes de terre, rendu au marché dans l'Île du Prince-Édouard?

M. McCubbin:

1. $1.00-$1.10, dans certains cas, $1.25.
2. Renseignement non disponible.
3. 70c. les 75 livres, ou 56c. le boisseau.
4. Renseignement non disponible.

EXPORTATIONS DE BACON EN GRANDE-BRETAGNE

M. Catherwood:

Combien de livres de bacon a-t-on exportées en Grande-Bretagne, au cours des neuf mois expirant le 31 août 1950?

M. McIlraith: 74,802,100 livres.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

EXPORTATIONS EN URSS ET DANS LES PAYS SATELLITES

M. White (Middlesex-Est):

Quelle a été *a*) en 1949, *b*) en 1950 jusqu'à ce jour, la valeur totale de toutes les exportations à destination des pays suivants: (i) URSS, (ii) Hongrie, (iii) Tchécoslovaquie, (iv) Yougoslavie, (v) Allemagne orientale, (vi) Bulgarie, en indiquant les catégories ou le classement général de ces exportations ?

M. McIlraith: Je dépose le document.

LOGEMENTS POUR HOMMES MARIÉS DU PERSONNEL MILITAIRE

M. Wright:

1. Quel est, jusqu'à ce jour, dans chaque district militaire au Canada, le nombre de logements des hommes mariés dont on a terminé la construction?
2. Quel en est le nombre en voie de construction dans chacun de ces districts?
3. Dans chaque district, à l'égard de combien de logements, dont la construction n'est pas commencée, a-t-on accordé des contrats?
4. Quel est le coût moyen des logements dont la construction est maintenant terminée, dans chaque district militaire?
5. Quel est le coût *a*) le plus élevé, *b*) le moins élevé, d'une unité de logement quelconque dont la construction est actuellement terminée, dans chaque district?

ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Balcom:

1. Quand la loi sur l'assurance-chômage est-elle entrée en vigueur?
2. Quel était le taux primitif des cotisations payables *a*) par l'employeur, *b*) par l'employé, et quelles ont été les diverses modifications subséquemment apportées?
3. A quelles catégories d'employés s'applique actuellement la loi?
4. Les employés fédéraux, provinciaux et municipaux sont-ils assujétis à l'application de la loi? Sinon, pour quelles raisons?

5. Y a-t-il des dispositions spéciales à l'égard des employés surnuméraires dans le service public?

6. Étudiera-t-on la question de soustraire à l'application de la loi les sociétés ou organismes possédant leur propre plan de pension?

7. La loi s'applique-t-elle aux catégories d'employés dont le revenu est de $3,000 à $4,800? Dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

M. Côté (Verdun-La Salle): Je dépose le document.

FRUITS ET PRODUITS FRUITIERS—IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Nowlan:

1. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé, des États-Unis au Canada, des jus d'agrumes de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour lequel on possède des renseignements?

2. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé, des États-Unis au Canada, des pommes ou des sous-produits de la pomme, de toutes catégories, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour lequel on possède des renseignements?

3. En quelle quantité et pour quelle valeur a-t-on importé, des États-Unis au Canada, des canneberges ou des sous-produits de la canneberge, au cours de l'année civile 1949 et au cours de chaque mois de l'année civile 1950 pour lequel on possède des renseignements?

M. McIlraith: Je dépose le document.

PENSION DE VIEILLESSE

DISPOSITIONS DEVANT PARER À LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu la hausse rapide du coût de la vie, le Gouvernement présentera-t-il, avant la fin de la session, quelque mesure propre à alléger le sort pénible des vieux pensionnés? Étudierait-il en particulier une mesure qui permettrait aux vieillards de gagner un peu plus d'argent en dehors du montant de leur pension?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme le sait le député, dans toutes ces questions, le Gouvernement décide de la ligne de conduite à suivre; il en fera part en temps opportun.

PROJET DE CENTRALE À PASSAMAQUODY

RENVOI DE CERTAINES QUESTIONS À LA COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Commission conjointe internationale a-t-elle présenté un rapport au sujet du projet d'énergie marémotrice de Passamaquody?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député a eu l'obligeance de me donner un préavis de sa question. Les questions relatives à l'entreprise de Passamaquody, déférées le 9 septembre 1948 à la Commission mixte internationale, avaient un objet limité. Elles engageaient la Commission à présenter un rapport aux deux gouvernements sur l'étendue et le coût de l'enquête complète qui serait nécessaire pour déterminer si le plan est pratique et dans l'intérêt public des deux pays.

La Commission n'a pas encore présenté son rapport. Je crois savoir, cependant, que le conseil technique de la Commission internationale a présenté son rapport final à la Commission et que celle-ci compte présenter son rapport aux deux gouvernements à l'issue de sa réunion d'octobre qui doit avoir lieu à Ottawa.

ALASKA

CHEMIN DE FER RELIANT LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je voudrais traiter une question posée le 9 septembre par le représentant de Peel (M. Graydon), qui n'est pas à son siège ce matin. Il signalait que d'après les journaux le ministère américain des Affaires étrangères avait informé le gouvernement canadien de son intention d'entamer ce mois-ci des pourparlers sur des propositions relatives à la construction en territoire canadien d'un chemin de fer jusqu'à l'Alaska.

L'honorable député de Peel voulait savoir où en étaient ces pourparlers. Après avoir examiné la question, je constate qu'un représentant de l'ambassade des États-Unis a fait savoir au ministère des Affaires extérieures que des hauts fonctionnaires américains désireront peut-être, à une date quelconque de ce mois-ci, entamer des pourparlers à ce propos avec des hauts fonctionnaires canadiens.

L'idée d'entretiens détaillés au sujet d'un relevé relatif à l'emplacement a été discutée avec l'ambassade américaine, mais jusqu'ici, on n'a pu déterminer où en est la question. C'est à peu près tout ce que je peux dire sur cet aspect du problème tant que nous n'aurons pas reçu d'autres renseignements de Washington.

On se souviendra que le 18 novembre dernier, en réponse à une question, j'ai informé la Chambre que les autorités canadiennes s'é-

taient renseignées sur la possibilité de prolonger le chemin de fer de la Colombie-Britannique à l'Alaska. Or elles ont constaté que le coût d'aménagement serait très élevé par rapport au volume de transport civil et militaire qui passerait par là prochainement.

Rien ne laisse supposer que les vues des autorités américaines différeraient sensiblement des nôtres pour ce qui est de l'avantage de donner suite immédiatement à ce projet. De toute façon, il semble probable qu'à cause des exigences d'un programme croissant de défense dans les deux pays, qui nous obligent à réduire les dépenses non essentielles à la défense, il est très difficile d'affecter des fonds à une entreprise de cette importance dans un avenir rapproché.

Je dis cela parce qu'à mon avis bon nombre de gens de l'ouest du pays ont l'impression que les autorités américaines consentiraient volontiers à entreprendre des levés et à aménager le chemin de fer, en majeure partie, sinon entièrement, aux frais des États-Unis.

DÉFENSE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

DÉCLARATION DEMANDÉE SUR L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire poser une question au premier ministre. Il se peut qu'il ne soit pas prêt à y répondre actuellement, si ce n'est nous donner une assurance. Comme il a été fait en juin dernier, formulera-t-il avant l'ajournement une déclaration à la Chambre afin d'exposer le point de vue du Gouvernement à l'endroit des pourparlers en cours sur les préparatifs de défense de l'Europe?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Les pourparlers qui doivent avoir lieu, se dérouleront à la fin de cette semaine. On me dit qu'une réunion des ministres des Affaires extérieures sera tenue sur notre continent à la fin de cette semaine, et qu'il y aura une réunion des ministres de la Défense le 16 octobre.

Si la Chambre siège lorsque nous aurons des renseignements qu'il nous sera possible de communiquer, nous les lui communiquerons sans retard.

SERVICE NAVAL

QUESTION AU SUJET DU BATEAU-PHARE À LURCHER-SHOAL (NOUVELLE-ÉCOSSE)

A l'article de l'ordre du jour:

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): Je désire poser une question au ministre des Transports. Quand le nouveau bateau-phare, le *Lurcher* n° 2, sera-t-il prêt à être installé sur les bas-fonds de Lurcher, au large de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse? A-t-on pris quelque décision sur ce qu'on fera du vieux bateau-phare *Lurcher* n° 14?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Les constructeurs du *Lurcher* m'informent qu'il sera prêt à servir sur place vers la fin de la première semaine d'octobre. On a l'intention de garder le vieux bateau-phare *Lurcher* pour servir de bateau-phare de réserve à Halifax et à Saint-Jean selon que les circonstances peuvent l'exiger.

LES PÊCHERIES

FERMETURE DE LA SAISON DE PÊCHE AU SAUMON DANS LE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Tom Goode (Burnaby-Richmond): J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries. Étant donné que la non-arrivée, dans le Fraser, du fameux banc de saumon de l'Adams fait subir de lourdes pertes financières aux pêcheurs à l'araignée, l'adjoint parlementaire pourrait-il ajouter au rapport présenté l'autre jour par le ministre des Pêcheries?

M. J. W. MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Les seuls renseignements que j'aie à lui communiquer sont ceux que renferme le rapport de la commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique, paru hier à Vancouver.

Le rapport déclare que sept jours se sont écoulés depuis la fermeture spéciale, le 5 septembre, de la saison de pêche au saumon dans la région du Fraser. Durant cette période, la commission a fait faire des enquêtes un peu partout, en vue de déterminer si un phénomène nouveau, des circonstances nouvelles influaient sur la grande montaison de sockeye de la rivière Adams, qui ne s'est pas produite cette année comme c'était le cas, tous les quatre ans, depuis vingt ans. On n'a pu constater l'entrée de nouveaux bancs de sockeye dans les eaux intérieures adjacentes à l'embouchure du Fraser. Il n'a pas été indiqué si les quantités de saumons demeurant dans les eaux du golfe dépassent considérablement les estimations de la semaine dernière. Ces jours derniers, on a vu plusieurs sauteurs de ce banc de poisson juste à l'entrée de la rivière et le long des bas-fonds; le temps de leur migration vers les rivières approche. Durant les sept derniers jours, le nombre des saumons engagés dans la rivière et se dirigeant vers les frayères a été

insignifiant. La commission publiera un nouveau rapport dans une semaine, soit le 19 septembre.

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 12 septembre, sur la motion de l'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) invitant l'orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et sur la proposition d'amendement de M. Macdonnell (Greenwood) et la proposition de sous-amendement de M. Stewart (Winnipeg-Nord).

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, hier soir à onze heures, je soutenais que l'exposé budgétaire du ministre prêtait le flanc à la critique parce qu'il révèle un programme financier identique à celui qu'a appliqué le gouvernement libéral pendant la seconde guerre mondiale. Cette politique n'a pas rendu financièrement possible au Canada ce qui l'était matériellement. Elle n'est pas encore de nature à rendre financièrement possible au Canada le niveau de vie et la puissance nationale que nos ressources, tant matérielles qu'humaines, pourraient facilement assurer. Elle a ajouté au moins 12,000 millions de dollars à notre dette nationale pendant la seconde Grande Guerre et causé l'inflation des prix de manière à diminuer la valeur du dollar canadien de plus de 50 p. 100. Ce programme démontre que le régime financier ne suffit aucunement aux besoins d'une nation riche en ressources, dans une ère d'abondance, grâce à l'utilisation des machines, de la compétence technologique moderne et du pouvoir solaire.

J'ai dit que j'avais l'intention de citer des passages d'un discours du ministre du Commerce (M. Howe) afin de démontrer que le Canada peut en ce moment assumer ses responsabilités de temps de guerre sans grand effort tout en assurant un niveau de vie élevé à ses habitants.

A la page 462 des *Débats* de la présente session, nous lisons ces mots:

> Nous devons en même temps maintenir un niveau convenable de vie qui soit compatible avec les besoins de la défense. Nous devons montrer au monde que les démocraties libres peuvent être à la fois prospères et fortes.

Plus loin, le ministre déclare:

> Nous n'avons jamais eu tant de biens et de services, ni jamais n'avons-nous été mieux en mesure d'en accroître le nombre.

Puis, à la page 463, il dit:

> D'abord, notre potentialité industrielle est telle que nous pouvons produire une quantité supérieure à celle que pourraient utiliser nos propres forces armées.

Il ajoute:

> En second lieu, notre programme de préparatifs, bien qu'il soit considérable comparativement à nos programmes de temps de paix du passé, ne comportera encore au cours de la prochaine année ou des dix-huit prochains mois,—exception faite d'une crise majeure,—que l'utilisation d'une faible proportion de la capacité de production du Canada et de son rendement, soit peut-être de 6 à 7 p. 100 de notre produit national brut. Les besoins de l'étranger que nous devrons satisfaire, même s'ils sont sensiblement plus considérables que nous ne le prévoyons en ce moment, n'absorberont tout probablement au cours de cette période qu'une petite proportion de la production industrielle du Canada. Nos préparatifs pendant cette période, y compris les exigences des pays étrangers, absorberont donc, semble-t-il, moins de 10 p. 100 de notre produit national brut. C'est une proportion sensiblement moins élevée que celle de la dernière guerre. En 1943 et en 1944, lorsque notre effort a atteint son maximum, nous avons directement ou indirectement consacré environ 42 p. 100 du produit national brut à la poursuite de la guerre.

Comme on peut le voir au bas de la même page, il s'exprime dans les termes suivants:

> Le Canada est maintenant beaucoup plus en mesure de produire des biens de meilleure qualité et d'une plus grande complexité, tant pour la paix que pour la guerre.

A la page 464, j'extrais de son discours les paroles suivantes:

> Ces exemples révèlent combien la production s'est déjà accrue. La perspective d'une nouvelle expansion démontre que le Canada peut déployer de plus grands efforts en vue de ses préparatifs, tout en laissant d'importantes ressources à l'usage des civils.

Et, à la page 464:

> Mais si les particuliers et les gouvernements collaborent, il n'y a pas de raison que les Canadiens ne maintiennent pas un niveau de vie élevé, tout en étant préparés comme il convient à défendre leur mode d'existence contre l'agression.

Je crois que le ministre du Commerce parlait en connaissance de cause. Il est certes au courant de notre activité industrielle. A la lumière de ces observations du ministre, je soutiens que ne sont aucunement motivées certaines des diverses mesures prises en vertu du budget ni toutes ces choses qu'on tolère au pays. La population du Canada a droit à un niveau de vie élevé, mais au moins huit personnes sur dix ne l'obtiennent pas.

Examinons attentivement la question de la production, en nous arrêtant à certains aspects qui nous sont familiers. Est-il un seul député pour croire que le pays ne peut produire toutes les pommes de terre nécessaires à la consommation nationale, même en temps de guerre? Est-il quelqu'un pour croire que les Canadiens ne peuvent produire, en temps de guerre comme en temps de paix, tous les légumes qu'ils pourraient consommer, tout en subvenant aux besoins des forces armées? Qui soutiendra que le pays ne peut produire toutes les pommes que pourrait consommer

sa population? Considérons le prix qu'on exige pour les pommes aujourd'hui à Ottawa et dans d'autres villes canadiennes. Qui prétendra que les petits salariés peuvent se procurer suffisamment de pommes? Devrait-on permettre l'existence d'un tel état de choses dans un pays d'abondance comme le Canada? Dans les circonstances ordinaires, qui doute que le Canada ne puisse produire toutes les pêches, les poires, les pruneaux, les cerises et autres fruits que sa population peut consommer?

Passons maintenant aux produits laitiers. Comme je l'ai signalé l'autre jour, peu nombreux sont les pays mieux en mesure que le Canada de se livrer à la production laitière. Si cette industrie était dirigée avec bon sens, nous pourrions obtenir en abondance toutes les sortes de denrées laitières que les Canadiens sont en mesure de produire et de consommer. Prétendre qu'il nous faut limiter la consommation des produits laitiers au Canada afin de livrer la guerre, c'est simplement admettre qu'on n'est pas au courant des faits. Qui doute que, dans le domaine de l'aviculture, nous ne puissions produire tout ce dont nous avons besoin au pays? Certes, personne ne soutiendra que nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Un mot au sujet du bœuf. Ainsi que je l'ai signalé l'autre jour, le prix du bœuf est bien trop élevé, alors que le pays est certainement en mesure de produire tout le bœuf que les consommateurs canadiens pourraient acheter à des prix modérés. Si on protégeait les producteurs éventuels contre les pertes, ils se livreraient davantage à l'élevage. On pourrait employer d'autres moyens de favoriser la production du bœuf dont nous avons besoin au Canada et que les États-Unis voudraient acheter. Il en va de même pour le porc. Quelqu'un soutiendra-t-il que nous ne pouvons produire en quantité suffisante ces denrées alimentaires et qu'à leur égard, il faille avoir recours à un programme d'austérité?

Passons aux céréales. Nous en produisons une quantité assez abondante, mais, à mon avis, nous ne produisons pas plus de la moitié de ce qu'il serait possible d'obtenir si nous tenions bien compte de notre capacité de production de céréales au pays. Nous laissons plus ou moins aller les choses. Les gens épuisent le sol sans le reconstituer avec des engrais. Si nous en venions réellement à une ligne de conduite comparable à celles qu'ont adoptées nombre de pays européens qui ont moins de ressources à gaspiller, nous produirions beaucoup plus de céréales que nous n'en semblons capables.

[M. Blackmore.]

Je propose que des prêts à faible intérêt soient offerts à la production de bœuf de boucherie, et que les engrais soient vendus à bas prix ou simplement donnés. Nous devrions appliquer des engrais non seulement sur les terres ensemencées mais aussi sur nos pâturages et nos champs de foin. Nous pourrions produire beaucoup plus de céréales et de fourrage que nous n'en produisons actuellement. Il nous faudrait à cette fin adopter les méthodes d'assolement les plus appropriées au pays; accroître la production de la betterave à sucre et par le fait même augmenter la fertilité du sol partout où on se livre à cette culture; faire en sorte de procurer aux cultivateurs l'outillage mécanique convenable à bas prix au lieu d'exiger les prix exorbitants qu'il leur faut maintenant verser, prix contre lesquels certains députés se sont élevés; tirer tout le parti possible de nos ressources dans le domaine de l'irrigation; et finalement garantir des prix satisfaisants. Les députés le savent, les céréales constituent l'élément qui détermine à un haut point la quantité de bœuf, de porc, de laitages, de produits avicoles et autres que nous pouvons produire. C'est dire que notre production de céréales est une question d'importance vitale. On devrait l'aborder avec compétence, efficacité et détermination.

Qui doute que nous ne puissions produire tout le miel nécessaire, tout le sucre dont nous avons besoin, toute la houille requise? De telles considérations nous portent à faire bien des réserves au sujet de certaines déclarations de membres du Gouvernement: il est nécessaire, disent-ils, de serrer la ceinture et accepter des privations parce qu'il nous faut mener une guerre. De fait, certaines des déclarations paraissent vraiment dénuées de sens en face de la situation actuelle de l'économie canadienne.

Je m'arrête brièvement à la question des céréales. Tout semble indiquer que la récolte sera bonne cette année. Je n'ai pas eu le temps de vérifier dans le hansard les données que le ministre du Commerce (M. Howe) a communiquées à la Chambre hier mais j'imagine qu'une des raisons pour lesquelles il permet un écart prononcé entre les prix des diverses catégories de céréales, c'est qu'il désire attirer la clientèle étrangère. Nous n'avons pas à nous préoccuper de trouver des acheteurs à l'étranger car nous pouvons consommer au pays toutes les céréales que nous récolterons cette année. Je ne dis pas que nous pouvons utiliser tous les produits du blé que nous pouvons récolter mais je soutiens qui si nous conservons ces céréales pour les quelques prochaines années, lesquelles seront vraisemblablement des années très dures,

nous nous en porterons beaucoup mieux que si nous tenons à écouler la récolte relativement abondante de cette année. Je sais que cette idée va à l'encontre des théories généralement acceptées par ceux qui ont charge de la vente de nos céréales mais je n'en soutiens pas moins que ma thèse mérite qu'on s'y arrête.

Supposons, par exemple, que nous entreposions du blé sur nos fermes. Nos pères avaient l'habitude d'en garder une certaine quantité sur leurs fermes pendant deux ou trois ans. Pourquoi ne pourrions-nous agir de même? Sinon, pour quel motif? On me répondra: Qu'allez-vous faire à ce sujet? —Eh bien! résoudre le problème.—Mais comment?—Supposons que la France achète normalement du Canada cent millions de boisseaux de blé. Evidemment, comme cette quantité est hors de proportion avec les faits, réduisons ce montant à 20 millions de boisseaux. Si nous vendions ce blé à la France, nous nous attendrions à être payés en dollars des États-Unis. Nous prenons ces dollars que nous remettons aux cultivateurs en paiement de leur blé. Je soumets cette proposition en toute sincérité et je défie quiconque d'y trouver à redire. Je ne puis voir pourquoi la Banque du Canada ne pourrait pas créer de la monnaie afin de payer les cultivateurs en retour de ces 20 millions de boisseaux de blé. Existe-t-il quelque raison qui empêcherait la Banque du Canada ou une commission de la monnaie, comme celle que nous avions en 1915, d'agir de la sorte? En 1914 et en 1915, notre loi des finances autorisait l'État à créer de l'argent. Cette loi a été de nouveau renforcée en 1923. Si le régime financier actuel n'est pas aussi efficace qu'il l'était sous l'empire de cette ancienne loi, il est grandement temps d'étudier la question.

Nous aurons les céréales si nous créons de l'argent en vue de les acheter et de les emmagasiner au Canada. Ces céréales appartiendraient à l'État et ne coûteraient pas un sou aux contribuables. Elles seraient sur les fermes où nous en aurions probablement besoin. Elles seraient dans les collectivités où la population ne courrait pas le danger de souffrir de faim par suite du manque de céréales si les exigences de la guerre accaparaient notre réseau de transport. Voilà une des réalisations financières possibles auxquelles songent les partisans du Crédit social, lorsqu'ils attaquent le régime financier actuel. Certains diront qu'une telle mesure entraînerait l'inflation. Sans doute, mais comment le paiement de 20 millions de boisseaux de blé en dollars canadiens favoriserait-il plus l'inflation que le paiement en mêmes dollars fondés sur la valeur de devises venant de France?

Comment l'utilisation du crédit de la Banque du Canada au lieu des dollars provoquerait-elle l'inflation? Soyons pratiques dans l'examen de ces problèmes. Nous ferions preuve de sagesse, je crois, si nous refrénions un peu notre désir de vendre nos céréales à l'étranger pour nous constituer une belle réserve pour les mauvais jours. Soit dit en passant, le prix du blé de l'Ouest est insuffisant. Sans vouloir critiquer trop sévèrement le ministre du Commerce, j'ose dire qu'il s'est trompé en établissant un écart si considérable entre les prix. Il n'a pas suffisamment tenu compte, je crois, de la hausse des frais de production du cultivateur à l'égard de tous les articles; les gouvernements ont même délibérément assujéti à l'impôt l'essence que le cultivateur utilise.

Nous n'avons pas, dira-t-on, la main-d'œuvre nécessaire pour assurer la production que j'envisage. Mais si on menait une enquête, on verrait que des milliers, peut-être, de travailleurs industriels ne remplissent pas un emploi profitable. Des milliers de fonctionnaires de l'État, à mon avis, ne remplissent pas un emploi utile. En d'autres termes, ces gens ne gagnent pas leur nourriture. Ils sont attachés, comme des parasites, au corps politique. Le coût de leur subsistance est un facteur des prix; mais ils ne produisent pas de biens, notre seule source de richesse au pays. Que le Gouvernement voie la situation sous cet aspect et il saura, j'en suis sûr, trouver toute la main-d'œuvre voulue. Bien des cultivateurs ne travaillent qu'une partie de l'année. Ils chôment forcément pendant de longs intervalles. Si nous ordonnions une industrie agricole comme l'élevage, de façon qu'il soit possible d'employer ces gens, nous trouverions facilement la main-d'œuvre dont nous avons besoin pour accroître notre production comme je l'ai proposé.

Pourquoi un citoyen du Canada serait-il privé de ces denrées que nous pouvons produire en abondance? Pourquoi en laisser monter le prix à un niveau tel que les gens ne peuvent les acheter? Il n'y a pas de réponse à ces questions qui résisterait devant un esprit scrutateur doué du sens de la réalité. Je n'ai offert aucune proposition détaillée relativement aux moyens techniques de faire face à la situation, mais les membres du mouvement créditiste savent comment administrer le régime financier du Canada de façon à régler ces questions. J'avertis le gouvernement que s'il laisse échapper cette possibilité d'utiliser le plus avantageusement le crédit national, il en portera lui-même la

responsabilité. Les générations futures penseront qu'il a failli à sa tâche lorsqu'elles apprendront finalement les attentats monstrueux perpétrés contre notre peuple en vertu d'un régime financier défectueux et désuet.

M. G. T. Fulford (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord rendre un hommage spécial au ministre des Finances (M. Abbott). Dans son dernier exposé budgétaire, que les journaux qualifient de "petit budget", le ministre s'en est tenu aux principes suivis par le ministère des Finances depuis plusieurs années et exposés pour la première fois par M. Ilsley. Nous poursuivons la politique de paiement au fur et à mesure. Certains sont mécontents des taxes imposées à certains articles, mais comment pourrait-on imposer une taxe qui ne déplaîrait pas à quelques-uns? A mon avis, les nouvelles taxes ont la qualité de frapper peu de gens et de bouleverser l'économie le moins possible.

Hier soir, l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) et hier après-midi le chef du parti créditiste, l'honorable député de Peace-River (M. Low), se sont plaints amèrement de la taxe à l'égard des bonbons et des eaux gazeuses. Ces denrées constituent un luxe. La population peut facilement se priver d'un peu de bonbons et d'eaux gazeuses. Si les Canadiens ont les moyens d'acheter ces friandises, ils peuvent sûrement acquitter l'impôt relativement faible qui les frappe. Je n'ai pas l'intention de poser au moraliste ni de dire aux gens ce qu'ils doivent manger. Cependant, si l'on interrogeait un spécialiste ou un dentiste sur les effets des bonbons et des eaux gazeuses sur les enfants, ils répondraient sûrement que nos petits Canadiens consomment trop de friandises. Ne serait-ce que pour cette raison, l'impôt sur ces denrées sera, en somme, bienfaisant pour la jeune génération. Je sais que le sucre fournit l'énergie, mais les chiffres démontrent que les Canadiens sont parmi ceux qui consomment le plus de bonbons et d'eaux gazeuses au monde.

Je ne crois pas qu'on ait fait suffisamment de publicité autour de la diminution de notre dette nationale depuis 1946. Le Canada a remboursé environ 1 milliard et demi de sa dette publique considérable; pendant ce temps, d'autres pays augmentaient la leur. Cette année encore, le Président des États-Unis a proposé un budget prévoyant un déficit de 5 milliards et l'on n'avait pas la moindre idée alors qu'une crise éclaterait en Corée. En d'autres termes, il a proposé d'ajouter 5 milliards à la dette effarante de son pays. Il n'y a pas de doute que le

Canada fasse envie aux nations du monde. Nos impôts sont élevés; la chose est sûre. Impossible de tout payer et de ne pas avoir d'impôts élevés. Mais comparons nos impôts avec ceux de la Grande-Bretagne. Tous conviennent que la Grande-Bretagne a vécu au cours de la guerre une épreuve formidable; qu'il lui a fallu reconstruire ses villes, etc. Soit, personne ne songe à nier le moindrement ce que deux guerres mondiales ont coûté en hommes, en argent et en ressources à la Grande-Bretagne. Il n'en reste pas moins vrai que les impôts y sont lourds au point d'entraver l'initiative de la population. Nos impôts n'ont évidemment pas atteint le point où l'entreprise privée ne puisse s'exercer dans l'ordre et le progrès.

Hier soir, le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank), que je souhaiterais voir ici en ce moment, a soutenu qu'on aurait pu imposer une taxe sur la margarine; j'appuie sa proposition. C'est une mesure qui créerait une bonne source de revenu et qui, en même temps, aiderait le producteur laitier, puisqu'elle établirait presque l'équilibre entre les prix de la margarine et du beurre. Contrairement à mon collègue, je me refuse tout à fait, cependant, à qualifier de graisse pour essieux l'aliment parfaitement sain qu'est la margarine.

Le *Journal* d'Ottawa, hier soir, publiait une nouvelle de la *Presse canadienne* émanant de Portland (Ontario) et datée du 12 septembre; cette question a aussi été soulevée par le député de Fraser-Valley. Le titre se lit ainsi: "Une veuve de guerre et six enfants subsistent à même un revenu de $31 par mois." Je connais très bien le cas, puisqu'il se présente dans la circonscription de Leeds, et je crois opportun d'apporter quelques rectifications à cette nouvelle. Je n'avais pas l'intention d'en parler ici, mais comme il en est question dans une nouvelle de la *Presse canadienne* envoyée au *Journal* d'Ottawa et même dans un article à sensation publié avec illustrations dans le *Telegram* de Toronto, hier soir, il faut, à mon avis, donner quelques explications.

M. et Mme William Oprey avaient trois enfants lorsque, en janvier 1949, il leur est né trois autres enfants. Le ministère des Affaires des anciens combattants a immédiatement délégué un enquêteur à Portland pour étudier ce cas rare. Une demande a été adressée aux autorités provinciales de la Caisse de bienfaisance de l'armée, qui acquittèrent entièrement les comptes relatifs à la naissance de ce trio. Je me suis personnellement occupé de leur obtenir le don que fait le Roi aux mères de tous les trijumeaux.

Malheureusement, M. Oprey qui, après la guerre, avait amené au pays sa femme, qu'il avait épousé en Angleterre, est décédé en juillet dernier. Dans l'intervalle de quelques jours, M. Sparling, du bureau de Kingston du ministère des Affaires des anciens combattants, a vu la veuve de M. Oprey. Il a constaté qu'elle avait droit à certaines sommes qui n'avaient pas été versées au ménage parce que la naissance des trois jumeaux n'avait pas été bien enregistrée. La chose a été tirée au clair et la question réglée. Le 4 août de cette année, M^me^ Oprey a reçu de M. Sparling un chèque pour $201.37. Douze jours plus tard, soit le 16 août, elle en recevait un autre pour $251.65. C'est à cause du traitement médical que le mari de cette veuve avait reçu à Kingston. Je crois savoir qu'on fera un autre versement à M^me^ Oprey au même titre.

En outre, bien que le décès de cet ancien combattant ne fût pas d'abord imputable au service de guerre, on a décidé de remettre le cas à l'étude. Le brigadier Melville, président de la Commission des pensions, rapporta le 5 septembre qu'on avait accordé une autre pension à M^me^ Oprey. On lui a accordé cette pension en raison de la cause du décès de son mari. N'étant pas médecin, je vous lirai la cause de son décès. C'était une hernie du *nucleus pulposus* du sixième disque invertébral et bien que la cause immédiate du décès ait été une pneumonie, le décès pouvait résulter des blessures reçues à la guerre.

Je suis heureux de dire qu'on a rendu l'effet de ces pensions rétroactif au moment de la mort de l'ancien combattant. La veuve reçoit maintenant $75 pour elle-même, plus $19 pour son premier enfant, $15 pour le deuxième, $12 pour le troisième, et $12 pour chacun des trois jumeaux, ce qui fait un total de $82 pour les enfants seulement. Si l'on ajoute à ce montant les $75 touchés par la veuve, la pension atteint la somme de $157. De plus, la veuve continuera de recevoir les allocations familiales pour ses six enfants. D'après une dépêche de la *Presse Canadienne,* ces allocations représentent $31. En les ajoutant aux $157 on obtient un total de $188 par mois. Peut-être la veuve ne touchera-t-elle ce montant qu'au bout de quelque temps, mais je suis heureux de dire que les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont collaboré entièrement au règlement de ce cas.

Je le répète, le premier enquêteur du bureau de Kingston s'est présenté au bout de quelques jours. Depuis, ce cas a fait l'objet d'une enquête minutieuse. C'est grâce à ces efforts qu'ont été rendues possibles ces allocations que je viens de mentionner. Je suis particulièrement heureux qu'on les ait accordées à cette femme, car on avait fait courir à l'étranger la rumeur que les Canadiens négligeaient leurs nouveaux citoyens venus d'Angleterre. Ces adjudications devraient prouver sans l'ombre d'un doute que le Canada n'oublie pas ceux qui l'ont servi lorsqu'il était dans la plus grande détresse et qu'on ne fait exception de personne. Je crois qu'elles répondent également au point soulevé par le représentant de Fraser-Valley, d'après qui ces lamentables allocations ne sont guère de nature à porter les hommes à s'engager dans la brigade qui servira en Corée. Le Canada est reconnu pour sa générosité envers les anciens combattants et leurs ayants droit. Il s'agit là d'un nouvel exemple de l'efficacité et de l'esprit d'humanité du ministère des Affaires des anciens combattants.

J'aimerais traiter brièvement un sujet qu'on n'a guère discuté durant la session spéciale. De fait, je crois qu'on n'a posé qu'une question à ce propos. Je veux parler du sujet fort important de la canalisation du Saint-Laurent. En juin dernier, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accompagner le premier ministre (M. St-Laurent) à Canton (New-York), lorsqu'il a reçu un degré honorifique de l'Université St. Lawrence. Naturellement, notre premier ministre a été l'orateur du jour. Au cours de ses excellentes observations, il a énergiquement rappelé aux Américains que le Canada attend patiemment depuis des années des initiatives, concernant la canalisation du Saint-Laurent, qui accompliraient la promesse faite au Canada il y a si longtemps. Le premier ministre a lancé son appel non seulement aux nouveaux diplômés de l'Université St. Lawrence mais aussi à la population des États-Unis, car son allocution était radiodiffusée sur un réseau national. Il faisait plaisir d'occuper un fauteuil parmi l'auditoire composé d'étudiants et de diplômés, et d'entendre les applaudissements qui ont accueilli les observations de notre premier ministre.

J'ai passé toute ma vie sur les rives du Saint-Laurent. Celui qui vit sur les bords de ce fleuve ne peut s'empêcher d'aimer ce puissant cours d'eau ni de se rendre compte en même temps des possibilités de ses eaux, qui depuis tant d'années ne sont que partiellement utilisées. Maintenant que le monde entier est bouleversé et que le Canada et les États-Unis ont été contraints d'adopter des lois concernant l'affectation de certaines matières à la production de munitions et d'approvisionnements de guerre, il me semble que le moment est venu d'insister le plus possible pour que ces travaux soient terminés. Si l'on veut se rendre compte combien notre pays a besoin d'autres centrales d'énergie, on n'a

qu'à lire dans les quotidiens de la semaine dernière les demandes urgentes formulées par la Commission hydroélectrique d'Ontario en vue de la conservation de l'électricité. Il n'est pas de plus bel emplacement dans cette partie du Canada que l'endroit juste en amont de la ville de Cornwall d'où on voit les rapides du Long-Sault. En contemplant le panorama, cependant, il est déplorable de songer qu'entre 216,000 et 260,000 pieds cubes d'eau par seconde s'en vont à la mer sans être à peine utilisés. Ces eaux peuvent produire 2,200,000 chevaux vapeur d'énergie électrique qui pourrait être partagée également entre l'État de New-York et la province d'Ontario. Cette énergie électrique remédierait, dans une large mesure, à toute pénurie dont le Canada et les États-Unis souffrent présentement. Cette énergie serait fort utile au programme d'expansion industrielle qui sera nécessaire si le Canada doit fournir le matériel nécessaire à la guerre. Quand je dis "nécessaire pour fournir le matériel de guerre", je ne veux nullement dire qu'il s'agit de guerre. Il s'agit de matériel destiné à la défense du pays, et des signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, la meilleure assurance pour le pays et le monde qu'il n'y aura pas conflit.

En plus de la mise en valeur des ressources hydroélectriques du chenal en eau profonde du Saint-Laurent, il faut tenir compte de l'énorme puissance de production du bassin des Grands lacs, de Prescott, à l'est, à Fort-William et Port-Arthur, à l'ouest. Déjà aujourd'hui, les navires qui suivent le chenal du Saint-Laurent ne battent pas uniquement pavillon canadien ni américain, mais il y en a aussi qui battent le pavillon de la Norvège, de la Suède, de la Hollande et même une fois, cet été, de l'Islande. Ces navires rendent des services fort importants, mais de façon assez peu économique à cause de leur trop faible capacité, en transportant directement en Europe les produits canadiens. Je pense en particulier à un navire, le *Prince-Wilhelm III*, qui fait régulièrement escale à Brockville et qui y prend de dix à vingt mille caisses de lait condensé.

La Chambre se souvient que j'exprimais l'an dernier certaines craintes pour l'industrie du lait évaporé au Canada. Les craintes se sont entièrement dissipées. L'industrie du lait évaporé est en fort bonne posture au pays; je dirais que c'est dû en bonne partie aux envois faits directement des ports des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent aux ports européens.

J'ai dit que ces navires font à peine leurs frais. On le conçoit facilement, puisque leur longueur est limitée à 250 pieds environ et leur tirant d'eau à 14 pieds. Si les canaux étaient plus profonds et si on complétait la voie d'eau et les écluses, des transocéaniques, beaucoup plus gros, pourraient pénétrer jusqu'au cœur du continent et tous les ports américains et canadiens des Grands lacs seraient ouverts au commerce international.

Le point d'importance immédiate, à cause surtout de l'accélération de la production de matériel de guerre, c'est de se procurer du minerai de fer en grandes quantités. L'hiver dernier, nous avons eu l'occasion d'assister, dans la salle du comité des chemins de fer, à des vues animées présentées par des exploitants miniers de Timmins. Ce fut toute une révélation pour nous que de constater, dans ces films, l'étendue des gisements de minerai de fer du nord-est québecois et du Labrador, gisements qui, aux dires de certains, sont les plus riches du monde et qui semblent appelés à remplacer ceux des monts Mesabi, dans l'État du Minnesota, en voie d'épuisement.

Le Canada est encore obligé d'importer de fortes quantités de fer et d'acier. Nous pourrions être absolument indépendants du reste du monde si nous pouvions transporter le minerai de fer du Labrador et du nord-est de la province de Québec à nos fonderies des Grands lacs. Une partie de ce minerai, il est vrai, ira à la fonderie de la *Dominion Steel and Coal Company* de Sydney (Nouvelle-Écosse), mais la plus grosse quantité sera transportées vers l'Ouest, en passant par les Grands lacs, afin d'atteindre les grandes aciéries d'Hamilton et de Sault-Ste-Marie au Canada et de Cleveland, Ashtabula et autres ports aux États-Unis, pour être ensuite expédiée à Pittsburgh et autres centres sidérurgiques. De plus, cet acier sera utilisé directement non seulement pour fabriquer du matériel pour la défense nationale et internationale, mais aussi pour accroître la production des automobiles, des camions, des tracteurs et, de leur côté, les chantiers maritimes des Grands lacs pourraient, dans des eaux abritées du danger, construire tous les navires nécessaires à la navigation intérieure en cas de guerre.

Personne n'a parlé de la possibilité de transporter le pétrole brut de l'Alberta directement, de Superior (Wisconsin), à bord de gros pétroliers qui se rendent non seulement à Sarnia mais aussi aux raffineries de Montréal qui comptent pour leur approvisionnement de pétrole brut sur le pipe-line de Portland (Maine), c'est-à-dire le pétrole venant d'Amérique du Sud, des gisements pétrolifères du cœur du continent et de l'extrême Orient. Comme ces pétroliers navigueraient dans des eaux à l'abri des sous-marins, ils seraient en sûreté, élément important qui ferait défaut, s'il fallait suivre la route océanique, de quelque endroit que provienne le pétrole.

J'exhorte le Gouvernement à renouveler avec toute la vigueur possible les efforts, déjà tentés je le sais, auprès du Congrès et du Président des États-Unis, en vue de réaliser le projet de canalisation du Saint-Laurent, entreprise actuellement essentielle à l'accroissement maximum de la production tant au Canada que sur le reste du continent.

J'ai eu l'honneur de prendre place aux côtés de feu le président Roosevelt lorsqu'il a prononcé son célèbre discours lors de l'inauguration du pont des Mille-Îles, le 18 août 1938. Parlant des eaux du majestueux Saint-Laurent qui séparent les deux pays, il avait déclaré: "Dans un avenir rapproché, ces eaux devraient servir de lien de plus en plus étroit d'amitié entre nos deux grands pays".

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au cours du présent débat, nous avons entendu, en particulier, de la part du Gouvernement, maints exposés théoriques et beaucoup d'éloquence destinés à faire contre-poids à la demande croissante au pays de rétablir la régie des prix. J'espère, après avoir dit des discours des honorables vis-à-vis qu'ils ne sont que théorie et rhétorique, ne pas tomber moi-même dans le même abus. Je veux en effet envisager de façon fort pratique le problème dans ses effets sur un groupe particulier de nos citoyens. Après quoi, je vais démontrer que ce qui s'applique au groupe en question s'applique également à un grand nombre d'autres groupes de nos citoyens, voire à toute la population.

Avant d'entrer dans les détails cependant, je veux relever une des envolées oratoires que l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) nous a servies hier,—il s'est vraiment surpassé!—et que le hansard du 12 septembre reproduit à la page 656:

> Cependant, il y a une caractéristique que je remarque chez les Canadiens. Ils ne veulent pas se faire mener inutilement. Il n'y a pas de sacrifice que les Canadiens ne feront pas pour leur pays, une fois qu'ils seront convaincus de sa nécessité. Mais le Canadien éprouve une aversion extrême et naturelle pour l'enrégimentement inutile, pour les tyrannies peu nécessaires.

Je puis dire à l'honorable député qui me surveille comme un aigle lorsque je cite ses paroles, que je partage entièrement son avis au sujet de l'aversion des Canadiens pour les tyrannies inutiles. Il se trompe cependant lorsqu'il pense que la régie des prix est une forme d'enrégimentement et de tyrannie. C'est l'absence de régie qui conduit à l'enrégimentement, à la tyrannie et à la misère en favorisant la hausse des prix dont la population souffre aujourd'hui. Les principes de notre démocratie reposent entièrement sur le règne du droit. La conclusion qui découle logiquement de l'attitude du député de Coast-Capilano, c'est que nous ne devrions pas avoir le règne du droit, mais plutôt le règne de l'anarchie dans nos affaires économiques. Mais nous en avons eu assez. Le désordre conduit à cette tyrannie économique dont nous souffrons depuis beaucoup trop longtemps sur notre planète. Si nous demandons le règne du droit, à l'égard de nos affaires économiques, si nous voulons la réglementation et la régie des prix, c'est parce qu'à notre avis, le citoyen canadien ordinaire déteste d'être mené par des forces économiques aveugles. Les gens veulent la liberté; ils n'auront pas de liberté véritable s'ils n'ont pas d'abord la liberté économique et toutes les autres libertés qui nous sont si chères.

Je pourrais continuer dans cette veine, mais je dois me conformer à la consigne que je me suis donnée, m'abstenir de rhétorique et m'en tenir à des cas concrets. Ceux que je veux étudier particulièrement sont ceux des vieillards pensionnés. Je veux signaler, en particulier, l'effet de la hausse des prix sur le niveau de vie de nos vieillards.

J'ai ici le fascicule nº 2 des procès-verbaux et témoignages du comité mixte d'enquête du Sénat et de la Chambre des communes sur les pensions de vieillesse qui s'est réuni pendant la dernière session. C'est celui de la séance du 18 avril 1950. A la page 15, on trouve un tableau très utile qui a été présenté au comité par M. Davidson, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le tableau dont je parle s'intitule: *Tableau A*, indiquant la valeur de la pension maximum versée depuis le début par rapport aux changements survenus dans l'indice du coût de la vie.

Le tableau indique à combien s'établissait l'indice du coût de la vie pour chaque année à compter de 1927 jusqu'au moment de la publication du tableau; pendant les années où la valeur de la pension a changé, l'indice du coût de la vie est donné deux ou trois fois, suivant le besoin. Il y a ensuite une colonne qui montre la pension maximum versée pendant ces années. Elle commence à $240, soit $20 par mois, telle qu'on la versait en 1927. Les diverses augmentations sont ensuite consignées, la première qui portait la pension à $300 par année, l'autre à $360 et finalement une autre à $480.

La troisième colonne du tableau est la plus importante; elle est intitulée: *Pension maximum en 1927, valeur en dollars.* En d'autres termes, cette dernière colonne révèle les effets de la diminution ou de l'augmentation du coût de la vie sur la valeur réelle de l'argent versé à nos vieillards pensionnés. Aux fins du tableau, établi par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la valeur réelle se fonde sur la valeur du

dollar en 1927. Si l'on a choisi cette année-là, c'est évidemment parce qu'on a commencé à verser les pensions en 1927. J'indiquerai plus tard ce qu'il arriverait, si nous prenions plutôt comme base la période de 1935 à 1939.

De toute façon, le tableau démontre que pendant les années de crise, l'abaissement de l'indice du coût de la vie a eu pour effet,—et c'est facile à comprendre,—d'accroître la valeur de la pension par rapport à la valeur du dollar en 1927. Il révèle également que lorsque l'indice du coût de la vie a commencé à monter, et surtout lorsqu'il a atteint un niveau supérieur à celui de 1927, la valeur réelle de la pension versée aux vieillards à commencé à diminuer.

J'ai bien examiné les chiffres, je les ai étudiés, et voici mes conclusions bien nettes. Par exemple, j'ai pris les chiffres qui nous ont été donnés pour l'année, et je les ai divisés par douze, en sorte que nous puissions voir ce qu'ils représentent au mois et ainsi les comprendre plus facilement. De même, comme ce tableau nous a été fourni en avril et ne tient compte, par conséquent, que de l'indice du coût de la vie de mars 1950, j'ai calculé quels seraient les chiffres, étant donné l'indice actuel du coût de la vie, soit 168·5, chiffre pour le 1er août.

A la suite de ces opérations et en traduisant les chiffres annuels en chiffres mensuels, j'ai constaté qu'en 1949, lorsque nous avons adopté une loi visant à porter à $40 par mois la pension de vieillesse, nous avons de fait donné à nos vieillards pensionnés, suivant la valeur qu'avait le dollar en 1927, non pas $40 par mois, mais $29.67. Je souligne que ce ne sont pas là mes chiffres. Ces chiffres proviennent directement du tableau que nous a fourni le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Tout ce que j'ai fait a été de diviser le chiffre annuel par douze, afin d'obtenir le chiffre mensuel, et c'est tout. L'indice du coût de la vie au début de 1949, alors que nous avons apporté la modification, s'établissait à 161·6. Qu'on me permette de le répéter, étant donné que l'indice du coût de la vie au début de 1949 s'élevait à 161·6, les $40 que nous avons donnés aux vieillards pensionnés ne valaient alors que $29.67, si l'on prend pour base la valeur du dollar pour l'année où la pension de vieillesse a été inaugurée.

Depuis lors, l'indice du coût de la vie est monté à 168·5 au 1er août 1950. C'est la plus récente donnée que nous ayons. Il est probable qu'il est encore plus élevé présentement. Le coût de la vie a donc diminué encore la valeur de la pension maximum de $40 que nous versons à nos vieillards, et elle ne vaut plus que $28.46 comparativement à la valeur du dollar en 1927.

L'exposé budgétaire du ministre n'accroît pas l'impôt sur le revenu personnel, mais il y a effectivement des milliers de personnes au Canada qui acquittent un impôt parce que le coût de la vie diminue en dollars et en cents le montant dont elles disposent pour vivre. J'irai encore plus loin, et je crois me montrer fort raisonnable en demandant ce que sera la situation de nos vieillards pensionnés si l'indice du coût de la vie continue de grimper. Supposons qu'il atteigne 175. J'imagine que ce n'est pas une impossibilité si le Gouvernement ne prend aucune mesure pour l'en empêcher. Au 1er août, l'indice était de 168·5, mais nous sommes maintenant au 13 septembre et aujourd'hui l'indice a probablement dépassé 170. Si cette éventualité se réalise et si le Gouvernement ne prend aucune mesure pour réglementer les prix et le coût de la vie, l'indice atteindra 175. Ainsi les $40 que nous versons présentement comme maximum à nos vieillards pensionnés ne représenteront plus que $27.40.

Je dois signaler qu'il en est ainsi du maximum fixé à l'égard des revenus des vieillards pensionnés. Comme les députés le savent, et comme l'a indiqué ce matin le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) en répondant à une question du représentant d'Eglinton (M. Fleming), le maximum du revenu, y compris la pension, est fixé à $50 par mois. Lorsque le Gouvernement a établi ce maximum en 1949, il ne valait que $37.09 en fonction de la valeur du dollar en 1927. Étant donné l'indice actuel du coût de la vie, ce maximum de $50 n'a qu'une valeur de $35.57 par rapport à ce que le dollar valait en 1927. Si l'indice du coût de la vie montait à 175, le maximum n'aurait plus qu'une valeur de $34.25.

Il me semble qu'il ne convient pas de théoriser contre la régie des prix, comme on l'a fait ces jours derniers et comme l'a fait hier, dans son éloquente envolée, le représentant de Coast-Capilano. Si l'on se rend compte que le niveau de vie de nos vieillards, exprimé en dollars courants, décline de jour en jour, tant du point de vue de la valeur de leur pension que de celui du maximum qu'il leur est permis d'obtenir de toutes sources, y compris la pension, il est temps d'agir.

Je tiens à signaler qu'au cours des observations que j'ai formulées jusqu'ici, je me suis inspiré de l'idée que M. Davidson nous a énoncée le 18 avril quand il nous a fait part des fluctuations de la valeur de la pension de vieillesse exprimée en fonction de la valeur du dollar en 1927. La plupart d'entre nous ont l'habitude d'envisager les change-

ments du coût de la vie ou de la valeur du dollar par rapport à la période de base établie par le Bureau fédéral de la statistique, soit 1935-1939. En 1935-1939, l'indice du coût de la vie était considérablement plus bas qu'en 1927. Autrement dit, la valeur du dollar était sensiblement plus élevée. On peindrait un tableau plus exact de la situation dans laquelle se trouvent nos vieillards pensionnés, si l'on calculait la valeur de leur pension en fonction de la valeur du dollar au cours de la période allant de 1935 à 1939, soit la période de base fixée par le Bureau fédéral de la statistique. On verrait alors que leur situation laisse encore plus à désirer.

En appliquant le chiffre 100 à la période de base 1935-1939, nous constatons que l'indice du coût de la vie en 1949, soit 161·6, transforme la pension maximum de $40, accordée à l'époque, en une pension de $24.75 (dollars de la période 1935-1939). Comme l'indice du coût de la vie s'établit actuellement à 168·5, les $40 que nous versons à nos veillards pensionnés ne valent que $23.73 en dollars de la période 1935-1939. Si, comme je le prévois, par l'inaction du Gouvernement, l'indice atteint 175, ce qui peut fort bien se produire avant que nous nous retrouvions ici l'an prochain, la pension de $40 ne vaudra plus alors que $22.85 en dollars de 1935-1939. Poussant le calcul un peu plus loin, nous constatons que, si l'indice devait atteindre 200, la pension de $40 serait réduite de moitié, pour ne valoir que $20 en dollars de 1935-1939.

L'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) me signale que je suis loin de charger le tableau à cet égard. Les vieillards pensionnés emploient une bonne partie de leur argent pour acheter des vivres. Or l'indice du coût des aliments est bien supérieur à l'indice général. Sauf erreur, il atteint aujourd'hui 16·7. Si je me servais de cet indice, ou d'un chiffre supérieur à l'indice général du coût de la vie, en calculant ce que coûte actuellement la vie aux vieillards pensionnés, il serait clair que la situation est considérablement pire pour nos vieillards que je viens de l'expliquer à l'aide des chiffres que j'ai cités.

Je continue à citer les chiffres dont je dispose. En se basant sur l'indice de 161·6 qui avait cours lorsque nous avons fixé la pension à $40 par mois en 1949, le maximum de $50 ne vaudrait plus que $30.94 en fonction de la valeur du dollar de 1935-1939. Par rapport à l'indice actuel du coût de la vie, soit 168·5, le maximum de $50 ne vaudrait plus que $29.66 en fonction de la valeur du dollar de 1935-1939. D'après le même calcul, si l'indice atteignait 175, le maximum ne vaudrait plus que $28.56 en fonction du dollar de 1935-1939. S'il atteignait 200, le maximum tomberait à $25 par mois.

Qu'il me soit permis de signaler une situation intéressante à l'égard des années où la régie des prix était en vigueur. Nous savons tous que la collectivité entière a bénéficié de la régie des prix, mais comme je n'ai considéré qu'un groupe particulier, auquel je m'intéresse, j'aimerais démontrer maintenant quels ont été les effets sur les vieillards pensionnés de la régie des prix durant la guerre. Je constate qu'en 1941, 1942 et une partie de 1943, alors que la pension n'était que de $20 par mois,—ce qui était déjà fort déplorable,—la valeur de la pension calculée par rapport à la valeur du dollar en 1927 était toujours un peu supérieure au chiffre de vingt dollars. De même, quand la pension a été portée à $25 par mois, ce n'était que $25, honteuse pitance bien entendu, mais la pension valait cependant un peu plus de $25 comparativement à la valeur du dollar en 1927.

D'autre part, au début de la déréglementation en 1945 et en 1946, le contraire est devenu la règle. La valeur des $25, puis celle des $30 est tombée en dessous des sommes versées en espèces aux vieillards pensionnés. Autrement dit, il me semble prouvé que le maintien de la réglementation des prix protégeait jusqu'aux faibles sommes que nous accordions aux vieillards pensionnés. Aujourd'hui, comme nous n'avons pas la réglementation des prix, nous laissons la valeur de sommes plus fortes baisser presque au niveau de la valeur des sommes plus petites que nous versions autrefois. L'intérêt que porte à mes paroles le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,—j'espère ne pas me tromper sur ce point,—me réjouit beaucoup. J'ai l'impression que cet état de choses le préoccupe. Du moins, il devrait en être ainsi. Il ne doit guère aimer que les sommes que son ministère est chargé de verser aux vieillards pensionnés perdent ainsi de leur valeur et causent de la sorte sans raison à nos vieillards des souffrances lamentables.

La morale de toute cette histoire est bien claire. On peut évidemment en tirer deux conclusions principales. D'une part, on voit par les chiffres que j'ai donnés pourquoi la population du Canada réclame actuellement la réglementation des prix. C'est pour la raison même qu'exposait hier le député de Coast-Capilano, c'est-à-dire parce que les gens ne veulent pas être bousculés par ces forces économiques aveugles qui les privent du niveau d'existence qu'ils croyaient s'être mérité. Mon exposé de la cause des vieillards pensionnés vaut aussi, à mon avis, pour toutes les catégories de gens à revenu fixe, notamment pour les fonctionnaires retraités

et pour ceux qui touchent la pension d'épuisement ou la pension d'invalidité. Il vaut aussi pour beaucoup de gens qui ne peuvent compter que sur un revenu de cette nature et pour les salariés qui savent par expérience que leurs salaires, fussent-ils relevés, ne peuvent jamais rattraper les prix parce que les prix ne cessent de monter.

Cette fois, je m'en suis tenu au cas d'un groupe. Ces considérations devraient suffire, à mon avis, pour amener le Gouvernement à changer d'attitude à l'égard de la réglementation des prix et à présenter les lois propres à protéger nos gens, nos vieillards surtout, contre ces contre-coups et à assurer le maintien de leur niveau d'existence.

L'autre conclusion qu'il faut tirer de ce que je viens de proposer est la nécessité d'appliquer au plus tôt les vœux du comité spécial sur la sécurité des vieillards dont le rapport a été soumis à la Chambre le 28 juin dernier. En traitant cette question, je tiens à bien peser mes paroles, bien que je l'aie bien à cœur. Je ne voudrais rien dire ni rien laisser supposer qui pourrait empêcher la prochaine conférence fédérale-provinciale d'approuver la mise en œuvre du rapport du comité à titre d'objectif minimum. D'autre part, à moins que des voix énergiques se fassent entendre, la conférence fédérale-provinciale pourrait être influencée par des articles irréfléchis qui paraissent dans certains journaux et qui demandent au Gouvernement de retarder l'application des vœux de ce rapport et à la population de consentir à un tel retard.

Quand cette question est venue sur le tapis de façon plutôt inattendue en juin dernier, la plupart des députés se rappellent que je n'ai pas hésité à prendre la parole...

L'hon. M. Rinfret: Vous n'hésitez jamais.

M. Knowles: ... pour déclarer que même si le rapport n'allait pas aussi loin que je le voulais, le devoir de tous les membres du Parlement était, à mon avis, de l'appuyer et d'en assurer la réalisation, quoi qu'il advienne par la suite. Telle était certes l'attitude qui s'imposait alors, dans le sens que rien d'autre ne suffit. Toutefois, je signale au Gouvernement et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le genre de propagande auquel se livrent certains de nos journaux dans leurs articles de fond. A les en croire, il faudrait différer l'adoption de ce programme à cause de la situation internationale.

La hausse des prix, vu l'avilissement de la pension de vieillesse qui en découle, rend obligatoire l'adoption immédiate de certaines mesures à cet égard. En réalité, le Gouvernement doit se tenir pour dit que bientôt il sera trop tard pour faire accepter à la population la réalisation des seuls vœux que renferme le rapport. Ce rapport se fonde en effet sur la situation qui existait lorsqu'il a été déposé en juin dernier; cependant, si l'on n'y donne pas suite d'ici quelques mois, vu la hausse constante des prix, un tel programme ne sera pas satisfaisant. La population jugera que le moment est venu de reviser les conclusions du rapport, de relever au moins à $50 par mois le montant de la pension, sans estimation des ressources, et peut-être d'effectuer d'autres modifications.

Je ne saurais donc trop insister sur la gravité du problème et sur l'importance de le résoudre le plus tôt possible. Je remarque que le Congrès des métiers et du travail a mis à l'étude, s'il ne l'a pas déjà adoptée, une résolution à ce sujet. Il réclame, et avec raison, $50 dollars par mois. Le rapport, d'autre part, se borne à un versement de $40 par mois, exempt de l'évaluation des ressources, aux vieillards de 70 ans, et aux vieillards de 65 à 69 ans un versement de $40 par mois, assujéti à un nouveau genre, plus large, d'évaluation des ressources. Les temps changent. L'une des raisons pour lesquelles ils changent si rapidement à cet égard, c'est que le Gouvernement n'a rien fait pour réglementer les prix. J'estime donc que le Gouvernement est tenu de faire savoir bien clairement à la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu cet automne que le Parlement veut l'application immédiate des dispositions du rapport, comme minimum.

Les vœux contenus dans le rapport n'imposeront pas aux provinces un fardeau plus lourd. Le rapport le précise et fournit des chiffres à l'appui. L'application des dispositions obligerait le pouvoir fédéral à se constituer de nouveaux revenus de l'ordre de 250 millions par année. L'an dernier, quand ce chiffre a été étudié en comité, d'aucuns ont signalé que cette somme était presque écrasante, que le comité devait procéder avec précaution, ce qu'il a fait; mais, à cette session-ci, on nous propose des dépenses assez considérables. Les premières paroles du ministre des Finances (M. Abbott) ont été pour nous assurer que la situation s'était tellement améliorée, et que les prix avaient monté à tel point, que cette année les impôts rapporteront 180 millions de plus qu'il ne l'avait prévu lors de son exposé budgétaire de la dernière session.

Il est étrange de constater combien énormes sont les sommes lorsqu'on demande 250 millions pour la pension de vieillesse, mais combien facilement les 180 millions apparaissent dans le discours du ministre. A mon avis, s'il

peut produire de l'argent aussi facilement, il devrait prononcer un discours chaque semaine.

Les impôts qu'il propose dans son exposé budgétaire ne sont pas très rigoureux, au dire du représentant de Coast-Capilano. Le député a clairement laissé entendre qu'ils sont même légers. Ils s'élèvent à quelque 59 millions qui, ajoutés aux 180 millions découverts par le ministre de la façon que je viens d'indiquer, donne un toltal de 239 millions. On a là même une somme, trouvée très facilement, qui égale presque le montant qu'il en coûterait pour donner suite au rapport, à l'échelon fédéral. N'oublions pas qu'il n'implique aucune hausse à l'échelon provincial.

Puis-je signaler également que le ministre a clairement donné à entendre que les mesures fiscales qu'il propose maintenant rapporteraient, pendant une année normale, approximativement 2·8 milliards, soit 370 millions de plus que ce qui avait été proposé lors de la présentation de l'exposé budgétaire l'année dernière. Il y a là une somme qui dépasse les frais de la pension de vieillesse. Je ne propose pas qu'on enlève à l'effort de défense l'argent que nous votons pendant la session actuelle, afin de l'affecter à la pension de vieillesse. Mais, à mon avis, s'il est possible de trouver de l'argent aussi facilement pour l'effort de défense, il est possible d'en trouver pour un but aussi important que la sécurité du vieil âge.

A mon avis, ces chiffres ne représentent pas l'ensemble de nos dépenses aux fins de la défense. Nous avons approuvé ces engagements pour les années à venir; il faut y ajouter la forte somme destinée à secourir nos alliés de l'Europe occidentale. Il est évident qu'on pourra trouver l'argent lorsqu'on en aura besoin. C'est ainsi que s'expriment les citoyens ordinaires. A mon sens, cette opinion est juste et je la partage. Si nous pouvons trouver les fonds nécessaires à la défense, nous pouvons également les trouver lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que la sécurité sociale. Je souligne aussi que la chose entre en ligne de compte dans la lutte sur le front idéologique. Si nous voulons remporter la victoire sur le front idéologique, si nous voulons convaincre la population que nous défendons la démocratie, non parce qu'elle fait partie de notre héritage, mais parce que nous y avons foi, il conviendrait d'améliorer notre sécurité sociale. Au début de la présente session, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dit que le moment était opportun de répartir le fardeau qui pèse sur nos épaules, et nous en convenons.

D'aucuns s'opposeront sans doute à l'application des vœux renfermés dans la rapport, parce qu'il pourrait en résulter une poussée inflationniste. Je signale que le comité a proposé de lever sous forme d'impôt les 250 millions supplémentaires nécessaires. De fait, les membbres du comité n'ont pu s'entendre sur une proposition précise à ce sujet, mais ils ont indiqué comment obtenir les fonds: en prélevant un impôt sur le revenu des particuliers et sur celui des employeurs ou sociétés. Un journaliste qui écrit dans son éditorial qu'un programme de cette nature provoquerait l'inflation révèle qu'il n'a même pas lu le dernier chapitre du rapport. Mettre de nouveaux billets en circulation en vue de payer ces $250 millions pourrait constituer de l'inflation. On peut le soutenir. On ne peut toutefois prétendre que c'est créer de l'inflation, quel que soit le sens que l'on donne à ce mot, que de prendre $250 millions dans l'économie nationale au moyen d'impôts et de les distribuer sous forme d'une augmentation de pension de vieillesse. C'est simplement mieux répartir le fardeau qui pèse sur nos épaules; de fait, cela pourrait bien devenir une mesure antiinflationniste. En effet, on pourrait détourner de l'achat de choses superflues une partie de la puissance d'achat, pour l'affecter à l'achat de choses nécessaires, comme des aliments et des vêtements, qui, au dire du ministre du Commerce, sont abondants.

Je suis donc convaincu à tous les points de vue, que le temps est venu de donner suite au rapport. Les chiffres que j'ai fournis au début de mes observations sont de nature à souligner que cela est absolument nécessaire. Il serait déjà trop tard pour ne donner que $40 par mois aux vieillards de 70 ans sans évaluation des ressources; il y aurait lieu de leur verser $50 sans évaluation des ressources, et de nous montrer plus généreux envers tous ceux qui ont soixante-cinq ans et plus. Je soutiens, comme je l'ai déjà déclaré, qu'il est possible de se procurer les fonds nécessaires. Nous l'avons prouvé au cours de la présente session. Prétendre que ce serait une mesure inflationniste, je signale de nouveau que c'est complètement faux, à cause de la nature des vœux du comité.

Je m'en suis tenu à l'attitude exposée il y a un instant, quand je demandais à tous de ne pas interpréter ce que je disais comme une anticipation des discussions qui auront lieu à la prochaine conférence fédérale-provinciale. Je crois, au contraire, que certains délégués feraient bien de lire les éditoriaux qui ont paru dans nos journaux et qu'il est temps que d'autres voix se fassent entendre pour rappeler que le Parlement appuie un vœu adopté, à l'unanimité, par une commission parlementaire de la dernière session. Telle est la volonté du Parlement; le Gouver-

nement devrait la faire connaître à la conférence fédérale-provinciale, lorsque celle-ci se réunira pour discuter la question.

Un autre point seulement avant de reprendre mon siège. Je reviens dans un sens à mon point de départ, car je pense à certains propos tenus hier par le représentant de Coast-Capilano. Nous avons là un exemple suprême de la façon dont les belles phrases et l'éloquence peuvent impressionner, même lorsqu'elles s'écartent de la vérité. A la page 656 du hansard d'hier, le député a ajouté que nous nous plaignions de ce que l'indice du coût de la vie s'établit à 168:

Examinons la situation un instant. Ce chiffre de 168 repose sur le coût moyen de la vie entre 1935 et 1939. Rappelons-nous quelle était la situation en 1935 et 1939. En 1935, le pays passait par la pire crise de chômage qu'il eût jamais connue, même en 1939, selon une commission royale 17 p. 100 des gens aptes au travail étaient sans emploi.

Il continue en disant que les prix étaient bas, alors, mais que les salaires l'étaient également. Et il ajoute ce qui suit:

Il n'est pas un seul ouvrier canadien de ma connaissance qui désirerait revenir, non seulement aux prix de 1939, mais à l'embauchage et aux salaires de cette année-là.

Et il ajoute encore:

Il me semble que le moment est venu de choisir une base plus récente.

On dirait que ceux d'entre nous qui parlent de l'indice du coût de la vie voudraient ramener le pays à la période de base de 1935-1939. Le député de Coast-Capilano ne s'y trompe pas; mais ce qu'il ne semble pas prêt à reconnaître, c'est que l'indice du coût de la vie, calculé sur la moyenne des années 1935-1939, signifie simplement qu'aujourd'hui il en coûte 168·5 au lieu de 100, pour acheter les mêmes marchandises et services qui convenaient alors à ces conditions au peuple canadien. J'ai vérifié ce point très soigneusement, en relisant ce que publient et le *Canada 1950* et l'*Annuaire du Canada* sur l'indice du coût de la vie, et en conversant, ce matin, avec le statisticien fédéral. Il est très clair que l'indice du coût de la vie se calcule sur la même quantité de marchandises et de services qui constituait la base de ce calcul de 1935 à 1939. Le député a raison; notre niveau de vie est plus élevé. Il me semble qu'aujourd'hui la population mange, s'habille et se loge mieux qu'entre 1935 et 1939.

S'il en est ainsi, alors l'indice réel du coût de la vie en ce moment, eu égard au niveau de vie plus élevé que préconise le député, n'est pas de 168·5 comparativement à 100 mais est probablement beaucoup au-dessus de 200. Je partage son avis sous un rapport, c'est-à-dire qu'il est temps d'établir une nouvelle base. D'après un rapport de l'*Annuaire du Canada*, je crois savoir que la Bureau fédéral de la statistique est à en préparer une en ce moment. Une étude soignée des fondements de l'indice du coût de la vie démontre que l'opinion du citoyen moyen et surtout de la ménagère est fort exacte; l'indice du coût de la vie est trop conservateur. La situation est réellement plus mauvaise que les chiffres ne l'indiquent.

[M. Knowles.]

L'hon. M. Abbott: Quel est l'indice des salaires en ce moment?

Une voix: Quel est le prix du blé?

M. Knowles: Les mêmes questions surannées reviennent. Le ministre et les membres de la Chambre savent que les constatations de l'ouvrier et de la ménagère sont irrécusables: les relèvements de salaire ne rattrappent jamais la hausse du coût de la vie.

L'hon. M. Abbott: Puisque nous en sommes au chapitre des indices, je ferai remarquer que l'indice des salaires accuse une plus forte augmentation que celle de l'indice du coût de la vie.

M. Knowles: Les honorables députés peuvent affirmer ce qu'ils voudront, mais ils savent d'expérience que je dis la vérité. Les augmentations de salaires ne compensent jamais la hausse du coût de la vie, même du point de vue statistique et encore moins du point de vue du niveau de vie plus élevé dont ne tient pas compte l'indice actuel.

Ainsi, monsieur l'Orateur, pour les raisons et faits que je viens d'énoncer à la Chambre, je suis d'avis qu'il faut prendre deux mesures immédiatement. Il faut établir la régie des prix et donner suite sans tarder aux vœux présentés, lors de la dernière session, par le comité de la sécurité des vieillards, ou leur accorder encore quelque chose de mieux, mettons une pension mensuelle de $50.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter une ou deux questions, étant donné surtout que la session tire à sa fin. La première a trait aux entretiens qui se déroulent cette semaine et qui se poursuivront les semaines suivantes, entre les ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, de France et des États-Unis, des réunions prochaines des douze ministres des Affaires étrangères des pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord et de la réunion de l'Assemblée générale de l'ONU.

Nous avons été convoqués ici pour aviser à la situation relative à l'agresion qui menace toutes les parties du monde ainsi que la Corée. Cependant, alors que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est à la

veille de quitter le pays pour conférer avec les ministres des Affaires étrangères des autres pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, le premier ministre (M. St-Laurent) a signalé que la Chambre n'obtiendrait pas de renseignements. Hier, aux Communes anglaises, M. Churchill a exposé les difficultés et les dangers qui existent en Europe. Je ne lirai pas ce qu'il y a dit, car le représentant de Saint-Jean-Est (M. Higgins) a consigné au hansard, hier soir, quelques-unes de ces paroles. M. Churchill appuie entièrement les mesures extraordinaires que le gouvernement Attlee prend en Grande-Bretagne. Il a déclaré que la situation en Allemagne occidentale exige qu'on agisse immédiatement, si on veut sauvegarder la paix dans le monde. Entre autres choses, il a demandé que le Canada envoie deux ou trois divisions en Europe.

Le ministre s'en va représenter le Canada à ces réunions. Cependant, le Gouvernement n'a pas fait connaître l'attitude que prendra le Canada. Il y a trois jours, soit le 9 septembre, le *Christian Science Monitor* a traité cette question. L'article en cause mentionne une proposition tendant à l'envoi en Europe de cinq à dix divisions américaines au titre de participation des États-Unis aux forces de défense prévues en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, pourvu que la Grande-Bretagne et le Canada envoient également d'autres troupes sur le continent.

L'article ajoute:

La décision d'envoyer cinq, six et même dix divisions des États-Unis en France, si les autres signataires du traité s'acquittent de leur part du fardeau, indique que la Maison blanche est résolue à agir, comme en témoignent les deux partis représentés au Capitole.

Quelle sera l'attitude du Canada? La question sera-t-elle étudiée au Parlement? Les représentants du Canada se rendront-ils à cette conférence alors que le Parlement n'a ni étudié la question ni pris de décision? C'est précisément ce qui va se produire. Je tiens autant que quiconque à rentrer chez moi à la fin de la session. Cependant, s'il était nécessaire de convoquer le Parlement en raison de la situation en Corée, j'estime que, le Parlement étant réuni, c'est, de la part du premier ministre, faire affront à la Chambre que de déclarer que nos représentants vont se rendre à cette conférence sans qu'on ait fait connaître au Parlement l'attitude qu'ils y prendront. Le premier ministre peut bien rire, mais cette attitude indique que les représentants du Canada assisteront à cette conférence sans que le Parlement ait exposé ses vues sur la question; or le Parlement a certes le droit d'être mis au courant des faits. La situation est grave. Non seulement en parle-t-on aux États-Unis, mais l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne l'a mentionné. Tout ce que nous demandons, et je crois que nous avons le droit de le demander, c'est que les Canadiens en général connaissent quelle sera l'attitude du Canada.

Parlant de cette question hier, l'honorable représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) a signalé qu'au cours de deux guerres mondiales, les États-Unis n'étaient pas en guerre pendant que le Canada l'était, et c'est exact. Mais aujourd'hui nous instituons un organisme international destiné à empêcher l'agression et le Canada a accepté certaines responsabilités à cet égard. Alors que le danger d'agression menace l'Europe, et ce danger existe sûrement, autrement M. Churchill ne se serait pas servi des mots qu'il a employés hier, le Parlement a sûrement le droit de connaître quelle sera l'attitude des représentants du Canada à l'égard de cette question qui pourrait bien assurer notre défense contre l'agression pendant bon nombre d'années.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, à l'interruption de la séance, à une heure, je parlais de l'opinion de M. Churchill sur la situation européenne et je déclarais ne pas avoir l'intention de citer ces observations. Je crois maintenant nécessaire d'en lire une certaine partie afin de m'en servir pour étayer mes arguments:

M. Winston Churchill a préconisé aujourd'hui au Parlement la création "d'une armée européenne d'au moins 60 à 70 divisions" afin de former "un front quelconque en Europe". Il a parlé au cours du débat sur le nouveau programme triennal anglais en vue du réarmement.

"Il nous faut constituer au plus tôt une armée européenne d'au moins 60 à 70 divisions afin de former un front quelconque en Europe en vue de boucher l'affreuse brèche qui existe dans le système de défense que possède l'Europe occidentale pour se protéger contre la ruée de la Russie communiste vers la mer."

Quelques moments plus tard, M. Churchill disait:

"Si une armée de 60 à 70 divisions peut être déployée le long de la brèche béante de notre front oriental, la plus grande menace d'une guerre mondiale d'ici trois ou quatre ans serait beaucoup diminuée ou même dissipée.

Les démocraties occidentales auront sans doute ainsi leur meilleure occasion de revenir aux relations normales entre États et nations. En aurons-nous le temps? Personne ne peut le dire.

M. Churchill demande enfin que le Canada, entre autres pays, envoie en Europe deux ou trois divisions et rappelle la gravité de la situation, maintes fois soulignée au cours de la session actuelle. La situation que nous expose en ces termes M. Churchill est plus que grave: elle deviendra alarmante si on ne prend pas les mesures voulues. Il exprime ensuite l'espoir que la paix nous soit assurée pour des années, pourvu que nous prenions les dispositions qui s'imposent.

Vu l'importance des réunions qui doivent avoir lieu incessamment, j'ai déclaré ce matin qu'on devrait dire aux Canadiens et au Parlement, avant la prorogation, si le Gouvernement se propose ou non d'agir. A la suite de l'appel de M. Churchill appuyé par M. Attlee, je demande si le Canada a l'intention d'agir. Les membres du Parlement devraient au moins savoir quelle attitude prendront nos représentants aux importantes réunions qui auront lieu sous peu.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) assistera à ces réunions. Nous avons assurément le droit de savoir quelle attitude tiendra le Canada. Je ne veux pas dire par là que quelque autre nation doive nous dicter une ligne de conduite; j'entends que le Parlement a droit de s'attendre qu'on lui révèle l'attitude que tiendront les délégués du Canada. Ce n'est pas trop demander. L'attitude que prendront les représentants de la Grande-Bretagne est connue, car ils l'ont déjà révélée. Avant de quitter les Communes anglaises, les membres du cabinet ont indiqué leur attitude. Pourquoi alors, tandis que le Parlement siège au moment où se produisent ces événements, refuse-t-on de nous dire si le Canada convient avec Churchill et Truman que ces divisions sont nécessaires dans l'intérêt de la défense internationale et qu'ainsi l'exigent nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Pacte de l'Atlantique.

Pourquoi n'obtenons-nous pas ce renseignement? Pourquoi ajourner maintenant, nous renvoyer chez nous, nous dire que tout ira bien et nous demander de compter que le Gouvernement saura agir comme il convient? Après tout, le Parlement a le droit d'exprimer son avis comme d'être consulté sur les débats qui auront lieu sur des questions aussi graves. Voilà pourquoi ce matin j'ai exhorté le Gouvernement de nous mettre au courant. Il est certain que nous avons perdu plusieurs semaines dans l'incident coréen. Compte tenu des circonstances exposées hier aux Communes anglaises, il ne nous est pas permis de tergiverser à l'égard de la situation européenne.

C'est le premier motif pour lequel je demande au Gouvernement de nous révéler son programme. Quelle est la raison générale de la participation du Canada à ces délibérations. A ma connaissance, nous n'avons encore rien entendu à la Chambre, sauf les remarques générales du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de l'attitude que doit prendre le Canada à l'égard d'une question si importante.

Après des jours de délibération, le Parlement a voté de nombreux millions de dollars. Il l'a fait volontiers, parce que la population désire ne rien négliger. Personne ne niera que pendant des années, soit depuis 1945, nous avons vécu dans l'apathie, convaincus que la possession de la bombe atomique était notre sauvegarde contre toute agression possible. Nous avons trop compté sur ce moyen de défense. Nous avons peu à peu changé d'idée à mesure que nous nous sommes rendu compte que l'URSS avait aussi sa bombe atomique.

Ces dernières années, on a dépensé un milliard et demi de dollars sans avoir obtenu beaucoup. On nous demande de voter maintenant des centaines de millions. Aucun ministre, toutefois, sauf en termes très généraux, ne nous a donné à entendre que le gaspillage qu'il y a eu, sans doute, à l'égard des centaines de millions que nous avons votés, ne se reproduira plus jamais.

Certes, affecter quelques autres centaines de millions ne modifiera guère l'attitude de ceux qui sont chargés des dépenses. Ceux-ci n'ont pas grand chose à montrer pour justifier la dépense de centaines de millions. Ce que nous voulons savoir, ce que la population veut savoir et ce qu'elle a le droit de savoir, c'est quelles mesures on entend prendre. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre afin de mettre fin au gaspillage et s'assurer que les dépenses sont motivées et utiles?

Le Gouvernement ne nous a pas donné lieu de croire que les dépenses civiles superflues seront sensiblement réduites. On s'est contenter de formuler l'optimiste espoir que les ministères de l'État auront l'ordre de comprimer leurs dépenses. Nous avons le droit d'exiger une diminution des dépenses inutiles qu'on engage trop souvent. Là non plus, nous n'avons pas cette assurance. Quelle assurance avons-nous à rapporter au peuple canadien que le coût de la vie, qui est actuellement très élevé, sera réduit? Pourrons-nous lui rapporter le message qu'on va combattre l'inflation? Songeons-y; elle constitue la sixième colonne, et elle contribue presque autant que la cinquième colonne à annihiler l'effet des dépenses engagées effectivement pour la défense.

A l'exception de quelques pouvoirs qui ont été accordés au ministre du Commerce (M. Howe) et de certains pouvoirs qui ont

trait à la réglementation de la consommation, il n'y a en vérité rien qui soit de nature à faire face à la situation. Il n'y a rien pour répondre à la demande du peuple canadien qui veut que, parallèlement à ce qui se fait aux États-Unis, on prenne immédiatement des mesures afin de restrendre et d'arrêter les conséquences de l'inflation.

En vérité, l'examen de l'exposé budgétaire révèle qu'une personne a été oubliée: le consommateur. La hausse continuelle du coût de la vie qui, comme on nous incitait à l'espérer, il y a plus de deux ans et demi, devait se stabiliser à 145, a grimpé sans cesse. Pendant que le Parlement siège, les prix montent.

Nous ne nous sommes pas attaqués au problème. Le Gouvernement n'a pas pris de mesures énergiques pour le résoudre, autrement il ferait en sorte de réduire les dépenses d'ordre civil. Comme à la Chambre des communes anglaises, les membres de l'opposition canadienne ont réclamé l'institution d'un comité de crédits, afin de réduire autant que possible les dépenses inutiles.

Hier, l'honorable représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) a dit que, si nous étions appelés à choisir entre les chocolats et les canons, il n'y aurait qu'un choix possible. Du moins, c'est ce qu'il voulait dire. L'impôt qui frappe les tablettes de chocolat nous rapportera environ 18 millions de dollars. Mais combien de millions ne pourrions-nous pas épargner sous forme de frais de déplacement et d'allocations de subsistance? Sans vouloir nommer personne, à moins que quelqu'un ne me demande de le faire, je signale qu'on a dépensé 22 millions en un an à l'égard des frais de déplacement et autres allocations. Voici quelques chiffres: traitement, $8,360; allocations, $12,000; frais de déplacement, $5,868.34 et frais de déménagement $528. Il ne s'agit que d'un fonctionnaire. En voici un autre: Traitement, $6,900; allocations, $11,652; en outre, les contribuables canadiens ont acquitté les frais de subsistance. Un de nos représentants à l'étranger a bénéficié d'un logement gratuit pendant toute l'année, tout en touchant un traitement de $10,000 et des allocations de $14,392.

Je puis indiquer les pages des comptes publics, si on le désire. Les dépenses de ce genre ne sont pas motivées. Le Canada doit sans doute maintenir, en tant que nation, un certain train de vie, un train de vie qui correspond à ses responsabilités. En voici d'autres: traitement $8,000; allocations, $12,936; frais de voyage, $1,903, de déménagement, $2,870. En outre, le logement était fourni.

Combien y a-t-il de cas de ce genre? L'an dernier, j'ai posé la question suivante:

Combien de fonctionnaires de toutes catégories ont reçu, au cours de l'année financière 1949-1950, en plus du traitement et des frais de déplacement, des allocations de subsistance de plus de $5,000?

On m'a répondu que 72 avaient reçu des allocations de subsistance dépassant $5,000, en plus du traitement et des frais de déplacement. Pourquoi ne pas restreindre ces dépenses devenues injustifiables? Accordons des allocations et des frais justes et raisonnables, mais plusieurs parmi les 72 dont il est question dans ce document n'auraient pas dû être autorisés à faire de si lourdes dépenses. Je soutiens que, si une commission comme celle que j'ai proposée tout à l'heure était saisie d'une question de ce genre, nous pourrions épargner plusieurs millions de dollars sans rien enlever à l'efficacité de notre gouvernement.

Quand je retournerai dans ma circonscription et qu'on me demandera, comme à tous les députés: "Qu'avez-vous fait pour mettre fin au mercantilisme?", il me faudra répondre que nous ne nous sommes pas attaqués au problème cette fois-ci. Comment la population acceptera-t-elle cette réponse? Il est certain que la situation actuelle exige une intervention. Même si le mercantilisme n'est pas généralisé, il se manifeste assurément dans certains cas connus des membres de tous les coins de la Chambre.

Que fait-on? Pendant ce temps, pendant que le coût de la vie continue de monter, le ministre de la Justice (M. Garson) fait siéger une commission chargée de découvrir pourquoi la loi des enquêtes sur les coalitions ne fonctionne pas aussi efficacement qu'elle devrait. Chose certaine, rien ne se fait pour parer à l'inflation, pour mettre un terme au mercantilisme.

Les membres de la C.C.F. ont présenté une proposition d'amendement demandant la remise en vigueur de l'impôt sur les excédents de bénéfices. On a tourné leur proposition en ridicule. Il y eut un temps où les membres du cabinet soutenaient que cet impôt constituait la forme d'imposition la plus efficace en vue d'empêcher les injustices de ceux qui soutireraient des Canadiens le dernier dollar qu'ils possèdent. Cela ne suffit pas en soi pour supprimer le mercantilisme dont il est question dans l'amendement. Il y faut aussi ajouter d'autres choses. Avant tout, il nous faut l'assurance du gouvernement, représenté par le ministre de la Justice, que la loi des enquêtes sur les coalitions sera appliquée d'une façon efficace, et non pas avec ménagement et, comme il arrive trop

souvent, contre des gens qui n'ont pas pratiqué le mercantilisme autant que d'autres.

J'en arrive à la question de la défense passive. Elle a été étudiée à la conférence des maires tenue à Saskatoon. Nul d'entre nous n'entrevoit avec plaisir le jour où nous pouvons devenir la cible d'une attaque atomique. Le député de Lanark (M. Blair) en a parlé longuement, mais nous n'avons pas étudié la question à la Chambre. Nous ne connaissons pas l'attitude du gouvernement à ce sujet. Je comprends que l'administration de la défense passive doit demeurer de la compétence des provinces, et surtout des municipalités, qui fourniraient les services d'hygiène, de police et d'incendie, mais les dépenses supplémentaires requises par la nécessité de protéger nos villes devraient être défrayées par les autorités fédérales.

On a parlé à plusieurs reprises de la nécessité d'accroître la production. L'exposé budgétaire ne contient aucune sorte d'encouragement en vue d'augmenter la production, sauf le maintien de l'impôt actuel sur le revenu. Il n'y a qu'une faible augmentation de l'impôt sur les sociétés. Aux États-Unis, grâce à des pouvoirs analogues à ceux qui sont confiés au ministre du Commerce, la production est encouragée au moyen de garanties sur les prêts aux producteurs. On n'y néglige aucun effort en vue de l'expansion et de la mise en valeur des ressources cachées et de la production de cuivre, de fer, de zinc et d'autres denrées essentielles à la mobilisation d'un pays.

A propos de l'augmentation de la production, il faut réparer l'injustice causée au producteur de blé de l'Ouest par suite de la modification du classement. Cette injustice s'aggrave de jour en jour. J'ai reçu de nombreuses lettres au sujet du mécontentement grandissant des cultivateurs de la Saskatchewan en ce qui concerne le régime de la vente du blé. Un cultivateur déclare qu'il a entendu parler de plusieurs cas où la qualité a baissé de trois échelons du jour au lendemain. Le cultivateur recevra, comme versement initial cette année, 35c. de moins le boisseau qu'il a touché l'an dernier. En outre, la gelée et la sécheresse ont détérioré une bonne partie des récoltes. La qualité en est inférieure. Si nous voulons accroître la production du blé l'an prochain,—en somme, c'est la céréale alimentaire sur laquelle repose notre défense,—la Commission du blé devra enquêter à fond sur cette situation, afin de supprimer l'injustice commise à l'égard du classement et, ainsi, assurer au cultivateur le revenu le plus élevé possible.

Le représentant de Royal (M. Brooks) a longuement parlé de la nécessité de décentraliser notre industrie. Mais a-t-on signalé ce qu'on entendait faire à cet égard? Durant la dernière guerre, l'industrie était centralisée dans l'Ontario et le Québec et, dans une moindre mesure, en Colombie-Britannique. De nos jours, aux États-Unis, il y a tendance à la décentralisation. Si l'on veut donner de l'expansion à l'industrie dans les provinces des Prairies, les entreprises d'énergie électrique, comme celle qu'on propose à l'égard de la rivière Saskatchewan-Sud, doivent recevoir l'attention du Gouvernement.

D'après le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) notre production industrielle est exposée à une attaque atomique. J'ai lu le rapport d'un dicours qu'il a prononcé à Toronto, dans lequel il signale ce danger et déclare que la décentralisation est une nécessité à son avis. On ne saurait réaliser ce programme à moins de créer de nouvelles sources d'énergie. L'aménagement de nouvelles centrales comme celle qu'on propose au sujet de la rivière Saskatchewan-Sud s'impose si nous voulons que les industries se multiplient en Saskatchewan. La décentralisation raffermirait notre économie et diminuerait en même temps les dangers d'attaques avec la bombe atomique.

Les Canadiens en général s'intéressent aux questions que j'ai traitées aujourd'hui. Ils se demandent quels sont les plans du Gouvernement, ce qu'on attend d'eux? Est-ce qu'on mettra fin au mercantilisme dans la mesure du possible? Nous devrons abaisser notre niveau de vie et diminuer la production des fournitures essentielles à la défense si nous n'arrêtons pas l'inflation. Le Parlement a certes le droit de connaître les projets du Gouvernement. C'est dans cet esprit que j'ai prononcé ces quelques paroles. Les Canadiens ont le droit de savoir ce que leurs mandataires se proposent de faire en général. Nous avons donné carte blanche au Gouvernement pour ce qui est de la dépense de 1 milliard et demi, aux fins de la défense. Étant donné une telle dépense, je me demande combien d'honorables députés sont d'avis qu'on a assuré notre défense, même partiellement. Le Gouvernement s'est contenté de dire, fournissez-nous les fonds et nous accomplirons la besogne. Nous leur en avons fourni pendant trois ou quatre ans; aujourd'hui, cependant, nous craignons,—j'hésite à le dire,—qu'on n'ait pas fait tout ce qu'on aurait dû.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui ont lu, hier soir, la dépêche de presse résumant le discours prononcé par M. Churchill à la Chambre des communes de Westminster, et qui ont, en outre, lu les journaux, ne sont nulle-

ment étonnés d'entendre d'honorables vis-à-vis faire écho à ce discours et le représenter comme un grand défi lancé à la population du Canada. Les honorables vis-à-vis pourraient peut-être régler leur conduite sur l'en-tête qui coiffait le compte rendu de ce discours dans un journal qui ne leur est pas tout à fait inconnu: la *Gazette* de Montréal. L'en-tête de la *Gazette*, ce matin, se lit ainsi:

Churchill porte un coup au plan de défense du Royaume-Uni.

En-dessous, on lit les mots suivants:

Il demande une armée européenne de 70 divisions; il propose deux ou trois divisions canadiennes.

Il ne faut pas oublier que M. Churchill occupe actuellement, aux Communes de Westminster, la même position qu'occupe en cette enceinte l'honorable député de Carleton (M. Drew). Il est, là-bas, chef de la loyale opposition de Sa Majesté, responsable envers les électeurs du Royaume-Uni. Dans notre pays,—certains en seront peut-être étonnés, mais je suis sûr qu'ils ne sont pas très nombreux,—les décisions relatives à la formation et à l'utilisation des forces armées du Canada vont continuer à être prises par le Gouvernement du Canada et par la Chambre des communes responsables envers les votants du Canada.

L'honorable député désire de plus amples renseignements. Je tiens à lui dire tout de suite que le Gouvernement du Canada ne songe pas actuellement à lever des troupes canadiennes qui seraient envoyées en Europe pour y prévenir l'agression, ni qu'il ait reçu de propositions en ce sens de la part d'aucun gouvernement des pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord. Il y a environ trois semaines, le Gouvernement était saisi de certaines propositions du Conseil des suppléants des membres permanents de l'organisme du traité de l'Atlantique-Nord, relatives à l'envoi d'armes et de matériel en vue d'accroître les forces préventives en Europe à l'égard de toute agression possible qui pourrait y être déclenchée. Le Gouvernement a étudié ces avis et la décision qu'il a prise à ce sujet a été soumise au Parlement, qui a voté 300 millions de dollars en réponse à cette proposition.

On devrait se rendre compte que c'est aux gouvernements des pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord et non aux partis d'opposition de ces pays, qu'il appartient d'établir des plans sous le régime du traité de l'Atlantique-Nord. Quant à moi, je ne prévois pas que ces gouvernements proposent que l'effort militaire d'une nation d'environ 14 millions d'habitants, en vue d'empêcher l'agression en Europe, devrait atteindre la proportion de 20 ou 30 p. 100 de l'effort militaire d'une nation de 140 millions d'habitants. Il est peu probable aussi qu'ils expriment l'avis que le meilleur parti à tirer de la participation du Canada résulterait de l'envoi d'hommes de troupes en Europe, pour les y loger, vêtir, nourrir et entretenir, plutôt que de l'emploi de ces hommes ici à la production d'armes et de matériel à l'intention des hommes disponibles en Europe, dont le besoin d'armes et de matériel est plus grand que ce que peuvent fournir les pays européens eux-mêmes.

Je parle ainsi parce qu'il me paraît parfaitement évident que si nous voulons obtenir, de l'argent et des ressources que nous consacrons à la sécurité nationale et internationale, la puissance effective la plus considérable possible en Europe, la somme de 300 millions de dollars dépensée à équiper et armer des hommes déjà en Europe, des gens qui sont sur les lieux et qu'il faudrait nourrir, habiller et loger même s'ils n'étaient pas armés, assurera des forces bien plus considérables que si elle était affectée à recruter, équiper, armer, former, nourrir, vêtir et abriter de jeunes Canadiens qu'il faudrait, dans la période actuelle de plein emploi, retirer du courant de production du pays.

Le programme actuel du Gouvernement pour ce qui est de ses obligations envers les Nations Unies ou les membres du groupe signataire du traité de l'Atlantique-Nord, a été exposé au pays et à la Chambre. Quand ces projets seront modifiés ou amplifiés,—s'ils le sont,—le Gouvernement, conformément à la coutume constitutionnelle, formulera ces décisions au pays même et les communiquera immédiatement au Parlement afin que les membres du Parlement canadien soient également en état de s'acquitter de leurs responsabilités auprès de la population du pays. Advenant que les Gouvernements des États membres du groupe du Pacte de l'Atlantique-Nord perdent la confiance de leurs commettants respectifs, les partis d'opposition au Royaume-Uni, au Canada ou ailleurs, où que ce soit, auraient alors la fonction d'élaborer les plans à leur place. Mais jusque-là le rôle des partis d'opposition et des chefs de l'opposition consistera sans doute, comme par le passé, à critiquer les plans de défense en leur portant des coups aussi rudes que possible.

M. Diefenbaker: Le premier ministre veut-il dire que M. Churchill agit de la sorte, depuis des années?

Le très hon. M. St-Laurent: Je dis que la *Gazette* de Montréal, journal qui n'est pas inconnu de mon honorable ami, porte ce

titre en manchette à propos du discours qu'il signale à la Chambre comme un appel à la population canadienne.

M. Drew: La politique d'abord.

Le très hon. M. St-Laurent: La politique d'abord parce que la politique est l'art et la responsabilité de gouverner les nations démocratiques. Il se peut que la politique ne soit pas orientée comme le voudraient certains chefs d'opposition. Quoi qu'il en soit, tel est le régime démocratique et c'est pour le maintien de ce régime que la présente session du Parlement a été convoquée. Évidemment, cela ne veut pas dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) se rend aux réunions du Conseil de l'Atlantique-Nord dans un esprit d'intransigeance, ni que le Gouvernement se refuse à accorder la considération la plus sérieuse et la plus réfléchie à toute proposition ou à toute idée qui pourrait lui être soumise en vue d'assurer une plus grande efficacité aux efforts communs des pays liés par le traité de l'Atlantique-Nord. Mais notre attitude actuelle est celle qui a été exposée récemment, au moment du dépôt des crédits de la Défense à la Chambre, c'est-à-dire qu'à notre avis l'apport immédiat le plus utile que le Canada puisse fournir à la puissance conjuguée des pays de l'Atlantique-Nord en Europe consiste dans l'envoi d'armes et de matériel qui permettront aux jeunes gens des nations de l'Europe occidentale, ainsi munis de moyens de défense efficaces, d'assurer la sécurité de leur patrie et de grouper leurs forces pour prévenir toute agression d'où qu'elle vienne.

J'aimerais maintenant examiner très brièvement quelques-uns des autres points qu'a soulevés le député de Lake-Centre. Il a demandé si le Canada croit comme Churchill et, a-t-il ajouté, comme Truman, qu'il soit nécessaire de mettre ces divisions en état de servir. Il s'agit, je suppose, des deux ou trois divisions dont a parlé M. Churchill. Eh bien! si cette question signifie: le Gouvernement croit-il, comme M. Churchill, que ces deux ou trois divisions canadiennes devraient être mises, en ce moment, en état de servir en Europe, je lui réponds que le Gouvernement ne partage pas cette opinion. Il n'est pas d'avis que c'est la façon la plus efficace d'aider les troupes conjointes qu'il faut pour repousser une agression, même en Europe.

L'honorable député dit que le Parlement a voté de fortes sommes, ce qui est incontestable, mais il ajoute qu'il ne voit aucun résultat tangible, qu'il n'obtient aucun renseignement mais seulement des généralités. Or bon nombre de ceux qui l'ont écouté parler ont dû constater qu'il était passé maître en fait de généralités, quand il a prétendu qu'il y avait gaspillage et que, les sommes étant fortes, certaines dépenses devraient être inutiles. Il a dit que la panacée aux folles dépenses serait, comme il l'a proposé, l'institution d'un comité des crédits. Il a ensuite donné quelques exemples du terrible gaspillage qui se pratiquait en ajoutant qu'il possédait des noms. Personne ne lui a demandé de les citer mais, d'après d'autres détails qu'il a fournis, tout le monde s'est rendu compte, je crois, qu'il voulait parler de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Ce sont ces gens qui touchent des traitements, des allocations de subsistance et tout le reste.

M. Diefenbaker: Et du ministère du Commerce.

Le très hon. M. St-Laurent: Je serais heureux que l'honorable député nous le dise si l'un des quatre cas dont il a parlé n'est pas celui d'un fonctionnaire des Affaires extérieures. Il a parlé de traitements, d'allocations de déménagement; or, à ma connaissance, ce sont les seuls fonctionaires de l'État qui touchent de l'argent sous ces quatre rubriques. Peut-être aurait-il été plus prudent de ma part, avant de faire cette mise au point, d'obtenir de l'honorable député les noms des fonctionnaires en cause afin d'éviter toute controverse; toutefois, je n'ai pas cru que la chose était nécessaire; j'ai pensé qu'il avait suffisamment identifié ceux qu'il visait.

M. Diefenbaker: Le premier ministre oublie le ministère du Commerce.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a énuméré des cas terribles de gaspillage. Dans un cas, il est question de $8,000.

M. Diefenbaker: Je signale à la Chambre, monsieur l'Orateur, que le premier ministre dit que cela ne se pratique que dans le ministère des Affaires extérieures. Je le renvoie donc aux comptes publics concernant le ministère du Commerce, où il est aussi fait mention de traitements, allocations et frais de déplacement.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai conclu des chiffres que l'honorable député a cités qu'il visait quatre cas particuliers de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

M. Diefenbaker: Mais vous avez dit qu'il n'y en avait pas en dehors de ce ministère.

Le très hon. M. St-Laurent: Je présume néanmoins que la supposition repose sur des faits. L'honorable député, qui a une telle confiance dans les commissions parlementaires chargées d'étudier le budget des dépenses, est membre de celle qu'on appelle Comité permanent des affaires extérieures. J'ai sous

les yeux la liste des membres de ce comité dont le député de Cochrane (M. Bradette) est président et le député de Peel (M. Graydon), vice-président. On a cité ce comité à titre d'exemple que les autres ministères pourraient suivre afin de mettre fin au gaspillage. Toutefois, malgré l'assistance sans doute régulière du député à toutes les réunions de cet organisme, malgré son souci de boucher toutes les petites voies d'eau dans le grand navire de l'État, il n'a pas jugé opportun de mettre en doute l'à-propos d'aucun de ces crédits relatifs aux traitements, indemnités ou allocations de subsistance versés à nos représentants. Au contraire, j'ai appris, bien que je ne sois pas membre de ce comité, qu'on a souvent affirmé,—et c'est juste,—que ceux qui représentent le Canada à l'étranger touchent moins, en traitements et en allocations, que les représentants d'autres pays et qu'il y avait lieu de relever ces traitements et ces allocations. J'apprends également qu'on a fait observer, aux séances de ce comité, qu'il y avait lieu d'augmenter le nombre de postes à l'étranger afin que notre jeune nation y soit convenablement représentée. Monsieur l'Orateur, malgré ce qu'a dit le député, notre jeune nation grandissante n'est pas, depuis 1945, demeurée dans l'état d'apathie qu'il a représenté.

J'ai répondu, je crois, à toutes les affirmations, sauf les plus générales, faites par l'honorable député. Son discours, j'en suis sûr, n'avait pas pour but de prendre, de grossir tout souffle de mécontentement qui pourrait se lever dans une partie quelconque du pays. Je dois néanmoins conclure que si son discours n'avait pas ce but, c'est le seul effet qu'il peut avoir.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il y a eu deux semaines hier que la Chambre siège. Les deux premiers jours, nous avons étudié le bill présenté au sujet de la grève, motif pour lequel on nous a convoqués ici. Depuis lors, nous nous sommes occupés de la défense nationale ainsi que de diverses mesures présentées à la Chambre au sujet des conditions qui ont surgi.

Lorsque, d'un ton sarcastique et d'une manière tout à fait incompatible avec les événements actuels, le premier ministre (M. St-Laurent) a jugé bon de faire le jeu de ceux qui au lieu d'actes demandent des politicailleries, et lorsqu'il a obtenu les applaudissements qu'il a l'habitude de recevoir de ses serviles partisans, il a complètement oublié une chose. C'est qu'en une occasion où il parlait un peu sérieusement, et sans doute avec sincérité, il a félicité l'opposition de l'esprit avec lequel elle était venue à la Chambre. L'opposition avait alors clairement donné à entendre qu'elle tenait à collaborer par tous les moyens, mais que le degré de sa collaboration doit se mesurer sur le degré où le Gouvernement lui fait confiance. Depuis ce temps, le Gouvernement n'a jamais fait entièrement confiance à l'opposition, ni privément, ni à la Chambre, en ce qui a trait à aucune des questions importantes dont nous sommes saisis.

Pour ne citer qu'un exemple, le premier ministre (M. St-Laurent) et d'autres ont fait grand état de leur foi dans la coutume parlementaire, et de ce qu'il est inusité de discuter ces questions en séances secrètes. Quand nous avons signalé que nous aimerions avoir des explications,—que nous n'avons pas obtenues,—sur les plans élaborés par le Gouvernement en vue de remplir les engagements qu'il a contractés, on nous a répondu que ce ne serait pas conforme à notre usage parlementaire. Le Gouvernement préfère agir ouvertement, dit-on. Certains honorables députés ont sans doute appris avec intérêt qu'hier, à Banff, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a porté la parole à une séance secrète de la Chambre canadienne de commerce. La réunion a été tenue à huis clos, afin de lui permettre de discuter plus librement les problèmes de notre défense. On refuse de tenir une session secrète du Parlement, où le ministre pourrait fournir aux représentants du peuple les renseignements auxquels ils ont droit, mais on lui permet de porter la parole à une session secrète de la Chambre de commerce, afin de renseigner ces gens sur les mesures qu'il prend en vue d'assurer la défense du pays. La Chambre attend patiemment que le Gouvernement lui dise comment il entend utiliser efficacement les troupes canadiennes. Or, dans ce cas comme dans les autres, les députés doivent lire les journaux pour savoir comment on emploie ces troupes. Aucune déclaration n'est formulée à la Chambre.

Pour ce qui est de la représentation que le premier ministre vient de nous donner, monsieur l'Orateur, puis-je déclarer que l'opposition n'a jamais prétendu ni ne prétendra jamais que le Parlement dût renoncer à quelqu'une de ses prérogatives ni à quelqu'un de ses devoirs envers le peuple canadien. Au contraire, nous nous efforçons d'affirmer la suprématie du Parlement sur les affaires du pays. Nous ne croyons pas que le Gouvernement doive constamment nous dire que nous ne connaissons pas nos propres intentions tant que les États-Unis ne nous ont pas signifié leur volonté. Quel que soit notre respect pour M. Churchill, et il y en a qui ont apparemment plus de respect pour ses idées

que le premier ministre, nous n'hésitons pas à dire que, quelle que soit notre admiration pour les hommes d'État ou les particuliers, que les affaires du pays regardent le Parlement. C'est au Parlement qu'il appartient de prendre des décisions à la lumière des faits; mais que l'on ne vienne pas nous dire que le Gouvernement ne sait pas encore ce qu'il va faire parce que quelques autres pays ne nous ont pas proposé une ligne de conduite. Cet après-midi, on nous a dit que le premier ministre ne croit pas que quelqu'autre usage nous soit proposé à l'égard de nos forces armées. C'est au Gouvernement de notre pays à qui il appartient, avec l'assentiment de la Chambre, de dire ce qui devra être fait, tant en ce qui a trait à la défense qu'en ce qui regarde l'acquittement de nos obligations collectives. Toutefois, monsieur l'Orateur, alors qu'on ne cesse de nous répéter que notre premier ministre est presque le père de l'idée de sécurité collective, nous ne voulons pas qu'il renie son enfant.

Ayons des idées nettes quant aux demandes de la Chambre à l'égard des diverses questions dont nous sommes saisis. Le ministre du Commerce (M. Howe) a dit hier que certains membres de notre parti voudraient faire du Canada un camp armé. Pas un mot, ni dans le compte rendu ni ailleurs, n'indique que ce soit là notre but. Au contraire, ce que nous avons affirmé à maintes reprises, c'est notre entier appui du principe selon lequel nous ne devons pas, en prenant les mesures qu'exige une participation efficace à la défense de la liberté, nous imposer un fardeau si lourd que l'économie en soit menacée. Sinon, nous pourrons perdre le gros de la bataille sans avoir tiré un seul coup. C'est à cause de ce même principe que les députés ont clairement exposé leur attitude en diverses occasions. L'une des fonctions du Gouvernement en ce moment, laquelle découle de son obligation de faire d'efficaces préparatifs de défense, c'est de prendre toutes les mesures qu'il peut en vue de réaliser des économies, dans le dessein de protéger les finances du pays, sur lesquelles reposent la puissance et la sécurité de nos gens.

Plusieurs moyens, monsieur l'Orateur, ont été proposés en vue d'accomplir les travaux de la Chambre. Quoique formulées en des termes constructifs et conciliants, ces propositions ont été rejetées. A plusieurs reprises, le ministre de la Défense nationale a refusé d'étudier l'opportunité de créer un comité de défense pour lui prêter main-forte. Le Gouvernement n'a pas voulu nommer un comité des crédits qui pût les étudier une fois déposés. Le printemps dernier, le Gouvernement se refusait à étudier la formation d'une commission royale, comme celle de la Commission Hoover aux États-Unis, en vue de trouver les moyens d'économiser les fonds de l'État. Le premier ministre a dit, et dans ce cas il est peut-être difficile de répondre à cet argument, que le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a siégé au comité des affaires extérieures, et, bien qu'il fût membre du comité, aucune proposition n'a été formulée en vue de réaliser des économies. Il y a aussi d'autres comités, monsieur l'Orateur. Il y a le comité des comptes publics, celui des chemins de fer et canaux, et d'autres encore chargés de différentes questions. On peut dire qu'aucun de ces comités n'a formulé une proposition déterminée dans le dessein de réduire les dépenses, mais j'espère que personne en dehors de la Chambre ne sera induit en erreur par ma déclaration. Les députés savent exactement pourquoi il en est ainsi. Le Règlement ne prévoit pas de rapport minoritaire. Il ne prévoit qu'un rapport fondé sur la décision majoritaire du comité. Plusieurs propositions tendant à l'économie des fonds publics ont été rejetées par les votes majoritaires de ces comités. De plus, ces comités ont eu recours à leur majorité pour empêcher des enquêtes efficaces partout où on les aurait crues gênantes pour le Gouvernement. Cette pratique a réduit à rien l'efficacité de comités qui, autrement, auraient pu être extrêmement utiles.

Nous avons proposé de constituer des comités qui auraient une certaine liberté d'action et le même droit, en quelque sorte, qu'ont les commissions de la Chambre des communes britannique de se mettre à la tâche. Sauf erreur, en Grande-Bretagne, la commission des crédits est présidée effectivement par un membre de l'opposition ce qui lui permet d'appeler à témoigner ceux qui sont en mesure de déposer.

Il arrive parfois que c'est seulement par les exemples les moins importants mais les plus ridicules qu'on peut comprendre le mieux jusqu'où vont ces choses. Il n'y a eu qu'une semaine vendredi, un sous-comité des crédits de la Chambre des communes anglaises a présenté un rapport à la Chambre, dans lequel il signalait que le fléau de la publicité s'accroît de ses propres forces. Le comité proposait qu'on fasse un examen minutieux des brochures publicitaires qui paraissent. J'espère que la plupart des députés ont vu certaines brochures émises par le ministère des Postes. Dans le cas contraire, qu'il me soit permis d'exhorter tous les députés à se les procurer. Ils peuvent le faire en s'adressant au préposé aux relations extérieures, ministère des Postes, Ottawa. Voici son numéro de téléphone: 9-2937. Ils trouve-

ront des brochures qu'il faut, à vrai dire, examiner à deux reprises pour se rendre compte de l'objet visé. La brochure n° 1 émise par le ministère des Postes, est colorée et bien imprimée. Nombre de députés savent qu'elle ne s'est pas publiée sans frais. Je le répète, elle est imprimée en couleur et bien faite. On y voit une illustration, un joueur de base-ball dont le nom n'est pas mentionné, et le titre: "Quel est votre pointage"? A la deuxième page, on trouve ce qui suit:

Ministère des Postes du Canada; comme d'autres annonceurs canadiens, utilisez la réclame postale.

Puis, à la dernière page:

Le facteur est votre représentant personnel.

Dans la brochure n° 2 on lit:

Si un ballon brisait une de vos fenêtres...

Une image représente un ballon tombant sur un pupitre. Nous lisons ensuite les mots:

Vous pourriez vous plaindre.

Si vous avez des ennuis et que vous ne savez pas comment les régler, voici ce qu'on vous conseille, à la page suivante:

Adressez-vous directement à vos clients éventuels.

Demandez conseil au fonctionnaire des relations extérieures du ministre de Postes.

Ailleurs, nous voyons un joueur de hockey et les mots:

Nous pouvons vous envoyer...

A la deuxième page, il y a une rondelle et les mots:

...les renseignements dont vous pourriez avoir besoin pour une campagne de réclame directe, par la poste.

Dans la brochure suivante, on peut voir l'image d'un jeu de quilles en pleine activité. On y lit la phrase suivante:

Vos moyens vous permettent d'abattre dans son entier votre programme de réclame.

L'auteur est toujours le directeur des relations publiques du ministère des Postes.

Nous voyons ensuite l'image d'un boxeur avec cette légende:

Sortez de votre coin et mettez du mordant dans votre réclame.

(*Rires.*)

Oui, monsieur l'Orateur, je m'arrête ici pour faire remarquer que ceci est particulièrement à propos. J'aimerais à dire à tous les députés ministériels: sortez de votre coin et parlez comme vous le faites à l'extérieur.

La brochure suivante représente un panier de basket-ball avec la légende:

La description de votre produit là où ça compte.

On dirait bien d'un panier à papier de rebut.

On voit, au verso, une équipe de basket-ball. Là encore on vous demande de trouver comment s'y prendre pour faire poster une lettre par le ministère des Postes.

La brochure suivante nous montre un sauteur à la perche. C'est bien dessiné et bien vivant. La légende se lit:

Assurez-vous du succès à l'aide d'un programme énergique.

(*rires.*)

Vous voyez comme c'est transparent, monsieur l'Orateur. Les députés qui occupent les banquettes ministérielles sont bien sûrs qu'il s'agit de propagande politique, que c'est d'un programme politique qu'il s'agit.

La brochure suivante nous montre un skieur et la légende se lit:

Pour un rendement rapide et certain...

(*Rires.*)

Apparemment, les honorables députés reconnaissent que cela fait partie de leur propagande politique, défrayée par le contribuable.

Puis le n° 9...

M. Cruickshank: C'est un sale coup à jouer à un ancien soldat.

M. Drew: J'ai pensé qu'après l'arrivée du député sur une soucoupe volante, il lui en aurait peut-être fallu une.

L'image n° 9 montre un joueur de golf, et voici la légende:

Pour lancer...

Ça vaut la peine d'être lu en entier.

Pour partir votre prochaine manche de publicité, servez-vous des bons bâtons: la poste directe. Mesurez vos distances d'après les précisions que peut vous fournir votre bureau de poste, et laissez le facteur porter la balle au but que vous voulez atteindre.

Allez-y carrément et ne craignez pas de dépasser les concurrents qui pataugent dans les obstacles. Évitez les erreurs et les efforts inutiles. Faites de votre bureau de poste local un agent de publicité.

A qui le ministère des Postes fait-il concurrence, monsieur l'Orateur? Nous avions l'impression qu'il s'agissait d'un service public mis à la disposition des habitants de notre pays qui désirent l'utiliser. S'agit-il d'une concurrence entre le ministre des Postes et le ministre qui a la direction du service des télégraphes? S'agit-il de concurrence entre le ministre des Postes et le ministre de qui relève le service de la radio? Certes il est assez difficile de savoir exactement quelle est la forme de cette concurrence. De fait, on ne nous a pas encore signalé la nécessité d'encourager les gens à se servir de la poste, mais

on a plutôt souligné qu'on améliorait les services postaux de toutes les manières possibles afin de répondre aux exigences des Canadiens en ce moment.

J'ai dit au début qu'un exemple ridicule comme celui-ci est parfois le meilleur moyen que nous ayons de démontrer comment un gaspillage éhonté peut se produire. Voici un exemple qui illustre parfaitement comment les ministères nous échappent quand certains décident que ce serait une excellente chose de lancer une nouvelle forme de publicité. Je ne sais pas en ce moment quel en est le coût, mais il doit être assez élevé. Il pourrait acquitter les frais d'autres services reconnus utiles aux Canadiens. Cependant, ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur, il y a une foule d'autres endroits où ce serait certainement possible d'effectuer des économies sur une échelle beaucoup plus grande, où des pratiques semblables sont en honneur, et où on devrait y mettre fin si on examinait efficacement les rouages administratifs du pays. Au cours de cette brève session, il n'aurait pas été pratique de chercher à enquêter sur certaines de ces questions. (*Rires*)

M. Fraser: Le ministre des Postes (M. Rinfret) vient de sortir.

M. Whitman: Vous devriez vous procurer des clous.

M. Drew: Je ne sais si cette observation du ministre des Finances signifie qu'on a déchaîné une guerre de feuillets en vue de vendre des clous au Gouvernement.

L'hon. M. Abbott: Je n'ai pas soufflé mot.

M. Drew: Je ne serais d'ailleurs pas étonné de l'apprendre.

L'hon. M. Abbott: Je le répète, je n'ai pas soufflé mot. J'écoutais interloqué.

M. Drew: Alors si ce n'est pas le ministre des Finances, je dois attribuer ces paroles au sujet des clous à quelqu'un qui possède une voix bien semblable à la sienne.

M. Cruickshank: Vous êtes perdu.

M. Drew: La discussion d'aujourd'hui porte sur les préparatifs que nous faisons, ou que nous devrions faire, pour que notre pays contribue à l'effort collectif en vue de la paix. Notre objectif est le maintien de la paix. On peut prétendre que le seul rôle de l'opposition est de critiquer,—la présente session a parfaitement démontré que ce n'est pas là exclusivement le rôle de l'opposition,—rien de tel ne nous fera oublier le second motif pour lequel nous avons été convoqués. Nous sommes venus étudier, en tant que représentants des Canadiens, les mesures prises en vue de régler cette question très importante.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a voulu souligner qu'en rapportant aujourd'hui le discours que M. Churchill a prononcé hier à la Chambre des communes de Grande-Bretagne, les journaux d'aujourd'hui faisaient ressortir, dans leurs manchettes, qu'il critiquait le Gouvernement au sujet de ses préparatifs de défense. C'est vrai. Le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) n'a nullement donné à entendre, dans son discours, que la Chambre devait recevoir ses directives de Westminster ni d'ailleurs.

Mais il ne faut pas oublier que la question n'a pas été discutée seulement à Westminster. Samedi dernier, le président Truman l'a traitée, quand il a dit que les États-Unis allaient relever le chiffre des effectifs qu'ils entendaient affecter à l'Europe occidentale au titre de participation à un effort,—non des États-Unis mais des signataires du Pacte de sécurité de l'Atlantique,—tendant à conjurer la menace d'agression communiste là-bas. Dans ce discours, il a précisé que l'ampleur des effectifs ainsi affectés par les États-Unis dépendra, dans une très large mesure, des dispositions que pourront prendre en même temps les autres signataires du Pacte.

Le Canada a signé le Pacte. Il est, de tous les pays, celui dont la situation se rapproche le plus de celle des États-Unis. C'est pourquoi les Américains se demandent tout naturellement quelle attitude nous allons prendre relativement aux obligations que nous avons étudiées avec eux, non seulement en qualité de signataires du Pacte de sécurité de l'Atlantique, mais à titre de membres de l'ONU et de sociétaires de cette association unique qu'est la Commission mixte canado-américaine de défense.

La question de savoir combien d'hommes le Canada devrait maintenir sous les drapeaux et la question de savoir où ces hommes devraient être assignés, sont sans doute des questions de politique ministérielle de grande importance que la Chambre des communes devrait examiner, dont la Chambre devrait être saisie pour les approuver ou en décider autrement. Quiconque comprend notre régime constitutionnel ne saurait le contester. Néanmoins, que notre rôle se borne aux préparatifs de défense de l'Amérique du Nord ou que nous participions aux plus vastes efforts tentés en vue d'arrêter la menace du communisme, il n'en reste pas moins que nos associés voudront savoir ce que nous avons l'intention de faire au sujet de ce plan général de défense.

Il n'est pas tant question de savoir combien d'hommes iront en Corée ni combien d'hommes seront envoyés en Europe, s'il en est. Il s'agit de savoir combien d'hommes nous allons instruire ici au Canada, en vue de l'activité de service et comme partie de notre responsabilité conjointe pour assurer collectivement le maintien de la paix. Tout est là.

On ne doit pas attacher à la déclaration de M. Churchill l'importance d'une invitation à faire telle chose en particulier. Il a plutôt exprimé, à titre de particulier, ce qui lui semblait être notre juste part dans ce plan collectif; en outre, son avis se fondait sur la plus grande expérience que possède tout homme dans le monde aujourd'hui à titre de chef d'un pays en temps de crise.

C'est le seul élément sur lequel nous puissions fonder l'examen de ses paroles qu'il ne faut pas moins considérer dans leur ensemble comme un indice de ce qui, de l'avis de gens bien avisés, constitue nos responsabilités. On pourrait alors les rapprocher de la déclaration faite samedi par M. Truman et du rapport qui nous est fait, rapport qui nous paraît suffisamment digne de foi, sur les sujets discutés aujourd'hui à New-York par les représentants des trois Grands.

On nous a dit,—et nos sources d'information sont apparemment dignes de foi,—qu'ils sont à discuter des mesures de défense à prendre en Europe occidentale à la fin unique, unique dis-je, de maintenir la paix en contenant la menace communiste, menace qui ne s'adresse pas seulement à l'Europe ni à l'Angleterre mais aussi à nous, aux États-Unis et à l'humanité tout entière.

Telle est la question au programme, tel est le sujet dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) devra discuter quand les ministres se réuniront dans quelques jours.

Dans ses observations d'aujourd'hui, le premier ministre a formulé une déclaration, qu'il est difficile de considérer comme finale, à l'égard des mesures qui seront prises lorsque le représentant du Canada rencontrera ceux des autres pays. Nous nous entendons tous sur un point au moins: quelles que soient les décisions prises lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères, la semaine prochaine, qu'il ne soit pas dit que le Canada attend de se faire indiquer la marche à suivre. Aucun gouvernement, plus que le gouvernement actuel, ne s'est vanté de ce qu'il a fait pour affirmer en tout temps la doctrine de la souveraineté canadienne. Qu'on me permette de signaler que cette doctrine n'est pas nouvelle. Elle remonte à bien des années et c'est sir Robert Borden qui l'a le plus clairement affirmée par son attitude durant la première Grande Guerre quand il a insisté pour que le Canada, à titre de nation indépendante, prenne lui-même, de son propre chef, toutes les décisions qu'il avait alors à prendre.

Autant que quiconque ici, nous affirmons notre foi dans l'entière souveraineté de notre grand pays. Mais la souveraineté ne se borne pas à refuser d'accepter des directives de Westminster. On n'acquiert pas la souveraineté en affirmant qu'on ne veut accepter de proposition ni de conseil d'un certain milieu, puis en donnant simplement l'impression, chaque fois qu'une crise survient sur le plan international, qu'on attend que Washington nous dise quoi faire. C'est un genre de colonianisme que personne d'entre nous ne peut voir s'implanter au Canada à un moment où tant de gens parlent encore de la forme de colonialisme disparue en 1867.

Notre pays doit prendre ses propres décisions. Je suis convaincu que la population est prête à accepter les obligations qui découlent de la décision du Gouvernement de participer pleinement à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Que le premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues me permettent de leur rappeler que nous sommes loin de chercher à profiter de toutes les occasions pour critiquer. De fait, pas un seul membre de l'opposition ne s'est élevé contre l'acceptation complète, par le Gouvernement, des obligations qui découlent de la Charte des Nations Unies lorsqu'il s'est agi de ranger le Canada aux côtés des autres nations libres pour la défense de la liberté. Telle a été et telle est encore notre attitude.

Mais nous demandons que, dans l'étude de ces questions, les membres de la Chambre soient mis dans le secret de ce qu'entend faire le Gouvernement, que celui-ci leur révèle quels sont les plans, et que les représentants du peuple ne quittent pas la Chambre pour retourner dans leurs foyers où ils apprendront plus tard, par les journaux ou la radio, quelle a été la décision du cabinet, car la décision doit déjà avoir été prise.

Même à ce stade de nos travaux, alors qu'on nous refuse les renseignements que nous devrions posséder, je répète ce que j'ai dit lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, savoir que le premier ministre aura notre entière collaboration à condition qu'il mette la Chambre dans le secret. A condition d'être renseignée et persuadée que le travail s'accomplit, l'opposition appuiera ce que fait le Gouvernement en chaque occasion et elle cherchera à appuyer ses efforts en tout et partout.

Nous avons réclamé une séance à huis clos de la Chambre afin que le Gouvernement lui confie ses secrets. Bien que cette offre ait été refusée, j'espère qu'étant donnée l'expérience

que le ministre de la Défense nationale a acquise devant un autre tribunal qui, tout important qu'il soit, n'a pas la même responsabilité envers la population, j'espère, dis-je, qu'en face de la tournure que les événements ont prises depuis quelques jours, le premier ministre considérera qu'il est sage d'avoir une séance à huis clos afin que nous partagions les secrets du Gouvernement et soyons à même, de retour dans nos circonscriptions, d'exhorter d'une même voix la population du Canada à seconder un programme qui sera réellement efficace.

L'hon. Edouard Rinfret (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le langage que le chef de l'opposition (M. Drew) a tenu aujourd'hui au sujet de mon ministère et celui qu'il a tenu il y a deux semaines révèlent le plan de discussion qu'il a suivi à l'égard des questions dont la Chambre a été saisie. Il y a deux semaines, il louait mon ministère et aujourd'hui il le condamne.

M. Drew: Il y a deux semaines, je n'avais pas ces publications.

L'hon. M. Rinfret: Le chef de l'opposition modifie son attitude d'un jour à l'autre. Il a admis que peut-être le contenu des brochures en cause pourrait lui être de quelque utilité; malheureusement toutefois, il n'a lu qu'une partie d'une brochure. Il a cité:

Assurez-vous du succès à l'aide d'un programme énergique.

Il aurait dû citer la suite, que voici:

Vous pouvez battre le record de vos ventes précédentes en recourant sagement au service postal pour annoncer votre marchandise.

Ces brochures ont été publiées en vue d'encourager la population à utiliser la réclame postale et lui apprendre qu'il y a au ministère des Postes un service des relations extérieures prêt à l'aider à cet égard. La population a répondu à ces annonces et recourt de plus en plus à la réclame par la poste, augmentant ainsi les recettes du ministère des Postes. Les brochures visaient également à faire savoir à la population qu'elle pouvait s'adresser à ces fonctionnaires des relations extérieures pour se renseigner sur la meilleure façon d'utiliser la poste aux fins de la réclame.

Nous avons pu réaliser certaines économies, au sein du ministère. Quand les gens savent précisément où s'adresser au sujet de la réclame et comment l'expédier par la poste, il est inutile que deux ou trois employés s'occupent de la chose. Un seul suffit. On a parlé des frais de publication de ces brochures; le chef de l'opposition a fait un peu l'éloge de la présentation. Elles se présentent bien en effet et il a lieu d'en féliciter les fonctionnaires du ministère. Ces brochures ont été illustrées, imprimées et publiées par mon ministère. Il y a neuf brochures, tirées chacune à 40,000 exemplaires anglais et 10,000 exemplaires français. Le coût des brochures, y compris l'illustration, l'impression et la distribution, s'établit à $195. La préparation de toute la série a coûté en tout $1,755. Je puis dire à la Chambre que je ne regrette pas d'avoir publié ces feuillets, car ils ont rapporté et permis d'économiser beaucoup plus que $1,755.

M. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder de plus d'une minute la mise aux voix, mais je dois rectifier les faits en raison d'une remarque du chef de l'opposition (M. Drew). Il n'y a pas eu de séance secrète à la réunion de la Chambre de commerce du Canada. Voici ce qui est arrivé: la Chambre avait annoncé une réunion de ses membres à laquelle je devais assister avec quelques autres. La réunion devait se tenir à huis clos. Je l'ai constaté quand certains journalistes m'ont dit qu'ils aimeraient y assister et on a décidé que les journalistes et tous ceux qui le désiraient pourraient être présents. Afin d'assurer une discussion franche de la part des membres de la Chambre de commerce, le président de l'assemblée a annoncé que le débat ne figurerait pas dans le compte rendu des délibérations. Pour ma part, je n'ai fourni aucun renseignement de caractère confidentiel et j'ai eu l'assurance que les personnes présentes à la réunion ont jugé, contrairement aux membres de l'opposition, qu'ils avaient reçu d'utiles renseignements au sujet de notre travail en matière de défense.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me laisser entraîner dans une discussion sur la question de savoir si cette réclame du ministère des Postes était ou n'était pas bonne. Tout ce que je tiens à dire, c'est que le ministère des Postes nous offre l'exemple d'un service de l'État qui fonctionne de façon que la population en retire de grands avantages. D'autre part, ce qui vient de se passer entre le chef de l'opposition (M. Drew) et le ministre des Postes (M. Rinfret) nous indique un peu ce qui pourrait se produire, dans nombre de cas, si le Gouvernement, se rendant à la proposition du chef de l'opposition, chargeait des commissions parlementaires d'effectuer un examen minutieux des dépenses des divers services, en vue d'y découvrir tout gaspillage qui pourrait y exister. S'il existe partout un état de choses satisfaisant,—comme cela semble être le cas pour la réclame faite par le ministère des Postes,—pourquoi le Gouver-

nement refuserait-il d'instituer des commissions parlementaires qui permettraient aux membres de l'opposition de se rendre compte que le gaspillage n'est pas considérable, de rassurer la population à cet égard et de faciliter ainsi la tâche du Gouvernement?

En face d'un budget de deux milliards et demi, le Canadien moyen se dit que tout cet argent n'est pas dépensé sans qu'il y ait un peu de gaspillage quelque part. Quand on refuse d'instituer les commissions que l'opposition réclame en vue de l'examen des dépenses, la population doit en conclure qu'il existe un gaspillage plus considérable que n'en révélerait peut-être un tel examen.

Des membres du groupe C.C.F. ont affirmé presque chaque fois qu'ils ont parlé au cours de la présente session, que nous appuyons la sécurité collective, les Nations Unies et la participation du Canada à la suppression de l'agression en Corée. Ils ont affirmé que nous appuierons toute mesure prise à l'avenir par les Nations Unies en vue d'arrêter l'agression, où qu'elle se produise. Après cela, il me semble que je devrais dire que j'appuie les observations formulées par le chef de notre groupe au sujet de l'occupation de Formose par Chiang Kai-chek. A son avis, la meilleure chose qui pourrait arriver à Chiang Kai-chek serait d'être chassé de Formose.

Presque tous les jours, on voit dans les journaux qu'un grand nombre de personnes influentes, honnêtes et bien intentionnées s'inquiètent de l'action unilatérale prise par les États-Unis qui ont envoyé leur septième flotte dans les eaux entre Formose et la Chine continentale. Puisque j'appuie les mesures des Nations Unies, je ne puis approuver qu'un pays prenne une action unilatérale qui puisse empêcher les Nations Unies de prendre les mesures nécessaires. Je crois que le Canada aurait dû reconnaître, il y a plusieurs mois, comme l'a fait la Grande-Bretagne, le gouvernement révolutionnaire actuel de la Chine. Je crois qu'une telle initiative nous aurait été avantageuse à la longue et, cela va de soi, nous n'aurions fait que reconnaître ce qui existe de fait. C'est pourquoi, à l'égard de l'avenir de Formose, je dis que les Nations Unies devraient prendre une décision et que toutes les nations du monde devraient la respecter.

Quand il faut augmenter considérablement le budget en vue d'acquitter des dépenses qui sont nécessaires,—et toute la Chambre voudrait certainement qu'elles ne le fussent pas,—le Gouvernement devrait toujours agir, par l'entremise des lois qu'il adopte, de la façon la plus équitable possible pour tous les éléments de la population. Je partage l'avis de ceux qui ont déjà affirmé que le prix initial actuellement en vigueur pour le blé et l'écart entre les diverses classes n'auront pour effet que d'abaisser considérablement le niveau de vie du cultivateur de l'Ouest. Bien entendu, personne ne pouvait prévoir la gelée qui s'est produite. Il est peut-être nécessaire d'établir de grands écarts de prix entre le blé qui a gelé et le blé en bon état afin que celui qui a gelé puisse se vendre sur les marchés internationaux.

Je ne formule aucune plainte, car je n'ai pas assez de compétence en ce domaine pour décider si oui ou non l'écart entre le blé de provende et le blé n° 1 est trop marqué. J'affirme cependant que le prix de toutes les catégories devrait être majoré, puisque le revenu des cultivateurs de l'Ouest va diminuer à cause d'une grande diminution de la qualité. Le 5 juin, les membres de notre parti ont proposé une résolution dans laquelle on demandait de fixer à $1.75 le boisseau le prix du blé au cours des trois prochaines années. Les députés ministériels ont voté en bloc contre notre motion et en ont ainsi amené le rejet. Même si les députés ministériels étaient de cet avis à ce moment-là, il faudrait certes songer maintenant à relever les prix, étant donné qu'ils ont baissé depuis par suite de la gelée. Je reçois beaucoup de lettres de cultivateurs de l'Ouest qui non seulement se plaignent de la réduction des prix du blé mais qui craignent que le dernier paiement à l'égard de la mise en commun de cinq ans ne soit peu élevé. Ils soutiennent, avec raison je crois, que ce paiement devrait être d'au moins 25c. le boisseau. L'association des municipalités rurales, les cultivateurs unis de la Saskatchewan et ceux de l'Alberta, le syndicat de blé albertain, de même que d'autres organismes agricoles sont en faveur de cette proposition. A cet égard, je tiens néanmoins à souligner qu'il est encore plus important d'assurer la sécurité aux cultivateurs pour les années à venir.

Je désire aussi préconiser certains changements à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, étant donné les circonstances pressantes qui découlent des dégâts causés par la gelée. La loi se fonde sur le rendement par acre. Un cultivateur qui obtient huit boisseaux ou moins de blé par acre ensemencée peut avoir droit au paiement; mais il se peut que, par suite de la gelée, ses huit boisseaux de blé n'en valent guère plus que cinq ou six. Je demande donc qu'on modifie cette année la loi et qu'on prenne comme norme la valeur plutôt que le rendement de huit boisseaux afin que les cultivateurs dont les récoltes ont été endommagées par la gelée puissent obtenir la compensation nécessaire sous le régime de cette mesure.

J'aborde maintenant l'exposé budgétaire. Je me rapelle fort bien que, le printemps dernier, alors que 400,000 hommes étaient en chômage, le Gouvernement avait annoncé qu'il avait abandonné l'idée d'exécuter les travaux publics qu'il tenait en réserve et qu'il ne remplirait pas son programme de 1945 pour remédier au chômage. Toutefois, comme cela lui arrive souvent, le Gouvernement s'est vu en face d'une situation sur laquelle il n'avait aucune emprise et l'embauchage a augmenté par suite de la situation tendue dans le domaine international. Le Gouvernement n'est pas mieux préparé à parer à la situation qu'il ne l'était, il y a six mois, devant le chômage qui sévissait alors.

Quand, lors de la dernière session, les membres de notre groupe ont préconisé une pension pour tous les vieillards suffisante pour assurer à tous les pensionnés un niveau raisonnable d'existence, on nous a répondu qu'elle constituerait une telle dépense qu'il faudrait recourir à des impôts impossibles à supporter. La presse entière a dit qu'elle ne voulait pas que le Canada soit un État tutélaire, que cela tuerait l'initiative et coûterait trop d'argent aux contribuables. Le Gouvernement s'est contenté d'instituer un comité, comme il le fait quand il s'agit de questions de cette nature. Ce comité a soumis un rapport préconisant une pension de $40 par mois à tous ceux qui ont atteint soixante-dix ans d'âge mais sans évaluation des ressources, l'État versant la moitié de la pension de $40 par mois aux vieillards âgés de soixante-cinq à soixante-neuf ans, avec évaluation des ressources. Le comité a calculé que cela coûterait au pays la somme de 356 millions de dollars. D'après ce rapport, le gouvernement fédéral dépenserait 106 millions de dollars pour les pensions de vieillesse, de sorte que la population aurait à contribuer la somme de 250 millions. C'était là un montant que le Gouvernement ne pouvait alors trouver pour assurer une meilleure pension de vieillesse.

La situation mondiale est aujourd'hui critique. Notre groupe appuie les mesures présentées par le Gouvernement pour améliorer notre défense et nous permettre de jouer notre rôle dans la lutte contre l'agression. En dépit de la situation cependant, avec une petite guerre en cours et une guerre plus générale en perspective, le Gouvernement peut prendre maintenant les mesures qu'il n'a pu prendre le printemps dernier à l'égard de la pension de vieillesse. Le ministre des Finances (M. Abbott) estime que les propositions fiscales que renferme son budget rapporteront 189·5 millions de dollars l'année prochaine. Il ajoute que depuis son dernier exposé budgétaire du printemps dernier, le Gouvernement a touché 180 millions en recettes accrues et non prévues alors. Le ministre dispose donc d'une somme de 180 millions sur laquelle il ne comptait pas et il lève des impôts pour une autre somme de 190 millions. En d'autres termes, il a réussi à trouver 370 millions de dollars et j'en suis heureux. Il a donc trouvé un montant de 50 p. 100 supérieur à celui qu'il ne pouvait trouver le printemps dernier pour assurer une pension de vieillesse suffisante.

J'admets volontiers que ce programme fiscal n'imposera pas au contribuable canadien un fardeau écrasant. Mais ce que je crains, c'est qu'il attache trop d'importance à certaines choses et pas assez à d'autres. Il adopte une ligne de conduite qui, suivie jusqu'au bout, peut avoir pour terme d'imposer un fardeau écrasant à la population canadienne. Je veux citer un passage de l'exposé budgétaire présenté le 12 septembre 1939 par le ministre des Finances de l'époque. Voici ce que M. Ilsley a dit des méthodes inflationnistes de financement. C'est à la page 146 du hansard:

> C'est à peine déguisée une forme de taxation des plus répréhensibles. Elle charge d'un fardeau comparativement beaucoup trop onéreux à porter les épaules du citoyen à revenu médiocre ou moyen, du salarié, du petit déposant, du détenteur de polices d'assurance ou de titres évalués à prix d'argent. C'est la violation manifeste du principe de la taxation proportionnée à la capacité de payer.

J'admets avec M. Ilsley que les méthodes inflationnistes de financement constituent une violation manifeste du principe de la taxation proportionnée à la capacité de payer. Le ministre des Finances nous a annoncé qu'il s'attendait à percevoir un supplément de 180 millions, dont plus de la moitié résulte de l'accroissement de la production et moins de la moitié de la hausse des prix. J'ignore combien de millions il faut entendre par plus et moins. Mettons donc que la part soit égale, qu'une moitié de ces 180 millions résulte de l'augmentation de la production et l'autre de l'inflation. Par l'inflation qui, d'après M. Ilsley, est la pire méthode possible de financement, nous allons obtenir 90 millions de dollars. Les revenus du gouvernement renfermeront, cette année, 90 millions qui, à mon avis, puisque je suis d'accord avec M. Ilsley, constituent, pour le gouvernement, une mauvaise manière de financer ses dépenses.

Lorsque, hier, le représentant de Melfort (M. Wright) affirmait que les actes du Gouvernement favorisaient l'inflation, le ministre des Finances (M. Abbott) l'a interrompu pour affirmer:

Nous payons tous nos comptes et encaissons un léger excédent.

Je suis heureux que le Gouvernement paie tous ses comptes et j'espère qu'il encaissera un léger excédent, mais même si, une fois les comptes payés, l'excédent était considérable, cela ne signifie pas nécessairement que les actes du Gouvernement empêcheront l'inflation. C'est à la lumière des données fournies par le Bureau fédéral de la statistique et par d'autres ministères qu'on peut juger le mieux si l'inflation sévit ou non dans notre pays. En 1939, le ministre des Finances exposait les maux de l'inflation. Il affirmait que le Gouvernement d'alors serait préparé à la combattre. De janvier à août 1940, soit une période de huit mois, l'indice du coût de la vie est monté de 2·1 points. De janvier à août 1941, il est monté de 5·4 points. En octobre de cette année-là, le premier ministre annonçait un régime de réglementation générale des prix qui se fonderait sur la période de septembre à octobre. En d'autres termes, en 1941, on a jugé qu'une hausse de 5·4 points, survenue pendant une période de huit mois, dénotait tellement l'existence de l'inflation qu'on a mis en vigueur la réglementation des prix. Pendant la même période, en 1950, soit de janvier à août, l'indice du coût de la vie est monté de 161 à 168·5, soit de 7·5 points. L'inflation a été plus marquée en 1950 qu'en 1941. Cependant, en 1941, le Gouvernement a pris des mesures afin de la prévenir, tandis qu'en 1950 il ne prend aucune mesure suffisante pour faire face à l'inflation actuelle.

Il y a tellement d'inflation au pays que le Canadien ordinaire ne peut plus se payer le luxe d'économiser comme par le passé. Mettons qu'une personne ait placé $1,000 le premier janvier dernier dans une obligation du Gouvernement, portant intérêt à 3 p. 100. Durant les huit premiers mois de l'année, l'obligation aurait rapporté un intérêt de $20. Si les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique au sujet de l'indice du coût de la vie sont exacts,—et je n'ai jamais entendu un député soutenir à la Chambre que l'augmentation réelle du coût de la vie était inférieure aux chiffres publiés, —la valeur de l'obligation aurait diminué de $50. Certains cultivateurs de ma circonscription pourraient peut-être remettre à plus tard l'achat de nouveaux instruments, mais leurs moyens ne leur permettent pas d'attendre, car les prix augmentent chaque jour. Afin de se protéger, ils doivent acheter ces articles le plus tôt possible avant que les prix montent.

On a dit que le volume des achats à tempérament a beaucoup augmenté. A mon avis, une des raisons, c'est que les prix montent si rapidement que les gens s'empressent d'acheter les articles dont ils ont besoin, de crainte de ne pouvoir payer le prix exigé l'an prochain. Le Gouvernement n'a rien fait qui puisse nous assurer que l'inflation ne se poursuivra pas, abaissant le niveau de vie des vieillards pensionnés dont le revenu est fixe, celui du producteur de blé, dont le blé se vend au même prix, du travailleur, incapable d'obtenir un relèvement de ses gages assez rapidement pour ne pas se laisser devancer par la hausse du coût de la vie. Ce qui me déplaît surtout dans le budget, c'est qu'il ne contient rien de nature à nous donner l'assurance que l'inflation ne se continuera pas. Quelques mesures visant à combattre l'inflation ont été prises, comme la diminution des montants que l'agriculteur peut emprunter en vue de renouveler son équipement; les mesures susceptibles de rendre plus difficile le financement de la construction des maisons; et celles susceptibles de rendre plus difficile l'achat à tempérament de biens de consommation. Il s'agit là de mesures visant à freiner l'inflation, mais elles tendent à réduire davantage le niveau de vie de notre population. Elles permettent à ceux qui disposent de revenus importants de continuer à acheter tout ce qu'ils veulent.

Autre lacune du présent budget: les mesures financières n'exigent pas de tous un sacrifice égal. En 1939, M. Ilsley en a parlé dans son exposé budgétaire, comme en fait foi la page 147 du compte rendu de la séance du 12 septembre:

En imposant les nouvelles charges fiscales que cette politique nécessitera, nous nous guiderons d'après l'idée que tous les citoyens seront disposés à payer une part des frais de guerre, mais nous chercherons à faire observer le principe suivant: égalité de sacrifices selon la capacité de payer.

J'appuie de tout cœur M. Ilsley lorsqu'il affirme que le principe budgétaire que le gouvernement devrait suivre est celui de l'égalité des sacrifices selon la capacité de payer. Le budget de 1950 ne résiste pas à un examen fait en tenant compte de ce principe. Son premier défaut, c'est que le Trésor accumulera 90 millions de dollars grâce à la seule inflation. Je suis persuadé que tout ministre des Finances reconnaîtra que c'est là un moyen bien injuste de prélever des fonds publics. Les impôts des sociétés ont subi une hausse de 5 p. 100. Le ministre croit que cette hausse d'impôt rapportera au Gouvernement, au cours du reste de l'année, la somme de 13½ millions. Je tiens à dire que j'appuie cette partie du budget. En même temps, le ministre des Finances a annoncé des augmentations d'impôts à l'égard des eaux

gazeuses, des bonbons et de la gomme à mâcher qui, prévoit-il, rapporteront la somme de 18 millions cette année.

Le Gouvernement percevra 18 millions de dollars des enfants du Canada, surtout sous forme d'impôts sur les boissons gazeuses et les bonbons. Durant la même période, il percevra 4 millions et demi de moins de toutes les grandes sociétés du Canada. La taxe sur les boissons gazeuses me déplaît. Celles qui frappent les bonbons et la gomme à mâcher me déplaisent également. En 1949, juste avant les élections, elles semblaient aussi déplaire au ministre des Finances (M. Abbott). Le 22 mars 1949, il déclarait que ces taxes n'étaient pas faciles à percevoir. Selon lui, c'étaient aussi les moins populaires de ces taxes qu'on appelle vexatoires. Elles ne sont pas faciles à percevoir, elles sont impopulaires, elles sont agaçantes et pourtant, devant une situation internationale grave, le ministre des Finances demande à cette source de recettes de lui fournir, durant la présente année, 4 millions et demi de plus que le revenu supplémentaire provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés. Il est certain, à mon sens, que cette partie-là du budget ne se fonde pas sur le principe de l'égalité des sacrifices ni sur celui des impôts-facultés.

En outre, il y a la taxe d'accise de $17,300,000. Généralement parlant, cette taxe se fonde, à mon avis, sur les ressources, dans une certaine mesure du moins. Ceux qui veulent des automobiles, des articles de sport, des bijoux devraient, dans les circonstances actuelles, payer des taxes plus élevées. Il y a la taxe sur les boissons alcooliques, une augmentation de la taxe sur les spiritueux et le malt, ce qui entraînera une hausse du prix des spiritueux et de la bière. Je ne doute pas que les taxes supplémentaires sur les spiritueux soient inévitables. Si le pays devait affronter une situation plus grave que ne le laisse entendre l'exposé budgétaire, ces taxes augmenteraient et rapidement. Je tiens à signaler que cette augmentation des taxes sur les spiritueux est régressive. Elle n'est pas fondée sur les ressources du contribuable.

Le ministre des Finances sait très bien que nombre de Canadiens ne détestent pas un verre de bière ou deux de temps en temps. Une taxe de cette nature se répartit évidemment sur un élément considérable de la population, sans tenir compte du revenu et des moyens de chacun. Elle rapportera 10 millions de dollars et celle qu'on impose aux sociétés, 13½ millions d'ici la fin de l'année financière.

Je ne veux pas critiquer le budget du ministre des Finances sans lui proposer quelque chose de mieux. Je ne me prétends pas spécialiste en finance. Le ministre des Finances en est un, mais je signalerai néanmoins quelques dispositions que l'exposé budgétaire aurait pu contenir pour s'inspirer du principe qu'énonçait le ministre des Finances en 1939, soit que, autant que possible, les sacrifices doivent se répartir équitablement d'après les moyens de chacun.

Le ministre des Finances nous a dit dans son exposé budgétaire qu'il nous faudrait obtenir une somme additionnelle de $189,500,000 l'an prochain du relèvement des impôts. Je suppose sans plus que le ministre des Finances avait raison, et que nous avons besoin de ce montant. Pour obtenir ces fonds, il a, entre autres choses, augmenté l'impôt des sociétés de 5 p. 100. J'aurais préféré de beaucoup un relèvement de 10 p. 100. Le ministre des Finances pourra soutenir que si l'impôt des sociétés passaient de 33⅓ p. 100 à 43⅓ p. 100, elles seraient portées à l'extravagance, deviendraient moins efficaces et, à l'avenir, ne rendraient pas d'aussi bons services que par le passé et ne fourniraient même pas les services nécessaires. Je ne crois pas qu'il ait raison.

L'hon. M. Abbott: L'impôt est de 48 p. 100.

M. Argue: Dans quelques provinces.

L'hon. M. Abbott: Dans toutes les provinces.

M. Argue: Je le regrette. Certaines provinces perçoivent 5 p. 100...

L'hon. M. Abbott: Trente et un p. cent dans les provinces qui ont signé des accords et 37 p. 100 dans les deux provinces centrales, présentement. Le taux de l'impôt sur les grosses sociétés est maintenant de 38 p. 100. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral prélève 33 p. 100; puis les provinces qui ont signé des accords perçoivent 5 p. 100. Dans les deux provinces centrales, le taux est de 40 p. 100. Je parle du pourcentage en cours avant le relèvement.

M. Argue: Avant le relèvement.

L'hon. M. Abbott: Parfaitement.

M. Argue: Je me trompe de 5 p. 100.

L'hon. M. Abbott: Ainsi, cette augmentation de 10 p. 100 porterait l'impôt à 48 et 50 p. 100 respectivement.

M. Argue: Mettons qu'il en soit ainsi, cela n'infirme pas mon argument. Le ministre dit qu'un tel relèvement entraînerait l'inefficacité et que nous n'obtiendrions pas des entreprises commerciales les services que nous pouvons en attendre. Mais, en supposant qu'il ait raison, il aurait peut-être pu...

L'hon. M. Rinfret: C'est un spécialiste.

M. Argue: ...majorer de plus de 5 p. 100 l'impôt des sociétés commerciales. S'il avait

porté à 7½ p. 100 l'impôt sur les sociétés, il aurait obtenu 150 p. 100 des revenus qu'il demande maintenant sous forme de relèvement pour l'an prochain. Il aurait ainsi prélevé 127 millions et demi, ce qui ne lui aurait laissé que 62 millions à obtenir ailleurs. J'ai dit que l'augmentation de $34,400,000 à l'égard de la taxe d'accise était juste et raisonnable, à mon sens. Il reste à trouver $27,600,000, abstraction faite du relèvement de la taxe sur les boissons alcooliques, les eaux gazeuses, les bonbons et la gomme à mâcher. Il nous manque encore $27,600,000 et nous n'avons pas touché à ces domaines jusqu'ici.

En 1949, juste avant les élections, le ministre annonçait la réduction de l'impôt sur le revenu et le relèvement de l'abattement. Il estimait alors que ces nouvelles dispositions entraîneraient, à la fin de l'année, une diminution de revenu de 270 millions. Je sais que la suppression de ces dispositions se traduirait par une augmentation de recettes supérieure à 270 millions, étant donné que la production et les revenus ont augmenté dans l'intervalle. Il aurait certes pu supprimer, au cours de la présente session, une petite partie de cette diminution d'impôt à l'égard des contribuables des paliers supérieurs. Ceux qui gagnent, mettons, $3,000 ou $4,000 ou plus par année devraient consentir volontiers à acquitter un impôt plus élevé sur leur revenu. Que le ministre reprenne seulement le dixième de l'impôt sur le revenu qu'il a perdu par suite des mesures de 1949 et il pourra équilibrer le budget, faire face à toutes les dépenses et accuser un petit excédent, sans recourir aux impôts rétrogrades et injustes annoncés dans l'exposé budgétaire. Voilà le genre de budget qu'on aurait dû nous soumettre dans la présente crise.

En terminant, je souligne une fois de plus qu'à moins de mesures en vue d'enrayer toute nouvelle hausse du coût de la vie, le budget à l'étude imposera, par suite de l'inflation, aux petites gens et aux bas salariés une part injuste et inéquitable du fardeau créé par le programme financier du Gouvernement. Si le ministre instituait la réglementation des prix afin de contenir la hausse du coût de la vie et d'empêcher que la valeur du dollar ne baisse davantage, il pourrait ensuite lancer une campagne d'épargne. La population serait disposée à épargner si elle était convaincue que la valeur de l'argent épargné sera maintenue et que ce geste, de plus, aidera au gouvernement et au pays à faire face à la situation actuelle.

L'impôt sur les sociétés devrait être majoré davantage. Les impôts prévus au budget signifient que celui qui doit travailler devra acquitter plus d'impôts sur une foule d'articles. Les impôts qui frappent les revenus du salaire sont augmentés, mais les impôts qui frappent les revenus du capital, c'est-à-dire les bénéfices des sociétés, ne me paraissent pas avoir suffisamment augmenté.

Je soutiens que le Gouvernement n'a rien fait pour éviter l'inflation, qu'il n'a pas réussi à présenter un budget fondé sur l'égalité des sacrifices ni sur l'aptitude à acquitter l'impôt. Le Gouvernement a négligé, non seulement cette année, mais depuis plusieurs années, d'améliorer les services sociaux et d'accroître les mesures de sécurité sociale, comme il aurait dû le faire en temps de paix, alléguant qu'il ne pouvait trouver les fonds nécessaires.

Cependant, il sait maintenant où trouver l'argent pour assurer notre défense en temps de crise et enrayer l'agression. Il ne devrait pas hésiter, même maintenant, à trouver des sommes équivalentes ou même supérieures, pour l'application des mesures de sécurité sociale qui s'imposent.

M. D. A. Riley (Saint-Jean-Albert): Après l'explosion d'éloquence qui a ébranlé les poutres de la Chambre cet après-midi, j'hésite, humble député de l'arrière-plan, à prendre la parole. Je tiens cependant à féliciter le ministre des Finances (M. Abbott) de son excellent exposé budgétaire de l'autre soir. Je le félicite au nom de mes commettants qui sont pour la plupart de condition modeste et qui prévoyaient, à cause de la gravité de la situation internationale, que le Trésor exigerait d'eux de plus grands sacrifices financiers dans l'accomplissement de leur devoir de citoyens.

Je ne saurais dire que j'approuve entièrement et intégralement le budget. J'ai appris que mon petit bonhomme de quatre ans fait circuler une pétition parmi ses camarades de jeu et qu'il a l'intention de l'adresser au ministre des Finances et d'y joindre une vigoureuse protestation contre l'imposition d'une taxe supplémentaire à l'égard des eaux gazeuses.

M. MacInnis: Pourquoi blâmer cet enfant?

M. Riley: Je ne le blâme pas, car les eaux gazeuses font maintenant partie du menu quotidien de nos enfants. Mon petit Danny est peut-être trop jeune pour boire du Coca-Cola et autres breuvages de même sorte mais il est bien difficile de le retenir car il a accès aux provisions.

Il me semble, toutefois, que le ministre ne s'est pas parfaitement rendu compte des conséquences que la taxe frappant les boissons gazeuses aurait sur la vie quotidienne des

employés de bureau, des écoliers et autres. Je ne pense pas que les boissons carbonatées soient une sorte de drogue. Je ne crois pas qu'elles soient aussi pernicieuses qu'on le prétend et j'espère que, lors du prochain exposé budgétaire, notre bon, sage et logique ministre des Finances jugera opportun de réduire cette taxe.

M. Knowles: Il la supprimera juste avant les élections.

M. Riley: Ce serait bien vu, car il n'est pas bon d'avoir toutes les faveurs après les élections.

Je prends surtout la parole afin de répéter en partie ce qu'a dit mon voisin du Nouveau-Brunswick et mon très bon ami le député de Royal (M. Brooks). Il a exhorté le Gouvernement et, en particulier, le ministre du Commerce (M. Howe) de favoriser partout où cela est possible la décentralisation de l'industrie.

A ce sujet, j'aimerais consigner au compte rendu un article éditorial qui a paru, le 14 août, dans le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, un des grands journaux de l'est du pays et qui, il va sans dire, est très lu dans ma province. Cet article de rédaction, grâce à l'obligeance de la Chambre de commerce de Saint-Jean, a été adressé à tous les députés. En voici un extrait:

Nous espérons sincèrement que les autorités tiendront compte de la présente proposition...

Il s'agit d'une proposition de la Chambre de commerce des provinces Maritimes.

...et que notre région aura une meilleure part que durant la seconde guerre mondiale, alors que l'expansion industrielle a été concentrée dans les provinces d'Ontario et Québec. L'idée de grouper presque toutes les usines de guerre dans ces deux provinces était coûteuse et nuisible.

Elle comportait, entre autres choses, le transport de milliers d'ouvriers du littoral à l'intérieur où il fallait leur fournir de nouveaux logements. Elle a aussi alourdi la tâche des chemins de fer qui devaient transporter les fournitures de guerre du centre du Canada à Saint-Jean et à Halifax en vue de l'envoi outre-mer. La tâche des chemins de fer aurait été allégée d'autant si l'on avait fabriqué une plus forte quantité de ces fournitures dans des centres des provinces côtières.

En outre, des problèmes économiques d'après-guerre n'ont surgi que parce qu'un trop grand nombre de fabriques étaient situées dans le centre du Canada et que les provinces du littoral de l'Atlantique n'en comptaient presque pas.

Ces usines, une fois la guerre terminée, se sont consacrées à la production d'articles de consommation civile. Elles ont permis à l'Ontario et au Québec de réaliser la plus grande expansion industrielle de leur histoire. Les provinces de l'Est n'étaient pas en mesure de bénéficier de tels avantages. Une société qui pouvait acheter en Ontario et dans Québec une usine toute faite à un prix beaucoup moindre qu'il n'en coûterait pour en construire une, n'était certes pas portée à songer à s'établir dans une province où elle n'avait pas le même avantage.

Il est manifeste qu'au cours des prochaines années, le Canada dépensera, pour se réarmer, des centaines de millions de dollars. La menace russe rend la chose nécessaire. Avec ce programme en perspective, le Gouvernement a l'occasion de prendre des mesures efficaces en vue de décentraliser l'industrie et d'établir le fondement d'une saine prospérité dans les régions maritimes.

Je conseille au ministre du Commerce et aux autres membres du cabinet d'étudier cet article.

Je tiens à dire un mot également de certains vœux que la Chambre de commerce du Canada devait adopter à la réunion qu'elle tient présentement. Les vœux devaient être soumis par le *Board of Trade* de Saint-Jean:

Considérant la question comme extrêmement importante, nous pressons le gouvernement canadien, en face du programme de réarmement et de mobilisation des industries canadiennes, de prendre immédiatement des mesures afin de veiller à les décentraliser, tant en fonction de la main-d'œuvre disponible qu'en face des dangers supplémentaires auxquels seraient probablement exposés les grands centres de la nouvelle stratégie globale.

Cette proposition a été adoptée par la Chambre de commerce du Canada à l'endroit désigné par le chef de l'opposition comme celui de la séance mystique, imaginaire et secrète qui eut lieu en présence du ministre de la Défense nationale (M. Claxton).

J'aimerais signaler au ministre du Commerce (M. Howe) ainsi qu'aux membres du Gouvernement que les provinces Maritimes ont un grave problème. Je sais qu'on peut considérer la chose comme une vieille rengaine, comme le hurlement plaintif d'un citoyen des provinces Maritimes, comme une parole qui a été entendue si souvent et dont les autres parties du pays parlent avec tant de dédain; mais, à mon avis, il est possible de faire quelque chose afin de susciter le progrès économique dans les provinces Maritimes.

Le Gouvernement pourrait stimuler l'essor des provinces Maritimes en accordant des contrats à l'industrie de ces provinces et en encourageant l'établissement de nouvelles industries en mesure d'utiliser les matières premières disponibles là-bas. Cela servirait d'aiguillon à nos jeunes qui resteraient chez nous au lieu d'émigrer dans d'autres régions du pays ou à l'étranger, en vue d'assurer la sécurité de leur famille. Si nous décentralisions l'industrie de guerre des provinces centrales, pour confier une partie du travail dans l'Est et même dans l'Ouest, le centre du pays n'aurait peut-être pas à faire face au chômage qui se fera probablement sentir quand on ne pourra fournir du travail à tous les ouvriers qui auront émigré de l'Est et de l'Ouest pendant une ère de prospérité anormale, résultant de périodes comme celle que nous allons bientôt traverser.

Je sais que le ministre du Commerce (M. Howe) est au courant du problème et qu'il cherche constamment à trouver le moyen de résoudre les difficultés avec lesquelles les provinces Maritimes sont aux prises. Je l'exhorte à mettre en œuvre tout programme qu'il pourrait croire utile à cet égard. Le ministre du Commerce, cherchant un endroit où passer des vacances au Canada, a opté pour Saint-André-sur-Mer, dans la région que représente le député de Charlotte (M. Stuart). Sa décision est de nature à m'encourager. Les habitants de ma province ont appris avec grand plaisir que le ministre du Commerce a acheté une maison à Saint-André. Il suit en cela l'exemple d'autres grands hommes, car Franklin D. Roosevelt a passé plusieurs vacances dans l'île Campobello, également dans la circonscription de Charlotte. En outre, l'été dernier, le premier ministre (M. St-Laurent), se sentant attiré vers notre province, a fait un séjour agréable dans la circonscription de l'honorable représentant de Gloucester (M. Richard).

L'honorable représentant de Charlotte et moi nous avons un problème commun, celui qu'affronte actuellement l'industrie de la pêche. J'espère que la Chambre ne s'imagine pas que j'introduis un sujet qui ne soit pas au niveau de ceux que nous avons traités au cours de la présente session. Je suis convaincu, avec le représentant de Charlotte, que l'industrie de la pêche est sérieusement menacée de disparaître dans les circonscriptions de Saint-Jean-Albert et de Charlotte au Nouveau-Brunswick. Nous maintenons que l'intérêt de la nation exige que les ministères des Pêcheries et des Travaux publics apportent de l'encouragement à l'industrie de la pêche et à celle de la préparation du poisson.

Avant de venir à Ottawa, j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs réunions de pêcheurs de ma circonscription. Ils m'ont dit qu'à la baie de Fundy, en particulier dans le comté de Saint-Jean, les jeunes gens ne veulent plus devenir pêcheurs, parce qu'il est impossible de trouver des havres sûrs les jours de tempête. Je prie le ministre des Travaux publics (M. Fournier), comme j'ai fait dans le passé des instances auprès des fonctionnaires de son ministère, de reconnaître que l'industrie de la pêche dans cette partie du Nouveau-Brunswick fait intégralement partie de notre économie et qu'il faut assurer aux embarcations de pêche des havres sûrs, pour qu'elles puissent débarquer leurs prises à leur retour de la baie de Fundy.

Le brise-lames de Lorneville, dans ma circonscription, a été complètement démoli et celui de Chance-Harbour n'assure plus une protection suffisante contre les mers houleuses de la baie de Fundy. Le mer dans la baie de Fundy devient houleuse à certains moments de l'année. On a dressé des plans qui indiquent les splendides brise-lames qu'on doit construire pour ces pêcheurs. Ils ont attendu pendant des années, et rien ne s'est fait. Je prie le ministre des Travaux publics de ne pas chercher à économiser au détriment des pêcheurs de Chance-Harbour et de Lorneville, dans ma circonscription.

Je me rends compte que, pour affecter davantage à la défense nationale, il faut faire des économies, mais on a entrepris certains programmes visant les installations portuaires à Saint-Jean. Lorsqu'il s'agira de réduire les dépenses, il ne faudra pas les sacrifier. Saint-Jean reste un port important en temps de guerre, du point de vue du transport des hommes aussi bien que du matériel. Il faudrait tout faire pour conserver les installations portuaires dans le meilleur état possible.

Je ne comptais parler que cinq minutes lorsque j'ai demandé à M. l'Orateur de m'accorder la parole, mais, encore une fois, je me suis laissé emporter par mon discours.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je me lève pour appuyer le sous-amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart). Avant de traiter le fond de la proposition de sous-amendement relative à l'imposition des surplus de bénéfices, je désire formuler quelques brèves observations sur l'exposé budgétaire à l'égard de l'inflation. Les économistes reconnaissent généralement depuis quelques années qu'un budget ne se borne pas seulement à prélever des fonds. L'exposé budgétaire de sir Stafford Cripps, le printemps dernier, je crois, définissait l'objet d'un budget moderne dans les termes suivants:

> Quant au budget lui-même, on peut dire que c'est le contrôle le plus important et l'instrument le plus efficace que possède le Gouvernement pour orienter la politique économique.

La critique que j'aurais à faire du budget actuel, c'est qu'il se borne seulement à prélever des fonds. Le ministre me semble n'avoir tenu aucun compte de l'influence qu'il aurait pu exercer par le budget en vu de conjurer l'inflation. Il ne s'est contenté que d'assurer à nos préparatifs de défense les quelques millions supplémentaires qu'ils requièrent. Le budget, à mon sens, fait totalement abstraction de ce que nous sommes en pleine période d'inflation, une inflation qui dépasse certainement tout ce que le ministre ou le Gouvernement ont pu prévoir quand ils ont commencé à supprimer les régies, une

inflation qui dépasse certainement de beaucoup celle qui avait justifié les diverses régies des prix en 1941.

Les membres de la Chambre ont déjà comparé le coût de la vie à cette époque avec le coût de la vie actuel, et ont démontré d'une façon incontestable qu'il y a beaucoup plus d'inflation au Canada aujourd'hui qu'il n'y en avait quand le Gouvernement a pris ces mesures en 1941. Avant que nous enregistrions le vote final au sujet du budget, j'aimerais entendre le ministre nous dire comment les nouveaux impôts prévus dans le budget influeront sur la hausse du coût de la vie, et quels effets ces nouveaux impôts auront sur l'inflation chez nous. L'impôt sur les tablettes de chocolat et les eaux gazeuses n'est pas destiné à réprimer l'inflation. Je ne crois pas qu'un relèvement de 5 p. 100 de l'impôt sur les sociétés soit suffisant pour réprimer sensiblement le mercantilisme sur le matériel de guerre, ou empêcher une nouvelle hausse du coût de la vie. Je ne crois pas que la taxe d'accise additionnelle qui frappe les spiritueux en fasse diminuer de quelque façon la vente.

A mon avis, aucune des mesures présentées par le Gouvernement en ce moment, soit dans l'exposé budgétaire soit dans l'un quelconque des bills dont la Chambre a été saisie, n'est destinée à enrayer l'inflation ni n'indique que le Gouvernement se rend parfaitement compte de la nature grave de l'inflation. Le ministre des Finances (M. Abbott) dit que l'inflation actuelle ne fait que commencer. Combien les ménagères de notre pays devront-elles payer la viande, la houille, les chaussures et le vêtement avant qu'elles se rendent compte de l'existence de l'inflation! Je conseille sérieusement au ministre des Finances de consulter sa femme à ce sujet plutôt que certains de ses conseillers actuels, quels qu'ils soient.

Le budget qu'on nous demande d'approuver vaudra jusqu'au 31 mars 1951, soit jusqu'à plus de six mois d'ici. A mon sens, il donne libre cours au mercantilisme et à l'inflation jusqu'à la présentation du prochain budget. Il est vrai, comme le dit le premier ministre (M. St-Laurent), que nous n'affectons peut-être que 10 p. 100 de notre revenu national aux mesures de défense au lieu de 40 p. 100 comme durant la guerre; mais, que nous dépensions 10 ou 40 p. 100, il saute aux yeux que la plupart des Canadiens sont aux prises avec une inflation plus grave que celle de 1941, alors qu'on y faisait face avec des mesures de réglementation. Il est vrai, comme le Gouvernement le déclare, que nous ne sommes peut-être pas en guerre. Peut-être ne dépensons-nous pour la défense qu'en vue de gravir, sur le sentier de la paix, une colline de difficultés, comme le ministre l'a dit. Cependant, il nous faudra les efforts concertés de nos gens pour que ces mesures de défense soient efficaces, comme nous en aurions besoin si nous étions de fait engagés dans ce que le Gouvernement considérerait comme une guerre.

L'ancien premier ministre, feu le très honorable Mackenzie King, a formulé, en 1941, des observations fort sensées quant aux mauvais effets de l'inflation. Il exposait ses vues sur la question dans une fameuse allocution radiodiffusée qu'il prononçait en octobre de cette année-là. Dans l'intérêt de leur parti, les libéraux devraient relire et méditer certaines des paroles que leur ancien chef prononçait à cette occasion. Le ministre et le pays auraient tout intérêt à se rappeler quelques-unes de ses déclarations. Je vais citer des extraits assez longs de sa causerie. Je les puise dans le compte rendu qui a paru dans le *Star* de Montréal, livraison du lundi 20 octobre 1941. Je donne tous ces détails parce que je les crois applicables à la situation actuelle. M. King disait, entre autres choses:

> Il n'est guère besoin de dire que la hausse du coût de la vie inquiète vivement tous les gens, surtout ceux dont le revenu est peu élevé. Cette inquiétude risque de compromettre notre effort de guerre. En effet, pour ceux qui livrent la guerre, il n'est pas d'arme plus puissante que la tranquillité d'esprit. Nous savons tous que nous ne pouvons accomplir un bon travail ni fournir un effort maximum quand nous sommes en proie à la crainte et à l'inquiétude. Nous savons également que l'effort maximum du Canada exige que tous travaillent ensemble dans des conditions qui soient justes pour tous. Voilà pourquoi le Gouvernement à qui incombe la direction de l'effort de guerre du Canada, se préoccupe grandement des effets, sur la poursuite de la guerre, d'une hausse rapide des prix. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé que dorénavant les prix devront être régis plus rigoureusement qu'ils ne l'ont été pendant les deux premières années du conflit. La situation actuelle l'exige.

Soit dit en passant, la situation actuelle exige une rigoureuse réglementation des prix, tout autant que la situation qui existait en 1941. Au cours de cette causerie, M. King a cité des paroles du ministre américain des Finances. Elles méritent d'être retenues:

> Seuls le profiteur, le spéculateur et l'accapareur bénéficient de l'inflation.

On pourrait ajouter que le ministre des Finances en bénéficie parfois, puisqu'il s'attend à toucher, cette année, 90 millions par suite de l'inflation. Le premier ministre de l'époque ajoutait:

> La hausse des prix et la hausse du coût de la vie n'ont pas le même effet sur tous les ménages. Plus le revenu familial est faible et plus la famille est nombreuse, plus les privations imposées sont grandes. Pour ceux qui touchent de faibles reve-

nus, la hausse des prix des vêtements, des denrées et des autres nécessités peut entraîner de dures privations, tandis que pour ceux qui touchent des revenus plus élevés, il ne s'agira que de renoncer aux objets de luxe et aux petites douceurs.

Je soutiens que cette déclaration dénote une attitude différente de celle qui a inspiré le budget que nous étudions présentement, à l'égard des intérêts des gens ordinaires de notre pays. Ensuite certains députés ont demandé si les ouvriers de l'industrie approuveraient l'imposition des régies. Voici ce que l'ancien premier ministre dit à ce sujet:

La hausse des prix contribue ainsi à accroître les inégalités parmi les membres de la société et à jeter le plus lourd fardeau sur les épaules de ceux qui sont le moins en mesure de le porter. Le temps de guerre nous a démontré que les prix montent plus vite que les salaires ou les traitements...

C'est une réalité que nous oublions parfois: les prix montent plus vite que les salaires ou les traitements.

...et pèsent plus lourdement encore sur ceux qui vivent d'une modeste pension et des économies qu'ils ont accumulées au cours de leur vie.

Ainsi le chef du gouvernement de l'époque s'intéressait au sort des ouvriers industriels, contrairement au Gouvernement actuel. Je tiens à citer un autre passage à l'égard des salaires:

De fait toute la population, sauf une minorité très faible, serait dans une pire situation à la suite de la hausse des prix, si on permettait qu'ils montent librement et, en général, ceux qui sont relativement pauvres en souffriraient plus que ceux qui sont relativement à l'aise.

Parlant des conditions qui ont suivi la première Grande Guerre, M. King disait:

Il est résulté beaucoup de privations parce que les revenus de la masse de la population n'ont pas augmenté avec les prix. Malheureusement, dans une période où les prix montent rapidement, les revenus n'augmentent jamais dans la même proportion.

On a ensuite demandé en cette enceinte quelle serait l'attitude des cultivateurs à l'égard de la régie des prix. Voici l'opinion des libéraux en 1941, comparativement à ce qu'elle est aujourd'hui:

La situation du cultivateur n'est pas plus heureuse que celle du salarié. La guerre actuelle en est une de machines. Étant donné la grande demande de matériel de guerre à laquelle doit répondre l'industrie, la rareté des articles manufacturés tend à être plus grande que la rareté des produits agricoles. En conséquence, la hausse des prix ne sera pas uniforme, si les prix ne sont pas contrôlés. Le prix des objets que les cultivateurs doivent acheter tend vers la hausse plus que le prix des produits qu'ils ont à vendre.

Je cite un dernier passage qui, je crois, s'applique au Gouvernement actuel. Parlant de l'inflation, M. King disait:

Je crois en avoir dit assez pour expliquer clairement pourquoi le Gouvernement ne consent pas, en vue de réduire la consommation, à permettre aux prix de monter librement. Ce serait le moyen facile de résoudre la difficulté de l'heure.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances et le Gouvernement adoptent aujourd'hui une solution facile pour sortir de la difficulté dans laquelle se trouve maintenant le pays. Il suit la ligne de moindre résistance, la méthode de l'inaction, la voie facile dont parlait M. King en 1941 et qu'il ne voulait pas faire adopter au gouvernement d'alors. Nous ne sommes peut-être pas en guerre comme en 1941, nous ne consacrons peut-être pas les deux cinquièmes du revenu national à la défense, comme alors, mais l'inflation, la hausse des prix et du coût de la vie posent au pays des problèmes aussi sérieux qu'à cette époque et peuvent nuire autant à tout effort concerté en vue de fortifier nos moyens de défense contre le communisme qu'ils auraient compromis notre effort total en 1941. Il me semble que tout gouvernement vraiment intéressé au bien-être de la population prendrait aujourd'hui en vue de ce bien-être et contre l'inflation des mesures analogues à celles que le régime King prenait en 1941. A moins que nous n'adoptions une politique d'apaisement, comme celle qui a mis Hitler sur la voie du succès en Allemagne, lors de la dernière guerre, la situation internationale peut bientôt devenir aussi grave qu'en 1941. Indépendamment de la gravité de la situation internationale, il me semble cependant que la menace d'inflation qui plane sur le pays est aussi grande qu'en octobre 1941.

Le ministre s'imagine-t-il que lorsque le Parlement s'ajournera après avoir adopté un budget qui ne prévoit aucune mesure pour enrayer l'inflation, s'imagine-t-il, dis-je, que les travailleurs industriels se croiseront les bras et se contenteront de suivre la hausse constante des prix? Croit-il qu'ils seront satisfaits de constater que la puissance d'achat de leur paye diminue de plus en plus? Pas un chef de syndicat au Canada ne serait digne de la place qu'il occupe si, devant le spectacle de la course aux bénéfices exorbitants et pendant que la puissance d'achat des salaires ne cesse de fléchir, il demeurait inactif et ne prenait aucune mesure pour obtenir des augmentations de salaire pour les travailleurs. M. King l'avait bien compris. Il savait qu'en période d'inflation les prix montent plus vite que les salaires et que les salaires ne peuvent suivre la poussée de plus en plus rapide de l'inflation. Je ne doute pas que le présent budget et que le refus du Gouvernement de s'attaquer au problème de la hausse des prix n'entraînent le retour des arrêts de travail et des demandes d'augmentation de salaires de la part des syndicats ouvriers partout au pays.

C'est inévitable à cause du mécontentement qui règne. C'est pour des raisons comme celle-là que j'ai réclamé,—comme l'ont fait les autres membres de mon groupe,—le rétablissement de la réglementation des prix et de la taxe sur les excédents de bénéfices, dès cette session-ci.

J'aimerais parler un peu des impôts sur les excédents de bénéfices. J'ai lu attentivement les motifs que le ministre a donnés pour ne pas imposer en ce moment des taxes sur les excédents de bénéfices. Il a donné trois raisons qu'on trouve aux pages 437 et 438 des *Débats* du 7 septembre. La première raison, c'est que, pour être efficace et juste, une taxe sur les excédents de bénéfices doit se fonder sur une période relativement récente. Si, a-t-il dit, cette taxe était basée sur les trois dernières années, elle ne rapporterait guère de revenu, étant donné que les bénéfices ont été si élevés. Je reconnais avec le ministre qu'une taxe sur les surplus de bénéfices doit nécessairement être basée sur une période récente afin de frapper les expansions industrielles plus récentes et les nouvelles industries qui ont surgi depuis peu. Toutefois, il n'est nullement nécessaire que le Gouvernement, en prenant pour base, mettons, les trois dernières années, exonère de la taxe jusqu'à concurrence de 100 p. 100 les bénéfices réalisés au cours de ces trois années ou durant l'une d'entre elles. Le Gouvernement peut fixer le maximum de pourcentage des profits qu'il juge juste et raisonnable.

Il est vrai que les dernières années n'ont pas été des années normales. Le monde des affaires a connu l'abondance. Cette ère de prospérité est venue du besoin pour l'Europe de se relever, de l'aide Marshall et des dépenses relativement élevées en temps de paix pour fins de défense. Tout cela a contribué à procurer de forts bénéfices aux entreprises. J'estime donc que le Gouvernement n'aurait pas besoin d'établir une marge maximum exonérant de l'impôt jusqu'à concurrence de 100 p. 100 les bénéfices réalisés au cours de ces années. Il avait certaines raisons d'exonérer de l'impôt jusqu'à concurrence de 100 p. 100 les bénéfices réalisés durant la période de base, alors qu'il a mis en vigueur la taxe précédente sur les surplus de bénéfices. La période de base ne pouvait être considérée comme normale parce qu'elle suivait immédiatement la crise économique. Bon nombre de petites entreprises, en particulier, ne s'étaient pas relevées des effets de la crise et, par conséquent, il y a eu bien des inégalités. Le Gouvernement avait sans doute raison d'exonérer jusqu'à concurrence de 100 p. 100 de l'impôt les bénéfices réalisés durant cette période de base et à imposer les surplus de bénéfices excédant la marge de 100 p. 100. J'estime que ces observations ne s'appliquent pas aux trois dernières années qui nous occupent.

La seconde raison du ministre n'est guère flatteuse pour les administrateurs de sociétés. Il a dit que la taxe sur les surplus de bénéfices encouragerait le gaspillage et les folles dépenses de la part des administrateurs de sociétés. Je comprendrais fort bien que ces administrateurs s'attendent à une affirmation de ce genre de la part d'un partisan de la C.C.F.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Noseworthy: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, à six heures, j'examinais les objections du ministre des Finances contre l'institution, à l'heure actuelle, d'un impôt sur les excédents de bénéfices. Je conviens avec le ministre que pour établir un impôt de ce genre il faudrait se fonder sur une période assez récente, les années 1947, 1948 et 1949 probablement. Toutefois, je n'admets pas qu'à cause du niveau des bénéfices, ces années-là, l'imposition des excédents de bénéfices ne rapporterait rien à l'État. Même en nous fondant sur cette période, j'ai dit qu'il n'était nullement nécessaire d'exempter en entier la somme des bénéfices réalisés au cours de ces années. Le Gouvernement pourrait déterminer le pourcentage des bénéfices qui lui paraît juste et équitable, puis fixer un maximum en conséquence.

Étant donné les circonstances avantageuses qui ont favorisé les affaires au cours de cette période, circonstances nées des besoins d'après-guerre, il serait tout juste, je crois, que le Gouvernement établisse le maximum à un niveau très inférieur à celui du total des bénéfices. Car si nous rapprochons les bénéfices de cette période de ceux des années antérieures, on peut voir que le Gouvernement pourrait, sans trop nuire aux sociétés, lever un impôt de 200 à 250 millions au bas mot.

En 1944, les bénéfices des sociétés commerciales s'élevaient, avant l'imposition, à 1,221 millions. De cette somme, nous avons perçu en impôts 603 millions, soit environ la moitié. Les bénéfices ont donc été, après l'imposition, de 618 millions. En 1949, la situation a été toute différente. Cette année-là, les bénéfices des sociétés commerciales se sont élevés à 1,914 millions, dont nous avons perçu seulement 673 millions sous forme d'impôts, soit seulement 70 millions de plus qu'en 1944. En

d'autres termes, là où, en 1944, nous avions perçu sous forme d'impôts la moitié des bénéfices des sociétés commerciales, en 1949 nous en avons recueilli seulement environ 33 p. 100. Cette année-là, sur des bénéfices de 1,914 millions, nous avons laissé, après l'imposition, 1,241 millions aux actionnaires des sociétés. J'estime que l'impôt sur les excédents de bénéfices devrait rapporter au pays au moins 200 ou 250 millions.

Comme je l'ai signalé avant le dîner, la deuxième objection du ministre n'est guère flatteuse pour les administrateurs des sociétés. Il a dit que l'impôt sur les excédents de bénéfices favorise les dépenses exagérées et le gaspillage dans l'administration des compagnies. Je disais cet après-midi que les administrateurs des sociétés ne s'étonneraient guère d'entendre de telles critiques tomber de la bouche de cécéfistes, mais je suis certain qu'ils ont été étonnés de les entendre tomber des lèvres du ministre des Finances d'un gouvernement qui a amplement recouru aux impôts sur les excédents de bénéfices. Le ministre, qui s'y connaît, veut-il dire que les compagnies ralentiront la production si elles constatent qu'elles ne peuvent accroître leurs bénéfices, même si l'État s'empare des bénéfices afin de protéger la libre entreprise contre le communisme? Est-ce à dire que les administrateurs saboteront la production quand les ménagères et les enfants du pays ont déjà à souffrir des effets néfastes de l'inflation? Même un membre de la C.C.F. a peine à le croire.

Les magnats de l'industrie, les tenants de la libre entreprise, ceux qui ont le plus de raisons de souhaiter la défaite du communisme, conduisent sûrement leurs affaires avec plus de patriotisme et d'humanité que le ministre veut nous le faire croire.

La troisième objection du ministre, c'est que l'impôt sur les excédents de bénéfices entraînerait, comme pendant la guerre, de sérieuses inégalités de traitement. Voudrait-il nous faire croire qu'il est impossible d'imposer une taxe sur les excédents de bénéfices sans établir ces injustices dans le commerce? Je sais que l'ancienne loi comportait bien des inégalités de traitement, mais je crois que cet état de choses résultait de ce que les années choisies comme période de base pour l'application de la loi étaient anormales.

Ces années étaient celles qui ont suivi la crise économique, et au cours desquelles un grand nombre de petites entreprises dans notre pays ne s'étaient pas encore relevées au point de pouvoir réaliser des bénéfices.

La même situation n'existait pas au cours des années 1947, 1948 et 1949. Je crois qu'un impôt sur l'excédent des bénéfices, si l'on adoptait comme période de base ces années ou une de ces années, ne produirait pas les conséquences aussi profondément inégales que celles qui ont résulté de l'ancienne loi.

En terminant, je désire citer deux passages de discours de l'ancien premier ministre. Je citerai d'abord un passage d'un discours prononcé à Toronto le 24 novembre 1941. Il est intitulé: *Un ordre mondial nouveau.* Durant les années de guerre, nous avons souvent entendu parler de ce nouvel ordre mondial. Voici quelle idée M. King s'en faisait.

Il serait peut-être bon de commencer par nous rappeler les sujets de nos discours au début des années 40. Le paragraphe que voici s'intitule: *Un nouveau ciel et une nouvelle terre* et est conçu en ces termes:

> Un ciel nouveau et une terre nouvelle, n'est-ce pas là, vraiment, ce que nous cherchons? Un ciel vers lequel hommes, femmes et petits enfants ne craindront plus de lever les yeux, mais vers lequel ils tourneront un regard d'adoration silencieuse, empreint de gratitude pour la bénédiction du soleil et de la pluie; une terre qui ne sera plus ravagée par la guerre ni déchirée par la cupidité, mais où les petits et les humbles de toutes les races pourront travailler dans une ambiance agréable et suivre des sentiers de paix.

M. King ajoutait que cet ordre nouveau avait trouvé son expression lorsque la Grande-Bretagne avait décidé de mettre fin à l'agression en Europe en 1919. Il a trouvé son expression lorsque le Commonwealth des nations britanniques est venu se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne et lorsque les États-Unis ont résolu de prêter leur puissant concours aux nations qui luttaient alors pour la liberté.

M. King ne prévoyait pas, en 1941, qu'en moins de dix ans les nations amies de la paix se verraient dans l'obligation de s'opposer par la force à l'agression. Dans ce discours, il a eu un mot prophétique, dont on peut vérifier aujourd'hui la justesse, lorsqu'il a dit:

> Si cet ordre nouveau n'est pas déjà établi avant la fin de la guerre, nous le chercherons peut-être en vain.

Comme il avait raison! Nous n'avons qu'à nous retourner en arrière pour nous rendre compte combien peu nous avons réussi à préparer cette ordre nouveau avant la fin de la guerre. Il peut se faire que nous soyons aujourd'hui à la veille d'un nouveau conflit gigantesque entre les pays libres et une autre dictature. Cette nouvelle guerre, comme la précédente, exigera le plus grand effort concerté que peut fournir notre population. Cet effort concerté de tout le pays dépendra du succès qu'obtiendra le Gouvernement à dissiper chez tous les Canadiens la crainte personnelle et l'inquiétude résultant

de la hausse des prix qu'accompagne la tendance au mercantilisme, à l'accaparement et à la spéculation.

Jusqu'à présent, le Gouvernement ne nous a pas beaucoup démontré, ni dans son budget ni dans aucune des mesures qu'il a présentées, qu'il comprend l'importance du danger que comporte la situation économique actuelle.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo! bravo!

M. Thomas: On ne m'a jamais tant applaudi quand je me suis levé à la Chambre des communes pour y prendre la parole. Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais il me semble que je devrais consacrer quelques instants à l'étude d'un point sur lequel on n'a presque pas insisté et qui n'est pas sans importance pour les Canadiens.

On peut affirmer en toute vérité que nous siégeons ici depuis deux semaines surtout parce que le communisme international est devenu une menace grave pour la paix et la sécurité de l'univers. S'il en est ainsi, nous devons comprendre que le Canada est également menacé.

La seule raison d'être du budget, c'est qu'il est nécessaire au maintien chez nous de la paix et de la sécurité que l'impérialisme international des communistes menace. Je suis fermement convaincu de la réalité de ce danger; il n'est pas imaginaire. Toute personne intelligente qui peut lire doit se rendre compte que les forces des ténèbres et du mal se sont alliées au communisme russe et sont devenues tellement puissantes qu'elles obligent le reste de l'univers à gaspiller ses efforts en le contraignant de créer des armées assez fortes pour combattre l'agression.

Ayant servi durant la dernière guerre, je connais bien les conséquences de la guerre. Je déteste la guerre, comme tous ceux qui ont pris part à la dernière, je crois. J'espérais, à la fin de la dernière guerre, que les jeunes Canadiens ne seraient plus jamais appelés à prendre les armes pour aller se battre en quelque région du monde. Mais, si je déteste la guerre et tout ce qu'elle représente, par ailleurs j'aime encore davantage ma liberté. Aussi, parce que le principal objet du budget est de prélever des fonds pour préparer le Canada contre toute agression, de même que pour lui permettre de remplir ses engagements envers les Nations Unies, je me sens obligé de seconder d'une manière générale les efforts du ministre des Finances (M. Abbott).

D'autre part, je me dois de critiquer le Gouvernement de n'avoir pas pris de mesures efficaces en vue de combattre l'expansion du communisme dans notre pays. A mon sens,

au cours des dix ou quinze prochaines années, nous nous heurterons à plus de dangers venant de l'intérieur que nous n'aurons à en affronter de l'extérieur.

Ceux qui favorisent le succès du communisme international ne trompent pas notre groupe avec leurs protestations de stérile sollicitude pour le bien-être du Canadien moyen. Ce qu'ils recherchent, ce n'est pas l'amélioration du sort de l'homme moyen, mais le pouvoir pour eux-mêmes. En réalité, ils sont parfaitement insensibles aux souffrances de l'humanité. Les militants du communisme international font bon marché de la vie, mais ils adorent le pouvoir dont ils ont besoin pour être maîtres de la vie des hommes et de l'économie des nations.

Cependant, il ne faudrait pas commettre l'erreur de croire qu'ils n'exercent que peu ou pas d'attrait sur les malheureux, les opprimés et les mécontents du Canada ou d'ailleurs. Ils travaillent avec une habileté diabolique et exercent une influence énorme sur les étourdis. Il est étonnant de constater le nombre de gens qui deviennent inconsciemment les instruments de ces propagateurs de la confusion internationale. Ainsi, lors des inondations de Winnipeg, des circulaires ont été répandues qui demandaient une aide immédiate pour les sinistrés de Winnipeg, mais qui renfermaient aussi cette phrase:

Le bien-être du Canada d'abord, non pas les préparatifs en vue de la guerre atomique et bactériologique.

Maintenant que la guerre fait rage dans certaines parties du globe, on répand une propagande comme celle-ci:

Que le Canada agisse en vue de sauvegarder la paix mondiale. "Il n'est pas trop tard, déclare Tim Buck, chef national du parti ouvrier-progressiste, pour mettre un frein à cette folle ruée vers le désastre". Lisez cet émouvant plaidoyer du plus éminent porte-parole de la classe ouvrière canadienne, en vue de faire l'unité autour de propositions qui peuvent aider à sauvegarder la paix.

Puis, cette pétition que, de la conférence pour la paix, tenue à Stockholm, on a adressé à tous les honorables députés. Il est très évident que ces propagandistes consentent volontiers à offrir toutes sortes de prétextes pour dénigrer les pays capitalistes et démocratiques.

Des nouvelles parues dans les journaux canadiens depuis quatre ou cinq ans, indiquent que les communistes ont suivi un habile programme d'infiltration. Ils se sont joints à des groupes familiaux et scolaires en vue de se servir de ces milieux pour la propagation de l'idéologie communiste. Ils se sont infiltrés dans les syndicats ouvriers et y ont acquis beaucoup de postes de commande. Je me réjouis de voir que le Congrès canadien du

travail et la Fédération canadienne du travail ont pris des mesures pour chasser les communistes notoires des postes de commande. Mais selon les journaux de ces derniers jours, il reste plusieurs communistes qui ont réussi à se faire élire à titre de délégués pour représenter leur syndicat au congrès du travail. J'imagine qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper que cette infiltration a eu lieu dans presque toutes les sphères de l'activité canadienne. Tout porte les communistes internationaux à concentrer leurs efforts sur les syndicats ouvriers, car au congrès du parti communiste russe en 1921, Lénine, parlant des syndicats ouvriers russes, a dit:

> Ils ne constituent pas la nation; ils ne forment pas non plus la dictature du prolétariat, car c'est là le rôle du parti communiste.

Autrement dit, Lénine déclarait que les syndicats ouvriers, une fois terminée leur tâche de démolition, n'avaient plus de rôle utile à jouer. Toute tentative de leur part d'exercer de nouveau leurs fonctions, c'est-à-dire d'agir à titre d'organismes chargés de protester contre les salaires insuffisants ou les mauvaises conditions de travail, serait qualifiée de vestige capitaliste et punie par l'exil dans un camp de travail forcé. Une étude publiée en avril 1947 par la Fédération américaine du travail déclarait qu'il y avait alors plus de gens voués de façon permanente à la famine dans les camps de travail forcé de la Russie qu'il n'y en avait jamais eu temporairement d'affamés au cours du pire chômage dans n'importe quel pays capitaliste.

Il est donc essentiel que, dans leur propre intérêt, les syndicats ouvriers du pays continuent leur nettoyage et bannissent de leurs rangs tout communiste notoire dont les intentions ne sont pas droites ou dont les motifs se révèlent tant soit peu suspects. Le temps seul peut dire si l'alliance du communisme avec n'importe quel mouvement ouvrier est nuisible aux intérêts généraux de tous les groupes et de tous les membres qui participent au mouvement. Toutefois, dès que le temps a révélé qu'un communiste nuit par son activité aux intérêts des membres d'un syndicat ouvrier, il me semble que ce syndicat est tenu de le bannir et de le mettre en surveillance jusqu'à ce qu'il soit venu à résipiscence.

J'ai souvent répété que la menace interne que représente le communisme pour le Canada ne vient pas surtout des membres inscrits du parti mais de ceux qui se permettent de faire cause commune avec les communistes, ou des sympathisants, ou de ceux qui ne sont que de simples outils entre les mains du parti communiste. C'est ce groupe qui est de beaucoup le plus insidieux. Encore la semaine dernière, nous avons assisté à une démonstration, autour des édifices du parlement, par un groupe nombreux de gens fourvoyés parmi lesquels il est douteux qu'on ait pu trouver plus que quelques rares communistes authentiques. Quoique non inscrits au parti communiste, ces gens peuvent être tout aussi utiles à la cause du communisme que les adhérents notoires.

On a maintes fois répété que le communisme vit du mécontentement et se propage facilement parmi les victimes d'injustices sociales. C'est vrai, dans une large mesure, au Canada; mais ces causes n'expliquent pas l'attitude de ceux qui ont pris la tête du mouvement communiste. Le vrai communiste est mu par l'espoir d'occuper un jour un poste de commande d'où il dominera ses semblables. Il entrevoit le jour où, fort de sa toute-puissance, il pourra obliger les autres à lui obéir. Pour cette raison, il n'est pas tout à fait vrai de dire que le redressement des injustices au Canada mettrait fin à la propagation du communisme.

Mais ces petits dictateurs, ces voyous qui vendraient leur pays à la bande impérialiste russe ne pourraient plus mener leur jeu néfaste au sein d'une population satisfaite, heureuse et en sûreté. Voilà pourquoi il est tellement important de chercher à supprimer au sein de la population toutes circonstances qui favorisent le communisme. Voilà aussi pourquoi il importe que le Canada et les autres nations s'efforcent de bannir ces conditions dans d'autres pays. Il faut en venir là si nous voulons empêcher l'avance de cet ennemi insidieux des libertés humaines.

C'est pourquoi, il m'a semblé que les propositions budgétaires qu'on nous a soumises ne sont pas satisfaisantes. Tant que régnera le mécontentement au sein de milliers de Canadiens par suite du coût exorbitant de la vie et d'autres injustices sociales, les agissements communistes trouveront un terrain fertile. Comme l'a dit mon chef, le député de Peace-River (M. Low), le ministre des Finances aurait dû recourir à des mesures efficaces pour remédier aux causes de la cherté de la vie. Je le prie, lui et ses collègues, d'agir sans tarder afin de stabiliser le dollar canadien à un niveau qui assurera des prix raisonnables aux producteurs et, aussi, des prix raisonnables aux consommateurs. La tâche n'est pas impossible, loin de là. Si l'on supprime le mercantilisme et si l'on apporte quelque soulagement à ceux de nos compatriotes dont les revenus fixes sont plutôt bas, en leur accordant par exemple une indemnité de vie chère, je suis persuadé que les Canadiens conjugueront leurs efforts non seule-

ment afin de résister à la diffusion du communisme mais aussi afin de faire cesser toute agression partout où elle éclatera.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je m'élève contre les observations formulées ce matin par l'honorable député de Leeds (M. Fulford) sur les effets nocifs des eaux gazeuses. En l'écoutant, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler cette parole de Franklin Delano Roosevelt: "Les eaux gazeuses occupent aujourd'hui une place importante dans notre mode de vie américain." Tous conviendront que le budget à l'étude a porté un rude coup à l'industrie des eaux gazeuses. L'imposition d'une taxe de 30 p. 100 haussera le prix de vente au consommateur et entraînera une réduction sensible des ventes du fabricant et du détaillant. Il est bien entendu, monsieur l'Orateur, que je ne me fais pas le défenseur de l'industrie, qui, j'ai d'excellentes raisons de le croire, acceptera le budget comme un mal nécessaire et est certes prête à faire sa part pour aider à la défense du Canada. Que l'honorable député de Leeds cependant aille jusqu'à vanter cette partie du budget et prétendre que les eaux gazeuses sont nuisibles au consommateur, voilà qui dépasse mon entendement.

Je ne veux pas faire un discours sur les propriétés des eaux gazeuses, parce que je crois que ce n'est pas nécessaire. Tous les honorables députés connaissent la saveur fraîche, agréable, piquante, le regain d'énergie et le doux rafraîchissement que leur réserve le plus proche refroidisseur d'eau gazeuse, chaque bouteille étant méticuleusement préparée suivant les normes les plus rigides, sous une étroite surveillance, afin d'assurer au consommateur le maximum de valeur et de satisfaction pour son argent.

M. Smith (Calgary-Ouest): Du gaz dans l'estomac.

M. Garland: Je veux croire que les députés ne laisseront jamais passer une occasion de profiter pleinement de ces boissons rafraîchissantes et désaltérantes. Ils n'en ressentiront, j'en suis persuadé, aucun mauvais effet.

J'aborde maintenant une question qui devrait intéresser tous les Canadiens, l'élimination des pertes en ce qui a trait à la puissance d'achat du consommateur. J'ai une proposition à faire. Nous pourrions, en y donnant suite, épargner, au pays, un demi-milliard chaque année. Les Canadiens, à leur insu, perdent un million et demi chaque jour. Cette perte énorme résulte de la monnaie divisionnaire démodée dont nous nous servons. Chaque jour on majore certains prix afin

d'éviter la nécessité de faire la monnaie. En d'autres termes, cette perte inutile, on la subit pour la commodité.

Une bonne proportion des choses que nous achetons aujourd'hui, de fait tous les menus articles d'usage courant, se paient en piécettes de monnaie, piécettes commodes tant pour l'acheteur que pour le vendeur. Aussi, le prix de bien des articles en demande est-il établi en fonction de la commodité et non de la valeur réelle. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la grande variété de produits qui entrent dans les catégories de prix 5, 10, 25 et les autres multiples, les bonbons, les journaux, la crême glacée en barre et en cornets, le lait, les sandwichs, les revues, les liqueurs douces, les appels téléphoniques des téléphones payants, les produits des vendeuses automatiques, les noix empaquetés, les cigares, les cigarettes, le tabac, les lacets de souliers, le cirage des chaussures, les frais de stationnement au compteur, les centaines d'articles vendus dans les magasins de variétés et dans les pharmacies, une foule d'articles vendus par l'épicier et bien d'autres encore, dans divers domaines qu'il serait trop long d'énumérer. n'est-ce pas évidemment pour des motifs de commodité à l'égard tant de l'acheteur que du vendeur que les prix sont fixés en 5c., 10c., 25c. etc? Avec des pièces de monnaie plus souples, et plus commodes, ces produits et ces services se vendraient davantage et à des prix plus rapprochés de leur valeur. Il en résulterait donc une économie pour le consommateur.

Si nous supprimons les pièces de 5c., 10c., et 25c. et que nous nous servions du centin pour toutes les ventes de moins d'un demi-dollar, nombre de prix seraient immédiatement changés afin de représenter plus exactement la véritable valeur des articles auxquels ils se rapportent. La plupart des prix seraient déterminés en un nombre quelconque de centins au lieu de s'établir à 5c., 10c., 15c. et autres multiples du 5c. Ce changement supprimerait la tendance qui existe généralement dans les affaires de fixer des prix trop élevés afin d'utiliser une unité monétaire commode. Mais, le peuple canadien n'accepterait cependant jamais l'étalon centin. Voulant épargner du temps et éviter des ennuis, nous payons trop cher pour des motifs de commodité, et chacun d'entre nous, sans y songer, gaspille plusieurs centins par jour.

Nous avons employé nos petites pièces de monnaie actuelles, notamment les centins et celles de 5c., 10c., et 25c., sans leur apporter aucune modification, depuis près d'un demi-siècle, en temps de guerre, de paix, de prospérité et de crise économique. En période de stabilité économique, il y a tendance à

maintenir stable le niveau des prix; on change la quantité ou la qualité du produit dans un grand nombre de cas, afin que le prix se rapproche effectivement de la valeur du produit. Mais, en raison d'habitudes contractées en ce qui a trait à l'emballage, aux prix d'usage et à d'autres motifs qui tiennent du commerce, très souvent, ces modifications de la quantité ou de la qualité ne s'effectuent pas et il en résulte que, à cause de le commodité des pièces de monnaie, les prix sont beaucoup trop élevés. Je signale que si les détaillants et grossistes relèvent leurs prix, ce n'est pas dans l'intention d'abuser ni de réaliser des bénéfices additionnels. C'est le public consommateur, ennuyé de toujours remettre plusieurs pièces de monnaie, qui les force à agir de cette façon.

Si nous créions de nouvelles pièces de monnaie commodes, nous contribuerions à abaisser les prix à un niveau qui se rapprocherait davantage de la valeur réelle, même en période de stabilité économique. Il en résulterait des épargnes appréciables. En période d'inflation, notre régime de pièces de monnaie à dénomination restreinte coûte des millions de dollars chaque année aux Canadiens. Quand un article de 5c. ne peut plus se vendre moyennant un bénéfice raisonnable, le marchand en porte habituellement le prix au montant suivant le plus commode, soit 10c. Cela signifie une augmentation de 100 p. 100. Les produits de 10c. se vendent ensuite 15c., et ainsi de suite à chaque échelon. Si nous avions des pièces commodes de 2½c. et de 7½c., le prix des articles de 5c. monterait à 7½c. au lieu de 10c., et celui des articles de 10c., à 12½c., au lieu de 15c. Ces pièces nous fourniraient un moyen terme commode entre 15c. et 20c., 20c. et 25c. et le reste. Je signale que cette méthode nous fournirait un barème de neuf prix entre 5c. et 25c., ajoutant 7½, 12½c. 17½ et 22½c. à la liste. La méthode actuelle ne nous permet que cinq prix de 5c. à 25c.

L'effet de pièces de monnaie d'une valeur intermédiaire serait de ralentir la marche de l'inflation et d'épargner des millions au niveau du consommateur. De même, en période de déflation, nos pièces de monnaie sont trop restreintes pour permettre une baisse graduelle des prix. Dans le domaine des articles de valeur restreinte, ceux qui se vendent 15c. par exemple, restent à ce prix tant qu'ils ne peuvent être vendus à 10c. avec profit et avantage. Conséquemment, leur prix est beaucoup trop élevé durant la plus grande partie de la période intermédiaire. Si nous avions des pièces de monnaie convenables de valeur intermédiaire, le prix baisserait d'abord de 15c. à 12½c. et le consommateur épargnerait de l'argent. Les pièces de monnaie de valeur intermédiaire atténueraient également la rapidité de la déflation, et d'une façon générale l'économie de la nation en bénéficierait.

Je veux ici faire quelques remarques sur l'épargne qui résulterait du prix fixé au demi-cent. La pratique de fixer le prix à tant pour deux, soit deux articles pour 25c. ou deux articles pour 15c., est depuis longtemps en honneur dans le commerce de la pharmacie, des menus articles et des produits alimentaires. Elle tend à accroître le nombre des ventes; mais, il arrive souvent que le consommateur n'a pas besoin de deux mêmes articles et préfère n'en acheter qu'un seul. Lorsqu'une ménagère opte pour n'en prendre qu'un, elle paie toujours un demi-cent de plus, parce que nos pièces de monnaie ne lui fournissent pas le moyen de profiter de l'aubaine annoncée. Par exemple, dans le cas d'articles vendus à deux pour 25c., si elle n'achète qu'un article, elle paie 13c. Si nous avions des pièces de 7½c. et de 2½c., elle pourrait acheter un des articles et faire l'économie à laquelle elle a droit. Ces dernières années, afin de soutenir la concurrence, certains magasins fixaient le prix de leur marchandise au demi-cent près, dans le dessein de faire concorder le prix et la valeur. Les totalisatrices dernier modèle ont maintenant un bouton pour le demi-cent afin de faciliter la fixation des prix au demi-cent. Les économies que permettent les achats de ce genre, pour ne rien dire des nombreux sous que perdaient les acheteurs, par suite de la majoration, aux fins de commodité, dont nous avons déjà parlé et qui atteint directement le budget des consommateurs, sont considérables. Certes, des pièces de monnaie de 7½c. et de 2½c. auraient un effet prononcé sur le budget domestique. En la présente période de dévalorisation de la monnaie, les familles à revenu faible ou à peine suffisant doivent faire face à une tâche presque insurmontable et beaucoup d'entre elles s'endettent constamment pour acheter les denrées indispensables à la vie.

Les pièces de 7½c. et de 2½c. permettraient à ces familles à revenu faible ou à peine suffisant de réaliser des économies qui seraient le salut de bien des budgets. Ainsi, à l'égard de denrées à prix restreint, qui actuellement se vendent 10c. mais qui pourraient sans perte se vendre 7½c. si la pièce existait, l'épargne est de 2½c. Cette somme, quoique minime, représente une épargne de 25 p. 100. Des économies analogues sur toute la série des denrées à prix restreint feraient passer ces familles d'un niveau de vie qui permet tout juste d'arriver à un niveau de vie aisé. Le problème de rendre suffisant, actuellement, le

budget familial est des plus pressants. Nous devons à nos gens de tout faire pour leur aider à joindre les deux bouts.

Quelques sous ou même demi-sous économisés sur des centaines d'achats différents peuvent modifier beaucoup le niveau de vie que nos gens peuvent se permettre. Les ouvriers, les hommes d'affaires, aussi bien que les consommateurs, trouveront profit à utiliser ces pièces de monnaie. Les épargnes qu'ils rendent ainsi possibles se réalisent à même le revenu en mains et servent ensuite à l'achat d'autres marchandises et services, dont la production et la distribution réclament un accroissement de la main-d'œuvre. Mais l'expansion des établissements de production réclame à son tour d'autre main-d'œuvre pour suffire aux demandes de marchandises et de services supplémentaires.

Dans nos efforts en vue de fabriquer et de distribuer des produits au plus bas prix compatible avec l'augmentation du niveau de vie, nous avons étudié de nouveau chaque aspect du processus de production et de distribution. Cette étude prolongée a amené des changements importants et constants dans la fabrication et le mouvement des marchandises, qui sont loin de ressembler aujourd'hui à ce qu'ils étaient il y a cinquante ans. Au cours de cette période, nous avons progressé, et d'une société relativement simple nous sommes arrivés à une société très industrialisée et complexe. Quelques-unes des innovations les plus originales se révèlent dans l'empaquetage et la disponibilité de toutes sortes de produits bon marché.

De nos jours il y a une plus grande variété et une plus forte quantité d'articles bon marché en vente que jamais il y en eut par le passé. La plus grande partie des marchandises d'un prix raisonnable se vendent contre paiement en pièces de monnaie plutôt qu'à crédit. On échange ainsi des marchandises et des services représentant plusieurs millions de dollars par année et, cependant, notre monnaie ne comprend que les pièces qui existaient il y a presque cinquante ans. Compte tenu de tous les changements qui ont été effectués depuis, il semblerait logique de se demander si les pièces, d'un, de cinq, de dix et de vingt-cinq cents répondent bien à nos besoins. Une analyse de la situation actuelle en ce qui concerne les achats révèle la nécessité de nouvelles pièces de monnaie afin de rendre notre système flexible, commode et économique.

On voudra bien me permettre d'exposer brièvement les avantages de pièces de monnaie de 2½c. et de 7½c.

1. Les pièces de 2½c. et de 7½c. accroîteraient la flexibilité et la commodité des paiements, peu importe le prix.

[M. Garland.]

2. Les pièces de 2½c. et 7½c. s'associent facilement aux pièces existantes en vue de rendre les achats possibles aux prix populaires actuels de cinq, dix, quinze et vingt-cinq cents.

3. Les pièces de 2½c. et de 7½c. représentent une suite ordonnée et logique de points intermédiaires au sein de notre régime de prix actuel qui se compose de multiples de 5c., qu'on les utilise seules ou en combinaison avec d'autres pièces.

4. Les pièces de 2½c. et de 7½c. assurent, en effet, une pièce de ½c. sans qu'il soit nécessaire de frapper une telle pièce. Elles mettent pleinement à profit la souplesse que comporte l'établissement des prix avec des ½c.

5. Les pièces de 2½c. et de 7½c. conviennent à la méthode que nous utilisons pour placer les pièces en rouleaux. Nos pièces actuelles sont enveloppées par lots de quarante ou de cinquante de manière à former des sommes rondes en dollars. Les pièces de 2½c. et de 7½c. peuvent être enveloppées en lots de quarante, de manière à former des sommes de $1 et de $3 respectivement.

6. Les pièces de 2½c. et de 7½c. encouragent les marchands à établir leurs prix à un niveau qui se rapproche davantage de la valeur réelle et leur permette de recourir au ½c. dans la fixation des prix, par exemple, d'offrir deux articles pour 15c.

7. Des économistes compétents ont reconnu qu'il était judicieux, du point de vue économique, de frapper des pièces de 2½c. et de 7½c.

8. L'histoire démontre que la pièce de 2½c. a donné de bons résultats. Depuis nombre d'années, la Hollande, la république de Panama et l'Équateur utilisent avec succès l'équivalent des pièces de 2½c.

Qu'on le sache bien, je ne soutiens pas que cette proposition sera la panacée à toutes les difficultés économiques qu'éprouvent nos ménagères et nos salariés, mais je prétends qu'elle contribuera à améliorer la situation. A mon sens, on devrait examiner tous les éléments susceptibles d'y apporter une amélioration et, si on les juge opportuns, y recourir. Je sais que ceux qui se sont toujours opposés à une modification du *statu quo* se prononceront contre ce plan. L'opposition, semble-t-il, se manifeste par une résistance au changement et par l'apathie des industriels qui ont le plus besoin de ces nouvelles pièces de monnaie. Leur apathie tient à ce qu'ils croient presque impossible la réalisation de la mesure législative nécessaire. C'est aussi parce qu'ils ne sont pas au courant des méthodes législatives et qu'ils ne peuvent apprécier l'efficacité politique de l'individu.

J'ai l'intention, à la prochaine session du Parlement, de prier le Gouvernement d'ajouter les pièces de 2½c. et de 7½c. à notre régime monétaire. Je donnerai alors à la Chambre un exposé plus détaillé. J'espère démontrer bien clairement la nécessité d'adopter cette proposition. D'ici là, j'accueillerai avec plaisir des avis ou des critiques de quiconque aurait à souffrir de cette proposition.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): Comme on semble vouloir que le vote ait lieu ce soir, je serai aussi bref que possible. Je ne prends part au débat que pour souligner que les différences qui séparent les partis à la Chambre portent non sur le but à atteindre mais sur les moyens de l'atteindre. Tous les groupes s'entendent à l'égard des mesures que le Gouvernement se propose de prendre pour faire face à la situation actuelle et tous reconnaissent que notre économie doit être modifiée. C'est donc quant à la méthode et non quant à l'objectif que nous différons d'avis.

Nous devrions nous comprendre et je ne crois pas qu'il soit nécessaire à cette fin de s'échauffer ni de s'injurier. Nous n'avons pas tous égal accès aux biens matériels. Certains en ont plus qu'ils n'en ont besoin, d'autres en ont assez mais il est un grand nombre de gens qui doivent se contenter de beaucoup moins que ce qu'il leur faudrait. Les membres de notre groupe soulignent que le présent budget, comme la plupart des budgets depuis quelques années, impose de nouvelles obligations à ceux qui avaient déjà un fardeau trop lourd à porter. Quand nous soulignons la nécessité d'imposer certaines régies, les honorables vis-à-vis soulèvent la question de la régie des salaires. Je l'ai déjà dit à la Chambre, mais je le répète, afin que les esprits les plus obtus puissent le comprendre: les salaires sont déjà régis.

Des voix: Oh, non!

M. MacInnis: Si les salaires ne sont pas régis, que les esprits brillants qui, de l'angle nord-ouest de la Chambre, soutiennent le contraire me disent pourquoi les cheminots ont dû traiter pendant quatorze mois pour une augmentation de quelques cents. Quand ils m'auront fourni cette explication, il voudront bien me dire pourquoi les fabricants de caoutchouc peuvent appliquer immédiatement deux hausses de prix sans en demander la permission à qui que ce soit et sans qu'il soit nécessaire de convoquer une session spéciale pour en décider.

M. Ferrie: Si les salaires étaient régis, les cheminots ne pourraient engager de pourparlers à ce sujet.

M. MacInnis: Ce sont là des questions dont on ne devrait pas parler quand, n'y comprenant rien, on n'est pas en mesure de les expliquer.

Sur ce même point, c'est une théorie toute nouvelle que nous a exposée, hier, le député de Coast-Capilano (M. Sinclair). Il a beau être un esprit brilliant, le jeune député ne devrait pas se prendre trop au sérieux, car il ne sait pas encore tout. Il devrait attendre quelques années avant de jouer les personnages importants. Les cécéfistes, dit-il, réclament constamment des régies, mais ils n'en veulent jamais pour le cultivateur. Selon lui, le cultivateur canadien est profiteur. C'est la première fois que j'entends dire que le cultivateur est un profiteur. C'est vraiment un nouvelle théorie libérale.

A la page 652 du compte rendu du 12 septembre, je relève le passage suivant:

> Je commence par les prix.

Très bien, commençons par les prix et voyons-les monter.

> Qu'est-ce qui fait monter les prix? La C.C.F. a toujours une réponse facile: le mercantilisme, du moins lorsqu'il s'agit de compagnies. Cependant, quand les cultivateurs touchent des prix plus élevés et vendent leur bétail sur pied 28½c. la livre, ce qui, selon l'honorable représentant de Calgary-Ouest, entraîne un prix de détail d'un dollar la livre, il ne s'agit pas bien entendu de mercantilisme,...

J'ai entendu quelqu'un affirmer, il n'y a pas très longtemps, qu'il était passablement étrange que lorsqu'un libéral est dans de mauvais draps, il cite invariablement les paroles d'un conservateur.

M. Knowles: Et les conservateurs citent les paroles de M. Truman.

M. MacInnis: L'honorable représentant de Coast-Capilano soutiendra-t-il que les cultivateurs qui reçoivent 28½c. la livre pour le bœuf, font du mercantilisme?

M. Gibson: Cela comprend les cornes.

M. MacInnis: Je me demande si l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Gibson) connaît la différence entre un bouvillon et un bouc.

Sauf erreur de ma part, c'est la première fois que le ministre des Finances (M. Abbott) s'est servi du rapport de la Commission royale d'enquête sur les prix, de 1949. Il a coûté $300,000 au pays et le ministre des Finances n'en a cité que deux courts passages! Je vais le citer à mon tour. Voici ce que je trouve, page 30:

> Au cours de notre enquête, nous nous sommes efforcés de découvrir si la période d'après-guerre avait donné lieu à une recrudescence des méthodes de nature à restreindre la libre concurrence et si, en conséquence, elles avaient pu jouer un rôle dans la hausse des prix.

Parmi les industries visées par notre rapport, nous en avons trouvé plusieurs où le concurrence s'effectue à un haut degré. Le meilleur exemple, à cet égard, nous vient de l'industrie animale de base: le nombre des producteurs est très élevé et chacun d'eux ne fournit qu'une très petite fraction de la production globale.

Une industrie établie sur le principe de la haute concurrence ne peut, c'est évident, donner lieu à des profits excessifs. De fait, si le député de Coast-Capilano avait pu d'un paragraphe à l'autre se souvenir de ce qu'il disait, il n'aurait pas dit qu'elle le pouvait.

M. Knowles: Il ne faut pas trop en demander.

M. MacInnis: Je sais que c'est trop demander, mais il faut bien dire à la Chambre qu'il ne le fait pas.

A la page 653 du hansard, on rapporte les paroles suivantes du député de Coast-Capilano:

Passons maintenant à la cause qui, selon moi, a provoqué la hausse des prix au cours de cette dernière période. Autrefois, naturellement, sous un régime d'économie libre, les choses se passaient différemment. Lorsque les prix montaient, la consommation diminuait et les marchandises invendues s'accumulaient. D'autres manufacturiers, voyant une occasion de profits, se mettaient à produire davantage. La loi de l'offre et de la demande jouait et les prix baissaient. Cependant, nous ne vivons plus sous un régime d'économie libre...

Le député de Coast-Capilano déclare que nous ne vivons plus sous un régime d'économie libre.

M. Sinclair: Pourquoi donc?

M. MacInnis: Je continue la citation:

...à cause des misères économiques dues à la dernière guerre; nos dépenses relatives aux industries de guerre et au matériel de guerre au cours des prochaines années rendront plus évident que notre économie n'est plus libre.

Mon collègue qui admet ne connaître que fort peu de choses en questions économiques en connaît sûrement assez pour se rendre compte que les monopoles et les coalitions ne sont pas nées de la dernière guerre. Je puis lui dire qu'un autre rapport sur les prix a été soumis en 1934. Il y verra une foule de preuves sur la puissance des monopoles en ce temps-là. Il verra comment ils régissent les prix. Ce qui nous préoccupait alors, ce n'étaient pas que les prix fussent trop élevés, mais, du moins, qu'ils étaient trop bas à l'égard de certaines denrées.

J'ai lu ce que le rapport de la commission royale sur les prix disait de l'industrie du bétail. Voici un autre extrait de ce rapport.

D'un autre côté, dans plusieurs autres industries, la concurrence était plutôt limitée par suite du petit nombre de firmes engagées dans cette branche. Ainsi, au Canada, il n'y a que trois manufactures d'ingrédients essentiels des engrais chimiques. En outre, les capitaux énormes requis par l'établissement de telles industries réduisent naturellement le nombre des entreprises dans ce domaine. Un autre exemple du même genre se trouve dans les textiles primaires: quelques très puissantes compagnies dominent l'industrie du coton et toute la production canadienne des trois types de soie artificielle provient entièrement de trois manufactures seulement.

Qu'arrive-t-il dans des circonstances comme celles que mentionne le rapport? Quand les denrées font plus que répondre à la demande du marché, les prix baissent-ils? Certainement pas; les employés sont mis à pied, la production est limitée, les prix sont maintenus. Ce n'est là qu'une faible partie de ce qu'a découvert la commission sur les prix. Elle a aussi constaté que les fabricants régissent les prix de l'article ouvré et cela jusqu'au moment de la vente au détail. Le prix des chemises nous en donne un bon exemple. Toutes les chemises vendues par les fabricants devaient être vendues un certain prix par le détaillant, lequel n'était pas libre de les vendre à meilleur compte, l'eût-il désiré. Il était contraint de vendre au prix de fabrique; autrement, il n'aurait pas obtenu, j'imagine, une autre livraison de chemises.

On me permettra de citer un autre passage du rapport de la Commission royale sur les prix:

Les nouvelles tendances de la concurrence sont cependant très significatives: par exemple, les tentatives de monopole au moyen de marques de commerce entourées d'une publicité intense, l'orientation des prix imposée par quelques grandes firmes à toute une branche de l'industrie et enfin les prix de revente obligatoires que le manufacturier fixe lui-même pour le détail.

En de telles circonstances, comment peut-on abaisser les prix lorsque l'offre est plus que suffisante pour répondre à la demande? De telles situations réduisent à néant toute opposition aux régies, car rien n'est plus certain aujourd'hui que l'existence d'une régie, et si l'exercice de cette régie ne relève pas du Gouvernement, comptable à la population qui l'a élu, elle relèvera de gens qui ne sont comptables qu'à eux-mêmes.

M. Smith (Calgary-Ouest): L'honorable député me permet-il une question?

M. MacInnis: Volontiers, mais je ne promets pas de pouvoir y répondre.

M. Smith (Calgary-Ouest): L'honorable député a parlé d'un monopole. Le monopole le plus rigide et qui réalise les plus forts bénéfices au Canada n'est-il pas celui de la vente des spiritueux qu'exerce chacun de nos gouvernements provinciaux? Or le prix en honneur dans la province de l'honorable député ne le cède au pays qu'à celui exigé dans ma propre province.

M. MacInnis: Le député m'a posé une question au sujet du prix de la boisson alcooli-

que. Je le regrette, bien que j'en boive de temps à autre, je n'en achète jamais.

M. Smith (Calgary-Ouest): J'essaierai votre méthode.

Une voix: Le nom de la boisson?

M. MacInnis: Le "Old Angus" est une excellente marque de whisky écossais. Je continue la citation:

> En outre, les expériences tentées pendant la guerre et les habitudes contractées pendant cette période conduisent à l'établissement de méthodes commerciales d'où la concurrence est bannie. Dans un but d'efficacité, l'industrie, pendant la guerre, exigeait une action concertée plutôt que la rivalité, ce qui a eu tendance à détruire l'initiative.

Ces jugements ayant été portés à l'attention de la Chambre en tant qu'opinion réfléchie non seulement de la commission des prix de 1948 mais de celle de 1934, comment peut-on dire que les prix ne sont pas réglementés. Ayons le courage de dire à la population que nous réglementerons nous-mêmes les prix ou que nous les laisserons à la merci des gens qui ne s'intéressent qu'à eux-mêmes.

Dans son discours le député de Coast-Capilano (M. Sinclair), pour une raison ou pour une autre, a soulevé la question de la grève des cheminots et rappelé ce qui a été dit à la Chambre à propos de M. Donald Gordon. Qu'il me soit permis d'affirmer immédiatement que j'ai la plus haute estime pour M. Gordon ainsi que pour l'excellent travail qu'il a accompli alors qu'il était président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Mais pour la seule raison qu'on a soulevé le point hier et qu'on a à ce propos mentionné le nom de notre parti, j'affirme que tout bon administrateur qu'il est, M. Gordon ne s'y entend pas du tout en relations industrielles. Évidemment les employés ne représentaient pour lui que les dents d'une roue. L'honorable député de Coast-Capilano a affirmé que M. Donald Gordon avait accompli un excellent travail pour le gouvernement, en ce qui a trait à la réglementation des prix. Pourtant, alors qu'il est sur le point de rendre de grands services au Gouvernement en conduisant les chemins de fer à un succès financier, ou des paroles en ce sens, il ne reçoit que des injures. Je n'ai rien contre lui, et j'espère qu'il fera des chemins de fer Nationaux du Canada une réussite financière mais je ne veux pas que les ouvriers soient obligés de payer le succès financier des chemins de fer.

Si M. Gordon veut qu'il en soit ainsi, qu'il commence par payer à même ses propres appointements. Ensuite, il pourra très bien demander aux cheminots d'aider, à même leurs maigres traitements et salaires, à assurer le succès financier du National-Canadien. Le temps est venu de laisser la question de côté. Je ne propose pas cela parce que j'ai peur de la discuter, mais quelle qu'ait été son importance à un moment donné, il n'y a, à mon avis, aucune bonne raison de la ressasser.

On a dit à maintes reprises au cours de la discussion, et je répète que le présent budget force les petites gens à faire les frais de l'accroissement de notre programme de défense. Trois ou quatre députés l'ont clairement démontré aujourd'hui. Ils ont signalé que pendant le reste de l'année financière, nous obtiendrons 13 millions à même les bénéfices des sociétés, tandis que nous réaliserons 17 millions à même les eaux gazeuses, les bonbons et la gomme à mâcher. Je ne dis pas que ce sont les enfants qui verseront cet argent, mais je soutiens que les parents de ces enfants, dont la plupart ont de la difficulté à boucler leur budget, seront obligés de payer ces montants supplémentaires. C'est une bien piètre façon d'obtenir des fonds dans un pays comme le nôtre.

Je voudrais signaler un autre point que le ministre a mentionné dans son discours. Il s'agit de la réglementation des achats à tempérament. Nous avons adopté un projet de loi à cet égard,—je ne m'y arrêterai pas,— mais je songe au principe sur lequel repose la mesure adoptée. Je suppose que deux Canadiens décident de fonder un foyer. Tous les deux veulent une glacière électrique. Monsieur A. qui touche un traitement de $5,000 à $6,000 peut acheter sa glacière au comptant. Il n'a qu'à l'acheter et personne ne s'en inquiétera. L'épouse de monsieur B. veut aussi une glacière, mais son mari ne peut la payer comptant; il pourrait cependant l'acheter à tempérament. S'il le fait, il devra se conformer aux conditions posées par le Gouvernement.

M. Gibson: Tant mieux.

M. MacInnis: S'il fallait quelque chose pour prouver non seulement le manque de compréhension du représentant de Comox-Alberni (M. Gibson), mais encore son manque complet de sentiments humains, on n'aurait besoin que d'une remarque de ce genre.

Une voix: Que c'est drôle.

M. Gibson: Quand avez-vous acheté votre glacière? Bien avant que j'achète la mienne.

M. MacInnis: Peut-être; mais, je voudrais que les autres en aient aussi, et vous non. C'est la différence entre nous.

Une voix: Et vous avez dit que vous avez payé comptant.

M. Gibson: Et j'ai élevé deux enfants sans glacière électrique.

M. MacInnis: Je ne suis pas le champion des ventes à tempérament; bien au contraire. Cependant, il ne me plaît pas de voir les gens souffrir parce qu'ils sont pauvres, et c'est exactement ce qui se produit sous l'empire de l'exposé budgétaire.

La même chose survient dans le cas des mesures relatives à la construction d'habitations. Le ministre dit que la Société centrale d'hypothèques et de logement prêtera moins d'argent sur une maison. Donc pour s'acheter une maison, il va falloir fournir un versement initial plus fort. Arrêtons-nous ici un moment. A la session de 1949, nous avons cru bon de réduire le versement initial, afin de permettre à plus de gens d'acheter une maison. C'était compréhensible et conséquent, parce que la principale difficulté à surmonter dans le problème de l'habitation populaire était de procurer aux petites gens le moyen d'acheter ou de louer une maison.

Or que constatons-nous? Quand le Gouvernement veut percevoir un peu d'argent supplémentaire et freiner l'inflation, commence-t-il par imposer celui qui a assez d'argent pour verser un gros montant initial ou même pour l'acheter comptant? Non, il commence par celui qui n'a pas assez d'argent pour acquitter un petit versement initial. Il augmente le premier versement et rend ainsi non seulement plus difficile mais impossible, pour les personnes à faibles revenu, l'achat d'une habitation, d'un foyer.

Assurément, s'il y a du vrai dans ce que nous disons, non pas seulement depuis des semaines mais depuis des années, sur la nécessité de vaincre le communisme, c'est là un bien mauvais commencement. Voilà comment il faut s'y prendre pour faire des communistes, plutôt que pour en diminuer le nombre. J'ai déjà dit à la Chambre, je crois, que nous devrions faire ce qu'il faut non pas en vue de détruire le communisme mais parce que ces mesures sont bonnes en elles-mêmes. Si nous ne les prenons que pour contenir le communisme, nous courons à l'échec, aussi sûr que le soleil se lèvera demain, car ce que nous ferons sera trop peu et arrivera trop tard.

Nous ne pouvons espérer nous en tirer tout simplement en rejetant le fardeau de financer une guerre sur les épaules des bas salariés. Il faut que la guerre se paie. Les ouvriers la paieront en travail et en sueur; et s'ils font ainsi leur part, je dis que c'est à ceux qui ont l'argent d'en défrayer la partie financière. Il n'y a pas d'autres moyens de surmonter les difficultés qui nous attendent bientôt.

J'affirme en toute sincérité au Gouvernement que s'il continue à placer le fardeau de financer la guerre et de préparer notre défense sur les ouvriers du pays, il se peut que nous réussissions à refouler les Nord-Coréens jusqu'au 38e parallèle, mais nous établirons sûrement le communisme sur cette terre privilégiée qu'est le Canada.

M. l'Orateur: Avant de mettre le sous-amendement aux voix, je désire faire observer que j'ai permis de réserver certaines motions vu le caractère d'urgence de cette session spéciale, mais qu'en temps ordinaire j'aurais été porté à les déclarer irrégulières. Dans certains cas j'ai exprimé un doute; dans d'autres je ne l'ai pas fait bien qu'il fut tout aussi réel. Par exemple, il me semble que l'amendement proposé au bill nº 5 à l'étape de la 2e lecture, était irrégulier, du moins en partie, en tant que la désignation des matières et des services devant être visés par le bill aurait pu se faire par la proposition d'un amendement approprié lors de l'étude du projet de loi en comité. Voir les *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, troisième édition, commentaire 658. De plus, je ne suis pas convaincu que les mots "exprimant certaines opinions sur les circonstances qui se rattachent à la présentation ou au progrès", qu'on trouve dans le commentaire 657 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne, prévoient des circonstances semblables à celles qui sont énoncées dans l'amendement.

De même, il me semble que la régularité du sous-amendement à l'étude est douteuse en ce sens que, bien qu'il se rattache d'une certaine façon aux mots d'introduction de l'amendement, il n'a pas pour objet de modifier l'amendement en aucun point important, mais de fait porte sur de nouvelles questions qui sont étrangères à l'amendement. Voir le commentaire 364 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne.

Comme la session tire à sa fin, je ne voudrais pas me montrer trop sévère. Pour ce motif et comme il n'y aura pas d'autre occasion de soulever régulièrement le sujet dont il est question dans le sous-amendement, je permets qu'il reste tel quel. En outre, je n'ignore pas qu'on accorde beaucoup de latitude à l'égard des amendements proposés à la motion tendant à voter une Adresse en réponse au discours du trône et au cours du débat sur l'exposé budgétaire.

Par ailleurs, j'espère qu'à la prochaine session régulière de la Chambre, les députés, dans la rédaction des motions et surtout des projets d'amendements, respecteront plus scrupuleusement les règles régissant leur admissibilité. En agissant ainsi, ils réduiront au minimum les débats sur la procédure et faciliteront de beaucoup l'exécution ordonnée des travaux de la Chambre.

(Le projet de sous-amendement de M. Stewart (Winnipeg-Nord), mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Argue
Balcer
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Casselman
Catherwood
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fair
Fairclough, Mme
Ferguson
Fraser
Fulton
Gillis
Hansell
Harkness
Harris (Danforth)
Hees
Herridge
Higgins
Hodgson
Homuth
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
MacInnis
McGregor
McLure
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Poulin
Quelch
Shaw
Smith (Calgary-Ouest)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright
Wylie.—53.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Bater
Beaudoin
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Claxton
Cleaver
Conacher
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Verdun-La Salle)
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Denis
Dewar
Dion
Dubé
Dumas
Eudes
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Garland
Garson
Gauthier (Lac Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
Jeffery
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nixon
Parent
Picard
Pinard
Pouliot
Power
Proudfoot
Ratelle
Richard (Gloucester)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rooney
St-Laurent
Sinclair
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Tremblay
Valois
Viau
Warren
Weaver
Weir
Whitman
Winkler
Winters
Wood.—147.

M. Cardiff: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé la proposition du sous-amendement.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Monsieur l'Orateur, il est inutile de prévenir la Chambre que je ne suis pas une autorité en affaires internationales ni en questions miltaires. Aussi n'ai-je pas l'intention de conseiller à la Chambre quelles initiatives prendre à l'égard de la situation qui se dessine en Europe. Je me lève pour demander un renseignement. L'opposition officielle ne semble pas se lasser de répéter: nous manquons d'information. Le chef de l'opposition (M. Drew) et le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), dans leurs discours plus éloquents qu'instructifs,—appuyés d'ailleurs par d'autres du même calibre, —ont prétendu qu'ils ignorent tout du programme ministériel à l'égard de la situation européenne.

M. Fraser: C'est exact.

M. Ferguson: Nous savons que nous n'obtiendrons pas grand renseignements de vous.

M. Applewhaite: Le premier ministre (M. St-Laurent) a exposé ce programme cet après-midi d'une façon très claire. En ce qui concerne la situation européenne, le programme du Gouvernement canadien, a-t-il dit, ne

consiste pas à envoyer des troupes en Europe pour l'instant. Ce que j'aimerais savoir, c'est en quoi consiste le programme conservateur, s'il en est un.

Cet après-midi, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), qui, pour lui rendre justice, sait tourner de si belles phrases qu'on croirait qu'elles s'inspirent d'un programme, nous a donné un aperçu des problèmes auxquels nous aurons à faire face quand, de retour dans nos circonscriptions, nous rendrons compte à nos commettants de la présente session. Il nous faudra, a-t-il dit, faire un rapport sur les plans du Gouvernement. Franchement, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un juste rapport sur la session. J'aimerais rapporter les propositions du Gouvernement et aussi celles de l'opposition officielle. Pour ce faire, cependant, il me faut demander à l'opposition officielle dans quel sens elle agirait. Comment puis-je rapporter les propositions de l'opposition quand j'ignore ce qu'elles sont? Si le Gouvernement se fourvoie en vertu du programme qu'il a énoncé, quelle est l'autre solution qui a été avancée et qui l'a proposée? Je prie un membre de l'opposition officielle de me dire, s'il le peut, ce que ferait son parti.

(L'amendement de M. Macdonnell (Greenwood), mis aux voix, n'est pas adopté).

ONT VOTÉ POUR:

MM:

Adamson
Argue
Balcer
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Cardiff
Casselman
Catherwood
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fair
Fairclough, Mme
Ferguson
Fleming
Fraser
Fulton
Gillis
Hansell
Harkness
Harris (Danforth)
Hatfield
Hees
Herridge
Higgins
Hodgson
Homuth
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
MacInnis
McGregor
McLure
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Poulin
Quelch
Shaw
Smith (Calgary-Ouest)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright
Wylie.—56.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:

Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Bater
Beaudoin
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blanchette
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Bradley
Breithaupt
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Claxton
Cleaver
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Côté (Verdun-La Salle)
Croll
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Denis
Dewar
Dion
Dubé
Dumas
Eudes
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Garland
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingras
Gingues
Goode
Gosselin
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Healy
Hellyer
Helme
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
Hunter
Jeffery
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Leduc
Lefrançois
Léger
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McWilliam
Major
Maltais
Martin
Massé
Monette
Mott
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Mutch
Nixon
Parent
Picard
Pinard
Pouliot
Power
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Richard (Gloucester)
Riley
Rinfret
Roberge
Robertson
Robinson
Rooney
St-Laurent
Sinclair
Smith (Queens-Shelburne)
Smith (York-Nord)
Stewart (Yorkton)
Stick
Stuart (Charlotte)
Tremblay
Valois
Viau
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
Whitman
Winkler
Winters
Wood.—152

[M. Applewhaite.]

M. l'Orateur: Je déclare le projet d'amendement défait.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Yukon-Mackenzie River (M. Simmons). Autrement, j'aurais voté en faveur du projet d'amendement.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion principale?

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre s'ajourne, il est un sujet que je crois de mon devoir de traiter. J'ai été bien étonné, comme, j'en suis sûr, nombre d'autres députés, de la nature de certaines déclarations formulées à la Chambre au sujet d'avis exprimés ailleurs par l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton). Jusqu'à hier je ne croyais pas que ces déclarations valaient la peine d'être relevées car avant tout elles n'étaient pas à l'honneur de ceux qui employaient de telles tactiques en des circonstances aussi graves. Je ne suis pas disposé, cependant, à laisser passer sous silence les paroles prononcées par le député de Coast-Capilano (M. Sinclair), étant donné le caractère extrêmement blessant de ses observations.

Personne ne niera que ce député ou tout autre a le droit d'exprimer son avis au sujet d'opinions formulées par un autre député, mais au cours de ses observations en cette enceinte hier, il a d'abord dit que le député de Kamloops est un isolationiste et il a affirmé ensuite que le député avait dit quelque chose de nature semblable à ce qui a motivé l'internement d'une autre personne.

M. Cruickshank: Très bien, très bien!

M. Drew: Je signale...

Des voix: Règlement!

M. Drew: Je signale que dans le cas cité comme comparaison, le Gouvernement avait soutenu qu'il y avait atteinte à la loi. En l'occurrence, qu'on approuve ou non l'affirmation du député de Kamloops (M. Fulton), aucune loi n'a été enfreinte. Je suis certain que le député de Coast-Capilano le savait. De plus, dans l'autre cas, le Gouvernement affirmait que le but visé était de nuire à notre effort dans le domaine militaire. Qu'elle ait été judicieuse ou non, l'opinion émise par le député de Kamloops tendait à la mise en œuvre d'un programme militaire plus étendu que celui que proposait le Gouvernement.

Une voix: Fadaises!

L'hon. M. Garson: Ha! ha!

M. Drew: Écoutez! Je n'approuve pas les paroles du député de Kamloops. Il le sait bien. Mais que je partage ses vues ou non, je sais qu'il était sincère, entièrement sincère, lorsqu'il a exprimé son opinion.

M. Cruickshank: M. Houde l'était aussi.

M. Drew: Il est de fort mauvais ton qu'un membre de la Chambre qui n'a pas servi dans nos forces combattantes mette en doute la loyauté du brave député de Kamloops.

M. Cruickshank: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Assoyez-vous!

M. Cruickshank: Aller jusqu'à dire que le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) n'a pas servi dans les forces combattantes...

Des voix: Assoyez-vous!

M. Cruickshank: Je soulève la question de privilège...

Une voix: Vous n'êtes pas le seul soldat à la Chambre.

M. Cruickshank: Je ne suis peut-être pas le seul député qui ait servi, mais je soulève la question de privilège. Affirmer que mon collègue, le député de Coast-Capilano, n'a pas fait la guerre...

M. Pearkes: Il n'a pas dit cela.

M. Cruickshank: Aller jusqu'à dire qu'il n'a pas servi dans les forces combattantes n'est pas digne même du chef de l'opposition (M. Drew).

M. Drew: Il aurait bien pu trouver des raisons...

Des voix: Rétractez!

M. Drew: Je ne rétracterai rien. J'ai dit qu'il sied bien mal à un député qui n'a pas servi dans les forces combattantes de mettre en doute la loyauté du représentant de Kamloops. Je signale que des députés qui ne sont pas allés au front ont mis en doute la loyauté de l'honorable représentant de Kamloops, l'un d'eux allant même jusqu'à employer le mot "sabotage".

Une voix: Quelle bassesse!

M. Drew: Il aurait pu fort bien trouver des motifs pour ne pas offrir ses services...

M. Pouliot: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le chef de l'opposition prend la défense...

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je demande quelle est la question de privilège.

M. Cruickshank: Vous verrez bien.

M. Pouliot: Je vais m'en tenir d'abord au rappel au Règlement; j'aurai autre chose à dire ensuite sur la question du Règlement...

M. Drew: Quelle est-elle?

M. Pouliot: Le chef de l'opposition tente de défendre le député de Kamloops.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je demande une explication sur cette motion d'ordre.

M. Pouliot: Laissez-moi parler.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je prie le député de Témiscouata (M. Pouliot) d'expliquer le plus brièvement possible sa motion d'ordre.

M. Adamson: Sans faire de discours.

M. Cruickshank: Donnez-lui une mitrailleuse Bren.

M. Pouliot: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je vais le dire en une phrase avec une virgule (comma).

M. Smith (Calgary-Ouest): Vous voulez dire, dans le coma.

M. Pouliot: Il me faudra cependant répéter la première partie de la phrase. Le chef de l'opposition tente de défendre l'honorable représentant de Kamloops et il se plaint de ce qu'un autre honorable député a dit au sujet du caractère de l'honorable député de Kamloops. Ma question est...

Une voix: Il n'y a aucune question.

M. Pouliot: En invoquant le Règlement, je voudrais d'abord savoir ce qu'a dit l'honorable député de Kamloops avant que le chef de l'opposition prenne sa défense.

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

M. Cruickshank: Qu'a-t-il dit?

M. Drew: J'ai signalé que l'honorable député de Kamloops pouvait avoir de bonnes raisons de ne pas offrir ses services. Fils d'une veuve, il s'est engagé au début de 1940 dans les Seaforth Highlanders, a servi en Italie et plus tard sur divers champs de bataille de l'Europe. Il est resté en activité de service jusqu'au jour de la victoire en Europe. Je puis ajouter que son frère, le vaillant "Moose" Fulton, a été tué au combat, alors que, durant le conflit, il faisait partie du C.A.R.C. L'honorable député de Kamloops et les membres de sa famille savent servir fidèlement jusque sous les drapeaux de leur pays, le Canada.

Mais dans le discours dont j'ai parlé, on a dit hier que je devrais me soucier dans une certaine mesure de toute opinion qui serait contraire à la mienne. Le député de Coast-Capilano, ni d'ailleurs aucun député qui siège de ce côté de la Chambre n'ont jamais exprimé l'avis que le premier ministre (M. St-Laurent) devrait répondre à la Chambre des propos tenus par des membres de son parti ni en donner une justification. Je n'ai pas exprimé cet avis, ni ne l'exprimerai-je. Mais aux députés qui ont formulé cette opinion, je rappelle ces paroles qu'un membre du parti libéral qui siège au premier plan a prononcées à la Chambre:

> Nous allons parler de la Corée. Pourquoi? Parce que la presse jaune a grossi l'incident.
>
> Quelle va être notre attitude? Avons-nous des intérêts à sauvegarder en Corée? Peut-être y trouve-t-on quelques missionnaires canadiens de diverses confessions, mais en somme, combien de Canadiens se trouvent en Corée du Sud?
>
> Je me prévaux de mon privilège de citoyen canadien et de membre du Parlement pour formuler un avertissement à vous, monsieur le président, à la Chambre des communes, au Parlement de mon pays, et à tous les hommes, femmes et enfants du pays. C'est bien beau de battre le tambour. Nous en entendons le roulement au début de la guerre et aux funérailles militaires. Le son provient du même instrument, mais est-il le même? On pourrait le penser. A titre de membre du Parlement du Canada, je ne peux que regretter que presque tous les députés s'inspirent des principes que préconise la presse jaune au Canada; la presse jaune qui exploite au possible la crédulité de la population.

C'est un passage consigné.

M. Pouliot: Très bien!

M. Drew: Je n'ai pas donné à entendre, pas plus que je ne le fais aujourd'hui, que le premier ministre, qui a clairement exposé l'attitude à la Chambre, devrait justifier son attitude en face d'une telle affirmation. Toutefois, je souligne que certains de ceux qui estiment la chose nécessaire pourraient bien examiner des assertions de ce genre avant de laisser à entendre qu'il doive exister une harmonie complète entre les affirmations de tous les membres d'un même parti.

Cependant, je suis, je dois le dire, étonné que le représentant de Coast-Capilano, parmi tous les membres de la Chambre, trouve quelque chose de remarquable en ce qu'un membre de n'importe quel parti exprime une opinion différente de celle que partagent en général les membres de son parti. Il y eut un temps où il avait le courage d'exprimer une opinion indépendante. Qu'il me soit permis de lui rappeler les paroles par lesquelles il s'écartait des opinions alors exprimées par le gouvernement dont le premier ministre actuel faisait partie. Et il a été hautement loué pour ce qui passait pour le courage qu'il avait alors manifesté. La citation entière que je vais faire sur ce point est tirée de la page 7025 du compte rendu du 4 décembre 1944:

> En Grande-Bretagne j'ai vu la démocratie en guerre, lorsque chacun acceptait la responsabilité qui lui était assignée selon sa capacité d'en porter le poids. Ceux qui avaient les aptitudes physiques requises prirent du service dans les forces de combat, quand on les y envoyait; ceux qui étaient inaptes, qui n'avaient pas atteint l'âge militaire ou qui étaient trop âgés, ceux qui possédaient des aptitudes spéciales étaient dirigés vers des emplois

au service de l'État, et faisaient en outre d'autres besognes, service de prévention contre les incendies, de D.C.A. et autres, hommes et femmes sur le même pied.

C'est grâce à cette égalité de service et de sacrifice que fut réalisée l'unité, unité véritable, telle que n'en avait jamais connu la Grande-Bretagne. Des gens de toutes classes ont été unis par un même sacrifice consenti dans un but commun et c'est ce qui explique que la Grande-Bretagne ait traversé avec intrépidité et avec courage les jours sombres des bombardements aériens. Je déclare donc que j'appuie sans réserve la conscription totale en temps de guerre et j'entends m'en tenir encore plus rigoureusement à ce principe en temps de paix, car je suis convaincu que si tous les Canadiens savaient qu'en cas de guerre ils seront tenus de faire toute leur part de sacrifices et de combat, ils seraient fermement résolus à suivre, en temps de paix, une ligne de conduite propre à nous éviter la guerre.

Fin de la citation.

M. Sinclair: Je le crois encore.

M. Drew: Que le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) approuve ou non tout ce qu'a dit le représentant de Kamloops (M. Fulton), on peut dire, à moins qu'il n'ait changé d'opinion,—et il indique qu'il n'en a rien fait,—qu'il partage, dans une large mesure, les idées qui ont inspiré les observations du représentant de Kamloops.

M. Cruickshank: Allons donc!

M. Drew: Que les députés approuvent ou non ce qui a été dit, j'espère que nous n'entendrons plus porter atteinte, à la Chambre, au loyalisme ni à la bonne foi d'un brave jeune ex-militaire de la dernière guerre, dont le service en campagne est certes égal à celui du député de Coast-Capilano.

M. Cruickshank: Vous n'êtes pas sérieux.

M. Drew: Le loyalisme du député de Kamloops s'est affirmé dans la plus dure épreuve qui soit.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à signaler au chef de l'opposition (M. Drew) et à l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton) que je ne parlerai pas de leurs états de service militaire, qui sont excellents. Cependant, ce n'est pas parce que quelqu'un a de bons états de service militaire, qu'il a bien servi l'armée pendant trente, dix ou même cinq ans qu'il peut être déclaré infaillible pour le reste de ses jours. Un homme peut avoir été vaillant officier, comme le chef de l'opposition, ou l'honorable député de Kamloops, ou encore l'honorable représentant de Coast-Capilano, ou tout autre qui a servi dans l'armée, la marine ou l'aviation. Cela ne l'empêche pas de commettre des erreurs comme les autres mortels.

Je signale, en passant, que nous avons tous été témoins des innombrables erreurs du chef de l'opposition. Il n'en reste pas moins un vaillant homme; je préfère le voir sourire que de le voir se renfrogner. L'honorable député de Kamloops est aussi un vaillant officier, qui peut prendre bien soin de lui-même. Mais à entendre parler le chef de l'opposition, j'ai cru que l'honorable représentant de Kamloops était un enfant au berceau...

Une voix: Vous saviez mieux.

M. Pouliot: ...et que le parti tory était une pouponnière, dirigée par une infirmière à la poigne solide, le chef de l'opposition.

Une voix: Insipide.

M. Pouliot: C'est peut-être insipide, mais mon honorable ami est l'un des bébés. J'en vois plusieurs, et il n'y a rien qui m'intéresse davantage que de voir les bébés torys en face de moi. On dirait des enfants.

Une voix: Vous ne faites vous-même que de sortir du parc.

M. Pouliot: Je dirai à mon honorable ami qui vient de m'interrompre, qu'il a fait entendre un son impossible à comprendre.

Bien, je reviens à mon sujet. Le chef de l'opposition a constaté que l'honorable représentant de Kamloops a été la victime de deux insultes. La première est qu'il a été comparé à Son Honneur le maire de Montréal, l'honorable représentant de Papineau (M. Houde). Nous voyons le tact dont a fait preuve ici le chef de l'opposition. Le représentant de Kamloops ne pouvait être victime d'une plus grande insulte que de se faire comparer à Son Honneur le maire de la métropole du Canada, un de nos collègues, l'honorable représentant de Papineau. Il ne parle pas toujours ainsi.

M. Casselman: Et nous sommes au Parlement du Canada!

M. Pouliot: Je dirai à Son Honneur qu'il a été insulté par le chef de l'opposition à la Chambre, et il ne le croira pas. Il dira: "Que les temps ont changé."

Une autre injure, c'est qu'on a traité l'honorable député d'isolationniste. C'est une nouvelle accusation destinée à terroriser quiconque ne partage pas l'avis des bellicistes, des torys, des jingoes. Chaque fois que quelqu'un pense autrement que ces messieurs pleins de suffisance, il est traité d'isolationniste. Qu'est-ce que cela veut dire? C'est une nouvelle expression qu'emploient parfois abusivement des opportunistes, des journalistes, qui essaient d'effrayer quelqu'un et de l'empêcher d'exercer son droit à la liberté de parole,

liberté que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) défend si bien en théorie plutôt plus qu'en fait.

Le chef de l'opposition me rappelle M. Bennett lorsqu'il lisait un extrait d'un de mes discours. Sait-il que M. Bennett aimait tellement mes discours qu'il courait après la copie dactylographiée du hansard avant qu'il soit imprimé? Ses seuls propos raisonnables, à la Chambre, il les a tenus pendant qu'il lisait mes discours. Je ferai au chef de l'opposition le même compliment. Il n'a jamais été aussi éloquent, il n'a jamais si bien parlé que lorsqu'il a lu un extrait d'un discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes. Il l'a lu avec sa diction inimitable. Il a été magnifique, beaucoup plus que je ne l'ai jamais été. Le prochain discours que je préparerai, je veux que ce soit lui qui le prononce pour moi.

M. L. A. Mutch (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai que deux ou trois minutes, ce soir. Je suis revenu aujourd'hui d'une réunion où quelque 700 ou 800 hommes et femmes qui ont certains droits à la reconnaissance du pays à cause de l'intérêt sincère qu'ils y portent, ont délibéré les problèmes nationaux. Ils ne portaient pas les responsabilités qui incombent à la Chambre. Je suis revenu à la hâte parce que j'espérais être ici au moins vers la fin du débat sur cette importante question.

La discussion, ce soir, ne m'a pas inspiré; elle ne m'a pas particulièrement intéressé. Je n'ai pas prisé les remarques dirigées contre un ou deux des plus brillants et des plus vaillants de nos collègues. Faire quoi que ce soit pour décourager l'expression des opinions individuelles ne nous aidera pas à relever le niveau des débats. Le Parlement tire sa vigueur de l'esprit d'initiative, du courage personnel de ceux qui le composent. Je n'en serais pas surpris si l'un d'entre nous commettait une erreur de jugement. Je rappelle au Parlement que les erreurs s'oublient parfois. Seuls ceux qui ne font rien n'en commettent jamais.

Je ne condamne pas le droit d'en commettre et je n'approuve pas le ton du débat. Je ne suis responsable que de mes propres paroles. Cependant les personnalités me laissent froid et je suis sûr que beaucoup des lecteurs du hansard ne trouveront pas que les personnalités qu'on a faites ici ce soir rehaussent le prestige du Parlement.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

M. Drew: Sur division.

(La motion de l'hon. M. Abbott est adoptée sur division.)

[M. Pouliot.]

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Dion.

Loi de l'impôt sur le revenu

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer:

Que, à l'égard du revenu d'une société, à compter du 1er septembre 1950, le taux d'impôt soit porté de 10 à 15 p. 100 sur le revenu ne dépassant pas $10,000, et de 33 à 38 p. 100 sur le revenu dépassant $10,000.

M. Knowles: Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré l'autre soir que le relèvement de l'impôt sur le revenu des sociétés rapporterait $13,500,000, tandis que les recettes pour le reste de l'année financière courante atteindraient 85 millions de dollars en une année complète. J'ai compris qu'il voulait dire la prochaine année complète. Si le reste de l'année courante signifie la période comprise entre le 1er septembre et le 31 mars prochain, il faudra conclure qu'on obtiendra ce montant de $13,500,000 en sept mois, ce qui fait environ $1,900,000 par mois. Si les recettes d'une année entière doivent atteindre 85 millions de dollars, il faudra encaisser sept millions de dollars par mois. Je suppose qu'il est facile d'expliquer cette différence marquée.

M. Sinclair: On me dit qu'il y a un retard de six mois dans les versements des sociétés; ainsi celles qui sont visées par le nouvel impôt ne commenceront pas à payer maintenant d'après le nouveau taux, mais en définitive on obtiendra ce plein montant lors de l'établissement de la cotisation finale. Les perceptions ne seront peut-être pas complétées avant six mois. L'honorable député a raison de dire qu'en sept mois nous devrions recevoir sept douzièmes des recettes d'une année entière, mais le retard dans les perceptions et les rentrées expliquent cet état de choses.

M. Knowles: Il sera impossible aux sociétés d'éviter, par quelque truc de comptabilité, le versement de l'impôt intégral dû à l'égard de cette période?

L'hon. M. McCann: Si les exercices de toutes les sociétés se terminaient en même temps, les sept douzièmes du revenu seraient perçus au cours des sept mois qui suivent la présentation de la résolution. Mais, comme on le sait, les exercices des sociétés peuvent se terminer en novembre, décembre, mars, février ou, en somme, à n'importe quel mois. Les sociétés bénéficient d'un délai de six mois pour le versement intégral de l'impôt de sorte que les sommes dues sont effectivement perçues six mois après la fin de l'année civile.

M. Knowles: Mais les sociétés acquitteront le nouveau taux sur tous les bénéfices à compter du 1er septembre?

L'hon. M. McCann: Parfaitement.

(La résolution est adoptée.)

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et de statuer:

1. Que la taxe d'accise sur les marchandises mentionnées à l'annexe I, à l'article 80A et à l'article 80B de la loi, présentement établie à 10 p. 100, soit portée à 15 p. 100.

M. Fleming: Il s'agit là d'une question qui n'est pas nouvelle. D'ailleurs, l'opinion que j'ai l'intention d'exprimer ne l'est pas non plus. Cependant, je me sens dans l'obligation de l'énoncer, car je la crois solide. En outre, je dois l'exprimer en toute justice pour ceux qui seront appelés à acquitter cette taxe. Les taxes que le projet de résolution propose d'accroître sont prélevées au stade de la fabrication. Elles se transmettent de main à main au grossiste, au détaillant, au public, en passant parfois par un intermédiaire.

Cette taxe a deux défauts. En premier lieu, c'est un impôt dissimulé. Le consommateur ne se rend pas toujours compte, comme il le devrait, qu'il l'acquitte. C'est une des raisons pour lesquelles les gouvernements l'affectionnent.

En second lieu, elle est prélevée au stade de la fabrication. Lorsque les marchandises passent d'une main à l'autre, les majorations qui s'ajoutent s'appliquent aussi à la taxe. Ce régime ne rapporte pas un sou de plus au pays, mais il augmente considérablement le prix que le consommateur paie. Je sais parfaitement que tout impôt suscite une certaine opposition. Les taxes ne sont jamais bien vues. Si le ministre des Finances doit trouver plus de revenus et ne fait pas les économies nécessaires pour parer au besoin, il est alors probable que nous aurons des impôts. Même si cette taxe n'atteint pas autant qu'une taxe directe la personne à revenu modique, elle la frappe néanmoins d'une façon disproportionnée à son revenu.

Troisièmement, ces impôts sont à l'échelon du consommateur. Ils sont fondés sur la consommation. Le montant que paie le pauvre, sous forme de ces impôts, comparativement au montant que paie l'homme à l'aise est tout à fait hors de proportion avec ses moyens. Il est évident que ces impôts seront augmentés mais quant à moi,—et je parle en mon propre nom,—je tiens à consigner au compte rendu, comme je l'ai fait par le passé en des circonstances semblables, que la Chambre des communes ne devrait pas favoriser ce genre d'impôts. Ils établissent une inégalité de traitement au détriment des gens qui ne touchent qu'un faible revenu. Ce sont des impôts dissimulés et, en troisième lieu, le consommateur paie beaucoup plus que l'impôt. Il paie l'impôt primitif plus la majoration du grossiste sur l'impôt, à laquelle s'ajoute aussi la majoration du détaillant. On verra ainsi que dans la plupart des cas le consommateur paie, en raison de l'imposition de la taxe, environ le double du montant que reçoit l'État sous forme de taxe perçue à l'échelon du fabriquant.

M. Blackmore: J'aimerais que l'adjoint parlementaire donne lecture au comité des articles visés par l'annexe I, et les articles 80A et 80B, afin que nous sachions de quoi il s'agit au juste.

M. Sinclair: Le présent article a trait de façon générale aux articles visés par l'annexe I qui sont actuellement assujettis à la taxe d'accise de 10 p. 100 qui doit être portée à 15 p. 100. Dans l'annexe I, les cigares, qui ne sont pas à 10 p. 100 mais à 25 p. 100, ne sont pas touchés par ce changement. D'autre part, le texte même de la loi sur la taxe d'accise, aux articles 80A et 80B, prévoit une taxe de 10 p. 100 sur les fourrures. Les fourrures ne sont pas incluses dans l'annexe. L'effet réel de l'article est de porter à 15 p. 100 la taxe d'accise sur les articles qui sont maintenant frappés d'une taxe de 10 p. 100, quand ils sont mentionnés dans l'annexe ou même, comme dans le cas des fourrures, dans le texte de la loi.

M. Blackmore: Ce que je veux obtenir, c'est le dépôt au hansard de la liste des articles en cause afin que la population sache de quels articles il est question.

M. Sinclair: Je le ferai encore avec plaisir. Je me demande s'il est de bonne politique de publier au hansard des extraits de nos lois actuelles.

M. Fleming: Tous ces articles sont mentionnés dans les annexes de la loi.

M. Sinclair: Ils figurent aux annexes de la loi. Lors des deux dernières sessions, nous avons publié les annexes dans le hansard en vue d'accommoder les lecteurs. Si la Chambre y consent, je ne vois aucun inconvénient à verser au hansard l'annexe I. Nous y joindrons le texte complet des articles 80A et 80B.

Des voix: D'accord!

M. Sinclair: Voici:

Pelleteries

80A. (1) Il doit être imposé, prélevé et perçu une taxe d'accice égale à quinze pour cent de la valeur marchande courante de toute pelleterie

apprêtée, pelleterie teinte et pelleterie apprêtée et teinte.

(i) importée au Canada, payable par l'importateur ou le cessionnaire de ces marchandises avant qu'elles soient enlevées de la garde des fonctionnaires douaniers compétents, ou

(ii) apprêtée, teinte, ou apprêtées et teinte au Canada, payable par l'apprêteur ou le teinturier au moment où il en donne livraison.

Fourrure contenue dans un vêtement, etc.

80B. Il doit être imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise égale à quinze cent de la valeur marchande courante de toute fourrure contenue dans un vêtement, une robe ou autre article importé au Canada, payable par l'importateur ou cessionnaire de ces marchandises avant qu'elles soient retirées de la garde du fonctionnaire douanier compétent.

Première annexe

Annexe I

1. Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, quinze pour cent;

Toutefois, la taxe sur les automobiles s'applique sur le prix total exigé pour ces automobiles, lequel prix comprend toutes charges pour accessoires, équipement facultatif, publicité, financement, service, garantie ou toute autre charge convenue à l'époque de la vente, que ce soit exigé séparément ou non;

Cependant, la taxe ne s'applique pas aux automobiles importées sous le régime des numéros 702, 704, 705*a*, 706, 707 et 708 du Tarif des douanes.

2. Articles, matières ou préparations de toute composition ou forme, communément ou commercialement appelés articles de toilette, préparations ou cosmétiques destinés à l'usage ou à l'application pour fins de toilette, ou pour le soin du corps humain, y compris les cheveux, ongles, yeux, dents ou toute autre partie du corps, soit pour le nettoyage, la déodorisation, l'embellissement, la conservation ou la restauration, et y compris les savons à barbe et crèmes pour la barbe, les antiseptiques, produits pour blanchir, dépilatoires, parfums, odeurs et préparations similaires, quinze pour cent.

3. *a*) Appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures; chauffe-plat; cafetières; fers à friser ou frisoirs; appareils pour laver la vaisselle; mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et broyeuses d'aliments; cireuses et polisseuses de plancher; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux; fers à repasser et repasseuses; presse-fruits; bouilloires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grille-pain de toutes sortes; nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers, quinze pour cent;

b) Armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières, quinze pour cent;

c) Motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoires aux bicyclettes, mais à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides, quinze pour cent;

d) Bâtons et balles de golf, quinze pour cent;

e) Cannes à pêche et moulinets, quinze pour cent.

4. Appareils, communément ou commercialement connus comme briquets, qui produisent des étincelles, de la flamme ou de la chaleur, combinés ou non avec d'autres articles, sur la valeur distincte ou combinée, selon le cas, quinze pour cent.

5. Appareils photographiques et pellicules et plaques photographiques non exposées, sauf ceux qui sont vendus à l'usage des photographes industriels ou professionnels; projecteurs d'images, sauf ceux qui sont vendus à des fins commerciales, religieuses ou éducatives, quinze pour cent.

6. Phonographes, dispositifs servant à jouer des disques, postes récepteurs de radio ou de télévision (*telecast*) et leurs lampes, quinze pour cent.

7. Distributeurs et vendeuses automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons; articles de jeu ou d'amusement de toutes sortes, à pièces de monnaie, disques ou jetons quinze pour cent.

Toutefois, la taxe imposée par les présentes ne s'applique pas aux boîtes à pièces utilisées dans le cas des taxiphones, tourniquets-compteurs pour la perception des droits ou péages, serrures automatiques à sous, ni aux compteurs utilisés pour le gaz, l'électricité ou le stationnement.

8. Malles; valises; sacs et bagages de toutes sortes; bourses; portefeuilles; porte-billets; porte-cartes et étuis porte-clefs; sacs à main; étuis à bijoux; étuis pour nécessaire de toilette; sacs à magasinage, sauf les sacs en papier; sacs de golf et autres sacs de sport; que ces articles soient garnis ou non, quinze pour cent;

Toutefois, la taxe imposée par les présentes ne s'applique pas aux marchandises ici mentionnées, si elles sont fabriquées expressément pour un client à son usage dans l'exercice de son commerce ou profession.

9. Cendriers; pipes à tabac; porte-cigare et porte-cigarette; moules à cigarettes et autres accessoires de fumeurs, ne comprenant pas les briquets, les allumettes ou le tabac, quinze pour cent.

10. Stylos; stylos à bille; crayons à l'encre (*ink pencils*); stylomines; nécessaires et tous autres accessoires de pupitre, quinze pour cent.

11. Cigares, vingt-cinq pour cent;

Toutefois, le prix de vente des cigares manufacturés au Canada doit comprendre le montant du droit d'accise payable à cet égard en vertu de la Loi de l'accise.

12. Allumettes, quinze pour cent.

13. Pneus et chambres à air:

a) Pneus totalement ou partiellement de caoutchouc pour véhicules à moteur de toutes sortes, y compris les remorques ou autres accessoires sur roues utilisés pour l'un quelconque desdits véhicules, quinze pour cent;

b) Chambres à air pour servir dans ces pneus, quinze pour cent;

Toutefois, la taxe imposée par les présentes ne s'applique pas aux marchandises ici mentionnées lorsqu'elles servent exclusivement aux fournitures originaires des véhicules à moteurs susdits.

14. *a*) Horloges et montres adaptées à l'usage domestique ou personnel, sauf les montres d'employés de chemins de fer, et les montres spécialement conçues pour l'usage des aveugles, ainsi que les réveille-matin dont le prix de vente du fabricant canadien ou la valeur à l'acquitté de celles qui sont importées n'excède pas dix dollars, quinze pour cent;

b) Articles de toutes sortes constitués en tout ou en partie d'ivoire, de jais, d'ambre, de corail, de nacre, de coquillage naturels, d'écailles de tortue, de jade, d'onyx, de lazulite ou d'autres pierres semi-précieuses, quinze pour cent;

Toutefois, la taxe sur les objets énumérés aux paragraphes *a*) et *b*) du présent article ne s'applique pas aux marchandises mentionnées lorsque le prix de vente du fabricant canadien, ou la valeur à l'acquitté des marchandises importées, n'excède pas un dollar.

c) Articles communément ou commercialement connus, comme bijoux, véritables ou imités, y compris les diamants et autres pierres précieuses ou semi-précieuses destinés à l'usage personnel ou

à la parure des personnes; les produits de l'orfèvrerie, sauf les couteaux, fourchettes et cuillères de table plaqués; la poterie d'étain;

Articles en verre taillé, en cristal, taillé ou non, verre biseauté ou verre décoré de métal;

Articles en faïence fine, en porcelaine, en grès, en marbre, en pierre ou autres articles de poterie, excepté les articles destinés à la préparation ou au service des aliments ou breuvages, quinze pour cent;

Toutefois, la taxe sur les objets énumérés au paragraphe *c*) du présent article ne s'applique pas aux marchandises mentionnées, lorsque le prix de vente du fabricant canadien, ou la valeur à l'acquitté des marchandises importées, n'excède pas cinquante cents.

15. Breuvages traité au gaz carbonique, eaux gazéifiées, breuvages de jus de fruits non fermentés (à l'exclusion des breuvages dont quatre-vingt-quinze pour cent au moins consistent en jus pur du fruit) et leurs imitations et toutes autres liqueurs douces composées ou mélangées, lorsque les breuvages, eaux ou liqueurs sont mis en bouteilles ou autres contenants pour la vente, trente pour cent.

16. Bonbons, chocolat, gomme à mâcher et confiseries qui peuvent être rangées dans la catégorie des bonbons ou considérées comme un succédané, trente pour cent.

M. Blackmore: Je fais miennes les observations du député d'Eglinton. J'estime comme lui que les prix que doivent payer les consommateurs au Canada sont déjà beaucoup trop élevés. Si je m'oppose à cette partie de la résolution c'est parce qu'elle entraînerait inévitablement une hausse du coût de la vie. Si le citoyen moyen savait jusqu'à quel point les taxes imposées directement par l'État comptent dans le prix qu'il paie pour les articles ordinaires...

M. Fleming: Les taxes indirectes.

M. Blackmore: Indirectes, oui, mais néanmoins imposées par l'État,... il en serait renversé.

M. Fleming: Très bien! Il serait certainement stupéfait.

M. Blackmore: Tout le monde serait consterné. Beaucoup de gens accusent les gros capitalistes d'exploiter la population. On entend souvent nos amis de la C.C.F. parler sur ce ton.

M. Knowles: Très bien!

M. Blackmore: Ils accusent les gros capitalistes d'exploiter la population mais, de fait, ces puissants intérêts qui exploitent le peuple, c'est le puissant gouvernement du Canada.

M. Fleming: Très bien!

M. Blackmore: Je proteste de toute mes forces. Nous ne devrions pas adopter toutes ces taxes d'accise. On peut imposer des taxes d'accise qui haussent le coût de la vie quand il est modéré mais c'est nous faire injure que d'adopter de telles taxes quand le coût de la vie est exorbitant.

M. Sinclair: Monsieur le président, je ne dirai rien de l'argument portant que l'imposition de taxes prélevées du fabricant influe sur le prix final parce que, le printemps dernier, à l'occasion de l'étude des résolutions budgétaires, nous avons eu une longue discussion avec le député de Lethbridge et celui d'Eglinton sur la majoration du prix des articles. Il existait une forte divergence d'opinion entre ceux qui pensent que les grossistes et les détaillants suivent rigoureusement un procédé mécanique et majorent automatiquement les prix indépendamment de leurs frais d'exploitation, et ceux pour qui les frais d'exploitation sont le facteur déterminant des majorations. Quiconque est intéressé à connaître mon opinion peut en trouver l'expression dans le débat du printemps dernier sur les résolutions budgétaires.

M. McLure: La question que je désire poser vise le relèvement de 50 p. 100 de la taxe sur les fourrures. Le relèvement de 10 p. 100 à 15 p. 100 équivaut à une augmentation de 50 p. 100. Est-ce à l'égard des fourrures apprêtées, semi-apprêtées ou non apprêtées, ou l'augmentation atteint-elle les articles finis sous forme de vêtements? Où commence et où finit la taxe?

M. Sinclair: Les articles 80A et 80B, qui le spécifient dans la loi, précisent que la taxe s'appliquera à l'égard de la valeur courante sur le marché des fourrures apprêtées, et non des fourrures brutes.

M. McLure: Seulement après qu'elles sont traitées ou apprêtées.

M. Sinclair: Lorsqu'elles sont apprêtées. C'est exact.

M. McLure: L'impôt ne s'applique pas à l'égard des vêtements en fourrure.

M. Sinclair: Pas au stade de la vente au détail, non.

(La résolution est adoptée.)

2. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de quinze pour cent sur les articles suivants:

a) Appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures; chauffe-plats; cafetières; fers à friser ou frisoirs; laveuses de vaisselle; mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et broyeuses d'aliments; cireuses et polisseuses de planchers; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux; fers a repasser et repasseuses; presse-fruits; bouilloires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grille-pain de toutes sortes; nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers;

b) Armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières;

c) Motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoires aux bicyclettes, mais

à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;

d) Bâtons et balles de golf;

e) Cannes à pêche et moulinets.

M. Knowles: Monsieur le président, je ne peux ne pas me demander comment on a tiré la ligne de démarcation dans l'article 2. J'ai appris avec plaisir qu'on n'avait pas assujéti à cet impôt des articles aussi importants que les poêles, les glacières électriques et les lessiveuses. Néanmoins, il me semble que, bien que la liste que nous avons ici puisse renfermer certains articles qui peuvent se ranger dans la catégorie des objets de luxe, on ne peut sûrement pas en dire autant des fers à repasser, des grille-pain, et peut-être de certains autres articles de ce genre. Une foule de ces articles qui il y a quelques années étaient considérés comme des objets de luxe d'après le mode de vie d'alors deviennent aujourd'hui des nécessités. Je signale que les poêles et les glacières sont des articles plutôt coûteux de nos jours et, par nécessité, bien des gens sont obligés de les acheter usagés. Mais ils aiment encore acheter un fer à repasser neuf, un grille-pain neuf ou certains articles de ce genre. Frapper d'un impôt des articles comme ceux-là, c'est, semble-t-il, imposer des articles vraiment indispensables, et c'est encore le pauvre bougre qui paie.

Je ne veux pas que l'adjoint parlementaire répète son discours d'hier, et prétende de nouveau que je m'oppose à l'impôt à cause des fins pour lesquelles il est prélevé. Il s'en abstiendra, j'en suis sûr; mais je voudrais savoir d'après quel principe on a tracé la ligne de démarcation, soustrayant à l'impôt les glacières électriques et les cuisinières les plus coûteuses, mais non des articles comme les fers à repasser et les grille-pain.

M. Sinclair: Nous avons ici un exemple d'un des gros problèmes qui se posent dans le cas de n'importe quel régime fiscal. Comme vient de le signaler le député, il y a dix ans les cuisinières électriques, les glacières et même les lessiveuses mécaniques passaient pour presque du superflu. Aujourd'hui, on ne peut s'en dispenser. Le problème est toujours de savoir où tracer la ligne de démarcation entre le nécessaire et le superflu. Si nous avions exempté les grille-pain et les fers, l'honorable député aurait sans doute demandé pourquoi nous n'exemptions pas aussi tel ou tel autre article presque aussi indispensable. Il faut tirer la ligne quelque part. Il est certain que les cuisinières électriques, les lessiveuses et les glacières électriques sont indispensables dans la plupart des foyers canadiens.

[M. McLure.]

M. McLure: Je constate qu'un impôt de 15 p. 100 frappe les couvertures. De quel genre de couvertures s'agit-il?

M. Sinclair: Des couvertures électriques.

M. McLure: Ne croyez-vous pas qu'il aurait fallu l'indiquer?

M. Fleming: J'aimerais appuyer les propos de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Je reconnais que s'il nous faut augmenter les impôts il faut tracer quelque part la ligne de démarcation et que les exceptions sont inévitables. Cependant, ce genre de choix me paraît très arbitraire et très injuste, qui, d'une part, prévoit l'exemption dans le cas de la lessiveuse, sous prétexte qu'il ne s'agit pas là d'un produit de luxe, et qui, d'autre part, décrète qu'un fer à repasser ou qu'un grille-pain électriques sont des produits de luxe et, par conséquent, assujétis à l'impôt. Je choisis comme exemple les deux articles dont a parlé le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire le fer à repasser et le grille-pain. Étant donné les habitudes et le niveau de vie des Canadiens, il me semble que considérer ces articles comme produits de luxe, c'est tenir une opinion déformée de ce qui constitue un produit de luxe dans la pensée des Canadiens. Comment un gouvernement ou un ministre des Finances peuvent établir une telle distinction et prétendre que la glacière ou la lessiveuse électriques ne sont pas des produits de luxe et devraient, par conséquent, être exemptés d'une taxe de ce genre, tout en déclarant qu'un fer à repasser électrique, dont le coût représente environ 5 p. 100 de celui d'une glacière électrique, ou qu'un grille-pain électrique dont le prix représente à peu près la même proportion par rapport à la lessiveuse électrique sont des produits de luxe et qu'il y a lieu, par conséquent, de les imposer, voilà qui dépasse l'entendement du Canadien moyen. Je ne parviens pas du tout à m'expliquer une telle distinction. Je soutiens que rien ne justifie l'application d'une taxe d'accise de 15 p. 100 sur des articles comme les fers et les grille-pain électriques, si l'on songe que le consommateur devra payer non pas 15 p. 100, mais probablement près de 30 p. 100 d'augmentation lorsqu'il achètera ces articles chez un marchand.

M. Blackmore: Je ne puis m'expliquer qu'on ait choisi un tel groupe d'articles. Je me demande si l'on veut décourager l'usage de ces articles parce qu'il y entre une certaine quantité de métal dont on pourrait se servir pour l'effort de guerre, ou si le Gouvernement désire réduire la consommation de l'électricité; ou s'il s'agit simplement de se procurer des fonds par ce moyen. Si le prélèvement de fonds est l'objet de cet impôt, je dis qu'il est méprisable. Si l'on vise à

épargner le métal qui entre dans la fabrication de ces articles ou à diminuer la consommation de l'électricité, je comprends qu'on agisse ainsi. Cependant, si l'on cherche par ce moyen à diminuer la consommation de l'électricité ou à conserver les matériaux qui entrent dans la composition de ces articles, pourquoi ne les rationne-t-on pas au lieu de les assujétir à une taxe et à en accroître ainsi le coût? L'adjoint parlementaire pourrait-il nous dire si cet impôt vise à décourager l'utilisation de ces matériaux, ou à prélever des fonds?

M. Sinclair: Durant la guerre, la nécessité de conserver l'électricité était certes un élément dont on tenait compte en établissant un impôt de cette nature. Je ne crois pas que cette nécessité soit aussi grande actuellement au Canada. Le principal objet de ces modifications, bien entendu, est de trouver assez de revenus pour payer nos dépenses au fur et à mesure pendant le reste de l'année courante. Le représentant de Lethbridge a dit que c'était une taxe méprisable. J'imagine qu'à un certain moment la plupart des contribuables ont jugé que toutes les taxes étaient méprisables et en ont parlé en des termes violents. Il n'en reste pas moins qu'il nous faut trouver ce revenu. Selon le député d'Eglinton, j'aurais dit qu'il s'agit là d'articles de luxe. Je l'ai peut-être dit indirectement en signalant que les lessiveuses, les glacières et les poêles sont des articles de première nécessité. Cependant, je reconnais que tous les articles ici mentionnés sont d'usage courant. On se rappellera, toutefois, que notre régime de taxe de vente frappe des articles d'usage courant, toujours parce qu'il nous faut trouver les recettes nécessaires à l'administration de la chose publique.

M. Adamson: Le paragraphe *a*) de l'article 2 renferme deux articles que l'adjoint parlementaire devrait songer à rayer de la liste. Il s'agit des chauffe-plats et des bouilloires. Une foule de gens partagent un logement avec d'autres. Comme, étant à l'étroit, ils n'ont pas de poêles, il leur faut cuire leurs repas sur un appareil électrique dit gril portatif ou sur un chauffe-plats. Ces gens ne disposent pas d'un poêle ordinaire, électrique ou autre. Je propose à l'adjoint parlementaire que ces grils portatifs ne soient pas assujétis à l'impôt car ils sont essentiels aux gens qui vivent dans ces circonstances.

Mon deuxième point a trait aux bouilloires. Les gens qui vivent dans ces logements exigus trouvent que les bouilloires électriques sont un élément essentiel de leurs appareils de cuisson. Pour ceux d'entre nous qui disposent d'un poêle électrique, à gaz, à bois ou à charbon, une bouilloire électrique, bien que fort utile, est un objet de luxe; mais il n'en est pas de même pour les gens qui vivent dans des logements partagés. S'ils ont de jeunes enfants, ils réchauffent probablement le lait du bébé sur un élément électrique dans la salle de bain ou se servent d'une bouilloire électrique. Pour ces gens, une bouilloire électrique n'est certes pas un article de luxe; elle est aussi indispensable qu'un poêle électrique ou un appareil frigorifique l'est à une famille mieux établie. Je propose donc qu'on étudie le cas des gens qui vivent dans ces circonstances.

M. Sinclair: Je puis dire que le gouvernement est au fait de ce problème et qu'il a pris des dispositions en conséquence. Ainsi, dans la classe des cuisinières électriques, sont rangées ces diverses catégories de réchauds et de petites rôtissoires nouveau genre sur lesquels on peut préparer tout un repas. Les réchauds comptent parmi les articles essentiels parce que la plupart des appartements d'une ou deux pièces dont parle le député sont occupés par des gens qui n'ont pas les moyens de s'acheter de percolateurs, de bouilloires et divers autres accessoires électriques. Il est plus simple pour eux de se procurer un réchaud et de se servir d'une bouilloire ordinaire. Ces diverses catégories de réchauds et de rôtissoires sur lesquels on peut préparer un repas complet sont compris dans la classe des cuisinières électriques.

M. Adamson: Je suis heureux d'entendre l'adjoint parlementaire nous donner cette assurance. La plupart de ces réchauds sont à un ou deux feux seulement. J'espère que le gouvernement songera aussi à soustraire à cette taxe les bouilloires électriques qui sont une partie essentielle de la batterie de cuisine des petites familles. Ces réchauds ont généralement deux feux. Quand on prépare un repas, on a habituellement besoin d'un autre appareil pour faire chauffer les breuvages. Je puis assurer à l'adjoint parlementaire que ces bouilloires électriques sont essentielles à la préparation des repas.

L'hon. M. Fournier: Je propose que le comité lève la séance, qu'il fasse rapport de la résolution qu'il a adoptée à l'égard de la loi de l'impôt sur le revenu et qu'il fasse rapport de l'état de la question à l'égard des autres résolutions.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Rapport est fait de la résolution (impôt sur le revenu) qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill n° 6 visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement de la Chambre.

—Demain, le comité continuera l'examen des résolutions budgétaires et des bills qui les suivront. Il y a aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui deux avis de motion inscrits au nom du premier ministre et que nous aimerions étudier.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 55 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

ARTICLE PUBLIÉ PAR "LE DEVOIR", LE 12 SEPTEMBRE DERNIER

(*Texte*)

Le très hon. Louis S. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège au sujet d'un article paru dans *Le Devoir* le 12 septembre 1950, et signé par Pierre Laporte. Il est très rare que je prenne cas de ce que dit *Le Devoir* parce que ses opinions sont bien connues et parce que je crois aussi qu'il a le droit de les exprimer. Mais il s'agit en l'occurrence de quelque chose qui est plus qu'une opinion, il s'agit d'un article intitulé:

Reviendrons-nous à l'époque des mensonges de M. King? M. Saint-Laurent nous a trompés au sujet de la Corée... 5,000 hommes qui en deviennent 15,000.

L'article a le même ton que comporte le titre. Il me fait le compliment de dire que, lorsque je suis arrivé à la tête de l'administration, on a cru que j'étais quelqu'un qui n'avait pas peur de la vérité et qui oserait dire toute sa pensée même si ce fait pourrait avoir quelque effet sur sa popularité personnelle. C'est très exact. J'avoue que jamais je n'ai compté sur une grande popularité personnelle auprès des gens du *Devoir*. Cela ne m'a pas empêché de tenir à ma réputation de n'avoir pas peur de dire la vérité. Cette affirmation que j'ai trompé, soit *Le Devoir* soit le public, est absolument fausse. Il s'agit de ce que l'on prétend être la différence entre le nombre que nous avions déclaré être celui de cette brigade devant être envoyée en Corée, lorsqu'elle serait prête, si c'est l'endroit où elle peut servir le plus utilement et la limite de 15,000 hommes exprimée dans le décret du Conseil déposé sur la table l'autre jour.

Voici ce qui a été déclaré. Je l'ai dit plusieurs fois et encore hier ce qui en est au sujet des projets du Gouvernement à cet égard. Ils ont été annoncés franchement au public et à la Chambre, et si jamais il s'agit de les modifier et d'ajouter quoi que ce soit de substantiel, le Gouvernement formulera sa décision et la communiquera à la Chambre sans avoir aucunement peur de la vérité et sans avoir aucunement peur de ce qui pourrait être écrit dans *Le Devoir*. Nous le ferons si nous considérons qu'il est l'intérêt de la nation canadienne de le faire. Nous le ferons ouvertement et nous nous exposerons en toute franchise à leurs flèches et à leurs critiques. Quand à ce nombre de 15,000, mentionné comme limite dans le décret du Conseil, voici pourquoi cette limite a été fixée. On a déclaré que le nombre de ceux qui composeront la brigade spéciale sera de 5,300 environ, mais en même temps nous en entraînerons un nombre qui pourra servir de renfort si les événements le nécessitent. Jusqu'à présent, nous avons enrôlé dans cette brigade un peu plus de 9,000 hommes. En outre, comme cela a été déclaré, il faut ajouter environ un millier de personnes des forces permanentes de l'Armée canadienne qui rempliront les fonctions pour lesquelles les nouvelles recrues ne sont pas aptes. Cela comporte quelque chose comme 10,000. Nous avons un contingent de la marine canadienne qui consiste d'un peu moins de mille hommes qu'il faudra de temps à autre remplacer par d'autres lorsque les événements rendront nécessaire de faire quelques retouches ou changements aux équipages des destroyers qui font le service. Il y a ensuite un contingent d'un peu moins de mille hommes de l'aviation qui fait le service de transport aérien. Pour que nous soyons en mesure de maintenir ces trois contingents à leur pleine efficacité, nous avons fixé la limite de 15,000.

Si jamais il faut aller au delà des trois formations dont nous avons donné tous les détails au public, nous donnerons d'autres détails au public et, à la suite de notre décision, nous la publierons et nous ne reculerons devant aucune vérité à l'égard de ce que nous considérons conforme aux intérêts de la nation canadienne.

(*Traduction*)

DÉFENSE NATIONALE

ENTREPRISE DE LOGEMENT DE SEA ISLAND—LA "MARITIME CONSTRUCTION COMPANY LIMITED"

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a porté à mon attention une série de questions que le député de Lethbridge lui a posées le 6 septembre. J'ai préparé un état qui répond aux questions

1 à 9 inclusivement. Seule la province est en mesure de répondre aux autres questions. Si la Chambre y donne son consentement unanime, je déposerai le document ce qui épargnera du temps.

Des voix: D'accord!

M. Blackmore: N'est-il pas préférable que le ministre verse les réponses au compte rendu plutôt que de les déposer?

L'hon. M. Winters: C'est ce que nous comptions faire. L'état a été déposé.

M. l'Orateur: Le député de Lethbridge préfère, je crois, que les réponses figurent au hansard. Si tel est son désir, si telle est la volonté de la Chambre, je demanderai que les réponses figurent au compte rendu.

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Winters: Voici l'état en question: Le 6 septembre, le député de Lethbridge a posé plusieurs questions au ministre de la Défense nationale au sujet de l'entreprise de logement de Sea Island et de la *Maritime Construction Company Limited.* Ladite entreprise était l'un des éléments du programme du ministère de la Défense nationale à l'égard de la construction d'habitations pour les gens mariés, et l'adjudication de l'entreprise avait été effectuée par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le projet ne s'est pas réalisé de façon satisfaisante. Au lieu de répondre séparément à chacune des questions posées, je crois préférable de faire un bref historique de l'entreprise. Certaines des questions posées par le député visaient la qualité juridique de la société et les dossiers du ministère ne renferment pas les précisions qu'il faut pour répondre à ces questions.

Le 29 juin 1949, la Société centrale d'hypothèques et de logement annonçait la mise en adjudication de la construction de 35 maisons à Sea Island. Elle a reçu les soumissions suivantes:

Maritime Construction Company Ltd. ..	$191,465.00
The Housemart Ltd.	193,777.84
Dick and Perkins Construction Company	204,493.64
Pyke and White Construction Company	207,455.00
Allen Burgess	221,435.00
Stolberg Construction Ltd.	230,678.45
Marpole Construction Company Ltd. ..	244,338.00

La *Maritime Construction Company Limited* était le moindre enchérisseur. Comme rien ne faisait prévoir que la société ne serait pas un entrepreneur satisfaisant, l'entreprise a été adjugée à la *Maritime Construction Company Limited,* le 19 juillet. La formule de contrat ordinaire en ces cas ne fixe aucune date quant à l'achèvement des travaux. Lors de l'adjudication d'une entreprise, les fonctionnaires de la Société chargés de la construction rencontrent l'entrepreneur pour déterminer avec lui la marche des travaux à la satisfaction des deux parties. Le programme relatif à l'entreprise de Sea Island prévoyait que les maisons seraient terminées à la fin du printemps de 1950. L'entrepreneur donna avis que les habitations étaient terminées en avril dernier, mais à l'inspection des maisons, les fonctionnaires de la Société ne jugèrent pas que la qualité de la construction répondait à ce que prévoyaient le contrat et les devis. La Société refusa donc d'accepter les maisons construites par l'entrepreneur. L'entrepreneur refusa de remédier aux lacunes et on ne put le persuader de reprendre les travaux. Le ministère de la Défense nationale avait un besoin urgent de ces logements et, comme l'entrepreneur ne voulait pas reprendre le travail sous l'empire du contrat, la Société crut nécessaire de prendre des mesures pour assurer l'achèvement des maisons. En conséquence, la Société informa l'entrepreneur qu'elle considérait qu'il avait manqué à ses engagements et qu'elle prenait d'autres dispositions pour remédier aux lacunes de la construction. Une équipe d'ouvriers, organisée sous un régime de travail à la journée et travaillant directement sous la surveillance des fonctionnaires de la Société chargés de la construction s'emploie à mettre ces maisons dans un état satisfaisant, et je compte que les logements seront livrés au ministère de la Défense nationale vers la fin de la semaine en cours.

L'entrepreneur réclame un supplément de $42,000 environ, sous prétexte qu'il n'a pu exécuter les travaux pour le montant de l'adjudication et que des frais supplémentaires, non prévus lors de l'adjudication, sont intervenus. Nous avons suggéré à l'entrepreneur de présenter une réclamation acceptable pour suppléments, mais nous n'avons pas encore reçu le document. La Société n'a pas l'intention de modifier le prix contractuel de base et les versements supplémentaires à faire à l'entrepreneur se limiteront aux suppléments approuvés, plus ou moins la différence entre la somme retenue et la somme requise pour achever les habitations.

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

COMPTES RENDUS DE JOURNAUX AU SUJET D'UNE CONFÉRENCE AVEC DES MINISTRES AU SUJET DES TRAITEMENTS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, m'expliquant sur un fait personnel, je voudrais m'arrêter à deux comptes rendus parus dans les journaux. Il s'agit des nouvelles répandues hier matin relativement à une conférence qui a eu lieu entre des représentants du service civil d'une

part, et le secrétaire d'État (M. Bradley) et moi-même, d'autre part. Les deux comptes rendus en question ont paru hier après-midi dans l'*Evening Citizen* et le *Journal* d'Ottawa. Comme les exposés qu'on a faits de mes paroles diffèrent sensiblement, je dois dire que le compte rendu du *Citizen* est beaucoup plus près de l'exactitude que celui du *Journal*.

Je devrais peut-être informer brièvement la Chambre que, dans ma réponse au mémoire du service civil, j'ai traité trois points importants. D'abord, j'ai affirmé que les conditions avaient suffisamment changé pendant les six ou huit derniers mois pour motiver le gouvernement de demander à la Commission du service civil ainsi qu'au Conseil du Trésor d'examiner immédiatement le niveau général de la rémunération des fonctionnaires qui n'a pas été modifiée depuis octobre 1948. En deuxième lieu, j'ai affirmé que pour donner suite de quelque façon aux vœux de la Commission du service civil, le gouvernement devrait attendre que le Parlement mette à sa disposition des sommes supplémentaires. Et troisièmement, j'ai dit qu'il nous faudrait examiner, parallèlement à la question des traitements, des problèmes relatifs à la compétence, au rendement, aux heures de travail et à l'ampleur du personnel. J'ai très clairement fait savoir que, dans toute décision qu'il pourrait prendre, le Gouvernement s'inspirerait des vœux de la Commission du service civil et, en particulier, je n'ai exprimé, directement ou indirectement, aucune opinion au sujet des hausses rétroactives de salaires. Je peux affirmer que le compte rendu de la *Presse Canadienne* publié par les journaux de Montréal et autres était exact.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

SERVICE DE TRAVERSIER ENTRE CROSS-POINT (QUÉBEC) ET CAMPBELLTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)

M. Courtemanche:

1. Existe-t-il un service de traversier entre Cross-Point (Québec) et Campbellton (Nouveau-Brunswick)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels en sont les propriétaires ou les actionnaires?
3. Le contrat a-t-il été attribué par adjudication ou autrement et à qui l'a-t-il été?
4. A quelle date expire-t-il?
5. Le gouvernement a-t-il contribué, par des subventions ou autrement, à la construction de ce traversier? Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-il versées?

L'hon. M. Fournier:

1. Oui.
2. Aucun renseignement.
3. *a*) Permis accordé après avoir annoncé publiquement.
   b) *Restigouche Ferries Company, Limited.*
4. Le 30 avril 1954.
5. Pas par l'entremise de ce ministère.

IMMIGRATION

M. Catherwood:

1. Combien d'immigrants, en provenance de tous pays, sont entrés au Canada, au cours des six mois expirant le 30 juin 1950?
2. Combien d'immigrants sont entrés au Canada, au cours des douze mois expirant le 31 décembre 1949?

M. Harris (Grey-Bruce):

1. 37,286.
2. 95,217.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LE SERVICE PUBLIC—FONCTIONNAIRES EN FONCTION PASSÉS L'ÂGE DE 65 ANS

M. Knowles:

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'employés du gouvernement fédéral ont obtenu d'être maintenus en fonctions même après avoir atteint soixante-cinq ans?
2. Les employés ainsi maintenus en fonctions après avoir atteint soixante-cinq ans ont-ils droit à une augmentation de pension lors de leur retraite?
3. Au cours de chacune des cinq dernières années, à combien d'employés du gouvernement fédéral a-t-on refusé d'accorder une prolongation de service au delà de soixante-cinq ans?
4. Sur quoi se fonde-t-on pour *a*) accorder, *b*) refuser ces demandes?

LOI CONCERNANT LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

ALLOCATIONS PARLEMENTAIRES ET PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU PARLEMENT

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

Il y a lieu de présenter un projet de loi concernant le versement d'allocations parlementaires aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes au cours de la présente session, ainsi que le paiement de leurs frais ordinaires de déplacement, de transport et de subsistance, en cas d'ajournement du Parlement pendant plus d'une semaine et de reprise subséquente de ses séances.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

Je me permets de signaler que la résolution a pour objet de prescrire, par voie d'un bill, que les dispositions de l'article 36 de la loi concernant le Sénat et la Chambre des communes,—chapitre 147 des Statuts revisés du Canada,—ne s'appliqueront pas si la Chambre

est ajournée au lieu d'être prorogée. Si je ne m'abuse, plusieurs honorables députés ont exprimé l'avis qu'il serait préférable d'ajourner la session, car alors les députés pourraient être reconvoqués par M. l'Orateur, au lieu de la proroger, ce qui nécessiterait une nouvelle proclamation pour réunir les députés à une date antérieure à celle de la convocation ordinaire du Parlement pour la session de 1951. L'article 36 de la loi concernant le Sénat et la Chambre des communes est conçu, en partie, ainsi qu'il suit:

Chaque jour au cours de la session où il n'y a pas de séance de la Chambre pour cause d'ajournement... est compté jour de présence à la session, en vue de l'indemnité.

Les honorables députés, je crois, ne pensent pas qu'il serait convenable, dans le cas d'un long ajournement, que les jours de cette période comptent pour jours de présence aux fins de l'indemnité parlementaire. Si nous ajournons au lieu de proroger la session, il sera nécessaire de prescrire, par voie d'un bill, que cette disposition ne s'appliquera pas au long ajournement mais que, si les députés sont rappelés, la disposition relative aux allocations de déplacement s'appliquera comme s'ils étaient convoqués à une nouvelle session. Si le Parlement juge à propos d'adopter ce projet de loi, il deviendra alors possible de prendre les dispositions prévues dans l'autre résolution inscrite à mon nom, que je demanderai de réserver en attendant que le Parlement déclare s'il désire ou non que ce projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. St-Laurent: En dépit de la forme de la motion, j'espère que du consentement unanime de la Chambre, il y aura possibilité de la mettre à l'étude au cours de la journée.

M. Drew: Quand le bill sera-t-il prêt?

Le très hon. M. St-Laurent: Le bill est prêt et s'il plaît à la Chambre d'adopter la résolution sans tarder, il pourra être distribué immédiatement en sorte que les députés verront quelle en est exactement la teneur. Le débat auquel il pourrait donner lieu se déroulerait alors qu'ils auront le bill en main.

M. Drew: Je crois que la meilleure façon de procéder serait d'adopter la résolution. Nous aurons alors le texte du projet de loi en main, nous pourrons l'étudier et, à l'étape de la deuxième lecture, nous en connaîtrons la disposition.

Le très hon. M. St-Laurent propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution.

[le très hon. M. St-Laurent.]

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion.

Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté.

Le très hon. M. St-Laurent demande à déposer le bill no 7, concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Le très hon. M. St-Laurent: Plus tard aujourd'hui.

LA CROSSE

CHAMPIONNAT JUNIOR DU CANADA REMPORTÉ PAR LES ATHLETICS DE ST. CATHARINES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. P. Cavers (Lincoln): Monsieur l'Orateur, les députés apprendront peut-être avec intérêt que les *Athletics* de St. Catharines ont, hier soir, remporté le championnat de la crosse junior du Canada, en défaisant, à Vancouver, les *Burrards*, par 17 point contre 8. Ce faisant, ils ont rapporté dans l'Est la coupe Minto, symbole de la suprématie au jeu de crosse, parmi les équippes junior du Canada. Ces jeunes de la région, qui tous sont de St. Catharines, méritent de grands hommages pour avoir remporté le championnat canadien en trois parties.

TRAVAUX PUBLICS

CONSTRUCTION PROJETÉE D'UN PONT ENTRE HALIFAX ET DARTMOUTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports, à propos d'un rapport paru dans les journaux d'Halifax et voulant que d'après le ministre de la Voierie de la Nouvelle-Écosse, le pont d'Halifax-Dartmouth tombe sous la compétence exclusive d'Ottawa. La construction de ce pont ne regarde-t-elle que les autorités fédérales ou relève-t-elle également d'une autre autorité? Si tel est le cas, qui aura le dernier mot?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour une première question posée par le député junior d'Halifax, il est plutôt difficile d'y répondre. Je puis toutefois lui dire que le projet de construction du pont d'Halifax-Dartmouth ressortit à plusieurs autorités différentes et ne rélève qu'in-

cidemment du ministère des Transports. Règle générale, le ministère des Transports ne construit pas de pont; mais j'apprends que des entretiens ont eu lieu à ce sujet entre le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada. Je crois qu'une déclaration sera formulée un peu plus tard, lorsque la décision sera prise.

ÉDIFICE PUBLIC À CHARLOTTETOWN (Î. P.-É.)—QUESTION SUR LES PROGRÈS DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Le 8 septembre, comme en fait foi la page 460 du hansard, le ministre des Travaux publics, répondant à une question que j'ai posée au sujet des progrès de la construction d'un édifice de l'État à Charlottetown, a dit:

Dès que j'aurai étudié la déclaration faite, hier soir, par le ministre des Finances, je préparerai une déclaration au sujet de cet édifice.

Sachant que le ministre est maintenant prêt à répondre à ma question, je tiens à lui demander s'il formulera sa déclaration à la Chambre.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je m'oppose seulement à la dernière partie de la question, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas aussi prêt que l'honorable député le croit. J'ai lu plusieurs fois la déclaration du ministre des Finances et j'ai consulté le dossier concernant l'édifice de Charlottetown. Je sais que l'État est maintenant propriétaire de l'emplacement, que nous sommes à préparer les plans et j'ose dire que lorsque les plans seront terminés nous demanderons probablement des soumissions en vue de faire démolir l'édifice qui se trouve actuellement à cet emplacement. Quant au reste des travaux, j'hésite pour l'instant à engager le Gouvernement.

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—PROGRAMME GÉNÉRAL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Travaux publics se souviendra certainement de la promesse analogue qu'il m'a faite l'autre jour. Il m'a dit qu'après avoir pris une décision sur la question que je lui ai posée, il formulerait une déclaration à la Chambre. Pourrait-il le faire maintenant?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je suis toujours disposé à formuler certaines déclarations, mais j'ignore si elles sont du goût des députés. Le Gouvernement a décidé de réexaminer tous les projets à l'étude pour lesquels des crédits ont été votés lors de la dernière session. Je crois que les projets déjà entrepris, ceux à l'égard desquels on a demandé des soumissions et ceux qui en sont au stade des soumissions seront poursuivis par le ministère des Travaux publics mais non avec la rapidité habituelle. Quant aux autres projets, dès que la session sera terminée, nous reprendrons les dossiers qui s'y rapportent. Je ferai mon possible pour donner satisfaction même à ceux à qui je n'ai rien promis.

M. Knowles: Je me permets de souligner que même si certains membres de la Chambre me croient intéressé uniquement à un projet, je demandais de fait au ministre s'il pouvait formuler à la Chambre et à la population une déclaration générale sur la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard des immeubles publics.

DÉFENSE NATIONALE

ARMÉE DE RÉSERVE—ENRÔLEMENT DES PERSONNES QUI NE SONT NI CITOYENS CANADIENS NI SUJETS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Avant-hier, j'ai posé une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. Je me demande s'il peut y répondre maintenant. Ma question a trait à l'enrôlement dans l'armée de réserve.

M. J. A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): J'espère obtenir cette réponse plus tard dans le cours de la journée.

CAMPAGNE DE CORÉE

PERTES SUBIES PAR LES NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. P. Cavers (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le bruit court qu'un combat naval livré au large de la Corée a entraîné des pertes. Le ministre peut-il dire si nos navires canadiens ont subi des pertes?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je crois comprendre qu'un engagement a eu lieu, mais que les navires de la marine royale canadienne n'y ont pas participé.

MESSAGE DU GÉNÉRAL MACARTHUR

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voici un message que la Chambre jugera sans doute très élogieux. C'est le général MacArthur qui l'a adressé au commandant de l'escadre:

Je ne saurais louer trop hautement la magnifique efficacité de vos hommes. Non seulement du point de vue professionnel, mais du point de vue plus général de la collaboration sans heurts avec les forces navales des autres pays, votre escadre a fait preuve de la plus grande efficacité. J'espère que vous ferez part, à votre chef d'état-major de la flotte, de la fierté que j'éprouve d'être associé avec votre excellente unité. J'espère qu'avant longtemps le commandement supérieur de la marine canadienne pourra se rendre dans la région et que, à la suite de l'observation personnelle, il confirmera l'opinion que j'ai de vos effectifs.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DE LA LIVRAISON DU COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Des nouvelles qui nous viennent des États-Unis indiquent que nos voisins ont éprouvé de la difficulté à livrer le courrier ordinaire, le courrier aérien, les colis et ainsi de suite, en Corée. Le ministère des Postes prend-il des dispositions en vue de s'assurer que les colis et le courrier seront livrés à nos troupes après leur arrivée là-bas? A-t-on pris des mesures à cette fin?

L'hon. Édouard Rinfret (ministre des Postes): On a conclu des arrangements avec le ministère de la Défense nationale afin que ce service soit assuré, au besoin.

M. Fraser: Si l'on veut bien me permettre de poser une autre question, je voudrais savoir si on établira un tarif spécial d'affranchissement à l'égard des colis?

L'hon. M. Rinfret: On n'a pas encore pris de décision à cet égard.

CHAMBRE DES COMMUNES

RÉMUNÉRATION SPÉCIALE POUR LES FONCTIONNAIRES EMPLOYÉS AUX TRAVAUX DE LA SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'autorité compétente peut-elle me dire si l'on songe à accorder une rémunération spéciale aux fonctionnaires employés aux travaux de la session, tout particulièrement à ceux qui ont dû fournir des heures très longues pendant cette session spéciale?

M. l'Orateur: Je ferai peut-être bien de répondre à cette question immédiatement. Comme plusieurs honorables députés m'en ont parlé, j'ai eu l'occasion d'en causer avec des hauts fonctionnaires de la Chambre. J'ai eu des entretiens avec eux hier à ce sujet et nous avons pensé que, comme quelques-uns de ces fonctionnaires ont parcouru une certaine distance pour se rendre à Ottawa, vu que d'autres ont dû quitter des emplois pour venir ici, et en général à cause des circonstances particulières qui ont caractérisé la présente session, nous devrions non pas mettre fin aux services des fonctionnaires de la Chambre employés pendant la session le jour même de la clôture du Parlement, mais leur verser le traitement d'une semaine additionnelle. J'espère que la Chambre approuvera cette décision.

[L'hon. M. Claxton.]

LE BLÉ

DEMANDE DE RESSERREMENT DES ÉCARTS ENTRE LES CATÉGORIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai une question à poser au ministre du Commerce au sujet des écarts entre les diverses catégories de blé. Vu les griefs qui lui sont sans doute soumis, le ministre nous dira-t-il si l'on songe à resserrer les écarts assez marqués qui existent actuellement entre les prix des diverses catégories de blé?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Nous ne songeons pas à resserrer les écarts en ce qui concerne les versements initiaux. Toutefois, je signale à mon honorable ami que, s'il est effectivement constaté que les catégories inférieures peuvent se vendre à des prix plus élevés que ne l'indiquent les écarts, les versements finals seront établis en fonction du prix de vente plus élevé, de sorte que les cultivateurs ne perdront rien en définitive.

M. Diefenbaker: Ils se plaignent amèrement à l'heure actuelle.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Dion.

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

2. Qu'il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de quinze pour cent sur les articles suivants:

a) Appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, soit couvertures, chauffe-plats; cafetières; fers à friser ou frisoirs; laveuses de vaisselle, mélangeurs d'aliments ou de boissons; hachoirs et broyeuses d'aliments; cireuses et polisseuses de planchers; appareils pour la destruction des ordures ménagères; séchoirs à cheveux; fers à repasser et repasseuses; presse-fruits; bouilloires; humidificateurs portatifs; rasoirs et taille-barbe; grilles-pain de toutes sortes; nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires; gaufriers;

b) Armes à feu et leurs pièces achevées et munitions, sauf pour fins militaires et policières;

c) Motocyclettes et tous autres véhicules automobiles à deux ou trois roues, y compris moteurs destinés à servir d'accessoires aux bicyclettes, mais à l'exclusion des véhicules spécialement destinés au transport des marchandises ou à l'usage des invalides;

d) Bâtons et balles de golf;

e) Cannes à pêches et moulinets.

M. Fraser: La première partie de l'alinéa *a*), fait mention des cafetières et, vers la fin de l'alinéa, il est question des nettoyeurs-aspirateurs et de leurs accessoires. A l'égard des cafetières, vise-t-on uniquement les pièces électriques? Les pièces de verre et de métal qu'on peut acheter séparément sont-elles aussi incluses?

M. Sinclair: La taxe sera exigée sur l'article vendu. Si l'appareil électrique fait partie de la section en métal ou en verre, il sera considéré comme un seul article et assujéti à la taxe. Si les deux pièces sont détachables, seule la pièce électrique sera taxée.

M. Fraser: Dans le cas des cafetières Silex ou Cory, par exemple, on peut acheter séparément la pièce électrique et la pièce en verre. Si j'ai bien saisi, la pièce en verre ne sera pas taxée.

M. Sinclair: Si elle est vendue séparément, la pièce en verre ne sera pas taxée.

M. Fraser: Alors, ce serait sot d'acheter le tout comme une seule unité. Voilà où je veux en venir. Il faudrait l'indiquer dans la résolution.

M. Sinclair: Comme les premiers mots de l'alinéa sont "appareils et matériel électriques", la pièce en verre d'une cafetière Silex ne peut évidemment pas être un appareil électrique. Le marchand ou l'acheteur le comprendra bien sans qu'il soit nécessaire de le spécifier ici.

M. Fraser: J'en conviens, mais l'alinéa contient plus loin la mention suivante: "nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires". Ces accessoires ne sont pas électriques, comme, par exemple, un tube ou une brosse.

M. Sinclair: On me dit qu'un aspirateur et ses accessoires se vendent ensemble, tandis que, dans le cas d'une cafetière, on peut vendre séparément la partie en verre et le réchaud.

M. Fraser: L'adjoint parlementaire fait erreur; les aspirateurs de poussière et les accessoires ne se vendent pas nécessairement ensemble; les aspirateurs se vendent séparément. De même les accessoires se vendent séparément; ils sont généralement dans une boîte portant les mots "accessoires d'aspirateur". Il y aurait lieu, je crois, d'insérer dans la mesure une disposition précisant que l'impôt n'atteint pas la partie en verre des cafetières.

M. Sinclair: Je ne puis qu'assurer à l'honorable député que la mesure est ainsi appliquée et qu'elle continuera de l'être.

M. Fraser: Je suis heureux d'avoir signalé la chose, il n'y aura aucun doute à ce sujet.

M. Pearkes: La disposition relative aux cannes à pêche et aux moulinets de canne à pêche s'applique-t-elle seulement aux articles de sport ou aussi aux cannes et moulinets pouvant servir à la pêche commerciale?

M. Sinclair: La loi même renferme une disposition exemptant l'attirail de pêche commerciale et l'alinéa *e*) vise les cannes à pêche et les moulinets de canne à pêche de sport.

M. Diefenbaker: L'adjoint parlementaire peut-il me dire de quels droits de douane, en sus de la taxe d'accise, ces appareils sont frappés? D'après une enquête menée par un dénommé "C.T." du *Free Press* de Winnipeg, plusieurs de ces appareils se vendent beaucoup plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Il serait utile de savoir, en ce moment où le prix de la vie prend une telle importance, de quels droits ces appareils sont frappés, dans quelle mesure ces droits sont cause de l'écart sensible qui existe entre les prix en vigueur dans des villes contiguës du Canada et des États-Unis. Le *Free Press* de Winnipeg, dans ses numéros du 18 et du 20 mars, a dressé un état comparatif complet du prix de tous ces appareils aux États-Unis et au Canada.

Je ne veux pas nommer les différentes marques. Il n'est pas nécessaire de savoir de quelles sociétés il s'agit. A Winnipeg, les fers à repasser à vapeur se vendent $22.95; à Minneapolis, $14.95. Les grille-pain électriques automatiques se vendent à Winnipeg $32; à Minneapolis, $22.50. Pour ce qui est des autres appareils électriques, de genres différents, les mélangeurs se vendent à Winnipeg $49.75; à Minneapolis, $37.50. Les percolateurs, $33.95 à Winnipeg et $24.95 à Minneapolis. Il en va de même à l'égard des articles de plomberie. Les mêmes articles en verre se vendent à Winnipeg $10 et à Minneapolis, $5. Quant aux postes de radio ils se vendent, par exemple, $24.95 à Winnipeg et $19.95 à Minneapolis. A l'égard des aspirateurs, le prix est de $119.50 à Winnipeg et de $79.95 à Minneapolis. A l'égard d'une autre marque d'aspirateur, le prix est de $119.50 à Winnipeg et de $94.50 à Minneapolis. Il en va de même à l'égard des lessiveuses et d'appareils de ce genre.

Je m'informe à ce propos auprès de l'adjoint parlementaire parce que la question intéresse beaucoup ceux qui sont obligés de payer des prix plus élevés. Lorsqu'il me répondra, voudra-t-il nous dire s'il est

d'accord avec le *Free Press* de Winnipeg. Voici ce que déclare ce journal dans son numéro du 18 mars:

Les autos comparables coûtent environ 20 p. 100 de plus, ici à Winnipeg, qu'à Minneapolis. Le prix des glacières, des cuisinières, des aspirateurs, des radios et des lessiveuses est de 30 p. 100 plus élevé.

L'article en explique ensuite les raisons:

C'est en partie à cause de la dépréciation du dollar canadien, qui vaut 90c. par rapport à la monnaie américaine...

Et je souligne ce point.

...mais c'est surtout à cause des droits de douane canadiens ainsi qu'aux divers impôts dont ces articles sont frappés au Canada.

L'adjoint parlementaire pourrait-il me dire quel tarif s'applique à ces appareils et pourquoi, si les raisons données par le *Free Press* sont fondées, on n'a pas abaissé le tarif, afin de permettre aux gens de se procurer des articles correspondants à un prix équivalent? Je m'explique difficilement que les prix soient parfois plus élevés de 30 p. 100 au Canada. Tous les chiffres comparatifs que j'ai cités visent des produits réguliers et qui se vendent dans tout le pays. J'aimerais connaître l'attitude du Gouvernement à l'égard de questions de ce genre. Si l'on abaissait le tarif ou si l'on supprimait la taxe, les consommateurs bénéficieraient de la réduction. Par conséquent, les propriétaires de maisons pourraient se procurer ces articles indispensables à un prix sensiblement inférieur à celui qu'il ont à payer.

M. Sinclair: Monsieur le président, le point qu'a soulevé l'honorable représentant de Lake-Centre est intéressant. Je signale que je n'ai pas sous la main de renseignements relatifs au tarif douanier à l'égard des articles mentionnés à l'alinéa *a)* de l'article 2 parce qu'on n'y a apporté aucune modification. Quand, plus tard dans la journée, la Chambre sera appelée à se prononcer sur la deuxième lecture du bill, je pourrai fournir des précisions sur le tarif.

Si la Chambre me permet de faire des remarques d'ordre général à ce sujet, je signale que la différence apparente entre le prix aux États-Unis et au Canada résulte certainement, en partie, de la dépréciation du dollar. Même les articles fabriqués au Canada,—par exemple les automobiles dites canadiennes,—renferment des pièces américaines dont le prix se trouve accru par la dépréciation du dollar.

Sans aucun doute, le second élément est le tarif douanier. Depuis 1867, la politique de notre pays a été d'accorder cette protection à l'industrie canadienne. Certains gouvernements s'y sont conformés strictement, d'autres moins strictement. Assurément, avec comme concurrent un voisin de l'importance des États-Unis, qui dispose d'usines formidables pour la production en série et un marché immense,—ce qui, sans aucun doute, réduit les frais généraux et le coût de production par unité,—il est évident que le prix sera dans ce pays moins élevé que chez nous. Toutefois, au cours de l'après-midi, quand nous passerons à l'étape de la deuxième lecture et qu'il sera de nouveau question de ces crédits en particulier, j'espère qu'on répondra aux questions posées.

M. Knowles: Monsieur le président, lorsque nous examinions cet article hier soir, l'adjoint parlementaire a concédé un point que je n'ai pas eu le temps de relever. Il a admis qu'une des difficultés du fisc en pareil domaine est de tracer la ligne de démarcation entre le superflu et le nécessaire. Il a affirmé que plusieurs articles qui, il y a dix ans, passaient pour superflus, sont regardés aujourd'hui comme nécessaires. En vérité, il a exposé le même point au cours du discours retentissant qu'il a prononcé il y a quelques jours, et dont il a été question plus d'une fois depuis. Il parlait du coût de la vie au cours de la période 1935-1939.

Le point que je tiens à faire bien comprendre à l'adjoint parlementaire et aux autres qui siègent de son côté, c'est que le niveau de vie qui convient à notre époque a fait de certains articles jadis considérés de luxe des articles indispensables. Il n'est pas tenu compte de cette évolution dans l'indice officiel du coût de la vie. L'indice est fondé sur les denrées et les services que la famille dite moyenne se procurait au cours de la période 1935-1939. Ainsi, quand nous lisons que l'indice du coût de la vie s'établit actuellement à 168·5, cela signifie tout simplement que le coût est de 168·5 par rapport à 100, s'il s'agit d'acheter les mêmes denrées et services qui plaçaient le niveau de vie à un degré convenable en 1935. Mais ces mêmes denrées et services ne constituent plus aujourd'hui un niveau d'existence satisfaisant. C'est pourquoi certains d'entre nous soutiennent,—l'adjoint parlementaire reconnaîtra à la réflection qu'ils ont raison,—que le coût de la vie est en réalité beaucoup plus élevé que ne l'indique l'indice officiel. La preuve, c'est que le Bureau fédéral de la statistique a déjà annoncé qu'il est à reprendre l'étude de la question. D'autre part, les chiffres relatifs à l'indice des salaires, que les honorables vis-à-vis aiment nous mettre sous les yeux lorsque nous parlons de l'indice du coût de la vie, n'expriment que le nombre précis des dollars et des cents. En outre, ces chiffres ne se fondent que sur un certain nombre d'industries principales et sur une statistique recueillie d'employeurs

qui ont quinze ouvriers ou plus. Autrement dit, le chiffre de l'indice des salaires est probablement plus élevé qu'il ne l'est réellement compte tenu de tous les salariés du pays, tandis que l'indice du coût de la vie fournit un chiffre inférieur au chiffre réel, parce que, comme l'adjoint parlementaire l'a reconnu hier, le niveau de vie change et les articles qui, il y a dix ans, étaient des produits de luxe sont aujourd'hui des nécessités.

Je signale également que deux ministères différents préparent les deux indices. C'est le Bureau fédéral de la statistique, du ministère du Commerce, qui établit l'indice du coût de la vie. L'indice des salaires est préparé par la division économique et de recherches, ou ce qu'on voudra, du ministère du Travail. On a bien du mal à établir la concordance. De fait, le personnel de la division de recherches a voulu établir son indice en fonction de l'année 1941. Je souligne en somme que les deux exposés statistiques ne sont pas strictement comparables. En l'occurrence, je soutiens que l'ouvrier moyen et la ménagère moyenne ont raison de croire que l'augmentation des salaires dont bénéficient les travailleurs au cours des années ne rattrape pas la hausse du coût de la vie, qui se continue toujours.

M. Sinclair: Je saisis l'argument du député de Winnipeg-Nord-Centre jusqu'à ses commentaires relatifs à l'indice du coût de la vie. Dans le discours souvent cité, je disais qu'on pourrait peut-être mieux comprendre ce qui arrive en établissant un nouvel indice à 100 à partir, par exemple, du mois d'août 1950, tant en ce qui regarde les prix qu'à l'égard des salaires et au niveau de vie actuel des Canadiens. Je crois qu'il détruit son argument en prenant l'attitude contraire au sujet de l'indice des salaires car, après tout, quand nous disons 100 et 168, il ne s'agit que d'une comparaison. Comme il l'a souligné à l'égard de l'indice du coût de la vie, c'est vrai que l'indice des salaires se calcule aujourd'hui d'après des salaires-types dans certaines catégories choisies, mais ce sont les mêmes catégories qui constituaient la base du pourcentage en 1939. La comparaison se maintient, que vous preniez les catégories les moins payées en 1939 et celles d'aujourd'hui, ou une moyenne ou un choix de catégories, comme on le fait. Quant à moi, je sais que le Bureau de la statistique s'efforce d'améliorer son calcul de l'indice du coût de la vie et celui des salaires en vue de donner aux gens une comparaison plus objective que celle qui remonte au niveau de 1939.

M. Knowles: Ce que je prétends, c'est que les deux indices ne sont pas comparables.

M. White (Middlesex-Est): Je ferai remarquer que nous entendons beaucoup parler de l'indice du coût de la vie et du pouvoir d'achat des salaires. On semble croire de façon générale que les aliments sont une des choses qui coûtent trop cher aux Canadiens. Bien que je représente une circonscription qui est environ moitié rurale moitié urbaine, je signale que jamais dans l'histoire de notre pays une heure de travail n'a acheté plus d'aliments qu'elle ne le fait aujourd'hui. La grande difficulté des gens à ce sujet, c'est qu'ils manquent parfois de dollars parce qu'ils ne fournissent pas autant d'heures de travail que les cultivateurs. Je rappelle qu'en 1949 avec le produit d'une heure de travail on pouvait acheter 42 p. 100 plus de fromage, 62 p. 100 plus d'œufs et 72 p. 100 plus de bacon qu'on ne le faisait en 1939. Qu'on ne se trompe pas au sujet de ces valeurs et qu'on ne cherche pas à abaisser le prix des produits agricoles tout en relevant le prix de la main-d'œuvre. Nous faisons complètement fausse route.

M. Sinclair: Je suis reconnaissant à l'honorable député de l'analyse qu'il vient de faire, car elle confirme les observations que le ministre des Finances a faites l'autre soir. Il est toujours utile d'obtenir de l'opposition des chiffres de cette nature, car on semble leur attacher plus d'importance que lorsqu'ils sont fournis par un porte-parole du Gouvernement.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne suis pas fâché que l'adjoint parlementaire s'en rende compte.

(La résolution est adoptée.)

3. Il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur les boissons carbonatées, les eaux gazeuses, les boissons non fermentées à base de jus de fruits (à l'exclusion des boissons comprenant au moins quatre-vingt-quinze pour cent du jus pur de fruit) et les boissons qui leur ressemblent et toutes les autres eaux gazeuses composées ou mélangées, placées dans des bouteilles ou autres contenants pour la vente.

M. Blackmore: Je tiens à protester contre la taxe proposée à l'égard des bonbons, des confiseries et autres articles énumérés dans le paragraphe 5 du projet de résolution. Plusieurs députés ont prétendu que les bonbons et les eaux gazeuses ne sont pas bons pour les enfants. A mon sens, c'est le père ou la mère qui doit décider si les bonbons sont bons pour leurs enfants. Aucun groupe de bureaucrates au Canada n'a le droit de me dire, ni de dire à ma femme, ce que nos enfants doivent avoir. Par notre façon de procéder, nous présumons que le gouvernement fédéral a le droit de dicter aux Canadiens les goûts de

leurs enfants. Je ne puis m'expliquer l'impôt établi sur les bonbons. Il est reconnu que le sucre est une des meilleures sources d'énergie. Pourquoi taxer les bonbons?

M. White (Middlesex-Est): Appliqueriez-vous le même raisonnement aux spiritueux?

M. Blackmore: Je ne suis pas sûr que les spiritueux aient jamais été reconnus comme des vivres.

M. White (Middlesex-Est): Vous dites que des bureaucrates imposent leurs idées.

M. Blackmore: J'en dirai autant des spiritueux; les bureaucrates imposent leur volonté au public.

M. Fraser: A la bonne heure!

M. Blackmore: Ce qui m'intéresse, pour l'heure, c'est le bonbon. Quiconque est renseigné sur le sujet sait que le sucre constitue peut-être la meilleure source d'énergie que nous connaissions. Il ne fait aucun doute que nous pouvons, au pays, produire du sucre en abondance. Si nous ne le faisons pas, c'est une erreur de notre part, une erreur qu'il convient de réparer. Je dénonce énergiquement l'imposition d'une taxe sur les bonbons.

M. Low: L'adjoint parlementaire au ministre des Finances n'est-il pas d'avis que l'imposition d'une taxe de 30 p. 100 sur les bonbons et le chocolat, particulièrement les tablettes de chocolat, complique la situation pour le consommateur et, peut-être, pour le détaillant? N'est-il pas évident que, la taxe de 30 p. 100 étant prélevée à l'échelon du fabricant, si nous faisons le calcul de la taxe et ajoutons celle-ci au prix du fabricant, une partie d'un cent sera peut-être ajoutée au coût de la tablette de chocolat? N'est-il pas vrai que le détaillant moyen exigerait le cent entier parce qu'il ne pourrait pas le partager avec le consommateur? Il lui faudrait exiger le cent entier, ou peut-être davantage, du prix supplémentaire. Je crois que dans nombre de cas, les tablettes de chocolat se vendront non seulement un cent de plus, mais peut-être deux ou même trois cents de plus, en certains cas.

Aux fins d'obtenir le revenu qu'il désire, l'adjoint parlementaire a-t-il étudié la possibilité d'imposer une taxe d'achat ultime d'un cent la tablette? Y aurait-il moyen de s'arranger pour que le public puisse acheter une bonne tablette de 10c., et pour que le montant de l'impôt à l'égard des tablettes de chocolat ne soit pas trop élevé?

M. Sinclair: La proposition de l'honorable député est très pertinente car elle porte exactement sur les questions que le comité budgétaire a étudiées pendant la préparation des résolutions. Le prix moyen du fabricant pour les eaux gazeuses, par exemple,—je suppose que nous discutons les paragraphes 3, 4 et 5 ensemble, qui comprennent les bonbons et les eaux gazeuses,—est d'environ 3 cents. Au niveau du fabricant, où nous prélevons la taxe, nous voulions nous rapprocher autant que possible d'un cent. Si nous avions prélevé une taxe différente, nous en serions arrivés au point où le fabricant aurait pu augmenter son prix jusqu'au prochain cent; ainsi la plus grande partie de l'augmentation serait passée dans les goussets du fabricant plutôt qu'au Trésor. La taxe sur le gaz carbonique employé dans les breuvages de bars pour glaces et rafraîchissements et la taxe de 30 p. 100 sur les eaux gazeuses ont été conçues pour que l'augmentation d'un cent soit reçue par l'État, ou du moins la plus grande partie possible de ce cent.

Le problème que posent les tablettes de chocolat est moins simple, car elles varient en valeur.

M. Low: En poids.

M. Sinclair: Oui, en poids et en valeur. D'autre part, aux yeux de la population, tous ces produits sucrés, qu'il s'agisse d'eaux gazeuses ou de confiseries, entrent dans la même classe. Il semble donc injuste de grever un groupe moins que l'autre.

La proposition énoncée par la député à la fin de son discours, celle d'adopter une nouvelle méthode pour déterminer le prix des tablettes de chocolat, comme ça s'est fait paraît-il aux États-Unis, s'apparente à la proposition du député de Nipissing. La méthode fournirait peut-être la solution la plus pratique que les chocolatiers puissent trouver, fabriquer une tablette plus grosse d'une valeur de 10c. La taxe de 30 p. 100 qui frapperait les tablettes actuellement en vente atteindrait tout près d'un cent et dans certains cas peut-être le dépasserait. Ce serait peut-être la meilleure façon de faire face à la concurrence, car les chocolatiers ont à faire face à la concurrence des fabricants d'eaux gazeuses et de crème glacée.

Il convient sans doute que je rappelle au député de Lethbridge que ni le ministre ni moi, quand nous parlions au nom du Gouvernement, n'avons fait de commentaires sur la valeur, ou sur les manques de valeur, de l'un ou l'autre de ces produits. Il s'agit uniquement pour nous d'un problème fiscal. Il est vrai qu'un député qui représente ici une circonscription de producteurs laitiers nous a dit, en termes non équivoques, ce qu'il pense des bonbons et des eaux gazeuses mais d'autres ont exprimé, avec une égale vigueur, des idées opposées.

Au cours de mes remarques, j'ai souligné un point qu'à mon avis il importe de ne pas négliger. Il s'agit d'un aspect de la question que j'estime intéressant, à savoir que ces taxes fournissent un nouveau stimulant à l'activité de nos cultivateurs laitiers. Je me souviens qu'au moment de l'examen des dernières résolutions budgétaires, j'ai eu à répondre à des questions concernant la taxe à l'égard de la crème glacée. Les députés des deux côtés de la Chambre n'ont pas hésité à affirmer que la suppression de toute taxe à l'égard de la crème glacée serait une chose merveilleuse et permettrait à ce produit de mieux soutenir la concurrence.

C'est fait, si bien que maintenant le cultivateur jouit de ce nouvel avantage sur le marché. Aujourd'hui, quand je donne 5c. à l'un de mes quatre jeunes enfants, il sait qu'il est une chose qu'il peut acheter: c'est un cornet de crème glacée. Je ne prétends pas évidemment que c'est meilleur ou moins bon qu'une tablette de chocolat ou une boisson sucrée, mais tous conviendront que cela aide le cultivateur.

M. Blackmore: Comme représentant d'une circonscription qui produit des laitages en grandes quantités, je tiens à féliciter le ministère d'avoir tenu compte de cette considération. Je suis très heureux de constater que ni le lait malté ni aucun produit du lait ou de la crème, n'est assujéti à un impôt. Voilà qui mérite des félicitations et je ne vois pas pourquoi nous qui critiquons le plus, parmi les groupes de l'opposition, la façon d'agir du ministre des Finances, n'attribuerions pas le mérite à qui de droit.

M. Cardiff: Quelle est la quantité de gras de beurre dans la crème glacée? On prétend que la vente de la crème glacée profitera à l'industrie laitière, mais j'ai appris qu'aujourd'hui il y a très peu de gras de beurre dans la crème glacée. J'ignore ce qu'on y incorpore mais ce n'est pas du gras de beurre.

M. Sinclair: Encore une fois je n'ai pas le chiffre en main.

M. Fraser: Il n'est pas inférieur à 13 p. 100.

M. Sinclair: L'honorable député de Peterborough-Ouest m'a posé la même question l'an dernier. Il dit maintenant que le chiffre n'en est pas inférieur à 13 p. 100. L'an dernier, le ministre de l'Agriculture nous a assuré que la crème glacée vendue comme telle est faite de crème et non pas d'huiles synthétiques dont on commence à faire usage en d'autres pays.

M. Fraser: J'en ai demandé le relèvement.

M. Sinclair: Oui.

M. Hatfield: Le Gouvernement ne pourrait-il pas lever ce montant d'argent autrement qu'en frappant d'un impôt les enfants du pays? Il n'est certes pas nécessaire d'imposer les pièces de 5c. des enfants pour recueillir ces 48 millions de dollars.

M. Sinclair: Il est facile de tenir un pareil langage, tout comme si les enfants étaient seuls à payer l'impôt. Un membre de la C.C.F. a cependant dit hier que ce ne sont pas les enfants qui l'acquittent, mais les salariés qui payent cette forme d'impôt comme tous les autres impôts. Il est très facile de dire qu'il y a lieu de hausser l'impôt sur les sociétés. Cet impôt est aujourd'hui de 43 p. 100 dans huit provinces et de 45 p. 100 dans les deux provinces centrales. Certains peuvent prétendre qu'on peut encore majorer l'impôt sur les boissons alcooliques, mais il est déjà très lourd. Nous devons nous efforcer de répartir le fardeau.

J'ai été heureux d'entendre le député de Lethbridge exposer ses vues et se dire content que nous n'ayons pas imposé les laitages. Il faut néanmoins imposer d'autres articles si nous voulons avoir assez de revenus pour appliquer notre programme.

M. Low: L'adjoint parlementaire pourrait-il donner des précisions sur l'expression "ou des succédanés des bonbons", à l'article 5 de la résolution?

M. Sinclair: Quand je me prépare à l'examen de ces résolutions budgétaires, je me demande toujours quelles questions je poserais si j'étais de l'opposition. J'ai pensé que je poserais précisément la question que le député vient de poser.

Le ministère s'est fondé, pour établir ses dispositions à l'égard des bonbons, sur la définition du dictionnaire. Si la chose peut intéresser les députés, je donnerai la définition rigoureuse du terme. Voici comment le dictionnaire Webster le définit:

1. Cristaux de sucre qui résultent de l'évaporation ou l'ébullition du sucre de canne, d'un sirop ou d'une substance semblable; se dit aussi de confiseries recouvertes de ces cristaux.

2. Surtout aux États-Unis. Produit alimentaire fabriqué de sucre, qu'on varie en y ajoutant des fruits, des noix, du chocolat, des essences et des couleurs.

Voici la définition qu'on trouve dans le dictionnaire Oxford:

1. Sucre cristallisé, obtenu au moyen d'une ébullition répétée et d'une lente évaporation, plus complètement désigné sous le nom de sucre candi; aussi toute confiserie fabriquée ou recouverte de cette substance.

Il y a des confiseries comme la guimauve qui n'entrent pas dans cette catégorie. Je suppose qu'on pourrait ranger dans la même

catégorie les cacahuètes pralinées et peut-être aussi les dragées sirupeuses. En 1942 et en 1943 on a fait une étude assez complète de la question, et on a constaté qu'afin d'éviter toute erreur, et afin de comprendre tous ces groupes, on devrait employer l'expression "un succédané de bonbon", étant donné les définitions spécifiques qu'on trouve dans les dictionnaires.

M. Low: Cela engloberait-il les produits de sucre d'érable?

M. Sinclair: Oui.

M. White (Middlesex-Est): A mon avis, l'impôt à l'égard des eaux gazeuses et des tablettes de chocolat constitue un des changements les moins populaires apportés par l'exposé budgétaire. Cela suscitera plus de difficultés dans la vente, lorsqu'il s'agit de rendre la monnaie, et il y aura probablement une diminution de la grosseur des tablettes de chocolat. Le fabricant des boissons gazeuses s'est heurté au mur des ventes de 5c. qui existe depuis aussi longtemps que je peux me souvenir. Depuis deux ou trois ans, le prix de chaque élément qui concourt à la fabrication de ce produit, tels la main-d'œuvre, le verre, les caisses et les camions, a monté, et pourtant l'industrie est aux prises avec ce mur de la vente à 5c. L'impôt actuel contribuera à faire monter les frais davantage. Le transport par tramway vendait les billets à 5c. mais il a dû en hausser le prix. L'industrie des eaux gazeuses emploie des vendeuses automatiques construites pour utiliser la pièce de 5c.; elle subira des pertes énormes par suite de ces impôts.

M. Fraser: Cette résolution ne prouve-t-elle pas la justesse du vieil adage familial qui veut que ce soit toujours papa qui paie?

M. Hatfield: Le popsicle entrera-t-il dans cette catégorie? Je crois qu'il renferme surtout de l'eau.

M. Sinclair: Il n'entre pas dans cette catégorie parce que ce n'est pas une sucrerie; il renferme surtout de l'eau.

M. Diefenbaker: Il n'y a aucun doute que cet impôt est très mal vu. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les journaux du pays pour se rendre compte qu'il a soulevé des critiques partout. Au cours des derniers jours j'ai reçu plusieurs lettres de protestations à ce sujet. On sait qu'aux États-Unis les gens protestent souvent contre certains projets de modifications en adresssant des lettres au gouvernement ou aux membres du Congrès. L'adjoint parlementaire pourrait-il m'indiquer le nombre de protestations reçues par le ministère des Finances?

[M. Sinclair.]

M. Sinclair: Les fabricants ont protesté, mais je dois signaler que je n'ai reçu personnellement aucune lettre de protestation. Si j'ai bonne mémoire, ceux qui ont fait des prévisions dans les journaux au sujet de la teneur du budget n'ont pas mentionné cette taxe; c'est sans doute pourquoi elle a causé quelque surprise. Je soumettrai la question aux fonctionnaires compétents pendant la période qui s'écoulera entre l'adoption de la résolution et l'étape de la deuxième lecture du bill, puis je fournirai une réponse à l'honorable député.

M. Diefenbaker: J'aimerais savoir à quel point les gens ont protesté.

M. Macdonnell (Greenwood): Ne conviendrait-il pas de renseigner la Chambre sur les protestations reçues? Je me demande pourquoi le ministre est absent. De toute façon, la manière de procéder n'est guère satisfaisante, car l'adjoint parlementaire se contente de dire que des protestations ont été adressées au ministre et qu'il se renseignera à ce sujet.

M. Sinclair: Puisque je n'en ai rien su, c'est signe qu'il n'y en a pas eu beaucoup. Autrement, j'aurais été obligé d'aider à leur répondre. Je donnerai les chiffres à l'examen précédant la deuxième lecture.

M. Blackmore: Monsieur le président, je ne connais pas de meilleur moment que le moment présent, pour demander aux honorables députés qui se sont opposés à ces impôts de dire au gouvernement comment il serait possible de se procurer autrement les sommes qu'ils sont destinés à prélever.

M. Diefenbaker: Êtes-vous l'adjoint de l'adjoint?

M. Blackmore: Je fais simplement appel à ceux qui prétendent tout savoir. C'est facile pour les députés conservateurs, ou créditistes ou cécéfistes de protester. Cela produit son petit effet sur les commettants. J'éviterai cette attitude autant que possible, m'efforçant de ne voir que l'intérêt du pays. Dans tout ce que j'ai entendu jusqu'ici, je n'ai pas trouvé la moindre suggestion touchant le moyen auquel le gouvernement pourrait avoir recours pour se procurer l'argent que ces impôts sont destinés à lui apporter.

J'espère que je ne m'écarterai pas trop du Règlement, si je me permets un autre commentaire sur ce que j'ai entendu depuis que je suis arrivé à la session spéciale. Nous avons entendu discuter, déclamer, protester, fulminer contre le Gouvernement, parce que notre contribution militaire serait insuffisante. Ces protestations ont revêtu toutes les formes. Cependant, aucun membre de l'op-

position ne s'est le moindrement compromis, sauf erreur, pour dire jusqu'où il voudrait que notre pays s'endette davantage en vue de se procurer tous ces moyens de défense supplémentaires qu'il faudrait, ou pour dire combien d'impôts supplémentaires il serait prêt à approuver, ou quels aspects de la vie ces impôts devraient atteindre. Toute l'affaire a donné au Parlement un air d'invraisemblance.

M. Bryce: On vous trouvera un siège là-bas.

M. Blackmore: Nous pouvons même nous passer des observations d'un député aussi distingué que l'est celui de Selkirk. Il doit se rendre compte que c'est en tant que Canadiens que nous participons à tout cela. En écoutant toutes ces protestations, je songe souvent à ce que seraient mes sentiments si j'étais premier ministre ou ministre des Finances.

Une voix: Vous ne le serez jamais.

M. Blackmore: Évidemment que je ne le serai jamais. Cette remarque stupide n'est qu'un autre exemple de ce manque de sérieux qui ne nous mène nulle part. Je dis la simple vérité et l'honorable député qui s'est permis de rigoler pourra la tourner en ridicule s'il le peut. Le chef du Gouvernement est attaqué de toutes parts. Les honorables députés croient-ils que d'être ainsi attaqué le met en meilleure forme pour aller engager le combat qu'il devra livrer, après l'ajournement de la Chambre? Ce n'est pas chose facile pour les membres du cabinet et, assurément, pour au moins l'un d'entre eux que d'écouter toutes les attaques dirigées contre leurs programmes sans que jamais personne n'offre une proposition visant à les améliorer. Après avoir écouté de tels propos, un homme s'en retourne profondément découragé et plus faible que lorsqu'il est arrivé.

Nous ne devons pas oublier que les gens qui dirigent les affaires du pays font face à la crise la plus grave qu'ait connue le Canada. Les difficultés qui les attendent sont probablement les pires qu'ait connues aucun gouvernement dans l'histoire canadienne. Et pourtant, ils vont quitter la Chambre après avoir été la cible d'invectives. Quelles propositions les députés sont-ils disposés à formuler?

Je crois que presque tout le monde sait très bien que, dans les grandes lignes, les partisans du Crédit social sont convaincus qu'il existe un moyen grâce auquel ces 18 millions de dollars auraient pu s'obtenir.

M. Fraser: Passons au déluge!

M. Blackmore: Si les honorables députés qui passent des remarques méritaient d'accéder à des postes de confiance, ils ne diraient probablement pas les stupidités qu'ils débitent. Je me demande s'il y a une façon d'éviter de telles taxes vexatoires. Il doit sûrement y avoir un moyen. La question se soulèverait quand même de toute façon...

M. Fraser: Non! pas encore.

M. Blackmore: Je serais enchanté de répondre à la question et je le peux en quelques mots. Que tous les députés et tous les Canadiens qui lisent cette observation se demandent si les 18 millions de dollars créés par la Banque du Canada et avancés au gouvernement fédéral pour assurer les revenus découlant de ces impôts de 18 millions, produiraient plus de mauvais effets que cette série de taxes. On soutient que la création de monnaie par l'État et sa mise en circulation entraînent normalement une hausse des prix. Chaque article mentionné dans les résolutions occasionnera une augmentation des prix. Ce n'est pas une probabilité; c'est une certitude.

Envisageons la question de ce point de vue. Rappelons-nous que la création de monnaie n'entraînera pas de hausse des prix s'il y a beaucoup de marchandises. Presque tous les Canadiens conviendront, je crois, que non seulement il y a abondance des nombreuses denrées que j'ai mentionnées dans mon discours d'hier mais que les quantités peuvent s'accroître même davantage; or une foule d'autres produits dont le ministre du Commerce a parlé existent déjà au Canada et peuvent s'obtenir en plus grande abondance sans que notre effort de guerre s'en ressente beaucoup. Ce sont des faits. Que les députés envisagent la situation où se trouve le Canada en ce moment.

M. Hatfield: On veut vous empêcher de cultiver des betteraves à sucre.

M. Blackmore: En effet; c'est là un autre grave problème. Il est un autre petit détail que le Règlement m'interdit peut-être d'aborder, mais dont il convient de parler avant la fin de la session. Apparemment, le Gouvernement a arrêté, pour la conduite de la guerre, un programme de paiement au fur et à mesure. Il n'est pas difficile de calculer quel sera le maximum absolu de l'effort que pourra fournir le pays, si l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre doit être tiré des goussets du contribuable. Il n'est pas difficile de mesurer les effets regrettables qu'auront sur notre économie les impôts que l'État devra prélever pour obtenir les fonds nécessaires à la défense. Les membres des partis libéral, conservateur et cécéfiste sont-ils disposés à restreindre l'effort de guerre du pays aux sommes d'argent qu'on pourra tirer des goussets du contribuable? Le Gouvernement

semble vouloir créer l'impression que tel est bien son dessein, lorsqu'il parle d'un programme de paiement au fur et à mesure.

Nous nous heurtons donc ici à un problème particulièrement grave. Que les députés, même les plus brillants et les plus habiles, ceux qui n'hésitent jamais à faire de l'esprit, se mettent sérieusement à l'œuvre afin de découvrir le moyen de faire les frais de notre effort de guerre et de nos autres entreprises sans recourir à de tels impôts. Je prétends que c'est possible.

M. Sinclair: Je puis répondre maintenant au député qui a demandé si nous avions reçu des griefs. Jusqu'à hier soir, nous avions reçu huit télégrammes de la part de gens qui, ayant acheté des distributeurs automatiques d'eaux gazeuses, trouvent la taxe un peu injuste, ainsi qu'une lettre dans laquelle on s'élève contre la taxe sur les bonbons.

M. Hodgson: J'ai déjà reçu dix lettres de gens qui ont fait l'acquisition de distributeurs mécaniques d'eaux gazeuses.

M. Sinclair: On ne m'a pas demandé combien de lettres le député a reçues mais bien combien de lettres le ministre des Finances a reçues.

M. Hansell: L'adjoint parlementaire n'a pas répondu à la question du député de Lethbridge, dont les observations méritent une réponse, car il a abordé le programme financier du Gouvernement. C'est là le nœud de la question. Le Gouvernement a-t-il adopté le bon programme? Certains groupes ici n'ont pas proposé d'autre solution au Gouvernement parce que leur programme dans le domaine financier est analogue à celui du Gouvernement. Je crois que l'adjoint parlementaire se doit de répondre au député de Lethbridge.

Exposons la situation en d'autres termes. Le député de Lethbridge a précédemment dit que ces nouveaux impôts auront pour effet de majorer les prix. Ce sera donc l'inflation. Je veux poser une question précise. Crée-t-on ces impôts afin de recueillir l'argent requis pour la réalisation de notre programme de défense supplémentaire,—argent que la Banque du Canada pourrait créer directement, comme le député de Lethbridge l'a signalé,— ou est-ce afin de diminuer la puissance d'achat du pays? Ce n'est pas une réponse d'une heure que je demande à l'adjoint parlementaire. Point n'en est besoin, car en le faisant, il compliquerait le problème. Qu'il réponde à la question de façon simple.

M. Sinclair: Lorsque le député de Macleod s'est levé, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler le conseil qu'il donnait il y a un an quand il disait que s'il était ministre ou adjoint parlementaire et que s'il avait à diriger l'examen des crédits, il resterait cloué à son siège, l'air hébété.

M. Hansell: Très bien!

M. Sinclair: Je pourrais donc essayer de suivre ce conseil; du reste, les députés conviendront que je n'aurais pas beaucoup de difficulté à prendre un air hébété. Cependant, je me rappelle que le député de Lethbridge préférait que ce ne fût pas moi qui répondît à la question. Il s'adressait aux membres de l'opposition, leur demandant quelle taxe rapportant 18 millions de dollars on pourrait substituer à celle-là.

M. Blackmore: C'est exact.

M. Sinclair: Puisque aucun d'eux n'a répondu, je ne vois pas pourquoi je répondrais, d'autant plus que je ne me considère pas comme un membre de l'opposition.

M. Blackmore: Ce n'est pas à l'adjoint parlementaire que je posais cette question.

M. Hansell: Si je ne sais trop à qui cette question s'adressait, c'est que je ne suivais pas d'assez près la discussion. Quoi qu'il en soit, en ma qualité de député de Macleod, je pose maintenant ma question à l'adjoint parlementaire. La Banque du Canada est autorisée à créer de la monnaie pour le compte du gouvernement. Il est indubitable qu'elle a le pouvoir de le faire. Le Gouvernement ne lui a pas demandé de l'exercer. Il impose une taxe sur ces denrées. Or, l'imposition de cette taxe a-t-elle pour fin de prélever de l'argent pour un plus grand effort militaire ou plutôt de drainer le pouvoir d'achat? Je demande une réponse.

M. Sinclair: Je n'obéirai pas au conseil que m'a donné, l'an dernier, le député de Macleod. Je lui fournirai la même réponse que j'ai donnée au député de Lethbridge qand il m'a posé la même question, l'an dernier. Tous les députés, quelles que soient leurs théories ou leurs opinions financières, admettent, comme moi, que les presses de la Banque du Canada peuvent imprimer une autre liasse de dix-huit millions de dollars pour mettre ces billets en circulation et que cela ne dérangera pas d'un pouce la structure des prix du pays. Évidemment, si cette ligne de conduite vaut à l'égard des boissons gazeuses et des bonbons, nous devrions en faire autant à l'égard des impôts sur les sociétés, des taxes d'accise, des droits de douane, et ainsi de suite. Nous devons aussi nous rappeler que, lors de la dernière guerre, nous avons dépensé jusqu'à 6 milliards par année. Si nous commençons à sortir des presses de la Banque du Canada six milliards par année pour acquitter ces dépenses, je prétends

que ce serait adopter exactement la même ligne de conduite qu'a suivie l'Allemagne après la première guerre mondiale. Je puis me tromper, mais j'ai de très bonnes autorités pour m'appuyer. C'est l'opinion du ministre, je crois, et certes l'opinion que j'ai exprimée l'an dernier.

M. Hansell: D'où je conclus que l'objet de la mesure est de drainer la puissance d'achat; c'est la réponse de l'adjoint parlementaire.

L'hon. M. McCann: Je n'ai pas l'intention d'entrer dans un débat académique sur l'à-propos d'emprunter l'argent des banques, mais il nous faut comprendre et admettre deux principes importants au sujet de l'imposition. L'imposition a toujours pour objet de lever des fonds. Les impôts projetés ont un double objet; ils visent non seulement à lever des fonds, mais aussi à décourager les achats inutiles. A mon avis, l'imposition d'une taxe sur les denrées de ce genre décourage l'achat inutile. Si, au cours de l'année nous retirons de 48 à 50 millions de dollars de ces impôts, comme nous l'avons déjà fait lorsqu'ils étaient en vigueur, cela voudra dire qu'on a dépensé peut-être une couple de centaines de millions de dollars par an à l'achat de ces articles qui ne sont pas absolument nécessaires. Il est inutile d'entamer une discussion sur la valeur relative des différentes denrées alimentaires; ces impôts sont levés à l'égard d'articles qui ne sont pas absolument nécessaires. Si agréable qu'en soit l'usage, ces articles offrent à l'impôt un champ fertile en recettes.

Les grandes sources de revenu du Canada, et j'ai pour mission de percevoir la majeure partie de notre revenu, sont l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu personnel, ainsi que les droits successoraux qui entrent dans la division de l'impôt. Dans les divisions de la douane et de l'accise, les grandes sources de revenu sont la taxe de vente, la taxe sur les cigarettes et les boissons alcooliques et le tarif douanier. Les impôts sur les denrées qui nous occupent ici rapportent un revenu relativement faible en comparaison de celui qui nous est nécessaire pour administrer les affaires de l'État.

Lorsque le gouvernement a, pour cette année au moins, adopté une ligne de conduite qui consiste à payer au fur et à mesure, ligne de conduite qui se poursuivra, nous l'espérons, nous avons dû chercher où prendre l'argent en désorganisant le moins possible les affaires. Nous haussons l'impôt à l'égard des sociétés commerciales et nous frappons également certains articles d'un impôt supplémentaire. Si on examine l'alinéa *a*) de la résolution n° 2, qui englobe les appareils et l'outillage électriques, on constate qu'il ne renferme pas un seul article pour lequel les gens puissent trouver de substitut qui soit également efficace et utile. Prenons les couvertures électriques, par exemple. Dans des temps comme ceux que nous traversons, les gens peuvent se servir avec autant d'avantage des couvertures ordinaires de laine. Les chauffe-plats sont compris dans les appareils et l'outillage ménager. Hier soir, écoutant le discours prononcé sur les chauffe-plats par le représentant d'York-Ouest, j'ai pensé que le chef de cuisine de l'hôtel Royal-York s'était peut-être échappé pour venir au Parlement. Si l'honorable député a de la cuisine à faire, il peut se servir d'une cuisinière électrique, article non visé par la hausse de l'impôt. Je pourrais continuer et repasser tous les articles mentionnés, cafetières, fers à friser, laveuses de vaisselle, etc. Il ne s'en trouve pas un seul pour lequel il n'existe de substitut soustrait à l'impôt.

M. Fleming: Et les grille-pain électriques?

L'hon. M. McCann: Je me souviens de l'époque où l'on faisait de bonnes rôties sans grille-pain électriques.

M. Fleming: Aimeriez-vous revenir au temps des crémaillères?

L'hon. M. McCann: Pas du tout. Je signale, cependant, à l'honorable député qu'avant de revenir à la situation normale nous devrons sans doute utiliser bien des articles employés autrefois. S'il faut dépenser des milliards à des fins de guerre, qui ne rapportent aucun revenu, nous devrons nous préparer à un degré d'austérité comme le pays n'en a pas connu depuis longtemps.

Je suis convaincu que la plupart des gens ne s'opposent pas trop fortement à ce genre d'impôt. Nous avons étudié la question bien à fond et nous sommes d'avis que la taxe est juste et équitable. La perception de ce genre d'impôt accroît le travail de mon ministère plus que toute autre taxe, mais nous l'acceptons volontiers, étant convaincus que l'ensemble de la population se conformera aux exigences du moment et acquittera les taxes de bon gré, malgré les critiques que certains détails ont soulevées de la part des membres de l'opposition.

M. le président suppléant: Les députés conviennent sans doute que la résolution n° 3 ne permet pas d'entamer une discusion générale sur les méthodes ou politiques fiscales. Je voudrais bien qu'on poursuive cette intéressante discussion, mais je dois faire observer le Règlement. Je prie donc les députés de faire porter leurs remarques uniquement sur la résolution n° 3.

M. Fleming: Voilà ce que le ministre aurait dû faire.

M. Blackmore: Vous ne vous opposerez sûrement pas, monsieur le président, à ce que je réponde aux arguments avancés par le ministre.

M. le président suppléant: Je rappelle au représentant d'Eglinton que ce débat a été soulevé par les remarques du représentant de Lethbridge. Comme on sait, il est difficile pour le président de deviner exactement quelle tournure va prendre la discussion, tant qu'il n'en a pas entendu un bout.

M. Blackmore: Je signale seulement deux points au comité. Ce que le ministre et l'adjoint parlementaire ont dit est très bien et très au point, et il est facile d'en convenir; mais tout cela a été consigné au hansard sans qu'on y ait répondu. Qu'on me laisse exposer l'autre côté de la médaille. On se propose, grâce aux impôts en question, d'obtenir 18 millions. Supposons que nous tentions d'obtenir tous les revenus de l'État par le moyen de ces impôts, où cela nous conduirait-il?

M. le président suppléant: Règlement. Je crois qu'il convient de rappeler de nouveau au représentant de Lethbridge que la discussion ne doit pas s'écarter de la résolution nº 3. Suivant le Règlement, les remarques formulées au comité doivent se rapporter strictement à la question discutée.

M. Blackmore: Monsieur le président, vous avez toute autorité en la matière, et je suis prêt à me conformer à cette autorité. Mais si le but ou le sens de toute cette discussion n'est pas de savoir s'il est ou non recommandable d'approuver un certain impôt, je ne réussis pas à me rendre compte de quoi il s'agit. Ce que nous devrions discuter avant tout lors de l'étude d'une mesure budgétaire est le meilleur moyen d'obtenir les fonds nécessaires à l'administration du pays. Conséquemment, tous ceux qui ont des suggestions à offrir, devraient pouvoir être entendus.

M. le président suppléant: Mais on ne peut trancher la question par un débat sur la résolution nº 3. On a eu l'occasion de tenir une telle discussion plus tôt; lorsque le bill sera présenté on aura de nouveau l'occasion de discuter les divers principes mentionnés par le député.

M. Blackmore: Le Règlement le permettra, n'est-ce pas, à l'examen précédant la deuxième lecture du bill? Tout le monde parlait autour de moi, et je n'ai pu entendre ce que vous avez dit. Quand sera-t-il régulier de discuter cette question de première importance?

[Le président suppléant.]

Une voix: La semaine prochaine.

M. Blackmore: Vous n'êtes pas sérieux.

M. le président suppléant: Le député se rendra sans doute compte que le président ne peut décider par anticipation des questions relatives à l'ordre des travaux. Le président ne se prononce que quand elles se présentent, et, dans le moment, il n'est pas conforme au Règlement de discuter des programmes fiscaux.

M. Noseworthy: Le député de Lethbridge a mis les deux autres groupes de l'opposition en demeure de proposer quelques autres méthodes de prélever des fonds. Je me contente de lui rappeler que dans notre sous-amendement, appuyé par son parti aussi bien que par les conservateurs, nous avons signalé une autre méthode.

(La résolution est adoptée.)

4. Il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de cinquante cents la livre sur le gaz carbonique et les préparations semblables servant à la gazéification des boissons non alcooliques.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

M. Knowles: Non!

Des voix: Sur division.

(La résolution est adoptée sur division.)

5. Il soit imposé, prélevé et perçu une taxe d'accise de trente pour cent sur le bonbon, le chocolat, la gomme à mâcher et les confiseries qui peuvent être classées comme bonbons ou des succédanés des bonbons.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

M. Knowles: Sur division.

(La résolution est adoptée sur division.)

6. Toute loi fondée sur la présente résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

M. Fleming: La résolution a trait à la date de la mise en vigueur des majorations d'impôts. Je passais en revue les déclarations du ministre des Finances à l'égard des recettes que produiront les nouveaux impôts d'ici la fin de l'année financière. Je suis étonné de constater la grande variation que comportent les taux de rendement pour le reste de l'année financière comparativement aux recettes que le ministre prévoit pour une année financière complète. Par exemple, il s'attend que le relèvement de l'impôt sur le revenu

des sociétés rapporte 13·5 millions de dollars pour le reste de l'année financière, soit pendant six mois, et compte encaisser un total de 85 millions de dollars pour une période complète de douze mois. Il estime que la seconde moitié de cette année financière ne rapportera que 16 p. 100 des recettes en provenance de cette source qu'il prévoit pour l'année entière. Les taxes sur l'alcool et le malt donneront, au dire du ministre, des recettes de 10 millions de dollars pour le reste de l'année financière, et de 22 millions pour une période complète de douze mois. Les taxes sur les marchandises, soit les taxes sur les denrées, y compris les nouvelles taxes et les majorations des anciennes, rapporteront probablement 17 millions de dollars pour le reste de l'année financière, tandis que pour la période entière de 12 mois les recettes seront de 34 millions de dollars. En d'autres termes, il recevra 50 p. 100 durant le reste de l'année financière. Dans le cas de la taxe sur l'alcool, la somme perçue durant la dernière partie de cette année financière s'établit à 46 p. 100.

Dans le cas des bonbons, des eaux gazeuses et de la gomme à mâcher, le produit de l'impôt s'établira à environ 18 millions de dollars pour le reste de cette année, tandis que pour les douze mois complets il s'élèverait à 48 millions. En d'autres termes, il estime recevoir 37½ p. 100 durant le reste de l'année financière, soit du 8 septembre au 31 mars: 37½ p. 100 du revenu d'une année complète. Il y a des écarts fort importants entre 16 p. 100 dans le cas de la taxe sur les bénéfices des sociétés commerciales et 46 p. 100 dans celui de la taxe sur l'alcool et le malt, 50 p. 100 dans celui des taxes sur les denrées et 37½ p. 100 dans celui des eaux gazeuses, des bonbons et de la gomme à mâcher. Je crois que ces comparaisons exigent des explications. Je suppose quelle est l'explication au sujet des bénéfices des sociétés commerciales: elles retardent à acquitter leurs impôts sur leurs bénéfices. Il y a encore une variation notable dans le cas des autres taxes.

M. Sinclair: Hier soir, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a posé cette question au sujet des sociétés commerciales. Le député d'Eglinton a raison de dire qu'une des causes de cette différence, c'est que les sociétés attendent six mois après le début de l'année financière pour acquitter l'impôt. Ce n'est pas dire que nous ne commençons pas la perception immédiatement, mais nos perceptions n'apparaissent pas nécessairement durant la période étudiée. Quelques-unes figureront dans les recettes de l'an prochain.

Le ministre du Revenu national a signalé une autre raison hier soir: les exercices financiers des sociétés elles-mêmes. L'exercice financier de la plupart des sociétés se termine avec la fin de l'année civile, mais il y a des exceptions. D'autres, dont les affaires ont commencé en août, la font débuter en août. Les effets du relèvement d'impôt dans leur cas se feront sentir dans les recettes fiscales de l'an prochain, bien que les majorations d'impôt s'appliquent à l'année en cours.

Pour ce qui est des taxes d'accise, nous constatons encore un retard de deux mois. Les taxes d'accise recevables en septembre ne sont perçues que vers la fin d'octobre. Là encore, il y a décalage, non dans le montant mais dans la perception. Les taxes s'appliquent immédiatement, mais elles ne figurent que plus tard dans l'année financière. En ce qui concerne les eaux gazeuses, la même explication vaut, puisqu'il s'agit également d'une taxe d'accise, mais il en est une autre. C'est que la demande, énorme en été, fléchit sensiblement en hiver; nos recettes de ces mois seront donc moindres d'autant.

M. Fair: Monsieur le président, serait-il possible de supprimer la taxe sur les eaux gazeuses, les bonbons et la gomme à mâcher, pour l'ajouter à la taxe qui frappe actuellement les boissons alcooliques? De nombreux discours ont été prononcés, à la Chambre, sur les accidents dus aux chauffeurs ivres. Ce serait un moyen de réduire le nombre des accidents, qui augmente constamment. L'adjoint parlementaire pourrait peut-être étudier la question avec le ministre.

(La résolution est adoptée.)

LOI DE L'ACCISE, 1934

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi de l'accise, 1934, et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de onze dollars à douze dollars le gallon esprit-preuve.

M. Gibson: L'adjoint parlementaire peut-il nous dire de combien les gouvernements provinciaux vont majorer le prix des spiritueux par suite de cette augmentation de taxe?

M. Sinclair: C'est bien difficile à dire parce qu'il leur faut tenir compte de leur profit sur la marchandise. Comme le député le sait, le prix des spiritueux varie d'une province à l'autre, mais la majoration réelle de prix qui résultera directement de l'augmentation de l'impôt, peut être rapidement calculée. Les spiritueux vendus au Canada contiennent ordinairement 70 p. 10 d'esprit-preuve, de sorte que pour un gallon esprit-preuve, les magasins de spiritueux obtiendront 1·4 gallon de 70 p. 100 d'esprit-preuve. On sait que la pinte vendue par les magasins

de spiritueux n'est pas une pinte mais une bouteille de 26 onces. Il y a 160 onces dans un gallon impérial qui donne six bouteilles de whisky vendues comme étant des pintes, de sorte que, dans 1·4 gallon, les magasins pourront vendre huit bouteilles et demie de whisky qui porteront cette majoration de taxe.

M. Gibson: Aussi une majoration de 15 p. 100 suffira à tenir compte de cette augmentation de taxe sans que les gouvernements provinciaux contribuent à l'inflation?

M. Sinclair: C'est en somme ce que nous démontrent les chiffres calculés à la sortie des distilleries.

(La résolution est adoptée.)

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de neuf dollars à dix dollars le gallon esprit-preuve.

(La résolution est adoptée.)

3. Que le droit d'accise sur le malt soit porté de seize cents la livre à vingt et un cents la livre.

(La résolution est adoptée.)

4. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution entrera en vigueur le huitième jour de septembre 1950.

(La résolution est adoptée.)

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier le tarif des douanes, et de statuer:

1. Que l'Annexe A du Tarif des douanes soit modifiée par la suppression des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels qui suivent:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux numéros 156 et 156*b* du Tarif des douanes, $7 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout, 30c. le gallon.

et par la substitution des énumérations de denrées et de taux de droits de douane additionnels que voici:

Whiskey, brandy, rhum, genièvre et tous autres articles qui figurent aux divers postes du nº 156 du Tarif des douanes, $8 le gallon esprit-preuve.

Ale, bière, porter et stout, 40c. le gallon.

(La résolution est adoptée.)

2. Que toute loi fondée sur ce projet de résolution soit censée être entrée en vigueur le huitième jour de septembre 1950 et s'être appliquée à toutes les denrées énumérées dans cette résolution, qui ont été importées ou sorties d'entrepôt pour fins de consommation à compter de cette date, et s'être appliquée aux denrées importées antérieurement au sujet desquelles on n'a fait aucune inscription pour fins de consommation avant cette date.

(La résolution est adoptée.)

Rapport est fait des résolutions, lesquelles sont lues pour la 2e fois, puis adoptées.

LOI DE LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill nº 8, visant à modifier la loi de la taxe d'accise.

[M. Sinclair.]

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'hon. M. Fournier: Plus tard dans la journée.

LOI DE 1934 SUR L'ACCISE

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill nº 9, visant à modifier la loi de 1934 sur l'accise.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'hon. M. Fournier: Plus tard dans la journée.

TARIF DES DOUANES

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill nº 10, visant à modifier le tarif des douanes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Est-il convenu que le bill sera lu pour la 2e fois plus tard aujourd'hui?

M. Knowles: Puis-je demander si ces bills sont imprimés et si on nous en distribuera des exemplaires?

L'hon. M. Fournier: On les distribuera avant trois heures.

M. Sinclair: Ils sont prêts.

L'hon. M. Fournier: Ils sont prêts. Nous les avons ici.

M. l'Orateur: Entendu?

Des voix: Entendu.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº 6, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant que le bill subisse la 2e lecture, j'aimerais formuler quelques observations et lancer mes dernières flèches contre le Gouvernement parce que cette question d'impôt sur le revenu revêt une grande

importance aux yeux de la population et touche de près à la hausse du coût de la vie, à l'inflation et aux pénuries possibles.

Notre groupe est d'avis que, de tous les impôts, celui qui frappe le revenu est le plus juste. Cet impôt est le plus équitable sous tous les rapports. Nous sommes surtout opposés aux impôts indirects et cachés. Si nous étions au pouvoir, nous les supprimerions le plus tôt possible.

Bien que le bill ne prévoie pas de majoration d'impôt sur le revenu des particuliers et même si, de ce fait, les Canadiens sont enclins à croire qu'ils ne souffriront pas trop, nous croyons plutôt que la majorité de la population sera plus fortement taxée par suite de la hausse du coût de la vie.

Les membres de notre groupe et d'autres députés se sont appliqués de leur mieux à démontrer au Gouvernement et à la Chambre ce qui s'était déjà produit. Ils ont fait de leur mieux pour prouver que le coût de la vie augmenterait encore par suite de cet impôt. Ils ont exposé leur cause au Gouvernement de façon logique et n'ont rien négligé pour formuler ce qui est sans doute l'opinion de la majorité de la population. En dépit des efforts d'un groupe relativement restreint de membres de la Chambre, le Gouvernement est demeuré impassible, sourd aux propositions de notre groupe et d'autres, concernant la taxe sur les surplus de bénéfices, le relèvement de l'impôt sur les sociétés et le relèvement de l'impôt sur les revenus élevés.

Notre groupe et les autres sont revenus à la charge à maintes reprises au point que leurs réclamations sont devenues sans doute assommantes pour les partisans du Gouvernement à la Chambre. Que vois-je dans le numéro du 16 septembre 1950 du *Financial Post* qui m'est parvenu aujourd'hui? Il est probable que la Chambre ajournera bientôt et que les honorables députés retourneront dans leur circonsciption. Nous partons animés d'un sentiment très net d'insécurité pour l'avenir. Le *Financial Post* est considéré comme un journal sérieux en matière de prix et de finance. Or il porte un titre annonçant que le marché clandestin du ciment et de la brique augmente. Une autre rubrique annonce une pénurie prochaine d'acier pour biens de consommation. Sous une autre rubrique, il est question d'une hausse du prix du bois à pâte, y compris, il va sans dire, les produits du papier.

On peut lire, dans toutes les pages, ses articles qui annoncent des pénuries et des majorations de prix possibles.

Je voudrais, sans trop retarder les travaux de la Chambre, appeler l'attention des députés sur un alinéa qui a trait aux prix de vente au détail de la nourriture. Voici:

La tendance à la hausse des prix de vente au détail de la nourriture ressort du tableau suivant qui s'applique à la ville de Toronto (les prix sont ceux d'articles comparables au même établissement):

(Prix de Toronto, en centins.)

	Le 15 juin	Aujourd'hui
Pain	15c.	16c.
Bifteck dans la culotte, la livre	85c.	96c.
Bœuf haché	57c.	63c.
Bacon, la livre, (dos)	89c.	99c.
Bacon, enrobé de farine de pois	79c.	72c.
Beurre, la livre	57c.	58c.
Lait frais, la pinte	19c.	19c.
Café, la livre	85c.	89c.
Graisse végétale, la livre	31c.	32c.
Sucre, les 5 livres	47c.	53c.

Ce tableau montre à l'égard d'un établissement de Toronto l'écart entre les prix du 15 juin et de ceux d'aujourd'hui. Le tableau témoigne de la situation à laquelle nous devons faire face.

Nous n'avons cessé de réclamer, mais en vain, la majoration des impôts, au moyen d'impôts sur les excédents de bénéfices, d'impôts plus élevés sur les sociétés et sur les gros revenus.

Quelle occasion le gouvernement a laissé échapper dans ce budget supplémentaire, de décréter de tels impôts plus élevés, comme l'ont demandé les membres de notre groupe, ainsi que ceux d'autres groupes de la Chambre! Une mesure de ce genre aurait trois conséquences. D'abord, elle aiderait à prévenir l'inflation; elle acquitterait les frais supplémentaires nécessités par l'application de la réglementation des prix et elle solderait les subventions là où elles seraient nécessaires, afin d'équilibrer le prix des marchandises du point de vue des producteurs et des consommateurs du pays. Si, comme on l'a proposé, le Gouvernement avait jugé bon de lever ces impôts, il aurait empêché tout autre accroissement des biens de production, qui va susciter une pénurie de main-d'œuvre et de matériaux et entraîner une hausse des prix; ces nouveaux impôts auraient en même temps rapporté les fonds nécessaires pour appliquer un programme de réglementation des prix et de subventions.

Si le Gouvernement avait admis le bien-fondé des observations formulées par notre parti les phrases ronflantes qu'à plusieurs occasions nous avons entendues du côté des banquettes ministérielles auraient alors signifié quelque chose.

Qu'il me soit permis d'affirmer, en terminant, que le peuple canadien envisagerait l'avenir avec plus de confiance si, avant que la Chambre s'ajourne, le Gouvernement déclarait qu'il va stabiliser le coût de la vie, et

prendre des mesures dans ce dessein, afin de soulager les petits salariés du pays de ce fardeau croissant.

Je crois que les gens seraient plus confiants si le Gouvernement avait proclamé qu'advenant une pénurie réelle chacun obtiendrait sa juste part et que personne ne pourrait obtenir, en raison de sa situation financière, une part injuste de denrées dont il y a pénurie.

Au lieu de cela, les membres du Parlement vont retourner dans leur circonscription où les gens sont aux prises avec l'accroissement du coût de la vie et les pénuries, et s'inquiètent de l'avenir. Je suis convaincu qu'avant plusieurs semaines ou plusieurs mois, nous constaterons de nouveau que les propositions de notre groupe à l'égard de l'impôt, de la régie des prix et des subventions s'imposeront si l'on veut protéger les intérêts de la population.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'on puisse dire que les propositions fiscales imposeront un trop lourd fardeau à qui que ce soit. D'autre part, on ne saurait prétendre qu'elles permettent une répartition équitable du fardeau.

Nous avons entendu beaucoup parler de la nécessité de payer les dépenses de l'État au fur et à mesure. Nous avons entendu la même ritournelle en 1939. Comme le chef de notre groupe l'a fait remarquer, il est possible d'apporter deux interprétations à une politique de ce genre. Elle peut signifier que le Canada, en tant que nation, ne s'endettera pas envers aucune autre nation. Elle peut aussi signifier que le Gouvernement équilibrera ses revenus et ses dépenses de façon à ne pas augmenter la dette nationale.

Nous savons qu'à la dernière guerre, nous avons adopté cette politique en ce qui regarde la première interprétation, c'est-à-dire que nous avions décidé de ne pas accroître notre dette extérieure. Cependant, nous avons augmenté considérablement, par ailleurs, notre dette intérieure. Personnellement, je ne crois pas qu'il soit possible de faire la guerre totale sans augmenter quelque peu notre dette. Cela peut être possible aux débuts, mais éventuellement, à mesure que les dépenses de guerre accaparent une proportion toujours plus considérable du total de la production nationale, il devient impossible de ne pas augmenter la dette nationale, même si on le faisait dans nul autre dessein que celui de neutraliser l'excédent de la puissance d'achat afin d'enrayer l'inflation.

Cependant, quand on trouve nécessaire d'augmenter les impôts afin de neutraliser l'excédent de la puissance d'achat, il est essentiel d'apporter une distribution équitable des dettes dans le pays. C'est ce que l'on n'a pas songé à faire dans le passé. Je me rappelle qu'en 1939 le gouverneur de la Banque du Canada déclarait que la dette nationale constitue un élément de richesse et que, par conséquent, nous n'avions pas à nous en inquiéter. On peut, il est vrai, assimiler la dette nationale à un élément de l'actif national, en ce sens que c'est la population du pays qui détient ces créances d'État, mais lorsqu'il existe une situation comme celle que nous avons eue dans le passé, où le petit nombre détenait le plus gros des créances, il y a répartition inégale de la dette. On peut assimiler la dette nationale à un élément d'actif national, mais il reste que pour le petit nombre elle constitue un élément d'actif et pour la majorité, un élément du passif. Il faut imposer toute la population pour verser de l'intérêt à un nombre relativement restreint de personnes. Malheureusement, le mode de financement adopté durant la dernière guerre a aggravé cet état de choses. Je me rappelle un document déposé à la Chambre. Il y était dit que moins de 1 p. 100 des souscripteurs aux emprunts d'État avaient acheté plus de 60 p. 100 du total, ce qui indiquait que la répartition des titres de l'État était des plus inéquitables.

Tous les députés conviendront, je crois, que la guerre ne devrait pas être une occasion de mercantilisme. Cependant, nous n'entendons pas par là qu'il ne doit pas y avoir de bénéfice. Tant que nous aurons notre régime capitaliste, notre régime à base de bénéfices, nous estimons que tout producteur aura droit à un bénéfice raisonnable et qu'il y aura droit, qu'il produise des biens de consommation ou du matériel de guerre. Autrement, ce serait une grande injustice. Il ne serait pas facile de décider les industriels à fabriquer du matériel de guerre au lieu de denrées de consommation si on les empêchait de réaliser un bénéfice. A mon sens, une telle mesure serait insensée et c'est pourquoi nous sommes opposés à l'idée de nationaliser la fabrication du matériel de guerre sous prétexte que les manufacturiers de matériel de guerre n'ont pas droit à un bénéfice. Je trouve que les fabricants de matériel de guerre ont autant droit à un bénéfice que les producteurs de marchandises de consommation.

Nous appuyons la résolution tendant à imposer un taxe sur les surplus de bénéfices parce que nous voulons éliminer le mercantilisme dans les circonstances que nous traversons. Je crois que le Gouvernement a eu grand tort de ne pas imposer une taxe sur les surplus de bénéfices dès le début des hostilités, afin de convaincre les Canadiens que nous n'aurons pas de profiteurs.

L'un des facteurs essentiels d'une politique saine, c'est, à mon avis, d'établir les impôts d'après les ressources des contribuables, en exonérant ceux dont les revenus sont moindres. Aussi, comme la guerre absorbe une proportion croissante de la production du pays, il deviendra impossible de défrayer nos dépenses seulement par les impôts; si nous le faisons, nous nous exposons aux conséquences de la loi des revenus décroissants. Il nous faudra alors recourir aux emprunts, que devrait souscrire à même ses épargnes la population, et la population seulement.

Qu'avons-nous fait lors de la dernière guerre? Nous n'avons pas essayé de la financer en empruntant les épargnes du peuple, nous avons plutôt emprunté de fortes sommes des banques à charte et des puissantes sociétés de finance. Nous estimons que lorsqu'il s'agit de diminuer la puissance d'achat on devrait recourir à l'épargne obligatoire plutôt qu'à des émissions d'obligations, et cela pour deux raisons. Lorsqu'on recourt aux émissions d'obligations il y a une répartition inéquitable de la dette et, en second lieu, rien ne nous assure que la mesure prise en vue de retirer ces fonds de la circulation ne sera pas annulée le lendemain même par les acheteurs d'obligations qui iront les convertir en espèces à la banque. On a agi de la sorte maintes et maintes fois pendant la dernière guerre. On contraignait en quelque sorte des gens à acheter des obligations quand dans bien des cas ils n'en avaient pas les moyens. Un jour ou deux plus tard, ils allaient les encaisser aux banques à charte. Cette méthode équivalait à de l'inflation.

On est même allé plus loin. Les banques à charte insistaient auprès de leurs clients pour leur faire acheter des obligations, et lorsque d'aucuns alléguaient qu'ils n'avaient pas d'argent, le directeur de la banque offrait de leur en prêter. L'émission d'obligation n'était pas faite dans ce but. Son objet était de retirer des fonds de la circulation. Lorsque les banques à charte créaient des fonds pour permettre aux gens d'acheter des obligations, elles posaient des entraves directes à ce que le Gouvernement voulait accomplir.

A notre avis, lorsque le Gouvernement juge nécessaire de retirer de l'argent de la circulation au moyen des emprunts, il devrait recourir à l'épargne obligatoire plutôt qu'à l'émission d'obligations. Qu'il me soit permis de signaler de nouveau que, durant la dernière guerre, lors d'émissions d'obligations, moins d'un pour cent des souscripteurs ont acheté soixante pour cent de toutes les obligations émises. Cela révèle une répartition fort peu équitable de la dette publique.

Qu'on me permette d'aller plus loin. Lorsque nous en sommes rendus au point où les impôts ou l'emprunt des épargnes du public ne permettent plus de faire face aux dépenses de l'État pour fins de guerre, le Gouvernement doit donner libre cours à un régime d'expansion monétaire, qu'il le veuille ou non. En 1939, l'ancien ministre des Finances, M. Ilsley, a déclaré qu'une fois qu'on a atteint le plein emploi, il ne serait pas justifiable d'avoir une expansion monétaire. Mais, malgré cette déclaration, nous savons qu'il a fallu se permettre d'accroître de plus de 4 milliards de dollars la monnaie en circulation. Lorsqu'une expansion monétaire s'impose, on devrait la réaliser en empruntant de la Banque du Canada plutôt que des banques à charte. Nous insistons sur ce point.

Il est vrai qu'il s'agit dans les deux cas d'une expansion monétaire. On a déjà soutenu que les emprunts de la Banque du Canada entraînent beaucoup plus d'inflation que les emprunts des banques à charte. La seule raison pour laquelle d'anciens ministres des Finances ont soutenu que les emprunts de la Banque du Canada occasionnent plus d'inflation que les emprunts des banques à charte, c'est qu'en empruntant de la Banque du Canada on met en circulation de la monnaie légale qui parvient aux caisses des banques à charte, accroissant ainsi les réserves en espèces des banques à charte et permettant aux banques d'accorder des prêts dix fois plus considérables que le numéraire ainsi émis et, de fait, vingt fois plus, en vertu de la loi des banques. Telle était l'attitude, exposée à la Chambre, par les anciens ministres des Finances. Il est intéressant de noter, cependant, que les dirigeants de la Banque du Canada ne semblent pas être de cet avis. Ils n'admettent pas que le fait d'emprunter de la Banque du Canada entraînerait, de la part des banques à charte, une augmentation immédiate de leurs prêts, jusqu'à concurrence de dix fois la somme d'argent ainsi émise.

En effet, les dirigeants de la Banque du Canada prétendent qu'ils n'ont qu'à conseiller aux banques à charte de ne pas augmenter leurs prêts et qu'elles suivront ce conseil. On constate à la lecture des rapports de la Banque du Canada qu'elle a maintes fois conseillé aux banques à charte d'adopter telle ou telle ligne de conduite et que ces dernières ont agi en conséquence, sans la contrainte d'aucune loi. D'autre part, si les ministres des Finances n'en continuaient pas moins à soutenir qu'emprunter de la Banque du Canada c'est favoriser l'inflation, il est un moyen bien simple de prévenir la chose.

C'est de modifier la loi des banques, de relever la réserve en espèces que doivent garder les banques à charte, afin que l'expansion de la circulation monétaire due à l'emprunt auprès de la Banque du Canada ne puisse permettre aux banques à charte d'accroître leurs prêts.

On pourrait contrebalancer facilement toute inflation. De cette façon, l'action de la Banque du Canada ne favoriserait pas plus l'inflation que si les banques à charte l'avaient prise. Il va de soi que le grand avantage serait qu'au lieu d'augmenter notre dette à intérêts envers les banques à charte, nous ne contracterions qu'une dette envers nous-mêmes car la Banque du Canada est la propriété de la population canadienne et tout intérêt versé à la Banque du Canada est versé au fonds du revenu général dans la mesure où il dépasse les frais réels d'exploitation.

Une autre mesure que le Gouvernement devrait prendre actuellement, selon nous, c'est l'imposition des régies. Je crois que par ce moyen on contribuerait au moins à maintenir les impôts à un bas niveau. Notre groupe a été le premier à la Chambre a préconiser l'imposition de la régie des prix au cours de la dernière guerre. Je n'oublierai jamais la façon dont le ministre des Finances d'alors a critiqué nos propositions. Il a dit qu'il ne fallait pas y songer, que l'imposition des régies signifierait un espion dans chaque épicerie. Il a ajouté que la régie des prix, c'était très bien en Allemagne, mais que nous ne l'accepterions jamais au Canada. Moins d'un an après avoir été saisi de notre proposition, le Gouvernement instituait la régie des prix, qui, à mon sens, s'est montrée très efficace.

D'autre part, si le Gouvernement remet à trop tard la réglementation des prix, le niveau des prix au pays s'élèvera à un rythme de plus en plus déréglé. On éprouvera alors de grandes difficultés à imposer la réglemeration des prix, quand on le fera. L'adjoint parlementaire (M. Sinclair) reconnaîtra, je crois, que si la guerre continue de s'étendre, il faudra adopter la réglementation des prix. Le Gouvernement semble espérer que le conflit ne prendra pas l'allure d'une guerre générale. Nous l'espérons tous mais, d'autre part, même si la guerre de Corée se termine l'an prochain, il nous faudra continuer de nous préparer à la propagation de la guerre à d'autres parties du globe, si la situation internationale actuelle se maintient. Je crois donc nécessaire qu'on donne suite à mes propositions afin de rendre notre économie capable de faire face au coût de la guerre et afin de répartir équitablement ce fardeau entre tous les citoyens.

[M. Quelch.]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

M. Blackmore: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me faut peut-être signaler que nous en sommes à l'examen du principe dont s'inspire le bill nº 6, intitulé loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi n'a trait qu'aux impôts qui frappent les revenus des sociétés. Jusqu'à présent, j'ai laissé trop de latitude à la Chambre. Le bill ne peut donner lieu à un débat général sur la question des impôts, débat que nous avons eu lors de l'examen du budget. Les résolutions ont été approuvées en comité et adoptées par la Chambre. Le bill est fondé sur ces résolutions. Je prie les députés qui prennent la parole de s'en tenir de plus près au principe dont s'inspire le bill à l'étude.

M. Blackmore: J'apprécie beaucoup vos remarques, monsieur l'Orateur, et j'en saisis la portée. Je signale toutefois qu'un des points principaux sur lesquels porte le bill à l'étude c'est celui de savoir s'il est opportun pour le Canada, en ce moment de son histoire, de prélever un impôt sur le revenu des sociétés. Dans les circonstances, un débat sur le programme financier du Gouvernement est donc tout à fait pertinent.

M. l'Orateur: Cela me semble une interprétation plutôt large du principe dont s'inspire le bill. Ce n'est pas que je veuille restreindre la discussion mais je ne crois pas que cette question puisse se rattacher directement à la mesure à l'étude.

M. Blackmore: Je m'efforcerai de m'en tenir à la portée du bill lui-même et du programme financier du Gouvernement que le bill consacre, dans une certaine mesure du moins.

M. MacInnis: C'est toute une portée!

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Je tiens tout d'abord à féliciter le député d'Acadia (M. Quelch) des idées qu'il a exprimées. Je le dis à la Chambre, au Gouvernement et au pays, si les propositions du députe d'Acadia sont agréées en leur entier, personne ne le regrettera, mais si l'on en fait peu de cas, tout le monde regrettera qu'elles n'aient pas été adoptées. Ce sont pourtant les propositions les plus pratiques qui aient été offertes jusqu'ici. Le ministre des Finances (M. Abbott) doit s'en rendre compte. Sinon, il s'en rendra compte bientôt.

Si on me le permet, j'aimerais relever brièvement certaines observations qui ont été faites juste avant la suspension de la séance.

Je tiens à le faire afin de montrer où se dirige le pays s'il ne recourt pas à des mesures de la plus haute sagesse.

Dans son discours au comité, le ministre du Revenu national (M. McCann), dont les observations, j'en suis sûr, se rapportaient directement au bill, a prononcé des paroles qu'il ne regrettera pas de voir répétées. Il a fait cette déclaration d'un ton si solennel et si grave et ses partisans l'ont tellement applaudi qu'il aimerait, j'en suis sûr, qu'on la répète maintes fois:

Pas du tout. Je signale, cependant, à l'honorable député qu'avant de revenir à la situation normale...

Il parlait de la situation créée par la guerre.

...nous devrons sans doute utiliser bien des articles employés autrefois. S'il faut dépenser des milliards à des fins de guerre, qui ne rapportent aucun revenu, nous devrons nous préparer à un degré d'austérité comme le pays n'en a pas connu depuis longtemps.

J'estime que c'est là l'opinion arrêtée du ministère des Finances. L'autre jour, le ministre du Commerce a prononcé un excellent discours dont j'ai cité hier plusieurs passages. Il a dit à la Chambre, comme on peut le constater à la page 464 du hansard, que si les particuliers et les gouvernements collaborent, il n'y a aucune raison pour que les Canadiens ne soient pas en mesure d'accélérer leurs préparatifs tout en maintenant un niveau élevé d'existence. Les honorables députés peuvent établir un parallèle entre ce résumé des observations du ministre du Commerce et l'exposé du ministre du Revenu national et prendre celui qu'ils jugent le plus véridique sur le sujet à l'étude. Le ministre du Commerce (M. Howe), à mon avis, a eu bien raison de signaler que notre pays est en mesure de produire plus de biens que jamais. Il suffira, a-t-il dit, d'une faible proportion de notre productivité pour faire face à nos obligations militaires. Au plus fort de la dernière guerre, nous avons eu besoin d'une partie considérable de notre production. Il a donné à entendre, de plusieurs autres façons, qu'il n'y avait aucune raison pour instituer au pays un régime de pénuries, d'austérités. Le niveau de notre production actuelle est très élevé et notre productivité peut d'autre part fort bien répondre à ces nouvelles exigences considérables.

J'invite ceux qui veulent connaître la substance des paroles du ministre à se reporter à certaines citations que j'ai faites hier et qui sont consignées au compte rendu. Les députés et les citoyens en général pourront, à lire ces passages, se faire une idée juste de la situation. Monsieur l'Orateur, il semblerait que bien des gens, de propos délibéré, veulent faire croire à la population qu'il est indispensable qu'elle se serre la ceinture, qu'elle accepte les peines de l'austérité et des restrictions si elle veut livrer la guerre. De fait, c'est le contraire qui est vrai. Plus notre économie générale sera forte, plus le niveau de vie de la population sera élevé, plus les gens consentiront de bon cœur à affronter les nombreux dangers, à supporter les nombreux sacrifices qui surgiront quoi que nous fassions. A mon avis, voici le problème qui se pose aujourd'hui aux députés et à la population. Nous laisserons-nous imposer un régime de pénuries ou bien insisterons-nous pour que dans un pays si riche en ressources, comme le Canada, nous maintenions, malgré la guerre, notre haut niveau de vie?

On a beaucoup parlé de l'inflation. Or je voudrais moi-même en dire un mot. Le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a mentionné un certain nombre d'articles dont, à Toronto, les prix ont monté, au cours des deux ou trois derniers jours. Je demande à n'importe quel membre de la Chambre, du Gouvernement, ou à tout citoyen, s'il estime que c'est la surabondance de l'argent ou la pénurie de marchandises qui a suscité une seule de ces augmentations. Ou encore, résultent-elles de manœuvres directes, et, en certains cas, pernicieuses, de la part de ceux qui étaient en mesure de manipuler? Je défie toute personne en cause qui a haussé les prix de la façon dont le représentant de Kootenay-Ouest l'a indiqué, de prouver qu'elle avait le moindre motif raisonnable de le faire. Elles ne peuvent sûrement pas invoquer à bon droit l'inflation qui existe par suite d'une surabondance d'argent ou d'une pénurie de marchandises. Figurez-vous que l'on hausse le prix du pain, du lait, du sucre ou d'autres denrées semblables, au Canada, sous prétexte qu'il y a trop d'argent! Il y a de quoi nous donner le cauchemar. C'est insensé que de le prétendre. Pourtant, on cherche à faire accepter cette idée même parmi la population. Si les membres de la Chambre se laissent pénétrer de cette théorie, ils le regretteront amèrement, de même que tous ceux qui leur ont confié des fonctions.

Voilà pour ce qui est de l'inflation. Je suis d'avis que nous pouvons augmenter suffisamment notre production pour surnager malgré les fortes dépenses nécessaires à la guerre, que nous pouvons éviter l'augmentation du prix des denrées et faire en outre que les pénuries n'atteignent que de rares articles. Nous pouvons éviter un accroissement de prix qui entraînerait ce qu'on appelle ordinairement l'inflation. A la lumière de ces affirmations, examinons le bien fondé de

la proposition que j'ai présentée quand nous avons discuté le projet de résolution relatif à la taxe d'accise. J'ai dit que la Banque du Canada aurait pu facilement, et sans entraîner d'effets néfastes, créer l'argent qui sera perçu sous forme de taxes d'accise. D'autre part, l'imposition de la taxe d'accise fera monter le prix de toutes les marchandises, qu'elles soient visées directement ou indirectement.

Examinons les faits tels qu'ils sont et restons pratiques et calmes à l'égard de ces questions; la nation pourra alors sortir de la lutte plus heureuse, plus prospère et plus puissante. Je me permets de citer maintenant les paroles que prononçait ce matin l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Sinclair). Je suis certain qu'il sera heureux de m'entendre répéter ces paroles:

> Tous les députés, quelles que soient leurs théories ou leurs opinions financières, admettent, comme moi, que les presses de la Banque du Canada peuvent imprimer une autre liasse de 18 millions de dollars pour mettre ces billets en circulation et que cela ne dérangera pas d'un pouce la structure des prix du pays.

Puis-je féliciter le jeune et brillant adjoint parlementaire pour cette observation. Depuis quinze ans que je siège à la Chambre des communes, et c'est la déclaration la plus honnête qui, à ma connaissance, ait encore émanée du ministère des Finances. C'est parfaitement objectif et au point. Je désire faire une seule observation à l'adresse du jeune adjoint parlementaire, dont j'admire beaucoup l'intelligence, ainsi que l'habilité avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions, bien qu'il ait commis une erreur avant-hier, je crois. Je lui fais observer que s'il y a dans notre pays une abondance de biens suffisante pour qu'on ne provoque aucune pénurie en dépensant ces 18 millions de dollars, les prix n'en seront aucunement modifiés. Je crois que l'honorable député reconnaîtra que cela est évident.

Juste pour raffermir l'honorable député dans son opinion, et me raffermir dans la mienne, je me reporte à l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Abbott). Il a dit quelque chose de très bien lorsqu'il a expliqué aussi clairement qu'il est possible de le faire que la circulation monétaire qu'il est possible de mettre en circulation dans un pays est déterminée par la quantité de biens et services qu'il est possible de se procurer avec de l'argent. Le point de vue de l'adjoint parlementaire est parfaitement admissible, d'après cette explication, et je suis entièrement d'accord. On me permettra de citer un autre passage de ce discours:

> Évidemment, si cette ligne de conduite vaut à l'égard des boissons gazeuses et des bonbons, nous devrions en faire autant à l'égard des impôts sur les sociétés, des taxes d'accise, des droits de douane, et ainsi de suite.

Sur ce point l'adjoint parlementaire a gaffé sérieusement. Parce qu'il peut être excellent de boire une chopine ou une pinte de lait par jour, il ne s'ensuit pas qu'on trouverait le même avantage à en absorber un ou deux gallons. L'affaire est que le montant d'argent qu'on peut créer et mettre en circulation dépend entièrement des biens qui peuvent s'acheter avec cet argent. Dès que le montant d'argent émis dépasse le montant des biens disponibles, des poussées inflationnistes se manifesteront qui, vraisemblablement, feront monter les prix.

Des voix: Parlez plus haut, s'il vous plaît.

M. Blackmore: Je vais essayer de parler assez haut pour que les honorables députés qui me font le grand honneur de m'écouter attentivement, ce dont je leur suis profondément reconnaissant, puissent m'entendre.

Je dis donc que le montant d'argent en circulation au pays dépend entièrement du montant des biens mis sur le marché. Peu importe combien d'argent est mis en circulation, il n'y aura pas de poussées inflationnistes si les biens disponibles correspondent au montant d'argent. Voilà le principe fondamental sur lequel doit se fonder le concept des réformes monétaires. Le ministre des Finances a posé ce principe en termes non équivoques dans son exposé budgétaire, que je citerais dans ce débat si le Règlement le permettait.

Par conséquent, si nous disons que ces 18 millions prélevés par des taxes sur les bonbons, les boissons gazeuses et d'autres produits devraient être remboursées, et que la Banque du Canada devrait imprimer pour 18 millions de billets à la place, nous n'entendons pas supprimer les impôts sur les sociétés ou de quelque autre genre que ce soit. Nous discutons ce point en particulier. Je ne sais pas combien d'argent on pourrait imprimer et mettre en circulation au Canada aujoud'hui. Cela dépendrait de la quantité des produits que nous avons et du potentiel de productivité des denrées de consommation. Cette évaluation pourrait être déterminée à la suite d'une étude de la question par les meilleurs spécialistes que nous ayons au pays. Comme le député de Peace-River (M. Low) le disait, nous pourrions alors déterminer le montant d'argent à émettre. Notre thèse générale, monsieur l'Orateur, c'est qu'après avoir déterminé le montant d'argent à tirer de cette source sans déséquilibrer la structure des prix,

cette somme d'argent soit considérée comme une partie des recettes du pays annuellement. Le ministre devrait en tenir compte dans le budget des dépenses de chaque année. Elle devrait être discutée et votée par la Chambre chaque année afin que le Gouvernement n'en perde pas le contrôle, et nous serions ainsi en mesure de rendre en fait financièrement possible ce qui est matériellement possible actuellement au Canada.

Or, c'est raisonnable, modéré et tout à fait conforme au principe énoncé par le ministre des Finances. On voudra bien me permettre de lire une autre déclaration du jeune adjoint parlementaire et j'aurai terminé. Il continue dans les termes suivants:

> Nous devons aussi nous rappeler que, lors de la dernière guerre, nous avons dépensé jusqu'à 6 milliards par année. Si nous commençons à sortir des presses de la Banque du Canada six milliards par année pour acquitter ces dépenses, je prétends que ce serait adopter exactement la même ligne de conduite qu'a suivie l'Allemagne après la première guerre mondiale. Je puis me tromper, mais j'ai de très bonnes autorités pour m'appuyer.

Le dernier passage au sujet de l'Allemagne n'est pas tout à fait exact, mais il l'est suffisamment pour les fins du ministre. J'appuierai également l'adjoint parlementaire comme le feraient aussi tous les créditistes. Nous n'émettrions pas la totalité des six milliards sans en retirer une partie de la circulation. Le principe énoncé par le représentant d'Acadia (M. Quelch) démontre qu'il comprend pleinement les faits qui se rattachent à ces questions. Ainsi, monsieur l'Orateur, je prie le Gouvernement et la Chambre d'étudier le plus attentivement possible et sans tarder la question de l'utilisation du crédit du Canada comme moyen d'augmenter le revenu qu'on pourrait utiliser pour améliorer la situation au Canada tout en poursuivant une guerre.

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle la motion?

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Abbott: Tout de suite.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3e lecture du projet de loi.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

LOI DE L'ACCISE, 1934

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº 9, tendant à modifier la loi de l'accise, 1934.

La motion est adoptée; le bill est lu pour le 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1.

M. Diefenbaker: On a posé certaines questions à l'adjoint parlementaire ce matin. J'espère qu'il est en mesure d'y répondre maintenant.

M. Sinclair: Monsieur le président, c'est pour cette raison que nous passons à la loi de l'accise avant la loi sur la taxe d'accise. La loi de l'accise a trait aux spiritueux. Lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi concernant l'autre taxe, je répondrai à ces questions en déposant un tableau.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Fournier: Maintenant.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

TARIF DES DOUANES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº 10, modifiant le tarif des douanes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1.

M. Blakmore: Monsieur le président, nous diriez-vous si c'est le bill qui nous permet d'étudier la question de la taxe d'accise sur le cognac?

M. Sinclair: Non, le prochain bill.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Fournier: Maintenant.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill n° 8, modifiant la loi sur la taxe d'accise.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est un point qu'il convient d'élucider quant à ce projet de loi et aux effets qu'on en attend. L'autre soir, le ministre des Finances (M. Abbott) a dit que l'objet de cette taxe est de fournir des recettes supplémentaires. De fait, il a mentionné le chiffre des recettes additionnelles qu'elle produira. Ce matin, le ministre du Revenu national (M. McCann) nous a fait un sermon fort intéressant. Selon lui, ces impôts pourraient avoir pour effet d'empêcher les gens d'acheter ces articles. De fait, au cours de son sermon, il nous a dit qu'il y aurait peut-être avantage à revenir au bon vieux temps où nous grillions le pain sur le feu, où nous n'avions pas tous ces objets de luxe dont nous disposons aujourd'hui.

M. Fraser: Les rôties ont meilleur goût de cette façon.

M. Knowles: A mon sens, c'est un point qu'il faut élucider. Le Gouvernement doit ouvrir la porte ou la fermer. Ces impôts ne pourront pas augmenter le revenu, s'ils ont pour effet d'empêcher les gens d'acheter les articles assujétis aux impôts.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1.

M. Sinclair: Je tiens à rectifier une déclaration que j'ai formulée ce matin à l'adresse de l'honorable représentant de Peace-River. Il m'a demandé si le sirop d'érable, en tant que sirop, serait taxé comme le bonbon, et je lui ai répondu oui. Or ce n'est pas tout à fait exact. Selon une décision de la Commission du tarif, le sucre d'érable vendu en blocs est considéré comme matière première et est libre d'impôt, mais le sucre d'érable qui est coupé en petits morceaux et vendu comme sucrerie sera considéré comme du bonbon.

Le député de Lake-Centre a demandé en deuxième lieu ce matin si je voulais bien fournir la liste des divers taux de douane qui s'appliquent aux denrées mentionnées dans l'alinéa *a*) de l'article 3, à l'annexe I de la loi. Ces taux, on le sait, se classent en trois groupes; tarif de préférence britannique, tarif de la nation la plus favorisée, et tarif général. Le ministère a compilé cette liste et même fourni des renseignements supplémentaires. Il a fourni les tarifs de douane de toutes les denrées mentionnées dans l'alinéa *a*) de l'article 3. La résolution comporte de façon déterminée un autre résultat, celui qui a trait aux restrictions à l'importation qui s'imposent par suite du contrôle du change étranger. Une colonne indique les articles qui seront encore soumis à la réglementation après le 1er octobre, cette année. Si la liste présente quelque intérêt, nous pouvons la consigner au hansard. Elle est trop longue à lire. Si le député ne veut ces renseignements que pour sa gouverne, je puis lui passer la liste.

M. Diefenbaker: Il conviendrait, à mon avis, de la consigner au hansard.

M. Sinclair: Si la Chambre y consent, la liste sera donc publiée au hansard.

M. le président: Le comité consent-il à ce que la liste soit consignée au hansard?

Des voix: Adopté.

M. Sinclair: Voici la liste:

Tarif douanier à l'égard des denrées mentionnées à l'article 3

Article	Numéro du tarif	Droits de douane *ad valorem* P.B.	N.F.	T.G.	Importation réglementée à compter du 1/10/50 (voir ci-dessous)
Installations d'éclairage électriques et appareillages pour usages domestiques:					
Couvertures	445*k*	15 %	22½%	30 %	"A"
Chauffe-plats	443 (3)	15 %	22½%	30 %	Néant
Cafetières	443 (3)	15 %	22½%	30 %	Néant
Fers à friser ou frisoirs	445*k*	15 %	22½%	30 %	"B"
Laveuses de vaisselle	415*b*	15 %	22½%	35½%	"A"
Mélangeurs d'aliments ou de boissons	427	10 %	25 %	35 %	"A"
(moteurs qui s'y rattachent)	445*g*	15 %	22½%	37½%	"A"
Hachoirs et broyeuses d'aliments	427	10 %	25 %	35 %	"B"
(moteurs électriques s'y rattachant)	445*g*	15 %	22½%	37½%	"B"

Article	Numéro du tarif	Droits de douane *ad valorem* P.B.	N.F.	T.G.	Importation réglementé à compter du 1/10/50 (voir ci-dessous)
Cireuses et polisseuses de planchers ...	427	10 %	25 %	35 %	"A"
Appareils pour la destruction des ordures ménagères	427*a*	Franch.	10 %	35 %	"A"
Séchoirs à cheveux	445*k*	15 %	22½%	30 %	"A"
Fers à repasser	445*i*	12½%	22½%	27½%	"A"
Repasseuses	427	10 %	25 %	35 %	"A"
Presse-fruits	427*a*	Franch.	10 %	35 %	"A"
(moteurs électriques s'y rattachant)	445*g*	15 %	22½%	37½%	"A"
Bouilloires	443 (3)	15 %	22½%	30 %	Néant
Humidificateurs portatifs	427	10 %	25 %	35 %	Néant
(moteurs électriques s'y rattachant)	445*g*	15 %	22½%	37½%	Néant
Rasoirs et taille-barbe	445*j*	Franch.	Franch.	10 %	"A"
Grilles-pain de toutes sortes	443 (3)	15 %	22½%	30 %	Néant
Nettoyeurs-aspirateurs et leurs accessoires	415	5 %	20 %	25 %	"A"
Gaufriers	443 (3)	15 %	22½%	30 %	Néant
Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada	441	10 %	22½%	30 %	"A"
Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada	441*e*	Franch.	10 %	30 %	"A"
Cartouches	441	10 %	22½%	30 %	"A"
Bâtons et balles de golf	511	20 % —10 %	30 %	35 %	"A"
Cannes à pêche	511*b*	Franch.	20 %	35 %	"A"
Moulinets	440*j*	Franch.	20 %	30 %	"A"

"A"—Contingenté pour pays désignés; non contingenté pour pays non désignés.
"B"—Permis exigés, pour tous pays, du ministère du Commerce.

M. Blackmore: Avant l'adoption de cet article, je tiens à protester contre l'imposition d'une taxe à l'égard des eaux gazeuses. J'ai parlé ce matin des bonbons. Voici maintenant ce que je pense des eaux gazeuses: elles fournissent une précieuse détente après l'effort. Je ne trouve pas d'autre explication à leur grande popularité. Si tel est bien le cas,—c'est bien l'effet qu'ont les eaux gazeuses sur celles de mes connaissances qui en consomment,—il est très inopportun de tenter d'empêcher les gens d'en boire. Je ne crois pas que nous ayons à utiliser, dans la poursuite de la guerre, un ou l'autre des ingrédients qui entrent dans la préparation des eaux gazeuses. Je doute fort également que nous ayons à recourir aux services du personnel compétent qui s'occupe actuellement de leur fabrication. S'il le fallait cependant, nous pourrions facilement remplacer ces gens par d'autres plus âgés qui ne peuvent pas se trouver d'emploi ou qui sont moins aptes physiquement. Je ne vois donc aucune raison qui puisse motiver l'imposition de cette taxe à l'égard des eaux gazeuses et c'est pourquoi je m'y oppose. J'ai déjà expliqué comment on pourrait se procurer ailleurs le revenu qu'on attend de cette taxe. J'engage le Gouvernement à songer sérieusement à supprimer cet impôt.

(L'aticle est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

Les annexes I et II sont adoptées.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Knowles: Avec l'autorisation de la Chambre.

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances) propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

SÉNAT ET CHAMBRE DES COMMUNES

INDEMNITÉS DE SESSION ET PAIEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du premier ministre) propose la deuxième lecture du bill n° 7 concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

—Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. St-Laurent) sera à la Chambre dans un instant.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fort peu de choses à ajouter à ce que j'ai dit ce matin. Cette mesure s'impose afin de permettre à la

Chambre d'ajourner et d'être convoquée de nouveau par l'Orateur, au lieu de proroger, et cela sans accroître les dépenses publiques qui, autrement, découleraient de l'application de l'article 36 de la loi du Sénat et de la Chambre des communes.

J'espère que les députés ont pris connaissance du texte du projet de loi. Il stipule que si la présente session, qui a commencé le 29 août, est ajournée pendant plus d'une semaine, le nombre des jours de cet ajournement ne comptera pas comme jours de présence aux fins du paiement de l'indemnité parlementaire, mais que si, après tout ajournement d'une semaine ou plus, les députés sont rappelés, les dispositions qui s'appliquent au paiement de leurs frais et allocations de voyage durant le trajet entre leur résidence et Ottawa, s'appliqueront de la même manière que s'il y avait une nouvelle session. Évidemment, les dispositions ordinaires s'appliqueraient alors jusqu'à ce qu'il y ait un autre ajournement de plus d'une semaine.

Ce bill a été rédigé de manière à ne pas exclure du calcul les samedis et les dimanches qui s'écoulent pendant que la Chambre procède à l'exécution de ses travaux courants, et aussi de manière à ne pas exclure tout ajournement de plus d'une semaine à la fois. Cela permettrait au Parlement de demeurer en session, sujet à la convocation de M. l'Orateur, sans accroissement des dépenses publiques. Nous pourrions arriver au même résultat en prorogeant la Chambre des communes et, s'il fallait la réunir de nouveau, en lançant une proclamation, comme la chose a été faite à la présente session. Cela pourrait cependant entraîner certains retards. Le public est généralement d'avis, je crois, que, dans les circonstances, les événements peuvent se précipiter tellement qu'il serait sage que le Parlement soit sujet à être appelé à reprendre ses séances, si la suite des événements l'exigeait.

Le projet de loi doit agréer aux deux chambres du Parlement et non seulement à la Chambre des communes, parce qu'il s'applique évidemment aux deux chambres. Si le Parlement adopte le bill, il pourra, à l'appel de Son Honneur l'Orateur et sans occasionner de dépenses au pays, reprendre ses séances à toute date à laquelle, d'après les circonstances, il serait à propos de le faire.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme il ne nous a pas été donné d'examiner ce bill de la façon ordinaire, je voudrais tout simplement que le premier ministre (M. St-Laurent) nous assure que tel qu'il est conçu le bill ne prévoit aucune indemnité supplémentaire, sauf pour les jours où les députés ont effectivement été en session.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Le très hon. M. St-Laurent: C'est juste mais avec cette réserve. Il n'exclut pas les deux dimanches intervenus pendant la durée des travaux du Parlement. En outre, il ne prévoirait aucune indemnité à compter de l'entrée en vigueur d'un long ajournement jusqu'à la date fixée en vertu de l'ajournement, ou jusqu'au jour où l'Orateur peut convoquer de nouveau les députés pour reprendre les séances.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la précidence de M. Dion, passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1—*Si l'une ou l'autre des Chambres est ajournée pour plus d'une semaine.*

M. Hansell: Monsieur le président, à l'égard d'un bill de ce genre, les députés ont le sentiment, je crois, qu'en portant la parole ils s'exposent à devenir une sorte de bouc émissaire. J'ai déjà couru ce risque, et, à mon avis, mes commettants ne m'en ont pas voulu. Je me fais maintenant le porte-parole de mon parti, et je prends la responsabilité de ce que je dis. Je n'ai pas l'intention de me plaindre du bill. Toutefois, je crois que les membres ont eu le sentiment que, peut-être en raison des longues heures de travail fournies, et parce que certains d'entre eux ont dû laisser leurs affaires, on aurait pu nous accorder un léger supplément à l'indemnité de $25 par jour.

Je ne voudrais pas réclamer plus que ce que nous méritons. Néanmoins, je ne crois pas qu'on devrait nous demander d'accepter moins, surtout si on considère que nous avons siégé de onze heures du matin jusqu'à onze heures du soir, six jours par semaine, ce qui en temps ordinaire, s'élèverait à deux ou trois jours de plus que nos semaines de séances ordinaires. Ensuite, nous avons eu à accomplir du travail supplémentaire, certains députés ayant dû se rendre à cet édifice à huit heures du matin. Je n'y suis pas venu si tôt, mais certains l'ont fait. J'y ai parfois été retenu jusque passé minuit.

En réfléchissant à cela, j'avais cru que nous aurions peut-être eu le droit, eu égard aux circonstances, de nous attendre à un peu plus de considération. Cependant, je le répète, je ne suis pas celui qui demanderait plus que ce que nous méritons; mais je ne crois pas que nous devrions recevoir moins. Si on comptait les heures supplémentaires qui, dans les milieux ouvriers, auraient pu passer comme surtemps, nous aurions pu, à mon avis, nous attendre à un peu plus de considération.

Je conviens que nous ne devrions pas ajourner la session et toucher le plein montant de

l'indemnité, mais je crains qu'il y ait danger de rabaisser nos institutions parlementaires. Sans vouloir censurer la présente mesure, je tiens à signaler que nous devrions avoir honte de verser un si faible traitement au premier ministre, surtout si l'on tient compte de ce que certains administrateurs d'entreprises de l'État touchent une rémunération deux, trois ou même quatre fois supérieure à celle du premier ministre, qui a charge de l'administration de l'ensemble du pays. Ce n'est pas conséquent. Nos ministres ont de très lourdes responsabilités; s'ils mettaient leur compétence au service d'entreprises particulières, je suis certain qu'ils pourraient gagner beaucoup plus. Il y a aussi des simples députés, avocats, médecins ou autres, qui perdent de l'argent chaque jour qu'ils siègent à la Chambre.

Il n'en va pas de même pour les ministres du culte. Pour ma part, je suis très satisfait, car aucune congrégation ne me verserait le traitement que je touche comme député. Je puis donc parler avec autorité et connaissance de cause. Je répète qu'il est dangereux de déprécier nos institutions parlementaires en agissant de cette façon. A mon sens, il faudrait, avant longtemps, refondre la loi. Nous devrions verser aux membres du cabinet et aux députés un montant proportionné à celui qui leur serait payé, à responsabilités égales, par des sociétés commerciales.

Il a déjà été question autrefois de payer une pension aux membres du Parlement. Il y a des membres du Parlement qui consacrent toute leur vie à leur carrière parlementaire, et je suis l'un d'eux. Je n'exerce le ministère dans aucune église en particulier et quand j'exerce mon ministère,—peut-être qu'il serait préférable de ne pas en parler,—cela me coûte quelque chose. On dit très souvent: "Oui, Hansell va venir, il est membre du Parlement, nous n'aurons pas besoin de payer ses dépenses." Plusieurs d'entre nous consacrent toute leur vie à leur carrière parlementaire, et il nous est impossible de compter sur une pension, tant qu'on n'aura pas un régime de pensions pour les membres du Parlement.

En parlant ainsi, j'assume peut-être le rôle de bouc émissaire, mais je suis certain d'exprimer la pensée de la grande majorité des députés.

Je désire poser quelques questions à propos de cet article. Les députés seront-ils payés pour une semaine d'ajournement? Je vois qu'ils ne seront pas payés si la Chambre ajourne pour plus d'une semaine, mais seront-ils payés pour une semaine d'ajournement? Serons-nous payés avant de partir? Quelques-uns d'entre nous sont sans le sou. Je ne suis pas tout à fait sans le sou, mais je ne voudrais pas que tous viennent m'emprunter de l'argent afin de pouvoir retourner chez eux. Je ne suis pas sans le sou, mais pas loin. Normalement, nous ne devrions pas être payés avant la fin du mois. Ces propos peuvent paraître sans importance, mais certains députés y songent.

Le très hon. M. St-Laurent: Le bill, tel qu'il est rédigé, ne prévoit pas le versement de l'indemnité pendant une semaine si la Chambre s'ajourne pour plus d'une semaine. Si elle s'ajourne pendant une semaine ou moins, les indemnités seraient versées, mais si l'ajournement se prolonge au delà d'une semaine, la semaine d'indemnité n'est pas prévue. La deuxième question était la suivante: les députés recevront-ils dès maintenant leur indemnité ou devront-ils attendre. On me dit que le fonctionnaire payeur est en mesure de délivrer des chèques immédiatement, au taux de $25 pour chaque jour que nous avons passé ici.

En ce qui concerne les autres questions soulevées par l'honorable député, je n'ai qu'un seul point de vue divergent à exposer. Je ne prétends pas faire marcher le pays. Aucun de mes prédécesseurs, je crois, n'a prétendu et aucun de mes successeurs ne prétendra le faire. Ils se sont acquittés, je m'acquitte et ils s'acquitteront de lourdes responsabilités, mais ce sont des responsabilités que partagent non seulement les collègues du cabinet, mais encore tous les membres du Parlement. Ensemble nous essayons non pas de faire marcher le pays mais d'aider nos concitoyens à faire fonctionner l'économie nationale d'une façon qui profite à tous.

Quant à l'insuffisance de l'indemnité parlementaire, il est fort possible qu'un jour le Parlement ait à étudier la question. Mais pour le moment, le public ne s'attend pas, à mon avis, que nous pensions à nous-mêmes mais plutôt, que nous songions à la situation générale, telle qu'elle existe présentement.

M. Hansell: Je n'entends pas parler longtemps, mais je tiens à dire que le premier ministre fait preuve d'un bon esprit en affirmant qu'il n'essaie pas de faire marcher le pays. Je me rends compte que ni lui ni ses collègues ne prennent cette attitude, mais je me rends compte aussi que si ça va mal au pays, ils en seront blâmés. C'est peut-être là une compensation qui en vaut la peine.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, vu les remarques du député de Macleod, il se peut que quelques-uns d'entre nous voient leur silence mal interprété si nous ne disons rien. Je n'ai rien dit parce que le bill que le premier ministre a présenté est à mon avis très raisonnable. Parce qu'il est raisonnable

et parce que j'ai cru comprendre le sens des mots qu'on y trouve, je n'avais aucune raison de formuler des observations ni de poser des questions. Sans avoir consulté les autres membres de mon parti, je crois pouvoir exprimer le point de vue de tous mes collègues. Comme j'écoutais le représentant de Macleod j'étais fortement tenté de prendre la parole après lui, mais je me contente de dire que ce n'est pas à cause de leur indemnité parlementaire que les députés pourront perdre leur réputation. S'il en était ainsi ce serait à cause de leur conduite. Il n'y a rien qui m'irrite davantage que d'entendre dans bien des milieux des gens désigner ironiquement comme des politiciens le premier ministre et d'autres membres de la Chambre qui siègent ici depuis longtemps et qui ont consacré leur vie à la chose publique. Quand d'un air sarcastique on qualifie de politiciens les membres du Parlement il faut que leur conduite laisse à désirer ou que les auteurs de ces propos manquent de probité intellectuelle. Si nous parvenons jamais à nous défaire de cette réputation, ce sera par notre conduite et non pas parce que nous décidons de nous accorder une indemnité parlementaire plus élevée. Le député de Macleod a également ajouté que le Gouvernement devra accepter la responsabilité de ce geste ou la critique dont il sera l'objet. Je ne crois pas qu'il ait raison. Nous pourrons essayer de lui en laisser le blâme, mais il n'en assumera pas la responsabilité.

(Texte)

M. Bonnier: Monsieur le président, je désire souligner le fait que nous n'avons pas d'exemplaire français du bill présentement à l'étude. J'ai demandé au messager, par deux fois, de m'en apporter une copie, et il est impossible de s'en procurer. Je voudrais bien connaître la raison de cet état de choses. C'est toujours à recommencer, nous éprouvons toujours de la difficulté à obtenir la version française des bills. J'aimerais bien à ce que les exemplaires français et anglais des projets de lois soient distribués en même temps.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, si l'honorable député n'a pas reçu de copie française de ce bill, c'est parce qu'il y a eu erreur dans la distribution. Les copies étaient prêtes et ont été remises, au meilleur de la connaissance des distributeurs, à ceux qui voulaient les avoir en français.

(Traduction)

M. Smith (Calgary-Ouest): J'aimerais dire un mot. L'explication du premier ministre me satisfait parfaitement. Si l'on me permet une petite digression, je conviens avec le représentant de Macleod que nous versons à notre premier ministre une somme honteusement insuffisante eu égard aux responsabilités que comporte son poste. Cependant, je n'en dis pas plus long sur ce point. Quant aux autres d'entre nous, personne n'a dû nous tordre les bras pour nous faire venir ici. Nous avons tous lutté assez ferme pour parvenir et certains d'entre nous ont réussi. A la suite de l'immobilisation temporaire, mais complète, de notre économie, je tiens à dire que, vu les négociations qui se poursuivent, le Parlement ne pourrait s'asséner un coup plus mortel qu'en nous versant une indemnité pour des jours où nous n'avons pas servi, surtout dans cette période de crise.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

Des voix: Du consentement de la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT JUSQU'AU 14 FÉVRIER 1951, UNE FOIS LES AFFAIRES COURANTES TERMINÉES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après avoir terminé les affaires courantes de la session, demeure ajournée jusqu'au 14 février 1951. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation du Gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, M. l'Orateur peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date.

—Monsieur l'Orateur, la motion est rédigée dans les termes employés en 1941 et 1942. Bien entendu, la date qui y est mentionnée est une date pour la forme, qui est fixée au delà de toute époque à laquelle, si rien ne se produit qui exige que le Parlement se réunisse plus tôt, commencerait la session de 1951. Si, dans l'intervalle, M. l'Orateur est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt, il est autorisé, en vertu de cette motion, à donner avis qu'il a acquis cette conviction et, ainsi, à réunir de nouveau le Parlement.

Aux termes du projet de résolution, M. l'Orateur est tenu de consulter le Gouvernement à cet égard. Cela ne signifie aucunement, cependant, qu'on doive le considérer autrement que comme le serviteur de toute la Chambre, comme vous l'affirmez, monsieur, au représentant de la couronne lorsque vous entrez en fonctions. Je suis donc sûr que M. l'Orateur sera toujours disposé à recevoir l'exposé d'opinions de tout membre de la Chambre estimant que le Parlement doit se réunir plus tôt. Représentant toute la Chambre, M. l'Orateur devra, naturellement, peser les motifs invoqués et il lui faudra décider s'il est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt. C'est à lui qu'il incombera de prendre une décision à cet égard. Bien entendu, il consultera le Gouvernement, qui mettra à sa disposition tous les renseignements disponibles sur la question à l'égard de laquelle il serait proposé de convoquer la Chambre plus tôt. Cependant, c'est à Son Honneur l'Orateur qu'il incombera, à titre de serviteur de toute la Chambre, de prendre une décision en la matière.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que dans l'ensemble les députés seront très heureux de ce que la Chambre ajourne au lieu de proroger. La population sera un peu rassurée, je l'espère, de savoir que les membres de la Chambre seront sujets à être rappelés pour aviser le plus rapidement possible aux événements qui peuvent surgir avant la convocation normale de la session régulière. Pour ce motif, je me réjouis de ce que la motion à l'étude comporte l'ajournement. Je reconnais que les mots "14 février 1951" ne veulent pas dire que la Chambre se réunira nécessairement à cette date. Comme l'a signalé le premier ministre (M. St-Laurent), M. l'Orateur peut convoquer la Chambre lorsqu'il sera persuadé qu'il est de l'intérêt public de la réunir de nouveau.

Que personne ne pense que je ne partage pas l'opinion générale de la Chambre, qui est convaincue que M. l'Orateur exercera avec sa compétence habituelle ses fonctions de serviteur de la Chambre tout entière. Toutefois, à titre de serviteur de la Chambre tout entière, M. l'Orateur doit nécessairement et logiquement tenir compte de l'avis du Gouvernement quand il s'agit de savoir s'il y a ou non des mesures législatives ou autres à présenter à la Chambre parce qu'elles requièrent l'examen des représentants élus par la population. Voilà pourquoi le Gouvernement déterminera dans une large mesure si la Chambre doit ou non se réunir, simplement parce qu'il possédera les renseignements qui peuvent fournir à M. l'Orateur la preuve la plus convaincante qu'une telle nécessité existe.

Le premier ministre a déclaré que M. l'Orateur étudierait les circonstances à mesure qu'elles se présenteraient. Il me semble que personne ne puisse conserver le moindre doute quant à la nature des circonstances qui retiendront l'attention des députés. D'ici quelques semaines, auront lieu quelques-unes des réunions les plus significatives de l'histoire moderne, en un moment où une nouvelle forme d'agression et une nouvelle menace contre le monde nous apparaissent avec une clarté qui n'existait pas il y a quelques mois à peine. Les représentants des Trois Grands se sont réunis avant-hier. Leurs entretiens auront de profondes répercussions sur leurs autres réunions et sur les décisions auxquelles ils en viendront. Demain, les ministres et autres délégués des nations signataires du pacte de l'Atlantique se réuniront pour dresser leurs plans à la lumière des décisions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU et des événements internationaux qui ont amené son intervention cependant que, de toutes parts, la population devient de plus en plus consciente des dangers qui la menacent. Le 19 septembre, c'est-à-dire mardi prochain, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une réunion qui vraisemblablement sera pour elle la plus importante depuis la préparation et la signature de la Charte au printemps de 1945. Le fait que M. Vichinsky est en route pour assister à cette réunion atteste que la Russie, tout autant que les autres nations, y attache beaucoup d'importance.

Il n'est pas impossible que, dans l'esprit des hommes du Kremlin, l'idée se fasse jour qu'il vaudrait mieux chercher à en venir à un compromis, du moins avec les nations libres du monde occidental. Nous espérons tous, je crois, qu'on puisse en venir là. Si d'autre part l'attitude de M. Vichinsky, à la réunion de l'ONU, ne laisse plus aucun doute quant à la détermination de la Russie de poursuivre la politique d'agression qu'elle pratique depuis quelques mois, les nations qui sont résolues à enrayer la marche du communisme seront appelées à prendre de nouvelles décisions qui leur permettront d'agir sans être entravées par le veto au moyen duquel il était possible jusqu'ici d'immobiliser les moyens d'actions efficaces dont disposent les Nations Unies. Puis, à la suite des entretiens entre les représentants des Trois Grands qui se poursuivent actuellement et ceux des délégués des nations signataires du pacte de l'Atlantique, qui se réunissent demain, et après la réunion de l'ONU qui doit avoir lieu mardi, il y aura, le 16 octobre, la

réunion des ministres de la Défense des pays atlantiques. C'est alors que, à la recommandation de leur état-major général, ils seront appelés à soumettre à leur gouvernement respectif des vœux qui révéleront les résultats diplomatiques et autres de ces conférences.

Il est donc clair que, d'une manière ou d'une autre, de nouvelles décisions doivent être prises avant la fin d'octobre, décisions que la Chambre devrait être appelée à examiner le plus tôt possible afin que, par l'entremise de ce lieu de réunion des représentants du peuple, non seulement ces représentants mais la population tout entière puissent être parfaitement mis au courant de la situation et que des décisions conformes à cette situation puissent être prises. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, sans vouloir pour cela prétendre que vous ne serez pas toujours disposé à entendre les avis sur ce qu'il convient de faire, mais que vous leur accorderez l'examen soigneux qu'ils méritent, je suis d'opinion que la Chambre devrait avoir l'assurance que la date du 14 février ne sera pas, en quelque circonstance que ce soit, celle à laquelle nous devrons nous réunir de nouveau. Vu les dates précises que je viens de mentionner, je crois que nous ne devrions pas nous réunir plus tard que le 15 novembre. Cela veut dire que, même si les ministres de la Défense se réunissent durant une semaine ou même dix jours, notre Gouvernement et les autres auront amplement le temps d'étudier leurs vœux avant que les organismes législatifs soient appelés à étudier les décisions de ces ministres. J'insiste donc très sérieusement, monsieur l'Orateur, pour qu'il n'y ait aucun doute que nous nous réunirons assez tôt pour avoir le temps d'étudier comme il convient les mesures à débattre et les vœux qui découleront des délibérations.

On nous a dit, et on ne saurait trop le répéter, que nous traversons les jours les plus critiques de notre époque. Si les nations libres pouvaient se donner la main et édifier leur puissance d'ici quelques années et montrer d'ici quelques mois qu'elles sont déterminées à le faire, peut-être alors la paix serait-elle assurée. Vu les réunions qui auront lieu d'ici quelques semaines, je ne crois pas que le Parlement doive ajourner sans aucune possibilité de se réunir de nouveau avant cinq mois. Une durée de cinq mois est longue à notre époque où les événements mondiaux se précipitent. Je propose donc, monsieur l'Orateur,

Que les mots "14 février 1951" de la troisième ligne de la motion soient supprimés et remplacés par les suivants: "15 novembre 1950".

[M. Drew.]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai un mot à dire plutôt à l'égard de la motion du premier ministre (M. St-Laurent) qu'à l'égard du changement de date proposé par le chef de l'opposition (M. Drew). Quant à la motion elle-même, le premier ministre a notre appui. Il le sait d'ailleurs puisque au cours de la session j'ai exprimé l'avis que dans les temps de crise mondiale que nous traversons, il convenait d'ajourner les Chambres plutôt que de les proroger afin qu'il soit plus facile de les réunir en cas de nécessité.

Nous avons tous à l'esprit les divers aspects signalés par le chef de l'opposition en ce qui a trait à la situation internationale. Il est clair que c'est pour cette raison surtout que la plupart des députés estiment qu'il y a lieu d'ajourner la session, comme le prévoit la motion du premier ministre. Il doit être bien entendu, à notre avis, que si la situation internationale s'aggrave, nous serons convoqués. D'après ce que le premier ministre a dit l'autre soir, à l'égard d'une autre question, je suis sûr qu'il en sera ainsi. Tout en tenant bien compte de ce que notre principal souci est la situation internationale, je signale au Gouvernement que l'intérêt public peut bien exiger du Parlement qu'il se réunisse afin de s'occuper des problèmes intérieurs. Je songe, en particulier,—de fait certains d'entre nous réclament la mesure depuis l'ouverture de la session,—à la nécessité de réglementer les prix. Je propose que le Gouvernement et vous-même, monsieur l'Orateur, maintenant que vous avez été chargé de nouvelles responsabilités, vous suiviez la situation des prix. Si elle s'aggrave le moindrement, et que notre niveau de vie se mette à baisser plus qu'il ne l'a fait déjà, il faudrait convoquer le Parlement afin de prendre les mesures qui s'imposent, même si se réalise notre espoir que la situation internationale ne s'aggrage pas.

La façon dont le premier ministre a présenté cette motion aujourd'hui m'a vivement intéressé. Il a fait remarquer que, même si le texte de la motion parle de consultations entre Votre Honneur et le Gouvernement de Sa Majesté, vous êtes quand même le serviteur de toute la Chambre. Si vous recevez des représentations de la part d'autres députés que les ministériels, vous devrez les prendre en considération. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que vous entendrez parler de moi, même de tout le groupe auquel j'appartiens, si la situation à l'égard des prix devient incontrôlable. Si certains d'entre nous vous exposent des faits qui motivent la convocation du Parlement, j'espère que le Gouvernement approuvera alors notre requête. Je tenais à prendre la parole en ce moment afin d'exhorter le Gouvernement à

suivre de près la situation internationale et à convoquer de nouveau le Parlement au besoin; je le prie aussi de surveiller la situation au pays, les prix, les questions qui intéressent les ouvriers et toute difficulté avec laquelle les cultivateurs de l'Ouest pourraient être aux prises par suite de la gelée. Si des motifs de ce genre vous poussent à croire que l'intérêt national exige la convocation du Parlement, j'espère que le Gouvernement sera aussi de cet avis et décidera de réunir de nouveau les députés.

En ce qui a trait à la proposition d'amendement présentée par le chef de l'oppositon, je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues qui siègent près de moi. Cependant, voici ce qui me vient à l'esprit. Le libellé primitif de la motion permettait au Parlement de se réunir le 14 février ou à une date antérieure. Il n'était pas possible qu'il se réunisse plus tard. La substitution des mots "15 novembre" obligerait, évidemment, le Parlement à se réunir à cette date, que la situation l'exige ou non. Je crois partager le sentiment du chef de l'opposition selon qui il est probable que les circonstances l'exigent. A mon avis, il n'est pas clairement établi qu'il soit opportun de rédiger le projet de résolution en termes aussi obligatoires. Ce qui me serait beaucoup plus utile pour l'instant, ce serait l'assurance du premier ministre que si la situation, sur le front intérieur, empirait, le Parlement serait convoqué. Il s'agit, en somme, d'une assurance aussi satisfaisante que celle qu'il a donnée l'autre soir à l'égard de la mise en activité de service de nos troupes à tout autre endroit qu'en Corée.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre un mot à l'appui du principe de ce projet de résolution. Nous croyons qu'il est important que le Parlement reste en alerte et prêt à se réunir au besoin à toute date jugée nécessaire pour l'examen de questions nationales ou internationales. Je n'ai pas eu le temps d'étudier la phraséologie de l'amendement ni de consulter mes collègues, mais je n'oserais pas prétendre que le 15 novembre est la date ultime jusqu'à laquelle il serait sage de permettre au Parlement de s'ajourner. Tout ce que je puis dire, c'est que nous prions le Gouvernement de convoquer le Parlement sans tarder dès qu'il jugera nécessaire d'étudier promptement une question quelconque.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je partage l'avis de ceux qui disent que le Parlement devrait être convoqué sous peu, si la situation internationale ou nationale l'exigeait. Je songe à une chose que le Gouvernement, à mon sens, pourrait étudier chaque fois qu'il formule des vœux à cet égard, c'est que la véritable situation critique dont j'ai signalé l'existence s'aggravera davantage à cause des graves dégâts causés par la gelée. Juste avant trois heures, un spécialiste en la matière m'apprenait que, selon lui, le tiers de la valeur de la récolte était perdu, ce qui représente une perte atteignant peut-être 200 millions de dollars en Saskatchewan. Hier, j'ai proposé à la Chambre que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soit modifiée, étant donné que, même si les cultivateurs obtiennent dans certains cas, une récolte de blé dépassant huit boisseaux l'acre, la valeur de ce blé peut être beaucoup moindre qu'elle ne le serait, en vertu de la loi, au cours d'une année ordinaire où la récolte serait mauvaise. Je puis dire que des gens qui s'intéressent à ce problème ont trouvé du mérite à ma proposition. Je signale cette question au Gouvernement parce que je crois que cette loi devrait être modifiée bientôt afin de faire face à cette situation critique et s'il devenait nécessaire d'agir prochainement, on devrait tenir compte également de ce facteur.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur le projet d'amendement. Le projet d'amendement est-il adopté? Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

M. Casselman: Sur division.

(L'amendement de M. Drew, mis au voix, n'est pas adopté.)

M. l'Orateur: La Chambre est maintenant saisie de la motion principale. La motion est-elle adoptée?

M. Drew: Sur division.

(La motion de M. St-Laurent est adoptée sur division.)

M. McIvor: Je désire féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) de la date qu'il a choisie comme jour probable de l'ouverture de la prochaine session. Le 14 février est un grand jour. C'est un jour où le cœur a le dernier mot et aussi celui où, selon mon père, j'ai vu pour la première fois la lumière. C'est de bon augure. Puisse-t-il être un jour de paix et de progrès, un jour qui compte vraiment.

Je vous félicite, monsieur l'Orateur, et tout votre personnel, les pages y compris, de l'excellent service que vous nous avez assuré durant cette session spéciale.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain matin. Je pense que l'autre Chambre aura alors eu le temps voulu pour étudier les projets de loi que nous avons adoptés ici, et qu'il sera alors possible qu'ils reçoivent la sanction royale. La motion qui vient d'être adoptée ne s'applique qu'après que les travaux de la session auront été complètement terminés. Ils ne le seront pas avant que monsieur l'Orateur revienne à la Chambre pour nous apprendre que la sanction royale a été accordée aux bills qui ont été adoptés.

(La motion est adoptée et la séance est levée à quatre heures et 55 minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 septembre 1950

La séance est ouverte à onze heures.

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 15 septembre 1950

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, vendredi, le 15 septembre, à 11 heures du matin pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J. F. Delaute

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DATE PROBABLE DE LA RÉUNION DE L'AUTOMNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je comptais poser une question au premier ministre (M. St-Laurent), mais puisqu'il est absent, je la poserai au Gouvernement. Au début de l'année, le premier ministre a annoncé qu'une conférence fédérale-provinciale aurait lieu au cours de l'automne, en septembre ou octobre. Je crois savoir que certaines provinces désirent y traiter des questions de la plus haute importance tant pour elles-mêmes que pour le gouvernement fédéral, les accords fiscaux, les vœux de la commission parlementaire sur la sécurité sociale, et d'autres questions encore que voudraient discuter les provinces ou le gouvernement fédéral. Plusieurs municipalités se préoccupent beaucoup des pressants problèmes économiques et sociaux qui seront abordés au cours des discussions. Le Gouvernement peut-il nous dire si la conférence sera convoquée, et vers quelle date?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a l'intention de convoquer une telle conférence dès l'automne. Aucune date n'a été fixée. Je suppose qu'en raison de la session du Parlement, et de la conférence au sujet de la constitution qui a lieu sur la fin du présent mois, la tenue de la conférence dont parle le député sera quelque peu retardée. Je crois néanmoins pouvoir assurer au député qu'elle aura lieu avant Noël.

LA DÉFENSE NATIONALE

ARMÉE DE RÉSERVE—ENGAGEMENT DE PERSONNES QUI NE SONT PAS CITOYENS CANADIENS NI SUJETS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le 12 septembre, l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), a posé la question suivante:

Les personnes qui habitent le Canada et qui ne sont ni citoyens canadiens ni sujets britanniques ont-elles le droit de s'engager dans l'armée de réserve?

La réponse est non.

RÉUNION DE PRAGUE

ASSISTANCE DE CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Maltais (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle fait suite à une question que j'ai posée il y a quelques jours au sujet de la présence en Russie de certains jeunes Canadiens. Une dépêche de presse de ce matin mande que six jeunes Canadiens, dont M. Guy Caron, de Montréal, ont pris la parole à une réunion qui a eu lieu à Prague au cours de la période allant du 14 au 24 août, et ils ont tenté de prouver que le Canada suit une politique qui conduit à la guerre et est administré par un gouvernement fasciste. Je désire savoir si le Gouvernement a pris connaissance de cette affaire.

L'hon. Brooke Claxton (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): J'avoue que j'ai eu de la difficulté à entendre l'honorable député. Je me ferai un plaisir de prendre connaissance de cette affaire et de répondre privément à l'honorable député.

SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et, de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill nº 6, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Bill nº 7, Loi concernant le versement d'indemnités de session et le paiement de frais de transport aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Bill nº 8, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Bill nº 9, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill nº 10, Loi modifiant le Tarif des douanes.

FEU LE FELD-MARÉCHAL SMUTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il me serait peut-être permis, monsieur l'Orateur, de mentionner que le symbole de la force et de la vigueur de nos institutions parlementaires est manifeste, aujourd'hui, à Ottawa, grâce au service commémoratif célébré pour feu le feld-maréchal Jan-Christian Smuts. Je crois que la haute carrière du feld-maréchal Smuts est un symbole de la vigueur des institutions politiques nées de principes britanniques, et qu'en même temps, elle prouve que ces institutions conviennent, non seulement à une nation, mais aux hommes de bonne volonté de par le monde. Cela nous donne quelque raison d'espérer que le même régime finira par régner partout, afin de permettre à tous les peuples de vivre, sous la douce Providence, le genre de vie que nous espérons tous assurer à ceux qui viendront après nous.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'unis au premier ministre pour rendre hommage à la mémoire d'un des véritables grands hommes de notre époque. Je tiens aussi à souligner,—le premier ministre en a parlé,—qu'au cours de sa vie, Jan Christian Smuts a démontré la chose même dont nous espérons tous la réalisation dans l'avenir. Je ne crois pas qu'il soit de vie plus dramatique, dans l'histoire des hommes libres, que celle de cet homme qui, à un moment donné, a été notre ennemi, a combattu contre nos propres troupes, et est devenu plus tard le plus ardent champion du régime même qu'il avait tenté de détruire par la force des armes. Ce fut probablement un fait unique, pour deux hommes occupant des postes semblables, lorsque le feld-maréchal Smuts et M. Churchill, au cours de la dernière guerre, se sont trouvés voisins à la table du Conseil, à titre de premiers ministres de pays membres de la confraternité dont nous faisons partie, et ont évoqué le jour où M. Churchill, prisonnier de guerre, fut interrogé par le feld-maréchal Smuts, qui, à l'époque était officier subalterne dans l'armée des Boers. Il a vaillamment combattu avec les Boers pour défendre ses plus chères convictions. Il a ensuite accepté l'état de choses qui a résulté de cette guerre et, à compter de ce moment, non seulement il est devenu un des plus grands champions de notre régime parlementaire mais, plus que tout autre peut-être, il a contribué, par son initiative, à l'établissement des deux grands organismes internationaux qui se sont donné pour mission de préserver la paix.

C'est un fait reconnu, je crois, que le nom de "Société des Nations" avait été proposé par le feld-maréchal Smuts. De plus, conscient des dangers inhérents à une organisation de cette nature, il est allé plus loin, proposant même qu'on la nommât "la Société des nations libres". Cette proposition s'inspire d'une idée qui mériterait peut-être notre attention, dans les circonstances actuelles. De même, par suite de sa vaste expérience et de tout ce qu'il savait personnellement des grands espoirs et des échecs tragiques de la Société des Nations, il était de ceux dont les opinions avaient le plus de poids à San-Francisco, en 1945. Les espoirs autrefois caressés et les désillusions subséquentes, unis à son expérience, le rendaient capable de signaler les faiblesses du pacte précédent.

Le feld-maréchal Smuts a été un grand chef, dans son pays et parmi tous les hommes. Nul plus que lui n'a autant travaillé à fortifier le Commonwealth dont nous faisons partie. La Chambre, j'en suis sûr, exprime sa sympathie à la famille du défunt; mais elle espère de plus qu'en Afrique du Sud et dans le monde entier sa vie et l'amitié qui a succédé à la lutte serviront d'exemple à l'humanité.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT JUSQU'AU 14 FÉVRIER 1951—PRÉSENCE DE M. L'ORATEUR À L'OUVERTURE DU NOUVEAU LOCAL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES BRITANNIQUES.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à trois heures du soir, le 14 février 1951, sous réserve que le Parlement peut être convoqué plus tôt, si Votre Honneur arrivait à la conclusion que l'intérêt public l'exige.

Sachant, monsieur l'Orateur, que vous avez établi des projets pour l'avenir immédiat, je crois que tous les députés désirent qu'en leur nom je vous exprime leurs meilleurs souhaits pour un voyage agréable et fructueux. Je crois que le mois prochain vous irez nous représenter aux cérémonies qui marqueront

l'inauguration du nouveau local de la Chambre des communes, modèle de tous les parlements.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux en cette occasion m'unir au premier ministre (M. St-Laurent) et aux autres députés pour souhaiter que votre visite au modèle des parlements soit agréabble et profitable. Qu'on me permette d'ajouter que cette occasion revêtira pour nous et pour tout le monde libre un sens spécial, en ce que l'ouverture officielle de la Chambre des communes reconstruite constitue en quelque sorte un symbole de la force de survivance de cette liberté que nous cherchons à préserver. C'est pourquoi non seulement nos meilleurs vœux vous accompagneront pendant votre voyage, mais encore notre pensée nous unira à l'assemblée qui aura lieu là-bas et qui symbolisera la puissance d'un Parlement libre.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous nous associons tous aux bons souhaits qu'on a formulés à votre égard et espérons que vous jouirez de votre voyage outre-mer. Je me rappelle très bien d'une occasion antérieure où j'ai eu le privilège de vous accompagner à une conférence du Commonwealth en Grande-Bretagne, alors que vous présidiez la délégation canadienne. Je sais que votre présence rehaussera cette cérémonie, et vous pouvez être certain que nous aurons hâte d'entendre votre rapport.

Comme le chef de l'opposition (M. Drew), nous reconnaissons que cette occasion est importante non seulement pour le Commonwealth mais encore pour le monde entier. Nous espérons que vous jouirez de votre voyage, et que le parlement que vous honorerez de votre présence restera longtemps l'institution fondamentale de nos libertés communes.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, il ne me reste que deux choses à dire. La première c'est que "nous aussi" vous souhaitons bon voyage; l'autre c'est que nous espérons que vous ne souffrirez pas du mal de mer.

M. l'Orateur: Je remercie le premier ministre (M. St-Laurent), le chef de l'opposition (M. Drew) et les chefs des deux autres groupes de leurs aimables paroles et de la bienveillance qu'ils m'ont témoignée, sentiment que partagent tous les membres de la Chambre.

Je puis leur assurer qu'il me tarde d'assister à l'inauguration du nouveau local de la Chambre des communes à Londres, le jeudi 26 octobre prochain. On se rappelle que l'ennemi a détruit l'ancien local durant la dernière guerre. Ce sera un événement d'importance historique. Pendant mon séjour là-bas, je n'oublierai jamais que j'y représente les membres de la Chambre des communes du Canada. Je serai très fier d'être votre représentant.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 11 heures 45 minutes du matin jusqu'au mercredi 14 février 1951, à trois heures du soir, excepté s'il en est décidé autrement en conformité de l'ordre spécial adopté le jeudi 14 septembre 1950.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 janvier 1951

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

PUBLICATION ET ENVOI AUX DÉPUTÉS DE L'AVIS DE CONVOCATION POUR AUJOURD'HUI

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'en vertu d'une résolution adoptée le jeudi 14 septembre 1950 (*Procès-verbaux*, pages 71 et 72) relativement à l'ajournement de la Chambre, j'ai fait publier dans la *Gazette du Canada* du samedi 6 janvier 1951 un avis convoquant la Chambre pour aujourd'hui. Cet avis est ainsi conçu:

Conformément à l'ordre de la Chambre des communes adopté le jeudi 14 septembre 1950, je suis convaincu, après consultation du Gouvernement, que l'intérêt public exige que la Chambre des communes, qui s'était ajournée le vendredi 15 septembre 1950 jusqu'au mercredi 14 février 1951, se réunisse plus tôt, et je donne avis par les présentes qu'elle se réunira le lundi 29 janvier 1951, à trois heures de l'après-midi, et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à ce jour.

L'Orateur,
W. Ross Macdonald

Ottawa, le 2 janvier 1951

En outre, le samedi 6 janvier 1951, le greffier de la Chambre des communes a, à ma demande, envoyé par avion à chacun des députés une lettre accompagnée de l'extrait de la *Gazette du Canada* où figurait l'avis ci-dessus.

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message signé de sa main et ainsi conçu:

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, le 15 septembre 1950.

Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement, et je vous en remercie bien sincèrement.

Alexander de Tunis

PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, le 26 janvier 1951.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le lundi 29 janvier, à trois heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi, afin de proroger la session spéciale de la vingt et unième législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le secrétaire adjoint du gouverneur général,
J.-F. Delaute

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, durant l'ajournement des Chambres, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections des certificats de l'élection des députés suivants:

M. Maurice Breton, dans la circonscription électorale de Joliette-L'Assomption-Montcalm;

M. Hector Dupuis, dans la circonscription électorale de Ste-Marie;

M. William H. McMillan, dans la circonscription électorale de Welland;

M. Joseph-Hervé Rousseau, dans la circonscription électorale de Rimouski.

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉS

M. Maurice Breton, député de la circonscription électorale de Joliette-L'Assomption-Montcalm, présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Édouard Rinfret.

M. William H. McMillan, député de la circonscription électorale de Welland, présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable W. E. Harris.

M. Joseph-Hervé Rousseau, député de la circonscription électorale de Rimouski, présenté par M. L.-D. Tremblay et M. Arthur Massé.

M. Hector Dupuis, député de la circonscription électoral de Ste-Marie, présenté par M. L.-D. Tremblay et M. Edgar Leduc.

ÉLOGES FUNÈBRES—FEU MARK SENN

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis la dernière session du Parlement, deux députés sont disparus. Il s'agit, évidemment, des députés de Brandon (Manitoba) et de Queens (Île du Prince-Édouard).

C'est avec un profond regret que nous avons tous appris la mort de M. J. E. Matthews, le plus ancien en âge et l'un des membres les plus estimés de la Chambre. Son mauvais état de santé ne lui a pas permis d'assister à la session spéciale de l'automne dernier. La plupart d'entre nous, cependant, espérions qu'il serait assez bien rétabli pour revenir aujourd'hui parmi nous.

Bien que le député de Queens (Î. du P.-É.), M. J. L. Douglas, ait été lui aussi assez âgé, sa mort a consterné ses nombreux amis qui le croyaient, je crois, en assez bon état de santé.

M. Matthews et M. Douglas étaient tous deux de l'Île du Prince-Édouard, M. Matthews étant né à Albany, le 17 août 1869 et M. Douglas à Head of Hillsborough, le 29 novembre 1881. Tous deux ils ont fréquenté l'école publique après quoi M. Matthews s'est inscrit au collège Prince of Wales de Charlottetown, d'où il reçut ses diplômes, et M. Douglas au collège commercial de Charlottetown. Ils furent tous deux élus à la Chambre des communes en 1938, à la suite d'élections complémentaires dans leurs circonscriptions respectives, puis réélus aux élections générales de 1940, de 1945 et de 1949. Vous vous souvenez sans doute qu'à l'automne de 1949, M. Matthews fut choisi pour représenter le Gouvernement canadien à une réunion de l'Organisation internationale du travail, tenue à Genève.

J'ai la conviction de ne pas exagérer en disant que M. Matthews et M. Douglas avaient, à la Chambre, l'estime et l'amitié de leurs collègues de tous les groupes. Personne n'a jamais mis en doute la parfaite intégrité de leurs intentions ni la sincérité de leurs déclarations. Ils ont prononcé peu de discours officiels, mais chaque fois qu'ils ont parlé, ils furent écoutés avec un profond intérêt et une attention soutenue. Ils ont scrupuleusement rempli leurs fonctions parlementaires et même durant les sessions chargées ils trouvaient le moyen de demeurer en relations suivies avec ceux qu'ils représentaient ici.

Avant leur élection à la Chambre des communes en 1938, M. Matthews et M. Douglas s'étaient déjà acquis une renommée dans le monde des affaires. Après avoir fait de l'enseignement durant quelque temps, M. Matthews consacra huit ans de sa vie au journalisme. En 1902, il devenait membre du personnel de la *North American Life Assurance Company* à Charlottetown, et en 1911 il allait occuper, à Brandon, le poste de gérant de succursale pour l'ouest du Manitoba, poste qu'il a occupé jusqu'en 1935. Avant son départ pour Brandon, M. Matthews avait été échevin du conseil municipal de Charlottetown. Durant les nombreuses années qu'il vécut à Brandon, il fut, à diverses reprises, président de la *Life Underwriters Association of Canada,* président de la Chambre de commerce de Brandon, et président du club Kiwanis de Brandon. Il fut aussi membre du Club canadien et membre actif du club de curling de Brandon.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. Douglas était entré au service du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard en 1901. Après avoir été employé, à titre de mécanicien, pendant plusieurs années, il s'était démis de ses fonctions pour se livrer à l'agriculture sur la ferme familiale et sur une ferme avoisinante à Head of Hillsborough. Plus tard, il a été inspecteur fédéral des fruits et des légumes et, pendant quelque temps, avant son entrée dans l'arène politique, il exerçait un commerce à Charlottetown. Pendant ses dernières années, il s'est surtout occupé, en dehors de ses fonctions politiques, de l'exportation des produits agricoles.

Par leur sincérité, leur ténacité et leur droiture de caractère, de même que par les précieux services qu'ils ont rendus pendant tant d'années, M. Matthews et M. Douglas se sont acquis le respect de tous. Les amis à la Chambre de nos regrettés collègues se joindront à moi, j'en suis sûr, pour offrir l'expression de leurs plus sincères condoléances à M^me^ Matthews, à M^me^ Douglas et aux membres de leurs familles.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire joindre mes hommages à ceux que le premier ministre (M. St-Laurent) vient de rendre à deux anciens membres très estimés de la Chambre qui ont joui de l'amitié et de l'affection respectueuse de ceux qui les ont connus. On l'a déjà dit, tous deux étaient de l'Île du Prince-Édouard, ce qui démontre l'apport constant à tout le Canada de la part de cette province si fière de son passé et du rang qu'elle occupe dans notre pays.

C'est l'été dernier, à Brandon, que j'ai vu M. Matthews pour la dernière fois. L'amabilité avec laquelle il m'a alors accueilli a été pour moi la preuve de l'amitié qui existe entre les membres de cette Chambre. Avec l'affabilité qu'on lui connaissait, il m'a fait bien sentir que le fait d'être membre de la Chambre des communes n'enlevait rien à l'amitié personnelle, quelles que soient les divergences d'opinion qui puissent exister sur la meilleure façon de diriger les affaires politiques du pays.

Je puis en dire autant de M. Douglas, qui a toujours été généreux et affable non seulement envers ceux de son parti mais aussi envers ceux des autres partis politiques. Ces deux hommes nous ont témoigné une amitié doublée de compréhension, ce qui est, en somme, le fondement de notre liberté.

Je me joins au premier ministre et aux autres députés pour offrir mes sincères condoléances à M^me^ Matthews et à M^me^ Douglas, ainsi qu'aux membres de leurs familles. Ce sera pour eux tous, nous l'espérons, un grand

sujet de consolation de savoir que les membres de la Chambre se souviendront des deux collègues disparus avec respect et affection.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à ajouter, je crois, à l'hommage rendu à la mémoire des deux membres fort respectés de la Chambre qui sont aujourd'hui disparus. Nous désirons toutefois nous associer aux éloges et aux condoléances qu'on vient d'exprimer. Ils étaient tous les deux parmi les membres les plus bienveillants de la Chambre. Avancé en âge et encore alerte M. Matthews était à nos yeux le type idéal que nous pourrions devenir si nous savions modeler notre vie sur la sienne. Sa bienveillance était toujours la même partout où nous avions l'occasion de le rencontrer. M. Douglas était de la même trempe. Je l'ai trouvé parmi les plus bienveillants des membres des comités au sein desquels j'ai maintes fois siégé. Aux parents qu'ils ont laissés et qui pleurent leur perte, nous offrons nos condoléances.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, les membres du groupe que je représente désirent se joindre au premier ministre (M. St-Laurent) et aux autres opinants dans tout ce que leur a inspiré la mémoire de nos deux collègues décédés, le député de Brandon et celui de Queens, Île du Prince-Édouard. Leur amitié et leur cordialité ne se sont jamais démenties. Tous reconnaissaient en eux des gentilshommes. Je n'ai pas eu le privilège de les connaître très bien personnellement, mais il suffisait d'être en relations avec eux pour éprouver du respect à leur égard. Nous sentons, monsieur l'Orateur, que ces deux hommes sympathiques ont laissé un souvenir qui ne s'effacera pas de sitôt. Nous offrons à leurs veuves et autres parents l'expression de nos profondes condoléances.

M. J. W. McNaught (Prince): Je tiens à m'unir à ceux qui ont rendu un hommage respectueux à la mémoire de mon collègue de l'Île du Prince-Édouard, M. J. Lester Douglas. D'un charme exquis, d'une hospitalité sans bornes, M. Douglas tirait beaucoup de satisfaction de ses nombreux actes de bonté et de courtoisie. Je n'oublie pas les bons conseils qu'il m'a donnés à mon arrivée à Ottawa. Nous avons partagé trois ans le même bureau. Je n'oublierai jamais sa bonté à mon égard durant cette période.

Lester Douglas était très estimé de ses commettants. C'était vraiment émouvant de voir tant de gens de toutes les classes de la société défiler devant le cercueil de leur député bien-aimé. J'offre à sa veuve, à ses enfants, mes sincères condoléances.

Mes commettants, j'en suis sûr, veulent que je rende hommage aussi à la mémoire de M. J. Ewen Matthews. Né dans la circonscription de Prince, il y a 80 ans environ, il a passé la première partie de sa vie dans l'Île du Prince-Édouard avant d'aller s'établir ailleurs. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les deux disparus, MM. Douglas et Matthews, étaient liés par une étroite amitié. Il y a une quarantaine d'années, ils fréquentaient la même église à Charlottetown. M. Matthews était un bon chrétien. Ses amis et ses collègues regretteront la disparition de cet homme de bon jugement. Je tiens à exprimer à sa veuve et à sa famille mes condoléances et celles de mes commettants.

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, tout en faisant miens les hommages rendus à la mémoire de feu M. Douglas, je tiens à souligner, à titre de voisin et d'ami de feu M. J. Ewen Matthews, la bienveillante indulgence et la promptitude à rendre service dont il a toujours fait preuve, surtout après mon arrivée à Ottawa. L'intérêt qu'il portait au bien-être de ses semblables débordait largement toutes les considérations d'affiliation de parti. Qu'il me soit permis d'offrir à Mme Matthews et aux membres de sa famille, mes sincères condoléances à l'occasion de la perte d'un bon époux et d'un père admirable.

M. L. A. Mutch (Winnipeg-Sud): Bien des Manitobains confirmeraient, monsieur l'Orateur, la déclaration que je désire formuler ici. M. Matthews respectait tellement son prochain que, s'il n'avait rien à dire de bien à l'égard de quelqu'un, il se taisait. Les services qu'il a rendus à la province du Manitoba, où nous l'avons si bien connu ces dernières années, s'inspiraient si profondément de sa philosophie de la vie que sa mémoire n'est pas près de s'effacer dans cette province.

Quant à M. Douglas, j'ai connu le plaisir d'être son voisin de pupitre à la Chambre au cours de la dernière session. Pendant son séjour parmi nous, nous nous sommes vus dans l'intimité en maintes occasions. Un de ceux qui l'ont bien connu à la Chambre, je suis heureux de m'unir aux hommages que lui rendent ses intimes.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Je tiens à ajouter mes hommages à l'éloge bien mérité que le premier ministre (M. St-Laurent), le chef de l'opposition (M. Drew) et les autres honorables députés ont rendu à la mémoire de M. J. Lester Douglas. Personne à la Chambre ni à l'extérieur ne connaissait mieux que moi M. Douglas. Je lui faisais la lutte depuis quatorze ans dans l'arène politique, mais je le connaissais bien avant cela. Il a toujours été un homme digne et un loyal

adversaire. Il avait, plus que tout autre, le don de se faire des amis et celui de garder leur confiance.

À mon titre de représentant de la double circonscription de Queens, je tiens à signaler que M. Douglas a été l'un de ses plus éminents députés. Dans la mesure de ses moyens, il était toujours prêt à rendre service à tous. Je me permets d'ajouter qu'il s'intéressait activement aux œuvres de la jeunesse non seulement dans sa circonscription mais dans toute la province. Comme plusieurs honorables députés j'ai déjà eu l'occasion d'offrir mes condoléances à sa charmante épouse, à sa fille et à ses deux fils. Il est juste, cependant, que nous consignions dans les *Débats* un message de condoléances à sa famille de la part des députés de tous les groupes.

On me permettra, en terminant, de répéter que M. Douglas était un homme dans toute la force du terme. Il m'est difficile, à pareil moment, de rendre justice à un ami tel que lui. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on se souviendra longtemps de lui, en tant qu'homme, en tant que citoyen de notre province, en tant que représentant du peuple. Il s'en est allé vers sa récompense éternelle et il n'est personne ici qui ne soit sensible à son absence.

Je tiens aussi à m'associer aux observations qu'on a formulées au sujet de M. Matthews, de Brandon. Il avait habité l'Île du Prince-Édouard et ses compatriotes étaient fiers des succès qu'il avait obtenus non seulement dans l'île, mais encore dans l'Ouest.

M. J. H. Harris (Danforth): Ces événements semblent se renouveler tous les ans mais je ne puis laisser passer l'occasion sans parler de mon bon ami, M. Douglas, dont nous pleurons la perte. Ayant eu affaire à lui pendant trente-cinq ans, je le connaissais bien. Homme de la plus grande intégrité, c'était quelqu'un qu'il valait la peine de rencontrer. Comme tant de gens de l'Île du Prince-Édouard, il était un de ces grands citoyens qui nous rendent fiers d'être Canadiens. À sa famille, j'offre les condoléances de ses amis de l'Ontario.

Je connaissais bien M. Matthews. Je conserve dans un tiroir de mon bureau trois trésors qui portent sa signature: il nous encourageait, nous les plus jeunes, à continuer de nous occuper d'œuvres sociales. Lorsque quelqu'un parlait à la Chambre de nos concitoyens, il ne perdait jamais l'occasion d'ajouter son mot. Je m'en réjouissais. C'était un homme de cœur, un de ces grands hommes qui enrichissent notre vie.

Je prie maintenant la Chambre de se montrer indulgente envers moi. Au risque d'enfreindre le Règlement, je ferai une autre observation. Pendant un quart de siècle, j'ai siégé à la Chambre avec un homme extrêmement digne et estimable. À cause de son état de santé, il n'a pas posé sa candidature aux dernières élections.

Durant le mois qui vient de s'écouler, nous avons perdu M. Mark Senn. La Chambre ne me tiendra pas rigueur, je l'espère, de dire un ou deux mots. Philosophe, ami, guide, M. Senn était un homme à consulter quand, assis avec lui en cette enceinte, on avait peur de se tromper. Nous l'aimions. Il me revient à la mémoire l'hommage qui lui était rendu, dans la ville qu'il habitait, il y a de cela quelques semaines. Les trottoirs étaient bondés de plus d'un millier de personnes. En les voyant, je me suis dit qu'une telle vie valait la peine d'être vécue, quand une foule aussi nombreuse vient rendre hommage à celui qui, de son mieux, a servi son pays. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer à sa chère veuve, à ses grands fils, à ses filles, les condoléances de toute la Chambre, à l'occasion de la perte dont ils sont affligés. J'y ai peut-être quelque droit. Après ma longue association avec lui, j'éprouve pour feu M. Mark Senn une affection, une estime que peu d'autres n'éprouvent aussi vivement que moi. Je tenais beaucoup à profiter de l'occasion afin de consigner au compte rendu de nos délibérations le respect que nous avions pour lui. Je ne rappellerai pas ce qu'il a fait. Cela, vous le savez, monsieur l'Orateur; tout le monde le sait. Partout à la Chambre, il était aimé. On regrettera vivement sa disparition.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je voudrais à mon tour rendre hommage aux trois amis,—deux députés et un ancien député,—dont on vient ici d'évoquer la mémoire. Je me souviens d'avoir entendu l'archidiacre Farrar dire que la solitude accompagnait la vieillesse. Il en est parmi nous qui en sommes arrivés à un âge où parmi nos amis, nous pouvons, en quelque sorte, compter plus de morts que de vivants.

Voilà quarante ans que je connaissais l'ancien représentant de Brandon. Je m'étais beaucoup réjoui de le voir devenir mon voisin du pupitre. Jamais il ne manquait une occasion de rendre service. Lorsque je m'agenouillais pour prier dans une assemblée je me sentais stimulé à la pensée qu'il faisait quarante milles en automobile pour assister à un service. Tant qu'il a siégé ici à mes côtés, il s'est toujours montré prêt à rendre service.

Le représentant de Queens et moi semblions avoir des affinités de caractère. Je me rendais régulièrement à sa chambre, à Ottawa. Mais nous connaissons mieux nos amis

quand nous jouons une partie avec eux, surtout lorsque la lutte est serrée. Il n'avait pas son pareil aux quilles. Il assistait assidûment aux séances de la Chambre. Il était tout aussi heureux quand quelques-uns de ses camarades pouvaient l'emporter sur lui.

Je le répète, plus nous avançons en âge, plus nous nous préoccupons non pas de ce qu'un homme dit, mais de ce qu'il fait. S'il met en pratique les principes chrétiens, on ne doute pas de sa vie future. Lorsque je songe au grand apôtre Paul parlant de la nuée de témoins, je ne puis m'empêcher de penser que ces trois vieux amis appartiennent maintenant à cette grande nuée de témoins, car la nuée n'était pas alors complète. On a dit: "Ce n'est pas ce que nous laissons, mais ce que nous donnons, que nous apportons avec nous". Ces trois amis ont laissé de telles empreintes que, si nous les suivons, nous rendrons de meilleurs services.

LE CABINET

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES—ADJOINTS PARLEMENTAIRES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Comme nous le savons tous, depuis la fin de la dernière session, l'honorable George Prudham a été nommé ministre des Mines et Relevés techniques. Je désire maintenant déposer le décret du conseil, en date du 13 décembre 1950, qui a trait à cette nomination. Je ne veux pas répéter ici les paroles de bienvenue que nous, les membres du cabinet, lui avons adressées lorsqu'il est entré dans nos rangs, mais en ma qualité de membre de la Chambre je crois me faire l'interprète de tous les honorables députés en lui offrant nos meilleurs souhaits dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Le 24 janvier M. W. M. Benidickson a été nommé adjoint parlementaires au ministre des Transports; M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Léopold Langlois, adjoint parlementaire au ministre des Postes; M. E. A. McCusker, adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; et M. Ralph Campney, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale. M. Ralph Maybank, qui était adjoint parlementaire au ministre des Mines et Relevés techniques, a été nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique. Je dépose les décrets du conseil qui se rapportent à ces nominations.

CONFÉRENCE SUR LA CONSTITUTION

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS ET DE CORRESPONDANCE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose des exemplaires anglais et français du compte rendu des délibérations de la conférence sur la constitution, tenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du 25 au 28 septembre 1950 et du 4 au 7 décembre 1950, ainsi que des copies anglaise et française de la nouvelle correspondance échangée entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces relativement à ces conférences.

INCENDIES

RIMOUSKI ET CABANO—DÉPÔT DES RAPPORTS DÉFINITIFS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose des exemplaires, en anglais et en français, des rapports définitifs sur les incendies de Rimouski et de Cabano.

TRANSFERTS DE FONCTIONS

OFFICE NATIONAL DU FILM—DIVISION DES ÉTALAGES ET SERVICE DES AFFICHES ET DES PUBLICATIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose deux exemplaires des décrets du conseil rendus en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, transférant:

1. Le contrôle et la surveillance de la division des étalages de l'Office national du film, ainsi que ses attributions, fonctions et matériel, de l'honorable Robert H. Winters au service des expositions du ministère du Commerce.

2. Le service des affiches et des publications de l'Office national du film, à la division de la publicité du département des Impressions et Papeterie publiques.

LOI SUR LES RÈGLEMENTS

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES DE LA "GAZETTE DU CANADA" ET CODIFICATION

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): En vertu de la loi, les règlements afférents doivent être déposés dans un délai de quinze jours, suivant publication dans la *Gazette du Canada*, si le Parlement est en session. Si le Parlement n'est pas en session, il faut qu'ils soient déposés dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante. Je dépose des exemplaires de la

Gazette du Canada, Partie II, contenant les décrets du conseil qui ont été publiés les 10 et 24 janvier 1951, ainsi que deux numéros supplémentaires datés du 18 janvier. Je dépose aussi la version anglaise des règlements codifiés. Ils comprennent cinq volumes et les règlements, je crois, y sont disposés dans l'ordre qui convient. On a établi un index complet, qui permettra à tout député ou au public de les consulter facilement.

On a proposé un supplément annuel à ces règlements. Après y avoir bien réfléchi, nous avons cru devoir publier un index trimestriel avec des renvois à la partie des règlements modifiés par tout règlement mis en vigueur au cours de cette période. Cet index sera semblable à l'index des lois qui, à mon sens, est très utile. Nous voyons là une initiative qui non seulement facilitera notre propre travail lorsqu'il nous faudra consulter ces règlements mais qui permettra aussi aux députés et au public de les consulter plus rapidement.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—REMERCIEMENTS POUR SOUHAITS REÇUS PENDANT SA MALADIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg - Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à propos d'un fait personnel, puis-je exprimer, à vous personnellement et à de nombreux membres de la Chambre, ministres ou autres membres des différents partis, ma profonde gratitude pour les souhaits consolants qui me sont parvenus le mois passé?

J'oublierai rapidement la maladie qui m'a valu ces messages, mais je n'oublierai jamais le bonheur éprouvé à la suite de tant de gestes d'amicale attention de la part non seulement de mes amis mais d'adversaires politiques. Je les en remercie et je suis heureux d'être revenu à la Chambre.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Il plaît au député du Gouverneur général de clore la troisième session de la vingt et unième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session a été ajournée, en septembre, on jugeait qu'il serait peut-être nécessaire de la reprendre avant la fin de l'année, en raison de la situation internationale. Cela ne s'étant pas produit, mes Ministres ont recommandé, juste avant la début de la nouvelle année, que la session spéciale fût clôturée et qu'une session régulière commençât dès que les circonstances le permettraient.

La loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires, adoptée à l'ouverture de la session spéciale, a amené la cessation immédiate de la grève. Les parties au différend n'ayant pu en arriver à un compromis, un arbitre fut nommé, dont la décision a réglé les questions encore pendantes, comme le prévoyait la loi.

Vous rendant à la raison première pour laquelle la session spéciale avait été convoquée, vous avez approuvé une mesure prévoyant la mise en activité de service des troupes canadiennes par suite de l'action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies ou du Traité de l'Atlantique-Nord, et visant à appliquer aux anciens combattants des troupes spéciales la législation intéressant les anciens combattants.

Vous avez également adopté des projets de loi portant sur les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, ainsi que sur la réglementation temporaire du crédit aux consommateurs.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer des crédits supplémentaires aux fins de la défense nationale et pour nous permettre d'honorer nos obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à bénir et à protéger la nation.

Ainsi s'est terminée la troisième session (spéciale) de la vingt et unième législature.

FIN DE LA SESSION

INDEX

DU

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt et unième législature

(SESSION SPÉCIALE)

DU 29 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 1950

PROROGATION LE 29 JANVIER 1951

Abréviations: 1re l., 2e l., 3e l.,=première, deuxième, troisième lecture. Art.=article. Cit.=citation. Com.=Comité. DD.=demande de documents ou ordres de dépôt de documents. M.=motion. N°=numéro. Q.=question. Rés.=résolution. V.=voir.

DATES ET PAGES

—1950—

Août: le 29, 1-24; le 30, 25-81; le 31, 83-108.

Septembre: le 1er, 109-152; le 2, 153-197; le 4, 199-260; le 5, 261-323; le 6, 325-390; le 7, 391-458; le 8, 459-523; le 9, 525-549; le 11, 551-618; le 12, 619-686; le 13, 687-746; le 14, 747-780; le 15, 781-783.

—1951—

Janvier: le 29, 785-790.

Abbott, l'hon. D.C. (ministre des Finances)
- Accise (loi modifiant la loi de 1934), 440, 771
- Belzile, feu Gleason, 8
- Budget
  - Comptes de l'État, prévisions pour (1951-1952), 432-433
  - Exposé financier, 432-442
  - Présentation, date éventuelle, 325
  - Problème financier actuel semblable à celui de (1939), 433-434
  - Programme de production pour fins de défense, 432, 434-435
  - Résolutions budgétaires, 439-440
- Commission royale d'enquête sur les prix (1947), rapport, 435-436

Abbott, l'hon. D. C.—*Suite*
- Communisme, système impérialiste soviétique, 437
- Compagnies de prêt, 615, 616
- Coût de la vie et hausse des prix, 437, 537
- Crédit aux consommateurs (loi), 459, 592-595, 607-618
- Crédits de défense (loi), 199-200, 275-286, 506
- Défense nationale
  - Crédits supplémentaires (1950-1951), 284-286
  - Programme de production pour fins de défense, 432, 434-435
- Entreprises publiques, projets d'immobilisations, 434, 613-614

Abbott, l'hon. D. C.—*Fin*
Fonctionnaires, traitement, 748-749
Gendarmerie à cheval, service en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, 284, 286
Impôt sur les excédents de bénéfices et les sociétés commerciales, 437, 718
Impôt sur le revenu (loi), 439, 764, 771
Impôts, modifications projetées, 261, 438-440
Industrie canadienne, règlementation dans le domaine des immobilisations, 434, 613-614
Inflation, programme antiinflationniste, 435-436, 592-594
Inondations au Manitoba, caisse de secours, 554
Matières essentielles à la défense (loi), 534, 537, 541, 580
Paiement au fur et à mesure, 433
Prêts au détail consentis en vue de l'achat de biens de consommation, 592, 594
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 609-610
Règlementation des prix, 435
Tarif des douanes (loi), 440, 771-772
Taxe d'accise, modifications projetées, 261, 438-440
Taxe d'accise (loi), 459, 772
Travaux de la Chambre, bill des subsides de défense, procédure à suivre, 200-201
Ventes à tempérament, 436, 593-594, 607, 612

Accident survenu à Petawawa (Ont.), 341-343, 376-377, 384

Accise (loi de 1934)
(Modification)
Bill n° 9. M. Abbott
Rés., 440, 763-764; 1re l., 764; 2e l., com. et 3e l., 771

Accords internationaux
Blé. *V. ce titre*
Canada et États-Unis visant l'achat de matériel de défense, 505-506

Achats à tempérament. *V.* Crédit aux consommateurs

Acier et fer, expansion de cette industrie au moyen de la canalisation du Saint-Laurent, 695-696

Adamson, M. Rodney (York-Ouest)
Adresse en réponse, 257-260, 261-263
Armée de réserve, 262
Budget, 646-650, 738
Crédit aux consommateurs (loi), 593, 595, 606-607, 612
Crédits de défense (loi), 389-390
Défense nationale
Comité parlementaire, 260, 261-263
Préparatifs militaires, dépenses à cette fin, 258

Adamson, M. Rodney—*Fin*
Dollar canadien et dollar américain, 157
Industriels canadiens, 583-584, 588
Inflation, 647-650
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 66
Matières essentielles à la défense (loi), 583-584, 588
Menzies (premier ministre d'Australie) et les nations libres, 257-258, 647
Monnaie, régime de stabilisation, 649-650
Nations Unies
Absence de l'URSS au Conseil de sécurité, 96, 259
Moyens d'empêcher l'agression, 389
Obligations du Canada comme pays membre, 647
Or, établissement d'un marché à terme, 649-650
Prêts au détail consentis en vue de l'achat de biens de consommation, 593
Situation coréenne, 257-260
Taxe d'accise (loi), 745-746
Traité de l'Atlantique
Comité militaire, 390
Rouages établis en vue de l'utilisation des forces armées en cas d'agression, 389
Ventes de porte en porte, 606-607

Adjoints parlementaires, nomination, 789

Adresse en réponse au discours du trône, 84-108, 112, 152, 158-197, 201-260, 261-275
Débat, priorité, *m.* (M. St-Laurent), 5
Motion (M. St-Laurent) tendant à faire transmettre l'Adresse au Gouverneur général, 275
Motion proposée par M. Cannon, 84-89; appuyée par M. Bennett, 89-92; adoptée sur division, 275
Amendement (M. Drew), 118; mis aux voix, rejeté, 274-275
Sous-amendement (M. Coldwell), 126; mis aux voix, rejeté, 195-196
Orateurs: MM. Adamson, 257-260, 261-263; Balcer, 246-248; Bennett, 89-92; Blackmore, 144-150, 245; Boisvert, 218-219; Browne, 250-254; Bryce, 243-246; Campney, 141-144; Cannon, 84-89; Claxton, 100-108, 172; Coldwell, 122-127, sous-amendement, 126; Courtemanche, 254-257; Decore, 212; Diefenbaker, 212-218; Drew, 112-118, amendement, 118, 232; Ferguson, 225, 230; Fleming, 121-122; Fulford, 257; Gagnon, 202-206; Gardiner, 146; Gauthier (Portneuf), 263-267; George, 248-250; Gillis, 136-141; Graydon, 100; Green, 102, 103, 107, 219-224; Hansell, 272-274; Harkness, 158-164, 229; Hees, 171-172, 228, 269-270; Hellyer, 148; Herridge, 187-191; Hig-

Adresse en réponse—*Fin*
Orateurs—*Fin*
gins, 196-197, 201; Howe, 243; Knight, 150-152; Knowles, 206-212; Langlois (Gaspé), 191-195; Low, 127-132; Macdonnell, 183-187, 267-269; MacInnis, 233-237; MacKenzie, 172-176; Noseworthy, 166-171; Pearkes, 103, 132-136; Pearson, 92-100, 224-233, 251; Poulin, 180-183; Prudham, 164-166; Quelch, 237-241; Robinson, 197; St-Laurent, 118-122; Sinnott, 149; Smith (Calgary-Ouest), 148, 151; Stewart (Winnipeg-Nord), 176-180; Thomson, 201-202; White (Middlesex-Est), 241-243; Wright, 270-272
Remerciements de Son Excellence le Gouverneur général, 785

Aéroports
Dunnville (Ont.), 448
Gander (T.-N.), prolongement des pistes d'envol, *q.* (M. Higgins), 551-552, 682-683
Montréal (P.Q.), 450
Uplands (Ont.), 682-683

Affaires des anciens combattants (ministère)
Allocations de guerre, 679, 694-695
Anciens combattants, réintégration dans les emplois civils, 405-406, 416, 480-481, 508, 521

Affaires extérieures (ministère)
Corée. *V. ce titre*
Extrême-Orient. *V. ce titre*
Passeports à un groupe de jeunes Canadiens, 527-528, 781
Relations internationales. *V. ce titre*
Service diplomatique, échange de représentants avec l'Espagne, 253
Situation internationale. *V. ce titre*

Agriculteurs
Heures de travail, 478-479
Impôt sur le revenu, poursuites intentées, *dd.* (M. Diefenbaker), 329
Producteurs de blé. *V.* Blé

Agriculture (ministère)
Assistance à l'agriculture des Prairies, 688, 715
Instruments aratoires, hausse du prix, 243-244
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 596-597, 599, 609-610

Alaska, raccord ferroviaire à la frontière canado-américaine, 527, 553, 689-690

Allemagne
Obligations du Canada advenant une attaque contre l'Allemagne occidentale, 362

Allemagne—*Fin*
Prédiction de Staline, 130
Réarmement, 97-98, 131, 159-160, 252-253

Allocation parlementaire. *V. aussi débat sur* Sénat et Chambre des communes (loi)
Article de la *Gazette* de Montréal, 525

Allocations familiales pour les militaires mariés, 327, 419, 517-518

Allumettes, coalition dans cette industrie. *V.* Coalitions

Aluminium Company of Canada, bénéfices réalisés durant la dernière guerre, 468, 498

Anciens combattants
Allocations de guerre, 679, 694-695
Réintégration dans les emplois civils, 405-406, 416, 480-481, 508, 521

Animaux. *V.* Bétail

Applewhaite, M. E.T. (Skeena)
Budget, 735-736
Situation internationale, politique des conservateurs, 735-736

Argue, M. H. R. (Assiniboïa)
Assistance à l'agriculture des Prairies, modification de la loi, 715
Automobiles, achats à tempérament, 612
Blé
Augmentation du paiement initial, 460
Prix des diverses catégories, 158, 715
Budget, 714-719
Crédit aux consommateurs (loi), 597-600, 609-610, 612
Formose, 715
Impôt sur le revenu des sociétés, 718
Inflation, 716-718
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 56-58
Pensions de vieillesse, 716
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 599, 609-610
Taxe d'accise, 718-719
Travaux de la Chambre, ajournement jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent), 779
Ventes à tempérament, 597-600, 612

Armée canadienne. *V. aussi* Forces canadiennes de défense
Acquisition, construction et achat de propriétés, 443
Armée permanente, rôle de cette force, 228, 320, 347-349

Armée canadienne—*Fin*
Armée de réserve
Effectifs des unités, 105, 135, 312, 321, 332, 338, 347, 379-380, 382
Éloges, 249-250
Enrôlement des personnes qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des sujets britanniques, 620, 751, 781
Instruction militaire, 105, 135-136, 316-317, 319, 338, 410-411
Plans du Gouvernement en vue du réarmement des divisions, 337, 347-348
Recrutement, 347-348, 355
Rôle futur, 262, 347-348
Solde et déduction aux fins de l'impôt, 341, 344-345, 384
Techniciens militaires, 138-139, 142-143, 427-429
Temps de formation requis pour servir outre-mer, 322, 332
Chars de combat, engins blindés et pièces de rechange, 333, 425-427, 443-448
Crédits supplémentaires (1950-1951), tableaux, 284-285
Effectifs, 333, 335-337
Formation d'une division, 336-337, 354, 363-364, 378-379
Fournitures, matériel et accessoires, 333, 425-427, 443-448
Frais d'administration des propriétés, 310-311, 424
Frais de carburant pour outillage mécanique, 427
Officiers et spécialistes, 139, 142, 427-429
Réseau routier du Nord-ouest, fournitures et matériel, 429, 448
Solde et allocations, 327, 419, 424, 517
Traitement et salaires des civils, 424
Ventilation des dépenses à l'égard de propriétés, tableau, 310-311, 424
Voyages et transport, 424, 443

Arsenaux. *V.* Usines de guerre

Asie
Formation professionnelle des jeunes Asiatiques, 188-189, 209, 271
Inde. *V. ce titre*
Nationalisme asiatique, 266-267
Relèvement du niveau de vie des peuples, 99, 122, 125-126, 141, 151-152, 208-209, 211-212, 231, 290, 407-409

Assistance à l'agriculture des Prairies
Modification de la loi, 715
Versements à l'égard de la récolte déficitaire de 1949, *q.* (M. Diefenbaker), 688

Association canadienne de préparation industrielle, 583-584, 588-589

Assurance-chômage
Application de la loi, *dd.* (M. Balcom), 688-689
Rapport du comité consultatif, 528, 619

Atlantique-Nord. *V.* Traité de l'Atlantique

Australie
Aide du Canada (M. Green), 504-505
Menzies (premier ministre) et les nations libres, 257-258, 647

Automobiles
Chauffeurs en état d'ébriété, 261
Ventes à tempérament, 612

Aviation (C.A.R.C.)
Acquisition, construction, achat, entretien et réparation de propriétés, 429-430, 448
Allocations payées en devises américaines, 358
Attaques bactériennes, 374-376, 377
Avions. *V. ce titre*
Brigade aéroportée
Choix des officiers supérieurs, 102
Compétence de nos troupes, 337-338
Escadrilles, 333
Instruction militaire, 134, 161, 321, 331-334, 337-338, 410
Paroles du brigadier Rockingham, 331
Crédits supplémentaires (1950-1951), tableaux, 285, 286
Défense aérienne, 333, 412-413, 449
Déplacement, transport, voyageurs et marchandises, 429
Écoles d'instruction aérienne, 429-430
Félicitations du général Kuter, 106
Fournitures et services du personnel, 430, 448
Frais de carburant pour aéronefs et outillage mécanique, 442
Importance de ce service, 91-92
Instruction militaire du personnel, 134, 161, 321, 331-334, 337-338, 410
Matériel et accessoires, 442, 449-451
Personnel navigant
Effectifs, 333, 355
Frais d'instruction, 104
Opérations en mer, 333-334
Recrutement, 333, 355-356, 382
Pilotes, 322, 332
Propriétés, frais d'administration, 429-430, 448
Réorganisation en Colombie-Britannique, 412-413
Saskatoon, location d'un hangar, *q.* (M. Knight), 551
Service de communication, matériel spécial d'instruction, films et frais de recrutement, 442-443, 451
Solde et allocations, 358, 429
Traitement et salaires des civils, 429

Avions
Approvisionnements et équipement, 430-431
Avions de transport
Disponibilité, 431
Participation au maintien du pont aérien jusqu'au Japon, 88, 96

Avions—*Fin*
Coût des principaux éléments, comparaison entre 1945 et 1950 (M. Claxton), 311
F-86 et CF-100 ou *Canuck*, expansion du programme de construction, 105, 322, 332, 334
Frais de carburant, 423
Mustangs, 92, 105-106, 163-164, 332, 334, 431
Production actuelle, 449-451

Avoine et orge, vente par la Commission canadienne du blé, *q.* (M. Diefenbaker), 552

Bacon, exportation en Grande-Bretagne, *q.* (M. Catherwood), 688

Balcer, M. Léon (Trois-Rivières)
Adresse en réponse, 246-248
Défense nationale, comité parlementaire, 247
Drapeau canadien, 248
Inflation et hausse du coût de la vie, 248
Nations Unies, obligations du Canada en vertu de la Charte, 246-249

Balcom, M. Samuel R. (Halifax)
Assurance-chômage, application de la loi, *dd.*, 688-689
Pont entre Halifax et Dartmouth, projet de construction, 750
Présentation à la Chambre, 1
Publication *Prix et indice des prix*, *q.*, 552

Banque du Canada
Création d'argent, 693, 759, 770
Expansion du crédit, 637-638
Prêts de cette banque et prêts des banques à charte (M. Quelch), 767-768

Banques à charte
Prêts consentis, 767-768
Total des dépôts reçus (1939 et 1950), 638

Baptistes à Val d'Or (P.Q.), emprisonnement, *q.* (M. Catherwood), 687

Bateau-phare de Lurcher (N.-É.), 690

Bater, M. A. J. (The Battlefords)
Crédits de défense (loi), 429
Réseau routier du Nord-Ouest, 429

Beaudoin, M. Louis-René (Vaudreuil-Soulanges). *V.* Vice-président des comités pléniers

Belzile, feu Gleason, 7-10, 85, 90

Benidickson, M. W. M. (adjoint parlementaire au ministre des Transports)
Adjoint parlementaire, nomination, 789
Matières essentielles à la défense (loi), 481
Service postal aux villes patronales, *dd.*, 329

Bennett, M. C. E. (Grey-Nord)
Adresse en réponse, 89-92
Belzile, Mackenzie King et Mitchell, MM., hommage, 89-90
Corps d'aviation royal canadien, 91-92
Obligations du Canada à titre de membre de l'ONU, 90
Situation coréenne, 90-91

Bétail, prix de revient, 148, 245

Betterave à sucre (M. Blackmore), 146-147

Beurre
Concurrence par la margarine, 678-679, 694
Ventes des stocks entreposés, *q.* (M. Diefenbaker), 688

Biens de guerre, vente et destruction des surplus, 340

Bills, lois, projets de lois
1. Maintien de l'exploitation des chemins de fer. M. St-Laurent
2. Crédits de défense. M. Claxton
3. Forces canadiennes de défense. M. Claxton
4. Crédit aux consommateurs. M. Abbott
5. Matières essentielles à la défense. M. Howe
6. Impôt sur le revenu. M. Abbott
7. Sénat et Chambre des communes. M. St-Laurent
8. Taxe d'accise. M. Abbott
9. Accise (loi modifiant la loi de 1934). M. Abbott
10. Tarif des douanes. M. Abbott

Black, M. P. C. (Cumberland)
Crédits de défense (loi), 333, 453-454
Détroit de Canso, construction d'un pont, 329
Matériel de guerre, répartition des commandes, 453-454
Route transcanadienne, correspondance à ce sujet, 325

Blackmore, M. John H. (Lethbridge)
Adresse en réponse, 144-150, 245
Banque du Canada, création d'argent, 693, 759, 770
Bétail, coût de production, 148
Betterave à sucre, 146-147
Blé
Écart des prix dans les diverses catégories, 692-693
Subventions, 147, 149
Budget, 640, 684-686, 691-694
Caoutchouc, prix, 148
Crédits de défense (loi), 341, 344, 345-346, 430-431

Blackmore, M. John H.—*Fin*
Défense nationale, préparatifs de guerre, 149-150
Détroit de Canso, construction d'un pont, coût de l'entreprise, 341
Économie nationale, programme financier créditiste, 685-686, 691-694
Impôt sur le revenu (loi), 768-771
Inflation et hausse du coût de la vie, 145-149, 684-686, 691-694, 769-770
Responsabilité fédérale, 144-145, 684-686, 691-694
Lait, production canadienne, 145
Logement pour les militaires mariés, 344, 345-346, 430, 748
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 9
Production et consommation, 148-149, 691-694, 769
Régie des prix, 144-145
Tarif des douanes (loi), 771
Taxe d'accise sur les bonbons et les eaux gazeuses, 755-756, 770, 773
Taxe d'accise (loi), 741-743, 745, 755-756, 757, 758-760, 762, 773

Blair, M. W. G. (Lanark)
Crédits de défense (loi), 373-377
Défense civile, 373-377

Blanchette, M. J.-A. (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale)
Armée permanente d'après-guerre, barème mensuel des soldes et allocations normales, 327
Armée de réserve, enrôlement des personnes qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des sujets britanniques, 620, 751
Troupes spéciales destinées à servir en Corée
Barème de solde de chaque grade, *q.* (M. Jones), 326-327
Recrutement militaire, *q.* (M. Knight), 391

Blé. *V. aussi* Céréales
Accords bilatéraux avec la Grande-Bretagne, 298-299, 487
Livraisons et paiement final en vertu de l'accord quinquennal, 157-158, 298-300, 487
Pertes subies par les producteurs en vertu des accords, 298-300, 487, 663
Prix initial et écarts dans les diverses catégories, 158, 460, 619-620, 662-664, 692-693, 706, 715, 752
Report le 1er août (1950), 158
Subventions, 147, 149
Ventes à la Commission canadienne du blé en 1949-1950, *dd.* (M. Ross, Souris), 329
Ventes en Grande-Bretagne en 1949-1950 et consommation domestique, *dd.* (M. Fair), 328-329

Bœuf
Prix actuel, 474-476, 477, 479-480
Régie éventuelle, 576, 587-588

Bois
Industrie de la pâte de bois et du papier (coalition), *q.* (M. Coldwell), 687

Boissons alcooliques, taxe d'accise, 438, 440, 718-719, 757, 763-764

Boisvert, M. Maurice (Nicolet-Yamaska)
Adresse en réponse, 218-219
Crise coréenne et intervention du Canada, 218-219

Bombe atomique. *V.* Énergie atomique

Bonnier, M. J.-A. (Saint-Henri)
Sénat et Chambre des communes (loi), 776
Timbre d'avertissement pour les votes, 81

Bradette, M. J.-A. (Cochrane)
Matières essentielles à la défense (loi), 558

Breton, M. Maurice (Joliette-L'Assomption-Montcalm)
Présentation à la Chambre, 785

Brigade spéciale destinée à servir en Corée. *V.* Corée

Brise-lames de Lorneville et de Chance-Harbour (N.-B.), 721

Brooks, M. A.J. (Royal)
Chars de combat, 446
Crédits de défense (loi), 295-297, 311, 325, 388, 454, 492
Défense nationale
Inégalité de sacrifices, 295
Radar, 335
Forces canadiennes de défense (loi), 520-521
Industrie navale, 311
Marins marchands, 520
Matériel de guerre, répartition des commandes, 297, 311, 454
Situation coréenne, 295-296
Traité de l'Atlantique-Nord, 388

Browne, M. W. J. (Saint-Jean-Ouest)
Adresse en réponse, 250-254
Allemagne, réarmement, 252-253
Boëtte, entreposage, *q.*, 326
Caisses populaires, anniversaire de leur fondation, 615
Chiang-kai-chek, 253
Conflit coréen et participation canadienne, 250-252
Crédit aux consommateurs (loi), 610, 615
Crédits de défense (loi), 384-385

Browne, M. W. J.—*Fin*
Défense nationale
Comité parlementaire, 252
Préparatifs insuffisants, 250-254
Terre-Neuve, 445
Dragage à Terre-Neuve, q., 551
Espagne, échange de représentants diplomatiques avec le Canada, 253
Juges des cours de district de Terre-Neuve, nomination, 83
Marins du commerce, 385
Matières essentielles à la défense (loi), 581-583, 588, 590-591
Pouvoirs de règlementation et de contrôle accordés au Gouvernement, 588, 590-591
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 610
Russie, ambitions territoriales, 254
Sous-marins, 384-385

Bryce, M. William (Selkirk)
Adresse en réponse, 243-246
Coût de la vie, 243-246
Instruments aratoires, hausse du prix, 243-244
Matières essentielles à la défense (loi), 539

Budget
Comptes de l'État, prévisions pour (1951-1952), 432-433
Critique du programme financier (M. Macdonnell), 440-442, 621-628
Date de sa présentation, 325
Débat, 432-442, 621-686, 691-740
Exposé financier (M. Abbott), 432-442
Impôt sur le revenu. *V. ce titre*
Motion (M. Abbott) demandant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, 432, adoptée sur division, 740
Amendement (M. Macdonnell), 628
Sous-amendement (M. Stewart, Winnipeg-Nord), 633
Orateurs, MM. Abbott, 432-442, 627-628, 630, 634-635, 640, 661-662, 664, 675-676, 684, 702, 712, 718; Adamson, 646-650, 738; Applewhaite, 735-736; Argue, 714-719; Blackmore, 640, 684-686, 691-694; Claxton, 714; Cruickshank, 439, 659-661, 670, 678-680, 711-712, 737-739; Diefenbaker, 702-708; Drew, 708-714, 737-740; Ferguson, 737; Ferrie, 661-662; Fraser, 712, 735; Fulford, 694-697; Garland, 728-731; Gibson, 731, 733-734; Gillis, 674-678; Hansell, 668-671; Higgins, 680-684; Knowles, 660, 666, 685, 697-703, 720, 731-733; Low, 633-640, 685; Macdonnell, 440-442, 621-628, 674, amendement, 628; MacInnis, 719, 731-734; Mutch, 740; Noseworthy, 721-726; Nowlan, 671-674; Picard 640-646;

Budget—*Fin*
Orateurs—*Fin*
Pouliot 737-740; Riley, 719-721; Rinfret, 714, 718; St-Laurent, 706-709; Sinclair, 628, 633, 650-660, 667, 732, 739; Sinnott; 665-668; Smith (Calgary-Ouest), 439, 675, 677-678, 728, 732-733, 738; Stewart (Winnipeg-Nord), 628-633, sous-amendement, 633; Thomas, 726-728; Whitman, 712; Wright, 659-665
Problème financier actuel semblable à celui de (1939), 433-434
Programme de production pour fins de défense, 432, 434-435
Résolutions budgétaires, 439-440
Taxe d'accise. *V. ce titre*

Bureaux de poste. *V.* Postes (ministère)

Byrne, M. J. A. (Kootenay-Est)
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 60-61

Cabinet
Adjoints parlementaires aux ministres, nomination, 789
Ministres, 5, 11

Caisses populaires
Anniversaire de leur fondation, hommage rendu à M. Alphonse Desjardins, 615
Expansion du mouvement coopératif, 602, 604

Camionnage, rôle important durant la grève des chemins de fer, 58

Campney, M. R. O. (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale)
Adjoint parlementaire, nomination, 789
Adresse en réponse, 141-144
Armée de réserve, services techniques, 142-143
Défense nationale, littoral du Pacifique, 143

Camps militaires
État des casernes, 341, 343
Ipperwash (près Sarnia, Ont.), 415-416
Petawawa (Ont.), accident, 341-343, 376-377, 384
Wainright (Alb.), 414

Canada
Accord avec les États-Unis visant l'achat de matériel de défense, 505-506
Aversion des Canadiens pour les tyrannies inutiles, 656, 697
Économie nationale. *V. ce titre*
Unité nationale, 124, 128

Canadian Arsenals Limited
Fabrication de bombes, 422, 426
Somme reçue par le ministère du Commerce, 307

Canalisation du Saint-Laurent, aide à l'expansion industrielle, 695-696

Cannon, M. C. A. D. (Îles de la Madeleine)
Adresse en réponse, 84-89
Belzile, Mackenzie King et Mitchell, MM., éloges funèbres, 84-85
Corée, 87-89
Défense nationale, campagne de recrutement, 88
Espagne, 89
Gregg et Lapointe, MM., félicitations, 85
Grève des chemins de fer, 85-87
Nations Unies, obligations du Canada en vertu de la Charte, 87-89
Pêcheurs des Îles de la Madeleine, 85

Canso, détroit. *V.* Détroit de Canso

Caoutchouc, production canadienne, 148

Capitalisme, 632-633, 658

C.A.R.C. *V.* Aviation

Cardiff, M. L. E. (Huron-Nord)
Crème glacée, pourcentage de gras, 757
Taxe d'accise (loi), 757

Carroll, M. W. F. (Inverness-Richmond)
Howe, le très hon. C. D., 621
Matières essentielles à la défense (loi), 592, 620-621

Casernes militaires. *V.* Camps militaires

Casgrain, feu l'hon. P.-F., 10-11

Catherwood, M. A. Earl (Haldimand)
Aéroport de Dunnville (Ont.), 448
Armée canadienne, solde et allocations, 424
Bacon, exportations en Grande-Bretagne, *q.*, 688
Baptistes à Val d'Or (P.Q.), emprisonnement, *q.*, 687
Construction maritime, 421-422
Crédits de défense (loi), 421
Cuivre exporté aux États-Unis, droit de douane, *q.*, 328
Immigrants admis au Canada en 1949 et 1950, *q.*, 749

Cavers, M. Harry Peter (Lincoln)
Campagne de Corée, pertes subies par les navires canadiens, 751
Crosse, championnat junior du Canada, 750

C.C.F. (Fédération du Commonwealth coopératif)
Critiques concernant les rouages administratifs. *V. ce titre*
Programme antiinflationniste (M. Stewart, Winnipeg-Nord), 629-633

Céréales secondaires et de provende
Avoine et orge, vente par la Commission canadienne du blé, *q.* (M. Diefenbaker), 552

Chambre canadienne de commerce
Séance tenue à Banff sur le programme de réarmement, 709, 714, 720

Chambre des communes
Ajournement de la Chambre jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent), 777-778
Amendement (M. Drew), 778
Convocation des Chambres, 785
Employés sessionnels, rémunération spéciale, 752
Expulsion des étrangers dans les tribunes, *m.* (M. Drew) rejetée, 402-403
Question de privilège
Knowles, M., remerciements pour souhaits reçus, 790
Saint-Laurent, M., article du *Devoir* traitant de l'envoi de troupes en Corée, 747
Règlement. *V. ce titre*
Séances de la Chambre
Matinée, 18, *m.* (M. St-Laurent), 153-157
Modification du Règlement, *m.* (M. St-Laurent), 4
Samedi et jours de fête, 83, 109-111
Sénat et Chambre des communes (loi). *V. ce titre*
Sièges vacants, 1
Timbre d'avertissement pour les votes, 80-81
Travaux de la Chambre
Adresse en réponse, priorité, *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 5
Ajournement jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 776-780, 783
Amendement (M. Drew) rejeté, 778
Avis de *m.* et mesures du Gouvernement, priorité, *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 4-5, 199
Bill des subsides de défense, procédure à suivre, 200-201
Étude de bills, 458, 489
Séance continue jusqu'à l'adoption du bill nº 1, *m.* (M. St-Laurent), 34, 79-80
Suspension de l'art. 28 du Règlement, 390
Suspension de la séance pour étudier les mesures législatives, 525-527
Tribunes, présence d'étrangers, 402-403
Vice-président suppléant des comités pléniers, nomination, *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 275
Votes
Adresse en réponse
Amendement (M. Drew) rejeté: pour, 59; contre, 147; 274-275
Sous-amendement (M. Coldwell) rejeté: pour, 18, contre, 93; 195

Chambre des communes—*Fin*
Votes—*Fin*
Budget
Amendement (M. Macdonnell) rejeté: pour, 56; contre, 152; 736
Sous-amendement (M. Stewart, Winnipeg-Nord) rejeté: pour, 53; contre, 147; 735
Crédits de défense (loi)
Amendement (M. Drew) rejeté: pour, 43; contre, 142; 491-492
Amendement (M. Coldwell) rejeté: pour, 12; contre, 156; 502
Expulsion des étrangers dans les tribunes, *m.* (M. Drew) rejetée: pour, 64; contre, 156; 403
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), sous-amendement (M. Knowles) rejeté: pour, 13; contre, 229; 62-63; amendement (M. Drew) rejeté: pour, 56; contre, 186; 63-64; *m.* (M. St-Laurent) demandant la mise aux voix de la question, adoptée: pour, 192, contre, 47; 68-69; amendement (M. Drew) rejeté: pour, 49; contre, 175; 78-79
Matières essentielles à la défense (loi), amendement (M. Diefenbaker) rejeté: pour, 33; contre, 136; 567-568
Séances de la matinée, *m.* (M. St-Laurent) adoptée: pour, 88; contre, 45; 156-157

Championnat de la crosse junior du Canada, 750

Change étranger
Dollar canadien et dollar américain, 157

Charte de San-Francisco, action concertée des Nations Unies contre toute agression, 119

Cheminots
Différend. *V. discussion sur* Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi)
Exposé des salaires, 56
Grève. *V. ce titre*

Chemins de fer
Alaska, pourparlers entre le Canada et les États-Unis, 527, 553, 689-690
Grève. *V. ce titre*
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi). *V. ce titre*
Tarif-marchandises. *V. ce titre*

Chemins de fer Nationaux
National-Canadien. *V. ce titre*

Chevrier, l'hon. Lionel (ministre des Transports)
Aéroport de Gander, prolongement des pistes d'envol, *q.* (M. Higgins), 551-552
Bateau-phare de Lurcher (N.-É.), 690

Chevrier, l'hon. Lionel—*Fin*
Commission maritime canadienne, rapport annuel, exemplaires imprimés pour les députés, 529
Détroit de Canso, date de mise en adjudication de la construction du pont, 329-330
Hangar du C.A.R.C. à Saskatoon, *q.* (M. Knight), 551
Matières essentielles à la défense (loi), 556
Navire incendié à Québec, 84
Pont d'Halifax-Dartmouth, projet de construction, 750-751
Tarif-marchandises, majoration accordée aux chemins de fer, appel des provinces auprès du cabinet, 392
Transbordeurs de l'Île du Prince-Édouard, 83-84

Chine
Chiang-kai-chek, 127, 177, 253, 715
Formose. *V. ce titre*
Mesures militaires préventives prises par le gouvernement nationaliste, 98
Neutralité nécessaire à l'intérêt du monde occidental, 176-177

Citations
Baruch, M. Bernard
Exposé de la situation actuelle, 530
Règlementation des prix, 631
Cardin, M. P.-J.-A.: Le Canada et les guerres extérieures, 255
Churchill, M. Winston
Bombe atomique des États-Unis, 623
Défense nationale, affectation des dépenses du ministère, 366, 367
Envoi de troupes en Europe occidentale, 703
L'homme maître de la nature, 218
Plan de bataille pour la paix, 90
Pouvoirs du Gouvernement, 395
Programme de réarmement, 680
Service rendu par la Finlande à l'humanité, 204
Situation coréenne, 623
Cripps, sir Stafford
Définition du budget moderne, 721
Excédents de bénéfices, 675
Dalton, M.: Impôt sur les excédents de bénéfices, 657
Dawson, le professeur: Le gouvernement démocratique au Canada, 531
Démosthène: Les paroles sans les actes sont vaines, 353-355
Eaton, l'hon. Charles A.: Politique des États-Unis en Orient, 252
Fraser, M. Blair: Opinion des Américains sur l'aide militaire canadienne, 625
Gordon, M. Donald: Régie des prix, 631
Gregg, l'hon. M. F.: Semaine de cinq jours, 51
Hamilton, M. Thomas J.: Élections en Corée, 234

Citations—*Suite*
Henry V : 184
Ilsley, M.: Inflation et méthodes inflationnistes de financement, 187, 637, 716
King, M. Mackenzie
Bénéfices excessifs résultant des préparatifs de défense, 466
Défense nationale, égalité de sacrifices, 495
Effet de l'inflation sur la population, 722-723
Établissement d'un comité de défense, 287-288
Le Canada et les guerres extérieures, 255
Le matérialisme nous étreint à l'heure actuelle, 267
Ressources nationales employées pour les Canadiens d'abord, 206
Un nouveau ciel et une nouvelle terre, 725
Kipling: (Canada) *Our Lady of the Snows*, 258
Kuter, le général L. S.: C.A.R.C., 106
Lapointe, M. Ernest: Le Canada et les guerres extérieures, 206, 255
Lénine: Syndicats ouvriers russes et les communistes, 727
Lie, M. Trygve: Attaque coréenne, 405
Lippman, M. Walter: Observations au sujet de M. Roosevelt, 131
Lower, le professeur: Le corps exécutif moderne tout-puissant, 531-532
MacArthur, le général: Message de félicitations au directeur des services navals, 105, 751-752
Macartney, M. Roy: Troupes américaines en Corée, 235
Macdonnell, M. J. M.: Libre entreprise, 189
Mackenzie, l'hon. Ian: Défense nationale et industries de guerre, 493
MacLean et Pettigrove, MM.: Différend des chemins de fer, 16
Manion, M.: Défense nationale et industries de guerre, 493
Molotoff: Obligations des Nations Unies en ce qui a trait à la cause de la paix, 214
Nehru, le pandit: Situation coréenne, 123
Niebuhr, Reinhold: *Christianity and Crisis*, 290
Pape Pie XII: Encyclique sur la guerre, 206
Pearson, M. L. B.: Programme préventif contre le communisme, 178, 188, 208-209
Phelps, M. J. L.: Grève des chemins de fer, 57
Reading, le marquis: La liberté individuelle, 585
Robbins, M.: Importance du pacte de l'Atlantique-Nord, 184-185
Rockingham, le brigadier: Brigade aéroportée, 331
Roderick, M. John: Nationalisme en Asie, 266

Citations—*Fin*
Rothney, le docteur Gordon: Le Canada et la situation coréenne, 255
Saicaru, M. Pamfil: Rien que des cendres, 257
Seeman, M. Owen: L'heure suprême de la liberté, 118
Shinwell, M.: Mesures d'après-guerre et situation présente, 410
Simon, lord: Droits des provinces et du Dominion, 289, 574-575
Slichter, économiste américain d'Harvard: Hausse des prix, 626
Spofford, M.: Mesures de défense militaire, 359-360
Staline: Nouvelle guerre mondiale, 130
Tawney, R. H.: La vie acquisitive, 267
Thompson, Mme Dorothy: Progrès du communisme dans les pays asiatiques, 170
Winstanley, M. Gerrard: Justice et équité dans nos relations avec nos concitoyens, 633
Young, M. Desmond: Rommel et les Néo-Zélandais, 223

Claxton, l'hon. Brooke (ministre de la Défense nationale)
Adresse en réponse, 100-108, 172
Aéroports militaires, 450
Aide du Canada à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, 504
Anciens combattants, réintégration dans les emplois civils, 416, 508, 521
Armée canadienne
Acquisition de propriétés, 443
Artillerie lourde antiaérienne, 448
Chars de combat, engins blindés et pièces de rechange, 425-427, 444-449
Effectifs, 333, 335-337
Formation d'une division, 334, 336-337, 363-364
Fournitures et services du personnel, 425
Matériel et accessoires, 444-448
Munitions fabriquées par la *Canadian Arsenals Limited*, 422, 426-427
Officiers et spécialistes, 427-429
Pièces de rechange pour chars, 425
Réseau routier du Nord-Ouest, 429
Solde et allocations, 424
Ventilation des dépenses à l'égard des propriétés, tableau, 310-311
Voyages et transport, 443
Armée canadienne de réserve
Accroissement du nombre, 312, 338
Effectifs des unités, 382
Enrôlement des personnes qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des sujets britanniques, 781
Instruction militaire, 105, 338
Plans du Gouvernement en vue du réarmement des divisions, 337, 347-348
Recrutement et plans pour l'équipement, 347-348
Solde et impôt, 345

Claxton, l'hon. Brooke—*Suite*
Aviation
Allocations payées en devises américaines aux aviateurs, 358
Brigade aéroportée, compétence de nos troupes, 102, 337-338
Défense aérienne, 333
Écoles d'instruction aérienne, 430
Escadrille du C.A.R.C., félicitations du général Kuter, 106
Instruction militaire des pilotes, 334
Personnel navigant du C.A.R.C.
Effectifs, 333, 355
Frais d'instruction, 104
Opérations en mer, 333-334
Recrutement, 333, 355-356, 382
Réorganisation en Colombie-Britannique, 412-413
Avions
Approvisionnements et équipement, 430-431
Coût des principaux éléments (comparaison entre 1945 et 1950), 311
F-86 et CF-100 ou *Canuck* fabriqués au Canada, 105
Mustangs, 105-106
Production actuelle, 449-451
Situation relative au transport, 431
Budget, 714
Camps militaires
État des camps, 343
Ipperwash (près Sarnia, Ont.), 415-416
Petawawa (Ont.), accident, 343
Canadiens à une réunion à Prague, 781
Collèges militaires royaux, 365
Commission parlementaire des crédits au Royaume-Uni, 302-303, 305
Communisme, 101
Corée
Brigade canadienne spéciale destinée à servir en ce pays, 102-104, 404, 428, 446
Combat naval, message du général MacArthur, 751-752
Militaires canadiens placés en activité de service, 549
Crédits de défense (loi), 281-283, 302-313, 332-338, 343-347, 352, 355-356, 358, 361, 363-365, 377-378, 381-382, 389-390, 403-404, 406, 411, 431, 442-451, 454-455, 489, 504-506
Défense civile
Attaques aériennes, 448
Dépenses à cette fin, 381, 416
Préparatifs secrets, 377
Programme intéressant le Canada et les États-Unis, 377-378
Responsabilité fédérale, provinciale et municipale, 381, 416
Défense nationale
Accords canado-américains visant l'achat de matériel de défense, 505-506
Budget des dépenses, 1950-1951, tableau, 312

Claxton, l'hon. Brooke—*Suite*
Défense nationale—*Fin*
Comité des dépenses de guerre, 302, 404
Crédits d'engagement pour année ultérieure, 355, 413-414
Dépenses de la dernière guerre comparées à celles d'aujourd'hui, 355
Fonctionnement de ce ministère en comparaison du service des relations extérieures, 304-305
Instruction militaire des soldats et formation des officiers, 348-349, 365
Littoral du Pacifique, 334-335, 412-413
Logement pour les militaires mariés, 307, 311, 344, 346, 414
Maintien d'une division au Canada et recrutement d'un contingent spécial de réserve (M. Hees), 334, 336-337, 363-364
Officiers des relations extérieures employés dans ce ministère, 414, 442
Préparation industrielle, 361
Préparatifs militaires, 104-107
Réduction des frais généraux, 381-382
Renforcement des ponts pour supporter les autocanons, 445, 448
Répartition des dépenses, tableau, 309
Sarnia (Ont.), 415
Terre-Neuve, 411-412
Transfert de mille officiers et d'hommes de l'armée active au contingent spécial, 103
Travaux de recherches, 107
Troupes pour combattre au Canada ou ailleurs, 382
Vallée de la chimie au Canada, 415-416
Forces canadiennes de défense
Mise en activité de service au pays ou à l'étranger, 507-509
Programme d'expansion, 100-108, 332
Répartition des dépenses, 306-312
Solde et allocations familiales, 419, 517-518
Forces canadiennes de défense (loi), 200, 455-457, 507-509, 511, 517-523
Impôt sur le revenu sur la solde des officiers de la réserve, 345
Livre du souvenir, 459
Marine canadienne
Augmentation des effectifs, 104-105, 332-333
Construction maritime, 104, 311
Fournitures et services du personnel, 420-421
Marins marchands, 520-522
Matériel de combat, 104, 308, 311, 332-333, 421-423
Message du général MacArthur au directeur des services navals, 105
Propriétés, frais d'administration, 419-420
Solde et allocations de guerre, 418-419
Traitement des fonctionnaires, 418

Claxton, l'hon. Brooke—*Fin*
Navires
Construction au Canada, équipement de chaque nouveau navire, 311, 333
Contre-torpilleurs sur la côte du Pacifique, 413
Mise en service progressive, 381
Radar
Établissement de postes en vue de défense, 335
Prix des appareils commandés, 422-423, 450
Production d'appareils, 106
Shinwell, le très hon. Emanuel, annonce de sa visite au Canada, 687
Sorel Industries Limited, fabrication de canons, 104, 311
Tombes de guerre, 459
Traité de l'Atlantique-Nord
Comité militaire, 390
Obligations du Canada comme pays signataire, 106-107, 358, 504-505
Rouages établis en vue de l'utilisation des forces armées en cas d'agression, 389
Travaux de la Chambre, étude de bills, 489
Troupes du Commonwealth, 102

Coalitions (enquêtes sur les). *V. aussi* Monopoles
Enquêtes préliminaires, q. (M. Coldwell), 326
Industrie des allumettes, poursuites, 552
Industrie de la pâte de bois et du papier, q. (M. Coldwell), 687
Rapport annuel déposé, 619

Code criminel, dispositions relatives aux chauffeurs d'automobiles en état d'ébriété, 261

Code national du travail (M. Gillis), 342

Coldwell, M. M. J. (Rosetown-Biggar)
Adresse en réponse, 122-127
Sous-amendement, 126
Aluminium Company of Canada, 468
Anciens combattants, réintégration dans les emplois civils, 405-406, 416, 481
Asie, aide économique, 125-126, 290
Belzile, feu Gleason, 8-9
Blé, augmentation du paiement initial, 460
Bombe atomique, régie internationale, 123
Chambre des communes, expulsion des étrangers dans les tribunes, 402, 404
Coalitions
Enquêtes et rapports, q., 326
Industrie de la pâte de bois et du papier, q., 687
Conférence fédérale-provinciale, date de la réunion, 781

Coldwell, M. M. J.—*Suite*
Corée
Brigade canadienne spéciale destinée à servir en ce pays, 123-124
Déclaration du pandit Nehru, 123
Rapport du secrétaire général des Nations Unies, 405
Coût de la vie, inflation et mesures de règlementation, 126-127, 288-289, 466-467, 537-538, 556
Crédit aux consommateurs (loi), 594-595, 611
Crédits de défense (loi), 278-279, 283, 286-291, 404-406, 416, 492-493
Amendement, 502
Défense nationale
Comité parlementaire, 287-288
Égalité de sacrifices, 492
Logements à Uplands mis à la disposition du ministère, 405
Programme de réarmement, 492-493
Douglas, feu J. L., 787
Forces canadiennes de défense (loi), 456-457
Formose, renvoi de Chiang-kai-chek, 127
Gordon, M. Donald, 32
Gouvernement, rouages administratifs, 123-124, 126
Indemnité parlementaire, article de la *Gazette* de Montréal, 525
King, feu le très hon. Mackenzie, 6
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 3, 20, 31-34, 62, 75-76
Matières essentielles à la défense (loi), 465-469, 475, 481, 536-539, 556, 570, 585-586
Matthews, feu J. E., 787
Mercantilisme dans la production des munitions, 126, 466-468, 492-493
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 8-9
Nations Unies
Respect de nos obligations envers l'ONU, 290-291
Rôle du Canada à titre de membre, 122-123
Passeports pour des Canadiens se dirigeant en Russie, 528
Pouvoirs de règlementation et de contrôle accordés au Gouvernement, 536-537, 585
Présence de M. l'Orateur à la Chambre des communes britannique, souhaits de bon voyage, 782
Production brute au Canada (1939 et 1950), 467
Règlement de la Chambre, article (13), 402
Règlementation des prix, 126-127, 288-289, 466-467, 537-538, 556
Réintégration dans les emplois civils, 405-406, 416, 481

Coldwell, M. M. J.—*Fin*
Situation internationale, analogie entre notre époque et les guerres napoléoniennes, 406
Timbre d'avertissement pour les votes, 81
Travaux de la Chambre
Bill de subsides de défense, procédure à suivre, 200
Étude de bills, 489
Modification du Règlement, 4-5
Séances la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 155
Séances le samedi et les jours de fête, 110-111
Suspension d'une séance pour étudier les mesures législatives, 525
United Emergency Fund for Britain, dd., 392
Ventes à tempérament, 594-595, 611

Collèges militaires royaux, 365

Colombie-Britannique
Fermeture de la pêche dans le Fraser, 261, 330, 690-691
Grève du Syndicat international des marins, 112, 157
Royale Gendarmerie à cheval, contingent en service, 276, 284, 286, 451-452

Commerce (ministère)
Accords internationaux. *V. ce titre*
Achats pour le compte du ministère de la Défense nationale, 421, 506
Change étranger, dollar canadien et dollar américain, 157
Commission canadienne du blé. *V. ce titre*
Économie nationale. *V. ce titre*
Exportations. *V. ce titre*
Importations. *V. ce titre*
Mercantilisme dans la production des munitions de défense. *V. ce titre*
Pouvoirs du ministère. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)
Publication *Prix et indice des prix*, q. (M. Balcom), 552
Régie et règlementation de la production. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)
Tarif des douanes (loi). *V. ce titre*

Commission canadienne du blé. *V. aussi* Blé
Blé livré par les producteurs en 1949-1950, *dd.* (M. Ross, Souris), 329
Vente d'avoine et d'orge, q. (M. Diefenbaker), 552

Commission de conciliation en vue de régler le différend des chemins de fer, 17-18

Commission conjointe internationale
Défense civile, 378
Projet d'énergie marémotrice de Passamaquoddy, 689
Rapport concernant la prévention d'autres inondations dans la vallée de la rivière Rouge, 392, 528-529

Commission de l'Extrême-Orient. *V.* Extrême-Orient

Commission maritime canadienne, rapport annuel, exemplaires demandés, 529

Commission de régie interne, nominations, 5

Commission royale d'enquête sur les prix (1947), rapport, 436, 731-733

Commonwealth britannique
Conférence du Commonwealth à Londres sur l'aide économique aux pays du sud et du sud-est de l'Asie, 409
Division du Commonwealth britannique et les troupes canadiennes, 102-103, 222-223, 229-230, 233, 504-505

Communisme
Circulaire propagandiste, 396-397
Doctrine communiste et système impérialiste soviétique, 92-94, 128-131, 208, 632, 668-669
Effet sur le Canada et le monde entier, 168-171
Éradication chez nous d'abord, 181, 256
Exposé (M. Gauthier, Portneuf), 263-267
Infiltration dans les syndicats ouvriers, 726-727
Mesures de répression nécessaires (M. Fleming), 122
Moyens économiques et sociaux de le combattre, 93-94, 178, 270-273, 370-372
Péril communiste (M. Claxton), 101
Possibilité d'une attaque communiste au Canada, 385-387
Propos de Karl Marx sur l'impérialisme et l'expansionnisme communistes, 264, 272
Russie. *V. ce titre*

Compagnies
Sociétés et compagnies. *V. ce titre*

Comptes publics étudiés en comité, 651, 659

Conférence fédérale-provinciale, date de la prochaine réunion, 781

Conférence internationale du Commonwealth à Londres sur l'aide économique aux pays du sud et du sud-est de l'Asie, 409

Conseil de l'Atlantique-Nord, revision des plans de défense, 228-229, 320

Conservateurs-progressistes
Critiques concernant les rouages administratifs. *V. ce titre*

Constitution canadienne
Conférences tenues à Québec et à Ottawa, dépôt du compte rendu des délibérations, 789
Mépris de la Constitution. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)

Coopératives, prêts de crédit consentis à leurs membres, 615

Corée
Accueil peu favorable fait aux troupes de l'ONU, article du *Globe and Mail*, 170
Brigade canadienne spéciale destinée à servir en ce pays
Article du *Devoir*, 747
Avantages accordés au personnel, 510, 514-515, 520-523
Barème de solde de chaque grade, *q.* (M. Jones), 326-327
Canadiens enrôlés pour compléter les cadres de ce contingent, 103-104, 119-120
Choix des officiers supérieurs, 102
Livraison du courrier aux troupes, 752
Mise en activité de service, 509-510
Pourquoi combattons-nous? 177-178, 235-236, 239-240
Recrutement militaire, 88-89, 96, 100, 102-104, 120, 134, 162-163, 290, *q.* (M. Knight), 391, 404, 428, 446
Solde et allocations, 424
Commission coréenne, 94
Conflit coréen et particiation canadienne
Articles de journaux, 193-194
Commentaires sur la période critique à traverser (M. St-Laurent), 119 (M. Green), 220-221 (M. Pearson), 232 (M. Quelch), 240
Conséquences sur les affaires du Canada, 191-195
Destroyers et avions de transport expédiés, 88, 96, 104, 133, 328
Envoi de troupes, opinions diverses, 87-89, 91, 180-183, 192, 202-206, 226, 246-248, 250-252, 255-257, 267, 273-274, 380, *q.* (M. Wright), 328
Exposé de la situation (M. Pearson), 96-100
Le Canada envoie des chars de combat, commentaires, 358, 398, 404
Maintien du pont aérien jusqu'au Japon, 88, 96

Corée—*Fin*
Conflit coréen—*Fin*
Message du général MacArthur, 751-752
Mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la situation (M. Pearson), 94-100
Militaires canadiens placés en activité de service, 549
Objectifs économiques et sociaux, 123-125, 231-232
Obligations du Canada à titre de membre de l'ONU. *V.* Nations Unies
Pertes subies par les navires canadiens, 751
Politique du Gouvernement (M. Langlois, Gaspé), 192-195
Politique de non-intervention (M. Poulin), 180-183 (M. Gagnon), 202-206 (M. Balcer), 246-248 (M. Courtemanche), 255-257 (M. Hansell), 273-274
Réfutation (M. Sinclair), 651
Politique étrangère et programme de défense (M. MacKenzie), 172-176
Programme canadien en fonction des effectifs, 100-104
Rapport déposé (M. Pearson), 109
Résumé des événements qui ont conduit à la guerre (M. Noseworthy), 166-168
Retard du Gouvernement canadien à promettre un envoi de troupes, 160-161, 228, 269-270
Situation actuelle (M. Low), 640-646
Difficultés gouvernementales depuis (1945), 94
Guerre civile (M. Poulin), 180-181
Rectification, 192, 225
Influence des Russes dans le conflit, 90
Invasion de la république du sud par les troupes nord-coréennes, 218-219, 367-368
Paroles du pandit Nehru, 123
Rapport du secrétaire général des Nations Unies, 404-405
Occupation conjointe par les troupes américaines et soviétiques, 94
Propos de M. Malik et des défenseurs des Soviets, 95
Régime démocrate à implanter, 140
Troupes américaines en Corée du sud, 96-97

Corporation commerciale canadienne, achat de matériel pour nos forces de défense, 421, 506

Côté, M. P.-É. (adjoint parlementaire au ministre du Travail)
Assurance-chômage
Application de la loi, *dd.* (M. Balcom), 688-689
Rapport du comité consultatif, 528, 619
Belzile, Mackenzie King et Mitchell, MM., hommage, 10

Courtemanche, M. Henri (Labelle)
Adresse en réponse, 254-257
Communisme, 256-257
Conflit coréen, politique de non-intervention, 255-257
Défense nationale, affectation des dépenses du ministère, 254
Service de traversier entre Cross-Point (P.Q.) et Campbellton (N.-B.), *q.*, 749

Coût de la vie. *V. aussi* Inflation
Effet du mercantilisme. *V.* Mercantilisme
État comparatif entre le Canada et les États-Unis, 121, 126-127, 179-180
Grande-Bretagne, 485, 486
Hausse continue
Causes, 652-657, 659-660
Conséquences, 537-538
Indice actuel comparativement à celui de (1935-1939), 189, 467-468, 475, 656, 702, 754
Commentaires (M. Howe), 474-477
Indice du coût de la vie et pouvoir d'achat des salaires, 754-755
Prix du bœuf et du bois-d'œuvre, 146, 474-476, 477, 479-480
Prix des instruments aratoires (M. Bryce), 243-246
Prix du lait, 145
Prix du pain, du sucre et autres denrées alimentaires, 138, 187, 189-191, 210-211, 240-241, 245, 289
Tableau, 765, 769

Coyle, M. C. D. (Elgin)
Bureau de poste de St. Thomas (Ont.), *q.*, 391

Crédit aux consommateurs
Prêts au détail consentis en vue de l'achat de biens de consommation, 592-593, 594, 615-617
Problème des consommateurs, 626
Règlementation. *V. discussion sur* Crédit aux consommateurs (loi)
Ventes à tempérament
Date d'expiration de la loi du crédit aux consommateurs, 617-618
Définitions et règlements, 612-617
Opinions diverses, 593-603, 611, 629-630
Répercussion sur le bas salarié, 733-734

Crédit aux consommateurs (loi)
(Disposition provisoire visant la règlementation)
Bill no 4. M. Abbott
Rés. et 1re l., 459; 2e l., 592-607; com., 607-618; 3e l., 618

Crédits de défense (loi)
(Mesure octroyant une aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales)

Crédits de défense (loi)—*Fin*
Bill no 2. M. Claxton
Rés., 199-200, 275-323, 330-390, 403-431, 442-455; 1re l., 455; 2e l., 489-504; com., 504-506; 3e l., 506
Amendement (M. Drew) rejeté, 491-492
Amendement (M. Coldwell) rejeté, 502
Article 3, projet de modification (M. Green), 504-505

Crédit social
Critiques concernant les rouages administratifs, 144-150, 239, 294-295
Politique monétaire, 294, 636-639, 670, 691-693, 759, 770-771

Crème glacée
Pourcentage de gras, 757
Taxe d'accise, 757

Crestohl, M. Leon D. (Cartier)
Présentation à la Chambre, 1

Crise nationale, opinions diverses, 559-560, 573-574, 576, 579, 651, 669

Critiques de l'opposition officielle concernant les rouages administratifs (parti conservateur-progressiste)
Conditions économiques, existence d'une crise nationale, 559-560, 573-574, 576, 579
Défense nationale
Affectation des dépenses du ministère, compte rendu insuffisant, 162, 201, 215-216, 241-242, 279-280, 283, 314-315, 330-32, 355-356, 368-369, 378-380, 394-396, 449-450, 627
Comité réclamé et séances à huis clos, 116-117, 120, 162, 185-187, 215, 247, 252, 260, 261-263, 314-319, 322, 346 365-367, 369, 371, 378, 395, 398-399, 404, 490-491, 710, 713-714
Duperie du Parlement, 161-164, 213, 220-221
Lacune dans les préparatifs de défense, 115-118, 133-136, 161-162, 197, 250-254, 316-320, 386-387, 445, 624-625
Plans secrets, 320-322
Gaspillage dans les services de l'État, 627, 705, 710-712
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 471, 487-488, 531-532, 540, 557-558, 560-562, 571-572
Réponse de M. Drew à une attaque contre le député de Kamloops, 737-740

Critiques du parti C.C.F.
Défense nationale
Affectation des dépenses du ministère, renseignements insuffisants, 370-371
Comité parlementaire, 138, 287-288, 338-339, 342-343, 349, 351, 370-371, 384

Critiques du parti C.C.F.—*Fin*
Défense nationale—*Fin*
Gaspillage des fonds publics, 349-350
Lacune dans les préparatifs de défense, 139, 141, 233
Matériel de guerre mis au rebut, 340
Organisation militaire, négligence du Canada et des États-Unis, 139
Délai dans la convocation des Chambres, 123-124
Hausse accélérée du coût de la vie et inflation, 126, 465, 469, 482-486
Impôt sur le revenu des sociétés, excédents de bénéfices, 138, 141, 629-633, 675, 724-726
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 211, 472, 536-537, 563-564, 579

Critiques du parti crédit social
Défense nationale, préparatifs insuffisants, 149-150, 239
Inconstance du Gouvernement dans l'acquittement de ses responsabilités, 144-149
Régime financier actuel, problème monétaire, 294, 636-639, 670, 693, 759, 770-771

Croll, M. D. A. (Spadina)
Gordon, M. Donald, 40
Grève des chemins de fer, rapport de M. W. A. Mackintosh, 40
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 39-41

Crosse junior du Canada, championnat, 750

Cruickshank, M. G. A. (Fraser-Valley)
Affaires des anciens combattants, allocations de guerre, 679
Budget, 439, 659-661, 678-680, 711-712, 737-739
Logement pour militaires mariés, 679
Margarine, 678-679
Taxe sur les eaux gazeuses et les tablettes de chocolat, 678

Cuivre, droits de douane, q. (M. Catherwood), 328

Cultivateurs. *V.* Agriculteurs

Darroch, M. Arnold (Wellington-Nord)
Agriculteurs, heures de travail, 478-479
Bœuf, prix actuel, 479-480
Grève des chemins de fer, 478
Matières essentielles à la défense (loi), 477-480
Production et consommation, 478-479

Décès
Belzile, M. Gleason, 7-10, 85, 89
Casgrain, l'hon. P.-F., 10-11
Douglas, M. J. L., 786-789

Décès—*Fin*
King, le très hon. W. L. Mackenzie, 5-7, 10, 84-85, 89
Matthews, M. J. E., 785-789
Mitchell, l'hon. Humphrey, 7-10, 37, 85, 89
Senn, M. Mark C., 788
Smuts, le feld-maréchal J.-C., 782-783

Decore, M. John (Vegreville)
Adresse en réponse, 212
Aide économique aux pays de l'Asie, 212

Décrets du conseil
C.P. 4365, militaires canadiens placés en activité de service en Corée, 549
Décrets adoptés du 1er juin au 31 juillet (1950), 80
Décrets publiés le 10 janvier 1951 dans la *Gazette du Canada*, 789-790
Maintien de l'exploitation des chemins de fer, prolongement du délai prévu pour les négociations, 592
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement. *V. ce titre*
Remaniements et transferts de fonctions dans le service public, 5, 789
Terres territoriales, 687

Défense civile
Attaques aériennes, 373-377, 448
Commission conjointe internationale, 378
Dépenses à cette fin, 381
Moyens de protection, 373-377, 380-384
Personnel, *dd.* (M. White, Middlesex-Est), 552
Plans en cas d'attaques (M. Green), 224, 448
Préparatifs secrets, 377, 383
Programme intéressant le Canada et les États-Unis, 377-378
Responsabilité fédérale, provinciale et municipale, 377, 382-383, 416, 706

Défense nationale (ministère)
Accords canado-américains visant l'achat de matériel de défense, 505-506
Achat de nouvelles armes, 446, 450
Acquisition, construction et achat de propriétés, 383-384, 443
Acte de la milice du Canada (article 71), 511
Affectation des dépenses du ministère, 114, 162, 201, 215-216, 241-242, 279-280, 283, 314-315, 355-356, 368-369, 370-371, 378-380, 627
Aide du Canada accordée en vertu du traité de l'Atlantique. *V.* Traité de l'Atlantique
Anciens combattants. *V. ce titre*
Approvisionnements de défense, achats effectués par le ministère du Commerce, 421, 505-506. *V. aussi* Matières essentielles à la défense (loi)

Défense nationale—*Suite*
Armée canadienne. *V. ce titre*
Article 33 de la loi sur la défense nationale, 509, 511, 515
Aviation. *V. ce titre*
Brigade spéciale destinée à combattre en Corée. *V.* Corée
Budget des dépenses et crédits supplémentaires pour 1950-1951, tableaux, 284-286, 312
Camps militaires. *V. ce titre*
Collèges militaires royaux, 365
Comité parlementaire, 116-117, 120, 138, 162, 185-187, 215, 247, 252, 260, 261-263, 287-288, 294-295, 302, 314-319, 332, 338-339, 342-344, 346, 349, 351, 365-367, 369, 371, 378, 398-399, 404, 490-491, 710
Commission parlementaire des crédits aux communes anglaises, 302-303, 305, 399
Contrats de guerre et bénéfices des fabricants de munitions. *V.* Usines de guerre
Corée. *V. ce titre*
Crédits autorisés pour l'avenir, 275, 413-414
Crédits de défense (loi). *V. ce titre*
Crédits supplémentaires et budget des dépenses pour 1950-1951, tableaux, 284-286, 312
Critiques de l'opposition. *V. ce titre*
Défense aérienne. *V.* Aviation
Défense civile. *V. ce titre*
Défense collective. *V. discussion sur* Forces canadiennes de défense (loi)
Dépenses de la dernière guerre comparées à celles d'aujourd'hui, 351-353, 355
Discussion du bill des Crédits de défense, procédure à suivre, 275-284
Division du Commonwealth britannique et les troupes canadiennes, 102-103, 222-223, 229-230, 233, 504-505
Égalité de sacrifices, 293-295, 297, 373, 492, 499-500
Emprunts provisoires, 455
État général de notre défense (M. Pearkes), 132-136
Fonctionnaires des relations extérieures employés dans ce ministère, 406, 414, 442
Fonctionnement de ce ministère en comparaison du service des relations extérieures, 304-305
Forces canadiennes de défense. *V. ce titre*
Formation professionnelle. *V. ce titre*
Gaspillage des fonds publics, 349-350, 356, 379, 381-382
Lacune du Gouvernement dans les préparatifs de défense, 115-118, 133-136, 139, 141, 149-150, 161-164, 197, 206, 233, 239, 250-254, 316-320, 386-387, 410, 445, 624-625

Défense nationale—*Suite*
Le Canada envoie des chars de combat en Corée, commentaires, 398, 404
Littoral du Pacifique, 133, 135, 143, 171-172, 223-225, 227, 322, 334-335, 412-414
Logement
Frais d'administration, 424-425
Maisons préfabriquées, 424
Membres de l'aviation à Sea-Island, 346, 747-748
Militaires mariés, 307, 311, 344, 345-346, 414, 430, *dd.* (M. Wright), 679, 688, 747-748
Uplands (Ont.), 405
Wainright (Alb.), 414
Maintien d'une division et recrutement d'un contingent spécial de réserve, 171-172, 334, 336-337, 347, 363-364
Marine canadienne. *V. ce titre*
Matériel de guerre
Nationalisation de la fabrication, 126, 492-493
Répartition des commandes, 341-342, 453-454
Matériel de guerre mis au rebut, 340
Matières essentielles à la défense. *V. ce titre*
Mercantilisme dans la production des munitions. *V. ce titre*
Mesure américaine dite loi de 1950 sur la production pour la défense, 556, 566, 568-572, 578
Militaires canadiens placés en activité de service en Corée. *V.* Corée
Moyens pacifiques de régler les guerres (M. Poulin), 180-183 (MM. Langlois (Gaspé) et Pearson), 192-194, 225
Navires. *V. ce titre*
Négligence du Canada et des États-Unis dans l'organisation de la défense, 139
Pacifique. *V.* Pacifique (côte)
Personnel administratif, 624-625
Plans de défense en vertu du traité de l'Atlantique. *V.* Traité de l'Atlantique
Ponts du Canada, renforcement pour supporter les autocanons, 445, 448
Pourcentage du revenu national affecté à la défense avant le conflit de Corée, 258
Préparatifs militaires. *V. aussi discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)
Canada et États-Unis, chiffre comparatif, 625
Défense de l'Europe occidentale
Attitude du Gouvernement, 690, 703-704, 706-708
Paroles de M. Churchill, 680, 703, 707

Défense nationale—*Fin*
Préparatifs militaires—*Fin*
Insuffisance, 115-118, 133-136, 139, 141, 149-150, 161-164, 197, 206, 233, 239, 250-254, 316-320, 386-387, 410, 445, 624-625
Levée de troupes, citations de Démosthène, 353-355
Politique du Gouvernement, 703-704, 706-708, 712-714
Programme de réarmement, 100-108, 113-118
Paroles de M. Churchill, 680, 703, 707
Préparation économique, 117, 360-362, 368-369, 462-464, 583-584, 588-589
Radar. *V. ce titre*
Recherches de la défense, 107, 451
Recrutement d'un contingent spécial pour vaincre l'agression en Corée. *V.* Corée (Brigade canadienne spéciale)
Régiments écossais, 223, 233-234
Règlementation des approvisionnements et des services essentiels. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)
Renforcement des ponts du Canada pour supporter les autocanons, 445, 448
Répartition des dépenses relatives à la défense, tableau, 309
Rôle du Canada dans la lutte contre l'agression, 118-119, 134, 217, 360
Sarnia (Ont.), 415
Séance à huis clos, 319, 322, 332, 370-371, 384, 395, 398-399, 401-402, 404, 490, 713-714
Sécurité collective. *V. ce titre*
Sécurité nationale et coopération internationale, 219-224
Services de la royale Gendarmerie à cheval *V.* Royale Gendarmerie à cheval
Terre-Neuve, 411-412, 445
Transfert de mille officiers et hommes de l'armée active au contingent spécial, 103
Troupes canadiennes en Corée. *V.* Corée
Troupes pour combattre au Canada ou ailleurs, 160-161, 227, 380, 382, 411, 416-417
Usines de guerre. *V. ce titre*
Vallée de la chimie au Canada, 414-416

Démocratie
Avantages de ce régime, 271
Liberté chez les peuples, 139-140, 210-211, 213-214
Lutte contre le communisme, 168-170

Démosthène, exhortations aux citoyens d'Athènes au sujet de la levée de troupes, 353-355

Denrées. *V.* Vivres

Dépôt de documents. *V.* Ordres de dépôt de documents

Députés
Décès, 7-10, 37, 85, 89, 785-789
Discussion concernant une critique contre le député de Kamloops, 651, 737-740
Fonctions et relations avec le public, 141, 184
Frais de déplacement. *V. débat sur* Sénat et Chambre des communes (loi)
Indemnité parlementaire, 525. *V. aussi débat sur* Sénat et Chambre des communes (loi)
Présentation de nouveaux députés, 1, 785

Détroit de Canso (construction d'un pont)
Coût de l'entreprise, 340-341
Date de mise en adjudication, 329-330

Dette publique (M. Quelch), 766-767

Diefenbaker M. J. G. (Lake-Centre)
Accise (loi modifiant la loi de 1934), 771
Adresse en réponse, 212-218
Assistance à l'agriculture des Prairies, versements à l'égard de la récolte déficitaire de 1949, *q.*, 688
Automobilistes en état d'ébriété, 261
Aviateurs, allocations payées en devises américaines, 358
Beurre, ventes des stocks entreposés, *q.*, 688
Blé
Écarts entre les diverses catégories, 619-620, 752
Paiement final pour la période de cinq ans, 157-158, 487
Budget, 702-708
Code criminel, dispositions relatives aux chauffeurs d'automobiles en état d'ébriété, 261
Commission canadienne du blé, vente d'avoine et d'orge, *q.*, 552
Crédits de défense (loi), 337, 355, 358-362, 393-396
Crise nationale, 579
Défense nationale
Affectation des dépenses du ministère, 213, 215-216, 394-396
Comité parlementaire, 215, 358, 395
Envoi de troupes canadiennes en Europe, attitude du Gouvernement, 703-704
Objectif du Canada, 217, 360
Préparation industrielle, 360-361
Sécurité collective, 214-218
Droits de douane sur certains articles provenant des États-Unis, 753-754
Formose, 215
Gaspillage dans les services de l'État, 705, 708
Impôt sur le revenu des agriculteurs, poursuites intentées, *dd.*, 329

Diefenbaker, M. J. G.—*Fin*
Industrie des allumettes, poursuites, 552-553
Irrigation de la Saskatchewan-Sud, *q.*, 551
Liberté chez les peuples, 213-214
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 74-75
Matières essentielles à la défense (loi), 471-472, 486-487, 529-535, 541, 555-556, 563, 570-573, 575, 577-579, 584-586
Amendement, 532
Mesure américaine dite loi de 1950 sur la production pour la défense, 571-572
Parlement et conseils des ministres, 212-213
Plan Schuman, 214
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 471, 530-533, 571-572, 575, 584-586
Séances de la Chambre
Matinée, *m.* (M. St-Laurent), 156
Mesures d'initiative parlementaire, 111
Suspension d'une séance pour étudier les mesures législatives, 526
Situation internationale, analogie entre notre époque et les guerres napoléoniennes, 393-394
Tarif-marchandises, 392
Taxe d'accise (loi), 753-754, 758, 772
Traité de l'Atlantique-Nord, obligations du Canada comme pays signataire, 358-362

Discours du trône prononcé par S. E. le Gouverneur général, 4
Adresse en réponse. *V. ce titre*

Dollar canadien (M. Low), stabilisation, 637

Dollar canadien et dollar américain, 157, 754

Douane et accise
Droits douaniers. *V. ce titre*
Tarif des douanes (loi). *V. ce titre*

Douglas, feu J. L., 785-789

Dragage à Terre-Neuve, *q.* (M. Browne), 551

Drapeau canadien (M. Balcer), 248

Drew, M. George A. (Carleton)
Adresse en réponse, 112-118, 232
Amendement, 118
Armée de réserve, 316-317, 319
Belzile, feu Gleason, 8
Bombe atomique, 114-115
Budget, 708-714, 737-740
Communisme, circulaire propagandiste, 396-397
Crédits de défense (loi), 278-282, 304, 313-319, 396-402, 404, 489-491, 493-494
Amendement, 491

Drew, M. George A.—*Suite*
Défense nationale
Affectation des dépenses, 314-315
Article 33 de la loi, 515
Comité parlementaire et séances à huis clos, 116-117, 314, 318, 319, 398-399, 401-402, 490-491, 710, 713-714
Préparatifs de défense et programme de réarmement, 113, 115-118, 313-319, 712-714
Douglas, feu J. L., 786-787
Droits des provinces, 581
Économie nationale, effet de l'inflation, 113, 117
Europe
Défense de l'Europe occidentale, attitude du gouvernement canadien, 690
Moral des habitants, 118
Expulsion des étrangers dans les tribunes de la Chambre, *m.* mise aux voix, 402-403
Forces canadiennes de défense (loi), 515
Fulton, M., 737-739
Gaspillage dans les services de l'État, publicité du ministère des Postes, 710-712
Grève des chemins de fer, service postal, 27
Inflation, 113, 117
King, feu le très hon. Mackenzie, 6
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 2-4, 15, 25-31, 61-62, 67, 69, 73-74, 78
Amendement, 30
Matières essentielles à la défense (loi), 465, 487-488, 534, 539-544, 548, 554-556, 569-570, 574-575, 581-582, 586, 592
Dépêche de la *Presse Canadienne,* 553-554
Matthews, feu J. E., 786-787
Mercantilisme dans la production de munitions et armements, 493
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 8
Nations Unies, entente collective pour la défense de la Corée, 114
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 487-488, 539-544
Présence de M. l'Orateur à la Chambre des communes britannique, souhaits de bon voyage, 782
Production, règlementation, 465
Régie des prix et règlementation des salaires, 117, 582
Règlement de la Chambre, article 13, étrangers dans les tribunes, 402
Russie
Effectifs militaires, 113-114
Puissance navale, 113-114
Sénat et Chambre des communes (loi), 750, 774
Situation internationale, 113-118, 232

Drew, M. George A.—*Fin*
Smuts, feu le feld-maréchal J.-C., 783
Tchécoslovaquie, usines Skoda, 114
Travaux de la Chambre
Ajournement jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent), 777-778
Amendement, 778
Avis de motions du Gouvernement, priorité, 199
Étude de bills, 489
Séance continue jusqu'à l'adoption du bill nº 1, *m.* (M. St-Laurent), 34, 79-80
Séances la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 118, 153, 156
Suspension d'une séance pour étudier les mesures législatives, 525-527

Droits douaniers
Articles divers, 753-754, 772-773
Cuivre exporté aux États-Unis, *q.* (M. Catherwood), 328

Dubé, M. P.-L. (Restigouche-Madawaska)
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 55-56

Dupuis, M. Hector (Sainte-Marie)
Présentation à la Chambre, 785

Eaux gazeuses, taxe d'accise, 438-439, 678, 694, 718-720, 728, 755, 763-764, 770, 773

Économie nationale
Article du *Free Press* de Winnipeg, 217
Crise nationale, opinions diverses. *V. ce titre*
Désorganisation causée par l'inflation. *V.* Inflation
Effet de l'inflation. *V.* Inflation
Effet de la prodigalité dans les services de l'État. *V.* Gaspillage
Entreprises de l'État (M. Knowles), 300-301
Paiement au fur et à mesure, 187, 433, 441, 639-640
Pouvoir d'achat (M. Garland), 728-731
Production et consommation. *V. ce titre*
Programme financier créditiste, 294, 636-639, 670, 685-686, 691-694, 759, 770-771
Régie des prix. *V.* Régies
Rétablissement des régies. *V.* Régies
Situation économique actuelle du Canada, exposé (M. Howe), 461-464
Stabilité économique tant au pays qu'à l'étranger (M. Herridge), 187-191

Édifices publics
Bureaux de poste (construction)
St. Thomas (Ont.), *q.* (M. Coyle), 391
Winnipeg (Man.), 553, 751
Charlottetown (Î. P.-É.), 460, 751

Édifices publics—*Fin*
Kingston (Ont.), immeuble pour le Revenu national, *q.* (M. Knowles), 551
Parlement à Ottawa, horloges, 275

Embauchage et salaires dans l'industrie du transport, *dd.* (M. Knowles), 329

Employés. *V.* Fonctionnaires et employés

Énergie atomique
Bombe atomique
Abolition, 169-170
Exemples des ravages qu'elle peut causer, 374
Paroles de M. Churchill, 623
Propagande russe concernant l'interdiction de cette arme, 114-115, 119
Régie internationale, 123

Énergie marémotrice de Passamaquoddy, 689

Entreprise privée. *V.* Industries

Entreprises publiques. *V.* Travaux publics

Épargne obligatoire de préférence aux émissions d'obligations (M. Low), 294, 635-639 (M. Quelch), 767

Espagne
Échange de représentants diplomatiques, 253
Gouvernement Franco, 204
Relations avec le Canada, 89, 160

États-Unis
Accords avec le Canada visant l'achat de matériel de défense, 505-506
Attitude vis-à-vis de la Corée, 96, 181
Droit de douane sur les importations de cuivre, *q.* (M. Catherwood), 328
Histoire russo-américaine, 131
Mécontentement sur l'attitude du Canada à l'égard de la situation coréenne, 642
Politique américaine à l'égard de Formose, 176-177, 223, 228, 646
Politique militaire, divergences d'opinions entre les chefs militaires, 247
Préparatifs militaires, 625
Ressources industrielles, 117
Troupes américaines en Corée du sud, 97

Europe
Défense occidentale, attitude du gouvernement canadien, 690, 703-704, 706-708
Importance du point de vue économique, 184-186
Moral des habitants, 118
Plan Schuman, 184, 214, 230, 624
Situation européenne, paroles de M. Churchill, 680, 703, 707
Tchécoslovaquie, usines Skoda, 114

Exportations. *V. aussi* Importations
Bacon, 688
Cuivre, 328
Droits douaniers, 753-754, 772-773
URSS et pays satellites, *dd.* (M. White, Middlesex-Est), 688

Expulsion d'étrangers dans les tribunes de la Chambre, 402-403

Extrême-Orient
Asie. *V. ce titre*
Chine. *V. ce titre*
Corée. *V. ce titre*
Rapport de la Commission, 551
Situation présente, 173-176

Fair, M. Robert (Battle-River)
Blé, ventes en Grande-Bretagne, *dd.*, 328-329
Camp militaire de Wainright (Alb.), pénurie d'habitations, 414
Crédits de défense (loi), 414
Obligations de la victoire, nombre et valeur des emprunts, *q.*, 325
Séances de la Chambre la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 156
Tarifs-marchandises réguliers et spéciaux, *q.*, 391
Taxe d'accise (loi), 763

Fairclough, Mme E. L. (Hamilton-Ouest)
Allocations familiales pour les forces canadiennes de défense, 517-518
Crédit aux consommateurs (loi), 611
Forces canadiennes de défense (loi), 516-518
Logement, 611
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 76-77
Matières essentielles à la défense (loi), 480-481
Ouvriers industriels, réintégration dans les emplois civils, 480-481
Steel Company of Canada, 480-481

FAO, but de cet organisme, 238

Fer et acier, expansion de cette industrie au moyen de la canalisation du Saint-Laurent, 695-696

Ferguson, M. J. H. (Simcoe-Nord)
Adresse en réponse, 225, 230
Armée canadienne, effectifs, 335-337
Budget, 735
Communisme, possibilité d'une attaque au Canada, 385-387
Crédits de défense (loi), 304, 323, 325-327, 385
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 67

Ferguson, M. J. H.—*Fin*
Nations Unies, obligations du Canada en vertu de la Charte, 225
Troupes canadiennes à la disposition des Nations Unies, 230

Ferrie, M. G. M. (Mackenzie)
Budget, 661-662

Finances (ministère)
Banques. *V. ce titre*
Budget. *V. ce titre*
Comptes publics étudiés en comité, 651, 659
Crédit aux consommateurs (loi). *V. ce titre*
Crédits de défense (loi). *V. ce titre*
Crédits militaires. *V.* Défense nationale
Dollar canadien et dollar américain, 157, 637, 754
Économie nationale. *V. ce titre*
Épargne obligatoire de préférence aux émissions obligatoires, 294, 635-639, 767
Impôts. *V. ce titre*
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 596-597, 599, 609-610

Fleming, M. D. M. (Eglinton)
Adresse en réponse, 121-122
Communisme, 122, 370
Compagnies de prêt, 616
Corée, invasion de la république du sud par les troupes nord-coréennes, 367-368
Crédit aux consommateurs (loi), 608, 612, 613, 614, 616-617
Crédits de défense (loi), 283, 365-370
Crise nationale, 559-560, 573-574, 575-576
Défense nationale
Affectation des dépenses, 368-369
Comité parlementaire, 365-367, 369
Préparation industrielle, 368-369
Impôt sur le revenu des sociétés commerciales, 762-763
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 69-72
Matières essentielles à la défense (loi), 477, 558-563, 573-577, 588, 591
Pensions de vieillesse, augmentation des taux, 689
Pouvoirs de règlementation et de contrôle accordés au Gouvernement, 558-563, 588, 591
Taxe d'accise (loi), 741-745, 761-763

Fonctionnaires et employés
Défense civile, *dd.* (M. White, Middlesex-Est), 552
Employés sessionnels de la Chambre, rémunération spéciale, 752

Fonctionnaires et employés—*Fin*
Fonctionnaires des relations extérieures employés au ministère de la Défense nationale, 406, 414, 442
Frais de déplacement et allocations de subsistance, 705, 708-709
Maintenance en fonction passé 65 ans, *dd.* (M. Knowles), 749
Marine canadienne, traitement, 418
Réintégration dans les emplois civils, 405-406, 416, 480-481, 508, 521
Traitement, 748-749

Forces canadiennes de défense
Crédits de défense (loi). *V. ce titre*
Effectifs militaires (M. Claxton), 101-104
Équipement, services, approvisionnements et installations, 452-455
Mise en activité de service au pays et à l'étranger. *V. discussion sur* Forces canadiennes (loi)
Officiers des trois armes, 442
Réintégration des militaires dans les emplois civils, 405-406, 416, 480-481, 508, 521
Répartition des dépenses, 306-308
Solde et allocations distinctes de famille, 327, 419, 517-518

Forces canadiennes de défense (loi)
(Mise des forces en activité de service)
Bill no 3. M. Claxton
Rés., 200, 455-458; 1re l., 457; 2e l., 507-517; com., 517-523; 3e l., 523

Formation professionnelle
Asiatiques, 188-189, 209, 271
Aviateurs, 134, 161, 321, 331-334, 337-338, 410
Officiers, instruction spéciale, 364-365
Temps requis pour former les soldats, 347-349

Formose
Allusions diverses, 98, 127, 152, 181, 215
Histoire formosane (M. MacKenzie), 174-175
Politique des États-Unis à l'égard de la Chine communiste et de cette île, 176-177, 223, 228, 646
Possibilité d'une attaque des Rouges, conséquences, 175, 177
Renvoi de Chiang-kai-chek, 127, 177, 715

Fournier, l'hon. Alphonse (ministre des Travaux publics)
Accise (loi modifiant la loi de 1934), 764, 771
Bureaux de poste (construction)
St. Thomas (Ont.), *q.* (M. Coyle), 391
Winnipeg (Man.), 553, 751
Crédits de défense (loi), 387, 390

Fournier, l'hon. Alphonse—*Fin*
Dragage à Terre-Neuve, *q.* (M. Browne), 551
Édifices publics
Charlottetown (Î. P.-É.), 460, 751
Kingston, immeuble pour le Revenu national, *q.* (M. Knowles), 551
Impôt sur le revenu (loi), 746
Quai de Portugal-Cove (T.-N.), *q.* (M. Higgins), 552
Règlement de la Chambre, article (28), 390
Sénat et Chambre des communes (loi), 773
Service de traversier entre Cross-Point (P.Q.) et Campbellton (N.-B.), *q.* (M. Courtemanche), 749
Tarif des douanes (loi), 764
Taxe d'accise (loi), 746, 764, 773

Fournier, M. Sarto (Maisonneuve-Rosemont)
Forces canadiennes de défense (loi), 517

Fourrures, taxe d'accise, 459, 742, 743-744

Fraser, M. G. K. (Peterborough-Ouest)
Budget, 712, 735
Contrats de guerre et bénéfices des fabricants de munitions, 497
Crédit aux consommateurs (loi), 609
Crédits de défense (loi), 497, 506
Livraison du courrier pour les troupes en Corée, 752
Matériel militaire acheté des États-Unis, 506
Matières essentielles à la défense (loi), 570, 579-581
Taxe d'accise (loi), 753, 757-759, 772

Fulford, M. G. T. (Leeds)
Adresse en réponse, 257
Affaires des anciens combattants, allocations de guerre, 694-695
Budget, 694-697
Canalisation du Saint-Laurent, 695-697
Crédits de défense (loi), 364
Impôts, 694
Instruction militaire des officiers, 364

Fulton, M. E. D. (Kamloops)
Armée canadienne
Chars de combat, 444, 446, 447, 449
Formation d'une division, 354
Fournitures et matériel, 425
Crédits de défense (loi), 351-355, 382, 420, 422-423, 425, 431, 453, 506
Défense nationale
Dépenses de la dernière guerre comparées à celles d'aujourd'hui, 351-353, 355
Forces canadiennes mises en activité de service, 518-519, 523
Installations de radar, 449

Fulton, M. E. D.—*Fin*
Défense nationale—*Fin*
Somme destinée à la défense de l'Atlantique, 453
Forces canadiennes de défense (loi), 514, 518-520, 523
"Isolationniste", 651, 737-740
Marine canadienne
Matériel de combat, 422-423
Propriétés, 420
Matières essentielles à la défense (loi), 556
Tombes de guerre, 459

Gagnon, M. Paul-Edmond (Chicoutimi)
Adresse en réponse, 202-206
Communisme, 206
Conflit coréen et participation canadienne, 202-206
Espagne et gouvernement Franco, 204
Vatican, représentant canadien, 204-205

Gardiner, le très hon. J. G. (ministre de l'Agriculture)
Adresse en réponse, 146

Garland, M. J. R. (Nipissing)
Budget, 728-731
Eaux gazeuses, 728
Réforme monétaire, 728-731

Garson, l'hon. Stuart S. (ministre de la Justice)
Baptistes à Val d'Or (P.Q.), emprisonnement, q. (M. Catherwood), 687
Coalitions (enquêtes sur les)
Enquêtes préliminaires, q. (M. Coldwell), 326
Industrie des allumettes, poursuites, 552-553
Industrie de la pâte de bois et du papier, q. (M. Coldwell), 687
Rapport annuel déposé, 619
Code criminel, dispositions relatives aux chauffeurs d'automobiles en état d'ébriété, 261
Crédits de défense (loi), 451-452
Crise nationale, 535, 579
Droits des provinces, 574-575, 581
Gendarmerie à cheval, travail fédéral et travail provincial, 451-452
Gendarmerie à cheval à Terre-Neuve
Employés permutés, q. (M. Higgins), 552
Navires patrouilleurs, q. (M. Higgins), 552
Juges de la cour de district de Terre-Neuve, 83
Matières essentielles à la défense (loi), 533-536, 547-548, 574-586, 590-591
Pouvoirs de règlementation et de contrôle accordés au Gouvernement, 533-536, 574-578, 580-581, 584-587
Régie des prix, 576

Gaspillage dans les services de l'État
Frais de déplacement et allocations de subsistance de certains fonctionnaires, 705, 708-709
Ministère des postes, réclame postale, 710-712, 714
Prodigalité dans les services de la Défense nationale, 349-350, 356, 379, 381-382

Gauthier, M. Pierre (Portneuf)
Adresse en réponse, 263-267
Communisme, 263-267
Nationalisme en Asie, 266-267

Gazette du Canada et règlements codifiés, dépôt d'exemplaires, 789-790

Gendarmerie à cheval. *V.* Royale Gendarmerie à cheval

George, M. E. W. (Westmorland)
Adresse en réponse, 248-250

Gibson, M. J. L. (Comox-Alberni)
Accise (loi modifiant la loi de 1934), 763, 764
Budget, 731, 733-734
Crédit aux consommateurs (loi), 613
Crédits de défense (loi), 412, 416, 420, 495-496
Défense du littoral du Pacifique, 412
Industrie canadienne, règlementation dans le domaine des immobilisations, 613
Marine canadienne, 420
Pouvoirs accordés au Gouvernement et droits provinciaux, 582
Séances de la Chambre la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 155
Service de transport interrompu entre Vancouver et le continent, 84
Taxe d'accise (loi), 763
Usines de guerre, 495-496

Gillis, M. C. (Cap-Breton-Sud)
Adresse en réponse, 136-141
Aide aux pays asiatiques, 141
Armée canadienne, techniciens militaires, 138-139
Armée canadienne de réserve, solde, 341
Budget, 674-678
Casernes militaires, 341-342
Code national du travail, 342, 482
Coût de la vie, 138
Crédit aux consommateurs (loi), 603-604
Crédits de défense (loi), 338-343, 497-498
Défense nationale
Comité parlementaire, 138, 338-339, 342-343
Force militaire insuffisante, 139, 141
Démocratie chez les peuples, 139-140
Députés, relations avec le public, 141

Gillis, M. C.—*Fin*
Détroit de Canso, construction d'un pont, 340-341
Forces canadiennes de défense (loi), 521-522
Gordon, M. Donald, 47, 50
Impôt sur le revenu et les excédents de bénéfices, 138, 141, 675
Industries, 342, 482-483
Inflation et désorganisation de notre économie nationale, 138, 141
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 46-50
Marins du commerce, 340, 521-522
Matériel de guerre mis au rebut, 340
Matières essentielles à la défense (loi), 481-486
Nations Unies, Commission de relèvement économique, 676-678
Règlementation des prix et des salaires, 141, 484-486, 675-676
Réintégration dans les emplois civils, 481
Russie
Attitude devant le conflit coréen, 140-141
Effectifs militaires, 140-141
Travaux de la Chambre, 526
Usines de guerre, décentralisation et nationalisation de la production, 340, 497-499
Ventes à tempérament, 603-604

Goode, M. T. H. (Burnaby-Richmond)
Fermeture de la saison de pêche au saumon dans le Fraser, 261, 690-691

Gordon, M. Donald, 32, 38, 40, 47, 50, 52, 53-54, 58-59, 64-65, 83, 656, 733

Gouvernement
Pouvoirs illimités accordés par décrets du conseil. *V. ce titre*
Programme économique et social en vue d'enrayer le communisme, 93-94, 270-273, 370
Responsabilité envers le Parlement, 511-514, 516
Rouages administratifs, critiques des différents partis. *V.* Critiques

Gouverneur général
Discours à l'ouverture du Parlement, 4
Adresse en réponse. *V. ce titre*
Discours lors de la dissolution des Chambres, 790
Maintien en fonction du Gouverneur actuel, 392-393

Grande-Bretagne. *V.* Royaume-Uni

Graydon, M. Gordon (Peel)
Adresse en réponse, 100
Armée de réserve, solde et impôt, 344-345
Asie, entraide Asie-Amérique, 407-408

Graydon, M. Gordon—*Fin*
Chemins de fer reliant l'Alaska et les États-Unis, 527, 553
Crédit aux consommateurs (loi), 609, 610, 612
Crédits de défense (loi), 280, 284, 286, 344-345, 377, 407-408, 420, 422-423
Défense civile, 377, 378
Défense nationale
Fabrique d'armes portatives, 422
Recrutement d'un contingent spécial pour vaincre l'agression en Corée, 100
Impôt sur le revenu et solde militaire, 344-345
Inde, relations indo-canadiennes, 408
Matières essentielles à la défense (loi), 554, 576, 586
Navire incendié à Québec, 84
Passeports accordés aux Canadiens visitant l'Union soviétique, 528
Régie des prix, 576
Ventes à tempérament, 612

Green, M. H. C. (Vancouver-Quadra)
Adresse en réponse, 102, 103, 107, 219-224
Avions de transport, 431
Commission maritime canadienne, rapport annuel, exemplaires demandés, 529
Commonwealth britannique et les troupes canadiennes, 102, 222-223
Conférence du Commonwealth à Londres, 409
Coût de la vie et règlementation des prix, 474-477
Crédits de défense (loi), 286, 338, 362, 406-409, 431, 451-452, 454, 504-505
Défense civile, 224, 448
Défense nationale
Défense du Pacifique, 223-225
Matériel de guerre, répartition des commandes, 454
Régiments écossais, 223
Forces canadiennes de défense (loi), 507, 514, 519-521
Formose, 223
Gendarmerie à cheval
Service en Colombie-Britannique, 286
Travail fédéral et travail provincial, 451, 452
MacArthur, le général, demande de troupes, 222, 223
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 2, 14, 47, 70, 72
Marins marchands, 520
Matières essentielles à la défense (loi), 474-477, 565-567, 580, 586-587, 589-590, 620-621
Pouvoirs de règlementation et de contrôle accordés au Gouvernement, 565-567, 587, 589-590
Sécurité nationale et coopération internationale, 219-224

Green, M. H. C.—*Fin*
Situation internationale, perspectives futures pour le Canada, 220-221
Traité de l'Atlantique-Nord, obligations du Canada comme pays signataire, 362
Extension des obligations, 406-407, 504-505

Gregg, l'hon. Milton F. (ministre du Travail)
Grève des chemins de fer
Article du *Citizen* d'Ottawa, 22-23
Commission de conciliation, vœux intéressant les syndicats internationaux, 17
Correspondance échangée entre les chefs des syndicats ouvriers, 18-20
Déclaration du premier ministre, 21-22
Rapport de M. W. A. Mackintosh, 20-21
Grève du syndicat international des marins en Colombie-Britannique, 112, 157
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 15-24
Nomination comme ministre du Travail, 11
Félicitations, 85

Grève des chemins de fer
Article du *Citizen* d'Ottawa, 22-23
Commentaires de certains députés, 85-87, 478
Commission de conciliation, vœux intéressant les syndicats internationaux, 17
Compagnies de chemins de fer et leurs employés. *V. discussion sur* Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi)
Correspondance échangée entre les chefs des syndicats ouvriers, le premier ministre et le ministre du Travail, 18-20
Déclaration du premier ministre, 11-15, 21-22
Détails historiques (M. Gregg), 16-24
Ententes collectives et arbitrage volontaire, 86-87
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi). *V. ce titre*
Rapport de M. W. A. Mackintosh, 20-21, 40
Réclamations justifiées des syndiqués, 196

Grève du syndicat international des marins, 112, 157

Guerres
Dépenses de la dernière guerre comparées à celles d'aujourd'hui, 351-353
Fabriques de guerre. *V.* Usines de guerre
Guerre chimique aérienne, 374-377
Inégalité de sacrifices, 293-295, 297, 492, 499-500
Le Canada et les guerres extérieures, citations, 255-256

Guerres—*Fin*
Résultats de la dernière Grande Guerre (M. Hansell), 274
Source de bénéfices pour les producteurs de munitions, 126, 128, 224, 372-373, 442, 466-468, 470-471, 492-495, 498-502, 636, 705-706, 708-709, 766
Troisième guerre mondiale, prédiction de Staline, 130
Usines de guerre. *V. ce titre*

Habitation. *V.* Logement

Hansell, M. E. G. (Macleod)
Adresse en réponse, 272-274
Aviation, écoles d'instruction aérienne, 429-430
Belzile, feu Gleason, 9
Budget, 668-671
Communisme, 272-273, 668-669
Conflit coréen et participation canadienne, 273-274
Crédits de défense (loi), 429-430
Droits des provinces, 591-592
Gordon, M. Donald, 53-54
Incurables, 671
Inflation, politique antiinflationniste monétaire, 670
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 52-55, 75, 78
Matières essentielles à la défense (loi), 591-592
Programme économique et social du Gouvernement, 272-273
Sénat et Chambre des communes (loi), 774-775
Situation internationale présente, 669-670
Taxe d'accise (loi), 760, 761

Harkness, M. D. S. (Calgary-Est)
Adresse en réponse, 158-164, 229
Allemagne occidentale, réarmement, 159-160
Armée canadienne
Armée de réserve, effectifs des unités, 379-380, 382
Fournitures, matériel et accessoires, 425-426, 446-447
Officiers et spécialistes, 427-429
Organisation insuffisante, 161-162
Aviation
Brigade aéroportée, 161
Mustangs, 163-164
Conflit coréen et participation canadienne, 160-163, 380, 446, 521
Crédits de défense (loi), 323, 378-382, 416-417, 418, 420-421, 424-429, 431, 505-506
Défense nationale
Accords canado-américains visant l'achat de matériel de défense, 505-506
Achat de nouvelles armes, 446-447, 450
Comité parlementaire, 162, 378
Construction et achat de propriétés, 424-425

Harkness, M. D. S.—*Fin*
Défense nationale—*Fin*
Défense passive, 381
Dépenses du ministère, renseignements insuffisants, 378-380
Maintien d'une division au Canada, 378-381
Prodigalité dans les services, 379
Troupes pour combattre au Canada ou ailleurs, 160-161, 380, 382, 416-417
Espagne, entente nécessaire, 160
Forces canadiennes de défense (loi), 521
Inflation et coût de la vie, 158-159
Marine canadienne
Matériel de combat, 163, 421
Navires, mise en service progressive, 380
Propriétés, 420
Traitement des fonctionnaires, 418
Russie, effectifs militaires, 160
Situation internationale, 159-160

Harris, M. J. H. (Danforth)
Douglas, Matthews et Senn, MM., éloges funèbres, 788
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 73

Harris, l'hon. Walter E. (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration)
Immigrants admis au Canada, *q.* (M. Catherwood), 749

Hatfield, M. H. H. (Victoria-Carleton)
Aéroport militaire de Montréal, 450
Compagnies de prêt, 616
Crédit aux consommateurs (loi), 616
Pommes de terre, prix versés aux producteurs du Nouveau-Brunswick, *q.*, 688
Ponts du Canada, renforcement pour supporter les autocanons, 448
Taxe d'accise (loi), 757, 758, 759

Hees, M. George H. (Broadview)
Adresse en réponse, 171-172, 228, 269-270
Armée de réserve, réarmement des divisions, 347-348
Conflit coréen et envoi de troupes canadiennes, 228, 269-270
Crédits de défense (loi), 346-349, 363-364
Défense nationale
Comité parlementaire, 346
Instruction militaire des soldats, 347-349
Littoral du Pacifique, 171
Maintien d'une division au Canada et recrutement d'un contingent spécial de réserve, 171-172, 347, 363

Hellyer, M. P. T. (Davenport)
Adresse en réponse, 148
Crédits de défense (loi), 496

Henderson, M. W. J. (Kingston)
Crédits de défense (loi), 492

Herridge, M. H. W. (Kootenay-Ouest)
Adresse en réponse, 187-191
Caisses populaires, 602
Coût de la vie
Hausse constante des prix, 187, 189-191
Indice de la Revue canadienne de la statistique, 189
Prix des vivres, 765
Crédit aux consommateurs (loi), 600-603
Crédits de défense (loi), 349-351, 500-501
Défense nationale
Comité parlementaire, 349, 351
Gaspillage des fonds publics, 349-350
Impôt sur les excédents de bénéfices, 765
Impôt sur le revenu (loi), 764-766
Régie des prix, 187, 189-191, 350-351
Stabilité économique tant au pays qu'à l'étranger, 187-191
Usines de guerre, nationalisation de la production, 500-501
Ventes à tempérament, 600-603

Higgins, M. G. F. (Saint-Jean-Est)
Adresse en réponse, 196-197, 201
Aéroport de Gander, prolongement des pistes d'envol, *q.*, 551, 682-683
Budget, 680-684
Crédits de défense (loi), 411, 506
Défense nationale
Accords canado-américains visant l'achat de matériel, 506
Affectation des dépenses, 201
Plans en vue de la défense de Terre-Neuve, 411
Préparatifs militaires, 197, 201
Programme de réarmement, paroles de M. Churchill, 680-681
Forces canadiennes de défense (loi), 517
Gendarmerie à cheval à Terre-Neuve
Employés permutés, *q.*, 552
Navires patrouilleurs, *q.*, 552
Grève des chemins de fer, réclamations justifiées des syndiqués, 196
Impôts, 681-682
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 78
Travaux publics
Jetée reliant l'île Bell à la terre ferme, 683
Quai de Portugal-Cove, *q.*, 552, 683

Hodgson, M. C. W. (Victoria, Ont.)
Taxe d'accise (loi), 760

Homuth, M. Karl (Waterloo-Sud)
Crédits de défense (loi), 281

Houille, stabilisation de cette industrie (M. Low), 633-634

Howe, le très hon. C. D. (ministre du Commerce)
Adresse en réponse, 243
Aluminium Company of Canada, 468
Blé
Accords bilatéraux avec la Grande-Bretagne (M. Ross, Souris), 298
Livraisons et paiement final en vertu de l'accord quinquennal, 157-158, 487
Prix initial et écarts dans les diverses catégories, 460, 663, 752
Récolte de 1950-1951, catégories établies, 619-620
Report le 1er août, 158
Conférence fédérale-provinciale, date de la prochaine réunion, 781
Corporation commerciale canadienne, achat de matériel pour nos forces de défense, 506
Coût de la vie et règlementation des prix, 474-477
Crédits de défense (loi), 298, 311, 361-362, 452-455, 495, 506
Défense nationale
Emprunts provisoires, 455
Matériel de guerre, répartition des commandes, 453-454
Mesure américaine dite loi de 1950 sur la production pour la défense, 556, 568-570, 578
Préparatifs économiques, 361-362, 462-464, 583-584, 588-589
Somme destinée à la défense de l'Atlantique, 452-453
Éloges, article du *Journal* d'Ottawa, 621
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 70, 73
Matières essentielles à la défense (loi), 200, 458, 460-465, 468, 474-477, 483, 486-487, 529, 543, 547-548, 554-556, 560, 568-570, 572-574, 578-581, 583-584, 587-590, 592, 620
Potentialité industrielle canadienne, 462-464
Pouvoirs de règlementation et de contrôle accordés au Gouvernement, 554-556, 572-573, 587, 592
Régie des prix et des salaires
Mesures adoptées au Canada influencées par celles des États-Unis (M. Stuart, Charlotte), 578
Moyens d'établir une règlementation efficace, 476, 486
Salaires, 583
Situation économique actuelle du Canada, 461-464
Traité de l'Atlantique-Nord, comité de répartition des munitions, 452, 454
Usines de guerre, décentralisation, 453-454

Île du Prince-Édouard
Édifice de l'État à Charlottetown, 460, 751
Immigrants admis au Canada, *q.* (M. Catherwood), 749

Importations des États-Unis
Droits douaniers, 753-754
Fruits et produits fruitiers, *dd.* (M. Nowlan), 689

Impôt sur le revenu
Agriculteurs, poursuites intentées, *dd.* (M. Diefenbaker), 329
Bénéfices des sociétés, 437, 442, 657, 675, 718-719, 724-725, 740-741, 762-763
Denrées, 438-439
Excédents de bénéfices
Commentaires (MM. Abbott et Sinclair), 437-438, 657
Opinion des C.C.F., 138, 141, 629-633, 675, 724-726, 765
Particuliers, 437-438, 630, 641, 657-658
Solde des militaires de la réserve, 341, 344-345, 384

Impôt sur le revenu (loi)
(Modification)
Bill no 6. M. Abbott
Rés., 439, 740-741; 1re l., 746; 2e l., 764-771; com. et 3e l., 771

Impôts. *V. aussi discussion sur le* Budget *et* Taxe d'accise et taxe de vente
Augmentation pour les besoins de défense, 138, 141, 442, 629-633, 675, 681-682, 724-726, 765
Modification, demande de renseignements, 261

Incendies de Rimouski et de Cabano, dépôt des rapports définitifs, 789

Incurables, 671, 672

Inde
Aide du Canada (M. Green), 504-505
Nehru (le pandit), déclaration sur la situation coréenne, 123
Offre de médiation du pandit Nehru (M. Balcer), 247
Relations indo-canadiennes, 408, 504-505

Indemnité parlementaire. *V. aussi débat sur* Sénat et Chambre des communes (loi)
Article de la *Gazette* de Montréal, 525

Industries
Association canadienne de préparation industrielle, 583-584, 588-589
Conseils d'administration (M. Gillis), 342, 482-483
Construction navale. *V.* Navires
Décentralisation, 152, 297-298, 447-448, 453, 454, 470, 483, 668, 706, 720-721
Fabriques de guerre. *V.* Usines de guerre
Main-d'œuvre et salaires, 469, 582-583, 654-655, 660, 666-667, 675-676, 731
Pâte de bois et de papier (coalition), *q.* (M. Coldwell), 687

Industries—*Fin*
Pêcheries. *V. ce titre*
Potentialité industrielle canadienne (M. Howe), 462-464
Provinces Maritimes, 453-454
Règlementation dans le domaine des immobilisations, 121, 434, 460, 553, 613-614, 626, 651-652, 658
Usines de guerre. *V. ce titre*

Infirmes et invalides, 671, 672

Inflation. *V. aussi* Coût de la vie
Causes inflationnistes, 435-436, 441-442, 606-607, 626, 652-657, 659-660
Combat par l'épargne obligatoire, 294, 635-639, 767
Conséquences sur un certain groupe de gens, 158-159
Désorganisation de notre économie nationale, 138, 141, 150
Effet sur la population, 179-180
Citation de M. Mackenzie King, 722-723
Programme antiinflationniste
Crédit aux consommateurs (loi). *V. discussion sur ce bill*
Mesures gouvernementales insuffisantes, 113, 117-118, 126, 210-211, 288-289, 356-357, 627-628
Commentaires (M. Blackmore), 145-149, 684-686, 691-694, 769-770
Méthode de financement, 187, 294, 441-442, 629-633, 636-639, 660-661, 670, 716-717
Rapport entre les produits disponibles et l'argent disponible (M. Adamson), 647-650
Ventes de porte en porte, 606-607

Inondations au Manitoba
Caisse de secours, 554
Rivière Rouge, rapport de la Commission conjointe internationale, 392, 528-529

Installations frigorifiques à Terre-Neuve, entreposage de la boëtte, *q.* (M. Browne), 326

Instruments aratoires, hausse du prix, 243-244

Irrigation de la Saskatchewan-Sud, dépenses relatives à cette entreprise depuis le 1er avril 1950, *q.* (M. Diefenbaker), 551

Isolationnistes en matière de défense internationale, 180-183, 202-206, 255-257, 651, 737-740

Johnston, M. C. E. (Bow-River)
Camionnage durant la grève des chemins de fer, 58
Gordon, M. Donald, 58-59
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 58-60

Jones, M. Owen L. (Yale)
Armée de réserve, solde militaire et déduction aux fins de l'impôt, 384
Camps militaires, inspection, 384
Crédits de défense (loi), 382-384
Défense civile, 382-384
Défense nationale (ministère), achat de biens immobiliers, 383-384
Troupes spéciales destinées à servir en Corée, *q.*, 326

Journaux et revues
Action Catholique
Le Canada et la Corée, 194
Pie XII et l'agression, 193
Affaires Extérieures: Troupes envoyées en Corée sans l'autorité du Conseil de sécurité, 181
Canada and the Korean Crisis
Buts de l'ONU, 218
Recommandations du Conseil de sécurité au sujet de la Corée, 221
Canadian Aviation: Protection aérienne, 242
Christian Science Monitor: Envoi de troupes en Europe, 703
Citizen d'Ottawa: Aide militaire demandée par le général MacArthur, 251
Economist de Londres
Effort de défense de la Grande-Bretagne, 258
Matériel de guerre de l'Europe occidentale inférieur à celui de la Russie, 529
Financial Post: Vif débat sur la défense, 400
Financial Times
Attaque atomique (M. Claxton), 241
Mécontentement des États-Unis sur l'attitude du Canada à l'égard de la situation coréenne, 642
Free Press de Winnipeg
Défense nationale, préparatifs de défense, 216
Droits de douane sur certains articles provenant des États-Unis, 754
Économie nationale, 217
Inflation, 625
Insuffisance totale de nos défenses, 625
Majoration des prix des denrées, 245
Politique du monde occidental et les événements présents, 622
Régies, déclaration du ministre du Commerce, 543

Journaux et revues—*Suite*
Gazette de Montréal
Armée permanente du Canada, 320
Churchill porte un coup au plan de défense du Royaume-Uni, 707
Faiblesses de l'ONU, article de Dorothy Thompson, 205
Grève des chemins de fer, 41
Indemnité parlementaire, 525
Plans de défense nationale, camouflage diplomatique, 216
Globe and Mail de Toronto
Corée, accueil fait aux troupes de l'ONU, 170
Coût de la vie, 243
Crise internationale et situation économique, 372
Défense civile, 373
Herald Tribune de New-York: Hausse des prix, 626
Journal d'Ottawa
Aéroport d'Uplands, 682-683
Budget national, 400
Éloges de M. Howe, 621
Le Canada envoie des chars de combat en Corée, 358, 398, 404
Prix du lait, 145
La Paix ou la Guerre, 203-204
Le Canada
La Corée du nord voulait l'unification amicale, 256
Le Canada et les guerres extérieures, paroles de M. Cardin, 255
Le Canada et la crise coréenne, 201, 265
Le Canada et les Nations Unies: Différends internationaux réglés par des moyens pacifiques, 182
Le Devoir: Troupes canadiennes pour la Corée, 747
Le Droit
Écrit du père Sauvé sur le communisme, 265
Participation du Canada au conflit coréen, 193
Pour sauvegarder la paix, 192-193
Légionnaire: Hommage au nouveau ministre des Affaires des anciens combattants, 249
Lloyds Bank Review: Importance du pacte de l'Atlantique, 185
Le Soleil: Politique étrangère, 205-206
Maclean's
Administration actuelle au Canada et la situation coréenne, article de Blair Fraser, 258
Préparatifs de défense au Canada et aux États-Unis, 625
Parliament: Exposé sommaire des attributions de la Chambre des communes, 212

Journaux et revues—*Fin*
Presse Canadienne
Dépêche relative aux matières essentielles à la défense, 553-554
Menace d'invasion de la république du sud par la Corée du nord, 368
Province de Vancouver: Devoir du Canada dans la crise actuelle, 220
Standard de Londres: Service des relations extérieures, 399
Star de Montréal: Paroles du général Eisenhower sur la propagande soviétique, 394
Star de Toronto: Libre entreprise, 189
Star Phoenix de Saskatoon: Rôle du Canada dans la défense de l'Atlantique-Nord, 529
Sun de Vancouver: Une division du Commonwealth, 222
Telegraph-Journal de Saint-Jean (N.-B.): Décentralisation de l'industrie, 720
The Ensign: Le Vatican et le communisme, 204
The Protestant: Circulaire communiste, 396-397
Time: Envoi d'une armée canadienne pour combattre aux côtés des forces américaines en Corée, 642
Times de New-York
Gouvernement coréen, article de Thomas J. Hamilton, 234
Rapport du général MacArthur, 259-260
Toronto Telegram: Le Vatican et le communisme, 204-205
Tribune de New-York: Propos de Karl Marx sur l'impérialisme et l'expansionnisme communistes, 264
United Nations World
Défense nationale, 215
Part prise par le Canada en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, 360
U.S. News and World Report: Matières essentielles à la défense, 566

Juges de la cour de district de Terre-Neuve, nomination, 83

Justice (ministère)
Coalitions (enquêtes sur les). *V. ce titre*
Code criminel, dispositions relatives aux chauffeurs d'automobiles en état d'ébriété, 26
Enquête sur l'emprisonnement d'un groupe de Baptistes, 687
Question relevant de compétence fédérale ou provinciale, 555-556, 573-575, 581
Questions constitutionnelles. *V.* Pouvoirs accordés au Gouvernement
Royale Gendarmerie à cheval. *V. ce titre*

King, feu le très hon. William Lyon Mackenzie, 5-7, 10, 84-85, 89

Kirk, M. T. A. M. (Digby-Yarmouth)
Bateau-phare de Lurcher (N.-É.), 690

Knight, M. R. R. (Saskatoon)
Adresse en réponse, 150-152
Compagnies de prêt, 615-616
Crédit aux consommateurs (loi), 615-616
Crédits de défense (loi), 356-358, 501-502
Décentralisation de nos industries, 152
Formose, 152
Inflation, 150, 356
Location d'un hangar du C.A.R.C. à Saskatoon, *q.*, 551
Obligations de l'État, valeur des certificats, 357
Peuples asiatiques, réhabilitation et rétablissement, 151-152
Recrutement militaire pour la campagne de Corée, *q.*, 391
Usines de guerre, bénéfices réalisés, 501-502

Knowles, M. S. H. (Winnipeg-Nord-Centre)
Adresse en réponse, 206-212
Aide économique aux pays de l'Asie, 208-209, 211-212
Armée canadienne
Munitions fabriquées par la *Canadian Arsenals Limited*, 426-427
Voyages et transport, 443
Budget, 660, 666, 685, 697-703, 720, 731-733
Bureau de poste à Winnipeg (Man.), 553, 751
Canadiens, aversion pour les tyrannies inutiles, 656
Coût de la vie
Hausse des prix, effet sur les vieillards pensionnés, 697-702
Indice actuel comparativement à celui de (1935-1939), 210, 702, 754-755
Crédit aux consommateurs (loi), 594, 608-609, 618
Crédits de défense (loi), 279-284, 300-302, 387, 414, 417-418, 420-421, 426, 451-452, 455, 489, 494-496, 506
Défense civile, 706
Défense nationale
Emprunts provisoires, 455
Somme destinée à la défense de l'Atlantique, 451, 452
Démocratie parlementaire, 211, 511-513
Économie nationale et entreprises de l'État, 300-301
Édifice à Kingston pour le Revenu national, *q.*, 551
Fonctionnaires et employés
Employés sessionnels de la Chambre, rémunération spéciale, 752
Maintenance en fonction passé 65 ans, *dd.*, 749
Forces canadiennes de défense (loi), 457-458, 510-513, 516

Knowles, M. S. H.—*Suite*
Impôt sur le revenu des sociétés commerciales, 740
Impôt sur le revenu (loi), 740-741, 771
Impôts, demande de renseignements, 261
Industries, décentralisation, 706
Inondations au Manitoba
Caisse de secours, 554
Rivière Rouge, rapport de la Commission conjointe internationale, 392, 528-529
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 2, 41-46, 59, 61, 70, 72-73, 76
Décret du conseil, 592
Sous-amendement, 44
Marine canadienne
Fournitures et services du personnel, 420-421
Solde et allocations de guerre, 418-419
Matières essentielles à la défense (loi), 458, 466, 472-474, 485, 546, 563-565, 568, 576-580, 586, 589
Pensions de vieillesse
Âge d'admissibilité, 302
Dépenses à cette fin nécessaires même en temps de guerre, 211
Valeur comparativement au coût de la vie, 697-702
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 211, 472, 564, 576-577, 579
Prêts au détail consentis en vue de l'achat de biens de consommation, 594
Production du blé, 706
Régie des prix
Loyers, 301
Nécessité, 210, 301, 472-474, 563-565
Rétablissement éventuel, demande de renseignements, 111
Requête soumise au Gouvernement par l'Association canadienne des consommateurs, 210, 473
Remerciements pour souhaits reçus durant une maladie, 790
Salaires et embauchage dans l'industrie du transport, *dd.*, 329
Sécurité sociale, 211, 301-302, 697-702
Situation internationale, sécurité collective, 206-209, 211
Sociétés, ventes effectuées à l'État ou au National-Canadien, *dd.*, 329
Tarif des douanes (loi), 764, 772
Taxe d'accise (loi), 744, 754-755, 772, 773
Travaux de la Chambre
Ajournement jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent), 778-779
Bill des subsides de défense, procédure à suivre, 200
Séances la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 153-154
Suspension d'une séance pour étudier les mesures législatives, 526

Knowles, M. S. H.—*Fin*
Travaux de la Chambre—*Fin*
Usines de guerre, étatisation de la production des munitions, 494-495

Lait, production canadienne, 145

Langlois, M. J.-G. Léopold (adjoint parlementaire au ministre des Postes)
Adjoint parlementaire, nomination, 789
Adresse en réponse, 191-195
Conflit coréen et participation du Canada, 192-195

Lapointe, l'hon. Hugues (ministre des Affaires des anciens combattants)
Nomination comme ministre des Affaires des anciens combattants, 11
Félicitations, 85

Lesage, M. Jean (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures)
Nomination, 789

Lieutenants-gouverneurs dans les provinces (M. Pouliot), 393

Liqueurs douces, taxe d'accise, 438-439, 678, 694, 718-720, 728, 755, 763-764, 770, 773

Liqueurs spiritueuses, taxe d'accise, 438, 440, 718-719, 757, 763-764

Livre du souvenir, inscription de noms, 459

Logement
Défense nationale. *V. ce titre*
Militaires mariés. *V.* Défense nationale
Pénurie (Mme Fairclough), 611
Société centrale d'hypothèques et de logement, programme (1949-1950), 346

Low, M. Solon E. (Peace-River)
Adresse en réponse, 127-132
Allemagne, réarmement, 131
Banques à charte, total des dépôts reçus (1939 et 1950), 638
Brigade canadienne spéciale pour combattre en Corée, 132
Budget, 633-640, 685
Coût de la vie et régie des prix, 128, 293-295, 635-636
Crédits de défense (loi), 280, 291-295, 494
Défense nationale
Comité parlementaire, 294-295
Inégalité de sacrifices, 293-295
Préparation industrielle, 132
Ressources canadiennes, 132
Dollar canadien, dépréciation, 637

Low, M. Solon E.—*Fin*
Douglas, feu J. L., 787
Industrie houillère, 633-634
Inflation et méthode antiinflationniste créditiste, 294, 636-639
King, feu le très hon. Mackenzie, 6-7
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 3, 34-37
Matières essentielles à la défense (loi), 538-539
Matthews, feu J. E., 787
Mercantilisme, 128, 636
Monnaie, expansion par l'entremise du système bancaire, 294, 637-638
Nations Unies, engagements du Canada en vertu de la charte signée à San-Francisco, 128, 132
Obligations d'épargne, 635-639
Paiement au fur et à mesure, 639-640
Pouvoirs accordés au Gouvernement, 538-539
Présence de M. l'Orateur à la Chambre des communes britannique, souhaits de bon voyage, 782
Production canadienne
Commission chargée de calculer notre potentiel, 636-637
Maintien de notre production nationale brute, 292-294
Russie, 128-131
Tarif-marchandises, inégalité de traitement, 128
Taxe sur les bonbons et les eaux gazeuses, 635, 756-758
Taxe d'accise (loi), 756-758
Travaux de la Chambre
Ajournement jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent), 779
Séances la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 154
Séances le samedi et les jours de fête, 110
Unité nationale, 128
Usines de guerre, étatisation de la production des munitions et armements, 494

MacArthur, le général Douglas
Aide militaire demandée au Canada, 251, 259-260
Fonctions et obligations envers l'ONU, 230, 233
Hommage, 222-223, 230
Message au directeur des services navals, 105

Macdonnell, M. J. M. (Greenwood)
Adresse en réponse, 183-187, 267-269
Affaires extérieures et Défense nationale, fonctionnement de ces ministères, 304-305
Armée de réserve, formation insuffisante, 410-411

Macdonnell, M. J. M.—*Fin*
Brigade aéroportée, 410
Budget, 440-442, 621-628, 674
Crédit aux consommateurs (loi), 607, 609, 611, 612, 617
Crédits de défense (loi), 304-305, 343-344, 387-390, 410-411
Crise nationale, 441-442
Défense nationale
Affectation des dépenses, 627
Comité parlementaire, 185-187
Personnel administratif, 624-625
Préparatifs et renseignements insuffisants, 410, 621-625
Troupes pour combattre au Canada ou ailleurs, 411
Députés, relations avec le public, 184
Europe occidentale, 184-185
Impôts, 442
Inflation et hausse du coût de la vie, 187, 441-442, 625-628
Matières essentielles à la défense (loi), 554-558
Mercantilisme, 442
Nations Unies, obligations du Canada en vertu de la Charte, 388-390
Paiement au fur et à mesure, 187
Plan Schuman, 184, 624
Postes, service de publicité du ministère, 627
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 557-558
Préparatifs militaires des États-Unis, 625
Situation internationale et la crise coréenne, 267-269, 623-624
Taxe d'accise (loi), 755, 758
Traité de l'Atlantique-Nord
Importance, citations, 184-185
Obligations du Canada comme pays signataire, 184-185, 387-390, 411, 622
Travaux de la Chambre
Séances la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 155
Suspension d'une séance pour étudier les mesures législatives, 527
Ventes à tempérament, 612

MacInnis, M. Angus (Vancouver-Est)
Adresse en réponse, 233-237
Assurance-chômage, rapport du comité consultatif, 528
Budget, 719, 731-734
Commission royale d'enquête sur les prix (1947), rapport, 731-733
Conflit coréen, 234-236
Crédits de défense (loi), 281, 496
Défense nationale
Préparation canadienne insuffisante, 233
Régiments écossais, 233-234
Division du Commonwealth britannique et les troupes canadiennes, 233

MacInnis, M. Angus—*Fin*
Forces canadiennes de défense (loi), 522-523
Formose, 235
Gordon, M. Donald, 38, 733
MacArthur, le général, 233
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 3, 37-39, 69, 74
Marins marchands, 522-523
Matières essentielles à la défense (loi), 539
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 37
Production et heures de travail des ouvriers, 236-237
Puissance des monopoles, 731-733
Régie des salaires, 731
Séances de la Chambre
Matinée, *m.* (M. St-Laurent), 155
Samedi et jours de fête, 83, 110
Sénat et Chambre des communes (loi), 775-776
Travail, embauchage des femmes mariées, 237
Usines de guerre, bénéfices réalisés, 496
Ventes à tempérament, 733-734

MacKenzie, M. Hugh A. (Lambton-Kent)
Adresse en réponse, 172-176
Corée, 172-176
Formose, 174-175

MacNaught, M. J. Watson (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries)
Douglas, feu J. L., 787
King, feu le très hon. Mackenzie, 7
Matthews, feu J. E., 787
Pêche au saumon dans le Fraser, 690-691
Service de traversier interrompu entre l'Île du Prince-Édouard et le continent, 83-84

Magnificent, 104, 322,332

Main-d'œuvre dans les industries et les salaires, 469, 545, 582-583, 654-655, 660, 666-667, 675-676, 731

Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi)
(Dispositions visant la reprise des opérations ferroviaires et le règlement du différend ouvrier)
Bill no 1. M. St-Laurent
1re l., 1-4; *m.* (M. St-Laurent) proposant la 2e l., 11-24, 34-69; amendement (M. Drew), 30, rejeté, 63-64; sous-amendement (M. Knowles), 44, rejeté, 62-63; *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 68-69; com., 69-78; *m.* (M. St-Laurent) proposant la 3e l., 78, adoptée sur division, 79; amendement (M. Drew) rejeté, 78-79
Décret du conseil déposé, 592

Maltais, M. Auguste (Charlevoix)
Canadiens visitant l'Union soviétique, demande de passeports, 527, 781

Margarine, concurrence aux produits laitiers, 678-679, 694

Marine canadienne
Crédits supplémentaires pour 1950-1951, tableaux, 284, 285
Effectifs, 104-105, 163, 332
Fonctionnaires, 418
Fournitures, matériel et accessoires, 421-423, 443
Fournitures et services du personnel, 420-421, 443
Frais divers, 423
Industrie navale au Canada, 104, 311, 322, 332-333
Littoral du Pacifique, 133, 135, 311
Navires. *V. ce titre*
Propriétés, frais d'administration, 419-420
Solde et allocations de guerre, 418-419

Marins
Avantages prévus sous le régime de la charte des anciens combattants, 520-523
Grève du syndicat international en Colombie-Britannique, 112
Situation faite aux marins du commerce, 340, 385

Maritimes. *V.* Provinces Maritimes

Martin, l'hon. Paul (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
Pensions de vieillesse, augmentation des taux, question à l'étude, 689

Matériel de guerre. *V.* Défense nationale

Matières essentielles à la défense
Bill no 5
Annexe au bill (M. Green), 566-567, 580
Date d'expiration de la loi, 591-592
Définitions, 582-583
Le gouverneur en conseil est investi de pouvoirs de règlementation et de contrôle, 584-589
Publication des décrets et règlements, 589-591
Signification de ce projet de loi, 556, 563, 566
Mesure américaine dite loi de 1950 sur la production pour la défense, 556, 566, 568-572, 578, 661

Matières essentielles à la défense (loi)
(Régie et règlementation de la production, de la distribution et de l'utilisation des matières et services essentiels)

Matières essentielles à la défense—*Fin*
Bill no 5. M. Claxton
Rés., 200, 458, 460-488; 1re l., 488; 2e l., 529-548, 554-570; com., 570-592; 3e l., 620-621
Amendement (M. Diefenbaker), 532, rejeté, 567-568
Dépêche de la *Presse Canadienne* (M. Drew), 553-554

Matthews, feu J. E., 785-789

Maybank, M. Ralph (adjoint parlementaire au ministre des Mines et Relevés techniques—Nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique le 24 janvier 1951)
Crédits de défense (loi), 304
Transfert de fonctions, 789

Mayhew, l'hon. R. W. (ministre des Pêcheries)
Pêcheries
Entreposage de la boëtte, q. (M. Browne), 326
Fermeture de la saison de pêche au saumon dans le Fraser, 261, 330

McCann, l'hon. J. J. (ministre du Revenu national et ministre des Mines et Relevés techniques)
Impôt sur le revenu (loi), 740-741
Taxe d'accise (loi), 761

McCubbin, M. Robert (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture)
Assistance à l'agriculture des Prairies, versements à l'égard de la récolte déficitaire de 1949, q. (M. Diefenbaker), 688
Beurre, ventes des stocks entreposés, q. (M. Diefenbaker), 688
Irrigation de la Saskatchewan-Sud, dépenses relatives à cette entreprise, q. (M. Diefenbaker), 551
Pommes de terre, prix versés aux producteurs du Nouveau-Brunswick, q. (M. Hatfield), 688

McCusker, M. E. A. (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
Adjoint parlementaire, nomination, 789
Crédits de défense (loi), 420, 455

McIlraith, M. G. J. (adjoint parlementaire au ministre du Commerce)
Commission canadienne du blé, vente d'avoine et d'orge, q. (M. Diefenbaker), 552

McIlraith, M. G. J.—*Fin*
Exportations de bacon en Grande-Bretagne, q. (M. Catherwood), 688
Exportations en URSS et dans les pays satellites, *dd.* (M. White, Middlesex-Est), 688
Importations de fruits et produits fruitiers des États-Unis, *dd.* (M. Nowlan), 689
Publication *Prix et indice des prix*, q. (M. Balcom), 552
Tarifs-marchandises réguliers et spéciaux, q. (M. Fair), 391-392

McIvor, M. Daniel (Fort-William)
Crédits de défense (loi), 409-410
Douglas, feu J. L., 788-789
Matthews, feu J. E., 788-789
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 9-10
Travaux de la Chambre, ajournement jusqu'au 14 février 1951, *m.* (M. St-Laurent), 779

McLure, M. W. C. S. (Queens)
Armée canadienne, acquisition de propriétés, 443
Douglas, feu J. L., 787-788
Édifice public à Charlottetown, 460, 751
Industries, décentralisation, 447-448
Matthews, feu J. E., 787-788
Service de traversier entre l'Île du Prince-Édouard et le continent, 112
Taxe d'accise (loi), 743-744

McMillan, M. William H. (Welland)
Présentation à la Chambre, 785

Mercantilisme dans la production des munitions de défense, 126, 128, 224, 372-373, 442, 466-468, 470-471, 492-495, 498-502, 636, 705-706, 708-709, 766

Ministères, achats de diverses sociétés, *dd.* (M. Knowles), 329

Ministres
Adjoints parlementaires, nomination, 789
Nomination, 11
Transfert de fonctions, 5

Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 7-10, 37, 84, 89

Monnaie
Circulation monétaire, 770-771
Création d'argent (M. Blackmore), 693, 759
Expansion par l'entremise du système bancaire, 637-638
Politique monétaire du parti créditiste, 294, 636-639, 670, 693-759, 770-771
Réforme monétaire, commodité des pièces de 2½c. et de 7½c. (M. Garland), 728-731
Régime de stabilisation (M. Adamson), 649-650

Monopoles. *V. aussi* Coalitions
Puissance des monopoles, 731-733

Murphy, J. W. (Lambton-Ouest)
Crédits de défense (loi), 414-416
Vallée de la chimie au Canada, 414-416

Mutch, M. L. A. (adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants)
Budget, 740
Douglas, feu J. L., 787
Droit de parole et opinions individuelles, 740
Matthews, feu J.E., 787

National-Canadien
Achats de diverses sociétés, *dd.* (M. Knowles), 329
Gordon, M. Donald, 32, 38, 40, 47, 50, 52, 53-54, 58-59, 64-65, 83, 656, 733
Grève des chemins de fer. *V. ce titre*

Nations Unies (Organisation)
Absence de l'URSS au Conseil de sécurité, 96, 119, 220, 259, 388, 389
Buts et objectifs de cet organisme, 123, 218
Paroles du pandit Nehru, 123
Commission coréenne, 94
Commission de relèvement économique, 676-678
Conseil de sécurité
Négociations militaires contrecarrées par les représentants de l'URSS, 95, 119, 139, 226, 239, 267-268, 359, 389
Principe en matière de différends internationaux, 119, 123
Résolution adoptée en vue d'envoyer des troupes en Corée, 95-96, 221
Corée. *V. ce titre*
Corps de police internationale
Attitude de la Russie, 139, 213
Commentaires (M. Claxton), 313
Définition (M. Pearson), 417
Opinion des C.C.F., 122, 151, 209, 290
Forces canadiennes de défense, défense collective. *V. discussion sur* Forces canadiennes de défense (loi)
Forces canadiennes de défense, engagements financiers. *V. discussion sur* Crédits de défense (loi)
Moyens d'empêcher l'agression, 389-390
Obligations du Canada comme pays membre
Article de l'*United Nations World,* 360
Aspects économiques et sociaux, 123-125, 231-232
Attitude militaire vis-à-vis la Corée. *V.* Corée
Commentaires (M. Gagnon), 205
Demande de renseignements (M. Ferguson), 225-226

Nations Unies—*Fin*
Obligations du Canada—*Fin*
Mesures collectives, 87-89, 90-91, 98, 114, 128, 131-132, 206-209, 211, 214-218, 225, 239, 246-247, 703-704, 706-708, 712-714
Mise des forces militaires en activité de service. *V. discussion sur* Forces canadiennes de défense (loi)
Rôle en vue de prévenir toute agression, 118-119, 134, 217, 247, 300, 359-360, 647
Rapport du secrétaire général sur la situation coréenne, 404-405
Troupes du Commonwealth, 102-103, 222-223, 229-230, 233, 504-505
Troupes réclamées pour aller combattre en Corée. *V.* Corée (Brigade canadienne spéciale)

Navires
Antisous-marins, 322, 331, 332-333
Bateau-phare de Lurcher (N.-É.), 690
Brise-lames de Lorneville et de Chance-Harbour (N.-B.), 721
Construction navale au Canada
Programme actuellement en cours, 104, 311, 322, 332-333
Traitement des employés, 418
Contre-torpilleurs sur la côte du Pacifique, 413
Fabrication par la *Sorel Industries Limited*, 311
Frais de carburant, 423
Magnificent, 104, 322, 332
Mise en service progressive, 380-381
Navire incendié à Québec, 84
Patrouilleurs stationnés à Halifax et à Terre-Neuve, q. (M. Higgins), 552
Sous-marins, moyens de repérage, 384-385

Nehru (le pandit), déclaration sur la situation coréenne, 123

Noseworthy, M. J. W. (York-Sud)
Adresse en réponse, 166-171
Bombe atomique, 169-170
Budget, 721-726
Communisme
Effet sur le Canada et le monde entier, 168-171
Moyens économiques et sociaux de le combattre, 370-372
Corée, exposé de la situation et résumé des événements qui ont conduit à la guerre, 166-168
Crédits de défense (loi), 370-373
Défense nationale
Affectation des dépenses, renseignements insuffisants, 370-371
Comité parlementaire, 370-371
Démocratie, 168-170

Noseworthy, M. J. W.—*Fin*
Impôts sur les excédents de bénéfices, 724-726
Inflation et hausse du coût de la vie, 544-546, 722-723
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 66, 75
Matières essentielles à la défense (loi), 544-546
Régies, 544-546
Taxe d'accise (loi), 762

Nouveau-Brunswick, industrie de la pêche menacée, 721

Nouvelle-Écosse, route transcanadienne, dépôt de la correspondance à ce sujet, 325

Nouvelle-Zélande, aide du Canada (M. Green), 504-505

Nowlan, M. G. C. (Annapolis-Kings)
Budget, 671-674
Fruits et produits fruitiers importés des États-Unis, *dd.*, 689
Infirmes et invalides, 672
Pommes, marchés d'exportation, 673-674
Présentation à la Chambre, 1

Obligations de l'État
Épargne obligatoire de préférence aux émissions d'obligations (M. Low), 635-639 (M. Quelch), 767
Nombre et valeur des emprunts, q. (M. Fair), 325-326
Valeur des certificats (M. Knight), 357

Office national du film, transfert de fonctions, 789

ONU. *V.* Nations Unies

Or, marché à terme (M. Adamson), 649-650

Orateur (l'hon. W. Ross Macdonald)
Adresse en réponse, remerciements de S. E. le Gouverneur général, 785
Casgrain, feu l'hon. P.-F., 10-11
Chambre des communes, publication de l'avis de convocation, 785
Décisions et déclarations
Bills (2e l.), discussion du principe seulement, 768
Députés doivent demeurer à leur siège et éviter de faire du bruit lorsqu'une question est mise aux voix, 329
Latitude accordée dans la discussion de certaines motions à cause du caractère d'urgence de cette session, 734
Motions et projets d'amendement, conditions d'admissibilité, 734

Orateur—*Fin*
Employés sessionnels de la Chambre, rémunération spéciale, 752
Nouveaux députés, 4, 785
Prorogation du Parlement, 785
Séances de la Chambre le samedi et les jours de fête, 110-111
Sièges vacants, 4
Timbre d'avertissement pour les votes, 80-81
Travaux de la Chambre, priorité aux avis de motions du Gouvernement, 199
Voyage à Londres, 782

Ordres de dépôt de documents
Assurance-chômage, application de la loi (M. Balcom), 688-689
Blé
Livraisons, ventes et cours en 1949-1950 (M. Ross, Souris), 329
Ventes en Grande-Bretagne (M. Fair), 328-329
Employés du Gouvernement maintenus en fonction passé 65 ans (M. Knowles), 749
Exportations en URSS et dans les pays satellites (M. White, Middlesex-Est), 688
Importations de fruits et de produits fruitiers en provenance des États-Unis (M. Nowlan), 689
Impôt sur le revenu des agriculteurs, poursuites intentées (M. Diefenbaker), 329
Logements pour militaires mariés (M. Wright), 688
Salaires et embauchage dans l'industrie du transport (M. Knowles), 329
Service civil, personnel (M. White, Middlesex-Est), 552
Service postal aux villes patronales (M. Benidickson), 329
Sociétés, ventes effectuées à l'État ou au National-Canadien (M. Knowles), 329
United Emergency Fund For Britain (M. Coldwell), 392

Organisation des Nations Unies. *V.* Nations Unies

Orge et avoine, vente par la Commission canadienne du blé, *q.* (M. Diefenbaker), 552

Ouvriers, réintégration dans les emplois civils, 405-406, 416, 480-481, 508, 521

Pacifique (côte)
Marine de guerre insuffisante, 133, 135
Pacte du Pacifique, 223-225
Projets de défense, 133, 135, 143, 171-172, 223-225, 227, 322, 334-335, 412-414

Pacte de l'Atlantique-Nord. *V.* Traité de l'Atlantique-Nord

Pacte du Pacifique, 223-225

Pairage. *V.* Votes *sous* Chambre des communes

Parlement
Attributions de la Chambre des communes, 212-213
Horloges de l'édifice, 275
Questions constitutionelles et fonctions de l'opposition, 202-212
Responsabilité du Gouvernement envers le Parlement, 511-514, 516
Session. *V. ce titre*

Passamaquoddy, projet d'énergie marémotrice, 689

Passeports à des Canadiens en visite dans l'Union soviétique, 527-528, 781

Pearkes, M. G. R. (Nanaïmo)
Adresse en réponse, 103, 132-136
Armée canadienne
Acquisition, construction et achat de propriétés, 443
Solde et allocations, 424
Armée canadienne de réserve
Enrôlement des personnes qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des sujets britanniques, 620, 751
Instruction militaire, 135-136
Insuffisance des effectifs, 135
Temps de formation requis pour pouvoir servir outre-mer, 322, 332
Aviation
Avions
Approvisionnements et équipement, 430-431
F-86 et CF-100, expansion du programme de construction, 322, 332
Brigade aéroportée, 134, 321, 331-332
Programme d'instruction des pilotes, 322, 332
Brigade spéciale destinée à combattre en Corée
Avantages accordés au personnel, 510, 521
Mise en activité de service, 509-510
Recrutement, 428
Contre-torpilleurs sur la côte du Pacifique, 413
Crédits de défense (loi), 302, 320-323, 330-332, 413, 418-421, 424, 428, 430-431, 496-497, 502-504
Défense nationale
Achat d'avions, 449
Article 33 de la loi, 509
Chars de combat, 445-446
Comité parlementaire, 332

Pearkes, M. G. R.—*Fin*
Défense nationale—*Fin*
Crédits d'engagement pour année ultérieure, 413
État général de notre défense, 132-136
Littoral du Pacifique, 133, 135, 322, 413
Préparatifs de défense, 133-136
Séance à huis clos, 322, 332
Forces de défense, solde et allocations, 419
Forces canadiennes de défense (loi), 455-456, 509-510, 516, 518-519, 521
Grève du syndicat international des marins en Colombie-Britannique, 112
Marine canadienne
Mise en opération des navires, 322, 331-332
Propriétés, 419-420
Solde et allocations de guerre, 418-419
Matières essentielles à la défense (loi), 568
Taxe d'accise (loi), 753
Traité de l'Atlantique-Nord, 411
Usines de guerre, nationalisation de la production des munitions, 496-497

Pearson, l'hon. Lester-B. (secrétaire d'État aux Affaires extérieures)
Adresse en réponse, 92-100, 224-233, 251
Allemagne, réarmement, 97-98
Armée permanente du Canada, rôle de cette force, 228, 320
Asie, rétablissement et reconstruction, 231, 408-409
Chemin de fer reliant l'Alaska et les États-Unis, 527, 553, 689-690
Communisme soviétique, 92-93
Conférence du Commonwealth à Londres, 409
Conseil de l'Atlantique-Nord, revision des plans de défense, 228-229, 320
Corée
Brigade spéciale pour combattre en ce pays, 94-100, 229
Difficultés gouvernementales depuis (1950), 94
MacArthur, le général, 230
Occupation conjointe par les troupes américaines et soviétiques, 94
Participation des troupes canadiennes à la campagne de Corée, *q.* (M. Wright), 328
Rapport sur la crise coréenne et le Canada, 109
Crédits de défense (loi), 319-320, 358-360, 362, 388, 390, 407-409, 417, 454, 505
Défense nationale
Littoral du Pacifique 225, 227
Matériel de guerre, répartition des commandes, 454
Troupes pour combattre au Canada ou ailleurs, 227, 417
Division du Commonwealth britannique et les troupes canadiennes, 229-230

Pearson, l'hon. Lester B.—*Fin*
Droits douaniers sur le cuivre exporté aux États-Unis, *q.* (M. Catherwood), 328
Extrême-Orient
Exposé de la situation, 92-100
Rapport de la Commission, 551
Formose et la Chine communiste, 98, 228
Inde, relations indo-canadiennes, 408
Inondations de la rivière Rouge, rapport de la Commission conjointe internationale, 392, 528-529
Nations Unies
Absence de l'URSS au Conseil de sécurité, 96
Commission coréenne, 94
Moyens d'empêcher l'agression, 389
Obligations du Canada en vertu de la Charte, 95-96, 225-226, 359-360, 388-390
Passamaquoddy, entreprise marémotrice, rapport de la Commission conjointe internationale, 689
Passeports à des Canadiens en visite dans l'Union soviétique, 527-528
Plan Schuman, 230
Russie, caractéristiques de l'impérialisme communiste, 92-94
Sécurité collective, 98, 225
Situation en Corée et en Extrême-Orient, 92-100
Traité de l'Atlantique-Nord
Extension des obligations, 96-97, 407
Obligations de chaque État membre en cas d'agression, 359-360, 362-363, 388-389, 411, 505
Plans de défense en cas d'agression, 228-229, 320

Pêcheries
Fermeture de la pêche au saumon dans le Fraser, 261, 330, 690-691
Industrie de la pêche menacée dans le Nouveau-Brunswick, 721
Terre-Neuve, entreposage de la boëtte, *q.* (M. Browne), 326

Pêcheurs des Îles de la Madeleine (M. Cannon), 85

Pensions de vieillesse
Dépenses à cette fin nécessaires même en temps de guerre, 211
Évaluation des ressources, 180, 301-302
Valeur comparativement au coût de la vie, 689, 697-702, 716

Picard, M. L.-P. (Bellechasse)
Budget, 640-646
Conflit coréen et participation canadienne, 640-646
Formose, 646
Impôt sur le revenu, 641

Pierres tombales. *V.* Tombes de guerre

Pilotes, programme d'instruction, 322, 332

Plan Marshall et Commission de relèvement économique, 677-678

Plan Schuman, 184, 214, 230, 624

Pommes, marchés d'exportation, 673-674

Pommes de terre, prix versés aux producteurs du Nouveau-Brunswick, *q.* (M. Hatfield), 688

Ponts
Canso, 329-330, 340-341
Halifax-Dartmouth, projet de construction, 750-751
Renforcement pour supporter les autocanons, 445, 448

Postes
Bureaux de poste (construction)
St. Thomas (Ont.), *q.* (M. Coyle), 391
Winnipeg (Man.), 553, 751
Service postal
Dispositions prises en cas de grève, 27
Villes patronales, *dd.* (M. Benidickson), 329
Service de publicité, 627, 651, 710-712, 714

Poulin, M. Raoul (Beauce)
Adresse en réponse, 180-183
Communisme, éradication chez nous d'abord, 181
Conflit coréen et participation canadienne, 180-183
Moyens pacifiques de régler la guerre, 180-183

Pouliot, M. J.-F. (Témiscouata)
Belzile, feu Gleason, 10
Budget, 737-740
Crédits de défense (loi), 392-393
Drew et Fulton, MM., 737-740
Gouverneur général, maintien en fonction, 392-393
Lieutenants-gouverneurs, 393
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 46-48, 77
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 10

Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, opinions diverses, 211, 471, 472, 487-488, 530-540, 556-558, 560-567, 571-579, 592
Règlementation du crédit aux consommateurs. *V. discussion sur* Crédit aux consommateurs (loi)
Règlementation des matières essentielles à la défense. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)

Prêts destinés aux améliorations agricoles, 596-597, 599, 609-610

Production et consommation
Accroissement de la production, 164-166, 236, 464, 769
Coût de la production, 148, 478-479
Commission chargée de calculer notre potentiel (M. Low), 636-637
Distribution de notre production, 236-237, 239, 240, 271-272
Étatisation de la production des munitions et armements. *V.* Usines (Fabriques de guerre)
Exposé (M. Blackmore), 144-149, 691-694, 760, 769
Potentialité industrielle canadienne (M. Howe), 462-464
Production nationale brute, 292-294
Comparaison entre (1939 et 1950), 464-465, 467, 470, 475
Puissance d'achat du consommateur (M. Garland), 728-731
Régie et règlementation des matières essentielles à la défense. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)

Produits laitiers
Concurrence par la margarine, 678-679, 694
Lait, 145

Provinces (droits provinciaux), 121, 546-548, 555-556, 573-575, 581-582, 591-592

Provinces maritimes. *V. aussi leurs noms respectifs*
Fabrication de matériel de guerre, répartition des commandes, 297, 311, 453-454, 720-721

Prudham, M. George (adjoint parlementaire au ministre des Ressources et du Développement économique—Nommé ministre des Mines et Relevés techniques le 13 décembre 1950)
Adresse en réponse, 164-166
Production et heures de travail des ouvriers, 164-166
Terres territoriales, décret du conseil déposé, 687

Publication du ministère du commerce intitulé *Prix et indice des prix, q.* (M. Balcom), 552

Quai de Portugal-Cove (T.-N.), *q.* (M. Higgins), 552, 683

Quelch, M. Victor (Acadia)
Adresse en réponse, 237-241
Banque du Canada et banques à charte, 767-768
Conflit coréen et participation canadienne, 238-240
Coût de la vie, 240-241
Crédit aux consommateurs (loi), 595-597, 609, 615

Quelch, M. Victor—*Fin*
Crédits de défense (loi), 499-500
Défense nationale, égalité de sacrifices, 499
Dette publique, 766-767
FAO et les produits excédentaires, 238-239
Impôt sur le revenu (loi), 766-768
Irrigation, 240
Mercantilisme, 766
Obligations de l'État et épargne obligatoire, 767
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 596-597, 609
Programme économique de reconstruction et rétablissement essentiel dans le monde d'après-guerre, 238
Règlementation des prix, 768
Usines de guerre, nationalisation de la production, 499-500, 766
Ventes à tempérament, 595-597

Question ouvrière
Grèves. *V. ce titre*
Salaires et embauchage dans l'industrie du transport, *dd.* (M. Knowles), 329

Question de privilège. *V. ce titre sous* Chambre des communes

Questions
Aéroport de Gander, prolongement des pistes d'envol (M. Higgins), 551-552
Assistance à l'agriculture des Prairies, versements à l'égard de la récolte déficitaire de 1949 (M. Diefenbaker), 688
Bacon exporté en Grande-Bretagne (M. Catherwood), 688
Baptistes à Val d'Or (P.Q.), emprisonnement (M. Catherwood), 687
Beurre, ventes des stocks entreposés (M. Diefenbaker), 688
Bureau de poste de St. Thomas (Ont.) (M. Coyle), 391
Coalitions (enquêtes sur les)
Enquêtes préliminaires (M. Coldwell), 326
Industrie de la pâte de bois et du papier (M. Coldwell), 687
Commission canadienne du blé, vente d'avoine et d'orge (MM. Diefenbaker et Higgins), 552
Conflit coréen et participation de troupes canadiennes (MM. Jones, Wright et Knight), 326-327, 328, 391
Dragage à Terre-Neuve (M. Browne), 551
Droits douaniers sur le cuivre exporté aux États-Unis (M. Catherwood), 328
Hangar du C.A.R.C. à Saskatoon, location (M. Knight), 551
Immeuble à Kingston pour le Revenu national (M. Knowles), 551
Immigrants admis au Canada (M. Catherwood), 749
Irrigation de la Saskatchewan-Sud, dépenses relatives à cette entreprise (M. Diefenbaker), 551

Questions—*Fin*
Obligations de la victoire, nombre et valeur des emprunts (M. Fair), 325-326
Pêcheries de Terre-Neuve, entreposage de la boëtte (M. Browne), 326
Pommes de terre, prix versés aux producteurs du Nouveau-Brunswick (M. Hatfield), 688
Publication du ministère du Commerce intitulé *Prix et indice des prix* (M. Balcom), 552
Quai de Portugal-Cove (T.-N.), q. (M. Higgins), 552, 683
Royale Gendarmerie à cheval à Terre-Neuve
Employés permutés (M. Higgins), 552
Navires patrouilleurs (M. Higgins), 552
Service de traversier entre Cross-Point (P.Q.) et Campbellton (N.-B.) (M. Courtemanche), 749
Tarifs-marchandises réguliers et spéciaux (M. Fair), 391-392

Radar
Appareils, programme de production, 106
Établissement de postes en vue de la défense, 335
Prix des appareils commandés, 423-424, 449-450

Rapports et documents
Commission pour l'Extrême-Orient, 551
Demande de documents. *V.* Ordres de dépôt de documents
Rapports des ministères, 83
Rapports définitifs sur les incendies de Rimouski et de Cabano, 789

Réarmement au Canada. *V.* Défense nationale

Réforme monétaire. *V. aussi Monnaie*
Commodité des pièces de 2½c. et de 7½c. (M. Garland), 728-731

Régies
Achats à tempérament. *V. discussion sur* Crédit aux consommateurs
Attitude des différents partis,
C.C.F., 126, 141, 189-191, 210, 301, 350-351, 472-474, 484-486, 544-546, 563-564, 630, 721-724, 731
Conservateurs-progressistes, 126, 576
Créditistes, 128, 144-145, 470, 768
Libéraux, 435, 475-477, 652-657, 723
Bénéficiaires de la levée des régies en temps de guerre (M. Noseworthy), 544-546
Commission royale d'enquête sur les prix (1947), rapport, 436, 731-733
Crédit aux consommateurs (loi). *V. ce titre*
Immobilisations dans l'industrie canadienne, 121, 434, 460, 553, 613-614, 626, 651-652, 658
Loyers, maintien en temps de crise, 289, 301

Régies—*Fin*
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement. *V. ce titre*
Régie des prix
Bœuf, 576, 587-588
Commentaires (MM. Abbott et Sinclair), 435, 652-657
Exposé (M. Howe), 475-477
Mesures adoptées au Canada influencées par celles des États-Unis, 578
Opinion des agriculteurs, 662, 664-665
Question anticonstitutionnelle. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)
Régime de subventions, 128, 189-191, 350-351, 485
Rétablissement nécessaire, 111, 126, 141, 144-145, 210, 301, 472-474, 563-564, 630, 721-724, 731, 768
Demande de renseignements, 111, 117, 121
Requête adressée par l'Association des consommateurs, 210, 473, 660-663
Règlementation du crédit aux consommateurs. *V. discussion sur* Crédit aux consommateurs (loi)
Règlementation de la production. *V. discussion sur* Matières essentielles à la défense (loi)
Salaires, 469, 478, 485, 545, 576, 582-583, 587, 655, 660, 666-667, 675-676, 731

Règlement de la chambre
Articles
(12), formalité à remplir lorsqu'une question est mise aux voix, 329
(28), voies et moyens, 390
Discussion du bill des crédits de défense, procédure à suivre, 275-284

Réintégration d'anciens combattants dans les emplois civils, 405-406, 416, 480-481, 508, 521

Relations internationales
Accords canado-américains visant l'achat de matériel de défense, 505-506
Canada et Australie, 504-505
Commonwealth britannique. *V. ce titre*
Entr'aide Asie-Amérique, 99, 122, 125-126, 141, 151-152, 208-209, 211-212, 231, 290, 407-409
Histoire russo-américaine, 131
Nations Unies. *V. ce titre*
Obligations des divers pays en vertu du traité de l'Atlantique. *V.* Atlantique-Nord
Relations indo-canadiennes, 408, 504-505

Ressources et Développement économique (ministère)
Terres territoriales, décret du conseil déposé, 687

Revenu national (ministère)
Edifice public à Kingston, *q.* (M. Knowles), 551
Impôts. *V. ce titre*

Riley, M. D. A. (Saint-Jean-Albert)
Brise-lames de Lorneville et de Chance-Harbour, 721
Budget, 719-721
Décentralisation de l'industrie, 720-721
Industrie de la pêche menacée dans le Nouveau-Brunswick, 721
Taxe d'accise sur les eaux gazeuses, 719-720

Rinfret, l'hon. G.-Édouard (ministre des Postes)
Budget, 714, 718
Postes
Livraison du courrier pour les troupes en Corée, 752
Réclame postale, 714

Rivières et lacs
Rivière Rouge, inondations, 392, 528-529

Robinson, M. W. A. (Simcoe-Est)
Adresse en réponse, 197

Ross, M. J. A. (Souris)
Blé
Accords bilatéraux avec la Grande-Bretagne, 298-299
Livraisons, ventes et cours en 1949-1950, *dd.*, 329
Pertes subies par les producteurs, 298-300
Prix pour (1950), 298-300
Report le 1er août (1950), 158
Crédits de défense (loi), 279-283, 297-300, 406, 442
Défense nationale
Affectation des dépenses du ministère, 279-280, 283
Fonctionnaires des relations extérieures employés dans ce ministère, 406, 442
Inégalité de sacrifices, 297
Douglas, feu J. L., 787
Industries, décentralisation, 297-298
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 65-66
Matthews, feu J. E., 787
Séances de la Chambre la matinée, *m.* (M. St-Laurent), 154
Senn, feu Mark C., 789

Rousseau, M. Joseph-Hervé (Rimouski)
Présentation à la Chambre 785

Route transcanadienne, correspondance entre le Dominion et la Nouvelle-Écosse, 325

Royale Gendarmerie à cheval
Contingent en service en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, 276, 284, 286
Navires patrouilleurs stationnés à Halifax et à Terre-Neuve, 552

Royale Gendarmerie à cheval—*Fin*
Salaires, traitement et allocations particulières, crédit à cette fin, 451-452
Terre-Neuve
Employés permutés, *q.* (M. Higgins), 552
Navires patrouilleurs, *q.* (M. Higgins), 552
Travail fédéral et travail provincial, 451-452

Royaume-Uni
Commission parlementaire des crédits de la défense, 302-303, 305, 399
Commonwealth britannique. *V. ce titre*

Russie
Absence au Conseil de sécurité des Nations Unies, 96, 119, 259, 388, 389
Activité communiste, 92-94
Ambitions territoriales, 130, 254
Attitude devant le conflit coréen, 90, 93, 140-141
Caractéristiques de l'impérialisme communiste (M. Pearson), 92-94 (M. Low), 128-131 (M. Hansell), 668-669
Effectifs militaires, 113-114, 140-141, 160
Importations en 1949 et 1950, valeur totale, *dd.* (M. White, Middlesex-Est), 688
Inculcation des jeunes gens à la doctrine communiste, 271
Menace pour l'univers, 129-131
Opposition à la constitution d'un corps de police international, 139, 213
Propagande concernant l'interdiction de la bombe atomique, 114-115, 119
Propos de Karl Marx sur l'impérialisme et l'expansionnisme communistes, 264
Puissance navale (M. Drew), 113-114, 140
Système soviétique communiste, 90-94

Saint-Laurent (fleuve), avantages de la canalisation au point de vue industriel, 695-696

St-Laurent, le très hon. Louis-S. (premier ministre)
Adresse en réponse
Amendement (M. Drew), 118-122
Motion portant que l'Adresse soit présentée à S. E. le Gouverneur général, adoptée, 275
Priorité au débat, *m.* adoptée, 5
Belzile, feu Gleason, 7-8
Bombe atomique, 119
Brigade spéciale pour aller combattre en Corée, 119-120
Article du *Devoir*, 747
Avantages accordés au personnel, 514-515
Budget, 706-709
Casgrain, feu l'hon. P.-F., 11
Commission de régie interne, 5
Communisme, mesures de répression (M. Fleming), 122
Conférence constitutionnelle, dépôt du compte rendu des délibérations, 789

St-Laurent, le très hon. Louis-S.—*Suite*
Crédit aux consommateurs (loi), 609
Crédits de défense (loi), 408
Décrets du conseil
Décrets adoptés du 1er juin au 31 juillet (1950), 80
Transfert de fonctions à l'Office national du film, 789
Défense de l'Europe occidentale, attitude du gouvernement canadien, 690, 706-708
Défense nationale
Articles 16 et 33 de la loi, 515
Comité parlementaire, 120
Préparatifs de défense, 118-121
Ressources canadiennes, 120
Dollar canadien et dollar américain, 157
Douglas, feu J. L., 785-786
Forces canadiennes de défense (loi), 513-517, 523
Gaspillage dans les services de l'État, 708-709
Gazette du Canada et règlements codifiés, dépôt d'exemplaires, 789-790
Gordon, M. Donald, 83
Gouvernement, responsabilité envers le Parlement, 513-514, 516
Grève des chemins de fer, 11-15
Incendies de Rimouski et de Cabano, dépôt des rapports définitifs, 789
Industries, immobilisations de capitaux, 121
Inflation, 121
King, feu le très hon. W. L. Mackenzie, 5-6
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 1-3, 11-15, 67-73, 76, 78
Décret du conseil, 592
Matthews, feu J. E., 785-786
Ministres
Adjoints parlementaires, nomination, 789
Nomination, 11
Transfert de fonctions, 5
Mitchell, feu l'hon. Humphrey, 7-8
Nations Unies, obligations du Canada comme pays membre, 118-120
Office national du film, transfert de fonctions, 789
Présence de M. l'Orateur à la Chambre des communes britannique, souhaits de bon voyage, 782
Régie des prix, 111, 121
Règlement de la Chambre, article 13, étrangers dans les tribunes, 402
Sénat et Chambre des communes (loi), 749-750, 773-774, 775, 776
Service civil, transfert de fonctions, 789
Situation internationale et la crise coréenne, 11-12, 118-122, 706-708
Smuts, feu le feld-maréchal J.-C., 782-783
Subsides, formation du comité, *m.* adoptée, 275
Traité de l'Atlantique-Nord, obligations du Canada comme pays signataire, 120, 707-708

St-Laurent, le très hon. Louis-S.—*Fin*
Travaux de la Chambre
Ajournement jusqu'au 14 février (1951), 776-777, 780, 782
Avis de *m.* et mesures du Gouvernement, priorité, *m.* adoptées, 4-5, 199
Bill de subsides de défense, procédure à suivre, 200
Modification du Règlement, 4
Séance continue jusqu'à l'adoption du bill no 1, *m.*, 34, 79-80
Séances la matinée, *m.*, 153-156
Séances le samedi et les jours de fête, 4, 83, 109-111
Suspension d'une séance pour étudier les mesures législatives, 525-527
Vice-président suppléant des comités pléniers, nomination, 275
Voies et moyens, formation du comité, *m.* adoptée, 275

Salaire. *V.* Travail

Sanctions royales, 81, 527, 781-782

Santé nationale et Bien-être social (ministère)
Allocations familiales pour les militaires mariés, 327, 419, 517-518
Incurables, 671, 672
Pensions de vieillesse. *V. ce titre*

Saskatchewan (rivière), irrigation, 551

Saumon. *V.* Pêcheries

Schuman (plan), 184, 214, 230, 624

Séances de la Chambre des communes. *V.* Chambre des communes

Sectes religieuses
Baptistes, emprisonnement à Val d'Or (P.Q.), *q.* (M. Catherwood), 687

Sécurité collective, 87-89, 90-91, 98, 114, 128, 131-132, 206-209, 211, 214-218, 225, 239, 246-247, 703-704, 706-708, 712-714

Sécurité sociale. *V.* Santé nationale et Bien-être social

Sénat et Chambre des communes (loi)
(Allocations parlementaires et paiement des frais de déplacement des membres du Parlement)
Bill no 7. M. St-Laurent
Rés., 749-750; 1re l., 750; 2e l., 773-776; 3e l., 776

Senn, feu Mark C., 788

Service diplomatique
Échange de représentants entre le Canada et l'Espagne, 253
Représentant canadien au Vatican (M. Gagnon), 204-205

Service public
Fonctionnaires et employés. *V. ce titre*
Transfert de fonctions, 789

Session (3e) de la vingt et unième législature
Ouverture, le 29 août (1950), 1
Prorogation le 29 janvier (1951), 785, 790

Shaw, M. F. D. (Red-Deer)
Décentralisation de l'industrie, 470
Matières essentielles à la défense (loi), 469-471
Régie des prix, 470

Shinwell, le très hon. Emanuel, ministre de la Défense du Royaume-Uni, annonce de sa visite au Canada, 687

Sièges vacants à la Chambre des communes, 1

Sinclair, M. James (adjoint parlementaire au ministre des Finances)
Accise (loi modifiant la loi de 1934), 763-764, 771
Budget, 628, 633, 650-660, 667, 732, 739
Canadiens, aversion pour les tyrannies inutiles, 656
Coût de la vie
Causes de la hausse, 652-657
Indice actuel comparativement à celui de (1935-1939), 656
Indice des salaires, 755
Création d'argent par la Banque du Canada, demande de renseignements (M. Hansell), 760
Fulton, M., 651
Gordon, M. Donald, 656
Impôt sur les excédents de bénéfices et les sociétés, 652, 657, 740, 763
Impôt sur le revenu (loi), 740
Main-d'œuvre dans les industries, 654-655
Obligations de la victoire, nombre et valeur des emprunts, *q.* (M. Fair), 325-326
Postes, service de publicité du ministère, 651
Régie des prix, 652-657
Tarif des douanes, 754, 772-773
Tarif des douanes (loi), 771
Taxe d'accise et taxe de vente
Accessoires électriques, 744-746
Boissons alcooliques, 757, 763-764
Bonbons, confiseries et eaux gazeuses, 756-758
Cafetières Silex, 753
Crème glacée, 757
Fourrures, 742, 744
Protestations de divers groupes, 758, 760
Sirop d'érable, 758, 772
Taxe d'accise (loi), 741-746, 753-758, 760-761, 772

Sinnott, M. John S. (Springfield)
Adresse en réponse, 149
Blé, subventions aux producteurs, 149
Budget, 665-668
Matières essentielles à la défense (loi), 469, 561, 589
Pouvoirs accordés au Gouvernement, 589
Règlementation des prix et des salaires, 469, 666-667

Sirop d'érable, taxe d'accise, 758, 772

Situation internationale. *V. aussi* Relations internationales
Analogie entre notre époque et les guerres napoléoniennes, 393-394, 406
Conséquences sur les affaires du Canada. *V.* Corée (conflit coréen et participation canadienne)
Exposé (M. Pearson), 92-100
Gravité de la situation mise en lumière par la guerre de Corée, 159-160, 219-221, 348, 351, 669-670
Perspectives futures, 118, 119, 220-221, 232, 240
Politique canadienne en face du conflit coréen. *V.* Corée *et* Défense nationale (Préparatifs militaires)
Sécurité collective. *V. ce titre*

Smith, M. A. L. (Calgary-Ouest)
Adresse en réponse, 148, 151
Budget, 439, 670, 675, 677-678, 728, 732-733, 738
Crédit aux consommateurs (loi), 604-606
Crédits de défense (loi), 350, 495
Gordon, M. Donald, 64-65
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 18, 20, 23-24, 64-65
Marchand détaillant, 605-606
Matières essentielles à la défense (loi), 467-468, 541, 546-548, 574
Monopoles, 732
Plan Marshall et Commission de relèvement économique, 676-678
Pouvoirs accordés au Gouvernement et droits des provinces, 546-548
Production et consommation, 148
Sénat et Chambre des communes (loi), 776
Travaux de la Chambre, séances le samedi et les jours de fête, 111
Usines de guerre, 495

Smuts, feu le feld-maréchal Jan-Christian, 782-783

Société centrale d'hypothèques et de logement, programme (1949-1950), 346

Sociétés et compagnies
Acadia Atlantic Sugar Refinery, 245
Aluminium Company of Canada, 468, 498
Bénéfices réalisés (1938-1948), 545-546

Sociétés et compagnies—*Fin*
Cockshutt Plow Company, majoration des prix des instruments aratoires, 243-244
Compagnies de prêt, 615-616
Impôt sur le revenu. *V. ce titre*
Maritime Construction Company Ltd., 346, 430, 747-748
Massey-Harris Company, majoration des prix des instruments aratoires, 243-244
Sorel Industries Limited, 104, 311
Steel Company of Canada, 405-406, 416, 480-481
Ventes effectuées à l'État ou au National-Canadien, *dd.* (M. Knowles), 329

Sorel Industries Limited, fabrication de canons, 104, 311

Sous-marins
Antisous-marins, 322, 331, 332-333
Moyens de repérage, 384-385

Steel Company of Canada et les ouvriers, réintégration dans leur emploi, 405-406, 416, 480-481, 508, 521

Stewart, M. A. (Winnipeg-Nord)
Adresse en réponse, 176-180
Budget, 628-633
Sous-amendement, 633
Capitalisme, 632-633
Chine, neutralité nécessaire, 176-177
Communisme, 632
Conflit coréen et participation du Canada, 177-178
Crédits de défense (loi), 422
Formose et la politique américaine à l'égard de cette île, 176-177
Gordon, M. Donald, 52
Impôt sur le revenu et les sociétés commerciales, 629-633
Inflation et règlementation des prix, 179-180, 629-633
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 50-52
Marine canadienne, appareils de radar, 422
Pensions de vieillesse, évaluation des ressources, 180
Ventes à tempérament, 629-630

Stuart, M. A. W. (Charlotte)
Matières essentielles à la défense (loi), 578
Passamaquoddy, entreprise marémotrice, rapport de la Commission conjointe internationale, 689
Régie des prix, 578

Subsides
Étude de bills de défense, procédure à suivre, 200-201
Formation du comité, *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 275

Subventions pour le blé, 147, 149

Sucre
Betterave à sucre (M. Blackmore), 146-147
Hausse du prix, 245-246

Syndicats des marins (grève), 112, 157

Tarif des douanes, 328, 753-754, 772-773

Tarif des douanes (loi)
(Modification)
Bill nº 10. M. Abbott
Rés., 440, 764; 1re l., 764; 2e l. et com., 771; 3e l., 772

Tarif-marchandises
Augmentation et diminution, *q.* (M. Fair), 391-392
Inégalité de traitement, 128
Majoration accordée aux chemins de fer, appel des provinces auprès du cabinet, 392
Tarifs spéciaux à l'égard du charbon transporté de l'Ouest vers l'Est, 633-634

Taxe d'accise et taxe de vente
Appareils et matériel électriques adaptés à l'usage ménager, 439-440, 612, 741, 744-746, 752-757, 772-773
Articles frappés d'une taxe de (15 p. 100), 742-746
Articles frappés d'une taxe de (30 p. 100), 755-762
Automobiles et motocyclettes, 742-744, 752
Boissons alcooliques, 718-719, 757, 763-764
But de la majoration, 760-761
Cafetières Silex, 753
Cannes à pêche et moulinets, 753
Crème glacée, 757
Eaux gazeuses bonbons et gomme à mâcher, 438-439, 635, 678, 694, 718-720, 728, 755-764, 770, 773
Fourrures, 459, 742, 743-744
Liste d'articles sur lesquels cette taxe est imposée, 752
Malt, 764
Protestations de divers groupes, 758-760
Sirop d'érable, 758, 772

Taxe d'accise (loi)
(Modification)
Bill nº 8. M. Abbott
Rés., 439-440, 741-746, 752-763; 1re l., 764; 2e l. et com., 772-773; 3e l., 773

Tchécoslovaquie, usines Skoda, 114

Terre-Neuve
Aéroport de Gander. *V.* Aéroports
Défense nationale, 411-412, 445
Dragage, 551
Pêcheries, 326
Prêts destinés aux améliorations agricoles, 610
Quai de Portugal-Cove, *q.* (M. Higgins), 552, 683
Royale Gendarmerie à cheval. *V. ce titre*
Travaux publics, jetée reliant l'île Bell à la terre ferme, 683

Terres territoriales, location, vente ou autre aliénation, décret du conseil déposé, 687

Thomas, M. R. (Wetaskiwin)
Budget, 726-728
Communisme et les syndicats ouvriers, 726-727

Thomson, M. W. C. (Ontario)
Adresse en réponse, 201-202
Questions constitutionnelles et fonctions de l'opposition, 202

Tombes de guerre, inscription du nom des unités, 459

Traité de l'Atlantique-Nord
Comité militaire, 390
Comité de répartition, munitions que chaque pays doit fournir, 452, 454
Conseil de l'Atlantique-Nord, revision des plans de défense, 228-229, 320
Effort collectif en vue de la paix, 98, 367, 703-704, 706-708, 712-714
Engagements financiers des pays signataires. *V. discussion sur* Crédits de défense (loi)
Importance de ce pacte, 184-185
Obligations du Canada comme pays signataire
Aide militaire, 90-91, 96-97, 106-107, 451-453
Comparaison avec les obligations contractées aux termes de la Charte des Nations Unies, 362-363, 388-390
Extension des obligations, 406-407, 504-505
Paroles de M. Spofford, 359-360
Obligations de chaque État membre en cas d'agression, 358-359, 362, 367, 388-389, 411
Plans de défense en vertu de ce pacte, 96-97, 106-107, 228-229, 320, 451-453
Préambule du traité, 218
Revision des plans de défense par le Conseil, 228-229, 320
Rouages établis en vue de l'utilisation des forces armées en cas d'agression, 389

Transbordeurs
Service entre Cross-Point (P.Q.) et Campbellton (N.-B.), *q.* (M. Courtemanche), 749
Service entre l'Île du Prince-Édouard et le continent, 83-84, 112

Transports (ministère)
Aviation. *V. ce titre*
Chemins de fer. *V. ce titre*
Navires. *V. ce titre*

Travail (ministère)
Assurance-chômage. *V. ce titre*
Code national du travail (M. Gillis), 342, 482
Embauchage pour les femmes mariées, 237
Main-d'œuvre dans les industries et les salaires, 469, 582-583, 654-655, 660, 666-667, 675-676, 731
Question ouvrière. *V. ce titre*
Salaire, règlementation, 582-583

Travaux de la Chambre. *V.* Chambre des communes

Travaux publics (ministère)
Édifices publics. *V. ce titre*
Entreprises publiques, projets d'immobilisations, 121, 434, 460, 553, 613-614, 626, 651-652, 658
Ponts. *V. ce titre*
Quai de Portugal-Cove (T.-N.), *q.* (M. Higgins), 552, 683
Terre-Neuve, jetée reliant l'île Bell à la terre ferme, 683

Tribunes de la Chambre, présence d'étrangers, 402-403

Troupes canadiennes destinées à aller servir en Corée. *V.* Corée

Unité nationale, 124, 128

United Emergency Fund for Britain, *dd.* (M. Coldwell), 392

URSS. *V.* Russie

Usines de guerre
Canadian Arsenals Limited, fabrication de bombes, 422, 426
Coût des usines et de l'outillage, 653, 659
Décentralisation de l'industrie. *V.* Industries
Étatisation de la production des munitions et armements, opinions diverses, 290-291, 340, 492-502, 766
Lakeview et Long Branch, 422
Mercantilisme dans la production des munitions, 126, 128, 224, 372-373, 442, 466-468, 470-471, 492-495, 498-502, 636, 705-706, 708-709, 766

Usines de guerre—*Fin*
Polymer Corporation, 414
Provinces Maritimes (M. Brooks), 297, 311

Vallée du Fraser, fermeture de la pêche au saumon, 261, 330, 690-691

Vatican, représentant canadien (M. Gagnon), 204-205

Ventes à tempérament. *V. discussion sur* Crédit aux consommateurs

Viande
Bacon, exportations en Grande-Bretagne, *q.* (M. Catherwood), 688
Boeuf
Prix actuel, 146, 474-476, 477, 479-480
Régie éventuelle, 576, 587-588

Vice-président des comités pléniers (M. Louis-René Beaudoin)
Discussion en comité plénier doit se rattacher à l'article en délibération, 761, 762

Visiteurs officiels
Shinwell, le très hon. Emanuel, 687

Vivres
Hausse des prix de vente au détail, 765, 769
Impôts, modifications projetées, 438-439
Pertes subies par les producteurs de denrées alimentaires, 297-300, 487, 663
Prix du boeuf, 146, 474-476, 477, 479-480
Prix du lait, 145
Prix du pain, du sucre et autres denrées, 138, 187, 189-191, 210-211, 240-241, 245, 289
Produits excédentaires (M. Quelch), 238-239, 246

Voies et moyens
Amendements et déclarations à l'appel d'une *m.* invitant la Chambre à se former en comité des—
Voir débat sur le Budget
Formation du comité, *m.* (M. St-Laurent) adoptée, 275
Impôt sur le revenu (loi). *V. ce titre*
Taxe d'accise (loi). *V. ce titre*

Votes. *V. ce titre sous* Chambre des communes

White, M. G. S. (Hastings-Peterborough)
Maintien de l'exploitation des chemins de fer (loi), 66

White, M. Harry O. (Middlesex-Est)
Adresse en réponse, 241-243
Défense nationale, affectation des dépenses du ministère, 241-242
Exportations en URSS et dans les pays satellites, *dd.*, 688

White, M. Harry O.—*Fin*
Indice du coût de la vie et pouvoir d'achat des salaires, 242-243, 477, 755
Matières essentielles à la défense (loi), 477, 587-588
Pouvoirs accordés au Gouvernement, 587-588
Service civil, personnel, *dd.*, 552
Taxe d'accise (loi), 755, 756, 758

Whitman, M. F. P. (Notre-Dame-de-Grâce)
Budget, 712

Winkler, M. H. W. (Lisgar)
Horloges de l'édifice du Parlement, 275

Winters, l'hon. Robert (ministre des Ressources et du Développement économique)
Logement pour les militaires mariés, 747-748
Route transcanadienne, correspondance entre le Dominion et la Nouvelle-Écosse, dépôt, 325

Wright, M. P. E. (Melfort)
Adresse en réponse, 270-272
Blé, écart des prix (1949-1950), 662-664
Budget, 659-665
Communisme, 270-271
Comptes publics, examen, 659
Conflit coréen et participation canadienne, 270-272, *q.*, 328
Coopératives, prêts de crédit consentis à leurs membres, 615
Coût de production, 659-660
Crédit aux consommateurs (loi), 615
Démocratie au Canada, 271
Formation professionnelle de jeunes Asiatiques, 271
Logements pour militaires mariés, *dd.*, 688
Matières essentielles à la défense (loi), 580-581
Pouvoirs illimités accordés au Gouvernement, 580-581
Règlementation des prix, 660-665